Chambre des comptes

Sommaire

Introduction 3
Historique 3
Composition du fonds 3
Bibliographie 4
Publications de textes 4
Sources complémentaires 5
Affaires générales 7
Privilèges et attributions 7
Organisation interne 9
Parquet du procureur général 11
Archives 23
Mandement et édits royaux 24
Actes ducaux et royaux divers 68
Minutes des audiences 79
Plumitifs d'audience 195
Livres des audiences 197
Domaines 245
Administration 245
Biens de main-morte 257
Domaine ducal puis royal de Bretagne 296
Sénéchaussé royale d'Auray 296
Sénéchaussée royale de Brest et Saint-Renan 315
Sénéchaussée royale de Carhaix 341
Sénéchaussée royale de Châteaulin 361
Sénéchaussées réunies de Châteauneuf, Huelgoat et Landeleau 377
Sénéchaussées de Conq, Fouesnant et Rosporden 387
Sénéchaussée de Dinan 404
Sénéchaussée de Fougères 426
Sénéchaussée de Gourin 459
Sénéchaussée de Guérande 465
Sénéchaussée de Hédé 492
Sénéchaussée d'Hennebont 502
Sénéchaussée de Jugon 517
Sénéchaussée de Lannion 530
Sénéchaussée de Lesneven 544
Sénéchaussée de Morlaix 583
Sénéchaussée de Nantes 596
Sénéchaussé de Ploërmel 656
Sénéchaussée de Quimper 682
Sénéchaussée de Quimperlé 708
Sénéchaussée de Rennes 721
Sénéchaussée de Rhuis 791
Sénéchaussée de Saint-Aubin-du-Cormier 803
Sénéchaussée royale de Saint-Brieuc ou de Goello 811

Sénéchaussée de Vannes 822
Présentation et réceptions d'aveux 846
Comptabilité 1071
Comptabilité des domaines 1071
Comptabilité des finances 1079
Comptabilité des États de Bretagne 1085
Impositions abonnées 1089
Capitation de la noblesse 1089
Capitation de tous les contribuables 1089
Rôles de l'Évêché de Dol 1089
Rôles de l'Évêché de Nantes 1089
Rôles de l'Évêché de Quimper 1090
Rôles de l'Évêché de Rennes 1091
Rôles de l'Évêché de Saint-Brieuc 1092
Rôles de l'Évêché de Saint-Malo 1092
Rôles de l'Évêché de Saint-Pol-de-Léon 1093
Rôles de l'Évêché de Tréguier 1094
Rôles de l'Évêché de Vannes 1094
Imposition du dixième : états, villes et paroisses 1096
Imposition du vingtième de l'évêché de Nantes 1097
Comptes des états de Bretagne (travaux publics, secours, milice) 1100
Comptabilité des villes 1104
Comptabilités diverses 1111
Réformation de la noblesse 1114

Introduction

Historique

Cette cour souveraine fut d'abord itinérante au XIV[e] siècle, siégeant tour à tour à Vannes, Redon, Auray, Muzillac, etc., pour trouver à Nantes un siège définitif en 1501. Il serait trop long d'énumérer ses conflits avec la plupart des pouvoirs publics : ville de Nantes, Parlement, États, etc., sans excepter l'autorité royale, qui lui infligea en 1780 un bref exil à Redon. Mise en vacances par lettres patentes du 1[er] mai 1788, lors de la réforme judiciaire, puis rappelée par la déclaration du 23 septembre suivant, la Chambre fut supprimée deux ans après (loi du 7 septembre 1790), mais siégea jusqu'au 30 juin 1791. L'arrêté de fermeture fut pris le 4 juillet.

Ses attributions essentielles étaient d'ordre domanial et financier. Il lui appartenait de contrôler toutes les variations du domaine royal et, par là-même, de la géographie féodale en Bretagne, de connaître des limites des fiefs, des usurpations et conflits y relatifs. La réformation du Domaine en Bretagne (1678-1686) fut, en outre, confiée à des officiers de cette chambre, à qui la création d'un Bureau des Finances (avril 1694-septembre 1700) retira durant quelques années la compétence domaniale.

D'autre part, cette même chambre jugeait les comptes des receveurs des Domaines et des Finances, des États (emprunts, impositions abonnées, frais de gestion, etc.), des villes et de divers comptables publics. Par voie de conséquence, tous les actes du pouvoir modifiant les recettes du Trésor, par exemple les lettres de noblesse, d'érections de terres nobles, d'exemptions d'impôts, y étaient soumis à l'enregistrement.

Composition du fonds

Ces archives d'intérêt majeur ont subi de dures épreuves. Si l'on ignore les conséquences de l'incendie survenu vers 1400 à Muzillac, il faut constater par la suite diverses soustractions (dont certaines profitèrent au marquis de Molac et aux bénédictins bretons), les ravages de l'humidité dans l'abri provisoire offert (1763-1781) par le couvent des Cordeliers de Nantes, enfin et surtout les coupes sombres résultant des lois révolutionnaires.

On leur doit la disparition des titres dits féodaux (décret du 19 juin 1792), des comptes apurés (loi du 19 août et décret du 3 octobre 1792), et un tri systématique (loi du 7 messidor an II) qui fit, à lui seul, disparaître officiellement 959 liasses, compte non tenu des ventes clandestines. Reconnaissons que les huit préposés au triage, soit scrupules, soit rancune (on oublia de les payer), ne forcèrent pas leur zèle et condamnèrent surtout les documents relatifs aux personnes.

Quelques-uns des parchemins éliminés prirent la route des arsenaux, le plus grand nombre celui d'un atelier de reliure sis à Nantes, rue des Caves [1]. Vers 1857, deux érudits, H. de Wismes et La Borderie [2],

1. A. de Wismes, *Le trésor de la rue des Caves*, in *Rev. Bret. et Vendée*, 1859, 1[er] sem. p. 152-161 et 311-335 ; Berranger (H. de), *Fragments de comptes de la maison ducale de Bretagne*, Paris, 1953, tir. à part du *Bull. philol. et hist. (jusqu'à* 1715), 1951-1952, p. 89-94.

2. Ce dernier allait offrir sa collection aux Archives d'Ille-et-Vilaine (I F 1113-1120). On ignore ce que de Wismes fit de la sienne.

puisèrent largement dans ces trésors, dont une autre partie, recouvrant les registres d'état civil des Greffes, sera plus tard récupérée aux Archives départementales.
Il faut ajouter que le Ministère des Finances fit venir à Paris, en l'an III et en 1806, nombre de documents : comptes des domaines et bois (1756-1770), du Dixième et du Vingtième (1770-1771), de la Recette Générale des Finances, des droits d'aide et d'assistance (1759-1765).
Inversement, les papiers du dernier procureur général, Louis-Salomon de La Tullaye, entrés avec ses archives familiales en 1881, ont été inclus par L. Maître dans le fonds de la Chambre des Comptes.

Pour la période ducale, il existe une énorme lacune dans la comptabilité, très imparfaitement comblée par les fragments de parchemins récupérés çà et là. Avant 1789, les inventaires dénombrent 57 comptes des argentiers, 10 des trésoriers de l'Épargne, 28 des gardes-robiers, 320 des trésoriers des guerres, et 211 autres "très anciens".

Bibliographie

Arthur de La Gibonays (J.), *Recueil des édits, ordonnances et règlements concernant les fonctions ordinaires de la Chambre des Comptes de Bretagne*, Nantes, 1721-1722, 2 vol.

Blanchard (R.), *Lettres et mandements de Jean V*, in *Archives de Bretagne*, t. IV, Nantes, 1899, *introd*., p. VII-XII.

Durville (G.), *Études sur le vieux Nantes*, t. I, Vannes, 1900, p. 137-207.

Exposition commémorative du cent-cinquantenaire de la Cour des Comptes, Paris, 1957, p. 56-59.

Fourmont (H. de), *Histoire de la Chambre des Comptes de Bretagne*, Paris, 1854.

Larminat (H. de), *Sur un conflit de juridiction entre le Parlement de Bretagne et la Chambre des Comptes de Nantes* (Mémoire pour le diplôme d'Études supérieures de Droit romain et d'Histoire du Droit, soutenu à Rennes, en 1951, 93 ff.).

Planiol (M.), *Histoire des institutions de la Bretagne*, t. III, Rennes, 1955, p. 247-262.

Les Préfectures françaises, Niort, 1953, p. 149-151.

Renaudin (Y.), *Les domaines des ducs de Bretagne. Leur administration du XII^e^ au XV^e^ siècle* (thèse soutenue à l'École des Chartes en 1957, 420 ff.) [3].

Publications de textes

Les *Preuves* de dom Lobineau et de dom Morice reproduisent de nombreux comptes aujourd'hui disparus.

La Borderie (A. de), *Recueil d'actes inédits des ducs et princes de Bretagne* (Paris, 1889, in-8°), p. 216-223 (compte des recettes de 1265) [4] et 284-312 (recettes des exécuteurs testamentaires du duc Jean le Roux, 1278-1291).

Maître (L.), Le *budget du duché de Bretagne*, in *Ann. de Bretagne*, t. V, 1889-1890, p. 293-318.

3. Un exemplaire de ce travail existe aux Archives de la Loire-Atlantique.

4. Ce compte et ceux de 1262 et 1263 publ. par MM. Pocquet du Haut-Jussé et Renaudin paraissent provenir du même registre.

Pocquet du Haut-Jussé (B.-A.), *Le plus ancien rôle des comptes du duché de Bretagne* (1262), in *Mém. Soc. Hist. et Archéol. Bretagne*, t. XXVI, 1946, p. 49-68 [5] .

Maître (L.)., *Les comptes du duché de Bretagne en* 1435-1436, in *Bibl. Ec. Chartes*, t. LXXVII, 1916, p. 88-110 [6].

Renaudin (Y.), *op. cit*., fol. 278-405 (compte général, 1263-1267) et 406-411 (extraits du compte des exécuteurs testamentaires du duc Jean II, 1305).

Sources complémentaires

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Sénéchaussée de Nantes

B 8608-8609 : affaires domaniales (1671-1792).

Sénéchaussée de Guérande

B 9228-9229 : affaires domaniales (1474-1783).

Intendance :

C 56-69 : domaines (1505-1789).

C 101-102 : conflit de la Chambre avec son trésorier (1716-1756).

C 103-105 : capitation de la noblesse (1712-1730).

États :

C 488-495, reconstruction du palais de la Chambre (1759-1783).

Chambre de Commerce :

C 636 : capitation (1697-1707)

C 637 : dixième et Vingtième (1696-1775) ;

C 837 : collection d'édits, etc., concernant la Chambre et d'autres cours (1655-1782),

C 896 : tables des mandements, édits enregistrés au Greffe de la Chambre, de 1496 à 1706.

Trésor des chartes des ducs de bretagne

E 148-150 : aveux reçus par le Duc (1238-1486)

E 204-216 : comptes divers des finances ducales (1291-1514) [7].

E familles suppl., fonds de La Tullaye (papiers de trois anciens procureurs généraux).

3 J, rôles de la Réformation de la Noblesse en 1668, annotés et augmentés par M. du Pont d'Oville, conseiller au Parlement de Bretagne, 2 vol., avec table onomastique, par L. Maître.

ARCHIVES COMMUNALES DE NANTES

Très nombreuses références citées dans la table alphabétique manuscrite des l'inventaire sommaire, au mot *Bretagne*).

Fragments de parchemins dans II 120-127.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE NANTES

Mss. 1373-1383 (listes des officiers, papiers Chotard, etc., XVIII^{e} s.).

Collection Dugast-Matifeux, inventaire, t. II, 2^{e} partie, n°162 (Chambre des Comptes, 1618-1739).

5. D'après 3 J 194 (fragment de parchemin trouvé à la mairie de La Marne).
6. D'après le ms. Bibl. Nat. nouv. acq. fr. 21689, fol. 48-55.
7. Entre autres (E 205), compte du Trésorier de l'Épargne de novembre 1469 à juin 1472.

ARCHIVES D'ILLE-ET-VILAINE.

Intendance :

C 1821 : affaires diverses relatives à la Chambre des Comptes (1683-1787).

États :

C 3719-3730 : conflits, privilèges, hommages et aveux, etc. (1554-1786).

C 4298-4299 : capitation de la Chambre des Comptes (1701-1789).

C 4928-4929 : nouveau palais de la Chambre des Comptes (1764-1786).

Fonds La Borderie :

I F 713-780 : domaine royal.

I F 781-789 et 1126 : réformation des fouages au XV^{e} s.

I F 1109-1120 : fragments de comptes des finances ducales, orig. et cop. (XIII^{e}-XVI^{e} s.).

I F 1123 (inv. des titres de la Chambre des Comptes).

ARCHIVES NATIONALES

Chambre des Comptes de Paris :

P 1501-1510, domaines divers (1643-1767)

P 1511-1753, réformation du domaine (1678 et suiv.) [8].

Titres domaniaux :

Q [1] 164-167 (Côtes-du-Nord),

Q 212-231 (Finistère),

Q 305-320 (Ille-et-Vilaine),

Q 514-535 (Loire-Atlantique),

Q 760-785 (Morbihan).

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

H. Du Halgouët, *Répertoire sommaire des documents manuscrits de l'histoire de Bretagne antérieurs à 1789 conservès dans les dépôts de Paris*, t1 ; *Bibliothèque nationale* et *Archives nationales*, Saint-Brieuc, 1914, p. 46-48 (divers) et p.138-139 (comptes),

Ms fr. 11543, compte de la châtellenie de Duault (1432-1442),

N. acq. fr. 21689, compte du duché (1435-1436).

DÉPÔTS DIVERS

Les parchemins destinés aux arsenaux ou à la reliure ont été dispersés à l'extrême. Aussi la liste des découvertes n'est-elle certainement pas close, entre autres dans les ports : voir G. Beauchesne, *Notes sur des documents du XV^{e} s. provenant de la Chambre des Comptes de Bretagne* [découverts à Rochefort], in Mém. *Soc. Hist. et Archéol. Bret*., t. XXXIII, 1953, p. 53-89.

Aux Archives du Morbihan, l'article J 124 n'a pas d'autre origine.

8. Détail dans H. du Halgouët, *Répertoire sommaire des documents manuscrits de l'histoire de Bretagne antérieurs à 1789 conservés dans les dépôts publics de Paris*, t I, Saint-Brieuc, 1914.

Affaires générales

Privilèges et attributions

B 119. - Registre petit in-folio, 158 feuillets parchemin.

Livre des édits, arrêts du Conseil du Roi et des déclarations des règnes des rois Henri II, Charles IX, Henri III, Henri IV, Louis XIII et Louis XIV, concernant les privilèges et les attributions de la Chambre des Comptes, appelé Premier livre noir. — Charte de fondation de l'abbaye de Lantenac par Eudes, comte de Porhoet (1153), et chartes du duc Jean V concédant aux religieux diverses exemptions (1420-1423) ; extrait des délibérations du Parlement tenu à Rennes en 1315, au sujet de l'exercice du droit de *régale* sur les évêchés bretons (fol. 26) ; catalogue des rois de France depuis Pharamond jusqu'à Louis XVI ; ordonnance du roi Philippe VI réglant les serments dus à la réception des officiers comptables, pp. 69-76 (1338) ; mandement du duc de Bretagne François II portant règlement pour l'assiette de l'impôt des fouages (1466) ; saisies du temporel de l'évêché de Vannes, de l'abbaye de Buzay et du prieuré de Léon, prononcées sous le règne de Louis XII (1510-1512) ; ordonnances générales de Henri II sur la recette et l'administration des finances en Bretagne (1546) ; sur la suite des appels interjetés en matière de comptabilité, la réduction des lods et ventes, sur la juridiction du receveur général de Bretagne, sur la recette des taux et amendes, sur le recouvrement des décimes, emprunts, dons gratuits ; sur les formes à suivre pour bailler à ferme le produit des impôts ordinaires et du devoir du billot ; lettres et déclarations du roi Charles IX concernant les absences des comptables, la révision des jugements, la prestation des hommages, les récusations, la confirmation des privilèges, l'administration du domaine congéable, l'audition des comptes, la compétence du Parlement en matière de finance ; l'apurement des comptes à présenter par les receveurs des deniers de la solde des francs-archers levés pendant les dernières guerres ; arrêts du Conseil du roi Henri III portant règlement de conflit entre la Chambre et le Parlement de Bretagne (1581) ; entre la Cour des Aides et la Chambre des Comptes de Normandie (1596) ; entre les officiers du Châtelet de Paris et la Chambre des Comptes de Paris (1603) ; arrêts du Conseil du Roi Henri IV sur la comptabilité des deniers levés par les États de Languedoc et sur le droit de nommer ses huissiers réclamé par la Chambre des Comptes de Bretagne ; lettres patentes de Louis XIII portant confirmation du corps des officiers de la Chambre des Comptes, et arrêts de son Conseil concernant la juridiction de la Chambre des Comptes de Languedoc (1611) ; le recouvrement des épices, les conclusions du procureur général ; la réception des officiers triennaux ; les droits de préséance, la rectification d'un aveu produit par le marquis du Thymur (1622) ; les privilèges des officiers de la Cour des Aides de Paris (1638) et ceux de la Chambre des Comptes de Bretagne ; arrêts du Conseil du roi Louis XIV concernant la réformation des Domaines royaux, les formes à suivre pour les conférences arrêtées entre les États de Bretagne et la Chambre, réglant divers conflits de juridiction et de préséance ; *etc.* Table des matières.

1153-1653

B 120. - Registre grand in-folio, 99 feuillets parchemin.

LIVRE DES ACTES CONCERNANT LA CHAMBRE DES COMPTES APPELÉ DEUXIÈME *LIVRE NOIR*. — Arrêts du Conseil privé, du Grand Conseil, du Parlement renvoyant Jean Le Roy, conseiller et maître à la Chambre, pour être procédé contre lui par forme de correction (1656) ; portant que la succession d'Yves Lelou sera partagée noblement entre Anne Crocelay, veuve de Michel Lelou, et autres (1660) ; adjugeant la préséance à un maître des Comptes contre un juge royal (1662) ; déchargeant un conseiller maître de la taxe de 2 sous 8 deniers pour livre du loyer des maisons de la ville d'Angers (1662) ; renvoyant au Parlement de Toulouse les causes des officiers du Parlement de Provence (1662) ; renvoyant au Grand Conseil les procès de la Chambre des Comptes de Bretagne (1663) ; assignant le sénéchal d'Hennebont devant un maître des requêtes au sujet de violences faites à un conseiller maître (1663) ; attribuant à la Chambre la connaissance du procès pendant entre la dame du Levier et le marquis du Cambout, et de diverses autres causes (1661) ; aux officiers du Parlement de Bretagne le produit des droits accordés aux secrétaires du Roy (1659) ; renvoyant la veuve d'un fermier du domaine de Carhaix devant la Chambre des Comptes pour lui être fait droit (1666) ; adjugeant le droit de *régale* à la Chambre des Comptes (1669) ; homologuant l'accord intervenu entre la Chambre, l'évêque et le chapitre de Nantes au sujet de l'usage des chaires de la cathédrale les jours de cérémonie (1670) ; annulant toutes les procédures faites à la Chambre contre le sieur de la Motte-Mettrie, et renvoyant le procès en dernier ressort devant l'intendant Béchameil et les officiers du Présidial de la Rochelle (1679) ; réglant la marche des officiers du Présidial de Nantes et de l'Université aux processions générales (1686) ; faisant fonds de la somme de 1800 livres pour menues nécessités et dépenses extraordinaires de la Chambre (1685) ; portant décharge de la taxe imposée sur les huissiers de la Chambre (1699) ; lettres patentes de confirmation des privilèges des maîtres des Comptes (1659) ; mémoire instructif sur les règles suivies autrefois dans la perception des congés de mer appelés *Brieux*, et les mesures à prendre par l'adjudicataire des cinq grosses fermes (1685) ; *etc.* Tables des matières.

1654-1707

B 132. - Registre petit in-folio, 358 feuillets papier.

RECUEIL DE PIÈCES COMPOSÉ PAR M. RETAU DE LA BUDORIÈRE EN VUE D'ÉTABLIR LES ATTRIBUTIONS ET LES PRIVILÈGES DES RECEVEURS PAYEURS DES GAGES ET ÉPICES DES OFFICIERS DE LA CHAMBRE DES COMPTES. — Lettres patentes, édits, arrêts concernant les exemptions accordées par le roi Charles VI et ses successeurs, provisions et confirmations d'offices par la duchesse Anne et Charles VIII ; règlement pour la fonction des charges de receveur des consignations (1669) ; règlement de la Cour pour les saisies réelles (1690) ; création de receveurs des amendes et des épices dans toutes les Cours (1691), d'offices de gardes et dépositaires des archives des Parlements, Cours des Aides, Grand Conseil, Chambre des Comptes, Bureaux des Finances, *etc.* (1708) ; édit concernant les registres journaux qui doivent être tenus par les comptables (1716), les effets qui sont dans les bureaux des receveurs des Consignations et des Commissaires aux saisies réelles (1721) ; répression des abus commis à l'occasion des variations d'espèces, *etc.* Mémoires instructifs sur la régie des droits d'Amortissement, Francsfiefs et Nouveaux-Acquêts, sur les attributions et le fonctionnement des officiers de la Chambre des Comptes ; *etc.* Table des matières.

1383-1747

B 139. - Registre petit in-folio, 508 feuillets et 3 pièces papier.

RECUEIL DE PROCÉDURES CONCERNANT LE RÈGLEMENT DES ATTRIBUTIONS ET DES DROITS DES AUDITEURS DES COMPTES CONTRE LES PRÉTENTIONS DES MAÎTRES DE LA MÊME CHAMBRE. — Observations sommaires pour les présidents et maîtres ordinaires ; lettres de commission pour assigner les susdits au Conseil privé, conclusions, productions des auditeurs, requête de leurs contradicteurs et arrêt du Conseil privé portant règlement des attributions et des droits des auditeurs à la Chambre des Comptes (1675).

1670-1675

Organisation interne

B 116. - Registre In-4°, 71 feuillets parchemin.

RECUEIL DE CHARTES ET ORDONNANCES CONCERNANT L'ORGANISATION ET LE PERSONNEL DE LA CHAMBRE DES COMPTES. — Commission du duc Pierre de Bretagne pour la réformation du Domaine (1455) ; lettres du duc François II déchargeant les maîtres des Comptes des frais de robe (1460) ; de l'obligation de comparaître aux montres (1488) ; lettres patentes et mandements des rois Charles VIII et Louis XII et de la reine Anne concernant la tenue des Grands Jours, les fouages, le billot et les frais de justice (1492) ; la réunion de toutes les aliénations du Domaine ; la suppression et la réduction des dons des produits éventuels (1493) ; l'exécution des jugements de la Chambre nonobstant toutes les appellations (1496) ; les fonctions des procureurs près des sénéchaussées, la nomination du personnel des conseillers maîtres et l'assignation de leurs gages (1498) ; le ressort de la Chambre sur tous les comptables (1501) ; l'administration des Finances et le jugement des comptes (1504) ; la révision des exemptions de fouages, les attributions des maîtres des comptes (1513) ; la ferme des ports situés entre le Couesnon et l'Arguenon (1513) ; lettres de François I^{er}, de la Régente et de Henri II, dauphin, confirmant les privilèges de la Chambre des Comptes, accordant une augmentation de gages, réduisant les ouvertures des séances à deux (1536) ; réglant les réceptions des hommages, la vérification des redevances, les déports, le jugement en dernier ressort des comptables. — Instruction générale dressée pour les commissaires chargés de la réformation du Domaine, *etc.*

1455-1542

B 141. - Registre petit in-folio, 140 feuillets papier

LIVRE DES ORDONNANCES DÉLIVRÉES PAR LA CHAMBRE DES COMPTES aux particuliers ; avec l'indication des fonds sur lesquels elles sont assignées : à M. Monnier, receveur des épices, 450 livres sur A. Guibourt, commis à la recette des deniers destinés aux bâtiments de la Chambre (fol. 2) ; à M. du Pont, avocat général, 300 livres à lui versées par R. Loppin, payeur des gages (fol. 4) ; à R. Rolland et L. Bourbelon, plombiers, 97 livres, 19 sous à valoir sur le compte de leurs travaux (fol. 8) ; à Michel Desvignes, clerc du greffe, 26 livres, pour ses services et écritures extraordinaires (fol. 29) ; à G. Martin, trésorier et receveur général, 25 livres pour son « droit de jettons d'argent » à lui dû à cause de sa réception (fol. 37) ; aux chantres de la cathédrale, 25 livres de gratification, pour avoir répondu en musique à la messe du Saint-Esprit (fol. 41) ; à H. Berthaud, premier huissier, 75 livres pour fourniture de 15 rames de papier (fol. 72) ; aux Pères Minimes de Nantes, 60 livres d'aumône (fol. 84) ; à Adam

Martinet, buvetier, 675 livres pour un semestre ; à Ch. du Bouchet et à P. Mercier, correcteurs, 50 livres, pour cinq années de leur droit de traite (fol. 104) ; à M. Constantin, conseiller maître de la Chambre, 300 livres, montant de la somme qu'il avait avancée pour les besoins de la Chambre (fol. 105) ; à Sébastien Dorion, imprimeur à Nantes, 11 livres, pour la publication des privilèges des officiers de la Chambre non originaires (fol. 109) ; *etc.*

1609-1650

B 541. - Liasse, 18 pièces papier.

Cahiers de distribution des requêtes envoyées à la Chambre et remises aux commissaires chargés de faire un rapport.

1623-1641

B 542. - Liasse, 24 pièces papier.

Cahiers de distribution des requêtes envoyées à la Chambre et remises aux commissaires chargés de faire un rapport.

1641-1653

B 543. - Liasse, 23 pièces papier.

Cahiers de distribution des requêtes envoyées à la Chambre et remises aux commissaires chargés de faire un rapport.

1653-1665

B 544. - Liasse, 22 pièces papier.

Cahiers de distribution des requêtes envoyées à la Chambre et remises aux commissaires chargés de faire un rapport.

1665-1676

B 545. - Liasse, 33 pièces papier.

Cahiers de distribution des requêtes envoyées à la Chambre et remises aux commissaires chargés de faire un rapport.

1676-1692

B 546. - Liasse, 47 pièces papier.

Cahiers de distribution des requêtes envoyées à la Chambre et remises aux commissaires chargés de faire un rapport.

1692-1715

B 547. - Liasse, 69 pièces papier.

Cahiers de distribution des requêtes envoyées à la Chambre et remises aux commissaires chargés de faire un rapport.

1715-1750

B 548. - Liasse, 76 pièces papier.

Cahiers de distribution des requêtes envoyées à la Chambre et remises aux commissaires chargés de faire un rapport.

1750-1790

Parquet du procureur général

B 142. - Liasse, 116 pièces papier.

LETTRES PATENTES, DÉCLARATIONS, ARRÊTS DU CONSEIL D'ETAT concernant les règles à suivre pour les prestations de foi et hommage (1538), le paiement du *douzième denier* par les possesseurs de biens arrentés et afféagés (1644) ; la compétence des Trésoriers généraux des Finances en Bretagne (1653) ; le paiement des taxes établies sur les abbayes et les prieurés pour la subsistance des religieux lais dans l'Hôtel des Invalides à Paris ; le recouvrement des taxes mises sur les biens d'église rachetés ; la création d'offices de conseillers, trésoriers et contrôleurs généraux anciens et alternatifs des Domaines en la Chambre des Comptes de Nantes (1676) ; la forme à observer pour la décharge des débets et souffrances ; les profits attribués aux receveurs généraux des Domaines sur les ventes de bois ; le bail des terres et seigneuries tombées en rachat (1688) ; la création de charges héréditaires de jurés experts dans les principales villes du Royaume ; le recouvrement des droits d'amortissement sur les fabriques paroissiales et les gens de mainmorte, des droits d'usage sur les communautés d'habitants, des droits de franc-fief et de nouvel acquêt ; la suppression de divers offices en Bretagne ; la révocation des édits et arrêts pour l'aliénation des droits honorifiques des églises (1701) ; la réunion des offices de syndics perpétuels au duché de Penthièvre et aux domaines de Jugon et de Lannion pour 54.500 livres payées par le comte de Toulouse ; la création de charges de conservateurs des domaines aliénés, d'inspecteurs des bâtiments, d'officiers de maréchaussée en Bretagne ; les délais d'apurement imposés à chaque comptable ; l'affranchissement des rentes dues au domaine royal ; le rachat et l'amortissement de l'annuel et du prêt (1709) ; les règles à suivre pour la levée du Dixième (1710) ; les profits attribués au commissaire abienneur général aux saisies féodales ; la réunion de juges-gruyers en Bretagne ; le tarif des droits à payer aux greffiers gardes minutes ; l'acquittement du devoir de foi et hommage par les vassaux de la couronne ; la vente et l'engagement des Petits Domaines du Roi (1717) ; la validité des billets des receveurs généraux des Finances ; le règlement rédigé pour le Contrôle général des Finances, *etc*.

1538-1719

B 143. - Liasse, 126 pièces papier.

LETTRES PATENTES, DÉCLARATIONS, ARRÊTS DU CONSEIL D'ÉTAT concernant les délais réclamés par les engagistes des Domaines pour la représentation de leurs titres, l'exercice du droit de chasse par le régisseur des Domaines, la perception de divers droits de contrôle, d'insinuation, de Cinquantième (1725) ; le remboursement par les États des offices créés de 1694 à 1702, le contrôle des baux des communautés de mainmorte et des aveux (1728) ; la levée du Dixième à partir du 1er janvier 1733 ; la reconstitution des archives de la Chambre des Comptes de Paris après l'incendie d'octobre 1737 ; le remboursement des frais de Milice ; l'établissement du Vingtième et de la caisse générale des amortissements des dettes de l'État (1749) et d'une subvention générale dans le Royaume pour le soutien de la guerre et l'acquittement de ses charges (1759) ; le renouvellement des baux et la prorogation des fonctions d'économe séquestre ; la réunion des domaines et droits domaniaux ci-devant aliénés aux États de Bretagne (1771) ; la révocation des privilèges de l'exemption du paiement des droits dans la mouvance du Roi ; la ratification des échanges conclus entre le Roi et divers particuliers ; la suppression et la création de plusieurs charges dans le service de la Marine ; le règlement général à suivre pour la régie des Fermes, l'aliénabilité des domaines de la Couronne, la repression des abus commis dans les bois et forêts du Roi ; la suppression de la Gabelle ; l'acquisition des Domaines Nationaux (1790), *etc.*

1720-1790

B 144. - Liasse, 175 pièces papier.

RELATIONS DE LA CHAMBRE DES COMPTES AVEC LA COUR. — Lettre de Catherine de Médicis reprochant aux Gens des Comptes leur mauvais vouloir à son endroit et leur opposition à l'enregistrement des lettres de décharge qu'ils ont reçues pour elle (1588) ; procès-verbal d'une députation envoyée à Paris pour protester contre les faveurs accordées à Louis Massuau à propos des débets de quittance (1610) ; félicitations adressées à M. de Châteauneuf, garde des sceaux (1630) ; lettres de cachet contenant des instructions sur les communications de pièces ; les égards dus au premier président, les moyens de rétablir le bon accord entre les membres de la Chambre des Comptes ; les amendes à infliger aux comptables en retard ; le règlement des embarras causés par la réduction des augmentations de gages (1716) ; les prorogations de délai accordées au clergé pour la prestation des actes de foi et hommage et les redditions d'aveux ; la publication d'un recueil des règlements particuliers à chaque province ; la tarification des épices ; la place qui appartient au procureur général à la cathédrale de Nantes ; la subordination des procureurs du Roi près des Présidiaux au Parquet de la Chambre ; le jugement des contestations entre le Parlement et la Chambre ; le paiement du salaire des huissiers, l'exécution des saisies sur les vassaux du Roi ; l'abonnement à règler avec les États de Bretagne pour la production des aveux roturiers ; la célébration de plusieurs *Te Deum ;* l'enregistrement des déclarations et édits du Roi ; commissions pour représenter le Roi aux séances des États de Bretagne délivrées à M. de la Tullaie, procureur général, *etc.*

1588-1759

B 145. - Liasse, 253 pièces papier.

RELATIONS DE LA CHAMBRE DES COMPTES AVEC LA COUR. — Lettres de cachet et lettres des ministres concernant l'enregistrement des lettres patentes adressées à la Chambre ; le versement des retenues à faire sur les gages, la nécessité de presser la reddition des comptes de gestion ; la reconstruction du Palais de la Chambre (1763) ; l'envoi de documents domaniaux et financiers, la solution à donner à diverses réclamations de comptables, la communication des archives du château de

Nantes, aux Domaines et aux particuliers ; la célébration des prières publiques, la réparation d'une injure commise envers le procureur général par le sieur Andrieux ; *etc.*

1760-1789

B 146. - Liasse, 66 pièces papier.

RAPPORTS DE LA CHAMBRE DES COMPTES AVEC LES ÉTATS DE BRETAGNE. — Lettres patentes du roi Henri III désignant des commissaires pour juger les comptes des États de Bretagne (1577) ; traité entre les États et la Chambre fixant à 32,000 livres l'abonnement des épices dues à cette compagnie (1728) ; mémoire des États contre les prétentions de la Chambre qui réclamait de nouvelles épices sur les comptes des impôts nouveaux, et réponses à l'appui du supplément de 8.625 livres demandé (1756) ; requête en paiement de 6.900 livres pour vacations des comptes de la trésorerie des États par Bidon, procureur à la Chambre, chargé de la reddition de ces comptes (1763) ; gratification demandée par D. de Kermasson, substitut (1768) ; compensation demandée par le principal commis de greffe, lequel a été lesé par l'engagement contracté par la Province ; excuses du trésorier des Etats dans l'impossibilité d'aller à Nantes rendre ses comptes (1785) ; communication de pièces demandées par A. Le Fourbeur, docteur ès droits, procureur syndic général des États (1573) ; remontrances au Roi pour justifier le refus des Gens des Comptes de vérifier le bail des Aides du Royaume ; accord sur le compte du prêt de 200,000 écus accordé à Sa Majesté lors de sa venue en Bretagne (1608) ; contrat d'abonnement pour les impositions de la province (1639) ; traités conclus entre les États et la Chambre sur les cas où les comptables seront exempts de l'obligation de produire leurs comptes, et sur la forme à suivre pour la prestation des aveux et des actes de foi et hommage (1615-1645) ; mémoires et remontrances des Gens des Comptes pour revendiquer le droit de mettre les scellés chez le trésorier des États (1763) ; adresse de l'ordre de la Noblesse envoyée au Roi pour justifier sa conduite et insister sur le rappel du Parlement (1766) ; mémoire produit à propos du droit d'enregistrement réclamé par le greffier sur les contrats des États ; protestations contre la levée de nouveaux impôts (1767), et contre la prétention de la Chambre d'avoir le droit de vérifier les arrérages d'un emprunt contracté pour l'acquisition des domaines (1769) ; opposition des États à la prestation des aveux par les terres roturières et réponses (1744) ; défenses des officiers de la Chambre contre les États qui refusaient de les comprendre sur le rôle de capitation de la Noblesse ; et demande en décharge de 25.776 livres que ceux-ci réclamaient (1775) ; délibérations et placet des États au Roi pour revendiquer le droit de désigner des députés chargés d'assister à la reddition de leurs comptes (1784) ; *etc.*

1573-1785

B 147. - Liasse, 47 pièces papier.

RAPPORTS DE LA CHAMBRE DES COMPTES AVEC LES ÉTATS DE BRETAGNE. — Adjudications des baux des Devoirs, de la ferme du tabac et de la marque de l'étain ; vérification du tarif de la pancarte des droits perçus à la Prévôté de Nantes ; concessions d'un octroi de 5 sous par pipe de vin passant sous les ponts de Nantes au profit du Chapitre de la cathédrale (1612 et 1626) ; mémoire sur la rédaction de la pancarte et extraits de comptes remontant à 1436 ; mémoire contre les exactions du sousfermier de la Traite Foraine en Bretagne, avec la pancarte de 1512 ; information pour établir que les habitants de l'île de Groye ne doivent que demi-devoir d'impôt et de billot (1603) ; procédures du Trésorier des États contre le fermier des Devoirs de l'évêché de Rennes (1676) ; mémoires du procès fait aux intéressés dans la sous ferme des Devoirs par l'un des sociétaires (1697), observations sur le mémoire d'un distillateur contre les Fermiers généraux (1756) ; précis présenté par le procureur

général des États contre les conclusions des engagistes des droits d'entrée sur les boissons (1746) ; déclaration ordonnant la levée d'un droit d'entrée en Bretagne sur les boissons (1710).

1512-1775

B 148. - Liasse, 2 pièces parchemin, 75 pièces papier.

RAPPORTS DE LA CHAMBRE DES COMPTES AVEC LE PARLEMENT DE RENNES. — Procuration des habitants de Nantes pour poursuivre l'établissement du Parlement à Nantes et non à Rennes (1560) ; mémoires concernant la compétence et les attributions du sénéchal et des conseillers du Présidial de Nantes, le remboursement de la finance des offices d'enquêteurs aux scellés et inventaires appartenant au Présidial de Nantes ; les règlements appliqués par le même siège en matière domaniale ; la rivalité survenue entre le Présidial de Rennes et la communauté des procureurs à propos des règlements de taxes de dépens ; productions, mémoires, remontrances, arrêts, règlements de compétence sur divers conflits survenus entre la Chambre des Comptes et le Parlement de Rennes, à propos d'une accusation de faux, d'injures et de violences commises envers des sergents ; d'apurements de comptes, de contraintes, de réparations de bâtiments, de malversations, d'injonctions faites aux officiers de la Chancellerie ; des usages suivis au Parquet, des immunités, *etc.* ; arrêts communiqués par les parlements de Provence, de Bourgogne ; arrêt de mainlevée de saisie de gages au profit des officiers du Présidial de Quimper (1647) ; plaintes du Parlement contre les entreprises des officiers du Présidial de Nantes qui prétendaient porter la robe rouge (1665) ; correspondance, réquisitions et arrêts concernant le procès criminel instruit contre Jacques de la Motte, sieur de la Mitrie, et J. Heudelor du Plessis, accusés de faux, de soustraction et d'altération de titres, à la poursuite du procureur du Roi (1679) ; autres mémoires concernant la question des appels interjetés des saisies féodales mises sur des maisons de la ville de Nantes pour défaut d'aveu (1731) ; et la question des saisies à mettre sur les biens des comptables ; état des procès pendants au Parlement au sujet des droits domaniaux ; remontrances contre l'augmentation du nombre des officiers du Parlement (1766) ; lettre au Roi sur le rappel du Parlement (1769) ; note sur la juridiction de la Chambre en matière d'enregistrement (1780) ; provisions de X. de la Bintinaye, institué dans la charge de conseiller au Parlement (1779) ; édit du Roi déterminant les matières de la compétence des gens du Conseil de Bretagne (1539) ; règlement pour les droits de chauffecire (1612) ; mémoire, arrêts et lettres patentes concernant le paiement des droits de sceau exigibles par la Chancellerie (1679) et plaintes des États contre l'augmentation des tarifs (1740). — Recueil imprimé contenant l'édit en forme de règlement de 1582 ; l'arrêt de levée de conflit de 1625, et le traité passé avec les députés des États sur les différends relatifs aux comptes des deniers employés en don gratuit, en acquits de dettes ; aux hommages et aveux à rendre par les vassaux (1613) et aux épices des comptes du trésorier des États et des miseurs des villes (1728).

1539-1780

B 149. - Liasse, 3 pièces parchemin, 67 pièces papier.

ADMINISTRATION DES VILLES DE BRETAGNE. — Correspondance et mémoires adressés au Procureur Général contenant des observations et des renseignements sur les comptes des miseries, la franchise de port de la Poste aux lettres, la suppression des offices municipaux, les prescriptions du mois d'août 1764 ; une dénonciation contre le sieur Haicault de la Jambuère, receveur de la ville de Châteaubriant (1718) ; le bail des Devoirs dus aux Présidiaux par la ville d'Hennebont (1681) ; le droit du miseur de participer à l'adjudication du bail des octrois de Lamballe (1760) ; la mouvance féodale de l'Hôtel de Ville de Montfort revendiquée par Madame de Cintré contre le Domaine (1760) ; l'indépendance du

fief de la Prévôté de Nantes, les exemptions et privilèges des habitants ; le recouvrement du droit de confirmation qu'ils payaient à chaque avènement, les réparations des ponts de Pirmil, un projet d'échange de terrain situé dans la Prairie-au-Duc que les hôpitaux de Nantes voulaient acquérir (1762) ; la répartition de la taxe des Présidiaux entre les juridictions subalternes de la sénéchaussée de Ploërmel et les baux qui ont été adjugés pour cette recette de 1637 à 1681 ; les griefs de la ville de Pontivy au sujet du casernement (1782) ; l'exemption des lods et ventes revendiquée par les habitants de Quimper, en échange d'une rente de 24 livres perçue sous le nom de *Taille de Mai* sur les habitants du faubourg de la Terre-du-Duc (1681) ; l'apurement des comptes de la ville de Rennes et la justification de son trésorier, M. Le Boucher de la Pilletière (1781).

1621-1786

B 150. - Liasse, 7 pièces parchemin, 87 pièces papier.

OFFICES DU PROCUREUR GÉNÉRAL DE L'AVOCAT GÉNÉRAL ET DES SUBSTITUTS. — Mémoires, requêtes, productions de pièces, arrêts du Conseil, lettres patentes à l'appui de contestations survenues à propos des attributions du Procureur général à l'occasion des saisies féodales ; de la désignation des huissiers ; de l'avis à donner dans les conflits de la Chambre et dans les délibérations ; des recherches à faire aux archives ; de la vérification des comptes, de la poursuite des comptables, des droits et prérogatives attachés au titre de vétéran ; de l'emploi du reliquat des deniers du Roi ; du règlement des droits de parquet ; de la poursuite des vassaux du Roi, de la réparation d'une insulte commise envers le Procureur général de la Tullaie par un officier de la milice bourgeoise ; autres pièces concernant le rachat par les États des droits à payer au Parquet pour les actes de foi et hommage ; l'enregistrement des lettres de pension et de droit de chauffage obtenues par les sieurs Rousseau et Morice, procureurs généraux ; réclamations d'émoluments sur les casuels des domaines et les fonds des États par M. de la Tullaie ; provisions de la charge d'avocat général décernées à Guillaume de Francheville avec défense de cumul (1575), à G. Calloët (1646), à Jean Reynes, substitut (1709) ; dossier de M. Olivier de Kermasson, écuyer, substitut, demandeur en règlement d'attributions contre les avocats généraux, et mémoires sur ce conflit (1771).

1492-1784

B 151. - Liasse, 1 pièce parchemin, 73 pièces papier.

PRIVILÈGES, COMPÉTENCE ET PROVISIONS DES MAÎTRES ET AUDITEURS DES COMPTES. — Listes nominatives des officiers de la Chambre de 1492 à 1727. — Traité d'acquisition de trois charges de correcteur et d'auditeur entre l'adjudicataire des offices créés et J. Constantin, maître des comptes (1632) ; extinction d'une charge moyennant 24.000 livres ; provisions, lettres d'honorariat, de vétérance aux noms de Dupont, de Juchault, de Blanchard, de Boux, de Rousseau, de Le Gouvello, d'Arthur, d'Artaud, de Guillermo ; procès verbaux de réception ; édits, déclarations, lettres patentes, arrêts portant exemption d'ost et de francs-fiefs pour les clercs de la Chambre des Comptes de Paris (1383) ; affirmation que le payeur est du corps de la Chambre (1492), institution de tous les officiers sous les règnes de Charles VIII, de la reine Anne et de François I^{er}, et confirmation des titulaires ; exemption du logement des gens de guerre, des subventions, emprunts et subsides ; concernant l'observation des empêchements de parenté ; le pouvoir de recevoir les aveux et prestations d'hommage à l'exclusion des juges royaux (1662) ; lettres patentes de confirmation de tous les rois de France ; mémoires sur l'exercice du droit d'exemption de tutelle et son étendue ; édits de création de nouveaux gages, de nouvelles attributions et de nouvelles charges (1704 et 1708) ; lettres de faveur

rappelant que chaque cour souveraine a la faculté d'acquérir quatre dispenses d'un degré de service pour obtenir la noblesse au premier degré et annonçant que les officiers de Nantes ont refusé la dispense, mais qu'ils ont acquis une augmentation de gages (1707) ; requête pour obtenir la conservation de la juridiction de la Chambre sur tous les comptables (1764) ; protestation de la Chambre contre la suspension de ses séances (1788) ; *etc.* Recueil d'édits et d'arrêts imprimés comprenant diverses pièces concernant plusieurs Chambres des Comptes de 1319 à 1714. — État et mémoire des droits de sceau dus au président de la Chambre.

1319-1788

B 152. - Liasse, 1 pièce parchemin, 57 pièces papier.

OFFICES, ATTRIBUTIONS, PRÉTENTIONS, HONNEURS, PRÉSÉANCES DES CONSEILLERS MAÎTRES, DES CORRECTEURS ET DES AUDITEURS. — Procédures poursuivies au Conseil par les auditeurs demandeurs en règlement d'attributions contre les correcteurs (1665-1675) ; mémoires et instances des officiers de la Chambre contre M. Blanchard de la Musse au sujet du partage des fonds appelés *deniers casuels* (1680). — Copies de plusieurs relations indiquant le cérémonial suivi à la Cour, aux États, dans les fêtes et les réunions publiques à l'égard du Roi et des grands personnages ; ordre observé par les gentilshommes de la Chambre du roi Henri III ; dissertation sur l'emploi des titres de messire, de chevalier et d'écuyer par rapport aux officiers des cours souveraines ; relation de la séance où MM. de Chamillart et de Molac apportèrent les ordres du Roi ; débats de préséance et de rang à la cathédrale et aux Cordeliers entre les officiers de Chambre et ceux du Présidial, et les chanoines de Saint-Pierre ; entre les auditeurs et le greffier ; mémoire spécial pour réfuter les prétentions des auditeurs dans le partage des fonctions ; exemples de la pratique du droit de députation exercé par la Chambre au XVII^{e} siècle. — Observation sur l'application de l'édit de 1764 en Bretagne.

1570-1766

B 153. - Liasse, 1 pièce parchemin, 93 pièces papier.

PENSIONS, ÉPICES, GAGES, JETONS, EXEMPTIONS ET PRIVILÈGES. — Mémoires, requêtes au Roi, inventaires de pièces produits par les officiers de la Chambre à l'appui d'une demande de rétablissement du fonds de 6 600 livres assigné sur les deniers casuels du bail des Domaines pour le service de leurs pensions ; et d'un autre fonds de 7 600 livres lequel a été retranché sur l'état de 1680. États au vrai et comptes en recette et dépense des jetons d'argent distribués aux conseillers à l'occasion de l'avènement de Louis XIV. Mémoire des arrêts de la Chambre relatifs au même objet et quittance ; arrêt du Conseil confirmant les immunités et exemptions octroyées aux officiers de la Chambre et affranchissant le président Ferron du droit de lods et ventes pour la terre du Ronceray (1641) ; et arrêt du Parlement prononçant l'enregistrement après avoir visé tous les privilèges honorifiques et utiles concédés aux mêmes par les Rois (1666) ; arrêt de confirmation du Parquet dans la jouissance du droit de 4 livres sur chaque prestation d'hommage (1724) ; compte du produit rendu en 1739 par le receveur payeur des gages, réclamations en décharge du premier huissier et du garde des livres et archives. Pouvoirs donnés par la Chambre à deux députés pour négocier avec le Roi les bases et conditions d'une augmentation de gages et d'attributions, et projet de lettres patentes (1619) ; compte en recette et dépense du commis à la recette des menues nécessités de la Chambre (1649) ; mémoires, requêtes concernant des règlements de gages et de pensions ; procès-verbal de compulsoire parmi les cahiers des archives afin de constater comment se payaient les épices (1693) ; quittance de la somme de 352.600 livres payée par les officiers de la Chambre pour jouir d'une augmentation de gages de 22.037

livres (1703) ; homologation de l'abonnement des taxes et épices réglées pour la réception des aveux et hommages (1723) ; demande de révision du tarif des procédures (1785). Tableau du personnel et des augmentations de gages attribuées à chacun. Rôles de la Capitation des officiers de la Chambre et de leurs domestiques et demandes en modération de taxes (1735-1762).

1580-1785

B 154. - Liasse, 56 pièces papier.

DROITS ET ÉMOLUMENTS DES OFFICIERS DU PARQUET. — Mémoires concernant les épices, l'abonnement des droits du Parquet, la jouissance du sol pour livre des casuels du Domaine du Roi en Bretagne revendiquée par le Procureur général ; état de recette de tous les émoluments attachés à la même charge ; états semestriels des droits de parquet dus par les procureurs à la Chambre des Comptes pour les affaires qu'ils ont expédiées de 1738 à 1760.

1738-1760

B 155. - Liasse, 89 pièces papier.

OFFICES SUBALTERNES. — Mémoires, notes, observations, arrêts du Conseil du Roi et de la Chambre, déclaration du Roi concernant la prise de possession du greffe de la Chambre par F. Papellart (1673) ; les émoluments assurés aux greffiers en chef des Cours souveraines par l'édit de création ; la concurrence qui leur est faite par les commis greffiers de la Réformation des Domaines dans la délivrance des expéditions (1717) ; le recolement des dossiers des archives (1730) ; une contestation survenue entre les greffiers et les procureurs à l'occasion des droits de collationné, de comparution et d'enregistrement réclamés par les greffiers ; déclaration portant que le premier huissier de la Chambre jouira des mêmes privilèges que les autres officiers de la Chambre, notamment du privilège de noblesse (1754) ; enquête sur le paiement du droit d'hommage et sentence arbitrale sur le partage des honoraires (1760) ; instructions et observations pour le règlement des vacations des huissiers, l'exercice de leurs devoirs dans les saisies, les exploits, les significations ; tarifs des droits d'introduction et de chambellenage ; baux de la buvette de 1654 à 1751 ; requête du sieur Meneust, concierge, garde et administrateur des titres de la Chambre des Comptes, en faveur de la résignation de son office, et nomination de son fils par les maîtres des Comptes (1568) ; plaintes et réclamations de J. Gicqueau, concierge et garde des papiers de la Chambre, contre les usurpations commises au préjudice de ses droits réels et honorifiques (1674), demande d'augmentation de traitement par M. Chereau, concierge du palais de la Chambre (1787).

1568-1787

B 156. - Liasse, 2 pièces parchemin, 86 pièces papier.

COMPTABLES ET PAYEURS DES GAGES. — Provisions de l'office alternatif de payeur des gages de la Chambre octroyées à M. Lenfant-Dieu (1580), et quittance de finances ; procédures contre la veuve de J. Perrier, huissier, commis à la recette des restes et débets des comptes rendus à la Chambre (1680) ; relevés de comptes remontant à 1632 ; requêtes et mémoires des procédures suivies contre Félix de Beauvais, payeur des gages, qui se plaignait d'avoir été emprisonné en 1729 ; inventaire des papiers trouvés à son domicile (1745) ; consultation sur le point de savoir si le dit payeur doit remettre au commissaire aux saisies réelles les gages des officiers saisis entre ses mains à raison des emprunts nombreux qu'ils ont été obligés de faire (1748) ; sommation au receveur de la Prévôté de Nantes de

payer au receveur des épices 500 livres pour deux annuités des droits de signature de *brieux de mer* (1682) ; copies de lettres patentes, de déclarations et d'arrêts du Conseil de 1383 à 1747, produites par le même comptable pour établir son droit de participer aux immunités et exemptions de la Chambre ; réquisitions contre le sieur Retaut, retardataire (1767) ; arrêt du Conseil renvoyant devant le Parlement l'affaire de la saisie mise sur les biens du même (1776).

1383-1780

B 157. - Liasse, 4 pièces parchemin : 86 pièces papier.

ADMINISTRATION INTÉRIEURE, RÈGLEMENTS ET DISCIPLINE. — Motifs des arrêts d'interdiction et de rétablissement du sieur Leroy de Keralno, conseiller maître, convaincu d'avoir supposé et mis au greffe des lettres lui attribuant une pension de 600 livres, et altéré un acte produit dans une contestation de noblesse entre M. Le Fauhé, écuyer, sieur d'Isson, et Math. Trevelec, son beaupère, instigateur de l'avocat général (1656) ; réquisitions contre la réception d'un postulant querelleur ; contre le sieur Le Meneust des Islettes ; défense au garde des archives de louer aucun appartement à des étrangers dans la maison que la Chambre lui a concédée pour son habitation ; observations sur l'arrêt rendu dans l'instance des États contre les Généraux des Finances accusés de malversations (1653) ; récusations pour cause de parenté ; mémoire sur le point de savoir si la Chambre est compétente pour se prononcer sur les ordonnances des Généraux des Finances ; règlement d'ordre intérieur ; et représentations au Roi par les officiers de la Chambre des Comptes tombée en disgrâce et transférée à Redon à propos des injonctions qu'elle avait adressées au miseur de la ville de Nantes et de l'ordre d'emprisonnement qu'elle avait lancé contre un sergent de police, porteur des ordres du Roi ; extraits des registres des délibérations de la municipalité et des registres de la Chambre, arrêts de cassation et d'injonction ; autres remontrances relatives à la suppression de 48 offices de receveurs généraux avec établissement d'un nouvel ordre (1780) ; arrêté de la Chambre contenant une longue protestation contre la suspension de ses séances et son expulsion du Palais (1788).

1580-1788

B 158. - Liasse, 12 pièces parchemin, 135 pièces papier.

COMPTABLES DES DOMAINES, DES FINANCES ET DES VILLES. — Extraits des liasses d'acquits de 1596 et 1606 ; état de la recette et dépense présenté par R. Gérard, receveur ordinaire du domaine de Nantes (1611) ; extraits et requête concernant la recette de Quimper, sommations, ordonnances, remontrances concernant la liquidation des comptes, la suppression des charges, la nomination des régisseurs ; extrait du compte de la recette générale de 1577 à 1582 ; mémoires concernant la saisie-arrêt mise sur les biens du sieur Varenne, receveur général des Finances, et les scellés apposés chez le sieur Leroux (1784) ; arrêts du Conseil et de la Chambre, conclusions, extraits concernant l'apurement des comptes des comptables chargés du recouvrement des restes en souffrance, des reliquats de la taxe des étrangers, des deniers du taillon et du trésor des guerres ; arrêt de mainlevée de deux souffrances sur le compte du quart du trésorier des États (1768) ; productions diverses relatives aux comptes des miseries de Hedé, de Morlaix, de Quintin, de Pontivy, de Rennes et de Vannes ; réclamation par Yves Morice, procureur général à la Chambre des Comptes, d'une pension sur la recette de Ploërmel et exécutoire de 248 livres contre le syndic de cette ville (1679) ; état des comptables du ressort de la Chambre ; états des comptes jugés ; remontrances des receveurs et contrôleurs des fouages sur la question du remboursement de leurs offices par les États (1712) ; instructions sur diverses questions de comptabilité ; pièces des poursuites intentées à Clément Emmerez de Charmoy, receveur des gages des

officiers du Parlement (1757) ; mémoire des restrictions portées dans l'enregistrement des lettres d'honneur décernées à J.-B. Bouchaud de la Pignonnerie, général des Finances (1786) ; lettres de jussion du roi Henri III ordonnant l'enregistrement immédiat de l'édit de création de deux contrôleurs généraux du Domaine en Bretagne malgré les observations des États (1585) ; appel interjeté au Conseil par les contrôleurs généraux des Finances d'un arrêt du Parlement qui les déboutait du privilège de noblesse (1680) ; mémoires sur la nécessité de conserver les charges de contrôleur des Domaines et de receveur particulier des Domaines dans chaque juridiction. État des juridictions pourvues d'un procureur du Roi.

1559-1787

B 159. - Liasse, 2 pièces parchemin, 65 pièces papier.

ADMINISTRATION DES DOMAINES. — Lettres patentes instituant une Chambre de réformation du domaine royal en Bretagne (1660) ; mémoires sur la nécessité de procéder à cette opération, sur les plaintes que provoque le maintien de la dite Chambre (1685), et mémoire de l'inspecteur des Domaines, Baud, insistant sur les avantages du renouvellement de cette opération, sur ses difficultés et sur les moyens à employer pour empêcher les usurpations qui sont, dit-il, hardies, car elles ont réduit le produit du domaine de Nantes de 128,000 livres à 40,000 ; consultations et mémoires sur la question de savoir si les duchés pairies sont exempts de rachats ; sur la question de savoir si les terres anoblies sont sujettes au droit de rachat comme les terres nobles ; sur les formes à suivre pour produire les aveux, justifier les déclarations et présenter les actes de foi et hommage ; notes et observations relatives à l'édit des francs-fiefs et nouveaux acquêts ; à la perception du droit d'indemnité sur les acquisitions du Clergé, sur les contraintes adressées à Louis Charpentier, possesseur de l'Abbaye en Chantenay (1711), aux Ursulines de Guérande (1776) ; à la perception du droit de lods et ventes sur les arrière-fiefs de la baronnie de Fougères contestée au Roi par S. Gefflot, chevalier, seigneur des Alleux (1707) ; aux conséquences des afféagements de domaines consentis par les seigneurs ; à une soumission déposée par M. de Saint-Pern du Lattay pour acquérir des domaines afféagés au duc de Penthiévre, sous le domaine de Dinan (1739) ; état des domaines royaux engagés en Bretagne dressé sous Louis XIII ; arrêt du Conseil ordonnant l'aliénation des terres vaines et vagues appartenantes au Roi (1736) ; déclaration de la Reine portant que sur la jouissance des deniers casuels qui lui appartient par don du Roi, elle entend en réserver le tiers pour l'acquit des pensions (1607) ; arrêts de vérification des lettres portant assignation du douaire de la Reine Mère sur les domaines de Bretagne (1611-1613) ; cahier des délibérations du bureau chargé de l'évaluation des domaines du Roi en Bretagne assignés en douaire à la Reine (1643-1644), états des charges, instructions de la Reine au sieur Vincent sur le recouvrement des deniers casuels ; sur les moyens de rétablir en peu de temps les revenus du Domaine et des Forêts.

1600-1785

B 160. - Liasse, 55 pièces papier.

ADMINISTRATION DES DOMAINES. — État sommaire de la valeur des domaines d'Auray et de Quiberon (1632) ; extrait d'aveu produit par les fabriqueurs de Pluvigner ; et mémoire sur la mouvance de quelques terres de Pluneret que revendiquait le seigneur de Talhouet Sallo (1766) ; requête en reception d'hommage par les héritiers de Claude Monod, dame de Lescoat, et de François Le Mayer, sieur de la Villeneuve (1753) ; mémoire sur l'origine de la baronnie de la Hunaudais et ses agrandissements érigée en 1487 (s. d.) ; sur l'engagement des moutaux de Fouesnant au sieur Aubin

dont on contestait les droits ; mémoire sur les droits respectifs du Roi et l'évêque de Saint-Malo sur cette ville (1691) ; état de réparations nécessaires au domaine du Roi en la châtellenie de Fougères, liste de rentiers, notes sur les fiefs de Beaucé, liste de ceux qui doivent fournir aveu ou hommage ; mémoire sur l'importance de la terre de Linière sous la baronnie de Fougères, et extraits d'actes (1775) ; liste des aveux rapportés par le notaire Buard pour la sénéchaussée de Guérande ; procès-verbal des réparations à faire aux prisons de Hédé (1644) ; aux moulins et halles de Jugon (1642) ; états des titres et domaines du président Le Pelletier, sous la mouvance de Lannion, et des revenus de la Motte, en Pommerit-le-Vicomte ; mémoire pour la réformation du papier terrier du domaine de Morlaix (1641) ; état et mémoire des titres de M. M. de Cintré au soutien de la propriété et seigneurie de la ville de Montfort, comme représentant les anciens comtes ; des aveux de la terre de Lambilly, paroisse de Taupont ; aveu du domaine du Merdy en Plouaré, sous la barre de Quimper (1752) ; procédure contre le sieur Le Roy accusé d'avoir détruit des titres pour s'exonérer de la sergentise féodée de la forêt de Carnoet (1659) ; état des titres relatifs à la mouvance de la terre noble du Temple du Cerisier prétendue par le Roi et par le seigneur de Cicé ; copies d'aveux de la Tivinais à la baronnie de Bossac (1535-1710).

1535-1775

B 161. - Liasse, 1 pièce parchemin, 43 pièces papier.

ADMINISTRATION DES DOMAINES DE LA SÉNÉCHAUSSÉE DE NANTES. — Procès-verbaux de visite constatant les réparations à faire aux prisons, maisons, moulins, pêcheries, chaussées et halles dépendant du domaine du Roi dans les diverses sénéchaussées de Bretagne (1643 et 1652) ; état des réparations à faire au bâtiment de la Chambre des Comptes (1750) ; aveux et contrats concernant l'étendue des droits du Roi et des sires de Retz sur la châtellenie de Vue, le fief du Pont en Vertais, trois maisons sises à Nantes, une tenue à Héric, des terres de Vertou ; mémoires relatifs à l'enregistrement du bail du fermier des Domaines Réunis ; l'afféagement du terrain de Gastedeniers en Chantenay à M. Bonnier de la Chapelle (1778) ; les acquisitions de Graslin à Nantes (1781) ; l'acquisition de la seigneurie du bourg de Pont-Saint-Martin avec le droit de justice foncière et l'opposition formée par le Procureur général pour défaut de lettres de confirmation (1765) ; cahier des deniers casuels perçus par le contrôleur du Domaine de Nantes (1641) ; adjudication de deux boutiques à la Saulzaie de Nantes (1729) ; proposition d'échange avec le Roi faite par M. Binet de Jasson pour les fiefs du Pellerin, de Cheix et de Rouans.

1462-1781

B 162. - Liasse, 31 pièces papier.

ADMINISTRATION DES DOMAINES. — Assignations, procès-verbaux de saisies rédigés par les huissiers de la Chambre, états récapitulatifs des opérations, mémoires, requêtes et productions sur la question des saisies féodales ; rôles des terres saisies dans les ressorts de chaque sénéchaussée royale.

1610-1692

B 163. - Liasse, 32 pièces papier.

ADMINISTRATION DES DOMAINES. — Assignations, saisies, répits, consultations et procédures ; notes remises aux huissiers par le Parquet, listes nominatives *etc*.

1704-1783

B 164. - Liasse, 73 pièces papier.

CONTRATS DE MUTATION. — Extraits d'actes de vente produits par les notaires des juridictions royales de Brest, de Châteaulin, de Châteauneuf, de Concarneau, de Dinan, de Fougères, de Gourin, de Guérande, de Hédé, de Jugon, de Lannion, de Lesneven et de Morlaix. États récapitulatifs indiquant la date des contrats et la situation des biens.

1739-1785

B 165. - Liasse, 184 pièces papier.

CONTRATS DE MUTATION. — Extraits d'actes de vente produits par les notaires des juridictions de Nantes, Loyaux et Touffou, ses annexes, de Ploërmel, de Quimper, de Rennes, de Rhuis, de Saint-Brieuc et de Vannes. États récapitulatifs des contrats de mutation conclus avec l'indication des notaires, des contractants et de la situation des biens.

1708-1787

B 167. - Liasse, 3 pièces parchemin, 46 pièces papier.

COMMUNICATIONS AUX OFFICIERS DU PARQUET par diverses cours souveraines sur diverses questions de cérémonial, de privilège, de franchise, d'attributions. — Arrêts, lettres et documents divers envoyés par les Chambres des Comptes de Bourgogne et Bresse, de Dôle, de Dauphiné, de Montauban, de Montpellier, de Paris et par les Parlements de Rennes, de Paris et de Flandre, remontrances ; *etc.*

1584-1788

B 168. - Liasse, 32 pièces papier.

COMMUNICATIONS DIVERSES AU PARQUET. — Mémoires sur le droit de Régale et les prérogatives de la Chambre des Comptes en pareille matière (s. d) ; sur les libertés de l'Église Gallicane en matière d'élection et de nomination aux bénéfices ecclésiastiques (1680) ; extrait d'un livre de mesures et de singularités contenant le texte de la formule du serment des Ducs de Bretagne lors de leur couronnement à Rennes, et du cérémonial suivi dans cette circonstance (copie de 1535) ; réponse contradictoire à une thèse sur la doctrine de l'infaillibilité du Pape (s. d.) ; oraison funèbre du roi Louis XIII (1643) ; conclusions sur un livre ayant pour titre *Examen de quelques passages de la traduction française du Nouveau Testament ;* discours de rentrée prononcés par M. de la Tullaie, procureur général ; articles du traité de paix conclu entre le duc de Mercoeur et le Roi (1598) ; extraits concernant le régime adopté pour les Marches de Poitou ; extraits de la recette des taxes perçues sur les anoblis dans l'évêché de Nantes (1669) ; mémoire pour la ville de Nantes servant de réponse à celui de Saint-Malo, au sujet du port franc (1736) ; mémoires sur la formation d'une compagnie du guet à Nantes (1785) ; sur les droits de propriété des chevaliers du Papegault sur le terrain de la butte du tir (1787) ; commentaires de plusieurs articles de la Coutume de Bretagne.

1535-1787

B 169. - Liasse, 258 pièces papier.

CORRESPONDANCE ADRESSÉE AU PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA CHAMBRE DES COMPTES par les miseurs des villes, les receveurs des Domaines et des Finances, les procureurs du Roi près les sénéchaussées de Bretagne par les huissiers chargés des significations et par les particuliers contenant des demandes de délai pour produire des comptes et des déclarations de consistance, de foi et hommage, des sollicitations d'enregistrement de lettres patentes, des explications sur un dépôt de titres domaniaux conservés en Anjou au château de Lambroise (1770) ; lettres signées du maréchal de Château-Renault (1710) ; du commandant de la Fare (1746) ; de M. Leveau, directeur des Domaines (1747) ; de M. de la Chalotais (1752) ; de Paris-Duverney, l'un des associés de l'entreprise des mines de Pontpéan (1762), de M. de Peillac, l'un des délégués de la Chambre des Comptes à Paris, pour l'affaire de la reconstruction du Palais de la Chambre des Comptes à Nantes (1762) ; au duc de Penthièvre (1770) ; du comte de Lubersac de Livron, créancier de la faillite Leroux, excaissier des États de Bretagne (1770), *etc.*

1700-1779

B 170. - Liasse, 253 pièces papier.

CORRESPONDANCE ADRESSÉE AU PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA CHAMBRE DES COMPTES concernant une méprise commise par un huissier, envers M. de Saint-Maudé-Frogeray, subdélégué de l'Intendance de Bretagne à Quimperlé (1781) ; la mouvance de la métairie noble du Temple, paroisse de Saint-Jacques de la Lande près Rennes ; les demandes de délai produites par le chevalier Dondel pour l'aveu de la terre de Kerauguet ; par M. de Quelen, lieutenant des gardes du Corps, pour la terre de Quelen en Duault ; par M. de Rospiec-Trevien fils, lieutenant des vaisseaux du Roi, pour les terres de Kergonan et de Keranquelven ; par M. de Pontual pour la seigneurie de Pleurtuit (1784) ; relative à la conduite de M. Fournier de la Pommeraie envers l'huissier Hamard (1786) ; à une gratification demandée par Madame Fleury, veuve d'un ex-greffier ; aux rivalités de la Chambre des Comptes et du Parlement de Bretagne ; aux recommandations sollicitées par divers aspirants aux charges ; à l'enregistrement d'une commission de directeur et receveur général des domaines corporels ; à des recherches généalogiques faites par M. de la Tullaie pour son cousin M. le vicomte de la Houssaie (1787) ; à la succession de Jean-Marie Dorier, boulanger à Guérande, dont les parents habitent le Lyonnais, *etc.*

1780-1789

B 171. - Liasse, 18 pièces papier.

LIVRES DE CORRESPONDANCE DU PARQUET contenant la transcription des lettres écrites par le Procureur général à la Cour, aux Ministres, aux procureurs du Roi, et à divers, au sujet des droits exigés dans les sénéchaussées lors de la publication des aveux, de l'enregistrement des édits et lettres patentes, de l'exploitation de la mine de Pontpéan, des retards des comptables, du rappel du Parlement, des contestations de préséance, *etc.* Minutes de quelques lettres. — Notes particulières à l'usage du Parquet sur la procédure des saisies, les frais de signification et de publication.

1731-1779

Archives

B 166. - Liasse, 28 pièces papier.

RECHERCHES, INVENTAIRES ET RÉCOLEMENTS. — Inventaire de quelques liasses de titres déposés à la Chambre des Comptes (1558) ; commissions à René de Bourgneuf, seigneur de Cucé, premier président de Bretagne, pour procéder à l'inventaire des titres de Bretagne conservés au château de Nantes ; procès-verbaux d'exécution et d'assignation des gardiens chargés des clefs (1566) ; lettres de Marie de Médicis sur la jouissance de tous les deniers casuels de Bretagne qui lui a été cédée pendant neuf ans et dont elle entend se réserver le tiers (1607) ; commissions du roi Louis XIV à divers pour se transporter aux archives du château de Nantes et en faire l'inventaire ou le récolement, pour en extraire les titres relatifs au duché de Retz et en délivrer expédition au duc de ce pays (1668) ; pour répondre aux demandes du marquis de Molac (1670) ; procès-verbaux d'ouverture et de récolement dressés au château de Nantes et à la Chambre des Comptes ; mémoire des officiers de la Chambre sur les causes du désordre qui règne dans les Archives ; inventaire des titres trouvés chez P. du Mollinet, commissaire général chargé des réformations de Bretagne (1684) ; mémoire sur la nécessité de rédiger des expéditions des réformations de la noblesse pour parer aux incendies (1760) ; instances dans le même sens du ministre Malesherbes, à la demande des États de Bretagne (1776) ; correspondance relative au transport des titres conservés au château de Lambroise (Anjou) et provenant de la succession d'un receveur général des Domaines (1778).

1558-1789

B 4295* - 4297* Inventaire des comptes des domaines, fouages, miseries, recette générale et autres.

1387 - 1681

B 12838* / I - II Inventaire des archives de l'ancienne Chancellerie de Bretagne, dit de *Turnus Brutus*.

1560

B 12839* Table des édits, déclarations et mandements royaux enregistrés à la Chambre. [9]début.

XVII^e^ s

B 12840* Inventaire de liasses et de registres contenus dans les archives de la Chambre.

1558 - 1561

B 12841 / I - X - 12843 / I - IV Procès-verbaux de récolement et d'inventaire des minutes, registres, titres et autres pièces existant dans les archives de la Chambre des comptes, dressés en diverses occasions (changements de greffier, de garde des archives, *etc*.)

1621 - 1697

12842 / I - XII. 1708 - 1750.

[9] Cette table s'arrête au « 17^e^ registre » (1606 - 1610). Les derniers feuillets du registre manquant.

12843 / I - V. 1760 - 1781.

B 12844* Procès-verbal de récolement et de transport des archives de la Chambre des comptes au couvent des Cordeliers de Nantes.

1760

B 12845* Procès-verbal de récolement et de transport des archives de la Chambre des comptes au nouveau palais de la Chambre.

1782

B 13086 Demandes de renseignements adressées à M. Denis, garde-livres (v. 1686-1700), et notes et extraits des archives de la chambre.

XVII^e^ – XVIII^e^ s.

Mandement et édits royaux

B 50. - Registre grand in-folio, 23 feuillets papier.

LIVRE DES FRANCHISES CONCÉDÉES PAR LES DUCS ET CONTIRMÉES PAR LE ROI DE FRANCE, CHARLES IX. — Exemptions d'impôts accordées à Th. de Riou pour une maison sise à Lohéac (1485), et continuation à son successeur G. Bouëxic, en 1564 ; pour une métairie nommée la Gohoraie, en Saint-Jean-de-Beré, appartenant à R. Boullaie (1453) ; et ensuite à Fr. Perrigault, en 1564 ; pour la Hulonnière, en la paroisse de Thouaré, appartenant à Alnette Mauléon (1438), puis à A. Ménardeau ; pour une maison au bourg de Loudéac, appartenant à J. Ruallan (1564) ; pour une maison sise à Nozay, appartenant à J. Blanchet (1443), puis à P. Tillon (1564) ; pour des maisons sises dans les paroisses de Lanrien-Quintin, de Lannion, de Guichen, de Saint-Cyr-en-Raiz ; autres exemptions accordées par le duc François II à R. Mahé, ex-serviteur de Gilles de Bretagne (1461), et par le duc Jean V à Robert Bretaigne, son secrétaire, devenu aveugle (1440) ; à Louise Jarneu pour une maison à Lannion, affranchie par le duc en 1441.

1438-1564

B 51. - Registre grand in-folio, 409 feuillets papier.

LIVRES DES MANDEMENTS ET ÉDITS ROYAUX des règnes de Charles VIII, de Louis XII et de François I^er^ contenant divers actes de la période des ducs de Bretagne : charte de la duchesse de Bretagne Constance, énumérant les biens qu'elle donne pour la fondation de l'abbaye de Villeneuve (1201) ; bulle confirmative du pape Honorius (1226) ; charte de fondation de messes à la cathédrale de Nantes par le duc Jean IV, pour la célébration desquelles il a donné 60 livres de rente sur le produit des pêcheries de la Loire (1398), et augmentation de la même fondation par le duc Jean V (1411) ; concession de franchise aux habitants du Gâvre par le duc Jean V (1409) ; reconnaissance des religieux de Redon portant qu'ils doivent célébrer une messe quotidienne pour le duc François I^er^ (1493) ; serments de fidélité des évêques de Saint-Malo et de Cornouaille ; nomination des gens des Comptes de Bretagne par le roi Charles VIII (1492) ; ordonnance révoquant toutes les aliénations du domaine ducal faites depuis 1490, réduisant d'un tiers toutes les concessions gracieuses de rachat, de

confiscations, d'aubaine, de bris, de lods et ventes accordées (1492) ; quittance générale de toutes les impositions établies en Bretagne sous le nom de fouage avant le mariage de Charles VIII avec la duchesse Anne (1491) ; et déclaration portant que la remise des reliquats à payer ne remonte pas au-delà de deux ans (1493) ; injonction à tous les receveurs de fouages qui ont agi sous les sires de Rieux, d'Albret, de Rohan et autres, de produire leurs justifications devant la Chambre des Comptes (1493) ; confirmation des privilèges de Saint-Aubin-du-Cormier remon tant à 1225 ; ordre à tous les procureurs des barres de Bretagne d'envoyer à la Chambre les aveux de leur juridiction (1496) ; ordonnance déclarant que les arrêts de la Chambre des Comptes en matière de finance et de domaine seront exécutoires sur le champ nonobstant tout appel des parties ; modérations de fouages ; édit réglant les formes de la justice en Bretagne promulgué par le roi Louis XII (1510) ; déclaration du même Roi validant toutes les nominations d'officiers signées par la duchesse Anne ; commission à André de Foix et à Ph. de Montauban de recevoir les serments des gentilshommes, officiers et bourgeois du pays de Bretagne (1513) ; ordonnance du roi François I^{er} révoquant toutes les aliénations du domaine royal et prescrivant l'insinuation à la Chambre des Comptes de toutes les exemptions et concessions qui seront désormais accordées (1523) ; autre du même souverain portant cession aux États de Bretagne de la somme annuelle de 800 livres sur la recette des 6 deniers par pipe de vin vendu en détail (1523) ; délégation du Roi au comte de Laval, lieutenant-général du Roi en Bretagne, au vice-chancelier, aux présidents des Parlements de Paris et de Rennes et à G. de Comacre, secrétaire du Dauphin, pour recevoir les hommages dus à la Couronne après le décès de la reine Claude (1524) ; extraits des livres de la Chambre des Comptes concernant les sommes prêtées par le prince d'Orange et les récompenses qu'il a reçues en retour ; rachat de la couronne d'or engagée pour la somme de 5200 livres entre les mains d'Olivier Baud, trésorier de l'église de Vannes (1527), du temps de François II ; lettres d'habilitation, d'anoblissement et de légitimation octroyées à P. Sauvage, à Isabeau de Ker, femme de J. Mauhugeon, à Jean Bourgneuf, seigneur de Cucé, à Bernard de Médine, espagnol, à J. de la Roche, dit Savoye, palefrenier de la Reine, à Thomas Regis et Raoul Leroy, à Olivier Lemercier, à Michel Marquier, à Jean Dariague, espagnol ; commissions de lieutenant-général en Bretagne accordées au comte Guy de Laval (27 août 1526), et à Jean Laval, baron de Châteaubriant (1531) ; d'amiral de Bretagne à Philippe Chabot, seigneur de Brion (1526, mars) ; dotation de l'abbaye de Maubuisson, près Pontoise, consentie par Blanche de Castille et Saint-Louis (1239) et la reine Anne de Bretagne (1513) ; concessions, permissions, fondations pieuses en faveur des Chartreux du champ d'Auray, des Carmélites de Vannes, des chanoines de Saint-Malo, de l'église de Saint-Denis, en France, des Cordeliers et des Jacobins, des Carmes de Nantes ; suppression de l'office de général des Finances qui fut exercé par Fr. de Cardonne et Philibert Tissart, son gendre (1529) ; nomination des gens du Conseil de Bretagne et création de leur juridiction (1497) ; autre ordonnance de la duchesse Anne sur le même fait (1512) homologuée par Louis XII, et rôle des officiers du Conseil et de la Chancellerie de Bretagne ; affranchissement de la maison et du domaine de Bellevue, sis à Nantes, paroisse de Saint-Clément, appartenant à P. Chocque, dit Bretagne, l'un des hérauts d'armes de la reine Anne ; du lieu de Galisson, en Montgermont, au profit de Nicolas Racine, son conseiller maître (1489) ; doléances et remontrances des gens des Trois États du pays de Bretagne présentées au Roi sur les nécessités et affaires de leur province (1492) ; décret du Parlement assemblé à Vannes invitant le procureur général à la Chambre des Comptes de procéder contre certains comptables qui, au mépris des défenses, ont porté appel au Parlement de Paris de sentences rendues contre eux par la Chambre, et confirmées par le Parlement (1495) ; indemnité de 10,800 livres ordonnée par le duc François II au profit de plusieurs marchands d'Espagne qui avaient été spoliés sur mer (1487) ; concessions de domaines en jouissance viagère au profit du prince d'Orange (1501), de Ph. de Montauban, de J. de Mondragon, de J. Guibé, des enfants de G. de Hallay, du vicomte du Fou, de Thomas Destuer, échanson de la reine, de Claude

de la Basme, son valet de chambre (1507), de Jeanne Maurray, sa femme de chambre, du sire de Rohan, de Dordet de la Roque, chevalier, seigneur d'Estuer, de P. de Laval, seigneur de Montafilant, de Gillette du Guiny, de M. de Rieux, de M. d'Acigné ; donation des revenus de la terre de Fougères à René de Montejan, signée par la régente Louise de Savoie (1525) ; autres concessions viagères au profit de M. de Vaudemont, du bâtard de Rieux, de M. du Plessis-Bordage, du sieur de Guengat, de M. de Guise, du sire d'Avaugour, de Louis de Perreau, chevalier, seigneur de Castillan (1527) ; arrêts de régistrature, *etc.* Tables des matières.

1201-1531

B 52. - Registre grand in-folio, 301 feuillets papier.

LIVRES DES MANDEMENTS ET ÉDITS ROYAUX du règne de François I^er^, enregistrés pendant les séances des semestres. — Tarif et liste des devoirs perçus par le Roi dans chaque port du duché de Bretagne ; tarif des brefs délivrés aux navires ; tarif de la traite des choses mortes ; commissions de trésorier général pour N. Barbillon ; de général des Finances pour A. Bullioud ; de mattre auditeur des comptes, pour P. Cosnoal ; de G. Meneust, concierge et garde des archives de la Chambre des Comptes ; institution de Jean Hux, mattre auditeur des comptes (1534) ; de Guillaume Loisel, second président à ladite Chambre ; lettres du duc François contenant *vidimus* de toutes les chartes de concession accordées par ses prédécesseurs aux religieux de Savigny en 1155, en 1162, en 1185, en 1398, en 1420, en 1443, en 1447, en 1451 et en 1657, et lettres de confirmation du roi François I^er^ accordées en 1534 ; exemption d'aides pour la ville de Dinan (1532) ; ordonnance portant que désormais les assises du Parlement de Bretagne se tiendront à Vannes suivant les déclarations antérieures des ducs et des Rois, et défense aux conseillers de se réunir ailleurs sous peine de nullité de leurs actes ; et autre mandement leur assignant pour résidence la maison qu'occupait la Chambre des Comptes ; ordonnances concernant l'administration des forêts de Bretagne (1534 et 1544) ; réceptions des serments de fidélité des évêques de Cornouaille, de Saint-Malo et du sire d'Avaugour ; lettres de jussion prescrivant aux commissaires de la réunion au Domaine de livrer à René de Montejan la terre et seigneurie de Fougères, pour qu'il jouisse 5 ans des revenus (1532) ; exemption d'aides accordée aux habitants de Vannes pour l'espace de 10 ans ; don du foin des prés du duc sis au château de l'Hermine à Vannes, au profit de Jean de Kermeno, capitaine de Vannes (1532) ; don de l'île d'Indrette à J. de Cazault, veuve d'Olivier Baraton, maître d'hôtel du Roi ; de la prairie de Bièce, près Nantes, à la même ; mandements des ducs Jean V et François II obligeant les procureurs d'apporter leurs papiers d'office à la Chambre des Comptes afin qu'ils soient contrôlés au point de vue de la poursuite des contraventions aux droits du Domaine ducal (1407 et 1466) ; édit en forme de statuts de règlement pour l'administration de la Justice et des Finances en Bretagne (1530) ; confirmation des lettres portant donation des seigneuries de Penthièvre, de Lamballe, de Moncontour, de Loyaux, avec les ports d'entre Couesnon et Arguenon à M. de Guise (1532) ; don de la seigneurie de Hedé, au sire d'Avaugour, de la seigneurie de Guingamp, à M. d'Annebaud ; du greffe de la cour de Rennes à R. d'Acigné ; de la seigneurie d'Auray à Anne de Vernon, dame d'honneur de la Reine-Mère ; du revenu de la sénéchaussée de Rhuys à la grande sénéchale de Normandie, Diane de Poitiers ; des pêcheries d'Erdre aux Chartreux de Nantes ; de la baronnie de Fougères à Claude de Clermont, seigneur de Dampierre ; lettres d'habilitation et de naturalisation octroyées à des Espagnols, à des Florentins ; légitimation de François de Laval, évêque de Dol ; permission d'acheter la maison et le jardin de G. Drouillard, seigneur de Kerlen, pour augmenter le logis de la Chambre des Comptes (1543) ; institution du jeu et tir de l'arc et de l'arbalète dans les principales villes de Bretagne, et concession de privilèges aux vainqueurs du Papegault ; édit portant que les gens du Conseil de Bretagne siègeront

alternativement à Nantes et à Rennes de six mois en six mois (1541) ; confirmation des privilèges de la Guerche et de Lantreguier ; démission de la jouissance du duché de Bretagne en faveur du Dauphin consentie par le Roi, le 9 février 1540 ; les actes qui suivent sont le plus souvent au nom du Dauphin ; mandement de contraindre tous les sergents féodaux de la Couronne à faire une déclaration de leurs domaines et de leurs privilèges ; institution de Jean de Carheil, secrétaire et greffier des Comptes ; arrêts de vérification et de régistrature, *etc*. Tables des matières.

1532-1546

B 53. - Registre grand in-folio, 463 feuillets papier.

LIVRE DES MANDEMENTS ET ÉDITS royaux du règne de Henri II. — Lettres de naturalisation délivrées à Bernard de Monty, originaire de Florence, à J. Pourcin, natif de Venise, à Sancho de Herrera, espagnol, à Francisque de Léon, natif de Castille, aux frères Martin, portugais, à Dantès Durban, à Damien Dalcaret, à Diago de Victoria et à d'autres ; lettres d'anoblissement délivrées à Fr. Gabart, à Georges Chevallerie, à Alain Avril de Lourmaie, à Fr. Lestre, sieur de la Ville-Durant ; permissions d'acquérir des terres nobles accordées à J. Motay, à P. Le Meignan, à J. de Gennes, à J. de Complude, aux frères Nicollon, à P. Bernard, à F. Cadio et autres ; arrentements, aliénations du parc de Douault à Fr. Bertho, du moulin de Cesson et de la coutume du Pont au seigneur de Cucé ; de la terre de Hédé, à Fr. du Breil, de la maison du poids à Rennes à J. Hux ; des moulins de Saint-Martin et du Pré le Comte à Rennes, du fief de Saint-Armel, des moulins de Joué, sous la barre de Rennes, de la maison du Château-Gaillard à Vannes ; du pré au Duc et de 20 journaux de terre sous la recette du Gâvre ; remboursement au miseur de Nantes des frais faits par lui lors du passage de la reine d'Ecosse (1554) ; mandement à l'évêque de Saint-Brieuc de ne pas porter sur le rôle des Décimes les couvents de Mendiants et les aumôneries (1550) ; institutions de charges aux noms de Jean Cécillon, greffier de la sénéchaussée de Guérande, de G. Arbaleste, général des Finances, de G. Bricaud, trésorier garde des chartes de Bretagne, de Marc Fortia, premier président des Comptes, de Jean Le Vavasseur, huissier des comptes, de Nicolas de Troyes, trésorier de France, général des Finances en Bretagne ; mandement accordant aux conseillers du Parlement et au procureur général 6 livres par jour, durant la session de la Cour ; commission de garde de la maison et du parc de Lestrenic à François de Callac ; lettres patentes portant établissement (1551) puis suppression de la Traite foraine en Bretagne, en décembre 1553, moyennant une somme de 132,000 livres votée par les États ; érection d'un Parlement en Bretagne (1554) ; commission à la Chambre des Comptes de juger les procès touchant les landes de Fougères ; établissement du jeu du Papegault avec tir à l'arquebuse dans les villes de la Roche-Bernard, de Carhaix, de Brest, du Conquet ; remboursement d'une dette contractée envers Th. Renucin, marchand de Lyon ; confirmation des exemptions d'aides accordées à diverses villes ; création de deux nouvelles foires à Tinténiac, et octroi de la franchise de 30 tonneaux de vin au roi du Papegault (1553) ; édit cassant et révoquant tous les officiers d'amirauté, et les obligeant à se pourvoir de nouvelles lettres d'institution et à prêter serment (1555) ; arrêts de régistrature, *etc.* Tables des matières.

1546-1555

B 54. - Registre grand in-folio, 448 feuillets papier.

LIVRE DES MANDEMENTS ET ÉDITS ROYAUX des règnes de Henri II, François II et Charles IX, enregistrés pendant les séances des semestres. — Lettres patentes portant règlement pour les prestations d'hommage ; commission au sénéchal de Nantes et au général de Bretagne d'aliéner des parcelles de domaine jusqu'à concurrence de 10,000 livres de rente ; permission de tirer de l'arc et de

l'arquebuse aux bourgeois de Pontlabbé, du Fou, de Guingamp, de Lannion, de Châteaubriant, de Penmarch, de Guémené, de Josselin, de Piriac ; mandement d'arrenter les terres vagues des domaines du Gâvre et de Touffou ; concession de franchise de fouages aux habitants de Prigny, des Moûtiers, de Saint-Cyr et de Machecoul ; autorisation pour les sergents féodés de la baronnie de Fougères de prendre le VII^{e} denier des taux et amendes ; translation du Parlement de Rennes à Nantes ; permission aux bourgeois de Nantes d'employer le produit du *Méage* aux réparations des fortifications ; homologation du règlement de la Chambre des Comptes rédigé par le Procureur général (1556) ; anoblissement du domaine de Breilagu, en Bouguenais, au profit de Antoine Dessefort (1556) ; confirmation des privilèges du chapelain de Saint-Yves à Kermartin, près de Tréguier ; exemption de décimes pour deux ans aux recteurs et curés des paroisses de Lochrist et de Plougonvelin, en Léon (1558) ; provisions et institutions de charges aux noms de François de Romanet, contrôleur général des Finances de Bretagne ; de Simon Galeran, sous-garde de la forêt du Gâvre ; d'Yves de la Tullaie, secrétaire auditeur des Comptes ; de J. Dupont, receveur des décimes de Tréguier ; de Pierre Lopin, trésorier des réparations ; de Chr. Bigot, maître forestier à Duault ; légitimation de Pierre de la Touche, bâtard ; lettres d'habilitation octroyées à Agnès de Cardoffa, portugaise, à Alonzo Daragon, à P. de Villiers-Réal, à Antoine Dérédie, espagnols, à Henri Tillin, irlandais, à Jean Houpère, angrais ; naturalisation de François Carvero, espagnol ; vente à M. Boyvin d'une maison sise à Nantes, près la halle du poisson sec ; permission d'acquérir des terres en fief noble accordées à Jean et à Michel Le Corvaisier, à Toussaint de Commaillé, à Jean Bonnier, à Th. Le Coniac, à P. Boullanger, à M. Prier de la Roche-Bernard, à M. Lemoine de Vitré ; autorisation aux religieuses de Saint-Sulpice, près Rennes, de prendre le bois dont elles ont besoin pour réparer leur église brûlée (1558), et avis conforme du général des Finances ; rabais accordé à la fille de Jean Tireau, grand fermier des impôts en Bretagne ; hommage de Madeleine de Bretagne pour la terre du Château-Fromont ; donation du devoir de 10 muids de sel aux religieux de l'aumônerie Saint-Jean d'Angers (1548) ; transaction entre le Roi et le duc d'Etampes contenant l'exposé de toutes les réclamations qui ont surgi à propos de la succession de Jean de Brosse, héritier de Charles de Blois, et à propos de l'exécution des clauses des traités de Guérande, de Tours et de Nantes, (1555) ; et mandement de délivrer audit prince les titres des terres de Lamballe, de Moncontour, de Guingamp et de Minibriac ; édits relatifs aux terres tenues en domaine congéable, et à l'affranchissement d'un feu de fouage dans chaque paroisse ; érection de la châtellenie de la Touche-Limousinière au comté nantais (1556) ; création d'un général surintendant des deniers communs des villes de Bretagne (1555) ; congés gratuits pour tirer des cargaisons de vins accordés à la reine d'Ecosse, à Pierre de Thouars, à G. Janoti, au prince de la Roche-sur-Yon, à la dame de Rohan ; lettres de François II déchargeant la paroisse de Frossay pendant 7 ans de 12 feux de fouage, parce que la peste et les incursions des ennemis leur ont causé de grands dommages, réduit la population de moitié et aussi pour les dédommager des frais que leur occasionne la garde de l'entrée de la Loire avec des pièces de canons (1560) ; exemption de décimes pour deux ans au vicaire et au prieur de Batz, au diocèse de Léon, pour les indemniser des pertes causées par la descente de l'armée navale des ennemis (1559) ; arrêts de régistrature, *etc.* Table des matières.

1555-1561

B 55. - Registre grand in-folio, 321 feuillets papier.

LIVRE DES MANDEMENTS ET ÉDITS ROYAUX du règne de Charles IX. — Édits, déclarations, lettres patentes, arrêts du Conseil portant permission au roi de Navarre de tirer du pays de Gascogne 2,000 tonneaux de vin sans payer aucun droit (1561) ; à l'abbesse de Fontevrault d'enlever 160 muids de sel sans acquitter aucun péage de Loire ; au sieur de Sauzay, gouverneur du château de Nantes, de faire

venir 500 tonneaux de vin en franchise pour sa provision ; au seigneur de Bouillé de tirer de chez lui 100 tonneaux de vin ; prorogation du don de 160 livres accordé aux bourgeois de Dol pour 8 ans ; mandement de payer 102,000 livres à J. B. Gondy, gentilhomme florentin ; homologation de l'échange des moulins de Joué, près Rennes, contre les terres du Pont, en Vertais, et de la Jaguère, en Rezé (1567) ; exemption de tous subsides, fors du taillon, aux habitants de l'île de Bréhat ; affranchissement des tailles et aides pour les habitants de la Guerche, de Rennes, du Conquet, de Vitré, de Morlaix, de Nantes, de Vannes, de Dol ; permission aux bourgeois de Nantes de percevoir certaines taxes pour la réparation des ports et acquitter certaines dettes (1565) ; à Morice Courjault du Montouer, de bâtir des moulins à mer, au lieu de Poullo, sous la juridiction d'Auray (1560) ; continuation d'affranchissement de fouages accordée aux paroissiens de Saint-Cyr, de Bourgneuf, de Prigny, des Moûtiers, de Fresnay et de Machecoul, afin de les aider à réparer les chaussées de leurs marais salants (1563) ; lettres de naturalisation et d'habilitation octroyées à des Portugais, à divers Espagnols, à Horace de Liévan, gentilhomme boulonnois, à Paul Gabron, de Florence ; légitimation de Suzanne Moulnier ; rabais concédés aux fermiers des étaux de la cordonnerie de Nantes, des pêcheries, des impôts et billots, de la traite des bêtes vives, de la boulangerie de Rennes ; provisions de concierge de l'île d'Indrette, au comté de Nantes, pour M. Loriot ; remise des droits de lods et ventes, et des droits de rachat au prince de Mantoue, au sire de Rieux, à Pierre de Cornulier, acquéreur de la terre de Rezé, au sieur d'Assigné, au seigneur de Brissac, acquéreur de la Guerche ; des droits d'annate et de régale aux abbés de Bon-Repos, du Relecq ; remise des devoirs de prévôté, de ports, de hâvres, de convoi, de brefs aux Cordeliers de Plancouet, de Bernon, de Cezambre, de Saint-Brieuc et de Landerneau ; réunion de l'office de trésorier payeur des fortification de Bretagne à la trésorerie générale (1562) ; présentation du titulaire de la chapelle de Rozet, en Plessé ; arrêts de régistrature, *etc.* Tables des matières.

1561-1567

B 56. - Registre grand in-folio, 375 feuillets papier.

LIVRE DES MANDEMENTS ET ÉDITS ROYAUX enregistrés pendant les séances des semestres. — Édits, déclarations, lettres patentes et arrêts du Conseil portant remise et exemption d'impôts pour les habitants des villes de Quimper-Corentin, de Dol, de Saint-Mathieu, de Lochrist, de Belle-Ile et de Montdol ; validation des dépenses faites par le duc d'Étampes jusqu'à 12,000 livres ; donation à la reine-mère de plusieurs seigneuries en Bretagne ; remise de droits de rachat pour François de Coligny, seigneur Andelot, à l'occasion du décès de Guyonne de Laval (1568) ; pour Olivier Querhoent après le décès de Jehanne Kergournadech ; pour la veuve du maréchal de Brissac ; donation au seigneur d'Acérac de 8,000 livres sur la recette des bris de mer ; institutions et provisions de charges aux noms de P. Mahé, garde receveur du mesurage à sel à la Fosse de Nantes, de G. Fournier, contrôleur général des Finances en Bretagne, de J. Marboeuf, conseiller français au Parlement de Bretagne, de François de Bruc, secrétaire et auditeur des comptes, d'Antoine Clavier, conseiller au Présidial de Nantes, d'Alexandre de la Tullaie, secrétaire et auditeur des Comptes, de G. Gérard, second avocat au Présidial de Rennes ; délai d'hommage jusqu'à sa majorité accordé au seigneur de Maure ; lettres de naturalisation délivrées à des Italiens, à des Portugais et à des Espagnols ; lettres de jussion pour l'enregistrement de la confirmation des privilèges des religieux du Mont-Saint-Michel octroyés par le roi François II (1560) et concession de franchise pour 50 tonneaux de vin (1566) ; autre franchise de transport de vins pour les Cordeliers de Nantes, pour le gouverneur de Martigues ; privilège du jeu du papegault à l'arc, à l'arbalète et à l'arquebuse concédé aux mortes-paies et aux habitants de Conq (1567) ; homologation des lettres de noblesse présentées par Bernard de *Montys*, natif de Florence, et délivrées au même par Cosme de Médicis en 1567 ; des lettres d'affranchissement accordées par le duc

François II (1471) à G. Pinagot, son receveur à Brest, pour une maison sise à Saint-Renan (1567), — autorisation pour la ville de Nantes de prélever des deniers sur les marchandises pour les frais de fortification (1571) ; bail à ferme des terres et seigneuries de la Jaguère et du Pont en Vertais (Nantes) ; du produit de la recette des ports et hâvres de Bretagne et contrat de vente des moulins des Halles (Nantes) au sieur Harouys ; état des dettes de la ville et pancarte des taxes à percevoir ; concession du droit de bris sur les côtes de Rhuys, en faveur de Claude de Lorraine, gouverneur en Bourgogne, par Henri II (1559), et lettres de jussion de 1565 et 1568 pour leur enregistrement ; don de 10,000 livres sur la recette des lods, ventes, rachats, amendes, bris et confiscations, au profit du sieur de Sarlabos, gouverneur du Hâvre de Grâce (1568) ; rabais accordés à divers fermiers des impôts ; arrêts de vérification, *etc.* Tables des matières.

1567-1571

B 57. - Registre grand in-folio, 368 feuillets papier.

LIVRE DES MANDEMENTS ET ÉDITS ENREGISTRÉS pendant les séances des semestres. — Déclarations, édits, lettres patentes, arrêts du Conseil portant remise et rabais au profit des fermiers des impôts ; affranchissement du lieu du Carrefour, paroisse de la Boissière, au profit de Fr. Le Souldoier, et rappel avec transcription des franchises antérieures accordées par Jean V, duc de Bretagne en 1442 ; continuation de faveurs et de privilèges au profit des habitants de Bourgneuf et environs, des habitants de Quimper, de Saint-Malo, de Frossay, de l'île de Bréhat, de Rennes, de l'île de Groys, du Croisic et de Batz, de Nantes, des Clarisses de Dinan, des religieuses de la Guiche ; concession de tir au papegault aux habitants de Moncontour avec franchise, pour le meilleur tireur, de 25 tonneaux de vin (1575) ; anoblissement au nom de Jean de Fescun, seigneur de Chambotz, greffier criminel du Parlement de Bretagne ; érection de la seigneurie de Mejussaume en vicomté (1573) ; commission au sénéchal de Nantes d'ouvrir une enquête sur les moyens de faire évacuer le lac de Grandlieu et de le rendre navigable (1573) ; lettres de naturalisation délivrées à des Espagnols, des Portugais, des Vénitiens, des Florentins, à Richard Lucien, natif de Chambéry ; réceptions de serments de fidélité ; validation de la dépense faite par ordre du duc d'Étampes pour résister à la descente des Anglais en Bretagne, et ordonnance au profit de Mad. de Martigues ; institutions de charges à la Chambre des Comptes aux noms de P. Ménardeau, de J. Charrette, de Merceron, de M. Lelou, R. Hachon, de J. Gaultier, A. Brossais, R. Bitaud, R. Boutin, F. Fradin, J. du Breil, M. Turpin, *etc.* ; confirmation des privilèges accordés aux bedeaux et parcheminiers de l'Université de Nantes (1572) ; lettres de jussion pour vérifier deux emprunts contractés envers le prévôt des marchands et les échevins de Paris, hypothéqués sur les impôts et billots de Bretagne, et assignation au profit des mêmes de la somme de 89,000 livres, payable sur la recette générale ; provisions de grand maître des Eaux et Forêts de Bretagne octroyées à François du Cambout (1572) ; autorisation d'acquérir des fiefs nobles obtenue par Julien Druais, greffier civil de la cour de Ploërmel ; par Louis Le Flô, marchand, jusqu'à concurrence de 500 livres de rente ; dons, assignations de pensions, remises de droits de rachat au profit de G. Morin, du sénéchal de Rennes, du sire de Châteauneuf, de P. de la Chaume, du seigneur d'Assérac, des présidents des enquêtes au Parlement et du procureur général de la même Cour, de la maréchale de Brissac, du seigneur de l'Aubespine, de Pierre Le Mignot, interprète de la langue bretonne au Parlement, de Jean de Montereau, valet de garde-robe du Roi ; transport des terres d'Auray et de Quiberon à Jean Darquevillier, seigneur de Brochy, pour le dédommager de ce qu'il a perdu après avoir dévoilé la conspiration de Meaux (1570) ; arrêts de vérification et d'enregistrement, *etc.* Tables des matières.

1571-1574

B 58. - Registre grand in-folio, 389 feuillets papier.

LIVRE DES MANDEMENTS ET ÉDITS ROYAUX des règnes de Charles IX et Henri III, enregistrés pendant les séances des semestres. — Lettres patentes, édits, déclarations, arrêts du Conseil portant commutation de la pension du comte Ludovic de Montafié de l'Epargne à la Recette générale de Bretagne (1572) ; assignation de dons et de pensions au profit de René Dessefort, de la duchesse de Mercoeur, du seigneur de l'Onglée, du seigneur de Richelieu, de la dame de Piolant, de J. Morin, premier président des Comptes, de la dame de Bressuire, de la dame de Martigues ; donation de 8,000 livres au profit du seigneur de Bellegarde à prendre sur la recette des deniers de la conversion du domaine congéable en pur féage ; et d'autres sommes sur le même fonds à la dame de Martigues ; rétablissement de gages pour P. Cornulier de la Touche, général des Finances en Bretagne (1574) ; validation du bail à ferme du domaine de Nantes au nom de J. Bidé ; reconnaissance de la noblesse de René Bitaud, seigneur de Beauregard, maître des Comptes, reconnue d'abord par Louis XI dont les lettres sont insérées au registre avant celles du roi Henri III et portant la date de 1477 ; confirmation et concession de la jouissance du jeu du Papegault et de divers autres privilèges aux villes de Redon, de Carhaix, de Locperan (Port-Louis), de Morlaix, de Montdol, de Quimper-Corentin, de Saint-Malo, de Bécherel, et aux paroisses des Marches du Poitou ; aux religieuses de la Guiche, aux Jacobins de Nantes ; réceptions d'hommages des évêques de Saint-Malo, de Dol et de Cornouaille, de la dame d'Acigné, du prince de Guémené, de la princesse de la Roche-sur-Yon ; lettres de répit d'hommage accordées au comte de Brissac, à la dame de Maure ; lettres de naturalisation et de légitimation délivrées à des Italiens, à des Espagnols ; à Nicolas et Anthoine de Quelleneuc, originaires de Caën, à Jean Poullain ; affranchissement d'impôts accordé à André Ruys par ce motif que le roi Charles IX descendit chez lui dans sa maison de la Fosse quand il vint à Nantes, en 1566, à l'exemple de ses prédécesseurs (1574) ; concession d'emplacement de maison à Brest pour P. Vollant, maîtremaçon et conducteur des fortifications et réparations du duché de Bretagne (1570) ; enquête, avis favorable du général des Finances ; d'un emplacement de moulin et de deux arpents de terre en la forêt de Touffou à Marc de Barberé, conseiller maître aux Comptes de Bretagne ; arrentement d'une vieille tour à Ploërmel (1573) ; anoblissement de Nicolas Jocet, sénéchal de Saint-Malo (1575) ; permission d'acquérir des terres nobles à Caro Boscher, marchand à Ménéac, à J. Rousselet, abbé de Bon Repos ; état des charges qui se paient sur la recette des taux et amendes du Parlement ; institutions de charges aux noms de Georges Godet, garde des livres de la Chambre des Comptes, de G. Loret, trésorier des guerres et mortepaies de Bretagne, du baron de la Hunaudais et du prince de Dombes, nommés lieutenants généraux pour le Roi en Bretagne, de Jean Guillermo, receveur ordinaire du Gâvre, *etc.* ; arrêts de régistrature. Tables des matières.

1575-1577

B 59. - Registre grand in-folio, 438 feuillets papier.

LIVRE DES MANDEMENTS ET ÉDITS ROYAUX du règne du roi Henri III. — Lettres patentes, édits, arrêts du Conseil portant arrentement d'un journal de terre au Pouliguen, au profit d'Yvon Le Fauhé (1574) ; autorisation pour la ville de Nantes de lever des taxes sur les marchandises montant et descendant la Loire (1578) ; donation à Monsieur frère du Roi du produit des amendes, confiscations et usurpations de domaine (1577) ; dispense pour Guillaume Loret de tenir deux états différents : l'un pour la recette générale du taillon, l'autre pour les mortepaies ; confirmation des privilèges et franchises accordés aux villes d'Auray, de Saint-Goustan, de Concarneau, de Locperen, dit Blavet, de

Lochrist, de Plougonvelen, de Saint-Mathieu, de Dinan, de Vitré, de l'île de Baspol, du minihy de Saint-Pol-de-Léon, du Croisic, de Bécherel, de Vannes ; institutions de charges aux noms de B. Robin, receveur alternatif au mesurage à sel de la Fosse de Nantes ; de Michel Pitoys, receveur ordinaire de Ploërmel ; de Séb. Lagadec, receveur des fouages de Cornouaille ; confirmation de la Chambre des Comptes établie pour le duché de Penthièvre, sur la requête du duc et de la duchesse de Mercoeur (1577) ; mandement de payer certains frais de transcription d'actes déposés au Trésor des Chartes de Bretagne ; acquits, décharges et rabais accordés aux fermiers des impôts et billots de Vannes, de Lantreguier, du domaine d'Auray et des amendes du Parlement, à la veuve de Louis Mallet, trésorier des guerres, *etc.* ; remise de droits seigneuriaux dus à raison du décès de Guyonne de Laval, au profit du comte de Laval ; autorisation accordée à Marc de Barberé, conseiller maître des Comptes de résigner son office sans payer de finances ; hommages de Charles de Chambes, baron de Pontchâteau, du duc de Mercoeur, du duc de Montmorency, des abbés de Saint-Jean-des-Prés, de Beauport, de G. de Chateaubriant, seigneur de Beaufort et du Plessis-Bertrand, avec mandements de main levée de saisie ; bail à ferme des recettes de la prévôté de Nantes à André Ruys ; du fol-appel de la court du Parlement et des quatre sièges présidiaux de Bretagne ; validation de parties rayées sur divers comptes ; des deniers levés et payés pour les francs archers par l'ordre du sire de Bouillé (1577) ; assignations de gages pour J. Gourreau, avocat général à la Cour du Parlement, suppléant de Jean de Musillac ; pour le sieur du Cambout, capitaine du Gâvre ; de gratification pour le chevalier de Carantoir ; de pension pour les sieurs de Mejussaume, de Cucé ; rétablissement du don de 6,000 livres au nom de Claude Pinart, conseiller, secrétaire d'État ; anoblissement de Guillaume Meneust, auditeur des Comptes, et de sa postérité, de Jean Le Gobien, sieur des Douetz, procureur de la juridiction de Saint-Malo, député aux États généraux de Poissy en 1561 ; légitimation et naturalisation pour divers étrangers de nation allemande, espagnole et portugaise et pour Marguerite Nicolon ; arrêts de régistrature et de vérification, *etc.* Tables des matières.

1576-1579

B 60. - Registre grand in-folio, 295 feuillets papier.

LIVRE DES MANDEMENTS ET ÉDITS ROYAUX enregistrés pendant les séances des semestres. — Lettres patentes, arrêts du Conseil, ordonnances, déclarations portant rétablissement de parties rayées dans des comptes et dont les bénéficiaires sont Jacques Jacopin, le général des finances Myron, Jean de Mésangé, président en Parlement, G. Loret, payeur des mortes-paies du château de Machecoul, A. Guillart ; donation des lods et ventes de la baronnie de Retz à Jeanne de Vivonne, veuve du seigneur d'Annebaud et Claude de Clermont, sa fille (1565 et 1573) ; confirmation des privilèges octroyés aux habitants des villes de Nantes, de Capbreton ; de l'office de conseiller au siège de Nantes décerné à Fr. Garreau ; d'affranchissement d'impôts accordé à M. Fontaine, hôtellier à Fougères ; des privilèges octroyés aux habitants de Dinan par les rois Louis XII, François I^{er}, par la régente Louise de Savoie, et par Henri III de 1510 à 1577 ; vérification d'un contrat conclu avec des marchands de Vannes qui avaient fourni du blé au camp du Roi devant la Rochelle ; de l'afféagement de la maison de Lestrenic près Vannes à Pierre de Biragues ; de la donation des terres vaines et vagues de Bretagne à Monsieur frère du Roi ; des rentes assignées aux propriétaires de terrains de la ville neuve de Nantes qui ont été dépossédés pour l'exécution des fortifications ordonnées par lettres de Charles IX de 1573, et dont les estimations ont été faites suivant les lettres de Henri III, de 1576 ; permission à Bonaventure Chauvin, seigneur de Ponthus, de la Musse et de la Cheze-Giraud, de convertir son nom de Chauvin en celui de la Musse ; validation de l'affranchissement de deux métairies sises dans les paroisses de Langon et de Fougeray demandée par R. Bouttin, seigneur de Leriaie, maître des Comptes (1580) ; des gages

attribués à Gilles de Guiny, écuyer, sieur de Quéhéon, capitaine de Ploërmel, pourvu par le duc de Montpensier, gouverneur de Bretagne, en 1574 ; concession de lettres de naturalisation à divers espagnols ; autorisation à G. de Francheville d'exercer son état de judicature, nonobstant ses fonctions d'avocat général ; continuation d'aumône aux Franciscains de Dinan et de Fougères, aux Dominicains de Quimperlé, aux Cordeliers de Rennes ; assignations de pensions et lettres de jussion ; institutions de J. Le Regratier en l'office de contrôleur général du Taillon, de Jean Cousin en l'office d'auditeur des Comptes, de Jean de Kerveno, seigneur de Kersalio et de Château-Derec, en l'office de gouverneur du château de Vannes (1577) ; de J. Bretaigne, trésorier des guerres et mortes-paies de Bretagne ; bail des impôts et billots de Bretagne consenti à André Ruys ; réceptions des serments de fidélité et des hommages prêtés par les évêques et seigneurs ; avis du gouverneur et lettres patentes sur le conflit d'attributions pendant entre le Parlement et la Chambre des Comptes ; arrêts de régistrature, *etc.* Tables des matières.

1579-1581

B 61. - Registre grand in-folio, 453 feuillets papier.

LIVRE DES MANDEMENTS ET ÉDITS ROYAUX enregistrés dans les séances des semestres. — Lettres de concession et de reconnaissance de noblesse, de légitimation, de naturalisation obtenues par Martin de Jaureguy, espagnol, L. Henry, portugais, J. de Guersant, Chr. de Saint-Jean, Hortormo de Barco, Jean Le Mesnager, sieur de Piollaines, Juan de Jugo, François et Bernardin Daragon, P. Oger, Cl. Cochet, savoyard, M. de Barode ; permission à E. Cardozes, à sa femme et à ses enfants de s'habituer et de résider en France sans être exposés au droit d'aubaine ; lettres de rétablissement de parties rayées sur divers comptes au détriment du sieur de Gassion, J. Mellet, juge prévostaire de Rennes, de Ch. Huchet, et autres ; serment prêté par l'évêque de Cornouaille ; lettres de jussion au profit du sieur de Piennes afin qu'il jouisse des terres que le Roi lui a vendues ; érection en vicomté de la terre seigneuriale d'Apigné (1574) ; érection du duché de Retz en pairie (1582) ; augmentation de gages pour G. des Bouillons, horloger de Nantes ; baux à ferme des grosses fermes à G. de Gennes, des impôts et billots à J. Hinselin ; permission à Etienne Riugues, receveur des fouages de Fougères, de prendre fermes générales ou particulières ; évocation du Conseil Privé du différend pendant entre le Parlement de Rennes et la Chambre des Comptes de Bretagne ; lettres d'exemption et d'affranchissement octroyées aux habitants de l'île de Groix, de Baspol, de Dol, de Rennes et de Nantes ; lettres de confirmation de privilège et de concession gracieuses obtenues par le sieur de Speaulx, le duc de Montpensier, le marquis de Nesle, le duc de Mercoeur, Bertrand d'Argentré, l'abbesse de Fontevrault, Raoul Charette, avocat général, l'abbesse de Saint-Georges de Rennes, l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers ; confirmation du privilège du papegault concédé aux habitants de Lantreguier ; ratification de la vente des pêcheries des ponts de Nantes et de Gloriette au sieur Pinart (1583) ; arrêt du Conseil et lettres patentes obtenues par les Cordeliers de Rennes pour leurs honoraires des messes du Saint-Esprit célébrées chaque année ; institutions de charges, réceptions, provisions aux noms de Louis Colobel, conseiller au Présidial de Nantes, Hervé de la Fite, lieutenant de Lesneven, de René Bonfils, garde des archives de la Chambre des Comptes, de Guillaume du Tertre, capitaine d'Hennebont, de Gilles Cassard, receveur des fouages de Cornouaille ; permission à Jacques Le Porc, d'ajouter à son nom celui de la Porte ; arrêts de vérification et d'enregistrement, *etc.* Tables des matières.

1581-1586

B 62. - Registre grand in-folio, 308 feuillets papier.

LIVRE DES MANDEMENTS ET ÉDITS ROYAUX enregistrés dans les séances des semestres. — Institutions, réceptions, provisions, pensions au profit de Jean Bernard, trésorier ordinaire des guerres et des mortes-paies, de Guy Meneust, sénéchal de Rennes, de Jean Guibourt, huissier de la Chambre des Comptes, de G. Marcel, conseiller auditeur à ladite Chambre, de Claude Cornulier, trésorier de France et général des Finances en Bretagne, de Louis de Tours, receveur des fouages de Rennes, du président de la Muce, de Guillaume Belon, receveur ordinaire du domaine de Nantes ; arrêt de la Chambre sur l'édit de création des contrôleurs provinciaux des guerres ; taxation des gages dus à B. Bourdin, chargé de la recherche des malversations des officiers en Bretagne ; lettres de concession et de reconnaissance, de naturalisation, de légitimation, de privilège, de noblesse, décernées à J. du Plessis, habitant de Morlaix, à Ph. Bourellière, à L. Guillopé, Georges de Moucheron, Cherubin Fortini, florentin, R. Papoul, J. de Saint-Hernic, Guillaume Bouillié, sieur des Portes, sénéchal de Jugon, et à J. Bardin ; prorogation de jouissance du château du Gâvre et de ses revenus accordée à Paul-Emile Fiesque, capitaine des galêres du Roi pour le récompenser de ses bons services ; lettres patentes portant donation aux Cordeliers de Rennes et de Fougères, aux religieuses de N.-D. de la Garde, près Blois ; donation de toutes les amendes et confiscations provenant de la recherche des usuriers dans les évêchés de Rennes et de Saint-Malo à la dame de Castelaine, dame d'honneur de la Reine et à son frère le sieur de Sourdéac ; exemption d'aides pour les habitants de Dol ; augmentation du privilège du papegault pour les habitants de Fougères ; concession du droit de robe d'été et de robe d'hiver à Ph. Sorée, pourvu d'un office de maître des Comptes ; donation de l'Ile d'Indrette au duc et à la duchesse de Mercoeur (1588) ; création de la terre de la Garotterie en la paroisse de Saint-Herblain, en titre de fief noble (1587) ; exemption de fouages aux habitants de l'île de Groie ; continuation d'affranchissement pour les bourgeois de Vannes ; confirmation du droit d'usage dont jouissaient les religieux de Saint-Gildas dans la forêt de Rhuys (1587) ; règlement pour le paiement des gages des contrôleurs de la prévôté de Nantes ; permissions de résigner leur office à condition de survivance et lettres d'honorariat accordées à René Hachon, conseiller maître à la Chambre des Comptes ; déclaration portant que les miseurs des villes compteront devant les maîtres de la Chambre des Comptes ; lettres de rétablissement de gages obtenues par Guillaume Dumoulin, capitaine de Conq, le sire de la Hunaudaie, lieutenant du Roi au gouvernement de Bretagne, Gouin Braille, Jacques Bertaud et autres. — A partir du 4 avril 1591, les institutions de charge sont délivrées par le duc de Mercoeur, gouverneur de Bretagne, à Jean Fourché, Antoine de la Place, P. Moulnier, Thomas Robo, J. Le Heulle, Fr. Caris, J. Cousin, J. Berthaud, J. Garnier, G. de Bruc, Fr. Dhariette, J. Le Gentilhomme, G. du Temple, J. Caris, M. Ragaud, *etc.* ; lettres patentes du même réglant la taxation des gages des officiers du Parlement qui sont venus siéger à Nantes ; dons de droits de rachat et de deshérence à divers ; continuation d'octroi accordée aux habitants de Belle-Isle et du Croisic. Articles arrêtés à Nantes pendant la session des États d'avril 1591 et pancarte des Devoirs votés, *etc.* Tables des matières.

1586-1593

B 63. - Registre grand in-folio, 196 feuillets papier.

LIVRE DES MANDEMENTS adressés par le duc de Mercoeur aux maîtres des comptes de Bretagne et aux membres du Conseil d'Etat et des Finances établi à Nantes. — Institutions de charges et provisions aux noms de Anne Adam, de Jean de la Tullaie, de M. de Barberé, maîtres des Comptes, de G. Meneust, receveur des domaines en la baronnie de Fougères ; d'Abraham Betan, contrôleur du mesurage à sel à la Fosse de Nantes ; de M. de Gallinière, trésorier extraordinaire des guerres, de

Louis Péchin, greffier du Conseil, échevin et sous maire de Nantes, pourvu des fonctions de payeur des gages des officiers du Parlement ; de Guillaume Belon, receveur des fouages de l'évêché de Nantes ; lettres de naturalisation délivrées à E. de Mello, portugais, à E. Rodrigues, au sieur de Remboullet, contrôleur ordinaire de la maison du duc de Mercoeur, natif de Saint-Vincent en Lorraine ; lettres d'assignation de pension et de gages obtenues par la dame de la Villette, M. Baril, receveur des impôts à Léon, par Pierre Rossignol, sieur du Vivier ; décharge accordée au receveur des fouages G. Belon qui avait été dépouillé par un parti d'Espagnols sur la Loire ; serment de fidélité de l'évêque de Vannes ; lettres de mainlevée de saisies et de rétablissement de dépenses radiées sur des comptes ; octrois de diverses taxes accordées aux habitants de Nantes pour les aider à payer leurs dettes ; licences de résider à Jean Fer, gentilhomme verrier du pays de Montferrat, et de s'habituer en Bretagne avec sa femme, sans encourir le droit d'aubaine, à Rodrigues Despinose, Portugais ; donation des fruits de la régale à l'évêque de Vannes, de droits de lods et ventes au capitaine Launay ; de certains droits de rachat au sieur de la Debaudière ; de reliquats de compte d'économat à l'abbé de Saint-Gildas-des-Bois ; du revenu du sceau de la chancellerie au sieur de Launay-Saint-Germain, jusqu'à concurrence de 400 écus ; des revenus de l'évêché de Dol à Jean Cornet, sieur de Belleau, sergent-major de la ville de Dol ; lettres patentes portant continuation d'affranchissement pour les habitants de l'île de Bréhat ; exemption de taille et d'aide pour la ville de Châteaubriant (1593) ; réduction de prix pour un sous-fermier des impôts de l'évêché de Vannes ; taxation pour les conseillers du Parlement siégeant à Nantes ; continuation d'aumône aux Franciscains de Fougères et de Vannes ; concession de foire à l'abbaye de Saint-Gildas-des-Bois le 1er juillet avec marché tous les mardis, suivant les lettres de François Ier de 1517 ; pension de 200 écus par an à Pierre Carpentier, président du Parlement à Nantes ; confirmation de la jouissance des droits de méage et de pavage octroyés à la ville de Nantes ; mainlevée des terres de Thouaré, d'Ingrandes et de Saint-Nazaire accordée au seigneur d'Avaugour, pour payer la rançon des capitaines Mallonnière et de Heurtault prisonniers de guerre à Clisson ; lettres patentes du roi Henri III confirmant les Dominicains de Quimperlé en possession d'une rente de 100 livres à eux assignée par le duc Jean IV, en 1384, avec un droit de bois de chauffage dans la forêt de Carnoet (1579), et lettres conformes de ratification datées de Nantes 17 juin 1593, au nom de Charles X, *etc.* Tables des matières.

1593-1596

B 64. - Registre grand in-folio, 360 feuillets papier.

LIVRE DES MANDEMENTS ET ÉDITS ROYAUX enregistrés au nom du Roi par la Chambre des Comptes de Bretagne, séant à Rennes. — Institutions de charges aux noms de Fr. Roger, procureur général au Parlement, de Julien de Crespy, conseiller maître, et d'Etienne de Moucheron, secrétaire auditeur des Comptes, de M. Bousget et G. Le Blot, huissiers à la Chambre des Comptes, de François Huart, payeur des officiers du Parlement ; édit de la réduction des habitants de Saint-Malo sous l'obéissance du Roi (1594) ; pensions diverses, dons de biens meubles, de droits de rachat, de domaines saisis sur des rebelles en faveur de Morice de Meur, du sieur de Montmartin, de G. de Guémadeuc, des sieurs de Trevecar, de la Gidonnaye, de Chaufdebeuf, de J. Bouëxic, sieur de la Jacopière, de Didier Ricard, de P. Bonnier, de Perrine Deschamps, de J. Roger, du capitaine La Grange, de la duchesse de Raiz et autres ; rétablissements de parties rayées sur les comptes du miseur des fortifications de la ville neuve de Nantes au détriment de P. Cornulier, commissaire spécial à cet effet ; sur le compte de Jean Luxembourg au détriment de Claude de Faucon, premier président au Parlement de Rennes ; suppression de l'office de président au Présidial de Quimper ; articles du contrat conclu entre les États de Bretagne et la Chambre des Comptes (1595) ; anoblissement de Pierre Gouault, des frères Charles

et Julien Busnely, sieurs de la Retardais et de la Meraudière, des frères Bonnier de la Coquerie et de la Gaudinais ; de la terre du Caz en Pacé, de la terre du Buisson, en la paroisse de Melesse (1594), de Jean de la Douallière, gendarme de la compagnie des ordonnances du sieur de la Hunaudais (1593) ; règlement d'attributions entre le Parlement et la Chambre ; lettres de compensation accordées aux Bourgeois de Rennes pour les sommes par eux dues aux marchands des villes rebelles ; procuration des États de Bretagne délivrée aux sieurs de Montmartin, de la Pignelaie, de la Chapelle et des Haies, pour se rendre en Angleterre afin de contracter un emprunt avec la Reine et lettres de validation du Roi, *etc.* Table des matières.

1589-1596

B 65. - Registre grand in-folio, 393 feuillets papier.

LIVRE DES MANDEMENTS ET ÉDITS ROYAUX enregistrés dans les séances des semestres. — Articles accordés aux habitants de Dol, de la ville de Morlaix (1595) et de Quimper ; lettres de validation du traité de Redon conclu avec le sieur de Talhouet ; lettres d'abolition et de rémission accordées au sieur de la Fontenelle, au sieur de Bourcany domicilié à Ancenis ; commutation du nom de Thomas de Brays en celui de Forges ; confirmation des privilèges de la ville de Nantes, de Redon, du Croisic et de Batz, de Rennes, des religieux de Bonne-Nouvelle de Rennes ; lettres de rétablissement de sommes déportées sur divers comptes ; lettres de jussion et d'injonction adressées à divers comptables ; lettres d'anoblissement de la terre du Caz, en la paroisse de Pacé, appartenant à François du Pin, sieur du Couldray (1596) ; des terres de Broyses et de Noligné, en la paroisse de Domplou ; de Grippée et de la Meraudière, paroisse de Cessen ; de Haut-Bois-Bregel, paroisse de Saint-James-dela-Lande ; validation conforme aux lettres de Charles IX de 1572 portant érection en châtellenie de la terre et seigneurie du Plessis du Bois de la Musse, paroisses de Chantenay et de Saint-Herblain ; lettres de naturalisation accordées à Jean Cochet, natif de Chambéry ; à Cornillé de la Clotinge, chirurgien de la ville de Rennes ; à Jean Fer, gentilhomme verrier du Montferrat ; à plusieurs Espagnols et Portugais, à des Lorrains, à des Hollandais, à des originaires du Brabant ; lettres de noblesse accordées à Bonabes Bis et à sa postérité ; à Raoul Marot, sénéchal de Dinan ; donations gracieuses de droits de lods et ventes, de droits de rachat, d'aubaine, *etc.*, octroyées à J. Pillot, sieur de la Tissonnière, au sieur de Montbarrot, à la douairière de Laval, à Anne de la Chapelle, veuve du sieur des Croix, à l'abbaye de Saint-Melaine, à Ch. de Beauclerc, à G. Bernard, au comte de Vertus, à Ph. Borel, à Fr. Rogier, procureur général à la Cour du Parlement, à A. de Cahideuc, au président de Lescouet, au duc d'Hallivin, au président Charlet, au maréchal de Brissac, à Audet de la Noue, sieur de la Gascherie, à l'amiral de Dampville, au sieur de Montmartin, aux Dominicains et aux Minimes de Nantes, à René Dupont, aux Franciscains de Fougères, à Marguerite de Gondy et autres ; institutions de charges aux noms de Fr. Dubois, huissier collecteur des finances ; de P Bernard, procureur général en la Chambre ; de P. Chesneau, contrôleur général du Taillon et autres. Tables des matières.

1596-1599

B 66. - Registre grand in-folio, 347 feuillets papier.

LIVRE DES MANDEMENTS ET ÉDITS ROYAUX du règne de Henri IV. — Lettres patentes, arrêts du Conseil portant affranchissement d'impositions pour les paroissiens de l'île de Grois, de Vitré, de Baspol, pour les Suisses en général et pour Claude de la Vigne, originaire de Lucerne, en particulier ; décharge de toute répétition de deniers en faveur du duc de Mercoeur ; règlement de préséances entre les officiers du Présidial de Nantes et les maîtres de la Chambre des Comptes (1601) ; lettres de

légitimation et de naturalisation octroyées à Em. Mendès da Costa, à B. Pairès et Gratia Rodrigues, à Sébastien de Seignarton, portugais et espagnols, à François du Breil, à Ph. Dardambourg, originaire du Hainault, à Jean Le Ton nellier, à Franquette Monceaux ; donations gracieuses au sieur de Trevecart, à Anne Harrouys, au sieur de Lespinay, à Ed. Revol, à René Dupont, à G. Bernard, contrôleur général des Finances de Bretagne, acquéreur de la terre et seigneurie de Porteric, à Ch. Turquant, au capitaine de Buffes, aux habitants de Nantes pour la construction de leurs ponts de pierre, aux religieuses de la Madeleine-lès-Orléans ; à Bernard Potier, gouverneur à Fougères, à Étienne Helbroc, au prince de Conty, à Judith de Montaigu, épouse de Pons de Salignac ; commission de conducteur des réparations et fortifications à faire aux villes et places fortes de Bretagne, délivrée à Th. Guillaume ; lettres de validation de la convention passée entre les frères d'Andigné de Maineuf et le sieur de Saint-Luc, lieutenant général du Roi en Bretagne pour la prise de la place de Comper ; traité de réconciliation et de pardon conclus avec les sieurs de Sourdéac, de la Pardieu, avec le marquis de Belle-Isle, avec les sieurs de Quinipily, de Camors, d'Aradon, de Montigny, avec les ecclésiastiques, gentilshommes, capitaines et habitants d'Hennebont (1598) ; réceptions de serments de fidélité et d'actes d'hommage prêtés par A. d'Espinay, abbé de Redon, par la dame de Rohan (1601) ; par la dame de Laval, tutrice du comte de Laval, son fils ; par le président Marigné, le sieur de Matignon ; lettres de jussion ordonnant l'aliénation de 30,000 écus de rente sur les fonds provenant de la recette des droits de billot au profit des colonels et capitaines des suisses (1600) ; lettres de rétablissement de sommes rayées en compte au préjudice de G. Hus, de J. Le Fuselier, des sieurs de la Ville-Serin, de Kergoumar, de Kermorvan et autres ; confirmation des privilèges des Minimes, des Chartreux (1596), des habitants de Fougères et de Vannes, des religieuses du Ronceray, des soldats et mortes-paies du château de Brest, des habitants de l'île de Bouin ; approbation de toutes les levées de deniers faites durant la guerre de la Ligue par le sieur de Sourdéac ; institutions de charge ; défense aux officiers du Parlement et des autres sièges de justice de prendre aucune décision relative aux finances (1599) ; lettres de rabais et de décharge accordées à divers comptables ; *etc.* Tables des matières.

1599-1602

B 67. - Registre grand in-folio, 375 feuillets papier.

LIVRE DES MANDEMENTS ET ÉDITS ROYAUX enregistrés dans les séances des semestres. — Lettres de donation des recettes de droits de rachat et de lods et ventes au profit du sieur Potier de Gesvres, des enfants du duc de Raiz, des enfants de G. de la Trémoille, marquis de Royant ; de la dame et de la demoiselle de Mercoeur, du sieur de Cangé, capitaine au château de Nantes, de la comtesse Louise de Maure, du sieur de la Noue, acquéreur de la terre du Plessis de Ver, de la dame de Vieillevigne, de Jean d'Avaugour, seigneur du Guildo ; pension de 100 livres allouée à G. Le Roullier, procureur du Roi à la baronnie de Fougères (1604) ; décharge obtenue par les cautions et associés de G. de Moucheron, fermier de la prévôté de Nantes ; institutions de charges, provisions, commissions aux noms de G. Fouquet, sieur de la Varenne, conseiller maître à la Chambre des Comptes ; de J. Giffart, receveur des fouages de l'évêché de Vannes ; de Victor Binet de Montifroy, président à la Chambre des Comptes ; de R. Truchon, contrôleur provincial des Guerres, de Dominique Callouel, receveur des fouages de Léon ; réception des actes d'hommage de la duchesse de Mercoeur pour la baronnie d'Ancenis et le duché de Penthièvre (1606) ; de Charlotte de Nassau, princesse de la Trémoille, au nom de son fils le comte de Laval pour les baronnies de Vitré, de la Roche-Bernard, les comtés de Montfort et de Quintin (1606) ; lettres de noblesse, de légitimation, de naturalisation, octroyées à Raoul Martin, à Ch. Bardoul, sieur du Clos-Neuf, à Juan Anthonio de Bilbao, à J. Trippart, docteur en médecine, à Félix de Migennes, Flamand, au sieur de Gavinety, à N. Vincent, Lorrain, à Gilles Lezot,

à Jean Le Prince, Flamand, à Pierre Rodrigues, Espagnol ; serments de fidélité par Henri Escoubleau, abbé de Saint-Jouin-sur-Marnes ; Troylus de Mesgouez, marquis de Coat-an-Moal et de la Roche-Goumard ; commission d'économe décernée au sieur de Meuz pour gouverner les biens de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes pendant sa vacance ; érection de la terre de Kerivan en vicomté, paroisse de Langadias, à la demande de François de Tremigon (1598) ; création de foires et marchés au bourg de la Celle, à la demande de Gilles Rucllan, sieur de la Celle ; augmentation de gages pour les notaires et secrétaires de la cour du Parlement ; lettres patentes portant exemption d'aides pour les habitants de la ville de Saint-Malo (1601) ; concession et confirmation de privilèges pour les habitants de Vitré, pour les Chartreux du Parc, au Maine ; les Franciscains de Vannes ; prolongation de pension aux Minimes de Nantes ; concession d'octrois aux villes de Bretagne ; arrêts de régistrature, de vérification ; *etc.* Tables des matières.

1602-1606

B 68. - Registre grand in-folio, 353 feuillets papier.

LIVRES DES MANDEMENTS ET ÉDITS ROYAUX enregistrés dans les séances des semestres. — Lettres de naturalisation, d'anoblissement, de légitimation obtenues par Deduart Daranjo, Gilles Barberan, Fr. d'Almeide, J. de la Tour, sieur de Rohanville, M. de Queldo, G. Gomès, Portugais et Espagnols, P. de Badtes, Flamand ; Guy de Renouard, sieur de l'Onglée, Thomas Josselinaie, G. Ruallan, sieur du Rocher, Em. de Mello, Pierre Marquer, Savoyard, François Tayard, sieur de la Touche-aux-Roux, Nicolas Salassin, docteur en médecine d'Avignon, Olivier de Thionville, J. Henry, Yves de la Grée, Jean et Patrice Hyrac, Irlandais et autres ; lettres patentes portant permission de lever un octroi sur les boissons pour les villes de Guérande, de Saint-Malo, de Saint-Brieuc, de Nantes ; donation à J. Thurin, grand maître de l'artillerie à l'arsenal de Brest, de l'emplacement de la Grange-Neuve (1598) ; confirmation des privilèges et franchises des habitants de l'île de Rhuis, de Dinan, de l'île de Bréhat ; validation des parties employées sur les comptes d'octroi de la ville de Vitré ; autorisation pour Claude de Sclisson, sieur de Kerrallio et de l'Argentaie, de faire édifier et abienner une chaussée, un étang et un moulin sur le ruisseau de Many, près Lannion ; érection de la terre de Boschet en vicomté (1608) ; donation à Fr. Martin, marchand de de Vitré, de 1,800 livres sur le revenu des bateaux qui voiturent les marchandises de Redon à Rennes (1609) ; donations de recettes de lods et ventes et de droits de rachat à Charlotte de Nassau, veuve du comte de Laval, à R. de Cornu, sieur du Bignon, archer des gardes du Roi, aux religieuses de Saint-Georges de Rennes ; suppression de l'office de grand maître alternatif des Eaux et Forêts de Bretagne (1606) ; lettres de décharge, de rabais, de rétablissement obtenues par P. Savary, commis du receveur des fouages de l'évêché de Nantes, par G. de Gennes, fermier des droits de Billot et de Traite, par Gallien de Portemont, chirurgien du Roi ; donation de la recette des droits d'amirauté au sieur Dampville, amiral de France ; ordonnance de paiement de 800 livres de pension à Louis Charette, sénéchal de Nantes (1610) ; institutions de charges aux noms de Julien Odion et Étienne Foyneau, greffier de la Chambre des Comptes ; de François de la Garde, contrôleur des fortifications de Nantes ; de Jean Sesbouez, receveur des fouages de l'évêché de Vannes ; réceptions d'actes d'hommage ; injonction de délivrer au connétable de Montmorency les papiers de la baronnie de Châteaubriant qu'il avait déposés à la Chambre des Comptes pour juger le procès pendant entre ses prédécesseurs, le duc de Nevers et la duchesse de Guise, *etc.* Tables des matières.

1606-1610

B 69. - Registre grand in-folio, 374 feuillets papier.

LIVRE DES MANDEMENTS ET ÉDITS ROYAUX du règne de Louis XIII. — Lettres d'anoblissement obtenues par I. Perret, sieur du Pas aux Biches, Pierre Leduc, sieur du Petit-Bois, lieutenant au Présidial de Rennes ; lettres de légitimation ; institutions de charges aux noms de I. Le Bigot, de Claude Juchault, auditeurs à la Chambre des comptes, et autres ; décharge pour le sieur d'Aradon le dispensant de compter des 2000 écus qu'il a reçus pour la réédification des murailles d'Hennebond ; lettres d'abolition et de pardon délivrées au sieur du Faouet ; réceptions d'hommages ; lettres de rétablissement de parties rayées sur les comptes de I. Patier, receveur de la ville de Rennes, de G. Hun ; ordre de procéder à la vérification des usurpations commises sur la forêt de Touffou au comté de Nantes (1612) ; don des droits de lods et ventes dus au Roi à l'occasion de la vente des Dervallières près Nantes, faite par G. Morin à L. Braillon, président au Parlement de Bretagne ; lettres patentes portant confirmation des privilèges des villes de Nantes, de Dinan, de Saint-Malo, de Vitré, des secrétaires de la chancellerie de Bretagne ; érection de la terre du Tiercent en baronnie, au profit du sieur Portal du Rocher (1608) ; autorisation pour le duc de Montmorency, baron de Châteaubriant et de Derval, de conserver la mouvance de la terre d'Anguignac, bien qu'il ait aliéné le fonds à la dame de Juzel (1610) ; reconnaissance de l'établissement des Capucins de Saint-Malo ; injonctions de payer divers gages délivrés à Fr. Saulnier, à Isaac de Bregel, au sieur Gédouin, conseillers au Parlement de Bretagne, à M. Cornulier de Lucinière, grand maître des Eaux et Forêts ; règlement attribuant aux maîtres des Comptes la compétence des scellés et inventaires chez les comptables ; lettres de main levée de saisie de temporel et d'envoi en possession accordées aux évêques de Saint-Malo et de Tréguier ; lettres de naturalisation accordées à des Anglais, à des Flamands, à des Portugais, à des Italiens ; constitution de douaire pour la reine-mère ; concession d'octroi au Chapitre de Saint-Pierre de Nantes ; homologation du traité conclu par les habitants de Saint-Brieuc pour l'acquisition d'un auditoire (1613) ; confirmation de l'exemption de tous impôts accordée à Olivier de la Pallue et à ses ayant droit ; autorisation de prendre une partie de la cour de la Chambre des Comptes pour bâtir une chapelle, accordée aux religieuses du tiers ordre de Saint-François de Nantes (1614) ; lettres de confirmation rappelant la faveur accordée par le roi Louis XII, en 1512, à Michel Bigot pour le récompenser d'avoir cédé sa maison à l'établissement de la Chambre des Comptes à Nantes et prorogation indéfinie de franchise pour tous ses successeurs, *etc.* Tables des matières.

1610-1615

B 70. - Registre grand in-folio, 269 feuillets papier.

LIVRE DES MANDEMENTS ET ÉDITS ROYAUX enregistrés dans les séances des semestres. — Lettres d'anoblissement obtenues par M. de Lessongère, procureur général en la Chambre des Comptes, pour la terre de Lessongère, en Saint-Herblain (1614) ; par le sieur Ragaud, pour la terre de la Haultière, en Chantenay ; d'anoblissement personnel par Nicolas de la Touche, alloué de la juridiction de Dinan, par P. Couriolle, sieur de Launay, secrétaire audiencier en la Chancellerie de Bretagne ; lettres de naturalisation obtenues par Jean-Baptiste, sieur de Kermobihan, Navarrais, Simon Sueroneto, prêtre portugais, Fr. La Montagne, Espagnol, Manceau Riché, chirurgien italien, par Th. de Beringhen, natif du duché de Gueldres, par Waast Ogier et Michel de Bourré, natifs d'Artois ; érections du marquisat de Rosmadec pour le baron de Molac, et de la châtellenie du Bois-Geoffroy, pour André Barrin (1618) ; concessions d'octrois et d'exemptions d'impôts aux habitants des villes de Ploërmel, de Morlaix, de Quimper, de Dol, de Lesneven, de Vitré, de Saint-Brieuc, de Rennes, de Nantes, de Josselin, du Croisic, de Guingamp ; dons de reliquats de comptes, de droits de rachat et de lods et ventes, de pensions au sieur du Haut-Plessis, au sieur de Cangé, capitaine du château de Nantes, au sieur de

Kermanan, à divers religieux, au baron de Molac, au baron de Vezins, *etc.* ; institutions de charges aux noms de Charles Errard, architecte de Bretagne, d'Hilaire Olivier, conseiller auditeur en la Chambre des Comptes, de Pierre Lelou, receveur général triennal des finances ; édits de création de 24 offices de trésoriers provinciaux de l'extraordinaire des guerres (1594-1613) ; commission délivrée à J. Blanchet, pour lever la somme de 6586 livres sur les paroisses de l'évêché de Nantes ; validation du don de 2000 livres fait au comte de Vertus par les États de Bretagne ; lettres patentes concédant à Th. Guillaume, conducteur des fortifications des villes de Bretagne la jouissance viagère d'une maison sise sur la motte Saint-Nicolas à Nantes, appelée le *logis de l'ingénieur*, et qu'avait habitée feu Pierre de Petrocy, intendant des fortifications de Bretagne (1619) ; lettres de rétablissement de la somme de 235 livres au profit de Jean Guilbaud, architecte des fortifications de la province ; arrêts d'enregistrement, de vérification, *etc.* Tables des matières.

1615-1618

B 71. - Registre grand in-folio, 371 feuillets papier.

LIVRE DES MANDEMENTS ET ÉDITS ROYAUX enregistrés dans les séances des semestres. — Érection de la vicomté de Rohan en duché pairie (1603) ; de la terre de la Marzellière en marquisat (1618) ; envoi en possession de Pierre de Monty, acquéreur de la terre de la Jaguère, en Rezé ; augmentation de gages pour Nicolas Busnel et Pierre de Caradeuc, connétables de Rennes ; prorogation des surséances accordées aux maîtres des Comptes au sujet des procès personnels qu'ils voulaient poursuivre jusqu'au Parlement de Paris ; concession de 200 journaux dans la forêt de Touffou à la dame de Vieillevigne (1604) ; lettres d'anoblissement et de naturalisation obtenues par M. Humbert, serrurier, Salomon Ruffelet, sénéchal de Saint-Brieuc, T. Veller, Flamand, J. Henry, potier d'étain, J. Nommé, Cornelius Odriscol, Irlandais, Th. Pringuel, apothicaire à Rennes, J. Guerret, Anglais, A. Ribé, Italien, J. Turpin et Robert Hon, Anglais, J. Chassot, Savoyard ; lettres patentes portant affranchissement du lieu du Cresquer, en la paroisse de Sainte-Anne, dans les mêmes termes que par la charte de concession du duc de Bretagne, François I^{er} (1617) ; concession d'octrois aux villes de Fougères, de Guérande, de Redon, de Nantes, d'Auray ; création de huit offices de sergent à la mairie de Nantes (1616) ; permission aux habitants de Quintin d'employer certains deniers à l'achèvement du couvent des Carmes reformés ; validation de dons faits par les États de la province au sieur Potier de Gesvres, au maréchal de Brissac, au comte de Vertus, au sieur Harrouis, président au Présidial de Nantes, à M. de Vendôme, à M. de Montbazon ; confirmation de l'établissement des Carmes de N.-D. du Guildo, fait par les sieurs d'Avaugour et de Saint-Laurent (1621) avec titres de fondation (1619) ; réceptions de serments de fidélité prêtés par le sire de la Trémoille, Ch. de Schombert, marquis d'Espinay, les prieurs de Saint-Thomas de Château-Thébaud, de Saint-Martin de Lamballe, par Isaac Loisel, sieur de Brie, président au Parlement de Paris, par le baron de Poulquin, le marquis d'Assérac, par le prieur de N.-D. des Brûlés ; lettres d'assignation de pension et de gages accordées à divers officiers ; mains levées et remises d'économats délivrées aux évêques de Léon, de Tréguier, de Saint-Brieuc, de Rennes et de Nantes, aux chevaliers de Malte, à Charles de Lorraine, abbé de Coatmalouan ; institutions de charges ; donation à M. de Monty des droits seigneuriaux par lui dus à raison de la terre seigneuriale du Drouillay, en Vertou, relevant de la Jaguère au comté de Nantes ; *etc.* Tables des matières.

1618-1622

B 72. - Registre grand in-folio, 288 feuillets papier.

LIVRE DES MANDEMENTS ET ÉDITS ROYAUX enregistrés dans les séances des semestres. — Lettres de donation et d'assignation de pensions et de gratifications délivrées aux noms du sieur de Bassompierre, du président Danfernet, du président Gédouin de la Dobyaye, d'Alexandre de Cossé, abbé de Bégar, du duc de Brissac, du président de Montifroy, de R. de Montigny, avocat général au Parlement, du président de Bréquigny, du comte de Vertus, de l'avocat général Calloët, de G. Blanchard, substitut du procureur du Roi au siège présidial de Nantes ; lettres patentes portant permission au duc de Montmorency de vendre certaine quantité de bois ; érection de la terre de Boisorcan, paroisse de Noyal-sur-Vilaine, en châtellenie, à la dame de Jean d'Angennes, sieur de Poigny (1583) ; érection de la châtellenie de Timeur, en marquisat (1616) ; permission à la comtesse de Maure de mettre des bancs et d'apposer ses armes dans plusieurs paroisses de la province (1620) ; aux religieux Minimes de Rennes d'accepter un don de 3,000 livres ; ratification du contrat passé entre le duc de Vendôme et les députés aux États ; confirmation du droit de moutage du moulin de Pont-Neuf, paroisse de Baden, concédé par le duc de Bretagne François ; lettres d'intermédiat autorisant le sieur Godard, Claude Goddes, conseiller au Parlement, le sieur d'Espinose, président aux Enquêtes, Tanguy de Quelen, président au Présidial de Quimper à jouir des gages de leurs offices même pendant la vacance ; anoblissement de la maison et de la closerie du Guischer appartenant à M. Caradeuc de la Chalotais, connétable de Rennes (1622) ; de Michel Porée, de Sébastien Frain ; reconnaissance de noblesse pour A. Drouillard, écuyer, sieur de la Barre de Mauves ; baux à ferme des revenus de la Prévôté de Nantes à P. Leblanc, du greffe de la Chambre des Comptes à P. Boylesve ; lettres de légitimation délivrées à Pierre Rouxeau, apothicaire à Fougères ; lettres de naturalisation obtenues par des Portugais, des Irlandais ; réceptions des hommages prêtés par le duc de Chevreuse, légataire de la maréchale de Fervaques ; par II. de Béthune, abbé de Lieu-Dieu, le commandeur d'Auray, Antoine de Neufville, prieur de la Trinité de Porhouet ; institutions de charges pour Guillaume Bachot, commissaire architecte des places fortes et fortifications de Bretagne, Toussaint Serizay, receveur des fouages de Dol, François Noblet, receveur général du Taillon ; donation de 60 journaux de terre au sieur de Bautru sous la juridiction de Guérande ; confirmation de privilèges et de franchises et continuation d'octrois ; arrêts de vérification et d'enregistrement ; *etc.* Tables des matières.

1622-1625

B 73. - Registre grand in-folio, 290 feuillets papier.

LIVRES DES MANDEMENTS ET ÉDITS ROYAUX enregistrés dans les séances des semestres. — Lettres d'anoblissement et d'affranchissement obtenues par J. Barrin, pour les métairies de la Thoraudière, de la Goupillère et de la Goulbaudière sises dans les paroisses de Vallet et de Mouzillon dépendantes de la châtellenie des Montils de Bazoges et pour celle de l'Espiardière dépendante du Boisrouaud (1622) ; par R. Rousseau pour la terre de la Prévôté, en Marsac (1623) ; par M. Davy, pour la métairie du Fossé-Neuf, paroisse de Couëron ; érection de la terre de Pont-Briant en châtellenie et y annexant la terre de Richebois au profit de René du Breil (1598) ; autre érection de la châtellenie de Boiséon en titre de comté, à la demande de Pierre de Boiséon, baron de Marcé, vicomte de Dinan, accordée par Henri IV (1604) et confirmée par Louis XIII (1610) ; lettres de naturalisation délivrées à des Anglais, à des Portugais, à des Irlandais, à des Suisses ; commission de visiteur conducteur des réparations des places fortes à J. Petit du Bois-Souchard ; lettres de chevalerie obtenues par Louis Bouëxic, sieur de la Chapelle ; donations au baron de Kerlech de toutes les huiles sauvées aux côtes de Léon, de Tréguier, de Cornouaille venant d'un vaisseau naufragé ; à l'abbé Blondeau, des revenus de l'abbaye de Saint-Jean-des-Prés pendant la vacance ; lettres d'économat de l'abbaye de la Vieuxville octroyées à A.

Chauvet ; légitimation de Mathurin Bertaud ; lettres patentes portant création de deux foires au bourg de Pont-Rousseau en Rezé au profit de M. Barrin (1624) ; limitant à 50 cordes le droit d'usage du sieur de Cucé dans la forêt de Liffré ; permettant aux Carmes de Rennes de faire passer en franchise 40 pipes de vin ; confirmant une exemption de tout impôt au profit des habitants d'une maison de Saint-Julien-de-Vouvantes, affranchie en 1446, — ratifiant le contrat d'échange conclu entre les Cordeliers de Nantes et le trésorier général de Lescouet ; approuvant l'établissement des Ursulines et des Carmélites de Ploërmel ; les acquisitions des Carmélites de Nantes et de Vannes ; concédant aux Récollets de Lesneven tous les matériaux du vieux château de cette ville (1628) ; lettres validant des dons faits par les États au duc de Monbazon, au comte de Rochefort, à Yves Rocquel, président au Parlement, au comte de Vertus ; une indemnité de 30,000 accordée au duc de la Trémoille pour la démolition du château de Châtillon en Vendelais ; édits de création de plusieurs charges à la Chambre des Comptes et à la Prévôté de Nantes ; quittance de finance pour Jean Sesbouez, receveur des fouages de Vannes, pour jouir de la qualité de conseiller du Roi, *etc.* Tables des matières.

1625-1628

B 74. - Registre grand in-folio, 287 feuillets papier.

LIVRE DES MANDEMENTS ET ÉDITS ROYAUX enregistrés dans les séances des semestres. — Donation à Guillaume Pierres, carrossier du duc d'Orléans, d'une maison avec jardin sise à Nantes sur la Motte Saint-Nicolas ; aux Récollets de Fougères, de 15 charretées de bois à prendre dans la forêt voisine de la ville ; à Isabelle Pou lain, des biens de son mari Augustin Fer, maître de la verrerie de Héric ; au sieur de Truscat-Francheville, des droits seigneuriaux dus à raison de l'acquisition de la terre de la Cour ; aux religieux Feuillants, de la maison de l'Ingénieur sise à Nantes sur la motte Saint-Nicolas pour s'y établir ; lettres patentes portant concession d'une halle sur la place du Bouffay à Nantes pour accroître les revenus de la ville (1582-1628) ; anoblissement du domaine des Mortiers en Saint-Étienne-de-Montluc, à la demande de Pasquier de Moayre (1626) ; confirmation de l'union du prieuré de Notre-Dame de Toutes-Joies à la maison de l'Oratoire de Nantes (1628) ; amortissement des acquisitions faites par les Ursulines de Nantes ; de la maison de la Héronnière, acquise à Nantes par les Capucins ; de la maison noble des Ballues acquise par les Calvairiennes (1626) ; des terrains acquis par les Bénédictins de Saint-Malo ; des donations faites aux Carmes de Sainte-Anne d'Auray ; continuation des droits d'usage concédés à la maison de Tizé dans les forêts de Rennes et de Saint-Aubin du Cormier (1612) ; approbation du don de 3 journaux de terre fait par le baron du Guildo aux Carmes réformés du Guildo ; anoblissement personnel de Pierre Henri, sieur de la Chesnaie, avocat du Roi au siège de Rennes ; maintenue d'Henri de Gondi, duc de Retz, marquis de Belle-Isle, en possession de la seigneurie des afféagements qu'il a consentis dans la mouvance des fiefs de Runfau, de Bodester et de Plougaznou ; érection en marquisat de la seigneurie de Goulaine (1621) ; de la terre et seigneurie de la Galmelière, dans la mouvance de Vioreau, évêché de Nantes, comprenant les terres de la Ferrière, du Chesnel, de la Herbretière, de Beaumont et de la Hunaudaie, au profit d'Isaac de Lescouet, vicomte du Boschet (1626) ; permission aux Pères Jésuites de s'établir au collège de Vannes (1630) ; permission au duc de la Trémoille d'aliéner ses domaines pour l'acquit de ses dettes ; baux à ferme des devoirs à percevoir dans les ports et hâvres de Bretagne ; institution de charges aux noms de M. Chalin, général des Finances en Bretagne, d'Yves Henry, receveur des fouages de Rennes, de Jean Coupperie, contrôleur général du Taillon, de Pierre Nicollon, contrôleur à la Prévôté de Nantes ; réception de l'hommage prêté par l'évêque de Dol et main levée de toute saisie de temporel ; quittances et contrats ; lettres de naturalisation ; lettres de jussion et d'injonction de paiement de divers gages ; *etc.* Tables des matières.

1628-1632

B 75. - Registre grand in-folio, 260 feuillets papier.

LIVRE DES MANDEMENTS ET ÉDITS ROYAUX enregistrés dans les semestres. — Lettres patentes portant anoblissement réel pour deux métairies de la paroisse de Derval, dépendantes de la terre de la Haie, au profit d'André Barrin du Bois-Geffroy ; donation au prince de Condé, aux duchesses d'Angoulême et de Ventadour des biens du duc de Montmorency (1633) ; donation au sieur de Poigny des droits de rachat dus au Roi par le décès de Marguerite de Thierry, sa mère ; amortissement du lieu de la Petite-Touche au profit des Capucins de Nantes ; permission au duc de Rohan d'aliéner, d'inféoder ou d'afféager ses terres de Bretagne ; donation au président de Claye d'un emplacement sis à Rennes, nommé Cartage ; amortissement du couvent de la Visitation de Rennes ; union et incorporation de plusieurs terres à la châtellenie du Bois de la Musse, au profit de J. Blanchard (1633) ; concession aux habitants du Croisic du vieux château de cette ville (1629) ; érection en châtellenie de la terre de Buhen, pour M. de Rosmadec (1607) ; institution de M. de la Meilleraie dans la charge de gouverneur du comté de Nantes ; érection de la châtellenie de Tadain, pour M. Marot des Alleux (1633) ; anoblissement du sieur Perdrix de la Conterie ; arrêts du Conseil validant la donation faite par les États à divers gentilshommes de parties à recouvrer sur eux ; supprimant l'état de receveur des aides de Bretagne ; réglant un différend entre les présidents de la Chambre des Comptes ; entre les correcteurs et les auditeurs ; rétablissant une somme de 1,500 livres au profit de Jean Nicolas, conseiller à la Cour ; ordonnant la révision des comptes des villes de Hennebont et de Rennes ; donations de droits de rachat et de déshérence, de droits de lods et ventes, au sieur du Chalard, capitaine et gouverneur de la tour de Cordouan, aux sieurs de Monthorin et Lemaire, à la dame de Pontménard ; permission au président Foucquet de retirer par puissance féodale et droit de rachat perpétuel la terre et seigneurie de Rosporden ; lettres de naturalisation obtenues par Jean For, et Grégoire Cocq, Anglais, par Simon Machado, Portugais ; lettres de continuation d'octroi accordées aux villes de Concarneau, de Roscoff, de Hennebont, de Redon, aux chanoines de Saint-Pierre de Nantes ; hommages et serments de fidélité prêtés par les prieurs de Saint-Georges de Guémené, de Saint-Saturnin de Nozay, par le prince de Condé et autres ; arrêts de régistrature de la Chambre des Comptes, *etc.* Tables des matières.

1632-1635

B 76. - Registre grand in-folio, 286 feuillets papier.

LIVRE DES MANDEMENTS ET ÉDITS ROYAUX enregistrés dans les séances des semestres. — Lettres patentes portant amortissement de domaine pour les Clarisses de Dinan et les Carmes de Sainte-Anne d'Auray ; donation du parc de Lestrenic aux Jésuites de Vannes, (1634) ; donation aux Dominicains de Vannes des terres vagues voisines de leur couvent ; anoblissement des Durandières, paroisse de Saint-Herblain, au profit de M. Laubier de la Chaussée ; arrentement de 36 journaux de terre, paroisse de Rezé, mouvance de la Jaguère, à M. de Monty ; permission aux habitants de Quimper, d'élire quatre échevins ; confirmation de noblesse à M. M. du Bouëxic et à leurs descendants ; homologation d'une transaction passée pour la maison des Mortiers, entre les paroissiens de Saint-Étienne-de-Montluc et M. Pasquier de Moayre (1626) ; maintenue des prééminences de l'église de Pluneret à Jean de Marin, sieur de Moucamp, propriétaire de la seigneurie de Talhouet-Salo ; permission à Jean de Rollec, sieur de Boislouet, d'occuper le banc royal en l'église de Hedé ; création d'une foire le jour de Saint-Anne en la paroisse de Saint-Aignan (1635) ; confirmation d'un droit d'usage en la forêt de Ville-Cartier, obtenue par le sieur de la Marzellière en 1616 et renouvelée en 1636 ; anoblissement de la terre de la

Bouchetière, en Saint-Donatien (1636) ; érection des châtellenies du Bouëxic, de Bossac et de Quenillac, paroisses de Guipry, de Guignen et de Saint-Malo-de-Fily, au profit de François Becdelièvre, écuyer, conseiller au Parlement (1637) ; lettres de naturalisation délivrées à Ed. Buisson, natif de Montferrat, à François Van Houste, à A. Matheo de Sampayo, à Rodrigues de Moayre, Portugais, à Jean Bolleret, Franc-Comtois ; lettres de légitimation obtenues par Mathieu du Tertre ; homologation des contrats d'abonnement passés entre les États de Bretagne et les commissaires du Roi ; et d'un autre accord entre les Jésuites du collège de Vannes et les bourgeois de la Ville, portant assignation d'une rente de 200 livres sur l'octroi au profit d'un nouveau régent de classe ; lettres d'intermédiat octroyées à P. Garnier et Pierre Dreux, conseillers au Parlement, à R. Bertho, à Nicolas Porée, à Henri de Couespelle, etc ; donation de deux vieilles tours de l'enceinte de Rennes au sieur Perdrix de la Conterie (1634) ; des mines et minières de Bretagne au sieur Séguin, premier médecin de la Reine ; institutions de charges au nom de Charles Coutant, architecte des places fortes ; de Chr. Juchault, président en la Chambre des Comptes, de Bon Delafont, contrôleur général des Finances en Bretagne ; arrêts de régistrature, *etc.* Tables des matières.

1635-1638

B 77. - Registre grand in-folio, 278 feuillets papier.

LIVRES DES MANDEMENTS ET ÉDITS ROYAUX enregistrés dans les séances des semestres. — Institutions de charges aux noms de G. Madeleneau, de R. Lebrun, de J, Luzeau, J. Bonnemez, J. de Saint-Pern, Chr. Bretagne, R. Le Gouvello, de P. Petiteau, conseillers auditeurs à la Chambre des Comptes ; de François Ragaud, contrôleur général à la prévôté de Nantes, de François Larcher, receveur du Domaine de Rennes, de G. Le Vendeur, contrôleur général du Taillon, de J. Chevalier, payeur des gages de la Maréchaussée, de P. Pillavoine, contrôleur au mesurage à sel de la Fosse de Nantes, de J. Sesbouez, receveur des fouages de Vannes ; de J. Garnier, architecte des fortifications de Bretagne ; lettres de noblesse accordées à G. Martin, sieur de la Morandais, au sieur Bossard de la Fresnaie ; de naturalisation à Domingo Urquexo, à Rolland Floid, Anglais, à P. Lefaure ; validations des dons consentis par les États ; baux à ferme des Domaines et des ports et hâvres ; érection de la terre de Cicé en baronnie, au profit de René Champion (1598) ; cession du vieux château de Touffou, d'un étang, d'une borderie et de trois métairies, paroisse du Bignon, pour une rente de 300 livres à Claude Gouyon, écuyer, sieur de la Houdinière, à la charge de rebâtir de suite la chapelle et d'y faire célébrer chaque semaine une messe pour la famille royale (1637) ; permissions d'afféager accordées au comte de Vertus, au duc de Vendôme, à mademoiselle de Rohan, au sieur de la Hamelinière ; lettres patentes portant amortissement de terrain, pour les Récollets de Saint-Malo ; pour les religieuses de la Visitation de Nantes ; pour les hospitalières de Vannes ; pour les Bénédictines de Dinan ; pour les religieux de la Charité ; consolidation de la mouvance de la Blanchardaie en Frossay avec la châtellenie de Retz à Vue (1640) ; confirmation de privilèges et de droits pour les chanoines de Saint-Brieuc, les religieux de Villeneuve ; pour les paroisses des Marches communes, pour les habitants de Rennes ; pour les docteurs et suppôts de l'Université de Nantes ; maintenue de Louis de Rohan, prince de Guémené, en possession des droits attachés au titre de baronnie qu'il a acquis du duc de la Trémoille, en 1626, avec la terre et seigneurie de la Roche en Nort et qu'il a baillés ensuite par échange à la dame de la Roche-Giffart (1640) ; édits augmentant le nombre des officiers de la Table de Marbre à Rennes ; révoquant l'augmentation des officiers de la Chambre des Comptes ; lettres de confirmation des privilèges accordés aux religieux de l'abbaye de Prières (1641), et transcription des chartes de concessions des ducs de Bretagne datées des années 1363, 1423, 1432, 1442, 1481, 1487 et

1491 ; et la déclaration faite devant la Chambre des Comptes par les religieux en 1641 ; *etc.* Tables des matières.

1638-1642

B 78. - Registre grand in-folio, 274 feuillets papier.

LIVRE DES MANDEMENTS ET ÉDITS ROYAUX enregistrés dans les séances des semestres. — Lettres patentes, déclarations, arrêts du Conseil portant contrat d'arrentement du massereau Tougat en Loire, paroisse de Chantenay, au profit du sieur Guichard du Plessis-Gaultrot (1641) ; échange de l'île d'Indret contre le fief du Pont en Vertais, entre le Roi et Louis du Plessis, seigneur de Genouville (1643) ; donation de la place de la Poissonnerie à Rennes, à René de Kerguezec, baron de Jussé ; concessions d'octrois et de privilèges aux villes de Carhaix, de Roscoff, de Vannes, de Quimperlé, de Fougères, de Belle-Isle, de Saint-Mâlo, du Croisic, de Dinan, de Dol, de Hennebont, de Rennes, de Cancale, de Saint-Pol-de-Léon, de Quimper, de la Guerche et autres ; permission à Charles de Lorgeril d'appliquer son nom à la terre de Folideu, en Saint-Igneuc, pour relever le nom qui est tombé par les femmes dans la famille de Maure (1640) ; permission d'afféager leurs terres de Bretagne à François du Pont de Courlay, général des galères de France, au duc de Brissac ; concession d'hôtelleries franches au bourg du Tronchet, à Cesson, à Saint-Renan (1643) ; institutions de charges ; donations de lods et ventes et de rachats ; donation des revenus des évêchés de Cornouaille, de Saint-Brieuc, aux titulaires lors de leur nomination ; lettres d'intermédiat ; quittances de finances payées par divers officiers ; lettres de naturalisation pour Claude Chassot, Savoyard, pour A. Thepulus, écuyer, sieur des Oliviers, médecin vénitien, pour P. Dond, Irlandais ; de légitimation pour Élie et Marguerite du Bonnet ; lettres d'économat des revenus de l'évêché de Tréguier ; vérification de l'hommage prêté par l'abbé d'Estrée, prévôt de Vertou ; licence de retirer féodalement les moulins de Morlaix pour G. Huchet, procureur général au Parlement de Rennes ; provisions de gouverneur du château et de l'évêché de Nantes pour le maréchal de la Meilleraie, Armand de la Porte ; union des châtellenies et juridictions de Blain, de Héric et de Fresnay pour relever du Roi à une seule foi et hommage ; érection de la vicomté de la Jannière, paroisse de Monnières, pour Jacques Barrin de la Galissonnière (1644) ; érection de la baronnie du Plessis de la Musse, en Saint-Herblain, pour M. Blanchard de l'Essongère ; érection de la châtellenie de la Croixille et de la vicomté de Tadain (1644), sous les juridictions de Hedé et de Dinan ; concessions de pensions et de privilèges aux Ursulines de Fougères, aux Carmes de Quintin, aux Chartreux de Nantes et d'Auray, aux Carmélites de Nantes, à l'hôpital de Vesins, à l'évêque, aux chanoines et aux habitants du territoire de Tréguier ; aux Dominicains de Rennes ; arrêts de régistrature et de vérification, *etc.* Tables des matières.

1642-1645

B 79. - Liasse, Grand in-folio, 359 feuillets papier.

LIVRE DES MANDEMENTS ET ÉDITS ROYAUX du règne de Louis XIV et de la régence d'Anne d'Autriche. — Lettres patentes, déclarations, arrêts du Conseil portant reconnaissance de noblesse pour Louis de Chansay, sieur de Bondon ; pour Jean Grimaud et de la Lande, pour Jean et Gilles Phelipot, de Rennes ; collation d'économat des abbayes de Pornic, de Bon Repos, de Saint-Jean des Prés. de Saint-Maurice de Cornouaille, de l'évêché de Vannes ; dons des revenus temporels de l'évêché de Tréguier, de l'évêché de Nantes, de l'abbaye de Bon-Repos, de l'abbaye de Saint-Melaine ; évaluation des domaines assignés en douaire à la Reine régente (1649) ; confirmation de l'adjudication des domaines congéables afféagés par MM. du Cambout et de Montigny (1646) ; institution de la Reine

mère régente dans la charge de gouvernante du duché de Bretagne (1647) ; de G. Bigarré dans l'office de receveur des fouages de Vannes, de G. Constantin dans l'office de correcteur à la Chambre des Comptes, de René Deluen, en un office de conseiller héréditaire au mesurage à sel de la Fosse, de X. Chenu de Clermont dans l'office de visiteur conducteur des villes et places fortes de Bretagne ; lettres d'intermédiat et d'honorariat ; continuations d'octrois accordées à diverses villes de Bretagne ; concessions d'hôtelleries franches à divers ; validation de plusieurs dons faits par les États de Bretagne ; autorisation de bâtir un nouvel hôpital à Nantes (1643) ; un auditoire à Lannion (1645) ; érection de la châtellenie du Lattay, au profit de M. de Saint-Pern (1647) ; union de certains fiefs de la baronnie de Saint-Brice à la terre de la Bretonnière, pour la dame des Nétumières (1634) ; concession de droit de chauffage en la forêt du Gâvre pour M. de Rohan ; permission aux chanoines de Saint-Malo de vendre l'ancienne boucherie ; au duc d'Elbeuf de commuer certains domaines congéables en terres de domaine perpétuel à prix d'argent d'entrée ; aux Carmes de Ploërmel de transporter le tombeau de Jean II et de Jean III ducs de Bretagne, placé au bas de leur église, dans l'intérieur du choeur (1650) ; contrats d'abonnement des États de Bretagne conclus avec le Roi ; baux généraux des domaines, bail des devoirs de la Prévôté de Nantes, des ports et hâvres de Bretagne ; arrêts de régistrature et de vérification, *etc.* Table des matières.

1645-1651

B 80. - Registre grand in-folio, 276 feuillets papier.

LIVRE DES MANDEMENTS ET ÉDITS ROYAUX du règne de Louis XIV enregistrés dans les séances des semestres. — Lettres patentes, déclarations, arrêts du Conseil portant octroi de naturalisation pour Th. Barnaval, Irlandais, M. Gaël, marchand hollandais, J. Venermeyden, Hollandais, Nicolas Chassot, Savoyard, P. François, Allemand, J. Chenin, Irlandais, Pierre Clou, J. Marin, Martin Dauribary, J. Vaurhyn, César Raguet, maître de verrerie à Riaillé, Nicolas Lée, Ph Dilon, Irlandais, André et Jean-Marie Sarode, verriers italiens ; érection de la châtellenie de Tredion, paroisse de Plaudren (1650) ; union de fiefs, en la paroisse de Parigné, pour M. de la Morinaie ; autre union de fiefs à la terre et seigneurie de la Ballue, paroisse de Bazouges et environs (1654) ; concession de droit de haute justice à la terre de Mauron appartenant à Jean de Bréhand ; anoblissement pour Jean Pinczon, seigneur de Cacé, Pierre Charpentier, sieur du Tertre, pour la maison de Kerlevenan, avec droit de chauffage en la forêt de Rhuis pour M. Le Gouvello de Keriaval (1652) ; pour M. Morice de Kervaget, pour Yves Geffroy, sieur de Kerispers, Olivier Lasne, Jean Fleury, sieur de Vaux, connétable de Dinan, Jean Monneraye, sieur du Plessis de Guette, et Bernard de Bocenit, pour les frères Bodin de Vauvert et Bodin de la Roullaie (1653) ; amortissement de terrain pour les Dominicaines de Dinan, les Dominicains de Plancouet, les Hospitalières de Rennes, les Ursulines de Fougères, les Augustines de Carhaix, pour les Jacobins de Rennes, lesquels ont présenté aussi des lettres de Jean IV de 1368 ; permission du duc de la Trémoille d'afféager ses domaines jusqu'à concurrence de 300,000 livres ; donation d'une grève en Loire, paroisse de Frossay, au sieur Fouré de la Cheminandais ; des démolitions du château de Léhon aux religieux du prieuré voisin (1643-1644) ; confirmations de Louis XIII et de Louis XIV contenant la teneur des lettres du duc François II de Bretagne par lesquelles ce prince abandonne à Morice du Mené, chevalier, seigneur du Mené, capitaine des archers de sa garde, la chaussée de l'étang de Gludic, en la paroisse de Scriniac, sous la juridiction de Carhaix, avec permission d'y rétablir un moulin (1486) ; érection de deux foires et un marché au Pellerin, au profit de Claude Le Borgne, sieur de Vigneu ; érection de 6 foires au bourg et port de Roscoff ; continuations d'octroi ; confirmations de privilèges, assignations de pensions, institutions de charges ; arrêts de régistrature et de vérification, *etc.* Tables des matières.

1651-1655

B 81. - Registre grand in-folio, 389 feuillets papier.

LIVRE DES MANDEMENTS ET ÉDITS ROYAUX enregistrés dans les séances des semestres. — Lettres patentes, déclarations et arrêts du Conseil portant permission au marquis de Molac et à A. Gouyon de la Moussaie de vendre ou afféager leurs domaines ; provisions de gouverneur du château du Taureau à Morlaix ; des villes de Guérande et du Croisic ; de la charge de lieutenant aux gouvernements des villes et évêchés de Rennes, de Saint-Malo, de Dol et de Vannes ; de la charge de gouverneur de Redon ; de l'office de capitaine et connétable de Saint-Malo ; confirmation des lettres de 1581 portant érection de la baronnie de Retz en duché pairie au profit d'Henri de Gondy, comte de Joigny (1634) ; concession aux Carmes de Josselin et de Sainte-Anne d'Auray du droit de chauffage en la forêt de Lanvaux ; aux habitants de Rennes, des terrains vagues, fortifications et rives de la Vilaine avec faculté de les arrenter (1657) ; confirmation du privilège de noblesse aux officiers de la Chambre des Comptes, à la requête de la veuve de Michel Lelou ; érection de quatre foires et d'un marché à Sarzau (1658) ; de la vicomté de Coëtion (1650) ; érection en châtellenie, avec foires et marché, de la terre de Saint-Jean, en la paroisse de Saint-Malon, au profit de Jean de Saint-Pern (1653) ; du marquisat de Fougeray pour M. de la Roche-Giffart (1643) ; de la terre de la Driennaie en vicomté pour M. de Bouëxic, paroisse de Saint-Malo-de-Fily (1654) ; de la terre et seigneurie du Bordage, paroisse de Vignoc, en marquisat, pour René de Montbourcher (1656) ; érection en baronnie de la terre de Mauron (1655) ; de la terre et seigneurie de Lesnarvor en châtellenie, paroisse de Plozuan (1655) ; de la terre et seigneurie de la Musse en marquisat, paroisse de Saint-Herblain (1651) ; reconnaissance et confirmation de noblesse pour Bonaventure de Santo Domingo, pour le sieur Bocenit de la Garenne, appelé auparavant Bernard ; pour Jean de la Noë, sieur du Boschet ; pour Jean Salomon, maître des Comptes et sa postérité ; pour Jean des Champs-Neufs, procureur général des salines à la Rochelle ; pour Jean Melot, héraut des États de Bretagne ; confirmation et transcription des privilèges accordés par les rois de France, depuis Louis XI aux cités de la Hanse teutonique (1483-1655) ; institutions de charge pour G. Arthur, Fr. Lebrun, R. Davy, S. de Pontual, conseillers à la Chambre des Comptes ; pour Th. Dondel, Fr. Delapierre, J. Mercier, A. Lebreton, receveurs des fouages ; lettres de naturalisation accordées à des Flamands, à des Hollandais, à un Espagnol, à un Irlandais ; lettres d'intermédiat et de survivance, assignations de pensions ; don et arrentement des terres du Fief-au-Duc, en Saint-Herblain, au profit de M. de Bruc, sieur de la Gournerie (1632) ; confirmation et transcription de toutes les chartes de privilèges octroyées aux maîtres des Comptes par les rois de France depuis 1331 ; arrêts de régistrature, *etc.* Tables des matières.

1655-1660

B 82. - Registre grand in-folio, 311 feuillets papier.

LIVRE DES MANDEMENTS ET ÉDITS ROYAUX enregistrés pendant les séances des semestres. — Lettres patentes, arrêts du Conseil, déclarations concernant l'érec tion de la châtellenie de Trédion pour Pierre de Servant (1660) ; l'érection du marquisat de Coislin pour A. du Cambout (1661) et du duché de Coislin pour le même (1663), du marquisat de la Galissonnière pour J. Barrin, maître des requêtes (1658) ; de la châtellenie de Tréhambert pour François de Sesmaisons (1643) ; l'octroi d'un droit de chauffage dans les forêts de Rennes, de Saint-Aubin et de Liffré pour Christophe Fouquet, président au Parlement ; la continuation de jouissance d'octroi sur les boissons pour diverses villes ; l'amortissement des terrains du couvent de Nazareth près Vannes (1662) ; des Dominicains de Guérande (1662) ; des religieux de Saint-Gildas de Rhuis (1663) ; des Chartreux d'Auray (1664) ; du

temporel de la confrérie de Sainte-Barbe de Balazé sous Rennes (1663) ; les pensions accordées à J. Charrette, sénéchal de Nantes, S. de Pontual, président en la Chambre des Comptes ; l'établissement du commerce des Indes orientales (1664) ; la validation des gratifications votées par les États de Bretagne ; la réunion des impôts et billots de Bretagne ; la levée de l'impôt des garnisons ; l'évocation au Grand Conseil des procès des officiers de la Chambre des Comptes (1661) ; provisions de connétable de Fougères pour Th. Le Bigot, écuyer ; de gouverneur de Carhaix pour René de Canaber, sieur de Kerlouet ; lettres de naturalisation et d'honneur ; établissement d'une nouvelle garnison à Guérande et au Croisic avec permission de lever 3,000 livres sur les contribuables pendant l'année 1661 ; lettres d'intermédiat accordées à Jérôme du Roscouet, conseiller au Parlement, à Fr. d'Argouges, premier président, Guy de Coëtlogon, tous officiers du Parlement ; contrats d'abonnement pour les impositions de la province ; arrêts de régistrature et de vérification, *etc*. Tables des matières.

1661-1665

B 83. - Registre grand in-folio, 275 feuillets papier.

LIVRE DES MANDEMENTS ET ÉDITS ROYAUX enregistrés dans les séances des semestres. — Lettres patentes, arrêts, déclarations portant érection du marquisat de Blain pour la dame de Rohan (1660) ; du marquisat de Pontcallec au profit d'Alain de Guer (1657) ; création de six foires et marchés au bourg de Perrec, pour la dame de Rohan (1666) ; de cinq foires au bourg de Cheméré-en-Retz, pour les religieux de Saint-Serge (1669) ; érection de la châtellenie de Lescouet sous Lesneven au profit d'Alain Barbier (1656) ; de la châtellenie de Kervegant au bourg de Scaezre au profit de V. Le Borgne de Lesquiniou (1665) ; fixation du prix des charges de la Chambre et du Parlement avec le droit annuel de la Paulette (1665) ; affranchissement des terres de Truscat et de la Motte-Rivault, île de Rhuis, pour le sieur de Francheville (1643) ; anoblissement de Charles de Montgogué, fils naturel du duc de la Meilleraie ; provisions de gouverneur de Bretagne pour le duc de Chaulnes et de lieutenant général pour le marquis de Lavardin ; de connétable de Fougères pour F. Bernard de Beaumont ; légitimation du fils de Simon Giraud de la Cassemichère et lettres de naturalisation obtenues par divers étrangers ; vérification de l'abonnement de la ville de Port-Louis fixant à 300 livres sa redevance annuelle pour tous devoirs de boissons (1670) ; lettres d'amortissement et de confirmation octroyées aux hospitalières de Rennes, aux Ursulines de Rennes et d'Hennebont, à l'ordre des Pères Chartreux, aux Visitandines de Rennes, aux Jésuites de Nantes, (1667) aux Carmes de Vannes, aux religieuses de Sainte-Catherine de Dinan ; donations de droits de rachat et de déshérence appartenant au Roi ; confirmation du droit d'annate revendiqué par le chapitre de Saint-Pol-de-Léon ; permission aux États de Bretagne de contracter des emprunts pour satisfaire au paiement du don gratuit ; contrats d'abonnement des dits États réglant l'annuité à payer au fisc royal ; bail des revenus des ports et hâvres ; édits fixant la quotité de l'impôt des garnisons et ordonnant sa répartition ; lettres d'honneur, d'institutions de charges et de pensions, *etc*. Tables des matières.

1666-1671

B 84. - Registre grand in-folio, 306 feuillets papier.

LIVRE DES MANDEMENTS ET ÉDITS ROYAUX enregistrés dans les séances des semestres. — Lettres de naturalisation obtenues par des Flamands, des Hollandais, des Savoyards, des Anglais, des Irlandais, des Lorrains ; anoblissements accordés à René Monneraye, sieur de la Meslée, avocat, à Louis du Bouëxic du Val, à Pierre Gleet, sieur du Breil, Louis Le Mercier, J. Charpentier, sieur de Lessac, M. Chauveau de la Mulonnière ; établissement de foires et marchés aux bourgs de Molac et de Serant

(1665) ; provisions de connétable de Rennes pour J.-B. Louvel de la Chauvellière ; relief d'omission de qualité pour René Marquez, Espagnol, contenant les lettres de naturalisation délivrées à leur trisaïeul par le roi Philippe II (1568) ; lettres d'amortissement et de confirmation délivrées aux Chartreux d'Auray (1660) ; aux Oratoriens de Nantes (1672) ; aux Ursulines de Vannes (1668) ; aux Jésuites de Nantes (1671) ; aux Bénédictines de Machecoul, fondées par le duc et la duchesse de Retz (1672) ; à l'abbé Lévesque, fondateur de la communauté des prêtres de Saint-Clément (1671) ; aux Carmes Déchaussés de Carhaix (1658) ; rétablissement de justice haute en la terre de Trésiguidy (1643) ; union de fiefs dans les paroisses de Gevezé et de la Mezière, au profit des Lescu de Beauvais ; de fiefs dans la vicomté de Grenedan (1653) ; lettres patentes portant donation des matériaux et de l'emplacement du château de Morlaix en faveur de la demoiselle de la Marche (1670) ; maintenue en jouissance du moulin au Duc à Dinan, pour J. Lambert (1671) ; don d'une perrière d'ardoise en la montagne de Chateaulin en faveur de M. de Lançon, lieutenant des gardes (1671) ; transport des moulins de Trevalray sous Auray au sieur de Galisson (1671) ; serment de fidélité de Louis de Vautorte, évêque de Vannes ; institution de Jean de la Salle dans les fonctions de conservateur des fortifications de la ville et du château de Nantes ; mutation du nom de Davy en celui de Boisdavid ; don de gouesmon coupé dans les temps prohibés et confisqué par sentence du siège de Lesneven ; permission au sieur du Plessis-Guénégaud d'arrenter certaines terres de la seigneurie de Rieux (1670) ; ratification du contrat de rétrocession des parties démembrées du duché de Penthièvre, consenti par le Roi, en faveur de la duchesse de Vendôme, auquel sont annexés : le contrat de vente par les commissaires royaux des seigneuries de Lamballe, de Moncontour, Guingamp, île de Bréhat et sécheries de Cornouaille (1666), l'arrêt et les lettres patentes d'autorisation, la quittance de 1,171,304 livres ; mandement d'enregistrer les lettres patentes qui conservaient la dignité de duché de Penthièvre, malgré le démembrement (1658) ; l'érection du comté de Penthièvre en duché (1569), et l'arrêt de régistrature de la Chambre des Comptes, *etc.* Tables des matières.

1671-1673

B 85. - Registre grand in-folio, 272 feuillets papier.

LIVRE DES MANDEMENTS ET ÉDITS enregistrés dans les séances des semestres. — Donation du vaisseau espagnol nommé le Saint-Antoine, en faveur du marquis de la Coste, lieutenant général des évêchés de de Saint-Brieuc, de Cornouaille, de Léon et de Tréguier (1674) ; des droits de rachat dus pour les terres de Bougon et de Quilfistre en faveur d'Éloy Rossignol, prévôt du régiment royal d'infanterie ; anoblissement des terres du Moulin-Robert au Pont-Saint-Martin pour François Forcheteau (1626) et enregistré à la requête de M. Guyton de la Rairie, écuyer, adjudicataire (1674) ; union de fiefs pour écuyer François Botterel dans la paroisse d'Irodouer et circonvoisines (1674) ; pour la dame du Parc en la paroisse de Gouray avec érection de foires (1642) ; érection de la seigneurie de Langan en châtellenie à la requête de Gilles de Boisbaudry (1674) ; concessions d'octrois à diverses villes ; lettres d'honneur et d'intermédiat délivrées à plusieurs conseillers maîtres à la Chambre des Comptes ; contrats d'abonnement des États de Bretagne ; naturalisation de Hollandais et d'Irlandais ; validation des gratifications votées par les États de Bretagne au profit du grand prévôt de Bretagne ; lettres d'amortissement concédées au séminaire de Quimper (1671), aux Calvairiennes de Rennes (1671), aux Bénédictines de Machecoul (1675) ; institutions de Simon Loyseau dans la charge de receveur général alternatif des finances de Bretagne, de Nic. Magon de la Chipaudière dans l'office de connétable de Saint-Malo ; de René de Lohéac, dans les fonctions de conseiller maître des Comptes ; ratification des contrats passés entre l'évêque et le chapitre de Saint-Malo et les syndic et miseur de la même ville à propos de la construction d'une maison de ville (1675) ; confirmation des privilèges

accordés aux chevaliers du Papegault de Châteaubriant (1674) ; requête des conseillers secrétaires auditeurs à la Chambre des Comptes, demandeurs en règlement d'attributions ; arrêts d'interprétation et de règlement, *etc.* Tables des matières.

1674-1676

B 86. - Registre grand in-folio, 274 feuillets papier.

LIVRE DES MANDEMENTS ET ÉDITS enregistrés dans les séances des semestres. — Lettres de confirmation, d'établissement et d'amortissement, obtenues par les Ursulines de Montfort, de Rennes, de Landerneau (1680), de Lesneven, de Malestroit, de Sarzeau, de Quimper, par les Cordelières de Quimper, par les Pénitentes de Nantes, par l'Hôpital-Général de Rennes (1679), par les Dominicains de Morlaix, par le collège des Pauvres Clercs de Vannes (1660), par les séminaires de Tréguier (1681), de Rennes (1662) ; rétablissement de la justice de Saint-Renan à Brest (1681) ; légitimation, anoblissement et naturalisation de Jean et Jacques Henry, de Michel-Ange Corsier, Romain, de J. Le Meilleur, Jean Le Menant, Fr. Martin, D. Knoules, Irlandais, Jacob Debie et Jean Otten, Hollandais, Justus Beyerman, P. Galpin, Savoyard, de Jean Aulnette, de P. et Thomas Trublet ; ordonnance en forme de règlement intérieur pour la Chambre des Comptes (1681) ; érections de châtellenies et unions de fiefs sous les noms des seigneuries de Hilliguit, de Pontbriand, du Loup, de Mauron, de Guichen, de Laillé, de Princé, de la Hunaudais en Chantenay, de la Vallée en Louisfer (1679), de la Prévallaie-Matignon à Rennes, de Beaubois en Drefféac, de Romilley, de Roussignolière, de Beauchêne en Langrollay, de la Braye, des Landes en Saint-Meloir (1680), de Beaubois en Bourseul, de la chatellenie de Bréhand du Coudray sous Hédé ; permission de bâtir sur un boulevard, entre les portes de la ville d'Hennebont pour J. Geffroy, écuyer, sieur de Kerispers (1655) ; provisions de gouverneur des châteaux de Dol, de Guérande et du Croisic, de Saint-Malo, de Dinan, délivrées à Ph. Thoreau, P. Bonnier de la Chapelle-Coquerie ; au marquis du Guémadeuc, à G. Marot de la Garais ; commission à l'intendant Béchameil pour dresser procèsverbal de l'état des archives du château de Nantes et de la Chambre des Comptes (1679) ; donation à L. de Vage, maréchal des logis aux mousquetaires du Roi, des biens confisqués sur N. Béranger de Beaulix et J. Creton ; permission aux bourgeois de Rennes de lever 12,000 livres pour l'entretien de leur hôpital ; lettre de cachet ordonnant de transférer le sieur de la Motte-Metrie des prisons du Bouffay au château de Nantes ; confirmation d'une concession de terrain faite à M. Renouard de Villayer par les bourgeois de Rennes (1678) ; institutions de charges et quittances des droits divers payés par les titulaires ; anoblissement de terres en Orvault pour le sieur Lemarié de la Garnison (1681) et liquidation de l'indemnité payée ; provisions de gouverneur du château de Nantes et de la tour de Pirmil délivrées à Sébastien de Rosmadec, *etc.* Tables des matières.

1676-1681

B 87. - Registre grand in-folio, 298 feuillets papier.

LIVRE DES MANDEMENTS ET ÉDITS enregistrés dans les séances des semestres. — Lettres de confirmation, d'établissement et d'amortissement pour les religieuses Ursulines, les Bénédictines de Saint-Malo et les Hospitalières de Carhaix, pour les Visitandines de Nantes, les Filles de la Croix, les Hospitalières et les Ursulines de Tréguier ; les Filles de la Sainte-Vierge à Rennes, les Récollets de Lesneven, les Ursulines de Redon, du Faouet, de Nantes, de Dinan, de Saint-Malo, de Lannion et de Musnillac, les Récollets de Port-Louis, les Carmélites de Nantes, les religieuses de N.-D. de Miséricorde de Quimper ; érection d'un hopital général à Saint-Malo (1683), à Vannes (1682), à Ploërmel (1685), à Dinan (1685) ; du séminaire des Jésuites à Brest (1686) ; du séminaire de Saint-

Brieuc (1664) ; anoblissement et déclaration de la terre de l'Abbaye en la paroisse de Bohal, appartenant à P. Henry, sieur de la Noue (1680), de la terre des Croix, en la paroisse de Saultron, au profit de J. Fremon du Bouffay, écuyer (1682) ; confirmation des privilèges honorifiques et utiles dont jouissait le seigneur de la Prévallaie à la cohue de Rennes (1680) ; unions de fiefs pour l'érection des châtellenies de Guer (1678), de Pontual (1681), des Clos au ressort de Jugon (1682), de Langan en Gevezé (1681) ; lettres pour l'augmentation des terres de Montgazon, de Trans et de Piré, près Rennes, de la terre de Beauvais, ressort de Hédé (1680), de la terre du Bois de la Roche, en Commana (1662), de la terre de Nevet, ressort de Quimper (1681) ; de la Vallée-Pleumaudan, ressort de Dinan, à la requête de Françoise de la Motte (1683), de la terre du Désert, en Chantepie (1678) ; la désunion de fiefs dépendant du marquisat de Pontcallec, à la requête de Ch. de Guer, comte de la Porte-Neuve (1682) ; l'érection du marquisat de la Guerche, paroisse de Saint-Brevin (1682) ; permission d'ouvrir des mines à Yves de Lescouet (1685) ; confirmation des foires de Pouldavid, et augmentation de la seigneurie de Nevet (1652) ; des foires de Meriadec-Couëssal (1684) ; de Saint-Renan (1685) ; provisions de procureur à la Chambre des Comptes de Bretagne octroyées à Louis de Ronseray (1683) ; de garde du trésor des chartes de Bretagne à G. Lory (1683) ; de receveur des fouages de Vannes à J. Thoumin (1684) ; de payeur des gages de la maréchaussée à René Fresneau (1685) ; de médecin de la communauté de Nantes à René Merlet (1686) ; de l'office de conseiller maître des Comptes à Fr. Guyton de la Foubretière (1686) ; permissions au sieur François Perret, écuyer, sieur de Lezonnet d'ajouter celui de la Tronchaie à son nom (1678) ; aux frères Pierre et Yves Jouan de la Garenne et de la Ville-Jouan le nom de Pennanech (1675) ; à René Lohéac, maître des Comptes, de porter la particule *de* (1683) ; naturalisation de N. Galpin, Joseph Charet, J. Pierre Brunier, Cl. de Robon, Savoyards, de Josse d'Haweloze, Flamand ; contrats d'abonnement des États de Bretagne, quittances, arrêts de régistrature, *etc.* Tables des matières.

1681-1685

B 88. - Registre grand in-folio, 325 feuillets papier.

LIVRES DES MANDEMENTS ET ÉDITS ROYAUX enregistrés dans les séances des semestres. — Lettres patentes, édits, déclarations, arrêts du Conseil d'État portant union de justice pour dame Renée de Penancoët de Keroual (1686) ; confirmation des privilèges accordés aux religieuses des Couëts près Nantes (1687) ; union de fiefs pour l'érection de la vicomté de Rezé au profit de M. Yves de Monty (1672) ; réunion au domaine des biens des consistoires, des ministres et des adhérents de la Religion Prétendue Réformée (1688) ; permission aux Cordeliers de Vannes de disposer d'un petit éperon (1687) ; reconnaissance de l'établissement des hôpitaux d'Ancenis (1687) et de Saint-Malo (1688) ; des pères Capucins de l'Hermitage en Chantenay (1688) ; du séminaire de Quimper (1689) des Carmes déchaussés de Brest (1654) ; des Hospitaliers d'Auray (1689) ; permission aux apothicaires de Nantes d'établir un jardin des Plantes (1688) ; union de fiefs et de justice de la baronnie de Becherel à ceux de la baronnie de Beaumanoir (1679) ; confirmation des démembrements de la baronnie d'Ancenis consentis par le duc de Vendôme (1688) ; rétablissement du Parlement de Bretagne en la ville de Rennes et création d'un président à mortier et de six conseillers (1689) ; donation des biens meubles et immeubles saisis sur divers religionnaires sortis du Royaume (1688) ; donation d'un terrain aux Visitandines de Vannes (1689) ; autorisation de transférer le couvent des Carmes de Carhaix en la ville de Rennes (1690) ; homologation du concordat des procucureurs de la Chambre des Comptes (1690) ; confirmation d'anoblissement pour Claude Roussel, écuyer (1689) ; naturalisation d'un Hollandais, de deux marchands savoyards ; continuation de la perception de droits d'octroi pour les villes de Malestroit, du Croisic, de Léon, de Concarneau, de Port-Louis, de Quimperlé, de Dol et autres ;

création de seize grands maîtres des Eaux et Forêts (1689) ; augmentation du prix des charges d'auditeurs à la Chambre des Comptes (1687) ; attribution aux receveurs généraux de 6 deniers pour livre sur la recette des ventes de bois (1685) ; nomination de tuteur du duc de Richemond pour accepter la donation de la duchesse de Porstmouth, sa mère (1687) ; concession de pensions, lettres d'honneur, donation de rachat de succession, quittances, lettres d'intermédiat, de surannation ; permission à Julien, Exupère et Vincent de Larlan d'ajouter à leur nom celui de Kercadio (1687) ; érection de la terre d'Ardaine en marquisat de Romilly au profit de François de Romilly (1641) et lettres de surannation (1680), création d'une corderie à Brest avec un quai (1688), *etc.* Tables des matières.

1687-1691

B 89. - Registre grand in-folio, 290 feuillets papier.

LIVRE DES MANDEMENTS ET ÉDITS ROYAUX enregistrés dans les séances des semestres. — Institutions de charges aux noms de René Dupé, receveur des octrois d'Ancenis (1690) ; de J. Gorsse, premier huissier de la Chambre des Comptes (1690) ; de Madelain de la Mercerie, receveur alternatif des deniers d'octroi de Tréguier (1690) ; de Louis Geuffray, procureur postulant à la Chambre des Comptes (1691) ; de Benjamin de Ravenel, sieur du Bois-Teilleul, connétable de la ville de Rennes (1691) ; de Claude de Cornulier, pourvu de l'office de président en la Chambre des Comptes (1691) ; de Nectaire Cohadon, mesureur à sel à la Fosse de Nantes ; d'Olivier Busson, conseiller maître des Comptes (1692) ; lettres d'intermédiat obtenues par François de La Grée, après sa nomination de conseiller au Parlement de Bretagne (1692) ; édits, lettres patentes, arrêts portant augmentation de 500 livres de gages à chacun des gardes sceaux du Parlement (1690) ; création d'un office de conseiller chevalier d'honneur en chaque Présidial (1691) ; confirmation des privilèges octroyés aux maires échevins des principales villes (1691) ; don au sieur Évrard de Cherville de la cargaison d'un vaisseau anglais naufragé sur la côte de Plouescat (1690) ; don de 4,000 livres de pension au comte de la Rivière, guidon des gendarmes de la Reine (1689) ; création d'une juridiction des Traites pour juger des contraventions aux droits d'entrée et de sortie (1691) ; confirmation des aliénations du Domaine, à la charge de payer le Dixième (1691) ; autorisation d'exploiter des mines de plomb dans les évêchés de Quimper et de Saint-Brieuc (1692) ; lettres de naturalisation aux noms de Fr. Dugist, Savoyard, de W. Cruice, de Jean, Patrice et Richard Morphy, de G. Dougan, Irlandais, de Jean Willemsen, Flamand ; règlement pour l'usage du papier et du parchemin timbrés (1691) ; le monopole de la vente du café, du thé, du sorbet et du chocolat (1692) ; création de foires et marchés au bourg d'Elven, à la requête de Toussaint de Cornulier (1690) ; concessions d'octroi aux villes de Guérande (1691), de Lamballe (1690), de Brest (1691), de Quintin (1691) ; création de sept sièges d'amirauté en Bretagne (1691) ; concession d'enfeu dans l'église de Saint-Léonard de Fougères au profit de S. Frain de la Ville-Gontier, écuyer (1691) ; création de la charge de commissaire aux revues et logement des gens de guerre dans chaque ville (1692) ; confirmation de traité conclu pour le desséchement des marais de Buzay entre l'abbé de Caumartin et le sieur Moquart (1690) ; de l'établissement des hospitalières de Lannion (1675) ; de l'établissement des prêtres de la congrégation de la Mission en la ville de Saint-Pol-de-Léon (1691) ; du couvent des dames de N.-D. de Kerlot en la ville de Quimper (1687) ; de l'annexion du prieuré de la Bretonnière au collège des Jésuites de Quimper (1691) ; de l'établissement des Pères Capucins de Brest (1692) ; des hopitaux généraux de Fougères (1683) ; de Clisson (1687) et de Brest (1691) ; quittances, arrêts de régistrature, *etc.* Tables des matières.

1691-1694

B 90. - Registre grand in-folio, 258 feuillets papier.

LIVRE DES MANDEMENTS ET ÉDITS ROYAUX enregistrés dans les séances des semestres. — Lettres patentes, édits, arrêts du Conseil, déclarations portant concession aux habitants de Vannes des deux dernières tours en ruine du château de l'Hermine afin d'en employer les matériaux à la construction d'un quai dans la rue de Calmont (1697) ; confirmation d'une foire et d'un marché au bourg de Saint-Servan pour M. de Beringhen (1696) ; donation à perpétuité de l'emplacement de l'ancienne halle de Rennes à Jean Le Cas, architecte et entrepreneur de la ville, en récompense des augmentations qu'il a faites à la halle neuve (1696) ; union de fiefs en la paroisse de Pacé à la requête de Julienne de Carné (1680) et établissement du séminaire de Rennes, à la requête de Jean-Jacques Blouet de Camilly, supérieur des séminaires de la congrégation de Jésus et de Marie (1696) ; érection du marquisat de Château-Fromont pour M. de Cornulier (1683) — amortissement de fond pour les Calvairiennes de Saint-Brieuc (1694) ; translation du bureau des Finances de Rennes à Vannes (1694) et du couvent des P. P. Récollets de l'île de Cézambre dans le faubourg de Saint-Malo dit *Solidor* (1694) ; remise des droits de lods et ventes aux habitants de Nantes à la charge de payer 200,000 livres qu'ils recouvreront à l'aide d'une taxe de 6 deniers par pot de vin vendu en détail et des avances faites par les propriétaires (1694) ; anoblissement de Nicolas Magon, sieur de la Chipaudière, connétable de Saint-Malo (1695) ; anoblissement de 500 personnes dans le royaume (1696) ; création d'une Chambre et bureau des Finances en Bretagne (1694) ; établissement d'une taxe sur les propriétaires qui jouissent de dérivations de cours d'eau navigables ou non navigables (1694) ; provisions de lieutenant des maréchaux de France au comté de Nantes pour Henri de Ghaisne (1695) ; saisie réelle sur les charges du sieur Desraoul de la Moisandière, payeur des gages des officiers de la Chambre (1695) ; donation de droits de rachat à la comtesse de Mornay (1694) ; au marquis de Molac (1693) ; à la dame de Kerfili (1694) ; au sieur de Guigues l'un des barbiers du Roi (1693) ; au sieur Ménager du Plessis (1694) ; au fils du marquis de Vesins (1695) ; aux sieurs Pernost et Dorval (1695) ; aux enfants de M. de Sourdéac, au prince de Soubise (1696) ; institutions de charges aux noms de G. Thomé, receveur ancien des octrois de Guingamp, de Pierre du Cassia de la Houssaie, conseiller maître des Comptes (1693), de Henri Le Brigan, receveur ancien et alternatif de Lesneven (1696), de Michel Raymond, trésorier des mortes-paies (1690), et d'autres ; déclaration concernant la légitimation et naturalisation des étrangers et bâtards (1697) ; quittances, arrêts de régistrature, *etc.* Tables des matières.

1694-1697

B 91. - Registre grand in-folio, 289 feuillets papier.

LIVRE DES MANDEMENTS ET ÉDITS ROYAUX enregistrés pendant les semestres. — Arrêts du Conseil, lettres patentes, déclarations portant érection du comté de Quintin en duché au profit du maréchal de Lorges (1691) ; amortissement du temporel des religieuses du Colombier et de la Visitation de Rennes, des Ursulines de Dinan (1697) ; établissement d'une communauté de filles de l'Union Chrétienne à Brest (1698) ; permission d'arrenter et d'afféager des terres vaines et vagues au duc de la Trémoille (1697) ; donation de rachat de la succession du président de Pontual au capitaine de Pontual, son petit-fils (1698) ; réunion au corps des Trésoriers de France des offices de conseillers commissaires généraux, trésoriers de France pour la vérification des comptes des Étapes (1698) ; réunion de fiefs à la juridiction de Pensez, paroisse de Taulle, diocèse de Léon, au profit de Louise Le Meneust (1684) ; autorisation d'aliéner la taxe de 6 deniers par pot de vin débité à Nantes afin de subvenir à l'établissement des lanternes (1698) ; approbation de l'aliénation des deniers patrimoniaux et d'octroi de la ville de Rennes à J.-B. Gigon (1698) ; concession du lieu du Bottier à l'hopital de Blain (1696) ;

fixant à deux ans le délai après lequel aucune répétition ne sera admise contre les fermiers généraux (1699) ; augmentation de finance pour les titulaires de divers offices (1699) ; pancarte des devoirs de cloison perçus aux barrières de Rennes (1697) ; tarif pour les vacations des contrôles de tous les actes de notaires royaux et apostoliques (1699) ; anoblissement et confirmation de noblesse pour L. Gérard de la Haye (1697) ; François Bechenec, sieur de Fougerais (1697), J. Gardin, sieur de la Chesnaye (1697) ; J. du Fournel, sieur de Servigné (1697) ; François Glet, sieur de la Hurlays (1697) ; G. Lechat, sieur de la Lande (1698) ; Fr. Lasne, sieur de l'Efficerie (1698) ; Ch. Olyman de Kernegues (1698) ; David Pezron, sieur de Pennelan (1699) ; P. Jouan de la Garenne de Pennanech (1698) ; J. Pezron de Leslé, écuyer (1699) ; Al. Guillermo de Condest (1700) ; Louis et Jean Boutouillic (1699) ; L. Droualen de Querazan (1699) ; J.-B. de Querviche, sieur de l'Armor (1700) ; Jacques du Bois Lebon, sieur de l'Échange, Valentin de Coulombe, écuyer (1698) ; institutions de charges aux noms de Michel de Barberé, conseiller maître (1697) ; d'Urbain Jouye, receveur ancien des octrois à Morlaix (1698) ; d'Antoine de Montigny, receveur et payeur des gages des officiers du bureau des Finances et Chambre du Domaine en Bretagne (1698) ; de Jean Robiou, receveur à Hédé (1690) ; de Blaise Bonnescuelle, receveur ancien des fouages de Saint-Brieuc (1698) ; de Jean de Riberolles, trésorier de France au bureau des Finances à Vannes (1699), *etc.* Tables des matières.

1697-1700

B 92. - Registre grand in-folio, 378 feuillets papier.

LIVRE DES MANDEMENTS ET ÉDITS ROYAUX enregistrés pendant les semestres. — Lettres de noblesse, d'honneur et de naturalisation obtenues par G. Boutouillic (1699), Jean Lelivec (1700), Anne Mallebranck femme de Nicolas Géraldin (1698), Jean fils Gerald, Irlandais (1695), André Raffigné natif de Savone, Italie (1699), René Berthelot, sieur de Boumois, conseiller auditeur à la Chambre des Comptes (1700) ; Étienne Mauduit (1701) ; Anne Hamel, sieur de la Bothelière et du Val (1701) ; Georges Eudot, sieur de Kerrohet (1701) ; J. Louis, écuyer, sieur du Vivier (1699) ; Ch. Danisy, sieur de Bogat, Bernard du Préau (1701), J. Jaudonnet (1702) ; Marguerite Martin femme d'André Luzeau (1701) ; P. Vanderbuken, garçon raffineur en sucre (1702) ; G. Lenlein, marchand allemand (1702) ; J. Nansembec, du diocèse de Cologne (1702) ; Vincent Jan, sieur du Plessis-Madeuc (1702) ; J. Cassard, sieur de Pontveix (1702) ; J. des Cazeaux, écuyer, sieur du Hallay (1702) ; M. Fouquer de Kersalio (1702) ; Blaise Pangolo, Italien (1703) ; Silvestre Clinton, Irlandais (1703) ; Maurice Guyet, écuyer, sieur de Kerlin (1704) ; G. Vanasse, Liégeois (1704) ; Jean Stapleton et sa femme, Irlandais (1698) ; Cl. Marion, sieur du Val (1704) ; Jean Le Paige, sieur de Sainon, de Kerougat et de la Bernardière (1700), Thomas Macnemara, Irlandais (1705) ; lettres patentes portant permission au duc d'Humières, Louis de Crevant, de rechercher et d'exploiter des mines de charbon en Bretagne dans les paroisses de Pordic et de Plerin (1704) ; don d'un emplacement au port de Brest à Blaise Pangolo, constructeur de vaisseaux dans cet arsenal (1703) ; confirmation de l'établissement des hôpitaux de Chantepie (1701), de Quimper (1701) de Châteaulin (1702) ; transfert du titre de marquisat de la Galissonnière sur les terres possédées par M. Barrin, capitaine de vaisseau (1700) ; permission d'afféager accordée à Madeleine du Halgouet, duchesse de Coislin (1701) ; lettres de connétable en la ville de Rennes pour Jacques Desclos (1700) ; conversion du droit de chauffage exercé en la forêt de Lanvaux par les PP. Chartreux d'Auray, en une rente de 200 livres (1702) ; confirmation d'un arrentement de terrain concédé aux Madelonnettes sur le Port Communau de Nantes par la municipalité (1702) ; union du prieuré de Saint-Sauveurdes-Landes au séminaire de Rennes (1703) ; déclaration portant que les offices de chevalier d'honneur restant à vendre pourront être possédés par des personnes qui auront vécu noblement, encore qu'ils ne soient d'extraction noble (1703) ; engagement à P. du Breil de

Pontbriand de divers droits féodaux à exercer dans les paroisses de Pleurtuit et de Saint-Briac (1704) ; édits de création, de réunion et de suppression de charges, de création et d'augmentation de gages ; institutions d'offices, arrêts de régistrature, *etc.* Table des matières.

1700-1706

B 93. - Registre grand in-folio, 288 feuillets papier.

LIVRE DES MANDEMENTS ET ÉDITS ROYAUX enregistrés dans les séances des semestres. — Déclarations, édits, lettres patentes, arrêts du Conseil concernant la perception des droits de contrôle des bans de mariage, des droits des contrôleurs des affirmations, le recouvrement des débets, des droits d'amortissement ; l'établissement du droit de contrôle sur les perruques, le règlement à suivre pour l'apposition du sceau sur les actes de notaires ; le changement du nom du duché de Quintin en celui de Lorges (1706) ; l'augmentation des gages attribués aux officiers vétérans et aux veuves (1705) ; l'exercice du droit de bourgeoisie et les privilèges dont jouiront ceux qui seront pourvus de lettres du Prévôt des marchands (1705) ; portant autorisation pour le duc de Quintin d'afféager les terres vaines et vagues de ses domaines jusqu'à concurrence de 150,000 livres (1704) ; continuation de l'abonnement de 300 livres fixé pour toute redevance sur les boissons dans la ville de Port-Louis, à la demande du duc de la Meilleraie (1705) ; provisions et installation de M. de Lavau dans l'office de conseiller auditeur (1706) ; confirmation du chapitre de Saint-Brieuc dans le droit de jouir du revenu de l'évêché pendant le siège vacant (1705) ; liquidation du compte des fermiers des Grands et Petits Devoirs des États (1706) ; ordonnance pour la levée de l'impôt des garnisons ; main levée de la saisie mise sur les toiles, farines et marchandises diverses transportées à Saint-Domingue par le chevalier de Lannion et réclamées par la comtesse, sa mère, après sa mort (1706) ; provisions de lieutenant général de police de Guérande délivrées à Ch. Morvan de Kerpondarm (1705) ; don d'aubaine sur divers étrangers morts sur les vaisseaux du Roi, au profit du sieur Gobert, cidevant intendant des bâtiments du Roi (1706) ; lettres de naturalisation pour Luc O'Shiell et G. O'Brien, Irlandais (1705) ; quittances de finances ; provisions de subdélégué de l'intendance et de greffier de cette administration ; lettres de dispense d'âge et de parenté ; confirmation de noblesse aux maires et échevins en charge depuis 1687 (1706) ; adjudication du produit des lods et ventes, cens et rentes dus au Roi dans les paroisses de Saint-Sébastien, de Vieillevigne et de Vertou, aux sieurs Guilbaud de la Turmelière pour le prix de 8,000 livres (1703) ; union de fiefs à la seigneurie de Tizé, pour M. Hay des Nétumières, paroisse de Cesson (1702) ; union de l'un des 90 offices de capitaines généraux gardes-côtes à la terre de Crozon, pour le maréchal de Château-Renault (1706) ; adjudication des droits seigneuriaux du Roi en la paroisse de Mégrit, au profit d'Anne Legouz, marquise d'Espinay (1697) ; *etc.* Table des matières.

1705-1708

B 94. - Registre grand in-folio, 281 feuillets papier.

LIVRE DES MANDEMENTS ET ÉDITS ROYAUX enregistrés dans les séances des semestres. — Adjudication des droits de haute et basse justice dans la paroisse de Pleurtuit au sieur de la Ville du Nepveu ; translation du jour de la foire de Sainte-Anne à Pontivy au 9 septembre (1707) ; établissement de séminaire en la paroisse de Saint-Servan et dans le prieuré de Notre-Dame près Dol (1707) ; don d'une place nommée le Creux de la Chambre en la paroisse de Saint-Servan à N. Lhostellier ; érection en comté de la terre et seigneurie du Plessis-Bertrand et du marquisat de Châteauneuf pour Louis de Beringhen (1702) ; brevet d'emplacement pour la veuve Cottard de Belle-Isle ; lettres de noblesse accordées à René Moreau de Maupertuis ; édits portant création des

augmentations de gages pour être réparties aux officiers vétérans du Royaume et à leurs veuves ; attribution de droits de quittance à divers comptables ; réunion des offices de receveurs triennaux des finances aux anciens et alternatifs ; suppression des offices de contrôleurs généraux des bois et de conservateurs des eaux ; règlement pour le recouvrement des droits d'amortissement et de nouvel acquêt ; déclarations concernant le paiement des gages des chancelleries présidiales, la perception des droits d'insinuation, le contrôle des poids et mesures des moulins, le franchissement des redevances et rentes dues sur le Domaine ; contrat d'abonnement des États de Bretagne et lettres de ratification ; commission à Guy Thébaud pour faire le paiement des gages du Présidial de Rennes ; lettres d'intermédiat accordées à G. de Montigny, à la veuve de J. Mabit et à M. Bedeau ; provisions de charges et réceptions de Louis Luette, subdélégué à Châteaubriant, de Charles Raoul de la Guibourgère, conseiller au Parlement ; de Jean de la Faille, receveur alternatif des octrois à la Roche-Bernard ; de Germain Laurencin, conseiller secrétaire près le Parlement de Bretagne ; de Jean-Baptiste Lelong du Dreneuc, conseiller au Parlement ; quittances de finances payées par divers officiers ; dispense d'âge pour G. Bouin ; donations de droits de rachat et de lods et ventes à Mad[e] de Thianges, à la maréchale de Créqui, au duc de Villeroy ; contrat de substitution en faveur du prince de Léon des biens que possédait en Bretagne le duc de Rohan son père ; *etc.* Tables des matières.

1708-1709

B 95. - Registre grand in-folio, 289 feuillets papier.

LIVRE DES MANDEMENTS ET ÉDITS ROYAUX enregistrés dans les séances des semestres. — Lettres de naturalisation et de noblesse obtenues par Georges Kerenedicq, Irlandais de Dublin, Marc Cranisbourg et sa femme ; édits et déclarations concernant la création de deux offices de Trésoriers de France, généraux des Finances en Bretagne, la réunion des offices de maires alternatifs aux anciens, l'établissement d'un hôpital pour les invalides de la Marine (1709) ; l'augmentation des gages des commissaires de la Marine ; la suppression du contrôleur visiteur des suifs ; la création de deux lettres de maîtrise dans chaque corps de métier ; la concession de la noblesse à 130 commissaires des guerres (1709), *etc.* ; provisions, réceptions, institutions de charges au profit de J. Tocrin, chevalier, lieutenant des maréchaux de France à la Roche-Bernard ; de C. Faget, avocat au Présidial de Quimper ; de Ch. Boux, chevalier d'honneur au siège présidial de Nantes ; de Corentin de Carné, lieutenant d'épée à Brest ; de François de Farcy, président aux requêtes du Palais du Parlement à Rennes ; de P. Phelipot, sénéchal à Saint-Brieuc ; de M. Roger, conseiller-rapporteur du point d'honneur à Guérande ; de François Visdelou, sieur de Bienassis, président aux Enquêtes du Parlement ; de B. Hardy, huissier à la Chambre des Comptes ; saisie de la charge de receveur des fouages de Vitré, sur Jean Arot ; lettres d'intermédiat pour la veuve de M. Luzeau du Perray ; concession d'un octroi aux habitants de Vitré (1710) ; érection d'une paroisse dans la ville de Lorient ; suppression de la capitainerie du Gâvre (1708) ; permission d'affeager accordée au duc de la Trémoille ; union d'une capitainerie à la terre de Crozon pour le maréchal de Château-Renault (1706) ; établissement d'un petit séminaire à Rennes (1708) ; *etc.* Tables des matières.

1709-1710

B 96. - Registre grand in-folio, 187 feuillets papier.

LIVRE DES MANDEMENTS ET ÉDITS ROYAUX enregistrés dans les séances des semestres. — Édits portant suppression des offices de jurés contrôleurs essayeursvisiteurs des huiles, des offices de receveurs alternatifs et triennaux des Amortissements, Francs-fiefs et Nouveaux-Acquêts ; création de

deux contrôleurs receveurs généraux des Épices en chacune des Chambres des Comptes ; rétablissement des propriétaires des greffes consulaires dans la jouissance de ces greffes ; suppression du siège général de l'Amirauté et Table de Marbre à Rennes ; augmentation de gages héréditaires aux commissaires et greffiers des inventaires, création de cent nouvelles lettres de noblesse (1711) ; aliénation de 214,000 livres de rentes sur les Fouages de Bretagne ; arrêts du Conseil portant que les actes de la Reformation des Domaines seront déposés à la Chambre des Comptes, attribuant 1,000 livres de pension aux doyens et aux sous doyens de la Chambre ; lettres patentes gratifiant le sieur Louis Dupuis du droit d'aubaine prélevé sur la succession mobilière et immobilière de Girard Piter, hollandais ; permettant à Jacques Poster, chambellan du Roi d'Angleterre et à ses associés de continuer dans la paroisse de Carnoët, évêché de Quimper, l'exploitation des mines d'étain ou de plomb ouvertes par Yves de Lescouet en 1682 ; contrat d'afféagement des revenus du domaine de Rhuys montant à 15,000 livres, en faveur de la princesse de Conty, arrêté par les Commissaires gé néraux du Roi (1711) ; déclaration en faveur des veuves des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit ; provisions de gouverneur de Savenay octroyées à Antoine Luzeau de la Touchelais ; de major pour le Roi de la ville et paroisse de Minihy, de Saint-Pol-de-Léon, de Roscoff et de l'île de Batz à J. du Dresnay, chevalier, seigneur des Roches ; de gouverneur de Daoulas au sieur Constant des Escures, enseigne de vaisseaux ; d'inspecteur général des Fermes générales dans le ressort de la direction de Nantes à Nicolas du Buc ; de lieutenant de Grand Prévôt de maréchaussée en Bretagne, au sieur Legrand de la Griollais ; de sénéchal au siège de Jugon, à Louis-Jean Brunet ; bail des Francs-Fiefs adjugé aux sieurs Senant et Coste ; quittances de finance ; lettres de surannation ; lettres de concession et de reconnaissance de noblesse obtenues par Luc Trouin de la Barbinais et René Trouin du Guay, par Jacques Sarsfield, chevalier, dont le père était Irlandais et les ancêtres pourvus de hautes charges ; lettres de prorogation d'octroi accordées à diverses villes de Bretagne ; institution de Jean-Baptiste Houet, en une charge d'avocat au Présidial de Vannes ; lettres patentes d'érection de la terre d'Artois en vicomté pour le maréchal de Château-Renault (1679) ; *etc.* Tables des matières.

1711-1712

B 97. - Registre grand in-folio, 400 feuillets papier.

LIVRE DES MANDEMENTS ET ÉDITS ROYAUX enregistrés dans les séances des semestres. — Lettres patentes, édits, déclarations, arrêts du Conseil concernant l'établissement du séminaire et de l'hôpital de Saint-Servan (1711) ; l'érection de la châtellenie de la Chasse, sollicitée par M. d'Andigné (1707) ; la jouissance de l'étang de Barbin concédée aux Chartreux de Nantes ; l'établissement de l'hôpital de Port-Louis (1712) ; portant création ou suppression d'offices et réduction de gages ; expliquant les attributions des huissiers et sergents créés par l'édit de juin 1708 ; le supplément de finance imposé aux engagistes des Domaines du Roi ; les emprunts à contracter par les États de Bretagne ; l'imposition du Dixième sur tous les biens du Royaume ; l'afféagement de l'île de Ruys à Mad^{e} de Conty ; l'afféagement de certains cantons de landes sis en la paroisse du Pont-Saint-Martin à M. Pierre Martin, sieur de la Plesse ; la reconstruction de l'enceinte de Saint-Malo (1714) ; l'érection de la châtellenie de Bouin en baronnie (1714) ; la concession d'un terrain situé sur la place du Portau-Vin à Nantes, demandée par Marc de la Brouillère, marchand ; l'abonnement fixé à la ville de Port-Louis pour être rédimée de tout impôt sur les boissons ; l'abonnement des paroisses comprises dans les Marches du Poitou ; la création d'une charge de surintendant des Postes et Relais de France (1715) ; l'établissement d'une Chambre de Justice pour réprimer les malversations ; les articles du réglement arrêté pour le Contrôle général des Finances ; lettres de naturalisation, de maintenue et de concession de noblesse décernées à Philippe Martens, natif d'Anvers, à Daniel Phelan, prêtre irlandais, au sieur de Ravenel, à

Philippe Melo, prêtre originaire de Brabant, à Patrice de Cusac, prêtre irlandais ; permission d'affeager un petit domaine accordée aux Bénédictins de Rennes ; confirmation de l'existence du duché pairie de Penthièvre au profit du comte de Toulouse, prince légitimé (1715), suivant l'érection de 1697 transcrite à la suite ; lettres de provision, de commission, d'intermédiat au profit de Mathurin Bertrand de Saint-Pern de Ligouyer, de François de Kercadio de Rochefort, conseillers originaires au Parlement de Bretagne, d'Hyacinthe Dondel de Kergonano, second président au siège présidial de Vannes, de Joseph Ollimand de Kernegues, avocat, bailli de la juridiction de Carhaix ; ordonnances d'enregistrement des maîtres des Comptes ; *etc.* Tables des matières.

1712-1716

B 98. - Registre grand in-folio, 249 feuillets papier.

LIVRE DES MANDEMENTS ET ÉDITS ROYAUX enregistrés dans les séances des semestres. — Contrats d'aliénation de tous les droits féodaux et seigneuriaux du Roi dans les paroisses de Rezé et de Bougenais ; des domaines de Lesneven, de Quimper, de Quimperlé, de Carhaix, de Ploermel, de Dinan, d'Hennebont et d'Auray à M. le comte de Toulouse pour le prix de 230,000 livres ; permission d'afféager accordée à M. de Carcado ; abandon du retrait féodal de la baronnie de la Roche en Nort à M. le duc de Bourbon ; dons de confiscations aux enfants du comte de Talhouet et de Bonamour, au chevalier de la Berraie ; renouvellement des privilèges accordés aux habitants de Saint-Jean de Luz, par Louis XIV (1719) ; quittances de finances au nom de Jean Gaubert, du marquis de Charost, d'Athanase Jolif, d'Alain Porée de la Touche, de Pierre Castel, conseiller secrétaire du Roi, de la veuve Laurencin, *etc.* ; édits, lettres patentes, déclarations, arrêts du Conseil concernant l'adjudication par décrets des immeubles de la Chambre de Justice, la suppression des offices de contrôleurs des octrois ; la conservation des privilèges de l'Université de Nantes (1716), des Pères Capucins et des Minimes en France ; la suppression de la Chambre de Justice, de toutes les recettes des Fermes, de tous les offices municipaux ; l'établissement d'une compagnie de commerce sous le nom de *Compagnie d'Occident* (1717) ; les privilèges des Dominicains de Rennes et de Quimperlé ; l'érection du marquisat de la Bourdonnaie (1717) ; des donations de rachat, de lods et ventes, de gages intermédiaires ; confirmation des privilèges des chevaliers du papegaut de Morlaix, de l'érection du marquisat de Rosmadec sous le titre de marquisat de Pontecroix au profit d'Alexis Le Senéchal, comte de Carcado (1719) ; lettres de noblesse et de naturalisation obtenues par André Poiret, Josselin Gardin de Chesnaie, le sieur White, par Jean Piou, et Nicolas Dupuy ; lettres d'honneur, de provision, d'institution, de commission obtenues par G. Pericard, essayeur de la Monnaie de Rennes, par le sieur Vanasse, interprète au siège de l'amirauté de Nantes, par J. Bourdon, huissier visiteur lesteur et délesteur de l'amirauté de Tréguier à Morlaix, par Jean Chauvel, archer de la Maréchaussée ; et autres. Tables des matières.

1716-1720

B 99. - Registre grand in-folio, 371 feuillets papier.

LIVRE DES MANDEMENTS ET ÉDITS ROYAUX enregistrés dans les séances des semestres. — Contrat d'inféodation de la Compagnie des Indes (1720) ; ratification du contrat d'échange du marquisat de Belle-Isle (1718) ; don de confiscation par contumace des biens du chevalier de Coscro en faveur de la marquise du Plessis-Bellière (1720) ; autres dons semblables en faveur du sieur de la Houssaie ; de Marie-Anne Simon de Kerbringal, au sieur Marcel de Groesquer de Kerhallon ; permission d'afféager accordée aux religieuses de Saint-Georges de Rennes ; au duc de Lorges ; aliénation de la Traite

domaniale de Nantes au maréchal de Berwik ; de la Traite par terre de Nantes au profit des enfants du marquis de Cany ; inféodation de terrain aux chanoines de Vannes ; confirmation des privilèges de la Compagnie des Indes (1725) ; commission de commandant en chef en Bretagne délivrée au maréchal d'Estrées ; lettres de reconnaissance et de concession de noblesse décernées à André Boussineau, à Th. Darcy, à G. Gervais de la Mabonnaie et à Th. Gervais du Tertre, à G. Lebrun de la Franquerie, aux sieurs Poulain, à Jean-Baptiste Garnier de Fougeray ; lettres de naturalisation obtenues par N. Collin, tonnelier, Chrestien Gordebeck, M. Ryan Louis Vella, natif de Malte ; règlements et constitutions de la Congrégation des prêtres du grand séminaire de Rennes et des prêtres séculiers établis sous le titre de Jésus et Marie, dans plusieurs diocèses (1722) ; et lettres de confirmation (1722) ; tarif des droits du parquet ; brevet de pension viagère de 500 livres pour M. de la Gibonnais ; commissions pour la levée de l'impôt des garnisons ; édits, lettres patentes, arrêts du Conseil, déclarations confirmant l'établissement des religieuses de la Miséricorde à l'hôpital de Fougères (1679) ; approuvant l'agrandissement de la ville de Saint-Malo (1721) ; continuant les pouvoirs des maires de Nantes pendant deux ans ; ordonnant la réédification de la Bourse de Nantes (1721) ; confirmant les Jacobins de Nantes et de Guérande en possession des rentes à eux assignées sur le Domaine ; ratifiant les termes de l'acte d'établissement des hôpitaux de Pornic (1721) et de Bourgneuf (1712) ; augmentant les revenus éventuels de la caisse des Invalides de la Marine ; rétablissant les offices municipaux ; ordonnant que les acquéreurs des agrandissements de Saint-Malo soient exempts de l'action en retrait lignager et féodal ; fixant les constitutions de rente au denier trente ; limitant à 250 le nombre des conseillers secrétaires du Roi ; lettres de provision de charge, de dispense d'âge et de parenté, d'honneur, d'intermédiat décernées à divers ; union des fiefs de la seigneurie de Quengat sous Châteaulin à la demande de Fr. de Kergorlay (1723) ; arrêts de vérification et d'enregistrement, *etc.* Tables des matières.

1720-1725

B 100. - Registre grand in-folio, 400 feuillets papier.

LIVRE DES MANDEMENTS ET ÉDITS ROYAUX enregistrés dans les séances des semestres. — Lettres patentes, édits, déclarations, arrêts du Conseil portant augmentation de gages aux officiers du Parlement ; confirmant les privilèges de l'ordre du Saint-Esprit (1725) ; réglant les formes à suivre pour les actes de foi et hommage à fournir par le Clergé (1725) ; révoquant la levée du Cinquantième en nature de fruits ; portant règlement pour la levée des Fouages ; ordonnant l'exemption des arrêts d'abonnement obtenus par les États pour divers droits ; renouvelant les franchises du Clergé de France à propos de la levée du Cinquantième, réduisant le taux des rentes viagères ; érigeant la terre du Pont en fief de la Ville-Jegu (1724) ; homologuant le contrat passé entre M. de Saint-Aignan et les religieux de Villeneuve ; confirmant les privilèges des officiers et ouvriers de la Monnaie de Nantes (1727) ; accordant des délais à divers comptables ; réglant les attributions des officiers du Parquet à la Chambre des Comptes, et des officiers de la chancellerie près les Cours, les questions d'incompatibilité, le paiement des-gages ; renouvelant les franchises concédées aux habitants de l'île de Bréhat et des marches communes franches de Poitou et de Bretagne (1730) ; instituant la communauté des Filles Pénitentes de Nantes en monastère régulier sous le titre de religieuses de Sainte-Madeleine (1731) ; rétablissant les offices des hôtels de ville ; approuvant l'établissement d'un collège à Dol par Louis du Bouchet de Sourches, évêque comte de Dol (1727) ; réunissant la buvette au corps du Parlement de Rennes ; fixant l'étendue de la mouvance des arrière-fiefs dans le périmètre de la ville de Rennes qui fut incendié ; créant un corps de communauté à Lorient ; règlement pour les officiers de la ville et communauté de Morlaix ; érection de la châtellenie de la Vinouyère, à Montreuil-le-Gast

(1727) ; du marquisat de Becdelièvre (1717) ; mutation de nom de la terre de Villeneuve en comté de Crévy (1697) ; pour François Roger de Villeneuve qui a obtenu des lettres de surannation (1731) ; permission d'afféager accordée au prince de Léon, au duc de Lorges, à Louis de Neuville, duc de Villeroy ; réunions de justices à la terre de Cargrois en Remungol (1736) ; à la terre de la Gacilly (1739) ; à la châtellenie du Pallet ; lettres de renoncy à la noblesse pour Olivier de la Plécisière ; lettres de maintenue et de concession de noblesse et de partage noble octroyées au sieur Harington, au sieur du Laurent de la Barre, à Jean Stapleton, originaire d'Irlande, à Nicolas Luker, à J. du Velaer, à François Vedier, trésorier de France, général des Finances, à Louis Jouan, à Louis du Breil du Buron, à R. Leray du Fumet ; lettres de légitimation, de confirmation de nom, de naturalisation obtenues par Th. White, par François Lequin de Merville, natif de la Havanne, par Julien, Louis et André Charet, originaires de Savoie naturalisés en 1683, par Pierre Chenuau, par les enfants de J.-B. Rohan du Polduc, par M. Shée, Irlandais, par Gabriel de Sarrant, originaire de Guyenne, G. Equer, Allemand, par R. Butler ; lettres d'amortissement accordées à Raoul Lefevrier, curé de Fontenay-aux-Roses ; lettres patentes maintenant le comte de Rieux et ses successeurs, barons de la Hunaudais, dans le droit d'entrée et de séance aux États (1740) ; lettres de dispense d'âge et de parenté, d'honneur, d'intermédiat, de provisions, de survivance, de surannation, de commission accordées à divers officiers de la Chambre des Comptes et du Parlement, *etc.* Tables des matières.

1726-1741

B 101. - Registre grand in-folio, 303 feuillets papier.

LIVRE DES MANDEMENTS ET ÉDITS ROYAUX enregistrés dans les séances des semestres. — Lettres de noblesse délivrées à Nicolas Ameline, sieur de Cadeville, noble d'extraction, à Al. Guillermo de Darun, à R. Butler, à A. de Peillac, à G. Michel, à N. Legros, à René Darguistade, maire de Nantes, à André Boucher, général des Monnaies de France, à P. Carde de Saint-Germain ; permission de partager noblement accordée à MM. de Valleton, d'ajouter le nom de Forges à celui de Bras ; de changer le nom de Billoart en celui de Lagadec ; lettres de naturalisation accordées à André Balcon, Milanais, à J. Porter, Anglais, à Joseph et Hubert Thierry, à plusieurs Irlandais, à Éléonore de Glascoc, épouse de Jacques Macnemara de Chateauville, à J.-B. Jouneaux du Breil-Houssoux ; lettres de dispense de service, de parenté, d'âge, de survivance, d'alliance, d'honneur, d'institution de charge délivrées aux noms suivants : Claude-Marie de Langle de la Boullaie, président à mortier au Parlement de Bretagne ; François Porée du Parc, avocat général, René Souvestre de Villemin, contrôleur des deniers communs de la ville de Saint-Brieuc, François Chereil de la Rivière, conseiller au Présidial de Rennes, Pierre Lagarde, receveur des Fouages de l'évêché de Nantes, J. Guillet de la Brosse, conseiller honoraire au siège présidial de Nantes ; Guy Gardin du Bois-Hamon, contrôleur général des bois et domaines de Bretagne ; le comte de Carcado-Molac, gouverneur de Quimper, Vincent Poitou, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France, et autres ; déclarations, édits, lettres patentes, arrêts du Conseil homologuant un traité conclu entre les Jésuites et la ville de Brest au sujet de l'église Saint-Louis (1740) ; autorisant des prorogations de levée d'octrois au profit des villes de Rhuis, de Tréguier, de Pontivy, de Brest, de Nantes, *etc.* ; réunissant au corps de ville les offices de contrôleurs et receveurs des octrois à Nantes ; réunissant dans le même auditoire les juridictions de Fourneaux, de la Barre, des Moûtiers, de la Motte, de Princé et de Poué à la demande de Pierre Grout de Moûtiers (1741) ; approuvant l'élection des députés des États de Bretagne ; autorisant les États à contracter plusieurs emprunts ; homologuant les termes du contrat de mariage du comte de Montmorency avec M^{lle} Le Pelletier, et le contrat de substitution signé par les parents de la mariée ; anoblissant le domaine de la Haie-Lévêque en faveur de Marguerite Cosnier ; établissant des écoles

chrétiennes et charitables à Brest (1746) ; confirmant l'érection du marquisat de Châteauneuf (1746) ; la création d'un hôtel de gentilshommes à Rennes (1748) ; l'érection de la seigneurie de la Salle, paroisse de Fresnay, en châtellenie (1681) ; l'établissement de l'hôpital de Paimboeuf auquel on octroie le privilège de vendre les châsses pour les morts (1716-1745) ; droits de vérification, *etc.* Tables des matières.

1741-1749

B 102. - Registre grand in-folio, 300 feuillets papier.

LIVRE DES MANDEMENTS ET ÉDITS ROYAUX enregistrés dans les séances des semestres. — Lettres de reconnaissance, de maintenue et de concession de noblesse décernées à M. le marquis de la Vieuxville, à Jean-Baptiste Dachon, avocat du Roi au Présidial de Nantes ; aux enfants du sieur d'Esclabissac, originaire d'Auvergne, marié en Bretagne avec M^lle^ de Lohéac ; à M. Pepin de Belle-Isle, au sieur Walsh, au sieur Méance, huissier de la Chambre des comptes, au sieur de Montigny de Lorient, au sieur Pinot du Clos, au sieur O'shiell ; lettres de naturalisation au nom de Monique Linech, du sieur Frenel, Irlandais, de Jean Ramin, du sieur de Tollenare, négociant à Nantes, de Paul Creagh, Irlandais, A. Simonis, à J. Frinche ; permission à l'évêque de Léon de démolir plusieurs bâtiments de son évêché ; donation au duc de Rohan de plusieurs droits seigneuriaux pour en jouir pendant 20 ans ; nomination de commissaires pour vérifier l'échange fait entre le Roi et M. de la Vieuville ; déclaration pour interpréter l'édit de 1750 portant création d'une noblesse militaire ; établissement des foires de Guérande (1750), de Bintin (1751), de Lieusaint (1753) ; approbation de la translation des foires de Nantes de la place Bretagne à la place Viarmes (1752) ; permission au duc de Richelieu et au duc de Duras d'afféager divers domaines ; règlement de l'hôpital général de Morlaix ; homologation de traités conclus entre la ville de Nantes, les Chartreux et l'évêque (1752) ; entre M. le duc de Villeroy et M. de Juigné au sujet de l'acquisition des châtellenies de la Hunaudais, de la Sicaudais, de Vue et de 928 arpents de landes (1751) ; déclarations, édits, lettres patentes, arrêts du Conseil réglant les attributions du premier président de la Chambre des Comptes en matière de déduction de comptes ; ordonnant la continuation de la perception des droits du Domaine appelés *barrage*, poids-le-Roy, *etc.* ; permettant au marquis de Molac d'afféager ses landes ; contenant et homologuant les statuts et règlements de l'hôtel des Gentilshommes établi à Rennes (1752) ; décrétant la réunion du bénéfice du collège du Loroux-Bottereau à l'hôpital de la même ville (1748) ; confirmant l'érection du comté de Plouer (1747) ; portant augmentation de divers droits ; supprimant divers offices ; créant à Paris une école militaire pour 500 gentilshommes (1751) ; institutions de charges, provisions, commissions, lettres d'intermédiat et d'honneur et de survivance délivrées à Ange Tual, huissier de la chancellerie près le Parlement de Bretagne, à Sébastien Goguet, auditeur à la Chambre des Comptes, au sieur Palasne, receveur ancien des fouages de l'évêché de Saint-Brieuc, à M. Bourdeau de Boislambert en une charge de greffier à la Chambre des Comptes, à M. Guillon de Stanguablen, sénéchal de Carhaix, à M. de Longuejoue, lieutenant du Roi au gouvernement de Rennes ; à M. de Penanster, maître des Eaux et Forêts, à M. de Carné de Marein, lieutenant général d'épée à la sénéchaussée de Brest ; brevet de don d'une partie de la corderie de Brest, pour le sieur Hocquart, intendant de la Marine ; *etc.* Tables des matières.

1749-1756

B 103. - Registre grand in-folio, 296 feuillets papier.

LIVRE DES MANDEMENTS ET ÉDITS ROYAUX enregistrés dans les séances des semestres. — Lettres de confirmation des donation et substitution graduelle et perpétuelle portées au contrat de mariage du prince de Guémené ; permission à la ville de Quimper d'acheter quelques terrains pour élargir son quai (1756) ; don de gages intermédiaires à M^me^ Normand du Hardas, à M. Rocquand de Ponsbureau ; prorogation de levée d'octroi au profit de diverses villes ; approbation de la suppression de l'écluse de Vertou et de la construction d'une écluse et tarif des droits de navigation qui seront perçus (1750) ; édits, déclarations, lettres patentes et arrêts du Conseil relatif aux droits sur les cuirs ; ordonnant le logement des archives de la Chambre des Comptes au couvent des Cordeliers (1759) ; établissant des foires au bourg de Vallet, sur la demande de M. Barrin de la Galissonnière (1759) ; supprimant un office de conseiller non originaire au Parlement de Bretagne ; confirmant l'érection du marquisat de la Galissonnière (1760), les privilèges et l'institution de l'hôpital général de Nantes ; ordonnant la levée d'un nouveau Vingtième ; permettant au sieur de la Roche-Durand d'arrenter les terrains d'Orgères aux entrepreneurs de la mine de Pontpéan (1764), à Simon Jarry d'exploiter les mines de charbon de terre de la paroisse de Nort (1746) ; supprimant et rétablissant les courtiers dans le Bordelais ; homologuant les statuts de la confrérie du Saint-Sacrement de Nantes (1756) ; provisions, commissions, brevets, dispenses d'âge, institutions de charges aux noms de Michel Portier de Lantimo, conseiller secrétaire du Roi, de Benoist Marsollier, écuyer, sieur des Vivetiers, contrôleur ancien des deniers patrimoniaux de Rennes, de Placide-Anne de Saint-Pern du Lattay, lieutenant des maréchaux de France à Quimper ; de M. Picot de Peccadeuc, commissaire aux enquêtes, près le Parlement ; de M. Le Gommeriel de Benazé, payeur des gages au siège des Traites de Fougères, du sieur Trochon, clerc du Roi au mesurage à sel de la Fosse de Nantes ; du sieur Perrier, garde des Archives de la Chambre des Comptes ; de M. de Serrant, sieur de la Ville-Guerrie et de Beaulieu, gouverneur de l'Ile de Rhuis ; aliénation des domaines de Fougères, de Bazouge, d'Antrain et de Quimperlé à M. le duc de Penthièvre pour le prix de 622,800 livres, engagement de droits domaniaux aux États de Bretagne ; lettres de naturalisation délivrées à Jean Blake, à Silvestre Geleagh, à Thadée Phelan, Irlandais, à Jacques Fitz Simons ; lettres de reconnaissance et de maintenue de noblesse au profit de M. Eudo, sieur de Kerdroux, lieutenant-colonel au régiment de dragons, de François et Michel Crosnier, des sieurs Gilagh, de Nicolas Roche, de V. Jourdain, lieutenant de l'Amirauté à Brest ; *etc.* Tables des matières.

1756-1762

B 104. - Registre grand in-folio, 298 feuillets papier.

LIVRE DES MANDEMENTS ET ÉDITS ROYAUX enregistrés dans les séances des semestres. — Provisions d'offices, commissions, institutions de charges, brevets aux noms de M. de Marboeuf, lieutenant de Roy aux évêchés de Rennes, de Vannes, de Dol et de Saint-Malo ; de M. Robert de Grandville, receveur des fouages au tablier de Saint-Brieuc, de M. Le Bouvier des Mortiers ; conseiller maître à la Chambre des Comptes de Bretagne, de Vincent Boucher, receveur des octrois de la Roche-Bernard ; de Jean Hervé de Silguy, grand bailli d'épée en la sénéchaussée de Quimper, de M. du Bourgblanc de Kermanach, conseiller originaire du Parlement ; du duc de Lorges, maire ancien alternatif de Quintin ; du duc de Praslin, lieutenant général de huit évêchés en Bretagne ; du sieur Boudet, interprète de l'Amirauté de Nantes ; de Jacques Lehoux de la Bernardière, garde-marteau des Eaux et Forêts à Nantes ; lettres patentes et arrêts du Conseil approuvant la reconstruction de la Chambre des Comptes à Nantes (1762) ; portant établissement de foires pour le comte de Plouer (1762) ; fixant l'abonnement des États de Bretagne au troisième Vingtième et le montant de

l'imposition des Garnisons ; autorisant plusieurs villes à contracter des emprunts ; affranchissant du droit d'aubaine les habitants d'Aix-la-Chapelle (1764) ; supprimant la formalité des baux à rachat ; permettant aux propriétaires de marais de faire tous les dessèchements nécessaires (1764) ; fixant les délais dans lesquels les trésoriers et payeurs des gages devront rendre leurs comptes ; lettres de reconnaissance de noblesse, et d'anoblissement concédées à Louis et Noël Richard Hay, à Malo Sohier de Vaucouleurs, à Augustin-Marie Poullain, professeur de droit français à Rennes, à M[lle] Gourcun, épouse du sieur Guilloton de Kererer ; édits et déclarations du Roi supprimant les offices de président dans les bailliages et sénéchaussées du Royaume ; portant que les habitants des îles sous la dénomination d'ordre de Malte, seront tenus pour regnicoles ; lettres de naturalisation à Antoine Palme, natif de Bohême, Gaspard de Campo-Redondo, Espagnol, Jean Odea, Irlandais, à François de Vogan, Irlandais, à Mac-Mahon Gillach, prêtre irlandais ; autorisation à l'évêque de Nantes et à son chapitre d'afféager toutes leurs terres vagues ; contrat d'acquisition de l'île d'Ouessant conclu au nom du Roi pour être affectée au service de la Marine royale (1764), et lettres patentes d'approbation ; lettres de survivance, d'honneur, de surannation, de dispense d'âge et de parenté accordées à divers officiers ; *etc.* Tables des matières.

1762-1766

B 105. - Registre grand in-folio, 350 feuillets papier.

LIVRE DES MANDEMENTS ET ÉDITS ROYAUX enregistrés dans les séances des semestres. — Commissions, provisions, institutions de charges et réceptions aux noms du sieur Trinquart, trésorier, garde des chartes du château de Nantes, du sieur Hervé de la Bauche, secrétaire à la Chancellerie, du sieur Lombart, avocat général à la Chambre des Comptes, du sieur Lacour, contrôleur des consignations à Rennes, du vicomte de la Rivière, gouverneur de Saint-Brieuc, de Jonathas de Kergariou, gouverneur de Lannion, du sieur Leroux des Ridellières, receveur et garde du dépôt des sels à Nantes, du sieur Verry, président du siège des Traites à Ancenis ; lettres d'honneur décernées à M. Latour de la Villeneuve, conseiller maître à la Chambre des Comptes, François Vollaige de Verdigny, auditeur ; traités d'affranchissement du droit d'aubaine conclus avec le duc des Deux Ponts, avec l'Autriche, avec l'électeur Palatin, l'électorat de Trèves, la ville de Francfort, la Bavière, l'évêque de Spire ; arrêts de redressement des villes de Quimper et de Landerneau ; permissions aux États de Bretagne d'emprunter au denier 25 ; aux religieuses Madelonnettes de Nantes d'acquérir deux jardins pour agrandir leur clôture ; aux maire et échevins de Nantes, d'emprunter 120,000 livres ; à la ville de Rennes de vendre les terrains qu'elle a acquis de la dame Budes (1767) ; érections de foires au bourg de Saint-Egonnec (1765) ; du marquisat de la Gervaisais (1765) ; de la châtellenie de Cheffontaine (1680) confirmée en 1766 ; lettres d'octroi et de reconnaissance de noblesse décernées à Tobie Clarke, Irlandais, au sieur Meslé de Grand Clos, à MM. Delée, au sieur de Rossy, capitaine au régiment royal corse ; à Léonard Joubert du Collet, maire de Nantes, au sieur Le Chapellier ; lettres de relief et de surannation accordées à divers ; cession consentie à la ville de Lorient de plusieurs terrains par le prince de Rohan, et lettres de confirmation (1766) ; déclaration du Roi concernant les délais accordés aux receveurs et payeurs des gages des Cours et Compagnies ; lettres patentes et arrêts du Conseil portant union de fiefs et de justices au bourg de Bannalec pour le marquis de Tinteniac (1765) ; confirmant l'établissement du séminaire des Irlandais à Nantes (1765) ; approuvant les nouveaux plans d'alignement des villes de Quimper, de Landerneau, de Brest ; portant augmentation de gages pour l'horloger et l'organiste de la ville d'Hennebont ; prorogeant des concessions d'octroi aux villes de Fougères, de Josselin, de Dol, d'Auray, de Nantes, de Brest, *etc.* ; approuvant l'afféagement de la Grenouillère de la Fosse par l'évêque de Nantes ; établissant un corps de commu nauté dans la ville de

Port-Louis (1769) ; autorisant le partage noble entre les héritiers de M. Moricaud de la Haie ; ratifiant la substitution du comté de Rieux et la donation de la veuve du marquis de Rieux (1769) ; dons de gages intermédiaires accordés à M. Viard de Jussé, président à la Chambre des Comptes, au sieur Le Mintier de la Motte-Basse, *etc.* Table des matières.

1766-1770

B 106. - Registre grand in-folio, 306 feuillets papier.

LIVRE DES MANDEMENTS ET ÉDITS ROYAUX enregistrés dans les séances des semestres. — Provisions de l'office de procureur général au Parlement de Bretagne décernées à J. Raoul de Caradeuc de la Chalotais (1763), et ordonnance d'enregistrement de novembre 1770 ; de l'office de président à la Chambre des Comptes à Pierre Gardin du Boisdulier ; de l'office de maire ancien et mitriennal de la ville de Vannes à François Gillot de Kerharden ; d'un office d'huissier au Parlement de Bretagne à François Janvier de la Motte ; de l'état d'imprimeur du Roi à Nantes à Nicolas Vatar ; de l'office de conseiller au Présidial de Nantes à Germain Marcé ; de l'office de receveur et contrôleur ancien alternatif et mitriennal des deniers communs et patrimoniaux de la ville de Redon, à François Boullay ; lettres de naturalisation décernées à Joseph Perret, natif de Savoie, à Corneille Mac-Curtain et à Jean Mac-Brady, Irlandais ; lettres de noblesse octroyées à Jean-Marie Le Saulnier, sieur de la Ville-Helio, à Laurent Bourgeois, armateur à Lorient, et fermier général des États de Bretagne ; à François Castagny, lieutenant-colonel au régiment d'Aunis, chevalier de Saint-Louis ; à Yves Foucaut, avocat et négociant à Lorient, au sieur Varin du Colombier, lieutenant général en la sénéchaussée de Rennes ; au sieur Bergevin, procureur du Roi à la sénéchaussée de Brest ; lettres d'anoblissement pour Guillaume Buisson de la Vigne, ancien capitaine de vaisseau de la Compagnie des Indes ; érection du marquisat d'Euzenou (1775), de la baronnie de la Colinière (1776), du marquisat de la Gascherie (1775) ; lettres patentes, arrêts du Conseil portant réunion du faubourg Saint-Servan à la ville de Saint-Malo ; autorisant les États de Bretagne à emprunter et le duc de Rohan à afféager pendant 20 ans ; règlant la situation des huissiers ordinaires du Roi en ses conseils ; confirmant l'établissement du Bon Pasteur, à Nantes (1771) ; permettant à la ville de Nantes d'emprunter 300,000 livres ; maintenant l'hôpital de Saint-Brieuc en possession du droit de papegaut ; déclarations du Roi et édits supprimant plusieurs offices au Parlement, prorogeant la levée des deux Vingtièmes, la perception de divers octrois dans des villes ; lettres d'honneur de greffier en chef à la Chambre des Comptes de Bretagne pour M. Bourdeau ; lettres de prélation en faveur du marquis du Hallay ; confirmation des afféagements du duché de Retz et de l'évêché de Dol ; concession des alluvions du lit de la Loire à la communauté de Nantes ; établissement de foires à Pontchâteau en faveur de M. le comte de Menou (1772) ; union de fiefs à la seigneurie du Breil, paroisse de la Haie, et déplacement de justice à la demande de M. de Bruc de Monplaisir (1772) ; arrêts de vérification et d'enregistrement, *etc.* Table des matières.

1770-1776

B 107. - Registre grand in-folio, 298 feuillets papier.

LIVRE DES ÉDITS ET MANDEMENTS ROYAUX du règne de Louis XVI enregistrés dans les séances des semestres. — Lettres de naturalisation au nom de Martin O'Meagher, prêtre irlandais ; lettres de noblesse accordées à Louis Drouin, négociant à Nantes, à Rolland Tiercelin, à Jean-Marie David de Saint-Clair, sous-lieutenant de la première compagnie des gardes du corps ; à Marin Baugeard, trésorier général des États de Bretagne ; à Laurent Mauger, ancien capitaine de dragons à Saint-Domingue ; lettres patentes portant continuation d'octroi pour les villes de Guingamp, de Nantes, de

Quintin, d'Hennebont, de Vannes ; érection du marquisat de Caradeuc (1776) ; autorisation d'emprunter 30,000 livres pour la ville de Redon, exemption du droit d'aubaine pour diverses principautés, approbation d'un tarif de péage à percevoir par les Bénédictins de Vertou sur les bateaux qui passeront par l'écluse à construire sur la Sèvre à la place de leur moulin (1777) ; autorisation pour les officiers de la ville de Rennes de vendre une portion de terrain ; permission au duc de Coigny d'afféager ses domaines de Bretagne ; et aux Minimes de Nantes d'aliéner une partie de leur enclos (1777) ; confirmation des privilèges du chapitre de la cathédrale de Saint-Brieuc (1778) ; concession de terrain, nommé l'île Pivin, à madame de Coeuvre ; lettres de provision et d'honneur au profit de divers officiers de la Chambre des Comptes et des villes de Bretagne ; arrêts du Conseil approuvant des inféodations et des accensements de domaines situés dans la rade de Bourgneuf, à la Porte Sauvetout de Nantes, à Vannes, à Chantenay, à Morlaix, à la Chapelle-Bassemer, à Mauves, à Rezé, à Saint-Sébastien ; lettres patentes sur arrêt du Conseil portant aliénation de l'hôtel de Serquigny à Brest en faveur du sieur Mallassis, imprimeur ; suppression de la mense abbatiale de Saint-Melaine et réunion de ses revenus à l'évêché de Rennes (1779) ; confirmation des privilèges de l'Université de Nantes (1779) ; déclarations du Roi concernant la comptabilité des receveurs généraux des Domaines supprimés par l'édit de 1777, et les formes à suivre par tous les comptables des deniers royaux ; édit supprimant le droit de mainmorte et de servitude dans les domaines du Roi ; institutions de charges et réceptions au nom de divers officiers des sièges d'Amirauté et des Eaux et Forêts, des Présidiaux, de la Chambre des Comptes, des sénéchaussées rovales, du Parlement ; lettres patentes confirmant l'établissement de l'Hôpital général de Quintin (1738) ; *etc.* Tables.

1776-1780

B 108. - Registre grand in-folio, 301 feuillets papier.

LIVRE DES MANDEMENTS ET ÉDITS ROYAUX enregistrés dans les séances de la Chambre. — Lettres patentes portant translation des séances de la Chambre des Comptes de Bretagne en la ville de Redon, déclaration conforme et autre déclaration rétablissant le siège de la dite Chambre à Nantes (1780) ; abolissant la question préparatoire, convertissant les tenues de Chesine, de la Touche, de Bouvet en terrains roturiers à Nantes au profit des sieurs Perissel, Chaurand, Libault et Graslin ; réunissant l'office de lieutenant général de police de la ville de Nantes au corps municipal et investissant le maire seul des attributions (1770) ; réunissant au corps municipal de la ville de Saint-Malo les offices de connétable, de capitaine du guet et de colonel de la milice bourgeoise (1781) ; établissant les fonderies de l'île d'Indret près Nantes pour le service de la Marine (1781) ; approuvant les afféagements du prince de Montbazon et du prince de Rohan ; établissant une maison de charité au bourg de Vallet par la réunion du collège (1781) ; transférant le siège de la Chambre des Comptes du couvent des Cordeliers au nouveau palais ; abolissant le droit d'aubaine ; arrêts du Conseil et contrats d'inféodation ou d'accensement de terrains situés dans le lit de la Loire, dans les paroisses de Musillac, de Chantenay, de Vannes, de Nantes, de Couëron, de Rennes, de Brest, de Sené, de la Chapelle-Bassemer, du Pellerin, de Pleurtuit, de Pludihen, du Gâvre, de Moigné ; lettres de noblesse au nom du sieur Madec de Quimper ; provisions d'offices et réceptions au nom de Gratien de Saint-Maurice, conseiller secrétaire à la Chancellerie de Bretagne ; de Talmon de Keromaud, receveur des octrois de Pontivy, de M. Pasquiou, maire de Tréguier, de M. Chardevel, procureur du Roi à Ploërmel, de Jean Luette de la Pilorgerie, conseiller correcteur à la Chambre des Comptes, d'Alexandre Merlet du Paty, secrétaire auditeur à la dite Chambre ; du sieur Brun, seul imprimeur du Roi à Nantes, du sieur Peloteau. contrôleur au mesurage des sels à la Fosse de Nantes, du sieur Hamart de la Chapelle, greffier des requêtes du Palais à Rennes, du sieur Parcelle de Saint-Cristau, miseur de Nantes, du sieur

Baco de la Chapelle, procureur du Roi au Présidial de Nantes et autres ; édit du Roi énumérant les privilèges accordés aux Suisses ; arrêts de prorogation d'octrois pour diverses villes ; brevet de lieutenant de Roi à Brest pour M. Moynier de Saint-Blancard ; remontrances au Roi pour obtenir l'affranchissement du centième denier au profit des six généraux de finances ; contrats d'abonnement des États de Bretagne, *etc.* Tables des matières.

1780-1782

B 109. - Registre grand in-folio, 300 feuillets papier.

LIVRE DES MANDEMENTS ET ÉDITS ROYAUX enregistrés dans les séances de la Chambre. — Arrêts du Conseil et contrats portant aliénation à titre d'afféagement de terres sises dans les paroisses de Rezé, de Vertou, du Bignon, de Bouguenais, de Saint-Brevin, de Guérande, de Nantes, du Croisic, de Blain, de Saint-André, de Saint-Aignan, de Sené ; de diverses alluvions sises dans le lit de la Loire, des ruines du château de Fougères en faveur de M. de Pommereul (1784) ; réintégration du prieur de Saint-Louis de Brest en possession du Parc ar Cornou ; arrêt du Conseil maintenant le sieur du Bois en possession d'un petit bras de mer nommé le Dieg de Crehen (1784) ; lettres de survivance, réceptions, commissions et institutions de charge aux noms de François de Coene receveur et garde des dépôts de sels, de François Bernard de la Peccaudière, conseiller maître des Comptes de Bretagne, du sieur Turquety de Cohigné, huissier au Parlement, du sieur Bidard, miseur de Rennes, du sieur Pineau du Pavillon, conseiller au Présidial de Nantes, de Jean-Marie Viard de Mouillemuse, trésorier de France, général des Finances en Bretagne, du sieur Le Tanneur, garde marteau de la maîtrise des Eaux et Forêts de Fougères, du sieur Hue de Montaigu au Parlement, du sieur Legendre, receveur ancien des fouages et garnisons de l'évêché de Quimper et d'autres ; lettres d'anoblissement au profit de Jean-Baptiste Bécard, négociant à Saint-Malo, du sieur Lenormand, maire de Brest, d'Alain Dordelin, du sieur Esnou des Châtelets ; édit de règlement pour les offices de grands maîtres des Eaux et Forêts (1784) ; lettres patentes concernant les nouveaux anoblis dans les Colonies (1782) ; lettres de confirmation de la maison et des écoles charitables de Saint-Charles en la paroisse de Saint-Donatien de Nantes ; des démembrements de la baronnie de Retz et de la baronnie d'Ancenis ; lettres de prorogation d'octrois délivrées aux villes de Guimgamp, de Concarneau, de Saint-Brieuc, de Guérande, de Lorient, de Landerneau, de Port-Louis, de Quimperlé, de Dinan et autres ; arrêts du Conseil et lettres patentes autorisant la construction d'une salle de spectacle à Nantes dans le quartier Graslin et certains changements dans le plan des embellissements de la ville (1784) ; autorisant pour 15 ans la création d'une verrerie à Nantes par le sieur de la Haie du Ménil (1783) ; réglement des charges ordinaires et annuelles de la ville de Rennes ; lettres de naturalisation pour Catherine Rutledge, Anglaise ; lettres patentes autorisant les États de Bretagne à faire les canaux et autres ouvrages nécessaires pour préparer une communication entre la ville de Rennes et celle d'Angers (1783) ; commission de commandant en Bretagne pour M. de Montmorin, *etc.* Tables.

1782-1785

B 110. - Registre grand in-folio, 299 feuillets papier.

LIVRE DES MANDEMENTS ET ÉDITS ROYAUX enregistrés dans les séances des semestres. — Arrêts du Conseil d'État autorisant l'afféagement de divers terrains domaniaux situés dans le lit de la Loire, paroisse de Basse-Goulaine ; sur la côte de Batz, dans les paroisses de Saint-Sébastien, de Saint-Aignan, d'Indre, de Thouaré, du Pellerin, à Lorient, à Nantes, à Rennes, *etc.* ; et contrats passés par les commissaires généraux du Conseil ; engagement de droits honorifiques dans l'église de Maxent en

faveur du comte de Gaspard de Lys ; lettres d'anoblissement octroyées à M. Painparay, négociant à Nantes, à Rodolphe Baron, sieur du Taya, avocat au Parlement, sénéchal de la baronnie de Quintin et maire titulaire de la même ville, à Mathieu Le Termellier, officier de marine, aux frères Robinet de Rennes ; autorisation de partager noblement les biens de la succession d'Athanase Hallouin de la Penissière, ceux de sa femme et de leurs enfants ; lettres d'érection de la terre de Mouros en châtellenie en faveur de M. Perrier de Salvert (1682) ; lettres de conversion de biens nobles en roture, au profit de M. Talbouet de la Grationnaie ; abolition réciproque du droit d'aubaine conclue avec l'Angleterre et la Russie (1788) ; confirmation des diverses aliénations de droits seigneuriaux et de mouvances féodales dépendants de la baronnie de Retz consenties par M. de Brie-Serrant à MM. Gazet de la Noë, Talhouet de la Grationnaie, du Bois-Chevalier, Danguy de Vue ; arrêt du Conseil et lettres patentes ratifiant la vente faite au Roi par le duc et la duchesse de Liancourt des forêts de Camors et de Floranges près Lorient (1785) ; concessions d'octrois avec prorogation à diverses villes de Bretagne ; réceptions du sieur Beaumont pourvu de l'office de miseur alternatif mi-triennal de Morlaix, de Charles-Marie Luette de la Pilorgerie, pourvu de l'office de conseiller maître à la Chambre des Comptes de Bretagne ; de M. Sarrebourse d'Audeville pourvu de l'office de général des Finances, *etc.* ; brevet de commandant en Bretagne pour le comte de Thiard ; permission aux États de Bretagne d'emprunter un million, *etc.* Tables.

1785-1788

B 111. - Registre grand in-folio, 234 feuillets papier.

LIVRE DES MANDEMENTS, DES DÉCLARATIONS, ÉDITS ET ORDONNANCES enregistrés dans les séances des semestres. — Édits établissant des grands bailliages dans tout le Royaume, supprimant les tribunaux d'exception, instituant une cour plenière, chargée de vérifier et d'enregistrer les décisions législatives et administratives ; déclarations du Roi sur les vacances de la Chambre des Comptes de Bretagne, sur les modifications à faire à l'ordonnance criminelle ; afféagements de terrains sis à Vannes, à Rennes, à Guérande, à Lanmeur ; concession d'octroi à la ville de Guingamp ; lettres de naturalisation délivrées à deux prêtres irlandais ; confirmation du traité conclu entre la ville de Nantes et les Capucins pour l'acquisition de leur enclos (1788) ; provisions de conseiller au Présidial de Vannes présentées par Jérôme de la Chasse, avocat en Parlement ; de conseiller au Présidial de Nantes, par M. Cathelinays ; autorisation d'établir une forge sur l'étang de Jugon, une fabrique d'outils aratoires, de robinets de fonte à Nantes ; lettres patentes ratifiant le contrat d'abonnement des États de Bretagne pour les impositions de 1789 ; défendant de recevoir à titre d'étrennes aucune gratification, vin de ville, *etc.* Promulgation des décrets de l'Assemblée nationale et enregistrement au greffe de la Chambre jusqu'au 25 septembre 1790. Tables des matières.

1788-1790

B 112. - Registre petit in-folio, 288 feuillets papier

TABLE DES MANDEMENTS ET ÉDITS ROYAUX contenant le relevé de tous les actes enregistrés, classés par ordre des pages en suivant l'ordre successif des trentecinq premiers volumes de la collection. En supplément, on a placé en tête les tables des deux *Livres noirs* et des deux *Livres des Édits*, rédigées de la même manière.

XVII^e^ siècle

B 113. - Registre petit in-folio, 173 feuillets papier.

TABLE DES MANDEMENTS ET ÉDITS ROYAUX contenant le relevé de tous les actes enregistrés, classés par ordre alphabétique des matières, en suivant l'ordre successif des volumes, depuis le onzième jusqu'au vingtième. En supplément, on a ajouté, à la fin, la table du *Livre des Édits* rédigée de la même manière ; et la copie d'une ordonnance du duc François II relative aux *briefs de mer* (1469).

XVII^e siècle

B 114. - Registre petit in-folio, 430 feuillets papier.

TABLE DES MANDEMENTS ET ÉDITS ROYAUX contenant le relevé de tous les actes enregistrés dans les trente-sept premiers volumes de la collection. classés par ordre alphabétique des matières en suivant l'ordre successif des volumes. En supplément, on a ajouté, à la fin, la table du *Livre des Édits*.

XVII^e siècle

B 115. - Registre petit in-folio, 305 feuillets papier.

TABLE DES MANDEMENTS ET ÉDITS ROYAUX comprenant le relevé de tous les actes enregistrés depuis 1694 jusqu'en 1790, classés comme les précédents, par ordre alphabétique des matières d'une manière continue, en épuisant la même lettre dans toute la série, avant de passer d'un volume à un autre (copie moderne).

XVIII^e siècle

Actes ducaux et royaux divers

B 117. - Registre grand in-folio, 270 feuillets papier.

PREMIER LIVRE DES ÉDITS ROYAUX, contenant des édits, des déclarations et des arrêts du Conseil concernant l'administration des Domaines et des Finances de la Justice, la création et la suppression des offices en France et surtout en Bretagne, la création de l'office de Général des Finances en Bretagne lequel fut séparé désormais de l'office de Trésorier des Finances (1537) ; d'une charge de maître des Comptes, de deux collecteurs des Finances en chaque recette générale, de deux offices de notaires en la cour du Parlement de Bretagne (1568), de treize offices de conseillers au Parlement, d'un contrôleur général aux ports et hâvres de Bretagne (1570) ; de deux présidents, de huit maîtres des Comptes et dix auditeurs à la Chambre des Comptes (1572) ; suppression d'un office d'avocat du Roi à la Chambre des Comptes, de l'office de Trésorier receveur général en Bretagne exercé par Florimont Le Charron ; de l'office de contrôleur alternatif en chaque chancellerie de France, de l'office de grand maître et général réformateur des Eaux et Forêts de France (1575) ; révocation de la pension du capitaine de Fougères et de l'aliénation de l'étang de Rouzault, sous la barre d'Hennebont ; érections du comté de Penthièvre en duché (1569) ; de la seigneurie de Guémené en principauté (1570) ; de la seigneurie de Cucé en châtellenie (1570) ; de la seigneurie de Texue en châtellenie (1570) ; des terres de la Chesnaie, Marigné et les Coudraies en châtellenie, sous la baronnie de Fougères (1572) ; ordonnance de Charles VIII portant réduction de l'impôt des fouages en Bretagne, à la demande des États de Rennes et de Redon, et prescrivant d'employer certaines recettes au parachèvement de la nef dite la *Maréchale* en construction à Morlaix (1496) ; règlement des séances de la Chambre des

Comptes et des vacances (1575) ; homologation de la pancarte des *briefs de mer* (1579) ; commissions pour aliéner le produit de l'impôt, les greffes des cours souveraines, certains domaines royaux, *etc.* ; édit contenant la formule du serment de l'Union contre les hérétiques, que prêtèrent et signèrent les officiers de la Chambre des Comptes (1588) ; tarif des droits à percevoir pour l'audition et l'examen des Comptes ; transcription de l'acte de fondation de l'abbaye de Villeneuve au diocèse de Nantes (1201) ; édit de création d'une chambre criminelle au Parlement de Bretagne « qui sera appellée la *Tournelle* » (1575) ; *etc.* Table des matières.

1559-1589

B 118. - Registre grand in-folio, 278 feuillets papier.

SECOND LIVRE DES ÉDITS ROYAUX contenant des édits, des déclarations et des arrêts du Conseil concernant l'administration des Finances et des Domaines : — Exemption de la taxe imposée pour l'entretien de cinquante mille hommes, accordée à la Chambre des Comptes (1587) ; lettres de jussion à la Cour des Aides pour l'enregistrement, et au Parlement de Paris lequel délivra un arrêt de vérification (1591) ; défense d'imposer aucuns deniers sans lettres patentes (1593) ; ni d'employer le produit de la taxe de trois et de six écus mise sur chaque pipe de vin entrant et sortant en Bretagne (1596) ; traité des conditions de la soumission du duc de Mercoeur (1598) ; et articles secrets ; ordre du rétablissement de la Chambre des Comptes à Nantes (1598) ; règlement pour l'examen des Comptes des États (1599) ; édits de réformation des formes de la Justice (1668) et de l'administration des Eaux et Forêts (1669) ; défense aux sujets du Roi de s'établir en pays étrangers (1669) ; règlement pour les offices de judicature, l'ordre des finances, l'admission aux charges des Cours supérieures, l'enregistrement des hypothèques (1673), l'enregistrement des édits et déclarations concernant les affaires du Roi dans les Cours supérieures ; le paiement des droits féodaux, *etc.* ; édit de l'érection d'une chambre souveraine à Rennes pour la réformation du papier terrier des Domaines (1672) ; tarif de la taxe des formules établies sur papier timbré ; règlement pour la nourriture des prisonniers (1680) ; *etc.* Table des matières.

1587-1680

B 121. - Registre grand in-folio, 369 feuillets papier.

RECUEIL DES LETTRES DUCALES ET ROYALES relatives aux droits utiles et honorifiques de la Couronne. — Mandements de Jean V et du duc François II prescrivant aux procureurs établis près des juridictions de rendre compte de l'expédition des procès (1407-1466) ; extraits des comptes de la recette de Ploërmel, de la châtellenie de Touffou, des sécheries de Cornouaille, du trésorier de la garde-robe du duc François II (1478), du trésorier des guerres (1488-1509), du trésorier de la Dauphine, de la recette de Dinan (1465), de la recette des ports, des brefs de mer, et de la traite des bêtes vives (1580). Extraits des livres de reformation de feux concernant la noblesse prétendue par V. Tanouarn, Olivier Rocaz, Gilles de Marches. Extraits d'actes concernant le droit de *régale*. État de comparaison de la valeur des mesures particulières de chaque recette ; règlements sur la levée, la solde et la revue des Francs-Archers (1554) ; la convocation du ban et de l'arrière-ban (1557) ; pancarte des droits perçus au tablier de la Prévôté de Nantes ; commissions de recherche et d'expédition, *etc.* Table des matières.

1407-1580

B 122. - Registre grand in-folio, 48 feuillets papier.

LIVRE DES DONS FAITS PAR LA REINE MARIE DE MÉDICIS ET PAR LES ROIS HENRI IV ET LOUIS XIII. — Lettres patentes concédant à la Reine la jouissance de tous les deniers provenants des droits de rachat, de sous rachat, de lods et ventes, d'aubaine, de confiscations pendant neuf années (1605) ; déclaration de la Reine portant qu'elle entend réserver, comme par le passé, le tiers du dit produit aux pensions des officiers de la province (1607) ; commission de receveur des deniers casuels pour André Duval (1606) ; remise de lods et ventes de la terre de la Bonnaudière accordée au sieur Toublanc, avocat général au Parlement ; de la terre de Lignières à Charles du Bellay, sieur de la Feillée ; de la terre de Jasson et Malnoë au sieur Gazet, conseiller au Parlement (1608) ; des terres d'Avaugour, Goëllo et Clisson au comte de Vertus ; de la châtellenie de Largouet et Carnac en Vannes ; de Ploubalanec, Quérity et Perros en Goëllo au marquis de Mirebeau ; de la terre de la Motte au vicomte G. Ruellan, écuyer, sieur du Rocher ; des fiefs de la Touche-Huet et de la Championnière sous Hédé à Bonnabes Byet (1611) ; déclaration du roi Louis XIII au sujet de l'assignation du douaire de la Reine dont le détail est spécifié (1612), *etc.* ; arrêts de vérification des maîtres des Comptes enregistrés à la suite de chaque don.

1606-1622

B 123. - Liasse, 20 pièces parchemin, 10 pièces papier.

CHARTES DUCALES ET ROYALES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL. — Concordat de Jean I, dit le Roux, portant qu'il renonce au *droit de bail* qu'il exerçait sur les domaines des juveigneurs jusqu'à 20 ans, et qu'en échange il percevra, sous le nom de *droit de rachat*, une année de revenu sur chaque succession seigneuriale (copie de 1385) ; attestation d'hommage pour Jean d'Acigné, chevalier, acquéreur des biens de Robert Richart légués à Olivier de Saffré en la paroisse de Saint-Jean-sur-Vilaine (1385) ; mandement du duc Jean V au sénéchal de Cornouaille de faire une enquête sur les exactions commises par les receveurs des fouages dans la paroisse de « Ploudeznet » (1409) ; lettres patentes du duc Jean V réglant le tarif des droits que paieront les navires étrangers chargés de sel, de blé, de vin, dans la baie du Croisic ; la pratique du devoir de guet dans les forteresses de Guérande et de Batz ; érigeant deux foires au Croisic et établissant des étaux publics pour la vente du poisson (1420) ; remise de recette au sergent fieffé de Saint-Goustan d'Auray et fixation de ses émoluments pour l'avenir (1431) ; extrait des archives de la famille du Hallay-Coëtquen contenant la transcription de 20 pièces du duc Jean V concernant le chambellan Raoul de Coëtquen (1405-1441) ; lettres du duc Pierre II rappelant les privilèges accordés aux habitants du territoire de Guérande et les confirmant (1457) ; lettres du duc François II contenant le tarif du droit de *tolleau* qui se levait sur les foires et marchés du pays de Léon, et mandement à ses officiers d'en faire la recette et de décharger Even et Catherine Kermeryan de cette sergentise (1460) ; prescrivant de procéder au curage des douves de la Grande-Brière, près Saint-Nazaire, afin de rendre les chemins praticables (1461) copie ; commissions et ordres d'arrestation contre divers criminels ; lettres patentes du roi Charles VIII octroyant aux habitants de Nantes, divers privilèges publics et privés (mars 1491) ; lettres patentes au nom de Maximilien d'Autriche et d'Anne « roy et reyne des Romains », ducs de Bretagne, exemptant les habitants du Croisic de toute imposition personnelle, copie (1491, 18 avril). — Don par François I^{er} à Guyon de Talhoët, sieur de Kermenech, des terres et seigneuries tombées en rachat après le décès de sa femme Isabeau Esmes, en récompense de ses services dans les campagnes d'Italie (1523) ; lettres patentes de Henri II ratifiant les privilèges concédés aux bourgeois de Nantes (1556) ; lettres de Charles IX concédant à G. Morin, secrétaire du sire de Martigues, et à Claude Levitte, serviteur du sieur du Fresne, la somme de 1,000 livres à prendre sur le rachat des successions de Chr. Sauvage des Clos, de X. Brignon, de Fr. de Lorgeril et de A. de la

Motte-Basse (1567), visas du général des Finances et des gens des Comptes ; autres lettres d'Henri III conférant à Catherine de Médicis tous les pouvoirs d'une régente, et ordonnant à tous les officiers et à toutes les cours souveraines de lui obéir comme au Roi (1574).

1275-1574

B 124. - Liasse, 12 pièces parchemin, 9 pièces papier.

LETTRES PATENTES ET CHARTES DES DUCS ET DUCHESSES DE BRETAGNE portant mandement, donation et concession d'amortissement au profit des églises et abbayes suivantes : au chapelain de Cugand, les droits de voirie, de seigneurie et de complant appartenants au comte de Nantes Geoffroy en cette paroisse (1221) ; aux religieux de l'abbaye Saint-Aubin-des-Bois avec lesquels le duc a conclu accord sur les droits de juridiction qui leur appartiendront respectivement (1313) ; au chapelain de Saint-Sauveur de Dinan amortissement pour son temporel (1366) ; au prieur et à la prieure de Locmaria de Quimper qui ont obtenu ordre d'enquérir à propos d'une rente à eux due sur le *vinage* de cette ville en échange des moulins dont ils furent dépossédés par Jean Le Roux (1382) ; à Jean Roussel, abbé de Saint-Mathieu pour diverses acquisitions ratifiées par Jean IV (1385) et Jean V (1414) ; au prieur de Saint-Goual, lequel a obtenu une enquête sur l'étendue de sa juridiction sous le ressort d'Auray (1401) ; aux religieux de Bon-Repos la jouissance de quatre tonneaux de vin et de cinq cents merlus de rente (1420) ; aux religieux de l'abbaye de Villeneuve concession de deux moulins en la paroisse de Saint-Julien de Concelles à la charge de célébrer un anniversaire sans percevoir une rente de 4 livres sur la forêt de Nantes (1436). Lettres du duc de Bretagne Jean V portant confirmation et transcription des lettres de privilège et de concessions accordées aux religieux de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé par le duc Conan (1146) ; par le duc Jean (1272) et par le duc Jean IV (1397). Mandement de Jeanne de Navarre, duchesse de Bretagne, à ses officiers d'envoyer lesdits religieux en possession de la succession de Jeanne, fille naturelle d'un Anglais, Jacques Roux, épouse d'Alain de la Roche, attendu qu'ils jouissent du droit de déshérence (1402) ; bail à rente d'un hôtel sis à Quimperlé, rue du Gorquer par un Anglais nommé Hochequin Torpe, (1419) ; mandement du duc Jean V à ses officiers de laisser lesdits religieux jouir du droit de déshérence sur les étrangers, bien qu'il y ait trace d'entreprises contraires sur les successions des Anglais nommés Torpe, Pronde et Dalten (1421) ; et enquête favorable instruite à Quimperlé (1422) ; don de huit tonneaux de froment de rente sur la recette de Rhuis au profit des Carmélites du Bondon (Vannes) et des religieuses de Nazareth (1469) ; franchise d'une maison voisine de la chapelle de Notre-Dame-du-Bon-Garant, en Saultron, pour Jean Charrette, prêtre, recteur de ladite chapelle (1469) ; accords contenant la reconnaissance de deux recteurs de Plouanaz, évêché de Léon, lesquels s'obligent envers les ducs Jean V (1418) et François II à célébrer une messe de *requiem* pour le paiement d'une emprise de terrain qu'ils ont faite (1478) ; concession aux religieuses de l'abbaye de la Joie (Hennebont) d'un marais et d'un bras de mer nommé Staer en Bouest *(hodie Strebouet)*, pour y faire un moulin (1485) ; confirmation par le roi Charles VIII de la fondation de 200 livres de rente accordée aux religieux de Redon par le duc François I^{er}.

1146-1492

B 125. - Liasse, 66 pièces parchemin, 3 pièces papier.

LETTRES PATENTES DES DUCS ET DUCHESSES DE BRETAGNE portant concession de franchise et d'anoblissement, réel et personnel, à vie ou à perpétuité, pour G. André, miseur des oeuvres de Saint-Malo (1426) ; pour Th. Angier de Plenest (1455) ; pour Fr. Avignon, secrétaire du duc François II (1475) ; J. Avril de Saint-Elein (1468) ; G. Babouin, valet de chambre du duc Jean V (1440) ; O.

Barbete de Treven (1466) ; Denis Baye (1391) ; Jean Baye, écuyer (1432) ; Guillaume Becdelièvre, secrétaire du duc Jean V (1428) ; autre Guillaume Becdelièvre de la ville de Lohéac (1442) ; G. Bérard, écuyer de bouche de la duchesse Anne de Bretagne (1498) ; Jean Besie de la Chapelle du Loup (1439) ; G. Bessart, valet de chambre du duc Jean V, possesseur du domaine de la Bessardais en Cordemais (1441) ; pour Éon Bigarré, « maître de la charpenterie du duc et son faiseur d'engins », et son hôtel de Taupont (1445) ; pour P. Bino et son hébergement de Rest en Grandchamp (1447) ; pour J. Blanchet et sa maison du Vivier en Nozay (1453) ; pour Éon Boësel ; pour P. de Bonabry et son hébergement de Pancé (1433) ; pour J. Bonnier de la paroisse d'Ercé ; pour G. de la Boscherie et sa métairie de la Boscherie en Ercé (1476) ; pour J. Bouëdrier et pour ses deux métairies de Saint-Mervé et de Vitré (1445) ; pour A. de Bremel, secrétaire du duc, et une tenue en Pleucadeuc (1463) ; pour J. Bretagne, secrétaire du duc (1440) ; pour G. Bretel et son hébergement de la Fresnaie, en Saint-Grégoire-des-Foulgerais (1454) ; pour G. Brion de Plouvara (1436) ; G. Cailler de Beton (1445) ; pour Yvon, Henri et Giquel Caradec, Olivier Éon, Rolland et Guion de Carné, possesseurs de terres dans les paroisses de Guérande, de Sucé, du Port-Saint-Père et d'Ambon ; pour R. Cartier (1444), J. Changehostel ; pour J. de Chateauderec, chevalier, maître d'hôtel de Louis XII (1510) ; pour H. du Châtel, chambellan de Jean V (1440) ; pour P. de Cherhal et sa maison de Nozay (1442) ; pour P. du Cornilz et sa métairie de la Boutardière en Couëron (1441) ; actes d'information justifiant que Guillaume Berthelot était fils de Simon et de B. Morel (1528) ; que les ancêtres de Rolland Carmouet ont été anoblis en qualité d'armuriers (1532) ; *etc.*

1391-1532

B 126. - Liasse, 66 pièces parchemin, 2 pièces papier.

LETTRES PATENTES DES DUCS DE BRETAGNE portant concession d'anoblissement réel et personnel avec franchises d'impositions pour J. Daragonais, marchand génois (1436) ; G. Deelin et son fils aîné, de la paroisse de Guer (1439) ; pour les marais et les héritages de M. Deniel et G. Cramezel sa mère, au pays de Guérande (1489) ; pour J. Dignes et son logis d'Ercé (1441), pour P. Dorel de la paroisse de Longaulnay (1433), pour P. du Douet et son hébergement de la Carantesche en Auverné (1444) ; pour G. du Dreyzeuc et ses héritages en Guérande (1451) ; pour M. Drolay et P. Vrot et leurs héritiers, au sujet desquels une enquête fut ouverte à Moncontour en 1510 ; pour G. Dyonis, premier valet de chambre du duc François II, et sa métairie de la paroisse de Fay (1485) ; pour Ch. Even ou Eneven et ses héritages de Quimper Guezenec (1417) ; pour G. Éonnet d'Herbignac ; pour J. de l'Espinay, trésorier receveur général des finances en Bretagne et ses métairies de Plessé (1513) ; pour H. Fajaust, notaire ; pour Th. Felinet son logis d'Éréac (1440) ; pour l'amiral du Fou, chambellan du duc Jean V, et pour une maison à Quimper (1442) ; pour Alain du Fou et ses héritiers (1447) ; pour P. Fresnay, cuisinier et serviteur des princesses Anne et Isabeau de Bretagne, et son logis de Logerais, en Joué (1485) ; pour Robin Dufresne ; pour H. de la Frette, écuyer, et son hôtel de la Boulière, en Rannée (1443), pour J. de la Frette, originaire du Maine, marié à Ancenis (1439) ; pour J. Gaillard, chirurgien du duc François II, et sa métairie de la Gravate, en Orvault (1486) ; pour J. Gaingnart, maître d'oeuvres des forteresses du maréchal de Montauban (1445) ; pour Étienne Garnier, écuyer, séigneur de la Barrelière, premier panetier de la duchesse, et son hébergement du Plessis-Brouart, en Mouzillon (1460) ; pour J. Gauscher de la Perrière (1452) ; pour J. Gaulay et son domaine de la Baratière en Vitré (1445) ; pour Hervé Geffroy, Laurent Gégou, Denis des Genestais, G. Giquel, Jean Gladonnet, écuyer, P. Glequin, Jean Gondas et ses héritiers, J. Gouéal de la Rivière, Pierre Gouéon, écuyer (1434) ; G. Gramezon, valet de chambre du duc Jean V (1426), M. Grégoire, M. Guibert, J. Guillon et son hébergement de Saint-Cyr-en-Retz (1445), J, Guihart, garde des sceaux, et son domaine du Plessis-

Guinio (1491) et J. Guinot et son hébergement du Chesnay en Saint-Grégoire (1438) ; enquêtes concernant la descendance de Geoffroy Gibet (1510), d'Olivier Geffraest et de Jean Le Flô (1511) ; et l'anoblissement de Thomas et Robin Milon de la paroisse de Saint-Gilles (1541) ; autres chartes d'anoblissement pour Perrin de la Haye et son hôtel de la Cochaie en Bedesq ; pour Pierre de la Haie de Taupont (1440) ; pour Jean et Guillaume Hacquet (1445) ; pour J. Hemeri de Lanmeur et ses héritiers, G. Hervé de Broladre ; pour J. de la Henrière et Guyonne de la Chevasnerie, pour son domaine de la Chevasnerie « en Saint-Giron » (Saint-Géréon 1430) ; pour P. Hommeix de Maroué (1462) ; pour L. Houdri (1425) J. Hucet et son hôtel sis au bourg de Sion, et la veuve d'Et. Hus ; réductions de fouages aux paroisses susdites.

1417-1541

B 127. - Liasse, 76 pièces parchemin, 3 pièces papier.

LETTRES PATENTES DES DUCS DE BRETAGNE portant concession d'anoblissement personnel et réel avec franchise de fouage pour G. Jahon, avocat, et pour ses deux hôtes de Laillé et de Chartres (1433) ; R. Jalaye de Lescouet (1426), lequel a prouvé que son fils Eon a servi en armes ; pour J. et P. Jocelin de Guémené-Penfau ; pour Pierre Jocet, lequel a prouvé qu'il était fils de Guillemin, en la paroisse de Planguenoal (1526) ; pour O. Jolivet et son hôtel de la Touche en Néant ; pour Denis Jollan et ses salines de Guérande (1433) ; pour J. Josses de Guer, J. Johan de Batz (1428), J. Jouguet et sa postérité, de Landehen ; pour Samson Jubin et son domaine du Verger, en Compénéac (1444) ; pour G. Kerangoez, G. Kerderin (1426) ; pour Louise et Yvonne Kermeno et leurs héritages en Guérande (1489) ; pour J. Kermeson et son hôtel en Plougonven, Jean Kermoël, Jean Kerrays et son fils ; pour les sergents établis par Jean Labbé, chambellan du duc François I, dans les paroisses des Touches et de Couffé (1448), lequel fut nommé gouverneur du comté de Montfort-l'Amaury et des terres de Neaufle et Houdant en 1450 ; pour J. Lambert, praticien de cour, G. de la Lande, procureur général du duc François II, et son sergent de la Cour de Bouée ; pour Pierre de la Landelle, commensal du duc Pierre II, et pour ses terres de Saint-Mesme (1450) ; pour G. Le Baillif et la métairie de Sule en Surzur ; pour Raoul Le Barbier de Saint-Brieuc (1425) ; Th. Lebart, écuyer et son hébergement de Barre-Sauvage, J. Le Bastart de Carantoir ; pour P. Lebel et ses domaines de l'Esbaupin en Maisdon (Maedon 1459) et de la Jahellière en Montrelais ; pour P. Le Boutellier, conseiller du duc Pierre, et son hébergement des Cherbonnières en Orvault (1454) ; Jean Le Cappitaine et sa maison de Gourin où il pourra vendre 10 pipes de vin par an en franchise, lui et ses hoirs (1440) ; pour G. et R. Le Caux (1426), Raoulet Le Charpentier, « très artificieux et expert oupvrier méchanique en l'art et science de charpenterie » (1437) ; pour J. Leclerc et sa maison du Ronceray en Varades ; Pierre Leclerc, secrétaire du duc François I, et son hôtel d'Aubigné ; Henri Le Coente et son hôtel de Kaerelemarch en Ploucrois ; Pierre Lecomte et sa métairie de la Belourderaie en Saint-Étiennede-Montluc ; pour J. Le Cras et sa maison de Goumenech, diocèse de Tréguier, J. Le Dihoars de Surzur, Jean Leduc, l'un des ouvriers monnayeurs du duc, et son hébergement du Tertre en Guer (1421) ; pour Collet Lefebvre et son fils de Pluduno ; pour Jean Le Felle, lequel a prouvé sa noblesse et la franchise de ses domaines en Erqui (1457) ; Jean Lefeubvre, maréchal-ferrant, J. Le Gallouedec, J. Legault, Perrot Le Gentil de Pordic, Gilles Le Gentil et ses domaines de Guérande, G. et P. Le Grand, A. Le Moulnier, Pierre Le Peletier de Hénon ; pour J. Le Pennec, Tristan Le Pennec, seigneur de Louvrignac (1543), A. Lermite et son hôtel de Nozay (1443), G. Le Rousic, secrétaire du duc Jean V, seigneur de Querrobert (1438) ; Thomas Le Roy de Pleyben, Jean Le Roy et sa métairie de la Théardière en Ligné (1475), Éon et Jean Lesage, secrétaire et chapelain du duc François ; pour Yvonnet de Lesarnent, fermier des impôts à Malestroit, auquel le tuteur de la duchesse Anne a accordé un rabais (1488) ; Hervé et G. Lesaux ;

pour Olivier de Lescouet, écuyer, sommelier de la duchesse Anne et sa maïson de la Nobilière, en Sainte-Luce ; pour Éon Le Tabarec, sa femme et ses enfants (1439) ; pour Éonnet Le Tenours, valet de chambre du duc François ; Jean Le Tourneur, épicier et apothicaire à Nantes, et sa métairie de la Chapelle-sur-Erdre ; pour Jean Lirot et sa maison d'Auverné ; pour Charles du Lisquoet, lequel pourra vendre trente pipes de vin en franchise dans sa maison de Quintin ; pour Jean Loaisel, et sa maison de la Busardière en Saint-Domineuc (1463) ; pour J. Lohaer, chantre de Tréguier, archidiacre de Penthièvre (1428) ; G. Lorees, Jean Loret et son receveur de la Ville-Davy, en Mauron ; Jean Loaisel, sénéchal de Rennes, et ses métairies du Teill et d'Essé (1445) ; pour J. de Loyon, écuyer du duc François I[er], et sa tenue de Plouay ; pour Éonnet Lucas, pieux paroissien de Guillac, lequel a montré un grand zèle dans la construction de la chapelle de Notre-Dame, de Saint-Mandé et Saint-Sébastien et a raconté au duc, lors de son pèlerinage, plusieurs événements extraordinaires survenus de jour et de nuit (1442) ; procès-verbaux d'information, d'attestation et arrêts de vérification des maîtres des Comptes.

1421-1543

B 128. - Liasse. — 47 pièces parchemin.

LETTRES PATENTES DES DUCS DE BRETAGNE portant concession à vie et à perpétuité d'anoblissement réel et personnel avec franchise d'impositions pour J. Mabie et son hébergement de Fougeré (1442), Th. Macé, valet de chambre du duc Pierre II, et son manoir de la Barbelaie en Savenay (1453) ; P. Mahé, maître des Comptes de la duchesse Anne, et sa maison de Plumieuc (1489) ; Jean Malgonne, serviteur de la dame de Derval, Jean Mangier, avocat, et ses maisons de Montdol, Clément Mauvoisin, secrétaire du duc Jean V ; Gillet Mauvy, huissier de chambre, P. Mazette, J. Meno, P. Michel, M. Michiel d'Ancenis, J. de Miniac, Éon Mochet de Plélan, G. Morel de Saint-Cast, J. Morice de Loyat ; autres franchises pour Pierre Olive et P. Cadiou d'Acigné (1442), J. Olivrit, Gilles Ost, valet de chambre du duc François I, Jamet Ousimont de Bréal (1441) ; Jean Paige, dit Kerperennez, P. Pailtan, *charstier* de la garde-robe de François II (1487) ; et sa maison de la Noye en Chantepie ; pour J. Patenostre d'Étables, lequel a prouvé sa descendance par enquête (1526) ; Jean Patier, cuisinier du comte de Montfort (1436) ; G. de Pengréal, écuyer, et son manoir de Kerdrien, en Moréac ; A. Périer et sa maison du Rheu (1455) ; J. Perri guel, P. Pesteill d'Ivignac, G. Phelipot, de la paroisse d'Yvias, R. Picart, J. Pichier, P. Pillet de Breteill, Julien Pillet et la borderie de la Sorerie, en Montrelais (1485) ; G. Pinchart de Lanouée, en Porhoët ; G. Pineau, valet de chambre du duc François I (1453) ; pour Yvon Pommerit, à l'occasion duquel une information fut ouverte à Plouguen (1511) ; Patry Prévost, écuyer et maréchal de salle de la maison de François II, et pour le domaine de Bois-Guillaume, en la paroisse de Jans (1486) ; J. Prezeau, bourgeois de Nantes, et son domaine de la Tahalière en Orvault (1448) ; et Jean Prise, de la paroisse de Plessala, à l'occasion duquel deux informations furent ouvertes en 1525 et en 1531, au profit de son fils Jean ; arrêts des maîtres des Comptes portant vérification et réduction de fouages auxdites paroisses.

1426-1531

B 129. - Liasse, 42 pièces parchemin, 2 pièces papier.

LETTRES PATENTES DES DUCS DE BRETAGNE portant concession de franchise et d'anoblissement à vie ou à perpétuité réel et personnel au profit de Jean et Éon Quello de Batz (1437) ; de G. Quilly du Fresne, de Caro, de G. Quinio (1426) ; de P. Raboceau, pour ses hébergements de Doulon, de Bouvron et d'Orvault (1453), de Saint-Donatien (1463) ; de G. Raborin et ses héritiers, de J. Rado, d'Alain Raesmont, secrétaire de Jean V ; de Gilet Rame, écuyer et serviteur de l'évêque de Saint-Malo, avec

faculté de vendre en franchise 20 pipes de vin dans sa maison de Saint-Malo (1437) ; de J. Riaillé, apothicaire, fruitier et épicier du duc François I ; de P. Richard, valet de chambre du même prince ; de Jean de la Rivière, chevalier, chancelier de Bretagne, et son hôtel de Panlivart en Pludihen (1451) ; de J. Robert de Cordemes (1428) ; Armel Robert, concierge et garde du manoir de Lestrenic, et son hébergement de Claes ; de Jean Rocaz hôte du duc de Nozay (1444) ; du sire de la Roche, pour son manoir de la Rivière en Couffé (1466) ; du vicomte et de la vicomtesse de Rohan pour les débitants de vin de Noyal et pour les trois foires de la vicomté de Rohan (1432) ; de Louis de Rosnyvinen et son tenement de Ploumanaz ; de René Rouault, écuyer, pour son tenement d'Esquaré, en Avessac (1455) ; de R. Rouxeau, pour le tenement de l'Ile-Gaudin en Sainte-Croix de Machecoul (1437) ; informations sur la descendance d'Olivier Rouxel (1510) ; d'Olivier Rolland et sur la réduction des feux de Lanvollon ; franchise de l'hôtel de Randren appartenant à Colin Ruellen (1436) ; anoblissement et franchises pour J. Saevin de Meniac, près Becherel ; J. Samson de Montoir, J. Savary du Bois, Martin Thébaud, secrétaire du duc Jean V, et ses métairies de la Barre et de Saint-Michel (1436), pour G. Thomas de Loyat, Jean Thomas, cuisinier de la dame de Châteaubriant (1444) ; J. de la Touche, maréchal de Salle du duc Jean V, pour sa mère Catherine Gouridenou et ses héritages de Guérande (1433) ; Ét. Tirel du Tertre de la paroisse d'Etrelles (1386) ; Nic. Tréguier, chevalier, et son domaine de Villeneuve en Nozay (1453) ; H. et A. Trobel, et Yvon Tinczeau de Brasparz (1427) ; pour Jean de Vay, auditeur de la Chambre des Comptes, et ses domaines de Marsac (1459) ; pour Jean de Vannes, conseiller du duc, procureur et contrôleur général pour la seigneurie de Scolpon, en Bignan (1439), et ses domaines de Sené (1450) ; pour Perrot Vivien et l'hôtel de la Galopinière en Carquefou, Guillaume Vivien, fermier du devoir de billot en la baronnie de Fougères, pour l'indemniser d'un procès soutenu contre le chevalier du Tiercent (1472) ; lesdits actes portant réduction de fouages pour les paroisses susdites.

1386-1510

B 130. - Liasse, 23 pièces parchemin.

LETTRES PATENTES DES DUCS DE BRETAGNE portant concession gratuite de faveurs réelles et personnelles à des serviteurs et familiers de la cour ducale. — Don par Jean IV à Laurent Coupegorge de la terre de la Bretesche en Maisdon (1385) ; cession d'une maison sise à Nantes, rue de la Chaussée, au profit de Gilles Jacques, à la charge de payer « une carte d'hypocras » (1386) ; remise d'une redevance d'une paire d'éperons dorés due par Abraham, sergent de Clisson (1416) ; mandement de maintenue pour Jean Niel, acquéreur de l'hébergement du Bois-Cresoit au Gâvre, grevé de la charge de sergentise à lui vendue par le sire de Clisson (1416) ; don à Jean Petit, son cordonnier, d'une maison sise à Nantes, rue de la Chaussée, à la charge de cinq sous de rente (1418) ; à Alain de Kermelec de la jouissance de la ferme des sceaux de la cour de Guérande par la reine Jeanne de Navarre et son fils Jean V (1418-1421) ; à Henri du Parc son chambellan, des droits de rachat de la succession de Catherine de la Roche-Jagu et de Tronguidy (1419) ; trois dons de Jean V à son chambellan Jean Angier, seigneur de Montrelais, qui l'avait secouru pendant sa captivité à Chantoceaux, de biens saisis sur les traîtres complices d'Olivier de Blois, comprenant savoir : 1° la terre et l'hôtel de la Roche du Pont-de-Louan et les terres que possédait le seigneur de la Tour en Saint-Juliende-Concelles saisies sur Jean Bonnet et Ponthus de la Tour, 2° la terre de la Sénéchallière détenue injustement par Marguerite de Clisson et son père sur le dit chambellan ; 3° quittance des créances actives que Guillaume Simon de Clisson, traître, possédait contre le même (1420) ; autre charte de Jean V portant don de six mille écus à Pierre de Rieux, maréchal de Bretagne, pour l'aider à ra cheter sa terre de Ranrouet (Herbignac), qu'il avait engagée pour sa rançon (1431) ; lettres de Gilles de Bretagne, seigneur de Chantocé, de

Châteaubriant et de Beaumanoir mandant de décharger son chambellan, Alain Labbé, des sommes qu'il a avancées pour achat de salpêtre et la confection d'un bénitier, d'une aiguière et de six gobelets d'argent qu'il lui a donnés (1445) ; lettres du duc Pierre II cédant une place vague en la ville neuve de Rennes, à son chambellan P. de la Marzelière, capitaine de Hédé (1448) ; allouant à son secrétaire O. Baud, receveur d'un fouage en l'évêché de Nantes, la somme de 20 écus d'or neufs qu'il lui avait promis (1457) ; lettres de François II octroyant à Henri Coëtqueveren qui l'avait accompagné en France, la remise des droits de rachat de la succession de son père, Jean (1472) ; lettres de la duchesse Anne portant pour le sire de Pont-Labbé, don de 400 livres à prendre sur la recette du droit de billot pour l'aider à réparer ses forteresses (1491) ; don de 4,000 écus en faveur de Pierre de Saint-Gilles, seigneur de Bécon et du Bois-Geffroy, son écuyer, à l'occasion de son mariage, avec ordre de payer, en attendant, 800 livres de rente, lettres de jussion et confirmation de Louis XII (1501) ; donation à P. Pineau, son sommelier, de la *maison dite des Lions* sise à Nantes près la *Porte Communau* qu'occupait Jean Lucas, garde des Lions, visa du général des Finances et ratification de Louis XII (1504).

1385-1504

B 131. – Liasse, 61 pièces parchemin, 5 pièces papier.

LETTRES PATENTES DES DUCS DE BRETAGNE portant réduction de fouages et concession de franchises perpétuelles ou temporaires d'impositions au profit des paroissiens d'Assérac (1456) ; de Batz, du Croisic et du Pouliguen (1487) ; de Bonnoeuvre et de Saint-Malo l'olivier (1456) ; de la Bourdinière (hodie Pannecé), de l'île de Bréhat (1423) ; de Cambon, de la Chapelle-Launay (1456), de la ville de la Chèse (1432), de Couëron (1455), d'Erbray, d'Essé, de Fay, de Fégréac, du Gâvre, de Hedé (1407) ; d'Herbignac (1456), d'Indre, de Jugon, de Juigné, de Lavau, de Liffré, de Marsac, de Montfort (1436) ; de Nozay, de Ploërmel (1407), de Rezé, de Roche-Morice en Goëllo ; de Saint-André-des-Eaux, de Saint-Aubin-des-Châteaux, de Saint-Aubin-du-Cormier, (1225-1450) ; de Saint-Malo (1446) ; de Saint-Donatien-lès-Nantes, Saint-Gildas-des-Bois, de Saint-Julien-de-Vouvantes, de Saint-Père-en-Retz, de Saint-Philbert-de-Grandlieu ; de Saint-Renan-du-Bois, à la charge de faire une procession autour de l'église et de célébrer une messe chaque dimanche (1408-1442) ; des paroissiens de Savenay, de Sion (1456), de Vue, de plusieurs paroisses des châtellenies de Quimper, de Conq, Fouesnant et Rosporden en l'évêché de Quimper (1407) ; et plégement entre les paroissiens de Tourch et Jean de Tréanna, receveur desdites châtellenies (1408). Autres franchises concédées aux religieux de l'abbaye de Savigny pour leurs possessions de Bretagne en 1429 et 1435 ; affranchissement du domaine du Faill en Saint-Didier, donné à l'hôpital Saint-Yves, près Vitré, par Béatrix de Cornillé (1444) ; du domaine de la Hingaudaie, paroisse de Crehen, que Charles du Dresnay, son conseiller, voulait donner à l'hôpital du Guildo (1440) ; mandement du duc François II à ses conseillers et maîtres des requêtes de son hotel, de procéder d'urgence à la répartition des 20,000 livres qui restent à prélever sur l'évêché de Nantes dans l'emprunt voté par les États réunis à Nantes et, en attendant le recouvrement, de réunir les notables de Nantes et de les inviter à se cotiser entre eux pour avancer ladite somme à son trésorier avant le 10 août (22 juillet 1488). Demande en décharge de prix de fermage présentée par les fermiers du tierçage des blés de l'île de Quiberon *(Queberoen)* ; mandements d'ouvrir une enquête sur les pertes qu'ils ont subies et ordonnances de décharge (1419-1438).

1225-1488

B 133. - Liasse, 51 pièces papier.

ÉDITS, DÉCLARATIONS, LETTRES PATENTES ET ARRÊTS DU CONSEIL expédiés par le Roi à la Chambre des Comptes de Nantes sur les objets suivants : réforme de la justice, réforme de l'administration des Eaux et Forêts (1669), établissement et révocation de la Chambre de Justice, réunion au Domaine des biens des consistoires et des religionnaires fugitifs (1688) ; création de seize grands maîtres des Eaux et Forêts (1689) ; rétablissement du Parlement à Rennes avec un président et six conseillers de plus (1689) ; création de sept sièges d'amirauté ; de divers offices de notaires royaux dans chaque évêché pour être exercés par des notaires apostoliques (1691) ; organisation des corps de garde-côtes (1705) ; création d'une maréchaussée en Bretagne (1708) ; ouverture d'une loterie de rentes viagères au profit des États de Bretagne (1711) ; *etc.*

1661-1712

B 134. - Liasse, 80 pièces parchemin, 13 pièces papier.

Édits, déclarations, lettres patentes, arrêts du Conseil expédiés à la Chambre des Comptes par le Roi sur les objets suivants : renonciation du duc d'Orléans, du duc de Berry à la couronne d'Espagne ; renonciation du roi d'Espagne à la couronne de France (1712) ; création de supplément de finance et de gages pour les possesseurs d'îles, îlots et remparts, les greffiers gardes conservateurs et contrôleurs des registres de baptêmes, mariages et sépultures, les contrôleurs des exploits, les gardes-scels des chancelleries présidiales ; traité de paix entre la France et le Piémont (1714) ; suppression des maires, vente des offices triennaux et quatriennaux ; création de la charge de surintendant des Postes (1715) ; réduction des rentes, établissement d'une chambre de Justice (1716) et d'une compagnie de commerce de l'Occident (1717), engagement des Petits Domaines ; échange du marquisat de Belle-Isle-en-Mer cédé par le maréchal Auguste Fouquet, comte de Belle-Isle, pour le comté de Gisors (1718), et inféodation à la Compagnie des Indes (1720), *etc.*

1712-1725

B 135. - Registre 75 pièces parchemin, 3 pièces papier.

ÉDITS, LETTRES PATENTES, DÉCLARATIONS, ARRÊTS DU CONSEIL concernant les donations, les amendes des Eaux et Forêts (1734), les évocations et les règlements de juges (1737), la reconnaissance des écritures et signatures en matière criminelle (1737) ; les testaments, la délimitation des fiefs de la ville de Rennes (1738) ; la levée du Dixième du revenu des biens du Royaume, les taxations appartenant aux officiers des Élections et des Greniers à sel (1747) ; le rétablissement des droits imposés sur les suifs, les papiers et cartons, la poudre et la cire, la réunion des juridictions royales ; la ratification du contrat d'abonnement conclu entre les États de Bretagne et les Commissaires du Roi ; la reconstruction de la Chambre des Comptes de Nantes (1762) ; l'homologation et la publication du traité de commerce conclu avec la ville de Hambourg par le roi de France (1769) ; *etc.*

1731-1777

B 136. - Liasse, 76 pièces parchemin.

LETTRES PATENTES ET DÉCLARATIONS expédiées à la Chambre des Comptes par le Roi sur les objets suivants : abolition du droit d'aubaine, comptabilité des receveurs généraux des Bois et Domaines, les privilèges accordés à la Course contre les ennemis de l'État, aux fonderies de Ruelle, de Forge Neuve et d'Indret (1781) ; révocation des délaissements de terrain abandonnés aux gardes des forêts, la concession des alluvions d'Indret consentie à M. d'Aux de Bournay (1785), cantonnement et

bornage respectif des fiefs directs du Roi et de l'abbaye de Saint-Georges à Rennes, l'acquisition des forêts, landes et taillis de Camors et de Florange, sous la barre de Vannes (1786) ; autres lettres patentes homologuant des décrets de l'Assemblée Nationale sur la constitution des municipalités, sur le code des peines ; *etc.*

1778-1790

B 137. - Liasse, 108 pièces parchemin, 4 pièces papier.

LETTRES PATENTES ET DÉCLARATIONS DU ROI homologuant les décrets de l'Assemblée Nationale relatifs à la tenue des assemblées primaires, à la forme de recouvrement des contributions, à la formation des listes de citoyens actifs, aux déclarations à faire par les ecclésiastiques, à la prohibition des voeux monastiques, aux délibérations des assemblées représentatives, à la division de la France en départements, à la suppression de divers droits qui frappaient certaines marchandises et du régime féodal ; au paiement de la contribution patriotique, à la réforme de la procédure criminelle, à la vente des quatre cent millions de Domaines Nationaux, à la mise en activité des nouveaux corps administratifs, *etc.*

1790 (Février à septembre)

B 138. - Registre petit in-folio, 29 feuillets papier.

LIVRE CONTENANT LA TRANSCRIPTION DES LETTRES MISSIVES adressées à la Chambre des Comptes de Bretagne par le Roi et par divers personnages, sur la vérification et l'enregistrement des lettres patentes et déclarations adressées au greffe, sur la recherche de ceux qui se prétendent exempts de fouages ; la vente du domaine de Rhuis, et des biens temporels du clergé ; la reddition des comptes, l'exécution des lettres octroyant au sieur de Sanzay, gouverneur de Nantes, les reliquats de comptes dus par les trésoriers et receveurs des ducs et duchesses de Bretagne (1563) ; l'envoi de l'inventaire des titres du Trésor des Chartes de Bretagne, rédigé par R. de Bourgneuf, sire de Cucé (1566) ; la punition des méfaits commis dans le service des Eaux et Forêts ; l'expression de la volonté formelle du Roi au sujet de la création de l'office de contrôleur général et provincial des guerres en Bretagne (1578) ; la réunion et le rachat des greffes et autres offices engagés à vil prix (1581) ; *etc.*

1563-1601

B 140. - Registre petit in-folio, 91 feuillets papier

LIVRE CONTENANT LA TRANSCRIPTION DES LETTRES écrites de Paris par MM. de la Gibonnais et de la Valtière, députés en Cour par la Chambre des Comptes, pour régler les affaires relatives au conflit de la Chambre avec le Parlement, aux réformes à faire dans l'administration des Domaines, aux emprunts des États, aux retards qui suspendent le paiement des gages, à l'application des privilèges de l'Anjou, à l'inhumation de M. de Beauvau, évêque de Nantes, *etc.* Le total des frais de voyage et de séjour s'élève à 7223 livres.

1716-1717

Minutes des audiences

B 172. - Liasse, 236 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts de renvoi des aveux présentés par J. Merceron, marchand, Alain Gledel, P. Aymon, écuyer, sieur de la Maisonneuve (1588), R. Liard, J. Peschard, écuyer, sieur de la Bottellerays, (1600) ; Louis Jousseaume, écuyer, sieur de Couboureau, le président Harpin de Marigny (1601), la prieure de Thelouet, François de Kergroises (1602), Math. de Montallais, sieur de Chambellé (1603), Pierre de Saint-Martin, sieur de Kerpondarm (1604), R. Gouezel, sieur de la Riotelais (1605), G. de Rosmadec, vicomte de Mesneuf, François de Maillé, sieur de Peillac (1606) ; Yves de Kergouet, sieur de Revelo (1607) et autres ; information, procuration, certificat d'infirmités produits à l'appui de l'acte de foi et hommage dû par Goulven Meastryne, sieur de Kervelegan, à raison de la terre de Kerderne, sous le ressort de Saint-Renan (1603) ; *etc.*

1587-1607

B 173. - Liasse, 221 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies de renvois d'aveux présentés par R. Cocquelin, recteur de Chauvigné, P. Ribertière, sieur de la Hamelinaie, R. de Speaux, baron de Beaumanoir, S. Le Gac, sieur de Kersanton, S. Mahé, sieur de Trehuen, et autres ; information de vie et moeurs sur le placet de G. Gomès, docteur en médecine à Nantes, et d'Hélène Mendès, natifs de Lisbonne, poursuivant la vérification de leurs lettres de naturalisation, visa et ordonnance de taxation (1609) — exécutoire de 35 livres sollicité par les paroissiens de Saint-Léonard de Nantes contre le miseur de la ville qui était redevable de cette somme à raison de la démolition d'une maison de la fabrique prise pour la construction du fort de terre du Port-Communau (1609) ; placet des habitants du Croisic tendant à obtenir l'enregistrement de la prorogation des droits d'octroi qu'ils ont obtenue pour 9 ans, *etc*.

1609

B 174. - Liasse, 434 pièces papier.

MINUTES. — Requête de Ch. Goulart du Pan, pourvu de l'office de receveur ordinaire des aides des villes et gros bourgs de Bretagne non contribuables aux fouages, poursuivant sa réception, enquête de vie, moeurs et catholicité, opposition d'Yves Fyot, trésorier, receveur général des Finances, conclusions, arrêt d'enregistrement ; requête de Jean et Patrice Hiroe, irlandais, enquête sur leurs moeurs et leur catholicité, conclusions et visa de la Chambre ; requête de Georges Desmelliers, prisonnier, demandeur en décharge d'une somme de 1,200 livres mise au rôle des restes à recouvrer à sa charge, arrêt d'élargissement ; arrêt de délai de paiement accordé à J. Cousin de la Marière, receveur général des Finances en Bretagne ; enquête de vie, moeurs et catholicité instruite à Saumur sur Jean Jousselin, pourvu de l'office de conseiller maître en la Chambre des Comptes ; arrêt de renvoi d'aveu présenté par les détenteurs du Quartron du Trouessard en Saint-Philbert-de Grand'lieu ; procuration de M. d'Angennes, abbesse de Saint-Sulpice de Rennes, pour prêter foy et hommage à sa place, *etc.*

1610, janvier-mai

B 175. - Liasse, 347 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes de présentation d'aveux suivies d'arrêts de renvoi devant les sénéchaussées pour être publiés ; arrêt permettant à Ch. du Liscouet, évêque de Cornouaille, de faire hommage de son temporel par procureur ; arrêt de répit accordant un délai d'un an à Henri de Gondy, duc de Retz, marquis de Belle-Isle, pour faire hommage de ses terres ; arrêt de production de pièces sur une répétition de créance poursuivie par les héritiers de J. Vincent, commis de P. Le Charon, trésorier provincial des Guerres, contre S. Leber, trésorier provincial des guerres ; autre arrêt ordonnant l'ouverture réelle des portes, fenêtres et coffres d'A. Brizoual, ci-devant receveur des fouages, à la requête de P. Olivier, aussi receveur des fouages de Cornouaille, son créancier ; arrêt de réception des sieurs Foyneau et Odion en qualité de greffiers de la Chambre ; autre arrêt condamnant Guillaume de Montigny, abbé commendataire de Saint-Gildas-de-Rhuis, à faire déclaration des revenus qu'il a reçus pendant la vacance, et à faire exécuter les réparations nécessaires à l'entretien des édifices, *etc.*

1610, juin

B 176. - Liasse, 198 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts per mettant de faire hommage par procureur ou d'user de délais sur des requêtes présentées par frère J. Dehoris, prieur de la Madeleine de Dinan. par la veuve de V. de Kergorlay, la veuve de Jean Tourboul, J. Talhoat, R. de Spaulx, baron de Beaumanoir, Jeanne Gouzillon, dame douairière de Kerjean et autres ; ordonnance de paiement de 124 livres pour frais de députation sur le fonds de 600 livres fixé par la Reine ; arrêt de réduction sur la remise de droits de rachat accordée par la Reine à H. de Schomberg, héritier du marquis d'Espinay ; arrêt d'évocation de cause rendu à la requête de M. Allard, sieur du Bignon, capitaine du château de Fougères sous le duc de Mercoeur, défendeur contre le fermier des moulins de Fougères dont il avait dépensé les revenus ; arrêt de vérification des écritures présentées par Jean Loriot, trésorier des États de Bretagne ; protestation des procureurs postulants à la Chambre contre deux nouvelles réceptions de procureurs ; informations de vie et moeurs et catholicité sur les lettres de naturalisation obtenues par plusieurs portugais ; arrêt d'enregistrement de lettres de rétablissement de parties rayées dans le compte présenté pour les dépenses de Jean du Mats, sieur de Montmartin, maréchal des camps et armées du Roi, faites au siège de la Guerche, *etc.*

1610, novembre-décembre

B 177. - Liasse, 286 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes portant permission de faire hommage par procureur pour Tenguy Penfeuntenyo, sieur de Kermorvan, Jean du Cambout ; concessions de répit pour faire hommage et présenter aveu devant la Chambre ; injonction aux héritiers de Jean Hauguemart, receveur du domaine de Fougères, de payer ses dettes ou d'abandonner sa succession ; main levée de saisie prononcée sur Ét. Richeux, laboureur, l'un des forestiers de Touffou ; sommation de produire les pièces du compte des dépenses faites par J. Laillier, sieur de Lespinay, pour les réparations du château de Brest ; commission pour informer de la consistance, valeur, droits de justice et prééminence, nombre de vassaux et étendue des terres composant la châtellenie de Boiséon ; décharge d'amende pour M. Jacopin, receveur du domaine de Rennes ; vérification et enregistrement de la prorogation d'octroi accordée aux habitants de Vitré pour la réparation des murailles de la ville, « mesme la brèche qui fut faite lorsque le duc de Mercoeur battit ladite ville à coups de canon » ; homologation et transcription des chartes de privilèges et de règlement octroyées aux notaires du royaume depuis Louis XI (1461) jusqu'à Henri IV ; *etc.*

1611, janvier-avril

B 178. - Liasse, 360 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts concernant diverses taxations des frais réclamées par des huissiers et des conseillers chargés de commissions ; des renvois d'aveux présentés par M. de Kerlazrec, sieur de Botuellec, Laurent du Drenec, écuyer, sieur de Kerourien, H. de Kergadiou, écuyer, G. Raimon, écuyer, sieur de Keriber, par la veuve d'Yves du Rest, écuyer ; une contrainte de 288 livres contre Ph. d'Argentré, sieur de Gosne, au profit du fermier du domaine de Rennes ; la réception de Guy Hus, en qualité de receveur des fouages de Saint-Malo ; l'anoblissement de Pierre Leduc, sieur du Petit Bois, lieutenant au Présidial de Rennes, de Jean Perret, sieur du Pas aux Biches, pour lesquels on a fait une information de vie et moeurs ; une décharge de recherches sollicitée par A. Guibourt, receveur des droits de sceau à la Chambre des Comptes, à propos de l'exercice de sa charge ; une taxation de frais de voyage réclamée par J. de la Marqueraie, conseiller maître à la Chambre, avec procès-verbal à l'appui ; la tenue des registres de la Chambre par les greffiers ; la naturalisation d'Antoine Blanche, originaire d'Italie ; le règlement des comptes de J. Bascher, écuyer, sieur du Jallot, capitaine d'une compagnie en garnison à Moncontour du maréchal d'Aumont ; le service d'une rente de 500 merlus sur la recette de Conq à l'abbaye de Langonnet.

1611, mai-juin

B 179. - Liasse, 162 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant le compte de gestion de Yves Lesné, commis à la recette du domaine du Roi au ressort de Morlaix ; la naturalisation de G. Sconliège, flamand ; l'octroi concédé aux habitants de Vannes pour la réparation des quais du port ; l'exécution du contrat d'acquisition du domaine et de la juridiction de Rhuis au profit de René de Talhouet, demandeur contre Louis de Montigny, gouverneur du château de Sucinio ; la communication des comptes de Jean Roger, trésorier, receveur général des Finances en Bretagne ; le règlement imposé aux greffiers de la Chambre ; une action en responsabilité intentée aux héritiers de Maurice et Alain Fanigo, cautions de Julien Fanigo, receveur des fouages de l'évêché de Saint-Brieuc ; les épices réclamées par les officiers du Présidial de Rennes ; l'exécution d'un décret de prise de corps rendu par le Parlement contre le sergent royal Malboise et suspendu par la Chambre ; une décharge d'amende sollicitée par H. Legall, chargé de la recette de 5,739 écus à lever dans le pays de Léon ; *etc.*

1611, novembre-décembre

B 180. - Liasse, 249 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant les réceptions de R. Leclerc des Roches, Jean Fourché, conseillers maîtres à la Chambre des Comptes, J. Doudard, receveur général du taillon de la Gendarmerie, P. Garnier, auditeur à la Chambre des Comptes, J. Meignen, contrôleur des mortespaies ; B. Dujardin, receveur des fouages de Saint-Brieuc, lesquels ont produit des informations de vie, moeurs et catholicité et des déclarations d'ancêtres ; la communication des pièces comptables, déposées aux Archives, aux commissaires du Roi, chargés de la vérification des déports ; une augmentation de gages réclamée par U. de Cornulier Lucinière, grand maître des Eaux et Forêts ; le paiement des gages dus à Ch. Boylesve, conseiller au Parlement ; le règlement des épices dues au juges présidiaux de Rennes ; une décharge sollicitée par P. de la Gravière, indûment taxé à 230 écus

sur le rôle des officiers de finance ; la liquidation des comptes de A. Le Haste, commis par le duc de Mercoeur à la recette et dépense des deniers destinés à la construction de la Ville-Neuve de Nantes, de M. Poulain, trésorier des États, de J. Le Heulle, commis par le trésorier des États, Loriot, à la recette des subventions du parti du duc de Mercoeur dans les évêchés de Léon et de Cornouaille ; *etc.*

1612, janvier-mars

B 181. - Liasse, 1 pièce parchemin, 380 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant une taxation de 30 livres réclamée par A. Macé, garde des livres et papiers de la Chambre à l'agent du baron de Châteaubriant pour recherches ; le règlement des arrérages de rente dus à V. Brezal, écuyer, sur la recette des fouages de Léon ; les aveux et déclarations produits par J. de Saint-Meen, écuyer, sieur de Saint-Gondran ; et O. Dubois, écuyer, seigneur de Dourdu ; les justifications à produire par les P. P. Jésuites et le recteur du collège de Saint-Thomas de Rennes, après leur aveu de temporel comprenant les prieurés de Brégain, Noyal et Saint-Thomas, annexés audit collège ; le sursis accordé à Guy de Rieux, sire de Châteauneuf et du Plessis-Bertrand, en considération de ce qu'il a perdu tous ses titres pendant les dernières guerres « les habitants de la ville se révoltant contre le service du Roy auroient en mêsme temps pillé et ravagé ses biens, meubles, papiers *etc.*, mesmes le sieur duc de Mercoeur auroit assiégé sa maison et icelle faict desmanteler et tellement ruyner qu'il n'y est rien demeuré » ; informations de vie, moeurs et catholicité instruites sur les personnes de D. Herbert, receveur du domaine de Dinan, de Fr. Proust, contrôleur du mesurage à sel de la Fosse de Nantes, de J. Blanchard de l'Essongère, procureur général à la Chambre, de R. Lesaige, contrôleur des travaux à faire aux châteaux et fortifications de Brest et de Saint-Malo ; sur des demandes de légitimation et de naturalisation présentées par divers étrangers ; autorisation de faire hommage à la Chambre par procureur, *etc.*

1612, avril-décembre

B 182. - Liasse, 365 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes présentées par des comptables pour obtenir mainlevée d'injonctions ; par les habitants des villes de Malestroit, de Concarneau, de Rennes, de Nantes, demandeurs en homologation de concessions d'octroi et de franchise ; par les habitants francs de l'île de Rhuis pour être taxés en vue des réparations à faire aux clôtures des parcs de Sucinio et de Cliscouet ; par les PP. Jésuites auxquels Henri IV avait concédé pour la dotation du collège de la Flèche le produit des devoirs de Papegault à prendre en Bretagne ; par Jean de Goulaine, sieur du Faouet, lequel a été condamné à produire la déclaration des ordonnances de recettes qu'il a signées pendant les troubles de la Ligue ; par les habitants de Quimper demandeurs en décharge de tout compte des blés et farines consommés par les gens de guerre en 1595 et 1597 ; commission de délivrance d'extraits obtenue par Pierre Leber, pourvu de la prévôté de Vertou ; mandement de procéder aux réparations des bâtiments de l'abbaye de Saint-Gildas de Rhuis ; information de vie, moeurs et catholicité instruite sur la personne de J. Lebreton, acquéreur de la moitié du greffe de la Chambre des Comptes ; articles accordés entre les officiers des Chambres des Comptes de France pour faciliter l'exercice de leur charge et le service du Roi, *etc.*

1613, 1er semestre

B 183. - Liasse, 259 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes relatives à des demandes d'extraits de titres de la Chambre présentées par J. du Verger, sieur de la Boujardaie, Marguerite du Pontavice et autres ; à la franchise de lods et ventes dont jouissaient les habitants de la Terre au Duc. à Quimper et qui fut établie par une enquête ; au paiement d'un don de 4,000 livres promis à Jean de Mazoges, sieur de la Villeserin, écuyer de la Reine ; à l'enregistrement des provisions d'architecte des fortifications décernées à Jean Guilbaud ; à l'autorisation de faire hommage par procureur accordée à Jean de Bréhant, sieur de l'Isle ; à une demande d'extraits formée contre le pré vôt de Vertou par P. de Touvois, seigneur des Montils-Ferruceaux ; à des décharges de debet produites par les fermiers des impôts ; à l'évaluation du domaine de la Reine pour laquelle a été délivrée une commission ; exécutoires délivrés au profit du sieur Foyneau, receveur des deniers casuels, sur divers particuliers ; réception de Pierre Brethe, écuyer, en qualité de maître des Comptes, lequel a produit déclaration de ses ancêtres avec information de vie et moeurs, *etc.*

1613, 2e semestre

B 184. - Liasse, 224 pièces papier.

MINUTES ; Arrêts sur requêtes et production de pièces concernant la présentation des lettres patentes obtenues par les bourgeois de Saint-Malo pour être déchargés de compter des sommes dépensées pour l'armement de quatre navires destinés à la reprise de Belle-Isle ; un rétablissement de taxe due à Macé Derquen, huissier ; l'apurement des comptes de B. Guillermo, fermier du domaine de Guérande ; une demande d'extrait par S. Sansier ; une assignation envoyée au fils de R. Labbé, prétendu comptable, commis par le duc de Mercoeur, en la paroisse de Peuton ; un exécutoire sollicité par le receveur de la juridiction d'Auray contre plusieurs débiteurs ; la délivrance du produit des terres appartenant à G. Keraldanet après hommage entre les mains de son fermier ; un délai de paiement des fouages accordé aux habitants de Belle-Isle ; les injonctions à faire aux héritiers du sieur Avril, receveur des fouages de Cornouaille, resté débiteur au Trésor ; la vérification d'une franchise d'impôts réclamée par Jullo.

1614, janvier-mai

B 185. - Liasse, 297 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant le règlement du compte des fouages de la paroisse de Bréhant-Moncontour ; la réception de Ph. Varice en qualité de maître des Comptes, lequel a produit une liste d'ascendants et une enquête de catholicité ; une instance en apurement de compte poursuivie par les habitants de Quimper contre les héritiers de A. Chevillard, leur miseur ; la vérification des lettres d'octroi obtenues par les habitants d'Hennebont ; la décharge de commission délivrée aux fermiers des biens saisis sur G. Billouart ; un exécutoire de 297 livres sollicité par le procureur de l'hôpital de Rennes contre O. Broust, receveur des fouages ; l'apurement du compte présenté par F. de Cherancy, commis à la recette des tailles en l'Élection d'Avranches, sous le duc de Mercoeur ; les délais d'apurement de comptes sollicités par plusieurs receveurs des fouages ; *etc.*

1614, juin-décembre

B 186. - Liasse, 316 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant le paiement d'une aumône de 75 livres due aux Franciscains de Cezambre près Saint-Malo ; la liquidation de la succession de M. Pitouays, receveur du domaine royal, et la renonciation de ses héritiers ; le rabais accordé aux fermiers de la traite de Vitré ; la suppression d'un office de procureur à la Chambre, et la réception de F. Moreau, huissier, lequel a produit une enquête de catholicité et une caution ; la réception de J. Le Tourneux, receveur des fouages de l'évêché de Léon, lequel a produit une information de vie, moeurs et catholicité ; la détention prononcée contre plusieurs notaires et sergents pour défaut de paiement ; une contrainte envers les fermiers du moulin au Duc, sollicitée par J. Barguil, receveur du domaine de Quimperlé, pour la somme de 100 livres qu'il devait à la caisse des épices de la Chambre chaque année ; la décharge de rachat accordée à la veuve de Ch. d'Avaugour ; les corrections à faire à l'aveu de la seigneurie de Gouezbriand de Coatcazer et autres sous la juridiction de Lanmeur ; la jouissance du don de tous les deniers revenant bons au Roi de la plus value du surhaussement des monnaies, en faveur du duc de Montbazon ; *etc.*

1615, janvier-mai

B 187. - Liasse, 253 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant le remboursement des avances faites par F. Grandamy, auditeur des Comptes, pour frais de députation à Paris ; la réception de J. Viau, maître des Comptes, et de R. de Bregel, sieur du Haut-Bois, en la même qualité, lesquels ont produit une information de vie et moeurs et une nomination d'ancêtres et un procès verbal de perquisition dans les livres de déductions ; l'apurement des comptes de J. Rochereul, fermier du greffe de Guérande ; la vérification d'un octroi d'un écu par tonneau de vin octroyé aux bourgeois de Dol ; une demande d'élargissement sollicitée par J. M. Maucquedec, tanneur à Vannes, débiteur envers le miseur de Vannes ; décharge de débet accordée à R. Marot et J. Hamon, conseillers du duc de Mercoeur ; *etc.*

1615, juin-décembre

B 188. - Liasse, 344 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant une répétition de deniers envers le tuteur des enfants de G. de la Choue, commis à la recette des francs archers de l'évêché de Saint-Malo en 1572 ; l'enregistrement des lettres de naturalisation de F. la Montaigne, Espagnol, lequel a produit une information de vie et moeurs ; la réception de J. Odion, contrôleur général des restes de Bretagne, et de plusieurs maîtres et auditeurs des Comptes ; une donation de rachat accordée à S. de Rosmadec, baron de Mollac, pour la succession de son aïeul ; une exemption d'aides continuée aux habitants de Morlaix ; plusieurs exécutoires contre le receveur des épices de la Chambre ; la responsabilité des cautions de J. Cousin, receveur général des finances ; le dépôt du prix de l'office de payeur des gages à la Chambre par M. Lopin afin de régler les dettes de son prédécesseur ; les poursuites exercées par les sous-traitants des débets à recouvrer en Bretagne contre divers comptables ; *etc.*

1616, janvier-mai

B 189. - Liasse, 336 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant le délai accordé au miseur de Vannes pour la reddition du compte des matériaux de démolition du château de l'Hermine, pour raison de santé ; une réclamation de créance présentée par les héritiers de F. Sabatier au trésorier des États ; une remise de droit de rachat sur la succession du baron de Vezins ; l'apurement des comptes de Fl. Avril, fermier des amendes du Parlement et des Présidiaux, et de divers autres receveurs ; un exécutoire demandé par le traitant des debets à recouvrer contre le sieur Morel, commis par le duc de Mercoeur à la trésorerie des gens de guerre pendant le siège de Vitré ; inventaire de papiers déposés dans l'étude de J. Blanchet, procureur à la Chambre ; état des dépenses à faire par le receveur général Y. Fiot ; *etc.*

1616, juin-décembre

B 190. - Liasse, 247 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant l'enregistrement des lettres patentes portant érection en châtellenie de la terre du Boisorcant au profit de la dame de Poigny ; la réception de P. Lelou, receveur général triennal à laquelle les États ont formé opposition, ainsi que le receveur général des finances ; la réception d'Isaac de Lescouet, sieur du Bochet, pourvu de l'office de trésorier de France général des finances ; la vérification de la pension de 400 livres octroyée à G. de Briolay, avocat du Roi au Présidial de Nantes ; le paiement des ordonnances assignées sur l'état du Roi pour l'entretien des garnisons ; un accord conclu entre les États et la Chambre à propos du droit perçu sur l'examen des comptes, et les prestations d'hommage ; *etc.*

1617, janvier-février

B 191. - Liasse, 295 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et reproductions de pièces concernant une décharge de poursuites, sollicitée par J. Mercier, greffier de la commission des débets ; une exemption de tous emprunts et subsides aux habitants de Vitré ; la donation du Roi aux Franciscains de Fougères comprenant dix arpents de terres et bois ; le rétablissement de plusieurs dépenses rayées sur le compte du fermier des domaines de Dinan ; plusieurs renvois d'aveux présentés par G. Pouriel, P. de la Haye et autres ; des délais demandés pour faire hommage par l'abbé de Redon, la dame de la Trémoille et autres ; la confirmation des privilèges des habitants de Rhuis ; *etc.*, — inventaire des titres et registres trouvés chez R. Girard, receveur du domaine du Roi à Nantes.

1617, mars-mai

B 192. - Liasse, 236 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant la réception de J. Avril en qualité d'auditeur à la Chambre, lequel a nommé ses ancêtres et produit des perquisitions dans le livre des déductions de la Chambre ; la licence de résider à Concarneau obtenue par M. Richer, chirurgien italien, en récompense des soins donnés à la garnison pendant trente ans ; la suppression d'un office de procureur à la Chambre et l'opposition formée par le corps des procureurs ; la présentation de divers aveux par le sieur de Carné, P. Rado du Maz, écuyer, P. Kersaudy, écuyer, et autres ; des permissions de prêter serment par procureur ; un délai de six mois accordé pour faire hommage à J. de Bréhant, sieur de la Roche-Saint-Éloy, à Fr. de la Marzellière, baron de Bonne-Fontaine, et autres ; *etc.*

1617, du 1er juin au 16

B 193. - Liasse, 421 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant le renvoi et la publication devant leur juridiction de divers aveux présentés par G. Le Texier, écuyer, sieur de la Lande, Ch. Porcon, sieur de la Hacherie, J. Gouyon, sieur de Vaudoré, Y. de la Marche, écuyer, sieur de Kerforces, J. Prioul, J. Tournemouche, prieur de Saint-Mathieu de Morlaix, L. de Kergadalan, sieur de Drevers, *etc.*, — des permissions de faire hommage par procureur demandées par Y. Legac, écuyer, sieur de Ker-an-Provost, Chr. Desnos, sieur de la Motte-Thouraude, le prieur de Saint-Martin de Morlaix, par la prieure de Publien ; des demandes d'extraits collationnés ; une condamnation contre le fermier du domaine de Quimperlé, débiteur de 400 livres envers son commis ; des demandes de délais pour faire aveu accordées à A. Merlet, docteur en théologie, à X. de Francheville, écuyer, à G. de Cresolles, sieur de la Villeneuve ; des exécutoires sollicités par divers comptables.

1617, 17 au 30 juin

B 194. - Liasse, 1 pièce parchemin, 305 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant le renvoi et la publication devant leur juridiction de divers aveux présentés par Y. Lestang, S. du Harel, dame de Kerroux, Fr. Henry, sieur du Val, J. Le Quinio, sieur de Kerbistoul, etc ; la jouissance du droit de chambellenage confirmée au premier huissier de la Chambre et l'opposition des autres huissiers ; la réception de F. Moreau, receveur du domaine du Roi à Nantes, de J. Frotet, maître des Comptes, de J. Bernard de Bellanton, receveur des gages à la Chambre, lesquels ont produit des déclarations d'ancêtres et des informations de vie et moeurs ; les poursuites intentées par le baron de Mollac à un huissier chargé de le saisir ; l'apurement de divers comptes ; les permissions de faire hommage par procureur jointes à des informations de maladie et indisposition ; *etc.*

1617, juillet-décembre

B 195. - Liasse, 226 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant la permission de faire hommage par procureur demandée par Cl. de Lannion, chevalier, lequel a produit une information d'âge et de maladie et une procuration ; une plainte portée par Fr. Grandamy, auditeur des Comptes, contre L. Myron, conseiller maître ; un exécutoire de 14,000 livres sur la trésorerie des États au profit des officiers de la Chambre ; le paiement d'une pension de 400 livres à Fr. Lefèbvre, sieur de Laubrière, président des enquêtes au Parlement ; l'enquête à faire sur l'érection du marquisat de Rosmadec ; le rétablissement sur le compte du domaine de Dinan d'un crédit de 108 livres au profit du chapelain du bénéfice de Sainte-Catherine de Dinan ; la réception de G. Madeleneau pourvu d'un office d'auditeur des Comptes, lequel a produit une enquête de vie et moeurs ; arrêt de règlement pour les receveurs des fouages en Bretagne ; procédures relatives à la liquidation du compte des amendes jugées contre les sergents qui ont fait défaut aux audiences de la sénéchaussée de Nantes, et du compte des deniers perçus pour l'évacuation du lac de Grand-Lieu ; *etc.*

1618, janvier-février

B 196. - Liasse, 1 pièce parchemin, 453 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant le renvoi et la publication devant leurs juridictions de divers aveux présentés par P. Parisy, G. Le Douleze, L. Blanchard de la Vigne, H.

Le Louarne, M. Richard et autres ; la liquidation du compte des deniers levés dans la ville de Craon sous le duc de Mercoeur, par N. Poipail ; la décharge de 120 écus sur les Aides accordée aux bourgeois de Vitré ; une permission de faire hommage par procureur obtenue par la veuve de Lancelot du Verger, écuyer, par J. Gohin ; la liquidation du compte de la vente des matériaux provenant de la démolition du château de l'Hermine à Vannes ; *etc.*

1618, mars-avril

B 197. - Liasse, 493 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant l'apurement des comptes de Fr. de Kererault, receveur des fouages de l'évêché de Tréguier ; la réparation d'une injure commise envers P. Fenice, procureur à la Chambre, par P. de la Gravière ; le paiement d'une amende infligée à N. Le Garrec pour défaut de présentation d'un état de la ferme du domaine de Morlaix, et exigée de sa fille ; une mainlevée de saisie apposée sur les terres de Jeanne Fleuriot, héritière de B. Fleuriot, sieur de Kereven ; un délai d'apurement demandé par le trésorier des États de Bretagne ; des présentations d'aveux avec renvois à leurs juridictions par Ch. Piron, Fr. de Sesmaisons, P. Noblet de la Motte, Jeanne du Plessix, J. Bourdon et autres.

1618, mai

B 198. - Liasse, 381 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant le renvoi et la publication devant leurs juridictions de divers aveux présentés par T. du Boisadam, écuyer, Françoise de Trémigon, dame de Loptière, Marie Lemoine, G. de Keranguel, écuyer, J. de Serant, Fr. de Lambilly, Marie du Tertre, A. Le Chaussec, sieur de Kermadec, etc ; des demandes de délai sollicitées par R. de Boderu, prieur d'Ars, S. de Rosmadec, G. de Keraldanec, écuyer, R. du Breil de Pont-Briand, et autres ; l'enregistrement des lettres de naturalisation obtenues par Nicolas et Vast Ogier, choriste et diacre à la cathédrale de Rennes ; des lettres d'érection du marquisat de Rosmadec ; *etc.*

1618, 12 à 22 juin

B 199. - Liasse, 361 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant des présentations d'aveux par Bernard de Kergariou, A. Taillefer de la Brunaie, Cl. du Boisbaudry, J. de Bannes, écuyer, sieur de la Barre, Ambroise de Goué, P. de Saint-Martin, sieur de Kerpondarm, écuyer, P. Farcy, sieur du Pressec ; l'opposition à une adjudication de bois en la forêt de Touffou formée par le seigneur de Souché ; le règlement du compte d'un curateur à une succession vacante ; des demandes de délai pour faire aveu présentées par Claude de Lesmais, Cl. de Boiséon, Ch. de Nassau, douairière de la Trémoille, Anne Pépin, dame de la Mandardière, R. de Bourgneuf, seigneur de Cucé, J. du Masle, sieur de Carvallo ; les lettres patentes autorisant le duc Henri de Montmorency à aliéner des bois et des terres pour mettre ordre à ses affaires ; le remboursement des frais de commission dépensés par V. Binet de Montifroy pendant la reformation des Domaines et les actes d'arrentement qu'il a conclus ; une décharge d'amende infligée aux officiers de la barre de Quimperlé sous prétexte de négligence dans leurs fonctions ; une mainlevée de saisie pour défaut d'hommage, sollicitée par les bourgeois de Morlaix ; diverses taxations de frais sollicitées par des huissiers ; l'apurement du compte de Jean Loriot, trésorier des Etats de Bretagne, *etc.*

1618, 22 au 30 juin

B 200. - Liasse, 349 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant le renvoi et la publication devant leurs juridictions de divers aveux présentés par J. Jouin, Fr. de Kerbihan, écuyer, sieur de Gluizargant, L. de Troumelin, sieur de Kerberiou, R. Lavocat, prieur de Saint-Sauveur de Dinan ; l'enregistrement des lettres ordonnant la fortification de Port-Louis ; une décharge d'amende de 300 livres accordée à J. Bonfilz, substitut du procureur général en la juridiction de Dinan, et l'apurement du compte du receveur des domaines de la même ville ; la justification de l'acquisition de 120 livres de rente dues au Roi par les habitants de Moncontour ; la réception de P. Lemasle, en qualité d'auditeur des Comptes ; une récusation produite contre un conseiller maître par le traitant des restes à recouvrer sur les comptables, dans un procès en inscription de faux poursuivi contre A. Morel des Bretonnières, commis par le duc de Mercoeur aux deniers des gens de guerre employés au siège de Vitré.

1618, novembre-décembre

B 201. - Liasse, 225 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant un extrait de titres demandé par les religieux de Noirmoûtier pour faire valoir contre le prieur de Sainte-Croix de Nantes ; l'enregistrement des lettres de noblesse obtenues par Salomon Rufflet, sieur de la Villebeau, sénéchal de Saint-Brieuc ; l'apurement des comptes de Michel Prier, sieur du Bot, receveur des Aides ; le rétablissement d'une somme de 100 livres rayée sur le compte des taux et amendes des Eaux et Forêts ; un règlement de salaires dus à M. Derquy, huissier à la Table de marbre de Rennes ; la réception de Ch. de Rollée, sieur de Champoury, maître des Comptes, lequel a produit une liste d'ascendants et une information de vie et moeurs ; *etc.*

1619, janvier-février

B 202. - Liasse, 1 pièce parchemin, 301 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et production de pièces concernant la liquidation du compte de Fr. Moreau, receveur des domaines à Nantes ; la réception de E. Moucheron, auditeur des Comptes, lequel a produit une liste d'ascendants, une information de vie et moeurs ; une déclaration de majorité, un procès-verbal de perquisition et des provisions ; la vérification d'un aveu rendu par J. Escouflart, sieur de Gaillon, à propos de ses prééminences dans l'église de Toussaint de Rennes ; le paiement des épices de P. Monnier, auditeur des Comptes ; des mainlevées de saisie apposées sur divers domaines pour défaut d'aveu ; une enquête sur les malversations commises dans la régie des octrois de la juridiction d'Hennebont ; la permission de construire des orgues à la cathédrale de Nantes sur les fonds de l'entretien de l'édifice ; l'établissement des Carmélites de Rennes ; une décharge de reliquat obtenue par A. Gouicquet, sieur de Vaupatry, chargé de la conduite de 300 arquebusiers sous le duc de Monpensier, en 1592 ; *etc.*

1619, mars à mai

B 203. - Liasse, 310 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant une mainlevée de saisie de temporel accordée à J. Bouchard, abbé de Prières ; l'enregistrement des lettres de concession d'usage

dans la forêt de Touffou obtenues par Louise de Talensac, veuve de R. de Machecoul, seigneur de Bougon ; la réception de J. Lemercier, auditeur des Comptes ; de J. Barrin, sieur de la Galissonnière, premier président de la Chambre des Comptes ; la naturalisation de Cornélius Odriscol, irlandais ; la répression des attentats et violences des officiers du Parlement contre les huissiers de la Chambre ; les usurpations de terrain commises dans le quartier de la Villeneuve à Nantes ; des renvois d'aveu présentés par Fr. de la Pinelaie, capitaine de 50 hommes d'armes ; Alain du Couëdic, sieur de Kergoualler ; J. du Guiny, sieur de la Garoullaie, écuyer ; J. Robinault, sieur de la Houssaie et autres.

1619, juin

B 204. - Liasse, 204 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant la réception de L. de Harouys, écuyer, sieur de la Rivière, président à la Chambre, lequel a produit une liste d'ancêtres ; une demande d'élargissement produite par J. Grimaud, sergent royal, lequel avait obtenu remise de toutes les amendes lors de l'entrée du Roi à Nantes en 1614 ; la prestation de serment de P. Lucas, prieur de l'abbaye de Quimperlé ; une décharge de reliquat sollicitée par Fr. Le Boulloing, fermier des halles de Lannion ; une enquête à faire sur les lettres d'érection du marquisat de la Marzellière ; des demandes de délai pour faire aveu et hommage adressées par divers ; le paiement d'une rente due par les collecteurs de la Roche-Derien à Gabrielle de Carné, dame de Kersalio ; *etc.*

1619, novembre-décembre

B 205. - Liasse, 4 pièces parchemin, 350 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant l'apurement des comptes rendus par M. Poullain, trésorier des États de Bretagne ; par le sieur Lepelletier, receveur des fouages de l'évêché de Nantes ; par J. Frollo, receveur des fouages de l'évêché de Léon ; l'enregistrement des lettres d'érection du marquisat de la Marzellière ; des réceptions d'aveux produits par O. de Quelen, sieur de Saint Bihy, pour la châtellenie de Lourcière et Trésigneau ; par G. de la Vallée, dame de Bon-Espoir, les religieux de Pontlevoy et autres ; l'enregistrement des lettres de naturalisation obtenues par Th. Pringuel, Écossais ; la prestation de serment de J. Legentilhomme chargé de la recette des restes à recouvrer ; le paiement de la pension du chapelain du château de Sucinio ; la vérification des lettres d'octroi obtenues par les habitants de Redon, Port-Louis et de Nantes ; la réception de J. Moynard, receveur et payeur des gages et droits des officiers de la Chancellerie ; *etc.*

1620, janvier-mai

B 206. - Liasse, 395 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant l'élargissement de J. Bourges, redevable de 300 livres sur la recette du domaine de Conq ; la réception de Fr. Noblet, receveur des fouages de l'évêché de Rennes ; une pension de 1,200 livres réclamée par Cl. de Marbeuf, seigneur de la Pilletière, président au Parlement ; une remise de droit de rachat accordée à Fr. de Quelen, veuve du marquis de Kerjan ; une franchise de contribution revendiquée par les habitants du Croisic ; une décharge de 1,000 livres accordée à G. Verdon, greffier des Eaux et Forêts du comté de Nantes, et une réduction accordée aux fermiers de Lesneven ; des demandes de délai pour faire aveu présentées par L. de Coëtlogon, écuyer, sieur de la Saudrais ; par Fr. de Kercoant, seigneur de Kergournadech, et autres.

1620, juin-décembre

B 207. - Liasse, 347 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant l'enregistrement des lettres de naturalisation de J. Turpin, de sa femme et de son gendre, Anglais, d'A. Ribbe, Italien ; la réception de M. Gallinière, auditeur des Comptes ; l'élargissement de plusieurs habitants de Belle-Isle, détenus pour refus de payer les fouages ; la délivrance des sceaux à apposer sur les brefs de mer, réclamée par le fermier des ports de Bretagne ; une réduction demandée sur le compte des étapes de 1616 par J. Blanchet, chargé de la solde des régiments des gardes du Roi ; la vérification des prééminences de la comtesse de Maure dans les églises paroissiales de ses terres ; l'apurement des comptes de O. Broust de la Rivais, receveur des fouages à Rennes ; le paiement des gages réclamés par Fr. de la Garde, contrôleur des domaines et fortifications de la ville et du château de Nantes ; *etc.*

1621, janvier-mai

B 208. - Liasse, 355 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant la réception des hommages prêtés par J. de Rieux, marquis d'Assérac, par R. de Rieux, évêque de Léon, lequel a obtenu mainlevée du temporel de son évêché ; le renvoi des aveux produits par J. Salomon de Crafel et Christ. Desnos, sieur de la Motte et autres ; l'enregistrement de plusieurs concessions d'octrois à diverses villes ; de plusieurs lettres de naturalisation accordées à des étrangers ; l'institution de J. Martin de la Guéraudais, dans la charge d'auditeur des Comptes ; la décharge générale réclamée par Cl. Le Picard pour la comptabilité de Ch. Couriolle, commis par le duc de Mercoeur à la recette des impôts de l'évêché de Saint-Brieuc ; une mainlevée de saisie mise sur la seigneurie de la Blanchardais en Vue, au détriment de la veuve d'Alb. de Rousselet ; l'élargissement de M. Butet, receveur des fouages à Nantes, détenu par ordre du contrôleur général des finances ;

1621, juin-décembre

B 209. - Liasse, 2 pièces parchemin, 377 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant l'apurement des comptes de la misérie de Quimper-Corentin par les héritiers d'Yves Allanou, miseur ; la production des titres justificatifs de la moyenne justice et des prééminences dénombrées dans l'aveu de la maison noble de Pontfily en Pleurtuit ; une décharge de responsabilité dans la liquidation de la succession de Ch. Couriolle, receveur des fouages et impôts de l'évêché de Saint-Brieuc, sous le duc de Mercoeur, en faveur d'A. Le Picard ; la permission donnée à J. Le Gentilhomme de présenter un remplaçant pour exercer son office de procureur à la Chambre ; l'institution de L. Roger dans la charge d'huissier à la Chambre des Comptes ; de R. Cotineau dans l'office de contrôleur au mesurage à sel de la Fosse de Nantes, et autres ; un rabais demandé par le fermier de l'octroi du sol pour pot-de-vin à percevoir à Malestroit ; un exécutoire avec saisie de meubles décerné contre M. Poullain, sieur de Gesvres, trésorier général des États de Bretagne, à la requête du procureur général des États pour le contraindre à rendre ses comptes ; l'exécution d'une contrainte obtenue contre J. Chedanne, fermier des étaux et boutiques de la cohue de Vannes ; le règlement des omissions commises dans son compte par G. Belon, receveur des fouages de l'évêché de Nantes, *etc.*

1622, janvier-mai

B 210. - Liasse, 366 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant une réclamation de salaire sur la succession de J. Giffard, receveur des fouages à Vannes, par P. Fenice, procureur à la Chambre, lequel s'était chargé de rendre ses comptes ; l'enregistrement d'un legs aux Carmes du Guildo par J. d'Avaugour, sieur de Saint-Laurent ; les réserves à faire pour la conservation des droits du Roi sur la résignation d'office consentie par R. Sain, receveur général des finances ; des demandes de délais pour produire aveux ; un rétablissement de crédit au profit de J. Cordier architecte à Rennes, adjudicataire des réparations à faire aux prisons ; une surséance de poursuites demandée par M. Jacopin, receveur du domaine à Rennes, contre J. Avenel, fermier de la geôle de Rennes, *etc.*

1622, juin

B 211. - Liasse, 139 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant la permission de faire serment de fidélité par procureur sollicitée par le cardinal de Richelieu, abbé de Redon ; un exécutoire de 755 livres décerné au payeur des gages des officiers du Parlement contre Ch. Champion, conseiller non originaire au Parlement et divers autres officiers ; un autre exécutoire contre les fermiers des octrois de Morlaix au profit du miseur de la ville, G. Le Diouguel ; des productions d'aveux par E. Barré, prieur de Lamballe, René Landreau, J. Foucher et autres ; une surséance de poursuites et de saisie sollicitée par J. Le Denmat, receveur du Domaine de Quimperlé ; l'apurement des comptes de J. Vincent, commis à la recette de l'extraordinaire des guerres ; l'institution de Ch. Thibault dans la charge de receveur et payeur des gages et droits du prévôt des maréchaux de France, de Fr. Noblet dans l'office de receveur général au taillon en Bretagne, *etc.*

1622, novembre-décembre

B 212. - Liasse, 191 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant une réclamation de gages pour vacations par les officiers des Eaux et Forêts ; une décharge d'amende sollicitée par Fleury Avril, commis à la recette des amendes pour fol-appel au Parlement ; l'enregistrement de lettres d'affranchissement obtenues par P. de Caradeuc, sieur de la Chalotais, connétable de Rennes pour sa terre de Guicher en Acigné ; des délais et souffrances sollicités par divers comptables ; la reddition et correction de l'aveu de Pinieuc en la paroisse de Limerzel par Cath. de la Pignelaie ; le déport du rôle des restes à recouvrer du montant des droits de lods et ventes du contrat de la baronnie de la Roche-Bernard vendue en 1612 par la dame de la Trémoille à M. et M^{me} de Fervaques pour le prix 188,000 livres et le transfert de la recette de 22,500 livres sur la recette du domaine de Nantes ; la correction et la recharge du compte des amendes jugées par les Eaux et Forêts ; l'enregistrement de la naturalisation d'Alexandre et Ferdinand Marbais, Liégeois ; la réception de R. Lefèbvre, auditeur des Comptes, *etc.*

1623, janvier-février

B 213. - Liasse, 343 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant la réception du contrôleur du domaine et des octrois de Fougères, et du rece veur des fouages de Léon ; des présentations d'aveux par Jean de la Haie, prieur de Sévérac, Fr. Garreau, P. Olivier du Vignau, J. Rogon, l'abbé de

Villeneuve ; les délais pour faire aveu demandés par la comtesse de Maure, J. de Kerguiziau, par A. de Monty, sieur de la Vairie, en Vertou, avocat, J. Dorléans, sieur de la Grelière, et autres ; le règlement des salaires dus aux huissiers chargés des saisies ; la vérification de plusieurs dons gratuits et faveurs ; la mainlevée de saisie mise sur le temporel de la commanderie de Carantoir, pour Ch. Chenu du Bas-Plessis ; l'apurement des comptes de la ville de Saint-Malo au sujet des sommes dépensées pendant la peste de 1622 ; l'octroi d'une aumône de 100 livres par la Chambre aux Pères Recollets de Nantes à l'occasion de la construction de leur couvent ; la naturalisation de Cl. Petit-Jean, marchand mercier de Lorraine ; le remboursement des avances faites par le duc de Montbazon, lieutenant général du Roi, pour les réparations du château de Nantes, *etc.*

1623, mars-mai

B 214. - Liasse, 2 pièces parchemin, 401 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant des présentations d'aveux et des demandes de délais par L. Le Vayer, J. de Rimaison, G. Guinement, écuyer, sieur de Lesmabon, Cl. de Lesmaye, dame de Penhouet, J. de Carné, Fiacre Bahezre, dame de Kerfechan, J. Joullain, A. de la Touche ; une décharge d'injonction obtenue par les bourgeois de Vannes ; la saisie de la terre de Saint-Aubin-des-Châteaux relevant de la baronnie de la Roche en Nort, après le décès d'Esther du Bouchet ; la vérification des lettres d'octroi obtenues par les bourgeois de Rennes pour les réparations des portes, des ponts et des pavés de la ville ; le remboursement des sommes avancées par M. Monnier, auditeur des Comptes, commis à la recette des épices de la Chambre ; l'approbation du compte des taxes de nécessité levées par les bourgeois de Saint-Malo pour subvenir d'urgence au traitement des malades de la peste et rôle nominatif des habitants avec l'indication des cotisations, *etc.*

1623, juin

B 215. - Liasse, 194 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant le rechargement du compte de l'extraordinaire des guerres produit par les héritiers de feu Jean Vincent, commis à ce service ; une réclamation de gages par Tanguy de Quelen, président au Présidial de Quimper ; l'enregistrement du don d'un fonds d'amendes de 5,250 livres au profit de Pierre Mahé, valet de chambre du Roi ; une délivrance d'extraits de titres sollicitée par l'évêque et le chapitre de Saint-Malo ; le remboursement des chanoines de Saint-Pierre de Nantes qui ont avancé 1,800 livres pour les travaux de la cathédrale sur la recette de l'octroi de 6 deniers par pot-de-vin ; des présentations d'aveux pour des domaines situés dans les paroisses de Crossac, de Lothey, de la Guerche, de Pléchâtel ; *etc.*

1623, novembre-décembre

B 216. - Liasse, 418 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant une décharge de fouages sollicitée par les habitants de la trêve de Hermonstouer contre les ceux de la trêve de Kergrist, en la paroisse de Nulliac ; l'opposition des Minimes de Nantes aux constructions des Bénédictines sur la tenue de Malvoisine ; la justification des droits de banalité prétendus par René de Keralbaud, écuyer, sieur de Kerdelan, sur les paroissiens de Baden, pour son moulin du Pontneuf ; l'opposition des États de Bretagne à la création d'un bureau des Trésoriers de France Généraux des Finances, analogue aux bureaux des autres provinces ; l'aveu du temporel de l'évêque de Léon ; des terres de Kercabu et de

Bogat en Guérande ; la réception de Antoine Calloët, écuyer, sieur de Lanidy, avocat à la Cour, en qualité d'avocat général à la Chambre ; la confirmation des prééminences d'église revendiquées par la comtesse de Maure dans les évêchés de Rennes et de Nantes ; l'institution d'Yves de Monty, de R. Apvril, de P. de Kerboudel dans une charge de conseiller maître des Comptes, lesquels ont produit un procès-verbal de compulsoire des livres de déductions, une information de vie et moeurs, une nomination de témoins, une déclaration d'ancêtres ; renvois d'aveux à publier, *etc.*

1624, janvier-mai

B 217. - Liasse, 392 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant une décharge de 50 livres sollicitée sur son compte par O. Brehier, commis au greffe de la Chambre des Enquêtes au Parlement de Bretagne ; une action en paiement de 24 livres de gages intentée au receveur du domaine de Nantes par J. Lévesque, greffier criminel au Présidial de Nantes ; des décharges d'amendes sollicitées par divers comptables en retard ; des institutions de charges en faveur d'O. Le Goux, receveur des fouages de Tréguier, de J. Guy, sieur de la Passaye, receveur des fouages de Fougères et de Vitré ; l'opposition de Julien Charette, écuyer, seigneur d'Ardennes et de Guémené en Couëron, à la délivrance de certains extraits relatifs aux villages de la Guénonnière et de la Picarderie en Couëron, à J. Le Meignen son vassal ; l'enregistrement des lettres de noblesse accordées à M. Porée, sieur du Parc, procureur fiscal à Saint-Malo, lequel a produit un dénombrement de ses possessions en Bretagne, une information de vie, moeurs, catholicité, d'extraction et de facultés ; l'injonction faite au trésorier des États de produire les acquits de ses comptes dans le délai d'un mois, *etc.*

1624, juin-décembre

B 218. - Liasse, 267 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant l'anoblissement de Seb. Frain, avocat en Parlement ; l'exemption de péage revendiquée par les Augustins de Vitré ; la réception de G. Serizay, en qualité de receveur des fouages de Dol ; la légitimation de P. Rouxeau, sieur de l'Épine, fils naturel de J. Rouxeau, sieur d'Igné, maître apothicaire à Fougères ; une action en remboursement de 4,000 livres avancées par J. Guillart, concierge des prisons de Rennes, pour la nourriture des prisonniers, contre M. Jacopin, receveur du Domaine, qu'il accuse de négligence dans le recouvrement des amendes ; la présentation de divers aveux de domaines situés dans les paroisses de Bouguenais, de Plouzané, de Plouanaz, de Parigné, et autres ; l'apurement des comptes du miseur des deniers communs et d'octroi de Vannes, *etc.*

1625, janvier-mars

B 219. - Liasse, 391 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant l'affranchissement de plusieurs métairies sises dans les paroisses de Vallet et de Mouzillon au profit de M. Barrin de la Galissonnière, lequel fut condamné à indemniser les paroissiens ; l'anoblissement d'A. Drouillard, écuyer, sieur de la Barre de Mauves ; des demandes de délais pour faire aveu par R. de Talhouet, seigneur de Boisorhant et de Sévérac, gouverneur de Redon, Cl. Robert, prieur de Sainte-Anne de Rohart, J. Fromont, sieur de la Minée, J. Joret, chapelain de la Grossière de Trans ; l'enregistrement des lettres d'octroi accordées aux bourgeois de Saint-Brieuc pour subvenir aux frais de clôture de la ville ; la réception de Pierre

Ernaud, en qualité de procureur en la Chambre des Comptes ; une modération d'amende infligée au miseur de Lantréguier, pour retard dans la présentation de ses comptes ; le règlement du tarif des devoirs à percevoir sur les vins bretons et étrangers vendus en détail ; *etc.*

1625, avril-juin

B 220. - Liasse, 1 pièce parchemin, 165 pièces papier.

MINUTES SUR REQUÊTES et productions de pièces concernant des demandes d'extraits de titres par le prévôt de Vertou, les religieux de Prières, Jean Derval ; une réclamation de gages par les forestiers de Saint-Aubin-du-Cormier et de Liffré, par J. Verdereau, employé à l'enquête sur les abus et malversations commis dans le service des Eaux et Forêts du comté nantais par J. Chevalier, sieur de la Huttière, lieutenant général des Eaux et Forêts ; un exécutoire de 4,800 livres obtenu contre les bourgeois de Rennes par G. Martin, receveur général des Finances ; le délai demandé par M. de Lesquellen, procureur syndic de Morlaix, pour rendre les comptes de la ville ; des présentations d'aveux par Y. Noblet, prieur de Saint-Martin-de-Morlaix, les chanoines de Notre-Dame-de-Nantes, Y. Courtois, écuyer, sieur de Poullec ; l'apurement des comptes présentés par J. Odion, contrôleur général des restes à recouvrer ; *etc.*

1625, juillet-décembre

B 221. - Liasse, 404 pièces papier.

MINUTES D'ARRÊTS SUR REQUÊTES et productions de pièces concernant une décharge d'amende obtenue par A. Boullain, sieur de la Sansonnière, contrôleur du Domaine du Roi à Rennes ; la réception de François Ramaceul en l'office de contrôleur des Finances ; la gestion des deniers employés par le sieur Le Corre pour la construction du couvent des Capucins de Morlaix ; l'exemption de la charge de fabriqueur à Saint-Nicolas de Nantes sollicitée par A. de Bourgues, sieur des Rivières, auditeur des Comptes ; le délai d'un an accordé pour présenter son aveu à René de la Motte, abbé de Saint-Gildas-des-Bois ; l'élargissement de J. Bernard de Bellanton, détenu comme caution de G. Bouvet, receveur des fouages de l'évêché de Rennes ; des présentations d'aveux par J. Gueguen, écuyer, sieur de Kerjiezequel, A. Bouyère, Suzanne Beaucé, René de la Bintinaie, A. du Couëdic, écuyer, sieur de Kergoualhezre ; et autres ; procurations, procès-verbaux ; *etc.*

1626, janvier à mai

B 222. - Liasse, 1 pièce parchemin, 332 pièces papier.

MINUTES D'ARRÊTS SUR REQUÊTES et productions de pièces concernant l'enregistrement des lettres de naturalisation obtenues par divers étrangers ; des présentations d'aveux pour les terres du Breil-Saint-Melaine, de Cantizac, de la Motte du Rheu ; la permission de faire hommage par procureur accordée à Pierre du Lion, sieur de la Cave, abbé de Saint-Melaine de Rennes ; une décharge d'apurement de tout compte demandée par le fils de François Touzé, receveur du Domaine de Ploërmel, lequel a perdu tous ses papiers et sa maison pendant les guerres civiles ; des demandes de délais réclamés pour faire aveu par O. de Guer, sieur de la Porte-Neuve, R. Morice, sieur de Saint-Saudien, Ch. de Maillé, chevalier, seigneur de Camson, Ph. de Querret et autres ; une décharge d'assignation demandée par Nicolas Leclerc, sieur de la Grange, lieutenant au siège royal de Saint-Brieuc, à propos de la gestion de la ferme du devoir de Pontrieu ; *etc.*

1626, juin-décembre

B 223. - Liasse, 402 pièces papier.

MINUTES D'ARRÊTS SUR REQUÊTES et productions de pièces concernant le remboursement d'une rente sur les fouages de Vannes entre les mains d'Alexandre du Rocher, écuyer, sieur de Beaulieu, comme tuteur de ses enfants ; une mainlevée de gages saisis sur Fr. Busnel, sieur de la Monniais ; la réception de l'aveu des terres et seigneuries de Barach, de Kerusec et de Cabatous présenté par Fr. de Coskaer ; l'apurement des comptes de Gabriel Hus, sieur de la Bouchetière, trésorier général des États, et la responsabilité de ses héritiers ; les réclamations du maréchal de Bassompierre, donataire des débets et apurements de J. Cousin, receveur général des finances, contre ses héritiers et cautions ; la décharge de poursuites sollicitée par le procureur et le miseur de la ville de Quimper ; le rabais demandé par les fermiers du devoir de 30 sous par pipe de vin entrant au port de la même ville ; *etc.*

1627, 1er semestre

B 224. - Liasse, 326 pièces papier.

MINUTES D'ARRÊTS SUR REQUÊTES et productions de pièces concernant la déclaration du temporel du prieuré de Montrelais et les usurpations de la comtesse de Maure ; la réception de N. de Rollée dans la charge de maître des Eaux-et-Forêts de Rennes, Liffré et Saint-Aubin ; l'injonction aux héritiers de P. Monter, de compter des deniers par lui reçus pour la rançon des habitants de Batz et du Croisic qui furent emmenés à Redon pendant les derniers troubles, par le sieur Grésil de la Tremblais ; la réception de R. Tabary, receveur des droits de la prévôté de Nantes au bureau d'Ancenis ; l'enregistrement des lettres de franchise obtenues par les Carmes de Rennes pour le passage de 20 tonneaux de vin destinés à leur couvent ; *etc.*

1627, 2e semestre

B 225. - Liasse, 1 pièce parchemin, 426 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant l'administration des forêts et la gestion de Jean Cornulier, écuyer, sieur de Lucinière, grand maître des Eaux et Forêts, auquel il est défendu de vendre par an plus de la centième partie des bois de la province ; une réclamation de gages par R. Busnel, écuyer, sieur de la Touche, grand prévôt de Bretagne ; la perception de certains devoirs sur la Vilaine au passage de Rieux par le fermier de la seigneurie de Rieux ; l'apurement des comptes du miseur de Quimperlé ; le recouvrement d'une créance de 34,000 livres cédée à H. de Rohan, duc de Montbazon, sur A. Morel, commis par le duc de Mercoeur, en 1589, à la gestion des étapes du siège de Vitré, dont le compte est resté en souffrance ; l'amortissement des acquisitions faites par les Capucins de Nantes ; le paiement des lods et ventes de la terre de Cremeur, en Guérande, achetée, en 1605, par Jean de Rieux de Jean de Carné ; des demandes de délais et de réceptions d'aveux ; des décharges d'amendes ; *etc.*

1628, janvier-mai

B 226. - Liasse, 2 pièces parchemin, 342 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant des présentations d'aveux pour les terres de Serdigny, en Guérande ; du Grado, en Saint-Patern de Vannes ; de Port-Thoreau en Vertou ; l'amortissement des domaines compris dans le couvent des Ursulines de Ploërmel ; la

répression des rébellions et violences commises contre les huissiers des arrêts de saisie ; l'exécution d'un don au profit d'Ant. Ribé, maître de la verrerie de Nantes, devenu héritier par deshérence de Aug. Le Fer, maître de la verrerie de Héric ; l'étendue des droits de propriété de la ville de Rennes sur les loges et terrains du Champ-Jacquet ; un délai pour faire aveu demandé par Louis Chohan, sieur de Keranbartz ; l'anoblissement de la terre des Mortiers en Saint-Étienne-de-Montluc ; le recouvrement des restes dus aux États sur le compte de leur trésorier, G. Hus ; *etc.*

1628, avril-août

B 227. - Liasse, 246 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant un remboursement d'avances faites par le procureur syndic des habitants de Dinan ; le paiement de la solde de la garnison de Josselin, commandée par le sieur Josso de Lespinay ; l'enregistrement de l'octroi accordé aux habitants de Becherel pour les réparations de leurs murailles ; l'apurement des comptes de feu Th. Texier, receveur des taux et amendes de fol-appel au Parlement ; la réception de René Ferron, écuyer, sieur de la Villaudon, en qualité de président à la Chambre, lequel a produit une déclaration d'ancêtres ; de J. Jan, sieur de la Haie, pourvu d'une charge d'avocat général à la Chambre, lequel a produit une attestation de bonnes vie et moeurs à lui délivrée par la municipalité de Pontivy ; une décharge d'amende accordée à Jean Denis, ci-devant sergent royal, à raison de son indigence ; une demande de rabais sollicitée par Th. Janvier du Plessis et Jean du Bois, fermiers de l'octroi de Redon ; *etc.*

1628, septembre-décembre

B 228. - Liasse, 375 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant un exécutoire de 2,606 livres poursuivi par J. Macé, commis à la recette des épices, contre les héritiers de G. Hus, trésorier des États de Bretagne ; le règlement d'un conflit d'attributions entre la Chambre et le Parlement ; l'apurement du compte de feu J. Ravilly, audiencier en la chancellerie de Bretagne ; une mainlevée de saisie apposée sur le domaine de Coatangar, sous Morlaix, pour défaut d'aveu, par A. Toulcoët ; l'érection en corps de paroisse du trait de Saint-Michel en Plelan, et la séparation des rôles des fouages, à la requête de François Gouyon, sieur de la Ville-Roux ; le rétablissement de diverses parties rayées sur les comptes de la ville de Rennes ; la réduction des débets portés sur l'apurement du compte de Jean Frollo, receveur des Fouages de l'évêché de Léon ; la réception de J. Raguideau, huissier collecteur des Finances ; l'amortissement des acquisitions faites par les Bénédictins de Saint-Malo ; l'enregistrement des lettres d'octroi obtenues par les Carmes de Ploërmel pour la réédification de leur couvent ; *etc.*

1629, 1er semestre

B 229. - Liasse, 328 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant la radiation des rentes rachetées sur les fouages de l'évêché de Saint-Malo ; des décharges demandées par le fermier de l'octroi du sol pour pot-de-vin vendu en la ville de Saint-Pol, aux bourgs de Penpol et de Santec ; par le fils de feu Jean Lhonoré, commis à la recette des deniers provenant de la pancarte établie par les habitants de Quimper ; la présentation des aveux des terres de Keraer, de Runfaou, de la Templerie, de Kergroas et autres ; l'apurement du compte de Chr. Ollivier, commis à la recette des biens saisis d'autorité du duc de Mercoeur sur ceux du parti du Roi ; la réception d'Adrien de Crespy, conseiller maître à la Chambre

des Comptes, de Denis Poilpré, receveur des droits de la prévôté de Nantes ; l'obligation de délivrer des copies de contrats de mutation en triple expédition, à laquelle les notaires royaux de la juridiction de Rennes ont été condamnés ; le paiement d'une annuité six mille livres aux Jésuites par la municipalité de Rennes pour la construction de leur église ; *etc.*

1629, 2e semestre

B 230. - Liasse, 288 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant les lettres de naturalisation obtenues par A. Vaz, Portugais, établi à Nantes, à l'enregistrement desquelles ont formé opposition les marchands de la Fosse et les maire et échevins à raison du grand nombre d'étrangers qui viennent s'installer à Nantes, et aussi afin d'exercer des représailles ; la réception de J. Couperie en qualité de contrôleur général du taillon en Bretagne ; l'adjudication du bail des droits et devoirs des ports et hâvres du duché de Bretagne ; la présentation de divers aveux par Catherine du Roscouet, pour les enfants d'Yves Le Gac, par Gaspard Boffin, prieur de Batz, par J. Bigarré de la Landelle ; des décharges d'amendes sollicitées par divers comptables ; le paiement des vacations dues à P. Fenice, procureur à la Chambre des Comptes en qualité d'adjoint aux commissaires de la réformation du rôle rentier de la sénéchaussée de Guérande ; l'exécution du rôle des amendes à percevoir par le receveur des taxes des Eaux et Forêts du comté de Nantes, malgré l'opposition des pêcheurs de Basse-Indre ; la radiation de gages prononcée contre le bailli et le substitut du procureur général à Morlaix, coupables de contravention aux règlements relatifs à la perception des impôts et devoirs de billot ; *etc.*

1630, janvier-mai

B 231. - Liasse, 309 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant une décharge d'amende infligée à J. Marion, caution de J. Frequet, commis à la recette du domaine de Brest ; un délai pour faire aveu demandé par G. Le Prestre, évêque de Cornouaille et prieur de Landugen ; le remboursement des avances faites par feu Jean Lohéac, miseur de la ville de Quimperlé ; la réception de J. Masureau, en l'office d'huissier ; la nomination de certains commissaires pour collationner des extraits de titres pris dans les archives de la Chambre ; la réception et la publication de divers aveux pour des domaines situés sous les juridictions de Jugon, de Quimper, de Châteauneuf, de Lannion, de Guérande, de Carhaix, de Vannes, *etc.* ; la permission de faire hommage par procureur demandée par Julien Freslon, écuyer, sieur de la Freslonnière ; l'enregistrement des lettres de naturalisation de Jean Dubois, maître cordonnier allemand ; une réclamation de frais de séjour aux États de Bretagne par le procureur syndic des habitants de Lannion sur la base de cent sols par jour au lieu de quatre livres ; *etc.*

1630, juin-décembre

B 232. - Liasse, 300 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant le délai demandé par le procureur de Charlotte d'Escoubleau, dame douairière de Carmau, pour faire aveu ; les revendications du duc de Vendôme, donataire des reliquats à recouvrer sur les comptables ; un remboursement d'avances poursuivi par Jean Louvel de la Chauvelière, procureur syndic de la communauté de Rennes ; l'apurement des comptes de la misérie du Croisic dans lesquels il est fait mention d'une rançon de 30,000 livres payée au capitaine de la Tremblays ; le paiement du droit de rachat de la terre de Souche

en Saint-Aignan dont René de la Rochefoucault a été déchargé ; la permission de faire hommage par procureur accordée à J. de Couaisnon, sieur de Trelan ; des présentations d'aveux par Noël Chauchart, sieur de la Vicomté, J. de Quilfistre, Yves du Tremen, écuyer, J. de Kercouent, écuyer, sieur du Bois-Ruault, Ph. Perrot, Cl. de Rollon, écuyer, et autres.

1631, 1er semestre

B 233. - Liasse, 393 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant des présentations d'aveux par Fr. Larcher, écuyer, sieur de Lescoublère, R. Morice de Saint-Saudien, G. Billy, sieur de Poignant, J. de Tregouet, écuyer, sieur de Beaulieu ; la saisie mise sur le temporel du prieuré du Pellerin par le procureur fiscal des juridictions de Tharon, Limur et Bougon, et la mainlevée prononcée ; la fixation de plusieurs taxes réclamées pour vacations par des greffiers, des conseillers, des huissiers ; la réception d'Alphonse de Seel en qualité de trésorier des mortes-paies ; le compte à rendre par l'économe du séquestre de la Régale de l'évêché de Saint-Malo pendant la vacance ; une contrainte en paiement décernée contre quatre bourgeois de Nantes qui se sont permis de construire par usurpation quatre magasins sur la contrescarpe du fossé Saint-Nicolas ; le paiement d'une gratification de 1,500 livres à la duchesse de Brissac sur la miserie d'Hennebont, qui fut rayée, puis rétablie ; la justification des droits énumérés par Claude du Masle, écuyer, sieur de Trelan et de Kerruhel, en Mesquer ; *etc.*

1631, 2e semestre

B 234. - Liasse, 1 pièce parchemin, 257 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant la réception de l'aveu du lieu noble de l'Hermitage, paroisse du Pellerin, par Cl. Le Borgne, écuyer, sieur de la Chollière ; le paiement d'une augmentation de gages à G. Huchet de la Bedoyère, procureur général au Parlement ; la reconnaissance d'une mutualité de mur entre l'édifice de la Chambre des Comptes et le couvent des Cordeliers ; les excuses présentées par Bertrand de la Vallée, sieur de la Comunais, substitut du procureur du Roi au Présidial de Rennes, et la mainlevée d'arrêt sur ses gages ; la liquidation du compte de feu J. Le Botey, commis à la recette des devoirs de la pancarte établie dans l'évêché de Saint-Brieuc sous le duc de Mercoeur ; une décharge de responsabilité réclamée par Isabelle de Santo-Domingo, veuve de J. Julliot, sieur de la Biliais, lequel passait pour caution d'un sergent, garde des chasses et bois, condamné à une amende ; l'anoblissement de P. Henry, sieur de la Chesnaie, avocat au Présidial de Rennes ; la délivrance des extraits de titres demandés contre la veuve de François Preseau, écuyer, sieur de Loiselinière, par les paroissiens de Gorges ; la correction d'un aveu rendu par H. de Gondy, duc de Retz, pour les terres et seigneuries de Bodister et Plougasnou ; *etc.*

1632, 1er semestre

B 235. - Liasse, 352 pièces papier

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant les réceptions de M. Symon, en qualité d'auditeur à la Chambre des Comptes ; de G. de Tuomelin, sieur de Kerliviry, en qualité de président ; de M. Boutin, conseiller maître, de Ch. du Bouchet, de P. Lemercier, correcteurs, et autres ; des présentations d'aveux et des demandes de délais par Fr. Becdelièvre, écuyer, sieur du Boisbasset ; Cl. Fleuriot, écuyer, sieur de Kerlouet, la comtesse de Maure, dame de la Sénéchallière, Fr. de Saffré et autres ; la légitimation de François de Bien ; une accusation de faux portée par les États de Bretagne

contre le Chapitre de la cathédrale de Nantes ; le délai de 6 mois accordé pour faire hommage du prieuré de la Trinité de Clisson à Jacques Ollier, abbé de Pébrac, comte de Brioude, lequel envoya sa procuration qui ne fut pas acceptée ; l'exécution des lettres octroyées au marquis de Rosmadec, donataire de l'excédent des rachats dus sur la succession du sieur de Kergournadech ; le remboursement des avances faites à la communauté de Rennes par J. Louvel, sieur de la Chauvelière, procureur syndic ; *etc.*

1632, 2e semestre

B 236. - Liasse, 226 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur re quêtes et productions de pièces concernant une remise de droits de rachat accordée à Jacques d'Angennes, sieur de Poigny, sur la succession de Marguerite de Thierry, sa mère ; et l'estimation des biens de la défunte ; la revendication d'un droit d'aubaine sur la succession de Jean de la Badye, dit le Béarnais, par René de Coëtlogon et l'enquête faite sur la nationalité de cet étranger ; l'enregistrement des lettres de naturalisation de Jean Fos, Anglais ; la réception de Jean Coroller, receveur des fouages de l'évêché de Léon ; l'amende de 10 livres infligée à plusieurs auditeurs de la Chambre, coupables de désobéissance ; une autorisation d'employer les deniers d'octroi au traitement des malades atteints de contagion à Hennebont ; la réception de J. Chereau, receveur général des taux et amendes des deffauts des Eaux et Forêts de Bretagne ; *etc.*

1633, janvier-mars

B 237. - Liasse, 269 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant le paiement d'une rente annuelle de 80 livres avec les arrérages dus à P. Monnier, chapelain du bénéfice de Sainte Catherine, desservi en Saint-Similien ; la réception de R. Laurans, sieur de Pacé, trésorier de France, général des Finances ; d'Ant. Barillier, auditeur à la Chambre, lesquels ont produit des déclarations d'ancêtres ; le délai accordé à Ch. de Beaumanoir, évêque du Mans, prévôt de Vertou, pour faire aveu de son temporel ; l'apurement des comptes de J. Bréchart, sous fermier des greffes civils et criminels de la cour de Hédé ; une prorogation d'octroi accordée aux habitants de Fougères ; une permission d'afféager et d'aliéner ses terres de Bretagne sollicitée par le duc de Rohan, pair de France ; des mainlevées de saisies apposées sur le temporel de divers bénéfices et sur divers domaines ; *etc.*

1633, avril-juin

B 238. - Liasse, 380 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant la concession d'un emplacement situé à Rennes, nommé Cartage, au président de Claye ; la détention prononcée contre Th. Le Mouel, syndic des habitants de Berné, faute de paiement d'une somme de 86 livres ; une taxation demandée par II. Bertaud, premier huissier, chargé d'une saisie dans le ressort de Fougères ; la location des logements des Franciscains de Quimper aux officiers du Présidial de cette ville et le paiement des frais ; une décharge d'amende sollicitée par J. Morice, sieur de la Foucauldière, fermier du domaine de Vannes ; une prorogation d'octroi obtenue par les habitants de Morlaix et le rabais accordé au fermier ; la réception de René Pinard, conseiller maître des Comptes, de J. Huteau, trésorier de France, général des Finances ; la nomination de P. Petiot en qualité d'huissier à la Chambre ; le délai d'un an sollicité pour faire aveu par Ch. Cybouault, écuyer, sieur de la Villefregon ; *etc.*

1633, 2e semestre

B 239. - Liasse, 1 pièce parchemin, 425 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant des présentations d'aveux par Calliope d'Argentré, veuve de Jean Roger, sieur de Villeneuve, par O. du Bois-Baudry, sieur de Trans, par Yvorée Le Goff, Charlotte Allaire, G. Le Corno, chapelain de Saint-Symphorien lès Vannes, par R. Gaultier de la Bouchardérie ; les institutions de charges et les provisions décernées à J. Blanchard de Lessongère, premier président ; à N. Forcheteau, huissier collecteur des Finances ; à P. Maunoir, greffier à la Chambre ; à L. Sanguin, receveur général des Finances ; à Cl. de Sesmaisons, conseiller maître des Comptes ; à Cl. Bidé, contrôleur général des Finances ; à R. Drouet, auditeur ; l'enregistrement d'une franchise d'aides accordée aux bourgeois de Quimper ; l'ingérence du sergent Chevalier dans la perception des amendes de la juridiction des Eaux et Forêts ; le paiement d'une pension de 1,200 livres à Chr. Fouquet, sieur de Challain, président au Parlement de Bretagne ; une commission donnée au président Blanchard pour procéder à la reformation du Domaine de Nantes ; les récusations portées par J. Cornulier, grand maître des Eaux et Forêts, contre le président du Pont dans un procès relatif à l'exercice de sa charge ; le procès-verbal à dresser pour la clôture de la chapelle des soeurs tertiaires de Saint François, bâtie dans l'enclos de la Chambre ; le rabais accordé à Bachelier, fermier de l'île d'Indrette ; *etc.*

1634, 1er semestre

B 240. - Liasse, 349 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant le paiement d'une rente de 40 livres aux religieux Minimes de Nantes pour l'entretien de leur couvent ; la réception d'aveux présentés par le prieur de Saint-Martin de Pontchâteau, J. du Bois de la Salle, écuyer, sieur des Ferrières, J. Bidart des Loges ; des demandes de délai ou de faire aveu par procureur par Fr. Le Toux, sieur de Kerbourhis, P. de Lantivy, P. de la Touche, sieur de Kerrolland ; le rabais demandé par M. Mesnage, fermier du devoir établi au port de Dinan pour subvenir aux frais de coupure du rocher de la Corbeure ; des contraintes de recouvrement de taxes de lods et ventes adressées à divers huissiers ; l'apurement des comptes de la miserie de Rennes en ce qui touche l'octroi du devoir de Cloison ; la réunion de la chapelle des Franciscaines au domaine et enclos de la Chambre ; l'enquête à faire sur l'état du pont de Louan pour la réparation duquel le marquis de Goulaine réclame une somme de 1,000 livres sur la recette des ponts de Nantes ; la marche à suivre pour les réparations de l'hôtel de ville et de la halle de Morlaix ; l'apurement des comptes examinés par Ysaac de Lescouet, vicomte du Boschet, général des Finances ; *etc.*

1634, 2e semestre

B 241. - Liasse, 294 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant une mainlevée de saisie poursuivie par J. Roserch, écuyer, sieur de la Forest, détenteur d'héritages en Ergué-Gaberic ; le renvoi d'un aveu des maisons de la Corvairie et de la Brosse à la barre de la juridiction de Hédé pour être publié ; une délivrance d'extraits de titres poursuivie par Pierre de Kerispertz, écuyer, sieur de Traoustang, contre les paroissiens de Plouguiel ; le règlement du droit de rachat dû sur la succession de Guillaume de la Motte, écuyer ; une réclamation de salaires dus à G. Liart, charpentier, chargé des réparations du château de Saint-Malo ; une décharge d'amende sollicitée par G. Merault, receveur des

deniers destinés au bâtiment du palais à Rennes ; les remontrances faites par J. Amproux, procureur général des Eaux et Forêts, sur l'abus des surséances ; l'amortissement des terrains acquis par les Clarisses de Dinan pour l'augmentation de leur couvent, *etc.*

1635, janvier-mai

B 242. - Liasse, 380 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant des exécutoires décernés à la requête des receveurs des Domaines contre R. de Carné, sieur de Cremeur, J. de Carné, sieur de Castelan, J. Le Clerc et autres ; des présentations d'aveux par Y. de la Marche, sieur de Kerfors, J. Le Boudoul, sieur de Kerallan, Fr. Blesvin, écuyer, sieur de Couëtbruc ; Y. du Menez, écuyer, H. Le Picard, Cl. Le Masle, écuyer, sieur de Treslan, M. Cramezel, J. Le Mitrailler et autres ; une décharge de commission d'abienneur accordée à Louis Febvrier, l'un des six portiers de la ville de Nantes, lequel était exempt et avait été préposé à la garde du domaine de Grand-Grillau ; une irrégularité commise par le substitut du procureur général du Roi en la juridiction de Morlaix en matière de comptabilité ; un délai demandé par Ph. de Mazoyer, sieur de Villeserin, pour faire aveu de ses terres de l'Abbaye et du Fonteny, en Chantenay ; l'enregistrement des lettres d'octroi obtenues par les bourgeois de Dol pour la construction d'un hôtel de ville et l'entretien d'une fontaine ; le paiement des gages de J. Foyneau, l'un des archers du prévôt des maréchaux ; les suites d'un exécutoire décerné contre l'adjudicataire d'un navire brisé sur la côte d'Hoedic, à la requête du receveur du domaine de Rhuis ; *etc.*

1635, juin-juillet

B 243. - Liasse, 835 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant l'entretien et les réparations des prisons de Dinan que les bourgeois de la ville voulaient laisser à la charge du geôlier ; des présentations d'aveux par Anne de la Villette, écuyer, J. Denyé, P. Chotard, la curatrice des enfants de Samuel de la Chapelle, R. Geffroy, R. Le Picard, J. de Francheville, écuyer, Hervé Pichon et autres ; l'apurement des comptes d'octroi de la ville de Saint-Brieuc ; et des comptes du receveur et payeur des gages du prévôt des maréchaux de Bretagne ; l'enregistrement du bail des revenus des ports et hâvres adjugé pour trois ans à B. Gaudon, sieur de Paulmard ; la mouvance de la terre de Beauvais, en Bouguenais, que revendiquait G. de Machecoul, comme seigneur de Bougon ; *etc.*

1635, août-décembre

B 244. - Liasse, 233 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant l'apurement du compte de M. Lopin, payeur des gages des officiers de la Chambre des Comptes ; le règlement des dettes contractées par la ville de Rennes pour la construction du Palais de Justice et le couvent des Jésuites ; le paiement des travaux de réparation exécutés au château de Nantes et à la Tour de Pirmil par Fr. Richard, maître architecte, adjudicataire du marché ; des présentations d'aveux par J. de Romelin, écuyer, sieur des Loges, Louis de Saint Perran, écuyer, sieur de Rosengar, P. Huguelin, J. Séguin, le prieur de Bedesq, G. Autret, écuyer, sieur de Missirien, tuteur des enfants de G. de Kergonnan, O Le Pelletier ; l'enregistrement de lettres de concessions et de faveurs octroyées à des villes et à des particuliers ; la mainlevée des deniers saisis par les Pères Jésuites chez les fermiers de l'octroi en vertu d'une sentence

du Présidial pour la construction de leur collège ; des décharges d'amendes ; des réceptions d'officiers pourvus de charges ; *etc.*

1636, 1er trimestre

B 245. - Liasse, 294 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant la justification des droits de la terre de Chauvigny dans la forêt de Villecartier ; des présentations d'aveux pour les terres des juridictions de Rennes, de Nantes, de Fougères, de Guérande, de Vannes, d'Auray ; la réception de plusieurs officiers de la Chambre ; la nomination de P. Perier, en qualité d'huissier à la Chambre ; l'hommage fait par J. de Trémic, écuyer, au lieu et place de Claude de Chibau, douairière de Kerambiguette, retenue par une indisposition ; une réclamation de gages par Th. Guyhard, écuyer, sieur des Jamais, lieutenant de maréchaussée ; par Jean Annes, archer de la maréchaussée, dont la nomination était contestée ; l'enregistrement des lettres d'octroi accordées aux Calvairiennes de Morlaix pour reconstruire leur couvent incendié ; l'apurement du compte de la recette des octrois de Port-Louis adjugée à 3,000 livres pour l'année 1621 ; *etc.*

1636, 2e trimestre

B 246. - Liasse, 321 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant la levée d'une saisie apposée sur le manoir de Kerbullic, paroisse de Ploemeur, au détriment de Marc Duault, écuyer ; un délai demandé par Jean de Sauvaget, chevalier, seigneur des Clos, guidon des gens d'armes de la Reine ; la réception de Jean Gravé, receveur général des Finances en Bretagne ; le paiement des droits de lods et ventes de la terre de Berhet, en Guérande, dont la mouvance était revendiquée par le seigneur de Campzillon ; une communication d'extraits demandée par Y. Fyot, sieur des Rambergères, receveur général des Finances ; la nécessité pour les habitants du Croisic d'entretenir quatre navires de guerre pour se protéger contre les « pirates et les voleurs » et l'autorisation d'y employer leurs deniers communs ; l'amortissement des terrains acquis par les Hospitalières de Vannes ; le paiement des rentes acquises par Seb. Baril sur la recette des fouages de Léon ; la question de savoir si les héritiers des comptables sont recevables à prendre par bénéfice d'inventaire une part dans la liquidation des deniers publics ; à propos du procès de M. Leclerc contre les habitants d'Audierne ; *etc.*

1636, 2e semestre

B 247. - Liasse, 449 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant le paiement de 454 livres dues à J. Macé, receveur des épices de la Chambre, par P. Coroller, miseur de la ville de Morlaix ; l'imputation des fonds d'une pension de 500 livres au profit de G. Blanchard, sieur de la Chapelle, procureur du Roi au Présidial de Nantes sur les deniers provenant des rachats et lods et ventes ; le remboursement des offices des juridictions royales de Touffou, de Loyaux et du Gâvre par le Présidial de Nantes, lequel a cédé au Roi les juridictions de Penestin, de Saint-Nazaire, de Batz et du Croisic pour composer la barre de Guérande ; la réception de René Spadine en qualité de trésorier et garde des chartes du château de Nantes ; l'observation des règlements relatifs au secret des délibérations de la Chambre et au déplacement des archives ; le rétablissement des diverses dépenses rayées sur le compte des États de Bretagne ; la surséance des poursuites intentées par les Carmes de Saint-Pol-de-Léon au

procureur syndic de la ville, pour avoir paiement de l'allocation destinée à leur couvent ; un remboursement de 3,900 écus avancés par feu Claude de Querquesay, capitaine et gouverneur de Guingamp, lors de la capitulation de la ville sous le duc de Mercoeur, pour encourager la garnison au service du Roi ; *etc.*

1637, 1er semestre

B 248. - Liasse, 234 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant des délais pour faire aveu accordés, ainsi que des autorisations de faire hommage par procureur, à Jean du Tertre, écuyer, sieur de Kernien, Paul de Gondy, abbé de Quimperlé, Bernard de Sarin, abbé de Penpont, Silvestre Herman, sieur de la Mothe ; Gilles de Garmeaulx, écuyer, sieur de Bourgneuf ; les suites du don des deux vieilles tours de Saint-Germain-de-Rennes fait à Yves Perdrix, lequel fut astreint à rembourser un arrentement ancien consenti par le duc François ; des présentations d'aveux par Silvestre Harman, seigneur de la Mothe, la prieure de Sainte-Radegonde du Loroux, R. d'Andigné, écuyer, seigneur de Maineuf, R. de la Bintinays, écuyer, seigneur de la Grignonnays ; *etc.* ; l'apurement du compte de G. Serisay, seigneur du Ruzy, miseur de la ville de Dinan ; l'enregistrement d'une concession de foires à la ville de Ploërmel ; la justification de la mouvance de la terre de la Noë-Brondineuf, paroisse de Broons, revendiquée par P. Lesné, sieur du Pin ; les dépenses extraordinaires votées par le corps de ville de Vannes lequel voulait astreindre le miseur à fournir 4000 livres pour les solennités de la translation des reliques de saint Vincent, malgré ses grandes avances ; *etc.*

1637, juillet-août

B 249. - Liasse, 265 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant des présentations d'aveux par Fr. Frollo, sieur du Reste, R. de Landren, écuyer, sieur de Brenilleau, J. Trublet, J. Lohéac, sieur de la Villeneuve, O. Tiennard, sieur de la Cornillère, Ch. de Penfenntenio, écuyer, sieur de Kermoruz, J. de Québriac, J. de Senedavy, et autres ; le paiement des gages réclamés par Bertrand du Glesquin, écuyer, conseiller au Parlement de Bretagne, depuis ses provisions ; l'institution de Bon de la Font dans l'office de contrôleur des Finances en Bretagne ; des exécutoires décernés contre M. Lenoir, Chr. Guibellin, G. de la Bigne ; un versement de reliquat de 796 livres à faire par J. Clarel de la Potinais, ci-devant miseur de Redon, à son successeur, à la requête du procureur syndic ; la nomination d'un commissaire pour vérifier le droit de dîme revendiqué par J. Gentilhomme, pour la terre de l'Épine en Couëron ; les frais de logement réclamés par Ph. du Matz, écuyer, sieur de Montmartin, gouverneur de Vitré ; *etc.*

1637, septembre-décembre

B 250. - Liasse, 409 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant la réception de R. de Pontual en l'office de procureur général à la Chambre ; de J. de Robien, conseiller maître, lesquels ont produit des déclarations d'ancêtres et des informations de vie et moeurs ; les suites d'un don du Roi aux sieurs d'Artaignan et de Kervegan, mousquetaires à cheval de sa garde, portant cession des deniers qui furent levés par les prévôts et abbés de la confrairie de la Trinité de Morlaix, sous prétexte d'un droit de visite sur les texiers ; la plainte portée par le receveur des fouages de Cornouaille contre les particuliers qui s'ingèrent dans la cueillette des impôts sous prétexte de commission ; le remboursement des avances

faites par M. du Cambout, gouverneur de Brest, pour les réparations du château de cette ville ; une contrainte décernée contre les fermiers de l'octroi de Vannes au profit du miseur de la ville ; la présentation de divers aveux pour les terres de Bellerit, de Pengal, de Besidel, sous Auray, la vicomté de Dinan et la Bellière, pour les domaines de Talhouet-Sallo, de Closquellen en Pleurtuit ; la répression des contraventions du Parlement et de ses empiètements sur les attributions de la Chambre ; *etc.*

1638, janvier-mai

B 251. - Liasse, 208 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant des mainlevées de saisies et des délais demandés par le prieur de Ballac, l'abbé de Prières, le sieur Turquant, G. Chenu, écuyer, sieur du Bas-Plessis, P. Botherel, écuyer, sieur de Mouillemuse, Guy de Lopriac, écuyer, sieur de Kermassonet, le prieur de Béré, Prosper Colloisseau, écuyer, et autres ; un exécutoire sur les gages de Jean de Montigny, gouverneur du château de Sucinio, débiteur envers P. Noury, hôte à la Fosse de Nantes ; la réception de P. Madeleneau, sieur de la Templerie, auditeur des Comptes ; la vérification de divers aveux concernant les domaines de Kerforn, de la Ragotière, de Kerrien, de Quéhéon ; le règlement d'une créance de 12 livres 10 sous de rente due aux paroissiens de Couëron sur la recette des fouages, en raison de l'anoblissement de la terre du Fossé-Neuf ; *etc.*

1638, juin

B 252. - Liasse, 295 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant des présentations d'aveux par Ch. Labbé, écuyer, sieur de la Trochardais, Marc Gourvinec, écuyer, sieur du Bezit, O. Lharidon, P. du Bot, écuyer, L. de Tréouret, Fr. Thomas de la Ribaudière, écuyer, et autres ; l'amortissement du fond de terre acquis par les religieuses de la Visitation de Nantes ; la validation du paiement des gages de Jean Le Vayer, sieur de Clais, président aux enquêtes du Parlement de Bretagne ; le rabais demandé par P. Gastechair, fermier des Devoirs de Josselin ; la réception de K. Lebrun en qualité de conseiller auditeur des Comptes ; une mainlevée de saisie du temporel de la prévôté de Vertou réclamée par François de Malesset, lequel affirmait que ce bénéfice à la nomination de l'abbé de Saint-Jouin n'était pas sujet à la Régale ; une décharge pour les fermiers des biens saisis sur feu D. Herbert, receveur du domaine de Dinan ; un règlement de compte pendant entre le commis à la recette du domaine de Nantes et les héritiers de Renée de Bocenit, épouse de Pierre de Touvois, sieur de la Roche du Pont de Louan, et de Chr. des Ridellières ; *etc.*

1638, juillet-août

B 253. - Liasse, 356 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant l'apurement du compte du receveur du domaine de Ploërmel ; la recette des deniers provenant de l'aliénation et affranchissement des feux de fouages ; des présentations d'aveux par J. Foliart, écuyer, sieur de Kerdavy, V. Symon, Ch. Robert du Moulin-Henriet, Ch. Corbec de Locmaria, F. Dano, dame de la Couldraie, et autres ; un exécutoire de 700 livres sur le fermier des octrois de Morlaix décerné au miseur de cette ville Y. Guillouzou ; un paiement de salaires dus aux archers par P. Petiot, payeur des gages de la Maréchaussée ; une surséance sollicitée par Pierre Coquart, miseur des deniers de Guérande,

condamné à une amende pour retard dans la production de son compte ; la location d'un auditoire à Carhaix pour les assises des juges royaux ; un délai de six mois accordé à Ch. de Quernesné, marquis de la Roche, baron du Luz, pour faire hommage de ses terres ; *etc.*

1638, septembre-décembre

B 254. - Liasse, 270 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant des nominations de commissaires pour collationner des extraits à délivrer ; des présentations d'aveux et des demandes de délai par les chanoines de Saint-Pierre de Vannes, O. Le Goux, Fr. de Sesmaisons, Françoise d'Erbrée, dame de Biragues ; J. de Laage, écuyer, G. Huchet de la Bedoyère ; le prieur de Saint-Guenaël et autres ; le paiement de la pension du procureur général à la Chambre ; les empêchements qui obligent Yves Le Gouadic à faire hommage par procureur ; le règlement des vacations dues aux deux maîtres des comptes députés pour faire inventaire des livres confiés au garde des archives ; une contrainte sollicitée par le traitant des offices de nouvelle création contre les cautions de M. Lopin, payeur des gages à la Chambre ; *etc.*

1639, 1er trimestre

B 255. - Liasse, 346 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant des présentations d'aveux pour des terres situées dans les paroisses de Saint-Sébastien, de Saint-Philbert-de-Grandlieu, de Trans, de Ploubihan, de Guipavas, de Noyal, de Grandchamp, de Carhaix ; la répression des usurpations du sénéchal et du procureur fiscal de Vitré qui ont tenté de s'ingérer dans la vérification des comptes de cette ville ; le paiement d'une créance de 50 livres de rente exigée par Jean Potier sur la recette des fouages de Nantes ; la désignation d'un commissaire pour assister au recolement des meubles de la buvette ; la réception de Jean Hayet, sieur du Fayet, pourvu de l'office de receveur du domaine de Saint-Renan ; l'homologation des aliénations et afféagements permis par le Roi au duc de Rohan ; le délai d'un an demandé par le marquis du Tymeur pour faire aveu ; *etc.*

1639, 2e trimestre

B 256. - Liasse, 298 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant la conclusion du traité à passer pour la reconstruction de l'auditoire de Carhaix ; la reconnaissance des droits de haute justice des religieux de Villeneuve dans les paroisses du Bignon, de Saint-Colombin, de Saint-Lumine-de-Coutais et de Saint-Étienne-de-Corcoué ; des droits d'usage de bois qu'ils ont acquis des sires de Machecoul, les publications et les jugements des oppositions ; une remise de droits de lods et ventes à Vincent du Parc, sieur de Locmaria, sur la terre de Penault en Pleyben ; des présentations d'aveux par P. du Couëdic, sieur de Keredet, Jean Lestang, Fr. Le Provost, écuyer, sieur de Saint-Marc, J. Le Saige, P. Le Carpentier, écuyer, sieur de Pineville et autres.

1639, juillet et août

B 257. - Liasse, 398 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces portant mandement de procéder à la réformation des domaines de Lesneven, de Brest, de Saint-Renan ; remise de droits de lods et ventes à

François de Kergroadès pour la terre de Gouerbihan ; condamnation de payer 2,036 livres à Ch. Lohéac, miseur de Quimperlé, contre son prédécesseur ; vérification des lettres d'exemption accordées aux habitants de l'île de Groys ; exécutoire de 600 livres au profit de la veuve du receveur général des Finances sur J. Loysel, seigneur de Brie ; délai d'un an aux enfants de René de Quermeur, conseiller au Parlement de Bretagne, pour faire aveu de leurs biens ; renvoi aux habitants d'Hennebont des lettres autorisant A. Baurin, écuyer, sieur de Mouhon, à construire une halle couverte sur la place Notre-Dame ; réception de Jean Luzeau, conseiller auditeur des Comptes ; liquidation du compte de J. Loaiselet et G. Penhouet, miseurs des deniers de Rennes ; injonction aux chanoines de Saint-Pol-de-Léon de produire l'aveu de leur temporel ; *etc.*

1639, septembre-décembre

B 258. - Liasse, 329 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant des présentations d'aveux par L. de Kerveno, écuyer, sieur de la Pipelaie, O. du Boisbaudry, les Carmélites de Vannes, Renée Peschard, épouse de R. de Tournemine, dame de la Botelleraie, J. Le Baillif, écuyer, sieur de Saint-Martin ; l'enregistrement de lettres de pension, de dons des États à des officiers, de concessions de droits de lods et ventes, des provisions de Jean de Saint-Pern, sieur du Lattay, maître des Comptes ; des expéditions d'extraits de titres demandées par S. de Lespinay, écuyer, sieur du Chaffault, par J. Le Bigot, G. du Foc et autres ; le règlement d'une créance de l'hopital Saint-Yves sur la recette des miseurs de Rennes ; l'apurement du compte du fermier du domaine de Conq et de Fouesnant ; l'opposition faite par le procureur du Roi au Présidial de Vannes à la nomination d'un médecin appointé par la communauté de ville de Vannes sur les deniers d'octroi ; *etc.*

1640, janvier-avril

B 259. - Liasse, 268 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant des prestations d'hommage par procureur demandées par Jean du Fresne, écuyer, sieur de la Vallée, R. Le Corvasier, sieur de la Ville-Gontier, Yvon Rozo, François Lustin, écuyer, sieur de la Forest, la veuve de M. Lhonoré, écuyer, sieur de Kergostiou et autres ; des prestations d'aveux pour les terres situées dans les ressorts des sièges royaux de Lannion, de Vannes, de Nantes, d'Hennebont, d'Auray, de Ploërmel ; des demandes de délais pour faire aveu ou hommage ; une allocation de 100 francs au couvent des Capucins de Morlaix par les habitants de cette ville sur la recette municipale, pour les réparations de la maison ; le rétablissement sur le compte du miseur de Quintin d'une dépense de 93 livres qui fut affectée aux feux de joie faits à l'occasion de la grossesse de la Reine ; le refus du miseur de Vannes opposé aux réclamations de paiement présentées par les héritiers de J. de la Chaussée lequel vendit à la ville de Vannes le domaine du Cosquer pour en faire une maison de santé ; la liquidation du compte de l'économat de l'évêché de Saint-Brieuc ; *etc.*

1640, mai-juin

B 260. - Liasse, 302 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant l'enregistrement et la vérification des lettres d'octroi obtenues par les bourgeois de Rennes et l'opposition des chanoines de la cathédrale demandeurs en rectification à leur profit ; un exécutoire de 2400 livres décerné sur la

succession de Ch. de la Noë au profit de la veuve de N. Fyot, receveur général des Finances en Bretagne ; des présentations d'aveux par P. Lehir, J. Quenouatz, écuyer, sieur de Patrion, N. de Talhouet, écuyer, sieur de Kerservant, J. Perrin, L. Mesbon, sieur de Keraudren, G. Beschart, écuyer, sieur de la Chaponnière, la veuve de G. Juignet, veuve de J. Vivien, sieur de Brethierry et autres ; la réforme d'un aveu présenté sous le titre de marquisat de Kerveno, par Louis de Bourbon, époux de Charlotte de Kerveno ; la vérification d'une quittance déposée par Th. Le Coq, sieur de la Freuzière, receveur des fouages à Vitré, pour jouir d'une augmentation de gages ; le paiement d'une allocation de 200 livres aux religieuses de la Visitation du Croisic pour la construction de leur couvent ; *etc.*

1640, juillet-août

B 261. - Liasse, 266 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant une mainlevée de saisie apposée sur la terre de la Talmellière, paroisse de Saint-Brieuc-des-Ifs ; le visa de la quittance présentée par J. Guy, contrôleur des fortifications en Bretagne, pour jouir d'une augmentation de gages ; l'exécution des engagements pris par la ville de Vannes envers les Jésuites ; des présentations d'aveux pour les terres du Parc, de Crabis, de Kergroguen, de Couëdor, du Pont de Rostrenen, du Guilly de Lothey, de Crecharsault, de la Porte-Caric et autres ; des désignations de commissaires, des taxations d'officiers chargés de vacations ; l'exécution du contrat passé entre les États et les commissaires du Roi pour la réduction du bail des deniers casuels ; l'enregistrement des lettres d'érection de la seigneurie de la Roche en Nort en baronnie ; la jouissance des gages intermédiaires de la charge de conseiller au Parlement octroyée à la veuve de R. Martin ; la levée des parties restées indécises dans le compte du miseur de Ploërmel ; *etc.*

1640, septembre-décembre

B 262. - Liasse, 326 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant la vérification de l'édit de création des officiers d'amirauté ; le paiement des annuités dues au chapitre de la cathédrale de Rennes pour la construction des tours et du portail de leur église ; la réception de P. Guy, de Chr. Bretaigne en qualité d'auditeur des Comptes, lesquels ont fourni des déclarations d'ancêtres ; des présentations d'aveux par J. de Québriac, écuyer, sieur du Flachay ; Jeanne Le Gallic ; G. du Margaro, écuyer, sieur de la Ruays, Bertrand Geslin, écuyer, sieur de Richeville ; et autres ; le remboursement des avances faites par les commissaires préposés à la saisie de la terre de Lesquian, en Languidic, qu'ils n'ont pu affermer par suite de l'opposition de la châtelaine d'Espinefort ; la délivrance de plusieurs exécutoires à la requête du receveur des amendes des Eaux et Forêts ; le délai de 6 mois accordé à J. de Serizay, prieur de Saint-Melaine près Lamballe, pour faire aveu de son bénéfice ; *etc.*

1641, janvier-avril

B 263. - Liasse, 285 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes por tant sur des présentations d'aveux par I. Rabuan de la Brière, H. Perrin, Cl. Gouault, dame de Saint-Onen, Marie Bonnier, dame de la Ville-ès-Blancs, Louise de Coatanscours, douairière de Rosallec ; sur des délivrances d'extraits de titres à Louise de Chansé, mère de R. Robinault, écuyer, à G. Macay, à Math. Duval ; sur des délais demandés pour faire aveu par la douairière de Camore, L. de Quéhéon, X. Freslon, écuyer, sieur de la Touche ; sur une décharge

d'amende encourue par J. Duval, receveur des fouages de Saint-Brieuc ; sur des réclamations de pensions non payées à des officiers ; sur des autorisations de faire hommage par procureur octroyées à J. Jounan, notaire, B. Pinel, sieur de Chaudeboeuf, à Fr. Le Coczic ; sur l'apurement des comptes de la miserie d'Auray ; sur le paiement des frais de geôle de plusieurs prisonniers condamnés par le siège de Vannes, *etc.*

1641, mai-juin

B 264. - Liasse, 1 pièce parchemin, 333 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant l'anoblissement de Jean Bossart, sieur de la Fresnais, lequel a produit une déclaration d'ancêtres, une information de vie et moeurs ; la réception de P. Petiteau en qualité d'auditeur des Comptes, de Jean Potier en qualité d'huissier ; un délai d'apurement sollicité par la mère de G. Le Meneust, receveur du domaine de Fougères, assassiné ; des présentations d'aveux par G. Le Métayer, écuyer, sieur de Saint-Laurent, O. de Kervenozaël, écuyer, sieur de Runaules, J. Pascaud, chirurgien, J. Hervé, sieur de Kergoff ; le paiement d'une somme de 800 livres aux héritiers de P. Le Masle, sieur de Juigné, auditeur des Comptes, chargé de recherches et de copies dans le Trésor des chartes du château de Nantes ; un délai d'aveu demandé par Jean de Coëtnours, sieur du Grannec ; une levée de saisie apposée sur les biens de Jean de Sauvaget, baron du Clos ; *etc.*

1642, juillet-août

B 265. - Liasse, 309 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant la concession du droit de bâtir des halles dans l'enceinte de la ville d'Hennebont aux bourgeois, sans tenir compte du privilège accordé au sieur de Mouchon, capitaine de Guémené ; la réception de X. Pillavoine en qualité de contrôleur au mesurage à sel de la Fosse de Nantes ; une permission de faire hommage par procureur accordée à Louis de Kersauson, écuyer, en raison de son âge et de son éloignement ; une levée de saisie apposée sans raison sur le village de la Justière, en Sainte-Pazanne, dont la mouvance appartenait à la terre d'Ardenne ; un rabais demandé par P. Gastechair, fermier des Devoirs établis à Josselin, en raison des maladies contagieuses ; le paiement d'une fourniture de 21 casaques aux archers de la maréchaussée dont le prix s'élève à 2835 livres ; la présentation d'aveux divers pour les terres de la Roche en Nort, de Kerlazen, de Coatavy, de la Belinière, de Launay-Milon, de Kerantelinezre, de Menehy ; la gestion du domaine de Touffou, — et l'apurement des comptes du Domaine de Nantes ; *etc.*

1641, septembre-décembre

B 266. - Liasse, 238 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant l'injonction faite à Et. de Moucheron, auditeur des Comptes, de produire les titres de la terre de la Pichonnays, paroisse de la Celle-en-Coglais ; l'enregistrement des lettres d'intermédiat accordées à René de Lanjamet, conseiller au Parlement ; la jouissance d'une franchise d'impôts par J. de Chegaray, bourgeois de Quimper, pour leur maison ; la concession d'un délai d'un an sollicitée par M. Collomban, baron de Quimerch ; l'extrait de titre collationné à délivrer à T. de Perrien, chevalier, seigneur de Breffeillac ; la vérification des lettres de privilège et de donation octroyées aux religieux de Prières par les ducs de Bretagne et les rois de France ; la présentation de divers hommages et aveux par J. Bellec, Marguerite Prampart, épouse de P. Perrier, écuyer, Isaac du Creux, L. Péan, écuyer, sieur de Coatlus, et autres ; la réception de M. Merel,

pourvu de l'office de receveur du domaine de Ploërmel ; l'exécution des règlements concernant la gestion des deniers provenant des feux anoblis et affranchis ; des désignations de commissaires et de délégués ; *etc.*

1642, 1er trimestre

B 267. - Liasse, 261 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant des délivrances d'extraits à collationner pour Cl. Goujon, écuyer, sieur de la Houdinière, M. François, sieur de Beau-Soleil ; J. Macé, sieur de la Roche, auditeur des Comptes ; J. de Bodoyer ; les délais pour faire hommage ou aveu concédés à Marc du Perrier, sieur du Mené, à T. du Châtel, seigneur de Mezle, X. de Kerlech, sieur du Rusquec, J. de Lescu, sieur de la Mancellière ; la taxation de divers officiers demandeurs en paiement de vacations ; la mouvance du prieuré de Lochrist indûment revendiquée par le procureur général contre le titulaire, demandeur en mainlevée de saisie ; l'exécution des lettres portant donation des revenus de l'évêché vacant de Quimper au nouveau titulaire René du Louet, chanoine de Léon ; d'autres lettres validant un don de 12,000 livres fait par les États à Cl. de Marbeuf, baron de Blazon, pour indemnité des pertes subies par son père pendant la Ligue ; la reddition des comptes de la ville de Carhaix ; le paiement du loyer des locaux occupés par le Parlement dans le couvent des Franciscaines de Rennes ; *etc.*

1642, 2e trimestre

B 268. - Liasse, 295 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant le paiement des dégâts et travaux de réparation occasionnés au couvent des Carmes par la tenue des Etats de Bretagne ; une mainlevée de saisie mise sur la terre de Blebehan, au préjudice de Jean de Carné ; sur la terre de Monceaux, en Saint-Philbert de Grandlieu, appartenant à Samuel de Lespinay et du Chaffaut ; sur la terre de Talhouet, possédée par Charl. d'Escoublau, comtesse de Maillé ; la réception de l'hommage de Louis de la Motte, écuyer, sieur de la Roche-Plumauden, agissant pour son neveu ; l'apposition des scellés chez J. Collombel, miseur de Vannes ; des décharges d'amendes et de commissions sollicitées par divers ; des présentations d'aveux pour des terres sises dans les paroisses de Pleyben, de Fresnay, d'Esquibien, de Mazallon ; la réception de G. Calloët en la charge d'avocat général à la Chambre ; le rétablissement de diverses parties rayées sur des comptes ; *etc.*

1642, juillet-août

B 269. - Liasse, 369 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant les justifications produites par le maire et les échevins de Nantes pour obtenir le rétablissement de parties rayées sur le compte de leur miseur au chapitre des dépenses de bouche et de réception ; des levées de saisies demandées par A. du Parc, douairière, veuve de P. Harscouet, R. de Carné, seigneur de Cohignac, par L. de Coëtlogon, vicomte de Mejussaume, J. Garnier, Gillette Hay, dame de Kerolain, le baron de Molac ; la réception de M. Regnault Le Gouvello en qualité de maître des Comptes ; les contraintes à décerner contre le fermier général des Devoirs des États à la requête du trésosorier des États, demandeur en paiement de 16,000 livres ; la réfection des ponts de Quimperlé ; l'opposition formée au bail des devoirs de Saint-Malo par A. Lebreton, sieur du Demaine ; l'enregistrement des lettres de naturalisation de P. Chassot, natif de Tarentaise ; la correction de l'aveu du prieuré de la Bretonnière annexé au collège des Jésuites de Quimper ; *etc.*

1642, septembre-décembre

B 270. - Liasse, 261 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant la propriété de l'office de receveur des fouages de Rennes revendiquée par P. Le Page contre la veuve Jean Gauté ; le rétablissement des gages de A. Nidelet, miseur, et X. Rapion, contrôleur des deniers de la ville de Nantes, sur le compte de la dite ville ; la concession d'un logement en ruines voisin du château de Vannes, à Séb. de Rosmadec, chevalier ; des présentations d'aveux par L. de Bourbon, P. Pinart, écuyer, sieur du Val, Fr. de Rosmar, dame de Kerlast, J. Le Rouge, dame de Lochrist, Jean Turquant, baron d'Aubeterre, Cl. du Rochazre, J. du Chastel, H. du Bouëxic, douairière du Mollant ; la mouvance de la terre de Kernabat adjugée à B. du Liscouet contre P. du Poirier, écuyer ; le rabais sollicité par les fermiers de l'octroi établi sur les vins vendus en détail dans la ville de Redon ; l'apurement du compte des miseurs de la ville de Rennes ; la vérification des lettres autorisant le duc de Brissac à aliéner, afféager ou arrenter ses terres de Bretagne ; le paiement privilégié de 2,000 livres réclamées par les Franciscains de Rennes sur la recette des amendes du Parlement ; la réception de Jean Heliand, auditeur des Comptes, lequel a produit une enquête de vie et moeurs, une déclaration d'ancêtres ; l'échange de l'île d'Indrette conclu avec le sieur du Plessis-Genouville, *etc.*

1643, 1er trimestre

B 271. - Liasse, 1 pièce parchemin, 256 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant des présentations d'aveux pour les terres de Kerorentin, de Tourbihan, du Merdy, de Kerairiou, de Cozquer, de Keroual ; l'enregistrement des lettres portant donation au marquis de Pontcourlay des droits de rachat perçus sur la succession de la dame du Rocher-Portail ; la réception de Jean Artaud, pourvu de l'office de maître des Comptes ; la nomination de J. Perrier, huissier de la Chambre ; la délivrance de plusieurs exécutoires à la requête des Cordeliers et Clarisses de Nantes ; le remboursement des avances faites par Yves Lochet, ancien procureur syndic de la ville de Saint-Brieuc ; des permissions de faire hommage par procureur accordées à G. de Talhouet de Keravéon, J. Becdelièvre, écuyer, sieur de Boisbasset, Guillemette de Launay, veuve Audren, dame de Pratmeur, Cl. de Kergorlay, dame de Kersauson ; une réclamation de taxes et de vacations poursuivie par J. Raguideau, huissier collecteur des Finances, contre Fr. Larcher, receveur des Domaines à Rennes ; la procédure à suivre par le receveur général des Finances envers les receveurs particuliers pour les contraintes ; *etc.*

1643, 2e trimestre

B 272. - Liasse, 436 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant des présentations d'aveux par J. Briant, J. Le Gouazre, sieur de Kervelegan, Y. Le Guen, H. de Gondi, Rodolphe de Kersaint-Gily, écuyer, J. Le Diouguel, P. Corbé, G. Rougeul, Louise Raison, N. Lepape ; des autorisations de prêter serment et de faire hommage par procureur ; l'obligation imposée à G. Piault, marchand, d'accepter malgré lui les fonctions de receveur des amendes des Eaux et Forêts de Rhuis ; la conversion d'une pension en gages ordinaires pour M. Marbeuf ; des demandes de rabais de prix par le fermier des devoirs de Ploërmel ; des décharges d'amendes accordées à divers miseurs en retard ; la production des titres d'exemption de fouages obtenus par les habitants de Belle-Isle ; l'examen des faux commis dans la comptabilité du

Croisic ; la suspension des poursuites intentées au tuteur de R. Leprestre, sieur de Lezonnet, lors de la mort de son père, *etc.*

1643, 3e trimestre

B 273. - Liasse, 260 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant des présentations d'aveux des dispenses d'hommage personnel pour des terres sises dans les paroisses de Langrolay, de Lanmeur, de Plounevez, de Plougoulm, de Trégunc ; rétablissant la somme allouée sur les comptes de la ville de Rennes au nom de Paul de Volant, écuyer, sieur de Keriaval, ci-devant procureur syndic de la communauté ; condamnant G. Choart, trésorier alternatif des régiments, au département de la Haute Bretagne, à produire ses provisions avant de toucher ses gages ; P. Lehéraut, ci-devant miseur de Malestroit, à verser 1978 livres à son successeur ; désignant des commissaires pour informer sur l'âge de N. du Plessis, écuyer ; déchargeant Jean Mahé, ci-devant syndic de Guingamp, d'une amende encourue par des retards dans la reddition de ses comptes ; ordonnant l'enregistrement de plusieurs remises de droits de rachat et de lods et ventes ; approuvant le paiement d'une indemnité de logement de 300 livres réclamée par P. Rogier, sieur du Crevist, capitaine et gouverneur de Malestroit ; autorisant les Carmélites de Nantes à prélever 1200 livres par an sur le produit de l'octroi perçu pour l'oeuvre de la cathédrale de Nantes, suivant les lettres patentes qu'elles ont obtenues ; *etc.*

1643, 4e trimestre

B 274. - Liasse. — 305 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes ordonnant une enquête sur une demande de rabais présentée par G. Dulouet, fermier des deniers d'octroi de la ville de Guingamp ; l'enregistrement des provisions de Math. Bedeau, auditeur à la Chambre des Comptes, lequel a produit une liste d'ascendants ; condamnant P. Lepaige, sieur des Cormerais, receveur ancien des fouages à Rennes, à payer à P. Goudé les gages qui lui sont dus à raison de son office de receveur des fouages alternatif ; arrêtant les taxes dues pour vacations à des huissiers, greffiers et conseillers ; renvoyant devant le réformateur des Domaines Tanguy Penfeuntenio, écuyer, sieur de Kermorvan, qui demandait à se désister des fonctions de prévôt sergent féodé dans les paroisses de Saint-Mahé, de Lochrist et de Plougouvelen ; autorisant Bernard Éon, sieur de la Chapelle, à faire hommage par procureur pour son manoir de Ponthail en Plouer ; *etc.*

1644, 1er trimestre

B 275. - Liasse, 360 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant des prestations de foi et hommage et des aveux à fournir par Méance Le Vayer, dame de Coëtsalon, Hervé Moreau, J. Durant, Fr. Anger de Crapado, M. Quetier de la Vigne, Cl. Crétien, écuyer, sieur de Pommoriou, G. Coupé, sieur de la Salle ; l'enregistrement des lettres de naturalisation obtenues par A. Thépalus, écuyer, sieur des Oliviers, docteur médecin ; de l'institution de charge de M. Geffrard, auditeur des Comptes ; l'homologation du changement de nom autorisé pour la terre de Folideu, en Saint-Igneuc, laquelle s'appellera Lorgeril ; l'augmentation de la pension des PP. Jésuites de Quimper sur les fonds de la miserie ; la vérification des lettres d'octroi délivrées aux habitants de Lamballe, pour subvenir aux travaux de parage, à la réfection du clocher de Saint-Jean et à l'acquittement des dettes ; la nomination d'un huissier et d'un

garde des livres de la Chambre ; la surséance de saisie et de contrainte accordée à la requête des États à tous les vassaux de la Couronne, jusqu'à la majorité du Roi ; *etc.*

1644, avril-mai

B 276. - Liasse, 319 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes portant règlement pour les fonctions de garde des livres et registres de la Chambre ; renvoyant devant le siège de Guérande l'aveu produit par Marie Le Pelletier, veuve Arthur ; autorisant Marguerite de Quistinic, dame du Pan, à faire hommage du château de Bécherel par procureur ; enjoignant aux notaires et greffiers de la juridiction de Quimper de délivrer au receveur du Domaine les copies des contrats qu'ils rapporteront et le rôle des ca suels échus ; ordonnant l'enregistrement des institutions de charges de P. Davy de la Botardière, conseiller maître des Comptes, de J. Lemercier, correcteur, de J. Sauvat, trésorier provincial des régiments de Haute-Bretagne ; approuvant le paiement d'une pension de 800 livres accordée à G. Huchet de la Bedoyère, procureur généralen Parlement ; homologuant les lettres d'exemption d'impôts accordées à l'évêque et aux chanoines de Tréguier, aux Dominicains de Rennes ; *etc.*

1644, juin-août

B 277. - Liasse, 252 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes ordonnant une enquête sur les causes qui empêchent Fr. Le Gualen, dame de Kercaradec, épouse de Louis Rogon, de faire hommage du lieu noble de Kerasran ; autorisant J. de Kerguisiau, prêtre, à faire hommage par procureur ; taxant les vacations de plusieurs commissaires chargés de dresser des inventaires, d'apposer et de lever des scellés ; défendant aux substituts du Procureur général de se faire rendre des aveux ni d'exiger aucuns deniers sous ce prétexte ; confirmant la détention infligée à Louis Perel, commis à la recette du domaine de Vannes ; ajournant une saisie prononcée contre G. Calvez, miseur de Saint-Pol-de-Léon ; validant un exécutoire obtenu par le commis à la recette du Domaine d'Auray contre le fermier du même Domaine ; rétablissant sur le compte du miseur de Morlaix les sommes portées au nom des Jacobins de cette ville ; *etc.*

1644, septembre-décembre

B 278. - Liasse, 247 pièces papier.

ARRÊTS SUR REQUÊTES commettant Cl. Juchault à la collation des extraits demandés par Cl. de Marbeuf ; déchargeant de tout débet M. Kernatous, fermier du domaine de Brest ; condamnant J. Le Calvez, fermière de la terre de Kervegant, à solder les arrérages de son compte ; ordonnant l'enregistrement des provisions d'office de J. Leroy, maître des Comptes, de Fr. de Lavau, contrôleur des fortifications du château de Nantes, de P. Noblet, architecte des fortifications en Bretagne ; de A. Gellouard, maître des Comptes, lesquels ont produit des enquêtes de vie et moeurs et des déclarations d'ancètres ; maintenant les gages de Fr. Botherel, sieur du Vertin, juge criminel à Vannes, sur la caisse du payeur des gages des Présidiaux ; et l'augmentation due aux officiers du Présidial de Nantes ; ratifiant les lettres de légitimation après enquête, obtenues par Hélye et Marguerite du Bonnet ; portant homologation de l'érection de la vicomté de la Jannière pour M. de la Galissonnière, malgré les oppositions longuement motivées de Guy de Lesrat, seigneur des Briottières et du Plessis-Guéry ; *etc.*

1645, 1er trimestre

B 279. - Liasse, 364 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant la liquidation des dettes de la ville de Rennes ; la réception de J. Jacquetel dans la charge de receveur du Domaine à Fougères ; de Fr. Guischard, maître des Comptes ; la continuation des privilèges et lettres d'octroi sollicités par les habitants de Quimper, de Saint-Polde-Léon, d'Auray, de Nantes, de Rhuis, de la Guerche ; des délivrances d'extraits de titres de la Chambre à collationner ; des présentations d'aveux par la veuve de Jean Loiseau, Fr. de Kergorlay, G. Combot, P. du Bourblanc, écuyer, sieur de Guermel, J. Boloré, écuyer, sieur de Gouellen, A. Perennes, G. de Lambray, sieur de Champferron ; les réfections à opérer à la tour des Champs, sur la proposition des habitants de Saint-Malo ; le projet d'érection en châtellenie de la terre du Disquiou ; le paiement d'une taxe de 100 livres au receveur des épices par Yves Le Cozic, écuyer, sieur de Kermellec, acquéreur de la seigneurie de Bodister ; la permission de faire hommage par procureur demandée par J. d'Hillerin, conseiller au Parlement de Paris, prieur de Saint-Julien-de-Concelles ; la concession d'un rabais sollicitée par M. Bonfils, fermier du bail des Devoirs levés à Dinan ; *etc.*

1645, avril-août

B 280. - Liasse, 253 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes ordonnant le renvoi et la publication de divers aveux aux sièges de Lesneven, de Morlaix, de Guérande, de Rennes, de Brest, de Gourin, de Nantes, de Conq ; le paiement des frais de vacation et de voyage dus à R. Le Gouvello, commissaire envoyé pour relever l'état des digues de Dol ; prononçant l'élargissement de J. Le Guen, commis à la recette du domaine de Quimper ; homologuant les lettres de privilège obtenues par les habitants de Liffré ; agréant la réception de Louis Letort, huissier, de Fr. Letourneux, de J. Jaudonnet, auditeurs des Comptes, de G. Bigarré, receveur des fouages à Vannes ; enjoignant au miseur de Saint-Brieuc, M. Rouxel, sieur de Kerfichart, l'obligation d'apurer les comptes de ses prédécesseurs ; accordant un délai d'un an à Marie du Poulpry, douairière de Guenegat, pour faire hommage de ses terres ; approuvant des lettres de continuation d'octroi ; *etc.*

1645, septembre-décembre

B 281. - Liasse, 196 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant la justification des comptes de G. Piault, marchand, commis à la recette des taux et amendes des Eaux et Forêts de Vannes et de Rhuis ; des présentations d'aveux et des demandes de délais par Cleden Michellet, R. de Maynière, écuyer, sieur du Porthoreau, G. Perrot, prieur de Sainte-Catherine de Lanchaillou ; Christophe Ropartz et autres ; la vérification de la levée extraordinaire de deniers accordée aux États ; des lettres de noblesse, octroyées à Louis de Chaussay, sieur du Bodou ; des lettres d'hôtellerie franche à Guingamp pour O. Falgan, et G. Le François à Dinan ; la levée des arrêts mis sur les gages de certains officiers ; l'allocation annuelle de 500 livres réclamée par les religieuses tertiaires de Saint François pour le bâtiment de l'hôpital d'Auray ; l'ingérence du procureur du Roi au Présidial de Rennes dans les affaires de comptabilité et ses abus de pouvoir contre R. de la Marqueraie, syndic de la ville de Rennes, demandeur en récompense de 400 livres pour ses frais de députation ; la levée des indécisions mises au compte de la miserie de Moncontour et de plusieurs scellés apposés chez des comptables ; l'évaluation des domaines laissés par le Roi à la Reine pour l'assignation de son douaire ; *etc.*

1646, 1er trimestre

B 282. - Liasse, 164 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant une décharge d'amende accordée au trésorier de l'église Saint-Pierre de Rennes ; des commissions à collationner délivrées à la requête de Seb. de Rosmadec, de G. Salaun, de la dame de la Porte-Neuve, de P. Ferré, des paroissiens de Tinténiac, de Gabriel de Goulaine ; l'enregistrement de plusieurs institutions de charges ; la reconstruction de l'auditoire de Lantreguier à Lannion ; la présentation de divers aveux ; des autorisations de prêter foi et hommage par procureur ; un rabais de ferme sollicité par G. Bascher, sous-traitant des octrois de Moncontour ; imposant à J. Jegou l'obligation de remplir les fonctions de receveur du Domaine à Guérande ; *etc.*

1646, 2e trimestre

B 283. - Liasse, 292 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant la réception de G. Calloet et de J.-B. Becdelièvre en qualité d'avocats généraux à la Chambre ; de II. Chenu, écuyer, sieur de Clermont, conducteur des réparations des châteaux et places fortes de Bretagne ; de P. de Trégouet, auditeur des Comptes ; la levée des scellés apposés sur les biens de Fr. Allano, receveur du Domaine à Auray ; la vérification de lettres de don, de continuation d'octroi, de lettres de naturalité, d'intermédiat ; une information à ouvrir sur des malversations commises dans la réformation du Domaine ; une décharge d'amende au profit de M. Blohio, miseur de Quintin ; des présentations d'aveux par la dame de Kermadio, le prieur de Guermiton, I. Ellez, P. de Serent, écuyer, sieur de la Rivière, et autres ; des réclamations de gages produites par divers officiers ; l'autorisation de prêter serment de fidélité demandée par F. de Servien, abbé de Saint-Jouin de Marnes ; exécutoires nombreux adressés à des huissiers à la requête de divers comptables ; *etc.*

1646, 2e semestre

B 284. - Liasse, 313 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes nommant un commissaire pour informer sur la vie et les moeurs de Jean Grimaudet, sieur de la Lande, lequel a obtenu des lettres de noblesse ; validant certains contrats de féage conclus par S. de Rosmadec ; le don des fruits de l'abbaye de Bon-Repos à l'archevêque d'Aix, la nomination de J. Gicqueau à la charge de garde des archives de la Chambre ; et l'amortissement concédé aux Carmes d'Auray pour leurs acquisitions ; enjoignant à René Heliand de remplir promptement les fonctions d'auditeur ; ordonnant que les arrérages des pensions dues à G. Le Meneust, seigneur de Bréquigny, président au Parlement de Bretagne, lui seront payés sur les deniers revenant bons au Roi du compte des gages des officiers du Parlement ; réglant les taxes dues à divers pour des vacations et commissions ; instituant J.-B. Babin, dans la charge de trésorier de France, général des Finances ; frappant d'opposition la levée des deniers destinés à la réfection du pont Augan jusqu'à la délibération des États de Bretagne ; jugeant plusieurs combats de mouvance féodale ; *etc.*

1647, 1er semestre

B 285. - Liasse, 250 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes enjoignant au miseur de Rennes de payer à P. Monneraye, sieur du Breil, et à R. Even, sieur du Puy-Mauger, députés aux Etats de Nantes, leurs frais de voyage et de

résidence ; aux PP. Feuillants de Paris d'abandonner à G. Pierre, l'un des cochers du duc d'Orléans, la jouissance d'une maison qui leur fut donnée, en 1631, à Nantes, sur la motte Saint-Nicolas, pour y établir un monastère ; prononçant l'exclusion de la Chambre pendant la fin de la session contre deux auditeurs ; imposant aux bourgeois de Lesneven l'obligation de payer 400 livres par an aux Récollets pour l'achèvement de leur couvent ; approuvant la réception de l'aveu présenté par Louis de la Bouëssière, écuyer, sieur de Rosniguen ; ordonnant la délivrance d'un extrait de compte du Domaine de Nantes à J. Yvic quel, écuyer, sieur de la Bourance ; condamnant la veuve Delorme-Peschart à payer les lods et ventes d'un contrat de son mari à J. de Charon, écuyer, sieur de Saint-Ange, maître d'hôtel de la Reine ; suspendant les poursuites intentées aux habitants de Port-Louis au sujet d'un reliquat de 600 livres dû sur le produit de la ferme des Devoirs ; *etc.*

1647, 2e semestre

B 286. - Liasse, 300 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant l'enregistrement de l'anoblissement de G. Phelipot, sieur des Champvaux, des provisions de Laurent Rousseau, auditeur des Comptes, de G. du Pressouer, receveur du Domaine à Dinan ; l'opposition formée par les habitants de Lannion aux allocations accordées aux Augustins sur le produit de leur octroi pour la réparation de leur couvent ; la réception d'André Drouet en qualité de receveur des fouages de Rennes ; la restitution des fruits du temporel du prieuré cure de Saint-Maudé saisis sur frère G. Chesnel, Augustin ; l'apurement du compte du domaine d'Auray par B. Lauzer, demandeur en poursuites contre les héritiers de Fr. Allano, fermier du même Domaine, débiteur ; le règlement des taxes dues à divers officiers ; la décharge de commission de receveur du Domaine à Guérande demandée par J. Jego, écuyer, sieur de la Bellaudays, par ce motif que ses ancêtres ont toujours vécu noblement ; *etc.*

1648, 1er semestre

B 287. - Liasse, 244 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant la continuation de l'octroi de 4 livres par pipe de vin et de 10 sous par pipe de cidre concédé aux bourgeois de Vitré ; des règlements de gages dus à des officiers et à des archers de la maréchaussée ; une décharge d'amende sollicitée par Jean Le Clezre, commis à la recette du domaine de Châteaulin ; l'amortissement du fonds donné aux Ursulines de Quimper par le marquis de Rosmadec ; le délai de trois mois accordé à J. Huillard, miseur de la ville de Lesneven ; la réception de Fr. Robin, sieur du Préau, en qualité de receveur et payeur des gages à la Chambre ; la liquidation des dettes de P. Coroller, ci-devant receveur des fouages de Léon, sur l'adjudication de sa charge ; la restitution à A. Ollivier, sieur du Vignau, receveur des fouages de Cornouaille, par Cl. du Disquay, conseiller au Présidial de Quimper, d'une somme de 600 livres ; le dépôt d'un aveu du temporel de l'abbaye de Saint-Jean-des-Prés par O. de Blanchefort ; la publication des lettres d'érection de la châtellenie du Lattay ; le remboursement d'une somme de 3000 livres sur la caisse des États à J. Constantin, sieur de Montriou, maître ordinaire en la Chambre des Comptes ; la participation de la ville du Croisic aux frais d'entretien des arches et ponts de Saillé ; *etc.*

1648, 2e semestre

B 288. - Liasse, 306 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant une délivrance d'extraits de titres accordée à la requête du procureur spécial des paroissiens de Guipavas ; le paiement des aumônes dues aux Carmes de

Ploërmel à la condition qu'ils ne déplaceront pas les tombeaux des ducs Jean II et Jean III ; le règlement des taxes de vacations remplies par divers maîtres des Comptes ; l'apurement des comptes de plusieurs receveurs du Domaine et de plusieurs villes ; l'enregistrement des provisions de Ph. Guillermo, de J. Bourdin, auditeurs des Comptes, de Cl. de Santo Domingo, receveur général des Finances, d'Yves Morice, avocat général à la Chambre des Comptes ; la nomination de Fr. Rouillé à la charge de premier huissier ; la fixation des gages de J. Fleury, sieur des Vaux, connétable de Dinan ; une décharge d'amende de 40 livres encourue par S. Giraud, receveur général du taillon de Bretagne ; le paiement d'une gratification de 15 livres aux choristes et chantres de la cathédrale qui ont assisté à la messe du Saint-Esprit ; les contraintes à exercer contre les sous-fermiers des ports et hâvres de Bretagne ; *etc.*

1649, 1er semestre

B 289. - Liasse, 1 pièce parchemin, 212 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant les explications à fournir par les paroissiens de Saint-Tremeur de Carhaix, à propos des frais faits pour le presbytère et le portail de leur église ; une décharge d'amende encourue par P. Galliot, abienneur d'une maison nommée le *Chapeau-Rouge* à Pontivy ; l'expédition d'extraits nécessaires aux usagers d'une lande située dans les paroisses de Saint-Hilaire et de Saint-Sauveur-des-Landes, demandeurs contre le seigneur de Chaudeboeuf ; l'adjudication du bail à ferme du produit des octrois établis à Fougères et à Saint-Brieuc ; une mainlevée de saisie sollicitée par O. Le Gouz, sieur de Kermerien, receveur des fouages de Tréguier ; une réclamation des habitants de Dinan contre les prétentions des Généraux des Finances qui demandaient des vacations exagérées pour les baux des Devoirs ; les usurpations de juridiction commises par les officiers du Parlement ; le délai de six mois réclamé par G. Quentin, receveur du domaine de Rhuis, pour rendre ses comptes ; *etc.*

1649, 2e semestre

B 290. - Liasse, 332 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant la réception de Pierre Bocan, de J. Pelaud, de S. Le Meneust, de Th. de Rollée, de R. Le Prestre, de L. Dupas, de N. du Perrier, de J. Fleury, de R. Guyton, officiers de la Chambre des Comptes, lesquels ont produit des listes d'ancêtres et des informations de vie et moeurs ; la correction des comptes de la miserie de Rennes ; la vérification d'un don de terre aux religieux de l'abbaye de Rillé ; le rétablissement de plusieurs parties rayées sur le compte du receveur du Domaine à Nantes ; la jouissance des lettres d'intermédiat obtenues par A. Ferry, trésorier provincial des régiments en Basse-Bretagne ; le délai de compter réclamé par les habitants de la Guerche ; le règlement de diverses taxes dues à des officiers de la Chambre pour leurs vacations ; confirmation des habitants de Rennes dans la possession du Champ-Jacquet et des rentes qu'ils en retiraient ; *etc.*

1650, 1er semestre

B 291. - Liasse, 293 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes condamnant M. Le Mencust, receveur du Domaine à Fougères, à produire ses comptes dans le délai de deux mois ; renvoyant devant la juridiction de Huelgoet pour être publié, l'aveu de la terre de la Haie-Douar présenté par A. de Coatanscours, écuyer ; maintenant

les attributions d'Étienne Gorge, fermier des casuels du comté de Nantes, contre les entreprises de J. Mercier, receveur du Domaine ; déchargeant Th. Le Cocq, receveur des fouages à Fougères, d'une amende de 150 livres ; enjoignant au receveur général des Finances de verser le semestre ordinaire au payeur des gages de la Chancellerie, afin qu'il puisse régler les échéances ; et au receveur du Domaine de Rennes de payer les arrérages d'une rente de 50 livres qui n'a pas été touchée depuis 1644 ; l'aliénation des biens de feu Fr. Mancel, receveur du domaine de Rhuys, jusqu'à concurrence du reliquat de son débet ; la réintégration des titres du Domaine de Dinan communiqués avec inventaire à René Ferron, seigneur de la Villaudon, *etc.*

1650, 2e semestre

B 292. - Liasse, 331 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant l'allocation de 300 livres par an aux Carmes d'Hennebont, pour la réfection de leur maison sur les deniers communs de la ville ; l'enregistrement des lettres de naturalisation obtenues par Renaud Deffotherbie, Anglais, en considération des services rendus par son père au roi Henri IV ; une mainlevée d'arrêt mis sur les deniers de la vente de la charge de Jean Mellou, sieur de Kersainteloy, maître des Comptes, à la requête de sa femme ; le paiement des dettes de la ville d'Hennebont envers le baron de Pontchâteau ; l'injonction faite au payeur des gages des officiers de la chancellerie de se pourvoir devant les Généraux des Finances contre le receveur général des Finances qui ne lui verse pas les fonds ordinaires ; la réception de Ch. Landais, receveur des fouages à Saint-Brieuc ; la vérification des lettres d'économat de l'abbaye de Saint-Maurice de Carnoet obtenues par J. Mallet ; état de ce qui a été reçu de la ferme du domaine de Ploërmel pendant six années ; livre du contrôle des deniers casuels et extraordinaires échus en la juridiction de Rennes en 1649 ; *etc.*

1651, 1er semestre

B 293. - Liasse, 1 pièce parchemin, 306 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes condamnant le miseur des deniers de la ville de Vitré à payer 3240 livres à Jean Lemoyne, écuyer, sieur de la Maisonneuve, député par les habitants catholiques avec le religieux R. Hodemon, pour le déplacement du temple protestant érigé près de l'église principale ; désignant des commissaires pour informer sur la gestion de J. Jarnou, fermier du Domaine du Gâvre ; renvoyant le conseiller-maître Bidé de Ranzay devant les États pour obtenir le remboursement de ses vacations pendant l'opération du plantage des bornes de la Prévôté au trépas de Saint-Nazaire ; annulant le bail du rachat de la terre de Souché, en l'île de Bouin ; nommant J. Perier à la charge de receveur et payeur des gages des officiers de la Chambre ; arrêtant que G. du Pressouer, receveur ordinaire du domaine à Dinan, ne rendra ses comptes que tous les trois ans ; enregistrant le bail à ferme des Devoirs de la Prévôté de Nantes ; décernant plusieurs exécutoires à la requête de divers comptables ; refusant un extrait demandé par P. du Chalard, gouverneur de la tour de Cordouan, afin de poursuivre le procureur syndic des États au Parlement ; élargissant sous caution P. Lepage, receveur des fouages à Rennes, détenu pour son débet ; frappant d'un décret de prise de corps deux Généraux des Finances accusés d'abus et malversations ; état du revenu certain et incertain du domaine du Roi à Hédé ; *etc.*

1651, 2e semestre

B 294. - Liasse, 203 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant la forme des vêtements que les officiers de la Chambre devaient revêtir pendant les séances ; la mouvance féodale de la terre de Kerriou revendiquée par le seigneur de la Roche-Goumard ; des mainlevées de saisies au profit de l'abbé de Bon-Repos et de Claude Fontenay ; la liquidation des comptes du commis à la recette du Domaine à Jugon et le remboursement des frais de procédure avancés par Ch. Lanézart, écuyer, sieur des Fontenelles, substitut du procureur du Roi ; le paiement des gages de greffier de la maréchaussée de Bretagne réclamés par H. de Rohan, duc de Monbazon, propriétaire de l'usufruit du greffe ; le recouvrement des épices dues par le trésorier général des États au receveur des épices de la Chambre ; une décharge d'amende encourue par les héritiers de Nic. Simon, receveur du droit de sceau à la chancellerie du Présidial de Nantes ; l'institution de Fr. Chastenay dans la charge de trésorier des régiments de Basse-Bretagne ; le droit des chanoines de Saint-Pierre de Nantes de nommer un commis à la recette des deniers destinés à l'entretien de la cathédrale ; *etc.*

1652, 1er trimestre

B 295. - Liasse, 254 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant les remontrances faites par les créanciers de la ville de Rennes à propos des vérifications du compte du miseur ; l'autorisation de poursuivre et de faire saisir tous les vassaux du Roi qui n'auront pas fait leur aveu ; la demande en paiement de 524 livres introduite par P. Henry, marchand de Morlaix, qui en avait fait l'avance à G. Calvez, miseur de Saint-Pol de Léon ; le maintien de Louis du Pas de Crevy, écuyer, en possession du greffe des présentations de la Prévôté de Nantes ; la conservation des privilèges des paroissiens de Paimpont ; l'adjudication du retrait-lignager de la terre de la Bouvardière au président Blanchard de la Musse ; la réception des hommages par procureur offerts par M. Maingart, sieur de Saint-Guinou, J. Le Bris, H. Couetodon, J. Flabel ; le renvoi devant leur juridiction des aveux produits par P. Le Penher, V. Gravé, J. Le Mayer, J. Bidois, H. Jagou, J. Pinczon, sieur de Cacé ; *etc.*

1652, 2e trimestre

B 296. - Liasse, 2 pièces parchemin, 454 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes ordonnant l'enregistrement des provisions de charges de G. Henry, sieur de Bellestre, de P. Le Gouvello, maîtres des Comptes, lesquels ont produit des déclarations d'ancêtres et des informations de vie et moeurs ; de l'autorisation donnée aux Dominicains d'établir un couvent de leur ordre à Plancouet ; de l'anoblissement de P. Charpentier, sieur du Tertre ; ratifiant le transport d'une créance sur la recette générale des Finances au compte de la succession de Julien et René Laurens, sieurs de la Noë et Passay ; frappant d'une amende de 200 livres P. Feillet, sieur de Baudouet, prévôt de Nantes ; accordant un délai de six mois pour faire aveu à Jeanne Charette, épouse d'Al. Billy de la Brianczaie ; autorisant Marie Le Pelletier, veuve Arthur, à faire hommage par l'intermédiaire de sa fille ; renvoyant pour être publiés par leurs juridictions les aveux présentés par J. Gicquel, J. de Marbré, J. Jouan, écuyer, J. Colichet, Jeanne Le Calvez, G. Rigaud de la Guérinière, P. Brelet, G. Serizay, sieur du Ruzy, René Aubin, écuyer, sieur de Trémondet, *etc.*

1652, juillet-août

B 297. - Liasse, 233 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant la publication des aveux présentés par N. Le Postec, Alain Cario, J. Roger, sieur de Cardevilly, Cath. de Kergus, J. Jego, J. Le Gouz, maître-peintre, J. de Farcy ; des demandes de délai de faire aveu et de mainlevée de saisie par Ph. de la Presse, sieur de la Salmonnière, J. Fruglays, écuyer, sieur de Lourmel, P. Le Carno, chapelain d'un bénéfice à Guérande, R. de Coëtlogon, J. Le Texier, le cardinal de Raiz, Léonard de Salornay, prieur de Gaël, et des autorisations de faire hommage par procureur à J. de Brezal, Fr. du Bouays, écuyer, sieur du Bois-Robert, A. Perrot, prieur de Taupont, R. de la Haie, Fr. Leffroy, sieur des Touches, Anne du Cosquer ; *etc.*

1652, septembre-octobre

B 298. - Liasse, 400 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes vérifiant l'anoblissement de la terre et maison de Kerlevenan au profit de M. Le Gouvello de Keriaval ; la nomination de G. Rabut à la charge d'huissier ; la continuation des privilèges octroyés aux Augustins de Vitré ; l'enregistrement des provisions de Fr. Ramaceul, pourvu de l'office de contrôleur des Finances ; défendant à toutes personnes de comparaître aux enchères pour les monnaies à Rennes ou à Nantes, sous peine d'amende ; aux receveurs des Finances de produire des états aux généraux des Finances ; autorisant les bourgeois de Guérande à continuer la perception de leur octroi, bien que les lettres de continuation ne soient pas délivrées ; enjoignant au sieur Bourcard, miseur des ponts de Nantes, de verser 2,500 livres à A. Nidellet, miseur de Nantes, afin de payer les dettes de la ville contractées pour la nourriture des prisonniers Espagnols et pour la dernière tenue des États ; *etc.*

1652, novembre-décembre

B 299. - Liasse, 408 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur re quêtes concernant la mouvance du moulin de Cancaval, en la paroisse de Pleurtuit, pour lequel G. Le Vendeur a produit un contrat d'acquisition de 1627 ; une décharge de la recette des amendes et taux des forêts de Vannes accordée à Michel de Baubes, notaire royal ; une mainlevée de gages déportés au profit de Quentin Ticier, maître chirurgien de l'hôpital de Nantes ; le traité passé entre la ville du Croisic et le duc de la Melleraie, propriétaire des Devoirs perçus sur les vins dans l'Évêché de Nantes ; la prestation d'hommage due au Roi par Ch. de la Paluelle, seigneur de Pontavice, pour son domaine ; l'apurement des comptes de la miserie de Vannes ; des présentations d'aveux par Louise Nedelec, douairière du Rest, Fr. Quetier, écuyer, sieur de la Martinais, Math. Rouxel, Jacquette des Landes ; *etc.*

1653, janvier-février

B 300. - Liasse, 340 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant l'enregistrement des provisions d'un huissier, de J. Guiton, auditeur des Comptes, de l'amortissement des terres acquises par les Ursulines de Fougères ; des lettres de naturalisation obtenues par P. François ; l'autorisation de faire hommage par procureur demandée par G. de la Haye-Durand, écuyer, sieur du Fresne, M. Tubeuf, Y. Leborgne, Marie Bernicot, G. Verron, J. Le Tortu, A. Le Voyer de Paulmy, commandeur de la Guerche ; des renvois d'aveux devant les juridictions de la Province pour les terres de Servigné, de Saint-Jean-des-Prés, de la

Fichonnerie, de Keraudiern, de Pencluz, de la Sauldrais, de Villerose ; le règlement des épices des correcteurs des Comptes ; *etc.*

1653, mars-avril

B 301. - Liasse, 336 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes ordonnant une information dans toute la Bretagne au sujet de certaines malversations imputées à des huissiers de la Chambre ; le paiement d'une rente de 1316 livres due à l'hôpital de N.-D. de Miséricorde, fondé au faubourg Saint-Marcel de Paris ; condamnant le fermier des octrois de Guérande à rembourser au miseur les avances qu'il a faites pour la nourriture de 22 prisonniers Espagnols ; renvoyant devant leur juridiction les aveux présentés par P. de Kermeno, chevalier, seigneur de Kerallio, G. de France, seigneur des Touches, J. Le Mercerel, écuyer, sieur de Chasteloger, P. de Couesplan, Nic. Le Garo, P. de Serent et autres ; contenant des instructions pour la réédification de l'auditoire et des prisons de Quimper ; *etc.*

1653, mai

B 302. - Liasse, 294 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes ordonnant l'enregistrement des lettres d'anoblissement de Louis et Charles Bodin, sieurs de la Roullaie et de Vauvert ; renvoyant devant leur juridiction les aveux produits pour des terres situées dans le ressort des domaines de Rhuis, d'Hennebont, de Ploërmel, de Quimper, d'Auray, *etc.* ; réglant les épices dues à G. Henry, écuyer, sieur de Belestre, maître à la Chambre des Comptes ; accordant un délai de six mois à P. Poullain, seigneur du Val et de Tramaine, pour faire son hommage ; validant les emprunts des États de Bretagne ; *etc.*

1653, juin

B 303. - Liasse, 503 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant des mainlevées d'opposition à des publications d'aveux ; la communication de l'aveu de la terre du Boberil à H. d'Argentré ; des prorogations de levées de droits d'octroi ; le versement du rachat des domaines de la Roche-Giffard par l'adjudicataire au receveur des Domaines ; la présentation de divers aveux par les habitants de Châteauneuf-du-Fou ; Yvon Guihomarch, Maurice Querré, G. Laurens, J. Le Moal, M. Bizien, G. Le Du, J. Gourlaouen, V. Le Gouasquen, *etc.* ; l'apurement des comptes de la ville de Guérande ; *etc.*

1653, juillet

B 304. - Liasse, 326 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant un réglement de conflit d'attributions entre les officiers de Fougères et ceux de Bazouges ; une expédition d'exécutoire réclamée par le député de Landerneau contre le miseur qui lui devait 678 livres ; une levée de saisie sur la métairie de Langanon, paroisse de Caulne, à la requête de J. Brunet, dame de la Foltière ; une instance en rabais de ferme portée aux requêtes du Palais à Rennes par le sous-fermier contre le fermier général des ports et hâvres de Bretagne ; des liquidations de taxes réclamées par des officiers et des huissiers ; des productions d'aveux par Louise de Bertrand, épouse de J. Charloxit, J. Le Faou, G. Mendée, Simon Le Maumur, J. du Fresne, dame de Kercado ; *etc.*

1653, août-septembre

B 305. - Liasse, 201 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant l'exécution de l'édit de création des Généraux des Finances ; l'enregistrement du don d'une île en Loire à Claude Fouré, écuyer, sieur de la Cheminandais ; du don des revenus de l'abbaye du Rellec à l'abbesse de Fontevrault et l'opposition des religieux ; divers paiements de gages et de pensions dus à des religieux et des particuliers ; l'élargissement de Michel Marchais, sergent royal ; des délais et des mainlevées de saisie demandés par Charles Penfentenio et Ch. de la Moussais ; des prestations d'hommage par procureur ; des présentations d'aveux par P. Legal, M. Le Cosqueric, J. Sourain, O. du Croezquer, chevalier, *etc.* ; des délivrances d'extraits de titres collationnés ; l'apurement des comptes de plusieurs miseurs en retard ; *etc.*

1653, 4e trimestre

B 306. - Liasse, 417 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant le renvoi et la publication des aveux présentés par Y. Le Gras, G. Marot, seigneur des Alleux, vicomte de Tadain, M. Le Louarn, Silvie Despinay, comtesse de Tonquedec, Jean Kerhervé, Ursule du Kergoet, et autres ; l'enregistrement des provisions de Ch. de Kernezné, marquis de la Roche, gouverneur de la Roche ; de B. de Poulpiquet, président à la Chambre des Comptes ; de plusieurs lettres de naturalisation ; l'envoi des mandements de répartition des fouages ; l'apurement des comptes de la municipalité de la Guerche ; le paiement de diverses aumônes réclamées par des couvents sur les fonds des villes ; la réception de l'hommage offert par procureur par Guy Le Guallès, sieur de Kerson ; le rétablissement de l'indemnité de logement due sur les comptes de la ville de Malestroit au gouverneur Roger du Crevy ; la défense de rien prendre pour la publication des aveux ; *etc.*

1654, janvier-mai

B 307. - Liasse, 285 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes confirmant Morice du Perrier, seigneur du Mené, dans la jouissance de l'étang et du moulin du Gludic, en Servignac, concédés, en septembre 1486, à Morice du Mené, capitaine des archers de la garde de François II, avec une rente de 110 sous, pour récompense de ses services ; accordant mainlevée de saisie et délai de six mois pour faire aveu à Cl. Cornulier, abbé de Blanche-Couronne, prieur d'Illifau ; déboutant G. de Bonnant de la mouvance du lieu de Kerbouzars en Commana ; ordonnant la publication des aveux présentés pour les domaines de Kerannou, de Treulan, du Boisdenas, de Kerversiou et la franchise du Gâvre ; pour les terres de Coatbizien, de Chefdubois, de Kerguinio, de la Forêt, *etc.* ; homologuant les lettres d'octroi de Lamballe, les lettres de pension de 1000 livres du sieur B. Poulpiquet du Halgoet ; désignant des commissaires pour vaquer à la délivrance de divers collationnés ; permettant aux bourgeois de Guérande de se pourvoir au Conseil pour être autorisés à lever sur les habitants du territoire de Guérande des cotisations pour éteindre leurs dettes qui se montent à plus de 15,000 livres par suite des frais de séjour des Espagnols ; approuvant la réception de René Lefèbvre, auditeur des Comptes ; *etc.*

1654, juin-août

B 308. - Liasse, 1 pièce parchemin, 273 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant le versement du fonds des menues nécessités (2,900 livres) par le receveur payeur des gages des officiers de la Chambre ; la vérification des aveux

présentés par G. Le Petit, René d'Andigné, J. Le Noblet, écuyer, R. Dagron, Et. Lecoz, P. Le Goasquer, M. Gonazdé, L. Aoustin, J. Marquer, J. de Kergroas, écuyer, sieur de Penverin ; la réception de G. de la Sauldraie, maître des Comptes ; la gérance du greffe de la maréchaussée de Bretagne appartenant au duc de Monbazon et la suspension de ses gages jusqu'à ce qu'il ait nommé une personne capable de cette fonction ; les irrégularités commises par le général des Finances, Guydo, et la nullité des ordonnances de paiement signifiées par lui au receveur des fouages de l'évêché de Vannes ; la délivrance du produit de l'octroi de Lamballe aux mains du procureur syndic par l'adjudicataire du bail, malgré les ordres contraires du général des Finances ; la cessation des poursuites intentées devant les Présidiaux par le fermier général des Devoirs contre des débitants de vins de M. du Trest ; l'anoblissement concédé à Jean Monneraye, syndic de Rennes, lequel a produit un état de ses biens et une information de vie et moeurs ; la répression des usurpations commises par les officiers de Fougères contre les officiers de la juridiction de Bazouge ; *etc.*

1654, septembre-décembre

B 309. - Liasse, 396 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes présentées par J. du Breil, procureur postulant à la Chambre ; par Louis Gourmelen, J. Becdelièvre, seigneur du Bois-Basset, par le baron de Tournemine, le chapelain de la Trinité en Bizienne (Guérande), G. Guenart, Fr. Le Sicourmat, J. Clouet, P. Noblet, écuyer, sieur du Bois-Rochefort, afin d'obtenir la ratification de leurs aveux ; par Marguerite de Portzmoguer, laquelle réclamait la permission de faire hommage par procureur ; par M. Moussaint, architecte, lequel a produit un contrat d'arrentement d'un terrain sis aux Lices de Vannes ; par Gilles de Ruellan, baron du Tiercent, lequel a obtenu l'union de plusieurs fiefs à sa terre de Ballue ; par Ch. Gérard, sergent royal, demandeur en décharge d'amende ; par Cl. Le Loueze, commis à la recette du domaine à Morlaix, lequel a obtenu la condamnation des concierges des prisons de Morlaix et de Lanmeur ; par J. Lebreton, adjudicataire des octrois de la ville de Saint-Brieuc, demandeur en rabais de prix, à raison des pertes qu'il a subies par suite des « pirateries des Biscayens et Donquerquoys qui ont tant fait de voleries aux costes des environs et à cause des guerres de Bourdeaux qui ont empesché la liberté du commerce » ; *etc.*

1655, janvier-avril

B 310. - Liasse, 286 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes présentées par J. Farault, sieur de la Ville-Planson, juge ordinaire du comté de Porhouet, lequel demandait à faire hommage par procureur ; par plusieurs conseillers maîtres des Comptes, demandeurs en règlement de taxes ; par les tenanciers de l'île de Quiberon qui se plaignaient de vexations de la part du fermier du Domaine à Auray ; par M. Jonin, procureur en la Chambre, lequel voulait être subrogé aux droits d'A. Le Corvaisier dans la jouissance d'un contrat sur les fouages de l'évêché de Nantes ; par J. Guérin, sieur de la Roche-Pallière, lequel a produit un aveu du moulin turquois de la Madeleine, en Pontchâteau ; par les héritiers d'Henri de la Chapelle, marquis de la Roche-Giffard, auxquels le receveur des Domaines avait causé préjudice en saisissant les terres du comté de Nantes ; par M. Furet, receveur général des taux et amendes des Eaux et Forêts, poursuivant en paiement un sergent royal chargé d'un rôle de recouvrement ; *etc.*

1655, mai-juillet

B 311. - Liasse, 207 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant la connaissance des cas de bris de navires laquelle est interdite aux officiers de la juridiction de Saint-Malo ; la réception de G. Gleet, écuyer, en qualité de connétable de Rennes ; le paiement d'une somme de 3,000 livres due par le receveur des octrois de Rennes à R. Racappé, sieur de la Feillée ; la fixation d'une taxe de vacations de 150 livres à J. Arthaud, désigné commissaire pour dresser procès-verbal du bâtiment des Jésuites de Rennes ; la vérification de l'aveu de Ch. du Bochet, sieur du Couëdic, possesseur de nombreux marais salants à Guérande et à Assérac ; la répression des entreprises des juges d'Hennebont contre les maîtres des Comptes et l'annulation d'un décret de prise de corps lancé contre G. de la Sauldraie ; le rétablissement d'une somme de 1,300 livres sur le compte de J. Mercier, receveur du Domaine au comté de Nantes ; l'établissement des Carmes Déchaussés à Brest ; le remboursement de 1,233 livres aux héritiers de J. Flabel, miseur des bourgeois de Hennebont ; *etc.*

1655, août-décembre

B 312. - Liasse, 373 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant l'enregistrement de l'institution en charge de Chr. Juchault, de R. Berthelot, de M. Simon, auditeurs des Comptes, lesquels ont fourni des déclarations d'ancêtres ; la création de foires et marchés au bourg de Saint-Malon pour M. de Saint-Pern ; les lettres de naturalisation de Jean Vanophem, natif de Bruxelles ; des exemptions et franchises octroyées aux paroissiens de Painpont et de la forêt de Brécillien ; des présentations d'aveux par Hervé de Coëtandon, Th. Hervé, sieur de la Pitardière, P. Martin, Cl. de Querléan, J. Locain, J. Madec, Fr. Le Guillou, P. Aubrée, Gillette Porée, G. Connan, B. Le Dinezat, J. Aubin de Trémondet, écuyer ; la jouissance de gages intermédiaires accordée à Ch. de la Moussaie, conseiller au Parlement ; une instance en remboursement de deniers poursuivie par la veuve de R. Tabary, syndic de la ville d'Ancenis, contre les fermiers de l'octroi ; la réception de Georges Chevalier en qualité de payeur des gages de la maréchaussée ; la résiliation d'une entreprise de vitrerie adjugée à J. Rolland, « maître vitrier peintre », pour deux chapelles neuves que feu Hélie Brosset, maître architecte-entrepreneur, devait faire exécuter derrière le choeur de la cathédrale de Nantes ; liste des assignations à signifier dans toute la province ; arrêt réglant l'exercice du droit de patronage de la dame de Rohan sur les bénéfices ecclésiastiques situés dans l'étendue de ses domaines et dénommés sur une liste ; *etc.*

1656, 1er semestre

B 313. - Liasse, 252 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant la taxe des vacations dues à deux maîtres des Comptes chargés de collationner des expéditions de comptes pour les États ; une assignation de pension de 800 livres au profit d'André Huchet, vicomte de Loyat ; des présentations d'aveux, des demandes de mainlevée de saisie et de délai ; des autorisations de faire hommage par procureur aux noms de Ch. de Jaureguy, écuyer, sieur de la Forest, des enfants de J. Denoual, sieur de Launay, de R. Lechet, sieur de Saint-Ducat, de Jeanne Cybouault, veuve du Fretay, de L. de Chefdubois, d'Alain de Tréouzet, sieur de Penfeulic, de René et de Françoise du Liorzou, frère et soeur, de P. Chesné, abbé de Saint-Maurice de Carnoet ; *etc.*

1656, juillet-août

B 314. - Liasse, 170 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes prononçant un ajournement personnel contre le sénéchal et le substitut du siège royal de Hédé ; autorisant M. du Poulpiquet, président en la Chambre, à s'absenter pour vaquer à ses affaires ; homologuant le bail des domaines assignés en douaire à la reine-mère, et la continuation d'octroi accordée aux chanoines de Saint-Pierre de Nantes pour l'entretien de la cathédrale ; ordonnant une information avant de procéder à l'enregistrement des lettres de noblesse de Jean de la Noë, sieur du Bouchet ; autorisant des prestations d'hommage par procureur sur le vu de plusieurs certificats produits par les demandeurs, *etc.*

1656, septembre-décembre

B 315. - Liasse, 317 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant le renvoi et la publication de divers aveux produits par Noël Tardif, G. de la Motte, R. Dubois, écuyer, sieur de la Saugère, G. de Marbré, sieur du Bas-Vezin, Fr. Teven, prêtre, sieur de Gourannou, J. Cousturet, Fr. de Lesparler, G. de Trogoff ; la saisie privilégiée d'une somme de 660 livres appartenant à R. Laurent, sieur de Passay, sur la recette générale des Finances au profit des Minimes de Nantes, créanciers du même ; les délais demandés pour faire aveu par Louis de Bretagne, comte de Goëllo, N. Paget, abbé de Villeneuve, A. du Cambout de Coislin, Ph. de la Trémoille, marquis de Royant ; l'anoblissement de J. de la Noë, sieur du Boschet ; l'amortissement du fonds acquis par les Carmes de Sainte-Anne d'Auray ; des communications de pièces, des délivrances de collationnés et d'exécutoires ; les plaintes portées par F. Larcher, receveur ordinaire du Domaine à Saint-Aubin, contre le substitut du même siège et le greffier qui lui refusent la production des rôles du casuel et les extraits des contrats d'aliénation d'héritages ; *etc.*

1657, 1er semestre

B 316. - Liasse, 376 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant la nomination d'un receveur du Domaine de Rhuis auquel Jean Destinbrieuc, écuyer, sieur de Vallesme, offre de payer les lods et ventes d'un contrat ; l'érection du marquisat du Bordage et l'opposition soulevée par la dame de la Dobiaie ; une répétition de créance par J. Gabard, seigneur de la Moricière, contre le payeur des gages de la maréchaussée ; la réception de J. Cohue dans la double charge de receveur des fouages de Saint-Malo ; l'entrée en jouissance du Fief-au-Duc, paroisse de Saint-Herblain, concédé pour une rente de six livres à Jean de Bruc, procureur général syndic des États de Bretagne ; le renvoi et la publication des aveux produits par Guillaume Nicolazo, sieur de la Grée, E. Baston, sieur de Bonne-Fontaine, P. Goubin, H. Perrin ; l'apurement de plusieurs comptes ; la confirmation d'une aumône annuelle de 50 livres aux Cordeliers de Rennes pour la récitation d'un *Pater* et d'un *Ave Maria* chaque jour, aux intentions du Roi ; *etc.*

1657, 2e semestre

B 317. - Liasse, 391 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes portant règlement d'attributions entre la Chambre et les officiers des Eaux et Forêts ; injonction au greffier de la Table de Marbre de fournir à M. Furet, receveur des taux et amendes, les rôles d'amendes et les jugements contenant condamnation ; extrait de la pancarte des devoirs perçus au port de Redon ; vérification de lettres de naturalisation ; dépôt des observations du sieur de la Rabastière sur l'aliénation du Fief-au-Duc en Saint-Herblain ; enregistrement des provisions

de Fr. Simon, procureur postulant à la Chambre des Comptes, de l'érection de la baronnie de Mauron, du bail de la buvette ; injonction aux bourgeois de Guérande de procéder à la nomination de commissaires pour examiner l'état au vrai du miseur ; prescriptions pour l'exécution de l'édit relatif aux engagements des droits domaniaux ; défense au sénéchal d'Ancenis d'exiger aucuns deniers pour sa prétendue députation aux États ; maintenant la terre de Beauchêne dans la mouvance de la seigneurie de Goulaine et donnant mainlevée de saisie à Ch. du Bois de la Ferronnière ; *etc.*

1658, 1er semestre

B 318. - Liasse, 365 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant l'enregistrement d'un don de 10 journaux de terre aux Franciscains de la forêt de Fougères ; de plusieurs lettres de continuation d'octroi à diverses villes ; le renvoi et la vérification de plusieurs aveux présentés par G. Le Gualen, Fr. de Kersulguen, J. Verdier, G. Laragon, Fr. de Ploësquellec, seigneur du Boisriou, G. du Bahuno, Cl. Collin, écuyer, sieur de Poulcras ; un délai de six mois pour faire aveu demandé par H. de Cosnoal, seigneur de Saint-Georges ; une instance en justification poursuivie par le procureur général contre le sieur Bouchaud, huissier, lequel fut condamné à produire le procès-verbal de toutes ses saisies ; une décharge d'amende au profit de R. Rouget, syndic de la ville de Hédé et miseur, lequel n'a pu produire ses comptes faute de lettres de continuation d'octroi ; le règlement de la dépense de la reconstruction du pont de Locmaria à Quimper emporté par une inondation ; l'institution de J. Mercier dans la charge de receveur du Domaine à Nantes ; une expédition de titres collationnés sollicitée par J. Blanchard, prieur d'Indre ; *etc.*

1658, 2e semestre

B 319. - Liasse, 402 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant l'érection de la châtellenie de Lesnarvor pour Nic. de Gonandour et Cath. de Marchallach, sieur et dame de Querorantin ; la vérification de l'aveu de la terre de Beaubois sous Dinan présenté par B. du Liscouet, dame de Nevet ; le délai de trois mois accordé à la veuve de Jean Miniac, sieur du Bois-Thomelin, pour apurer les comptes du fils de J. Taillefer, receveur du Domaine à Dinan, dont son mari était tuteur ; le règlement des gages de Fr. Chomart, sieur de Trenoust, grandmaître des Eaux et Forêts ; la publication des lettres établissant un marché tous les vendredis dans la ville de Sarzau ; la levée des scellés apposés chez J. Mercier, receveur du Domaine à Nantes ; la permission de faire hommage par procureur accordée à Marie Guydo, dame de Bégasson, veuve de Cl. de Bégasson ; la consignation des gages de conseiller au Parlement appartenant à Fr. Boux, seigneur de la Varenne ; le délai de six semaines accordé à J. Pigeard, sieur de Pommelin, receveur des amendes de fol appel au Parlement ; l'exécution d'une commission délivrée à J. Tabourdel et J. Rouxeau, institués abienneurs sur le domaine de Mesguen en l'île de Rhuys, *etc.*

1659, 1er semestre

B 320. - Liasse, 416 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant la présentation de divers aveux par J. Guillerin, P. Le Gruyer, sieur de Couhourdé, Guy Geslin, J. Gourlaouen, M. Gareau, M. Bourdic, J. Le Moal ; une mainlevée de saisie sollicitée par les abienneurs des revenus du prieuré de Mohon ; la taxation des frais de voyage dus à M. Forcheteau, greffier de la Chambre ; des frais de vacation dus à R. Branlard,

huissier ; une décharge d'amende encourue par Fr. de Godet, dame de Launay, tutrice des enfants de son mariage avec Jean Gravé, receveur général des Finances en Bretagne ; la production des états au vrai des recettes du Taillon pendant les années 1647 à 1655 ; la mouvance de la terre du Plessis-Quenquis en Ploumoguer, revendiquée par Ch. de Kernesnez, marquis de la Roche ; l'apurement des comptes de S. Nicolas, sieur du Bignon, syndic de la ville de Vannes, de Cl. Perrineau de la Bourgeaudière, miseur de la ville d'Ancenis ; le paiement d'une pension de 500 livres réclamée par Fr. Boux, seigneur de la Varenne, garde-scel de la Chancellerie de Bretagne ; l'enregistrement de lettres d'anoblissement et d'institutions de charges ; *etc.*

1659, 2e semestre

B 321. - Liasse, 321 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant l'enregistrement des provisions de R. Bidé, conseiller maître à la Chambre des Comptes ; de Jean Leduc, receveur du domaine de Lesneven ; des lettres de gouverneur des évêchés de Haute-Bretagne, décernées à R. de Coëtlogon ; le recouvrement des droits d'octroi dus par les cabaretiers de Saint-Pol-de-Léon au miseur de la ville et le paiement des arrérages de rente dus aux Ursulines ; l'apurement des comptes de la ville d'Auray et la réduction du débet du miseur Le Métayer ; la confirmation des franchises accordées aux habitants de Quiberon et de Belle-Isle ; la publication des aveux présentés par G. Legal, O. de Racinoux, écuyer, sieur de la Geraudais, P. Trouillot ; l'enquête à faire contre les adjudicataires des coupes de la forêt du Gâvre et sur les malversations commises ; la distribution de deniers à faire aux créanciers du comte de Maillé sur la saisie de la terre de Campson ; *etc.*

1660, 1er semestre

B 322. - Liasse, 258 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant une enquête à faire sur une plainte pour injures portée contre un procureur à la Chambre ; la mouvance de la terre de la Villeneuve, revendiquée par Pierre de Crezolles, écuyer ; une réclamation de gages produite par G. Savary, archer de la maréchaussée, contre la veuve de J. Chevalier, payeur des gages ; une délivrance d'extraits collationnés à la requête de Vincent de Beaujouan, sieur de Kermadio ; la jouissance d'une rente de 50 livres léguée sur la recette des fouages de l'évêché de Nantes aux gouverneurs des pauvres par M. Guichard, écuyer, sieur de Langle ; la publication de l'aveu présenté par le tuteur des enfants de J. de Quenouatz pour le domaine de Patrion ; *etc.*

1660, 2e semestre

B 323. - Liasse, 293 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant l'enregistrement des provisions de gouverneur du château du Taureau à Morlaix délivrées à Fr. de Gouyon, écuyer, sieur de Beaucorps, lieutenant d'artillerie, auquel le Roi a donné le pouvoir d'affermer le devoir de billot à lever en cette ville pour couvrir ses frais de garnison, et de prendre 10,000 livres pour ses appointements ; des provisions de P. Couaisnon, de V. de Beaujouan, de J. Rousseau, Julien Denort, Ch. Lamoureux, officiers de la Chambre ; et des franchises accordées au roi du papegault à Montfort ; la vérification de l'aveu de la terre de Villeneuve en Guérande, produit par écuyer J. de Sécillon, sieur du Blanc ; la suppression du droit de bois de chauffage, dont jouissaient les Récollets de Fougères ; la répression des abus de pouvoir commis par

les officiers de la juridiction de Dinan en matière de prestation d'aveu et d'hommage ; la compétence de la Chambre en matière de *Régale* et d'économat de bénéfices vacants à propos de la saisie du temporel de l'évêché de Rennes ; l'injonction signifiée aux notaires de Bazouges et d'Antrain d'avoir à fournir au receveur du Domaine à Fougères les extraits des actes qu'ils ont rapportés ; une répétition de 1,800 livres de gages introduite par les héritiers d'André Desboys, maître des Eaux et Forêts de Fougères, contre Fr. Jacquetel, receveur du Domaine ; *etc.*

1661, 1er semestre

B 324. - Liasse, 1 pièce parchemin, 277 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant les usurpations de pouvoir du Parlement de Paris sur les attributions de la Chambre en matière de *Régale* ; la réception de G. Dondel en qualité de maître des Comptes, de Fr. Leroy, en qualité de receveur du Domaine à Nantes ; l'érection du marquisat de Coislin pour Armand du Cambout ; la vérification du don des revenus de l'évêché de Dol à M. Thoreau, nouveau titulaire ; des provisions de gouverneur de Carhaix délivrées à R. Canaber, sieur de Querlouet, des lettres de continuation d'octroi obtenues par les bourgeois de Ploërmel et du Croisic ; la distribution des deniers de la succession de J. Mercier, receveur du Domaine à Nantes, entre tous ses créanciers ; la jouissance d'un droit de bois de chauffage à prendre dans les forêts de Rennes, de Liffré et de Saint-Aubin, montant à vingt cordes, octroyé à Ch. Fouquet, président au Parlement ; la répression des entreprises des officiers du duché de Retz sur les attributions de la Chambre dans la paroisse de Pont-Saint-Martin ; *etc.*

1661, 2e semestre

B 325. - Liasse, 349 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant une taxe de frais de députation et de voyage réclamée par Y. de Monty, seigneur de la Chalonnière, doyen des maîtres des Comptes ; la publication de l'aveu présenté par R. du Breil, chevalier, seigneur du Pin-Pontbriant ; la mouvance de la terre des Montils-Ferruceaux et la Ferrière, maintenue au seigneur de Goulaine ; la concession d'une aumône de 200 livres aux Cordeliers du couvent de Nantes à l'occasion de leur chapitre provincial qui réunira environ 400 religieux ; l'enregistrement des lettres d'intermédiat obtenues par J. Barrin, sieur de la Guerche, conseiller au Parlement ; le paiement des gages de Pierre Perret, exécuteur de la haute justice à Nantes, lequel se plaint de mourir de faim par suite des refus du receveur du Domaine ; la permission de faire hommage par procureur demandée par L. de Rochechouart, comte de Maure ; la manière de procéder contre les comptables en retard et les devoirs des huissiers à leur égard ; *etc.*

1662, 1er semestre

B 326. - Liasse, 295 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant la mouvance de la terre du Chesne-Cottereau, paroisse de Saint-Sébastien d'Aigne, prétendue par J. Labbé ; l'enregistrement de plusieurs lettres de naturalisation obtenues par des étrangers ; les contraintes à décerner contre les débitants de vin de Ploërmel qui n'ont pas versé leur octroi entre les mains des miseurs ; l'institution de J. Perrier dans la charge de receveur et payeur des gages des officiers de la Chambre ; la jouissance des lettres d'octroi accordées aux chanoines de Saint-Pierre de Nantes et la protestation du maire et des échevins de la ville demandeurs en partage du produit de l'octroi pour subvenir aux frais de construction d'un hôpital ; l'exécution du

contrat d'afféagement des halles et du four à ban des villes d'Antrain et de Bazouge à G. de Ruellan ; la publication des aveux présentés par J. Tranchant, écuyer, sieur du Treff, M. Le Lozrec, J. Le Bastard, J. Hardouin ; la mainlevée de saisie de la terre et seigneurie du Hallay accordée avec un délai de six mois à Louis du Hallay ; *etc.*

1662, 2e semestre

B 327. - Liasse, 383 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant la vérification et l'enregistrement des lettres d'érection du marquisat de la Galissonnière ; des provisions de P. Rinsay, receveur et payeur des gages des officiers de la maréchaussée de Bretagne ; des lettres de naturalisation de G. Hugonier, chirurgien, d'André Laitté, natifs de Savoie ; des demandes de délai, des présentations d'aveux, des prestations de foi et hommage par Jean de Guer, écuyer, sieur de Tronchasteau, V. de Larlan, seigneur de Lanitré, Jeanne Nouvel, veuve Huby ; J. Le Rousseau, écuyer, Ig. Furic, écuyer, sieur de Kergorand ; B. Le Val lois, I. de Lespine, sieur de la Ville-ès-Méro ; le prélèvement de 6,000 livres sur les fonds de la miserie des ponts sollicité par le maire et les échevins de Nantes ; la liquidation des comptes de gestion de J. Coué, fermier des deniers d'octroi et miseur de la ville de Vannes, détenu en prison ; *etc.*

1663, 1er semestre

B 328. - Liasse, 332 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant des délivrances d'extraits de titres collationnés à la requête de F. de Saint-Meen, écuyer, sieur de Luraigné, G. de Ruellan, sieur du Tiercent ; la réunion de la prévôté de Ploudiner au domaine de Lesneven ; l'occupation des terrains vagues du Croisic par les cordiers et le paiement par eux d'une rente de 20 livres ; l'apurement des comptes de la communauté de ville de Carhaix ; un règlement de taxe de vacations réclamé par frère Claude Macée, tertiaire franciscain au service des pauvres renfermés de la maison de santé de Rennes, ex-commissaire chargé de la réformation du domaine de Rennes ; une compétition aux fonctions de greffier de la Chambre pendante entre G. Guyton et M. Forcheteau ; une information ouverte contre P. du Verger, sénéchal d'Hennebont, à la requête de M. V. de Beaujouan, maître des Comptes ; l'institution de J. Caris en la charge de contrôleur général des Finances ; *etc.*

1663, 2e semestre

B 329. - Liasse, 386 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant des présentations d'aveux par R. Noguet, J. Provost, Fr. du Coskaer, J. Le Page, J. Goulhezre, écuyer, sieur de Tremet, G. Frain, Fr. de Kersulgar, la dame de Nevet, le prieur de Saint-Gildas du Gâvre, en Plouhinec ; la continuation des octrois concédés à la ville de Carhaix ; l'érection de la châtellenie de Tréambert en Mesquer ; la cessation des poursuites intentées à Th. Bourgoing, receveur du Domaine à Quimperlé, pour les reliquats de ses prédécesseurs ; la jouissance des lettres d'intermédiat accordées à R. Lechat, conseiller au Parlement ; les obligations du seigneur de Queblen à l'égard de la forêt de Carnoët et de la répression des délits qui s'y commettent ; l'enregistrement des lettres de naturalisation de Fr. Arson, Portugais ; la réception de J. Gazeau, en qualité de maître des Comptes ; l'amortissement des fonds acquis par les confrères de Sainte-Barbe de Balazé ; la vérification des droits attachés à la baronnie de la Roche en Nort ;

1664, 1er semestre

B 330. - Liasse, 386 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant la liquidation du compte de gestion de J. Lorans, sieur du Breil, miseur de Lamballe ; la publication des aveux présentés par A. Ganachau, charpentier, G. Le Glinec, R. Pontais, J. du Bouays, écuyer, sieur de Langouet, R. Depoys ; le règlement des frais dus à J. Gicqueau, garde des livres de la Chambre, par le receveur des menues nécessités ; le paiement des vacations dues à S. Bidé de Ranzay, maître des Comptes, chargé de l'arpentage de plusieurs terres ; la mainlevée de saisie sollicitée par H. Gouyon, marquis de la Moussaie ; la délivrance d'un extrait collationné sollicitée par H. de la Trémoille, baron de Vitré ; la validation du don de 19,000 livres de gratification consenti par les États à Luc du Bouëxic, écuyer, sieur de la Ferronnays, lieutenant général en la maréchaussée de Bretagne ; la nomination de M. Chartier en qualité d'huissier à la Chambre ; *etc.*

1664, 2e semestre

B 331. - Liasse, 281 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant la vérification des franchises accordées aux habitants de Locronan par le duc Pierre et les autres ducs de Bretagne ; la présentation de divers aveux par J. Ollivier, I. Furic, écuyer, sieur de Kergorand, L. Guenegou ; une délivrance d'extraits collationnés demandée par la veuve Cassard du Brossay ; l'enregistrement des provisions d'A. de Lavau, contrôleur général des Finances ; le paiement des gages dus à J.-B. Cornulier, conseiller au Parlement de Bretagne ; l'autorisation de faire hommage par procureur demandée par Fr. Gérard, sieur du Bois de Pacé, ancien médecin de la ville de Rennes ; la saisie opérée sur un office de notaire royal appartenant à J. Labbé ; l'information à poursuivre sur les malversations commises sur les deniers d'octroi de Morlaix ; *etc.*

1665, 1er semestre

B 332. - Liasse, 378 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant l'institution de M. Maunoury dans la charge d'avocat général, de F. Simonnet, receveur ordinaire du Domaine à Guérande, de J. Pezron, conseiller maître à la Chambre des Comptes, lesquels ont produit une déclaration d'ancêtres, une information de vie et moeurs, un procès-verbal de perquisition dans les livres des comptables demeurés redevables ; les remontrances faites par les États de Bretagne à propos de la réunion des devoirs d'*Impôts* et *Billots* et *Poids le Duc* au domaine de la Cou ronne, après la révocation de l'engagement qui en avait été fait ; la liquidation de la succession de J. Mercier, receveur du domaine du Roi, au comté de Nantes ; un règlement de compte entre G. Lemasle, sieur de la Saltière, administrateur des menues nécessités de la Chambre et M. Forcheteau, greffier en chef ; des présentations d'aveux par G. Cosson, H. Lanuzel, Fr. Authon, R. Le Provost, Cl. de Tredern, Cl. de Sesmaisons ; les assignations à comparoir au Parlement signifiées au receveur des épices de la Chambre ; l'exécution des condamnations prononcées contre divers notaires royaux des juridictions de Morlaix et de Lanmeur à la requête du receveur du Domaine ; *etc.*

1665, 2e semestre

B 333. - Liasse, 293 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes ordonnant l'enregistrement des lettres de connétable de Rennes obtenues par J. de Caradeuc, écuyer ; un contrat d'abonnement des États de Bretagne conclu avec les

commissaires du Roi pour le montant des impositions de la Province ; des provisions de Fr. Boux, auditeur des Comptes ; le règlement de la dette contractée par les bourgeois de Quimper envers les Jésuites pour la construction de leur collège ; une délivrance d'extraits collationnés demandée par les Carmes de Saint-Pol-de-Léon ; les corrections à faire sur le compte de Cl. de Santo-Domingo, receveur général des finances ; la publication de l'aveu rendu par H. de Ruays, écuyer, sieur de Léraudière ; la concession d'un délai de six mois demandée par Fr. Pinart, sieur de Cadoullan, pour faire ses redevances ; *etc.*

1666, 1er semestre

B 334. - Liasse, 290 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant la publication de divers aveux présentés par P. Lambert, P. Colin de la Biochais, G. Leroux, écuyer, Cl. Gouyon de Tourande, G. Rouxel, écuyer, sieur de Ranléon, J. Deshays ; l'érection du marquisat de Pontcallec, à la requête d'Alain de Guer ; le règlement du compte de Fr. Mottelay, fermier des ports de Morlaix et de Léon ; l'autorisation de faire hommage par procureur accordée à François Chaton, écuyer, sieur des Vaux, pour le moulin de Quillouri sous Jugon ; la mouvance du moulin et des terres de Malabri, en Beuzec-Conq, maintenue au profit de Fr. Cherpentier, écuyer ; l'amortissement des terrains occupés par les religieuses hospitalières de Rennes ; l'élargissement sous caution de L. Jarry, sieur de la Touche, fermier des ports et hâvres de Bretagne, détenu comme redevable de la somme de 43,000 livres ; la validation des dépenses d'étapes réclamées avec pièces à l'appui par Fr. Houet, sieur du Chesne-Vert, syndic de Ploërmel ; l'enregistrement des lettres de naturalisation obtenues par Cl. Bassot, peintre, originaire de l'évêché de Toul, établi à Rennes ; la justification de la conduite de V. Touzé, sieur de la Ville-Tual, procureur syndic de Josselin ; *etc.*

1666, 2e semestre

B 335. - Liasse, 270 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant l'érection de la châtellenie de Kervegant à la requête de V. Leborgne, seigneur de Lesquiniou ; une expédition de titres de famille collationnés demandée par Morin Collobel, écuyer, sieur du Bot, afin de faire ses preuves de noblesse ; des présentations d'aveux par J.-B. Leziart, écuyer, sieur du Bois-Daniel, Louis Le Saux, Tanguy du Trenou, P. Davy de la Botardière, J. Lemoine, P. Duval, G. Lebon ; une mainlevée de saisie demandée pour la terre de Coindelor par Calliope d'Argentré, veuve d'H. de Bourgneuf, seigneur de Cucé ; une répétition de deniers par les créanciers de G. du Pressouer, receveur des Domaines à Dinan et à Jugon, contre Et. Anger, substitut au siège de Dinan ; l'injonction de compter signifiée à Th. Jehenne, receveur des devoirs de l'ancienne coutume au hâvre de Pontrieux, lequel a produit son livre de 1657 ; *etc.*

1667, 1er semestre

B 336. - Liasse, 2 pièces parchemin, 275 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant l'enregistrement de l'édit portant réunion à la Couronne de tous les domaines aliénés ; des lettres d'érection du marquisat de Blain ; des lettres de naturalisation de Fr. Martin, Espagnol ; des représentations de quittances demandées par A. de Lavau, contrôleur général des Finances ; la mouvance de la terre de Berreuc prétendue par G. de Lopriac, seigneur de

Quermassonnet ; la mainlevée de la saisie mise sur le temporel du prieuré de la Madeleine de Malestroit ; l'institution de Fr. Hermonet dans l'office de receveur des Domaines de Rennes, de Saint-Aubin, de Liffré et de Hédé ; une décharge de l'office receveur des amendes jugées au Présidial de Nantes contre les sergents deffaillans aux plaids généraux, et cahier remontant à 1661, remis aux huissiers Branlard et Chartier demandeurs ; une réclamation d'honoraires présentée par J. Barais, veuve de Thugal Caris, architecte de la cathédrale de Nantes ; diverses lettres de cachet adressées aux Gens des Comptes et au Parquet ; *etc.*

1667, 2e semestre

B 337. - Liasse, 300 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant l'établissement du couvent de la Visitation de Rennes dont le terrain a été arpenté par procès-verbal d'un maître des Comptes ; une demande de réduction présentée par le fermier du devoir de 5 sous par pipe de vin hors du cru nantais, passant sous les ponts de Nantes ; l'institution de P. Godet dans la charge de maître des Comptes ; la réception du serment de fidélité prêté par Fr. de Coëtlogon, évêque de Cornouaille, et la mainlevée de saisie de son temporel ; la continuation des droits d'octroi accordée aux villes de Saint-Pol-de-Léon et de Quimperlé ; l'établissement de six foires au bourg de Perret, à la requête de la duchesse de Rohan ; la concession d'une prime de 100 livres au chevalier de l'arquebuse qui abattra le papegault à Montfort ; la publication de divers aveux présentés par G. Le Vaillant, R. Lesquen, sieur de la Ménardais, Laurent Goret de la Talmachère ; la vérification des lettres de légitimation pour Simon Giraud, sieur de la Cassemichère, et l'opposition des frères Symon de la Villeneuve et de la Bretaignerie ; *etc.*

1668, 1er semestre

B 338. - Liasse, 364 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant les conditions auxquelles le maire et les échevins de la ville de Nantes ont consenti à l'établissement des PP. Jésuites ; la publication de divers aveux présentés par Louise Portzmoguer, douairière de Kerneyen ; Louis de Boudoul, sieur de Baudoury ; R. de Lantivy, sieur de Kerveno ; les religieux de l'abbaye de la Vieuville ; la permission de faire hommage par procureur accordée à L. de Sécillon de Kerfur, l'établissement des Carmes Déchaussés à Vannes ; une décharge d'amende encourue par P. Pommeret, sieur des Haies, syndic de la ville de Saint-Brieuc ; de nombreuses expéditions d'extraits des rôles de réformation de la noblesse demandées par la veuve de Th. Le Minsier, J. Le Ségaller, J. de la Bouëxière, J. de Lescu, Ch. Champion de Cicé, O. du Verger, M. du Tressay, sieur du Resto ; *etc.*

1668, juillet-octobre

B 339. - Liasse, 307 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant des nominations de commissaires pour collationner des extraits de titres demandés pour la réformation de la Noblesse par Fr. du Brandouier, sieur de Kergiquel, G. Visdelou, seigneur du Hilguy, G. Rouxel, sieur de Ranléon, G. du Boisbaudry, R. Le Campion, Cl. Jegou, seigneur de Kerjean, J. de Larlan, seigneur de Kercadiou ; la continuation de l'octroi accordé aux bourgeois du Croisic et de Vannes ; des permissions de faire hommage par procureur demandées par M. des Hommeaux, veuve du président Cornulier ; Ch. Danisy, sieur de

Lessart ; la rédaction d'un état des noms de ceux qui ont payé les droits de francs-fiefs et nouveaux-acquêts pour être envoyé à la commission de la recherche des usurpateurs des titres de Noblesse ; *etc.*

1668, novembre

B 340. - Liasse, 236 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant la réparation des dommages causés à Fr. Jacquetel, receveur du Domaine à Fougères, par G. Desboys, contrôleur du Domaine qui l'avait fait emprisonner ; la délivrance des extraits de titres demandés par J. des Salles, J.-B. Lelay, sieur de Kerham, L. de Kergus, J. du Plessis, H. Kerozuen, Y. Quelo, sieur de Cadouzan ; J. Chaignon, sieur de la Valchaire, J. de la Porte, sieur du Bois-Cornillet, et autres.

1668, décembre

B 341. - Liasse, 277 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant l'enregistrement de lettres d'intermédiat obtenues par le frère de P. Ayraud, conseiller au Parlement de Bretagne ; de la continuation d'octroi accordée aux bourgeois de Josselin ; des expéditions de titres collationnés demandées pour la réformation de la Noblesse, par R. Leroy, sieur du Vaulhérault ; G. Le Goff, sieur du Quellenec ; Fr. David, sieur de Kerdrandreau ; Cl. Costard, sieur de la Cucuère ; la veuve d'Arthur Persevaulx, sieur de la Guerche ; G. des Melliers, sieur de la Porcherie ; Cl. Le Noblet, dame de Carné ; J. Le Lugadec, sieur de Mezedern ; J. Taillart de la Villegourye, et autres.

1669, janvier

B 342. - Liasse, 285 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant l'enregistrement des lettres de naturalisation de Fr. Fressen, marchand, natif de Bergopzoom en Brabant ; le renvoi hors de cause des héritiers de J. Vaurain auxquels le receveur du Domaine à Nantes réclamait le droit d'aubaine ; la délivrance de divers extraits collationnés demandés pour la réformation de la Noblesse par B. de Saint-Pern, sieur de Cohan, Ch. Le Cardinal, sieur de Kermer, N. Lorvelaux, sieur de Tremen, B. Guymarho, sieur de Kersalo, A. de la Teste, sieur du Clenyou, Fr. Chauvin, sieur du Moustoir, et autres.

1669, février

B 343. - Liasse. — 294 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant l'amortissement du fonds acquis par les religieuses de Sainte-Catherine de Dinan ; l'élargissement de L. Pilavoine, huissier collecteur des finances ; les réclamations adressées à J. Le Levier, dame de Talhouet, engagiste de la seigneurie de Rhuis, par le commis à la recette du Domaine ; des délivrances d'extraits de titres collationnés à produire aux commissaires de la réformation de la Noblesse par H. de Coatandon, A. de Landrein, A. de Trolong, J. Raison, sieur de la Villebasse, Fr. de Brèhant et autres ; la vérification des lettres d'octroi obtenues par les bourgeois de Malestroit ; *etc.*

1669, mars

B 344. - Liasse, 458 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant l'enregistrement des lettres de naturalisation obtenues par Th. Clancy, prêtre hibernois ; l'élargissement demandé par Simon Giraud de la Cassemichère, receveur général des Finances de Bretagne ; la publication de divers aveux présentés par J. des Grez, sieur de Mezaubel ; par le prieur de Saint-Nicolas de Montfort, El. Jordelan, veuve I. de Mescam, J. Kerriou et autres ; l'expédition d'extraits collationnés pour être produits à la réformation de la Noblesse par Fr. Jegou, M. de Kergroas, sieur de Kerhoual, P. de la Forêt, H. Thepault, sieur de Trefalegan, Fr. Le Berruyer, sieur de la Fontaine, R. de Kerlech, seigneur de Tresiguidy, et autres ; les contraintes à exercer contre les receveurs des domaines royaux qui négligent de rendre compte de leur gestion ; *etc.*

1669, avril-mai

B 345. - Liasse, 243 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes ordonnant de payer 46 livres à Ch. Barbier, maître serrurier, pour solde du compte des serrures qu'il a posées aux armoires de la Chambre des Comptes ; déboutant les bourgeois de Saint-Malo d'une demande de crédit de 310 livres pour payer les frais de deux maîtres d'armes employés à faire manoeuvrer les habitants pour la garde de la ville ; condamnant P. Le Chapelier, sieur de la Grassaye, syndic et miseur de Moncontour, à payer le montant des épices dues sur le compte de la dite miserie ; désignant des commissaires de la Chambre pour collationner des extraits de titres demandés pour justifier leur noblesse par A. Dourdu, sieur de Coatirez ; G. Robichon, B. Le Couriault de la Villeneuve, I. de Kergrist, sieur de Kermoal, et autres.

1669, juin

B 346. - Liasse, 335 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant l'établissement des Ursulines de Rennes ; l'exécution d'une levée de taxes d'étapes ordonnée par le Roi pour l'entretien des garnisons du Croisic et de Guérande ; la délivrance des pièces réclamées par J. Notin, receveur du Domaine à Vannes, pour la production de son compte ; désignant des commissaires pour collationner des extraits demandés par la dame de Lesmel, O. de Penchoadic, R. de Saint-Gouesnou, J. Mahé, douairière de Lanneguy, R. Huon, sieur de Kerloho et autres ; déboutant Cl. de Santo-Domingo, receveur général des Finances, de son refus de payer à L. Dautail une rente de 215 livres sur la recette des impôts et billots, *etc.*

1669, juillet-août

B 347. - Liasse, 212 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes validant une aumône de 100 livres faite aux Capucins de Nantes et aux Récollets par la municipalité ; décernant un exécutoire de 180 livres contre les fabriqueurs de Notre-Dame d'Hennebont, au profit du miseur de la ville ; ordonnant le renvoi devant leur juridiction des aveux présentés par Fr. Calvez et Ch. Le Mouez, pour des terres sises dans les paroisses de Poullaouen et de Trelevern ; approuvant l'enregistrement des lettres de naturalisation obtenues après information par Isaac Monod, Suisse ; et des provisions de gouverneur de Bretagne décernées au duc de Chaulnes ; ordonnant le renvoi au Conseil des réquisitions portées par le procureur général contre les officiers de la maîtrise particulière des Eaux et Forêts du comté de Nantes ; accordant mainlevée de saisie aux religieux de Saint-Mathieu de Finistère ; ratifiant l'institution de J. Lemercier en la charge

d'auditeur des Comptes, sur le vu de sa déclaration d'ancêtres, de son information de vie et moeurs et des perquisitions faites dans les livres des déductions ; bail des épices concédé au sieur Paulus ; *etc.*

1669, septembre-décembre

B 348. - Liasse, 380 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant le délai demandé par Marguerite de Gondi, duchesse de Brissac, pour faire aveu de la terre et seigneurie du Châtel ; le règlement de la taxe due à l'huissier chargé de faire opposition aux foires que Ch. de Conigan, seigneur de la Roussellière, voulait établir au bourg de Frossay ; l'enregistrement des provisions de Jean Luzeau, auditeur des Comptes ; la réception et la publication des aveux rendus pour le prieuré de Saint-Pierre d'Igné, par les religieux de Pontlevoy ; par les religieux de Saint-Gildas-des-Bois, par le prieur de Châtel-Audren, par la prieure de Kerléano ; l'exécution des ordonnances rendues par les officiers du siège de la Table de Marbre de Rennes ; l'institution de J. Herreau, dans la charge d'avocat général ; l'anoblissement de Ch. de Montgogué, fils naturel du maréchal de la Meilleraie et de Cath. Fleurie, commandant au fort du Port-Louis ; l'autorisation à deux commissaires abienneurs de se rembourser de leurs avances sur le produit de la vente des héritages du sieur Salmon de Kerblois ; la décharge de prise de corps prononcée contre René Fourier, sergent général et d'armes ; *etc.*

1670, 1er semestre

B 349. - Liasse, 431 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant l'enregistrement des lettres de légitimation obtenues pour Simon Simon, fils naturel de Simon Giraud ; l'opposition du fermier des Domaines à la validation des lettres portant don à F. du Gouray, marquis de la Coste, d'un navire naufragé sur l'île de Molène ; une mainlevée de saisie apposée sur la terre de Briord pour le duc de Retz, comme châtelain des Huguetières ; l'interdiction dont fut frappé M. Forcheteau, greffier de la Chambre, et les motifs de sa disgrâce ; les formes à suivre pour les saisies apposées sur les biens des comptables ; l'apurement du compte d'Olivier Locquet, sieur de la Falaise, ex-miseur de Lamballe, malgré les oppositions de François Regnault des Landes, syndic ; la réception de J. Brochard en qualité de maître des Comptes ; la délivrance de divers extraits collationnés à la demande de Yves Josom, sieur de Quistillic, Fr. Dubé, sieur de la Garenne, Fr. Duparc, seigneur de Kergadou, V. Marant, M. Depoix et autres.

1670, 2e semestre

B 350. - Liasse, 353 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant l'enregistrement des lettres de naturalisation obtenues par des étrangers originaires d'Irlande, de Hollande, de Lorraine ; des provisions de conseiller auditeur à la Chambre des Comptes, obtenues par J. Léonard ; du relief d'omission de noblesse commise au préjudice des enfants de René de Marques, écuyer, sieur de la Verrerie ; le délai de six mois pour faire hommage au Roi, accordé à Ch. de Lys, seigneur de Beaucé ; des délivrances d'extraits de titres collationnés demandées par Fr. de Kermellec, Fr. Lebrun, écuyer, sieur de la Harderie, Fr. de Tremigon, J. Corre, sieur de Laurion, X. de Tanouarn, et autres ; la vérification de l'état au vrai du receveur du Domaine à Nantes par les généraux des Finances et la production de son compte devant la Chambre ; l'amortissement des terres acquises par les Chartreux d'Auray ; la confirmation du droit d'*Annate* au Chapitre de Saint-Pol-de-Léon ; l'exercice de la juridiction de la Chambre sur les

comptables des Eaux et Forêts ; l'injonction faite aux abienneurs du temporel de l'évêché de Léon de procéder au bail de l'économat ; *etc.*

1671, janvier-mai

B 351. - Liasse, 1 pièce parchemin, 304 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes ordonnant l'enregistrement de lettres de naturalité obtenues par des Flamands et des Hollandais ; autorisant Exupère de Rougemont, sieur des Morandières, capitaine au régiment de Champagne, à faire hommage par procureur de la métairie noble du Pé ; homologuant l'aveu rendu par Jean de Kervenozaël, sieur du Cozquer, écuyer ; prescrivant au Procureur général d'enjoindre aux possesseurs de domaines royaux engagés de produire leurs titres de concession ; permettant à G. Dondel de Pendreff d'exercer conjointement par semestre les deux charges de conseiller au Parlement et de maître des Comptes ; condamnant le syndic de la ville de Concarneau à payer 305 livres aux héritiers de M. Belon, huissier de la Chambre, qui les avait avancées pour les épices du compte ; portant vérification de l'anoblissement de René Monneraie, sieur de la Meslée ; prescrivant un supplément d'information sur la mouvance de la terre de Tréanna ; ordonnant l'enregistrement du don d'une carrière d'ardoise située sur la montagne où était le château de Chateaulin, avec le droit de l'exploiter, pour le sieur de Lançon, lieutenant des gardes du Corps ; suspendant l'exécution d'un rôle de cotisation dressé pour les réparations de l'église Sainte-Croix et comprenant des officiers privilégiés ; *etc.*

1671, juin-décembre

B 352. - Liasse, 330 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts rendus sur des demandes d'extraits présentées par A. du Coudray, Ch. de Querbouric, sieur de la Vieuville, P. Macé, Jacquemine Gouyon, dame de la Trochardaie ; sur un délai de six mois sollicité par N. Themoy, sieur du Haut-Moulin, pour rendre compte des amendes jugées en la maîtrise de la forêt de Boquien ; sur l'institution de Jean de la Salle en l'office de contrôleur des fortifications de la ville et du château de Nantes ; sur diverses nominations d'huissiers à la Chambre ; sur des exécutoires réclamés par des comptables ; sur l'apurement des comptes de G. du Pressoir, receveur des Domaines à Dinan et à Jugon ; sur des aveux produits par J. du Hallay, chevalier, J. Lestobec, J. Coupé, sieur des Croix, et autres ; sur l'enregistrement de lettres de naturalisation et de légitimation ; sur la réception de divers officiers de la Chambre des Comptes ; sur l'établissement des Jésuites à Nantes dans la rue de Briord, et non dans les faubourgs ; *etc.*

1672, 1er semestre

B 353. - Liasse, 373 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant les corrections à faire à l'aveu de la terre de Tréanna par Maurice de Tinténiac, lieutenant de cavalerie au régiment de Quimper ; l'autorisation de faire hommage par procureur demandée par Gillette de Meur, dame de Kergueron ; l'apurement des comptes de la ville d'Auray ; les justifications à produire par la veuve de P. Veller, fermier des domaines royaux de Carhaix, Châteauneuf, Uhelgouet et Landeleau ; les règles à suivre pour le renvoi des aveux devant les juridictions royales ; la réception de Jean de Taillefer, écuyer, sieur de Belle-Ile, en qualité de connétable de Dinan ; la confirmation de noblesse obtenue par Louis du Bouëxic et P. Gleet, sieur du Breil ; la publication de l'aveu produit par J. Chevrier, bourgeois de Rennes, pour la

Haie de Pan ; une décharge de la fonction d'abienneur accordée à J. Balagué, docteur en médecine, à la charge d'indiquer une autre personne à sa place ; la délivrance des pièces réclamées par les comptables pour presser le compte rendu de leur gestion ; l'établissement des Calvairiennes de Machecoul par P. de Gondy, duc de Retz ; la révision des titres de toutes les villes qui prétendent jouir du droit de *papegault* ; des délivrances d'extraits réclamées par R. Charmoy, J. Goret, sieur de la Tandourie ; le délai obtenu pour faire hommage par Yves du Poulpry, lequel a produit une copie de l'arrêt de la Chambre de réformation de la Noblesse concernant sa famille ; *etc.*

1672, 2e semestre

B 354. - Liasse, 276 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant l'étendue des droits des PP. Jésuites de Quimper sur le prieuré de Locamand annexé à leur collège, et pour lequel ils éprouvent des vexations de la part du sénéchal de Conq ; l'enregistrement de la commission donnée à S. Loiseau pour exercer la charge de receveur général des Finances ; l'institution de J. Charette de Montbert dans l'office de premier président en la Chambre des Comptes ; la permission de faire hommage par procureur demandée par J. Larlan, chevalier, seigneur de Kercadio, Louis d'Avaugour, seigneur de Mauves, R. de Nevet, Fr. Charpentier, Renée du Louet, dame de Kerdreo, François comte de Boiséon ; la publication des aveux produits par Fr. Le Meilleur, L. Vendange, A. Descartes, dame de Thouaré, I. de Tréouret ; des délivrances d'extraits demandées par René de Menou, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem ; une opposition formée par Renée de Pennanech à l'enregistrement des lettres de noblesse données sous le nom de Claude Le Dall ; *etc.*

1673, janvier-mai

B 355. - Liasse, 275 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant des autorisations de prêter serment de fidélité, de faire hommage par procureur demandées par J. du Boschet, Louis de Langle, L. Le Gogat, D. de Gennes, J. Cosson, Th. Dondel de Brangolo, H. Rivière, Th. Guymar et autres ; des délivrances d'extraits collationnés ; des présentations d'aveux par J. Le Livec, J. Malherbe, sieur de la Moricière, Fr. Douart, écuyer, sieur de la Morinaie, R. Yviquel de Saint-Goustan, M. Guillaudeu, sieur de Lespayère, Yolande de Goulaine ; l'établissement du séminaire de Saint-Clément de Nantes ; *etc.*

1673, juin

B 356. - Liasse, 271 feuillets papier

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant des présentations d'aveux par J. Bodin, Fr. du Hallay, dame de Bouteville, R. Le Boteuc, J. Guerot, Fr. Le Meilleur, G. Le Menant, sieur de la Cherre, A. Gefflot. veuve de Lespinay, J. Lucas du Pé, et autres ; l'enregistrement des lettres de noblesse de Math. Chauveau, sieur de la Mulonnière, gentilhomme servant de la Reine Mère ; une décharge d'assignation envoyée au procureur de la juridiction de Dinan, avec rappel à ses devoirs ; la vérification de plusieurs lettres de naturalisation ; la réception d'A. Meusnier en qualité de receveur des fouages de l'évêché de Nantes ; la taxe des frais de voyage et de députation dus à R. Le Gouvello, maître des Comptes ; *etc.*

1673, juillet

B 357. - Liasse, 232 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant l'enregistrement de lettres de naturalisation obtenues par A. Borneu, de Rotterdam, Nic. Lée, Irlandais, E. Procter, Anglais, établi à Morlaix ; des sursis et des permissions de faire hommage au Roi par procureur demandés par R. Ledoulx, prieur de Locoal, G. Libor, sieur de la Bissonnière, Marguerite Gouyon, la veuve Coudé, J. Le Levier, épouse de Louis de Talhouet, gouverneur de Redon, A. Rogon de Couesquel, Servanne de Tremigon et autres ; une mainlevée de saisie sollicitée par Marie Foucher, dame de la Menardais ; par la veuve de Prigent du Cosquer, receveur des fouages de Léon ; des présentations d'aveux ; la répression des abus commis par les huissiers à propos des poursuites ordonnées contre les vassaux du Roi ; *etc.*

1673, août

B 358. - Liasse, 266 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant des délivrances d'extraits collationnés réclamées par II. de Kergoët, écuyer, sieur de Kerestat, P. Thébaud, sieur de Grasse-Vache, R. de Sesmaisons, les Carmes d'Auray, le marquis de la Musse, S. de Coëtlogon, Fr. de Mallet de Graville, prieur de Macérac ; des présentations d'aveux par la veuve Hervouet, la veuve Lanuzel, L. Sollimant, J. Chauchart, écuyer, seigneur de la Vicomté ; M. Couillaud du Breil, marchand de draps de soie ; J. Duval, J. de Villiers, Fr. Le Diouguel ; la réception des hommages et serments de fidélité de Cl. du Tremblay, abbé de Beaulieu, Ig. Chauvel, seigneur de la Boullaie, conseiller au Parlement de Bretagne ; la décharge d'amende encourue pour défaut d'hommage par Marguerite de Bastelart, veuve d'écuyer J. de Chardonnet ; l'exercice de la charge d'abienneur dont M. Ingrand, sieur d'Orléac, doyen des apothicaires de Morlaix, a été exempté à la condition de fournir un remplaçant solvable dont il serait responsable ; *etc.*

1673, septembre 1 au 15

B 359. - Liasse, 351 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant des publications d'aveux par Fr. Charriau, sieur de la Cormeraie, Ch. Le Douarin, sieur du Mezo, la veuve de J. de Kerven, Cl. de Poulpiquet, chevalier, seigneur de Kerment, Fr. Rouxel, Jeanne Le Borgne ; des prestations d'hommage par la veuve de J. Gouin, J. de Saint-Belin, B. Le Bescont, notaire royal ; diverses mainlevées de saisies sur des héritages dont les propriétaires avaient négligé de faire aveu ou hommage ; l'enregistrement des lettres de naturalisation obtenues par A. Vancheulen, natif de Groningue, malgré sa qualité de protestant ; des extraits de titres de la Chambre collationnés demandés par I. Fournier, sieur de la Pinsonnière, B. de Saint-Germain, M. Biré de la Sénegerie ; et autres.

1673, septembre 16 au 31 octobre

B 360. - Liasse, 308 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant l'enregistrement des provisions de Fr. Bouin, conseiller maître des Comptes, lequel a produit un procès-verbal de perquisition dans les livres de déductions, des listes de témoins et d'ancêtres ; des lettres d'amortissement concédées aux Carmes de Carhaix ; des extraits collationnés de titres demandés par J.-B. Cornulier de Lorière, R. Bobet, fermier du Domaine à Quimper ; Fl. Karadreux, M. de Montbourcher, seigneur de la Magnanne, Th. de Cossé ; le rétablissement de la haute justice de Tresiguidy ; *etc.*

1673, novembre-décembre

B 361. - Liasse, 326 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant la vérification du contrat d'abonnement des États de Bretagne ; l'enregistrement de plusieurs lettres de faveur ; d'une pension de 2,000 livres pour J. Charette de Montbert, premier président en la Chambre des Comptes ; la publication de divers aveux présentés par S. Giraud, sieur de la Cassemichère, A. Ganachaud, maître charpentier, J. Le Gubaer, douaîrière du Val de Kersulguen, P. Gicquel, P. Le Mareuil, prêtre, L. Solimant, marchand ; des concessions de délais pour faire hommage et aveu accordées à J. Dreux, chanoine de l'église de Paris, prieur de Saint-Martin de Morlaix ; l'élargissement de P. Le Clerc, sieur de la Vigne, commis à la recette des amendes de fol-appel ; l'apurement des comptes de P. Jouan de la Garenne, fermier du domaine du Roi ; *etc.*

1674, janvier-mai

B 362. - Liasse, 275 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant des productions d'aveux par J. et G. Labbé, G. Libor de la Bissonnière, J. Fleury, sieur des Vaux, écuyer, Perrine Oren, veuve Tanguy, P. du Bois-Hamon, écuyer, sieur du Plessis, J. Jocet, recteur de la Landec, Th. Vannier ; l'enregistrement des lettres de naturalisation de Fr. White, et de R. Roch, Irlandais ; des provisions de Simon Loyseau, receveur général des Finances ; de M. Laigle, receveur des fouages de Léon, de R. de Lohéac, seigneur de Trevozec, maître des Comptes ; la validation des gratifications accordées par les États au sieur Le Gal de la Porte, grand prévôt de Bretagne ; la réserve mise sur les gages du président B. Poulpiquet du Halgouet par sa veuve Fr. d'Aiguillon ; la mainlevée de saisie apposée sur la terre de la Roussignolière, appartenant à Fr. de Lescu de Beauvais ; des permissions de faire hommage par procureur demandées par A. Guérin de Parigny, J. Le Flô de Kertanguy ; l'opposition formée par Louise de la Mark au don de droits de lods et ventes accordé au chevalier de Lestang ; l'établissement du séminaire de Quimper ; des Calvairiennes de Rennes ; les modifications à faire sur l'aveu de la terre de Tresiguidy ; *etc.*

1674, juin-décembre

B 363. - Liasse, 429 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant la taxation de diverses vacations réclamées par des officiers de la sénéchaussée de Rennes ; le renvoi et la publication d'un aveu présenté par Marie Lemercier, veuve Sauvaget ; la délivrance d'un extrait de titre réclamé par Ch. du Boispéan ; la vérification de l'édit de création des augmentations de gages ; la permission de faire hommage par procureur accordée à Guyonne de Montbourcher, dame de Cahideuc ; l'enregistrement des lettres d'octroi concédées aux bourgeois de Quimper, et de Garhaix, et de diverses donations de droits de rachat à prendre sur des successions nobles ; la jouissance d'un délai d'un an concédée à Ch. Guezno, commis à la recette des amendes de la maîtrise des Eaux et Forêts de Cornouaille, pour rendre ses comptes ; l'exercice de la charge de contrôleur général sur les pièces de la Recette générale des Finances ; la réception d'un huissier, de deux receveurs des fouages, du payeur des gages de la Chambre ; *etc.*

1675, 1er semestre

B 364. - Liasse, 256 pièces. papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant des renvois et des publications d'aveux produits par P. Belot, veuve Imbert de la Patouillère, J. Le Bannier, P. Louazence, J. Bégasse, R. Bernard de la Turmelière, Fr. de Kersulguen, sieur de Kerlozrec ; des demandes de délais par J. du Hallay, le prieur de Pirmil, A. de Guer, Suz. Litoux, J. Tuffin, Louis Jousseaume de la Bretesche, J. Boterel ; l'enregistrement des lettres d'octroi obtenues par les habitants de Châteaubriant ; la nomination de H. Reliquet, adjudicataire de la charge d'huissier à la Chambre des Comptes ; *etc.*

1675, juillet-août

B 365. - Liasse, 245 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant des demandes de délai pour faire aveu et des mainlevées de saisies par la marquise d'Assérac, M. Lelou, H. de Bastelard, J. Constantin, J. Savin, G. Bocquier, l'abbé de Pontron, R. Cottineau, Fr. Le Bouteiller, J. Ragon ; le paiement d'une vacation réclamée au miseur de Quimper par M. Jouin, procureur à la Chambre ; le renvoi et la publication des aveux produits par les Jacobins de Guérande, R. Le Rousseau, Cl. Lenoir, Cl. de Lannion ; des extraits de titres collationnés ; des permissions de faire hommage par procureur ; l'enregistrement des lettres d'octroi obtenues par la ville de Rennes ; d'un don des droits de rachat à prendre sur la succession de Champion de Cicé ; *etc.*

1675, septembre-décembre

B 336. - Liasse, 1 pièce parchemin, 330 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant la nomination des commissaires chargés de la reformation du Domaine dans les diverses juridictions royales ; une exemption de cotisation dans la paroisse Sainte-Croix de Nantes réclamée par J. Regnier, en qualité d'auditeur des Comptes ; un délai pour faire aveu demandé par Math. de Baud. veuve Loisel de Brie ; la délivrance d'un extrait de titres sollicitée par la veuve de Ph. de Clerembault, châtelain de l'île de Bouin ; la conservation des privilèges attribués aux officiers de la Chambre ; l'institution de J. Salomon, de G. V. de Saint-Pern, de G. Lair, sieur de Lessongère, de J. Le Gouvello, de J. Langlois, d'Al. Symon, de Fr. Ravenel dans diverses charges à la Chambre des Comptes ; une mainlevée de consignation de 7,000 livres accordée à Jacquette Le Flô, veuve de J. Leroy de Keralno, maître des Comptes, chargé de la réformation du domaine de Lesneven ; la validation de plusieurs dons ; la vérification et l'enregistrement du contrat d'abonnement des États ; *etc.*

1676, 1er semestre

B 367. - Liasse, 391 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant des publications d'aveux présentés par J. Saulnier du Ménil ; Jeanne Priou, veuve Fouré ; par Fr. Baron, chanoine de Rochefort, P. Jehanneau, J. Fournet, sieur de Servigné, L. de Carné, — des demandes de délai pour faire aveu par R. Buon, prieur du Pallet, N. Despinel, Alain de Guer, A. de Lesperonnière, sieur de la Roche-Bardoul, par la dame de Penanvern ; la répression des usurpations de fonctions commises au préjudice de J. Aumont, receveur des deniers de la reformation du domaine de Fougères ; le paiement des vacations dues à B. Fenice, procureur à la Chambre des Comptes, pour la gestion de l'office de payeur des gages des officiers de la Chambre ; la mainlevée d'une saisie apposée sur le temporel du bénéfice de Saint-Jacques relevant de

la terre du Chaffaut en Saint-Philbert ; l'enregistrement de lettres d'honneur obtenues par J. de Moayre, auditeur des Comptes ; des lettres d'octroi accordées aux habitants de Guingamp, du Croisic ; de l'institution de P. Bouchaud en qualité de procureur à la Chambre ; de plusieurs donations de droits de lods et ventes ; des lettres de naturalisation obtenues par M. Ange Corsier ; *etc.*

1676, 2e semestre

B 368. - Liasse, 288 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant la permission de faire hommage par procureur sollicitée par Y. Jouan, dame de la Ville-Planson, veuve Farault, pour la veuve de Séb. de Querantem ; un délai pour faire aveu obtenu par R. de Pontual ; la vérifi cation d'un don de lods et ventes concédé à J. de Keralbaud, écuyer, sieur de Cardelan ; le renvoi des aveux produits par J. Guerraud, recteur de Sainte-Colombe ; J. Le Marec, David Pezron, J. Girard, F. Duval ; l'anoblissement de Jean Le Meilleur, sieur du Goisvert, conseiller honoraire au Présidial de Vannes ; la délivrance d'un extrait de titres demandée par Séb. Gefflot des Alleux ; la répression des entreprises des officiers royaux du siège de Fougères, sur les attributions des commissaires des Domaines ; *etc.*

1677, 1er semestre

B 369. - Liasse, 278 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant la liquidation du compte de Jean Peccot, sieur de la Duchays, et la responsabilité de ses héritiers ; et du compte de Jean Mesnard, tous deux miseurs de la ville de Redon ; l'institution de Fr. Daniel dans la charge d'auditeur des Comptes ; de Math. Bedeau dans la charge de conseiller maître ; la justification des droits de mouvance appartenants à la duchesse de Rohan sur l'abbaye de Lantenac ; la réception de J. Le Corvaisier, receveur des fouages de Saint-Malo ; la publication de l'aveu produit par le chapelain du bénéfice de N.-D. de Pitié desservi à Machecoul ; le délai de six mois pour faire aveu accordé à P. Gaurays, sieur du Parc ; la continuation des fonctions de commissaires abienneurs du temporel de l'évêché de Nantes imposée à M. Le Courbe, notaire, et à Armel Moricet, boulanger ; le paiement des frais de députation et de voyage dus par le miseur de Nantes à J. Regnier, maire de Nantes ; *etc.*

1677, 2e semestre

B 370. - Liasse, 288 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant des permissions de faire aveu par procureur sollicitées par le prieur de Saint-Symphorien de Martigné, par Jeanne Le Boteuc, veuve Le Fauhé ; l'exécution immédiate des jugements rendus par les commissaires de la réformation des Domaines ; la vérification des lettres de noblesse obtenues par Fr. Martin, sieur de Beaulieu ; par Pierre du Pas, sieur de la Grée, gentilhomme servant du Roi ; des lettres de naturalisation accordées à deux Hollandais, à un Irlandais ; la publication de divers aveux présentés par le prieur de Saint-Clair de Saillé, le prieur de la Trinité de Clisson, P. Rozé, G. Visdelou, chevalier, seigneur du Hilguy, Math. Bourdic de Boisbilly et autres ; l'institution d'Aug. Picot dans la charge d'auditeur des Comptes ; la vérification de l'état des archives déposées au trésor des chartes du château de Nantes ; l'expédition de divers extraits de titres demandés par Jeanne de Rieux, J. Pavageau, Louise Le Meneust, Rolland Rigaud ; le paiement des vacations dues à N. Themoy, pour la gestion de la recette de la réformation du domaine de Rennes ; *etc.*

1678, 1er semestre

B 371. - Liasse, 377 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant la vérification et l'enregistrement d'un don de rachat au duc de Lesdiguières, d'un don de lods et ventes au sieur Ancel, contrôleur de la Marine ; l'apurement des comptes du miseur de Redon ; les informations à poursuivre sur les prétentions de H. de Bastelard, sieur de la Salle et de la Noë, en Fresnay, à l'égard de plusieurs villages ; sur les droits respectifs du Roi et du seigneur de Bougon, dans les prairies des vallées de Couëron ; l'établissement des Ursulines de Quimper par le marquis de Rosmadec ; l'institution de J.-B. Becdelièvre en qualité de premier président à la Chambre ; un don de lods et ventes au maréchal de Créquy ; une mainlevée de saisie sollicitée par L'Amiraut, prieur de Saint-Denis de Derval ; *etc.*

1678, juillet-septembre

B 372. - Liasse, 161 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant l'institution de Fr. Martineau et G. Arthaud dans une charge de maître des Comptes ; de Cl. Amyaud, dans une charge d'auditeur ; une décharge de commission d'abienneur des fruits de la terre de Poilley obtenue par G. Cador ; la publication de l'aveu produit par René de Norois, sieur de Claye, gendarme de la garde du Roi, pour la terre du Drouillay en Vertou ; la mainlevée de saisie accordée aux Carmélites du Bouloi de Paris sur la terre du Fontenay-sous-Rennes à elles délaissée par le duc de Brissac en paiement d'une dette de 120,000 livres ; la délivrance d'un grand nombre d'extraits de titres à collationner ; des concessions de délai pour faire aveu devant la Chambre ; *etc.*

1678, octobre-décembre

B 373. - Liasse, 341 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant l'institution de J. Lesimple dans l'office de contrôleur général des Finances ; de J. Rousseau de Saint-Aignan dans la charge de président des Comptes, de B. de la Couldraie dans une charge d'auditeur ; la nomination de l. de Frondat en qualité d'huissier ; de J. Geffrard, en qualité d'auditeur des Comptes ; la délivrance d'extraits de titres demandés par A. du Cambout, René des Noës, V. de Larlan, R. Minier ; les poursuites criminelles in tentées au sieur de la Motte-Metrie pour falsification d'actes dans les archives de la Chambre ; des publications d'aveux présentés par Ex. de Rougemont, major des milices du pays de Retz, J. Girard, orfèvre, Olive Pasquier, veuve Lemintier, Séb. Lebreton, veuve de Compludo, par l'abbé Rouillé, prieur de N.-D. de Donges ; la validation d'une ordonnance des États au profit de Ch. Huchet de la Bedoyère ; la vérification des lettres d'honneur délivrées à I. Arthaud, ci-devant maître des Comptes ; le règlement du prix de l'office de garde des livres de la Chambre acquis par Fr. Denis ; *etc.*

1679, 1er semestre

B 374. - Liasse, 250 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes ordonnant une information de vie et moeurs sur la naturalisation de Jean Galpin, Savoyard ; l'enregistrement d'un don de rachat au sieur Porcé sur la succession du sieur de Querissac ; la réception de l'aveu rendu par Fr. du Kergouet, sieur du Quilly, pour la terre et seigneurie de Trohemboul, sous Châteaulin ; défendant au garde des archives de la Chambre d'affermer aucun appartement de son logement sans la permission des officiers de la Chambre ;

autorisant l'expédition de certains extraits de titres demandés par M. Marin de Moncan, Yves de Kermel, J. Buisson, J. Chantrel ; approuvant l'érection de plusieurs seigneuries, l'établissement de diverses communautés religieuses ; maintenant la dame châtelaine de l'île de Bouin dans la mouvance des héritages de la chapellenie de la Madeleine desservie à la Marne ; *etc.*

1679, 2e semestre

B 375. - Liasse, 326 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant l'enregistrement des lettres de naturalisation obtenues par H. de Graeff, natif de la Haie en Hollande, exerçant la profession d'imprimeur et libraire à Nantes ; l'institution de Jean Arol, receveur des fouages de Vitré et de Fougères ; la délivrance d'un extrait de titre demandé par Anne de Keranflen ; un délai de six mois sollicité par les religieuses de Fontevrault pour la production de leurs lettres de privilège ; la liquidation des comptes de la miserie de Vannes ; le rétablissement des parties rayées sur le compte du receveur miseur de la ville de Saint-Malo ; les poursuites intentées par le procureur général contre Fr. Bodin, lieutenant au siège de Lannion, pour usurpation de pouvoir sur les attributions de la Chambre ; *etc.*

1680, 1er semestre

B 376. - Liasse, 438 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant la publication des lettres d'érection de la vicomté d'Artois ; la délivrance d'un exécutoire de 106 livres au profit de L. de Ronseray, procureur à la Chambre, en paiement des vacations à lui dues par la ville de Lannion ; une décharge d'hypothèque sollicitée par Fr. Gasnier, acquéreur d'une maison de la succession de R. et M. Lopin, receveurs payeurs des gages de la Chambre ; une décharge d'assignation et de débet obtenue par P. Rinçay, receveur payeur des gages des officiers de la maréchaussée ; l'apurement des comptes de feu P. Veller, fermier des Domaines des juridictions royales de la Basse-Bretagne ; l'institution de J. Touzé et de J. Lebrun dans les charges de maître correcteur et d'auditeur des Comptes ; la vérification des lettres de légitimation et de naturalisation délivrées à J. Pierre et Th. Trublet, à J. Berens Bernard, natif de Brême en Allemagne ; *etc.*

1680, 2e semestre

B 377. - Liasse, 411 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant l'apurement des comptes de J. Perier, payeur des gages de la Chambre ; le délai de six mois pour faire aveu demandé par Gabriel de Boisgeslin, chevalier, seigneur de Maineuf ; la mainlevée de saisie apposée sur la baronnie d'Ancenis pour défaut d'hommage par Armand de Béthune ; une décharge de débet accordée à Michelle Herbert, veuve de M. Merel, receveur du Domaine à Ploërmel, poursuivie par le commis des restes à recouvrer sur les comptes du Roi ; la publication des lettres d'érection de la seigneurie de la Prévallaie-Matignon ; l'enregistrement des lettres de naturalisation de Van den Driessche, natif de Gand ; les justifications à produire par la dame de Bougon pour la mouvance qu'elle prétendait avoir sur la Bastardière ; l'institution de Luc Guillay dans la charge d'auditeur des Comptes ; *etc.*

1681, janvier-mai

B 378. - Liasse, 332 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant l'établissement des couvents des Ursulines à Landernau, et à Lesneven ; l'institution de G. Guillermo en la charge de conseiller auditeur des Comptes; — le délai de trois mois demandé par M. Guillou, sieur de Kerdern, syndic de la ville de Morlaix, pour rendre ses comptes ; la vérification des lettres portant augmentation de gages pour Cl. de Lannion, gouverneur des villes de Vannes et d'Auray, portant confirmation des droits de prééminences des seigneurs de Quernao, Lescoet, Quergo et du Folgo dans les paroisses de Duault et de Lesneven ; la mainlevée de saisie indûment apposée sur la seigneurie du Haut-Bois, en Saint-Jacques de la Lande près Rennes, dont la mouvance appartenait à l'évêque de Rennes ; le renvoi à la juridiction de Carhaix de l'aveu du manoir de Kerforn présenté par René du Dresit ; la vérification de l'union du prieuré de Saint-Jean-de-la-Roche-Derrien au séminaire de Tréguier ; *etc*.

1681, juin à septembre

B 379. - Liasse, 455 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant la permission de faire hommage par procureur sollicitée par Cl. Freslon, chevalier, seigneur de la Freslonnière ; l'enregistrement des lettres d'octroi concédées à la ville de Brest ; la délivrance d'un exécutoire de 1362 livres contre le sieur Le Mezec au profit de Fr. de la Pierre, receveur des fouages de Vannes ; la réception de l'hommage à faire au Roi par Ch. de Lys, chevalier, seigneur de Beaucé, Anne de Goulaine, Cl. Guerry, seigneur de Saint-Aubin et du Bois-Hamon ; la publication des aveux présentés par Julien Serizay, sieur des Clos, Ch. de Nyau, sieur de Cangé, N. Paulus, sieur du Fonteny, miseur de la ville de Nantes ; la publication des lettres d'érection de la châtellenie de Pontual ; une décharge des poursuites intentées par le commis au recouvrement des restes à payer sur les deniers du Roi à J. Cadio, prêtre ; l'enregistrement d'une permission de lever 12.000 livres pour l'Hôpital général de Rennes ; *etc.*

1681, 4e trimestre

B 380. - Liasse, 343 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant la vérification et l'enregistrement de plusieurs dons de droits de rachats et de lods et ventes, des lettres d'érection de la châtellenie de Bréhant ; l'exécution de la condamnation prononcée contre Y. Tanguy de Kernesné, ci-devant syndic de Landernau, redevable de 4,533 livres sur sa gestion ; l'établissement du couvent des Ursulines de Carhaix ; l'apurement des comptes de Claude et Yves de Santo Domingo, receveurs généraux des Finances depuis 1649 ; l'institution de Joachim Gencian, seigneur de Rigné, dans l'office de maître des Comptes ; la délivrance d'une copie d'aveu de la terre de Lezergué sous Quimper, demandée par le sieur de Charmoy ; *etc.*

1682, 1er trimestre

B 381. - Liasse, 225 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant l'institution de Salomon de la Tullaie dans la charge de procureur général à la Chambre des Comptes ; l'enregistrement de la fondation du couvent des Hospitalières de Carhaix ; la réception des aveux et hommages présentés par Claude de Ploeuc, douairière, Fr. Pihan, sieur de Quernerhault, Louise et Perronnelle Lezot, Guillemette de Trevelec ; une décharge de poursuites intentées par le commis des restes à recouvrer à Louis de Lespine,

procureur au Présidial de Rennes, à propos de l'arrièré laissé par son père ; des délivrances d'extraits sollicités par H. de Sesmaisons, chevalier, seigneur de Trevaly ; J. de Coskaer, chevalier, seigneur de Rosambo ; D. Dumoulin, sieur du Lavoir ; la liquidation du prix de la charge de garde des livres de la Chambre vendue par J. Gicqueau lequel était redevable d'un certain nombre d'aveux manquants dans les archives pour lesquels arrêt fut mis sur une partie des fonds à verser à ses héritiers ; *etc.*

1682, 2e trimestre

B 382. - Liasse, 163 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes admettant à la prestation de foy et hommage J. de Kergariou, veuve Lefeu, Cath. Guégant, douairière de Muzillac, J. Regnaud de Barres, abbé de Blanche-Couronne ; déchargeant le fils d'Hervé de Coniac, seigneur de Toulmen, de la restitution de 466 livres de gages intermédiaires qu'aurait touchés son père en prenant la charge de conseiller au Parlement ; ordonnant la publication et la réception des aveux présentés par les Chartreux d'Izeron, P. Lebigre, sieur de la Rochelle ; Suzanne Lebel, épouse de G. Pioger, sieur de Champtradou ; René de la Vallée, écuyer, et autres ; confirmant l'apurement des comptes de G. Le Meneust, receveur du Domaine de Fougères, et rejetant les poursuites du commis au recouvrement des debets contre ses héritiers ; délivrant un exécutoire de 275 livres à recouvrer sur R. Crestien pour J. Le Prestre, syndic de Tréguier ; approuvant l'institution de P. Macé en la charge de maître des Comptes, *etc.*

1682, 3e trimestre

B 383. - Liasse, 333 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes, conclusions et productions ordonnant mainlevée de la saisie apposée sur les terres de la Sangle et de la Thébaudière, au profit de Louis de la Grue, seigneur de la Guerche ; l'institution de Guillaume Bedeau, dans la charge de conseiller maître des Comptes ; portant règlement pour le droit d'apostille du garde des archives ; et pour la perception du droit de *malfoy* par les préposés de J. Buisson, fermier général des Domaines ; permettant à Julienne de Carné de faire hommage par procureur de la terre et seigneurie de Pacé ; annulant la procédure introduite devant les juges d'Hennebont contre les héritiers de J. Carré, receveur du Domaine ; *etc.*

1682, 4e trimestre

B 384. - Liasse, 331 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes et productions concernant une mainlevée de saisie délivrée à R. Ferré, sieur de la Ville-ès-Blancs, pour le lieu noble de la Noë, en Plenée-Jugon ; un délai pour rendre aveu de la terre et seigneurie de la Vannerie, en Haute-Goulaine, réclamé par la marquise Yolande de Goulaine ; l'autorisation de construire un moulin sur la Rance, en Plouer, demandée par M. de la Belinaie, dame de la Herviais ; l'addition de nom de Penanec'h à celui de Jouan de la Garenne ; l'érection du marquisat du Chastel, paroisse de Balazé ; *etc.*

1683, janvier-février

B 385. - Liasse, 334 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes ordonnant l'enregistrement des provisions de P. de Nantrieul, sieur des Chesnaies, receveur des fouages de l'évêché de Rennes ; la réception de l'aveu présenté par Fr.

Compain, prieur de Saint-Sauveur de Guingamp ; une mainlevée de saisie au profit de Chr. Fouquet, sieur de Chalain, pour la métairie noble des Landelles, en Thorigné ; la réception de l'hommage dû au Roi pour un canton de lande, paroisse de Bouaye, par J. Boucher, J. Beziau et consorts ; la délivrance d'une foule d'extraits de titres ; la vérification des lettres d'amortissement obtenues par les Récollets de Port-Louis ; *etc.*

1683, mars-mai

B 386. - Liasse, 343 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes ordonnant l'enregistrement de lettres d'anoblissement, d'érection de terres ; d'institutions de charges, de nominations de présentations d'aveux, d'actes de foi et hommage ; des délivrances d'extraits, des renvois d'aveux devant leurs juridictions propres pour être publiés ; des surséances de saisies, des décharges de poursuites pour reliquats de paiement ; corrigeant l'aveu de la châtellenie de la Dobiais, produit par P. Bonnier, chevalier, seigneur de la Cocquerie, lequel fut débouté du droit de pêche dans la rivière de Couasnon ; *etc.*

1683, juin-août

B 387. - Liasse, 271 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes ordonnant l'enregistrement des provisions de Fr. Visdelou, sieur de Bienassis, gouverneur de Quimper, de diverses érections de terre ; la publication et la réception des aveux et hommages présentés par P. du Botdern, sieur du Plessis, Suzanne Le Baillif, veuve Le Gubaër, Louis de Léon, sieur de Bourgerel, et autres ; l'institution de Louis Billot de la Galmelière dans la charge de correcteur à la Chambre des Comptes ; autorisant l'établissement de l'Hôpital général de Fougères ; homologuant une confirmation de droits honorifiques en l'église de Prinquiau obtenue par O. de France, épouse de François de Besné ; *etc.*

1683, septembre-décembre

B 388. - Liasse. — 342 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes ordonnant l'expédition des extraits demandés par les religieux de Saint-Gildas de Rhuis, G. Le Tanneur, sieur de la Provostière ; d'un certificat constatant que le second avocat général à la Chambre a droit de se placer à la cathédrale près de son confrère ; l'enregistrement des lettres d'octroi d'Hennebont et de Hédé ; des lettres de naturalisation obtenues par Joseph Charet, Savoyard, par Josse d'Haveloose, Flamand ; des lettres d'amortissement des Bénédictines de Dinan ; la réception et la publication des aveux présentés par Pierre de Saxe, Fr. de Farcy, Olivier de Trenant, J. Le Melorel, L. du Louet du Boisrion, Guy de la Lande, seigneur du Lou, Renaud d'Espinose, seigneur de Frossay ; la mainlevée d'une demi année de gages saisie par le commis au recouvrement des débets sur Al. Symon, sieur de la Chambre, maître des Comptes ; d'une saisie mise sur la terre de Tissue, acquise par Eustache du Han, lequel a obtenu surséance pour faire aveu ; permettant d'employer une somme de 600 livres aux réparations des pavés de la Guerche ; *etc.*

1684, 1er semestre

B 389. - Liasse, 455 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes ordonnant la réception de Gabriel Lory dans l'office de garde du trésor des chartes du château ; autorisant les échevins de Nantes à employer une somme de 300 livres, à poursuivre un procès en Parlement contre le Domaine ; autorisant les huissiers de la Chambre à poursuivre un sergent général et d'armes de Saint-Aubin qui s'est permis d'usurper leurs attributions ; ordonnant la réception des hommages et des aveux présentés par G. Boizard, Anne de la Porte, Exupère de Rougemont, la veuve Reboux, Guy d'Alloigny, J. Mahé de Quercadou ; l'enregistrement de donations de droits de lods et ventes ; la délivrance de nombreux extraits de titres déposés aux archives ; l'institution de plusieurs officiers dans les fonctions de leurs charges ; des décharges de saisie féodale et d'assignation en reddition de compte ; *etc.*

1684, 2e semestre

B 390. - Liasse, 418 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes ordonnant l'enregistrement des lettres de naturalisation obtenues par Cl. de Robon, originaire de Savoie ; des provisions de Fr. Nepveu, maître des Comptes ; de J. Jamoays, sieur de la Muce, receveur des fouages de l'évêché de Rennes ; le renvoi et la publication des aveux présentés par Louis Henry, Malo Lemoine de Trévigny, M. Pestel de la Maisonneuve ; la mainlevée de saisie des forges et de la forêt de Brécilien (aliàs Penpont) afféagées à A. de Farcy et consorts par le duc de la Trémoille, comte de Montfort ; la vérification des lettres d'amortissement et d'union de fiefs obtenues par les Ursulines de Saint-Malo et Chr. de Rosnyvinen, seigneur de Piré, René de Derval, seigneur de Blouan ; *etc.*

1685, 1er semestre

B 391. - Liasse, 376 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes ordonnant l'enregistrement d'un don de droit de rachat obtenu par J. Mercier sur la succession de R. Gouéon, sieur de la Bouétardais ; des provisions de Louis de Romilly, marquis de la Chesnelaie, gouverneur de Fougères ; des lettres de naturalisation délivrées à Eust. Prince, natif de Pologne ; la délivrance des extraits de titres demandés par Françoise Janvier, dame de Senac, B. de la Coudraie, J. Madec, sieur du Poulduc ; la mainlevée apposée sur plusieurs convenants au préjudice de J. du Coskaer, chevalier, seigneur de Rosambo ; la publication des aveux présentés par J.-B. Gillot, sieur de Croyal, N. Lancelot, adjudicataire des baux judiciaires des terres saisies sur la dame de Villeneuve ; enjoignant aux abienneurs de la tenue de la Rinais, en Saint-Brevin, de continuer leur charge pour la gestion de ladite terre ; *etc.*

1685, 2e semestre

B 392. - Liasse, 332 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes ordonnant l'enregistrement des provisions de plusieurs officiers de la Chambre des Comptes ; homologuant le concordat passé entre les huissiers de la Chambre pour l'exercice de leur charge ; déboutant le premier président d'une assignation de pension qu'il prétendait toucher sur le débet clair du compte général des Domaines ; prescrivant de surseoir à la réception de l'aveu produit par Louis du Breil, chevalier, seigneur du Pontbriant ; renvoyant devant leurs juridictions pour être publiés les aveux produits par Nic. Thomas, G. de Trecesson, Fr. Preteseille,

sieur de la Thébaudière, H. de Saint-Pern ; commettant des auditeurs des Comptes pour collationner des extraits demandés par J. Artur de la Gibonnais et autres.

1686, 1er semestre

B 393. - Liasse, 192 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes ordonnant la réception de Marc Dondel dans un office de trésorier de France, général des Finances ; l'enregistrement des lettres d'honneur obtenues, après 37 ans de service, par P. Bocan, écuyer, sieur de la Hégronnière, auditeur à la Chambre des Comptes ; la publication des aveux produits par Guy de Charmoy, sieur de Kerazret, Cl. Dupont, les religieux de Saint-Gildas de Rhuis, et autres ; le dépôt au greffe du brevet portant don des lods et ventes de la seigneurie de la Roche en Nort invoqué par le maréchal de Créquy contre le chevalier de Merville ; la délivrance des extraits de titres demandés par le duc de la Trémoille, Marguerite Pigeart, F. Girault de la Bellière et autres.

1686, 2e semestre

B 394. - Liasse, 229 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes ordonnant l'enregistrement des provisions de M. Lenfant-Dieu, de J. Guyton, de Chr. Le Tourneulx, auditeurs des Comptes, de René Morin, payeur des gages des officiers la Chancellerie, de J. Reliquet, receveur des fouages de Nantes, de J. Boussineau, maître des Comptes, lesquels ont produit des déclarations d'ancêtres, des informations de vie, moeurs et catholicité et des procès-verbaux de compulsoire des livres de déductions ; maintenant les maire et échevins de Nantes dans la propriété de la glacière établie par le duc de Chaulnes, près la motte Saint-Nicolas, sur la contrescarpe des fossés ; ordonnant de nombreuses délivrances d'extraits de titres collationnés, des renvois et des réceptions d'aveux et d'hommages, *etc.*

1687, 1er semestre

B 395. - Liasse, 284 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes ordonnant la délivrance d'extraits demandés par J. du Parc, L. de Cornouaille, A. Potier de Novion, le prieur de Penbé, J.-B. du Trevou, Fr. de la Rivière, O. Picaud, sieur de Quehéon ; la publication et la réception des aveux produits par J. Girard de Grandour, Gabrielle de Kerbihan, B. de Ravenel, M. Lambert, sieur de Lorgeril, L. de Saint-Gilles ; la continuation de la charge imposée en qualité d'abienneur à N. Ricard, bourgeois de Quimper, sur les manoirs de Kerouent et de Kerven en Plomeur, de Kerlieu en Loctudi ; permettant à J. Le Corvaisier, écuyer, sieur de Saint-Valay, de faire hommage au Roi par procureur pour le domaine de Saint-Valay, paroisse de Tadain ; prononçant des mainlevées de saisies au profit de Françoise Furic, dame de Kerbiguet, de César de Madaillan ; *etc.*

1687, 2e semestre

B 396. - Liasse, 319 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes ordonnant le renvoi, la publication et la réception des aveux présentés par J. de la Villegontier, G. Le Borgne, veuve Coroller, Y. du Menez, sieur de Lesurec, Renan de Beaudiez, sieur de la Motte, Fr. Berthou, marchand ; le dépôt du refus signifié aux juges du

Présidial de Quimper par J. Goueznou, sieur de Kervern, lequel avait été nommé, à son insu, consignataire des deniers destinés à la construction du nouveau palais du Présidial ; la vérification du don du rachat d'une succession fait en faveur du lieutenant de la Barre ; déboutant S. Legouez, capitaine au régiment de Vivonne, de ses prétentions à la jouissance des lods et ventes de la terre de Kergouet dont le sieur de la Meusnerie était également donataire ; ordonnant le paiement des gages réclamés sur la recette générale des Finances par Jean Fouchard, sieur de la Grée, doyen des facultés de droit canon et de droit civil à l'Université de Nantes ; *etc.*

1688, 1er semestre

B 397. - Liasse, 485 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes ordonnant le renvoi, la publication et la réception des aveux présentés par Tristan Leduc, P. Lestoubec, Ch. Olimand de Kerneguès, Jeanne Thebredais, les Carmes de Josselin, Fr. Angebaud, J. Gabart, chevalier, seigneur de Rolieu ; la délivrance des extraits de titres demandés par G. Robion, l'abbé de Saint-Gildas des Bois, L. Legal, P. Jouan de Penenech ; l'institution de plusieurs officiers dans leur charge ; la vérification des lettres d'établissement des Carmes de Brest, d'un hôpital général à Morlaix ; de la création du Jardin des Plantes des apothicaires de Nantes, au lieu de la Butte près la Motte Saint-Nicolas, où se tenaient les tirs des chevaliers de l'arc ; l'enregistrement des lettres d'établissement des R. P. Capucins au couvent de l'Hermitage à Chantenay, sur le vu du procès-verbal de consistance du terrain, lequel est annexé au dossier ; approuvant l'emploi de 900 livres sur la recette de Saint-Pol de Léon pour les travaux les plus urgents ; fixant la taxe due au conseiller de Saint-Pern pour ses vacations ; *etc.*

1688, 2e semestre

B 398. - Liasse, 315 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes ordonnant l'apurement des comptes de Cl. de Santo-Domingo, receveur général des Finances de Bretagne ; l'enregistrement des lettres d'établissement des religieuses de la Charité de Vannes ; la réception d'un procureur postulant à la Chambre ; le renvoi, la publication des aveux présentés par Renée Le Pape, veuve Boisbaudri, Olive Morio, Nazaire Mollé, J.-B. de Sauvaget, Fr. Le Houarzel, J. Le Huedé ; déchargeant J. Jamoays, sieur de la Muce, receveur des fouages de l'évêché de Rennes, de toute répétition de la part du commis au recouvrement des débets des comptables à raison des reliquats de son prédécesseur ; condamnant S. Loyseau, receveur général des Finances, à payer un reliquat d'augmentation de gages aux héritiers de G. Martin de la Vernade, son prédécesseur ; ordonnant la validation de plusieurs dons ; l'expédition de divers extraits de titres de la Chambre ; *etc.*

1689, 1er semestre

B 399. - Liasse, 247 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes ordonnant l'enregistrement de plusieurs provisions de charges, de lettres patentes d'amortissement, d'érection de foires ; le renvoi, la publication et la réception des aveux produits par L. Le Huédé, Marc Thibault, le chapelain du bénéfice de Bon-Secours desservi à Machecoul, Fr. Leproux ; maintenant M. Lesquen, seigneur de l'Argentaie, dans le droit d'exiger le salut de tous les bateaux passant devant sa maison, dans la rivière de l'Arguenon ; déchargeant

plusieurs comptables des poursuites du commis au recouvrement des débets en souffrance ; réduisant le débet du compte du miseur de Dol ; *etc.*

1689, 2e semestre

B 400. - Liasse, 228 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes ordonnant l'enregistrement des lettres de continuation d'octroi obtenues par la communauté des habitants d'Hennebont, des lettres d'amortissement du séminaire de la Mission de Quimper, et d'autres couvents, des provisions de charge de plusieurs officiers, qui ont produit des déclarations d'ancêtres ; le renvoi et la publication des aveux et des hommages produits par I. Hedelin, prieur de Sainte-Catherine de Grillau, B. Farcy, fermier receveur des devoirs des États de Bretagne, V. Legal, sieur de Kerlinou, Y. du Menez, le chapelain de Saint-Jean-de-la-Grossière, R. Gérard de Portaguy, les Carmes de Josselin, R. de la Marche ; des délivrances d'extraits de titres et d'exécutoires ; condamnant le commis des restes à recouvrer à faire une ample information des biens laissés par T. Bridon, greffier de la ville de Quimper, avant de poursuivre la rentrée d'une amende de 600 livres infligée à trois habitants pour avoir favorisé « l'évasion de certains Rochelais » ; ordonnant aux syndics et greffiers de la ville de Montfort, à leurs veuves et leurs héritiers de déposer au greffe toutes les pièces qu'ils ont empruntées aux archives ; déchargeant plusieurs comptables des assignations du commis au recouvrement des reliquats à payer sur les deniers du Roi ; *etc.*

1690, 1er semestre

B 401. - Liasse, 272 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes ordonnant des délivrances de fonds au receveur des menues nécessités de la Chambre ; la restitution d'une somme de 542 livres à G. Dagorne, sieur des Clos, ancien syndic de la ville de Quintin ; l'enregistrement des lettres d'amortissement obtenues par les religieuses de la Visitation de Vannes ; déboutant Cl. Frotin, commis au recouvrement des restes des ventes de bois faites de 1667 à 1669, de ses demandes de décharge ; ordonnant l'enregistrement des provisions de plusieurs receveurs des droits d'octrois ; la réception des hommages et des aveux présentés par I. de Lespinay de Briord, H. de Quatrebarbes, marquis de la Rongère, P. Cassard, écuyer, sieur du Broussay ; B. de Castellan, J. Larcher de la Ramée, Urbain de la Jaille et autres.

1690, 2e semestre

B 402. - Liasse, 462 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes ordonnant l'enregistrement de l'acquisition de la charge de premier huissier à la Chambre des Comptes payée 10,500 livres par J. Gorse, et la commission de receveur des menues nécessités à lui délivrée ; l'institution de J. Sorin dans l'office de conseiller maître à la Chambre des Comptes ; le renvoi et la publication des aveux produits par Michel Laguiton, chirurgien à Rennes, Anne Louvel, P. Roger, sieur de la Hamonnière, E. Pelard, René Amoureux et autres.

1691, 1er semestre

B 403. - Liasse, 414 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant la réception des aveux et hommages présentés par H. Lebon de la Poupardais, J. Maignan, Fr. Henri, dame des Champs-Perrin, G. Boucher, sieur de la

Maisonneuve, J. de Cahideuc, sieur du Bois de la Motte, Cl. Boursault ; des délivrances d'extraits demandés par S. Loyseau, receveur général, V. Le Charpentier ; la délivrance de plusieurs exécutoires à des comptables ; ordonnant mainlevée de saisie du temporel du prieuré de la Trinité au profit de G. de la Vieuxville, abbé de Saint-Maurice-de-Carnoët ; de la terre et seigneurie de la Mollière au profit de J. Robinault ; l'enregistrement des lettres portant à 4,000 livres la pension de M. le comte de la Rivière, gouverneur de Saint-Brieuc et de la tour de Cesson ; des lettres de continuation d'octroi obtenues par les habitants de Lamballe ; *etc.*

1691, 2e semestre

B 404. - Liasse, 377 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes ordonnant annulation des modifications prescrites à Jean Silguy, écuyer, pour son aveu du manoir de Poullesque ; règlement de compte de liquidation d'arriéré entre J. Piquet, écuyer, sieur de la Motte, greffier et payeur des gages au Parlement, et la veuve du sieur Ferret, son prédécesseur dans la charge de payeur des gages ; l'enregistrement des provisions de receveur des deniers d'octroi des villes de Bretagne ; de la caution baillée par R. Fresneau de la Couronnerie, payeur des gages des officiers de la Maréchaussée de Bretagne ; la publication et le renvoi des aveux produits par F. de la Rochefoucault-Bayers, commandeur du Temple, près Clisson, J. Boulogne, Marie Corollec, veuve Allain de la Marre ; la réception d'André Querro dans la charge d'imprimeur libraire à Nantes, lequel a fourni une information de vie, moeurs et catholicité ; la décharge de Nic. Paulus pour ses recettes d'épices ; l'apurement du compte de Jean Hayet, sieur de Basseville, receveur du Domaine à Brest ; *etc.*

1692, 1er semestre

B 405. - Liasse, 316 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes ordonnant l'institution de J. Billon, J. Imbert de la Patouillère, Olivier Busson dans la charge de conseiller maître correcteur des Comptes ; de deux présidents de la Chambre, et de deux auditeurs des Comptes ; la correction d'une irrégularité commise par le miseur de Morlaix ; l'enregistrement des lettres patentes d'érection de l'hôpital général de Fougères et de la transaction passée avec l'abbé de Rillé à propos de cet établissement ; une décharge au profit de Ch. Boulanger, écuyer, receveur général des Finances en Bretagne, à propos d'une assignation du payeur des gages des officiers de la Chancellerie ; des délivrances d'exécutoires à divers comptables ; le renvoi et la publication d'aveux produits par M. de Kersulguen, chevalier, seigneur de la Boixière, par la veuve d'Abel Trébuchet, écuyer, sieur des Brices, pour la terre de la Ville-Goyat en Taupont ; *etc.*

1692, 2e semestre

B 406. - Liasse, 191 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes ordonnant une décharge pour la veuve d'un comptable ; la liquidation du compte de J. du Val, syndic de la ville de Landerneau ; l'enregistrement de lettres de naturalisation et de provisions de charges, des lettres maintenant le comte de Rezé en possession du fief de la Jaguère ; des lettres de concession et de confirmation de droits d'octroi à diverses villes ; la réception des aveux et des hommages présentés par G. Prudhomme, sieur de Fontenay, Nic. Ricard, Fr. Ouvrard, J. Lelarge, J. Baco, Ch. Tranchant, sieur du Ré, Donatien Lusson, la veuve Montaudouin ; le renvoi devant le Roi de M. Le Courbe, greffier en chef de la ville de Nantes pour lui être fait fonds

de 150 livres pour ses gages de garde des archives ; la mainlevée d'une saisie mise sur le presbytère de la Chapelle-Janson, au profit de l'abbesse de Saint-Georges de Rennes ; confirmant la qualité d'écuyer revendiquée par Cl. Gabart, sieur de Téhillac et du Plessis ; *etc.*

1693, 1er trimestre

B 407. - Liasse, 323 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes ordonnant la production des contrats d'afféagement consentis à divers habitants de Brest pour le terrain de Keravel par le commissaire général de la Marine de 1670 à 1686, avant l'enregistrement des lettres de confirmation obtenues en 1693, lesquels actes sont annexés à l'arrêt au nombre de 26 ; la délivrance d'un exécutoire de 295 livres 18 sous au profit de Marie Fallegan, veuve et donataire d'Yves Taillart, écuyer, sieur de Kerello ; l'institution de G. Martineau dans une charge de correcteur à la Chambre ; la délivrance d'un extrait de titres à Gervais de la Mabonnais pour produire à l'appui de sa qualité de noble ; le renvoi et la publication des aveux présentés par P. Sesbouez, sieur du Planty, M. Ertaud, maître boulanger, G. Brellet, maître boucher, P. Bossard, écuyer, sieur de la Rossignolière ; *etc.*

1693, 2e trimestre

B 408. - Liasse, 307 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes confirmant la teneur d'une déclaration de Cl. du Chaffaut, sieur du Plessis de Besné, sur le vu de beaucoup de titres et en ordonnant la réception aux archives de la Chambre ; ordonnant l'enregistrement de lettres d'intermediat obtenues par J. Boschier, conseiller au Parlement ; la réception du serment de fidélité prêté par A. de Bréhant, prieure de Saint-Georges de Plougasnou ; le paiement de J. Huchet, huissier, sur le pied de quatre livres par saisie pour ses vacations ; la délivrance d'extraits de titres demandés par I. de Santo-Domingo, Fr. Guillois ; la publication des aveux présentés par l'abbé de la Vieuxville, Cath. Guégant, dame de Muzillac ; le rétablissement de P. Lesné, sieur de Beauregard, dans la qualité d'écuyer ; l'institution de Ch. Lefèbvre dans l'office d'auditeur des Comptes ; *etc.*

1693, 2e semestre

B 409. - Liasse, 403 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes ordonnant l'enregistrement des provisions de P. Moisan, auditeur des Comptes, de J. Bidé, correcteur des Comptes ; des lettres d'établissement des Récollets de Saint-Malo ; de l'institution de P. Lejeune dans la charge de receveur des amendes ; de la remise des droits de lods et ventes dus au Roi par la marquise de Martel ; de la remise de l'amende de 50 livres infligée aux 46 notaires royaux du comté de Nantes, aux 54 notaires de la sénéchaussée de Rennes ; de la liquidation des dettes de la succession de L. Meusnier, sieur de Quatre-Mars, miseur de la ville de Morlaix ; de la publication et du renvoi des aveux présentés par M. Meneust, Fr. Perrodo, J. Gomain, Marg. Kerlan, veuve Goiret, G. Olivier, G. Ledreau ; *etc.*

1694, 1er semestre

B 410. - Liasse, 301 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes ordonnant les corrections à faire sur les comptes du sieur Legac de l'Armoricque, syndic de la ville de Brest ; le dépôt des titres d'acquisition et de donation du séminaire

de Rennes ; l'institution de J. Gérard dans la charge d'auditeur des Comptes ; la délivrance d'une décharge de 8,000 livres au fils de Fr. Noblet de Lespau, receveur général du Taillon en Bretagne et des fouages de l'évêché de Rennes ; la réception et la publication des aveux présentés par François de la Bourdonnaie, Fr. Ernaud, sieur du Colombier, Marie Blanchard, veuve d'Havelooze ; *etc.*

1694, 2e semestre

B 411. - Liasse, 200 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant l'institution de Jean Cadio, sieur de la Villegonau, dans la charge de trésorier de France et général des Finances ; la justification des droits de juridiction du sire de Clisson sur le bourg de Cugan ; la publica tion et l'enregistrement des lettres de noblesse obtenues par Nicolas Magon de la Chipaudière, connétable du château de Saint-Malo, lequel a produit une déclaration de biens et des certificats de publication àPlouballay, à Saint-Servan, à Saint-Malo ; la réception des aveux présentés par Gab. de Quernerien, sieur de Vaudeguy, J. du Rocher, sieur du Parga, Y. Frollo, veuve de François de Tremic, le prieur de Saint-Jacques de la Roche-Bernard, J. de la Bourdonnaie, le tuteur des enfants de Ch. du Boispéan, sieur de la Rouaudière, I. Pedron et autres.

1695, 1er semestre

B 412. - Liasse, 182 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant la vérification des lettres de don de droits de rachat ; les taxations dues au procureur P. Bidon, pour le règlement des comptes de la ville de Nantes ; et à l'huissier Lesimple pour son voyage à Landernau ; des délivrances d'extraits de titres à Florimonde de Caradreux, dame du Coscro, au sieur de Cailly de Comartin ; la réception d'un aveu produit par J. de Moëlien, sieur de Lanhoulou, pour la terre de Leslan ; l'enregistrement des provisions de lieutenant du gouverneur du comté de Nantes obtenues par Ch. de Sévigné ; de Trésorier de France au bureau des Finances à Vannes délivrées à Jean Helo, à J.-B. Jazier, à I.-Fr. de Varennes, à P.-A. Jazier, à Chr. Ragot et à Julien Cohier ; une mainlevée de scellés apposée chez le conseiller Jean Salomon, seigneur de Bréafort, maître des Comptes, pour faire la distraction des papiers concernant le service du Roi ; *etc.*

1695, 2e semestre

B 413. - Liasse, 153 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant l'institution de J. Charette de la Colinière, de P. Godet, de P. Bouchaud dans les charges d'auditeur et de correcteur des Comptes ; de N. Lhostelier et de Joseph Gaultier, dans la charge de Trésorier de France ; la réception de l'aveu présenté par la veuve de Jacques du Bouëtiez, écuyer, pour la terre du Bouëtiez, paroisse de Saint-Gilles ; la délivrance de plusieurs exécutoires à J. Grignon, sieur des Noës, receveur des deniers d'octroi de la ville de Montfort, contre divers particuliers ; l'enregistrement de dons de droits d'aubaine, de rachat, de lods et ventes ; la réception du serment de fidélité de dom Jacques Lesné ; la délivrance d'extraits de titres ; la démission de Cl. de Cornulier, président à la Chambre des Comptes, en faveur de son fils, *etc.*

1696, 1er semestre

B 414. - Liasse, 191 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes portant règlement de compte entre les héritiers de Noblet de Lespau et le commis au recouvrement des débets des comptables ; assignation et amende contre le sieur

Morvan de Kerliviny, syndic de la ville du Croisic et directeur de la construction de la halle, et contre ceux qui ont signé l'arrêté de vérification de l'état des recettes et dépenses ; déchargeant M. Sauvageau, sieur des Burons, procureur au Présidial de Vannes, d'un exécutoire de 200 livres décerné contre lui ; ordonnant la réception d'un aveu de temporel fourni par les religieux de Saint-Gildasdes-Bois ; accordant des délais à plusieurs comptables ; confirmant les habitants du Croisic en possession des droits et privilèges du jeu du Papegault ; *etc.*

1696, 2e semestre

B 415. - Liasse, 155 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes ordonnant une décharge au profit de Louis Desraoul, sieur de la Moisandière, receveur et payeur des gages de la Chambre ; la liquidation du compte de feu P. Caris, sieur de Bougon, receveur des fouages de l'évêché de Nantes, de Jean Sesbouez, receveur des fouages de l'évêché de Vannes ; l'enregistrement des provisions de Jean Rousseau, receveur des octrois de Fougères ; d'un don de droits de lods et ventes accordé au baron de Beauvais, capitaine des chasses du Roi ; la publication et le renvoi des aveux présentés par Fr. Vivien de la Renardière, G. des Haies de la Godelinais ; des délivrances d'extraits demandés par les chanoines de Rennes, le sieur Périgault et autres ; l'institution de M. de la Bérange, maître de camp de cavalerie, dans la charge de gouverneur du château de Fougères ; *etc.*

1697, 1er semestre

B 416. - Liasse, 127 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes ordonnant l'institution de J. Bazillais dans la charge de greffier en chef de la Chambre ; le maintien des procureurs du Roi et des syndics des villes dans le droit d'assister à l'examen des états de recette et de dépense des deniers patrimoniaux et d'octroi des villes ; le dépôt du compte du receveur des deniers d'octroi de Nantes entre les mains des commissaires des États, malgré l'opposition de René Dachon, sieur du Plessis, procureur syndic ; l'enregistrement des lettres d'octroi de la ville de Josselin ; des provisions de charge de M. de Barberé, maître correcteur des Comptes, de J. Martin, auditeur de la même Cour ; déléguant des commissaires pour collationner des extraits de titres demandés par S. Le Ponto, les religieux de Melleray, le sieur Pépin de Martigné ; homologuant l'anoblissement de Louis Gérard de la Haie, écuyer, sieur du Pellem ; *etc.*

1697, 2e semestre

B 417. - Liasse, 1 pièce parchemin, 172 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant une prolongation de délai pour rendre ses comptes demandée par la veuve du sieur de Kergonnant, receveur des deniers d'octroi de Morlaix ; des délivrances d'extraits de titres demandés par les sieurs de Kerlein, Guyet du Teil, L. Guyhard, recteur de Blain, Ferd. Giraud, seigneur de la Bellière ; une accusation de détournement de pièces portée contre le maire de la ville de Montfort ; des poursuites intentées à divers comptables par le commis au recouvrement des deniers du Roi en souffrance ; l'enregistrement de plusieurs provisions de charges, de lettres de faveurs ; la réception des aveux présentés par Silvie Lemoyne de Trévigny, dame de Kerfily, A. Boussineau de la Patissière ; le paiement d'une rente de 16 livres sur les Aides de Redon reclamé par Marguerite de Kernerien, dame de Lanjamet ; autorisant la veuve du sieur de la Pierre,

receveur des deniers communs de Pontivy, à le faire remplacer pendant une année par le sieur Blouet, à la condition qu'elle sera responsable de sa gestion ; *etc.*

1698, 1er semestre

B 418. - Liasse, 151 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant l'enregistrement des lettres de donation de gages, de droits de lods et ventes ; de l'anoblissement de J. Glet, sieur de la Hurlaie, de lettres d'octroi obtenues par des villes ; l'institution de Luc Guillay dans l'office d'auditeur des Comptes, à la place de son père, de J. Robiou, dans l'office de receveur de Hédé ; de L. de la Hautonnière dans la charge de gouverneur de Rennes ; des délivrances d'extraits de titres au sieur de Coëtanlem, à O. Hernouin, au marquis du Bois de la Musse, à J. de Guiheneuc, seigneur de Vouvante ; le paiement des frais de députation dus à deux conseillers maîtres des Comptes chargés d'une mission à Paris ; l'apurement des comptes de Tobie de Gennes, receveur des octrois de Guingamp ; une mainlevée de contrainte accordée à Jean Jan, sieur de Belle-Fontaine, miseur de Vannes ; la réception de l'aveu de Tréhambert, rendu par J.-B. Becdelièvre, seigneur de la Bunelaie ; *etc.*

1698, 2e semestre

B 419. - Liasse, 1 pièce parchemin, 169 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant la liquidation des taxes et dépens adjugés à P. Calvé de Morinay et aux héritiers de Maudé Le Queré de Lisle-Bouchard ; la délivrance des extraits de titres demandés par G. Lair, Chr. de Bourgues, R. Baëllec de Kermoal ; la production d'une pièce fausse par le payeur des gages des officiers de la chancellerie de Bretagne et l'amende qui lui fut infligée ; l'enregistrement de l'institution de J. Blouet dans la charge de receveur des deniers d'octroi de Pontivy ; des provisions de quatre offices de greffiers des minutes et expéditions délivrées à la chancellerie de Bretagne, obtenues par A. Guihou ; la réception des hommages d'Auguste de Boiséon, de J. de la Pommeraie ; de l'aveu présenté par Gabriel de la Fons, prieur de Saint-Lazare de Montfort ; la vérification des lettres d'amortissement des Visitandines de Rennes et des lettres de noblesse obtenues par Fr. Lasne de Lefficerie ; *etc.*

1699, 1er semestre

B 420. - Liasse, 151 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant la liquidation des comptes de feu Jean Guillorè, sieur de Kerlan, administrateur des deniers destinés au bâtiment de la tour de Batz ; les poursuites intentées à divers comptables et les justifications produites ; l'enregistrement de lettres de noblesse, de naturalisation, de dons de lods et ventes ; de l'institution de Fr. de Lavau dans un office d'auditeur des Comptes ; de lettres d'amortissement et de confirmation de noblesse ; de lettres d'érection et de permission d'afféager, la réception des aveux et hommages présentés par L. de Saint-Malon, sieur du Fresne ; procès-verbal des espèces d'or et d'argent et de l'état des fonds trouvés dans la caisse du sieur Branlard, receveur des deniers d'octroi de Nantes ; *etc.*

1699, 2e semestre

B 421. - Liasse, 315 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes ordonnant l'enregistrement des provisions de charge de N. Paulus, auditeur des Comptes, de L. de Kercadio, receveur des fouages de l'évêché de Vannes ; de lettres de

naturalisation, d'anoblissement et d'érection de terres en seigneuries ; la délivrance d'un extrait du rôle de la réformation de la noblesse invoqué par G. de Lisle, écuyer, sieur du Fief, contre Paul Cassard, juge criminel à Nantes, qui se prétendait noble ; le retrait des lettres de don de biens en deshérence provenant du sieur de Sicqueville, et attribués indûment à P. d'Argentré ; la restitution de diverses pièces réclamées par M. Jouye, sieur du Breuil, receveur des octrois de Morlaix ; la liquidation des sommes dues aux Jésuites sur les comptes de la miserie de Quimper, pour la continuation de leurs bâtiments ; l'inscription d'une somme de 792 livres sur les comptes de la même ville pour arrêter la procédure poursuivie par l'évêque contre les habitants de Quimper à propos du droit de lods et ventes ; *etc.*

1700

B 422. - Liasse, 209 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes ordonnant l'enregistrement des provisions de J. Halna de Bosquilly, receveur des octrois de Lamballe, de Ch. Marion, receveur des octrois de Lesneven ; déboutant les officiers municipaux de Montfort de leur refus d'entendre les comptes de l'octroi présentés par J. Grignon de la Noë, leur receveur ; délivrant mainlevée de saisie de deux oeillets de marais en Escoublac, au profit de J. Cario, prêtre ; ordonnant de dresser proces-verbal des biens laissés au Roi, faute d'héritiers, par II. de la Place et Daniel Isaac de Coatreczon, et donnés au sieur Parmentier, lieutenant au régiment de Bretagne ; désignant les commissaires chargés de collationner les extraits demandés par les habitants d'Auray, Fr. Gasse, fermier général des Domaines ; approuvant la réception de l'hommage fait par procureur au nom des enfants d'Adrien Roger, sieur de la Riboisière, au nom de J. Moulin, sieur de Lespine, et autres.

1701, 1or semestre

B 423. - Liasse, 189 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant la publication et la réception des aveux présentés par I. Legrand, sieur du Vallessais, G. Loussouarn, Fr. Le Mailloux ; l'enregistrement de plusieurs institutions de charges ; le remboursement des avances faites par Math. Le Courbe, greffier de la ville de Nantes, pour la rédaction des procès-verbaux qu'il a dressés ; la confirmation de noblesse de Ch. Danisy ; les suites de l'exécutoire obtenu par le miseur de Moncontour contre les bourgeois de la ville ; la délivrance des extraits de titres demandés par le sieur Jegou de Paulle, Fr. Julliot, écuyer, sieur de la Billiais ; le paiement d'une somme de 200 livres réclamée par J. Boucel, vainqueur du papegault, sur la recette des octrois de Montfort, pour parfaire le prix de 300 livres qu'il a gagné ; *etc.*

1701, 2e semestre

B 424. - Liasse, 267 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant la mouvance d'un fief, en Chantenay, qui fut conservé à Y. Guillon, écuyer, sieur de Teillé ; l'institution de P. Rochard, sieur de Landebergère, dans un office de secrétaire auditeur des Comptes ; le remboursement des frais de réparation de la Chapelle au Duc, sise à Châteaubriant avancés par A. Maillard, chanoine ; l'exécution d'une contrainte prononcée contre plusieurs bourgeois de Moncontour, ordonnateurs d'une dépense d'étapes qui fut rayée par la Chambre ; le paiement des gages dus au sieur Et. du Verger, maire perpétuel de Vitré, par le receveur des octrois ; la permission de faire hommage par procureur sollicitée par Cl. de Chardonnay. seigneur de la

Marne, Anne de Goulaine, J. de Lespinay, B. Phelipot de la Pignelaie ; la transmission des pièces comptables de la miserie de Dol par le sieur de Gouville, miseur, au receveur des octrois ; *etc*.

1702, 1er semestre

B 425. - Liasse, 169 pièces papier

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant la publication et la réception des aveux présentés par Renée Meslin, veuve Roger, J. Dreux, prieur de Saint-Martin de Morlaix, Fr. Renard veuve de Louis Texier de Saint-Simon ; l'ouverture d'un crédit de 120 livres pour l'habillement d'un sergent de ville sur la demande des bourgeois de Lesneven ; l'enregistrement d'une commission délivrée à J. Geslin, pour faire fonctions de receveur général des Domaines ; la délivrance d'un exécutoire de 800 livres au profit du receveur des octrois de Guingamp ; l'ouverture de deux crédits sollicités par les bourgeois de Châteaubriant pour l'entretien de l'horloge et le logement du régent ; la vérification des lettres de naturalisation obtenues par P. Van den Buken, garçon raffineur en sucre, natif d'Aix-la-Chapelle ; de lettres d'amortissement et de faveur ; *etc*.

1702, 2e semestre

B 426. - Liasse, 260 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant l'enregistrement des provisions de gouverneur de Redon octroyées au marquis de Chateaurenault ; d'un brevet de pension de 3,500 livres obtenu par le président Becdelièvre ; de lettres de don de rachat ; la levée des scellés mis au domicile de Ch. Boulanger, receveur général des Finances ; l'institution de Joseph Rimay dans une charge de secrétaire auditeur des Comptes ; la permission de faire hommage par procureur sollicitée par René de Vaucouleurs, Julien Le Mezec du Parco, J. Breget ; Anne Colbert, duchesse de Mortemart, et autres ; le remboursement des sommes avancées par Sal. Guyto, syndic de la ville de Saint-Brieuc ; des délivrances d'extraits de titres aux noms de Guespin de la Forterie, d'Achille Barrin, seigneur du Pallet ; *etc*.

1703, 1er semestre

B 427. - Liasse, 176 pièces papier.

MINUTES. — Arrêts sur requêtes concernant l'institution de Nic. Le Diouguel, sieur de Penanru, receveur des fouages de l'évêché de Léon ; la délivrance d'un exécutoire de 60 livres au profit de J. Lesimple, huissier à la Chambre ; des prestations d'hommage par J. de Gohier, sieur de Banville, recteur de Domalain, François Delaunay, sieur de la Garenne, écuyer ; une mainlevée de saisie apposée, pour défaut de paiement des lods et ventes, sur L. Leroy, marchand ; le paiement des gages réclamés pour les grosses expéditions par L. Marchand, secrétaire greffier de l'hôtel de ville de Châteaubriand ; l'enregistrement des lettres d'octroi délivrées à la ville de Landerneau ; la collation de plusieurs extraits de titres demandés par les bourgeois de Rennes ; l'union d'un prieuré au séminaire de Rennes ; la publication et la réception des aveux présentés par Gillette Richer, Françoise Buzart, P. Dauguet et autres.

1703, 2e semestre

B 428. - Liasse, 375 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur un dépôt de cautionnement par le commis de la recette de la maréchaussée

de Bretagne ; sur une production de quittance pour l'hôtel de ville d'Auray ; sur une apposition de scellés chez feu M. Laigle, receveur des fouages de Léon ; sur un don de rachat aux frères Kercado, brigadiers des armées du Roi, et au sieur Coettanscoure ; sur des continuations d'octrois aux villes de Châteaubriant et de Guingamp ; sur des lettres d'érection de la terre et seigneurie du Plessis-Bertrand en comté ; de la terre et seigneurie de Châteauneuf en marquisat pour L. Beringhen ; sur des lettres de confirmation de noblesse pour M. Guyot, sieur de Kerlin ; sur des lettres de naturalité de G. Vanasse ; sur un règlement de dépenses de voyage et d'avances réclamées par les héritiers de J. Guilloré, sieur de Kerlan, aux habitants du Croisic ; sur une correction d'aveu par Jeanne Gouriou ; sur des lettres de provisions pour O. Guilloré, sieur de Kerdréan. receveur de l'octroi du Croisic ; L. Marchand, greffier de la ville de Châteaubriant ; N. Le Diouguel, sieur de Penanru, receveur des fouages de Léon ; *etc.*

1704

B 429. - Liasse, 455 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur l'anoblissement de C. Marion, écuyer, sieur du Val ; sur des provisions de charges obtenues par J. Bunouf, avocat au Parlement ; J. Bouchaud, auditeur des Comptes ; N. Truchet, sieur de Monbagé, receveur des épices de la Chambre ; H. Bazillays, greffier en chef des Comptes ; L. Rouillé, maître des Comptes ; sur des demandes d'extraits de titres par le prieur et les religieux de l'abbaye de Geneston ; écuyer Guillon, seigneur de Teillé, auditeur des Comptes de Bretagne ; sur un don de rachat pour le sieur de Mauron ; sur des lettres de noblesse pour J. Le Paige, sieur de Sainnom ; sur un procès-verbal constatant le mauvais état de la chaussée du moulin Gillet en la rivière d'Erdre ; sur des prestations d'hommage par J. Botmeur, chevalier ; sur des lettres de naturalité du sieur T. Macnemara, Irlandais ; sur une demande de pension pour le sieur J. Aumont, sieur de la Villeblanche, sénéchal de Nantes ; sur une mainlevée de saisie pour la terre, maison et métairie de Renazé-Robin, paroisse de Domloup ; *etc.*

1705

B 430. - Liasse, 365 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur une dénonciation d'irrégularité portée par le procureur syndic de la municipalité de Nantes contre le miseur et les officiers municipaux ; sur des présentations de lettres de provisions par A. de Lavau, auditeur des Comptes ; F. Cosnuel, sieur de la Gaignerie, receveur des octrois de la ville de Châteaubriant ; J. Ballet de la Chenardière, président en la Chambre des Comptes ; R. Brillaud de Laujardière, et J. Poullain, correcteurs des Comptes ; sur le maintien des droits du seigneur de Lossulien dans les paroisses de Lambezellec et de Brest ; sur une union de fiefs à la seigneurie de Goulaine, demandée par A. de Goulaine ; sur une permission d'afféager des landes présentée par G. de Durfort, duc de Quintin ; sur une confirmation de privilège obtenue par le Chapitre de Saint-Brieuc ; sur une réclamation d'honoraires présentée par frère G. Monneraye, cordelier, pour ses prédications ; sur des lettres de naturalité présentées par G. O'Brien, Irlandais ; sur le procès-verbal de la correction des comptes du sieur Caramour, receveur des fouages.

1706

B 431. - Liasse, 234 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage ; sur une demande de décharge de reliquat par

la veuve de Louis de Montfort, sieur de Penquer, commis à la recette de Lannion ; sur le rachat de la succession de la marquise de Courboyer accordé au sieur de Kerangar, brigadier des mousquetaires du Roi ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Nouvoitou, Saint-Armel ; sur des demandes d'extraits de titres ; sur une mainlevée de saisie mise sur la maison noble du Bois de Pacé ; sur le paiement des gages dus au sieur de la Bourdonnays, seigneur de Liré, président au Parlement, et d'une pension à J. Descartes, doyen du Parlement ; sur des présentations de lettres de provisions par C. Locquet, écuyer, sieur de Grandville, conseiller du Roi, général de ses finances en Bretagne ; P. Viard, receveur des octrois de Rennes ; C. Robert, sieur de la Bellangeraie, L. Bidé, maîtres des Comptes ; sur une union de fiefs à la seigneurie de Tizé demandée par P. Hay, chevalier, seigneur des Nétumières ; sur l'union d'une capitainerie générale à la terre de Crozon ; *etc.*

1707

B 432. - Liasse, 344 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage ; sur une réclamation de gages par J. de la Pierre, seigneur de la Forest, grand maître des Eaux et Forêts ; sur une suspension de paiement pour défaut de fonds proposée par G. Fresneau, receveur des épices de la Chambre ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Moëlan, Fercé, Grehaigne, Pleslin, Buhulien, Paramé ; sur une demande d'extrait de titres par F. Louais, seigneur de la Saudrais ; sur des lettres de donation de rachat en faveur de la marquise de Thianges ; sur le bail des octrois de la ville de Rennes ; sur des présentations de lettres de provisions par J. Le Normant, correcteur des Comptes ; P. La Bouëxière, sénéchal de Guérande ; II. Dondel, président au Présidial de Rennes ; J. Thomé, maire de Lannion ; sur une plainte portée par le maire de Lesneven contre le miseur ; sur une production de quittances par les officiers de la sénéchaussée de Ploërmel, acquéreurs d'un office de juge, et par F. Feudé, sieur du Fonteny, lieutenant général et criminel à Saint-Brieuc, lequel a réuni à son office celui d'auditeur des comptes du receveur des consignations, pour la somme de 4,000 livres ; *etc.*

1708

B 433. - Liasse, 272 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Rospez, Arzal et Limerzel ; sur des demandes d'extraits de titres ; sur l'anoblissement du sieur Moreau de Maupertuis ; sur des productions de quittance par l'évêque et le chapitre de Nantes, et le clergé de Dol ; sur des présentations de lettres de provisions par G. Bouin, sieur de Cacé, G. Bedeau de l'Écochère, maîtres des Comptes ; M. de Gennes, receveur des fouages de Saint-Malo ; sur l'homologation de l'acquisition de la charge de receveur des octrois par la municipalité de Guérande ; sur la forme à suivre par les comptables pour la reddition de leurs comptes et les observations présentées par eux ; *etc.*

1709

B 434. - Liasse, 286 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des permissions de faire hommage par procureur ; sur une demande de

mainlevée de saisie par la veuve de Simon Faget, receveur des octrois de Quimper ; sur une réclamation présentée au receveur des gages du Présidial de Vannes, par Anne Garnier, épouse séparée de biens de J. Le Vaillant, conseiller audit siège ; sur des productions d'aveux ; sur la levée des scellés apposés chez J. Piquet, sieur de la Motte, receveur des gages du Parlement ; sur des demandes d'extraits de titres par P. Hay, chevalier, seigneur des Nétumières, et autres ; sur une accusation de faux intentée à M. Ménard, sieur des Bourelières ; sur des présentations de lettres de provisions par J. Reynes, substitut en la Chambre des Comptes ; N. Guitteau, sieur du Latté, correcteur des Comptes ; F. Visdelou de Bienassis, président aux requêtes du Parlement ; sur le règlement des intérêts d'un emprunt contracté par la ville du Croisic envers les Ursulines de Guérande ; acte de vente de la terre noble de Querneau, en la paroisse de Paule, par M^me^ du Plessis-Bellière, à J. Le Fol ; produit à propos d'une question de rachat ; *etc.*

1710

B 435. - Liasse, 189 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des permissions de faire hommage par procureur ; sur des concessions d'octrois à diverses villes ; sur une instance en paiement de vacations dues au sieur Ozanne, huissier des États ; sur une production de quittance par les Bénédictins de Lantenac ; sur un conflit d'attributions entre l'avoeat général Guiho et le substitut à la Chambre des Comptes, Reynes ; sur des présentations de lettres de provisions par J. Lionnet, contrôleur au mesurage à sel de la Fosse de Nantes ; A. Pequet, auditeur des Comptes ; O. Kermasson, commissaire abienneur général aux sai sies féodales ; G. Rousseau, maître des Comptes ; N. Hemery de Charmoy, payeur des gages au Parlement ; sur la production des lettres de noblesse des frères Luc et René Trouin, sieurs de la Barbinais et du Gué, lesquels ont produit des déclarations d'ancêtres, des informations de vie et moeurs, des listes de témoins ; sur une autorisation d'appliquer un fonds de 200 livres, inscrit au chapitre des réparations de pavés, au rétablissement de la halle de Hédé ; sur la liquidation du compte de la recette des fouages du pays de Léon ; *etc.*

1711, 1^er^ semestre

B 436. - Liasse, 288 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par Guy de Lopriac de Coatmadeu pour la terre et seigneurie de Rosporden, paroisse d'Elliant ; sur des productions d'aveux par les Carmélites de Rennes ; par J. du Botmeur, chevalier ; par U. de Lys, dame de Kermoël ; par B. Fouquet, chevalier, seigneur de Chalain ; sur des productions de quittances par J. du Dresnay, chevalier, seigneur des Roches ; par les officiers de l'hôtel de ville de Saint-Brieuc ; par le clergé de Quimper ; par les officiers de Brest ; sur des présentations de lettres de provisions par Hercule de la Roche, gouverneur à Landerneau ; H. Dondel de Quergoneno, président au Présidial de Vannes ; C. de la Motte Piquet, sieur de Montreul, greffier en chef au Parlement de Bretagne ; F. Keradot de Bouteville, gouverneur des îles d'Ouessant ; C. de Bremoy, chevalier de la Morinière, lieutenant de Roi aux îles d'Ouessant ; J. Le Jay de Kerdaniel, lieutenant de Roi à Concarneau ; sur des lettres de permission d'exploiter des mines de plomb et d'étain pour M^re^ Poster, vice-chambellan du roi d'Angleterre ; sur un don fait par A. de Goulaine, dame du Plessis, pour partie de fondation du couvent de Notre-Dame de la Charité de la ville de Vannes, consistant en logements, terre, moulin, *etc.*, dans le bourg de Noyalo ; sur un bail

concédé à J. Senant, intéressé dans les affaires du Roi, sous-fermier général des droits d'amortissement, de nouveaux-acquêts, francs-fiefs et usages de cette province de Bretagne ; sur une confirmation de noblesse pour J. Sarsefield, chevalier ; *etc.*

1711, 2e semestre

B 437. - Liasse, 269 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par C. Fouscher, sieur de Brandeau ; G. Durand, sieur du Tertre, avocat à la Cour du Parlement ; A. Piquet, écuyer, sieur de Melesse ; J. de Launay ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Fontenelle, Sulniac, Saint-Sébastien, Sené, Plouenan ; sur des demandes d'extraits de titres par S. Billette, sieur de Kerustum, ancien syndic de la ville de Quimper ; le général des paroisses du Bignon et de Couëron ; F. Moricaud, avocat au Parlement ; M. du Couldray, écuyer, sieur de la Grand'Cour ; sur des présentations de lettres de provisions par M. de Quelen, procureur du Roi à Saint-Brieuc ; J. Michau de Montaran, trésorier général des États de Bretagne ; C. du Buc, écuyer, conseiller secrétaire des Comptes ; le comte T. Andrault de Langeron ; F. Le Fer, écuyer, sieur de Beauvais, conseiller secrétaire près le Parlement ; sur des additions à fournir pour l'aveu de la terre de Lauvergnac en Guérande ; sur une expédition du bail des droits d'amortissement et franc-fief ; sur l'établissement d'un hôpital en la ville de Saint-Malo ; *etc.*

1712, 1er semestre

B 438. - Liasse, 416 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par H. de Guihéneuc, chevalier, seigneur de Vouvantes, dom Plancher, prieur de Sainte-Croix de Nantes, R. Leroy, sieur de la Brosse ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Plouray, Landéan, Parigny, Noyalo, Sulniac ; sur des demandes d'extraits de titres par le général de la paroisse de Bréhant-Moncontour, par le prieur de l'île Tristan, S. Gillet, sieur de Pérouze, le général de la paroisse de Marsac ; sur une décharge de poursuites intentées au sieur Leray par les fermiers du droit de franc-fief ; sur des lettres de naturalisation, de faveur, d'octroi et d'amortissement accordées à des étrangers, à des villes et des communautés religieuses ; sur l'érection d'un hôpital à Saint-Servan par J. Prévost et Julienne Danican, sieur et dame de la Roche ; *etc.*

1712, 2e trimestre

B 439. - Liasse, 419 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par F. Guihéneuc, chevalier, seigneur du Bois-Hue ; J. de Rougemont ; sieur des Morandières ; B. de la Bintinays, chevalier, seigneur de la Grignonnaye ; A. Symon, seigneur de la Chambre ; G. de Rougé, marquis du Plessix ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Sulniac, Elven, Villamée, Gevezé, Pluneret, et au marquisat de la Guerche ; sur des demandes d'ex traits de titres par S. de la Haye, chevalier ; L. Bascher, sieur de la Ville-Éon ; T. de Cornulier, marquis de Château-Fremont ; F. Gazon, sieur de Champeaux, échevin de la ville de Rennes, *etc.* ; sur des présentations de lettres de

provisions par P. des Caseaux du Hallay, conseiller au Parlement ; A. Pequet, auditeur des Comptes ; A. Borgnet, huissier ; M. Baron, garde-marteau en la maîtrise des Eaux et Forêts de Rennes ; sur les additions à fournir pour l'aveu de la vicomté de Kerambourg et de la châtellenie de la Forêt par André et Sébastien de Robien, devant la barre d'Auray, et la mainlevée prononcée par la Chambre ; sur les droits d'amortissement à payer par les Calvairiennes de Nantes ; sur une taxe de franc-fief réclamée à raison de la terre de l'Abbaye en Chantenay aux héritiers de Nicolas Le Charpentier, sieur de l'Abbaye, ancien trésorier de la confrérie de Bon-Secours, lequel devait être exempt en sa qualité de bourgeois de Nantes ; *etc.*

1713

B 440. - Liasse, 297 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par G. de Rougé, chevalier, seigneur du Plessix ; P. Martin, sieur de la Plesse, conseiller du Roi à Nantes ; sur des proluctions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Sainte-Pazanne, de Port-Saint-Père, Landevant, Elven, Pacé, Pluneret, Tréguier ; sur des demandes d'extraits de titres par J. Peillac de la Hibaudière ; X. de Kerveguen, de Kergariou ; H. Roussel, recteur de Morlaix ; sur des présentations de lettres de provisions par J. Besnard, sieur de la Cocquetière, receveur des octrois de Fougères ; F. Boussel, juge criminel de Quimper ; sur une opposition formée à l'érection du comté de Madaillan suivie de lettres d'évocation obtenues par le marquis de Lassay contre P. de Becdelièvre, marquis d'Hocqueville, et sur le règlement des dépens ; *etc.*

1714

B 441. - Liasse, 237 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur une réduction du prix de la ferme des héritages de G. de Trévelec, seigneur de Kerolivier, accordée à sa veuve Anne Milsent ; une décharge de taxe de franc-fief obtenue par la veuve de J. Vesler, sieur de Croixmen ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Nantes, Taden et Thouaré ; sur des demandes d'extraits de titres par F. Bernard, seigneur de Grandmaison, conseiller du Roi ; J. Martin, sieur de la Chapelle ; B. de Kermelec, prêtre, archidiacre de Quimper ; J. Leray, sieur des Guillardais, avocat ; sur des présentations de lettres de provisions par J. Legrand de la Coustais, auditeur des Comptes ; J. Raguideau, sénéchal de Carhaix ; F. de la Tullaye, procureur général en la Chambre ; J. Blain, avocat au Présidial de Rennes ; sur des lettres d'affeagement accordées aux Bénédictins de Rennes ; sur la mouvance de la seigneurie de Beaulieu dans la paroisse de Saint-Léger ; *etc.*

1715

B 442. - Liasse, 183 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par M. Corentin de Fleury, seigneur de Lossuliez, gouverneur de la ville de Quimper ; X. Leroy, écuyer, sieur de Keralno, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Rennes, Guérande, Bouguenais, Ploubezre ; sur des demandes d'extraits de titres par E. Croizet,

fermier général des Domaines de Bretagne ; F. Becdelièvre, chevalier, seigneur de Tréhambert ; les directeurs du séminaire de Rennes ; N. de Gourdan de Quevel ; sur des présentations de lettres de provisions par L. Cicoteau de la Touche, auditeur des Comptes ; C. Gouyon de Marcé, conseiller au Parlement ; F. Hervé de Kergoff, maire de Saint-Pol-de-Léon ; J. Guillard, juge de la Monnaie de Rennes ; C. Morin, conseiller à Quimper ; sur l'aliénation de plusieurs domaines royaux au profit du comte de Toulouse ; sur des demandes en décharge de francfief, à cause de la maison de Sissable en Guérande, par R. Perrault de la Richardière, lequel a produit l'acte d'aliénation de 1689 ; par F. Morvant, afféagiste du moulin de Lavadeur, paroisse d'Irvillac, lequel a produit son acte de 1697 ; sur la liquidation des droits de rachat dus par Ignace de Tournemine, seigneur de Campzillon ; *etc.*

1716

B 443. - Liasse, 390 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par J. de la Pommeraye, seigneur de Kerambar ; J. Martel du Ponceau ; R. Martel, écuyer, sieur de la Ville-Martel ; G. Barazer, sieur de Lannurien, bourgeois de Morlaix ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Plouenan, Plouzané, Vannes, Loqueffret, Plougar, *etc.* ; sur des demandes d'extraits de titres par L. Quintin, avocat en Parlement ; C. de Sesmai sons, chevalier, F. de Becdelièvre, chevalier, seigneur de Tréhambert ; sur des présentations de lettres de provisions par J. Macé de la Morandais, maître des Comptes ; F. de Larlan de Kercadio ; A. Lebreton de la Plussinais ; G. Moreau, sieur de la Primeraie, conseillers au Parlement ; *etc.*

1717

B 444. - Liasse, 312 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par L. Rousseau, seigneur de Saint-Aignan, conseiller du Roi ; N. de Neuville, duc de Villeroy, pair de France ; J. Burot, sieur de Carcouet ; A. Barrin de la Gallissonnière, conseiller du Roi ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Vannes, Escoublac, Cléder, Saint-Herblon, Saint-Sébastien, Nantes ; sur des demandes d'extraits de titres par Guy Le Cuziat, prêtre ; G. de Ruellan, sieur du Tiercent ; J. Verger, sieur du Cosquer, directeur des Domaines à Auray ; J. Gibon, seigneur de Pargo, conseiller au Parlement ; sur des présentations de lettres de provisions par P. Belon ; M. Guyton de la Vairie ; F. de la Vieuville ; C. Maillard de la Souchais, correcteurs et auditeurs des Comptes ; T. de Robien de Kerambourg, président au Parlement ; sur l'érection du marquisat de la Bourdonnaye ; *etc.*

1718

B 445. - Liasse, 372 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par F. de Bruc de Monplaisir ; L. de la Roche-Saint-André ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Chantenay, Pellerin, Cordemais, Rezé, Taulé, Saint-Herblain, Fresnay ; sur des demandes d'extraits de titres par L. Quintin, avocat au Parlement ; J. Clenet, directeur du séminaire de Nantes ; R. de Seuché, recteur de Sainte-Croix à Vitré ; J. de Launay, sieur des Longrais, avocat au Parlement ; sur des présentations de

lettres de provisions par F. de Kercadio de Rochefort, président en Parlement ; R. de Cornulier, comte de Largouët, conseiller au Parlement ; L. Legrand, sieur de la Lyrais, auditeur des Comptes ; E. Camus, sieur des Roussières, procureur du Roi au siège de police à Vitré ; B. du Bouëxic, sieur de Pinieuc, conseiller au Parlement ; sur les corrections à introduire dans les déclarations des membres du comté de Largouet par René de Cornulier ; *etc.*

1719

B 446. - Liasse, 337 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Plessé, Saint-Sébastien, Saint-Herblain, Le Pellerin, Le Bignon, Nantes, Blain, — sur des demandes d'extraits de titres par C. Huchet de la Bedoyère, procureur général au Parlement ; F. Dondel, sénéchal de Vannes ; J. de Madaillan de Lesparre de Chauvigny ; Boux de Bougon, conseiller au Parlement ; sur des présentations de lettres de provisions par E. de Nort du Perray, auditeur des Comptes ; F. Guinolet de Montalambert, conseiller au Parlement ; J. Michel de Grilleau, trésorier garde des chartes du château de Nantes ; P. Barnabé de la Papotière, général des Finances ; L. Tiercelin de la Fardière, auditeur des Comptes ; J. Le Bonnetier de la Bareille, correcteur des Comptes ; sur l'établissement des religieuses hospitalières de Fougères ; sur la confirmation de noblesse d'André Boussineau ; *etc*.

1720

B 447. - Liasse, 217 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par M. Pinsonneau, seigneur de Keraudy ; J. Euzenou, chevalier, seigneur de Kersalaun ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Vannes, Saint-Sébastien, Blain, Nantes ; sur des demandes d'extraits de titres par M. Lanty, prieur de Ploemeur, L. de Lavergne de Tressan, évêque de Nantes ; J. de Volvire du Bois de la Roche, lieutenant pour le Roi, en Bretagne ; sur des présentations de lettres de provisions par F. Normant de la Baguais, I. Symon de Creil ; J. Robert, sieur des Essertons, correcteurs et auditeurs des Comptes ; B. Viard, receveur des deniers d'octrois de Rennes ; O. de Kermasson substitut ; G. Durand de la Penezais, sénéchal à Dinan ; sur la réunion du prieuré Saint-Laurent à l'hôpital général de Bourgneuf ; sur l'anoblissement du sieur G. Le Brun de la Francquerie ; sur des demandes en décharge de droits de franc-fief présentés par les Hospitalières de Fougères, E. Souchay, la demoiselle L. Bescond et autres.

1721

B 448. - Liasse, 266 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commissions, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par J. Sevère, sire de Rieux, baron de la Hunaudais ; F. Ferret, chevalier, seigneur du Tymeur ; F. Besnard, sieur de la Coquetière, procureur au siège royal de Fougères ; L. Jousseaume, chevalier, seigneur de la Bretesche ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Vertou, Blain, Guisseny ; sur des demandes d'extraits de titres par F. Philipot de la Piquelaye ; N. Petitjean, sieur de Demenque ; R. de Vallois, sieur de Séréac ; J. Léonard, écuyer, sieur de la Rablais, auditeur des Comptes ; H. Gouin, sieur du

Fief ; sur des présentations de lettres de provisions par J. Malo de Coëtquen, comte de Combourg, gouverneur de Saint-Malo ; C. Marias, sieur de Beaumeny, contrôleur généralancien des Finances de Bretagne ; F. de Marbeuf, commissaire aux requêtes ; R. Reliquet, sieur de Lépertière, receveur des fouages de l'évêché de Nantes ; sur des actes d'afféagement et d'aliénation de terrains situés dans les paroisses de Quintin et de Rennes ; sur l'établissement des hôpitaux généraux de Bourgneuf et de Pornic ; sur une permission de contracter alliance par F. Lair, seigneur de Lessongère ; sur le don de la grève de la Saulzaie à Nantes, en faveur de la municipalité ; *etc.*

1722

B 449. - Liasse, 254 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par J. Michau de Montaran, conseiller au Grand Conseil ; R. d'Andigné, chevalier, seigneur de la Chasse, *etc.* ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Piré et de Saint-Julien-de-Concelles ; sur des demandes d'extraits de titres par X. de France, sieur de Landal ; les maire et échevins de Nantes ; les religieux Minimes de Nantes, et les Carmes déchaussés de Rennes ; sur des présentations de lettres de provisions par F. Besnard, sieur de la Cocquetière, receveur de Fougères ; F. Bidon, procureur à la Chambre ; F. Briend, sieur du Gazil, auditeur, et J. Martin de la Plesse, correcteur des Comptes ; T. Miniac, sieur de la Villeneuve, receveur des deniers d'octrois de la ville de Saint-Malo ; B. de Bonnefons, receveur général des Domaines et Bois de Bretagne et des Eaux et Forêts des maîtrises de Nantes et de Rennes ; N. Emmerez de Charmoy, receveur et payeur des gages des officiers du Parlement, *etc.* ; sur des contrats d'aliénation de la traite par terre et des droits de traite domaniale conclus avec les enfants du marquis de Cany, et avec le maréchal de Berwik ; *etc.*

1723

B 450. - Liasse, 225 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par P. Bougrenet, sieur de la Tocquenais, garde-côtes de la capitainerie de Pornic ; J. Desclos, écuyer, conseiller secrétaire du Roi ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Saint-Lumine-de-Coutais, Saint-Sébastien, Héric, Le Pellerin ; sur des demandes d'extraits de titres par X. Bouraine, directeur des Domaines du Roi ; J. Cacheteux de la Gobertière ; J. Quintin, greffier de la juridiction royale de Quimperlé ; J. de Caulet, aumônier du Roi, chantre de l'église cathédrale de Nantes ; sur des présentations de lettres de provisions par J. Keranfors, sieur de Forville, receveur des deniers d'octroi de Morlaix ; J. Badereau, auditeur des Comptes ; F. Lecoq, receveur des deniers d'octroi de la ville de Vitré ; F. Gouin de la Quemerais, correcteur, I. Badereau de la Saminière, et G. Letourneux, sieur des Aulnais, auditeurs des Comptes ; sur une réunion de terres et de justices pour F. de Kergorlay ; sur une déclaration de temporel faite par l'économe du grand séminaire de Rennes et les règlements de la maison ; sur une concession de terrain faite aux chanoines de Vannes ; *etc.*

1724

B 451. - Liasse, 358 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par A. Luzeau, sieur de la Touchelais,

gouverneur pour le Roi à Savenay ; G. de la Bourdonnaye, chevalier, seigneur de Blossac ; R. Montaudouin, écuyer, sieur de la Clartière, conseiller secrétaire du Roi ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Saint-Sébastien, Château-Thébaud, Ploumaguer ; sur des demandes d'extraits de titres par F. Boutouillic, sieur de la Porte, conseiller au Présidial de Vannes ; par les Carmes déchaussés de Rennes ; X. Thierry de la Prévallaye ; R. Martel, sieur de la Ville-Martel ; sur des présentations de lettres de provisions par C. Luzeau, sieur de Bazilleul, correcteur des Comptes ; J. Hoisnard, sieur de Loresse, receveur des fouages à Vitré et Fougères ; O. Bonnet de la Verdière, auditeur, et J. Proust, sieur du Port-la-Vigne, maître des Comptes ; J. Dorré, sieur de Laurière, avocat général à la Chambre ; sur une sentence des Commissaires de la réformation du Domaine de Fougères pour la terre et seigneurie de Marigné en Saint-Germain de Coglais ; *etc.*

1725

B 452. - Liasse, 256 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de récep tion et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par L. de Penandreff, sieur de Keranstret ; B. Sarrebourse, sieur de Larry, seigneur du Tertre ; B. Coëzard du Guesclin, seigneur de la Roberie ; C. de la Haye, sieur du Pellem, conseiller du Roi au siège royal de Carhaix ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Guérande, Nantes, Couëron, Carhaix, Saint-Sébastien, Loqueffret ; sur des demandes d'extraits de titres par X. de la Gourhandays ; les religieuses des Couëts ; J. Raguideau, sénéchal de Carhaix, M. Orieulx, sieur de la Porte, receveur des Domaines du Roi ; O. de Kermasson, substitut à la Chambre des Comptes ; sur des présentations de lettres de provisions par N. Polly, auditeur des Comptes ; F. Trébillard, sieur de la Bellaudière ; A. Éveillon, sieur des Fauconneries, auditeurs des Comptes ; E. Langlée, sieur de la Gaillardière, conseiller au Présidial de Rennes ; C. de Charmoy, receveur payeur des gages au Parlement de Bretagne ; *etc.*

1726, 1er semestre

B 453. - Liasse, 249 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommages par F. Le Métayer, écuyer, sieur de Vauboissel ; L. de Sécillon, seigneur de Kerfur ; J. Michel, sieur de Grilleau, trésorier des chartes au château de Nantes ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Carhaix, Fercé, Herbignac, Assérac, Guérande, Scaer, Port-Saint-Père ; sur des demandes d'extraits de titres par J. de Castellan ; J. Bonnemer, sieur du Bois, receveur des fouages de l'évêché de Tréguier ; C. de Mausson, lieutenant des vaisseaux du Roi ; sur des présentations de lettres de provisions par T. de Cornulier, président à la Chambre ; F. Abra hamet de la Villenizan, miseur des deniers d'octroi de la ville de Saint-Pol-de-Léon ; M. Bernard des Grez, sénéchal de Ploërmel ; B. Martin, sieur de la Plesse, R. Glotain, sieur de la Morandais, correcteurs des comptes ; *etc.*

1726, 2e semestre

B 454. - Liasse, 407 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par F. Gicquel, écuyer, sieur du Nodo ; A. Legrand, écuyer, gentilhomme ordinaire de la Grande Vénerie ; R. Marin du Boberil ; sur des

productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Plouzané, Plounevez-du-Faou, Rieux, Muzillac, Plouguin, Saint-Gildas-des-Bois ; sur des demandes d'extraits de titres par X. de la Bourdonnaye, conseiller du Roi ; X. du Fresne, prieur de la Chapelle-Glain : J. Boschier de la Gavaudière ; A. Le Bigot, écuyer, sieur de Kerjegu, procureur du Roi au siège royal de Châteaulin, — sur des présentations de lettres de provisions par F. Macé de la Cour, F. Trippier de la Fresnays, F. de la Pierre du Henan, correcteurs des Comptes ; J. Fresneau, trésorier de France, général des Finances en Bretagne ; F. Nicolas de Lavau, auditeur des Comptes, *etc.* ; sur la confirmation de noblesse du sieur Harington ; sur la confirmation des privilèges des officiers de la Monnaie de Nantes ; *etc.*

1727

B 455. - Liasse, 359 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur une prestation d'hommage par C. Perrot, prêtre, curé de la paroisse de Plouzané ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Brest, Pleyben, Plouzané, Carhaix, Machecoul, — sur des demandes d'extraits de titres par X. de la Haye-Saint-Hilaire ; J. Courault du Palus, C. de Cornulier, conseiller au Parlement ; C. Maillard, seigneur de la Souchais, conseiller et maître des Comptes ; sur des présentations de lettres de provisions par N. Peillac, sieur de la Souchais ; R. Davy, sieur de Vaux, correcteurs des Comptes ; T. Sohier, sieur de la Marche, trésorier receveur général du taillon de Bretagne, *etc.* : — sur des actes d'afféagement et d'aliénation de terrains situés dans les paroisses de Blain et de Fresnay ; sur une confirmation de noblesse accordée à écuyer A. du Laurent, de la Barre ; *etc.*

1728

B 456. - Liasse, 444 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par L. de Langle, chevalier, seigneur de Kermorvan, président au Parlement ; H. Dondel, seigneur de Kergonano, conseiller au Présidial de Rennes ; G. Freslon, chevalier, seigneur de la Ville-Boterel, *etc.* ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Plouguerneau, Brest, Berrien, Guérande, Guipavas, Milisac, Carhaix, *etc.* ; sur des demandes d'extraits de titres par A. Plantier, sieur de la Sennetière ; F. du Parc de Locmaria, auditeur des Comptes ; J. Stapleton, chevalier, seigneur des Dervalières ; F. Boullé de la Chesnaie ; sur des présentations de lettres de provisions par P. Moulin, receveur des fouages de Quimper ; J. Morisset, sieur de la Remaudière ; M. Per rault de Lessart, auditeurs, et T. Richard de Beauchamps, correcteur des Comptes ; G. Le Gall, sieur de Meneguen, trésorier-receveur du Parlement de Rennes ; *etc.*

1729

B 457. - Liasse, 403 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par A. du Guiny, chevalier, seigneur de Kerhoz, conseiller au Parlement ; J. Pépin, sieur de Quillihermen ; F. Becdelièvre, président à la Chambre des Comptes ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Brech, Tramain, Landevant, Guidel, Cléguer, Brest ; sur des demandes d'extraits de titres par G.

Renaud du Boisgeslin, seigneur de Cucé ; P. Chessée, notaire et procureur en la juridiction de Guérande ; J. Picquet, seigneur de la Motte, conseiller au Parlement ; J. Bessard, écuyer, sieur du Parc, auditeur des Comptes ; *etc.* ; sur des présentations de lettres de provisions par J. Alquier, sieur du Mezerac, receveur ancien des octrois de la ville de Vannes ; J. Duportal, receveur ancien des octrois de Tréguier ; R. Marquis, sieur des Places, conseiller correcteur des Comptes ; J. d'Etcheverry, sieur de Montauzer, receveur ancien des octrois de Nantes ; J. Badereau, sieur de la Caffinière, auditeur des Comptes ; sur l'érection du marquisat de Becdelièvre ; sur la fondation de la chapelle de la Ville-Tual, paroisse de Pleugriffet, par Raoul Lefévrier, en 1719, et l'amortissement du terrain nécessaire, dont l'arpentage est annexé au dossier ; *etc.*

1730, 1er semestre

B 458. - Liasse, 441 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par L. de Rollon, vicomte de la Chataigneraie ; Bernard du Bouëxic, chevalier, seigneur du Pinieuc, conseiller au Parlement ; H. Henry, seigneur de Bohal, de Villeneuve *etc.* ; B. du Breil, seigneur de Rays ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Ploërmel, Brech, Plouguin, Plouzané, Guisseny, Brest, etc ; sur des demandes d'extraits de titres par J. Marzin, sieur de Launay ; A. de Lezlay, écuyer, seigneur de Keranguenel ; F. de Trevegat, conseiller au Parlement ; F. de Bretagne, baron d'Avaugour, seigneur de Château-Laudren ; sur des présentations de lettres de provisions par J. Danguy, trésorier de France, général des Finances en Bretagne ; F. Badereau, sieur du Buttais ; Y. Ollivier, sieur de la Plecisière, au liteurs des Comptes ; H. Guiho, sieur du Chaffaut, avocat général à la Chambre des Comptes ; *etc.*

1730, 2e semestre

B 459. - Liasse, 413 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par C. Gaultier, sieur de Rontonnaye, avocat au Parlement ; C. de Cleuz, chevalier, seigneur du Gage ; F. du Haffont, seigneur de Querescant ; *etc.* sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Dinan, Plouhinec, Nantes, Landevant, Auray, Saint-Hilaire-des-Landes, Poilley ; sur des demandes d'extraits de titres par X. Fayet, commandant à Lorient ; P. Labbé, seigneur de Pontavice ; sur des présentations de lettres de provisions par R. de Caradeuc de la Chalotais, avocat général au Parlement ; J. de Francheville, président à Mortier au Parlement ; sur le procès-verbal de correction du compte des gages de la Chambre, rendu par le sieur de Beauvais, pour l'année ; sur une modération de capitation pour N. Peillac, seigneur de la Souchaie, maître des Comptes ; *etc.*

1731, janvier-mars

B 460. - Liasse, 475 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par C. du Plessix, chevalier, seigneur de Grenedan ; J. Luc de Kernesné, marquis de la Roche ; J. Larzel, receveur des fouages de l'évêché de Léon ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Nantes, Quimper, Beuzec, Brest, Bannalec, Châteaulin, Auray ; sur des demandes d'extraits de titres par F. Nicolas de

Lorgeril, écuyer ; R. de Cornulier, P. de Robien, présidents au Parlement ; J. de Montigny, seigneur de Gaël ; sur des présentations de lettres de provisions par B. Le Boucher, sieur de Létardière, avocat général à la Chambre ; J. Martin, écuyer, sieur de la Chapelle, lieutenant des maréchaux de France ; C. de la Bourdonnaie de Montluc, président aux enquêtes du Parlement ; F. Becdelièvre, conseiller au Parlement ; sur la confirmation des privilèges concédés aux habitants des marches communes de Poitou et de Bretagne ; *etc.*

1731, avril-décembre

B 461. - Liasse, 262 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de récep tion et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par L. Le Provost, écuyer, sieur de la Touche ; G. Gillart, écuyer, seigneur de Larchantel ; Y. du Breil, chevalier, seigneur de Pontbriand ; F. l'Estic, sieur de Kerraoul ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Plougouvelen, Nantes, Quimper, Redené, Plougastel, Melven, Beuzec ; sur des demandes d'extraits de titres par P. Bourdic, sieur de Brehet ; le général de la paroisse de Questembert ; les religieuses Ursulines de Guérande ; X. de la Morandaye, Le Vayer, recteur de Tinténiac ; sur des présentations de lettres de provisions par C. Vollaîge, sieur de Vaugirault ; J. Deschamps, sieur du Méril, auditeurs des Comptes ; R. Lavocat, sieur de la Crochais, lieutenant des maréchaux de France, à Châteaulin ; F. Brevet de Lagau, receveur des octrois d'Auray ; sur la légitimation de P. Chenuau, sieur de Bellecour, capitaine de cavalerie ; *etc.*

1732, 1er semestre

B 462. - Liasse, 261 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par I. Furic, sieur de Kergouraut, avocat à la Cour ; J. Briant, sieur de Kervagat ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Mellac, Dinan, Brest, Guillers, Fougères, Saint-Sébastien, Carhaix ; sur des demandes d'extraits de titres par X. Brichet de Kereffaven, receveur du Domaine à Lesneven ; J. Archambault, négociant à Nantes ; sur des présentations de lettres de provisions par J. Biaille, sieur de Langibaudière, greffier en chef de la Chambre ; F. Le Vicomte de la Houssaye, M. Le Bigot de Neufbourg ; C. Lechat de Vernée, conseillers au Parlement ; C. de Martel, seigneur de Renac ; sur la mutation du nom de la terre de Villeneuve en comté de Crevy ; *etc.*

1732, 2e semestre

B 463. - Liasse, 349 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur une prestation d'hommage par J. Cordier, sieur de Kerouallan ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Lesneven, Dinan, Carhaix, Hennebont, Quimper, Rennes ; sur des demandes d'extraits de titres par les religieux de l'abbaye du Rellec ; A. du Fresnay, seigneur du Faouet ; Y. Le Beau, sieur du Bignon, procureur fiscal de la baronnie d'Ancenis ; M. Mesnard, sieur des Loges, ancien directeur des Domaines en Bretagne ; sur des présentations de lettres de provisions par René Le Bouvier, sieur des Mortiers, L. Fresneau, B. Talour de la Carterie, J. Langlois, sieur de la Roussière, F. de Becdelièvre, officiers de la Chambre des

Comptes ; T. Auffret de Kergoniou, receveur ancien des fouages de l'évêché de Quimper ; L. de Kercadio, receveur des fouages de l'évêché de Vannes ; sur une reconnaissance de noblesse en faveur de Nicolas Luker ; *etc.*

1733

B 464. - Liasse, 307 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par C. Leziard, écuyer, sieur du Dezerseul ; J. Périchon, sieur de Kervezaut ; P. Coloigner, sieur de la Hautaye ; Y. Lharidon, recteur de la paroisse de Lannédern ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Garlan, Berrien, Quimper, Lesneven, Carhaix, Saint-Aubin-du-Cormier, Ploërmel ; sur des demandes d'extraits de titres par le général de la paroisse de Pordic ; X. Guillory de la Thomazière ; J. d'Andigné, conseiller au Parlement de Bretagne ; F. Bernard de Grand-Maison, conseiller maître des Comptes ; sur des présentations de lettres de provisions par F. Allain, receveur ancien des deniers d'octrois de la ville de Carhaix ; J. Chiron, sieur de la Casinière ; S. Goguet, sieur de Boisheraud, auditeurs des Comptes ; F. du Gouyon, sieur de Carcouet ; Stanislas Allain, écuyer, sieur de Kervoinec, receveur des fouages de l'évêché de Treguier ; sur des lettres de noblesse pour F. Vedier, général des Finances de Bretagne ; sur une dispense de parenté sollicitée par J. Mosnier, seigneur de Thouaré, conseiller maître des Comptes ; *etc.*

1734

B 465. - Liasse, 176 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Plouescat, Gosné, Saint-Maudet, Querrien, Plouzané, Mellac, *etc.* ; sur des demandes d'extraits de titres par X. du Breil, seigneur de Pontbriand ; C. Chancerel, sieur de la Haye ; G. Bedeau de l'Écochère, maître des Comptes ; R. de Saint-Malon, supérieur du séminaire royal des Jésuites à Brest ; sur des présentations de lettres de provisions, par C. de Guer, sieur de Boisjolin, procureur du Roi au siège des Eaux et Forêts du comté de Nantes ; J. Mazureau, sieur de Launay, procureur à la Chambre ; Y. Queneau de Sainze, receveur ancien des octrois de la ville de Ploërmel ; P. Bellanger, contrôleur général ancien des Finances de Bretagne ; F. de Beauvais, receveur payeur des gages de la Chambre ; sur un procès-verbal de naturalisation de Mathias Shée, natif d'Irlande ; *etc.*

1735

B 466. - Liasse, 3 pièces parchemin, 198 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par C. de Launay, sieur de l'Estang ; C. de Moëlien, écuyer, sieur de Scanjoly ; J. de Penandref, chevalier, seigneur de Kermaonet ; A. Le Borgne ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Kernilis, Lannilis, Plougouvelen, Ploudalmezeau, Pleyben, Plouider ; sur des demandes d'extraits de titres par J. Picot de la Closrivière ; A. Meusnier, capitaine au régiment de la Ferté-Imbault ; J. Patour, sieur de Kerambellec ; B. Lanier, procureur au Parlement de Bretagne ; sur des présentations de lettres de

provisions par B. Duclos, receveur des fouages de l'évêché de Rennes ; F. Valleton ; J. Le Jeune, sieur de Grand-Maison ; P. Moysan de la Corbinais, officiers de la Chambre des Comptes ; *etc.*

1736

B 467. - Liasse, 176 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur une prestation d'hommage par C. Marion, épouse d'Antoine de Coisy ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Redené, Plouzané, Trefflaouenan, Peumerit ; sur des demandes d'extraits de titres par J. Hamon, sieur de Kernisan ; F. Le Vayer, écuyer, sieur de Poulconcq ; J. Huchet, seigneur de Cintré ; E. de la Bourdonnaie, chevalier, seigneur de Blossac ; J. de Renouard, seigneur de Villayer ; sur des présentations de lettres de provisions par P. Moullin, sieur de Boissulan, receveur ancien de l'évêché de Quimper ; N. Bouchaud de la Pignonnerie, trésorier de France, général des Finances ; M. Macé, sieur de la Lande ; J. Jannet, sieur de la Jarrie ; F. de la Ville, sieur de la Tourière, maîtres et auditeurs des Comptes ; G. Mouraud, receveur ancien des fouages de l'évêché de Nantes ; sur le procès-verbal de naturalisation de J. White, natif d'Irlande ; sur l'établissement d'un collège à Dol ; sur la réunion de la buvette du Parlement de Bretagne ; sur la justification des droits de prééminence de la dame du Hilgui et de Pratanros, dans les paroisses de Plougastel, Penhars et autres.

1737

B 468. - Liasse, 167 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par écuyer Jean Rolland ; F. Crozat, maréchal des camps et armées du Roi ; *etc.* ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Guillers, Plouzevedé, Ergué, Mahalon, Ploërmel, *etc.* ; sur des demandes d'extraits de titres par P. Yviquel, sieur de Saint-Goustan ; J. de Marnière, seigneur de Guer, conseiller au Parlement ; le sieur Couppé du Portblanc ; sur des présentations de lettres de provisions par R. Robard, sieur de la Serainerie ; J. Angevin, sieur de la Maillardière ; J. Guérin, sieur de la Métairie-Neuve, auditeurs des Comptes ; C. Gillot, sieur de Boutigny, maître des Comptes ; F. de Beauvais, receveur payeur des gages de la Chambre ; *etc.*

1738

B 469. - Liasse, 207 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par S. Frain, seigneur de Villegontier ; P. le Paige, écuyer, sieur de Kerougat ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Brest, Lanmeur, Daoulas, Le Pallet, Vallet, Mouzillon, Plouzané ; sur des demandes d'extraits de titres par J. de Talhouet, conseiller au Parlement ; X. Tanoarn, seigneur du Plessis-Bardoul ; V. Bernard, notaire royal de Ploërmel ; X. Launay, procureur au Présidial de Vannes ; sur des présentations de lettres de provisions par B. Duclos, sieur des Aulnais, receveur des fouages de Rennes ; B. de Bonnefons, écuyer, receveur général des Domaines et Bois de Bretagne ; S. Doublard du Vignau, correcteur des Comptes ; M. du Gouyon, écuyer, sieur de l'Abbaye, trésorier des Finances en Bretagne ; F. Gautreau, correcteur des Comptes ; sur une demande de partage noble accordé à Louis

et à Jean Dubreil, frères, *etc.* ; sur les rectifications à ajouter au dénombrement de la terre de Guichen ; *etc.*

1739

B 470. - Liasse, 227 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par A. de Vienne, capitaine des vaisseaux du Roi ; A. Bigeaud du Quellennec, commis des Fermes ; sur une permission d'afféager les domaines du duché de Retz accordée au duc de Villeroy ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Guillers, Plouzané, Lanmeur ; sur des demandes d'extraits de titres par X. de Coëtlogon, chanoine de l'église cathédrale de Vannes ; Baltazar Simon, écuyer, sieur de Galisson ; R. Perraud, recteur de la paroisse de Mesquer ; M. de Bourbon, duc de Penthièvre ; sur des actes d'afféagement et d'aliénation de terrains situés dans les paroisses de Brest et Lambezellec ; sur des présentations de lettres de provisions par L. Le Lardic, écuyer, sieur de la Ganrie ; M. Poulain, sieur de Bretignolle ; P. Fresneau ; A. Boucher, sieur de la Bazillère, correcteurs et auditeurs des Comptes ; sur la naturalisation du sieur Richard, Irlandais ; sur une demande de partage noble accordé à R. Leray, écuyer, sieur du Fumet, ancien maire de Nantes ; sur l'observation d'un règlement d'ordre de succession entre les officiers municipaux de la ville de Morlaix ; *etc.*

1740

B 471. - Liasse, 1 pièce, parchemin, 214 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par P. Duclos, sieur de la Moinnerie, avocat au Parlement ; P. Froger, chirurgien major sur les vaisseaux du Roi ; F. Crozat, seigneur du Châtel, maréchal des camps et armées du Roi ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Guillers, Plouzané, Brest, Plouarzel, Saint-Renan, Plougoumelen ; sur des demandes d'extraits de titres par X. de Montigny de Kerispert ; X. Marigo de Guermeur ; P. de Cadaran, écuyer, seigneur de Saint-Mars ; F. Jego, sieur de la Fleuriais, avocat au Parlement ; sur des présentations de lettres de provisions par F. Allanic, sieur de Kermabon, receveur des fouages de l'évêché de Nantes ; J. Langlais de la Roussière, président en la Chambre des Comptes ; G. Terrien, secrétaire auditeur des Comptes ; R. Gilles, sieur de la Cheurière, ancien contrôleur au mesurage à sel de la Fosse de Nantes ; sur la naturalisation d'Éléonore de Glascoc, femme de J. Macnemara ; *etc.*

1741

B 472. - Liasse, 190 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Brest et de Milisac ; sur des demandes d'extraits de titres par J. Soreau, procureur au siège de Guérande ; P. Mollier, receveur de la ville de Rennes ; H. Thierry, chevalier, seigneur de la Prévalaye ; A. Guillermo, écuyer, seigneur de Darun, capitaine d'infanterie, *etc.* ; sur des présentations de lettres de provisions par G. Gardin, écuyer, sieur du Bois-Hamon, contrôleur général des Domaines et Bois de Bretagne ; J. Legrand, sieur de Beaumont ; M. Guitton, sieur de la Rairie, correcteurs des Comptes ;

F. Provost-Douglas, écuyer, sieur de Boisbilly, président à la Chambre des Comptes ; sur l'anoblissement de N. Ameline, sieur de Cadeville ; *etc.*

1742

B 473. - Liasse, 170 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Plougonvelen, Cast, Quemenevent, Brest, Saint-Brieuc ; sur des demandes d'extraits de titres par J. Bidaud, J. Lantivy, écuyer, sieur de Kerveno ; écuyer J. Baudran ; le général de la paroisse de Saint-Jean de Bouguenais ; Talhouet de Lantivy ; sur l'apurement des comptes de Félix de Beauvais, payeur des gages de la Chambre ; sur des présentations de lettres de provisions par P. Sarrebourse d'Audeville, curé de Sainte-Croix de Nantes ; B. Merlaud, sieur de la Clartière, procureur du Roi à l'amirauté de Nantes, écuyer; J. Luzeau, sieur de la Grand'Noë, ancien auditeur ; J. Guillet de la Brosse, conseiller honoraire au Présidial de Nantes, *etc.* ; sur une autorisation d'emprunt de 2,400,000 livres par les États de Bretagne ; sur des règlements de comptes pour les receveurs des fouages ; sur des partages nobles en faveur de M. Menardeau, seigneur du Perray, et F. de Valleton, écuyer, sieur du Désert, auditeur honoraire des Comptes ; *etc.*

1743

B 474. - Liasse, 144 pièces papier

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur une prestation d'hommage par N. Seré, écuyer, sieur de la Ville-Marterre ; sur des demandes d'extraits de titres par X. de Montigny, le sieur Stephan, négociant au Port-Louis ; T. de la Pierre de Fremeur, brigadier des armées du Roi ; T. de Maupeaux, seigneur de la Sablonnière ; sur des présentations de lettres de provisions par J. Moullin, receveur des fouages de l'évêché de Quimper ; N. Boullemer, avocat en Parlement ; B. Duval, sénéchal de Brest ; J. de Grimaudet de Rochebouët, A. de Verdier de Genouillac, conseillers au Parlement de Bretagne ; *etc.* ; sur l'anoblissement de Richard Butler, et sur la maintenue de noblesse des an cêtres d'André Boucher, écuyer, général des monnaies de France ; *etc.*

1744

B 475. - Liasse, 152 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur une prestation d'hommage par J. comte de Marbeuf, lieutenant général des armées du Roi ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Plouzané, Plouer, Guiller et autres ; sur des demandes d'extraits de titres par G. Le Délivre, sieur de Kerohan, avocat en Parlement ; X. Gerbier, sieur de Vauloger, avocat en Parlement ; F. de Foucher, sieur de la Fillière, conseiller au Parlement de Bretagne ; sur des présentations de lettres de provisions par G. Le Pontoys, sieur du Hautbourg, receveur des fouages ; F. Guilloteau, conseiller à l'amirauté de Nantes ; B. Arnauld, receveur général des Domaines et Bois de Bretagne ; L. Chotard de la Louairie, maître en la Chambre des Comptes ; S. Palasne, conseiller référendaire en la Chancellerie, près le Parlement de Bretagne ; sur la liquidation des comptes de Louis Rivet de l'Étang, receveur des deniers d'octroi de Lamballe, et sur ses attaques contre la Communauté de ville ; *etc.*

1745

B 476. - Liasse, 299 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par L. Drouin, capitaine de navires ; J. Viard, écuyer, sieur de Mouillemuse ; J. Pion, seigneur de Saint-Gilles, écuyer ; R. de la Barre, écuyer, sieur du Châtellier ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Chantenay, Saint-Sébastien, Nantes, La Remaudière, Saint-Aignan, Cléder ; sur des demandes d'extraits de titres par X. Varsavaux de Kerjestin ; le comte J. de Menou, brigadier des armées du Roi ; F. Guy de Kersaingilly, seigneur de Saint-Gilles ; dom Alexis Brenugat, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur ; sur les corrections à faire à l'aveu de la châtellenie de Launay-Piquet, sénéchaussée de Rennes ; sur des présentations de lettres de provisions par J. Bascher, lieutenant particulier en l'amirauté de Nantes ; F. Jonchet de la Villalays, sénéchal de Rhuis ; F. Rufflet, sieur des Alleux, procureur du Roi en la juridiction de Saint-Brieuc ; G. Duportal, miseur ancien de la ville de Tréguier ; sur une concession du droit de prélation ou retrait féodal pour R. de Caradeuc de la Chalotais, avocat général au Parlement ; sur des lettres de confirmation du marquisat de Châteauneuf en faveur de M. de Baude de la Vieuville ; *etc.* sur un brevet de commandant au comté de Nantes et pays nantais pour M. le comte de Menou, brigadier des armées du Roi ; sur des lettres de naturalisation obtenues par Jacques et Thomas Collin frères, Irlandais ; *etc.*

1746

B 477. - Liasse, 250 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par écuyer L. Buttet de la Pannetière ; L. Lamoureux, sieur de Couëdo, capitaine de la compagnie garde-côtes de la paroisse de Piriac ; J. Le Breton, sieur du Pontneuf, administrateur de l'Hôtel-Dieu du Croisic, *etc.* ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Fougeray, Assérac, Guérande, Vertou, Nantes ; sur des demandes d'extraits de titres par l'abbesse de Saint-Sulpice de Rennes ; J. de la Bourdonnaie, seigneur de Cocandé, conseiller au Parlement de Bretagne ; B. Le Moyne de Talhouët, recteur de la paroisse d'Assérac ; sur des présentations de lettres de provisions par R. d'Andigné, A. du Fresne de Virel, conseillers originaires au Parlement de Bretagne ; J. Michel, sieur de Grilleau, secrétaire du Roi à la Chancellerie de Bretagne; F. Baudry, sieur du Plessis, L. de la Roche-Saint-André, seigneur de la Salle, correcteurs des Comptes ; sur des lettres de naturalisation obtenues par J. Thierry ; sur l'établissement d'un hôpital général à Paimboeuf ; *etc.*

1747, 1er semestre

B 478. - Liasse, 261 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par P. Prévôt, sieur de la Maisonneuve, écuyer ; F. Girault, seigneur de la Bellière, chevalier de Saint-Louis ; J. Goret de la Mézangère, maître particulier des eaux et forêts de Fougères ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Cléder, La Remaudière, Sainte-Pazanne, Gevezé, Domagné ; sur des demandes d'extraits de titres par X. de Gaillande, prieur commendataire de Locminé ; par les Carmes du Bondon ; Hilarion de Forsans du Houx ; sur des présentations de lettres de provisions par J. Bernard Labbadye, receveur des octrois de Morlaix ; P. Barre, receveur des fouages de Rennes ; A. Goullin, sieur de la

Brosse, avocat du Roi au Présidial de Nantes ; R. Caillard, auditeur des Comptes; — sur le serment de fidélité prêté par M. Dalby, prêtre, prieur commendataire du prieuré de Saint-Laurent et de Notre-Dame du Loroux-Bottereau ; sur des lettres de naturalisation obtenues par M. Walsh, Irlandais ; *etc.*

1747, 2e semestre

B 479. - Liasse, 345 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par écuyer L. Picot, sieur de Beauchêne ; A. Morel, sieur de la Haye, lieutenant de Roi de la ville de Fougères ; J. Aubert, seigneur de la châtellenie du Lou en Trégomain ; R. de Champeaux, chevalier de Saint-Louis ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Pleurtuit, Bréal, Rimou, Sainte-Pazanne, Plouzané, Châtillon-sur-Seiche ; sur des demandes d'extraits de titres par F. de Bruc de Monplaisir ; V. de Coatanscoure de Kerjan, chevalier de Saint-Louis ; F. Laurens de Kercadio, receveur des fouages ; sur des présentations de lettres de provisions par R. Ollivier, sieur de la Plesse, A. Bachelier de Bercy, maîtres des Comptes ; F. Le Jeune, receveur des fouages de l'évêché de Léon ; J. Annibal de Farcy, seigneur de Cuillé, conseiller au Parlement de Bretagne ; sur l'anoblissement de N. Le Gros et G. Michel ; sur l'établissement de l'hôtel des gentilshommes à Rennes ; *etc.*

1748, 1er semestre

B 480. - Liasse, 157 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par E. de Bréal, seigneur des Chapelles ; J. Solier, secrétaire de l'intendance de Bretagne ; G. Frain, abbé de la Ville-Gontier ; R. Le Vallois, seigneur d'Arzal ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Pacé, Rheu, Mordelle, Pleurtuit, Chantenay, Basse-Goulaine, Guérande ; *etc.* ; sur des demandes d'extraits de titres par J. de Partenay ; J. Campa, prêtre, recteur de la paroisse de Langourla ; Micheu de Kermusson ; R. Rannou, conseiller du Roi ; *etc.* ; sur des actes d'afféagement et d'aliénation de terrains situés dans les paroisses de Pellerin, Anetz, Saint-Jean-de-Boiseau, Lavau, Saint-Sébastien d'Aigne, Couëron, Nantes, à Bernard, écuyer, sieur de la Turmelière ; sur des présentations de lettres de provisions par J. comte de Goyon, écuyer ; J. Quernafflen de Quergos, avocat du Roi en l'amirauté de Quimper ; N. Polly, écuyer, et L. Biaille, sieur de la Milletière, auditeurs en la Chambre des Comptes ; J. Burot, sieur de Carcouet, maître des Comptes ; J. Frey, sieur de Neuville, avocat du Roi au Présidial de Rennes ; sur la consistance de la terre de la Salle, paroisse de Fresnay, pour son érection en châtellenie ; sur des lettres de naturalisation obtenues par des Irlandais ; sur la jouissance du domaine de la Jaguère, en Rezé, laissée au comte de Monti ; *etc.*

1748, 2e semestre

B 481. - Liasse, 332 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par A. du Bellay, sieur de Monthallay ; B. Tarcher, sieur des Salles ; C. de Monti, comte de Rezé ; écuyer C. Rolland, seigneur de Noday ; F. de Kerpoisson, sieur de Keralan ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Guérande, Vertou, Maure, Fresnay, Augan, Pleurtuit, Pacé, Domagné ; sur des demandes d'extraits

de titres par les habitants de la ville de Carhaix ; F. Magouët du Mont des Ormes ; J. Robert, négociant ; J. Rouxel, sieur de Langostière ; Mélanie Lebel, veuve de Fr. du Guiny, seigneur du Breil ; sur des présentations de lettres de provisions par V. Jourdain, lieutenant général en l'amirauté de Brest ; J. Rocquand de Pontbureau ; C. Chalumeau, correcteurs ; N. Bizeul de la Hutonnière, auditeur des Comptes ; B. Blanchard du Bois de la Musse, conseiller originaire au Parlement de Bretagne ; sur des lettres de naturalisation obtenues par J. Porter, natif d'Angleterre et J. Butler, prêtre, natif d'Irlande ; sur les lettres patentes portant érection de l'hôpital général de Paimboeuf ; sur le serment de fidélité prêté par le général de la paroisse de Saint-Aubin de Guérande ; *etc.*

1749

B 482. - Liasse, 341 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par G. de Boisgeslin, marquis de Cucé ; J. de la Motte, écuyer, seigneur de Bois-Tomelin ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Taupont, Guérande, Ploubalay, Augan, Noyal-sur-Seiche, Pleurtuit, Ploërmel ; sur des demandes d'extraits de titres par J. Besnard, prêtre ; Mauduit, capitaine au régiment royal dragons ; G. Bon, écuyer, capitaine d'infanterie ; — sur des présentations de lettres de provisions par G. Guillard, greffier en chef au siège présidial de Rennes ; écuyer J. Morisset, sieur de la Remaudière ; G. Charault, sieur de Merionnec ; L. Bouhier, sieur de Beauregard, auditeurs des Comptes ; sur l'établissement à Rennes de l'hôpital des Trente-Gentilshommes ; sur l'érection d'un hôpital au Loroux-Bottereau ; sur le procès-verbal d'érection de la terre de Plouer en comté ; sur la liquidation de la succession de Félix de Beauvais, payeur des gages de la Chambre ; *etc.*

1750

B 483. - Liasse, 310 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par F. de Kerret, seigneur de Coatlus ; B. Mazurié, écuyer, gentilhomme de la Grande Venerie du Roi ; G. Pichard, sieur de Kermersiau, capitaine garde-côtes de Léon ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Guérande, Berrien, Ploubalay, Romagné, Pleneuf ; sur des demandes d'extraits de titres par le général de la paroisse de Saint-Louis de Brest ; écuyer H. Baude, seigneur de Saint-Père ; Bigot, procureur fiscal du prieuré de Ballac ; écuyer X. des Champsneufs, seigneur de la Blanchardaye ; sur des présentations de lettres de provisions par G. Bretton des Chapelles, trésorier de France et général des Finances en Bretagne ; A. Tripier de la Fresnays et A. Libault de la Barossière, officiers de la Chambre des Comptes ; P. de la Lande, receveur des fouages à Rennes ; *etc.*

1751

B 484. - Liasse, 430 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par écuyer M. Rogon, sieur de la Ville-Eon ; M. Picot, écuyer, seigneur de Prémesnil ; F. Jourdain, avocat au Parlement ; C. de Kerjan, enseigne des vaisseaux du Roi ; L. Goyon de Vaudurant, évêque de Léon ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Mégrit, Gevezé, Malestroit, Bréal, Campel, Brech, Taupont ; sur

des demandes d'extraits de titres par M. de Noual, sieur de la Ville-Guimont ; R. Troffiquet, laboureur ; P. du Mont ; F. du Bauchet ; sur des actes d'affèagement et d'aliénation de terrains situés dans les paroisses de Nantes et de Rennes ; sur des présentations de lettres de provisions par R. de la Porte, huissier au Parlement ; A. Le Roy, conseiller secrétaire du Roi ; Ch. Viard, écuyer, sieur de Mouillemuse, trésorier de France, général des Finances ; *etc.*

1752, janvier-mai

B 485. - Liasse, 1 pièce parchemin, 359 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par G. Nouël, sieur du Héder ; H. Mauduit de Kerléau, major général, garde-côtes de la capitainerie du Port-Louis ; écuyer A. Le Gouvello, seigneur de Keryaval ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Sené, Plouzané, Brech, Ploëmeur, Primelin, Elliant ; sur des demandes d'extraits de titres par écuyer H. Dubois de la Rongère, officier au régiment de Berry ; B. du Thoya, négociant à Landerneau ; C. Cocaud de la Villauduc, L. Rolland Le Moine, sieur de Boizeaux, *etc.* ; sur des présentations de lettres de provisions par A. du Bois, lieutenant général de l'amirauté de Saint-Brieuc, et P. de la Lande, receveur des fouages ordinaires de Rennes ; sur l'établissement de l'hôpital général de Guérande ; sur un échange de droits de haute justice en Saint-Servan entre le Roi et A. Baude de la Vieuville, marquis de Châteauneuf ; *etc.*

1752, juin-décembre

B 486. - Liasse, 296 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par F. Le Gouvello, seigneur de la Porte ; G. Guesdon de Kermoizan, juge et magistrat criminel au siège présidial de Quimper ; P. Duval, sieur de la Poterie, contrôleur général des Fermes du Roi ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Briec, Languidic, Brest, Escoublac, Beuzec, Riantec, Batz ; sur des demandes d'extraits de titres par L. de Durfort, comte de Lorges, lieutenant général des armées du Roi ; L. Péan, seigneur de Pontphily ; Y. Travaillé, recteur d'Orvault ; X. de Cornulier, chevalier de Saint-Lazare ; sur des présentations de lettres de provisions par J. Gaudin, receveur des fouages de l'évêché de Rennes ; P. Bascher, auditeur des Comptes ; F. Chereil de la Rivière, président à la Chambre des Comptes ; A. de la Mothe, contrôleur des octrois de Brest ; J. Guillemot, receveur des octrois de la ville d'Auray ; sur un contrat d'échange entre le Roi et le marquis de Châteauneuf pour des fiefs en Saint-Servan ; sur l'érection de la seigneurie de Tréanna en la paroisse d'Elliant ; productions et justifications ; *etc.*

1753, 1er semestre

B 487. - Liasse, 300 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par P. Maillard, négociant ; M. de Rozily, con seiller au Parlement de Bretagne ; S. Fleuriot, seigneur de Langle ; M. du Breil, chevalier, seigneur de Rays ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Savenay, Beuzec, Goulven, Elliant, Plounevez, Plouguin ; sur des demandes d'extraits de titres par C. Coquebert, sieur

de Neuville ; écuyer, G. Gilart, sieur de Larchantel ; P. Martin ; P. Guichart, laboureur ; sur un acte d'afféagement de terrain situé dans la paroisse de Vue ; sur des présentations de lettres de provisions par B. Guilbaud de la Boutinière, auditeur des Comptes ; J. de la Bourdonnaye, sieur de Blossac, conseiller au Parlement de Bretagne ; R. Drillet, contrôleur des octrois de Morlaix ; J. Le Merel, huissier au Présidial de Quimper ; bornage et arpentage de l'étang de Barbin, à Nantes ; *etc.*

1753, 2e semestre

B 488. - Liasse, 271 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par Y. Le Géron, prêtre, recteur de la paroisse de Trefléan ; J. du Rocher, seigneur de Beauregard ; M. Picot, écuyer, seigneur du Guildo ; B. Le Denais du Guémadeuc ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Plouzané, Brest, Châteauneuf, Cesson, Berrien, Lanmeur ; sur des demandes d'extraits de titres par P. du Chesne, laboureur ; B. Chaillou, seigneur du Crouezac, conseiller du Roi en la Chambre des Comptes ; X. Pécard, receveur du Domaine à Quimperlé ; sur des présentations de lettres de provisions par R. Le Bouvier, écuyer, sieur des Mortiers ; Bonnet de la Verdière, auditeurs des Comptes ; J. Chauvet, contrôleur des octrois de Pontivy ; L. Le Page, sieur de Varancé, contrôleur général de la Prévôté et du mesurage des sels de la Fosse de Nantes ; sur un traité fait entre le maire et les Chartreux de la ville de Nantes pour la concession des étangs et marais de Barbin ; *etc.*

1754, 1er semestre

B 489. - Liasse, 189 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par C. Jouraud, procureur du Roi au siège de Lannion ; écuyer G. de Coëtgourden, sieur de Kermatheau ; L. de Brossard, sieur de la Mazure ; A. Barbier, comte de Lescoat ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Ploërmel, Brech, Plouguer, Mellac, Brest, Campel, Meslan ; sur des demandes d'extraits de titres par B. Petit, bourgeois de Paris ; N. Saffray, architecte du Roi à Brest ; H. Mauduit, sieur de Kerleau ; L. Bouëdan, recteur de Massérac ; L. du Bot de Talhouet, lieutenant au régiment du Roi infanterie ; sur des présentations de lettres de provisions par C. Gagon, receveur miseur de la ville de Dinan ; J. Haran, écuyer, sieur de Borda, contrôleur des octrois de Nantes ; J. de Lavau, maître des Comptes ; L. Gaucher, duc de Châtillon, lieutenant général en Bretagne ; sur l'homologation du traité fait entre le maire, les échevins et l'évêque de Nantes à cause des moulins de Barbin ; sur le serment de fidélité prêté au Roi par l'abbé de Geneston ; sur un règlement proposé pour l'hôpital général de Morlaix ; *etc.*

1754, 2e semestre

B 490. - Liasse, 308 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par P. Reboux, sieur de la Barbotais ; P. Durocher, seigneur de la Villeneuve ; A. de Grimaudet, seigneur de Coatcanton, enseigne au régiment des Gardes Françaises ; P. de Kergor, avocat en Parlement ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Plouzané, Pleurtuit, Ploubezre, Berrien, Lanmeur, Ploujean ; sur des demandes d'extraits de titres par L. du Bot, chevalier, seigneur de Talhouet ; X. Caillé, procureur fiscal

de Goulaine ; P. Fourché de Quéhillac, conseiller au Parlement de Bretagne ; sur des présentations de lettres de provisions par J. Bocandé, sieur de Kerrollan, receveur et miseur de la ville du Croisic ; A. Fremon, sieur du Motay, auditeur des Comptes ; A. Forestier de Kermeno, receveur et miseur de la ville d'Hennebont ; Pélage de Coniac, conseiller au Parlement de Bretagne ; sur des lettres de naturalisation obtenues par P. Creagh, irlandais ; *etc.*

1755

B 491. - Liasse, 227 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par F. de la Lande, chevalier, seigneur de Calan ; la veuve Louis Cotten ; sur un don de 20.000 livres à prélever par Pélagie Gardin de la Glestière, épouse du sieur Emmerez de Charmoy, payeur des gages au Parlement, sur le produit de la vente des meubles de son mari et ses émoluments ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Pacé, Cléden, Tremeven, Moëlan, Lanfains, Plounevez ; sur des demandes d'extraits de titres par L. Becdelièvre, marquis de Que villy ; I. Moriceau, sieur de la Bretêche ; Freslon de la Freslonnière, conseiller au Parlement ; H. Lorin, directeur des Domaines à Rennes ; sur un acte d'afféagement de terrain situé dans la paroisse d'Elliant ; sur des présentations de lettres de provisions par A. Richard de Beauchamp et R. Normand du Hardas, maître des Comptes ; J. Gouyon de Vaudurand, lieutenant des Maréchaux de France ; F. Le Roy, lieutenant général de l'amirauté de Tréguier ; par Isaac Boissière, trésorier de France, général des Finances, Génevois, lequel obtint ses lettres de naturalisation ; *etc.*

1756

B 492. - Liasse, 187 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par écuyer J. Lesquen, seigneur de Kerohan ; écuyer A. Jouan, seigneur de Kerodevin ; P. Malmanche, architecte au port de Brest ; J. Moûtier, sieur de Longchamps, lieutenant des vaisseaux du Roi ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Berrien, Merlevenez, Cléden, Elliant, Landeleau, Brech, Saint-Renan ; sur des demandes d'extraits de titres par Cl. de Kerguelin, seigneur de Kerbiquet ; P. Dugué, capitaine de navires ; J. Giraud ; sur des présentations de lettres de provisions par écuyer F. Badereau, procureur du Roi au Présidial de Nantes ; J. Borye, sénéchal de Vannes ; R. Budan, secrétaire du Roi en la chancellerie du Parlement de Bretagne ; A. Beritault de la Bruère, auditeur des Comptes ; B. Marsollier des Vivetières, contrôleur des octrois de la ville de Rennes ; *etc.*

1757, 1er semestre

B 493. - Liasse, 189 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par A. Labbé, avocat au Parlement de Bretagne ; L. Kergoet, chevalier, seigneur du Refuge ; M. de Poulpiquet, écuyer ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Plounevez, Guipavas, Plougoulm, Melven, Brest, Plouzanné ; sur des demandes d'extraits de titres par la dame Gobert de Kerharo ; F. de la Monneraye, seigneur de Bourgneuf ; C. de Montbourcher, président au Parlement de Bretagne ; C. Gallet, sieur de

la Berie, procureur fiscal de la châtellenie de Crossac ; sur des présentations de lettres de provisions par C. de Saint-Pern du Lattay, lieutenant des maréchaux de France ; sur des lettres de naturalisation obtenues par S. Gelagh, Irlandais ; *etc.*

1757, 2e semestre

B 494. - Liasse, 163 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par J. de Cornouailles, chevalier ; A. Le Gouvello, écuyer, seigneur de Keryaval ; E. de Rosily, conseiller au Parlement de Bretagne ; A. Crozat, baron de Thiers ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Goulven, Guillers, Plougouvelen, Briec, Brest ; sur des demandes d'extraits de titres par S. Roussel, prêtre ; P. Guyho de Kerlegan ; X. Mellier, directeur du domaine du Roi à Fougères ; J. de Malfont ; sur des présentations de lettres de provisions par A. Leloup de la Biliais et B. Picot de Peccadu, conseillers originaires au Parlement de Bretagne ; F. Campion, huissier audiencier au siège Présidial de Quimper ; *etc.*

1758, 1er semestre

B 495. - Liasse, 142 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par écuyer J. du Laurens, receveur des Domaines du Roi ; A. Perrier de Salvert, lieutenant des vaisseaux du Roi à Toulon ; J. de Feydeau, chevalier, seigneur du Plessis ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Plouzevedé, Ploujan, Languidic, Guipavas, Buhulien, Trélevern ; sur des demandes d'extraits de titres par J. du Boisgeslin, dame de Kerberso ; Favre, notaire et procureur à Vannes ; F. Robert, sieur de Grandville ; sur des présentations de lettres de provisions par P. Moreau de la Mussetière ; H. Duval ; J. Jaunet, écuyer, sieur de la Jarie, correcteur et auditeurs des Comptes ; F. Lemasson, huissier à la même cour ; *etc.*

1758, 2e semestre

B 496. - Liasse, 339 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par A. Guerriff, chevalier, seigneur de Launay-Kerosay ; C. Regnault, sieur du Mesny, procureur à Morlaix ; L. du Couëdic, chevalier, seigneur de Keroury ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Brest, Châteaulin, Gourin, Plounerin, Motreff, Berrien ; sur des demandes d'extraits de titres par le général de la paroisse de Saint-Guinon ; C. Varsavaux, avocat en Parlement ; sur des présentations de lettres de provisions par F. Jamont, conseiller au Présidial de Nantes ; F. Foucquer de Kersalio, R. Macé ; T. Bessard du Parc, correcteurs et auditeurs des Comptes ; sur un procèsverbal de correction des comptes de la miserie ordinaire de Vannes, rendus pour les années 1749 à 1755, par M. du Plessix-Baudry ; sur une reconnaissance de noblesse pour écuyer N. Roche ; bail de la buvette de la Chambre des Comptes de Bretagne pour neuf ans, qui commenceront le 22 février 1760, pour finir à pareil jour de l'année 1769 ; procès-verbal des réparations à faire à la Chambre des Comptes conclu le 14 avril 1759 ; *etc.*

1759

B 497. - Liasse, 181 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par A. Le Grand, avocat au Parlement de Bretagne ; la veuve L. Bazille, sieur du Morier ; M. Picot, écuyer, sieur de Closrivière ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Naustang, Cléder, Guérande, Pleurtuit, Corseul, Vertou ; sur des demandes d'extraits de titres par G. Gobien, armateur à Pleurtuit ; J. Dreux ; B. Tripier de Laubrière ; R. Huchet, seigneur de Quenetain ; sur des présentations de lettres de provisions par L. Chanu, sieur de Keredein, lieutenant général en l'amirauté de Vannes ; E. Brundeau, de la Gaullerie, correcteur des Comptes ; F. Bergevin, lieutenant particulier en l'amirauté de Brest ; sur l'anoblissement de V. Jourdain, lieutenant général de l'amirauté de Brest ; *etc.*

1760

B 498. - Liasse, 3 pièces parchemin, 168 pieces, papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par écuyer J. de Poulmic, seigneur de la Haie ; F. du Rozel, seigneur de Beaumanoir, capitaine des vaisseaux du Roi ; écuyer B. Le Demour, seigneur de Kernilien, chevalier de Saint-Louis ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Brest, Pleurtuit, Plenée, Crehen ; sur des demandês d'extraits de titres par J. Locquet de Grandville, écuyer, conseiller secrétaire du Roi ; X. Gaisnel, procureur au Parlement de Bretagne ; F. Charette de la Colinière ; sur des présentations de lettres de provisions par S. Palasne, sieur de Champeaux, receveur des fouages à Saint-Brieuc ; R. Prégent ; A. Maillard, maîtres des Comptes ; J. Hévin, sieur de la Thébaudais, conseiller au Présidial de Rennes ; *etc.*

1761

B 499. - Liasse, 159 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par N. Magon, chevalier, seigneur de la Gervaisais ; F. de Calloet, seigneur de Lannidy ; J. Paris Potier, marquis de Gesvres ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Guillers, Plougonven, Cléder, Merlevenez, Broons ; sur des demandes d'extraits de titres par R. Aufray, seigneur du Gué-Lambert, écuyer ; B. Viard, secrétaire du Roi en la chancellerie près le Parlement de Bretagne ; A. Dardennes, avocat au Parlement ; sur des présentations de lettres de provisions par B. de Gennes, receveur des fouages ; P. Lucas de la Championnière ; T. Le Bouvier, sieur des Mortiers ; et F. Gautreau, conseillers correcteurs des Comptes ; M. Frostin, lieutenant particulier en l'amirauté de Saint-Malo ; *etc.*

1762

B 500. - Liasse, 280 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par Dupont-Anthony, chirurgien juré en la ville de Brest ; B. Le Vacher de Vaubrun, trésorier de la marine à Brest ; R. Constant de Montigny,

procureur ; J. Hévin, seigneur de la Thébaudais, maire de Rennes ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Guérande, Hédé, Brech, Plouenan, Elliant, *etc.* sur des demandes d'extraits de titres par F. Anger, écuyer ; G. Le Bannier, prêtre, titulaire du prieuré d'Iff ; Charles Le Bihan ; le sieur Vinay, commis au contrôle des actes à Brest ; Jean Le Queré ; sur des présentations de lettres de provisions par G. Chauvière de la Pagerie, conseiller correcteur des Comptes ; G. de Choiscul, duc de Praslin, lieutenant général de huit évêchés en Bretagne ; H. Duval de Chassenon, président à la Chambre des Comptes ; le sieur Abrieu, gouverneur de Carhaix ; sur une autorisation d'emprunt de 150,000 livres par la ville de Rennes ; sur l'anoblissement de L. Malo Sohier de Vaucouleurs, écuyer ; *etc.*

1763

B 501. - Liasse, 289 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de ré ception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par J. Baillon, chevalier, seigneur de Servon ; S. Gazon, receveur des fouages ; F. de Coëtlosquet, seigneur des Isles ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Pleurtuit, Scaër, Kerlouant, Servel, Brest ; sur des demandes d'extraits de titres par G. de Lopriac, vicomte de Donges ; G. Botorel ; J. Benoist de Bruc, chevalier, seigneur de la Bourrelière ; sur des présentations de lettres de provisions par A. Letourneux, auditeur des Comptes ; J.-B. de Cornulier de Lorière, conseiller au Parlement de Bretagne ; P. Le Grand de Beaumont de Saint-James, maître des Comptes ; V. Roger, lieutenant général en l'Amirauté de Nantes ; sur des lettres de naturalisation obtenues par A. Palme, Bohémien ; sur une autorisation d'emprunt de 300,000 livres par la ville de Nantes ; sur l'anoblissement de M. Poullain, avocat au Parlement de Bretagne, *etc.*

1764, 1er semestre

B 502. - Liasse, 214 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par H. Allain, sieur de Launay, miseur de la ville de Carhaix ; R. Auffray, sieur du Guélambert ; écuyer F. Pierre de Villeneuve ; L. Bellanger, procureur à Lamballe ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Plounevez, Plouzané, Briec, Trevon, Brest ; sur des demandes d'extraits de titres par écuyer II. de Marigo de Keramel ; R. de Kerbourdel, seigneur de la Courpéan ; X. Lavocat, seigneur de la Crochais ; C. Guillo, chapelain de Saint-Herbaud, paroisse de Plounevez ; sur des présentations de lettres de provisions par A. Merlaud de la Clartière, conseiller maître correcteur, et J. Razeau de Beauvais, auditeur des Comptes ; L. Mat de Kermouël, lieutenant du Roi à Pontivy ; *etc.*

1764, 2e semestre

B 503. - Liasse, 189 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par F. Jouan, seigneur de Kervenoaël ; E. Camus de Pontcarré, chevalier, seigneur de Viarmes ; Cl. Mol, seigneur de Guernelé, lieutenant des vaisseaux du Roi ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Guerlesquin, Ploëmeur, Brest, Riantec, Briec ; sur une demande d'extrait de titres par J. Grée, sieur de

Villeneuve ; sur des présentations de lettres de provisions par P. Fresneau, trésorier de France, général des Finances de Bretagne ; F. Fournel, lieutenant du Roi à Fougères ; Pinot de la Gaudinais, président à la Chambre des Comptes ; *etc.*

1765

B 504. - Liasse, 1 plan, 1 pièce parchemin, 184 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par écuyer M. Picot de Boisfeuillet ; P. Petit, écuyer, conseiller secrétaire du Roi ; sur une concession de terrain, place d'Aiguillon, à Nantes, en faveur de Fr. Cacault, architecte, lequel a produit un plan ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Plougonven, Créhen, Briec, Trévoux, Lanmeur ; sur des demandes d'extraits de titres par P. Thorin, recteur de la paroisse de Brech ; R. Martel, seigneur du Pé ; écuyer G. du Lièpvre du Bois de Pacé, directeur et receveur général des Domaines ; sur des présentations de lettres de provisions par P. Viard de Jussé, président en la Chambre des Comptes ; R. Drouet, trésorier de France, général des Finances de Bretagne ; H. Proust de la Gironnière, conseiller maître des Comptes ; L. Trinquart, garde des archives du château de Nantes ; F. Lombart, avocat général ancien, en la Chambre des Comptes ; sur des lettres de naturalisation obtenues par J. Mac-Mahon Gillach, prêtre, natif d'Irlande ; sur une autorisation d'emprunt de 150,000 livres par la ville de Rennes ; *etc.*

1766

B 505. - Liasse, 239 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par A. Louis de Rogon, chevalier, seigneur de Kercaradec, Nic. Eon, seigneur de Vieuxchâtel ; le rétablissement de M. de Lantivy, seigneur de Talhouet, dans la qualité de chevalier ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses d'Erdeven, de Brest, de Kerlouant, de Briec, de Plouguer, de Cleder ; sur des demandes d'extraits de titres par C. Le Millioch, écuyer, seigneur de Kerloret, le général de la paroisse de Saint-Sauveur de Redon, J. de Rospiec, seigneur de Trevien, A. Macé, Espagnol ; l'adoption d'un nouveau plan pour les villes de Quimper et de Landernau ; sur des présentations de lettres de provisions par J. Cady de Pradroy, maître des Comptes, C. Le Mercier, sieur de la Morière, F. Seigneur, vicomte de la Rivière, gouverneur de la ville de Saint-Brieuc, Prigent de Keryeven, receveur des octrois de Lannion ; sur les conditions de l'établissement des prêtres irlandais à Nantes ; *etc*.

1767

B 506. - Liasse, 248 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par R. Boux, seigneur de Bougon; F. du Haffont, enseigne des vaisseaux du Roi ; J. de la Chesnardaie, avocat au Parlement, A. de Talhouet, seigneur de Sévérac ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Meslé, Goudelin, Guipavas, Guerlesquin, Locunolé ; sur des demandes d'extraits de titres par P. Bréhier, sieur de la Riotelaye ; A. du Gouyon, colonel d'infanterie ; G. de la Croix, avocat au Parlement ; sur des actes d'afféagement et d'aliénation de terrains situés dans les paroisses de Sainte-Luce et de Carquefou ; sur des présentations de lettres de provisions par R. Vollaige de Vaugirault,

correcteur ; L. Guerry, auditeur des Comptes ; M. Cornic, receveur des fouages de Léon ; P. Aubin Le Vicomte, conseiller au Parlement de Bretagne ; sur l'anoblissement de J. Meslé de Grandclos, armateur de Saint-Malo ; sur l'érection du marquisat de la Gervaisais pour N. Magon, *etc.*

1768

B 507. - Liasse, 198 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par F. Leloup, prêtre, seigneur de la Pommeraye ; N. Magon, vicomte du Boschet, seigneur de la Giquelaie ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Lambezellec, Plenée-Jugon, Guérande, Treveron, Taden ; sur des demandes d'extraits de titres par le chevalier de Keratry ; écuyer Nicolas Macé ; J. de Rosily, seigneur de Meros ; sur des présentations de lettres de provisions par R. Blouïn ; M. Arnault de la Motte ; F. Trébillard, écuyer, sieur de la Relandière, auditeurs des Comptes ; J. Monnier, avocat général ancien en la Chambre des Comptes ; sur l'érection de la châtellenie de Cheffontaine et la consistance des droits qui en dépendaient ; la ratification d'un afféagement consenti par l'évêque de Nantes au bas de la Fosse, au lieu dit la Grenouillère, en faveur de B. Bernard de la Turmelière et de Th. Leroy, son épouse, et de la veuve Le Veyer, capitaine de vaisseau, terrain où leurs auteurs avaient fait construire une manufacture de verrerie et dont ils jouissaient par bail emphytéotique par contrat du 22 août 1685 ; *etc.*

1769

B 508. - Liasse, 208 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur une prestation d'hommage par B. Benoist de Bruc, chevalier ; sur une production d'aveu relatif à des terres sises dans la paroisse de Riantec ; sur des demandes d'extraits de titres par B. Mellier du Verger, receveur du Domaine à Fougères ; H. Moricaud, écuyer, sieur de la Haye ; V. Binet, seigneur de Jasson ; écuyer P. Bridon, procureur en la Chambre des Comptes ; sur des actes d'afféagement et d'aliénation de terrains situés dans les paroisses de Sainte-Luce, de Carquefou, et autres ; sur des présentations de lettres de provisions par L. Bourgeois, receveur et contrôleur des octrois de Port-Louis ; J. Biaille de la Milletière, auditeur honoraire, L. Panou de Faymoreau, maître-correcteur ; P. Gardin de Boisdulier, président en la Chambre des Comptes ; *etc.*

1770

B 509. - Liasse, 218 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur une prestation d'hommage par écuyer A. Mezanger des Harlais, conseiller secrétaire du Roi, en la Chancellerie de Bretagne ; sur des dons de gages intermédiaires obtenus par les sieurs Beritaut et Marquis ; sur des demandes d'extraits de titres par T. Le Tohic, praticien ; J. Rousseau, recteur de la paroisse de Bouguenais ; V. Barrin de la Galissonnière ; F. Bidé, seigneur des fiefs de Taron, Limur et Bougon, au pays de Retz ; sur des présentations de lettres de provisions par N. Faure de la Cormeraie, greffier en chef au Parlement de Bretagne ; F. Maussion, sieur du Joncheray ; A. Le Pays de Bouillé, René de Lavau ; R. Richard, sieur des Petits-Champs ; J. Beritault, sieur de la

Contrie, et T. Hardouin d'Argenté, auditeurs et maîtres des Comptes ; sur un état estimatif des pertes occasionnées par une inondation dans la paroisse de la Trinité de Clisson ; *etc.*

1771

B 510. - Liasse, 192 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par écuyer P. Le Bastard, seigneur de Villeneuve; J. Le Couriault, seigneur du Guillio, chevalier de Saint-Louis ; l'établissement par les Pénitentes d'une maison de charité à Nantes sous le titre de *Bon-Pasteur* ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Taden et de Sené ; sur des demandes d'extraits de titres par R. de Hercé, évêque et comte de Dol ; J. Rolland, capitaine de navires à Penerf ; F. de Melient, cha noine de Nantes ; C. Dupas, seigneur de la Templerie-Bourdinière ; L. de Lambilly, J. Bondaud, procureur fiscal de la seigneurie de Bougon, en Bouguenais ; sur des présentations de lettres de provisions par J. Caron de la Morinais, receveur et contrôleur de Hédé ; P. de Becdelièvre, premier président de la Chambre des Comptes ; par B. Felloneau, maître particulier des Eaux et Forêts du comté de Nantes ; R. Chrétien de la Musse, conseiller au Parlement de Bretagne ; sur une autorisation d'emprunt par les villes de Nantes et d'Hennebont ; *etc.*

1772

B 511. - Liasse, 169 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par L. de Langle, baron de Beaumanoir ; sur l'anoblissement de F. Castagny, lieutenant-colonel au régiment d'Ancenis ; sur des demandes d'extraits de titres par N. Trecourt, abbé de Châteaudun ; écuyer J. du Boislebon, sieur de la Choltais ; P. Barré, ancien avocat général de la Chambre des Comptes ; R. de Chevigné, seigneur du Bois-Cholet ; sur des actes d'afféagement relatifs à des terrains du Pont-Saint-Martin ; relatifs au commun de la Grande-Bruyère, situé dans les marais de Dol ; sur des présentations de lettres de provisions par J. Blanchard, marquis du Bois de la Musse, président au Parlement de Bretagne ; P. Planchenault, auditeur des Comptes ; J. Perret, contrôleur de la Prévôté et du mesurage des sels de la Fosse à Nantes ; J. Berthelot de la Bernardais, maître des Comptes ; sur les lettres de naturalisation obtenues par J. Perret, natif de Savoie ; *etc.*

1773

B 512. - Liasse, 219 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par P. Boissière, trésorier de France, général des Finances de Bretagne ; écuyer L. Mosnier, seigneur de Thouaré ; J. Langlois, seigneur de la Roussière ; écuyer R. Biré, seigneur de la Sénégerie ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Rezé, du Pellerin, Basse-Goulaine, Saint-Julien-de-Concelles, Saint-Sébastien ; sur des demandes d'extraits de titres par R. Beguyer, docteur médecin à Ancenis ; J. Le Prêtre, chevalier, comte de Châteaugiron ; J.-B. de Bellouan ; J. de l'Estourbillon, seigneur de Bois-Joubert ; sur des présentations de lettres de provisions par le baron de Bruyères, gouverneur de Morlaix ; J. Gilles Ruault de Saint-Nicolas, contrôleur des deniers d'octroi de la ville de Vitré ; F. Le

Déan, sieur du Glascoat, receveur des fouages de l'évêché de Quimper ; F. Dubuisson, sieur du Vieuchâtel, procureur au siège de l'amirauté de Morlaix ; sur une autorisation d'emprunt de 12,000 livres par la ville de Fougères ; *etc.*

1774, 1er semestre

B 513. - Liasse, 238 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par écuyer P. Maublanc, négociant ; J. Bretin, sieur de Laubinière ; L. Leclerc, marquis de Juigné ; J. Tessier, lieutenant d'infanterie et armateur à Nantes ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Vertou, Chantenay, Bouguenais, Scaër, Montebert ; sur des demandes d'extraits de titres par A. de Cumon, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ; J. Gillot, sieur de Grandchamp, écuyer ; R. de Sécillon, seigneur de Beaulieu ; sur des présentations de lettres de provisions par J. Chauvet, contrôleur et miseur de la ville de Pontivy ; L. Dupin, receveur ancien des fouages de l'évêché de Nantes ; J. Ernoul des Châtelets, maire de la ville de Lorient ; L. Falloux, auditeur des Comptes ; T. Laënnec, lieutenant particulier de l'amirauté de Quimper ; sur une autorisation d'emprunt de 60,000 livres par la ville de Morlaix ; *etc.*

1774, 2e semestre

B 514. - Liasse, 485 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par G. Chaigneau, capitaine des vaisseaux de la Compagnie des Indes ; M. Calvé de Barjulé ; F. du Boisbilly, écuyer, seigneur de Beaumanoir ; J. Feydeau, chevalier, seigneur du Plessis ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Fresnay, Blain, Le Pellerin, Brest, Chantenay ; sur des demandes d'extraits de titres par écuyer E. Gouïn du Vivier ; R. de la Belinaye, colonel du régiment d'infanterie de Condé ; par les religieuses de la Visitation de Vannes ; sur des présentations de lettres de provisions par M. Tiercelin de la Planche-Miraud, conseiller maître des Comptes ; L. Salomon de la Tullaye, procureur général en la Chambre des Comptes de Bretagne ; F. Cottineau, contrôleur général ancien des Finances en Bretagne ; sur le serment de fidélité dû au Roi par le prieur et les religieux Carmes du couvent de Sainte-Anne d'Auray ; *etc.*

1775, 1er semestre

B 515. - Liasse, 2 pièces parchemin, 380 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par écuyer G. Julliot, seigneur de Benazé, écuyer ; E. de la Marzelle, sieur du Coudray ; R. de Launay, seigneur de la Brochardière ; P. Chassin, sieur de Keraudren, avocat au Parlement ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Saint-Juliende-Concelles, Guillers, Le Bignon, Château-Thébaud, Chantenay ; sur des demandes d'extraits de titres par J. Cady, seigneur de Pradroy, maître des Comptes ; le comte de Boisgeslin, chevalier ; A. Fourneau ; sur des présentations de lettres de provisions par F. Gaudin, sieur du Plessis, auditeur en la Chambre des Comptes ; F. Charette, chevalier, seigneur de la Colinière et de la Chesnaie, conseiller au Parlement ; H. du Bourblanc, chevalier, seigneur de Kermanac, avocat

général au Parlement ; A. de Farcy, chevalier, seigneur de Pont-Farcy, conseiller au Parlement. — sur l'anoblissement d'écuyer Y. Foucaud, avocat du Roi en la ville de Lorient, et J. Varin du Colombier, lieutenant général civil et criminel de la sénéchaussée de Rennes ; bail de la terre et seigneurie de Belle-Isle-en-Mer consenti à A. de Barjolle pour le prix de 32,000 livres; *etc.*

1775, 2e semestre

B 516. - Liasse, 2 pièces parchemin, 186 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par P. Bourdon, sieur de la Piverdière ; V. de Langle, ancien capitaine des vaisseaux du Roi ; J. de Trevelec, seigneur de Keryergon ; L. Charet, négociant et capitaine de milice bourgeoise à Nantes ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Guipavas, Blain, Vertou, Betton, Bouguenais, de Pleven et autres ; sur des demandes d'extraits de titres, par A. Merlaud, seigneur de la Clartière ; les Ursulines de Guérande, J. Espivent de la Ville-Guevray ; sur des présentations de lettres de provisions, par F. Dumaz, conseiller au Parlement de Bretagne ; S. Goguet de la Salmonière, auditeur honoraire des Comptes ; L. Morineau, receveur ancien des deniers d'octroi de la ville de Concarneau ; N. Beritault de la Chesnaie, corrécteur des Comptes ; sur une autorisation d'emprunt sollicitée par la ville de Guérande ; *etc.*

1776, 1er semestre

B 517. - Liasse, 2 pièces parchemin, 234 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par J.-B. Renaud Le Vicomte, chevalier, comte de la Houssaye, président au Parlement de Bretagne ; G. de Moucheron, tuteur des enfants d'Armel de Moucheron et de Renée Le Gouverneur ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Brest, Maure, Château-Thébaud et Vertou ; sur des demandes d'extraits de titres par X. Regnier ; les héritiers Poizvara, Anne Boutouillic ; sur la réunion de deux offices de maire à la ville de Redon ; sur des lettres de naturalisation obtenues par O' Meagher, prêtre irlandais ; sur des présentations de lettres de provisions par F. de Cornulier, président à mortier au Parlement de Bretagne ; F. Chanu de Kerhedein, lieutenant général au siège de l'amirauté de Vannes ; T. Guibert, sieur de la Salle, lieutenant général de l'amirauté de Brest ; sur des lettres de noblesse obtenues par G. Buisson de la Vigne, commandant du port de Lorient ; *etc.*

1776, 2e semestre

B 518. - Liasse, 2 pièces parchemin, 283 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par écuyer G. Auffret, sieur de Cosquer, capitaine d'infanterie ; C. du Pas, écuyer, capitaine de cavalerie ; P. Blanchard, procureur fiscal du marquisat de Goulaine ; J. Brisson, capitaine de navires ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Pluneret, Sené, Baden, Plouzanné, Chantenay et autres ; sur des demandes d'extraits de titres par Jean Fleuriot, seigneur de l'Angle ; A. de Rommilley, chanoine de l'église de Rennes ; F. de Robineau, seigneur de Bougon ; A. de Rossy, major d'infanterie ; sur l'établissement d'un marché à Ancenis, à la requête du duc de Charost ; sur des présentations de lettres de provisions par Ch. Réal des Perrières ; J. Pannetier de Baillé, auditeurs des Comptes ; P. Le

Couëdic, avocat du Roi près la municipalité de Quintin ; sur un emprunt de 30,000 livres par la ville de Redon ; sur une augmentation des droits de passage à l'écluse de Vertou, prétendue par les religieux de Saint-Martin de Vertou, et la validité de la pancarte qui leur fut concédée ; *etc.*

1777, 1er semestre

B 519. - Liasse, 4 pièces parchemin, 308 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par écuyer M. Picot, seigneur de Gallinée ; J. Loquet de Grandville, écuyer, conseiller secrétaire du Roi ; C. de Robien, président à mortier au Parlement de Bretagne ; P. Bréart, écuyer, seigneur de Boisanger ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Montebert, Chantenay, Saint-Pèreen-Retz, Lambezellec, Kerlouan ; sur des demandes d'extraits de titres par Ch. Letourneau ; J. Cady, seigneur de Pradroy ; P. de Boisboissel, chanoine et vicaire général de Tréguier ; sur un affèagement de terrains situés dans la paroisse de Saint-Sébastien d'Aigne ; sur des présentations de lettres de provisions par M. Guillon, correcteur des Comptes ; H. Gouyquel, seigneur du Plessis-Bocozel, procureur ; sur la prestation de serment de B. Mioulle, receveur des domaines du Roi à Nantes ; sur l'anoblissement de L. Drouin, négociant à Nantes, d'écuyer J. David de Saint-Clair, chevalier de Saint-Louis ; *etc.*

1777, 2e semestre

B 520. - Liasse, 2 pièces parchemin, 286 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par J. de Gouyon de Coipel, seigneur de Péchateau ; F. Guérin de la Grasserie ; C. Bazin de la Bintinays, avocat au Parlement ; J. Barbin de Kerno, ancien lieutenant des vaisseaux du Roi ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Plogoff, Augan, Cleguer, Merlevenez, Nantes, Fresnay, Bourgneuf ; sur une demande d'extraits de titres par la veuve du Plessix-Grenedan ; sur des actes d'afféagement et d'aliénation de terrains situés dans les paroisses de Nantes et de Concarneau ; sur des présentations de lettres de provisions par L. de Frebourg, chevalier de Saint-Louis ; J. Marion, clerc au mesurage à sel de la ville de Nantes ; écuyer, Fr. de la Ville, contrôleur ordinaire des guerres ; J. Tangui Yvonnet, sieur du Run, avocat au Parlement ; *etc.*

1778, janvier-février

B 521. - Liasse, 1 pièce parchemin, 345 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par L. de Kerpoisson, seigneur de Kerivallan, ancien lieutenant des vaisseaux du Roi ; les religieux bénédictins du prieuré de Saint-Jacques de Nantes ; F. Le Gouvello ; A. de Guergorlay, maréchal des camps et armées du Roi ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Saint-Julien-de-Concelles, Saint-Père-en-Retz, Château-Thébaud, Chantenay, Fresnay ; sur des demandes d'extraits de titres par V. de la Moussaye ; J. Dachon, seigneur de la Billière, chevalier de Saint-Louis ; F. Bridon ; A. Maillard, seigneur de la Gournerie ; sur un acte d'afféagement de terrain situé dans la paroisse de Sené ; sur des présentations de lettres de provisions par F. de Launay et J. Pannetier, auditeurs des Comptes ; M. Beaugeard, trésorier général des États de Bretagne ; A. Le Blanc, ancien capitaine au régiment de

Bourbon, infanterie ; *etc.* Discours de M. l'avocat général en forme de mercuriale prononcé en l'assemblée des semestres du 1er juillet 1778 ; *etc.*

1778, mars-décembre

B 522. - Liasse, 253 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par L. Deshayeux, seigneur de Kerennevel ; X. Eon, seigneur de Vieuxchatel ; H. Darcy, capitaine des vaisseaux du Roi ; G. Boutin de la Bazinerie, procureur ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Montauban, Crach, Vertou, Maure, Saint-Herblain, et Penhars ; sur des demandes d'extraits de titres par J. Espivent, seigneur de la Ville-Guevray ; J. de Kerguelen, seigneur de Tremarec ; L. Quentin de Richebourg, marquis de Champcenetz ; sur des actes d'afféagement et d'aliénation de terrains situés dans les paroisses de Nantes, Mauves, Chantenay et Ploërmel ; sur des présentations de lettres de provisions par J. Baudry de la Bretinière, J. Poupart, auditeurs des Comptes ; le comte de Lespinasse-Langeac, gouverneur de Guérande ; sur l'établissement de l'hôpital de Quintin ; et l'inventaire des effets du supérieur des Irlandais à Nantes ; *etc.*

1779

B 523. - Liasse, 2 pièces parchemin, 137 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par A. Le Valois, écuyer, seigneur de Séréac ; C. Guérin, sieur des Vigneaux, avocat au Parlement ; écuyer B. Duplessix ; H. de Franquetot, duc de Coigny, lieutenant général des armées du Roi ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Chantenay et Melven ; sur des demandes d'extraits de titres par Cl. Bréhier ; J.-B. du Boisbéranger, lieutenant sous-aide major au régiment des Gardes Françaises ; Vve Maufuric ; J. Fleury-Jamet, négociant ; sur des actes d'afféagement et d'aliénation de terrains situés dans les paroisses de Rennes, Saint-Sébastien, Moigné, Nantes ; sur des présentations de lettres de provisions par Fr. Chaillou, commis-juré au greffe de la Chambre des Comptes de Bretagne ; L. Gratien, écuyer, sieur de Saint-Maurice, conseiller secrétaire du Roi ; P. Le Boucher, trésorier de la ville de Rennes ; J. Hugues, contrôleur en la chancellerie près le Parlement de Bretagne ; cahier des charges de l'adjudication des droits de quintaine à Nantes et du produit de la taxe établie sur les pêcheurs de la Loire ; *etc.*

1780, 1er semestre

B 524. - Liasse, 121 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par J. de Trevellec, seigneur de Keryergon ; L. du Couëdic, seigneur de Kergueleven ; P. Danguy des Déserts, procureur au Présidial de Quimper ; P. Marzin ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Plovant et de Fouesnant ; sur des demandes d'extraits de titres par H. Autheil, recteur de Guiclan, Y. du Maugoar, sieur de Tromeret ; sur des actes d'afféagement et d'aliénation de terrains situés dans les paroisses de Carquefou, de Rennes, du Gâvre ; sur la naturalisation obtenue par A. Staud, originaire de Mayence ; sur des présentations de lettres de provisions par P. Duportal de Launay, receveur de la ville de

Tréguier ; J. Talmon de Keromand, receveur des octrois de Tréguier ; R. Luette de la Pilorgerie, correcteur des Comptes ; P. Guyomar de Kerminou, receveur de Guingamp ; *etc.*

1780, 2e semestre

B 525. - Liasse, 183 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur la jouissance des droits honorifiques de la paroisse du Pont-Saint-Martin revendiqués par Me Picot de Limoëlan ; sur un secours de 1,000 livres accordé aux incendiés de la ville de Dinan ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Saint-Mathieu, Ploëmeur, Kervignac, Chantenay ; sur des demandes d'extraits de titres par C. de Robien, président au Parlement ; T. de la Pierre, marquis de Fremeur, maréchal des camps et armées du Roi ; J. Le Bastard ; Michelle Le Gron ; sur des actes d'afféagement et d'aliénation de terrains situés dans les paroisses du Pellerin, de Pludihen, la Chapelle-Bassemer, Saint-Sébastien, Pleurtuit ; sur l'anoblissement de René Madec, colonel d'infanterie ; sur des présentations de lettres de provisions par P. de Lavau, président à la Chambre des Comptes ; Al. Merlet du Paty, auditeur ; Antoine Espivent, conseiller au Parlement ; P. Bergevin, procureur du Roi au siège royal de Brest ; J. Brun, imprimeur du Roi à Nantes ; *etc.*

1781, 1er semestre

B 526. - Liasse, 228 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par N. Lefranc, correspondant à Quimper de la Commission intermédiaire des États de Bretagne ; Fr. Le Gac, colonel de dragons, chevalier de Saint-Louis ; B. comte de Saint-Pern, lieutenant général des armées du Roi ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses d'Erdeven, Lanmeur, Lambezellec, Montauban, Pouldergat, Briec ; sur des demandes d'extraits de titres par J. Le Prestre, seigneur de Château-Giron ; Michel Le Guyader et autres ; sur des actes d'afféagement et d'aliénation de terrains situés dans les paroisses de Basse-Goulaine, Saint-Sébastien, la Chapelle-Bassemer, Sené, Saint-Donatien ; sur des présentations de lettres de provisions par Raoul de Caradeuc de la Chalotais, conseiller au Parlement ; J. Thomas et J. Boutillier de la Cheze, maîtres des Comptes ; Fr. Jogues, écuyer, conseiller secrétaire du Roi ; R. Courcier de Sehensey ; procès-verbal de visite du nouveau palais à l'occasion de l'arrêt du Conseil et des lettres patentes qui ordonnent la translation de la Chambre et de ses archives ; autre procès-verbal rapporté par M. le comte de Goyon, commandant en Bretagne, envoyé par le Roi, en la Chambre, pour y faire lire et enregistrer la déclaration du 1er juin précédent concernant les octrois ; *etc.*

1781, 2e semestre

B 527. - Liasse, 329 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par G. de la Pommeraye de Kerambar ; Fr. Le Du, chevalier, seigneur du Bot ; Fr. de Quilfistre, comte de Bavalan ; Al. de la Landelle ; Chr. d'Argy, chevalier, seigneur de Châtres ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Briec, Baden, Crach, Pleyben, Clohars ; sur des prorogations de concessions d'octrois à diverses villes de Bretagne ; sur des demandes d'extraits de titres par F. Le Poupon ; J. Lefièvre, écuyer, sieur

de Lebeaupin, conseiller à l'amirauté de Nantes ; Lemoine de Giraudais ; le marquis du Dresnay, sous-lieutenant des chevau-légers de la garde du Roi ; sur des concessions de terrains dans la ville du Croisic ; sur des afféagements de terrains situés à Brest et dans la rivière de Loire, paroisse du Pellerin ; de l'île de Pratbian à Saint-Renan ; d'un terrain vague dans la paroisse de Sené ; sur une décharge d'hypothèque obtenue par J. Varenne, receveur général des Finances ; sur des présentations de lettres de provisions par Fr. Fouquier de Kersalio, maître des Comptes ; X. Le Saulnier de la Ville-Hélio, avocat ; J. Fleury, conseiller secrétaire du Roi en la Chancellerie de Bretagne ; J. Laboureau des Bretesches, auditeur des Comptes ; *etc.*

1782, janvier-mars

B 528. - Liasse, 379 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par J. Guillenec ; F^se^ Jouenne, veuve de M. Beaussier de l'Isle, chef d'escadre des armées navales ; Hervé de Rospiec, chevalier, seigneur de Cremarch, chef de la division des canoniers gardes-côtes de Crozon ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Kervignac, Elliant, Moëlan ; sur une demande d'extraits de titres par un maître canonier de la Marine royale ; sur des contrats d'afféagement et d'arrentement relatifs à des terrains situés dans les paroisses de Basse-Goulaine, Chantenay, Machecoul, Gahard, Mauves ; sur des présentations de lettres de provisions par L. Fleury, procureur postulant à la Chambre des Comptes ; J. Le Bastard de Mesmeur, lieutenant général en l'amirauté de Quimper ; P. Gautreau du Fresne, correcteur des Comptes ; Fr. de Coëne, juge-garde et receveur au dépôt des sels à Nantes ; *etc.*

1782, avril-décembre

B 529. - Liasse, 367 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par F. Halna, seigneur du Fretay, capitaine des vaisseaux du Roi ; Élie, comte de Moulins-Rochefort, ancien lieutenant de vaisseau ; M. David de Talhouet ; A. de Rossy, capitaine au régiment royal Corse ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Kervignac, Elliant, Brech, Nizon ; sur des demandes d'extraits de titres par M^e^ Dorvo, procureur au Présidial de Rennes ; G. Le Cornou ; René des Merliers, chevalier, seigneur de Longueville ; B. de Perrien, seigneur de Crenan ; sur l'aliénation de l'atterrissement des Taras en Loire, de l'île Lemaire au bas de la Fosse de Nantes et de terrains en Muzillac ; sur la fixation des charges ordinaires de la ville de Rennes ; sur des présentations de lettres de provisions par P. Mazeau, receveur des fouages à Rennes ; F. Poulpiquet du Halgouet, conseiller au Parlement de Bretagne ; A. Bernard de la Pécaudière, maître des Comptes ; J. Reconseille, conservateur des minutes de la Chancellerie de Bretagne ; *etc.*

1783, 1^er^ semestre

B 530. - Liasse, 183 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par Fr. de la Forest d'Armaillé, seigneur de la Bourbansaye ; C. de Vauferrier ; Luc du Bouëxic de la Driennais ; Vincent Morice, sieur de Lérin, avocat ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Briec, Guidel,

Moëlan, Languidic, *etc.* ; sur des demandes d'extraits de titres par J. Huet, recteur des Touches ; B. Champion de Cicé, évêque d'Auxerre ; sur l'anoblissement de Jacques Lenormand, maire de Brest, lequel a produit un état de ses biens et facultés ; sur un afféagement de terrains, paroisse de Saint-Brevin ; sur une aliénation de terres et landes, paroisse de Saint-Aignan ; sur des présentations de lettres de provisions par J. de la Cour ; René Budan de Beauvoir, président en la Chambre des Comptes ; R.-M. Le Tanneur, gardemarteau à la maîtrise des Eaux et Forêts de Fougères ; L. Lenoir, lieutenant général de la juridiction de Saint-Brieuc ; L. Forget, correcteur en la Chambre des Comptes ; *etc.*

1783, 2e semestre

B 531. - Liasse, 275 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par Ange Saget, seigneur de la Jonchère ; P.-M. Beaugeard, écuyer, trésorier des États de Bretagne ; Ch. Tuffin et M. de la Croix, son épouse, sieur et dame de Sesmaisons ; B. Eude, architecte ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Languidic, Pacé, Limerzel, Moëlan ; sur des demandes d'extraits de titres par L. Le Prestre, seigneur de Châteaugiron, C. Bossard, seigneur du Grador ; J. Templé ; A. de Lahaye, sieur de la Chambaudière ; C. Jousseaume, comte de la Bretesche ; sur une autorisation d'emprunter 300,000 livres pour la construction d'une salle de spectacle à Nantes ; sur le procès-verbal du toisé de la dorure et peinture faites dans la salle d'audience dite grand bureau du palais de la Chambre des Comptes ; sur des présentations de lettres de provisions, par L. Rocquet de la Brunière, conseiller maître des Comptes ; H. de Malfilastre ; Bertrand de Saint-Pern, conseiller originaire au Parlement de Bretagne ; J. de Guerry, président à mortier au Parlement ; X. Sébire des Saudrais, conseiller secrétaire du Roi en la Chancellerie ; *etc.*

1784, 1er semestre

B 532. - Liasse, 253 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par A. Mesnard, marquis, seigneur de Toucheprès ; A. Baude, seigneur, marquis de la Vieuxville ; J. Le Harivel, sieur de la Maison-Neuve ; F. Le Bouteiller ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Domagné, de Noyal-sur-Seiche, de Louvignédu-Désert, de Châteaubourg ; sur des demandes d'extraits de titres par J. Hercule de Rohan, lieutenant général des armées du Roi ; J. Le Prestre, seigneur de Château-Giron ; messire de la Croix, chanoine de l'église cathédrale de Rennes ; Ch. du Hardas, marquis d'Hauteville ; sur des lettres de noblesse obtenues par MM. J. Esnou des Châtelets, maire de Lorient, administrateur de l'Hôtel-Dieu, et A. Dordelin, chevalier de Saint-Louis, lieutenant de vaisseau ; sur des présentations de lettres de provisions par F. Le Lasseur, avocat général à la Chambre des Comptes ; L. Lelièvre de la Touche, I. Buhigné de Grandval, auditeurs ; P. Baudry du Plessis, maître des Comptes ; *etc.*

1784, 2e semestre

B 533. - Liasse, 251 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des présentations de lettres de provisions par L. du Couëdic, sieur de

Kergoalezre, grand maître des Eaux et Forêts ; Doublard du Vigneau, correcteur des Comptes ; A. Merlaud de la Clartière, maître honoraire ; A. Le Tourneur, auditeur honoraire des Comptes ; A. Cornet, receveur ancien des Fouages ; sur des prestations d'hommage par H. de Nevet, chevalier, seigneur du Breil ; A. de Châteaubriant, chevalier ; A. Annibal Morel, chevalier, seigneur de la Motte ; Ch. Tuffin, marquis de la Rouërie ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Romagné, Cleden, Melguen, Sené, Brech, Vezin, Pleyben, Vannes, Rennes, Merlevenez, Coësmes, Briec, Elliant, Ergué-Armel, Nizon, Pacé ; sur des demandes d'extraits de titres par H. de Rohan, prince de Rohan et de Guémené, pair de France ; le duc de Penthièvre ; F. de Bruc, marquis de la Guerche ; sur l'afféagement de la seigneurie de l'Etang ; de l'île Dorion ou Aguesse, paroisse de Basse-Goulaine ; de deux cantons de terre, paroisse de Batz, de terres et landes, paroisse de Saint-Aignan ; *etc.*

1785, 1er semestre

B 534. - Liasse, 218 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des prestations d'hommage par Ch. Bertin de la Hautière, sous-lieutenant de maréchaussée à Redon, Martin Motais des Rogues, chirurgien à Antrain ; J. Salmon de la Morinais ; Élie Camus de Pontcarré ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Cléguer, Quimper, Plogoff, Saint-Meloir des Ondes, Brehulien ; sur des demandes d'extraits de titres par S. de la Haye de Larré, J. Le Harivel, J. de Pluvié, le tuteur des enfants de Rougé ; sur des afféagements d'alluvions en Loire à Vincent d'Aux de Bournay et René de Martel ; sur une acquisition de droits féodaux dépendants de la baronnie de Raiz ; sur des afféagements de terrains vagues en Kernevel, en Blain, en Saint-Sébastien ; sur l'anoblissement de Guillaume Paimparay, négociant à Nantes ; sur des présentations de lettres de provisions par Ch. Beaumont, receveur des octrois de Morlaix, J. Goupilleau, courtier conducteur de navires, Ch. Gandon, substitut du procureur général à la Chambre des Comptes, Séb. Sarrebourse d'Audeville, trésorier de France, général des Finances ; *etc.*

1785, 2e semestre

B 535. - Liasse, 236 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des présentations de lettres de provisions par B. Bouchaud de la Pignonnerie, J. Razeau de Beauvais, auditeur honoraire des Comptes ; sur des prestations d'hommage par J. Cahideuc, seigneur, marquis du Bois de la Motte ; Bertrand de Langle, commandant au régiment Dauphin (dragons) ; J. Chauchart, seigneur de la vicomté du Mottey, écuyer ; F. White d'Albiville ; J. Dubois du Haut-Breil, secrétaire du Roi ; H. Le Mercerel, seigneur de Chasteloger ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Pleine-Fougères, Noyal-sur-Seiche, Romagné, Domagné, Le Loroux, Clohars, Saint-Colomb ; sur des demandes d'extraits de titres par le prieur de Saint-Clair de Saillé ; C. de Robien, chevalier ; V. Binet, seigneur de Jasson ; sur des lettres de noblesse obtenues par le baron du Taya et M. Le Turmellier ; sur des lettres de naturalisation délivrées à Antoine Duarte Lisboa ; sur une plainte des huissiers de la Chambre des Comptes contre une ordonnance des généraux des Finances ; sur une injonction au marquis de Brie-Serrant, baron de Raiz, de produire tous ses titres d'aliénation ; *etc.*

1786, 1er semestre

B 536. - Liasse, 172 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de vérification, de réception et d'enregistrement rendus sur des présentations de lettres de provisions par écuyer L. Guillet de la Brosse, conseiller secrétaire du Roi ; J. Ballan, avocat en Parlement, trésorier de France, général des Finances en Bretagne ; écuyer M. Bourgeois, trésorier receveur des octrois de la ville de Port-Louis ; A. de Goyon du Taillis, conseiller originaire au Parlement de Bretagne ; sur des prestations d'hommage par C. d'Andigné, chevalier, seigneur de Saint-Germain ; Auger, lieutenant au siège d'Antrain ; Ch. marquis du Chilleau, chevalier, baron de Moings ; M. du Boberil, chevalier, seigneur de Cherville, procureur général syndic des États ; sur des productions d'aveux relatifs à des terres sises dans les paroisses de Paramé, d'Orgères, de Meslé et de Beaucé ; sur des demandes d'extraits de titres par L. Leziard, chevalier, seigneur du Dezerseul et chevalier de Saint-Louis ; Henri de Kermadec, officier au régiment de Rohan-Soubise ; productions sur une liquidation de compte de la ville de Pontivy ; sur l'afféagement de l'île du Grand-Jacquet, paroisse du Pellerin ; de l'île Furet, paroisse de Thouaré ; de l'île Massereau, paroisse de Frossay ; d'un terrain au bourg de Batz près le corps de garde de la Dillane, à la veuve Chellet ; *etc.*

1786, 2e semestre

B 537. - Liasse, 1 pièce parchemin, 137 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, de réception, d'enregistrement rendus sur des demandes d'extraits de titres par Célestin Thépault, seigneur de Breignon, les Bénédictins de Vertou, J. de Tinténiac, marquis de Quimerch, G. Le Gentil, marquis de Parvy, Ch. de Beauchesne ; sur des présentations de provisions par Luc-Marie du Bouëxic, conseiller au Parlement de Rennes ; par Louis-Marie Le Paillon, sieur de Boblaie, auditeur à la Chambre des Comptes de Bretagne ; Th. Nouvel de la Flèche, maître particulier des Eaux et Forêts à Carhaix ; P. Fresneau, général des Finances honoraire ; Ch. Choblet, receveur général des Domaines et Bois du Roi à Rennes ; par le comte de Thiars, commandant en chef de la province ; sur des contrats concernant l'acquisition des droits féodaux de la baronnie de Retz à percevoir dans les paroisses de Sainte-Marie, de Saint-Michel, de la Plaine et des Grandes-Landes ; de 20 journaux de terre vague au Croisic ; sur des prorogations de levée de droits d'octroi ; sur des productions et des corrections d'aveux relatifs aux domaines de la Villeneuve en Moëlan, de la Ville-Cunan en Plenée-Fougères, du Portail en Romagné, de Tahun en Saint-Sauveur-des-Landes, de la Masure en Louvigné ; sur des prestations d'hommage par Fr. Le Marchand, sieur du Pommier ; par P. Thierry de la Prévalaie, capitaine de vaisseau, par la veuve de P. Pantin, J. Labbé, par J.-B. Artur, seigneur de la Villarmois ; par François-Anne Le Pays, seigneur de la Riboisière ; sur l'érection de la châtellenie de Mouros sous Concarneau ; sur une conversion de terres nobles en roture ; sur les taxes à mettre sur diverses assignations ; sur les lettres d'anoblissement obtenues par Charles et François Robinet ; procurations, informations de vie, moeurs et catholicité, déclarations d'ancêtres, procès-verbaux des biens, des facultés et du nombre des enfants des postulants ; *etc.*

1787, 1er semestre

B 538. - Liasse, 113 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de réception, de renvoi, d'enregistrement rendus sur des demandes d'extraits de titres présentés par les Carmélites de Ploërmel, J. Le Prestre,

comte de Château-Giron, J^h^ Euzenou, seigneur de Kersalaun, G. du Breil, chevalier de Rays, Bertrand de Saint-Pern, seigneur de la Tour, J^h^ Le Roy, sieur du Bourbonnier ; sur des présentations de provisions par P. de Cadaran, conseiller au Parlement, T. Briot de la Gautrais, sieur de la Mallerie, conseiller garde des sceaux en la Chancellerie, J. Allain de Launay, miseur de Carhaix ; M. Legris, contrôleur des octrois de Landerneau, et autres ; sur des prestations d'hommage par P. Daumoix, J. Feudé, avocat au Parlement, M. Vissaiche, avocat au Parlement, G. Poulain, seigneur des Châteaux, M. Melchior Solier de la Touche, J. Anne de la Croix, prestre licencié de Sorbonne, A. Perier de Salvert, F. de la Bourdonnaye, chevalier, comte de Claye ; sur des productions et corrections d'aveux relatifs à des domaines situés dans les paroisses de Mordelles, d'Assérac, de Plouballay, de Sené, de Cléden et de Ploërmel ; sur une demande de partage noble présentée par A. Hallouin de la Pénissière, M. Le Pays, sieur du Guilly, F. du Haffond ; sur une indemnité de 2,000 livres de rente assignée au duc de Rohan pour la privation de la justice maritime dans la principauté de Léon ; sur une permission d'emprunter, accordée aux États de Bretagne ; assignations et réquisitoire sur un abus de pouvoir commis par les généraux des Finances ; procurations ; *etc.*

1787, 2^e^ semestre

B 539. - Liasse, 187 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes suivies d'arrêts de commission, de renvoi, d'enregistrement rendus sur des demandes d'extraits de titres présentées par Louis du Couëdic de Kergoalerze, grand maître des Eaux et Forêts ; S. de la Tullaie, seigneur de Belle-Isle et du Plessis-Tison, par l'administrateur général des domaines du Roi, par le régisseur du marquisat de Pontcroix, et autres ; sur des présentations de provisions par J.-B. Talhouet de Bonamour, par Louis du Plessis-Grenedan, conseiller au Parlement de Bretagne et autres ; A. Prigent de Keraudren, conseiller référendaire en la Chancellerie établie près le Parlement de Rennes ; sur l'apurement des comptes de la ville du Croisic ; sur des prestations d'hommage par F. Colin, A. Evalet, R. Coupel de Messac, Françoise Le Forestier de la Villeshue, Al. marquis de Brie-Serrant, les frères Maillard de la Morandais ; sur des contrats de cession de terrain conclus entre la ville de Nantes, les Cordeliers et les Capucins ; sur le démembrement de la baronnie de Retz ; sur l'adjudication des atterrissements de Bourgneuf, consentie à MM. Doré du Perron, Corneillis Jacobsen de la Crosnière, et Pierre Mourain, receveur du Domaine ; sur des productions et corrections d'aveux relatifs aux terres d'Orgères, de la Mandardière en Pacé, aux métairies de la Godelinais en Meslé, de la Petite-Garenne en la Bazouge-du-Désert, aux châtellenies de Bréhant et du Châtellier, en Vieuviel, à la châtellenie de Champagné, au bailliage de la Ville-Cunan, paroisse de Pleine-Fougères ; sur la levée des scellés apposés en la demeure de Laurent du Pin, receveur alternatif des Fouages à Nantes ; sur l'autorisation de construire une forge avec un fourneau sur l'étang de Jugon, accordée à René de Guéheneuc, comte de Boishue ; procès-verbal sur une question de préséance ; autres procès-verbaux relatant l'entrée des commissaires du Roi dans la salle des séances de la Chambre des Comptes chargés de faire enregistrer sans délai l'ordonnance du Roi relative à l'administration de la justice et de suspendre les séances de la Chambre ; cahier des protestations et remontrances des maîtres des Comptes assemblés ; *etc.*

1788

B 540. - Liasse, 1 pièce parchemin, 207 pièces papier.

MINUTES. — Requêtes aux fins d'enregistrement présentées par F. Maingant, sénéchal de Landerneau, afféagiste de terrains vagues en Ploudalmezeau ; par N. Albert, huissier visiteur au siège de l'Amirauté

de Nantes ; J. Pradel, greffier en chef du Consulat de Nantes ; Yves Guillo de Lohan, sénéchal de Morlaix ; A. Normand, greffier de la juridiction de Guérande, présentant leurs provisions ; demandes de mainlevée de corrections faites aux aveux des terres de Kergonnan et Kerloix sous Auray, de la terre de Kermainguy sous Vannes, et justifications ; commissions sur diverses expéditions d'extraits des archives de la Chambre, demandées par divers solliciteurs ; arrêts d'enregistrement, de renvoi et de réception sur les affaires ci-dessus et sur un afféagement de relais de mer dans les paroisses de Saint-Cyr, Bourgneuf et Fresnay.

1789-1791

Plumitifs d'audience

B 549. – Cahier, 50 feuillets papier.

Livre plumitif des audiences de la Chambre.

1577-1578

B 550. - Registre petit in-folio, 259 feuillets papier.

Livre plumitif des audiences de la Chambre.

1583-1585

B 551. - Registre petit in-folio, 283 feuillets papier.

Livre plumitif des audiences de la Chambre.

1587-1591

B 552. - Registre petit in-folio, 422 feuillets papier.

Livre plumitif des audiences de la Chambre.

1591-1597

B 553. - Liasse, 15 pièces papier.

Cahiers plumitifs des audiences de la Chambre divisés par semestres.

1609-1625

B 554. - Liasse, 12 pièces papier.

Cahiers plumitifs des audiences de la Chambre divisés par semestres.

1625-1631

B 555. - Liasse, 14 pièces papier.

Cahiers plumitifs des audiences de la Chambre divisés par semestres.

1631-1637

B 556. - Liasse, 14 pièces papier.

Cahiers plumitifs des audiences de la Chambre divisés par semestres.

1637-1644

B 557. - Liasse, 15 pièces papier.

Cahiers plumitifs des audiences de la Chambre divisés par semestres.

1644-1651

B 558. - Liasse, 16 pièces papier.

Cahiers plumitifs des audiences de la Chambre divisés par semestres.

1651-1659

B 559. - Liasse, 19 pièces papier.

Cahiers plumitifs des audiences de la Chambre divisés par semestres.

1659-1669

B. 560. - Liasse, 17 pièces papier.

Cahiers plumitifs des audiences de la Chambre divisés par semestres.

1669-1677

B 561. - Liasse, 24 pièces papier.

Cahiers plumitifs des audiences de la Chambre divisés par semestres.

1677-1689

B 562. - Liasse, 24 pièces papier.

Cahiers plumitifs des audiences de la Chambre divisés par semestres.

1689-1701

B 563. - Liasse, 28 pièces papier.

Cahiers plumitifs des audiences de la Chambre divisés par semestres.

1701-1715

B 564. - Liasse, 32 pièces papier.

Cahiers plumitifs des audiences de la Chambre divisés par semestres.

1715-1731

B 565. - Liasse, 39 pièces papier.

Cahiers plumitifs des audiences de la Chambre divisés par semestres.

1731-1750

B 566. - Liasse, 39 pièces papier.

Cahiers plumitifs des audiences de la Chambre divisés par semestres.

1750-1770

B 567. - Liasse, 43 pièces papier.

Cahiers plumitifs des audiences de la Chambre divisés par semestres.

1770-1791

Livres des audiences

B 568. - Registre petit in-folio, 216 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre des Comptes contenant les arrêts, rendus sur des requêtes et des conclusions relatives au paiement d'une rente de 100 livres assise sur la recette des ports de Bretagne par la duchesse Anne, en faveur des religieuses de Redon auxquels elle avait emprunté, en 1489, un calice et 30 marcs d'argent non monnayé (1525) ; aux frais d'entretien des armes et munitions déposées au château de Nantes (1526) ; à un don de 200 livres à prendre sur la succession du seigneur de Montrelais, Jean Anger, par Fr. de Champeaux, archer de la garde du Roi, qui perdit une main à Pavie et fut fait prisonnier (fol. 37) ; aux dépenses de charpenterie faites au château de Toufou (fol. 44) ; à une modération de fouages accordée aux habitants de N.-D. de Minihy en Léon (fol. 64) ; à la saisie des biens de Jean de Lespinay, receveur général des Finances de Bretagne (fol. 70) ; à la distribution des feux de l'évêché de Vannes (fol. 88) ; à une allocation de 120 livres nécessaire aux réparations de la tour de Pirmil (fol. 91) ; à l'exécution des travaux demandés par le sénéchal de Loyaux pour l'entretien de la cohue et du four à ban de Saint-Père-en-Retz (fol. 185) ; à la tenue d'un dial pour marquer les conseillers présents aux séances de la Chambre et les absents (fol. 200) ; à la vérification du don de la prairie de Bièce à Nantes, en faveur de Jeanne Cazault, veuve d'Olivier Baraton, maître d'hôtel du Roi (fol. 208) ; transcription d'un accord entre Jean Parajau, trésorier et receveur général, et maître Olivier Harouys l'un des clercs de la trésorerie (1527) ; et des lettres envoyées au Roi au sujet de la gestion des finances (fol. 69) ; *etc.*

1524-1532

B 569. - Registre petit in-folio, 192 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre contenant les arrêts rendus sur des requêtes et des conclusions relatives à l'apurement des comptes de Pierre Le Royer, receveur des fouages de l'évêché de Nantes ; à un réglement de taxes et salaires réclamé par les commis contrôleurs des hâvres de Quimperlé, de Conq et d'Auray ; à la saisie des biens de Pierre de Kerverec, receveur ordinaire de Vannes (fol. 89 bis) ; à une assignation obtenue par le procureur des paroissiens de Moréac contre Jean et Louis Kermoy (fol. 116) ; au dépôt de la procuration de Philiberte de Luxembourg, princesse d'Orange, et usufruitière de la succession du prince d'Orange son fils (fol. 134) ; à la délivrance d'un exécutoire au

profit d'Ant. du Montbourcher du Plessis-Bordage, contre le receveur de Jugon (fol. 144) ; à l'allocation d'une aumône journalière de 20 sous pour contribuer à la nourriture des pauvres qui affluent à Nantes par suite de la famine (26 février 1532) ; au versement des papiers de la Chambre aux Deniers de la duchesse Anne réclamé à G. Babin, clerc de feu A. Baron, contrôleur (fol. 153) ; à l'élargissement de Guillaume de Lespinay héritier de Jean de Lespinay, receveur général des Finances, lequel a produit pour caution Chr. Brecel, seigneur de la Seilleraie (fol. 159) ; à l'emploi de la somme de 1200 livres assignée par le Roi sur la recette du billot de Cornouaille, pour les réparations de la chaussée de Roscoff et « pour la seurté des navires qui y afluent » (fol. 161) ; *etc.*

1529-1532

B 570. - Registre petit in-folio, 194 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant le sommaire des causes déférées à sa barre et les arrêts rendus sur l'apurement du compte de feu Jacques de Guenegat, fermier du droit de convoi, et garde des provisions du château de Brest, et les délais demandés par son fils (fol. 1) ; la détention prononcée contre Ch. Jouhan, receveur des fouages de Léon, et les sommations adressées aux Carmes de Nantes lorsqu'il se réfugia dans leur église en invoquant la franchise du lieu (fol. 21) ; l'enregistrement des lettres de naturalisation de Jean de Victoria, originaire d'Espagne (fol. 28) ; et de l'octroi sur les vins vendus en détail obtenu par les États de Bretagne (fol. 35) ; la réception de Joachim de Villeneuve, seigneur du Bois-Grolleau, dans la charge de maître des Eaux et Forêts de Fougères (fol. 37) ; sur les usurpations commises par Tristan de Carné, chevalier, sur la gestion des salines de Guérande, malgré l'édit de réunion (fol. 42) ; l'apurement du compte de Jean Hux, receveur ordinaire de Nantes (fol. 45) ; une réduction de fouage demandée par les paroissiens de Loudéac ; les poursuites à exercer contre les vassaux du domaine de Fougères redevables à la recette des rentes (fol. 170) ; le règlement des frais de vacation et de déplacement dus aux huissiers chargés d'aller à Rennes chercher la formule du serment que prêtaient les ducs de Bretagne le jour de leur couronnement (fol. 175) ; *etc.*

1532-1535

B 571. - Registre petit in-folio, 383 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre relatant les arrêts rendus sur le paiement d'une somme de 1200 livres assignée à J. de Guenegat sur le produit des droits de rachat échus au Roi sur la succession de Jeanne de Langournez (fol. 9) ; le règlement des gages dus à Pierre Le Sapier, commis à l'artillerie de Bretagne, et le remboursement des avances qu'il a faites, en 1522, pour fourniture de poudre et de boulets (fol. 10) ; les suites de l'assignation en reddition de compte adressée à Perrine de Lanville, veuve de Guillaume Courson, curatrice de son fils Olivier, à raison de la charge de receveur de Goëllo qu'exerça son mari de 1499 à 1531 (fol. 17) ; l'entéri nement des lettres de coadjuteur de l'évêché de Saint-Malo remises à François Bohier, aumônier du Roi (fol. 29) ; l'exécution du bail à ferme de la terre et seigneurie de Toufou, évêché de Nantes, conclu par Fr. de Bretagne, comte de Vertus, avec A. Hervouet, demeurant à la Bauche-Tuelou, paroisse de Pont-Saint-Martin (fol. 36-38) ; la répartition des feux supprimés sur les paroisses pauvres ; l'opposition manifestée par X. Byno à la vente des biens de Yvonnet de la Barre, comptable en debet (fol. 117) ; les remontrances et protestations produites par le Procureur général lors de la réception à la Chambre des Comptes de Jean de Plédran, doyen de Nantes, conseiller au Parlement de Bretagne, en qualité de second président (f^{os} 178-180) ; la tenue des séances de la Chambre suivant un mandement de 1537 (f^{os} 220-221) ; la réduction de feux accordée aux habitants de Crozon et de Roscanvel (fol. 263) ; *etc.*

1534-1537

B 572. - Registre petit in-folio, 365 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre des comptes rapportant les arrêts rendus sur l'enregistrement de diverses lettres patentes de provision, de dons de rachat, de gratification ; sur le classement des 38 pipes de comptes qui furent expédiées de Vannes à Nantes sous la conduite de Guy Meneust, garde des archives de la Chambre (fol. 114) ; la nécessité d'ouvrir une enquête sur l'usement de Broërec en ce qui regarde les aliénations, avant de continuer la reformation du domaine de Rhuis (fol. 115) ; l'information à poursuivre avant de procéder au bail à ferme de l'emplacement d'un moulin à foulon près le bourg de Cesson (fol. 181) ; la contestation survenue avec Claude de Maure, seigneur de Landal, à propos de la sergentise féodée de Romagné qui, suivant lui, était attachée à la terre de Chasseboeuf, et non à celle de Saint-Étienne (f^os^ 182, 183) ; la vérification de l'exemption de quatre feux prétendue par les paroissiens de Trémain ; les réparations à faire aux deux tours qui servent de bureau pour la Prévôté de Nantes, et l'achat de 3 aulnes de drap pour servir de tapis au tablier de la recette (fol. 240) ; sur une plainte portée par les fermiers de la Prévôté de Nantes contre J. Denis, marchand, qui conduisait son sel à Clisson par la Sèvre (fol. 246) ; sur une demande en résiliation de ferme présentée par les fermiers des pêcheries des Grands Deffais de Nantes sous prétexte que les câbles des galères du Roi amarrées à la Fosse les empêchaient de pêcher (f^os^ 251 252) ; l'inventaire des papiers et deniers à dresser à Brest au domicile du receveur Ch. Jouhan, décédé (fol. 289) ; *etc.*

1535-1540

B 573. - Registre petit in-folio, 429 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur la vérification des privilèges accordés aux religieux de l'abbaye de Savigny (fol. 5) ; l'apurement des comptes d'une foule de receveurs ; les termes assignés à chaque comptable pour produire ses registres à la Chambre (f^os^ 68-71) ; le prélèvement d'un fonds spécial pour construire à Nantes des prisons, un auditoire et des archives domaniales, selon la demande du sénéchal Brecel (fol. 88) ; la vérification du don de droits de rachat et sous rachat accordé à la veuve de François de la Noë, seigneur de Chavanes (fol. 84) ; la vente des biens saisis sur la succession de Jean du Vernay, fermier des ports de Saint-Brieuc et de Tréguier (fol. 102) ; la perception des droits de méage, de pavage et du denier pour livre concédés aux bourgeois de Nantes (fol. 110) ; le remboursement des frais de voyage déboursés par le Procureur général de la Chambre chargé de la poursuite de plusieurs affaires à Rennes (fol. 210) ; la fermeture des portes de la Chambre au moyen de deux clefs dont l'une sera remise au garde des Archives, l'autre à un conseiller (fol. 222) ; la réformation du rôle des vassaux nobles du Roi dans le ressort de chaque recette (fol. 250) ; les réparations à faire au logis de l'exécuteur de la haute justice près le Bouffay de Nantes (fol. 271) ; la confirmation des prétentions à la noblesse d'Yves Racine lequel invoquait des lettres de 1482 en faveur de Guillaume Racine et ses enfants (fol. 279) ; *etc.*

1537-1540

B 574. - Registre petit in-folio, 379 feuillets.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur la fuite et les détournements de Julien Bertho chargé des restes à recouvrer sur les comptables en debet (f^os^ 41 et 42) ; l'exercice de la charge de miseur des réparations des châteaux et places fortes de Bretagne confiée à M. Moysant (fol. 48) ; l'estimation de la terre de Coëtmeur, sous la juridiction de Landeleau, donnée à Luc Vento,

seigneur de Lescamp, écuyer de la reine Claude (fol. 81) ; la mainlevée des oppositions formées à la vente des biens de Jean-Baptiste de Serny, receveur des impôts de l'évêché de Dol (fol. 91) ; les poursuites à exercer contre les paroissiens de Plougoulm et de Plouzané lesquels négligeaient de répartir leurs fouages (f^os^ 121, 122) ; les réclamations des paroisses surtaxées en l'évêché de Tréguier après la « brullerie faicte par les Angloys à Morleix » en 1522 (fol. 128) ; l'apurement des comptes de Guillaume Juzel, trésorier receveur général de Bretagne (fol. 143) ; la responsabilité de la veuve du sieur de Montejan, lequel tenait en usufruit la seigneurie de Fougères et avait négligé d'entretenir les édifices, les chaussées et les ponts (f^os^ 171, 172) ; adjudication et prisage de la terre de la Chauvinière en Saint-Herblain (f^os^ 203-209) ; lettres de cachet ordonnant de cesser toute opposition au don du produit de tous les rachats, lods et ventes en arrière depuis trente ans, concédé d'abord au duc d'Albanie et ensuite à J. Mareschal, son secrétaire (f^os^ 244, 245) ; *etc.*

1540-1543

B 575. - Registre grand in-folio, 227 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur le bail à rente des prés du Boisbuy, paroisse du Pellerin, contesté à Jean Richardeau, fermier (f^os^ 4 et 5) ; l'estimation de la maison de messire G. Droillart, archidiacre de Nantes, que les maîtres des Comptes voulaient acquérir pour l'agrandissement de la Chambre (f^os^ 13 et 14), les réparations des moulins et de l'auditoire de Lesneven (fol. 41) ; une répétition de deniers signifiée à Blanche Coznual à raison de son mariage avec G. du Bois de la Salle, receveur du domaine de Rhuis (fol. 50) ; la taxe des vacations dues à G. Charruyer à raison des écritures qu'il a expédiées pour le compte de la Chambre (f^os^ 60 et 61) ; la saisie et la criée des héritages saisis sur la succession de Jean Desnoës, marchand à Saint-Malo, fournisseur des vivres de cette place, qui n'avait pas rempli ses engagements (fol. 75) ; l'exécutoire demandé par J. Le Bégassoux, commis à la recette de Dinan, contre P. Le Gaignoux, fermier du tabellionnage (fol. 77) ; le conflit survenu entre le procureur du Roi et Jean de Machecoul, seigneur de Vieillevigne, à propos de la vente de Macée Boccan (fol. 94) ; les commission à délivrer pour procéder à la reformation des Domaines ; la réduction des fouages réclamée par les habitants de Belle-Isle parce que les « Angloys y sont encore de présent prennent et emportent leurs biens et mys-partie d'eulx à ranczon » (fol. 171) ; le paiement des gages dus aux mortes-paies de la place de Conq par R. Main, trésorier des Guerres (fol. 183) ; *etc.*

1543-1546

B 576. - Registre grand in-folio, 231 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur un dépôt de quittances fait par le premier président (fol. 5) ; la taxation de l'indemnité de voyage due à Jean Dalesso, seigneur de Leveau, maître des Comptes, député à la Cour, pour presser l'expédition de certaines affaires (fol. 7) ; les remontrances faites par le sénéchal de Loyaux sur la nécessité de lui installer des prisons pour arrêter les malfaiteurs de sa juridiction (fol. 14) ; la réception de G. de Callac dans les fonctions de secrétaire auditeur des Comptes (fol. 16) ; les dépenses occasionnées pour la réduction du tarif du prix des avoines et des vins dus à la recette de Fougères (fol. 29) ; les réclamations contre les rôles des fouages produites par les paroissiens de Meillac, de Saint-Grégoire, de la Chapelle-des-Fougerais (fol. 40) ; les moyens d'améliorer les revenus du domaine de Rhuis « dont les habitans sont pouvres gens à tiltre de louaige » (fol. 42) ; la vérification du don du produit de l'adjudication d'une barque confisquée sur J. Cameriau et J. de Goulven, coupables d'avoir transporté du blé de Bretagne en Portugal, malgré

les défenses (fol. 61) ; sur la gestion de Fr. de Guémadeuc, seigneur de Beaulieu, fermier des salines du Roi dans le pays de Guérande (fol. 67) ; la saisie mise sur les domaines du Plessis de Ver, de Château-Guy et des Dervallières appartenant à Philbert Tissart et à Anne de Cardonne, et les injonctions faites à leurs héritiers (fol. 99 et 100) ; les plaintes formulées par les habitants de la Roche-Bernard contre les procédés suivis dans la paroisse de Nivillac pour la répartition des fouages par frairies (fol. 230) ; *etc.*

1546-1550

B 577. - Registre grand in-folio, 260 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre relatant les arrêts rendus sur une demande en décharge de fouages présentée par les paroissiens de Plomodiern (fol. 2) ; les réparations à faire aux chaussées des marais de Bourgneuf, à la suite d'une tempête (fol. 64) ; la réintégration de Anne de la Tronchaie, dame de la Sauldraie, dans le banc qu'elle possède en l'église de Saint-Grégoire, évêché de Rennes (fol. 72) ; la réception du premier président Marc Fortiat (fol. 75) ; l'apurement des comptes des décimes de l'évêché de Saint-Brieuc et l'assignation envoyée à l'évêque François de Mauny (fol. 77) ; le bail à rente d'une vieille masse de moulin sise au Pellerin, à la requête du receveur du domaine de Loyaux (fol. 81) ; l'enregistrement des provisions de receveur des taux et amendes du Parlement décernées à Th. Texier (fol. 133) ; le remplacement de la porte qui fut démolie à la Chambre des Comptes lors de la visite du Roi, par ordre du sieur de Saint-Germain, son architecte (fol. 142) ; la contestation soulevée par N. Pernisy lors de la mort de Francisque de Vymercat, Milanais, abbé commendataire de Coatmalouan, dont il se disait héritier (f^{os} 161-164) ; copie de l'arrentement consenti par le Roi à François Bertho des terres vaines et vagues appelées le Parc de Duault, pour le prix annuel de 488 livres (fol. 179-180) ; lettres de confirmation de mars 1552, avis, requêtes, enquête (fol. 231-239) ; *etc.*

1550-1552

B 578. - Registre grand in-folio, 209 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre des Comptes relatant les arrêts rendus sur la continuation du paiement d'une rente de 12 sous réclamée par le recteur de Saint-Denis de Nantes sur la maison de la Porte-Blanche (fol. 19) ; une demande d'élargissement sollicitée par P. Lemoine, receveur ordinaire d'Hennebont, poursuivi indûment par le commis de la Recette générale au moment où il arrivait à Nantes pour rendre ses comptes (fol. 21) ; la délivrance d'un extrait de titres requis par les paroissiens de Bréhant (fol. 37) ; les lettres de surséance obtenues par les marchands casseurs d'acier de la ville de Nantes contre le fermier de la Traite établie sur la ferronnerie (fol. 50) ; le recouvrement d'une taxe de 1500 écus et les suites de la saisie d'un navire sur O. Madec, marchand d'Auray, par G. Partenay chargé des restes à recevoir sur l'emprunt de 2000 écus imposé par le Roi, en 1542, sur la sénéchaussée d'Auray (fol. 98) ; l'interprétation des lettres portant don à Fr. Grimault, écuyer, seigneur de Procé, des revenus de la terre d'Acigné en Cordemais (fol. 105) ; la vérification des écritures de Jean Le Gourhaut, chargé des restes à recouvrer sur l'emprunt demandé aux habitants de Morlaix (fol. 151-152) ; la saisie mise sur les biens de feu G. Chevallerie, adjudicataire de la ferme des ports et hâvres de Bretagne (fol. 173-174) ; sur les oppositions formées à l'arrentement des terres vagues de la baronnie de Fougères (fol. 188) ; les oppositions soulevées par la résignation de l'office de second président de la Chambre en faveur de son fils (fol. 208) ; *etc.*

1553-1554

B 579. - Registre grand in-folio, 255 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre relatant les arrêts rendus sur des demandes de réduction de fouages produites par diverses paroisses ; l'injonction à signifier au prévôt de Vertou pour lui rappeler l'obligation de présenter un acte de foi et hommage (fol. 12) ; l'enregistrement des provisions de garde du sceau des contrats de la Cour de Rennes, obtenues par Gilles Lezot (fol. 19) ; l'apurement des comptes de Jean Louvre, receveur des Domaines à Pont-Labbé, Capcaval et à Porzec (fol. 35) ; l'exécution des réparations à faire aux moulins, à la chaussée et au pont de Pontsabiec (fol. 62) ; la perception d'un devoir de coutume sur le taux d'une maille par somme de bête passant sur le Pont-Rousseau dont la recette était partagée entre le seigneur de Rezé et le prieur de Pirmil (fol. 67) ; la poursuite du procès intenté aux héritiers du général des Finances, Ph. Tissart, et les instances faites par le Roi (fol. 76) ; l'opposition formée à l'installation de Fr. de Quermenguy pourvu de la charge de second président aux Comptes ; la vérification des titres d'exemption d'une maison nommée le Temple en la paroisse de Saint-Jacques-de la-Lande (fol. 138) ; une surséance de paiement d'amende réclamé à Gabrielle Baujé, dame de la Bouchetière, veuve de Jean Hux (fol. 156) ; lettre de cachet ordonnant de rechercher les titres dont la marquise de Rothelin a besoin pour plaider contre la comtesse de Tonnerre (fol. 158) ; articles de la formule du serment que doit prêter le Procureur général de la Chambre le jour de son installation (fol. 105 et 106) ; *etc.*

1554-1556

B 580. - Registre grand in-folio, 286 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre des Comptes relatant les arrêts rendus sur l'installation de J. Bernard dans la charge de receveur et payeur alternatif des gages des maîtres des Comptes et les obligations qui lui sont imposées (fol. 58) ; la correction de l'aveu rendu pour le temporel de l'abbaye de Beaulieu par Simon de Mailly, archevêque de Tours (fol. 60) ; les conséquences de l'entérinement des lettres de privilège dont la confirmation est demandée par les religieux de l'abbaye de Savigny (f^os^ 66 et 67) ; les demarches à faire près du Parlement séant à Nantes pour délibérer sur le fait des Traites foraines (fol. 73) ; la liquidation des droits de rachat dus sur la succession d'Alain Avril et de Marthe de la Grée, à raison de la terre de la Grée en Nivillac (fol. 74) ; la prorogation de diverses lettres d'octrol accordées à des villes de Bretagne ; la saisie et la mise en vente des héritages saisis sur Th. Le Texier, receveur des amendes (fol. 88) ; les combats de mouvance soulevés entre le Roi et le seigneur de Rohan à propos de l'aveu de l'abbaye de Daoulas, et du dénombrement de ses domaines (fol. 95) ; entre le Roi et l'évêque de Saint-Brieuc à propos de l'aveu de temporel exigé des chanoines de la cathédrale (f^os^ 107-108) ; entre le Roi et le seigneur de Clisson, Odet de Bretagne ou sujet de la présentation de l'aveu du prieuré de la Trinité de Clisson par le titulaire René de Bretagne (fol. 144) ; les formalités à remplir pour la rédaction de l'inventaire du Trésor des Chartes de Bretagne (fol. 164) ; *etc.*

1556-1558

B 581. - Registre grand in-folio, 280 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre des Comptes relatant les arrêts rendus sur les vacations réclamées par Guillaume Meneust, garde de la Chambre (fol. 18) ; l'aliénation d'une rente de 200 livres sur la recette des Aides de Redon par Ch. Lefrère, seigneur de Belle-Isle, commissaire du Roi, à François Couriolle, Marc de Préaubert et consorts (fol. 20) ; l'homologation d'un acte d'adjudication de deux maisons sises à Nantes, rue de la Juiverie, ayant appartenu au prince d'Orange, en faveur de

Bernard de Monty (fol. 22-24) ; la vérification d'un don de 2500 livres à prendre sur le produit de la vente de deux vieilles maisons de la même rue en faveur de Ant. Ruscou, gentilhomme milanois, pour le récompenser de services qu'il a rendus au Roi comme ambassadeur (fol. 26-27) ; l'apurement des comptes d'Aignen de Cailly, receveur général alternatif des Finances en Bretagne (f^os^ 53-56) ; la délivrance d'un don de 2,000 livres sur le rachat de la succession du seigneur de Vesins, que contestait le receveur de Goëllo (fol. 79) ; les poursuites à exercer contre G. Drouet et J. Tireau, fermier des pêcheries de la Broche, près les ponts de Nantes, pour défaut d'entretien (f^os^ 87-88) ; la saisie à mettre sur les biens de feu R. de Plusquellec, receveur des pays de Goëllo (fol. 211) ; les obligations imposées aux procureurs des comptables lorsqu'ils rempliront leur office à la Chambre (fol. 221) ; l'exécution des clauses du bail de la Prévôté de Nantes dont les fermiers Y. Rocaz et A. Ruys étaient redevables de 2,400 livres (fol. 275, 276) ; *etc.*

1558-1569

B 582. - Registre grand in-folio 275 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre relatant les arrêts rendus sur la reception de J. Guillopé en qualité de greffier et auditeur de la Chambre, et l'opposition formée par Yves de la Tullaie, secrétaire-greffier en fonctions (fol. 8) ; le recouvrement d'un debet de 4,125 livres sur les héritiers de Pierre Becdelièvre, trésorier des guerres de Bretagne (fol. 42) ; les poursuites à exercer contre les héritiers de Ph. Tissart, général des Finances, pour obtenir la liquidation de ses comptes (f^os^ 55 - 60) ; la consignation à exiger d'Olivier de Courson avant l'examen du compte qu'il doit rendre des deniers reçus par son père Guillaume, et répartis dans le pays de Goëllo pour la rançon du Roi, du Dauphin et du duc d'Orléans en 1531 (f^os^ 73 - 74) ; une décharge des fouages réclamée par les paroissiens de Montdol à raison des dommages que leur cause la mer en obstruant leurs cours d'eau (fol. 98) ; l'entretien et la jouissance du jardin de la Chambre que G. Meneust, garde et concierge, revendiquait contre les prétentions des conseillers maîtres (f^os^ 101 - 102) ; le refus de payer les droits de brefs de mer essuyé par le fermier général dans différents ports et principalement à Saint-Malo, et la communication des pancartes anciennes qui devaient l'aider dans ce recouvrement (f^os^ 160 - 163) ; la liste des non-valeurs à déduire du rôle des Décimes de l'évêché de Saint-Malo comprenant le dénombrement des chapellenies, hopitaux et aumôneries non érigés en bénéfices (f^os^ 179-181) ; le règlement de l'indemnité accordée aux héritiers de Guillaume Chauvin, chancelier de Bretagne, injustement persécuté (fol. 192) ; sur les prétentions du Parlement à la connaissance des affaires domaniales (f^os^ 248-249) ; *etc.*

1560-1562

B 583. - Registre grand in-folio, 269 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur une demande en décharge de fouages présentée par les paroissiens de Saint-Juliende-Concelles dont les terres sont dévastées par les inondations de la Loire depuis trois ans (fol. 14) ; les rabais sollicité par les fermiers du billot de l'évêché de Nantes (fol. 40) ; la vérification du compte de feu Pierre Hervouet, chatelain receveur du domaine de Touffou (fol. 45) ; la liquidation des recettes et dépenses de feu maître Florimond Le Charron, receveur général des Finances, dont la veuve, Marie Symonnot, était poursuivie par le Procureur général (fol. 53-59) ; le paiement des honoraires dus à J. Poisson, prêtre, serviteur des messes de Saint-Antoine de Padoue (fol. 71) ; la saisie de deux métairies de la paroisse de Vallet, provenant de la succession de René de la Boucherie, seigneur de Fromenteau (fol. 78) ; les poursuites

à exercer contre le vicomte du Besso pour répondre des malversations commises dans la forêt de Jugon (fol. 90) ; la nomination des commissaires chargés d'ouvrir une enquête sur la diminution des ressources et des habitants de la paroisse de Saint-Jacut, évêché de Vannes (fol. 99) ; Articles des remontrances que les Commissaires de la Chambre présenteront au Roi (juin 1563) ; injonction à l'abbé de Blanche-Couronne de réformer son aveu de temporel en indiquant les limites des terres et les charges de l'abbaye (fol. 211) ; défense aux habitants de Vitré de continuer la perception des taxes d'octroi sans avoir fait viser leurs lettres patentes (fol. 232) ; *etc.*

1563-1564

B 584. - Registre grand in-folio, 367 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre des Comptes rapportant les arrêts rendus sur la gestion des biens meubles, artillerie et munitions de guerre déposés dans les châteaux de Brest et de Guérande dont le sieur Marc de Carné avait la garde (fol. 14) ; la contestation pendante entre la veuve de Signan de Cailly et Jean Delorme, architecte du Roi, au sujet du compte des réparations exécutées dans plusieurs places fortes (fol. 17) ; l'achèvement de la reformation du Domaine de Nantes (fol. 52) ; la saisie-arrêt mise sur les gages de J. Morin, M. Boutin, J. Méchinault, A. de Brenezay, docteurs régents en l'Université de Nantes, par le receveur du droit de confirmation pour défaut de paiement de cette taxe (fol. 56, 57) ; l'injonction adressée à G. Gaudin, greffier criminel de Nantes, d'avoir à restituer les registres et papiers dont il a eu le dépôt (fol. 90) ; la tenue que devront revêtir les procureurs pour accompagner la Chambre quand elle ira au devant du Roi (fol. 125) ; la prise de possession d'une tenue à domaine congéable sise en la paroisse de Landeleau, adjugée à Jean Guillaume (fol. 136) ; l'énumération des remontrances à faire au Roi au sujet de l'administration de ses domaines en Bretagne (f^os^ 137-146) ; le rabais de 20 tonneaux de froment demandé par le fermier des moulins de Rhuis (fol. 215-216) ; l'aliénation des moulins de Joué, diocèse de Rennes, dans la mouvance de l'abbesse de Saint-Georges de Rennes (f^os^ 239-241) ; la décharge de fouages demandée par les paroissiens de Saint-Jagu, évêché de Vannes, à raison des inondations et éboulements qui ont empêché l'exploitation de leurs carrières d'ardoise « qui y sont en grand nombre » (f^os^ 245-246) ; la confirmation des religieuses des Couëts dans la jouissance d'un droit d'un quartau de sel à la Prévôté de Nantes, à la charge d'entretenir les balises de la Loire depuis « Bottie jusques à autre endroit nommé Trentemou » (fol. 264) ; *etc.*

1565-1567

B 585. - Registre petit in-folio, 295 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre des Comptes relatant les arrêts rendus sur les ajournements à signifier aux vassaux nobles de la juridiction de Quimperlé (fol. 1) ; une rectification de droits de lods et ventes perçus par P. de Boisgeslin, seigneur de Kersalio, sur la vente de la terre de Coetmen au préjudice du receveur de Goëllo (fol. 16) ; la sommation adressée aux maîtres conseillers par B. de Girard, seigneur du Haillan, secrétaire du duc d'Anjou, d'avoir à lui délivrer copie de certains comptes (f^os^ 21-26) ; le récolement des meubles à livrer par J. de Corbières, veuve de J. Berthelot, concierge au château de Nantes (fol. 34) ; la délivrance des expéditions demandées par Jean des Haies, commis au contrôle de la Recette générale par G. Harouys, notaire et secrétaire du Roi, troublé dans la jouissance du domaine de Tillé (f^os^ 55-56) ; la liquidation du compte des travaux faits aux fortifications de la province (f^os^ 89-90) ; l'exécution des mesures relatives à l'expédition des comptes en souffrance (fol. 119) ; la décharge de 3,327 livres accordée aux héritiers de Gilles Dufresne, receveur des fouages de

Dol, somme qui lui avait été volée (fol. 167) ; l'enquête à ouvrir sur la demande de rabais de ferme présentée par J. Loisel, fermier général des impôts et billots de Bretagne, sous-traitant (f^os^ 205-208) ; la surséance de paiement accordée aux paroissiens du Reu pour l'acquit de leurs fouages (fol. 209) ; la vérification des lettres de gratification de rachat obtenues par les héritiers du connétable de Montmorency (f^os^ 282-285) ; *etc.*

1567-1568

B 586. - Registre grand in-folio, 286 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre relatant les arrêts rendus sur l'exécution des lettres de mainlevée de saisie du temporel de l'abbaye de Penpont, accordées à l'abbé G. Vaillant de Quelis (fol. 9) ; les modifications à introduire dans la concession de franchise de billot obtenues par les habitants de Conq et les chevaliers de l'arquebuse (fol. 25) ; l'instance en reddition de compte du rachat de la terre d'Apigné poursuivie par G. Meneust, contrôleur du domaine du Roi à Rennes, donataire de 460 livres sur le dit éventuel, contre J. Gasche, commis à la recette ordinaire de la barre de Rennes (fol. 44-47) ; l'expédition et la recherche des extraits demandés par les procureurs des comptables en vue de hâter le recouvrement des debets (fol. 84-88) ; la vérification du don de 812 livres accordé à Ambroise Paré, premier chirurgien du Roi, sur les lods et ventes de la terre de Rimou (fol. 89) ; l'application des lettres ordonnant la destitution des officiers et comptables « qui sont de la prétendue religion nouvelle » (fol. 108) ; l'examen des comptes des deniers dus au Roi par les « Gens des trois États » (fol. 126) ; un exécutoire de 60 livres de rente décerné au profit de J. Beligaut, ex-greffier de la juridiction de Brest, sur la ferme du domaine de Lesneven (fol. 159) ; les moyens à prendre pour signifier rapidement les ajournements aux comptables de Basse-Bretagne malgré les troubles de la guerre civile ; l'arrêt mis sur l'avoir de B. et Ph. Metteyngs par P. Tollet, docteur en médecine à Lyon, leur créancier (fol. 198) ; la délivrance de 600 livres à Jérôme de Carné, capitaine de Brest, pour les réparations et le ravitaillement de la place (fol. 210-211) ; *etc.*

1568-1569

B 587. - Registre grand in-folio, 289 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant les conclusions du Procureur général et les arrêts rendus sur une contestation pendante entre les fermiers de la Prévôté de Nantes et plusieurs marchands d'Ancenis ; au sujet du tarif des droits imposés sur les vins d'Anjou (f^os^ 2 et 3) ; le refus d'Abel Girault, comptable des deniers levés pour les francs archers et élus de l'évêché de Nantes, de produire ses pièces devant la Chambre (fol. 20) ; l'expédition des extraits à prendre dans les pancartes de tarifs des ports et hâvres de Bretagne à la requête du fermier général poursuivant en paiement le sieur J. Dubois de Pontrieu (fol. 24) ; l'enquête à ouvrir sur l'indigence des habitants de la paroisse de Saint-Germain, à la requête de Ch. de Néant, receveur des fouages de l'évêché de Saint-Brieuc (fol. 48) ; la faculté de recevoir ses gages sans pièces justificatives réclamée par l'avocat général J. Rogier (fol. 95) ; une mainlevée de saisie de terres dépendantes du domaine de Grand-Cleux, sises en la paroisse de Montoir, à la requête de P. Gaultier, sieur de Kerfur (fol. 113) ; le règlement des gages dus aux conseillers du Parlement qui ont remplacé les conseillers exclus par leur attachement à la nouvelle religion (f^os^ 121-122) ; la répartition des émoluments de la Chancellerie entre les notaires et secrétaires de cette Cour (fol. 159) ; *etc.*

1569-1570

B 588. - Registre grand in-folio, 237 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre relatant les conclusions du Procureur général et les arrêts rendus sur l'apurement des comptes de G. de Pempoullou, receveur ordinaire de Carhaix, et les poursuites intentées à ses cautions P. du Vieux-Châtel, Fr. du Dresnay, écuyer, et autres (f^os^ 4-8) ; des délais pour faire aveu sollicités par M. Quatrans, chapelain du bénéfice du Saint-Sépulcre, desservi à la cathédrale de Nantes par Fr. de Gaignon, abbé de Blanche-Couronne (f^os^ 11 et 12) ; une décharge de 514 livres réclamée par J. Le Floch. fermier du Domaine de Vannes, qu'on voulait rendre responsable de négligence dans les réparations des moulins et cohues de Vannes (fol. 15) ; l'obligation de rapporter à la Chambre tous les papiers et registres dont Yves de la Tullaie était détenteur, imposée à son fils Alexandre pour qu'il profite de la résignation du père (fol. 60) ; le jugement de plusieurs différends survenus entre le premier président et J. Guillopé, auditeur des Comptes, à propos du partage des épices et du réglement de ses vacations de greffier (fol. 71) ; la recherche et l'expédition à faire dans les greffes de Rennes et de Dinan pour procurer à A. Ruys, fermier général de la traite des bêtes vives, les pancartes et tarifs dont il a besoin pour la foire prochaine de Guibraie (fol. 76) ; l'exécution de la commission délivrée à J. Hervé, notaire, commis au gouvernement des biens saisis sur P. du Vieux-Châtel, caution de P. Estienne, receveur du Domaine à Carhaix, et le règlement de ses vacations (f^os^ 107-108) ; *etc.*

1570-1571

B 589. - Registre grand in-folio, 355 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant les arrêts rendus, les conclusions du Procureur général et les requêtes relatives aux créances des religieux de Redon, comprenant une rente de 120 livres assise sur la Recette générale, en récompense d'un calice d'or qu'ils prêtèrent à la duchesse Anne, et une rente de 240 livres provenant des legs pieux des ducs de Bretagne (fol. 6) ; à la saisie des biens de Pierre Le Mezec, receveur des deniers provenant de la traite des blés à tirer du pays d'Hennebont, et à la mainlevée réclamée par sa fille débitrice envers le Fisc (fol. 12) ; à la désignation des commissaires de la Chambre et du Parlement chargés de juger par revision les doléances de ligne de compte (fol. 21) ; à la présentation et au jugement du compte de Jean Donge, receveur des amendes au Parlement (f^os^ 31-33) ; à la production des pièces justificatives du compte des deniers de la taxe imposée sur les nobles de l'évêché de Saint-Brieuc qui ont manqué aux montres de l'arrière-ban (fol. 57) ; au délai demandé pour faire aveu au Roi, par Jeanne Boterel, veuve de Jean de Boisgelin, et le curateur d'Amaury de Boisgelin (fol. 74) ; à l'élargissement de G. Josset, fermier des restes à recouvrer sur les amendes de la Cour du Parlement et des quatre sièges présidiaux, plaignant et demandeur en dommages et intérêts contre Fr. Myron, receveur général des Finances (fol. 91) ; à la production des titres d'un devoir de Loire légué aux Chartreux de Nantes, et pour lequel ils ont obtenu des lettres d'amortissement, et à la jouissance provisoire de ce legs (fol. 113) ; *etc.*

1571

B 590. - Registre grand in-folio, 411 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur les conclusions du Procureur général et les requêtes concernant l'apurement du compte des taux et amendes du Parlement à rendre par Th. Texier, et les poursuites intentées à ses cautions et à leurs héritiers (fol. 10) ; la délivrance du procès-verbal de l'état de la galère nommée l'*Espérance*, réclamée par le capitaine Fouquet de Altenitis avec l'inventaire des meubles et ustentiles (fol. 23) ; les mesures à prendre pour réparer le pont de Cesson près la ville de Rennes, très endommagé, bâti à neuf depuis dix ans environ (fol. 28) ; le

paiement des frais de justice réclamés par Riou de Kerguelen, greffier criminel à Quimper, à H. Toulanlen, commis à la recette des frais de justice, défendeur (fol. 43) ; les justifications demandées aux héritiers de Chr. Sauvaget, sieur des Clos, capitaine des francs archers de l'évêché de Saint-Brieuc, à propos de l'emploi des armes de sa compagnie, et les défenses du curateur de son fils aîné, lequel a exposé que « ledit deffeuct auroit esté notoirement bon et fidelle serviteur et exposé sa personne et biens librement et l'eust faict et continué de plus en plus n'eust esté la mort qui l'a prévenu » (fol. 49) ; le reliquat de compte de 1202 livres retenu par Fr. de Coatenezre, receveur de la solde des francs archers de l'évêché de Cornouaille, lequel se justifie en disant qu'en 1571 « les troubles et séditions estoient si grandes et débordées en ce pais de Bretagne qu'il n'estoit loisible à aul cun aller par païs sans grande compaignie et en armes ; et plusieurs ont esté saccagez et vollez, mesmement entre le Temple et Pontchasteau qu'est le chemin dudict Cornoaille à la ville de Nantes » (f^os^ 74-76) ; *etc.*

1572

B 591. - Registre grand in-folio, 402 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur les conclusions du Procureur général et des requêtes concernant des présentations de comptes, des prestations de foi et hommage ; les formalités préalables à remplir par L. d'Espinay, sieur de la Marche, avant de jouir du don des revenus saisis sur Jacquemine du Boisriou, sa belle-mère, condamnée pour maléfices avec Briand de Chasteaubriant (fol. 4) ; la réception de l'aveu de la seigneurie du bailliage de Godelin présenté par Guillaume de la Noue, écuyer, sieur de Villecades, et le paiement des lods et ventes (fol. 26) ; les négligences des fermiers du Domaine à l'égard de l'entretien des édifices de leur ressort ; l'acquittement d'une somme de 863 livres due par Jean Loisel pour acquisition de bois dans la baronnie de Fougères, et pour laquelle sa veuve fut condamnée (fol. 52) ; la mauvaise administration de la ministrerie de la Trinité de Sarzau dont les gouverneurs ont tellement « dissipé la fondation que, après en avoir alliené plusieurs calices, croix d'argent et aultres meubles, richesses estans en la dicte ministrerie, ont pareillement alliéné et dissipé plusieurs maisons » (f^os^ 77-78) ; la liquidation des produits du rachat des terres appartenantes au comte de Montfort, d'Andelot, et dont la jouissance fut donnée au comte de Laval, et les poursuites intentées au fermier Couriolle (f^os^ 96-106) ; la taxation des frais de vacation dus à l'huissier Huet chargé de saisir les biens de R. Lorvelloux, caution de Chr. Guyot, fermier du domaine du Roi à Auray, demandeur en paiement de 70 sous par jour pour lui et les hommes de pied qu'il a emmenés de Nantes à Vannes, à trois reprises différentes (fol. 167) ; *etc.*

1573

B 592. - Registre grand in-folio, 379 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur les conclusions du Procureur général et les requêtes relatives à l'exécution du sequestre mis sur les revenus du prieuré de Livré pendant la vacance du bénéfice, lequel vaut 3000 livres par an : « cella est cause que plusieurs se trouvent prêts et prompts à le désirer mais ne se presente ung seul qui face le debvoir ny spirituel, ny temporel, dissipant et dillapidant chacun jour... sans tenir aulcune hospitallité » (f^os^ 9 et 10) ; au jugement des oppositions formées à la vente d'une maison sise à Quimperlé et appartenante à Jean Le Balch, commis à la recette des deniers imposés pour la solde de cinquante mille hommes de guerre (fol. 19) ; à la vérification des lettres autorisant J. Charles, contrôleur des mortes paies de Bretagne, à se faire remplacer pendant sa détention par un personnage capable d'assister aux montres et de contrôler la solde (fol. 35) ; au délai demandé par la veuve de Prigent Persevaulx, fermier du domaine

royal de Brest, pour apurer les comptes de son mari (fol. 44) ; au paiement des gages des officiers de la Monnaie de Nantes, et le refus de payer opposé par le fermier du Domaine sous prétexte que cette charge incombait aux maîtres des Monnaies ; à une levée de saisie mise sur le Devoir de Montigné perçu au bureau de la Prevôté de Nantes et revendiqué par P. de la Motte, écuyer, sieur de l'Onglée (fol. 113) ; au jugement de la mouvance des prés de Montoir dépendants de la chapellenie de la Rive, desservie à la Collégiale de Nantes (fol. 129) ; à la vérification des quittances produites par M. Prier, receveur des Aides du Roi en Bretagne, et à l'appel en garantie adressé au procureur des habitants de Guingamp (fol. 275) ; *etc.*

1574

B 593. - Registre grand in-folio, 251 feuillets papier

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur les conclusions du Procureur général, et les requêtes concernant la répartition d'une somme de 1852 livres entre les officiers de la Chambre, à valoir sur les taxes de leurs vacations (fol. 4) ; la suppression et le remboursement d'une charge de président récemment créée (fol. 6) ; la vérification des pièces produites à l'appui de sa gestion par A. Ménart, garde des munitions du château de Saint-Malo, à la requête du sieur de Bouillé, capitaine de la place (fol. 8) ; la gestion du greffe criminel de Quimper dont Riou de Kerguelen était fermier titulaire (fol. 13) ; la décharge d'amende encourue par les fermiers des seigneuries de Tinténiac et de Bossac appartenantes à l'amiral de Coligny (fol. 26) ; les changements autorisés dans l'ordre des séances de la Chambre et l'approbation des maîtres correcteurs et auditeurs présents (fol. 29) ; sur les protestations déposées par le comte René de Sanzay, sieur de Saint-Marsault, donataire d'une somme de 20,000 livres sur les produits de la pêcherie des Moreaux, contre son concurrent le sieur de Bouillé, doté d'une gratification sur le même fonds (fol. 32) ; les poursuites encourues par B. Picaud, receveur de Ploërmel, à propos des lods et ventes de l'acquisition des terres et seigneuries de Couesbo, d'Allerac et de la Gacilly par J. Avril de Lormaie (fol. 50) ; l'apurement des comptes à rendre par les préposés à l'économat des biens saisis sur « ceulx de la nouvelle religion » en la juridiction de Ploërmel (fol. 58).

1575 - 1576

B 594. - Registre grand in-folio, 395 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur les conclusions du Procureur général, et des requêtes concernant l'installation du sieur G. Morin dans les fonctions de trésorier receveur général des Finances de Bretagne, et la production du quitus de son administration de la recette générale de Poitiers (fol. 2-4) ; la prestation de foi et hommage due au Roi par N. de Tyouarlan, chevalier, seigneur de Guilgiffin et de Kercaro ; les conditions auxquelles les chanoines de Saint-Brieuc auront mainlevée de la saisie de leur temporel pour défaut de serment de fidélité et pour omission de justification d'une recette de 1800 livres opérée en 1562 ; la mise en vente des biens meubles saisis sur G. Drouet, receveur des deniers communs et d'octroi de la ville de Nantes, et dépositaire des récoltes et biens meubles du domaine de Portric (fol. 92) ; une surséance d'apurement accordée à J. Gasche et J. Deshayers, receveur des deniers de la ville de Rennes (fol. 120) ; l'injonction adressée au curé de Saint-Clément de Nantes d'avoir à restituer au chapelain de Saint-Antoine de Padoue les ornements et objets précieux appartenants à son bénéfice (fol. 116) ; le paiement des gages de commissaire des guerres réclamé par Fr. de Monterfil aux héritiers de Ph. de Merveilles, trésorier des guerres et mortespaies de Bretagne (fol. 171) ; la perception des fruits de *malfoy* sur les vassaux de la Couronne qui ont omis de produire leurs aveux et leurs actes d'hommage à l'occasion de

l'avènement du Roi au Trône (fol. 177) ; le procès-verbal de visite à dresser de la situation de la maison du Saint-Esprit d'Auray, à la requête de Louis de Botdereu, chevalier du Saint-Esprit (fol. 246) ; le délai demandé par le prieur de Saint-Pierre de Vertou pour produire le dénombrement de son temporel, attendu que pendant les guerres civiles « l'église de Vertou où estoient les lettres, tiltres et enseignements dudit prieuré estant bruslée, auroient esté perdus » (fol. 229) ; *etc.*

1576

B 595. - Registre grand in-folio, 368 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur les conclusions du Procureur général et des requêtes concernant un arrentement de terre sis à la Fosse de Nantes sollicité par N. Mosnier, entre la contrescarpe et la rivière (fol. 32) ; la validation et l'exécution du don de 5250 livres accordé à la dame de Piollant, femme de chambre de la Reine, et payable sur les fonds des gages des officiers des Monnaies de Nantes et de Rennes (fol. 48) ; une instance en paiement de lods et ventes poursuivie contre J. Tournemine, sieur de Montmoréal, et Anne de Montbourcher, à raison de la terre de Guer, à la requête de Chr. du Breil, donataire d'une somme de 5000 livres sur le fonds des droits susdits, et du Procureur général (fol. 61) ; les explications fournies par les procureurs sur les difficultés qui les empêchent de présenter les comptes des receveurs, et les modifications à introduire dans le service des auditeurs et la tenue des séances (fol. 83) ; le délai accordé pour apurer son compte, à François Le Guyriec, fermier du Domaine du Roi à Quimper, et commis à la recette du même lieu (fol. 93) ; la saisie apposée pour défaut de serment de fidélité, sur le temporel du doyenné de Châteaubriant, et le jugement de l'instance suivie par le fermier contre le doyen G. Nicole, lequel soutenait que son temporel relevait uniquement des barons de Châteaubriant (fol. 100) ; les productions exigées de J. Mabille, fermier des impôts et billots de l'évêché de Saint-Malo, à l'appui de sa demande de rabais contre les poursuites du receveur général des Finances (fol. 136) ; les reproches encourus par le garde de la Chambre, G. Godet, lequel laissait entrer le public dans les bureaux et souffrait dans les salles des « dances, jeuz et esbatz contre l'honneur et au mespris de l'autorité de la dite Chambre » (fol. 188) ; *etc.*

1577-1578

B 596. - Registre grand in-folio, 389 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur les conclusions du Procureur général et des requêtes concernant une accusation de faux poursuivie par P. Roger de la Pérouse contre R. Poulain de Gesvres, receveur des fouages en l'évêché de Vannes (fol. 45) ; la vérification des privilèges du jeu de Papegault octroyés aux habitants de la ville de Vannes (fol. 52) ; le paiement immédiat de 2,500 livres réclamé par Paul-Émile de Fiesque, capitaine de l'une des galères du Roi, sur les deniers affectés au rachat de la rente de Paris (fol. 59) ; le bail à ferme des revenus de l'abbaye de Bon-Repos, malgré l'opposition de N. Drouin, soi-disant économe (fol. 71) ; le jugement des oppositions formées à l'aliénation des domaines royaux consentie au sieur de Piennes pour la rente annuelle de 20,000 livres (fol. 116) ; la gestion de 264 livres montant de la cotisation imposée sur les paroissiens de Riec pour les frais de garnison de 17 hommes d'armes et 23 archers de la compagnie du sieur de Malicorne à Quimperlé, en 1570 (fol. 138) ; la production de l'aveu de la terre de Pontcorhant, paroisse de Guenrouet, par Pierre de Lespinay, écuyer, seigneur du Chaffault (fol. 181) ; la gestion des munitions de Saint-Malo remise au sieur de Bouillé et la production de l'état des frais faits par lui pour la conduite de l'artillerie en Normandie (fol. 252) ; les ajournements signifiés à divers comptables en

retard, les saisies à mettre sur les recettes en souffrance ; l'apurement de tous les deniers d'aide alloués aux habitants de Morlaix pour la construction du fort du Taureau (1543), la fortification de leur ville, la restauration des ponts, chaussées et moulins (fol. 373) ; *etc.*

1578-1581

B 597. - Registre grand in-folio, 367 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur les conclusions du Procureur général et les requêtes relatives à la mise en liberté de Lucas Trocheu, greffier des Comptes, détenu à propos de certains enregistrements (fol. 23) ; à la contrainte sollicitée par la veuve de François Pain, conseiller au Parlement de Rennes, contre les receveurs et payeurs des gages des officiers de la Cour qui refusaient de lui payer 800 livres (fol. 28) ; au délai de 6 mois accordé à M. Symon, clerc étudiant en l'Université de Poitiers, titulaire du prieuré de Saint-Saturnin de Nozay, pour produire son aveu de temporel (fol. 44) ; aux engagements souscrits par René Bonfils en prenant la charge de receveur des menues nécessités de la Chambre au lieu et place de G. Godet, résignataire de la charge (fol. 76) ; à la nécessité de dresser procès-verbal des ruines et dégâts causés à l'abbaye de Melleray et à ses bois, par la négligence et l'incurie (fol. 94) ; au refus de Jean Apvril, trésorier des États de Bretagne, de produire les comptes de sa gestion devant la Chambre après avoir compté devant les États (fol. 117) ; à la continuation d'une rente de 7 livres 4 sous constituée sur le tabellionage des contrats de la Cour de Rennes par la duchesse Anne, en 1488, au profit de Jean Feillée et réclamée par Perr. Chauchard, veuve du sieur de Kerpondarm (fol. 156) ; à l'élargissement de P. Lopin, trésorier des réparations, détenu au Châtelet de Paris aux frais du sieur de la Louberie, donataire des restes à recouvrer sur le fonds des réparations, et à l'apurement des comptes de son emploi (fol. 239) ; *etc.*

1581-1583

B 598. - Registre grand in-folio, 254 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur les conclusions du Procureur général et les requêtes concernant la vente des fouages adjugés à André Rhuys lequel a déclaré qu'il était seulement le prête nom de Vital de Contour (fol. 95) ; le rétablissement des parties déportées sur le compte du receveur général au nom du reformateur général des Eaux et Forêts, lequel a justifié les 213 écus de vacations qui lui ont été payés (fol. 107) ; le délai demandé pour faire aveu des terres de Bain et de la Hardouinaie par Guy de Speaulx, comte de Chemillé, attendu que ses titres sont dans le château de Beaupreau, occupé de force par le sieur de Saint-Phal (fol. 133) ; la taxe des vacations requises par P. Gautier, conseiller en la Chancellerie de Bretagne, pour le temps qu'il a passé à rédiger l'inventaire du Trésor des Chartes du Château de Nantes, et pour les frais de collation et de transcription de trois exemplaires (fol. 160) ; la radiation d'une rente de 20 livres sur la recette des fouages de Tréguier, au nom de Jean Le Chenoir et son remboursement (fol. 170) ; le délai demandé par le tuteur des enfants de Jean Lestic, fermier des subsides des juridictions de Saint-Brieuc, de Dinan et de Ploërmel, à raison de la contagion régnant à Chatel-Audren (fol. 188) ; la rivalité des receveurs des fouages de Tréguier et de Cornouaille au sujet de la recette d'une cotisation de 3000 livres sur les habitants de Morlaix (fol. 252) ; *etc.*

1583-1585

B 599. - Registre grand in-folio, 306 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur les conclusions du Procureur général et les requêtes concernant le renvoi à la Cour d'une requête de M^{e} Chr. Henry, maître du navire

l'Hermine de Brest, et de J. Legal, maître du navire *le Lyon*, demandeurs en paiement de leurs gages et de ceux de leurs mariniers employés devant le siège de Brouage par le vice-amiral de Guyenne, le sieur de Lansac (fol. 11) ; une allocation de 10 écus au prédicateur de Saint-Pierre de Nantes (fol. 17) ; la délivrance d'un exécutoire de 200 écus contre G. Le Goaz, fermier des juridictions de Quimper, Pontlabbé, Capcaval et Pontcroix, au profit de P. Morin, receveur général des Finances (fol. 26) ; les récusations présentées par le président Le Mignot contre plusieurs conseillers à propos des difficultés du compte de Gilles Blandin (fol. 50) ; l'apurement des comptes de Pierre Houet, pourvu de l'office de clerc à l'audience de la Chancellerie de Bretagne (fol. 60) ; l'injonction faite aux huissiers d'assister à la procession du Sacre en habits décents, leur verge à la main, devant Messieurs de la Chambre (fol. 64) ; la procédure à suivre pour le jugement des comptes du Trésorier des États et de celui des deniers d'octroi (fol. 98) ; le paiement des lods et ventes du contrat de la terre de Kerpinis réclamé à René Desportes, sieur de Saint-Georges, par P. Leroy, receveur de la juridiction d'Hennebont (fol. 151) ; la délivrance de plusieurs extraits des rôles de la noblesse requise par Jean de Saint-Cire, sieur du Parc, et consorts pour répondre à une instance des habitants de Dinan (fol. 190) ; *etc.*

1585-1587

B 600. - Registre grand in-folio, 312 feuillets papier.

LIVRE D'AUDIENCE de la Chambre rap portant les arrêts rendus sur les conclusions du Procureur général et les requêtes concernant le retrait des pièces de la reformation du Domaine d'Auray des mains de P. Ryo (fol. 6) ; la vérification des sommes dépensées pour la démolition du château de Montaigu, par François de Cambout, baron de Pontchâteau, lequel a été déchargé de compter par le menu (fol. 16) ; le paiement des vacations dues au procureur Jean Loyson par les héritiers de G. Garnier, receveur du Domaine à Rennes (fol. 26) ; la sommation de présenter leurs comptes à la Chambre adressée aux receveurs et miseurs de Rennes Jean Farcy et Fr. Le Jambu ; la poursuite intentée par R. Guynet, ex-commis du greffe de la Chambre, à Fr. Rhuis, veuve de J. Morin, pour avoir délivrance d'une commission qui lui est demandée à l'appui de son compte (fol. 66) ; l'allocation d'une somme de 200 livres accordée aux habitants du Pouliguen pour la réparation, l'entretien et le curage de leurs salines (fol. 86) ; la reddition du compte de gestion de la terre de la Vallée-Plumaudan saisie pour défaut d'hommage sur Adrienne Lenfant (fol. 103) ; le paiement des gages et des avances à faire à Ambroise Durbin, capitaine architecte, commis par le duc de Mercoeur à la conduite des travaux de la Ville Neuve de Nantes (fol. 119) ; le recollement des titres et registres de la Chambre (fol. 274) ; la délivrance du droit de jetons d'argent dû à J. de Beaujouan, auditeur des Comptes, à l'occasion de sa réception (fol. 287) ; *etc.*

1587-1589

B 601. - Registre grand in-folio, 267 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur les conclusions du Procureur général et les requêtes concernant l'homologation d'un constitut de 583 écus un tiers de rente consenti par le Roi au profit de Jean du Perray, bourgeois de Paris, et l'opposition faite au moment de la présentation avec hypothèque sur les fouages de l'évêché de Nantes (fol. 3) ; le remboursement de 1200 écus de rente avancés par J. Rocaz, trésorier receveur général des Finances, au nom de Vital de Contour (fol. 13) ; les motifs de la détention infligée à René Bonfils, garde de la Chambre (fol. 41) ; le rappel à l'ordre adressé aux procureurs et aux huissiers de la Chambre (fol. 49 et 50) ; la justification d'une aumône versée par le greffier criminel du siège de Nantes aux mains d'un évêque d'Arménie

exilé de son siège, et d'un Cordelier de Jérusalem (fol. 54) ; la réception du serment de fidélité de R. Le Peigné, chapelain du bénéfice du Saint-Sépulcre, desservi à la Cathédrale de Nantes, sous la réserve qu'il présentera son aveu (fol. 88) ; le jugement des récusations présentées par J. de Rouvres, jadis receveur du Domaine de Nantes, contre trois maîtres des Comptes (fol. 120) ; les excuses présentées par J. Compadre, huissier des Comptes, pour se dispenser de remplir l'intérim de garde des archives de la Chambre, à la place du sieur Bonfils, détenu (fol. 151) ; l'augmentation de prix sollicitée par P. Hillarin, maître plombier, sur le marché qu'il a conclu pour les réparations du logis de la Chambre, par ce motif que le plomb a beaucoup enchéri depuis les troubles de la guerre civile (fol. 238) ; *etc.*

1589-1593

B 602. - Registre grand in-folio, 417 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre transférée à Rennes par le Roi et établie au couvent des Carmes, rapportant les arrêts rendus sur les conclusions du Procureur général et les requêtes concernant la nomination et la réception des nouveaux officiers ; le paiement de la rétribution de 50 écus due au théologal de la cathédrale de Rennes, en sa qualité de prédicateur des Avents, et l'assignation de cette taxe sur les revenus de l'évêché, suivant l'usage (fol. 6) ; l'emploi des deniers libres dans chaque recette au paiement des gages des officiers (fol. 26) ; l'exécution d'une commission du prince de Dombes au sénéchal de Nantes, ordonnant la levée d'une solde pour la garnison établie à Saint-Mars-la-Jaille (fol. 55) ; la délivrance des états au vrai de la Recette générale des Finances sollicitée par J. Mérault, pour l'aider dans l'exercice de sa charge (fol. 75) ; le règlement des taxations fixées pour les gages des officiers fidèles au Roi (fol. 97) ; l'accord conclu entre la Chambre des Comptes et le Parlement pour mettre fin à leurs différends (fol. 115) ; la communication des états généraux des gens de guerre et garnisons à la solde du prince de Dombes réclamée par Fr. Catillon, contrôleur ordinaire des Guerres en Bretagne, demandeur à l'encontre du commis à la recette de l'Extraordinaire des Guerres (fol. 148) ; la semonce adressée aux fermiers généraux des billots et impôts de Bretagne dont la recette fut concédée par la Reine mère pour sept années (fol. 188) ; le règlement des vacations et des gages dus à divers officiers ; la continuation de la tenue des séances de la Chambre les jours de lundi, mercredi et vendredi (fol. 213) ; la vérification des comptes de la Prévôté de Nantes dont le bureau de recette a été transféré aux ponts de Cé (fol. 240) ; *etc.*

1590-1593

B 603. - Registre grand in-folio, 418 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES tenues à Rennes par la Chambre des Comptes pendant la Ligue et rapportant les arrêts rendus sur l'opposition formée à la vérification des lettres instituant D. Boullé dans la charge de contrôleur des Guerres (fol. 38) ; sur une décharge de 753 écus allouée à J. Roger, receveur général des Finances (fol. 53) ; sur la pénalité rigoureuse qui sera infligée à tous les receveurs en retard (fol. 66) ; le remboursement de 1233 écus dépensés par le marquis de Coesquen, capitaine de cinquante hommes d'armes, pour la garnison mise au château d'Uzel, en 1592 (fol. 88) ; sur une remise de 250 écus allouée sur les restes à recouvrer à P. Le Pelletier, receveur des fouages de l'évêché de Nantes, à raison des troubles de la Ligue (fol. 122) ; sur le dépôt des noms des cautions présentées par les comptables avec l'agrément de Cl. de Cornulier, trésorier de France, général des Finances (fol. 162) ; l'arrêt mis sur les assignations appartenantes à Anthoine de Rocquefort, sieur de Bastenay, sur les recettes de Bretagne jusqu'à ce qu'il ait payé 2200 écus dus au fisc royal (fol. 240) ; la conversion d'un

mandement de l'Épargne levé pour le paiement des garnisons et imputé irrégulièrement sur la Trésorerie des États et non sur la Recette générale des Finances (fol. 284) ; les mesures d'interdiction à prendre contre un sieur Launay, soi-disant trésorier de l'Extraordinaire des Guerres, qui se vantait de manier les fonds des garnisons sans déposer sa commission ni bailler caution (fol. 306) ; l'observation des règlements qui obligent les receveurs généraux à soumettre leurs récépissés, assignations et rescriptions à l'examen des contrôleurs généraux des Finances (fol. 363) ; *etc.*

1593-1597

B 604. - Registre grand in-folio, 328 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur les conclusions du Procureur général et les requêtes relatives à la gestion de Louis Ravallec, commis à la recette ordinaire du Domaine dans les ressorts de Quimper, Pontlabbé, Capcaval, Capsizun et Pontcroix, et les injonctions adressées à sa veuve (fol. 4) ; une instance en restitution de gages poursuivie par Ch. Giron, contrôleur général de la Prévôté de Nantes, demandeur à l'encontre d'A. Giraud, son prédécesseur, dans la même charge (fol. 10-12) ; la délivrance des extraits de titres demandés par Fr. Doussin, sieur de Bourgérard (fol. 41) ; la production des états au vrai imposés aux fermiers du Domaine du Roi, et la fixation des délais dont pourront user les comptables ; la levée d'un *nota* apposé sur les comptes des gouverneurs des pauvres de l'hopital de Nantes (fol. 89) ; la restitution d'une somme de 200 écus due par Jeanne Marteaulx, dame des Brétesches, à G. Belon ex-receveur du Domaine à Nantes (fol. 103) ; la vérification des lettres du duc de Mercoeur portant donation des revenus de l'évêché de Dol pendant sa vacance à Melchior de Marconnay, évêque élu (fol. 123) ; le paiement d'un supplément de gages alloué à Ét. Maillard, auditeur à la Chambre des Comptes, pour la gérance du greffe, sur les comptes de la Recette générale (fol. 157) ; la délivrance des états du revenu ordinaire, casuel et extraordinaire du ressort de Fougères à G. Meneust, receveur du Domaine, par les fermiers du même ressort et les officiers de cette barre (fol. 209) ; *etc.*

1593-1596

B 605. - Registre grand in-folio, 164 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre des Comptes établie par le duc de Mercoeur à Nantes rapportant les arrêts rendus dans chaque séance, et ordonnant que la fourniture d'avoine faite aux chevaux des gens de guerre envoyés à Fougères en novembre 1591 sera passée au compte de Fr. Chevallier à raison de 16 sous le boisseau (fol. 28) ; qu'il sera décerné acte à Ch. Giron, excontrôleur général de la Prévôté de Nantes, du dépôt de ses registres (fol. 40) ; que Jean Louaison, commis au paiement des gens de guerre de la garnison de Dol, poursuivra le recouvrement des sommes déportées sur son compte (fol. 41) ; qu'Anne de Bray tante de J. Hinsselin, ex-receveur du Domaine de Fougères, produira ses procédures contre G. Meneust, successeur de son neveu dans la même charge, pour recouvrer les debets qu'elle réclame (fol. 54) ; qu'il sera délivré copie des rôles rentiers du Domaine d'Auray aux préposés de la même recette (fol. 65) ; que François Desvignes, serviteur de la buvette de la Chambre, recevra 6 écus pour le nettoyage des bureaux et les tapisseries qu'il a tendues (fol. 101) ; que Jean et François Carré seront appelés pour rendre compte de la saisie de la terre de Querlinio à la requête d'Olivier Lhermite, receveur du domaine du Roi à Hennebont (fol. 135) ; que Fr. Adam, auditeur des Comptes, sera dispensé pendant un an d'assister aux réunions de la Chambre pour pouvoir continuer ses études (fol. 145) ; que le conseiller Et. Maillard reprendra ses fonctions d'auditeur à condition de dédommager son remplaçant de ses déboursés (fol. 161) ; *etc.*

1596-1597

B 606. - Registre grand in-folio, 493 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre commencé à Rennes continué à Nantes après le 3 juin 1598, rapportant les arrêts rendus sur la taxe du déplacement réclamée par Trajan de la Coussaie, député à Nantes vers MM. du Conseil pour régler les affaires du Roi (fol. 54) ; la vérification des lettres octroyant à R. Marec, sieur de Montbarot, gouverneur de la ville de Rennes, le produit des impôts mis sur les marchandises transportée sur la Vilaine, comme en jouissaient alors ceux qui ont entrepris de la rendre navigable (fol. 57) ; une retenue de 1,600 écus sur la ferme des impôts et billots de l'évêché de Nantes réclamée par R. Fleuriot, trésorier de l'Extraordinaire à Nantes (fol. 73) ; le règlement des frais de transport avancés par D. Cordelier, garde des livres et comptes de la Chambre, chargé de faire l'inventaire du dépôt de Rennes et d'en opérer la translation à Nantes (fol. 92) ; l'ajournement du paiement des gages réclamés par Cl. Burignot, apothicaire aux armées du Roi (fol. 97) ; la délivrance d'un extrait du compte des deniers levés sur les paroisses riveraines de la Loire pour l'entretien de la compagnie du marquis de Belle-Isle, afin de poursuivre les paroissiens de Château-Thébaud taxés à 250 écus 57 sols (fol. 119) ; la suspension des contraintes exercées contre P. Pelletier, receveur des fouages de l'évêché de Nantes, par D. Mathon, médecin du Roi, et Julien Portemont, chirurgien, tous deux attachés au service de l'armée de Bretagne (fol. 147) ; la saisie et le bail à ferme des biens d'Ol. Corvasier, commis à la recette de 16,000 livres levées pour la réparation des digues et levées du Couesnon (fol. 197) ; un projet d'aliénation de domaine de la Couronne auquel les États de Bretagne se sont opposés (fol. 305) ; la restitution des revenus des terres de la Rousselière et de la Guidonnière confisquées sur Guy de la Chapelle et Charlotte Heaume son épouse, sieur et dame de la Clartière, de Saint-Mars et de la Rousselière, adhérents de la Réforme (fol. 365) ; *etc.*

1597-1600

B 607. - Registre grand in-folio, 392 feuillets papier.

LIVRE D'AUDIENCE de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur des conclusions et des requêtes relatives au règlement des épices dues au receveur des gages de la Chambre sur les comptes des juridictions engagées au sieur de Piennes depuis 1589 (fol. 13) ; au jugement de l'instance poursuivie par J. de Rouvres, ci-devant receveur ordinaire du Domaine, contre son successeur Martin Germont, dans le ressort de Nantes, à propos du recouvrement des amendes infligées aux sergents généraux et particuliers (fol. 17) ; à la délivrance d'un exécutoire de 500 écus sur la veuve de G. Bonfils, fermier de l'abbaye de Saint-Jacut, poursuivie par la veuve de G. Hamon, commis à la recette des biens saisis sur les serviteurs du Roi, en la juridiction de Dinan (fol. 41) ; à l'exécution du marché passé entre le duc de Mercoeur et Nic. Hallé pour la fourniture de 34 chevaux d'attirail et de marche (fol. 62) ; à la fin de non recevoir opposée aux capitaines Bourdin, Saintonges et Rousardière, demandeurs en paiement de 777 écus sur les paroisses de l'évêché de Saint-Brieuc ou sur la caisse de G. Aufray, receveur des impôts de ce pays, et à la décharge accordée à ce comptable (fol. 110) ; à une accusation de prévarication portée contre P. Davy, commis de la Prévôté de Nantes au tablier d'Ancenis (fol. 231) ; *etc.*

1600-1601

B 608. - Registre grand in-folio, 371 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur des conclusions et des requêtes concernant l'aveu de la terre de la Jeleusie sous Guérande, dû par écuyer Pierre de Saint-Martin, sieur

de Kerpondarm (fol. 122) ; le règlement des droits de lods et ventes de la terre et seigneurie de Sévérac acquise, en 1592, par Fr. de Talhouet, gouverneur de Redon, pour le prix de 10.300 écus, lequel refusait de payer plus de 500 livres de droits en s'appuyant sur les contrats antérieurs (fol. 131) ; le règlement d'une taxe de 300 livres réclamée par un huissier au Grand Conseil, lequel, assisté de deux sergents et d'un homme de pied, avait été chargé d'amener de Paris à Nantes R. Robichon, trésorier provincial des Guerres, pour le contraindre à rendre ses comptes (fol. 175) ; l'homologation de l'engagement des ports de Blavet, d'Hennebont, de l'île de Groys et de leurs revenus au sieur Paul Chouart (fol. 181) ; le rétablissement des gages du receveur général des Finances, Myron, déportés sur le compte de 1601 (fol. 190) ; la justification des dépenses faites pour le pont de Saint-Goustan par le receveur du domaine du Roi à Auray (fol. 210) ; les réclamations adressées par le commis de la recette des fouages de l'évêché de Nantes, en 1591, à Jean de Montauban, seigneur du Goût, gouverneur de la place de Blain pendant la Ligue, les doléances du même relatent le sac de la place par les Espagnols, et la rançon qu'il paya à Nantes (fol. 240 - 242) ; *etc.*

1601-1604

B 609. - Registre grand in-folio, 367 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur des conclusions et des requêtes concernant les réclamations portées par les bourgeois de Vannes contre leur miseur qui prétendait recharger son compte d'avances remontant à 30 ans (fol. 3) ; l'évaluation des domaines engagés au sieur de Piennes et des charges qui lui incombaient (fol. 21) ; le paiement des gages dus au sieur Le Gaigneur, comme acquéreur de la charge de greffier du Prévôt des Maréchaux (fol. 38) ; la délivrance d'un exécutoire de 719 écus contre G. Moro, receveur des fouages de Saint-Malo, au profit du receveur général des Finances (fol. 60) ; la restitution d'une somme de 170 écus due à Jean de Vauberel, commandant pour le Roi de la garnison de Chastillon, par R. Lasnier commis à la recette des deniers extraordinaires en l'évêché de Nantes (fol. 97) ; le jugement d'une radiation opérée sur le compte du trésorier des États sous le duc de Mercoeur, au préjudice de J. de Lestel, écuyer, sieur de la Boulle, lieutenant de la Fontenelle, gouverneur de Douarnenez, lequel demandait ses appointements montant à 233 écus un tiers (fol. 103) ; une surséance de paiement d'arrièré sollicitée par les cautions et associés de Al. Bedeau, fermier de l'impôt de billot en Bretagne, en 1596 (fol. 143) ; le règlement des vacations dues aux commissaires chargés de la revente des greffes de Bretagne (fol. 158) ; commission à MM. Lelou et de la Tullaie pour dresser procès-verbal des écluses et bateaux servant à la navigation de la Vilaine (fol. 304) ; *etc.*

1604-1605

B 610. - Registre grand in-folio, 366 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur des conclusions et des requêtes concernant la poursuite de certains comptables passibles de contraintes ; la délivrance d'un exécutoire sollicité par Chr. de Saint-Cire, veuve de Guillaume Hamon, commis par le duc de Mercoeur au paiement des gens de guerre de la garnison de Dinan, contre les héritiers des capitaines préposés à la garde de la ville (fol. 8) ; l'élargissement de prison demandé par R. Le Corvaisier, lequel était détenu au Bouffay pour défaut de paiement de la taxe de 345 livres mise sur les financiers (fol. 22) ; la liquidation du compte de Merceron, receveur et miseur des deniers communs et d'octroi de la ville de Nantes, lequel avait fait beaucoup d'avances pour diverses dépenses et notamment pour apaiser les soldats du château qui voulaient se révolter (fol. 56) ; le paiement des gages dus à Jean Le Gaigneux,

acquéreur propriétaire d'une moitié de l'état de la Maréchaussée de Bretagne (fol. 104) ; les justifications à produire par Pierre de la Gravière, commis du trésorier des États de la Ligue (fol. 135) : — le délai demandé par René de Mésangé, seigneur de Château-Fromont, pour rédiger et présenter l'aveu de ses domaines (fol. 174) ; le remboursement des avances faites par René de Rieux, seigneur de Sourdéac, pour les fortifications et munitions du château de Brest pendant la Ligue (fol. 206) ; le rétablissement sur le compte de la Recette des Finances de plusieurs sommes dépensées par le sieur de la Pardieu pour l'entretien des garnisons du château de Machecoul et de Belle-Isle, de 1600 à 1605 ; *etc.*

1605-1607

B 611. - Registre grand in-folio, 369 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur des conclusions et des requêtes concernant l'apurement des comptes de G. Rouxeau, receveur et miseur des deniers communs et d'octroi de la ville de Nantes, et l'instance poursuivie par lui contre le le maire et les échevins au sujet des avances (fol. 6) ; l'acquit des charges imposées au domaine de Rhuis dont jouissait temporairement François de Talhouet (fol. 16) ; l'appel en recours interjeté contre le sieur de Bouillon qui avait omis de remettre au trésorier des Guerres la montre des arquebusiers à pied qui tenaient garnison au château de La Latte, en 1597 (fol. 29) ; les réclamations de gages présentées par J. Thomas et J. Leclerc, établis surveillants des ouvriers employés aux fortifications de Vannes en 1597 (fol. 50) ; l'observation des règles prescrites pour l'adjudication des baux à ferme des droits de rachat, et la plainte portée par le procureur général de la Reine contre les receveurs et fermiers du Domaine (fol. 59) ; la surséance de saisie accordée à Pierre Martin, sieur de Broises, lequel refusait de faire aveu pour la métairie des Épinais en Piré (fol. 188) ; la vérification d'une quittance produite par le garde-magasin établi au château de Moncontour (fol. 204) ; la réduction des gages et vacations de J. Denis, sergent et garde de la rivière de Loire, lequel réclamait 4 livres par jour (fol. 241) ; la saisie mise sur les terres du seigneur François Goesbriant, à propos d'un exécutoire de 2698 écus obtenu contre lui par le trésorier de l'Extraordinaire des guerres qui voulait le rendre responsable dans la gestion des deniers destinés à la garnison de Morlaix en 1595 (fol. 303) ; *etc.*

1607-1608

B 612. - Registre grand in-folio, 444 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur des conclusions et des requêtes concernant la vérification et la correction de l'aveu de la terre de Gosnes présenté par Ph. d'Argentré, écuyer (fol. 13) ; l'appel en recours interjeté par la veuve de G. Le Gouais, fermier du Domaine à Quimper, contre ses enfants majeurs et les sous fermiers pour la reproduction de l'état au vrai de la ferme de son mari (fol. 30) ; le compte de gestion des terres et seigneuries d'Oudon, de Chantoceaux et autres appartenantes au duc de Montmorency, et confisquées pendant la Ligue, et les injonctions adressées au fermier (fol. 41) ; la décharge de 4773 livres accordée avec élargissement à A. Brizoual, receveur des fouages de Cornouaille, par ce motif que ladite somme se rapportait à des paroisses inhabitées (fol. 54) ; la reprise de 960 écus rayée sur le compte de G. Hus de la Bouchetière, trésorier des États, et réclamée à Fr. Le Prestre de Lezonnet, fils du gouverneur du château de Conq (fol. 79) ; la punition et l'amende infligées à Jean Juhel et à son sergent pour avoir suivi une procédure injurieuse envers un maître des Comptes (fol. 94) ; la correction d'un aveu rendu par les tenanciers du Cartron, en la paroisse de Sainte-Pazanne, qui se disaient vassaux du Moulin-Henriet (fol. 109) ; la réception des

enchères d'une maison sise en la ville de Dol et saisie sur la succession de Jean Chevalier, commis à la recette des saisies de la juridiction de Dol (fol. 137) ; les radiations opérées sur le compte du trésorier des guerres à propos des gages de la compagnie d'arquebusiers à pied du capitaine Papillon établie en garnison à Fougeray, et la mainlevée accordée au commandant A. de Cahideuc (fol. 190) ; *etc.*

1608-1609

B 613. - Registre grand in-folio, 227 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant, sur des conclusions et des requêtes, divers arrêts ordonnant que les extraits de titres demandés par I. Moisan, E. Robert, seront collationnés ; que les huissiers Robo et Bousget, chargés d'appréhender J. Fanigo, receveur des fouages de l'évêché de Saint-Brieuc, seront remboursés de leurs frais de voyage et payés de leurs vacations sur les deniers consignés par les cautions (fol. 10) ; que Ch. Martineau révisera les comptes de Marc Boué, fermier de divers devoirs établis à Redon sur le sel et le vin, en vertu d'une commission du maréchal de Brissac de 1596, laquelle fut révoquée par le Parlement et le receveur condamné à restitution (fol. 14) ; que la somme de 4700 écus sera allouée en reprise pour non jouissance sur le compte de Aug. Aureaulx, sous fermier des ports et hâvres de la Cornouaille (fol. 23) ; que la Chambre tardera à délibérer sur l'édit portant création dans chaque Généralité d'un office de receveur des rentes constituées sur les Recettes générales et particulières jusqu'à ce qu'il ait été présenté aux États de Bretagne (fol. 40) ; que dame Anne de Harrouys, veuve de Georges Morin, sieur du Chapeau, maître des Comptes, receveur des deniers destinés aux réparations des places fortes de Bretagne, versera 300 livres 15 sous sur le débet dudit compte (fol. 89) ; que défense est faite aux Généraux des Finances de procéder, sans lettres patentes duement vérifiées, à aucun arrentement du domaine du Roi (fol. 109) ; que Moricette de Goulaine, dame de Ploeuc, jouira d'un délai de six mois pour faire aveu de ses domaines (fol. 158) ; que Fr. Jarsalle, collecteur de la paroisse de Noyal-Musillac, sera déchargé des amendes jugées contre lui (fol. 192) ; que Gillette Delaunay fera saisir entre les mains du receveur des fouages de Tréguier les deniers dus aux rentiers jusqu'à concurrence de 3002 livres que son père avait avancées en 1577 (fol. 201) ; *etc.*

1609-1610

B 614. - Registre grand in-folio, 391 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant, sur des conclusions et des requêtes, divers arrêts ordonnant que frère Jean de Horis, prieur de la Madeleine de Dinan. étudiant à Paris, pourra prêter serment de fidélité par procureur (fol. 4) ; que les Généraux des Finances seront entendus sur la plainte portée contre eux par M. Jacopin, receveur du Domaine à Rennes, à propos d'assignations irrégulières faites sur sa recette (fol. 29) ; que P. Leduc, sieur du Petit-Bois, lieutenant au Présidial de Rennes, produira déclaration des noms de ses père et mère, du nombre de ses enfants et de ses biens, avant d'obtenir enregistrement de ses lettres de noblesse (fol. 39) ; que la somme de 1765 écus sera rétablie sur le compte de G. Brizoual, receveur des fouages de Cornouaille, après la reconnaissance d'une signature de J. Daradon, sieur de Quinipily, auquel il avait versé ladite somme pour la solde de la garnison de Hennebont en 1591 et 1592 (fol. 79) ; que les acquits des sommes employées aux réparations du château de Brest seront joints au compte de R. Sain, parce que J. Lailler, écuyer, sieur de Lespinay, en sera garant (fol. 103) ; que la barrique de vin saisie au Port-Maillart de Nantes au préjudice de P. Le Vallet, huissier à la Chambre, par J. Caris, fermier des devoirs, lui sera restituée en franchise (fol. 112) ; que J. Moulnerie sera déchargé du reliquat à payer sur le bail de son beaupère,

autrefois fermier du domaine du Roi à Rennes (fol. 143) ; que Fr. Thierry de la Prévallaie et consorts paieront à la Recette générale 22821 livres comme détenteurs des biens de la succession de Jean Hauguemard, receveur du Domaine à Fougères (f^os^ 245 et 246) ; *etc.*

1610-1611

B 615. - Registre grand in-folio, 294 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant, sur des conclusions et des requêtes, divers arrêts concernant la liquidation des frais de la saisie mise sur les biens de Charles et François Baye (fol. 10) ; les réclamations adressées par Louis de Montigny, capitaine au château de Succinio, à René de Talhouet, écuyer, usufruitier du domaine de Rhuis (fol. 14) ; l'ordre à établir entre les créanciers de feu Math. Caris, commis à la recette des fouages au tablier de Châteaubriant (fol. 40) ; la contrainte signifiée par le receveur général des Finances aux maire et échevins de Nantes qui refusaient de payer 5000 livres pour la contribution aux travaux de la Ville-Neuve (fol. 46) ; le règlement d'un différend pendant entre Jean Loriot, trésorier des États pendant la Ligue, et son commis J. Le Heulle (fol. 53) ; la justification des droits invoqués par Ch. de Lespinay, sieur de Vaucouleurs, lequel jouissait d'une exemption de rachat remontant à la guerre de la succession, à raison de la garde du château de Léhon, (fol. 99) ; la représentation des lingots et plaques d'argent saisis sur des faux monnayeurs qui les avaient tirés de certains vases sacrés volés dans l'église de Sarzau (fol. 179) ; le rétablissement d'une allocation de 120 écus sur le compte d'Henri Le Gal pour le paiement des frais de députation de Hamon Le Jacobin, écuyer, sieur de Kermengoiz, envoyé vers le Roi, en 1598, par les États du pays de Léon (fol. 189) ; articles accordés entre les officiens des différentes Chambres des Comptes de France pour faciliter l'exercice de leurs charges (fol. 195) ; *etc.*

1612-1617

B 616. - Registre grand in-folio, 378 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant, sur les conclusions et les requêtes, divers arrêts concernant la vérification des comptes de gestion du temporel de l'abbaye de Saint-Gildas de Rhuis pendant le séquestre (fol. 6) ; la condamnation encourue par B. de la Touche, substitut à la barre d'Auray, pour avoir joui des biens saisis sur J. Maupertuis, receveur du Domaine d'Auray, en 1579 (fol. 21) ; la mainlevée de saisie accordée aux enfants de Georges de Moucheron, receveur des fouages à Vitré, après leur renonciation à sa succession (fol. 32) ; les poursuites en responsabilité intentées à R. Marec de Montbarot comme caution d'Alex. Bedeau, fermier de la taxe de 4 écus par pipe de vin (fol. 47) ; les versements à faire par M. Lenfantdieu, receveur et payeur des gages de la Chambre, au conseiller chargé de la distribution des épices ; le jugement des reprises exercées contre le commis du greffe criminel du Présidial de Rennes par la veuve de G. Perras, receveur du Domaine à Rennes, à propos du réglement des frais de divers procès (fol. 91) ; l'annulation d'un arrêt du Parlement qui met obstacle au recouvrement des rentes dues au Roi dans le ressort du Domaine de Guérande (fol. 96) ; l'exclusion de l'avocat général de la Chambre du rôle de distribution des épices (fol. 111) ; les poursuites à intenter pour le recouvrement des casuels échus au Roi dans la juridiction de Brest (fol. 137) ; la vérification des acquits conservés dans le bureau de René Sain, receveur général absent, et son remplacement (fol. 150) ; la taxe des vacations dues au procureur général Blanchard pour le temps qu'il a passé à rédiger l'inventaire des titres des terres de Montafilant, de Plancouet et de Chemin-Chaussée, séquestrées sur le feu sire de Chateaubriand (fol. 206) ; *etc.*

1613-1615

B 617. - Registre grand in-folio, 294 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur des conclusions et des requêtes concernant les dépenses de guerre, de munitions et de fortifications faites par les habitants de Quimper en 1597, et l'apurement du compte de leur miseur (fol. 6) ; la liquidation des comptes de Fr. Thébaud, receveur des fouages de l'évêché de Dol, et de son successeur J. Duchesne, auquel il avait résigné sa charge (fol. 34) ; l'acquittement des rentes assignées sur les fouages de Rennes et la production des quittances fournies à Cl. Vallée, receveur (fol. 57) ; la délivrance d'un exécutoire de 1028 livres demandée par le tuteur des enfants de feu J. du Mocazre, fermier du Domaine de Lesneven, contre les héritiers de J. de Turmelin, sénéchal, et J. Desportes, substitut du procureur général au même ressort (fol. 77) ; le jugement d'une intervention du sire de Sourdéac dans une réclamation adressée à Yves Cadiou, garde de l'artillerie du château de Brest, par le duc de Montbazon, donataire des deniers de plus value provenant du renchérissement des monnaies (fol. 85) ; la vérification des réductions de fouages obtenues par les paroissiens de Coismieuc, et les erreurs de comptes qu'elles ont pu occasionner (fol. 115) ; les irrégularités commises par G. Le Prestre, évêque de Cornouaille, lorsqu'il invita l'économe de son temporel à lui rendre compte de sa gestion (fol. 167) ; une continuation de délai accordée à Jean du Groesquer pour justifier ses prétentions aux droits honorifiques de la terre de Tresigneau en l'église paroissiale (fol. 249) ; *etc.*

1615-1616

B 618. - Registre grand in-folio, 291 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre des Comptes rapportant, sur des conclusions et des requêtes, divers arrêts ordonnant que la fille de Lucas Trochu, ancien greffier de la Chambre, sera déchargée de plusieurs liasses de papiers qui seront mis en sacs et scellés (fol. 14) ; que les biens de Hélène Lesourd, femme de M. Pitouais, receveur du Domaine à Ploermel, seront vendus, et que P. Monnier, commis à la recette des épices de la Chambre, sera payé de la somme de 650 livres (fol. 19) ; qu'Olivier Broust, receveur des fouages de l'évêché de Rennes, paiera 140 livres d'arrérages de rentes à A. Davy, sieur de la Diacrays (fol. 95) ; que les officiers de la Chambre qui manqueront à la procession générale du *Sacre* perdront la moitié de leurs épices (fol. 110) ; que Ch. Laurent, receveur des fouages de l'évêché de Tréguier, sera déchargé des amendes qu'il a encourues pour n'avoir pas produit ses comptes de 1615 (fol. 124) ; que Yves Kerguelen, fermier de la terre de Quistinic pendant l'année du rachat, jouira de son bail, malgré le procès intenté aux héritiers de Marie de Quelen par Chr. d'Aradon, baron de Camors (fol. 161) ; que Yves Barguil jouira de deux mois de délai pour rendre ses comptes de la recette au Domaine de Quimperlé (fol. 197) ; qu'André Morel des Bretonnières, commis aux vivres et aux étapes des gens de guerre occupés au siège de Vitré, en 1599, produira ses justifications et répondra aux poursuites du fermier des restes à recouvrer sur les comptables (fol. 211) ; que les parties déportées sur le compte d'Yves Cam, fermier des deniers communs de la ville de Pontrieu, seront rayées pour être recouvrées sur les marguilliers de la même ville (fol. 225) ; *etc.*

1616-1617

B 619. - Registre grand in-folio, 292 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur des conclusions et des requêtes ordonnant que les religieux Franciscains de Rennes recevront les trois mille livres à eux accordées

pour les réparations de leur couvent (fol. 36) ; que les habitants de Nantes seront tenus en souffrance pour un an du paiement de 11,720 livres, montant de leur taxe pour les Aides, à la condition de se pourvoir de lettres patentes (fol. 50) ; que les commissaires chargés de l'enquête relative à l'érection du marquisat de Belle-Isle auront un an de délai pour exécuter leur mission (fol. 68) ; qu'il y aura exécutoire de 294 livres contre Et. Foyneau, commis à la recette des Casuels, au profit de Ant. Guibourt, sieur de Launay (fol. 80) ; que Chr. Desnos, greffier de la ville de Saint-Malo, présentera un état de la recette et de la dépense de 384 livres (fol. 102) ; que la saisie sera apposée sur tous les fiefs, terres et seigneuries relevant du Roi dans le ressort de Jugon, pour lesquels on a négligé de produire les hommages et aveux (fol. 104) ; que les habitants de Rhuis feront mettre en bon état les parcs de Liscouet et de Succinio comme ils y sont tenus par leurs chartes de privilèges (fol. 120) ; que Fr. Coustureau, sieur de la Jaille, conseiller maître des Comptes, recevra 450 livres pour ses frais de voyage et de séjour à Paris (fol. 154) ; que J. de Jaurreguy, sieur de Kercoëtlen, gendre de Jean de Lohéac, fermier du Domaine, sera contraint de payer 400 livres au receveur du même ressort (fol. 165) ; que Fr. Fulques, commis à la garde des prisonniers de la conciergerie du Bouffay de Nantes, justifiera les dépenses dont il réclame le remboursement à la veuve de R. Girard, receveur du Domaine à Nantes (fol. 201) ; *etc.*

1617-1618

B 620. - Registre grand in-folio, 381 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur les conclusions du Procureur général et sur diverses requêtes, ordonnant qu'Antoine Macé, garde des livres de la Chambre, touchera 600 livres pour ses gages (fol. 6) ; que les frais de voyage à Paris du président de la Coussaye seront réglés à 300 livres (fol. 19) ; que copie de l'aveu de la maison noble du Bois-Tillac, paroisse du Pellerin, sera délivrée à René Bonfils, auditeur des Comptes, pour la défense de ses droits (fol. 48) ; que Jean Cothorel, gendre de Jean de Vannes, commis à la recette des deniers destinés aux fortifications de Vannes, aura un délai de trois mois pour compter de cette gestion (fol. 63) ; que G. Sallou, curateur aux biens vacants de la succession de Fr. Lochet, receveur du Domaine à Saint-Brieuc, sera déchargé de tout compte, et que le Procureur général fera appeler les cautions de ce comptable (fol. 91) ; que Renée Godard, veuve de Jean Busnel, sieur de Gripée, et son fils, seront renvoyés hors d'assignation pour la justification du paiement de 10,000 livres qui leur est demandée comme adjudicataires de la maison de la Touche-Raoul (fol. 112) ; que la fille de Gilles Angelard, commis à la vente des bois des forêts de Carhaix, aura mainlevée de la saisie mise sur ses héritages (fol. 129) ; que le premier président Auffray de Lescouet recevra 75 livres pour la fin des indemnités à lui dues pour ses voyages en Cour (fol. 164) ; que les acquéreurs de 120 livres de rente due au Roi par les habitants de Moncontour déposeront leur déclaration entre les mains du receveur des Aides pour être jointe à son compte d'apurement (fol. 221) ; *etc.*

1618-1619

B 621. - Registre grand in-folio, 375 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur des conclusions du Procureur général et des requêtes présentées par des comptables ou des vassaux de la Couronne, ordonnant que les habitants de Rennes seront autorisés à prélever 6,000 livres pendant trois ans sur leur octroi pour acquérir le terrain nécessaire à l'établissement d'un couvent de Carmélites (fol. 9) ; que la somme de 522 écus sera rayée au rôle des restes à recouvrer et que les héritiers d'Abel Gouicquet, sieur de Vanpatry, en seront déchargés, parce qu'il est avéré que ce capitaine a nourri à ses frais la compagnie

de 300 arquebusiers à pied qui composait la garnison de Paimpol en 1592, et cela jusqu'à la fin des guerres, sans autre compensation que le titre de chevalier de l'ordre du Roi (f^os^ 17) ; que les héritiers de Julien Hervouet, receveur et châtelain de la seigneurie de Touffou, produiront l'apurement du compte de ce domaine avant d'obtenir décharge de leur débet (fol. 37) ; que M. de Cornulier, Général des Finances, commettra un autre intérimaire que le sieur Sain à l'exercice de la recette générale des Finances, après la démission d'Yves Fyot (fol. 51) ; que Jean de Trevelec, écuyer, ajoutera à son aveu l'indication des tailles auxquelles il est sujet à raison de ses terres du pays guérandais (fol. 87) ; que la défense sera faite au sénéchal de Nantes de commettre à la recette des deniers provenant de ventes et de successions vacantes d'autres comptables que le receveur du Domaine (fol. 143) ; sommations à divers fermiers de verser les termes échus de leurs baux au trésorier des États de Bretagne ; ajournements, taxations de vacations ; *etc.*

1619-1620

B 622. - Registre grand in-folio, 396 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur des conclusions du procureur général et des requêtes présentées par des comptables ou des vassaux de la Couronne, portant que le procureur général interviendra au Conseil du Roi. avec le conseiller R. Héliand de la Touche, auditeur des Comptes, pour empêcher qu'il ne soit assigné au Parlement de Paris pour un débat de préséance soulevé à Château-Gontier (fol. 4) ; que le receveur général des Finances paiera, sur le fonds des réparations aux places fortes, la somme de 1,100 livres au sieur Benesteau, maître maçon (fol. 21) ; qu'il sera informé sur les contraventions aux règlements commises par les officiers de la barre de Fougères (fol. 40) ; que J. Desportes, substitut du procureur général à Lesneven, sera renvoyé à l'exercice de sa charge avec injonction d'observer à l'avenir les ordonnances (fol. 40) ; que les habitants du Croisic seront déboutés d'une requête demandant l'exemption de la axe des étapes (fol. 70) ; que les habitants de Belle-Isle paieront leurs fouages depuis l'expiration de leur dernière exemption (fol. 101) ; que les extraits demandés par J. Marion, commis à l'économat de l'évêché de Léon, lui seront délivrés pour ses poursuites contre les habitants du bourg de la Madeleine, appelés *les gens de la loi*, autrement *sexta legis* (fol. 170) ; commission à J. Fourché, conseiller maître, pour procéder à l'inventaire des meubles et papiers de la veuve de Gabriel Hus, trésorier des États de Bretagne (fol. 274) ; *etc.*

1620-1622

B 623. - Registre grand in-folio, 285 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur des conclusions et des requêtes, ordonnant que Madeleine Le Mareschal, veuve d'Albert de Rousselet, sieur de la Pardieu, sera déchargée de la somme de 2,100 livres qui lui est indûment réclamée pour les lods et ventes des terres de Vue et de la Blanchardais (fol. 1) ; que Jean Commandoux, fermier de l'impôt du sol pour pot de vin vendu à Malestroit, sera tenu en surséance pour la somme de 2;080 livres, mais qu'il produira des extraits des cahiers des clercs marqueurs jurés de Ploërmel et de Malestroit, du vin vendu pendant les six dernières années (fol. 14) ; que les héritiers de Jean Bricquet, maître architecte en Bretagne, seront appelés à la Chambre et qu'il sera défendu aux huissiers de faire aucune exécution contre M. Regnaudin, commis à la recette du Domaine aux ressorts de Morlaix et Lanmeur (fol. 18) ; que les députés des États de Bretagne, pour assister au jugement des comptes de leur trésorier, seront payés de leurs vacations à raison de 15 livres par jour (fol. 86) ; que le miseur de la ville de Quimperlé paiera, à

la recette générale des Finances, les arrérages de la moitié de la rente de 80 livres adjugée au Roi par arrêt du Parlement (fol. 103) ; que le substitut du procureur général à Morlaix poursuivra le bail à ferme et ensuite la vente des héritages saisis sur Noël du Tertre et ses héritiers, redevables au Roi de 3,675 livres sur le bail du billot de l'évêché de Léon (fol. 116) ; que J. Cordier, maître architecte de la ville de Rennes, adjudicataire du bail des réparations des prisons du Parlement, sera payé de la somme de 600 livres, mais qu'il sera fait défense aux commissaires du Parlement de dresser aucun procès-verbal ou passer aucun bail pour les édifices royaux, les ponts et passages (fol. 144) ; *etc.*

1622-1623

B 624. - Registre grand in-folio, 256 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant des conclusions, des requêtes et divers arrêts ordonnant que J. Guy, procureur postulant, sera payé par les héritiers ou cautions de R. Juhault, receveur du Domaine à Rennes, de la somme de 202 livres (fol. 2) ; que suivant la requête du procureur syndic des États de Bretagne, es héritiers de Jean Vivaru, commis à l'Extraordinaire des Guerres, paieront 150 livres au trésorier des États (fol. 21) ; que les extraits requis par J. Barrin, seigneur de la Galissonnière et de la Jannière, lui seront délivrés pour plaider contre Renée Le Maire, dame du Plessis-Guérif et du Pemion (fol. 22) ; qu'il sera sursis pendant 6 mois au jugement du compte de Fr. Madeléneau, receveur des fouages de l'évêché de Vannes, pour qu'il fasse avertir les rentiers du ressort de se présenter à son tablier (fol. 36) ; qu'il sera de nouveau procédé au bail à ferme des biens de feu Claude de Lannion tombés en rachat, attendu que le premier a été adjugé frauduleusement (fol. 60) ; que la saisie mise sur la terre de Kerduallec, en la paroisse d'Aradon, sera levée au profit de G. de Talhouet, écuyer, sieur de la Villeneuve (fol. 122) ; que les habitants de Vannes seront déchargés de l'injonction à eux faite de se pourvoir de lettres vérifiées avant de procéder au bail de leurs devoirs (fol. 134) ; que J. Fascheu et J. Bastard, fermiers généraux des devoirs des ports et hâvres de Bretagne, présenteront l'état au vrai de la re cette de leur ferme, avant de jouir de leurs lettres de rabais (fol. 177) ; *etc.*

1623-1624

B 625. - Registre grand in-folio, 258 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur des conclusions et des requêtes, ordonnant que Jacques Barrin, premier président, sera, suivant sa demande, dispensé du service qu'il doit au Roi dans ses fonctions (fol. 10) ; que J. Bouchet, receveur des deniers destinés aux réparations de la ceinture de Châteaubriant, comptera devant les habitants de cette ville, à la charge d'envoyer un double de son compte à la Chambre (fol. 11) ; que la veuve de Fr. Le Goff, receveur d'une pancarte établie à Vannes pendant la Ligue, reversera 112 livres au miseur de Vannes, J. Hervouet (fol. 25) ; que Ch. de Bourgneuf, seigneur de Cucé, premier président au Parlement, paiera 200 livres à B. de Santo-Domingo, receveur des fouages de l'évêché de Saint-Malo (fol. 39) ; que Jean de Rosmadec, écuyer, seigneur de l'Espinay-Josseau, recevra la pension pour laquelle il est inscrit sur les états de la recette générale des Finances (fol. 54) ; que René de Keralbaud, écuyer, sieur de Cardelan, produira la charte du duc François qui lui concède le droit de monture sur les vassaux de la Couronne dans la paroisse de Baden, et dont il a obtenu confirmation en 1617 (fol. 66) ; qu'il sera ouvert une information sur le préjudice causé au fermier des deniers communs de la ville de Quimper par les courses des garnisons de Crozon, de Conq et de Douarnenez, de 1595 à 1598 (fol. 77) ; qu'il sera fait défense aux habitants de Dinan de divertir leurs deniers d'octroi de l'emploi assigné par leurs lettres de concession

(fol. 112) ; que les arrérages de la rente de 50 livres assise sur les fouages de Tréguier au profit de Jeanne Pinart, douairière de Goulaine, seront payés à son héritier, Jean de Carné, baron de Blaizon (fol. 195) ; *etc.*

1624-1625

B 626. - Registre grand in-folio, 266 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur des conclusions et des requêtes, ordonnant que René Busnel, écuyer, seigneur de la Touche, grand prévôt de Bretagne, représentera le rôle de sa compagnie de maréchaussée devant le commissaire des Guerres et le contrôleur pour le faire signer, et que ces officiers indiqueront dessus la cause de leur refus de signer (fol. 2) ; que le fermier du devoir des États cessera de poursuivre J. Bidé de Ranzay, contrôleur général des Finances, attendu qu'il est exempt à raison de son office (fol. 38) ; que Jean Guégan, commis à la recette du Domaine à Jugon, sera élargi des prisons royaux de Jugon à la charge de rendre son compte dans le délai de 6 mois (fol. 81) ; que procès-verbal sera dressé de la situation de l'église du Bignon, diocèse de Nantes, avant d'y placer le banc et les armoiries de Guillaume Landaz, acquéreur de la terre du Bignon de G. de Lesrat, écuyer, sieur de Lancrau, le 11 mai 1621 (fol. 121) ; qu'une enquête sera faite sur les causes de la diminution du produit de l'impôt de 6 deniers par pot de vin vendu à Tréguier, et les dommages qu'a subis le fermier Pierre Gaultier (fol. 135) ; que Marguerite de Coëtlogon, dame de Lesquiou, rapportera acte de la publication de l'aveu de la terre de Lesquiou sous Hennebont (fol. 145) ; que les geôliers des prisons royaux seront tenus de recevoir sans caution les comptables condamnés à la détention (fol. 171) ; qu'un conseiller maître se transportera à Pontorson pour informer de la quantité de deniers levés pour être employés aux frais de démolition du château de cette ville (fol. 202) ; *etc.*

1625-1626

B 627. - Registre grand in-folio, 276 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur des conclusions et des requêtes, ordonnant que de très humbles remontrances seront faites au Roi à propos de l'arrêt obtenu par les paroissiens de Saint-Nicolas de Nantes contre les réglements de la Chambre (fol. 9) ; que P. Boylesve, greffier de la Chambre, se retirera près du Roi pour obtenir la réduction de bail qu'il réclame (fol. 18) ; que Guy Le Faucheux, sieur de la Cocherie, miseur des deniers communs et d'octroi de la ville de Vitré, jouira d'un délai de cinq semaines pour présenter son compte (fol. 42) ; que les gendres et les filles de Philippe de Buch, étranger, seront mis en possession de ses biens, quoi qu'ils soient échus au Roi par droit d'aubaine (fol. 59) ; que, suivant la requête de François de Kersaint-Gilly, procès-verbal sera dressé des intersignes féodaux qui sont dans l'église de Kerlouan (fol. 80) ; que les quatre régents de la Faculté de Droit en l'Université de Nantes recevront leurs gages du receveur général des Finances, auquel ils remettront leur acte de nomination et leur prestation de serment (fol. 93) ; que N. Desportes, député par le Clergé, la Noblesse et le Tiers-État de l'évêché de Léon, pour recevoir le remboursement du prêt de 200,000 écus fait en 1598, procédera sans délai à la répartition des fonds (fol. 110) ; que l'exécutoire décerné contre J. du Rocher, sieur de la Prévôtais, sera valable contre Al. du Rocher, sieur de Beaulieu, pour la somme de 222 livres (fol. 159) ; que les juges ordinaires devront faire mention sur les aveux des dates de leur renvoi et de leur publication (fol. 203) ; que les sceaux seront apposés en la demeure de P. Ollivier, receveur des fouages de Cornouaille (fol. 227) ; *etc.*

1626-1627

B 628. - Registre grand in-folio, 293 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur des conclusions et des requêtes concernant le délai d'un mois demandé par Jean de Lescu, prieur de Croist, pour présenter son aveu (fol. 37) ; le maintien de Ch. Chauvet dans la charge de receveur général des devoirs de la Prévôté de Nantes, malgré l'opposition de J. Girard, fermier des devoirs de la même Prévôté (fol. 45) ; l'apurement des comptes de Julien Aulnette, sieur du Boismeleuc, adjudicataire du bail à ferme du temporel de l'évêché de Saint-Malo (fol. 52) ; l'application des règlements relatifs aux deniers casuels dans le ressort de Lannion, et les obligations imposées aux officiers de la juridiction (fol. 58) ; une contestation de mouvance entre Gabriel de Goulaine, seigneur de Saint-Nazaire, et Pierre de la Bouëxière, écuyer, seigneur de la Motte-Almant (fol. 71) ; la gestion de l'économat de de l'évêché de Saint-Brieuc et la révision de compte demandée par A. Le Porc de la Porte, évêque dudit siège (fol. 113) ; la délivrance de la terre de Bréal, acquise par Louise, comtesse de Maure et de Mortemart, et le paiement des ventes (fol. 138) — la décharge d'amende sollicitée par Yves Carion, fermier du Domaine au ressort de Quimper (fol. 159) ; le respect des privilèges des habitants de la presqu'ile de Rhuis et l'exécution de leurs devoirs par rapport à l'entretien du parc de Liscouet (fol. 177) ; la réception du serment de fidélité de Jean Le Meignen, prieur recteur de Saint-Martin de Corcept (fol. 198) ; les contraintes exercées envers Jean Prier, sieur du Bot, héritier d'Alain du Bot, sénéchal de Guérande, pour rendre compte des deniers imposés sur les habitants du Croisic (fol. 213) ; *etc.*

1627-1628

B 629. - Registre grand in-folio, 295 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant les requêtes, les conclusions et les arrêts concernant l'amortissement des terrains acquis par les Ursulines de Ploërmel et la représentation de leurs contrats d'acquisition (fol. 5) ; les sommations à adresser aux communautés religieuses qui s'accroissent sans lettres patentes de permission (fol. 17) ; l'enregistrement des lettres d'octroi obtenues par les habitants de Bécherel et les autorisant à lever une taxe de 4 deniers par pot de vin (fol. 27) ; la vérification du compte des sommes employées pour la réédification du couvent des Carmes de Ploërmel, entièrement ruiné pendant les dernières guerres civiles (fol. 32) ; l'entretien de la garnison envoyée à Josselin sous les ordres du sieur Josso de Lépinay aux frais du Roi et non aux frais de la ville (fol. 44) ; la vérification des titres en vertu desquels la dame du Rocher-Portal réclamait un droit de chauffage en la forêt de Villecartier, à raison de son domaine de la Ballue (fol. 56) ; l'enquête à faire sur un projet de halle proposé par la Mairie de Nantes, près de la Monnaie, et sur les inconvénients de la bâtisse commencée (fol. 72) ; la remise d'une amende prononcée contre un sergent indigent (fol. 84) ; les usurpations de compétence commises par le Parlement au préjudice de la Chambre, et les protestations à envoyer au Roi (fol. 94) ; la séparation des rôles de fouages à rédiger pour les paroisses de Saint-Michel et de Plélan-le-Petit, dans l'évêché de Saint-Malo (fol. 105) ; la mouvance féodale d'une pièce de terre entourée de fossés appelée la *Prouère*, paroisse de Maumusson, laquelle était revendiquée par Jeanne de Boisjourdan, dame de la Perrière, et par Étienne Raoul, seigneur châtelain de Maumusson, qui soutenait qu'elle relevait de lui et, en supériorité, de la Motte-Glain (fol. 249) ; *etc.*

1628-1629

B 630. - Registre grand in-folio, 293 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant les requêtes, les conclusions et les arrêts concernant la vérification des lettres d'octroi obtenues par les bourgeois de Vannes (fol. 30) ; le paiement de

l'annuité de 6,000 livres due par la municipalité de Rennes aux Jésuites pour la construction de leur collège (fol. 43) ; l'inventaire des biens meubles de deux habitants de Cendres décédés sans hoirs, et l'envoi en possession au profit de J. Mahault, avocat au Conseil du Roi (fol. 48) ; la restitution du droit de rachat perçu sur la succession de Samuel de la Chapelle, seigneur de la Roche-Giffart, concédée par la Reine mère au profit de Marguerite Tillon, mère du défunt (fol. 61) ; la correction de l'aveu de la seigneurie de Guémené, en Couéron, présenté par M. Charette, sieur d'Ardennes (fol. 63) ; la nécessité de rappeler les receveurs ordinaires du ressort de Rennes à l'observation des réglements (fol. 77) ; l'arrestation de G. Le Gallic, coupable de violences envers un huissier de la Chambre chargé de signifier un exploit à sa soeur, veuve de Jean Quellenec (fol. 98) ; la répétition de 1,025 livres intentée aux héritiers de Fr. Moeam, conseiller au Présidial de Quimper, par J. Troussier de Pontménard, héritier du sieur Avril de Lormois, trésorier des États de Bretagne (fol. 106) ; la surséance accordée à Louise de Coatanscoure, dame de Couatmeur, pour faire hommage de son domaine, avec défense de la saisir (fol. 109) ; l'usurpation de ressort commise par un sergent du Châtelet de Paris, envoyé en Bretagne pour contraindre F. Noblet, receveur général du Taillon, au paiement de 12,800 livres (fol. 225) ; une dé charge d'amende obtenue par M. Luhendre, miseur de Quimperlé, coupable de désobéissance envers la Chambre (fol. 271) ; *etc.*

1629-1631

B 631. - Registre grand in-folio, 284 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur des requêtes et des conclusions concernant la vérification des lettres d'octroi obtenues par la ville de Guérande pour l'aider à réparer un grand pan de sa muraille qui est tombé (fol. 12) ; le remboursement des avances faites par feu Jean de Procé, sieur du Pas, au nom de la ville de Vannes, pour suivre différentes affaires à la Cour, et la correction des comptes du miseur Chr. Laurent (fol. 19) ; la répression des séditions qui troublaient la ville de Nantes le jour des élections municipales et de l'installation du maire et des échevins (fol. 31) ; la liquidation du compte des deniers levés sur les habitants de Batz et du Croisic, en 1598, pour le paiement des 10,000 écus par eux dus au sieur Grezil de la Tremblaie, et le règlement de l'indemnité payée à divers habitants retenus prisonniers à raison de cette dette (fol. 46) ; la réception de l'hommage de la terre de Landrescar offert par Louis de Lantivy, sieur de Cassero (fol. 62) ; les prétentions du seigneur de Tharon, Lymur et Bougon sur le prieuré du Pellerin (fol. 73) ; l'autorisation d'ajouter à l'aveu des religieuses de Saint-Sulpice de Rennes qu'elles possèdent les îles de Saint-Nicolas de Corbière, en la paroisse du Pellerin (fol. 94) ; la justification des droits de juridiction et de prééminence portés dans son aveu par Yves Léon, sieur de Bourgerel, pour les paroisses de Locarn et de Burturel (fol. 133) ; la conservation des droits de la Chambre sur le jugement du compte des fermiers de la régale de l'évêché de Saint-Malo à l'exclusion de la Chambre des Comptes de Paris (fol. 143) ; autre arrêt portant que la comtesse de Maure présentera l'aveu de sa terre de la Sénéchallerie, en Saint-Julien-de-Concelles, suivant les anciens titres, et visaut une foule d'actes remontant à G. Sabran, seigneur de la même terre en 1308 (f^{os} 279-280) ; *etc.*

1631-1632

B 632. - Registre grand in-folio, 275 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant des conclusions et des arrêts concernant l'enquête à faire sur les moyens de faux à invoquer contre des lettres d'octroi obtenues par les chanoines de Saint-Pierre de Nantes (fol. 21) ; la durée des vacances que prendront les maîtres des Comptes (fol. 38) ; le

jugement des comptes de Guy Pitouays, miseur d'Hennebont, et le remboursement des sommes qu'il a avancées (fol. 38) ; l'adjudication du bail à ferme du *devoir* concédé aux habitants d'Audierne, attendu que les précédents fermiers n'ont pu entrer en jouissance « à cause des incursions et désordres en la coste par les Anglais et autres ennemis de Sa Majesté » (fol. 45) ; les additions avantageuses à porter sur l'aveu de Louis d'Avaugour pour la terre du Bois et de Faye en Carquefou (fol. 69) ; l'observation des préséances réglées pour les cérémonies auxquelles les officiers de la Chambre prennent part (fol. 103) ; le paiement d'une rente de 82 livres réclamée par la veuve de P. Robin, sieur de la Baronnerie (fol. 120) ; les décharges de recouvrement demandées par J. Bréchart, sous-fermier des greffes civil et criminel de Hédé (fol. 146) ; la production des titres de la mouvance du prieuré de Saint-Laurent de Bourgneuf, pendante entre le Roi et le sire de Retz (fol. 163) ; l'enquête à faire sur les lettres de naturalisation obtenues par Jean de la Moussaie, écuyer, originaire de Lorraine, et Marie Ruelle, sa femme (fol. 188) ; *etc.*

1632-1634

B 633. - Registre grand in-folio, 284 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant des conclusions et des arrêts concernant l'état de la chapelle bâtie par les religieuses tertiaires de Saint-François et abandonnée après leur translation au Marchix (fol. 12) ; l'habillement que les officiers de la Chambre devront porter dans leurs fonctions, au sermon, et dans les processions (fol. 20) ; l'ingérence des officiers du siège de Quimper dans la gestion des deniers communs et d'octroi de la ville (fol. 24) ; la suspension de paiement de gages réclamée par un archer de la Maréchaussée dont les provisions étaient contestées (fol. 44) ; le jugement d'un combat de mouvance pendant entre le Roi et le seigneur de Rosernou à propos de la terre de Kervenic en Dineaul (fol. 50) ; une décharge de poursuites en recouvrement de débets, sollicitée par P. Le Gouvello, procureur du Roi en la juridiction d'Hennebont (fol. 70) ; les réparations à faire à la chapelle des Minimes de Nantes et les secours que les religieuses réclamaient sur les fonds du Domaine (fol. 72) ; les informations à prendre sur les pertes subies par le fermier du devoir levé en la ville de Dinan et le rabais à lui accorder (fol. 86) ; les répétitions exercées par le procureur général syndic des États de Bretagne contre les héritiers et cautions d'Al. Bedeau, fermier du devoir de billot, en 1597 (fol. 109) ; la réception de Pierre Ernaud en qualité de greffier de la Chambre (fol. 119) ; la marche à suivre pour exécuter les réparations nécessaires à l'hôtel de ville de Morlaix (fol. 123) ; le paiement des gages de greffier de la maréchaussée de Bretagne à H. de Rohan, duc de Monbazon, demandeur comme acquéreur de cet office (fol. 131) ; *etc.*

1634-1635

B 634. - Registre grand in-folio, 245 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant des conclusions et des arrêts concernant la taxe réclamée par le premier président pour ses vacations de la réformation des Domaines (fol. 8) ; le remboursement des avances faites par Jean Louvel pour la construction de la maison de santé fondée à Rennes en 1607 (fol. 15) ; la délivrance des extraits et rôles des casuels que réclamait L. Henry, commis à la recette du Domaine à Auray (fol. 35) ; le versement de 5,537 livres montant d'une demi-année de la ferme de la Prévôté de Nantes, due par le fermier J. Ravenel à Ch. Chauvet, receveur général, qui le réclamait pour le paiement des gages des officiers (fol. 49) ; l'annulation d'une saisie mise sur le temporel de l'évêché de Léon par un huissier du Parlement de Paris (fol. 51) ; la désignation des commissaires qui procéderont sans retard à la confection d'un nouveau terrier du

domaine des sénéchaussées de Lesneven, de Saint-Renan et de Brest (fol. 60) ; les détournements de destination commis par les habitants de Dinan sur leurs deniers d'octroi (fol. 64) ; le paiement par le fermier des octrois de Vannes de la somme de 3,840 livres, reliquat de l'allocation promise aux Jésuites pour l'entretien de leur collège (fol. 97) ; l'apurement des comptes de J. Laurivain, fermier du Domaine de Hédé (fol. 110) ; le jugement des poursuites intentées à G. Henry de la Motte, payeur des gages du Parlement, par la veuve de R. Godart, conseiller à ladite Cour (fol. 190) ; le règlement de mouvance de la terre de Brehet ou Berhet, en Guérande, entre le seigneur de Campzillon et le receveur du Domaine (fol. 204) ; *etc.*

1635-1636

B 635. - Registre grand in-folio, 291 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant des conclusions et des arrêts concernant la conservation des franchises accordées au Chapitre de Vannes en faveur de son sergent de Plouvara (fol. 14) ; l'information à suivre sur une demande de mainlevée présentée par Françoise d'Acigné, à propos de la saisie de la terre de Tronguidy (fol. 17) ; le recouvrement des créances de la ville de Quimperlé sur les anciens miseurs, et le remboursement des avances du sieur Jean Lohéac, sieur de Trevozec (fol. 32) ; le rétablissement de divers crédits extraordinaires votés par les habitants de Dinan pour subvenir aux frais des démarches à faire pour la concession de foires franches, la création d'un présidial à Dinan et l'entretien de la compagnie du sieur de la Hunaudais (fol. 41) ; la prestation d'aveu du prieuré de Montrelais, dont la mouvance était revendiquée par la marquise de Mortemar (fol. 43) ; la délivrance du don des lods et ventes de la terre de Lescoat accordée à Cl. de Kergroades, veuve du sieur de Kerliviry (fol. 49) ; la justification de l'emploi de 3,900 écus pris sur les deniers de la capitulation de la ville de Guingamp pour être versés aux six compagnies de gens de pied établies par le prince de Dombes (fol. 52) ; le jugement des poursuites intentées par les Carmes de Saint-Pol-de-Léon pour obtenir l'aumône annuelle de 800 livres à eux promise pour la réfection de leur couvent (fol. 66) ; le remboursement des dépenses faites par Ch. Gouyon de la Moussaie pour l'entretien de 25 cuirasses et de 47 arquebusiers à cheval dans le château de Tonquédec de mars 1589 à mai 1591 (fol. 145) ; *etc.*

1636-1638

B 636. - Registre grand in-folio, 158 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant des conclusions et des arrêts concernant la publication des lettres de gratification portant remise des droits de lods et ventes de la terre de Pinault en Pleyben, au profit du marquis de Locmaria (fol. 3) ; le rétablissement sur le compte du Domaine de Quimperlé d'une somme de 90 livres pour les vacations dues au sénéchal Jean Lohéac, qui avait passé le bail des réparations des prisons de cette ville (fol. 5) ; la production du bail à ferme de la terre de Clisson tombée en rachat après le décès de Ch. de Bretagne, la concession de l'excédent du rachat accordé par le Roi à la duchesse de Montbazon, et la rétrocession consentie par celle-ci à son frère Louis de Bretagne (fol. 11) ; le recouvrement par le procureur général syndic des États d'une somme de 1,550 livres sur la succession de Fr. Caris, commis à la recette des fouages de l'évêché de Nantes, propriétaire de la maison du Jeu de Paulme de Richebourg à Nantes (fol. 17) ; le versement du prix du bail du temporel de la Prévôté de Vertou, adjugé pour 10,150 livres à V. Marsolle, entre les mains de Jean Mercier, receveur du Domaine à Nantes (fol. 26) ; la saisie mise sur les gages de Gilles Juhel, sieur du Rocher, lieutenant du grand prévôt des maréchaux de Bretagne, par sa veuve Olive de

Querien, et le jugement des oppositions formées par les autres créanciers (fol. 39) ; l'étendue des droits de Claude Leborgne, écuyer, sieur de la Chollière, sur les passagers du Pellerin et du Port-Launay (fol. 51) ; *etc.*

1638

B 637. - Registre grand in-folio, 272 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre des Comptes rapportant des arrêts rendus sur des conclusions et des requêtes concernant la conservation des privilèges accordés aux officiers de la Chambre, même dans la ville d'Angers (fol. 2) ; la levée des indécisions mises sur le compte de J. Mérel, receveur du Domaine à Ploërmel, à propos de la jouissance de la terre de Bois-au-Loup tombée en deshérence après la mort de G. Dalbret (fol. 4) ; la levée des scellés mis sur les coffres et armoires de Jean Dumolley, receveur général du Taillon, à la requête de sa veuve, Angélique Luzeau (fol. 24) ; la concession d'un délai d'un an aux habitants de Morlaix pour obtenir délivrance de lettres de continuation d'octroi (fol. 48) ; les justifications demandées au sénéchal de Saint-Brieuc à propos de la gestion du temporel de l'évêché de cette ville (fol. 55) ; l'application des amendes des Eaux et Forêts aux frais de poursuites entamées par J. Amproux de Lorme, procureur général des Eaux et Forêts de Bretagne (fol. 74) ; la répression des usurpations de juridiction commises par les officiers du Parlement, à propos de l'emploi des fonds destinés au bâtiment de la Cour (fol. 105) ; la nécessité de procéder sans retard à la réformation des rôles rentiers des Domaines de Vannes, Auray, Hennebont et Quimperlé (fol. 124) ; l'obligation imposée aux notaires royaux des juridictions de Duault et de Carhaix de délivrer copie des contrats qu'ils passeront aux bureaux du Domaine pour la conservation des droits du Roi (fol. 236) ; *etc.*

1638-1640

B 638. - Registre grand in-folio, 358 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur des requêtes et des conclusions concernant l'abus de pouvoir commis par les juges d'Hennebont envers le miseur de la ville, qu'ils avaient condamné à payer 293 livres pour la subsistance des troupes du régiment de la Couronne, malgré ses nombreuses avances (fol. 9) ; l'apurement du compte du receveur du Domaine de Rhuis, qui était surchargé de 17 tonneaux de froment et de 10 tonneaux et demi de seigle (fol. 30) ; le paiement de la maison du Cozquer, acquise par la ville de Vannes pour y établir une maison de Santé et dont le prix était réclamé par le fils de J. de la Chaussée au miseur municipal (fol. 44) ; l'information à poursuivre pour connaître d'une façon précise le nombre et la valeur des vaisseaux qui ont été saisis et dont le produit figure dans les comptes du casuel du Domaine de Nantes de 1637 et 1638 (fol. 85) ; les restrictions imposées aux notaires subalternes pour l'expédition des aveux et contrats relatifs aux terres sises dans la mouvance du Roi (fol. 137) ; une mainlevée de saisie de la terre de Garlan en Plougonnec, requise par Jean de Nevet (fol. 144) ; le règlement d'une dette de 8,000 livres, contractée en 1630 par la ville de Nantes envers Michel, François, Claude et René Sauvaget pour une fourniture de blé (fol. 169) ; les excuses présentées par Jacques Courtois à propos d'une omission d'emprunt dans le compte de Jean Allain, miseur de Dol, lequel était mort de la dysenterie (fol. 208) ; le jugement des motifs allégués par les habitants de Lesneven pour ajourner le paiement de l'allocation qu'ils avaient promise aux Récollets, lesquels réclamaient 1,400 livres (fol. 317) ; *etc.*

1640-1641

B 639. - Registre grand in-folio, 103 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur des requêtes et des conclusions concernant la franchise d'un feu de fouage concédée à Th. Lefranc pour sa terre de la Forest, en la paroisse des Ifs (fol. 2) ; un remboursement de 380 livres réclamé par le fermier des devoirs de Josselin, à raison des maladies contagieuses qui ont affligé la ville (fol. 8) ; le rétablissement d'une partie rayée de 6,619 livres sur le compte de Ch. Lohéal, miseur de Quimperlé, à raison de ce que les dits deniers avaient été employés pour les frais des maladies contagieuses et autres dépenses (fol. 9) ; la répression des abus de pouvoir commis par les juges de Carhaix en matière de comptabilité (fol. 23) ; l'opposition des États aux baux à ferme adjugés à deux fermiers pour la perception des devoirs d'issue et d'entrée dans les ports de Bretagne (fol. 29) ; la levée des poursuites intentées aux héritiers de Jean Lamolen, miseur de Quimperlé, en 1594, parce que les pièces comptables ont été détruites par les gens de guerre du sieur de la Meignanne et par les Espagnols (fol. 30) ; le règlement et la liquidation des gages dus à Fr. de la Garde, contrôleur des fortifications du château de Nantes, demandeur à l'encontre des trésoriers généraux, du receveur des Domaines et du collecteur des Finances (fol. 42) ; la répartition des fonds de l'oeuvre de Saint-Pierre de Nantes entre les entrepreneurs architectes René Meunier, J. Malherbe et consorts (fol. 49) ; les règles à suivre pour le renvoi des aveux devant les juridictions (fol. 54) ; le remboursement des frais de procédure criminelle avancés par le greffier de Nantes J. Robin (fol. 81) ; le rétablissement d'une dépense rayée au préjudice de René Chenu, sieur de Clermont, gouverneur du château d'Oudon, lequel avait dépensé plus de 4,000 livres pour s'opposer aux exactions des commis des Traites foraines (fol. 102) ; *etc.*

1641-1642

B 640. - Registre grand in-folio, 104 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur des requêtes et des conclusions concernant la production des comptes de la miserie de Josselin, afin d'apurer la gestion de Jean de Lespine (fol. 12) ; le règlement des dettes contractées par les États de Bre tagne envers les Carmes de Nantes, pour la location de leur couvent pendant leurs tenues (fol. 19) ; le paiement d'une casaque achetée par un archer de la Maréchaussée chez le sieur Bougret, marchand (fol. 20) ; l'inventaire des papiers de J. Collobel, miseur de Vannes, dont la succession a été abandonnée, et l'apposition des scellés (fol. 24) ; la vérification d'une concession d'emplacement à Hennebont pour y construire une halle au faubourg Notre-Dame et les réclamations des habitants (fol. 33) ; le nettoiement de la rivière d'Erdre au-dessus du moulin des Halles à Nantes (fol. 35) ; la prestation d'aveu du prieuré de Saint-Honoré de Héric, dont la mouvance était indûment revendiquée par la juridiction de Blain (fol. 54) ; le versement des fonds votés pour l'oeuvre du Palais du Parlement à Rennes, et les dépenses de la santé publique (fol. 84) ; les mesures à prendre pour la réfection des ponts de Quimperlé emportés par une inondation (fol. 89) ; *etc.*

1642

B 641. - Registre grand in-folio, 40 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur les conclusions et les requêtes concernant la conservation des droits de la veuve de J. Gaudé, receveur des fouages de l'évêché de Rennes, dans l'exercice de la charge de son mari, et le préjudice que lui causait l'autre receveur, P. Lepage (fol. 2) ; l'admission des productions faites pour la justification du compte du quart de la ferme des Devoirs des États par Éléonore de Féal, veuve de René Sain, intendant et contrôleur général des vivres des armées (fol. 4) ; la mouvance de la terre de Kernabas, dont la propriété fut reconnue à B. du

Liscouet malgré l'aveu fait à la Chambre par P. du Poirier (fol. 12) ; le rabais accordé aux fermiers des devoirs de billot établis sur les vins vendus en détail à Redon, à raison de la stérilité des vignes (fol. 13) ; l'ajournement personnel signifié à M. Le Meneust, receveur du Domaine à Fougères, pour répondre des injures et violences qu'il a commises envers le sergent Rouget (fol. 17) ; l'attribution de plusieurs salines de la paroisse d'Ambon à la mouvance de la seigneurie de Bavallan (fol. 21) ; *etc.*

1642-1643

B 642. - Registre grand in-folio, 220 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur des requêtes et des conclusions concernant la levée des scellés apposés sur la porte du bureau de la Recette générale (fol. 4) ; la reconstruction de l'auditoire de Morlaix et l'emploi de l'octroi spécial accordé pour cet effet (fol. 9) ; l'opposition formée par les chanoines de Nantes au partage des deniers qui leur étaient octroyés pour leur cathédrale et dont les chanoines de Rennes réclamaient à leur tour la jouissance (fol. 16) ; les sommations préalables auxquelles le receveur général sera tenu d'avoir recours envers les receveurs particuliers avant de décerner contre eux des contraintes (fol. 35) ; une décharge de 1,000 livres sollicitée par G. de Talhouet, sieur de Boisorhant, gouverneur de Redon, à raison du rachat de la terre de Quelenec, qui cependant relevait directement de la seigneurie de la Gacilly (fol. 36) ; les aliénations faites par le sire de la Trémoille et la production des contrats passés depuis 1608 (fol. 50) ; la continuation du bail des deniers d'octroi de la ville de Redon concédé à J. Juhel et D. Alliot avec certaines réductions (fol. 62) ; une remise d'amende de 100 livres infligée à Guy Cam, sieur de Kerastour, greffier du siège de Morlaix, qui avait commis une erreur dans une éventillation de contrat d'acquêt (fol. 88) ; une enquête à poursuivre sur des irrégularités commises dans la gestion des deniers de Morlaix (fol. 96) ; *etc.*

1643

B 643. - Registre. — Grand in-folio, 264 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur des conclusions et des requêtes concernant l'autorisation requise par les habitants de Dinan de continuer les travaux de leurs égouts pour débarrasser la ville de ses immondices (fol. 9) ; le paiement d'une indemnité de logement de 100 livres par an due par les habitants de Malestroit à P. Rogier, sieur de Crevist, gouverneur de la ville (fol. 11) ; l'intervention du Parlement dans le règlement des comptes des deniers levés dans les paroisses des Marches (fol. 20) ; les excuses valables présentées par Ch. Brellivet, laboureur de la paroisse de Plevenez, pour être déchargé de l'office de commis à la recette du Domaine de Châteauneuf (fol. 26) ; le jugement d'une réparation d'injures et violences commises envers J. Le Goazic, sieur de Kersuelegan, conseiller au Présidial de Quimper, par J. Costé, commis à la recette du Domaine, à propos du paiement de ses gages (fol. 42) ; le renvoi du jugement du compte des deniers patrimoniaux et de la dépense afférente aux frais de luminaire du service funèbre de Louis XIII célébré à Rennes (fol. 51) ; les autorisations préalables imposées au garde des Archives pour les communications qui lui seront demandées (fol. 54) ; l'apurement du compte de J. Le Desduyer, marchand, miseur de Saint-Pol-de-Léon, auquel il était dû 4,272 livres d'avances (fol. 62) ; la confection et la distribution de 173 marcs et demi de jetons d'argent aux 79 officiers de la Chambre par les soins du receveur général des Finances (fol. 67) ; les justifications à produire pour la mouvance des terres de Bodister, Plougasnou et Kerbrigent (fol. 126) ; *etc.*

1643-1645

B 644. - Registre grand in-folio, 103 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant des requêtes, des conclusions et des arrêts ordonnant que les extraits demandés par les religieuses de la Miséricorde de Rennes seront collationnés par J. Ragaud puis communiqués au Procureur général et rapportés au bureau (fol. 4) ; que la demande de rabais de J. Farault, fermier des devoirs de Josselin, sera communiquée à la communauté de ville (fol. 14) ; que Paul Hay des Nétumières, écuyer, conseiller au Parlement, percevra seulement une partie des gages auxquels il avait droit depuis la résignation de Jean Hay (fol. 20) ; que G. Calvez, miseur de Saint-Pol-de-Léon, paiera l'annuité de 800 livres réclamée par les Carmes de cette ville (fol. 33) ; autorisant les habitants d'Hennebont à emprunter 2,000 livres à rente constituée du prévôt de l'hôpital pour réparer leurs quais (fol. 40) ; que les prêtres de Vitré recevront, sur la recette de Vitré, 750 livres, bien que le miseur allègue que la duchesse de la Trémoille « a retenu presque tous les deniers d'octroi pour employer au bastiment d'un temple qu'il est permis aux religionnaires de faire bâtir » (fol. 95) ; le ingement d'un combat de mouvance soulevé à propos de la terre de Kervezo, en la paroisse de Bourgpaule, sous le ressort de Vannes, possédée par feu André du Bot (fol. 101) ; *etc.*

1645

B 645. - Registre grand in-folio, 115 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant des requêtes, des conclusions et des arrêts ordonnant que Pierre Guy, auditeur des Comptes, sera dispensé de service pour huit jours (fol. 8) ; qu'il sera interdit aux communautés de ville de continuer la perception de leurs octrois au-delà de leur concession sans avoir obtenu des lettres de prorogation (fol. 10) ; que l'abbé Fr. Huart, trésorier de l'église de Rennes, aura mainlevée de la saisie mise sur son temporel à propos de l'apurement du compte de son père, receveur des amendes criminelles au Parlement (fol. 15) ; que le fermier des octrois de Vannes paiera le montant de son adjudication à Th. Authueil, miseur de la même ville (fol. 18) ; que les habitants de Lannion auront communication des lettres autorisant la reconstruction de l'auditoire royal et attribuant le tiers des recettes de l'octroi à cette dépense (fol. 35) ; que G. Le Cardeux, fermier de l'entretien de la grande pompe de Rennes, recevra 50 livres pour les travaux de réparation qu'il a exécutés (fol. 41) ; que René du Trevon, sieur de Kersauson, sénéchal de Tréguier, sera déchargé de son assignation et remis en possession de ses gages, parce qu'à l'avenir il observera les règlements (fol. 55) ; que les religieux Récollets de Cuburien, près de Morlaix, seront payés de la somme de 600 livres qui leur a été allouée par la municipalité par forme d'aumône, en 1645 (fol. 83) ; *etc.*

1646

B 646. - Registre grand in-folio, 187 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant des conclusions, des requêtes et des arrêts ordonnant qu'un exécutoire de 255 livres sera délivré à Y. Le Guyader, commis à la recette du Domaine de Carhaix, sur le fermier du dit Domaine (fol. 4) ; que défense sera faite au sénéchal d'Hennebont et aux collecteurs des deniers de l'imposition de 11,900 livres de procéder à la répartition des cotisations destinées à la reconstruction du Pont-Augan, ruiné depuis plus de cent ans, sans le consentement des États (fol. 5) ; que l'aveu rendu au Roi pour la terre de Bavalan en la paroisse

d'Ambon sera réformé, et que M. de Champbalan se reconnaîtra vassal du Roi pour les marais de Broël et la métairie de Rouserault (fol. 14) ; que le trésorier des États paiera 4,800 livres à Louis Hamon, sieur de la Gouvaye, pour les gages dus à son grand-père Jean Hamon, écuyer, sieur de la Fardelays, prévôt général des armées du Roi en Bretagne (fol. 20) ; que Morice Bonfils, sieur de Clermont, adjudicataire des devoirs de Dinan, aura un rabais de 5,800 livres sur son traité (fol. 34) ; que les juges de Vannes connaîtront de la répétition de deniers de J. Sesbouez, receveur des fouages de l'évêché de Vannes, contre Fr. Sesbouez, sieur du Petit-Bois (fol. 50) ; que les religieux Feuillants de Paris restitueront à G. Pierre, l'un des cochers du duc d'Orléans, les fermages de la maison dont ils jouissaient à Nantes sur la Motte de Sauvetout (fol. 69) ; *etc.*

1647-1648

B 647. - Registre grand in-folio, 245 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant, sur des requêtes et des conclusions, des arrêts concernant le paiement des arrérages d'aumônes réclamés à la communauté de ville par les Carmes de Saint-Pol-de-Léon (fol. 12) ; les modifications à intercaler dans la rédaction de l'aveu de la Maillardière en Vertou, au chapitre des exemptions et franchises (fol. 15) ; l'opposition formée par les États de Bretagne à la levée des taxes destinées à la construction du pont d'Aucquefer sur la Vilaine et à la répartition projetée sur les paroisses riveraines (fol. 23) ; l'imposition forcée de 110 livres mise, sur la recette municipale de Nantes, au profit des Capucins qui avaient éprouvé un refus (fol. 33) ; l'absence prolongée de René Héliand, auditeur des Comptes, et les injonctions qu'il fallut lui adresser (fol. 35) ; les délais demandés par Pierre Illixant, sieur de Kerguelen, miseur de Lannion, pour produire ses comptes (fol. 60) ; l'interdiction prononcée contre le conseiller Jean Mellon pour irrégularités commises pendant la réformation des Domaines de Châteauneuf, Landeleau, Uhelgouet et Gourin (f^{os} 76-79) ; une décharge d'amende encourue par Pierre, Jean et René Maillard, miseurs de la ville du Croisic (fol. 119) ; le débornement et l'estimation des terres acquises par les Ursulines de Quimper pour former leur enclos (fol. 122) ; la liquidation des biens provenant de la succession Vincent Bernard (fol. 133) ; l'autorisation de prélever 3,000 livres sur la miserie des ponts de Nantes pour être employées à la nourriture des prisonniers de guerre espagnols envoyés à Nantes par le Roi (fol. 138) ; *etc.*

1646-1649

B 648. - Registre grand in-folio, 271 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant des conclusions, des requêtes et des arrêts concernant le jugement d'une contrainte poursuivie par P. Chesneau, fermier général des ports et hâvres de Bretagne. envers ses sous-fermiers qui réclamaient un rabais (fol. 2) ; la franchise de devoirs que revendiquaient les officiers de la Chambre pour le transport de leurs vins de la campagne à Nantes (fol. 8) ; le paiement de 466 livres de gages dus aux héritiers de Fr. de la Garde, contrôleur du Domaine et des fortifications à Nantes, à raison de ses fonctions pendant les années 1637 à 1643 (fol. 16) ; la saisie mise sur l'abbaye vacante de Saint-Maurice de Carnouet, et l'opposition des religieux à l'installation de l'économe du temporel (fol. 43) ; le règlement des arrérages de chefrentes dus sur les terres de Coëtconan, de Kerourguy et de Raspiec, par A. de Tréouret, écuyer, sieur de Penfoulic, et la condamnation qu'il encourut faute de représenter ses quittances (fol. 76) ; l'opposition de la Chambre à la réception des lettres de dispense d'âge obtenues par Jean Gabory, pourvu d'un office d'auditeur à l'âge de 21 ans 9 mois (fol. 95) ; l'exécutoire décerné à M. Forcheteau, receveur des épices de la

Chambre, contre J. Chéreau, receveur des amendes des Eaux et Forêts, débiteur de 1,800 livres (fol. 107) ; le règlement des sommes dues sur la recette générale à J. Ozanne, architecte, entrepreneur des réparations du château de Brest, pour le prix de 24,500 livres (fol. 118) ; *etc.*

1649-1650

B 649. - Registre grand in-folio, 258 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant, sur des conclusions et des requêtes, des arrêts ordonnant que le compte de feu J. Guérin, commis à la recette du domaine de Jugon, sera examiné en l'état qu'il est (fol. 22) ; que les héritiers de Jean Peschart, conseiller originaire au Parlement de Bretagne, reverseront 300 livres au payeur des gages de cette Cour (fol. 28) ; que désormais les procureurs des receveurs des fouages ne seront pas admis à inscrire dans les comptes des frais de publication et d'avertissement pour les rentes assignées sur ces recettes (fol. 36) ; qu'une information sérieuse aura lieu pour tous les contrats d'affranchissement de feux qui ont été passés en 1638 et 1640 (fol. 55) ; que les habitants de Saint-Malo pourront dépenser 6,000 livres pour armer des navires en guerre contre les pirates « Ostandoys, Biscains qui escument et ravagent tout, bruslent les bateaux de ceux quy n'ont le moyen de les rachepter » (fol. 69) ; que les clercs à la Prévôté de Nantes, chargés du mesurage à sel, seront appelés à la Cour pour prêter serment ; que les meubles de B. Poullain, trésorier des États de Bretagne, seront mis en vente, faute par ses héritiers d'avoir fourni caution pour la sûreté des deniers du Roi (fol. 107) — que des commissaires spéciaux s'assureront que les archives de la Chambre sont dans l'ordre indiqué par les inventaires et que les répertoires seront mis à jour (fol. 112) ; que le greffier de la Chambre aura paiement des vacations du voyage qu'il fit à Saint-Nazaire pour planter le poteau des limites du trépas de Saint-Nazaire et graver une clé sur l'un des poteaux de l'église dudit lieu pour marquer l'endroit où sont dus devoirs de trépas (fol. 135) ; *etc.*

1650-1652

B 650. - Registre grand in-folio, 297 feuillets papier.

LIVRES DES AUDIENCES de la Chambre rapportant des requêtes, des conclusions et des arrêts ordonnant que les chanoines de l'église cathédrale de Nantes auront le droit de commettre un receveur à la perception des deniers à eux octroyés pour l'oeuvre de Saint-Pierre (fol. 4) ; que les officiers de la Chambre seront tenus de venir de chez eux à la Cour en robe et en bonnet. à l'exclusion des bottes, des canons blancs et manches ouvertes (fol. 9) ; que défense sera faite aux receveurs des fouages de s'entremettre pour la levée des deniers des garnisons, malgré l'ordonnance de P. Guydo, général des Finances (fol. 18) ; que les vassaux du Roi sous la barre de Dinan seront déchargés de l'assignation en reddition d'aveu qui leur a été signifiée de la part des juges de cette juridiction (fol. 35) ; que G. Glet, écuyer, sieur de la Hurlaie, pourvu d'un office de connétable à Rennes, sera débouté de l'effet de ses lettres, attendu qu'elles sont surannées (fol. 48) ; que le miseur de Redon paiera 90 livres d'arrérages de salaire à Louis Jozelle, messager ordinaire des villes de Nantes, Redon et Ploermel, à raison de 30 livres par an pour un voyage par semaine (fol. 57) ; que les bourgeois de Châteaubriant continueront de lever les deniers de leur octroi pendant 6 mois, pourvu qu'ils obtiennent lettres de validation (fol. 70) ; que P. Feillet de Bodouet, juge prévôt de Nantes, paiera une amende de 200 livres pour refus d'accepter le greffier des présentations (fol. 83) ; que des remontrances seront adressées au Conseil sur la procédure irrégulière adoptée pour le bail des monnaies de Rennes et de Nantes, et les usurpations de juridiction de la Cour des Monnaies de Paris (fol. 124) ; *etc.*

1652-1654

B 651. - Registre grand in-folio, 293 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant des requêtes, des conclusions et divers arrêts ordonnant que défense sera faite à J. Mercier, receveur du Domaine à Nantes, de comparaître à l'assignation qui lui a été envoyée devant le siège de Nantes par le fermier général des Domaines (fol. 3) ; que J. Davy, pauvre laboureur, l'un des forestiers de la forêt de Touffou, sera déchargé de l'amende qu'il a encourue, vu son indigence (fol. 11) ; que les greffiers de la juridiction de Fougères délivreront les rôles des casuels échus au Roi, à Fr. Jacquetel de la Barre, receveur du Domaine (fol. 15) ; qu'estimation et rapport sera fait sur un projet d'arrentement de terrain vague voisin du château de Brest, demandé par M. Marion, veuve Kerdaniel (fol. 16) ; que le baron d'Ancenis sera ajourné pour produire les titres de ses prétentions sur le prieuré de Saint-Martin de Varades (fol. 23) ; que G. de Bouvant, écuyer, sieur du Bois de la Roche, sera débouté de la mouvance du lieu de Kerbouzar-Bras, en la paroisse de Commana (fol. 28) ; que l'adjudicataire des devoirs d'octroi de la ville de Lamballe versera le prix de son bail au miseur, J. Chauvel des Clos (fol. 73) ; que les entreprises des officiers de Fougères sur les attributions du siège de Bazouge seront annulées (fol. 122) ; que les vacations de Séb. Bidé de Ranzay, conseiller maître des Comptes, commissaire délégué pour vérifier l'état du collège des Jésuites de Quimper et les démolitions de l'ancien auditoire, seront réglées à 384 livres (fol. 140) ; que Cl. Geslin, fondeur, sera payé de la somme de 2,022 livres qu'il réclame pour la refonte de 3 cloches destinées à la Cathédrale de Nantes (fol. 150) ; *etc.*

1654-1656

B 652. - Registre petit in-folio, 287 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant des conclusions, des requêtes et des arrêts ordonnant que commandement sera fait à Gillette du Boisde-la-Salle, veuve Brisset, de payer 1,468 livres à J. Mercier, receveur du Domaine à Nantes (fol. 5) ; que la seconde charge d'avocat général à la Chambre jouira de 1,800 livres de gages qui seront déposés entre les mains du receveur des gages (fol. 11) ; que N. Dugast, commis à la recette du Domaine à Gourin, sera déchargé de l'amende de 40 livres qu'il a encourue par ses retards (fol. 20) ; que la municipalité de Vitré fera établir l'ordre de ses créanciers sans tenir compte de la sentence du commissaire du Parlement et qu'il sera fait défense au miseur en charge de se dessaisir de ses deniers autrement que suivant l'ordre arrêté (fol. 34) ; que les notaires du ressort d'Hennebont délivreront copie en bonne forme des contrats qu'ils ont rapportés sous le fief du Roi au commis de la recette du Domaine (fol. 42) ; que les lettres d'érection de la vicomté de la Driennaie obtenues par J. du Bouexic seront lues et publiées aux prônes des grandes messes et aux marchés des paroisses comprises dans son ressort (fol. 56) ; que le sénéchal et le substitut du procureur général au ressort du siège royal de Hédé seront assignés pour répondre de leur conduite envers les abienneurs de terres saisies (fol. 69) ; que J. de Cleguenec, seigneur de Lantillac, aura mainlevée de la terre de Culléac, sauf à prouver qu'elle relève du comté de Largouet (fol. 73) ; que les Minimes de Nantes seront payés des arrérages de rentes qui leur sont dus (fol. 96) ; *etc.*

1656-1658

B 653. - Registre grand in-folio, 301 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant, sur des conclusions et des requêtes, divers arrêts ordonnant que Grégoire Rousseau, sieur de Kerdoret, maître particulier des Eaux et Forêts de l'évêché

de Vannes, produira les comptes des taux et amendes du siège de son ressort (fol. 9) ; que la ville de Guérande désignera des commissaires pour vérifier l'état au vrai de Th. Coquard, syndic et miseur (fol. 16) ; que R. Bobet, fermier des octrois de Quimper, sera contraint par corps de payer les sommes qu'il doit au miseur de la ville et auxquelles il a été condamné sans pouvoir recourir au siège ordinaire (fol. 24) ; ratifiant l'allocation de 100 livres accordée par le maire et les échevins de Nantes aux religieux Capucins par ce motif que « les plus notables qui ont des maisons aux champs et desquels les suppliants ont l'habitude de recevoir les plus grandes charités s'absentent en cette saison » (fol. 45) ; que P. Pinot, adjoint au grand maître des Eaux et Forêts pour les visites qu'il a faites en 1648, justifiera les frais de déplacement et de vacations qui lui sont dus (fol. 58) ; que J. Chedanne, miseur de la ville de Vannes, versera par provision 8,000 livres entre les mains de son successeur, G. Kerviche, en attendant qu'il apure ses comptes de cinq années (fol. 87) ; que les officiers de la Chambre n'entreront en fonctions pendant le Carême qu'après 9 heures du matin « pour avoir le temps d'assister aux prédications » (fol. 117) ; interdisant aux officiers de la juridiction de Dinan de recevoir aucuns aveux et autres redevances des vassaux du Roi (fol. 290) ; *etc.*

1658-1660

B 654. - Registre grand in-folio, 282 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur des requêtes et des conclusions concernant une délivrance de divers aveux produits devant le ressort de Guérande par les ancêtres de Jacques Legal, écuyer, sieur de la Porte, grand prévôt de Bretagne, lequel en avait besoin à l'occasion de son mariage avec X. Martin (fol. 5) ; l'exploitation de la forêt du Gâvre et l'exécution de l'adjudication des coupes à J. Lebourg et J. Cochetel (fol. 10) ; le paiement de divers frais de geôle avancés par Fr. Merienne, geôlier des prisons de Fougères, et refusés par J. Fr. Jacquetel, receveur du Domaine (fol. 13) ; le remboursement de diverses sommes avancées par Th. Le Cocq, sieur de la Penrière, syndic de la ville de Vitré, pour les réparations des remparts (fol. 24) ; les excuses présentées par Y. Lozach, miseur de Carhaix, lequel attendait le retour des députés en Cour pour rendre son compte, et alléguait que la ville avait été chargée de gens de guerre qui ruinaient le pays (fol. 38) ; le jugement d'une contestation relative à la propriété des corderies du Croisic, que la ville revendiquait contre J. Lebaud et R. Lerat (fol. 58) ; l'estimation d'un terrain sis en la ville d'Hennebont et dont les Carmes de ce lieu demandaient l'afféagement (fol. 88) ; la répression des usurpations commises en matière domaniale par les officiers de la barre de Dinan (fol. 118) ; les remontrances à faire au Roi au sujet des empiétements de la Chambre des Comptes de Paris en matière de régale pendant la vacance de l'évêché de Rennes (fol. 127) ; règlement des habits que porteront les officiers de la Chambre pour aller saluer le Roi aux États de Bretagne convoqués pour le 16 août 1661 (fol. 231) ; *etc.*

1660-1661

B 655. - Registre grand in-folio, 279 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur des requêtes et des conclusions concernant le jugement d'une contestation pendante entre M. Chauvel, trésorier provincial des guerres, et Y. de Santo-Domingo, receveur général des Finances (fol. 4) ; l'annulation d'un bail des octrois de la ville de Saint-Brieuc adjugé sans la participation des Trésoriers généraux (fol. 7) ; la mainlevée d'une saisie indûment mise sur la terre des Montils-Ferruceaux, paroisse de Goulaine, laquelle relevait de la châtellenie de Goulaine par la terre de la Vennerie, suivant des titres remontant à 1402 (fol. 12) ; les mesures à prendre contre les comptables en retard et les subterfuges qu'ils emploient pour se soustraire

aux poursuites des huissiers (fol. 28) ; la restitution de la terre de Lanurien, usurpée au préjudice de François du Châtel pendant sa minorité par Cl. Le Ciet, receveur du Domaine à Lesneven (fol. 58) ; la répression des abus commis par les receveurs des fouages lesquels exigent « mille droits imaginaires à la surcharge des sujets du Roy » malgré les termes du règlement de 1618 (fol. 60) ; l'autorisation pour les habitants de la Guerche de prélever 500 livres sur la recette des octrois pour soulager le grand nombre de pauvres qui affluent chez eux (fol. 64) ; les difficultés qui empêchent le syndic miseur de la ville de Hennebont de satisfaire aux réclamations des créanciers (fol. 85) ; les raisons invoquées par le procureur fiscal des juridictions de la Savarière et du Chesne-Cottereau pour revendiquer la mouvance de la maison du Pressoir-Cottereau, sise au bourg de Saint-Sébastien d'Aigne, évêché de Nantes (fol. 95) ; l'estimation de baules situées dans le Trait du Croisic et dont l'afféagement était sollicité par D. Texier et Jean Le Besson (fol. 277) ; *etc.*

1661-1663

B 656. - Registre grand in-folio, 275 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur des requêtes et des conclusions concernant la charge imposée aux seigneurs de Queblen d'exercer les fonctions de garde de la forêt de Carnoët, et les sommations envoyées au sieur Leroy, accusé de malversations (fol. 11) ; la responsabilité des enfants de G. du Pressouer, receveur des Domaines de Dinan et de Jugon, dans les conséquences de l'apurement de ses comptes (fol. 39) ; l'enquête à faire sur les terres assignées en dotation de la confrérie de Sainte-Barbe de Balazé, par m^re^ M. Allou, prêtre, recteur de Balazé (fol. 44) ; l'apurement des comptes de G. Bigarré, sieur de Lano, miseur et syndic de la ville de Vannes, et de son successeur J. Coué, détenu (fol. 47) ; la production de l'état au vrai de la gestion des deniers de Lamballe devant les commissaires de la municipalité, par le syndic Lorans (fol. 66) ; le paiement d'une somme de 405 livres, solde d'une fourniture de cierges faite par Y. Aillery, marchand cierger, au receveur des menues nécessités de la Chambre à l'occasion de la Chandeleur (fol. 81) ; l'obligation pour les fermiers des octrois de Nantes de remettre le produit de leur bail entre les mains du miseur sans céder à aucune contrainte des créanciers (fol. 92) ; la délivrance de certains titres réclamée par les paroissiens de Couëron pour plaider contre les habitants de Chantenay et de Saint-Herblain (fol. 115) ; les malversations commises à Morlaix, sous prétexte de réparations à faire aux murailles et aux chaussées, et les mesures à prendre contre le retour de pareils abus (fol. 150) ; *etc.*

1663-1666

B 657. - Registre grand in-folio, 283 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur les requêtes et les conclusions concernant l'exécution des lettres de concession d'octroi obtenues par les habitants de la Roche-Bernard pour subvenir aux frais d'entretien d'un régent, d'une horloge, et pour la réparation des pavés (fol. 17) ; le remboursement d'une somme de 21,000 livres volée sur la route de Rennes à Nantes au préjudice du receveur du Taillon de Saint-Brieuc (fol. 25) ; la liquidation du compte des abienneurs de la terre de Kernescon, lesquels étaient redevables de 2,718 livres au receveur des fouages de Léon (fol. 28) ; la taxe des frais de voyage dus à G. Henry, écuyer, sieur de Belestre, conseiller maître à la Chambre des Comptes (fol. 37) ; une poursuite en détournement de fonds intentée à un procureur syndic de la ville d'Hennebont (fol. 54) ; la perception du Petit Devoir établi sur les toiles et denrées vendues à Vitré par les soins de la municipalité pendant un an, en attendant que le bail général de tous les Devoirs soit adjugé à un seul régisseur (fol. 72) ; les publications préalables à faire, à l'occasion de

l'érection du marquisat de Blain, pendant trois dimanches consécutifs, dans toutes les paroisses de ce ressort (fol. 175) ; la désignation d'un commissaire chargé de procéder à l'arpentage de l'enclos de la Visitation de Rennes (fol. 204) ; les obligations imposées aux Contrôleurs généraux établis dans les Recettes générales, en ce qui touche la description des espèces de monnaies et le mouvement des fonds (fol. 282) ; *etc.*

1666-1668

B 658. - Registre grand in-folio, 284 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur des requêtes et des conclusions concernant les déductions du compte rendu par R. Hindré, syndic miseur de la ville de Montfort, et le versement qu'il avait à faire à son successeur (fol. 12) ; la nécessité de rappeler aux parties qu'elles ne doivent prendre d'autres titres que ceux qui leur appartiennent (fol. 22) ; la vérification de deux actes produits par le maître particulier des Eaux et Forêts du comté de Nantes, et contre lesquels le procureur général s'est inscrit en faux (fol. 28 et 34) ; les omissions à réparer dans le compte du receveur de la ville de Dinan par rapport au fermage des corps de garde (fol. 42) ; une décharge de 5,000 livres obtenue par Jacques Perrier, commis à la recette des épices (fol. 46) ; la production des titres en vertu desquels le seigneur du Moulin-Henriet a établi deux foires à Sainte-Pazanne (fol. 61) ; le jugement d'une contestation survenue entre Fr. Jacquetel, sieur de la Barre, receveur ordinaire de la juridiction de Fougères, et Guy Desbois, contrôleur du Domaine, à propos du règlement des gages de ce dernier (fol. 95) ; la rédaction d'un catalogue de ceux qui ont payé les taxes de franc fief, suivant les ordres du Roi (fol. 96) ; la délivrance des extraits de rôles sollicités par Pierre Courson, sieur de la Ville-Costio, au soutien de sa qualité de noble (fol. 220) ; le règlement des vacations dues à Cl. Macé, commis à la réformation du papier terrier du Domaine de Rennes, avec M. de Saint-Pern, par Gilles de Lépine, receveur des deniers provenant de la Réformation (fol. 228) ; *etc.*

1668-1669

B 659. - Registre grand in-folio, 294 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur les requêtes et les conclusions concernant la décharge de l'obligation d'aveu pour le prieuré d'Escoublac accordée aux religieux de Saint-Florent (fol. 29) ; l'injonction de versement signifiée à J. Perrier, commis à la recette des restes (fol. 33) ; la délivrance d'un extrait de la réformation des fouages de la paroisse de Médréac entre les mains de Jacques de Caradeuc de la Chalotais et consorts pour défendre leur qualité noble (fol. 51) ; les conditions auxquelles le bail des épices de la Chambre fut adjugé à N. Paulus, miseur de Nantes (fol. 72) ; les poursuites à exercer contre Firmin Simonnet, receveur ordinaire du Domaine de Guérande, et les mesures à prendre pour la conservation de ses biens (fol. 85) ; la production des titres de l'abbaye de Saint-Mathieu au soutien de ses droits sur la tenue de Guillimadeuc comprenant la terre de Kervastoué, et la confirmation d'un arrêt de la cour ducale de 1395 (fol. 105) ; la délivrance d'une copie des titres saisis chez B. Poullain de Gesvres, trésorier des États de Bretagne, requise par son neveu M. Chauvel, trésorier de l'Extraordinaire des guerres (fol. 123) ; la révision des comptes présentés par Guy Desboys, contrôleur du Domaine à Fougères, et le remboursement de diverses sommes rayées au préjudice de Fr. Jacquetel, sieur de la Barre, receveur du Domaine dans le même ressort (fol. 126) ; le jugement d'une contestation de mouvance relative à la terre de Briord, paroisse de Port-Saint-Père, pendante entre le Roi et le sire de Retz (fol. 181) ; *etc.*

1669-1671

B 660. - Registre grand in-folio ; 298 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur des requêtes et des conclusions concernant la conservation des immunités accordées aux officiers des Chambres souveraines (fol. 4) ; les publications préalables à faire pour la création et la translation des foires de Pouldavid (fol. 16) ; l'étendue des droits attachés à l'office de receveur général, vendu par Cl. de Santo-Domingo, sieur de Villeneuve, à L. Sanguin, sieur de Veigron (fol. 38) ; le paiement d'une caution de 634 livres, pour laquelle Nic. Forget, procureur, s'était engagé au lieu et place de Firmin Simonnet, receveur du Domaine à Guérande (fol. 62) ; la vérification de la mouvance de la terre de Tréanna et de l'aveu rendu par A. Le Couriault, épouse de M. de Tinténiac (fol. 83) ; les poursuites intentées à l'abbé Brochard, recteur à Saint-Juliende-Concelles, lequel refusait aveu au Roi pour son temporel et encourut une amende de 40 livres pour rébellion (fol. 92) ; la prorogation d'une pension en faveur de M. André Huchet, sieur de la Bedoyère, procureur général au Parlement de Rennes (fol. 99). — une décharge d'abiennement imposé à Jean Balagué, docteur en médecine à Saint-Brieuc, pour la gestion des biens du comte de Vertus, parce qu'il fournira un remplaçant solvable (fol. 111) ; la mainlevée de saisie accordée à Pierre Dieuleveut, commis à la recette du Domaine à Gourin, à la charge de rendre son compte dans trois mois et de payer les frais de son geôlage (fol. 146) ; le jugement d'un différend pendant entre P. Jouan, sieur de la Garenne, fermier des Domaines du Roi aux évêchés de Cornouaille et de Léon, et S. Loyseau, receveur général (fol. 211) ; *etc.*

1671-1675

B 661. - Registre grand in-folio, 179 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur des conclusions et des requêtes concernant les précautions à prendre pour défendre la mouvance du Roi contre les usurpations et les fausses déclarations de fiefs (fol. 19) ; l'apurement des comptes de B. Ferret, receveur et payeur des gages des officiers du Parlement (fol. 26) ; la consignation des deniers provenant de l'adjudication des offices de J. Perrier, payeur des gages des officiers de la Chambre (fol. 38) ; l'élargissement de J. Leturnec, abienneur de la maison de Brenudel au ressort de Rhuis (fol. 43) ; les publications préalables à faire avant de procéder à l'enregistrement de diverses lettres patentes ; la confirmation du titre de chatellenie revendiqué pour la terre de Quilfistre par H. de Sesmaisons, seigneur de Trévaly, sous le ressort de Guérande (fol. 68) ; les diligences à faire pour juger les comptes des Domaines en souffrance (fol. 89) ; la réception du serment de Vincent de Saint-Pern, conseiller maître des Comptes (fol. 100) ; la représentation des actes reçus par J. Leray, sieur de Keralno, maître des Comptes, chargé de la reformation du papier terrier de Lesneven (fol. 113) ; les dissensions intérieures de la Chambre et le règlement des prétentions des auditeurs (fol. 122) ; l'institution de Jean Chevalier dans la charge de greffier de la Chambre (fol. 137) ; l'enquête à ouvrir sur les malversations commises par les huissiers dans l'étendue de la Province (fol. 162) ; *etc.*

1674-1677

B 662. - Registre grand in-folio, 140 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur des requêtes et des conclusions concernant les règles à suivre pour expédier rapidement la réformation du papier terrier des Domaines royaux, et le tarif des frais qui seront alloués aux commissaires (fol. 3) ; la mention à inscrire sur le

compte des amendes infligées aux usurpateurs de la noblesse au profit de Joseph Le Meilleur, lequel obtint lettres de noblesse après avoir été condamné à 880 livres (fol. 11) ; le rabais sollicité sur sa ferme par Laurent Bernard, bourgeois d'Hennebont, adjudicataire d'un octroi à percevoir sur les quais, à raison des troubles causés, en 1675 et 1676, par la présence des Hollandais devant Port-Louis (fol. 33) ; la visite à faire au château de Nantes dans un appartement incendié pour vérifier l'état des archives (fol. 40) ; le paiement des vacations dues à l'huissier P. de Fagondo pour la saisie du temporel de l'abbaye de Villeneuve, dans les paroisses de Saint-Colombin, Saint-Lumine et autres (fol. 55) ; les recherches à faire sur l'étendue de la mouvance royale de la vicomté de Loyaux dans les paroisses du Port-Saint-Père et de Sainte-Pazanne (fol. 63) ; les formalités préalables à remplir avant l'enregistrement des lettres portant érection de la châtellenie de la Salle au profit de Samuel de Bastelart (fol. 96) ; la confirmation des usages établis à Châteaubriant pour la nomination d'un syndic et de délégués chargés de vérifier les comptes des deniers d'octroi et patrimoniaux (fol. 131) ; *etc.*

1677-1680

B 663. - Registre grand in-folio, 276 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur des conclusions et des requêtes concernant un abus de pouvoir commis par F. Bodin de la Villeneuve, lieutenant du Roi au siège de Lannion, à propos du compte de gestion du receveur de Lantreguier (fol. 8) ; la responsabilité de Jacquette Robert. veuve de J. Perrier, commis à la recette, des restes à recouvrer sur les comptes rendus à la Chambre, dans l'apurement des comptes de son mari (fol. 18) ; l'inscription d'hypothèque prise sur les biens de feu P. Caris, sieur de Bougon, receveur des fouages de Nantes, et la mainlevée sollicitée par ses héritiers (fol. 29) ; la publication des lettres d'amortissement et de confirmation obtenues par les Ursulines de Landerneau, dont la fondation remontait à 1650 (fol. 44) ; les répétitions exercées par G. Lescuriot, chargé du recouvrement des créances du Roi, contre Cl. de Santo-Domingo, ci-devant receveur général des Finances (fol. 53) ; la production des pièces sur lesquelles le sieur de la Galissonnière se fonde pour revendiquer la mouvance de la terre de la Bidière (fol. 94) ; la saisie mise sur la prairie des Divettes, acquise par les Jésuites de Nantes sous la mouvance du marquisat de Goulaine, et l'injonction adressée à la dame de Goulaine (fol. 137) ; la préférence accordée à B. Hautebert, procureur syndic de la ville d'Ancenis, pour l'emploi des deniers provenant du bail des octrois, à l'exclusion du fermier (fol. 147) ; la constatation des droits honorifiques appartenants à la terre de Lanhala dans les paroisses de Plounéour-Trez, de Locrist-Plougonvelen, dans l'abbaye de Saint-Mathieu, *etc.* (fol. 186) ; les règles à suivre par les fermiers du Domaine lorsqu'ils voudront traiter du montant des rachats, lods, ventes et sous-rachats, ou intenter des actions aux débiteurs du Roi (fol. 194) ; *etc.*

1679-1683

B 664. - Registre grand in-folio, 317 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant des conclusions et des arrêts concernant une décharge de poursuites accordée à Anne Sanguin, veuve de G. Raoul de la Guibourgère, à propos des comptes de son père, Louis Sanguin, receveur général de Finances (fol. 12) ; la publication des lettres d'érection de la baronnie de Plelo, présentées par Maurille de Bréhand (fol. 22) ; une restitution de gages réclamée à Ch. de la Corbière, conseiller au Parlement, par le traitant des restes à recouvrer (fol. 41) ; le refus des maîtres et auditeurs des Comptes nouvellement reçus de participer au règlement des dettes de la Chambre (fol. 65) ; l'étendue des droits de juridiction de la seigneurie de la Motte-Pilaudel,

en la paroisse de Pleudihen, appartenante à J. Jolif de Limoilon, bourgeois de Saint-Malo (fol. 121) ; la délivrance de divers aveux du lac de Grandlieu à Marguerite de Machecoul, marquise de Fougeray (fol. 156) ; une surséance de poursuites pour défaut de déclaration, et une mainlevée de saisie accordée à Guy de Kerguezec (fol. 190) ; le règlement des dépenses de la buvette de la Chambre et la communication des livres du receveur des menues nécessités demandée par les Auditeurs (fol. 207) ; le remboursement par exécutoire d'une somme de 2,172 livres, avancée par E. Le Goavant, sieur de Tromelin, miseur de Landerneau (fol. 219) ; l'interprétation des règlements de la Chambre en matière de députation (fol. 242) ; la continuation du bail des épices de la Chambre en faveur de Nic. Paulus (fol. 299) ; la désignation des commissaires chargés de signer les brefs de mer (fol. 302) ; *etc.*

1682-1687

B 665. - Registre grand in-folio, 331 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant des conclusions et des arrêts concernant les formalités à observer par les auditeurs chargés de délivrer des coliationnés de titres déposés dans les archives lorsqu'ils remarqueront des altérations (fol. 8) ; le paiement d'une somme annuelle de 120 livres à J. Fouchard, professeur de droit à l'Université de Nantes (fol. 14) ; la surséance réclamée par Ch. de Guer, marquis de Pontcallec, pour faire hommage de ses terres de la Porte-Neuve et de Kerimel (fol. 26) ; l'autorisation de fournir un homme vivant et mourant pour les dames religieuses Ursulines de Dinan en attendant qu'elles aient des lettres d'amortissement (fol. 42) ; une décharge de poursuites intentées par le traitant fermier des restes à recouvrer à L. Trotereau, veuve de J. Morin, chevalier, sieur de la Roche du Tret, à propos des gages intermédiaires qu'aurait touchés leur aïeul R. Morin, en qualité d'avocat général (fol. 62) ; l'apurement des comptes de C. de Santo-Domingo, receveur général des Finances, et les corrections valables à admettre (fol. 71) ; l'enregistrement et la publication préalable des lettres d'érection de 1575 présentées par Marie Geslin, veuve d'Anne Guérin, sieur de Saint-Brice, pour la foire de la Fontaine tenue au Bourg-Roger, près la chapelle de Saint-Gourgouez (fol. 95) ; le paiement des lods et ventes du contrat de la terre de Kerveno vendue en 1616, et les réclamations adressées par le contrôleur des restes à recouvrer à Jeanne de Rosmar (fol. 133) ; transcription de deux contrats de rentes constituées au profit des Ursulines de Nantes et de M. de la Tullaie par la Chambre, et montant en capital à 11,000 livres (f^{os} 160-162) ; *etc.*

1688-1693

B 666. - Registre grand in-folio, 148 feuillets papier.

LIVRE D'AUDIENCES de la Chambre rapportant des conclusions et des arrêts concernant la réception de J. Lebreton de Villeneuve dans la charge d'auditeur à la Chambre des Comptes et sa renonciation à la succession des sieurs Lebreton, du Fresne, Pavageau et Regnault, trouvés redevables envers le Roi (fol. 2) ; la liquidation du reliquat dû par Françoise Trouillot, veuve de B. Ferret, receveur et payeur des gages des officiers du Parlement (fol. 5) ; les qualifications nobles que Ch. Gabart, sieur de Téhillac, était en droit de porter (fol. 8) ; le logement dû par la ville de Nantes au marquis de Sévigné, pourvu du commandement de la ville et du comté de Nantes (fol. 20) ; le paiement des frais de la sépulture du comte Marot de la Garais, gouverneur de la ville de Dinan, décédé à Coutances, sur la caisse du miseur de Dinan (fol. 34) ; l'apposition des scellés sur les papiers de M. Salomon de Bréafort, maître des Comptes, après son décès (fol. 84) ; les règles à suivre pour l'installation des Trésoriers de France, généraux des Finances (fol. 93) ; l'enregistrement des provisions de plusieurs officiers ; la nécessité d'appeler les correcteurs d'un semestre d'avance pour vérifier les comptes

déposés sans retard (fol. 111) ; les dispenses de service sollicitées par divers maîtres des Comptes ; la révision et la correction des erreurs commises dans les comptes du miseur du Croisic (fol. 128) ; l'obligation pour les villes de communiquer l'état au vrai des recettes et des dépenses au Procureur du Roi établi par l'édit de juillet 1690 (fol. 147) ; *etc.*

1692-1697

B 667. - Registre grand in-folio, 421 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant des conclusions et des arrêts concernant l'apurement du compte du miseur de la ville de Montfort et les accusations portées contre le maire R. Hindré (fol. 14) ; le paiement des arrérages d'une rente de 16 livres due sur les Aides de Redon à Marguerite de Kerverier, veuve de G. de Lanjamet (fol. 17) ; la confirmation et la jouissance de l'exemption de fouages accordée par le duc Pierre II, en 1453, au sergent féodé de la juridiction de Saint-Nicolas de Redon (fol. 21) ; le retrait d'une copie du bail des octrois de Lesneven imposée au fermier Y. Lesnerre avec obligation de payer 6 deniers pour livre du produit du bail (fol. 42) ; la levée des poursuites intentées à Julienne des Haiers, veuve d'André Drouet, écuyer, sieur des Rochelles, receveur des fouages à Rennes, par L. Vincent, chargé du recouvrement des restes en souffrance (f^{os} 87-90) ; la suppression des offices composant le corps du bureau des Trésoriers de France et de la Chambre du Domaine établis à Vannes (fol. 116) ; la nomination des répartiteurs d'épices, l'enregistrement des divers édits ; la ratification des emprunts contractés par la Chambre (fol. 314) ; le rachat de la capitation pour tous les officiers de la Chambre (fol. 332) ; le jugement des répétitions exercées contre R. Le Prestre de Lezonnet, ci-devant trésorier général des Etats de Bretagne, par G. de Coëtlogon, procureur général syndic des mêmes Etats (fol. 335) ; une contestation de préséance pendante entre les présidents Le Meneust des Treilles et Cornulier du Pesle (fol. 346) ; *etc.*

1697-1711

B 668. - Registre grand in-folio, 247 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre rapportant les arrêts rendus sur la reconnaissance d'une rente de 2000 livres due à René Saguier, chevalier, sieur de Luigné, pour deux contrats de constitut souscrits par la Chambre en 1689 (fol. 1) ; l'instance en paiement poursuivie par le fermier général des Domaines contre les créanciers de la succession abandonnée par Renée Bourguignon, veuve Provost (fol. 14) ; le remploi du fonds des épices qui avait été appliqué au paiement des gages des officiers (fol. 22) ; la conclusion d'un emprunt de 97.000 livres qui sera consacré à la suppression du tiers des charges de présidents, maîtres, trésoriers et receveurs généraux et contrôleurs des épices (fol. 28) ; la désignation des commissaires chargés de porter à M. l'Intendant les sujets de plainte de la Compagnie (fol. 47) ; la communication et l'expédition des pièces conservées dans les archives de la Cour (fol. 126) ; les pouvoirs donnés au Trésorier des États pour toucher les augmentations de gages qui sont dues aux officiers de la Chambre sur le Trésor royal (fol. 127) ; les délais accordés aux vassaux de la Couronne pour prêter serment avec acte de foi et hommage, à l'occasion de l'avènement du Roi au trône (fol. 137) ; l'exécution de l'inventaire du papier terrier de la réformation des Domaines et son dépôt à la Chambre (fol. 143) ; l'élargissement du sieur J. Grignon de la Noë, miseur de la ville de Monfort, à la charge d'apurer ses comptes (fol. 157) ; l'impression du règlement de 1681 (fol. 175) ; *etc.*

1711-1721

B 669. - Registre grand in-folio, 381 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre relatant les requêtes, les conclusions et les arrêts rendus sur le dépouillement des arrérages des augmentations de gages (fol. 8) ; les obligations imposées au premier huissier lorsque la Compagnie se rend à la messe (fol. 18) ; l'expédition des copies du papier terrier de la réformation des Domaines destinées au Louvre (fol. 46) ; l'exécution des saisies féodales (fol. 95) ; le partage d'une somme de 3,000 livres provenant du sol à livre, en nature d'épices (fol. 105) ; la délivrance des extraits requis aux régisseurs du droit de confirmation (fol. 109) ; les réparations à faire à la maison où demeure le garde de la Chambre (fol. 166) ; la mise à jour des répertoires des aveux de chaque juridiction (fol. 173) ; les réceptions de prestations de serment ; la rédaction des rôles de capitation de la Compagnie (fol. 234) ; la suppression d'un livre intitulé : « liste de nosseigneurs de la Chambre des Comptes » tendant à mettre le trouble dans le sein de cette Cour (fol. 239) ; la réception des offres du bail de la buvette (fol. 249) ; l'assignation des places du choeur de la cathédrale à chaque officier (fol. 278) ; le procès intenté par le procureur général aux officiers de la Prévôté de Nantes (fol. 298) ; la désignation des répartiteurs des épices chaque semestre ; le jugement des excuses présentées par les absents ; la nomination des commissaires chargés de poursuivre la délivrance des extraits ; les contraventions commises par les receveurs des fouages et des villes, et les moyens de les réprimer (fol. 350) ; les poursuites à exercer contre Félix de Beauvais, receveur et payeur des gages (fol. 353) ; *etc.*

1721-1743

B 670. - Registre grand in-folio, 224 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES ordinaires de la Chambre des Comptes rapportant les arrêts rendus sur l'apposition des scellés à mettre sur les meubles et les logis de F. de Beauvais, payeur des gages de la Chambre (fol. 4) ; les contraventions commises par le receveur ancien et mi-triennal des octrois de la ville de Lamballe, qui s'est immiscé dans les fonctions de l'office de receveur alternatif et mi-triennal (f^os^ 13 et 14) ; l'obligation imposée aux huissiers de tenir un registre de la délivrance de leurs exploits (fol. 29) ; l'installation de J. Gabriel Le Tourneux, sieur d'Avrillé, dans la charge de maître des Comptes (fol. 58) ; de M. Guy Grou de Bellesme dans les fonctions de président, office qu'il a consenti à hypothéquer avec toutes les charges de la Chambre aux dettes existantes qu'elle a pu contracter (fol. 67) ; la taxe des vacations dues à divers officiers ; l'encombrement des armoires renfermant la comptabilité et la nécessité de transporter aux greniers les pièces antérieures à 1700 (fol. 84) ; le procès-verbal des réparations à faire au bâtiment des archives de la Chambre (fol. 86) ; les justifications à produire par le miseur de Morlaix au chapitre de son compte relatif à la réédification de l'hôpital (fol. 128) ; la rédaction du tarif des droits de chambellenage que pourront prélever les huissiers (f^os^ 144-145) ; les formalités à remplir pour les convocations des semestres et les avertissements à envoyer aux conseillers ; *etc.*

1743-1758

B 671. - Registre In-folio, 191 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre des Comptes rapportant les conclusions du procureur général, les présentations de pièces, les comparutions de comptables, les élections de députés et commissaires, l'obligation imposée aux huissiers de garder à la cathédrale le banc des officiers de la Chambre des Comptes (fol. 4) ; les alarmes que cause l'état de ruine des bâtiments des séances et des archives de la Chambre (fol. 11) ; la révocation du sieur Morel, ci-devant chargé de toucher les arrérages d'une rente qui appartient à la Chambre sur les Aides et Gabelles (fol. 68) ; le projet d'acquisition par les hôpitaux

de Nantes de 21 journaux de terre en la Prairieau-Duc (fol. 72) ; le choix de l'architecte Ceineray pour la préparation des plans de reconstruction du palais de la Chambre et le traité conclu avec lui à cet effet (f^os^ 79-80) ; la conservation du pouvoir de mettre les scellés chez les comptables décédés, de dresser l'inventaire des meubles, et de procéder à la vente, s'il y a lieu, par les délégués de la Chambre (fol. 96) ; le tarif des frais d'assignation que paieront aux huissiers les vassaux du Roi assignés à comparaître pour les aveux et hommages (fol. 115) ; le remboursement des emprunts de la Chambre (fol. 147) ; l'intervention à poursuivre au Parlement de Paris contre le sieur Walsh, qui a fait injure à la Chambre en contestant publiquement la noblesse d'un de ses membres en pleine audience de la sénéchaussée d'Angers (fol. 162), *etc.*

1758-1767

B 672. - Registre In-folio, 202 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre des Comptes rapportant le sommaire de chaque séance, les noms des assistants, les installations d'officiers ; les arrêts rendus et les remontrances produites sur les inconvénients des gens de mainmorte dans les villes, et les injonctions à signaler aux frères de Saint-Yon (fol. 7) ; les contraintes à exercer contre le sieur Retau de la Budorière, receveur et payeur des gages de la Chambre, pour obtenir la reddition de ses comptes ; la punition à infliger à l'huissier Drapron pour contravention aux règlements de la Chambre (fol. 8) ; l'enregistrement des lettres d'amortissement obtenues par les religieuses Pénitentes de Nantes (fol. 14) ; les usurpations de prééminence commises par le marquis Blanchard de la Musse dans les églises de Saint-Herblain et de Chantenay (f^os^ 23 et 28) ; l'application des nouveaux règlements édictés en matière de comptabilité pour limiter les délais (fol. 32) ; les félicitations à transmettre au Parlement sur son retour à Rennes (fol. 58) ; la vérification du texte des lettres patentes du 4 novembre 1770 dont la grosse n'est pas conforme à l'original (fol. 94) ; la violation des règles du parquet enfreintes par le substitut Kermasson, et les remontrances de l'avocat général à ce sujet (fol. 108) ; la prorogation des vingtièmes et la levée de nouveaux sols pour livre sur les droits des Fermes (fol. 113) ; *etc.*

1767-1776

B 673. - Registre grand in-folio, 379 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre des Comptes rapportant les arrêts rendus sur la jouissance des prééminences dans l'église du Pont-Saint-Martin et le rejet des prétentions du sieur Roche (fol. 1) ; l'enregistrement d'un édit portant établissement d'un dépôt public de papiers des colonies à Versailles (fol. 3) ; sur la nomination de plusieurs députés pour être envoyés à la Cour ; la perception des droits de pancarte à prélever sur les bateaux passant à l'écluse de Vertou (fol. 7) ; sur l'installation de M. l'évêque de Nantes, Fretat de Sarra, appelé par sa dignité à faire partie de la Chambre des Comptes (fol. 9) ; sur les poursuites en réparation d'injures à exercer contre le sieur Roche, coupable d'avoir rétabli son banc dans l'église de Pont-Saint-Martin (fol. 19) ; sur le règlement du droit du chambellenage dû aux huissiers (fol. 27) ; sur la suppression des receveurs généraux des Bois et Domaines (fol. 31) ; les assignations à envoyer aux vassaux du Roi pour les inviter à faire hommage (fol. 38) ; les injonctions à faire aux comptables pour leur rappeler l'obligation de fournir leurs comptes ; la suppression des papiers inutiles (fol. 74) ; la réception des serments prêtés par divers annoblis ; sur les amendes encourues par les huissiers ; sur la publication d'un mémoire de la communauté de ville de Nantes injurieux pour la Chambre ; protestations de la Chambre contre

l'arrestation des députés de la Noblesse et l'établissement des nouvelles cours de justice (juillet 1788) ; *etc.*

1776-1788

B 674. - Registre grand in-folio, 28 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES de la Chambre relatant les noms des assistants de chaque séance ; le dépôt des comptes des États et l'entrée des députés chargés d'assister à l'audition, le discours et les protestations du procureur général syndic des États sur l'observation du cérémonial, les observations échangées à ce sujet avec le Parquet de la Chambre ; la désignation des commissaires chargés de la répartition des gages ; le serment prêté par deux Irlandais naturalisés de reconnaître le Roi de France comme leur suzerain ; l'ajournement prononcé sur la présentation du compte de la miserie de Vannes ; la lettre écrite au Roi pour le supplier de convoquer les États de Bretagne en vue de nommer les délégués qui représenteront la nation bretonne aux États Généraux (16 mai 1789) ; la désignation de divers commissaires ; les remontrances adressées au Roi à propos des règles nouvelles appliquées à la comptabilité des Domaines ; l'approbation d'un emprunt proposé pour soutenir les hôpitaux de Nantes, *etc.*

1788-1790

Domaines

Administration

B 675. - Liasse, 20 pièces parchemin, 2 pièces papier.

DOMAINES DE LA SÉNÉCHAUSSÉE D'AURAY. — Arrentements. Mandement de Jeanne de Navarre, duchesse de Bretagne, au sénéchal d'Auray de mettre aux enchères le bail à rente d'une maison sise à Auray provenant de la succession en deshérence de Lucas Damelet, affermée auparavant par Henri Le Parisi, chevalier, pour la rente annuelle de 50 sous (1402) ; et adjudication ; autre mandement du duc Jean V à son sénéchal de procéder à l'accensement des terres vaines et vagues de son ressort d'Auray (1425) ; baux à rente de terrains situés à Auray, rue du Boullat, près de la porte Saint-Yves, rue de la Cohue, près la chapelle Saint-Thomas, rue au Mezec, entre les moulins Thenouenroux et le Pont-Halec ; dans les paroisses de Kaer, de Crach, de Saint-Goustan, d'Erdeven, de Trelo et de Plouharnel, adjugés à Eon Le Drigou, O. Guillemin, Éon et Olivier Riou, Éon Le Motennec (1430), J. de Cranou, Éon Botyernou, J. Le Soing, A. de Talhouet (1432), Éon Le Tyec, M. Guillas, A. Kerserhou (1458) ; J. Le Guiader et J. Le Bidau ; ratification par le duc Pierre II d'un arrentement de terre en l'île de Quiberon, au profit d'écuyer Jean de Layec (1451) ; échange de terres en Séné et Crach conclu entre le duc Pierre et Jean de Malestroit, chevalier, seigneur de Kaer et de Beaumont (1454) ; concession viagère des revenus des terres d'Auray et de Quiberon à B. Le Voyer, seigneur de la Court, par le Roi (1520) ; bail à domaine congéable d'une tenue et maison sise en Plouharnel en faveur de Pol Le Corroyec (1544).

1402-1544

B 676. - Registre petit in-folio, 182 feuillets parchemin, 1 pièce parchemin.

DOMAINES DES SÉNÉCHAUSSÉES DE BREST ET DE SAINT-RENAN. — Dial des baux à féages consentis par Rolland de Villéon, sénéchal de Hennebont, et maître O. du Rest, lieutenant du procureur général en Basse-Bretagne, et Morice de Kerloeguen, auditeur des Comptes, commençant par une commission du duc François II du 18 octobre 1486. Les afféagements sont consentis à J. Bras, Y. Kerbescat, H. Bohic, G. Measculan, J. du Halgouet, P. Cloarec, H. Keroullas, Y. du Quean, H. Nedellec, B. Hamon, E. Kerrioul, Y. Gouriou, S. Kermerien, D. Ledu, Y. Tanguy, J. Cornouaille, seigneur de Kerguern, J. Foucault, pour des terres sises dans les paroisses de Plousané, de Plougoumelen, de Plouanan, de Lambezellec, de Brest, de Milisac, de Guiler, de Botgarz et de Saint-Goeznou. — Permission à Jean Perrot, marchand au bourg de Saint-Renan, de faire édifier un porche en saillie sur la rue, à la charge de payer 15 sous de cens (1497).

1486-1497

B 677. - Liasse, 5 pièces parchemin, 1 pièce papier.

DOMAINES DES SÉNÉCHAUSSÉES DE CARHAIX, DE CONQ, FOUESNANT ET ROSPORDEN. — Actes d'accensement et d'arrentement comprenant une pièce de terre sise sur l'emplacement du vieux château de Kerahès (Carhaix) concédée pour une paire d'éperons dorés par an à Th. Guillart (1422) ; un tènement en la paroisse d'Ellient à G. Lescouarn (1425) ; le parc de Lisle à B. Lelan (1465) ; un emplacement de maison près du petit château de Conq à G. Amyron (1497) ; une pièce de terre le long du mur de Conq à M. Gourmellan (1509) ; un emplacement dans l'intérieur de Conq à J. Laurens (1527) ; aliénations de domaines congéables, en la paroisse de Fouesnant, par le général trésorier de France, R. de Troyes, à G. Le Saudenez, sieur de Rubien, pour le prix de 288 livres (1558).

1425-1558

B 678. - Liasse, 4 pièces parchemin.

DOMAINES DE LA SÉNÉCHAUSSÉE DE DINAN. — Arrentement de divers emplacements situés dans la ville de Dinan et dans sa banlieue à J. Jarniguen, à G. Bernard, à J. Lefèvre et à M. Lenoir.

1439-1452

B 679. - Liasse, 7 pièces parchemin, 1 pièce papier.

DOMAINES DE LA SÉNÉCHAUSSÉE DE FOUGÈRES. — Lettres patentes de François de Bretagne, seigneur de Fougères, concédant aux vassaux des aumôneries de Saint-Nicolas et de Roger établis aux faubourgs de cette ville le privilège de bourgeoisie, attendu qu'ils participent à toutes les charges des habitants de la ville close, avec dénombrement des étagers qui jouiront des exemptions et des héritages qui seront assujettis aux rentes accoutumées (1432) ; anoblissement des terres de la Touche et de la Fourairie appartenantes à Jean de Rolon, écuyer ; réduction d'un tiers de feu pour les paroissiens de Laignelet (1444), et transport d'assiette de rentes foncières sur d'autres héritages (1445) ; arrentement de pièces de terre sises dans la banlieue de Fougères, au profit d'Amaury Guiho, P. Buzart et Jean Le Corvaisier (1456) ; adjudication du bail à rente du moulin et de la coutume de Cesson, près Rennes, au profit de J. de Bourgneuf, chevalier, seigneur de Cucé (1553) ; procès-verbal des réparations à faire à la cohue à poisson et à sel de Fougères, et arrentement au profit de J. Le Marchand pour une rente de 49 livres (1558).

1432-1558

B 680. – Cahier petit in-folio, 17 feuillets parchemin ; 5 feuillets pap.

DOMAINES DE LA SÉNÉCHAUSSÉE DE FOUGÈRES. — Sommaire des baux à rente concédés par M. Baud et M. Bigot, maître et auditeur des Comptes de Bretagne, comprenant des maisons, des terres et des héritages en deshérence dans le ressort de Fougères, au bourg de l'Échange, au Bourgneuf, à Landéan, dans les garennes de Bazouge et de Marcillé ; l'étang de la Rambaudais en la paroisse de Fontenelle.

1519-1520

B 681. – Cahier petit in-folio, 183 feuillets papier.

DOMAINES DE LA SÉNÉCHAUSSÉE DE FOUGÈRES. — Sommier du produit des parties affermées du domaine de Fougères pendant six ans et des revenus casuels comprenant les articles suivants : le revenu certain et ordinaire, rentes de froment rouge, rentes d'avoine menue, nommées *bran à chiens* ou *bernaiges*, rentes de vins, rentes de Rennes, rentes de Fougères, rentes de Saint-Melaine, nouvelles baillées, devoirs de coutume, greffes, sceaux et tabellionage, moulins, lods et ventes, rachats et sous-rachats, amendes et confiscations.

1602-1608

B 682. - Liasse, 11 pièces parchemin, 4 pièces papier.

DOMAINES DES SÉNÉCHAUSSÉES DU GÂVRE ET DE GUÉRANDE. — Arrentement par le chatelain, écuyer P. Le Berruyer, de la pièce de terre nommée la Haie-de-Trémar, en Plessé, à O. Rialen (1426), et commission du duc Jean V à cet effet (1419) ; baux à rente du Clos-au-Prêtre en Escoublac, à J. Le Tessier (1413) ; du lac de Linigou, au Croisic, à Raoul Chauvette ; d'une maison à Saillé, de baules à salines en Mesquer, d'une venelle à Saillé, de baules voisines de Bolomer en Guérande, d'un canton de sable près du Pouliguen (1419) ; confirmation de plusieurs concessions en Mesquer, avec

affranchissement pour les salines qui seront construites (1415) ; adjudication par P. Gaultier, sieur de Kerfur, maître des Comptes, à J. Tonnelle, marchand et maître de navires à Kerden, d'un emplacement sur le quai du Pouliguen pour 9 sous de rente (1570) ; arpentage et arrentement de terres à Ollone, près le Croisic, de 135 aires de marais près la saline de Terroden (1555). — Sommier des pièces de terre arrentées dans l'île du Croisic par J. du Verger, alloué de la cour de Guérande, à J. Connan, J. Jouhan, G. Le Texier, G. Brestin, à G. Marcraie, J. Le Rouxeau, J. Le Bozec, G. Hilari, O. du Drezeuc, J. André, P. Debray, J. Bouchard, J. du Verger, J. Le Teixero, J. Legliff, J. Le Talruz, O. Rio, *etc.* Liste des parcs clos dans la paroisse de Batz (1475).

1413-1570

B 683. - Liasse, 1 pièce parchemin.

DOMAINES DE LA SÉNÉCHAUSSÉE D'HENNEBONT. — Arrentement par H. du Val, chevalier, seigneur du Val, prévôt féodé du duc à Saint-Gilles, et Rolland Fournier, receveur, à Guillaume Poëdras, d'une pièce de terre en la douve d'Hennebont, voisine de la porte Broërec, pour une redevance annuelle de 15 sous.

1446

B 684. - Liasse, 1 pièce parchemin.

Domaines de la sénéchaussée de Jugon. — Arrentement d'une masure avec courtil en la rue de Pouldouvre, ville de Jugon, par le receveur de cette cour, à Olivier de Boisbily, et bannies.

1464

B 685. - Liasse, 1 pièce parchemin, 1 plan, 1 pièce papier.

DOMAINES DE LA SÉNÉCHAUSSÉE DE LANNION. — Procès-verbal de l'adjudication de l'arrentement de la lande de Servelle, paroisse de Servelle, par les commissaires du Roi, à Pierre Busson, qui s'était engagé à payer 15 livres de rente annuelle et perpétuelie au receveur du domaine de Lannion. Plan de ladite lande.

1687-1688

B 686. - Liasse, 1 pièce parchemin, 1 pièce papier, et 73 feuillets parchemin.

DOMAINES DE LA SÉNÉCHAUSSÉE DE LESNEVEN. — Arrentements. — Commissions du duc François II constatant que, par suite de la négligence de ses officiers, les tenanciers roturiers du ressort de Lesneven, appelés *mottiers*, ont abandonné leurs terres pour passer dans les fiefs voisins, ordonnant de faire l'arrentement de leurs domaines le plus avantageusement possible, exemptant de la servitude de motte les nouveaux tenanciers et chargeant les anciens prévôts féodés de la collecte des deniers, s'il y a lieu ; procès-verbal d'estimation pour les terres de Kernilis et sommier descriptif des arrentements conclus dans les paroisses d'Ellestreuc, de Kernilis, de Kernouhez, de Saint-Fregan, de Plouziny, de Kerlouan, de Plonéour-Trez. — Baillées à cens de terres dans l'enceinte du château de Lesneven (1486). — Adjudication de l'engagement des droits de mouture, de district de moulin et de banalité, appartenants au Roi dans le même ressort, à B. Bigeaud et à Marie de la Pierre, son épouse, pour une rente annuelle de 1210 livres (1687).

1486-1687

B 687. - Liasse, 2 pièces parchemin.

DOMAINES DE LA SÉNÉCHAUSSÉE DE LOYAUX. — Arrentement d'un moulin situé au Pellerin pour le prix de 7 livres de rente annuelle que Gabriel de Guer et Alliette de Corbière, sa femme, se sont

engagés à payer à la recette du Domaine (1430) ; acte auquel est annexée une commission du duc Jean V à Th. Moreau et G. Barbe, receveur et contrôleur de la cour de Nantes (1428) ; bail à rente d'une alluvion sise en Loire, entre l'île de Bois et le Pineau, à Pierre Renaudin, notaire de la cour de Nantes, après l'exponse de C. Lemaître, qui la tenait de Colin et d'Olivier Martin (1514).

1428-1514

B 688. - Liasse, 5 pièces papier.

DOMAINES DE LA SÉNÉCHAUSSÉE DE MORLAIX OU LANMEUR. — Procès-verbaux de débornement et d'arpentage de la muraille de la ville close de Morlaix, des porches et saillies sur le quai de Tréguiré, et des divers quartiers de la ville, en suivant la division des paroisses faite en 1455.

1670-1679

B 689. - Liasse, 29 pièces parchemin.

DOMAINES DE LA SÉNÉCHAUSSÉE DE NANTES. — Mandement de Jean IV, duc de Bretagne, à son receveur, et arrentement de la masse nommée Belle-Ile, sise en Loire, entre le Migueron et la Tranchée, à J. Gaulterau dit Corbière, pour une rente de 16 livres (1390) ; liste d'arrentements faits à Nantes et au Pellerin ; autres arrentements concernant le droit de pêche dans le Seil nantais de l'écluse de Pecheloaye et du petit rotereau de Bièce (1409) ; le droit de prendre attache au mur de « l'ancienne forteresse de la dite ville » (1413), des emplacements de maisons en la grande-rue de la Chaussée, à la Saulzaie, au Bouffay, en Vertais, près de la motte Saint-Nicolas et du grand chemin de Sauvetout (1414) ; des alluvions de l'Erdre situées entre les moulins Constans et les moulins de Barbin (1415) ; des buzats en Loire, paroisse de Chantenay ; une île en face du bourg de Saint-Sébastien, entre l'île Pinte et l'écluse du Saut-Chevreuil, à Jean de Goulaine (1437) ; de l'île Gloriette et trois accroissements voisins de Nantes, à Jean Chauvin, auditeur des Comptes (1426) ; des accroissements d'îles au delà de Couëron, aux nommés Lecomte, Bodin et Le Paigne du Pellerin.

1390-1487

B 690. - Liasse, 13 pièces parchemin, 14 pièces papier.

DOMAINES DE LA SÉNÉCHAUSSÉE DE NANTES. — Baux à rente perpétuelle de diverses maisons sises à Nantes, rue de la Barillerie, près des Carmes, près le pont d'Erdre, rue des Salorges, rue de la Grosse-Tour-Saint-Léonard, près les Tertiaires de Saint-François (1528) ; d'un accroissement appartenant aux Hospitaliers de Sainte-Catherine, près la Roche-Maurice, à M. Binet (1509) ; de l'île Mauvoisin, paroisse de Chantenay ; d'une île voisine de la métairie de Quiriole, en Saint-Étienne-de-Montluc ; au-dessous du port de Launay (1528), et près de Cordemais. — Actes d'aliénation et d'engagement de la queue de Belle-Ile en Loire, chargée d'une rente au profit de la recette du Pellerin, payable par Pierre de Saffré qui céda ses droits à J. Guichard (1542) ; des pêcheries des Ponts, de Gloriette, des Grands et Petits-Deffais de Nantes (1580), de diverses boutiques autour du Bouffay, des halles et boucheries (1580), de la XVII^{e} boutique de la porte de Sauvetout (1688). — Lettres patentes ordonnant le mesurage des terrains à exproprier pour les fortifications de la ville neuve, estimations et règlement des indemnités à payer (1579-1588) ; bail de la terre de Château-Fromont tombée en rachat pour la somme de 133 écus tiers (1584).

1507-1688

B 691. - Registre petit in-folio, 850 feuillets papier.

DOMAINES DE LA SÉNÉCHAUSSÉE DE NANTES. — Procès-verbaux des opérations accomplies par la réformation du Domaine dans chaque paroisse comprenant des arrentements de boutiques sises à

Nantes, de terres sises dans la paroisse de Saint-Aignan et des îles en Loire ; des bannies, des assignations, des enquêtes sur les fiefs relevant du domaine royal ; condamnations contre les vassaux débiteurs d'arrérages de rentes ; injonctions, sentences de saisie et de mainlevée prononcées par les commissaires réformateurs ; productions de titres, état de recouvrement d'arrérages dressé en 1630.

1629-1640

B 692. - Registre petit in-folio, 26 feuillets papier.

DOMAINES DE LA SÉNÉCHAUSSÉE DE NANTES. — Sommier du produit des baux à ferme se rapportant à des îles de la Loire, aux étangs d'Erdre, aux pêcheries de l'île d'Indrette, des ponts de Nantes, des Grands-Deffais ; étaux des drapiers, des bouchers de Nantes, et des cordonniers de la prairie de Bièce ; de la traite du poisson et de la ferronnerie ; de la coutume de la porte Saint-Pierre et de la porte Poissonnière ; de la traite des fardeaux ; *etc.*

1529-1537

B 693. - Registre petit in-folio, 167 feuillets papier.

DOMAINES DE LA SÉNÉCHAUSSÉE DE NANTES ENGAGÉS PAR LE ROI. — Lettres patentes portant des instructions pour les commissaires chargés des aliénations et emprunts, Nicolas de Troyes, Fr. Gandart, maître des Comptes à Paris, et le sénéchal de Nantes, désignant les commissaires qui se partageront les ressorts et la répartition des cotisations qu'ils auront à percevoir ; actes d'aliénation de la juridiction du Pont en Vertais, des prairies et des pêcheries d'Indrette, des châtellenies du Gâvre et de Touffou, de diverses alluvions en Loire, de 100 livres de rente sur les fouages de Nantes, de la terre et seigneurie de Loyaux, *etc.* ; actes d'emprunts contractés envers P. de Francheville, sieur de Kergo, G. Lebret, sieur de la Brandaisière, Fr. Carvero sur la recette des fouages de Nantes, actes de versement et de remboursement ; état abrégé des sommes à payer aux acquéreurs du Domaine ; sommier des ventes et aliénations consenties par les commissaires royaux.

1569

B 694. - Liasse, 2 pièces parchemin.

SÉNÉCHAUSSÉE DE PLOËRMEL. — Arrentement de douze journaux de terre situés près de l'étang de Ploërmel à Jean de Lembilly, seigneur de Lembilly, consenti par le duc Jean V pour une redevance de 60 sous, et envoi en possession par le receveur de la dite cour.

1434

B 695. - Liasse, 6 pièces parchemin, 2 pièces papier.

DOMAINES DE LA SÉNÉCHAUSSÉE DE QUIMPER. — Arrentement du parc de la montagne de Cozan, paroisse de Briziac, à G. et A. Porchel (1442) ; de la maison des poids et balances en la rue Obscure, à G. de Lesmays, chapelain du duc Pierre, en la ville de Quimper (1456) ; de deux vieilles masures à Quimper à J. Le Carn (1486) ; de divers tènements au village de Kerrozec, paroisse de Tremahec, à Gabriel de la Coudraie (1486), et ratification du duc François II ; procès-verbal de réformation du domaine royal dressé dans les paroisses des recettes de Quimper, de Pont-Labbé, de Capcaval et de Pozec, contenant des assignations, des enquêtes, des condamnations et des baillées, suivant la commission du Roi de 1539. — Cahier de la recette des deniers provenant des aliénations (1556). — Bail à ferme du rachat de la terre du Pont et de Rostrenen (1543).

1442-1556

B 696. - Liasse, 4 pièces parchemin.

DOMAINES DE LA SÉNÉCHAUSSÉE DE QUIMPERLÉ. — Arrentements de parcelles de terre sises dans le parc de Carnoët, paroisses de Moëllan et de Clohal, à Jean Le Briz, J. Riou et consorts (1466) ; du manoir des Moulins et dépendances du Plessis-Orgueilleux à Jean Riant, en la paroisse de Banalec (1503).

1466-1503

B 697. - Liasse, 26 pièces parchemin.

DOMAINES DE LA SÉNÉCHAUSSÉE DE RENNES. — Baux à rente perpétuelle de terres situées dans les paroisses de Saint-Armel-des-Boschaux, d'emplacements de maisons situées à Rennes, rue de la Bourcerie, aux douves de la Vieille-Muraille (1433), près la porte Jacquet, rue Saint-Jacques, près le four Saint-Thomas, au Change du Duc (1440), rue de la Parcheminerie, en la cité, près la motte du châtel de Rennes, dans la ville Neuve, sur les murailles de la cité, à la tour Blanche et en la rue Neuve ; lettres de commission et de ratification adressées au receveur de Rennes.

1408-1445

B 698. - Liasse, 16 pièces parchemin.

DOMAINES DE LA SÉNÉCHAUSSÉE DE RENNES. — Baux à rente perpétuelle de divers terrains situés à Rennes le long des vieux murs de la cité, rue Tréjetin, entre la porte Vilaine et la porte Esvière, près la chapelle Saint-Denis, près des moulins Saint-Martin, près l'hôpital Sainte-Anne, sous la Mercerie au territoire de Saint-Thomas ; à Noyal-sur-Vilaine, près le carrefour du bas des Forges, en faveur d'Olivier de Coëtlogon (1453), de Jean de Guite, valet de chambre du duc Pierre (1453) ; de J. de Villeblanche, son chambellan (1454) ; de J. du Périer, sieur du Plessis-Balisson (1460), *etc.* ; lettres de commission et de ratification.

1453-1469

B 699. – Cahiers petit in-folio, 31 feuillets parchemin.

DOMAINES DE LA SÉNÉCHAUSSÉE DE RENNES. — Terriers des arrentements adjugés par les commissaires du duc François II et du Roi pendant les années 1468, 1509, 1516 et 1524, comprenant la description des emplacements et des terres, les portions de l'ancienne muraille de Rennes, les concessions situées au Bourg-Lévêque, dans les faubourgs, rue aux Foulons, carrefour de la Charbonnerie, au Pont-Saint-Martin et rue Saint-Melaine.

1468-1524

B 700. - Liasse, 8 pièces parchemin.

DOMAINES DE LA SÉNÉCHAUSSÉE DE RHUYS. — Lettres ducales de François I portant donation à Lorens Droilart, son secrétaire, d'une pièce de terre nommée Boet-en-Goenec, entre le bourg de Sarzeau et l'étang de Marre, à la charge de payer une paire de gants blancs (1449) ; du même prince confirmant les précédentes, et mandement aux gens des Comptes de le mettre en possession et de révoquer la baillée qu'ils ont faite à divers habitants de Sarzau pour 20 livres de rente, sous prétexte que les États n'avaient pas approuvé le dit don, et publication au Grand Conseil (1450) ; du duc Pierre imposant silence au procureur de la juridiction de Rhuis qui, malgré les lettres précédentes, tentait de réduire la donation du côté de la chapelle de la Madeleine sur les instances de plusieurs habitants, et transportant la même terre en toute propriété à L. Droilart, à la charge de payer deux gros de vieil or au prix de 64 marcs par an, et publication en Parlement général à Vannes (1452) ; procèsverbal d'estimation, sentence des plaids généraux de Rhuis. rejetant les conclusions contraires du procureur, et envoi en possession dudit Droilart (23 mars 1452).

1449-1455

B 701. - Liasse, 1 pièce parchemin.

DOMAINES DE LA SÉNÉCHAUSSÉE DE SAINT-AUBIN-DU-CORMIER. — Arrentement après bannie d'une maison avec hébergement, sise à Saint-Aubin-du-Cormier, rue du Châtel, au profit de Jean Aude, à la charge de payer 22 sous de rente annuelle.

1417

B 702. - Liasse, 10 pièces parchemin.

DOMAINES DE LA SÉNÉCHAUSSÉE DE TOUFFOU. — Arrentements en forme de notice et d'attestation de diverses parcelles de terre dans les paroisses du Bignon, de Montebert, de Pont-Saint-Martin, de Saint-Aignan, par Jean de Polhay, capitaine châtelain de Touffou (1409), par son lieutenant Th. Goheau (1420), B. de Quercy et Jean de la Rivière, officiers du même lieu (1449) ; déclarations des recettes et dépenses faites ; sentence des plaids généraux de Nantes confirmant l'arrentement du domaine de Bois-Benoît, paroisse de Bouaye, consenti par lettres ducales du 27 mai 1418 au profit de Th. Goheau (1421) ; bail à rente à Marie de Rochefort, dame du Chaffault, d'une pièce de terre dite la Houssaie, en Rezé, près du chemin nantais qui va au Port-Saint-Père (1451) ; enchères de divers arrentements de terres situées dans les paroisses de Vertou, de Château-Thébaud et de Montebert (1551).

1409-1551

B 703. - Liasse, 14 pièces parchemin, 1 pièce papier.

DOMAINES DE LA SÉNÉCHAUSSÉE DE VANNES. — Arrentements d'emplacements de maisons dans la ville de Vannes près la rue Calmont, près la porte de Guerguinié, rue Saint-Symphorien, près des Lices, consentis par Jean de Talhouet, procureur de Broërec (1405), par le duc Jean V, par les maîtres des Comptes (1544) ; par le général des Finances G. Arbaleste, sieur de la Borde (1549) ; vente de la maison du Château-Gaillard à Vannes, au profit de J. Botrel de Kermourault, alloué de Vannes, moyennant 700 livres et une rente de 12 deniers (1554). — Enchères et afféagement d'un emplacement rue du Mené (1683), et aliénation de terrain sur la contrescarpe près la porte Saint-Patern (1688).

1404-1688

B 704. - Cahier petit in-folio, 46 feuillets papier.

AFFÉAGEMENTS CONCLUS SOUS LES RESSORTS DES SÉNÉCHAUSSÉES DE CARHAIX, DE HUELGOËT, DE CHÂTEAUNEUF, DE GOURIN ET DE LANDELEAU. — Lettres patentes des rois Henri II et Charles IX supprimant la servitude du domaine congéable établie en Bretagne dans certains ressorts et en autorisant le rachat et la conversion en baux à féage de toutes les tenures de cette sorte. Bannies et adjudications de baux à féage de nombreuses tenues situées dans les paroisses de Landeleau, de Berrien, de Châteauneuf, de Huelgoët, de Gourin, de Cléguen et de Plonevez du Fou.

1556-1571

B 705. - Registre grand in-folio, 308 feuillets papier.

ALIÉNATIONS DU DOMAINE ROYAL. — Livre de transcription contenant les contrats relatifs à la vente du revenu de la prairie de Bièce à Nantes, de la traite du poisson vert et salé dans la ville de Nantes, des impôts et billots de la paroisse de Saultron, de trois feux de fouage en la paroisse d'Escoublac, de la taille des toiles à Morlaix, de diverses salines dans le pays guérandais, du devoir de l'ancienne coutume, des ventes et gardes de navires, de 140 livres de rente sur la recette des fouages de Châtel-

Audren, du revenu du sceau de la Chancellerie de Bretagne ; arrentement d'un éral de terre voisin de la halle de Saint-Père-en-Retz ; bail des étangs et moulins de la juridiction de Saint-Aubin-du-Cormier ; assignation de 51,000 livres de rente sur les impôts de Bretagne au profit du prévôt des marchands de la ville de Paris ; actes de validation et sentences des maîtres des Comptes portant vérification des dits actes. — Conditions du contrat de mariage traité entre G. de la Trémoille, seigneur de Royan, et Madeleine de Luxembourg, contenant la cession de 1,000 livres de rente faite sur le château d'Aspremont par le comte de Penthièvre à la dite dame (1563), *etc.* Table des matières.

1555-1571

B 706. - Registre petit in-folio, 213 feuillets papier.

ADMINISTRATION DES DOMAINES ET DES FINANCES DE BRETAGNE. — Journal des opérations et de la correspondance de Nicolas de Troyes, seigneur de Bois-Regnault, trésorier de France, général des Finances en Bretagne, contenant les instructions et les lettres missives qui lui furent adressées par le Roi et le trésorier de l'Épargne pendant sa mission en Bretagne, ainsi qu'aux commissaires chargés des emprunts et des aliénations de domaines ; les commissions et les ordonnances émanant de son bureau ; états de reliquats de créances passives dues aux banquiers, évaluations de revenus, de domaines aliénés ; état de répartition de cotisations à lever sous forme d'emprunt dans les divers ressorts ; abrégé des recettes et dépenses de la recette générale de Bretagne, en 1557, pour divers quartiers ; sommiers d'aliénations et d'emprunts ; aliénations adjugées dans le ressort de Fougères.

1557-1558

B 707. - Cahier petit in-folio, 96 feuillets papier.

ALIÉNATIONS DE DOMAINES ET EMPRUNTS. — Commissions et instructions adressées par le roi Charles IX à Ant. Charreton, sieur de Monteilles, maître des Comptes en Bretagne, pour procéder à l'aliénation de son domaine dans le ressort du présidial de Quimper. — Procès-verbaux de transport et d'adjudication des recettes et domaines de Huelgoët, Landeleau et Châteauneuf-du-Fou, et du domaine de Rosporden ; relatant les opérations des commissaires dans chaque ville, les difficultés qu'ils éprouvaient pour trouver des gens riches disposés à acquérir des parties de domaine ou à prêter des fonds ; l'indifférence ou la mauvaise volonté des contribuables, les instances faites près des officiers pour obtenir la liste des habitants aisés, les réclamations des cotisés, les contraintes décernées contre les récalcitrants ; édit du roi fixant la cotisation de chaque généralité dans l'emprunt projeté de 1,200,000 livres, et imposant à la Bretagne 240,000 livres (1570) ; constitutions de rentes sur les fouages.

1570-1571

B 708. - Cahier petit in-folio, 108 feuillets papier.

ADMINISTRATION DES DOMAINES ET EMPRUNTS. — Procès-verbaux de réformation, d'enquête, de visite, d'arpentage et d'adjudication se rapportant à des terres, des prés, des moulins et des landes situés dans les ressorts des juridictions de Rhuis et de Fougères, dressés par A. Matharel, lieutenant général au bailliage d'Alençon, maître des requêtes de la Reine, commissaire du Roi délégué en Bretagne.

1571

B 709. - Cahier petit in-folio, 211 feuillets papier.

ADMINISTRATION DES DOMAINES. — Commission du roi Charles IX à R. de Bourgneuf, seigneur de Cucé, premier président en Bretagne, à L. Braillon, président en la Chambre des Comptes, et à P. Cornulier de la Touche, général des Finances ; procès-verbaux de situation, de consistance et

d'adjudication dressés à l'occasion des baux à ferme des domaines de Nantes, de Guérande, d'Auray, d'Hennebont, de Rennes, de Jugon, *etc.* ; actes de caution, actes de la réception des papiers rentiers de la juridiction d'Hennebont ; baux à ferme.

1572

B 710. - Cahier petit in-folio, 75 feuillets papier.

ADMINISTRATION DES DOMAINES. — Procèsverbaux d'enquête sur les abus et malversations des comptables, des fermiers des impôts et des adjudicataires ; des réparations à faire aux édifices des Domaines dressés dans les divers ressorts de Bretagne par François Myron, général des Finances. Commission du roi Henri III et arrêt du Conseil privé ordonnant de rétablir l'ordre partout.

1575-1576

B 711. – Cahiers petit in-folio, 281 feuillets papier.

DOMAINES ENGAGÉS. — Lettres patentes du roi Henri III portant cession des terres et seigneuries d'Auray, de Brest, de Carhaix, de Châteaulin, de Dinan, de Hennebont, de Jugon, de Lannion, de Morlaix, de Ploërmel et de Vannes, avec tous leurs revenus, au profit de Charles Halluvin, sieur de Piennes, gouverneur de Metz et du pays messin, qui avait aliéné son patrimoine jusqu'à la valeur de 120,000 livres afin de venir en aide au roi Charles IX, et qui n'avait reçu qu'une compensation insuffisante de 10,000 livres de rente (1576) ; remontrances du Parlement sur les conséquences de ces lettres ; commissions, mandements et lettres de jussion adressées aux gens du Parlement et des Comptes à la requête du sieur de Piennes ; actes de validation d'envoi en possession, arrêts de vérification ; compilation des baux et comptes antérieurs à 1576 ; états abrégés de la valeur des deniers casuels excédant 500 livres dans chaque ressort ; procèsverbaux d'évaluation, de visite, de consistance, et d'envoi en possession.

1576-1580

B 712. - Cahier petit in-folio, 57 feuillets papier.

ADMINISTRATION DU DOMAINE. — Commission du roi Henri III aux trésoriers généraux du bureau des Finances de Nantes de procéder à la réunion des parties du domaine aliéné ; procès-verbaux de transport dans chaque ressort, de visites, de saisies ; état de consistance du domaine aliéné et non aliéné ; état des deniers casuels dus au Roi en la juridiction de Vannes excédant les 500 livres appartenantes au fermier du domaine du Roi à Vannes ; requêtes et réclamations portées devant les Commissaires.

1580-1581

B 713. - Registre petit in-folio, 91 feuillets papier.

ADMINISTRATION DU DOMAINE ET DES FINANCES. — Estimation générale des revenus et des charges de la Bretagne en 1589, comprenant le détail des paroisses contribuables aux fouages dans chaque évêché ; mandement du roi Henri III au duc de Mercoeur, aux lieutenants généraux du gouvernement de Bretagne, aux présidents du Parlement et des Comptes, aux généraux des Finances, aux receveurs et contrôleurs généraux des Finances, de convoquer les États de Bretagne à Rennes et de les inviter à voter 7 livres 7 sous par feu (1588) ; réponse des États ; commission des généraux des Finances au receveur des fouages de l'évêché de Nantes (1588) ; lettres de cachet aux sénéchaux de chaque ressort ; déclaration du Roi prescrivant l'observation de ses édits, l'union des sujets catholiques et portant rémission de toutes les contraventions (1588) ; mandement aux receveurs des Décimes d'envoyer les deniers à la recette générale ; lettres missives relatives au million d'or accordé par le

Clergé, à la saisie des biens des Réformés, au paiement des dépenses ; à une avance de 30,000 livres sur le premier terme des fouages ; sommier des Décimes de Bretagne ; état des droits à payer pour l'audition et l'examen des comptes à la Chambre. — Règlement de conflit d'attributions entre le Parlement et la Chambre des Comptes (1581) ; édit établissant une taxe sur les résignations d'offices (1596) ; réception de M. de Cornulier, général des Finances (1592) ; convocation des généraux des Finances à l'assemblée de Compiègne (1596) ; *etc.*

1576-1599

B 714. - Cahier petit in-folio, 127 feuillets papier.

DOMAINES ENGAGÉS. — Édit du roi Henri IV ordonnant de vendre à perpétuité certaines parties du domaine royal jusqu'à concurrence de 120,000 écus de rente annuelle (1591) ; déclarations, lettres de jussion, arrêts d'enregistrement et commission pour procéder à l'aliénation. — Procès-verbal des enchères et des adjudications dressé par Jean de Bourgneuf, sieur de Cucé, premier président au Parlement, Fr. Harpin de Marigné et J. Loaisel, sieur de Brye, conseillers à la même Cour, Fr. Miron, général des Finances, députés pour la vente du Domaine, relatant les oppositions, les bannies faites à Guérande, à Nantes, à Rennes et dans les autres ressorts.

1591-1606

B 715. - Cahier petit in-folio, 107 feuillets papier.

ADMINISTRATION DES DOMAINES ROYAUX. — Procès-verbal d'évaluation des Domaines dans l'étendue des ressorts de Nantes, de Rennes, de Fougères, de Saint-Aubin-du-Cormier, de Liffré, de Hédé, de Jugon, de Guérande et du Gâvre ; enquête sur la nécessité de procéder à la réformation du papier terrier de Nantes ; remontrances sur les aliénations faites, sur l'état des édifices et les charges assignées sur les casuels.

1613-1614

B 716. - Registre petit in-folio, 318 feuillets papier.

ADMINISTRATION DES DOMAINES. — Livre de transcription des 158 contrats d'afféagement conclus pour les terres et domaines congéables de la seigneurie de Rochefort, par Pierre de Lespinasse, au nom de Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, dans l'étendue des paroisses de Limerzel, de Pluherlin, d'Ambon, de Malensac et de Mollac.

1621-1623

B 717. - Registre petit in-folio, 249 feuillets papier.

ADMINISTRATION DES DOMAINES. — Livre de transcription des 115 contrats d'afféagement conclus pour les terres et domaines congéables de la seigneurie de Rochefort, conclus par Pierre de Lespinasse, au nom du duc d'Elbeuf, dans l'étendue des paroisses de Pluherlin, de Questambert, de Larré, de Péaule, de Mollac, et de Noyal-Muzillac.

1627-1628

B 718. - Cahier petit in-folio, 80 feuillets papier.

DOMAINES ENGAGÉS. — Procès-verbaux des enchères et des adjudications qui ont eu lieu en Bretagne pour l'aliénation des greffes de toutes les cours et juridictions civiles et ecclésiastiques comprenant l'édit d'aliénation, les arrêts de vérification et le consentement des généraux des Finances, la commission délivrée à J. Loaisel de Brie, à R. Le Meneust de Bréquigny, à J. Gédouin de la Dobiais

et à Cl. de Marbeuf de la Pilletière, présidents au Parlement de Rennes et commissaires délégués à cette opération.

1626

B 719. - Cahier petit in-folio, 16 feuillets papier.

ADMINISTRATION DES DOMAINES. — Sommier des afféagements consentis et adjugés en l'auditoire de Carhaix, comprenant divers étangs et cantons de terre situés dans les paroisses de Berrien, de Rosporden, de Mezle, d'Huelgoat, d'Elliant, de Duault, de Lennon, de Poullaouen ; et l'engagement en bloc des domaines congéables des ressorts de Conq, de Châteaulin, de Gourin, de Carhaix, de Huelgoat, de Landeleau, de Lannion, de Lesneven et de Morlaix.

1641

B 720. - Registre petit in-folio, 205 feuillets papier.

PROCÈS-VERBAL D'ÉVALUATION DES DOMAINES DE BRETAGNE délaissés à la Reine mère régente pour parvenir à l'assiette de la somme de 70,000 livres à elle promise pour son douaire, dressé par César Auffray Blanchard de la Musse, premier président à la Chambre des Comptes, R. Morin du Trest, Ph. de Varice, sieur de Valières, Y. de Monti de la Chalonnière, maîtres des Comptes, Cl. Juchault du Perron, auditeur, et R. de Pontual, procureur général à la même Cour ; lettres patentes de commission délivrées aux précédents, et injonction des commissaires à tous les greffiers, fermiers et receveurs des Domaines d'envoyer sans délai les actes dont ils sont détenteurs et qui peuvent permettre d'établir les recettes et les charges de chaque juridiction.

1643-1644

B 721. - Registre grand in-folio, 346 feuillets papier.

ADMINISTRATION DES DOMAINES. — Sommier de la représentation des contrats produits devant les commissaires du Roi par les engagistes du Domaine depuis 1536, comprenant le résumé de chaque acte et les assignations envoyées aux détenteurs des parcelles du Domaine et les défauts adjugés contre eux aux fermiers du domaine royal dans toute l'étendue de la Bretagne.

1668-1669

B 722. - Liasse, 113 pièces papier.

PAPIERS DU PARQUET. — Correspondance adressée à M. de Montrion, maître des Comptes, commissaire chargé de l'évaluation des domaines assignés en douaire à la Reine (1643), et au Procureur général par les Procureurs généraux des autres Chambres des Comptes de France pour se renseigner sur les usages adoptés à Nantes en diverses circonstances ; par les procureurs du Roi établis près des sièges royaux des divers ressorts de Bretagne pour avoir des instructions sur des cas particuliers de saisie domaniale, de réception d'officiers, de paiement de gages, d'apurement de comptes ; extrait d'une lettre de M. le chevalier Trumball, envoyé d'Angleterre à M. de Croissy pour se plaindre des pillages et des violences commis par les gens de guerre envers les An glais et notamment chez un sieur Bruce, négociant établi à Nantes, qui a déjà perdu plus de 12,000 livres (1685) ; *etc.*

1638-1749

B 723. - Liasse, 164 pièces papier.

PAPIERS DU PARQUET. — Correspondance adressée au Procureur général par Madame de la Guibourgère pour obtenir un délai de prestation d'aveu ; par le procureur du Roi à Carhaix, réclamant des poursuites contre les nouveaux seigneurs qui font naître des questions de mouvance ; par le

substitut de Morlaix expliquant les moyens d'opposition qu'il a fournis contre les héritiers du sieur de la Cornillère, à propos de leurs prétentions féodales et prévôtales sur la censie de Lanmeur ; par M. d'Achey de Serquigny exposant qu'il tient le lieu de Kermalguen roturièrement en indivision avec M. de la Tour, lieutenant de vaisseau, embarqué pour le Canada sur la frégate *la Comête* (1757) ; par l'abbé Cesson, docteur en théologie, pour démontrer que son domaine de Creach-Burguy est un convenant congéable dépendant du château de Brezal ; demandes de surséance de poursuites en reddition d'aveu et prestation d'hommage par le vicomte du Boisgelin, lieutenant de vaisseau, pour son frère alors en Bohême ; par le curateur de M. de Penguily, alors en Allemagne ; par M^me^ Le Bigot de Chiffrevast pour son mari, capitaine de vaisseau, occupé au service du Roi et autres.

1750-1759

B 724. - Liasse, 182 pièces papier.

PAPIERS DU PARQUET. — Correspondance adressée au Procureur général par le sieur Hévin, maire de Rennes, à propos des rigueurs qu'il était obligé d'employer contre le receveur des octrois pour obtenir la production de son « état au vrai » ; par M. Varin du Colombier, lieutenant au Présidial de Rennes, demandant la marche à suivre pour l'apurement des comptes des gages des officiers de cette compagnie (1764) ; par M. Delamarre, procureur du Roi à Hédé, pour obtenir les moyens de résister aux prétentions de M. du Chatellier ; par le procureur du Roi à Saint-Brieuc, au sujet de l'arrentement d'un moulin détruit à Plougonver ; par M. Billiard de Villefresne réclamant des recherches de titres à la Chambre sur la succession de M^me^ de Kernilis Ansquer ; par M. de Kerdrel sur la généalogie de sa famille et les motifs qui empêchèrent de produire leurs titres de noblesse à la Réformation de 1668 ; par M. Le Bouvier des Mortiers, au sujet de la réunion des offices de substituts (1775) ; par le directeur des Domaines à Rennes réclamant l'appui de la Chambre pour la confirmation de l'afféagement des îles Glenan auquel les Bénédictins de Rhuis avaient formé opposition (1775) ; *etc.*

1760-1779

B 725. - Liasse, 156 pièces papier.

PAPIERS DU PARQUET. — Correspondance concernant l'administration du domaine royal en Bretagne ; la tournée de l'inspecteur Baud dans divers ressorts de la province ; les exploits des huissiers Lamballais et Chauveau, lesquels adressaient périodiquement l'état de leurs assignations avec des observations ; les usurpations du président de Robien dans le domaine d'Auray dénoncées par l'abbé de la Ville-Gonan (1780) ; la mouvance de la métairie noble du Temple en la paroisse de Saint-Jacques de la Lande ; les détournements de titres originaux commis aux archives de la Chambre et dénoncés secrètement par M. de la Bintinais (1781) ; le mémoire rédigé par M. Girard, avocat, sur la suppression du francfief ; les recherches généalogiques demandées par le colonel marquis de Vauborel, et par M. Le Goff du Quellenec ; l'exercice de la juridiction de la Ville-Alais en la paroisse de Bazouge-sous-Hédé, revendiquée par l'abbesse de Saint-Georges-de-Rennes contre le procureur de la juridiction de Hédé ; *etc.*

1779-1783

B 726. - Liasse, 144 pièces papier.

PAPIERS DU PARQUET. — Correspondance adressée au Procureur général, à la suite d'assignations d'huissiers de la Chambre par le marquis de Kergariou, M. Gouyon de Beaufort, le marquis de la Gervaisais, M^me^ Goyon de Sesmaisons, le chevalier de Langle, M. Anneix de Souvenel, M. de Chantelou et autres ; pour réclamer des délais en vue de préparer des actes de foi et hommage et des déclarations de domaines ; par M. du Halgouet dénonçant les Bénédictins de Saint-Mathieu comme

des envahisseurs et des usurpateurs de domaines (1784) ; par les relígieux de l'abbaye de Lanvaux déclarant que leur meunier a été saisi indûment ; par M. Gandon, acquéreur de l'office du substitut du Procureur général, pour obtenir délivrance de ses provisions à Paris ; par l'Intendant de Rennes pour presser l'expédition d'un titre nécessaire au jugement d'un procès relatif à la seigneurie de Lorient ; par la duchesse d'Elbeuf, née de Rougé, pour recommander M^lle^ Beschard, accablée d'infortunes, et dont les titres ont été perdus ou brûlés ; par M. de Talhouet-Grationnaie, acquéreur de divers fiefs et seigneuries au pays de Retz, réclamant l'enregistrement des lettres patentes de confirmation (1786), *etc*.

1784-1789

B 12870* Tables par juridictions royales et par paroisses des inventaires des déclarations de bénéfices ecclésiastiques et nobles.

XVIII^e^ s.

B 12871* État de la valeur des domaines, fouages et autres impositions de Bretagne, avec l'état des charges et notamment les gages des officiers[10].

fin XVI^e^ siècle

B 12872* Procès-verbal de l'évaluation des domaines de Bretagne.

1644

B 12873* Procès-verbal d'évaluation des domaines de Bretagne pour la constitution du douaire de la reine-mère régente.

1643 - 1644

B 12846* Inventaire des procès-verbaux, contrats d'arrentements et jugements rendus par les commissaires à la Réformation du domaine du Comté nantais.

1642

Biens de main-morte

B 727. – Cahiers petit in-folio, 104 feuillets parchemin.

AVEU DU TEMPOREL DE L'ÉVÊCHÉ DE DOL produit par messire Charles d'Espinay, évêque et comte de Dol ; le prélat déclare qu'il possède le droit de bris sur les navires échoués, le droit de prendre la totalité des poissons royaux tels que les esturgeons et les saumons, plus la moitié des gros poissons tels que baleines et morhons, le droit de surveiller l'entretien des douves et marais, le droit de présider, comme premier évêque du pays, les États de Bretagne, *etc*. (Deux exemplaires du même aveu.)

1575

B 728. - Liasse, 2 pièces parchemin, 2 pièces papier.

AVEU DU TEMPOREL DE L'ÉVÊCHÉ DE RENNES produit par Claude Dodieu, évêque du diocèse, lequel déclare qu'il exerce le droit de bouteillage et d'étalonage sur les marchands de vin, le droit de manger sur les paroissiens de Poligné ; qu'il reçoit un quartier de mouton de chaque boucher de Bruz, à l'Ascension, à la Saint Jean, à l'Assomption et à la Toussaint, et deux pains des boulangers aux mêmes fêtes. — Attestation du serment de fidélité prêté entre les mains de P. de Gondy, évêque de

[10] Cfr. *supra* : cote B 2968.

Paris, maître de l'oratoire du Roi, par Ch. du Liscouet, évêque de Cornouaille, et mainlevée de saisie accordée par le roi Henri III (1585).

1542-1585

B 729. – Cahiers petit in-folio, 17 feuillets parchemin.

AVEUX DU TEMPOREL DE L'ÉVÊCHÉ DE SAINT-MALO produits par François Bohier, évêque du diocèse, lequel déclare : qu'il est en droit de jouir des prérogatives de baron, que la ville de Saint-Malo lui appartient, sauf le château construit par François II et sa fille Anne, et sauf les fortifications ; que le connétable institué par le Roi doit jurer de défendre les droits et privilèges de l'église de Saint-Malo ; qu'il exerce la haute justice dans toute la ville, et que, le jour de son entrée, le seigneur de Maure doit l'attendre à pied à la porte de la ville et tenir sa hacquenée par la bride « avec une ceinture ou lacs de soye », pour le conduire jusqu'à l'endroit où sont les chanoines de la cathédrale, l'aider à descendre, puis lui garder sa monture, *etc.*

1541-1556

B 730. - Liasse, 3 pièces parchemin.

AVEUX DU TEMPOREL DE L'ÉVÊCHÉ DE TRÉGUIER produits par Antoine de Grignaulx (1515), Jean des Ursins (1552), Baptiste Le Gras, évêque du diocèse de Lantriguer, lesquels déclarent qu'ils sont en possession du droit de quillage sur chaque vaisseau étranger abordant au hâvre ; qu'ils perçoivent des redevances sur les chargements de froment et de sel ; qu'ils reçoivent au minihy de Saint-Tugal les criminels qui viennent s'y réfugier, pourvu qu'après avoir sonné la cloche du minihy ils fassent une entière confession du délit, *etc.*

1515-1578

B 731. – Cahiers petit in-folio, 37 feuillets parchemin.

AVEUX DES CHANOINES DU CHAPITRE DE DOL contenant le dénombrement de tous les domaines dépendants des dignités, prébendes et chapellenies de leur église, situés dans les paroisses de Saints, de Montdol, de Hirel, de Baguer-Pican et du Vivier.

1556-1576

B 732. – Cahiers petit in-folio, 159 feuillets parchemin, ; 26 feuillets papier.

AVEUX DES CHANOINES DU CHAPITRE DE RENNES comprenant le dénombrement des domaines dépendants des dignités, prébendes et chapellenies de leur église, situés dans les paroisses de Toussaint, de Saint-Laurent-des-Vignes, de Saint-Grégoire, de la Chapelle des Foulgerais et de Cesson.

1557-1620

B 733. – Cahiers petit in-folio, 116 feuillets parchemin.

AVEUX DES CHANOINES DU CHAPITRE DE SAINT-BRIEUC comprenant le dénombrement des domaines dépendants des dignités, prébendes et chapellenies de leur église, situés dans la ville de Saint-Brieuc et en la paroisse de Plérin.

1582-1652

B 734. – Cahiers petit in-folio, 74 feuillets parchemin, ; 1 pièce, pap.

AVEUX DES CHANOINES DU CHAPITRE DE SAINT-MALO, comprenant le dénombrement des domaines et rentes dépendants des dignités, prébendes et chapellenies de leur église. Ils déclarent qu'ils ont le

droit de députation aux États, droit de foire et de four à ban à Saint-Servan ; qu'ils exercent avec l'évêque la justice haute et basse dans toute la ville de Saint-Malo, *etc.*

1541-1677

B 735. – Cahiers petit in-folio, 25 feuillets parchemin.

AVEUX DES CHANOINES DU CHAPITRE DE TRÉGUIER, comprenant le dénombrement des possessions de leurs seigneuries de Plouguiel et Plougrescant à eux constituées en dotation par le duc de Bretagne Jean V, à la charge de célébrer tous les jours une grand'messe dans la chapelle où il fut enterré.

1514-1572

B 736. - Liasse, 4 pièces parchemin, 4 pièces papier.

AVEUX DES CHANOINES DU CHAPITRE DE VANNES, comprenant le dénombrement de leur fief de Saint-Salomon à Vannes, qui leur fut donné par le duc Alain, de la seigneurie de Plouvara, en Goëllo, à eux donnée par le duc Jean V, et de la métairie de Coëtergarff, en la paroisse de Granchamp.

1635-1682

B 737. - Liasse, 8 pièces et 58 feuillets parchemin, 2 pièces papier.

Aveux de Morice et Yves de Guycaznou, archidiacres de Poher, chanoines de **CORNOUAILLE**, à raison de leur prébende de Landeleau, fondée en l'église de Cornouaille (1541-1552) ; de Jean Clérici, évêque de Macerate, auditeur de Rote, à raison de son archidiaconé de Plougastel, en l'évêché de Tréguier (1543) ; de l'archidiacre de Rennes, seigneur temporel de Saint-Jean-sur-Couesnon et de Montfoucher, pour ses maisons et jardins situés près l'église Saint-Sauveur de Rennes (1516) ; de G. Briçonnet, chanoine de l'église Notre-Dame de Chartres, archidiacre du Désert, au diocèse de Rennes (1556). — Sentences de réception et d'ajournement des maîtres des Comptes. — Autre aveu de l'archidiacre Marquer pour un logis au bourg de Nouvoitou (1618).

1516-1736

B 738. - Liasse, 6 pièces parchemin, 5 pièces papier.

ÉGLISE COLLÉGIALE DE N.-D. DE FOLGOËT, EN LA PAROISSE D'ELLESTREUC, ÉVÊCHÉ DE LÉON. — Aveux et dénombrements du temporel de la dite église, dotée, par le duc Jean V, de foires, d'exemptions et de privilèges, produits par Guillaume Kerlezroux, prêtre, gouverneur et procureur-syndic de la chapelle (1542) ; par les doyens Jean Postel, Isaac Fouquet, R. Cupif et Denis Colson, clerc du diocèse de Paris.

1542-1666

B 739. - Liasse, 2 pièces parchemin, 1 pièce papier.

ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-AUBIN DE GUÉRANDE, fondée par le roi de Bretagne Salomon en 867. — Aveu des chanoines, lesquels déclarent que leur église a toujours été « le premier siège épiscopal du diocèse après Saint-Pierre de Nantes, et que c'est pour cette raison et autres qu'ils ont droit de prendre la première séance, le premier pas, et donner les premiers suffrages dans tous les synodes et assemblées du Clergé, immédiatement après le chapitre de la Cathédrale » : dénombrement des rentes et domaines composant le temporel, visa du procureur de la sénéchaussée de Guérande [Note : La collégiale de N.-D. de la Tronchaie, à Rochefort, fondée en 1498 par le maréchal de Rieux, faisait aveu, au XVIII^{e} siècle, pour un droit d'ancrage dans la Basse-Loire qu'elle tenait sans doute de ce seigneur].

1697

B 740. - Liasse, 6 pièces parchemin, 6 pièces papier.

COLLÉGIALE DE NOTRE-DAME DE NANTES — Aveux des chanoines pour un moulin à eau et une pêcherie qui leur furent donnés par le duc François II sur les ponts de Nantes, à la charge de célébrer une grand' messe tous les samedis ; collationné du titre primitif, ordonnances de renvoi et de réception.

1483-1692

B 741. - Liasse, 1 pièce parchemin.

COLLÉGIALE DE SAINT-GUILLAUME DE SAINT-BRIEUC. — Supplément à la déclaration faite par les chanoines, en 1681, pour la confection du papier terrier comprenant une rente d'un tonneau de froment à prendre en Plérin.

1696

B 742. - Liasse, 10 pièces parchemin, 8 pièces papier.

CHAPITRES EN DEHORS DE LA BRETAGNE. — Aveux des chanoines de la cathédrale de Saint-Maurice d'Angers pour l'île Pineau, sise en Loire, paroisse du Pellerin (1628) ; des chanoines du chapitre de Luçon pour le prieuré de Boussay, et le prieuré de Frénic en la paroisse de Montoir, diocèse de Nantes.

1577-1655

B 743. - Liasse, 9 pièces parchemin, 26 pièces papier.

CURES, ÉGLISES, BÉNÉFICES ET CHAPELLENIES DU RESSORT DE LA SÉNÉCHAUSSÉE D'AURAY. — Aveux et dénombrements de temporel produits par les recteurs de Saint-Goustan d'Auray, de Bels, de Crach, de Plouharnel, de Mendon et le doyen de Pontbels, par les procureurs et miseurs des chapelles de Notre-Dame du cimetière d'Auray, de Sainte-Barbe de Plouharnel, des confréries du Rosaire de Bels, de Crach, de Locmariaker, et par l'un des prêtres de la communauté d'Erdeven ; arrêts et sentences de renvoi, de publication et de réception.

1700-1747

B 744. - Liasse, 20 pièces parchemin, 5 pièces papier.

CURES, ÉGLISES, BÉNÉFICES ET CHAPELLENIES DU RESSORT DE LA SÉNÉCHAUSSÉE DE BREST. — Aveux et dénombrements de temporel produits par les recteurs des paroisses de Guiller, de Guipavas, de Milisac, de Plousané, de Ploumoguer et de Portspoder ; par les procureurs des fabriques de Plougouvelen, de Plouanaz, de Coatméal et de Saint-Renan, de Quilbignon, par le desservant de la chapellenie de Kergof dont le temporel était situé en Guipavas, (1742) ; par le titulaire de la chapellenie de la Duchesse fondée en l'église de Locronan, lequel jouissait de 123 oeillets de marais salants en Mesquer et en Saint-Molf (1548) ; par le titulaire de la chapellenie du Pennec, desservie en l'église de Guillar, et par le directeur du séminaire de Tréguier, titulaire de la chapellenie de Pontrouzault, de laquelle dépendait un droit de bac entre la ville de Lantréguier et la Roche-Derrien ; arrêts et sentences de vérification et de réception.

1482-1758

B 745. - Liasse, 3 pièces parchemin, 1 pièce papier.

CURES ET BÉNÉFICES DE LA SÉNÉCHAUSSÉE DE CARHAIX. — Aveux et dénombrements de temporel produits par le titulaire de la chapellenie de Sainte-Catherine, en la paroisse de Mezle, et par un

marguillier de Sérignac, pour le presbytère de la paroisse ; arrêts et sentences de renvoi, de vérification et de réception.

1544-1729

B 746. - Liasse, 2 pièces parchemin, 2 pièces papier.

CURES DE LA SÉNÉCHAUSSÉE DE CHÂTEAULIN. — Aveux produits par les paroissiens de Cast et de Quemeneven pour le presbytère.

1696

B 747. - Liasse, 1 pièce parchemin, 2 pièces papier.

CURES ET BÉNÉFICES DU RESSORT DE LA SÉNÉCHAUSSÉE DE CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU. — Aveux et déclarations de temporel produits par les titulaires de la chapelle de Saint-Herlaud : Le chapelain Jouan de Penanech, en 1700, déclare qu'il a «droit de guet et garde au temps du grand pardon et de la grande foire qui durent huict jours, lequel guet les seigneurs du Rusquec, pour cause de la terre et seigneurie du Faou, ont accoustumé de fournir. Le chapelain présente une paire de gants neufs et un denier que le capitaine reçoit, et ensuite les soldats du guet entrent dans l'église et se mettent en haie des deux costés, depuis la grande porte jusques au balustre de l'autel, où le capitaine se rend entre ses soldats, baize la patène, et ensuilte il se retire avec le guet qui continue à veiller jusques au lendemain de la grande foire».

1509-1700

B 748. - Liasse, 15 pièces parchemin, 8 pièces papier ; 2 sceaux.

CURES ET BÉNÉFICES DU RESSORT DE LA SÉNÉCHAUSSÉE DE DINAN. — Aveux et dénombrements de temporel produits par les marguilliers de Bobital (1730), de Saint-Énogat, pour le presbytère de la paroisse, et par les prévôts de la confrérie du Saint-Esprit, fondée en l'église de Saint-Malo de Dinan, par les confrères du Saint-Sacrement de Pleurtuit (1730) ; par les titulaires de la chapellenie de Sainte-Cécile de Chaufecon, fondée en l'église Saint-Sauveur de Dinan, par G. Legeart et Olive de Saint-Cyr (1454) ; par les paroissiens de Saint-Sauveur, pour diverses rentes foncières assises sur des maisons de Dinan ; par le titulaire de la chapellenie de Grillemont, paroisse de Lanvallay (1777) ; par le recteur de la paroisse de Saint-Maden, près Dinan (1516).

1454-1777

B 749. - Liasse, 5 pièces parchemin, 3 pièces papier.

CURES ET BÉNÉFICES DU RESSORT DE LA SÉNÉCHAUSSÉE DE FOUGÈRES. — Aveux produits par le titulaire de la chapellenie de Saint-Christophe, desservie en l'église Saint-Léonard de Fougères ; par le desservant de la chapelle Saint-Aubert, en la paroisse de Romagné, et par les recteurs de l'Écousse pour le presbytère ; par le recteur de Saint-Georges-de-Reintembault, pour le lieu de Mouline (1683) ; arrêts et sentences de renvoi, de vérification et de réception.

1541-1712

B 750. - Liasse, 15 pièces parchemin, 15 pièces papier.

CURES ET BÉNÉFICES DU RESSORT DE LA SÉNÉCHAUSSÉE DE GUÉRANDE. — Aveux et dénombrements de temporel produits par le sacriste de l'église de Batz (1692) ; par le marguillier de l'église du Croisic (1749) ; par les titulaires des chapellenies de Notre-Dame-de-Pitié, de Saint-Yves et de Sainte-Catherine de Sienne, desservies en l'église du Croisic ; par les chapelains des bénéfices de Notre-Dame et de Saint-Nicolas du Pouliguen (1652) ; des bénéfices de Saint-Marc de Kervalet

(1752), de la Trinité de Saint-Jacques (1696) et de Notre-Dame-du-Murier, fondés en la paroisse de Batz ; par le recteur de la paroisse de Camoël pour son presbytère ; par le chapelain du bénéfice de Saint-Vincent desservi en l'église de Saint-Michel de Guérande ; arrêts et sentences de renvoi, de publication et de réception.

1481-1774

B 751. - Liasse, 25 pièces parchemin, 14 pièces papier.

BÉNÉFICES DU RESSORT DE LA SÉNÉCHAUSSÉE DE GUÉRANDE. — Aveux et dénombrements de temporel produits par les titulaires des chapellenies de Saint-François en Bizienne, de Saint-Louis et de la Madeleine, de la Trinité, de Saint-Nicolas (1696), de Saint-Jean de Larloc, de Sainte-Catherine de Crémeur, de Saint-Georges de Que nouet, de Sainte-Anne, de Saint-Patern, de Notre-Dame du Puy ou de Beaulieu, de Saint-Antoine de Prévoir, de Notre-Dame (1494), fondées en l'église collégiale de Saint-Aubin de Guérande ; par le titulaire de la chapellenie de Penhouet en Piriac (1753) ; par le recteur de Saint-Andrédes-Eaux pour son presbytère ; par le chapelain de Saint-Cosme et de Saint-Damien ou de la Motte-Alman, paroisse de Saint-Nazaire (1658) ; par le titulaire de la chapellenie fondée par la duchesse Anne en la paroisse de Locronan sous l'invocation de saint René (1548).

1459-1776

B 752. - Liasse, 21 pièces parchemin, 3 pièces papier.

CURES ET BÉNÉFICES DU RESSORT DES SÉNÉCHAUSSÉES DE LANDELEAU ET DE LESNEVEN. — Aveux et dénombrements de temporel produits par le procureur terrien de la paroisse de Landeleau pour le presbytère (1698) ; par le vicaire perpétuel de Beuzit pour la maison presbytérale (1696) ; par les procureurs des paroissiens de Brevennou et de Commana pour le presbytère ; par le trésorier de la paroisse d'Ellestrec pour la maison presbytérale de Guiquelleau, pour les héritages dépendants de la fabrique de Saint-Vellé, patron de la paroisse et de la confrérie du Rosaire (1727) ; par le titulaire de la chapellenie de Penmarch desservie en l'église tréviale de Saint-Frégou, paroisse de Guiserny (1728) ; par les trésoriers de l'église paroissiale de Guiclan et Goulven, pour le presbytère ; par Michel Lepape de Liscoat, en qualité de fondateur de la sainte chapelle de Notre-Dame-du-Moguer, dépendante de son manoir de Liscoat, paroisse de Kernilis (1730) ; par les marguilliers de l'église de Lanhouarneau ; et par le recteur de Languengar, chapelain du bénéfice de Trongarun ; sentences de renvoi, d'approbation et d'impunissement, conclusions.

1696-1760

B 753. - Liasse, 24 pièces parchemin, 5 pièces papier.

CURES ET BÉNÉFICES DU RESSORT DE LA SÉNÉCHAUSSÉE DE LESNEVEN. — Aveux et dénombrements de temporel produits par les procureurs des paroissiens de Lanilis, de Lesneven, de Pleiber, de Saint-Thégonnec, de Plabennec, de Plonéour-Menez, de Plouénan et de Saint-Goulven, pour des fondations pieuses, pour leurs églises et leurs presbytères ; par le titulaire de la chapellenie d'Yves Bosséno, desservie en l'église de Plounéour-Istrez (1727) ; par le marguillier des confréries du Très-Saint-Sacrement et des agonisants, en l'église de Croisbatz, au port de Roscoff, paroisse du Minihy de Léon, à Saint-Pol (1727) ; par le desservant de la chapellenie de Saint-André, fondée par G. Gouzillon, vers 1520, en l'église de Saint-Pol-de-Léon (1541) ; de la chapellenie de Lescoët, fondée en l'église de Notre-Dame de Lesneven (1541) ; par le titulaire de la chapellenie Nicol, paroisse de Plougourvest (1726) ; de la chapellenie de Cosquermeur, en l'église tréviale de Trésilidé (1735) ; conclusions, sentences de renvoi et d'approbation.

1541-1765

B 754. - Liasse, 43 pièces parchemin, 38 pièces papier.

CURES ET BÉNÉFICES DU RESSORT DE LA SÉNÉCHAUSSÉE DE NANTES. — Aveux et dénombrements de temporel produits par les recteurs de la paroisse de Saint-Pierre de Cugan (1638-1691) ; par A. Landays, prêtre chapelain de l'aumônerie de Toussaints sur les ponts de Nantes (1629) ; par les chapelains du bénéfice du Saint-Sépulcre, *aliàs* de la Maillardière, fondé et desservi dans l'église Saint-Pierre de Nantes (1622-1675) ; par N. de Saint-Antoine, chapelain d'un bénéfice fondé à l'autel de Saint-Sébastien, en l'église de Sainte-Opportune en Raiz (1509) ; par les titulaires des chapellenies des Doussinets et de Gloriette, dont le temporel était situé paroisse de Saint-Père-en-Raiz ; par le recteur de Fresnay pour les prés de la cure ; par les chapelains du bénéfice des Rondeaux desservi à Fresnay et du bénéfice de Saint-Gilles, *aliàs* des Camus, desservi en l'église de Saint-Cyr-en-Raiz, et du bénéfice de N.-Dame de Bon-Secours, desservi en la chapelle de Saint-Nicolas de Machecoul (1623-1688) ; par le titulaire de la chapellenie des Meuriers, *aliàs* de la Pintière, fondée en l'église de Vieillevigne ; par le chapelain royal de Saint-Jean de la Grossière, en la paroisse de Trans (1688) ; par le chapelain de Sainte-Anne de Ville-au-Chef, paroisse de Nozay (1633) ; par les recteurs du Loroux-Bottereau et de Saint-Sébastien d'Aigne ; par le titulaire de la chapelle de la Madeleine des Chambons, en l'île de Bouin (1628) ; par le titulaire de la chapellenie de la Chaussée, paroisse de Montbert (1702) ; par les marguilliers de Saint-Nicolas de Nantes (1541) ; par le chapelain du bénéfice de Saint-Christophe, desservi en l'église Saint-Laurent de Nantes (1512) ; par Jean de Listre, recteur du Port-Saint-Père (1522).

1509-1723

B 755. - Liasse, 5 pièces parchemin, 2 pièces papier.

CURES ET BÉNÉFICES DES JURIDICTIONS DE PLOËRMEL ET DE QUIMPER. — Dénombrements de temporel produits par le desservant de la chapellenie de Malleville, *aliàs* Gourhère, fondée par Jean Leroy en l'église de Ploërmel (1536) ; par les marguilliers de Mahalon (1752), de Locamand (1775) ; sentences de publication et de renvoi à la Chambre des Comptes.

1536-1775

B 756. - Liasse, 20 pièces parchemin, 3 pièces papier.

CURES ET BÉNÉFICES DU RESSORT DES SÉNÉCHAUSSÉES DE RENNES ET DE SAINT-AUBIN. — Aveux et dénombrements de temporel produits par les recteurs d'Amanlix, d'Andouillé, de Neufville (1502) et de Château-Giron (1457) ; par les chapelains de Notre-Dame de Maroué et de Saint-Barthélemy de Lamballe (1527) ; par les recteurs de Liffré, de Louvigné (1492) ; de Montreuille-Gast (1471) ; de Pacé (1540) ; par le doyen de Plumaudan (1511), et par le titulaire du bénéfice de la Gaillardière, possesseur de la Guérinais, paroisse de Liffré (1732).

1457-1732

B 757. - Liasse, 23 pièces parchemin, 3 pièces papier.

CURES ET BÉNÉFICES DU RESSORT DE LA SÉNÉCHAUSSÉE DE RENNES. — Aveux et dénombrements de temporel produits par le prieur-recteur de Romillé ; par le recteur de l'église paroissiale de Toussaint de Rennes ; par les chapelains de Saint-Jacques de la Cohue, de la Madeleine, de Saint-Symphorien (1413) ; par le recteur et les paroissiens de Sainte-Colombe (1502), et de Saint-Guinon ; par les trésoriers de la paroisse de Saint-Servan pour le bailliage de la fabrique (1657) ; par le prieur curé de Saint-Pern et par le recteur de Traan (1399) ; par le chapelain de Saint-Laurent de la Feuillée

(1696) ; par les paroissiens d'Yvignac possesseurs d'un fief avec juridiction et des rentes (1506) ; sentences de publication, de renvoi, de vérification et arrêts de réception.

1399-1696

B 758. - Liasse, 7 pièces parchemin, 3 pièces papier.

CURES ET BÉNÉFICES DU RESSORT DES SÉNÉCHAUSSÉES DE SAINT-BRIEUC ET DE VANNES. — Aveux et dénombrements de temporel produits par le recteur de la paroisse de Cesson, pour son presbytère (1696) ; par le recteur de Rieux ; par le titulaire de la chapellenie fondée par Élisabeth Perrin, pour des maisons et des héritages situés en la ville de Muzillac (1725) ; par O. Méaude, diacre de Saint-Pierre de Vannes, pour deux maisons sises en la ville de Vannes (1506) ; par le titulaire de la chapellenie de Notre-Dame et de Saint-Vincent fondée en l'église Saint-Pierre de Vannes (1537) ; par V. Le Clanche, chapelain de la chapellenie de Notre-Dame de Chartres, fondée par le duc Jean, en la chapelle de Notre-Dame-des-Lices, située à Vannes, devant le château de l'Hermine (1543).

1506-1726

B 759. - Liasse, 10 pièces parchemin, 7 pièces papier.

SÉMINAIRES. — Aveux et dénombrements de temporel produits par le supérieur de la communauté des prêtres de Notre-Dame-de-Lorette, établis à Nantes, faubourg Saint-Clément, pour le prieuré du Bas Pontscorff, sous la sénéchaussée d'Hennebont (1685) ; par le supérieur et les pauvres écoliers du petit séminaire de Rennes, pour le fief de Bintin s'étendant dans les paroisses de Bruz, Chartres, Saint-Erblon, Chatillon et Laillé (1707) ; par le supérieur et le procureur de la congrégation de la Mission, établie au séminaire de Tréguier, pour le moulin à eau de Arrel et ses dépendances en la paroisse de Penvenan (1705) ; par le prieur de Notre-Dame-du-Vinceint, près Vannes, pour les domaines de son prieuré, lequel fut annexé au séminaire de Vannes (1653) ; par les titulaires du prieuré de Saint-Thomas de Rennes (1408), réuni au collège ; par le supérieur de la communauté des prêtres de Saint-Clément de Nantes, à laquelle était annexé le prieuré du Bas-Pontscorff, en la paroisse de Cléguer, évêché de Vannes (1685).

1408-1708

B 760. - Liasse, 11 pièces parchemin, 10 pièces papier.

AUMÔNERIES ET HÔPITAUX. — Aveux et dénombrements de temporel produits par les titulaires de la chapelle et de l'aumônerie de Saint-Julien, en l'île de Bouin, évêché de Nantes (1677-1684) ; par les directeurs de l'hôpital de Sainte-Anne de Carhaix, évêché de Quimper (1726) ; par le chapelain de Notre-Dame de l'hôpital du Croisic, paroisse de Batz, évêché de Nantes (1478) ; par les aumôniers de la maladrerie de la Madeleine, près Fougères (1540-1691) ; par le directeur de l'hôpital général de la même ville (1691) ; par dom P. de Margaro, chapelain de l'hôpital de Sainte-Catherine de Sérignac, évêché de Quimper (1556) ; par les dames hospitalières de Saint-Yves de Rennes (1683) ; conclusions, arrêts de renvoi et de réception.

1478-1726

B 761. - Liasse, 10 pièces parchemin, 10 pièces papier, et 119 feuillets parchemin.

ABBAYE DE NOTRE-DAME DE BEAULIEU, PAROISSE DE MÉGRIT, ÉVÊCHÉ DE SAINT-MALO, fondée en 1224. — Aveu sommaire de temporel avec déclaration d'obéissance, fourni par l'abbé Guillaume Boutier (1467) ; autre aveu général pour diverses rentes possédées par les chanoines sous le ressort de Goëllo, dans lequel se trouve un vidimus de la charte d'amortissement à eux concédée par le duc Charles de Blois en août 1357. — Aveux et dénombrements comprenant la totalité du temporel

produits par les abbés M. Glé (1543), Symon de Maillé (1552), M. de Rorthais (1583), Ph. Leclerq (1638), et J. François Boterel de la Bretonnière (1723). — Autres aveux rendus pour le tem porel des prieurés de Saint-Maur de Plancoët, de Saint-Jouan en Saint-Maudé, et de Saint-Georges de Trédias en la paroisse de Trémeur.

1357-1730

B 762. - Liasse, 8 pièces parchemin, 2 pièces papier.

ABBAYE DE NOTRE-DAME DE BEAUFORT, PAROISSE DE PLOUEZEC, DIOCÈSE DE SAINT-BRIEUC, fondée en 1202 en la. — Aveux et dénombrements des domaines situés sous le ressort de Goëllo produits par les abbés G. Quimper (1545), Simon de Maillé, évêque de Viviers (1552) ; Claude de Vanelle de la Roche-Pozay (1582) ; Nicolas David (1618) ; Louis Chasteigner (1627) ; et Anne Chasteigner (1655) ; y compris la déclaration du temporel du prieuré de Notre-Dame des Fontaines, en la paroisse de Plougat, évêché de Tréguier.

1545-1655

B 763. - Liasse, 187 feuillets parchemin, 143 feuillets papier

ABBAYE DE BEAUPORT. — Aveu et dénombrement général des rentes et domaines et droits seigneuriaux composant le temporel de ladite abbaye produit en double exemplaire par Alexandre de la Rochefoucauld, docteur en théologie, contenant un sommaire des aliénations de temporel faites au XVI^{e} siècle, un résumé des charges de la maison, et une mention des chartes concédées aux chanoines par Alain de Goëllo et les ducs Jean I et Jean V de Bretagne, en 1266 et 1429.

1681-1688

B 764. - Liasse, 7 pièces parchemin, 3 pièces papier.

PRIEURÉS DE L'ABBAYE DE BEAUPORT. — Aveux et dénombrements de temporel produits par les prieurs de N.-D. du Tertre de Chatel-Audren, comprenant des dîmes dans les paroisses de Plouagat, de Lanleff et de Ploubalanec ; par le prieur de Saint-Macaire, diocèse de Dol ; sentences de réception.

1557-1676

B 765. - Liasse, 4 pièces et 62 feuillets parchemin.

ABBAYE DE BÉGARD, EN LA PAROISSE DE PLUSCOAT, ÉVÊCHÉ DE TRÉGUIER, fondée en 1130. — Aveux et dénombrements de temporel produits devant la Chambre des comptes de Bretagne par les abbés Guy X. (1414) ; Guillaume Lespervier (1510) ; Pierre de Kerleau (1515) ; Claude de Kernevenoy (1567), et Pierre de la Baume, évêque de Saint-Flour (1580).

1414-1580

B 766. - Liasse, 15 pièces parchemin, 9 pièces papier.

ABBAYE DE BLANCHE-COURONNE, ORDRE DE CÎTEAUX, EN LA PAROISSE DE LA CHAPELLE-LAUNAY, DIOCÈSE DE NANTES. — Aveux et dénombrements de temporel du prieuré de Sainte-Catherine de l'Angle-Chaillou, en la paroisse Saint-Donatien de Nantes, nommé d'abord le fief d'Er, produits d'abord par les abbés, puis par les prieurs Pierre de Moayre (1543), Arthur Avignon, chanoine de Nantes (1556), Jean Blaiseau (1623), Gilbert Perrot (1641), Pierre d'Asquemie, religieux de la Chaume (1666) ; ces aveux comprennent également l'île de la Tranchée sise en Loire. — Autres aveux pour le temporel du prieuré du Tertre s'étendant dans les paroisses de Savenay, de Lavau et de Bouée, produits par René Biré, écuyer (1627) ; pour le temporel du prieuré de la Madeleine d'Iff ou d'Eff, situé en la forêt du Gâvre, paroisse de Plessé, appartenant à Antoine Moreau, chanoine de Nantes, en

1638. — Acte d'évaluation, d'enchères et d'adjudication du domaine du Port-Lambert, en Saint-Donatien, acheté par M. André, sieur de Champeaux, avocat au Parlement, pour 1780 livres, en présence du sénéchal de Nantes, commissaire du Roi, chargé de l'aliénation des domaines ecclésiastiques (1563).

1458-1666

B 767. - Liasse, 5 pièces parchemin.

ABBAYE DE BLANCHE-COURONNE. — Aveux et dénombrements généraux de temporel, comprenant une maison au village de Clis, des marais salants en la paroisse de Guérande, et plusieurs rentes qui se payaient tous les ans au cimetière Saint-Michel de Guérande ; plus les îles de Pullant et de la Tranchée en Cordemais, et tous les prieurés déjà cités.

1474-1603

B 768. - Liasse, 5 pièces parchemin, 3 pièces papier.

ABBAYE DE NOTRE-DAME DE BON-REPOS, ORDRE DE CÎTEAUX, SITUÉE EN LA PAROISSE DE SAINT-GELVIN, ÉVÊCHÉ DE QUIMPER. — Aveux et dénombrements de temporel comprenant le village de Kergrist, en la paroisse Saint-Michel, près Guingamp, produits par les abbés Henri le Barbu (1451) et par Guillaume Lefèvre (1506) ; autres comprenant l'abbaye et ses dépendances situées dans les paroisses de Silfiac, de Cléguérec, de Séglien, de Langouelan, de Mellionec, de Laniscat, de Plusulien, de Corlay, *etc.*, sous la sénéchaussée de Ploërmel. — A la fin de l'aveu de 1686 sont rappelées les fondations et concessions de Josselin et d'Alain de Rohan, et du duc Jean IV de Bretagne.

1451-1686

B 769. - Liasse, 12 pièces parchemin, 4 pièces papier.

ABBAYE DE NOTRE-DAME DE BOQUEN, ORDRE DE CÎTEAUX, FONDÉE EN 1240 EN LA PAROISSE DE PLENÉE-JUGON, ÉVÊCHÉ DE SAINT-BRIEUC. — Aveux et dénombrements de temporel de l'abbaye et de ses dépendances situées dans les paroisses de Plenée, de Gouray, produits par les abbés Jean Bonnel (1434), Jean Gounart (1477), Maurice de Commacre (1549), Samson Bernard (1577), et Pierre Le Chapellier (1687) ; autres comprenant des rentes et des domaines dans les paroisses de Broon, de Bécherel, de Lanvalay, de Sérignac et de Dinan, sous la sénéchaussée de Rennes, produits six fois de 1407 à 1501 ; autre aveu du prieuré de Saint-Meleuc en Plenée-Jugon (1478).

1407-1687

B 770. - Liasse, 5 pièces parchemin.

ABBAYE DE NOTRE-DAME-DE-BUZAY, ORDRE DE CÎTEAUX, EN LA PAROISSE DE ROUANS, ÉVÊCHÉ DE NANTES, fondée par le duc Conan, en 1136,. — Aveux et dénombrements de temporel de l'abbaye et de ses dépendances situées dans les paroisses du Pellerin, de Beauvoir, de Saint-Gervais, de Saint-Hilaire-de-Chaléons, de Vue, de Saint-Père-en-Retz, de Saint-Léger, de Savenay, *etc.*, produits par les abbés Imbert Boulay (1467) ; Odet de Rivière, abbé de Saint-Sauveur de Redon (1480) ; Jean Bohier (1499), et Jean X. (1513).

1467-1513

B 771. - Liasse, 12 pièces parchemin, 11 pièces papier.

ABBAYE DE SAINT-MAURICE-DE-CARNOËT, ORDRE DE CÎTEAUX, PAROISSE DE CLOHARS-CARNOËT, ÉVÊCHÉ DE QUIMPER, FONDÉE EN 1170 PAR LE DUC CONAN IV. — Aveux et dénombrements de temporel de l'abbaye et de ses dépendances situées dans les paroisses de Clouhal,

de Moëlan, produits par les abbés Bizien de Kérampuil (1497) ; Jean Eude, sieur du Vivier (1577) ; Guillaume Riou (1635) ; Pierre Chevé (1673) ; et B. Grantin, prieur (1730).

1497-1730

B 772. - Liasse, 3 pièces parchemin, 4 pièces papier.

ABBAYE DE NOTRE-DAME-DE-LA-CHAULME, PAROISSE DE SAINTE-CROIX DE MACHECOUL, ÉVÊCHÉ DE NANTES, fondée vers 1055 par Harscouet de Retz,. — Aveux et dénombrements des rentes et dîmes que les religieux possédaient dans la paroisse de Fresnay, produits par les abbés Jacques de la Porte (1543) et Guy de Lopriac (1678).

1543-1678

B 773. - Liasse, 5 pièces parchemin, 1 pièces papier.

ABBAYE DE COËTMALOUAN, ORDRE DE CÎTEAUX, PAROISSE DE SAINT-GILLES-PLIGEAUX, DIOCÈSE DE QUIMPER, fondée en 1142 par Conan IV. — Aveux et dénombrements du temporel de l'abbaye et de ses dépendances situées dans les paroisses de Saint-Conan, de Bourbriac, du Vieux-Bourg de Quintin, de Tresigneau, de Plérin, de Botqueho, produits par François Gobelin, docteur en théologie, aumônier du Roi (1677) ; et par Pierre Auger de Canovas (1693).

1677-1695

B 774. - Liasse, 11 pièces parchemin, 14 pièces papier.

ABBAYE DE LA MADELEINE DE GENESTON, ORDRE DE SAINT AUGUSTIN, ÉVÊCHÉ DE NANTES. — Aveux et dénombrements de temporel de l'abbaye et de ses dépendances situées dans les paroisses de Port-Saint-Père, de Montebert, de Saint-Colombin, du Bignon, de Mormaison, de Rezé, de Saint-Lumine de Clisson, produits par les abbés Jean Goheau (1509) ; François de Gaignon (1563) ; François Grignon (1598) ; Le Sénéchal de Carcado (1684) ; par Étienne Chastelain, prieur de Saint-Symphorien de la Bruffière (1675) ; par G. Guy (1577) et François Fouet, chanoines, prieurs du prieuré de Saint-Jean de la Bouvre, en la paroisse de Saint-Pierre de Bouguenais.

1569-1689

B 775. - Liasse, 6 pièces parchemin, 2 pièces papier.

ABBAYE DE SAINTE-CROIX DE GUINGAMP. — Aveux et dénombrements de temporel produits par Louis Lobineau (1628), Pierre Lobineau (1636), Laurent de Bresacier (1652), prieurs commendataires du prieuré de Saint-Jean de la Roche-Derrien, évêché de Tréguier ; par Louis de Valles, prieur de Saint-Georges de Trédias, en Trémeur, évêché de Saint-Malo.

1628-1677

B 776. - Liasse, 221 feuillets parchemin.

ABBAYE DE LANDEVENEC, ORDRE DE SAINT BENOÎT, EN LA PAROISSE DE LANDEVENEC, ÉVÊCHÉ DE QUIMPER, fondée au VI^{e} siècle. — Aveux et dénombrements de temporel de l'abbaye et de ses dépendances situées dans les paroisses d'Edern, de Landrevarzec, d'Argol, de Telgruc, de Crozon, de Saint-Nié, produits par les abbés Maurice de Commacre (1576), Pierre Tanguy (1639), et par Philippe de Varennes, chapelain du Roi (1726).

1576-1726

B 777. - Liasse, 24 pièces parchemin, 9 pièces papier.

ABBAYE DE LANDEVENEC. — Aveux et dénombrements du temporel du prieuré de Saint-Guinolé et de Notre-Dame du bourg de Batz, évêché de Nantes, produits par Alain de Kergus (1459), Michel Legal, chantre de la collégiale de Guérande (1579), Maurice Brescien, docteur en théologie, correcteur de la bibliothèque du Saint Père (1600), Félicien et Gaspard Boffin (1648), Hum bert Servien, camérier secret du Roi (1678) ; du temporel du prieuré de Notre-Dame de Camfront, aussi nommé l'Hôpital, paroisse de Hanvec, évêché de Quimper, par S. Marbeuf (1653) et Claude Berthier (1730), dont les provisions et la procuration sont annexées au dossier ; du temporel du prieuré de Châteaulin, évêché de Quimper, par Alain Pencoët (1541) et Guillaume Gérard (1640) ; du temporel de la chapelle Saint-Guénolé au village de Loquenolé en Moëlan (1726) ; sentences de réception.

1459-1730

B 778. - Liasse, 4 pièces parchemin.

ABBAYE DE NOTRE-DAME DE LA JOIE, PRÈS HENNEBONT, ORDRE DE CÎTEAUX, ÉVÊCHÉ DE VANNES, fondée en 1252. — Aveux et dénombrements du temporel de l'abbaye et de ses dépendances situées dans les paroisses de Caudan, Riantec, Quirvignaç, Naustang, Erdeven, Bels, Mendon, Plouharnel, Brech, Crach, *etc.*, par les abbesses Françoise Omnès (1578), Louise Robert (1630), et Jeanne de Faye d'Athyes de Cilly (1725).

1578-1725

B 779. - Liasse, 2 pièces papier.

ABBAYE DE NOTRE-DAME DE KERLOT, ORDRE DE CÎTEAUX, À QUIMPER. — Procès-verbal de consistance et de mesurage de l'enclos de la communauté des religieuses, lequel fut estimé valoir 250 livres de rente.

1691

B 780. - Liasse, 6 pièces parchemin, 1 sceau.

ABBAYE DE NOTRE-DAME DE LANGONNET, ORDRE DE CÎTEAUX, PAROISSE DE LANGONNET, ÉVÊCHÉ DE QUIMPER, fondée en 1137,. — Aveux et dénombrements de temporel produits devant la sénéchaussée d'Hennebont pour des domaines situés dans les paroisses de Prisiac et de Plouray ; devant la sénéchaussée de Quimperlé, pour des domaines sis dans les paroisses de Querien et de Moëlan, par les abbés Vincent de Kergoët (1493) ; et Yves de Bouteville (1535). — Déclaration de l'abbé Paul de Bonacoursy portant que le receveur du domaine de Conq doit à l'abbaye chaque année, à la Saint-Jean-Baptiste, 500 merlus secs (1625).

1493-1625

B 781. – Registres in-4°, 228 feuillets parchemin.

ABBAYE DE LANGONNET. — Aveux généraux présentés par les religieux devant la sénéchaussée de Carhaix pour leurs domaines situés dans les paroisses de Tréaugan, de Pleguin, de Saint-Hernin, de Motreff et de Carhaix ; devant la sénéchaussée de Gourin pour l'abbaye et ses dépendances situées dans les paroisses de Langonnet et de Gourin. — Déclaration des charges de l'abbaye faite par l'abbé Laurent de Bonacoursy.

1550

B 782. - Liasse, 3 pièces parchemin.

ABBAYE DE NOTRE-DAME-DE-LANTENAC, PAROISSE DE LA CHÈZE, ÉVÊCHÉ DE SAINT-BRIEUC. — Aveu et déclaration de temporel produit devant la barre de Ploërmel par Guillaume du Pont, aumônier

du Roi, pour l'abbaye et ses dépendances situées dans les paroisses de Loudéac, de la Prenessaie, indiquant les prieurés de Lanfains, de Saint-Thelot et du Clos, en la paroisse de Saint-Samson (1638), sentence de réception. — *Vidimus* de la cour de Porhoët, comprenant la transcription des actes suivants : 1° une donation de dunes par le comte Eudes de Porhoët (1149) ; 2° trois chartes du duc de Bretagne Jean V, accordant aux religieux la jouissance de 5 quartiers de blé sur la terre du Griffet (1420) ; l'amortissement de 50 livres de rente à prendre sur les revenus de la forêt de Loudéac (1420), et la permission d'acquérir des domaines jusqu'à 30 livres de rente (1424).

1149-1638

B 783. – Cahier, 17 feuillets parchemin.

ABBAYE DE NOTRE-DAME DE LANVAUX, ORDRE DE CÎTEAUX, PAROISSE DE GRANDCHAMP, DIOCÈSE DE VANNES, fondée en 1138. — Aveu et dénombrement de temporel produit devant les barres d'Auray, d'Hennebont et de Vannes par Bertrand de Brouel, abbé du monastère, pour l'abbaye et ses dépendances.

1541

B 784. - Registre 182 feuillets papier

ABBAYE DE LANVAUX. — Aveu et dénombrement de temporel comprenant les maisons, jardins et rentes appartenants aux religieux dans les paroisses de Pluvigner et de Grandchamp, produit par Melchior Rouxel, abbé commendataire, et les religieux.

1639

B 785. – Cahiers, 5 pièces parchemin, 12 pièces papier.

ABBAYE DE LANVAUX. — Aveux et dénombrements de temporel produits par l'abbé Ph. du Caurel de Tanneguy (1684) et P. Collas, prieur du monastère (1728), devant les barres d'Auray et de Vannes.

1684-1728

B 786. - Liasse, 11 pièces parchemin, 2 pièces papier.

ABBAYE DE SAINT-JACQUES DE MONTFORT, ORDRE DE SAINT AUGUSTIN, PAROISSE DE BEDESQ, ÉVÊCHÉ DE SAINT-MALO. — Aveux et dénombrements du temporel de l'abbaye et de ses dépendances situées paroisses de Quédillac, Merdréac, la Chapelle-Blanche, de Breteil, de Montfort, de Talansac, d'Irodouer, de Saint-Tual, de Langan, de Cintré, d'Iffendic, de Painpont, produits devant la sénéchaussée de Rennes par les abbés Robert Hubert (1453), Bertrand de la Douesnelière (1474), Gilles de Guébriac (1495), Bertrand de la Douesnelière (1496), Roland de la Vieufville (1567), Jacques Dobeilh, évêque d'Orange (1683).

1453-1683

B 787. - Liasse, 10 pièces parchemin, 2 pièces papier.

PRIEURÉS DE L'ABBAYE DE MONTFORT. — Aveux et dénombrements de temporel produits devant la barre de Rennes par G.. Piédevache (1496) et Jean Motays pour le prieuré de la Bretonnière et ses dépendances situées dans les paroisses de Pacé, Lhermitage, Vern, Pacé, Saint-Ellier, Montgermont, *etc.* ; par Pierre Pigeon (1497) et Pierre Hubert (1461), Pierre Lecroc (1685), prêtre recteur, pour le prieuré et le presbytère de Baullon. — Requête à la Chambre des Comptes d'Anne de Brullon, chevalier, seigneur de la Musse, prétendant à la mouvance du prieuré, et production de trois aveux rendus aux seigneurs de la Musse, depuis 1455.

1455-1683

B 788. - Liasse, 14 pièces parchemin, 5 pièces papier.

PRIEURÉS DE L'ABBAYE DE MONTFORT. — Aveux et dénombrements de temporel produits devant la barre de Rennes par P. Tizon (1460), P. de Monterfil (1493), Pierre Lepetitgars (1652), et Jean Michault (1669), pour le prieuré de Monterfil ; par A. du Boisjagu pour le prieuré de Romillé (1502) ; devant la barre de Ploërmel par O. Penbouc (1577), Ch. Garel (1654), R. Moulineau (1676), chanoines, prieurs et recteurs de Saint-Mallon, évêché de Saint-Malo ; et par Jean du Breil, prieur commendataire d'Iffendic, de Saint-Jean près Montfort et de Monterfil (1540).

1460-1677

B 789. - Liasse, 12 pièces parchemin, 4 pièces papier.

PRIEURÉS DE L'ABBAYE DE MONTFORT. — Aveux et dénombrements de temporel produits devant la barre de Ploërmel par J. Mignot, prieur de Saint-Goulay (1461) ; par N. Larchier, prieur de Saint-Mauganet de Montertelo (1461) ; devant la barre de Rennes, par G. Piédevache (1496), J. Delafont (1626), I. Desnoës(1678), titulaires du prieuré et bénéfice de Saint-Mauran, desservi à la cathédrale de Rennes, et dont la chapelle était rue de la Cordonnerie ; par N. Amyot (1507) et Olivier Gilles (1676), prieurs et recteurs de Tréfumel, évêché de Saint-Malo.

1461-1685

B 790. - Liasse, 15 pièces parchemin, 2 pièces papier.

ABBAYE DE NOTRE-DAME DE MELLERAY, ORDRE DE CÎTEAUX, PAROISSE DE MOISDON, ÉVÊCHÉ DE NANTES. — Aveux et dénombrements de temporel produits devant la barre de Nantes pour l'abbaye et ses dépendances situées dans les paroisses de Moisdon, de Joué et d'Abbaretz par les abbés Jean Labourel (1443), Guillaume Moricet (1495), Pierre de la Haye (1540), Louis Buet (1577), Jean Giraud, chanoine de Nantes (1606), Claude Herlat (1629), Antoine Binet, archidiacre de Nantes (1677) ; devant la sénéchaussée de Guérande, pour 72 oeillets de marais salants dans les paroisses de Batz et de Guérande.

1443-1678

B 791. - Liasse, 10 pièces parchemin, 6 pièces papier.

ABBAYE DE NOTRE-DAME DE PAIMPONT EN LA FORÊT DE BROCELIAN, ÉVÊCHÉ DE SAINT-MALO. — Aveux et dénombrements de temporel produits devant la barre de Rennes par les abbés Michel Le Sénéchal (1501) et Louis du Tertre (1523), pour leurs possessions sises dans les paroisses de Messac, Lohéac, Saint-Germain, Guipry, Guignen et Saint-Malo-de-Fily ; devant la barre de Ploërmel par les abbés François de Laval (1537), Germain Vaillant de Guellis, conseiller au Parlement de Paris (1568), Bernard de Sariac (1638), Fr. Robert (1688), pour l'abbaye et ses dépendances situées dans les paroisses de Mauron, Néant, Bruc et Messac.

1501-1689

B 792. - Liasse, 14 pièces parchemin, 1 pièce papier.

ABBAYE DE PAIMPONT. — Aveux et dénombrements de temporel produits devant la barre de Ploermel par les prieurs de Saint-Barthélemy de Boussac, paroisse de Maure, et de Tréhorenteuc, de 1567 à 1631 ; par les prieurs de la Madeleine de Bréal, de 1460 à 1556 ; par les prieurs de la Lande, de 1508 à 1618. paroisse de Bruc ; par les prieurs de Saint-Barthélemy du Bouis, en la paroisse de Guiller, de 1521 à 1644.

1460-1644

B 793. - Liasse, 11 pièces parchemin, 7 pièces papier.

ABBAYE DE PAIMPONT. — Aveux et dénombrements de temporel produits devant la barre de Nantes par les prieurs de Guémené-Penfao, 1466 à 1679 ; devant la barre de Rennes par les prieurs curés de Saint-Martin de Lassy, de 1682 à 1692 ; par les prieurs de Chantereine, paroisse de Guipry, de 1445 à 1496.

1445-1692

B 794. - Liasse, 20 pièces parchemin, 9 pièces papier.

ABBAYE DE SAINTE-MARIE-DE-PORNIC, ORDRE DE SAINT AUGUSTIN, ÉVÊCHÉ DE NANTES. — Aveux et dénombrements du temporel produits devant les sénéchaussées de Loyaux et de Nantes, par les abbés Pierre Sauvaing (1443), Charles Davaugon (1465), Jean Hubert (1573), Balthazar de Rousselet (1653) et Christophe Monnier, doyen de Saint-Gengoul (1719), pour la métairie du Port, en la paroisse de Sainte-Opportune-en-Retz ; la moitié des coutumes des ponts du Port-Saint-Père, et des dîmes et rentes à prendre en la paroisse de Sainte-Pazanne ; par J. Gagnard (1548), Marc Ranchet, chanoine à Avignon (1628), J. Huart (1676), prieurs de Sainte-Catherine de Guermiton, paroisse de Frossay ; par G. Pineau (1579), L. Galliot, oratorien de Paris (1676), Louis Barbier du Metz (1679), prieurs de Sainte-Anne de Rohart, en la paroisse de Savenay ; par S. Pageot, chanoine de la cathédrale de Nantes, prieur d'Aisne en la paroisse de Montoir (1658) ; sentences de réception.

1443-1719

B 795. - Liasse, 10 pièces parchemin, 9 pièces papier.

ABBAYE DE NOTRE-DAME DE PRIÈRES, ORDRE DE CÎTEAUX, PAROISSE DE BILLIERS, ÉVÊCHÉ DE VANNES, fondée en 1251. — Aveux et dénombrements de temporel produits devant la barre de Guérande par les religieux pour l'hébergement de Lanclis et diverses salines dans les paroisses de Guérande et de Batz (1444) ; devant les barres de Rhuis et de Vannes par les abbés Charles de Hangest, évêque et comte de Noyon (1502), Jean Jouaud (1642), Hervé du Tertre (1678), Melchior de Serrant (1685), pour l'abbaye et ses dépendances situées dans les paroisses de Bourg-Paul, de Noyal-Musnillac, de Questembert, de Marzan, d'Arzal, de Saint-Patern, d'Elven, d'Arzon, de Sarzau, de Limerzel, de Péaule ; devant la barre de Guérande pour des possessions dans les paroisses de Piriac, Saint-Molf et Saint-Nazaire. — État des biens constituant le temporel de la mense capitulaire (1678).

1444-1685

B 796. - Liasse, 6 pièces parchemin.

ABBAYE DE SAINTE-CROIX DE QUIMPERLÉ, DIOCÈSE DE QUIMPER, fondée en 1029. — Aveux et dénombrements de temporel produits devant les barres de Châteaulin, de Gourin, d'Auray, de Conq et de Quimperlé, par les abbés Sébastien du Pou (1496), et Daniel de Saint-Alouarn (1550), pour l'abbaye et ses dépendances situées dans les paroisses de Bannalec, de Trevenou, de Querien, de Moëlan, de Clouhal, de Guizeny, de Kernevel, de Saint-René-du-Bois, *etc*.

1496-1550

B 797. - Liasse, 6 pièces parchemin, 3 pièces papier

ABBAYE DE SAINTE-CROIX DE QUIMPERLÉ. — Aveux et dénombrements des possessions du prieuré de Sainte-Catherine de Grilleau, paroisse de Chantenay, évêché de Nantes, produits par G. Hamon (1581), Jean Giraud (1601), chanoines de Nantes, et P. Hedelin, prêtre, prieurs commendataires.

1581-1689

B 798. - Liasse, 6 pièces parchemin, 7 pièces papier.

ABBAYE DE SAINTE-CROIX DE QUIMPERLÉ. — Aveux et dénombrements des possessions du prieuré de Saint-Gunthiern de Doualan, en la paroisse de Clouhar-Carnoët, évêché de Quimper, présentés par François du Vieuxchâtel, trésorier de l'église de Cornouaille (1545), Th. Le Vestlé (1556), R. Magdelon de Saint-Offange (1697), J. Gaubert, profès de l'ordre de Saint Benoît (1726), tous prieurs commendataires.

1545-1726

B 799. - Liasse, 11 pièces parchemin, 2 pièces papier.

ABBAYE DE SAINTE-CROIX DE QUIMPERLÉ. — Aveux et dénombrements des possessions du prieuré de Saint-Jean de Lantugen, en la paroisse de Duault, évêché de Quimper, présentés devant la barre de Carhaix par François de Launay, religieux de Quimperlé (1541), François Langlois (1697), J. Suduirau (1726), prieurs commendataires.

1541-1726

B 800. – Cahiers, 2 cahiers, 28 feuillets, et 4 pièces parchemin.

ABBAYE DE SAINTE-CROIX DE QUIMPERLÉ. — Aveux et dénombrements de temporel produits devant la juridiction de Conq par les prieurs du prieuré de Locaman, paroisse de Fouesnant, évêché de Quimper, de 1520 à 1549 ; devant la barre de Gourin par les titulaires du prieuré de Saint-Gilles de Pontbrient de 1541 à 1547 ; devant la barre de Châteaulin par les prieurs de Saint-René du Bois, de 1550 à 1557.

1520-1557

B 801. - Liasse, 11 pièces parchemin, 13 pièces papier.

ABBAYE DE SAINTE-CROIX DE QUIMPERLÉ. — Aveux et dénombrements de temporel produits devant la juridiction d'Auray par les prieurs de Locmariaquer de 1541 à 1664 ; par les prieurs de Loctivy, en la presqu'île de Quiberon, de 1575 à 1684 ; par les prieurs de Saint-Cado de Lisle, en la paroisse de Belz, de 1496 à 1634 ; devant la barre d'Hennebont par les prieurs du prieuré de Sainte-Nennec ou de la Nenec, en la paroisse de Ploëmur, de 1663 à 1777, pour des domaines et rentes situés dans l'évêché de Vannes.

1496-1777

B 802. - Liasse, 7 pièces parchemin, 2 pièces papier.

ABBAYE DE SAINT-SAUVEUR DE REDON, PAROISSE DE SIXT, ÉVÊCHÉ DE VANNES, ordre de Saint Benoît, fondée en 832. — Aveux et déclarations de temporel produits devant la sénéchaussée de Nantes par les religieux (1452), par les abbés Yves Le Sénéchal (1460), Odet de la Rivière (1476), pour les possessions situées dans les paroisses de Moaye, Marsac, Avessac, Fégréac, Massérac, Ballac et Couëron ; devant la barre de Guérande pour leurs possessions de Guérande, de Piriac, de Batz et de Mesquer, de 1460 à 1478 ; devant la barre de Ploërmel pour leurs possessions de Guer, de Caro, de Maxent, de Plélan, de Tréal, de Ruffiac et de Saint-Just (1460). — Autre aveu comprenant des marais, beaucoup d'écluses dans la Vilaine, des maisons et des terres dans les paroisses de Bain et de Langon, des droits de pêche, produit par P. Hector Scotty (1580), et sentence de réception de la sénéchaussée de Rennes (1608).

1452-1608

B. 803. - Registre grand in-folio, 156 feuillets papier

ABBAYE DE REDON. — Aveu, dénombrement et déclaration des maisons, fiefs, juridictions, privilèges, droits et dîmes, rentes, domaines et métairies composant le temporel de l'abbaye, produits par Paul-Hector Scotty, comte de Vigolen, abbé commendataire. Cet aveu comprend la liste des chapellenies, prieurés et cures sur lesquels l'abbé avait droit de collation et de provision.

1580

B 804. - Liasse, 11 pièces parchemin, 13 pièces papier.

ABBAYE DE REDON. — Aveux et dénombrements du temporel du prieuré de N.-D. de Ballac, en la paroisse de Pierric, évêché de Nantes, produits devant la barre de Nantes par M. Boutin, chanoine de Nantes (1543) ; par P. Becdelièvre (1576) ; par R. Mériaud, recteur de Fougeray (1628) ; par M. du Breil (1641), et par Louis du Breil (1688), tous prieurs commendataires ; du prieuré de Saint-Pierre des Moûtiers et de Saint-Étienne-du-Clion, produits par Jean Hux (1574) ; du prieuré de Saint-Martin de Marsac, produits par Cl. de Bardy, chanoine de Rennes (1560) ; par P. Bertin, Oratorien (1629) ; par Et. de Beauvais, conseiller au Parlement de Rouen, abbé de Montmorel (1678), tous prieurs commendataires.

1543-1688

B 805. - Liasse, 23 pièces parchemin, 12 pièces papier.

ABBAYE DE REDON. — Aveux et dénombrements du temporel du prieuré de Saint-Benoît de Massérac, évêché de Nantes, produits devant la barre de Nantes par Guillaume Lebrun (1576), Ch. Symonnot de Choiseau (1628), prieurs commendataires ; du prieuré de N.-D. de Toutes-Joies, à Nantes, produits par G. du Bois-Marquier (1470) ; J. Denis, chanoine de Nantes (1513) ; J. Lescouble, protonotaire apostolique (1539) ; et par Jacques Martin, supérieur de l'Oratoire de Nantes, principal du collège Saint-Clément (1636) ; du prieuré de N.-D. de la Roche-Bernard et de Penbé, en Assérac, produits par R. de la Chasse (1464) ; par dom Anselme Thénart (1661) ; dom Louis Orion (1687) ; du prieuré de Saint-Nicolas de Redon produits par G. Collobel (1451), Jean de Fontenio (1465) L. de Penmarch (1503) O. Challot (1573), J. Regnaud (1581), M. Ernaut (1608), N. Barbolain (1629), et Pierre Voullegeard (1683), tous prieurs commendataires.

1451-1687

B 806. - Liasse, 2 pièces parchemin, 1 pièce papier.

ABBAYE DE REDON. — Aveux et dénombrements de temporel du prieuré de Saint-Goal, en la paroisse de Locoal, évêché de Vannes, produits devant la juridiction d'Auray par Jean Bouchard, abbé de Prières (1628), et Rémond Le Doulx, vicaire général de Vannes (1675).

1628-1675

B 807. - Liasse, 9 pièces parchemin, 4 pièces papier.

ABBAYE DE REDON. — Aveux et dénombrements de temporel situé sous la juridiction de Ploërmel par J. du Fresne, recteur de Riantec (1556), B. Huchet (1633), et Ch. Fernel (1678), tous prieurs commendataires du prieuré de Ruffiac ; par G. du Bois-Marquer (1466), J. de Plédran, doyen de Nantes (1518), et P. Porcher (1623), tous prieurs de Saint-Malo de Maxent, au diocèse de Saint-Malo.

1466-1678

B 808. - Liasse, 6 pièces parchemin, 2 pièces papier.

ABBAYE DE REDON. — Aveux et dénombrements du temporel situé sous la juridiction de Carhaix par Étienne Dausse et Guillaume Raoul, prieurs de Saint-Nicolas de Carhaix.

1618-1726

B 809. - Liasse, 17 pièces parchemin, 4 pièces papier.

ABBAYE DE REDON. — Aveux et dénombrements du temporel situé sous la juridiction de Rennes par G. Goduz (1398), J. du Breil (1474), J. Le Ralle (1503), H. Colezon (1516), prieurs commendataires du prieuré de Châteaubourg ; par J. du Guini (1424), H. de Pontbrient (1463) ; J. Tempéran (1527), Noël de la Re gneraie (1601), prieurs commendataires, pour le prieuré de Pléchastel s'étendant dans la paroisse de Bourg-des-Comptes ; par G. de Bellouan (1495), et Louis Bossart (1682), prieurs commendataires de Saint-André-de-Lohéac.

1398-1668

B 810. – Cahier, 45 feuillets papier

ABBAYE DE NOTRE-DAME-DE-RELECQ, EN LA PAROISSE DE PLOUNÉOUR-MENEZ, ÉVÊCHÉ DE LÉON. — Aveu produit devant la barre de Morlaix par Louis Le Bouteiller, docteur en théologie, aumônier de la Reine, abbé commendataire du monastère, par le prieur et les religieux, pour les possessions sises dans les paroisses de Plouérin, Plougonnin, Serignac, Berrien, Comanna et autres.

1566

B 811. - Liasse, 5 pièces parchemin, 1 pièce papier.

ABBAYE DE SAINT-PIERRE DE RILLÉ, PRÈS FOUGÈRES, ÉVÊCHÉ DE RENNES, FONDÉE AU XI^E^ SIÈCLE. — Aveux et dénombrements généraux du temporel de l'abbaye, produits par devant la cour de Fougères par les abbés Jean de Rennes (1406), Jean le Bigot (1541), Sébastien Thomé (1556), René de la Haie (1572), pour leurs possessions sises dans les paroisses de Romagné, de l'Escousse, la Celle et Saint-Germain-en-Coglais, Landéan, Cendres, Villamer, *etc.*

1406-1758

B 812. - Liasse, 25 pièces parchemin, 9 pièces papier.

ABBAYE DE RILLÉ. — Aveux et dénombrements de temporel situé sous la juridiction de Fougères, produits par les prieurs de Bazouges-la-Pérouse (1543 à 1711) ; de Saint-Pierre de Landéan (1663) ; de Notre-Dame du château de Fougères, de 1540 à 1640 ; de Saint-Melaine de Montours, de 1541 à 1664.

1540-1663

B 813. - Liasse, 26 pièces parchemin, 2 pièces papier.

ABBAYE DE RILLÉ. — Aveux et dénombrements de temporel situé sous la juridiction de Ploërmel, produits par R. Hamon, prieur de Bossac (1507) ; par P. de Moaire, chanoine de Nantes, recteur de Malestroit (1544), J. Roze (1576) et A. Perrot (1664), Ch. Barantin, abbé de Vaas (1684), tous prieurs commendataires de Saint-Nicolas de Taupont, évêché de Saint-Malo ; autres aveux de temporel situé sous la juridiction de Rennes, produits par J. Gérard (1452), R. de Montigné (1558), E. Le Sénéchal de Carcado, abbé de Geneston (1677), E. de Renouard, sieur de la Rubromme (1700), tous prieurs commendataires d'Apigné, — par Yves Pinago, prieur commendataire de Sens (1506) ; par les prieurs de Saint-Remy-du-Plain, de 1517 à 1658 ; par Jean Guy, prieur de Saint-Denis de Rennes (1475).

1452-1700

B 814. - Liasse, 9 pièces parchemin, 1 pièce papier.

ABBAYE DE NOTRE-DAME DE SAINT-AUBINDES-BOIS, PAROISSE DE PLÉDÉLIAC, ÉVÊCHÉ DE SAINT-BRIEUC, ordre de Cîteaux. — Accord conclu entre le duc Jean et les religieux pour déterminer leurs privilèges judiciaires et ceux de leurs vassaux (1313) ; promesse d'obéissance conforme au contrat, baillée par l'abbé Olivier (1454) ; Aveux et dénombrements de temporel produits par Guy Leclerc, abbé de la Roë (1504), G. de Lignières (1541), Jean Picault (1583), E. Vallot (1656) et Cl. de La Fayette (1683), abbés commendataires. — Autre aveu rendu par Aufroy Le Voyer, prieur de Notre-Dame-de-Vitré (1516).

1313-1683

B 815. - Liasse, 10 pièces parchemin, 6 pièces papier.

ABBAYE DE SAINT-GEORGES DE RENNES. — Aveux et dénombrements de temporel situé sous la juridiction de Rennes par les abbesses Perrine du Feu (1455), Françoise de La Fayette (1633), Madeleine de La Fayette (1665) et les religieuses du couvent, pour les rentes, les dîmes et les domaines qui dépendent de l'abbaye et de ses prieurés.

1455-1682

B 816. - Liasse, 13 pièces parchemin, 8 pièces papier.

ABBAYE DE SAINT-GEORGES DE RENNES. — Aveux et dénombrements de temporel situé sous la juridiction de Fougères produits par Isabelle de la Ville-Éon (1653) et Pétronille Becdelièvre (1692), religieuses prieures de la Chapelle-Janson ; autres aveux de temporel situé sous la juridiction de Lannion par Jeanne de Montbourcher (1475), Suzanne de Trémigon (1507), Madeleine de Poys (1533), Marie de Kercabin (1632), et Marguerite de la Fresnaye (1665), religieuses prieures de Saint-Georges de Plubihen, évêché de Tréguier ; sous la barre de Lanmeur par Geneviève de Boisgeslin (1633), Madeleine de La Fayette (1658), et Marie du Halgouët (1685), prieures de Saint-Georges de Plougasnou, évêché de Tréguier. — Arrêt du Parlement maintenant l'abbesse de Saint-Georges de Rennes dans le droit de haute et basse justice pour le prieuré d'Ars.

1475-1692

B 817. – Cahier, 78 feuillets papier

ABBAYE DE SAINT-GEORGES DE RENNES. — Aveu et dénombrement des rentes, fiefs, héritages et juridictions dépendants du temporel du prieuré de Tinténiac produit devant la Chambre des Comptes par Jeanne de Montbron, religieuse prieure.

1575

B 818. - Liasse, 16 pièces parchemin, 12 pièces papier.

ABBAYE DE SAINT-GILDAS-DES-BOIS, DIOCÈSE DE NANTES, ordre de Saint Benoît. — Aveux et dénombrements de temporel situé sous la juridiction de Nantes par Charles d'Espinay, évêque et comte de Dol, abbé commendataire, pour l'abbaye et ses dépendances, en la paroisse de Piriac, et pour le temporel des prieurés de Penestin, de Missillac et d'Herbignac (1575) ; par Pierre du Cambout de Coislin, évêque d'Orléans (1685), et par Ignace de Brancas, évêque et comte de Lisieux (1726), tous deux abbés commendataires ; pour le prieuré de Saint-Cyr d'Herbignac, aliéné en 1571, et possédé en 1628 par G. Mîcheu et consorts ; pour le prieuré de Notre-Dame-de-Beaulieu, paroisse de Nozay (1458) ; pour les prieurés de Pénestin (1683-1726) ; de Saint-Jacques de la Roche-Bernard (1693) ; de Saint-Jean de Sévérac (1580).

1458-1726

B 819. - Liasse, 21 pièces parchemin, 2 pièces papier.

ABBAYE DE SAINT-JEAN-DES-PRÉS, PAROISSE DE GUILLAC, DIOCÈSE DE SAINT-MALO, ordre de saint Augustin. — Aveux et dénombrements de temporel produits par P. Foulle (1567) ; P. Pigray (1605) ; Cl. Blondeau (1635) ; O. de Blanchefort, chanoine de Sens, (1644) et Sébastien du Guémadeuc(1653), tous abbés commendataires, pour l'abbaye et ses dépendances situées dans les paroisses de Loyat, de Josselin, de Guillier, avec l'indication des prieurés qui en dépendaient. — Aveux et dénombrements de temporel produits par les prieurs de Guillier (1578-1652) ; de Loyat (1558-1618) ; et de Saint-Symphorien, en la paroisse de Saint-Patern (1472-1676).

1472-1676

B 820. - Liasse, 16 pièces parchemin, 4 pièces papier.

ABBAYE DE SAINT-JACUT DE LISLE, EN LA PAROISSE DE LANDOUAR, ÉVÊCHÉ DE DOL. — Aveux et dénombrements de temporel produits par Guillaume Millon (1429), Bertrand de Brons (1465), Jean X., archevêque de Tarse (1500), Jean des Coignets (1517), Georges du Guémadeuc (1526), Louis de Saint-Meloir (1574), Hercule de Francheville (1658), et René Fouquet, prêtre, aumônier du Roi (1703), pour des domaines, droits et rentes à prendre dans les paroisses de Landouar, de Lancieux, de Pleurtuit, de Ploubalay, de Trégon, de Créhen, de Corseul, de Jugon, de Miniac, de Saint-Cast, de Monbrun, d'Hilion, de Langrolay et de Plouer, dans le ressort de la barre de Rennes, comprenant la nomenclature de onze prieurés, dont deux étaient situés en Angleterre.

1429-1703

B 821. - Liasse, 26 pièces parchemin, 12 pièces papier.

ABBAYE DE SAINT-JACUT DE L'ISLE. — Aveux et dénombrements des possessions du prieuré de Saint-Clair de Bodieuc, en la paroisse de Mohon, évêché de Saint-Malo, produits par J. de Launay (1577), G. de Kerguezec, étudiant en l'Université de Pont-à-Mousson (1605), J. Dreux (1643) ; du prieuré de Hénansal, diocèse de Saint-Brieuc, produits par S. Benion (1502), J. Lefèbvre (1511), B. Leclerc (1527), E. Desprez (1638) ; du prieuré de Notre-Dame de Kernitron, en la paroisse de Lanmeur, évêché de Dol, produit par O. du Louet, seigneur de la Rive, comte de Poher, archidiacre et chanoine de Cornouaille (1676) ; du prieuré de Kermariaan-Draon, près Lannion, diocèse de Tréguier, par G. de Guicaznou, chanoine de Tréguier (1506), M. Lhoste (1619), A. Moreau, chanoine de Rennes (1636), et Cl. Ferret, docteur en théologie (1683) ; de la Madeleine de Lézardrieux, paroisse de Plémeur-Gautier, diocèse de Tréguier, par Fr. Le Vicomte (1618), Malo Raoullet (1634), P. Lecoq (1652), G. Bessin (1678), religieux bénédictins.

1502-1683

B 822. - Liasse, 23 pièces parchemin, 12 pièces papier.

ABBAYE DE SAINT-JACUT. — Aveux et dénombrements des possessions du prieuré de Saint-Cadreuc, en la paroisse de Ploubalay, évêché de Saint-Malo, produits par J. Lefeubvre, religieux profès (1618) ; du prieuré de Saint-Léau, paroisse de Plemieuc, diocèse de Saint-Brieuc, produits par Yves Nouvel (1540), J. Guillart (1578), L. Bourdier (1652), et P. Collin de la Biochaie (1664) ; du prieuré de Saint-Sauveur de Dinan, évêché de Saint-Malo, produits par B. Mauvoisin (1445), Gurval de la Bourdonnaie (1493), Bertrand Leclerc, archidiacre de Dinan (1523), et J. Ferron (1556) ; du prieuré de la Trinité de Porhoët, évêché de Saint-Malo, produits par A. de Neufville, abbé de Saint-Just (1631), J. Bouvier, premier commis des brefs de Sa Sainteté, abbé de Val-Benoit (1667), Collin de la Biochaie (1685) et J. des Hayers (1725) ; arrêts de renvoi, de soit communiqué, et de réception.

1445-1725

B 823. - Liasse, 14 pièces parchemin, 8 pièces papier.

ABBAYE DE SAINT-MATHIEU, PAROISSE DE SAINT-MAHÉ, DIOCÈSE DE LÉON. — Aveux et dénombrements de temporel des abbés et des religieux pour l'abbaye et ses dépendances situées dans les paroisses de Plougonve lin, de Lochrist, de Plouzané, de Guiller, de Plourin, de Plougourvest, de Ploumaguer, de Plousezmy et au Minihy de Saint-Paul. — Aveux des possessions du prieuré de Breventec, en la paroisse de Ploubennec produit par Léger de Mathuzière, titulaire (1685) ; du prieuré de la Madeleine de Malestroit produit par l'abbé Jean Brunet (1506) ; du prieuré de Saint-Mathieu de Morlaix, produit par Jean Tournemouche (1619) et Michel Lefeuvre (1682), titulaires du prieuré ; du prieuré de Saint-Renan, produit par Olivier de Kerroulas (1479) et René Rocquet, religieux bénédictin (1669).

1479-1686

B 824. - Liasse, 10 pièces parchemin, 4 pièces papier.

ABBAYE DE SAINT-MEEN DE GAËL, DIOCÈSE DE SAINT-MALO. — Aveux et dénombrements du temporel de l'abbaye et de ses dépendances situées dans les paroisses de Saint-Meen, de Saint-Liry, de Concoret, de Merdrignac, de Lanrelas, *etc.*, produits par Robert de Coëtlogon (1460), Robert Guibé, évêque de Tréguier (1498), Jean Juvénal des Ursins (1540), le cardinal Charles de Bourbon (1574), Jean Heluys (1585) et Ferdinand de Champlais (1685), abbés commendataires.

1460-1687

B 825. - Liasse, 18 pièces parchemin, 9 pièces papier.

ABBAYE DE SAINT-MEEN. — Aveux et dénombrements des possessions du prieuré de Crouais, évêché de Saint-Malo (1653) ; du prieuré de Gaël possédé par Fr. de Compludo (1542), Hervé Bahuau (1555) et G. Hamon (1567) ; du prieuré de Saint-Samson d'Illifaut, évêché de Dol (1677) ; du prieuré de Montreuil, en Montauban, évêché de Saint-Malo (1643) ; du prieuré de Saint-Meen-sur-Loire, en la paroisse du Cellier, évêché de Nantes possédé par R. de Coëtlogon (1476) ; Jean Juvénal des Ursins (1540) et autres ; du prieuré de Saint-Uniac, diocèse de Dol (1652-1684).

1476-1684

B 826. - Liasse, 8 pièces parchemin, 48 feuillets papier

ABBAYE DE SAINT-MÉLAINE DE RENNES, ORDRE DE SAINT-BENOÎT. — Aveux et dénombrements du temporel de l'abbaye et de ses dépendances, produits par Olivier de Broon (1495), René Boursault (1544), Math. de Montallays (1578), Pierre du Lyon, seigneur de la Cave, conseiller du Roi, maître des requêtes de l'Hôtel (1627) et Jean d'Estrades, conseiller du Roi, ancien évêque de Condom (1682). — Aveux du temporel de l'aumônerie de l'abbaye, situé en la paroisse de Montgermont (1518-1544).

1495-1682

B 827. – Cahier, 120 feuillets papier

ABBAYE DE SAINT-MELAINE DE RENNES. — Déclaration des maisons, terres, rentes, fiefs, seigneuries, revenus et droits composant le temporel de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes, produit pour la réformation du papier terrier par l'abbé commendataire Martin du Bellay et comprenant le dénombrement minutieux des possessions sises dans les quartiers de Saint-Martin, de la Reverdiais, de Saint-Laurent, de la Porte-aux-Foulons, de Saint-Aubin, de la rue aux Foulons, de Vasselot, de Saint-Just, de Richebourg, de la Houblonnière, de Saint-Symphorien et de Saint-Hellier, en la ville de Rennes ; des possessions sises dans les paroisses de Pacé, de Thorigné et de Melesse.

1732

B 828. - Liasse, 48 pièces parchemin, 3 pièces papier ; 2 sceaux.

ABBAYE DE SAINT-MELAINE DE RENNES. — Aveux et dénombrements de temporel des prieurés de la Sainte-Trinité de Beauchesne (1573-1684) ; de Saint-Martin de Betton (1403-1678) ; de Sainte-Croix de Château-Giron, produits par Pierre de Lespinay (1400), G. Boutier (1451), J. Jamoays (1531), Cl. Dodieu (1573) ; du prieuré de Notre-Dame de Hédé, produits par O. de Lespinay (1403), R. Loustelier (1454), Briend Le Sénéchal (1510), Ch. Tournemine (1557) et autres ; du prieuré de Noyal-sur-Vilaine, produits par Pierre de Saint-Gilles (1456), E. du Cellier (1502), Sébastien Thomé, abbé de Rillé, chanoine de Rennes (1557) ; du prieuré de Saint-Gilles, produits par frère Raoul de Coëtlogon, aussi prieur de Beauchesne et de Saint-Caradeuc (1502), par P. Gautier (1542) et autres, tous ces prieurés situés dans l'évêché de Rennes.

1400-1684

B 829. - Liasse, 38 pièces parchemin, 5 pièces papier.

ABBAYE DE SAINT-MELAINE DE RENNES. — Aveux et dénombrements de temporel produits par les prieurs de Saint-Pierre de Bedesq (1543-1683) ; de Notre-Dame-des-Brulais, en la paroisse de Comblessac (1493-1631) ; de Saint-Grégoire-en-Dolais, paroisse de Miniac (1500-1528) ; de Notre-Dame-de-Montreuil, en la paroisse de Montauban (1520-1777) ; de Saint-Nicolas de Montfortla-Canne, produits par Bertrand Bouan (1529), J. du Breil (1549), Germain du Val, lequel a produit un inventaire des titres de son prieuré (1619), les dits prieurés ci-dessus situés dans l'évêché de Saint-Malo.

1493-1777

B 830. - Liasse, 22 pièces parchemin, 4 pièces papier ; 4 sceaux.

ABBAYE DE SAINT-MELAINE DE RENNES. — Aveux et dénombrements du temporel du prieuré de Saint-Melaine-lez-Lamballe, en la paroisse de Maroué, produits par E. Lhermine (1453), Jean Basin (1508), Ch. Regis (1523), Bertrand Leclerc (1527), G. d'Argentré (1589) ; du prieuré de Saint-Michel de Moncontour, produits par Ch. Delaunay (1471), Fr. Gougeon (1504), Joseph de la Motte (1551), G. Thébaud (1618), J. de la Lande, seigneur de Castan (1691) ; les dits prieurés situés dans l'évêché de Saint-Brieuc ; du prieuré de la Trinité et de Saint-Sauveur de Guingamp, possédé par Tristan de la Vallée (1495), G. de Bintin, chanoine de Dol (1533), Tristan de Lescu, prieur claustral de Saint-Melaine (1618), Gennade Gaillard, procureur d'Innocent de Louvencourt, religieux profès (1652) et Fr. Compain (1683).

1453-1692

B 831. - Liasse, 7 pièces parchemin, 9 pièces papier.

ABBAYE DE SAINT-GILDAS-DE-RHUYS, PAROISSE DE SAINT-GOUSTAN, ÉVÊCHÉ DE VANNES, ordre de Saint Benoît. — Aveux et dénombrement du temporel de l'abbaye et de ses dépendances situées dans les paroisses de Sarzau, d'Arzon, et des îles Glenan, au diocèse de Quimper, produits par Jean-Baptiste de Gadaigne (1584), Michel Ferrand, aumônier du Roi (1655), et Emmanuel de Roquette, docteur en Sorbonne (1685), tous abbés commendataires de ladite abbaye ; arrêts et sentences de renvoi, de soit communiqué et de réception ou de correction.

1584-1685

B 832. - Liasse, 28 pièces parchemin, 28 pièces papier.

ABBAYE DE SAINT-GILDAS-DE-RHUYS. — Aveux et dénombrements du temporel du prieuré d'Ambon possédé par frères Léon de la Gravelle (1456) et Jean Girard (1601) ; du prieuré de Locmaria d'Arzon en l'île de Rhuys (1546-1661) ; du prieuré d'Ars possédé par Louis de Botderu (1540), Jérôme Lefèvre de Laubrière, conseiller au Parlement de Paris, chanoine de la Sainte-Chapelle (1666) ; du prieuré de Saint-Gildas d'Auray (1574-1705) ; du prieuré de Baud possédé par J. Le Mauscauff (1494) ; du prieuré de Saint-Guenaël de Caudan (1637-1683) ; du prieuré de Saints en la paroisse de Grandchamp, possédé par dom P. Chohan (1490), V. Buisson (1637) et R. Ledoulx, recteur de Saint-Patern de Vannes (1689), tous les dits prieurés situés dans l'évêché de Vannes ; arrêts et sentences de renvoi, de soit communiqué, de publication, de correction et de réception.

1456-1705

B 833. - Liasse, 20 pièces parchemin, 16 pièces papier.

ABBAYE DE SAINT-GILDAS DE RHUIS. — Aveux et dénombrements du temporel du prieuré de Langlenec, en l'île de Rhuis, possédé par J. Vivien (1558), frère J. de Gandart, infirmier de l'abbaye (1573), et P. de Montigny (1639) ; du prieuré de Saint-Melaine de Rieux possédé par B. Justinien, évêque de Sion (1520), et par J. Huart (1680) ; du prieuré de Saint-Sauveur de Locminé, possédé par G. Lefloch, trésorier de l'église de Vannes (1574) et G. de la Brunetière du Plessis de Gesté, évêque de Saintes (1688) ; du prieuré de Saint-Gildas du Gâvre, en la paroisse de Plouhinec, possédé par Dom Fr. Riant (1678) ; du prieuré de Saint-Clément de Quiberon (1540-1683) ; du prieuré de Saint-Vincent du Hézo, paroisse de Surzur, possédé par B. de Fortia, abbé de Montboucher (1684) ; du prieuré de Saint-Guen-lès-Vannes, dédié à Saint-Clément, possédé par L. du Bolderu (1540) et par V. Gainche (1603).

1520-1688

B 834. - Liasse, 5 pièces parchemin, 8 pièces papier.

ABBAYE DE SAINT-GILDAS-DE-RHUIS. — Aveux et dénombrements du temporel du prieuré de Notre-Dame de Merquel, situé paroisse de Mesquer, diocèse de Nantes, possédé par les prieurs R. Moricet (1560), Olivier Guillemot (1570), Jean Demanent, chanoine de Limoges (1652), J. de Cordes (1619), et J. Nugent (1719). Ce dernier débute ainsi : « le lieu et circuit de Mesquer où a esté autrefois l'église prieurale dudit prieuré de Mesquer où paroissent plusieurs vestiges et murailles ruinées et encore debout un grand pillier de ladite église, le tout fait de pierres de taille, sur lequel il y a de l'écriture gautique de l'an mil deux cent soixante et dix-huit. »

1560-1720

B 835. - Liasse, 16 pièces parchemin, 1 pièce papier.

ABBAYE DE SAINT-SULPICE DE RENNES. — Aveux et dénombrements généraux produits après la mort de l'abbesse Guibourg (1392), par l'abbesse Jeanne Millon (1395), et à son décès, en 1407 ; après le décès de Jeanne de Quédillac (1462) ; par A. Boullonneau en 1500 et 1517, par Alice du Pont-Bellenger et les religieuses (1542) ; par Jeanne de Harcourt (1556), G. du Morais (1584), M. d'Angennes (1654) et Marguerite de Morais (1666), pour l'abbaye et ses dépendances situées dans les paroisses de Saint-Médard-le-Blanc, de Mouazé, de Betton, de Saint-Suliac et de Vitré. — Liste des bénéfices dont les religieuses ont la présentation et la collation, comprenant le prieuré de la Madeleine en Angleterre, de la Fontaine Saint-Martin, évêché du Mans, de la Foulgereuse, évêché de Maillezais, plus 23 prieurés en Bretagne et 12 vicairies.

1392-1667

B 836. - Liasse, 10 pièces parchemin, 3 pièces papier.

ABBAYE DE SAINT-SULPICE DE RENNES. — Aveux et dénombrements de temporel des prieurés de Notre-Dame de Kerléau en la paroisse de Crach, de Kerléano, paroisse de Brech, et de Locmaria, en la paroisse de Plumellec, diocèse de Vannes ; du prieuré de Saint-Michel de Lesneven (1684) et du prieuré du Grand-Locmaria près Quimper (1665).

1577-1684

B 837. - Liasse, 11 pièces parchemin, 8 pièces papier.

ABBAYE DE SAINT-SULPICE DE RENNES. — Aveux et dénombrements de temporel produits par Guillemette Legal pour le prieuré des Couets, paroisse de Bouguenais (1459) ; par J. de Montbourcher, prieure d'Estival, paroisse d'Avessac (1476), par Lancelotte Le Vayer (1494) et G. Provost (1521), prieures de Saint-Honoré de Héric (Yhéric) — par M. Caradreuc (1654) et N. Gaudé, prieures de l'Isle-Fleurie, paroisse de Saint-Erblon de la Rouxière ; par M. des Vaux (1575), M. de Grimonville (1628), M. de Morais, abbesse de Saint-Sulpice (1664), prieures de Sainte-Radegonde près Barbechat, en la paroisse du Loroux-Bottereau, tous lesdits prieurés situés au diocèse de Nantes. — Autre aveu relatif à deux prés sis dans la paroisse du Pellerin, en l'île de Bois, nommés les patureaux de Saint-Nicolas-de-Corbière, avec une chapelle sise dans la même île (1631).

1459-1675

B 838. - Liasse, 17 pièces parchemin, 1 pièce papier.

ABBAYE DE SAINT-SULPICE DE RENNES. — Aveux et dénombrements de temporel du prieuré de la Ville-aux-Nonnains, paroisse de Châteauneuf (1397) ; du prieuré de Sainte-Catherine-de-l'Hôtellerie, paroisse de Princé (1654) ; du prieuré de Saint-Germain de Lohéac possédé par G. Audigier (1406), S. de Buris (1460), Jeanne Le Vayer (1579), M. de Rabestan (1588), Lucrèce Bonnier (1654) ; du prieuré de Thelouet, paroisse de Paimpont, possédé par Françoise Estourbeillon (1540) et Marie Fleuriot (1631) ; prieurés situés dans les évêchés de Saint-Malo et de Rennes ; arrêts et sentences de renvoi, d'impunissement, de vérification et de réception.

1397-1656

B 839. - Liasse, 7 pièces parchemin, 2 pièces papier.

ABBAYE DE NOTRE-DAME DU TRONCHET PAROISSE DE PLERGUER, ÉVÊCHÉ DE DOL, ORDRE DE SAINT BENOÎT. — Aveux et dénombrement des possessions de l'abbaye et de ses dépendances situées dans les paroisses de Baguer-Morvan, de Miniac, de Plurtin, de Pluguenec, de Pleine-Fougère, *etc.*, produits par les abbés Gilles Raguenel (1457), Tristan de Vendel (1499), François de Laval, évêque de Dol (1541) et J. de Goth d'Espernon, conseiller et aumônier du Roi (1685) ; les prieurés dépendants de l'abbaye sont : Saint-Lunaire de la Barre, en Plerguer, Saint-Nicolas du Vieuxchâtel, en Saint-Coulomb, de la Roche-Montboucher en Cugnen, de Saint-Paul-de-Roz, de la Chartière et les suivants.

1457-1685

B 840. - Liasse, 20 pièces parchemin, 1 pièce papier.

ABBAYE DU TRONCHET. — Aveux et dénombrements du temporel du prieuré de Notre-Dame de l'Hôtellerie, en la paroisse de Pludihen, possédé par frère L. Salmon (1527), Fr. de Montigné (1618), dom Pl. Roussel (1653) et Fr. Quenet (1687) ; du prieuré de Saint-Petreu, en la paroisse de Plerguer, possédé par frère Maurice de Chasné (1556) et dom Cl. Turmenie (1687) ; du prieuré de Saint-David de la Mare, en la paroisse de Marc-en-Poulet, possédé par R. Chauvel (1470), J. Paulmier (1500), Th. de la Boullaie (1505), frère Alain de Saint-Jean (1528) et Louis Dupont du Grippel (1657).

1470-1687

B 841. - Liasse, 15 pièces parchemin.

ABBAYE DE NOTRE-DAME DE LA VIEUXVILLE, PAROISSE D'ÉPINIAC, ÉVÊCHÉ DE DOL, ordre de Citeaux. — Aveux et dénombrements du temporel de l'abbaye et de ses dépendances, produits par Thébaud Le Petit (1460), Jacques Hus (1468), Guy du Chalonge (1540), Fr. Thomé (1552), Amaury Le Guidart (1601), dom Guillaume Cherruel (1668) et Joseph Bidal d'Asfeld (1692), abbés commendataires ; arrêts et sentences de renvoi, de publication, de correction et de réception.

1460-1693

B 842. - Liasse, 6 pièces parchemin.

ABBAYE DE VILLENEUVE, PAROISSE DU BIGNON, ÉVÊCHÉ DE NANTES, ordre de Cîteaux, fondée en 1155. — Aveux et dénombrements du temporel de l'abbaye et de ses dépendances, situées dans les paroisses de Saint-Philbert de la Marne, de Saint-Colombin, de Saint-Aignan, de la Chevrolière, du Pont-Saint-Martin, de Rezé, de Bouaine, d'Aigrefeuille, de Remouillé, de Château-Thébaud, de Vertou, de la Haie, de Monnières, *etc.*, produits par les religieux et les abbés (1441-1455). — Aveu de l'abbé Martin Roger et des religieux, comprenant un devoir de prévôté consistant en une taxe de 2 sous 2 deniers à prendre à Nantes sur chaque chalan chargé de 6 muids de sel (1566). — Aveu de l'hébergement de la Hougardière et des rentes qui en dépendaient en la paroisse de Saint-Lumine-de-Coutais, produit par le procureur de l'abbaye après le décès de l'abbé Jean Durand, devant la cour de Nantes (1410) ; autre aveu de l'abbé Jean de Loyon et de ses religieux, produit devant la cour de Loyaux (1507).

1410-1566

B 843. – Cahiers, 148 feuillets parchemin.

ABBAYE DE VILLENEUVE. — Aveux et dénombrements de temporel comprenant l'île de Dun sur le bord du lac de Grand-Lieu, et plusieurs îles en Loire, produits par les abbés et les religieux.

1540-1578

B 844. – Cahiers, 174 feuillets parchemin, 5 pièces papier.

ABBAYE DE VILLENEUVE. — Aveux et dénombrements des rentes, terres, fiefs et obéissances composant le temporel du monastère, produits par les religieux en 1638 et en 1675 ; par l'abbé commendataire Jean d'Estrées (1681). — Aveu du domaine de la Hougardière en Saint-Lumine-de-Coutais, présenté par l'abbé commendataire Fr. Lizarde de Radonvilliers (1774).

1638-1774

B 845. - Liasse, 1 pièce parchemin.

ABBAYE DE PONTOCTRAN, DIOCÈSE D'ANGERS. — Aveu de l'abbé et des religieux, comprenant une rente de 4 livres setiers de sel à prendre sur la recette des droits de méage d'Ancenis ; plus une autre rente de deux muids de sel à eux due par le prieur de Sainte-Croix de Nantes ; plus une autre rente de 4 livres sur la recette des droits de méage d'Oudon.

1508

B 846. - Liasse, 9 pièces parchemin, 1 pièce papier.

ABBAYE DE NOTRE-DAME-DE-LA-ROË. — Aveux des prieurs d'Arbrissel, Jean de la Barre dit Malescot (1402), Jean Lemaire (1474) et Louis de Villeblanche (1499) ; des prieurs de Saint-Michel,

Sainte-Madeleine et Saint-Lazare du château de Rennes, comprenant un collationné de la fondation de Conan III de 1141 ; et des prieurs de Chancé de 1500 à 1682, lesquels prieurés sont tous situés au diocèse de Rennes.

1141-1683

B 847. - Liasse, 27 pièces parchemin, 10 pièces papier.

ABBAYE DE SAINT-AUBIN D'ANGERS. — Aveux et dénombrements de temporel produits par les prieurs de Saint-Aubin d'Oudon, de 1573 à 1693 ; par les prieurs de Saint-Clair de Saillé, paroisse de Guérande, 1459 à 1677 ; par les prieurs de Saint-Jean de Saint-Nazaire de 1619 à 1684 ; et par le prieur de Sainte-Opportune de Raiz ou Saint-Brevin, 1676, tous les dits prieurés situés au diocèse de Nantes ; et par le prieur de la Selle-Guerchoise au diocèse de Rennes, de 1402 à 1540.

1402-1693

B 848. - Liasse, 10 pièces parchemin, 5 pièces papier.

ABBAYE DE SAINT-FLORENT. — Aveux et dénombrements de temporel produits par les titulaires des prieurés de Bonnoeuvre de 1563 à 1618 ; de Saint-Pierre d'Escoublac réuni à la mense abbatiale de 1543 à 1640 ; et de Saint-Erblon de la Rouxière, de 1576 à 1702 ; tous les dits prieurés situés dans le diocèse de Nantes.

1543-1702

B 849. - Liasse, 38 pièces parchemin, 6 pièces papier.

ABBAYE DE SAINT-FLORENT DE SAUMUR. — Aveux et dénombrements de temporel produits par les titulaires des prieurés de Notre-Dame près Dol (1541-1686) ; et du prieuré de Brégain, en la paroisse de la Boussac, au diocèse de Dol (1527-1573) ; par le cardinal du Vergy (1398), Jean évêque d'Ostie (1407), Jean de Vaily, évêque élu et confirmé de Poitiers (1461), Tristan de la Vallée (1474), Ch. May (1508), Jean Leclerc, auditeur de Rote (1543), Pierre Ferron (1556), Jean de Horès (1613) et Florent Mareschau (1654), tous prieurs commendataires du prieuré de la Madeleine du Pont-de-Dinan ; par les titulaires du prieuré de Romazy (1606) ; du prieuré de Saint-Brice-en-Coglais (1541-1680) ; du prieuré de Saint-Jean-sur-Couesnon (1687) ; du prieuré de Saint-Martin du Tremblay (1557-1692), au diocèse de Rennes ; arrêts et sentences de renvoi, de publication, de correction et de réception.

1398-1692

B 850. - Liasse, 6 pièces parchemin.

ABBAYE DE SAINT-NICOLAS D'ANGERS. — Aveux et dénombrements de temporel produits par le prieur de Saint-Mars-la-Jaille (1628), diocèse de Nantes et par le prieur de la cure de Saint-Pern, évêché de Saint-Malo (1670).

1628-1670

B 851. - Liasse, 11 pièces parchemin, 4 pièces papier.

ABBAYE DE TOUSSAINTS D'ANGERS. — Aveux et dénombrements de temporel produits par G. de Vallée (1462), J. Danielo (1524), A. Cousturier de Fornoue (1746), prieurs de la Madeleine des ponts de Nantes ; par V. Josset, prieur curé de la Chapelle-Glain (1556) ; par François de Ciral, prieur et baron de Roche-Mantru (1577) ; par M. du Coudray, prieur de Vriz (1475), au diocèse de Nantes ; et par les prieurs de Saint-Étienneen-Coglais, au diocèse de Rennes, de 1543 à 1704.

1462-1746

B 852. - Liasse, 8 pièces parchemin, 3 pièces papier.

ABBAYES DU RONCERAY D'ANGERS ET DE FONTEVRAULT. — Aveux et dénombrements de temporel des prieures Renée de Villiers (1523) et Marie de la Barre de Saunay (1682), comprenant les prieurés de Notre-Dame du bourg des Moûtiers, de Notre-Dame-de-Bois-Garand en Sautron, et de Saint-Cyr et Sainte-Julitte à Nantes, dépendants du Ronceray ; du prieur du Val de Morière, paroisse de Touvois (1520) ; des prieures de la Regrippière, pour la chapelle et le domaine de Saint-Laurent de Branche-Courbe, paroisse de Montbert, comme pour le prieuré de la Regrippière et ses dépendances, en la paroisse de Vallet de 1493 à 1511 ; de Renée de Bourbon, abbesse de Fontevrault, pour le domaine de l'île de Ver, paroisse de Couëron, la franchise du passage d'un bateau de sel et diverses rentes foncières (1523).

1493-1683

B 853. - Liasse, 16 pièces parchemin, 15 pièces papier.

ABBAYE DE SAINT-JOUIN-DE-MARNES. — Aveux et dénombrements de temporel produits par Briend de Dompierre (1555), Pierre Savary (1517) et Jacques Lemercier (1602), prieurs de Saint-Jacques de Clisson ; par J. Olier, abbé de Pibrac, comte de Brioude (1634), et Louis Pertat de Ville-Mareuil, aumônier de la duchesse de Montpensier (1682), prieurs de la Trinité de Clisson ; par Ph. Quenouart (1518), Vincent Le Clenche, chanoine de Nantes (1540), Pierre Bintin, recteur de Saint-Clément (1578), Nicolas Contesse, écuyer, sieur de la Vaumartin (1686), et Claude Boursault (1690), prieurs commendataires de Saint-Thomas de Château-Thébaud.

1455-1690

B 854. - Liasse, 11 pièces parchemin, 1 piece, papier.

ABBAYE DE SAINT-JOUIN-DE-MARNES. — Aveux et dénombrements de temporel produits par Denis de la Lohérie (1453), Jean Mucet (1458), G. Droillart (1521), et J. Cheminart (1602), prieurs de Saint-Laurent du Loroux-Bottereau ; par Nicolas Suireau, prieur de Saint-Étienne du Pallet, lequel déclare que « les escoles sont et appartiennent audit prieur qui les donne à qui bon lui semble » (1498) ; par frère Jean Musset (1462), Fr. Richard, protonotaire apostolique, chanoine de Nantes (1527), Léonard de Quermenguy (1543), Tristan Guilmier (1577), et Louis de Bassin (1655), prieurs de Saint-Jacques de Pirmil, paroisse de Saint-Sébastien.

1453-1656

B 855. - Liasse, 16 pièces parchemin, 2 pièces papier.

ABBAYE DE SAINT-JOUIN-DE-MARNES. — Aveux et dénombrements de temporel produits par Jean Amisset (1464), Philippe du Bec, évêque de Vannes (1565), Pierre Mariau, chanoine de Paris (1579), prévôts de Vertou ; par l'abbé Bernard (1452), par frère François de Villiers (1543), frère Julien Tasson (1575), frère Placide Chouquet (1666), dom Gabriel Pouget (1675), titulaires du prieuré de Saint-Pierre de Vertou.

1452-1677

B 856. - Liasse, 7 pièces parchemin, 4 pièces papier.

ABBAYE DE NOTRE-DAME-LA-ROYALE DE POITIERS. — Aveux et dénombrements de temporel de J. Bardoul (1541), de R. Pinel (1553), Jean Argentré (1561), Jean Aubert, interprète du Roi ès langues grecques et latines, principal du collège de Laon à Paris (1634), et Guy de Lopriac de Coëtmadeuc, docteur en Sorbonne, grand chantre de l'église de Cornouaille (1676), tous prieurs commendataires du prieuré de la Dauphinaie, en la paroisse de Romaigné, diocèse de Rennes.

1541-1678

B 857. - Liasse, 7 pièces parchemin, 5 pièces papier.

ABBAYE DE SAINT-MICHEL-EN-LHERM. — Aveux et dénombrements de temporel produits par frère Louis Jousseaume (1399), J. Robin (1465), Louis Prévost (1479), René de la Bouscherie (1511), Pierre Dubois (1578), titulaires du prieuré de Saint-Léonard d'Izeron, paroisse de Vallet, lequel fut réuni au couvent des Chartreux de Nantes. Ces religieux firent aveu en 1673 et en 1688.

1399-1682

B 858. - Liasse, 3 pièces parchemin.

ABBAYE DE NOTRE-DAME-DE-LIEU-DIEU DE JARD. — Aveu et dénombrement du temporel du prieuré de Fontaine-Hanouy, en la forêt de la Guerche, paroisse de Drouge, évêché de Rennes, produit par Henri de Béthune, abbé commendataire.

1624

B 859. - Liasse, 9 pièces parchemin, 7 pièces papier.

ABBAYE DE MARMOUTIER-LÈS-TOURS. — Aveux et dénombrements de temporel produits par Léon Rouillé, clerc tonsuré, prieur de Notre-Dame de Donges (1683) ; par A. Lescaff (1543), Fl. Le Charron (1569), Fr. de Gérard (1635), J.-B. de Paris (1640) et Jean Re gnier (1656), prieurs commendataires du prieuré de Sainte-Croix de Nantes, auquel est annexé celui de la Madeleineen-Bois, paroisse de Carquefou ; par J. Clément (1543) et J. Bedeau, chanoine de Nantes, recteur de Vallet, prieurs commendataires de Saint-Georges de Nort, diocèse de Nantes ; arrêts et sentences de renvoi, de publication, de correction et de réception.

1543-1693

B 860. - Liasse, 20 pièces parchemin, 7 pièces papier.

ABBAYE DE MARMOÛTIER. — Aveux et dénombrements de temporel produits par Jean Talhouet(1480), P. de Moayre, chanoine de Nantes (1543), A. Avignon (1556), M. Leroy (1586), P. Boucaud, bachelier en théologie (1671), tous prieurs commendataires de Notre-Dame du Pellerin ; par A. Lescaff (1543), N. de Courlery (1579), J. Pageau, religieux de Marmoûtier (1630), et dom Vincent Humery (1682), tous prieurs de Saint-Martin de Pontchâteau, diocèse de Nantes ; par frères Ph. de Beaumont (1409), G. du Matz (1470), Jean et François du Matz, Jacques du Vernh (1506), Jean Jamoays (1527), et Pierre Le Camus, conseiller ordinaire du duc d'Orléans (1684), tous prieurs de Saint-Sauveur de Béré, près Châteaubriant, lesquels ont déclaré posséder le domaine de la Franceule, en la paroisse de Saint-Martin de Janzé, diocèse de Rennes.

1409-1692

B 861. - Liasse, 13 pièces parchemin, 5 pièces papier.

ABBAYE DE MARMOÛTIER. — Aveux et dénombrements de temporel produits par les prieurs de Saint-Martin de Morlaix, évêché de Léon (1639-1701) ; par les prieurs de l'Ile-Tristan et de Douarnenez, évêché de Quimper (1541-1643) ; par les prieurs de la Madeleine de Malestroit, évêché de Vannes (1578-1692), membres dépendants de l'abbaye de Marmoûtier.

1541-1701

B 862. - Liasse, 19 pièces parchemin, 3 pièces papier.

Abbaye de Marmoûtier. — Aveux et dénombrements de temporel produits par P. Danielo, archidiacre et chanoine de Vannes, prieur commendataire du prieuré de la Trinité de Fougères (1542) ; par Guillaume de Villeblanche, abbé de Sainte-Croix de Quimperlé (1467), J. Belenneau, archidiacre de Rennes (1507) ; Robert d'Espinay, chantre et chanoine de Rennes (1566) ; R. Gervaise (1638), tous prieurs commendataires du prieuré de Gahard ; par frère Yves Thébaud, prieur de Martigné (1498) ; par S. Thomé, abbé de Rillé (1556), A. Guyon, docteur en théologie (1603), J. de Bragelonne (1674), tous prieurs commendataires du prieuré de Saint-Sauveur-des-Landes, et par le supérieur et les prêtres du séminaire épiscopal de Rennes (1703) ; et par frère Christophe du Verdier, titulaire du prieuré de Sainte-Croix de Vitré (1574), tous les dits prieurés situés dans l'évêché de Rennes, dépendants de l'abbaye de Marmoûtier.

1467-1704

B 863. - Liasse, 30 pièces parchemin, 7 pièces papier.

ABBAYE DE MARMOÛTIER. — Dénombrements de temporel produits par frères Alain Macé (1404), J. Le Trancher (1455), prieurs ; par Jean Nouell, abbé de Saint-Mahé (1475), François Hamon, évêque de Nantes (1519), R. d'Espinay, chantre et chanoine de Rennes (1541), Ph. Riollan, abbé de Flavigny (1639), tous prieurs commendataires de Saint-Jacques de Bécherel ; par Fr. d'Acigné (1506), François Hamon, évêque de Nantes (1519), Pierre d'Acigné, trésorier de l'église de Nantes (1543), Anne de Lachenal de Bellaygue (1558), G. Jocet, chanoine de Saint-Malo (1662), tous prieurs commendataires de la Trinité de Combourg; — par les prieurs de Saint-Marc-lès-Dinan (1528-1693) ; par frères Yves Corollez (1459), B. de la Chapelle (1508), prieurs claustraux ; par J. Leclerc, évêque de Macerate, auditeur de Rote (1543), J. de la Touche (1545), Fr. d'Acigné (1556), Fr. de Saint-Cyr (1570), G. Ruelle, chanoine de l'église de Paris (1625), Ch. Dadonville, prêtre de la congrégation de la Mission (1729), tous prieurs commendataires du prieuré de Saint-Malo de Dinan et de Sougeal, évêché de Saint-Malo ; arrêts de renvoi, de publication, de correction et de réception.

1404-1730

B 864. - Liasse, 17 pièces parchemin, 11 pièces papier.

ABBAYE DE MARMOÛTIER. — Dénombrements de temporel produits par Philbert et Alain Bonin, prieurs commendataires du prieuré de Saint-Martin-de-Josselin (1572-1607) ; par frère G. de Launay, prieur de la Nouée (1459) ; par Raoul Pollo, prieur de Léhon (1419), par le cardinal d'Estouteville (1460), Fr. de Moulins, grand aumônier de France (1524), François Hamon, évêque de Nantes (1527), Pierre d'Acigné (1543), prieurs commendataires de Saint-Magloire de Lehon ; frère Gervais de Goin, religieux profès (1557), Loys Cuillart, évêque de Châlons (1559), Jean de Haugest, chanoine de Paris (1565), frère Claude de Saintes (1568), Simon Robineau, clerc du diocèse de Paris (1576), et Ch. Bruslart, chanoine de l'église de Paris (1586), aussi titulaires du même prieuré ; par N. Dubois (1562) et Nicolas Thomas, seigneur des Roncières, chanoine de l'église de Tours (1686), prieurs commendataires de Saint-Nicolas de Ploërmel et de Saint-Martin de Trédion son annexe, tous les dits prieurés situés dans le ressort de l'évêché de Saint-Malo, sauf celui de Trédion, qui était dans l'évêché de Vannes ; arrêts et sentences de publication, de vérification et de réception.

1419-1688

B 865. - Liasse, 4 pièces parchemin.

ABBAYE DE MARMOÛTIER. — Aveux et dénombrements de temporel produits par frère M. Roussigneul (1475), Math. Rouxel (1577), Fr. Auffray, chanoine de Saint-Brieuc (1636), prieurs de Notre-Dame de Jugon, membre de l'abbaye de Marmoutier, au diocèse de Saint-Brieuc.

1475-1637

B 866. - Liasse, 15 pièces parchemin, 7 pièces papier ;

ABBAYE DE MARMOÛTIER. — Aveux et dénombrements de temporel produits par frère Alain Macé, prieur (1450), Rolland Le Cozic, docteur en théologie, inquisiteur de la Foi en France (1465), Jean le Cozic, abbé de Bonneval (1494), J. Chevalier (1550), lequel fit instruire une enquête sur les droits de coutume appartenants à son bénéfice en 1551 ; Pierre Andouart (1555), M. Porin (1580), L. Bourdon (1584), E. Barre (1622), et par Xavier des Michels de Champorcin, comte de Toul, prince du Saint-Empire (1778), tous prieurs commendataires de Saint-Martin de Lamballe, membre de l'abbaye de Marmoûtier, au diocèse de Saint-Malo.

1450-1782

B 867. - Liasse, 10 pièces parchemin, 2 pièces papier.

ABBAYE DE SAINT-JULIEN DE TOURS. — Aveux et dénombrements de temporel produits par J. Belonneau, archidiacre de Rennes (1517), R. d'Espinay, chanoine de Rennes (1541), Clément Aumaistre (1627), P. de Montreuil (1658), et par dom Léonard Chastel, bénédictin de la congrégation Saint-Maur (1679), prieurs commendataires du prieuré de Saint-Cyr de Rennes ; transaction entre le prieur et les religieuses Calvairiennes établies sur une partie de l'enclos du prieuré ; arrêts et sentences de renvoi, de correction et de vérification. Le premier aveu, qui est daté de 1441, a été biffé par un commissaire du Roi en 1680.

1517-1681

B 868. - Liasse, 3 pièces parchemin, 4 pièces papier.

ABBAYE D'ÉVRON AU MAINE. — Aveu produit par Ambroise de Boisberenger, titulaire du prieuré simple de Laignelet, évêché de Rennes, dont les dépendances s'étendaient dans la paroisse de Fleurigné (1561), et par Cl. de Ricouard de Montgobert, prieur de Saint-Pavindes-Champs, diocèse du Mans (1691) ; actes de publication du siège de Fougères.

1561-1691

B 869. - Liasse, 10 pièces parchemin, 2 pièces papier.

ABBAYE DE PONTLEVOY, DIOCÈSE DE CHARTRES. — Aveux et dénombrements de temporel du prieuré de Saint-Pierre d'Igné, au bourg d'Iré, près Fougères, produits par les religieux de l'abbaye qui en jouissaient comme d'une annexe de la table conventuelle ; transaction entre Ph. Hurault, abbé de la dite abbaye, et les religieux, portant règlement pour la part qui leur reviendrait dans les revenus, afin de subvenir à leur entretien (1599), arrêts et sentences de renvoi, de vérification, et addition d'aveu relative aux vassaux du bourg de l'Écousse.

1555-1658

B 870. - Liasse, 4 pièces parchemin, 1 pièce papier.

ABBAYE DE NOTRE-DAME DE LA BLANCHE, PRÈS MORTAIN, DIOCÈSE D'AVRANCHES. — Aveu et déclaration de la métairie de la Haute-Choltaie, sise en la paroisse de Louvigné, sous le ressort de la baronnie de Fougères, produit par le procureur d'Henriette de Querlain, abbesse du monastère ; requête, attestation de serment de fidélité, arrêt de renvoi devant la baronnie de Fougères et visa du sénéchal.

1653-1654

B 871. - Liasse, 2 pièces parchemin.

ABBAYE DE SAVIGNY, DIOCÈSE D'AVRANCHES. — Aveux généraux de l'abbé Nicole, rendus au duc François II et au Roi pour toutes les possessions de l'abbaye en Bretagne, sans indiquer aucun domaine, et désignant des procureurs pour en passer actes particuliers.

1475-1494

B 872. - Liasse, 5 pièces parchemin.

ABBAYE DU MONT-SAINT-MICHEL, AU DIOCÈSE D'AVRANCHES. — Aveux et déclaration du temporel du prieuré de Loc-Michaël Rocquillas, en la paroisse d'Elliant, évêché de Quimper, produits par dom Regnault de Vitré, recteur de Persay (1551) ; du prieuré de Saint-Brolabre, paroisse de Saint-Marcan, évêché de Dol, produits par frère Gérin Laure, aumônier de l'abbaye, dont la procuration est annexée (1494) ; par G. de Lignières (1541) et Pierre Bardoul, prêtre (1620), prieurs commendataires.

1494-1620

B 873. - Liasse, 21 pièces parchemin, 2 pièces papier.

ABBAYE DU MONT-SAINT-MICHEL. — Aveux et dénombrements de temporel du prieuré de Saint-Méloir, comprenant le domaine et seigneurie de Languedé, qui s'étendait dans les paroisses de Cancale, de Saint-Colomb, de Pleurtuit, de Saint-Méloir et de Saint-Benoît-des-Ondes ; plus le domaine et la seigneurie de Mont-Rouaud, en la paroisse de Pleine-Fougères, pro duits par l'abbé Robert (1414), le cardinal d'Estouteville, abbé commendataire (1459), par les abbés André X. (1483), G. de Lamps (1501) ; par J. Le Veneur, évêque de Lisieux (1527), par le cardinal Jacques d'Annebaud, prieur commendataire de Saint-Méloir (1556), et par le prieur claustral et les religieux, en 1681 ; lesdits actes comprennent sept *vidimus* de la charte de fondation du duc Alain III, laquelle concède aux religieux le domaine de Rouaud (*villa Rodhel*) avec le marais qui en dépend ; la terre de Vaud (*Laval*) avec son moulin ; une autre terre nommée Mont-Rouaut (*Mons Rohalt*) et la moitié du moulin ; et confirme les donations de son père Geoffroy auquel l'abbaye était redevable du village de Cancale (*Cancanena*), avec son port au pays d'Aleth (*Pooheleth*), de l'église de Saint-Méloir (*Semmeler*), du village de Languidé (*Lande Guedhay*), et d'une franchise complète d'impôts (1030).

1030-1681

B 874. - Liasse, 14 pièces parchemin, 3 pièces papier.

ABBAYE DU MONT-SAINT-MICHEL. — Aveux et dénombrements de temporel du prieuré de Saint-Martin de Villamée, au diocèse de Rennes, produits par G. du Chesnay, religieux (1506), René de la Haie (1553), Louis de Vion, religieux de l'abbaye de Saint-Denis (1624), frère Nic. Ruault (1641), et par dom Fulgence de Chabannes (1681) ; arrêts et sentences de renvoi, de publication et de vérification devant la barre de Fougères.

1506-1681

B 875. - Liasse, 13 pièces parchemin, 5 pièces papier.

ABBAYE DE BOURGDIEU, DIOCÈSE DE BOURGES. — Aveux et dénombrements de temporel du prieuré d'Indre (*Aindre*), produits par Denis de la Lohérie, évêque de Laodicée (1462), J. de Mirande (1540) et J. Blanchard, chanoine de la cathédrale de Nantes (1658), prieurs commendataires ; du prieuré de Montrelais, produits par frère Jean de Maubost (1509) et l'abbé Sébastien Mahé (1573) ; du prieuré de Saint-Géréon, produits par frère Pierre Viau, religieux de Cunault (1500), Jacques Viau, écuyer, seigneur de la Cour-aux-Maillets (1556), Gilles de Gaudz, évêque de Rouenne, suffragant de

Nantes (1557), prieurs commendataires ; par G. Bidier, prieur résident (1577), et par Fr. Vinot, docteur en théologie au collège de Navarre à Paris (1677) ; tous lesdits prieurés situés au diocèse de Nantes.

1462-1679

B 876. - Liasse, 3 pièces parchemin, 4 pièces papier.

ABBAYE DE SAINT-GERMAIN D'AUXERRE. — Aveux et dénombrements de temporel du prieuré de Saint-Germain de Vay, produits par G. Bastard, chanoine de la collégiale de Nantes (1523), et frère P. Piat, religieux bénédictin (1681) ; visas de publication du siège de Nantes et sentences de vérification.

1523-1682

B 877. - Liasse, 9 pièces parchemin, 8 pièces papier.

ABBAYE DE SAINT-PHILBERT DE TOURNUS, DIOCÈSE DE MÂCON. — Aveux et dénombrements de temporel du prieuré de Saint-Philbert du Cellier, diocèse de Nantes, produits par G. Lebrun (1579), Fr. Feillet (1635) et Al. Bellanger (1749), prieurs commendataires ; arrêt de renvoi, visas de publication et sentences de vérification ; du prieuré de Saint-Philbert de Grand-Lieu, diocèse de Nantes, produits par E. Nolihannes (1575) et Max. Grangier (1679), abbé de Liverdys, docteur en Sorbonne, prieurs commendataires ; état du temporel aliéné en 1565, visas de publication et sentences de réception.

1575-1750

B 878. - Liasse, 4 pièces parchemin, 1 pièce papier.

CHARTREUX DE SAINT-MICHEL D'AURAY, DIOCÈSE DE VANNES. — Aveux et dénombrements de temporel produits devant la sénéchaussée d'Auray par les religieux et le prieur du couvent pour leur monastère et ses dépendances situées dans les paroisses de Brech, d'Auray, de Crach, de Locmariaker, de Ploemeur, de Plouharnel, d'Erdeven, de Belz, de Mendon, de Landevan, de Pluvigner, de Grandchamp, *etc.* ; devant la barre de Guérande pour diverses salines en la paroisse de Batz.

1559-1653

B 879. - Liasse, 3 pièces papier.

CHARTREUX D'AURAY. — Titres de propriété de diverses acquisitions de terres faites dans les paroisses de Landaule, de Pluvigner, de Locmariaker, de Brech, de Plumergat et de Mendon par les religieux ; acte d'acquisition de la terre et seigneurie de Keraudran située dans la paroisse de Pluvigner, et de ses dépendances dans les paroisses de Landaule et de Landevant, vendue aux religieux, en 1659, par Fr. de Kermeno, seigneur de Lanouan, transaction à propos de la mouvance avec J. de Robien, vicomte de Kerambourg (1670) ; assiette d'un legs de 100 livres de rente consentie sur une tenue de Kercadoret, en Locmariaquer, par J. Botterel fils d'Olivier Botterel et de Françoise du Cambout, sieur et dame du Vertin.

1576-1670

B 880. - Liasse, 2 pièces parchemin, 3 pièces papier.

CHARTREUX DE NANTES. — Aveu du prieur et des religieux comprenant les deux métairies nobles de la Pitardière, sises en la paroisse de Saint-Pèreen-Retz, évêché de Nantes, lesquelles furent acquises par eux de R. Reliquet, sieur de la Corbinais ; sentences de publication et de vérification devant le siège présidial de Nantes ; arrêts de renvoi et de réception.

1682-1688

B 881. - Liasse, 2 pièces parchemin, 13 pièces papier.

CARMES DE SAINT-HERNIN, PRÈS CARHAIX. — Fondation de Toussaint du Perrien, chevalier, seigneur de Brefvillac, en faveur des religieux Carmes de la province de Paris auxquels il donne pouvoir de bâtir un monastère près de la chapelle de Saint-Sauveur, en la paroisse de Saint-Hernin, diocèse de Quimper, et leur concède à cet effet 3 journaux de terre et mille livres de rente à la condition d'avoir privilège de sépulture et d'armoiries dans leur église, et approbation épiscopale (1644) ; augmentation de 1000 livres de rente (1646), transaction avec Toussaint Lemoine, chevalier, marquis de Trévigné, héritier du fondateur, lequel a consenti à la translation du monastère dans la ville de Carhaix, a cédé à cet effet aux religieux le temporel de la chapellenie fondée à Carhaix par les seigneurs de Kerantelinaire, se réservant le droit exclusif d'enfeu dans le chanceau de l'église, et a assigné les terres de la Motte et de Kermatret, en Gourin, pour hypothèque de la dotation (1661) ; acquisition de la terre et seigneurie de Grannec, sise dans les paroisses de Landeleau, de Plounevez du Faou et de Cleden, pour emploi du fonds de 40,000 livres cédé aux religieux en une obligation pour amortir ladite rente (1669) ; procès-verbal d'estimation de la terre du Grannec à la requête des maîtres auditeurs de la Chambre des Comptes (1673) ; aveu et déclaration des religieux comprenant le monastère et ses dépendances sises dans les paroisses ci-dessus indiquées, renvoyé devant la juridiction de Landeleau (1674), et ordonnance des maîtres des Comptes prescrivant de rayer le droit de prééminence dans les paroisses d'Huëlgoat et de Collorec (1677) ; arrêts du Parlement rendus sur diverses instances du commissaire chargé de la confection du papier terrier des domaines royaux, réglant des questions de mouvance et d'arrérages.

1644-1699

B 882. - Liasse, 3 pièces parchemin.

CARMES DU COUVENT DU GUILDO, PAROISSE DE CREHEN, ÉVÊCHÉ DE SAINT-MALO. — Aveu et déclaration de temporel comprenant le couvent et ses dépendances dans les paroisses de Corseul, de Ploubalay, de Landebia, de Saint-Potan, de Saint-Cast, de Pluduno, de Plourhan et de Pleneuf ; sentences de publication, de vérification, de renvoi, et arrêt de réception à la Chambre des Comptes.

1692-1693

B 883. - Liasse, 3 pièces parchemin, 1 pièce papier.

CARMES DE SAINTE-ANNE EN LA PAROISSE DE PLUNERET, ÉVÊCHÉ DE VANNES. — Procès-verbal de consistance du domaine de Bojuste, en la paroisse de Plumergat, acquis de Alain et René de Kermeno (1639) ; aveux et déclarations de temporel comprenant le monastère et ses dépendances situées dans les paroisses de Brech, de Plougoumelin, de Pluvigner et autres, avec l'indication de toutes les fondations faites en faveur des religieux ; sentences de la sénéchaussée d'Auray.

1639-1675

B 884. - Liasse, 4 pièces parchemin, 3 pièces papier.

CARMES DE RENNES. — Aveu et déclaration de temporel des religieux comprenant des héritages et des rentes en la paroisse de Venefle, évêché de Rennes ; sentence de vérification et de renvoi de la sénéchaussée de Rennes et arrêt de la Chambre des Comptes ordonnant que les religieux se pourvoiront de lettres d'amortissement ; et aveu de deux pièces de terre en Saint-Martin de Baillé, et visa du siège de Fougères (1730).

1685-1730

B 885. - Liasse, 1 pièce parchemin, 4 pièces papier.

CARMES DE VANNES. — Aveu de la maison et terre noble de Kerstefanic, en la frairie de Saint-Jacques, paroisse de Sarzeau, visas de la sénéchaussée de Rhuis (1673) ; déclaration de la terre de la Guicharderie, paroisses de Tréal et de Réminiac, évêché de Saint-Malo (1775).

1673-1775

B 886. - Liasse, 7 pièces parchemin, 14 pièces papier.

CARMÉLITES DE PLOËRMEL. — Aveux et déclarations de temporel des religieuses comprenant le manoir et domaine noble de Nescadec, en la paroisse de Plouguerneau, évêché de Léon, sous la juridiction de Lesneven ; leur couvent de Bethléem, faubourg des Forges à Ploërmel, et ses dépendances autour de la ville ; sentences de publication, de vérification, de renvoi, arrêts de réception.

1675-1731

B 887. - Liasse, 3 pièces parchemin, 1 pièce papier.

CARMÉLITES DE RENNES. — Aveu des religieuses de Notre-Dame-du-Mont-Carmel du monastère du Saint-Sépulcre établi au faubourg de la Reverdiais, paroisse de Saint-Jean de Rennes, comprenant le lieu, maison et métairie de la Jaulnais, paroisse du Rheu, évêché de Rennes ; visas de publication au siège de Rennes et sentence de renvoi à la Chambre des Comptes de Bretagne.

1710-1757

B 888. - Liasse, 7 pièces parchemin, 8 pièces papier.

CARMÉLITES DE NAZARETH PRÈS VANNES. — Aveux et déclarations de temporel comprenant le couvent et ses dépendances situées au faubourg de Saint-Yves, des maisons en ville, la maison noble de Kercare en la paroisse de Saint-Patern, les métairies de Botlouet et de Beau-Marais en Grandchamp, plus deux tenues dans les paroisses de Plumergat et de Plescob ; la terre et seigneurie de Kerguelo, paroisses de Plaudren et de Grandchamp, le domaine du Hallennier, paroisse d'Elven, et la métairie noble du Moustoirien, paroisse de Sené, visas de la sénéchaussée de Vannes et arrêts de réception.

1543-1704

B 889. - Liasse, 2 pièces parchemin, 2 pièces papier.

CARMÉLITES DE NAZARETH PRÈS VANNES. — Aveux et déclarations des dîmes, rentes, chefrentes, cens, convenants provenants de la dotation de Françoise d'Amboise en la paroisse de Plouagat et en la trêve de Lanrodec, évêchés de Tréguier et de Saint-Brieuc, sous le ressort de Goëllo.

1542-1647

B 890. – Cahiers in-4°, 1 rôle et 54 feuillets parchemin.

CARMÉLITES DES COUËTS, PAROISSE DE BOUGUENAIS, ÉVÊCHÉ DE NANTES. — Aveux et déclarations de temporel comprenant le couvent avec ses dépendances consistant en maisons, terres, moulins, vignes, dîmes et rentes situées dans les paroisses de Monnières, du Pallet, de la Haie, du Loroux, de Saint-Herblain, de Saint-Aignan, de Pont-Saint-Martin, de Château-Thébaud, d'Aigrefeuille, de Maisdon, de Vertou, plus un droit d'usage dans la forêt de Touffou, des droits de pêche dans la Loire et dans la Chenau, trois îles en Loire et des maisons à Nantes. Les aumônes du couvent consistaient en un setier de seigle par semaine.

1524-1541

B 891. – Cahiers, 102 feuillets et 2 pièces parchemin.

CARMÉLITES DES COUËTS. — Aveux et déclarations de temporel produits par Françoise de Brée (1558) et par Catherine Le Cornu (1605). — Aveu spécial concernant la redevance d'un carteau de sel qu'elles ont droit de prendre au port de Nantes sur chaque barque venant de la mer, à la charge de baliser le chenal du fleuve entre l'île Botie et l'île de Trentemoult.

1558-1611

B 892. – Cahiers in-folio, 54 feuillets papier

CARMÉLITES DES COUËTS. — Déclaration et dénombrement des terres, maisons et héritages nobles produits devant les commissaires chargés de la confection du papier terrier des domaines royaux sous la signature de la prieure Marie de Compludo et de Marie de Kerpoisson, procureuse.

1673

B 893. – Cahiers in-4°, 45 feuillets parchemin, 49 feuillets papier.

CARMÉLITES DES COUËTS. — Aveux et dénombrements de temporel du couvent et de ses dépendances produits par Marie de Kerpoisson (1679), et par Pélagie de Rosmadec-Molac (1719), prieures.

1679-1719

B 894. - Liasse, 2 pièces parchemin, 1 pièce papier.

CORDELIERS DE LA FORÊT DE FOUGÈRES. — Aveu et déclaration de temporel comprenant le couvent et ses dépendances situées paroisse de Landéan, sous la juridiction de Fougères ; visa de publication et arrêt de réception.

1730-1731

B 895. - Liasse, 14 pièces parchemin, 8 pièces papier.

Aveux et déclarations de temporel produits par les **DOMINICAINS DE NANTES** pour 15 oeillets de marais en Mesquer dont ils jouissaient par suite d'un don d'Odet d'Aydie, comte de Comminges ; par les Dominicains du couvent de Saint-Yves de Guérande dont la fondation remontait à l'année 1408, pour divers oeillets de marais salants (1696) ; par les Dominicains de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle de Rennes, dont le temporel comprenait la Motte-Beaucé, sise dans les paroisses de Vezins et de Pacé (1675) ; par les Dominicains de Morlaix pour le manoir noble de Kerrest, paroisse de Lanmeur ; par les Dominicains du couvent de Saint-Vincent de Vannes pour leur maison et ses dépendances sises dans la paroisse de Saint-Patern (1687).

1673-1736

B 896. - Liasse, 7 pièces parchemin, 8 pièces papier.

Aveux et déclarations de temporel produits par les **MINIMES DU COUVENT DE SAINT-ANTOINE DE NANTES**, pour des oeillets de marais salants, sis en la paroisse de Mesquer, pour le domaine de la Baronnie en Chantenay, et pour le couvent de Nantes, sis près Riche bourg, fondé par le duc François II et accru par les dits religieux.

1603-1725

B 897. - Liasse, 6 pièces parchemin, 2 pièces papier.

JÉSUITES DE QUIMPER. — Aveux et déclarations du temporel dépendant du prieuré de Saint-Étienne de la Bretonnière, situé paroisse de l'Hermitage, évêché de Rennes, distrait de la juridiction de l'abbaye

de Montfort et annexé à la résidence des Jésuites de Quimper, produits par les PP. Jean Broussault (1631) et Ant. Poncet (1691), recteurs du collège ; procès-verbal d'estimation et de l'état d'avancement des travaux exécutés à l'église des Pères à Quimper, dressé à l'occasion des lettres qui les autorisaient à continuer de percevoir 3,200 livres pendant 6 ans sur la recette des deniers d'octroi (1692).

1631-1692

B 898. - Liasse, 11 pièces parchemin.

JÉSUITES DE RENNES. — Aveux et déclarations du temporel dépendant des prieurés de Notre-Dame de Livré, près de Saint-Aubin du Cormier, *nullius diocesis ;* du Brégain, paroisse de la Boussac, évêché de Dol ; de Noyal-sur-Vilaine, et de Saint-Thomas, près la Porte-Blanche de Rennes, produits par Jacques Pérard, recteur (1609), Claude Noirel et Guillaume Thomas, prêtres (1626), et Guillaume Ayrault, recteur de la Compagnie de Jésus établie au collège Saint-Thomas, fondé, le 9 octobre 1606, par les bourgeois de Rennes et auquel furent annexés lesdits prieurés.

1609-1664

B 899. - Liasse, 5 pièces parchemin, 5 pièces papier.

JÉSUITES DE VANNES. — Aveux et déclarations de temporel comprenant le parc de Lestrenic en la paroisse de Sené ; les maisons, métairies nobles, fiefs, juridiction et seigneurie de la Ville-Dené, paroisses de Ploermel, de la Chapelle et de Monterin, produits par les PP. Nicolas de Sainte-Geneviève (1644), Jean de Grieu (1683) et Pierre Renault (1731), recteurs du collège.

1644-1731

B 900. - Liasse, 2 pièces parchemin.

ORATORIENS DE NANTES. — Aveux et déclarations de temporel comprenant le prieuré de Saint-Michel-des-Montagnes en l'île de Saint-Michel, paroisse de Ploemeur, évêché de Vannes, annexé au collège de Saint-Clément de Nantes, produits par les PP. Jacques Martin (1636) et Louis Fremon (1726), supérieurs de l'Oratoire de Nantes ; visa de la sénéchaussée d'Hennebont et arrêt de la Chambre des Comptes ordonnant de retrancher de l'aveu les droits de ports et hâvres, les droits d'entrée de 4 pots de vin à lever sur chaque vaisseau portant 9 pipes de vin et d'un minot de sel sur chaque vaisseau chargé de sel ; et le droit de garde du jalon des mesures à vin.

1636-1726

B 901. - Liasse, 3 pièces parchemin, 5 pièces papier.

VISITANDINES DES COUVENTS DE RENNES ET DE VANNES. — Aveux comprenant des domaines situés aux villages de Saint-Christophe et de Belle-Fontaine, en la paroisse d'Elven ; la métairie de la Touche-Alard, paroisse de Melesse ; et le domaine de la Jandière, en la paroisse de Montreuil-le-Gast, acquis par les dames de Rennes de M. de Pontual, en 1734, *etc.*

1713-1775

B 902. - Liasse, 9 pièces parchemin, 10 pièces papier.

URSULINES. — Aveux et déclarations de temporel comprenant l'enclos des Ursulines de Dinan (1684-1703) ; les terres nobles de la Basse-Tulais, en la paroisse de Saint-Germain-en-Coglais ; du Pont, en la paroisse de l'Écousse, le tout dépendant du couvent de Fougères ; diverses salines situées dans les paroisses de Guérande, de Batz et de Saint-Molf, appartenantes aux Ursulines de Guérande et dépendantes en partie des chapellenies de Saint-Michel et de Saint-René (1652 et 1777) ; deux petites

maisons à Hédé, dépendantes du couvent de la même ville, sentences de publication et arrêt de réception.

1645-1777

B 903. - Liasse, 11 pièces parchemin, 10 pièces papier.

URSULINES. — Aveux et déclarations de temporel comprenant le domaine de Kerguillerm, paroisse de Lanmeur, appartenant au couvent de Morlaix ; le couvent, l'enclos de Ploërmel, les métairies nobles de Saint-Malo et du Clos-Hazay en dépendantes ; le couvent de Quimper, le manoir noble de Greyen et des terres dans la paroisse de Penhars.

1639-1774

B 904. - Liasse, 13 pièces parchemin, 9 pièces papier.

RELIGIEUSES. — Aveux et dénombrements de temporel produits par les Calvairiennes de Quimper pour le convenant de Kermabiven-Bihan, en la paroisse de Guiller, évêché de Léon (1729) ; par les hospitaliers de Carhaix pour leur couvent et ses dépendances (1727) ; par les religieuses de Sainte-Catherine de Dinan, pour leur couvent et ses dépendances, au lieu dit *Chauffepied*, en la paroisse de Saint-Sauveur (1729) ; par les filles du séminaire de la Retraite de Rennes, pour la terre et seigneurie de Bintin, paroisse de Cintré, qu'elles avaient acquises des enfants de Charles de Brissac (1701) ; par les Hospitalières de Saint-Nicolas de Fougères, pour la métairie de la Courbe en Parigné (1697), les métairies de la Pichardais et de Méguérin, en Villamée, et la métairie de Saint-Étienne en Romagné (1731) ; par les dames hospitalières de l'hôpital de Saint-Yves de Rennes, pour leur maison conventuelle nommée l'hôtel de la Costardaie, autrement *la garde robe du Duc*, en la paroisse de Toussaint, et la métairie noble du Pré-Garnier, en la paroisse de Melesse (1756) ; sentences de publication, de renvoi, de vérification et arrêts de réception.

1683-1756

B 905. – Cahiers in-4°, 7 pièces parchemin.

COMMANDERIES DU TEMPLE DE CLISSON ET DU BOIS-FERRÉ AU LOROUX-BOTTEREAU. — Aveux et dénombrements de temporel des commandeurs J. de Chateau-Challon (1492), Gilles de Razilly (1562), Jean du Puyvert (1574), François d'Appelle-Voisin (1601), J. du Liège (1619), François de La Roche-Foucault-Bayers (1685), chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, comprenant la Madeleine de Clisson avec ses dépendances dans les paroisses de Cugand, de la Bruffière, de Gétigné, de Treize-Setiers, de la Bernardière, de Boussay, de Gorges, de Vallet, de Mouzillon, de Château-Thébaud, de Maisdon, de Saint-Hilaire-du-Bois, de Saint-Hilaire-de-Loullay, de Chavagne, de Torfou, de Tiffauges ; plus la Templerie du Bois-ferré avec ses dépendances dans les paroisses du Loroux, de Barbechat, de Saint-Julien-de-Concelles et de la Chapelle-Basse-Mer ; sentences de publication, de renvoi, de vérification et arrêts de réception.

1492-1692

B 906. - Liasse, 9 pièces parchemin.

COMMANDERIES DE SAINT-JEAN ET SAINTE-CATHERINE DE NANTES, DU TEMPLE-MAUPERTUIS ET DE FAUGARET, EN ASSÉRAC. — Aveux et dénombrements de temporel produits par frères Philbert de Lesgue, prieur d'Aquitaine (1446), Charles de Vauray (1492), Jean Aubin de Malicorne (1529), Yvon Buffeteau (1539), chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, pour les domaines et les rentes dont ils jouissaient dans la ville de Nantes et dans la plupart des paroisses de l'évêché de Nantes.

1446-1550

B 907. – Cahiers in-4°, 41 feuillets parchemin, 125 feuillets papier.

COMMANDERIE DE SAINT-JEAN ET SAINTE-CATHERINE DE NANTES ET SES ANNEXES. — Aveux et dénombrements de temporel produits par Robert de Chazé, pour toutes les possessions dont il jouissait dans le ressort des sénéchaussées de Guérande et de Nantes.

1575-1589

B 908. - Liasse, 11 pièces parchemin, 12 pièces papier.

COMMANDERIE DU TEMPLE DE CARANTOIR, ÉVÊCHÉ DE VANNES ET SES ANNEXES. — Aveux et dénombrements de temporel produits par frères Jean Briolus (1520), J. Pelletier (1574), G. du Buisson (1624), Ch. Laurencin (1652) et René Chevrier (1677), chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, pour les possessions dont ils jouissaient dans les paroisses des évêchés de Saint-Malo, de Vannes, de Rennes et de Saint-Brieuc, comprenant le temporel des hôpitaux de la Coifferie, paroisses de Messac et du Quessoy.

1520-1678

B 909. - Liasse, 4 pièces parchemin, 5 pièces papier.

COMMANDERIE DE L'HÔPITAL DU QUESSOY, ÉVÊCHÉ DE SAINT-BRIEUC. — Aveux et dénombrements de temporel produits par frères G. Faruau (1409), F. Beaupoil (1444), J. Joubert (1506), V. Ricordeau (1551) et Jean Le Pelletier (1574), tous chevaliers et religieux de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, pour les possessions de leur maison s'étendant dans les paroisses de Dol, de Plaintel, de Plenuchaud, de Saint-Suliac, de Pleslin, de Fougères, de la Chapelle-Chaussée, de Ploërmel, y compris l'hôpital de la Croix-Huis, près de Matignon, en la paroisse de Saint-Cast ; visas des publications faites aux barres de Ploërmel et de Saint-Brieuc, sentences de vérification et de renvoi à la Chambre des Comptes.

1409-1577

B 910. - Liasse, 6 pièces parchemin.

COMMANDERIES DES HÔPITAUX DE LA COUEFFERIE, PAROISSE DE MESSAC, DE LA GUERCHE ET DE LANNOUÉE, PAROISSE D'YVINIAC, ÉVÊCHÉS DE SAINT-MALO ET DE RENNES. — Aveux généraux produits par frères Jean de Chelles (1497), André Desmier (1517), Ph. de Kerleau (1526), et J. Briolus (1527), chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, pour les possessions sises dans les paroisses de Plumaugat et de Lanrelas sous la barre de Rennes, et de Plaintel sous la barre de Goëllo.

1497-1527

B 911. - Liasse, 8 pièces parchemin, 3 pièces papier.

COMMANDERIES DE LA FEUILLÉE, ÉVÊCHÉ DE QUIMPER, DU PALACRET, PAROISSE DE SAINT-LAURENT, ET DE PONTMELVEZ, ÉVÊCHÉ DE TRÉGUIER. — Aveux et déclarations de temporel produits par frères Jean de Moussy (1513), P. de la Forest (1539), Ch. Hesselin au nom d'Aymé Du chesne (1574), commandeurs de la Feuillée ; Jacques Aymer (1532), et J. de Barro (1540), commandeurs de Pontmelvez, de Quimper et de Beauvoir, chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem et de Rhodes, pour les possessions dont ils jouissaient dans les paroisses de Commana, de Scrignac, de Locpezre, de Hanvec, de Louargat, de Plonéour-Menez, de Ploucroix, de Plounevez, de Locquirec, de Lannion, de Pommerit-le-Vicomte, de Pédernec et autres, dans les diocèses de Quimper et de Vannes.

1513-1577

B. 912. - Registre In-folio, 107 feuillets papier ; 2 pièces parchemin, et 2 pièces papier.

COMMANDERIE DE LA FEUILLÉE ET SES ANNEXES. — Aveu et dénombrement général des maisons, manoirs, églises, chapelles, moulins, dîmes, terrages, champarts, bois, landes, terres, rentes, fiefs et juridictions dont jouissait Léonor de Beaulieu de Becthomas, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, bailli et grand'croix de l'ordre.

1697-1698

B 913. - Liasse, 6 pièces parchemin.

PRIEURÉS DE L'ORDRE DE MALTE. — Aveux et dénombrements de temporel produits par Gabriel de Lafont, prêtre, prieur de Saint-Lazare de Montfort et de la chapelle de Saint-Laurent de Talensac (1685) ; par G. Allain, prêtre, prieur et seigneur de Saint-Barthélemylèz-Lamballe, en la paroisse de Maroué, évêché de Saint-Brieuc (1696) ; par J. Lepeintre de Marigny, archidiacre de l'église de Tours, prieur de Saint-Nicolas de Château-Giron, paroisse de la Madeleine (1684) ; sentences de publication à la barre de Rennes, de renvoi, de vérification et arrêts de réception.

1684-1696

B 914. - Liasse, 17 pièces parchemin, 2 pièces papier.

MINISTRERIE DES TRINITAIRES DE SAINT-JACQUES DE BRECEL, VILLE DE DINAN. — Aveux et déclarations de temporel comprenant le couvent, l'hôpital, l'église et quelques pièces de terre, plus le prieuré de Dinart, en Saint-Énogat, évêché de Saint-Malo, produits par les ministres M. Théaudin (1516), A. Aubert (1528), Ch. Virot (1670), N. Le Prestre (1684) et J. des Vaux, prieurs de Dinan, Jean de Lance, prieur de Dinart (1527), religieux de l'ordre de la Trinité ; sentences de la sénéchaussée de Dinan et arrêts de réception.

1516-1730

B 915. - Liasse, 6 pièces parchemin, 5 pièces papier.

MINISTRERIE DES TRINITAIRES DE RIEUX. — Aveux de temporel comprenant le prieuré de Saint-Julien de Cadoudal, en la paroisse de Plumellec, dépendant dudit couvent, dont les titulaires étaient frères Henri X... (1466), J. Camus (1641), et N. Leprestre (1678), prêtres, religieux Rédemptoristes ; sentences de publication et de renvoi, arrêts de réception.

1466-1680

B 916. - Liasse, 6 pièces parchemin, 8 pièces papier.

MINISTRERIE DES TRINITAIRES DE SARZEAU. — Aveux et déclarations de temporel comprenant l'hôpital, les maisons, les terres et les rentes qui en dépendaient en l'île de Rhuis, évêché de Vannes, produits par les ministres J. Le Jobieux (1573), L. Hullin (1602), M. Brayer (1638), A. Leduc (1685) ; sentences de publication, de vérification et de renvoi de la sénéchaussée de Rhuis ; arrêts de réforme et de réception.

1573-1686

B 917. - Liasse, 4 pièces parchemin.

COMMANDERIE DU SAINT-ESPRIT D'AURAY. — Aveux et déclarations de temporel comprenant la maison, l'église, l'enclos et les dépendances, le manoir du Moustoir-au-Chevalier, en la paroisse de Crach, des tenues dans les paroisses de Locmariaker, de Brech et de Ploemeur, produits par Louis du Botderu (1575), G. de Fromont (1583), chevaliers du Saint-Esprit, et A. Delbayne, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Villedieu (1635), et Michel de France de Vaudeuil, prêtre,

chanoine régulier et hospitalier de l'ordre du Saint-Esprit de Montpellier (1726) ; sentences de publication, de vérification et arrêts de réception.

1575-1728

B 918. - Registre in-folio , 220 feuillets papier

LIVRE DES DÉCLARATIONS DE TEMPOREL FAITES DEVANT LE SÉNÉCHAL DE NANTES PAR LES TITULAIRES DES BÉNÉFICES NON SUJETS AUX DÉCIMES DONT LES NOMS SUIVENT : la chapellenie de Saint-Jean de Mouzillon, la confrérie du Saint-Sacrement, en la paroisse de Sainte-Croix de Nantes, la confrérie de la Chandeleur, en la paroisse de Saint-Nicolas de Nantes, l'Université, la Congrégation du Tiers-Ordre de Saint-François, la chapellenie de Saint-Louis en la paroisse de Sainte-Croix de Machecoul, les couvents des Couëts, des Cordeliers et des Chartreux de Nantes, la chapellenie de Sainte-Agnès en la paroisse du Loroux, *etc*.

1554

B 919. - Registre i-folio 180 feuillets parchemin, 3 pièces papier.

ALIÉNATIONS DE BIENS DE MAINMORTE DÉPENDANTS DES ÉGLISES ET DES ABBAYES, faites dans les divers diocèses de Bretagne en exécution de l'édit de Charles IX de décembre 1563. Compte en recette et dépense produit par J. Thevyn, trésorier receveur général des finances du Roi. — Vente du pré de la Canche (Doulon), à B. de Monty, et ratification du nonce du Pape (1569).

1563-1569

Domaine ducal puis royal de Bretagne

Nota bene : classement par sénéchaussée. La reformation de 1675-1686 y remplit à elle seule 467 registres.

Sénéchaussé royale d'Auray

B 920. - Liasse, 35 pièces parchemin, 27 pièces papier.

PAROISSE DE BADEN. — Aveux et dénombrements produits pour la maison noble et le domaine de Boisbas par Michelle Lucas, dame douairière de Cambrigo (1619), Grégoire Le Douaran, écuyer (1644) ; Fr. le Meilleur, conseiller au Présidial de Vannes (1675) ; Jos. Le Meilleur, seigneur de Kerhervé, conseiller au Parlement (1684), Vic. Legris (1752), L. de la Chasse, conseiller au Présidial de Vannes (1775) ; pour le manoir et le domaine nobles de Bourgerel, produits par O. Salomon (1540), P. Salomon (1604), Jacquette Salomon, veuve de Ph. Guydo, écuyer, sieur de Kerdavy, (1657), Ph. Guydo (1673) et Thérèse Bigaré, sa veuve (1681), Ch.-François Guydo, écuyer, sieur de Bourgerel (1725) ; pour le manoir, domaine et seigneurie de Cardelan, par Grég. de Quéralbault, chevalier (1678), par l'enfant mineur de Jean-Paul de Quéralbault (1753) ; pour les manoir, terre et seigneurie de Kergonnano, par Fr. de Loënan, écuyer (1638) ; P. Dondel de Quéranguen, sénéchal au Présidial de

Vannes, veuf d'Hyacinthe de Loënan (1696) ; pour la métairie noble de Kerhaleguen, par Guill. de Keralbault (1540) ; par les enfants de P. Folliart et de Perrine Le Gouvello (1634), Séb. Nicolas (1645), Catherine Nicolas et les enfants de Vincente Nicolas, épouse d'Olivier Chevicart (1682), Grég. de Keralbaud, chevalier (1702) ; pour la maison noble de Toulvern, par Pierre, fils et héritier de Jean de Louenan (1522) ; par Jean, fils de Pierre de Louenan (1540) ; par Fr. Le Toux, sieur de Kerbourhis, lequel avait acquis la dite terre de Jean de Montigny, écuyer, et d'Anne Cadoret (1621) ; par Jacquette de Peillac, représentée par Cyprienne de Rohan, sa fille aînée, pour des terres, des salines, des moulins et des pêcheries, pour des salines en Guérande (1541) ; pour la métairie de Brechaforêt, par Vincent de Louenan (1540) ; pour la tenue de Craffel, par Cl. Gatechair, époux de Marie Salomon (1666) ; et par les héritiers de Louis Guillon des Brûlons (1774) ; sentences de lecture, de renvoi, de publication, de réception, de correction ; certificats, quittances de paiement de rachat.

1522-1775

B 921. - Liasse, 32 pièces parchemin, 32 pièces papier.

PAROISSE DE BELZ. — Aveux et dénombrements produits devant la barre d'Auray pour les manoir et domaines de Kerguen par P. Lelivec (1624), Julien Lelivec (1673), par les enfants de Chr. Lelivec (1702) ; pour les manoir et domaine de Kerlutu, par Raoul de Rosmadec et Marg^{te} Urgouez, héritiers de Pierre Urgouez (1475), Jean et Louise de Rosmadec (1547), par le comte Séb. de Rosmadec, chevalier, maître de la garde-robe du duc d'Orléans (1702) ; pour les manoir et domaines de Keryargon et leurs dépendances dans les paroisses de Saint-Goual, d'Erdeven et du Merlevent, par Jean, héritier d'Alain Guymarho (1540) ; Bertrand, héritier d'écuyer G. de Guymarho, conseiller, lieutenant-général au Présidial de Vannes (1634), sa soeur Françoise (1664), J. de Trévelec, acquéreur, seigneur de Bréhet (1675) ; et J. Jules de Trévelec (1753) ; pour la maison de Penhair, et ses dépendances dans les paroisses de Brech, de Crach, de Mendon et de Quiberon, par Ch. Gouyon de la Rivière (1658), Julie de Bodoyec, veuve de Jean-Louis Gouyon de Vaudurant, décédé en 1711, par Louis de Goyon de Vaudurant, évêque de Léon, héritier de son frère Guy-Anne-Jules, son frère aîné, décédé en 1749, tous deux fils de J. Louis (1752), lequel a fait aveu aussi pour les domaines de Kercadic et de Kerverec ; pour la maison noble et la métairie de la Porte, par J. Le Gouvello, seigneur du Trémeur, héritier d'Henri Le Gouvello, son aïeul (1673) ; pour la métairie noble de Bodoiec, par Silvestre (1540) et Cl. de Bodoiec, écuyer (1643), par Fr. Pihan, sieur de Querverhaut, marchand (1686) ; pour des tenues roturières possédées par A. des Fontaines (1434), A. Le Goff (1479), Jean Lemeignan (1540) et autres ; pour des tenues nobles, par Françoise de Larlan (1541), J. du Rohelo (1541), par les héritiers de Françoise Le Mezec, comtesse de Talhouet (1775), et ceux de Gertrude Le Toullec du Rougouet (1782) ; sentences de renvoi et de réception, *etc.*

1434-1782

B 922. - Liasse, 26 pièces parchemin, 22 pièces papier.

PAROISSE DE BRECH. — Aveux et dénombrements produits devant la barre d'Auray pour le manoir et domaine du Cronic, *aliàs* Crennic, par Gilles, fils et héritier de Louis Le Bleiz (1541), Pierre, fils et héritier de Bertrand Le Boudoul, écuyer, sieur du Baudoury (1635) ; Louis Le Boudoul (1663), Joseph (1702), François-Marie Le Boudoul (1752) ; par les héritiers de Julienne Micquelard, veuve Quimper (1773) ; pour le manoir et domaine noble de Bothuellen (1673), par Fr. Lamollen, veuve de Jean Briant, héritière de Thomasse Lelivec, sa mère (1636), par la veuve et les enfants de J. Briant (1673), J. Briant, prêtre, sieur du Lescoët, par les héritiers de Jeanne Briant, veuve Mauduit du Plessis (1712), par Fr. J. Briant de Kervagat, procureur au siège des Eaux et Forêts de Cornouaille établi à Carhaix (1752) ; pour le manoir et métairie de Bezidel, par Louise Delaunay, dame de Kergelin et de Trevallot

(1540) ; J. Le Boudoul, (1635) ; pour la maison noble et métairie de Kerbois, par J. Lelivec, sieur de Kervihan, avocat (1689), et Fr. Lelivec, veuve de B. de la Coudraie, écuyer (1701) ; pour la maison et le domaine noble de Kerdrein, y compris quelques terres dans les paroisses de Crach, de Plouharnel, d'Erdeven, par Julien Bino, sieur de Couëtroz (1601), Henri de Villiers (1653) ; par Joseph Guyet de Keransquer, écuyer, chevalier de Saint-Louis, et son frère, capitaine au régiment d'Anjou (1783) ; pour les domaine et seigneurie de Kerrivalen, *aliàs* Carivalen et Kerallan, par Henri Le Parisy, seigneur de Sévérac et de Spinefort, comme héritier de son père (1471), par Jeanne, fille de François Le Parisy, décédé à la bataille de Saint-Aubindu-Cormier, et son époux Gauvain de Langueouez (1492), les héritiers de Nicolas de Langueouez, seigneur de Sévérac (1520), par Nic. Auffret et ses soeurs, pour la métairie noble de Kerallan (1799) ; pour le lieu et manoir de Kermoëllo, par P. Lemaignan (1541), Ant. Lemétayer de Launay (1675). J. David Pezron, sieur de Penlan (1699), le tuteur des enfants de Jos. de Talhouet de la Grationnaie (1707), R. Lemoine de Boiseaux (1756) ; *etc.*

1471-1783

B 923. - Liasse, 42 pièces parchemin, 56 pièces papier.

PAROISSE DE BRECH. — Aveux et dénombrements produits devant la barre d'Auray pour les métairies nobles de Léaulet, produits par M. Buron (1637), Jeanne du Fresne, douairière de Kercado (1638) ; Henri Le Mezec (1657), Marie du Port, veuve d'Henri Le Verger de Kerorben, J. Le Gouvello, seigneur de Trémur, J. du Fresne de Saint-Gilles, écuyer, Françoise du Fresne, veuve Perrier (1675), J.-M. Millon, notaire, (1758) ; pour le manoir et domaine noble de Limellec, par M. Augereau, recteur de Carnac (1640), J. Augereau (1657), Chr. Lelivec de Quernault (1680), J. Lelivec de Kergal, écuyer (1753), V. Lelivec (1775) et Thérèse Lelivec, veuve de Louis guermeur, seigneur de Penhoat (1782) ; pour la métairie noble de Pengal, par Cl. de Langle, écuyer, seigneur de la Boullaire, et Michelle Le Boudoul, son épouse (1675) ; J. de Langle (1695), Hélène de Langle, sa veuve (1715), Cl. de Langle, conseiller au Parlement (1727), et Louise-Monique de Langle (1752) ; pour la métairie noble de Saint-Degan, par P. Le Marouil, prêtre, Renée Tual (1675) ; pour des tenues nobles appartenantes à G. du Botderu (1540), à Thérèse de Langle, dame de la Falluère (1776) ; pour divers convenants et tenues roturières possédés par Ch. Chanu de Kerhedin et ses soeurs (1725), Th. Dumains, chevalier de Saint-Louis, brigadier des ingénieurs du Roi, seigneur de Rivot et de Roudoumer (1725) ; pour une maison et des terres au village de Kervasou, par Perrot Letro, héritier d'Alix Kerleau (1434), *etc.*

1434-1783

B 924. - Liasse, 12 pièces parchemin, 11 pièces papier.

PAROISSE DE CRACH. — Aveux et dénombrements produits devant la barre d'Auray pour le domaine et le manoir de Kerantreiz possédés par Lancelot Pérou, fils aîné de Guillemette de Broërech (1434) ; B. de Quilfistre, seigneur de Trémouharn (1552), J. Le Gouvello, écuyer, seigneur de Rosmeur (1623), Marie Le Gouvello, veuve de J. Gouyon, sieur de Kerambartz, sénéchal d'Auray (1693) ; Alexis Le Gouvello (1694), Paul Le Gouvello, chevalier, seigneur de Kerantré, lieutenant de dragons au régiment de Monsieur (1777) ; pour le manoir de Kereven, possédé par feu Pierre du Cellier (1473) ; pour les manoirs et seigneuries de Kerglevirit, du Placze-Cazre et de Brunet, par les héritiers de François de la Porte (1483) ; Louise de Villeneuve (1542), Julien Le Gouvello, mari et procureur de François Le Toux (1643), les héritiers de Marie Le Gouvello, dame de Rosambo (1722) ; pour le domaine de Kerguirionnez, par Jean fils d'Olivier du Quirisec (1455), par Bertrand fils de Jean du Quirisec (1504) ; Fr. du Barnys et Gillette du Quirisec (1570) ; pour la terre et seigneurie du Plessis-Kaër, par René de Malestroit (1570), J.-Nic. Le Meneust, héritier de Nic. Riaud, chevalier (1718) ; pour le domaine et seigneurie de Rosnarho, par Jérôme Chohan, écuyer, et Nic. du Breil, sa mère (1603) ; par J. de la

Bourdonnaie, seigneur de Braz, de l'Écuraye, de la Turmelière, *etc.* (1694) ; sentences de renvoi et de réception.

1434-1777

B 925. - Liasse, 16 pièces parchemin, 24 pièces papier.

PAROISSE DE CRACH. — Aveux et dénombrements produits devant la barre d'Auray concernant des pièces de terre nobles situées aux villages de Kerhern, de Kergouet, de Kerfourn, de Kerhelin, de Kerdreffuen, d'Angledeguir, de Lomarec, de Kerbenen, de Cozquer, de Querediguiach, le moulin à mer de Bequerel ; pour des héritages roturiers situés aux villages de Keriouzec, de Kerherno, de Cosquer, de Kerourin et de Kergouet, *etc.*

1434-1781

B 926. - Liasse, 38 pièces parchemin, 66 pièces papier.

PAROISSE D'ERDEVEN. — Aveux et dénombrements produits devant la barre d'Auray pour les domaines et manoir nobles de Kercadio avec leurs dépendances dans les paroisses de Plouharnel, de Ploërmel et de Saint-Goal, par Guillemette fille de Guillaume de Kercadio (1541), Julien de Larlan, conseiller au Parlement (1704) ; pour le manoir et les métairies nobles de Kergruguec *aliàs* Kergouriec, par P. Gicquel (1576), Pierre fils de P. Giquel, écuyer, et de Renée Gouyon, seigneur et dame du Nedo (1673) ; Fr. Giquel, écuyer (1716), Cl. Giquel, chevalier, colonel d'infanterie (1773), — pour le manoir et le domaine noble du Lez, par Jean Le Priolic, (1541), V. Le Priollic, veuve de Jean de Kerpezdron (1640), P. Boullé et Yves Le Priollic (1681), les héritiers de René Le Mezec (1756), Anne de Saint-Pern, veuve de J.-B. du Plessis, conseiller au Parlement (1782) ; pour la terre et seigneurie de Kerdelin, par Jacques fils de Jean Rolland (1479) ; pour les manoirs de Kerredon, par les héritiers de Pierre de Broërech (1470) ; pour la métairie noble de Kervasic, par P. Giquel, dame de Kerbourbon (1640) ; Chr. Lelivec, sieur de Kerrenault (1683) ; pour le lieu et manoir noble de Keravéon, par J. de Talhouet (1540), Bertrand (1553) et Guillaume de Talhouet (1583), René, fils de Jean de Talhouet (1699), par les enfants de J. de Talhouet, conseiller au Parlement, au moment de la profession religieuse de René-Marie de Talhouet au monastère de la Trappe (1715) ; y compris la Villeneuve en Brech, Bottalan en Landevant, en 1557 ; *etc.*

1470-1782

B 927. - Liasse, 20 pièces parchemin, 20 pièces papier.

PAROISSE D'ERDEVEN. — Aveux et dénombrements produits devant la barre d'Auray pour diverses tenues nobles et roturières situées aux villages de Kerdelen, de Saint-Germain, de Loperhel, de Kerguemartz, du Lez, de Kerouriec, de Kerhillio, de Penester, de Kendeure-la-Madeleine, du Kerminihy et autres ; sentences de renvoi, de publication et de réception, avis des receveurs des Domaines.

1434-1777

B 928. - Liasse, 15 pièces parchemin, 3 pièces papier.

PAROISSE DE LANDAULE. — Aveux et dénombrements produits devant la barre d'Auray pour le manoir, le domaine et seigneurie de Kerambartz, par J. Guillemin (1436) ; Guyon, fils de Jean de Kerambartz (1540), Julienne de Kerambartz (1560), Jean Le Gouello et Louise de Kerambartz, son épouse (1585), Agnès Baud, veuve de Séb. Gouyon des Rochettes (1694) ; pour le château, le domaine et la seigneurie de Kerambourg, *aliàs* Kerenboule, par Fr. de Malestroit, sire de Kaer (1524), par Math. de Montallais, seigneur de Chambellé, lequel a fait aussi aveu pour la terre du Plessis-Kaer et la

châtellenie de Pluvigner (1602) ; et Th. de Robien, comte de Kerambourg (1694) ; pour la terre et le manoir de Kergano, par Louise, soeur de feu René des Portes, écuyer, dame de Saint-Georges et de Kersabiec (1603) ; pour diverses tenues et des rentes appartenantes aux enfants de Jean de Quelen (1451) ; à Jean du Tressay, son fils (1478) ; à Olivier du Combout (1540), et à Françoise de Keraudren (1551) ; *etc.*

1436-1702

B 929. - Liasse, 33 pièces parchemin, 30 pièces papier.

PAROISSE DE LANDEVANT. — Aveux et dénombrements produits devant la barre d'Auray pour le manoir et le domaine de Botlmedat, par L. Tredaso (1540) ; pour le manoir et la métairie noble de Bellerit, par J. Le Boulhic (1540), par David Pezron, seigneur de Penlan (1677) ; pour le manoir et le domaine de Boisdallan, par B. Jourdain, seigneur de Coëdor (1675), Louis Eudo, seigneur de Keronnic (1713) ; pour le domaine et le manoir de la Demi-Ville, par Jérôme du Bahuno (1619), par J. Visdelou et Marie de Lohéac, tutrice de G. de Bahuno, son fils (1636), lequel fit aveu en 1656, Thérèse du Verger, veuve de Guy de Bahuno (1704) ; René Geffroy, chevalier, seigneur de la Ville-Blanche, époux de Cath. de Bahuno (1729) ; pour le manoir et la métairie de Kerbodo, *aliàs* Kerambodon, par Symphorien fils de Jean de Kermoro (1488), H. Guillemot (1541), I. Lelivec (1624), Jeanne du Leven, veuve de Julien Lelivec (1664) ; pour le manoir et le domaine de Kerfraval, par G. Desfontaines et Jeanne Lemoine (1618), René Montel (1666), Jean Dubois (1674), Jeanne de Coué, veuve de Jean d'Argy de la Châtre, chevalier, seigneur de Roquinvez, de Kergroix, de Lezevin, de Kerfraval, laquelle fit aveu aussi pour les métairies de Treavrech et de Kersassin dans les paroisses de Landaule, de Brech, et de Pluvigner (1782) ; pour la métairie noble de Kerlairan, par Cécile Paulou, veuve du sieur Segaud de Kerjego (1729) ; pour le manoir et lieu noble de Kerrouault, par Yvonne de Quelen, veuve de Fr. de Montigny, chevalier, seigneur de Beauregard ; pour la métairie noble de Kersaux, par Fr. Adam (1622), les héritiers de Jean Lhermite (1696), Ant. Hurel (1752) ; R. Fougeroux, ancien chirurgien des vaisseaux de la Compagnie des Indes, trésorier de l'hôpital de Port-Louis, et Jean Jehanno (1782) ; *etc.*

1488-1783

B 930. - Liasse, 51 feuillets et 9 pièces parchemin, 9 pièces papier.

PAROISSE DE LANDEVANT. — Aveux et dénombrements produits devant la barre d'Auray pour le domaine, le manoir, le moulin et la seigneurie de Lanouan, par J. de Kermeno et Guyonne de Keraudren, héritiers de Guillemette de Lanouan, soeur d'Isabeau de Lanouan, au trefois dame de Lanouan et de Locmaria en Hoët (1519), Guyonne de Keraudren (1542), laquelle fit aveu aussi pour les seigneuries et terres de Locmaria-er-Couet, de Keraudren, de Bojust et de Kergoff (1577) ; pour une métairie noble et des terres sises aux villages de Locmaria-er-Couet, de Keruzart, de Lennic, de Coëtrival, de Kerverch, par Jeanne Eudo, veuve de J. de Perrien, chevalier, seigneur de Keringant (1707), et Marie Le Malliaud (1756) ; pour le manoir, le domaine, la seigneurie et les moulins du Val, possédés par Louis du Val (1524), avec diverses tenues dans les paroisses de Landaul et de Pluvigner, en 1540 et 1547 ; pour diverses tenues possédées dans les paroisses de Pluvigner et de Landevant, par Hervé de Lanouan, héritier d'Aliette du Garo, sa mère (1464) ; par Jean d'Aradon et Perrine Redoret après le décès de Jean de Redoret (1475) ; Jean, fils de Guillaume du Botderu, seigneur du Rungoet (1540) ; par les enfants de Georges Boutouillic, écuyer, sieur de Kergatouarne (1726) ; *etc.*

1464-1757

B 931. - Liasse, 68 feuillets et 3 pièces parchemin, 2 pièces papier.

COMTÉ DE LARGOUET. — Aveux et dénombrements des maisons, terres, héritages, rentes et devoirs dépendants de la châtellenie de Largouet, sous la barre d'Auray, dans les paroisses de Carnac, de Mendon, de Plumergat, de Ploeren, de Plougoumelen, de Baden et de Pluneret, produits par Cl. de Rieux, sire de Rochefort et de Largouet, après le décès du maréchal de Rieux, qui arriva le 9 février 1519 (1521), par Suzanne de Bourbon, dame de Rieux, de Rochefort et d'Ancenis, comtesse de Harcourt, vicomtesse de Donges (1542), les héritiers de Louis de Tremereuc (1689) et par Toussaint de Cornulier, chevalier, marquis de Château-Fromont, veuf d'Anne-Louise de Tremereuc (1702).

1521-1702

B 932. - Liasse, 15 pièces parchemin, 36 pièces papier.

PAROISSE DE LOCMARIA EN L'ÎLE DE QUIBERON. — Aveux et dénombrements produits devant la barre d'Auray pour des métairies et lieux nobles de Kerguillay appartenants à Jacquette Josso (1481) ; pour la métairie de Rochzu, par Jean Le Bihan (1541) ; pour le lieu et métairie de Kerguilla, par Jean de Kerguezec ; pour le lieu noble de Kerbrunnec, par Jacques Le Bihan et les héritiers de Fr. et Jean Belz (1644) ; pour diverses autres tenues nobles et roturières possédées par Fr. Le Toullec, Corentin Perrodo, G. Belz, B. Loho, Louise Clément, et autres.

1481-1776

B 933. - Liasse, 14 pièces parchemin, 23 pièces papier.

PAROISSE DE LOCMARIAKER. — Aveux et dénombrements produits devant la barre d'Auray pour le lieu, manoir et domaine de Coëtcourseul y compris la métairie de Loquidy, produits par Eon, fils de Eon de Couetgoursout (1423), Jean, fils de Eon de Couetcourseult (1474) ; pour la maison noble et les dépendances du Moussoir, par les héritiers de Pierre Pero, écuyer, sieur de Crenantec (1686), P. Le Gouvello de Keriaval (1703) ; Louis Henry, notaire royal à Auray (1783), Jeanne de Talhouet, veuve d'Yves Thébaut du Brignon (1784) ; pour des convenants et tenues roturières, par J. Farault, les soeurs Avril, Vincent Le Gryl, sieur du Guern, les héritiers de Jacques Le Verger de Kergrosse, par B. Bonin, chevalier, seigneur de la Ville-Bouquais, possesseur de la métairie de Kerherec et de la moitié de la métairie noble de Leze, en la paroisse d'Erdeven (1784) ; pour la tenue de Kerdaniel appartenante à la confrairie du Rosaire de Locmariaker (1777) ; *etc.*

1423-1784

B 934. - Liasse, 40 pièces parchemin, 48 pièces papier.

PAROISSE DE LOCOAL-MENDON. — Aveux et dénombrements produits devant la barre d'Auray pour la métairie noble de Botorhan, par V. Boutouillic (1682), P. de Villiers (1686), copropriétaires, Rolland Lemoine, sieur de Bouëzaux (1751) ; pour le manoir, domaine et seigneurie de Brenho, *alias* Branhoc, par Jean Boynet, écuyer, et Louise Bourdin, son épouse (1603) ; Jean Le Gouvello (1639), la veuve d'Alexis Le Gouvello de Kérantré (1711) ; pour le domaine de Kerguen, par Simon du Besit, écuyer, et son fils François, héritier de sa mère Louise du Querisec (1525) ; P. du Bois de la Salle (1540) ; pour le domaine de Kerrio-Talhouet, par Jean Josso (1474), B. du Talhouet et Jeanne du Val (1540), G. de Talhouet, écuyer (1624), autre G. de Talhouet (1653), Henri Guéheneuc, chevalier, seigneur du Boishue, son héritier (1694), Radegonde de Villiers, veuve de noble homme Jean Lauzer (1699), Vincent Lauzer, sieur de Kervilio, avocat (1753), les frères Boullé, négociants (1783) ; pour le manoir et la métairie noble de Keruzel *alias* Keruaël, par René de Saint-Pezran (1541), Louis de Saint-Pezran, sieur de Kervilzic et de Rosengar (1634), J.-B. Jouaud, lieutenant au siège de l'Amirauté de Vannes (1699), René Le Coz, écuyer, sieur du Quillio, lieutenantgénéral de Maréchaussée (1725), Vincente Jouaud, veuve de Louis de Toulboudoux, seigneur de Trevera (1752 ; autres aveux

concernant des tenues nobles et roturières situées aux villages de Boterchan, de Kerverzault, de Kerdenot, du Maënnec, de Lezre, du Mané, de Botergaulez, *etc.*

1434-1783

B 935. - Liasse, 27 pièces parchemin, 23 pièces papier.

PAROISSE DE PLOËMEL. — Aveux et dénombrements produits devant la barre d'Auray pour le manoir et domaine de Coëtquirintin et un manoir au bourg de Brech, par I. de Chef du bois, écuyer, sieur de Tymat (1540), P. de Larlan et Olive Champion (1541). Fr. Le Gouvello de la Porte, écuyer (1726), propriétaire de terres dans les paroisses environnantes ; pour le domaine et le manoir de Kerberennès, par Bertrand de Coëtcandec, écuyer, (1540), René de la Touche (1653), J. de la Touche (1717), Jean Lelivec, écuyer, seigneur de Kergal (1754) ; pour la terre et seigneurie de Kerestes, par les enfants de Jean Kergouriou (1481), Pierre Lemeignan (1550), Jean François de la Monneraie, écuyer, seigneur de Bourgneuf (1758) ; pour le domaine et la seigneurie de Kerverrec, par Ch. de Bodoyec (1541) ; pour le domaine et la seigneurie de Locmaria, par Pierre de Trevegat (1540), Jean de Trevegat (1603), Jeanne du Botderu, sa veuve (1640), Fr. de Trevegat (1663), R. François de Trevegat, seigneur de Limoge, et J. Le Gouvello, seigneur de la Cormerais (1709) ; pour la terre noble de la Porte-Cousin possédée par Jean Guérot, marchand, (1673), J. Mazé (1694), Jeanne et Françoise Mazé (1753), J. Vincent Glain, sieur de Saint-Avoy, doyen des notaires d'Auray, ancien maire d'Auray (1782) ; *etc.*

1481-1783

B 936. - Liasse, 24 pièces parchemin, 39 pièces papier.

PAROISSE DE PLOËMEL, *ALIAS* « PLUMER ET PLOMEL ». — Aveux et dénombrements produits devant la barre d'Auray pour diverses tenues nobles, par les héritiers d'Olivier de la Lande (1400 ?), par Jean de la Bouère, écuyer, seigneur de Thenouen-en-Gouff, après le décès de Eon de Quellen, son frère (1473), par Pierre Peron, après le décès de sa mère Catherine de Ponsal (1479), par J. Pero, fils de Marion Le Meignan (1479), Fr. Hus (1539), J. de Larlan (1541), M. Madec, Perrine Lesaulx, veuve Nicolic et Ol. de Kermeno (1540) ; autres aveux pour des tenues roturières situées aux villages de Kergal, Kereret, Izel, Kervernic, Querezan, Keraudran, Poulguenan, Kerlivio, Poulblay, *etc.*

1400-1729

B 937. - Liasse, 15 pièces parchemin, 16 pièces papier.

PAROISSE DE PLOUHARNEL. — Aveux et dénombrements produits devant la barre d'Auray pour la métairie, le manoir et le moulin de Kerloeguen, par Guyon de Kermadio, héritier de son père Jean, décédé 35 ans auparavant (1540) ; pour le manoir et la métairie noble de Brevantec, par G. Pero (1551), Pierre Gaboriau (1695), Jean Gaboriau et consorts (1773) ; pour la métairie noble de la Porte-Pero, par Fr. Guillon, sieur de Brullon (1673), et Louise Mat, veuve de François Guillon, sieur de Craffel (1729), — pour le manoir et le domaine noble de Kergonnan, par P. Perennès lequel jouissait aussi de la sergentise féodée du manoir de Lesio (1541) ; J. Perennès et Jeanne Le Gouvello (1619), Ch. Cadio du Parc (1673), J.-B. Cadio (1709), Jean-Hélène-François de Boutouillic, chevalier, seigneur de la Villegonnan, Kerloix, *etc.*, et Armande de Coynard, son épouse, lesquels possédaient aussi les terres et seigneuries du Lizo en Quiberon, de Kerloix en Pluvigner (1782) ; *etc.*

1540-1783

B 938. - Liasse, 19 pièces parchemin, 42 pièces papier.

PAROISSE DE PLOUHARNEL. — Aveux et dénombrements produits devant la barre d'Auray pour des tenues nobles situées à Runestaut, Kersculvient, au bourg ; pour des tenues roturières situées aux villages de Brevantec, de Quergazec, du Henlez, de Kergaval, de Saint-Antoine, de Kererock, de Kerherno, Kerhellegant, du Cozquer, de Gleuhenay ; *etc.*

1540-1787

B 939. - Liasse, 28 pièces parchemin, 23 pièces papier.

PAROISSE DE PLUMERGAT. — Aveux et dénombrements de terres produits devant la barre d'Auray pour le manoir et domaine de Baizy, par Alex. Chaigneau, chevalier de Saint-Louis, capitaine de vaisseau à la compagnie des Indes (1777) ; pour la métairie noble de Canquis, *alias* Quenquis, par Henri de Kereveno, seigneur de Kerarlan et de Pestivien, par Vincent Boutouillic et Marguerite Le Bourhis, comme propriétaires de la terre de Kerlan ; pour la métairie noble du Clud par Marg. de Bréhant, veuve de Chr. de Puluvyan, écuyer, seigneur de Kerallic (1665), — pour diverses tenues, maisons et héritages possédés au bourg trévial de Mériadec, des tenues en Pluneret, par Joseph du Haffond, chevalier, capitaine au régiment de Chartres, et Jean-Marie du Haffond, chevalier, capitaine au régiment de Boulonnois(1782) ; et par Paul-François-Marie du Haffond, ancien lieutenant de vaisseau (1783) ; pour la maison et métairie noble du Pratel, par Ch. Le Gril, sieur du Penhouet, prêtre, (1682), Ph. Le Gril (1711), par les héritiers de N. Richard de la Marre (1774) ; pour le manoir et domaine de Saint-Nerven, par Charlotte d'Escoubleau, veuve de Charles de Maillé, marquis de Carman, et leurs enfants (1639) ; pour le manoir, la terre et la seigneurie de Trongof, par Jean de la Bouère (1541), Jérôme du Botderu, écuyer, Renée du Louet, veuve de Paul de Botderu (1673) et le chevalier du Botderu, capitaine des dragons de la Reine (1759) ; pour divers héritages possédés par Louis de Noyal, seigneur de Kersappez (1542), Jeanne Le Briz (1540), Jacquette Le Crossec, dame de la Guittonnière (1668), Jean et Guillaume Boutouillic (1704) ; *etc.*

1540-1783

B 940. - Liasse, 31 pièces parchemin, 31 pièces papier.

PAROISSE DE PLUNERET. — Aveux et dénombrements produits devant la barre d'Auray pour le domaine et le manoir de Bransquel, par A. Rosmadec, seigneur de Tyvarlan, de Pontcroix, et de Gromel (1541) ; pour le manoir de Crabyar, par Ch. Eudo et Françoise Bresdan, seigneur et dame de Bourguygnault (1541), par les héritiers de Seb. Gicquel, seigneur du Nedo, et de Marie-Anne de Lorveloux (1712) ; pour le lieu et manoir du Crano, par Jérôme de Langle, seigneur de Poulfanc (1638), Julien du Rohello, écuyer, René Baëllec, sieur de Kermoal (1751), les enfants de Aug. de Bahellec (1782) ; pour le lieu, maison et tenue roturière de Kergroguen, par Louis Le Métayer, écuyer, sieur du Halgouet (1712) ; pour la terre et le manoir noble de Kerisper, par François de Montigny, mineur (1712), François-Marie de Montigny, chevalier, seigneur de Kerisper et de Trevien (1753) ; pour le manoir et domaine noble de Kermadio, par Pierre, fils de François d'Auray (1472), Jean d'Auray (1568), Julien d'Auray (1576), Cl. de Couëtdro, écuyer, sieur de Lescaouet (1602), Marie du Breil, veuve de Jean de la Bourdonnaie, chevalier, seigneur de Bratz (1694) ; Bon. de la Pierre, seigneur de Fremur, héritier de sa mère, Louise Eudo (1712) ; pour la métairie noble de Lessadin, par Daniel Botherel de Quintin, chevalier, seigneur de Saint-Denac (1758) ; pour le manoir et lieu noble de Lesquibé, par Ch. Le Douarin, sieur du Mero (1673) ; pour le manoir et la métairie de Penhaër, par Fr. Le Bleiz (1550) ; et par Jean de Bodoyec, écuyer, sieur de Kervilio, et Jeanne Le Bleiz (1603), lesquels possédaient d'autres terres en Belz, Plumergat et Mendon ; pour le lieu et manoir et moulin de Pencoëssal, par Jean Lodic (1455), Françoise de Bodoyec, dame de Kervillio (1676), Jean Jouhannic (1709), Paul Jouhanic, écuyer, capitaine de grenadiers au régiment de Maillé (1712) ; pour le manoir et

domaine de Couëtsal et ses dépendances en Plumergat et Mériadec, par Joseph de Robien, chevalier, seigneur de Campson (1718) ; pour le manoir et domaine noble de Quenhuen, par J. du Rohello, écuyer (1653), Ch. fils de Julien du Rohello, J.-B. du Rohello, chanoine de la cathédrale de Vannes (1687) ; procès-verbal de l'état de la chapelle Saint-Roch dépendante de la terre de Quenhuen (1653), enquête sur la chapelle Saint-Gervais, sise au bourg de Pluneret, et sur les droits de prééminence des mêmes seigneurs dans les églises paroissiales de Pluneret et de Plumergat (1658) ; *etc.*

1455-1783

B 941. - Liasse, 16 pièces parchemin, 23 pièces papier.

PAROISSE DE PLUNERET. — Aveux et dénombrements produits devant la barre d'Auray pour le lieu et manoir noble de Treulan, par V. Boutouillic (1654), V. de Robien (1700), I. Th. de Robien (1753), Julien-Louis de Robien (1783), lequel a ajouté le dénombrement de la terre de Kerembar, en la paroisse de Landaul, de Saint-Nerven, en Pluvigner et Plumergat ; pour la terre et seigneurie de Talhouet, par le curateur de François de Ust (1459), Olivier d'Ust (1519), Pierre de Kercabus et Marie d'Ust (1560), Jean de la Bourdonnaie, écuyer, et Jeanne d'Ust (1604) ; Jean de Marin, chevalier, capitaine au régiment de Champagne, et Françoise Le Gouvello, seigneur et dame de Moncam et de Talhouet-Salo (1636), lesquels déclarent que le château a été entièrement démoli et ravagé pendant la dernière guerre civile, que le propriétaire René de Calon, écuyer, fut enlevé de nuit et mis à mort ; pour la métairie du Salo, par Fr. Louis de Marin (1699) ; pour le moulin Conan, pour des tenues situées aux villages de Kernabat, de Stan-Alan et de Kerleau ; *etc.*

1439-1784

B 942. - Liasse, 17 pièces parchemin, 8 pièces papier.

PAROISSE DE PLUVIGNER. — Aveux et dénombrements produits devant la barre d'Auray pour les terres et rentes qui furent à Yolande de Laval et dont son fils, le comte de Laval, fit la déclaration (1493) ; pour la métairie de Lenoret, par Louise de la Forest (1540) ; pour la terre et seigneurie de Keraudran aliénée au profit des Chartreux d'Auray, en 1659, par Fr. de Kermeno, sieur de Lanouan, sous faculté de rachat, et déclarée par Charles de Kermeno, son fils (1673) ; pour le domaine de Kerbastard, par J. de Languenoez, veuve de Guillaume de Kerouallen (1541) ; Jacob de Canquoet (1602) ; Marie de Rosmar, héritier de Cl. de Rosmar, marquis de Cancouet (1692) ; Pierre Dymas de Thierry, chevalier, seigneur de la Prévallaie (1774) ; pour le domaine de Kerdesarouet, par Fr. de Kermadec, écuyer, seigneur de Kerboulart (1634), B. de la Coudraie, écuyer, auditeur à la Chambre des Comptes (1687) ; pour la seigneurie, le domaine de Kerdros, par Julien de la Bourdonnaie, écuyer (1641) ; pour la métairie noble de Keros, par François de Lestin, écuyer, sieur de la Forest (1640) ; pour le manoir, le moulin et la métairie de Kerlois, par Marie du Botderu curatrice de Louis de Lesterlin, son mari, seigneur et dame de Kerlois et de Kerisper ; pour le manoir et la seigneurie de Keresse, par J. de la Bourdonnaie, seigneur de Keroset (1694) ; pour le manoir et la seigneurie de Kerronnic, par Jérôme Eudo (1653), Louis Eudo, prêtre (1683) ; Pierre-Baptiste Charpentier, chevalier, seigneur de Lenros, conseiller au Parlement de Bretagne (1775) ; *etc.*

1493-1776

B 943. - Liasse, 39 pièces parchemin, 29 pièces papier.

AVEUX COLLECTIFS PRÉSENTÉS DEVANT LA BARRE D'AURAY par les enfants mineurs de Charles Bidé, chevalier, seigneur de la Grandville (1697), François de Coué (1697), Ch. de Coué (1777), François et Ol. Cadio (1540), H. Cado (1541), I. Champion, M. Coriton, Julien de Couëtro (1543) ; Laurent du Fresque et Françoise de la Porte, héritiers de P. de la Porte et de Marie de Kerembars

(1540) ; Louis Gaboriau, Ol. Geffroy, Noël Guyho, écuyer, seigneur de la Grandville, (1524) et Claude, fille de Louis Guyho (1541), Jean Guillart, seigneur de Pontdeloc, écuyer (1521) ; H. de Langle, veuve de J. de Kermadec, écuyer, sieur du Moustoir (1710), Perrine de Kermeno (1540) ; Hélène de Langle, dame de la Boulaie (1726), Vincent Larlan de Kercadio, et les enfants de J. Larlan de Kercadio de Rochefort (1725), Louis Le Bleiz, écuyer, sieur de Kermalhuezen, et I. de Kernaadec, époux de Françoise Le Bleiz (1540) ; R. Kerguiriz et Vincente Le Gouello et les héritiers de P. Le Gouello (1541) ; Jean-Pierre Lelivec, Hyacinthe Lelivec de Limelec, capitaine d'infanterie et Anne Lelivec de Kerguen, son épouse (1757), — Jeanne Le Saulx, épouse de G. Lemaignan, et la veuve d'Olivier Le Saulx, (1540), François Le Mezec et Julien Le Mezec, écuyer, sieur de Saint-Jean (1701) ; P. Le Roch, écuyer, seigneur de Loguynyec et Marie de Coëtmagoër, propriétaires de terres en Naustang, sous le ressort d'Hennebont, et en Pluvigner ; François et Jean Le Roux. Guillaume de Lopriac, seigneur de Pararguen et de Kermagouet (1541), Jean Lorveloux, écuyer, seigneur de Trevient (1541) ; propriétaire de métairies en Baden, Plumergat, Mendon, et de la métairie noble de Kerhinio en Sarzau.

1521-1777

B 944. - Liasse, 12 pièces parchemin, 6 pièces papier.

AVEUX COLLECTIFS PRÉSENTÉS DEVANT LA BARRE D'AURAY par Jean du Dresnay et Jeanne de Quelen, son épouse, seigneur et dame de Lohouac, (1473), par le tuteur de Jean de Quirisec après le décès d'Olivier de Quirisec (1456), Th. Segallo (1473), Adrien Ségallo, écuyer (1540), par les héritiers de Pierre Thomas (1541) ; par Yvon Tual ; Jean de Talhouet, héritier de H. Le Douarain, veuve d'Alain Le Talhouet (1475), G. de Talhouet, écuyer (1603) ; Nic. de Talhouet, chevalier, seigneur de Kerfernant (1635), Jean-Joseph de Talhouet de Boishorand, époux de Françoise Le Mezec (1757), Vincent-Marie de Talhouet-Grationnaie, chevalier (1776).

1456-1776

B 945. - Liasse, 40 pièces parchemin, 133 pièces papier.

AVEUX COLLECTIFS PRODUITS DEVANT LA BARRE D'AURAY pour diverses tenues roturières situées dans les paroisses de Belz, d'Erdeven, de Ploëmel, de Locmaria, de Locoal-Mendon, de Plumergat, de Pluneret, de Plouharnel, de Quiberon, de Landevant, possédées par la veuve de Fr. Authueil, sieur de Rostevel, Cath. Gouzon, les enfants de R. Le Couas et de G. Le Port, Yves Quillay, G. Le Bail, M. Bellego, Jeanne Rohu, J. Le Chapelain (1726), G. Le Bihan, J. Jouaud, B. Le Calvé, G. Le Diraison, B. Madec, prêtre, J. Le Métayer, recteur de Crach (1729), D. Gaboriau, la veuve de Vincent Le Verger, P. Plumer, Anne Lauzer, Jean-Louis de Gouyon de Vaudurand, évêque, comte de Léon (1756), Louise de Robien, épouse de Gilles du Menez de Lezurec, sénéchal d'Auray (1767) ; *etc.*

1726-1775

B 946. - Registre grand in-folio ; 498 feuillets papier

PAPIER TERRIER DE LA RÉFORMATION DU DOMAINE D'AURAY. — Déclarations et dénombrements de maisons, de terres, de seigneuries, de fiefs, de rentes et d'héritages produits devant les commissaires réformateurs du Roi, par les habitants de la ville d'Auray, demeurants rues du Belzic, du Poulprat, du Marché-du-Bois, du Pavé, du Sablon, de Notre-Dame, des Halles, du Tripot, du Château, du Placître, *etc.* Les déclarants sont : Fr. Guillon, sieur des Brûlons, marchand ; Anne Le Boudoul, veuve de Ph. Gellouard, écuyer, sieur du Guern (fol. 107) ; Louise du Moustoir (fol. 149) ; Ch. Mouton, procureur (fol. 221) ; Urbain de Tréouret (fol. 295) ; *etc.*

1678-1682

B 947. - Registre grand in-folio ; 386 feuillets papier

PAPIER TERRIER DE LA BARRE D'AURAY contenant les déclarations et les dénombrements d'héritages produits par les habitants d'Auray dont les noms suivent : les frères Grandvallet, armuriers, rue du Saint-Esprit (n° 8) ; Jean de Lozenay, sieur de Couëtorven, procureur postulant au siège d'Hennebont, pour une maison, rue Saint-Yves (n° 19) ; Nicolas Riaud, chevalier, seigneur de Galisson, pour le four banal nommé le Four Mollet, dépendant de la terre de Kermadio (n° 26) ; Perrine Le Vigouroux, pour une maison sise rue du Marché-du-Bois (n° 47) ; Fr. Chedasne du Renusto, pour un logis rue de l'Hôpital (n° 74) ; le prieur de Saint Gildas d'Auray, pour le temporel de son bénéfice (n° 99) ; les enfants mineurs de Ch. de Villiers, sieur de Kerdrain, pour un emplacement de terrain (n° 171) ; sentences de correction ; *etc.*

1679-1684

B 948. - Registre grand in-folio ; 369 feuillets papier

PAPIER TERRIER DE LA BARRE D'AURAY contenant les déclarations et dénombrements d'héritages, de domaines, de fiefs et de rentes possédés sous la mouvance du Roi par divers paroissiens de Saint-Goustan-lez-Auray, habitant rue du Petit-Port, rue du Grand-Port, rue du Port-Baril, rue Saint-Sauveur, de Lanello, rue Neuve, vis-à-vis Saint-René ; *etc.* Aveux de la terre et seigneurie de Couëtsal, en Pluneret, y compris les dépendances dans les paroisses de Brech et de Plumergat, par Jean de Robien (fol. 305) ; de la terre et seigneurie de Bojuste en Plumergat, par les religieux Carmes de Sainte-Anne-d'Auray (fol. 335) ; sentences de correction et de réception des commissaires réformateurs, *etc.*

1679-1682

B 949. - Registre grand in-folio ; 561 feuillets papier

PAPIER TERRIER DE LA BARRE D'AURAY contenant les déclarations fournies devant les commissaires réformateurs, par M. Joly, docteur en Sorbonne, prieur de Notre-Dame de Locmariaquer, pour le temporel de son bénéfice (fol. 1) ; par les Chartreux de Saint-Michel-lez-Auray (fol. 17) ; par J. Larlan de Kercadio, pour diverses tenues dans la paroisse de Locmariaquer (fol. 79) ; par la prieure de Kerléano, pour le temporel de son bénéfice, en la paroisse de Crach (fol. 325) ; par Louis Gaboriau, pour la métairie noble de Guéricgaech, en ladite paroisse (fol. 419) ; les enfants de M. Rio, P. Le Gohebel, Marguerite du Dresit et autres propriétaires d'héritages dans la paroisse de Crach ; et sentences de correction et de réception.

1679-1683

B 950. - Registre grand in-folio ; 465 feuillets papier

PAPIER TERRIER DE LA BARRE D'AURAY contenant les déclarations fournies devant les commissaires réformateurs par les possesseurs d'héritages de la paroisse de Ploërmel, *alias* Plumer, dont les noms suivent : le procureur de la chapelle de Notre-Dame-de-Recouvrance, pour les biens composant le temporel de cette chapelle (n° 1) ; René de Trevegat, chevalier, seigneur de Limoge, Trevegat, *etc.*, pour le domaine et la seigneurie de Trevegat (n° 19) ; Jacquette Le Gril, veuve Cadio du Parc, pour le moulin de Kerbernès (n° 24) ; M. Querzerho, pour une maison et des terres aux villages de Kereven et de Kerraullin (n° 27) ; P. Le Bagousse, pour une tenue au village de Saint-Laurent ; Julien Thomas, pour une tenue « vêtue » au village de Cado-Rohello (n° 57) ; Ant. Levisage, pour une tenue au village de Kervernic (n° 69) ; J. Le Renigo, pour des logis et des terres au village de Kermelgant (n° 78) ; Henriette de Kermadio, agissant pour Jeanne de Querpezdron, sa mère, pour une tenue au village de Queriscoharn (n° 86) ; *etc.*

1679-1683

B 951. - Registre grand in-folio ; 388 feuillets papier

PAPIER TERRIER DE LA BARRE D'AURAY contenant les déclarations fournies devant les commissaires réformateurs par les possesseurs d'héritages de la paroisse de Ploërmel *alias* Plumer, dont les noms suivent : H. Le Quinio, sieur du Madon, pour une tenue au village de Keraudran (n° 3) ; Jacquette de la Touche, veuve Le Roch, pour des maisons et des terres situées au village de Trelusson (n° 20) ; Germain Le Couas, pour une tenue au village de Kerran (n° 35) ; par divers autres propriétaires, pour des tenues situées aux villages de Kergal, de Kerbartz, de Kerevelen, de Lomicquel, de Kerbascouet, de Quermelgant et autres.

1679-1684

B 952. - Registre grand in-folio ; 605 feuillets papier

PAPIER TERRIER DE LA BARRE D'AURAY contenant les déclarations fournies devant les commissaires réformateurs pour des héritages situés dans la paroisse de Plouharnel, au bourg et dans les villages de Quersivien, de Sainte-Barbe, de Hentlez, de Querbasquic, de Kerberen, de la Villeneuve, de Cozquer, de Querarnault, de Glevenhay ; par le procureur de l'église (n° 1) ; Vincent de Larlan, chevalier, seigneur de Lanitré (n° 5) ; Anne Le Toullec (n° 10) ; J. Quillay (n° 15) ; J. Lelivec (n° 24) ; P. Le Portz (n° 27) ; Françoise Guilleven (n° 44) ; Jean Madec (n° 49) ; Pierre et Armel Le Bail (n° 52) ; Nic. de Lorvelloux, chevalier, seigneur de Trevien (n° 58) ; Marie Mahieu, G. Nogues, M. Conquer, François Pihan, sieur de Kerverhault, marchand à Auray (n° 110) ; et autres.

1679-1684

B 953. - Registre grand in-folio ; 720 feuillets papier

PAPIER TERRIER DE LA BARRE D'AURAY contenant les déclarations fournies devant les commissaires réformateurs par les tenanciers et possesseurs d'héritages en la paroisse d'Erdeven, au bourg et dans les villages de Kergrosse, de Penhouet, de Kerlevart, de Botbenal, de Kerhilio et des Septs-Saints par le recteur de la paroisse (n° 1) ; les Chartreux d'Auray (n° 3) ; Chr. Lelivec, alloué d'Auray (n° 6) ; par le procureur de la chapelle de la Vraie-Croix, au village de Kerguehennec, la communauté des prêtres de Saint-Gildas d'Auray (n° 60) ; par Julien de Larlan, chevalier, pour le lieu noble de Kercadio (n° 4) ; par P. Giquel, écuyer, seigneur du Nedo, pour le pavillon de Kergruguec et la chapelle de Saint-Michel (n° 16) ; Anne de Goulaine, veuve de Rosmadec, pour diverses tenues aux villages de Kerjosselin et de Saint-Germain (n° 17) ; Paul-Michel Sorel, chevalier, seigneur du Laz (n° 21) ; J. de Langle, seigneur de la Boulaie, agissant pour Michelle Le Boudoul, sa mère, pour la métairie noble de Kerouriec (n° 23) ; Jos. Le Milloch, sieur de Brangolo, lieutenant civil et criminel au siège d'Hennebont (n° 73) ; René de Marin, chevalier, seigneur de Moncam (n° 83) ; Pierre Le Diraison (n° 145) ; et autres.

1679-1684

B 954. - Registre grand in-folio ; 431 feuillets papier

PAPIER TERRIER DE LA BARRE D'AURAY contenant les déclarations fournies devant les commissaires réformateurs par les tenanciers et possesseurs d'héritages situés en la paroisse de Belz, au bourg et dans la campagne, dont les noms suivent : le recteur de la paroisse (n° 1) ; le doyen de Pont-Belz (n° 3) ; Pierre Lollivier de Lochrist, chevalier, seigneur de Saint-Maur, possesseur du temporel du prieuré de Saint-Cado (n° 4) ; Gabriel de Rosmadec, chevalier, propriétaire du lieu et manoir noble de Kerlutu (n° 5) ; Anne Le Boudoul et Guillemette Gillouard, sa fille, pour les métairies de Querclément et de

Bodéac (n° 7) ; Jacques de Trevelec, seigneur de Bréhet, pour la terre et seigneurie de Keryargon (n° 9) ; Jean-Louis Gouyon de la Rivière, chevalier, pour le lieu et manoir noble de Penhair (n° 11) ; Th. de Francheville, chevalier, seigneur de la Motte-Rivault (n° 36) ; Gilles Bellego, Louis Le Cranic, Jacques le Runigo, Ant. Le Crom, recteur de Sauzon, J. Lelayec, P. Le Floch, *etc.*, pour diverses tenues nobles et roturières.

1679-1684

B 955. - Registre grand in-folio ; 666 feuillets papier

PAPIER TERRIER DE LA BARRE D'AURAY contenantles déclarations fournies devant les commissaires réformateurs du Domaine dans la paroisse de Brech, par le recteur (n° 1) ; la prieure de Kerleano (n° 2) ; les religieux de Lanvaux (n° 3) ; J. Kerguiris, sieur du Baizit, pour une tenue au bourg (n° 5) ; Pierre Le Marouil, prêtre, et consorts, pour des héritages sis au village de Saint-Degan (n° 8) ; les Chartreux d'Auray (n° 10) ; Jean de Talhouet, pour le manoir et le lieu noble de la Villeneuve (n° 11) ; Louis Le Boudoul, pour le domaine et manoir du Cranic (n° 13) ; Séb. de Robien, pour le domaine de Kerrivalan (n° 17) ; Chr. Lelivec, pour la terre noble de Limelec (n° 25) ; les économes de l'Hôtel-Dieu de Vannes, pour la tenue de Treulen (n° 48) ; Gilles Le Dantec, Gillette de la Mulottière ; le chapelain du bénéfice Saint-Laurent, desservi dans la chapelle de Notre-Dame du cimetière d'Auray (n° 92) ; J. Chedanne de Kerbourbon, pour le domaine de Kerguiris (n° 103) ; le chapelain de Saint-Silvestre, bénéfice desservi en l'église de Saint-Gildas d'Auray (n° 115) ; le prieur de la commanderie du Saint-Esprit d'Auray (n° 156) ; et autres.

1679-1684

B 956. - Registre grand in-folio ; 407 feuillets papier

PAPIER TERRIER DE LA BARRE D'AURAY contenant les déclarations fournies devant les commissaires réformateurs du Domaine dans la paroisse de Mendon par les procureurs de l'église et des chapelles paroissiales (n° 1) ; par la confrairie du Rosaire (n° 3), le presbytère (n° 4), les Chartreux et le doyen de Pontbelz ; Bertrand de Chohan, chevalier, seigneur de Coëtcandec, pour la sergentise féodée de la paroisse, le lieu et manoir de Rosnarho (n° 7) ; Julien Lelivec, sieur de Kervihan, pour diverses tenues et un moulin (n° 8) ; Pierre de Villiers, pour la moitié de la métairie noble de Botorhan (n° 15) ; P. Le Gouvello, sieur de Kerentreich, pour la maison et terre noble de Branhoc-Yzel (n° 18) ; Bertranne Le Moing veuve Leguedec, pour une tenue au village de Clozo (n° 33) ; Paul Le Gouvello de la Porte, vicaire perpétuel d'Auray, pour un convenant près Loqueltas (n° 41) ; Jacques de Kermadec, écuyer, sieur du Moustoir, pour diverses tenues aux villages de Kersquer et du Moustoir (n° 92) ; *etc.*

1679-1683

B 957. - Registre grand in-folio, 402 feuillets papier

PAPIER TERRIER DE LA BARRE D'AURAY contenant les déclarations fournies devant les commissaires réformateurs du Domaine dans la paroisse de Pluneret, par les fabriqueurs de la paroisse (n° 1), le recteur pour le presbytère (n° 2), le procureur de la chapelle de Sainte-Avoye (n° 3) ; la communauté des Carmes de Sainte-Anne (n° 4) ; Pierre Riau, chevalier, seigneur de Saint-Quanton, pour les moulins de Tréaubray (n° 5) ; par Ch. Le Douarain, seigneur du Mezé, pour le manoir de Lesquibé et ses dépendances (n° 7) ; Charles du Rohello, sieur du Queuhuen, pour le lieu et le manoir noble de Queuhuen (n° 8) ; Louise Hamon, dame de Monsigny, pour le domaine de Querisper (n° 9) ; par V. Boutouillic, pour le domaine et manoir de Treulan (n° 10), — par divers paroissiens, pour des maisons et des terres au bourg, aux villages de Keredan, du Gouëhic, de Kergoho, de Kerospic, de Kermabentat, de Torerhouet, *etc.*

1679-1684

B 958. - Registre grand in-folio, 345 feuillets papier

PAPIER TERRIER DE LA BARRE D'AURAY contenant les déclarations fournies par devant les commissaires réformateurs du Domaine dans les paroisses de Plumergat et de Landevant par P. Le Tallec, recteur de Plumergat (n° 1), les Chartreux d'Auray (n° 2) ; par Jean de Robien, pour le manoir et domaine de Kergouvello (n° 3) ; par P. du Botderu, pour le manoir et domaine de Trongoff (n° 4) ; par divers propriétaires, pour des tenues et des métairies sises aux villages de Rosconval, du Quinquis, de Querrouxel, au bourg trévial de Mériadec, aux villages de Meslain, au Grand Coperit ; pour les manoirs de la Demi-Ville, du Baizit, de Kerfraval, de Boisdalan, *etc.*

1679-1684

B 959. - Registre grand in-folio ; 438 feuillets papier

PAPIER TERRIER DE LA BARRE D'AURAY contenant les déclarations fournies devant les commissaires réformateurs en présence de notaires de la même cour dans les paroisses de Locoal et de Landaulle, par le prieur commendataire de Saint-Goal (n° 1) ; le vicaire perpétuel de la paroisse (n° 2) ; Jean de Talhouet de Keravéon (n° 3) ; Marie Le Gouvello (n° 5) ; Padern Coudon (n° 13) ; les frères Hervoche (n° 19) ; B. Ezano (n° 40) ; Fr. Pailpré, marchand (n° 52) ; les enfants d'Yves Le Tallouedec, P. Le Berre (n° 64) ; Jacques de Langle, chevalier, seigneur de la Boullaire (n° 91) ; *etc.*

1679-1684

B 960. - Registre grand in-folio ; 685 feuillets papier

PAPIER TERRIER DE LA BARRE D'AURAY contenant les déclarations fournies devant les commissaires réformateurs en présence de notaires de la même cour, dans la paroisse de Pluvigner, pour le presbytère, pour les terres et domaines de Quergo, de Kerloix, de Kerbaoulle, de Kerbastard, de Kerrouan, de Kerronic, de Kerdezerouet, de Kerguero ; pour des tenues sises au bourg et dans les villages de Branbis, de Couetmagouer, de Kerhillias, de Kerpenihuel ; aveux des religieux Carmes d'Auray et des Cisterciens de Lanvaux, *etc.*

1679-1683

B 961. - Registre grand in-folio ; 150 feuillets papier

PAPIER TERRIER DE LA BARRE D'AURAY contenant les déclarations fournies devant les commissaires réformateurs du Domaine dans les paroisses de Ploëren et Plougoumelen, de Baden et de Carnac, par les recteurs, pour leurs presbytères (n° 1) ; par J. Botherel de Quintin, pour trois moulins à mer dépendants de la seigneurie de Pontsal (n° 2) ; par Th. Bigaré, pour le manoir et la terre de Bourgerel (n° 6) ; par Fr. Le Meilleur, pour la maison noble et la métairie de Boisbas (n° 7) ; par G. de Keralbaud, écuyer, pour le lieu et le manoir de Cardellan (n° 8) ; par P. Dondel, écuyer, pour la terre et seigneurie de Kergonnano (n° 10) ; par M. Sorel, chevalier, seigneur du Laz, pour un moulin à mer près du Laz (n° 31) ; par Jean Collet, pour un convenant et des terres au village de Bourgerel (n° 35) ; *etc.*

1679-1683

B 962. - Registre grand in-folio ; 484 feuillets papier

PAPIER TERRIER DE LA BARRE D'AURAY contenant les déclarations fournies devant les commissaires réformateurs du Domaine par Madeleine de Castille, veuve de Nic. Fouquet, surintendant des Finances, pour le comté de Largouet comprenant les terres et seigneuries du Laz, de Beaumer, de Bourgerel, de Treffurat, *etc.*, (1) ; et pour la terre, seigneurie et marquisat de Belle-Isle (2) ; par Nic. Riaud, chevalier, seigneur de Galisson, baron de Ker, pour le manoir et le domaine du Plessis de Ker (3) ; par André de Robien, chevalier, pour la terre et seigneurie de Kerambourg, en la paroisse de Landaule (4) ; par Séb. de Robien, pour la châtellenie et juridiction de Pluvigner (5) ; par Fr. de Marbeuf, veuve de Jean du Han, pour les terres et seigneuries du Val et de Coëtcoursault, en les paroisses de Locmariaker et de Landevant (6 et 7) ; par Fr. de Marin, seigneur de Moncam, pour la terre et seigneurie de Talhouet-Sallo, en la paroisse de Pluneret (8) ; par Françoise de Marbeuf, pour les masures du manoir de Querestes et ses dépendances en la paroisse Ploemer, *etc.*

1683-1684

B 963. - Registre grand in-folio ; 648 feuillets papier

PAPIER TERRIER DE LA BARRE D'AURAY contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis devant les commissaires de la réformation du Domaine dans la paroisse de Locmaria, île de Quibe ron par les propriétaires suivants : Jean Le Toullec, prêtre, vicaire perpétuel de la paroisse (1), le prieur de Saint-Clément dépendant de Saint-Gildas de Rhuis (2) ; Jacquette Le Gril, veuve Cadio, pour l'emplacement de la maison du Lezo et la sergentise féodée (3) ; Vincent Perrodo, pour un logis et des terres au bourg (7) ; Jean Guilleven, du village de Kerdaby (51) ; Germain Moderan, marin du village de Kerenhay (64) ; J. Lemarchant, du village de Kermorvan (73) ; Moricette Le Bihan, du village de Kernahuestre (94) ; François Le Bidan, marin du village de Kernescob (102), Guillaume Loho, du village de Kervihan (114) ; *etc.*

1679

B 964. - Registre grand in-folio ; 570 feuillets papier

PAPIER TERRIER DE LA BARRE D'AURAY contenant les déclarations fournies devant les commissaires réformateurs du Domaine par divers possesseurs d'héritages situés en l'Ile de Quiberon, aux villages du Grand Rohu, de Keroustin, de Portivy, de Port-Halliguen, de Kerbrunec, de Kerrault, de Locmaria, du Mané-Meur, de Rohu, de Runaron, de Rochennault, de Saint-Julien ; par divers propriétaires de presses à sardines ; *etc.*

1679-1683

B 965. - Registre grand in-folio ; 164 feuillets papier

PAPIER TERRIER DE LA BARRE D'AURAY contenant les déclarations fournies devant les commissaires réformateurs du Domaine par J. Le Gril, sieur de Penhouet, pour une maison rue du Petit-Port, paroisse de Saint-Goustan (1) ; par Yves Le Priollic, pour une tenue au village de Kerourio, paroisse de Brech (2) ; par la veuve de Nic. Fouquet, pour les lieux et manoirs du Laz, de Kerveller, de Quelhuezen, de Kermalhuen, de Beaumer, de Bourgerel, de Kercado de Couëteralan, de Kermau, de Pontsal et leurs dépendances composant le domaine du comté de Largouet (1682) ; par Toussaint de Cornulier, marquis de Château-Fromont, et Anne de Tremereuc, héritière de Louis de Tremereuc, qui avait acquis le comté de Largouet par contrat du 10 janvier 1686 ; par Julienne Le Pendu, pour une maison avec jardin au bourg de Plouharnel ; par les Chartreux d'Auray, pour diverses tenues dans la paroisse de Crach ; par le prieur de Saint-Clément de Quiberon, pour le temporel de son bénéfice ; par les Carmes d'Auray, pour la métairie noble du Boisguy, en la paroisse de Plumergat ; *etc.*

1679-1692

B 966. - Registre petit in-folio ; 466 feuillets papier

LIVRE DES SENTENCES CONTENANT les ordonnances de réception, de correction et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier du Domaine d'Auray et le visa de tous les titres produits par les déclarants dont les noms suivent : Margu erite du Drezit, propriétaire d'une maison rue Belzic, à Auray ; Yvonne Comelin, veuve Coret, laquelle a été condamnée à payer 7 sous de rente pour les logements du Tripot, même ville (117) ; *etc.*

1682-1683

B 967. - Registre petit in-folio, 335 feuillets papier

Livre des sentences contenant les ordonnances de réception, d'enregistrement et de correction rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier du **DOMAINE D'AURAY**, et le visa de tous les titres produits par les déclarants : Ant. Le Clech a comparu pour une maison rue du Saint-Esprit, à Auray, et a été maintenu à la charge de payer un sol de chefrente (1) ; P. Riaud, chevalier, seigneur de Saint-Canton, pour le four banal sis près la Commanderie du Saint-Esprit, et a été maintenu à la charge de payer 48 livres de rachat dû au décès du seigneur de Galisson, son frère (25) ; Louis Champoing, pour un jardin avec pavillon sur la montagne de Manéguen, en la paroisse de Saint-Gildas, lequel a été chargé d'un sol de chefrente (34) ; *etc.*

1682-1684

B 968. - Registre petit in-folio ; 295 feuillets papier

Livre des sentences contenant les ordonnances de réception, d'enregistrement et de correction rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier du **DOMAINE D'AURAY** et le visa de tous les titres produits par les déclarants de la paroisse de Saint-Goustan : Jean Mayé, marchand, a déclaré une maison sise en face de la chapelle de Saint-René, paroisse de Saint-Sauveur (n° 20) ; Françoise Rio, dame de Queredan, gouvernante des biens de la confrérie du T.-S. Sacrement en l'église de Saint-Sauveur, a déclaré une maison (121) ; sentence rendue sur l'aveu du domaine et de la seigneurie de Coëtsal, visant des titres du XV^e^ siècle se rapportant aux paroisses de Plumergat, de Pluneret, de Plouarin, de Baden et de Plougonvelen (134) ; les titres produits par les Carmes d'Auray, à propos de leur manoir et domaine de Bojuste, remontent à 1403 (135) ; *etc.*

1682-1683

B 969. - Registre petit in-folio ; 284 feuillets papier

Livre des sentences contenant les ordonnances de réception, d'enregistrement et de correction rendues par les commissaires réformateurs du **DOMAINE D'AURAY** et le visa de toutes les inductions des déclarants des paroisses de Locmariaker et de Crach. Le tuteur des enfants de Fr. de Broël, chevalier, seigneur de Lanigry, et d'Anne de Rohan, a été condamné à payer 50 livres pour la tenue de Kermornoux (n° 17) ; Louise Coëthuhan, veuve de Vincent Lesage, a été maintenue dans la jouissance de sa tenue de Kerpenhir, à la charge de payer 5 sous de rente (n° 38) ; Bertrand de la Couldraie, écuyer, a déclaré un convenant au village de Kercadoret, pour lequel il a produit des actes remontant à 1603 (n° 43) ; Madeleine Le Coigneux, abbesse de la Joie, à propos de rentes en grain à percevoir sur diverses paroisses, a produit un mandement du duc Jean IV, du 6 janvier 1386 (n° 91) ; Louis de Langle, chevalier, seigneur de Langle, a été maintenu en possession de diverses tenues en la paroisse de Crach (n° 96) ; Henri de Roquette, abbé de Saint-Gildas-de-Rhuys, a été condamné à payer 3 sous de chefrente pour la métairie de Loqueltas (n° 131) ; *etc.*

1682-1684

B 970. - Registre petit in-folio ; 353 feuillets papier

Livre des sentences contenant les ordonnances de réception, de correction et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du **DOMAINE D'AURAY** et le visa des inductions des déclarants de la paroisse de Ploëmel dont les noms suivent : les fabriqueurs de l'église paroissiale, Julien du Fossé, Julien Lelivec (7), Julien de Bodoyec, sieur de Guerrec, « d'antienne extraction noble » (14) ; René de Trevegat, chevalier, seigneur de Limoge, a été débouté, dans son aveu de Locmaria, du droit de prééminence dans la chapelle de Notre-Dame (19) ; Pierre Le Prado, sieur de Kergoff, a été condamné à reconnaître qu'il tient la maison de Kergo à foi, hommage et rachat, et à payer 200 livres, à ce titre, plus 315 livres pour les lods et ventes de 1659, et 512 livres pour un contrat antérieur non acquitté (n° 23) ; *etc.*

1683-1684

B 971. - Registre petit in-folio ; 579 feuillets papier

Livre des sentences contenant les ordonnances de réception, de correction et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du **DOMAINE D'AURAY** et le visa des inductions des détenteurs d'héritages dans les paroisses de Plouharnel et d'Erdeven dont les noms suivent : Jérôme Le Portz, recteur de Plouharnel (2), Pierre Le Bail (9), J. Le Bayon (17), P. Guezel (36), Anne de Goulaine (47), Bon. Boutouillic, sieur du Cozquer (97), J. Couttin (161), Georges Paissel, chapelain du bénéfice de N.-D. fondé en la chapelle du cimetière d'Auray par Jeanne Lelivec, dame du Boisterff (230) ; *etc.*

1683-1684

B 972. - Registre petit in-folio ; 552 feuillets papier

Livre des sentences contenant les ordonnances de réception, de correction et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du **DOMAINE D'AURAY** et le visa des inductions des détenteurs d'héritages dans les paroisses de Belz et de Brech dont les noms suivent : Julien Lelivec, sieur de Kervihan, avocat à la Cour, lequel a produit un acte de partage de son père, Pierre, et de sa mère, Aug. Le Thouer, du 22 juin 1665 (13), Ant. Le Métayer, écuyer, sieur de Launay (45), les religieux de Lanvaux (109), Paul Le Gouvello, chapelain de la fondation faite par Michelle Leroux le 3 avril 1625 (241) ; *etc.*

1683

B 973. - Registre petit in-folio ; 339 feuillets papier

Livre des sentences contenant les ordonnances de réception, de correction et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du **DOMAINE D'AURAY** et le visa des inductions des détenteurs d'héritages dans les paroisses de Mendon et de Pluneret dont les noms suivent : les procureurs des chapelles de Notre-Dame, au bourg de Mendon, de Saint-Gildas à Loqueltas, de Saint-Paul, de Saint-Léonard, de Sainte-Marguerite, de Saint-Pierre, de Notre-Dame-de-Pitié, de Saint-Vincent-du-Moustoir, à la charge de reconnaître le Roi pour patron (1) ; Bertrand Chohan, chevalier, seigneur de Coëtcandec, propriétaire de Rosnarho, a été débouté du droit d'enfeu dans l'église de Crach, faute d'avoir justifié ses prétentions (6) ; B. Le Bayon, procureur de la chapelle de la Sainte-Trinité, au village de la Paule, en Mendon (34), Jean de Saint-Giron (71) ; Jacques Tual, économe de l'Hôtel-Dieu d'Auray, a été chargé d'une rente d'un sou tournois sur la tenue de Kerrion (100) ; les Carmes de Sainte-Anne d'Auray ont produit divers contrats de fondation qui sont visés dans les considérants de leur sentence (104) ; *etc.*

1682-1684

B 974. - Registre petit in-folio ; 509 feuillets papier

Livre des sentences contenant les ordonnances de réception, de correction et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du **DOMAINE D'AURAY** et le visa des inductions des détenteurs d'héritages situés dans les paroisses de Plumergat, de Landevant, de Locoal, de Landaule et de Pluvigné dont les noms suivent : André de Robien, chevalier, vicomte de Kerambourg (13) ; Fr. Delaunay, sieur de Keroustin, lieutenant de Pontivy (27) ; Charlotte de Maillé, veuve de René Bariot, chevalier, marquis de Mousy, dame de Saint-Nerven, a été déboutée du droit de chapelle, de banc et d'enfeu dans l'église de Plumergat (44) ; Marie Le Gouvello, dame de Rosambo, a été condamnée à payer 300 livres pour les lods et ventes de 3 tenues en Landevant dont elle n'a pas produit les titres d'acquêt (67) ; Vincent Boutouillic, sieur de Kerbrezel, a été condamné à payer 1 sou de chefrente pour 4 tenues en Locoal, plus à contribuer au paiement de 4 livres de rente due au Roi par le général de la paroisse (152) ; *etc.*

1683

B 975. - Registre petit in-folio, 249 feuillets papier

Livre des sentences contenant les ordonnances de réception, de correction et d'enregistrement rendues par les Commissaires réformateurs du **DOMAINE D'AURAY**, et le visa des inductions produites par les détenteurs d'héritages situés dans les paroisses de Baden, de Carnac et de Locmariaker. Autres sentences rendues sur les déclarations produites par la veuve de Nicolas Fouquet pour la seigneurie de Largouet, et par P. Riaud, chevalier, seigneur de Saint-Canton, principal créancier de la succession de son frère, le seigneur de Galisson, pour la seigneurie du Plessis de Kaer dont le titulaire fut débouté de la qualité de baron. Les inductions des deux dernières sentences comprennent une longue énumération de titres remontant au XV^{e} siècle, *etc.*

1683-1684

B 976. - Registre petit in-folio ; 458 feuillets papier

Livre des sentences contenant les ordonnances de réception, de correction et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du **DOMAINE D'AURAY** et le visa des inductions produites par les détenteurs d'héritages situés dans l'île de Quiberon dont les noms suivent : Jean Le Toullec, vicaire perpétuel de Quiberon (1), J. Lepage (32), Fr. Mahé (76), Jean Le Quellec (97), G. Loho, marin (114), J. Kerguiris, sieur du Bezit, lieutenant civil et criminel au siège d'Auray, Jean Levisage, maréchal au village de Saint-Julien, et autres.

1683

B 977. - Liasse, 176 pièces papier.

Sentences rendues par J.-B. de Cornulier, chevalier, seigneur du Bois-Maqueau, président en la Chambre des Comptes de Bretagne, commissaire député pour la réformation du papier terrier du **DOMAINE D'AURAY** sur des demandes en réduction et en décharge de droits de rachat et de droits de lods et ventes présentées par J. Chedanne, J. Kergozien, Louis de Langle, Urbain de Tréouret, Jean Lelayec, Joseph Geffroy et autres.

1680-1684

B 978. - Liasse, 208 pièces papier.

Sentences de rétablissement en possession, de réduction et de décharge de taxes rendues par le même commissaire député dans le **DOMAINE D'AURAY** sur les demandes présentées par Vincent Boutouillic, Jean du Bois, Jean Lauzer, Jean Le Glas, Jeanne de Kerpezdron, Pierre Lucas, maître architecte, Jean

Loho, lequel a obtenu décharge de rachat en prouvant que son père et sa mère existaient toujours, Jacques Chouquet et Marie Leroy, lesquels ont obtenu décharge de 50 livres en prouvant leur filiation avec Béatrix André, leur aïeule, Ant. Guydo, écuyer, sieur de Kervazo, Julien Lelivec, sieur de Kervihan, patron d'une chapellenie fondée par sa tante Jeanne Lelivec, en 1652, lequel fut condamné à produire des lettres d'amortissement ; *etc*.

1684-1690

B 979. – Cahier, 95 feuillets papier

Sentences des commissaires réformateurs du **DOMAINE D'AURAY** sur l'aveu du comté de Largouet, produit par Toussaint de Cornulier, président à mortier au Parlement de Bretagne, et Anne-Louise de Trémereuc, son épouse, propriétaire de la seigneurie de Largouet, dont ils ont fait voir les titres remontant au XV^{e} siècle, et dénombrement des articles dont ils ont été déboutés. — Arrêts du Parlement de Bretagne réformant les sentences rendues par les commissaires de la Réformation du papier terrier, modérant l'amende infligée au prieur de Saint-Clément de Quiberon (1691) ; condamnant le fermier des menues coutumes d'Auray, prélevées sur les bois merrains, à produire la pancarte déposée à la Chambre des Comptes ; maintenant le baron du Plessis de Kaer dans la mouvance de diverses tenues dont il avait été débouté (1693).

1691-1696

B 980. (3 Cahiers.) — 80 feuillets papier

DOMAINE D'AURAY. — Poursuites contre les vassaux défaillants. — Assignations adressées à la requête du Procureur général par les huissiers de la Chambre des Comptes, et procès-verbaux des saisies faites dans les villages.

1637-1725

B 981. - Registre in-4°, 128 feuillets parchemin.

DOMAINE D'AURAY. — Réformation du rôle rentier de Quiberon. — Extrait de l'édit du Roi de 1538 relatif à l'administration du Domaine en Bretagne ; commission de la Chambre des Comptes à deux auditeurs ; mandement de maîtres P. de Callac et B. Rocaz, de faire les publications nécessaires à Auray, à Saint-Goustan et à Saint-Gildas (1545), bannies et assignations des sergents convoquant les vassaux du Roi en l'île de Quiberon, pour recevoir leurs déclarations d'héritages, de contenance, de franchise ou de décharge. — Procès-verbal du transport des commissaires à Locmaria contenant l'énumération des tenanciers sujets au tierçage, la contenance de leurs biens, la déclaration du temporel des deux prieurés de Lotivy et de Locmaria. La plupart des habitants sont venus déclarer que leurs titres avaient été brûlés pendant les guerres, et qu'ils avaient besoin de délais pour faire leurs déclarations, de même que ceux qui naviguaient sur mer.

1545

B 982. - Registre 236 feuillets parchemin, 46 feuillets papier

DOMAINE D'AURAY. — Livre de réformation du terrier contenant : 1° des lettres patentes du roi François I^{er}, en forme d'ordonnance générale, prescrivant les mesures nécessaires à la répression des usurpations, à l'administration des terres vaines et vagues, et à la réception des actes de foi et hommage (Moulins, 13 février 1538, n. s.) ; commission de la Chambre des Comptes à deux auditeurs, P. de Callac et Bernard Rocaz, de vaquer à l'office de réformateur (1545) ; rôle rentier de la ville d'Auray et des héritages de la campagne, des bourgs et paroisses de ce ressort (1545) ; saisie des possessions de Claude de Malestroit, sire de Kaer, et de Guillaume du Plessis, seigneur du Plessis-

Josso, d'Alain de Couëtsal, de Pierre Chohan et de Guyon de Kerambarz, tous prévôts féodaux du domaine d'Auray, qui n'ont pas comparu à l'assignation des commissaires ; ordonnances des rois Henri II (1559) et François II (1560), prescrivant de démolir le château d'Auray, d'employer les matériaux à la construction du fort de Belle-Isle, sous la surveillance du sieur de Sourdeval, capitaine, d'aliéner l'emplacement ainsi que les terres vagues de la forêt de Lanvaux ; commissions de la Chambre des Comptes, procès-verbal de transport et d'adjudication par voie d'enchères, et rôles des nouveaux tenanciers (1560).

1537-1560

B 983. - Liasse, 157 pièces papier.

DOMAINE D'AURAY. — Contrats d'acquisition de terres, de maisons et d'héritages divers situés dans les paroisses d'Auray, de Baden, de Belle-Isle, de Belz et de Brech, déposés entre les mains du receveur des Domaines pour la perception du droit de lods et ventes, de 1771 à 1777, après le retrait de l'engagement concédé aux Etats de Bretagne en 1758. Quelques contrats antérieurs se rapportent à la maison noble et seigneurie de Tréverat, en Baden, acquise par J. de Keralbaut de Cardelan (1686) ; à la maison noble de Kerdrain, en Brech, acquise par R. Lemoyne, sieur de Coëtdic (1694) ; au passage de Kerlutu, sur la rivière d'Etel, acquis par M. H. de Rosmadec, seigneur de Kerlutu, d'un passager qui l'avait pris à féage du Roi, vers 1680, (1695).

1686-1777

B 984. - Liasse, 192 pièces papier.

DOMAINE D'AURAY. — Contrats d'acquisition de terres, de maisons et d'héritages divers situés dans les paroisses de Carnac, de Crach, d'Erdeven, de Landaule, de Landevant, de Locmariaker, de Locoal, de Mendon, de Ploëmel, de Plouharnel, de Plougoumelen, de Plumergat, de Pluneret, de Pluvigné et de Quiberon, pendant la période de 1771 à 1777. — Quelques contrats antérieurs se rapportent aux terres nobles de Kermadio, en Pluneret, de Rosnarho, en Crach (1704) ; à deux fours à ban, en Pluvigné, et au moulin à vent de Bottueno, en Pluvigné, vendu par les Chartreux d'Auray à Th. de Robien, seigneur de Kerambourg, seigneur châtelain de Pluvigné (1704), *etc.*

1704-1777

B 985. - Registre 113 feuillets papier

DOMAINE D'AURAY. — Inventaire des comptes, baux à rente, minus, aveux et déclarations féodales produits devant la barre d'Auray et expédiés au greffe de la Chambre des Comptes pour être déposés aux archives.

1574-1784

Sénéchaussée royale de Brest et Saint-Renan

B 986. - Liasse, 59 pièces parchemin, 37 pièces papier.

VILLE DE BREST. — Aveux et déclarations pour des maisons et des terrains situés dans la ville de Brest, rues des Jésuites, de Saint-Louis ou de la Vieille-Corderie, rue de Siam ou de Saint-Pierre, produits par Louis-Jacques Guillery, sieur de Marguerin, écrivain ordinaire de la Marine au port de Brest (1727) ; Marie Lars, veuve de François Lestobec, sieur du Plessis, ancien maire de Brest (1727) ; Renée Nail, veuve d'écuyer Joseph Legreffier, sieur du Bois-Launay (1727) ; J.-Philippe Froger,

chirurgien-major sur le Triton, ses frères et soeurs (1741) ; Pierre Malmanche, architecte du Roi (1757), et autres. **1726-176**

B 987. - Liasse, 70 pièces parchemin, 41 pièces papier.

VILLE DE BREST. — Aveux et déclarations pour des maisons et des terrains situés dans les rues de la Rampe, du Cimetière, du Creff, de la Filerie, des Malchaussées, sur le quai et aux environs, produits par J. Robelin, dessinateur des fortifications (1727) ; R.-Raymond de Radonay, chevalier de Saint-Louis, commissaire général d'artillerie à l'Arsenal de Brest (1737) ; Adrien Ozane (1739) ; Gaspard Audiffret, apothicaire (1752) ; Ant. Choquet, sieur de Lindu, ingénieur en chef de la Marine (1763), et autres.

1725-1763

B 988. - Liasse, 43 pièces parchemin, 22 pièces papier.

VILLE DE BREST. — Aveux et déclarations de maisons et de terrains situés rues du Château, de Saint-Yves ou des Carmes, rues des Sept-Saints et du Four, possédés par les filles de Mathieu Gourhant (1727) ; Yves Tanguy, maître voilier ; René Urfien, sieur de Mondol ; Yves Lunven, « chirurgien remeteur, entretenu par sa Majesté » (1727) ; René Tayrand, écuyer, sieur de la Goudronnière, enseigne de vaisseau (1728) ; Charles Febvrier, ancien maire de Brest (1780 ; Laurent Jégou, écuyer, sieur de Tromeur, enseigne de vaisseau, et Louise Pâris du Lac, son épouse, et les co-héritiers de dame Anne Pâris du Lac (1727), et autres ; sentences du siège royal de Brest.

1727-1782

B 989. - Liasse, 72 pièces parchemin, 49 pièces papier.

VILLE DE BREST. — Aveux et déclarations de maisons et de terrains situés dans la Grande Rue, paroisse de Saint-Louis, possédés par Claire Pangallo, épouse séparée de biens de P. Lemaistre, sieur de la Porte (1725); la veuve de Claude Olivier, écuyer, commissaire de la Marine, agissant pour ses deux fils (1725) ; Louis Gohier, maître arquebusier (1727) ; la veuve de Pierre Betbeder, sieur de Bordenave, lieutenant de vaisseau (1727) ; Marie-Anne du Mescam, veuve de J. Chr. de Sévigné, chevalier, capitaine de vaisseau (1726) ; le tuteur du fils de Nic. Carré, écuyer, sieur de Luzançay, commissaire ordonnateur de la Marine (1728) ; L. François d'Achey, chevalier, sieur de Serquigny, lieutenant de vaisseau (1741) ; Hilarion Josselin, comte du Guay, chef d'escadre des armées navales (1751) ; Elisabeth Verdier, veuve de Denis Fustel, garde-magasin des vivres de la Marine (1763) ; et autres. Procurations, ordonnances de publication et de renvoi à la Chambre des Comptes par les officiers du siège royal de Brest ; sentences de publication et de réception.

1725-1763

B 990. - Liasse, 97 pièces parchemin, 50 pièces papier.

VILLE DE BREST. — Aveux et déclarations de maisons et de terrains situés rue de Keravel ou de Ville-Neuve, sous la mouvance du Roi, par les propriétaires dont les noms suivent : Gilles Desnos, chevalier, seigneur de Champmellin, capitaine de vaisseau (1693) ; la veuve de Jean Riot, sieur de Roslan, Madeleine et Claude Frédericsen (1725) ; les héritiers de René Perrot (1727) ; Ant. Pelardy, écuyer, officier du duc d'Orléans (1729) ; Claude de Kerléan, chevalier, sieur de Lisle, capitaine de vaisseau (1731) ; Louis Glou (1752) ; l'abbé Graveran et ses soeurs (1757) ; Marie Rolland, veuve Ropars (1763), et autres ; ordonnances de publication et de renvoi.

1693-1763

B 991. - Liasse, 19 pièces parchemin, 16 pièces papier.

VILLE DE BREST. — Aveux et dénombrements des maisons et héritages possédés, sous la mouvance du Roi, dans la trève de Trenivez ou de Saint-Marc, paroisse des Sept-Saints, par les propriétaires qui suivent : Jean Geoffroy, pour sa mère, O. Calvetz (1450) ; H. Leroux (1497) ; P. Leroux (1540) ;

Louise Kerrousault (1540) ; A. Taillart, écuyer, sieur de Kergean (1631) ; Ol. de Toutanoutre, seigneur de Penanrun (1681) ; Anne Desbois, veuve d'écuyer François-Michel de Conflans (1728) ; la fille de Gilles de Rollon (1729) ; Pierre Fournier, chirurgien, et ses frères (1774), et autres ; sentences de publication et de renvoi, conclusions du siège royal de Brest.

1450-1775

B 992. - Liasse, 12 pièces parchemin, 13 pièces papier.

PAROISSE DE GOUESNOU. — Aveux et dénombrements des terres composant, sous le ressort de la barre royale de Brest, le domaine de Kergroas, possédé par les fils de Prigent Gozillon (1540), par François Gouzillon, écuyer, représenté par sa mère (1606), Louise Le Jacobin, veuve de Guillaume Gouzillon (1663) ; G. Pinart, chevalier, seigneur de Cadellan (1697), les héritiers de Jos. Pinart, chevalier, seigneur, comte de Cadoalan (1754) ; Louis-Philippe de Saint-Germain, prêtre, vicaire-général de l'évêché d'Avranches, cousin germain du précédent (1764), *etc.* ; le domaine et moulin de Mesléan, possédé par Joach. des Cazaux, écuyer, seigneur du Gué-au-Voyer, des Haies-Gasselin et autres lieux (1725) ; sentences de publication, de renvoi et de réception.

1540-1764

B 993. - Liasse, 10 pièces parchemin, 2 pièces papier.

PAROISSE DE BOHARS, OU *BOTGARS*, TRÈVE DE GUILERS. — Aveux et dénombrements des terres et héritages composant, sous le ressort de la barre royale de Brest, le domaine de Kerguisiau, possédé par Jean, fils de Jean Kerguisiau (1446), Henri Kerguisiau (1481), lequel fit aveu aussi pour le manoir de Coëtmeur, en Beuzit, sous la juridiction de Lesneven, Olivier du Louet, père et garde naturel de son fils, François, seigneur de Kerguisiau (1541) ; des terres et des rentes possédées par Marguerite, fille d'Yvon Kernezné, épouse de Jean Kerlozrec (1457) ; Pierre du Val, écuyer (1540) ; Marie du Val, dame de Kergonaneuc (1541), les héritiers de Marie-Josèphe de Kerguisiau (1772), *etc.* ; sentences de publication et de réception.

1446-1775

B 994. - Liasse, 27 pièces parchemin, 14 pièces papier.

PAROISSE DE GUILERS. — Aveux et dénombrements des rentes, terres et héritages, droits réels et honorifiques composant, sous le ressort de la barre royale de Brest, les domaines et seigneuries qui suivent : Coatirbescont, possédé par Yvon Parscau (1447), Val. Silguy (1540), G. Silguy, écuyer (1656) ; le lieu noble de Kergariou, possédé par les enfants de P. Malbec, sieur de la Villeneuve (1731) ; A. Roger, chevalier, seigneur de Campagnole (1751) ; le manoir de Kermerien, possédé par P. Le Maucazre (1540), Julien Jouhan et Cath. Rodellec (1623), Marguerite de Rospiec (1693) ; le domaine et la seigneurie de Kerrouazle, possédés par Val. Pennancoët (1475) et François son fils (1540), le tuteur de René P. (1553) et Guillaume de P., lequel a fait aveu aussi pour les terres de Penanech, de Villeneuve, de Kerboronné, de Coëtsalion et de Trenen, en Plousané ; sentences de publication et de réception.

1447-1775

B 995. - Liasse, 30 pièces parchemin, 8 pièces papier.

PAROISSE DE GUILERS. — Aveux et dénombrements des terres, rentes, héritages, droits réels et honorifiques composant les seigneuries et lieux nobles qui suivent, sous le ressort de la barre royale de Brest : Keruzaval, possédé par la fille de Jean Le Louarn (1540) ; Jeanne de Kerouartz, veuve de G. de Vienne, capitaine de vaisseau (1740) ; Franc. de Kerouartz (1753) ; Leshengant, par Guill. Bidamour

(1478) ; H. du Val (1540) ; Fr. de Lesguen, écuyer, sieur du Tromeur (1680) ; A. Labbé, avocat à Brest (1759) ; Le Loch, par écuyer Jérôme de Kergoët, sieur de Kerestal (1673) ; Mesnoallet, possédé par Marie Riouallen, grand'mère de François Mesnoallet (1540) ; Jean de Penfentenio, écuyer, seigneur de Kermorus ; Charles de P. (1655) ; Penker, possédé par R. Kermorvan (1540) ; J. de Moëllien (1696) ; Pennuknech, par A. Le Normant (1475) ; Villeneuve, par J. Mesnoallet (1478) ; Fr. Pennancoët, seigneur de Kerrouazle (1543) ; sentences de publication et de réception.

1475-1759

B 996. - Liasse, 36 pièces parchemin, 5 pièces papier.

PAROISSE DE GUILERS. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes et de manoirs nobles tenus à foi et hommage, sous la mouvance du Roi, par B. Jouhan et Annette Kervasseuc, sa femme (1428) ; le fils d'Yvon Labbé (1448) ; H. Penancoët (1461) ; Hervé Trefen (1468) ; Henri Courtes (1476) ; Nic. Le Louarn (1478) ; Hervé Plenneuc (1481) ; les filles de G. Gozern (1509) ; Jeanne Kerlech, dame de Lescoet, tutrice de Marc Barbier, son fils (1540) ; la veuve de Jean de Mesconval, Marie Kerengar, Michel Le Quinquis, Jeanne Le Maugazre, Julienne Penancoët, Mahé Talec (1545) ; les héritiers de Françoise de Kerven, épouse de H. de Castel, comte de Saint-Pierre, premier écuyer de la duchesse d'Orléans (1740), et autres ; ordonnances de publication, de vérification et de renvoi.

1428-1774

B 997. - Liasse, 27 pièces parchemin, 3 pièces papier.

PAROISSE DE GUILERS. — Aveux et dénombrements de maisons, de terres, rentes et héritages nobles situés dans la mouvance de la barre royale de Brest, au village de Keréonès, tenus à foi et à hommage par Jean, Guillaume, Sébastien et Fiacre Measgoff, les héritiers de G. Labbé, notaire et ancien maire de Brest (1776) ; au village de Coëtanio, tenus par Valentin Le Well (1495) ; G. Ropartz (1642) ; H. Prigent, sieur de Cosquer, receveur des fouages de l'évêché de Léon (1662) ; au village de Keralan, par Valentin Kerengar et Marguerite Quilbignon, seigneur et dame de Penandreff ; Alix, fille d'Hervé Kerengar (1540), et Olivier de Gouzabat, écuyer, sieur de Kerropartz (1727) ; au village de Kerverziau, par Jean et Olivier Guillou (1479) ; Gueguen Bloas (1506) ; Prigent Les Cazval (1509) ; Tanguy Penandreff (1512) ; P. Maryre et Marie Gallic, femme d'Henri Halgoët, et autres ; ordonnances de publication, de vérification et de renvoi.

1479-1776

B 998. - Liasse, 13 pièces parchemin, 9 pièces papier.

PAROISSE DE GUILERS. — Aveux et dé nombrements de terres tenues roturièrement, sous le ressort de la barre royale de Brest, par la veuve Prigent, dame du Cosquer (1674) ; les enfants Richard, la veuve Le Gourguen (1727) ; Séb. Perrot, expert, Cl. Ropartz et consorts (1728) ; Et. Meslier, chirurgien-major de la Marine royale (1730) ; la veuve Hervé Legleau (1775) ; sentences de publication et de réception.

1674-1775

B 999. - Liasse, 35 pièces parchemin, 41 pièces papier.

PAROISSE DE GUIPAVAS, OU PLOUANATZ. — Aveux et dénombrements des terres, rentes et héritages composant, sous le ressort de la barre royale de Brest, les domaines suivants : le Can ou Kerjaouan, avec son moulin possédé par la veuve de Jos. de la Marche, sieur de Kerfort, et ses enfants (1735) ; Yves Tourot, orfèvre (1752) ; Christ. Kerouanton, propriétaire du moulin (1752) ; Coatanguy, possédé

par la veuve de J. Caret du Tertre (1727) et les héritiers de J. Le Dall, veuve de François Helein (1743) ; Coataudon, possédé par Henri Coataudon (1478), la fille de J. Fr. Coataudon (1742), J.-B. de Coataudon et son frère, enseigne de vaisseau, lesquels ont fait aveu aussi pour les domaines et manoirs de Kerarnon, de Kervethir, de Kerdouric, de Penancoât, de Penancreach et de Kermeur (1753) ; Coatjestin, possédé par Tanguy Goff (1479), Louis Le Gac (1540), Fr. Le Gac (1629), Jacques de Kerviliau, seigneur de Gouesnou et de Coatjestin (1747) ; le lieu noble de Créach-Burguy, possédé par J. de Kersauson, chevalier (1714), Françoise Cesson, dame de Thuault (1751) ; Feunteunanan, possédé par O. Encuff, écuyer, sieur de Measgrall (1540), Jean Penfeuntenio (1610), le tuteur de Fr. de Penfeuntenio, chevalier, seigneur de Measgrall (1750) ; Forestic, possédé par Marguerite Touronce (1503), Hervé Portzmoguer, écuyer (1543), Jean du Cambout (1603) ; Froutven, ou *Froutguen*, possédé par Fr. Rivalen (1540), Renée Huon, tutrice des enfants de son mariage avec Gab. Le Chaussec, sénéchal de Léon (1732), J.-B. de Coëtaudon, époux de M. Anne Le Chaussec (1771) ; sentences de publication et de réception.

1478-1772

B 1000. - Liasse, 26 pièces parchemin, 18 pièces papier.

PAROISSE DE GUIPAVAS. — Aveux et dénombrements des rentes, terres et héritages composant les domaines et seigneuries dont les noms suivent, sous le ressort de la barre royale de Brest : le moulin de Keranfur, exploité par Prigent Léal (1752) ; le domaine et manoir de Ker-an-Marchant, possédé par Guillaume Lesguen (1476) ; Tanguy Lesquen (1540) ; Anne du Mescam (1757) ; le lieu et manoir noble de Kereller, possédé par B. Leny, veuve d'Olivier Keraudy (1482) ; J. Tuormily (1542) ; Prigent Leny (1624) ; le lieu et manoir de Kergor, possédé par le fils d'Yvon Queneléan (1464), par Tanneguy Queneléan (1506) ; le domaine et manoir de Kermeur, possédé par écuyer Prigent du Val (1540) et les héritiers de Cath. de Keroullas, épouse de Fr. de Coataudon (1708) ; le lieu et domaine de Lanarec, (*Lanhoazrec*), possédé par Y. Le Roux (1477) ; Prigent Le Roux (1508) ; Y. Lysac, sieur de Poulquijean (1705) ; Y. Lebreton (1750) ; Franc.-Jos. de Rosily, chevalier, chef d'escadre (1773) ; le lieu noble de Lanrus, possédé par Edelise Jullou (1618) ; Jean Le Diouguel, sieur de Kercalvez (1642) ; Jean du Thoya, négociant à Landerneau (1726), et Anne Larzel, sa veuve (1756) ; le domaine et la seigneurie de Lossulien, possédé par Guillaume de Cornuaille, seigneur de Kerguern (1512) ; J. de Guengat, seigneur de Lyvinot, héritier de Franc. de Cornuaille (1587) ; Anne Kerannon, veuve d'écuyer Louis Fleury, seigneur de Keranreun (1683) ; Marie-Jeanne de Kergroadès, épouse et tutrice à l'interdiction du marquis Séb. de Kerouartz (1753) ; sentences de publication et de réception.

1464-1775

B 1001. - Liasse, 53 pièces parchemin, 44 pièces papier.

PAROISSE DE GUIPAVAS. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, d'héritages, de droits réels et honorifiques, de manoirs nobles tenus à charge de foi et hommage, sous le ressort de la barre royale de Brest, avec les dénominations suivantes : le lieu noble de Penanguer, possédé par J. Alex. Le Grand, écuyer, gentilhomme de la Grande Vénerie de France (1716), Louis Le Grand (1754) et par ses filles, épouses de P. de Kersaint-Gilly et de Jacques de la Motte-Vauvert, par ses fils (1776) ; le manoir, la seigneurie du Questel et son domaine, possédés par Jean de Talhouet (1540) ; Jacques T. (1610) ; Renée Blenchant, veuve de Nic. Marye, et consorts (1682) ; Ant. de Coisy, inspecteur général des manufactures de Bretagne, tuteur des enfants issus de son mariage avec M. Charlotte Marion (1757) ; des maisons et des terres au village de Relecq, possédées par Hervé Guéguen (1454), les héritiers de Jean Azenor (1460), Azelice Guezenec et consorts (1496), Goulhen Kerrouanton (1540) ; le lieu et manoir de Runcom, possédé par Hervé Keranguen (1478) ; des maisons et des terres au

village du Rody, possédées par Hervé Le Guenel (1478), Guillaume Gil et L. Briant, sa femme (1481), Jean Le Toullec et ses enfants (1540), Jeanne Le Bourhis ; le lieu noble du Rody, possédé par les enfants de René Taillart, écuyer (1629), Fr. Lesguen, écuyer, sieur du Tromeur (1673), V. Huon de Kermadec (1713) ; le parc et domaine de Saint-Tudon, possédé par O. de Cornuaille (1511), Anne Labbé, veuve Lelayer (1763), les enfants Pichon (1774) ; le lieu noble de Tourbihan, possédé par Guillaume Keranguen, écuyer, sieur de Kerdenez (1618), Marie Keroullas, sa veuve et ses filles (1641), Isaac Monod, lequel possédait aussi le lieu de Kerhallé, en Lambezellec, pour lequel il a fait déclaration (1673) ; le manoir et domaine de Vigeac, possédé par Fiacre Kerliviry, nièce et héritière de Guillaume Kerliviry, seigneur du Vigeac (1540), la fille d'Yvon Kerliviry (1561), le fils aîné de Ronan Mol, chevalier, seigneur de Kerjean (1711) ; sentences de publication et de réception.

1454-1776

B 1002. - Liasse, 53 pièces parchemin, 28 pièces papier.

PAROISSE DE GUIPAVAS. — Aveux et déclarations de rentes, de moulins, de terres, de manoirs et d'héritages nobles possédés, sous le ressort de la barre royale de Brest, par la fille de feu Bernard de Coëtivy (1446), A. Thépault (1478), H. Leroux, Salmon Le Billaut (1496), Y. Le Voyer (1476), Bernard Latour, écuyer, seigneur de la Tour (1740) ; Jean Le Penneguès, Marie Meassouflem, veuve de Jean Kersangily, seigneur de Kerouhant ; Yvon Kerengar, seigneur de Kerengar ; Jeanne de Coëtivy, propriétaire du manoir de Kertanneau (1540) ; Jean Kerbrieuc, écuyer, seigneur de Keranstrahet (1546) ; François du Louet et Jacquette Le Gac, seigneur et dame du Plessis-Coëtjunval (1643) ; Joseph, fils de Jean Le Dourguy, écuyer, sieur de Laumeval (1728), les enfants de Jean Salion, propriétaires des moulins à eau de Stangallas (1775) ; sentences de publication, de vérification et de renvoi à la Chambre des Comptes.

1446-1777

B 1003. - Liasse, 19 pièces parchemin, 11 pièces papier.

PAROISSE DE GUIPAVAS. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes et d'héritages tenus en roture, sous le ressort de la barre royale de Brest, par Jacques Le Guillou (1672), Françoise Coroller, dame de Kerguellen (1703) ; René Le Pape, sieur de Kermorvan (1727) ; les enfants de Jean Le Guell, Goulven Kerjean et Jeanne Mathezou, sa femme, Yves Le Brenneur, V. Talhouet de la Grationnaie, chevalier, capitaine au régiment de Touraine (1727) ; Julitte de Kerguelen, veuve d'Hervé de Keroulas, écuyer (1772) ; B. de Jacquelot, chevalier, seigneur de Bois-Rouvray (1776), et autres ; sentences de vérification et de réception.

1672-1776

B 1004. - Liasse, 31 pièces parchemin, 32 pièces papier.

PAROISSE DE LAMBEZELLEC. — Aveux et dénombrements des terres, héritages, rentes, droits réels et honorifiques dépendants, sous le ressort de la barre royale de Brest, des domaines et seigneuries dont les noms suivent : le lieu et convenant du Bot, possédé par B. Le Chaussec (1623), J. Ollez (1636), J. du Mescam (1716) ; le manoir et lieu noble de Keravel, possédé par P. Le Dymoine (1541) ; le lieu et moulin noble de Kerenou, ou *Kerarnou*, par Hervé de Cornouaille (1540), Guillaume de C. (1620), la veuve de René de C. (1705), Marie-Charlotte de C., veuve Leborgne (1753), lesquels ont déclaré aussi être en possession des offices de voyer prévôt, et de sergent féodé de la ville de Brest, à raison de la dite terre ; le domaine et manoir noble de Keranroué, ou *Villeray*, possédé par J. Guillou (1675), J.-B. Guillou (1729), sa veuve et ses enfants (1757) ; le domaine, le moulin et le manoir de Kerleguer, possédés par G. Kergroazés (1508), Fr. du Mescam, écuyer (1653), ses enfants mineurs (1670), les

enfants de J. du Mescam (1731), René de la Chapelle (1731), la veuve de Vincent Labbé, maire de Brest (1747), la veuve de Tanneguy Labbé de Pennalen et ses deux filles (1763), *etc.*, — sentences de publication et de réception.

1508-1767

B 1005. - Liasse, 25 pièces parchemin, 14 pièces papier.

PAROISSE DE LAMBEZELLEC. — Aveux et dénombrements des terres, rentes, héritages, droits réels et honorifiques dépendants de la seigneurie, du manoir et lieu noble de Quijac, possédé par Jean Foucault (1479), François du Louet, aussi seigneur de Kerguiziau, en Bohars, dont il a donné la déclaration (1605) ; O. du Louet, seigneur de Coëtjunval (1627) ; Robert du L. (1676), Renée Le Borgne de Lesquiffion, comtesse de Béthune, veuve du précédent, remariée à Fr.-A. de Béthune, chef d'escadre (1685) ; Franc. de Montmorency-Luxembourg, prince de Tingry, lieutenant-général des armées du Roi (1751) ; le lieu et manoir de Tréornou, possédé par Yvon Kerdaniel (1540), Yves K. (1603), Marie Bourdilleau, veuve de Jean K., écuyer, sieur de Tréornou (1638), Gab. de Bouvens, chevalier, seigneur du Bois de la Roche (1702) ; André de B. (1739), J.-B. Mazurié, écuyer, gentilhomme de la Grande Vénerie (1752) ; J. Robert (1777) ; le lieu et convenant noble de Traoujoly, possédé par G. Delaroche, marchand (1631) ; Th. Le Mayer, sieur de la Villeneuve (1677) ; *etc.*

1479-1778

B 1006. - Liasse, 52 pièces parchemin, 27 pièces papier.

PAROISSE DE LAMBEZELLEC. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes et d'héritages nobles situés sous le ressort de la barre royale de Brest, au bourg, dans les villages de An Forestou, An O Guell, An Poul, de Keredern, de Kerguerec, de Kerhallé, de Keraudren, de Kergonnan, de Kerancoasen, aux garennes de Measpaul, de Kergaradec ; aveux du moulin de Traon-Stivel et autres produits par A. de Kergorlay et Franc. de Kerguisiau, son épouse (1540), Ol. de Toultanoultre (1678), Jean Le Cholenec (1478), Jeanne du Val, veuve G. Pennandreff, douairière de Kerbezrent (1540), la veuve de Jean de Mareil, écuyer, sieur de Penfont, laquelle a déclaré avoir des prééminences dans les églises des Sept-Saints et de Saint-Yves, à Brest (1631), Thomas Courtois, écuyer (1540), Guillaume Coëtaudon, écuyer (1540), et autres ; sentences de publication et de réception.

1478-1777

B 1007. - Liasse, 40 pièces parchemin, 25 pièces papier.

PAROISSE DE LAMBEZELLEC. — Aveux et dénombrements de rentes, de terres et d'héritages nobles situés dans le ressort de la barre royale de Brest, aux villages de Keraulan, Keranfuruz, Kerinou, Kerlineuf et Kerrouaud, possédés par Jean Cadoudal (1497), François de Raznic (1540), les héritiers de Françoise de Kerlech, comtesse de Tronchâteau (1705) ; aux villages de Liavéan, de Lostrat, de Lanmouron, de Lanredec, de Messedon et de Maison-Blanche, possédés par Yves Touronce, seigneur de Coëtmanach (1540), Guillaume du Châtel, au nom de sa fille Anne, dame de Kerazouet (1546), les héritiers de Jean Le Mevel (1642) ; aux villages de Penargartz, de Pontanezen, de Penarvally, de Penanrun, de Parc an Guerch, possédés par G. du Kermeur (1482), B. Cadoudal (1540) ; aux villages du Grand Spernot, de Tréverguel, de Restec, possédés par Jean Le Normant (1446), les enfants d'Hervé Fleury (1645), et autres.

1446-1776

B 1008. - Liasse, 58 pièces parchemin, 39 pièces papier.

PAROISSE DE LAMBEZELLEC. — Aveux et dénombrements de terres, rentes et héritages, tenus roturièrement, sous le ressort de la barre royale de Brest, dans l'étendue des territoires du Poul, de Kerellé, de Kerbernard, de Keredern, de Measrioual, de Penancreach, de Traonbihan, de Penanreun, de Kerigonan, par Jean Le Stobec (1642), François Le Barsic (1699), Gilles des Nos, seigneur de Champmeslin, capitaine de vaisseau (1704) ; François Kadot, chevalier, seigneur de Boutteville, capitaine de vaisseau, et Jeanne de Kerezéon, son épouse (1726) ; Cl. de Quilleveré, écuyer, sieur de Kervelegan, et Jeanne Pâris du Lac, son épouse (1734) ; la veuve de J.-B. Guillou de Keranroy, avocat, et autres.

1642-1777

B 1009. - Liasse, 5 pièces parchemin, 1 pièce papier.

PAROISSE DE LANILDUT. — Aveux et dénombrements des terres, rentes et héritages, droits réels et honorifiques dépendants de la seigneurie et du domaine de Gouverbihan, possédé par Riou de Rosmadeuc, Marguerite, sa fille, et François de Boiséon, son gendre (1477), par Marguerite de R., dame de Boiséon (1514) ; par Claude de Boiséon, seigneur de Boiséon, de Coëtrenan et de Penhoët (1541) ; par Isabelle de la Boissière, dame de Kermorvan, douarière de Coëtinisan, tutrice de son fils, Pierre de Boiséon ; sentences de publication, de visa et de réception.

1477-1576

B 1010. - Liasse, 3 pièces parchemin, 1 pièce papier.

PAROISSE DE LANRIVOARÉ. — Aveux et déclarations des terres composant le lieu et convenant noble de Pentoullec ; le lieu roturier de Penanguear, possédés par Ph. Leleyer (1728), René du Poulmic, écuyer, seigneur de Traonhuel (1740), Yves Quemeneur (1757).

1728-1757

B 1011. - Liasse, 2 pièces parchemin, 8 pièces papier.

PAROISSE DE LARRET. — Aveux et dénombrements des terres et héritages composant le domaine noble de Saint-Denec, possédé par les héritiers de Marie du Poulmic, religieuse hospitalière à Quimper (1721) ; Jean Taden, marchand ; François Haouel (1733), les héritiers de Budoc Mathieu, capitaine de vaisseaux marchands (1754) ; *etc.*

1721-1754

B 1012. - Liasse, 37 pièces parchemin, 22 pièces papier.

PAROISSE DE MILISAC. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, d'héritages, de droits réels et honorifiques dépendants du domaine et manoir noble de Keraudy, possédé par Anne de la Forest, laquelle en céda l'usufruit à Prigent du Châtel, seigneur de Coëtivy (1540) ; par Vincente de Rohan, dame de la Châtaigneraie, tutrice de Maurice de Plusquellec (1540) ; par Jos. Thépaut, chevalier, seigneur du Breignon, et ses frères cadets (1750) ; Hervé Thépaut, comte de Breignon, inspecteur des haras pour les Etats de Bretagne (1774) ; du domaine et manoir de Kergoleau, ou *Kerhourlé*, possédé par Charles de Roscerf (1505), Rolland du Liscoet (1540), son pupille, Pierre du L. (1556), Bonaventure, fille de Jacques du L., et son mari, Jean de Nevet (1637), Marie de Nevet, veuve de René Le Rouge, seigneur de Trolain (1673), la marquise douairière de Nevet (1722) ; du convenant de Keromnès, possédé par Cl. Kerbic, sieur de Kerrault et du Menec, et Marie Bergoet, héritiers d'Yves Bergoet de Kerallion, écuyer (1632), par les filles du précédent (1662) ; Marie, fille de Jean Fouquet, écuyer, sieur du Cosquerun, et de Marg. de Kerbic (1741) ; du lieu et manoir de Tresléon, possédé par Even, fils d'Yvon Treffléon (1448), Pierre Tresléon et Marie Kervizin, sa mère (1540), René, fils

d'Alain de Kerguiziau, chevalier, seigneur de Tresléon (1720) ; autres déclarations concernant des terres nobles, sises aux villages de Lannic, de Kerdenouarn, de Botiguer, de Penancoat ; des terres roturières occupées par Y. Quemeneur, les enfants de Jean Kerbaul, et autres ; sentences de publication et de réception.

1448-1777

B 1013. - Liasse, 12 pièces parchemin, 15 pièces papier.

PLOUARZEL. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, d'héritages, de maisons, de droits réels et honorifiques dépendants du manoir et du domaine de Langalla, possédés, sous la barre royale de Brest, par Yvon de Langalla, seigneur de Langalla (1541) ; Claude Kerlech (1610), Claude de Kerlech, seigneur de Kergougar, de Kerbraslouen (1652) ; de divers héritages situés aux villages de Kerescar, de Keranponçon, de Rubian, de Rumeur, possédés noblement ou roturièrement par François de Kerjean, écuyer, et Jeanne de Coëtquellen, son épouse (1673) ; par la veuve de Pierre de Clamorgant, écuyer (1728), par les enfants d'Yves Kerebell, par les soeurs Legleau, et autres ; sentences de publication et de réception.

1541-1777

B 1014. - Liasse, 55 pièces parchemin.

PAROISSE DE PLOUDALMEZEAU, *ALIAS* GUITALMEZEAU. — Aveux et dénombrements d'héritages, de rentes, de terres, de droits réels et honorifiques, tenus noblement à foy et hommage, sous le ressort de la barre royale de Brest, par Yvon de Saint-Goueznou, écuyer, prévôt féodé de la sergentise paroissiale (1410), François de Saint-Gouezou, seigneur de Breignon (1476) ; de divers villages, par Morice de Campir et les héritiers de Mahaut de la Fosse (1420), Ol. Campir (1445), Amice Le Vayer (1447), Cath. du Châtel, épouse de Prigent de Coëtivy (1452), Mahé Calvarin (1462), G. Le Gouezou (1473), Y. Boulch (1476), P. Kerguizin, V. Heussaff (1479), Nedelech Penkaer (1494) ; sentences de publication et de réception.

1410-1494

B 1015. - Liasse, 31 pièces parchemin, 8 pièces papier.

PAROISSE DE PLOUDALMEZEAU. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes et d'héritages tenus noblement, sous le ressort de la barre royale de Brest, par Jeanne du Fou (1500), Hamon de Kerdalohez (1540), Jeanne Kerengar, dame de Lestang, veuve du Val, G. Campir, seigneur de Campir et de Kerozal (1540) ; J. Le Borgne de Keraliou, époux de Marie Ploeuc (1619) ; François, fils d'Hervé Teven, écuyer, seigneur de Gourannou (1655), Christ.-Thomas de la Lande (1696), et autres.

1500-1699

B 1016. - Liasse, 15 pièces parchemin, 18 pièces papier.

PAROISSE DE PLOUDALMEZEAU. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de droits réels et honoriques dépendants, sous le ressort de la barre royale de Brest, du domaine noble de Coatarguruet, possédé par H. Bizien (1728), les enfants Jestin (1749), Michel Le Guell (1774) ; du domaine et de la seigneurie de Coëtmeur, possédés par Cath. de Kerimel, héritière d'Alain de Plusquellec (1480), Alain de Tournemine (1505), Fr. de Tournemine (1542) ; du domaine de Kerguer ou Kerver, possédé par Hamon de Kergroazès (1475) et François de K. (1540), Maurice de Kersauson, chevalier, seigneur de Goasmelquin, lieutenant de vaisseau (1775) ; du domaine de Kerlech, possédé par Robert, fils de Prigent Kerlech (1462)) ; Cath. Penhoëdic, tutrice de Tanguy Kerlech (1509) ; Franc. K. (1540) et Cl. de Kerlech (1562) ; sentences de publication et de réception.

1475-1775

B 1017. - Liasse, 25 pièces parchemin, 27 pièces papier

PAROISSE DE PLOUDALMEZEAU. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de droits réels et honorifiques dépendants, sous le ressort de la barre royale de Brest, du domaine de Kerlozreuc, ou *Kerloret*, possédé par Maurice Kerlozreuc, écuyer, seigneur de Kerlozreuc (1501), Jean K., seigneur de Penancoët (1540), Jean de K. (1610) et Gabrielle Leny, sa veuve (1635), François, fils de Jean de Kersulguen, seigneur de Forestic et de Penancoët (1655) ; Joseph de K. (1683), Laurence de K., héritière de Françoise, marquise de Kersulguen (1773) ; du domaine de Kerneyen, possédé par J. Mathezou, écuyer, seigneur de Kerpeoch, officier d'artillerie (1727) ; Françoise Jourdain et sa veuve, Louise de Coninck (1776) ; du domaine de Kertanguy, possédé par O. Hamon (1476), Prigent Knech-Querault (1540), Cl. Thomas (1763) ; du domaine de Keruzou, possédé par Even Talleuc (1476), Isabelle Kernizin (1540), Tanguy de Mathezou, écuyer (1736), et sa veuve, C. Jeslin ; du domaine de Kervasdoué, possédé par J. du Mescam, écuyer (1653), Eléonore Torledan, sa veuve (1667), et autres ; sentences de publication, de renvoi et de réception.

1476-1776

B 1018. - Liasse, 134 feuillets, 27 pièces parchemin, 25 pièces papier.

PAROISSE DE PLOUDALMEZEAU. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, d'héritages, de droits réels et honorifiques dépendants, sous le ressort de la barre royale de Brest, du domaine de Landegaro, possédé par Hervé de Cornouaille, seigneur de Kerenou (1543) ; Jos. Damesme (1720), Vinc. Damesme, chevalier, seigneur de Kernatoux, lequel fit aveu aussi pour Monrepos et Kerbihan (1773) ; du domaine de Lesideuc, ou *Lasideuc*, possédé par la femme d'Yves Medeuc (1541) ; Prigent Parsevaux (1557), la mère d'Alain Parcevaux (1566), G. Kermeydec, écuyer (1624) ; du manoir de Lestenen, possédé par Bernard Lesteanan (1476), Louise du Ros, dame douairière de la Pallu (1618) ; Gabriel de Kergariou (1729), les héritiers de Cl. Stephan (1756) ; du domaine de Lestremeur, possédé par Nic. Gouschet (1494), Jacob Rosnivinen (1507), Jeanne Lorieux (1540), Jean Lesguen, écuyer, et Marguerite Touronce, sieur et dame de Lestremeur (1610), Jos. de Kermenguy, chevalier (1741) ; du domaine et de la seigneurie de Mesnault, possédés par les héritiers de Christ. de Coëtivy (1466), et d'Olivier de Coëtivy (1480), par Jean de Kergorlay, seigneur de Kersalaun et de Tronsily (1683) ; du domaine de Pratmeur, possédé par Tanguy Rannou (1540), René de Sauzay, baron de Thays (1619) ; du domaine de Penanech, possédé par Suzanne de Carné (1540), Michel Picot de Prémenil, seigneur de Kerliver (1756) ; du domaine des Salles, possédé par Ch. de Ploeuc, seigneur de Sécusson, et Marie de Saint-Goueznou (1540), le tuteur de Vincent de P. (1561) ; Françoise de Coëtnempren, veuve de M. Floch, seigneur de Messilly (1728) ; Anne de Sauzay (1774) ; du domaine de Stanganeol, possédé par Azelice Soleil, veuve G. Kergroazès (1500) ; Hervé du Val (1540), Charlotte de Kerléan (1728) ; sentences de publication, de renvoi et de réception.

1466-1774

B 1019. - Liasse, 35 pièces parchemin, 47 pièces papier.

PAROISSE DE PLOUDALMEZEAU. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, d'héritages nobles et roturiers, produits devant la barre royale de Brest par divers propriétaires établis dans les villages de Poulbarquet, de Kerdiallez, de Mesmerot, de Kerras, de Kermibin, de Gourannou, de Mesmorgant, de Redehiny, de Porsal, de Kerzunet et autres dans les territoires de Saint-Pabu, de Guichellé de l'Aber-

Benoît. — Olivier Sallion fait aveu pour le moulin Provost (1763) ; sentences de publication et de réception.

1718-1777

B 1020. - Liasse, 33 pièces parchemin, 26 pièces papier.

PAROISSE DE PLOUGONVELEN. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de droits réels et honorifiques, tenus noblement à foi et hommage du duc de Bretagne et des rois de France, sous le ressort de la barre royale de Brest, sous les noms suivants : le domaine et manoir de Berbourbier possédé par J. Kerouartz, veuve G. Heussaff (1540) ; Marguerite, fille de Jean Kernatous, écuyer (1717) ; le manoir de Keranrozet possédé par la veuve de M. Siviniant (1734) ; le manoir et lieu noble de Kerancleuz possédé par Fr. Le Rodellec, dame douairière de Keruzon, curatrice de François de Kermorvan, son fils (1643), la veuve d'Ol. Le Déauguer, chevalier, seigneur de Kerantret (1752) ; le convenant et lieu noble de Kerprat possédé par H. Le Garo, écuyer, sieur de Kerredec (1540), M. Kernatous, écuyer, sieur de Kerprat (1645), les enfants de Mathieu Delafont et J. du Bois-Guéhenneuc, seigneur de Kermenguy (1752) ; le manoir et lieu noble de Kervezennec possédé par François Le Veyer, écuyer (1652), René du Moëlien, chevalier, seigneur de Gonandour, lieutenant de vaisseau (1756) ; le domaine et manoir de Kerredeuc possédé par Jean An Ostis (1507), Rob., fils de Jean Kerlech, sieur de Quenquis (1540), Jean, fils de Robert K. (1553) ; le manoir et lieu noble du Plessis, possédé par R. de Kermoisan, baron de Trésiguidy (1701), Jonathas de Kergariou, héritier de la demoiselle de Trésiguidy, sa cousine germaine (1747) ; le manoir et lieu noble de Poulbrouen possédé par Tanneguy Penfeuntenio, sénéchal de Brest, et Cath. Kermorvan, son épouse (1631) ; le manoir et domaine de Poulherbet possédé par René Le Verge (1669), Jacques Le Verge (1696) ; le manoir, les fiefs et la seigneurie de Saint-Haouen possédés par Olivier Mol, chevalier, seigneur de Kerjean, et Thérèse de Kerouartz, son épouse (1730), lesquels ont ajouté la déclaration des fiefs et de la seigneurie de Vigeac, en Guipavas (1730) ; autres déclarations des rentes et domaines dépendants de la prévôté féodée de Plougonvelen produites par Yvon Kermorvan (1410), Yvon K. (1476), François K. (1501), *etc.* ; sentences de renvoi et de publication.

1410-1757

B 1021. - Liasse, 87 pièces parchemin.

PAROISSE DE PLOUGONVELEN. — Aveux et dénombrements de rentes, de maisons et d'héritages nobles tenus à foi et hommage des ducs de Bretagne et des rois de France sous le ressort de la barre royale de Brest, et possédés par Robert, fils d'Yvon Kermorvan (1444), Richard, fils de Tanguy Mol (1449), Jean Le Barbu (1450), la fille et le gendre de Jean Kerviguigan (1458), Y. Hamon (1459), Jean Kerdoniou (1462), Yvon Huon (1468), Even Le Sarracin (1467), Tanguy Kermorvan (1475), Rob. de Kerlech, B. Le Dréanneuc (1475), Christ. Le Maucazre (1476), J. Heusaff et Cath. Touronce, H. de Kerlech (1478), B. Mol (1497), Jean Portzmoguer (1499) ; Christ. Le Maucazre et Méance Kerscau (1500), Fr. Kermorvan (1506), Aufray Elez (1540), A. Quonyam, B. Le Podenestean (1540), Y. Le Barsic, J. Kerdeniel, les enfants de Guillaume Le Belou, Séb. Kerouartz (1540), Rob. Kermorvan (1542) et autres ; sentences de renvoi et de publication aux plaids généraux.

1444-1543

B 1022. - Liasse, 34 pièces parchemin, 48 pièces papier.

PAROISSE DE PLOUGONVELEN ET SA TRÈVE DE TREFILIS. - Aveux et dénombrements de rentes, de maisons et d'héritages nobles tenus à foi et hommage du Roi sous le ressort de la barre royale de Brest, et possédés par Ol. Beligant, seigneur de Kerbabu (1646), G. Lanuzel, sieur de Keriven, (1673), Y. Le

Gac, prêtre, Jean Masson (1698), René Le Gleau (1727), les enfants de Tanguy de Kersoulla, écuyer, et de Jeanne Floch (1701), Val. Mazé, constructeur de barques, Renée Mol, veuve de P. de Penfeuntenio, écuyer, tutrice de ses enfants (1728), Philippe Mesgoff, maître de barque (1753), Michel Penfeuntenio, seigneur du Lannou (1753), J.-B. Fyot de Kerouanen (1758) ; et autres.

1646-1758

B 1023. - Liasse, 31 pièces parchemin, 31 pièces papier.

PAROISSE DE PLOUGONVELEN. — Aveux et dénombrements de rentes, de terres et de maisons tenues roturièrement et à simple obéissance du Roi, sous le ressort de la barre royale de Brest, dans les territoires de Poulherbet, de Penanquer, de Cozquer, du Menigot, en la trève de Treffilez, par Ol. Fontenay, écuyer, sieur de Kerprat (1655), Auffray Bras (1673), Ph. Lelayer (1717), Fr. Léveillé de Beaumont, chirurgien de la Marine (1727), Fr. Floch, notaire royal (1732), les héritiers de G. Siviniant (1739) et autres ; sentences de renvoi, de publication et de réception.

1655-1776

B 1024. - Liasse, 48 pièces parchemin, 27 pièces papier.

PAROISSE DE PLOUGONVELEN, TRÈVE DE LOCHRIST. — Aveux et déclarations de terres, de rentes, d'héritages, de droits réels et honorifiques tenus noblement à foi et hommage du Roi, dans le ressort royal de Brest, sous les dénominations suivantes : le manoir noble de Birlou, possédé par les enfants mineurs de Fr. de Kersulguen et de Marie-Thérèse de Kerléan, seigneur et dame de Birlou (1748) ; la terre et le fief de Gorreconq possédé par Jean Mol (1475), Fr. Huon, écuyer, sieur de Kermadec (1618), P. Audren, chevalier, seigneur de Kerdrel, et Marie du Mescam (1757) ; le lieu et manoir noble de Kerandion, possédé par Noël Le Déauguer (1540), Fr. de Gouzabatz, écuyer, et Marie Le Déauguer (1698) ; Guillaume Mol, sieur de Kerjean (1540), Maurice de Kersauson, propriétaires d'une maison et lieu noble au territoire de Kerandron (1774) ; le lieu et manoir noble de Kerrinou, possédé par Bernard, fils d'Yvon Le Dreneuc (1436), Prigent Aucguin (1497), Y. Riou (1540), Cath. Prigent, veuve Le Verger (1715), Marie Moal, veuve Provost (1729), Marc Duboscq (1754) ; des maisons et des terres au village de Kergueny ou Kerviny, possédées par J, Michel (1475), G. Kerasquer, H. Langolian (1476), H. Michel (1540), Fr. Le Vayer, H. Huon (1540), Prigent, fils d'Olivier Michel, écuyer, sieur de Kervenny (1701), Marie Michel (1752) ; le manoir, le domaine et la seigneurie de Poulconq, possédés par H. Le Verger (1476), J. Le V. (1540), Fr. Poncelin, H. Kermorvan (1540), Fr. Lescoet, Lancelot Le Veyer (1606), Nic. Le V. (1653), Jean, fils d'Alain Le Veyer, écuyer (1734), *etc.*

1436-1774

B 1025 (Liasse.) — 72 pièces parchemin, 47 pièces papier.

PAROISSE DE PLOUGONVELEN, TRÈVE DE LOCHRIST. — Aveux et dénombrements de rentes, de terres, d'héritages, de maisons, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage du Roi, sous la barre royale de Brest, avec les dénominations suivantes : le lieu et manoir de Boulliot ou Poulliot, possédé par M. Le Barzic, sieur de Keranstiffel (1634), Cor. de la Garde, dame du Stang (1727), G. Loudin, prêtre (1752) ; le manoir et lieu noble de la Roche-Durand, possédé par G. Mol (1540), G. de Poulpiquet (1603), Bernard de P. (1646), Luc-Sévère, fils de Jean de Poulpiquet, son frère aîné (1751) ; les manoirs et lieux nobles de Traouezern, de Turgozern et Tuoufern possédés par Mahé Le Dymoine (1494), Ol. Le D. (1540), Madeleine de Portzmoguer (1663), G. du Drenec, veuve d'Urbain de Tinténiac (1673), G. Mazé (1716), les héritiers du marquis Gabriel du Poulpry, maréchal de camp (1726) ; divers héritages situés au village de Trouvern ; le manoir et lieu noble de Trémaria, possédé par Noël Heusaff, sieur de Kerezlen (1669), les enfants de Tanguy de Keroullas (1741) ;

divers héritages possédés par Hervé Keriezre (1446), Yvon Mol (1475), Yvon Le Gac (1486), Marguerite Le Dymoine, femme du Ros (1500), Claude Le Ny, douairière de Kerautret (1664) ; autres déclarations concernant des maisons et des terres sises au bourg du Conquet, possédées par la veuve de V. Laurent, J. Poncelin, Jean Audren (1540), Alain Boudic, écuyer (1540), Eléonore Le Masson, veuve d'écuyer Alain Le Vayer (1753) ; autres déclarations de terres et de maisons tenues roturièrement aux lieux dits Mesmeulegan, Port-Milin, Mesguezel, Penanguer, Toulbroch, au bourg de Lochrist et aux environs.

1446-1771

B 1026. - Liasse, 30 pièces parchemin, 33 pièces papier.

PAROISSE DE PLOUGUIN. — Aveux et dénombrements d'héritages, de rentes, de terres, de maisons, de droits réels et honorifiques tenus noblement à charge de foi et hommage, sous la barre royale de Brest, avec les dénominations suivantes : la garenne de Kermanic, possédée par les enfants de Goulven Goachet (1721), de Marguerite Bergot (1757) ; la garenne de Pontquelliant, par Jean Jaffrèz et consorts (1752) ; le lieu noble du Streajou, possédé par les héritiers de Fr. Quemeneur (1750) ; le manoir, le domaine et la seigneurie de Tronsily ou *Tuonsilic*, situés en la trève de Locmajan, possédés par Jeanne du Quelenec, veuve de Guillaume de Launay (1423), Thomine de Poulmic, veuve d'Olivier de Tournemine (1451), Olivier de T. (1478), René de Kerlech (1540), Louis de Kergorlay (1702), Alain de K. (1736) ; autres aveux de terres nobles et roturières situées aux villages de Quinquis, Kerangall, de Kerlaouenan, de Cruguellou, de Kerneveno, possédées par G. Lesguen (1475), Tanguy Lesguen, écuyer (1507), Françoise Le Nobletz, curatrice d'écuyer Lancelot Le Chenoir (1632), Jul. Le Chaussec, sieur de Kermadec (1652), Pierre Lesné, écuyer, sieur de Saint-Jean (1729), Jean Huon de Kermadec, chevalier (1747), les vassaux du marquis de Querhoent, afféagiste des droits domaniaux du Roi dans les paroisses de Ploudalmezeau et de Plouguin (1772) ; *etc.*

1423-1777

B 1027. - Liasse, 112 feuillets et 19 pièces parchemin, 21 pièces papier.

PAROISSE DE PLOUGUIN. — Aveux et dénombrements de rentes, de terres, d'héritages, de droits réels et honorifiques dépendants, sous le ressort de la barre royale de Brest, des lieux et domaines nobles dont les noms suivent : le manoir noble de Plouguin possédé par Guillemette Kerscau, religieuse de la Joie d'Hennebont (1540), Hervé Kerlech, sieur de Kerascouet, (1540), Ch. Kernoch, curé de la paroisse (1720), R. de Kermorial, écuyer, seigneur de Penarvan (1752) ; le fief noble de Campir, par les héritiers de Guill. Luchandre (1734) ; le manoir de Kerdeniou et ses droits de prééminence en l'église de Locmajean, occupé par Prigent Derian (1505) ; le lieu noble de Kernizan possédé par Y. Mazé (1728) ; le domaine et manoir de Kernevené par Jeanne de Kerlech, dame de Lesguern (1558), Alain Le Chaussec (1618) ; le manoir et lieu noble du Lez par Marie du Cambout, veuve de F. Le Viger, seigneur du Conquet (1728), Franc. de Kerjean, enseigne de vaisseau, seigneur de Kerjean (1752) ; la seigneurie, le domaine et manoir de Mesnault, possédés par Marie du Juch, dame douairière du Châtel, du Juch et de Coëtivy (1541) ; Charles-Louis de Kergorlay, lequel a fait déclaration comprenant aussi les terres et fiefs de Tronsily et de Kerdiniou (1705), sa veuve Marie-Françoise des Nos (1724), laquelle a fait aveu pour les droits de moutaux appartenants au Roi dans toute l'étendue du ressort de Brest (1724) ; *etc.*

1505-1757

B 1028. - Liasse, 39 pièces parchemin, 28 pièces papier.

PAROISSE DE PLOUMOGUER, ET SA TRÈVE DE LAMBEZRE. — Aveux et dénombrements de rentes, de terres et d'héritages tenus noblement sous le ressort de la barre royale de Brest, à la charge de foi et hommage par Cl. Pilguen (1540), Marie du Châtel, épouse d'Alain du Couëdic, écuyer, sieur et dame de Kergoaller (1617), Jean du Couëdic (1653), Jean-Corentin du Couëdic (1717), les enfants mineurs d'Aug. Lelarge d'Ervau, chevalier, seigneur d'Anzan, capitaine de vaisseau (1764), propriétaires du lieu noble de Branterch ; par Marie Keroullas, tutrice de Tanguy du Bois, son fils (1540), Yves du Poulpry, chevalier, seigneur de Lavengat, sénéchal au siège de Lesneven, fils de René du P. et de Claude du Bois (1673) ; Guillemette du Poulpry, baronne de Kersauson (1696), la veuve d'Alain du Poulpry (1740), tous propriétaires du lieu et manoir noble de Keranaouet ; par Hervé de Kerbescat (1475), Marguerite Kerbezcat (1543) ; autres aveux concernant des terres nobles situées dans les villages de Kerdervé, de Kerlogué, de Kerbiriou, produits par Madeleine et Marguerite de Tournemine (1540), Gabriel du Châtel, chevalier, seigneur de Coatangars ; Yvon Le Moine, seigneur de Trevinguer (1540), Marie Kerbriec, dame de Keranstrat (1617), Paul Gourio, écuyer, sieur du Refuge (1737) ; Ildut Moyot (1752) ; autres aveux concernant des biens roturiers situés au bourg, aux lieux dits Penanvern, Landonouy, Kerlogué, Kerzeloc, possédés par Franc. Meastrivel, écuyer, sieur de Kervelegan (1673), la veuve du comte de Boiséon (1708), les filles d'Yves du Bois, sieur de Tronjolly (1726) ; Marg. de Portzmoguer (1728), les filles de Tanguy Labbé de Pennalen, bailli de Brest (1774) ; *etc*.

1475-1774

B 1029. - Liasse, 18 pièces parchemin, 11 pièces papier.

PAROISSE DE PLOURIN. — Aveux et dénombrements des terres, héritages, manoirs, droits réels et honorifiques, possédés noblement sous le ressort de la barre royale de Brest, dont les noms suivent : le château, manoir et seigneurie de Kergroadès déclarés par Marie-Jacq. Fleury, veuve de Robert de Kergroadès, chevalier, maître de camp de cavalerie (1714) ; le manoir de Lanlen et ses dépendances par la mère d'Hervé Keranvrays, sieur de la Fosse, mineur (1540), aussi propriétaire d'An ty Coz (1574), la fille de Cl. Penchoadic, épouse de Vinc, du Louet, vicomte de Plédran (1621) ; le manoir du Kermeur avec ses dépendances possédé par Guillaume du Kermeur, aussi propriétaire de Measmelour (1505), Guillaume de K., petit-fils d'autre Guillaume (1540), la fille de Cl. Gab. de Kerléan, seigneur de Kermerien, épouse de Fr. Garicq, écuyer, sieur de Kervasiou (1721), Gab. O. L'Ilès et consorts (1751) ; le domaine et la seigneurie de Keroullas possédés par la veuve d'Hervé Keroullas (1420), Hervé K. (1500), Tanguy de Keroullas, écuyer (1540), Marie, fille de François K. aussi propriétaire du manoir de Keralan (1563), François, fils de Jean K. (1636), Guillaume de Keroullas, chevalier, seigneur aussi de Touronce, de Quellenec et de Messelou (1673) ; le lieu noble du Menegou par le tuteur des enfants de Servais Briand (1751) ; autres aveux concernant trois garennes.

1420-1757

B 1030. - Liasse, 58 pièces parchemin.

PAROISSE DE PLOUZANÉ. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, d'héritages et de maisons nobles tenus et possédés sous le ressort de la barre royale de Brest, à devoir de foi et hommage du duc de Bretagne, par Yvon, fils de Marguerite Mesnoalet (1427) ; Even Kerléan, époux de Jeanne Quilbignon (1446), Yvon Le Guenel (1458), Yv. Le Doc et Marguerite de Kerloasou, sa femme, héritiers de Cath. Lovenan (1462) ; Guill. Dubois, Nic. Le Saulx, H. Quémeneur, détenteur de biens à Penanclus ; Tanguy Rolland (1463), Alain, fils de Jean Le Quelleuc, Olivier Le Dreneuc (1464), Hervé Kerdaniou, Paul, fils de Guill. Jouhan (1468), H. Kerriezre (1475), Jean du Cozquer, Y. Le

Coëttan, Even Le Taniou (1476), G. Le Cloëstic, G. Kerlannou (1478), Y. Lescazoal, H. Hamon, P. Torledan, Jean Le Jaudour, Y. du Halegoet, tuteur de son fils Jean (1478) ; et autres.

1427-1478

B 1031. - Liasse, 25 pièces parchemin.

Paroisse de Plouzané. — Aveux et dénombrements de rentes, de terres, d'héritages et de maisons nobles tenus et possédés noblement, sous le ressort de la barre royale de Brest, par Guillaume du Bois (1480), les héritiers de G. Le Bras, Jean Boucaran, Yvon Le Gludic, Nic., fils de Jean Masson (1486) ; par Guyon, fils de J. Prigent (1493), J. Garric et Jeanne Kersangily, héritiers de Isabeau Penandreff (1494), Perric Le Tremen, petit-fils de Catherine Kervezezon (1494), Perric, fils de Bernard Kersangily (1498), et autres.

1480-1498

B 1032. - Liasse, 27 pièces parchemin.

PAROISSE DE PLOUZANÉ. — Aveux et dénombrements de maisons, de terres et d'héritages nobles situés sous le ressort de la barre royale de Brest et possédés, à charge de foi et hommage, par H. Poulpiquet, Jean Le Jaudour, Yvon Kerernech (1500) ; Nic. Le Menez, Paul Jouhen, Rob. Moysan, L. Le Coattan (1501), Y. Le Saulx, Nic. Kerdonion (1507), Y. Pezron (1509), Nouël Boulonce (1504), Michel Perenez (1514), et autres.

1500-1516

B 1033. - Liasse, 43 pièces parchemin, 2 pièces papier.

PAROISSE DE PLOUZANÉ. — Aveux et dénombrements de terres et d'héritages nobles situés dans le ressort de la barre royale de Brest et possédés par Yves, fils de Tanguy Touronce, écuyer, seigneur de Coatmonach, tuteur de son fils Jean, Catherine Kerlech, tutrice de Jean Jouan, fils d'autre Jean, Jean Jouhan, seigneur de Kernyvigan, fils de Guyomarch et d'Amice Kervazec, Marguerite de Tremen, Jeanne Kerscao, dame de Penancoat, mineure ; Goulhen du Halegoët, sieur de Deellec ; Ch. de Penmarch et Jeanne Quilbignon, seigneur et dame de Coëtlestremeur et de Coatdenès, Fr. Ryoalen, seigneur de Mesléan, Anne, fille d'Yves du Tremen, écuyer, curatrice de Françoise de Keroulas ; ordonnances de la Chambre des Comptes portant renvoi à la barre de Brest, et certificats de publication et d'homologation.

1540-1543

B 1034. - Liasse, 55 pièces parchemin, 22 pièces papier.

PAROISSE DE PLOUZANÉ. — Aveux et dénombrements de rentes, de terres et de maisons situées sous le ressort de la barre royale de Brest et tenues no blement à foi et hommage par Guillaume Keranguen, écuyer, sieur de Kersaosoun (1603), G. Kergadiou, écuyer, sieur de Tromabihan (1603), Franç. du Louet, sieur du Dresnec (1618), Franç. Penmarch, seigneur de Coatenès (1624), Fr. Le Rodellec, écuyer, et Cath. Le Vayer, sieur et dame de Portzic (1644), propriétaires du convenant et lieu noble de Kernevent, par Hervé Jahouen (1646), G. Charles, sieur de Kerineuf (1652), Jean du Tremen, écuyer, sieur du Tertre (1654), Françoise Le Saulx et Noël Fontenay, écuyer, pour Cath. Le Saulx (1655), Hamon Pochat (1656) et autres ; sentences de publication et de réception.

1603-1673

B 1035. - Liasse, 33 pièces parchemin, 57 pièces papier.

PAROISSE DE PLOUZANÉ. — Aveux et dénombrements de rentes, de terres, de maisons, d'héritages et de droits divers, tenus à simple obéissance ou à foi et hommage, sous le ressort de la barre royale de

Brest, dans les lieux dits Le Cun, Kerveguen, Coatguellen, Kerleven, Villeneuve, Keralgus, Cozquer, Penfeunten, Kermao, Kernon, Kerambellec, Kerguestec, Coatmellen, Coatenez et Quilimerien, par les héritiers de Franc. Le Gac, sieur de la Porte-Blanche (1697), Christ. de Portzmoguer (1712), Al. Alexis Jouan, écuyer, sieur du Timotter, major général des côtes du département de Crozon (1727) ; la veuve de Jean Mol, écuyer, sieur de Kergus (1728), Y. Le Veyer, écuyer (1729) ; la soeur de François Lesparler, chevalier, seigneur de Coatcaric, enseigne de vaisseau (1741) ; Jos. de la Fruglaie, chevalier, seigneur de Kervers (1747) ; le frère de René Mittern, sieur de Rimeur, avocat, sénéchal du Châtel (1750), Ol. Le Borgne, chevalier, seigneur de Coëtivy, Rob. Le Veyer, veuve de Cl. de Guer, marquis de Pontcallec (1751) ; autres aveux concernant des terres nobles et roturières situées dans la trève de Locmaria aux lieux dits Kerberez, Keraméan, Keralguy, Kerilleau, Goulven, produits par Tanguy de Kerret, écuyer, sieur de Kerrouazle, et Marg. du Tremen, son épouse (1673) ; Christ. Creach (1751), la veuve d'Urbain-Hervé de Quelen, chevalier, seigneur de Querhoent (1752), Jacques Lamotte et consorts, receveur des octrois à Brest (1764) et autres ; déclarations des terres, rentes, droits réels et honorifiques dépendants de la prévôté ou sergentise fieffée de Plouzané, possédée, en 1410, par J. du Halegoët, en 1478, par Yvon du Halegoët.

1410-1775

B 1036. - Liasse, 50 pièces parchemin, 49 pièces papier.

PAROISSE DE PLOUZANÉ. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de manoirs, de droits réels et honorifiques dépendants, sous le ressort de la barre royale de Brest, des domaines et seigneuries dont les noms suivent : le domaine et manoir du Bois (*an Coat*), possédé par H. Poulpiquet (1478), Catherine, fille de J. P. et d'Anne Keranrays, seigneur et dame du Halegoët (1550), J. Kerguisiau, prêtre (1618) ; la métairie et le convenant noble de Coatedern possédé par Le Vayer (1508), Marg. fille de G. Touronce, écuyer (1610), la veuve de B. Perrot et ses enfants (1662), Yves Perrot, prêtre (1713), M. Termillier et consorts, J. Denis (1740) ; le manoir et lieu noble de Coatglas, possédé par H. Jacquel (1567), J. du Bois, écuyer, sieur de Kergaradec (1619), les héritiers de Séb. Gourio, sieur de Lannoster (1698), les héritiers de Marg. Gourio (1731) ; le manoir et lieu noble de Coatguillé, possédé par Franc. Le Rodellec, écuyer, seigneur de Portric, et Cath. Le Vayer (1657), les enfants mineurs de René Le Rodellec et de B. de Ploeuc, sieur et dame de Kernevent (1673) ; Gabrielle de Keroulas, veuve de Y. Le R. (1711), Ronan Le R. pour ses frères et soeurs (1758) ; le lieu et convenant noble de Hellegoc, possédé par Cath. Le Ru, veuve Le Run, Mathieu Le Run (1703) et Franç. Le Run (1727) ; le lieu et manoir noble de Langolian, possédé par Tanguy Kerriezre (1510), Franc. de Kerriezre (1540), son fils Robert Kerriezle (1603), François Mol, écuyer, et Anne Kerriezre, son épouse (1632), Ronan Jaoua du Beaudiez, héritier de Jos. Mol (1757) ; le lieu et manoir de Languilforch, possédé par H. Corpell (1478), Ol. Le Roux, écuyer (1618), Guillaume Le R. (1665), M. du Poulpiquet, héritier de l'abbé Leroux (1755) ; le manoir de Lanhevel, possédé par H. du Halegoët (1540), fils de Guillaume du H. et de Marie de la Motte, Hervé du H. (1611), Louise du Halegoet, épouse de Fr. Le Ny (1709), Jean du Tertre, chevalier, seigneur de Montalais, capitaine de vaisseau (1753), les afféagistes du moulin (1757) ; le lieu et manoir noble de Lescas, possédé par moitié par M. de Penfeuntenio, sieur de Lisle (1739), et par Anne de Kernezné, marquise de la Roche (1757), *etc.* ; sentences de publication, de renvoi et de réception.

1475-1776

B 1037. - Liasse, 57 pièces parchemin, 33 pièces papier.

PAROISSE DE PLOUZANÉ. — Aveux et déclarations de rentes, de maisons, de terres, de droits réels et honorifiques tenus noblement à foi et hommage, dans le ressort de la barre royale de Brest, sous les dénominations suivantes : le lieu noble de Kerarnier possédé par J. Le Coat et consorts (1704), Y.

Quemeneur, sieur de Kerazret, et Gab. Le Coat (1728) ; Fr. Corric (1752), Cl. de Poulpry, veuve de Fr. Kerguisiau, chevalier de Kervasdoué, lieutenant de vaisseau (1764) ; le manoir et lieu noble de Keraulan possédé par Jean Le Roux (1540) ; le lieu et manoir de Kerebreust possédé par G. Le Garric (1475), P. Kerropartz (1476), Th. Garric (1506), R. Gilart, sieur de Keranroux (1603), les enfants du précédent (1642), Jeanne Floch, épouse de Ch. Fyot, sieur de Kerrouanez (1669), B. de Massiac, écuyer, ingénieur à Brest (1701), la veuve et les enfants de J. Torrec de Bassemaison (1777) ; le manoir et lieu noble de Kerdivizien possédé par J. Jouhan (1476), J. Jouan et Fr. Poncilin (1603), Anne Mesgoff, veuve Jacob (1697) ; le lieu noble de Kergueguen possédé par Y. Le Sarracin (1477), Laur. Gestin (1495), Fr. Fyot, veuve d'Ol. de Portzmoguer, sieur de la Villeneuve, et leurs enfants (1763) ; le lieu noble de Kerguillerm possédé par J. Le Chaussec (1644), sa veuve Cl. Gouzillon (1652), Luc du Bouëxic (1751) ; le lieu et manoir de Kerhourleau possédé par Cl. Deneuf, écuyer, (1639), P. Deneuf (1722), Hervé de Chateaufur et Marie Deneuf (1729) ; le lieu et manoir de Keryergarz possédé par Is. Kerouartz, veuve d'Y. Quilbignon, seigneur de Coetdenez (1540), Noël Kerrannou, écuyer, et M. de Poulmic, sieur et dame de Kereznant (1642), G. Huon de Lanhouardon, prêtre (1716), Marguerite Huon (1728), T. de Matejou, sieur de Kerunou (1742) ; le lieu et manoir de Keribin par Even Kerernech (1477), H. Rolland (1540), G., fils de Gab. Rolland (1639), Gilles de Trécesson (1749) ; le lieu et manoir de Kerlannou par T. Kerguisiau et Jacq. du Halegoet (1540), Fr. de Lescoet, veuve de L. Kerguisiau (1631), Ch. fils de Fr. de Kerguisiau (1730) ; le lieu et manoir de Kerlevezen par H. Nedellec (1501), O. Le Heder, écuyer (1540), J. Le Heder, sieur de Kerlambert (1603), Y. Le H. (1637), Chr. Gourio, sieur de Menmeur (1735), Ch. Gourio, chevalier (1764), son fils Gabriel, lieutenant au régiment de Berry (1775) ; *etc.*

1475-1777

B 1038. - Liasse, 33 pièces parchemin, 24 pièces papier.

PAROISSE DE PLOUZANÉ. — Aveux et déclarations de terres, de rentes, de maisons, de droits réels et honorifiques tenus noblement à foi et hommage, dans le ressort de la barre royale de Brest, sous les dénominations suivantes : deux manoirs à Kermahezre, possédés par J. Bihan (1476) et G. Le Corre (1477) ; le manoir et lieu noble de Kerropartz, possédé par M. Le Veyer, épouse de B. de Portzmoguer (1540) ; les hoirs de Louis Desloges du Mesguen (1732), Séb. Desloges (1741), R. Ferret, sieur de Tronjoly (1757) ; le manoir et lieu noble de Kersalaun, possédé par A. de Kergorlay et Fr. de Kerguisiau (1540), Franc. Nouel, veuve de Cl. de Kergorlay, et ses enfants (1669), Noël Le Vasseur, contrôleur de la Marine à Toulon (1700), L. Beaussier, sieur de Lisle, capitaine de vaisseau (1752) ; le manoir, le lieu noble et la seigneurie de Keruzas, possédés par Annette de Dinan, aïeule de Eon Foucaut, seigneur de Lescoulouarn (1416), Jeanne du Pont, dame de Kerlizien (1469), Gauvain de Langueoez (1500), les curateurs de Jean de Langueoez, seigneur de Sévérac (1503) ; le manoir et le lieu noble de Kervalaënec, possédé par L. Hubac (1664), Y. Le Gac, sieur de l'Armorique (1699), sa veuve Anne Hubac (1716), El. Le Gac, leur fille (1752) ; le manoir et lieu noble de Kervizien, possédé par le fils de J. Le Bris (1540), René Lanuzel (1673), les héritiers d'André du Laurent, écuyer, et de Marie Le Paige (1753) ; le lieu et convenant noble de Keryven-Bras, possédé par G. Caouce, sieur de Mesellec (1646), G. Nouel, sieur du Heder (1673), G. Nouël (1752), J.-B. Montier, pensionnaire du Roi (1763), *etc.* ; sentences de publication, de renvoi et de réception.

1416-1765

B 1039. - Liasse, 54 pièces parchemin, 40 pièces papier.

PAROISSE DE PLOUZANÉ. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage du duc et du Roi, sous le ressort de la barre de Brest, et composant les domaines et seigneuries dont les noms suivent : Lesconvel possédé par Guimarch

Kervazeuch (1477), Bernard K. (1540), Isabeau K. autorisée de son mari, Pr. Pezron, Jean Pezron (1637), M. du Mans, écuyer, sieur du Chalais (1737), Ch. de Clairambault, écuyer, seigneur de Lesconvel (1752) ; le lieu et convenant noble de Mescam ou *Kervogar*, possédé par H. Le Harquin (1623), Cl. Harguin, sieur de Kerouzien (1655), Fr. Le Harquin, veuve de Séb. Le Barbier, chevalier, seigneur de Kerjean (1678), Cath. Ollivier, veuve de P. de Fayet, capitaine de vaisseau (1744) ; le manoir et lieu noble de Neizvran possédé par B. Jouhan (1603), Cl. Carn, écuyer, sieur de Keryven (1643), Franç. de Coataudon, veuve de Cl. de Silguy (1707), Marie-Anne Betbeder, veuve de Jean de la Jaille, chevalier, capitaine de vaisseau (1750) ; le manoir et lieu noble du Nevent possédé par Noël Le Vayer (1540), J. Verduc (1696), Cath. Verduc, veuve de Cl. Olivier, écuyer, et consorts (1729) ; le lieu et manoir noble de Penanpont possédé par Marg. Mol, veuve de Guy Kerannou, sieur de Leseroutte (1618), Fr. de Kermenou, écuyer, et Marie de Kerannou (1652), les enfants de Tanguy de Kersauson et d'Anne de Penfeuntenio (1696) ; le manoir de Penvern possédé par la veuve de M. Huon, écuyer, seigneur de Kerhuon (1728) ; le lieu et manoir noble de Toulbroch possédé par B. Kersangily (1480), Guill. de Kerchantenan, écuyer (1652), Louise Touronce (1727) ; le manoir, les fiefs et la seigneurie de Tremen possédés par Em. Le Tremen (1477), P., héritier de Guyo march Le T. (1501), P. Le T. (1504), Yv. Le T (1540), Françoise, fille d'Yves Le Tremen (1673), son fils René de Mesnoalet (1694), la veuve de Rob.-Jean, comte de Marbeuf, qui a fait aveu pour Kerallan, en Plouzané, et le Louch, en Guilers (1746) ; le lieu noble de Tremaidic possédé par Guih. Poulpiquet (1477), Yv. Kerazret (1509), Ol. Caramour (1696) ; le manoir et lieu noble de Tronhaezre possédé par Margilie Jac (1476), Paul Jouhan, héritier de H. Hémery (1478), Rob. Le Saulx (1540) et ses enfants.

1476-1752

B 1040. - Liasse, 40 pièces parchemin, 30 pièces papier.

PAROISSE DE PLOUZANÉ. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons et d'héritages tenus roturièrement à simple obéissance, sous le ressort de la barre royale de Brest, dans les villages de Keranguen-Isellaf, Keriell, de Keralan, Kersalaun, Keralguy, Kerlannou, Trouharé, Kerivoal, Measbigodou, Laurivinic, Keryven, Kerneiz, Penancleuz, Kerezon, possédés par Louis Le Douget, écuyer, sieur de Kerdanezre (1644), Jean Le Déauguer, écuyer, sieur de Keraultret, et ses enfants (1675), Mathieu Le Map (1706), Jean Le Mayer, écuyer, commissaire de la Marine (1705), Jean Loseach, sieur de Trévarguen, J. Mazé, G. Le Hir, P. Lalla, et autres.

1620-1727

B 1041. - Liasse, 51 pièces parchemin, 66 pièces papier.

PAROISSE DE PLOUZANÉ. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons et d'héritages tenus roturièrement à simple obéissance, sous le ressort de la barre royale de Brest, dans les lieux dits Mescam, Queralguy, Kervaer, Toubelena, Guezenmeur, Keriouarn, Kerfezen, Penhars, Perrosjar, Kerveguen, Tregannan, Goulven, Kervizien, *etc.* ; par Anne Querannaouet, veuve Labbé ; Marie Carn, veuve de Jean Mol, seigneur de Saint-Haouarn (1727), Louis de Mesnoalet, écuyer (1728) ; Y. Kervajan, Fr. Kerriguy (1739), René Gourio, prêtre, abbé du Menmeur, recteur de Brest (1743), François Gahaignon (1772), Marguerite Carquet, épouse d'Yves Le Dall-Queréon de Mesrivoal, enseigne de vaisseau (1775), et autres.

1727-1777

B 1042. - Liasse, 1 pièces parchemin, 3 pièces papier.

PAROISSE DE PORSPODER. — Aveux et dénombrements de terres situées sous le ressort de la barre royale de Brest et possédées par François Jourdren (1730) et consorts, les héritiers de Joseph Jourdain

(1774), Marie-Anne Leizour, Hervé Jourdain, prêtre, et Marie Jourdain, veuve d'écuyer François-Marie Jouan, sieur de Kerrohic, propriétaires aux villages de Pratjorou, de Lanargrahet et du Mazou.

1730-1776

B 1043. - Liasse, 14 pièces parchemin, 12 pièces papier.

PAROISSE DE QUILBIGNON. — Aveux et dénombrements des terres, rentes, héritages, droits réels et honorifiques dépendants, sous le ressort de la barre royale de Brest, du domaine et manoir de Lanhenguer possédé par Françoise Dalamot, épouse de Clair Michel, sieur de Kerhorre, avocat (1741), la veuve de René Dalamot (1753), Benj. de Signay, sieur de la Goupillière, et Franç. Dalamot, son épouse (1758) ; dépendants du domaine de Larchantel possédé par B. Girard (1506) ; Guillaume Gilard, écuyer, fils de Nicolas (1610), René Girard, écuyer (1629), Guillaume G. (1639), François G. (1687), Gabriel G. (1731), François Gil et ses enfants (1698).

1451-1758

B 1044. - Liasse, 228 feuillets, 2 pièces parchemin, 2 pièces papier.

QUILBIGNON (SAINT-PIERRE). — Aveux et dénombrements des terres, héritages, rentes, droits réels et honorifiques dépendants de la seigneurie du Châtel dont le siège était à la Motte-Tanguy, possédée, sous le ressort de la barre royale de Brest, par François, fils d'Olivier, seigneur du Châtel, chevalier (1455) ; Olivier du Ch. et Marie du Poulmic (1480), Tanneguy du Ch., seigneur de Poulmic, de Lestrenic et de Kersalio, et Marie du Juch (1500), tutrice de Claude du Ch., baron de Marcé (1542), par les héritiers d'Antoine Crozat, chevalier, commandeur des ordres du Roi, et Marie Legendre, son épouse, lesquels ont compris dans leur aveu les seigneuries de Pont-Mauny, de Kerouazle, de Mesnoalet, de Coëtlezeviry, de Lesvorn, (1743 et 1750), avec leurs dépendances dans les paroisses de Larret, Lanildut, Milisac, Brest, Saint-Renan, Ploumoguer, *etc*.

1455-1750

B 1045. - Liasse, 65 pièces parchemin, 27 pièces papier.

PAROISSE DE SAINT-RENAN. — Aveux et déclarations concernant le minage et la cohue de la ville de Saint-Renan, nommée d'abord l'*hôtel du Minage*, qu'occupait Guillaume Coëtmanach (1445), Olivier Coëtmanach (1486), Bertrand, fils de Prigent Coëtmanach (1540), Marie-Charlotte de Poncilin, épouse de R. de Troëlin, seigneur de Kerjean (1701), écuyer, François. Ch. de Troerin (1739), le devoir de minage consistant en la vingt-quatrième partie des froments, seigles, fèves, pois et orges vendus au marché. Autres aveux et dé nombrements de maisons et de terres possédées par Yvon Kerscau (1475), Tanguy Touronce (1505), Jeanne Kergollan (1506), Yvon Mao (1540), Nic. Le Gac, sieur de Kerconstantin (1637), Gabriel Le Blant, maître chirurgien (1727), Jacques Jourdain, lieutenant général civil et criminel au siège de l'Amirauté de Léon, à Brest (1728) ; Gabrielle de Bouvens (1728), les héritiers de Gabriel Salaün (1732), Françoise de Portzmoguer, dame de Kermarchar (1752), Françoise du Dresit, veuve d'écuyer Louis de Cohars (1752), et autres vassaux de la mouvance du Roi ; réquisitions, sentences de publication, de réception et de renvoi du siège royal de Brest à la Chambre des Comptes.

1445-1763

B 1046. - Liasse, 2 pièces parchemin, 7 pièces papier.

PAROISSE DE TRÉGLONOU ET ÎLES DE L'OCÉAN. — Aveu et déclaration des maisons, terres, rentes, droits divers relevants du Roi, sous la barre royale de Brest, et composant le lieu noble de Kervoa, possédé par Charles Touronce, prêtre, héritier de sa tante, Ursuline à Saint-Pol-de-Léon (1729) ;

publication aux plaids généraux, conclusions du procureur du Roi, sentence de renvoi à la Chambre des Comptes et arrêt de réception ; autres aveux rendus pour l'île, le château et la seigneurie d'Ouessant, par René de Rieux, marquis d'Ouessant (1696) ; pour l'île de Molène, par les enfants mineurs du marquis et de la marquise de Coatanscoure (1708).

1696-1729

B 1047. - Liasse, 29 pièces parchemin, 29 pièces papier.

AVEUX COLLECTIFS PRODUITS DEVANT LA BARRE ROYALE DE BREST pour des rentes, des maisons, des héritages nobles et roturiers situés dans diverses paroisses de ce ressort et possédés par Y. Le Drenneuc après le décès de sa mère Mathelit de Languenoez (1419), la mère d'Yvon Foucaut, sieur de Lescoulouarn (1450), H., fils de Rob. de Kergroazès (1463), Hervé Leroux et J. Coippel, son épouse (1473), J. du Bois, possesseur de Keramonet (1475), Fr. de Saint-Gouesnou, écuyer, sieur de Saint-Breignon, possesseur du manoir de Sallou en Ploudalmezeau et d'un autre en Plouguin avec des dépendances nombreuses (1476), Y. Rivallen, écuyer, et Cath. Jourdain (1479), Guill. Kerannou et Jeanne Keroullas (1498), Y. Le Dreneuc, écuyer, sieur de Kerouziau (1506), Y. Rolland, possesseur de Keryven en Plouzané (1509), Fr. de Boiséon, chevalier (1697), la veuve de Luc de Kernezné, chevalier, marquis de la Roche (1700), laquelle a fait aveu pour les seigneuries et domaines de Curu, de Penanech, de Kerbozrec, de Kercharles et de Keruzas, en Milisac et Plouzané, la veuve de Fr. Lestoubec, sieur du Plessis, afféagiste de trois moulins (1708), les héritiers d'Alain du Mescam, écuyer, et de son fils (1717), J. de Rosily, écuyer (1717), la veuve du marquis de Cheffontaine (1719), Renée de Boiséon (1734), les fils d'Yves Quemeneur, sieur de Kerazret (1749), Math. de Rosily, Michel Fr. Jouan, chevalier, seigneur de Kervenoaël, veuf de Marie Guillon de Keranray (1777) ; autres aveux produits par les prévôts féodés des paroisses de Bogars, de Gouesnou, de Guipavas, de Lambezellec et de Trenivez nommés Robert de Kernezné (1483), Th. Le Vayer (1484), J. Le Mercier (1540) ; autres aveux produits par Jeanne de Nevet, fille de Jeanne Coëtmanach, pour un devoir de 5 sous qu'elle levait sur chaque navire étranger abordant au port de Brest (1478) ; par Chr. Carbonnet pour un hôtel dont la situation n'est pas indiquée (1510).

1419-1777

B 1048. - Registre In-4° ; 227 feuillets parchemin.

RÔLE RENTIER DU DOMAINE DE BREST ET DE SAINT-RENAN divisé par prévôtés, contenant une commission de la Chambre des Comptes à deux conseillers maîtres pour vaquer à la réformation dudit domaine et pour enregistrer les déclarations de tous les vassaux ; puis l'énumération des vassaux et tenanciers avec l'indication des chefrentes, cens et féages dont ils étaient chargés et l'indication de leurs immeubles, les contenances et les débornements. Dans la seconde partie se trouvent des procès-verbaux d'enquête, d'estimation, de bannies et d'adjudication concernant l'arrentement ou la location de terres vaines et vagues et de moulins. A la page 152, il est relaté que depuis le jardin de V. Marec jusqu'à la porte du château de Brest « y avoit encienement et par avant le temps des guerres, maisons et habitations bien édifiées, lesquelles maisons fit abattre et desmollyr le cappitaine Carreau estant en garnison audict chasteau pour le roy Charles qui fut depuis mary espoux de Anne, duchesse de Bretaigne » ; *etc.*

1543-1548

B 1049. - Registre petit in-folio, 233 feuillets papier

Livre des sentences de réception rendues à la Chambre des Comptes lors de la prestation des aveux des domaines de Kerebrest (1), de Menesprat (10), de Laulen (21), de Feunteunanan (34), de Keribin (46), du Bot (75), de Langollien (89), de Keriartz (100), de Keromnès (120), de Coataudon (154) ; *etc.*

1610-1678

B 1050. - Registre grand in-folio ; 343 feuillets papier

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE BREST contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis devant les commissaires de la réformation du Domaine dans la ville et la paroisse de Saint-Renan et en la trève de Trenivez, paroisse des Sept-Saints, par Gillette de Penmarch, dame douairière de Kervasdoué, veuve de Ch. de Kerguisiau (n° 65) ; François de Penfeuntenio, chevalier (n° 71), les marguilliers de la chapelle Saint-Sébastien (n° 73), René de Kernezné, chevalier, vicomte du Curru (n° 78), les gouverneurs de l'hôpital Saint-Yves (n° 79), Ch. du Kergoet, seigneur de Tronjoly (n° 80), Cl. Le Coatlosquet (n° 102), Jean Bertouloux, maître sculpteur à Brest (n° 110), et autres.

1680-1687

B 1051. - Registre grand in-folio ; 788 feuillets papier

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE BREST contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis devant les Commissaires de la réformation du Domaine dans les paroisses de Lambezellec et de Guipavas, par Chr. de Portzmoguer, seigneur de la Villeneuve (fol. 83), Fr. de Betz, chevalier, seigneur de la Harteloire, capitaine de vaisseau, et Anne Dollet, son épouse (267) ; Rob. du Louet, chevalier, seigneur de Quijac (273) ; Fr. de Lesguen, seigneur du Tromeur (345) ; René-Louis de Cornouaille, chef de nom et d'armes de l'ancien comté de Cornouaille (403) ; Fr. de Rollon, écuyer, sieur de Grandmaison (655), Anne de Kerannou, veuve de Louis Fleury, écuyer (679) ; Alex. de Rieux, marquis de Sourdéac (753), Jos. de Kersulguen, sieur de Kereller (775) ; Hervé de Coataudon, seigneur de Coataudon (783) ; et autres.

1680-1687

B 1052. - Registre grand in-folio ; 630 feuillets papier

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE BREST contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis devant les Commissaires de la réformation du Domaine dans la paroisse de Plouzané, par Hervé de Trégouet pour le domaine et le manoir de Lanhevel (1) ; par G. Gillart, écuyer, sieur de Keranflech, pour une maison et des terres au village de Kerangoff (3) ; par Anne du Tremen, dame du Timeur, pour le convenant de Kerguilleau et le lieu de Penchear (5) ; par Yves Le Gloannec, prêtre, recteur de Quilbignon, pour des maisons et des terres au village de Kerascouet (50) ; par Bernard-Cl. de Kergorlay, pour le lieu et manoir noble de Kersalaun (94) ; par Fr. Le Veyer, écuyer, sieur de Kerdivez, pour des terres au village de Kerbaleach (105) ; par les enfants de François Mol, écuyer, pour le lieu et manoir de Langolian (117) ; par Cath. Jouan, veuve d'écuyer Jean Pezron, pour la terre et seigneurie de Kernivigan (133) ; *etc.*

1680-1682

B 1053. - Registre grand in-folio, 515 feuillets papier

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE BREST contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis devant les Commissaires de la réformation du Domaine dans la paroisse de Plouzané, par Fr. de Penancoet, seigneur de Quilimadec, pour le convenant noble de Kereslern (6) ; par les religieuses de la Miséricorde de Jésus établies à l'Hôtel-Dieu de Lantreguier,

pour une maison et des terres à Penandour (25) ; par Ursule du Kergoet, curatrice de Fr. du Bois, écuyer, pour le lieu et manoir de Coatglas (41) ; par Françoise du Tremen, dame de Keralan, pour le manoir noble de Tremen (44) ; par Cl. de Kerchoantenan, dame de la Salle, pour le manoir et lieu noble de Toulbroch (46) ; par Tanguy de Kersauson, écuyer, et Anne de Penfeuntenio, pour le manoir de Penanpont (64) ; par François de Pentrez, écuyer, et Marguerite de Mesnoallet, pour le convenant noble de Kerdomas (83) ; par Renan du Beaudiez, seigneur de la Motte, pour une maison et des terres près du bourg de Locmaria (103) ; par Marie-Françoise de Penmarch, dame du Parc et de Coatenez, laquelle déclare qu'elle possède plusieurs tombes élevées dans l'église de Plouzané, et qu'elle est fondatrice de la chapelle de Notre-Dame de Mezarées, bâtie par son aïeule Barbe de Kerlech (124) ; *etc.*

1680-1687

B 1054. - Registre grand in-folio ; 692 feuillets papier

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE BREST, contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis devant les commissaires de la réformation du Domaine dans la paroisse de Plougonvelen par Anne de Penfeuntenio, veuve de François de Launay, écuyer, sieur de Pentreff, pour le manoir de Poulbreven (5) ; par Christ. de Guernisac, seigneur de Kercham, pour le convenant noble de Kernaffrant (97) ; par T. de Keroullas, seigneur de Kerrescar, pour le manoir et lieu noble de Trémaria auquel appartenaient les prééminences et droits honorifiques dans l'église tréviale de Lochrist (474) ; par Jos. Lazou, sieur de Guerlesquer, pour une maison, rue Neuve, au bourg de Conquet, (484) ; par Val. Michel et Cath. Perrotin, pour des maisons et des terres au village de Poulherbet (520) ; par Eléonore Torledan, dame douairière de Mérivoal, pour une maison au Conquet (560) ; par Ol. Michel, sieur de Kervenny, pour le manoir et lieu noble de Penanguear, auquel appartenaient divers écussons armoriés dans l'é glise tréviale de Lochrist, au pignon de la chapelle de Notre-Dame du Rosaire, dans le retable de l'autel et en la chapelle de Notre-Dame de Poulconq (580) ; par Louis de Poulpiquet, chevalier, seigneur du Halegoët, pour le manoir et domaine noble de la Roche-Durant (594) ; *etc.*

1680-1682

B 1055. - Registre grand in-folio ; 544 feuillets papier

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE BREST contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis devant les Commissaires de la réformation du Domaine dans la paroisse de Ploudalmezeau, par Vinc. de Penmarch, chevalier, pour une maison au bourg de Ploudalmezeau (1) ; par Anne, fille de G. de Coatnempren, écuyer, seigneur de Creachengar, pour le moulin à eau des Salles (2) ; Anne de Kerbic, veuve Damesme, pour le lieu noble de Landegarou (11) ; Jean Le Borgne, écuyer, sieur de Trévidy, pour le lieu noble de Kerdanguy (77) ; par Ch. de Kerven, écuyer, sieur de Kerezrec, pour le convenant noble de Gouranou (80) ; par A. du Plessis, curatrice de J. Denis, sieur de Rungoadou, son beaufrère, pour l'emplacement et les ruines du manoir et lieu noble de Tréompan (87) ; par G. Leroux, écuyer, sieur de Bruscanvel, pour le manoir de Lesidecq (88) ; par les RR. PP. Jésuites du collège de Quimper, pour le lieu noble de Lesidec, lequel leur était advenu par donation de Marie Ledreux, dame de Kerillas, et du baron de Kerliver, en octobre 1649 (n° 93) ; et autres.

1680-1687

B 1056. - Registre grand in-folio ; 491 feuillets papier

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE ROYALE DE BREST contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis devant les commissaires de la réformation du Domaine dans les paroisses de Guilers, de Milisac, de Plouarzel, de Porspoder, de Landunnez, de Ploumoguer, de Plouguin et de Lanrivoaré par Cl. de Kergoet, écuyer, sieur du Louch, pour son domaine noble du Louch (2) ; par Ol. de Ternant, pour le lieu noble de Kerlaouenan (45) ; par le marguillier de la fabrique de Notre-Dame de Guiprovel pour divers parcs de terre acquis, en 1673, du seigneur de Vigeac (63) ; par Jeanne de Kergariou, pour le manoir et lieu noble du Lez (64) ; par Ch. Touronce, seigneur du Leuzre, pour le lieu noble de Kervoa (66) ; par René de la Bigotière, seign eur de Parchambaux, pour le convenant du Quistinit (71) ; par Jeanne de Cahideuc, dame douairière d'Andigné de la Chasse, pour deux îles appelées Quémenès et Le Devès entre le Conquet et l'île de Molènes (130) ; par Guillemette du Drenec, dame douairière du Bodillio, laquelle a décrit tous ses droits honorifiques dans les églises de Notre-Dame du Val en Trébabu, de Saint-Goulven, en Plouzané, de Saint-Jean et de Saint-Yves, en Plougonvelen, *etc.*

1680-1687

B 1057. - Registre grand in-folio ; 424 feuillets papier

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE BREST contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis devant les Commissaires de la réformation du domaine dans les paroisses de la ville de Brest, par Françoise Le Bleiz, veuve de J. Le Mouden, et ses enfants, pour une maison, rue Saint-Yves (13) ; Jean Bertouloux, pour une maison rue du Four (37) ; P. Machereau, sieur de Lespinay, pour une maison derrière l'église des Sept-Saints (60) ; Michel Perrot, pour un emplacement dans les dépendances du lieu de Tronjoly (99) ; par Cl. du Val, épouse d'écuyer Mathieu de Blanc, sieur de Piedsec, capitaine au régiment de Normandie, pour une maison sise rue du Château (131) ; Jean Le Mayer, sieur de Kerigonan, bourgeois, pour une maison rue des Sept-Saints (155) ; par G. Salasc, chirurgien entretenu par le Roi au port et à l'arsenal, pour une maison près Frontven (307) ; par Isaac Monod, sieur du Chesne, maire de Brest (309), et autres.

1680-1692

B 1058. - Registre grand in-folio ; 608 feuillets papier

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE BREST contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles fournis devant les commissaires de la réformation du Domaine par les religieux et l'abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Mathieu, comprenant un château et un monastère situé « sur une pointe de rocher advançant dans la grande mer océane », des droits réels et honorifiques, des domaines, des rentes et des dîmes en diverses paroisses (n° 1) ; par Ch. de Taillefer, bibliothécaire du prince de Condé, titulaire du prieuré de Lambaol (3) ; par Alex. de Rieux, pour le marquisat d'Ouessant (4) ; par J. de Kergorlay, chevalier, seigneur de Kersalaun, pour le manoir de Tronsilit (6) ; par les enfants de François Le Diouguel, écuyer, et d'Anne Guillouzou, sieur et dame de Lanrus, pour le lieu noble de Lestremeur auquel appartenaient des tombes et armoiries dans l'église de Ploudalmezeau (7) ; par Luc de Kernezné, marquis de la Roche, pour les terres et seigneuries de Curru, de Keruzas, de Penanech, de Langueouez, lequel a été débouté du droit de vicomté, les lettres d'érection par lui représentées n'ayant pas été enregistrées (12) ; *etc.*

1686-1700

B 1059. - Registre grand in-folio ; 577 feuillets papier

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE BREST contenant la déclaration et le dénombrement des châteaux, manoirs, maisons, métairies, domaines, convenants, rentes, chefrentes, prééminences et droits honorifiques, fiefs et droits de justice composant la terre et seigneurie du Châtel et ses dépendances appartenantes à Louise-Renée de Penancoet, dame duchesse de Portsmouth et d'Aubigny, comtesse de Farnham, baronne de Petersfield, dans les paroisses de Plouarzel, de Ploudalmezeau, de Guipavas et autres.

1686

B 1060. - Registre grand in-folio ; 672 feuillets papier

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE BREST contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis devant les Commissaires de la réformation du Domaine dans les paroisses de Plouzané, de Ploudalmezeau, de Plourin, de Guilers, *etc.* par Jos. de la Béraudière, chevalier, baron de l'Ile-Rouhet, pour la terre et seigneurie de Lescoat (1) ; par Julien Verduc, docteur en médecine, pour le manoir et lieu noble de Nevent, qu'il avait acquis judiciairement après la saisie mise sur les biens de Franc. Le Veyer, écuyer, en 1688 (4) ; par le marquis Aug. de Sanzay, chevalier, pour le manoir de Pratmeur (5) ; par l'évêque de Léon, pour le fief épiscopal de Goueznou, lequel déclare qu'il est aussi seigneur supérieur de toute la paroisse de Lampaul-Guitalmezeau (7) ; par Ol. de Keroullas, chevalier, seigneur de Keroullas (12) ; par Louis de Rohan-Chabot, duc de Rohan, pair de France, pour la vicomté de Coetméal, membre de la principauté de Léon (15) ; par François de Kergroadez, chevalier, pour le château, la seigneurie et le domaine de Kergroadès (17) ; par la duchesse de Portsmouth, pour les terres et seigneuries de Kerrouazle (18), et de Mesnoalet (19) ; *etc.*

1682-1689

B 1061. - Registre petit in-folio ; 397 feuillets papier

LIVRE DE SENTENCES contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier, du **DOMAINE DE BREST** et le visa de tous les titres produits par les déclarants : Jeanne Le Pontois, veuve de Charles, sieur de Kerrinou, a produit un contrat de partage passé entre les enfants de Marie Bellec en 1663 (2) ; les gouverneurs de l'église de Notre-Dame de Saint-Renan ont produit divers actes de fondations pieuses (32) ; Fr. Taillart, sieur de Keraret, a produit un contrat d'évaluation et de récompense conclu entre Marie Kerengar et écuyer Jean Taillart, sieur de Coatenez, du 31 octobre 1599 (87) ; Hervé de Coataudon, prêtre, a produit un aveu fourni par Rob. Kergroezès, chevalier, le 20 août 1422 (104) ; Franç. Brigitte de Ploeuc, veuve Le Rodellec, a été condamnée à modifier sa déclaration en ce qui touche le passage de Kervenent (219) ; *etc.*

1680-1688

B 1062. - Registre petit in-folio ; 392 feuillets papier

LIVRE DE SENTENCES contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier du **DOMAINE DE BREST** et le visa de tous les titres produits par les déclarants. Marie Le Moign, veuve Huicton, propriétaire d'une maison à Brest, a été condamnée à payer 400 livres pour les lods et ventes de son immeuble (31) ; Jean Le Mayer, sieur de Kerigonan, propriétaire d'une maison à Brest, a déclaré qu'il la tient par contrat de subrogation de Claude Le Dall (61) ; Fr. Bernier, propriétaire à Brest, a produit un contrat d'acquisition de 1639 (155) ; Jean Roignant, prêtre, vicaire perpétuel de Brest, a dénombré le temporel de son bénéfice et cité un décret épiscopal portant érection du vicariat en rectorerie au détriment de Lambezellec, 18 janvier 1686 (272) ; *etc.*

1688-1694

B 1063. - Registre petit in-folio ; 423 feuillets papier

LIVRE DE SENTENCES contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier du **DOMAINE DE BREST** et le visa de tous les titres produits par les parties suivantes : Alain du Chastel, chevalier, seigneur de Kerlech, Luc de Kernezné, Joseph de la Beraudière, chevalier, Aug. de Sanzay, Renée de Penancoet, l'évêque de Léon, Ol. de Keroullas, Louis de Rohan, l'abbé de Saint-Mathieu, ont produit des inductions très développées qui comprennent le dépouillement de toutes les archives des terres de Curru, de Kernezné, de Penanech, de Langueouez, de Kerlech, de Kerusas, de Lescoat, des Salles, de Nevent, du Chastel, de Keroulas, des réguaires de Gouesnou et du temporel de l'abbaye de Saint-Mathieu, *etc.*

1688-1690

B 1064. - Registre petit in-folio ; 449 feuillets papier

LIVRE DE SENTENCES rendues sur appel de sentences antérieures dont la réformation était poursuivie pour des réductions et des décharges d'amendes, de droit de rachat, de lods et ventes, par Jacques Lisac, notaire (7), Françoise, fille de T. Beuzit (11), Françoise de Lochan (18), Laurent Le Segallen (32), Jean de Tremic (46), et autres, tous plaidant contre Ch. Bougis, chargé de la confection du papier terrier ; sentences maintenant le seigneur de Coatmaël dans la mouvance du manoir de Tremazen et dans l'emplacement de l'ancien manoir du Roz (51) ; suspendant l'exécution d'une sentence de 1689 jusqu'après le jugement du procès pendant au Conseil au sujet de la prétention du sieur de Kerenou au droit de lods et ventes sur les maisons de Brest, en qualité de voyer (52) ; *etc.*

1689-1697

B 1065. - Liasse, 1 pièce parchemin, 118 pièces papier.

DOMAINE DE BREST. — Obéissances féodales. Contrats d'acquisition, d'arrentement et d'échange se rapportant à des héritages, des domaines et des seigneuries sujets aux droits de rachat, de lods et ventes et dont le duplicata a été déposé entre les mains des receveurs des Domaines par les propriétaires de maisons sises dans les diverses rues de la ville de Brest.

1739-1778

B 1066. - Liasse, 104 pièces papier.

DOMAINE DE BREST. — Obéissances féodales. Contrats d'acquisition, d'échange et d'arrentement se rapportant à des héritages nobles et roturiers situés dans les paroisses de Guilers, de Guipavas, de Lambezellec, de Lanrivoaré, de Milisac, de Pleyber-Christ et de Ploudalmeze au et dont les propriétaires ont déposé le duplicata entre les mains des receveurs des Domaines pour la perception des droits de rachat, de lods et ventes. A l'année 1698, se trouve le contrat de vente des terres et seigneuries de Kerlech et de Kerosan achetées pour le prix de 160,000 livres par Achille du Harlay, comte de Beaumont, conseiller d'Etat ; à l'année 1715, vente du convenant noble de Kergariou à Al Baret, sieur de la Vallée, bourgeois de Brest ; en 1754, vente du lieu noble de la Courbihan à G. Perrot, et autres.

1692-1777

B 1067. - Liasse, 1 pièce parchemin, 177 pièces papier.

DOMAINE DE BREST. — Obéissances féodales. Contrats d'acquisition, d'échange, d'arrentement se rapportant à des héritages nobles et roturiers situés dans les paroisses de Plougonvelen, de Plouguin, de Ploumoguer, de Plourin, de Plouzané, de Quilbignon et de Saint-Renan dont les propriétaires ont déposé le duplicata entre les mains des receveurs des Domaines pour la perception des droits de rachat et de lods et ventes. En l'année 1707, vente des terres et seigneuries de Kergroadès et de Tromanoir à Robert de Kergroadès, chevalier, marquis dudit lieu, colonel d'infanterie, pour le prix de 111,200 livres ; en 1714, vente du manoir noble de Kerbrat et ses dépendances à Gabrielle de Laffont, veuve de Pierre Leduc ; en 1775, vente à Maurice de Kersauson, chevalier, seigneur de Goasmelquin, lieutenant de vaisseau, du manoir noble de Kerandiou, *etc.*

1688-1777

B 1068. - Registre petit in-folio ; 178 feuillets papier

DOMAINE DE BREST ET DE SAINT-RENAN. — Recueil contenant : 1° un inventaire d'aveux remis, en 1518, au greffe de la juridiction de Léon, par le fils de feu Jean Le Mescam, greffier ; 2° un inventaire dressé en 1576, par G. Godet, garde des archives, en présence de deux commissaires de la Chambre des Comptes et arrêté en 1606 ; 3° un autre inventaire des aveux envoyés de 1727 à 1752.

1518-1752

B 1069. - Registre petit in-folio ; 73 feuillets papier

Domaine de Brest et de Saint-Renan. — Inventaire des aveux déposés de temps à autre au greffe de la Chambre, en vertu de commissions spéciales, lesquelles sont consignées par intervalle sur le registre pour fixer la responsabilité du garde des archives.

1628-1784

Sénéchaussée royale de Carhaix

B 1070. - Liasse, 1 pièce parchemin.

PAROISSE DE CALANHEL. — Aveu rendu devant la barre royale de Carhaix par Rolland de Kergorlay, seigneur du Cleuzou et de Keryanyly, héritier de Jean de K., son père, lequel possédait divers héritages situés dans les villages de Keruhel, de Rimener et de Kerploux.

1540

B 1071. - Liasse, 16 pièces parchemin, 16 pièces papier.

PAROISSE DE CARNOËT. — Aveux et dénombrements de maisons, de terres, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement à foi et à hommage du Roi, dans le ressort de la barre royale de Carhaix, sous les dénominations suivantes : la terre et seigneurie du Carnoët possédée par Jeanne de Maure, dame douairière du Pont et de Rostrenen, tutrice de Ch. du Quellenec, son fils, dont le père Jean du Q. était usufruitier de ladite terre (1553) ; le lieu et manoir de Kerantem possédé par Pierre de la Boëxière, veuf d'Amice de Kerazret et tuteur de son fils aîné Charles (1494) ; François de Lesaudenez, seigneur du Stang et de la Boissière (1543), lequel fit aveu aussi pour Locmaria et Stangyer, même paroisse ; le lieu et manoir de Kersalaun situé en la trève de Saint-Corentin, possédé par Paul Pinart, écuyer, seigneur du Val, Lezarazien, Loumenen, etc (1644), héritier de Perrine Le Sénéchal, dame du Val ; le tuteur des enfants de Jean-René Veller, sieur de Chef du Bois (1758) ; les

lieu et manoir de Poulmic, possédés par Jean de Poulmic (1445), par Jeanne, fille et héritière de Pierre de Kerantem, son père, et de son frère Joseph de K., épouse d'Auffray-Louis de Kermerchou (1731), par J. Claude de Kermerchou, sieur de Kerantem, héritier de Jeanne de Kerantem, sa mère, agissant pour ses frères et soeurs (1764) ; le manoir et le domaine de Trélan, possédé par X. Jourden (1540), Michel de Clevedé, écuyer, sieur de Chef du Bois (1630), lequel a fait aveu aussi pour la Salle, en Scrignac ; *etc.*

1445-1765

B 1072. - Liasse, 45 pièces parchemin, 31 pièces papier.

PAROISSE DE DUAULT. — Aveux et dénombrements de maisons, de terres, d'héritages, de droits réels et honorifiques dépendants, sous la barre royale de Carhaix, des lieux nobles dont les noms suivent : le lieu et manoir noble de Blezrin possédé par Madeleine de Kerprigent, épouse de F. Cotennec, écuyer (1540), par Yvonne, fille de feu P. de Maupetit, écuyer, sieur du Gué (1689) ; par Louise Maupetit, dame du Vauboissel, sa soeur, épouse de Fr. Le Métayer (1715), après son décès ; le lieu et manoir de Cozporz, possédé par Jean de Coëtreux, écuyer, seigneur de Kerguillay et de Cozporz (1540) ; le lieu et manoir noble de Follezou possédé par la veuve de Rolland Le Foulaezou (1435), Bertrand du Vieux-Châtel, héritier de Jeanne Le Follezou, sa mère (1470), Hélène du V. (1540), Renée Daltouity, épouse d'Alain Barbier (1641), Cl. Ant. Barbier de Lescoët, héritier de Cl. Barbier, comtesse de Jallais (1706), Aug. Barbier de Lescoët, chanoine de l'église de Lyon (1777) ; le lieu et manoir de Goazannaman, possédé par Louis Stephan, écuyer (1540), Mathias Le Guillard de Guerzozic (1758) ; le lieu et manoir de Kerampuil possédé par Pierre, fils de Guillaume Saisi et de Méance Tremedern (1445), Pierre fils de Pierre Saisi (1462), Jean fils de Pierre de Keranpuill, écuyer (1517), Jean de Ker. (1542), les enfants mineurs de Pierre de K. et petits-enfants de Henri de K. (1641) ; le lieu et manoir de Kerdrain, possédé par Michel Olymant, sieur de Kervenou (1617), J.-B. de Penandreff, chevalier (1684) ; le lieu et manoir de Kerféchan, possédé par Pierre fils de P. de la Bahezre (1528), G. Bahezre, écuyer (1540), Cl. Fleuriot et Fiacrée Bahezre (1624) ; le lieu et manoir de Kergournet, possédé par Pierre de la Boissière, seigneur de Kernournezet (1532), P. de la B., écuyer (1540), François de la B. (1559) ; le lieu et manoir de Kerhamon possédé par P. Hernault, fils de Pierre (1440), Pierre H. (1461), Pierre H. (1476) ; le lieu noble de Kermarec, possédé par Marie et Marguerite de Kerbouric (1676) ; le lieu noble de Kermatehanauf, possédé par Yves Coatgoureden, héritier de Pierre son père (1617), Louis P. de Coatgoureden, écuyer, et ses soeurs (1758) ; le manoir et lieu noble de Kerprigent, possédé par Pierre, fils de Jean de Kerprigent (1442), Jean fils de P. de K. (1494) ; Christ. Le Bigot, écuyer, et Mad. de K. (1541), Yves, fils de Renault de Léon (1628) ; le lieu et manoir noble de Kerrivoalen, possédé par Jeanne du Mescam, veuve de Maurice de Kergroix, écuyer, sieur de Treusguern (1540), Yv. de K. (1562), lesquels ont fait aveu aussi pour la Salle, paroisse de Moëllou, par Franc. Thomas (1628) *etc.* ; sentences de renvoi, de publication et de réception.

1435-1781

B 1073. - Liasse, 41 pièces parchemin, 41 pièces papier.

PAROISSE DE DUAULT. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la barre royale de Carhaix, et dépendants des domaines dont les noms suivent : le lieu et manoir noble de Lanledan possédé par Olivier fils de Jean Kerdren (1428), par Ol. fils de Jean Kerdren (1541) ; le lieu et manoir de Lesmabon, possédé par Hervé Even (1540), C. Guynemant (1623) ; le lieu et manoir de Lespoul, par Ch. Jehan et Marg. Lerouge, sieur et dame de Kerbabu, héritiers de Jeanne Kergroas (1638) ; le lieu, manoir et seigneurie de Loquevel par Jean fils de Geffroy de Quelen (1443), et par Morice fils de Franc. de Quelen (1525 et

1543), Anne de Kercoent, héritière de son père, Hervé de Kercoent, épouse de Jean Le Borgne, écuyer, sieur de Kervennec (1655) ; la terre et seigneurie du Parc de Duault, possédées par les mêmes (1655), et par Ch. R. d'Andigné de la Chasse (1695), comprenant divers convenants qui furent déclarés par les tenanciers de 1727-1777 ; le lieu et manoir de Quenquistillic, possédé par Yvon de Bahezre (1540) ; le lieu, le manoir et la seigneurie de Quelen, possédés par Conain fils d'Yvon de Quelen (1399), puis par Yvon son fils, seigneur de Quelen et de Vieuxchâtel (1443), Marie de Rosmadec, tutrice de François de Q. petit-fils de Jean Q. (1475), Jean fils d'Olivier de Q. (1541), François fils de Jean (1547), Louise de Lannion, baronne de Carcado, veuve de H. Le Sénéchal, fille cadette de Ch. de Lannion, baron de Malestroit (1705), dont la déclaration porte les détails suivants : « la dame de Carcado a un droit de devoir de manger sur le voyage de Carhaix à 24 chevaliers, qui se doit au mois de janvier... et doivent les dits chevaliers et lieutenants estre servis par levoyer de la manière qui ensuilt, que le voyer dudit Carhaix doit donner le dit devoir de manger au seigneur de Carcado, les chevaliers ou leurs lieutenants dans une belle salle convenable, recevoir où il y aura belle cheminée et de beau feu de charbon, sans fumée qui fasse nuisance au dit seigneur de Carcado ny à ses chevaliers, et doit la dite salle estre suffisament jonssée de paille fraische ». — Autre aveu de la même terre produit par Louis- Gabriel Le Sénéchal, chevalier, comte de Carcado, sénéchal féodé de Bretagne dans la vicomté de Rohan, colonel du régiment de Bresse (1757) ; autres aveux du lieu et manoir de Trégonval produits par M. Mengoret, épouse de Jean Le Grant (1540) ; du lieu et manoir de Trouangle par Bon. du Liscouet, dame de Nevet, veuve du baron Jean de Nevet, laquelle a fait aveu aussi pour le manoir de Roscat en Trébrivan ; *etc.*

1428-1777

B 1074. - Liasse, 34 pièces parchemin, 48 pièces papier.

PAROISSE DE DUAULT. — Aveux et dénombrements de terres nobles possédées dans le ressort de la barre royale de Carhaix par Jean de Kerdréan, héritier de Jeanne de Pestivien (1414), Yvon de Guervarpin, héritier de Marie Moëllou (1461), Jean fils de Y. Rolland (1461), G. du Quelenec, veuve d'Yvon Le Saux (1482), la veuve de G. du Bois, François du Bois, écuyer, seigneur de Kermabilon (1540), les frères Maurice et Charles de la Boissière (1540-1544) ; Yvon, fils et héritier de Maurice du Dresnay, seigneur de Kergourtois et de Penehoc (1543), Franc, du Liscoët, écuyer, et Marg. de Penhoët, son épouse (1540), Pierre de la Haie, propriétaire de la métairie noble de Keranroux (1540) ; Claude de Rison et Ch. de Kerampuil, chevalier, seigneur de Saisy, propriétaire du moulin de Bourgneuf (1714) ; Nicolas Loz, chevalier, comte de Beaucours, propriétaire de la métairie de Saint-Nicodème ; autres aveux produits par les détenteurs de divers convenants et de terres tenus roturièrement aux villages de Quelenec, de Quernoguen, de Kervern, de Bourgneuf, de Kervenel, de Kerdaguet, de Quilaeron ; *etc.*

1414-1777

B 1075. - Liasse, 6 pièces parchemin, 7 pièces papier.

PAROISSE DE GLOMEL. — Aveux et dénombrements de maisons, de terres, de rentes, de droits honorifiques et réels tenus à foi et hommage, dans le ressort de la barre royale de Carhaix, sous les dénominations suivantes : la terre et seigneurie du Bodeno par Jacques fils de Tanneguy Le Trancher, écuyer (1640), Cl.-Fr. de Robien, sieur du Poul, héritier collatéral de son frère René de R., sieur du Pontlo (1778) ; plusieurs parcs de terre formant la censive de Touroullic, possédés par Nicolas, fils de Louis du Bot, écuyer, et consorts (1726).

1640-1779

B 1076. - Liasse, 14 pièces parchemin, 6 pièces papier.

PAROISSE DE KERGRIST-MOËLOU. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort royal de Carhaix et dépendants des domaines dont les noms suivent : le manoir et lieu noble des Isles par Pierre fils d'Olivier de Pontquellec, écuyer (1480), Jean de P., mineur, fils de Pierre et de Catherine de Sclizon (1497), Jean de la Rivière, seigneur de la Chauvelière (1540), René Angier, sieur de Crapado, de la Rivière de la Caraterie etc, héritier de Jean de la R., son oncle maternel (1548), Louise des Scepeaux, veuve du précédent (1559) ; le lieu et manoir de Pontquellec possédé par Olivier fils de Pierre de Pontquellec (1446) ; la terre et le manoir de la Salle possédés par Anne de la Chapelle, veuve de Jean Rosmadec (1516), Yves Delaunay (1617), Joseph Floyd (1760), etc ; autre aveu de Vincente de Rohan, tutrice de Morice de Plusquellec, seigneur de Bruillac, de Kermanan et de Seizploë, comprenant divers héritages, des rentes, des tenues, des convenants, des édifices, des privilèges, des droits réels et honorifiques et des domaines aux villages de Kermorvan, de Saint-Guillaume et aux alentours (1540) ; sentences de renvoi, de publication et de réception.

1441-1761

B 1077. - Liasse, 2 pièces parchemin, 2 pièces papier.

PAROISSE DE LOCARN. — Aveux et dénombrements des droits dépendants des manoirs et domaines suivants, tenus à foi et hommage du Roi, dans le ressort de la barre de Carhaix : le manoir de Locpugen possédé par Guillaume fils de Henri de Beaucours (1435), Jeanne Toupin, veuve de G., tutrice de leurs enfants (1441) ; le manoir de Goez an Vot, possédé par Jean fils de Daniel Kerprigent (1442) et par les héritiers de Seb. de Kerampuil, écuyer (1691).

1435-1691

B 1078. - Liasse, 47 pièces parchemin, 50 pièces papier.

PAROISSE DE MAËL-CARHAIX. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage du Roi, dans le ressort de Carhaix, et dépendants des domaines dont les noms suivent : le lieu et manoir de Kerforn, possédé par Ch. du Drésit, écuyer (1540) ; le lieu et manoir de Kerjezequel, possédé par Yvon Guéguen, écuyer (1540), Jean Guéguen (1617), Fr. de Saint Noay, écuyer, et Fiacre Guéguen, son épouse (1653) ; la veuve du précédent (1683), Jos.-Louis de Tréouret, seigneur de Kerstrat et autres lieux (1752), Ph. Billonnois (1761) ; le lieu et manoir de Keroguiou, possédé par Mahé fils de Jean Quevenec (1498), Rolland Quevenec, seigneur de Keroguyou (1540), Th. fils d'Olivier de Lesmaës (1618), Jean Fr. de Lesmaës, chevalier (1753), Claudine Conan, veuve douairière de Jean de Lesmaës (1764) ; le château et la seigneurie de Mesle possédés par Henri du Châtel, fils de Louis (1495), par Jean fils de Jean du Châtel (1538), Auffray du Châtel, chevalier, seigneur de Mesle et de Chateaugal, lequel a fait aussi aveu pour la terre et seigneurie de Rosquijeau (1619) ; le lieu et manoir de Penanech, possédé par François le Bigot, héritier par sa femme de V. Guynement, son beau-frère (1618) ; aveux de divers héritages nobles produits par Jeanne de Lesongar, dame douairière de Lés Drouallen, épouse de Guillaume du Fresne, et tutrice de son fils François (1540) ; par Jean Bahulost, écuyer, sieur de Kermatheman (1540), Henri Loës, sieur de Kerguidem (1544) ; par François du Dresnay, et Louise de Kergorno, seigneur et dame de Coëtlès (1544) ; B. Furoch, sieur de Kerbouron (1618), Jos. Le Guillou de Stangalen (1758) ; autres déclarations relatives à des terres roturières situées aux villages de Kermain, du Quilliou, de Kervin, de Roscoat, de Keroguiou, de la Forest, de Goat an Gol, de Sinibic, de Kermarec et autres ; sentences de renvoi, de publication et de réception.

1495-1777

B 1079. - Liasse, 18 pièces parchemin, 20 pièces papier.

PAROISSE DE MOTREFF. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement dans le ressort de la barre royale de Carhaix, et dépendants des domaines dont les noms suivent : la terre et seigneurie de Brunolo, possédée par Ch. de la Rivière, chevalier, seigneur de Saint-Germain (1688) ; le lieu et manoir de Kerantelynaire possédé par Jeannette, fille de Henri Le Prévost (1415), Henri fils d'Yvon de Coëtgoureden, écuyer (1540), Alain fils de Charles Euzeno, son frère (1645) ; le lieu noble de Kerbizien, possédé par Fr. Quillerou (1754) ; la terre et seigneurie de Kergorlay possédée par le sire de Chauvigny, héritier de Catherine de Laval, dame de Chauvigny (1450), Anne de Laval, veuve de la Fr. de la Trémoïlle (1543) ; le lieu et manoir de l'Isle, possédé par les héritiers deJeanne de Baudrimon mère de Louis Le Nouenel (1466), Jean Le Rouge, écuyer, lequel a compris dans sa déclaration les terres de Penker-Pennanjun, et de Cozquer-Hus (1640) ; le manoir et les dépendances de Prat an Groahic, possédés par Louis fils de Pierre Trouvenel (1472), les héritiers de Louis Tr. (1474), Guyon Le Rouge, sieur de Trébryent, et Marie Lorans, ladite dame héritière de Jeanne de Trouvenel (1510 et 1540), François Le Rouge (1575), T. de Kermellec (1653), Marie Pitouays, veuve de Jean Veller, sieur du Croixmen, conseiller au siège de Carhaix (1726), et autres.

1415-1755

B 1080. - Liasse, 4 pièces parchemin.

PAROISSE DE PAULE. — Aveux et dénombrements des rentes et tenues à convenant possédées, dans le ressort de la barre royale de Carhaix, par la veuve de Charles Lescauff, seigneur de Dréorz, tutrice de son fils Alain Lescauff, écuyer (1453), par Jean, fils du précédent (1495), Gilles, fils de Jean L. (1497), Pierre, fils de Gilles L. (1540).

1453-1540

B 1081. - Liasse, 3 pièces parchemin, 1 pièce papier.

PAROISSE DE PESTIVIEN. — Aveux et dénombrements des maisons, des terres, des rentes, des droits réels et honorifiques dépendants de la châtellenie de Pestivien et de la seigneurie du Cludon y comprise, possédée, sous le ressort de la barre royale de Carhaix, par Jacques-Cl. de Kergorlay, marquis de Cludon, dont la veuve Pélagie d'Espinay signa la déclaration.

1694

B 1082. - Liasse, 93 pièces parchemin, 61 pièces papier.

PAROISSE DE PLOUGUER ET VILLE DE CARHAIX. — Aveux et dénombrements de maisons, de jardins, de rentes, de terres, de parcs situés dans la campagne, dans les faubourgs de la ville de Carhaix et dans les rues du Pavé, des Augustins, du Fil, de la Fontaine, de la Moutarde, au petit Carhaix, près des Halles, et possédés par Marguerite, fille d'Yvon Le Pennec (1443), Guyon Coëtref, fils et héritier de Jeanne de Keranborgne et de Philippe C. (1449), les enfants et héritiers de Louis du Pays, sieur de Kerelan (1696), J. du Pays (1726), Bernard Vignard, les héritiers de François Tremeur (1727), la veuve de Pierre de Launay, écuyer, sieur du Kerguiffio, Ph. Em. Le Coz du Bourgerel, sieur du Plessis, et sa soeur (1727) ; Fr. Laporte, maître chirurgien, Marguerite Adès, épouse d'écuyer Nic. Suret, seigneur des Nos, lieutenant de cavalerie (1729), Anne Lebreton, veuve Turgot (1731), et autres ; sentences de renvoi, de publication et de réception.

1443-1773

B 1083. - Liasse, 34 pièces parchemin, 16 pièces papier.

PAROISSE DE PLOUGUER. — Aveux et dénombrements de manoirs, de terres, de rentes, de droits réels et honoriliques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la barre royale de Carhaix, et dépendants des domaines dont les noms suivent : le lieu et métairie noble de Crech-Renan possédé par J. Bertrand, sieur de Saint-Hervé (1653), M. Anne de Toulgoat, veuve de Th. Bertrand (1700), J.-Th. de Saint-Pezran (1777) ; le manoir de Kergorno, possédé par Bizien, fils ainé de Yvon Kaergorno (1441), Yvon, fils de Bizien K. (1445), Jean, fils de Guillaume de Kergorno, écuyer (1540) ; le lieu et manoir noble de Kergourtois, possédé par H., fils de Guillaume du Dresnay (1464), Henri, fils de Charles, écuyer, seigneur de *Kergontès* (1495), Charles, fils de H. du D., son frère aîné (1496), Yvon du D. (1543), Olivier Geslin, sieur de Kereslan, acquéreur des droits de Marguerite du Dresnay, épouse de Cl. de Bragelonne (1630) ; le manoir et lieu noble de Kerledan, possédé par Françoise du Mur, veuve d'Amaury Leroux (1540), et propriétaire aussi du domaine de Stangier ; le lieu et manoir de Kerléon, possédé par Cath. de Baud, veuve de Guillaume Kerléon (1468), Catherine, fille de Bertrand (Henri), écuyer (1540) ; des convenants et tenues situés au village de Kernabat, les moulins du manoir de Kergoet possédés par Guillaume, fils de G. de Kergoet et sa mère, Plesou du Coëtquevran (1494), par Marie de Kergoet, épouse de Jean de Quelen, héritière de Guillaume de Kergoet (1541), Cath. de K. (1548), sa soeur, Jeanne du Quelennec, soeur de Jean du Q, seigneur de Kergoet (1603) ; Toussaint de Perrier (1630), Pierre du Pays, fils du sieur du Poulloudu, déclarant du manoir de Kernabat (1698) ; le lieu et manoir de Kerneguez possédé par G. Nedellec, fils de Jeanne de Kerneguez (1435), Henri, fils d'Alain de Kerneguez, écuyer (1538) ; Ph. Em. Olymant (1653), Ch. Olymant (1688), Jos. Olymant, écuyer, époux de Renée des Cognets, dont l'aveu comprend les dépendances des terres de Kerourio, de Kerdaniel, de Kerenor et de Kerdutal (1728) ; Mauricette Olymant de Kerneguez, veuve de Toussaint des Cognets, agissant pour ses enfants et ses gendres (1765) ; *etc.*

1435-1777

B 1084. - Liasse, 35 pièces parchemin, 39 pièces papier.

PAROISSE DE PLOUGUER. — Aveux et dénombrements de maisons, de terres, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement à foi et hommage du Roi, dans le ressort de la barre royale de Carhaix, et dépendants des domaines dont les noms suivent : le lieu et manoir du Pellem, possédé par Pierre de Kermerien, héritier de Jeanne de Munillac (1443), V. Rouxel, seigneur du Cranno (1540), L. Rouxel, seigneur de Kermerien (1558), Louise Desportes, dame de Saint-Georges, héritière d'Anne Rouxel, sa mère (1603) ; le manoir et lieu noble de Rochazre possédé par G., fils de Guillaume de Rochazre (1494), P. de R., écuyer (1540), H. Olymant, veuve d'Antoine du R. (1624), Ch. du R., écuyer (1653), Françoise du R., veuve de René Le Bigot, écuyer, sieur du Boisglé (1683), et Charles le B. son fils (1710) ; le lieu et manoir de Stangier, possédé par Isabeau du Leslay, veuve de Ch. Le Bothon (1540), J. du Bothon, écuyer (1617), Gab. Gilart, écuyer, sieur de Larchantel (1754), Jean-Fr. G., chevalier, lieutenant de vaisseau (1764), les héritiers d'Hervé de Tremic (1776) ; le lieu et manoir de Tuonjoly ou Tronjoly possédé par Marie du Mesné, dame de Lesguen (1540), J. Bertrand, sieur de Saint-Hervé (1640), les enfants de René-Louis B. (1713) ; les frères et soeurs de Marie Furic (1777) ; autres aveux concernant le moulin du Ster et divers héritages nobles possédés par Jean de Rosmadec, fils et héritier d'Amice Olivier (1443), Christ. de Rosily, écuyer, seigneur de Mezros (1540), Jacq. du Bouëtiez, héritier de Jean du B., écuyer, son frère ainé (1619) ; autres aveux relatifs aux lieux nobles de Prat-en-Goazic et de Kerdidré, en la trève de Saint-Quijeau ; autres aveux concernant des terres roturières, situées dans la même paroisse.

1439-1777

B 1085. - Liasse, 1 pièce parchemin.

PAROISSE DE PLOUGUERNEZEL. — Aveu de diverses rentes dont jouissait de son vivant, sous la barre royale de Carhaix, Jean de Monteville, produit par Bizien, son fils.

1384

B 1086. - Liasse, 13 pièces parchemin.

PAROISSE DE PLOUNEVEZEL. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, d'héritages, de droits réels et honorifiques désignés, sous le ressort de la barre royale de Carhaix, avec les dénominations suivantes : le lieu noble de Coëtgoureden, possédé par Louise Le Ledan, veuve de Ch. de Pestivien, héritière de son père, Ph. Le Ledan (1542) ; la terre et le manoir de Kerambastard, possédés par Pierre Lohou et Anne Le Tily, tuteurs des enfants de Jeanne Le Tily et de Yvon Melon (1540) ; le manoir de Kerconval, possédé par Yvon de Quelen, héritier de Jeanne de la Roche-Huon, sa mère (1440) ; le lieu de Kernevez, possédé par Jean de Kerdreffec, seigneur de Tremillyeau (1541), et par Geoffroy de K., écuyer, héritier de Henri de K., seigneur du Staër, son père (1544) ; la terre et seigneurie de Lamprat avec ses dépendances, possédées par Cl. Lamprat, écuyer, seigneur de Lamprat (1623), René de Lopriac, chevalier, seigneur d'Assérac (1688) ; le manoir et la métairie de Penanlan, possédés par H. Gouzabaz et Th. Rolland, son épouse, héritiers de M. Rolland et de Jeanne de Coëtquevran (1540), Ol. Gouzabatz, seigneur de Kerropartz (1664), Rob. du Châtel, veuve de Gab. G. (1695) ; autres aveux produits par Jeanne de Pestivien, veuve de J.-B. de Tavignon, écuyer, sieur de Keraly (1777), Jeanne Daniel et autres.

1384-1777

B 1087. - Liasse, 16 pièces parchemin, 11 pièces papier.

PAROISSE DE PLOURACH. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage du Roi dans le ressort de la barre de Carhaix, sous les titres suivants : l'hébergement et lieu de Coëtblouc possédé par Jean, fils de Morice Knechcan (1435) ; la terre et seigneurie de Coëtrescar avec ses nombreuses ligences sur les manoirs et domaines de Restaubic, du Merdy, de Kerloet, de Penanvern, de Kreachysac, de Kerlosquet, de Kergadoret et les prééminences dans l'église de Botlazec, possédée par Guill. du Mené, fils de Morice du M. (1434), Morice du M., chevalier, fils de Guillaume du M. (1478), Jean du Perier, héritier de Cath. du Mené (1514) ; J. du P., seigneur du Toulgoet et du Mené (1540), Ch. Le Lagadec et Constance du Perier (1619) ; le lieu noble de Cozlouet, possédé par Olivier, fils de Morice Stangier (1489), Vincent Stancyer (1540) ; des tènements au village de Kergonan possédés par Guill. fils d'Yvon Stancyer (1443), Morice, héritier de Guillaume St. (1460) ; le manoir et lieu noble de Kerlosquet, possédé par Marie de Pestivien, veuve de Charles de Glevedé, tutrice de son fils (1531), Tanguy G. écuyer, tuteur de Jean Glevedé, seigneur de Coetbihan (1541), Jean Euzenou, seigneur de Kersalaun, agissant pour ses frères et sa soeur (1774) ; le lieu et manoir noble du Merdy, possédé par Jean de Cleuz, conseiller au Parlement de Metz, et Charlotte de la Boissière, son épouse (1642) ; *etc.*

1434-1777

B 1088. - Liasse, 57 pièces parchemin, 13 pièces papier.

PAROISSE DE PLUSQUELLEC. — Aveux et dénombrements des maisons, terres, rentes, droits réels et honorifiques de la seigneurie et du domaine de Callac ou Plusquellec, tenus à foi et hommage du Roi, dans le ressort de la barre de Brest, et possédés par Morice, fils d'Alain de Plusquellec (1437), par Morice, héritier d'Olivier de Pl., lequel avait les « sieuries de Callac » (1443) ; Jean de Pl., écuyer,

héritier de Morice de Pl., son oncle (1469) ; Jean du Pont, tuteur de Marguerite du Pont, fille de Jeanne de Plusquellec, dame dudit lieu et de Trongoff, lequel déclare le château et la forteresse de Callac, avec ses féages et ses convenants, le château de Kernormant (1477) ; par Jean de la Villeblanche et Cath. du Châtellier, sieur et dame du Plessis du Châtellier (1499) ; X. de Villeblanche, lequel a déclaré le château et la ville de Callac, les jardins, le colombier, les étangs, la cohue, la halle, le martray, les foires et marchés de cette ville, plus la motte et l'emplacement du château de Ker an Normant, des rentes, convenants, féages et diverses redevances (1541).

1437-1541

B 1089. - Liasse, 3 pièces parchemin.

PAROISSE DE POULLAOUEN. — Aveux et dénombrements des maisons, terres, fiefs, seigneuries, moulins, bois, rentes, héritages, droits réels et honorifiques, tenus à foi et hommage, dans le ressort de la barre royale de Carhaix, et dépendants de la terre et seigneurie de Tymeur, laquelle s'étendait dans les paroisses de Plouguer-Carhaix, de Cleguen, de Kerglof, de Plounevezel, de Plévin, de Motref, de Paule, de Trébrivan, produits par Guillaume fils de G. de Ploeuc, écuyer (1453 et 1478) ; par Vincent de Ploeuc, seigneur de Suguzou, du Plessis et de Kerguégant, héritier de son frère aîné, Louis, décédé en 1531 (1541) ; cet aveu contient la peinture des armes de la famille de Ploeuc.

1453-1541

B 1090. - Registre 248 feuillets parchemin.

PAROISSE DE POULLAOUEN. — Aveu et dénombrement complet des terres, moulins, rentes, revenus, héritages, juridictions, seigneuries, obéissances, fiefs et arrière-fiefs, privilèges et prééminences d'église dépendants de la seigneurie et du domaine de Tymeur possédé à foi, hommage et rachat, sous le ressort de Carhaix, par Ch. de Ploeuc, seigneur de Ploeuc, de Sécussou, de Kerguégant et du Plessis, héritier de son frère Vincent, décédé en 1548.

1561

B 1091. - Registre 283 feuillets parchemin.

PAROISSE DE POULLAOUEN. — Aveu et dénombrement complet des terres, rentes, héritages, seigneuries, juridictions, fiefs et arrière-fiefs, privilèges, droits réels et honorifiques compris dans la mouvance directe et indirecte de la seigneurie de Tymeur, tenue à foi et hommage du Roi par Sébastien de Ploeuc, seigneur de Ploeuc, lequel a compris dans sa déclaration les fiefs qu'il tient en ligence savoir ; les lieux et manoirs nobles du Plessis, de Keranlouet, de Coatlès, de Coatmeur, de Rosanhech, de Lamprat, de Kerrolland, de Lan, de Kersal, de Stangier, de Kergorlay et autres.

1620

B 1092. - Liasse, 33 pièces parchemin, 19 pièces papier.

PAROISSE DE POULLAOUEN. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage dans le ressort de la barre royale de Carhaix et produits sous les dénominations suivantes : le lieu et manoir noble de Goasvennou, possédé par Pierre, fils aîné de Henri Goezguenou) (1481), V. de G. (1540), héritier de Marie Knechconnezre ; Pierre Goasvennou, écuyer (1623), P. de G., héritier de Charles de G., écuyer, décédé 50 ans auparavant (1653), Yves de Lesquelen, écuyer (1726), Yves de L., seigneur de Coatquinec, Kerambellec, Le Fao et autres lieux (1755) ; le manoir et la métairie noble de Kercoat possédés par Ol. fils d'Ollivier Toupin, sieur de Kerveniou (1491), Anne de Coatsoaff, veuve d'Ol. T. (1496), Fr. fils de François T. (1539), Anne Toupin (1581), Al. Berregarre, prêtre (1663) ; le manoir et lieu noble de Kerneguès possédé par P. fils

de Jean Kerneguès et sa mère, Blanche du Plessis, douairière (1460), H. de K., écuyer, héritier d'Alain (1541) ; le manoir et lieu noble de Kernavès possédé par Ch. Grantugen, tuteur de son fils Pierre après le décès de son épouse, Jeanne Guillou, dame de Kernavez (1540), Pezron Grantugen, lequel se reconnait obligé de fournir un sergent féodé alternativement avec le seigneur de Goazvennou (1618) ; le manoir, la terre et la seigneurie de Kerivoal possédés par Bernard, fils de Jean de Canaber, écuyer (1641) ; le lieu et manoir noble de Kerniguynen possédé par Yvon Jourdren et Anne de Locrist, seigneur et dame de Kerverzic et de Lostenguern (1540) ; le lieu et manoir noble de Kerjegu, possédé par Henri fils d'Yvon Le Bigot (1468), Pierre, fils d'Yvon Le B. (1534), Pierre du Bigot (1540), François le Bigot et Mauricette Guynement, sieur et dame de l'Angle, de Kerancalvez (1618) ; le lieu et manoir noble de Kerrolland possédé par G. du Rochazre, fils d'Isabeau Hamon et de Jean du R. (1474), Hervé du R. (1540) et Marguerite du Cambout, son épouse, lesquels ont fait aveu aussi pour les manoirs et domaines de Penfeunteun en Poullaouen et le Rochazre en Plouguer (1556), Marie du Rochazre (1755), *etc.* ; sentences de renvoi, de publication et de réception.

1460-1756

B 1093. - Liasse, 12 pièces parchemin, 11 pièces papier.

PAROISSE DE POULLAOUEN. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage du Roi, sous le ressort de la barre de Carhaix et produits sous les dénominations suivantes : le manoir et le lieu noble de la Lunec possédés par Henri Daniou, écuyer (1540), Silvie Le Moyne de Trévigny, épouse de Claude de Cerrent, chevalier, seigneur de Kerfilly (1686) ; le manoir et lieu noble de Penfeunteum, possédé par Guillaume du Combout, héritier d'Yvon du Tuou, son oncle maternel, mort en 1524 (1540) ; Tanguy de Rochazre, écuyer (1623) ; le lieu et manoir noble de Restihouarn possédé par Louis du Rochazre (1540), Cl. du R. agissant pour ses frères et soeurs (1641), Yves Ferrière et Louise Nuz (1673) et leurs héritiers (1700) ; le lieu et manoir de Rosquijeau, possédé par Louis du Châtel, sieur de Mezle et de Châteaugal, héritier d'Isabeau de Kermellec, veuve d'Henri du Ch. (1471), Jean du Ch. (1546), par Antoine, frère et héritier du précédent, lequel a fait aveu aussi pour le manoir et domaine de Landreuvezec (1555) ; le lieu et manoir de Toull an Roudoez possédé par Yvon Quintin, écuyer, sieur de Treffidy, héritier d'Is. Nicolas, sa mère (1540) ; *etc.*

1471-1700

B 1094. - Liasse, 88 pièces parchemin, 3 pièces papier.

PAROISSE DE POULLAOUEN. — Aveux et dénombrements d'héritages, de maisons, de terres, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage du Roi, dans le ressort de la barre royale de Carhaix, par Auneau de Botmeur, héritier d'Amice Touppin (1463), Jean de Botmeur (1540), Gilles de B. (1547) ; Yvon Guillon (1464), Jacques du Parc, seigneur du Parc de Locmaria (1540), Jean de Botmeur (1540), Louis du Bothon, écuyer, seigneur de Broëllou, Fr. du Combout ; Constance, Yvon et Marguerite Leroux (1540) ; Mahé, Yves, Vincent, Guillaume et Pierre Le Foll (1540) ; par Pezron Riou et Pierre Ledu, Pierre Le Parcheminier, O. Lerest, V. Parcou, A. Guégant, Etienne et Jean Laour, Fiacre Prigent, Yvon Urgoix, Morice du Bois, écuyer, sieur de Guergué, Louis Le Lagadec, sieur de Mesedern, possesseur du lieu et convenant noble de Trocoat (1540) ; et autres possesseurs de terres aux villages de Cozquer, de Lemburel, du Quellenec, de Hellès-Bras, du Guilly, de Kergadiou, de Kerdu et autres.

1464-1547

B 1095. - Liasse, 18 pièces parchemin, 90 pièces papier.

PAROISSE DE POULLAOUEN ET TRÊVE DE SAINT-TUDEC. — Aveux et dénombrements produits devant la barre royale de Carhaix par Barbe Elye, dame de Kerascouet (1644), Joseph Berregarre, prêtre (1755), pour le lieu noble de Kergay ou Guergay ; par Louis Le Guellaff et ses soeurs, pour des terres au village de Kerrolland (1775) ; les héritiers Hourman et Urvoaz, pour le lieu noble de Kernanvez (1755) ; autres aveux concernant des terres nobles et roturières situées aux villages de Quen Cadarer, du Liorzou, de Guer-Lagatjar, de Trohoat, de Coadigou, de Rest-Parcou, de Kernaour, de Ploustern, de Le Mezec-Huellaff, de Goaz an Rest, de Kerbaol, de Lavalot, de Kerouel et autres.

1644-1777

B 1096. - Liasse, 1 pièce parchemin, 3 pièces papier.

PAROISSE DE ROSTRENEN. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage, dans le ressort de la barre de Carhaix, et composant la terre et seigneurie de Rostrenen, possédée par Jean du Pont et Marguerite de Rostrenen, héritiers de Pierre de Rostrenen décédé le 13 août 1440 (1441), Louise, fille de Jean du P. (1508), Jeanne de Maure, dame douairière du Pont et de Rostrenen, tutrice de Charles du Quelenec, son fils, baron desdits lieux (1555), les héritiers de Louis de Lantivy, chevalier, conseiller au Parlement de Bretagne, et de Florimonde de Caradeuc, son épouse, comprenant les dépendances situées dans les paroisses de Kergrist-Moëllou, de Plouguernevel, et des ligences dans celle de Plounevez-Quintin (1701).

1441-1703

B 1097. - Liasse, 5 pièces parchemin, 5 pièces papier.

Paroisse de Saint-Hernin. — Aveux et dénombrements des terres, rentes, héritages, censives, convenants, maisons, droits réels et honorifiques composant le domaine et la seigneurie de Coetquevran, tenus à foi et hommage du duc et du Roi, sous le ressort de la barre royale de Carhaix, par Jean fils de Morice de Coetquevran (1443), Henri de C., écuyer, héritier du précédent (1460), Marie du Port, veuve de Henri fils de Jeanne de Kaer et de Jean de C., tutrice de son fils Jean (1491) ; par Jean de Coetquevran, lequel déclara, en 1540, les hypothèques suivantes : Jean de Beaurepaire seigneur de Bouharnet 20 l. de rente, Valence de Coetquevran 20 l., héritiers Jeanne de C. 20 l., Marguerite de Coetquevran, héritiers Henriette de C. et de Etienne de C., les seigneurs de Kergoet, du Staer, de Pratuloch, de Kerdudon, de Rochazre, de Kerhyr et autres issus de la dite maison ; et le seigneur de Kergroazès ayant droit sur 40 livres de rente ; autre déclaration produite par Malo-Joseph Le Moyne, chevalier, seigneur de Trévigny, de Kergoet, de Coetquevran, de Kermoyne, de Langonneau, de Kermartret, du Mengueouet, de la Motte, de Lesmais, de Plestin etc, héritier de Toussaint Le Moine de Trévigny, chevalier, lequel a compris dans son aveu les domaines et manoirs de Saint-en-Coat (4), de Kerhorre (7), de Kerdaffrec (14), divers convenants en Plouguer, en Maël Pestivien (24), en Spezet (35), — le manoir et domaine de Kerantelinaire en Motreff (1684) ; autre aveu des terres et seigneuries de Coetquevran et de la Lunec produit par Hervieu de Gourmon, chevalier, seigneur de Coussy, et M. Anne de Saint-Simon, son épouse (1704).

1443-1704

B 1098. - Liasse, 24 pièces parchemin, 18 pièces papier.

PAROISSE DE SCRINIAC ET TRÈVES DE COATQUEAU ET DE BOTLAZEC. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, d'héritages, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage, dans le ressort de la barre royale de Carhaix sous les titres suivants : la terre et seigneurie

de Kerbrat ou Kerprat possédée par Jacques fils de Jean de Kerrimel, chevalier, seigneur de Coetinisan (1485), Guillaume fils de Jean de K. (1540), Guillaume de K. (1556), Isabeau de la Boissière, veuve de Pierre de Boiséon, tutrice de son fils, héritier de Pierre et Yves de Boiséon et de G. de Kerrimel, son oncle maternel (1575), le marquis Nicolas de Ploeuc, héritier de sa soeur (1774) ; le manoir de Kersech ou Kerysac, possédé par Henri fils de Riou Kerenour (1444), Yvon du Dresnay, écuyer, fils de Jean, seigneur de Troubodec (1492) ; le manoir noble de Kervern ou Troquerven possédé par Guy de la Tour, seigneur de la Tour, qui le tenait de Yvon de Launay, par voie d'échange (1540), les filles d'Alexandre de Goaffrec, écuyer, seigneur de Kerven (1758) ; autres déclarations relatives à diverses terres nobles et roturières possédées par Pierre du Combout, fils et héritier de Catherine Le Clerc (1495), Tanguy Henry, fils de Jean H., et de Françoise Le Jeune, sieur et dame de Saint-Malo, de Hallez, *etc.* (1578) ; Marguerite Derien, dame de Roscerff (1540), Yvon Le Hallez (1540), Guillaume de la Roche, écuyer, sieur de Kergrach (1540), les héritiers de Cath. Le Merer, dame du Plessis de Kermel (1729), *etc.*

1444-1777

B 1099. - Liasse, 29 pièces parchemin, 19 pièces papier.

PAROISSE DE SPEZET. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, d'héritages, de maisons, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage, dans le ressort de la barre royale de Carhaix, sous les titres suivants : le château de Spezet avec la châtellenie et la vicomté de Pommerit possédés par Jean du Chatellier, vicomte du Pommerit, héritier de Marguerite de Mauguy (1495) ; Vincent, héritier dudit Jean (1498), Anne du Quelenec, veuve de Roch Gérard, sieur de Penhay et de Champagne, dame de la châtellenie et vicomté de Pommerit autrement Gourarmet, héritière de sa mère Catherine de Kereret qui l'avait acquise de G. de Guéma deuc (1628) ; le manoir de Keransérec possédé par René de Saint-Alouarn, curateur de Gillette de Kergoat, sa fiancée, héritière de G. de K., son père, seigneur de Quilly et de Trohemboul (1540), François de K., héritier de Fr. de Kergoet et de Louise du Liscouet (1653), René du K., chevalier (1694) ; le lieu noble de Kerouas possédé en partie par Cath. du Vieuxchâtel, veuve de Jean Denis (1540), les héritiers de Jean Le Tibran (1542) ; Louis Le Coent, Henri Le Grand et consorts, détenteurs du convenant noble de Kerouas (1756) ; le manoir du Leslé possédé par Jean de Lantivy (1540) ; le lieu et manoir noble de Lesnevez, possédé par Nic. Lisay (1540) ; le manoir de Lisquidic, possédé par la veuve de Jean Le Gogal (1696) ; le lieu et manoir noble de Pellahez, possédé par Marguerite Camus, veuve Rolland Penlahez, tutrice de ses enfants (1414), par X. du Vieuxchâtel (1540), par Fr. de Kerourfil, veuve de Marc du V., tutrice de Louis, son fils (1587) ; autres déclarations de terres nobles et roturières produites par Guillaume, fils de G. Le Voyer (1450), Alain de Lesmaës (1472), par G. Le Bothon, procureur de Catherine Thépault (1500), Jeanne Provost, dame du Guern (1541), Blanche Le Troëdec, épouse de Ch. de Coëtquevran, héritière de Ch. Salaun (1540), Louis, Ch. et J. Le Guen, Jean de Kerlouarnec, sieur de Lisquidic ; par Cath. Guégant, dame douairière de Musnillac, propriétaire de plusieurs convenants nobles (1689) ; *etc.*

1414-1777

B 1100. - Liasse, 14 pièces parchemin, 5 pièces papier.

PAROISSE DE TRÉBRIVAN. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage du Duc de Bretagne et du Roi de France, sous la barre royale de Carhaix, avec les titres suivants : le lieu et manoir noble de Brunault, possédé par Louise, fille de Guillaume du Vieuxchâtel, épouse de J. du Botigneau (1527) ; par les mêmes en 1541, lesquels ont compris le manoir et lieu noble de Follezou, en Duault, et une sergentise féodée en la paroisse du Maël, en vertu de laquelle ils peuvent, au lieu du Louch, prélever, le jour de la foire du Commandeur,

un quartier de mouton, deux quartes de vin, deux faucilles, huit deniers de pain, deux chapeaux de paille et des meilleurs, ils peuvent même « prendre tous les chappeaux de paille qu'ils trouveront sur les testes de toutes gens audit Louch, ledit jour, si l'on ne leur donne congé de les porter » ; le manoir et lieu noble de Kerbascuezen, possédé par Louis Le Marech et Françoise Botylieau, héritière de Morice B., son père (1540), Morice Le Marec, écuyer, et Françoise du Rochazre, sieur et dame de Kerbazguen (1661) ; le manoir et lieu noble de Leinhon, possédé par Guillaume, fils de Jean de Pestivien, écuyer (1481) ; Marie de Pestivien, épouse de Guillaume du Tyvaraulen, dame de Guiliguiffin (1540), Claude Guégant, écuyer (1666), fils de Jean (qui les tenait de la succession de Cath. de Clevedé et de Marie de Pestivien), lequel a compris dans son aveu la terre de Kerlosquet, en la paroisse de Plourach ; Marie-Anne Euzenou de Kersalaun, dame de Lainhon, héritière de J. Euzenou, chevalier (1773) ; le manoir et lieu noble de Létang ou du Stang, possédé par Henri, fils de Guillaume du Quelenec (1436), Guillaume du Q. (1477), Anne du Q., héritière d'Hervé du Quelenec, son père (1543), Pierre de Boiséon, pour Louise de Quelen, son épouse (1555), Sébastien de Rosmadec, marquis de Molac, lieutenant général pour le Roi en Bretagne (1694) ; Marie-Anne de Rosmadec (1701) ; *etc.*

1436-1773

B 1101. - Liasse, 22 pièces parchemin, 15 pièces papier.

PAROISSE DE TRÉBRIVAN, ET SA TRÈVE DU MOUSTOIR. — Aveux et déclarations de terres, de maisons, de fiefs, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage, sous la barre royale de Carhaix, et dépendants des domaines dont les noms suivent : le lieu et manoir noble de Lochrist possédé par Marie de Kerprigent, veuve de Prigent de Lochrist, seigneur de Lochrist et de Kerhamon, tutrice de son fils Morice (1526) ; Morice de Lochrist, écuyer (1534), René de L. lequel a fait aveu aussi pour les domaines de Quenquis et de Kerhamon, en la paroisse de Duault (1559) ; par Yves Lollivier, seigneur de Lochrist-Keramon, Coatamour, la Villeneuve, le Rascouet, etc (1639) ; Pierre Lollivier, chevalier, seigneur de Saint-Maure, Locrist, *etc.*, dont la déclaration comprend les lieux nobles de Rosnaec en Trébrivan, de Keroudren en Plounevezel, de la Salle en Scrigniac, de la Garenne en Carnoët (1683) ; par Agathe de Volvire, veuve de Sébastien Lollivier, chevalier, comte de Saint-Maure, major du régiment royal des Cravates, tué au combat de Spire (1704) ; le manoir et lieu noble de Lostancoët, possédé par Prigent fils de Pr. de Coëtmenech (1447), par Ch. de Coëtmenech, frère de feu Pierre de C., seigneur de Coëtmenech (1471), Cyprienne de Rohan, dame du Gué de Lisle, de Pihiriac (1540), par François de Rieux, chevalier, et Renée de la Feuillée, sieur et dame d'Assérac, du Gué de Lisle et de l'Isle-Dieux, la dite Renée héritière de Cyprienne de R. sa mère (1547) ; autres déclarations de terres diverses produites par Yvon, fils de Ch. Touppin (1477), Guillaume, fils de J. Canaber (1496), Hervé Touppin (1545), Jean Coëtgoureden, écuyer, seigneur de Kerauffret (1540), Seb. de Moëlien, chevalier, sieur de Tronjoly (1726) ; et autres.

1471-1775

B 1102. - Liasse, 18 pièces parchemin, 12 pièces papier.

Aveux collectifs ou indéterminés produits pour des héritages nobles, des rentes et droits divers, situés dans le ressort de la **BARRE ROYALE DE CARHAIX**, par Geoffroy, fils de Pierre Cabornais (1456), G. de Cabornais, écuyer, héritier de Jean de C., seigneur de Kerlogonan (1509), J. de C., écuyer (1540), possesseurs de terres dans les paroisses de Mesle, de Carhaix et de Trébrivan, de Plouguer et du manoir de Bourgezel ; Jean Veller du Croixmen, possesseur de maisons à Carhaix, des domaines de Kerguidegen, de Lanoennec et de Stang-bihan en Plouguer, de Goaresmou en Plounevezel, de Kerouas en Spezet (1687) ; Françoise Jégou, épouse de Henri de Rougé, marquis du Plessis-Bellière, brigadier

des armées du Roi, dame du château de Glomel, des terres et seigneuries de Kersaint-Eloy, de Paule, de Kerjean, de Penpoulloc, de Kerloguennic (1690) ; par le marquis Malo de Nevet, chevalier (1700) ; la veuve de Joseph de la Couldraie, chevalier, seigneur de Kerdezarouet (1758) ; Gilles-René Conen, chevalier, seigneur de Saint-Luc (1775) ; Marie de Kerguz, épouse du comte A. de Roquefeuil (1777) ; autres aveux de terres et de rentes produits par Eon de Kergorsoth, de la paroisse de Carhaix (1310) ; Guy de Mollac (1392), l'héritier de Marguerite de la Boulaie (1441), Jean de Bouteville, fils de Jeanne de Quelen (1434), Ol. fils de P. Ruffault et de Perronnelle de Bouteville (1440) ; Jean, seigneur d'Estuer, fils d'Aliette de Bouteville (1444), Jean de B., seigneur du Faouët, Jean de Bouteville, tuteur de François de B., sieur de Coëtcouravel (1540) ; Guillaume Botdrimon, fils d'Olive Breneau (1444) ; Jean, fils de J. Kergroës (1467) ; Henri, fils de Guillaume Botlazen, possesseur d'un manoir en la trève de Quelen (1517), Dubois, seigneur de Kermabilou (1541) ; Alain Rosmadec et Jeanne du Châtel, seigneur et dame de Rosmadec, de Tyoarlen, de Pontcroix, de Glomel, de Kerlaouenan, de Prat an Stang, héritiers de Jean Rosmadec (1541). Déclaration de Pierre Roul, sergent féodé énumérant les profits et les charges de son office. Il percevait entre autres droits : deux oeufs sur chaque maison le lundi ou le mardi de Pâques. En retour, il devait fournir un instrument pour avertir les habitants de se rendre à l'office des Ténèbres le Jeudi saint, et à l'adoration de la Croix le Vendredi saint. De plus, il était tenu de fournir à manger au sieur de Vieuxchâtel et à 24 chevaliers une fois l'an, entre Noël et Carême prenant, dans une salle « où il y aura feu sans fumée » (1541).

1310-1777

B 1103. - Registre petit in-folio, 151 feuillets parchemin.

DOMAINE DE CARHAIX. — Réformation du rôle rentier à laquelle ont vaqué G. Bricaud et Fr. Bertho, auditeurs des Comptes, en vertu d'un mandement du roi François I^er^ dont le texte est inséré en tête du volume, et d'une commission de la Chambre des Comptes de Bretagne. Publications, relevé des recettes ordinaires comprenant la ferme des coutumes et du cohuage de Carhaix, du four à ban, des moulins à foulon et à blé de Pontsabiec, de Poullaouen et de Tronglevian, du trépas de Duault, des sceaux et papiers de la cour de Carhaix, avec les épaves et gallois ; révocation de toutes les prises et locations d'étaux dans la halle ; listes des contribuables à la taille de mai ; des cens de la Saint-Mahé, des rentes et chefrentes payables en janvier à Carhaix ; enquête sur l'assiette de certaines rentes en souffrances (fol. 33) ; estimation nouvelle de maisons, de jardins et d'emplacements ; et enchères comprenant les terrains usurpés et spécialement l'emplacement du château et des douves de Carhaix (fol. 48) ; autres baillées à rente d'anciens héritages dans les paroisses de Spezet, de Poullaouen (fol. 67), de Scriniac (fol. 80), de Duault (fol. 82), de Motreff (fol. 99), de Mezle (fol. 99) ; autres arrentements de terres vaines et vagues (fol. 116) ; enrôlement d'autres baillées à rente de divers héritages et de terres non cultivées dans diverses parties du ressort de Carhaix dont les enchères ont eu lieu en 1541 (fol. 125 à 151). Au fol. 10, on a transcrit un mandement du duc Jean V à son trésorier Jean Droniou, du 6 mars 1421 (n. s).

1421-1541

B 1104. - Registre petit in-folio, 134 feuillets papier.

DOMAINE DE CARHAIX. — Rôle rentier de la sénéchaussée de Carhaix comprenant le nom de tous les vassaux redevables au Roi à raison de leurs héritages ou de leurs constructions sur les places publiques et murailles de la ville de Carhaix ; les noms des seigneurs et propriétaires des péages, pancartes et devoirs qui se lèvent dans le même ressort ; l'énumération des chefsrentes dues sur les terres nobles, et des censives dues par les terres roturières afféagées.

1640-1645

B 1105. – Cahiers, 79 feuillets papier.

DOMAINE DE CARHAIX. — Livre des audiences tenues au siège royal de Carhaix pour la réformation du Domaine par Jean de Robien, seigneur de la Villeneuve, maître des Comptes, et Ol. de Lamprat, sénéchal de la même juridiction, contenant des condamnations contre les contribuables en retard, contre des usurpateurs, portant décerné acte pour des dépôts de pièces et ordonnant des enquêtes.

1640-1641

B 1106. - Registre grand in-folio, 557 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE CARHAIX contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis devant les commissaires de la réformation du Domaine par les propriétaires des maisons de la ville de Carhaix et des faubourgs dont les noms suivent : les Augustins pour leur couvent et leur église (fol. 1) ; Louise Le Nevez, dame de Kersalaun, tutrice de ses enfants, pour une maison rue des Augustins (fol. 7) ; Louis Le Gogal. pour un immeuble rue du Fil (fol. 46) ; Charles Touchard, maître chirurgien, pour une maison rue du Pavé (fol. 77) ; les marguilliers de l'église collégiale de Saint-Trémeur, pour plusieurs pièces de terre (fol. 115) ; Marie Lorans, pour une maison rue du Stair (fol. 179) ; Louise Prévost, dame de Penanguer, pour une maison place du Marché (fol. 222) ; Jos. Lebars, prêtre, et consorts, pour une maison rue de la Moutarde (fol. 252) ; J. et Marie Daniel, pour une maison noble, sise près la rue du Tour du Château (fol. 298) ; Ol. Plemeur, pour une maison, place aux Charbons (fol. 370) ; Nic. Tanguy, prêtre, pour une maison, rue de la Fontaine-Blanche (fol. 424) ; Julien Leclerc, pour une maison avec jardin, rue Viniech (fol. 540) ; *etc.*

1678-1680

B 1107. - Registre grand in-folio, 571 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE CARHAIX contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis devant les commissaires de la réformation du Domaine dans la paroisse de Plouguer, par les propriétaires de diverses maisons, de pares et de terres situés dans la banlieue de Carhaix, rue Cazuguel, près de la Madeleine, au bourg de Croix-Lochou, au Petit Carhaix, à Trouglevian et ailleurs, dont les noms suivent : G. Le Menez, sieur de Kerdeleau, gouverneur de l'église de Sainte-Anne (fol. 13) ; les Ursulines de Carhaix (fol. 21) ; Gauvain Guillou (fol. 37) ; Yves de Launay, écuyer, sieur de la Salle (fol. 64) ; Marguerite Veller, veuve Le Moal (fol. 140) ; par Marie Menel, épouse de L. Morin, sieur du Hilly, pour les domaines de Kerouriou, de Kernabat, de Kergallet et de Stangbihan (fol. 274) ; par René de Kermellec, écuyer, sieur du Pratan-Groahic (fol. 322) ; Marie Desvaux, épouse de J. Bertrand de Coatanhu, pour les manoirs et lieux nobles de Crech'Renan et de Tronjoly (fol. 402) ; J. Veller de Croixmen, pour le manoir et lieu noble de Kerdigen (fol. 434) ; les héritiers de Ph. Olimant de Kerneguez (fol. 444) ; par Cl. Guégant, chevalier, pour le domaine noble de Leinhon (fol. 496) ; par Louis Le Gogal, sieur de Penanech, pour la tenue Savin en la paroisse de Trébrivan (fol. 552) ; *etc.*

1678-1682

B 1108. - Registre grand in-folio, 494 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE CARHAIX contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis devant les commissaires de la réformation du Domaine dans les paroisses de Trébrivan, de Plounevezel, de Plusquellec et de Carnoët par les propriétaires dont les noms suivent : Françoise Vatant, épouse de René du Dresit, écuyer, sieur de Kerallain, pour le

domaine de Stangmeur (fol. 17) ; P. Lollivier de Saint-Maure, pour le château et domaine de Lochrist, ses bois et dépendances, sa chapelle seigneuriale et une autre chapelle dédiée à saint Clou, vulgairement saint Quillan (fol. 59) ; Ol. Gouzabat, chevalier, pour la terre et seigneurie de Pananlan (fol. 117) ; H. de Rougé, marquis du Plessis-Bellière, pour la châtellenie de Glomel, s'étendant dans plusieurs paroisses et à laquelle appartient la présentation de trois chapellenies en l'église cathédrale de Quimper fondées par Jean Lespervier, évêque de Quimper, seigneur de Glomel, et confirmées par ses héritiers en 1507 (fol. 147) ; l'abbé et les religieux de Sainte-Croix de Quimperlé pour la châtellenie de Callac et Plusquellec, acquise par échange d'Albert de Gondy, duc de Retz, pair et maréchal de France, au lieu de l'île de Belle-Isle en Mer, en 1572 (fol. 473) ; *etc.*

1678-1682

B 1109. - Registre grand in-folio, 562 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE CARHAIX contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis devant les commissaires de la réformation du Domaine par les propriétaires et seigneurs dont les noms suivent : Ch. Fleuriot, chevalier, pour le lieu et manoir noble de Langle, paroisse de Carnot (fol. 13) ; Florimonde de Caradreux, veuve de Lantivy, pour les ruines du château fort de Rostrenen, en la paroisse de Rostrenen, autrefois Kergrist-Moëllou et ses dépendances (fol. 17-240) ; Charlotte de la Boissière, épouse de J. Le Sénéchal, pour la terre et seigneurie de Kermorvan ou Bruillac, en Kergrist-Moellou (fol. 241) ; Yves de Launay, écuyer, pour le manoir de la Salle (fol. 289) ; Fr. du Parc de Kercadou, chevalier, pour la terre et seigneurie de Coatrescar, s'étendant dans les paroisses de Plourach, de Scrignac et de Botlazec (fol. 307) ; Jeanne Le Bihan, dame douairière de Saint-Germain, pour la terre et seigneurie de Bronollo (fol. 467) ; Barthélemy Ferret, écuyer, pour le lieu et manoir noble de Rosquijeau (fol. 545) ; *etc.*

1678-1682

B. 1110. - Registre grand in-folio, 437 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE CARHAIX contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis devant les commissaires de la réformation du Domaine par la veuve de Michel Le Rouge, seigneur de Kerdavid, pour le manoir noble de Kergo, en la paroisse de Poullaouen (fol. 1) ; par le marguillier de l'église paroissiale audit lieu pour l'église, le reliquaire, le clocher, le cimetière et le presbytère (fol. 49) ; par Jean Bizouarn et consorts pour un convenant au village de Coadigou, même paroisse (fol. 91) ; par G. de Lesguellen, écuyer, seigneur de Coëtquinec, héritier de P. de Goazvennou, pour le lieu noble de Goazvennou (fol. 161) ; par Yves Ferrière et Louise Ruz, pour le lieu et manoir noble de Restihouarn (fol. 211) ; par P. du Rochazre, pour le manoir de Kerolland (fol. 231) ; par Alain du Perrier, chevalier, pour la terre et vicomté de Pommerit, autrement Gouar ar Armel, en Spezet (fol. 241) ; pour la terre et seigneurie de Leslech et partie de celle de Pellahé (fol. 329) ; par Jean Veller du Croixmen, pour le manoir noble de Kerouaz (fol. 369) ; par J. de Muzillac, chevalier, seigneur du Tymeur, pour le manoir de Kermenguy en Spezet (fol. 413) ; et autres.

1678-1683

B. 1111. - Registre grand in-folio, 548 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE CARHAIX contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis devant les commissaires de la réformation du Domaine par S. de Musuillac, chevalier, pour le manoir et lieu noble de Cran en la paroisse de Spezet (fol. 1) ; Françoise du Pays, épouse de G. Caussel, pour la métairie noble de Pellahé (fol. 7) ; par la veuve de P. Bertrand,

sieur de Tronjoly, pour le moulin de Lisquidic (fol. 17) ; par J. Alain, sieur de la Mare, pour les châteaux, domaines et seigneuries de Kerbrat, de Hellez et dépendances de Montaplant (fol. 53) ; par le recteur de la paroisse et le marguillier de Scrignac, pour le presbytère et le moulin de Lesnevez (fol. 249 et 259) ; par Marie-Anne Thépault, pour le manoir du Querven (fol. 265) ; par M. Mahé, chevalier, seigneur de Kermorvan, pour le lieu et manoir noble de Coatqueau, en la dite paroisse (fol. 311) ; par J. Haufroy, titulaire du prieuré de Landugen, pour le temporel de son bénéfice comprenant des parcs de terre, des convenants et droits seigneuriaux (fol. 323) ; par Seb. de Kerhoent, chevalier, seigneur de Coetanfao, pour les lieux et manoirs nobles de Loquevel et du parc de Duault (fol. 353 ; par H. Le Sénéchal, chevalier, baron de Carcado, pour la terre et seigneurie de Quellen, paroisse de Duault (fol. 437) ; par J. de Maupetit, pour le lieu et manoir noble de Blezrin (fol. 467), et autres.

1678-1682

B. 1112. - Registre grand in-folio, 499 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE CARHAIX contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis devant les commissaires de la réformation du Domaine par le recteur de la paroisse de Duault pour les églises tréviales de Locarn, de Burtullet et de Saint-Nicodème dont le seigneur de Quellen se disait fondateur (fol. 1) ; par Seb. Barbier, châtelain de Lescoat, pour le manoir et la métairie noble du Follezou (fol. 3) ; par O. de la Rivière, marquis du Plessis de Ploeuc, pour le lieu et manoir noble de Kergroas (fol. 15) ; par Malo de Nevet, chevalier, pour le domaine et la seigneurie de Trouangle (fol. 33) ; par Fr. de Coëtgoureden, écuyer, sieur de Kermathéan (fol. 59) ; par Marie et Marguerite de Kerbouric, pour le lieu et manoir noble de Kermarec (fol. 73) ; par divers tenanciers des villages de Saint-Derien, de Kerpourhiet et de Fol-Bras en Duault (fol. 89) ; par Fr. de Queremar, épouse de Ch. Le Gonidec, chevalier, seigneur de Toulbourson, pour le manoir et la métairie noble de Lopven (fol. 230) ; par Cécile de Kerroignant, religieuse de l'abbaye de Saint-Sulpice de Rennes, prieure de Querléan, paroisse du Maël-Carhaix, pour le temporel de son bénéfice comprenant une église, un cimetière et des terres (fol. 313) ; par Ch. de Lesmaës, pour le domaine et manoir de Kerouguiou (fol. 481) ; et autres.

1678-1682

B 1113. - Registre grand in-folio, 558 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE CARHAIX contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis devant les Commissaires de la réformation du Domaine par Julienne Le Bigot, dame douairière de Kermorvan, pour le lieu et manoir noble de Penanhech (fol. 1) ; par J. Henry, pour une maison et des terres au villages de Sinibic, en Maël-Carhaix (fol. 23) ; par Cl. du Guermeur, écuyer, Louis Le Grall, P. Le Poupon et consorts, pour la tenue Guellahen (fol. 91) ; — Jean Guillet, marchand, pour le lieu de Runtunic et ses dépendances (fol. 103) ; par les enfants de Ph. du Drésit, écuyer, pour le manoir et la métairie noble de Kerforn (fol. 183) ; par divers tenanciers pour le convenant de Fiacre Le Garec, au village de la Forest (fol. 253) ; par la veuve de Th. Guillon pour le lieu et manoir noble de Penanguer (fol. 277) ; par Fiacre Guéguen, dame douairière de Kergourant, pour le manoir et la métairie noble de Kerjezequel (fol. 287) ; J. Le Bosec, Ch. Gueznou, prêtre, et consorts, pour le lieu noble de Goaz-an-Golen (fol. 333) ; par Seb. de Moëlien, seigneur de Gonandour, pour la tenue du Corre an Roscoat, en la paroisse de Maël-Carhaix et autres.

1678-1683

B 1114. - Registre grand in-folio, 387 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE CARHAIX, contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis devant les commissaires de la réformation du Domaine par Rolland Loz, chevalier, baron de Beaulieu, pour la masure du château, au bourg de Loch (fol. 85) ; par les religieux de l'abbaye de N.-D. du Rellec, pour le manoir et lieu noble de Tremuelt, en Scrignac, pour la montagne de la Brusque, partie en Tréguier, partie en Cornouaille, et un flef de terre tenue en *quevaise*, dont les tenanciers sont sujets à un régime particulier, amplement indiqué dans l'aveu (fol. 139) ; par Malo Lemoyne de Trévigny, chevalier, pour la terre et seigneurie de Coetquevran, en la paroisse de Saint-Hernin (fol. 145) ; par A. du Perrier, ehevalier, pour la seigneurie de Toulgoat, en Plonguer-Carhaix, y compris le manoir de Trébrivan (fol. 171) ; par Guillaume de Kerampuil, écuyer, pour le manoir et la métairie noble de Kerampuil (fol. 217) ; l'abbé Etienne Dausse, pour le prieuré de Carhaix, dont les prééminences honorifiques comprenaient le titre de seigneur spirituel de la ville, et celui de curé primitif de l'église collégiale de Carhaix, le droit d'être le premier nommé aux synodes de l'évêché, le premier appelé aux assises générales de la séné chaussée (fol. 265) ; par les religieux de Langonnet pour le temporel de leur abbaye comprenant des moulins et des tenues en Plevin, en Gourin, en Saint-Hernin, Glomet et Tresgan ; par René Jegou, chevalier, seigneur de Paulle, pour le lieu et manoir noble de Saint-Anaon (fol. 323) ; et autres.

1678-1692

B 1115. - Registre grand in-folio ; 462 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE CARHAIX contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers, fournis devant les commissaires de la réformation du Domaine par Seb. de Rosmadec, marquis de Rosmadec, de Pontcroix et de Tyvarlen, baron de Molac, du Juch et de Serrent, pour les terres et seigneuries de Lestang, de Brunot et de Lostancoat (fol. 1) ; par Armand-Jean du Plessis, chevalier, seigneur duc de Richelieu et de Fronsac, pour la terre et seigneurie de Carnot (fol. 230) ; par les divers tenanciers des terres comprises dans l'étendue du parc de Duault ; par Lucas Tréanton, pour le convenant Coutellier, au village de Goazanneau, paroisse de Spezet (fol. 429) ; par Marie Quemener, veuve Fr. Le Bosec, pour la tenue de Marie Briant, au village de Kerbourou, paroisse de Mezle (fol. 441) ; par Yves Lochou, sieur de Quercharo, pour une maison ruinée, sise au Martray de Carhaix (fol. 459) ; et autres.

1678-1685

B 1116. - Registre grand in-folio ; 464 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE CARHAIX, contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis devant les commissaires de la réformation du Domaine par Marguerite Leny, épouse de Fr. Marec, écuyer, seigneur de Launay, pour des maisons et des terres en Plourach (fol. 1) ; par la veuve de J. Lebrun, écuyer, sieur de Kerprat, pour les dépendances du manoir de Poulmic en Carnot, et Plourach (fol. 3) ; par François le Coz, pour le lieu de Bourgerel, en Plourach (fol. 53) ; par L. de la Bourdonnaie, chevalier, comte de Coëtion, pour la maison de Restourhan, au faubourg de Motreff, près la ville de Carhaix (fol. 71) ; par J. de Kergorlay, marquis de Cludon, baron de Pestivien, pour les ruines du château, la métairie noble et les dépendances de la seigneurie de Pestivien (fol. 87) ; par Charles Fleuriot, chevalier, seigneur de Langle, pour les lieux et manoirs nobles de Landrouezec, en Plounevezel (fol. 133) ; de Kerjegu en la trève de Saint-Tudec, paroisse de Poullaouen (fol. 163) ; par Séb. Fleuriot de Langle pour les lieux et manoirs de Kerfeschant (fol. 203), de Quenquistilles (fol. 226) et de Kermabon, (fol. 232), en Duault ; par Louis de la Bourdonnaie de Coëtion, pour le manoir du Helegouet et ses dépendances, en Scrignac (fol. 323) ; par Alain du Perrier, pour le manoir et domaine de Bois-Garin, en Spezet (fol. 339) ; et autres.

1681-1692

B 1117. - Registre grand in-folio ; 336 feuillets papier.

LIVRE DES SENTENCES contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier du **DOMAINE DE CARHAIX** et le visa de tous les titres produits par les suivants les Augustins de Carhaix, sont condamnés à prendre des lettres d'amortissement pour tous les acquêts faits par eux depuis 1673 (fol. 1) ; Françoise Vatant est déchargée de 21 livres pour le rachat de Marie Briand, lequel se trouvait prescrit parce que le décès remontait à février 1637 (fol. 112) ; Marguerite Courant, propriétaire de la XI^e^ maison rue des Augustins, à Carhaix, a été condamnée à payer les arrérages d'une rente de 4 sous et les lods et rentes de l'acquisition d'une moitié de sa maison, montant à 11 livres, 15 sous (fol. 170) ; Jeanne Quinion, veuve Bertrand, propriétaire de la maison de la Villedé, a produit des contrats remontant à 1661, et ses héritiers ont été inscrits au rôle rentier pour la somme de 66 sous 4 deniers (fol. 221) ; Charles Touchart, maître chirurgien à Carhaix, a produit des titres remontant à 1592 et a été enrôlé pour 8 sous de chefrente (fol. 253) ; les religieuses hospitalières de la Miséricorde de Jésus, établies à l'Hôtel-Dieu de Carhaix, ont produit des titres remontant à 1664, et ont été enrôlées pour payer chaque année 42 sous de rente, puis condamnées à se procurer des lettres d'amortissement (fol. 333) ; *etc.*

1679-1682

B 1118. - Registre grand in-folio ; 399 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier du **DOMAINE DE CARHAIX** et le visa de tous les titres produits par les déclarants dont les noms suivent : Pierre Macé, demeurant au lieu de Quéribin, propriétaire d'une maison avec jardin dans les faubourgs de Carhaix (fol. 39) ; P. Simon, sieur de Crechkenan, pour deux pièces de terre au village de Lanoenec, paroisse de Plouguer (fol. 96) ; P. Legan et Jeanne Didel, pour une maison à Trouglevian, plus une rozière nommée *Roz en Berre* (fol. 141) ; Jean Le Coz, pour une maison au Petit-Carhaix, dont le rachat a été liquidé à 12 livres à raison du denier vingt de la valeur (fol. 231) ; Marie Menel, veuve de Louis Morin du Hilly, propriétaire des manoirs de Querouriou et de Kernabat (fol. 267) ; Ph. Geslin, chevalier, qui fut condamné au paiement du rachat de Jean Geslin, son frère aîné, mort possesseur du manoir de Pelem (fol. 295) ; Marie Desvaux, veuve Bertrand de Coatanhu, laquelle fut maintenue dans la noblesse des lieux et manoirs de Tronjoly et de Crech-Renan, et déboutée des prééminences qu'elle prétendait dans la chapelle de Saint-André en la collégiale de Tremeur (fol. 311) ; P. Lollivier, chevalier, seigneur de Saint-Maure et de Locrist, lequel a produit des titres remontant à 1488 (fol. 374) ; et autres.

1679-1683

B 1119. - Registre grand in-folio ; 400 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier du **DOMAINE DE CARHAIX** et le visa de tous les titres produits par les déclarants dont les noms suivent : Louise Lenevez, veuve Veller, laquelle fut déchargée de tous droits de rachat et de lods et ventes (fol. 5) ; l'abbé et les religieux de Sainte-Croix-de-Quimperlé, lesquels furent maintenus dans le droit de haute et basse justice, comme seigneurs de Callac, eu égard à un minu de 1477 (fol. 13) ; H. de Volvire, chevalier, comte de Ruffec, lequel a été maintenu dans la noblesse du lieu de Kerleron et débouté des effets d'un affeagement de la tenue du Cotton (fol. 67) ; Ch. Le Gall et H. Le Menez, propriétaires d'une partie du village de Ploustern, contenant 14 journaux (fol. 157) ; Maurice Mahé, chevalier, seigneur de Kermorvan, et

Renée Le Bigot, propriétaires et détenteurs de la terre et seigneurie de Coatqueau et du lieu de Mezelcaff (fol. 309) ; H. Le Sénéchal, chevalier, baron de Carcado, lequel a revendiqué les prééminences de la chapelle de Saint-Servais, en Duault, et produit une pièce de 1458 (fol. 321) ; Louis de Léon, écuyer, sieur de Bourgerel et de Kerprigent, lequel a été débouté du droit de juridiction qu'il prétendait exercer à raison de la terre de Kerbournet (fol. 331) ; et autres.

1679-1683

B 1120. - Registre grand in-folio ; 401 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES contenant les ordonnances de correction, de réception, d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier du **DOMAINE DE CARHAIX** et le visa de tous les titres produits par les déclarants dont les noms suivent : Toussaint Loz, sieur de Rochleuz, Isabelle et Charlotte Loz, propriétaires de la métairie de Saint-Nicodème, dont la déclaration a été reçue à la charge de payer la somme de 100 livres (fol. 5) ; les détenteurs de quatre tenues au village de Trefflay, paroisse de Duault (fol. 13) ; Marie Blot, veuve Jean Guillart, écuyer, sieur de Kersausic, laquelle a été condamnée à payer 375 livres, plus 150 livres, pour un droit de lods et ventes et un rachat, faute d'avoir justifié la propriété et possession du manoir de Goaz an Aman depuis 40 ans (fol. 35) ; les détenteurs du convenant Huellaff, au village de Kervern, qui ont été déchargés de 29 années d'arrérages de rentes (fol. 83) ; les détenteurs de la tenue Bozec, au village de Kermarec, en la paroisse de Maël-Carhaix, dont les droits de rachat ont été liquidés à la somme de 200 livres faute à eux d'avoir déclaré la part et portion appartenant à chacun (fol. 109) ; les détenteurs des villages de Kernostis et du Blech dont les actes de partage et les titres de familles sont longuement énumérés (fol. 379) ; et autres.

1679-1683

B 1121. - Registre grand in-folio, 172 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistre ment rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier du **DOMAINE DE CARHAIX** et le visa de tous les titres produits par les déclarants dont les noms suivent : Thomas, François Derval et consorts, détenteurs et propriétaires de la tenue du Marchand de Forest, en Maël-Carhaix, chargés de 6 deniers de chefrente envers la recette ordinaire (fol. 11) ; Louis du Bot, écuyer, Nicolas Clech et consorts, détenteurs du convenant Touroullé, en Glomel, lesquels ont été enrôlés pour 15 sous de rente (fol. 31) ; Jean Le Deuff, Jean Rochou, R. Lespec, propriétaires d'un convenant de Kerfaven, en Maël-Pestivien (fol. 51) ; H. de Nevet, chevalier, propriétaire de deux convenants au bourg paroissial de Maël-Pestivien, lequel a payé 69 livres, faute d'avoir rapporté la quittance du rachat acquis au Roi par le décès de Bonaventure du Liscoët (fol. 61) ; et autres.

1682-1683

B 1122. - Registre grand in-folio ; 396 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier du **DOMAINE DE CARHAIX** et le visa de tous les titres produits par les déclarants dont les noms suivent : Sébastien de Rosmadec, baron de Molac, lequel a justifié ses prétentions au moyen de nombreuses inductions, remontant à 1489 et a été débouté du droit de présentateur et fondateur de la paroisse de Trébrivan (fol. 1) ; les détenteurs de nombreuses tenues créées dans le parc de Duault ; Armand du Plessis, duc de Richelieu, propriétaire de la seigneurie de Carnot, lequel a été débouté de nombreuses mouvances (fol. 153) ; les marguilliers de l'église tréviale de Botlazec dont le temporel a été constitué en 1626 (fol. 184) ; Mauricette de

Ploeuc, veuve en premières noces du marquis de Carman et en secondes noces de Ch. de Persin, propriétaire de la terre et seigneurie de Tymeur, érigée en marquisat en 1616, dont la sentence porte que le titre de marquisat sera rayé comme étant tombé en quenouille, qu'il sera fait état d'un aveu rendu en 1620 lequel paraît suspect « par l'addition de quelques feuillets, les cahiers d'icelluy étant inégaux et écrits de différentes mains » ; que d'après un procès-verbal du lieutenant de Carhaix du 30 août 1597, les archives de Tymeur ont été trouvées dans une cave, mouillées et noircies, dans « un coffre en fuz de pipe et une barique comme ayant esté dans l'eau à la hauteur d'un pied et demy », (fol. 236) ; et autres.

1684-1694

B 1123. - Cahier petit in-folio, 62 feuillets papier.

RÉFORMATION DU DOMAINE ROYAL DE CARHAIX. — Procès verbal d'arpentage et de mesurage des maisons, jardins, places et héritages situés dans l'étendue de la ville et des faubourgs de Carhaix, rapporté par O. Joubault, greffier, auquel on a ajouté l'arpentage des parcs, piéces de terre, courtils, vergers, prés et prairies formant la censive de Carhaix.

1682

B 1124. - Liasse, 56 pièces papier.

OBÉISSANCES FÉODALES DE LA COUR ROYALE DE CARHAIX. — Contrats de vente et d'échange concernant diverses maisons de la ville de Carhaix, acquises par J. Coz, J. Bertrand, J. Liscouët, R. Dassuet, Thomas Desvaux ; deux courtils, voisins du *cimetière des Martirs* et de la chapelle Saint-Quijeau à Carhaix (1639) ; deux tenues au village de Menguent, en la paroisse de Glomel, vendues à G. Bobes par le marquis Gabriel de Goulaine (1635) ; le domaine et la seigneurie de Coetquevran, qui fut cédée par René de Kergorlay, chevalier, seigneur du Cludon, à T. Perrien, chevalier, seigneur de Breffillac, contre la terre et seigneurie de Querouern, en Ploubezre (1636) ; des terres du parc de Duault, acquises par Marie Le Gonidec, douairière de Kermathéan (1639) ; la terre et seigneurie du Plessis et du Rest, aux paroisses de Pleguen et de Paule, vendues par Pierre de Lannion, chevalier, gouverneur de Vannes, à son frère Jean, capitaine du ban et de l'arrière-ban de la Noblesse, en l'évêché de Tréguier (1639) ; la métairie noble de Kerveau, paroisse de Paule, acquise par J. Fol de Kerambellec (1700) ; la terre et seigneurie de Loquevel, acquise par Jacques de Varennes du Condat, écuyer (1704) ; la terre et seigneurie de Kerlouet, en Motreff, acquise par J. Aymart de Roquefeuille (1715) ; et autres.

1629-1715

B 1125. - Liasse, 9 pièces parchemin, 117 pièces papier.

OBÉISSANCES FÉODALES DE LA COUR ROYALE DE CARHAIX. — Contrats de vente, d'échange d'afféagement et de transaction concernant divers héritages situés au village de Kergus et au bourg de Trébrivan, par Guy Laizet, ménager (1771) ; une maison sur la place aux charbons de Carhaix, acquise par Jos. Huet (1772) ; deux pièces de terre au village de Kervoazou, en la trève de Saint-Quijeau, paroisse de Plouguer, acquises par G. Rivoal et P, Le Follezou (1772) ; une partie de la métairie du Ty-Len, en la trève de Burtulet, acquise par René Thomas (1773) ; les droits immobiliers possédés au village de Kermogotton, en la trève de Botmel, par Fr. Chenel (1773) ; la conversion de plusieurs convenants à Kerguevarec en Plounevezel, en un afféagement, consentie par Renée de Carbonnel de Canisy, marquise de Pontcroix, en faveur de P. Connan, ménager (1773) ; la terre et seigneurie de Loquevel, en Duault, acquise par J. Sébastien Fleuriot, chevalier, comte de Langle, de Charlemagne Fleuriot, vicomte de Langle (1773) ; le manoir et la métairie noble de Penfeunten, en la paroisse de

Poullaouen, acquis par Patrice d'Arcy, chevalier, colonel du régiment de Lally, et ses associés dans l'exploitation des mines de Poullaouen (1773) ; et autres.

1763-1774

B 1126. - Liasse, 3 pièces parchemin, 92 pièces papier.

OBÉISSANCES FÉODALES DE LA COUR DE CARHAIX. — Contrats de vente, d'échange, concernant une maison et des pièces de terre, au village de Launay-Sousin, en la trève de Bosmel, acquises par Jean Philippe (1775) ; un emplacement de maison au village de Kerdu, trève de Saint-Tudec, acquis par Fr. Godefroy (1775) ; des terres sises aux villages de Kermoysan et de Kergonan, en la trève de Treffrin, paroisse de Plouguer, échangées entre Joseph et Yves Le Troadec (1775) ; différentes maisons, avec des terres acquises par Alexis de Belleville, André Grévin, Gérard Richard, inspecteurs aux mines de Basse-Bretagne, en résidence à Poullaouen (1776) ; une métairie à Guenharic, paroisse de Trébrivant, acquise par Toussaint des Cognets, chevalier, comte de Correc (1776) ; une masure et des terres au village de Garotoulan, en Duault, acquises par René de Coatgoureden, chevalier (1776) ; la moitié de la prairie de Prat-ar-Floch, au village de Kerconval, trève de Sainte-Catherine, en Plounevezel, acquise par G. et J. Monfort (1777) ; la moitié du parc de Pont-Herbaut, près Carhaix, acquise par Louis Suret des Noes, ancien capitaine de grenadiers (1777) ; la baronnie de Rostrenen, acquise par le prince de Rohan-Guémené, pour la somme de 725.000 livres de Mad. la duchesse d'Elbeuf (1777) ; et autres.

1775-1777

B 1127. - Registre petit in-folio ; 88 feuillets papier

DOMAINE DE LA BARRE ROYALE DE CARHAIX. — Inventaires des aveux déposés dans les archives de la Chambre des Comptes, exécutés par deux commissaires de la Chambre désignés à cet effet, continués et mis à jour périodiquement en présence du garde des Archives.

1599-1784

Sénéchaussée royale de Châteaulin

B 1128. - Liasse, 1 pièce parchemin.

PAROISSE DE BRASPARTS. — Aveu produit devant la barre royale de Châteaulin par G. Leborgne et consorts pour plusieurs parcs de terre.

1540

B 1129. - Liasse, 9 pièces parchemin, 3 pièces papier.

PAROISSE DE BRIZIEC. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, d'héritages, de droits réels et honorifiques dépendants du domaine et de la seigneurie de Trégain possédés par Jean, fils de Jean Trégain (1472) ; Guillaume de Trégain, écuyer (1620) ; René-Guy Meslou (1710), Louise-Madeleine du Bouays de Couesbout, veuve de Guy-René Meslou de Trégain, tutrice des enfants de leur mariage (1753). Le seigneur de Trégain déclare qu'il est en possession d'avoir ses armes en l'église de Saint-Vesnec..... « en laquelle chapelle se font plusieurs assemblées de peuple, même de marchandises sur lesquelles ledit seigneur a droit de prandre scavoir sur chacun des taverniers un pot de vin et sur chaque estal un sol ». — Autres aveux produits par Aug. Le Floch et Yves Le Pétillon pour des héritages roturiers situés aux villages de Garzansant et de Lestrevet Drein.

1472-1765

B 1130. - Liasse, 31 pièces parchemin, 11 pièces papier.

PAROISSE DE CAST. — Aveux et dénombrements d'héritages nobles possédés sous la barre royale de Châteaulin par Jean de Lescuz, seigneur de Lescuz, héritier de Méance de Lescuz (1466), Olivier fils d'Yvon de Quelen et de Jeanne du Châtel (1476), Jean fils d'Hervé, seigneur du Rible (1494), Yvon fils de Rion de Keranvel, écuyer (1518), Françoise de Kerfouyt, dame de Kerfouyt et de Kergrus

(1540), Anne de Languenoez, dame de la Forest (1540), Louis de Tyvaraulen, dame douairière dePontlez, Catherine de la Marche, dame du Rible, Bertrand Coëtsquiriou et son épouse, seigneur et dame de Boullguern, Louis de Coëtquevran, écuyer, seigneur de la Haie, héritier de Catherine Le Gentil, sa mère (1540) ; Nic. de Talhouet et Françoise Le Beguec, sieur et dame de Penanech (1643) ; Louis de la Garde et Isabelle Housman, sieur et dame de Leurgadoret (1653) ; G. Becdelièvre et Françoise Le Nobletz (1705) ; Olivier, fils de Pierre Jouan, écuyer, sieur de la Varenne (1709), les héritiers de Yves Jouan de Kernotter (1751) ; autres déclarations produites pour le domaine de Penbodennec *(Penboguennec)* ou Chefbocage, par Jeanne de Cornouaille, veuve d'Hervé de la Villeneuve (1464), Pierre du Leslay, écuyer, sieur du Run (1642), Ch. du Leslay, chevalier, seigneur de Kergudon (1756) ; pour le domaine et le manoir de Kermaou, par Toussaint Le Bihan, seigneur de Penellès (1703) ; Jacques Le Bihan (1756) ; pour le domaine et le manoir de Lescast, par H. Le Campion (1473) ; Bernard Kerpaen (1540) ; pour le domaine et le manoir de Tréouret, par René Le Bihan, écuyer (1684), Toussaint Le B. (1733) ; pour le manoir et domaine de Trolevenez, par Jeanne Kerret, dame de Keravel, tutrice de sa fille Marie Le Dymoine (1639) ; par la même, en 1653, après le mariage de sa fille avec Chr. de la Ville-Estienne, procureur au Parlement de Rennes, qui consentit à lui en laisser l'usufruit ; et par Marie de Keravel (1662) ; *etc.*

1464-1756

B 1131. - Liasse, 37 pièces parchemin, 15 pièces papier.

PAROISSE DE CAST. — Aveux et dénombrements de maisons, de terres, de rentes et d'héritages tenus roturièrement du Roi dans le ressort de Châteaulin et situés dans les villages de Quellan, de Botguennec, de Cozlan, de Penanrun, de Keresloe, du Guern, de Tregoallec, de Leleach, de Grannec, de Port-Richard, de Lincoulin, de Porauhen, de Penan-Choat, de Poulloupri, de Kerleurec, *etc.*

1467-1777

B 1132. - Liasse. — 55 pièces parchemin, 14 pièces papier.

PAROISSE DE CHÂTEAULIN. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, d'héritages, de droits réels et honorifiques tenus noblement des ducs de Bretagne et des rois de France, sous le ressort de Chateaulin, par les héritiers de Marguerite Landebaec, veuve de Guillaume du Guern (1433), de Tiphaine Saint-Juzel (1443), d'Isabeau des Ferrières, veuve d'Yvon Kersaliou (1444), d'Hervé Lannouan (1445), d'Hervé de Juch (1462), d'Henri de Bennerven (1468), d'Hervé Riou Keranmaer (1470) ; par Jeanne de Bennerven, épouse de Charles de Lescoet (1540) ; par G. Le Gentil, écuyer, et Cath. de Kergadou pour le manoir de Mesanbelec et ses dépendances (1540) ; par Hervé Kerperennès (1540) ; Catherine du Parc, veuve Vandorp, héritière d'Anne Salaun (1777) ; autres dénombrements produits pour le domaine de Kerhelbert par Tristan Lescauff et Claude de Guer, seigneur et dame de Panlivec (1540) ; pour le domaine de Kerstrat, par Joseph-Louis de Tréouret, chevalier (1752) ; pour la terre et seigneurie de Lanthon, par Charles Saulx (1626) et son fils Michel Saulx, écuyer, (1640) ; pour le lieu et manoir de Peren, par Jean de Kerliver, chevalier (1652), Jerôme-René Jouan, écuyer, sieur de Kervenoaël, agissant pour ses frères et soeurs (1731) ; pour les moulins de Coatnabat, par les enfants de Thomas Dumains, ingénieur des fortifications en Bretagne (1747) ; pour les moulins de Launay, par Marie Le Scauff (1752) ; *etc.*

1433-1777

B 1133. - Liasse, 43 pièces parchemin, 39 pièces papier.

PAROISSE DE CHÂTEAULIN. — Aveux et dénombrements d'héritages, de rentes, de maisons tenues roturièrement sous la barre royale de Châteaulin dans les villages de Quinquis, de Treverec, de Prathir,

de Stangforn, de Leindour, de Toul an Rodou, de Mes an Belec, de Quiffit, de Kerjean, de Penpont-Corentin, de Stangyven, de Pennanrun, de Kermoalien, de Laeron, *etc.* Autres aveux concernant diverses maisons sises rue Villy, rue Neuve, au Port-Launay, à Châteaulin, possédées par Jean Fittement (1663), Claire de Trévelec (1751), François Gestin, notaire (1772), les héritiers de A. Bigeaud des Clos (1773) et de Guillaume Jamet (1773).

1652-1777

B 1134. - Liasse, 15 pièces parchemin, 14 pièces papier.

PAROISSE DE DINAULT. — Aveux et dénombrements d'héritages, de rentes, de maisons, de droits réels et honorifiques tenus noblement sous la barre royale de Châteaulin et dépendants des domaines ci-après : Keranbastard possédé par François-Hyacinthe Visdelou, chevalier, seigneur de Bienassis (1698) ; Kermeur possédé par R. de Penguern, héritier de son frère Jean (1443) ; Alain Le Moël, héritier de Havoise du Guern, veuve d'Yvon Le Moël (1464) ; le lieu et manoir noble de Kervynic possédé par Jean de Kerguiziau, seigneur de Kerscao (1650), Jacques de Kersauson, chevalier (1714), le marquis Jean-Jacques de Kersauson (1745) ; autres aveux de terres nobles produits par J. Gousné (1474), J. Gourmellon (1476), les héritiers d'Alain Le Correoc (1735), de J.-B. de Penfeuntenio (1752) ; autres aveux de terres roturières possédées par Fr. Guillou, Y. Le Gourlay, Yves Riou, les enfants de Louis Le Tharo et autres. — Autres déclarations produites par Hervé de Kersausen et Y. de Pontplancoet, héritière de Jean Keranrès (1470), Jean de Kersausen, seigneur de Rosarnou, pour diverses possessions au village du Guilly (1500), et par Jean de Kersausen, seigneur de Rosarnou, sergent féodé de la voirie de Châteaulin, à raison de diverses terres en Châteaulin et Dinault et de divers droits de voirie qui sont énumérés et qui comprennent la perception de 8 deniers sur chaque navire, les coutumes des foires, 5 sous par prisonnier ferré, à la charge de garder les prisonniers, de fournir des bancs et tapis pour les audiences, de faire les semonces et de bailler gaule aux juges (1540).

1443-1771

B 1135. - Liasse, 1 pièce parchemin, 1 pièce papier.

PAROISSE D'EDERN. — Aveu de plusieurs parcs de terre déclarés par Jean et Guillaume Le Cosqueric et leurs soeurs (1509). — Dénombrement de la terre, de la seigneurie et du manoir de la Boixière et de leurs dépendances possédés par Catherine-Claude-Remy de Bauve, veuve de Toussaint-Marie de Pennandreff, chevalier, seigneur de Keranstret et de la Châtaigneraie, capitaine de frégate (1772).

1509-1772

B 1136. - Liasse, 21 pièces parch ; 8 p. papier.

PAROISSE DE GOUEZEC. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de droits réels et honorifiques tenus noblement, dans le ressort de Châteaulin sous les dénominations suivantes : le manoir et lieu noble de Kerdréanec possédé par Pierre de Kerdréanec, tuteur de sa fille (1540) ; le manoir de Kerguelen et ses dépendances possédé par B. Poulmic (1475), Hervé de Poulmic, écuyer (1540), le comte de Goualt, lieutenant de vaisseau (1775) ; le manoir de Kerjezequel, possédé par Raoul Pierres (1543), Marie-Anne Betbeder, veuve de Jean de la Jaille, chevalier, capitaine de vaisseau (1741), aïeule et tutrice d'André-Charles de la Jaille (1753) ; le manoir et lieu noble de Kerriou, possédé par Tanguy, seigneur de Kermaouen et de Seizploë (1463), cédé par Gabriel de Goulaine, seigneur de Faouet, à Vincent de Ploeuc et Mauricette de Goulaine par contrat de 1587 ; possédé encore par la veuve de Gabriel Richer, sieur de Champripault (1695) ; le lieu et manoir de Roscanou, possédé par Gilles, fils d'Alain de Lesmaes (1480), Jean de L. écuyer, (1541), Jean du

Guermeur, écuyer (1639), les héritiers de Christophe du G. (1697), les enfants de Guillaume de Keryaouen (1754) ; le manoir, la terre et la seigneurie de Rosneguen possédés par Hervé de Poulmic, lequel a fait aveu pour diverses autres terres (1475), Louis de la Boissière, écuyer, (1639), — le manoir de Tréguron, possédé par la veuve d'Alain Queré, sieur de Kerjegu (1699) ; *etc.* Autres déclarations faïtes par Riou Lesmaës (1446), Yvon Porchel (1447), la fille de G. Olivier (1463), les frères Le Scantec (1502), Nouel Jouhen et Jean Le Ferec (1540).

1446-1775

B 1137. - Liasse, 25 pièces parchemin, 13 pièces papier.

PAROISSE DE HANVEC. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de Châteaulin, sous les dénominations suivantes : le lieu et manoir noble de Keraliou possédé par Jean Kerguenec, écuyer, et Béatrix Keralliou (1474), Renée Leborgne de Lesquiffiou, veuve de Robert du Louet, chevalier, seigneur de Cogenval, du Plessis-Kerancoat, vicomte de Pledran (1683), Jean Euzenou, chevalier, seigneur de Kersalaun, capitaine de vaisseau (1774) ; le lieu de Measlosquet dépendant du domaine de Roudouhir, possédé par Fr. de Kersulguen, seigneur de Kerlozrec (1655), Jos. de Kersulguen (1683) ; le manoir et lieu noble de Quillifel possédé par Nic. Kerlivier, seigneur de Carpont(1618), Jean de Kerliver, chevalier, seigneur de Kerbriant, de Carpont et de Kerverziou (1652) ; le manoir et lieu noble du Val possédé par Jean de Kerliver, écuyer (1483), Jean de Kerlivier (1540), Jacques-Louis de Quelen, chevalier (1749) ; autres déclarations d'héritages divers possédés par Jean Saliou (1444), Guillemette de Kerloguen, dame de Keranroué (1540), Tanguy Guycaznou, seigneur de Roudouhir (1540), Michel-Colomban Le Rousseau de Lanveaux, chevalier (1683), Louis-Pierre de Lorgeril, chevalier, seigneur de Lorgeril, ancien officier de marine, et Julie-Renée Hay des Nétumières (1778) ; sentences de renvoi, de vérification et de réception.

1474-1782

B 1138. - Liasse, 20 pièces parchemin, 20 pièces papier.

PAROISSE DE LANEDERN. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, d'héritages, de droits réels et honorifiques tenus des ducs de Bretagne et des rois de France dans le ressort de Châteaulin sous les dénominations suivantes : le manoir et lieu noble de Crechalan possédé par Henri du Dreuzit, chevalier, sieur de Kerforn (1759) ; François et Jeanne Guiomarch (1774) ; la Garenne des Tourelles et le convenant de Barcham possédés par Perceval de Lesourmel, écuyer, seigneur de Kerlostant (1510), Louise de la Marche, dame des Tourelles, fille de Guillaume de la M., écuyer (1540) ; Perceval Lesormel, seigneur de Lesormel, de Tourelles et de Beaumont (1542), Nicolas et René Parquault, sieur des Tourelles (1741), François Pastour, chevalier, seigneur de Kerjean, de Lesormel, des Tourelles, de kerambellec (1777). — Autres aveux produits pour divers domaines par G. Berre (1475), Bertrand fils de Jean Le Rusquec (1480), par Louise du Rusquec pour le lieu de Lesnès (1540), par Françoise Gueguen, Pezron Corroller, François de Rochazre, seigneur de Kerladren, Henri de Penguilly, Jean de Botmeur, fils de Anceau et de Catherine Kersauson (1540), Tanguy Kerniher, seigneur de Drener (1549), les propriétaires des moulins au Duc (1740), les enfants de Jérôme Le Gaouyat (1776) ; et autres.

1475-1777

B 1139. - Liasse, 36 pièces parchemin, 12 pièces papier.

PAROISSE DE LENNON. — Aveux et déclarations de terres, de rentes, d'héritages, de droits réels et honorifiques tenus noblement à foi et hommage, dans le ressort royal de Châteaulin, sous les

dénominations suivantes : le manoir du Bot possédé par Pierre, fils de Jean du Bot (1432) ; le lieu et manoir de Kermargon possédé par Marguerite Kerdeffrec, douairière de Penan run (1540) ; le manoir et lieu noble de Kernechcadec possédé par Jacques de Kerferriguyn et Marie de Coëtforn (1541) ; Marie de Méabe veuve de René de K., écuyer (1639) ; le manoir et lieu noble de Kerguidu possédé par G. de Kerfloux et Margilie de Tuoumelin (1484) ; Mathieu Furic et Marie Jouhan, sieur et dame de Kergorant (1638) ; Ignace Furic, procureur du Roi au siège de Châteaulin (1663), Mathurin de Stanchingant et Marie Furic, seigneur et dame de Sconhel (1676) ; Joseph-Ignace Furic de Kergourant, avocat (1732), la veuve de Louis Armand, conseiller au Conseil Supérieur des Iles de France et de Bourbon (1781) ; le lieu et manoir de Kerguelen, possédé par les héritiers de Isabelle des Ferrières, épouse d'Yvon de Kersaliou (1444), la veuve de G. Périchon, sieur de Kerversault (1700), Joseph Perichon (1773) ; le manoir et lieu noble de Kergoniou, possédé par I. Kerdeffrec (1540), G. de Kerdeffrec, écuyer, seigneur du Staer (1541) ; Fr. de Penmarch, tuteur des enfants de Cl. Le Véier du Staer (1639) ; le lieu et manoir de Kerezec, possédé par Louis de « Rochan », seigneur de Montauban et de la Roche-Moisan (1477), Yvon du Dresnay et Françoise de Keraer copropriétaires avec Jean de Kergoniou, héritiers de Louis de Keraer (1543), Nicolas Kervilier et Anne Keryar, sieur et dame de Leslouch et de Kerverziou (1610) ; Joseph-Marie de la Fruglaie, chevalier, seigneur de Kervern (1752) ; le manoir et lieu noble de Tymen ou Tymaen, possédé par G. fils de Guenolay de Kersausen et d'Anna de Saint-Goueznou (1493), Isabelle de K. (1540), Madeleine Keranrays (1548), Jean-Marie de Kerleau, chevalier (1752) ; le lieu et manoir de Trohenboul, possédé par Gillette de Kergoet, dame du Guilly, représentée par son flancé, René de Saint-Alouarn (1539).

1432-1782

B 1140. - Liasse, 16 piéces, parchemin, 6 pièces papier.

PAROISSE DE LENNON. — Aveux et dénombrements d'héritages, de maisons, de rentes, de droits réels et honorifiques possédés, sous la barre royale de Châteaulin, par Alain de Kermerien (1441), P. Le Bihan (1464), G. Le Saudenez (1469) ; Jeanne de Coetforn, veuve de Jean Le Bleuhec (1482), G. Le Gallou (1513), Jean Coetgoureden, écuyer, seigneur de Kerauffret (1540), Marguerite Le Glas, épouse de Jacques Tuourmily, sieur et dame de Kerellec (1542), Marie Le Gallou (1540), A. Huon, seigneur de Kerauffret (1652), Marie Billoart, veuve Furic (1668), et autres, pour des terres sises dans les villages du Cleuziou, de Crech an Groas, du moulin de Bodoa, de Quilivinec, de Quilliverien, de Brenhelliet, d'An Neffnec, de Kerarguidu ; *etc.*

1441-1777

B 1141. - Liasse, 5 pièces parchemin.

PAROISSE DE LOGONNAY. — Aveux et dénombrements d'héritages, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus des ducs de Bretagne, dans le ressort de Châteaulin, par Riou de Quelennec (1443), Plaesou Le Maesconval, sa veuve, tutrice de leur fils Yvon, (1459), Yvon Gall (1447), Jean Le Canaber veuf d'Isabelle Le Bigot (1479), Jean de Bennerven, écuyer, seigneur de Toul an Congar, lequel fait aveu aussi pour des terres sises aux villages de Keriahan, de Prat an Graffure, de Penanros en la paroisse de Châteaulin.

1443-1511

B 1142. - Liasse, 16 pièces parchemin, 12 pièces papier.

PAROISSE DE LOTHÉY. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de moulins, de rentes, d'héritages, de droits réels et honorifiques tenus noblement à foi et hommage dans le ressort de la barre royale de Châteaulin, sous les dénominations suivantes : le domaine et la seigneurie du Guilly

s'étendant dans les paroisses de Châteaulin, de Saint-Ségal, de Dineaul, de Quemeneven, de Lennon, de Cast, de Plounevez du Fou et de Landeleau, possédés par Guillaume, fils de G. de Kergoet (1500), Fr. de Kergoet, sénéchal de Cornouaille, lequel se déclare fondateur de l'église paroissiale de Lothéy, seul prééminencier, avec droit de placer ses armes en la maîtresse vître, dans les chapelles de Notre-Dame et de Saint-Sauveur, au-dessus du portail d'entrée, au pignon méridional de la sacristie, « aux quatre quarrés du clocher » sur tous les bois de l'église et sur la croix du cimetière (1639), François de K. (1694), les enfants de François-Jean-Baptiste de K. (1726) ; autres aveux concernant des terres, des maisons et des héritages situés dans les villages de Kerhabry, de Kerlouenan, de Penanvern, de Toranmenez, de Poulhazer ; et autres.

1500-1774

B 1143. - Liasse, 17 pièces parchemin, 9 pièces papier.

PAROISSE DE PLEYBEN. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de villages, de convenants, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage du Roi dans le ressort de Châteaulin sous les dénominations suivantes : le lieu et manoir noble de Birit ou Berrit, possédé par la douairière Marguerite de Kerguern, veuve de François Kerperennès, tutrice de son fils (1540), par les enfants de Fr.-Marie Aleno, chevalier, seigneur de Saint-Alouarn, lieutenant de vaisseau (1775) ; le lieu et manoir noble de la Boissière possédé par Derrien, fils d'Yvon de la Boissière, sous réserve du tiers pour sa mère Havoise de Guengat (1456), Derrien, fils d'autre Derrien de la B. (1527), Derrien de la B. et Jeanne Rolland son épouse (1540) ; Jacques de la Boissière, fils des précédents (1551), François Lesparler, écuyer, seigneur de Coatgaric (1653), Pierre L. (1684) ; M. Anne-Charlotte de Marigo, veuve de Jean-Marie de Lesparler, chevalier, seigneur de Coatcaric (1752) ; le lieu et manoir noble de Coatpont, possédé par Catherine Coatpont, veuve d'Henri Barcham, après le décès de G. Coatpont (1447), Jean Geffroy (1511), G. Geffroy (1540), Guillaume Le Bescont (1642), les héritiers de Gilles Le B. (1737) et Jean Guillier du Marnay (1744).

1447-1775

B 1144. - Liasse, 26 pièces parchemin, 18 pièces papier.

PAROISSE DE PLEYBEN. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de bois, de moulins, de convenants, de rentes et d'héritages, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage, dans le ressort du siège royal de Châteaulin, sous les dénominations suivantes : le manoir et lieu noble de Drevers, possédé par Yvon Kergadalen (1473), autre Yvon K., écuyer (1540), Catherine Omnès, tutrice de Louis Kergadalen, écuyer, son fils (1602), Louis de K., écuyer, frère et héritier de Yves de K. (1617), Catherine Oriot, veuve Louis de Botloy, héritière de Mad^{e} Avril de la Chauvière (1727) ; le baron Louis de Penmarch, chevalier, et Marie de Botloy, son épouse (1750), Marie-Jeanne du Boisgelin (1764), Ch.-Eugène de Boisgelin, chevalier, capitaine de frégates (1781) ; le lieu et manoir noble de Kerlan ou de Keranclauf, possédé par Jacques du Bouëtiez, écuyer (1617), autre Jacques du B., lequel se réserve d'augmenter ou de diminuer sa déclaration parce que l'abbaye de la Joie où il avait fait déposer ses archives, a été pillée et ruinée deux fois (1653) ; Marie Ermar, veuve de Jacques du B., écuyer, tutrice de leurs enfants (1688), Jacques du Bouëtiez, chevalier (1755) ; la métairie noble de Kerdanet, possédée par P. Le Jacobin, chevalier, seigneur de Keramprat (1695) ; Joseph de Roquefeuille, capitaine de vaisseau (1753) ; le manoir et métairie noble de Kernarbret, possédés par Joseph de Talhouet, chevalier, seigneur de la Grationnaie (1708) ; le lieu et manoir noble de Kergueguen ou Kerveguen possédé par Jean de Kerperennès, docteur en droit, seigneur de Boisgarin (1541), M. Logan et consorts (1639) ; le manoir de Kervern possédé par I. Poulmic et Cath. Saliou, son épouse (1478) ; Hélène de Boisgelin, dame de Kerberzo (1758) ; le lieu et manoir de Kerviliou

possédé par P. Hemery (1541), M. Mouchet (1639) ; les fiefs et seigneuries du Lun et de Kerguillo possédés par Philippe du Liscouet, chevalier (1703) ; *etc.*

1473-1782

B 1145. - Liasse, 38 pièces parchemin, 23 pièces papier.

PAROISSE DE PLEYBEN. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de convenants, de maisons, d'héritages, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort du siège de Châteaulin, sous les dénominations suivantes : le lieu et manoir de Lesguen possédé par Jean de Kerlozrec, seigneur de Penancoat (1540) ; le lieu et manoir noble de Linlouet possédé par Yvon de Leinlouet, écuyer, héritier de son père Jean (1540) ; Guy de Bresal, chevalier, seigneur de Coatlan, et Suzanne de Pentrez, son épouse (1647), les frères Frabolot, prêtres (1652), G. Le Borgne et ses frères (1752) ; le lieu, le manoir et la seigneurie de Pennault possédés par Yvon de Coëtrediez ou *Quoethedrez*, écuyer, fils et héritier de Margilie de Tyvaraulen (1454), par sa veuve Jeanne de Poulmic, tutrice de son fils (1471), Rolland de C. (1540), Pierre de *Coittedrez* (1602), lequel revendique le patronage de plusieurs chapelles ; Olivier du Louet, seigneur de Coëtjunval, héritier de Renée du Parc, sa mère (1653), Robert du Louet, chevalier (1676), les héritiers de Louise de Harlay, comtesse de Beaumont (1751) ; le lieu, le manoir et la seigneurie de Quillien ou *Quillian* possédés Olivier fils de Jean Quilien (1465), Marguerite Keramanach, veuve de Anxeau Quillian (1530), Philippe de Kerret, écuyer (1631) ; Jean-René fils de René de Kerret, chevalier, seigneur de Quillien (1706) ; le lieu et manoir de Stéréon possédé par J. Geffray, lequel tenait aussi Coatpont (1477), Bernard Omnès, écuyer (1540), Marie-Jeanne de Boisgelin (1755) ; le manoir, le domaine et la seigneurie de Trésiguidy possédés par Jean Trésiguidy, après le décès de Jean de Kerimerch, chevalier, seigneur de Trésiguidy (1466), Paul de Kerlech du Châtel, chevalier (1683), René de Kermoisan, chevalier, seigneur du Leslech (1701), lequel déclare, en 1725, que, du temps de la Ligue, Fr. de Kerlech du Châtel, son bisaïeul, tenant le parti du Roi, fut forcé d'abandonner son château que les Ligueurs brulèrent avec tous ses titres (1725), Marie-Jeanne de Kermoisan (1741), Jonathas de Kergariou, chevalier, seigneur de Kervegant (1765) ; *etc.*

1454-1770

B 1146. - Liasse, 21 pièces parchemin, 22 pièces papier.

PAROISSE DE PLEYBEN. — Aveux et dénombrements d'héritages nobles et roturiers, de rentes, de terres, de droits réels et honorifiques tenus noblement, dans le ressort du siège royal de Châteaulin, par Jean de Rusquec, fils et héritier de Béatrix Le Chever (1463), Louis du Châtel, sieur du Mesle (1472), Jean fils d'Olivier de Roscerf, écuyer (1479), Chr. de Rosmadec et Françoise de Buhen son épouse (1481), Anceau de la Marche (1482), Hervé de Tréanna (1498), Catherine de Penmorvan, veuve de Henri de Tréanna, seigneur de Tressaul (1515), Françoise de Rosnyvinen, veuve de Anceau Rusquec, seigneur de Rusquec (1523) ; Ch. de Roscerff, héritier d'Alain de Kerminihy et de Catherine de Roscerff (1524), Marie de Kergoat, femme de Jean de Quelen (1540), Jean Le Veyer, écuyer, sieur de Besidou (1655), Marie du Châtel, veuve Avril de la Chauvière (1752), Ch. de Boisgelin (1772). — Autres déclarations de diverses tenues par Jean fils de Raoul de Mescoual (1443), Henri Le Glas (1443), Jean Paige (1473), Ch. Quevé (1510) et autres.

1443-1776

B 1147. - Liasse, 2 pièces parchemin.

PAROISSE DE PLOËSAL. — Aveu et dénombrement des terres et dépendances du lieu et manoir de Kernestolet produit par Amice de Tuoulong, veuve d'Yvon Denis, tutrice de son fils (1470) ; autre

aveu des biens de la succession de Jean Benoît, baillé par son frère (1475), le tout sous la juridiction royale de Châteaulin.

1470-1475

B 1148. - Liasse, 13 pièces parchemin, 4 pièces papier.

PAROISSE DE PLOMODIERN. — Aveux et dénombrements des terres, maisons, rentes, convenants, héritages, droits réels et honorifiques tenus noblement, sous la barre royale de Châteaulin, sous les dénominations suivantes : le lieu et manoir noble de Coatbihan possédé par G. Pentrez, seigneur de Tremedic (1507) ; Jean Kerbenguy, écuyer, après la mort de Perronnelle Pentrez, sa mère (1540), Jean Lestang (1639), Marguerite Lestang, veuve de Jacques Leroux, sieur de Kerqueban (1683) ; la terre et seigneurie de Lescuz, relevant immédiatement de la juridiction de Landevennec, possédée par Alain de Kerloeguen, seigneur de Crecheuzen, de la Boissière, *etc.*, lequel a fait une déclaration spéciale pour ses droits de prééminence et de juridiction (1623), puis par Ch. de Kerloeguen lequel a fait un dénombrement complet en 1639 ; par Joseph du Quengo, chevalier, comte de Crenolle (1764).

1507-1764

B 1149. - Liasse, 3 pièces parchemin.

PAROISSE DE PLOUBIHAN. — Aveux et dénombrements produits pour des héritages situés dans le ressort de la barre royale de Châteaulin et nommés l'hôtel au Four, les pièces de Kerbellec et de Lesmedot, des tenues aux villages de Garz an Goff et de Quenquis appartenantes à Anceau Le Glas, écuyer, seigneur de Kerourchant (1540).

1470-1540

B 1150. - Liasse, 21 pièces parchemin, 14 pièces papier.

PAROISSE DE PLOUNEVEZ-PORZAY. — Aveux et dénombrements de terres et de rentes, de convenants, de maisons, de droits réels et honorifiques tenus noblement, dans le ressort de la barre royale de Châteaulin sous les dénominations suivantes : le manoir et les dépendances de la Cage, dans les paroisses de Cast et de Quemeneven, possédés par Jean de Languenoez, seigneur de Lescoulouarn et de Languenoez (1463), par Gauvain son fils (1472) ; le manoir et la métairie de Kerdoutoux possédé par Jean Saint-Juzel (1474), et son fils Jean (1539) qui ajouta l'aveu de Keronvec en Beuzec-Capsizun ; Sébastien de Moëlien, sieur de Moëlien et de Gonandour (1686), Guy de Moëlien 1694 et 1730 ; le manoir, la terre et la seigneurie de Lezargant possédés par Jean, fils d'Hervé de Nevet (1494) ; autre Jean de Nevet, seigneur de Pouldavid, de Trégonguen, de Lessac, de Brelevenez *etc.*, lequel déclare qu'il a ses prééminences dans l'église de Locronan « tant en la grand'vitre de la chapelle de monsieur Saint Ronan qu'au lieu plus éminant du tombeau du dit saint après le Roy », avec de nombreuses ligences sur les manoirs de Keranmarec, de Rosanguen, de Parc Tréanna, de Kerhascouet, de Queroureden (1638) ; le marquis Malo de Nevet, chevalier, héritier d'Henri-Anne de Nevet, colonel du ban et de l'arrière ban de la noblesse de l'évêché de Quimper, capitaine général des gardes-côtes (1700) ; le manoir, la terre et la seigneurie de Leshascouet possédés par P. Talcoaet et Jeanne de Languenoez héritiers de Nicolas de Languenoez, seigneur de Lescoulouarn et de Leshascouet (1519), la veuve de Jacques de Kergorlay, marquis du Cludon, curatrice de leurs enfants (1694), Jacques de Cleux, chevalier, marquis du Gage (1748) ; le manoir du Plessis-Porzay et ses dépendances, possédé par Henri de Kersausen (1540), Françoise du Disquay, dame de Kermeno (1689), Marie-Josèphe du Disquay (1744) ; le lieu et manoir du Quenquis possédé par Hervé Kersausen et Marguerite Guillout, héritiers de Catherine de la Palue (1461), Ronan Kersausen, écuyer, seigneur de Kerguent (1495) ; le manoir et la seigneurie de Moëlien possédés par Marie du Juch, dame du Juch, de Coëtivy, de

Kersymon, *etc.* (1541) ; le manoir de Romy possédé par Rolland de Lesongar (1540) ; le manoir du Run possédé par J. Le Barbu, veuve de Christ. du Juch (1470) ; le manoir et lieu noble de Trobeux possédé par Guy-Guillaume de Moëlien (1746), et baillé à domaine congéable pour 900 livres en 1702.

1461-1748

B 1151. - Liasse, 11 pièces parchemin, 1 pièce papier.

PAROISSE DE PLOUNEVEZ-PORZAY. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, d'héritages, de droits réels et honorifiques tenus noblement à foi et hommage, dans le ressort du siège royal de Châteaulin, dans les villages de Kerdouallan, Kersallé, Tresquibien, Treffantec, Lansent, Kerrien, *etc.*, par P. de Nevet, tuteur d'Henri de Nevet après le décès d'Hervé de Nevet, son père (1446), Jeanne de Rosmadec, veuve de Jean de Tuovenel, seigneur de Tuovenel (1480), Jean Penanros (1539), Jean Furic, seigneur de Keranmanoir (1549), Jean du Bois, écuyer, sieur de Tresseaul, du Rest, de Lestrivignon, *etc.* (1619) ; aveux d'héritages tenus à simple obéissance par Ursule de Kergoat, épouse de Fr. du Bois de Tresseaul (1653), Jacques de Farcy, chevalier, seigneur de Cuillé, héritier de Marie de Kersulguen, sa cousine (1758) ; sentences de publication, de correction et de réception.

1446-1774

B 1152. - Liasse, 20 pièces parchemin, 8 pièces papier.

PAROISSE DE QUEMENEVEN. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, d'héritages, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de la barre de Châteaulin, sous les dénominations suivantes : le lieu et manoir de Coëtsquiriou, possédé par B. fils d'Olivier Coëtsquiriou (1498), Charles Coëtsquiriou, écuyer (1528), Jean de C. fils du précédent (1542) ; le lieu et manoir de Kerlegonan, possédé par Mahé fils de Jean Soubis (1479-80) ; le lieu, le manoir et la seigneurie de Pontlés, possédés par Yvon fils de Geffroy Poullés (1473), Jean Le Gentil (1540), Louis Le Gentil, héritier de son frère aîné (1569) ; Alain du Châtel, chevalier, héritier de sa tante Marie-Gabrielle de Lescu, marquise d'Acigné (1715), Joseph et Elisabeth du Châtel (1735), Marie-Josèphe fille d'Alain du Châtel, veuve Avril de la Chauvière (1752), laquelle a fait aveu aussi pour le manoir et la seigneurie de Kercaradec, à raison de laquelle elle est tenue de desservir une sergentise féodée dans les paroisses circonvoisines de Plouneven, de Locronan et de Coatnevel (1752) ; le lieu et manoir de Pouldu possédé par Hervé fils de Pierre Tréouret, écuyers (1520), par Jean Kergadiou et Françoise de Tréouret sa femme, seigneur et dame de Kergadiou et de Tréouret (1540), Jeanne de Coëtsquiriou (1639), Jean Le Bihan, seigneur de Pennelle, Tréouret, *etc.* (1653) ; le lieu et manoir de Treffry possédé par Jean Le Ferrec (1473), Yvon Le Ferrec (1503), Jean Le Ferrec et consorts (1540), René-Louis de Keroullas, seigneur de Kerversio (1756) ; *etc.*

1473-1756

B 1153. - Liasse, 60 pièces parchemin, 5 pièces papier.

PAROISSE DE QUEMENEVEN. — Aveux et dénombrements de maisons, de rentes, de tenements, de terres chaudes et froides, tenus noblement à foi et hommage, dans la juridiction de la barre royale de Châteaulin, dans les villages de Bourglan, de Branguennec, de Kergavel, de Kerymanton, de Kermenguy, de Kerconan, de Kercaradec, de Keredern, de Keroviou, de Kerliniou, de Kerqueban, de Kercariou, et autres. Les déclarants sont G. de Launay, écuyer (1540), Anne Kernaffen, veuve de J. Ernothon, écuyer, sieur de Pratglas (1667), Yvon Kergadallan (1473), Ol. Gueguen (1540), Hervé et Jean Le Ferec (1523) et autres.

1443-1774

B 1154. - Liasse, 34 pièces parchemin, 7 pièces papier.

PAROISSE DE QUEMENEVEN. — Aveux et dénombrements de maisons, de terres et de rentes tenues noblement à foi et hommage et aussi à simple obéissance, sous la juridiction de la barre royale de Châteaulin, dans les villages de Guern, de Leslia, de Languen, de Lesnidu, de Pouldu, de Penfront, de Poulpry, de Pontigou, de Trefry et autres, par les détenteurs suivants : Nedellec Guengat (1480), Jean Kerrimel (1474), Etiennette Nedelec, veuve Yvon de Launay (1475), Pierre Le Gouvello (1653), G. Jolec (1540), François de Brieuc (1549), A. de Kergorlay (1540), Jean fils d'Alain Foucault (1466) et autres.

1466-1777

B 1155. - Liasse, 89 feuillets et 16 pièces parchemin, 17 pièces papier.

PAROISSES DE QUIMERCH ET DE ROSNOHEN. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage, dans le ressort du siège royal Châteaulin, par les détenteurs dont les noms suivent : Yvon Buzic, écuyer, seigneur de Kerdoullas, pour un moulin et des terres en Quimerch (1454) ; Gilles Lesaux, fils de Gilles pour le lieu et le manoir de Coativoric, paroisse de Rosnohen (1540) ; le vicomte Jean du Fou, seigneur de Quelenec (1524) ; le baron du Pont, Jean vicomte du Fou, sire de Rostrenen, du Quelenec, du Pontou, *etc.* (1543), les enfants de Louis-Bretagne de Rohan-Chabot, prince de Léon, et de Charlotte de Châtillon (1754), pour la vicomté du Fou et ses dépendances situées dans les paroisses de Quimerch, de Braspaz, de Loqueffret et autres ; J.-B. de Lory pour le lieu noble du Rozan (1752) ; Jean du Menez et Anne Buzic (1540), Nicolas Saulx, écuyer, et Marie du Menez (1602), Marie Le Gall, veuve de J. Jacques Le Saulx, sieur de Toulancoat (1757), pour le lieu et manoir de Kervennan ; Jean du Parc (1476), Jean, fils de Henri du P. (1479), Jean du P. (1483), J. du Parc, écuyer (1540), G. Le Veyer (1704), Roberte Le Veyer, veuve du marquis Claude de Pontcallec (1751), pour la terre et seigneurie du Parc ; Alain fils d'Henri de Penmarch (1466), Jacob du Bot (1476), Yvon Kermodiern (1511), les héritiers de Jean Goulard (1775), Rolland de Kerhoas (1776), détenteurs d'héritages situés aux villages de l'Abbaty, de Kerverson, de Treuxcoat et autres ; Jean du Bot, écuyer, possesseur de ligences sur divers manoirs (1540).

1466-1782

B 1156. - Liasse, 25 pièces parchemin, 11 pièces papier.

PAROISSE DE SAINT COULIT. — Aveux et dénombrements de maisons, de terres, de rentes, d'héritages, de droits réels et honorifiques tenus roturièrement et noblement, dans le ressort de la barre royale de Châteaulin, dans les villages dont les noms suivent : Coatigras, Trobois, Goazarbic, Kerroué, Leuriou, Coatigonan, Kerviliou, Perennou, Poulmarch, Penancoat, Rouantelès et autres. Les principaux détenteurs sont : Cl. Marigo, écuyer, sieur de Villeneuve (1638), Marie-Anne du Marigo (1752), possesseurs du lieu et manoir de Coatigras ; Jean de Kersauson, chevalier, seigneur de Goasmelquin (1774), Yves Le Gourlay (1652), et autres.

1638-1774

B 1157. - Liasse, 50 pièces parchemin, 8 pièces papier.

PAROISSE DE SAINT-SÉGAL. — Aveux et dénombrements de maisons, de terres, de rentes, d'héritages, de droits réels et honorifiques tenus noblement, dans le ressort de la barre royale de Châteaulin, sous les dénominations suivantes : le lieu et manoir de Kerandourguzet possédé par Marguerite Nedellec (1511) ; le lieu et manoir de Kerbriant possédé par Alain de Keraer, fils de

Marguerite Kerbriant (1475), par Louis, fils de Jean de Keraer, écuyer, sieur de Kerversiou (1515), Yvon du Dresnay, et Françoise de Keraer, son épouse (1543), Nic. Kerlivier et Anne de Kergar (1611), Jean de Kerliver, chevalier (1652), Math. de Brésal, veuve de Fr. de Carné (1698), Math. de Carné, comtesse de Kermeno (1729) ; le lieu de Kerascouet possédé par Claude et Marie Aultret (1639) ; autres aveux concernant les possessions nobles et roturières de Laurent Le Saux (1478), Alain de Moëlien, écuyer, procureur de Jeanne de Kergoet (1522), Seb. Quelenec, écuyer, seigneur de Quelenec (1540), J. Le Saux (1541), Michel Saulx, écuyer, sieur du Loch (1653), Jeanne de Tregoazec, dame douairière de Musnillac (1726), Jacques de Musnillac, chevalier (1754). — Aveux de terres roturières situées dans les villages de Campoul, de Rospiriou, An Rest, Kerascouet, Kerilis, Croixmaen et autres.

1466-1777

B 1158. - Liasse, 18 pièces parchemin, 7 pièces papier.

PAROISSE DE SAINT-THOIX ET AUTRES PAROISSES DE LA JURIDICTION DE CHÂTEAULIN. — Aveux et dénombrements des terres, rentes, héritages, seigneuries et juridictions composant le domaine et la mouvance du château de Roch er Gomarch possédé par Pierre, fils de Joachim de Sévigné, seigneur de Vigneu (1551), Anne de Robien, veuve de Luc de Kernezné, chevalier, marquis de la Roche (1700). Aveux collectifs produits par G. fils de Jean de la Villeneuve (1470), Jean Trégain du Guern (1466), Jean Deryen (1470), Jean Saliou (1473), Jeanne Guengat veuve Quéré et consorts pour des héritages situés dans les paroisses de Châteaulin, de Pleyben, de Lothey, de Saint-Ségal, de Saint-Coulit ; par René de Saint Alouarn, Jean de Tréanna détenteurs de la seigneurie de Kergantem en Tréoultré, et de divers biens dans les paroisses de Ploëmeur, de Pleyben et de Plounevez (1540) ; par Th. Juquel, J. de Kerperennès, Ph. du Quelenec, seigneur de Kerguegan, Ch. de la Marche, seigneur de Bodiec (1542), possesseurs de terres dans les paroisses de Châteaulin, d'Edern, de Cast ; par François de Kergouet, possesseur de la terre de Lessaufve en Saint-Segal ; des manoirs de Lescat en la paroisse de Cast, de Trohemboul en Lennon, de Stang-an-Calenec, en Plounevez du Fou, et de différentes terres dans les paroisses de Landeleau, de Quemeneven, de Châteaulin (1638) ; François de Kergoet, chevalier, seigneur du Guilly, possesseur des terres et manoirs de Lesaon, de Trohenboul, de Coetsquiriou en Quemeneven, et de différents héritages dans les paroisses de Lothey, de Dineaul et autres déjà nommées (1677) ; par Sébastien Kerjaouen possesseur des lieux et manoirs de Kerbullut, de Roscannou et de Liorzou dans les ressorts de Quimper, de Châteaulin et de Châteauneuf (1712), Marie du Haffond, dame de Trevien (1774), Guillemette Le Minor de Kergadio, propriétaires en plusieurs paroisses (1776) ; par Hilarion de Becdelièvre, possesseur du manoir de Rosveguen en Gouezec et de divers héritages dans les paroisses de Cast, de Lennon et de Pleyben.

1466-1776

B 1159. - Registre petit in-folio, 321 feuillets parchemin.

DOMAINE DE CHÂTEAULIN. — Livre de réformation contenant 1° : une ordonnance de François 1er, roi de France, prescrivant aux notaires et procureurs royaux de tenir un registre annuel exact de toutes les mutations, des rachats, des redevances, du casuel et de tous les produits appartenant à la couronne ; aux officiers des cours de procéder en conscience à l'adjudication des lots de grains amassés dans les recettes aux époques les plus convenables ; aux comptables de produire leurs comptes sans retard ; aux maîtres des comptes de poursuivre les usurpations de domaine et de procéder sans retard à de nouvelles baillées ; et d'exiger de tous les vassaux la prestation des actes de foi et hommage (1538) ; 2° déclaration du Roi portant confirmation des droits acquis et consacrés par l'usage en fait de terres vaines et vagues dans les seigneuries tenues en arrière fief, mais affirmant les droits de la couronne sur les terres dépendantes de toute ancienneté du domaine ducal de Bretagne, concédant 20 jours de délai

pour faire hommage et 20 jours de plus pour produire un aveu (1538) ; 3° autre déclaration explicative enjoignant aux greffiers des juridictions de tenir le registre d'ordre des mutations et autorisant l'emploi d'un crédit de 500 livres pour les frais de recherche et d'enquête (1539) ; 4° mandement du dauphin Henri II, duc de Bretagne, au trésorier général des Finances de payer au receveur des gages de la Chambre ladite somme de 500 livres (1540) ; 5° nomination de deux commissaires par la Chambre avec ordre de vaquer exactement à l'adjudication des terres vagues (1540) ; 6° mandement des commissaires prescrivant les bannies et les assignations à faire dans le ressort de Châteaulin dans chacune des paroisses (1543) ; 7° procès-verbal du transport des commissaires en février 1544, à l'auditoire de Châteaulin, et ensuite dans chaque paroisse, et relation de toutes les reconnaissances des tenanciers ; 8° procès-verbaux d'adjudication de différentes terres. Table des villages cités dans le registre.

1538-1545

B 1160. - Registre petit in-folio, 157 feuillets papier;

DOMAINE DE CHÂTEAULIN. — Livre de la réformation du papier terrier et rentier de cette juridiction royale contenant les bannies et convocations signifiées aux vassaux ; les injonctions faites en vertu de l'arrêt de la Chambre des Comptes du 9 janvier 1644, par Regnault Le Gouvello, maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Bretagne, par l'entremise du procureur du Roi avec l'assistance de maître H. Berthaud, premier huissier de la Chambre ; copie de l'arrêt du Conseil d'Etat qui maintient les députés de la Chambre des Comptes en possession du droit de vaquer à la réformation du Domaine, malgré les oppositions du Parlement (1629) ; les réquisitions du procureur du Roi ; le procès-verbal du transport sur les lieux, les déclarations d'arpentage, les engagements de chaque tenancier ; les listes de redevances et d'arrérages à payer dans chaque paroisse du ressort.

1629-1656

B 1161. - Registre grand in-folio ; 504 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE CHÂTEAULIN contenant les déclarations fournies devant les commissaires réformateurs du Domaine par dom Talour, prieur de Saint-Idunet de Châteaulin, autrement *Saint-Youet*, lequel jouissait dans le principe de toute la pêche des saumons pris aux écluses de Châteaulin (1-24) ; par les propriétaires de maisons sises dans la rue de Villy ; par les détenteurs de parcs, de garennes, de pièces de terre situés dans les villages de Penanpont-Corentin, de Stangyven, de Kerguestec, de Runanpuns, de Pratguimarch et autres, en la paroisse de Châteaulin ; par les détenteurs de divers héritages situés aux villages de Penahoat, de Rosluez, de Kerandré, de Coatigonan, de Kertanguy et autres, en la paroisse de Saint-Coulit.

1678-1680

B 1162. - Registre grand in-folio ; 516 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE CHÂTEAULIN contenant les déclarations fournies devant les commissaires réformateurs du Domaine par Cl. Marigo, écuyer, sieur de Villeneuve, pour la terre et seigneurie de Coatigras (fol. 19-36) ; par Yves Jouan, écuyer, sieur de Goazambrun, pour divers héritages au village de Kergalliou (fol. 46), en la paroisse de Saint-Coulit ; par René Feillant, pour des prés et gagneries au village de Poulannac (fol. 204) ; par Jean Le Bihan, seigneur de Penelle, pour les droits de prééminence de la seigneurie du Tréouret et le manoir de Kernaou, en la paroisse de Cast (fol. 294-301) ; par Yves Le Ferec pour une maison et des terres en Kerdieuzet, paroisse de Lothey (fol. 362) ; par Marie de Trégain, dame de Kersaint-Eloy, pour le manoir et domaine de Trégain,

paroisse de Briziac (fol. 404) ; par François de Carné, chevalier, baron de Kerliver, pour la terre et seigneurie de Kerbriant, en la paroisse de Saint-Ségal (fol. 484) ; *etc.*

1678-1680

B 1163. - Registre grand in-folio ; 462 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE CHÂTEAULIN contenant les déclarations fournies devant les commissaires réformateurs du Domaine par le prieur de Châteaulin, pour le lieu et village de Kerandraon (fol. 17) ; par Yves Le Guillou, pour le village de Kerascouet en la paroisse de Saint-Ségal (fol. 29), — par Jean Guillou, « fabrique de l'église paroissiale de Dinea ul », pour le temporel de l'église paroissiale (fol. 53) ; par Fr. de Kerguisiau, chevalier, seigneur de Kerscao, pour le lieu et manoir de Keroinic (fol. 57) ; par les détenteurs d'héritages aux vil lages de Rosconnec et de Ker-an-Mauguen, en la paroisse de Dineaul ; par le titulaire du prieuré de N.-D. de Camfront, en la paroisse de Hanvec, dépendant de l'abbaye de Landevenec (fol. 279) ; par Fr. de Carné, pour le lieu et manoir de Quillifel (fol. 285) ; par les seigneurs de Measlosquet, de Keralio et divers autres des paroisses de Hanvec et de Quimerch ; par Jacques de Musnillac, pour la terre et seigneurie du Nezertz en Loqueffret (fol. 351) ; par J. Tanguy, prêtre, abbé commendataire de l'abbaye de Landevenec, pour le temporel de son abbaye comprenant le manoir du Penety et des dépendances dans les paroisses d'Argol, de Gouezec, d'Edern, de Logonna et autres (fol. 359-442) ; par le marquis de Rosmadec (fol. 445) ; *etc.*

1678-1682

B 1164. - Registre grand in-folio ; 507 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE CHÂTEAULIN contenant les déclarations produites devant les commissaires de la réformation du Domaine par Jacques de Kergorlay, marquis du Cludon, pour la seigneurie, le lieu et manoir de Leshascouet, avec ses dépendances s'étendant dans les paroisses de Plounevez-Porzay, de Plouaré et autres circonvoisines sous le ressort de Châteaulin et dans les paroisses de Crauzon, de Meillar, d'Esquibien, de Goulhen, de Cléguen et de Lababan, sous le ressort de Quimper (fol. 1 à 97) ; par Louis du Breil, chevalier, tuteur d'Henri de Nevet, chevalier, pour la terre et seigneurie de Lesargant, pour les manoirs de Parc de Tréanna et de Kercaradec (fol. 99) ; par V. de Kerediern, écuyer, pour le manoir et lieu noble de Kerdoutoux, en Plounevez-Porzay (fol. 135) ; par Fr. du Bois, écuyer, seigneur de Tresseaul, pour des parcs et des convenants, même paroisse, avec l'indication des armes peintes dans les vitraux des églises de Locronan et de Saint-Renan du Bois (fol. 145) ; par le titulaire du prieuré de Saint-Renan du Bois (fol. 183) ; par Jean Le Nobletz, écuyer, sieur du Bois, en Plomodiern, pour les prééminences dépendantes de la terre de Lescu (fol. 213) ; par Ch. de Kernezné, chevalier, pour le marquisat de la Roche-Goumarch (fol. 227) ; et autres.

1678-1683

B 1165. - Registre grand in-folio ; 502 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE CHÂTEAULIN contenant les déclarations produites devant les commissaires de la réformation du Domaine par H. Robin, sieur de Kerec, avocat, pour le lieu et le manoir noble de Coatimoric, en Rosnohen (fol. 1) ; par Marie de Chauvincourt, veuve de G. Guégant, écuyer, sieur de Kerdu, pour la tenue du Cravec, au village de Kerilis, paroisse de Edern (fol. 83) ; par P. Postec pour le lieu de Kergus-Morvan, paroisse de Lanedern, (fol. 242) ; François de Kerléan, écuyer, sieur de Kerassel, pour la manoir et les dépendances de Tymen, en la paroisse de Lennon (fol. 415) ; par P. Lesparler, seigneur de Coatcaric et de la Boëxière, pour le manoir noble de Kerguelen, même paroisse (fol. 475), et autres.

1678-1683

B 1166. - Registre grand in-folio ; 486 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE CHÂTEAULIN contenant les déclarations produites devant les commissaires de la réformation du Domaine par Laurent de Lannion, chevalier, baron de Camor, pour le lieu et manoir noble du Bot, paroisse de Lennon (fol. 15) ; par François le Baron, Ant. Le Mandir et consorts, détenteurs des terres du lieu de Coatguezenec (fol. 111) ; par Mathias Plouzennec, Yves Le Gaillart et consorts, pour les terres du village de Creach-Cribin, en la paroisse de Pleyben (fol. 169) ; par Ch. Frabolot et Ch. Vigouroux, prêtres, et consorts, pour le manoir et lieu noble de Leinloet (fol. 215) ; par Louis Derien, Noël Rannou et consorts, pour les terres du village de Henguer (fol. 407) ; par Jacques de Lestel et Françoise de Beaujouan, seigneur et dame de Kerlevené, Couetourment, la Ville-Basse et autres lieux, pour les terres et rentes dépendantes du manoir de Kernarbret, en la trève du Cloistre, paroisse de Pleyben ; *etc.*

1678-1683

B 1167. - Registre grand in-folio ; 392 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE CHÂTEAULIN contenant les déclarations produites devant les commissaires de la réformation du Domaine par les seigneurs et détenteurs des domaines, des manoirs et des seigneuries de Trésiguidy (fol. 1), de Keranclauff (fol. 25), de Quillien (fol. 40), de Drevers (fol. 70), de la Boëxière (fol. 78), du Lun et de Kerguillé (fol. 108), de Penaut, de Kernarbret (fol. 190), de Kerdanet (fol. 214), de Pontley (fol. 313) ; par le seigneur du Guilly, pour divers domaines situés dans les paroisses de Lothey, de Saint-Ségal, de Quemeneven, de Castre, de Dinaul, de Lennon et de Châteaulin (fol. 349) ; par l'abbé et le prieur de l'abbaye du Relecq dont les étagers et sujets étaient tenanciers de leurs terres à titre de *Quevaise* dans les paroisses de Braspartz, de Loqueffret, de Pleyben et de Gouezec (fol. 54) ; *etc.*

1678-1682

B 1168. - Registre grand in-folio ; 220 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE CHÂTEAULIN contenant les déclarations produites devant les commissaires de la réformation du Domaine par Jean Le Bihan, seigneur de Penellé, pour les dépendances de Tréouret comprenant les villages et manoirs de Pouldu, de Kerligonan, de Kerast, de Kerbigodou, paroisse de Quemeneven (fol. 1) ; par Sébastien de Toulguengoat, diacre, et ses soeurs, pour le manoir et les terres de Treffry (fol. 39) ; par Jean Le Coffec, priseur et arpenteur royal, pour les terres du village de Landaviou (fol. 69) ; par René Allenod et Urbaine Jouhan pour le lieu de la Boëxière en Lennon (fol. 105) ; par Fr. Alleno, écuyer, sieur de Kersallic, pour le lieu et manoir noble du Manach-Ty paroisse de Gouëzec (fol. 113) ; par François Le Visdelou, chevalier, sieur de Bienassis, pour les dépendances de la terre et seigneurie du Rible, dans les paroisses de Dineaul, de Cast, de Quemeneven, de Loguionnet avec des prééminences dans les églises de Plomodiern, de Saint-René-du-Bois, et autres (fol. 136 à 157) ; *etc.*

1678-1689

B 1169. - Registre grand in-folio ; 401 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier du **DOMAINE DE CHÂTEAULIN** et le visa de tous les titres produits par les déclarants : les Bénédictins de l'abbaye de Landevenec sont condamnés à payer pour le prieuré de Saint-Idunet de Châteaulin 500 livres d'amende et 6,200 livres d'arrérages (fol. 8) ; François Rochel est déchargé de la somme de 36 livres qui lui est réclamée pour

droits de lods et ventes sur des héritages sis à Châteaulin (fol. 14) ; Fr. de Kergoat, sieur du Guilly, est débouté de la mouvance du Port de Launay, montagne et frostage y joignant, et condamné à rapporter 60 livres indûment perçues (fol. 76) ; les détenteurs du village de Kermallien sont rechargés de 3 sous par journal sur l'excédent du village (fol. 107) ; les détenteurs du village de Gouënach, en Saint-Coulit, sont convaincus d'avoir usurpé 20 journaux de terre sur un afféagement et rechargés d'une rente de 29 livres pour un total de 40 journaux (fol. 226) ; les détenteurs du village de Roudoubarer, en Cast, ont été déchargés de divers arrérages de rentes (fol. 284) ; *etc.*

1680-1696

B 1170. - Registre grand in-folio ; 400 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier du **DOMAINE DE CHÂTEAULIN** et le visa de tous les titres produits par les déclarants : les héritiers de Claude Riou sont condamnés à payer 67 livres pour droit de lods et ventes et 24 livres de rachat (fol. 44) ; les détenteurs du canton de terre appelé *Guern* de Dineaul sont déchargés des arrérages et accroissements de rentes de 180 journaux et 70 cordes, et sont taxés à raison de 3 sous le journal pour le surplus (fol. 52) ; une rente de 15 livres sur le village de Kersadiou, paroisse d'Hanvec, est classée comme pure censive roturière au profit de Colomban Le Rousseau, seigneur des Diarnelles (fol. 175) ; les productions du seigneur de Lesascouet contiennent de nombreuses pièces et citent des lettres de sauvegarde du roi Charles VIII de 1492 (fol. 205) ; les productions de Henri-Anne de Nevet, chevalier, seigneur de Lesargant, citent un arrêt du duc de Bretagne du 23 juillet 1474 qui reconnaît à Jean de Nevet, chevalier, le droit d'écussons dans l'église de Plounevez-Porzay jusqu' « en la tombe de Monsieur Sainct Renan » (fol. 211) ; plus loin un accord de 1309 passé entre Hervé, sire de Nevet, et Hervé sire de Léon, réglant leur droit de chasse dans la forêt de Nevet (fol. 215) ; Charles de Kernezné, chevalier, cite les lettres d'érection de son marquisat de mars 1576 (fol. 239) ; les détenteurs du village de Goadré sont déchargés de 3 sous par journal sur l'excédent de leur village, paroisse d'Edern (fol. 337) ; *etc.*

1680-1695

B 1171. - Registre grand in-folio ; 400 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier du **DOMAINE DE CHÂTEAULIN** et le visa de tous les titres produits dans les paroisses de Lanedern, de Pleyben, de Lennon, par G. de la Boixière (fol. 37), la veuve de Jean de la Goublaie (fol. 59) ; Corentin Le Pape, écuyer, sieur de Kermorvan, lequel en qualité de détenteur de la terre et seigneurie de Kerezec, en Lennon, a cité un aveu de 1476 rendu par Louis de Rohan (fol. 64) ; le village de Kerouannec possédé par Math. de Rosily a été déclaré roturier, faute d'avoir été employé dans les partages nobles et les inféodations (fol. 72) ; les productions relatives à la terre de Trésiguidy remontent à 1391 et sont très développées (fol. 329-336) ; la sentence relative aux terres et seigneuries du Lun et de Kerguillay vise des lettres de Charles VI, datées de Nantes 17 mars 1416, octroyées à Yves de Roscerff, son chambellan, et des lettres de sauvegarde délivrées par François I^{er} à Louis de Roscerff, du 25 juillet 1515 (fol. 358) ; *etc.*

1680-1684

B 1172. - Registre grand in-folio ; 182 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier du **DOMAINE DE CHÂTEAULIN** et le visa de tous les titres produits par les propriétaires des villages de Béche rel, en Lennon, de Leur an Tourch, en Quemeneven ; de Cozquerou en Saint-Ségal et autres. La sentence relative à la seigneurie

de Coatsquiriou vise des lettres de concession de justice patibulaire à Pierre de Kergoat, par la duchesse Anne de Bretagne, du 1er août 1505 (fol. 15). — Les productions du seigneur du Rible contiennent la mention d'un acte de 1399 et de plusieurs titres du XVe siècle (fol. 101-104).

1681-1695

B 1173. - Liasse, 19 pièces papier.

DOMAINE DE CHÂTEAULIN. — Arrêts du Parlement de Bretagne rendus sur des appels interjetés par Fr. du Kergoët, chevalier, seigneur du Quilly, Gab. de Kersauson, sieur de Rosarnou, l'abbé de Landevenec, les détenteurs du village de Cloziou-meur, Joseph Lepape de Kermorvan, Urbain de Tréouret, écuyer, sieur de Kerstrat, et le titulaire du prieuré de Saint-Idunet de Châteaulin. — Arpentage de la ville de Châteaulin (1679) ; procès-verbal des domaines congéables (1681), et sentences de réception définitive de divers aveux.

1679-1701

B 1174. – Cahier, 41 feuillets papier.

DOMAINE DE CHÂTEAULIN. — Enrôlement des colons, domaniers, convenanciers des villages situés dans la mouvance du Roi avec l'indication des redevances en argent et en nature auxquelles ils ont été taxés. Le total s'élève à 297 livres, 10 sous, à 213 briques et demie d'avoine et à 215 gelines.

1531

B 1175. - Liasse, 9 pièces parchemin, 185 pièces papier.

DOMAINE DE CHÂTEAULIN. — Obéissances féodales. Contrats d'acquisition et d'échange concernant les terres et seigneuries de Roscannou (1699), de Kerdanet (1720), le marquisat de Pontcroix (1753), la terre de Kerguidu (1773), un jardin sis au lieu de Kerharnel, paroisse de Lannedern (1776) ; une maison au port de Launay, le village de Menezguen, en la paroisse de Pleyben, un parc de terre chaude au lieu de Kernasquirec, en Pleyben (1776) ; dix journaux de terre froide dans une frostage nommée *yeun-meur*, paroisse de Dineaul (1777) ; et autres.

1694-1777

B 1176. – Cahier, 58 feuillets papier.

DOMAINE DE CHÂTEAULIN. — Inventaires des aveux, minus et déclarations produits par les détenteurs d'héritages nobles et roturiers situés dans ce ressort, et mentions des recolements, et actes de dépôt faits par les députés de la Chambre des Comptes envoyés pour vérifier le greffe.

1600-1784

Sénéchaussées réunies de Châteauneuf, Huelgoat et Landeleau

B 1177. - Liasse, 28 pièces parchemin, 47 pièces papier.

PAROISSE DE BERRIEN. — Aveux et dénombrements des terres, des rentes, des maisons, des droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage sous la barre royale de la cour de Châteauneuf avec les dénominations suivantes : le manoir et domaine noble de Botmeur, possédé par Jean fils d'Anceau de

Botmeur et de Catherine Kersauson (1540) ; Gilles de B., seigneur de Botmeur, de Kerinezre et de Kerobezan (1547) ; Marie du Quelenec, mère et tutrice d'Yves de Botmeur (1572), Jacques de B., chevalier (1705), Marie-Anne de Botmeur, veuve de François de la Marche, chevalier, seigneur de Kerfort et de Lesquiriou (1754) ; le domaine et manoir du Faou possédé par Jean de Kersaintgilly, seigneur du Coz-Kerou et son fils (1540) ; Louis de Lesquelen, écuyer, et B. de Kersaintgilly, seigneur et dame de Coatginnec (1618) ; avec une enquête sur les droits de prééminence des seigneurs de Coatguinec dans l'église de Saint-Yves de Huelgoat (1633). — le lieu et manoir de la Haie-Douar, possédé par Jean Kervesques, héritier de sa mère, Jeanne Menguy (1540) ; Alex. de Coatanscoure, seigneur de Coatanscoure, de Kerdu et Kergaradec (1650), Maurice Touronec, prêtre, écuyer, sieur de la Haie (1700), René de Poulmic, écuyer, seigneur de Traonhuel (1750) ; le manoir et domaine de Kerambellec possédé par Jean Desvasse et Suzanne de Kerpaen, sieur et dame de Kersaintygeau (1652) ; François de Lesquelen, chevalier, seigneur de Goasvennou (1757) ; le lieu et manoir du Lergoat possédé par Armand Le Bigot de Kerjegu, procureur du Roi à Châteaulin (1724) ; Jean de Danneville, chevalier, seigneur de Chiffrevast, capitaine de vaisseau (1755), époux d'Anne Le Bigot ; le lieu et manoir de Locmaria, possédé par Marie de Kergoet, épouse de Jean de Quelen, seigneur de Vieuxchâtel et de Kergoet, après le décès de G. de Kergoet, son père (1540), Jeanne du Quelenec, dame de Kerjolly, du Kergoet, de Chef du Bois, de Mengueffnet (1603) ; Georges de Kerret, prévôt de N.-D.-du-Mur (1743) ; le manoir et lieu noble de Menec possédé par les enfants de François Guillaume et G. Laugée, sieur et dame de Kervegant (1754) ; manoir et lieu noble de Quillimelin, pessédé par Marguerite de Kerriec, veuve d'Hervé du Quelenec, docteur en droit, seigneur du Stang (1543) ; le sieur de Kergournadec (1576), les enfants de Jean Ferret, conseiller au parlement de Bre tagne (1711), Louis de la Bourdonnaie, comte de Blossac, époux de Fr. Ferret (1723) ; le domaine et manoir de Saint-Guynec possédé par Guillaume de Belle-Isle, seigneur de Kerenborgne et de Saint-Guynec, et Catherine de Barrach, son épouse (1540), Yves Botherel (1653), Pierre Macé (1754) ; le manoir et lieu noble du Squiriou, possédé par Guillaume Provost (1653), par la veuve et les enfants de Fr. Guillaume (1727), Marie-Anne Siméon et ses soeurs (1774) ; *etc.*

1540-1776

B 1178. - Liasse, 10 pièces parchemin, 76 pièces papier.

PAROISSE DE BERRIEN. — Aveux et dénombrements d'héritages, de maisons, de terres, de rentes, de biens nobles et roturiers sous le ressort de la barre royale de Châteauneuf du Faou dans la paroisse de Berrien, comprenant les trèves de Locmaria et de « Uhuelgoet », possédés par Jean Le Gac (1652), Jacques du Botmeur, chevalier (1723), Louis Bizouarn (1653), la veuve Bocher (1772), Yves et Pierre Le Floch (1774), Joseph Laurent et Jeanne Le Devedec, son épouse (1731), Henri Plassart (1776), Maure Guégant et Françoise Prévost, sieur et dame de Kerbiguet, propriétaires du manoir de Ty an Prévost, au bourg d'Huelgoat (1542), Hervé Yvenat, prêtre (1653), les enfants et héritiers de Joseph de Rison, écuyer, propriétaires des moulins à eau, de l'étang et du four à ban de la ville de Huelgoat (1729) ; Hervé Le Barazer (1776) ; et autres.

1542-1777

B 1179. - Liasse, 24 pièces parchemin, 60 pièces papier.

PAROISSE DE CHÂTEAUNEUF DU FAOU. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de convenants, de rentes, d'héritages, de fiefs, de droits réels et honorifiques produits devant la barre royale de Châteauneuf sous les dénominations suivantes : le manoir et domaine noble de Keranmoal possédé par G. du Botmeur et Marie du Quelenec, seigneur et dame de Kerniezre (1540), V. Lharidon, sieur de Keralan, écrivain de la Marine (1754), Cl. du Pays, sieur de Kerjegu (1759), J. Dieulangar

(1772) ; le manoir et lieu noble de Kerverziou possédé par Françoise de Kaer, épouse d'Yvon du Dresnay, seigneur de Kercourtois (1543), Jean de Kerliver, chevalier, seigneur de Carpont et de Lesloch (1652), Mathurine de Brezal, veuve du comte François de Carné, chevalier, baron de Kerliver (1698), Math. de Carné, veuve du comte Charles de Kermeno, chevalier, baron de Garlot (1726) ; Suzanne de Carné, héritière de sa soeur (1732) ; le manoir de Lesneven et ses dépendances possédé par P. de Kerperennès, docteur en droit, seigneur de Boisgarin, (1541), les enfants de P. Bernard (1739) ; autres déclarations relatives à des immeubles de la ville de Châteauneuf possédés par les enfants de Jacques Lozechmeur, sieur de Kermadec, avocat (1697), Ch. Hubert de Belingant, chevalier, seigneur de Kerbabu (1715), R. Hamon, écuyer, sieur du Cozhir (1740), Charlotte Guillouroux (1754), l'abbé Maurice Queré, sieur de Tréguron, prêtre, missionnaire décédé au Canada (1755) ; autres déclarations d'héritages tenus noblement à foi et hommage par les enfants de Jean Cravec (1540), Auffray de Kergoet, écuyer, seigneur de Tronjoli (1542) ; Eléonore de Trégain, épouse et coadjutrice de son mari, Jean de Kergonniou (1545), René Lesquen, écuyer, sieur de Largentais (1685), T. de Crechquérault (1756), Constance Lesquen (1757) ; autres déclarations d'héritages tenus roturièrement par les habitants placés hors du bourg de Châteauneuf (1652), les étagers des villages de Fornguen, de Kergastric et autres. — Procès-verbal de mesurage et d'arpentage du censif de Châteauneuf (1681).

1540-1777

B 1180. - Liasse, 25 pièces parchemin, 32 pièces papier.

PAROISSE DE CLEDEN-POHER. — Aveux et dénombrements de maisons, de terres, de rentes, de fiefs, d'héritages tenus à foi et hommage sous le ressort de la barre royale de Châteauneuf et de Landeleau, avec les dénominations suivantes : le manoir et lieu noble de la Haie-Prévost possédé par Louis de Coëtquevran, écuyer (1541), Maure Guégant et Jeanne Provost (1544) ; Louise de Kergrist, veuve de Ch. de Kerampuil, sieur de Boisriou (1641), Catherine Guégant, dame douairière de Musnillac (1687), Nic. de Fresnay, chevalier, baron de Faouet (1694) ; le lieu et manoir noble de Pratuloch possédé par Jean du Glas, écuyer (1540), Catherine du Glas, fille du précédent (1602), J. de Trégoazec, veuve de René de Musnillac, chevalier (1719), J. de Musnillac (1744) ; le lieu et manoir noble de Stair ou *Staer* possédé par Henri Kerdeffrec (1541), Geoffroy K. (1544), François de Lantivy, chevalier (1740), Aug. de Lantivy, veuve du comte de Carné (1756), Louis de Carné, vicomte de Coëtquevran (1759). — Autres déclarations produites pour des terres tenues noblement par Jeanne Provost, dame du Guern (1540), par Anne de Lesongar (1540), Isabeau de Keramanach (1540), Alain Le Guern (1652), la veuve de Jean de Kereraut, écuyer (1754), et autres.

1540-1777

B 1181. - Liasse, 21 pièces parchemin, 71 pièces papier.

PAROISSE DE CLEDEN-POHER. — Aveux et dénombrements de maisons, de terres, de rentes, de convenants, de villages tenus à simple obéissance sous le ressort de la barre royale de Châteauneuf et Landeleau, dans les lieux ci-après nommés : Kerlaudrain, le Roch, Poulpry, Bodic, Botaval, Kergonnan, Kerhervé, Rospec, Trémilleau et autres.

1652-1777

B 1182. - Liasse, 15 pièces parchemin, 55 pièces papier.

COLLOREC TRÊVE DE PLOUNEVEZ. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, d'héritages, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage, sous le ressort de la barre royale de Châteauneuf, avec les dominations suivantes : le manoir et le lieu noble du Cleuziou possédé par Jean de Porzbozven, seigneur de Kergueguen et du Cleuziou (1541), Jonathan de Kergariou, héritier de

Marie Toulcoat, sa mère (1662), Jos. de Kergariou, chevalier (1699), Vincent de K. (1725) ; le manoir et lieu noble de Penanguern ou Penanvern possédé par M. Gauguet, épouse de G. Kerautem, écuyer (1541), Pétronille Le Gardien, veuve de Franc. de Kerantem (1730) ; la métairie noble du Rest possédée par Th. Salaun (1686), Charles Salaün (1704), Jeanne Salaun, veuve Corret (1751) ; le manoir du Rodozmeur possédé par G. Ansquer, écuyer, lequel était aussi propriétaire du lieu de Rest (1541) ; autres déclarations pour des terres tenues à simple obéissance aux villages de Botlazy, de Respidal, de Penancoat, de Kervaro, de Crechgourer, du Cravec, du Magor et autres.

1541-1777

B 1183. - Liasse, 21 pièces parchemin, 16 pièces papier.

PAROISSE DE LANDELEAU. — Aveux et dénombrements des terres, maisons, rentes, héritages, droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage dans le ressort de la barre royale de Châteauneuf et Landeleau, avec les dénominations suivantes : le manoir et lieu noble de Châteaugal possédé par Jean du Châtel, seigneur du Mezle et de la Roche-Droniou (1544) ; Ant. du Châtel (1555) ; Marie Lescaff, sa veuve, tutrice de leurs enfants (1571) ; Auffray du Châtel, chevalier (1619), François Hay, chevalier, seigneur de Tizé (1742) ; Aug. Hay (1750), Ch. Hay, comte des Nétumières, veuf de Jeanne Hay (1756) ; le manoir et lieu noble du Cloître possédé par Jean de la Rivière, seigneur de la Chauvelière, des Isles, de la Chabocière, *etc.*, héritier de Nicolas de Pontquellec, son cousin germain (1540) ; René Angier, sire de Crapado, héritier du précédent, son oncle (1548), Louise Despeaulx, veuve dudit René et tutrice de leurs enfants (1559) ; le manoir du Grannec et ses dépendances possédé par G. de Coettanezre, chevalier, et Béatrix Kerourfil (1540) ; le manoir de Kerbrullueuc possédé par Alain Auffray (1540) ; le manoir et lieu noble de Kermarquer possédé par Guyon de la Boissière, écuyer (1541), Yves Lohou, sieur de Kerharo (1662), Michel-Louis de Kerguern, écuyer (1754) ; autres déclarations produites par R. de Saint-Alouarn, tuteur de son épouse Gillette de Kergoet, dame du Guilly et de Trohemboul (1539) ; I. de Kerperennès, docteur en droit, seigneur de Bois-Garin (1540, Cath. Guégant (1687) ; et autres.

1540-1777

B 1184. - Liasse, 29 pièces parchemin, 48 pièces papier.

PAROISSE DE LANDELEAU. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de convenants tenus à simple obéissance sous le ressort de la barre royale de Châteauneuf et Landeleau, par divers habitants des villages de Kerbizien, de Coatbihan, de Menez-Balan, de Kerbalaven, de Lansiliat, de Keravalon, du Stanguhellauff, de Kerdudal, de Lanlech, du Guern, de Penanech, de Kerret ; *etc.*

1652-1777

B 1185. - Liasse, 11 pièces parchemin, 15 pièces papier.

PAROISSE DE LOQUEFFRET. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de convenants, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage, sous le ressort de la barre royale de Châteauneuf et Landeleau, avec les dénominations suivantes : le manoir et lieu noble de Keraznou possédé par Jean de Quelen, seigneur de Vieuxchâtel (1541), François de Q. (1547), Alain du Châtel, chevalier, seigneur du Rusquec (1717), Julien de Bégasson, chevalier, seigneur de la Lardays (1750) ; lequel fut débouté du droit de foire le jour de Saint Julien, du droit de pêche dans l'étang de Huelgoat et du droit de haute justice ; les manoirs et lieux nobles du Rusquec et de la Salle possédés par Jean du Rusquet, écuyer, seigneur du Rusquet (1540), Alain du Châtel, chevalier (1717), El. et Reine du Châtel (1735), Marie-Josèphe du Châtel, veuve Avril de la Chauvière (1752) ; *etc.*

1540-1758

B 1186. - Liasse, 21 pièces parchemin, 9 pièces papier.

PAROISSE DE PLOUNEVEZ-DU-FAOU. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de convenants, de rentes, d'héritages, de droits réels et honorifiques tenus à devoir de foi et hommage, sous le ressort de la barre royale de Châteauneuf et Landeleau, avec les dénominations suivantes : le manoir et lieu noble de Kerladren possédé par Fr. du Rochcazre et Louise de la Villeneuve (1540) ; le lieu et manoir noble de Keransquer possédé par M. Guégant (1542) ; le manoir et lieu noble de Mezros possédé par Chr. de Rosily, écuyer (1540), Alain de la Marche, écuyer, sieur de Kerfors (1630) ; Jos. de Rosily, chevalier (1711) ; le lieu et manoir noble de Poullez appartenant à Anceau Leglas (1541) ; le manoir de Querndaniel et ses dépendances appartenant à Raoul Pierre, écuyer (1543) ; le manoir et le domaine de Restidonval appartenant à Henri Kerdegazre, écuyer (1541), Claudine Moreau, veuve de Marc Huon de la Boixière, écuyer (1757) ; le manoir et domaine noble de Rosconnec possédé par Marie de Kergoet, épouse de Jean de Quelen (1541), Ch. Corbet (1631), ayant cause de Cl. de Lesmais, René de Kermabon, chevalier (1711) ; le lieu et manoir de Rosmeur possédé par Anceau de Botmeur (1541) ; le lieu et manoir de Troellur ou Troyleur possédé par les filles de Nic. Guéguen (1540), Alain du Châtel (1717), et Marie-Josèphe du Châtel, veuve Avril de la Chauvière (1752) ; le manoir et domaine noble de Trohemboul possédé par Fr. de Kergoet, président au Présidial de Quimper (1677), Marie-Josèphe du Châtel de Kerlech, veuve de François de Kergoet, chevalier, seigneur du Guilly (1732) ; autres déclarations produites par René de Saint-Alouarn et Gillette de Kergoet, seigneur et dame de Guilly (1540), et par Cath. de Kergoet, dame de Mengueffnet (1541), pour des héritages situés aux villages de Kernevez, de Rosernec, de Kerrouez, de Henguer et autres.

1540-1758

B 1187. - Liasse, 54 pièces parchemin, 133 pièces papier.

PAROISSE DE PLOUNEVEZ-DU-FAOU. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de convenants, d'héritages tenus à foi et hommage ou à simple obéissance, sous le ressort de la barre royale de Châteauneuf et Landeleau, par les vassaux dont les noms suivent : Yves Leroux, seigneur de Kerbrezellec (1540), Guillaume et Louis Ansquer, écuyers, Jean et G. de Kedeffrec, écuyer, Isabeau de Keranmanach, Guyonne de Lesongar, douairière tutrice de L. de Penguilly, Jean de Quelen, Ch. de la Marche, Alain Le Saudenez (1543) ; Jean de Lesmaës, écuyer, possesseur du manoir de Liorzou (1541), Mahé Le Forestier, seigneur du lieu noble de Kervazin (1541), B. Le Forestier, possesseur du lieu de Roscoet (1541) ; Marie-Josèphe du Châtel, veuve Avril, propriétaire du domaine d'Helven (1752), la veuve de Robert de Kerhoas, écuyer, seigneur de Coetcoulouarn, propriétaire du manoir et lieu noble de la Villeneuve-Gourneau (1754) ; autres déclarations produites pour des héritages situés aux villages de Collorec, de Kerambron, de Kerhoadon, de Keransault, de Kervenuz, de Quistillic, de Kerbalaven, de Lan an Quilliou, de Coatlosquet, de Croix an Roux et pour des maisons au bourg de Plounevez ; sentences de renvoi, de publication et de réception.

1540-1777

B 1188. - Liasse, 76 feuillets ; 8 pièces parchemin, 10 pièces, pap.

PAROISSE DE SAINT-HERNIN. — Aveux et dénombrements des terres, rentes, maisons, convenants, droits réels et honorifiques dépendants du domaine, du manoir et de la seigneurie de Kergoet tenus à foi et hommage sous le ressort de la barre royale de Châteauneuf et Landeleau, par Marie de Kergoet, épouse de Jean de Quelen (1541), Cath. de Kergoet (1548), Jeanne de Quelenec (1603), Toussaint de Perrien, chevalier (1630), Joseph Lemoyne, chevalier, seigneur de Trévigny (1684), Marie-Anne de Saint-Simon, dame de Coussy, héritière de Silvie Lemoine de Trévigny (1704). L'aveu de 1684

comprend les manoirs et lieux nobles du Guern, de Leinanvez, de Quergof, de Querguz, de Kerseziou, de Guernazou, de Kerambellec, et de Kerboure. Il a été reçu à la charge par l'avouant de produire des titres à l'appui des droits de pêcherie dans les rivières de Daoulas, d'Hiar et de Gouarnec, et justifier ses prétentions sur la chapelle de Saint-Sauveur.

1541-1704

B 1189. - Liasse, 11 pièces parchemin 14 pièces papier.

PAROISSE DE SAINT-HERNIN. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, d'héritages, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage, sous le ressort de la barre royale de Châteauneuf et Landeleau, avec les dénominations suivantes : le lieu et manoir noble de Cusulbic possédé par Yvon de la Villeneuve (1541) ; le lieu et manoir noble de Goaravec possédé par H. du Rochazre et Marguerite du Combout (1556), Clément du Rochazre, écuyer, sieur de Restihouarn, agissant pour ses frères et soeurs (1642) ; les enfants de Philippe Demeur, chevalier, seigneur de Keréan (1776) ; le manoir et lieu noble de Keraliou possédé par Y. Guéguen, écuyer, seigneur de Kerjezequel (1540) ; le manoir et lieu noble de Kervisec possédé par Jean du Rochazre et M. Le Gentil (1540) ; le manoir et lieu noble de Keryvon possédé par Bernard du Kergoat (1697) ; la métairie noble de Rumoal possédée par feu François Lollivier, seigneur de Tronjoly, recteur de Leuhan (1714), Fr. Lollivier, chevalier, seigneur de Langoëlan, de Rumoal et de Tronjoly (1764) ; autres déclarations concernant des lieux situés aux villages de Kerblous, de Kerlaudrin, de Kerhor, du Launay et de Litibran.

1546-1777

B 1190. - Liasse, 2 pièces parchemin, 8 pièces papier.

DOCUMENTS COLLECTIFS. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de convenants, de rentes, de droits réels et honorifiques produits devant la **BARRE ROYALE DE CHÂTEAUNEUF ET LANDELEAU** par les vassaux dont les noms suivent : Rolland de Kernevenoy et Marguerite de Kerriec, seigneur et dame de Kergaric et de Keroriou, pour le manoir de la Haie (1544) à cause duquel ils doivent fournir à la cour un homme capable de remplir l'office de sergent, c'est-à-dire d'aller au logis du juge, de le conduire à l'auditoire une gaule à la main, de tapisser son siège et de recevoir les rentes dues par les vassaux ; dans le ressort de Châteaulin pour diverses possessions en la paroisse de Pleyben ; dans le ressort de Carhaix pour diverses possessions dans la paroisse de Scrinyac ; la veuve de G. Lharidon, pour divers biens situés dans les ressorts de Châteauneuf et de Châteaulin (1699) ; la veuve d'Alain Quéré, sieur de Kerjegu, pour les manoirs de Kerdeniel et ses dépendances en Plounevez du Faou ; le manoir de Lesneven, la halle, le moulin neuf et le moulin du Duc, en Châteauneuf, les moulins du Goff et de Gloédic, en Landeleau, et pour la maison noble des Jouhens en la ville de Châteauneuf (1699) ; François de Lesquelen, chevalier, sieur de Goasvennou et du Fao, en la trêve d'Huelgoet, pour la terre et seigneurie de Kerambellec, en Locmaria, paroisse de Berrien (1755) ; Math. de Rosily, pour les terres de Meros, de Rosily et autres dans les paroisses de Châteauneuf et de Plounevez (1758) ; Michel Jegou pour diverses métairies dans les deux paroisses ci-dessus (1771) ; le marquis Innocent de Roquefeuille, époux de Marie de Callan, pour la métairie de la Haie-Douvart, des rentes foncières et des chefrentes (1777) ; *etc.*

1544-1777

B 1191. - Registre petit in-folio ; 285 feuillets parchemin.

RÔLE RENTIER DES DOMAINES DES SÉNÉCHAUSSÉES RÉUNIES DE CHÂTEAUNEUF, HUELGOAT ET LANDELEAU comprenant le texte de l'édit de François I^er^, roi de France, portant règlement pour la

réformation du domaine royal (Moulins 1537) ; deux mandements royaux adressés en forme de commission aux Maîtres des Comptes à Nantes, le procès-verbal de transport de G. Bricaud et J. Bolomer, auditeurs, la liste des rentes foncières et féodales dues à la recette de Huelgoat, le rappel des précédentes baillées de terres faites avant 1540, et divisées par termes d'échéances, les nouvelles baillées de terres vagues ; le rôle rentier de la recette de Châteauneuf du Faou et les baillées de terres situées dans le même ressort, le rôle rentier de la recette de Landeleau, les baillées antérieures et les baillées nouvelles de terres vagues. A la fin du registre se trouve un tableau comparatif des mesures usitées et nommées *écuellées, crublées, renées, bigotées, policanées* et *quatron.*

1538-1542

B 1192. - Registre grand in-folio ; 530 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE CHÂTEAUNEUF contenant les déclarations produites devant les commissaires de la réformation du Domaine par Jacques de Musnillac, chevalier, pour la maison noble de la Salle à Châteauneuf (fol. 17), et une autre maison place du marché de seigle (fol. 105) ; les enfants de G. Rouzault, pour le manoir de Bourgneuf et divers héritages situés aux villages de Kerouriou, de Kerambron, de Kerdaniou et de Kerquenquis, en Plounevez (fol. 115) ; Louis Le Moing, pour les héritages ruraux situés au village de Kermargant (fol. 299) ; F. Lesquen, écuyer, pour les convenants de Pontpaul et de Penaustang (fol. 433) ; Math. de Rosily, seigneur de Mesros, pour les convenants de Penamprat et de Coatibidic (fol. 441) ; François de Carné, chevalier, pour le manoir et lieu noble de Kerverziou, à raison duquel il était premier seigneur prééminencier après le Roi dans l'église de Châteauneuf, (fol. 455) ; *etc.*

1678-1683

B 1193. - Registre grand in-folio ; 439 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE CHÂTEAUNEUF contenant les déclarations produites devant les commissaires de la réformation du Domaine par M. de Rosily, pour le manoir et domaine de Mezros (fol. 33) ; par Jonathan de Kergariou, pour le lieu et manoir du Cleuziou (fol. 57) ; par G. Cariou, sieur de Kerléan, conseiller au Présidial de Quimper, pour les villages du Stang, de Quermeur, de Cozquer, en la paroisse de Châteauneuf (fol. 89) ; M. de Rosily, pour le domaine de Kervazain en la paroisse de Plounevez (fol. 137) ; par Yves Le Soultré, Jean Corre et consorts pour le village de Kernagoff-Bihan (fol. 197) ; par G. Corbet, veuve de Fr. de Kermabon, pour le manoir et lieu noble de Rosconnec (fol. 225) ; par V. Le Bolsec, pour un convenant au village de Com (fol. 317) ; par G. Bouloign, sieur de Kerbayec, écuyer, pour le lieu et manoir de la Villeneuve (fol. 339) ; *etc.*

1678-1682

B 1194. - Registre grand in-folio ; 210 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE CHÂTEAUNEUF contenant les déclarations produites devant les commissaires de la réformation du Domaine par I. Cravec et C. Botorel, pour des terres au village du Magor (fol. 1) ; par Y. Henauff, curé de la paroisse de Plonnevez du Faou, et consorts, pour le moulin du Rosbras (fol. 39) ; par Y. Le Henauff et consorts, pour les terres du village de Cravec (fol. 55) ; par Michel Alline, pour le manoir noble de Kerdeniel et ses dépendances (fol. 61) ; par J. Le Duff et consorts, pour le convenant Nedellec, au village de Kerveguen (fol. 103), — par G. Lannuzel et consorts pour les villages de Menezmeur et de Kerroignant (fol. 161) ; *etc.*

1686-1692

B 1195. - Registre grand in-folio ; 625 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE HUELGOAT comprenant les déclarations produites devant les commissaires de la réformation du Domaine pour des maisons situées dans la ville de Huelgoat, place du Marché, rues du Pont au Four, des Cendres, de Notre-Damedes-Cieux, sur la Grande Place, dans la banlieue ; pour la maison noble du Squiriou, en Berrien, par Jeanne Brenichon, veuve Guillaume (fol. 327) ; pour les manoirs de la Haie et de la Salle-Provost, par G. Touronce, écuyer (fol. 375) ; pour la terre et seigneurie de Botmeur, par Marie Malescot, veuve de J. de Botmeur, chevalier (fol. 443) ; pour le convenant de Kerangouarch, en la trêve de Locmaria, paroisse de Berrien, par O. Ruelen et consorts (fol. 547) ; pour le lieu noble de Traondenet, même paroisse, par les enfants d'Hervé Lescoure et Marie Madec (fol. 555) ; pour le lieu noble de Saint-Guinec par R. Bothorel (fol. 571) ; *etc.*

1678-1681

B 1196. - Registre grand in-folio ; 338 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE HUELGOAT comprenant les déclarations produites devant les commissaires de la réformation du Domaine par Al. de Coëtanscoure, chevalier, seigneur de Kercaradec, pour le manoir et lieu noble de la Haie-Douar, en la trêve de Locmaria (fol. 21) ; par B. Ferret, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, pour le lieu et manoir de Quinimillin (fol. 61) ; par Cl. du Châtel, baron de Kerlech, pour le manoir et la métairie noble du Rusquec, en la paroisse de Loqueffret (fol. 107) ; par Renée de Lannion, baronne de Kerlech, pour le lieu et manoir de Keraznou, même paroisse (fol. 159) ; par G. Ollivier et consorts pour les convenants Ollier et Baud composant le corps du lieu noble de Fao, paroisse de Berrien (fol. 321) ; *etc.*

1678-1689

B 1197. - Registre grand in-folio ; 430 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE LANDELEAU comprenant les déclarations produites devant les commissaires de la réformation du Domaine par Jean Le Scoarnec pour le convenant Auguet situé au bourg de Landeleau (fol. 1) ; par Jacques de Musnillac, chevalier, pour le manoir et la métairie noble de Pratuloch, en la paroisse de Cleden-Poher (fol. 7) ; par Julienne du Louet, dame de Kerdréan, épouse de Louis de Musnillac, chevalier, pour la terre et seigneurie de Coëtmeur (fol. 21) ; pour le manoir de Châteaugal, pour les seigneuries du Cloître et des Isles (fol. 39-115) ; par la demoiselle du Plessis, pour des maisons et des terres au lieu de Restannaux (fol. 116) ; par les tenanciers des villages de Kerouen (fol. 121) ; du Stang Uhellay (fol. 159), de Kerrivoal (fol. 165), du Lannach (fol. 185), de Penancoat (fol. 253) ; par J. de Musnillac, pour le manoir et le domaine de la Haie, *etc.*

1678-1682

B 1198. - Registre grand in-folio ; 405 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE LANDELEAU comprenant les déclarations produites devant les commissaires de la réformation du Domaine par les religieux Carmes déchaussés de Saint-Sauveur, paroisse de Saint-Hernin, pour le château et domaine du Grannec, en Landeleau, à eux advenus par acquisition du 12 octobre 1669 (fol. 1-39) ; et pour le couvent fondé par Toussaint de Perrien, chevalier, seigneur de Brefillac, le 22 septembre 1644 ; par Louise Le Nevez, dame douairière de Kersalaün, pour le manoir de Lesnevez (fol. 47) ; par Malo Lemoine de Trevigny, chevalier, pour les terres et seigneuries de Kergoet et de Coetquevran (fol. 61-278) ; François Le Jacobin, chanoine de Quimper, pour le manoir des Salles (fol. 191) ; par Michel Demeur, écuyer, pour le manoir et lieu

noble de Goaravec (fol. 213) ; par Cath. Guégant, dame douairière de la Haie-Provost (fol. 304) ; J. de Lantivy, seigneur de Ruillac, pour le manoir du Stair et ses dépendances (fol. 310), *etc.*

1679-1689

B 1199. - Registre grand in-folio ; 340 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du **DOMAINE DE CHÂTEAUNEUF**, le visa de tous les titres produits par François de Rosily, sieur du Moustoir, recteur de Châteauneuf, pour son presbytère et ses dépendances situé rue Saint-Michel (fol. 6) ; Jacq. de Lozechmeur, sieur de Kermadec, avocat, détenteur de plusieurs maisons en la ville de Châteauneuf (fol. 16) ; les enfants de Gilles Rouzault, sieur de Bourgneuf, détenteurs du lieu noble de Bourgneuf, d'un moulin à vent et de plusieurs héritages dans les paroisses de Plounevez et de Châteauneuf (fol. 55) ; le procureur et « *fabrique* » de la chapelle de la Trinité en Châteauneuf (fol. 79) ; Jonathas de Kergariou, chevalier, seigneur de Kergrist, propriétaire de la terre du Cleuziou qui, après avoir été débouté, fut maintenu en appel dans la seigneurie de ramage sur le manoir de Kerdaniel-Bras et sur le village de Kerdaniel-Bihan, après avoir retrouvé ses titres (fol. 201) ; *etc.*

1682-1696

B 1200. - Registre grand in-folio ; 186 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES contenant les ordonnances de correction, de reception, d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du **DOMAINE DE CHÂTEAUNEUF**, le visa de tous les titres produits par les propriétaires du village du Ruguel en Plounevez, lesquels ont été condamnés à rayer les mots de féage et chefrente à propos de la rente due à la seigneurie de Roudoumeur (fol. 23) ; par G. Morvan et consorts, propriétaires d'une moitié du village de Crechiven an Ponthou (fol. 35) ; par Louis de la Haye, sieur de Kergomar, pour une tenue située au village du Herlan dont le rachat a été liquidé à la somme de 60 livres (fol. 55) ; Mathurin de Rosily, seigneur de Mezros, lequel fit appel au Parlement et obtint un arrêt qui détermine le district de son moulin du Goff et le maintient dans le droit de pêche sur la rivière d'Aulne (fol. 58) ; Jean Kerleroux, propriétaire du lieu de Pratonigou (fol. 105) ; les tenanciers des terres de Boteguineau, appelants du taux fixé à leur charge pour le paiement du rachat et des droits de lods et ventes (fol. 120), Paul Jouan de Penanech, prêtre, chapelain de Saint-Erbaud, recteur de Guiscriff, possesseur du revenu de la chapellenie de Saint-Erbaud s'étendant dans diverses paroisses (fol. 183) ; *etc.*

1687-1701

B 1201. - Registre grand in-folio ; 240 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES contenant les ordonnances rendues par les commissaires réformateurs du **DOMAINE DE CHÂTEAUNEUF**, sur diverses requêtes : décharge de rachat au profit d'Alain du Châtel, seigneur de Kerlech, confirmation du droit de basse justice pour la terre du Rusquec et des prééminences dans l'église de Loqueffret (fol. 97) ; décharge de lods et ventes pour Cath. de Botmeur, épouse de R. Le Bigot de Kerjegu, écuyer, propriétaire du manoir noble de Lergoat-Ligolennec, en la paroisse de Berrien (fol. 131) ; modération de rachat avec décharge de lods et ventes pour les détenteurs du lieu noble de Fao, en la trêve d'Huëlgoet (fol. 153) ; autre décharge obtenue par Vincent de Kermabon, chevalier, propriétaire de la terre de Rodoumeur, sur la représentation de nombreux titres remontant à 1541 (fol. 169) ; *etc.*

1685-1691

B 1202. - Registre grand in-folio ; 322 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES contenant les ordonnances de restitution, de liquidation, de décharge et de modération rendues par les commissaires réformateurs du **DOMAINE DE CHÂTEAUNEUF** au profit de J. de Kergariou, propriétaire de la terre du Cleuziou, lequel a produit un aveu de 1488 fourni à Jean Porzboissens, sieur du Cluziou, par Jean de Keraer, écuyer, sieur de Kerverziou, pour le manoir de Kerdaniou (fol. 45) ; des enfants de P. Laurent, lesquels avaient été condamnés à payer le droit de lods et ventes bien que leur héritage fût tenu à domaine congéable (fol. 91) ; de René de Com et consorts, propriétaires du village de Keroignant, en la trêve du Moustoir (fol. 197) ; de Marie Quimper, veuve du Bouet, laquelle réclame la jouissance du droit de haute justice pour sa seigneurie de la Haie (fol. 213) ; des héritiers de Jean Cochard, prêtre, propriétaires à Rozbihan (fol. 311) ; *etc.* Les requêtes sont jointes à chaque sentence.

1687-1691

B 1203. - Registre grand in-folio ; 380 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du **DOMAINE D'HUELGOAT** avec le visa de tous les titres produits par Nic. Citel, propriétaire de la maison du Bethon, sur le Martray du Huelgoet (fol. 5) ; par Jean Bizouarn et consorts pour le convenant Plassart, au village de Rousourion (fol. 167) ; par G. Touronce, écuyer, pour les manoirs de la Haie et des Salles (fol. 193) ; par Alain Bernard pour le Parc-an-Groas en la paroisse de Berrien (fol. 221) ; par Louise Lollivier pour le Parc Cattou, dans la forêt du Roi (fol. 245) ; par Gillette Corbet, dame douairière de Kerprigent, veuve Fr. de Kermabon, laquelle obtint du Parlement la confirmation de ses droits de prééminence dans l'église tréviale de Locmaria (fol. 253) ; par R. Bothorel et consorts, détenteurs de la maison noble de Saint-Guinec et de ses dépendances (fol. 275) ; Yves Philippe et consorts, détenteurs du village de Kergollic (fol. 369) ; et autres.

1679-1690

B 1204. - Registre grand in-folio ; 228 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du **DOMAINE DE LANDELEAU** au profit de Julienne du Louet, dame de Kerdréan, pour le manoir et lieu noble de Coatmeur et ses dépendances, laquelle a produit des lettres patentes de 1516 obtenues par Luc Vento, seigneur de Lescamp, écuyer de l'écurie ordinaire de Claude reine de France (fol. 5) ; de la veuve Cloarec et consorts, propriétaires du village de Stang-Huellaff (fol. 24) ; de Louis et Antoine Ponthou pour le village de Pencoat-Nevez (fol. 60) ; d'Yves Laneval et consorts, pour le village et convenant de Lauzanec (fol. 93) ; de Malo Lemoyne de Trevigny, pour la terre et seigneurie de Kergoet, lequel a été confirmé en possession du droit de haute justice (fol. 136) ; autre arrêt déboutant Henri de Nevet, chevalier, de certaines mouvances qu'il prétendait posséder à raison des manoirs nobles de Kerruniou et de Kerbaulet (fol. 226) ; *etc.*

1681-1699

B 1205. - Liasse, 278 pièces papier.

DOMAINES DE CHÂTEAUNEUF, HUELGOET ET LANDELEAU. – Obéissances féodales. Contrats d'acquisition, d'échange et d'aliénation produits à l'état d'extraits, pour la période antérieure à 1692 et *inextenso* pour les années suivantes par Joseph de Rison, propriétaire de divers moulins (1698), les Carmes de Rennes (1726), Ch. de Vielchâtel, écuyer (1734), le marguillier de l'église de Cleden (1737), Fr. d'Aubenton, écuyer, commissaire de la marine à Brest (1747), Armand Le Bigot de

Kerjegu, acquéreur du lieu noble du Squiriou (1752), Yves Le Dilasser (1763) ; Alain Le Clech (1767), René Prigent de Penvern, contrôleur des actes (1769), Jean Barré, négociant à Auray (1771), et autres.

1688-1771

B 1206. - Liasse, 11 pièces parchemin, 278 pièces papier.

DOMAINES DE CHÂTEAUNEUF, HUELGOET ET LANDELEAU. – Obéissances féodales. Contrats d'acquisition, de subrogation, d'échange et d'aliénation concernant des héritages situés dans la mouvance du Roi : cession à titre de convenant par le marquis de Rosily du moulin de Stervei à son fermier habituel, à la charge de payer 200 livres de rente et 18 canards (1772) ; acquisition par ledit marquis de la terre et seigneurie de Châteaugal (1773) ; du lieu et métairie du Plessis-Quinquis, en la paroisse de Châteauneuf par Ambroise Sallaunic, ménager (1774) ; d'une maison avec jardin à Huelgoet par Simon Le Coursonnais, caissier des mines de Basse-Bretagne (1776) ; d'une maison noble nommée la *Croix Blanche*, située à Chateauneuf, par Pierre Le Rouxeau, chevalier, seigneur de Rosencoat, et Julienne Le Seigneux, son épouse, avec plusieurs pièces de terre (1777) ; *etc.*

1772-1777

B 1207. - Registre petit in-folio ; 31 feuillets papier

DOMAINES DE CHÂTEAUNEUF, HUELGOET ET DE LANDELEAU RÉUNIS. — Inventaires des aveux et déclarations déposés par les vassaux de la couronne de France au greffe de la Chambre des Comptes de Bretagne, et actes de dépôt signés par les commissaires de la Chambre à diverses époques d'addition.

1600-1767

Sénéchaussées de Conq, Fouesnant et Rosporden

B 1208. - Liasse, 24 pièces parchemin, 31 pièces papier.

PAROISSE DE BEUZEC-CONCQ. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de convenants, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage, sous le ressort de la barre royale de Conq avec les dénominations suivantes : le manoir et lieu noble de Coetcoff, ou Coatconq possédé par Jean fils, de Ch. du Quelenec, baron du Pont (1543) ; Jeanne du Quelenec, dame de Kerjolis et de Kergouet (1601) ; Toussaint de Perrien, chevalier, seigneur de Breffeillac (1630), héritier de Claude de Lesmais ; le lieu et manoir de Forestic possédé par Alain Le Rousseau, écuyer (1643), Rolland Le Rousseau et ses soeurs (1673), les héritiers de René Rannou (1773) ; le manoir de la Grande-Maison et ses dépendances possédé par Fr. de Pezron (1752), M. et M^{me} de Villéon (1754), Franc. Guyardet, capitaine de canonniers (1784) ; le manoir et lieu noble de Kerriolet possédé par I. Trenarre (1540), Jean-Fr. Billette, sieur de Kerouel, ancien maire de Concarneau (1752) ; Jean-Pierre Billette (1763), le manoir et lieu noble de Lain possédé par Raoul de Lanros, seigneur du Menguen (1541), Jean Calvez (1639), Thomas de Mauduit, écuyer, seigneur du Coscro (1753) ; et autres.

1540-1785

B 1209. - Liasse, 35 pièces parchemin, 50 pièces papier.

PAROISSE DE BEUZEC-CONCQ. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de convenants, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage sous le ressort de la barre royale de Conq, avec les dénominations suivantes : le manoir et domaine noble de Langoët possédé par A.

Kernafflen, veuve de J. Ernothon, écuyer, sieur de Pratglas, curatrice de son fils François (1667) ; Hervé Théphault, chevalier, seigneur comte du Breignon, et Henriette de Baude, son épouse (1782) ; le manoir et lieu noble de Lesnevars possédé par Th. Kermorial (1541), Alain du Moulin (1623), Marie Bigeaud, veuve Ferrière (1702), Ant. Raby, négociant à Brest (1730) ; Simon Raby (1764) ; Charles Lemarié, capitaine gardecôtes (1782) ; le manoir et lieu noble de Meniguen possédé par H. de Kersaussen, aussi propriétaire de la terre de Kerbiguet (1540), les enfants de Fr. Besnard (1756) ; le manoir et lieu noble de Portz-an-Bartz possédé par Guillaume Caillebotte, écuyer, sieur de Kerléano (1623) ; le manoir et lieu noble de Stang-Bihan possédé par Raoul Lestangbihan (1497), Fr. Le Divin (1667), la veuve de Brochereul (1774) ; le manoir et lieu noble de Stang-Martin possédé par Pierre de Kerynisan, écuyer, (1540), P. du Quellenec (1696), Jeanne Geffroy (1752) ; autres déclarations d'héritages et de moulins situés aux villages du Dorlot, de Nezart, du Colguen, de Kerantrecher, de Kerveach possédés par H. du Bot (1496), Jean de Coëtreziou, écuyer, sieur de Kerdallaës (1653), L. Le Floch (1698), les héritiers de Louise Cotten (1758), et autres.

1496-1785

B 1210. - Liasse, 18 pièces parchemin, 13 pièces papier.

PAROISSE DE CLOHARS-*CROZOAL* OU CORZUAL. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, d'héritages, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage, dans le ressort de la barre royale de Conq, avec les dénominations suivantes : le manoir et lieu noble de Botigneau possédé par Jean de Botigneau lequel déclara plusieurs héritages qui lui venaient de sa mère Jeanne de Tréanna (1541) ; le manoir et la seigneurie de Gueriven possédés par Adelize du Juch, dame douairière de Gué de Lisle et de la Provostaie (1541), Amaury Gouyon, baron de la Moussaie (1604) ; le manoir et domaine noble de Kergoët-Fouesnant possédé par Guillaume de Kergoet, fils d'Yvon de K. (1433) ; Tanguy, tuteur de son fils Jean de Lanros (1541) après le décès de son frère aîné Bertrand ; Charles Penfentenio, lequel a ajouté à son aveu celui de Lanrion en la paroisse de Fouesnant (1655) ; le manoir et lieu noble de Quergos possédé par maître François de Kernaflen, procureur du Roi au siège de l'amirauté de Quimper (1758) ; le manoir et lieu noble de Squividen possédé par G. de Lesongar, tutrice de H. de Penguilly (1541), Mery Guesdon, bourgeois de Quimper (1685), Pierre Audouyn, sieur de Restinays, lieutenant à la sénéchaussée d'Hennebont (1752) ; Yves Quemeneur du Plessis, procureur du Roi au siège royal de Morlaix (1781), *etc.*

1433-1782

B 1211. - Liasse, 3 pièces parchemin, 38 pièces papier.

VILLE DE CONCARNEAU EN BEUZEC. — Aveux et dénombrements des maisons et jardins possédés sous le ressort de la barre royale de Conq par Jacquette Corant, veuve Brunet, les héritiers d'Alexis Pezron, écuyer (1748) ; René Le Guiffaut (1750), Thérèse Liscouet, veuve Tacren, propriétaire de la *Maison du Diable* (1752), Pierre Galabert, négociant, agissant pour G. Burguerie, négociant à Nantes, pour le manoir de la pointe de Guilvinec et une presse à sardines (1754) ; Louis Le Bourhis (1773), Guénolé Paubert (1775), Jean Galabert, pour une maison au faubourg de Penerof (1782) ; et autres.

1744-1783

B 1212. - Liasse, 35 pièces parchemin, 37 pièces papier.

PAROISSE D'ELLIANT. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de convenants, de rentes, d'héritages, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage, sous la barre royale de Conq, avec les dénominations suivantes : le manoir, le domaine et la seigneurie de Botpodern possédé par Jacques Guengat, sieur de Livinot, (1587) ; J. Claude de Kergorlay, chevalier, marquis du Cludon, héritier de

René de Lanloup, seigneur de Kercabin (1692), Guy-Marie de Lopriac, chevalier, seigneur de Donges (1725) ; le manoir et lieu noble de Coëtcanton possédé par Jean du Perrier, fils de Tiphaine de Keranraës (1449) ; Louis Cotten (1696), Louis Cotten (1755) ; le manoir et lieu noble de Dioullan possédé par Guillaume Caillebotte, écuyer (1624), Jean Taniou (1664), Nic. Ricard (1688), Fr. Boë, écuyer, sieur du Bois (1713), Antoine du Laurent, écuyer, sieur de la Barre (1730) ; le manoir de Keramoillic possédé par Seb. de Landanet (1700) ; le manoir et lieu noble de Kerangoumarch possédé par B. Mahault (1540) ; le manoir et lieu noble de Keredec, possédé par Jean Kerredec (1448), Jean de Keredec, écuyer, seigneur de Kergonoyou (1540), P. du Couëdic, sieur de Squividen (1636), Anne du Couëdic, dame de Baregan, épouse de G. du Fresnay (1669) ; le manoir et lieu noble de Kerlennic possédé par Marguerite de Trégouet, veuve de J. Le Goazre (1685) ; le manoir et domaine de Kermartret possédé par Alain Le Gentil, seigneur de Rosmorduc (1749), copropriétaire avec Marie Guermeur, G. Le Beux (1763) ; le manoir de Kerouant possédé par J. Bosse (1695) ; le manoir de Kerverniou possédé par G. Lesmaës (1447), par A. Lesmaës (1538), Jean Harquin, écuyer (1653) et Gilles Harquin (1694) ; *etc.*

1447-1777

B 1213. - Liasse, 17 pièces parchemin, 19 pièces papier.

PAROISSE D'ELLIANT, TRÊVE DE ROSPORDEN. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de fiefs, de convenants, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage sous le ressort de la barre royale de Conq, Fouesnant et Rosporden avec les dénominations ci-après : le manoir, la terre et seigneurie de Kerminiby possédés par Henri, frère aîné de feu Raoul de Kerminihy (1492), Pierre du Plessis, écuyer (1575), Auffray du Châtel et Renée de la Marche (1619), Marie Lelivec, veuve Lepape (1694), P. Lepape, sieur du Leslau (1731), Anne Lepape, veuve Fr. de la Marche (1752), François de Kerjean, ex-capitaine de vaisseau (1778) ; autres déclarations concernant les tenues de Keranlvez-Bras de Penanpont, des maisons dans la ville de Rosporden avec des jardins.

1492-1782

B 1214. - Liasse, 23 pièces parchemin, 29 pièces papier.

PAROISSE D'ELLIANT. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de convenants, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage dans le ressort de la barre royale de Conq, avec les dénominations ci-après : le manoir et la métairie noble de Landanet possédés par Henri Landanet (1540), le fils d'Yves de la Lande de Calan (1738), François de la Lande, prêtre (1747) ; le manoir et lieu noble de Mesaler possédé par Hervé Kerperennès (1540), et Catherine Le Torrec (1540), Louis de Keratry, écuyer (1619) ; Fr. de K. (1643), Françoise de Keratry (1690) ; le lieu noble de Rochantic possédé par Françoise Kernaflen, dame douairière de Rochantic (1655), les filles de Fr. de Coëtsquiriou (1655), Fr. de Kersulgar, écuyer, sieur de Mesaulez (1663), Marie Billoart, veuve Kersulgar (1682), — de Meherenc de Saint-Pierre, chevalier, et Marie de Kerengar, son épouse (1752) ; le manoir de Rochelou appartenant à J. François (1785) ; le manoir, la terre et la seigneurie de Tréanna possédés par Jean et Yvon de Tréanna (1446) ; Jeanne de Ploeuc. veuve de Ch. de Tr. décédé le 5 octobre 1492 ; François Kercoant (1624), Maurice de Tinténiac, chevalier (1663), Jacques de Musnillac, chevalier, lequel a ajouté à son aveu la déclaration de terre de Kerverniou (1729) et le comte François de Musnillac, chevalier, capitaine de vaisseau (1777) ; *etc.*

1446-1785

B 1215. - Liasse, 19 pièces parchemin, 17 pièces papier.

PAROISSE D'ELLIANT, TRÈVE DE SAINT-IVY. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de convenants, d'héritages, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage sous le

ressort de la barre royale de Conq, avec les dénominations ci-après : le manoir et lieu noble de Hirberz ou Hilberz possédé par Marguerite de Lanros, tutrice de Germain de Kersalaun son fils, écuyer (1541), laquelle a déclaré aussi le manoir de Treffynec ; Alain Euzeno, seigneur de Kersalaun (1619) ; P. du Couëdic, seigneur de Kergoualezre (1694) ; le manoir et lieu noble de Mezaven-Bras possédé par Alain Furic, laboureur (1676), René Le Meur (1775) ; le manoir et domaine noble de Toulgoët possédé par Yvon Salou (1540), Françoise de Lanros, veuve de Louis Salou, curatrice de son fils, laquelle a joint la déclaration de Keriaval (1573), le prince Charles d'Aremberg, époux de la comtesse de Lamark, et G. de Rosnyvinen, marquis de Piré copropriétaires des terres et seigneuries de Toulgoët, du Moustoir et du Treff en Saint-Evarzec (1752) ; autres déclarations concernant les lieux nobles de Kerordrenyc, de Kerguiniou, de Kervellec, de Keremblaye, de Kerconnec et de Corbidon ; sentences de publication, conclusions du procureur du Roi et sentences de réception.

1541 - 1752

B 1216. - Liasse, 48 pièces parchemin, 33 pièces papier.

PAROISSE D'ELLIANT, TRÈVE DE LOCMARIA. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de convenants, d'héritages tenus noblement sous le ressort de la barre royale de Conq par Juquel Kermezhoent (1447), Yvon fils de Jean Salou (1447), Bertrand fils de Thébaud de Lanroz et de Plesou de Rosmadec (1447), C. de Kerfors (1488), René fils d'Alain de Kerloeguen, écuyer, seigneur de Quenecheuzen, de Toulgoët et de la Salle (1533), Guillaume Sallou et consorts (1540), Jean de Kermoisan, seigneur de la Villeneuve (1540), Françoise de Lanros, veuve de J. Provost, seigneur de Treberon (1540), Alain de la Garde, écuyer, sieur de Kernevenan (1663), Noël de Kermellec (1711), Charles de Saisy, chevalier, propriétaire de terres et convenants dépendants de la terre et seigneurie de l'Estang (1748) ; Jean d'Esclabissac. lieutenant de vaisseau (1775), Ant. du Laurent, écuyer (1777), détenteurs de biens dans les villages de Queneguen, de Rochan, de Penguern, de Kerjezecaël, de Penfoenec, de Kerricauff, du Mengleuz et autres ; autres déclarations de terres tenues roturièrement aux villages de Botaniel, du Cleux, de Penancouet, de Quenech-Hervé, de Penanslen, de Kerbellec, de la Villeneuve et autres.

1447-1777

B 1217. - Liasse, 4 pièces parchemin.

PAROISSE DE ERGUÉ-ARMEL. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de convenants, de maisons, de droits réels et honorifiques, tenus à foi et hommage sous le ressort de la barre royale de Conq avec les dénominations ci-après : le manoir et lieu noble de Kergonan possédé par V. de Kergonan, écuyer (1540) ; le manoir et lieu noble du Plessis possédé par Vincent, héritier de Guillaume de Ploeuc, seigneur de Ploeuc et de Tymeur (1490), Charles de Ploeuc, lequel a déclaré avoir toutes les prééminences en la chapelle Sainte-Anne (1561) ; le village de Keransquer possédé par Prigent Kerniher et sa femme (1540).

1490-1561

B 1218. - Liasse, 29 pièces parchemin, 9 pièces papier.

PAROISSE DE FOUESNANT. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de convenants, de parcs, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage sous la barre royale de Conq, avec les dénominations ci-après : le manoir et la métairie de Brengolou possédés par Marguerite Le Dymanach, dame de Lesgongar, tutrice de J. de Kerrouant, son fils (1540) ; — le manoir et la métairie de Coëtconan possédés par Guillaume Le Goff (1540) ; le manoir, la seigneurie et la métairie du Henven possédés par A. Gouyon de Marcé, baron de la Moussaie, héritier de sa mère, Claude du

Châtel (1604) ; le manoir de Kergantel et ses dépendances possédé par les héritiers de Jeanne de Beaujouan (1700) ; le manoir et le domaine du Henguez possédé par Louise du Mur, tutrice de Christophe du Juch, son fils, laquelle atteste par certificat qu'elle a joui du tiers de la succession de son mari (1464), par Jean du Juch, héritier de Louise du Mur, par représentation de dame Eléonore du Juch, fille et héritière de la dite dame, sa mère, qui décéda en 1487 (1493) ; par Marie du Juch (1541) ; le manoir de Kersansel possédé par Eléonore du Plessis (1496) ; le manoir et la métairie noble de Kerancloarec possédés par Jean, fils de Jean Prigent, écuyer, sieur de Coëtglenarec (1576), Jean de Tréouret, écuyer, sieur de Penfoullic (1673), François Boé, écuyer, sieur du Bois, héritier de Nic. Ricard (1730), Louis Aubin du Plessis, capitaine de vaisseaux (1749), Marguerite Leborgne de Kermorvan, veuve Laxalde, dont la déclaration comprend aussi les manoirs et lieux nobles de Penpoullic et de Kerconan (1779) ; les manoirs et lieux nobles de Kercaradec et de Brecholu possédés par René d'Aradon, héritier de Louise de Langueouez, sa tante maternelle (1540), Jean de Kerrouant, sieur de Kernuz (1573) ; Ch. Lohéac, veuve d'Esclabissac, héritière de Françoise de Ploeuc par sa mère, la dame Riou (1759), Marie d'Esclabissac, veuve J. Doudal, capitaine au régiment de Berwick (1780) ; *etc.*

1464-1784

B 1219. - Liasse, 37 pièces parchemin, 48 pièces papier.

PAROISSE DE FOUESNANT, TRÈVE DE LA FORÊT. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de convenants, de rentes dépendants d'un manoir et lieu noble situé au bourg et possédé par P. Le Canuel, marchand (1653), et Joseph Ansquer, sieur de Kernilis (1775) ; de la seigneurie et tenue de Kergantel possédés par V. Beaujouan, écuyer, sieur de Kermadio (1653) ; situés dans les villages de Kergilles, de Penancap-Bras, du Loch, de Rosnabat, de Kerstangal, de Ponterec, de Keran-Quilfinent, du Grand et du Petit-Poirier, du Bot et de Kergoredan ; autre déclaration du manoir et lieu noble de Penanster possédé par Fr. de Guernisac, sieur du Stang (1718) ; *etc.*

1653-1776

B 1220. - Liasse, 29 pièces parchemin, 21 pièces papier.

PAROISSE DE FOUESNANT. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage sous le ressort de la barre royale de Conq, avec les dénominations suivantes : le manoir noble de Lanrion ou Portz-Lanrion possédé par Jean fils de Jean du Menez (1465), Alain de Rospiec et Hélène de Clisson, sieur et dame de Kermabon (1624) ; Jean Prouhet (1644), Jean Prouhet, sieur de Kerergon, avocat (1682), Cl. de Querquelin, seigneur de Kerbiguet (1754) ; le manoir et lieu noble de Lespont possédé par Chr. Le Diglorec (1540), P. Le Diglorec et Azelice Mahaut aussi propriétaires du manoir de Mennhelou en Melven (1573), Isaac Froment, écuyer, sieur de Mouchy-le-Vicomte (1693) ; les dépendances du manoir de Penfoullic possédées par G. Le Rouxeau et M. Kersalaun (1541), héritiers de Germain Kersalaun et Cath. Bodigneau ; le manoir et lieu noble du Plessis possédé par Hervé fils d'Yvon Kerareiz (1446), Jean K. (1496), Jeanne de Saint-Alouarn, veuve d'Hervé K. et tutrice de sa fille Jeanne Kerareiz dont l'institution de tutelle est annexée sous la date de 1534 ; Jean de Lanros (1548), Nicolas de Le Saudenez, écuyer (1617) ; le domaine de Poulfanc, sis au bourg de Fouesnant, appartenant aux demoiselles Perrault (1781) ; autres déclarations concernant divers héritages possédés noblement et roturièrement par J. Prigent, écuyer, seigneur de Coëtglemarhec (1541), Anne Le Goëzec, sa veuve (1549), Alain de Rosmadec, seigneur de Tyvaraulen (1540), Yves Le Baud (1550), la veuve Landanet (1617), Y. Nedellec, recteur de Perguet (1640), Jean Thoban (1656), Y. Le Helloret (1662), et autres.

1466-1783

B 1221. - Liasse, 21 pièces parchemin, 20 pièces papier.

PAROISSE DE GOUESNACH OU *GOUNENECH*. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de convenants, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage sous le ressort de la barre royale de Conq, avec les dénominations ci-après : le manoir et lieu noble de Kersaluden possédé par Olivier de Cornouaille et Fr. de Lanros, son épouse, seigneur et dame de Kerguen, Locjulien et autres lieux (1541), Jeanne de la Pallue, dame de Lanros (1575), les filles de Guy de Keraldanet, seigneur de Kerveniou, de Lestremeur, et de Marguerite de Coëtnempren (1633), lesquelles se disaient dames patronesses des chapelles de Sainte-Barbe et de Saint-Guénolé ; le comte Jean d'Acigné (1664), Louis François-Armand du Plessis, duc de Richelieu, et sa soeur (1715) ; le manoir et lieu noble de Lanhuron appartenant à René Bobet, lieutenant civil et criminel au Présidial de Quimper (1683) ; H. Juliot, tutrice de ses enfants (1743) ; autres déclarations concernant des tenues situées aux villages de Kerdilès, de Lantecost, de Kersavina, de Kernotter, de Kerelis, de Kercaradec appartenantes à Henri de Kerdegacze, écuyer (1541), P. du Leslay, écuyer, sieur du Run (1645), Renault Le Baron, écuyer, sieur de Kerleau, lieutenant du Roi au siège royal de Conq (1653), Louise Nedellec, dame douairière du Rest (1653), J. Halna du Fretay (1756), et Jean-Marie Geslin (1758), tous deux enseignes de vaisseaux, et autres.

1541-1774

B 1222. - Liasse, 5 pièces parchemin, 3 pièces papier.

PAROISSE DE KERNEVEL. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage, sous la barre royale de Conq, avec la dénomination suivante : le manoir et lieu noble de Garlot possédé par Anne Quelenec, dame du Stang et de Garlot (1543), Olivier Kercoent, seigneur de Kergournadech, tuteur de son fils François, héritier de Marie de Ploeuc, sa mère (1574), et par les enfants de Fr. de Guernisac, seigneur du Stang, héritier du comte Ch. de Kermeno (1730) ; autres déclarations concernant des maisons et des terres situées aux villages de Nenartz, de Parc ar Sault, *etc.*

1540-1772

B 1223. - Liasse, 20 pièces parchemin, 31 pièces papier.

PAROISSE DE LANRIEC. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de convenants, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage, sous le ressort de la barre royale de Conq, avec les dénominations ci-après : le manoir et la métairie noble de Chef du Bois avec sergentise féodée, possédés par Phelippe du Quelenec et Françoise du Thominec, seigneur et dame de Kerjoli, de la Ferté et de la Boixière (1541), Jeanne du Quelenec, héritière de son frère (1601), J.-B. du Coatlosquet (1716), Adrien Mauduit du Plessis, major général des garde-côtes de Port-Louis (1732), Ant. Mauduit, seigneur de Kerleau (1743), Th.-Jean Mauduit, seigneur du Coscro, capitaine au régiment royal Dragons (1752). En qualité de sergent féodé, ledit seigneur a droit, dit-il, de garder les clefs de la prison de Concarneau, il est obligé pour les exécutions capitales de fournir des gens et des cordes, de conduire les condamnés jusqu'au bateau et de les faire traverser jusqu'à la pierre dite *Men an Laer* ; il doit jauger les mesures à blé et à vin, et en échange, il perçoit des droits sur les marchandises et les bateaux. Autres déclarations concernant le domaine et manoir noble de Kervichart possédé par Raoul Kerguegant, écuyer, seigneur de Kerbuzart, héritier de Jeanne de Tréanna, sa mère (1496), Françoise de Kerguégant, dame de la Porte-Neuve et de Heznant (1540), Catherine de Quelen, tutrice de Ch. de Guer, son fils (1573), le marquis Isaac Duquesne, chevalier (1698) ; le manoir, la terre et seigneurie de Moros possédés par Jeanne de Ploeuc, veuve de Charles de Tréanna, tutrice de son fils Jean après la

mort d'Yvon de Tréanna, écuyer, seigneur de Moros (1497), par Jacob Duquesne, écuyer (1653), Abraham Duquesne, chevalier (1688), Antoine du Perrier de Salvert, lieutenant de vaisseau (1739) ; une rente de 8 livres 10 sols et cinq merlus sur le passage de Porzenbris due à Marie de Macarthy, veuve J. de Geraldin, écuyer ; par la veuve de Louis d'Esclabissac (1740) ; le lieu noble de Porzenbris, sur le passage de la ville de Concarneau, possédé par Jean Cassaigne, négociant à Bordeaux (1758), et la veuve de J. Torrec de Bassemaison écuyer (1772) ; autres déclarations concernant des héritages situés aux lieux de Kerblais, de Kergoulous, de la Corderie et près du passage de Concarneau.

1496-1781

B 1224. - Liasse, 15 pièces parchemin, 7 pièces papier.

PAROISSE DE MELGVEN. — Aveux et dénombrements de maisons, de terres, de rentes, de convenants, de fiefs, de moulins, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage, sous le ressort de la barre royale de Conq, avec les dénominations ci-après : la métairie du Bourg-Boutier appartenant à Azeline Coetforn (1540) ; le manoir et la métairie de Coallaven appartenant à B. de Jacquelot, seigneur de Bois-Rouvray, agissant pour lui et ses frères et soeurs (1775) ; le manoir et lieu noble de Coatcanton possédé par Jean du Perrier, écuyer (1480), Ant. du Perrier (1494), B. Fouquet, chevalier, seigneur comte de Chalain (1693) ; le manoir et lieu noble de Coëtforn possédé par Jeanne de Kerbic, dame douairière de Kerguicher, veuve de Chr. de Kerbleizec, tutrice de leurs enfants (1624), Guy Visdelou et Fr. de Kerbleizec, seigneur et dame de Hiliguy (1656), Fr. Robert, intendant de la Marine, aussi propriétaire des manoirs de la Motte, du Bouëttier et de la Villeneuve, avec Fr. Visdelou et son épouse (1730), Toussaint de Pennandreff, seigneur de Keranstrat, capitaine de frégate (1771) ; le manoir, le domaine et la seigneurie du Fresque possédés par Chr. de la Villeneuve, écuyer, héritier de Pierre Lescauff, son oncle maternel (1540), Chr. Foucault, écuyer, lieutenant de la capitainerie de Conq (1575) ; Th. Gouyquet, chevalier, seigneur du Plessis-Bouzel, Joseph Gouyquet, officier au régiment de Béarn (1777), énumérant des droits de ligence sur les lieux nobles de Lannorgard et de Kerliougard (1752) ; sentences de publication, de renvoi et de réception.

1480-1777

B 1225. - Liasse, 27 pièces parchemin, 30 pièces papier.

PAROISSE DE MELGVEN. — Aveux et dénombrements de maisons, de rentes, de fiefs, de convenants, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage, sous le ressort de la barre royale de Conq, avec les dénominations ci-après : les droits de Charles Gouin, écuyer, sieur de Keranevel, en Melven, en Nizon et en Tregunc (1653) ; le manoir, le domaine et la seigneurie de Kergoat, possédés par Pierre Dronyou, écuyer (1540), Julien de la Jumelaie, écuyer, et Jeanne Piron (1653) ; René de la J. (1681), Claude de Querquelen, seigneur de Kerbiguet (1757) ; le manoir de Maucam possédé par G. Jouvel (1755) ; le manoir de Meros et ses dépendances possédés par Guillimin, acquéreur, en 1638, de Julien du Rocher (1639) ; Alain du Bois Guéhenneuc (1665), Jean du Bois Guéhenneuc, seigneur de Kermainguy (1752) ; le manoir et lieu noble de Minuello possédé par Louis Mahault, écuyer, seigneur de Menezuhelou (1540), Mauricette de Quellen, veuve du Couëdic (1711), Ol. du Couëdic, sieur de Kerrouzy (1731), Th. du C. (1755) ; le manoir et lieu noble de la Motte, appartenant à H. de Tronguidy, écuyer (1540) ; le manoir et lieu noble de Quenechidern, possédé par Tanguy Glevedé, écuyer, tuteur de son fils (1541) ; autres déclarations concernant la tenue de Penamprat, des terres sises à Drogan, à Villeneuve, au bourg de Melgven et à Leyn-Raoul.

1514-1577

B 1226. - Liasse, 11 pièces parchemin, 13 pièces papier.

PAROISSE DE NEVEZ. — Aveux et dénombrements de maisons, de terres, de rentes, de fiefs, de métairies, de tenues, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage, sous le ressort de la barre royale de Conq, avec les dénominations ci-après : le manoir et le domaine noble du Heznant possédé par Jean de Cornouaille (1465), Ch. de Guer, seigneur de la Porte-Neuve, héritier de Françoise de Kerveguant, sa mère (1572), Catherine de Quelen, dame douairière de Kervichart, tutrice de Charles de Guer, neveu du précédent (1575), François de la Pierre, écuyer, sieur des Salles (1691), Fr. de la P. (1727), Jean Euzenou, chevalier, époux de Catherine de la Pierre (1773) ; le manoir et lieu noble du Poulguin comprenant des colombiers, des garennes, possédé par Bizien, fils de Louis de Rinquier ou Riquier, écuyer (1540), François de R. (1548), Ch. de Sauvaget, chevalier (1671) ; le manoir et la métairie noble du Parc ou Kergouric possédés par Charles Louail, chevalier, seigneur de la Saudraie (1748), autres déclarations concernant des héritages situés aux villages de Keranmeguen, de Keroureau, de Kerlosquet.

1465-1776

B 1227. - Liasse, 30 pièces parchemin, 22 pièces papier.

PAROISSE DE NIZON. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de convenants, de fiefs, de métairies, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage, sous le ressort de la barre royale de Conq, avec les dénominations ci-après : le manoir et lieu noble de Lestominy possédé par Henri de Kerveguez, écuyer (1541), Cl. Lamprat, écuyer, sieur de Lamprat, héritier de X. de Kerneguez, sa mère (1617), P. Lamprat, sieur de Lesaven, écuyer (1643), Yvonne de Baud, veuve de Jean Pahu, écuyer (1657), Louis de la Poterie, écuyer (1675), Marie-Louise Pégasse, sa veuve (1697), Louis Henry, écuyer, sieur du Heder (1752), et divers propriétaires entre lesquels ce domaine fut arrenté en 1741, le manoir et lieu noble de Hautbois possédé par Marie-Anne du Plessis, veuve de Ch. de Feydeau (1703) ; le manoir et lieu noble de Keravet possédé par Silvestre de Charmoye, chevalier de l'ordre du Roi, héritier de Jeanne du Quelenec, sa mère (1653), Fr. du Bot, chevalier, seigneur de Talhoet (1731), ses enfants mineurs en 1744 ; le manoir de Kermeur possédé par Guimarch de Tréanna, sieur de Poulloas (1573) ; le manoir et lieu noble du Plessis possédé par Guillaume, fils de Morice du Plessis, écuyer (1485), autre Guillaume du Pl., mineur (1497), G : du Pl. (1541), Vic. du Pl., écuyer, (1602), Louis Feydeau, écuyer, seigneur du Plessis (1730) ; autres déclarations de terres tenues à foi et hommage ou à simple obéissance dans les villages de Lesdonguy, Penanros, de Penanlen, de Kernaour possédées par Louis de la Rue-Neuve, écuyer, seigneur de Keraliet (1540) ; aveux des moulins de Pontenroch et du Plessis.

1485-1783

B 1228. - Liasse, 14 pièces parchemin, 13 pièces papier.

PAROISSES DE PERGUET. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de convenants, de rentes, d'héritages, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage, sous le ressort de la barre royale de Conq, avec les dénominations ci-après : les manoirs et lieux nobles de Keraven possédés par Anne du Tyouarlen, dame douairière du Breignon et de Porzpozen, héritière de Louise de Rosmadec (1597) ; de Kercadiou possédé par Tanguy, fils de Bertrand de Lanros (1541) ; de Kergorand possédé par Marie Furic, veuve de Hervé Kerguiffiven, écuyer, héritière de Mathieu Furic, son père, sieur de Kergorant (1645), Ignace Furic, écuyer (1664), Marie Billoart, sa veuve, tutrice de leurs enfants (1670) ; de Kerloch, possédé par Marguerite Le Gars (1742), François de Kernafflen, sieur de Kergos, et ses soeurs, héritiers de Alain de Kernafflen, leur père (1750), Jean Clément et consorts (1777) ; de Kermabel appartenant à Marc des Hayeux, héritier de Josèphe Rosily, veuve du Couëdic (1752) ;

autres déclarations de terres et de rentes convenantières produites par Chr. de Lesongar, sieur de la Bouexière (1541), G. Lejade (1752), Jeanne Desamorost, veuve Leroi (1773), et autres ; en la paroisse de Pleuven ou Ploeguen, différentes possessions appartenantes à Jean fils de Jacquet de Malor (1443), et à Jean François, négociant à Brest, propriétaire de la tenue roturière de Kerjacob Bras (1784).

1443-1786

B 1229. - Liasse, 2 pièces parchemin, 4 pièces papier.

PAROISSE DE SAINT-EVARZEC. — Aveux et dénombrements de terres, de convenants, de maisons, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage, sous le ressort de la barre royale de Conq, avec les dénominations de manoirs et lieux nobles ciaprès : Vernglas ou Kerglas possédé par la veuve d'Allain Le Gac (1747) ; le Treff possédé par Françoise de Kerguégant, veuve de Charles de Guer (1535), et Cath. de Quelen, veuve de Ch. de Guer (1575).

1535-1748

B 1230. - Liasse, 35 pièces parchemin, 22 pièces papier.

PAROISSE DE SCAËR OU SCAZRE. — Aveux et dénombrements de terres, de convenants, de fiefs, de maisons, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage sous le ressort de la barre royale de Conq avec les dénominations suivantes : le manoir et lieu noble de Coëtforn, possédé par Guillaume, fils de Guillaume de Coëtforn (1446), Jean, fils de Raoul de C. (1540), Alain du Lendrein, écuyer, héritier de Julien de Coëtforn, son oncle (1606) ; le manoir et la métairie noble du Garo ou Garoff possédés par la veuve et les enfants de René David, acquéreur de la dite terre des mains de G. de Kerguezec, en 1736, Alain David (1775) ; le manoir et lieu noble de Garscadec possédé par Jean, fils de Rolland Paën, chevalier, seigneur du Grand-Bois et de la Roche-Jagu (1417), Henri du Parc, chevalier, héritier de Cath. de Tronguidy (1422), Jacques, fils de René de Guengat (1587) ; le manoir et la métairie noble de Kergoualezre possédés par J. du Couëdic, écuyer (1540), Alain du C., écuyer (1604), Jean, fils d'Alain du C. (1643), Jean, fils de Pierre-Joseph (1711), Jean-Corentin du Couëdic, seigneur de Kermanan, de Kernabat, lequel a ajouté à sa déclaration celle de la terre de Hilbertz en Saint-Yvy, trève d'Elliant (1730) ; Yvonne de Rosily, sa veuve, en 1741 ; le manoir et lieu noble de Kermerien possédé par François Kermerien et Marie, fille de Ch. Amhezre (1540), Yves Derien, acquéreur d'Olivier Beautour (1553), Ch. Saulx, écuyer, sieur de Lanton (1623), Michel Saulx (1653), les enfants mineurs de Michel S. et de Marie de Tréouret, sieur et dame du Loch (1673), Joseph de Saulx (1715), Jean-Marie de Penfentenio, chevalier, seigneur de Trévien (1775) ; le manoir et lieu noble de Kerrouez, possédé par Henri Hemery (1540), Pierre Le Bris et son fils aîné (1763), les filles mineures de René Le Bourhis (1775) ; le manoir et lieu noble de Kersao ou Kersau possédé par Marie Saffary, héritière de son aïeul, Thépaud Saffary (1540), René du Landrein, écuyer, seigneur de Brenilleau (1643), lequel en avait fait l'acquisition des héritiers de Françoise de la Couture ; le manoir et lieu noble de Kerseré possédé par Marie Le Rodellec, curatrice de Charles du Couëdic, écuyer (1639), Julien Daniel, écuyer, et Anne du Couëdic, son épouse (1653), Nicolas D. (1696), les enfants et héritiers de Mathieu de Trolong et de Marguerite Daniel, sieur et dame de Halgoet (1741) ; Jean-Marie, fils de Vincent de Trolong (1753), sentences de publication, de renvoi et de réception.

1417-1775

B 1231. - Liasse, 15 pièces parchemin, 13 pièces papier.

PAROISSE DE SCAËR. — Aveux et dénombrements de terres, de convenants, de fiefs, de maisons, de rentes, de droits réels et honorifiques, tenus à foi et hommage, sous le ressort de la barre royale de Conq, avec les dénominations de manoirs et lieux nobles ciaprès : Kervégant possédé par Vincent, fils

de Guillaume de Ploeuc (1493), Vincent, après le décès d'Olivier de Ploeuc, chevalier (1537), lequel a ajouté l'aveu du manoir et lieu noble du Plessis en Ergué-Armel (1541), Charles de Ploeuc (1561), Jean Le Borgne et Marie de Ploeuc, sieur et dame de Keralyou (1619), Renée Le Borgne veuve R. du Louet, remariée au comte Annibal de Béthune, chef d'escadre des armées navales (1685), Jean Euzenou, chevalier, comte de Kervégant, vicomte de Trévallot, conseiller au Parlement de Bretagne (1773) ; le Leignon possédé par Guy Furic (1730) ; le Lintheo possédé par Yvon de Kerjezequel, écuyer, et Constance Bizien (1540), Nic. Aumont (1639), sa veuve Marguerite Aumont (1646) ; Loccungun ou Locquengu possédé par Jeanne de Lesongar (1540), J. Le Trancher, écuyer, seigneur du Bodono, et Françoise, fille de Thépault Raoul, écuyer, et de Marguerite de Mur, sieur et dame du Poul (1644), *etc.*

1493-1777

B 1232. - Liasse, 29 pièces parchemin, 46 pièces papier.

PAROISSE DE SCAËR. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de fiefs, de maisons, de convenants, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage, sous le ressort de la barre royale de Conq, avec les dénominations suivantes : le manoir et lieu noble de Rosansaux possédé par G. Daniel (1540), René du Lendrein, écuyer, et René Godet (1643) ; le manoir et lieu noble des Salles, possédé par René du Landrein (1643), Joseph de Kermeno, prêtre, héritier de Françoise du Landrein (1690), Anne Le Lagadec, veuve Euzenou (1717, le comte Jean Euzenou, chevalier, vicomte de Ker végant (1773) ; le manoir, le domaine et le moulin de Tréganan possédé par Rolland de Lesongar, lequel a compris dans sa déclaration différentes terres dans les paroisses de Penhars, d'Ergué, de Plouzenet, de Lababan, de Cap-Sizun, et de Saint-Evarzec (1539) ; le manoir et lieu noble de Trévaloet possédés par Louise de Launay après le décès de Catherine de Thomelin (1537), laquelle a déclaré avoir le choeur et le chanceau en l'église paroissiale de Scaër ainsi que la chapelle de Coëtdry où elle a ses armes en bosse, au lieu le plus éminent ; le manoir et lieu noble de Tymanter-Bras appartenant à René Jouan, écuyer, sieur de Kerberec (1709), Marie-Anne du Vergier, sa veuve (1714), Pierre Jouan, écuyer (1747), la veuve de G. du Couëdic (1752), nommée Marie-Mauricette Jouan, tutrice de ses petites filles, laquelle a déclaré avoir ses armes en supériorité en la maîtresse vître de l'église paroissiale (1753) ; autres déclarations de terres nobles faites par R. de Lesongar (1486), Jean Le Laënnec (1540), Cath. d'Ernothon, épouse de Louis d'Argouges (1742), René du Bouëtiez, chevalier, seigneur de Kerorguen (1771) ; autres déclarations de terres tenues à simple obéissance, situées au village de Keranguen.

1486-1777

B 1233. - Liasse, 5 pièces parchemin, 2 pièces papier.

PAROISSE DE TOURCH. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage, sous le ressort de la barre royale de Conq, et composant le domaine du manoir et de la seigneurie de Coat-Heloret, possédés par Bernard de Canaber, écuyer, sieur de Kerlouet, fils de Jean (1639), Joseph-Louis de Trécouret, chevalier, seigneur de Kerstrat (1732) ; autres déclarations produites par Jean de la Rivière pour un étage (1540), et Louis Le Bourhis (1749).

1540-1757

B 1234. - Liasse, 53 pièces parchemin, 59 pièces papier.

PAROISSE DE TRÉGUNC. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de fiefs, de maisons, de convenants, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage sous le ressort de la barre royale de

Conq, composant le domaine des manoirs et seigneuries ci-après : Kerbren ou Kervren possédé par Christ. Garlot (1540), Jean Joudeaux et Louise Garlot (1619), Louise Le Grand, veuve de Julien de Beré, écuyer, sieur des Bordes, tutrice de ses filles (1653), Marie de Beré, veuve de Pierre de Roche (1681) ; Kergunus possédé par Bonne Le Voyer, veuve de Ch. de Guer, chevalier, marquis de Pontcallec (1702), Roberte-Angélique Le Voyer, veuve de Claude de Guer (1745), Louis de Guer, chevalier, marquis de Pontcallec (1758) ; Kermenaouet possédé par Yvon du Louch, écuyer (1543), Marie Billoart, dame douairière de Mesanlès, aïeule maternelle d'Olivier de Kermellec et de Guillemette de Kersulgar (1689), Noël de Toulboudou, chevalier, comte de Guilfol, héritier de Noël de Kermellec (1728), François de Derval, chevalier, seigneur de Kergos (1741) ; Kermesperen possédé par Jean, fils de Riou Mahault (1497), Jean Goulhezre, écuyer, époux de Jeanne de Kerret (1663) ; Poulhoas ou Poulgras possédé par Jean Bennerven, écuyer, seigneur de Kernechgongar (1540), François de B. (1541), Gilles du Perreno, écuyer, sieur de Launay (1639), Joseph de la Roche-Rousse, seigneur de Penanrun (1696), Marguerite de la R., dame de Vincelles (1750), Jacques Aubert de la Ferrière de Vincelles, ancien ingénieur du Roi (1759) ; autres déclarations d'héritages produites par G. Furic (1540), Ch. Lohéac, Jacques de Kerferriguen (1540), J. Taillard, H. Guillou (1653), René Pitouis, docteur en médecine, et Marie Tréguer, sieur et dame de Penanrun, A. Le Fur, les enfants mineurs de Paul de Botdern, chevalier, seigneur de Kerdréau (1682), le comte Jacques du Botderu (1753), les enfants de Marc-Antoine de Landanet (1755) ; *etc.*

1497-1775

B 1235. - Liasse, 29 pièces parchemin, 33 pièces papier.

AVEUX COLLECTIFS et dénombrements de terres, de rentes, de droits réels et honorifiques, de maisons, de convenants, de fiefs et de seigneuries tenus à foi et hommage sous le ressort des barres royales ci-après : déclaration de Charles, fils d'autre Ch. de Kerymerch, seigneur de Hautbois, comprenant des biens dans les paroisses de Lanriec, de Melguen, de Tregunc, de Scaër, de Saint-Evarzec, de Beuzec, de Nizon (1485) ; de Louis Le Thominet, et Louis de Kerymerch, fils du précédent (1524), écuyer, sergent féodé de la ville de Conq, comprenant les domaines de Penhoet, de Lanhaeloret, et de Kerguegen (1501) ; de Laurent du Plessis, écuyer, seigneur du Kerminihy comprenant Kerminihy, Penbual en Elliant, plus des terres dans les paroisses de Pommerit, de Cleden, de Plogoff et d'Ergué (1540) ; de Jean de Tréanna et de Jeanne de Penmorvan, comprenant les terres de Tréanna en Elliant, de Moros en Lanriec, de Keranmel en Ergué-Gaberic (1540) ; de Franç. Guillemot, comprenant des terres dans les paroisses de Clohal et de Nevez (1540) ; de Jacques Guymarch, écuyer, seigneur de Kergos, propriétaire dans les paroisses de Perguet, de Crozal et d'Elliant (1540) ; de Marie de Kergoët, veuve Cariou, propriétaire dans les paroisses de Perguet, de Gouesnach ; de Henri du Lendrein, propriétaire dans les paroisses de Scaër, de Leuhan et de Châteauneuf-du-Fou (1540) ; de Catherine Hemery, propriétaire dans les paroisses de Melguen, de Beuzec et de Lanriec (1541) ; de Jean Jourdain et Madeleine du Kermogoer, seigneur et dame du Coëdo, propriétaires dans les paroisses de Ploëmeur, de Nevez, de Tregunc, de Nizon et de Saint-Ségal (1540) ; de Chr. Blohio, propriétaire dans les ressorts de Conq, de Gourin et de Quimper ; de J. Provost et de Cath. Kerrouant, seigneur et dame de Penhoët, propriétaires dans les paroisses de Beuzec, de Kernevel et de Banalec et du manoir de Kerry en Scaër (1540) ; de René de Kerloeguen, seigneur de Quenecheuzen, de Toulgoet et de la Salle, propriétaire dans les paroisses de Briziec, de Landrevarzec, de Pouldergat, de Mahalon, d'Ergué-Armel, du domaine de Toulgoat en Elliant, du manoir de la Salle (1540) ; d'Alain de Penmarch, propriétaire dans les paroisses de Beuzec, de Trégunc et de Melguen (1542) ; de Morice de Tremyllec, propriétaire dans les paroisses de Gouesnach et de Perguet (1561) ; de Louis, fils de Jean Corfineau, écuyer, sieur de Kerguern, propriétaire dans les

paroisses de Nizon, de Nevez, de Beuzec et de la Forest (1619) ; de Charles de la Roche-Rousse, écuyer, sieur de Penanrun, propriétaire des domaines et manoirs de Kergostiou, de Coëtmen et de diverses terres dans les paroisses ci-dessus (1653) ; autres déclarations collectives concernant les manoirs et domaines de Henvez et de Gueriven appartenants à René de Montbourcher, chevalier, marquis du Bordage (1701) ; du Fresque, de Kerliongar, de Kerangoc, appartenants à Jean Le Mayer, écuyer (1703) ; de Porzenbris appartenant à Jean de Geraldin, écuyer (1730) ; de Steren et de Kerleau, appartenant à F. du Haffont, seigneur de Guerescant (1730) ; de Mezaler, de Kerangoualch, appartenant à Seb. de Landanet ; de Cozquer appartenant à Joseph de Marigo, chevalier (1728) ; de Penhoët appartenant à Marie-Reine Butault de Marzan (1735) ; de Langoet, de Kerléanou, appartenant à Catherine d'Ernothon, épouse de Louis d'Argouges (1739) ; déclaration de la XV^{e} partie de la succession de Jeanne Huon de Kerellec, marquise de Coatrieux (1748), de la succession de Joseph de Marigo, seigneur du Guermeur (1751), de Marie-Anne de Marigo (1756), de Henri Baude, chevalier, seigneur de Saint-Père (1758), de Jacques du Botdern, chevalier, seigneur de Kerdreho (1758), de Toussaint de Penandreff, chevalier, seigneur de Keranstret (1772), de Thomas Le Couriault (1773), de Joseph Le Livec, écuyer, sieur de Toulgoët (1775), d'Anne Guesdon (1776), de Catherine Le Beau (1777) et du marquis François de Cheffontaine, chevalier (1777).

1485-1777

B 1236. - Registre petit in-folio, 182 feuillets parchemin.

DOMAINE DE CONQ, FOUESNANT ET ROSPORDEN. — Rôle rentier comprenant le texte de l'édit de Moulins de 1538, les commissions de la Chambre des comptes aux conseillers Hus et Dessefort, la publication faite en l'auditoire de Conq, l'énumération des redevances payées à différents termes, le dénombrement des habitants de la ville de Conq en 1539 et les baillées de terrains vagues ; le rôle des redevables de la chatellenie de Fouesnant, les réadjudications de terre par extinction de feux ; les nouvelles baillées consenties en l'auditoire de Rosporden, la liste des censitaires de la ville et le sommier de divers arrentements. Table.

1538-1540

B 1237. - Registre petit in-folio, 339 feuillets papier.

DOMAINE DE CONQ, FOUESNANT ET ROSPORDEN. — Livre de la reformation du rôle rentier comprenant les audiences tenues par Jean de Saint-Pern, conseiller maître à la Chambre des Comptes de Bretagne en présence d'Yves de Quelen, écuyer, sénéchal desdites juridictions, du substitut et du procureur du Roi ; les procès-verbaux de visite et d'adjudication, les listes de redevables, les commutations de domaines congéables en féages, les condamnations prononcées, les réunions de terres vacantes au Domaine royal et la réduction des mesures.

1641

B 1238. - Registre grand in-folio, 454 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE CONCARNEAU [Note : *Concarneau* est une ville dans la paroisse de *Conq*, ce qui fait que les deux termes se prennent l'un pour l'autre]. contenant les déclarations et dénombrements d'héritages fournis devant les commissaires de la réformation du Domaine par les habitants de la ville close de Concarneau et du faubourg de Peneroff ; par Marie Chauvincourt, veuve de Guillaume Guégant, écuyer, sieur de Kerdu, pour des possessions dispersées en plusieurs paroisses (fol. 55) ; par Jean, prêtre et recteur de la paroisse de Beuzec-Conq, pour le presbytère et les dépendances (fol. 233) ; par Jacques du Stangier, écuyer, sieur de Penanech, époux de Renée Bobet, pour les tenues de Keristin et de Cozquestel (fol. 249) ; par Guénolé de Quelen,

seigneur de la Creachjolain, pour le moulin de Stang-Bihan (fol. 287) ; par les propriétaires des manoirs de Queriolet (fol. 299), du Pourpris (fol. 305), du Forestic (fol. 313), de Lesnevars (fol. 337), de Coetconq (fol. 345) ; le tout en la paroisse de Beuzec-Conq ; par les religieux de l'abbaye de Langonnet, lesquels déclarent posséder une rente de 500 merlus sur la sécherie de Conq le 24 juin de chaque année (fol. 369) ; par Jeanne Sallou, dame de Kerrouant, pour la tenue de Kercoullou, en la paroisse de Lanriec, (fol. 387) ; par les propriétaires des domaines de Chef du-Bois ; du Grand et du Petit-Moras ; par l'évêque de Quimper, comte de Cornouaille, pour divers droits seigneuriaux à percevoir dans les paroisses de Scaër, de Melgven et dans la ville de Concarneau (fol. 454) ; et autres.

1678-1684

B 1239. - Registre grand in-folio, 430 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE CONCARNEAU contenant les déclarations et dénombrements d'héritages fournis devant les commissaires de la réformation du Domaine, par les propriétaires des paroisses de Trégunc et de Nevez dont les noms suivent : Jean des Hayeux, écuyer, et Marguerite Gouin, font aveu pour des terres sises aux villages de Kerannaour et de Kerouel, et décrivent les prééminences qui leur appartiennent en l'église de Tregunc dans la chapelle de Notre Dame (fol. 85-95) ; G. Le Baron, sieur de Bois-Jaffray, sénéchal des réguaires de Quimper, pour une tenue au village de Kerelin, qu'il tenait de son père et de sa mère (fol. 113) ; Yves Lhonoré, écuyer, sieur de Kergostiou, pour le lieu noble de Breschan, comprenant trois journaux de prés, sept journaux de terre froide, cinq journaux de terres chaudes et trois quarts d'un journal sous maisons et courtils, dont la possession lui est venue de l'héritage de son père, M. Lhonoré et d'Anne de Kermer sa mère, et de J. Lhonoré, son frère (fol. 163) ; Tanguy de Launay et Jeanne de Keratry, sieur et dame de Pentref, pour le manoir noble de Croisongar et ses dépendances (fol. 207) ; Th. Le Couriault, écuyer, sieur de Kerascouet, pour divers parcs de terre au village de Kerguezennec, tenus à titre de domaine congéable par Fr. Trefeunten à la charge de payer 5 minots de froment de rente.

1678-1684

B 1240. - Registre grand in-folio, 490 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE CONCARNEAU contenant les déclarations et dénombrements d'héritages fournis devant les commissaires de la réformation du Domaine, par les propriétaires des paroisses de Nevez, de Nizon et de Melgven, dont les noms suivent : Charles de Sauvaget, chevalier, baron des Clos, pour le manoir et le domaine de Poulguin, auquel appartiennent les prééminences de l'église de Nevez, malgré, dit-il, les usurpations de la dame de la Porte-Neuve (fol. 1-133) ; le général de la paroisse de Nizon pour le presbytère (fol. 134) ; l'abbé de Saint-Maurice de Carnoet, pour le moulin de Penanros et diverses terres sises aux villages de Lezengar, de Banalen et de Kernonen en Nizon (fol. 137) ; Guy de Charmoy, écuyer, sieur de Keraret, pour la maison et le domaine de Keraret, comprenant une partie de la montagne de *Parc-an-Grois*, les moulins du *Dias* ou Rue-Neuve, et diverses tenues dans les villages de Keranfur et de Saint-André (fol. 195) ; Louis de la Poterie, écuyer, sieur de la Saudraie, pour le manoir et la terre de Lestominy (fol. 221) ; François du Bois, écuyer, sieur du Rest, et Marie-Anne du Plessis, pour le manoir et lieu noble du Plessis, à raison desquels il payait 3 sous de chefrente par les mains du seigneur de Penmarch, sergent féodé de Broncolliou (fol. 239) ; Christ. Fouquet, chevalier, comte de Chalain et de la Roche-d'Iré, fils de Chr. Fouquet et de Mauricette de Kersaudy, pour le manoir et le domaine de Coatcanton (fol. 323) ; *etc.*

1678-1683

B 1241. - Registre grand in-folio ; 323 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE CONCARNEAU, contenant les déclarations et dénombrements d'héritages fournis devant les commissaires de la réformation du Domaine, par les propriétaires des paroisses de Kernevel et de Fouesnant dont les noms suivent : le baron François de Kermeno, chevalier, pour la terre et chatellenie de Garlot et ses dépendances, comprenant des droits de justice haute, moyenne et basse, et des droits de prééminence en diverses églises et chapelles, et des droits de ligence sur les manoirs nobles du Porzou, de Kergoet, du Goël, de Kermadoué (fol. 1-52) ; Jean de Landanet, écuyer, sieur de Coetelevarec, pour le lieu de Penfallut (fol. 57) ; Franc. Le Goazre, seigneur de Kervelegan, doyen au Présidial de Quimper, pour le lieu et village de Kernabat, « profité par Jeanne Leguen, veuve Le Coz, à domaine congeable » (fol. 73) ; Jacques du Marchallach, écuyer, sieur de Kerraoul, pour le lieu de Dotholec (fol. 93) ; Isaac Froment, écuyer, sieur de Mouchy, pour le manoir noble de Lespon et ses dépendances (fol. 165) ; René Le Prestre de Lezonnet, chevalier, pour le manoir noble du Plessis, auquel est annexé la sergentise féodée desservie par le propriétaire de Kervezain (fol. 173) ; Marie Gouyon, marquise de la Moussaie, et sa soeur la marquise du Bordage, pour les manoirs et domaines de Hennuez et de Gueriven en Clohars, et de nombreuses ligences sur divers manoirs de rang inférieur (fol. 181-210) ; René de Guernisac, écuyer, seigneur du Stang, pour le manoir et lieu noble de Penanster-Isellaff (fol. 291) ; *etc.*

1678 - 1682

B 1242. – Registre grand in-folio, 359 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE CONCARNEAU, contenant les déclarations et dénombrements d'héritages fournis devant les commissaires de la reformation du Domaine par les propriétaires des domaines et seigneuries dont les noms suivent : Coatconan (fol. 13), Kerjegu (fol. 117), Kergoz (121), Bottigneau (fol. 139), Ker goet (fol. 175), Kersaluden, Kerandraon et Minven (fol. 189), plus divers parcs de terre et des villages situés dans les paroisses de Fouesnant, de Clohars et de Gouesnach ; autres aveux concernant le temporel du prieuré de Locamand distrait de la mense abbatiale de Sainte-Croix-de-Quimperlé et réuni au collège des Jésuites de Quimper (fol. 261) ; autres déclarations des terres et seigneuries de Pleuven et de Kergoet possédées par Marie de Saint-Georges, veuve de J.-B. de Penfeuntenio, remariée à Jean Barrin de Boisgeffré, conseiller au Parlement de Bretagne (fol. 273) ; *etc.*

1678-1683

B 1243. - Registre grand in-folio, 411 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE CONCARNEAU contenant les déclarations et dénombrements d'héritages fournis devant les commissaires de la Réformation du Domaine par les propriétaires dont les noms suivent : Jean Collin, recteur de la paroisse de Perguet, et les fabriqueurs de l'église pour le presbytère et ses dépendances (fol. 1) ; René Le Prestre de Lezonnet, pour le manoir noble de Queraven Bras (fol. 5) ; Marie de Saint-Georges, veuve de J.-B. de Penfeuntenio, et son fils, pour les dépendances de la terre et seigneurie de Bodigneau, en la paroisse de Perguet (fol. 15-80) ; Thérèse Guimar, veuve de Fr. Kergroadez, pour les dépendances de la terre de Kergoz, comprenant des tenues nobles et roturières (fol. 81-110) ; René du Haffont, seigneur de Lestrediagat, pour des terres sises au village du Letty-Quercariou (fol. 120) ; Anne Le Marec, veuve Lebreton, pour le manoir de Querglas (fol. 130) ; Fr. de Penfeuntenio, chevalier, seigneur de Cheffontaine, pour le lieu et manoir de Neizbran, en la paroisse de Saint-Evarzec (fol. 134) ; P. Le Broyer, marchand, pour une maison sise à Rosporden, rue des Moulins (fol. 156) ; Louis Le Gloanec et consorts pour les terres du village de Menez-Meur en la paroisse d'Elliant (fol. 406) ; *etc.*

1678-1680

B 1244. - Registre grand in-folio ; 417 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE CONCARNEAU contenant les déclarations et dénombrements d'héritages fournis devant les commissaires de la Réformation du Domaine par les propriétaires de la paroisse d'Elliant dont les noms suivent : Marie Le Ny, veuve Le Du, et consorts pour le lieu du Kerangain comprenant divers parcs de terre chaude et de terre froide et une montagne, à raison desquelles ils doivent trois cartrons et demi de froment, deux renées d'avoine, deux tourtes et deux gelines, plus 4 livres 18 sous 5 deniers, plus 7 sous 6 deniers par journal dans ladite montagne (fol. 1) ; Françoise et Marie Emprou pour des tenues à domaine congéable à elles advenues à la suite d'un partage de la succession de Françoise de Kermorial (fol. 91-99) ; Guillaume Mansier, écuyer, sieur de Picrobin, et consorts pour divers parcs appelés le Fief-Cran (fol. 129) ; Thérèse de Kermeno, pour la métairie de Kerguynou en la trêve de Saint-Yvy, à elle advenue à la suite du partage de la succession de ses père et mère, le 29 juin 1652 (fol. 147) ; Marie de Coëtsquiriou, épouse de V. de Keranguen, pour le manoir et lieu noble de Rochantic (fol. 219) ; Anne du Couëdic, épouse de G. du Fresnay, pour le manoir noble de Keredec et ses dépendances (fol. 239) ; *etc.*

1678-1683

B 1245. - Registre grand in-folio, 430 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE CONCARNEAU comprenant les déclarations et dénombrements d'héritages fournis devant les commissaires de la Réformation du Domaine par les propriétaires des paroisses d'Elliant et de Scaër, dont les noms suivent : François Visdelou, comte de Bienassis, pour les terres et seigneuries de Toulcoet, du Treff, du Moustoir et de Kerraolin (fol. 1-54) ; P. Cheue, abbé de Saint-Maurice de Carnoët, pour diverses terres tenues à domaine congéable (fol. 59) ; Robert du Louet, chevalier, pour les terres nobles de Kervegant et de Trévallot (fol. 67-181) ; Anne du Couëdic, pour le manoir de Kerseré (fol. 182) ; J. Le Lagadec et Françoise du Landrein, seigneur et dame de Messedern, pour le manoir et la métairie noble des Salles (fol. 190) ; François de Kermeno, châtelain de Garlot, pour les terres nobles de Coetforn et de Kerguenou (fol. 196) ; Marie Noblet, veuve L. de Kerguezec, pour la seigneurie du Garo (fol. 262) ; le baron Pierre du Châtel, chevalier, pour la terre et seigneurie de Tymeaulter-Bras (fol. 340-379) ; *etc.*

1678-1683

B 1246. - Registre grand in-folio, 228 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE CONCARNEAU comprenant les déclarations et dénombrements d'héritages fournis devant les commissaires de la Réformation du Domaine par divers propriétaires de Scaër, de Saint-Evarzec, de Lanriec, de Gouesnach, de Trégunc, de Tourch, pour des biens nobles nommés Lanuron, Coathelloret, Keranmoallic, ou des terres roturières situées aux villages de Kerbasquiou, de Keroual, de Pencoet-Loch, de Kerliou, de Guenegan, de Keranbarz, de Penfoennec, de Kereven, en Cadol, de Kerstrat, pour le moulin de Keramen, et autres.

1678-1692

B 1247. - Registre grand in-folio, 402 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES contenant les ordonnances de correction, de réception, d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier du **DOMAINE DE CONCARNEAU** et le visa de tous les titres produits par les déclarants dont les noms suivent : René Coëtpéhan, propriétaire d'une maison en la Grande-Rue de Concarneau, lequel a été condamné à payer les arrérages de 5 sols de chef-rente pour 10 années (fol. 10) ; Guillaume Riou, sieur du Plessis, propriétaire de diverses tenues

aux villages de Kerillis, de la Haie et au bourg de Beuzec (fol. 167) ; Fr. Charpentier, écuyer, propriétaire du fief du Chapitre de Cornouaille en Trégunc et Nevez, aliéné pour 972 livres à P. Vaunet, en 1569 (fol. 171) ; l'évêque de Quimper, lequel a été débouté des ligences qu'il prétendait sur une maison et trois courtils au village du Boutié (fol. 239) ; Marguerite Aumont, veuve Nic. Aumont, propriétaire de diverses tenues au village de Lanvergon dont les lods et ventes ont été liquidés à la somme de 30 livres (fol. 306) ; *etc.*

1681-1684

B 1248. - Registre grand in-folio, 401 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du **DOMAINE DE CONCARNEAU** et le visa de tous les titres produits par les déclarants dont les noms suivent : J. Letallec, propriétaire du frostage de Rozhoualezre, dépendant du lieu de Kercoëdic (fol. 19) ; la communauté des prêtres de Saint-Colomban, propriétaire de la tenue de Kerjean au village de Nizon (fol. 23) ; Guy Visdelou, chevalier, seigneur du Hilguy, propriétaire d'héritages à Penamprat, en Melven (fol. 67) ; François de Kermeno, seigneur châtelain de Garlot, lequel a été débouté de nombreuses mouvances (fol. 106-109) ; P. Le Jacobin de Keramprat, héritier de Julienne de Bragelonne, sa mère, propriétaire de terres, de manoirs et de franchises en diverses paroisses dont le rachat a été liquidé à la somme de 310 livres et les chefrentes à 66 sous (fol. 211) ; *etc.*

1681-1684

B 1249. - Registre grand-in-folio, 437 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier du **DOMAINE DE CONCARNEAU** et le visa de tous les titres produits par les déclarants dont les noms suivent : Fr. de Kergroadez, lequel a été débouté du droit de ligence sur l'estage du Faou (fol. 156) ; Clément Le Corre et consorts, propriétaires du moulin d'Hilbert en Elliant, pour lequel ils payaient 60 sous de chefrente au Roi (fol. 186) ; Marie Billouart, veuve de Kersulgar, propriétaire du manoir de Rocan et du moulin de Kervéant dont le rachat a été liquidé à la somme de 110 livres (fol. 212) ; Jean de Tréouret, écuyer, sieur de Penfoulic, propriétaire du manoir de Kermerien, lequel a été condamné à payer 7 livres 2 sous pour 29 années d'arrérages (fol. 268) ; *etc.*

1681-1693

B 1250. - Registre grand in-folio ; 293 feuillets papier.

LIVRE DES SENTENCES contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier du **DOMAINE DE CONCARNEAU** et le visa de tous les titres produits par les possesseurs suivants : le sieur et la dame de Bienassis sont condamnés à recharger leur déclaration de la rente de 36 cartrons de froment (fol. 62) ; le sieur du Roziou est maintenu dans la mouvance du lieu de Penanech Isselaff (fol. 92) ; le sieur des Salles débouté du droit de fief et de juridiction sur les héritages cités dans la déclaration de la terre du Heznant (fol. 121) ; décharge de 10 sous de chefrente pour le village du Grand Poirier en Fouesnant (fol. 162) ; le sieur de Penanech est maintenu en jouissance du droit de moyenne et basse justice pour la terre de Tyméauter (fol. 266) ; *etc.*

1686-1689

B 1251. - Registre grand in-folio, 431 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES contenant les ordonnances de correction, de réception, d'enregistrement, de décharge rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier du **DOMAINE DE CONCARNEAU** et le visa de tous les titres produits par les déclarants : le sieur de Guer est débouté des droits de prééminence employés dans sa déclaration de la terre du Heznant (fol. 1) ; modération de rachat accordée à Alain Le Roux (fol. 55) ; décharge d'arrérages d'une chefrente de 54 sous due par L. Guillon, ménager (fol. 99 ; décharge de droit de rachat pour Al. de Kernet, écuyer, sieur de Châteaunoir (fol. 298) ; homologation de l'aveu rendu pour le lieu noble de Kervren en Trégunc (fol. 312) ; condamnation contre Marie de Chauvincourt qui n'avait pas payé le rachat de la succession de ses père et mère (fol. 392) ; injonction à Guezennec Le Goff et consorts de représenter une autre déclaration du lieu de Leach an Nabat en Kernevel (fol. 415) ; décharge de lods et ventes pour Antoine Lepage, écuyer, à propos d'une tenue de la terre de Kerminihy qualifiée indûment roturière (fol. 423) ; *etc.*

1687-1697

B 1252. - Liasse, 5 pièces parchemin, 21 pièces papier.

SÉNÉCHAUSSÉE DE CONQ, FOUESNANT ET ROSPORDEN. — Pièces diverses. Copies d'aveux rendus par Jean de Tréanna et ses prédécesseurs et par le propriétaire de Landanet. — Arrêts du Parlement rendus sur des appels interjetés par les traitants chargés de la poursuite de la reformation du Domaine royal, et par R. Le Rousseau, sieur du Forestic (1680) ; J. Euzenou, chevalier, sieur de Kersalaun (1681), Roberte de Querloaguen, veuve de Quellen (1688), le titulaire du prieuré de Bocmeaël, en Elliant (1692), Jean de la Pierre (1693), Ant. Lepage (1692), et autres demandeurs en révision de sentences des commissaires.

1446-1702

B 1253. - Liasse, 7 pièces parchemin, 144 pièces papier.

Obéissances féodales de la **COUR ROYALE DE CONCARNEAU**. - Contrats d'afféagement, de vente, d'arrentement concernant les domaines dont les noms suivent : le moulin du Haut-Bois acquis par L. Le Floch (1694) ; le manoir, la terre et la seigneurie de Porspodern acquis par R. de Lopriac, chevalier, marquis de Coëtmadeuc (1696) ; le manoir et la métairie de Lesnevars, acquis par J. Ferrière (1700) ; les manoirs de Mezaller (1733), du Garo (1736), du Linteo (1739), de Keriollet (1740) ; divers héritages provenant de la succession d'Antoine Mauduit, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, acquis par Thomas Mauduit, capitaine de dragons (1744) ; le manoir et domaine de Querguilly, en Pleuven, la métairie de Stivel-Bihan, et plusieurs rentes foncières et censives, le tout acquis par Jos. du Guermeur, ses frères et soeurs, pour le prix de 10,000 livres (1754) ; transaction portant cession de terres conclue entre Sébastien de Penandreff, chevalier, héritier de Jeanne Le Goazre, sa mère, et les héritiers de Sébastien Mahé, sieur de Kerouan (1766) ; afféagement du fonds du manoir de Gueriven, consenti par le duc de Coigny à son domainier Jean Benéat pour 16 raizes de froment, 16 raizes d'avoine, 16 raizes de seigle, deux tiers de mil, 16 combles d'avoine et 34 livres 7 sous, y compris chapons, corvées et toutes taillées (1768) ; vente du manoir noble de Kerhouant et de ses dépendances en Elliant à P. Le Mir pour le prix de 20,900 livres consentie par Mademoiselle de Trevelec (1776) ; et autres.

1694-1777

B 1254. – Cahiers, 37 feuillets papier.

Inventaires des aveux et minus envoyés aux Archives de la Chambre des Comptes par les possesseurs des terres situées dans le **RESSORT DES SÉNÉCHAUSSÉES DE CONQ, DE FOUESNANT ET DE**

ROSPORDEN, et mentions des recolements opérés, à diverses époques, par les commissaires de la Chambre députés pour surveiller le dépôt.

1600-1784

Sénéchaussée de Dinan

B 1255. - Liasse, 1 pièce parchemin, 2 pièces papier.

PAROISSE D'AUCALEUC. — Aveux rendus devant la Chambre des Comptes par B. de Briqueville, chevalier, seigneur de la Luzerne, pour la terre et seigneurie d'Aucaleuc à lui échue par le décès de Gillette d'Espinay, sa mère, fille d'Anth. d'Espinay, sire de Broon, son père, relevant de la barre royale de Dinan à devoir de foi et hommage (1653). — Autre aveu du bailliage et du moulin d'Aucaleuc par la veuve d'Henri de Briqueville, chevalier, comte de la Luzerne, agissant pour ses enfants (1701).

1653-1702

B 1256. - Liasse, 1 pièce parchemin.

PAROISSE DE BOBITAL. — Aveu des héritages possédés sous la juridiction royale de Dinan par L. Lebreton, comprenant une maison et des terres.

1730

B 1257. - Liasse, 27 pièces parchemin, 13 pièces papier.

PAROISSE DE BROON. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, d'héritages, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage, sous la barre royale de Dinan, par Pierre de Villeblanche (1519), Ch. de V, chevalier, seigneur de Broon, de Martigné et de Plusquellec (1541) ; Philippe, fils d'Antoine d'Espinay et de Silvie de Rohan (1602), Ph., fils de François d'E. (1628) ; Philippe-Emmanuel, fils de François d'Espinay (1661), Louis d'Espinay (1676), Louis de Lorraine, prince de Lambesc, et sa soeur, enfants de Madeleine d'Espinay (1714), pour la châtellenie de Broon ; par Françoise, fille de Gilles de Broon (1540), J. de Bréhant et Jeanne du Plessis (1575), J. du Gouray et J. du Plessis (1602), Fr. Jan, sieur de la Sauldrais (1641), M. Brunet (1732), Anne Brunet (1762), J.-B. Le Texier (1776), pour le manoir et la métairie nobles de Launay-Milon ; par Fr. Milon, écuyer, (1540), Jeanne Milon, veuve de J. Robinauld, écuyer (1619), Fr. Geslin, écuyer, seigneur de Coetcouvran (1687), pour des lieux et maisons nobles de Ville-Morel et de Quinièbre ; par Nic. du Bouais, écuyer, pour un bailliage (1617), par G. Henry, pour la métairie du Pré-Alart (1638) ; par les héritiers de P. de Derval, pour la maison et métairie noble de Frelouse (1777) ; *etc.*

1519-1778

B 1258. - Liasse, 19 pièces parchemin, 6 pièces papier.

PAROISSE DE BRUSVILLY. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement sous le ressort de la barre royale de Dinan, avec les dénominations suivantes : le manoir et domaine de la Roche possédé par J. de la Motte, écuyer, (1553), Adrienne Lenfant, douairière de la Vallée, tutrice de son enfant Guillaume de la Motte (1580) ; Julienne du Perrier, veuve de L. de la M. (1652) ; le lieu et manoir du Quengo possédé par Antoine du Rocher (1540), J. Gouyon, sieur du Vaudoré, créancier d'A. de Launay, curatrice de Laurent Lemoine (1617), Louis du Rocher, écuyer, (1618), et sa veuve Servanne de Trémigon (1637), L. du R. (1684),

la veuve de Gabriel du R. (1774) ; le moulin à eau de Pestivien appartenant à Alain Silvestre, écuyer, sieur de la Ville-Brehen et de Postevien (1540), Fr. Lambert, écuyer, sieur de la Hauteville (1628), et

autres ; divers bailliages possédés par Fr. de Pargatz, écuyer, et Bienvenue de la Chapelle, son épouse (1540) ; le logis et domaine de la Salle possédé par les enfants de Louis du Breil, seigneur du Chalonge (1666) ; *etc.*

1540-1774

B 1259. - Liasse, 17 pièces parchemin, 18 pièces papier.

PAROISSE DE CORSEUL. — Aveux et dénombrements des châteaux, moulins, métairies, colombiers, dîmes, fiefs et juridictions, composant la terre et seigneurie de Montafilant, relevant de la barre royale de Dinan, produits par Guy comte de Laval, et Françoise de Dinan (1462), Fr. de Laval (1499), Jean de Laval, héritier de P. de Laval (1521), Jean de Rieux (1694), le commissaire séquestre de la saisie de cette terre (1703), Jean-Sévère de Rieux, baron de la Hunaudais et de Montafilant (1748). — Autres déclarations relatives au moulin à eau de la Goupillière, appartenant à René Gouéon, seigneur de la Bouëtardais (1653), et aux moulins à eau de l'Argentaie appartenants à Claude de Clisson, seigneur de Keralio, et à Bonaventure de Rosmadec, son épouse (1608), à Marc de Clisson, chevalier (1658), et à R. Maurice Lesquen (1685).

1462-1775

B 1260. - Liasse, 20 pièces parchemin, 19 pièces papier.

VILLE DE DINAN. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de maisons, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement de la barre royale de Dinan, sous les dénominations suivantes : le domaine et la maison noble du Colombier, en la paroisse de Saint-Malô, possédé par G. Serizay, sieur du Ruzi (1681) ; l'hôtel de Claye ou de la Touche, paroisse Saint-Sauveur, possédé par les enfants de Nic. Granry, négociant, (1747) ; la maison de la Cour appartenante à la veuve P. Macé (1618) ; le moulin au Duc, engagé en 1671 pour la somme de 50 livres ; un étal sous la cohue ; les privilèges du poids public, appelé le *poids Saint-Léonard*, comprenant diverses redevances payées par les bouchers et les membres de la confrérie de Saint-Jean, et droit d'enfeu dans les églises de Saint-Sauveur, des Cordeliers et des Jacobins, dont jouissait, en 1617, Jean Nicolas, écuyer, lequel a fait aveu aussi pour le lieu et maison noble de Cocherel. — Autre aveu de diverses rentes composant le bailliage d'Avaugour attribuées en douaire à Isabeau de Malestroit, veuve de G. de Beaumanoir, seigneur du Bois de la Motte (1477). Rôle des maisons démolies pendant le siège de 1488.

1477-1747

B 1261. - Liasse, 137 pièces parchemin, 14 pièces papier.

VILLE DE DINAN. — Aveux et dénombrements de maisons et jardins situés dans la paroisse Saint-Malô possédés, sous la barre royale de Dinan, par Chr. Gandon, O. Carré, Fr. Le Corvaisier, J. Le Gault, sieur du Fresne, J. Delalande, Anne Bardoul, T. Ménard, Jeanne Brousset et sa soeur, Aug. Letord, sieur du Val, et autres.

1729-1747

B 1262. - Liasse, 121 pièces parchemin.

VILLE DE DINAN. — Aveux et dénombrements de maisons et de jardins situés dans les différentes rues de la paroisse Saint-Sauveur possédés, sous la barre royale de Dinan, par Yves Audouard, H. Hingant, écuyer, sieur de la Tremblaye, Anne Bataille veuve Jouan, Josselin Baudran, écuyer, sieur des Douets ; P. Chatton, écuyer, sieur des Salles ; Rose Trédehan, veuve de J. de Bertin, écuyer, sieur d'Avesne, Marguerite Anger, demoiselle de la Haie, et autres.

1730

B 1263. - Liasse, 100 pièces parchemin, 39 pièces papier.

VILLE DE DINAN. — Aveux et dénombrements de maisons et de jardins situés dans les différentes rues de la paroisse Saint-Sauveur et possédés par J. Pépin, sieur de la Remardière (1729), L. Lebrun, sieur de la Butterie ; la veuve d'Alain Maingart, sieur des Salles ; Jean Vallée, J. B. Pottier, chirurgien, A. Debien, veuve de J. de Chalonge, sieur de la Salmonnais (1730) ; Claire fille de G. Debos, sieur de la Haie ; Bernard et Gilles Mustel ; Maurille de Quelen et Hélène Berthou (1730) ; J. Leclerc de Champalaune, Laurent de Taillefert, connétable de Dinan, écuyer (1730) ; la veuve de Louis de la Forest, seigneur de la Ville-au-Sénéchal (1747).

1729-1777

B 1264. - Liasse, 6 pièces parchemin, 1 pièce papier.

PAROISSE DE HENGLÉ. — Aveux et dénombrements de maisons, de terres, de bois, de fiefs, de rentes, composant le lieu de la Pirye, appartenant à R. Dibart (1540), Gilles D. (1574), Jean Dibart, écuyer (1618), Claude D., écuyer (1639), vassaux de la barre royale de Dinan.

1540-1747

B 1265. - Liasse, 2 pièces parchemin, 2 pièces papier.

PAROISSES DE LA LANDEC ET DE LANGADIAS. — Aveux et dénombrements de diverses pièces de terre sises au village de la Mettrie, des maisons de la Vieille-Métairie et du bailliage du Vaupeyrier, produits par la veuve G. Aufray, J. Hervé et Jean de Saint-Meloir, vassaux de la barre royale de Dinan.

1682-1730

B 1266. - Liasse, 14 pièces parchemin, 19 pièces papier.

PAROISSE DE LANGROLAY. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes composant le lieu noble des Harouardières produits par les enfants de J. Lambert, écuyer, sieur de la Houssaie (1702) ; Fr. Delaunay, écuyer, sieur de la Garenne (1703), Jeanne et Renée Delaunay (1730) ; d'un moulin à eau sur la Rance mu par l'eau de mer, appartenant à P. de Tremereuc, sieur de Tannyo (1602), P. fils d'Arthur de T. (1637), Louis fils de Gabriel de Tremereuc (1673) ; des rentes dépendantes des différents bailliages de la Hulenaie, de la Tandourie, de la Chesnaie et de la Samsonnaie possédés par Guyon fils de Jean d'Avaugour (1470) ; Yves Avoude de la Herviaye, Jacques Gouin, sieur de Beauchesne (1638), et I. Richomme, sa veuve (1674), Jacques Gouin, écuyer, sieur de Beauchesne (1702) ; Renée Gravé (1764), tous vassaux de la barre royale de Dinan.

1470-1764

B 1267. - Liasse, 5 pièces parchemin, 3 pièces papier.

PAROISSE DE LÉHON. — Aveux et dénombrements de terres composant le lieu des Salles produits par Macé et Julien Maingart, Anne Jacob, dame Testard, et Thomas Porée, tous vassaux de la barre royale de Dinan.

1617-1730

B 1268. - Liasse, 47 pièces parchemin, 25 pièces papier.

PAROISSE DE MÉGRIT. — Aveux et dénombrements de rentes, de terres, de maisons, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage de la barre royale de Dinan sous les dénominations suivantes : le manoir et les métairies de Kergu possédés par Jean, fils de Tristan de Kergu et de Gillette de la Bouëxière (1540) ; Cl. de K., écuyer (1601), René de K., son fils (1640), autre René de

K. (1669), Mathurin de K., chevalier, propriétaire par la démission de Fr. de K., prêtre (1749), Claude de Kergus, chevalier, capitaine de dragons, son fils (1777) ; le manoir et la métairie de la vicomté de Kerinan possédés par Fr. de Trémigon, chevalier de l'Ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la Chambre (1604) ; Louis de Bruc, chevalier, et Silvie du Breil, son épouse, héritiers de Françoise d'Espinay (1750) ; le lieu et manoir de Val-Martel possédé par François de Lesquen, écuyer, et Perronnelle de Kergu (1618), la veuve de Fr. Poulain, écuyer (1683), et la veuve de P. Rabec de la Sauvagère (1774) ; autres aveux relatifs aux rentes des bailliages des Mares, de Lescouet, de Ranléon, de la Grignardais, de Carmoult possédés par Fr. de Kergu, écuyer, sieur des Vaux (1618), Fr. Lambert, sieur de Lorgeril (1652), la fille d'écuyer Jean de la Motte (1617) ; à la prée des Écottais possédée par Fr. Rouxel, écuyer, sieur de Carman (1673) ; à diverses pièces de terre sises aux villages du Tremblay, de la Croix, de la Solais, possédées par divers vassaux roturiers et par Jean Geslin, chevalier, seigneur de Villeneuve (1730) ; *etc.*

1540-1777

B 1269. - Liasse, 53 pièces parchemin, 7 pièces papier.

PAROISSE DE PLÉLAN. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de fiefs, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la barre de Dinan, sous les dénominations suivantes : le manoir et les métairies du Miroir possédés par Ch. de la Lande (1575), Guy de Cleux, seigneur du Gage, du Miroir, de la Lande, *etc.*, représenté par son aïeul, Jean Botherel (1604) ; le même se disant héritier de Marguerite de la Lande, son aïeule (1641) ; les lieu, maison et métairie de la Ville-Delor possédés par Louis Le Bégassoux, écuyer, sieur de la Chevronnais, héritier de Julienne de la Ville-Eon (1618), Louis des Nos des Fossés, conseiller au Parlement de Bretagne, héritier de J. Ledoyen de la Richardière, son aïeul maternel (1703) ; le fief du Tertrot possédé par Jeanne Ernault, veuve Bonnier de la Coquerie (1711) ; le lieu et domaine de la Lieuraie possédé par la veuve Ch. Marot (1540) ; le bailliage de la Lieuraie comprenant des maisons et des terres possédées par J. de Trémigon, Jean Desprès, et autres ; autres déclarations d'héritages roturiers possédés aux villages du Chastel et des Biez.

1540-1775

B 1270. - Liasse, 41 pièces parchemin, 23 pièces papier.

PAROISSE DE PLEURTUIT. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de fiefs, de maisons, de métairies, de dîmes, de droits réels et honorifiques tenus à charge de foi et hommage, sous le ressort de la barre royale de Dinan, avec les dénominations suivantes : la métairie noble de Beauchesne possédée par P. Labbé (1760) ; le lieu noble de Beauvais possédé par E. de la Ravillays et Arthuse du Matz, sieur et dame de la Ravillays (1587), Arthuse du Matz, dame douairière de la Rongeraie (1617), G. Blanchart, prêtre, doyen des chanoines de Saint-Mâlo (1652), Guillemette Gaillard (1663), Servanne Macé, demoiselle de l'Essart (1748) ; le logis du Bois-Thomelin avec sa chapelle, ses jardins, vergers, pourpris, moulin à eau et bois de haute futaie, possédé par Fr. Bérard et Perronnelle Chauchart (1539) ; Julien Chauchart, écuyer, sieur du Mottay (1604), Noël Chauchart (1628) et Guillemette Gardin, tutrice de leurs enfants, laquelle a fait aveu aussi pour le bailliage du Mottay (1653) ; Jean Chauchart, écuyer, sieur de la Vicomté et de la Villeneuve (1673) ; le lieu et domaine de la Bossarde possédé par Jean Bourgneuf (1578), Julien de Yvignac, écuyer, et Hélène Lebreton, sieur et dame du Clos-Neuf (1600) ; Françoise d'Yvignac, femme de Louis Rouxel, écuyer, sieur de Lescadeux (1637) ; Jean Robert, écuyer (1661), Laurent La Claverie (1703), Fr. Le Forestier, écuyer (1748) ; le manoir seigneurial et le domaine de Casnoual possédé par Pierre, fils d'Alain Guillaume (1510) ; Jean des Coignets, tuteur de son fils Georges, seigneur de la Ville-Oréal (1540), Charles Labbé et Hélène des

Coignets (1587), Jean de la Court, écuyer, et Hélène des C. (1618) ; les enfants mineurs de Ch. Labbé, écuyer, et de Françoise Josses, sieur et dame de la Trochardaie (1628), Cl. Leroy, veuve de Claude Le Métaer, écuyer, sieur de la Ville-Barbou (1730), René Le M., écuyer, et Jeanne Ernaut (1758) ; le lieu, manoir et logis du Clos Quelen, anciennement appelé le *Clos Labbé*, avec droit de fuie et d'enfeu à deux pierres tombales en l'église de Pleurtuit possédé par Jean de Quelen, héritier de Flourette Labbé, dame du Clos, mineur (1511) ; autre de Quelen représenté par son fils (1577), Pierre, fils de Jean de Quelen et de Gillette Becdelièvre (1618), Jean de Kerboudel, écuyer, sieur de la Courpéan, frère et héritier de Pierre de K. qui était héritier des précédents (1637), Anne de Caradeuc, veuve de Jean de K., chevalier, tutrice de leurs enfants (1652), Louis, fils d'Anne de K. (1690) ; sentences de publication, de renvoi et de réception.

1510-1760

B 1271. - Liasse, 63 pièces parchemin, 44 pièces papier.

PAROISSE DE PLEURTUIT. — Aveux et dénombrements de terres, de devoirs, de rentes, de fiefs, de maisons, de métairies, de dîmes, de droits réels et honorifiques tenus à charge de foi et hommage, sous le ressort de la barre royale de Dinan, avec les dénominations suivantes : le manoir et domaine de Dic possédés par J. Boullain, sieur de la Conterie (1628), Arnauld du Pin, conseiller du Roi, receveur des épices à la juridiction de Morlaix (1703) ; le manoir et domaine avec garenne et colombier de la Garaye, possédés par Olive d'Angoulevant veuve de maître Pierre Ferré (1501), Jean Bonnier et Charlotte des Noës (1692), Samuel Humphry et Renée Bonnier (1729), J. Lemaître et Rose Humphry (1759) ; le domaine du lieu de Gardon possédé par Jean, fils de Jean Labbé (1503), par Jean Labbé et Anne Le Champion, lesquels ont fait aveu aussi pour la Ruaye et Rigourdaine (1540), J. de Rochefort et Jeanne Labbé (1606), Jean Lambert, écuyer, sieur de Rigourdaine (1638), Gilles Masson, négociant à Dinan, aïeul maternel de Françoise du Bournay (1759) ; le lieu et domaine de la Hollan possédé par J. Gravé, sieur de Lauger (1604), Guillemette Gravé veuve de J. Trublet, dame de la Potinaie (1618) ; Bertrand Eon (1652), J. Eon, sieur de Frottu (1684) ; une maison et des terres au village de la Jehannie possédés par Gilles, fils de Geoffroy Hingant, écuyer, seigneur du Treff (1501), Joceline et Jeanne Godet représentant leurs maris partis en voyage à Terre-Neuve (1652), et divers tenanciers du même village ; le manoir et domaine de Launay-Brillaud possédé par Guillaume Godet, veuf de Guillemette Olivier, tuteur de ses enfants (1444), Jean fils d'Étienne Brillaud (1504) ; J. Artur (1602), J. Trublet (1617), P. Boullain (1658), J. Goret, écuyer, sieur de la Couldre (1729), Joseph Goret, écuyer, sieur de la Grande-Rivière, ses frères et soeurs (1759) ; le lieu noble des Métairies possédé par Yves Busson (1617) ; sentences de publication, de correction et de réception.

1444-1775

B 1272. - Liasse, 16 pièces parchemin, 6 pièces papier.

PAROISSE DE PLEURTUIT. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de fiefs, de maisons, de métairies, de dîmes, de droits réels et honorifiques tenus à charge de foi et hommage, sous le ressort de la barre royale de Dinan, avec les dénominations suivantes : le manoir et la seigneurie de Pontbriant appartenant à Jean de Pontbriant, écuyer (1488), Ch. de P., chevalier, après le décès de son frère aîné Symon de Pontbriant, écuyer (1505), Rolland de P. (1540), Antoinette du Pontbriant, dame de Montchenu et de la Villette, baronne de Nieul et de Château-Gaillard (1556) ; Julien du Breil, commissaire des Guerres en l'évêché de Saint-Malo, acquéreur de la dite terre (1565), René du Breil, chevalier (1627), Joseph-Yves, fils du comte Louis du Breil, chevalier, capitaine des gardes côtes (1698), et sa veuve Marie-Angélique Marot de la Garaye, tutrice de ses enfants (1710), lesquels ont fait aveu aussi pour les terres de la Métairie, et du Jardrin, en Pleurtuit, pour la terre de la Garde en

Saint-Briac et la sergentise féodée d'Avaugour attachée à la seigneurie de Pontbriant, et divers bailliages appartenants à Guy fils de François du Breil, chevalier, seigneur de Rays et du Plessis-Balisson (1638) ; le lieu noble et domaine de Pontfily possédé par Jean fils de G. Péan (1507). François Péan et Françoise de Saint-Briac (1540), François Péan, écuyer, sieur de la Ville-au-Prévost (1576), autre François P. fils du précédent, décédé en 1591, Bertrand Chauchart, écuyer (1618), René Péan, écuyer, lequel reçut de son aïeule la maison noble de la Touche (1672), Louis fils de Louis-Joseph P. (1753) ; *etc.*

1488-1753

B 1273. - Liasse, 53 pièces parchemin, 29 pièces papier.

PAROISSE DE PLEURTUIT. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de métairies, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage, sous le ressort de la barre royale de Dinan, avec les dénominations suivantes : le lieu et métairie noble de Richebois avec son étang, son colombier, son moulin à eau et son bois de haute futaie, y compris la métairie de la Tuaudais, possédés par Rob., héritier de Colin de Richebois (1443), Raoullet de R., héritier de sa mère Phelippotte de Pontual (1504), Arthur de Richebois, écuyer (1540), J. du Matz, écuyer (1557), Jean de Neufville, écuyer (1603) ; le lieu et métairie noble du Ré possédé par Servan Gravé (1602), Andrée Gravé, veuve Crosnier (1652), Fr. Litant, constructeur de vaisseaux (1748) ; le lieu et maison de Sainte-Cécile possédé par Amaury de la Moussaie, chevalier, décédé en 1504, et représenté alors par son fils Amaury ; Olivier de Queridy, sieur de la Réaulté (1575), Cl. de Q., écuyer (1618), Ol. de Q. (1582), René Grignart, écuyer (1638), Math. Lhostelier (1685) ; le lieu et maison noble de la Haute-Touche possédé par Yvon du Matz et Marie Le Champion, seigneur et dame de la Haute-Touche et de Beauvais (1540), Amaurye du Matz, mineure, fille d'Yves du M. (1602) ; Claude du M., soeur puînée d'Yves et fille de Charles du Matz, (1639), la même veuve de Fr. Péan, écuyer, sieur du Pontfily (1652) ; le lieu et métairie de la Basse-Touche possédé par Rob., fils d'Yvon Chastel (1511), I. Lebreton (1540), Jacques, fils d'Hamon Lebreton (1575), Julien d'Yvignac, écuyer (1582), René Voisin, prêtre (1730), et l'abbé René Le Forestier, tous deux chapelains du bénéfice de la Gonnaye ou de la Boussarde, en Ploubalay (1748) ; la maison noble du Val possédée par François Le Forestier, écuyer, sieur du Val (1674) ; la maison et métairie noble de la Vallée possédée par François de Plouer (1540), I. Esnauld et Gillette de Plouer, sieur et dame du Tertre et de la Vallée (1618) ; Jean Esnault, leur fils (1630) ; Gilles Esnault (1662) ; le lieu et domaine de Vaurouault possédé par dom Bertrand et Jean Ledos, frères (1540), François Ledos, prêtre, et son frère Julien (1562) ; le lieu et manoir noble de la Ville-Boterel possédé par Jean, fils de Jean de la Prévosté et de Constance Le Grant (1444), Guy de la Bouëxière, écuyer (1589), Jean de la B., son fils, représenté par sa mère Julienne Girart (1618), Jeanne, fille de feu Jean du Breil, chevalier, seigneur de la Touche de Retz (1700), René Freslon, son mari, veuf (1703), la veuve de Laurent Bazille, sieur du Morier (1760), laquelle en fit acquisition en 1753 ; le lieu et manoir de la Vieuville possédé par J. Trublet de la Potinais (1604), Pierre Pépin (1619), les héritiers de Françoise Pépin, veuve Goret de la Tandourie (1700) ; le manoir et domaine de la Ville-aux-Morais possédé par Jean, fils de Jean La Choue (1443), la veuve et le fils de Yves Olivier (1540), Fr. Olivier, écuyer (1602), Julien O. (1631) ; Cl. Jonchée, sieur des Portes, héritier de Claude Olivier, sa tante (1637) ; *etc.*

1443-1774

B 1274. - Liasse, 47 pièces parchemin, 12 pièces papier.

PAROISSE DE PLEURTUIT. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de dîmes, de rentes, de fiefs, de bailliages, de droits réels et honorifiques relevant de la barre ducale et royale de Dinan,

produits par Jean de Beaumanoir, fils d'autre Jean de B., décédé le 25 novembre 1426, Etienne et Thibault Rochereul (1444), O. Lenfant (1448) et son frère dom Alain Lenfant, Jean, fils de G. Le Prévost (1440) ; Rob., fils d'Yvon Chastel, seigneur de la Touche, et de Jeanne Le Champion (1503) ; Jeanne, fille de B. Le Prévost, écuyer, seigneur de Villeneuve (1511), Jacques, fils de Louis de Montejehan et de Jeanne de Malestroit, vicomtesse de la Bellière (1506), Hamon du Matz, écuyer, propriétaire de la maison et métairie de la Rouaudais (1540), Ch. Péan, écuyer, Marie Lemarié, dame du Jardrin (1540) ; Bertrand de la Garande, fils de Clémence Labbé, dame de la Garande et de Ville-ès-Abbez (1463), les enfants de Ch. Labbé, écuyer, sieur de la Trochardais (1637) ; Jean, fils de Jean de Saint-Meloir et de Julienne Bérard, dame de Langouriant (1500) ; Chr. de Saint-Denoual et Jeanne d'Avalleuc, héritiers des précédents (1503) ; Jean de Quéridi, seigneur de Belestre, et les enfants de J. Quéridi, seigneur de Villeneuve (1540), Michel Gouyon, écuyer, et Amaurye du Matz (1644) ; P. Picot, écuyer de la Grande-Ecurie de France (1687) ; Michelle Quentin, veuve de Louis Roche, écuyer (1758). Autres déclarations produites par Jean, fils de Guillaume Lavocat (1440), par G., fils d'Alain Lavocat, seigneur de la Crochaie (1454), autre Guillaume L. (1474), Berthelot, fils de François L., écuyer (1502), Guillaume Lavocat, écuyer, sieur de la Crochaie (1565), François L. (1600 et 1638), possesseurs des fiefs et bailliages des Salines, de la Livaudais, des Fretais, de la Fouaie, de la Ville-ès-Brets, du Viollet, de l'hébergement du Grand-Hôtel, de la maison du Val, de la maison de la Jehannie, en 1502, de la Ville-Pinole ; par Madeleine Lhotellier, dame du Bois Morin (1617), Silvestre Herman (1637), H. Gaillard (1663), pour les terres et mâsures des Tuaudais. Acquisition des bailliages de la Gauchaie, du Levrier, de la Chapelle et de la Chevalerie par J. Gaultier, sieur des Escotais (1540), et aveu rendu pour les mêmes fiefs par Jacquemine du Pontruault, tutrice de Jean Gaultier, fils du précédent (1552) ; autres déclarations par Christ. des Noës, sieur de la Motte, pour les bailliages du Levrier, de Saint-Buc, du Bourg et du Val (1602), par écuyers René (1668) et Joseph des Noës (1684), sieurs de la Mare ; *etc.*

1426-1758

B 1275. - Liasse, 50 pièces parchemin, 33 pièces papier.

PAROISSE DE PLEURTUIT. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de bailliages, de rentes possédés, dans le ressort de la barre royale de Dinan, par Françoise Geffray veuve Lebret, dame de Villeneuve (1575), R. Garnier, marchand, Jean Aubrée (1652), J. Eon, sieur de Chenevière, V. Gravé du Houx, B. Le Fer de la Sauldre, H. Gaillard de la Gastinais, J. Le Vendeur, sieur de Cotfré (1700) ; Guillemette des Ages, dame du Houx (1703), Ernault du Pin, écuyer, sieur du Dic (1714), Pierre Rabin (1730), aux lieux dits Villeneuve, les Vergers, le Tertre-Esnault, Trégondé, Bomnée, le Petit-Gardon, la Gallais, Saint-Antoine, la Ruaye, Sainte-Cécile et autres.

1575-1777

B 1276. - Liasse, 40 pièces parchemin, 33 pièces papier.

PAROISSE DE PLOUER. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques dépendants du manoir de Lamatz possédé par l. Amyot (1502), Amaury des Guetz, écuyer, sieur de Lamatz (1588) ; du lieu noble de Monplaisir possédé par G. Gouffray, bourgeois de Saint-Malo (1625), Jean et Julien G. (1637), I. Durand (1643), B. Le Voyer, écuyer, sieur de la Vallée (1730), les frères François et Toussaint Le Voyer (1777) ; de la motte et du château de Plumaison possédés par Olivier (1540) et Louis de Beaumont (1550), seigneurs de Beaumont et des Vaulx ; écuyer, Jean de Couespelle, écuyer, sieur de Carehel (1617) ; Jean Seré (1703) ; du lieu, manoir et seigneurie de Ponthaye ou *Ponthail* possédés par Jean Le Léonnays, écuyer (1446), Fr. Glé, écuyer (1618), B. Eon, sieur de la Chapelle (1636), P. Eon (1658), par ses enfants (1674) ; François

Guillaudeu, écuyer, sieur du Plessis (1747) ; du lieu et manoir seigneurial de Rigourdaine possédé par A. Lambert (1607) et Jean Lambert (1618) ; le lieu et domaine du château de Rochefort, en ruine en 1540, possédé par Briend, fils de Jean de Rochefort et d'Olive de Guébriac (1445), Chr. de Beaumanoir, écuyer, seigneur de Beauchesne (1540), A. Rogon, sieur du Tertre (1653), Madeleine de la Blinaye, veuve de Jean de Folvay (1685), Louis Baudran, écuyer, sieur de la Herviais (1747) ; du lieu noble de la Rue appartenant à Marie Thumbrel (1758) ; du domaine des Vaulx-Saint-Cire possédé par Et. Phelippes, sieur de la Chapelle (1607), la veuve J. Léveillé (1617), les enfants de G. Besnart (1639), René Colin (1687), Et. Anger (1691) ; du manoir et domaine du Verger possédé par I. de Couespelle (1602) et par Mad. Hingant, veuve de Raphaël Gouyon, sieur du Verger (1759) ; tous vassaux relevant de la barre ducale et royale de la juridiction de Dinan.

1445-1777

B 1277. - Liasse, 5 pièces parchemin, 2 pièces papier.

PAROISSE DE PLOUER. — Aveux et dénombrements de maisons, jardins, bois, moulins, étangs, terres, fiefs, bailliages, droits réels et honorifiques formant la consistance des revenus du lieu, manoir et seigneurie de Plouer et de son annexe le château de Saint-Paul, lesquels réunis furent érigés d'abord en chatellenie puis en comté par lettres patentes de juillet 1698. Les propriétaires déclarants sont Olivier, fils de Berthelot de Plouer (1437), A. de la Moussaie, chevalier, et Cath. de Plouer, héritiers d'Arthur et de Jean de Plouer, écuyers (1504) ; Fr. de la Moussaie (1508), après le décês de sa mère, Amaury fils de Jacques de la M. (1539), Radegonde des Déserts, dame du Boisduliez et de Chalun, qui avait acquis la terre de Saint-Paul de Gilles de Tiercent, écuyer, seigneur de la Houssaie (1541), René de Téhillac et Louise d'Espinay (1576), les héritiers de P. de la Haie, écuyer (1704). Les droits énumérés comprennent un droit de pêche sur les pêcheurs de sèches dans la Rance entre les ports de Garel et de Plumaison et sur la côte de Pouldouer, une franchise de guet et de corvée dans les douves de Dinan pour les vassaux de Plouer, un droit de foire le 30 juin, un droit de bannie sur les vignobles, fixant le jour des vendanges, un droit de dîme sur les vins montant à une demi-barrique de vin breton.

1437-1704

B 1278. - Liasse, 21 pièces parchemin, 19 pièces papier.

PAROISSE DE PLOUER. — Aveux et dénombrements des maisons, terres, rentes, fiefs, droits réels et honorifiques tenus noblement de la barre royale de Dinan sous les dénominations ci-après : les maisons et métairies du Chastel-Vert, du Bois, de la Ville-Aubaut, le moulin de la Masse au Veer, les bailliages des Amendes, de la Minotais, de Vildé. de la Lande, de la Gesvaye, de la Mettrie, du Clos possédés par Gilles de Vaucoulleur, fils de Robert et de Gillette de Pontual, lequel a fait aveu aussi pour la terre et seigneurie de Tadain (1575), François Gouyon, écuyer, seigneur de Beaucorps (1540) ; autres déclarations relatives à des traits de dîmes appartenants à Jean Fleury, écuyer, sieur des Vaux (1672), et à P. Herbert (1747).

1539-1747

B 1279. - Liasse, 58 pièces parchemin, 2 pièces papier.

PAROISSE DE PLOUER. — Aveux et dénombrements de terres tenues roturièrement de la barre royale de Dinan dans les villages du Chalonge, du Repos, de la Veillonnaie, de la Chesnaie, des Bouillons, de Monplaisir et de la Gasserie.

1729-1777

B 1280. - Liasse, 35 pièces parchemin, 26 pièces papier.

PAROISSE DE PLUMAUDAN. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de droits réels et honorifiques, de fiefs tenus à foi et hommage, dans la mouvance de la sénéchaussée royale de Dinan, sous les dénominations suivantes : le lieu et manoir de Dilly possédé par François de Pargatz, écuyer (1542), Jean du Rocher, écuyer (1618), Françoise Le Vayer, dame douairière de la Vallée (1684), qui en avait fait l'acquisition de Renaud du Rocher, écuyer, et de G. du Goullay (1684), A. du Rocher, écuyer, sieur de Beauregard (1703) ; Marc, fils d'Eustache de Vauferrier, écuyer (1730) ; la maison noble des Gatz, possédée par J. de la Chapelle, écuyer (1617), autre Jean de la Ch., fils du précédent (1641), Jacques de la Motte, seigneur de Langourian (1653), Madeleine Chenu, veuve de G. de Claye, chevalier, héritier de Françoise Le Vayer, sa tante (1715) ; la maison noble de Liscouet ou de la Rollandière possédée par A. du Liscouet (1539), et Charles Bougis (1618) ; la maison et la métairie de la Quinotelaie possédées par G. Martin de la Roullaie (1540) et Guy Martin, écuyer, sieur de Boutry (1652) ; le lieu et maison de la Rabinière possédés par Pierre (1608) et François Le Meilleur (1652) ; le château et domaine de la Vallée possédés par Jean de la Motte, écuyer, G. de la Motte (1618), Jean de la M. (1632), Françoise Le Vayer, sa veuve (1642), qui ont compris dans leur aveu la terre de la Roche, paroisse de Brusvilly ; Françoise de la Motte, veuve de Paul Bedoyer, écuyer, seigneur de Kervillio, héritière de Math. de la Motte, dame de la Ferronnais (1703) ; Ch. de la Bourdonnais, chevalier, marquis de la Marzellière (1776) ; les maisons et la métairie de la Ville-Bouchart possédées par A. Babbé (1540) et P. Thomasse, son épouse, Julien Bouëxel, cousin germain de la dite Thomasse (1547), Pierre Bouëxel, écuyer (1574), Jean Bouëssel (1602), P. Bouëssel, écuyer (1638) ; Jean-Baptiste Bouëssel, écuyer (1682) ; et autres.

1539-1776

B 1281. - Liasse, 106 pièces parchemin.

PAROISSE DE PLUMAUDAN. — Aveux et dénombrements de terres et de maisons sises aux villages de la Renaudais, de la Rabinière, de la Poissonnaie, des Touches, de la Montagne, de Rigollet, de la Ville-ès-Salmons, de la Ville-Berthelot, de Querqueniac, de la Lonnière, de la Ventouserie, du Pirgoré possédées et tenues roturièrement, sous la barre royale de Dinan, par G. Lescuyer et J. Bellebon, *etc.* Autres déclarations d'héritages nobles produites par Jean Bosquen, écuyer (1617), L. Bonfils, les enfants de G. Allaire (1747), G. Mauny (1747) et autres.

1617-1775

B 1282. - Liasse, 4 pièces parchemin, 4 pièces papier.

PAROISSES DE QUEVERT ET DE RIANTEC. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons et de rentes composant le domaine noble de la Frougeraie, en la paroisse de Quevert, possédé par les enfants de J. de Vaucoulleur et de Renée du Fay (1575), J. Coupé, sieur des Croix (1672), Guillemette, soeur et héritière de Jacques Coupé (1710) ; autre déclaration produite par trois veuves pour une petite maison et quelques pièces de terre au village de Kerostin en Riantec (1623), tous les ci-dessus nommés vassaux de la barre royale de Dinan.

1575-1748

B 1283. - Liasse, 58 pièces parchemin, 6 pièces papier.

PAROISSE DE SAINT-BRIAC. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus du duc de Bretagne et du roi de France à devoir de foi et hommage, dans le ressort de la barre de Dinan, sous les dénominations suivantes : la métairie, le manoir et le bailliage de la Garde possédés par Charles, héritier d'Arthur et de Robert Gruel, écuyers, seigneurs de

Saint-Jean et de la Garde Guérin (1506), Charles de Beaumanoir, vicomte de Médréac (1545), — la terre et seigneurie de la Marche, possédée par les héritiers d'Henri de Villeblanche, époux de Renée de Bagar, qui en avaient fait l'acquisition de Pierre de Brezé (1462), Pierre de Villeblanche, écuyer, seigneur de Broon (1478), Bonaventure de Liscouet, dame douairière de Nevet et de Beaubois, veuve du baron Jean de Nevet, curatrice de leurs enfants (1652) ; le manoir et lieu noble de la Houlle, possédé par François Kergroazès, chevalier, héritier de la baronne Claude de Kerlech, sa mère (1600) ; le manoir et la terre de la Ville-aux-Provosts possédés avec les maisons et métairies de Beaurepère et de la Ménardaie, par Fr. de Saint-Briac, écuyer (1540), François Péan, écuyer (1565), Julienne Péan (1617). François Péan, écuyer (1652) ; divers bailliages nommés de la Villetoire, des Salines, de la Ville-Hétonneuf ; des rentes tombées en rachat après le décès de Jeanne de la Faveraie, épouse de Guillaume de la Motte, déclarées par Jean de Saint-Melloir (1428) ; autres déclarations relatives à des maisons et des terres sises aux villages de la Ville-Nizan, du Bois-Pertuis, de Belleville, du Tertre-Nizau.

1428-1777

B 1284. - Liasse, 33 pièces parchemin, 20 pièces papier.

PAROISSES DE SAINT-ENOGAT, DE SAINT-JUVAT, DE SAINT-LUNAIRE. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs situés dans la mouvance de la barre royale de Dinan, produits par Toussaint Chauchart pour les domaines, manoirs et métairies de la Vicomté en Saint-Enogat, du Bois-Thomelin et de Villeneuve en Pleurtuit (1703) ; par V. Allis, Julien Morel et la veuve Caillard pour la dîme de Pontfily ; dans la paroisse de Saint-Juvat pour le domaine et la maison noble de la Gaudière appartenant à P. Fleury, recteur de Saint-Lunaire (1658) ; par Guillaume Le Felle, écuyer, pour l'hébergement du Tertre-Allot (1460), paroisse de Saint-Lunaire ; Isaac du Creux pour le lieu et maison noble de la Ville-Grignon (1641) ; Jean Clément pour le lieu de la Ville-Pinolles (1602) ; par Jean de Pontual (1420), Julien de Pontual (1540) et autres membres de la même famille, pour les terres de la Ville-Renault et de la châtellenie de Pontual ; pour le bailliage de la Ville-ès-Gras et d'autres s'étendant dans la paroisse de Pleurtuit.

1420-1773

B 1285. - Liasse, 5 pièces parchemin.

PAROISSE DE SAINT-MADEN. — Aveux et dénombrements de terres et de maisons situées aux villages de la Rehaudais et de Guillier, tenues roturièrement du Roi, sous sa juridiction de Dinan, par J. Donne, Marie Lesage, René Tainguy, J. Lebreton et J. Bellebon.

1730

B 1286. - Liasse, 2 pièces parchemin.

PAROISSE DE SÉVIGNAC. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de fiefs et de rentes produits par Rolland de Kersaliou, seigneur de Limoëlan et de Kerraoul, héritier de Jeanne Rouxellot, dame de Limoëlan, sous le titre de domaine de Limoëlan, tenu en juveigneurie de la terre de Beaumanoir (1428) ; par François Poullain, écuyer, pour le lieu et maison noble de Villemarie (1642), tous vassaux de la barre royale de Dinan.

1428-1642

B 1287. - Liasse, 8 pièces parchemin, 2 pièces papier.

PAROISSE DE TADEN. — Aveux et dénombrements du lieu et manoir de la seigneurie de Taden ou *Tadain* comprenant cours, basses-cours, rabines, jardins, vergers, colombiers, garennes, moulins à eau

et à vent, prairies, bois de haute futaie, taillis, déports communs, droits seigneuriaux, droits de haute et basse justice, les métairies de la Porte, de Belle-Isle, de la Roberdais et de Bon-Espoir, plus divers bailliages, la dite seigneurie possédée, sous la mouvance royale de la barre de Dinan, par Robert, fils de Geoffroy de Quédillac, écuyer (1450), B. Ferré, écuyer, seigneur de la Garaye, et Cath. de Quédillac, fille de Bertrand de Q. (1517), G. de Vaucoulleur et Marie Le Vayer (1543), leurs enfants (1552), les enfants de Christ. de Vaucoulleur et de Julienne de Couaridon (1602), par Guillaume Marot, seigneur des Alleux, vicomte de Tadain et de la Garais, conseiller au Parlement de Bretagne (1653), lequel a énoncé dans son aveu divers droits féodaux sur les poissonniers, sur la foire de la Saint-Gilles, sur les nouveaux mariés, plus un droit dont jouit la dame de Beaufort lorsqu'elle vient faire ses couches en la ville de Dinan, plus un droit de ferrure exigible pour son cheval sur les maisons de la rue des Merciers (1653) ; autres déclarations produites par Gillette de la Vallée, pour les maisons et métairies nobles de la *Grande Métairie* de Tadain, de Bon-Espoir et de Rigouman (1604 et 1617).

1450-1653

B 1288. - Liasse, 26 pièces parchemin, 8 pièces papier.

PAROISSE DE TADEN. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement à foi et hommage du Roi, sous le ressort de la barre de Dinan, avec les dénominations suivantes : le lieu, manoir et métairie de la Billardais possédés par les enfants de R. Baudouin et d'Yvonne Pl uen (1465), Margilie de Penmarch (1540), Jean, fils de Nic. Gouion, sieur de la Fosse (1604), G. Cohue, sieur du Tertre (1629), les enfants de R. Gouyon, sieur du Gros Chesne (1652), la femme de L. Hingant de la Tremblais (1758) ; le lieu, manoir et maison noble de la Cominais possédé par Ol. Melas et son épouse, fille de François Mucet (1540) ; les enfants de Jacques de la Vallée et de Jeanne Ferron (1618), Yvonne Avril, veuve de François de la Vallée, écuyer, remariée à G. Huchet, chevalier, (1674) ; la terre et seigneurie de la Garaye érigée en comté, possédée par B. Ferré, écuyer, fils de Gilles Ferré, chevalier, dont l'aveu comprend la Méraille, la Roberdais et la Ville-Aussens (1516), B. Ferré, seigneur aussi de Saint-Vallay (1541), Ch. Ferré, sieur de Leval, de Rigomen, de la Touche-Chevrel, de La Roberdaie, de Saint-Vallay, de la Ponthaie, et de divers bailliages (1554) ; Guillaume, fils du comte G. Marot, chevalier (1696) ; la seigneurie et maison noble de la Meraille ou *Mereille* possédée par Jean du Barry, seigneur de la Regnaudie et du Bois-Ruffier (1502), par Jeanne Ruffier, sa mère (1504), avec un prisage duquel il résulte que la Meraille valait 16 livres 10 deniers en 1502 ; R. Le Maréchal (1602), héritier par sa femme de Raoul de la Roue, connétable de Dinan, et de Guyonne Paris, en 1618 ; Ch. de Bavery, écuyer, sieur de la Fosse (1652), G. Mustel de la Rivière (1668) et G. Mustel de Clermont, l'un des capitaines de la milice bourgeoise (1705) ; *etc.*

1465-1758

B 1289. - Liasse, 55 pièces parchemin, 37 pièces papier.

PAROISSE DE TADEN. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques composant les revenus et privilèges du lieu et maison noble de Parc-Pâris possédés par François Corbon, écuyer, qui a réuni dans le même acte le domaine du Parc et celui de Pâris (1540) ; par Morice de la Haultonnière, sieur du Plessis-le-Pâris et du Parc (1602), Julien Le Roy de la Gaultrais (1637), Fr. de Sainterre, sieur du Parc (1640), Jacques de Bavery, écuyer, sieur du Parc, et ses soeurs (1656) ; du manoir seigneurial de la Pasquenaie ou *Pasquelais* possédé par R. de Bréhant, écuyer, sieur de Glescouet, héritier de Margilie de Penmarch (1548), J. Boëllec, écuyer, et Gillette fille de J. Polluche, écuyer, et de Renée Bréhant (1652), L. Blondeau des Touches (1685), Fr. Damar de l'Estang (1711), A. Damar (1748) ; des maisons et métairies nobles de la Penessaye ou Penezaye

possédées par P. Ernault (1656), Fr. Ernault du Colombier, écuyer (1667), et Fr. Bonnier de la Coquerie, chevalier (1698) ; du lieu noble de Ponthaie, comprenant un manoir seigneurial et diverses maisons et métairies possédés par G. Moro, écuyer (1617) ; Léonard du Vauborel, écuyer, et Marthe, fille de G. Le Feubvre et de Louise de Matidor (1640) ; J. Porée (1658), les enfants de G. Lebreton (1682) ; du domaine de la Roberdais possédé par Jacques fils de Jean de Saint-Paul, écuyer, seigneur de Saint-Paul (1477) ; Charles du Breil, époux de Etaisse de Champagne, leur fils Rolland (1498 et 1502), Charles et François du Breil, fils de Rolland et de Marie de Québriac (1505) ; de la maison noble de Saint-Vallay appartenant à G. Jan (1623), Jean Le Corvaisier, écuyer, sieur de Saint-Vallay (1687) ; du domaine de la Ville-Malart et de la Penessaye possédé avec la maison noble et les dépendances, par Jean de Beaumont fils de Jeanne Hamelin (1476), Pierre, fils d'Alain de B. (1502), Raoul Bardoul, héritier de P. de Beaumont, son oncle (1540), Jean Bardoul, écuyer, fils de Mathurin, son frère (1601), Georges de la Binollais, écuyer (1652), Paul de la B. (1674), Jean Fleury, acquéreur judiciaire de la dite terre (1682), Ch. Granry et ses soeurs (1763).

1476-1776

B 1290. - Liasse, 41 pièces parchemin, 14 pièces papier.

PAROISSE DE TADEN. — Aveux et dénombrements des dépendances des maisons du Chesnay, de la Richardais, de Belair ou Saint-Cyr, de la Penezaye, de la Goupillière, de terres sises aux villages de Jugonnet, de la Mettrie, de la Bonnellais ; autres déclarations d'héritages tenus noblement par Yves Rabuan (1652), Jeanne Gaultier, veuve de Fr. de la Motte, écuyer, sieur de la Ville-Josselin (1748), Marie Couppé, veuve Granry (1763) ; *etc.*

1652-1777

B 1291. - Liasse, 5 pièces parchemin, 3 pièces papier.

PAROISSE DE TRÉBADAN. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de fiefs, de rentes, de droits réels et honorifiques composant la seigneurie du Chalonge possédée, sous la mouvance de la barre royale de Dinan, par François du Chalonge, écuyer (1540), Charles de Courtarvel, gentilhomme de la chambre du Roi, baron de Pezé, et Guyonne de Trémigon, héritiers de Guy de Trémigon et de Bonne de Blouan, seigneur et dame de Trémigon, du Chalonge et du Val (1600) ; Nicolas de Ploeuc et Suzanne de Courtarvel, seigneur et dame de Kercharo, de Guilliguiffin, de Coëtmorvan (1619) ; autres déclarations produites par R. Bouan, écuyer, pour la pièce du Chaucheix du Couldray (1643), Louis de Lorgeril, seigneur de Lorgeril et du Chalonge, ancien officier de marine, pour les fiefs et bailliages de la Marche (1777).

1540-1777

B 1292. - Liasse, 9 p. et 144 feuillets parchemin, et 3 p., pap.

PAROISSE DE TRÉLIVAN. — Aveux et dé nombrements de terres, de maisons, de fiefs, de rentes, de droits réels et honorifiques dépendants du lieu et maison noble de Couesmeur possédée par P. Lebreton (1654) ; de la seigneurie avec château de Vaucoulleur possédée par G. de Guayte, seigneur de la Poissonnaye et de Boismorin (1549), lequel a fait aveu aussi pour les métairies de la Ville-ès-Nouveaux et des Douves ; par Louis d'Espinay, sieur de la Marche et de Chateaubourg, époux d'Anne de Guitte, dame de Vaucoulleur, fille de Guy de G. (1580) ; Ch. d'Espinay (1606), Marie de Chahannay, sa veuve, tutrice d'Urbain d'Espinay (1618), les héritières d'Anne-Silvie du Breil de Pontbriend, épouse du comte de Bruc (1777) ; autres déclarations produites par O. de Lesquen, écuyer, seigneur de Lesquen et de Ville-Meneu, pour les rentes d'un bailliage (1540), par J. Lemesle et Yves Guillemot (1731).

1540-1777

B 1293. - Liasse, 5 pièces parchemin, 3 pièces papier.

PAROISSE DE TREMEREUC. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques composant les revenus de la seigneurie de Tremereuc, possédée par Jean fils de Jean de Beaumanoir (1451) ; par Marie de Coëtquen *(Couesquen)* et son fils aîné, Jacques de Beaumanoir fils de Rolland de B., seigneur du Bois de la Motte (1474) ; Jean de Coëtquen (1544), Guyonne de Coëtquen, dont l'aveu comprend la métairie de Plaisance (1554), Bonne de Belouan, épouse de Guy de Trémigon (1562), René de Pontual (1699), Jean de la Haie, comte de Plouer, chatelain de Tremereuc (1777), tous vassaux de la barre ducale et royale de Dinan.

1451-1777

B 1294. - Liasse, 47 pièces parchemin, 15 pièces papier.

PAROISSE DE TREMEUR. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de bailliages, de droits réels et honorifiques dépendants des domaines nobles ci-après dénommés, sous la barre royale de Dinan : la maison et métairie noble de la Gueufrine possédée par François Visdelou, chevalier, seigneur de Saint-Quereu (1696), Fr. Visdelou, chevalier, comte de la Goublaie (1758), et Charles, son fils (1777) ; le lieu, le manoir et les maisons de la Ruaye, possédés par la fille de G. Le Prévost et de J. du Fournet, son épouse (1473), Jacques Le Champion, fils de Guillemette Le Prévost, dame du Clos (1510), Gilles du Margaro, écuyer (1605), leur fils marié à Charlotte Ferron (1638), J. Bonnier et Charlotte des Noës (1692) ; le grand bailliage de Tremeur appartenant à Urbain d'Espinay, seigneur de Vaucoulleur (1637) ; le bailliage de Quenatz appartenant à G. Botterel, seigneur de la Bretonnière, capitaine de cavalerie (1686) ; le bois des Combes possédé par R. de Fontlebon, chevalier, seigneur de la Jartière, et ses soeurs (1704) ; autres déclarations concernant des héritages situés aux villages de Vauruzé, des Traits et de Barbeaux.

1473-1777

B 1295. - Liasse, 32 pièces parchemin, 10 pièces papier.

PAROISSES DE TREVERON ET DE TRIGAVOU. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques composant les revenus et privilèges du lieu et maison noble de Cardevilly possédé par messire Jean Roger, prêtre, sieur de Cardevilly, aumônier du Roi (1652) ; Gillette de Panlivard, veuve Maubec de la Garenne, et sa soeur Jeanne (1730), Guillemette Jehanneau, veuve Mérat (1763) ; les héritiers de Fr. Urvoy, sieur du Tertre, écuyer (1711) ; du manoir seigneurial du Chalonge et de ses dépendances possédé par Raoul du Breil, écuyer, lequel a compris dans son aveu la terre du Creux, en Brusvilly, et les deux moulins de Vaux qu'il porte au nom de Jean, fils de Jean du Breil, son petit-fils (1542) ; Rolland du B., seigneur du Chalonge et de Goullon (1575), Françoise du Bois-le-Houx, tutrice de Toussaint du Breil, successeur de feu Guy du B., son frère aîné (1602), Toussaint du B. (1618) ; du manoir et des métairies de la Grande-Gibonnais possédée par Jeanne La Vache (1540), Jean d'Acigné, sire de Grand-Bois, fils et héritier de Claude de Plorec, sa mère, dame de la Rochejagu, veuve de Louis d'Acigné, vicomte de Quimper-Frinandour (1584) ; lesquels ont compris dans leur aveu la terre de Pont-Ruffier, en la paroisse de Hingué ; de la maison et métairie de la Petite-Gibonnais possédée par G. Jennyn (1541), François Vallée et consorts (1652) ; autres déclarations concernant la métairie des Bignons et diverses terres sises aux villages de la Herviais, de Pestivien et de l'Hôtellerie. — Autre déclaration concernant une maison avec métairie nommée la Hauteville appartenant à Charles du Breil, écuyer, sieur du Pin et de Plumaugat (1540).

1540-1773

B 1296. - Liasse, 13 pièces parchemin.

PAROISSE DE VILDÉ-GUINGALLAN. — Aveux et dénombrements de pièces de terres situées dans les villages de la Landelle, de Closet, de Bois-Brunet, des Noëlles, du Pré Rond, appartenant à P. Nehon de Grandmaison, J. Juhel, O. Rouverais et autres vassaux de la barre royale de Dinan.

1730

B 1297. - Liasse, 31 pièces parchemin, 14 pièces papier.

PAROISSES DIVERSES. – Titres collectifs. Aveux et dénombrements de maisons, de terres, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement à foi et hommage du duc de Bretagne et du roi de France, sous les barres de Dinan et de Rennes, et produits par Briend de Châteaubriand, fils mineur de Jeanne du Mesnil et de Bertrand de Châteaubriand, seigneur de Beaufort (1406) ; les héritiers de Thomasse Le Pavours et Rolland de Saint-Paul (1437), Jean de la Chapelle, héritier de Jeanne de la Bouëxière (1469), Olivier de la Bourdonnière (1479), Jeanne Lavocat (1444), Charles fils de Rolland du Breil, seigneur de Rays et de la Ville-Bonnette, et ses descendants (1503), Olivier fils d'O. de la Provosté (1501), A. de la Moussaie (1505), Lancelot de Plouer (1504), Jean et Jacques de Kersaliou (1540), G. de la Bourdonnière, épouse de Christ. de Trémereuc, seigneur et dame de la Herviais (1540), G. de la Tullaie, seigneur de la Haie d'Iré (1540), Jean du Bois, seigneur du Bois et de la Bégacière (1540), François de Châteaubriand, sire de Beaufort, héritier de Jeanne de Malestroit décédée en février 1541 (1542) ; Jean de Follennay, seigneur de la Herviais (1540) ; Jean de la Vallée, écuyer, sieur de la Burie et de Langadias (1605) ; le comte Claude de Boiséon, vicomte de Dinan et de la Bellière, héritier de Jeanne de Rieux, sa mère (1637) ; François de Trémigon, chevalier, vicomte de Quérinan, possesseurs des métairies nobles de Saint-Samson en Saint-Meloir et de la Ville-Esnault en Mégrit, et de divers bailliages (1604) ; les enfants de Pierre de Saint-Pern, chevalier, seigneur du Lattay, conseiller au Parlement de Bretagne (1698) ; Gabriel Glé, veuve de Jean Le Blanc de la Baume, chevalier, marquis de la Vallière, gouverneur du Bourbonnais (1604) ; les enfants de François Guillaudeu, écuyer, sieur du Plessis, tous les sus-nommés possesseurs de terres et de bailliages dans les paroisses de Corseul, de Dinan, de Langadias, de Lancieux, de Langrolay, de Mégrit ; de Plelan, de Plestin, de Pleurtuit, de Plouer, de Saint-Briac, de Sainte-Cécile, de Saint-Lunaire, de Saint-Maudé, de Saint-Samson, de Saint-Suliac, de Taden et de Vildé.

1406-1777

B 1298. - Registre petit in-folio ; 156 feuillets papier.

SÉNÉCHAUSSÉE DE DINAN. — Réceptions d'aveux. Arrêts de la Chambre des Comptes portant décerné acte aux parties pour les aveux qu'elles ont produits, ordonnant que leurs déclarations seront déposées au greffe pour être ajoutées à l'inventaire. **1618-1677**

B 1299. - Registre petit in-folio ; 83 feuillets papier.

SÉNÉCHAUSSÉE DE DINAN. — Rôle rentier. Minu et déclaration des rentes, terres, devoirs et revenus de la terre et juridiction de Dinan suivant le procès verbal de visite qui en fut fait par les commissaires de la Chambre délégués à cet effet, et comprenant les noms des vassaux, la consistance des héritages et le chiffre des redevances.

1518

B 1300. - Registre grand in-folio, 65 feuillets parchemin ; 6 feuillets papier.

SÉNÉCHAUSSÉE DE DINAN. — Rôle rentier comprenant les mêmes matières que dessus.

1518-1526

B 1301. – Cahiers petit in-folio, 141 feuillets papier.

SÉNÉCHAUSSÉE DE DINAN. — Rôles rentiers se rapportant aux bailliages de Tadain, de Pestivien, de la Lieuraye, de la taille du Duc et de la taille d'Avaugour.

1683-1685

B 1302. - Registre petit in-folio, 166 feuillets papier.

Sénéchaussée de Dinan. — Livre des audiences tenues au siège royal de Dinan pour la réformation du Domaine du Roi par René Ferron, seigneur de la Ville-Audon, président en la Chambre des Comptes, et Jean Pépin, écuyer, sieur du Gué, sénéchal de Dinan, contenant les bannies faites dans les paroisses, les injonctions adressées aux vassaux, les comparutions des vassaux, leurs déclarations, l'adjudication de la motte de terre du château de Léhon aux religieux du même lieu.

1642-1644

B 1303. - Registre petit in-folio ; 119 feuillets papier.

Sénéchaussée de Dinan. — Réformation du Domaine du Roi. — Livre des déclarations des habitants de Dinan comprenant l'inscription de tous les héritages situés dans les différentes rues de la ville, appartenants à G. Charton, Ol. Gigot de la Lande, A. des Douets, J. Ménard, Gillette Souchard, Jean Picouais, Eustache Ferron, écuyer, sieur du Chesne (fol. 118), et autres.

1642-1644

B 1304. - Registre petit in-folio ; 182 feuillets papier.

Sénéchaussée de Dinan. Réformation du Domaine royal. — Procès verbal de mesurage, de débornement et confrontation des maisons, cours et jardins situés dans l'enceinte de la ville de Dinan, y compris les faubourgs, dressé par Th. Porée, arpenteur royal, et divisé par îlots. — Table des rues.

1677

B 1305. - Registre grand in-folio ; 470 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE DINAN contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis devant les commissaires de la réformation du Domaine par les propriétaires de la ville de Dinan pour des maisons sises dans les rues du Vieux-Marchix, de Cocherel, du Champ, du Guichet, de Léhon et de Sainte-Claire. Les principaux déclarants sont Josselin Baudran, Abel Trébuchet, écuyer, J. Le Mardelé, marchand, G. Henry, Cl. de Derval, Toussaint Provost, écuyers. Les biens de mainmorte appartiennent aux religieuses de la Victoire et de Sainte-Claire, à la confrérie de Saint-Barthélemy, à l'hôpital représenté par son économe, dont le temporel comprend un devoir de coutume, un devoir de bouteillage, la métairie du Colombier et différentes pièces de terre. La déclaration de J. B. de Saint-Gilles, chevalier. seigneur de Saint Gilles-Perronnay, porte qu'il a des droits honorifiques et de sépulture en la chapelle de Saint-Sébastien bâtie dans l'enclos des Dominicains de Dinan, rappelle le testament de Gilles de la Bouëxière, écuyer, seigneur du Buat, du 17 septembre 1427 ; *etc*. Bail des fossés et contrescarpes de la ville de Dinan consenti pour 3 ans (1684) fol. 1. — Table des héritages classés par rue.

1676-1684

B 1306. - Registre grand in-folio, 548 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE DINAN contenant en original et en copie les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis devant les commissaires de la réformation du

Domaine par les propriétaires de la ville de Dinan pour des maisons sises dans les rues de Mouillepieds, de la Larderie, de la Cordonnerie, de la Chauf, du Petit-Pain, des Merciers, et au carroi de Saint-Sauveur. Les principaux déclarants sont : Jean de Taillefer, Eustache Ferron, écuyer, T. Le Voyer, A. Martel, I. Serizay ; *etc.* Les biens de mainmorte appartiennent aux paroissiens, aux Jacobins, aux Cordeliers, aux religieuses de Sainte-Catherine. La déclaration du syndic des bourgeois, R. Jan, sieur des Portes, concerne la tour de l'Horloge et le logement de l'horloger. Les religieux Dominicains, en l'absence de leurs titres, qu'ils ont perdus, déclarent qu'ils reconnaissent pour fondateurs les marquis de Coëtquen, et que leur enclos comprend une bonne partie du château d'Angoulvent qui leur fut donné, en 1478, à la charge de trois messes par semaine ; *etc.* Table.

1676-1684

B 1307. - Registre grand in-folio ; 500 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE DINAN contenant en original et en copie les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis devant les commissaires de la réformation du Domaine par les propriétaires de la ville de Dinan pour des maisons sises dans les rues de la Poissonnerie, de la Mitrie, de la Boulangerie, de la Lainerie et du Jarzual. Les principaux déclarants sont : François Colas, écuyer, Eustache Pinçon. Jean de Taillefert et Jeanne Serizay, les religieux de Saint-François, les confrères du Saint-Esprit, les paroissiens de Saint-Malo, les religieuses Ursulines se nomment Marie de Saint-Pern, Claire Brunet, Catherine Jalobert, François Chauvel, Gabrielle Busnel et Jeanne Lhoste. Julien Fouquet, sieur de Champermine, marchand à Dinan, déclare une « grande cour en laquelle est présentement situé le poids au Duc sur la rue de Laynerie » ; *etc.* Table.

1676-1683

B 1308. - Registre grand in-folio ; 469 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE DINAN contenant en original et en copie les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis devant les commissaires de la réformation du Domaine par les propriétaires de la ville de Dinan pour des maisons situées dans les rues du Petit-Fort, de Jarzual, de l'École, de la Barrière, du Bignon, sur le quai du Pont et au faubourg de Saint-Malo. Les principaux déclarants sont : le prieur de Saint-Jacques, Guyonne de Montbourcher, Antoine Leloup, Guillaume Douillet, J. Chauchart, les chanoines de Saint-Malo. Rôle de répartition de 24 sous monnaie de rente due au domaine royal par les vassaux du prieuré de Saint-Malo de Dinan, tous liés solidairement (fol. 390). — Gilles Ruellan, sieur des Fontaines, déclare une maison avec jardin qui lui est échue par adjudication judiciaire à la suite d'une saisie sur le sieur Huet du Villeu, et indique les précédents propriétaires, *etc.* Table.

1676-1684

B 1309. - Registre grand in-folio ; 404 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE DINAN contenant en original et en copie les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis devant les Commissaires de la réformation du Domaine par les propriétaires des faubourgs de la ville de Dinan, aux cantons des Rouairies, de la Petite-Haie, du Foyer-Rond et du Boullouer. Les principaux déclarants sont : Ph. Brindejonc, Jean Bellissant, A. Andouart, Thomas Cheruel, G. Guillard et le prieur de Saint-Marc. La confrérie des Agonisans desservie en l'église de Saint-Malo, déclare une maison en face de la chapelle Saint-Marc, un jardin, des mâsures et des terres ; Julienne Lambert, veuve Savé, déclare le moulin au Duc avec son étang au Bas-Bourgneuf, à la charge de payer 50 livres par an ; Julien Serizay, sieur des Clos, déclare toutes les dépendances de la maison noble du Colombier ; *etc.* Table.

1676-1684

B 1310. – Registre grand in-folio ; 408 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE DINAN contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis devant les commissaires de la réformation du Domaine par les propriétaires et seigneurs dont les noms suivent dans les paroisses de Quevert et de Taden. Aveux par G. Marot, chevalier, des vicomtés et seigneuries de Taden, de la Garais et de Beaufort, avec plusieurs bailliages (1684) ; par Anne du Breil, des terres, fiefs et seigneuries de la Motte-Olivet ; par Guyonne Avril, veuve la Vallée, du lieu et manoir noble de la Cominais ; par Louis Blondeau de la maison noble de la Pasquenais et des bailliages qui en dépendaient ; par B. Mahé de la Bigotière, des maisons et métairies du Coudray et de la Bourdonnaie ; Raoul Jan, sieur des Portes, et consorts font aveu pour plusieurs pièces de terre aux villages de Grandville et de Pottin, à raison desquelles ils ont droit d'usage dans les landes communes du Parc ; *etc.* Table.

1677-1684

B 1311. - Registre grand in-folio ; 400 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE DINAN contenant les déclarations et dénombrements d'héritages, droits réels et honorifiques appartenants à I. Richomme, veuve Gouin, à raison des bailliages de la Tandourie, de la Sansonnais, de Beauchesne ; à Guy Hingant, à raison du fief et bailliage de Quihiriac ; à S. de Tremereuc, chevalier, à raison d'un moulin à eau sur la Rance ; à J. Le Porché, à raison de la maison des Harouardières, le tout en la paroisse de Langrolay ; autre déclaration de Henri Gouyon, chevalier, comte de Quintin, comprenant les héritages, dîmes, moulins, fiefs et redevances formant la consistance de la terre de Saint-Paul annexée à la terre de Plouer. — Table.

1681-1685

B 1312. - Registre grand in-folio ; 370 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE DINAN contenant les déclarations et dénombrements des héritages, terres, fiefs, rentes, droits réels et honorifiques dont jouissaient les propriétaires du château ruiné de Rochefort, de son moulin et de son bailliage ; du lieu de Monplaisir y compris le bailliage du Bois ; de la maison noble du Verger-Carhel y compris les bailliages de Plumaison, de Vildé, de la Quinouays, de la Moinerie ; des lieux et manoirs des Vaux, de Ponthais et de Rigourdaine, le tout en la paroisse de Plouer. Autre déclaration faite par le propriétaire des droits de port et d'entrée à percevoir entre les rivières de Couesnon et d'Arguenon (1685). Déclaration du presbytère de Saint-Enogat, situé au village de Saint-Alexandre, présentée par le général de la paroisse représenté par son trésorier ; *etc.* Table.

1681-1685

B 1313. - Registre grand in-folio ; 384 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE DINAN contenant les déclarations et dénombrements d'héritages produits devant les commissaires de la réformation du Domaine par Louis du Breil, chevalier, seigneur comte de Pontbriand, capitaine général des gardes côtes en l'évêché de Saint-Malo, propriétaire par indivis avec son frère Anne du Breil des châteaux, fiefs, maisons, terres et juridictions de Pontbriand, de Beauregard, de Richebois, de Vaurouault, de Boquen, de la Marche, de la Garde, de la Ville-aux-Provost, de Gastine, des Salines, de la Ravillais et autres, dans les paroisses de Saint-Briac, de Ploubalay, de Pleurtuit et de Lancieux. La dite terre fut érigée en chatellenie, dit le déclarant, par lettres patentes d'avril 1598, en faveur de Jean du Breil, chevalier de l'ordre du Roi, commandant l'arrière ban de l'évêché de Saint-Malo, pour le récompenser d'avoir supporté un siège de 21 jours dans son château de Pontbriant contre l'armée du duc de Mercoeur, et de n'avoir capitulé qu'aprés avoir été

« fort blessé ainsi que plusieurs gentilshommes, ses chirurgiens ayant été tués d'un coup de canon ». (fol. 198). — Autres déclarations de Dinan du Breil, chevalier, seigneur comte de Rais, démissionnaire de son frère Guy du Breil, abbé de Rais, pour divers bailliages dépendants du Plessis-Balisson, et autres nommés du Bois, de la Ville, de Crehen, du Guildo en Ploubalay ; de Guy du Breil chevalier, seigneur de la Touche, pour le lieu et manoir de la Ville-Botterel ; de Fr. Pépin épouse de J. Gorret, écuyer, pour le lieu et manoir de la Vieuville en Pleurtuit ; *etc.* Table.

1681-1684

B 1314. - Registre grand in-folio ; 380 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE DINAN contenant les déclarations et dénombrements d'héritages produits devant les commissaires de la réformation par divers propriétaires de la paroisse de Pleurtuit dont les noms suivent : Anne de Kerboudel, chevalier, seigneur de la Courpéan, pour le manoir de Clos Quelen et ses dépendances ; Louis Péan, écuyer, pour le manoir et domaine de Pont-Filly ; Fr. Le Forestier, écuyer, pour la maison noble du Val ; R. Le Bouëtoux, écuyer, sieur de Laubaudais, pour trois pièces de terre ; René de Pontual, chevalier, seigneur de la Ville-Renault, pour la châtellenie de Pontual en la paroisse de Saint-Lunaire, y compris diverses métairies nobles ; Julienne Delugeart, veuve Costart, pour une pièce de terre à Villenisan ; Maurice Lesquen, écuyer, sieur de Largentais, pour un droit de haute justice à exercer à Saint-Lormel et à Plancouet, droit de salut sur les bateaux passant dans la rivière d'Arguenon et un moulin à eau en Corseul ; Guyonne de Montbourcher, pour la châtellenie de Tremereuc dont le château est ruiné ; *etc.* Table.

1681-1684

B 1315. - Registre grand in-folio ; 384 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE DINAN contenant les déclarations et dénombrements d'héritages produits devant les commissaires de la réformation du Domaine par divers propriétaires de maisons et de terres sises dans les paroisses de Lescouet, de la Landec, de Plélan, de Trébedan, de Trélivan, de Vildé-Guingalan, par les paroissiens de Plélan pour l'église et le cimetière ; par Claude de Kergorlay, Catherine de Lorgeril, François de Trémigon, par Gabriel d'Espinay, chevalier, seigneur, marquis d'Espinay et de Vaucoulleurs, pour les maisons, manoirs, métairies, colombiers, étangs, garennes, bois de haute futaie, landes, prairies, fiefs, rentes et droits seigneuriaux dépendants de la seigneurie de Vaucoulleurs ; *etc.* Table.

1676-1684

B 1316. - Registre grand in-folio ; 344 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE DINAN contenant les déclarations et dénombrements d'héritages fournis par devant les commissaires de la réformation du papier terrier par divers propriétaires des paroisses de Trélivan, d'Aucaleuc, de Bobital, de Brusvilly, de Plumaudan, dont les noms suivent : P. Lebreton, pour la maison et métairie noble de Couasmeur ; H. de Briqueville, chevalier, comte de la Luzerne, pour le terre et seigneurie d'Aucaleuc ; par l'abbé Le Chantoux, pour la maison presbytérale de Bobital ; Math. de la Motte, épouse de G. Huchet, chevalier, seigneur de Langouet, pour le lieu noble de la Vallée y compris la maison et métairie noble du Breil et les bailliages de la Ville-Renault et de la Giraudais, et autres. — Table.

1678-1685

B 1317. - Registre grand in-folio ; 348 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE DINAN comprenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers produits devant les commissaires de la réformation du Domaine dans les paroisses de Plumaudan, de Langadias, de Mégrit, de Tremeur, par les propriétaires dont les noms suivent : Pierre de Saint-Pern, chevalier, seigneur du Lattay, dont la terre fut érigée en châtellenie en mai 1647 ; René de la Vallée, seigneur de la Burye, Henri de Nevet, chevalier, René de Quergu, chevalier, Catherine de Lorgeril, Guillaume et François Rouxel, écuyers, Louis de Valles, prieur de Saint-Georges de Trédias, Gabriel-Servan d'Espinay et autres. — Table.

1678-1685

B 1318. - Registre grand in-folio ; 382 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE DINAN comprenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers produits devant les commissaires de la réformation du Domaine du Roi dans les paroisses de Tremeur, de Broon, de Saint-Juvat, du Hinglé, de Corseul et de Ploubalay par les propriétaires dont les noms suivent : le marquis Louis d'Espinay pour la châtellenie de Broon et ses dépendances comprenant l'emplacement du vieux château en ruines, droit de haute justice, droit de foire, droit de garenne et de colombier, droit de ban et étanche à exercer tous les deux ans, droit de patronage, sur les églises et chapelles, droit de corvée, droit de menée, et divers bailliages dont tous les tenanciers sont énumérés ; Jean de Derval, seigneur de Brondineuf, lequel partageait les droits féodaux de la ville de Broon avec le seigneur précédent ; Michel Geslin, écuyer, seigneur de Coëtcouvran, pour le manoir noble avec seigneurie de la Ville-Morel, auquel appartenaient trois foires et marchés dans la même ville, plus des droits de cohue, de coutume et de bouteillage et des prééminences en l'église de Broon ; Julien Coulombel pour un clos fermé appelé le Clos-Roger, situé au Haut-Dily, paroisse de Saint-Juvat ; par H. Gouyon, écuyer, sieur du Pont-Brecet, en qualité de créancier de Jeanne-Pélagie de Rieux pour la baronnie de Montafilant saisie, faute de déclaration, par les commissaires du Roi ; *etc.* Table.

1676-1686

B 1319. - Registre. — Grand in-folio ; 39 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES DE LA BARRE DE DINAN tenues par J.-B. de Cornulier, chevalier, seigneur du Bois-Maqueau, président à la Chambre des Comptes de Bretagne, pour la réformation du Domaine, puis par Jean Artur, seigneur de la Gibonnais, conseiller maître des Comptes, aussi député pour la même opération par arrêt du Conseil et lettres patentes du Roi. — Discours d'ouverture. Ordonnances concernant les délais à accorder aux déclarants, le format du papier à employer, la nomination d'un greffier, le paiement des amendes, l'apposition d'une plaque sur chaque maison relevant du Roi, la délivrance des quittances, les enrôlements des vassaux, la réunion des mouvances seigneuriales, les injonctions à adresser aux abienneurs et aux fermiers de la Couronne, *etc.* Discours de clôture.

1681-1685

B 1320. - Registre petit in-folio ; 257 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier du **DOMAINE DE DINAN** et le visa de tous les titres produits par l'abbé de Beaulieu, le prieur de Saint-Sauveur, le commandeur de Lannoueix, le marquis de Coëtquen, Jacques Martel et autres. En tête se trouve le procès verbal de la situation des fossés et corps de garde de la ville de Dinan. — Table par ordre de pages.

1677-1683

B 1321. - Registre petit in-folio ; 234 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier du **DOMAINE DE DINAN** et le visa de tous les titres produits par divers habitants de la ville de Dinan. — Table.

1677-1685

B 1322. - Registre petit in-folio ; 214 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier du **DOMAINE DE DINAN** et le visa de tous les titres produits par divers habitants logés dans les rues de la Mitrie, de la Poissonnerie, de la Boulangerie, de Jarzual, de la Croix des Cordeliers, à Dinan, *etc.* Table.

1678-1683

B 1323. - Registre petit in-folio ; 202 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier du **DOMAINE DE DINAN** et le visa de tous les titres produits par divers habitants de Dinan logés dans les rues du Petit-Port, de l'Ecole, sur le pont, sur les quais et dans les faubourgs, *etc.* Table.

1678-1683

B 1324. - Registre petit in-folio ; 296 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier du **DOMAINE DE DINAN** et le visa de tous les titres produits par divers habitants de la ville de Dinan logés dans les faubourgs, nommés J. Mingard, Paul Caradeuc, le prieur de Saint-Jacques, Laurent Le Branchu, Ph. Brindejonc et autres. — Table.

1677-1685

B 1325. - Registre petit in-folio ; 185 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier du **DOMAINE DE DINAN** et le visa de tous les titres produits par divers habitants des paroisses de Tadain, de Plouer, de Quevert et de Langrolay. La sentence de la terre de la Garais vise des titres remontant à 1428 ; celle du comte de Plouer un acte de 1236 par lequel Rolland et Ruellan de Plouer concédent à l'évêque et au chapitre de Saint-Malo des droits de patronage et d'oblation qu'ils percevaient dans leur église. Procès-verbal détaillé des droits de prééminence que Henri Gouyon, comte de Quintin, exerçait dans l'église de Plouer, des monuments funéraires et inscriptions à relever dans l'église, *etc.* Table.

1678-1685

B 1326. - Registre petit in-folio ; 272 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier du **DOMAINE DE DINAN** et le visa de tous les titres produits par divers habitants des paroisses de Plouer, de Pleurtuit, de Saint-Suliac et de Saint-Enogat. La sentence relative à la métairie noble de Richebois vise un titre de Robert de Richebois de 1443 ; la sentence relative à la seigneurie de Pontbriand cite un acte du 10 juillet 1622 portant

établissement de la confrérie du Rosaire où M. de Pontbriand prend la qualité de seigneur fondateur de l'église paroissiale de Pleurtuit, *etc.* Table.

1684-1685

B 1327. - Registre petit in-folio ; 156 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier du **DOMAINE DE DINAN** et le visa de tous les titres produits par divers habitants des paroisses de Pleurtuit, de Saint-Lunaire de Pontual, de Saint-Enogat, de Saint-Briac, de Lancieux, de Trigavou et de Corseul. La sentence relative à la seigneurie de Largentais confirme les droits de foire et de haute justice de cette terre en se référant à une concession du duc de Bretagne Jean V, de 1435, *etc.* Table.

1678-1685

B 1328. - Registre petit in-folio ; 170 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier du **DOMAINE DE DINAN** et le visa de tous les titres produits au soutien de leurs droits par les habitants des paroisses de Plélan, de Vildé, de Trébrédan, de Lescouet, de la Landec et de Trélivan. La veuve Lambert de Lorgeril est maintenue aux droits de haute et basse justice dans certains fiefs de la terre de Lorgeril, mais elle est déboutée des droits de prééminence et premier rang aux églises de Plorec et de Lescouet ; *etc.* Table.

1684-1685

B 1329. - Registre petit in-folio ; 187 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier du **DOMAINE DE DINAN** et le visa de tous les titres produits par les habitants et vassaux des paroisses de Trélivan, de Trébedan, de Bobital, de Bruzvilly et de Plumaudan. La sentence relative à l'aveu de J. du Rocher, seigneur du Pargat, recharge ses terres du devoir de rachat et de chambellenage suivant un hommage de juin 1540 ; *etc.* Table.

1684-1685

B 1330. - Registre petit in-folio ; 119 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier du **DOMAINE DE DINAN** et le visa de tous les titres produits par les habitants et vassaux des paroisses de ce ressort. René de Kergus est maintenu dans le droit de haute justice pour sa terre de Kergus (fol. 42) ; Henri de Nevet, chevalier, seigneur des fiefs de Beaubois, est débouté des prééminences qu'il prétendait avoir dans l'église de Saint-Maudé (fol. 49, mais il est déchargé du paiement de diverses sommes ; *etc.* Table.

1684-1685

B 1331. - Registre petit in-folio ; 227 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier **DU DOMAINE DE DINAN** et le visa de tous les titres produits par les habitants et vassaux des paroisses de Bronn, de Treveron, Saint-Juvat, Mégrit, Ploubalay et autres. La sentence obtenue par le marquis Louis d'Espinay, seigneur de Broons, cite un mandement ducal du 3 décembre 1461, concédant une exemption du droit de pavage en la ville de Dinan aux vassaux de la terre de Broon (fol. 61) ; les productions de Jean de Derval, seigneur de

Brondineuf, mentionnant des lettres patentes du duc Jean V du 14 décembre 1426 portant concession de haute justice à Guillaume de Broon, chevalier, seigneur de Champ-Beslan, (fol. 71) ; la sentence obtenue par Michel Geslin, écuyer, pour la terre de la Ville-Morel, vise quatre lettres patentes justifiant ses droits de foire et de justice : 1° une du 14 juillet 1442 ; 2° une autre du 13 septembre 1456, au profit de Bertrand Millon, chevalier et chambellan du duc ; 3° une du 4 octobre 1470, signée François ; 4° une de mars 1563 (fol. 77) ; *etc.* Table.

1678-1687

B 1332. - Liasse, 3 pièces parchemin, 244 pièces papier.

OBÉISSANCES FÉODALES DE LA SÉNÉCHAUSSÉE DE DINAN. — Contrats d'acquisition et d'échange se rapportant à la métairie du Bois-Pertuis en Saint-Briac, vendue par René de la Vallée, écuyer (1694) ; à la terre et seigneurie de Plouer érigée en comté ; à la terre et seigneurie de Rigourdaine acquises par Pierre de la Haie, écuyer, seigneur de Plouer (1695-1696) ; à la métairie noble de Bauchesne acquise par la veuve Hamon (1698) ; à la métairie de la Boussarde vendue par l'épouse de R. Labbé, écuyer, sieur de Cosnoual (1700) ; à la maison et métairie noble de Launay-Milon acquise par M. Brunet (1715) ; au bailliage de la Couchais acquis par Marie-Anne Baudran, veuve Baudran (1772) ; à une maison sur le quai de Dinan vendue par L. de la Hous sais, chevalier, seigneur de la Noë-Cado (1772) ; à la terre et seigneurie du Clos Quelen acquises par Aaron-Pierre Magon, seigneur de Bos, chevalier (1774) ; à la terre et seigneurie de Saint-Bucq en Pleurtuit, acquise par Joseph Hay, chevalier, seigneur de Vaux-Saint-Cyr, et Marie White, son épouse (1774) ; à un jardin situé à Dinan arrenté par les Dominicains à Joseph de la Motte, comte de Montmuran (1775) ; à la seigneurie et juridiction de la Tandourie acquise par Nicolas White, seigneur de Boisglé (1777) ; et à d'autres héritages sis dans les paroisses de ladite sénéchaussée.

1693-1777

B 1333. – Cahiers, 63 feuillets papier.

DOMAINE DE DINAN. — Inventaires des aveux et dénombrements qui étaient conservés aux Archives de la Chambre des Comptes, en 1574, et de ceux qui y ont été ajoutés par intervalle en vertu de commissions spéciales.

1574-1784

Sénéchaussée de Fougères

B 1334. - Liasse, 83 feuillets et 12 pièces parchemin, 11 pièces papier.

PAROISSE D'ANTRAIN. — Aveux et dénombrements de terres, de métairies, de maisons, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement du baron de Fougères, du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de Fougères, avec les dénominations suivantes : la terre de la Barbays, possédée par Thomas de Québriac, chevalier, seigneur de Québriac (1414), Raoul Pépin, conseiller au siège présidial de Rennes (1553), Ch. du Plessis, écuyer, seigneur du Plessis de Mauron (1606), Olivier des Douetils, écuyer, sieur du Mesnil (1617), la veuve de R. Artur, écuyer, sieur de la Ville-Amaury, tutrice de leurs enfants (1713) ; les maisons et jardins du lieu de la Choltais possédés, après le décès de Marie de Breget, par ses enfants Joseph et François de Boislebon (1716) ; le château et les dépendances de Bonne-Fontaine possédés par Guillaume de Porcon, écuyer (1435), par Arthur de P., chevalier, seigneur de Porcon et de Bonne-Fontaine, et par François de P., chevalier, seigneur des

Carrées, dont l'héritage fut recueilli par Jeanne de Pouez, curatrice de Gilles de Porcon, fils issu de son mariage avec François dont les frères et soeurs neveux et nièces sont indiqués dans l'acte (sans date) ;

Jean de Porcon, chevalier (1475) ; diverses terres voisines de Guépillon avec un fief en la paroisse du Tremblay appartenant à Claude du Bois, épouse de François Glé (1540).

1414-1754

B 1335. - Liasse, 10 pièces parchemin, 9 pièces papier.

PAROISSE DE BAILLÉ. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques composant les revenus du manoir et de la seigneurie des Flegez possédés sous la barre royale de Fougères par Jeanne du Tiercent (1431), Eustache Ferron, tuteur de son neveu (1459), Eust. Ferron, écuyer, seigneur du Tertre-Guy (1484), lesquels ont compris dans leurs déclarations la terre de la Dancerie en la paroisse de Saint-Etienne de Coglès et plusieurs fiefs aux alentours ; sentence de publication et de réception de l'aveu de Jean du Chatellier, écuyer, sénéchal de Fougères, seigneur des Flégez (1560) ; autres aveux de la même terre présentés par Julienne du Chatellier, dame douairière de la Roberie (1602), Julien Bégasse, avocat (1663), Julien Bégasse, sieur de Courchamp (1739), et sa veuve Françoise Morel (1742) ; Gilles de Porcon, écuyer (1527), lequel fit aveu aussi pour la Cherbaudière et le Fail, en la paroisse de Saint-Hilaire, François de Porcon (1540) après le décès de Gilles décédé en 1532 ; Renaud de la Marzellière, chevalier de l'ordre du Roi, baron de Bonne-Fontaine, capitaine gouverneur du château de Fougères, dont la déclaration comprend les fiefs et seigneuries du Fail, de la Cherbaudière et Saint-Thomas de Baillé et autres situés dans les paroisses de Chauvigné, de Saint-Mards-le-Blanc, de Saint-Marc-sur-Couesnon, de Saint-Etienne et aux environs (1603) ; les héritiers de Aug de Coëtquen de Combourg, épouse de Louis de Lorraine, comte de Brionne, et auparavant veuve du duc de Rochechouart (1747) ; quittance annexée de 3,000 livres payées pour droit de rachat, *etc.*

1431-1776

B 1336. - Liasse, 53 pièces parchemin, 44 pièces papier.

PAROISSE DE BAZOUGE-DU-DÉSERT. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de fiefs, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage du baron de Fougères, du duc de Bretagne et du roi de France, sous le ressort de la barre de Fougères, avec les dénominations suivantes : le domaine et le manoir de la Bastardière et ses dépendances possédés par Geoffroy Godelin (1412), Jean Godelin (1432), Eustache de Saulnières et Honorée Godelin sa femme (1461), lesquels se déclarent vassaux de la baronnie de Fougères aussi à raison des terres de la Barais, de la Fresnaie et de différents fiefs dans les paroisses de Louvigné, de Laignelet et du Loroux ; Jean Lasne (1540), Jean Lasne, écuyer (1602), Urbain de la Jaille, chevalier (1692), Julienne Bertin, sa veuve (1700), la même tutrice de sa fille (1703), Julienne de la Jaille, dame de Guichen, épouse de Luc du Bouëxic, chevalier (1731), les enfants mineurs de Fr. du Bouëxic, seigneur de la Bottelleraie (1775) ; le moulin de la Bignette avec la moitié de l'étang possédés par Patrice Pioger, écuyer (1474), par les enfants de Louis de Romilley, marquis de la Chesnelaie (1698) ; divers héritages nobles sis au village du Domaine possédés par Jeanne Le Marchand (1673), Julien Delaunay de la Bigottière (1688) ; le fief de la motte du Lattay lequel comprend les possessions de G. Le Maczon (1399), Jean Brochant (1412) et autres ; le fief de l'Espinay appartenant à Geoffroy, fils de Mahé du Vivier (1399), à J. Hullin, écuyer, sieur de la Porte (1653) ; le lieu de la Logeaiserie possédé par René Le Beschu (1401), M. Boisart (1413) ; le fief de Moncé comprenant les terres de Michel Goupil (1437), de J. et G. Foucher et autres ; le lieu et domaine du Haut-Plessis, aussi dit le Plessis-Channé, possédé par Olive de Romillé, veuve de G. de Channé (1416), Samson de Channé, écuyer (1475), Pierre de Channé, écuyer (1540) ; divers fiefs et bailliages nommés la Gandouinière, la Gédouinière, la Cherrulaie, la Gaucherie, la Jocelinaie et autres.

1399-1777

B 1337. - Liasse, 16 pièces et 147 feuillets parchemin, ; 10 pièces papier.

PAROISSE DE BAZOUGE-LA-PÉROUSE. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du baron de Fougères et du roi de France, dans le ressort de Fougères, avec les dénominations suivantes : le lieu, le manoir et la seigneurie de la Ballue possédés par Renaud Chesnel, écuyer (1419), Jacques d'Acigné, écuyer, seigneur de la Ballue et du Tréet (1541), Louis d'Acigné, héritier de Françoise Chenel, sa mère (1551), Louis fils de P. de Québriac, seigneur de la Harlaie et de la Ballue, lequel a ajouté à sa déclaration les terres et seigneuries de la Bouëxière, paroisse de Sougeal, et de la Rivière, paroisse de la Fontenelle (1603), Gilles de Ruellan, chevalier, seigneur du Tiercent (1700) ; le manoir, les maisons et le domaine de Beauvais-Boulande possédés par Jean fils mineur de César Coaysnon, écuyer, seigneur de Bremenfany (1540), Jeanne de Couaisnon (1588), Marie Jugan (1636) et Élie, fils de Guillaume Boucquain, sieur de la Bérangeraie (1636), Jean Boquain (1673), Th. Renoult, avocat (1711) ; sentences de renvoi, de publication et de réception.

1419-1712

B 1338. - Liasse, 36 pièces parchemin, 86 pièces papier.

PAROISSE DE BAZOUGE-LA-PÉROUSE. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage sous le ressort de la barre royale de Fougères, avec les dénominations suivantes : le domaine et la maison noble de la Boucharderie nommée auparavant la Bricauderie et le Haut-Martigné, possédés par Raoul Gaultier (1634), René G. (1661), Fr. G., sieur de Rontaunay (1673), Chr. Ernault du Chatellier associé avec Jeanne de la Touche pour l'acquisition judiciaire de la dite terre (1688), Christophe Gaultier de Rontaunay lequel en fit le rachat en août 1698 (1707) ; Fr. G. pour ses frères et soeurs, tous juveigneurs d'aîné du seigneur du Plessis de Leurmont (1737) ; le lieu et la maison noble de la Maillardaie possédés par Perrine de Québriac, veuve M. Gaultier, seigneur de Prégondé et de l'Ormaie (1540), Thomas de la Cornillère, écuyer (1602) ; le lieu et maison de Martigné possédé par G. Lelièpvre (1557), Christ L., écuyer, sieur de Boismoirin (1640), Rod. L., sieur de la Morlaie, juveigneur d'aîné du seigneur du Plessis de Leurmont (1673) ; René Huchet, chevalier, seigneur de Quenetin (1704) ; le lieu et maison noble de Montigné possédé par Jean de Portal, maître chirurgien (1685) ; le lieu noble, manoir et domaine des Portes possédés par Simon de Langan, écuyer (1476), Gilles Tuffin, seigneur de la Roüerie, de Teillay et de Vaugarny (1598), par autre Gilles Tuffin, écuyer, fils du précédent (1619) ; les fiefs et bailliages de la Bérangerie, de Boislohon, de la Marquedais et de la Morlais possédés par Jean du Cartier (1430), Louis du Boislohon, écuyer (1434), Georgine et Raoullette Bonnier (1540), Aubine-Louise de Goyon, dame de Launay-Commatz (1755) ; autres aveux concernant des terres sises aux villages de la Démonnaie, du Pas de la Noë, de la Contrie et de la Grettais, *etc.* ; sentences de publication, de correction et de réception.

1427-1777

B 1339. - Liasse, 28 pièces parchemin, 12 pièces papier.

PAROISSE DE BEAUCÉ. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage du duc de Bretagne et du roi de France, sous le ressort de la barre de Fougères, avec les dénominations suivantes : le lieu, le logis et la métairie des Arons possédés par Jean, fils de César Le Gommeriel, sieur des Bertais (1704), les héritiers d'Anne Juillard (1753), Jean Lorfeuvre, seigneur de Boisnouault (1774), agissant pour son fils Charles ; le lieu et domaine de la Belottière possédé par la veuve de Quenoar, juveigneure du sire du Monberaud

(1415), J. Guérin (1554), Gilles Reste, sieur de Bulot (1653), sa veuve Renée des Trois-Verlets (1670) ; le lieu et domaine de la Chaudronneraie possédé par la veuve de Th. Pioger (1416), Jean P., son fils (1430), G. Pioger et Marguerite du Pouez, son épouse (1466), Patrice P., écuyer, lequel s'est avoué sergent féodé du bailliage de Fleurigné (1476), G. de la Palluelle, écuyer, seigneur des Granges et de la Palluelle, héritier de Michel son père (1602), Bon. Le Vallois, propriétaire par retrait lors de la saisie faite sur L. Jarry, sieur de la Touche (1663), Nic. Morel et Marie Desbois, sieur et dame de la Martinière, acquéreurs par échange avec Louise Le Chevalier, dame du Boismacé (1672) ; la terre et seigneurie de Launay-Fourgon possédée par Raoul Guasin, lequel a fait aveu aussi pour le Sollier et la Chaumouaie (1431), Jean de Furgon, écuyer (1474), J. de Furgon, écuyer, seigneur de Launay (1540), René de Langan, chevalier, seigneur du Bois-Febvrier (1602), Marie Reste, dame de la Missonnaie, veuve Le Corvaisier (1652) ; P. Pâtard (1681), la veuve de Louis de la Touche et ses enfants héritiers de Jean-Nic. Le Corvaisier (1756) ; la terre et seigneurie de la Guenouaisière appartenant à Olivier Quenouard (1538), lequel a produit un contrat de mariage conclu entre François Q., écuyer, fils de Jean, et Georgine, fille de G. de la Fontaine (1514), des procès-verbaux d'estimation de la valeur de la terre et des réparations à faire aux édifices (1530).

1415-1774

B 1340. - Liasse, 26 pièces parchemin, 10 pièces papier.

PAROISSES DE BEAUCÉ ET DE BÉCHEREL. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage du baron de Fougères, du duc de Bretagne et du roi de France, sous le ressort de la barre de Fougères, avec les dénominations suivantes : le lieu et domaine de la Salle possédé par G. Eschart (1540), G. et Agathe Eschard (1602), les enfants de Guillaume E. et de Agathe Le Meignen, sa veuve (1639), conjointement avec Vincent et Nicole Taborel du Bois de Ligneul (1639) ; Adrienne Eschard (1652), Jean et Marie E. (1673), Paul Chapin (1704), les héritiers de R. Mahé (1744) et de Julienne Mahé (1777) ; autres déclarations produites par P. Le Gentilhomme (1400), P. de Gaigne et Marie de la Croixille (1401), P. Noury (1401), G. de la Beauxe (1412), J. d'Ardenne (1412), Eon Boiscourte (1481), possesseurs de biens au bourg de la Violette, aux fiefs de la Vieuville, de Choiseau, de la Haie et de la Richardaie et près du bourg d'Igné. — Autre déclaration relative à des pièces de terre sises en la paroisse de Bécherel, et possédées par Noël et Denis Bourdin (1466).

1400-1777

B 1341. - Liasse, 25 pièces parchemin, 11 pièces papier.

PAROISSE DE LA CELLE-EN-COGLAIS. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du baron de Fougères, du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de Fougères, avec les dénominations suivantes : le lieu et domaine de Lespinay possédé par Pierre de Monlouel, écuyer (1419) ; le lieu et domaine de la Championnière possédé par P. Champion et consorts (1452) ; le lieu et domaine de la Ville-Osanne possédé par Michel de Sance et consorts (1459) ; le gage féodé de la Rochelle et son domaine possédé par P. Le Bigre et consorts (1682) ; autres déclarations concernant diverses tenues occupées par P. Pichon (1412), Jean de Sance (1429), les héritiers de Chr. Tréheu (1703) et de Guillemette Le Bigre (1752) ; et autres.

1412-1752

B 1342. - Liasse, 44 pièces parchemin, 20 pièces papier.

PAROISSES DE CHANTEPIE, DE LA CHAPELLE-JANSON ET DE LA CHAPELLE-SAINT-AUBERT. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus

à foi et hommage du baron de Fougères, du duc de Bretagne et du roi de France, sous le ressort de la barre de Fougères, avec les dénominations suivantes : la terre des Loges avec sa maison seigneuriale possédée par G. Marot, chevalier, vicomte de la Garais, démissionnaire de Cath. Godart, sa mère (1682) ; l'hébergement et domaine du Verger possédé par G. Legouz (1540), César Mellet, écuyer, seigneur de Roullefort, héritier de G. Mellet, prêtre (1698), la veuve de Guy Ferré, chevalier, seigneur de la Ville-ès-Blancs (1735) ; la terre et seigneurie de Montfromery possédée par P. de la Bouëxière, écuyer (1413), Guillaume de la B. (1430), Guillemette Botherel, sa veuve, et son fils (1455), Jean de Beaucé, écuyer, et Michelle de la Bouëxière (1476), Cl. de B. (1541) ; le lieu et domaine du Plessis-Morihan possédé par P. Bonin et G. du Moulin-Blot (1431), Jean Oger (1539), lequel a annexé un procès-verbal d'arpentage (1540) ; les héritiers de Jean Le Sacher (1748), Thérèse Lecomte (1754) ; les fiefs de la Haute et Basse-Gelé possédés par Jean Renet (1459), — les fiefs des Hauts et Bas-Moncets, de Lespinay, de la Grassière, de la Marche, de la Pirotaie, du Pont-Notre-Dame, possédés par J. Le Marotel (1435), Jean de Beauchesne (1411), Jean de Rolon (1470) ; Arthure de Lignères, dame de Marcherru et de la Riboisière, propriétaire des fiefs de la Villeaune-Martin et de la Joussaie (1547) ; G. de la Forest, propriétaire de la lande Toutgist (1412) ; et autres.

1400-1777

B 1343. - Liasse, 54 pièces parchemin, 52 pièces papier.

PAROISSE DU CHÂTELLIER. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de métairies, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage du baron de Fougères, du duc de Bretagne et du roi de France, sous le ressort de la barre de Fougères, avec les dénominations suivantes : le lieu et domaine de Bois-Martel possédé par Guillot et Macé du Bois-Martel (1412), G. Oudain qui a ajouté l'aveu de la Bigottière, paroisse du Loroux (1464), R. Girard (1633), Jean du Coudray (1653), J. Phelipart et consorts (1697), les héritiers de Jeanne Phelipart (1757) ; les lieu, domaine et métairie de la Folletière possédés par François Becdelièvre, écuyer, sieur du Bouëxic, et Françoise du Chatellier, son épouse (1576) ; les lieu, terre et seigneurie du Fretay possédés par J. de Sion et Marie de la Bouëxière, lesquels ont ajouté d'autres biens sis dans les paroisses de Saint-Germain et de Saint-Etienne (1435), Charles de Montecler, second époux de Marie de la B. (1456), Jean Le Vayer (1458), J. Le V. et Guyonne de Parthenay (1469), Michel de Pays, fils de Jeanne Le Vayer (1541) ; René de Poix, écuyer, seigneur de Fouinel (1588) ; les domaines, logis et seigneuries du Haut-Chatellier et de la Hunaudais possédés par Jeanne Labbé et Ol. Le Bateurs, son fils (1430), lesquels ont déclaré aussi des terres dans les paroisses de Poilley et de Villamée ; G. Tuffin, seigneur de Vaugarny (1540) ; Fr. de Roumillé, écuyer (1588), J. fils de Briend de Romillé (1634), Jean de la Saudraie (1673), Fr. Dubois, sieur de l'Estoblère (1712), Julien et Gillette Gandon, lesquels ont déclaré que leur part dans le dit domaine était estimée à 120 livres de revenu (1742) ; le manoir, le domaine et la seigneurie de la Vieuville, possédés par Jean de la Vieuville (1415), Jacquet de la V., écuyer (1452) ; Pierre de la V. (1465), Harcouet de la V. (1480), René de la V. (1533), lequel a ajouté une maison à Fougères et des biens en Saint-Germain-de-Coglès (1540), César de la V. (1551), Briend (1585), César de la V. (1602), Ch. Michel, chevalier, seigneur de Cambernon et autres lieux, héritier d'Elisabeth de la V. (1742), Nic. Michel (1748) ; autres aveux se rapportant à la Galodière, au Rocher, au clos Guillou et à la pièce de terre dite le Châtelet, produits entre 1399 et 1754.

1390-1754

B 1344. - Liasse, 25 pièces parchemin, 14 pièces papier.

PAROISSES DE CHAUVIGNÉ ET DE FERRÉ. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage du baron de Fougères, du duc

de Bretagne et du roi de France, sous le ressort de Fougères, avec les dénominations suivantes : la terre et seigneurie de Chauvigny possédée par Jean Legris, écuyer (1470), Pierre du Quesnel, chevalier, seigneur de Compiny et de Chauvigny (1545) ; la terre de la Louarie possédée par R. Rouxel et Renée Poupart (1602) ; par la veuve de Fr. du Pontavice (1701), Jos. Tuffin. chevalier, seigneur des Portes (1750) ; le lieu et domaine de la Bérardaie possédé par Alain de Bremblein (1415) ; les lieux de la Harcherie et de la Ruette possédés par Nic. de Porcon, écuyer, sieur de Saint-Georges (1752) ; le lieu et domaine de Chastel-Oger avec son moulin possédé par Guillaume Forestier (1458), Gilles Le Mercerel, écuyer (1640), Jean L., fils du précédent (1653), la veuve de Joseph Le Mercerel, écuyer (1735) ; les domaines et métairies nobles de Culais et de la Lande possédés par René Martin, écuyer, sieur de Montlige, mari de G. fille d'Antoine de Lavaudeau, écuyer, acquéreur des dites terres d'avec B. du Guesclin de la Roberie (1663) ; P. Martin, écuyer, sieur de Montlige (1731), Hervé Martin (1749) ; le lieu et domaine de la Guinebaudière possédé par Jean et Jamet Alexandre (1412-1442) ; aveu du fief des Places de Vallaine s'étendant dans les paroisses du Ferré et de Montour, produit par les sujets et étagers roturiers (1712) ; sentences de correction, de renvoi devant la barre de Fougères et de réception.

1412-1774

B 1345. - Liasse, 33 pièces parchemin, 5 pièces papier.

PAROISSE DE FLEURIGNÉ. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de châteaux, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus du baron de Fougères, du duc de Bretagne et du roi de France à devoir de foi, hommage et rachat, sous le ressort de Fougères, avec les dénominations suivantes : le manoir seigneurial et le domaine de Bois-Febvrier possédés par J. Febvrier (1435), Olivier Febvrier, sergent féodé des bailliages de Fougères et du Loroux (1444), Tristan de Langan, seigneur des Portes (1545), René de Langan, mineur sous la tutelle de Jeanne de la Ferrière, sa mère (1602), P. de Langan, chevalier, lequel a ajouté à son aveu les terres de Launay-Furgon en Beauxé, et du Hallay-Robert en Laignelet (1619) ; César de Langan, chevalier (1644), Marie-Louis de L., chevalier, marquis de Bois-Febvrier (1753) ; les lieu, terre et métairie de l'Efficerie, possédés par Jean Lasne, écuyer, sieur du Bourg-Bastardière (1665) ; le lieu et domaine de la Motte-Augier possédé par Th. Bernard (1400), G. Guillou (1454), lequel ajouta le Bourgbouller, en 1474 ; le lieu et domaine de la Motte-Diné possédé par Guillaume de la Croixille (1402), Pierre de Gayne et Marie de la Croixille (1412), Geoffroy de Gayne, écuyer (1424), Geoffroy de Fontenailles, écuyer (1465), et Guillemette de la Vairie, sa veuve (1486), la veuve de Marc de la Ville-Gonthier (1541), Guy Pouriel, sieur de Chapifeu (1619) ; le lieu et domaine de Partruon ou Patrion possédé par Ant. Quenouar (1484), Guillaume Q. (1533), Marc Quenouadz, écuyer (1556), J. Q. (1602), Jean de Quenouads, écuyer (1640), et par ses enfants mineurs (1659), *etc.*, sentence de correction, de publication et de réception.

1400-1753

B 1346. - Liasse, 11 pièces parchemin, 15 pièces papier.

PAROISSE DE LA FONTENELLE. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, d'héritages, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus à devoir de foi, hommage et rachat, sous le ressort de la barre royale de Fougères, avec les dénominations suivantes : les lieu, maison et métairie des Fraimbaudières possédés par G. Le Menant (1673), J. Le François, sieur de la Planche (1704), G. Fontaine, sieur du Mottay (1711) ; le lieu noble de Lourmais possédé par J. Bertin, avocat, sieur de la Baronnerie (1711), René Doudard, chevalier, seigneur des Haies, époux d'Olive Bertin (1744) ; le manoir, le pourpris, les jardins, le bois et le moulin de Vaublen possédés par Jean du Bois-Riou, écuyer (1540) ; le fief des Mesliers s'étendant dans les villages de la Haute et Basse-Sarrazinais dont

les étagers devaient au Roi 8 sous 4 deniers de rente annuelle (1712) ; sentences de renvoi, de publication et de réception.

1540-1754

B 1347. - Liasse, 29 pièces parchemin, 23 pièces papier.

PAROISSE DE SAINT-LÉONARD DE FOU GÈRES. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de logis, de fiefs, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus du baron de Fougères, du duc de Bretagne et du roi de France, à titre de foi, hommage et rachat, ou en roture sous le ressort de la barre de Fougères, avec les dénominations ci-après : la maison seigneuriale de Bonabry et ses dépendances possédée par J. de Bonnefosse, sieur de la Massonnaie (1618), Jeanne Le Jeune, dame de la Tannière, fille aînée de Marguerite de Bonnefosse (1662) ; le lieu et domaine noble de la Chatière avec son fief s'étendant au bourg d'Igné, possédés par G. Échard de la Verronnaie (1587), Jean Baston, sieur de la Boisardière (1602), Macé Pelet, sieur de Bretelon, avocat (1620) ; la veuve de Fr. Pelet (1663) J. Brejet, marchand (1705) ; les lieux, terres et seigneuries de la Haute et Basse-Landronnière possédés par Jamet Baluaie (1414), Th. Collet (1456), Fr. Gérard et Gabrielle Baston, sa femme (1653), J. Lelièvre, chevalier, seigneur de la Ville-Guérin (1704), L. du Parc-Porée, chevalier, seigneur de Chaudeboeuf (1743) ; la terre de la Sermandière possédée par G. Berhault et consorts qui l'avaient acquise de René de la Ferrière, écuyer, dans la mouvance de la châtellenie de la Fontaine (1658). Autres déclarations relatives à la consistance et aux revenus du fief et domaine du Parron ou Perron comprenant 120 journaux avec une métairie ; de la tenue Champion ; à des maisons et des terres sises au faubourg Roger, près la Charbonnerie, à la place du Brûlis, près du bourg d'Igné.

1411-1755

B 1348. - Liasse, 54 pièces parchemin, 1 pièce papier ; 1 sceau.

VILLE DE FOUGÈRES ET SES FAUBOURGS. — Aveux et dénombrements de terres et héritages, de maisons, de jardins et de tenues occupés au Bourg-Vieil par Et. Engenault, Ol. Le Charpentier (1389), P. Le Mareschal (1407), Jeanne et Colas du Chemin, propriétaires de la maison des « *Piliers de l'Imaige de Notre-Dame* » (1459) ; au faubourg du Gast par M. Groguet, J. Panton, Perrot Mouesy, Martin Le Sage, R. Marquet, P. Hellouyn, G. Blandel, J. Le Hudre (1389), P. Buzart (1460) et autres ; au Bourgneuf par la veuve de J. Blanchet (1422), P. Toueille, propriétaire du fief de la Guiberdière (1453), P. Dugué des Faucheries (1653), Marguerite Desnos, dame de Saint-Fraguère (1731) ; au bourg Chevrel, au bourg de l'Echange et au bourg de la Violette occupés par Colin Bireut, J. Aubery, Th. Caron, R. Ducoudray (1389), C. Grognet (1450), P. Mouezy (1454) ; autres aveux de maisons et d'héritages situés en la Vairie et bailliage du Domaine, près la forêt de Fougères, au clos Guillou, au champ du Faill, baillés par Jean du Fretay (1443), G. Geffroays (1466), et autres.

1389-1731

B 1349. - Liasse, 8 pièces parchemin, 17 pièces papier.

PAROISSE DE JANZÉ. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage du Roi, sous le ressort de la barre de Fougères, avec les désignations cy après : la maison noble et le domaine de Garmeaux possédés par R. fils de Bastien Beschays (1540), la veuve de J. Beschays, écuyer (1747) ; le grand bailliage de la Lanceule comprenant 500 journaux de landes et de nombreux étagers qui sont énumérés par René, fils de J. Le Corcin, écuyer, seigneur du Chesne-Blanc et du dit bailliage (1618), dont l'aveu a donné lieu à de nombreuses productions à la cour de Fougères (1635) ; autres aveux comprenant les héritages des bailliages de la Hallouvraie, ou *Heulevraye* des Loges, de la Houffelle, possédés par J. de Teillay,

écuyer, seigneur de la Motte (1540) ; Jean Guyne, écuyer, seigneur de Lonpré (1539), par J.-B. Choquené, J. Verron, J. Ménard et consorts (1709) ; autres déclarations de terres nobles et roturières produites devant les receveurs des Domaines de 1729 à 1756 ; *etc.*

1539-1756

B 1350. - Liasse, 14 pièces et 35 feuillets parchemin ; 9 pièces papier.

PAROISSE DE LAIGNELET. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, d'héritages, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage du duc de Bretagne et du roi de France, sous le ressort de la barre de Fougères, avec les dénominations suivantes : le lieu noble de Beaumanoir avec son domaine possédé par E. Desprez, seigneur de Courtoux (1540), J. Méhaignery, sieur de la Richardière (1671), Fr. Renault, bourgeois (1731), A. Patard, négociant (1774) ; le lieu et domaine du Breil possédé par J. Géraut, écuyer (1540), Jacquemine du Plessis, dame de Malhère, mère et tutrice de Louis Gérault, écuyer (1688) ; le domaine de la Cochonnais possédé par J. Quenouaz (1540) ; la châtellenie de la Fontaine avec ses terres et seigneuries, composées de huit domaines nobles, d'un moulin et de plusieurs bailliages, le tout possédé par Guillaume fils de Jean de la Fontaine et Guyonne de Mainbier, son épouse, qui tous deux ont signé (1579) ; le lieu et domaine de la Fourairie et les fiefs en dépendants possédés par Th. Fourré (1435) ; en partie par Guy Houdry qui fit quelques acquisitions de César Le Marchand, sieur de la Fourairie (1665) ; différents fiefs et domaines possédés par G. de la Fontaine, écuyer, seigneur de la Hurelière et de la Pilletière, aux lieux dits de la Fourairie, Beaumanoir, la Pissotière, la Blarie, le Hallay, *etc.* (1540).

1435-1774

B 1351. - Liasse, 43 pièces parchemin, 19 pièces papier.

PAROISSE DE LAIGNELET. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage du duc de Bretagne et du roi de France, sous le ressort de la barre de Fougères, avec les dénominations suivantes : le lieu, manoir et domaine du Hallay-Robert possédé par Ol. Le Veyer, chevalier, et Anne du Hallay, son épouse, seigneur et dame de Monbonen (1499) ; le lieu et domaine noble du Malhaire possédé avec la Buzardière, par Et. Géraud (1430), Gillette fille de feu Jean Gérault, écuyer, et de Jacquemine du Plessis remariée à V. Le Vayer, écuyer (1602), les héritiers de G. Le Tanneur, sieur de la Provostière (1743) ; le lieu et métairie du Tertre, avec divers héritages audit village possédés par Jean du Tertre (1436), Th. Avenel (1467), Olive Ménard, épouse de Jacques de Romillé, écuyer, sieur de la Hunaudais (1662) ; la terre de la Tortais ou Teurtais avec divers héritages sis au même village, possédés par Jean Desprez, écuyer (1588), M. Chauvel de la Grousserie (1658), G. de Bigalia, écuyer (1741) ; le lieu et maison de la Touche possédé par Jean de Néant, écuyer, sieur du Couldray (1540), plus diverses tenues au même village possédées par R. Avenel (1430) et les héritiers de Marie-Anne Charil de la Provostière (1751) ; la terre et métairie de la Renardière au bourg appartenant à Jean du Hallay, écuyer (1671) ; le lieu noble de Laignelet dans le bourg occupé par J. Quenouaz, écuyer, sieur de Patrion, époux d'Yvonne Le Corvaisier (1628) ; autres déclarations relatives à des héritages situés à la Helouinière et à la Salle-Verte, aux Pierrots dans le bailliage du Domaine, produites par C. Moustiers (1436), Jamin Bonin, G. Gaultier (1466), Gillot Rondel (1486). Aveu de 8 boisseaux de froment sur le fief de la Maretière à prendre par Pierre de Saint-Berthevin (1430).

1413-1777

B 1352. - Liasse, 44 pièces parchemin, 41 pièces papier.

PAROISSE DE LANDÉAN. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus à foi, hommage et rachat du baron de Fougères, du duc de Bretagne et du roi de France, sous la mouvance de la barre de Fougères, avec les dénominations qui suivent : le manoir et le lieu noble du Hallay, possédés par Pierre du Hallay, chevalier, qui avoue, aussi pour la Ratouère, sa sergentise féodée et divers baillages dans les alentours (1436), Etienne fils de Jean du Hallay, seigneur de Monbrault (1603), lequel, en 1606, désigne cette terre sous le titre de châtellenie ; Jean du Hallay, chevalier, seigneur de la Borderie et de Restiers (1665) ; le lieu et domaine de Pontpéan possédé par Amaury du Hallay (1435) ; le manoir et domaine de la Renardière possédé par Jean Gillet qui avait aussi la Haute-Rouelle (1413), J. Gillet, écuyer, aussi propriétaire de la Gaultraie, de Saint-Sulpice de Lécousse (1540), Robert Liard, acquéreur des droits de P. Gillet et G. Quenouaz (1587), Pierre Vivien, écuyer (1653), les héritiers d'Anne Vivien, dame des Landes (1754) ; les domaines de Rouelle-Patrion et de Haute-Rouelle possédés par Bonabes Le Vayer, seigneur du Gage (1412), P. de Baulon et Jeanne de Guite (1433), P. Hamard, écuyer (1588), Jean Quenouatz, écuyer (1619), René Laize (1680), Marin Delaunay et consorts (1682), les héritiers de Julien Laize (1742), propriétaires au village de la Haute-Rouelle ; les héritiers de Hyacinthe Vivien, sieur de Lépinay, dont les biens étaient à la Basse-Rouelle (1750) ; le vieux château de Landéan occupé par Guy Sérisié, marchand (1665 ; autres déclarations produites par G. Le Vayer, voyer de Dol (1416), par P. Godard, J. Ralier et autres pour les fiefs de la Godardière, du Hail aux Potiers, de la Mahalinaie, de la Harelaie, du fief Maussion, des fiefs Launay, Hervebout, et de la Bernuaie, de 1437 à 1477.

1412-1776

B 1353. - Liasse, 25 pièces parchemin, 12 pièces papier.

PAROISSE DE LÉCOUSSE. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de cens, de rentes, d'héritages, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus à foi, hommage et rachat du baron de Fougères, du duc de Bretagne et du roi de France, sous la barre de Fougères, avec les dénominations suivantes : le lieu et domaine de la Boudonnaie possédé par Br. Le Serf (1478) ; le lieu et domaine de la Charairie avec son fief possédés par Bertrand Gouéon, écuyer, seigneur de Launay, lequel avait aussi divers fiefs en la paroisse du Tremblay (1431), Jean Guyhard, écuyer, seigneur de la Rivière (1540) ; le manoir et lieu noble de la Forest possédés par Amaury du Gué, chevalier, et Jeanne de la Rivière, lesquels avaient aussi divers fiefs dans les paroisses de Saint-Germain, de Laignelet et de Bazoges (1435), les héritiers de Fr. Baston de la Gesnerais (1703), de Jeanne de la Chambre, épouse d'écuyer Jos. Broc de la Turelière (1756) ; le domaine de la Mezangère possédé par la veuve d'H. Beylet (1411), C. Beylet (1430), les héritiers de P. Goret, prêtre, sieur de la Garenne (1713) ; le lieu et domaine du Pont possédé par P. de Lignières, écuyer (1433), Guillaume de L. (1453), Michel Botherel, écuyer (1540), lesquels ont déclaré aussi plusieurs fiefs dans les paroisses de Saint-Hilaire-des-Landes, de Saint-Ouen-des-Alleux et de Parigné ; les lieu, domaine et métairie de Villerbué possédés par P. Chaumou, qui avoue aussi le Bécher, paroisse de Parigné (1480), Jean de Mallenoë, écuyer, et Anne Le Gaingneur (1540) ; autres déclarations concernant le fief de Chevalmort (1434), le fief Guillerie appartenant à Jean Tranchant, écuyer, sieur du Tref (1662), des terres au fief de la Vigne, aux environs des Landes, et diverses prairies ; sentences de publication, de renvoi et de réception.

1411-1776

B 1354. - Liasse, 43 pièces parchemin, 18 pièces papier ; 1 sceau.

PAROISSE DU LOROUX. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, d'héritages, de maisons, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement à foi, hommage et rachat du baron de Fougères,

du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de la barre de Fougères, avec les dénominations cy-après : le domaine et fief de la Bigotière possédé par J. Le Boaisne (1411), J. Marais (1663), J. Delaunay (1681), les héritiers de Jeanne Pautonnier (1777) ; le lieu et domaine de Bourboulier possédé par J. Hamart, écuyer (1540), A. Dugué, prêtre (1698), Gab. du Pontavice, seigneur de la Dauphinais (1754), G. du Pontavice, chevalier, seigneur de la Chaudronnerais (1773) ; le lieu du Mesnil appartenant à Jean Moquet (1457) ; le manoir et le domaine de la Motte-Anger appartenant à Chr. Julliot, écuyer, seigneur de la Motte d'Igné (1741) ; autres déclarations concernant les héritages compris dans les fiefs de la Gesrie, de la Corbinière, de Monlevon, du Verger, de la Tiolaie, de la Mare, des Morinais, de l'Echange, de la Vignette, du Bourg, des Guays, des Lories dont les principaux tenanciers sont Thomas Pioger (1400), Morin et Guill. du Bois-Vimoul (1469), Et. Huart (1411), Hamart-Cormerie (1469) ; et autres.

1400-1777

B 1355. - Liasse, 39 pièces parchemin, 34 pièces papier.

PAROISSE DE LOUVIGNÉ-DU-DÉSERT. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus à devoir de foi, hommage et rachat du baron de Fougères, du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de la barre de Fougères, avec les dénominations suivantes : le manoir noble et la métairie des Alleux possédés par Tiphaine Morel, veuve de P. Turmel (1455) ; Guillaume et Françoise Gefflot (1540), Sébastien fils de J. Gefflot, conseiller au Parlement de Bretagne, et de Marguerite Bidé (1673), la veuve et les enfants de Pierre Le Mercier, écuyer, conseiller secrétaire du Roi (1774) ; le lieu et domaine de l'Angotière possédé par Raoul et Alain Brochart (1412), J. Gougeon (1479), Jean Rouxel, sieur de Courtoux (1682), Louise Rouxel (1755) ; le lieu et domaine de Bois-Garnier possédé par Geoffroy du Bois-Garnier, aussi seigneur du Breil-Morin (1414), G. du Chastellier et Jeanne Le Provost, seigneur et dame de la Chaumouère, du Breil-Morin et de divers fiefs dans les environs (1474), Jean des Vaux, écuyer (1540), César des Vaux, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur des Vaux de Lévaré, du Buron, *etc.* (1602) ; Jean des Vaux, baron de Lévaré (1633) ; le lieu et métairie de Breil-Morin possédé par Jean de la Rochière et Marie Alnot (1433), Renée de Royers, veuve d'Hercule des Vaux (1606), Charles des Vaux, écuyer (1620), Jeanne de Saint-Pair, veuve de Charles Le Verrier, écuyer (1653) ; le lieu noble de Champsavin possédé par Fr. Le Beschu (1653), la fille de Michel Ménard, sieur des Bourlières, maire de Fougères (1747) ; le lieu noble de la Chevallerie possédé par Jacques de la Visaie, écuyer (1545), A. de Fontenaille, écuyer, sieur de Malherbe, époux de G. de la Visaie (1653), Léonore Cochard, dame du Marais (1742), son mari Guy-Jacques Poullain, tous deux héritiers de G. Cochard, écuyer, et propriétaires des métairies nobles des Domaines, en la paroisse de Meslé, comprises dans leur aveu (1750) ; les lieux et métairies nobles de la Haute et Basse-Choltais possédés par Marie Loppé, dame de Laubruère (1682), Fr. Reste, sieur de la Gouinaie (1683), par les héritiers de Mad. Bossard (1733) et de Fr. Guillet (1739) ; sentences de renvoi, de publication et de réception.

1412-1776

B 1356. - Liasse, 34 pièces parchemin, 11 pièces papier.

PAROISSE DE LOUVIGNÉ-DU-DÉSERT. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus à devoir de foi, hommage et rachat du baron de Fougères, du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de la barre de Fougères, avec les dénominations suivantes : le lieu et domaine de la Galaiserie possédé par Arthur de Lignière (1539), Jeanne Chorard (1588), Julien Pelet, sieur de l'Angotière (1618), Jean Pelet (1662) ; par Marguerite Macé, dame de la Géraudaie, veuve de Guyon du Bois, écuyer, sieur du Bois-Halbran (1540) ; le lieu et manoir de la

Grasserie, possédé par Jean Guérin (1539), autre Jean fils de Robert G., écuyer, conseiller au siège des Eaux et Forêts de Fougères (1640) ; le lieu et domaine de la Hardouinaie possédé par Bertrande de Bourgon (1557), M. Petiot (1653) et sa soeur ; le lieu et domaine noble de la Morinaie possédé par Ch. de Tourmine, écuyer (1617), Pierre de T., sieur de la Masûre (1662), Anne Pelet, sa veuve (1672) ; la terre et seigneurie du Plessis de Monthorin possédée par Jean de la Chapelle (1416), messire Guillaume Breillet, possesseur de divers fiefs dans les paroisses de Bazoges et de Fleurigné (1438), Geoffroy Breillet, chevalier (1474), Gilles de Porcon (1535), Esther Paisnel, épouse d'Ant. de Vassé, petite-fille de Bertramne de Porcon (1559), Marg. de Pays, veuve de Jacques des Vaux (1712) ; Jean de Montullé et consorts (1751) ; Marguerite Cochard, pour le lieu et métairie du Pont-Dauphin (1741), *etc.* ; sentences de renvoi, de publication et de réception.

1416-1751

B 1357. - Liasse, 35 pièces parchemin, 17 pièces papier.

PAROISSE DE LOUVIGNÉ-DU-DÉSERT. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du baron de Fougères, du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de la barre de Fougères, avec les dénominations suivantes : le lieu et domaine noble de la Vallée appartenant à Briend de Cornillé, écuyer, fils d'Antoine, comme héritier de Guyonne Brillet, son aïeule (1545) ; le lieu et domaine noble de Vau de Glene possédé par G. Macé (1415), Franç. de Cheverue, écuyer, sieur de la Haussière (1653), G. de Cheverue (1730) ; le lieu et domaine de Villavran possédé par Robin Boterel, écuyer, et Marie de Québriac (1437), Guillaume du Châtellier et Franc. de la Vieuxville (1540), César du Ch., possesseur des terres de la Costardière, de la Garenne et du Brezel (1588) ; et les héritiers du marquis B. des Vaux de Lévaré (1710) ; autres déclarations relatives aux fiefs de la Michelaie, de la Régnerie, de la Follardière, de la Boitinière, de la Jehardière, de la Gainchère, de la Piellée, de Beaumesnil et de la Crochenaie possédés par Robin Marie (1399), Perrotin de Marches (1454), Jean de Beaumesnil (1463), Robin de Gasnes (1466), Th. de Romillé, écuyer, sieur de la Chapelle (1588) ; autres déclarations pour des tenues diverses produites, de 1400 à 1464, devant la cour de Fougères, et pour des terres sises autour des villages de la Clemensais et du Val, de 1639 à 1777 ; déclaration des revenus et devoirs perçus sous le nom de *coutume* dans le bailliage de Louvigné, par François de Marches et sa soeur (1519), et par Fr. de Marches, prêtre, seigneur de la Touche (1540) ; sentences de renvoi, de publication et de réception.

1399-1777

B 1358. – Cahiers, 194 fouillets et 1 pièce parchemin.

PAROISSE ET SEIGNEURIE DE MARCILLÉ-LE-RAOUL SOUS BAZOUGE. — Déclaration et dénombrement des paroissiens assemblés à l'issue de la messe et représentant la majeure partie des habitants, énonçant les rentes et devoirs féodaux auxquels ils sont astreints envers la cour royale de Fougères (1516). — Terriers et égails de fiefs dressés en 1580 et en 1657, contenant le dénombrement de tous les héritages composant la terre et seigneurie de Marcillé. L'évaluation accuse 1285 journaux, 60 perches de terre sans comprendre les landes, marais et communs. Le total des redevances s'élève à 63 livres, 18 sous, 11 deniers, 8 mines et 3 boisseaux de froment rouge en 1580.

1516-1657

B 1359. - Liasse, 28 pièces parchemin, 37 pièces papier.

PAROISSE DE MARCILLÉ-RAOUL. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de fiefs, d'héritages, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la barre de Fougères, avec les dénominations suivantes : le lieu et manoir de Longpré possédé par G. Abraham

(1540), G. Lelièpvre, sieur de la Chesnaie (1639), écuyer, Julien de Kerpoisson, sieur de Queralan (1669), Jean-René de K. (1683), les enfants de G. Cruet (1743) ; le lieu, le manoir et la métairie de la Mâsure possédés par Jean du Cartier (1540), François du Rouvray, écuyer, et Raoulette du Cartier, son épouse (1602), Ch. Fr. de Kerpoisson, écuyer (1731) ; le lieu noble du Petit-Pré possédé par Fr. Testart, huissier au Parlement (1678), Perrine Testard, femme Savary (1711), Joseph Savary (1756) ; les lieux et manoirs du Grand et du Petit-Plessis possédés par G. du Chastellier (1540) ; Th. Abraham, écuyer, et P. du Chastellier, son épouse (1602), les enfants de François A. et de Jeanne Lebart (1639), Mathurine Abraham, dame de la Roche-Jacquelin et du Plessis (1682). Autres déclarations produites devant les receveurs des Domaines pour des héritages situés dans les villages de la dite paroisse ; sentences de renvoi, de publication et de réception.

1540-1777

B 1360. - Liasse, 46 pièces parchemin, 41 pièces papier.

PAROISSES DE MESLÉ ET DE MONTAULT. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, d'héritages, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus à foi, hommage et rachat du baron de Fougères, du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de la barre de Fougères, avec les dénominations suivantes : le lieu des Domaines possédé par J. Morel, écuyer, et Gillette Godelin (1540) ; la terre et seigneurie de la Godelinaie possédée par écuyers Jean fils d'Adrien Marignier (1543), David Le Marignier (1588), Perrine de Servaude, veuve de Briand Bouan, écuyer, sieur du Breil (1636), J. Deshaies, sieur de la Phelippotière (1653), Gilles Deshaies (1693) ; les héritiers de Julien et de Marie Deshaies (1776) ; le lieu des Salles possédé par les enfants de Jean Pattin (1664), Jean Larcher (1743) ; le lieu noble de Villeneuve avec sa métairie possédé par Julienne Le Vayer, M. Baudron et consorts (1618), G. Avenel, écuyer (1636), J. Deshaies (1658), Marie Aussant, sa veuve, et leurs enfants (1701) ; autres aveux rendus pour divers fiefs et héritages, pour des tenues par R. Le Texier (1407), C. Lelièvre (1420), P. du Boullay (1420), Raoul du Meys, écuyer (1432) ; pour la terre et seigneurie de la Vairie tenue à la charge de remplir l'office de sergentise dans les paroisses de Meslé et de Montault, par Ol. Godelin (1416), J. Godelin (1435), autre Jean G. (1475), lesquels étaient aussi seigneurs des Domaines ; Charles fils de Gilles Le Vayer, écuyer, sieur de la Haute et Basse-Vairie, Guillaume Ferron, sieur de la Harbais (1653 et 1664), F. Deshaies (1693), les enfants de Guillaume de la Barberie, écuyer (1733), René de Launay de la Brochardière, écuyer (1749), *etc.* Pour la paroisse de Montault, les aveux peu nombreux émanent de Jean Guichard (1413), de J. de Meys (1415) et de Robin La Gogue (1430).

1407-1777

B 1361. - Liasse, 16 pièces parchemin, 17 pièces papier.

PAROISSES DE MONTOUR ET DE NOYAL. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la barre de Fougères, avec les dénominations suivantes : les lieux et domaines de Bouteville et de Valenelles possédés par François du Hallay (1540), Gilles, fils du précédent, héritier de son frère Jean (1588), tous deux possesseurs de Bouteville, de Vallenelle en Montour, et de la terre de Morant, en la paroisse de Ferré ; autres aveux de Paul Hay de Bouteville, héritier d'Antoinette du Hallay (1705), et du comte Joachim Hay, chevalier (1740) ; le lieu et domaine de Bresel possédé par Fr. Préhu, sieur de la Gendrière (1662), Julien, Marie et Hélène Préhu (1682), les enfants de François Gesland de Lauvrais (1744) ; les deux moulins du Haut et Bas-Roulais possédés par R. Le Boudoul, seigneur du Baudory, fils et héritier de Gillette Le Sénéchal (1667), Joseph Le B. (1701) ; deux pièces de terre appartenant à Michel Le Corvaisier, seigneur de Pellame (1539) ; le domaine de Monhaoul possédé par Jean

Portejoie et Perrine Deschamps qui était héritière de Guillaume, fils de Pierre de Monhaoul (1467) ; autres aveux relatifs au domaine de Launay en Noyal possédé en partie par Julien de Launay, écuyer, sous brigadier de la seconde compagnie des Mousquetaires du Roi (1682) ; et à quelques héritages au village de Fonteny possédés par Anne, fille d'Etienne Loiseleur (1733) ; sentences de renvoi, de publication et de réception.

1467-1755

B 1362. - Liasse, 19 pièces parchemin, 6 pièces papier.

PAROISSE DE PARIGNÉ OU PARRIGNY. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes. de fiefs, d'héritages, de droits réels et honorifiques tenus à charge de foi, hommage et rachat du baron de Fougères, du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de Fougères, avec les dénominations suivantes : la chatellenie des Acres et le domaine en dépendant possédée par Jean Guérin de la Grasserie et Cl. de Volvire de Ruffec, son épouse, propriétaires des Acres et du Sollier (1665), Gillette, fille de Gilles-Jacques Guérin, chevalier, marquis de Saint-Brice (1742) ; le lieu et domaine de la Baraie possédé par J. Coupechoul (1399), G. de Beauchesne et Jeanne Dorenge (1430), Macé Leclerc (1471), B. Leclerc, veuve Aucher (1540), René Delaunay (1552), G. Eschard (1580), J. Crosnier (1617), Jeanne Le Jeune, veuve des Nos de la Tannière (1653), Guyonne et Jean Bidard (1654), l'abbé Maurice Frain, héritier de Renée Frain, sa tante, (1747), tous sergents féodés de la forêt de Fougères ; la maison seigneuriale et le domaine de Boisguy possédés par René Gaulay, écuyer, et Briende du Tiercent, sa mère (1540), Gilles G. (1588), Briend de Gaullay (1636), la veuve de Georges de G. (1699), Louis Picquet, chevalier, greffier civil en chef du Parlement de Bretagne (1743), *etc.* ; sentences de renvoi, de publication et de réception.

1399-1751

B 1363. - Liasse, 29 pièces parchemin, 12 pièces papier.

PAROISSE DE PARIGNÉ. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, tenus à devoir de foi et rachat du baron de Fougères, du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de Fougères, avec les dénominations suivantes : la terre et métairie du Bécher possédée par G. Chaumou et Gervaise de la Chapelle (1412), par P. Chaumou (1451). par S. Frain, écuyer, sénéchal de Fougères (1670) ; le lieu, domaine et seigneurie de Bouliers possédé par Pierre Morel (1433), Jeanne Blanchet, veuve Pichot, et Jean Gaullay (1461), lesquels avaient aussi les terres du Chemin, de la Villegontier, de Chasteloger, du Boisguy, de la Hugonnaie et de Mébunel ; Briend de Champaigne, écuyer (1540), et la veuve de J. Lejeune, écuyer, sieur de la Tendraie (1587) ; le lieu et domaine de la Chaumouais possédé par Et. Thomine (1411), Gilles Lebon, écuyer (1663), J. Lebon, sieur de l'Echange (1681), Jacques et François de Boislebon, écuyers, fils du précédent (1713), Jos. de B., écuyer, seigneur de la Choltais, et sa soeur (1775) ; la châtellenie de la Chesnaie possédée par Pierre Harpin (1540), Jacques H. (1549), François H., président au Parlement (1579), Pierre de la Malnoë et Perronnelle Harpin (1623) ; le lieu et domaine de la Courbe possédés par Jean de Channé (1588), ses enfants (1602), Gabrielle Juignet, veuve Vivien (1639), Jacques, héritier de Nicolas Vivien, sieur de la Motte (1682), *etc.* ; sentences de renvoi, de publication et de réception.

1411-1775

B 1364. - Liasse, 29 pièces parchemin, 18 pièces papier.

PAROISSE DE PARIGNÉ. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, d'héritages, de droits réels et honorifiques tenus à devoir de foi, hommage et rachat du baron de Fougères, du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de Fougères, avec les dénominations

suivantes : le lieu et domaine noble du Sollier possédé par Raoul Casin qui avait aussi Furgon en Fleurigné, Fr. de Channé (1540), ses enfants en 1560 ; le lieu et domaine de la Tendraie possédé par G. Ledoyen ou *Ledéan* (1430), Michel Lejeune (1540), J. Lejeune, écuyer (1550), Eustache L. (1588), Jean L. (1653), sa fille Jeanne (1657), Séb. Frain, écuyer (1682) ; le lieu et domaine de la Villegontier possédé par G. Morel (1540), Jean Le Corvaisier (1553), Ol. Le C. (1569), René L. (1602), Seb. Frain (1657), René Frain (1773), tous sergents féodés en la forêt de Fougères ; autres déclarations produites pour des héritages situés aux Hautes et Basses-Bayettes, à la Hurlais, à Vilbeuf et ailleurs, par G. Perchais (1400), J. du Bescher (1414), G. de Boisel, vassal de G. du Chastellier, la veuve de Louis de Sévigné (1432), *etc.* ; sentences de renvoi, de publiention et de réception.

1400-1777

B 1365. - Liasse, 22 pièces parchemin, 22 pièces papier.

PAROISSE DE POILLEY. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du baron de Fougêres, du duc de Bretagne, du roi de France, dans le ressort de Fougères, avec les dénominations suivantes : le lieu, manoir et domaine de Poillé possédé par Jean de Poillé, écuyer (1457), lequel a compris dans son aveu les lieux de Friloux, des Hautes et Basses-Moulines, de la Cervelle, du Chalonge, du Bois-Martel, en la paroisse de Meslé ; les terres de la Vairie et de la Rivière ; par P. du Bourgblanc, chevalier, marquis d'Apreville, héritier de Jeanne de Poilley, sa mère, et du comte de Poilley (1750) ; le lieu et domaine de la Boutrais ou Boutriais possédé par G. de la Fontaine qui déclare aussi des fiefs dans les paroisses du Châtellier (1399) de Beaucé (1412), et de Laignelet (1466), Jean de Servaude (1540), Julien de S. (1560), P. de la Vallette, écuyer, sieur de Boismellet (1602), Jeanne Hardy (1624), la même, veuve de P. Brossard, écuyer, sieur de Fromentaux (1658), Henri de Poilley (1736), Fr. Lesné, chevalier, seigneur de Torchamp (1739) ; le domaine de Galpie possédé par R. de Saint-Didier (1412) ; le domaine de Morant possédé par Jean Le Bateurs (1430), avec Galpie et divers fiefs dans les paroisses du Châtellier et de Bazouges (1433) ; par Fr. Thierry, écuyer, sieur de Boisorcant et de Morant (1541), les héritiers Le Provost et consorts (1703), Pierre Dubois, tenancier au village de Galpie (1749) ; autres déclarations produites par les tenanciers Michel du Bois-Raoul (1399), Robin de la Cedillère (1415), Perrine Leduc (1731), *etc.*

1399-1757

B 1366. - Liasse, 26 pièces parchemin, 29 pièces papier.

PAROISSE DE RIMOU. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de fiefs, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de la barre de Fougères, avec les dénominations suivantes : la terre et seigneurie de Rimou avec son manoir et son domaine, qualifiée châtellenie dans son rentier de 1658, possédée par Jean de la Meignanne, écuyer, autorisé de son aïeul (1456), Payen de la M. (1474), Julien de la M. (1540), Vincent du Boberil, héritier de Pierre, son frère (1560), tous sergents féodés de la paroisse, et rôle rentier portant de nombreuses signatures des tenanciers roturiers de la paroisse (1658) ; le lieu et manoir du Boisbaudry avec la métairie de Panlivart possédés par G. du Bois-Baudry, écuyer (1462), Pierre du B. (1601), Olivier, fils de Claude de B. (1639), Renée Le Pape, veuve de François de B. (1684), P. Visdelou, chevalier, seigneur de la Ville-Théart (1746), François Visdelou, héritier de sa soeur (1772) ; le lieu et manoir seigneurial de Forest possédé par G. de Romillé, écuyer (1541), César de la Belinaie, écuyer (1602), Georges de la Bellière et Françoise de la Charonnière, seigneur et dame de Saint-Pierre, Tanger, Caroles, Breully, Forest, le Lavoir et la Haie d'Irée (1634) ; le lieu de la Forgerie possédé par Gilles et Guillaume du Rocher et consorts (1628), Louis Rapinel (1751) et sa veuve

(1754) ; le manoir noble du Hamel et ses dépendances possédé par les héritiers de Guill. Le Fileul, écuyer (1741), J. Fouesnel et consorts (1748), les héritiers de Julienne Jouno (1773) ; autres aveux produits par les détenteurs des sergentises et vairies de la Hunaudière, de Bois-Baudry, de Bonne-Fontaine, de la Forgerie, de la Chapelle, de la Géraudais, de Conboué, du Bordage, *etc.*, (1469), et par les détenteurs de diverses pièces de terre et d'héritages nobles.

1456-1777

B 1367. - Liasse, 35 pièces parchemin, 23 pièces papier.

PAROISSE DE ROMAGNÉ. — Aveux et dénombrements de maisons, de terres, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de Fougères, sous les dénominations suivantes : le lieu et terre noble de la Chalopinais possédés par G. Le Meignain, sieur de la Jallonnière (1619), E. Baston, sieur de Bonne-Fontaine (1657), Chr. Le Mercier, sieur de Montigny (1703), P. Evain, avocat, époux d'Anne Baston (1712) ; le lieu et la métairie noble de la Chapelle-Saint-Etienne possédés par Fr. Préhu (1657) et Julien Préhu, avocat (1662), héritiers de F. Le Maignan et de Marguerite Préhu ; le lieu et domaine de la Chassebouvaie possédé par Blais Pioger, écuyer, acquéreur de Cl. de Maure (1540) ; le lieu et domaine de la Dauphinaie possédé par Guillaume de Cornillé, écuyer (1419), P. Vivien, écuyer (1640), Ch. Lorfèbvre, écuyer (1682) ; la métairie de la Fromière possédée par A. Charil, sieur des Masûres (1658) ; la terre et seigneurie de Larchapt avec son manoir possédée par Pierre Le Porc, chevalier (1413), Raoul Le Porc, écuyer (1464), François fils de G. Le Porc (1502), Jean Le P., baron de Charné, seigneur de Villeneuve et du Moulin en Nort, du Plessis de Casson, connétable de Nantes (1549), Jacques Le P. (1575), René-Pierre de Saint-Germain, chevalier (1741), Marie-Anne Onfray, sa veuve (1751), Louis de S.-G. (1773) ; le lieu et la maison noble de la Marche-Moulin-Bloc possédés par Adrien de Champeaux, seigneur de Moulin-Blot et de la Marche (1541), G. Lemoine (1603), ses enfants (1620), André de Vallois, sieur de Villiers (1735), Jos. Le Bouteiller (1755) ; le lieu et domaine de la Martinaie possédé par Guyon fils de Floridas Le Porc et de Perrine des Pins (1433), Nic. de la Cervelle, écuyer (1540), Jean Fournier de la Roullière, apothicaire (1653), Louis Léziard, écuyer, sieur de la Léziardière (1756) ; *etc.*

1413-1773

B 1368. - Liasse, 52 pièces parchemin, 44 pièces papier.

PAROISSE DE ROMAGNÉ. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la barre de Fougères, avec les dénominations suivantes : la terre et métairie du Plessis-Couarde possédée avec le domaine de la Championnière par Olivier de la Roche (1399), P. de Montalembert (1645), J. Malherbe de la Moricière (1672), J. Bertin (1730) ; diverses terres sises à la Praye, possédées par J. Bertin (1663), Thérèse de la Jaille veuve du Bouëxic (1732) ; les lieu, domaine et manoir de la Riboisière, nommé aussi le *Portal* et auparavant la *Métairie*, possédés par Arthuse et Christophe de Lignières (1545), Radegonde Fetuet, dame de Bourboulier, dont elle a fait aveu (1588), Denis Reste et ses frères, enfants de la précédente (1601), lequel invoque et produit des lettres du duc de Mercoeur (1590) qui lui font remise du rachat de la dite terre (1601), Adrien Roger (1670), lequel indique ses prédécesseurs, René Le Fizelier et consorts (1684), Renée Meslin, veuve Roger (1701), les héritiers de François Le Pays (1772) ; le lieu noble de la Valaudais possédé par les héritiers de Jean Bertin, prêtre, recteur de la Chapelle-Saint-Aubert (1662), M. Patard (1694) ; autres déclarations concernant les fiefs de Moncor, de la Laiterie, de Forges, des Garennes, de la Gesmeraie, de la Barberie et de Carquain, le moulin Hubert, des héritages à la Sampenays, *etc.*

1399-1775

B 1369. - Liasse, 6 pièces parchemin, 10 pièces papier.

PAROISSES DE ROMAZY ET DE ROZ-SUR-COUASNON. — Aveux et dénombrements de maisons, de rentes, de terres, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de Fougères, avec les dénominations suivantes : le domaine et le manoir de Montmoron possédés par P. de Montmoron, écuyer (1456), François de M. (1540), Jean du Hallay, chevalier, héritier de Renée de Sévigné, sa mère (1735), le comte Em. du Hallay, chevalier (1756) ; les lieu, domaine et métairie de la Salle possédés par Ol. de la Villette, écuyer (1540), J. de la V., écuyer, sieur du Bois-Avenel (1588) ; aveu rendu par Louis du Bois-Baudry, chevalier, seigneur du Bois-Baudry et de Launay-Morel, pour le fief et bailliage du Pontavice en la paroisse de Roz-sur-Couesnon (1775).

1456-1775

B 1370. - Liasse, 29 pièces parchemin, 22 pièces papier.

PAROISSE DE SAINT-BRICE EN COGLÈS. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du baron de Fougères, du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de Fougères, avec les dénominations suivantes : la terre et seigneurie de Saint-Brice possédée par les enfants de François de Volvire, baron de Ruffec, et de feue Cath. de Montauban (1539), Philippe de Volvire, héritier de son frère aîné François (1555) ; la terre noble de la Branche y compris les lieux de Lhérie, de la Galesnaie et de la Martinière, possédés par Jean de la Branche (1412), Jean de Porcon, écuyer, aussi propriétaire de fiefs en la par. de la Celle (1457), Michel Sauldrais, conseiller au Parlement (1602), René Marion (1700) ; le lieu noble de la Bienchère possédé par Henrye de Malvillain, veuve Bischetel, et consorts (1682) ; le lieu et domaine de Frontigné possédé par Jean de Sceaux, Méry de Sceaux (1503), G. Gérard (1602) ; la châtellenie du Rocher-Portal ou Rocher-Sénéchal, possédée par Fr. de Farcy, écuyer, sieur de Saint-Laurent, gouverneur de Vitré (1658) ; les enfants de Toussaint de Farcy (1718) ; le lieu et manoir de la Villette possédés par O. de la Villette (1416), Bertrand de la V., écuyer (1476), qui ont fait aveu aussi pour les terres de la Déannerie et des Châteaux, le moulin de Quincampoix, en Montour, et divers fiefs aux alentours ; Jean de la Villette (1540), François de la V. (1559), les enfants de Pierre de la Villette (1603), Anne de la V. (1623), la veuve et les enfants de Guy de la Villette (1754) ; aveux de divers héritages produits par le petit-fils naturel de Guillaume de Saint-Brice (1400), J. de la Fontaine (1430), François de Boisramé, écuyer, trésorier des guerres (1684), et autres ; sentences de renvoi, de publication et de réception.

1400-1772

B 1371. - Liasse, 20 pièces parchemin.

PAROISSE DE SAINT-CHRISTOPHE-DE-VALLAINS. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du baron de Fougères, du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de Fougères, par les possesseurs dont les noms suivent : Jean de la Belinaie, veuf de Jeanne du Hallay, écuyer (1539), Jacques de la B., écuyer, tous deux propriétaires de la Belinaie (1610) ; G. Delaunay, Jean de la Laudronnière (1399), G. de Courboué (1411), G. Chenevière (1413), et autres.

1399-1610

B 1372. - Liasse, 27 pièces parchemin, 23 pièces papier.

PAROISSE DE SAINT-ETIENNE-DE-COGLÈS. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du baron de Fougères, du duc de

Bretagne et du roi de France, dans le ressort de Fougères, sous les dénominations suivantes : le lieu et domaine des Bouays ou du Bois-Henry, possédé par Michel Marquet (1463), Cl. de Maure, seigneur de Landal, lequel fait aveu pour le manoir et la métairie de Saint-Etienne, le Bois-Hamon, la Dancerie, le Vaugarny et plusieurs autres terres sises aux environs (1545), Eusèbe de Bregel (1657), E. du Pontavice, chevalier, seigneur du Bois-Henry, son père et sa soeur (1772) ; les domaines de la Coheraie et de Villoger possédés par J. de Ville-Oger (1399), Etienne Houduce (1452), les héritiers de Joseph Hochet (1773) ; le domaine de la Dancerie possédé par Eustache Ferron (1466), François de Montmorency, veuf de Martine Le Pelletier (1751) ; le domaine et manoir seigneurial de Landecot possédé par la veuve de Julien du Feu, écuyer (1662), Joseph Le Saige (1683) et Pierre fils de Jacques Le Saige, chevalier, major au régiment de dragons de Jarnac (1772), seigneurs des lieux de Landecot et de la Touche ; le lieu noble de Vaugarny appartenant à Eusèbe de Bregel (1653) ; autres aveux pour le Bas-Rochullé, divers héritages à la Quehorais, à Bouis, à la Cordionnaie, à la Basse-Longrais, à la Returais, aux fiefs Bossart, de la Villette, de la Jahuelle et ailleurs.

1399-1777

B 1373. - Liasse, 9 pièces parchemin, 2 pièces papier.

PAROISSE DE SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBAULT. — Aveux et dénombrements des terres, maisons, rentes, fiefs, manoirs, héritages, droits réels et honorifiques compris dans l'étendue de la terre et seigneurie d'Ardennes, chargée du devoir de sergentise féodée et tenue à devoir de foi et hommage du duc de Bretagne et du roi de France par les détenteurs qui suivent : Jean du Houme, chevalier, et Marguerite Bardoul (1435), dont la déclaration commence ainsi : « un office de sergenterie et vaerie de la court de Fougières qui fut et partit autrefois de la richesse et ancesterie de la Villauraign » ; la veuve du précédent qualifié *seigneur du Homme*, et dont l'aveu comprend le lieu et domaine de la Cervelle et plusieurs fiefs dans les paroisses de Montaut, de Bazouges, de Poilley, de Saint-Germain, de Meslé et de Saint-Georges (1456), Jean de Romillé, écuyer, seigneur de la Chesnelaie (1464), le même en 1483, Georges de R., écuyer (1556), Esther de la Marzellière (1602), César de Romillé, fils de Charles et de la dame Esther (1617) ; autre aveu rendu par Adolphe-Charles de Romilley, chevalier, marquis de Romilley et de la Chesnelaie, pour la même terre d'Ardennes, érigée en marquisat avec ses dépendances dans les paroisses de Ferré, Montaut, la Bazouge, Louvigny et Landéan. Son aveu cite le château du Plessis-au-Breton, en Saint-Georges, avec une chapelle fondée en l'honneur de saint Armel (p. 42) ; sentences de renvoi, de publication et de réception.

1435-1731

B 1374. - Liasse, 36 pièces parchemin, 24 pièces papier.

PAROISSE DE SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBAULT OU RESTAMBAULT. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du baron de Fougères, du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de Fougères, avec les dénominations suivantes : le domaine du Haut et Bas-Chalonge possédé par Jacques Maydo, écuyer (1543) ; le lieu noble de la Chapelle possédé par Fr. Presteseille, sieur de la Thibaudière (1686), Anne et François P., enfants du précédent (1756) ; le lieu et domaine des Loges possédé par Geoffroy, fils de Jean Chaumou (1471), Gilles de Chaumou, écuyer (1540) ; les lieu, manoir et domaine du Plessis-au-Breton possédés par Jean du Homme, chevalier (1478), René de Grimouville (1552), Gilles du Bouays (1555), Gilles, Ivette et Per rine du Boys, seigneur et dame du Domaine, du Bois-Hamon, du Plessis-au-Breton (1588), René du Châtaigner, sieur de la Thébaudaie (1607) ; le lieu et domaine de Moulines avec le fief de Rosel, possédés par Gilles de Lassy, écuyer (1540), René de L., héritier de Gilles, son père (1542), V. Langlois (1602), René L. (1653), Ant. de Cacheleu, écuyer,

sieur de Toras (1674), J. Larcher, sieur de la Ramée, notaire royal (1690) ; le lieu et domaine de la Rouaudière possédé par Jean Giffart, écuyer, lequel a déclaré aussi les fiefs et masures de la Gouellée, de la Guénechière et autres dans diverses paroisses (1434) ; autres déclarations concernant les lieux et domaines de l'Ermitage, de Monhallay, de Rochereule (1412-1415), des maisons et jardins en la bourgeoisie de Valaines (1417-1463) ; les héritages du fief des Hautes et Basses-Goutelles.

1411-1774

B 1375. - Liasse, 50 pièces parchemin : 26 pièces papier.

PAROISSE DE SAINT-GERMAIN-DE-COGLÈS. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du baron de Fougères, du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de Fougères, avec les dénominations suivantes : la terre et seigneurie de Saint-Germain, avec un manoir au bourg, possédés par Jamin fils de Perrin Le Fourmerie (1399), Michel Cortays, écuyer, et Louise Champion (1602), Perronnelle, fille de François Courtoys, écuyer (1619), Tristan, fils de Michel C., lesquels n'accusent qu'un fief appelé le *Fief du Bourg* (1620), Fr. Le Porcher, écuyer (1662), Ch. Blondeau, prêtre, recteur de la paroisse, propriétaire de la Petite-Métairie (1682), Jacques Ménard (1748) ; le manoir, les maisons et le domaine du Châtellier possédés par Michel de Mallenoë (1542), Jean Becdelièvre, écuyer (1618), Charles-Joseph d'Andigné, seigneur de Saint-Germain, du Châtellier et du Frettay, conseiller au Parlement de Bretagne (1748), lequel déclare que la métairie noble de Villecourse fait partie du fief et vairie du Frettay ; le lieu noble de Joué possédé par Hervé Bernier (1652), Jacques de la Bouère, écuyer (1662), Charles de la B., écuyer, sieur de Bois-Guillaume (1703), Renée Bichon, veuve Pommereul (1752) ; le fief de Marigné avec son domaine et son moulin possédés par Thébaud de Servaude (1463), Louis du Bois-Lohon (1479) ; la terre noble de la Mezangère, possédée par J. Baillet, écuyer (1588) ; le lieu et domaine de la Pouardière possédé par Guillaume du Chatellier, écuyer, fils de Georges (1493) ; le lieu noble de la Tullaie possédé par la veuve de Jean de la Haie (1413), Guillaume de la Tullaie (1413 et 1430), Michel Baillet (1540), Jean Tranchant, écuyer, sieur du Tret (1666) ; le manoir et la métairie de Vaubesnard possédés par Fr. Lisiart, sieur de Vauhoudin (1540), G. Cochet (1603), la veuve de Louis Cochet (1699) ; autres déclarations faites par R. Guiton (1412), P. Le Tillon (1413), P. Pillet (1460) et autres.

1399-1776

B 1376. - Liasse, 28 pièces parchemin, 18 pièces papier.

PAROISSE DE SAINT-HILAIRE-DES-LANDES. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du baron de Fougères avec les dénominations suivantes : le domaine de la Cherbaudière possédé par Georges, fils de Jean de Saint-Gilles, seigneur des Carrés, et de Jeanne de Bois-Baudry (1434) ; les lieu et métairie nobles de l'Établère possédés par G. de Lignières qui avoue aussi pour le Pont, en la par. de Lécousse (1459), Fr. Duboys, sieur des Landelles (1653), Fr. Dubois, recteur de Couesmes (1682) ; René D. (1701) ; les fiefs du Haut et du Bas-Feu possédés par G. de la Roche (1463), qui avoue aussi le domaine des Champs-Jehan en Saint-Marc-sur-Couesnon (1463), Jean du Feu (1471), Gilles du Feu écuyer (1540), Georges du F. (1588), autre Georges du F. (1681), les enfants de Jacques du F. (1755) ; les lieu, seigneurie, manoir, domaine, fief, bailliage et châtellenie de la Haie-Saint-Crespin possédés par Léon de la Haie (1414), Guyon de la Haie, écuyer, seigneur de la Haie et de Saint-Crespin (1486), lequel a déclaré plusieurs autres fiefs ; Guillaume de la H. (1502), Pierre de la H. (1540), Aug. de la H. (1553), les enfants de Henri de la Haie, seigneur de la Haie, de Surminette, de Champléon, de Saint-Crespin, du Plessis-de-Melesse (1638), Bazile de la H., héritier d'Anne (1700) ; le domaine et manoir noble de

Lignières possédé par Jacques de Lignières, écuyer (1435), Georges de L., aussi possesseur de fiefs dans les paroisses de Baillé, de la Chapelle-Saint-Aubert, de Saint-Ouen-des-Alleuds (1467), Christophe de L., écuyer, seigneur de Launay et de la Tronsonnais (1540), sa fille, épouse de Georges Dorenge, seigneur de la Courbe (1548), Guyonne Dorenge, veuve d'Eustache du Bellay, qui fit ériger la dite terre en châtellenie (1588), la fille de Fr. Bonnier de la Coquerie, chevalier, président au Parlement de Bretagne (1699), les enfants de Julien de Larlan de Kercadio de Rochefort (1729) ; sentences de renvoi, de publication et de correction.

1414-1755

B 1377. - Liasse, 100 pièces parchemin, 54 pièces papier.

PAROISSE DE SAINT-HILAIRE-DES-LANDES. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du baron de Fougères, du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de Fougères, avec les dénominations suivantes : le lieu noble des Ormeaux appartenant à J. Thébaut (1699), Michel Th. et consorts (1730) ; le lieu et domaine de Placé, possédé par Pierre de Placé (1414), Jean de P. (1459), Guill. de P., écuyer (1539), G. du Feu, écuyer (1545), Paul du Feu, écuyer (1681) ; les lieu, manoir et domaine de Surminette possédés par Jean de Tréal, écuyer, qui avoue aussi pour le moulin de Faucillon, le Moulin-Neuf et divers fiefs dans les paroisses de Saint-Ouen, de Saint-Mars, du Tiercent et de Baillé (1479), Briend de Tréal, seigneur de Beaubois, de Laurignan et de la Varenne, héritier de son frère Charles (1540) ; autres déclarations concernant des fiefs et des rentes appartenants à G. de Lignières (1399), Jean de Bossart (1412), G. du Placil, Perrot Deschamps, P. de la Beauxe (1412), Pierre Le Bannier (1464), Eustache Ferron, l'aîné, écuyer, scigneur de la Dancerie (1480), et autres propriétaires d'héritages dans les fiefs de la Touche, de la Richardais, de la Cognardière, de la Ville-Hamon, du Petit-Fief, de la Grande-Lande, de Beaumesnil, de l'Epine, de la Ricoulière et ailleurs ; autres déclarations concernant les domaines de la Meterie appartenants aux enfants de Guillaume Delaunay (1491), les domaines de la Touche-d'Aucaleuc, de la Hubertière et de Villeneuve appartenants à Jean du Fou, clerc (1398).

1398-1776

B 1378. - Liasse, 18 pièces parchemin, 17 pièces papier.

PAROISSE DE SAINT-JEAN-DE-COGLÈS. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du baron de Fougères, du duc de Bretagne, du roi de France, dans le ressort de Fougères, avec les dénominations suivantes : le domaine de la Bretonnière possédé par Jean de Coglès (1430), P. du Chatellier, écuyer (1470), Jean de Mazures, bourgeois de Fougères (1473), R. Moreau (1475), Fr. Pinczon, épouse de Claude de Marbeuf, chevalier, baron de Blaison (1647), les enfants de J.-B. Rabier (1707), Ant. de Ranconnet, chevalier, comte de Noyan (1730) ; le lieu et domaine de la Longueraie possédé par J. de la Longueraie (1430) ; les enfants de J. de la Villegontier, écuyer, et de Nic du Verger, écuyer, seigneur du Tertre-Marbré (1687) ; le lieu et domaine de Marbré, possédé par Jamet de Marbré (1414), Guillaume de M. (1456), Jean de la Pignelaie, écuyer, héritier de G. Le Provost, son aïeule (1540), Jean Bellet, écuyer (1588), Lancelot du Verger, écuyer, et Perronnelle Bellet (1602), Claude du Bois-Bérenger, veuve de Nic. du Verger, écuyer, sieur du Tertre-Marbré (1671), Joseph Mezenger, écuyer (1743), J. de la Villegontier (1747) ; la métairie noble de la Returais possédée par Fr. Liais, écuyer (1653), Benj. de Ravenel, écuyer, sieur du Bois-Tilleul (1686), Pierre Burnouf, sieur de Bourgville (1755) ; le lieu et domaine de la Rive-Greignart possédé par Jean et Pierre Ravart (1412), Jean Greignart (1412), François Aussant et consorts (1702) ; autres déclarations concernant diverses tenues possédées par Jean de la Rochelle (1391), Jean Ravart (1399), Phelippot de Vaux (1402), Jean et Alain de Coglès (1412), François et

Julien Lhomme (1640), Jacquette de Rayer et Paul de Ranconnet, comte et comtesse de Noyan, pour la métairie de la Vallée-Gadillon (1758) ; *etc.*

1391-1776

B 1379. - Liasse, 30 pièces parchemin, 17 pièces papier.

PAROISSE DE SAINT-MARC-SUR-COUESNON. — Aveux et dénombrements de maisons, de terres, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du baron de Fougères, du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de Fougères, avec les dénominations suivantes : la terre et seigneurie de Saint-Marc avec son manoir possédés par René Le Provost, écuyer, lequel avoue aussi la Frangeolière et plusieurs domaines dans les paroisses de la Chapelle-Saint-Aubert, de Romagné, de Saint-Etienne et de Saint-Sauveur (1485), Georges Le Provost (1539), Christ. Le P., écuyer (1588), François Le P. (1618), Madeleine Le Provost, épouse de René du Feu, écuyer (1663), J.-B. du Feu, écuyer (1680), J.-B. Bazile du Feu, héritier de Julie du Feu, décédée en 1754 ; le lieu noble du Bois-Roul possédé par Michel du Bois-Roul, propriétaire des fiefs de la Sageais, de la Brencheraie, de la Boullaie, de Cormerie et de la Bouëxière (1405), Guillaume du B. (1466), Anne-Marie, veuve de René Le Provost, écuyer, tutrice de leurs enfants (1686) ; le lieu et domaine de la Roche, en la paroisse de « Saint-Médardsur-Couesnon », possédé par G. de la Roche (1540), M. Delaunay (1683), René du Feu, écuyer, se portant héritier de Fr. de Loignoné, épouse de G. du Feu (1698) ; le lieu et domaine de Touche-Havart possédé par Jean de la Roche (1431), Jean, fils de Jacquet de la R. (1463) ; autres aveux produits pour les fiefs de la Trécouyère et de la Tissonnaie.

1405-1776

B 1380. - Liasse, 14 pièces parchemin, 6 pièces papier.

PAROISSE DE SAINT-MARDS-LE-BLANC. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement à devoir de foi, hommage et rachat du baron de Fougères, du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de Fougères, avec les dénominations suivantes : le lieu et domaine de Lourme possédé par Julien Harpin, écuyer (1559), Louise Le Voyer, épouse de Ch. de Guer, marquis de Pontcallec (1681) ; les lieux et domaines du Plessis et de Guémorel possédés par Pierre Le Sénéchal, écuyer, lequel avoua aussi les terres de la Rivière et du Rocher, dans les paroisses de la Fontenelle et de Saint-Brice, le moulin de la Pichonnaie, en La Celle (1438) ; par Gilles Ruellan, sieur du Rocher-Sénéchal, des Renaisières et des Plessis en « Saint-Médard-le-Blanc » (1603) ; le lieu et manoir de la Vairie possédé par Jean, fils de Guillaume Le Vayer (1433), Jean Martin, écuyer (1588), les enfants de Julien Tuffin (1735) ; autres aveux rendus pour la Rinazière par J. Le Vayer (1434), pour les fiefs de la Pielaie et de la Rousaie ; *etc.*

1413-1751

B 1381. - Liasse, 91 pièces parchemin, 41 pièces papier.

PAROISSE DE SAINT-OUEN-DES-ALLEUDS. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du baron de Fougères, du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de Fougères, avec les dénominations suivantes : le lieu et manoir seigneurial des Alleux possédé par Guillaume, fils de Jean du Feu (1430, Olivier Gouyon (1630) ; le lieu et domaine de la Balluaie possédé par G. Le Guerinel (1466) ; le lieu et domaine de l'Asnerie possédé par Henri de Quelain (1413) qui avait aussi la moitié des moulins de Bécherel et de la Servaie, et divers fiefs, en 1432 ; le lieu et domaine des Deffais possédé par Marie de Bolande, épouse de Jean Montart, son curateur (1434), laquelle avoue aussi pour le domaine et fief de la Hongnardière, les fiefs de la Morelaie et des Quatre-Frères et, en 1455, pour les fiefs du Bourg, de la

Baudaie, de la Pilaie, en Saint-Ouen, pour les fiefs de la Morelaie et de Bolande, en la par. de la Fontenelle ; les lieux et domaines du Haut et du Bas-Racinoux possédés par Perrot, fils de Pierre de Racinoux (1412), Guillaume et Pierre de R. (1430), Perrine Le Bouteiller, dame de Racinoux et de Saint-Etienne (1458), P. de R. (1466), P. Lambert, ancien possesseur du fief de la Héraudaie (1480), Jean de la Belinaie, écuyer (1552), Pierre de Racinoux, écuyer (1610), Guy Boullé (1663) ; la maison noble et le domaine de Rocher-Poirier contenant 35 journaux de terre possédé par J. Perrier (1469), Jean Leduc (1540), Jean et Olivier Leduc (1628) ; le lieu et domaine de la Tehelaie avec son fief possédé par P. Tehel (1399), Agaisse de Romillé, veuf de Raoul de la Roche, en 1462, et ses tenanciers roturiers ; le lieu et terre noble de la Jacobinière possédé par G. Thébault (1691) ; le lieu et maison de Maleray possédé par Briend Huet (1557) ; autres déclarations concernant le Haut-Tertre, les fiefs de la Croix, de Bois-Laufray, de la Beucherais, de la Tisonnais, des tenues et des pièces de terre sises dans divers villages.

1399-1777

B 1382. - Liasse, 19 pièces parchemin, 70 pièces papier.

PAROISSE DE SAINT-REMY-DU-PLEIN. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de Fougères, avec les dénominations suivantes : le lieu et manoir de Brésamain ou Breil Samin possédé par Jean du Han, sieur de Launay et de la Méterie (1539) ; la métairie noble du Fanouil possédée par Daniel Giberne (1685), Louis Giberne, sieur de Beauchesne, lieutenant au régiment des Gardes Françaises (1706), René du Parc, chevalier, seigneur de Keryvon, époux d'Anne-Amadore de Giberne (1753) ; le lieu et manoir seigneurial de la Haie d'Irée possédé par Fr. de la Charonnière et Françoise de la Villéon (1602) ; Jean de Rosnyvinen, chevalier, seigneur de la Haie d'Irée et du Plessis de Marcillé, paroisse de Marcillé-Raoul, qui a fait aveu pour ces deux terres (1711) ; le lieu et métairie du Plessis de Guette possédé par Guillaume Uguet, écuyer (1602), Jean Monneraie, sieur de Saint-Cyr, secrétaire du Roi en la chancellerie de Bretagne (1634), les tenanciers du fief de Guettes (1690) ; les lieu, maison et métairie de Touchasse possédés par G. de Mallechat, écuyer (1540), et par divers co-propriétaires du fief, en 1690 ; autres déclarations produites devant les receveurs des Domaines pour des héritages nobles et roturiers situés aux villages de Courtus, de la Touchasse, de Guette, de la Hamelinais, de la Baronnais, au Bois-Gautier, au Bois-Étienne et ailleurs.

1539-1777

B 1383. - Liasse, 35 pièces parchemin, 24 pièces papier.

PAROISSE DE SAINT-SAUVEUR-DES-LANDES. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du baron de Fougères, du duc de Bretagne, du roi de France, dans le ressort de Fougères, avec les dénominations suivantes : le lieu et domaine du Bois-Nouault avec ses métairies nobles possédé par Olivier de la Roche, aussi propriétaire des fiefs de la Bernardière et de la Réauté (même paroisse), des fiefs du Fresne, en la Chapelle-Saint-Aubert, et d'un hébergement au bourg du Gast (1413) ; Ch. Lefèbvre, écuyer, connétable de Fougères (1602), Julienne de Couasnon, veuve de G. Lefèbvre (1662), Marie Vivien, veuve de B. Lorfèbvre (1700), Françoise, fille de Ch. Lorfèbvre, écuyer (1772) ; le lieu et métairie noble de Bois-Sauvé possédé par Chr. de Servaude, écuyer (1653), les enfants du susdit et de Jeanne Pioger (1674), André Ledieu, marchand (1681) ; les lieux et domaines de la Boullaie, de la Grande et Petite Herbelinaie avec les fiefs de la Roche, même paroisse, et le fief de Bois-Mouché, en la paroisse de Lécousse, possédés par Etienne et Jean de la Couarde (1449-1453) ; les lieux et domaines de Champléon, possédé par P. Pinot (1399), avec les fiefs de Cliczon, de la Barraie, de la Tronerie, de la Bodinaie et de la Motte, en

la Chapelle-Saint-Aubert ; Guillaume de Romillé, fils de Phelippot qui avait aussi la Téhelaie, en Saint-Ouen, avec le Haut-Champléon (1413), Jean de Romillé qui avait aussi la Téhelaie, le quart du moulin Becherel et la moitié de la pêcherie du pont de la Roche (1471) ; Robert de Bourgon, propriétaire des fiefs de la Roche, de la Barraie et du moulin de Tortue (1477) ; les terres et seigneuries de Echaudeboeuf et de Villeneuve possédées par Jean Pinel, écuyer (1413), lequel avoue aussi divers fiefs dans les paroisses de Saint-Ouen, de Saint-Etienne et Saint-Germainde-Coglès, de Beaucé et de Vieuxvy (1452) ; Georges Pinel (1480), François Pinel, écuyer (1540), Gilles Porée du Parc, chevalier (1718) ; les lieux, fiefs et domaines de la Crochaie, de la Motte de Villiers et de la Vallée possédés par Pierre de la Crochaie (1412), Perrot de la Crochaie (1434), Macé Le Gentilhomme qui avoue aussi pour les fiefs de Chamberon, du Rocher, du Chesnot et de Langle, dans les paroisses de Vieuxviel et de la Fontenelle (1451) ; par André de Couasnon, sieur de Trelan, et consorts, tenanciers des fiefs de la Crochaie et de la Vallée (1631), Guy Rocherullé, sieur du Clos (1681) ; *etc*.

1399-1772

B 1384. - Liasse, 46 pièces parchemin, 19 pièces papier.

PAROISSE DE SAINT-SAUVEUR-DES-LANDES. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du baron de Fougères, du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de Fougères, avec les dénominations suivantes : l'hébergement de la Basse-Pellaine avec sa métairie, appartenant à Jean Quéraud (1479) ; du Rocher-Esgare, appartenant à P. de la Touche (1435) ; le lieu et domaine de Tannu à G. Berthelot, seigneur de Tannu (1430) ; G. de Bourgon, écuyer, lequel avoue aussi la Boudonnaie, paroisse de Lécousse (1503), Pierre de Chouet, conseiller au Parlement de Bretagne (1675) ; la terre et seigneurie de Teillay ou Taillay, avec les fiefs possédés par R. Prioul (1454). Jean de Plumaugat, écuyer, tuteur de son fils Amaury (1479), lequel déclare aussi les fiefs de Laubretière et de la Brunelaie, plus les fiefs de la Plainchardière et de Bernaud, paroisse de Saint-Étienne-de-Coglès (1479) ; et par Armand Tuffin de la Rouërie qui déclare aussi des fiefs dans les paroisses voisines (1774) ; le lieu et manoir seigneurial du Tertre possédé par Jean de Fleurville, écuyer (1602), Guy Franchet (1652) ; le lieu et manoir de Tronczay possédé par François Lasne (1551) ; autre François Lasne qui avait aussi le Tertre (1711) ; le lieu et domaine appelé la Vairie de messire Jean Le Vayer, appartenant avec la sergentise féodée, à Thomas et Perrine Delaunay (1420), Guillaume Poytrine (1463), lequel déclare aussi le domaine des Orières, en Saint-Léonard, et les fiefs de la Touche-Anger et de Moncet, en la paroisse de la Chapelle-Saint-Aubert (1477), à Jean Bouyère (1540), B. Le Sarcher, écuyer (1543), Jean Girard, orfèvre à Paris (1672), aux enfants de P. Doudard des Haies, écuyer (1703), aux héritiers de David Varnier, ancien directeur des Devoirs à Fougères, décédé en 1775 ; autres déclarations concernant le domaine de la Vallée appartenant à Macé Le Gentilhomme (1430) et André Prodhomme (1459) ; les fiefs de la Haute et Basse-Hochetaie, de la Fossetaie, de la Touche-Fouaie, de la Galofraie, de l'Esluardière, de la Coquaudière possédés par Jamet de la Couarde (1401), Perrot Le Gentilhomme (1430) et autres. Aveu spécial des bourgeois de Saint-Sauveur énumérant leurs franchises et privilèges (1470).

1405-1777

B 1385. - Liasse, 10 pièces parchemin, 3 pièces papier.

PAROISSES DE SENS ET DE SOUGEAL. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement, dans le ressort de Fougères, du duc de Bretagne et du Roi, avec les dénominations suivantes : la terre et seigneurie du Sens possédée par Jeanne Brochereul dont l'héritage fut recueilli, en 1441, par Guillaume de Montauban ; Fr. de Volvire, baron de Ruffec, tuteur de ses enfants (1539), Fr. de Volvire qui s'intitule baron de Sens (1549) ; le

domaine de la Chevrie possédé par G. de Montauban (1452) ; le fief du Bois-Robert, en Sougeal, dont les tenanciers fournissent une description détaillée (1657) ; les maisons, métairies, domaines et étangs de la Bouëxière appartenants à Raoul de Québriac lequel avoue aussi la Rivière, paroisse de la Fontenelle (1542) ; les terres, fiefs et juridictions de la Garantonnaie ou Brésamin possédés par Charles Mahot, écuyer, qui les avait acquis d'Eustache du Han (1639), par la veuve de Julien Mahot (1718) ; *etc.*

1441-1749

B 1386. – Liasse. — 9 pièces parchemin, 4 pièces papier.

PAROISSE DE TIERCENT. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de Fougères, avec les dénominations suivantes : la terre et seigneurie de Tiercent possédée par Jean du Tiercent, chevalier, sergent féodé de la voirie de Tiercent, lequel a ajouté à sa déclaration les terres du Fail, de la Vallée, de Montenal, en Baillé, et divers fiefs et domaines qu'il déclare tenir en juveigneurie de Thomas de Québriac et de Marguerite de Fontenay, son épouse, dans Saint-Hilaire-des-Landes, Saint-Germain, Lécousse et autres lieux (1435) ; autre aveu de Joseph de Ruellan pour le château du Tiercent et ses dépendances (1750) ; la terre et seigneurie de la Gravelle possédée par Alain de la Gravelle (1435), Guillaume de la Gravelle, écuyer (1473), Jean Le Veneur, fils aîné de Renée de Talye, dame de Talye (1501), lesquels ont ajouté à leur aveu la terre de la Riboisière, le moulin de Dreux, les fiefs de la Hoguetaie, de la Papeillonnaie ; par Jean du Châtellier, écuyer (1545), Jean de la Noë (1658) ; *etc.*

1435-1775

B 1387. - Liasse, 27 pièces parchemin, 27 pièces papier.

PAROISSE DU TREMBLAY. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de Fougères, avec les dénominations suivantes : le lieu et la maison d'Ardenne possédés par Jean Liger (1540), Ambroise de Goué (1618), Jean de la Cornillère, chevalier, seigneur de la Coquillonnais (1745) ; la seigneurie, le manoir de la Coquillonnais et ses dépendances possédés par écuyers B. Ferret et I. Michau, conseillers-secrétaires du Roi en la chancellerie de Bretagne (1684) ; la terre et métairie de la Hailandière appartenante aux héritières de Fr. Bonamy (1744), à Pierre Guynemer (1776) ; la terre et seigneurie du Pontavice possédée par Jean du Pontavice, écuyer, qui avoue aussi la Coquillonnaie (1455) ; Rolland, fils de François du Pontavice (1540) ; Ch. du P. (1560), contre lequel on fit une enquête sur les droits de prééminence et de coutume de cette terre ; Charles de la Paluelle, chevalier, héritier de Marguerite du Pontavice, sa tante (1654) ; Pierre Labbé, écuyer (1685) ; Pierre Legras, seigneur de Charot, écuyer (1755) ; la terre et métairie noble de la Roussais ou Rousaie possédée par G. de Payel (1715), les héritiers de Fr. Le Harivel (1756) ; le manoir, la terre et seigneurie de la Rouërie possédés par Vincent Tuffin et Georgine du Meys (1540), les enfants d'Anne-Joseph Tuffin, chevalier, vicomte de la Rouërie et des Portes (1755) ; le manoir et le domaine des Touches possédé par Jean Chesnel, seigneur de Maillechat et des Touches (1479), François Legouz et Ant. de Coaismes, seigneur et dame de Galerne, héritiers de G. de Coaismes (1541) ; autres déclarations concernant des terres et fiefs appartenants aux enfants de Fr. Deu (1671), Fr. Lebon (1681), René du Boislebon, propriétaire du fief de la Rouaudais (1752) ; *etc.* Sentences de publication et de réception.

1455-1776

B 1388. - Liasse, 11 pièces parchemin, 21 pièces papier.

PAROISSES DE VANDEL ET DE VIEUXVIEL. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de Fougères, avec les dénominations suivantes : des pièces de terre au pâtis des Aulnais et aux alentours, près du Couesnon, en la paroisse de Vandel, appartenantes à V. Lemercier, sieur du Temple (1681), et à M. H. de Pelé (1756) ; le lieu, manoir et métairie du Châtellier, possédés par Raoul fils de Fr. du Châtellier et de Renée de Québriac, propriétaires aussi de la Motte, de la Touche, même paroisse, du manoir et de la métairie du Petit Pré, en Marcillé, des fiefs de Chantelou et Taillepied, en Bazoges et en Ros-sur-Couesnon (1552) ; et par René Ménard, chevalier, marquis de Toucheprès (1740) ; Launay-Pinier, possédé par Amaury Pinier, seigneur de Launay (1540), Briand de Préauvé et Anne Le Gouz, sieur et dame de la Giraudais, et consorts, héritiers d'Eust. Le Gouz, écuyer, sieur de Laubrays (1661), Fr. du Bois-Riou, chevalier (1683), René Le Vayer (1712), les héritiers de Jeanne du Bois-Riou (1756) ; aveu des étagers du fief de la Barre-Villemeu (1691).

1540-1756

B 1389. - Liasse, 17 pièces parchemin, 24 pièces papier.

PAROISSE DE VIEUXVY. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du baron de Fougères, du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de Fougères, avec les dénominations suivantes : le lieu et domaine de Brays possédé par Michel du Rocher, prêtre, lequel a déclaré aussi des fiefs et le lieu de la Méterie, en Saint-Hilaire-des-L. (1430) ; René Porcon, écuyer, lequel a déclaré les lieux nobles de la Harcherie, de la Ruette, de la Corbellière, des Martinais et la métairie du Bourg de Saint-Georges (1682), Fr. Le Bel du Moulinet (1743) ; les maisons et les terres du lieu de la Bretais possédées par les enfants mineurs d'Eusèbe Chauvin de Monbulain (1754) ; la métairie noble de la Ménardaie possédée par Marie Foucher (1661), Jean Breillet des Clouyères, son héritier (1702) ; le lieu noble du Mezet possédé par Jeanne Savouré et consorts (1684) ; les maisons et domaines de la terre et seigneurie d'Orenge possédés par Jean d'Orenge, chevalier, seigneur d'Orenge, lequel déclare encore divers fiefs (1401), Bertrand de Châteaubriant, seigneur de Beaufort et du Plessis-Bertrand, et Marie d'Orenge, son épouse (1469), Fr. de Châteaubriant (1542), Georges de la Charronnière, chevalier (1607), Jacq. Le Bégassoux, veuve de Fr. Lefèbvre de Laubrière (1674) ; les terres et seigneuries de la Sénéchaussière, de la Méterie, de la Roche-aux-Mesles et de la Guespinière possédées par Guillaume Le Sénéchal, chevalier (1418), et Jean Le Sénéchal, écuyer (1466) ; autres déclarations concernant la tenue C. Pichart (1417), le clos du Fail (1430), et les terres de la Harcherie.

1401-1752

B 1390. - Liasse, 30 pièces parchemin, 36 pièces papier.

PAROISSE DE VILLAMÉE. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du baron de Fougères, du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de Fougères, avec les dénominations suivantes : le lieu et domaine de la Frangeolière possédé par Raoullet Jarret (1415) ; la terre et seigneurie de la Chevallaie possédée par Jean de Romillé, écuyer (1462), Nic. Pigeon et consorts (1653), et divers tenanciers ; les lieux nobles du Haut et Bas-Coudray possédés par Jean Bertault, écuyer (1683), Ch. Bertault (1699), Fr. Gaucher (1703), Jeanne Larcher, épouse de G. de Verdun, écuyer (1730), les enfants de Fr. Le Cordier (1774) ; le lieu de Malice possédé par Fr. de Bregel, sieur de Chapifeu (1684), Jos. Frain (1753) ; le lieu noble et les fiefs de Mesguérin possédés par Pierre et Colas Pichard et consorts (1412), Jos. Malherbe, héritier de Thérèse de Bregel, sa mère (1702), les enfants d'Eusèbe Malherbe (1728), les héritiers de Jos. Le

Provost (1734) ; autres déclarations pour des tenues et héritages situés aux fiefs de la Chevallaie, de la Pichardais, de la Melleraie, de Montbrouaut, de la Souaytaie, et aux environs.

1400-1774

B 1391. - Liasse, 49 pièces parchemin, 13 pièces papier.

PAROISSES DIVERSES. – Titres collectifs. Aveu général des droits, prérogatives, rentes et domaines appartenants à la baronnie de Fougères produit devant le sénéchal de Rennes par le procureur de la cour de Fougères, et constatant qu'il existait des juridictions à Fougères, à Bazouge, à Antrain et à Janzé sous le nom de Fougères (1530) ; déclarations et dénombrements produits par Michel du Bois-Roul (1412), André du Cellier (1413), J. du Bois-Lohon, propriétaire du fief des Abbayettes (1540), Jean de la Chapelle (1412), Guillaume et R. de la Chapelle (1430), G. du Châtellier (1475), P. du Châtellier (1540), Jean du Châtellier, propriétaire des domaines de Flegé, de Launay, de la Folletière, de Villecourte (1559) ; par René Foucault, sieur de la Baujardière (1741), la veuve de B. du Feu, sieur de la Bellangerie, en Becherel, et de Placé, en Saint-Hilaire (1743), P. Galerne, propriétaire de terres dans les paroisses du Tremblay, de Saint-Brice et de la Celle-en-Coglès (1399) ; Bertrand Goyon, chevalier, seigneur de Launay, des Salles et de la Charairie (1452), Antoine du Gué, seigneur du Gué, de Langle et de la Forest (1468) ; Olivier du Groësquer, chevalier, propriétaire dans les paroisses de Romagné, de la Chapelle-Saint-Aubert et circonvoisines (1705) ; par les héritiers de Cl. Gardin de Classé (1756), René du Han, sieur de la Méterie et de Launay (1552), Fouque Labbé, seigneur de la Chatière et de divers fiefs (1414) ; par Gilles Le Sénéchal, seigneur du Rocher, en Saint-Brice ; du Plessis, en Saint-Médard-le-Blanc, et autres lieux (1484) ; Jean Le Porc, seigneur de la Godelinaie et de nombreux fiefs (1453) ; Jean Legris, écuyer, seigneur de Chauvigné (1455) ; Guyon de Langan (1540) et René de Langan, écuyer (1560), seigneurs de Bois-Février, de la Guyberdière, des Portes, du Chesnay, du Hallay-Robert ; Pierre Montart (1431), Ruot de la Meignanne (1434), la veuve de G. Pichot et Jean Gaulay, propriétaires des lieux et domaines de Boulliers, du Boisguy, de la Hussonnaie, de Mébunel, de Mébernard, de Cogie (1454-1463) ; par G. de Placé et Jean Husson (1466), J. Pirotaie (1464), P. Poupart (1432) ; par Louis de Sévigné (1419), Guillemette de Saint-Etienne, dame de Saint-Etienne, de Bas-Racinoux, de Chassebouvaie et de la sergentise féodée de Romagné (1435), Perrine de Saint-Méen, dame de la Ville-Oger (1557), le marquis Tuffin de la Rouërie, seigneur du Tallay, en Saint-Sauveur-des-Landes, et de divers fiefs dans les environs (1774). — Plus 6 aveux de fiefs et tenues dont la situation n'est pas indiquée.

1399-1774

B 1392. – Cahiers, 80 feuillets papier.

DOMAINE DE FOUGÈRES. — Baux à cens et à rente des emplacements de maisons et de toutes les terres vacantes par abandon, saisie ou autrement, concédés par deux maîtres des Comptes, Y. Maido et Math. Baud, en présence du Marc de la Villegontier, receveur ordinaire, et de plusieurs bourgeois de la ville (1513). — Enquête ouverte sur les rentes caduques constatées par le même receveur depuis le compte de 1457, et qui ont donné lieu à de nouveaux arrentements en 1516. Plus une copie du même rôle de 1538.

1513-1516

B 1393. - Registre grand in-folio ; 82 feuillets parchemin.

RÔLE RENTIER COMPRENANT LA DÉCLARATION DE TOUS LES VASSAUX DE LA BARONNIE DE FOUGÈRES dispersés tant dans la ville de Rennes, que dans les rues de la ville de Fougères, du Bourgneuf, du bourg Roger, du bourg du Gast, du bourg Saint-Nicolas, du bourg de l'Échange, du

bourg de Rillé, du bourg vieux de Saint-Sulpice. A la fin sont les baillées des emplacement vacants et des terres non exploitées.

1516

B 1394. - Registre grand in-folio ; 58 feuillets parchemin.

RÔLE RENTIER contenant la déclaration des tenanciers débiteurs de rentes en argent et en nature payables à la main du receveur sans moyen de sergent, et des héritages sujets aux rentes situés tant en ville qu'à la campagne.

1519

B 1395. - Registre petit in-folio ; 206 feuillets parchemin.

RÔLE RENTIER DU DOMAINE DE FOUGÈRES, concernant spécialement les héritages situés dans les divers quartiers de la ville. — Commission du Roi à Ant. Dessefort et Fr. Bertho, auditeurs des Comptes, pour vaquer à la réformation dudit rentier. Déclarations et reconnaissances de chaque habitant fournissant la consistance des maisons et des terrains occupés, avec la redevance dont ils étaient grevés.

1540-1541

B 1396. – Cahier, 204 feuillets papier.

Plumitif de la réformation du **RÔLE RENTIER DU DOMAINE DE FOUGÈRES** contenant les renseignements recueillis par les commissaires ci-dessus désignés dans l'étendue de la ville.

1541

B 1397. - Registre petit in-folio ; 83 feuillets parchemin.

RÉFORMATION DU RÔLE RENTIER DE LA BARONNIE ET SÉNÉCHAUSSÉE DE FOUGÈRES. — Commission de la Chambre des Comptes à J. Dalesso et à Ant. Dessefort, maître et auditeur des Comptes, pour procéder à la réformation du Domaine. Remontrances du procureur du Roi au siège de Fougères accusant de négligence les sergents féodaux. Procès-verbal de la comparution des vassaux nobles relatant les assignations, les observations, les productions, les aveux et les injonctions faites aux délinquants et leurs réponses.

1545

B 1398. – Cahier, 39 feuillets parchemin.

RÉFORMATION DU RÔLE RENTIER DE ROMAGNÉ AU RESSORT DE FOUGÈRES. — Commission de la Chambre des Comptes à un maître des Comptes et à un auditeur pour juger l'opposition de Claude de Maure, seigneur de Landal et de Saint-Etienne, et pour entendre les déclarations et reconnaissances des vassaux et étagers vivant dans le ressort de la sergentise féodée de Chasseboeuf chargée de la recette des terres de Romagné ; procurations des défaillants.

1547-1548

B 1399. - Cahier, 30 feuillets parchemin.

DOMAINE DE FOUGÈRES. — Rôle des baillées de terres vaines et vagues arrentées à divers tenanciers dans les paroisses de Saint-Hilaire, de Saint-Sauveur, de Bazouges, de Rimou, de Saint-Remy, de Saint-Mars-le-Blanc, du Tremblay et de Vieuxvy. Commission du roi Henri II à François de Kermenguy, président à la Chambre des Comptes.

1552

B 1400. – Cahiers, 224 feuillets papier.

DOMAINE DE FOUGÈRES. — Livre de transcriptions contenant la description, l'arpentage et l'estimation des terres de Tiercent, de la Bretonnière, de la Pouardière, de Champléon, de Poillé, de la Sénéchaussière, de Vendel, de Montframery, de Champsavin, de Boisguy, du Plessis de Channé et de la Godelinaie. Autre recueil contenant les lettres patentes du roi François II ordonnant la mutation du droit de bail, exercé par exception dans le ressort de Fougères, en droit de rachat conformément aux constitutions bretonnes (1559), le procès-verbal d'enquête rédigé par N. de Troyes, trésorier de France, général des Finances en Bretagne, et B. d'Argentré, sénéchal de Rennes, près des grands vassaux de la sénéchaussée de Fougères, relatant leur mauvaise volonté, les lettres échangées avec les États et la Chambre des Comptes ; les lettres patentes de commission adressées par le roi Charles IX audit N. de Troyes et à M. du Cambout, grand maître des Eaux et Forêts, pour procéder à l'exécution de l'édit de 1559 ; rôle estimatif des terres, fiefs et seigneuries du ressort de Fougères montant à 41.252 livres, et projet de lettres patentes présenté par le conseiller N. de Troyes proposant au Roi de prélever le tiers de cette somme sur les dites seigneuries.

1533-1562

B 1401. - Registre grand in-folio ; 93 feuillets papier.

DOMAINE DE FOUGÈRES. — Procès-verbal d'arpentage et de mesurage des maisons et héritages situés dans l'étendue des villes de Fougères, d'Antrain, de Bazouges et de leurs faubourgs, rédigé en présence de G. de Saint-Pern, maître des Comptes, et de Séb. Frain de la Villegontier, sénéchal de Fougères.

1676

B 1402. - Registre grand in-folio ; 442 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE FOUGÈRES contenant les déclarations et dénombrements des vassaux nobles et roturiers fournis devant les commissaires de la réformation des Domaines pour les paroisses de Saint-Léonard de Fougères, de Beaucé, de Laignelet, de la Chapelle-Janson et du Loroux. Les biens de main morte se composent du prieuré de Saint-Pierre d'Igné (fol. 7), de divers fiefs dépendants de l'abbaye de Savigny (fol. 15), du prieuré de Laignelet (fol. 189), du presbytère de Fleurigné (fol. 257), et du prieuré de la Chapelle-Janson (fol. 315) ; d'un bailliage appartenant à l'abbaye de Saint-Georges de Rennes, paroisse de la dite Chapelle (fol. 323) ; *etc.*

1676-1684

B 1403. - Registre grand in-folio ; 527 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE FOUGÈRES contenant les déclarations d'héritages fournies devant les commissaires de la réformation des Domaines par Guy de Lopriac, prieur de N.-D. de la Dauphinaie (fol. 35) ; par Renée Nouail, pour la métairie de la Frommière (fol. 57) ; par Renaud de Porcon, pour le lieu noble de la Martinais (fol. 69) ; J. Tranchant, sieur des Tullais (fol. 177) ; Sébastien Geffelot, seigneur des Alleux et de Marigné (fol. 195) ; le marquis François de Romilley (fol. 212) ; les étagers du fief de la Ricoulière, en Saint-Hilaire, lesquels ont signé en grand nombre (fol. 340) ; et autres propriétaires des paroisses de Romagné, de Saint-Georges de R., de Saint-Hilaire et de Saint-Germain.

1676-1684

B 1404. - Registre grand in-folio, 459 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE FOUGÈRES contenant les déclarations d'héritages et de fiefs fournies devant les commissaires de la réformation des Domaines par P. Goret, sieur de la Garenne, prêtre (fol. 1) ; par Cl. Guérin, écuyer, sieur de la Pilais, pour la terre de la Rouxelais (fol. 55) ; Olive Le Meignan, épouse de G. Le Lymonnier, écuyer, pour le lieu noble de la Haute et Basse-Bayette (fol. 104) ; par Georges de Gaullay, chevalier, seigneur du Bois-Guy (fol. 144) ; Jean Crosnier et consorts, détenteurs du fief de la Timonnière (fol. 212) ; Michel de Quenouatz, écuyer, sieur de la Haute-Rouelle (fol. 212) ; Michel Porée, sieur du Parc, pour la châtellenie de Chaudeboeuf (fol. 410), et autres propriétaires des paroisses de Lécousse, de Parigné, de Landéan, de Saint-Mards-le-Blanc et de Saint-Sauveur.

1676-1680

B 1405. - Registre grand in-folio ; 467 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE FOUGÈRES contenant les déclarations d'héritages fournies devant les commissaires de la réformation des Domaines par le vicomte François de la Blinaie, chevalier (fol. 31) ; par les prévôts de l'hôpital Saint-Yves de Rennes, pour le lieu noble du Breil-Samin à eux légué par Eustache du Han, en 1632 (fol. 65) ; les étagers du fief de Melleray qui ont signé en grand nombre (fol. 125) ; les paroissiens de Saint-Ouen-des-Alleux, pour leur église et leur cimetière (fol. 189) ; Fr. Le Beschu, sieur de Champsavin (fol. 377), et autres propriétaires des paroisses de Ferré, de Saint-Remy, de Saint-Christophe, de Saint-Ouen, de Louvigné et de Bazouge-du-Désert.

1676-1684

B 1406. - Registre grand in-folio ; 622 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE FOUGÈRES contenant les déclarations d'héritages fournies devant les commissaires de la réformation des Domaines par Jean de la Vieuville, chevalier, seigneur de la Vieuville (fol. 67) ; les possesseurs d'héritages compris dans le gage féodé de la Rochelle, en la paroisse de la Celle-en-Coglès, lesquels sont tenus solidairement à faire la cueillette de 175 boisseaux d'avoine (fol. 105) ; par le comte H. de Poilley, marquis de Saint-Hilaire (fol. 137) ; les enfants de Julien de la Villette, écuyer, et de Gabrielle des Portes (fol. 171) ; Fr. de Farcy, propriétaire de la châtellenie du Rocher-Sénéchal (fol. 177) ; par Anne Guérin, chevalier, seigneur de la baronnie de Saint-Brice (fol. 222) ; par le recteur et le marguillier de la paroisse de la Celle-en-Coglès, pour le presbytère, l'église et le cimetière (fol. 298 et fol. 302) ; et autres propriétaires des paroisses de Saint-Brice, du Châtellier, de Poilley, de la Chapelle-Saint-Aubert, de la Celle, de Saint-Étienne et de Saint-Jean-en-Coglès.

1676-1683

B 1407. - Registre grand in-folio ; 522 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE DE FOUGÈRES contenant les déclarations fournies devant les commissaires de la réformation des Domaines par les possesseurs des fiefs de la Motte, de Launay et de Lande-Morin, en Saint-Marc-sur-Couesnon (fol. 5-38) ; J.-B. du Feu, écuyer, seigneur de Saint-Marc (fol. 81) ; le recteur de la paroisse de Baillé, pour son presbytère (fol. 131) ; P. Gaucher, écuyer, sieur des Coudrais (fol. 227) ; Jean Hay, chevalier, et Françoise du Hallay pour la terre et seigneurie de Bouteville, en Montour (fol. 280) ; Chr. Anger, prêtre, juge à Bazouge, pour le lieu et manoir noble de la Haie-Gention, paroisse de Bazouge (fol. 435) ; et autres.

1676-1683

B 1408. - Registre grand in-folio ; 486 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE FOUGÈRES contenant les déclarations fournies devant les commissaires de la réformation des Domaines par les détenteurs des fiefs de la Sénéchaussière, des Mezets, de Brais, des Bertays, en Vieuxvy ; par les sujets roturiers du fief de la Rivière, en Pleine-Fougères (fol. 37) ; par les tenanciers de la Lande de Bras en Rimou (fol. 109) ; par Ch. de Sévigné, chevalier, pour le château et le comté de Montmoron (fol. 173) ; Anne Le Prestre de la Roche, pour le lieu noble du Plessis-Brunat (fol. 271) ; le recteur et les paroissiens de Noyal, pour le presbytère, l'église et le cimetière (fol. 315) ; Olivier de Fourcy, prieur commendataire du prieuré de Sougeal (fol. 337) ; par divers détenteurs des fiefs de la Raimbaudais et des Haies, en la paroisse de la Fontenelle (fol. 401-432) ; *etc*.

1676-1684

B 1409. - Registre grand in-folio ; 357 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE FOUGÈRES contenant les déclarations fournies par devant les commissaires de la réformation des Domaines par les propriétaires d'héritages dont les noms suivent : dom Guillaume Cherruel, abbé de la Vieuville, propriétaire du fief des Gasts, en la paroisse de Roz-sur-Couesnon (fol. 1) ; Ch. de Mars-Bodin, écuyer, sieur de la Rolaye, pour le lieu et manoir de la Motte-Chantegrue (fol. 9) ; les tenanciers du grand fief de Marcillé-Raoul ; Fr. Chesnard, écuyer, pour le lieu noble d'Ardenne, paroisse du Tremblay (fol. 276) ; le recteur de Saint-Ouen de la Rouërie pour son presbytère (fol. 337) ; et autres.

1676-1683

B 1410. - Registre grand in-folio ; 320 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE DE FOUGÈRES, contenant les déclarations fournies devant les commissaires de la réformation des Domaines par les propriétaires des fiefs de Monsulays, de Regrettais, du Homme, de la Pitoisière, en la paroisse d'Antrain ; par Fr. Douart, écuyer, seigneur de la terre de la Choltais, affranchie et annoblie depuis 1577 (fol. 25) ; Gabriel Artur, écuyer, sieur du Ronceray, propriétaire du lieu noble de la Barbaie (fol. 136) ; Guillaume Mellet, prêtre, recteur de Guémené en l'évêché de Nantes, pour la terre du Verger, en Chantepie (fol. 212) ; Ant. de Couasnon, écuyer, seigneur de la Lanceulle, paroisse de Janzé (fol. 222) ; les enfants du comte Louis de Cossé, baron de Château-Giron, et d'Élisabeth Le Charon, pour le château et la seigneurie d'Amanlix (fol. 286) ; et autres.

1676-1683

B 1411. - Registre grand in-folio ; 439 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE FOUGÈRES contenant les déclarations fournies devant les commissaires de la réformation des Domaines par les habitants de la ville de Fougères, de la paroisse de Saint-Léonard et des faubourgs dont les immeubles étaient situés dans les rues du Bourgneuf, du Boile, de la Pinterie, rue Perdue, rue Aumaillerie ; déclaration du bien des pauvres de la maison-Dieu de Saint-Nicolas comprenant le domaine de la Madeleine, le fief de l'Aumône (fol. 354) ; des terres, maisons, cours et jardins compris dans l'enclos du couvent des Ursulines (fol. 370) ; et autres.

1676-1684

B 1412. - Registre grand in-folio ; 478 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE FOUGÈRES contenant les déclarations fournies devant les commissaires de la réformation des Domaines par les propriétaires d'héritages situés dans la ville de

Fougères et dans les faubourgs, rues de la Porte-Roger, du Bourg-Viel, de Barbecane, dans les vaux de la Trinité, dans les vaux de Rillé, au bourg Roger ; déclarations du prieur de Notre-Dame du château de Fougères (fol. 149) ; des religieuses Urbanistes (fol. 439) ; et autres.

1676-1684

B 1413. - Registre grand in-folio ; 644 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE FOUGÈRES contenant les déclarations fournies devant les commissaires de la réformation des Domaines par les propriétaires des héritages situés au faubourg du Gast, au faubourg Saint-Sulpice, autour du château de Fougères, au bourg de l'Echange ; dans la ville d'Entrain, rues de Pontbillon, de la Filanderie, Grande-Rue, rue de Roche-Corbon, rue Moussel, rue de la Poterie ; autres déclarations produites par Pierre d'Espinose, abbé de Saint-Pierre de Rillé, pour les terres et les fiefs composant le temporel de son abbaye (fol. 217-274) ; par Pierre de Beauvau, prêtre, pour le temporel du prieuré de la Trinité de Fougères (fol. 315) ; et autres.

1676-1680

B 1414. - Registre grand in-folio ; 384 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE FOUGÈRES comprenant les déclarations fournies devant les commissaires de la réformation des Domaines par les propriétaires de divers fiefs et héritages situés dans les paroisses de Bazouge-la-Pérouse, de Lécousse, d'Antrain, de Meillac, de Poilley, de Romagné, de Romazy, de Saint-Hilaire-des-Landes, de Saint-Mars-le-Blanc, de Saint-Ouen, de Fougères et autres. — Déclarations et dénombrements de toutes les terres composant les domaines et seigneuries de Tiercent et de Bonne-Fontaine.

1676-1702

B 1415. - Registre grand in-folio ; 734 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du **DOMAINE DE FOUGÈRES** et le visa de tous les titres produits par les déclarants dont les noms suivent : les religieux de Savigny sont déboutés de la jouissance d'exemption de fouages qu'ils invoquaient en faveur de leurs vassaux (fol. 14) ; dans l'aveu de la châtellenie de la Fontaine en Laignelet, la prétention de percevoir les lods et ventes sur les terres nobles est rayée (fol. 168) ; les droits de prééminence d'église employés dans la déclaration du seigneur de Montframery sont rayés (fol. 207) ; le marquis de Romilley est condamné à payer la somme de 10,833 livres pour arrérages de rentes (fol. 388) ; requête de l'abbesse de Saint-Georges de Rennes longuement motivée, revendiquant la possession des mouvances nobles et liges de la Chapelle-Janson, suivie d'une sentence de maintenue (fol. 221) ; *etc.*

1673-1683

B 1416. - Registre grand in-folio ; 841 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES contenant les ordonnances de correction et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du **DOMAINE DE FOUGÈRES** et le visa de tous les titres produits par les déclarants dont les noms suivent : Georges Verron et consorts, pour le lieu de la Hamelinaie (fol. 41) ; Georges du Petit-Pré, sieur des Courtus, pour deux cantons dans les landes de Saint-Remy-du-Plein (fol. 73) ; Jacques du Feu, écuyer, et consorts, propriétaires au village de la Humelais (fol. 123) ; les sujets du fief de Moulonnier, lesquels ont été chargés de la redevance de 12 boisseaux d'avoine menue et de 4 deniers de suite par boisseau (fol. 221) ; René Jousse, lequel s'est reconnu débiteur, pour le lieu de Chaumeul, d'une rente de 3 boisseaux d'avoine payable aux plaids de carême entre les mains du

sergent de la Rochelle qui la reporte au sergent de la Villegontier (fol. 295) ; Gilles de Ruellan, sieur de la Ballue, est débouté du droit de pêche dans la rivière de Couasnon, du droit de quintaine à la Fontaine et des droits qu'il prétend sur les moulins du Roi (fol. 710) ; *etc.*

1677-1685

B 1417. - Registre grand in-folio ; 559 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du **DOMAINE DE FOUGÈRES** et le visa de tous les titres produits par les déclarants dont les noms suivent : Pierre Lochet et consorts, propriétaires d'héritages au fief de la Harcherie, en Vieuxvy, lesquels ont répondu à l'assignation par une longue enquête (fol. 5) ; Georges Labbaye, sieur de la Mezière, possesseur de divers cantons dans la lande du Châtelet (fol. 65) ; Thérèse Le Prestre, veuve B. de Bréhant, laquelle a été condamnée à faire enregistrer les lettres d'érection de la châtellenie de Bréhand (fol. 131) ; les sujets et tenanciers du fief de Marcillé-Raoul lesquels étaient obligés de garder, un jour et une nuit, les prisonniers qui leur étaient amenés et de les mener ensuite aux prisons de Bazouges (fol. 253) ; Gilles Bertin et consorts, pour le fief de Nugles (fol. 371) ; Renée de Bourgneuf, comtesse de Villeneuve, propriétaire des moulins de Cesson près Rennes, par suite d'un afféagement fait à Julien de Bourgneuf (fol. 494) ; et autres.

1679-1685

B 1418. - Registre grand in-folio ; 558 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du **DOMAINE DE FOUGÈRES**, et le visa de tous les titres produits par les habitants de la ville de Fougères nommés Jean Maunoir, René Le Bossé, Et. Jacquetel, Marie Dajon, dame de la Bruslaie, V. Challon, Fr. Vallet, René Onfroy, Charlotte Bazin, Urbain de la Jaille, écuyer, sieur de la Haie, et autres.

1676-1680

B 1419. - Registre grand in-folio ; 357 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du **DOMAINE DE FOUGÈRES** et le visa de tous les titres produits par les habitants de Fougères et de la ville d'Antrain nommés Henri Massé, Jacquine Tabourdel, René Le Bigot, prêtre, doyen des chapelains de Saint-Sulpice, Michel Maunoir, Germain Chobé, Gilles Jubault, Fr. Cogranne, le prieur de la Trinité de Fougères lequel a été maintenu en possession de la mouvance des maisons du faubourg du Gast (fol. 148) ; et autres.

1677-1680

B 1420. - Registre grand in-folio ; 328 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du **DOMAINE DE FOUGÈRES**, et le visa des titres produits par les détenteurs des fiefs de la Guermondais, du gage de Fleurigné, de Moncor, de la Villecollière, du Boisrobert, des Heaulles, de Bourienne, de la Painderais, de la Vallée, de la Boulouze, *etc.*

1679-1685

B 1421. - Registre grand in-folio ; 184 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES contenant les arrêts de décharge, de condamnation et de réception rendus par L. de la Bourdonnaie et R. de la Guibourgère, conseillers au Parlement de Rennes, députés pour la

réformation et conservation des domaines du Roi, à la requête de Ch. Bougis, traitant, chargé par le Roi de la confection du papier terrier, par arrêt du Conseil de novembre 1685, poursuivant l'abbé de Rillé, Louis Brillet, V. du Rocher, le prieur de Saint-Ouen, Cath. Couriolle, dame du Parc, Jean Bonnier, chevalier, seigneur de la Coquerie, lequel fut débouté des droits de haute justice, de châtellenie et de prééminence employés dans sa déclaration de la terre de Lignères (1692) ; *etc.*

1685-1702

B 1422. - Liasse, 278 pièces papier.

OBÉISSANCES FÉODALES DE LA COUR ROYALE DE FOUGÈRES. — Contrats de vente et d'échange concernant la terre et la seigneurie du Plessis-Marsillé acquise par J. de Rosnyvinen, chevalier (1690) ; la terre et métairie de la Saulnerie, en Beaucé, acquise par Gillette Bret, dame de la Poissonnaie (1704) ; la terre de la Salle, en Beaucé, acquise par les dames Urbanistes de Fougères (1708) ; le lieu noble appelé la Chapelle-de-Saint-Etienne, en Romagné, acquis par les religieuses hospitalières de Fougères (1715) ; la métairie de la Pouardière acquise par le prieur de l'abbaye de Rillé (1815) ; les maisons, terres et héritages de la Hunaudais, paroisse du Chatellier, cédés par Julien Candon à Francoise Dubois, femme Goret de la Mezangère, en échange de terres sises dans les paroisses de Saint-Germain et de la Chapelle-Saint-Aubert (1752) ; la terre et seigneurie de la Vieuville acquise par A. Patard de la Melinière (1755) ; et autres.

1689-1756

B 1423. - Liasse, 99 pièces parchemin, 109 pièces papier.

OBÉISSANCES FÉODALES DE LA COUR DE FOUGÈRES produites devant les receveurs du Domaine à Antrain, à Bazouges et à Fougères. — Contrats de vente et d'échange concernant la métairie de la Hérissais, en Meslé, acquise par Julien Gouin, sieur du Demaine (1772) ; une rente de 90 livres sur le moulin et l'étang de Marcillé-Raoul acquise par Al. Poussin, sieur de Bourgneuf (1773) ; le lieu et métairie du Haut-Bourg, en la paroisse du Loroux, acquis par Fr. Renault, marchand au bourg d'Ernée (1774) ; une maison sise à Fougères acquise par Ch. Benoist, écuyer, seigneur de la Planche (1764) ; *etc.*

1772-1774

B 1424. - Liasse, 29 pièces parchemin, 147 pièces papier.

OBÉISSANCES FÉODALES DE LA COUR DE FOUGÈRES, produites devant les receveurs du Domaine à Antrain, à Bazouges et à Fougères. — Contrats de vente et d'échange concernant la terre et métairie du Moûtier, au bourg de Marcillé, acquise par J.-B. Bocher de la Gravelle ; la métairie de la Bilheudais acquise par Louis Le Provost, et la métairie de Clemensais, aussi en Louvigné, acquise par J.-B. Chauvin de la Nollière, chirurgien (1775) ; la métairie du Rocher-Colas, en Saint-Ouen, acquise par le vicomte Ch. de la Belinaie (1776) ; la terre et seigneurie de la Bretonnière, en Saint-Jean-de-Coglès, acquise avec toutes ses dépendances par Jean Lamy, écuyer, major d'infanterie (1777) ; *etc.*

1775-1777

B 1425. - Registre petit in-folio ; 162 feuillets papier.

INVENTAIRES DES AVEUX RENVOYÉS PAR LA COUR DE LA SÉNÉCHAUSSÉE DE FOUGÈRES et déposés dans les archives de la Chambre des Comptes après vérification des correcteurs, et récolements faits en 1601, en 1643, en 1647, avec quelques additions faites jusqu'en 1763.

1599-1763

Sénéchaussée de Gourin

B 1426. - Liasse, 22 pièces parchemin, 28 pièces papier.

PAROISSE DU FAOUET. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de convenants, de maisons, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi dans le ressort de Gourin, avec les dénominations suivantes : le lieu et manoir de Botnès possédé par Vincent Le Garrec, écuyer (1540), Madeleine, fille de Pierre Olymant (1619) ; la terre et seigneurie de Coëtquenven possédée par Henri de Coëtqueveran (1477), la veuve Gargian (1696), Fr. Jegou, chevalier, seigneur de Paule (1703), Séb. du Leslay, tuteur de ses enfants (1732), les mêmes (1750) ; le manoir et la terre du Diarnelez possédés par Jean, fils de Yvon Le Rouxeau, écuyer (1602), les enfants mineurs de Michel Le Rousseau de Lanveau, chevalier (1688) ; les enfants de J.-B. Blanchard de Banneville, écuyer (1717), les enfants mineurs du marquis René de Maupeou, chevalier, seigneur de Sablonnière (1747) ; le lieu et manoir de Kerdudou possédé par Ch. Lebeuf et Catherine de Lescoet, son épouse, veuve de S. de Kerourchim (1540), Yvon de Kercourchim (1547), J. Leboeuf (1556) ; la terre de Kerilliouch possédée par les enfants mineurs de Jean Kerilliouch (1551) ; les terres et héritages composant les domaines de Kermaenec et de Tremedern possédés par Pierre Esmes, héritier de Louise de Kermaen (1443), Guyon de Talhoët, garde de Jean de Talhoët, son fils aîné, héritier de Isabeau Esmes, sa mère (1519), Jean de T. (1541) ; Louis de Talhoet, seigneur de Kerserfan, propriétaires de terres et de rentes en la ville de Faouet et aux alentours (1555) ; autres déclarations produites par Jean du Bouëtiez (1540), Th. Guérin, la veuve Le Désert ; par Gilles Barisi et ses frères et soeurs pour la métairie noble de Lindorun (1709) ; *etc.*

1443-1777

B 1427. - Liasse, 76 feuillets, 30 pièces parchemin et 42 pièces papier.

PAROISSE DE GOURIN, TRÈVE DE ROUDOUALLEC. — Aveux et dénombrements de terres, de convenants, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus roturièrement et noblement du Roi, dans le ressort de Gourin, avec les dénominations suivantes : le manoir de Guernhezant possédé par Jean, fils de G. Kergoet (1442), Jean, fils de Jean de Kergoet (1453) ; la terre et seigneurie de Kerboullaouen ou Kerbourlouen possédée par Alain Rosmadec, seigneur de Pontecroix (1540), Jean de Kergus, chevalier, seigneur de Kerstang, fils de Guillaume, lequel a compris dans son aveu la terre du Bois-Launay ou de Coatenvern et celle de Kerstang (1758) ; le lieu noble et manoir de Kerembris possédé par Maure Le Trancher (1540), Jean de Kervenozael, écuyer, sieur du Cozquer (1670), Louis de Kervenozael (1759) et ses enfants (1773) ; les lieu, manoir et maison noble de Kerguichet, possédés par Michel, fils d'Yvon de Kerblezec (1540), par les enfants mineurs de Christ. de Kerbleizec, écuyer (1623), René de Musnillac (1696), sa veuve Jeanne de Tregoazec (1726), Jacques-Hervé de M. (1754) ; le lieu noble de Kergus possédé par Menou Porzboden, tuteur de son fils, héritier de Jeanne de Keranmanach (1443) ; Jean de Porzbozven (1541) ; le manoir et la terre de Kerbiguet possédés par Maure Guégant, écuyer (1542), par Jean Euzenou de Kersalaün, chevalier (1754), Jean-François, fils du précédent (1774), aussi propriétaires de Kergus ; le lieu et les terres du Brunault possédés par Jean de la Haie du Pellem (1730), la veuve d'Olivier Corret, sieur de Kerbeauffret (1751) ; la terre et seigneurie de Mengueffnet possédée par Guillaume, fils de Jean Kergoet, écuyer (1500) ; Marie de K. épouse de Jean de Quelen, héritière de son frère aîné Jean (1541) ; Catherine de K. (1548) ; Jeanne du Quellennec, dame de Kergoet, héritière de son frère aîné (1603), Toussaint de Perrien, seigneur de Breffeillac, héritier collatéral de Claude de Lesmais, lequel a compris dans son aveu les terres de Kermatret et de la Motte (1630) ; Silvie Lemoine de Trévigny, épouse de Cl. de Serrant, chevalier, seigneur de Kerfilly (1694).

1442-1776

B 1428. - Liasse, 213 feuilets et 9 pièces parchemin, 8 pièces papier.

PAROISSE DE GOURIN. — Trêve du Saint. — Aveux et dénombrements de terres, de convenants, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement et roturièrement du Roi, dans le ressort de Gourin, avec les dénominations suivantes : le manoir, la seigneurie et lieu noble du Leignou possédés par René de Guengat, seigneur de Lyvinot, héritier de Marie de Tromelin, sa mère (1551) ; Jacques, fils dudit René (1587) ; le manoir de Menez-Penpen et ses dépendances possédés par Jean Le Digoëdet (1539), Jeanne de Rosmadec, tutrice de Louis Le Digoëdet, son fils (1554), Louis Le Maout de Kergadiou et ses soeurs (1752) ; le lieu et manoir de Pouliriguin possédé par Jean, fils de Pierre du Bot (1443) ; Pierre, fils de Jean du Bot, écuyer (1500) ; la terre et seigneurie du Saint possédée par Philippe, fils de Guillaume du Liscoet (1702), François de Bahuno, chevalier, comte de Berrien, Claude de Lesquen et consorts, héritiers de la marquise Perrine du Liscouet (1729), lesquels ont fait une déclaration volumineuse de toutes les terres de la dite succession (1730).

1443-1758

B 1429. - Liasse, 23 pièces parchemin, 27 pièces papier.

PAROISSE DE GOURIN. — Aveux et dénombrements de terres, de convenants, de rentes, de maisons, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement et roturièrement en fief direct du Roi, dans le ressort de Gourin, par les propriétaires dont les noms suivent : Louis de Cornouaille, fils d'Alix de Trevalouet (1460), Huchon fils de Guillaume de Baud, héritier de Cath. de Boutteville (1460), Cath. de Lisiard, veuve d'Alain Guégan (1474), H. de Chef-du-Bois, héritier de Marg. de Lisiny, sa mère (1496), Jean de Kerdeffrec (1541), Fr. Hemery, écuyer, sieur de Kernoyen (1541), Auffray de Kergoet, écuyer, seigneur de Tronjoly (1541) ; Gilles Hervé, sieur de Restourhaut (1641), Chr. Le Téoff (1653), Anne du Couëdic, dame de Baregan (1669), les enfants de Cl. de Lesquen, chevalier, seigneur du Plessis-Casso (1742) ; Gabriel de Trevelec, chevalier, seigneur de Couëron, et sa soeur (1749), Fr. Lollivier, chevalier, seigneur de Tronjoly, ses frères et soeurs (1753), tous détenteurs d'héritages situés dans les frairies rurales du Saint et de Roudouallec ; aveu de la maison noble de la Salle ou *Ansquer*, sise dans la ville de Gourin, possédée par Ch. Le Gallic du Rumel, avocat (1759). Baillée des prairies de l'étang de Gourin par les maîtres des Comptes à Bizien Eonnet pour 4 livres 10 sous de rentes, à la condition que l'indemnité de reméré ne dépassera pas 10 livres, si le Duc veut rétablir ses moulins, son étang et sa chaussée (1466) ; *etc.*

1442-1775

B 1430. - Liasse, 48 pièces parchemin, 72 pièces papier.

PAROISSE DE GUISCRIFF ET SA TRÊVE DE LANVENIGEN. — Aveux et dénombrements de terres, de convenants, de tenues, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement et roturièrement du Roi, dans le ressort de Gourin, sous les dénominations suivantes : le manoir et le lieu noble de Trevenec ou Coatrevenec possédé par Toussaint de Boezboëzel, chevalier (1694), Cl. de Villerein, épouse de J. Le Couriault, chevalier du Quillio (1776), lesquels ont déclaré aussi le moulin de la Trinité, en Lanvenegean, les manoirs de Cosmeur, de Botfau, de Langle, de Stangludu ; le manoir et lieu noble de Coëtsal possédé par L. Richer (1671), Gilles du Chesne, écuyer, sieur du Chesnot (1686), Jeanne de Ploeuc, épouse de J.-B. du Botderu, chevalier (1777) ; le manoir et lieu noble de Crechilliou possédé par les enfants mineurs de Jean Lohéac de Trévozec (1652) ; le fils mineur de Louis de Gras, sieur du Timein (1741) ; le lieu et manoir de Gournouez possédé par Marguerite de Mauny, vicomtesse de Pommerit (1474), Jean du Châtellier, vicomte de Pommerit (1494), Silvestre de Quistinic et Madeleine du Châtellier, son épouse (1540) ; Anne de Robien, veuve

de L. de Kernezné, marquis de la Roche, et ses enfants (1700), et les héritiers de X. du Bot, chevalier du Grégo (1773) ; le lieu de Kerysac possédé par G. de Baud, écuyer, seigneur du Baudoury (1540), et Jean, son fils (1550), Marc-Antoine Le Couriault (1773) ; le manoir et lieu noble de Rosengat possédé par Jean du Henquoet, écuyer (1540), Jean de Saint-Pezran, écuyer (1652), Cath. Poullain, veuve Saint-Pezran (1698), Pierre Le Canne (1765) ; le lieu et manoir de Penehéoc possédé par Fr. du Parc et Marguerite du Dresnay, héritiers de René du Dresnay (1639), lesquels ont compris dans leur aveu le lieu et manoir de Treureut ou Treuret ; les manoirs de Rosqueau et de Kerriel possédés par Th. de Saint-Pezran, héritier de Jeanne Hervou, sa mère (1714), les héritiers de Marie-Jeanne de S. P., demoiselle de Kerriel (1758) ; le manoir et domaine de Treezehet possédé par Yvon du Dresnay, héritier de Marguerite Toultenoultre, sa tante (1543) ; autres déclarations de terres et de rentes produites par P. de Villeblanche, chevalier (1453), François du Henquoet, héritier de A. de Saint-Louanec, sa mère (1477), Jean du Rest (1540), B. Guégant et Marguerite de Coëtgoureden, sa mère (1540), J. Kervenozaël et J. de Lisiart, son épouse (1543), Jean Guégant, écuyer, sieur de Kerandraon, propriétaire de tenues aux villages de Bronhoët, de Tresens (1639) ; Silvestre de Charmoy, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Kerazret, de la Couldraie et autres lieux (1657) ; *etc.*

1453-1786

B 1431. - Liasse, 27 pièces parchemin, 99 pièces papier.

PAROISSE DE LANGONNET. — Aveux et dénombrements de terres, de convenants, de rentes, de tenues, de maisons, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement et roturièrement du Roi, dans le ressort de Gourin, sous les dénominations suivantes : le lieu noble du Barach possédé par Yvon de Quelen, seigneur de Vieuxchastel (1447), G. Le Roux de Kerouastoué (1659) ; les lieu, estage et tenue du Cleuziou possédés par Yvon Le Provost, seigneur du Cleuziou (1550) ; le manoir noble de Colobert et ses dépendances possédés en partie par Cath. de Lopriac, héritière de son frère, abbé de la Haute-Touche (1744) ; le lieu et métairie de Disméon possédé par Fr. Lollivier de Tronjolly, chevalier, héritier d'Anne de Kergus, son aïeule (1751) ; les manoirs de Gaouzperec et de Kerglazen possédés par Jean, fils de G. de Toulbodou, lequel avoue le village de Cautperec (1442), par Yves de Kergoet, écuyer, tuteur de son fils (1540) ; Pierre de K. (1549), G. Lestang (1685), les enfants mineurs de Fr. Lestang (1745) ; le manoir de Kerlinou et ses dépendances possédé par J. Legal (1540), V. Legal (1688), Vincent Le Flô (1753) ; le manoir et la seigneurie de Kermaen possédés par Pierre de Lopriac, héritier d'Olivier de Touënel (1477) ; par G. de Locpriac, lequel a déclaré aussi les métairies de Manez-Morvan et de Coëtaudren, et diverses terres en Guiscriff (1541) ; Ch. de Lopriac (1643), Jacques, fils de René de L. (1709) ; le lieu et manoir noble de Runellou possédé par Pierre, fils de Charles de Kerancouechin (1477), Yvon de K. (1541), Bertrand de Kergoet, écuyer (1618), Jean Maupetit et Marie de Kergoet (1663), Jean de Kergus, chevalier, seigneur de Kerstang, agissant pour ses frères et sa soeur (1704), Louise Maupetit (1715) ; autres déclarations concernant diverses tenues possédées par Silvestre de la Feillée, héritier de Ch. de Coëtmenec, seigneur de Los tancoet (1496), Morice fils d'Olivier de Courappe (1541) ; Fr. de Derval, chevalier, seigneur de Kergoz, tuteur des enfants de son mariage avec Jeanne de Toulbodou (1743) ; divers propriétaires du village de Guernongal ; *etc.*

1447-1777

B 1432. - Liasse, 25 pièces et 67 feuilets parchemin, 19 pièces papier.

PAROISSE DE LEUHAN. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement et roturièrement du Roi, dans le ressort de Gourin, avec les dénominations suivantes : le lieu et manoir de Cazreau possédé par J. de Kerroualen, écuyer,

seigneur de Kermorvan (1540), les enfants mineurs de Jean Euzenou, chevalier, seigneur de Kersalaün (1691) ; les manoirs de Goezqueau et de Menez-Avena avec leurs dépendances possédés par Jean, fils de Morice de Coëtqueveran (1443), par J. de Coëtqueveran (1540), Math. du Houlle, tutrice de Louise de C., laquelle a ajouté l'aveu de Kertanguy (1550), Toussaint de Perrien, seigneur de Kergoat (1640) ; le lieu et manoir de Kerhuela ou Caerahuela possédé par J. Euzenou (1721) ; la terre et seigneurie de Kersalaün possédées par Ol. de Kersalaün (1499), Marguerite de Lanros, tutrice de G. de Kersalaün (1540), Nic. Euzenou (1663) ; le manoir et la terre de Trevaloët possédés par Ol. de Ploeuc, chevalier, et Hervée Thomelin, son épouse (1517), H. de Launay, tuteur de sa fille (1535) ; autres déclarations concernant divers héritages situés aux villages de Kerallen, de Rest an Goasquen, de Parc ar Cavel, de Kerdavid, de Pencoet, de Parc-Jouhan, de Kerrouant, de Ty an Canat possédés par J. de Kerferriguin et Marie de Coëtforn (1541), Guillaume Le Pontou (1478), Alain du Landrein, écuyer, sieur de Coetforn (1606), Jean du Couëdic, seigneur de Kergoualezre (1730), René Le Gentil, chevalier, seigneur de Rosmorduc (1758), Ronan Le Rodellec, seigneur du Porzic (1758) ; et autres vassaux.

1443-1777

B 1433. - Liasse, 13 pièces, et 121 feuillets parchemin, 6 pièces papier.

AVEUX COLLECTIFS DE DIVERS DOMAINES RELEVANT DU ROI DANS LES SÉNÉCHAUSSÉES DE GOURIN, DE CARHAIX, DE QUIMPER, DE QUIMPERLÉ, DE ROSPORDEN. — Déclarations et dénombrements de terres, de rentes, de convenants, de maisons, de fiefs, de droits réels et honorifiques produits sous les dénominations suivantes : le lieu et manoir du Brunault appartenant par moitié à Marie Le Trancher, laquelle avait aussi 4 tenues dans la paroisse de Spezet (1540) ; le manoir et le village de Coatanguern possédés, en Gourin, par Jean de Kersaudy et Marguerite de Kergoet, lesquels ont avoué aussi le manoir de Kerguenargant, en Beuzec-Capsizun, des tenues en Plogoff, Capcaval et Pozec (1551) ; les manoirs de Diarnelez en la paroisse de Faouet, et de Kerveniou en Guiscriff possédés par Louis Le Rouxeau lequel avait aussi, en Lothéa, le manoir de Vieuxchasteau (1540) ; diverses tenues dans les paroisses de Gourin, de Leuhan, du Faouet, de Scaer, de Guiscriff et de Landeleau possédées par Th. de Kervenozaël, écuyer (1540), Louis Kergus (1542), Louis et Yvon de Kerdréal (1540) ; les terres et seigneuries de Faouet, de Barregan, du Saint, de Ker an Bigot, de Lansaint, de Keranroux, de Collober, de Guernnongar possédées par Yvon, fils de Louis de Boutteville (1542) ; les lieux et manoirs nobles de Kerbiguet et de Kergus possédés par Claude Guégant, écuyer, lequel possède aussi les terres nobles de Caezreau, en Leuhan (1666) ; autre aveu des possessions de François Lollivier, chevalier, seigneur de Tronjoly, lieutenant de vaisseau, dans les paroisses de Gourin, de Guiscriff, de Leuhan et de Langonnet (1764) ; de Louise Allain, veuve de J. de Tinténiac, chevalier (1731), et de son fils François, marquis de Tinténiac (1738), pour les dépendances de la baronnie de Quimerch, comprenant les manoirs de Ty Quellen, de Penehoc, de Saint-Quijau, en Guiscriff ; avec des tenues et des convenants au Faouet et aux alentours.

1540-1765

B 1434. - Registre grand in-folio ; 493 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE DE GOURIN contenant les déclarations fournies devant les commissaires de la réformation des Domaines par Yves Liscoët, sieur de Kerohuin, pour des maisons et des terres à Toulanguy près Gourin (fol. 1) ; par François Le Maoult, sieur de Kergadiou, pour la maison du Fresne, près du Martray de Gourin (fol. 51) ; par P. Guillier, écuyer, sieur de Keriergars, pour diverses terres en la trève du Saint (fol. 104) ; par Françoise de Marboeuf, veuve du Han, pour le manoir et lieu noble de Kerbourlaouen (fol. 127) ; par J. de Kergus, pour les terres et seigneuries de Kerstang et de Kervelaouen (fol. 153) ; par Vincent et Jean Le Goff, pour des héritages situés au

village de Tremen (fol. 195) ; par Michel Le Rousseau, chevalier, pour la terre et seigneurie de Pouleriguin qu'il avait acquise du marquis de Pontcallec (fol. 440) ; et autres vassaux de la paroisse de Gourin.

1678-1682

B 1435. - Registre grand in-folio ; 501 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE DE GOURIN contenant les déclarations fournies devant les commissaires de la réformation des Domaines par Guy de Kerguezec, seigneur du Garo, pour diverses tenues sises en la paroisse de Guiscriff (fol. 17) ; Jérôme du Verger, écuyer, pour le lieu et manoir noble de Treffureut (fol. 77) ; par l'abbé de Saint-Maurice de Carnoët, pour la grange noble de Bresneben (fol. 101) ; par René de Lohéac, seigneur de Trevozec, maître des Comptes, pour le moulin de Kerbrunnec et les convenants de Brongat, de Kerhiriou, de Quervinion, de Coëteloret et autres (fol. 145) ; par Nic. du Fresnay, chevalier, baron du Faouet, pour le château et le domaine du Faouët, lequel se déclare seigneur foncier des chapelles de Saint-Adrien, de Saint-Sébastien, de Saint-Fiacre, de Saint-Gurlois et de Sainte-Barbe, en la même paroisse (fol. 151) ; et autres vassaux.

1678-1683

B 1436. - Registre grand in-folio ; 459 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE DE GOURIN contenant les déclarations fournies devant les commissaires de la réformation des Domaines par les religieux de l'abbaye de Langonnet, de laquelle dépendait l'église paroissiale avec son cimetière et sa chapelle Sainte-Catherine, plus le « placitre du bourg contenant deux journaux de terre où il y a un pilori armoyé des armes de la dite abbaye » (fol. 1) ; G. Lestang, pour des maisons, terres et héritages qu'il avait acquis à Kerlazen Bras, à titre de féage noble, de Guy de Lopriac (fol. 96) ; par V. du Tertre, écuyer, sieur de Kermaës, pour le convenant de Rochcazre, au village de Restou Goazven (fol. 140) ; par René Penmarch, pour des héritages sis au village de Kerdavid (fol. 156) ; par B. Sigouin et L. Salaün, pour le Parc au Duc, au village de Kerouërou, en Leuhan (fol. 188) ; par l'abbé B. Fouyer, chanoine de Nantes, prieur commendataire du prieuré de Saint-Gilles-de-Pontbriant (fol. 274) ; et autres.

1678-1693

B 1437. - Registre grand in-folio ; 404 feuillets papier.

Livre de sentences contenant les ordonnances de correction, d'addition et de réception rendues par les commissaires réformateurs du **DOMAINE DE GOURIN** avec le visa de toutes les pièces produites par les vassaux dont les noms suivent : François Lollivier de Tronjoly n'ayant pas justifié la noblesse de la maison de Run-an-Moal et de ses dépendances sera assujetti aux fouages (fol. 23) ; Marc Le Maoult est déchargé de 30 livres sur le paiement du rachat par lui dû sur la succession de son père (fol. 35) ; Pierre et Paul Guiller, écuyers, sieurs de Queriergars, produisent un arrêt de la Chambre de la réformation de la Noblesse qui reconnaît leur qualité de nobles issus d'extraction noble (fol. 55) ; Guillaume et Antoine Le Guillou, propriétaires d'une tenue au village de Goastom en Gourin, sont déclarés sujets aux devoirs de foi, hommage, chambellenage et rachat (fol. 85) ; la sentence relative aux droits et possessions de la terre et seigneurie du Saint vise des lettres patentes du duc François II (1486) concédant au seigneur de Saint le droit de haute et basse justice, plus le droit de congé et de menée aux plaids de Gourin (n° 56) ; *etc.*

1680-1693

B 1438. - Registre grand in-folio, 154 feuillets papier.

Livre de sentences contenant les arrêts rendus par Louis de la Bourdonnaie, conseiller au Parlement de Bretagne, commissaire du Roi député pour la réformation des Domaines, sur diverses requêtes ; portant réception d'aveux d'héritages sis dans les paroisses du Faouet, de Gourin et de Langonnet ; décharges et modérations de taxe de rachat, de lods et ventes, restitutions de versements, renvois hors d'assignation ; arrêts du Parlement réglant les droits de propriété de Jacques de Kergus sur le moulin au Duc, sur la halle et le four banal de Gourin (1690) ; adjugeant la proche mouvance d'héritages situés au village de Kerdavy (1693) ; *etc.*

1685-1696

B 1439. - Liasse, 174 pièces papier.

OBÉISSANCES FÉODALES DE LA COUR DE GOURIN produites devant les receveurs des Domaines. — Contrats de vente et d'échange concernant le lieu noble de Kerguichet acquis par R. de Musnillac, chevalier (1693) ; les terres et seigneuries de Menguionnet, de Kermatret et de la Motte acquises par Maurille Michau, seigneur de Ruberzo (1695), lequel a baillé à domaine congéable le manoir noble et la métairie de Menguyonnet à Jean de Kergus pour le prix de 3,000 livres (1698) ; une tenue au village de Kerclemens acquise par René André de Villerain (1728) ; une maison et des terres au village de Villeneuve-Lohéac, paroisse de Langonnet, acquises par V. Postic (1756) ; un courtil au village de Saint-Brandan acquis par Pierre Huellou (1771) ; la maison de la Salle à Gourin, acquise par Laurent Le Beau (1772) ; la terre et seigneurie du Leignou acquise par Jean de Kergus, chevalier (1775), et autres.

1693-1777

B 1440. - Registre petit in-folio ; 18 feuillets papier.

Inventaires des aveux renvoyés par la cour de la sénéchaussée de Gourin et déposés dans les archives de la Chambre des Comptes après vérification des correcteurs ; récolements faits en 1606, en 1638, en 1647, au moment de l'installation des greffiers, et additions successives faites jusqu'en 1784.

1600-1784

Sénéchaussée de Guérande

B 1441. - Liasse, 28 pièces parchemin, 28 pièces papier.

PAROISSE D'ASSÉRAC. — Aveux présentés par le tuteur de Gabrielle de Rieux, marquise d'Assérac, fille de Jean de Rieux (1581), par Jean de Rieux (1628) et Jacques de Lopriac (1708), chevalier, marquis d'Assérac, pour tous les domaines, droits honorifiques et réels qu'ils possédaient dans le comté de Nantes, sous la juridiction de la sénéchaussée de Guérande ; lequel marquisat comprenait les châtellenies de Faugaret, d'Assérac et de Ranrouet unies et consolidées avec leurs dépendances dans les paroisses de Camoël, Pénestin, Herbignac et Saint-Lyphard. — Aveux et dénombrements des droits réels et honorifiques de la terre et châtellenie de Faugaret présentés par Jean de Malestroit, époux de Jeanne de Malestroit, héritiers de Marguerite de Lohéac, mère de ladite Jeanne, dame de Montauban (1412) ; de la terre et seigneurie de Quindeniac ou de Quilfistre présentés par Riou de Rosmadec, chevalier (1412), et à son décès qui arriva le 16 août 1449 ; par autre Riou de Rosmadec, en 1456, lequel agit comme juveigneur du baron de la Roche-Bernard, et après son décès qui arriva le

14 avril 1480, et après le décès d'autre Riou de Rosmadec qui décéda le 24 mars 1496, et après le décès de Marie de Rosmadec qui décéda le 20 octobre 1508 ; des rentes, domaines et héritages dont

jouissait de son vivant Guyonne du Gourvinec, épouse de Robert des Portes (1497) ; des marais salants possédés par P. de la Bouëxière, écuyer, sieur de la Ville-James (1602), René Gouéon, écuyer, sieur de la Boisardais (1653), Jean de Carheil, seigneur de Kermouraud (1699), par la veuve de François de Saint-Pern (1749), et autres vassaux immédiats du Roi.

1412-1772

B 1442. - Liasse, 18 pièces parchemin, 6 pièces papier.

PAROISSE DE BATZ. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de rentes, de maisons, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de Guérande avec les dénominations suivantes : la maison noble de Kerbouchard et ses dépendances comprenant un moulin, une fuie et quelques salines, possédés par E. Gray (1599), Renée Gray (1695) et les héritiers d'A. Thomas, sieurs et dame de Trémondet et de Kerbouchard ; la maison noble de Kerdoure, possédée par Michel Le Pennec, seigneur de Lauvergnac (1495), par Tristan Le Pennec et Jacquette Chauvin, son épouse (1539), par la veuve de Jean Le Boestec, marchand au Croisic (1588), par leurs enfants (1601) ; le domaine de Kerdréan, possédé par Claude, Jacques Quello et la veuve de Y. Quello, écuyer, sieur de Kerdréan (1542-1634) ; la maison noble de Kerlan, par R. Le Corre (1540), J. Marot (1576), par François et Jacques Guilloré (1608) ; la maison et le domaine de Kerliviny, possédé par Charles Morvan et Y. Yviquel, son épouse, pour les enfants de son premier mariage avec Jeanne Le Queré, et aussi pour les enfants de sa femme, mariée en premières noces à Charles André de Kerlesté (1675).

1495-1755

B 1443. - Liasse, 80 pièces parchemin, 6 pièces papier.

PAROISSE DE BATZ. — Aveux et déclarations de maisons, de terres et de salines tenues par les vassaux dont les noms suivent : R. Guillemin (1459), Jean Le Boteuc (1469), Jean Le Huëdez, Eon Loquidéon (1470), D. Le Caffuec (1471), M. Chauvette, P. Carrail (1480), G. Thébaud, Amaury de la Haie, seigneur de la Noue (1481), G. le Poitevin, B. Montfort, Guillaume de Mesnillac, écuyer, seigneur de Vaujour (1497), Guillaume Mouraud, écuyer, seigneur de la Pécrière (1540), P. Le Calloc (1617), R. Geffroy (1618), Jean de Sarigain, I. Chellet (1635), J. Launay, paludier (1635), J. Régent (1638) et autres tenanciers de la sénéchaussée de Guérande.

1459-1639

B 1444. - Liasse, 59 pièces parchemin, 37 pièces papier.

PAROISSE DE BATZ. — Aveux et dénombrements de maisons, de terres et de marais salants, tenus du Roi, dans le ressort de Guérande, par les vassaux dont les noms suivent : Jeanne Savary, veuve d'Olivier Raphaël (1652), J. Guivaré et Renée Obligi, Fr. Montfort, Y. Le Quéno (1658), les enfants d'Yves Brenic, H. Pichon, Laurent Quessaud, Michel Le Berre et consorts, Anne Touzard, veuve de René Le Bourdiec (1664), Nazaire Mollé, meunier (1668), Tristan Le Duc, voiturier et paludier (1688), Esther Bellinger, veuve de Guillaume Toussaint (1688), R. Prier, sieur de Querquessault, alloué du duché de Coislin (1696), J. Forest (1697), J. Foucquer de Kersalio, écuyer (1734), G. Butaille (1753), et autres vassaux directs du Roi.

1652-1777

B 1445. - Liasse, 54 pièces parchemin, 203 pièces papier.

PAROISSE DE BATZ. — Aveux et dénombrements de marais situés dans les salines du Chancelier, de Lénic-Gourio, Symoisan, Follezo, Gréguenec, Camequer, Lesnaval, Sigomon, Quéfréhart, Verleguen,

Crouëzello, Chauvette, Graffion, Gourio, Gallet, Sigof, Silvert, Grohic, Bodofescon, Troffiguet, Cocandé, Clouen, *etc.*, produits par Even de la Marche (1434), Jeanne de Carné, veuve de Gilles Le Gentil, dame de Soursac (1459), Jean Chauvin, seigneur de la Muce (1534), J. de Kerveno (1540), J. de la Haie, dame douairière de Coëtdregarff (1580), P. Lelucet et Marie Le Hirre, son épouse (1599), Jeanne Le Nezet, veuve Le Corre, propriétaire de la maison de la Porte-Callon, au Croisic (1600) ; V. Marjac (1634), Daniel de Gennes, sénéchal du comté de Combourg (1673), Jean de Vay, écuyer, sieur de Fontenaille (1678), Arthur de Sécillon (1689), les héritiers de Marie Le Quéré, veuve Gérard du Portaguy (1708), Jules de Trevelec, chevalier, seigneur de Keriargon (1729), Claude Le Pennec de Boisjollan (1725), René-Marie de la Souallaie, chevalier (1739), René Théronneau, chevalier, seigneur du Fougeray (1749), les héritiers d'Olivier Maillard, écuyer (1774), et autres vassaux de la sénéchaussée de Guérande.

1434-1777

B 1446. - Liasse, 42 pièces parchemin, 57 pièces papier.

PAROISSE DE BATZ. — Aveux et dénombrements de maisons, de terres et de salines situées dans la cueillette du Pouliguen, tenues du Roi par les vassaux dont les noms suivent : Nicolas Harno, propriétaire d'une maison à Penchâteau, près la chapelle Saint-Julien (1494), Jacob Talic (1499), Marie Denyaulx (1587), P. Martineau, chirurgien (1618), Olivier Raphaël, marchand et marinier au village de Penchâteau (1618), Jean Lelan, marchand marinier (1618) ; les héritiers de Marguerite Cercleux (1698), de Pierre Loyseau, sieur de Portejoie (1712), de Guillaume de Sécillon, écuyer, sieur de Kerfur (1714), de Goustance Lefèbvre (1744), d'Olive Allanic, d'Hervé Pichon et de Suzanne Prié, son épouse (1750), de François Jégo, sieur de la Fleuriais, avocat au Parlement (1756), de Gabrielle Le Pourceau, veuve Dury (1772), et autres vassaux de la sénéchaussée de Guérande. — Aveux concernant les moulins de la butte des Archers, de Kernevel, de Ranzegat, de Lansemore, du Trait, de Kervaudu, de Poitevin et du Floch.

1494-1777

B 1447. - Liasse, 67 pièces parchemin.

PAROISSE DE BATZ ET SA TRÊVE LE CROISIC. — Aveux et dénombrements de maisons, de terres et de salines produits par Michel Mezia (1465), Perrot Le Besouch (1467), Jean Job (1468), Éon Le Hégarat (1477), Éon Carnac (1478), Jean Fleurigo (1480), Olive Lescuyche, veuve Salomon (1500), Guillaume Lespeau, Jean Le Dauffin (1500), Jean de Reuys, écuyer, seigneur de Silz, propriétaire de la maison nommée la Porte de Kerermas, au Croisic (1540), Jacques Le Gruyer, pour la maison appelée la Porte-Callon (1540), Michel Toussaint (1587), et autres vassaux de la sénéchaussée de Guérande.

1460-1587

B 1448. - Liasse, 86 pièces parchemin, 3 pièces papier.

PAROISSE DE BATZ ET LE CROISIC. — Aveux et dénombrements de maisons, de terres et de salines appartenantes à Jean de la Haie de Silz, écuyer (1602), à Mahé Le Mauguen, à Jean Dolo, à G. Bellinger, à la veuve de Guyon Foucquer (1618), à Th. Cavarro (1630), à Guillaume Le Glas (1638), à Jean Madec, sieur du Poulduc, et à Jeanne Yviquel, sa femme (1639), à Michel Tinguy, à A. Gledel (1644), à G. Quénard et Olive Tallouart, épouse de Jean Tartoué, absent, René Leroy, chirurgien, Jean Gontier, sieur de Leslé, docteur en médecine, à Mathieu de Trevelec, écuyer, seigneur de Kerolivier (1653), et autres vassaux de la sénéchaussée de Guérande.

1602-1659

B 1449. - Liasse, 41 pièces parchemin, 49 pièces papier.

PAROISSE DE BATZ ET DU CROISIC. — Aveux et dénombrements de maisons, de terres et de salines appartenantes à Jean Guyton, laboureur (1662), à Jean Boccandé, marchand (1664), à Suzanne Leloup, veuve de J. Le Bellec (1665), à P. Froger 1675), à H. Guérif, marchand (1688), à Ph. Carrière (1689), à la veuve de Pierre André (1699) ; aux héritiers de Catherine Leroy, dame de la Saulaie (1701), de Renée Yviquel, épouse de R. Coquard de Coëspéan (1707), de Jeanne Denié, soeur du tiers ordre (1749), de Jean-Marie de Vougny (1755), de Marie Audet, veuve de Paul Maillard des Forges (1756), d'Honorée Le Querré, veuve d'Yves de Kermeno (1772), et autres vassaux de la sénéchaussée de Guérande.

1662-1775

B 1450. - Liasse, 13 pièces parchemin.

PAROISSE D'ESCOUBLAC. — Aveux et dénombrements des fiefs, domaines, rentes, droits utiles et honorifiques dépendants des seigneuries d'Escoublac et de Lesnérac produits après le décès de Robert de Lesnérac (1389), de Guillaume de Lesnérac (1430), d'Olivier du Dréseuc, seigneur de Lesnérac (1486) ; après le dècès de Pierre de l'Hôpital (1444), par François de l'Hôpital, seigneur de la Rouardaie et d'Escoublac (1476), par Christophe de l'Hôpital, héritier de Poncet, son père, décédé en 1528 (1543), tous vassaux de la sénéchaussée de Guérande.

1389-1543

B 1451. - Liasse, 337 feuillets et 1 pièce parchemin, 5 pièces papier.

PAROISSE D'ESCOUBLAC. — Aveux et dénombrements des terres, fiefs, rentes, droits honori fiques et utiles dépendants de la châtellenie d'Escoublac et de la seigneurie de Lesnérac possédées par Gédéon Le Pennec et Françoise du Dréseuc, son épouse, héritiers de Bonaventure du Dréseuc (1602), par Gabriel Le Pennec (1623), et par le tuteur des enfants du précédent (1639), par Jacques Le Pennec, seigneur de Boisjollan, de Lesnérac, d'Escoublac (1659) ; par Jacques, Claude et Bertrand Le Pennec, de 1703 à 1755, tous vassaux nobles du Roi dans le ressort de Guérande. Ces seigneuries s'étendent dans les paroisses de Guérande, de Batz, de Piriac, de Mesquer, de Saint-Molf et de Saint-André-des-Eaux.

1602-1659

B 1452. - Liasse — 5 pièces parchemin, 1 pièce papier.

PAROISSE D'ESCOUBLAC. — Aveux et dénombrements des terres, fiefs et rentes dépendants de la seigneurie de Trévecart, dans le ressort de la sénéchaussée de Guérande, présentés par les héritiers de Jeanne de Rougé, décédée en mars 1400, par Denis de Trévecart et Jeanne de Marsan, son épouse (1412) ; après le décès de Françoise de Trévecart, par Fr. du Guémadeuc, tuteur de François du Guémadeuc, seigneur de Launay, de Crénolles, de l'Escoublère, vicomte de Rezé (1536) ; par L. du Guémadeuc, curateur de Th. du Guémadeuc, vicomte de Rezé, baron de Blossac (1574) ; par Th. du Guémadeuc, gouverneur de Ploërmel, seigneur de Cadoudal et de Beaurepaire (1623), et par Claude du Guémadeuc (1653).

1400-1653

B 1453. - Liasse, 9 pièces parchemin, 2 pièces papier.

PAROISSE D'ESCOUBLAC. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes et droits honorifiques dépendants du manoir et de la seigneurie de Kerallan possédés par Simon Le Rouxeau (1480), Jacques

Talguern, seigneur de Kerrobert (1534), Guyon Thouet et Jeanne Deno (1540), David de Kerpoisson (1608), René et Julien de Kerpoisson (1652) et Louis-Marie de Kerpoisson (1748), vassaux de la sénéchaussée de Guérande.

1480-1748

B 1454. - Liasse, 34 pièces parchemin, 21 pièces papier.

PAROISSE D'ESCOUBLAC. — Aveux et dénombrements d'héritages et de rentes produits par Péan de Carné, à cause de sa femme Raouline Melo (1413), Jacquet de Béac (1417), et par sa veuve Plezo de Coëtsal, tutrice de leurs enfants (1419) ; par Olive André, veuve de Guillaume de Léverac, seigneur de Léverac (1455), par Michau Bertho, propriétaire de terres à la Ville-ès-Bertho (1468) ; par Jacquet et Olivier Le Calabre, propriétaires d'héritages au village de Cuy (1499) ; par Jean de Vay, seigneur de la Fleuriais (1565), par Louis de Maillé, sieur de Marolles (1574), Jeanne du Dreseuc, veuve de Jean de la Bouëxière, sieur de Brantonnet (1579), par les héritiers de Charles de Marbré et de Marguerite Gaultier, sieur et dame du Fresne et du Bois-Nozay (1621) ; par P. Le Torzec (1652), par Jean du Breil, sieur du Champcartier (1672), et par sa veuve Catherine Garreau (1695) ; par François de Santo-Domingo, écuyer, sieur de la Bouverais (1703), par les héritiers de Ch. Bernard, sieur de la Carioterie (1727), par G. Benoist (1749) et autres vassaux de la sénéchaussée de Guérande.

1413-1749

B 1455. - Liasse, 28 pièces parchemin, 19 pièces papier.

PAROISSE DE GUÉRANDE. Domaines nobles. — Aveux et dénombrements des rentes, terres, maisons, droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi sous les dénominations suivantes : la terre et maison noble de la Berthelotaie, *alias* Renelouar, possédée par Jean Martin (1618), par les héritiers de Georges Martin (1696), de P. Martin de Beaulieu (1727), d'Anne Martin, veuve de Joseph de la Bouëxière (1776) ; le manoir et le domaine de Bissin possédés par Jeanne de Trégus, épouse de Jean du Plessis, héritière de Jacques du Châtel (1532) ; par Aliénor de Condest, fille de Jeanne de Trégus (1540), par M. Roger, écuyer, rapporteur du Point d'Honneur en la sénéchaussée de Guérande, et Madeleine Raphaël, son épouse (1760), seigneurs et dames de Bissin ; le domaine de Bogat, y compris le Coëdic, possédé par Olivier fils aîné de Jean de Bogat (1419), par Fleurie Arsal, veuve de Jean de Bogat (1421), par Jean, héritier de Guillaume de Bogat (1540) ; par les héritiers de Charles Danisy, écuyer, et d'Anne Gazet (1749) ; par les héritiers d'Eulalie Danisy, veuve de Claude-Joseph de Monti, chevalier, seigneurs et dames de Bogat (1773) ; la maison et le domaine de Bois-Rochefort, possédés après la mort d'Aliette de Lusangé, vassale de Marie de Rochefort, dame de Matignon, décédée en 1419, par ses héritiers Jean de Saint-Gilles et Marie de Kervarin (1421) ; par Pierre Noblet, lieutenant au siège royal de Guérande (1652) ; par Françoise de Parthenaye, veuve du précédent, et sa fille unique Jeanne Noblet (1682), par Vincent de Sécillon, sieur de Colveuc, et consorts (1729), et par Louise de Kerveno (1749) ; par Jean Rivière, fils et héritier de Guillemette de Brantonnet, vassale de ladite dame de Matignon, pour les droits perçus par les prévôts sur divers étagers de la sénéchaussée (1421) ; la maison et le domaine de Bréhet, par les héritiers de Jean Bourdic, marchand au Croisic (1638), et de Mathieu de Trévelec, écuyer, époux de Julienne Bourdic (1678) ; par Guillemette de Trévelec, épouse de J.-Em. de Kermeno, chevalier (1682), tous vassaux de la sénéchaussée de Guérande.

1419-1776

B 1456. - Liasse, 223 feuillets et 8 pièces parchemin, 12 pièces papier.

PAROISSE DE GUÉRANDE. Domaines nobles. — Aveux et dénombrements des terres, rentes, maisons, fiefs, droits réels et honorifiques tenus du Roi sous les dénominations suivantes : la maison et le domaine de Cardinal, y compris la terre de Kervarec, possédés par Jean du Verger (1393), par Pierre du Verger, écuyer, sieur du Verger et de Cardinal (1576), par Jean Garenne, acquéreur des droits de Jacques du Verger (1587) ; par Jacques et Marc Garenne (1604), par les héritiers de Jean Garenne et de Julienne Le Mauguen (1608) ; par Jean Leroy, écuyer, sieur de Kersalio (1644), et sa veuve Olive Garenne (1649) ; par les héritiers de Jean Chanu, sieur de Kerhedein (1704), de Joseph et de Noël Chanu, et par Charles Chanu, lieutenant général de l'Amirauté de Vannes (1777). L'aveu de 1576 renferme un grand nombre d'aveux et de contrats des arrière-vassaux de 1419 à 1576, et un aveu du Verger de 1576. — Aveux et dénombrements des dépendances du château et de la châtellenie de Careil y compris les rôles des bailliages de Bissin et de Penchâteau s'étendant dans les paroisses de Batz, de Saint-Lyphard et de Saint-Nazaire, produits par les héritiers de Samuel de la Chapelle et de Françoise Marec (1635), de H. de la Chapelle et de Marguerite de Chamballan (1653), de G. Charault et de Marie Le Besson (1738) ; par L. François de Foucher, conseiller au Parlement, époux de Sainte Charault (1749), tous vassaux de la sénéchaussée de Guérande.

1393-1777

B 1457. - Liasse, 27 pièces parchemin, 17 pièces papier.

PAROISSE DE GUÉRANDE. — Aveux et dénombrements de terres, rentes, maisons, fiefs, droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi sous les dénominations suivantes : la maison du domaine de Colveuc et des rentes appartenants à Marie, fille de P. Gouère (1401), à Jacques de Maurac (1540), à sa veuve Marguerite de Bois-Orhant, (1551), à Jacquemine de Maurac (1582), à Cl. du Masle, écuyer, seigneur de Treslan (1635 et 1664), à Guillaume de Sécillon, écuyer, et à Charlotte Le Guennec (1683) ; à J. Vincent et Armel de Sécillon (1733 et 1742), et à Judith de Serrant, veuve dudit Armel (1744) ; les dépendances de la maison de Connery et des héritages appartenants à J. Le Texier, veuve de Jean Madec (1639), à Jean Madec et à Jeanne Yviquel ; sieur et dame du Pouldu (1656) ; les dépendances du manoir du Cosquer appartenant à Jean fils de Guillaume Sécillon et de Renée Blanchet (1540), à Zacharie Sécillon, écuyer, époux de Jeanne de la Rochère (1600) ; à Guillaume Sécillon, écuyer (1622), à Claude Touzé, veuve de Claude de Sécillon (1696) ; aux héritiers d'Olive Belliotte, épouse de J.-B. Chrétien (1739), acquéreurs du Cosquer par contrat de 1730 ; le manoir de Coëssal et ses dépendances possédés par Michel Le Boteuc (1540), Jean Le Boteuc (1582), Michel Le Boteuc (1694), Antoinette du Bouëxic, sa veuve (1734), Michel et Antoinette Le Boteuc (1753) ; le manoir de Crémeur appartenant à Tristan fils de Pierre de Carné, seigneur de Carné et de Crémeur (1495), à François Martin, écuyer, seigneur de Beaulieu, sénéchal de Guérande, et à Marie Le Mauguen (1653) ; à Aug. de Rohan, comte de Chabot, et à Sylvie du Breil de Rays, héritiers d'Yvonne Le Vaillant, veuve d'André de la Bouëxière, seigneur de Brantonnet (1733) ; et à Aug. de Rohan seul, agissant pour ses enfants (1749), lequel a compris dans sa déclaration les domaines de Léchet et du Scodier.

1401-1753

B 1458. - Liasse, 31 pièces parchemin, 28 pièces papier.

PAROISSE DE GUÉRANDE. — Aveux et dénombrements des terres, rentes, maisons, fiefs, droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi sous les dénominations suivantes : le manoir et domaine du Dreseuc possédés par Guillaume du Dréseuc (1400), Jean du Dréseuc (1416), Olivier, héritier d'Aubin du Dréseuc, son frère (1419), Guillemette Deno, veuve d'Olivier (1430), Jean Madic, seigneur de Dréseuc (1466) ; Olivier, héritier d'Éon du Dréseuc (1480), Pierre Madic (1535), Perronnelle du

Dréseuc, dame de Tremello et de la Haie de Maure, héritière de Gillette de Robien, épouse de Poncet du Dréseuc, sieur et dame d'Escoublac (1587) ; Rolland Martineau (1633) ; le moulin du Dréseuc (1680) ; la maison et le domaine de la Jeleusie possédés par Jean de Kerallan, héritier de Guillaume Sorel, seigneur de la Jeleusie (1559), par P. de Saint-Martin, écuyer, héritier de P. de Saint-Martin, seigneur de Kerpondarm, et de Marguerite Lecomte, dame de Helfau, ses père et mère (1581 et 1586) ; par Julienne Yviquel, veuve de Ch. Morvan, sieur de Kerliviny (1701), y compris un aveu de Kerliviny ; la terre et le manoir de Kercassier possédés par Jean Jouan, écuyer (1618), J.-B. d'Andigné (1700) et Charles-René, son fils, agissant pour lui et ses frères et soeurs (1749) ; la maison et le domaine de Kerfur par Aliénor Gaultier, fille de Pierre, sieur de Kerfur et du Grand Cleuz (1580), par Gillette du Bot, veuve de Louis de Sécillon, écuyer, seigneur de Trovray (1683) ; par Louis de Sécillon, petit-fils et héritier de Gillonne (1716), et par son fils Louis-François de Sécillon, chevalier (1773 et 1782), lesquels font aveu aussi pour Trovray et Tremelu, et déclarent qu'ils ont le droit de prendre le cheval de l'évêque de Nantes, le jour de sa première entrée dans la ville de Guérande ; la maison et le domaine de Kerhuel possédés par P. du Madic, seigneur de Port-Marzen (1542), Marc Cramezel et Renée Laragon (1622), par Rolland et Marc Cramezel, sieurs des Buttes et du Verger (1659), et les enfants de René de Cramezel, chevalier (1773) ; le domaine de Kerrolland appartenant à Henri de la Touche, fils d'Olivier et de Marie du Verger (1541), à Jean Bocandé et Ursule Le Mauguen (1749) ; la maison noble de Kerroux et les héritages appartenants à la famille Kerveno possédés par Julien de Kerveno et Jeanne Bonnet, sa mère (1575), par G. de Kerveno, sieur de Kerhilliers, héritier de Jacques, son frère (1587) ; par Suzanne du Harel, tutrice de ses enfants, veuve de Jacques de Kerveno (1617), et par Zacharie de Kerveno, gentilhomme d'ancienne extraction (1680) ; le domaine de Kersalio appartenant à Ph. Rochereul, sieur de Cleuz (1718), à Marie du Hil, veuve de Mathieu Fouquer, procureur du Roy à la sénéchaussée de Guérande (1736).

1400-1782

B 1459. - Liasse, 15 pièces parchemin, 2 pièces papier.

PAROISSE DE GUÉRANDE. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi sous les dénominations suivantes : les héritages de Jean Le Pennec, fils de Michel, et de Marie de Pontbriend, son épouse (1495) ; le domaine de Leschet possédé par Ph. de la Bouëxière et Perrine de Kerpoisson (1619), comprenant la terre de Kerlozec, en Saint-Molf, des héritages dans les paroisses de Batz, de Mesquer et de Saint-André ; la maison noble de Lessac et ses dépendances possédées par la veuve de Raoul de Lusangé (1395), par Aliette de Lusangé (1404), par Jean de Saint-Gilles et Marie de Kervarin, ses hoirs (1421), par R. de Saint-Gilles, écuyer, fils de Jean, seigneur du Pordo et de Ranlieu (1478), par H. Le Boteuc et Julienne Cibouaut (1579 et 1602) ; la maison noble de Léverac et ses dépendances possédées par Alain de Léverac, tuteur des enfants de Jean (1383), par Olivier de Léverac (1453 et 1464), par François de Léverac, écuyer (1540), par Cath. de la Châtaigneraie (1608), fille et héritière de Julien et de Françoise de Léverac ; par le neveu et les nièces de Catherine (1623), par Ant. Dollin, chevalier, époux de Marguerite de la Châtaigneraie, seigneur et dame du Bozeron, de Coscas, de Kercado et de Kerguimarc (1655), tous vassaux de la sénéchaussée de Guérande.

1383-1655

B 1460. - Liasse, 21 pièces parchemin, 6 pièces papier.

PAROISSE DE GUÉRANDE. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi par les vassaux dont les noms suivent : Jacques Richer, écuyer, seigneur de Malaguet, possesseur de divers héritages (1467) ; François, fils aîné de Pierre Baye

(1468), P. Baye (1540), Françoise Baye, épouse de René du Cambout, chevalier, seigneur de Coislin, grand maître des Eaux et Forêts de Bretagne, capitaine de l'arrière-ban des gentilshommes de l'évêché de Saint-Brieuc (1559), tous seigneurs de la terre de Merionnec ; Pierre Lesné, propriétaire du domaine du Pontblanc, aussi nommé *Scodeguy* (1609) ; Charles de Linderec et Marie de Marzen (1477), Louis d'Avaugour et Jeanne de Lindereuc, sieur et dame de Kerengroays et de Tréveday, héritière de Robert de Marzen par représentation de Jeanne de Marzen sa feue mère (1479), Jean Deslandes, marchand à Guérande (1587 et 1605), par A. Deslandes (1620) et Georges Rochereul (1700), propriétaires du manoir et des dépendances du Port-Marzen ; G. de Quenechquillic et Marie Hillari, héritiers de Jean Hillari, seigneur de la Touche (1539) ; Jean Carnac (1393), P. de Béac et Jeanne de Carnac, héritiers de Jeanne de Carnac, épouse de P. de Beizit (1413) ; Jeanne, fille de Pierre Rogon (1540), Jacques de Saint-Malon, écuyer, héritier de Raoul de Saint-Malon et de Catherine de Kercabus (1587) ; François (1610), Gilles (1624) et Pierre Dozanneaux (1678), écuyers, et les héritiers de Jeanne Dozanneaux, veuve de Guillaume de Sécillon (1750), seigneurs de Tremeleuc ; Guillaume fils de Jean de Musnillac (1431), seigneur du domaine de Trévaly, situé, comme les précédents, dans le ressort de la sénéchaussée de Guérande.

1393-1750

B 1461. - Liasse, 24 pièces parchemin, 9 pièces papier.

PAROISSE DE GUÉRANDE. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi par les vassaux dont les noms suivent : Jean Le Bouteiller, héritier de Jeanne du Darin, sa mère, et de son oncle Guillaume du Darin (1433) ; Pierre de Cleuz (1532 et 1540), René de Kerpoisson, écuyer, sieur de Kerfrezour (1618), seigneurs du domaine de Trevenegat ; Jean du Verger et Raoulette de Sesmaisons, héritiers de Thomasse de Musnillac, épouse de Jean de Sesmaisons (1480) ; les héritiers de Pierre Jouan et de Blanche Bocher (1533), Pierre Jouan leur fils (1540), propriétaires du domaine de Trévenez ; J. Rogon (1540), Jacques de Kerpoisson, écuyer (1608), Jacques Tessier, étudiant à Rennes (1638), propriétaires du domaine de Troffiguet ; Jérôme de Trevelec, seigneur de Leslé, lieutenant général de la capitainerie garde côtes du Croisic, et Gabrielle Rogon (1749), propriétaires des domaines et métairies de Tromartin, de Beauregard et de Tréveday ; Olivier Morel (1465), Alain Le Quéré et Perrine Geffray, héritière de Jeanne Olivier, sa mère (1481), propriétaires du domaine de Trouvray ; Pierre du Verger (1539), Marc du Verger, tuteur de Jacques, son fils, héritier de dame Anne du Verger, sa mère, fille de Pierre, seigneurs du Verger (1583), auxquels aveux on a ajouté ceux de Rénelouars et de Cardinal, en 1539 ; Jacques Le Borgne (1599), Jacques de Sécillon, écuyer, seigneur du Blanc (1652), P. B. de Sécillon (1683), Madeleine Lefeubvre, veuve de P. de Sécillon (1728), Jeanne de Kermeno, veuve de René-François de Sécillon, tutrice de leurs enfants, héritier de R. Michel de Sécillon, chevalier, leur aïeul (1777), seigneurs et dames de Villeneuve.

1433-1777

B 1462. - Liasse, 48 pièces parchemin.

PAROISSE DE GUÉRANDE. — Aveux et dénombrements des meubles, des terres et héritages d'un bâtard du nom de Bernard Guégan, dit Cognelle (1392) ; de P. Coterel (1393), de Jean Gorges (1395), des héritiers de Perrot Breguoguen (1400), de Perrot du Chastel, héritier de Guillemette de Marzen, sa mère (1400), de Jean de la Jou (1401), de la succession d'Agnès du Châtel (1401), d'Aliette de Trélan (1404), de Guillaume de Béac (1405) et de Guillaume Le Floch (1406) ; des possessions de Nicole, fille d'Ernaud de Bransec (1414), de Jean Le Toufforeuc (1460), de Guillemette Bellenger, veuve de Jubin Le Fauhé (1466), de Pierre Le Moël (1471), *etc.* Autres aveux concernant des vignes sises au

clos du Rignac près Congor, produits par Jean Cydrac (1467), par Olivier Grignon (1474), Guillaume Plat (1481) ; des maisons, des salines et des héritages possédés par Rolland Deno (1460), Olivier Deno (1477), Jean Deno (1480), Guillaume Deno de Queniquen (1485), par François, fils de G. Deno, écuyer, seigneur de Larloc (1533) ; par Pierre du Verger, écuyer, seigneur de Saint-Denac et de Trégrain (1533) ; tous vassaux du Roi dans le ressort de la sénéchaussée de Guérande.

1392-1533

B 1463. - Liasse, 44 pièces parchemin, 16 pièces papier.

PAROISSE DE GUÉRANDE. — Aveux et dénombrements produits par Marguerite de Maurac, dame du Cosquer (1540), Pierre Gaultier, Louis de la Rochère, seigneur des Ménils et de Henleix (1540), Jean du Dréseuc, écuyer, seigneur de Lesnerac, et Jeanne de l'Hopital (1543) ; Jérôme de Kerpoisson, seigneur de Kerfrezour (1559), Michel Yviquel dit du Bray, sieur de Senon (1580), Philippe de la Bouëxière et Perrine de Kerpoisson, sieur et dame de Brantonnet, de Leschet et de Kerlozet (1600) ; Pierre de Sécillon, sieur de Saint-Germain, et Jeanne Yviquel, héritiers de Michel Yviquel, sieur de Senon, leur père (1600) ; Nicolas Cormier et Jeanne du Couëdic (1610) ; Pierre Le Fauhé (1618), Paul Pelaud, sieur de la Ville-Aubin (1622), Louis Mouton, chirurgien à Guérande (1638), Olivier Le Gouic, paludier, François Le Page, sieur de la Guillardais (1652), Jean Gicquel, les héritiers de Gabriel Le Fèvre de Sauvigné (1678), Pierre Guyot (1692), et autres, pour des maisons, des terres et des héritages situés dans les frairies de Queniquen, de Trescalan, de Congor et de Saillé, dans le ressort de la sénéchaussée de Guérande et dans la mouvance directe du Roi.

1540-1698

B 1464. - Liasse, 29 pièces parchemin, 159 pièces papier.

PAROISSE DE GUÉRANDE. — Aveux et dénombrements vérifiés par la cour royale de Guérande et produits par Olive Berthau (1709), Alain Coquard de Rosconan (1710), René Picaud, écuyer, sieur de la Chancelière (1718), Julien Le Pourceau, écuyer, sieur de Rolivaud (1742), François Couëssin, chevalier, seigneur de Kergal (1745), M. Malenfant, paludier, (1748), les demoiselles Laragon, propriétaires de la maison du Parc ; Thomas Péréon, les enfants de François Terrien, Pierre Colombert, saulnier (1749), Louis Mouton de Kergentil, avocat, sénéchal du marquisat de Becdelièvre ; Michel Le Boteuc, héritier de Antoinette du Boissy, dame de Coëssal (1752) ; les héritiers de Marie André. veuve Raphaël, propriétaire de la métairie de Kerpondarm à Clis (1758) ; Julien-Louis Lévesque, négociant à la Roche-Bernard (1772) ; les enfants de Joseph Audet, sieur de Kerdin (1774) ; Jean-Marie de Courson de Liffiac, chevalier, seigneur de Lessac, Coëtcas et autres lieux (1775), *etc.*, pour des pièces de terre labourable, des clos de vigne et des maisons situés dans les diverses frairies de la paroisse de Saint-Aubin de Guérande, dans la mouvance directe du Roi.

1703-1777

B 1465. - Liasse, 51 pièces parchemin, 5 pièces papier.

PAROISSE DE GUÉRANDE. — Aveux et dénombrements produits, d'abord devant Alain Bouchard, receveur de Guérande (1434), puis devant la cour royale de Guérande par Payen de Carné et Raouline Mello, héritiers de G. du Dréseuc et de Julienne de Lescaouet (1421) ; Jean Le Bouteiller, héritier de Jeanne Baye (1434), Guillaume de la Pommeraie, écuyer, seigneur de Henleix (1464) ; Eon Bily (1480), Guyon de Kerguyris, écuyer, seigneur de Coëtirgras (1495), Jean de la Rivière, écuyer (1497) ; Pierre Le Guennec, écuyer (1508), Jean Jégo, seigneur de Pradouez et de Beaulieu (1535) ; Jeanne Sécillon, dame de Beaulieu (1540), pour des oeillets de marais situés dans les salines nommées Louarneuc, Terroden, Maures, le Viel-Etang de Beslon, Franquezec, Quesziequeux, Lenic-Bobance,

Lenic-an-Gorges, Lardragon, Sirho, Manhero, Dinderez, Poulfiguet, Gludic, Tarrouden, Cammès, Enès-Vennal, Malmiton, Lister, Cassari [Note : Ces formes orthographiques sont du XV^e siècle] ; autres aveux produits par François du Dréseuc, seigneur de la Lande et du Blanc (1540), François de la Haie, sieur du Sable (1540), Guillaume de Kerpoisson, écuyer, et Guyonne Rogon, seigneur et dame de Kerfrezour (1540) ; Jean Yvette, seigneur du Bois-Hamon (1541), Jeanne de Kerallan, veuve de Jean Cramezel, écuyer, sieur de Kerméance (1550) ; Marie du Dréseuc, épouse de René Le Floch, héritière de Gillette de Robien (1579), Yvon Le Biscaye (1587), Beatrix de Romillé, curatrice de François Budes, seigneur du Hirel (1587) ; Alliette Jumel, veuve Yviquel (1599), et autres vassaux de la sénéchaussée de Guérande, pour divers marais.

1421-1599

B 1466. - Liasse, 38 pièces parchemin, 24 pièces papier.

PAROISSE DE GUÉRANDE. — Aveux et dénombrements vérifiés à la cour royale de Guérande et produits par Daniel Gaurais et Jeanne de Bodéan, sieur et dame de la Masure (1600) ; Olive de la Lande, dame de Billac (1601), Jacques Tessier, sieur des Maisons-Neuves (1627), Jean Leroy de Kersalio (1633), Marie Le Pelletier, veuve Arthur (1639), Paul de Gennes, sieur de la Cointerie (1652), les enfants mineurs de Jean de Trevelec et d'Anne Martel (1652), Olive Pasquier, dame du Hellec, veuve de Jean Le Mintier, (1678) ; Michel Pelaud, sieur de la Baronnie (1682), les héritiers de Perrine Guillermo, dame de Locmaria (1693), Charles Lefèvre de Cadouzan (1696), Olivier de Saint-Georges, lieutenant général pour le Roi en Poitou (1697) ; Renée Madec, épouse de Mathieu du Bochet (1699), et autres vassaux de la sénéchaussée de Guérande, pour des oeillets de marais salants situés dans les salines nommées Gohannès, Mirebelle, Saulmoine, Penfont, la Motte de Pradel, Sternué, la Salle (près Congor), Rohic, Gludic, Sistel, Roguinez, Broualez et autres.

1690-1699

B 1467. - Liasse, 1 pièce parchemin, 206 pièces papier.

PAROISSE DE GUÉRANDE. — Aveux et dénombrements vérifiés en la cour royale de Guérande et produits par les héritiers de François Coquard de Kerné (1700), de Jean Le Besson, sieur de Lancrain (1702), de Louise Le Tresle, dame de Coëtion (1704), de Ch. David, sieur de Guémené (1709), de René Amelot, sieur de Bresehan (1710), de Ch. Mahé, sieur de Kerbrenezé (1710), de Marie Robert, veuve Calvé (1712), de René Jan, sieur du Lain (1717), d'Élisabeth Le Berre (1718), d'Aubin Glazet (1720), de la baronne de Saint-Pierre (1729), de Jean Eudo, sieur de Keroman (1730), de Marie-Anne Lepaige, épouse de Julien Gaultier, écuyer, seigneur de la Boulaie (1731) ; de François Le Pennec de la Saudraie (1733), de Joseph Rado (1734), de François de Saint-Pern, seigneur de la Tour (1736), pour des marais salants situés dans les frairies de Corduan, de Congor, de Queniquen, de Careil et de Clis, sous la juridiction royale de Guérande.

1700-1747

B 1468. - Liasse, 56 pièces parchemin, 32 pièces papier.

PAROISSE DE GUÉRANDE. — Aveux et dénombrements produits par les héritiers de Marie Pasquier, dame de Carigny, de Julien Gaultier, écuyer, seigneur de la Boulaie (1747), de Paul Planchette de Tréhet ; par Anne Bonfils, veuve de Séb. de la Haie de Silz (1748), Madeleine Tallord et ses deux frères, Anne Bégaud, veuve Guilloré de Kerlan, Jean Goupil de la Picquelière, bourgeois du Croisic (1749), X. Le Mintier, chevalier, seigneur de Le Hellec, Jeanne Guiton (1750) et autres, pour des marais salants situés dans les salines du Dor, de Sterné, de Lancrain, de Landevan, de Salahé, de

Cassan, du Grand Guyon, de Léanès et autres, situées dans le ressort de la sénéchaussée de Guérande et dans la mouvance directe du Roi.

1747-1756

B 1469. - Liasse, 66 pièces parchemin, 37 pièces papier.

PAROISSE DE GUÉRANDE ET FRAIRIE DE SAILLÉ. — Aveux et dénombrements de rentes et d'héritages vérifiés en la cour royale de Guérande et produits par Guillaume André (1419), Perrot Le Moulnier (1437), Perrot Dibel (1464), Aubin Soreau (1466), Aubin Baboulle (1468), Noël Le Crech. Henri de Kerlentec (1471) ; par François Callon, seigneur de la Porte, docteur ès-droits, conseiller au Parlement de Rennes (1540) ; Jean Colombert (1602), Jean de Trevelec, écuyer (1618), Jean Couet (1635), Olivier Macé, paludier (1638), Aubin Oillic (1638), Jean Madec (1639), Silvestre Cario (1652) ; par les héritiers de René Casdre, écuyer (1684), de Jean Dupé, sieur du Quénet (1695), et autres, pour des maisons sises dans les rues du Four, du Bel, de la Clique et du Sang, pour des vignes sises aux clos de la Pierre et de Lenifun ; pour des terres sises dans les îles de la Motte et du Diolet ; pour des marais salants situés dans les salines du Château-Gargan, de Palumer, de Rohic, de Vachelerez, de Dor, de Lamorin et autres, situés dans la mouvance directe du Roi.

1419-1699

B 1470. - Liasse, 29 pièces parchemin, 275 pièces papier.

PAROISSE DE GUÉRANDE ET FRAIRIE DE SAILLÉ. — Aveux et dénombrements d'héritages vérifiés en la cour royale de Guérande et produits par les héritiers de Olivier Raphaël, sieur de Kerdurand (1708), de Marie Jumel, veuve de Jean Le Besson, sieur de Lancrain (1710), de Jean Le Mauguen, sieur du Parc-Ruisseau ; par Mathurine Dubois de Bruslé, épouse de Joseph Desportes, chevalier (1726) ; par Jeanne Duchesne (1731), par les héritiers de René de Kermeno, prêtre, prévôt de l'église collégiale de Guérande (1731) ; et de Madeleine Goupil (1733) ; par Mathieu Gondal, recteur de Saint-Nazaire, pour la fondation du sieur Mahé de Kerbrenezé (1739) ; par les héritiers de Jean Frain et de Marguerite de Gennes (1741), de Jeanne Dalino (1743), de Germaine du Coudray, veuve d'Alexandre Guillermo, écuyer, sieur d'Arun (1747) ; par René Bourdic, sieur de Guémadec, propriétaire de la maison noble de la Tocnaie, près le bourg de Saillé ; pour les prés Fresnay, Garnier, de Trevenegat, de Crevecoeur et de la Motte-Laragon ; pour des marais salants situés dans les salines nommées Gonan, Moulhouarnés, Lescobé, Gallet, Alain, Croisela, Bain, Prostezo, Grand Gouaré, Créhidu et autres. — Conclusions, sentences de renvoi et de réception.

1702-1777

B 1471. - Liasse, 2 pièces papier.

PAROISSE DE MESQUER. — Aveux et dénombrements de la maison, des terres et des fiefs de la seigneurie de Beaulieu produits après le décès d'Olivier Gibon, chevalier, seigneur du Grisso, décédé le 21 mai 1740 (1750) ; après le décès de Julien Gibon, chevalier, seigneur du Pargo (1773), vassaux du Roi dans la sénéchaussée de Guérande.

1750-1773

B 1472. - Liasse, 29 feuillets et 4 pièces parchemin, 4 pièces papier.

PAROISSE DE MESQUER. — Aveux et dénombrements de rentes, terres, fiefs et droits divers dépendants de la seigneurie de Campzillon produits devant la recette de Guérande après le décès du sire de Laval (1415) ; devant la cour royale de Guérande, par Jeanne de Laval, comtesse de Vendôme, dame d'Epernon, de Montdoubleau et de Campzillon, représentée par J. Chevalier, prêtre (1458) ; par

Jean de Bourbon, chevalier, comte de Vendôme (1469). — Aveu détaillé produit par A. de Gousolles, écuyer, procureur des curateurs de François de Bourbon, comte de Vendôme, héritier de la châtellenie de Campzillon, dont les droits seigneuriaux s'étendaient dans les paroisses de Batz, de Guérande, de Mesquer, de Piriac et de Saint-Molf. Les hommes liges sont au nombre de 98. Le titulaire déclare qu'il perçoit la taillée d'armes sur les seigneurs de Lauvergnac, de Trévaly, de Dréseuc, de Tesson ; qu'il jouit de la prévôté féodée de Piriac ; qu'il a un droit de préemption sur la pêche du poisson apporté sur les rivages de Piriac au tiers du prix courant ; le droit de prélever sur chaque morhon « toute la teste, la coue jucques au nombril et un cousté de chacun desdis morhoz » ; un droit de coutume d'un denier par pipe de vin chargée sur les mêmes rivages ; un droit de lods et ventes sur chaque vaisseau vendu dans les paroisses de la châtellenie ; le droit de garder 15 jours les tenanciers des vignes de Piriac pour vendanger les vignes rouges après le ban de la vendange du blanc breton (1479). — Autre aveu présenté par René Tourmenine, seigneur de la Guerche, de Portric, de Jasson, de Malnoë, d'Arthon, de Chemeré, de Rouans et de Sainte-Pazanne pour la même terre (1540).

1415-1540

B 1473. - Registre 267 feuillets parchemin, 1 pièce parchemin.

PAROISSE DE MESQUER. — Aveu et dénombrement de la terre, fief, juridiction, seigneurie et châtellenie de Campzillon, y compris le domaine de Kerjean, en Piriac, relevant de la cour royale de Guérande, produit par Pierre Tournemine, chevalier de l'Ordre du Roi, seigneur de Bellejoie, comprenant les déclarations des arrière-vassaux suivants : aveux par Pierre Baye, écuyer, seigneur de Mérionnec, en Guérande ; par N. de Trégus, pour le manoir de la Porte de Trégus, en Piriac ; par Tristan Le Pennec, seigneur de Lauvergnac, en Guérande ; par Christophe de Sesmaisons, seigneur de Tréhembert et de la Ville-au-Chat, en Mesquer ; par le curateur de Jeanne de Kerambartz, dame de Kerambartz et de Trémondet ; par Jean Le Gentil, écuyer, seigneur de Soursac ; par Guillaume de Musillac, sieur de Trévally, par Julien Jego, sieur de Pradouer ; par Olivier Madic, seigneur du Dreseuc ; par Yvon Quello, sieur de Kerdréan, paroisse de Batz ; par la mère de G. de Penbulso, pour la maison et le domaine de Penhouët, en Piriac ; par Jamet du Dréseuc, seigneur de Texon ; par J. Quello, sieur de Treslan ; par les enfants de Pierre Le Gruyer, pour le manoir et la métairie du Fan, en Guérande ; par les tenanciers de nombreux marais salants, par les propriétaires de maisons sises au bourg de Piriac, par les titulaires des bénéfices de N.-D. de Pitié, de Saint-Jean, de Saint-Sébastien de Piriac, de la Madeleine d'Escoublac, de la Trinité de Batz ; par les religieux de Saint-Gildas-des-Bois, pour la maison et les terres de la Crosse, en Piriac.

1572

B 1474. - Liasse, 1 pièce, parch ; 218 feuillets ; 4 pièces papier.

PAROISSE DE MESQUER. — Aveux et dénombrements sommaires et détaillés des dépendances de la châtellenie de Campzillon, relevant de la cour royale de Guérande, produits par François Tournemine (1581), par Ignace Tournemine, chevalier, baron de Campzillon (1711) ; Louis Jacquelot, vicomte de la Motte (1741), et par le même, après la mort de Marguerite Jouhannic de Coëdrezo, devant les receveurs généraux des Domaines (1750) ; et par Jeanne Jacquelot (1773). La liasse renferme aussi une déclaration en sous-rachat de Jacquemine de Maurac, dame de Colveuc, pour divers héritages qui lui venaient de la succession de son frère, en Piriac, sous la mouvance de Campzillon (1582).

1581-1773

B 1475. - Liasse, 10 pièces parchemin, 3 pièces papier.

Paroisse de Mesquer. — Aveux et dénombrements des dépendances du manoir de Kerruhuel produits devant la Chambre des Comptes par Jacques du Masle, écuyer, et Olive de Penvulso, son épouse, seigneur et dame de Carvalo, héritiers de Nicolas de Penvulso, sieur de Trohudal (1600), et Claude du Masle, écuyer, sieur de Treslan (1629). — Aveux et dénombrements des maisons, terres, héritages et redevances, dépendants du manoir et de la seigneurie de Tréhembert, mouvants de la sénéchaussée de Guérande, produits par Christophe de Sesmaisons (1510 et 1561) ; après le décès de Catherine du Pont, par François de Sesmaisons, sieur de la Sauzinière (1586) ; par J.-B. Becdelièvre, chevalier, premier président en la Chambre des Comptes, agissant au nom de Renée de Sesmaisons, son épouse (1693), acte qui comprend aussi une déclaration de Kerrhuel ; autre déclaration produite par François Becdelièvre, chevalier, marquis de Becdelièvre (1735). — Aveux de la terre de Villeneuve, échue à Guillaume de Kerderian par le décès de Guillemette du Darun (1413), et ensuite à Olivier de Kerderian (1419), produits devant la recette de Guérande.

1413-1735

B 1476. - Liasse, 49 pièces parchemin, 42 pièces papier.

MESQUER. — Aveux et dénombrements de marais salants situés sous la mouvance de la juridiction de Guérande dans les salines de la Marche, du Jay, de Guyonne, de Halleguec, de Beauregard, de Siègemont, du Verger, de Gourvinec, de la Moricette, de Locmaria, de Keraumant, *alias* Kerloy, du Petit Lanic, de Notre-Dame, du Château *alias* Sauvagère, de la Croix *alias* Bahic, produits par Catherine de Montfort, veuve de Pierre de Saffré, tutrice de son fils Alain (1417) ; par Olivier de Coëguel, tuteur de son fils Jean après le décès de Jeanne de Saffré ; Jean Le Normant (1471), Jean Le Bloay, écuyer, sieur du Vé (1478), Jean du Pont, seigneur de Tréhembert et de Kermenguy, curateur de Jeanne de Musnillac, son épouse, dame desdits lieux (1480) ; Mahé Morvelle (1500), Jeanne de Broël, veuve de Jean de Trégus, écuyer (1535) ; Jean Cotherel, écuyer, seigneur de Trégonnau (1540), Guy de Trevelec (1540), Anne Eder, dame de Sesmaisons, veuve de J. de Sesmaisons de la Berrière (1541) ; Marie de la Marche, épouse de Georges de Coédro, écuyer, seigneur de Pinieuc (1541) ; Isabeau de Callac, dame douairière du Beizit (1580) ; Renée Le Boteuc, dame du Lindreuc ; les demoiselles du Bot (1673), Claude de Lesquen, chevalier, seigneur du Plessis (1677) ; Pierre Jollan, sieur de Clerville, ancien officier de dragons (1747) ; par les héritiers de François Josset de la Charquertière (1774). — Autre aveu rendu par François Roux, négociant, afféagiste d'un canton de terre vague à la pointe de Merquel (1749).

1417-1777

B 1477. - Liasse, 5 pièces parchemin.

PAROISSES DE MONTOIR ET DE PIRIAC. — Aveux et dénombrements produits par G. de Comenan, pour l'hébergement de Guersac (1401), après le décès de J. de Musnillac, chevalier, seigneur de Séréac et de Cleuz, par sa veuve Jeanne de Malestroit, tutrice de sa fille Marguerite (1463), pour divers prés ; par Éon Dagaye, écuyer, seigneur de Tréguily, pour diverses rentes à percevoir entre le pont de Méan et le bourg de Saint-Nazaire (1478) ; par Ch. de la Bourdonnaie, écuyer, seigneur de Bratz et de la Taillée, pour diverses rentes à prendre dans la mouvance de la juridiction de la Pasquelaie, en Méan (1665) ; aveu du moulin de Brelevenez, en la paroisse de Piriac, près Toulan (1540) ; héritages tous situés dans la mouvance royale de la sénéchaussée de Guérande.

1401-1665

B 1478. - Liasse, 27 pièces parchemin, 21 pièces papier.

SAINT-ANDRÉ-DES-EAUX. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi dans le ressort de la cour de Guérande par les vassaux dont les noms suivent : Pierre de Lesnerac, héritier de Jeanne Derian d'Ust, sa mère (1417), Ch. Saffré, notaire royal (1682), possesseurs de la métairie noble du Cabenot ; Jean de Branguen, lequel tenait la terre et seigneurie de Châteaulou en juveigneurie des héritiers de Raoul de Lusangé (1394) ; Tiphaine de Châteaulou, après le décès de Jean de Lusangé (1404) ; Gildas, fils de Jean de Branguen (1424) ; J. de Branguen (1466), Jeanne Le Boteuc, veuve de Jacques du Verger (1605), les héritiers de Jérôme Boterel de Quintin, chevalier, comte de Saint-Denac (1737), tous seigneurs et dames de la terre de Châteaulou ; René et Amaury de Kerpoisson, possesseurs de divers domaines (1540-1557) ; Jean d'Ust (v. 1400), Jean d'Ust et son fils (1421), François d'Ust (1461), J. de Champaigne et Jeanne d'Ust, héritiers de J. d'Ust, seigneur d'Ust et de la Ville-aux-Fèvres (1559) ; François Percault et Jeanne, fille aînée de Jean d'Ust (1574), Jean de Boberil, écuyer, seigneur du Mollant (1618), Maurice Avril de la Chauvière, chevalier (1730), et ses héritiers, après son décès (1748), tous seigneurs et dames de la terre et de la châtellenie d'Ust ; Jean Gaultier (1540) et Jean du Boisbrassu, écuyer (1618), possesseurs du domaine de la Ville-aux-Gals ; Guillaume Savary. seigneur de Tréheix (1559), P. Savary (1586), Ph. de Vassault et Judith de Corval, seigneur et dame de Penmoussel (1618), J.-B. de Lescoët, chevalier, seigneur de la Guérande, et Perrine de Guicaznou (1685), tous possesseurs du domaine de la Ville-Savary.

1394-1748

B 1479. - Liasse, 39 pièces parchemin, 18 pièces papier.

PAROISSE DE SAINT-ANDRÉ-DES-EAUX. — Aveux et dénombrements d'héritages possédés par la veuve Perrigaud, Jean Bonnet (1413), J. Cariot (1466), Jean de Branguen (1475), J. Deniaulx (1608), J. Becquet et Elisabeth Prier, sieur et dame du Reneguy (1618), Louis Mahé (1680), les héritiers de Jeanne Jego et de Gabrielle de Rohan, comtesse de Grosquer (1751), et autres. — Aveux en forme de rôles des vassaux de la juridiction de Ranlieu dispersés dans les paroisses de Saint-Nazaire, d'Escoublac, de Saint-André et de Guérande, produits par Jean de Saint-Gilles (1540), Jean de la Bourdonnaie (1600), Ph. de la Bouëxière (1679), Jean Lelong, chevalier, seigneur du Dreneuc (1701).

1395-1773

B 1480. - Liasse, 14 pièces parchemin, 3 pièces papier.

PAROISSE DE SAINT-LYPHARD. — Aveux et dénombrements des terres, rentes, maisons, fiefs, droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de Guérande avec les dénominations suivautes : le domaine du Bois-Nozay possédé par Jean de Ranlieuc dit Colin (1392), Guillaume Colin (1419), J. Coterel, seigneur de Trégonnau (1508) ; Olivier de Trevelec, héritier de Guillaume Briend (1532) ; les héritiers de Ch. de Kercabus (1559), les enfants de Ch. de Marbré et de Marguerite Gautier (1604) ; Jean Yviquel, sieur de la Ville-Savary (1669) ; et Jean de Vay, sieur de Coëtcarret (1716) ; la terre et seigneurie de Kercabus possédées par Pierre de Kercabus (1540), par Jean de Kerpoisson, époux de Jeanne de Kercabus (1606). — Aveux de rentes et de divers héritages possédés par Jeanne de Rohan, veuve de François de Rieux ; par Jean de Rieux et de Rochefort (1465), par Jean Le Guennec, sieur de Kersalio (1540) ; *etc.*

1392-1718

B 1481. - Liasse, 26 pièces parchemin, 22 pièces papier.

PAROISSE DE SAINT-MOLF. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de fiefs, de droits réels et honorifiques, tenus noblement du Roi dans le ressort de Guérande avec les dénominations suivantes : le domaine de Mouhonnat, possédé par Jean de Branguen, héritier de Stéphane de Châteaulou (1406) ; la terre et seigneurie de Quilfistre dont les dépendances s'étendaient en Saint-Lyphard et Piriac, appartenante à Olivier de Quilfistre, vassal de Riou de Rosmadec, seigneur de Quilfistre (1401) ; Riou de Rosmadec, seigneur de Goarlot et de Quilfistre (1480) ; Jean de Rohan, tuteur testamentaire de Marie de Rosmadec (1509) ; Jean Papin, après le décès de Jeanne de Montboucher, dame de Pontcroix (1581) ; Guillaume de Quermeno, chevalier, seigneur de Lauvergnac (1662) ; Hilarion de Sesmaisons, chevalier, seigneur de Trévaly, propriétaire de Quilfistre et de divers fiefs annexés (1692) ; le manoir et le domaine de la Salle-Branguen, y compris les rôles du fief de Crémeur ou Carné, en Guérande et Saint-Lyphard, possédés par Jean Le Texier (1586) et G. Martin de la Saudraye (1635). — Aveux de divers héritages et de marais salants appartenants à G. Cado (1471), à Jean de Quilfistre, sieur de Tremaouern (1478) ; à E. Raoul (1480), à P. de Cramezel (1540), à Jean de la Haie, sieur de Ranzegat (1599), à Ch. Aubin de la Tréallaie (1636), à Olive, Suzanne et Jeanne Le Manceau (1675) ; à Jeanne Leflô, dame de la Chasseloire (1697) ; à Thérèse du Rocher (1750) et autres vassaux de la sénéchaussée de Guérande.

1400-1754

B 1482. - Liasse, 91 feuilets et 28 pièces parchemin, 14 pièces papier.

PAROISSE DE SAINT-NAZAIRE. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de Guérande, avec les dénominations suivantes : la terre et seigneurie de Cleuz, possédée par Jean de Cleuz (1392), Marguerite de Kercabus, veuve de Jean de Cleuz (1430) ; Jean de Muzillac après le décès de son père Jean qui décéda en 1449 : Guyonne Le Moël, veuve de Martin de Cleuz, écuyer (1511) ; Jean de Cleuz et Perrine Gaultier (1543) ; Anne de Cleux, veuve de Guillaume de Cleux (1581) ; Marie Loriot, veuve de François Proust, sieur du Port-Lavigne (1660) ; Georges Rochereul, sieur de Promarzin (1724) ; Joseph Belliotte, de la Ville-Allain, sénéchal de Donges (1730) ; et J.-B. Le Pourceau de Mondoret (1752) ; la maison noble d'Armanjot et ses dépendances possédée par Jean Le Métayer (1481), Jean Hèmery (1618), Guillaume du Matz, seigneur de la Drouillay (1709) ; les héritiers de Jacques Hego (1747), et Pierre Bruneau, capitaine de navires (1748) ; la maison noble, le domaine de Henleix et ses dépendances, en Escoublac, possédés par Jean de Rohan et Gillette de Rochefort (1466), les héritiers de Pierre Le Dotz, écuyer, sieur du Grand Henleix, époux de Jeanne de la Motte (1620), le tuteur des enfants de François de Brouhel, chevalier, seigneur de Lanegry, et d'Anne de Rohan (1681) ; Louis de Rohan, chevalier, seigneur comte du Polduc (1735) ; la terre et seigneurie de Marsaint, possédée par Perrine de Cleuz, veuve de Thébaud Malor, tutrice de son fils Jacques (1479) ; la terre et seigneurie de la Motte-Almand, possédée par Morice, frère de Nicolas de Volvire (1406), Jeanne Gastinel, héritière de Jean Gastinel et de Marguerite du Dréseuc (1535) ; Jean Le Vallois, héritier de Françoise de Guémadeuc (1562) ; Pierre Le Vallois, écuyer (1600), Pierre de la Bouëxière, écuyer, et Jeanne de Saint-Aubin (1620) ; Ph. de la Bouëxière, leur fils (1652-1673), François Le Chauff, chevalier, seigneur de Kerguenec (1776). — Autres aveux de la terre et châtellenie de Saint-Nazaire, y compris la terre de Marsaint et celle de Saint-André annexées, produits par Odet de Bretagne et Renée de Couesmes (1564 et 1584), par les héritiers de François de Carné (1694), par Jean-Marie Bonin, chevalier, seigneur de la Ville-Boucquais (1773). — Le seigneur de Saint-Nazaire déclare qu'il est fondé à jouir du droit de coutume le jour de la foire de Sainte-Marguerite, de la petite coutume du *Travers de Loire*, du droit de grand ancrage sur les navires venant du dehors et du petit ancrage, du

droit d'étallage sur le poisson, du droit d'épaves et de bris, du droit de *philiponage* sur les défunts et de *rouage* sur les charrettes chargées de vin. Les vassaux qui lui doivent hommage sont les seigneurs de Marsaint, du Boisjollan, de Lesnerac, de Kerfrezour, du Plessis, du Sable, de Saint-Denac, de Ranlieu, de Louffurand, de Henleix, de Larloc, de Kerpoisson et du Boisjollier.

1392-1776

B 1483. - Liasse, 35 pièces parchemin, 14 pièces papier.

PAROISSE DE SAINT-NAZAIRE. — Aveux et dénombrements d'héritages situés dans la tenue de Marsac, appartenants à Th. Rochard (1413), O. Houis (1459), Jean Labour (1610), Jean Rousselet, Denis Denyé (1618), P. Chotard ; et procès-verbal d'arpentage de toutes les terres de Marsac dressé, en 1615, pour A. Hémery. — Autres aveux d'héritages produits par Jean Bouget (1464), Jean Motais (1474), François de Condest (1578), Jean de la Haie, écuyer, sieur du Sable ; J. Bertho (1620), Jean Le Pourceau, écuyer, sieur de Rolivaud (1695) ; Jacques Guériff, chevalier, seigneur de Lanouan, propriétaire du moulin de la Brandelle (1749) ; et autres vassaux de la sénéchaussée de Guérande.

1413-1771

B 1484. - Liasse, 72 pièces parchemin, 3 pièces papier.

AVEUX ET DÉNOMBREMENTS COLLECTIFS comprenant des marais salants, des rentes foncières et féodales, des domaines situés dans les paroisses de la sénéchaussée de Guérande dont jouissaient Isabeau de Corollec (1392), Jean du Quenech (1395), Olive de Corollec, Olivier de Cleuz, Guy de Rochefort, sire d'Assérac, Pierre de Musillac, sire de Cleux, Guillaume de la Lande, sire de Campzillon (vers 1395), Jean de Sérent, chevalier, tuteur de ses enfants (1396) ; Isabeau de Musillac, épouse de Jean de Kercabus (1418), G. du Dréseuc (1420), Jean Thébaud, propriétaire de Tréven en Mesquer (1423) ; Jean Le Gentil (1425), Denis Jollan (1437), G. Jego de Batz (1460), Guillaume de Trégus, seigneur de Kerrobert (1469) ; Jean de Beaubois, écuyer, seigneur de Beaubois (1470) ; Louis d'Avaugour et Jeanne de Lindereuc, seigneur et dame de Kergrois (1473) ; Jean Callon, sieur de la Ville-James (1480), Pierre de Broël, écuyer, sieur de Broël (1494) ; Jean du Verger, seigneur de Saint-Denac et du Trégrain (1495) ; Jean Le Bouteiller, seigneur de Lessac, Pierre de Carné, écuyer, seigneur de Carné, Elyot Labbé, marchand au Croisic (1496) ; J. Thébaut, sieur de Kerolivier, Jean Borgnet et Cath. de Kercabus, seigneur et dame de la Teurterie (1497) ; Jean Jouan, seigneur de Ranzegat (1508), J. Lemaistre de la Garelaie, écuyer (1539), Fr. Godelin, écuyer, seigneur de Chavagne et de Ville-James ; Claude Le Pennec, G. de la Haie, seigneur de la Pasquelaie, Georgine de Juzel, dame de Kerpondarm, veuve de Julien de Saint-Martin (1540) ; Jean Cramezel, seigneur de Kerméance, François Deno, seigneur de Larloc ; G. de Kermeno, seigneur de Kerroul ; Raoul de Kerguiris, seigneur de Coëthiruas (1541) ; Jean de Vay, seigneur de la Fleuriais (1543) ; Jean du Dréseuc, seigneur de la Lande ; Alain fils de Jean Le Poictevin (1555), G. Godeau, sieur de Kervarec (1564) ; J. Quello, possesseur de la maison de Ranzegat au Croisic (1570) ; G. de Talhouet de Keravéon (1583), possesseur de marais salants dans les paroisses de Batz et de Guérande ; Laurent Duppé (1599) et autres, tous vassaux du duc de Bretagne et du Roi.

1392-1599

B 1485. - Liasse, 115 pièces parchemin, 8 pièces papier.

AVEUX ET DÉNOMBREMENTS COLLECTIFS de marais salants, de maisons, de rentes et d'héritages situés dans les diverses paroisses de la sénéchaussée de Guérande, et dont les possesseurs sont : Jean Jollan et G. Lefloch, sieur et dame de la Porte-Moro (1600) ; A. Lemauguen, J. Le Corre, marchand à Penchâteau ; G. Guitton et Sarra Bernard (1617), H. Quelas, N. Yviquel, Jeanne Hougard, veuve

Lefauhé, H. Moyon, P. Noblet de la Motte, J. Le Naizet, Jean Jollan, sieur de Bourlebaud ; Jean Priour, propriétaire du rôle rentier de la Ville-James (1618) ; Etienne Lemaistre, écuyer, sieur de la Rinelais (1620) ; J. Bourdic et Guillemette Le Mitrailler, J. Olivero, les enfants de Ch. Aubin de la Tréallais, H. Cavalen (1635), J. Le Huëdez, Ch. Blais, Jean Leduc, Silvestre Davy, G. Calvé, J. Coquart et autres vassaux du Roi.

1600-1639

B 1486. - Liasse, 89 pièces parchemin, 29 pièces papier.

AVEUX ET DÉNOMBREMENTS COLLECTIFS de marais salants, de terres labourables, de maisons et de divers héritages dispersés dans les paroisses de la sénéchaussée de Guerande et dont les possesseurs, vassaux du Roi, sont : Tobie Pesdron et Jeanne Jollan, sieur et dame de la Porte-Pradel (1640) ; Jean de Sarrigain, bourgeois du Croisic ; Pierre Le Porceau, sieur de la Rue Neuve ; Jeanne Leroy, veuve Fouquer de la Gallicherais ; Ch. du Boschet, sieur du Couëdic (1644) ; G. Legal, sieur de Coëtcouron (1652) ; Aubin Le Berre, René Aubin, écuyer, sieur de Trémondet ; Olivier du Bois-Guéheneuc, seigneur de la Babinais (1652) ; Jean Verdier et Aliette Tinguy, Jean Le Besson, sieur de Lancrain (1658) ; Jean Guinarès et Renée Obligy, Paul de Gennes, sieur de la Cointerie, Jean Le Huédé, sieur de Kerjan (1675) ; François Laragon et Jeanne Brohan, sieur et dame de Lenic-Anger (1678) ; et autres. — Sentences de renvoi, de publication, de vérification et arrêts de réception à la Chambre des Comptes.

1640-1678

B 1487. - Liasse, 48 pièces parchemin, 188 pièces papier.

AVEUX ET DÉNOMBREMENTS COLLECTIFS concernant des salines situées dans les marais de Lenclis, de Gonan, du Rohy, d'Urien, du Silivert, de Jacob, de Bécard, du Croisello, du Salahé, de Golleden ; des terres et des maisons situées à Batz, au Croisic, au Pouliguen, à Saillé, dans les paroisses de Mesquer, d'Escoublac, de Saint-Lyphard et de Saint-Molf, et sur lesquelles le Domaine royal percevait un droit de rachat après chaque décès.

1685-1739

B 1488. - Liasse, 72 pièces parchemin, 133 pièces papier.

AVEUX ET DÉNOMBREMENTS COLLECTIFS de marais salants, de terres, de maisons et de divers héritages dispersés dans les paroisses de la sénéchaussée de Guérande et dont les déclarations ont été faites aux receveurs généraux des Domaines par Michelle Bataille, veuve de Pierre Le Torzec (1741), François de Combles, chevalier, seigneur de Nayves, fermier afféagiste des droits de banalité et de péage que possédait le Roi dans les paroisses de Batz et de Guérande ; Renée Le Queré, veuve de Pierre Calvé de Morinay, écuyer ; J.-B. Fournier de la Guillardais, avocat à la Cour (1748) ; Yves Cavallen, paludier, J. Rochereul, capitaine des gardes-côtes de Saint-Nazaire ; Anne de Champeaux, veuve de Trévelec, P. Gardy, sieur de la Chapelle, commissaire de la Marine à Hennebont (1749) ; François Couëssin, sieur de Kergal, Julien Robin de la Gourinaie, Jeanne Jego, veuve Le Mauff de Kerdoudal, René-Marie de Sécillon, chevalier, seigneur de Beaulieu (1774) ; Pierre du Cambout, chevalier, seigneur de Keravéon ; les héritiers de Clément de Givry, François de Saint-Pern, chevalier, seigneur de la Tour ; et autres.

1740-1780

B 1489. - Registre petit in-folio ; 305 feuillets papier.

RÔLES DES REDEVANCES dues au duc de Bretagne sous le nom de bians, de mangers, de tailles, par tous les détenteurs d'héritages situés dans les paroisses de la juridiction de Guérande : les débiteurs

nobles sont Guillaume du Dreyseuc, Jeanne du Chastel, veuve de Bonabes de Tréal ; Olivier de Marsen, Jean de Cleuz, Jean seigneur de Trévecar (1452), Pierre de Carné, seigneur de Crumeur ; Perrot de Kerveno, Perrot du Chastel (1477) et autres. Les fermiers de la recette étaient Ernaud Lescauderon et Pierre de Kerguisiec.

1452-1477

B 1490. - Registre petit in-folio ; 183 feuillets papier.

RÔLE DES RENTES ET TAILLES à percevoir par le receveur des domaines de la sénéchaussée de Guérande aux termes des foires de Saillé, d'Escoublac et de Guérande sur les tenanciers nobles et roturiers : le clergé comprend les abbés de Melleray, de Saint-Gildas, de Redon, le prieur de Montonac, les chapelains de la Madeleine, de Saint-Etienne, de la Trinité, de Saint-Georges, de Saint-Gatien, de Sainte-Croix, de Sainte-Anne et autres.

1491

B 1491. - Registre petit in-folio, 171 feuillets papier.

Rôle de rentes et tailles à percevoir sur les héritages situés dans la mouvance ducale au ressort de la sénéchaussée de Guérande : les débiteurs de Penchasteau, paroisse de Batz, sont : Pierre Hémery, Guillo Gouesval, Roudic Derien, Jouhan Madeuc, Morice Lescauderon, Geoffroy Talic, Jouhan Savary, Alain Le Courant et autres.

1499

B 1492. - Registre petit in-folio, 68 feuillets parchemin,, 9 feuil., pap.

RÔLE RENTIER DU DOMAINE ROYAL DE GUÉRANDE, dressé en vertu d'un arrêt de la Chambre des Comptes qui désigne Jean Parajau du Guynio, Pierre de Callac et Jean de la Rivière, pour commissaires enquêteurs. La déclaration des débiteurs indique les affranchissements opérés principalement dans la paroisse de Batz. Au chapitre des avoines et gelines dues en la paroisse de Batz, on lit : « Jean Bouschart de Kerbouschart, la femme au Mignon et les hoirs Geoffroy Mahé, demie trublée. De Jean Bouschart sont dessenduz les enffens Allain Bouschart, Vincenne Bouschart, la femme Aulbin Le Roy..., la femme Jean Le Roy qui tient le parc de Kerbouschart, coullombier et moullin. »

1533-1537

B 1493. - Registre petit in-folio ; 133 feuillets papier.

RÔLE RENTIER DU DOMAINE DE GUÉRANDE comprenant les tenanciers nobles et roturiers de toutes les paroisses de la sénéchaussée, dressé en vertu de trois lettres patentes de François I^{er} des années 1537, 1538 et 1539, et une ordonnance du Dauphin de 1540.

1541

B 1494. - Registre petit in-folio ; 254 feuillets papier.

Rôles rentiers comprenant le dénombrement de tous les vassaux du domaine de Guérande et les taxes auxquelles ils étaient assujettis à raison des terres et héritages qu'ils possédaient sous la mouvance royale. Le chapelain de Notre-Dame du Mûrier est inscrit pour une somme de 5 sous, un denier, à cause d'un marais situé au Pouliguen.

1555

B 1495. - Registre grand in-folio ; 738 feuillets papier.

RÉFORMATION DU RÔLE RENTIER DE LA SÉNÉCHAUSSÉE DE GUÉRANDE dressé par les soins de Jean Charette, sieur de Lormière, et de René de la Tullaie, sieur de Belle-Isle, conseillers maîtres à la Chambre des Comptes, comprenant une nouvelle déclaration des rentes en argent et en nature dues au Roi à raison des terres, maisons, marais et héritages situés dans l'étendue des paroisses de Batz, de Guérande, de Mesquer, de Piriac, de Saint-André, *etc.* ; et le dénombrement de tous les débiteurs.

1611

B 1496. - Registre grand in-folio ; 580 feuillets parchemin.

RÉFORMATION DU RÔLE RENTIER DE LA SÉNÉCHAUSSÉE DE GUÉRANDE comprenant les mêmes renseignements que le précédent.

1611

B 1497. - Registre grand in-folio ; 748 feuillets papier.

REGISTRE DES AUDIENCES TENUES AU PALAIS ROYAL DE GUÉRANDE par M. Boux, conseiller maître à la Chambre des Comptes de Bretagne, commissaire chargé de la réformation des domaines de la sénéchaussée de Guérande : ordonnances de publication, certification des bannies faites dans chaque paroisse ; déclarations des fermiers des Domaines ; comparutions des tenanciers nobles et roturiers, et arrêts de condamnation portés contre chacun d'eux, fixant le taux de leurs redevances ; jugement contre les habitants de la ville du Croisic redevables d'une rente de 100 sous pour l'emplacement du château qui leur fut concédé en 1634 ; arrentements de terrains situés au Pouliguen, au Croisic et à Mesquer.

1640-1641

B 1498. - Registre petit in-folio ; 237 feuillets papier.

LIVRE DES SENTENCES rendues par la Chambre des Comptes sur les aveux présentés pour des héritages situés dans l'étendue de la sénéchaussée de Guérande, par Maurice Bressins, prieur de Batz (1602) ; par Ch. Allençon, propriétaire du moulin de Ranzegat ; par Pierre et Jeanne Moyon (1622), Jeanne Quelas, veuve Lelan, Jean Becquet et El. Prier, sieur et dame du Reneguy (1636) ; et autres.

1602-1645

B 1499. - Registre petit in-folio ; 219 feuillets papier.

LIVRE DES SENTENCES rendues par la Chambre des Comptes sur la présentation des aveux relatifs aux domaines de la sénéchaussée de Guérande possédés par Jean Saymond, prieur de Saillé ; Marie Laragon, les Chartreux d'Auray, Claude du Guémadeuc (1657), Hervé Cavalan, Pierre Mollé, Charles de la Bourdonnaie (1667), Michel Cercleux, sieur des Fossés (1677) ; Jean Lefêbvre, sieur de Crubalay ; et autres.

1652-1679

B 1500. - Registre petit in-folio ; 112 feuillets papier.

RÔLE DE RÉFORMATION de la rente perçue sous le nom de taille sur les vassaux de la sénéchaussée de Guérande.

1555

B 1501. - Registre grand in-folio ; 104 feuillets parchemin.

RÔLE DES RENTES SEIGNEURIALES perçues sous le nom de tailles dans l'étendue de la sénéchaussée de Guérande comprenant les noms des débiteurs et l'indication des immeubles pour lesquels ils étaient taxés. L'article IX est ainsi rédigé : « Alexandre Guillermo, sieur de Quervelo, doit sur la saline du Varlès, frairie de Saillé, la somme de 48 sols obolle, pour la taille Olivier Marsaint. »

1680

B 1502. - Registre grand in-folio ; 660 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE DE GUÉRANDE contenant les déclarations faites devant les commissaires de la réformation des Domaines par les religieux de Redon, Jérôme Boterel de Saint-Denac, Marie Le Tresle, dame de Châteaulou, François de Kermeno, Aliénor de Kerpoisson, J. Charpentier, écuyer, sieur de Lessac ; M. de Trevelec, R. de la Chapelle, Ch. Danisy, Marc Le Vallois, chevalier, seigneur de Séréac ; Jean de Carné, les religieux de Saint-Gildas-des-Bois, H. de Sesmaisons, la commanderie de Faugaret et autres vassaux du Roi dans la sénéchaussée de Guérande. — Table.

1679-1680

B 1503. - Registre grand in-folio ; 308 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE DE GUÉRANDE comprenant la déclaration faite devant les commissaires de la réformation des Domaines, par le comte Joseph Tournemine, baron de Campzillon, seigneur de Kerjan, de Piriac, du Bois-au-Voyer, de la Boteleraie, de la Rocheen-Batz, *etc.*, pour les domaines de la baronnie de Campzillon et ses dépendances dans les paroisses de Mesquer, de Piriac, de Batz, de Guérande, d'Escoublac et de Saint-André. La sentence qui est annexée à la déclaration relate tous les titres produits et déboute ledit seigneur du droit de bris sur la côte de Piriac.

1679

B 1504. - Registre grand in-folio ; 395 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE DE GUÉRANDE contenant les déclarations faites devant les commissaires de la réformation des Domaines par Henriette de la Chapelle, dame de Montbarot, pour la châtellenie de Careil, avec les rôles de Bissin, de Marsaint, du Plessis-Josso et de Penchâteau, comprenant une foule d'héritages en Guérande et dans la paroisse de Batz. La sentence des commissaires la déboute de la possession de l'île de Leven, sise en Mer, et des droits de prééminence dans la chapelle de Saint-Michel de Guérande. — Autre déclaration de René de Lopriac pour la terre et seigneurie du marquisat d'Assérac et de ses dépendances dans les paroisses de Penestin, de Férel, d'Herbignac, de Saint-Lyphard, de Camoil et de Guérande. — Table alphabétique des vassaux du Roi qui ont comparu.

1679-1681

B 1505. - Registre grand in-folio ; 552 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE DE GUÉRANDE contenant les déclarations produites devant les commissaires de la réformation des Domaines par Fr. Jégo, sieur de la Fleuriais, Ph. de la Bouëxière, sieur de la Motte, Almand ; J. Laudren, R. Richard, M. Jarnigon, J.-B. d'Andigné, J. Le Bihan, sieur de Kerdavi ; P. Maillard des Forges et Cécile Ouvrard, sa femme ; le chapelain de Saint-Just, les religieux de Saint-Florent et de Prières, le prieur de Saint-Nazaire, O. du Bot, A. Davignéon, le recteur de Saint-André-des-Eaux, Perronnelle Le Cadre, dame de la Hélardière ; le recteur de Saint-Lyphard, Pierre Le Gonic et autres. — Table alphabétique des vassaux qui ont comparu.

1678-1679

B 1506. - Registre grand in-folio ; 506 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE DE GUÉRANDE contenant les déclarations faites devant les commissaires de la réformation des Domaines par le prieur de N.-D. de Penbé, R. Gouéon, seigneur de la Boitardais ; G. du Bochet, écuyer, sieur du Quenet ; le recteur et le prieur de Camoil et de Mesquer ; P. Jollan, sieur de Clairville, les Minimes de Nantes, O. de Saint-Georges, seigneur de Couhé-Verac ; P. Mahé, sieur de Kerbrenezé, J. de Couëdelo, G. du Bezit, écuyer, sieur de Brais ; Suzanne Le Manceau, veuve de Vincent de Saint-Pern ; Ch. Danisy, Fr. du Hindreuf, Fr. Le Courtois, sieur de Coëtcastel ; et autres. — Table alphabétique des vassaux du Roi qui ont comparu.

1678-1679

B 1507. - Registre grand in-folio ; 435 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE DE GUÉRANDE contenant les déclarations faites devant les commissaires de la réformation des Domaines pour la consistance des biens de la fabrique de Saint-André, de la tenue de Rabalohèa *alias* Magaron, en Saint-Nazaire ; du presbytère d'Assérac, de l'église de N.-D. de la Blanche de Mesquer, du rôle de Trèvecar en Piriac, des églises de Saint-Pierre et de Saint-Fiacre de Piriac, de la seigneurie du Pordo, en Saint-Molf ; de la seigneurie de Trèvecar, de la châtellenie de Saint-André-des-Eaux, du manoir de Trévenegat, des seigneuries de Cleuz et d'Ust, de la châtellenie de Tréham bert, des châtellenies de Ranrouet et d'Assérac, et du rôle de Kerpoisson s'étendant en Saint-André et Saint-Nazaire.

1678-1682

B 1508. - Registre grand in-folio, 653 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE DE GUÉRANDE contenant les déclarations faites devant les commissaires de la réformation des Domaines par les propriétaires des héritages situés à Saillé, à Queniquen, au faubourg Saint-Michel de Guérande, à Congor, à Cosquer, à la Jeleusie, à Quergourden, à Rosconan, au clos Saint-Aubin, au Bois-Rochefort, à Quercandon, à Kerrolland, à Beslon, à Kerbrenezé, à Kerrigodo, à Querignon ; pour des vignes sises aux clos de Marsillé, de Regnac, de Saint-Aubin ; pour des salines situées dans les marais de la paroisse de Guérande ; pour des pièces de terre labourable dispersées dans les frairies. — Table alphabétique des vassaux du Roi qui ont comparu.

1678-1680

B 1509. - Registre grand in-folio ; 646 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE DE GUÉRANDE contenant les déclarations produites devant les commissaires de la réformation des Domaines par les propriétaires d'héritages situés dans le bourg de Saillé, rues du Sang, de la Clique, du Four, du Rocher, des Caves et de la Courau-Baye ; au jardin du prieuré de Saint-Clair de Saillé, à la Motte-aux-Blancs, à la Motte-Mahé, aux clos de Glirivy, de la Pierre, de Trépondi, de Scolhé, de Trébastier, de Kerlan ; pour des oeillets de marais dans les salines Cocandeur, Menahé, Palumer, Sion, Droguen et autres ; pour des terres situées dans les frairies de Queniquen, de Congor, de Terroden, dans le pré de Tréhané, au clos de la Garenne, au parc Jollan, au village de Querignon, *etc.* ; le tout dans la paroisse de Guérande.

1678-1679

B 1510. - Registre grand in-folio ; 609 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE DE GUÉRANDE contenant les déclarations produites devant les commissaires de la réformation des domaines par P. Lebesson, paludier, P. Macé, les héritiers Jean

Legal, la veuve de Jean Colombert, Françoise Picaud, P. Legal, P. Ropert, Fr. Leroux, meunier, Jean Aoustin, Claude de Gastinaire, chevalier ; J. Marsac, Ch. Martineau, sieur de la Motte ; Ph. Le Mintier, clerc tonsuré, chapelain de N.-D. de Pitié ; Jean Jégo des Préaux et autres, tous possesseurs de domaines situés dans les frairies de Saillé et de Quéniquen, paroisse de Guérande. — Autre déclaration des religieux Jacobins comprenant l'enclos de leur couvent et de nombreuses salines, rappelant leurs donations, et signée par Cl. Tavernier, prieur, Jean Fradet, sous-prieur, Michel Landays, prédicateur général, G. Gautier, père du Conseil, Bertrand Geslin, professeur en théologie, G. Beillet, procureur syndic, Gilles Halgan, père du Conseil.

1677-1679

B 1511. - Registre grand in-folio ; 547 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA RÉFORMATION DU DOMAINE ROYAL DE GUÉRANDE comprenant la déclaration de l'évêque de Nantes, Gilles de la Baume-Leblanc, qui contient les domaines suivants : la ville et les faubourgs de Guérande, les maisons nobles de Beaulieu, de Kerhilliers, de la Porte-Calon, de Querbenet, de la Tréallaie ; les droits de bail, de coutume, de sauvetage, de moutonage, de dîme, de complant, d'offrande, de haute juridiction séculière. — Autres déclarations produites par G. de Sécillon, écuyer, pour le domaine de Colveuc ; par P. de la Haie de Silz, pour le rôle rentier de la seigneurie de Lauvergnac séparé de la mouvance de Campzillon, lequel comprend le village de Clis ; par Ph. Leroy, sieur de Miroux, pour la terre de Cardinal ; par Catherine Bois-Robert, pour une vigne au clos de Trébastier, autrefois de Saint-Clair ; par Elisabeth Jégo, veuve Tessier, pour la maison noble de Troffiguet et ses dépendances ; par André de la Bouëxière, chevalier, pour les domaines de Crémeur, de Léchet et leurs dépendances, et par une foule d'autres propriétaires d'héritages situés dans la paroisse de Guérande.

1678-1682

B 1512. - Registre grand in-folio ; 650 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE DE GUÉRANDE contenant les déclarations faites par les commissaires de la réformation des domaines par les propriétaires, des héritages situés dans l'étendue de la paroisse de Batz et de sa trève, le Croisic, dont les noms suivent : Aliette Yviquel, Ch. Morvan Kerliviny, David de Cléguennec, Guillaume Soreau, H. Humbert, Jeanne de la Houlle, J. Fouquer, Jean Yviquel, sieur de Sigomon, Louis Radal, Marie Piedargent, Ph. Gontier, René Lestudiec, S. Macé, Tristan Lebaud et autres. — Table alphabétique des propriétaires.

1678-1679

B 1513. - Registre grand in-folio, 646 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE DE GUÉRANDE contenant les déclarations faites devant les commissaires de la réformation des Domaines, par Paul Maillard des Forges, pour un logis situé au Croisic, cueillette du Pont-au-Chat ; par Marguerite de la Houlle, épouse de J. Thibaut, pour un logis situé dans la cueillette du Lain ; par les héritiers Le Prince, par Marc Le Mauguen, Yves Morvan de Pradero, M. Gendron, Marc Haspot, le chapelain de N.-D. de Pitié, M. Martineau, sieur du Gré, Ph. Benoist ; J. Gérard, J. Robard, Jeanne Fouquer, veuve Tenguy, Pierre Le Pourceau de Mondoret, écuyer, Pierre Régent, marinier, et autres, pour des maisons sises au Croisic, rues de la Juiverie, des Cordiers, du Pilory ; dans les quartiers d'Olonne et du Lenigo ; pour des logis situés sur le quai du Pouliguen ; pour des marais situés dans les salines de la paroisse de Batz. — La déclaration du syndic de la communauté de ville du Croisic porte que les habitants sont en possession de jouir des devoirs de billot et d'appetissement sur les vins à la charge d'entretenir les quais du Croisic et du Pouliguen, la

digue de Penbron ; de la police du délestage ; de la franchise de tous les impôts appelés soldes, emprunts, aides, subsides, subventions ; de la liberté de troquer leurs sels contre des blés, dans toute la province.

1678-1679

B 1514. - Registre grand in-folio ; 658 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE DE GUÉRANDE contenant les déclarations faites devant les commissaires de la réformation des Domaines par les habitants de Kermoisan, de Trégaté, de Kerlan, de Kerdréan, de Kerbouchard, de Kervallet, de Roffiat, de Penchâteau et des autres villages de la paroisse de Batz. — Autres déclarations de temporel faites par plusieurs bénéficiers ecclésiastiques, vassaux du Roi.

1678-1680

B 1515. - Registre grand in-folio ; 596 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE DE GUÉRANDE et des domaines de la sénéchaussée de Guérande comprenant la déclaration de divers héritages situés dans la paroisse de Batz, dans la ville du Croisic, au Pouliguen appartenants à divers bénéficiers, aux religieux de Prières et de Melleray, à Louis Josso, Michel Le Boteuc, Pierre Bobier, René de la Croix, Vincent Legal, Yves Leduc et autres vassaux du Roi.

1678-1681

B 1516. - Registre grand in-folio ; 409 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE DE GUÉRANDE contenant les déclarations faites devant les commissaires de la réformation des Domaines par les paroissiens de Batz pour les héritages dont les noms suivent : l'hôpital du Croisic, propriétaire de 40 oeillets de marais salants ; plusieurs maisons appartenantes à G. de Sécillon, à P. Le Pourceau de Mondoret, écuyers, à R. Le Tessier, sieur de Regnac ; des maisons sises sur le quai du Pouliguen appartenantes à Honoré Leclerc, cordier, à Jean Lelan, à Pierre Durand et Guillaume Laragon ; onze oeillets de marais salants appartenants au chapelain du bénéfice de Saint-Julien de Penchâteau ; une pièce de vigne au lieu dit Cranfort ; un logis au lieu dit Maupertuis ; des salines situées dans les marais de Scilihen, de Silivert, du Falleho, de la Bastille, du Grand-Gréguenec et autres, relevant du Roi.

1679-1682

B 1517. - Registre petit in-folio ; 703 feuillets papier.

LIVRE DES SENTENCES rendues par J.-B. de Cornulier, chevalier, seigneur du Bois-Maqueau, commissaire député par arrêt de la Chambre des Comptes, et Em. de la Bouëxière, sénéchal du siège royal de Guérande, visant les titres produits par les propriétaires vassaux de la Couronne à l'appui de leurs déclarations, ratifiant et corrigeant les actes et ordonnant l'enregistrement sur le papier terrier de la réformation. — Table alphabétique.

1679-1680

B 1518. - Registre petit in-folio ; 696 feuillets papier.

LIVRE DES SENTENCES rendues par les commissaires députés par la Chambre des Comptes de Bretagne, visant les productions des propriétaires vassaux de la Couronne, ratifiant et corrigeant les déclarations d'héritages, et ordonnant l'enregistrement sur le papier terrier de la réformation des Domaines de la sénéchaussée de Guérande. Les religieux de l'abbaye de Melleray, citent une fondation

faite à leur profit par la duchesse Constance ; les religieux de Prières déclarent qu'ils tirent de leurs marais 615 muids de sel et qu'ils en expédient une partie par la Vilaine, une partie par la Loire, sans payer aucun droit de coutume ou de gabelle. — Table alphabétique.

1679-1681

B 1519. - Registre petit in-folio ; 737 feuillets papier.

LIVRE DES SENTENCES rendues par les commissaires députés par la Chambre des Comptes de Bretagne, visant les productions des propriétaires vassaux de la Couronne, ratifiant et corrigeant les déclarations d'héritages et ordonnant l'enregistrement sur le papier terrier de la réformation des Domaines de la sénéchaussée de Guérande, des actes produits par Em. de Trévelec, les chapelains de Saint-Gatien, de Beaulieu, de Saint-Sébastien, de Saint-Jean, de Sainte-Catherine ; par le chapitre de Guérande, Charles Danisy, Robine Le Harguin, G. Merlet, J. Le Guerner, Jean Coraboeuf, Louis Audet, Nic. Delmas, O. Senterre ; par les Bénédictins de Redon, les Jacobins de Guérande et autres. — Table alphabétique.

1679-1681

B 1520. - Registre petit in-folio ; 423 feuillets papier.

LIVRE DES SENTENCES rendues par les commissaires députés par la Chambre des Comptes de Bretagne, visant les productions des propriétaires vassaux de la Couronne, ratifiant et corrigeant les déclarations d'héritages, et ordonnant l'enregistrement au papier terrier des actes produits par l'évêque de Nantes, Jeanne Boislève, veuve Le Callo, Pierre Oillic, G. Cavallen, G. Lehuédé, Cl. Bazin de Bezons, prévôt et chanoine de la collégiale de Guérande ; Jean Terrielle, Denise Le Postec, Cath. David, Maudé Le Querré, sieur de l'Isle-Bouchard, P. Macé, Olive Grandhomme et autres.

1682

B 1521. - Registre petit in-folio ; 857 feuillets papier.

LIVRE DES SENTENCES rendues par les commissaires députés par la Chambre des Comptes de Bretagne, visant les productions des propriétaires vassaux de la Couronne, ratifiant et corrigeant les déclarations d'héritages, et ordonnant l'enregistrement sur le papier terrier de la réformation. Les immeubles sont situés dans les paroisses de Saint-Nazaire, de Saint-Molf, de Saint-André, d'Herbignac, de Mesquer, de Pénestin, d'Assérac, Escoublac et Saint-Lyphard. — Table alphabétique des propriétaires.

1678-1680

B 1522. - Registre petit in-folio ; 175 feuillets papier.

LIVRE DES SENTENCES rendues par les commissaires députés par la Chambre des Comptes de Bretagne, visant les productions des propriétaires vassaux de la couronne, ratifiant et corrigeant les déclarations d'héritages et ordonnant l'enregistrement sur le papier terrier des actes présentés par P. Gorge, Julien Geffroy, Georges Leguédey, recteur d'Assérac, G. du Bochet, sieur de Penhoët ; Julien Le Marre et autres. Le seigneur de Trévescart cite un acte de 1379, le seigneur de Campzillon cite plusieurs actes du XV^{e} siècle, le seigneur d'Escoublac cite un aveu de 1444, le duc de Coislin cite une transaction de 1406 conclue entre le sire de Rochefort, seigneur d'Assérac, et Raoul de Montfort, seigneur de la Roche-Bernard, homologuée au Parlement de Paris en 1407 ; *etc.*

1682

B 1523. - Registre petit in-folio ; 702 feuillets papier.

LIVRE DES SENTENCES rendues par les commissaires députés par la Chambre des Comptes de Bretagne, visant les productions des propriétaires vassaux de la couronne, ratifiant et corrigeant les déclarations d'héritages, et ordonnant l'enregistrement sur le papier terrier des actes présentés par André Poullio, Alliette Soliman, plusieurs bénéficiers de Guérande, de Batz et de Vannes ; G. Le Couaillon, G. Nérac, N. Le Villain, O. Pichon et autres. — Table alphabétique.

1679-1680

B 1524. - Registre petit in-folio ; 699 feuillets papier.

LIVRE DES SENTENCES rendues par les commissaires députés par la Chambre des Comptes de Bretagne, visant les productions des propriétaires vassaux de la couronne, ratifiant et corrigeant les déclarations d'héritages, et ordonnant l'enregistrement sur le papier terrier de la réformation des domaines de la sénéchaussée de Guérande des actes présentés par Ph. Roscorio, P. Le Berre, Michel Trémadu, H. Le Guiolzec, Jean Moyon, prêtre, J. Haureix, recteur de Batz ; J. Brohan, J. Lescard, P. Tabary et autres vassaux du Roi.

1679-1680

B 1525. - Registre petit in-folio ; 699 feuillets papier.

LIVRE DES SENTENCES rendues par les commissaires députés par la Chambre des Comptes de Bretagne visant les productions des propriétaires vassaux de la Couronne ratifiant et corrigeant les déclarations d'héritages, et ordonnant l'enregistrement sur le papier terrier de la réformation des Domaines de la sénéchaussée de Guérande, des actes présentés par les propriétaires de la paroisse de Batz ; par le chapelain de Notre-Dame de la Clarté et du Mûrier, ou de Sicomoro ; par le chapelain de Saint-Yves, par G. Le Calvé et autres. — Table alphabétique.

1679-1680

B 1526. - Registre petit in-folio ; 627 feuillets papier.

LIVRE DES SENTENCES rendues par les commissaires députés par la Chambre des Comptes de Bretagne visant les productions des propriétaires vassaux de la Couronne ratifiant et corrigeant les déclarations d'héritages, et ordonnant l'enregistrement sur le papier terrier de la réformation des Domaines de la sénéchaussée de Guérande des actes présentés par Agathe Olivero, A. Laragon, Aubin Brenic, G. Leglas, Guy Raimond, Donatien Nau, G. Chambilly, Jean des Mortiers, Séverin Bonjean et autres. — Table alphabétique.

1680-1681

B 1527. - Registre petit in-folio ; 350 feuillets papier.

LIVRE DES SENTENCES rendues par les commissaires députés par la Chambre des Comptes de Bretagne, visant les productions des propriétaires vassaux de la Couronne, ratifiant et corrigeant les déclarations d'héritages, et ordonnant l'enregistrement sur le papier terrier de la réformation des Domaines de la sénéchaussée de Guérande des actes présentés par le Directeur de l'Hôtel-Dieu du Croisic, P. Blandin, J. Le Fauhé, J. Dardaine, R. Bataille, Jean Brohan, G. Nérac, Jean Quellas, Louis Audet, Nicolas Coquard, G. Daniot, Guinolé Mouilleron, J. Gabille et autres.

1681-1683

B 1528. - Registre petit in-folio ; 160 feuillets papier.

DÉNOMBREMENTS DE TERRES situées dans le ressort de la sénéchaussée de Guérande, de terres à saisir faute de déclaration, et listes des tenanciers qui ont satisfait au devoir d'hommage.

XVII^e^ et XVIII^e^ SIÈCLES

B 1529. - Registre petit in-folio ; 53 feuillets papier.

INVENTAIRES DES AVEUX produits devant la Chambre des Comptes de Bretagne par les possesseurs d'héritages situés dans le ressort de la sénéchaussée de Guérande et dont le dépôt a été fait après vérification et bannie au siège de la juridiction. Les cahiers ont été rédigés en 1574, en 1585, en 1609, en 1639 et ont été ensuite mis à jour sans régularité.

1574-1778

B 1530. - Liasse, 322 pièces papier.

OBÉISSANCES FÉODALES. — Contrats d'acquisition et d'échange concernant des maisons et des terres situées dans les paroisses de Montoir, de Batz, de Guérande, d'Escoublac, de Saint-Molf et autres ; les domaines de Cleux-Siriac, de Cardinal (1697), de Careil (1699) ; des marais salants situés dans la même région, et divers héritages acquis par René de Combles, René Le Gruyer, Yves Montfort, Pierre Olivo, J. Le Callo et autres.

1685-1719

B 1531. - Liasse, 3 pièces parchemin, 241 pièces papier.

OBÉISSANCES FÉODALES. — Contrats d'acquisition, de transaction et d'échange conclus par Jeanne Le Fauhé, pour la terre noble de Trelan, paroisse de Piriac (1721) ; par François Braire, maître maréchal, pour la maison de la Turballe, à Saillé (1721) ; par P. Lehir, capitaine de vaisseau, pour la maison noble de Dréseuc, en Guérande (1727) ; Louis Jacquelot, chevalier, vicomte de la Motte, conseiller au Parlement de Bretagne, pour la terre et baronnie de Campzillon (1732) ; les Ursulines de Guérande, pour 9 oeillets de marais dans la saline de Maugan (1734) ; par les héritiers Dautrais, pour la métairie de Villejoie, en Escoublac (1741) ; par Louis Mouton, sieur de Kergentil, pour plusieurs planches de terre plantées en vigne d'Aulnis ; par François de Foucher, chevalier, conseiller au Parlement, pour la terre et le château de Careil qu'il a acquis le 23 novembre 1745 ; par Claude Symon de la Carterie, pour toutes les salines que possédait le comte de Trévelec à Guérande et à Saint-Molf (1748) ; Jacques de la Bourdonnaie, chevalier, et Perrine de Combles, pour la maison noble et le domaine de Lauvergnac (1749) ; *etc.*

1720-1749

B 1532. - Liasse, 3 pièces parchemin, 244 pièces papier.

OBÉISSANCES FÉODALES. — Contrats d'acquisition et d'échange concernant le moulin à vent du Bec de Pornichet ou de Cleux, les terres de Trèvecar, de Kerpoisson, de Kerliviny (1751), de Grand-Henleix (1755), de la Ville-Savary (1756) ; le pré de Gueslan, paroisse de Batz ; des maisons sises aux villages de Kerdréan et de Kervallet ; la châtellenie de l'abbaye de Redon, en Piriac et Guérande, y compris l'île Dumet, en Mer, le tout estimé 10,000 livres, cédé par les religieux à M. de la Bourdonnaie, en échange de 70 oeillets de marais salants, en 1772 ; *etc.*

1750-1772

B 1533. - Liasse, 261 pièces papier.

OBÉISSANCES FÉODALES. — Contrats d'acquisition et d'échange conclus par Ern. de Couessin, chevalier, seigneur du Quenet, pour la terre et seigneurie de Kerougas, en Assérac ; par Dominique de Larrey, pour la terre et seigneurie de Beaulieu, en Mesquer (1773) ; par Jacques Subra, capitaine de navire, pour une maison sur le port du Pouliguen ; par Jean Harscouet, pour une maison au village de Congor ; par S. Macé, pour une maison à Saillé, par Jeanne Bertho, pour la vigne du Cozquer, en Escoublac, près de la saline du Vieil-Etang ; par Thomas Guyomart, pour le clos de vigne du Corbon, en Mesquer ; et autres

1773-1774

B 1534. - Liasse, 2 pièces parchemin, 254 pièces papier.

OBÉISSANCES FÉODALES. — Contrats d'acquisition et d'échange conclus par Fr. Yviquel, pour une pièce de terre dans les crolières de Mohonna ; par René Alno, pour une pièce dans le pré de Pontbrient, en Saint-Lyphard ; par Durand Landier, pour un jardin au Croisic ; René Nicol, pour trois oeillets de marais dans la saline Griguenec, près Queniquen ; Jean Le Tilly, pour une portion du jardin de Château-Gaillard, à Kerbouchard de Batz ; par François Soyer, pour une pièce de terre dans l'île de Castilly, paroisse d'Escoublac (1776) ; par Guillaume Geffroy, pour un canton dans le pré de Nardeaux, paroisse de Saint-Nazaire ; par Jean Lourmand, négociant à Nantes, pour onze oeillets de marais dans les salines Dinderez et Rialy, paroisses de Batz et de Guérande (1777) ; *etc.*

1775-1788

Sénéchaussée de Hédé

B 1535. - Liasse, 32 pièces parchemin, 21 pièces papier.

PAROISSE DE BAZOUGES-SOUS-HÉDÉ. — Aveux et dénombrements de rentes, de fiefs, de maisons, de terres, de droits réels et honorifiques produits devant la barre de Hédé et tenus à devoir de foi, hommage et rachat du duc de Bretagne, de François de Bretagne, baron d'Avaugour, châtelain de Hédé, et du roi de France sous les dénominations suivantes : le domaine de la Bautrais possédé par Guillaume de Porcon qui a déclaré aussi la Haie-Bernard (1524) ; par René de Porcon et Thomasse de la Pignelaie qui ont déclaré aussi la métairie de la Babelière (1539) ; Isabelle, fille de Nicolas de Rollée, maître des Comptes de Bretagne, héritier de G. Collin, dame de Bonespoir, sa tante, copartageant avec Jean de Rollée, seigneur du Boislouet, son frère (1662) ; par le marquis de Morant (1751) ; la terre et seigneurie de Bois-Maigné possédée par Thomas, fils d'autre Thomas de Québriac (1407) ; autre Thomas de Q. (1463), Thomas, fils de Th. de Q. et de Renée de Lespinay (1519) ; J.-B. Freslon, lequel déclare des droits d'usage dans la forêt de Tanouart et de rupture sur la chaussée de l'étang de Bazouges (1675) ; les terres, seigneuries et fiefs de Bonespoir, de Bois-Maigné, de la Crozille et du Châtellier possédés par feu Louis de la Bourdonnaie, chevalier, comte de Blossac, président à mortier au Parlement (1730) ; la terre et le manoir de Brégueraut (1415), par Gilles de Saxe, sieur du Baultier (1652) ; les maisons et la métairie noble de Bas-Brigueraut possédées par la veuve de G. Denise (1541), O. Liénard, sieur de la Cornillère (1637) ; J.-B. Louvel, écuyer, sieur de la Chauvellière (1685) ; Jean Delamarre, prêtre, recteur de la ville de Hédé (1759) ; et autres. — Sentences de renvoi, de publication et de réception.

1497-1777

B 1536. - Liasse, 52 pièces parchemin, 17 pièces papier.

PAROISSE DE BAZOUGES-SOUS-HÉDÉ. — Aveux et dénombrements des terres, rentes, fiefs, maisons, droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France dans le ressort de la barre de Hédé, sous les dénominations suivantes : les maisons du lieu de la Courbe possédées par Jean fils de G. Le Tourneur, après le décès de Jeanne de Lespinay, sa mère (1475) ; M. Geffray (1652) ; le manoir et la terre de l'Étang près Hédé possédés par Arthur, fils de G. de Vendel et de Ph. Loaisel dont le rachat produisit au Duc 19 livres, 2 sous, 5 deniers (1463) ; Rolland de Vendel (1525), par ses enfants Jean et Marguerite (1539), par les enfants de Vincent Deline et de Jeanne Leroux, acquéreurs de la dite terre (1584) ; François Delide, écuyer, sieur de l'Étang et de Brémarin (1602) ; Pierre D. (1636), Louise D. (1700), H. Belletier (1728) ; les maisons et les terres du village de la Géhollaie possédées par A. Poullet (1517), G. de Porcon et J. Thébaud (1540) ; le manoir, la métairie, terre et seigneurie de la Gorière possédés par Guillaume fils de Raoul Piedevache dont l'héritage fut estimé 6 livres, 7 sous de revenu, en déduisant le tiers dû à titre de douaire, à P. de la Rivière, sa veuve (1463) ; par Gilles, fils de Th. Piedevache, écuyer, et de Jeanne du Breil, lequel a déclaré aussi les bailliages de Montdidier, de la Touche, de Pont-Ruche et du Tertre, avec la terre de la Championnière (1540), Pierre de Vaucouleur, écuyer (1653), Michel Godet, écuyer, sieur des Forges (1667), *etc.* ; le manoir et la terre de la Haie-de-Porcon possédés par Gillet Bernard, dont le revenu a été estimé 16 livres, 14 sous (1448) ; par Et., fils de Jean de la Haie (1475) ; Guillaume Porcon (1539) ; par les enfants d'André Gaultier et de Anne de Bazouges (1636) ; Michel Ruaux (1652), Jean Patier, sieur de Loriaye (1656) ; J. Borel, héritier d'Arthur Le Chauff, décédé à Saint-Domingue, en 1757 ; *etc.*

1448-1758

B 1537. - Liasse, 45 pièces parchemin, 60 pièces papier.

PAROISSE DE BAZOUGES-SOUS-HÉDÉ. — Aveux et dénombrements d'héritages tenus noblement et roturièrement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la barre de Hédé, et situés aux villages de la Courbe, de la Tréhonnais, de la Géliotaie, au terroir de Brégueraut, aux lieux dits la Landelle, le pont de l'Epinay et le clos Gougeon ; autres aveux concernant des maisons et des jardins de la ville de Hédé situés dans les rues de la Fonderie, des Forges, de Chauchix ; les maisons du Cheval-Blanc et de l'Écu-de-France ; le moulin du Perray et le moulin Neuf ; et divers morceaux de prés. — Sentences de renvoi devant la barre de Hédé, de publication et de réception.

1471-1777

B 1538. - Liasse, 42 pièces parchemin, 27 pièces papier.

PAROISSE DE LA CHAPELLE-CHAUSSÉE. — Aveux et dénombrements de fiefs, de terres, de rentes, de maisons, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne, de François de Bretagne, comte de Vertus, et du roi de France à devoir de foi, hommage et rachat sous les dénominations suivantes : les bailliages de Saint-Gondran, de Saint-Brieuc, de la Chapelle, y compris le moulin du Châtellier, possédé par Jean du Quelenec, fils d'Annette de Dinan (1416) ; Ph. du Quelenec, fils de Robert et de Catherine La Vache (1438) ; François du Q., seigneur de Kerjoly (1479) ; François Thierry, écuyer, seigneur du Bois Orcant (1541) ; Joseph de Bégasson, chevalier, seigneur de la Chapelle-Chaussée (1748) ; les Plesses du Châtellier et la forêt du Nydecorps possédés par Briend, fils de Michel Ferron et de Michelle de Châteaubriand, sa mère (1475) ; Raoullet Urvoy, fils de Jeanne de Lespinay, propriétaire de l'hébergement de la Madelière (1476) ; Raoul Ferron, écuyer (1541) ; Madeleine Lespinay, veuve du précédent, laquelle avoue divers bailliages (1544) ; les lieu, manoir, domaine et métairie de l'Alleu, possédés par Marguerite Piédevache, épouse de Guillaume Leroux de la Rivaudais (1428) ; Guillaume, fils de Geoffroy Leroux (1478) ; P. Leroux, écuyer (1539)

; les lieu, maison et métairie de la Chevalleraie, possédés par Geoffroy, fils de Colin Ginguené et de Jeanne de Melesse (1440) ; le même, après la mort de sa mère (1463) ; Guillaume, fils de G. (1468) ; Guillaume, fils de Charles G. (1534) ; Jeanne G. ; Roberde Ginguené, épouse de Hervé du Bois, seigneur de la Chaigne (1539) ; Bonabes Lebel, écuyer, sieur de la Gavouyère, dont les droits de fuie et de moyenne justice furent soumis à l'enquête (1634) ; Gilles Lebel (1673) ; les revenus du lieu de Lesnouen, possédés par Perrine, fille de Jean Lesnouen et petite-fille d'Olivier de L. (1424) ; le lieu noble et la terre dépendant de la maison noble des Mesnils, possédés par Jean Denoual (1665) ; Guillaume D., sénéchal des juridictions de Bécherel et de Saint-Georges (1734) ; ses enfants (1736) ; la maison et métairie du Rochay, possédés par Eust. Le Bouteiller et Jeanne Lebel, sieur et dame de Bréront (1637) ; Laurent Le B. et Renée Ginguené, son épouse (1664) ; Fr. Le Bouteiller, chevalier, fils des précédents, lequel a payé 220 livres pour le rachat des métairies de la Morinais et du Rochay (1693) ; J.-B., fils de François Le B. et de Marie Ginguené (1743) ; et autres aveux des bailliages de la Merceraie, de la Couentaie, de la Hersendais, de la Rivière, des Mares, en Langouet, des lieux dits les Perrières, la Rivière-Ferchaud, le clos Garel, le clos de la Haie, le clos des Haies, possédés par Pierre de Saint-Pern, écuyer, G. Gravel, écuyer (1540) ; Ch. de Grimaudet et sa fille (1711), René de Bégasson (1733), et autres. Sentences de renvoi, de publication et de réception.

1416-1777

B 1539. - Liasse, 13 pièces parchemin, 2 pièces papier.

PAROISSE DE DINGÉ. — Aveux et dénombrements de terres et rentes possédées par Jean, fils de Pierre de Langan, écuyer, seigneur de Langan (1406), par Jean, fils de Pierre de L., chevalier (1475) ; des rentes, devoirs, franchises, usages, revenus et libertés à prendre dans la forêt de Tanouard, à raison du manoir de la Ville-André, possédé par Alain, fils de Guillaume de Bourgneuf (1464) ; Bertrand de Lescouet (1543), Gillette de Bourgneuf (1545), Jacques de Vaucouleurs (1549), Charles de V., chevalier, et Jacq. Bréal, son épouse (1652) ; des fiefs et bailliages de Couabrac et de Villemorin dont les revenus appartenaient à François, fils de René de Vaucouleurs (1742) ; *etc.*

1406-1748

B 1540. - Liasse, 64 pièces parchemin, 16 pièces papier.

PAROISSE DE GEVEZÉ. — Aveux et dénombrements de rentes, de fiefs, de terres, de métairies, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France dans le ressort de Hédé, sous les dénominations suivantes : les châtellenie, terre et seigneurie de Beauvais possédées par Mathelin, fils de Jean d'Acigné (1423) ; Gilles de Lescu, conseiller en Parlement, et Perrine Biet, son épouse (1639) ; Louis de Lescu, chevalier, comte de Runefau, président au Parlement de Bretagne (1756) ; l'hôtel, la terre et seigneurie de Boisbriend possédés par Pierre, fils de Raoul de la Touche (1457) ; Alain, fils de R. de la T. (1464) ; P. Brullon, écuyer, seigneur de la Garaye (1539), héritier de Jean Brullon et de Jeanne Bourgneuf, ses père et mère, lesquels avaient aussi la terre, la seigneurie et les moulins de Sévigné (1539) ; par Jean Boussemel, écuyer (1636) ; l'hôtel, la terre et seigneurie du Breuil possédés par Jeanne de Mélesse, veuve de Guillaume Piédevache, et Perrotte sa fille (1407) ; Jeanne du Breil, épouse d'André Brunel, après le décès de Perrotte Piédevache, sa mère (1441) ; G. Brunel, écuyer, seigneur du Breil et de Saubois, lequel a déclaré des bailliages en Gevezé et des terres en Langan (1553) ; la maison noble et le domaine de la Chaisne possédés par Julien de la Chatière (1622) ; Jean du Bois, écuyer (1653), Thomas Clouet (1742) ; la maison, terre et seigneurie de Champaigne, possédés par Alain, fils de Bertrand de Champaigne (1407), Geoffroy, fils de Pierre de Ch. (1439) ; François, fils de Bertrand de Montbourcher (1452) ; François, fils de Renaud de M. (1540), la soeur d'André Beschart (1709), les héritiers de Jeanne Visdelou (1734), la veuve de Pierre

Visdelou (1755) ; l'hébergement et la terre de la Championnière appartenant à G., fils de Bertrand du Breil (1414), à Bertrand fils de Guillaume (1476), à P., fils de Gilles Piédevache qui avoue aussi la Gorière (1549) ; le domaine et la seigneurie de la Colombière possédés par Jean, fils de Thomin Le Métayer et d'Olive de la Barre (1407) ; par les enfants de Raoul de la Barre (1416), par les enfants de Guillaume de la B. (1418), par G., fils d'Olivier (1474) et par Simon, fils de G. de la Barre (1481) ; la maison et terre noble du Domaine appartenant à Julienne Gérard (1747) ; l'hébergement de la Forge déclaré par Gervaise de Beaumont, veuve de Jean André, (1456) ; les lieux, manoir, métairie et domaine de la Grande Goazée possédés par Honorée Piédevache, veuve de G. de Saint-Jehan (1397) ; B., fils de Geoffroy Piédevache (1440), G. Piédevache, héritier de Jean de la Bouëxière (1458) ; Macée Piédevache, épouse de Jean de la Gouzée (1450) ; Jean de Quinfournel, fils de Jeanne Piédevache (1462) ; les héritiers de Jean de la Gouzée (1464), Geoffroy, fils d'Alain de Texue (1466), Jean de Sevedavy, écuyer (1539), Bertrand Geslin, écuyer, et Marguerite de Sevedavy (1636), Renaud du Bois, écuyer (1636), Michel de Sevedavy (1652), Françoise Lejean, veuve Chéreil (1764) ; *etc.*

1397-1764

B 1541. - Liasse, 62 pièces parchemin, 29 pièces papier.

PAROISSE DE GEVEZÉ. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de Hédé, sous les dénominations suivantes : le lieu noble de la Basse-Gouzée y compris divers héritages situés à la Haute-Gouzée dont les principaux détenteurs sont : J. Byet (1540), J. Louvel (1666), Alex. Legrand, avocat au Parlement de Bretagne (1759) ; la terre et seigneurie de Launay-Milon ou Launay-Geoffroy possédée par Geoffroy, fils de B. Piédevache et d'Honorée de la Motte (1471), Briend (1480), Guillaume (1517), et Bonabes Piédevache (1545), Ignace Chauvel, seigneur de la Boullaie (1674) ; la maison de la Maudetais possédée par Et. Becdelièvre, écuyer, seigneur du Bouëxic, acquéreur en 1550 ; le manoir et domaine des Mesnils possédés par Geoffroy fils de B. Piédevache (1467), François de Lescu, chevalier, seigneur châtelain de Beauvais, lequel avoue aussi pour la terre de Launay-Mallier qu'il a acquise, en 1663, avec divers bailliages (1673) ; le manoir de la Motte de Gevezé possédé par Guillaume (1409) et Jean Marsillé (1422) ; la maison et le domaine de la Provôtaie possédés par Jean fils de Jean du Margat (1417), Jean du M. (1474), Gilles de la Bouëxière (1539), Jean Bréal, écuyer (1667) ; la terre et seigneurie de Rains possédée par J. du Bois (1539), J. du Bois (1550), G. Blandin, avocat (1618), la veuve de Fr. Bouin, sieur de Rostillec, avocat, (1653), J. Bouin, prêtre, et la veuve Dupont ; le manoir et le domaine de la Rivière de Texue possédés par Bertrand de Texue, fils d'Olive de Texue (1400 ?), Jean Tourtier, époux d'Honorée de Texue (1428), G. de Texue (1462), Yvonne de Gallet (1464), G. de Texue, seigneur de la Rivière (1540), Alain de Taillefer et Françoise de Châteaubriant (1618) ; François de Bréal, officier de dragons, seigneur de la Bretesche et de la Provôtais (1778) ; le château et domaine de Sévigné possédés par G. de Sévigné (1396), Charles fils de Ch. de Saint-Jean (1457), G. de Saint-Jean, héritier d'Aliette de Sévigné (1461), Michel Brullon (1539), P. de Saint-Jean (1557), V. Pépin, chevalier (1727), Renaud du Boisgeslin, chevalier, marquis de Cucé (1744) ; la terre et seigneurie de la Thébaudaie possédée par P., fils de Robin Chasteigner (1439), Jean, fils de Pierre Ch. (1481), Bonabes du Chasteigner, écuyer (1539) ; la veuve de J. Gouyon de Launay-Comatz, conseiller au Parlement (1666), les enfants de P. Hévin, conseiller au Présidial de Rennes (1725) ; la terre et seigneurie de la Touche-Huet possédée par Brient de Beaumanoir, petit-fils d'Annette du Bois-Hamon (1455), et Ch. de Beaumanoir (1540), *etc.*

1396-1763

B 1542. - Liasse, 100 pièces parchemin, 39 pièces papier.

PAROISSE DE GEVEZÉ. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, concernant diverses possessions tenues noblement du duc de Bretagne et du roi de France sous les dénominations suivantes : les bailliages de la Rouaudière et de Limou possédés par Guillaume, frère de Jeanne de Saint-Jean (1407) ; Pierre fils de Guillaume de Saint-Jean (1482), Jean de Saint-Jean (1523), Eust. Louvel, écuyer, sieur de la Costardière (1524), Jean du Lesquen (1540) ; les bailliages de la Cornillère, de Fumesson, du Bourg, de la Tournance, de Pennabat et du Moulin-Guérif possédés par Bienvenue La Chaucière, épouse de Jean de Cornillé (1396) ; Jean fils de Guillaume Le Sénéchal (1433) ; le chevalier du Han (1750) ; les clos de la Barberaie et de Flenne possédés par G. de Hirel (1475), Alain de la Motte (1525), G. Leroux (1408), Alain du Val (1463), Pierre Fournier (1539) ; des pièces de terre sises dans les villages de Gouzée, de la Guérinais et autres possédées par Perrotte Guillois (1408), Jouhan Torrel (1414), Bonabes Biet (1517), François de Sevedavy (1684), Jean des Ouches (1748) ; les enfants de Robin Nepveu (1463), Perrot, fils de Guillaume Vaucelle (1463), Gilles de la Rouxaie, fils de Rolland (1475), Alain Verron (1523), Péan, fils d'Hamon Le Bodieuc (1477) ; *etc.*

1396-1777

B 1543. - Liasse, 45 pièces parchemin, 29 pièces papier.

PAROISSE DE GUIPEL. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, d'héritages, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de Hédé, sous les dénominations suivantes : les maisons et terres du lieu de la Babellière possédés par Perrotte Pié devache fille de Jeanne des Vaux (1407), G. Cohu de la Billardais (1673), R. Le Gault de la Mare (1692), H. Hingant (1758) ; le manoir et domaine du Chesnay possédé par Gilles Le Provost, fils mineur de feu Philippe de Maillechat, dame du Chesnay (1457), Jean Le P. (1462), Jean de la Pignelaie, écuyer (1540) ; Louis de Quéraly, chevalier, comte du Fos (1737) ; la terre et seigneurie de la Crocherie possédée par Berthelot de Maillechat (1400), lequel avait des rentes en Langouet et en Saint-Gondran ; Jean de Chevaigné, fils et héritier de Samson de Ch. et de Jeanne du Val (1407), Bertrand de Chevaigné, époux de Phelippotte de Maillechat (1415) ; Jean de Ch. leur fils (1445) ; autre Jean de Ch. (1471) ; le manoir et lieu de Maillechat possédé par Jean, fils de Pierre Chesnel (1462), François de Québriac et Julienne de Couesmes lesquels se déclarent vassaux de François de Bretagne, sire d'Avaugour et de Hédé (1520) ; et accusant, en 1543, que la terre est possédée en douaire par Françoise Josses, épouse en premières noces de G. de Couesmes ; le lieu de Launay-Margat possédé par René de Caradeuc, écuyer (1726), Luc Nicolazo, bourgeois de Rennes (1758) ; la maison de Tramignen possédée par Bertramne du Verger, veuve E. de la Mare (1523), Yvon du Bois (1540) ; des bailliages et des pièces de terre déclarés par H. Bodart (1521), Raoul Ferron (1523), François Caradeuc et Anne Le Chanoine (1540) ; *etc.*

1400-1760

B 1544. - Liasse, 57 pièces parchemin, 30 pièces papier.

PAROISSE DE LANGAN. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honoriques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de Hédé, sous les dénominations suivantes : la maison et le clos de la Grange possédés par Guillaume, fils de Jean Ginguené (1469) ; le lieu de la Mériallais possédé par Pierre Ginguené (1549), J. Ginguené, écuyer, sieur du Breil-Samin (1652), Geffroy Vettier (1664), et divers autres détenteurs de pièces de terre au village de la Meriallais ; la maison de la Haute-Morinaie possédée par Fr. Ginguené, écuyer, sieur des Champs-Maulnis (1634) ; les courtils du Rochay possédés par Olivier (1464), Geffroy (1481), et Robert Ginguené (1549) ; le manoir et domaine de Saubois possédé par Bertrand de

Saint-Gilles, héritier de G. Louvel (1400), Jean de Saint-Gilles (1439), Bertrand de Saint-Gilles, seigneur de Perronnoy (1463), Guillaume, fils d'Olivier Baud (1481), Gilles, fils de G. Brunel, écuyer, seigneur de la Plesse et du Breil (1551) ; P. du Bois-Baudry (1601), Joseph du Bois-Baudry, chevalier, seigneur de Langan (1695) ; divers bailliages et des pièces de terre nommés le rôle des Mellières, le fief de Langan, le bailliage de Crébou, la Tonnaie, la Noë au Texier, le closel de la Vieuxville, le Grand Pré de la Lice ; des terres sises aux terroirs de la Trulais, du Portal, de Champlebart possédées par Hamon Le Bodieuc (1471), Jean Guésille (1540), Fr. de Plumaugat, écuyer, seigneur de Tréveleuc, tuteur de ses filles (1540) ; Tristan de Trémigon, écuyer, seigneur de Trémigon (1543) ; G. de Lescu, chevalier, comte de Runefau (1756) ; *etc.*

1400-1777

B 1545. - Liasse, 33 pièces parchemin, 30 pièces papier.

PAROISSE DE LANGOUET. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de Hédé, sous les dénominations suivantes : le lieu de la Briandais possédé par M. Le Marchant et R. Pontoys (1653) ; le lieu et manoir de la Chaponnière possédé par Robert, fils de G. Gouzill (1480), G. Beschart, écuyer (1637), P. Beschart, écuyer, sieur du Coudray (1677), Jean de Keratry, chevalier, et Cath. du Hamel (1775) ; la maison noble du Coudray possédée par Pierre Beschart, écuyer, alloué de Rennes (1693) ; la maison noble de la Louvrais et ses dépendances possédée par Arthur de Vendel, héritier et fils aîné de Phelippote Louaisel (1456), J. Blondeau (1637), et ses enfants (1652) ; la terre et seigneurie de la Piédevachais possédée par G. Piédevache (1444), Jeanne fille de G. Piédevache (1480), Nic. Perraud (1540), Fr. de Lescu, chevalier, conseiller au Parlement (1673) ; diverses pièces de terres possédées par J. Leroux (1414), P. Chauvin (1523), I. Ingant (1540), Julien de la Croix (1750), les enfants de Guy de Lépinay (1753), et autres, aux terroirs de la Vallée, de la Planche-Orain, de la Bréjonnais et de la Rossignolière.

1414-1777

B 1546. - Liasse, 5 pièces parchemin, 2 pièces papier.

PAROISSE DE MONTREUIL-LE-GAST. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de Hédé, sous les dénominations suivantes : l'hôtel et la terre de la Jaudière possédés par Jean, petit fils de Thébaud Le Chanoine (1473), lequel a avoué aussi le fief du Domaine, en Guipel ; la terre de Launay-Durand possédée par Jeanne, fille de Pierre de Launay (1478), et Jeanne de Vitré, son héritière (1481) ; les bailliages du Lorier, de la Picotière et du Feil, possédés par Jean du Han, seigneur de Launay et de la Métérie (1539) ; *etc.*

1473-1777

B 1547. - Liasse, 38 pièces parchemin, 29 pièces papier.

PAROISSE DE SAINT GONDRAN. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de Hédé, sous les dénominations suivantes : le manoir, le domaine et la métairie de la Porte de Coëtbout possédés par Olivier de la Feuillée (1446), Jacques de la Feuillée, son fils (1450) ; François, fils de Jean du Bois (1471) ; François de la Regneraie (1539), les enfants de Julien du Bois et de Marguerite de Bréhant (1634) ; Alexis du Bois, lequel a déclaré aussi le manoir noble de la Brosse (1771) ; les manoirs et métairies nobles du Mottay et de Tramehel possédés par Jean du Bois (1457), Guy du Bois (1711), H. Denis, chevalier, seigneur de la Ville-Rouaux (1747) ; le lieu, le manoir et la

seigneurie de Saint-Gondran possédés par Eon, fils de Bertrand de Saint-Gilles (1413) ; Robert Garnier, fils d'Olive de Saint-Gilles (1463) ; J. Robert (1539) ; le bailliage des Fougerais possédé par J. Chazault, petit-fils de G. des Fougerais (1475), Julien des Fougerais, aussi détenteur de plusieurs pièces de terre (1525), A. Hates, écuyer (1539) ; diverses pièces de terre sises aux terroirs de la Croix-Pigeault, de la Provostais, du Cassel, de la Gouestardière, du Placis-Gaucher ; *etc.*

1410-1777

B 1548. - Liasse, 22 pièces parchemin, 19 pièces papier.

PAROISSE DE SAINT-SYMPHORIEN. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne, d'Edouard, bâtard de Bretagne, seigneur usufruitier de Hédé (1477), et du roi de France, dans le ressort de Hédé, sous les dénominations suivantes : le manoir et le domaine de Bon-Espoir possédés par Jean, fils de Guillaume Leroux (1418), Pierre Lévesque, écuyer, seigneur de Treffieuc et de Saint-Jean, héritier de Ph. de Saint-Jean, dame de Bon-Espoir (1477), Ant. de la Bouëxière, écuyer (1542) ; Pierre de Flandrin, écuyer (1600), Françoise Le Mintier de Carmené, veuve de Jacques Le Gonidec, laquelle a déclaré aussi les maisons nobles et domaines de la Croxille, du Clos, de la Grande-Planche et divers bailliages réunis en châtellenie par lettres patentes enregistrées en septembre (1645) ; le manoir, la terre et seigneurie de la Bretesche possédés par Guillaume fils de Jean de la Hingueraie (1432), Jean de Mainbier et Jeanne de Blossac, auparavant épouse de Jean de Bintin, qui tenait la dite terre à titre de douaire (1514), Julien Tétou, écuyer (1540), B. de Maulny, femme de Jean Lévesque, écuyer, héritière de Math. Le Chanoine, sa mère (1543) ; Gillette de Maulny, veuve de Ch. Gicquel du Fournel (1551), Louis Bréal, conseiller en la Chancellerie de Bretagne (1634), Jean Bréal, écuyer, sieur du Perray (1681), Raoul, son fils (1699) et leurs descendants jusqu'à François-Placide de Bréal, seigneur des Chapelles, officier au régiment de Dragons de la Roche-Foucault, gouverneur de Hédé (1778) ; le lieu et maison noble de la Chaise du Frost possédée avec la terre de l'Alleu par Pierre, fils de B. Leroux de la Rivaudais (1519), Christ. du Frost, écuyer, sieur des Boissemances (1637) ; le manoir noble et la terre de la Chatière possédés par Phelippote de Guitté, veuve de Jean Chuynart, tutrice de leurs enfants (1413), Denise, héritière de Gilles Chuynart (1422), Jean Robert, fils de Jean et de Perrine de Lespinay (1460), Julien, fils de Bonabes Le Roux (1540), les héritiers de Julien Beschart (1710), de René Floriant Le Normand, sieur de Noyal (1747) ; *etc.*

1413-1778

B 1549. - Liasse, 65 pièces parchemin, 66 pièces papier.

PAROISSE DE SAINT-SYMPHORIEN. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de Hédé, sous les dénominations suivantes : la maison et métairie noble de la Corvairie possédée par Jacques Beschart, écuyer (1634), lequel a produit des lettres de Henri II autorisant l'arrentement des terres vagues du domaine de Hédé (1556) ; le manoir, la terre et seigneurie de la Croxille possédés par Jean, fils de Jean Hates (1397), Ol. Hates, lequel a défendu sa mouvance contre Robin Box et consorts (1412) ; Jean, fils d'Olivier II. (1462), Olivier frère de Grégoire II. (1521) ; Jean Hates (1540) ; la maison noble et la métairie de Lépinay possédée par Jean fils de Gillet de Lépinay (1417) ; les filles d'Olivier Hates (1550), Michel Chambrette, (1637) ; le lieu de la Fertais possédé par Françoise de Poilvillain, dame de Lestang (1691) ; le logis et la métairie de Launay possédés par J. Harant, marchand de draps à Rennes (1689), les enfants de feu M. Boizard (1727) ; la terre et seigneurie de la Salle avec son manoit possédés par la veuve de Raoul Boucher (1400) ; Jean fils de J. Boucher (1464), André, fils d'Arthur de Champaigné, écuyer (1520), Jean de Ch. (1540), J. Couppé

(1617), J.-B. Couppé (1703), les héritiers de J. Clavier (1737) ; la maison noble de la Simonnière et divers autres héritages au même village possédés par Étienne, fille de Guillaume Symon (1460) ; Jean fils de Jean S. (1463), P. fils de Michel Thierry de la Prévalaie (1516), Jean Bodin (1673), P. Huet (1755) ; les maisons et le domaine de la Tunellière possédés par Jean, fils de Guillaume de la Hingueraie (1421), Jean, fils de Bertrand de la H. (1517) ; P. Brocq, écuyer, et ses enfants (1636), J. Chevrier (1672) ; diverses terres sises aux terroirs de la Chaire, de Beauchesne, de la Barre, *etc.*

1397-1777

B. 1550. - Liasse, 38 pièces parchemin, 39 pièces papier.

PAROISSE DE TINTÉNIAC. — Aveux et déclarations de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de Hédé, sous les dénominations suivantes : l'hôtel, lieu et métairie noble de la Belonnaie *alias* Belinaie, *alias* Besnelaie possédés par Jean de Cranne (1408), Pierre de Melesse (1440), Alain, son fils (1464), Marguerite de M. (1540), Jean Geslin, écuyer, et R. Hates, son épouse (1582) ; Cl. Rabasté, écuyer (1637), Julien de la Corbinaie, chevalier, comte de Bourgon (1750) ; le fief et bailliage de la Chauvetaie possédé par G. Chauvet (1414), Guillaume de Hirel, seigneur de la Couespelaie (1480), dom Jean Eschelart (1521) ; diverses terres situées aux terroirs de Launay et de la Noë, possédées par V. Collet (1408), Louis de Hirel (1540), Jean de Québriac, écuyer, sieur du Flachay (1659), et autres.

1408-1772

B 1551. - Liasse, 87 pièces parchemin, 58 pièces papier.

PAROISSE DE VIGNOC. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France à titre de foi, hommage et rachat, dans le ressort de Hédé, sous les dénominations suivantes : la terre et métairie noble de Claire-Fontaine possédés par Jeanne, fille de Gilles de Texue, et de Louise de Bintin, seigneur et dame de Texue et de Sevedavy (1514), Louis, fils de Guy Picquet de la Motte, conseiller au Parlement (1754) ; le lieu et maison de la Couardière possédés par Gilles, fils de Rolland de la Roussaie (1478) ; V. Garrel et Étienne de la Roussaie (1520) ; Ph. de la R. (1547) ; Jean Geslin (1548), Jean Lardoux (1637), R. de la Barre (1659) ; une maison et des terres à la Crouërie possédées par G. Mainguy (1540), M. Texier (1730), Gilles Chabot (1749) ; la maison et métairie de Grasse-Vache possédée par Olivier de Québriac (1540) ; la veuve de Jean Lebreton, notaire (1618), Fr. Thébault (1692), les enfants de Julien Piroys, sieur de Champmauny (1748) ; le lieu et maison de la Lande de Maigné possédés par Jean de la Croix, fils de Guyonne Guézille (1463), Macé Mallier (1471), P. André (1477), Laurent et Pierre Mallier (1540), les enfants de Jean Robert (1756) ; une maison et des terres au village de la Motte possédées par Pierre de la Motte (1540) ; des maisons et des terres au village de Ransson possédées par Robine, fille de Jean Prioul, épouse de P. de la Croix (1458) ; Alain, leur fils (1476), Grégoire de la Croix (1540), J. Geffroy (1756), J. Lebreton, fils de Louise de la Croix (1777) ; le manoir noble et le lieu des Roncerais possédés par Pierre Le Porc, chevalier, fils de Guillemette de la Chesnaie (1410) ; Jean de la Touche (1462), Gilles Goujon, seigneur de la Rivière d'Arthois et du Porthoreau (1551), P. Mouchoux, sieur de Saint-Mahé (1670) ; les héritiers de J.-B. Gaisnel de Bois-Hamon, prêtre (1741) ; l'hébergement de la Testerie possédé par la veuve de Michel Gogier (1402), Et., fils de Macé Gogier (1460), Fr. de la Hiae, écuyer, seigneur de la Rochette (1539) ; Jean Couvé (1636), P. Le Baudrier (1728) ; le manoir noble et la métairie de la Villonnière possédés par Jean Le Marchant, conseiller au Présidial de Rennes (1673) ; les bailliages de Bois-Hamon, de la Troussonnière et du Tertre, possédés par J. Chouart (1473), Jean Yvette (1540) ; diverses pièces de terre possédées par Jean du Breil (1411), *etc.* Sentences de renvoi, de publication et d'enregistrement.

1402-1777

B 1552. - Liasse, 54 pièces parchemin, 22 pièces papier.

TITRES COLLECTIFS de divers propriétaires dont les héritages sont compris dans le ressort de Hédé. — Aveux et dénombrements produits par Jeanne de Montbourcher, veuve de Bertrand de Bintin, écuyer (1397), B. de Bintin, chevalier (1411), Jean de B., écuyer, héritier de Louise de Bintin (1518), Anne de B., dame du Clos (1519), René, fils de Jean de B. et de Jeanne de Texue (1522) ; René de B., chevalier, seigneur de la Corbonnaie, de Texue et de la Boulaie (1543) ; Laurent de la Motte, seigneur du Vauclair, de Lorfeil, *etc*., héritiers du précédent (1552), pour les fiefs, manoirs, terres, rentes et droits réels ou honorifiques dépendants des domaines et seigneuries de Bazouges, de Claire-Fontaine, de Gouzée, de Brégueréaud, de la Chaussaie, de la Tuellière, de la Bretesche, situés dans les paroisses de Bazouges, de Langan, de Saint-Symphorien et de Tinteniac avec divers bailliages en Vignoc. — Autres déclarations produites par Marie de Beaumanoir, épouse du sire de Beaufort, pour les revenus de son douaire (1402-1403) ; par Robert, fils de Jean de Beaucé, sieur du Chesnay (1448) ; par Jean Piédevache des Fougerais (1414), par R. Ferron, écuyer, seigneur du Châtellier et du Chesnay (1519) ; G. Busnel, écuyer, sieur du Bois-Pâris (1527), Jean de Saint-Pern, (1539) ; Jean de la Hingueraie, seigneur de la Limeslière, du Coudray et de la Rouveraie (1540) ; Jeanne Hates, Bonabes de Lespinay, écuyer, seigneur de la Guéhardière et de la Ville-Aleix ; Arthur de la Moussaie, écuyer, la veuve de Jean de Sérent, écuyer, seigneur de la Villonnière (1540), Michel, fils de Pierre Brullon, écuyer, et de Nicole Piédevache, seigneur et dame du Boisbriend (1545), René du Han, écuyer, seigneur de la Métérie et de Launay (1552), Roch de Brégel, écuyer, sieur de la Couespelaie (1640), Mathurin Questier, écuyer, sieur des Rochettes, (1685), Eléonor de Bréal, écuyer, seigneur de la Bretesche et de la Rivière-Texue sous Hédé, du Plessis de Couesmes sous Rennes (1748) ; déclarations des rentes du bailliage de Maure produites par Pierre, fils de P. de Maure et de Jeanne de Fontenay (1418), Gilles de Romelin, Pierre de Romelin (1474), Gilles de R. (1634), la veuve de Louis Dupont des Loges, chevalier (1741) ; autres aveux de terres dont la situation n'est pas désignée, produits par Marie du Bois, épouse de G. Ruffier (1396), Jean Raguenel, vicomte de Dinan, héritier de Jeanne de Montfort, dame de la Bellière (1402 ?), Jeanne du Plessis, épouse de Jean Lecoq (1408), Thibaud Le Vayer, seigneur de Claye (1481) ; *etc.*

1396-1774

B 1553. - Registre grand in-folio, 604 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE HÉDÉ contenant les déclarations d'héritages nobles et roturiers fournies devant les Commissaires de la réformation du Domaine dans les paroisses de Hédé, de Bazouge, de Saint-Symphorien, de Tinténiac, *etc.* ; par le commandeur de la Guerche, pour le bailliage de Hédé (fol. 1) ; par J. des Fougerais, dame de la Servatte, pour la maison noble de Brenazé (fol. 79) ; par J.-B. Freslon, chevalier, seigneur de la Freslonnière, pour les maisons, la terre et les fiefs de Bois-Maigné (fol. 261) ; par B. Geffray, pour des maisons et des terres au village de la Jehollaie (fol. 303) ; par le trésorier de l'église de N.-D. de Hédé pour une fondation faite par Renée Collichet (fol. 367) ; par Th. Le Mintier de Carmené, chevalier, pour la maison noble de Bon-Espoir et ses dépendances (fol. 381) ; par Jean Bréal, écuyer, et consorts, pour le manoir et les terres de la Bretesche (fol. 417) ; par Fr. Courtin, pour la maison noble de Lespinay et ses dépendances, paroisse de Saint-Symphorien (fol. 455) ; par Th. Le Mintier, pour les terres et seigneuries de l'Alleu et du Châtellier, à raison desquelles il jouissait de diverses prééminences dans les églises de Saint-Brieuc et de la Chapelle-Chaussée (fol. 551) ; *etc.*

1680-1682

B 1554. - Registre grand in-folio ; 591 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE HÉDÉ contenant les déclarations d'héritages nobles et roturiers fournies devant les Commissaires de la réformation du Domaine dans les paroisses de la Chapelle-Chaussée, de Vignoc, de Guipel, *etc.*, par Gilles Lebel, seigneur de la Gavouyère, pour la maison et métairie de la Chevalleraie (fol. 1) ; par Marie-Anne de Montullé, dame douairière de Langan, pour la terre et seigneurie de Langan érigée en châtellenie (fol. 65) ; par R. Tizon, pour des pièces de terre voisines de Langan, nommées les Vignes (fol. 133) ; par Pierre Beschart, sieur du Coudray, pour la maison noble de la Chaponnière, consistant en salle basse, cuisine, office, et basse chambre, salle haute, chambre à côté, tour au derrière, au haut de laquelle il y a fuye, (fol. 141) ; par Pierre du Bouays, écuyer, sieur du Mottay, pour une pièce de terre au terroir de Coëtbouc (fol. 199) ; par le comte Jean du Han, chevalier, pour les maisons nobles de la Jandière et de Claire-Fontaine faisant partie de la châtellenie du Han (fol. 233) ; par Guillaume Cohue, sieur de la Billiardais, pour ses terres nobles sises en la paroisse de Guipel (fol. 398) ; par Ch. Gouyon, chevalier, seigneur de Launay, pour le manoir et domaine de la Thébaudais (fol. 500) ; *etc.*

1678-1682

B 1555. - Registre petit in-folio, 440 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les Commissaires réformateurs du papier terrier du Domaine de Hédé et le visa de tous les titres produits par les parties : Jacques de Baudron est rechargé de quatre godets et demi de froment et de 29 années d'arrérages de rente due sur les terres du Clos-Longlée, de la Courbe et de la Fontaine (fol. 266) ; le seigneur de Bonespoir et de la Croxille a produit des lettres patentes de mai 1643 portant union des dites terres (fol. 275) ; l'induction du seigneur de la Bretesche cite les pierres tombales placées devant l'autel de Notre-Dame, dans l'église Saint-Symphorien (fol. 282) ; le rachat de la succession de Françoise Ginguené, dame de la Ville-Tual, est taxé à 75 livres payables par ses neveux (fol. 408) ; P. Renault est condamné à justifier qu'il est en possession du Clos-Rouxette, en la Chapelle-Chaussée, depuis 40 ans (fol. 432) ; *etc.*

1680-1682

B 1556. - Registre petit in-folio, 393 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES contenant les ordonnances de correction, de réception, d'enregistrement rendues par les Commissaires réformateurs du papier terrier du Domaine de Hédé et le visa de tous les titres produits par les parties ci-après : Gabriel Ginguené, écuyer, sieur de la Chauveraie, est condamné à payer le rachat dû au Roi après le décès de son père (fol. 27) ; les inductions de Pierre Beschart, écuyer, citent des lettres patentes de juin 1679 portant union des terres du Coudray et de la Chaponnière avec érection en moyenne et basse justice (fol. 55) ; Guy du Bois, sieur de Saint-Gondran, est maintenu dans le droit d'exercer la moyenne et basse justice, et invité à séparer la mouvance du lieu du Mottay, attendu qu'elle est un partage de la seigneurie de Coëtbouc (fol. 84) ; le droit de haute-justice est reconnu au seigneur du Chesnay, paroisse de Guipel (fol. 223) ; Anne des Fougerais, propriétaire du fief et bailliage du prieuré de Betton, dépendant de la maison de Beauregard, est réduite à la basse justice (fol. 394-395) ; *etc.*

1681-1682

B 1557. - Liasse, 23 pièces parchemin, 155 pièces papier.

OBÉISSANCES FÉODALES. — Contrats de vente et d'échange concernant les terres nobles de la Tunellière, de la Salle, de la Fretais, de la Gouzée, de la Bonne-Danrée (1741), de Launay (1752), de

Lesnouen (1756), de Chesnay-Piglais (1757), des Mesnils (1773), des maisons et des pièces de terre situées dans le même ressort. — Contrats d'affranchissement de rentes foncières ; *etc*.

1692-1777

B 1558. – Cahiers, 133 feuillets papier

DOMAINE ROYAL DE HÉDÉ. — Inventaires des aveux déposés au greffe de la Chambre des Comptes relatant les récollements opérés à chaque changement de greffier en présence des Commissaires délégués à la vérification.

1574-1779

Sénéchaussée d'Hennebont

B 1559. – Liasse, 61 feuillets parchemin, 364 feuillets papier

PAROISSE DE BERNÉ. — Aveux et déclarations des terres, rentes, redevances, fiefs, héritages, droits réels et honorifiques composant le domaine et la seigneurie de Pontquellec ou *Pontcallec* s'étendant dans les paroisses de Plouay, de Cleguer-Quistinic, de Beubry, d'Inguinel, de Caudan, et possédés par Tiphaine du Guesclin, décédée en janvier 1418 ; par Jean, fils d'Hervé de Malestroit et de feu Péronelle de Largentaye (1448) ; Louis de Malestroit représenté par Jean de Rohan, son tuteur (1508), Louis de Malestroit (1562), lequel énumère les vassaux suivants comme ses hommes liges : les seigneurs de Pratmeur, de Keraroët, de Kerieraël, de Kermoël, de Kergarrec, de Portmain, de Locunolay, de Coëtorgan, de Raulanhay, de la Bruère, de Kergueno, de Kerdreho, de Kerlevenez, de Villeneuve, de Kerbizien, du Menez, de Tronchâteau, de la Claye ; *etc.*

1418-1562

B 1560. – Cahiers, 233 feuillets papier

PAROISSE DE BERNÉ. — Rôle rentier des revenus de la terre de Pontquellec dressé par P. de Talhoët et Silvestre Bornolous au mois de mai 1407. — Procès-verbal d'estimation de la même terre dressé du vivant de Perrette de Largentaie, veuve d'Hervé de Malestroit, et donnant les chiffres suivants : revenus domaniaux ordinaires, 424 livres, 2 sous, 9 deniers ; obéissances des fiefs, 64 livres, 18 sous, 6 deniers, non compris dans cette évaluation l'étang de Kernascleden et une partie de la vieille ville de Hennebont. Toute charge déduite, il reste net 335 livres, 8 sous (1440).

1407-1440

B 1561. - Liasse, 21 pièces parchemin : 6 pièces papier.

PAROISSES DE CAUDAN ET DE CLÉGUER. — Aveux et dénombrements des moulins à mer établis sur le bras de mer du Scorff et dépendants du manoir de Sconffaël, dans le ressort d'Hennebont, produits par P. Raoulin, écuyer (1507) ; par Angélique de Stang-Hingant. veuve d'écuyer Ch. de Samorost, sieur de Saint-Lazare (1726) ; Jeanne de Samorost, veuve de Jean Leroy de Keralno, écuyer (1763). Rôle rentier de la seigneurie de Boisjolly, en Caudan, produit par Ol. Lhermite (1612) ; Autres aveuxpour le moulin Maria, en la paroisse de Cléguer, avec sa pêcherie, possédé par Henri du Leslé (1443), le titulaire de la chapellenie du Bas-Pontscorff lequel jouissait de la moitié du moulin, d'un logement avec maisons, jardins et four banal au Bas-Pontscorff (1728) ; Ant. de Kerpaën, chevalier, seigneur de Kersallo, ancien colonel d'infanterie, lequel se reconnaît redevable d'une rente de 150 livres au profit de la chapellenie de Bonne-Nouvelle (1777) ; sentences de publication et de réception. Autres aveux de terres et de rentes produits par les héritiers de G. Guilloux (1398), de Margilie

Guillot « décédée au saint voyage de Rome » (1401), Jego Le Poezenara (1405), de la veuve de Nic. de Ker-Rivili (1409), de Jean de Saint-Nudec (1416), d'Olive de Coatmezec (1417).

1398-1779

B 1562. - Liasse, 126 feuillets et 6 pièces parchemin.

PRINCIPAUTÉ DE GUÉMENÉ, érigée par Charles IX, comprenant les châtellenies de Roche-Moisan, de Tréfaven, de Plouhinec et les fiefs de Léon. — Aveux et dénombrements des rentes et héritages tombés en rachat après le décès de Jocelin de Rohan, évêque de Saint-Malo, dans les paroisses de Caudan, d'Arznou, de Lanvadan, de Lignol, de Lesbin, de Penquelen, de Plouay, de Ploemeur, de Saint-Caradec, avec l'île de Groye (1399). — Autre minu des terres, rentes et héritages, fiefs, droits réels et honorifiques tenus à foy et hommage du Roi, dans le ressort d'Hennebont, par Louis de Rohan, seigneur de Guémené et de Montauban, baron de Lanvaulx, héritier de Louis de Rohan, sous les dénominations suivantes : les maisons et jardins de la ville de Guémené, les manoirs de Sainte-Christine, de Penderff, de Ker an Bariller, de Coeteven, de Penker et les tenanciers des paroisses de Locmalou, de Priziac, de Lignol, de Ploezredut, de Langouelan et de Lescouet (1508). — Autre aveu du même comprenant le bailliage de Guysquet en Meslan et Quelegomarch ; le bailliage d'Escohaer en Redené et Arznou où sont situés les manoirs de Roche-Moisan et de Stang an Caru ; le bailliage de Lébin ; le bailliage de Pohaer dans les paroisses de Bezouy, de Quetquen, de Guidel, de Yestel, de Ploemeur ; à la fin sont les chefrentes appelées « cuffues avoine dont les 5 minots, mesure d'Hennebont, font la cuffée » (1508). — Autre aveu général de la principauté très étendu produit par Louis de Rohan, comte de Montbazon, baron de Marigny, comprenant toutes les possessions, les droits de coutume, les fiefs et arrière-fiefs, sergentises féodées et domaines congéables dépendants des seigneuries (1575). Autres aveux des droits et domaines constituant la juridiction et seigneurie des fiefs de Léon, en Kemenet-Heboë, possédés avec la « taillée de l'île de Groye » par Catherine de Léon décédée en mars 1398, par G. de Harcourt, chevalier, et Yolande de Laval (1481), et Louis de Rohan (1508).

1398-1575

B 1563. - Liasse, 37 pièces et 50 feuillets parchemin, 13 pièces papier.

PAROISSE DE GUIDEL. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement, dans le ressort de la barre ducale et royale d'Hennebont, sous les dénominations suivantes : le manoir et le domaine de Kerancorllé ou de *Kerhorlay* possédés par Arthur, fils de Jean Hylary (1483), Nicolas du Verger, écuyer (1617), Jean, fils de Jacques du V. (1726) ; le manoir de Locmichel et ses dépendances possédé par Maurice, fils de René de Tremyllec (1561) ; le manoir et bien noble de Trouerne, autrefois Troanguern, possédé par Henri fils de Jean du Leslé (1417), Louis de Chef-du-Bois (1583), la veuve de Claude de Chef-du-Bois (1643), Louis de Ch. (1656), Samuel-Louis de Ch., écuyer (1727), la fille de Richard de Butler, capitaine de vaisseaux, qui en avait fait l'acquisition en 1734 ; le manoir, le domaine et la seigneurie de la Sauldraie avec des dépendances dans les paroisses de Queven, de Ploemeur, de Lesben, de Redené, de Meslan et de Jestel, possédés par les héritiers de Blanche d'Aguenyac, veuve douairière d'Henri de la Sauldraie (1399), Jean, fils de Jean de la Sauldraie, écuyer (1451), Jeanne de Kerveno, veuve de Ch. de la Sauldraie (1495), Ch. de la S. (1522), son fils Jacques (1540), Louise Cybouauld, veuve de Louis Jacquelot, seigneur de la Motte, héritière de Jeanne du Verger, sa mère (1669). Autres aveux produits par Henri, fils de Robin Le Digoëdec (1481), par Jean Le Digoëdec, seigneur du Domany (1539), autre Jean Le Digoëdec, seigneur de Talhoët (1550), Jeanne de Rosmadec, dame douairière de Talhoët, tutrice de son fils Louis (1554), pour des tenues d'héritages à domaine congéable et pour le manoir et

la métairie de Kermartret, y compris des terres en Redené, laquelle terre de Kermartret appartint à la veuve d'Alain Bizien (1401), à Jean, fils de Guillaume B. (1434), et à la veuve de Jean B. (1522). — Autres aveux produits par J. Boterel du Querisoët (1542), J. Jegado de Coëtyssac (1541).

1399-1775

B 1564. - Liasse, 37 pièces parchemin, 17 pièces papier.

PAROISSE DE KERVIGNAC. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de fiefs, de maisons, d'héritages, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort d'Hennebont, sous les dénominations suivantes : le lieu, manoir, terre et seigneurie de Coëtyruas, possédés par les héritiers de Guyon de Kerguiris (1421), par Raoul de K. (1541), par Claude de K. (1545), Georges de Talhouet, écuyer (1583) ; le manoir de Kerballay et ses dépendances possédés par Pierre, fils de Guillaume de Kamaret et de Marie du Garu (1415), Jean de Kermatehauff, sieur de la Villeneuve, fils de Jeanne de Kamaret (1457), Rolland de Guéhenec (1464), par J. Lucas de Kersallo (1531), les enfants de François Carré (1623), Jean et Julienne Pihier (1653) ; le lieu et manoir noble de Kerguio possédé par Mauricette Le Mezec, veuve Huby (1617), par Joseph de Boislève de Chamballan, lequel a déclaré aussi le manoir noble de Coëtcollay en la paroisse de Languidic (1753) ; diverses tenues au village de Kerjust possédées par Jean, fils mineur de Jean Le Boudoul décédé au « saint véage de Rome » (1407) ; son fils Jean (1459), Pierre, fils de Jean Le Boudoul, seigneur de Perros, et de Jeanne du Colledoc (1516), Jeanne, fille d'Alain du Boudoul et de Marie de Perros (1551), V. Le Vicomte, sieur de Kerzanno, héritier de Marguerite de Couëtanezre, lequel a déclaré aussi le manoir noble du Braigno (1618) ; le manoir et lieu noble de Kermadio possédés par Jean, fils de Guillaume de Kermadio (1412) ; Guillaume, frère du précédent (1489), Guyon, fils de Jean (1541), Georges de K., son fils (1555) ; Guillaume de K., fils de Georges, décédé en 1577 ; la veuve de Sébastien Beaujouan et ses enfants mineurs (1637), son fils Vincent (1653) ; les enfants de Germain de Talhouet de la Grationnaie (1707) ; les possessions de Kernevenoy en la terre Rouzault déclarées après le décès d'Alain de Kernevenoy, chevalier (1398) ; de Merian de K. (1401), de Charles de K. (1420), de Philippe de K. (1460), par autre Philippe qui se disait prévôt féodé de la terre du Rouzault, à la charge de payer 9 deniers de rente à la recette ducale de Laustanc et de percevoir les deniers ordinaires comme les taux et les amendes (1501) ; *etc.*

1401-1754

B 1565. - Liasse, 59 pièces parchemin, 38 pièces papier.

PAROISSE DE KERVIGNAC. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort d'Hennebont, sous les dénominations suivantes : une métairie noble au lieu de Kerorben possédée par J.-B. Fréneau (1752) ; le lieu et manoir de Keroual, possédé par Morice, fils d'Olivier de Courappe (1541) ; Jean, fils de Louis de Baud, écuyer (1640), la veuve de Jean de Kermorial (1752) ; le manoir, lieu et métairie de Kerrouallen-Lignas possédé par Yvon de Linas (1468), Jean de Linas (1501), Ol. de Linas (1540), Raoul de Chefdu-Bois, écuyer, tuteur de ses enfants mineurs (1574) ; Gervais de Carheil et Jeanne Baëllec (1697) ; Jean-Joseph Cordier (1752) ; le lieu et métairie du Lobo possédés par G. Brizoual (1541), Florent Audouin du Moustoir, avocat (1756) ; le lieu, manoir et métairie de Loc-Gouziern possédés par Henri de Saint-Mouan (1385), son fils (1413), Jean du Garu, fils et héritier de Thomasse de Saint-Mouan (1464), Henri Chef-du-Bois (1483), Jacques de C. (1540), Florestan d'Esmaillé, chevalier (1600) ; le manoir de Locquenolay et ses dépendances possédé par Alain de Kerguiris (1410) ; Guyon de Kerpincze et Jeanne de Keravéon (1501), Jean Baëllec, écuyer, Pierre Eudo, sieur de Querdrou, ses frères et soeurs (1726) ; le lieu,

manoir et métairie noble du Parc possédés par G. des Fontaines, écuyer (1618), Charles Juzel (1619), Jacquette Tourboul, dame douairière de Kermadio (1653) ; les filles de Jean Huby, écuyer (1685), lesquelles ont déclaré aussi d'autres biens dans les paroisses voisines ; le lieu et manoir de Quimper, possédé par la veuve de Louis Le Mezec (1617) ; le lieu et manoir noble de la Villeneuve possédé par Louise Desportes, tutrice de son fils Georges de Coznoal, écuyer, laquelle a déclaré aussi des terres dans les paroisses voisines (1603). — Autres aveux de divers héritages produits par la fille de G. Tanguy (1388), Henri de Saint-Ciffer (1399), Guillaume, fils de J. de Kerderien (1404), Nic. Courappe, fils de Cath. de Bréhegay (1417), Jean Garlot (1420), Richarde de Bahunou, veuve de Pierre de Keravéon (1454) ; Jean des Fontaines (1540), Arthur de la Villéon et Jacquette de Peillac (1540), Louis de Saint-Pezran, écuyer, sieur de Kerbilzic (1642), P. Penven (1778) ; *etc.*

1388-1781

B 1566. - Liasse, 29 pièces parchemin, 9 pièces papier.

PAROISSE DE LANGUIDIC. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort d'Hennebont, sous les dénominations suivantes : le manoir, les métairies, les moulins et convenans formant la terre du Baudory possédée par les héritiers d'Henri d'Espinefort (1395), de Bonabes d'Espinefort (1425), par B. de Baud, écuyer (1506), Guillaume de B. (1524), Jean de B. (1550) ; Chr. Phelipes, époux de Marguerite de Baud (1602), Vincent de Lantivy, chevalier, seigneur de Talhouet (1757) ; le manoir et les métairies nobles de Branbouet possédés par Cl. de Douville, chevalier (1752) ; la terre et seigneurie de Coëtcollay possédée par les enfants de René Geffroy (1699) ; l'hébergement de Coëtauver-Uhel possédé par Eustache Fournier (1482) ; la châtellenie d'Espinefort comprenant les terres de la Vigne et du Houlle, possédée par Henri Le Parisy (1405), Henri, fils d'Henri Le P. (1448), François Le P. (1483), Jean de Langueoez (1503), P. de Talhouet et Jeanne de Langueoez (1521), et Mathurine de Baud (1640) ; le lieu, manoir et seigneurie de la Forest possédés par Louise de la Forest décédée en 1425, par Louis, fils de Pierre de la Forest (1494), par Tanguy de Kermannan et Louise de la Forest (1500) ; Louise de la Forest (1540), François de la Pierre, écuyer (1692) ; et autres.

1395-1757

B 1567. - Liasse, 63 pièces parchemin, 30 pièces papier.

PAROISSE DE LANGUIDIC. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de fiefs, de tenues, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort d'Hennebont, sous les dénominations suivantes : la terre de Kerhouant possédée par Jean, fils de G. Simon (1413), G. Symon (1540) ; le lieu, manoir et métairie noble de Kerlevenez possédés par Jean de Lopriac (1447) ; G. fils de Guillaume de Kerrouallen (1487), Jeanne de Langueouez, veuve Kerrouallen (1540) ; Fr. Dondel, épouse de Nic. Ameline, écuyer, sieur de Noisement (1688) ; le manoir de Lesguyen et ses dépendances possédé par Marguerite de la Villeneuve, femme d'Henri Lopriac (1399), par Louis, fils de G. de Lopriac (1449), Louis de Lopriac et Cath. Le Mezec (1501) ; le manoir et lieu noble du Plessis possédé par Louis Legal (1540), Anne de Chefde-Bois, veuve de René Daradon, seigneur de Camor (1639), Louis de Sérent, seigneur de Kerfily, enseigne aux Gardes-Françaises (1732), Armand de Sérent, guidon de gendarmerie (1757) ; le manoir de Quelenec avec les maisons et les métairies en dépendantes possédé par Jean, fils de Jean de Spinefort, seigneur de Coëtcollay (1492) ; Julien Fournoir (1541), Marie Juzel, veuve de Michel Fournoir, écuyer (1617) ; Vincent du Bouëtiez, écuyer, sieur de Kerorguen (1653) ; Jacques du B. (1687), René du Bouëtiez, écuyer, capitaine au régiment de Rouergue (1753) ; la terre et seigneurie de Quergelin possédées par Guillaume, fils de G. de Launay (1496), Jacques Boutouillic, écuyer, sieur de

Kerroman (1726) ; la terre et seigneurie de la Vigne possédées par Alain, Guillaume et Henri de Baud (1398-1442), par Louise de Lesongar, veuve de Louis de Baud (1497), G. de Baud (1502) et Marguerite de Spinefort, sa veuve (1529). — Autres aveux rendus pour divers héritages par Jean Hilary et ses enfants (1401-1448), Guyon de Renquu (1415), Pierre de Haut-Bois (1422), Olivier Le Pavaillon, fils d'Olivier (1424), Louis de Lantivy, seigneur de Kerguenno (1501), Jean de Kermoro, seigneur de Kerroman (1501), Jean de Talhouet, écuyer (1506), Yvon de Coëtmagouer (1507), Louise Le Boddic (1540), Jean Juzel, écuyer, seigneur de la Villeneuve (1540), et autres.

1398-1777

B 1568. - Liasse, 5 pièces parchemin.

PAROISSE DE LIGNOL. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort d'Hennebont, sous les dénominations suivantes : le manoir et la métairie du Cranno possédés par Alain, frère de Pierre Rouxel, écuyer, seigneur du Crannou (1523), Vincent Rouxel (1541) et Louis, son fils (1558) ; le lieu et maison de Treslan possédés par Charles de Kerriec (1466) et par G. de Cornouaille et Marguerite de Kerriec (1502).

1466-1558

B 1569. - Liasse, 31 pièces parchemin, 99 pièces papier.

PAROISSE DE MERLEVENEZ OU *BREILEVENEZ*. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de fiefs, de maisons, de droits réels et honorifiques tenus noblement à foi et hommage du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort d'Hennebont, sous les dénominations suivantes : le lieu et maison noble de Brehegay ou *Bréhiguaire* possédés par Sébastien, fils de Charles du Pou (1458), Jean du Pou, écuyer, sieur de Kervidem (1501), par Catherine Hémery, veuve de Jean de Lesté, sieur de Kerviden (1541) ; Ant.-Paul de Castillon, capitaine de vaisseaux, et la fille de Joseph Le Venier (1757) ; le lieu et manoir noble de Kergatouarne possédés par la veuve d'Alain de Kerratoharn (1432), Antoine Grimault (1587), Louis Boutouillic, écuyer (1700) ; les lieu, manoir et métairie noble de Kerguenhoant possédés par Marguerite Bodrimon, veuve d'Alain Le Chamaill (1401), Pierre Le Chemail (1449), Henri des Fontaines (1540), Louis Baëllec et Louise des Fontaines, son épouse (1559) ; Marc Bizien (1584), Paul Delage, écuyer (1622), et Jacques Delage, baron de la Chastre, son fils (1645), Math. Boutouillic (1653), Perrine Lelivec, sa veuve et leurs enfants (1673), Vincent Boutouillic, écuyer (1727) ; le lieu noble de Kersach possédé par Jacques Marquer, gardesceau à Hennebont (1653), et sa fille Marguerite (1673) ; le manoir du Resto ou Restou avec ses dépendances possédé par Isabeau, fille de feu Jean Soudan (1455), François Raoul (1501). Autres aveux pour divers héritages produits par Jean, fils de Perrot de la Haie (1401), Alix de Kerguiris (1407), Alain Euzenou (1414), Jean de la Forest, décédé en 1435 ; la veuve Candalh, propriétaire de la moitié des deux tiers de la métairie noble de Kervalan (1776).

1401-1776

B 1570. - Liasse, 5 pièces parchemin, 3 pièces papier.

PAROISSE DE MESLAN. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort d'Hennebont, sous les dénominations suivantes : le lieu et manoir de Roscallet avec sa seigneurie possédés par Guillaume et Louis d'Avaugour, héritiers de Françoise de Belouan (1481) ; Jeanne, fille de G. d'Avaugour et de Jeanne d'Avaleuc (1513), Guy de Talhouet et ladite Jeanne (1541), Antoine Mauduit, écuyer, seigneur du Plessis, officier de dragons (1777) ; le manoir de Keranmoualch et ses

dépendances possédés par Jeanne, fille de Jean Le Moign (1499), Catherine de Kerouirhuy (1540) et le fils de René Baëllec (1701).

1481-1777

B. 1571. - Liasse, 40 pièces parchemin, 28 pièces papier.

PAROISSE DE NAUSTANG AUTREFOIS *LAUSTENC*. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de cens, de rentes, de fiefs, de convenants, de droits réels et honorifiques tenus à devoir de foi et hommage du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort d'Hennebont, sous les dénominations suivantes : le lieu et manoir noble du Cozquer possédé par Guillaume, fils de Jean du Palais (1423) ; Guillaume du Bahuno, chevalier (1656) ; la veuve de Guy du Bahuno (1703) ; le lieu noble de Kerbillaire possédé par Jeanne-Julie de Gouyon, dame de Coëtmen (1753) ; le lieu et manoir de Kericuf, autrefois *Kericunff*, possédé par Jeanne de Saint-Yel, fille d'Alain (1434), Jean Le Douarian, son petit-fils (1462), Pierre Le D. (1501), Jeanne du Fresne (1619), Marguerite Buron, veuve d'Olivier Perrot, et B. du Fresne, veuve de Samson Duport (1653), Pierre Millon, notaire (1758) ; les lieu noble, manoir et hébergement de Kerganquis possédés par G. de Lopriac, époux veuf de M. Le Loupper (1415) ; Jacquette de Guérande (1505), Louis Champion, sieur du Laz (1541), Guillaume du Bahuno et Pétronille Le Borgne, seigneur et dame de Berrien (1752) ; les lieu, maison et métairie noble de Lezivin, possédés par Jean, fils de Jean Le Sarrazin (1435), écuyer, Pierre Le Serazin, sieur du Botderu (1652) ; la terre et seigneurie du Palevart, possédée par Alain, fils de Guillou Le Palefarz (1409), son fils Jean (1446), Pierre Le Serrazin (1540 et 1556), ses enfants (1575), B. Le Métayer (1617), G. Boutouillic, écuyer (1726), P. Boutouillic (1755) et ses deux filles (1772) ; les lieu, maison et métairie noble du Parc possédés par Jean de Broël, écuyer (1619) ; J. des Landes, veuve de G. de Broël (1652) ; les enfants mineurs de Fr. de B., chevalier, et d'Anne de Rohan (1685) ; Cl. de Lantivy et Jeanne de Broël (1704) ; le manoir, la terre et seigneurie de Rungoët possédés par Guillaume du Botderu, lequel produit son acte au receveur de la juridiction de *Nausteng* « pour la duchesse Isabeau tenant la juridiction et seigneurie de la terre Rouzault pour partie de son douaire » (1495), Jean du Botderu (1540), le même après la mort de sa mère, Marie Le Mezec (1551), Antoine Grimault (1575) ; *etc*.

1410-1772

B 1572. - Liasse, 35 pièces parchemin, 5 pièces papier.

PAROISSE DE NAUSTANG. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort d'Hennebont, sous les dénominations suivantes : les lieu et métairie de Saint-Ernan possédés par Jean, fils de Pierre Kermadec (1494), G. du Botderu (1550) ; Ch. Gouyon de la Rivière, chevalier (1659) ; le lieu, le manoir, la terre et seigneurie de Saint-Georges possédés par Eon de Kerpinz, héritier de Marguerite de Saint-Georges (1416) ; Pierre, fils de Jean de Kerpincze (1468) ; Pierre de K., écuyer (1477), Georges de K. (1492), Jean, son fils (1518), Jean-Thomas et Marie de K. (1521), Louise, fille de Jean Desportes, écuyer (1603) ; la veuve d'Hyacinthe de Cosnoal (1687) ; les maisons et métairies de Saint-Thomin possédés par Guillaume, fils de Éon Le Bahuno (1410), Nicolas Olivero (1501) ; autres aveux concernant divers héritages appartenants à Amice de Kerangat, veuve de P. Kerleniou (1398), Alain, fils d'Alain Alenou (1398), Pierre de Kersach (1401), la veuve de Jean Joudic, décédée « au saint voyage de Rome, en juin 1400 », Louis de Redoret (1420), la veuve et les enfants d'Henri Joudic (1426) ; la veuve de Perrot du Botderff (1445), Guillaume du Palensce, fils de Blanche de Coëtcoursont (1448), Pierre Le Boudoul (1495), Raoul de Kerlenio, écuyer (1501), Jean Le Mezec (1540), F. Le Mezec et Isabeau de Kerlenio (1553), Franc. Leroy (1640), la veuve et le fils de François Fornier, secrétaire de la Compagnie des Indes (1753).

1398-1753

B 1573. - Liasse, 27 pièces parchemin, 16 pièces papier.

PAROISSES DE PERSQUEN, DE PLOEMEUR, DE PLOERDUT ET DE PLOUAY. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort d'Hennebont, sous les dénominations suivantes : la terre et seigneurie de Persquen avec le manoir de Hoaryna, possédée par Jean de Lesprenez, évêque de Cornouaille, fils de Charles (1458), Jean Rosmadec, héritier de François de Lespernez (1496), Joachim de Perenno (1693) ; le manoir et la métairie noble de Kergano possédés par Thomas-Jean de Mauduit, capitaine de dragons (1752) ; la terre et seigneurie de Plousquen possédée par V. de Ploeuc et Jeanne de Rosmadec (1507), Jean de Kereveno et Jeanne de Ploeuc, lesquels déclarent aussi les manoirs de Hoarina, de Kergaznou et de Quenquis (1539), Louis de Bourbon, marquis de Maloze, époux de Charlotte de Kerveno (1638) ; le fief et la seigneurie de Kerolain en Ploemeur, possédés avec des convenants et des moulins par François du Bahuno, chevalier (1757) ; les domaines et moulins du Terre possédés par Louis du Terre, écuyer (1506), Jean Chef-du-Bois et Anne du Terre (1584), J. B. Leziart, écuyer (1666) ; la terre et seigneurie de Treizfaven possédée par Louis de Rohan, seigneur de Guémené et de Montauban (1508) ; autres aveux de Louis de Bouteville, héritier de Marguerite de Querimerck, dame de Kergoaslay (1481), et de Fr. Dondel, pour le moulin du Faouëdic (1714) ; autres aveux de divers héritages en Ploerdut, autrefois *Ploezudut*, possédés par Guillaume de Chef-du-Bois, héritier de Marguerite de Kerencorchin (1414), G. Le Bestlé (1415) ; François Esmes, seigneur de Kerservant (1541) ; autres aveux des manoir, domaine et métairie de la Bruyère, en la paroisse de Plouay, possédés par Jean, sire du Quelenec, vicomte du Fou (1499), et par son fils Charles (1522) ; un partage du marquisat de Pontcallec accordé à Anne de Guer, comprenant le moulin de Bécherel avec des terres aux villages de Mané-Hervey, de Kergoz, de Kerhérou, du Lezot, de Mané-Bail possédées par Renée du Louet, veuve de Paul du Botderu (1672) ; Joseph, son fils (1694) et sa veuve Jeanne du Trevou (1709), le fils de Jacques du B. (1759) ; autres aveux de divers héritages produits par Alice de Saint-Ciffer, veuve d'Henri de Chef-du-Bois (1414), et la fille de G. Derrien (1417) ; *etc.*

1414-1759

B 1574. - Liasse, 29 pièces parchemin, 24 pièces papier.

PAROISSE DE PLOUHINEC, AUTREFOIS *PLOEZINEC*. — Aveux et dénombrements de rentes, de terres, de maisons, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de Hennebont, sous les dénominations suivantes : le lieu noble, la métairie et les moulins de Berrenc possédés par G., fils d'Olivier du Bois de la Salle (1415), Louis de Lopriac (1492), par Guyon de Kerambartz (1551) et ses héritiers (1585), B. Le Carrer (1588), lesquels ont ajouté à leur déclaration les manoirs de la Villeneuve et de Lesguyen, et des héritages en la paroisse de Guidel ; la terre et la seigneurie de Kerfrezec possédées par Louise de la Forest (1521), Pierre Desmourier, écuyer (1637), R. Douville, écuyer (1653) ; la veuve de René Barbe (1704) ; le manoir seigneurial, la métairie et le domaine de Kerjean possédés par Pierre, fils d'Yvon Blezven (1485), Jean Blezven (1540), Jean Tourboul (1588) ; Jean Le Livec (1618), René de Villeblanche, chevalier (1729) ; la terre et seigneurie de la Ville-Enestadio, possédée par Pierre Bigoez (1409) ; le lieu et la métairie noble de la Villeneuve possédés par Yves Brizoual (1617) ; autres aveux produits par « Hazic la fille an Derch » (1409), Jean de Coëtonenec (1414), Henri Le Mezec, J. Le Layec et autres, pour des héritages situés aux villages de Keraudren, de Kerresse, de Kerfourcher, de Kercado ; *etc.*

1409-1776

B 1575. - Liasse, 12 pièces parchemin.

PAROISSES DE PLOURAY ET DE PRIZIAC. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort d'Hennebont, sous les dénominations suivantes : les terres et seigneuries de Plouray et de Plouguernevel tombées en rachat par le décès de Jean, sire de Rieux (1519). Au nombre des charges de Plouray figure une rente de 50 livres, due à Louis de Rohan, seigneur de Guémené, en vertu d'une assignation faite par Louise de Rieux, son aïeule. Autres aveux rendus pour la terre et seigneurie de Dréors possédée par Ol. Le Blanc, héritier de Guillaume Lescauff (1399), Gilles, frère de Jean Lescauff (1499), Anne du Cormier et Pierre Lescauff, son fils (1504), Nic. de Talhouet, capitaine du ban et de l'arrière-ban de la noblesse de Cornouaille, lequel après avoir dénombré une portion de la terre de Kerservant, déclare qu'elle relève en grande partie de la principauté de Guémené et qu'il la possède par succession de son père décédé en 1591 (1604). Autres aveux concernant le manoir de Kerlen, appartenant à Catherine Kerlen, veuve Cazinuet, décédée en 1435, et à Bizien Le Digoëdec, décédé en 1496 ; les successions de Jean Toulbodou (1414), d'Henri de Kerancoichin (1443), les possessions des frères Pierres (1500), une parcelle de bois dépendant du manoir de Kermenec (1541).

1399-1604

B 1576. - Liasse, 18 pièces parchemin, 8 pièces papier.

PAROISSES DE QUEVEN ET DE QUISTINIC. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort d'Hennebont sous les dénominations suivantes : le devoir de *meulte* appartenant à Jean Jourdaen et à sa soeur, au village de Locmaria, en « *Quetguen* » (1501) ; la terre et seigneurie de Keranbarnec possédée par Alain Le Toux (1385), Jean de Camson, fils de Marguerite de Menezantous (1434), par Louis de la Forest et Isabeau de Campson (1480), leur fille Louise (1506), épouse de Tanguy Kermannan (1508), tous propriétaires en Quistinic ; la terre et seigneurie de Villeneuve possédée par Jean, fils de Guillaume de la Villeneuve (1411), Clémence de Launay, sa veuve (1506), Georges de la V. (1516) ; Louise de la V. (1542), les enfants de Florian Jacquelot de la Motte, chevalier (1692), autre Florian Jacquelot (1765), et sa fille Jeanne, épouse de François de Kermarec, chevalier, seigneur de Trauront (1776) ; autres aveux relatifs à diverses tenues possédées par G. Tanguy (1417), Marie de la Forest (1540) et François Esmes (1542).

1385-1776

B 1577. - Liasse, 6 pièces parchemin.

PAROISSE DE REDENÉ. — Aveux et dénombrements de maisons, de terres, de rentes, de devoirs, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de Hennebont, sous les dénominations suivantes : le manoir de Kerothiou et ses dépendances possédés par Marc Lefèvre (1542) et Cath. Gicquel, sa veuve (1550) ; autres aveux produits par Marguerite des Déserts, veuve de Jean Caric, tutrice de leurs enfants (1417), Jean, fils d'Henri Caric (1480), et par Guillaume Caric, sieur de la Porte, propriétaires de divers héritages et de rentes dans l'île de Groix, dans les paroisses de Redené, et aussi dans celles d'Arzano, de Ploemeur et de Guilligomarch (1542). — Autre aveu de Tristan Lescauff et de Claude de Guer, seigneur et dame de Peulmech, pour des tenues sises aux villages de Kerguezennec, de Keranna et du Crannou, de Resbigot et de Creicheyzet (1542).

1417-1559

B 1578. - Liasse, 60 pièces parchemin, 20 pièces papier.

PAROISSE DE RIANTEC. — Aveux et dénombrements de rentes, de terres, de maisons, de fiefs, de termes, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort d'Hennebont, sous les dénominations suivantes : le manoir et métairie de Botameur possédé par Jean, fils de Eon de Coëtnours (1402), Alain, fils de Jean de Kerpaule (1414), Olivier de Keraudren, époux de Marguerite de Kerpaule (1444) ; Rolland de Keraudren (1481) et Olivier de K. (1493) ; le lieu noble de Kerdurand possédé par Marie Millet, veuve Rousse, chirurgien-major de la Marine (1764) ; le lieu et manoir noble de Kersabiec, possédé par Alain, fils d'Henri Desportes (1401) ; Jean, fils de Guillaume D. (1465), G. Desportes et Louise de Kerangal (1500), Claude D. (1540), Jean D. (1550), sa fille Louise (1603), la veuve et les enfants de Thomas Rapion de la Placelière, capitaine de vaisseaux (1758) ; le manoir de Locjean appartenant à Jean Pérou (1490), Jeanne de Lanvaulx, veuve d'Yves Péro (1540) ; les lieu, manoir et métairie noble de Sal ou de Salles possédés par G. Perennès et la famille d'Yvon Pencollet (1540), héritier d'Alix Remesay (1436), par G. de Perennès (1500). — Autres aveux de divers héritages produits par Jean, fils de Jacques Baëllec, seigneur de Kergayou (1522) ; par Guillaume, fils de Jean de Kerpincze (1407), Jean, fils de Jean de Kanechcan (1430), Guillaume de Kermadiou, héritier de Louise de Quenecan (1463) ; par Alain de Kerpaule, héritier par sa femme de Jean de Saint-Michel (1414) ; par G. Le Magouërou (1495), Ch., fils de Charles de Kerymerch, chevalier, seigneur de Haut-Bois (1510) ; P. de Rosmadec (1517), François du Beuzit (1524), Henri Le Mezec (1502), les enfants de B. du Bois de la Salle (1541), les héritiers de Joachim Le Livec (1551), Fr. Burin de Ricquebourg, écuyer (1763), Louise Bréban, veuve de P. Guéret de Verbois, officier des vaisseaux de la Compagnie des Indes (1775). — Aveux relatifs à des maisons de Port-Louis, aux fours banaux, aux moulins et au passage possédés par Th. Hamonic (1727), Paul Bréart de Boisanger, écuyer (1758), et autres.

1398-1775

B 1579. - Liasse, 22 pièces parchemin, 14 pièces papier.

PAROISSES DE SAINT-CARADEC, DE SAINT-GILLES, D'HENNEBONT ET DE SAINT-TUGDUAL. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de tenues, de fiefs. de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France. dans le ressort d'Hennebont, sous les dénominations suivantes : la terre de Kermerien possédée par Alain, fils de Jean de Kermerien (1427), et son fils Jean (1441) ; le lieu et manoir noble du Bouëtiez, près Hennebont, possédé par Olive du Botdiez qui mourut le 15 juin 1398. Jean, fils de Jean de la Haie du Boëtyez (1412), Jean du B. (1501), Jacques du Bouëtiez, écuyer (1619), autre Jacques du Bouëtiez, écuyer (1757) ; la maison et métairie noble de Kerlanno possédée par P. Pitouays (1758) ; le lieu de Keruhet possédé par J. du Bouëtiez (1665), des rentes possédées par Marguerite Le Pavaillon, veuve Symon (1414) ; deux maisons à Hennebont appartenantes aux héritiers Le Sourd (1757) ; divers héritages sis au village du Temple de Croixty, paroisse de Saint-Tugdual, possédés par Ch. Hingant, seigneur de Hac (1503), et René Tournemine, époux de Fr. Hingant (1540).

1398-1774

B 1580. - Liasse, 40 pièces parchemin, 9 pièces papier.

TITRES COLLECTIFS. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de fiefs, d'héritages situés dans diverses paroisses du ressort d'Hennebont possédés noblement par Even de Quenecan, héritier de Perronelle de Chef-du-Bois, sa mère (1398), Jean, fils de Geffroy de Chef-du-Bois, et de Tiphaine de Kermerian (1396), Amice de Bieubri, veuve de Jean de Chef-du-Bois (1398) et Jean de Rosmadec, écuyer, seigneur de Chef-du-Bois (1506) ; par Olivier de Musnillac (1400) et son fils Guillaume

(1413) ; par Louis, fils d'Henri de Lisiny (1400), Bizien, fils d'Henri de L. (1426) ; par les héritiers d'Alain et d'Olivier des Fontaines (1493) ; Catherine de Talhouet, veuve d'Olivier de Kerleniou « décédé au véage de Rome » (1401), Lancelot d'Auray (1417), Guillaume de Vaugour (1420), Jean du Verger (1426), Janequin Clerc (1431), Alain Lescauff (1453), Raoul de Rosmadec, seigneur de Coëtguys (1468), Louis du Bouyer, seigneur de Keransquer (1529), Louise de Launay (1540), Jean Bizien, seigneur de Kermorvan (1540) ; Guillaume de Lopriac, seigneur de Kermaën et de Poulenguern (1541), Marie Le Mezec, dame de Rungoët (1541), G. Bizien, sieur de Kerigouarch, aussi propriétaire en Clouhal, sous la barre de Quimperlé (1544), Guy du Bahuno et Thérèse du Verger (1700), Armand de la Pierre de Melainville (1764). — Sentences des juges du siège royal d'Hennebont contre M. de Lopriac de Coëtmadeuc, sergent féodé de la châtellenie de Naustang, vulgairement appelée la *terre de Rouault* ou *Rouzault*, lui interdisant tout acte de justice (1639). — Mandement du Dauphin aux gens des Comptes de procéder à une enquête sur les privilèges, droits et prétentions des sergents féodaux (1542), et réponse de la sénéchaussée d'Hennebont contenant la liste des sergents féodés de ce ressort (1542). — Mandement du roi François I^{er} prononçant la saisie des biens du sire de Québriac et de ses complices accusés du crime d'homicide sur la personne de Julien de Kerloezven, seigneur de Rozampoul, et ordonnant à tous juges et sergents de les arrêter, de les emprisonner, défendant à leurs fermiers de leur rien payer de leurs revenus, malgré les menaces des inculpés, « entre aultres ledit de Quèbriac qui a ordinairement avec luy grand nombre de maulvés garçzons estrangiers et ravollez qui n'ont de quoy respondre » (1529).

1396-1770

B. 1581. - Rôle et cahier, 1 pièce et 27 feuillets parchemin.

RÔLES RENTIERS DE LA CHÂTELLENIE D'HENNEBONT comprenant la recette des blés, des avoines, du froment, du seigle et des gelines. — Les mesures employées sont la bigode, dont 6 font une perrée, chaque prébende vaut deux perrées. Les avoines se paient à une mesure dont huit font un tonneau. Certaines redevances sont appelées *viandes d'hiver*, d'autres *gluez*, *la viande au comte*, *viandes d'été*. — Enumération des maisons des villes d'Hennebont et de Laustenc. Le compte de 1408 est présenté par Jean de Cresolles, receveur d'Hennebont.

1380-1408

B. 1582. – Cahiers, 47 feuillets parchemin.

RÔLES RENTIERS DES RECETTES ORDINAIRES DE NAUSTANG ET DE HENNEBONT, dressés par deux maîtres des Comptes, assistés de notables du pays, lesquels, après enquête sur place, et après avoir compulsé les anciens cahiers, ont établi les redevances à payer par les vassaux. Liste des terres vacantes.

1500-1530

B. 1583. - Registre petit in-fol. , 109 feuillets parchemin.

LIVRE DE RÉFORMATION du rôle rentier de la châtellenie d'Hennebont comprenant : 1° le procès-verbal de transport de Pierre de Callac, auditeur des Comptes, commissaire délégué par la Chambre des Comptes pour s'enquérir des usurpations commises dans le ressort du domaine d'Hennebont et de Naustang, relever les terres vacantes et contraindre les vassaux au paiement de leurs devoirs avec le concours du procureur du Roi ; la commission dudit de Callac, son mandement d'exécution au premier huissier, sergent général, les publications faites ; 2° le relevé des rentes dues sur les maisons, jardins et parcs de la ville close d'Hennebont ; 3° le relevé des rentes, cens et convenants dus au Roi en la juridiction de Naustang, dans les paroisses de Merlevenez, Riantec, Kervignac et Plouhinec ; 4° le

procès-verbal d'arpentage et d'estimation des terres couvertes par les étangs et les prés ou landes qui s'étendent de la Noë-Perceval à l'étang Rouzault, et adjudication des parcelles à divers.

1550

B. 1584. - Registre grand in-folio, 332 feuillets papier.

Papier terrier de la barre d'Hennebont contenant les déclarations des habitants de la ville d'Hennebont, dont les maisons sont situées rues du Vicariat, du Capitaine, des Lombards, aux Anes, de Broërech, de la Vieille Cohue, rue Neuve et Grande-Rue, rue des Carmes. Les actes sont au nom du syndic des confrères de la Congrégation de la Vierge (fol. 73), d'une chapelle en construction, rue Moruette, dont le fonds a été donné par M. Beaujouan (1682) ; de David de Cléguennec, chevalier, seigneur de Meslien (fol. 75), de Anne Le Pontho (fol. 77), de Fr. de la Pierre, écuyer, sieur des Salles (fol. 83), de René Le Flô, sieur de Branho (fol. 89), de Pierre de Castillon, sieur de Kerescant (fol. 171), de Ch. Bausse, sieur de la Baronnière (fol. 231) ; *etc.*

1679-1682

B. 1585. - Registre grand in-folio, 334 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE D'HENNEBONT contenant les déclarations produites devant les commissaires de la Réformation des Domaines par les propriétaires de maisons et d'héritages situés en la ville d'Hennebont ou dans les faubourgs, rue Neuve, place Notre-Dame, rues des Bouchers, de la Claverie, du Bourgneuf et dans la paroisse Saint-Gilles. Les actes sont au nom de l'hôpital Saint-Louis administré par Jacques Eudo, sieur du Querdron (fol. 163) ; de Michel Marc, sieur de Keramprat (fol. 175) ; de Ch. Dondel du Parc, sénéchal de Quimper (fol. 187) ; de Jacq. de Lespiney, sieur de la Prarie (fol. 207) ; des Carmes du couvent d'Hennebont (fol. 221) ; des religieuses de l'abbaye de Notre-Dame de la Joie, lesquelles citent le tombeau de la duchesse Blanche de Navarre dans leur église (fol. 267) ; *etc.*

1679-1683

B. 1586. - Registre grand in-folio, 468 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE D'HENNEBONT contenant les déclarations faites devant les commissaires de la Réformation des Domaines par les propriétaires des maisons et héritages situés dans la ville close de Port-Louis, en la paroisse de Riantec, rues de la Citadelle, de Saint-Yves, du Moulin, du Papegaut, de la Pêcherie, rues de la Pointe, du Moign, place Saint-Pierre, rues du Cimetière, de la Soirie, de la Pointe, rue Saint-François, *etc.* Les actes sont aux noms de Fr. Allays de la Va renne, marchand (fol. 349), de René Dubois, sieur de la Fontaine, marchand (fol. 351) ; de G. Lhermite, sieur de Quérat, marchand (fol. 353) ; et autres.

1679-1680

B. 1587. - Registre grand in-folio, 350 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE D'HENNEBONT contenant les déclarations faites devant les commissaires de la Réformation des Domaines par les propriétaires des maisons, fiefs et héritages situés dans les paroisses de Riantec et de Brelevenez. Les actes sont au nom du recteur de la paroisse de Riantec, pour son presbytère (fol. 1) ; de maître Jean de la Fargue, chirurgien (fol. 17) ; de Julien Aubin, écuyer, sieur de Botconan, pour une tenue à convenant à Kervassal (fol. 29) ; de la veuve de Joseph de Cosnoal, écuyer, pour le lieu et manoir noble de Toullelan, en Riantec, provenant de la succession de Jean Frollo, écuyer (fol. 71) ; de Jean Le Fromal et consorts, laboureurs au village de Saint-Salvador, en Merlevenez (fol. 243) ; de Paul du Verger, chevalier, seigneur du Menéguen, pour

la terre et maison noble de Kersabiec à laquelle appartenaient des droits de prééminence dans les églises de Saint-Pierre de Port-Louis, de la Vraie-Croix, au monastère Sainte-Catherine du Blavet et dans l'église paroissiale de Riantec (fol. 341) ; *etc.*

1679-1683

B. 1588. - Registre grand in-folio, 392 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE D'HENNEBONT contenant les déclarations faites devant les commissaires de la Réformation des Domaines par les propriétaires des maisons, fiefs et héritages situés dans les paroisses de Plouhinec et de Merlevenez. Les actes sont aux noms des paroissiens de Plouhinec pour leur église et le cimetière (fol. 1) ; du procureur de la chapelle de N.-D. de Grâce (fol. 5) ; du chapelain de Saint-David (fol. 11) ; du prieur de Saint-Gildas-du-Gâvre (fol. 15) ; de Chr. Le Livec pour le lieu et la métairie noble de la Villeneuve (fol. 29) ; d'Anne de Goulaine, veuve de Rosmadec, pour des tenues aux villages de Lestadio, du Roz et du Passage Neuf (fol. 101) ; d'Ant. de Pappe, seigneur de Kerviny, pour le lieu et manoir noble de Kerjean (fol. 131) ; de Renée de Lopriac pour les domaines dépendants du fief de Berencq (fol. 161) ; de Robert de Douville, écuyer, pour le manoir noble de Kerfrezec et ses dépendances (fol. 223) ; du procureur terrier de l'église de Merlevenez pour son temporel (fol. 249) ; de Jos. Jouan, sieur de Penhouet, pour une tenue à domaine congéable au village de Kervenic (fol. 316) ; *etc.*

1679-1683

B. 1589. - Registre grand in-folio, 328 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE D'HENNEBONT contenant les déclarations faites devant les commissaires de la Réformation des Domaines, par les propriétaires des héritages dont les noms suivent : le presbytère de Nostang déclaré par le recteur (fol. 1) ; le village de Lestrohan possédé en partie par les enfants mineurs de Jean Le Naizet (fol. 25) ; l'ancien lit de l'étang de Saint-Symphorien afféagé, en 1550, et possédé, en 1683, par Marie-Madeleine Blanchard, dame de la Richarderie (fol. 51) ; le village de Hirval et sa chapelle de la Madeleine habité par ses cordiers et exploité par eux (fol. 83) ; les terres et seigneuries de Saint-Georges et de Villeneuve possédées par Hyacinthe de Cosnoal (fol. 97) ; une métairie noble au village de Lezevin possédée par Pierre Le Serazin, chevalier, seigneur du Botderff (fol. 159) ; le lieu noble du Parc possédé par les enfants mineurs de François de Broël et d'Anne de Rohan, seigneur et dame de Lanegry (fol. 179) ; le temporel du prieuré de Saint-Goual en Locoal (fol. 199) ; une tenue au village du Moustoir exploitée par René Le Flô, sieur de Branho (fol. 229) ; *etc.*

1679-1683

B. 1590. - Registre grand in-folio, 343 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE D'HENNEBONT contenant les déclarations faites devant les commissaires de la Réformation des Domaines par les propriétaires des paroisses de Locoal et de Languidic dont les noms suivent : maison et terres au village de Kerguellavant possédées par G. Leschat, prêtre (fol. 15) ; diverses tenues au village de Keruserch possédées par Jacquette Fournoir, J. Jégo, G. Thomas et autres (fol. 47 et suiv.) ; l'église paroissiale de Languidic (fol. 73), et les ruines du presbytère (fol. 75) ; le lieu noble du Plessis possédé par Claude de Sérent, comte de Kerfily (fol. 85) ; la métairie noble de Liven possédée par les religieuses du Refuge d'Hennebont (fol. 109) ; le lieu et métairie noble de Querlevené possédé par Claude-René de Rosmar, chevalier, seigneur de Cancoet (fol. 117) ; le lieu et manoir noble de Coëtcollay possédé par René Geffroy, écuyer, sieur de la Villefranche (fol. 129) ; les maisons et manoirs nobles de Kerlevarec possédés par écuyer, Jean de

Broël (fol. 139) ; la baronnie de la Forest en Languidic, la terre de Kerbarvet en Quistinic, et la terre de Sebrevet, en Lanvaudan, possédées par le marquis Henri de Carman (fol. 270) ; et autres.

1679-1683

B. 1591. - Registre grand in-folio, 327 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE D'HENNEBONT contenant les déclarations faites devant les commissaires de la Réformation des Domaines par les propriétaires des terres et fiefs dont les noms suivent : l'église paroissiale de Guidel, son cimetière et son reliquaire avec six bouti ques déclarés par le trésorier de l'église (fol. 1) ; le moulin à eau de Beneval possédé par les religieux de Saint-Maurice de Carnoët (fol. 5) ; le manoir noble de Coëtdor possédé par Bertrand Jourdin (fol. 17) ; le presbytère de Kervignac y compris la maison noble de Musnillac (fol. 49) ; la métairie roturière de Kerliven possédée par Christ Le Livec, avocat (fol. 53) ; les lieu et métairie de Keryouay possédés par François Bourges (fol. 69) ; une tenue, vêtue, logée et herbregée au village du Moustoir, en Kervignac, possédée par Guillaume de la Motte, écuyer, sieur du Menu-Bois (fol. 79) ; le village de Kerharne avec sa chapelle de la Madeleine, possédé par plusieurs cordiers (fol. 91) ; la métairie noble du Lobo, possédée par Julien Cadic, sieur de Kerdaniel (fol. 113) ; la chapelle et le temporel du prieuré de Notre-Dame de Kerguelen possédés par les Ursulines d'Hennebont, en la paroisse de Saint-Caradec, à la charge de payer 30 livres de rente à l'abbaye de Saint-Melaine (fol. 326) ; et autres.

1679-1683

B. 1592. - Registre grand in-folio, 407 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE D'HENNEBONT contenant les déclarations faites devant les commissaires de la Reformation des Domaines par les propriétaires de terres, fiefs et héritages dont les noms suivent : le marquisat de Pontcallec échu à Charles-René de Guer par la démission de son père, Alain de Guer, lequel déclare que cette terre est un démembrement de l'ancienne sénéchaussée d'Hennebont, et qu'elle fit l'objet d'un échange contre la terre de Plancoët entre le duc Jean V et Tiphaine du Guesclin, acte ratifié par le duc Pierre, en 1455, au profit de Jean de Malestroit, seigneur de Largentaie, son neveu (fol. 5) ; la principauté de Guémené possédée par la marquise Anne de Rohan, laquelle déclare que les cordonniers de la ville de Guémené sont tenus, quand on prend un loup, de le traîner par les rues de la Ville par les pattes de derrière ; que chaque femme veuve de la Ville doit lui apporter un fagot de jonc le jour de la procession du Saint-Sacrement (fol. 90) ; les châtellenies de la Roche-Moisan, des fiefs de Léon et de Treizfaven possédés par la même (fol. 162) ; *etc.*

1679-1683

B. 1593. - Registre grand in-folio, 266 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE D'HENNEBONT contenant les déclarations faites devant les commissaires de la Réformation des Domaines par les propriétaires de terres, de fiefs et d'héritages dont les noms suivent : les églises paroissiales et les presbytères de Caudan et de Cléguer (fol. 1-14) ; la maison noble de Kerganno, possédée par Claude de Lantivy, chevalier (fol. 17) ; le manoir et la maison noble du Dréors possédés par Joseph de Volvire de Ruffec (fol. 43) ; le temporel du prieuré de Sainte-Ninnoc possédé par l'évêque de Vannes, Louis de Vautorte (fol. 69) ; le prieuré de Saint-Michel-des-Montagnes appartenant aux Oratoriens de Nantes (fol. 89) ; le temporel des abbayes de Langonnet (fol. 115) et de Notre-Dame de la Joie (fol. 211) ; *etc.*

1679-1700

B. 1594. - Registre petit in-folio, 401 feuillets papier.

LIVRE DES SENTENCES rendues par les commissaires députés par la Chambre des Comptes de Bretagne, visant les productions de titres des vassaux de la Couronne ratifiant ou corrigeant les déclarations d'héritages, ordonnant l'enregistrement sur le terrier des actes produits par Anne Le Gouvello, écuyer, sieur de Rosmeno (fol. 33) ; Jean Rolland, sieur de Coatlogodec, marchand à Hennebont (fol. 45) ; Anne Duparc, veuve Mousart (fol. 95) ; et autres. — Décharge d'une taxe de 100 livres pour lods et ventes accordée à la veuve de Jean Lozennay (fol. 178) ; les enfants de Michel Rondel de Lespinay sont condamnés à payer 29 années d'arrérages de 16 deniers de chefrente (fol. 271) ; les Carmes d'Hennebont produisent des titres de fondation de 1494 pour justifier la propriété de cinq maisons au faubourg de la Rue Neuve (fol. 353) ; *etc.*

1682-1683

B. 1595. - Registre petit in-folio, 403 feuillets papier.

LIVRE DES SENTENCES rendues par les commissaires députés par la Chambre des Comptes pour vérifier les titres produits par les propriétaires des immeubles situés dans les territoires d'Hennebont et de Port-Louis. Jacques Auffret, sieur de Couetelou, est condamné à payer 4 livres, 7 sous de chefrente pour les arrérages d'une taxe de 2 sols 6 deniers (fol. 14) ; Jacques Eudo, sieur de Kerdrou, invoque un contrat de mariage de 1624 (fol. 39) ; Marie Guydo, dame douairière de Bégasson, est maintenue dans les droits de fuie et de moulin qu'elle revendiquait pour la métairie noble du Braigno, et déchargée du droit de rachat advenu par le décès de Jeanne Le Mezec, sa mère (fol. 170) ; l'abbesse de la Joie est déboutée de nombreuses prétentions féodales (fol. 179-192) ; François Le Soeur, sieur de la Boissière, commissaire ordinaire de l'artillerie de France en la citadelle de Port-Louis, est condamné à payer 39 livres de principal et d'arrérages pour droit de lods et ventes d'une maison (fol. 201) ; *etc.*

1682-1683

B. 1596. - Registre petit in-folio, 404 feuillets papier.

LIVRE DES SENTENCES rendues par les Commissaires députés par la Chambre des Comptes sur les productions faites par les propriétaires des maisons, jardins et héritages situés à Port-Louis dont les noms suivent : Yves Le Cuche (fol. 1), le procureur de l'église Saint-Pierre, Marie de Castillon (fol. 72), Mathias Lesquellen, marinier (fol. 100), la veuve Coquelin (fol. 174), les héritiers de Simon Gouzon (fol. 202), Guy d'Estanguinguant, écuyer (fol. 257) ; Jacques Walsh (fol. 267), Pierre Hamonic, sieur du Trion (fol. 327), le recteur de la paroisse de Riantec, lequel est maintenu en jouissance d'un pré, en raison des grandes dépenses qu'il a faites pour le dessécher (fol. 388) ; *etc.*

1682-1683

B 1597. - Registre petit in-folio, 401 feuillets papier.

LIVRE DES SENTENCES rendues par les Commissaires députés par la Chambre des Comptes pour vérifier les titres produits par les propriétaires des paroisses de Riantec et de Plouhinec dont les noms suivent : Jean Boutouillic, sieur de Kergelin, lequel a été débouté du droit de coutume qu'il prétendait lever au village de Locmicaëllic, le mardi de Pâques, comme seigneur de Kerguénohant (fol. 74) ; Jean Leziart, écuyer, sieur du Terre, lequel a été enrôlé pour un denier de chefrente (fol. 238) ; Paul du Verger, chevalier, sieur de Meneguen, dont les prééminences en l'église de Riantec et dans les chapelles de la Vraie-Croix et de Sainte-Catherine sont réduites aux droits de tombe, de banc et d'armoiries (fol. 246) ; le prieur de Saint-Gildas du Gâvre, lequel a été débouté de la possession des marais salants qu'il avait construits sur des alluvions couvertes par les marées (fol. 259) ; Anne de

Goulaine, laquelle a été dépossédée de la mouvance des tenues du Passage-Neuf en Plouhinec, dont les revenus ont été liquidés à raison de 100 livres par an (fol. 313) ; *etc.*

1683-1684

B 1598. - Registre petit in-folio, 463 feuillets papier.

LIVRES DES SENTENCES rendues par les Commissaires députés par la Chambre des Comptes pour vérifier les titres produits par les propriétaires des paroisses de Plouhinec, de Merlevenez, de Naustang, de Locoal, de Branderion dont les noms suivent : Jean Couttin, sieur de Botmen (fol. 113) ; François Caudalch (fol. 121), Marguerite Marquer, dame de Kerderff, et consorts, propriétaires de Kersach (fol. 132) ; Guillaume de Bahuno, lequel a été maintenu dans le droit de tombe en l'église de Naustang (fol. 139) ; Briande Guyard, dame de Bréhegay, dont les droits sur les rivages de l'étang Rouault sont limités (fol. 143) ; Pierre de Castillon et Hélène Jouan auxquels il est interdit de troubler les habitants de Naustang dans la jouissance du parc et du bois de Naustang (fol. 161) ; Jean Le Falhun (fol. 214) ; H. de Cosnoal (fol. 236) ; le marquis de Carman, lequel a été maintenu dans le titre de baron de la Forest, à la charge de faire enregistrer ses lettres d'érection (fol. 461) ; *etc.*

1683

B 1599. - Registre petit in-folio, 376 feuillets papier.

LIVRE DES SENTENCES rendues par les Commissaires députés par la Chambre des Comptes pour vérifier les titres produits par les propriétaires du ressort d'Hennebont dont les noms suivent : le recteur et doyen de la paroisse de Guidel pour le presbytère (fol. 3) ; le prieur de l'abbaye de Saint-Maurice de Carnoët (fol. 5) ; B. Jourdain, seigneur de Coëtdor, lequel fut débouté du droit de prééminence en la chapelle de Lan Nennec, du droit de foire et du droit de pèche dans l'étang voisin (fol. 20) ; la veuve de Louis Jacquelot, chevalier, seigneur de la Motte, laquelle produisit un acte de 1204 pour revendiquer le privilège de haute justice en faveur de la terre de la Sauldraie, et fut déchargée de l'amende de 500 livres (fol. 33) ; J. Baëllec, écuyer, sieur de Locunolay, lequel fut débouté du droit de passage sur le Blavet et condamné à rapporter la jouissance des 29 années échues (fol. 113) ; René de Lopriac, chevalier, baron de Coëtmadeuc, dont les inductions sont très développées (fol. 141-164) ; la princesse de Guémené, laquelle cite dans ses inductions un acte du duc Jean IV, du 14 mai 1380, qui accorde au seigneur de Guémené le privilège de se présenter au premier jour des plaids généraux de la sénéchaussée d'Hennebont (fol. 235) ; *etc.*

1683

B 1600. - Registre petit in-folio, 348 feuillets papier.

LIVRE DES SENTENCES rendues par les Commissaires députés par la Chambre des Comptes pour vérifier les titres produits par les propriétaires de la ville d'Hennebont dont les noms suivent : les Carmes pour le lieu de Rospadern (fol. 3) ; René Louail, seigneur de Sevegrand, pour une maison près l'Auditoire (fol. 5). — Cath. Audouin, dame du Run, laquelle fut condamnée à payer deux fois les lods et ventes de sa maison (fol. 77) ; Joseph Briant, sieur du Liscouet (fol. 127), Perrine Lequay (fol. 168), Bertranne Auffredo et ses soeurs (fol. 194), Jean Thomelin (fol. 240), Michel Le Garo (fol. 269) ; *etc.*

1680-1682

B 1601. - Registre petit in-folio, 223 feuillets papier.

LIVRE DES SENTENCES rendues par les Commissaires députés par arrêt du Conseil pour vérifier les titres produits par les propriétaires des maisons et héritages du Port-Louis, en Riantec, dont les noms

suivent : Julien Tual, meunier (fol. 3). René de la Garde (fol. 32) ; François Le Gallec et consorts (fol. 74), la veuve Roperts (fol. 90), Madeleine Keraron (fol. 112), Jean Suireau (fol. 131), Jean Le Mercier (fol. 157), Grégoire Guigero (fol. 184), et autres.

1680-1683

B 1602. - Liasse, 8 pièces parchemin, 120 pièces papier.

OBÉISSANCES FÉODALES. — Contrats d'afféagement, de vente et d'échange d'héritages conclus dans le ressort d'Hennebont par G. Caris, acquéreur du lieu noble de Kerlevernic (1694) ; Louis Boutouillic, acquéreur du lieu noble de Keroual (1698) ; Ant. de Kerpaen, chevalier, seigneur de Kersallo, acquéreur du moulin Maria sur le Scorff (1772) ; Pierre de Lantivy, afféagiste du moulin de Bodorie (1772) ; Joseph-Armand Le Gouvello, seigneur de Kergaoal, vendeur des moulins de Kerguenohant (1775) ; Pierre du Cambout, marquis de Coislin, bailleur à domaine congéable des moulins de Coëtrivas (1776) ; Guillaume du Jong du Boisquenay, capitaine de brûlots, acquéreur d'une maison au Port-Louis (1776) ; Pierre Audouin, prêtre, chanoine de Quimper, acquéreur d'une métairie au lieu de Lochrist (1777) ; et autres.

1694-1777

B 1603. - Cahier, 22 feuillets papier.

LIVRE DES CAUSES D'AUDIENCE DE LA RÉFORMATION DU DOMAINE D'HENNEBONT entendues par M. Guillon de Beauregard, auditeur à la Chambre des Comptes, en présence du sénéchal de la juridiction royale et du procureur du Roi au même siège.

1682-1683

B 1604. - Registre petit in-folio, 108 feuillets papier.

RÉPERTOIRES DES AVEUX présentés devant la barre royale d'Hennebont et classés dans les archives de la Chambre des Comptes, cotés et inventoriés à plusieurs reprises par les commissaires désignés par la Chambre.

1574-1784

Sénéchaussée de Jugon

Nota bene : Ce domaine fut engagé par Charles VIII et la duchesse Anne à Jean Le Bouteiller, chevalier, seigneur de Maupertuis de 1493 à 1497. Beaucoup d'aveux anciens ont été anéantis par l'humidité, au siècle dernier, pendant leur séjour aux Cordeliers

B 1605. - Liasse, 6 pièces parchemin.

COLINÉE (BOURG DE). — Aveux et dénombrements de rentes et de redevances composant les revenus du fief et du bailliage de Coueslinés possédés, dans le ressort royal de Jugon, par Jean, fils deJean de Beaumanoir (1427), Guillaume de B. (1464), Jacques de B. (1500), Jean de Couesquen, lequel déclare aussi le bailliage de Bodeu en Saint-Evran (1540).

1427-1544

B 1606. - Liasse, 135 pièces parchemin, 51 pièces papier.

PAROISSE DE DOLO. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement et roturièrement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de la barre de Jugon, sous les dénominations suivantes : les lieu et maison noble du Bois-

Orieux, possédés avec les terres en dépendantes, par Olivier, fils de Guillaume Uguet (1464) ; Guillaume U. (1528), J. Grignart (1510), Raoul du Couesquen, écuyer (1617), Marguerite Deline

(1639) ; les lieu, maison et métairie de Bosquevalen possédés par Alain de la Touche avec le bailliage de Lermellet (1552) ; des maisons, des hébergements et des terres au village du Bourgneuf possédés par les familles Sohier, Le Berruyer, de Tréhen, Rouxel, Trébouet, Gautier, Gallon et Le Chaël ; la terre et seigneurie du Lou possédée par Gilles, fils d'Olivier Le Voyer, écuyer (1477), Bertrand L. (1540) et Louis Le Voyer (1634) ; des maisons et des terres au village de la Pocaye ou *Pochaie*, possédées par les familles Guihier, Pouanczu, Erme, et Gautier ; les lieu, maison et métairie de la Rosaye possédés par les héritiers de Jean du Bois-Adam (1463) ; par Robert du B. (1496), par Jean du B. (1540), Jean, fils de Renaud du Bois-Adam (1569) ; le manoir et les dépendances de la Roterie, possédés par Rolland de Guines (1424), Gilles Huchet (1476), Jean Le Bigot (1496), G. Petitbon (1653) ; les terres et maisons du lieu de la Talvatière ou Talvassière possédées par Jean, fils de Robert de la Touche (1423) ; Pierre de la T. (1476), Jean de la T. (1514), Alain, fils de Guillaume de la T. (1538) ; les enfants de Louis de la T., écuyer, et de Françoise de Halgouet (1641) ; des héritages au village de la Touche possédés par les familles Guyhier et Colas ; le manoir, la métairie et le domaine de la Ville-Bréheu possédés par Jean Cadier (1421), Jean Sevestre, écuyer, aussi propriétaire de la Ville-Porte (1497), Alain, fils de Jean Sevestre (1542), Perronnelle de Quelen, épouse de Léonard du Gué, écuyer (1618) ; la veuve de Laurent Gorret (1690) ; des terres et des maisons au village de la Ville-Mouée possédées par les familles Caresmel, Catros et Lamire ; les fiefs et bailliages de Sabaudan, de Dolo, de la Forest, de Normand, des Vaux et de la Guéderie possédés par René de Quergu, chevalier (1669), Thomas Houès du Marchix (1476), Charles et Julien de Joué (1541), Louis et Jean Petitbon (1653) ; diverses pièces possédées au tenement du Guillory, aux lieux dits le clos de la Forge, la Longueraie, le clos de la Couarde, à la Chaussée-Hay, l'Angle, Villalot, le Marchix, *etc.*

1405-1777

B 1607. - Liasse, 60 pièces parchemin, 42 pièces papier.

PAROISSE DU GOURAY. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de la barre de Jugon sous les dénominations suivantes : le lieu, la maison et la métairie de Bellecoste possédés par René de Couëtlisan, écuyer, sieur du Tertre (1652) ; la veuve d'Yves Plessé (1683) ; les maisons et les terres dépendantes de la Billardais et de la Ville-Bourreau appartenantes à Jean Gouyon, écuyer, sieur de la Fosse (1617) ; le lieu, la terre et la maison de Boucleron, possédés par Robin Veillon (1494), R. Gandon (1507), Olive et Guillemette Veillon (1519), Jacquemine Brigneul et consorts (1652) ; des maisons situées au bourg du Gouray, possédées par les familles Villon, Bernard, Auffray, Le Berruyer, Gillet, Rabuan et Cousté ; des maisons et des terres sises au village de Branzac possédées par Pierre Bransa (1519), Guillaume Colleu et autres ; une maison et des terres au village de la Brosse possédées par Thomas Goujon (1447), Jean Raffray (1492) et autres ; le manoir, les maisons et les métairies du lieu de Carbillan, possédées par Françoise Lemoine, veuve de K. de Bosdegat, fille de G. Lemoine, seigneur de Beauregard, laquelle déclara aussi les métairies de la Haie de Seillon, de la Ville-ès-Boureaux, les bailliages de la Vieilleville, de la Haie avec la métairie de la Villejosse, en Plenée (1541) ; Alain du Parc, seigneur de la Ville-Pierres, acquéreur (1548) ; les enfants de Raoul Gouyon, seigneur de Gros-Chesne, et de Françoise Le Bouteiller (1652) ; l'hébergement de la Corbière possédé par Guillaume Morel (1441) ; le lieu noble de la Fontaine-aux-Berruyers, possédé par François Le Berruyer, écuyer, sieur du Tertre (1683), et Jean Le B. (1696) ; le manoir et les terres du lieu noble du Fresne possédés par G. Veillon, héritier de Jeanne du Fresne (1440), Gilles Haie-Durand, écuyer (1652) ; les maisons et les terres du lieu noble de la Goulière, possédés par Guillaume du Hillion (1459), Jean de II. (1541), G. Sauvaget (1652), Charlotte Poulain, veuve Ch. Sauvaget (1691) ;

les maisons, les terres et le moulin de Guilloury possédés par Eon Roty, héritier de Pierre de Coispelle (1423), Jean, fils de Bertrand Levicomte (1479), les enfants de Jean Trouchart (1619), Fr. Chaton, écuyer, sieur des Vaux (1664), a produit un arrêt de la Chambre de réformation de la Noblesse de 1668 l'autorisant à porter le titre d'écuyer ; les héritages situés dans les fiefs de l'Epervier, du Gage, des Trois-Maillets, des Bouillons, de la Villeville et de la Ville-Douallan déclarés par les tenanciers chargés solidairement des redevances, par Charles de l'Hermitage (1480) ; par Pierre de Carné, écuyer, seigneur du Moulin-Bernard (1478), et par Jeanne de Carné (1524), laquelle avoue aussi, en 1540, un droit de dîme et deux tenues.

1423-1777

B 1608. - Liasse, 57 pièces parchemin, 14 pièces papier.

PAROISSE DU GOURAY. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de la barre de Jugon, sous les dénominations suivantes : les maisons et les terres formant la consistance du fief du ténement de la Forest-Neuve possédées par les familles Jouhan, Belin, Rouxel, Houssel, Blanchard, Lehéricé et consorts ; des maisons et des terres au village et dans le fief de la Haie possédées par Guillaume et Thomas Quetier (1474), Fr. Berthelot (1571), Pierre Turmel, sieur de la maison noble de la Haie du Seillon (1652) ; Jean Visdelou, écuyer (1682) ; le manoir et les terres du lieu noble de la Hibetière possédés par Alain de la Motte (1416), Jean Auffray (1434), la veuve de P. Even (1474), I. Auffray du Rusel (1474), Léonard de la Motte (1478), René Tardivel (1623), Pierre Gasrel (1638) ; le manoir et domaine du lieu de la Motte possédés par Luc Le Mintier (1676) et Antoine Le Mintier (1777) ; les terres et manoirs de la chatellenie de la Motte du Parc comprenant les domaines du Haut et du Bas-Breil, en la paroisse de Plenée, les métairies de la Ville-Haudussan et de la Ville-Venoux, paroisse du Gouray, possédées par Alain, fils de Thomas du Parc (1409), Jean du P. (1416), Léonard du P. (1439), Charles, fils de Jean du P. (1469), Léonard du P. (1487), Normand du Parc (1494), Jacquemine du Parc (1508), Charles de Beaumanoir (1518), Jeanne de Quelenec, tutrice de Toussaint de Beaumanoir laquelle revendique le droit de haute justice, les prééminences en l'église de Gouray, et des droits d'usage dans la forêt de Boquien (1570) ; Charlotte Gouyon, dame de Plouer, laquelle en jouissait comme créancière de Charles de Cossé, marquis d'Assigné, débiteur d'une somme de 60.311 livres envers son père (1626) ; Amaury Gouyon, marquis de la Moussaie (1639) ; le château du Parc et ses dépendances possédés par Alain, fils de B. du Parc (1411), Guillaume du P. (1454), Claude, fils de François du Parc (1570), Claude du P., écuyer, (1636), Jeanne de Lescouet, sa veuve et ses enfants, lesquels ont déclaré aussi les maisons et métairies de la Corbière, de la Tirlaie et de Bel Air, le grand bailliage de Gouray, des droits d'enfeu dans l'église abbatiale de Boquien et des droits d'usage dans la forêt de Boquien ; la maison du Poirier et ses dépendances appartenantes à la fille de Jean Morel (1464), à Olivier Rouxel et consorts (1653), aux enfants de Jacques Boutebien (1777) ; la maison et le lieu noble du Ruzel possédés par Pierre Auffray (1541), P. Bourdon (1603), J. Bourdon (1623) ; le manoir et les terres du lieu de Saint-Mirel possédées par Jean Chenel et Jacquette de Lanvallay, seigneur et dame de Maillechat et de Saint-Mirel (1478) ; Catherine, fille de Jean de Rohan et de Guyonne de Lorgery (1541) ; *etc.*

1409-1777

B 1609. - Liasse, 156 pièces parchemin, 34 pièces papier.

PAROISSE DU GOURAY. — Aveux et dénombrements de rentes, de terres, de maisons, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement et roturièrement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de la barre de Jugon, sous les dénominations suivantes : des maisons et des terres au

village de Vaumorin possédées par les familles Tardivel et Veillon ; le lieu et la maison noble de Vaulx-Pigneul possédés par Jean du Gouray, écuyer (1516), Jean Tardivel, sieur du Plessis et des Mûrs (1617), René Tardivel (1680) ; des maisons et des terres sises au village de Vauroullet, possédées par Jean Josso, écuyer (1478) ; par Guillaume Gallais et ses descendants ; par les familles Chopillart, Leduc, Blanchard et Gondin ; les maisons de la Ville-Béchet, de la Ville-ès-Boureaux et de la Ville-ès-Garreaux possédées par les familles Joubin, Badoual et Gouyon ; des maisons et des terres au village et tenement de la Ville-aux-Fèvres possédées par les familles Lecomte, Tardivel, Chopillart, Bellanger et Bruzot ; la maison noble de la Ville-Hellieu possédée par Jean Graffart (1493), Pierre Turmel de la Martinais (1684) ; diverses pièces de terre sises aux villages des Noës, de Permoyal, de l'Epinette, de Delessaie, de Poullay, de Guillery, de Boslay, de Truel, de Penhay, du Plessis possédées par Guillaume Vieillebarbe (1423), Jean du Chalonge (1432), les enfants d'Olivier Tardivel (1447), par les familles Agan, Gastelet, Boucet, Rio, Rebours, Vetel, Regnault et par divers tenanciers.

1411-1776

B 1610. - Liasse, 105 pièces parchemin, 35 pièces papier.

PLÉNÉE OU PLÉNEST-JUGON. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de la barre de Jugon, sous les dénominations suivantes : les lieu, terre et métairie de la Barbotaie possédés par Jean, fils de Guillaume Le Berruyer (1410), Guyon Le B. (1498), François Le B. (1540) ; la maison et les terres de la Bégacière possédées par R. Roty (1493), dom Guillaume Sauvaget (1541) ; des maisons et des terres sises au Vieux-Bourg et au Bourgneuf de Plenest, possédées par Ph., fils de Jean Hidoux (1403), Jean Couté (1408), Jean Lesné (1422), J. Travaille (1425), G. Boterel (1440), Ol. de Hillion (1480) ; Pierre du Parc (1481), G. Briand (1519), Jean de Quéhougant (1540) ; les maison et métairie nobles de Bodely ou *Bosc de Liff* possédées par Th. Béart (1493), M. Béart (1541), Olivier Chérot, recteur de Plenée, et consorts (1652) ; l'hébergement, les maisons et les terres du manoir de la Barre possédés par Rolland, fils de Th. de la Roche (1478), G. Lamballais (1493), Pierre et Jean Lamballais (1509), J. Grignon, seigneur du Cloistre (1541) ; la maison et métairie noble de Belorient possédées par J. de Langourla, écuyer (1617), David de la Place (1641), Julien Le Héricé (1664) ; la terre de Bréhinier possédée par Thomas, fils de Guillaume de la Fontaine (1410), Jean de la Fontaine, écuyer, seigneur de Bréhinier (1480) ; la maison, le manoir et le domaine noble de Couescat ou *Couarquats*, possédé par Gilles de Kersaliou, seigneur de Limouèllan, fils de Richart (1470), Alain de K. (1518), Marie de Romelin, veuve de Maurille de Forsanz, chevalier (1683), Jean-Jacques du Rocher, sieur de Beauregard, doyen de la Noblesse (1759) ; la maison et la métairie noble de la Chapelle-Agan possédées par Olivier Agan (1478), André de la Fretaye, seigneur de Quellehèdre, et Robine de la Fretaye, coadjutrice de son mari Olivier Agan (1497), Suzanne Poulée, veuve Bellanger (1758) ; les manoirs, terres et maisons de Caedin, de Carbillan et de Loren possédés par les héritiers de Guillaume Lemoyne (1444) ; d'Isabeau Lemoyne (1446), de Jean Gouyon, écuyer, (1495), Jacques Lemoyne (1542) ; les maisons, métairies, terres et seigneuries des Clos, de la Ville-Pierre, du Petit-Perqueven, de Bossal, du Bourg, de Ménehil, de Villeneuve, de Poulguen, de Saint-Riveul possédées par les héritiers de Rolland Le Vicomte, décédé en 1403, de Guillaume Le V. (1454), de Rolland L. (1472), de Guillaume Sauvaget (1487) ; par Jacques Sauvaget, écuyer, héritier de Marguerite de Couespelle, sa mère (1528), J. B. de Sauvaget, chevalier (1683), et Marie de Sauvaget, veuve du comte de Froullay (1764) ; l'hébergement et les terres du Cran possédés par les héritiers de Bertrand Le Vicomte (1409), et par le fils de Pierre de Pléguen (1478) ; des maisons et des terres au village de la Chesnaie possédées par les héritiers de Jean Harcouet (1448), par les familles Cousté, Hux et Daniel ; la maison noble et le lieu de Carbehaut possédés par R. Graffart (1540), et M. Rouxel (1641) ; la

maison noble des Cassières et ses dépendances possédées par Rolland de Couespelle (1542), Gilles de Lambray (1636) ; Vincent Glé, sieur de Laisnée, son héritier (1681), Jean Cantelou (1754) ; et autres.

1403-1777

B 1611. - Liasse, 106 pièces parchemin, 46 pièces papier.

PAROISSE DE PLENÉE-JUGON. — Aveux et dénombrements de maisons, de terres, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de la barre de Jugon, sous les dénominations suivantes : l'hébergement, les maisons et les terres de la Daviais possédés par Jean, fils de Geoffroy Haugoumar (1440), Hamon Lemoine (1493), Jean Sauvaget (1493), G. Haugoumar (1518) ; le manoir, les maisons et le lieu des Douves, possédés par Olivier de Hillion (1493), Julien, fils de Raoul de H. (1512), François de Hillion (1540) ; la maison et la métairie nobles des Fordoués, possédées par Cath. de Kergu, veuve d'écuyer François Plancher, seigneur du Boisglé (1772) ; les maisons et les terres de la Haute et de la Basse-Forêt possédées par Pierre de la Garengière (1493), Jacques Le Garengier, seigneur de la Forest et du Plessis de Gouray (1540) ; Jean du Rocher, écuyer, seigneur du Parga (1694) ; par les enfants d'Amaury du Rocher, décédé à Josselin en 1772 ; les terres, maisons, héritages et vassaux composant l'étendue des fiefs de la Forest et de Lesteneu possédés par divers tenanciers ; une maison et des terres au village de la Forge-Rebours ou de la Vieille-Ecurie possédées par Jacques Rebours (1652) ; l'hébergement du Gué-Rolland et ses dépendances, possédé par Jean de Lorgeril, fils de Jean et de Jeanne de Trégouat (1450) ; une maison appelée l'Hermitage et ses dépendances possédée par J. Roty (1540) et les enfants de Th. Canieu (1664) ; l'hébergement et le fief de la Hétière possédé par les héritiers de Guillaume Houés, par O. Hux, Th. Trémaudan (1476), O. Grignon et O. Rouxel (1493), O. Urvoy (1510) et par divers tenanciers ; la maison noble de la Jounière ou *Jaulnière* possédée par Jean Abaust (1450), Pierre et Jean Leffray (1507), J. Brousté (1541), les enfants de Julien Bertho, écuyer (1628) ; Guy Rochefort (1683) et Ol. Leffray ; la maison de la Juglerie ou de la *Jullerie* et des terres et maisons au village voisin, possédées par O. Martel (1478), G. Guigommar (1478), O. Regnouart (1493), par les héritiers de Pet. Lessart, dame de la Motte (1772) ; le lieu et la maison noble de Langoulhèdre, possédés par G., fils de Guillaume Margaro (1419), par Gland, fils d'Olivier du Margaro et de Thomasse de Tréac (1531) ; le lieu, la maison et la métairie des Landes possédées par O. Le Gallais (1465), J. Labbé (1540) ; la maison et la métairie nobles du Lenty possédées par J. Graffart, qui avoue aussi la Ville-Hellieu, par sa veuve Jeanne Labbé (1541), par son fils (1546), par Marguerite Lemoine (1636), par la même, sous l'autorité de son mari, Pierre Bascher, écuyer (1653) ; Joseph Jocet, écuyer, sieur du Quengo (1754) ; la maison noble et la métairie du Loren possédées par Ol. Housel (1478), Bertrand Yvernage (1541), Fr. Henry, sieur du Val (1617), Fr. Henry, veuve de J. Cheuré, écuyer, sieur de Champérin (1691) ; et autres.

1417-1777

B 1612. - Liasse, 73 pièces parchemin, 32 pièces papier.

PAROISSE DE PLENÉE-JUGON. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de la barre de Jugon, sous les dénominations suivantes : les lieu, manoir, et seigneurie de la Moussaie possédés par Guillaume, fils de G. de la Moussaie (1417), Ydouart de la M. (1423), Amaury de la M. (1480), Jacques Goéon, petit-fils d'Amaury de la M. (1529), et Amaury Gouyon (1539) ; les manoir, maisons, domaines et seigneurie de Minihy possédés par Rolland Le Vicomte, fils de Rolland et de Perronnelle de Broon (1408), par Marie Le Vicomte (1439), Jacques, fils de François Sauvaget, aussi seigneur des Clos (1520) ; la maison et le lieu noble de la Mingatière possédés par Guillaume, fils de

Jean Jocelin (1439), Thomas Jocelin (1482), Thibault (1493), dom Charles Josselin, prêtre (1519), Jean Vollance (1541), Nic. Le Provost, écuyer (1641), Alain Leffray (1653), Françoise Leffroy, épouse de François de la Noë (1763) ; les maisons et les terres du lieu et du manoir de la Noë possédées par Jean Grignon (1495), Bertrand G. (1541) et Marie Bonnier (1639) ; les maisons et métairies nobles du lieu du Perheu possédées par Jean Poulain (1497), Jacques Poullain, écuyer, sieur de Boudan (1618) ; la maison et la métairie nobles du Pont-Eon possédées par Jean Lefèbvre (1652), les soeurs de P. Moisan (1777) ; le lieu et la maison de Pontaillefer possédés par Denise Vaucouleur (1480), Jean de la Fontaine, écuyer, sieur de Brehynier (1496), Thomas de la F., écuyer (1540), Jean, fils de Jacques de Lescu, chevalier, seigneur de la Mancellière (1642) ; Renée de Châteaubriant, épouse de Pierre du Bourgblanc (1675) ; Joseph de Benazé, agissant pour ses frères et soeurs (1772) ; la maison et les terres du Pont-Bocher, possédées par Guillaume Oger (1431), par Jean Oger (1518) ; l'hébergement du Pontbry possédé par Jean Dollo (1463), J. Graffart, veuve de Jean Dollo (1518), Rolland et Normand Dollo (1541) ; le lieu et la maison du Persic possédés par Eonnet, fils d'Eon Abbé (1409), Raoul, fils de Eon Labbé (1492) ; le lieu, l'hôtel et le domaine de Perqueven possédés par Eon, fils d'Olivier Sauvaget (1435) ; Raoul Chérot (1672) ; les maisons et les terres de l'hébergement des Portaulx possédés par J. Rouillon (1478), Jean R. (1510) ; G. Brousté et consorts (1636) ; des maisons et des terres au village et dans la mouvance du fief de Pellan possédées par B. Cadet, prêtre (1507), J. Barbé, les héritiers Halna, J. Brisourier (1777) ; des maisons et des terres au village de Penhay possédées par Thomas Mainguy (1463), Rolland Chevalier et ses descendants (1477) ; au village de Quatrevaux possédées par les familles Cousté, Rebours et Costière ; la maison et les métairies nobles de Quengro possédées par Jeanne Gouyon, veuve de Jean de la Motte, écuyer (1652) ; Fr. Vallet (1683) ; et autres.

1408-1777

B 1613. - Liasse, 90 pièces parchemin, 21 pièces papier.

PAROISSE DE PLENÉE. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de fiefs, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement et roturièrement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de Jugon, sous les dénominations suivantes : la maison noble et la métairie de la Rochelle possédées par Guillaume, fils de R. Lefelle et de Jeanne de la Moussaie (1437), Jean Leffelle, écuyer, seigneur de Guébriand (1518) ; G. Bouan (1541), François Le Voyer, chevalier (1777) ; des maisons et des terres au village de Rotoueix possédées par les familles Le Bourgeois, de la Motte et Rouxel ; des maisons et des terres au village de la Rosaie possédées par la famille Crestel ; au Petit-Saint-Meleuc et au fief de Saint-Meleuc possédées par les familles Grignon, de la Motte, Rebours et consorts, le manoir, la métairie et le domaine de Saint-Mirel possédés par Jean, fils de Jean Volance (1494). Jean Volence, écuyer, fils de Gillette du Breil (1519) ; Amaury Vollance, écuyer (1552) ; Jacquemine Delys, épouse de Chr. Abbel, écuyer, sieur de Penguilly (1617), Jean Urvoit, tuteur de ses enfants, héritiers de l'abbé Chérot (1680) ; la maison et la métairie noble de Saint-Onen possédées par I. Harcouet (1423), Guillaume II. (1473), Jacques II. (1541) ; Ch. Poulain de Quefferou (1683) ; René Gouyon, sieur de Thaumatz (1758) ; le manoir, le domaine et le fief de Saint-Riveul, possédés par M. Lefèvre (1464), Rollant Le Court, écuyer, sieur de Perqueven, héritier d'Ant. Le Court, son neveu (1541), Jean Bouan (1569), François Bouan, écuyer, sieur du Chalonge (1636), les enfants de Jean du Rocher, écuyer, et d'Esther Doudan (1675), Henri, fils de François du R. (1777) ; divers héritages situés dans le fief et tenement de Saint-Riveul et possédés par François de la Motte (1482), Morice Le Héricé (1652) et consorts ; la maison de la Souche, au tenement de la Ville-Effray, possédée par Jacques Le Bigot (1507), les héritiers de dom Guillaume Juhel (1551) ; les maisons, le manoir et les dépendances de la Touche possédés par Christophe, fils de J. de la Touche et de Marie

Le Borgne (1450), Guillaume de la T. (1480), Guillaume Sauvaget (1493), Jean S., écuyer (1540), René Martin, écuyer, conseiller au Parlement, époux de Jacq. Sauvaget (1618) ; des maisons, des pièces de terres sises dans le fief de la Touche-Agast possédées par Guillaume, fils de Jean Agan (1436), Thomas Agan (1474), Jean Tardivel (1493), G. Burnel (1507), I. Le Bonnier (1510), Jacques Rouxel et consorts (1652) et M. Le Texier (1777) ; des maisons, des terres, et un manoir au village des Touches possédées par les familles Lefèvre, Haugoumar, Thibault, Cherdel et Leffray ; la maison et la métairie de Trans possédées par Rolland de la Moussaie, héritier de Marie Le Garengier, sa mère (1571) ; *etc.*

1423-1777

B 1614. - Liasse, 69 pièces parchemin, 27 pièces papier.

PAROISSE DE PLENÉE-JUGON. — Aveux et dénombrements de fiefs, de maisons, de terres, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de la barre de Jugon, sous les dénominations suivantes : le manoir et la métairie de la Vieille Porte possédés par Jean Cadier (1417), Alain Cadier qui avoue aussi la Ville-Bréheu (1486) ; les manoirs, maisons, domaines et métairie du lieu de la Vieillevigne possedés par Perrine, fille de Roland de la Soraie (1440) ; Jean de Malestroit, son fils (1468), Jean de M. et son fils (1496), Hervé de M. (1529), François de Couesquen, vicomte de Rougé, et Françoise de Malestroit, fille d'Hervé et de Marguerite de Beaumanoir (1540) ; le même, tuteur de son fils Jean, après la mort de sa mère (1551) ; des maisons et des terres au village de la Ville-Effray possédées par les familles Boullet, Guégant, Tardivel, Baudouart, Juhel, Garel, Trébuchet, Loncle et Gourdel ; les terres de la Ville-Gautier, de la Ville-Auneix et de la Ville-Robert possédées par les familles Durand et Menguy ; la maison noble de la Ville-Gasté possédée par A. Harcouet (1480), Rolland II. (1496) ; J. Billy (1541), J. Rebours (1617) ; une maison et des terres à la Ville-Hervy possédées par les familles Roland, Guéguen, Frétay, Colas, Le Héricé ; les maisons et métairies nobles de la Ville-Josse possédées par O. Macé (1519), Ch. Mahot (1639), Jean Daulteville (1653), Laurent Urvoit (1672), lequel a répété son aveu avec la déclaration du fief des Vaux en 1684 ; la maison, le courtil et l'hébergement de la Villeneuve possédés par J. Robert, époux de Fr. Leroy, héritière de Marie Lemoine (1465) ; le manoir et la métairie du lieu noble de la Ville-Pierre, possédés par Guillaume Le Fontenais (1475) ; Pierre, fils de P. du Parc (1478), Pierre, fils de G. Le Fontenais (1483), Lancelot du Parc (1485), Gilles du P. (1513), Alain du P., écuyer (1541), Guillaume de Lescouet, tuteur de Jacquemine du Parc (1569), M. Bertho (1628), Jean Lefèbvre, sieur du Pontéon et de la Villepierre (1660) ; Marie-Jeanne Bertho, héritière de Marie-Jeanne du Breil, dame de la Salle-Bertho, son aïeule (1762) ; le manoir et la terre de la Ville-au-Prévost possédés par Pierre Gauteron et Robine Durant, héritiers de G. Durant (1442) ; Raoul, fils de Jean Gaulteron (1484), et Robert Gaulteron (1540) ; *etc.*

1404-1777

B 1615. - Liasse, 70 pièces parchemin, 31 pièces papier.

PAROISSE DE PLENÉE-JUGON. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de droits réels et honorifiques et de rentes compris dans la mouvance des fiefs ci-après désignés et formant leur consistance : le lieu noble, les logis, les métairies et les tenues du fief de la Grand'mère possédés dans le ressort de Jugon par les enfants de Rolland Lucas (1424) ; Denise Ogier (1494), Pierre Rebours et consorts (1541), Charles Rebours (1618), Joseph Rebours, écuyer, et Renée Priour, seigneur et dame de Vaumadeuc et de la Grand'mère (1707), et divers tenanciers ; le fief Rolland de Bourseult comprenant des maisons et des terres possédées par les familles Macé, Gesbert. Dupont et Bonnet ; le lieu et maison noble du Tertre possédé par François Le Berruyer, écuyer (1652) ; les héritages, les

maisons et les terres compris dans l'étendue des fiefs de Pellan et du Tertre possédés par les familles Eréac, Baudet, Guillart, Tardivel, Deshaies, Palouays et Poydras ; le manoir et le fief de Plouer possédés par Olivier, fils de Berthelot de Plouer (1437), par Pierre, fils d'Olivier de Plouer (1460) ; les fiefs et bailliages de la Garaie, de la Ville-aux-Blancs, de Persic et de Trémaudan possédés avec tous leurs vassaux et tenanciers par Bertrand Ferré, écuyer, seigneur de la Garaie (1519), Anne-Louis Ferré, chevalier, seigneur de la Ville-ès-Blancs, conseiller au Parlement de Bretagne (1711) ; les héritages des fiefs et bailliages des Angles, du Cheval, de la Rivière et des Bahureaulx exploités par les tenanciers nommés Poydras, Plexais, Garel, Frétray et consorts ; les héritages exploités dans le fief des Vaulx par les tenanciers nommés Le Bigot, Macé, Le Marchand, Guéguen et consorts ; un trait de dîmes appartenant, sous le nom de *dîme aux Moreaux*, à Marguerite de Rouillac (1432), à François Tournemine (1480), à Guillaume de la Ville-Eon, écuyer (1497), à P. Leffray (1541), à Jean de Rieux, baron de la Hunaudais (1725) ; et autres.

1424-1725

B 1616. - Liasse, 272 pièces parchemin.

PAROISSE DE PLENÉE-JUGON. — Aveux et dénombrements de pièces de terre tenues noblement et roturièrement du duc de Bretagne et du roi de France dans le ressort de la barre de Jugon par les familles Leet, Crestel, Biguerel, Grignon, Harcouet, Le Forestier, Perrigaut, Badouart, Janvier, Minguy, Hidoux, Hereschel, Guigomarch, Ingant, Quétier, Ferron, Labbé, par Yvorée de Plumaugat, veuve de Jean des Haies (1430), par Eon du Clos, fils de Marguerite de la Fontaine (1430), par Alain de Boucenit (1433), par Thibault de Melesse, fils de Geffeline de Couesreden (1449), Marie Le Voyer, femme de Pierre de Pluffragan, écuyer (1457), Olive d'Angoulvent, veuve de Pierre Ferré, dame de la Garaie (1467) ; Guillemette de la Motte, femme Sauvaget (1468), Jean Le Berruyer, seigneur de Bouguenaut (1475) ; Jean de Lorgeril, écuyer (1480), Jean Lenoir des Perrines (1481), R. Le Garengier (1483) ; P. des Haies de la Sauldraie (1496) ; *etc.*

1404-1497

B 1617. - Liasse, 91 pièces parchemin, 23 pièces papier.

PAROISSE DE PLENÉE-JUGON. — Aveux et dénombrements de pièces de terre et de maisons tenues noblement et roturièrement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de la barre de Jugon, sous les dénominations suivantes : le clos du Temple, la Crochetière, le Clos des Fauchais, le Clos-Morel, le Clos-Roussel, le Clos-Hellet, le Clos du Moulin, le Clos de la Court, la Ville-Bouesnard, la Ville-Lesseul, le Champ du Clos, la Ville-Raffray, la Fontaine, la Croix-Mouëzan, les Angles, la Landelle, la Ville-Alloué, le Vaurouaut, *etc*., produits par Alain des Haies, sieur de la Sauldraie (1506), Pierre Dubreil (1509), Jean Le Berruyer, écuyer, seigneur de Bougueneuc (1510), Olivier Boterel (1530), G. Sauvaget (1536), Jean Leffray (1541), Jean Grignon, Jean Quetier, Pierre Pouaydras (1541), Jacques Grignon (1569), Catherine de la Droallière, épouse d'écuyer Jean de Racinoux (1626), Jean-Marie de Gaudemont (1777). Autres aveux concernant des maisons et des héritages situés dans la ville de Jugon et au Bourgneuf, et possédés par Perrine Morvan (1451), Jean Robuan (1493), Jean de Joué, P. Bonnier (1493), Jean du Clos (1507), G. Lesage (1512), Guillaume Labbé (1540), Françoise Hux (1541), Guillaume Le Texier, écuyer, sieur de la Lande (1617), René de Guéhenneuc, chevalier, comte de Boishue (1777) ; et autres.

1451-1777

B 1618. - Liasse, 134 pièces parchemin, 54 pièces papier.

PAROISSE DE SAINT-IGNEUC. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus du duc de Bretagne et du roi de France à devoir de foi et hommage, dans le ressort de la barre de Jugon, sous les dénominations suivantes : maisons et héritages au village du Bas Carval possédés par Jean Rouxel (1492), et Julien Cornillet (1541) ; à la Basse-Lande par B. Galesnet (1513), H. Orieux et consorts (1541) ; à Belestre par G. Espée (1480) ; les maisons et métairies nobles de la Brousse, possédées par Georges, fils de Fr. du Breil, écuyer, seigneur du Guillier et de la Brosse (1532), Marguerite de Lescu, tutrice de Guillaume du Breil (1548), Bertrand de la Motte de Vauvert (1666), Pierre du Margaro, époux de Louise de la Motte (1758) ; le lieu et maison noble de Follideu possédés par J. du Breil (1478), P. Quétier (1493), Jacques de Lorgeril, écuyer, et Louise de Roudiers (1618) ; les maisons nobles de la Grange et de Chantelou possédées par les enfants mineurs de Briand Quétier, écuyer (1637), Louise Quétier (1683) ; les lieu, maison, seigneurie et manoir de la Jartière possédés par Robin Rouxel (1417), Françoise de Trémigon (1623), René de Fontlebon (1689) ; le fief du Lizeul, le tenement et les héritages qui en dépendent possédés par la famille Lucas depuis 1408, Jean de Joué (1530) ; le tenement des Loges possédé par R. Bobelin (1480), J. du Clos (1541), le marquis Louis d'Epinay, chevalier (1683) ; le manoir noble de Lorgeril et ses dépendances possédés par Toussaint de Lorgeril, écuyer, substitut du Procureur général à Rennes (1674), et ses descendants ; les maison, terres et seigneuries de Pérouse et de la Ville-Hellès possédées par Jean, fils d'Olivier Hus (1436), Pierre Ferron et Phelippote Die (1480) ; Regnaud Rouxel (1541), Gilles Rouxel, écuyer (1641), Louis Daën, chevalier, seigneur de Kermenant (1759) ; les lieu et manoir de la Prévôtais, possédés par Olivier, fils de Simon Guymemer (1456), Jean G. (1479) ; l'hébergement et les terres de Rauléon possédés par Eon, fils de Michel Rouxel (1409), Jean Poulain (1540) ; la maison et la métairie nobles de la Touche possédées par Perrot Le Gallais (1429), G. Le Gallais (1541), Jeanne Danno, femme de V. Bertho, écuyer (1683) ; l'hébergement de la Ville-Guillaume possédé avec ses terres par Jean Quétier, héritier de Jeanne Rondel, son aïeule (1451) ; Pierre Q. (1525) ; le fief et l'hébergement de la Ville-Hellez possédé par Guillaume Die, fils de Jeanne Quétier (1409), et par son fils Guillaume (1456) ; le fief des Vaux comprenant divers héritages occupés par les familles Riaczon, Leclerc, Fouré, Orieust, Thébaut, Gogier, Jehan et Duclos ; diverses pièces de terre possédées par G. du Minihy (1411), Jean Berthelemer (1422), par les héritiers de Ph. Pavel (1456), de Th. du Pare (1464), de G. Bertheu (1481), de G. Brigneul (1493) ; par G. Orieult (1495), Et. Lamire (1496), par les héritiers de Jean Sohier (1536).

1408-1778

B 1619. - Liasse, 42 pièces parchemin, 13 pièces papier.

PAROISSE DE TRAMAIN. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de fiefs, de maisons, d'héritages, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de la barre de Jugon, sous les dénominations suivantes : la maison et la métairie noble du Bois de la Haie appartenantes à François Bertho, écuyer, sieur du Leix (1665), Claude de la Planche, écuyer (1695) ; le lieu et maison noble de la Fontenelle, possédés par Guyon de Lorgeril (1541), François Visdelou, chevalier, seigneur de Saint-Quereu, héritier de sa mère Marie Lauszar (1696) ; la maison noble du Temple, possédée par G. Geffroust (1420), Jean du Bois-Adam, époux de G. Geffroust (1444), Jean du B. (1532), G. Uguet (1541), Amaury Tardivel et ses frères (1570), Pierre Houguenan (1617), par Alain de de la Motte (1652), les frères Houguenan (1711), Fl. de Lorgeril, chevalier, seigneur des Perrières (1775) ; les maisons et domaines du lieu de la Villegourt, de la Motte et Tramains possédés par P. de Lorgeril (1540) ; Th. Poulain, écuyer, sieur du Val, et Guyonne de Lorgeril (1578) ; les hébergement, lieu et seigneurie de la Villeneuve possédés par Olivier Prégent, héritier de ses père et mère (1540) ; le fief de Langlamel et ses redevances possédé par Jean

Vaucouleur (1481), François de V., écuyer (1494), Georges de V., seigneur de Lanjamet et de Taden (1543) ; les rentes d'un autre fief possédées par Jean, fils de Pierre de Saint-Denoual, chevalier (1467), Christophe de Saint-Denoual, seigneur de Saint-Denoual, et vicomte en Plougounouel (1501) ; diverses pièces de terre possédées par Jean et Guillaume Le Héricé et leurs descendants ; par les familles Brieu, Bassin, Sorais, Quétier, Sauvaing, Rolland et Guéguen.

1429-1775

B 1620. - Liasse, 27 pièces parchemin, 13 pièces papier.

TITRES COLLECTIFS DE LA SÉNÉCHAUSSÉE DE JUGON. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de fiefs, de maisons, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans les paroisses de Dolo, de Plenée, de Saint-Igneuc et de Tramain et en dehors, sous les dénominations suivantes : diverses pièces de terre possédées par Alain Berthelemer, chevalier, seigneur de Chef-du-Bois (1459), G. du Breil, seigneur du Guillier (1478), Jean Gouyon, seigneur de Caëden (1481), Alain Nouel (1493), Jean Le Gac et ses descendants (1486-1492) ; le fief et bailliage de Coëtlogon possédé par Étienne-Charles Rouxel, seigneur du Prérond et de Coëtlogon (1755) ; le fief et bailliage de la Haie possédé, avec la métairie du Rochay, en Plenée, par Toussaint de la Bouëxière, chevalier, seigneur de la Ville-Tanel (1758) ; les fiefs du Bodeu, des Bouillons, du Vauroulet et des Trois-Mailles, les terres et seigneuries de Collinée, situées en la trève et paroisse de Saint-Guillaume, évêché de Saint-Brieuc, possédées par Alexis Freslon, chevalier, seigneur de la Touche, de Trébry et de Québriac (1729) ; autres aveux rendus par Jean et Jacques de Kersalio pour la maison de Couarquatz en Plenée, et un bailliage en Dolo (1539) ; par Gilles Le Vicomte, seigneur de Penguilly, Christophe Veillon, seigneur de la Ruaye, Pierre de la Motte, pour des terres en Dolo et en Saint-Igneuc (1541). — Réformation du rôle rentier du domaine de Jugon opérée par deux commissaires de la Chambre des Comptes à la requête de B. Dubreil, receveur de Jugon (1448).

1448-1777

B 1621. – Cahiers, 14 feuillets parchemin, 38 feuillets papier.

RÔLES RENTIERS de la sénéchaussée de Jugon. — Réformation entreprise par P. du Parc, procureur de Jugon, et Jean Boylève de Mauron, en présence de B. du Breil, receveur, chargé d'estimer les terres arrentées et de mettre en valeur les terres abandonnées, comparutions de tous les tenanciers contenant l'indication des redevances (1445). Autre rôle rentier qui fut révisé par deux auditeurs des Comptes en 1506.

1445-1506

B 1622. - Registre petit in-folio, 79 feuillets parchemin.

RÉFORMATION DES DOMAINES du Roi à Jugon par G. Henry, seigneur de Belestre, conseillermaître des Comptes, en vertu d'une commission spéciale ; assignation à comparaître adressée aux vassaux (1658) ; procès-verbal des vacations comprenant l'énumération du domaine certain et du revenu annuel, les halles et moulins, les pêcheries, l'étang d'Arguenon, les rentes dues dans chaque paroisse, les perrières de Boquien, les terres réunies au Domaine du Roi, les règlements applicables à la perception des lods et ventes, aux apprécis des rentes et à la liquidation des rachats.

1656-1666

B 1623. - Registre petit in-folio, 393 feuillets papier.

RÉFORMATION DU DOMAINE de la sénéchaussée de Jugon. — Sentences rendues par le commissaire G. Henry sur chaque cas particulier, condamnant divers tenanciers à payer des taxes de rachat, de lods

et ventes, révisant les termes de chaque aveu, les corrigeant ou les acceptant ; débornant le cimetière aux Juifs (1664) ; prononçant la réunion du commun de la Landelle au Domaine ; mesurage des fiefs de la Guédrie, de la Rivière-Dolo ; arrentement d'un four à ban, d'un colombier et des moutaux du Roi en Plenée ; réception de la déclaration des religieux de Boquien à la charge de payer au Domaine 4 boisselets de seigle et 4 deniers de rente (1662) ; *etc.*

1660-1666

B 1624. - Registre grand in-folio ; 543 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE JUGON comprenant les déclarations produites devant les commissaires de la réformation du Domaine par le prieur de Saint-Étienne de Jugon, pour son prieuré dont les bâtiments sont à l'état de masure (fol. 1) ; par François Sevoy, sieur des Courtillons, pour la moitié d'un droit de coutume à lever en la ville de Jugon (fol. 21) ; par les tenanciers du fief consort des Tailles, propriétaires de maisons et de jardins au même lieu (fol. 23) ; par Guillaume Rouxel, pour les lieux, les maisons et les manoirs de la Barre, de Rauléon, en Saint-Igneuc (fol. 93) ; par J.-B. Brunet, seigneur du Guillier, pour deux bailliages dont les tenanciers sont dénommés (fol. 111) ; par Pétronille du Bois-Adam, pour la maison noble de la Ville-Bréheu et ses dépendances, en la paroisse de Dolo (fol. 305) ; par Hélène Lesage, pour une pièce de terre à la Bessière, paroisse de Dolo (fol. 456) ; *etc.* En tête du volume se trouve un tableau de toutes les terres et tous les vassaux avec la distinction des nobles et des roturiers dans chaque paroisse.

1680-1682

B 1625. - Registre grand in-folio ; 435 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE JUGON comprenant les déclarations produites devant les commissaires de la réformation du Domaine par Pierre Poulain, chevalier, pour la maison noble de Tramains (fol. 1) ; par René-César Visdelou, seigneur de Querreuc et de la Goublaie, pour la maison noble de la Fontenelle, un trait de dîme et une pêcherie (fol. 7) ; par Alain Bouan, écuyer, et Louise de Lesquen, seigneur et dame de Chef-du-Bois, pour cinq pièces de terre (fol. 59) ; par Marie Gouyon, marquise de la Moussaie, et Elisabeth Gouyon, marquise du Bordage, pour les châtellenies, fiefs et seigneuries du marquisat de la Moussaie, lesquelles déclarent que leur frère ainé ne leur a pas encore remis leurs titres, bien qu'il s'y soit engagé par une transaction en 1674 (fol. 61-112) ; par J.-B. de Sauvaget, pour les terres et seigneuries du Bas-Persic, de la Villeneuve et des Clos, en la paroisse de Plénée (fol. 113) ; par Pierre Le Chapelier de Mauron, prêtre, abbé commendataire de l'abbaye de N.-D. de Boquien, pour le temporel de son abbaye comprenant des terres, des bailliages et des dîmes, un droit de rachat sur la maison noble de la Vigne, le droit d'arrenter et d'afféager leurs terres vaines et vagues (fol. 143) ; par Alain des Cougnets, écuyer, pour la maison et la métairie noble de la Chapelle-Agan (fol. 305) ; par les tenanciers du fief de la Touche-Aguet lesquels ont signé au nombre de six, 31 ayant fait signer pour eux (fol. 389) ; *etc.*

1680-1682

B 1626. - Registre grand in-folio ; 476 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE JUGON comprenant les déclarations produites devant les commissaires de la réformation du Domaine par Gilles Bigarré, pour le fief consort de la Ville-Robien ou du Cheval (fol. 1) ; par Perronnelle Leffroy, pour des maisons et des terres aux villages de Pontbry et de la Perrière (fol. 243) ; par Math. Le Bouvier et sa soeur, pour une maison et des héritages roturiers au village des Aulnays (fol. 294) ; par Jean Montfort, pour une maison avec jardin au village de Souche (fol. 316) ; Jean Crestel et sa fille, pour plusieurs héritages au village de la Rosaye (fol.

330) ; Mathurin Colleu et sa soeur, pour une maison avec courtil au village de Penhay (fol. 354) : — par Jacquemine Houeix, veuve Macé, pour une maison et divers héritages au village de Ville-Hervy (fol. 389) ; et autres situés en la paroisse de Plenée ; *etc.*

1680-1682

B 1627. - Registre grand in-folio ; 406 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE JUGON comprenant les déclarations produites devant les commissaires de la réformation du domaine par Claude Freslon, chevalier, seigneur de la Freslonnière, pour la ville et le fief de Couellinée, située en la trêve de Saint-Guillaume, évêché de Saint-Brieuc, comprenant plus de douze cents habitants qui paient 23 livres de redevance solidairement, avec obligation, pour les garçons âgés de 14 ans et plus, de courir la quintaine jusqu'à ce qu'ils soient pères d'un fils (fol. 1) ; Jeanne de Lescouet, veuve de Claude du Parc, pour la terre et seigneurie du Parc, laquelle fut érigée en châtellenie et pourvue de plusieurs foires en 1642 (fol. 11) ; par François Chaton, seigneur des Vaux, pour le moulin à eau de Quilloury, qui lui venait de la succession de son aïeule paternelle, Marguerite Habel (fol. 75) ; par les tenanciers du fief de l'Espervier, lesquels avaient droit de jouir des communs du Chalonge (fol. 91) ; par Henri de la Haie, pour une maison au bourg de Gouray avec divers héritages (fol. 229) ; par Jean Carmouet et consorts, pour diverses pièces de terre nommées les Osches, la Ville-Autan (fol. 331) ; par Gillette Trébry, pour un pré au village du Petit-Permoyal, le tout en la paroisse de Gouray (fol. 371) ; et autres.

1680-1682

B 1628. - Registre petit in-folio ; 491 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du Domaine de Jugon et le visa de tous les titres produits par Louis de la Motte (fol. 81) ; Abel Trébuchet, écuyer (fol. 91), Claude Freslon (fol. 244), Luc Le Mintier, écuyer (fol. 260), René de Coëtlogon (fol. 284), Pierre Le Bellanger, écuyer (fol. 310), Charles Gauvain (fol. 414), François Carmouet (fol. 444) ; *etc.* Sentence condamnant tous les tenanciers et vassaux du fief de l'Espervier, en la paroisse de Gouray, à payer le droit de rachat sur leurs héritages et les arrérages de plusieurs rentes ; *etc.* Table.

1682

B 1629. - Registre petit in-folio, 500 feuillets papier.

LIVRE DES SENTENCES contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les commissaires réformateurs du Domaine de Jugon, le visa de tous les titres produits par Servanne de Trémignon, marquise d'Épinay, laquelle a été maintenue dans le droit d'enfeu prohibitif en l'église de N.-D. de Jugon à la charge de payer à la fabrique une rente de deux boisseaux de seigle (fol. 15) ; par Louise Quétier, dame de la Mare, dont l'aveu a été reçu sans restriction (fol. 37) ; par Bonne Le Voyer, marquise de Pontcallec, autorisée par René de Guer, son époux, laquelle a été déboutée des droits de bouteillage, de mesurage et de coutume qu'elle prétendait lever à raison de la terre noble du Lou, en Dolo (fol. 113) ; par Marguerite Petitbon, veuve Guyommart, pour une maison et des terres au village de la Roterie dont le rachat a été liquidé à la taxe de 42 livres (fol. 263) ; par l'abbé du monastère de Boquien, lequel a produit des actes remontant au XIII^{e} siècle, entre autres un titre du 6 mai 1211 justifiant la possession de la forêt de Boquien par les religieux (fol. 349) ; par René Ferré, chevalier, seigneur de la Ville-aux-Blancs, lequel a été maintenu dans un droit de trépas sur les bestiaux passant par la ville de Jugon (fol. 375) ; *etc.* Table.

1682-1683

B 1630. - Liasse, 207 pièces papier.

OBÉISSANCES FÉODALES de la cour royale de Jugon. — Contrats de vente et d'échange concernant la cession de la terre du Lou par la marquise de Pontcallec à Guillaume de Callouet, qui a payé 3.712 livres de rachat (1692) ; la métairie du Bourgneuf de Jugon acquise par François et Louis Bedel (1774) ; la maison principale du Clos-Gautier, en Plenée, acquise par Henri Trémaudan de Tariac (1774) ; les métairies du Loren et de la Basse-Forêt acquises par François Gesbert (1775) ; la maison de la Quantonnière, sous la seigneu rie de Tramain, acquise par Pierre et François Simon (1776) ; la métairie du Bourg de Gouray acquise par François Le Mintier, chevalier, seigneur de la Motte-Basse (1777) ; et autres.

1692-1777

B 1631. - Registre petit in-folio, 340 feuillets papier.

DOMAINE DE JUGON. — Inventaire des aveux et déclarations envoyés à la Chambre des Comptes par les possesseurs de biens situés dans le ressort de la juridiction royale de Jugon et déposés ensuite dans ses archives, rédigé par Jean Charette et par Marc de Barberé, conseillers-maîtres des Comptes, en présence de Charles Meneust, garde des Archives (1574), lequel inventaire comprend en tête un certain nombre de comptes du même domaine remontant à 1404, et, à la fin, les récolements opérés en 1633 et 1638 avec quelques additions.

1574-1638

B 1632. – Cahiers, 177 feuillets papier.

Inventaires des aveux et des déclarations envoyés à la Chambre des Comptes par les possesseurs de biens situés dans le ressort de la juridiction royale de Jugon, comprenant les additions faites en 1641, 1645, 1647, 1651, 1666, 1688, 1731, 1770 et 1784.

1574-1784

Sénéchaussée de Lannion

B 1633. - Liasse, 14 pièces, et 67 feuillets parchemin, ; 8 pièces, pap.

PAROISSE DE BRÉLEVENEZ. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de convenants, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lannion, sous les dénominations suivantes : le manoir et lieu noble du Cruguill possédé par François de Lannion, héritier de Jean de L. (1540) ; Claude de L. (1610) et Pierre de Lannion, capitaine du ban et de l'arrière ban des évêchés de Vannes et de Tréguier, gouverneur de Vannes etd'Auray (1626), lesquels ont compris dans leurs déclarations des terres sises dans les paroisses de Rospez, de Camlez, de Loguiny, de Ploemeur-Bodou, de Seluel ; la terre et la seigneurie de Launay-Nevet possédées par Françoise Péan, dame de la Roche-Jagu (1540), et dame Bonaventure de Liscoët, veuve de Jean de Nevet, seigneur de Nevet et de Lezargant (1652) ; le lieu noble et le manoir de Pen-an-Stang possédé par Claude de Clisson, sire de Kersalio (1602) ; le lieu, le manoir et les terres de la Villeneuve possédés par Gilles de Crésolles, écuyer (1540), Jean de Crésolles, seigneur du Rest (1511), Louis de Crésolles (1621) ; diverses terres par Jean Lelamer, recteur de la paroisse (1656), Yves Le Borgne et consorts (1672) ; et autres. Sentences de renvoi, de correction et de réception.

1540-1774

B 1634. - Liasse, 9 pièces, et 38 feuillets parchemin.

PAROISSE DE BUHULIEN. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de fiefs, de maisons, de convenants, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lannion, sous les dénominations suivantes : le lieu et la métairie noble des Fontaines possédés par François Michel, sieur des Landes, prêtre, en la paroisse de Buhulien (1766) ; le manoir et le lieu noble de la Porte-Verte, en la frairie de Pont-Spiritum, possédés par Annibal-Louis de Rogon, chevalier, sieur de Carcaradec, lequel a constaté la présence des armoiries de sa famille sur la maîtresse vitre de l'église paroissiale de Buhulien, et ajouté à son aveu la terre de Coatquis, en la paroisse de Servel (1766) ; le manoir et lieu noble de Saint-Illivé, en la frairie de Cleuz-Bras, possédés par Toussaint Loz, écuyer (1683), et Joseph-Julien Loz, chevalier (1754) ; le lieu, le manoir et la métairie nobles de Tuoudon ou *Traoudon* possédés par Jean, fils de Jean de Kerguezay (1540), Marc-Antoine de Kerguezay, chevalier de l'ordre du Roi, héritier de Claude (1626), Yves de Goesbriant, époux de Gabrielle de Kerguezay (1664) ; *etc.*

1540-1777

B 1635. - Liasse, 34 pièces parchemin, 14 pièces papier.

PAROISSE DE CAMLEZ. — Aveux et dénombrements de rentes, de maisons, de terres, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lannion, sous les dénominations suivantes : le lieu noble appelé Coatjelegou possédé par Guillaume du Tuoulong (1540), Jean Leclerc, écuyer (1618) ; le manoir, la terre et la seigneurie du Donnant possédés par Amaury de Leshildry (1540), Jacqueline de Liscoet, mère et curatrice d'Olivier-Jacques de Leshildry, son fils unique (1683) ; la maison et le lieu noble de Kergonniou possédés par Christophe, fils de Pierre de Tuonguidy, écuyer (1541) ; le lieu noble et le manoir de Kergrescant possédés par Fr. de Coatdallan, écuyer (1540), Jean Lelay (1610), Rolland Lelay (1653) ; le lieu et manoir de Kerhuel possédés par écuyer Jean Le Saint (1541), par Ch. du Bois-Guéheneuc, écuyer (1640) ; le lieu, le manoir et la métairie noble de Laulnay possédés par Jean et François de Quelen, héritiers de Jeanne de Tuonguindy (1540) ; diverses pièces de terre possédées par Yvon Le Kerhyet (1540), Rolland Droniou, écuyer (1541) ; Marguerite de Plusquellec, propriétaire du domaine de Kerfret (1540) Jean et Alain de Kermellec (1540), François du Parc, écuyer (1541) ; les enfants de J. Rivoallan (1775), et autres. Sentences de renvoi, de publication et de réception.

1527-1775

B 1636. – Cahiers, 170 feuillets parchemin, 6 feuillets papier.

PAROISSE DE COATREVEN. — Aveux et dénombrements des rentes, fiefs, maisons, convenants, droits réels et honorifiques dépendants du manoir et lieu noble de Coatreven possédé par Claude de Boiséon, seigneur de Chef du Bois et du Gouverbihan, héritier de Perronnelle de Chef du Bois et de Pierre de Boiséon, son père (1540) ; Pierre de Boiséon, seigneur de Coatinisan, représenté par Isabelle de la Boissière, sa mère et sa tutrice (1574) ; Charles de Boiséon, marquis de Coatinisan (1692) ; Jean-Jacques Michau de Montaran, conseiller du Roy au Grand Conseil (1725), par Jacques-Marie Michau de Montaran, intendant du Commerce et commissaire pour le Roi à la compagnie des Indes (1755).

1540-1755

B 1637. - Liasse, 24 pièces parchemin, 17 pièces papier.

PAROISSE DE COATREVEN. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lannion,

sous les dénominations suivantes : le lieu et la métairie noble du Botil, près la chapelle de Lochrist, possédés par Olivier de Larmor, écuyer (1540) ; Henri de Larmor, seigneur de Kerrivalan, héritier de Marie du Hallegoet, qui a produit un contrat (1548), par les enfants mineurs d'Olivier Janvier (1683) ; le lieu et métairie noble de Crech an Roux possédé par Fr. Huon, écuyer, sieur de Kerauffret (1631), Guy Le Gualès, sieur de Kerson (1658) ; le lieu noble, le manoir et la métairie de Kerarchant possédés par Isabelle Lesreven, veuve de Henri Coëtgoureden, écuyer, seigneur de Kerouffret (1540), par Anne de Kerarchant (1540) ; le lieu noble de Kerberiou possédé par Louis de Tuomellin (1615), François et Jean de Tuomellin (1652), les filles de Gilles de T. (1689) ; le lieu et la métairie noble de Kerillis possédés par Michel Deslandes (1540), P. Le Preudhom (1652), et par Yves de Trogoff, chevalier, seigneur du Bois-Guezennec (1775) ; le lieu, le manoir et la métairie nobles de Kerson possédés par Alain de la Forest et consorts (1540), François Le Gualès, écuyer (1638), par Guy, fils de Nicolas Le Gualès (1654) ; le manoir et la métairie noble de Kerverot possédés par Yvon de Coëtarel (1540), François de Crésolles, représenté par sa mère, Jeanne de Kerbau (1652) ; le lieu noble de Pen an Knech, possédé par Jean Le Campion (1540) ; le manoir et le lieu de la Villeneuve possédés par la veuve de Jean de Trogoff (1540), et François de T. (1603).

1540-1777

B 1638. - Liasse, 41 pièces parchemin, 17 pièces papier.

PAROISSE DE COATREVEN. — Aveux et dénombrements de pièces de terre, de convenants tenus noblement et roturièrement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lannion, par Mahé Le Flem (1540), Guillaume de la Forest, Pierre Le Chevoir, écuyer (1541), par Guillaume Le Dinezat, écuyer (1617), Cl. Bobony (1640), V. Lebrun (1652), les héritiers de Jean Folvais, écuyer, sieur de Kerroch (1675) ; et autres.

1540-1776

B 1639. - Liasse, 10 pièces parchemin, 21 pièces papier.

PAROISSE DE LOQUIVY. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de convenants, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lannion, sous les dénominations suivantes : le lieu et métairie nobles de Kerillis possédés par la veuve d'Yves Le Gouadic (1652) ; par Gabrielle de la Rivière, héritière de Catherine Patour, son aïeule (1773), — le lieu noble de Kerlaunay possédé avec sa métairie par les héritiers de François Pierre (1652) ; le lieu et manoir de Kerlouénan possédé par Marguerite de Kerbuzic (1540), Mathurine Lepape (1774) ; le lieu et le manoir noble de Kerneguez possédés par Nicolas de Plusquellec (1540), Guillaume de Pl. (1685) ; le convenant de Kernechguen possédé par Jean du Tertre, écuyer, seigneur de Kerguégant (1540).

1540-1777

B 1640. - Liasse, 21 pièces parchemin, 10 pièces papier.

PAROISSE DE LOUANNEC, ET SA TRÈVE DE KERMARIA. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de fiefs, de convenants, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lannion, sous les dénominations suivantes : — la terre et seigneurie de Boisguezenec possédée par Rolland, fils de François de Trogoff, lequel a produit un procès-verbal descriptif des prééminences de l'église de Louannec, en 1582 (1628) ; le lieu et le manoir noble de Guernabacon possédés par les enfants de Nicolas Meur (1540), P. Martin (1652), Jacques Thomé, écuyer, sieur de Keridec (1683) ; la terre de Kermorvan possédée par Guy Kerleau (1540), — les maisons, édifices et terres du manoir noble de Kerelleau, en la trève de Locmaria-Sullar, possédés par Rolland, fils d'Yvon de Quélen (1540), Guillaume de Trogoff, lequel a joint à son aveu

celui de la terre de Kerbost en Trélevern (1617) ; autres aveux concernant des convenants situés dans les trèves de Kermaria et de Kerlequn possédés par Catherine Le Dinezat (1540), Yvon Le Corre (1617), Pierre Dagorn (1652), Henri Jegou de Tromenguy, Pierre Le Flein et consorts (1663) ; et autres.

1540-1774

B 1641. - Cahiers et registres, 237 feuillets parchemin.

PAROISSES DE LOUANNEC ET AUTRES. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de convenants, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lannion, sous la dénomination suivante : le manoir, le domaine et la seigneurie de Barach possédés par Jean Tournemine, seigneur de Barach et de la Rivière (1498), Rolland de Kernechryou (1540), Jean de Sclisson, époux de Françoise de Kernechryou, sieur et dame de Keralio (1573) ; François du Coz Kaer, héritier d'Yves du Coz Kaer et de Françoise de Kernechriou, ses père et mère, lequel a compris dans sa déclaration la châtellenie de Kerusec, en la paroisse de Ploemeur-Bodou, avec tous les droits de justice, de foires, de pêcheries et de moulins qui en dépendaient dans diverses paroisses des alentours. — Aveu de la terre et du lieu noble du Cleuziou possédés par Jeanne de Kergorlay, curatrice de Mahé du Cleuziou, son mari, à cause de sa prodigalité, paroisse de Louargat (1540).

1498-1626

B 1642. - Liasse, 52 pièces parchemin, 40 pièces papier.

PAROISSE DE PENVENANT. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de maisons, de convenants, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lannion, sous les dénominations suivantes : le lieu et la métairie noble de Kerfineau possédés par Bizien du Tertre, seigneur de Penanguern, et ses enfants (1540), Marie du Tertre (1603), Gabrielle du Cozkaer, veuve de Fr. de Plusquellec (1687) ; le manoir et la métairie de Kergastel possédés par Françoise, fille de François de Plusquellec, chevalier, seigneur de Boisriou (1683) ; la maison noble de Kerguinio possédée avec ses dépendances par François Hémery et Jeanne du Dresnay (1540), Marie Lotz, dame douairière du Verger-Brossay (1653) ; le lieu noble et le manoir de Kernaultier possédés par Yvon de Kernechriou, écuyer (1541), Jean de Rosmar, seigneur de Kerrouallan, démissionnaire des biens de sa mère Marguerite de Kernechriou (1652) ; le lieu noble et le manoir de Lancynelien possédés par Ch. Le Merdy (1540), Yvonne Menguy (1664) ; le lieu noble et la métairie de Pratanroux possédés par Louis Le Goasquellec, seigneur de Landeban (1541) ; Rolland de Coateloury (1618), Claude de C. (1638), Yves de Coëtloury (1681) ; l'île de Gueldas possédée par Gilles Petit (1652) ; l'île Istan possédée par G. Arthur, écuyer, seigneur de Keralio, lieutenant des vaisseaux du Roi (1722) ; droits de fief et de ligence sur diverses terres de la châtellenie de Buguellez possédés par Louis de Kerousy, chevalier (1658) ; divers convenants possédés par Jean Nicolas (1540), Amice du Targez, dame de Keresperz, veuve de François de Lisle, Christophe de Sclisson de Keralio (1541), Olivier Le Bozec, seigneur de Langannan, Bizien du Tertre (1540), Louise du Coz Kaer, dame douarière de Kernis, veuve de Charles Le Cardinal (1673) ; Pierre Le Cardinal, seigneur de Quernier (1754) : et autres.

1540-1777

B 1643. – Cahiers, 160 feuillets parchemin.

PAROISSE DE PENVENANT OU *PENGUENAN*. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, maisons, convenants, fiefs et droits honorifiques composant les domaines des seigneuries de Tronguidi

possédés, dans le ressort de la sénéchaussée de Lannion, par Guillemette de Tréal, épouse d'Alain du Parc, seigneur de la Roche-Jagu et de Tronguidi (1484), Louis de Coatmen, vicomte de Tonguedec, époux de Françoise Péan, dame des dites terres (1492), par la même dame en 1541 ; par Honorat d'Acigné, comte de Grand-Bois et de la Roche-Jagu (1672), lesquels étaient en possession du droit de haute justice, de foires et marchés et de prééminences dans les chapelles de Kervenan et de Saint-Maudet.

1484-1672

B 1644. - Liasse, 25 pièces parchemin, 27 pièces papier.

PAROISSE DE PERROS-GURREC. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de fiefs, de convenants, de rentes tenues noblement et roturièrement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lannion, par les possesseurs suivants : François, fils d'Olivier de Coëtmen, écuyer, seigneur de Bois-Guezennec, et de Marie Ariel pour le convenant de Kerouriou (1498), Antoine Le Halgouet, écuyer, seigneur de Kerimel, pour le lieu noble de Coz Ty (1540), Louis de Coëtmen, pour la maison de Luorz an Palut (1540), Pierre du Bourgblanc, écuyer, seigneur de Kerimel, pour la tenue de An Hédrou (1632) ; par divers tenanciers pour les convenants nommés le Coz-Parc-Uhelaff, Le Draisec, an Crac, Kergoff, Trestraou, Crech-Gouégant ; *etc.*

1498-1777

B 1645. - Liasse, 6 pièces et 279 feuillets parchemin, 6 pièces papier.

PAROISSE DE PLEUMEUR-BODOU. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de fiefs, de convenants, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de Lannion, sous les dénominations suivantes : le lieu et la métairie noble de Goaradeur possédés par François Kerart et Françoise du Fou, son épouse (1540), par les enfants de Guy Le Lagadec (1627) ; la terre et la seigneurie de l'Isle-Grand possédées par les enfants de Claude de Tredern et de Jeanne Kerouriou, sa veuve (1697) ; la dite terre saisie sur Hercule de Boiséon, en 1685 ; les terres et seigneuries de Kerduel, de Crechallay, de Kernechalsy, de Pleumeur, du Fou et de la Salle-aux-Chevaliers possédées par Yves Hingant, seigneur de Kerduel (1540), Julien de Coëtlogon et Anne Le Rouge, sa femme, sieur et dame de Laurenan, de la Plesse et de Kernechalsy (1540) ; Claude Hingant et Anne de Lirchildry, seigneur et dame de Kerduel, du Fou, de Pleumeur, de Kernechalsy (1627) ; le manoir, la métairie et la seigneurie de Kaeruzec possédés par Françoise de Kernechriou, épouse de François de Sclisson, et le tuteur des enfants de son premier mariage avec Yves du Coz Kaer (1575) ; les convenants de Kermadec possédés par Philippe du Quelenec (1540), Marie Querram (1652) ; et autres.

1540-1774

B 1646. – Cahiers, 313 feuillets parchemin.

PAROISSE DE PLOUBEZRE. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de convenants, de fiefs, de droits honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lannion, sous la dénomination suivante : le château, le domaine et la seigneurie de Coëtfret possédés par Jean, fils de Guillaume de Penhoët, sieur de Kerimel et de Coëtfret, vassal du comte de Laval, seigneur de Châteaubriant et Lannion (1475) ; Jean de Penhoët, aussi seigneur de Kerimel (1503) ; par Regnaud de la Touche, héritier de Pierre de Penhoët, dont la veuve, Louise du Yuch, revendiqua le tiers pour son douaire (1529) ; le même a compris, en 1542, les terres de Kerimel et de Kerguiniou ; par Claude de Saint-Amatour et Claude de la Touche, seigneur et dame de la Touche-Limousinière, de Cernusson, de la Ragottière, de Launay, vicomte et vicomtesse de Guignan (1560),

M. d'Avaugour, comte de Vertus, seigneur de Clisson et de Chantocé, représentant son fils et sa fille, héritiers de leur mère (1606).

1475-1606

B 1647. - Liasse, 18 pièces parchemin, 13 pièces papier.

PAROISSE DE PLOUBEZRE. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de convenants, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lannion, sous les dénominations suivantes : le manoir et lieu noble de Coëtmeur, possédé par Yvon de Lanuzouarn (1540), Louise de Coatanscoure, dame douairière de Rossalic et de Trégouzrat (1641) ; les maisons et les terres du lieu de Keranroux possédées par Louis du Trévou, écuyer, sieur de Kerriec (1666) ; le lieu et le manoir de Kersarbil possédés par Françoise de Kerprigent, tutrice de son fils aîné, Louis de Kercrist (1540), Olivier Le Gouz de Kermerien, écuyer (1638) ; autres aveux concernant divers convenants possédés par la veuve de Jean de Kercrist (1527), Alain Etienne, écuyer, seigneur de Kerhingant (1540) ; Jean Buzic, écuyer, seigneur de Porzjeregou et Louise de Kerguiniou, son épouse (1540), Louis Le Mingnot, écuyer, seigneur de Rosalic (1540), Jean Le Dinezat (1540), G. Le Dinezat, écuyer, sieur de Kerquéréon et de Queralsy, (1617) ; et autres.

1527-1776

B 1648. - Cahiers, 185 feuillets parchemin.

PAROISSE DE PLOUBEZRE. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de fiefs, de convenants, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lannion, et composant le domaine et la seigneurie de Runffau possédés par Jean de Laval, sire de Châteaubriant, usufruitier après le décès de Jean de Proësy, chevalier, à l'aveu duquel on a joint quelques déclarations produites pendant l'année du rachat par des vassaux directs de Runffau, (1525) ; autre aveu produit par Guy des Scepaulx comte de Chevigné, baron de la Hardouinaie, pour divers fiefs et des juridictions s'étendant dans les paroisses voisines (1583). Ses armoiries sont peintes sur le premier feuillet.

1525-1583

B 1649. - Liasse, 11 pièces parchemin, 5 pièces papier.

PAROISSE DE PLOULECH. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de fiefs, de convenants, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lannion, sous les dénominations suivantes : le lieu et le manoir noble de Keruranguen, possédé par Pierre Le Gouadic, sieur de Keruren (1647) ; le manoir, la terre et la seigneurie de Lesenor possédés par Perceval, fils de François de Boiséon, décédé en 1508, tous deux seigneurs de Guerrand et de Lesenor (1540) ; P. Leroux, seigneur de Kerninon, acquéreur, en 1624, de L. du Parc-Locmaria (1626), Bonaventure de Coatlogon, veuve du précédent (1659), Jean Leroux (1684) ; autres aveux concernant le convenant de Parcou-Salaun, et la pièce de Luortz.

1540-1686

B 1650. - Liasse, 15 pièces parchemin, 13 pièces papier.

PAROISSE DE PLUZUNET. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de fiefs, de convenants, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lannion, sous les dénominations suivantes : les terres et droits de ligence de Coetynisan appartenants à Jean de Kerimel, chevalier, seigneur de Coetinisan et Gondelin, héritier de Jeanne de Bouteville, sa mère (1459) et à Guillaume de Kerimel, fils de Jean (1541) ; la maison et le lieu noble

de Gluzarchant possédés par Rolland du Kerbihan (1540) ; le lieu et tenue de ramage noble appelé Penanpont, ou *Coaturnoal*, possédé par Jean Beresay, écuyer, sieur de Kerbriand (1653) ; divers convenants possédés par Jean Le Marec (1540), Alain Olivier, Rolland et Raoul de Kernechriou, Olivier du Kerabihan (1540), Fr. Beresay de Kerbellec (1639), Yvon Le Geldon (1652) ; et autres.

1459-1776

B 1651. - Liasse, 23 pièces parchemin : 20 pièces papier.

PAROISSES DE QUEMPERVEN ET DE ROSPEZ. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes et de convenants tenus noblement et roturièrement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lannion, par Guillaume Logio (1540), Pierre Le Chevoir, écuyer (1542), Rolland de Coetrédrez (1541), Maudé de Larmor, seigneur de Treugnon (1602), la veuve d'Yves Fallegan, sieur de Rumergon (1653), Jacques Ropertz et Marguerite Le Frapper (1664), Pierre Destienges, directeur des Devoirs (1705), Nicolas Loz, chevalier, comte de Beaucours, héritier de Claude de Kersaliou, dame de Kerouartz (1775) ; aveu du lieu et de la métairie noble de Bennoas possédés par Jean Salliou, chevalier, seigneur de Chef du Bois (1681) ; autres déclarations pour des convenants situés en la paroisse de Rospez possédés par Louise de Barach, veuve de Christ. de la Boissière (1540), Olivier Estremple, Jean Jegou, Jean de Quélen du Vieux-Châtel (1541), Fr. Le Bourua (1653), les enfants de Louis de Marin, chevalier, seigneur de Moncam, conseiller au Parlement de Bretagne, et de Marie-Gillotte Loz (1709) ; Louis-Marie Jascob de Kerjegu, capitaine au régiment de la Fère (1775) ; *etc.*

1540-1777

B 1652. - Liasse, 20 pièces parchemin, 11 pièces papier.

PAROISSE DE SERVEL. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de convenants, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lannion, sous les dénominations suivantes : le lieu et le manoir de Coatquis possédés par Jean et Louise de Rosmadec (1540), Françoise Le Goualès, dame de Kercaradec (1652) ; la métairie et le lieu noble du Faou possédés par Claude du Parc, seigneur du Parc-Locmaria, commissaire des guerres en l'évêché de Tréguier, héritier de son père François (1573) ; le lieu et la métairie noble de Goazguen possédés par Rolland Le Gualès (1540), Jean Le Mur (1540), Guillaume de Trogoff, seigneur de Kermeur-Goazven (1652) ; autres aveux rendus par Catherine Le Borgne pour la maison noble de Kerdrain, au nom de son mari F. Boterel (1540) ; par Guillaume, Christophe et Jean de la Haie, pour le manoir et le lieu noble de Kergomar de 1540 à 1610 ; par Pierre Le Borgne, pour la métairie noble de Kerguennou (1540) ; par Jean du Fresne, écuyer, sieur de Keridrivin (1641) ; par Jean et Philippe de Kerprigent, écuyers, pour le lieu, manoir et métairie noble de Kerprigent (1540-1625) ; par Françoise de Morizier, épouse de Jean de Lesmaës, pour le lieu noble de Kerydryvin (1542) ; autres aveux pour les convenants Bot-uhellaf, Keramprat, Pont an Marchat ; *etc.*

1540-1777

B 1653. - Cahiers, 13 pièces parchemin, 12 pièces papier.

PAROISSE DE TONQUEDEC. — Aveux et dénombrements de terres de rentes, de fiefs, de maisons, de convenants, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lannion, sous les dénominations suivantes : la châtellenie et la vicomté de Tonquedec et ses dépendances possédées par Jean d'Acigné, seigneur de Coetmen, vicomte de Tonquédec et de Loyat, et Gillette, fille de Jean de Coëtmen (1497) ; le fils du susdit après la mort de sa mère (1524) ; Anne de Montejean, veuve du vicomte Jean d'Acigné tutrice de son fils aîné Jean (1541) ; Charles Gouyon, chevalier, baron de la Moussaie, de Marcé et du Hommet, comte de Plouer, vicomte de Pommerit et de

Tonquédec, lequel déclare qu'il est en droit de réclamer la vaisselle du dîner qui est servi le jour de l'entrée des évêques de Tréguier (1583) ; par René de Quengo, chevalier, comte de Tonquédec, baron de Molac (1659). Autres aveux produits pendant l'année du rachat par quelques vassaux de la cour de Tonquédec ; la veuve de P. Leroux, seigneur de Coatandoc (1523), la veuve de J. Pinard de Coadallen (1521) et Françoise du Parc (1521) ; autres concernant les convenants de Prigent, de Crechriou, de Lan-Vuluon, de Poulanran ; *etc.*

1497-1777

B 1654. - Liasse, 5 pièces parchemin.

PAROISSE DE TRÉDREZ. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lannion, sous la dénomination suivante : les terres et seigneuries du Rest, de Saint-Michel en Grève et de Launay, dépendantes de la terre et seigneurie de Coëtrédrez possédées par Rolland, fils d'Yvon de Coëtrédrez et de Marie Lemoine (1541) ; par Pierre, fils d'autre Pierre de Coëtrédez, lequel a fourni une déclaration spéciale pour la pancarte de la coutume perçue les jours de foire (1602) ; autres déclarations fournies par Jean Delaunay (1540), François Barach, propriétaire de nombreuses ligences (1540), et François Tournemine, seigneur de Coëtmeur (1542).

1540-1619

B 1655. - Liasse, 29 pièces parchemin, 18 pièces papier.

PAROISSE DE TRELEVERN. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lannion, sous les dénominations suivantes : les maisons et le manoir du lieu de Kergouanton possédés par Louis Loz, seigneur de Kergouanton et de Kerazan (1540), Guillaume Loz (1555) ; le manoir et les dépendances du lieu de Launay possédés par Robert Le Guennec, écuyer (1621) ; la métairie noble du Leslech possédée par François de Kerbourie, écuyer (1540), Guillaume de Kerverder (1603), Philippe de K. (1626), Vincent Le Faouet, bourgeois de Lannion (1667) ; autres aveux concernant les convenants nommés Kerbost, Kerjan, Aziou, Kerilis, Begacze, Arthur, Anascorneguez possédés par H. de Kerderien, écuyer, seigneur du Modest (1540), Guillaume Le Gualès, le recteur de Plougrescant, Guillaume de la Noë, écuyer, sieur de la Ville-au-Fèbvre (1657) ; et autres.

1540-1777

B 1656. - Liasse, 25 pièces parchemin, 15 pièces papier.

PAROISSE DE TRÉVOU-TRÉGUINEC. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lannion, sous les dénominations suivantes : le manoir et le lieu noble du Trévou possédés par Morice du Trévou (1540), Tanguy du Trévou, seigneur de Kerédern, du Cleuziou, de Rumorvan, *etc.*, héritier de son père Louis et de son frère François (1664) ; le lieu, le manoir et la métairie nobles du Vieux-Trévou possédés par Marie Folvais, veuve de Pierre de Crésolles, seigneur de Penanstang et de la Villeneuve, tutrice de leurs enfants, laquelle a compris plusieurs paroisses dans sa déclaration (1673) ; le lieu, le manoir et la métairie nobles de Baloré possédés par Louis du Trévou (1540), René du Trévou, seigneur de Kersauson (1639) ; et J.-B du Trévou (1663), écuyer ; le manoir, le lieu et la métairie du Boisriou possédés par François de Plusquellec, écuyer, seigneur de Kercastel, en la paroisse de Penvenan, dont il a joint la déclaration (1540), Rolland de Pl. représenté par sa mère (1555), Françoise de Plusquellec, dame douairière de la Villeneuve (1683) ; le lieu noble de Keraroul

possédé par Rolland Ploëzoch (1540) ; la métairie et le lieu noble de Kerfelon possédés par Hervé Hamon, écuyer, seigneur de Kerbourdon (1540) ; le lieu et la métairie de Kerferrès possédé par Ch. Hamon, sieur de Locrenan (1618) ; la métairie et le lieu noble de Kerguinill possédés par P. du Halegoet, héritier d'Anne de Kermarec, son aïeule paternelle (1540) ; autres aveux concernant des convenants possédés par J. Levedez, Henry de Kerguech, sieur de Rochdu (1540), B. Auregan (1656), les héritiers d'Anne Dupré (1775) ; et autres.

1540-1775

B 1657. - Liasse, 5 pièces, 23 feuillets parchemin, 8 pièces papier.

PAROISSES DIVERSES DE LA SÉNÉCHAUSSÉE DE LANNION. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi sous les dénominations suivantes : le convenant de Losquet et des terres sises en la trève de Lanneven par. de Botlezan, possédés par Jean de Quelen, sieur du Dresnay, fils de Claude de Boiséon, sa mère (1640) ; divers héritages possédés par François de Goezbriand, seigneur de la Noe-Verte, de Kergruech, de Coat-Coazer, dans les paroisses de Camlez et de Penvenan avec des droits de ligence (1629) ; le convenant Le Sech possédé par Jean de Launay, écuyer, sieur du Tourault (1617) ; diverses terres possédées par Olivier du Halgouet (1540) ; le manoir de la Salle-au-Chevalier, en Perros-Guirec, et le lieu noble de Coathellec en Kermaria-Sular et en Coatreven, possédés par Yvon de Botloy, sieur de Coathellec (1540) ; le manoir de Kerelleau en Louannec, les lieux nobles de Kerbost, en la paroisse de Trélevern ; de l'Isle-Meur en Penvenan, de Goasven en Servel avec des convenants et des ligences dans les mêmes paroisses, y compris celle de Camlès, le tout possédé par Yves-Louis de Trogoff, chevalier, héritier de Jean-Marie de T., son père, décédé en 1748 (1759) ; les chefs-rentes de la seigneurie de Modest dans les paroisses de Brelevenez, de Trelevern, de Trevou, de Rospez, montant à 62 livres, les rentes convenantières sur les moulins de Modest, du Rest, en Brelevenez, de Coatquis, en Servel, dont le rachat a été payé par Sébastien Barbier de Lescouet, héritier de son frère Claude (1777).

1540-1759

B 1658. - Registre grand in-folio, 625 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE LANNION contenant les déclarations et dénombrements d'héritages produits devant les Commissaires de la réformation du Domaine par les religieux Augustins de Lannion pour leur couvent et diverses maisons ; lesquels étaient chargés de deux messes et d'un service solennel en reconnaissance du don des anciennes prisons (fol. 1) ; par les administrateurs des biens et revenus de l'église paroissiale de Saint-Jean-du-Bally, pour des maisons et des terres léguées par Yves de Kergariou et autres (fol. 9) ; par François de Lesormel, écuyer, sieur de Crechlan, pour une maison sise à Lannion, rue Quay (fol. 45) ; par Jean Le Bouloign, écuyer, sieur de Quermarquer, et Ch. Le Marer, sieur de Crechouat, gouverneurs de la confrérie du Rosaire, pour des maisons voisines du Bally (fol. 132) ; par Pierre du Fresne, sieur de Vilherbe, pour des maisons avec jardins sis rue du Pont-Sainte-Anne (fol. 215) ; par François Le Gouz, écuyer, sieur du Portal, pour une maison sise rue de l'Auditoire (fol. 247) ; par Jacquette Calloët, veuve de Jean Salliou, chevalier, seigneur de Chef du Bois, pour le droit de prendre un demi-boisseau de sel sur chaque bâtiment qui se décharge sur le quai de Lannion (fol. 270) ; par Jacques Thomé, sieur de Queridec. banquier, pour une maison sise rue de la Halle (fol. 312) ; Jacques de Saint-Aubin, écuyer, et Jeanne Rogon, sieur et dame de la Mariaudaye, pour la maison du *Grand Portzmeur,* à Lannion (fol. 354) ; *etc.*

1677-1683

B 1659. - Registre grand in-folio, 433 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE LANNION contenant les déclarations et dénombrements d'héritages produits devant les Commissaires de la réformation du Domaine par Ignace de Baglion de Saillant, évêque et comte de Tréguier, pour le temporel de son évêché comprenant des manoirs et des terres dans diverses paroisses, un droit de passage sur la rivière de Lantreguier, un devoir de *quillage* à percevoir sur chaque bateau venant échouer sur les terres du Minihy, des droits sur les bateaux chargeant du sel et du froment (fol. 1) ; par le Chapitre de la cathédrale pour ses possessions en Plouguiel et en Plougrescant (fol. 11) ; par l'abbé de Bégar, Louis de Coëtlogon, évêque de Saint-Brieuc, pour les possessions de l'abbaye dans les paroisses de Guenezan, de Botlezan, de Plouigneau, de Plougonven, de Plouec et de Prat (fol. 23), y compris la déclaration des maisons, terres et seigneuries de Penlan en Tréberden (fol. 177) ; par Guy d'Aloigny de Boismorand, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, pour le temporel de la commanderie de Pontmelvez dont les tenanciers étaient presque tous quevaisiers et régis par *l'usement de quevaise* dont les articles sont publiés aux fol.s 238 et 239 ; par le prieur de Saint-Georges en Pleudihan relevant de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes (fol. 301) ; par dom G. Bessin, prieur du prieuré de la Madeleine de Lezardrieux, membre de l'abbaye de Saint-Jagu (fol. 385) ; par le prieur de Saint-Sauveur de Guingamp (fol. 393) ; par Claude Feret, chanoine de Rennes, titulaire du prieuré de Kermarian-Draou (fol. 403) ; par le gardien des Récollets de Saint-François de Tréguier (fol. 429) ; par le titulaire de la chapellenie de Saint-Jacques de Pont-Rouzault, réunie au séminaire de Tréguier (fol. 431) ; *etc*.

1678-1682

B 1660. - Registre grand in-folio, 494 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE LANNION contenant les déclarations et dénombrements d'héritages produits devant les Commissaires de la réformation du Domaine par René de Quengo, chevalier, seigneur comte du Rochay et de Tonquédec, pour le château et la vicomté de Tonquédec avec le quartier de ville appelé *Rubuzoas*, borné de pierre de taille, dont les habitants étaient francs d'impôts (fol. 1) ; par François de Coëtlogon, chevalier, seigneur de Kerberiou, pour les terres de la seigneurie du Pontblanc (fol. 141) ; par Jean Hervy, sieur de Kerléan, prévôt et recteur de Tonquédec, pour son presbytère et ses dépendances (fol. 171) ; par Yves Pasquiou, mesnager, pour trois convenants avec leurs issues, franchises, rabines et décoration en dépendantes, en la paroisse de Tonquédec (fol. 193) ; par Pierre Lesparler, seigneur de Coatcaric et du Verger, pour un droit de passage sur la rivière de Tréguier, du quai de Tréguier à la chapelle de Saint-Sul, nommé *Trezmeur*, pour diverses prééminences parmi lesquelles figure le droit de porter l'évêque de Tréguier le jour de son entrée solennelle, et de prendre la vaisselle, le linge et la batterie de cuisine ayant servi au repas de ce jour, à raison de sa seigneurie du Verger (fol. 241) ; par Jean du Hallay, chevalier, pour le manoir, la terre et la seigneurie de Kergouanton, y compris la métairie noble de Kerbiriou (fol. 279) ; par Pierre Pastour, seigneur de Kerjean, curateur de ses nièces, pour le manoir de Launay (fol. 330) ; par B. de Trogoff, seigneur de Kerelléan, pour la métairie noble de Kerbost, paroisse de Trelevern (fol. 360) ; par Jean Le Pouldu et consorts, pour divers héritages roturiers (fol. 474) ; *etc*.

1678-1682

B 1661. - Registre grand in-folio, 500 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE LANNION contenant les déclarations et dénombrements d'héritages produits devant les commissaires de la réformation du Domaine par le comte Hercule de Boiséon, gouverneur du pays et de l'évêché de Léon, pour la terre et seigneurie de l'Isle Grand, dont il établit l'origine de propriété en remontant au contrat de mariage de Pierre de Boiséon avec Perronnelle

de Chef du Bois, en 1495, et à des lettres de don de rachat à lui octroyées par la reine Anne en 1507 (fol. 1) ; le même pour la châtellenie de Runfau dont le château était à l'état de masure ; mention de la chapelle voisine dédiée à saint Fiacre et des droits de coutume que levait le seigneur le jour des pardons (fol. 71) ; par Louis Hingant, sieur de la Salle, pour le manoir et le lieu noble du Faou, son moulin, son bois et ses prééminences en l'église de Servel (fol. 171) ; par Jean Le Lagadec, sieur de Mezedern, pour la métairie noble de Guaraduc (fol. 248) ; par Charles de Boiséon, chevalier, pour la châtellenie de Coatnisan à laquelle sont attachés des droits de bannière, de chevalerie, de bachelerie et d'assise aux Etats de Bretagne suivant concession faite par les duc de Bretagne en décembre 1467 (fol. 322) ; par Gabrielle de Kerbihan, dame douairière de Kermezen, pour la terre et seigneurie de Gluzarchant (fol. 392) ; *etc.*

1678-1682

B 1662. - Registre grand in-folio, 660 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE LANNION contenant les déclarations et dénombrements d'héritages produits devant les commissaires de la réformation du Domaine par Marie-Anne d'Acigné, épouse de Jean-Léonard d'Acigné, chevalier, seigneur de Bouillé-Amenard, pour la terre, seigneurie et haute justice de Tronguidy laquelle lui est échue par le décès de son père, Honorat-Auguste d'Acigné, en 1673 (fol. 1) ; par Françoise de Plusquellec, dame douairière de la Villeneuve, héritière de son frère, pour la terre de Kergastel, paroisse de Penvenan (fol. 297) — par Gabrielle du Cozkaer, veuve de François de Plusquellec, chevalier, seigneur de Boisriou, pour la métairie noble de Kerfineau (fol. 359) ; par Corentine de Lesmes, dame de Kerdadraun, pour le lieu noble de Roch-Trochel (fol. 383) ; par Jean du Hallay, chevalier, seigneur de la Borderie et de Kergouanton, pour le manoir, la terre et la seigneurie de Guermeur (fol. 405) ; par Gillette du Meur, veuve d'écuyer B. Le Dinezat, curatrice de sa fille, pour le manoir de Kerguéréon et ses dépendances (fol. 509) ; par Louis du Trévou, écuyer, sieur de Kerriec, pour la chapelle et les droits de prééminence, de tombe, de banc qu'il possédait en l'église de Ploubezre (fol. 575) ; et autres.

1678-1682

B 1663. - Registre grand in-fol. , 492 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE LANNION contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers produits devant les Commissaires de la réformation du Domaine par Cl. d'Acigné, chevalier, marquis de Quernavalet, gouverneur du Brouage, pour les fief, seigneurie, juridiction, droit de moyenne et basse justice de Lezenor s'étendant dans les paroisses de Ploulech et de Servel (fol. 1) ; par G. Leroux et Cath. du Trémen pour la métairie noble du Corvezou (fol. 35) ; par Françoise Le Goadic, veuve Lerouge, pour la métairie noble de Kerurauguen (fol. 40) ; par Jean Leroux de Querinnon, pour la métairie noble de Lezenor (fol. 45) ; par Marie Folvais, veuve de P. de Crésolles, pour le manoir et la métairie noble du Vieux-Trévou (fol. 79) ; par Jean-Baptiste du Trévou, seigneur de Kersauson, pour le lieu et manoir noble du Trévou, paroisse du Trévou (fol. 95) ; par Françoise de Plusquellec, dame douairière de la Villeneuve, pour le manoir et les métairies nobles du Boisriou (fol. 109) ; par Louis Rogon, chevalier, seigneur de Carcaradec, gouverneur de Lannion, pour la métairie noble de Coatquis (fol. 265) ; *etc.*

1678-1682

B 1664. - Registre grand in-folio, 543 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE LANNION contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers produits devant les Commissaires de la réformation du Domaine par

Hercule de Boiséon, gouverneur des villes, châteaux et ports circonvoisins de Morlaix, capitaine général de la Noblesse et de la Milice de l'évêché de Léon, pour le lieu et métairie noble de Coatreven (fol. 1) ; par J.-B. Lelay, seigneur de Querham, pour le lieu et manoir noble de Quergrescant (fol. 39) ; par Renée Le Gualès, dame d'Espernot, pour le lieu et manoir noble de Querson (fol. 83) ; par Georges Rivoallan, prêtre, recteur de Ploubezre, pour le convenant de Kersalic (fol. 131) ; par Laurent Hingant, sieur de la Salle, pour le manoir et la métairie noble de la Salle, en la paroisse de Perros-Guirec (fol. 273) ; par Jean Le Poncin, pour la métairie noble de Keroullou (fol. 321) ; par Fr. Le Bartz, sieur de Crech-Guégant, pour le convenant dit *En Ru* (fol. 325) ; par François Lissilour, René Le Bourna et consorts, pour le convenant dit *Rochuern* (fol. 393) ; *etc.*

1678-1682

B 1665. - Registre grand in-fol. , 524 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE LANNION contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers produits devant les Commissaires de la réformation du Domaine par Louis du Breil, chevalier, comte de Pontbriand, capitaine général des gardes-côtes de l'évêché de Saint-Malô, tuteur d'Henri de Nevet, chevalier, marquis de Nevet, pour le manoir et la maison noble de Launay, en la paroisse de Brelevenez (fol. 1) ; par Julien de Cleux, chevalier, seigneur du Gage, pour le fief et la juridiction du Modest (fol. 81) ; par le comte Claude de Lannion, chevalier, pour le manoir et lieu noble du Cruguil (fol. 86) ; par Jacques Le Saulx, pour une maison en la prairie de Kerillis (fol. 116) ; par le gouverneur de la chapelle Saint-Yves, dépendant du manoir de Kerallain, paroisse de Louannec, pour les rentes dues à la confrérie du Rosaire de Trelevern (fol. 145) ; par Jacqueline du Liscouet, veuve de Cl. de Leshildry, chevalier, pour les maisons, manoir et métairie noble du Donnant y compris les droits de prééminence dans l'église de Camlèz (fol. 229) ; par Guillaume de Plusquellec, écuyer, pour le manoir et la métairie noble de Kerneguez paroisse de Loquivy (fol. 439) ; par Jeanne Le Bourna, veuve de Jean Le Louëdec, sieur des Fontaines, pour le lieu et métairie noble de Querilly (fol. 451) ; et autres. A la fin du volume se trouve le rôle rentier du domaine royal de Lannion, comprenant la pancarte des droits de coutume et d'étal perçus aux halles, et la liste des fiefs liges.

1678-1683

B 1666. - Registre grand in-folio, 474 feuillets papier.

LIVRE DES SENTENCES rendues par les Commissaires députés par la Chambre des comptes pour vérifier les titres et les prétentions des propriétaires d'immeubles situés dans la ville de Lannion et dont les noms suivent : Ursin Bouillon, marchand, rue de la Porte-au-Gruau, lequel a été condamné à payer 22 livres 10 sous de lods et ventes (fol. 14) ; François de Lesormel, écuyer, lequel a été taxé à 108 livres, 15 sous pour une maison rue du Quay (fol. 28) ; Jeanne Le Gras, laquelle a été maintenue en possession d'une maison sise rue du Croissant, contenant de face 17 pieds et deux tiers (fol. 90) ; Nicolas de Kerret, écuyer, lequel fut obligé de contribuer à la rente de 48 livres due par les habitants de Lannion au fisc royal à raison d'une maison rue de la Halle (fol. 121) ; la dame de Kernechriou, laquelle fut maintenue en possession du droit de minotage qui est d'un quart de boisseau de sel par bâtiment (fol. 185) ; Henri Jagou, sieur de Tromenguy, marchand de draps de soie, lequel possédait le Parc Murier chargé d'une rente envers la confrérie du S^{t}-Sacrement, plus deux maisons (fol. 226) ; Yves Colennec, propriétaire d'une maison sise au Marchix. lequel a été exempté, comme les autres, des tailles et du cens, mais condamné à payer les lods et ventes (fol. 307) ; *etc.*

1677-1683

B 1667. - Registre grand in-folio, 308 feuillets papier.

LIVRE DES SENTENCES rendues par les Commissaires députés par la Chambre des comptes pour vérifier les titres et les prétentions des propriétaires d'immeubles dont les noms suivent : l'évêque et les chanoines de Tréguier, propriétaires des revenus seigneuriaux des paroisses de Plouguiel et de Plougrescant, en vertu d'une fondation du duc Jean V, lesquels ont été condamnés à payer 38.780 livres pour arrérages, restitutions, amendes et usurpations (fol. 7) ; l'abbé commendataire de Bégar lequel a été obligé à faire enregistrer les lettres d'établissement de deux foires (fol. 17) ; le prieur de Kermaria an Draou dont on a restreint le droit de pêche sur la rivière de Leguer (fol. 37) ; René du Quengo, propriétaire du château et de la vicomté de Tonquédec, auquel il a été fait défense d'exercer aucun droit de guet en temps de guerre sans la permission du Roi (fol. 59) ; la cure de la paroisse de Trégastel et les fabriqueurs, lesquels possédaient le convenant de *Rugolven* par suite d'un legs de Marguerite Pinard, dame du Quelenec (fol. 92) ; Jean du Hallay, possesseur de la terre de Kergouanton, lequel a été débouté de ses prétentions sur l'Ile Thomé (fol. 126) ; *etc.*

1678-1679

B 1668. - Registre grand in-folio, 306 feuillets papier.

LIVRE DES SENTENCES rendues par les Commissaires députés par la Chambre des Comptes pour vérifier les titres et les prétentions des propriétaires d'immeubles situés dans les paroisses de Penvenan, de Trévou, de Quimperven, de Ploubezre, de Ploulech dont les noms suivent : Françoise de Plusquellec, dame douairière de la Villeneuve, propriétaire du domaine et seigneurie de Kergastel et du fief du Lourch, paroisse de Penvenan, laquelle a été maintenue dans l'exercice de la moyenne et basse justice à la condition qu'elle ferait un seul corps avec la juridiction du Bois-Riou (fol. 9) ; Yves de Coëtloury, écuyer, pour la métairie de Pratanroux, laquelle a été déclarée roturière, et le propriétaire condamné à 150 livres d'amende, pour usurpation envers la fabrique de Penve nan, et à 150 livres au profit du dénonciateur (fol. 24) ; Louis de Tréfou, écuyer, sieur de Kerriec, dont la déclaration a été reçue sans restriction (fol. 92) ; Alain Lelay, écuyer, sieur de Kersalio, propriétaire du convenant de Kerantem, en Ploubezre, dont le rachat a été liquidé à la somme de 30 livres (fol. 117) ; Claude d'Acigné, chevalier, marquis de Carnavalet, lequel a produit, pour la seigneurie et le fief de Lesenor, des actes remontant à l'année 1476 ; *etc.*

1679-1682

B 1669. - Registre grand in-folio, 254 feuillets papier.

LIVRE DES SENTENCES rendues par les Commissaires députés par la Chambre des comptes pour vérifier les titres et prétentions des propriétaires d'immeubles dont les noms suivent : le comte Hercule de Boiséon, propriétaire du lieu noble de Coatreven, lequel a cité parmi beaucoup de titres un amortissement du Duc pour la fondation du couvent du Porchou à Lannion, et une enquête relative à la détention du comte Pierre de Boiséon au château de Nantes, pendant 22 mois, vers 1598 (fol. 7) ; Anne Le Minihy, dame du Guémadeuc, propriétaire de la maison et du moulin de Kerverot, laquelle a été déboutée du droit de colombier (fol. 15) ; Pierre Le Preudhom, propriétaire du convenant de Mezaulan, lequel obtint une réduction de taxe de lods et ventes (fol. 64) ; François Le Flem, propriétaire du convenant Bréchu, paroisse de Coatreven, lequel a été déchargé de la taxe de 54 livres pour droit de rachat, et de 111 livres pour droit de lods et ventes (fol. 120) ; Jean du Bourgblanc, seigneur de Guermel, dont la déclaration a été reçue sans réserve (fol. 142) ; Léonore de Cleuz, douairière de la Tremblaie, laquelle a été condamnée à payer les ventes d'un convenant dont elle n'a pas justifié la provenance par acquêt ou par partage (fol. 179) — Pierre Raison, seigneur de Cleuziou,

auquel il fut enjoint de démolir les trois derniers piliers de la justice en ruine qui s'élevaient sur la lande du Cleuziou (fol. 254) ; et autres.

1678-1682

B 1670. - Registre grand in-folio, 304 feuillets papier.

LIVRE DES SENTENCES rendues par les Commissaires députés par la Chambre des comptes pour vérifler les titres et prétentions des propriétaires d'immeubles situés sous la barre royale de Lannion, dans les paroisses de Servel, de Brelevenez, de Cavan, de Camlez, de Loquivy, de Ploubezre, de Pluzunet, de Trelevern dont les noms suivent : le manoir noble de Launay dont les inductions font mention d'un acte du duc Jean V ordonnant la démolition des prisons de Lannion parce qu'elles obscurcissaient la grande vitre de l'église des Augustins (fol. 6) ; le comte Claude de Lannion, lequel a été débouté des prééminences de fondateur en l'église de Servel (fol. 17) ; l'étang au Duc situé sous la motte de l'ancien château de Lannion afféagé par la duchesse Anne à Rolland de Sclizon ; dont l'étendue est déterminée par un procès-verbal (fol. 47) ; Jeanne-Jacqueline du Liscouet, dame du Donnant, dont les inductions remontent à la fondation de la chapellenie du château, en mars 1448 (fol. 111) ; le manoir et le lieu noble de Kergonniou dont le propriétaire François de Kermel fut déchargé d'une amende de 450 livres parce qu'il parvint à prouver que sa terre figurait sur la liste des domaines nobles de Camlez (fol. 134) ; afféagement d'une place vague, sise en face de l'église paroissiale de Lannion, au profit d'Hercule de Toulcoët (fol. 291) ; autres sentences déboutant J. Le Merdy de Catuellan du droit de coutume, appelé *Tolleau*, qui se percevait à Lannion les jours de foire (fol. 293) ; Marie Balavene, dame de Kerraoul, des droits de prééminence qu'elle revendiquait dans l'église de Saint-Jean du Bally (fol. 303) ; et autres.

1678-1682

B 1671. - Registre grand in-folio, 370 feuillets papier.

DOMAINE ROYAL DE LANNION. – Copies de déclarations et d'aveux empruntées aux collections de la Chambre des comptes de Bretagne et se rapportant à la plupart des terres citées dans les articles précédents.

XVI^e^ et XVII^e^ siècles

B 1672. - Cahier petit in-folio, 95 feuillets papier.

RÉFORMATION du papier terrier du domaine de Lannion contenant l'arpentage des maisons, terres et pêcheries comprises dans l'étendue du territoire de Lannion ; du lieu où était l'ancien moulin du Duc ; des îles situées sur les côtes des paroisses de Treubourden et de Pleumeur ; de l'enclos du monastère des religieuses établies à l'Hôtel-Dieu.

1677-1781

B 1673. - Cahier, 42 feuillets papier.

INVENTAIRES DES AVEUX présentés par les propriétaires et seigneurs des terres de la juridiction royale de Lannion et classés dans les archives de la Chambre des comptes par ordre d'entrée. Additions successives et mentions de récolements.

1600-1785

B 1674. - Liasse, 184 pièces papier.

OBÉISSANCES FÉODALES. — Contrats de vente, de licitation et d'échange concernant la terre de Runfau acquise par Gilles de Lescu, seigneur de Beauvais, et dame Anne Magon, son épouse (1689) ;

le lieu et le manoir de Kerhervé acquis par Marie du Bouëtiez, veuve Eudo de Kerleshouarne (1772) ; la terre et seigneurie de Troguindy acquise par Michel Picot de Préménil, seigneur de Tromelin (1773) ; le manoir et la métairie noble de Govellic, en la paroisse de Langoat, acquis par Thibault-René de Kergariou, lieutenant de vaisseau (1773) ; le lieu noble de Famel en Quemperven acquis par Louis de Lesormel, chevalier (1773) ; une maison à Lannion acquise par François-Marie Guezennec, sieur de Kervezien, avocat (1775) ; la métairie noble de Kerglinziou, acquise par le comte René de Quengo (1775) ; les droits convenantiers, superficiels et réparatoires d'une maison roturière située à Lannion, acquis par le même (1775) ; abandon de biens consenti à François de Saint-Aubin, chevalier, seigneur de Trovern, par Bertrand de Trédern, écuyer, qui se déclare son très obligé (1777) ; échange de terres en la paroisse de Quemperven, conclu entre le comte de Boisgeslin et Jean Brunot (1777) ; *etc.*

1689-1777

Sénéchaussée de Lesneven

Nota bene : Le domaine de Lesneven fut engagé plusieurs fois au XVI^e^ et au XVIII^e^ siècle

B 1675. - Liasse, 69 pièces parchemin, 53 pièces papier.

PAROISSE DE BEUZIT-CONOGAN OU *GUENNOGAN*. — Aveux et dénombrements de rentes, de maisons, de terres, de convenants, d'héritages, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la barre de Lesneven, sous les dénominations suivantes : le domaine et le manoir noble de Chef de Bois, ou de Coatmeur, possédé par Henri, fils de Jean Kerguisiau (1474), Amaury de Kergorlay (1540), Julienne du Bois, épouse de Matthieu Le Forestier, écuyer (1699), Nicolas, fils de Joseph Le F. (1752) ; le lieu noble de Créach-Courson, possédé par Anne des Fontaines, veuve de Hervé de Kermellec, sieur de Keranguen, tutrice de leurs enfants (1682) ; le lieu noble de Goasjegu, possédé par Marc Le Pape, écuyer, sieur du Bois de la Haie (1643), J.-B. Mazurier, écuyer, gentilhomme de la Grande Vénerie de France, et Louise Bordier (1728), par leurs enfants (1763), par les enfants de Félix Mazurier (1773) ; le lieu et manoir noble de Querancorre possédé par Jean, fils d'Hervé Leheuc (1468), François, fils d'H. Leheuc (1523), par Hamon Le Lagadeuc (1541), J. Hervé de Quergo (1641), François Hervé, sieur de Kerasmont (1683) ; le lieu et la métairie noble de Kerautret possédés par Claude, fils de François du Louet, seigneur de la Villeneuve (1653), François Jégou, écuyer, sieur de Penanvern (1673), Hervé Le Gouez (1728). Jean Robert et consorts (1777) ; le lieu et manoir noble de Kermalvezan, possédé par Jacques Kermenou, écuyer (1631), Renée de K., veuve de T. Le Borgne, chevalier, seigneur de la Tour, héritière de Claude de K., son frère (1727) ; le lieu noble de Kermalguen possédé par Perrot Deneuf (1565), Olive de Coëtnours, veuve Le Pape (1693), Louis de Montécler (1773) ; un fief de ligence dépendant de la seigneurie du Lech sur le convenant de Kermabarfoles, possédé par Marie Botigneau, dame douairière du Plessis (1638), René de Kermoisan, chevalier, seigneur de Trésiguidy (1725) ; les moulins à eau et lesdépendances de la terre et seigneurie de la Pallue, située dans la paroisse de Beuzit, et possédés par Jeanne de Mondragon, héritière de François de la Pallue, dame des Pallues (1553), Jean Le Borgne, écuyer (1675). Nicolas du Rosel, sieur de Bonmanoir, lieutenant de vaisseaux, capitaine d'une compagnie franche de la Marine, et Marie Le Borgne, son épouse (1753) ; le lieu noble du Pont en Quenquis possédé par Marie-Josèphe Thépault de Lambezre (1763) ; des maisons et des terres à Gorre-Beuzit, possédées par J. Derrien, A. Guillon, Fr. Prigent, F. Edern, F. Hamon et consorts ; à Kermalguen, par J.-M. de Rosily et Françoise Le Pape, son épouse (1717) ; Fr. de Rozily, capitaine de

vaisseau, commandant de la marine à Brest, propriétaire d'une rente foncière sur le lieu noble de Kermalguen (1763) ; *etc.*

1468-1777

B 1676. - Liasse, 39 pièces parchemin, 24 pièces papier.

PAROISSES DE BEUZIT-CONOGAN ET DE BROENNOU. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de convenants, d'héritages, de rentes tenus roturièrement, dans le ressort royal de la barre de Lesneven, aux territoires de Kerviniou, de Kermalgven, de Roudoux, de Kergouriou, de Kerglazran, de Kergueluen, de Kergrez, et de Kerprigent par Olivier Cuziat (1610), François du Louet (1643), Jean Guillerm, sieur de Kerdu (1652), Françoise Coroler (1683), Et. Leroux (1726), Armel Berthou, veuve Gourvès (1762). — Autres déclarations pour les lieux dits Méasguevezen, Poulerbabu et Stréattreus, présentées par les héritiers d'Alain Rioual (1541), de Claude Gouzillon, dame de Grandmaison (1706) ; par Jean de Rollon, chevalier, sieur de Villeneuve, capitaine au régiment d'Orléans (1732) ; par Anne de Sorel, veuve de François-Marie de Carné, chevalier, capitaine de vaisseau, tutrice de son fils (1773).

1541-1777

B 1677. - Liasse, 97 pièces parchemin, 3 pièces papier.

PAROISSE DE CLÉDER. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de convenants, d'héritages, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de Lesneven, sous les dénominations suivantes : le lieu et convenant noble de Kerandraon possédé par G. Malbec, sieur de Lanrue (1711) ; André de Campagnole, chevalier, seigneur de Kermorin et Marie de Malbec, son épouse (1759) ; le lieu et convenant noble de Kerbost possédé par Hervé Quintin, écuyer, sieur de Penanru, époux de Fr. Le Liorzou (1643) ; René du Liorzou, écuyer, et sa soeur (1655) ; Marie Kerrion. veuve de Jean Léanec, sieur de Saint-Michel, marchand à Morlaix (1733), G. Léannec, sieur de Villesaint, ses frères et soeurs (1753) ; un hôtel et des terres aux villages de Kerprat et de Kerclen possédés par Yvon Silvestre (1475), François Lemoine et Jeanne Kerouzeré (1478) ; le manoir et la terre de Kergournadech possédés par Marc de Kergournadech, après la mort de sa mère, Isabeau de Coëtquenan (1454), Jean de Coëtquelfen, après le décès de sa mère, Marguerite de K. (1500), Jeanne de Kergournadech, épouse d'Alain de Kercoent, seigneur de Trohéan, après le décès de son frère Olivier (1553) ; Olivier Kercoent (1569), Sébastien de Rosmadec, chevalier, marquis de Molac (1694) ; la terre et seigneurie de Kermenguy possédées par Yvon Derian (1476), Tanguy Kermenguy, sieur de Kermenguy (1541), Jacques de Kermenguy, écuyer (1644) ; Guy de Kermenguy, chevalier, seigneur de Kerveguen et de Roslan (1698), Yves de K., chevalier, seigneur du Bot, de Cosquerou et de Kersulien (1763) ; les lieux et manoirs de Menfautet, ou *Méanfaoutet*, de Cozquer et de Pontpren possédés par Ric. Éon, écuyer, seigneur du Vieuxchâtel (1767) ; le lieu et manoir noble de Pliguern ou *Plivern* possédés par Alix Le Barbu, dame de Kergadiou (1479), Joseph de Kermeno, prêtre (1685) ; le manoir du Ros et ses dépendances possédés par Marguerite Goazbriand, dame de Kerdelant, curatrice d'Auffray de Kerbyc, son mari (1541), Françoise de Kerbyc, douairière de Kerouartz (1631), la veuve et les enfants du marquis de Kerouartz (1715) ; François Bazil (1746) ; le manoir noble et la terre de Tronjoly possédés par Chr. de Kergoat, écuyer (1541), Olivier de Kergoat (1548), Vincent, son fils (1641), Olivier, frère de Claude de K. (1699), Ambroise de Parcevaux, héritier de Louis de K. par démission de Marie-Jeanne de Lestang du Rusquec, dame de Saint-Thomas-de-Villeneuve (1774) ; autres aveux pour des terres nobles produits par Hervé Kerliviny (1479), J.-B. Heliès (1727), César de Bonnemez (1429) ; pour des terres roturières par Ol. Le Floch, Jean Le Rohou, la veuve de François Le Sparfel, sieur de Kerlizien, avocat (1776) ; et autres.

1454-1777

B 1678. - Liasse, 217 pièces parchemin, 38 pièces papier.

PAROISSE DE COMMANA ET SA TRÈVE DE SAINT-SAUVEUR. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement à foi et hommage du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven, sous les dénominations suivantes : le manoir noble et le domaine du Bois de la Roche possédés par Gabriel de Bouvens, chevalier, héritier principal de Françoise de Kergadallen, veuve d'autre Gabriel de B. (1694) ; par André de B., héritier de son neveu, Gabriel de Bouvens (1752), lequel fut débouté des droits de prééminence en l'église de Commana ; des héritages nobles au village de Botdrez possédés par François de Cornouaille, seigneur de Lozhulien, après le décès de Maurice, son frère (1557) ; moitié par Jean Breton, moitié par Fr. Riou, père et fils (1655), à eux afféagé par Hervé Le Borgne de Keruzoret, le 8 novembre 1650 ; par Alain Riou, Paul Pouliguen et consorts (1733), Jean-Louis de Rosmar, chevalier, pour son épouse, et François Bonnemetz, sieur de Saintville (1736) ; le manoir et lieu noble de Knech-Goarnier possédé par Jean de la Bouëxière (1474), Jean, fils d'Alain de la B., écuyer (1541), Jean et Salomon Gaslayne (1654) ; partagé, en 1694, entre divers, puiséchu à Gilles et à Hervé Galesne (1710), et aux enfants de Guillaume Galesne (1777) ; autres déclarations produites pour des héritages nobles et roturiers tenus aux villages et terroirs de Kerbouzard, de Botdrez, de Kerjagu, de Kerdevez, du Tiborn, de Quillidiec, de Pentref, de Kerdrein, possédés par Claude de Clamorgan, chevalier, et Marie-Thérèse de Lestang, son épouse (1736) ; et autres.

1474-1777

B 1679. - Liasse, 49 pièces parchemin, 27 pièces papier.

PAROISSE D'ELLESTREUC AUJ. *GUIQUELLEAU*, RÉUNIE AU FOLGOAT. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven, sous les dénominations suivantes : le lieu noble de Bresehan possédé par Jean du Bois (1541), par B. Prigent, abbé de la Villeneuve, titulaire d'un des canonicats du Folgoat, et Pierre des Vaux, principal du collège de Beauvais, tous deux possesseurs de la dite terre à raison de leur bénéfice (1732) ; le lieu noble du Cozquer possédé par Nic. Leclerc, avocat en la Cour (1686), Marie Barbé, veuve d'Alexandre Leclerc, sieur de la Vieuville (1708) ; le manoir de Saint-Quelleau, possédé par Yvon Marheuc, écuyer, seigneur de Saint-Q. (1495), Catherine Marec (1540), Jacques de Lesguern, seigneur du Cleusmeur, héritier de sa mère, Claude de Tromelin (1699), François de Lesguern, juveigneur de la vicomté de Coetmenech (1752), Joseph René de L., héritier de sa soeur (1773) ; le lieu et convenant noble de Kerbriant possédé par René Abjan (1652) et Yves Abjan (1727) ; le lieu et manoir noble de Kergren ou *Kercren* possédé par Jean du Treffvou, écuyer, (1509), Rolland du Trevou (1541), Marguerite Le Corre, dame de Kersulec, veuve de Bernard de Kerven (1752) ; un manoir avec sa métairie nommé Kerduff, possédé par Olivier du Quirissec (1508), Prigent Parcevaux (1557), Françoise Keranméar, tutrice d'Alain Parcevaux, son fils (1568) ; des maisons, un hôtel et des terres au territoire de Kergof, *Kergos*, ou Kergeau, possédés par Yvon Saffue (1478), Guillaume Hervé (1492), Jean Ely (1541), Jean Laurens, Hervé Kerdu et consorts (1541) ; Guillaume de Kerguelen, lequel a ajouté le fief et seigneurie de Runeven dont la ligence s'étendait dans Plonéour-Istrez et Lesneven (1757) ; le manoir et estage noble du Méannec ou *Menec*, possédé avec ses dépendances par Guillaume Gouzillon (1541), Marie, fille de Tanguy G. (1571), Auffray Kerbic, écuyer, sieur de Kerraoul (1618), Cl. Kerbic (1632), Renée Crabosse, veuve d'écuyer Jean Marias, commissaire ordonnateur de la marine au Port-Louis (1752), Marie Marias, veuve P. Le Veyer, capitaine de vaisseau (1777) ; le lieu et manoir noble de Penanech ou *Pencréach*, possédé par Marie Coroller, veuve Alain de la Mare (1688), Alain, comte de Kergorlay, capitaine aux Gardes

Françaises (1777) ; le lieu et domaine noble du Restou, possédé par G. Barbier, épouse de Guillaume de Penanhouet, écuyer, sieur de Kerouazle (1603), Marie Leguen, épouse de J. Le Gac, écuyer (1653) ; le lieu noble de Retalaezre possédé par Paul de Kerlech du Châtel, chevalier, seigneur de Trésiguidy, lequel a compris dans son aveu les ligences de la seigneurie du Lech (1685) ; René de Kermoisan, chevalier, seigneur du Lech, du Plessis, de la Boissière (1725) ; *etc.*

1478-1777

B 1680. - Liasse, 42 pièces parchemin, 4 pièces papier.

PAROISSE D'ELLESTREUC. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven, aux villages dont les noms suivent : à Lannuzien, par H. Symon (1455), Jean Le Gludic (1475), Tanguy Kerprat (1475), Guillaume Ploucastel (1541), les enfants d'Yves Symon (1726) ; à Kergof, par Robert Person (1475), Paul et Alain Person (1541), Yvon Le Berre (1541), Yvon Luvin, Jean Perrot et ses enfants, la veuve d'Hervé Guyomarch (1541) ; à Pennarpont, par Robert Quémeneur (1541), les enfants de Marie Quémeneur (1564) ; Joseph Piriou (1774) ; autres déclarations produites pour des terres sises aux villages de Kerynen, de Kerrenet, de Chef du Bois, de Kernevez, de Kerbriant, de Pellem, de Villeneuve, de Menaneuc, de Bresehan, de Kermabon, par Hervé Quémeneur (1406), par les enfants d'Yvon Person (1475), Guillaume Quémeneur (1478), par Cath. Person, veuve de J. Kaerezreuc (1478), Jean Malabrouce (1508), G. Rochcongar (1541), Jeanne Le Goazguen, Béatrice Lejar, Amice Bergoas, Guillaume An Léa, Hervé Leny, seigneur de Coëtdelez (1541), François Kerouzeré (1571), Jean-René de Keroullas, écuyer (1683), Cl. Barbier, chevalier, comte de Lescoet (1734), Elisabeth de Montaudouin, veuve de Charles du Plessis, marquise de Grénédan (1777) ; *etc.*

1406-1777

B 1681. - Liasse, 46 pièces parchemin, 39 pièces papier.

PAROISSE D'ELLESTREUC. — Aveux et dénombrements, de rentes, de maisons, de convenants, de parcs de terre chaude et froide tenus roturièrement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven, aux territoires de Kergolestrec, de Penarpont, de Kerbriant, de l'Isle, de Gazaouenaud par Marie du Mescam, dame du Necoët (1728), Marie-Jeanne Crouëzé (1735), Th. Darcy, lieutenant de vaisseau (1752), Julien Legris, sieur du Clos (1776), François Marec (1777) ; et autres.

1704-1777

B 1682. - Liasse, 33 pièces parchemin, 24 pièces papier.

PAROISSE DE GOULVEN OU *GOULCHEN*. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de convenants, de parcs, de fiefs, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven, sous les dénominations suivantes : un hôtel et ses terres au village du Cozquer avec des dépendances en Plouziny et Ploudider possédés par Louis du Chastel, seigneur de Méazle, et Isabeau de Bouteville, sa femme (1476), Catherine Manach, veuve Habasque et consorts (1752) ; le manoir et lieu noble de Kerbrat possédés par Pr. Kerbiguet (1466), Yvon de Kerbiguet (1477), Barbe Kerbiguet et François Pontautoul, sieur de Lesplouënan (1560), Ol. Fontaney, écuyer (1639), Marie de Fontaney, veuve d'écuyer François de Troërin, sieur de Kergonan (1699), Guil. Maré, sieur de Kerguer, acolyte, propriétaire de la sixième partie du fief et de ses ligences (1735) ; le lieu et manoir noble de Kerellec possédé par Joseph du Moëlien, chevalier, capi taine d'une compagnie franche de la Marine (1752), René du Moëlien (1777) ; autres déclarations produites pour des héritages nobles situés aux territoires de Lidinec, de Ravarsur, de Kerereuc, par Jean, fils de Guillaume de la Bouëxière (1475), G. de la Bouëxière (1541) ; Maurice Parcevaux,

seigneur de Mésarnou (1541), Cl. de Kerlech du Châtel, chevalier (1700), Françoise de Kerdaniel, veuve de Pierre de Coatarel, écuyer (1710), les enfants d'Yves de Guicaznou, écuyer (1710) ; *etc.* Autres déclarations d'héritages roturiers situés aux territoires de Kersehan, du Bediès, de Botmeur ; *etc.*

1466-1777

B 1683. - Liasse, 24 pièces parchemin, 10 pièces papier.

PAROISSES DE GUICLAN ET DE GUIMILIAU. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la juridiction de Lesneven, sous les dénominations suivantes : le lieu noble de Kerlan possédé par G. Lehir, marchand (1710), Jean Abgrall (1764), Louis de Bedée, chevalier (1774) ; le lieu et manoir noble de Keryvoas possédé par Cath. Le Borgne, veuve de Jean Oriot, écuyer, sieur du Runiou (1674), et son fils Jean (1699), lesquels ont ajouté à leur aveu les lieux nobles de Kerulaouen, et de Rochglaz, paroisse de Plougoulm ; autres déclarations d'héritages sis en la paroisse de Guimiliau, aux terroirs de Fozou et des Garennes de Brezal, en la trève de Lampaul.

1674-1774

B 1684. - Liasse, 34 pièces parchemin, 24 pièces papier.

PAROISSE DE GUIZENY OU DE PLOUZINY. — Aveux et dénombrements de terres, de convenants, de maisons, de fiefs, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven, sous les dénominations suivantes : le manoir et lieu noble de Gouëleth-Kaer ou Basse-ville possédé par Jean de Poulmic assisté de sa mère, Jeanne de Kersaliou, après le décès de son père Jean de Poulmic, chevalier (1426) ; Olivier du Châtel et Marie du Poulmic, dame de Leslem et de Poulmic, son épouse (1461), Guyon, fils d'Olivier de Poulmic (1524), Françoise Poulmic, épouse de Guill. Kersausen, seigneur et dame de Penhoët (1541), Marguerite Poulmic, soeur de la précédente (1557), son héritier François Kerouartz (1571), Gilles-Michel de Kerouartz, sieur de la Motte (1698), Renée de K., veuve de François de Kerguiziau, chevalier, seigneur de Kervasdoué (1727), Cl. du Poulpry, veuve de François de K. (1761), Gabriel-Louis Moreau de Lisoreux, lieutenant de la sénéchaussée de Morlaix (1776) ; le manoir et la terre de Keryber possédés par G., fils de Jean Keryber (1456), Ol. Rannou, seigneur de Keryber, après le décès de Salomon de Keryber (1488), Bernard Rannou (1518), Tanguy R. (1541), René de Sansay, baron de Thaye, héritier de G. Rannou, son aïeul maternel, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi (1619) ; le manoir noble de Kerespern et ses dépendances possédé par T., fils d'Olivier Lemoine, seigneur de Rannozgat (1541), Fr. de Kergadiou (1562), Jacquette de Brezal, veuve de Hamon de K., tutrice de ses enfants (1624), B., fils de François de Kerven, seigneur de Kersullec (1700), M. Raymond, sieur de Varse, trésorier des mortes-paies de Bretagne, époux et procureur de Sainte Audren (1711) ; le manoir et le lieu noble de Lavengat, possédés par Yvon, fils d'Hervé Queré (1412), G., fils d'Yves du Poulpry (1541), Yvon, fils de Guillaume du P. (1557), Yves du P., chevalier, sénéchal du siège de Lesneven (1673), Guillemette du Poulpry (1696) ; le lieu et manoir noble de Levedern possédés par G. Perguern et Marguerite Kergrall (1476), J.-B. Guillou de Keranray (1751) ; le lieu noble du Frout possédé par André Audren, écuyer, sieur de Kerivoaz (1701) ; le lieu noble de Lessenguet possédé par V. Lepape, seigneur de Lescoat (1763), *etc.*

1412-1776

B 1685. - Liasse, 79 pièces parchemin, 25 pièces papier.

PAROISSE DE GUIZENY. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven, par les propriétaires dont les noms suivent : Alain et Jean Queré (1455), Guéguen Pascoët (1474), H. Prigent (1475), Antoine Castel (1475), G. Lescoul (1478), Yvon Legal, (1541), Jean Cabon, Barbe Castel, épouse de G. Le Maucazre, Amice Thomas, femme Rigoall, Alain et Amice Pelletier (1541), les enfants d'Hervé Pilguen (1562), Michel, fils d'Hervé Nobletz, écuyer, sieur de Keroudern (1618), Jean Bernard (1644), les enfants de Rolland Poulpiquet (1643), Joseph de la Béraudière, chevalier, baron de Rouhet (1672), Cl. Damas, seigneur de Marignac, capitaine de vaisseau (1727), Pierre de Kergadiou, chevalier (1728), Jean-Marie Cabon (1775) et autres, pour des héritages situés aux villages et terroirs de Kerpressan, d'An Run, de Kerlech, Lisourec, du Boult, de Lannelgat, de Grazan, de Keraignan, de Kerléach, de Quervergan, et ailleurs. — Autres déclarations pour des terres roturières, sises aux mêmes lieux, possédées par Marthe de Boiséon, épouse de Vincent de Quenech-Quivilly, chevalier, seigneur de Keraudren (1685), les enfants d'Hervé Monot, sieur de Lannerzien (1699), les enfants d'Yves Roudaut (1727), et autres. — Sentences de renvoi, de publication et de réception.

1455-1777

B 1686. - Liasse, 40 pièces parchemin, 31 pièces papier.

PAROISSE DE KERLOUAN ET SA TRÈVE DE LERRET. — Aveux et dénombrements de rentes, de maisons, de terres, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement à foi et hommage du Duc de Bretagne et du Roi de France, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven, sous les dénominations suivantes : le domaine de Keraignan et son manoir noble possédés par Fr. Le Gac, écuyer, sieur de Coatgestin (1624), Jean Silguy, sieur de Kerradenec (1667), Rolland Le Gac (1697), Marie-Bernardin de Jacquelot, chevalier, seigneur du Bois-Rouvray (1776) ; le lieu noble de Kermarguez ou *Ker malguel* possédé par Pierre de Gouazvennou, écuyer, héritier de Gillette Parsevaux (1626), Nicolas, fils de François Le Veyer, sieur de Keririou (1639), Guillaume de Kerguvelin, seigneur de Penhoat (1715), Marie-Anne Labbé, veuve Leyer (1763) ; le lieu et manoir noble de Kerennès possédé par Yvon Le Barbu et Perrine Gouzillon, sa femme (1476), Jean Le Barbu (1514), Jeanne Le Barbu, veuve de X. Kersaintgily, tutrice de leurs enfants (1541), Catherine Coëtnempren, épouse d'Henri Symon, écuyer, seigneur de Pensez, fille de Moricette Kersaintgily, héritière de sa cousine germaine, la vicomtesse du Curru (1639), laquelle a joint à son aveu un procès-verbal des prééminences de sa famille dans l'église de Kerlouan (1627), François Symon, écuyer, ses frères et soeurs (1700), Gabriel de Kergariou, écuyer, époux de Anne Simon (1730), Jean-Louis David de Coathuon, héritier de sa tante (1757) ; le lieu et manoir noble de Kerhuérin possédé par Robert du Louet, chevalier, seigneur de Coatjunval, héritier d'Olivier du L., son père (1676) ; le lieu et le manoir noble de Penfrat possédés par G. du Mescam, fils héritier de Laurens et de Jeanne de Parcevaulx (1654), Jacques de Sévigné, chevalier, capitaine de vaisseaux, et Marie-Anne du Mescam (1685), François-Marie de Kermenguy, sieur du Roslan, écuyer (1778) ; le manoir et le lieu noble de Pennenez possédés par Guillaume Sezguy (1475), Valentin Silguy, Claude Silguy (1639), lequel a ajouté à son aveu celui de la terre de Coatirbescont, en la paroisse de Guiller, sous Brest, Guillaume S. (1695), les enfants mineurs de Claude Silguy (1710) ; le manoir, le lieu et la seigneurie de Tromelin ou de *Tuoumelin* possédés par Jean Parscau, fils aîné d'Isabelle de Châteaufur (1437), possédés par Françoise, fille de Sizguy l'uoumelin (1502), Françoise de Lampezre, dame du Dresnay et du Rest, épouse d'Olivier de Quélen, laquelle en jouissait conjointement avec Charles de Penmarch, seigneur de

Coatlestremeur, son beau père (1541) ; Mathurine de Carné, dame de Kermeno (1731), etc ; sentences de renvoi, de publication et de réception.

1437-1778

B 1687. - Liasse, 143 pièces parchemin, 31 pièces papier.

PAROISSE DE KERLOUAN. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de convenants, tenus noblement du Duc de Bretagne et du Roi de France, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven, aux terroirs ci-après : le Siridor, Kerscam, Kersalvadeur, Poulfrat, Lesconnet, Kersezval, Cleuzmeur, dont les héritages sont possédés par Jean, fils d'Yvon Agnet (1412), les enfants d'Hervé Corre (1412), Prigent Kerdanet (1475), Christophe et Goulhen Anljoaz (1508), Gillette Kersausen, dame de Méasléan, épouse de François Kerroualen (1541), Jean, fils d'Yves du Poulpry, Pierre Kerguern, écuyer, Jean Kerprat, Nicolas, fils de Trégarec de la Fosse, Anne de Coëtquelfen, épouse de Fr. Carn de Ranvelin, Harvise Le Goas, femme Salou (1541) ; Hamon Gourio, écuyer, sieur de Penanméas, propriétaire du convenant noble du Méasleyec (1617) ; Hervé Kerourfil, sieur de Kersezval (1665), Gabrielle de Kerven, épouse de Donatien Audren, écuyer (1692), Françoise du Bouilly, dame douairière de la Ville-Solon (1729), Michel du Baudiez, chevalier, seigneur du Rest, propriétaire du manoir et de la métairie noble de Kersalvator (1777) ; *etc.*

1412-1764

B 1688. - Liasse, 24 pièces parchemin, 53 pièces papier.

PAROISSE DE KERLOUAN. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de convenants, de rentes, de divers héritages tenus roturièrement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven, aux lieux dits Closmeur, Kergoulonoc, Kergourven, Kersenval, Rudolec, Kergolléoc, Rugunicq, Ravenech et ailleurs, possédés par Yves Calvez et consorts, G. Berre, Goulven Le Lagadec, Hervé Le Gall, Fr. Habasque, les enfants de Laurent Léon, Jacques Kermarec et autres.

1705-1780

B 1689. - Liasse, 66 pièces parchemin, 22 pièces papier.

PAROISSE DE KERNILIS AVEC SA TRÈVE DE LANARVILY. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc de Bretagne et du Roi de France, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven, sous les dénominations suivantes : le manoir et lieu noble de Kerrivez possédé par Jean Le Maistre (1541), Jacques de Rospiec, écuyer, sieur de Kerven, propriétaire pour moitié, par l'héritage de sa mère Marguerite de la Tour, pour l'autre moitié, par échange conclu avec son frère Alain (1630) ; G. Lejeune, écuyer, sieur de Kerbaronnou (1710), Pierre-Louis Pitot, ancien maire, prieur consul de Morlaix (1752) ; le manoir et lieu noble de Lescoat, possédés par Jeanne Kerlech, tutrice de son fils Marc Barbier, Alain B (1558), Marie Rannou, sa mère et tutrice (1560), François du Louet (1639), Cl. du Poulpry, veuve de P. Le Pape (1705), Vincent-Michel Le Pape (1727) ; autres déclarations relatives à des héritages situés aux terroirs de Kerbrat, de Kervignet, de Moguer, d'An Enès, de Kersquinit, de Kerpercham, de Keraulan, de Peulan, possédés par Alexandre de Coatanscours, chevalier, marquis de Kerjean, administrateur des biens de Robine Harquin, son aïeule (1728), les enfants de Guillaume Le Borgne (1412) ; *etc.*

1412-1777

B 1690. - Liasse, 48 pièces parchemin, 20 pièces papier.

PAROISSE DE KERNOUHEZ. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de convenants, de maisons, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc de Bretagne et du Roi de

France, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven, sous les dénominations suivantes : le manoir, la terre et la seigneurie de Keranméar ou *Keraméal* possédés par Riou, fils d'Yvon Keranméar (1470), Françoise, fille d'Ant. Keranméar (1541), Vincent Percevaux, fils d'Alain, sieur de Keranméar (1604), Vincent, fils de Louis P. (1687) ; le manoir, la terre et la seigneurie de Kergoff possédés par Guillaume, fils d'Even Lescoet (1474), G., fils de Tanguy L. (1519), François Lescoet (1541), Olivier L. (1556), Prigent, son fils (1565), René de Lescoat (1624) ; déclarations d'autres terres nobles sises aux terroirs de Kerryolle, de Trésel, de la Villeneuve, de Kerguédannic, de Rumozoll, d'An Inysy, de Kerguenic, d'An Pourfel, de Quilliec, de Clesiel et autres, produites par Bernard, fils de R. Mahé (1401), l'héritier d'Azenor Moal (1416), Hervé Lazennec (1527), Fr. Perros, veuve Yvon Le Joucqueno et autres.

1401-1777

B 1691. - Liasse, 39 pièces parchemin, 14 pièces papier.

PAROISSES DE KERSENT-PLABENNEC ET DE LANDEDA. — Aveux et déclarations de maisons, de terres, de convenants et de rentes tenus noblement et roturièrement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven, aux territoires de Lestanet et de Lesnon, par Alain Roy (1643), la veuve Boucher (1685), Claude Silguy et Françoise de Coataudon, son épouse (1698), Jacques Fleury, écuyer, sieur de Penanru (1704), la veuve Le Bras (1726), les héritiers de François-Michel (1777), et autres ; en la paroisse de Landéda, sous les dénominations suivantes : le lieu noble de Mesjannic possédé par Cl. de Kergorlay. chevalier (1718) ; le manoir, le domaine et la seigneurie de Poullouheuc ou *Poulloc* possédés par Hervé et Guillaume Méasanguen (1475), Catherine de Pontplancoët, épouse d'Alain Le Nobletz (1541), François de Coatlogon (1642), Alain de C., son fils (1673), René de C., chanoine de l'église de Vannes (1735) ; la métairie noble de Kerabelin possédée par Alain de Kerouartz (1478), Jean du Mescam (1541) ; les terres et fiefs compris dans la sergentise féodée de Ploudiner exercée par Fr. du Com, seigneur de Tréfily (1540), en la paroisse de Landéda, par Tanguy du Com (1547). Autres déclarations des terres de Kerabruyant et de Cleguerman possédées par Jean Boëdic (1401), J. Béligant de Kerbabu (1541) ; et aveu de la maison du presbytère (1728) [Note : Voir B 1720, pour les paroisses de Langangar et de Lanhouarneau].

1401-1777

B 1692. - Liasse, 78 pièces parchemin, 15 pièces papier.

PAROISSE DE LANILIS. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de fiefs, de maisons, de convenants, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc de Bretagne et du Roi de France, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven, sous les dénominations suivantes : le lieu et manoir noble de Keraldanet possédé par Olivier, fils de Jean Keraldanet (1495), Gabriel K., seigneur de Rascor (1541), autre Gabriel K. (1554), Marie Touppin, curatrice de François K. (1573) ; par les filles de Guy de K., décédé en août 1628 (1633), Marie-Anne d'Acigné, épouse du comte Jean-Léonard d'Acigné dont les déclarations comprennent aussi la terre de Rascol en Lanilis, et la terre de Kerdonnartz en Ploubannec (1671) ; le duc de Richelieu (1715) ; la terre et la seigneurie de Kerangar possédées par Jean, fils de Jean Le Barbu, chevalier (1413), François du Com, lequel a ajouté le manoir de Bouryot en Plougonvelin (1540) ; Tanguy du Com, seigneur du Treffily et du Com (1547), Agaisse du Com, laquelle a déclaré tenir sous la prévôté de Ploudiner divers héritages en Landéda (1559), Jean Pencoadic (1561), Claude Penchoadic, seigneur de Kerangar et de Treffily, dont il a produit aveu avec une enquête sur la propriété de la montagne du Moulin à vent, en la paroisse de Landéda (1605) ; Catherine, fille de Claude de P. (1621), Olivier du Louet et la dite Catherine, propriétaire des fiefs de Penchoadic, de Kerangar, de Tréffily, du Com et de la Fosse (1652) ; le

manoir et lieu noble de Keranmoal possédé par les héritiers de Françoise du Mescam et de Marie de Penfeuntenio, sa fille (1701) ; *etc.*

1413-1715

B 1693. - Liasse, 46 pièces parchemin, 25 pièces papier.

PAROISSE DE LANILIS. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven, sous les dénominations suivantes : le manoir et le lieu noble de Kerguisquen possédés par Tanguy du Com, écuyer, seigneur du Com (1541), Guillemette de Launay, veuve de Fr. Audren, écuyer, sieur du Pratmeur (1644), Fr. Le Gonidec, épouse de Pasquier Denis, écuyer, sieur du Bois (1669), Jean Donnou (1730) ; le lieu noble et le manoir de Kerusaouen possédés par Jean Kerozven (1541), Jean Beligant, écuyer, sieur de Kerpabu, veuf de Marie de Quélen (1603), Jean et Jacques Béligant, écuyers (1618), David Dubois (1643) ; les terres du domaine de Kerouartz, y compris un droit de passage en bateau sur le bras de mer de l'Abrevach, des cheirentes dans les paroisses de Ploudaniel, de Ploudéon, de Trémauzan, de Guineventer et de Landéda, avec des prééminences dans les églises de Lanilis et de Plounéventer, le tout possédé par François Kerouartz (1541), Jean, fils de Claude de K. (1633), les enfants du marquis François-Jacques de K., président au Parlement de Rennes, lesquels ont ajouté à leur aveu le manoir de Kerdraon, en Lanilis (1776) ; le passage était exploité au profit d'Yves Bihanic, écuyer, en 1540, et par son fils Jean, écuyer, sieur de Kernech, en 1600 ; le manoir et le domaine du Rouazle possédés par Christophe Gourio (1556) ; le moulin dépendant du lieu noble de Leuralemen possédé par G. Audren, sieur de Kerdrel, héritier de Robert Kersaintgilly, écuyer, sieur de Kerrouhant, son oncle (1643), par ses enfants (1670), par Pierre-Michel Audren, seigneur de Kerdrel (1730) ; les maisons et héritages du lieu noble de Treffgola possédés par Ol. du Mescam, écuyer, sieur de Mescaradec, écuyer (1540), Jean du Mescam (1548), Laurent du M. (1574) ; la maison, la terre et la seigneurie de Treffily possédés par Guillaume, fils de Guy de Treffily (1465), Alain, fils du précédent (1470) ; le lieu noble du Trégolé possédé par les enfants d'Alexis Le Gouvello, chevalier, seigneur de Kerantreis (1711) ; autres déclarations de terres nobles sises aux terroirs de Corn Camus, de Croas Conq, de Stréat Méas Avalan, de Lia, produites par G. Léon, Fr.-Marie de Carné, chevalier, seigneur du Marsaint, lieutenant de vaisseau (1752) ; et autres.

1465-1777

B 1694. - Cahiers, 84 feuillets parchemin, 44 feuillets papier.

PRINCIPAUTÉ DE LÉON. — Aveux et dénombrements des terres, maisons, rentes, devoirs féodaux, fiefs, droits réels et honorifiques formant la consistance de cette seigneurie, laquelle comprenait Landerneau, la Joyeuse Garde, Roche-Morice, Daoulas, Coatméal, Daoudour, Landivisiau et Pensez, produits par Henri de Rohan après le décès du vicomte René de Rohan, prince de Léon, comte de Porhoet, baron de Fontenay, décédé en 1552 (1571) ; par la princesse Marguerite de Rohan, après le décès de son père, décédé le 13 avril 1638, laquelle déclare que sa principauté renferme un territoire long de 9 lieues et large de 7, avec des droits de justice, de foires, de coutume, de minage, de police, de navigation qui sont longuement détaillés devant la juridiction de Lesneven.

1571-1642

B 1695. - Liasse, 46 pièces parchemin, 27 pièces papier.

LESNEVEN. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc de Bretagne et du Roi de France, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven, sous les dénominations suivantes : en la ville de Lesneven des

maisons et des terres en la paroisse de Saint-Michel possédées par Anne de Coetléguer, veuve de Robert Montfort (1457), Hervé Montfort (1475), Cl. de Trédern (1665), Françoise Le Borgne, dame de Kerangoumar (1685), Guy Le Dall (1697), Jean-Baptiste Marin, commissaire général de la Marine au département de Saint-Malo (1727), les enfants de Julien Verduc, écuyer (1730) ; le lieu et manoir du Cleuzmeur possédé par Jacques de Tuomelin, écuyer, sieur de la Flèche (1602), Yvon Lejar, écuyer (1652), Yves Le Jar (1674), par les enfants de Jacques Le Jar, lieutenant de vaisseau (1763) ; le lieu et le manoir noble de Feunteun-Méan possédés par Jérôme Le Dall, sieur de Pen an Stang (1687), Ch. de Clairambault, commissaire général de la Marine, ordonnateur au Port-Louis (1753) ; le manoir noble de Kergouniou et ses dépendances possédé par Claude Touronce, chevalier, seigneur de Gorrequer (1718), Joseph de Calloët, seigneur de Lannidy (1763) ; les lieux nobles de Mesnilgoalès et de Poulbriant possédés par Renée de Kerlech, épouse de François Legac (1665) ; le lieu noble de Penarcoat-Bondic possédé par Constance Lesguern (1541) ; le lieu et manoir noble de la Salle, possédé par Benott Gouzillon, seigneur de Kernaou (1526), Alain, son fils (1558) ; sentences de renvoi, de correction, de publication et de réception.

1457-1777

B 1696. - Liasse, 15 pièces parchemin, 7 pièces papier.

PAROISSE DE LOCQUÉNOLÉ. — Aveux et dénombrements de maisons, de terres, de fiefs, de rentes, de convenants, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven, sous les dénominations suivantes : le lieu noble de Kerguelen possédé par J. Coroller, écuyer, sieur des Marais (1717), Barbe Coroller, laquelle a compris les terres de Kerinan et de Cleuzmeur (1752) ; le lieu et manoir noble de Kerriou possédé par François Leny, écuyer (1541), Angélique Le Gac, veuve L. du Chesny, capitaine de dragons (1757) ; la métairie noble et roturière de Gorrequer, possédée par Yves Guillouzou, écuyer (1644), Louis du Kergoët, chevalier, seigneur du Refuge (1753) ; divers héritages possédés par Jean Le Galées (1541), Azelize de Guicaznou (1541) ; et autres.

1541-1757

B 1697. - Liasse, 81 pièces parchemin, 51 pièces papier.

PAROISSE DE PLABENNEC OU *PLOUABENEC*. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus roturièrement et noblement du Duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven, sous les dénominations suivantes : le manoir du Bodon et ses dépendances possédés par M. Philippes et son frère (1731), Marie Le Berre, veuve Rosée (1752), Séb. Edern (1764) ; un ténement au village de Keraergon possédé par Jean, fils d'Yvon Rivallen (1453) ; le lieu et convenant noble de Kerandraon possédé par René, fils de Bernard Coatangars, écuyer, sieur de Kerbernès (1610), Jacques de Farcy, chevalier, président à mortier au Parlement de Bretagne, héritier de Pélagie Gourio, sa mère (1757) ; le lieu et convenant noble de Kerangueven possédé par Jean de Kerrimel, chevalier, principal héritier de Plesou de Quelen, dame de Coatinisan (1452), par la veuve de François de Launay, écuyer, sieur de Pentreff (1673) ; le lieu noble de Kerdonnartz possédé par Jean du Rouazle, héritier d'Alain Le Normand, son frère juveigneur (1463), Olivier, fils d'Alain Coatnempren, seigneur du Rouazle (1618), le marquis Philippe Pantin de la Guère, agissant pour ses enfants, veuf d'Angélique Boussineau (1777) ; les convenants de Kergonan de Kersalic, de Mendy, des Isles, de Toulchibu possédés par Séb. de Kermenguy, seigneur de Kerasant (1703), Jean Prigent (1653), Fr. Autret de Keranguyaléo (1668), le marquis de Cheffontaines (1693), Fr. Alleno, chevalier, seigneur de Saint-Allouarn, lieutenant de vaisseau (1734), Marc-Antoine de Kersulguen, sieur de la Villeneuve (1703) ; le marquis de Tinténiac,

lequel a ajouté à son aveu le Cozquer, en Trélaouenan (1752) ; autres déclarations d'héritages nobles produites par Morice Le Jar, sieur de Lannoster (1541), Chr. Gourio (1559), Renan du Beaudiez, écuyer, sieur de la Motte (1686) et autres, propriétaires aux territoires de la Motte, de Kerlazroun, de Menez ar Méan, de Kerrouallou, de Lannuon, de Keranbeuz ; *etc.* Sentences de renvoi, de correction, de publication et de réception.

1453-1777

B 1698. - Liasse, 34 pièces parchemin, 6 pièces papier.

PAROISSE DE PLONÉOUR-MENEZ. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de convenants, de fiefs, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement et roturièrement du Duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven, sous les dénominations suivantes : le manoir et le lieu noble de Poulfanc possédé par J. des Portes, écuyer, époux de Jeanne Kerlech, sieur et dame de Pontivy (1614), Vincent Rogon, sieur de la Ville-Léon et Marie Le Run, (1704), Maurice Rogon, écuyer (1751) ; quatre convenants au village du Cloistrou possédés par Salmon de Kersausen (1475), Cath. K., épouse d'Yvon Kersaintgily, sieur du Méasgouez (1541), la veuve de G. du Coëtlosquet et leurs enfants (1655), Françoise Le Ségaller, veuve de Guy du Coëtlosquet, chevalier (1675) ; autres déclarations d'héritages produites par Cath. Coëtjuval, après le décès de Louise de Coetlestremeur, sa mère (1430), Jean Kerlozrec, époux de M. Kernezné (1458), Guyon Guyomarch (1474), Hamon Buzart (1541), Goulven Falchun (1541), Jean Martin, pour le moulin noble du Droléach acquis, en 1729, de L. Rogon de Kersaliou (1764) ; et autres.

1430-1764

B 1699. - Liasse, 50 pièces parchemin, 25 pièces papier.

PAROISSE DE PLONÉOUR-TREZ OU *ISTREUZ*. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de convenants, de droits réels et honorifiques tenus noblement et roturièrement du Duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven, sons les dénominations suivantes : le manoir et lieu noble de Kerbraslaouen possédé par Guillaume, fils de Bernard Coëtquelfin (1474), Yvon de Langalla, fils de Marguerite C. (1549), Claude Kerlech, sieur de Langalla (1610), Marie Floch, veuve de Jérôme de Létang, seigneur du Rusquec (1731) ; le lieu noble de Kereval possédé par la veuve de Fr. Mathezou, écuyer, sieur de Kereval, au nom de ses enfants (1673), par les frères Hardy (1760) ; le lieu noble de Keronné ou *Quermoné*, possédé par Y. Kerdaniel (1603), Y. Abiven et consorts (1673), Claude Creff de Boisbizien et son frère Jacques (1762) ; le lieu et convenant noble de Toulran ou Kerran possédé par H. Quintin, écuyer, sieur de Penanrun (1655), Nic. Chauvel de Montreuil (1669) ; le lieu, le manoir et la seigneurie de Kervilleau possédés par Jean Kervilleau (1474), Goulhen K. (1541). Gabriel, fils de Jean Kervilleau, écuyer, comparant avec divers tenanciers (1728) ; le manoir et la seigneurie de Langonneau possédès par Alain Kerpiguet, petit fils d'Alize Langonneu (1436), Alain Kerbiguet (1475), Hamon, fils d'Olivier de Kergadiou et d'Anne Lemoine (1541), Jean Ferret, seigneur du Thimeur, pour ses frères et soeurs (1698) ; le manoir noble de Lesconnec et ses dépendances, possédés par T. Le Borgne et Renée de Kermenou (1696), G. Le Borgne, chevalier, sieur de la Tour, lieutenant de vaisseau (1758) ; le lieu noble du Menmeur possédé par Françoise, fille d'Hervé Lejeune, sieur de Botguidy (1610), Nic. Le Goarant, écuyer (1653), Marie Quentin (1747), Fr. du Haffond, chevalier (1764) ; le lieu, le manoir et le domaine de Penny-Quivallec possédés par Tanneguy, fils d'Hervé Lejeune (1440), Lucas L., après le décès de Yvon Lejeune (1501), Yvon L. (1519), Yvon Lejeune, écuyer (1541), Jeanne, fille d'Hervé L. (1575), Marie Guillou, veuve J. de Kerléan, chevalier, seigneur du Timen (1752), Jean-Marie de Kerléan, chevalier, agissant pour ses frères et soeurs (1763) ; la terre et seigneurie du Pont avec sa haute justice possédées par les héritiers

du seigneur du Pontou, lequel « décéda au voyage de Hongrie en l'an 1397 » (1405), Jean du Pont et Pierre, son fils (1477), Hélène de Rohan, veuve de Pierre du P., tutrice de son fils Jean (1489), Charles Jouhan, seigneur de Méas an Pont (1541), Moricette de Goulaine, dame douairière de Ploeuc, héritière de Claude de Goulaine et de Jeanne Bouteville (1623), Sébastien de Ploeuc, marquis du Timeur, son fils (1641), *etc*.

1405-1775

B 1700. - Liasse, 57 pièces parchemin, 6 pièces papier.

PAROISSE DE PLONÉOUR-TREZ. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement et roturièrement du Duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven, sous les dénominations suivantes : le manoir et lieu noble de Roudouan possédé par Jean de Quelen, fils de Jean de Q., seigneur de Quervisac, et de Marguerite Guiomarch (1518), Jean de Q. et Barbe de Kergounouarn, héritiers de Tanneguy de Q. (1541), Hervé Abgral-Abhamon et consorts (1758), François, Jean et Christophe Bihan (1773) ; le manoir, la seigneurie et le domaine de Tréguillier possédés par Morice, fils de Guyon de Coëtquelfen, lequel a ajouté à son aveu le domaine de Laneluet ou Lanuzuet, en Plougar (1473), Golven Kerguen (1541), Gilles Godeuc, prêtre (1549), Thérèse de Ramereu, veuve de Louis de Kerhoent, sieur de Locmaria (1730) ; la terre et seigneurie de Trévigner possédée par Henri de Penmarch qui en jouissait en vertu de la donation de Guillaume Lemoyne (1400), Olivier Lemoine, après le décès de son père (1417), Alain Parscau et Plesou Lemoyne, sa femme, soeur et héritière du précédent (1438), Olivier, fils d'autre Ol. Lemoyne (1468), François L. (1519), Yvon L., héritier de son oncle (1542), les enfants de P. Lemoyne, chevalier, seigneur de Trévigner, de Kermoné, de Créach-Crizien, lequel décrit, à la fin de son aveu, les droits de prééminence, de sépulture et de ban qu'il possédait dans les églises de Plonéour, de Kerlouan et de Saint-Pol de Léon (1639) ; autres déclarations relatives à des héritages nobles et des pièces de terre possédées par J. Kerlozrec de Penancoët (1540), Marie Noblet, épouse de Jean Kercoent, sieur de Kertanguy (1541), René du Rouvre, écuyer, seigneur du Boisboissel (1577), Henri de Méhérenc, chevalier, seigneur de Saint-Pierre, ex-officier de marine (1763) ; *etc.*

1400-1774

B 1701. - Liasse, 59 pièces parchemin, 103 pièces papier.

PAROISSE DE PLONÉOUR-TREZ. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de convenants, de droits réels et honorifiques tenus roturièrement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven, aux territoires de Tréguiller, du Cozquer, du Menmeur, de Menbleiz, de Kerhornac, de Menech Oignon, de Cléguer, du Stréatmeur, de Vignay, de Mestidreux, de Kervezval, de Toularan, de Brohal, de Coat-Pratmeur, de Creach ar Glan, de Balaenou ect., produits par François Bodennec, Jean Abhervé et consorts, les enfants de Goulven Premel, Ferdinande de Kersulguen, dame de Kerlorec et du Carpont (1776), les héritiers de Guillaume Buzaré, et autres.

1696-1777

B 1702. - Liasse, 42 pièces parchemin, 29 pièces papier.

PAROISSES DE PLOUDANIEL ET DE PLOUËNAN. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement et roturièrement du Duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven, par les propriétaires dont les noms suivent : Guillaume Urgoez avoue un hôtel et deux courtils (1478), Marie de Nevet, dame douairière de Trolain, une maison et des terres en la trève de Saint-Neven, le tout paroisse de

Ploudaniel (1677). Autres déclarations des terres de Plouënan : le lieu de Kergos, par Françoise Luce et ses soeurs (1696) ; P. Le Sparfel, Jean de Kersulguen et consorts (1752) ; le lieu noble de Kerhoantiou, par H. Le Jacobin de Keramprat (1632), L. Le Grand, écuyer (1757), ses héritiers (1776) ; le manoir, la terre et seigneurie de Kermelleuc, par G. de Kerloëguen et Alize de Kermelleuc (1483) ; Louise du Louet, épouse d'Achille du Harlay, chevalier, comte de Beaumont, conseiller d'État (1700) ; le manoir et lieu noble de Kerouzien, par Pierre, fils de François de Penchoadic, écuyer (1661) ; le manoir, la terre et seigneurie de Lanhenet par Jean de Penhoët (1406), Cath. Kerouzeré, épouse de François Kersausen (1542) ; le lieu de Penanpont, par Cl. de Trédern (1673), Paul de Trédern (1699), Bernard Boudin, écuyer (1711) ; le lieu noble de Pen an Traouhir, par Maurice Oriot, écuyer, sieur du Kergoat, bailli du Roi au siège de Morlaix (1685), P. Oriot, épouse de J. Haudeneau de Breugnon, sieur de Gourdon, lieutenant de vaisseau (1725). Autres déclarations de terres roturières situées aux terroirs de Mousterguen, de Keranméal, de Lopreden et de Parc an Nolt ; *etc.* Sentences de renvoi, de publication et arrêts de réception.

1406-1776

B 1703. - Liasse, 36 pièces parchemin, 14 pièces papier.

PAROISSE DE PLOUGAR ET SA TRÈVE DE BODILIS. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven. sous les dénominations suivantes : la métairie noble du Boisriou possédée par Ant. Pelardy (1716). Louis Laporte (1752) ; le manoir, les terres et la seigneurie de Créach-Caribot possédés par J. Riou, sieur de Kerangoez (1478), René de Kergorlay, chevalier, seigneur du Cludon, baron de Pestivien, après le décès de son père, Charles (1640), Pélagie d'Espinay, veuve du marquis Jacques de K. (1694), Marie Loz de Beaulieu, au nom de son fils Guy-Claude de Sarsfield, chevalier, colonel du régiment de Provence (1752) ; le lieu et manoir noble de Tronjolly possédé par Jeanne de Kersauson et Louis Barbier, son fils, lesquels ont compris Kercoent en Plouescat (1541) ; un convenant au village de Laneuzvet, par Morice de Coëtquelfen, seigneur de Tréguelier (1477), René Boterel, fils de Louise de Coëtquelfen (1557), Jean Le Borgne, seigneur de la Tour (1644) ; déclarations de terres roturières aux territoires de Lanneuzvet, de Keranroux, de Lanseauguet, de Créach, *etc.*, par Cl. Le Lezrin (1666), R. Méas an Stourny (1673), les enfants de J. Grall (1726) ; et autres.

1477-1777

B 1704. - Liasse, 91 pièces parchemin, 40 pièces papier.

PAROISSE DE PLOUGOULM. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven, sous les dénominations suivantes : le manoir et le lieu noble de Crechcrizien possédés par Tanguy, fils d'Even Keranguen (1472), Marie Rolland, veuve Guillotou, sieur de Kereven (1696), Jean Guillotou, écuyer, sieur de Saint-Germain (1757) ; le lieu et manoir de Dourdu possédé par Jean du Bois, après le décès de Marie de Dourdu, sa mère (1465), Hervé du Bois (1541), François du B. (1559), Louis Gourio, veuve d'Olivier du Bois (1618), Hamon Le Jacobin (1673), Jean-Louis de Derval, chevalier (1704), Jean-Claude de Derval, chevalier, seigneur de la Haie-Eder (1754) ; le lieu noble de Kerbren, par la veuve de Nic. James, écuyer, sieur de la Porte-Noire (1652), G. Salaün, écuyer (1682) ; le lieu et manoir de Kerdevès ou de Kerandevez, par Tanguy Keranguen (1474), Maurice K. (1540), François K. (1565), G. Keranguen, écuyer, sieur de Kersaosoun (1603), ses filles (1642), Marie-Mad. Foulon de la Croix, veuve de J.-B. du Buisson, écuyer, sieur du Vieuxchâtel (1758) ; le lieu noble et le manoir de Kernonen, par Chr. Gourio et

Jeanne Guicaznou (1556), la veuve et les enfants de Prigent Kersauson (1655), Fr. Prigent, sieur de la Porte-Noire (1700), François Pr., écuyer, major général des gardes-côtes du Haut-Léon (1730) ; le lieu et manoir noble de Kerrigon ou *Quirigou*, par Meriadec de Guicaznou et Seuville, de Quirigodo (1474), Jean G., seigneur de la Ville-Bauche (1540), Maurice, fils de Jean G. (1562), Fr. Connan (1643) ; le manoir et lieu noble de Kerulaouen, par Marguerite, fille de François Kercoent, écuyer, dame douairière de Kerenou (1552) ; le manoir et lieu noble de Mesanrun, par la veuve de Fr. Pichart, sieur de Kermerziou (1652) ; le manoir et lieu noble de la Pallu, par François, fils de Maurice Symon, écuyer (1600), sa fille, dame douairière de Coët losquet (1655), René du Coëtlosquet, chevalier, sieur des Isles (1761) ; le lieu et manoir noble de Poullèsque, par François Silguy (1541), Jean Silguy, écuyer (1684), P. Jaulneau (1695), Jean Provost de la Bouëxière, chanoine de Quimper (1776) ; le manoir, la terre et la seigneurie de Ramblouch, par Yvon, fils d'Hamon Lemoyne (1474), Richard L. (1541), H. d'Acigné, époux de Marie Laz, comte et comtesse de la Roche-Jégu (1654) ; *etc.* Autres déclarations concernant des terres nobles et roturières sises aux territoires de Squiliou, de Lesquiriou, de Roche-Minigou, de Mesquiffurus, de Kergavan, de Toulalan ; et ailleurs.

1465-1776

B 1705. - Liasse, 42 pièces parchemin, 32 pièces papier.

PAROISSE DE PLOUGOURVEST ET SA TRÈVE LANDIVISIAU. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven, sous les dénominations suivantes : la seigneurie, le château et le domaine de Daoudour possédés par René de Rieux, marquis d'Ouessant, fils du marquis de Sourdéac, lequel a compris dans son aveu le manoir de Creizquéar, en Treflez (1696) ; le lieu noble de Goazca-Dougan, par les héritiers de Marie-Anne de Troarin, épouse de Fr. de la Tullaie, capitaine de vaisseau (1775) ; le lieu noble de Kerlouet, par les enfants de Fr. Abgrall et de Marie Leguen (1695), les enfants de J. Rannou (1699), J. Pencréach et sa soeur (1775) ; le lieu noble de Kerroux, par Nic. Laurans, prêtre (1703), les enfants de Jean-Marie Tanguy, sieur de Kadoret (1768) ; le lieu et manoir noble de Keruzuas, par Gabriel de Launay, écuyer, sieur de Lestang, (1735), Jean-Marie de L., chevalier, seigneur de Kersabiec, et son oncle Christ. de Launay. lesquels déclarent que le total de leurs biens est arrenté 1986 livres (1757) ; une tenue nommée la *Métairie noble* possédée par G. Miorcec, marchand (1645), Yves Morice de Coetquelfen, écuyer (1646), P. Laurens, prêtre (1697) ; la métairie noble du Moulin-aux-Prêtres, par J.-B., Chambon, chevalier, seigneur de Saint-Julien, capitaine de vaisseau (1752) ; le manoir, le domaine et la seigneurie du Mur appartenants à François de Tournemine, seigneur de Coëtmeur (1542), autre François de T. (1562) ; autres déclarations concernant des héritages sis au bourg de Landivisiau et aux alentours ; le convenant noble de Pencoatmeur possédé par Paul Pinart, écuyer (1644) ; des héritages roturiers situés aux villages de la Garenne-Neuve, de Keroer, de Pouldrès, de Kervunus, de Saint-Guennal, *etc.* Sentences de renvoi, de publication et de réception.

1465-1777

B 1706. - Liasse, 26 pièces parchemin, 11 pièces papier.

PAROISSE DE PLOUGUERNEAU. — Aveux et dénombrements des terres, rentes, maisons, convenants, fiefs, droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven sous les dénominations suivantes : la vicomté de Coëtquenan comprenant les manoirs de Méasfallet, de Castel-Bihan, de Pont an Lès, d'An ty Coz, de Grouannec, possédés par Blanche de Cornouaille, épouse d'Olivier de Launay, fils d'Henri, en son nom et pour sa fille Alix (1426), Jean de Bouteville, seigneur du Faouet, époux d'Alix (1455), Yvon de B. (1542), Cl. de

Goulaine, seigneur de Pommerieux, et Jeanne de Bouteville. son épouse (1560), Gabriel de Ploeuc, héritier de son père, Vincent de P. (1618), Louis-Marie, fils de Charles de Carné, chevalier, vicomte de Carné et de Coetquenan, lequel a ajouté la châtellenie du Pont en Plounéour (1759) ; divers fiefs dépendants de la seigneurie du Châtel appartenants à Prigent de Coëtivy après le décès de son père, Alain, décédé en 1425, « ou véage de Saint-James de Boévron » (1427), par les héritiers de Christophe de Coëtivy (1465), d'Alain de C., cardinal d'Avignon (1475), Charloys, fils d'Olivier de C. (1480), Marie du Juch, douairière du Châtel, du Juch, de Coëtivy, de Kersimon, du Mur et du Hennès, laquelle a compris les manoirs de Kerrougon, de Rananisi, de Penros, de Frouzguiell (1541) ; la même, comme curatrice de Claude du Châtel, baron de Marcé, dont l'aveu comprend de nombreuses terres dans les paroisses de Broennou, de Plouzezni, de Plounevez, de Lesneven, de Ploudider, nommées Lescoet, Kergasdoué, Kerdoullec et autres (1546) ; le manoir de Henezcadeuc possédé par Yvon du Bois (1475), Anne du Bois (1541) ; le lieu et manoir noble de Guicquerneau, par Hervé, fils de Cl. Bihannic, écuyer (1695) ; divers héritages sis au bourg, à Thénezan, à Languenan, en la ville de Kergréis, possédés par Jean, fils d'Azelice Ranvelin (1412), les héritiers de Marguerite Lannilis (1454), et d'Olivier Legot (1763) ; *etc.* Sentences de renvoi, de correction et de réception.

1412-1776

B 1707. - Liasse, 32 pièces parchemin, 9 pièces papier.

PAROISSE DE PLOUIDER OU *PLOUDIDER*. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven, sous les dénominations suivantes : la maison et le domaine de Bouëxière possédés par Guillaume de la Bouëssière (1478), par Jean Le Nobletz, sieur de Kerignon, tuteur de sa fille, Françoise, héritière par représentation de sa mère, Adelize Kerdanet (1624), Marie du Stangier, veuve de P. de Kermorial, écuyer, tutrice de ses enfants (1685) ; le manoir et lieu noble de Brenbuzual possédé par Prigent de Coatmenech, héritier de Marg. Kerlouan, dame de Kerromp (1496), Jacques de C., seigneur de Coëtjuval (1515) ; Olivier du Louet, héritier de Marguerite C., sa mère (1541), par la fille de Tanguy Buzic de Kerdaoullas (1683) ; le manoir, le domaine et la seigneurie de Coëtmenech, par Prigent, fils d'autre Pr. de C., lequel a produit une attestation de prestation d'hommage au duc et une quittance de douaire de sa mère, Marguerite de Pestivien (1425) ; Charles, fils de Pierre de C., et de Françoise de Nevet (1470) ; François de la Feuillée, vicomte de Plouhedel, après le décès de Pierre de la F. (1519) ; le lieu et manoir de Créachmic, par Claude du Plessis, épouse de G. Gillart, écuyer, sieur de Larchantel (1715) ; François G., son fils (1757) ; le manoir, la terre et seigneurie de Kerazret, par Yvon, fils de Jean de Kerazret, écuyer (1495), Méance Penmarch, épouse mineure d'Hervé Kerlech, héritière d'Olivier P., son père (1541) ; Françoise K., épouse d'Hervé Kerléach (1552), Anne de Ploeuc, dame douairière du Faouet, baronne de Poulmic (1628) ; le manoir exempt de fouages de Kerdellent, possédé par P. Brondin (1495) ; le lieu et manoir noble de Kernoec, par Nic. Favé et ses enfants (1727), Marie-Anne Balasvant et consorts (1763) ; *etc.*

1425-1776

B 1708. - Liasse, 176 pièces parchemin, 9 pièces papier.

PAROISSE DE PLOUIDER. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de Lesneven, sous les dénominations suivantes : le manoir de Kergoasdoë et ses dépendances possédé par Olivier du Châtel (1468), Marie du Juch, curatrice de son fils. François du Châtel, héritier de Tanguy (1522) ; le manoir, les terres et la seigneurie de Kergouriou, possédés par

Tanguy Pilguen, lequel a ajouté Levedern en Plouziny (1541), Guillaume Pilguen, aussi possesseur de terres en Kerlouan (1550), Tanguy P. (1551), Jean Lochan (1603), Julien Lohan, écuyer, sieur de Levedern et de Keraldanet (1654), Joseph Le Torrec, sieur de Bassemaison, négociant à Camaret (1757) ; le manoir noble de Kerlevezen, par Marguerite du Bois, dame douairière de Lannoster (1684) ; le lieu de Kerperennès, par Christ. Poncelin (1540), Jean Poncelin (1550), Mauricette Cabon (1710) ; le manoir et domaine de Kerveuleugan, par Jean de Kerazret, après le décès de son frère aîné, Alain (1475), Marie, fille de Jacques de Kerazouet, son père (1540), G. du Châtel, seigneur de Kersymon, tuteur de sa fille (1556), Anne de Ploeuc, baronne de Poulmic (1628) ; *etc.*

1468-1758

B 1709. - Liasse, 58 pièces parchemin, 20 pièces papier.

PAROISSE DE PLOUIDER. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de convenants, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven, sous les dénominations suivantes : le lieu noble de Lescoat possédé par François, fils d'Olivier du Châtel, aussi possesseur de Kergoasdoué (1455) ; Al. Tanguy (1476), Claude de Kergroadès, veuve de Gabriel de Tuomelin, seigneur de Kerliviry, tutrice de ses enfants (1643), Alain Barbier, seigneur de Kernao, au nom de sa fille, la baronne de Jallay (1686) ; le lieu noble et le manoir de Kerperennès possédés par Philippe, fils de G. Touronce et de Jeanne Saint-Denis (1541), H. Touronce (1559), Christ, de Kersauson (1695), Jean-Louis de Trécesson, chevalier (1759) ; le manoir et lieu noble de Morizur, par Louis de Morizur (1492), Françoise de Morizur. épouse de Jean de Lesmaës, dont les aveux concernent aussi les terres de Bronbuzual et de Lescoat (1542) ; la terre et seigneurie de Rodalvez appartenant à Auffray de Goezbriant fils et héritier d'Alix de Rodalvez, (1455), Guillaume, fils de François de G. (1503), François de G. (1523 et 1540) ; des hôtels avec des pièces de terre possédés par Alain Deryan (1400), Jean Le Barbu, héritier de Pr. Lemoyne par sa femme (1413), la fille de Riou Kerdelen (1431), G. Pascoet (1453), Alain, fils de G. Kerguen et de Jeanne de Kerguengant (1458) ; G. Langristin (1475), Yvon Barys, après le décès de sa mère, Haryse an Gluyar (1486) ; Fr. Le Veyer (1496), François Legal de Lestevenec (1519), Dider Goff (1540), Catb. du Plessis d'Argentré, pour des terres nobles au terroir de Kerzelen-Huela (1763) ; autres déclarations concernant des terres nobles appelées Keraldanet, Kerlec, Kerréole, Kerguvelen et Mouster ; plus des terres tenues en roture par divers. — Autres déclarations des rentes composant le fief appelé la sergentise féodée de Plouider dont jouissait Jean Le Barbu, chevalier (1417), Robert Ynisan (1452).

1400-1777

B. 1710. - Liasse, 3 pièces parchemin : 2 pièces papier.

PAROISSES DE PLOUMAORN ET DE PLOUNÉVENTER. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de convenants, de fiefs, de rentes tenus du Duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven, par les détenteurs dont les noms suivent : Alain, fils de Jean Tournemine, seigneur de Kermelin (1474) ; Jean Bras, avec ses frères et soeurs, propriétaires du convenant noble de Richou (1666).

1474-1540

B 1711. - Liasse, 90 pièces parchemin, 59 pièces papier.

PLOUNEVEZ-LOCHRIST, OU *GUINEVEZ*. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven. sous les dénominations suivantes : le lieu et manoir

noble d'An Enezou ou Lisle possédé par Marie de la Porte de Vesins, veuve d'Vves de Quelen, chevalier, seigneur du Dresnay (1669), Jean de Kersauson, chevalier, seigneur de Goasmelquin (1776) ; divers héritages possédés au territoire de Langristin par Hervé Castelfur (1474), Tanguy Châteaufur, écuyer, seigneur de Châteaufur (1540) ; le bout de la maison noble de Coatlès ou *Coatlus* avec ses dépendances possédé par Fr. Péan, écuyer, seigneur de Coatlus (1540), Séb. de Kerret, écuyer (1696), Hervé de K., chevalier (1763) ; le convenant noble de Garsirin, par Louis de Kergus, seigneur de Traoufagan (1652), Hamon de K. (1683) ; le manoir et les terres de Kerguéguen ou *Kerguelen*, par Sal. Tanguy (1475), T. Le Voyer (1508), Alain Le Chaussec (1618), ses enfants (1652) ; le lieu noble de Kerisiven, par Marguerite de Kergroas (1683) ; Fr. Guillotou, écuyer, sieur de Kerever (1763) ; le manoir et lieu noble de Kermorvan, par Jeanne Le Veyer, dame de la Feuillée (1464), Silvestre de la Feuillée, chevalier, son fils (1482), J. de Kergroas, écuyer (1643), Jean Le Grand, gentilhomme de la Grande Vénerie (1716), Marie-Jeanne Le Grand, demoiselle du Quelenec (1778) ; le lieu noble de Kerroignant, par J.-V. de Belingant, chevalier, capitaine de vaisseau, héritier par sa femme de Louis de la Haie (1764) ; le lieu noble de Kerverret, par les enfants de Prigent Guillotou, sieur de Launay (1704), Gilles Le Veyer, chevalier, lieutenant de vaisseau (1763) ; le manoir et lieu noble de Landiguiech, par J. Kerlezroux (1541) ; le lieu et manoir noble de Lesgadec, par J.-H. Le Tort de Neufpont, ses frères et soeurs (1752), les héritiers de Thérèse Le Tort, dame de Montorien, veuve H. du Gourlay (1777) ; le lieu noble du Leslain, par J. Bloussart (1540), J. de Moëllien, seigneur de Lanhoullou (1693), Louise du Coatlosquet (1700) ; le convenant noble de Lesmaëc, par la fille de G. Symon (1603), G. Silguy, écuyer, seigneur de Coatirbescont (1656) ; le lieu noble du Rumeur, par Anne de Kergroas (1683), Jean Le Grand, écuyer (1727) ; autres déclarations de terres nobles par Jean de la Feuillée, héritier d'Isabeau de Coetmenech (1454), Jean de Keraudy (1476), Jeanne Gouzillon (1561) ; *etc.*

1454-1778

B 1712. - Liasse, 3 pièces parchemin, 2 pièces papier.

PAROISSE DE PLOUYÉ. — Aveux et dénombrements des terres, rentes, maisons, manoirs, convenants, fiefs, droits réels et honorifiques produits devant les Commissaires de la réformation du Domaine, par les seigneurs de la châtellenie de Plouyé dont les noms suivent : François Guillart (1517), Charles, son fils (1527), le même, seigneur de la Villedel et de Plouyé, lequel a produit un rentier complet dans son aveu de 1542 ; Marie-Anne Pellissier, veuve de Jean-Charles Ferret, conseiller au Parlement de Bretagne, seigneur du marquisat de Tymeur, auquel était annexée la châtellenie de Plouyé (1711).

1517-1711

B 1713. - Liasse, 84 pièces parchemin, 41 pièces papier.

PAROISSE DE PLOUZÉVEDÉ OU DE *GUITÉVEDÉ*. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de convenants, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven, sous les dénominations suivantes : le manoir et le domaine de Coatmoël ou *Coatarmoal* possédés par Guillaume du Méasgouez, écuyer, curateur de Bernard de M., son père (1542) ; dame Anne de Robien, veuve de Luc de Kernezné, tutrice de ses enfants (1699), Ch. du Bot, chevalier, comte du Grégo, marquis de la Roche, héritier de la marquise de la Bedoyère (1774) ; le lieu et le convenant noble de Coatbizien possédé par Morice de Kerasquer, sieur de Guillimadec (1473), Jérôme de Kergoet, écuyer, sieur de Kerestat (1653), Yves de Kergoët, écuyer (1681), Cl.-Augustine de K., dame du Refuge (1730), Louis de K., chevalier (1757) ; le lieu et le manoir noble de Kercham possédés par Hervé de la Forest (1475), Marie de la Forest, dame de Kerancam (1540), Rolland Lelay (1652) ; l'hôtel les étages et les convenants de Kermojan

possédés par Guillaume, héritier de Yvon de Launay (1464), G. Émar (1474), Yvon de Launay (1475), Françoise Olivier, veuve Hémery et consorts (1666). Jérôme Hervé (1703), Yves Le Hir (1706) ; le manoir noble de Kerynec et ses dépendances possédés par Prigent, fils d'autre P. de Coëtmenech (1472), Renée du Bois, dame douairière de Coatelez (1617), la veuve de J. Allain de la Mare (1688), Vincent de Tinténiac, chevalier, fils du marquis de Quimerch et de Louise Allain (1739) ; le manoir et la métairie noble de Meslain ou *Measlein* possédés par G. Estienne (1475), Alain E. (1541), François de Keroullas, écuyer (1665), J. de Kerscau (1727), Pierre Legris et ses soeurs (1757) ; autres déclarations concernant des terres nobles sises aux terroirs de Botdreziou, de Cozlan, de Kerguillerm, de Kernoher, de Kerduf, de Keresquen, de Kerscaven, de Taschennou, *etc.*

1464-1779

B 1714. - Liasse, 83 pièces et 60 feuillets parchemin, 38 pièces papier.

PAROISSE DE SAINT-FRÉGAN. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de fiefs, de convenants, de maisons, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven, sous les dénominations suivantes : le manoir et lieu noble de Kerfréoc possédé par François, fils de G. Keryber (1521), Isabeau K. (1564), Joseph Grée de Villeneuve (1764) ; le manoir et lieu noble de Lesvern ou *Lesguern* possédé par Alain Lesguern, seigneur de Lesguern (1541), Jean, fils de Jean du Poulpry (1541), Alain Huon, écuyer, sieur de Kereselec (1653), Françoise de Kermeno (1653), Vincent Kernatous du Prédic, fils de Michel (1696), Jeanne Huon (1710), Jean Monot (1727), ses héritiers (1751), René Huon (1764) ; le manoir et le domaine seigneurial de Penchoat ou *Penhoet* possédés par Guillaume, fils de Guénolé de Kersauson, écuyer (1495), François, fils de G. Kersausen (1559) ; François, fils de Vincent de K. (1604), Gabriel du Poulpry, héritier du marquis du Poulpry (1687), Marie-Louise de Lhonoré de Trévignon (1765) ; le manoir noble de Perros et ses dépendances possédés par R., fils de Tanguy Cousin (1412), Jean Guyomarch (1475), Catherine Delaunay, dame de Perros (1541) ; Yves Manyo (1548), Christ. Manyou, écuyer, seigneur de Perros (1559) ; le manoir et le lieu noble de Ranvelin possédés par Yvon et Henri Lévesque (1475), Fr. Carn (1541), Isabeau de Launay (1541), Nic. Carn (1563), G. Carn (1633), Marc-Sezny-Guy-Marie du Coëtlosquet, chevalier, lequel a intercalé l'aveu des terres du Vieux Kerigean et de Kerbrezan, en Guizény (1766) ; les maisons et les terres du manoir du Rest possédées par Paul du Rest (1476), Yvon du Rest, écuyer, (1541), ses enfants sous la curatelle de leur mère, Marguerite Touronce, lesquels ont produit un procès-verbal de leurs prééminences en l'église de Saint-Frégan avec un plan figuratif de vitrail (1608-1610), François Le Jacobin, chevalier, seigneur de Keramprat (1683), Yves du Plessis, écuyer, seigneur de Keradenec, lequel a ajouté les manoirs de Kergo en Saint-Frégan, et de Kerellec en Goulven (1709) ; autres déclarations pour des terres nobles sises aux terroirs de Perros, de Kerdouheuc, de Kergof, et pour quelques terres roturières.

1412-1777

B 1715. - Liasse, 9 pièces et 137 feuillets parchemin, 2 pièces papier, 1 sceau.

PAROISSE DE SAINT-FRÉGAN. — Trève de Guizény et de Saint-Thégonnec. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven, sous les dénominations suivantes : le manoir, la terre et la seigneurie de Penmarch, en la paroisse de Saint-Frégan avec extension dans les paroisses de Guizény, de Kernilis, de Ploukerneau, de Goulven, de Ploudider et circonvoisines, possédées par dame Guihederch du Juch, veuve Alain de Penmarch, chevalier, lequel décéda le 8 mai 1406 ; puis par Constance de Penmarch, Henri de P., fils de Alain et d'Aliette de Lanros (1421), Alain de P. (1469), Alain, fils d'Henri de P. (1556), Claude de

Penmarch, dont l'héritage a été diminué de deux tiers pour les douaires de sa mère et de sa grand'mère (1565), René, fils de Claude de P. (1631) ; lequel a déclaré de nombreux droits de prééminence dans les églises et chapelles des environs. — Autres déclarations relatives à des héritages situés au village de Bodenery en la paroisse de Pleiber-Saint-Thégonnec (1736-1777).

1406-1777

B 1716. - Liasse, 18 pièces et 100 feuillets parchemin, 15 pièces papier.

PAROISSE DE SAINT-VOUGAY. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de convenants, de fiefs, de maisons, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la barre de Lesneven, sous les dénominations suivantes : le manoir de Gouzillon possédé par Bernard fils d'Alain Kergus (1458), Pierre de K, écuyer, seigneur de Traoufagan (1541), Tanguy, son frère (1548) ; le lieu et manoir noble de Kergouarec possédé par Olivier, fils de Jean de Coatlosquet (1474), Hervé de C. (1540), noble homme Olivier du C., sieur du Coatlosquet (1610) ; le château, le domaine et la seigneurie de Kerjean possédés par le marquis Alexandre de Coatanscoure, chevalier, et ses soeurs, tous enfants d'Alexandre de C. et de Gabrielle Barbier, marquise de Kerjean, laquelle était héritière de René Barbier, son aïeul paternel (1704), autre Alexandre de C., chevalier de Saint-Louis, maître de camp du régiment d'Angoumois (1752) ; le lieu et convenant noble de la Villeneuve possédé par Jean de Kergorlay, seigneur de Kersalaün (1683), Charles de K., fils du précédent (1705) ; autres déclarations concernant des terres nobles appartenantes à Yvon Méas an Stourm (1475), Jean du Parc, chevalier, seigneur de Rosampoul (1686), Claude Laporte, prêtre, propriétaire au Bois-Riou (1774) ; *etc.*

1458-1774

B 1717. - Liasse, 13 pièces parchemin, 16 pièces papier.

PAROISSES DE SIBIRIL, DE SIZUN ET DE TAULÉ. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de convenants, de fiefs, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la barre de Lesneven, sous les dénominations suivantes : Hamon Lemoine, héritier de Guyon Gourmellen, pour une maison ruinée et des terres (1454), Hervé Lesquellen, sieur de Penfeuntenio, pour une garenne en l'Ile de Batz (1495), Yvon Kergonvarn, pour le manoir de Penfentenio (1542), le tout en Sibiril ; Cl. du Rochcazre, écuyer (1643), et Cl. de Kergus, écuyer, pour le lieu de Kerambellec (1643), et J. Jobart, propriétaire du moulin de Kerroch (1643), le tout en la paroisse de Sizun. — Autres aveux concernant le manoir noble et la tenue de Coatilés possédés par René Meusnier, écuyer (1693), Cl. Le Gac de Lansalut (1699) ; la terre et seigneurie de Lésireur, y compris la haute justice et le lieu noble de Kerigou en Plougoulm, possédés par Louis Gourio et Claude de Penmarch, son épouse (1633), Eustache, fils de Charles de Lys, chevalier, sei gneur de Beaucé (1708), lequel avoue diverses terres ; le lieu et convenant noble du Lingots possédé par G. Barazer, sieur de Lanurien (1716), Noël David (1773) ; le manoir, la terre et la seigneurie de Pensez possédés par Thomas Morant, chevalier, comte de Pensez, lequel déclare qu'il a acquis les droits et privilèges de la fondation des Récollets de Cuburien par les seigneurs de Rohan, après la dame Gillette de Quelen (1700) ; le lieu et la métairie noble de Pratépault possédé par Jean Le Gac de Lansalut, écuyer, ancien commandant du château du Taureau (1757) ; autres déclarations relatives au convenant de Penprat, appartenant aux héritiers de Cyprien Bertrand de Chavigné (1696) ; *etc.*

1454-1777

B 1718. - Liasse, 23 pièces parchemin, 13 pièces papier.

PAROISSES DE TREFLAOUENAN ET DE TREFLEZ. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de convenants, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la barre de Lesneven, sous les dénominations suivantes : le manoir et la métairie noble du Cozquer-Meur possédés par Jean Nouel (1475), Jean, fils d'Henri de Cozquermeur (1519). Yves réachquerault, écuyer (1612), Jean Le Bihan de Pennelle (1653). la veuve de Prigent Créachquerault (1730), Fr. Le Veyer du Bezidou (1758) ; le lieu noble de Kerandraon. par la veuve de Jérôme de Lestang, seigneur du Rusquec (1700) ; un hôtel et ses terres au village de Kerpernès possédés par G. Jouhen (1476), Yvon Coatangars (1543), la terre et seigneurie de Kermerien possédée par Fiacre Tronczon (1543), René Lemoyne (1642), Séb. Barbier de Lescoet (1666) ; en la paroisse de Treflez, le manoir et le domaine de Coatlez, possédé par Christ., fils de Pierre du Châtel (1461), Guillaume, fils de Jean de Kerrimel, représenté par sa mère Marie de Kerouzeré (1519), Joseph de Poulpiquet, chevalier (1705), Marguerite de Kerouartz, veuve donataire de Jos. de Poulpiquet, et son beau-frère (1762), *etc.* Sentences de renvoi, de publication et de réception.

1461-1777

B 1719. - Liasse, 29 pièces parchemin, 29 feuillets et 11 pièces papier.

PAROISSES DE TRÉGONDERN, DE TRÉVOU ET TRÈVE DE TRÉZILIDÉ EN TREFLAOUENAN. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la barre de Lesneven, sous les dénominations suivantes : les manoirs nobles et les domaines de Kerisnel et de Tréguintin, possédés par François de Maillé, chevalier de l'ordre du Roi, et Cl. de Kermannan, son épouse, lesquels ont revendiqué des droits d'ajustage sur les poids et balances, d'abordage sur les barques chargées de sel et de charbon entrant à Roscoff ou à Penpol, de prééminence dans la cathédrale de Saint-Pol (1601) ; autres déclarations en Trézilidé par les Ursulines de Saint-Pol pour le lieu noble de Coatilizien-Bihan (1729) ; par Ch. de Kernezné, pour le manoir de Kerellou (1707) ; par Bernard de Launay (1478), Yvon de Coëtquis et Anne de Kerinisan (1522), Jean de C. (1540), Julienne Kerlech, épouse de Jean de Kervennès, écuyer, sieur de Kergoraoch (1670), Marie-Jeanne de Kernezné, épouse de G. de Moucheron, écuyer (1736), pour le manoir et lieu noble de Kerhezrou ; par Pierre de Coëtquelfen (1475), Pierre, fils d'Yvon de C. (1481), Yvon Le Maucazre, sieur du Carbond (1543), Nic. Kerlivier (1610), Jean de Kerlivier, chevalier, son fils (1654), la veuve et les enfants d'Etienne Alain de Maisonneuve (1752), pour le manoir et lieu noble de Leslouch ; autres aveux de terres nobles possédées par G. de Launay (1477), par Jean Coatangars (1543) ; autres aveux de terres roturières nommées Pratguidan, Prataiziadec et Kerantraon. — Un seul aveu relatif au convenant de Kerilfin, en la paroisse de Trévou.

1475-1761

B 1720. - Liasse, 54 pièces parchemin, 22 pièces papier.

PAROISSES DE LANGANGAR ET DE LANHOUARNEAU. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de convenants, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven, sous les dénominations suivantes : la maison et lieu noble de Lancilin, possédé par T. Denys (1541), Jacques de Tromilin, écuyer, sieur de la Flèche (1602) ; le manoir et la métairie noble du Fer, en la paroisse de Lanhouarneau, possédés par la veuve d'Hervé Le Fer (1474), Lancelot de Lesquelen (1478), Nicolas, fils d'Hervé Le Ferz, écuyer (1540), Françoise du Fertz (1639), la veuve Berthou (1665), Hervé Pouliguen (1727), Yves Berthou (1764) ; autres aveux concernant des héritages situés dans les territoirs du Fer, de Kerhuon, de Kerméal, de Méasgouez, de Mesanstourm, de Pen an Lan, possédés par Jean Le Roux (1474), Yvon Berthou

(1474), Yvon Urgoez (1476), Levencze Parcquer (1747), Ch. Gourio, chevalier, seigneur du Menmeur (1763), et autres ; divers héritages roturiers nommés Lanarbourg, Penanguevès, Villeneuve, Trongurun, aux terroirs du Fer, du Buor, de Penanguéar, possédés par Françoise Kergroas, douairière de Kerbrat (1683), Jeanne Franquet, veuve Fr. Rigollé de Keridec, écuyer (1730), Françoise de Keranguen, dame douai rière de Kerraoul, remariée à Michel de Roupiquet, écuyer, « capitaine entreteneur pour le service du Roi en la Marine, lieutenant garde port de Brest » (1653) ; *etc*.

1474-1776

B 1721. - Liasse, 363 feuillets et 5 pièces parchemin, 118 feuillets papier

TITRES COLLECTIFS. — Seigneurie de Coat ou du *Bois*, en la paroisse de Plounevez et ses annexes — Aveux et dénombrements des terres, maisons, rentes, fiefs et héritages composant le domaine féodal des seigneuries du Bois et de Seixploë, dépendantes de la terre de Kermaon ou *Carman*. en Kernilis, possédées par Alain, fils de Tanguy de Kermaon, chevalier (1402) ; par Jeanne de Rosmadec, veuve d'Alain (1409), Tanguy, fils d'autre Tanguy de Kermannan (1463). Tanguy de K. (1478), autre Tanguy de K. (1521), par Fr. de Maillé, héritier, par sa femme Claude de K., de Louis et Philippe de Kermannan décédés sans hoirs (1586), dont les possessions s'étendaient dans les paroisses de Ploubanec, de Plouziny et de Taulé. — Seigneurie de Kermannan ou de *Carman* comprenant la seigneurie du Bois, en la paroisse de Plounevez, la seigneurie de Seixploué, en Lanhouarneau, celle de Lesquillen, en Ploubanec, celle de Coatelès, en Taulé, celle de Keramps, en Plouziny. Aveux et déclarations produits par Maurice de Kermannan, lequel a revendiqué la haute justice de Seixploé, le privilège de menée, le droit de contraindre la dame de la Feillée, à cause de sa terre de Treffalléguen, à fournir trois chevaux scellés et bridés pour courir la quintaine (1555) ; le comte François de Maillé, gentilhomme de la chambre du Roi et Claude de Kermannan, son épouse, héritière de Louis de K. (1601), lesquels ont dénombré les seigneuries du Bois et de Seixploué, la motte de la Marche « où autrefois il y eut château », en la paroisse de Trézélidé ; le manoir et la seigneurie de Lesquellen, des métairies nobles au Damanny ; le manoir de Pen an Knech en Plouénan, le château de Kermannan, en Kernilis, et ses dépendances ; les manoirs de Méan Meur, de Tréguillier et de An Vergers, en Plounéour-Istrez (1601).

1402-1601

B 1722. - Liasse et registre, 115 feuillets parchemin, 82 feuillets et 5 pièces papier.

TITRES COLLECTIFS. — Aveux et dénombrements des terres, maisons, rentes, convenants, fiefs, droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la barre de Lesneven, sous les dénominations suivantes : les manoirs et domaines de Lescoat et des Salles en la paroisse de Lesneven ; de Kergo et de Villeneuve, en la paroisse de Kernouez, y compris Kergasdoué en Plouider, possédés par les filles mineures de Guy de Rieux, sire de Sourdéac, après le décès d'Anne du Châtel, leur mère (1570), Alain Barbier, seigneur de Kernao et de Lescoet, qui avait racheté les dites terres après une saisie opérée sur les biens de René de Lescoet, son oncle (1656) ; Sébastien Barbier, chevalier, comte de Lescoet (1692) ; Louise-Julie de Cleuz, sa veuve, laquelle a payé 3.687 livres au Domaine pour droit de rachat (1707) ; par Claude-Alain Barbier, chevalier, lequel a payé un quart du tiers du revenu des héritages après le décès de Paul B., son frère cadet (1715) ; *etc.*

1570-1715

B 1723. - Registre petit in-folio ; 74 feuillets papier.

TITRES COLLECTIFS. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de convenants, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la barre de Lesneven,

sous les dénominations suivantes : le manoir et la seigneurie de Menfautet, en la paroisse de Cléder ; les manoirs de Pornevez, en Cléder, de Coëtlez, en Treflez ; de Kerguelen en Plouider ; de Kerlouan, en Kerlouan ; de Kerangueven, en Plabennec, lesquels appartenaient, en 1540, à Guillaume de Kermel, chevalier, seigneur de Coatinisan ; en 1575, à Isabelle de la Boissière, dame de Kermorvan.

1540-1575

B 1724. – Registre et liasse, 330 feuillets et 2 pièces parchemin, 108 feuillets papier.

TITRES COLLECTIFS. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la barre de Lesneven, sous les dénominations suivantes : Y. de Kerouzeré pour une rente en froment (1508), V. de Kerouzeré pour une rente en froment et en argent, levée sur le le territoire du Folgoët (1540) ; autres déclarations produites par Jean-René de Bréhant, chevalier, comte de Mauron, pour les terres des baronnies de Trongof et de Kerouzeré, dont les dépendances comprenaient les fiefs et juridictions de Penhoat, de Camfront, de Menfaoutet, de Cozquer, de Kerangouven et de Coarlez annexés aux dites baronnies (1714) ; par Éon, écuyer, seigneur du Vieuxchâtel, pour la baronnie de Kerouzeré, comprenant un droit de sécherie à congres sur le rivage de la Mer, un droit de foire à Plouescat, le jour de la Saint-Luc, le droit de fortifier le château de Kerouzeré, des droits de ligence sur des maisons et des terres situées dans les terroirs de Runguelven, de Streat an Ilis, de Larvor an Tréas, du Menhir, de Scavennou, de Kergoat, de Kersauson, le tout acquis de Jean-Vincent de Larlan, chevalier, comte de Rochefort (1764).

1508-1764

B 1725. - Liasse, 27 pièces parchemin, 3 pièces papier.

TITRES COLLECTIFS. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de fiefs, de maisons, de convenants, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la barre de Lesneven, par les propriétaires dont les noms suivent : Jean Pencoëdic (1453), Y. Simon et Alix de Keriber (1461), J. Kerouryent (1474), G. Kermellec (1474), Morice de Pontplancoët (1475), Henri, fils de Hamon, propriétaire des lieux de Kergoniou (1475), Jean de Bouteville, vicomte de Coetquenan (1496) ; Marguerite de Coëtquelfen, veuve d'Yvon Gouzillon (1475), Typhaine et Guillaume Gouzillon (1541-1560), Jean Kerguelen (1541), Jean Kerguelen et Marie du Poulpry (1541), A Montfort (1552), G. Brezal (1571), Rolland de Kergorlay et Jeanne Riou, son épouse (1541) ; Pierre de Boiséon, sieur de Coetinisan et de Vieuxchâtel, propriétaire des terres de Coatlès, de Keranguen et de Penfentenio (1567), Alain Percevaux, écuyer, propriétaire de la terre de Kerdu et de An Pontmein (1574), tous détenteurs d'héritages dans les paroisses d'Ellestreuc, de Plabennec, de Treflez et autres.

1437-1574

B 1726. - Liasse, 39 pièces parchemin, 20 pièces papier.

TITRES COLLECTIFS. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de rentes de maisons, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la barre de Lesneven, par les propriétaires dont les noms suivent : Vincent du Louet, chevalier, seigneur de Coatjunval (1618), Ol. du Louet (1627), Gabriel de Kerven, seigneur de Kersullec, de Lèsdourdu et de la Vigne (1653), Guillaume Cabon, propriétaire du convenant de Kerberennès (1685), Marie Coroller, veuve Jacques Alain, sieur de la Mare, tutrice de leurs enfants, propriétaire des terres nobles de Trongurun et de Lancelin, en Langangar ; de Kervasdoué et de Kerenoc en Ploudider, de Kerveguen en Plounevez (1689) ; P. Alain, écuyer, sieur de Montafilant, lieutenant de vénerie chez M. le duc de Berry, sieur des

dits lieux et de Penanech (1729) ; Jeanne Gourio, veuve de Ch. de Lys (1702), Joachim des Cazaux, écuyer, sieur de Kerdonnartz, du Vignay et de Tréguelier (1725), Yves Salaün et consorts (1728), Pierre Rémy, seigneur de Beauve, major de la marine à Brest (1731), les enfants et héritiers de Matthieu Le Dall, écuyer, sieur de Tromelin (1772), de Charles Gourio, écuyer, seigneur de Menmeur, capitaine général des gardes-côtes (1775) ; *etc.*

1618-1777

B 1727. - Registre petit in-folio ; 105 feuillets parchemin.

RÔLE RENTIER contenant une Commission du duc Pierre II instituant Morice de Kerloeguen, l'un des présidents des Comptes de Bretagne, et Henriet Le Sauly, secrétaire du Duc et auditeur des Comptes, dans la charge d'enquêteur et de réformateur du domaine ducal dans le ressort de Lesneven (21 mai 1455) ; le dénombrement des terres divisées par prévôté dans l'ordre suivant : les prévôtés de Gerffault, de Kergof et Kergueau, de Keranméar, de Kerramps, d'Alain Kerdanet, de Guéguen, du Châtel, d'Alain Buzic, de Poulmic, de Trévigner, de Guillaume et d'Henri Lemoyne, d'Henri Le Barbu ; des arrentements de terres conclus par J. Droniou et Jean de Kercoent, commissaires du Duc ; un aveu de la prévôté de Trévigner par Jean Parscau (1438) ; l'énumération des chefrentes, des cens, des dîmes et devoirs payés au Duc en nature et en argent ; la liste des droits perçus sous les noms de rachat, de taux, de ventes d'héritages, de sceaux, de deshérence, d'épaves, de bris de mer, d'entrées et issues dans les ports. — A la fin se trouve la liste des mottes occupées et des mottes vacantes, c'est-à-dire des terres dont les « domaniers sont serfs au Duc en telle manière qu'ils ne puent demourer ailleurs que ès dites mottes ». — Table.

1421-1455

B 1728. - Registre grand in-folio ; 390 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE LESNEVEN contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis devant les Commissaires de la réformation du Domaine par les propriétaires et seigneurs dont les noms suivent : P. Le Renoux de la Brousse, évêque comte de Léon, pour le temporel de son évêché, lequel s'étendait dans les paroisses de Lampaul, de Quiminidilly, et comprenait les manoirs et les terres de Villeneuve, de Kerisnel, de Kerangouer, de Rosnevez, de Kersaliou, le port et hâvre de Roscoff, des droits de haute et basse justice sur les paroisses de Trégarantec, de Plouider, de Kerlouan, de Guizény ; L. de Rohan-Chabot, pour les dépendances de la baronnie de Landerneau qui comprenait les paroisses de Sizun, de Ploudaniel, de Ploubennec, de Plounéventer, les châteaux de Joyeuse-Garde et de Roche-Morice avec des prééminences dans les églises de Saint-Pol et de Saint-Corentin de Quimper.

1683-1684

B 1729. - Registre grand in-folio ; 233 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE LESNEVEN contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis devant les Commissaires de la réformation du Domaine par les propriétaires et seigneurs dont les noms suivent, dans la paroisse de Beuzit-Conogan : Fr. Hervé, seigneur de Kerasmont, pour le manoir de Kerancorre (fol. 398) ; Anne de Fontaine, pour le lieu noble de Crachcourson (fol. 441) ; Thérèse de Beaujouan, veuve de J. de Talhouet de la Grationnaie, chevalier, pour le convenant de Kerancost (fol. 463) ; Cor. Le Pape, écuyer, sieur de Kermorvan, pour le lieu noble de Goazjegu (fol. 483) ; pour le presbytère et ses dépendances (fol. 487) ; J. Le Gubaer, dame du Val-Kersulguen, pour le lieu de Pratfeunteun (fol. 493) ; J. Le Dourguy, écuyer, pour le lieu noble de Pont ar Quinquis (fol. 495) ; Fr. de Kermellec, sieur de Keranguriec, pour le lieu noble de

Pen ar Choat (fol. 509) ; dom Janvier, prieur de la Bouëxière, pour le temporel de son bénéfice (fol. 577) ; *etc.*

1682-1685

B 1730. - Registre grand in-folio ; 401 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE LESNEVEN contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis, dans la paroisse de Cléder, devant les Commissaires de la réformation du Domaine, par les propriétaires et seigneurs dont les noms suivent : J. Corentin de Kermeno, pour le manoir noble de Pliven (fol. 671) ; dame M. de Kergroac de Kerongar, pour le lieu noble de Kerbost ; Fr. Gillard, écuyer, pour le manoir de Kerliviry (fol. 695) ; J. de Kermenguy, chevalier, seigneur de Rozéan, pour la seigneurie de Kermenguy, avec droit d'enfeu dans l'église de Cléder (fol. 724) ; Cl. de Poulpiquet, chevalier, seigneur de Kermeno, pour droits honorifiques dans l'église de Cléder et la chapelle de Saint-Quay (fol. 764) ; Ch. de Kergoat, chevalier des ordres du Roi, seigneur du Chefdubois, pour le manoir noble de Tronjolly (fol. 765) ; S. de Rosmadec, chevalier, pour le château de Kergournadech et la métairie noble de Kersaudy (fol. 791) ; M. de Rosmadec, comtesse de Carcado, pour le lieu noble de Kerandraon (fol. 981) ; C. de Boiséon, dame du Cosquer, pour le manoir noble de Menfaoutet (fol. 989) ; *etc.*

1682-1685

B 1731. - Registre grand in-folio ; 287 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE LESNEVEN, contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis dans la paroisse de Commana, devant les Commissaires de la réformation du Domaine, par H. Pouliquen, pour une maison et des terres (fol. 1061) ; H. Ragel, pour terres situées en la grève de Saint-Sauveur (fol. 1096) ; Y. Pangam, pour une garenne ; Y. Stéphan, pour la terre des Pradennou (fol. 1111) ; B. Abgrall, pour une maison à Kerbouzac-Braz ; Fr. de Trogoff, seigneur de Kerelleau, pour la métairie noble de Botdrez (fol. 1129) ; A. de Coatanscour, seigneur de Barach, pour différentes terres (fol. 1141) ; Y. du Poulpry, pour le manoir noble de Keranet (fol. 1151) ; G. de Bouvans, chevalier, possesseur du Bois de la Roche, des convenants de Kerdillez et de l'Angle, de la seigneurie de Gradennec (fol. 1177) ; Cl. du Châtel, chevalier, seigneur de la Roche-Doniou, pour les manoirs de Keryvoaz, de Kerjan, de Kertanguy ; pour la seigneurie de Kerbazlanec (fol. 1275) ; *etc.*

1682-1685

B 1732. - Registre grand in-folio ; 409 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE LESNEVEN contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis dans la paroisse d'Ellestrec, devant les Commissaires de la réformation du Domaine, par la fabrique de l'église de N.-D. de Locmarialan, en la paroisse de Plabennec, pour une maison et des terres (fol. 1399) ; N. Le Clerc, sieur de la Ville-au-Clerc, avocat en la Cour, pour le lieu noble de Cosquer (fol. 1443) ; P. Yseult, clerc tonsuré, étudiant à l'Université de Nantes, pour le convenant de Kerlezraouen (fol. 1461) ; J. de Kerguelen, écuyer, pour le convenant de Kergoz (fol. 1499) ; P. Alno, sieur de Saint-Elouarn, pour le lieu de la Villeneuve (fol. 1533) ; O. du Parc, chevalier, seigneur de Keranroux, pour le lieu noble de Penannech (fol. 1565) ; l'église N.-D. du Folgoët, pour les biens composant son temporel (fol. 1607) ; Cl. Grall, chanoine du Folgoët, pour le convenant noble de Bréséachan (fol. 1631) ; l'église N.-D. de Lesneven, pour les biens qui lui furent légués par J. Godefroy, notaire et procureur à Lesneven (fol. 1681) ; A. Madec, prieur du

séminaire de l'église du Folgoët, pour une maison (fol. 1719) ; Cl. de Tromelin, veuve de Ch. de Lesquen, épouse de J. Le Flô, sieur de Trémelo, pour diverses terres ; *etc.*

1682-1685

B 1733. - Registre grand in-folio ; 292 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE LESNEVEN contenant les dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis devant les Commissaires de la réformation du Domaine, dans la paroisse de Guizény, par J. Lochan, écuyer, sieur de Kerouriou, pour le manoir noble de Levédern (fol. 1749) ; V. de Penmarch, chevalier, seigneur du Bourouguel, pour la terre de Goarem ar Roz (fol. 1771) ; J. de Kerouartz, sieur de la Motte, pour le manoir noble de Gouëletquer (fol. 1805) ; M. du Miscam, épouse de Ch. de Sévigné, chevalier, capitaine sur les vaisseaux du Roi, pour le convenant noble de Poultroussec (fol. 1813) ; Fr. Le Jacobin, chevalier, seigneur de Ker ramprat, pour les lieux nobles de Kergorest, du Rest, et de Kerilly (fol. 1892) ; Y. du Poulpry, chevalier, sénéchal de Lesneven, pour les lieux et manoirs de Lavengat, de Karavel, de Cozlan (fol. 1903) ; Ch. Le Nobletz, douairière de Carné, pour les manoirs de Keraignen et de Bramoullé (fol. 1953) ; V. de Tromelin, pour le manoir de Ranvelin (fol. 1975) ; Fr. de Penancoat, chevalier, seigneur de Guillimadecq, pour différentes terres (fol. 2009) ; *etc.*

1681-1683

B 1734. - Registre grand in-folio ; 317 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE LESNEVEN contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers produits devant les Commissaires de la réformation du Domaine, dans la paroisse de Guizény, par R. de Boiséon, épouse de Cl. du Poulpiquet, chevalier, seigneur de Kerment, pour le manoir de Castel an Lez (fol. 2061) ; Fr. Geslin de Bourgogne, pour une pièce de terre (fol. 2069) ; J. de Kerouartz, seigneur de la Motte, pour un droit de prééminence dans l'église de Guizény (fol. 2079) ; Ch. de Lys, chevalier, seigneur de Beaucé, sénéchal de Rennes, pour différentes maisons ; V. de Penmarch, chevalier, pour sa baronnie de Penmarch et des privilèges honorifiques dans les églises du Folgoët, de Ploudaniel et de la cathédrale de Léon (fol. 2087) ; H. Huon, sieur de Kerezellec, pour le manoir noble de Lesguen (fol. 2214) ; le marquis Aug. de Sauzay, pour le manoir de Keriber et différents privilèges en l'église de Guizény (fol. 2227) ; Marie Lebrun, veuve de A de Bréhant, chevalier, comte de Lisle, pour le manoir de Kervezel (fol. 2243) ; *etc.*

1683-1685

B 1735. - Registre grand in-folio ; 325 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE LESNEVEN comprenant les déclarations d'héritages nobles et roturiers fournis en la paroisse de Goulven, devant les Commissaires de la réformation du Domaine, par A. Caër et H. Brennelec, marguilliers de l'église de Goulven, pour différentes terres (fol. 2327) ; dame F. Le Forestier, épouse de Fr. du Poulpiquet, pour la maison noble de Rannarzur (fol. 2341) ; E. Le Dourguy, écuyer, seigneur de Roscoff, pour le lieu noble de Kerellet (fol. 2381) ; M. de Fontanay, épouse de Fr. de Kergonan, pour le lieu noble de Kerprat, duquel dépendent des droits honorifiques en l'église de Goulven (fol. 2403) ; G. de Penmarch, pour la montagne et franchise de Liorch (fol. 2423) ; en la paroisse de Guiclan par Cath. Le Borgne, douairière du Runiou, pour le manoir noble de Keryvoas (fol. 2431) ; Fr. de Kerguiziau, chevalier, seigneur de Kerscao, pour le manoir noble de Kersauzon duquel dépendent un fief de ligence sur la maison de la fabrique de Guiclan, un fief de ramage sur différentes terres (fol. 2453) ; en la paroisse de Kernouez, par J. de Kerguelen, sieur de Mendy, pour le lieu noble de Kerliau (fol. 2547) ; V. de Parcevaux, seigneur de

Keranméal, pour la terre de Keranméal comprenant métairie, chapelle, colombier, moulin, *etc*... (fol. 2629) ; M. Lebrun, veuve de A. de Bréhant, chevalier, comte de Lisle, pour le manoir noble de Roudousic-Bihan (fol. 2641) ; *etc.*

1682-1684

B 1736. - Registre grand in-folio ; 298 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE LESNEVEN comprenant les déclarations d'héritages nobles et roturiers fournies dans la paroisse de Kerlouan, devant les Commissaires de la réformation du Domaine, par dame M. du Mescam, épouse de J. de Sévigné, chevalier, capitaine sur les vaisseaux du Roi, pour le lieu noble de Penchoat (fol. 2659) ; G. Silguy, écuyer, sieur de Poullesque, pour le lieu noble de Keraignan (fol. 2683) ; J. de Lesguern, sieur du Cleuzmeur, pour droits honorifiques dans l'église de Kerlouan (fol. 2727) ; M. de Kermenou, pour la maison noble de Lisividec (fol. 2753) ; G. Blanchaut, sieur de Kéréoc, pour le convenant noble de Kermarquer (fol. 2810) ; Fr. de Coataudon (fol. 2851), et A. Salou, procureur spécial de Cl. Blouin, prêtre, pour différentes terres (fol. 2933) ; *etc*.

1682-1683

B 1737. - Registre grand in-folio ; 308 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE LESNEVEN, comprenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis dans la paroisse de Kerlouan, devant les Commissaires de la réformation du Domaine, par Ch. Guyomar, écuyer (fol. 2953), et Y. du Poulpry, chevalier, seigneur de Lavengat, pour différentes terres (fol. 2959) ; M. de Kernatoux, seigneur du Prédic, pour des rentes en froment (fol. 3027) ; Cath. de Coatnempren, pour la tenue de Kerénéec (fol. 3035) ; J. Le Moyne, chevalier, seigneur de Trévigny et de Kergoat, pour le lieu de Quilorn, diverses rentes, et des droits de ligence (fol. 3043) ; A. de Coetlogon, sieur de Pontlo, pour le lieu noble de Lestounquer (fol. 3105) ; Fr. de Kerven, seigneur de Kersullec, pour le lieu noble de Kergouriec (fol. 3109) ; J. Le Dall, sieur de Chef-del'Estang, pour le manoir noble de Tromelin, avec ses dépendances, colombier, rabines, parc de joute, chefrentes, droits d'armoiries dans l'église de Kerlouan (fol. 3159) ; M. Huillard, veuve de M. de Kersauzon écuyer, sieur de Basse-Ville, pour le convenant de Tré gouinec (fol. 3205) ; R. du Louët, chevalier, sieur de Keranchoat, pour le manoir noble de Kerhuérien et ses dépendances, des prééminences dans les églises du Folgoët et de Lesneven (fol. 3211) ; G. Pinvidic, recteur de Kerlouan, pour son presbytère (fol. 3245) ; Fr. de Boiséon, épouse de Cl. du Poulpiquet, pour des ligences sur plusieurs terres (fol. 3249) ; *etc*.

1683-1685

B 1738. - Registre grand in-folio ; 321 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE LESNEVEN, comprenant les déclarations et dénombrements des héritages nobles et roturiers fournis dans la paroisse de Kernilis, devant les Commissaires de la réformation du Domaine, par dame C. de Rospiec, pour le manoir noble de Keryvec et des droits honorifiques de sépulture et d'armoiries dans l'église de Kernilis (fol. 3283) ; J. Saulnier, sieur du Mesnil (fol. 3297), et R. Le Borgne, dame de Penlain, pour des terres et des maisons (fol. 3309) ; Fr. Harquin, veuve de S. Barbier, chevalier, seigneur de Kerchoant (fol. 3327), J. Couthouron, prêtre (fol. 3357), et J. Gral, gouverneur de la chapelle du Moguer, pour différentes terres (fol. 3369) ; P. Le Pape, sieur de Liscoët, pour le manoir du Liscoët et sa chapelle (fol. 3397) ; S. Le Borgne, seigneur de la Tour-Keraouel, pour différentes possessions (fol. 3413) ; G. de Coetquin, dame de Ranogar et de Kergadiou, pour le convenant de Kerinès-Bihan (fol. 3429) ; le comte H. de

Maillé, chevalier, marquis de Carman, pour le marquisat de Carman, les métairies nobles du Grand-Kerbrat, de Pellan, de Traou an Parc et autres terres sises dans les paroisses de Plouyen, Plouguerneau, Guizény, Lanilis, avec droits honorifiques dans les églises de ces différents bourgs (fol. 3435) ; *etc.*

1682-1685

B 1739. - Registre grand in-folio ; 259 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE LESNEVEN comprenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis dans les paroisses de Plabennec, Landéda, Locquenolé, Languengar, Locbrevalezre, Lanhouarneau, Kerlouan et Goulven, devant les Commissaires de la réformation du Domaine, par T. de Launay, seigneur de Pentreff, pour des terres sises dans la paroisse de Plabennec (fol. 3587) ; les religieux du couvent de Sainte-Geneviève de Saint-Pol de Léon, pour des terres situées en Landéda pour lesquelles ils doivent une messe solennelle le jour de la fête de saint Louis (fol. 3635) ; J. de Kergorlay, pour le lieu noble de Mésianic (fol. 3641) ; H. Barazer de Lanurien, pour la métairie du Stancou, en Locquenolé, avec les convenants de Menguen et de Lingoz (fol. 3667) ; G. Le Borgne, dame de Kerdanneau, pour le lieu noble de Kerguellen et un enfeu en l'église de Locquenolé (fol. 3673) ; C. Gourcun, procureur au siège royal de Morlaix, pour les convenants de Botdilliou et de la Thy an Noz, en la paroisse de Locquenolé (fol. 3685) ; J. Allain, pour le manoir noble de Traougurun avec le moulin et l'étang de Lancelin, sis en la paroisse de Languengar (fol. 3703) ; H. de Servien, camérier secret du Pape, chapelain de Lescoat, pour le manoir noble de Keryezequel avec son moulin et son étang, sis en Languengar (fol. 3717) ; Fr. de Kerguiziau, chevalier, seigneur de Kerscao, pour le manoir noble de Portzcoz, en la paroisse de Lanhouarneau (fol. 3809) ; *etc.*

1682-1684

B 1740. - Registre grand in-folio ; 375 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE LESNEVEN comprenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis dans la paroisse de Lanilis, devant les Commissaires de la réformation du Domaine, par A. du Plessix, dame du Bois, pour le lieu noble de Kerisquen (fol. 3847) ; P. de Saint-Pern, seigneur du Lattay, pour le lieu noble du Grand Trégollé (fol. 3857) ; M.-A. d'Acigné, épouse de L. d'Acigné, chevalier, seigneur de Bouillé, pour le manoir de Keraldanet (fol. 3861) ; J. Belingant, chevalier, sieur de Kerbabu, pour le manoir de Keruzaouen et des droits d'armoiries et d'enfeu en l'église de Lanilis (fol. 3867) ; les créanciers de H. de Cossé, duc de Brissac, pour la seigneurie du Chastel (fol. 3883) ; les religieux du couvent de Sainte-Geneviève de Saint-Pol de Léon pour la terre des Parcou Guillou (fol. 4093) ; Fr. de Kerouartz, chevalier, pour le droit de passage par bateau sur le bras de mer du Palluden et le manoir du Roz (fol. 4105) ; R. du Louet, chevalier, seigneur de Coatmenech, pour le manoir noble de Kerangar et ses dépendances (fol. 4151) ; *etc.*

1682-1685

B 1741. - Registre grand in-folio ; 305 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE LESNEVEN contenant la déclaration et le dénombrement des héritages nobles et roturiers fournis devant les Commissaires de la réformation du Domaine, dans la ville et les faubourgs de Lesneven, par G. du Plessix, écuyer, pour une maison à l'enseigne du Lion d'Or (fol. 4221) ; Y. du Poulpry, chevalier, seigneur de Lavengat, pour une maison et des privilèges honorifiques dans l'église Saint-Michel (fol. 4225) ; la dame J. de Carné, épouse de J. de Kerguelen, pour une maison (fol. 4239) ; la fabrique de Saint Michel, pour une maison sise dans le château de

Lesneven (fol. 4243) ; F. de Coataudon, chevalier, seigneur de Kerarnou, pour une maison (fol. 4265) ; H. Le Duff, trésorier de la fabrique de Lesneven, pour une maison (fol. 4291) ; J. du Dresnay, chevalier, seigneur de Penanru, pour une maison, ruelle Tochor (fol. 4297) ; dame M. Huillard, veuve de Kersauson, écuyer, pour deux maisons (fol. 4327) ; J. Cadrouillac, dame de Penanguer. pour une forge (fol. 4357) ; le chapelain de Guiquelleau, pour deux parcs de terre proche la fontaine du Seacheurien (fol. 4368) ; Ch. de Kerneznec, seigneur de Penanech, marquis de Coatarmoal, pour le courtil de Liorz an Sal (fol. 4381) ; les religieuses de Sainte-Ursule de Lesneven, pour leur couvent, leur église et les biens qu'elles possèdent (fol. 4393) ; R. de Boiséon, veuve de Cl. du Poulpiquet, chevalier, seigneur de Kerment, pour deux rentes censives (fol. 4427) ; Ch. Guiomar, sieur de Saint-Laurent, lieutenant au siège de Lesneven, pour une maison (fol. 4525) ; *etc.* En tête du registre se trouve un grand plan de la ville et une carte topographique de l'étendue de la paroisse.

1681-1684

B 1742. - Registre grand in-folio ; 299 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE LESNEVEN comprenant la déclaration et le dénombrement des héritages nobles et roturiers produits devant les Commissaires de la réformation du Domaine, dans la ville et les faubourgs de Lesneven, par Fr. Guerry, prieure de Notre-Dame de Lesneven, pour le temporel de sa maison (fol. 4553) ; O. Larvor, sieur de la Haye, avocat à la Cour, pour une maison (fol. 4572) ; J. de Carné, dame de Kerguelen, pour une pièce de terre ; Fr. Le Borgne, dame de Kerangouar, pour un parc de terre (fol. 4593) ; G. Audren, sieur de Leslein, chapelain de Trongurun, pour une pièce de terre (fol. 4595) ; T. Le Borgne, seigneur de la Tour, pour une maison noble et des terres (fol. 4599) ; S. de Lochan, clerc tonsuré, pour une maison avec jardin (fol. 4643) ; H. Laigle, sieur de Coatseziou, bailli et lieutenant général de Lesneven, pour une maison sur la place au Fil (fol. 4649) ; J. Laoust, docteur en théologie, recteur de Saint Michel, pour une maison, rue du Treziou (fol. 4695) ; les chanoines de la Collégiale de Sainte-Anne, lesquels décrivent leur église et leur choeur, les décorations qu'ils renferment, le lieu noble de Kerbriant, en Ellestreuc, et reconnaissent les seigneurs du Châtel comme leurs fondateurs (fol. 4709) ; J. Le Dall, sieur du Chef-de-l'Etang, pour deux maisons (fol. 4731) ; P. Larue, sergent royal de Brest, pour une maison sur la place au Lin (fol. 4753) ; l'hôpital de Lesneven, pour l'église et chapelle de Saint-Maudez (fol. 4789).

1681-1685

B 1743. - Registre grand in-folio ; 437 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE LESNEVEN, comprenant la déclaration et le dénombrement des héritages nobles et roturiers produits devant les Commissaires de la réformation du Domaine, dans la paroisse de Saint-Michel, hors la ville de Lesneven, par : A. Barbier, seigneur de Kernaou, pour le manoir noble de Lescoat et les droits honorifiques qu'il exerçait dans les églises Sainte-Catherine de Ploudaniel, Saint-Michel de Lesneven, Saint-Maudez, Notre-Dame du Folgoat et Saint-Pol de Léon (fol. 4829) ; G. Gouzillon, sieur de Kergouniou, pour le manoir noble de Kergouniou, et l'autel armoirié de la chapelle Saint-Sébastien dans l'église de Saint-Michel (fol. 5073) ; P. Alno, sieur de Saint-Elouarn, pour le lieu noble de Penancoat (fol. 5091) ; R. de Kerloch, dame de la Porte-Blanche, pour le lieu noble de Mesnigoalen (fol. 5093) ; J. de Kerguellen, écuyer, pour un enfeu dans l'église Saint-Michel (fol. 5098) ; J. Godefroy, notaire, au nom de l'église Notre-Dame de Lesneven (fol. 5121) ; la fabrique de Saint-Michel (fol. 5123) ; Y. Jort, recteur de Languengar (fol. 5191) ; J. Cadrouillac, dame de Penanguer (fol. 5193) ; J. de Keroullas, sieur de Keralzy, pour différentes terres (fol. 5201) ; J. Allain, sieur de la Mare, pour la métairie de Thy Coz et une tombe armoiriée dans l'église Saint-Michel (fol. 5211) ; Fr. de Penfentenyo, chevalier, seigneur de

Cheffontaine, pour son manoir noble de Cozquer (fol. 5255) ; N. Tanguy, chapelain de Saint-Michel, pour une pièce de terre (fol. 5257) ; *etc.*

1684

B 1744. - Registre grand in-folio ; 311 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE LESNEVEN contenant les déclarations et les dénombrements des héritages nobles et roturiers produits devant les Commissaires de la réformation du Domaine, dans la paroisse de Plonéour-Trez, par G. Le Men, prêtre, pour diverses pièces de terre (fol. 5305) ; J. Silguy, écuyer, sieur de Poulesque, pour des maisons et des terres à Kergoas (fol. 5315) ; G. Gouzillon, écuyer, sieur de Kergoniou, pour une pièce de terre (fol. 5335) ; G. Cabon, sieur de Chateaurun, pour deux celliers au port de Pont-Buzual (fol. 5353) ; J. Vincent, sieur de Rocheville, pour diverses terres (fol. 5389) ; Fr. Provost, veuve de Fr. Mathezou, écuyer, pour le lieu de Kereval (fol. 5399) ; G. Le Gac, sieur de Kergueréon, pour le lieu noble de Kervoné (fol. 5429) ; Yves Roudault, prêtre, pour les champs de Mesiou-Glisinec (fol. 5455) ; J. Hervé, sieur de Kergris, pour une pièce de terre (fol. 5471) ; J.-B. de Belingant, sieur de Kerbabu, pour le manoir de Roudouan (fol. 5533) ; M. Floch de Mezilly, écuyer, pour le lieu noble de Kerbrazlaouen, avec ses dépendances où l'on voit « vestiges de chapelle au milieu de laquelle il y a une pierre de taille nommée Maen Saint-Divy » (fol. 5575) ; *etc.*

1682

B 1745. - Registre grand in-folio ; 307 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE LESNEVEN comprenant les déclarations et les dénombrements des héritages nobles et roturiers fournis devant les Commissaires de la réformation du Domaine, dans la paroisse de Plonéour-Trez, par M.-A. de Mescam, épouse de J. Christ. de Sévigné, chevalier, pour quatre pièces de terre (fol. 5587) ; C. de Coatnempren, pour le manoir de Lanlosq et son courtil (fol. 5595) ; N. Le Goaram, sieur de Lestrezec, pour le lieu noble de Menmeur (fol. 5605) ; G. de la Bouëxière, écuyer, sieur de Bonabry, pour des bâtiments et des terres (fol. 5761) ; G. Le Dall, douairière de Crechnou, pour le convenant de Kerran (fol. 5765) ; T. Le Borgne, sieur de Valfontaine, pour divers parcs de de terre (fol. 5833) ; Y. Soutré, prêtre titulaire de la chapellenie fondée par Louise Pilven en l'église de Plonéour, pour une pièce de terre (fol. 5837) ; Fr. de Coataudon, chevalier, seigneur de Kerarnou, pour un convenant (fol. 5867) ; M. Le Maucazre, veuve de A. du Mescam, écuyer, pour une pièce de terre et une rente de 20 livres (fol. 5879) ; *etc.*

1682

B 1746. - Registre grand in-folio ; 307 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE LESNEVEN comprenant les déclarations et les dénombrements des héritages nobles et roturiers fournis devant les Commissaires de la réformation du Domaine, dans la paroisse de Plonéour-Trez, par M. de Kerret, dame de Trébompé, pour des terres et des rentes foncières (fol. 5903) ; Cl. de Kermenou, écuyer, sieur de Kermalvezan, pour le manoir noble de Lesconnec et ses dépendances, avec une chapelle dédiée à saint Egonnec (fol. 5943) ; Y. du Poulpry, seigneur de Lavengat, pour des terres et des rentes foncières (fol. 5971) ; Malo Lemoyne, chevalier, seigneur de Trévigny, pour le manoir, la métairie de Trévigny et les dépendances (fol. 5983) ; P. Le Coat, notaire royal, pour une maison (fol. 6097) ; H. de Kéréraud, seigneur de Kergomar, vicomte de Coatquenan, pour des rentes d'orge, 12 douzaines d'anguilles et pour les marais du Loch (fol. 6139) ; Y. du Plessis, écuyer, sieur de Keradennec, pour le manoir noble de Kerviliau (fol. 6173) ; *etc.*

1682-1683

B 1747. - Registre grand in-folio, 417 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA TERRE ROYALE DE LESNEVEN comprenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers produits devant les Commissaires de la réformation du Domaine, dans la paroisse de Plonéour-Trez, par M. de Kervilleau, veuve de G. Fournier, notaire royal, pour la moitié du manoir noble de Kervilleau (fol. 6211) ; S. Le Borgne seigneur de la Tour Keraouel, pour le champ de Méangouasquet (fol. 6249) ; le marquis de Trévigny, la marquise de Kersauzon, Cl. du Bois de Kerannouet, J. du Dresnay, seigneur de Penanru, N. Nouel, sieur de Penamprat, pour des dîmes levées sur des terres roturières (fol. 6269) ; M. de Kerlec, pour le manoir de Kerbraslaouen (fol. 6349) ; M. Chauvel, pour le lieu noble de Kerran (fol. 6437) ; Cl. Le Nobletz, douairière de Carné, pour le manoir noble de Tréguillier (fol. 6453) ; M. Le Bourg, veuve de A. de Bréhant, chevalier, seigneur comte de Lisle, pour diverses terres (fol. 6461) ; *etc.*

1683-1685

B 1748. - Registre grand in-folio, 281 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE LESNEVEN comprenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers produits devant les Commissaires de la réformation du Domaine, dans la paroisse de Plouider, par A. Jean, sieur de la Villeneuve, au nom de C. de Tanoarn, douairière de Keringant, pour le convenant de Kerzellen (fol. 6517) ; J. de Tréanna, chevalier, sieur de Lanilis, pour le manoir noble de Kerdivez et ses dépendances (fol. 6551) ; F. de Coataudon, chevalier, seigneur de Kerarnou, pour les garennes nobles du Mescam (fol. 6575) ; J. de Belingant, chevalier, sieur de Kerbabu, pour une maison noble et son courtil (fol. 6577) ; F. Penfentenio, écuyer, pour le lieu noble de Créacheien ou Kérellé (fol. 6599) ; R. Mol, seigneur de Querian, pour le lieu noble de Brunduzual (fol. 6605) ; F. de Marboeuf, veuve de F. du Han, chevalier, pour le manoir de Kerveulegan avec droits d'armoiries dans l'église de Goulven (fol. 6677) ; N. Ropartz, sieur de Kerdaniel, notaire et procureur au siège de Lesneven, pour le lieu noble de Kercollé (fol. 6673) ; *etc.*

1682-1684

B 1749. - Registre grand in-folio ; 292 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE LESNEVEN comprenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis devant les Commissaires de la réformation du Domaine, dans la paroisse de Plouider, par Cl. de Tromelin, dame de Rochglas, pour le manoir de Crechmicy (fol. 6795) ; L. de Kermorial, écuyer, pour le manoir de la Bouëxière et ses dépendances (fol. 6803) ; Ch. du Lys, chevalier, seigneur de Beaucé, sénéchal de Rennes, pour différentes terres (fol. 6813) ; R. du Louët, chevalier, seigneur de Coatjunval, pour la vicomté de Coetmenech, les lieux nobles de Coatiguennou, du Pont du Chastel et de Lesfretin, avec patronage sur les chapellenies de Saint-Trégarec, de Brendaouz, droit d'armoiries et d'enfeu dans l'église de Plouider (fol. 6829) ; Fr. de Kerguiziau, seigneur de Kerscau, pour différentes rentes en argent et en froment (fol. 6915) ; G. Bernard, au nom du général de Plouider, pour le manoir noble de Dourmap (fol. 6933) ; en la paroisse de Plounéour-Menez, par Fr. de Ségaller, douairière de Coetlosquet, pour des convenants (fol. 6939) ; M. Le Run, seigneur de Kérezout, pour le manoir de Poulfanc et ses dépendances (fol. 6955) ; J.-B. Moreau, bachelier de Sorbonne, prieur de l'abbaye du Rellec, pour le temporel de cette abbaye (fol. 7017) ; *etc.*

1683-1684

B 1750. - Registre grand in-folio ; 267 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE LESNEVEN comprenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers produits devant les Commissaires de la réformation du

Domaine, dans la paroisse de Plounevez, par Hamon de Kergus, seigneur de Troufagan, pour le lieu noble de Garzirin (fol. 7089) ; Fr. Lelong, curatrice de J. de Kergroas, écuyer, pour le manoir noble de Kermorvan et ses dépendances (fol. 7101) ; G. Silguy, sieur de Coatirbescont, pour le convenant noble de Lesmaec (fol. 7129) ; A. Philippe, sieur de Lanrivan, pour le manoir noble de Landiguierch (fol. 7205) ; Cl. de Kerret, pour le manoir de Lisle (fol. 7231) ; Didier de Kerguelen, écuyer, seigneur de Traoumeur (fol. 7235) ; R. de Boiséon, épouse de Cl. de Poulpiquet, chevalier, sieur de Kerment, pour le convenant roturier dit Le Traoun (fol. 7273), plus des droits honorifiques dans l'église de Plounevez, dans les chapelles de Saint-Jean et de Lochrist (fol. 7279) ; F. de Montigny, chevalier, seigneur de Beauregard, pour une ligence sur le manoir d'An Enezou (fol. 7283) ; H. de Maillé, comte de la Marche, chevalier, marquis de Carman, pour la terre de Maillé érigée en comté par Louis XIII, en 1612 (fol. 7291) ; *etc.*

1682-1685

B 1751. - Registre grand in-folio ; 281 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE LESNEVEN comprenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers produits devant les Commissaires de la réformation du Domaine, dans la paroisse de Plougourvest, par P. de Launay, prêtre, chevalier du Mont-Carmel, seigneur de Parcoz et de Kersabiec, pour le manoir de Keruzouatz et plusieurs convenants (fol. 7359) ; R. de Troërin, seigneur de Kerjan, pour deux maisons et des terres (fol. 7417) ; J. Grall, sieur de Bourgeozen, pour le convenant de Milin ar Bellec (fol. 7459) ; J. Miorcec, prêtre, pour le lieu de Goaz an Corre (fol. 7479) ; Renée de Crémeur, douairière de Kervezec, pour le manoir de Pencoatmeur (fol. 7493) ; Alex. de Rieux, chevalier, marquis de Sourdéac, pour la châtellenie de Daoudour, avec les manoirs de Damur et de Coatmeur (fol. 7539), *etc.*

1682-1685

B 1752. - Registre grand in-folio ; 287 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE LESNEVEN, contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis devant les Commissaires de la réformation du Domaine, dans la paroisse de Plabennec, par Renan de Beaudiez, écuyer, sieur de la Motte, pour le manoir de la Motte (fol. 7647) ; J. de Kerguelin, sieur de Mendy, pour le convenant des Isles (fol. 7679) ; F. du Beaudiez, dame de Kerillio, pour le lieu noble de Rochglaz (fol. 7775) ; Anne de Penfeuntenyo, veuve de Fr. de Launay, écuyer, pour le convenant noble de Kerangueven (fol. 7789) ; M. d'Acigné, épouse séparée de biens de J. d'Acigné, chevalier, pour le lieu noble de Kerdonnartz (fol. 7799) ; Anne et Marie de Maillé, pour le manoir noble de Kerhalic-Bihan, la métairie de Moguerou et le moulin du Pont (fol. 7803) ; L. de Mathuzière, prieur du prieuré de Saint-Matthieu de Bréventec, pour son temporel comprenant la métairie noble de Locmazé, les convenants d'An Thy Corn et de Parc an Taly (fol. 7893) ; M. de Ploeuc, marquise de Montgaillard, pour la terre et seigneurie de Plouyé, annexée au marquisat de Timeur, pour les droits de fondation de l'église, de haute justice et de pêche (fol. 7899) ; *etc.*

1682-1684

B 1753. - Registre grand in-folio ; 349 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE LESNEVEN contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis devant les Commissaires de la réformation du Domaine, dans les paroisses de Plougoulm, Plouënan et Plougar, par la fabrique de l'église de Guiclan, pour une terre au terroir de Runplouënan (fol. 7929) ; Maurice Clouin, religieux Carme, procureur des RR. PP. Carmes

de la ville de Saint-Pol, pour deux pièces de terre (fol. 7971) ; H. le Jacobin, seigneur de Dourdu, pour le manoir noble de Dudour (fol. 7987) ; J. du Han, seigneur, comte de Crechrizein, pour des terres, des rentes et des prééminences dans la cathédrale de Saint-Pol de Léon (fol. 8029) ; E. de Parcevaux, seigneur de Keranmel, pour le manoir noble de Ramblouch (fol. 8053) ; le baron Vincent de Penmarch, chevalier, pour le manoir de Penanech, les convenants de Penher, Parc-meur avec droit d'enfeu dans l'église de Plouënan (fol. 8113) ; Cl. de Kergorlay, chevalier, seigneur de Guengat, pour diverses terres (fol. 8249) ; *etc.*

1682-1684

B 1754. - Registre grand in-folio ; 291 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE LESNEVEN comprenant les dénombrements et les déclarations d'héritages nobles fournis devant les Commissaires de la réformation du Domaine, dans les paroisses de Plouzevedé, de Ploudaniel, de Plounéventer, de Plouguerneau, de Plouyen et de Plouvorn par Y. de Kergoat, pour le manoir noble de Coatbizien (fol. 8287) ; G. Jan et S. Le Bihan, pour la maison noble de Kermojean (fol. 8327) ; Christ. de Guernisac et Cl. de Kergoat, pour la maison noble du Taschennou (fol. 8357) ; J. Lelez, au nom du général de la paroisse de Treflaouenan, pour diverses terres (fol. 8365) ; J.-B. Lelory, seigneur de Kercham, pour le manoir noble de Kercham (fol. 8367) ; Charles de Kernezné, chevalier, marquis de la Roche, pour les ruines de l'ancien château de Coatarmoal et ses dépendances (fol. 8381) ; M. de Boiséon, épouse de V. de Quénechquively, chevalier, seigneur de Keraudren, pour une maison et différentes terres (fol. 8425) ; les religieuses Carmélites du couvent de Bethléem, rue des Forges, à Ploërmel, pour le lieu et manoir noble de Rescadec (fol. 8443) ; H. de Kererault, seigneur de Kergomar, pour le manoir de la vicomté de Coatquenan (fol. 8471) ; Guy de Dallogny de Boismorand, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, grand bailli de la Morée, pour le temporel de la commanderie de la Feuillée (fol. 8555) ; *etc.*

1682-1684

B 1755. - Registre grand in-folio ; 515 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE LESNEVEN comprenant la déclaration et le dénombrement des héritages nobles et roturiers formant la consistance de la seigneurie de Kerouzeré laquelle s'étendait dans les paroisses de Sibiril, de Plouescat, de Cléder, de Plougoulm, de Plouvorn, de Plouzevedé, de Guizény, de Plouënan et alentours, et appartenait à Y. du Poulpry, seigneur de Lavengat, qui fit ses productions devant les Commissaires de la réformation du Domaine en revendiquant des droits sur le rivage de la mer pour le goëmon, sur les halles, foires et marchés de Plouescat et droit de patronage sur plusieurs églises ; *etc.*

1683

B 1756. - Registre grand in-folio ; 379 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE LESNEVEN contenant les déclarations et dénombrements d'héritages nobles et roturiers fournis devant les Commissaires de la réformation du Domaine, dans les paroisses de Saint-Vouguay, Sibiril, Saint-Pol, Saint-Martin et Sizun, par Sébastien Barbier, chevalier, pour le château de Kerjan et ses dépendances, le manoir de Kergoaré (fol. 9087) ; J. de Kergorlay, seigneur de Kersalaün, pour le manoir noble de la Ville-Neuve (fol. 9389) ; Hervé de Kermenguy, recteur de la chapelle collégiale de Saint-Jean, pour son temporel comprenant « une maison d'hostellerie qui estoit quitte, par don du Roy, d'impost et billot, attendu l'obligation de l'hoste de fournir du vin pour les messes en laditte église de Saint-Jean » (fol. 9395) ; L. de la Motte-Villebret

d'Aspremont, clerc de la chapelle de la Duchesse d'Orléans, abbé commendataire, pour des terres, des maisons, et le moulin de Kerroch dépendants de l'abbaye de Daoulas (fol. 9459), *etc.*

1682-1684

B 1757. - Registre grand in-folio ; 403 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE LESNEVEN contenant les déclarations et les dénombrements des héritages nobles et roturiers fournis dans les paroisses de Tréfléac, Trémenech, Treflou, Treflaouënnan et Taulé, devant les Commissaires de la réformation du Domaine, par dame G. du Poulpry, veuve de R. de Kersauzon, pour le lieu noble de Kerdannet (fol. 9471) ; Ch. Le Meneust, chevalier, seigneur de Bréquigny, pour les lieux nobles de Kerangomar, de Garanot, de Keramunnou, de Kerambellec, de Paubleiz, avec des droits honorifiques dans les églises de Taulé et de Carantec (fol. 9479) ; G. de Quélen, dame de Kergroazer, pour la seigneurie de Kerangouarch, les convenants de Kervihan et de Kerambellec (fol. 9507) ; C. de Beaucé, chevalier, sénéchal de Rennes, pour le manoir de Lezireur, avec son moulin et son colombier, plus les lieux de Toulanlan, Kergadiou, Cosquériou et des droits honorifiques dans l'église de Hanvec (fol. 9551) ; Louise Le Meneust, épouse de Th. Morant, chevalier, marquis du Mesnil Garnier, conseiller du Roi en ses Conseils, pour le fief et la seigneurie de Pensetz, ancien membre de la vicomté de Léon, s'étendant sur les trèves de Pensetz, Hanvec, Carantec et Callot, pour des landes et franchises, pour la grande pallue de Cuburien, pour le domaine et la sei gneurie de Coatelès, réunie à la précédente, pour un droit de port et hâvre dans toute l'étendue de la seigneurie de Pensetz (fol. 9595) ; *etc.* Table alphabétique des vassaux qui ont fourni des déclarations et des terres décrites dans chaque paroisse.

1682-1685

B 1758. - Registre grand in-folio ; 284 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE LESNEVEN comprenant les déclarations et les dénombrements des rentes, des terres, des convenants, des fiefs, des maisons et manoirs produits devant les Commissaires de la réformation du Domaine par les propriétaires et seigneurs dont les noms suivent : Louis de Rohan-Chabot, pair de France, pour la principauté de Léon, laquelle s'étendait dans de nombreuses paroisses et comprenait aussi la vicomté de Coatmel, sous la barre de Brest, avec de nombreuses ligences sur les manoirs de Kermaugon, de Botquiry, du Rest, de Penangroas et de Hanvec (fol. 9552) ; Fr. de Boiséon, épouse de Cl. de Poulpiquet, chevalier, pour le manoir de Coatlès (fol. 9635) ; A. de Rieux, marquis de Sourdéac, pour le manoir de Creiz Kéar (fol. 9673) ; Gabrielle Barbier, dame de Coatanscoure, veuve de R. Barbier, chevalier, pour le marquisat de Kerjean, en Saint-Vougay, dont les dépendances s'étendaient en 11 paroisses sur les lieux nobles de Tromeur, de Kergoat, de Kergodalach, de Penanéach, de Kermalcon, de Kerscaven et de Tronjoly, laquelle dame a fourni aussi de longues inductions de titres, plus un extrait du livre des sentences de la réformation du Domaine portant injonction à la dame de Coatanscours de faire enregistrer les lettres d'érection du marquisat de Kerjan, et corrigeant différents articles de son aveu (1697) — plus un arrêt du Parlement maintenant ladite dame dans la mouvance de plusieurs territoires (1698).

1695-1698

B 1759. - Registre grand in-folio, 281 feuillets papier.

RÉFORMATION DU DOMAINE DE LESNEVEN. — Plumitif original des audiences tenues au siège de Lesneven. Ordonnances du Commissaire délégué par le Roi accordant des délais et des mains-levées de saisies aux vassaux absents ou non, pourvus de titres ; prescrivant de déclarer les terres indépendantes des convenants, en spécifiant la mouvance de leur fief, autant que possible ; de déclarer

les *franchises* ensemencées et de solliciter le congé du traitant pour les exploiter ; défendant de lever la *champart* sur les montagnes ; prononçant *exécutoire* contre tous les vassaux qui ont encouru des amendes pour non déclaration ; ordonnance délimitant le périmètre de la ville de Lesneven, prescrivant de poser des bornes et obligeant les habitants à fournir aveu de la consistance de leurs héritages ; rôles des contrats de vente conclus dans l'étendue de la ville ; procès-verbal de partage de la ville en 29 lots appelés îles ; rôle des possesseurs des maisons avec la taxe qu'ils doivent au profit des arpenteurs ; clôture des opérations, règlement des frais de bornes, d'écritures, de papier, de reliure et de transport des registres.

1681-1685

B 1760. - Registre grand in-fol. , 79 feuillets papier.

RÉFORMATION DU DOMAINE DE LESNEVEN. — Livre des audiences tenues à Lesneven par J. François Ravenel du Plessis, maître des Comptes de Bretagne, commissaire député pour la confection du papier terrier de Lesneven, assisté de Yves du Poulpry, sénéchal de Lesneven, et de Ch. Luhandré, procureur du Roi, et contenant les pièces suivantes : un arrêt du Conseil d'État décidant que les Commissaires de la réformation s'adjoindront, dans chaque ressort, le sénéchal et le procureur du Roi, mais choisiront leur greffier (1629) ; signification au greffier de la juridiction de Hédé (1676) ; conclusions du procureur du Roi à Lesneven et ordonnance conforme des Commissaires susdits invitant les vassaux à produire leurs déclarations sans restriction, en fournissant à l'appui tous les titres justificatifs de leurs prétentions (1677) ; ordonnance de la Chambre des Comptes fixant les formalités et la procédure à suivre pour recevoir les déclarations et les faire enrôler ; nouvelle ordonnance de René de Lohéac, seigneur de Trévozec, maître des Comptes, commissaire député par arrêt du Conseil de mars 1678, portant règlement de forme pour les vassaux et tarif pour les frais à payer ; arrêt du Conseil d'État désignant de nouveaux Commissaires pour l'expédition rapide du papier terrier dans chaque ressort (1678) ; commissions particulières du sieur de Trevozec, des sieurs Moreau et Bougis, chargés de la confection du papier terrier, successivement, procurations des susdits ; injonctions aux engagistes et aux vassaux immédiats du Roi, de produire, sous peine d'amende, leurs déclarations dans le délai de 15 jours, suivant la remontrance des traitants (1681) ; aux notaires, recteurs et marguilliers des paroisses de fournir des extraits d'actes et des rôles d'héritages ; arrêts du Conseil instituant un receveur pour toucher les deniers revenant au Roi (1679), portant dispense des Requêtes civiles au profit du même ; fixant les délais des appels des sentences rendues par les Commissaires ; la forme du recouvrement des droits seigneuriaux et casuels ; décisions du Commissaire général, député pour la réformation du Domaine en plusieurs généralités, relatives au papier et aux transcriptions des aveux (fol. 30) ; déclarations de plusieurs propriétaires de juridictions ; réquisitions des préposés et fermiers du Domaine, *etc.* Ce livre-recueil est une transcription de cahiers séparés, faite à la requête du traitant Louis Moreau.

1677-1685

B 1761. - Registre petit in-folio, 397 feuillets papier.

RÉFORMATION DU DOMAINE DE LESNEVEN. — Livre des requêtes présentées aux audiences tenues par les Commissaires du Roi et les ordonnances rendues sur les demandes présentées par les préposés à la confection du papier terrier du Domaine, à propos de l'exécution des formalités imposées par les instructions ; par le titulaire de la commanderie de la Feuillée, pour obtenir que les contredits du préposé soient renvoyés à la barre de Rennes (fol. 38) ; par Cl. Le Nobletz, veuve d'Urbain de Carné, pour avoir un délai de 9 mois, attendu que ses titres sont sous séquestre (fol. 70) ; par Ch. de Lys, lequel réclame un délai d'un an, attendu qu'il plaide contre le baron de Penmarch (fol. 75) ; par l'abbé

Jean Kermorgant, chapelain du bénéfice de Locmaria, demandeur en main-levée de saisie, attendu que son bénéfice relève de la seigneurie de Landerneau, selon sa fondation (fol. 224) ; *etc.*

1676-1685

B 1762. - Registre petit in-folio, 318 feuillets papier.

RÉFORMATION DU DOMAINE DE LESNEVEN. — Livre des requêtes présentées aux audiences et des ordonnances de décharge, de main-levée et de délai rendues par les Commissaires du Roi, à la demande de Marie Le Bescont, veuve P. Yseultz (fol. 44) ; de Noël Le Guen, prêtre (fol. 72) ; de François Habasque (fol. 162) ; de J. Legat, marguillier de l'église de Plouënan (fol. 195) ; d'Olivier Salaun, écuyer, sieur de Kerchoadou (fol. 222) ; et autres.

1682-1683

B 1763. - Registre petit in-folio, 328 feuillets papier.

RÉFORMATION DU DOMAINE DE LESNEVEN. — Livre des requêtes présentées aux audiences et des ordonnances de décharge, de main-levée et de délai rendues par les Commissaires du Roi, à la demande de Marie Henry, curatrice de son fils, Hervé Abiven (fol. 32) ; de Marguerite Cléguer, veuve Hervé Tréguier (fol. 47) ; des héritiers de Guillaume Keroullé, lesquels ont prouvé par attestation qu'on ne tenait pas de registre de décès, avant 1668, dans la paroisse d'Ellestreuc (fol. 85) ; du titulaire de la chapellenie de Bergouet, en Lanilis (fol. 110) ; de Marguerite Tanguy, veuve Cadour, curatrice de ses enfants (fol. 163) ; d'Yves Berder et consorts (fol. 202) ; *etc.*

1682-1683

B 1764. - Registre petit in-folio, 339 feuillets papier.

RÉFORMATION DU DOMAINE DE LESNEVEN. — Livre des requêtes présentées aux audiences et des ordonnances de décharge, de main-levée et de délai, rendues par les Commissaires du Roi à la demande des filles d'Yves Symon (fol. 20) ; de Guillaume Le Men et son frère (fol. 63) ; d'Isabelle Berthouloux, veuve Le Symier (fol. 91) ; de Tanguy Audren (fol. 142) ; de Jean Allain et Marie Floch, lesquels ont prouvé par actes que Jeanne Cabioch était morte depuis 50 ans et plus (fol. 180) ; de Françoise Le Harquin, veuve Barbier de Kerchoant (fol. 286) ; *etc.*

1684

B 1765. - Registre petit in-folio, 426 feuillets papier.

LIVRE DES INDUCTIONS DE LA BARRE DE LESNEVEN contenant les remontrances et les productions de titres fournies à l'appui de leurs prétentions devant les Commissaires de la réformation du Domaine, par les propriétaires dont les noms suivent : Jérôme Le Dall de Lestang, induit une adjudication de la terre de Tromelin par le Parlement de Paris de 1664 (fol. 1) ; François du Poulpry, une cession de tous les droits seigneuriaux appartenants au seigneur de Mollac sur les terres de Keravel, de Penchoat, de Huon et de Kerriou, en 1630 (fol. 16) ; Louise Le Meneust, la donation de la terre de Keromnès à Fr. de Kergroadès par son frère (fol. 59) ; Gab. de Penmarch cite un acte de don par la duchesse Françoise d'Ambroise à Alix de Coëtivy du rachat de la succession d'Henri de Penmarch, en 1466 (fol. 82) ; le supérieur du séminaire de la Sainte-Chapelle du Folgoët, un contrat de fondation du 8 mars 1593 (fol. 237) ; Alexandre de Rieux, la vente de la seigneurie de Daoudour consentie à François de Tournemine par la vicomtesse de Rohan, en 1550 (fol. 241) ; les gouverneurs de la fabrique de l'église de Saint-Pierre de Plonéour-Istrez citent tous les actes de fondation de leurs archives (fol. 425) ; contredits du préposé à la confection du papier terrier.

1684-1685

B 1766. - Registre petit in-folio, 421 feuillets papier.

LIVRE DES INDUCTIONS DE LA BARRE DE LESNEVEN contenant les remontrances et productions des parties appelées devant les Commissaires de la réformation du Domaine pour justifier leurs prétentions : Paul Pinart cite un transport du lieu de Kersaliou par Michel Samborne à Charles de Troërin et à Paul de Launay, en 1654 (fol. 12) ; François Gourvenec, un extrait mortuaire de Louise Cozic (fol. 33) ; Renée Le Borgne de Lesquif fiou, un aveu rendu, en 1332, par Jean Le Barbu, possesseur de la prévôté de Ploudiner (fol. 93) ; Françoise de Boiséon, divers aveux fournis à la seigneurie de Kerelven (fol. 186), Gabriel de Penmarch, un contrat de vente de la terre et seigneurie de Penmarch par Ch. de Maillé, marquis de Carman, à Jean de Riovalen, en 1617 (fol. 229) ; le comte H. de Maillé, un aveu rendu par Pierre de Penchoat et Louise du Juch, sa femme, pour le lieu de Lochodan (fol. 374), *etc.* ; contredits du préposé à la confection du papier terrier.

1684-1685

B 1767. - Registre petit in-folio, 421 feuillets papier.

LIVRE DES INDUCTIONS DE LA BARRE DE LESNEVEN contenant les remontrances et les productions des parties appelées devant les Commissaires de la réformation du Domaine pour justifier leurs prétentions : la prieure de N.-D. de Lesneven cite un acte de concession de 1216 et un autre de Pierre II, duc de Bretagne (fol. 132) ; Louis Moret, un partage entre les soeurs Jeanne et Marie Le Goff, de 1662 (fol. 152) ; Rolland de la Fosse, l'acquisition par Gabriel de Keranguen, écuyer, d'une métairie voisine de la ville de Lesneven, en 1624 (fol. 253) ; Bernard Cabon de Kerbresan, le contrat d'acquêt d'une maison dont il est propriétaire à Lesneven, daté de 1658 (fol. 319) ; Jérôme Le Dall, une convention de mitoyenneté conclue avec G. de Keranguen, à Lesneven, en 1626 (fol. 340) ; la veuve d'Urbain Jouan, sieur de la Ville-Jouan, tutrice de leurs enfants, une procuration de 1684 (fol. 366) ; *etc.* Contredits du préposé à la confection du papier terrier, conclusions du Procureur du Roi et ordonnances d'enregistrement au papier terrier.

1684-1685

B 1768. - Registre petit in-folio, 562 feuillets papier.

LIVRE DES INDUCTIONS DE LA BARRE DE LESNEVEN contenant les remontrances et les productions des parties appelées devant les Commissaires de la réformation du Domaine pour justifier leurs prétentions : Yves Chever, ménager, induit une acquisition conclue par son père, François Chever, avec Cath. Kerongar, dame douairière du Mendy et avec Jean de Kerguelen, écuyer, de 1643 (fol. 19) ; Yves Abjan cite un contrat de partage entre Jeanne des Portes, veuve de Kerguern, et Prigent des Portes, écuyer, de 1640 (fol. 58) ; Jean de Kerguvelen. sieur du Mendy, écuyer, un bail à ferme du convenant noble du Kergof, de 1638 (fol. 103) ; Robine, fille de Cl. Harquin de Kerouzien, écuyer, un acte de partage conclu entre les soeurs Louise-Marie et Guillemette, filles d'Alain de Launay, écuyer, sieur de Pentref (fol. 195) ; René et Guillaume Bernard, un traité passé entre leur père Nicolas B. et Pierre Madec, de 1637 (fol. 364) ; Guy Bleinhaut, sieur de Kerfréoc, une prise de possession de la terre de Kerfréoc par G. Carn, sieur de Ranvelin, de 1633, pour montrer que ses prédécesseurs eurent toujours une vître armoiriée en l'église de Saint-Frégan (fol. 389) ; contredits du préposé à la confection du papier terrier, conclusions du Procureur du Roi et ordonnances d'enregistrement.

1681-1682

B 1769. - Registre petit in-fol. , 684 feuillets papier.

LIVRE DES INDUCTIONS DE LA BARRE DE LESNEVEN contenant les remontrances et les productions de titres des parties appelées devant le Commissaire de la réformation du Domaine pour la justification

de leurs prétentions : l'abbé commendataire de l'abbaye du Rellec cite des lettres-patentes du duc Jean IV, de 1403, et des lettres de la duchesse Anne de Bretagne de 1498 (fol. 29) ; Alain Abhamon et consorts, un acte de partage de 1660 (fol. 151) ; Malo Lemoyne, chevalier, déclare que la plus grande partie de ses titres ont été brûlés, en 1675, par les paysans attroupés (fol. 190) ; François Lemen, un contrat d'échange conclu entre son père et Yvon Bodennec, en 1629 (fol. 220) ; Maurice Le Reun et Marguerite Le Diouguel, un échange de la terre et seigneurie de Poulfanc conclu par Fr. Le Diouguel avec P. des Portes, écuyer, sieur de Pontrivy (fol. 237) ; Cath. de Coëtnempren, cite l'échange du manoir de Kerperezec contre divers fiefs et des chefrentes annexés à la terre de Kerenez, en 1476 (fol. 339) ; Pierre de Neboux, évêque, comte de Léon, déclare qu'à son entrée en fonctions il a trouvé les archives pillées (fol. 480) ; conclusions du Procureur du Roi, contredits et avis du préposé à la confection du papier terrier, ordonnance d'insertion.

1683

B 1770. - Registre petit in-folio, 527 feuillets papier.

LIVRE DES INDUCTIONS DE LA BARRE DE LESNEVEN contenant les remontrances et les productions de titres des parties appelées devant le Commissaire de la réformation du Domaine, pour la justification de leurs prétentions : Suzanne Marion allègue que le lieu noble de Pen an Traouhir appartenait à François Henry de Kermoné par partage des biens de Ph. Moal, en 1658 (fol. 54) ; Gab. de Crechquéraut, sieur du Cozquermeur, que son domaine provient en partie de la succession de Anne Tronson, sa mère (fol. 93) ; Alain Breton que son père fut approprié de son bien par acte de 1632 (fol. 210) ; les héritiers d'Yves Salomon et d'Hervé Hergouach citent un aveu de 1601 (fol. 282) ; les enfants d'Alain Grall invoquent l'acquisition faite par Martin Pascouet d'avec la marquise de Neufbourg, en 1638 (fol. 331) ; Jean Le Dourguy, écuyer, cite la donation faite par son père du lieu de Pont ar Quinquis à son premier né, lors de son mariage, avec Anne de Lesquen (fol. 414) ; *etc*. Contredits et avis du préposé à la confection du papier terrier, conclusions du Procureur du Roi et ordonnances d'insertion.

1680-1682

B 1771. - Registre petit in-folio, 578 feuillets papier.

LIVRE DES INDUCTIONS DE LA BARRE DE LESNEVEN contenant les remontrances et les productions de titres des parties appelées devant le Commissaire de la réformation du Domaine, pour la justification de leurs prétentions : Chr. de Guernisal et Cl. du Kergoet allèguent que la douairière de Larchantel leur a vendu le lieu noble de Taschennou, en 1664 (fol. 1) ; Jean Silguy, que J. Guéguen, son aïeul, a payé le convenant de Goasplesquen la somme de 1.800 livres (fol. 33) ; Hervé Abolivier, que Constance Legall est héritière d'Hervé Legall par un acte de partage de 1609 (fol. 375) ; les héritiers de Goulven Abiven citent l'arrentement, à titre de cens, du lieu de Kermoné-Bihan par Jean Kerdaniel à leur auteur, en 1629 (fol. 388) ; *etc*. Contredits et avis du préposé à la confection du papier terrier, conclusions du Procureur du Roi et ordonnances d'insertion.

1681-1685

B 1772. - Registre petit in-folio, 442 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE DE LESNEVEN contenant les remontrances et les productions des parties appelées devant le Commissaire de la réformation du Domaine pour la justification de leurs prétentions : François Le Veyer et les filles d'Olivier Larvor justifient la propriété d'un parc par une transaction entre David Nouël et le dit Olivier, de 1659 (fol. 29) ; Françoise de Boiséon rappelle que sa tante, Claude de Kergroadès, fut héritière universelle des maisons de Coatlès et de Kerliviry (fol.

204) ; Agnès de Kerlech produit divers aveux pour justifier les proches fiefs de la seigneurie de Kercongar (fol. 240) ; Ch. de Lys allègue que ses titres ont été joints à la procédure dirigée contre le baron Vincent de Penmarch, tuteur de sa femme (fol. 335) ; Robert du Louet, chevalier, est condamné à 1.000 livres d'amende dans les conclusions du préposé (fol. 400) ; les enfants de Prigent de Kersauson citent des lettres d'Henri IV confirmant les foires de Kersaintgily et les coutumes à percevoir (fol. 426) ; *etc.* Contredits et avis du préposé à l'exécution du papier terrier, conclusions du Procureur du Roi et ordonnances d'insertion.

1680-1684

B 1773. - Registre petit in-folio, 466 feuillets papier.

LIVRE DES INDUCTIONS DE LA BARRE DE LESNEVEN contenant les remontrances et les productions des parties appelées devant les Commissaires de la réformation du papier terrier : les marguilliers de l'église de Goulven citent les acquisitions de Jean Trévian, recteur (fol. 1) ; la veuve d'Alain Cléguer, un acte d'afféagement du lieu de Botdreziou de 1611 (fol. 13) ; les enfants de Maurice Mesanstourm, une transaction de 1672 qui les oblige envers la fabrique de Goulven (fol. 62) ; V. Le Maucazre, propriétaire du lieu de Kerautret, cite les acquisitions de Jean Marion, sieur du Questel (fol. 198) ; la veuve de Fr. Trouërin, écuyer, sieur de Kergonnan, cite un aveu fourni par Isabelle Traougoff, épouse de François de Kerlec (fol. 364) ; *etc.*

1680-1685

B 1774. - Registre grand in-folio, 313 feuillets papier.

LIVRE DES INDUCTIONS DE LA BARRE DE LESNEVEN contenant les remontrances et les productions de titres fournies à l'appui de leurs prétentions par devant les Commissaires de la réformation du Domaine par les propriétaires dont les noms suivent : Françoise et Anne Prigent citent un contrat d'acquêt de 1628 conclu entre Hervé de Lestang et François Prigent, propriétaires à Gorre-Beuzit (fol. 31) ; H. Le Jacobin et ses enfants, propriétaires de la terre du Dourdu, citent une présentation du titulaire de la chapelle de N.-D. de Pratcoulm, en 1621 (fol. 88) ; l'évêque de Léon justifie longuement ses droits seigneuriaux sur les convenants de la paroisse de Trégarantec et ses droits de propriété sur le manoir de Porléach (fol. 97) ; Jacques de Kermenguy établit ses prééminences en l'église de Brélevenez par une donation consentie à Tanguy de Kermenguy, par G. de Coëtquelfen, écuyer, en 1601 (fol. 141) ; Renée Le Borgne de Lesquiffiou soutient que sa terre de Coatmenech porte le titre de vicomté depuis plus de 300, ans en s'appuyant sur plusieurs aveux (fol. 182) ; *etc.*

1678-1685

B 1775. - Registre grand in-folio, 290 feuillets papier.

LIVRE DES SENTENCES contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement, rendues par les Commissaires réformateurs du papier terrier de Lesneven pour les terres et seigneuries situées dans les paroisses de Bieuzit, Broennou, Cléder, Commana, Ellestreuc, Guisény, Goulven, Guiclan et Kernouez ; l'évêque de Léon est maintenu dans la souveraineté de son minihi (fol. 5) ; les titres de très haut et très puissant prince sont rayés de l'aveu du prince de Léon (fol. 20) ; Catherine de Boiséon est obligée à produire la pancarte de ses foires (fol. 84) ; le titre de châtellenie est rayé de l'aveu de G. de Bouvens, chevalier (fol. 113) ; Rod. de Kersaintgilly, écuyer, sieur de Keravel, est condamné à payer les lods et ventes de ses héritages (fol. 199) ; *etc.*

1683-1684

B 1776. - Registre grand in-folio, 323 feuillets papier.

LIVRE DES SENTENCES contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les Commissaires réformateurs du papier terrier de Lesneven pour les terres et seigneuries situées dans les paroisses de Kerlouan, Kernilis, Kersent, Landéda, Locquénolé, Locquengar, Lanhouarneau, Lanilis et Lesneven : le comte Henri de Maillé, marquis de Carman, est débouté de la seigneurie du cimetière où est bâtie l'église de Plabennec (fol. 425) ; J. Allain de la Mare, est déchargé du rachat de la succession d'Alain de Keranguen (fol. 455) ; le directeur des créanciers du duc de Brissac, ex propriétaire de la terre du Châtel, a été débouté de la possession de plusieurs îles en mer (fol. 506) ; Jeanne Cadrouillac, dame de Penanguer, est condamnée à payer les lods et ventes de la succession de la dame de Kerrigonan, sa tante (fol. 601) ; *etc.*

1682-1684

B 1777. - Registre grand in-folio, 471 feuillets papier.

LIVRE DES SENTENCES contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les Commissaires réformateurs du papier terrier de Lesneven pour les terres et seigneuries situées dans les paroisses de Saint-Michel, Plonéour-Trez, Plouider, Plonéour-Ménez, Plounevez, Plougourvest, Plabennec et Plougoulm, au profit de Chr. Guyomar de Saint-Laurent, écuyer, lieutenant du Roi au siège de Lesneven (fol. 679) ; de Jean Silguy, écuyer, sieur de Poullesquen (fol. 665) ; de Nicolas Le Goarant de Lestrezecq (fol. 727) ; de Marie, fille juveigneure de Maurice de Querret, sieur de Trébomp (fol. 779) ; de Gillette Beuzit, dame de Kerdolas (fol. 853) ; des Carmes de Saint-Pol-de-Léon, lesquels sont obligés de chanter le jour de la Saint-Louis, le verset *Domine, salvum fac regem* (fol. 1084) ; *etc.*

1682-1684

B 1778. - Registre grand in-folio, 331 feuillets papier.

LIVRE DES SENTENCES contenant les ordonnances de correction, de réception et d'enregistrement rendues par les Commissaires réformateurs du papier terrier de Lesneven pour les seigneuries et les terres situées dans les paroisses de Plouenan, Plougar, Plouzévédé, Plounéventer, Plouyé, Sibiril, Taulé, Trémenech, Treflou, Plouescat et Treflaouennan, au profit d'Anne Mancel, veuve de Ch. de Matan, chevalier, seigneur de Beaucoudray (fol. 1091) ; et du baron de Kerouzeré lequel a été obligé de faire enregistrer l'érection de sa baronnie et de retrancher plusieurs prétentions de son aveu (fol. 1210) ; sur la déclaration de J.-Seb. Barbier, seigneur de Kerjan, ont été rayés les mots « marquis, chef d'escadre en Bretagne, commandant la noblesse de de Léon » (fol. 1239) ; sentences de décharge de droits et de l'exécution de diverses condamnations prononcées par un jugement précédent. — Liste des héritages dont les propriétaires ont fait défaut (fol. 1409). — Table alphabétique des noms des vassaux dont les déclarations ont été insérées au papier terrier (fol. 1411).

1682-1686

B 1779. - Registre grand in-folio, 175 feuillets papier.

RÉFORMATION DU DOMAINE DE LESNEVEN. — Livre d'ordre contenant : 1° le procès-verbal de clôture des opérations des Commissaires chargés de l'exécution du papier terrier de Lesneven ; 2° le relevé des redevances énoncées dans chaque déclaration et qui doivent figurer dans le rôle rentier (fol. 8) ; 3° la table alphabétique des noms des vassaux qui ont fourni des déclarations aux Commissaires (fol. 42) ; 4° un état alphabétique des terroirs cités dans les actes, indiquant le fol. du terrier et les anciennes cotes du greffe (fol. 71) ; 5° un autre état alphabétique des noms des vassaux qui ont fourni

aveu à la Chambre des Comptes avec leur cote suivant leur inventaire (fol. 160) ; 6° un état des cotes des aveux inventoriés qui peuvent servir à la connaissance des fiefs (fol. 172).

1685

B 1780. - Registre petit in-folio, 218 feuillets papier.

INVENTAIRE DESCRIPTIF DES AVEUX ET DÉCLARATIONS fournis par les vassaux du Roi dans le ressort de Lesneven à la Chambre des Comptes et répertoriés au greffe dans l'ordre de leur arrivée.

1575-1784

B 1781. - Liasse, 286 pièces papier.

OBÉISSANCES FÉODALES. — Contrats de vente et d'échange conclus dans le ressort de la barre royale de Lesneven concernant les héritages suivants : divers droits de fief, de juridiction, de rachat et d'hommage, acquis, en la paroisse de Commana, par Guy de Bouvens, seigneur du Bois de la Roche, pour être incorporés à la seigneurie du Bois, en 1639 et en 1652 ; les manoirs de Chef du Bois en Beuzit-Conogan, du Bois-Riou, en Plougar (1689), de Ranvelin, et du Frout en Guizény (1698) ; la terre et seigneurie du Rouazle, en Lanilis, pour laquelle P. Bedbéder de Bordenave, lieutenant de vaisseau, a payé 2660 livres pour droits de lods et ventes (1715) ; le moulin du Rest Kergoff, en Saint-Frégan, afféagé à Cl. Thomas lequel a subrogé ses droits pour une moitié à Yves Beyer (1773) ; le lieu de Pont ar Groas, en Languengar, acquis par le sieur Arnaud du Brocard, marchand à Brest ; le manoir de Kerbérénès, en Plouider, acquis par Fr. Le Tullier, avocat en Parlement (1773) ; le manoir de Kerbaronnou, en Ploudaniel, et le lieu noble de Brech-Hunien, en Kernilis, aliénés par Pierre Giraud du Poyet, écuyer, ancien officier des troupes de marine (1774) ; une maison à Lesneven vendue par Jean-Charles de Lespine, chevalier, seigneur de Granville, major du bataillon de la milice garde-côtes de Landerneau, à J.-M. Cabon, sieur de Kerandraon, officier au régiment de Berry (1775) ; les terres et seigneuries de Loquivy et de Kergaëlé, en Plouguerneau, acquises par la veuve de Ch. Hardouin de la Girouardière, chevalier, capitaine des vaisseaux du Roi (1777) ; et autres.

1639-1777

Sénéchaussée de Morlaix

B 1782. - Liasse, 14 pièces parchemin, 6 pièces papier.

PAROISSE DE BOTSORHEL OU *BOS CORZER*. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Morlaix, sous les dénominations suivantes : la terre et seigneurie de Kerahel possédée par Hervé, fils de Rolland du Plessis (1510), Jean du Plessis (1540), Anne du Parc, veuve de P. Harscoët, et son fils (1642), Rolland de Calloët (1702), Hyacinthe de Calloët-Lannidy, seigneur abbé du Faouët, agissant pour son frère et sa soeur (1759) ; le manoir noble de Kervisien, parA. de Volvire, comtesse de Saint-Maure, veuve de Séb. Lollivier, tué à la bataille de Spire, tutrice de leurs enfants (1704) ; le lieu et métairie noble de Villeneuve *an Kerneven*, possédés par Anne Toupin, dame de Kerveniou et de Saint-Mady (1581), les filles mineures de Guy de Keraldanet, seigneur du Rascor (1633) ; le moulin de Pratguen possédé par Françoise Pastourel, veuve de Michel de Sclizon de Keralio (1525), par Chr. de Sclizon avec quelques pièces de terre (1541) ; diverses ligences dépendantes de la seigneurie de Tuouhom possédées par Yvon Jourdan, après le décès de Marguerite Toupin, sa mère (1506), Yvon du Botloy (1540), Anne Toupin, dame de Kerouchant (1560) ; *etc.*

1506-1759

B 1783. - Liasse, 27 pièces parchemin, 23 pièces papier.

PAROISSE DE GARLAN. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Morlaix, sous les dénominations suivantes : la terre et seigneurie du Bois de la Roche *Coat an Roch*, possédées par Éon Foucault, seigneur de Lescoulonarn, principal héritier d'Annette de Dinan, son aïeule (1417), Gauven de Languénoez, héritier de Jeanne Foucaud (1487), Yves Le Bloussart, écuyer (1610), François Lhelliès (1677) ; le manoir du lieu noble de Kerouchant et ses dépendances possédé par B., fils de Jean de la Boissière et de Cath. de Trongoff (1454), Jean de la B., son fils (1466) ; des terres au village de Kertanguy, possédées par Jean de Languenoez, héritier de P. Foucault (1502), Marie Le Dourguy, veuve de Nicolas Le Bloussart (1640) ; le moulin de Poullech et diverses terres démembrées du domaine de Boiséon, possédées par J.-B. Bouyn de Cacé, chevalier, président à la Chambre des Comptes (1777) ; le manoir et la métairie noble de Rascoët possédés par Jean Costen, marchand à Morlaix (1668), ses enfants (1688), Jean Le Minihy et ses enfants (1763) ; le lieu noble de Roscustou par les enfants mineurs de Cyprien Bertrand de Kermebel (1717) ; *etc.*

1416-1777

B 1784. - Liasse, 11 pièces parchemin, 18 pièces papier.

PAROISSES DE GUERLESQUIN ET DE GUIMAEC. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de convenants, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Morlaix, sous les dénominations suivantes : le lieu et le manoir noble de Kerazran possédés par Françoise Le Gualès, épouse de Louis Ragon, seigneur de Kercaradec (1631) ; diverses terres dépendantes des lieux nobles de Kernelouarn, de Chéruel, de Villeneuve, de Lesmoualch, de Keroranton, possédés par Guillaume, fils d'Yvon Garric (1454), Guillaume, fils de Jean Thomas (1501), Louis, fils de Jean de Bouteville (1505), François Lolivier, seigneur de Lochrist (1628), Pierre de Coëtredez, seigneur de Guerlesquin, après Anne de Rohan, veuve de Pierre de Rohan, qui fit aveu en 1525 (1602), Julienne Foll et ses soeurs (1764) ; en la paroisse de Guimaec, le manoir et la métairie noble de Kerven possédés par Marie-Anne de Lesormel (1696), Célestin de Kermabon, chevalier, officier des vaisseaux du Roi (1737) ; diverses pièces de terre sises dans les frairies de Keranrum et de Kereven ; le convenant noble de Kerscau possédé par Marguerite Foll, veuve Le Dur, et sa fille (1763) ; *etc.* Sentences de renvoi, de publication et de réception.

1454-1777

B 1785. - Liasse, 132 pièces parchemin, 3 pièces papier.

PAROISSE DE LANMEUR. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de fiefs, de maisons, de convenants, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la barre de Morlaix, sous les dénominations suivantes : la terre et seigneurie de Boiséon possédée par Hervé de Coëtredrez, après le décès de sa mère, Margilie de Boiséon, décédée en 1401 (1407), Jean de Coëtgoureden, fils de Jeanne de Boiséon (1452), François de Boiséon, fils de Béatrix Péan (1472), et après la mort de son père Guillaume (1473) ; par Pierre de Boiséon, après la mort de François, son père, tué à la bataille de Saint-Aubin du-Cormier, le 28 juillet 1488 (1490) ; par Claude de Boiséon, seigneur de Coetrevan, de Chef du Bois et de Gouverbihan, fils de Pierre, lequel a compris dans son aveu les lieux et manoirs de Kerbriand, de Kerouhant, le moulin Oroual, la métairie de Kerverzic, le moulin de Poullech en Garlan (1541) ; Isabelle de la Bouëssière, tutrice de Pierre de Boiséon, son fils, sieur de Coëtinisan et de Kerouzéré (1575) ; Guillaume Héliès, écuyer, audiencier en

la Chancellerie de Guyenne, après le décès de Fr. Blanchard, son épouse, tuteur de leurs enfants (1696), G. Héliès (1709) ; *etc.*

1407-1709

B 1786. - Liasse, 55 pièces parchemin, 24 pièces papier.

PAROISSE DE LANMEUR. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de fiefs, de convenants, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la barre de Morlaix, sous les dénominations suivantes : le lieu et manoir noble du Bodon ou du *Botdon* possédé par G. Garric (1486), François, son fils (1511), Yvon G. (1540), Jacques Tournemouche (1567), Martin Tournemouche, écuyer (1600), Maurice Le Borgne, écuyer (1654), Françoise Le Borgne, veuve d'écuyer Fr. Jégou de Bois-Allain (1685), Fr. Jégou du Perenno, tutrice de Mauricette Jégou (1740) ; le lieu noble de Bois-Sauveur possédé par Jean de Kerérault, écuyer (1652) ; la maison, le moulin et les convenants de Coat an Frotter possédés par Ph. Quintin, fils d'Azelice de la Forest (1501) ; Ph. Q. de Coatamours (1540), B. Quintin, écuyer, héritier d'Antoine Q. (1602) ; François Lolivier, écuyer, seigneur de Kergariou, héritier de Marie Quintin, sa mère (1685) ; l'hôtel de Kerancorre possédé par Jean de Launay, héritier de Marg. de Kerjagu, sa mère (1450) ; le manoir et la métairie noble de Keraël-Kergariou possédés par Jean de Kergariou et Marguerite de Quelen, sa mère (1541), par Olivier du Parc, chevalier, seigneur de Lezerdault et de Kergariou (1682) ; le lieu et la métairie noble de Keralsy possédés par Hervé de Launay (1515), Jean Le Bihan (1581) ; le lieu noble de Kerguillerm et ses dépendances possédé par Guillaume, fils de Jean Coroner (1540) ; Pierre Raison et Anne Coroner, seigneur et dame de Kerdu (1543), François Raison, écuyer, sieur de Kerlabour (1618) ; le lieu noble de Kernech Huéder possédé par Aliette, fille de Jean Ynisan (1540), Philippe de Lescorre (1542), Louis Ropartz (1628), Louis Le Maigre, marchand de draps (1665), les enfants de Claude Guilbaud (1754) ; le lieu et la métairie noble de Kerrest, par Rolland, frère de Jacques de Botiliau (1499), Olivier Nouël, sieur de Kerven (1601), Jean du Cambout (1603), Jean Bertrand (1640), Renée Calloet de Kerbriand, veuve de J. Le Chaussec, écuyer (1660), Nic. Sclisson (1758) ; la terre et seigneurie de Lesguern possédée par Tanguy de Kermannan, seigneur de Seixploë, après le décès de Marguerite du Châtel (1491) ; le manoir et la seigneurie de Penanstang, par Fr. Lescoet, écuyer, seigneur de Kergoff (1541), Françoise de Keranguen, héritière de Pierre Calloët, écuyer, sieur de Kerastan, son aïeul maternel (1652), Fr. de Goudelin, écuyer (1685) ; les droits de péage et de pontage à percevoir au Pont-Menou et le convenant de Ru-Gréguen possédés par les enfants de B. Ferret, écuyer, conseiller secrétaire du Roi (1698) ; le moulin de la Rive, en la trève de Loquirec, possédé par Jeanne de Kerérault (1652) ; le quart en indivis dans le moulin de Pontamenou possédé par Jean et Joseph Raison de Bois-Morin (1777) ; *etc.*

1450-1777

B 1787. - Liasse, 51 pièces parchemin, 27 pièces papier.

PAROISSE DE LANMEUR. — Aveux et dénombrements de terres et de maisons tenus noblement du Roi, dans le ressort de la barre de Morlaix, sous les dénominations suivantes : le convenant noble de Keranroch, possédé par les enfants de Jean Lazren (1509), Jean de Talhouet (1540) ; le convenant noble de Kerezrou, par Richard Lahaie (1652) ; le convenant noble de Kergolvan, par G. du Bois-Berthelot (1642) ; le convenant de Kernech Hervé, par Paul du Plessis (1540) ; les convenants nobles de Lesengar, par Alain Étienne (1455), Jean, fils de Jacques-Étienne de Kerguéguen (1503), Claude de Penchoadic, prêtre (1653), Guy de Kermenguy, chevalier (1698), le comte Raoul de Caradeuc (1774), François Pastour (1777) ; des convenants nobles au terroir de Loquirec, par Barbe, fille de Morice Forget (1518), Jean Tréouret, écuyer, sieur de Kermadoret (1540), Ch. de Kermoisan, seigneur de

Goesmap, Louis Gouzillon, sieur de la Ville-Blanche (1541), Jeanne Gouzillon, épouse d'Y. de Lanuzouarn (1561) ; des convenants nobles au terroir de Pengast, par Guillaume Le Habasque, sieur de Trégat-Goallon (1499), Michel du Plessis, écuyer, sieur de Kertanguy (1640) ; les convenants et les terres dépendants de la seigneurie de Tremedern, laquelle s'é tendait dans les paroisses de Lanmeur et de Guimaec, possédés par René de Kermabon, chevalier, et Hélène de Bégasson, (1694), Marie-Joseph Grignart, seigneur de Champsavoy, héritier de Séb. de Bégasson, sa mère (1764) ; autres déclarations concernant des pièces de terre possédées par H. Pezron (1501), Y. Prigent (1540), Guillaume de Guigaznou, écuyer, seigneur de Guicaznou (1540), Jean de Kerret, écuyer, et Barbe Kergariou, seigneur et dame du Val et de Kerret (1540) ; des convenants roturiers situés dans la trève de Loquirec ; diverses terres sises, aux terroirs de Kerdalahec, de Lesengar, de Run Guen et de Bresecachan possédées par H. de Kermarlec, héritier de Jeanne Coëtilès, sa mère (1448) ; *etc.*

1448-1777

B 1788. - Liasse, 20 pièces parchemin, 25 pièces papier.

MORLAIX : PAROISSES DE SAINT-MAHÉ, DE SAINT-MÉLAINE ET DE SAINT-MARTIN. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de Morlaix, sous les dénominations suivantes : les diverses parties du lieu et manoir noble de Coatamour possédées par Catherine Le Borgne, veuve Oriot (1677) ; un lieu et manoir noble appelé Kerjoaic possédé par Urbain de Trémic, écuyer, seigneur de Keranéissan (1753) ; le manoir de Penlan et ses dépendances possédé par les enfants de Tanguy Moysant, écuyer, et de Catherine Nouël, sieur et dame du Leslech (1683) ; le petit lieu noble de Talien an Ru possédé par Marie Oriot, dame de Breugnon, épouse de Ch. Haudeneau de Breugnon, lieutenant de vaisseau (1725) ; le manoir de Tuon, en la paroisse de Saint-Martin, possédé par Hervé, fils de Guillaume Kerret (1495) ; le lieu et manoir noble du Val possédé par Jean de Kerret, écuyer (1540) ; Jean Le Ségaller, écuyer, sieur du Mescouet, lequel revendique les droits honorifiques en l'église de Saint-Martin, en invoquant un contrat passé, en 1479, entre les paroissiens et Guillaume de Kerret, à la suite de la construction du choeur (1631) ; Françoise Siochan, dame douairière du Plessis-Trésiguidy (1675), Françoise Le Ségaler, sa fille (1678), J.-B. de Coëtlosquet, major des gardes-côtes (1758) ; autres déclarations concernant des terres et des maisons sises à Kerneguès, au bourg de Penannech et près le pont de Pouliet ; le lieu noble de la Palue, comprenant deux moulins et des terres, possédé par Fr. Lesparler (1540) ; *etc.*

1495-1772

B 1789. - Cahier, Grand in-folio, 101 feuillets papier.

PAROISSE DE PLOUÉGAT-GUERRAND. — Aveu et dénombrement des terres, maisons, rentes, convenants, fiefs, droits réels et honorifiques formant la consistance du marquisat de Guerrand, lequel relevait directement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Morlaix, et s'étendait dans les paroisses de Lanmeur, de Guimaëc, de Plouëzoch, de Plougaznou et dans la trêve de Loquirec, et était possédé par Jean-Marie-François du Parc, chevalier, marquis de Locmaria et de Guerrand, sous la curatelle de Joseph du Parc, chevalier, comte de Locmaria, son oncle. Parmi les revenus, les coutumes du pardon de Saint-Jean-du-Doigt sont estimées 8 livres. La déclaration des charges comprend : la distraction des revenus du tiers pour le douaire de Marie-Angélique de Larlan de Kercadio, veuve du dit marquis, le fonds de 700 livres pour l'entretien de 12 pauvres à l'hôpital de Plouëgat (fondation du marquis en 1669), 300 livres, plus deux rentes montant à 13 boisseaux et un quartier de froment, dues pour diverses fondations pieuses.

1711

B 1790. - Liasse, 10 pièces et 252 feuillets parchemin, 5 pièces papier.

PAROISSE DE PLOUËGAT-GUÉRAND *OU DE PLOUAGAT-GOALLON*. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de fiefs, de maisons, de convenants, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Morlaix, sous les dénominations suivantes : le lieu, le manoir et la seigneurie de Coatcoazer possédés par le baron Jean du Pont, seigneur de Rostrenen et du Pontou, après le décès d'Hélène de Rohan (1508), Louise du Pont, après le décès de Jean du Pont, son père (1509), Jean du Quellenec, baron du Pont, héritier de Louise du Pont, décédée en 1526 (1542), Jeanne de Maure, tutrice de Charles du Quellenec, vicomte du Fou et de Coëtmeur (1554), Claude du Parc, commissaire des guerres en l'évêché de Tréguier, lequel avait fait retrait de la dite terre après le transport consenti par Charles de Parthenay, baron du Pont, à François de Goezbriand (1575), François de Goezbriand, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Goezbriand, de Kerantour, de Larmorique et autres lieux, lequel se disait héritier de François de Goezbriand, son aïeul, et comprend dans son aveu les manoirs de Kerimoalen, et de Bran, les métairies et convenants nobles de Keraudy, de Toulanlan, de Balanec, de Paradis, de Kerjesquel, de Lochandour et de Kerarmel, les moulins du Bran et de Rannou, plus des droits honorifiques dans les églises de Plouëgat, de Lanmeur et de Plouëzoch ; par François de Goëzbriand, chevalier (1609), par autre François de G., seigneur de Coatcoazer (1630) ; et par le comte Louis-Vincent de Goezbriand, maréchal des camps et armées du Roi, lequel a ajouté à son aveu la métairie et les moulins du château de la Noë-Verte, en Plouëzoch (1745) ; la terre et seigneurie de Trelever possédée par Pierre, fils de Jean Péan, sieur du Grand-Bois et de la Roche-Jagu (1474), François Cuillerot de la Pignonnière, ancien maire de Morlaix (1758) ; le convenant noble de Kervennou-Uhellaff possédé après Guillaume de Lesormel, par son fils Christophe (1502) ; et par Jean Le Goff, prêtre (1652) ; le convenant noble de la Bouëssière possédé par P. Prigent (1705) ; *etc.*

1474-1760

B 1791. - Liasse, 15 pièces parchemin, 6 pièces papier.

PAROISSE DE PLOUËGAT-GUERRAND. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de convenants, de fiefs, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Morlaix, sous les dénominations suivantes : la terre, la seigneurie et le château de Kergallon comprenant les métairies nobles de Poulanbellec, de Kerhellon, de Gouaz an Roch ; les droits de péage et de coutume au hâvre de Harvel, possédés par Guillaume, frère de Jean de Penhoët (1449), Jean de Penhoët (1484), Alliette de Penhoët (1575), Jean du Groesquer et A. de Penhoët, sa femme (1613), lesquels ont obtenu une enquête minutieuse sur leurs droits seigneuriaux et réels et l'ont jointe à leur aveu ; R. de Quelen, douairière du Groesquer (1633), O. du Groesquer (1653 et 1678) ; autres aveux rendus après la mort de Eon du Plessis, par R. de Trémedern (*Tremeldéarn*), à cause de sa femme Clémence du Guermeur (1400), et Jean Le Corre (1450) ; autre aveu du manoir, de la seigneurie et du domaine du Portzmeur par Françoise Boutouiller, dame de Guerrand qui en avait fait l'acquisition de Claude de Malestroit en 1536 (1540).

1400-1679

B 1792. - Liasse, 11 pièces parchemin, 3 pièces papier.

PAROISSE DE PLOUËGAT-MOISAN. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de convenants, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Morlaix, sous les dénominations suivantes : le manoir, le domaine et la seigneurie de Trogoff, *Triougoff* ou *Tuongoff*, possédés par Bertrand de Trogoff (1400),

Jeanne de Ploesquellec, fille de Morice de Pl. (1456), par Charles du Pont, son mari, après son décès (1478), Jean de Ville-Blanche et Marguerite du Châtellier (1505), Claude de V., après le décès de sa mère (1523) ; Louise de Goulaine, dame douairière d'Espinay, et Jean d'Espinay, son fils (1554), Jean de Pensornou et Marguerite de Kerret, propriétaire d'une moitié (1582), Marie Coroller, veuve de Jacques Allain, sieur de la Mare, laquelle revendique le titre de châtellenie avec droit de haute et basse justice et le patronage de la chapelle de Saint-Trémeur, en la trève de Tréduiou (1688).

1401-1691

B 1793. - Liasse, 24 pièces et 16 feuillets parchemin, 10 p. papier.

PAROISSES DE PLOUËZOCH ET DE PLOUGASNOU. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Morlaix, sous les dénominations suivantes : le manoir de Bren et ses dépendances possédé par Jean, fils de Jean du Mur, seigneur de Bren et de Levynot (1489), Alain de Guengat, et Marie de Tromelin, seigneur et dame de Guengat, après le décès de Marguerite du Mur (1521), Jacques, fils de R. de Guengat (1587) ; le lieu et manoir noble de Keraudy possédé par Renée de la Marzellière, veuve de François de Goezbriand, chevalier (1629) ; le lieu et le manoir de Keryvalen possédés par François de Goezbriand, seigneur de Rodalvez (1540) ; le manoir de Quelen possédé par Guill., fils de Jean de Quelen (1452), Olivier de la Haie, époux de Marie de Q., après le décès d'Alain de Quelen (1473) ; le convenant du lieu noble de Restanroué possédé par Madeleine Siochan, veuve de Olivier Crouëzé, écuyer, sieur de la Maillardière (1663), Julien Crouëzé, seigneur du Mur, sénéchal de la cour de Morlaix (1699) ; le convenant de Lagadec possédé par Raoul de Kernechriou (1540) ; le tiers du lieu de Tréoguet-Bihan par les héritiers de Jos. Le Jeune (1773) ; en la paroisse de Plougaznou, la terre de Kerprigent possédée par Pierre, fils d'Yvon de Trogoff, écuyer (1471) ; le lieu et manoir noble de Kersent possédé par Riou de Guicasnou (1448), par Pierre de la Forest et Marie Marec, son épouse (1540), Pierre Le Bihan, écuyer, sieur du Roudour (1683), Jean de Kerhoent, chevalier de Coëtanfao, capitaine de cavalerie (1705) ; le manoir et les terres de la Villeneuve possédés par R. Le Ségaller, sous la curatelle de Marguerite de Trogoff, laquelle a ajouté à son aveu les terres du lieu de Kerderien, en la paroisse de Lanmeur (1540), et par la fille de Jean Pastour, seigneur du Mescouës (1777) ; autres déclarations pour les convenants nobles de Kerbron, de Saint-Georges, de Ricquedon ; *etc.*

1448-1777

B 1794. - Liasse, 38 pièces parchemin, 24 pièces papier.

PAROISSES DE PLOUGONVEN ET DE PLOUIGNEAU. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Morlaix, sous les dénominations suivantes : le lieu et manoir du Corvez possédé par Yvon de Beryen, seigneur de Keraznou, après le décès de Cath. de Keranmanach, sa mère (1448), par Guyon Le Sénéchal, seigneur de Coatelent, fils de Marguerite de Beryen (1498) ; Jean de Brezal, seigneur de Coatelent et de Corvez (1639) ; le lieu et manoir noble de Garz an Quenquis possédé par François, fils de Morice de Kerloaguen (1503) ; le lieu et manoir noble de l'Isle *an Enez*, possédé par François Goudelin, écuyer, sieur de Kerloaguen (1540), Olivier Coatnempren, seigneur du Roualze (1618), le baron Ch. de Sévigné, seigneur des Rochers (1638) ; le lieu et la métairie noble de Kerberiou possédés par François Le Marant, écuyer, seigneur de Penanguern (1540), Tanguy Le Marant (1620), Nic. de Penhoadic, écuyer (1759) ; le manoir et les domaines de Kerloaguen possédés avec le domaine du Gaspern par Hyacinthe de Tinténiac (1777) ; le manoir de Mesedern et ses dépendances, par Michel Le Rouge (1762) ; le manoir du Mur et ses

dépendances, par Ol. Crouëzé (1635), Madeleine Siochan, sa veuve (1664) ; le lieu et la métairie noble de Penanguer, par Augustin Noblet, sieur du Penhoat (1763) ; le lieu noble de Prat an Feunteun possédé par Perron Coroller, acquéreur en 1543 (1547), H. Guillemot (1644) ; des convenants nobles au village de Trogoas, possédés par François de la Lande, écuyer, seigneur de Calan (1754) ; le lieu, le manoir et la métairie noble de Tromorgant possédés par Ch. de Clairambault, contrôleur général de la Marine à Brest, époux de Gillette de Penfeuntenio (1694) ; autres déclarations pour des terres sises à Trévoaz, à Cosquer, à Keranfortz, à Lezauran, à Lezozven, à Kerguezennec, à Goalettref et Kerguiomarch possédées par J. de Kerloaguen, sieur de Rosampoul (1517), Julien de Kerrouyant (1569), Jeanne Le Levier, veuve de May (1699), la marquise de Roquefeuil (1777) ; autres aveux de terres et de convenants situés dans la paroisse de Plouigneau et possédés par Jean de Coëtquelfen, écuyer, après le décès de Marguerite de Kergournadech (1501), Dorothée Floch, veuve Guillebert (1652), les héritiers Lejeune (1773), J. Bernard, sieur de Kergré, chevalier (1775) ; *etc.*

1448-1777

B 1795. - Liasse, 36 pièces parchemin, 14 pièces papier.

PAROISSE DE PLOUJEAN. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Morlaix, sous les dénominations suivantes : le manoir, le domaine et le lieu noble de la Boissière possédés par Pierre Kersulguen, écuyer (1540) ; Michel de Kersulguen, chevalier, lequel a ajouté à son aveu : 1° le manoir noble de Crechronvel dont la chapelle dédiée à sainte Brigitte est dans un placitre au village de Mousterou ; 2° le lieu et manoir noble de Penanru (1692) ; le lieu noble, le manoir et la seigneurie de Coëtcongar, possédés par Hervé, après la mort de son frère, Jean Coëtcongar (1452), Yvon C. (1464), Yvon, son fils (1515), Pierre Le Chenoir et Françoise de Coëtcongar (1540), Lancelot, fils de Pierre Le Ch. (1551), Alexandre Toulcoët, sieur de Launay (1629) ; le manoir et la seigneurie de Knech-Rouel possédé par Aliette de Guicaznou, veuve de Jean Meryadec, tutrice de leur fille Amyce (1484) ; Amice M. (1540), Jean de Kerret, héritier de Jeanne Meryadec (1552) ; les lieux nobles et les seigneuries de Lesquellouarn, du Bois de la Roche et de Kernechcoet possédés par Eon Foucault, fils d'autre Éon et de Jeanne du Pont, après le décès d'Aliette de Plusquellec, veuve d'Yvon Foucault, seigneur de Lescolhouarn (1453), Yvon F., après le décès de Jeanne de Rosmadec (1458) ; Jean de Languéoez, chevalier, époux de Jeanne Foucault (1467), Jean, fils de Gauven de Languéoez (1504), Pierre de Talhouet et Jeanne de L., après le décès de Nicolas de Languéoez, son père (1520) ; Rolland de Kergorlay et Jeanne Riou, seigneur et dame du Cleuzou, propriétaire du moulin, des chefrentes et ligences dépendantes du lieu noble de Kernechcoet (1541) ; le lieu, le manoir et la seigneurie de Kergariou possédés, sous la curatelle de Marguerite de Quelen, par Jean de Kergariou (1541), Alexandre de K., sous la curatelle d'Hélène Le Cozic (1575) ; par Pierre Lemoyne, seigneur de Trévigny, chevalier de l'ordre du Roi, procureur de Jeanne de Guynement, héritière d'Hélène de Kergariou, sa mère (1624), leurs enfants (1639), Ol. du Parc, chevalier (1682), les enfants de Claude du Parc, chevalier, seigneur de Keranroux (1707) ; le lieu et manoir noble de Larmorique possédé par François de Goezbriand, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Coatcoazer (1629) ; le manoir de Mans possédé par Jean, fils d'Yvon de Kergariou (1522) ; le manoir, le domaine et la seigneurie de Penlan possédés par Jean de Kergariou (1540), Guillaume de K. (1602), Martin, fils de Jean Nouël, écuyer, sieur de Penlan (1624) ; autres déclarations concernant des convenants situés dans les terroirs de Mousterou et de Goas an Gaffre ; *etc.*

1452-1761

B 1796. - Liasse, 12 pièces et 62 feuillets parchemin, 9 pièces, pap.

PAROISSE DE PLOUNERIN. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Morlaix, sous les dénominations suivantes : le lieu, le manoir et la seigneurie de Bruillac possédés par Morice, fils de Jean de Plusquellec (1506), autre Morice de Pl. (1540), Jean du Châtel, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa Chambre, lequel déclare avoir le droit de haute et basse justice, diverses prééminences dans les chapelles du Bon Voyage du Rechou, de Saint-Nicolas, chez les dominicains de Morlaix et à Notre-Damedu-Mur, plus un fief de ligence sur le domaine de la Boullaye en Lannelec ; le manoir de la seigneurie de Coatdon possédé avec ses dépendances par Jean de Baud et Anne du Coz Kaër, seigneur et dame du Houlle, de la Vigne et autres lieux, après le décès d'Yves du Coz Kaër (1635), Joseph de Robien, seigneur de Kermorvan et de Kerveguen (1708) ; le lieu et le manoir noble de Lesmoalch possédé par Ol. du Cambout, sieur de Botyliau, lequel a ajouté l'aveu de la terre de Kerrest, en Lanmeur (1540), Guillaume Meur, lequel avait conclu un échange avec Constance du Cambout et Charles Le Yolis, son époux, sieur et dame de Saint-Guénolé (1544), Maurice de Meur (1585) ; le manoir et les terres du Quelenec, par Guillaume, fils de Bizien Ploëzoch (1491), Rolland Ploëzoch (1503) ; un convenant situé au village de Kergoët possédé par Henri Kerderien, écuyer, héritier de Marguerite Kerouel (1496) ; *etc.*

1491-1709

B 1797. - Liasse, 13 pièces, 183 feuillets parchemin, 9 pièces papier.

PAROISSE DE PLOURIN. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Morlaix, sous les dénominations suivantes : le manoir, la seigneurie et le domaine de Bodister dont les ligences et les revenus s'étendaient dans les paroisses de Garlan, de Plougonven, de Plouigneau, de Ploumiliau, de Ploujean, de Plougaznou, de Guimaëc, de Saint-Michelen-Grève, de Plouzelambre, possédés par les héritiers de François de Laval, seigneur de Châteaubriant, de Montafilant, de Derval. de Candé et de Malestroit (vers 1400), de Françoise de Dinan, comtesse de Laval, décédée en 1498 (1499), par Guy de Scépeaux, comte de Chemillé, baron de Mortagne, lequel a compris dans son aveu la terre et seigneurie de Plougaznou et des ligences de la seigneurie de Runfau (1583) ; le manoir et la terre de Coatland possédés par S. Le Sénéchal (1499), P. Le Sénéchal (1521), Marguerite Le Sénéchal (1543), O. de Brésal (1555), G. de Brésal (1557), S. de Brésal, chevalier (1611), M. du Cosquer, douairière de Brésal (1628), G. de Brésal, chevalier (1647) ; la moitié des manoir et métairie nobles de Kerveguen possédés par Claude Mallédant (1777) ; autres aveux rendus par R. Calloet, dame de Kerbriand (1653), J. Thépault, seigneur de Treffalégan (1684), J. Ménager (1774).

1400-1777

B 1798. - Liasse, 9 pièces parchemin, 68 feuillets papier.

PAROISSE DU PONTHOU. — Aveux et dénombrements des terres, des rentes, des convenants, des maisons, des fiefs, des droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Morlaix, sous les dénominations suivantes : la seigneurie du Ponthou s'étendant dans les paroisses de Plouëgat-Gallon, de Lanmeur, de Botsorhel et du Ponthou, possédée, après le décès d'Éven du Ponthou, par Guillaume du Guermeur, à cause de sa femme (1398), après le décès d'Havoise de Coatfau, par le même G., comme tuteur de son fils Hervé (1400) ; par Pierre du Pont, après le décès de Marg. de Rostrenen, sa mère (1457) ; par Jean du Pont, sous la tutelle de Hélène de Rohan, sa mère, après le décès de son père, Pierre du Pont, tué à la bataille de Saint-Aubin

(1490) ; par Louise du Pont (1509) ; par Jean du Quelenec, baron du Ponthou (1542) ; par Ch. du Quelenec (1554) ; par Franç. de Goezbriand (1574) ; par Claude de Boiséon, dame de Guerrand, de Portzmeur et du Ponthou, douairière du Parc Locmaria (1579) ; autre aveu rendu par Jean-Marie du Parc, chevalier, marquis de Locmaria et de Guerrand, pour la châtellenie du Ponthou, annexe du marquisat de Guerrand, comprenant le château en ruines « au-dessus de la ville noble du Ponthou », les châteaux de Keranroux et de Kerrouallen et des fiefs de ligence dans les paroisses de Plouigneau, de Plougonven, de Garlan, de Ploujean, de Plourin, de Querlesquin, de Saint-Matthieu du Morlaix.

1398-1709

B 1799. - Liasse, 7 pièces parchemin, 1 pièce papier.

TITRES COLLECTIFS. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi de France, dans le ressort de la sénéchaussée de Morlaix, sous les dénominations suivantes : les terres, manoirs et seigneuries de Trémédern, en Guimaec, de Kernevez, en Botcozer, de Knechnours, en Plestin, de Portzmeur, en Plouëgat possédés par Jean, fils de Jean de Malestroit, seigneur de Kaër (1468), Jean, fils d'autre Jean de M. (1471), Claude, fils de François de Malestroit (1533) ; diverses pièces de terre sans désignation de lieu précis par J. Toulcoet, écuyer, seigneur de Kerrochiou (1540) ; le convenant noble de Tuouhon, en Botsorhel, plus le lieu et manoir noble de Kerguiguynen, paroisse de Ploulouen, sous la barre de Carhaix, possédés par Yvon Jourdren, seigneur de Kerverzic et de Lostanguern (1540) ; les revenus des domaines engagés au profit de Louis de Goezbriand, maréchal des camps et armées du Roi, et de son père, dans diverses paroisses de de la même sénéchaussée (1745) ; divers convenants en la paroisse de Plestin possédés par Jean, fils d'Hervé Hamon (1423), Guyon Lerouge, seigneur de Trébriend (1540) ; *etc.*

1423-1745

B 1800. - Registre petit in-folio, 84 feuillets parchemin.

RÔLE RENTIER des vassaux et tenanciers de la sénéchaussée de Lanmeur et Morlaix contenant 1° un mandement du duc Pierre II aux Gens des Comptes de Bretagne d'ouvrir une enquête sur la conduite et la gestion des receveurs des Domaines, les édifices à réparer, les terres vagues à arrenter, la tenue des greffes, l'administration des Fouages et des recettes ordinaires afin de réformer tous les abus et toutes les négligences (1450) ; 2° le dénombrement des héritages et immeubles de la ville de Morlaix chargés de rentes et de chefrentes et les arrentements concédés ; 3° la liste des convenants du Duc dans les paroisses de Plougonven (fol. 27), de Plourin (fol. 41) ; 4° le domaine muable, c'est-à-dire les coutumes de cohue, du pain, de la chair, de la verge sur les drapiers et marchands, la pancarte des devoirs de foire ; la ferme des moulins (fol. 56), des fours et de la sécherie, des sceaux et de la perrière ; 5° délimitation du périmètre de Morlaix (fol. 62) ; 6° le rentier de la châtellenie de Lanmeur comprenant les mêmes divisions (fol. 67) ; à la fin, liste des droits d'entrée et d'issue perçus dans les ports des dites châtellenies.

1450-1455

B 1801. - Registre grand in-folio, 696 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE MORLAIX comprenant les déclarations d'héritages nobles et roturiers faites par divers habitants de la paroisse Saint-Matthieu de Morlaix devant les Commissaires de la réformation du Domaine du Roi, pour diverses maisons, des cours, des jardins, des écuries possédées par Marc Lizeul, doyen du Chapitre de N.-D. du Mur (fol. 219) ; Fr. de Poulmic (fol. 311), P. de Calloët, douairière de Kerloguet, demeurant rue des Nobles (fol. 335) ; M. Thépault,

seigneur de Treffallégan (fol. 365), L. Bourgis, sieur du Pré (fol. 431) ; pour une maison et un moulin à pouldre avec son bardeau et conduit d'eau situé au terrouer de Kerdaniel (fol. 575) ; par M. Lefèbvre, prieur de l'église Saint-Matthieu, pour une maison et ses dépendances avec des rentes ; par Guy de Brésal, chevalier, pour le manoir noble de Bélisal et ses dépendances (fol. 663) ; *etc.*

1677-1679

B 1802. - Registre grand in-folio, 678 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE MORLAIX contenant les déclarations d'héritages nobles et roturiers faites devant les Commissaires de la réformation du Domaine royal par divers propriétaires dont les immeubles sont situés dans l'étendue de la paroisse Saint-Melaine de Morlaix : J. de Kergroas (fol. 71), I. de Saint-Denis, prieure du couvent du Calvaire ; V. Manach, cordonnier (fol. 179) ; Y. Salaün, maître architecte (fol. 205) ; P. Fouqueray, débitant de vin (fol. 213) ; J. Crouëzé, sieur de la Maillardière, conseiller du Roi (fol. 245), Ph. Coroller, sieur de Kerdaneau, sénéchal de Bodister (fol. 249) ; I. Coroller, sieur du Nescoet, bourgeois et banquier (fol. 357) ; Marguerite de l'Incarnation, supérieure des Carmélites de Morlaix (fol. 471) ; P. Guivin, procureur de l'Hôpital (fol. 485) ; P. Le Bihan, écuyer, sieur du Roudour (fol. 523) ; H. Carré, sieur de la Renière (fol. 591) ; *etc.*

1677-1678

B 1803. - Registre grand in-folio, 498 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE MORLAIX comprenant les déclarations d'héritages nobles et roturiers faites devant les Commissaires de la réformation du Domaine pour des maisons et jardins situés à Morlaix, dans les paroisses de Saint-Melaine et Saint-Martin, sur le Quai, rues des Vignes, de Bréhat, du Fil, de Bouret, de Crachjolly, de Notre-Dame-des-Fontaines, par les détenteurs dont les noms suivent : A. Radigué, propriétaire de l'hôtellerie du *Pelican royal* (fol. 45) ; Cl. Le Gac, écuyer, sieur de la Villeneuve (fol. 121) ; F. Jégou, seigneur de la Fontaine au Lait (fol. 159) ; A. Nouël, recteur de Plouignec (fol. 173) ; les religieux dominicains de Morlaix (fol. 199) ; les Ursulines de Bréhat (fol. 233) ; Hercule de Boiséon, capitaine du ban et de l'arrière-ban de l'évêché de Léon (fol. 293) ; J. Dreux, docteur en théologie, chanoine de Notre-Dame-de-Paris, prieur de Saint-Martin de Morlaix, pour les terres de son bénéfice (fol. 433) ; *etc.*

1677-1681

B 1804. - Registre grand in-folio, 490 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE MORLAIX contenant les déclarations d'héritages nobles et roturiers faites devant les Commissaires de la réformation du Domaine, par divers propriétaires des paroisses de Garlan, de Ploujean, de Plouégat et autres, dont les noms suivent : Ch. Le Meneust, chevalier, seigneur de Bréquigny, pour le manoir de Kerhouant et ses dépendances (fol. 35) ; J. de Kersulguen, pour le manoir de la Bouëssière, y compris diverses ligences (fol. 59) ; P. Lolivier, chevalier, seigneur de Saint-Maur, pour la seigneurie de Kergariou (fol. 43) ; Hercule de Boiséon, pour la seigneurie de Runfau s'étendant dans les paroisses de Ploumilliau et de Saint-Michel en Grève (fol. 161) ; Alain Huon, chevalier, seigneur de Kermadec, pour la seigneurie de Trogoff (fol. 215) ; J. Le Lagadec, chevalier, pour le manoir noble de Mezedern avec des domaines congéables (fol. 312) ; J. du Parc, chevalier, pour la seigneurie de Rosampoul (fol. 332) ; P. Le Dissez, notaire à Morlaix, pour la métairie noble de Penanguer (fol. 488) ; *etc.*

1678-1682

B 1805. - Registre grand in-folio, 338 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE MORLAIX comprenant les déclarations d'héritages nobles et roturiers faites devant les Commissaires de la réformation du Domaine, par divers propriétaires des paroisses de Guimec, de Plouëzoch et de Lanmeur dont les noms suivent : M. Le Bloussard, douairière de Kermabon, pour le lieu et manoir noble de Kerguen duquel dépendait la chapelle de Saint-Egarou (fol. 141) ; P. Philippe, sieur de Pentraorm, pour le lieu noble de Runtraoun (fol. 161) ; P. Pastour, seigneur de Kerjan, pour le convenant de Kerdalahez, et des prééminences en l'église de Guimec (fol. 183) ; Françoise de Keranguez, pour le lieu noble de Penanstang (fol. 227) ; Melar Boustoulés, pour le convenant de Kerloas-Huellaff (fol. 250) ; la dame de Kergus, douairière de Kermelquin, pour le lieu de Kernault (fol. 293) ; J. de Penfeuntenio, seigneur du Cozquer, pour un fief de ligence sur le convenant noble de Lesdourdec (fol. 309) ; *etc.*

1679

B 1806. - Registre grand in-folio, 337 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE MORLAIX comprenant les déclarations d'héritages nobles et roturiers faites devant les Commissaires de la réformation du Domaine par divers propriétaires des paroisses de Lanmeur, de Plouégat et de Plougaznou dont les noms suivent : le prieur et les religieux du couvent des Dominicains de Morlaix, pour le domaine noble de Kerrest (fol. 23) ; J. de Kermenguy, chevalier, pour le domaine congéable du Bouchec, y compris des prééminences en l'église de Guimec (fol. 75) ; M. Croizier, seigneur de Trelevec, pour le convenant noble de la Bouëxière avec de nombreuses ligences (fol. 89) ; P. Lolivier, chevalier, seigneur de Saint-Maur, pour la seigneurie de Keraël-Kergariou y compris les droits perçus sur la place du Martray à Lanmeur, pendant les foires du Vendredi-Saint (fol. 119) ; Fr. du Groesquer, chevalier, pour la seigneurie de Kergallon (fol. 169) ; M. de la Fayette, abbesse de Saint-Georges de Rennes, pour le prieuré de Plougaznou, le manoir de Kerbabu, des fiefs de ligence, des redevances en froment (fol. 213) ; *etc.*

1679

B 1807. - Registre grand in-folio, 261 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE MORLAIX comprenant les déclarations d'héritages nobles et roturiers faites devant les Commissaires de la réformation du Domaine par divers propriétaires des paroisses de Lanmeur, de Guerlesquin, de Garlan, de Plourin et de Plougonven dont les noms suivent : les Dominicains de Morlaix pour les fondations de messes accordées par Jean IV, en 1385, et par ses successeurs (fol. 1) ; par T. de Kerohent, chevalier, seigneur de Morizur, pour le petit lieu noble de Percherel (fol. 13) ; R. de Kermabon, chevalier, seigneur de Kerprigent, pour le manoir de Kersent et ses dépendances (fol. 29) ; G. Le Flamanc, pour la métairie noble de Kernon (fol. 65) ; J. Legeron et consorts, pour la moitié du lieu noble de Guernelouarn (fol. 69) ; le marquis François de Kergroadès, comte de Boiséon, chevalier, pour le château, les moulins et les bois de Boiséon, y compris la chapelle de Saint-Claude, les quatre foires annuelles, des métairies nobles et des ligences (fol. 85) ; Françoise Le Cozic, veuve de G. de Talhouet de Bonamour, chevalier, pour le manoir et les ligences de Kerloaguen et pour la châtellenie de Disquéou, laquelle fut formée, en 1643, avec des ligences désunies de la seigneurie de Bodister, en Plougonven (fol. 177) ; *etc.*

1678-1687

B 1808. - Registre grand in-folio, 287 feuillets papier.

Supplément au **PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE MORLAIX** comprenant les déclarations de convenants, de terres, de fiefs et de droits honorifiques produites devant M. Dupont-Doville, conseiller

au Parlement, commissaire départi pour la réformation du Domaine, par le marquis François du Parc de Locmaria, chevalier, pour les seigneuries dont les noms suivent : le château ruiné de Charuel, en la paroisse de Guerlesquin, avec son droit de juridiction haute et basse et son droit de ligence sur les lieux et métairies nobles de Trofalcher, de Goasqueau, de Toulcoat (fol. 1) ; le château ruiné et la ville noble du Ponthou avec ses halles, son moulin et son four banal, et toutes les maisons de la ville (fol. 1-47) ; le manoir et la métairie noble de Coatsaoff, en Plouigneau (fol. 47) ; les ligences des fiefs du Ponthou et de Bodister, membres du marquisat de Guerrand, dans les frairies des paroisses de Plouigneau, de Plouëgat-Moisan, de Guerles quin, de Plourin, de Morlaix et de Ploujean. Le dit seigneur, marquis de Guerrand, déclare à la fin de son aveu que la plupart de ses titres ont été envoyés à Paris pour un procès qui dure depuis plus d'un siècle et qu'il a fourni son aveu pour faire cesser les poursuites de la Chambre des Comptes.

1730-1732

B 1809. - Registre grand in-folio, 550 feuillets papier.

Supplément au **PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE MORLAIX** comprenant la déclaration faite devant le Commissaire général du Domaine, M. Dupont-Doville, par le marquis Jean-Marie du Parc de Locmaria, lequel a dénombré les manoirs, maisons, métairies, moulins, étangs, convenants nobles et roturiers, bois, landes, cens, rentes, dîmes, coutumes, fiefs et arrière-fiefs, juridictions, droits de prééminence et de rachat formant la consistance du marquisat de Guerrand, érigé, en 1637, avec l'union des fiefs et seigneuries de Portzmeur, de Pennenez, de Lesguern, du Ponthou, de Coatsaoff ; augmenté, en 1654, au moyen des châtellenies de Plougasnou et de Bodister dont il a énuméré tous les vassaux et tenanciers nobles et roturiers. A la fin : observations et corrections du Commissaire du Domaine.

1730-1734

B 1810. - Cahier, 38 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES tenues par le Commissaire du Roi chargé de la réformation du Domaine de Morlaix assisté du sénéchal et du procureur du Roi au siège de Morlaix, contenant des ajournements, des assignations, des ordonnances de publication, de plantation de bornes, des sommations de payer, des fixations de visites dans les églises pour la vérification des prééminences, des adjudications de terres vagues, des contraintes et interdictions contre divers possesseurs de fiefs et de justices qui ont omis de produire leurs déclarations.

1679-1683

B 1811. - Registre grand in-folio, 98 feuillets papier.

LIVRE DES SENTENCES rendues par les commisaires députés par la Chambre des Comptes pour vérifier les titres et les prétentions des propriétaires d'immeubles, vassaux de la sénéchaussée de Morlaix, dont les noms suivent : le procureur syndic des habitants de Morlaix a été maintenu dans l'exemption des fouages et tailles en vertu des lettres ducales du 17 avril 1440, et dans la propriété du collège de Crechjolly en vertu d'un don fait par Fr. Le Bihan, sieur de Penlé, 24 septembre 1597 (fol. 1-5) ; Olivier du Parc est confirmé dans la jouissance des moulins de Keranroux, en Ploujean (fol. 9) ; Jacob Merer, propriétaire du moulin de Spernen, de trois maisons et du convenant de Toulcoet, le tout situé rue des Brebis, à Morlaix, est taxé à 600 livres de lods et ventes (fol. 39) ; François de Kergroadès, propriétaire de la seigneurie de Boiséon, est débouté des droits de patronage, de supériorité et de fondation qu'il revendiquait dans les églises de Morlaix (fol. 45) ; de différentes mouvances et du droit d'aubaine (fol. 47-60) ; Fr. Le Cozic, veuve de G. de Talhouet de Bonamour,

propriétaire des manoirs de Kerloaguen, de Bodister et de Gaspern, n'exercera pas de justice à raison des fiefs de Bodister démembrés de l'ancienne terre de Bodister (fol. 68) ; Claude du Châtel est débouté du titre de fondateur en l'église de Plounerin, et ses droits sont restreints à ceux que comporte la terre de Brouillac (fol. 74) ; la dame abbesse de Saint-Georges de Rennes est déboutée de la mouvance du manoir de Saint-Georges comme un engagement de temporel du prieuré de Plouguénou (fol. 83) ; *etc.*

1678-1696

B 1812. - Cahiers, 45 feuillets papier.

INVENTAIRE DES AVEUX ET DÉCLARATIONS déposés au greffe de la Chambre des Comptes de Bretagne, par les vassaux du duché de Bretagne, contenant les additions et récolements faits à diverses reprises par des commissaires vérificateurs délégués. Le total des actes déposés s'élève à 288, tous cotés.

1575-1770

B 1813. - Liasse, 2 pièces parchemin, 185 pièces papier.

OBÉISSANCES FÉODALES de la sénéchaussée de Morlaix. — Contrats de vente, de licitation et d'échange concernant la terre et seigneurie de Kersaint, en Plougaznou, acquise par M. Michel, marchand à Morlaix (1709) ; le convenant noble de Kerguillerm acquis par les Ursulines de Morlaix (1740) ; diverses terres nobles dans les ressorts de Morlaix et de Lesneven acquises en Plougaznou, en Plougoulm et en Plounéour-Trez par Renée Bourdin, veuve Dauménil (1757) ; le manoir et la métairie de Bélisal acquis par Marie du Bouëtiez, veuve de J.-B. Eudo, écuyer, sieur de Kerleshouarne, tutrice de leurs enfants (1771) ; le fond d'une maison sise sur la place neuve du Port acquise par David Martin (1772) ; le manoir et la métairie noble de Penlan, paroisse de Ploujean, acquis par la veuve de J.-B. Villart, négociant à Morlaix (1774) ; les terres et seigneuries de Kervenniou et de Kergariou provenant de la succession de Marie-Gabrielle d'Acigné, acquises par Jean Viard, seigneur de Mouillemuse, général des Finances en Bretagne (1774) ; une maison sise rue et paroisse de Saint-Me laine de Morlaix, acquise par Toussaint-Jean Hersart, chevalier, seigneur de la Ville-Marqué, commandant du château du Taureau (1774) ; une autre maison même rue, acquise par Toussaint Le Bihan, chevalier, seigneur de Goariva (1776) ; *etc.*

1682-1777

Sénéchaussée de Nantes

B 1814. - Liasse, 6 pièces parchemin, 2 pièces papier.

PAROISSE D'AIGREFEUILLE. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs tenus noblement et roturièrement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, par les propriétaires dont les noms suivent : G. Rigaud, pour différentes bauches près des villages de la Gondrie, de la Bouteillerie, et de la Thébaudrie (1609) ; P. et J. Pouvreau et consorts, pour d'autres bauches sises près les landes de Toufou (1623) ; G. Hervouet, pour d'autres bauches en terres labourables, en bois et en landes (1683) ; Urbain Rodaye, écuyer, sieur de la Moinerie, pour divershéritages situés à la Gravelle, aux Landes-Rigault dont les dépendances allaient jusqu'en la paroisse de Montebert (1748) ; tous vassaux de la châtellenie de Toufou envers laquelle ils étaient tenus aux sujétions de la conduite des prisonniers, aux mesures à blé et à vin, au bûchage et à la hue les jours de chasse ; *etc.*

1609-1748

B 1815. - Cahiers, 334 feuillets parchemin, 135 feuillets papier.

ANCENIS (BARONNIE D'). — Aveux et dénombrements des maisons, des terres, des rentes, des fiefs, des droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, par les seigneurs dont les noms suivent : le fils aîné de Jeanne de Rochefort, veuve de Jean de Rieux, dont l'aveu comprend les revenus et les rentes que sa mère possédait dans le bailliage de la prévôté d'Ancenis, dans les paroisses de Varades, de Belligné, d'Anetz, de la Bourdinière, de Boneuvre, de Riaillé, de Trans, de Teillé, de Mouzeil, de Mézangé, de Ligné, de Petit-Mars, des Touches, de Mauves, du Cellier, de la Chapelle-Glain et de Saint-Sulpice (1423) ; François de Rieux, fils de Jeanne de Harcourt, lequel produit la pancarte des devoirs perçus sur les marchandises montant et descendant la Loire (fol. 17), et dont l'énumération est divisée féodalement comme suit : le Fief Guéhenneuc, les châtellenies de la Bénâte, de Varades et de Belligné, la forêt de Belligné s'étendant sur trois lieues de longueur et une lieue de largeur (1452) ; Jeanne de Rohan, dame de Rieux, de Rochefort, et d'Ancenis, comtesse d'Aumale, vicomtesse de Donges, tutrice de Jean de Rieux, seigneur et comte des dits lieux (1470) ; Paul-François de Béthune, duc de Charost, capitaine des gardes du corps, gouverneur de Calais, tuteur de son petit-fils, dont la déclaration comprend les maisons nobles situées dans chaque membre de la baronnie d'Ancenis, les arrentements et afféagements faits à son profit depuis l'aveu de 1680, et revendique les avantages d'un marché à gros bétail le premier jeudi de chaque mois, concédé par arrêt du Conseil du 8 novembre 1740.

1423-1741

B 1816. - Liasse, 31 pièces et 59 feuillets parchemin, 17 pièces papier.

PAROISSES D'AVESSAC, DE LA BÉNATE, DE BESNÉ ET DU BIGNON. — Aveux rendus à la duchesse Jeanne de Navarre, douairière du comté de Nantes, par Jean Grimaud, pour diverses rentes en argent et en nature qu'il prélevait sur le tenement et le village de Cavarden en la paroisse d'Avessac, trève de Saint-Nicolas-de-Redon, et sur un autre fief. L'un d'eux a signé « Jehan Grimaud ver est ». — Autres aveux produits pour la châtellenie de la Benâte dont la mouvance s'étendait dans un grand nombre de paroisses, par Anne de Sillé, dame de la Suze, veuve de Jean de Craon, chevalier (1462), par René de Raiz, (1464), Jean Chabot et J. de la Noë, héritiers de Gérard de la Noë, seigneur de Laugeardière, lesquels vassaux de la Benâte ont fait aveu pendant l'année du rachat de la succession du dit René (1475). — Autres aveux de la seigneurie du Plessis de Besné produits par Henri Le Parisis, écuyer, seigneur de Sévérac (1459), par Vincent Miguel, écuyer, échanson de la duchesse Anne de Bretagne, veuf de Jeanne Le Parisis, tuteur de leurs enfants (1510) ; Olivier du Fan, fils aîné de Jean, après le décès de Jeanne de Téhillac, sa mère (1512) ; Jacquette de Mairé, veuve de Jean Blanchet, laquelle revendique un droit de foire le jour de la fête de Saint-Second (1624), Cl. du Chaffaut, écuyer, seigneur de la Sénardière, héritier de G. Blanchet (1680), J. du Chaffaut, chevalier (1741). — Autres aveux de la paroisse du Bignon produits par Gabriel, fils de Jamet Le Flasne, écuyer, sieur de la Bourdinière (1406), Jamet Le F., seigneur du Plessis-Renard (1439), Gabriel, fils de Jamet Le F., pour la seigneurie et le fief du Bignon (1460) ; par J. Pineau, écuyer, sieur de l'Epinay (1643), Jean de la Roche-Saint-André, écuyer, aussi seigneur de l'Épinay (1673), J. de Santo-Domingo (1703), les religieux de Villeneuve, propriétaires de la Cour Neuve (1739) ; Françoise Le Bouteiller, veuve de Fr. Bertrand de Coeuvres, écuyer (1775) ; J. de Mellient, seigneur de l'Épinay (1777), et autres vassaux de la cour de Toufou, lesquels ont déclaré diffé rentes bauches arrentées par les commissaires du Roi, autour de la forêt de Toufou, les métairies de Gastine et de l'Hommeau.

1401-1777

B 1817. - Liasse, 67 pièces et 106 feuillets parchemin, 65 pièces papier.

PAROISSES DE BLAIN ET DE PLESSÉ. — Aveux et dénombrements, de maisons, de rentes, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : les châtellenies de Blain et de Héric réunies, dont les dépendances s'étendaient dans les paroisses de Guémené, de Vigneu, de Bouvron, de Puceul, de Vay, de Fay, de Plessé, de Sucé et de Grandchamp, comprenaient les trois châteaux de Blain, les forêts de la Groulaie et de Héric, des moulins, de nombreuses maisons nobles et des redevances, le tout possédé par la duchesse Marguerite de Rohan, princesse de Léon, comtesse de Porhoet, fille du prince Henri de Rohan (1639) ; le fief de la sergentise féodée de Bossiéry dont le rôle fut réformé par les Commissaires du papier terrier, en 1680, au profit de Julien Lorieux, sergent en 1688, de René de la Choue, écuyer (1751) ; les logis de la Cour-Mortier, de l'Épine, du Grand et du Petit Coing, sis en la ville de Blain, possédés par S. Amproux, écuyer, sieur de la Haie (1678) ; les enfants de Gabriel de Lailhault, écuyer, seigneur de la Grezardière (1680), P. Jollan, sieur de Clairville (1702), Marthe Luzeau, épouse d'Henri Pineau, écuyer, seigneur de Trémar (1694) ; le manoir et lieu noble de la Grassinais possédé par Gilles de Croxelay, seigneur de la Viollaie (1539), Ch. Cocaud de la Ville-au-Duc, avocat (1775) ; le fief, le domaine et la seigneurie de la Haie possédés par Ol. Chomart, héritier de Jeanne de Poil de Grue, épouse de Jean de Bec, chevalier (1409), Jean Griffon, veuf d'Anne Chomart (1482), Ol. Guihard, sieur de la Massaie (1575) ; la terre, le fief et la seigneurie du Pordo possédés par Rob., fils de Jean de Saint-Gilles, écuyer (1478), le même après la mort d'Isabeau de Tréguéné (1480), Jean de Saint-Gilles (1540) ; la châtellenie, terre et seigneurie de Fresnay, avec dépendances dans les paroisses d'Avessac, de Saint-Gildas, de Guenrouet, de Puceul et de Saffré, annexée au marquisat de Blain, possédées par Morice de Volvire (1404), Nicolas de Volvire, chevalier (1429), Joachim de Volvire (1447), Marguerite de Belleville (1459) ; autres aveux pour des héritages tenus en roture au passage de Rozet (1719) ; autres aveux de terres tenues roturièrement aux villages de la Guérinais, de Couëmeur, de Mesprat, des Grisons et de la Perrière.

1404-1775

B 1818. - Liasse, 11 pièces parchemin, 13 pièces papier.

PAROISSES DE BOIS OU *BOUAYE* ET DE LA BOISSIÈRE. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement et roturièrement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : la maison, la terre et la seigneurie de la Sénaigerie possédées par Gabrielle Lelou, veuve de Bernardin Biré, écuyer (1662), René Biré, écuyer, seigneur de Jasson et de Malnoë, et consorts (1749) ; la métairie de la Noë des Bois possédée par Pierre Arnous de la Noë, négociant à Nantes (1774) ; autres aveux relatifs à des bauches concédées à divers par les Commissaires du Roi. — Autres déclarations relatives à la terre et seigneurie de la Boissière, y compris sa haute et basse justice, le château de la B., l'hébergement de la Bourgognière et deux moulins possédés par Olivier de la Noë (1463), René de Gennes et Renée de la Cour, seigneurs de Chavagne et du Gué (1661), Sidrach de Chambellé (1683), la veuve de P. de Chambellé (1776).

1456-1776

B 1819. - Liasse, 16 pièces parchemin, 11 pièces papier.

PAROISSE DE SAINT-PIERRE DE BOUGUENAIS. — Aveux et dénombrements des terres, maisons, rentes, métairies, fiefs, droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : les domaines, seigneuries et châteaux de Bougon, de l'Esperonnière, de la Beurière en Bouguenais, du Douet-Rouaud, en la paroisse du

Loroux-Bottereau, possédés par Olive Boterel, dame de Bougon (1401), Jean, fils d'Hubelin Chasteigner (1417), Hubelin C., écuyer (1434), Jacques Chasteigner (1469), et sa mère, Clémence Giffart (1471), Jacques Chasteigner, écuyer, seigneur des dits lieux et de la Brelaire, comme les précédents (1483), le même (1500), Jean de Machecoul, seigneur de Vieillevigne, à cause de Françoise Chasteigner, son épouse, lequel déclare à la fin de son aveu qu'il a droit de chasse aux chiens et aux retz en tous ses fiefs, qu'il a le droit de nommer et de révoquer le maître d'école de Bouguenais, droit de quintaine sur les nouveaux mariés, droit de course et de prise sur les bestiaux mis en pacage sur les prairies de Bouguenais ; le même ajoute que ses vassaux sont francs de toutes taxes pour les marchandises qu'ils conduisent de Nantes à Saint-Philbert, à Machecoul, à Aigrefeuille, à Château-Thébaud, à Port-Saint-Père, à Vue, à Clisson, à Saint-Père-en-Raix, à Clisson (1523). Autres aveux rendus par Henri de la Chapelle, marquis de la Roche-Giffard, héritier, par sa femme, de Gabriel de Machecoul, chevalier, seigneur de Vieillevigne (1660) ; le marquis Claude de Damas, chevalier, époux d'Anne de la Chapelle, après le décès de Marguerite de Machecoul (1693), le marquis Antoine de Damas, légataire universel de Geneviève de Harlay, marquise de Thianges (1731) ; autres aveux produits après le décès de Guillemette de Mareil, épouse de Guillaume de Kerduel, par son fils aîné Louis (1466), Damien Martel du Pé (1709), Nic. de Peillac, seigneur de la Hibaudière (1727), la veuve Blain, propriétaire de la maison du Rocher (1774), les tenanciers du village de la Grande-Haie ; échange de terres à la Pinsonnière conclu par P. Millessent (1351).

1351-1776

B 1820. - Liasse, 57 pièces parchemin, 65 pièces papier.

PAROISSE DE BOUGUENAIS. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement et roturièrement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : le lieu noble de la Bauche-Boislève possédé par Julien Poullain de la Houssaie (1608), la veuve et les enfants de J. Coury (1678), René Odiette, sieur de la Bauche, receveur des amendes au siège des Eaux et Forêts (1774) ; la maison noble de Beaulieu à Roche-Ballu possédée par Guillaume de Saint-Gilles, seigneur de Beaulieu et de Rezay (1435), Jean de l'Espinay, écuyer, sieur du Pasty (1618), J. Mainguy (1747), G. Laurencin, écuyer (1774) ; la métairie du Boisjoulain avec l'hébergement et le lieu noble de la Roche-Ballu possedés par G. de Saint-Gilles (1441), Jean de Trevecar, chevalier, veuf de Marie de Saint-Gilles (1464), Clair de Guer, procureur du Roi à la maîtrise des Eaux et Forêts de Nantes (1731) ; le lieu noble du Breil-Aigu possédé par P. Langlois, marchand à la Fosse (1623), Jeanne Guérin, veuve de Jacques Langlois de la Roussière, chevalier, président à la Chambre des Comptes (1749) ; le lieu noble, le manoir et la seigneurie du Chaffault laquelle s'étendait dans les paroisses de Saint-Philbert-de-Grandlieu, de Rezé, de Saint-Colombin, possédés par Durable Gestin, tutrice de son fils Sévestre, veuve de Thébaut du Chaffault (1406), Sévestre du C. (1439), Bertrand du C. (1444), Olivier du C., après le décès de Guillaume (1472), Jean du C., seigneur de Monceaux et de la Limousinière (1513), Pierre de Lespinay, après le décès de Marie du Chaffault, sa mère (1558), Samuel de L., seigneur de Briord et de Monceaux (1635), Henri Guiho, seigneur de Monnoël, avocat général à la Chambre des Comptes (1696), Jean Guyho, ancien officier des mousquetaires du Roi (1753) ; la maison et le lieu noble du Désert, par les enfants de Jacques Valleton, écuyer, seigneur de la Peille (1677) ; la maison noble de la Pierre-Anne, possédée par moitié par Jeanne des Melliers, veuve Simon de la Chambre (1673) ; diverses bauches provenant de concessions faites sur la forêt de Toufou, par les commissaires du Roi à diverses époques.

1406-1777

B 1821. - Liasse, 6 pièces parchemin, 5 pièces papier.

PAROISSE DE L'ÎLE DE BOUIN. — Aveux et dénombrements de terres, de marais salants, de rentes, de maisons, de redevances, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, daus le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : la terre et la seigneurie de l'Ile de Bouin pour la Bretagne avec ses droits de châtellenie, de haute et basse justice, cernée de la Mer de tous côtés, entre les terres du duché de Retz, Bois de Céné, Saint-Gervais, Beauvoir, Barbâtre et l'île de Noirmoûtier, appartenantes à Jean, fils de Pierre Tournemine, seigneur de Barra et de la Rive (1498), Isaac de Machecoul, chevalier, sieur de Saint-Étienne, héritier de Gilles de M. (1618), Ch. Châteigner, seigneur de Lardrêre, époux et procureur d'Anne, fille du d. Isaac et de Marthe Chabot (1640), Louise Boutillier, veuve de Philippe de Clerambault, comte de Palluau, maréchal de France, laquelle déclare, comme ses prédécesseurs, qu'elle a le droit d'élever des moulins à vent en aussi grand nombre qu'il lui plaira (1668) ; la seigneurie de Souché, en l'île de Bouin, possédée par J. Nouville, l'un des anciens bourgeois de Nantes, par suite d'échange conclu avec René de la Roche-Foucauld, sieur de Nully, en 1630, dont les revenus comprenaient des droits de prééminence, de rive, de sel, de troquage, de quart denier, de prise d'oysons, de prise de morhons, de droits de bris, d'épaves et gallois partagés par moitié avec les seigneurs du Poitou (1636).

1498-1668

B 1822. - Liasse, 11 pièces parchemin, 10 pièces papier.

PAROISSE DE BRAINS ET DE CHEIX. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : un hébergement et son domaine, nommé la cour de Brains, entre le chemin de Brains à Saint-Jeande-B., les terres de la Sauvagère et la forêt de Toufou appartenant à Sevestre de Rezé, héritier de Pierre Bossart (1389), Jean de la Roche, écuyer, seigneur de la Patricière (1458) ; l'hébergement et domaine de la châtellenie de Jasson avec ses dépendances dans les paroisses de Frossay, de Saint-Colombin, de Bois, de Saint-Léger, de Saint-Aignan, de Cheix, de Saint-Pierre et de Saint-Jeande-Bouguenais, possédés par Jean, fils de Pierre Tournemine, chevalier, seigneur de la Hunaudais (1414), Gilles, fils du précédent (1429), François, fils de Gilles T., comprend dans sa déclaration le château et la seigneurie de Malnoë, en Cheix, plus des rentes à percevoir dans les paroisses de Saint-Herblain, de Chantenay, de Sion, de Sainte-Pazanne et du Port-Saint-Père (1476) ; les châtellenies de Jasson et de Malnoë possédées par Jeanne du Pé, veuve Fourché, et Louis Binet de la Blottière, chevalier, son fils (1678), par Marie-Salomon B., chevalier, grand bailli d'épée du comté nantais (1738) ; autres aveux produits par les propriétaires de la Bauche du Buisson, André Guilbaudeau et consorts, tenanciers de Pilan (1517).

1389-1776

B 1823. - Liasse, 9 pièces parchemin, 21 pièces papier.

PAROISSES DE CAMBON, DE CARQUEFOU ET DU CELLIER. — Aveux et dénombrements des terres, des rentes, des maisons, métairies, fiefs, droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : le duché de Coislin et ses dépendances dans 17 paroisses, comprenant les baronnies de Pontchâteau et de la Roche-Bernard, la seigneurie de Brignan, les châteaux de Coislin et de la Roche-Bernard, les prisons établies dans le vieux château du bourg de Cambon, le tout possédé par Pierre du Cambout, pair de France, duc de Coislin (1704), par Louis de Lorraine, prince de Lambesc, héritier de Henri du C., évêque de Metz, dernier duc de Coislin (1732), par Pierre du Cambout, comte de Keravéon, héritier de Georges-R. du-C., marquis de Coislin (1775), lesquels ont déclaré possédér à la Roche-

Bernard, des droits de coutume et de navigation, ailleurs, des droits de prééminence sur les églises et les abbayes du pays, des droits de soulle, de quintaine, de foires et marchés, *etc.* ; les rentes et revenus, composant le fief de Coislin, en Prinquiau, possédé par Guédas de la Muce, écuyer, fils de Jacques, seigneur de Coislin *(Coaeslin)* 1460, Jean, son frère, (1472), Pierre Le Guennec, seigneur de Keralio, père d'Alain, tuteur de Charlotte, fille d'Alain Le G. et de Gillette de la Muce (1499), Pierre de Besné, écuyer, seigneur de la Haie (1622), François de Besné, héritier d'autre François de B., seigneur de la Haie de Besné (1743) ; en la paroisse de Carquefou, l'ancien château ruiné de Faye, son domaine et le fief de sa seigneurie possédés par Guillaume de Montauban, seigneur de la Vairie, du Bois-Martin et de Faye, après la mort de Guillaume, son père, dont l'aveu comprend aussi le château en ruines et la seigneurie de la Verrière en la paroisse de Saint-Donatien (1451), Louis d'Avaugour, chevalier, seigneur du Bois de Cargrois, lequel avait reçu la terre de Faye en partage après la mort de son père, René (1628), Louis d'Avaugour, chevalier, seigneur de Marais, de Peslan, de Mauves, de Thouaré, baron de Peaux (1694) ; la seigneurie du Marais, en la paroisse du Cellier, possédée par Gabriel de Machecoul, chevalier, seigneur de Vieillevigne, héritier de Samuel d'Avaugour, seigneur de Saffré, de Vay, de la Touche-Auray, de Frossay (1634) ; Louis d'Avaugour (1694), le marquis Anne-Erard d'Avaugour, frère de Louis, qui fit sa profession religieuse chez les Jésuites, en 1696, et dont le rachat coûta 400 livres (1707), le comte Armand d'Avaugour (1756).

1451-1775

B 1824. - Liasse, 70 pièces parchemin, 123 pièces papier.

PAROISSE DE CHANTENAY. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de logis, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : le lieu, manoir et domaine de l'Abbaye possédés par Ant. Bretin, qui en avait fait l'acquisition de Pierre de Lambilly, de Jean Giffart, prêtre, et de sa mère, vers 1536, (1542), Jean de Mazoyer, écuyer, sieur de Villeserin, capitaine du château d'Ancenis sous le duc de Mercoeur, époux de Jeanne Rocaz, héritière de Jeanne de la Marquerais, lequel a compris le Fontenil dans son aveu (1601), Louis, fils de Nic, Charpentier, (1712), les enfants et héritiers d'Arnaud du Gouyon, conseiller du Roi près la chancellerie de Metz (1718), Marie-Thérèse Deluynes, veuve de Joseph du Gouyon, chevalier, Trésorier de France, Général des Finances en Bretagne, tutrice de leurs enfants (1752) ; l'hôtel et l'hébergement de Chésine avec ses vignes et ses jardins possédés après le décès de Jean de Henleix, fils de Jean, seigneur de Chésine (1458), Jean de Machecoul, sieur de Grandlieu, fils de Jean de M., seigneur de Vieillevigne, de Bouin, de Bougon, de Touvoie et de Saint-Et. de Mairemort, agissant pour sa femme, Jeanne de Henleix (1558), Gilles de la Lande, sieur de la Clartière, époux de la dite Jeanne qui lui avait fait don de Chésine par contrat de mariage en 1570 (1575) ; Ch. de Montauban, écuyer, sieur de Laujardière, et Jacquette de la Lande, son épouse (1601), J. Vanophen et C. Martins, négociants, lesquels déclarent que la dite maison noble sert de magasins (1674), Godefroy Maertens, marchand, et ses soeurs, tous héritiers de Corneille M., leur père, dont le rachat fut adjugé pour la somme de 2.340 livres par le Bureau des Trésoriers de France, Généraux des Finances, siégeant à Vannes (1700) ; Amable Périssel, écuyer, conseiller secrétaire du Roi (1750) ; deux magasins possédés par Etienne Grilleau, ancien sous-maire de Nantes (1674) ; les trois quarts d'une raffinerie appartenants aux héritiers d'André Delaville, sieur de la Foucherie, marchand (1708) ; deux salorges appartenantes aux enfants du sieur R. Frémon du Motté, capitaine dans les gardes-côtes (1742) ; une maison et un magasin acquis de la Compagnie des Indes par la veuve de Louis de Surville, capitaine de vaisseau à la dite comcompagnie (1774) ; la maison noble des Dervallières possédée avec ses dépendances par François Dargy et Claude Tissart, son épouse, lesquels revendiquent droit de haute justice dans les paroisses de Saint-

Similien, de Chantenay et de Saint-Herblain (1560), Jean Stapleton, écuyer (1725), le marquis Luc de Stapleton, écuyer, comte de Trèves (1776) ; la maison noble du Fonteny avec sa fuie, son moulin, sa garenne, ses terres nobles et roturières le tout possédé par Arthur Avignon (1540), Ro. Paulus, receveur des deniers de la ville de Nantes (1680), Pierre Macé de la Morandais, époux de Cath. Paulus (1696), G. Paulus, receveur des Décimes de l'évêché de Nantes (1713) ; Jeanne Ballet de la Chenardière, héritière du précédent (1732), la veuve et les héritiers de Laurent Giraudeau, négociant (1753), P. Guiard, sieur du Pierré, négociant (1774) ; la maison et le lieu noble de Grilleau possédés par G. Michel, consul des marchands à Nantes (1681), par les héritiers de l'abbé François Michel, prieur de Sainte-Catherine de Grilleau (1750), d'Élisabeth Michel (1758), par les enfants de Jean Michel, écuyer (1777) ; des maisons et des terrains, des logis, des boutiques et des magasins situés dans la rue de l'Hermitage et possédés par la veuve de P. Vanasse, marchand à la Fosse (1711) ; Françoise Dubreil (1746), les héritiers d'Antoine Lachaise, de Nic. Collin, d'Urbain Renou, casseur d'acier (1746), par Théod. Witvoet, les enfants de René Boucher (1763), P. Gautreau, maître d'équipages de navires (1774), Rolland Hubert, constructeur de navires à Chésine (1774).

1458-1777

B 1825. - Liasse, 45 pièces parchemin, 59 pièces papier.

PAROISSE DE CHANTENAY. — Aveux et dénombrements de terres, de châteaux, de vignes, de fiefs et de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : la maison, métairie, domaine et seigneurie de la Grande-Vieille Haultière possédés par Guillaume Boilève (1400) ; par Jeanne Goureden, veuve de Renaud de Belouan (1479) ; Claude du Houlle et Louise du Pé, après le décès de Pierre Lespervier (1536), Jeanne Chrestien, veuve de Julien Jarniguen, qui en avait fait l'acquisition des seigneurs angevins du Houlle (1558) ; Michel Ragaud, contrôleur à la Prévôté de Nantes, et Françoise d'Hachon, son épouse (1608) ; des emplacements de terre noble et de maison situés sur les côteaux de Miséry, anciennes garennes de la maison noble de la Haultière, possédé par Nic. Hervé, charpentier de maison (1702), Jean Gracet, perrayeur, M. Baron, gabarier, la veuve et les enfants de Jacques Bacco, sieur de la Boullaye (1711) ; la maison noble de Launay avec ses bois, sa chapelle, son moulin et ses dépendances possédés par Christophe de Sesmaisons et Françoise de Bréhant, son épouse, héritière de Math. de la Garenne (1545), Salomon Bonnier, chevalier, seigneur de la Chapelle-Coquerie, de Launay, de la Haultière, de Chezine, de la Hunaudais et de la Muce, héritier, par sa mère, de René Foucault, maître des Comptes, et de la marquise de la Tullaie qui avaient fait l'acquisition de la Haultière de P. de Kermeno, seigneur de Keralio, en 1640, et la terre de Chézine à la vente judiciaire de Charles de Montauban, écuyer, et de Jacquette de la Lande, son épouse, en 1638 (1695), Jean Salomon Bonnier de la Chapelle (1742) ; divers héritages situés aux villages de la Pierre, de la Bourdinière, de Bohardy, au lieu de Chezine, à la Piperie, aux Grands et Petits Clos sous le Bourg, à la Croix des Capucins ; les prairies des Paboises et de l'Ile Gautrot ; des maisons, des terres et des clos de de vigne à la Béhinière possédés par Sauvage du Bois de la Ferronnière (1424), Charles du Bois (1439), son fils, Jean du Bois, écuyer, (1478), Jean Hégron (1540), Jean Texier et consorts (1678) ; les grandes dîmes d'Ascon perçues par Jean de Brouel, et Françoise de Keradreux, seigneur et dame de Broël, héritier d'Esprit de Keradreux et de Bonaventure d'Aubeterre, seigneur et dame d'Ascon (1540) ; divers hébergements au bourg et aux alentours possédés par Georget de la Lande (1400), Phelippot de la Rive (1446), Jean Lesmart (1458) ; une partie de l'étang de Carcouet, de la Petite Bouvardière et des Fretais dépendants de la maison noble de Teillay appartenante à Pierre Burot de Carcouet (1717).

1400-1775

B 1826. - Liasse, 138 feuillets ; 6 p. parchemin, 2 p. papier.

PAROISSE DE CHANTENAY. — Aveux et dénombrements des terres, des rentes, des maisons, des fiefs, des droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, sous les dénominations suivantes : le manoir et la seigneurie du Plessis de la Muce possédés par Jamet de la Muce, héritier de sa tante, Jeanne de la Muce, après le don à viage qu'elle avait fait en faveur de Sevestre Clerbaut (1412) ; par Guilaume de la Muce, seigneur de la Muce et de la Cheze-Géraud (1435) ; par Jean de la Muce (1460), par Pierre Chauvin, seigneur de la Muce, de Ponthus et de la Cheze-Gérauld (1523), par Jacques, frère de Jean Chauvin, lequel déclare des dîmes, des journées de bians, un moulin à vent au Port-Launay, en Couëron, des droits de navigation à percevoir au Port-Launay et dans le port de Nantes un devoir de passage sur les foins de la grande vallée de Couëron à partager avec le seigneur de Bougon ; divers vassaux nobles établis dans les paroisses de Chantenay et de Saint-Herblain (1537) ; par Bonaventure Chauvin (1671) ; par Jean Blanchard, seigneur de l'Essongère et de la châtellenie de la Muce, par suite d'acquisition conclue avec François Le Porc de la Porte, baron de Vesins, héritier du banneret David de la Muce, en 1623, lequel a déclaré les manoirs du Plessis et du Bois de la Muce, en Chantenay, un moulin, un bois de haute futaie, des maisons, des vignes, des prés à Saint-Herblain, à la Sandouardière, au Port-Launay, avec tous les droits de juridiction et de prééminence réservés au seigneur châtelain, droit de mesurage et de tonnage sur les marchandises circulant dans sa seigneurie (1634) ; autre aveu rendu par Marie Pelaud, veuve du marquis J.-B. Blanchard de la Muce, chevalier, qui revendique, outre les possessions ci-dessus, des droits de pêche en Loire en face du manoir du Bois de la Muce (1725) ; *etc.*

1412-1725

B 1827. - Liasse, 31 pièces parchemin, 25 pièces papier.

PAROISSES DE LA CHAPELLE-BASSEMER ET DE LA CHAPELLE-SUR-ERDRE. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : le lieu, le manoir et le domaine de la Cleraie, y compris les droits de quart sur la vendange d'une foule de vignes, possédés par Philippes de Claire-Fontaine, épouse de J. Le Bloy de Pontchâtel, soeur de Geoffroy de Claire-Fontaine, seigneur de la Cleraie (1414), Guillaume de Juzet et Jeanne de Lescrain, son épouse, héritière de Jeanne Le Bloay, épouse de Jean de Quercy (1422), François de Juzet, écuyer (1475), Robert de Juzet, écuyer (1496), le même seigneur de la Chesnardière (1500), Marguerite Pinago, sa veuve (1503), Jeanne de J., leur fille aînée (1513), Michel de Tenouenel et Cath. de Juzet, (1535) ; Louis de Tenuel, lequel a compris dans son aveu des marais salants dans le pays de Rhuys (1553) ; les enfants de René de Tenuel (1580), Jacques Martel du Parc, veuf de M. Le Tenouel, tuteur de leurs enfants (1610), René Martel, écuyer (1627), Charles, son fils aîné (1663) ; le domaine et la juridiction de la Guérivière possédés par Jean, fils de Pierre Bourdin (1501), Samuel Le Texier, écuyer, seigneur de Saint-Simon (1638), Suzanne de Nargonne, veuve de Jean des Vaulx, chevalier, marquis de Levaré, tutrice de leurs enfants (1688), les héritiers de François Bertrand de Coeuvre (1775) ; le lieu, le domaine et la seigneurie de la Héardière, au bourg de la Chapelle, possédé par Anne Le Roux, veuve de Pierre de Beaumanoir, écuyer (1499) ; Pierre Dagunels, seigneur de la Haie-Bottereau, neveu du dit Pierre (1540), les frères et soeurs de Louis Ballet du Plessis, écuyer, lesquels ont compris dans l'aveu la maison seigneuriale et la juridiction du Plessis-Glain s'étendant dans les paroisses voisines (1732), les enfants de Nic. Améline, chevalier, seigneur de Cadeville, et de Anne-Marie de Coëtlosquet, dame de Ranvelin (1755), les mêmes propriétaires de la Héardière et de la Cleraie (1764) ; le logis et la juridiction de la Jarrie possédés par Jeanne Thomas, dame de la Guilbaudière (1495), Gilles, fils de Gilles de Peillac, écuyer, seigneur des Montils-Ferruceaux (1536),

Louis Juchault, écuyer, seigneur des Blottereaux (1677) ; l'hébergement et la métairie de Villefin par Jean de Beaumanoir (1458), autre Jean de B (1473) ; autres aveux concernant divers héritages appartenants à Alain Rungeon, écuyer, seigneur de la Rongère (1426), et à Jean Fremont (1472), à la Goupillière, et en divers endroits de la paroisse de Concelles. — Autres aveux produits par Madeleine Charette, veuve de Louis Charette, seigneur de la Gascherie et de la Chapelle-sur-Erdre, sénéchal du comté de Nantes, tutrice de son fils (1702) ; autre Louis Charette, conseiller au Parlement de Bretagne (1744).

1414-1775

B 1828. - Liasse, 45 pièces parchemin, 41 pièces papier.

PAROISSE DE CHÂTEAU-THÉBAUD. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : le lieu noble de Barre-Sauvage possédé par Jacques Guignard, avocat à la Cour, héritier de Pierre G., lequel cite parmi ses prédécesseurs Julien Baye, seigneur de la Bonnetière, Jean et Isabeau Pesneau, sieur et dame de la Jannière et du Pinier, François Boux, écuyer (1673), François Langlois, écuyer, sieur des Renardières (1683) ; le lieu et maison de la Blancheterie possédé noblement et roturièrement dans les Quatre-Bauches par Jeanne Le Court, veuve de Charles Soréal (1676) ; le lieu et la maison noble de Bréron possédé par Ch. Lefèvre, ingénieur du Roi au département de Belle-Isle, capitaine au régiment de Champagne, directeur des fortifications (1705), sa veuve Cath. Bedoy, pensionnaire du Roi, fille d'Etienne Bedoy, architecte du Roi, à Nantes (1746), Cath. Lefèvre (1774) ; le manoir noble et le domaine de la Galliotière possédés par Gilles Davaugon, écuyer (1452), Jean D., son fils (1499), Pierre, fils et héritier de Guillaume D. (1540), Jacques Pineau qui avait acquis la dite terre de Perrine Davaugon en 1573 (1579), Laurent de Carné, chevalier, et Vincente Jan, seigneur et dame de Castellan (1676), Nicolas Charet, écuyer, sieur de la Frémoire, échevin et juge-consul de Nantes (1776) ; les domaines et la seigneurie de Grasmouton possédés par André, fils de Jean Le Blant et de Marguerite de Grasmouton (1458), Jean Pantin et Guillemette Preseau, son épouse, lesquels ont déclaré deux moulins sur la Maine, des pêcheries, des écluses, des droits de tiers et de quart sur la vendange de divers clos de vigne, des rentes et des vassaux nobles dans les paroisses de Château-Thébaud et de Maisdon (1486), Hardouin Pantin, après la mort de Jean P. de la Hamelinière (1535), Marie de Tierçay, sa veuve, tutrice de Hardy P., leur fils (1540), le même Hardy P. (1572), Samuel Pantin, chevalier, seigneur de la Hamelinière, des Navinaux, de la Frémoire, du Plessis de Beaucé, fils de Claude P., lequel a ajouté à son aveu la consistance de la terre et seigneurie des Navinaux en Vertou (1659) ; les enfants mineurs de Pierre Cailleteau, écuyer, seigneur de la Chasseloire, lesquels ont ajouté à leur aveu la consistance de la châtellenie de Château-Thébaud (1731) ; les fiefs, la juridiction et l'hébergement de la châtellenie du Pémion possédés par Éonnet Sauvage, seigneur du Plessis-Guérif, lequel revendique des droits de justice haute et basse dans les paroisses de Château-Thébaud, de Saint-Hilaire-du-Coin, de Maisdon et de Saint-Lumine-de-Clisson (1440), Éon Sauvage (1462), Tanguy Sauvage, chevalier (1494), Renée Le Maire, dame du Plessis-Guérif et du Pémion (1611) dont le rachat fut adjugé après son décès, en 1626, pour la somme de 150 livres ; le lieu et la maison du Rafflay, comprenant en tout 600 boisselées de terre ou environ, possédés par Robert de Hubert (1617), Isaac Chauveau, sieur de la Baronnaie (1668), Michel Langlois, sieurde Barre-Sauvage (1689) ; la terre et seigneurie de la Templerie possédée par Claude du Pas, écuyer, seigneur de la Bourdinière, fils et héritier de Marin du Pas, agissant pour ses soeurs et les enfants mineurs de Joseph de Lestourbeillon, de la Savinais et de Renée du Pas, lequel a déclaré des vassaux nobles dans les paroisses de Maisdon, de Saint-Lumine et de Château-Thébaud (1744) ; autres aveux concernant des

bauches anciennes possédées par Jacques Lévesque et consorts, François Moreau, Henri de Ruays, écuyer, sieur de l'Eraudière, et consorts (1666), la veuve de Gatien Libault, écuyer (1690), les tenanciers du village des Rouaudières (1724) ; *etc.*

1440-1776

B 1829. - Liasse, 13 pièces parchemin, 9 pièces papier.

PAROISSES DE CHAUVÉ, DE CHEIX ET DE LA CHEVROLIÈRE. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : le domaine et la seigneurie du Boisjoly, en Chauvé, possédés par Jean d'Acigné, sous la tutelle de Jean de Malestroit, évêque de Nantes, qui a signé (1423), par Guillaume, fils de Jacques de Béac, pendant le rachat de Marie de Raiz, dame de Pornic, suzeraine de Chauvé (1458) ; la terre et seigneurie de Malnoë, en Cheix, possédée par Jean Tournemine, seigneur de la Hunaudais, gendre d'Alain de Saffré, décédé en 1407 (1409), Gilles Tournemine, seigneur de la Hunaudais et de Saffré, fils de Jeanne de Saffré (1461) ; la terre et seigneurie de Boiscorbeau dont la moitié des revenus appartenaient, en 1483, à René de Quersy, paroissien de Cheix, puis possédée, en 1753, par J.-B. Brillaud du Noyer (1753) ; les marais et communs du village de Pilan avec les droits de pèche que les tenanciers ont reconnu en 1682 ; en la paroisse de la Chevrolière, les rivages du lac de Grand-Lieu appartenants à Julien Laurens, écuyer, seigneur de la Noë de Passay, et aux propriétaires de l'Aubinière (1623) ; les cens, rentes, terres, fiefs, et seigneuries des Aubrais, possédés par Marie de Maillé-Brezé, veuve de Jean Bonnin, chevalier, seigneur de Chalucet d'Arton, avec ses dépendances, dans les paroisses de Machecoul et Saint-Philbert-de-Grand-Lieu.

1409-1753

B 1830. – Registres, 502 feuillets et 1 pièces parchemin, 5 pièces papier.

PAROISSE DE CLISSON. — Aveux et dénombrements des terres, des rentes, des maisons, des métairies, des fiefs, des droits réels et honorifiques tenus noblement au duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : la châtellenie de Clisson et ses dépendances s'étendant dans les paroisses de Gorges, de Monnières, de Gétigné, de Cugan, de Boussay, de la Bernardière, de Saint-Hilaire-du-Bois et de Saint-Hilaire-de-Loulay possédées par François de Bretagne, comte de Vertus, baron d'Avaugour, fils d'autre François de B., lequel produit, à la fin de son aveu, une longue liste de vassaux nobles relevant de sa cour (1522) ; par autre François de B., lequel revendique des droits de patronage sur la collégiale de N.-D. de Clisson, sur les églises de Saint-Jacques et de la Trinité, des droits de tonlieu sur le sel, le beurre, le poisson, le suif, *etc.* (1544) ; par Odet de Bretagne, frère du précédent, lequel revendique deux marchés par semaine et six foires par an, plus la jouissance exclusive de la pèche de 15 étangs en la rivière de Sèvre, depuis les moulins Doudet jusqu'à Angreviers (1556), — par le même, en 1580 ; par Charles de Bretagne, comte de Vertus et de Goëllo, seigneur de Châteaucé, d'Ingrandes et de Montfaucon (1605) ; par Claude de Bretagne, seigneur des mêmes terres (1674), Armand-François de B. (1699, Henri-François de Bretagne, héritier de son frère (1734).

1522-1734

B 1831. - Liasse, 19 fts et 5 pièces parchemin, 6 pièces papier.

PAROISSES DE CORDEMAIS ET DE CORSEPT. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de métairies, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : la châtellenie de

Cordemais ou d'Acigné, dont les dépendances s'étendaient dans les paroisses de Saint-Etienne-de-Montluc et de Vigneux, et comprenaient un droit de salage perçu sur les barques chargées de sel qui entraient au port de Cordemais, plus un devoir de coutume de deux foires établies au bourg et au port de Saint-Nicolas, plus une coutume de deux deniers sur chaque charretée se dirigeant au port pour enlever des vins, du sel ou d'autres marchandises, le tout possédé par Jean d'Acigné et Béatrix de Rostrenen, son épouse, vicomte et vicomtesse de Lohéac, après le décès de Louise de Rohan, mère de la dite dame (1465), Jean d'Acigné, de Coëtmen et de Fontenay, vicomte de Tonquedec et de Lohéac, fils de Béatrix de R. (1501) ; Françoise Ferron, dame de Cordemais (1540), René de Langle, écuyer, seigneur de Montluc, fils de Jeanne Guyheneuc et de Jean de Langle qui avaient fait l'acquisition du dit domaine d'Acigné (1581), Julien, fils d'autre Julien de Langle, écuyer (1648), Cath. du Breil, veuve de Claude Lelou, chevalier, seigneur de la Mercredière (1695), les filles de René Cochon de Maurepas, seigneur de la Haie-Mahéas, et de Rose Desclos (1743). — Autres aveux de prés en la prairie de Corsept possédés avec quelques rentes par Perrot Gauguet (1411) et Perrine du Châtellier, mère de dom P. Boiserpe (1412).

1411-1743

B 1832. - Liasse, 146 feuillets et 57 pièces parchemin, 57 pièces papier.

PAROISSES DE COUËRON ET DE COUFFÉ. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de métairies, de fiefs, de clos de vigne, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : la châtellenie de Couëron aussi nommée la seigneurie de Guémené en Couëron, possédée par le sire de Rieux, lequel fournit un rentier divisé par termes et signale la rente de *bourgeoisie*, les rentes du *Petit Marais*, le devoir de *manger* à Saint-Etiennede-Montluc, le droit d'étal payé par les bouchers, le devoir de *jouaige* sur le lard salé, le devoir de *pontonage* sur les foins de la vallée, le devoir de *boisselage* des blés, la coutume des foires, le ban et cri des vins vendus en détail (XV^{e} siècle) ; Louise de Rieux, dame de Guémené, de Montauban et de Lanvaux, laquelle déclare des droits de dîme et de complant et un rôle rentier volumineux (1508), Marie de Rohan, dame de Guémené, baronne de Montbazon, curatrice de Louis de Rohan, son fils aîné, après le décès de Louis de Rohan, son mari (1517) ; Guy de Laval, marquis de Nesle, fils unique de Jean de Laval et de Renée de Rohan (1580), Gabriel de Trevelec, écuyer, seigneur de Penhoët, qui avait fait échange de la dite terre avec Julien Charette, écuyer, en 1660 (1673) ; Anne Beaucé, veuve G. de Trévelec (1713) ; la maison et le lieu noble avec haute justice de la Botardière et de la Haie de Raiz ou de Rieux possédés par Pierre Davy, conseiller maître des Comptes, lequel déclare qu'il en a fait échange avec Julien Charette, et que le fief de la Haie de Raiz, enclave du fief de Guémené, a été réuni à la Botardière, dont il décrit les limites (1663) ; Urbain de Boisdavid (1693), Marguerite de Chardonnay, sa veuve (1717) ; la maison et la métairie du Bois aux Loups ou de Bougon avec un bois ancien, deux pièces de terre en landes et buissons, l'une d'elle applée *les vieux fossés*, possédés par Guillaume Garreau, écuyer, seigneur de la Bourgognière, lequel ajoute à son aveu un fief avec juridiction, dit *du Bois*, dans les paroisses de Blain et de Héric (1543), G. Poyet, sieur de la Botardière et Bonaventure de Corval, son épouse, lesquels ont ajouté à leur aveu la terre et la seigneurie de la Bonhommerie, s'étendant dans les paroisses du Port-Saint-Père, de Sainte-Pazanne et de Chaléons (1579) ; Pierre Davy, écuyer (1646), Nicolas Libault, sieur du grand Bois aux Loups, propriétaire de plusieurs prés (1673), Jean Richard, sieur du Bois aux Loups, propriétaire du pré des Busallons (1702) ; la motte, le manoir noble et le domaine de Bougon, possédés par Alain de Saffré et Olive de Bougon, lesquels ont déclaré des droits de tiers, de quart et de dîmes sur les récoltes, des devoirs de *boisage*, de *pléonage*, de *pontonage*, de *quintaine*, de *mesurage* (1399) ; Pierre de Saffré (1424), Jean de la Lande (1505), Jeanne de la Lande, soeur du précédent

(1539), Louis de la Lande (1548), Antoine Grimaud et Marguerite de la Lande (1575), Martin et Paul Lorteau (1641), Jean Lorteau du Bois-Pacé (1673), Julien Boux, écuyer, seigneur du Plessis de Casson (1690), Marie Bachelier de Bercy, veuve de Louis Boux, chevalier, seigneur du Boisjolly et du Bois des Tréhans, tutrice de ses filles, agissant avec ses autres enfants (1752) ; la veuve de René Boux et leurs enfants (1773) ; la maison et le lieu noble de l'Epine possédés par Jean Gentilhomme, garde des sceaux de la juridiction de Guérande, propriétaire du quart de la terre (1625), par les filles de Daniel Jollan (1655), les héritiers de Marie Jollan, dame de Fontenaille (1673), M. Mainguy (1696), la veuve Bertrand (1737), Julien Landais du Pé (1749) ; le lieu et domaine de la Guillenière possédé par les cohéritiers de la succession de Pierre Lemercier, auditeur des Comptes (1634), Julien Lemercier, écuyer, auditeur des Comptes, fils du précédent (1673), Julien Doceul (1693) ; les ténements de la Hégronnière et du Gué, par Alain de Saffré (1392) ; autres aveux produits par les tenanciers des héritages situés dans le Fief au Duc (1673-1683) ; l'hébergement de la Reete et son domaine, par Jean de la Lande, seigneur de la Haie-Mahéas (1466), autre Jean, fils du précédent (1467), tous deux vassaux de la seigneurie de Couëron ; par Jean Juheau, pour des vignes et des terres en labour (1444), Yves Le Maczon (1500), René d'Achon, sieur du Houssay, avocat (1663), Sainte Baudouin, veuve de René Biré, écuyer, sieur de la Sénégerie (1702), René Morin, veuve Formon (1723), pour une maison, des terres et des prés dans la vallée de Couëron, *etc.* Sentences de renvoi, de correction et de réception. Autres aveux de la maison noble, du lieu et domaine de Launay, en la paroisse de Couffé, possédés par Jacquette du Pin, veuve de Jean Vivien (1556), Louis de Villoutreys, officier de marine, neveu de Claude Chenu, dame de la Vergne (1691), les héritiers de Henri Louvel (1756).

1392-1774

B 1833. - Liasse, 1 pièce et 445 f^{ts}, parchemin, 1 pièce papier.

PAROISSE DE DERVAL. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : la baronnie de Derval dont la mouvance s'étendait sur les paroisses de Sion, de Louisfer, de Saint-Vincent, de Saint-Aubin, de Luzangé, d'Abbaretz, de Treffieux, d'Avessac, de Massérac, de Conquereuil, de Jans, de Guémené, possédée par Jean de Derval, baron de Rougé, de Combour, de Saint-Mars (1469) ; par Jean de Laval, sire de Montafilant, de Candé, de Malestroit, comte de Plorhan, baron de Châteaubriant, gouverneur de Bretagne (1541) ; par le duc Anne de Montmorency, connétable de France, baron de Châteaubriant, de Candé, de Derval, de Vioreau, d'Issé, lequel spécifie que les châtellenies de Jans et de Guémené sont incorporées à sa baronnie, et qu'il en est devenu propriétaire en vertu d'un don de Jean de Laval de 1540, et a fait peindre les armes des Laval-Montmorency sur la première page de l'aveu (1560) ; par le duc Henri de Montmorency, fils et héritier du duc H. de M., gouverneur du Languedoc, amiral de France, baron de Châteaubriant, de Candé et de Vioreau (1627), dont l'aveu se termine par la réception de l'hommage prêté au Roi par le prince de Condé qui, par un don du Roi, tenait les terres et seigneuries de Châteaubriant, de Rougé, de Teillé, de Vioreau, d'Issé, de Beauregard, de Martigné, de Sion, de Derval, d'Oudon, du Cellier, de Joué, de Melleray *etc.* (1634) ; et par une procuration du même prince à Louis Chotard, intendant de ses affaires en Anjou et en Bretagne, pour recevoir les aveux de ses vassaux (1634).

1469-1634

B 1834. - Liasse, 9 pièces et 135 feuillets parchemin, 3 pièces papier.

PAROISSES DE DONGES, DE DRÉFFÉAC ET DE FÉGRÉAC. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de

Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : la vicomté de Donges, dont les dépendances embrassaient les paroisses de Crossac, de Pontchâteau, de Montoir, de Prinquiau, de Savenay, de Maleville, possédée par Suzanne de Bourbon, tutrice de son fils, Claude de Rieux, seigneur de Rochefort, d'Ancenis et de Largouet (1534) ; par René-François de Rieux, comte de Châteauneuf, baron de la Hunaudais, héritier de Cath. de Rosmadec, lequel ajoute à son aveu les seigneuries de la Roche en Savenay et de la Haie-Mahéas, le droit de foi et hommage sur divers vassaux nobles, des droits de guet, de pontonnage, d'ancrage, de bris de navires, de gros poisson (1650) ; *etc.* Autre aveu relatif à la terre et seigneurie de Rieux en Fégréac, laquelle comprenait l'étang et le moulin au Mée, des landes et communs, la coutume du trépas des marchandises traversant la paroisse, des ligences de foi et hommage et diverses redevances (1542) ; Autres aveux de la terre de Beaubois, en la paroisse de Drefféac, possédée par Jean, fils de J. de Beaubois (1444), Jean de B., écuyer (1459), François de B., son fils (1458), François, fils de Pierre de B., lequel déclare le fief de Devigner, en la paroisse de Guenrouet (1543), Julien, fils de François de B., écuyer, seigneur de Beaubois (1557), Jeanne de Rimesson, sa veuve (1583), Guy-Marie de Lopriac, chevalier, vicomte de Donges (1756).

1444-1756

B 1835. — Liasse, 6 pièces, 321 feuillets parchemin, 4 pièces papier.

Paroisse de Fougeray. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : le domaine et la seigneurie d'Auvers ou de Plusquellec, possédés par Jean de Rougé, seigneur de la Chapelle-Glain, et Philippe de Saffré, son épouse (1401), Jean de Penhouët, héritier du précédent par sa femme (1425), Jean du Pont et Anne de Penhoët (1441), Geoffroy de Saint-Martin, chevalier, et Cath. du Pont, dame du Chaffault, héritière de Marguerite du Pont, dame de Plusquellec (1499) ; la châtellenie de Fougeré s'étendant jusque dans la paroisse de Sion possédée par la duchesse Françoise d'Amboise, après le décès de Marie de Rieux, vicomtesse de Thouars, dont elle était héritière (1466) ; Jean de Derval qui en avait fait l'échange avec Marguerite d'Amboise, dame de la Trémoille, et qui ajoute à son aveu les démembrements de la châtellenie de Nozay situés dans les paroisses de Jans et de Treffieuc (1475), — Louis de la Trémoille, seigneur de la Trémoille, de Luçon et de Sully, comte de Benon, et Marguerite d'Amboise, héritière de la princesse Françoise d'Amboise, laquelle entra en religion le 25 mars 1469 (1470) ; Louis, fils de René de la Chapelle, seigneur de la Roche-Giffart (1578) ; Innocente de Rougé, veuve de Jean-Sébastien de Kerhoent, marquis de Coëtanfao et de Fougeray, comte de Penhouat, gouverneur de Morlaix, laquelle déclare que le marquisat de Fougeray s'étend dans les paroisses de Pierric, de Derval, de Luzangé, de Tréfieuc, de Saint-Aubin-des-Châteaux (1747) ; *etc.*

1401-1747

B 1836. - Liasse, 90 pièces, 60 feuillets parchemin, 71 pièces papier.

PAROISSE DE FRESNAY. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : le manoir et le lieu noble de la Brosse possédés par Gracien Gobin (1557), J. Jollain et consorts (1623), Pierre Le Carpentier, écuyer (1638), J. Pouvreau (1666), Nic. Goullin, notaire à Machecoul (1676), Pierre Goullin et Simon Le Retz, avocat, sénéchal de Coudrie, époux de Claude Goullin (1747) ; le lieu noble et la métairie de la Garnauderie possédés par Gilles de la Clartière, chevalier (1509), François de la C., écuyer (1516), Gilles de la C. (1541), Gilles Grimaud, seigneur du Plessis-Grimaud (1575) ; Thomas Montaudouin,

écuyer, seigneur de la Clartière (1775) ; le lieu et le manoir nobles de l'Isle, par Julien Hervouet (1627) ; le logis et la métairie noble de Juchepie, par Cl. Gabart, écuyer, sieur du Plessis (1704), les frères Guitteny et consorts (1747) ; le château, le domaine et la seigneurie de la Noë possédés par Guillaume de la Noë (1408), par Jeanne de Laval, veuve d'Olivier de la Noë, chevalier, laquelle a donné sa procuration à Rolland de la Noë, seigneur de Tharon, et à J. Gaultier, prêtre (1481) ; le château et le domaine de la Salle possédés par Alain du Croëzil, après le décès d'Olive de la Salle, sa mère, laquelle a compris dans son aveu de nombreuses rentes à percevoir dans les paroisses de Port-Saint-Père et de Sainte-Pazanne, la seigneurie d'Ardennes, la seigneurie de Saint-Mars (1404) ; Madeleine Guibert, veuve de Jean Grignon, sieur et dame de la Bouteille et de la Gillière, et son fils Jean (1549) ; Ph. de Serguisty, écuyer, et Jeanne de la Touche, tuteurs des enfants de Fr. Venyer, écuyer, premier mari de la dite dame (1612), Elisabeth de Bastelard, dame de la Salle, de la Noë et de la Clartière, héritière de son frère (1701) ; Claude de Chardonnay, écuyer, seigneur de la Marne (1713). Louis de la Roche-Saint-André, chevalier (1759), Gabrielle du Chillaud, sa veuve (1773) ; autres déclarations relatives à des prés, des maisons, et des terres tenues roturièrement aux villages de la Rondellerie, de la Maujallière, de la Brandellerie, de la Noë, de l'Imberderie, de la Voïllaterie, de la Maviatière, de la Briancière, de la Galopinière, de la Motte, dans le marais de Loyaux, *etc.* Sentences de renvoi et de réception.

1404-1775

B 1837. - Liasse, 26 pièces parchemin, 6 pièces papier.

PAROISSES DE FROSSAY, DU GÂVRE ET DE GORGES. — Aveux et dénombrements de rentes, de maisons, de métairies, de terres, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : le fief de la Hunaudais et de Machecoul avec toutes ses rentes possédé par Jean de Machecoul qui mourut en 1388, Milet, son fils (1390), Jean Tournemine, seigneur de la Hunaudais et de Saffré, héritier par sa femme d'Alain de Saffré (1409), X., dame de la Hunaudais (1461), François, fils de Jean de Coëtquen, seigneur de Coëtquen et de Vauruffier (1503) ; les rentes de la seigneurie du Plessis-Grimaud, en la paroisse de Frossay, possédées par Jean, fils de Pierre Grimaud, écuyer, et par Jeanne de la Clartière, son épouse (1451), le même, veuf et tuteur de son fils (1458), Thibaud Grimaud, chevalier (1499), François Grimaud et Marie du Vernay (1540) ; les maisons nobles de la Cruaudais et de la Roussellière possédées par R. Despinose, chevalier, seigneur des Renaudières, lequel a compris dans son aveu les vassaux des fiefs du Boisrouaud, de Machecoul, de la Hunaudais et de Saffré en Frossay (1683) ; Charles Despinose, chevalier, seigneur de Frossay (1741) ; la métairie noble de la Glétais appartenante à Claude Figureau, sieur de la Raimbaudais, sénéchal du duché de Raiz à Machecoul (1693). — Autres aveux concernant l'hébergement du lieu de la Grée, en la paroisse du Gâvre, et l'hébergement de Forges, en la paroisse de Blain, possédés par Jean, fils de Guillaume de la Grée (1426), René de la G. (1477), François, fils de François de la Grée (1547) ; la franchise de la ville du Gâvre dont les habitants tous dénombrés ont fait aveu de leurs privilèges dans la forêt et de leurs exemptions d'impôts en invoquant leurs chartes ducales (1652) ; les mêmes ont produit un plan figuratif de la ville et des alentours en 1682. — Autre aveu pour la paroisse de Gorges, concernant l'hébergement de la Poupaudière, en la mouvance de la châtellenie de Clisson, produit pendant l'année du rachat par René du Vau (1547).

1388-1749

B 1838. - Cahiers, 232 feuilets et 19 pièces parchemin, 192 feuillets et 5 pièces papier.

PAROISSES DE GOULAINE HAUTE ET BASSE. — Aveux et dénombrements de rentes, de maisons, de métairies, de terres, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : l'hébergement, et le domaine de la châtellenie de Goulaine érigée en marquisat, en 1621, en faveur de Gabriel de Goulaine, possédés par Jean de Goulaine (1401), puis par sa veuve, Aliette de Poulehay, laquelle déclare son manoir sous le nom d'hébergement de l'Angle, ses pêcheries en Loire et au pont de Louan (1428) ; Jean de Goulaine (1451), Christophe de Goulaine, écuyer (1463), autre Christophe de G., fils mineur du précédent (1494), Claude de Montejean, veuve de Christ., et tutrice de leur fils René, laquelle a compris dans son aveu les seigneuries du Pallet, de la Chapelle-Heulin et de la Houdinière, et a fait enluminer la première page de rameaux de fleurs et de fruits accompagnant les armes des Goulaine (1534) ; par François de G., frère du précédent (1550), Baudouin de G., son frère (1554), Anne de Goulaine, veuve de Séb. de Rosmadec, marquis de Goulaine, laquelle comprend dans son aveu les châtellenies de Goulaine, du Pallet, du Loroux-Bottereau, de l'Epine-Gaudin, des Cléons, du Châtellier, d'Ondonneau, de la Houdinière, de la Vannerie, de la Tour-Gasselin, de la Roche de Louan, du Chesne, de la Noë, de la Tour-Boureau et de la Touche-Legeard, et relate qu'elle a le droit d'éxiger des étagers du bailliage de Barbechat que les nouvelles mariées se trouvent à la chapelle le lendemain de la Pentecôte, à l'issue de la grande messe, chantent trois chansons et donnent le baiser au seigneur ou à son représentant et recommençent l'après-dîner avec les nouveaux mariés aux communs de la Boissière la même cérémonie, puis se livrent au jeu de la pelotte avec le seigneur ou avec ses officiers (1696) ; autre aveu du fief, de la seigneurie et de la juridiction de Saint-Jouinde-Marnes s'étendant dans les paroisses de Vertou, du Bignon, de la Haie, de Monnières, de Gorges, de Rezé, de Mouzillon et de Saint-Fiacre (1696), et bail à rachat des dites terres du marquisat adjugé pour la somme de 10,150 livres (1697). — Autres aveux de la terre et seigneurie des Montils-Ferruceaux par Jean de Saint-Aignan (1401) ; du manoir et du domaine de la Vannerie par Gabriel de Goulaine qui en avait fait l'échange avec le seigneur de la Galissonnière (1658) ; de divers cantons de vigne et de prairies possédés par Annette de Goulaine, épouse de Robin de la Touche, écuyer (1448), Jean de la T., son fils (1452) ; les enfants de M. Gaulteron et de Françoise de Marchy (1536), Th. Guérin (1560), les enfants de M. Cassard (1622).

1491-1771

B 1839. - Registre grand in-folio ; 206 feuillets papier.

MARQUISAT DE GOULAINE. — Aveu et dénombrement des maisons, des terres, des métairies, des rentes, des fiefs, des droits réels et honorifiques compris dans la mouvance de ce marquisat et tenus noblement du Roi, à devoir de foi et hommage, par Michel-Anne de Rosmadec, après la mort d'Anne de Goulaine, sa grand' mère, décédée à Vannes le 7 juillet 1722, lequel a déclaré minutieusement toutes ses possessions féodales, notamment le droit d'enfeu dans l'église de Sainte-Radégonde de Haute-Goulaine, tous ses vassaux nobles dispersés dans les diverses paroisses de son ressort, ses droits de foires et marchés, de pêche en Loire, de moutonnage sur les pâtures, de bian, de coutume, *etc.*

1722-1731

B 1840. - Liasse, 30 pièces parchemin, 42 pièces papier.

PAROISSES DE GUÉMENÉ, DE GUENROUET, DE LA HAIE-FOUASSIÈRE, DE HÉRIC ET D'INDRE. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : la terre et juridiction de la Varenne, en la paroisse de

Guémené, possédées par Charles Daiguillon, chevalier de l'ordre du Roi, colonel des francs archers en Bretagne, et Denise Guyhéneuc, seigneur et dame des châtellenies de Pontveix, d'Anguignac, de Soulandeau, de Juzet, de Montnoël, de Rennefort, de Callac, *etc.*, héritière de Jean Guyhéneuc, son oncle (1646) ; Louis de Poulpiquet, chevalier, seigneur du Halgouet, héritier de Jean Le Bor gne, chevalier, seigneur d'Anguignac, son oncle maternel (1683), Anne Bonnier, sa veuve, tutrice de leurs enfants (1707), Luc-Sévère de Poulpiquet, abbé du Halgouet, héritier de son frère aîné Jean-François, capitaine de cavalerie (1751) ; la seigneurie de Pontcorhant, en la paroisse de Guenrouet, possédée par Louis de Perreau, chevalier, grand veneur, maître réformateur des Eaux et Forêts de Bretagne, et Anne de Saint-Marsault, son épouse, seigneur et dame de Castillon, de l'Epinay et de Trémar (1540) ; Pierre de Lespinay, écuyer, sieur du Chaffault et de Monceaux (1578), Marie Le Marchand, veuve du marquis du Cambout (1703) ; le domaine, la terre et seigneurie de Rochefort-sur-Sèvre, relevant immédiatement de la châtellenie du Pallet et tombée en rachat après le décès de Christ. de Goulaine, appartenants à François de Montauban, seigneur du Goust (1535) ; en la paroisse de Héric, l'hébergement et le domaine de l'Esnaudais possédés par Yvon Godet (1466), Pierre Godet (1541), la veuve de David de Rieux (1676), les héritiers de Jean Bourdet (1724) ; la maison noble de la Forestrie, possédée par Gilles de France, écuyer, sieur des Touches (1675) ; divers héritages tenus roturièrement aux villages de la Relandière, de la Tonnerie, du Tremblay, de Villeneuve, de Roussillon ; l'hébergement du Sep, possédé par Olivier, fils de Perrot du Sep (1415) ; le lieu noble de la Courosserie, possédé avec le moulin de Laintin, par les héritiers de Gillonne Bitault de la Courosserie (1775) ; en la paroisse d'Indre (Aindre), un canton de pré possédé par G. Aoustin et consorts.

1415-1775

B 1841. - Liasse, 4 pièces et 86 feuillets parchemin, 2 pièces papier.

PAROISSES ET CHÂTELLENIES D'ISSÉ ET DE JANS. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : la châtellenie d'Issé ou du Buron, possédée, avec ses dépendances, par Béatrix de Rieux, dame de Rougé et de Derval (1445), par Jeanne de Rohan, dame de Rieux, de Rochefort, d'Ancenis, tutrice de son fils, Jean de Rieux (1460) ; Jean de Laval, baron de Châteaubriant, gouverneur de Bretagne, usufruitier par suite du don qu'il a fait au connétable de Montmorency (1540), le duc Anne de Montmorency, baron de Châteaubriant, donataire du tiers des biens du dit Jean de Laval (1560), le duc Henri de Montmorency, amiral de France, gouverneur du Languedoc, lequel déclare que la juridiction d'Issé s'exerce à Châteaubriant, en vertu d'un arrêt du Parlement du 6 octobre 1557 (1628) ; à la fin duquel aveu se trouvent la réception du serment de fidélité du prince de Condé et sa procuration à son intendant Chotard (1634). — Autre aveu de la seigneurie et de la châtellenie de Jans, possédée par Jean de Laval, gouverneur de Bretagne (1541).

1445-1634

B 1842. - Liasse, 45 pièces et 28 fts parchemin, 36 pièces papier.

PAROISSE DU LOROUX-BOTTEREAU. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : la châtellenie du Loroux et ses dépendances comprenant un château avec ses douves, une halle, des droits de foires, de marchés et de coutume, des prés en Saint-Julien-de-Concelles, le tout possédé, après le décès d'Antoinette de Magnelais, dame de Villequier, de Cholet, vicomtesse de la Guerche et de Saint-Sauveur-le-Vicomte, par Arthur de Villequier, écuyer, lequel a obtenu des lettres de répit pour faire

hommage, en 1473 ; par Jeanne de Mousy, dame de Briord (1497) ; l'hébergement, le domaine et la juridiction de Bas-Briacé, possédés par Renaud de Bazoge, chevalier, lequel a déclaré aussi l'hébergement de Beau-Soleil, à Nantes, près de St-Vincent (1401) ; par Jean de Basoge, seigneur de Beaupréau, des Montils, de la Jumelière et de Baugé (1447), Gilles de B. (1452), Jean de Montespedon, baron de Beaupréau, curateur d'Anne de Basoge, son épouse (1465), Jean Le Veneur, écuyer (1479), François de la Grée, chevalier, conseiller au Parlement de Bretagne (1697) ; le manoir et les domaines du Chesne, possédés par Renaud de Basoge, chevalier (1411), Joachim de Montespedon (1502), Jacques de Châteautro, écuyer, seigneur du Breil (1540), Louis de Ch. (1546), Gilles Chenu, seigneur de la Desmerie (1627), Gilbert Chenu, chevalier, seigneur du Bas-Plessis (1631), P. Petiteau, écuyer, seigneur du Clairay, auditeur des Comptes de Bretagne (1666), Julien Préseau, écuyer, seigneur de la Guiltière, époux de Marie Petiteau (1682), Marie Ollive des Herbiers, épouse de Ch. des Herbiers, chevalier, seigneur de la Rallière, capitaine de vaisseau (1750), Jos. Jouanneaulx, officier de la Compagnie des Indes (1774) ; le manoir et le domaine du Douet-Rouaud, par Louis de Châteautro et Anne Le Veneur, sieur et dame du Chesne et de Briacé (1549), Louis de la Fontaine, héritier de la dite dame, lequel déclare de nombreuses ligences nobles (1578) ; l'hébergement de la Salle et le domaine de la Haie-Bottereau, possédés, avec toutes les dépendances, par Jean, fils d'Antier de Basoge (1401), Renaud de B. (1436), Jeanne Meignen, sa veuve (1459), Guillaume, après le décès d'Amaury de Basoge (1464), Damien du Bois, écuyer, seigneur de la Ferronnière, héritier d'Amaury, son aïeul maternel (1550), Charles, héritier de Guillaume du B. (1636), Henri du Bois, chevalier (1680), les enfants mineurs de Jacques du B., chevalier, seigneur de Beauchesne, du Chesne, de la Haie et de la Rongère (1734) ; le domaine de la Herpinière, possédé par Jean Bastard, le jeune (1447) ; l'hôtel et le domaine de la Houdinière, par Guillaume de la Jumelière, chevalier, seigneur de Martigné-Briend (1441), Lepart de la Jumelière (1451), Geoffroy du Quasau et Jeanne de Basoge (1458) ; la maison noble de la Liotterie, par les enfants de Julien Le Tourneux (1675) ; le lieu du Rivau avec sa métairie par Damien de la Grue, écuyer (1670) ; le lieu noble, le château et le domaine de la Roche du Pont-de-Louan, possédés par Hugues Bonnet, héritier de sa femme Tiphaine du Verger (1390) ; Guill. des Ridellières, écuyer, lequel a ajouté la Giraudière (1449), Thomas des R., son fils (1468), Jeanne Maufras, veuve du précédent et tutrice de son fils, François (1496), Jean des Ridellières, lequel a ajouté la Potardière (1534), R. Le Court, écuyer, et Perrine de Lesperonnière (1541), Christ. des Ridellières, écuyer, et Jeanne de Peillac, lesquels ont ajouté à leur aveu la terre de la Jarrie, en la par. de la Chapelle-Bassemer (1548), Louise des R., héritière de Pierre de Touvois (1619), Gilbert du Puy du Fou et Renée de Bocenit (1629), J. de Bocenit et René Le Sénéchal, héritiers de la dite dame (1634) ; autre aveu d'Olivier Maufras, seigneur de la Noë, pour diverses rentes (1441).

1390-1776

B 1843. - Liasse, 139 feuillets et 31 pièces parchemin, 16 pièces papier.

PAROISSE DE MAISDON. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : le château, le domaine et la seigneurie de la Bretesche, possédés par Brisegaut du Plessis (1401), le même qualifié écuyer en 1443 ; Guyon, fils de François de la Pouëze, écuyer (1480), autre Guyon qui dénombre une quantité de vassaux tenus à devoir de foi et hommage envers lui, à Maisdon et en la paroisse de Château-Thébaud (1495) ; René de la Pouëze et Perrine du Dan, sa mère, seigneur et dame de la Jonchère (1541), Jeanne de la Touche, dame de la Bretesche et de la Salle, en Château-Thébaud, après le décès de René de la Pouëze, son époux (1568), Pierre de la Pouëze (1579), Louis Jousseaume, chevalier, gouverneur de Poitiers, lequel a compris différents fiefs qu'il a acquis dans les paroisses de Château-Thébaud, de

Vertou, de Monnières, de Mouzillon, de Gorges, de Saint-Lumine, de Saint-Hilaire-du-Bois (1675) ; Esprit Jousseaume, chevalier, marquis de la Bretesche, vicomte de Tiffauges, fils et héritier principal du précédent, décédé en 1733 ; impunissements du fermier général des Domaines, lequel refusait de reconnaître le titre de châtellenie à la terre de la Bretesche en 1679 ; le lieu, l'hébergement et le ténement de la Mauguitonnière, possédés par Pierre Desrame (1388), Jean, fils de Guillaume Desrame, écuyer, seigneur de Blehében et de Vigneu (1476), Jacques Bougaud et Amaury de Salla, fils de Renée des Rame (1549), Jean Bégaud (1556), les héritiers de J. Bégaud et de Françoise de Salla (1566), le fils de Math. Aymon (1572), Claude Bégaud (1577), Jacques Merceron (1587), les enfants de P. Aymon, écuyer, et de Cath. de la Pouëze (1600), Henri Sagnier, chevalier, seigneur de Luigné et des Roussières, lequel déclare des droits de pèche en la rivière de Sèvre (1671), les enfants de Louis Sagnier, chevalier (1732). — Autres aveux de Joachim de Sévigné, seigneur des Rochers, pour les dépendances des Cléons et de la Bidière dans les paroisses de Maisdon et de la Chapelle-Heulin (1543) ; de Jean Grignon, sieur de la Gillière, pour le pré de Pémion en Maisdon (1549), lequel appartenait à Louis Meneust, sieur de la Cormerais, capitaine des Grandes et Petites-Bièces, à Nantes, en 1678 ; *etc.*

1388-1733

B 1844. - Liasse, 10 feuilelts et 61 pièces parchemin, 70 pièces papier.

PAROISSES DE MALVILLE, DE LA MARNE, DE MÉSANGÉ, DE MONNIÈRES, DE MONTBERT ET DE MONTRELAIS. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de métairies, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement et roturièrement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : le manoir principal de Malville ou de Plessis-Gaurais et les domaines en dépendants, possédés par les enfants mineurs de Geffroy Gaurais, écuyer, sieur du Plessis-Gauray et de Malville (1567) ; Prigent de Chevigné, écuyer, après le décès de Charlotte Gaurais (1621), Mercure Bardou, écuyer, héritier de René de Chevigné (1654), Louis de Lescu, chevalier, seigneur de Runfau (1756) ; le manoir noble de la seigneurie et juridiction de la Marne, possédé par Louis de Chardonnay, écuyer, fils aîné de Jérôme de Ch. et de Marguerite de Bastelart (1688) ; la veuve et les enfants mineurs de Louis de Chardonnay (1694), et de Claude de Chardonnay (1734) ; le fief et la juridiction de Grée, en la paroisse de Mezangé, par Jean de Coëtmen, seigneur de Château Guy (1462), Julien Symon, écuyer, seigneur de Galisson, capitaine au régiment de la Marine, lequel déclare des vassaux à la Gréhondière et dans la paroisse de Teillé (1682) ; la maison noble, la terre et la seigneurie de la Coignardière, en la paroisse de Monnières, possédées par Alonzo de Astoudille-Lerma et Françoise de Compludo, son épouse, lesquels revendiquent le droit de juridiction haute et basse dans les paroisses de la Haie, de Mouzillon et de Monnières (1578) ; des hébergements et des terres nobles tenues, en la paroisse de Monthébert, à la Bauche-Guibert, au canton de la Gravelle, à la Bauche-Coiffé, aux Ridellières, d'autres bauches roturières occupées par Jean du Breil, écuyer, sieur de Champcartier (1675), Rol. Guillon, sieur du Buttay (1691), Pierre Sesbouez, sieur du Planty, avocat au Parlement (1693), — le château de Bonbuisson et la seigneurie de Montrelais, aussi nommée le Plessis, possédée par Marie d'Ancenis, dame de Henleix (1400), par Jean de Montjehan, héritier de Marie de Montrelais (1416), André Rochereul, écuyer, et Jeanne de Saffré, après le décès de Jean de Saffré et de Marie Le Veneur, seigneur et dame d'Omblepié (1495), Jean de Rochereul, écuyer, seigneur de la Frudière (1440), René de R. (1567), Anne Bonnamy, sa veuve (1584), François Bruneau (1617), Pierre de Saint-Pern, chevalier, seigneur du Lattay, veuf de Jeanne de Cornulier (1755), Louis-François de Saint-Pern, chevalier, seigneur de la Tronchais (1772).

1400-1772

B 1845. - Liasse, 63 pièces parchemin, 58 pièces papier.

PAROISSES DE NANTES. — Aveux et dénombrements de maisons, de jardins, d'hôtels, d'héritages divers tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort du fief de la Prévôté et aux alentours, sous les dénominations suivantes : sur les ponts, contrescarpes et fossés du boulevard de Saint-Pierre, des boutiques arrentées, en 1687, à divers habitants (1692) ; en la paroisse de Notre-Dame, une maison arrentée au profit de Jacquet Soubois (1386), des rentes foncières perçues sur les maisons d'Olivier de Lespinace, de Guillaume de Rochefort et autres, par Silvestre Clerbaut, veuf de Jeanne de la Morteraie (1401) ; l'Hôtel de ville, dont la mouvance était disputée par le seigneur des Dervallières (1746) ; en la paroisse de Saint-Clément, un emplacement voisin de l'éperon de la grosse tour, près Saint-André (1702) ; la maison et la raffinerie de la Croix-Blanche (1703) ; en la paroisse de Sainte Croix, des maisons sises rues du Port-Maillard et des Chapelliers, appartenantes à Joseph Le Gouvello, écuyer, seigneur de la Cormerais, et à Rosalie Lefèbvre de la Brulaire (1730), à P. Morin et à la veuve de François de Riant, graveur de la Monnaie (1731) ; un canton de pré dans la prairie de la Madeleine, acquis par Alexis Testard, blanchisseur, et consorts (1737) ; en la paroisse de Saint-Denis, des maisons au haut de la Grande-Rue, appartenantes à Marie Mainguy de la Brosse, à la veuve Goussard, à Matthias Suet (1731) ; en la paroisse de Saint-Léonard, des maisons, des terrains situés rue Saint-Léonard et rue des Caves, possédés par la veuve Le Cornec (1731) et Cl. Herbron, huissier à la Chambre des Comptes (1755) ; en la paroisse de Saint-Nicolas, des immeubles situés rue de Sauvetout, dans les fossés, sur les ponts et les contrescarpes de la ville, possédés par G. Cotineau (1476), J. Baco (1693), la veuve de Louis Texier, écuyer, sieur de Saint-Simon (1702), la veuve de J. de Bourgues (1719), la veuve Bourdon (1731) ; en la paroisse de Saint-Vincent, des logis possédés par Jean Godelin, écuyer, seigneur de Chavagne (1496), François Godelin (1519), Pierre Godelin, écuyer (1541), les Chartreux de Nantes (1730) ; en la paroisse de Saint-Saturnin, des rentes foncières et des logis possédés, rue de la Mercerie, par Jean de Mongermont (1415), près la cohue au Blé, par Jean Pireli (1430), les héritiers de Gilet Barbe (1453), Guillaume Hamon, seigneur de Lucinière (1466) ; autres aveux produits par les propriétaires successifs du *droit de minage* perçu à la poterne de Nantes sur les grains, pois, fèves, mil, chanvre, lin, noix et farines qui arrivent par eau et par terre ; par Jamet Thomas (1462) et par Fr. Thomas d'Orczon, écuyer, sieur du Saz et de Gorges (1523), pour le *droit de nomblage* perçu sur chaque boeuf ou vache exposé à la cohue de Nantes.

1373-1756

B 1846. - Liasse, 20 pièces parchemin, 10 pièces papier.

PAROISSE DE NORT. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de métairies, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : — l'emplacement de la motte de Saint-Georges, la garenne du Brossay, le tiers de la coutume de la foire et le tiers de la coutume des marchandises déposées sur le port de la Bellaye, plus des rentes composant le fief de Montigné à Nort, possédés par Jamet de la Rochepallière (1399), Jean, fils de Jean de Montigné (1428), Jean de Montigné, écuyer, seigneur de Montigné (1469), René Ségaller, écuyer (1681), Yves Toublanc, écuyer, seigneur du Ponceau, lequel a produit un rôle rentier développé, et revendiqué le droit de haute justice (1742) ; les fiefs et juridictions de Villeneuve et du Moulin en Nort, possédés par Jean de la Barillère (1399), Jeanne, fille de Jean de la B. (1450), Raoul Le Porc, seigneur de Larchaz et de la Barillère, époux de la dite Jeanne (1461) ; Guillaume, fils de Raoul Le P. (1476), François Le Porc, connétable de Nantes (1541), Jean Le P., baron de Charné (1549), Jacques Le P., écuyer, seigneur du Plessis de Casson (1576), César de la Muce, seigneur de la Muce, du Ponthus, de Villeneuve et du Moulin, lequel a compris dans son aveu les fiefs du Ponceau aux Touches, à Trans et à Ligné, la

seigneurie de Coëtzic, en la paroisse de Saint-Georges de Nort (1665) ; Olivier de la Muce, chevalier, fils du précédent, qui a fourni le même aveu et ajouté un aveu de Jean du Ponceau de l'an 1500 ; autre aveu des mêmes terres produit par René de Gouyon, chevalier, comte de Marcé.

1399-1742

B 1847. - Liasse, 5 pièces et 54 feuilelts parchemin, 1 pièce papier.

PAROISSE DE NOZAY. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de métairies, de maisons, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du roi de France, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : la châtellenie de Nozay avec ses dépendances dans les paroisses d'Abbaretz, de Blain, de Puceul, de Vay, de Marsac, de Treffieuc, de Jans et de Derval, possédée par Isabeau de Rieux (1444), par la duchesse Françoise d'Amboise, après le décès de Marie de Rieux, décédée en 1464, dont les revenus sont totalisés comme suit : 156 livres, 18 sous, 11 deniers, 50 setiers, 7 boisseaux et demi d'avoine, 19 setiers de seigle, 21 chapons, 22 gelines (1465) ; par Louis de la Trémoïlle, comte de Benon, et Marguerite d'Amboise (1470), Jean de Laval, sire de Châteaubriant, gouverneur de Bretagne (1541), le duc Anne de Montmorency, connétable de France, dont l'aveu est enluminé en première page (1560), le duc Henri de Montmorency, gouverneur de Languedoc (1628), dont les biens furent donnés au prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, qui prêta serment de fidélité en 1634.

1444-1634

B 1848. - Liasse, 5 pièces et 72 feuillets parchemin.

PAROISSE D'OUDON. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : la châtellenie d'Oudon avec ses dépendances dans les paroisses de Couffé et du Cellier possédée, après le décès d'Alain de Malestroit et Isabeau de Sacquenville (1415), par Jean de Malestroit, lequel a déclaré des moulins en Loire, le château et les marais de Vieillecour, des garennes, des écluses, un devoir de navigation sur la Loire à percevoir sur les bateaux chalands chargés de fer, de meules, de merrain, de sel, de poissons, de blé, *etc.* (1416 et 1424), autre Jean de Malestroit (1447), Alain de M. (1456) ; René du Bellay, qui avait acheté la terre d'Oudon des héritiers du sire de Molac (1550).

1416-1550

B 1849. - Liasse, 7 pièces parchemin, 3 pièces papier.

PAROISSE ET CHÂTELLENIE DU PALLET. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous la dénomination suivante : la terre, seigneurie et châtellenie du Pallet avec dépendances, dans les paroisses de Vallet, de Mouzillon, de Monnières, de la Haie, possédée par Jean Amenart, chevalier (1453), seigneur de Chanzé et de Daon, lequel a donné sa procuration à J. Couppegorge, Jean, fils de Jean Amenart, tuteur de René Amenart, son fils (1470) ; Jacques A., oncle du dit René (1481), Fouquette Chesnel, épouse en premières noces de Jean Amenart (1489), Achille Barrin, chevalier, conseiller au Parlement de Bretagne, lequel déclare que le bourg de Vallet renferme environ 160 habitants et que l'église et le cimetière de la paroisse relèvent directement de sa châtellenie, et comprend dans son aveu les terres et seigneuries de Montils de Bazoges et du Bas-Briacé au Loroux (1725) ; par Achille Barrin, capitaine au régiment de Berry, et par sa mère, la marquise Marie d'Anthenaise, lesquels ont compris dans l'aveu la terre et seigneurie de Fromenteau (1743).

1453-1743

B 1850. - Liasse, 55 pièces parchemin, 50 pièces papier.

PAROISSE DU PELLERIN. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : le tènement et l'herbrégement de la Noë-Quillac ou le Bois de Teillac possédé par Jean Guérin, seigneur de la Durandière (1427), le même déclare des terres en Saint-Jean de Bouguenais, près de la chapelle du Fresne (1437) ; Guillaume Quillac et Jean Dugué lesquels ont acquis divers héritages au tènement de la Forest-Robert (1445), Jean, fils de Julien Bonfils (1543) ; par Louis d'Aubigny, chevalier, seigneur de la Roche-Ferrière (1707), et Marie-Salomon Binet de Jasson, grand bailli d'épée au comté nantais (1737) ; le lieu et manoir noble de l'Hermitage possédé par François de Maigné, écuyer, sieur de la Jouardaie (1601), Claude Le Borgne, écuyer, sieur de la Chollière, acquéreur dudit lieu (1629) ; le fief et juridiction de Vigneu avec droit de justice haute et basse et de nombreux vassaux dénombrés par Jean de Tréal et Marie des Rames, après le décès de Jean des Rames (1483), Marie des Rames, dame de Liré et de Vigneu (1498), Pierre, fils de René Le Bouteiller, seigneur de la Chauvelaie et du Plessis-Gaultrot (1540), la veuve de Jacques Le Borgne, écuyer, sieur de la Chollière, tutrice de leurs enfants (1604), Antoinette Ragon, veuve de Cl. Le Borgne (1689) ; autres aveux de terres et d'héritages tenus roturièrement à la Foucauderie par Pierre Blanchet, écuyer, sieur de Fougères (1655) ; à la Martinière, à la Chauvetière, à la Cossonnière, au Pé de Buzay, par P. Raëffin (1511), J. Raimbauld (1511), Julien Richardeau qui a déclaré aussi le Bois-Corbeau, en la paroisse de Cheix (1671) ; divers vassaux de la vicomté royale de Loyaux (1689) ; des maisons et des jardins dans le bourg du Pellerin, possédés par Olivier Yver (1510) ; Guy Drenic (1623), Etienne de Rougemont, écuyer, capitaine d'infanterie, et consorts (1684) ; des pièces de terre, des vignes et des prairies possédées par R. Fouquet (1425), J. Loquet de la Moricière (1683), A. Gaudin de la Combe (1688), A. de la Grue, prêtre (1724) ; *etc.* Sentences de renvoi, de correction et de réception.

1425-1774

B 1851. - Liasse, 12 pièces parchemin, 11 pièces papier.

PAROISSE DE PONTCHÂTEAU. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de métairies, de fiefs, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : la terre, la seigneurie et le manoir noble de Brignan, possédés par la veuve de Guill^{e}. de Saint-Gilles, écuyer, seigneur de la Ville-Frégon et d'Anguignac (1511), Prigent Cybouaud, écuyer, seigneur de la Hélardière et de la Ville-Frégon, héritier de Gilles C., son père (1606), Cath. de la Pinelaie, veuve de René C., seigneur du Pinieuc, chevalier (1612), Marie Le Charpentier, veuve de Marc Cybouaud, tutrice de leurs enfants, laquelle déclare être dame suzeraine du cimetière et du presbytère, et jouir du droit de banc et d'enfeu dans le choeur de l'église (1637), — par Jean de la Jou, seigneur de Coyaux, lequel déclare parmi ses fiefs liges le tènement de Bois-Allaire tenu par Guill^{e}. de Saint-Pern (1389), Catherine de Coyaux, épouse de Guillaume de Maure, lequel était veuf et tuteur de leurs enfants, en 1440 ; la maison du lieu noble de Codrosic ou de Coëtdros possédée par François Benoist (1466), René Moysan (1669), Marie Moisan (1714), Marie-René Moisan, neveu de la précédente (1748) ; les domaines composant la baronnie du Pont possédés par Perronnelle de Maillé, vicomtesse de Rohan, comtesse de Porhoët et de la Garnache, dame de Pontchâteau, de Blain et de Héric (1466), Jean de Chambes, seigneur de Verrières et de Monsabert, lequel a déclaré que la suite de son étang et de ses moulins s'étend aux paroisses de Quilly, de Cambon, de Drefféac, de Saint-Gildas et de Guenrouet, que les landes et

communs non bornés s'étendent entre les frairies de Hinguet, de Bereau, de Casso, de Crévy et de Brevet, que ses fiefs liges sont l'Anglermine, Bodiau, le Fau, Casson, Bressun, Crévy, Cuhen, Belesbat (1567) ; par le comte Louis-Joseph de Menou, gouverneur de Nantes et du Gâvre (1755) ; autre aveu du moulin de la Madeleine produit par J. Guérin de la Roche-Pallière, écuyer (1652) ; *etc.*

1389-1755

B 1852. - Liasse, 24 pièces parchemin, 19 pièces papier.

PAROISSE DE PONT-SAINT-MARTIN. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de métairies, de maisons, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : la terre et juridiction de Châteaubriant ou des Huguetières dont le pressoir était au bourg du Pont-Saint-Martin et dont les fiefs liges s'étendaient dans une grande quantité de paroisses autour du lac de Grandlieu, possédées par Guy, comte de Laval, sire de Vitré et de Châteaubriant, lequel déclare la châtellenie du Pont-Saint-Martin et la seigneurie de Vertais (1457), François de Laval, fils et héritier de Françoise de Dinan, dame des Huguetières et de Pont-Saint-Martin, lequel déclare que François de la Lande, seigneur de Vieillevigne, lui doit 50 livres de rente à raison du lac de Grandlieu (1499), Jean de Laval, sire de Châteaubriant et de Montafilant (1506), Jean de Laval, baron de Châteaubriant, gouverneur de Bretagne (1540) ; autres aveux concernant diverses bauches et des terres sises à la Plesse, au Grand Frotty, à la Rairie, à Lessart, possédées par A. Ménardeau, écuyer, sieur de Maubreil (1609), René Bruneau et consorts (1673), Louis de la Gasne et consorts (1678), Sophie Butler de Galmoy, veuve de Guillaume Hay, écuyer, sieur de la Rairie (1747) ; autres aveux des tenanciers du marais de la Gobinière, du moulin Tessier, du tènement des Mortiers-Plats ; des villages de Champseaume, de la bauche Tuloup, de la bauche Bretin, de la bauche Berranger, de la bauche des Landreaux, des Aveneaux, de la bauche Touéret, produits par les héritiers de Pierre Hervouet, par M. Gaillard, meunier et autres ; sentences de publication, de correction et de réception.

1457-1747

B 1853. - Liasse, 51 pièces et 8 feuillets parchemin, 34 pièces papier.

PAROISSE DU PORT-SAINT-PÈRE. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : la terre, le manoir et la seigneurie de Beaulieu ou du Grand-Fief s'étendant dans les paroisses de Saint-Léger, de Saint-Mars, de Sainte-Pazanne et de Brains, possédés par Jean de Saint-Gilles, héritier de Guillaume de Rochefort (1415) ; Jean de Trévecar et Marie de Saint-Gilles, seigneur et dame de Rezé et de Beaulieu, héritiers de Guill^e^. de Saint-Gilles, chevalier (1458), Henri Le Parisis et Jeanne de la Lande (1461), Anne de la Lohérie, dame du Bois-Rouaud et de la Cruaudais (1542) ; Bonne de Troyes, veuve de Michel Lelou, écuyer, seigneur du Breil (1625), lesquels ont ajouté quelques possessions à la Vannerie, paroisse du Loroux (1625) ; la maison noble de Beaumanoir (ou de la Tricherie), possédée par François de Castellan, écuyer, et Marie Fyot (1673) ; Joseph de Monty, chevalier, comte de Rezé, capitaine au régiment du Roi, héritier de Bon. de Castellan, seigneur de la Rivière (1697) ; le fief et juridiction de la Bonhommerie appartenant à Charles, fils d'Olivier Robert du Moulin Henriet (1622) ; le manoir, le domaine et la seigneurie de Briord, possédés avec leurs dépendances dans les paroisses voisines par Pierre Landois, écuyer, après le décès de Jeanne Mauffras (1468), Jean des Rouxières (1572), Joseph Charette (1756), autre Joseph Ch., après le décès de Françoise de Lespinay, dame de Briord (1773) ; le domaine de la Galiotière, par Jean Davaugon, écuyer (1499) ; le lieu roturier du Pré-Meriet, par Claude Hervouet et consorts (1673), Jacques Voisin, sieur de Langle, avocat (1712) ; le lieu et maison noble du Pré-Nouveau, possédés par René de Sallo, chevalier, et Anne de Lespinay, son épouse (1688)

; l'hébergement de la Palutière, par M. Bertaud et consorts (1486) ; l'hôtel et le domaine du Pesle, par Jean de la Guerche (1431), Gilles de la G., son fils (1454), Marie de Gennes, tutrice de Benj. de Cornulier, son fils, laquelle a compris dans sa déclaration le Branday et la Grande-Haie-Moricière en Brains (1750) ; la terre, le fief et la seigneurie de la Rivière, par François de la Lohérie, écuyer (1548), Nic. Fyot (1576), Yves Fyot (1627), Charles de Monty, capitaine-major au régiment de Poitou (1777) ; le fief et la juridiction de la Tour avec le passage du Port-Saint-Père, la haute et basse justice, plus le Châtellier et la Noue Raoul en Saint-Léger, et des héritages au village des Ozines possédés par Jeanne Morin, veuve de Jean Gazet, dame de la Briandière (1578) ; les trois métairies de la Gabarderie, comprenant Ozine et la Charie, possédés par Thomas Touzeau et consorts (1524), Jean Marion (1656), Jean-B. Bourdin, écuyer, sieur du Bois-Grassain, et consorts (1712) ; les tènements de la Raterie, de la Galiotière et de la Baudouinière par Jean Melléart (1401) ; autres aveux concernant les terres des villages de la Brenairie, de la Piogère, de la Chevallerie et de la Tréguerie ; *etc.* Sentences de renvoi, de publication et de réception.

1400-1777

B 1854. - Registre et liasse, 170 feuillets et 4 pièces parchemin.

BARONNIE DE RAIZ ET SES ANNEXES. — Aveu rendu au duc de Bretagne, François II, par René de Rays, seigneur de Rays et de la Suze, pour la baronnie de Rays, dans laquelle il comprend les châtellenies de l'ouvois et de Saint-Etienne « de Mallemort » bien qu'il soit en procès pour cette mouvance avec Geoffroy Le Ferron (1462). — Rôle rentier des cens, rentes, devoirs et profits divers composant les revenus de la baronnie et de ses châtellenies de Machecoul, de Bourgneuf, de Prigny et de Pornic y compris aussi les revenus des châtellenies annexes de Princé, de Vue, de Coutumier, de Bouin et de la Benâte, présenté au receveur du comté de Nantes et à la Chambre des Comptes par François de Chauvigny et Jeanne de Raiz, son épouse, pour la perception du rachat dû après le décès du baron René de Raiz (1475). — Autres aveux produits pendant l'année du rachat par les héritiers de Thomasse de la Mégerie, épouse d'Hervé Fresneau, propriétaire de quelques rentes au bourg de Sainte-Marie (1388) ; par Jean Tournemine, sire de la Hunaudais, héritier, par sa femme, d'Alain de Saffré, lequel avait des vassaux dans les paroisses de la Plaine, de Sainte-Marie et de Saint-Michel (1409), par Guillaume Corbeau, propriétaire de marais, de dîmes, de terres et de vignes dont la situation n'est pas indiquée (1436).

1388-1475

B 1855. - Registre 309 feuillets et 2 pièces parchemin.

DUCHÉ DE RAIZ. — Aveu et dénombrement de la terre du duché de Raiz composé des châtellenies, juridictions et seigneuries de Machecoul, des Huguetières, de Châteaubriant au Pont-Saint-Martin, du Coutumier, de la Benâte, de Bourgneuf, de Prigny, de Pornic, de Princé, de la Suze, de la Muce, du Plessis-Grimaud, de Teillac, des Hunaudais, de la Sicaudais et de la châtellenie de Vue, avec ses bois, ses étangs, ses garennes, ses pêcheries, ses dîmes, ses droits de terrage, de coutume et de corvée, déborné par la Loire, l'Océan et le Poitou, possédé par Pierre de Gondy, comte de Joigny, baron de Mortagne, et Catherine de Gondy, duchesse de Raiz, sa compagne, lesquels ont longuement énuméré tous leurs droits et tous leurs vassaux. — A la fin, les dernières pages sont remplies par les conclusions du procureur du Roi à la sénéchaussée de Nantes, auquel on a communiqué beaucoup de titres justificatifs qui sont visés avec leurs dates. En tête du volume sont dessinées et peintes les armes des Gondy.

1674-1675

B 1856. - Liasse, 52 pièces et 30 fts parch ; 55 p., papier.

PAROISSES DE LA REMAUDIÈRE ET DE REZÉ. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : la métairie noble de la Grande-Giraudière, paroisse de la Remaudière, possédée par J.-B. du Breil, écuyer, sieur de Champcartier (1706), Louis du Breil, seigneur du Buron, héritier de Marie Goguet, sa mère (1746) ; la terre et seigneurie de Rezé comprenant des vassaux dans diverses paroisses voisines et notamment l'hébergement de Roche-Ballu en Saint-Pierre-de-Bouguenais, possédés par Jean de Trévecar, seigneur de Beaulieu (1481), François de Guymadeuc, sire de Guymadeuc, de Launay, et vicomte de Rezé, après le décès de Françoise de Trévecar, dame de Rezé (1539) ; par Yves de Monty, lequel a énuméré les membres de la vicomté, à savoir : les manoirs nobles de la Chalonnière, centre de la seigneurie, des Pallets avec sa juridiction et sa halle au bourg, les juridictions et seigneuries de la Barbinière et de l'Ébaupin en Vertou, des Bretesches, de Préau, de la Grande-Haie, de la Jaguère, en Rezé, plus un rôle rentier s'étendant sur Vertou, Bouguenais, Le Bignon (1674) ; par Yves-Joseph de Monty, chevalier, comte de Rezé (1687), Joseph-Claude de Monty, chevalier, lequel rappelle et décrit les terres incorporées dans le comté de Rezé par les lettres d'érection de 1672, et ajoute l'aveu des terres de la Trocardière, de Fromenteau, de la Sansonnière et de la Grêlière (1749) ; le lieu de la Babinière possédé par les héritiers de Jacques Guilbaud (1638) ; J. Hannapier (1693) ; le lieu franc de la Bauche Talbot ou Tireau possédé par Marc de Barberé, écuyer (1633), Jean Viau de la Chotardière, écuyer (1673) ; le lieu et la maison noble de la Bouvardière, par la veuve de Jean Mellient, écuyer, seigneur du Vignau (1703) ; le moulin de la Fradinière possédé par la veuve de René Rouaud, maître boulanger (1725), et leurs héritiers, les lieu, maison, terre et juridiction de la Grande-Haie, s'étendant en Brains et en Bouguenais, possédés par Rob. Gouy, écuyer, seigneur du Branday et de la Noë (1474), Guillaume Laurent, seigneur de Launay (1555), Rolland du Bot, écuyer, héritier de Guillaume, son père (1649) ; des tenues roturières possédées à la Jaguère par Jean Druneau et consorts (1693) ; la maison franche de Lesnaudière exempte de fouages, aides, tailles et subsides par lettres ducales de novembre 1477, possédée par Matthieu Milsent, conseiller au Présidial de Nantes (1673) ; le lieu et manoir noble de la Trocardière possédé par Guillaume Triguier, écuyer (1498), Jean Hux, seigneur de la Bouchetière, Michel Dessefort, Gillette Dessefort, épouse de R. Girault, seigneur de Clairmont, Guillemette Hux, tous héritiers de Jean Hux, et propriétaires indivis de la Trocardière (1549) ; divers héritages nobles possédés par Jacquette Le Borgne, veuve d'écuyer Guy de la Tribouille, Marc de Barberé, écuyer, sieur de la Bauche, et consorts (1653), Jean Oudinet (1681), Louis Antoine de Bruc, chevalier (1777) ; plusieurs tenues roturières situées aux villages de la Galiotière, de la Grande-Haie et de l'Artaudière. Autres déclarations d'héritages produites par les habitants et « évagers » des îles des Chevaliers de l'Ortiouse et de Trentemoult, vassaux de la seigneurie royale du Pont, lesquels revendiquent le droit de pêcher en Loire depuis la pierre d'Ingrandes jusqu'à Pierre-Auge, en toute saison, sans tirer leurs filets à terre, et dénombrent leurs maisons et leurs jardins en exposant que leurs biens sont sujets à de fréquentes inondations, en 1653 et 1673. Sentences de publication et de réception.

1474-1777

B 1857. - Liasse, 51 feuillets et 6 pièces parchemin, 9 pièces papier.

PAROISSES DE ROUANS ET DE LA ROUXIÈRE. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de fiefs, de maisons, de métairies, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : diverses rentes dues à Charlotte, fille d'Alain Le Guennec, écuyer, et de Gillette de la Muce, seigneur et dame de Coeslin, par leurs vassaux de la paroisse de Rouans (1499) ; une maison, des terres et des vignes au

village des Rivières, même paroisse, possédées par Martin Allory (1511) ; la seigneurie de Château-Fromond, en la paroisse de la Rouxière, possédée par Pierre d'Avoir, lequel déclare des redevances et des tailles en deniers, en avoine, d'oies, de poules, de chapons, un devoir nommé le *Trousseau de foin*, des corvées de bras et de boeufs (1391) ; François de Bretagne, comte de Vertus, baron d'Avaugour, lequel déclare l'emplacement de l'ancien château comprenant 500 boisselées, les métairies de Beaubois et de la Chevallerie, plus des terres et des rentes dans la paroisse de Saint-Herblon (1542), Claude des Hommeaux, seigneur des châtellenies de la Gillière, de Beaumont et de Château-Fromont, lequel était acquéreur par échange conclu avec Jean Macé, écuyer, sieur des Yonnières, en 1629 (1638), Marie des Hommeaux, veuve de Pierre de Cornulier, seigneur de la Touche, héritière de Françoise Raoul, sa mère (1670) ; la terre et châtellenie de Château-Fromond érigée en marquisat avec la terre du comté de Vair pour annexe, possédée par Toussaint de Cornulier, comte de Largouet, président à mortier au Parlement de Bretagne (1701) ; Charles-René de Cornulier, fils du précédent, lequel joint à sa déclaration celle de la cour et baronnie de Montrelais (1728), Jos.-Michel du Dresnay, chevalier, seigneur de Kerlaudy, père et tuteur de l'enfant née de son mariage avec Elisabeth de Cornulier (1742) ; *etc.*

1391-1670

B 1858. - Liasse, 111 feuillets et 46 pièces parchemin, 65 pièces papier.

PAROISSE DE SAINT-AIGNAN. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : la seigneurie et châtellenie de Souché ou de Saint-Aignan, comprenant des rentes qui furent perçues, vers 1390, par le châtelain de Souché pendant l'année du rachat, le droit de pêcher dans le lac de Grandlieu, au lieu dit l'Angle Mallet, plus la justice haute et basse, revendiqués par Jean Goheau, seigneur de Saint-Aignan (1438), Pierre Goheau, écuyer, seigneur de Livernière, des Bretesches et de Maubusson, fils de François (1503) ; Pierre Ferron, écuyer, seigneur de Souché, fils de Guillaume, lequel revendique des droits de moutonnage, de bellage, de porcellage, de tortellage, de vente de bêtes, de terrage, de blé et de potage, de rivage et de boutage de saulx, de vente d'héritages et de vaisseaux, d'ancrage, de tiercelage ou de prise d'oiseaux, de cornage de boeufs (1493) ; Jean de Montberon, sieur de Souché et de Saint-Aignan (1572), les enfants d'Hector de M. et de Radégonde de Noielle (1603), Hector, fils de Louis de M. et d'Angélique de la Rochefoucault (1615), René de la Rochefoucault, lequel a fait dessiner en tête de l'acte, les armes des Souché, des Goheaux, des Montberon, des la Rochefoucault et des Château-Landon (1629) ; par René Symon, agissant pour lui et ses soeurs, après la mort de Thomas Symon et de Marie de la Rochefoucault, lesquels déclarent que le château de Souché est en ruines (1662), Ant. du Ponceau, écuyer, et Marie Symon (1675), Claude Symon de Souché, chevalier (1752) ; autres aveux concernant la maison et le lieu noble du Châtellier, possédés par René de la Barre, écuyer, sieur du Châtellier (1736) ; la métairie noble des Dousserais, possédée par Math. Guyton, écuyer, sieur de la Rairie (1673) ; le lieu et la maison du Bois-Chollet, possédés en roture par François et Anne Grilleau (1673) ; le lieu et la métairie de la Planche-Giraud, possédés par Jeanne Priou, veuve de J. Fouré, sieur de la Paillerie (1675) ; des maisons et des terres au village des Epinais, possédées par René Boucher, avocat au Parlement (1678), par Louis de Camgran, commandant le département de Houelbourg, en l'Ile de la Guadeloupe, acquéreur des droits de Jacques Goupilleau, habitant l'île de Grande Terre (Guadeloupe), dont les meubles et les possessions sont expertisés dans le même acte (1772) ; la tenue de la Merletterie, possédée par Pierre Bretin, François Belineau et consorts (1657-1724) ; divers héritages appartenants à Math. Symon de Villeneuve, écuyer, auditeur des Comptes de Bretagne (1675), et par X. Symon de la Bretaignerie, dont les biens ont été adjugés au Présidial, en faveur de M.

Tiercelin pour le prix de 3.070 livres (1772) ; autres aveux émanant des propriétaires des tenues nommées la Bauche-Gervais, la Bauche des Ageots, la Bauche du Grand Pinier, les Poteries, le Branday, le fief des Dousserais ; *etc.*

1390-1772

B 1859. - Liasse, 187 feuillets et 23 pièces parchemin, 8 pièces papier.

PAROISSE DE SAINT-BREVIN. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de métairies, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : l'hébergement et la métairie noble du Gu, possédé par Guillaume Corbeau (1452), Pierre C., son fils (1468), Pierre Pitard, écuyer, sieur de la Pitardière (1560), Suzanne Le Tessier, dame du Gu, veuve de Fr. Gouro, écuyer, sieur de Pommerit (1627), Jean Rousseau (1712), ses héritiers (1739) ; la terre et seigneurie de la Guerche, possédée par Jean de la Guerche (1442), Jean Tournemine, chevalier, fils aîné de Jeanne de Saffré, dame de la Hunaudais et de Saffré, lequel déclare le droit de bris sur la côte et ce que « un homme monté sur un hault cheval, une lance en sa main, en pourra tirer à terre entre la pierre à Lesgle, sise près Paimboeuf, et la Pierre Noire, sise en la Mer » (1461), Matheline du Perier, dame de la Guerche et de Porteric, tutrice de François Tournemine, fils aîné de Jean T. (1473), Raoul T., chevalier, seigneur de Porteric, de Jasson et Malnoë et de Campzillon, lequel énumère des vassaux nobles et roturiers dans les paroisses de Saint-Père et Sainte-Opportune-en-Raiz, des droits de quart sur les vendanges, des rentes, des dîmes, des droits de terrage, un revenu de 30 livres perçu par François Blanchard, seigneur de la Blanchardaie, à cause de la Vairie (1538) ; René Tournemine, seigneur de Rouans, de Chemeré, d'Arthon, de Sainte-Pazanne, lequel a compris dans sa déclaration les terres de Jasson et de Malnoë (1540 et 1560) ; Tanneguy de Rosmadec, baron de la Hunaudais, gouverneur de Dinan (1630) ; René-François de Rieux, comte de Châteauneuf, baron de la Hunaudais et de Montafilant, vicomte de Donges (1650), Louis-François de Bruc, chevalier, marquis de la Guerche, fils de Charles-François de Bruc (1714) ; l'hébergement neuf de la Noë-Luce, possédé par Jean Rolland (1426), Jean, fils de Jean Troeslin (1460) ; l'hébergement du Plessis-Gamart au fief de la Masûre, possédé par Gilles Perroteau (1509) ; autres aveux d'héritages possédés par Lucas Ardureau (1400), Jeanne de la Lande, après le décès de Jean de Rollieuc (1424), Yvon Le Gallègre (1432), Julien Boestier (1466), Jean Reliquet et consorts (1655) ; *etc.*

1400-1739

B 1860. - Liasse, 18 pièces parchemin, 48 pièces papier.

PAROISSES DE SAINT-COLOMBIN ET DE SAINT-DONATIEN DE NANTES. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de métairies, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : le fief et la juridiction de la Hunaudais en Saint-Colombin, possédés par Séb. Lebreton, dame de la Roulière (1678), Joseph Lamoureux, écuyer, sieur de la Javelière, gouverneur de Philisbourg (1747) ; en la paroisse de Saint-Donatien, la maison noble de Belle-Isle, possédée par Fr. Moulin de Cheviré, veuve du marquis de la Tullaie, laquelle a compris dans son aveu, les Salles, le Port-Durand et des rentes sur diverses terres nobles (1772) ; la maison seigneuriale de la Boissière, possédée par Marie de Sévigné, comtesse de Montmoron (1707), Jean du Hallay, chevalier, son fils (1736), Em. du H. (1757) ; le manoir noble et le domaine de la Desnerie, possédés par Eonnet Leet (1454), Pierre Leet, écuyer (1475), Anne de la Touche, sa veuve (1499), Françoise Pastorel, veuve de Christophe Leet, laquelle a ajouté la terre et seigneurie de la Malorais, en Trans (1531), Math. de la Roche, héritier de René Leet, après son décès (1553) ; Michelle Pineau, veuve de René de

la R. (1628), Jean Charette, écuyer, seigneur de la Desnerie (1701), Jean-Marie de Trevelec, chevalier, seigneur de Kerolivier, veuf de Françoise Charette (1755) ; la maison noble, la seigneurie et la juridiction de Ranzay, possédées par Jean Raboceau (1543), René Ménardeau, écuyer, sieur du Perray, de la Botinière et du Jarry (1640), Jean Martin, sieur du Perray (1691), les enfants mineurs de J.-B. Luzeau de la Morinière, écuyer (1725). Nic. Cosnier de la Botinière, écuyer (1772) ; la maison noble de la Renaudière ou la Censive des Raboceau, près du bois de Saint-Georges, possédée par Marie Cosnier de la Botinière, laquelle a produit beaucoup de titres relatifs à cette terre et à celle de Ranzay (1746) ; les terres et juridictions du Port-Lambert ou de la Poterie et du Tertre, possédées par J. Foucault, sieur de la Guérinière, conseiller au Parlement de Rennes (1638), René-Albert de la Tullaye, héritier d'Étienne Lèvy, seigneur de Launay, chevalier de Saint-Louis (1773) ; les trois borderies de la Trémissinière, possédées par le chanoine J.-B. Le Faou, ses soeurs et ses tantes (1772) ; etc — Sentences de renvoi, de publication et de réception.

1454-1773

B 1861. - Liasse, 3 pièces, 59 feuillets parchemin, 1 pièce papier.

PAROISSES DE SAINT-ETIENNE-DE-MERMORT ET DE SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : les châtellenies de Saint-Etienne-de-Mermort et de Touvois annexées possédées par Guillaume, fils de Geoffroy Ferron, écuyer, lequel a compris dans son aveu la seigneurie de Bouin, le rentier des Jamonnières en la paroisse de Saint-Philbert, de Souché, en la paroisse de Saint-Aignan (1467) ; par Gab. de Machecoul, seigneur de Vieillevigne (1660) ; le marquis Gab. de Crux, chevalier, baron de Montaigu, fils de Louise de Machecoul, marquise de Courboyer, lequel revendique un droit de terrage au sixième sur la plupart des récoltes et le titre de fondateur de la cure de Touvois et du couvent du Val de Morière (1694) ; en la paroisse de Saint-Etienne-de-Montluc, la pièce du Moulin, appartenante aux héritiers de P. Turquetil (1736).

1467-1736

B 1862. - Liasse, 126 feuillets et 62 pièces parchemin, 61 pièces papier.

PAROISSE DE SAINT-HERBLAIN. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : le logis et le domaine de la Béhinière, possédé par Ch. Olivier (1673), Ch. Maillard, seigneur de la Souchais, maître des Comptes de Bretagne (1719) ; l'hôtel et le domaine du lieu noble de la Bodardière, possédés par René Le Texier (1539), Jean Blanchard de Lessongère, chevalier, premier président à la Chambre des Comptes (1635), Guillaume Lair, écuyer, seigneur de Lessongère (1675), François Lair, maître des Comptes (1721), Jean-Séb. de Kergus, chevalier, seigneur de Kerstang (1754) ; le château, la terre et la seigneurie de la Bouvardière, possédés par Arthur, fils de Georges de Lespervier, écuyer, lequel a compris la Gascherie en sa déclaration (1481), René de Bouillé et Perronne Lespervier, héritière de son frère François, religieux dominicain, et de sa soeur aînée (1540), leur fille Claude de Bouillé, mineure, en 1544, lesquels ont compris dans leurs aveux des rentes et des redevances dans les paroisses de Rezé et de Bouguenais ; Ant. de Mellient, époux d'Anne de Caderan, sieur et dame du Vignau (1653) ; Jean de Mellient, écuyer (1689), Hilarion de Becdelièvre, marquis de la Seilleraie (1776) ; le lieu et la maison noble de la Garoterie, possédés par R. Lemoyne (1589), Marin de la Tonnelle (1683), Nic. Lée (1694) ; la maison noble de la Gournerie et ses dépendances, possédées par Henri de Bruc, abbé de Belle-Fontaine, René de B., seigneur de Monplaisir, gouverneur d'Arras, François de Bruc de la Rabellière,

maréchal de camp, cohéritiers de Jean de Bruc de la Gournerie (1681), Marie Libault, veuve de la Bouëxière (1712), les fils de Charles Maillard de la Souchais, maître à la Chambre des Comptes de Bretagne (1751), la veuve et les enfants de Jacques Maillard de la Gournerie, conseiller-maître des Comptes, décédé propriétaire de la moitié dudit domaine (1772) ; les fief et juridiction de la Salle Paticière, possédés par Thébaud de la Salle (1460), Robert de la Salle (1475), Guill. de Saffré et Jeanne de la Roche, après le décès de G. de la Roche (1511), Julien Le Voyer, écuyer, seigneur de la Naulière, de la Patissière et de la Salle, et Françoise de Saffré, son épouse (1540), leur fils Louis (1555), François Martel, écuyer (1578), Anne Martel, épouse de Jean de Trevelec, écuyer, seigneur de Penhouet, héritière de son père, Gilbert M., sieur de la Patissière, et de son frère (1636), André Boussineau, écuyer, procureur du Roi au Présidial de Nantes (1673) ; Philippe Pantin, chevalier, seigneur de la Guère, veuf d'Angélique Boussineau, tuteur de leurs six enfants (1777) ; la seigneurie de Sesmaisons et ses divers membres dispersés dans les paroisses de Chantenay, de Saint-Sébastien et de Couëron, possédée par Christ. de Sesmaisons, écuyer, seigneur de la Berrière et de la Sauzinière (1537) ; Bonaventure de la Muce, seigneur de Ponthus, lequel avait fait acquisition du fief de François de Lescouet et de Perrine de Sesmaisons (1577) ; la maison principale de la Sionnière et ses dépendances, possédée par Jeanne Bidé, veuve Olivier (1618), Jacques de Marques et Marie de Rieux (1623), G. Bonnet de la Tourière (1688) ; le manoir noble et le domaine de Teillay, possédés par Bertrand de Mareil, seigneur de Mareil (1458), Jean de Langle (1581), Marc Serizay de la Mellinais, marchand à Nantes (1636), Bonaventure Guillon de Beauregard (1736) et ses héritiers (1751) ; le fief et juridiction du Plessis du Bois, possédés par Jean du Perray, écuyer, seigneur de Launay et du Plessis (1452), Charles Valleaux, écuyer, seigneur du Pas Bochet, propriétaire de la moitié du fief avec Jean Chauvin, seigneur de la Muce (1493) ; autres aveux concernant des terres sises à Carcouet et aux lieux dits les Hauts et Bas Moulins, et des rentes appartenantes à Jean de la Lande, seigneur de la Haie (1464) ; *etc.*

1401-1777

B 1863. - Liasse, 31 pièces parchemin, 12 pièces papier.

PAROISSES DE SAINT-HERBLON ET DE SAINT-HILAIRE-DE-CHALÉONS. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : le fief et la seigneurie de la Ragotière, possédés par Briand de Tréal, seigneur de Beaubois (1540), Jacques d'Achon, écuyer, sieur des Rigaudières, conseiller au Présidial de Nantes (1638), Balthazar d'Achon, écuyer (1655), ses enfants (1671), Françoise Meslet, veuve de René d'Achon, écuyer, tutrice de leurs enfants (1746) ; Joseph du Cellier, écuyer, lieutenant au régiment de Picardie, époux d'Anne d'Achon (1774) ; la métairie noble de Rond-Buisson annexée au Plessis de Ver, possédée par Guy de Ver, chevalier (1463), Hervé de Ver (1465), François Dargy et Claude Tissart, sieur et dame des Dervallières (1560), Claude Dargy (1573), Claude de Cornulier de la Touche, président à mortier au Parlement de Bretagne, lequel en avait fait l'acquisition après la saisie opérée sur Charles de la Noue, seigneur du Plessis de Ver (1673) ; la terre et seigneurie de la Serrie ou *Séhaierie*, possédée par Jean du Port, chevalier (1430), Jean Segrétain (1462), Thébaud Segrétain, écuyer (1498), François de Montoir, écuyer (1544), ses enfants mineurs, (1555), Raoul d'Irodouer (1575), Jean Fleuriot, écuyer (1609, Jacques Fleuriot, écuyer (1661) ; en la paroisse de Saint-Hilaire-de-Chaléons, le domaine de Maubusson, dépendant de la châtellenie de Bourgneuf, possédée au moment du rachat par François Goheau, seigneur de Saint-Aignan, de Livernière et des Bretesches, après le décès de son père, Pierre, lequel déclare des biens en la paroisse de Saint-Cyr (1509).

1430-1774

B 1864. - Liasse, 25 pièces parchemin, 11 pièces papier.

PAROISSE DE SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : la terre et seigneurie du Bois-Nouveau, possédée par G., fils d'Olivier de Lescoet, seigneur du Perrier (1540), Françoise de Harouis, dame douairière de la Turmelière (1639), François Bernard de la Turmelière (1751) ; le manoir noble et le domaine du Plessis-Glain, possédés par Charles de Montfort, écuyer, seigneur de la Rivière, en Abbaretz (1446), Gilles du Matz, seigneur de Montmartin, et Françoise de Montfort (1469), Gilles du M., écuyer (1540), Nicolas Ameline de Cadeville, héritier, par sa mère, de Pierre Roger (1747) ; les terres et seigneuries de la Sénéchalière, du Gué-au-Voyer et de Montrelais, possédées par Jean de Montrelais (XIV^e^ s.), Morice de M., lequel a déclaré des biens en Château-Thébaud (1391), Jean Angier, fils de Marguerite de Châteaubriant, lequel a déclaré des biens aussi dans les paroisses de Varades, de Montrelais, de Mezangé, d'Oudon, de Château-Thébaud et en la ville de Nantes (1414), Jean Angier, seigneur du Plessis, du Gué-au-Voyer et de la Sénéchallière (1476), François de Maure, fils de Marie Angier (1497), Louis de Rochechouart (1697), les héritiers de Françoise des Cazaux, veuve de Claude Emery, écuyer, sieur de Boismorin, lesquels déclarent de nombreux hommages dus par leurs vassaux nobles (1744) ; la terre de la Tour, s'étendant dans la paroisse du Loroux, possédée par Jean Angier (1425) ; autres aveux concernant des prairies et des pièces de terres appartenantes à Guillaume de Beaumanoir, seigneur de Landemont (1401), G. Aubin (1401), Renaud du Buttay (1410), Georges Bastard, écuyer, seigneur de la Bastardière (1468), Jean Le Veneur, écuyer, seigneur de Briacé (1458), sa veuve et ses enfants (1481), Math. Oger (1628), Et. Biguer de la Guiltière (1775) ; *etc.*

1391-1775

B 1865. - Liasse, 92 pièces parchemin, 48 pièces papier.

PAROISSES DE SAINT-LÉGER, DE SAINT-LUMINE ET DE SAINT-MARS-DE COUTAIS. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : les manoirs, fiefs et seigneuries de Beaulieu et du Châtellier, possédés par Marie-Julie de Gallègre, veuve d'Antoine de Reclesne, sieur de Neuville (1712), laquelle a compris dans son aveu de Beaulieu les terres du Bois-Benoît et des prés en Loire, paroisse du Pellerin (1712), Henri de Maulne, chevalier, seigneur de Lancheneil, fils d'un premier mariage de la précédente (1713) ; par Michel Gazet, écuyer, seigneur du Châtellier (1774) ; le manoir et le domaine du lieu noble de Bois-Benoist ou de Bois-Guignardais, par Guillaume Géraud, écuyer (1543), Jean Géraud (1562), Louis Géraud (1580), Jeanne G., épouse de Charles Le Gallègre, écuyer, sieur de la Guignardais (1618), ses enfants (1638), Cl. de Maulne (1673), Marie de Maulne, veuve du marquis de Préaulx (1749), Jean de Ruays, écuyer, seigneur de la Briandière (1775), Joseph de Préaulx (1777) ; en la paroisse de Saint-Lumine, la maison noble et la seigneurie du Cellier de la Haie, possédés par Jean Meschinot, fils de Jean et de Catherine de Boulogne (1413), Jean M. (1467), Jean Meschinot, écuyer, seigneur de la Clavelière (1522), Louise de Mareuil, veuve de Bertrand de la Touche (1543), Joseph de Saint-Belin, écuyer, époux de Perrine de Vauldray, dame du Boisjouan (1608), Jean de Saint-Belin, écuyer, seigneur du Ponceau, en Anjou (1676), Salomon Binet de Jasson, chevalier (1751) ; des redevances nommées terrages à l'onzain et au dizain, complant, thouarsais, appartenantes à François de la Touche, écuyer, seigneur de Montebert et de Casso (1508), Regnaud de la T. (1520), Henri de Cahideux. chevalier, seigneur du Bois de la Motte (1713) ; autres aveux concernant des héritages

nobles et roturiers, situés aux villages de la Bronnière, des Cloudis, du Clavier, de la Hougardière, du Puy-Chiffoleau, de la Barre, de la Roberie, de la Toureillière, de la Miottière, — le moulin turquois de la Pigoisière ; autres aveux rendus par les paroissiens de Saint-Lumine pour le marais en retrait nommé le *Grand commun de Saint-Lumine et de Saint-Mars*, dont le tiers appartenait aux paroissiens de Saint-Mars, en échange duquel ils reconnaissaient être tenus envers le Roi, de jouer le mystère du Cheval Mallet, de planter un mai et de chanter une chanson nouvelle en présence du sergent de la vicomté de Loyaux, chaque année ; autres aveux pour un autre marais nommé la Rivière-Coutancée ; en la paroisse de Saint-Mars-de-Coutais, la maison noble des Couëtis ou de la Haute-Cour, possédée par Marguerite des Couëtis, laquelle déclare qu'une partie du domaine a été réservée par Guillemette de Bougon, épouse douairière de son frère, Macé des Couëtis (1413), lesquelles ont produit aussi un certificat de prestation d'hommage signé de Tristan de la Lande, chambellan du Duc (1413), Marie Apvril, veuve de Joachim des Couëtis, laquelle a fait aussi hommage au Duc (1448), Marguerite, fille de Julien Davau, épouse de Jean Le Poitevin (1519), Jean Ortie (1540), ses enfants (1548), René, fils d'Alain Chauvin, écuyer, conseiller au Présidial de Nantes (1736), Martin Boux de Casson, chevalier, seigneur des Hauts-Couëtis (1747), Jacques Guillon de Beauregard, écuyer (1751), Bonne Lucas, veuve Badereau, et Pierre Lucas de la Championnière, chevalier (1774), les héritiers de Jacques Guillon de Beauregard, lesquels ont payé 398 livres de droits de rachat (1775). Aveu de deux rentes foncières appartenantes au général de la paroisse de Saint-Mars (1758) ; *etc.* Sentences de renvoi, de correction et de réception.

1413-1777

B 1866. - Liasse, 46 pièces parchemin, 29 pièces papier.

PAROISSES DE SAINT-MESME, DE SAINT-MICHEL-CHEFCHEF ET DE SAINTE-OPPORTUNE. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : la maison noble, la terre et seigneurie du Branday avec ses dépendances dans les paroisses voisines de Saint-Mesme, possédées par Honoré Nepvouet, conseiller-maître à la Chambre des Comptes (1728), un journal de marais possédé avec des pêcheries par le curé de Saint-Mesme, Olivier Leverel (1627) ; la maison et la métairie du Brisay, en la paroisse de Saint-Michel-Chefchef, possédées par Louis de Bougrenet, écuyer (1629), la veuve de René de Bougrenet de la Tocnais (1655), Pierre de B. (1747) ; la maison du Puy-Martin, par Paul Errard (1673) ; en la paroisse de Sainte-Opportune-en-Raiz, la maison noble et le domaine du Bois-Gautier, possédés par Yvon Le Ralle (1426), Jean L., fils d'Yvon, écuyer, et Jeanne de la Bonnetière, son épouse (1428), Math. Goheau et Math. des Bouschaux, son épouse (1540), Cl. Ripault et Anne Goheau, seigneur et dame de la Louinais (1557), René, fils de Pierre Gohéau, écuyer (1629) ; la maison et le lieu noble de la Raterie, possédés par Jean Baronneau, oncle de Macé Guilloches (1413), Jean Pacaud, chirurgien (1641), Julien Dudoit (1678), Jean Alégrin (1748) ; le lieu et la maison noble de la Rouaudière, possédés par Jean de Bougrenet (1401), Gilles de B. (1412), Jean, frère de Girard de B. (1456), Guillemette Duracier, veuve de Jean de B., tutrice de leurs enfants (1457) ; Jeanne de Saint-Père, veuve douairière de Gérard de B., laquelle partageait les revenus de la terre avec Jeanne de la Morandière, veuve de Gilles de B. (1461) ; Pierre de B. (1560), Jean Le Meignen, écuyer, et Renée de Bougrenet, son épouse (1603), Charles Charbonneau et Elisabeth Le Meignen (1628) ; Charles de Boispéan, écuyer (1675), ses enfants mineurs (1689), Claude Simon, écuyer, sieur de la Carterie (1743), Marie-Henriette Simon, héritière de sa soeur (1772), l'hébergement de Mouchefaite, possédé par Jean Dollu (1624) ; aveux des tenanciers du moulin Turquois, appelé le Moulin au Duc (1632-

1689), et des vignes voisines du marais Plumeray (1400). Sentences de renvoi, de publication et de réception.

1400-1772

B 1867. - Liasse, 34 pièces parchemin, 12 pièces papier.

PAROISSE DE SAINTE-PAZANNE. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement et roturièrement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : le lieu noble, le manoir, la terre et la seigneurie d'Ardenne, composant le fief de la sergentise féodée de la vicomté de Loyaux, possédés par Jean Tournemine, héritier par donation de Geoffroy de Saffré (1406), le même, héritier, par sa femme, d'Alain de Saffré (1409), Jean du Croisill, après le décès de Jeanne de Blénouveau, dame douairière de la terre d'Ardenne (1474), Jean Foucher, baron de Rays, seigneur de Saint-Mars et du Plessis-Guérif, héritier de Jacques du Croisill (1549), Jean Foucher, écuyer, seigneur de Lenfrenière (1577) ; la seigneurie de Sainte-Pazanne, par René Tournemine, seigneur de la Guerche, d'Arthon, de Chemeré, de Rouans (1540), Anne Robert, dame du Moulin-Henriet et de Sainte-Pazanne (1749) ; la métairie noble de la Jolleterie, possédée par la veuve de Guillaume Richard, sieur de la Feuillée (1673), Jean de la Roche-Saint-André (1748) ; autres aveux concernant le bordage du Chesne Vert, les métairies de la Gandonnière, des Grandes et Petites Rembergères, les villages et les tènements de la Filerie, de la Foucaudière, du Moulin-Pasquier, de la Vésinière, de la Lorière, de la Chopinière, de la Guinoyère, de Beugnon, de l'Angle, de la Porquinière, du Cartron et de la Misotière.

1406-1756

B 1868. - Liasse, 118 feuillets et 49 pièces parchemin, 31 pièces papier.

PAROISSE DE SAINT-PÈRE-EN-RAIZ. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, sous les dénominations suivantes : les fiefs et juridictions de Tharon, Limur et Bougon, possédés par Guillaume de Limur (1401), Gérard Brient, écuyer (1453), Thomas de Teillay, son héritier (1466), Alain de la Lohérie, écuyer, seigneur du Boisrouaud, fils de Guillemette Mesléart (1494), Jean de Trevecar et Anne de la Lohérie, après le décès d'Alain (1501), la demoiselle Anne de la Lohérie, laquelle a déclaré, outre les fiefs ci-dessus, l'hébergement de la Cruaudais, les fiefs du Migron et du Bois-Rouaud en Frossay (1542) ; Charles de Plouer, seigneur des Tréhans, de Machecoul entre les deux châteaux et de Maubuisson, sous la tutelle de sa mère, Michelle de la Barre, Gabriel de Machecoul, seigneur de Vieillevigne, de Touvois et de Saint-Etienne, héritier de Samuel d'Avaugour, seigneur de Bougon (1634), Henri Fournier, écuyer, seigneur de Tharon (1692), Françoise Fournier (1712), lesquels seigneurs ont déclaré de nombreux vassaux nobles et roturiers dans les paroisses de Frossay, de Saint-Père-en-Raiz, de Saint-Brevin, de Corsept, de Sainte-Opportune. Autres aveux concernant des maisons et des jardins situés dans la ville de Saint-Père-en-Retz, des métairies, des prés, des vignes, des terres labourables et des dîmes dans les villages possédés par Jean Pitart (1400), Jean Chollet, Perrot Pouart (1400), G. Pitard (1410), S. Bernard (1504), I. Guyment (1506), J. Le Galègre (1548), Louise Boislesve, veuve Babaud (1683), Georges Jarniguen, écuyer, sieur de Villevert et du Marais-Gautier (1688), Charles Gazet, écuyer, lequel a produit un extrait de la réformation de la noblesse (1668), afin d'être admis à faire hommage comme écuyer, pour le pré de la Roberdière (1747).

1400-1777

B 1869. - Liasse, 56 pièces parchemin, 51 pièces papier.

PAROISSE DE SAINT-PÈRE-EN-RAIZ. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : le lieu et le domaine de l'Aumondière, possédés par Jacques Boterel (1539), Claude Boterel, écuyer (1617), ses enfants (1636), Julien de Ruays, écuyer, sieur de la Mare, veuf de Marguerite Boterel (1671), Anne de Ruays, veuve de Jos. Praud de la Nicollière, et Jacques, son frère (1683), Joseph de Bougrenet, écuyer, fils de Gabrielle de Ruays (1734), Jacques-Pierre de B., écuyer, seigneur de la Toquenais, habitant l'île de la Grenade (1747) ; la maison et la métairie de la Blottière, par Jeanne, fille de Jean Cartelas (1747) ; le lieu du Bois-Raoul, possédé par Michel Rotard, marchand à Nantes (1665) ; le fief et la juridiction de la Briordais, par Pierre Bertran (1452), Jean Bertrand, écuyer (1540), Jean Borgnet, écuyer, seigneur de la Pichonnaie, héritier du précédent (1560), Séverin Danisy (1623), les héritiers de P. Allesne, capitaine de navires (1738) ; l'hébergement de la Gaignardais, possédé en arrière-fief de la Muce, par Yvon Le Galègre (1432) ; le lieu et la maison noble de la Gruais, par Pierre, héritier de François Heaume (1616), Jean Bidé, écuyer, son frère Louis et leur frère utérin, Marie-Charles du Bois, écuyer, lieutenant de grenadiers au régiment de Berry (1749) ; la métairie de la Guimaudière, par Charles Maublanc, substitut du procureur du Roi à la Prévôté de Nantes (1712) ; le lieu et la maison noble du Mottay, par René Cadoret, écuyer, sieur de la Gobinière, tuteur de Jeanne C. (1675), Pierre Jalabert, notaire royal à Nantes (1774) ; le lieu et la maison noble du Pé, possédés par Ant. Jounet des Morandières (1579), R. Grenier (1626), Etienne de Rougemont, écuyer (1679) ; la maison noble de la Pinelais et ses dépendances, possédéc par Girard Blanchard, écuyer, seigneur de la Blanchardais (1436), Louis, son fils (1464), Michel Dubreil (1676), Jean Terrien (1746) ; la métairie noble de la Pitardière, possédée par Gilles, fils de Jean Pitard (1458), Samuel de la Forest, écuyer, héritier de René Pitard, son oncle (1626), et les Chartreux de Nantes (1758) ; le lieu et la maison noble de Plessis-Boisjolly, par Pierre du Boisorhant, écuyer, sieur de la Rigaudière (1671), René de Talhouet-Grationnaie, chevalier, capitaine d'infanterie (1775) ; le fief et la juridiction du Plessis-Grimaud en Saint-Père en R., possédé par Hémery Grimaud, chevalier (1401), Pierre Grimaud, chevalier, lequel a ajouté des terres en Saint-Julien de Concelles et des vassaux au Port-Saint-Père et en Sainte-Pazanne (1452) ; par ses enfants (1460), Jean, fils de Pierre G. (1465), Ant. Grimaud, sieur du Plessis-Marie, de la Barbaire, du Plessis-Grimaud et des Bretesches, à Saint-Viau (1574). — Autres aveux concernant différentes terres appartenantes à Jean de la Jou, seigneur de Coyaux (1389), à Jean d'Acigné, seigneur d'Acigné (1401), aux héritiers de G. Forestier (1411), Jeanne de Coulaines, dame de la Muce et de la Poissonnière, veuve de Jamet de la Muce, écuyer, seigneur de la Chaize-Giraud, propriétaire de divers bailliages dans les paroisses de Saint-Père et de Saint-Brevin (1452) ; Martin des Bretesches et de Maubuisson, dont les possessions s'étendaient jusqu'à Corsept (1469). — Rôle rentier des vassaux du Roi à Saint-Pèreen-Raiz (1515).

1389-1775

B 1870. - Liasse, 62 pièces parchemin, 39 pièces papier.

PAROISSE DE SAINT-PHILBERT-DE-GRANDLIEU. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : la maison et le fief des Aubrais, possédés par Armand Bonnin de Chalucet, baron de Bohardy, évêque de Toulon, héritier de sa mère, Marie de Maillé (1707), Françoise des Cazaux, épouse de Claude Hémery, écuyer, seigneur de Boismorin (1743) ; le lieu et la maison noble de la Haie-Riau, par Renée, fille de Jacques Gabart, chevalier, seigneur de Rollieu (1688), Julien de Bégasson, chevalier (1743) ; le manoir, la terre

et la seigneurie des Jamonnières, possédés par François Gabart, seigneur de la Maillardière (1556), Jean, fils d'autre Jean G. de la Moricière (1641), Charles Gabart, chevalier, seigneur de Monceau, lequel a compris dans son aveu la maison du Piépain (1689) ; le lieu et la maison noble de la Moricière, par Bertrand, fils de Bertrand du Pouez, lequel déclare qu'il possède le droit de justice patibulaire à la Marne et le droit de chasser toute sorte de gibier sur les terres de Saint-Philbert (1457), Jean Gabart, écuyer, sieur des Jamonnières (1603), Charles G., sieur du Monceau (1696), Christ. Juchault, écuyer, seigneur de Lorme, époux de Geneviève Bouhier de la Verrie, héritière du dit Charles G., son oncle (1716) ; le lieu et la maison noble de la Nicollière, par Cl. Guillemet (1604), Ant. du Fouay, sieur de la Noë, et J.-B. du Coudray, écuyer, sieur de la Ville-Hulin, agissant pour leurs femmes Anne et Jeanne Moynard (1678) ; la terre et seigneurie de la Noë-Pourceau, par André Gouy (1426), autre André Gouy, écuyer, seigneur du Branday (1444), Sevestre Gouy, écuyer (1455) ; l'hébergement et le lieu noble de Piépain, par Guyonne de Grezy, dame de Laubrais (1426), Guyard de Sainte-Flayve, Jeanne Boutier, fille de Jean, qui avait reçu la dite terre en don de sa femme Jeanne de Villeneuve (1462), Jean, fils de Rolland de Lannion (1468), Jacques de Sainte-Flayve (1477), Hélène de Clisson, veuve de Jean de Lannion, seigneur du Cruguil et de Laubraie (1509) ; Claude de Lannion, fils de François (1564) ; Françoise, fille de René Gaignart (1578), Jean Gabart, écuyer, seigneur de la Moricière (1641) ; la métairie et le lieu noble de la Pilletière, par I. Pichon (1624), Math. Hervouet (1661) ; l'hôtel de la Retelandière, possédé par Jean Gojon (1425), Jean Gojon, chevalier (1445), Jean Gojeon, chevalier, seigneur de Bégrole (1452) ; la maison, terre et seigneurie de la Souchais, par G. Aubert (1387), Louis Gabart, seigneur de Sénaigerie (1550), G. Brochard (1581), Jacques Maillard du Plessis, avocat (1641), Pierre Maublanc, écuyer, sieur de Boisboucher, conseiller secrétaire du Roi, près la chancellerie du Parlement de Toulouse, propriétaire d'une partie de la Souchais (1775) ; le lieu et le manoir noble du Verger, par Jean de Trevecar, écuyer, seigneur du Bois-Rouaud (1508), Louis de Chevigné de la Sicaudais, chevalier (1736), Jean de Barberé, écuyer (1751) ; autres aveux produits par les paroissiens du bourg pour le Marais-Puant le long de la Boulogne ; par les tenanciers du Cartron de Trouëssart, par les propriétaires des vignes du Clos Philippe ; par Jean de Champeaux, écuyer, seigneur de l'Hopitau et du Plessis-Marie, pour des clos de vigne (1688) ; par Louis de Durfort, comte de Lorges, pour les métairies du Marais-Michau et de la Charoulière (1473) ; *etc.*

1387-1775

B 1871. - Liasse, 122 fts et 34 p. parchemin, 19 pièces papier.

PAROISSE DE SAINT-SÉBASTIEN. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : la terre et seigneurie du Chêne-Cottereau possédée par Jean de Laval, seigneur de Loué, époux de Françoise Cotereau (1400), Pierre Fourrier après le décès de Françoise Cotereau (1430) ; Gillette Barbe, veuve de François de Viesque (1453), Pierre de Cirezay, chevalier, et Gillette Barbe (1460), Médard de Viesque, après le décès de Gillette B., sa mère (1473), Rolland de Viesque, écuyer, seigneur de Fayau (1479), Médard de V., écuyer (1481), Médard de V., écuyer, seigneur de Bourgérard (1540), René, fils de Pierre Richerot, écuyer, seigneur de la Fontaine (1654) ; la terre et seigneurie du Pont appartenant à I. Rouaud, seigneur du Boisménard (1470) ; les terres et seigneuries de la Civelière, de la Savarière et du Chesne-Cottereau possédées avec les manoirs par Sébastien Viau, conseiller au Présidial de Nantes (1639), Louise Cailleteau, veuve du dit Sébastien (1681), Anne Leloup de la Biliais, épouse de Joachim de Monty, chevalier, seigneur de la Giraudais, héritière d'Anne Viau, sa mère (1751) ; la terre et seigneurie de la Savarière, son hébergement et son pressoir possédés par Briend Savary (1401), Jean Savary (1402), Guillaume Gaulteron, veuf de Michelle de Quersy (1457), Eonnette Barbe, veuve de

James Lebel (1445), François Le Bel, seigneur de Bonneville, écuyer (1465), Thébaud de la Haie, cuyer, et Jeanne Gaulteron, seigneur et dame de la Haie d'Auverné (1479) ; Olivier, fils de Jean de Corval et de Marie Lebel, seigneur et dame de la Pasquelais (1541), Marguerite d'Espinose, veuve Richerot (1633), René Richerot, prêtre de l'Oratoire (1655), I. Pâris de la Haie (1682), Louis Barthélemy (1746) ; l'hôtel et la juridiction de Port de Chère ou de Sesmaisons possédés par Charles et Bertrand des Vaux, sieurs de la Berrière (1634), Claude de Sesmaisons, chevalier, seigneur de la Sauzinière, lequel déclare qu'il a conclu un échange avec César des Vaux et qu'il a obtenu des lettres d'érection en châtellenie pour les dites terres (1664) ; René de Sesmaisons, chevalier, lequel a ajouté à son aveu la maison, terre et seigneurie de Malville près Savenay (1680) ; autres aveux de terres, de prés, de vignes produits par Guillaume Drouet, paroissien de Saint-Nicolas de Nantes (1478) ; Jeanne de la Haie, dame de l'Onglée (1555) ; des terres de la Gibraie et de la Patouillère, par les héritières de Julien Bouché (1736), et Hervé-Jean Lyrot, écuyer (1755) ; *etc.* Sentences de renvoi, de publication et de réception.

1400-1755

B 1872. - Liasse, 152 pièces parchemin, 158 pièces papier.

PAROISSE DE SAINT-SÉBASTIEN. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de prés, de jardins, de moulins, de magasins, de boutiques, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, par les vassaux et tenanciers de la seigneurie du Pont en Vertais, dont les noms suivent : Jacques Lebreton de la Roullerie (1627), Pierre Regnio et Renée Belot, sieur et dame de la Blairie, Séb. Bureau (1652), Nic. Lemasson, cordonnier (1655), Pierre Lesbaupin, maître corroyeur (1652), Jean Charon, tonnelier (1655), Louis Soliman, marchand (1659), Jean Aubin, marchand de draps de soie (1659), André Ganochau, maître charpentier (1664), Pierre et Nicolas Brelet (1673), la veuve et les filles de François Rolland (1673), Pierre Villard, chirurgien (1673), Martin de Lisle, écuyer, sieur du Fief (1673), la veuve de Julien Macé, maître apothicaire (1673), Séb. Féronnière, maréchal (1675), Madeleine Deguer, veuve de J. de la Brèche (1678), Anth. Gicqueau, sieur de la Pouparderie, ancien consul de Nantes (1678), *etc.* Sentences de renvoi, de correction et de réception.

1627-1678

B 1873. - Liasse, 143 pièces parchemin, 148 pièces papier.

PAROISSE DE SAINT-SÉBASTIEN. — Aveux et dénombrements de terres, de prés, de maisons, de jardins, de magasins, de boutiques possédés, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, par les vassaux et tenanciers de la seigneurie du Pont en Vertais, dont les noms suivent : René Cadoret, écuyer, sieur de la Gobinière (1683), Ant. Hocquardt, marchand (1688), Marg. de Lavau, veuve de François Grolleau, architecte (1688), Marguerite Bretin, veuve Letourneux (1688), Séb. Lefeuvre, maître boulanger, la veuve de Toussaint Baudry, maître ouvrier en soie (1688), Jean Stalpart, marchand (1692), Gab. Barleuf, maître apothicaire (1693), Marie Léauté, veuve de G. de la Gasne, maître chirurgien (1702), les héritiers d'Olivier Gérard, René Bussonnière, architecte (1702), Jean Forget de Lisle, échevin de Nantes (1704), ses héritiers, en 1719, François Moricaud de la Haie, avocat (1719), Jeanne Couillaud, veuve Lory (1725), Pierre Tribout, marchand (1725), Phelippe Lieutaud de Troisville, négociant et capitaine de l'une des compagnies bourgeoises de Nantes (1725), G. Guillou, tonnelier (1731) ; *etc.* Sentences de renvoi, de correction et de réception.

1683-1731

B 1874. - Liasse, 31 pièces parchemin, 17 pièces papier.

PAROISSES DE SAFFRÉ, DE SAVENAY, DE SÉVÉRAC ET DE SION. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de métairies, de flefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : le château, le domaine et la seigneurie de Saffré possédés par Françoise, fille de Georges Tournemine, baron de la Hunaudais, lequel a ajouté le fief de Fresnay à Saffré (1525), Marguerite de Machecoul, épouse d'Henri de la Chapelle, marquis de Fougeray, laquelle a compris la châtellenie de Vay (1677) ; Gabriel de Crux, marquis de Crux, baron de Montaigu (1694) ; en la paroisse de Savenay, l'hébergement du Chesnet appartenant à P. de Loveday, écuyer, seigneur du Chastellier (1511) ; plusieurs rentes sur le tènement de Moire perçues par Phelippe de la Jou, veuve de G. des Boschaux (1444), un pré en la vallée des Aubers appartenant à Méry du Bois-Guéheneuc, écuyer, seigneur de la Babinais (1540) ; le fief et la seigneurie de Coëtbic possédés par les héritiers d'Olivier de Coëtbic (1387) et par Anne J.-B. de Chevigné, chevalier, seigneur de la Charpentraie et de Saint-Thomas (1749) ; le domaine et la seigneurie du Châtellier en la trêve de Bouée, par Guillaume, fils de Jean Loveday (1424), G. de Loveday, écuyer, (1505), François Bonnamy et Anne de Loveday (1521), Jacques B., leur fils (1539), Gilles B., écuyer, seigneur du Chesnet (1582), Julien Bonnamy, écuyer, seigneur de Sesmaisons (1620), Jos. Le Meneust de Bréquigny (1691), Ch. de Morant, chevalier, comte de Penzès (1729), les frères du Merdy de Catuelan, neveux et héritiers de Marie-Jeanne Senant, veuve Pape (1754) ; en la paroisse de Sévérac, des rentes possédées par Tristan de la Lande, époux de Jeanne, soeur de Guillaume de Téhillac, qui décéda à la bataille d'Azincourt (1425) ; plus la châtellenie de Sévérac, y compris les marais de Pontminy possédés par Pierre, fils de Jean de Sévérac (1425), Nicolas, fils de Jean de Languenouez (1511), Jean-Joseph de Talhouët, chevalier, seigneur du Boisorhand, de Coëtus et de Keredrain (1753) ; la terre et seigneurie de la Domnesche avec divers fiefs et bailliages situés dans les paroisses de Sion et alentours, possédés par Gilles Lavache, écuyer (1437), Jean de Québriac, seigneur de la Touche, et Jeanne Lavache, son épouse, (1496), Jeanne L. (1540), Françoise L. (1545), seigneurs et dames de Domnesche, par Honorée du Bois, épouse d'Olivier de la Houssaie, après le décès de Floridas du Bois, chevalier, seigneur de Domnesche, et de Valence de Sévigné, son épouse (1424), Gilles Lavache, écuyer (1437), Gilles Lavache, chevalier, seigneur de la Touche (1460), Guyon Lavache, seigneur de la T. et de Domnesche (1475), Jean de Québriac et Jeanne Lav. (1496), Jeanne Lav. (1540), Françoise Lav., sa soeur (1545), Honorat d'Acigné, baron de la Roche-Jagu, héritier de Jean, son père (1620). **1387-1754**

B 1875. - Liasse, 33 pièces parchemin, 16 pièces papier.

PAROISSES DE THOUARÉ, DES TOUCHES ET DE TRANS. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : le manoir noble, la motte, le domaine et la seigneurie de Thouaré, possédés par Jean de Lebiest, chevalier, lequel a compris dans son aveu le passage de la Chebuette sur la Loire, l'île de Redesail, l'hébergement de la Tour au Port-Saint-Pêre, le passage du Port-Saint-Père « quand les ponts rompent » sur le Tenu, des rentes nombreuses à percevoir dans les paroisses de Saint-Léger et au Port-Saint-Père, des marais et des écluses (1493), François de Lebiest, écuyer (1495), Jean de Lebiest, écuyer (1507), Jean de Saint-Amadour, chevalier, et Marguerite de Lebiest (1511), Claude de Saint-Amadour, vicomte de Guignen, seigneur de la Ragotière, lequel a fait aveu seulement pour la terre de Thouaré (1546), Anne des Cartes, veuve de Louis d'Avaugour, chevalier, seigneur du Bois de Cargrois (1672), Joseph Mosnier, seigneur de la Valtière et de Thouaré, conseiller maître des Comptes de Bretagne (1713), son fils Jacques (1742) ; en la paroisse des Touches, le manoir, la terre et seigneurie de la

Rigaudière, possédés par Pierre Bossart (1389), Olivier Gladonnet (1454), François G. (1462), Marc Le Mareschal, écuyer, sieur de la Villegay (1564), Georges Pâris de Soulanges, écuyer, seigneur de la Meilleraie, de Pannecé et des Yonnières (1690) ; le fief du Vernay, par Jean du Vernay, écuyer (1459), Jean, fils de Louis du V. (1527), René Chomart, écuyer. seigneur des Hommeaux (1548), les enfants de J.-B. de Cornulier, seigneur de Lorière et de Lucinière (1750) ; en la paroisse de Trans, le fief, la juridiction et la seigneurie de la Juynière, possédés par Gilles de la Rivière, héritier de Jean de la Rivière, chevalier, seigneur de la Chauvelière (1462), Jean, fils de Jean de la R., chevalier, seigneur des Iles et de la Chauvelière (1540), René Angier, sieur de Crapado, de la Caraterie, de la Hermouée et du Houssay, héritier du précédent (1548) ; la terre et seigneurie de la Melleraie en Trans, par Paul, frère de Guillaume de Champbalon (1449), Guillaume Moulnier (1494), Jean Laurent, sieur de la Noë de Passay et de la Barre-Téberge (1565), René du Pé d'Orvault, sieur du Perray et du Plessis-de-Joué (1582), Henri Anger de Lohéac (1678), la veuve du marquis de Crapado, laquelle a déclaré les deux fiefs de la Malorais et de la Juynière (1743) ; *etc.*

1389-1750

B 1876. - Liasse, 19 pièces parchemin, 3 pièces papier.

PAROISSES DE VALLET ET DE VAY. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : les maisons, logis, jardins et terres du lieu de l'Augeardière, possédés par Jean Danuetz (1576) ; les terres et seigneuries de la Boucherie, de la Pinardière et de Fromenteau, possédées par Ernest Le Roux, écuyer, seigneur de Fromenteau (1458), Guillaume Le R., chevalier (1466), Rolland de la Boucherie, et Gillette Le Roux, seigneur et dame de Fromenteau (1497), René de la B., écuyer (1556), sa veuve Radégonde du Breil, curatrice de sa fille Renée (1576), Diane de la Touche, dame du Puy du Fou et de Fromenteau (1629) ; l'hébergement et le domaine des Montils de Bazoge possédés par le comte Jacques de Monbel et d'Antremons et Anne de Bazoges, son épouse, héritiers de noble demoiselle Anne Le Roux, dame des Montils de Bazoche (1482) ; la métairie du Pont-Saint-Gueze, dans la mouvance directe du Plessis-Guérif, possédée par Jacquette de Goulaine, veuve de Jamet Le Flazne, seigneur de la Bourdinière (1454) ; en la paroisse de Vay, le manoir, le domaine et la seigneurie de la Cinerais ou de la Seigneraie, siège de la châtellenie de Vay, possédés par Guillaume d'Avaugour, chevalier (1400), Blanche, sa fille, veuve d'Olivier de Mauny, chevalier (1426), Jean de Belouan et Blanche d'Avaugour, seigneur et dame de Kergrois et de Vay (1452) ; Louis d'Avaugour (1473), Françoise de Sainte-Flayve, tutrice de Louis d'Avaugour, son fils (1499), Marguerite de Machecoul, épouse séparée de biens d'Henri de la Chapelle, chevalier, marquis de la Roche-Giffart (1677), Claude de Damas, marquis de Thianges, donataire de la châtellenie de Vay (1693), Ant. Damas, marquis de Marsilly, légataire universel de la marquise de Thianges (1731), Jacques Berthou, chevalier, seigneur de Kerversio, conseiller au Parlement de Bretagne (1755) ; *etc.*

1400-1755

B 1877. - Liasse, 16 fts et 90 p. parchemin, 86 p. papier.

PAROISSE DE VERTOU. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement et roturièrement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : le manoir et les terres de la Bareille, possédés par les filles de Gilles Coëffard, sieur de la Chesnaie (1684), les frères Andrieu, négociants à Nantes (1775) ; la maison, la seigneurie et le tènement de la Bauche de la Pantière ou de la Bauche-Malo, par René Paignon (1549), Michel Lelou de la Motte-Glain, chevalier,

capitaine enseigne des gardes du Corps de S. M. (1673), Pierre Fournier (1776) ; la maison et les terres de Bon-Acquêt, par Jean Richard, sieur du Boisaux-Loups (1688) ; la maison et les terres de la Chaterie, par Louise Marcorelles, veuve d'Ant. Le Lardic Daganry, écuyer, auditeur à la Cour des Comptes (1774) ; le manoir et le domaine du Drouillay, par Jean Le Faye (1577), Alph. Terrien (1774) ; le manoir noble de la Frémoire et son domaine possédés par Hardi Pantin, écuyer, seigneur de la Hamelinière, du Coing et de Grasmouton (1573), Louis Pantin, écuyer, seigneur de Landemont, lequel a compris dans son aveu les terres des Navinaux en Vertou, de Laubrais et de Grasmouton en la par. de Château-Thébaud (1601) ; Nicolas Charet, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France (1776) ; le logis et les terres du lieu noble de la Greslière, par la veuve et les enfants de Julien Lemoyne (1671) ; le manoir, la juridiction et le domaine de la Maillardière, par Suzanne Berlant, veuve de François Gabart, seigneur de la Maillardière et de Laufrère, dame douairière de la Vairie (1642), Philippe Gabard, lequel déclare que son fief s'étend sur les paroisses de Rezé et du Bignon (1652) ; la maison noble des Navinaux et ses dépendances possédées par Briend de Quersy (1456), G. Le Veneurs (1475), Jean, fils d'Arthur Delbiest (1489) ; Hardy Pantin, écuyer, (1576), Isabelle Lucas, veuve Gallon (1701), les enfants d'Ant. Gallon (1738) ; la maison de la Placelière, près de la chaussée de Vertou, par Pierre Marie, avocat (1755) ; les terres de la Pommerais, par Renée du Pé, veuve René Guillermo, écuyer, auditeur à la Chambre des Comptes (1719) ; le lieu et les terres nobles du Port-Thoreau, par Jean Lebreton, sieur de Langeberdière et de la Ramée (1628), Cl. de Mayvière, écuyer (1640), Pierre Coupperie, écuyer (1675), Pierre Coupperie (1702), Jeanne Frémon, veuve de P. Coupperie et leurs enfants (1747) ; le lieu noble de la Roberdière et son bois de haute futaie, possédé par Geneviève Richerot, veuve Lelou de Bois-Béraud (1677), Antoine Lelou, écuyer, leur fils (1688) ; la maison de la Rousselière et ses dépendances par les héritiers de Pélagie de Monty (1777) ; le passage de la Ramée, sur la Sèvre, exploité par Pierre Devin et consorts, à la charge de payer au Domaine une rente de 24 sous (1683) ; autres aveux concernant des héritages situés aux villages de la Gournière, de la Corberie, de la Belinerie, de l'Epau, de la Sanglerie, de la Blanchardière et de la Métairie Neuve ; diverses bauches appelées la Garennerie, la Gilberdière, la Guéranderie, la bauche des Béziers, le Rousselay, *etc.*

1456-1777

B 1878. - Liasse, 9 pièces parchemin, 13 pièces papier.

PAROISSE DE VIEILLEVIGNE. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : la châtellenie de Vieillevigne, possédée par Millet (Millès) de Machecoul, veuf de Jeanne Gastinel, tuteur de son fils, sur l'aveu duquel le commissaire du Roi a bâtonné une addition relative au lac de Grandlieu (1387), Jean, fils de Girard de Machecoul, dont la déclaration commence par le lac de Grandlieu et les rentes qu'il percevait sur des écluses nombreuses (1426), Louis de Machecoul, écuyer, seigneur de Crossac (1444), Tristan de la Lande, fils de Marguerite de Machecoul, après son décès (1460), son fils, François, lequel a compris dans son aveu la terre de la Gaudinaie en la paroisse de Frossay, la juridiction et la seigneurie de la Coignardière, en la paroisse de Monnières (1466), Jean, fils de François de la Lande, écuyer (1504), Henri de la Chapelle, marquis de la Roche-Giffard, héritier, par sa femme, de Gabriel de Machecoul (1660) ; le marquis Gabriel de Crux, chevalier, baron de Montaigu, seigneur de la Roche-Servière, de Saint-Etienne de *Mairmort*, de Touvois, de Saffré (1694) ; Armand-Gabriel, son fils (1714), Jean de Rochechouart, comte de Mortemart, colonel au régiment de Navarre, et Eléonore de Crux, son épouse (1741), le colonel Jacques Leclerc, marquis de Juigné, héritier du comte de Vihiers (1756), lesquels ont compris dans leurs aveux les châtellenies de Saint-

Etienne, de Touvois et de Saffré ; le lieu, le domaine et la métairie nobles de la Prémaignerie, possédés par Bon. Hervé, écuyer, seigneur de la Pillotière, héritier de Jacques H. (1539), Louis Tourtereau, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur du Bois de Machecoul (1572), Louis Jousseaume, écuyer, sieur de Couboureau (1599), Gab. Charbonneau, sieur de l'Échasserie (1627), les enfants de Judes Badereau, écuyer, et de Marguerite de Courcelles (1473).

1387-1756

B 1879. - Registre 637 feuillets parchemin.

PAROISSE DE VIEILLEVIGNE. — Aveu et dénombrement des fiefs, terres, rentes, métairies, maisons et droits honorifiques compris dans la mouvance de la châtellenie de Vieillevigne, dépendante du comté de Nantes, et possédée par Jean de Machecoul, lequel a fait peindre ses armoiries sur la première page, et a compris dans sa déclaration les terres et seigneuries de la Brelaire, de Bougon, de Rezé, de Saint-Etienne-de-Mermort, de Chèvredent, le lac de Grandlieu et la châtellenie de Vieillevigne.

1580-1581

B 1880. - Liasse, 211 feuillets et 6 pièces parchemin, 2 pièces papier.

PAROISSES ET TERRES DE VIGNEUX, DE VIOREAU, DE VRITZ ET DE VUE. — Aveux et dénombrements de rentes, de terres, de maisons, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : la terre et châtellenie de Vioreau, en la paroisse de Joué, s'étendant dans les paroisses de Saint-Julien-de-Vouvantes, de Maisdon, d'Abbaretz, d'Auverné, de Treffieuc et de Melleray, possédée par Jeanne Raguenel, dame de Châteaubriant et de Vioreau (1441), par Jean de Laval, sire de Châteaubriant (1506), Jean de Laval, gouverneur de Bretagne (1541) ; le duc Anne de Montmorency, connétable de France, lequel divise ses domaines en mâsures et tenues, et a fait peindre les armes des Laval-Montmorency sur la première page (1560), Henri de Montmorency, amiral de France, gouverneur du Languedoc, sur la déclaration duquel la Chambre des Comptes a rayé la qualité de baronnie de Vioreau (1628), et à la fin duquel est l'hommage rendu par Henri de Bourbon, prince de Condé, après le don qu'il a reçu des biens du connétable (1634). — Autres aveux concernant le fief et la juridiction de la Bouëxière, en Vigneux, appartenants à P. Lemoyne, écu yer, seigneur de la Grée (1657) ; une maison et des terres à la Grée de Vritz, appartenant à Jean Menay (1461) ; la châtellenie de Vue, possédée par Pierre de Tournemine, écuyer, seigneur de Barrach (1468).

1441-1657

B 1881. - Liasse, 17 pièces et 98 feuillets parchemin, 3 pièces papier.

BARONNIE DE LA ROCHE-BERNARD. — Le domaine et la seigneurie de la Roche-Bernard avec les fiefs qui en dépendaient, dans les paroisses de Savenay et aux alentours, possédés par Millet de Thouars, sire de Pouzauges et de Chabanais, héritier de sa soeur Béatrix de Thouars, dame de Quintin, lequel a déclaré de nombreux vassaux dans les paroisses de Savenay, de Malville et de Cordemais (1414) ; par les héritiers de Raoul de Montfort lesquels ont cité, parmi les revenus de la baronnie, les panages, les épaves des avettes, la ferme des landes à faucher, les mangers (1419) ; le comte de Laval, seigneur de Vitré, lequel s'est horné à une déclaration sommaire (1440) ; Guy de Laval, comte de Laval, sire de Vitré et de Châteaubriant (1462), Jean de Laval, sire de Beaufou et de Belle-Isle (1467), Guy, comte de Laval, de Montfort et de Quintin, lequel produit le rôle de toutes les rentes qu'il percevait dans la ville de la Roche et dans les paroisses de Saint-Dolay, de Nivillac, de Missillac et d'Herbignac, les rôles des bailliages de Savenay et de Nort (1544) ; Jacques de Lopriac, chevalier,

marquis de Coëtmadeuc, lequel a compris dans son aveu les vassaux et les domaines de la vicomté de Donges et de la baronnie de la Roche, en Savenay, dont les possessions s'étendaient sur Cordemais, Malville, Prinquiau, Montoir, Crossac, Pontchâteau (1708) ; autres aveux, concernant divers fiefs en Prinquiau, possédés par Jean, fils de Jean de la Lande, écuyer, seigneur de la Haie-Mahéas (1466) ; autres aveux d'arrière fiefs, situés dans les paroisses d'Herbignac, de Nivillac et de Saint-Gildas-des-Bois, produits après le décès de Charles de la Jaille (1392), par Olivier, fils de Jeanne de la Lande et d'Eon de Condest (1388), Jeanne de Condest et Guillaume du Val, son fils (1445), Alain Tanguy, seigneur de Ros (1543), Jean de Malestroit et Jeanne du Perier (1466), Marie de Malestroit, veuve de Jean de la Chapelle (1456) ; autres aveux concernant le fief et la seigneurie de la Roche, en Nort, possédés par Marg. Tillon, aïeule paternelle et tutrice des enfants mineurs de Samuel de la Chapelle (1641) ; par J.-B. de Cornulier, chevalier, seigneur de Lucinière, acquéreur judiciaire, en 1686, lequel a déclaré qu'il n'avait été saisi d'aucun titre (1713).

1389-1713

B 1882. - Liasse, 99 feuillets et 26 pièces, parch ; 6 p. papier.

TITRES COLLECTIFS concernant diverses paroisses. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretage et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : diverses rentes sur les héritages de Bizeull, possédées par Perrot du Châtellier, à cause de sa femme, héritière de Gilles de Plouer (1389) ; divers fiefs s'étendant dans les paroisses de Saint-Julien-de-Concelles et de Château-Thébaud, par Morice de Montrelais, seigneur de Montrelais, héritier de son frère Jean (1391) ; la haute justice de la ville de Pirmil, depuis l'église Saint-James jusques à Dosdane, le quart du péage de la porte de Pirmil, des rentes en la paroisse de Brains, possédés par Guillaume de Prigné, des vignes à Rezé (1400) ; des prés à Thouaré et des rentes sur des maisons de Nantes, par Gillet Barbe, bourgeois de Nantes (1441) ; des rentes à percevoir dans les paroisses de la Chapelle-Heulin, de Vertou et de Goulaine, par Jean d'Acigné, chevalier, seigneur de Fontenay et de la Lande, héritier de Jeanne de Rostrenen, son aïeule (1449) ; les fiefs de la Grossière, paroisse de Trans ; les Jarriais, en Saint-Père-en-Retz ; le Migron, en Frossay, possédés par Guillaume de la Lohérie et Guillemette Melléart, son épouse, seigneur et dame du Bois-Rouaud (1457) ; la baronnie d'Ancenis, la vicomté de Donges, les seigneuries d'Issé, de Nozay et de Fégréac, pour lesquelles ont fait hommage d'abord Jeanne de Rohan, dame de Rieux (1462), Jean de Rieux, sire de Rieux (1470) ; la sergentise féodée de la vicomté de Loyaux, régie par Pierre de Lespinay, paroissien de Notre-Dame-de-Fresnay (1480) ; diverses rentes sur les recettes de Nantes et de Pornic, appartenantes à Christ. Brécel, sénéchal de Nantes (1539) ; la terre du Bois-Nouveau, paroisse des Touches, et des héritages en Saint-Julien-de-Concelles, par Jean Syon, écuyer (1452), Jean de Bocigné, écuyer, seigneur de Clermont, tuteur de son fils Guillaume (1477), Jean du Vernay, écuyer, seigneur de l'Isle-Chalant (1497) ; la châtellenie de Saffré, le fief de Fresnay, en Saffré, les fiefs de Tournemine, en Sion, en Chantenay, en Saint-Herblain ; la seigneurie de Jasson, en Brains, le tout possédé par Georges Tournemine, baron de la Hunaudais (1501) ; autres aveux concernant des rentes domaniales et casuelles, aliénées dans les paroisses de Bouguenais, de Rezé et de Pont-Saint-Martin, au profit de M. Langlois de la Roussière (1749) ; les droits féodaux et domaniaux, le moulin et les étangs du Gâvre, des îles en Loire adjugés à l'abbé Guilbaud, en 1705, et appartenants à François Bernard de la Turmelière (1751) ; la métairie de Huchelou, en Château-Thébaud, une vasière au Pellerin, des grèves en Loire depuis Nantes jusqu'à Drain, valant 320 livres de revenu, possédées par François de la Barre, héritier du chevalier Jacques de la Barre, officier au corps des Grenadiers de France (1766).

1389-1766

B 1883. - Registre grand in-folio, 144 feuillets parchemin.

PAROISSES DE LA CHAPELLE BASSEMER, DE LA CHAPELLE-SUR-ERDRE, DU LOROUX ET DE SAINT-HERBLAIN. — Aveux et dénombrements des terres, rentes, maisons, métairies, fiefs, droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne, du roi de France Louis XII et de la duchesse Anne, sous les dénominations suivantes : la seigneurie de la Bouvardière, en Saint-Herblain, laquelle comprend des rentes, des prés en Loire, à Indre, des ventes de bois taillis, des glandées, des garennes, des pantières et fenêtres à bécasses, des devoirs de minage, d'esmage, de fourche, de châtaignes, de dîmes, de panage ; etc ; la seigneurie de la Verrière, en Saint-Donatien ; la seigneurie de Trelières, en Guenrouet ; la châtellenie de l'Épine-Gaudin, en la paroisse de la Chapelle-Bassemer, comprenant des vassaux en Barbechat, en Saint-Julien-de-Concelles, les droits d'ajustage des mesures, du passage de Mauves, de quatre foires par an, de quintaine, de vente de prés et d'herbages ; la châtellenie du Loroux-Bottereau, comprenant des devoirs de coutume, de cohuage, de nomblage, de bauchage, le tout possédé par François Lespervier, grand veneur et maître des Eaux et Forêts de Bretagne.

1512

B 1884. - Liasse, 134 pièces parchemin, 127 pièces papier.

AVEUX ET DÉCLARATIONS CONCERNANT LES ÎLES, GRÈVES ET ALLUVIONS DU LIT DE LA LOIRE tenues noblement et roturièrement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : des grèves sises entre les vallées de Bouguenais et celles de Saint-Herblain, possédées par Jean Le Bigot de la Porte, sieur de l'Arsangle et de la Caillière, et René de Sesmaisons, chevalier, seigneur de la Sauzinière (1673) ; l'île du Vignau, possédée par P. Olivier (1623), l'île Saint-Martin, par Rob. Gauterot (1444), Michel Moulin, écuyer (1671), l'île de la Fardière ou du Mallelèvre, par la veuve de P. Bussière (1678), le tout en la paroisse de Chantenay ; la moitié de l'île de Chapouin ou Gaudin, par Louis du Gué (1564), l'île de la Vrillière, par Marie Murphy, veuve Godin (1746), le tout en la paroisse de la Chapelle-Bassemer ; l'île Neuve, en la paroisse de Cordemais ; l'accroissement Lecomte, en la paroisse de Couëron, possédé par Henri Treillette (1436) ; le pâtureau de l'île de Machecoul, par J. Blanchard de la Marchandais (1688) ; l'île Maréchale, par Claude Fouré, écuyer, sieur de la Cheminandais, en la paroisse de Frossay (1659), et l'île de Grouaye, par les Dominicains de Nantes (1673) ; en la paroisse de Basse-Goulaine, les îles Lorido, Guesse Guienne et Longuemine ; un petit îlot près de Grande-Bièce, (Nantes), arrenté à Michel Nicollon (1639) ; les îles de la Martinière, des Masses, de Jacquet et de Bois, en la paroisse du Pellerin ; et l'île Pineau appartenant aux chanoines de la cathédrale d'Angers (1523) ; en la paroisse de Saint-Étienne-de-Montluc, le tènement du Buzat, possédé par G. Héraut, seigneur de l'Angle (1426), G. Babouin, seigneur de l'Angle (1458), Jean de l'Angle, écuyer, seigneur de la Biliais (1542), Jean Richart, sieur du Bois-aux-Loups (1688) ; la saulzaie du Croissement, possédée par Jos. Levêque (1702) ; l'accroissement Bodin, possédé par Guyon Pineau, seigneur de l'Épinay, près Toufou (1462) ; R. Picard, épouse de Méry du Bois-Guéheneuc, écuyer, seigneur de la Babinaye (1542) ; le massereau de Baracon, par N. Bachelier, écuyer, sieur du Pinier (1673) ; l'île Furet, en la paroisse de Thouaré, par René Davoine, écuyer, sieur de la Jaille (1703) ; en la paroisse de Rezé, l'île des Chevaliers, contenant le nombre de 2.036 boisselées de terre, partagées entre divers tenanciers qui payaient diverses rentes d'abord à Guillaume Le Roux, chevalier, seigneur de Rezé, en 1460 ; en la paroisse de Saint-Sébastien, diverses îles possédées par J. Mercier, R. Delaunay, M. Olivier, J. Forget, et les demoiselles Beloteau de Beaulieu, *etc.* Sentences de renvoi, de publication et de réception.

1426-1780

B 1885. - Liasse, 70 pièces parchemin, 41 pièces papier.

DROITS DIVERS DE NAVIGATION, DE PÊCHE ET D'ANCRAGE, perçus au bureau de la Prévôté de Nantes, et aliénés, sous le nom de *devoirs*, à diverses familles par les ducs de Bretagne. — Aveux et déclarations des devoirs d'amont, perçus sur les chalands chargés de sel, remontant la Loire au-dessus des ponts de Nantes, et sur les bateaux chargés de vins du pays haut, descendant au port de de Nantes, par les héritiers de Jacques du Pé, écuyer, propriétaire du *devoir de Montigné* (1536) ; par la veuve de François Gabard, seigneur de la Maillardière (1553), propriétaire du *devoir de Souché*, lequel se percevait sur les marchandises arrivant d'amont et d'aval au port de Nantes, lequel appartenait, dans le principe, à J. Grésuner et à Ch. de Lesnerac, puis aux Ferrons de Souché, à R. Bintin de Bazoges et à Laurent de la Motte ; autres devoirs de Loire, déclarés par Guillaume Le Borgne, écuyer, seigneur de Coesbo et d'Allérac (1441), Jean Blandin, écuyer, seigneur de la Lévraudière (1476) ; Arthur de Chevigné, écuyer, seigneur d'Anetz et de la Si caudais (1535), Jeanne Pillais, veuve Ambroise de Villiago (1565), Bon. de Compludo, sieur de Livernière (1576), les enfants de René Martel du Pé, chevalier (1749) ; par Blanche de Carigou, créancière de 6 livres et demie de rente sur le devoir du sire de Derval (1401), Hardy de la Porte, chevalier, seigneur de Vesins, de Pordic et de Saint-Mars (1462), Gilles du Houx, écuyer, seigneur de Bodel et du Bouchet (1475), Olivier Harrouys, seigneur de la Rivière (1536), Jacques Coupegorge, écuyer, seigneur de Maubreil (1540), François Ménardeau, lequel percevait son devoir avec Jean de Vay, seigneur de la Rochefordière, et Jacques Le Bosec, sieur de Saint-Laud (1565) ; par R. Michel de Belestre, propriétaire des devoirs de Saint-Meen, de Guer et de Clerigo (1673) ; par Guy de Carné, chevalier (1453), François Bastard de la Bastardière, G. de Penhoet, seigneur de la Chapelle-Glain (1453), propriétaires de droits d'esmage, de méage et de nomblage sur les boucheries ; par les paroissiens de Saint-Nicolas de Nantes, acquéreurs du devoir de Montejean, qui fut entre les mains de René de Montjehan et de Ph. de Montespedon, son épouse, d'avant l'aliénation de 1532, consentie par Chr. de Goulaine ; le devoir d'ancrage, perçu par les chanoines de la collégiale de Notre-Dame de la Tronchaie, à Rochefort, sur les bateaux naviguant de Pierre-Percée à la Fosse ; le tiers au grand du droit de minage perçu sur les blés et toutes sortes de grains, échu au Roi par le décès de François Descartes, sieur de Jaille (1709) ; le *devoir au baron* perçu sur chaque bateau apportant du poisson de mer dans le port de Nantes, au profit de G. Preseau, fils de Jean, lequel le tenait en juveigneurie du seigneur des Huguetières (1470) ; des rotereaux de pêche sous les ponts de Nantes, appartenant à P. Drouet (1476), G. Pétard (1673) ; le droit de pêcher en Loire, depuis Pierre-Ingrandes jusqu'à Pierre-Auge, pendant tous les mois de l'année, revendiqué par les habitants de Haute et Basse-Indre (1688). Sentence réunissant au Domaine le droit de méage dont jouissait la ville de Nantes (1682).

1401-1751

B 1886. – Registre, 114 feuillets parchemin.

DOMAINE DU GÂVRE RÉUNI AU DOMAINE DE NANTES. — Livre de la réformation du rôle rentier de la châtellenie du Gâvre, dressé par les soins de Jean de la Rivière et de Gilles Bricaud, maîtres des Comptes, avec l'assistance de Gilles Spadine, sénéchal de la même cour, de G. Tessier, contrôleur, et de François de la Rivière, receveur et châtelain du Gâvre, comprenant le dénombrement des vassaux du Roi et des héritages des paroisses de Plessé, de Héric, de Blain et de la ville du Gâvre, grevés de rentes, en argent et en nature, et de corvées au profit du Roi, les condamnations prononcées et les arrentements de terres, consentis à divers habitants.

1544

B 1887. - Registre grand in-folio, 18 feuillets parchemin.

DOMAINE DU GÂVRE. — Livre de la réformation du rôle rentier, comprenant le dénombrement et la description de tous les héritages situés dans la mouvance royale, aux paroisses de Blain, de Héric et de Plessé, avec l'indication des rentes et devoirs, dus par chaque propriétaire noble ou roturier, y compris le château du Gâvre et ses six tours en ruine et sans toiture, ses étangs, sa fuie, ses droits de foire et de coutume. Table.

1678

B 1888. - Registre et cahiers, 125 feuillets parchemin, et 24 feuillets papier.

DOMAINE DE LOYAUX RÉUNI AU DOMAINE DE NANTES. — Rôle rentier comprenant les noms de tous les riverains du lac de Grandlieu, qui ont profité de la suppression des moulins et du barrage du Pilan (Cheix), et qui paient au receveur du Duc la rente nommée les *Retraits de Pilan*, à raison des prés marais qui sont desséchés jusque dans la vallée du Tenue, rente domaniale qui fut cédée, par le Duc, à Pierre de Lesnerac (XIV^{e} siècle). Autre rôle rentier dressé par Noël Hays et Ant. Dessefort, maîtres des Comptes de Bretagne, comprenant le dénombrement de tous les vassaux de la mouvance du Roi, dans le ressort de la recette de Loyaux au Pellerin, et de tous les héritages pour lesquels ils payaient des rentes, dans les paroisses du Pellerin, du Port-Saint-Père, du Pont-Saint-Martin, et autres, riveraines du lac de Grandlieu, et aussi dans les paroisses de Saint-Père-en-Raiz, de Saint-Michel, de Saint-Brevin, de Fresnay et de Sainte-Pazanne (1542). — Enquête instruite par un maître des Comptes dans les paroisses comprises dans la vicomté de Loyaux, relatant la situation des ponts et des péages perçus, les marques de prééminence et d'armoiries placées dans les églises ou au dehors, et les difficultés qui arrêtaient le recouvrement des retraits de Pilan (1680).

XIV^{e} s^{e}. - 1542

B 1889. - Registre grand in-folio, 134 feuillets parchemin.

DOMAINE DE LOYAUX. — Livre de la réformation du rôle rentier, comprenant le dénombrement et la consistance des héritages relevant de la vicomté de Loyaux, et les noms des détenteurs assujettis à des rentes, à raison de domaines situés dans les paroisses du Pellerin, de Sainte-Pazanne, de Fresnay, de Sainte-Opportune et de Saint-Père-en-Raiz, de Saint-Michel, de Saint-Brevin, et dans les alentours du lac de Grandlieu. Des feuilles intercalées indiquent les paiements faits de 1783 à 1791.

1678

B 1890. – Rouleau, 1 pièce parchemin.

DOMAINE DE NANTES. — Rôle rentier dressé par Fouquet Hastelou, receveur de Nantes, comprenant le dénombrement des vassaux assujettis à des redevances, à raison de leurs maisons de la ville de Nantes et de divers héritages ruraux. Les débiteurs cités sont : l'abbesse de Fontevrault, Guillaume de Rochefort, Thomas de Henlès, le seigneur de Montrelais, le sire de Clisson, Guillaume de Sesmaisons, le prévôt de Vertou, Jean de Guitres, et autres ; les immeubles cités sont les changes possédés par Ol. de la Tourneuve, Th. de Belossac, la femme de G. Boislève, le change au Claveurier tenu par Monde Radonnelle, le change de Jean de Karentoir. — La taille de la ville de Nantes, de la Saulzaie et de Bièzce est comptée pour 54 livres, 3 sous, 4 deniers ; les pêcheurs de la Loire, pour 60 livres ; *etc.*

1387

B 1891. - Registre petit in-folio, 68 feuillets parchemin.

DOMAINE DE NANTES. — Livre de la réformation du rôle rentier, contenant le dénombrement des propriétaires de maisons et d'héritages situés à Nantes, dans les rues de Richebourg, de Verdun, des Halles, de la Saulnerie, de la Chaussée, de la Mercerie, de Bourgmen, du Bouffay, de la Poissonnerie,

et autres ; des propriétaires d'îles situées en Loire, dans les paroisses de Rezé, de Saint-Sébastien, de Chantenay, de Bouguenais, de Saint-Herblain, de Couëron et d'Indre, avec l'indication des rentes auxquelles ils étaient assujettis ; des propriétaires de la ville du Pellerin et des hébergements situés dans la campagne de cette paroisse, avec mention des rentes foncières payées par chacun.

1426

B 1892. - Registre 51 feuillets parchemin.

DOMAINE DE NANTES. — Livre d'ordre contenant des reconnaissances de rentes dues sur diverses maisons de Nantes par J. Sécher, Jean Guillon, Ant. Yvergnon, la veuve de Louis Sébille, Jean Spadine et autres ; des quittances notariées des sommes reçues par Ant. Dessefort, receveur ordinaire de Nantes, des possesseurs de diverses îles en Loire ; des baux à cens d'un buzat, sis en Loire près de Chésine, paroisse de Chantenay, qui fut d'abord arrenté par le duc Jean V à Alain de la Rive et consorts, en 1421, et adjugé de nouveau à d'autres en 1523 ; de diverses pièces de terre saisies sur Val. Gauvry de Saint-André-de-Treizevoies, coupable de sortilège ; *etc.* Table.

1515-1529

B 1893. - Registre petit in-folio, 128 feuillets parchemin.

DOMAINE DE NANTES. — Livre de la réformation du rôle rentier contenant le dénombrement des vassaux du Roi propriétaires de maisons et d'héritages situés dans l'intérieur de la ville de Nantes, au fief de la Prévôté, dans la paroisse de Saint-Nicolas, des propriétaires d'îles et de grèves en Loire. Les bourgeois de Nantes sont inscrits pour cinq sous, à raison de la Vieille-Cohue qu'ils ont prise pour loger les pauvres de l'aumônerie de la ville ; le prieur de la Madeleine, pour huit sous, à raison d'un rotereau ; le prévôt de Vertou, pour 60 sous, à raison du devoir de *manger le Roi* ; *etc.* En tête, se trouve transcrite la commission du roi François 1er adressée à Hervé du Quelenec, conseiller au Parlement et vice-président à la Chambre des Comptes, à Fr. de Kermenguy, alloué de Nantes, à Olivier de Lescoet, prévôt de Nantes, à Christ. Brecel, sénéchal, et à François Ernaud, lieutenant de la Cour de Nantes, les chargeant de s'enquérir des causes de la diminution de ses revenus, des usurpations commises, et de remettre le domaine en valeur en arrentant les terres vaines et vagues.

1536-1537

B 1894. - Registre grand in-folio, 156 feuillets parchemin.

DOMAINE DE NANTES. — Livre de la réformamation du rôle rentier contenant le dénombrement des maisons de la ville de Nantes situées dans le fief royal de la Prévôté, avec l'indication des propriétaires et des débornements, et des renvois au terrier de la réformation. — Table alphabétique.

1678

B 1895. - Liasse, 168 feuillets papier.

DOMAINE DE NANTES. — Rôle des maisons de la paroisse Notre-Dame de Nantes relevant du fief de la Prévôté et dont les propriétaires avaient coutume de payer la rente ou *taillée de Toussaint*, dont le franchissement a été fait (1630) ; procès-verbaux d'arpentage des îles et grèves de la Loire qui se sont formées en dessus et en dessous des ponts de Nantes, de Varades à la Mer, dressés par René de Lanjamet, commissaire de la Chambre souveraine établie pour la réformation générale des Eaux, Bois et Forêts de Bretagne, afin de réformer les affféagements concédés par les présidents de la Chambre des Comptes et les sénéchaux de Nantes (1665) ; par G. Henry, écuyer, seigneur de Belestre, maître honoraire des Comptes, commissaire député pour la réformation du papier terrier des Domaines (1682) ; par Pierre Savary, chevalier, seigneur de Saint-Just, commissaire général des Domaines, et grand

maître des Eaux et Forêts de la province de Bretagne, agissant à la requête du fermier général des Domaines, chargé de réparer les omissions commises dans les précédentes enquêtes (1684) ; autres procès-verbaux d'arpentage des maisons sises sur les contrescarpes et les fortifications de Nantes, des maisons et terrains de la ville neuve du Marchix (1679), des prés dépendants du prieuré de la Madeleine des ponts de Nantes (1682).

1630-1684

B 1896. - Cahier, 38 feuillets parchemin.

DOMAINE DE LA CHÂTELLENIE DE TOUFOU. — Livre de la réformation du rôle rentier contenant le dénombrement de tous les vassaux du duc de Bretagne, possesseurs d'héritages en censives, dans les paroisses de Montebert, d'Aigrefeuille, de Château-Thébaud, de Vertou, du Bignon, de Pont-Saint-Martin, de Saint-Aignan, de Bouguenais, de Rezé et de Bouaye, avec l'indication des rentes auxquelles ils étaient assujettis et qui se payaient en argent aux termes de la Nativité de Notre-Dame et de Noël ; le dit cahier rédigé par Jean Triguier, receveur de Toufou, avec l'aide de Jean de la Rivière, châtelain, et de plusieurs officiers et forestiers.

1460

B 1897. - Registre grand in-folio, 62 feuillets parchemin.

DOMAINE DE LA CHÂTELLENIE DE TOUFOU. — Livre de la réformation du rôle rentier comprenant le dénombrement des maisons et héritages nobles et roturiers situés dans la mouvance de cette châtellenie, avec les noms des propriétaires et le chiffre des redevances auxquelles ils étaient assujettis, et les arrentements nouveaux concédés : François Langlois des Renardières et J. Guignard de Barre-Sauvage sont inscrits pour 28 livres ; Math. Guitton, écuyer, sieur de la Rairie, propriétaire de la bauche ancienne de la Tirennière, pour une paire d'éperons dorés estimée 25 sous (fol. 33) ; Maurice Biré, écuyer, sieur de la Sénégerie, propriétaire de la maison du Frou, pour 28 sous (fol. 59) ; et autres. — Des notes intercalées indiquent les paiements faits de 1783 à 1791.

1678

B 1898. – Rouleau, 1 pièce parchemin.

DOMAINE DE LA CHÂTELLENIE DE TOUFOU. — Rôle des rentes payées par deniers par les vassaux du Roi à Robin Mainseny, receveur du dit domaine, et à Geoffroy Le Flazne, son prédécesseur, comprenant les nouveaux arrentements concédés par Guyon de Parmani, capitaine et châtelain de Toufou, jusque dans les paroisses de Bouguenais, de Saint-Aignan et de Saint-Léger.

1398

B 1899. - Cahier, 31 feuillets papier.

DOMAINE DE TOUFOU. — Procès-verbaux d'arpentage des arrentements de terres concédés par les commissaires du Roi, dressés par Guillaume Henry, écuyer, seigneur de Belestre, maître des Comptes de Bretagne, honoraire, commissaire député pour la confection du papier terrier, à la requête du fermier général des Domaines, pour établir la consistance et les limites des arrentements des terres vaines et vagues concédés à divers par les Commissaires du Roi, dans les paroisses de Rezé, de Pont-Saint-Martin, de Bouguenais, de Saint-Aignan, de Brains, de Bois, du Bignon, de Vertou, d'Aigrefeuille, de Montebert et de Château-Thébaud.

1679

B 1900. - Registre grand infol. ; 526 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE NANTES, contenant les déclarations faites devant les Commissaires de la réformation des Domaines du Roi, pour des maisons et des jardins situés à Nantes, dans les rues des Jacobins, de Saint-Gildas, de Beau-Soleil, de Briord, place du Pilori et ailleurs, au fief de la Prévôté, par les Chartreux, représentés par dom Rog. Lévesque et dom J.-B Caré, Ch. Chevalier, président du Présidial et maire de Nantes ; les chanoines de la collégiale Notre-Dame ; F. Bérard, chirurgien ; le titulaire de la chapellenie des Chausses ; J. Defay, sieur du Perron, docteur en médecine, P. d'Espinose, abbé de Rillé ; J. Bizeul, chirurgien, J. Gourry, procureur au Présidial de Nantes, J. Peillac, sieur de la Hibaudière ; Arthur de la Grée, chevalier, seigneur de Briacé, et autres. Table des propriétaires par rues.

1678-1679

B 1901. - Registre grand in-folio, 486 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE NANTES, contenant les déclarations faites devant les Commissaires de la réformation des Domaines du Roi, pour des maisons sises à Nantes, rues de la Poulaillerie, de Belle-Image, de la Poissonnerie, des Carmes, de Saint-Léonard, au fief de la Prévôté, par Michel Lelou, chevalier, seigneur de la Motte-Glain ; G. Bonnet, sieur de la Tourière, marchand de draps de soie, juge consul des marchands ; I. Rogon, docteur en Sorbonne, recteur de Saint-Saturnin ; Paul Cassard, seigneur du Brossay, juge criminel au Présidial ; J. Maillard du Plessis, avocat ; les religieux du couvent des Carmes ; lesquels déclarent des rentes assises à leur profit sur la Prévôté, par le duc François I^{er}, en échange de quarante marcs d'or fin et divers joyaux, appréciés 4,000 livres, que le Duc leur avait empruntés (fol. 243) ; Cosme Arnaud, maître chirurgien ; P. Rinçay, payeur des gages de la Maréchaussée ; Ant. Binet, abbé de Melleray, grand archidiacre de Nantes ; Fr. Juchaut, veuve de R. de Sesmaisons, chevalier, seigneur de Tréambert, *etc.* Table des propriétaires divisés par rues.

1678-1680

B 1902. - Registre grand in-fol. , 539 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE NANTES contenant les déclarations faites devant les Commissaires de la réformation du papier terrier, pour des maisons situées à Nantes, dans les rues de la Blaterie, de la Salorge et de la Barillerie, par Jean Berthelot, sieur de la Gillardais, ancien juge consul ; I. de Lesbeaupin, notaire royal, J. Crosnier, recteur de Saffré ; J. Martin, lieutenant de la louveterie du Roi au comté de Nantes ; J. Olivier, sieur de la Bouinière, échevin de Nantes, les religieux Minimes, J. Praud, sieur de la Girardière ; Matthias Malherbe, huissier à la Chambre des Comptes de Bretagne ; H. Michel, sieur de la Hardière, sénéchal de la baronnie d'Ancenis, J. Richard, sieur de la Pivredière, avocat à la Cour, et autres. Table des propriétaires rangés par rues.

1678

B 1903. - Registre grand in-folio, 592 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE NANTES, comprenant les déclarations relatives à la ville de Nantes produites devant les Commissaires de la réformation du Domaine du Roi, par : J. Bernard, avocat à la Cour ; Cl. Caillaud, écuyer, seigneur de Souché ; J. Corbon, échevin de la ville de Nantes ; Michel Charlot, messager de Nantes à Angers et à Paris ; les chanoines de N-D de Nantes ; Olivier Crispiel, titulaire de la chapellenie et de l'aumônerie de Toussaints ; René de Sesmaisons, chevalier, seigneur de Malville ; François Letore, notaire royal ; M. Barbard, sieur de de la Bourderie, sénéchal des juridictions de Mauves, Thouaré et la Seilleraye ; J. Blanchard, ancien chanoine de Nantes,

titulaire de la chapellenie de Saint-Marcel, tous propriétaires d'immeubles situés dans les rue de la Saulsaie, de la Belle-croix, de Bièce, à la Fosse, au Port-au-Vin, et sur les ponts, sous les juridictions du Pont, en Vertais, et de la Jaguère. — Table des propriétaires divisés par rues.

1678-1679

B 1904. - Registre grand in-folio, 549 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE NANTES contenant les déclarations des rentes, des maisons, des terres et des droits réels ou honorifiques, composant le temporel des gens de mainmorte, dont les noms suivent : l'évêque de Nantes, Gilles de Beauvau, lequel a fait aveu pour ses possessions, dans l'intérieur de la ville de Nantes. son palais épiscopal, son droit de quintaine, son droit de tenir ses *grands jours* une fois l'an, de faire son entrée solennelle, monté sur une haquenée blanche, accompagné des quatre barons anciens du comté ; les chanoines de la Cathédrale ; le commandeur de Saint-Jean et de Sainte-Catherine ; les prieurs de Sainte-Croix, de Saint-Cyr, de la Madeleine et de Toutes-Joies ; les religieux de Buzay, de Geneston et de Saint-Gildasdes-Bois, pour leur monastère et ses dépendances ; le prévôt de Vertou ; les prieurs d'Avessac, de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, de la Roche-Bernard, de Pontchâteau et de Sévérac ; les religieuses des Couets et de Sainte-Radegonde de Barbechat, *etc.* Table.

1678-1681

B 1905. - Registre grand in-folio, 460 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE NANTES comprenant les déclarations de terres, de rentes et d'héritages, de droits réels et honorifiques, faites devant les Commissaires de la réformation des Domaines du Roi par : Gilles de Beauvau, évêque de Nantes, pour les fiefs et seigneuries composant les Régaires de l'Évêché, situés dans les paroisses de Saint-Etienne-de-Montluc, de Malville, de Sautron, d'Orvault, de Treillières, de Saint-Donatien, de Doulon, de Sainte-Luce, de Carquefou et de Mauves (fol. 1) ; par Jean-Gustave de Rieux, pour la vicomté de Donges, la baronnie de la Roche, en Savenay, les seigneuries de Rochefort et de Crévy, s'étendant sur les paroisses de Donges, Montoir, Crossac, Pontchâteau, Prinquiau, Missillac (Missiriac), la Chapelle-Launay, Savenay, Bouée, Cordemais, Malville et Lavau (fol. 217) ; A. Brichet, président à la Chambre royale du magasin et grenier à sel de Saint-Florent, pour l'île Brichet, en Loire, paroisse de Varades (fol. 358) ; le titulaire du prieuré de Sainte-Catherine de Grillau, pour le domaine de son bénéfice, en la paroisse de Chantenay (fol. 364) ; les Minimes de Nantes, pour différentes possessions, en la paroisse de Chantenay (fol. 368), *etc.* Table des propriétaires et des biens déclarés.

1683

B 1906. - Registre grand in-folio, 550 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE NANTES comprenant les déclarations d'héritages situés autour du lac de Grandlieu et dans le pays de Raiz, produites devant les Commissaires de la réformation du Domaine, par l'abbé Henri de Bruc, seigneur de la Vairie et de la Gournerie, pour la sergentise féodée de Saint-Père-en-Retz, dépendante de la vicomté de Loyaux ; les Chartreux de Nantes, pour la métairie de la Pitardière ; François de Saint-Aubin, écuyer, pour la seigneurie de la Briordais ; les détenteurs du marais de la Guittière, en Saint-Philbert-de-Grandlieu ; J. de Champeaux, écuyer, seigneur de l'Hopitau, pour les marais dépendants de la métairie noble du Drouillay, en Saint-Mars-de-Coutais ; les enfants de Jean Dubreil et consorts, débiteurs d'une rente de 20 deniers, sur marais desséchés, à Saint-Mars ; les habitants de Saint-Lumine, pour le grand marais commun, à

raison duquel ils doivent tous les ans la démonstration du Cheval-Mallet ; *etc.* Table des propriétaires classés par paroisse.

1679-1680

B 1907. - Registre grand in-folio, 644 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE NANTES, comprenant les déclarations de maisons, de terres et d'héritages situés dans les paroisses du Pellerin, de Sainte-Pazanne, du Port-Saint-Père, et de Fresnay, produites devant les Commissaires de la réformation du Domaine du Roi par : Jean Blanchet, écuyer, seigneur de Fougères, pour une maison et ses jardins situés au village de Pilon ; les religieuses du prieuré de N.-D. des Couëts, pour des bauches et des écluses, plus le droit de prendre, dans la forêt de Toufou, tout le bois qui leur est nécessaire, avec l'obligation, pour toutes les religieuses, de chanter tout l'office aux fêtes de Noël et de Pâques, et de donner l'aumône le mardi et le jeudi ; Jean Robert, écuyer, pour la terre et seigneurie de Sainte-Pazanne ; F. de Castillan, écuyer, seigneur de la Gréaudaye, pour des terres aux villages de la Brenairye, de la Hubinière, etc ; Michel d'Espinoze, chevalier, seigneur de Beaulieu, pour le fief de Richerou ; H. de Bastelard, chevalier, pour la maison et seigneurie de la Salle, le fief de la Noë-Briord et leurs dépendances ; M. Le Meignen, maître chirurgien, pour le lieu et la maison noble de la Brosse, avec droit de présentation sur la chapellenie de Saint-Yves, en la chapelle du Saint-Sépulcre de Machecoul ; P. Drouet, recteur de Fresnay, pour « le manoir de la rectorie » dudit Fresnay ; Guy de Lopriac de Coetmadeuc, docteur en Sorbonne, abbé commendataire de l'abbaye bénédictine de la Chaume, pour les terres et rentes de l'abbaye, droit de sixte gerbe sur de nombreuses terres (fol. 635) ; *etc.* Table des propriétaires divisés par paroisse.

1678-1681

B 1908. - Registre grand in-folio, 536 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE NANTES, comprenant les déclarations de terres et d'héritages situés dans les paroisses de Montbert, Aigrefeuille, Château-Thébault, Vertou, le Bignon, Pont-Saint-Martin, Saint-Aignan, Saint-Pierre de Bouguenais, Rezé et Bouaye, faites devant les Commissaires de la réformation du Domaine du Roi, par : J. Priou, titulaire de la chapellenie des Nuaux ou de la Chaussée, pour différentes possessions ; Pierre Desmortiers, sieur du Rocher, pour la borderie du Hallay ; G. Libault, écuyer, sieur de la Templerie, pour une pièce de terre dite Les Croix ; F. Valleton, pour différentes bauches ; Dom Thomas Lemarquis, procureur de l'abbaye de N.-D. de Villeneuve, pour la maison noble de la Cour-Neuve et ses dépendances ; M. Boucaud, avocat, pour la maison et la métairie de la Goupillière ; L. de la Barre, écuyer, sieur du Mortier, pour la maison noble du Chastelier ; J. Langlois, écuyer, sieur des Roberdries, pour la maison noble du Breil-Aigu et ses dépendances ; J.-B. de Cornulier, chevalier, pour le manoir noble du Pesle ; *etc.* Table des domaines classés par paroisse.

1678

B 1909. - Registre grand in-folio, 454 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE NANTES, comprenant les déclarations d'héritages, avec droits réels et honorifiques situés dans les paroisses d'Aigrefeuille, de Château-Thébaud, de Vertou, du Bignon, de Saint-Aignan, de S.-P. de Bouguenais, de Rezé, de Saint-Léger et de Bouaye, faites devant les Commissaires de la réformation du Domaine, par Jeanne de Montullé, veuve de Jacques Charette, pour la châtellenie d'Aigrefeuille ; le prieur de Saint-Thomas de Château-Thébaud, pour son bénéfice auquel était attaché un droit de dîme de sept setiers de blé sur la paroisse de Maisdon ; Ch. de Monti, chevalier, pour le bien noble de la Maillardière ; le prieur de Saint-Pierre de Vertou, pour des terres et

rentes en froment ; Thomas Biré, écuyer, pour un fief démembré des seigneuries de Jasson et de Malnoë ; s'étendant dans la paroisse de Saint-Aignan seulement ; A. du Ponceau, écuyer, pour la seigneurie du Souchay, le château et ses revenus ; Marguerite de Machecoul, épouse d'Henri de la Chapelle, marquis de Fougeray, laquelle déclare le château de Bougon, situé près du prieuré de la Bouvrière, le droit de *vouillage*, consistant en un denier tournois par barrique de vin transportée aux ports de la Boultière, de la Pierre au Remoué, de la Motte Verte, de la Bouvrière, de Bouguenais, de Lavigne, de la Tuilière, du Petit-Giraud, de Roche-Ballue, du Fresne-Boiseau, de Saint-Jean et de la Telindière ; le droit de nomblage sur chaque pourceau, droit de passage sur chaque charrière des dits ports, le droit de traite sur l'enlèvement des foins de la vallée, le droit de panage sur les boeufs au pacage ; le droit de course et de prise de bêtes ; le lac de Grandlieu avec l'exercice de la justice haute et basse ; *etc.* Table des domaines classés par paroisse.

1679-1682

B 1910. - Registre grand in-folio, 488 feuillets papier.

Papier terrier de la Barre royale de Nantes, comprenant les déclarations de terres, de rentes et de droits réels à prendre dans les paroisses de Guémené, de Saint-Donatien, Couffé, Guenrouet, Saint-Herblon, Thouaré, Sion, Saffré, le Cellier, Nort, Pierric, Vay et Trans, produites devant les Commissaires de la réformation du Domaine du Roi par : Louis Charette, sénéchal de Nantes, pour la terre et seigneurie de la Gascherie ; Henri de la Chapelle, chevalier, seigneur de la Roche-Giffard, pour le marquisat de Fougeray ; l'abbé de la Meilleraye, pour les bâtiments, les terres, les rentes en argent, chapons et oisons dépendants de son abbaye ; les prieurs de Saint-Aubin d'Oudon, dépendant de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, de Saint-Méen, du Cellier, de Saint-Hermeland, de la Rouxière, de l'Isle-Fleurie, de Rochemantru, de la Magdelaine d'Iff, de Ballac, de Saint-Georges de Guémené, dépendant de l'abbaye de Penpont, et autres. Table.

1679

B 1911. - Registre grand in-folio, 576 feuillets papier.

Papier terrier de la Barre royale de Nantes, comprenant les déclarations de terres, d'héritages, de droits réels et honorifiques, situés dans les paroisses de Maisdon, Vieillevigne, la Chapelle-Bassemer, Saint-Sébastien et Saint-Etienne-de-Corcoué, produites devant les Commissaires de la réformation du Domaine du Roi, par : Claude de Bretagne, baron d'Avaugour, pour la châtellenie de Clisson ; E. Jousseaume, chevalier, pour la seigneurie de la Bretesche ; Henri de la Chapelle, chevalier, marquis de Fougeray, pour la châtellenie de Vieillevigne (fol. 193) ; Ch. du Boischevalier, seigneur de la Ferronnière, pour la seigneurie de la Haie-Bottereau, (fol. 407) ; Pierre Petiteau, écuyer, pour le domaine du Chêne (fol. 473) ; P. Labbé, sieur de la Persagotière, pour la seigneurie du Chêne-Cottereau (fol. 509) ; Sydrach de Chambellé, chevalier, pour le manoir noble de la Boissière (fol. 511) ; Sébastienne Lebreton, pour la seigneurie de la Hunaudaye (fol. 523) ; Jean Gabart, écuyer, pour la maison noble de la Moricière (fol. 529) ; *etc.* Table.

1679

B 1912. - Registre grand in-folio, 471 feuillets papier.

Papier terrier de la Barre royale de Nantes, contenant des déclarations et dénombrements de terres, de seigneuries, de droits honorifiques et réels, produites devant les Commissaires de la réformation du Domaine du Roi, par François-Emmanuel de Créqui, duc de Lesdiguières, pour le duché de Rais, qui s'étendait sur les paroisses de Rouans, Arthon, Chemeré, Vue, Machecoul, Saint-Même, la Marne, Saint-Cyr, Saint-Hilaire, Saint-Mars, Saint-Philbert-de-Grandlieu, la Chevrollière, Saint-Colombin,

Legé, Saint-Etienne-de-Corcoué, et comprenait les juridictions et châtellenies de Machecoul, des Huguetières, de Châteaubriant, de la Benâte, de Bourgneuf, de Prigny, de Princé et de la Suze ; les fiefs de la Muce, du Plessix-Grimaud, de Teillac, et de la Hunaudaye ; Eugène Fournier, écuyer, pour la seigneurie de Tharon ; Jeanne du Pé, veuve de Jean Fouché, procureur-syndic des Etats de Bretagne, pour les châtellenies de Jasson et de Malnoë, s'étendant sur les paroisses de Brains, Le Pellerin, Saint-Jean-de-B., Cheix, Rouans, Port-Saint-Père ; Regnauld d'Espinoze, chevalier, pour la maison noble de la Cruaudaye, en la paroisse de Frossay ; L. Guillon, pour la métairie noble de la Gueltais ou Glétais, en la paroisse de Frossay ; *etc.* Table.

1679

B 1913. - Registre grand in-folio, 334 feuillets papier.

Papier terrier de la Barre royale de Nantes, comprenant les déclarations de droits réels et honorifiques, de terres et héritages, situés dans les paroisses de Blain, Plessé et Héric, produites devant les Commissaires de la réformation du Domaine du Roi, par : P. Bredin, notaire royal ; Anne Texier ; René Rouaud ; Julien Symon ; M. Guilloteau, et autres, pour différentes maisons situées dans la ville du Gâvre ; par Marguerite de Rohan, princesse de Léon, pour la seigneurie du Pordo ; par Jean Amproux, écuyer, premier gentilhomme du roi de Suède, pour la maison noble de la Massais ; T. Guihard, sieur de Laubiaye. procureur au Présidial, pour différentes terres ; J. Robin, sieur du Breil, pour une maison située à Rozet ; Gilles de France, écuyer, sieur des Touches, pour la maison noble de la Forestrie ; par Marguerite de Rohan, princesse de Léon, pour le marquisat de Blain, s'étendant sur les paroisses de Blain, Bouvron, Fay, Héric, Grand-Champ, Sucé, Puceul, Vay, Guémené, Plessé, Guenrouet, Avessac, Fégréac, avec les châteaux de Blain, les seigneuries de la Riolaye, de Châtillon, de Baudouët, du Buron, de Quéhillac et de Bruc, les droits de capitainerie, de marché, *etc.* Table.

1579

B 1914. - Registre grand in-folio, 475 feuillets papier.

Papier terrier de la Barre royale de Nantes, contenant des déclarations de terres, héritages et de droits féodaux, situés dans les paroisses de Saint-Étiennede-Montluc, Saint-Herblain, Couëron, Cordemais, Saint-Donatien, faites devant les Commissaires de la réformamation des Domaines du Roi par : Ch. Blanchard, chevalier, pour le marquisat de la Muce, avec les manoirs du Plessis, de la Muce et du Bois de la Muce, des vignes et des rentes diverses ; les Minimes de Nantes, pour différentes pièces de terre ; F. Bonnier, seigneur de la Chapelle, pour les maisons nobles de Launay et de la Haultière ; Ch. Bonnin de Messignac, chevalier, seigneur de Chalucet, pour la seigneurie des Dervallières ; Ch. de Coutance, seigneur de la Celle, pour la seigneurie de la Bouvardière ; Gabriel de Trévélec, écuyer, seigneur de Penhouët, pour la châtellenie de Couëron et ses dépendances, avec des droits de moulin, de mesurage, de soulle, de pêche dans la Loire, de bris de barques et de navires ; P. du Bois-David, pour la seigneurie de la Botardière ; J. Mainguy, pour la maison noble de la Haute-Épine ; Julien de l'Angle, chevalier, pour la seigneurie de Cordemais ; Salomon de la Tullaye, pour la seigneurie de Belle-Ile ; Charles de Sévigné, chevalier, comte de Montmoron, pour la seigneurie de la Bouëxière ; *etc.* Table.

1679

B 1915. - Registre grand in-folio, 539 feuillets papier.

Papier terrier de la Barre royale de Nantes, contenant les déclarations de terres et héritages, des droits féodaux, dans les paroisses de Mésangé, Montrelais, le Loroux-Bottereau, la Chapelle-Bassemer, Saint-Julien-de-Concelles, produites devant les Commissaires de la réformation des Domaines du Roi par : Armand de Béthune, pair de France, pour la baronnie d'Ancenis, s'étendant sur les paroisses

d'Ancenis, Belligné, Varades, Mésangé, Pouillé, Pannecé, Trans, Les Touches, Ligné, Mouzeil, Petit-Mars, la Chapelle-Glain, Saint-Sulpice-des-Landes, Saint-Herblon, Anetz, avec la prévôté et le château d'Ancenis, les châtellenies de Varades, de Belligné, de Teillé, et de la Benâte ou Fief-Guihéneuc ; Louis d'Avaugour, chevalier, seigneur du Bois de Cargrois, pour la seigneurie de Faix, comprenant le lieu noble de la Galloppinière ; Guy de Lesrat, chevalier, pour la châtellenie de Montrelais, et la terre de Bonbuisson ; Charles Martel, chevalier, seigneur du Plessix-Brésigaud, pour la juridiction du Plessix-Glain ; René de Sesmaisons, chevalier, pour la seigneurie de Sesmaisons ; Françoise Bouthillier, veuve de P. de Clairambault, chevalier des ordres du Roi, pour la terre et seigneurie de l'Ile de Bouin ; les titulaires des chapellenies de Saint-Julien de Bouin et de la Magdeleine de la Marne ; les prieurs de la Trinité de Clisson et de la Chapelle-Glain ; le cardinal César d'Estrées, prévôt de Saint-Martin de Vertou, pour les biens composant le temporel de leurs bénéfices ; *etc.* Table.

1678-1680

B 1916. - Registre grand in-folio, 412 feuillets papier.

Papier terrier de la Barre royale de Nantes, contenant les déclarations de terres, d'héritages, de droits réels et honorifiques, situés dans les paroisses de Cambon, Prinquiau, Lavau, Guémené-Penfau, Saint-Gildas-des-Bois, produites devant les Commissaires de la réformation des Domaines du Roi par : Armand du Cambont, pair de France, pour le duché de Coislin s'étendant sur les paroisses d'Assérac, Cambon, Quilly, Herbignac, Camoël, la Chapelle-Launay, Besné, Guenrouet. Drefféac, Pontchâteau, Crossac, Missillac, Saint-Dolay, Nivillac, Sévérac, avec la baronnie de Pontchâteau, le marquisat de Coislin et son château, les seigneuries de Cambon et de Quilly, des prééminences dans les églises de son ressort ; René de Sesmaisons, chevalier, pour la seigneurie de Malville, en la paroisse de Malville ; J. Guérin, sieur des Croix, pour le moulin à vent de la Magdeleine, en Pontchâteau ; l'abbaye de N.-D.-de-Prières, pour un droit de passage sur la Vilaine, à Vieille-Roche ; P. Daniel, pour les deux tiers de la quatrième partie du droit de passage de Roland sur la Vilaine, entre Massérac et Avessac ; le prieur de N.-D de Donges, pour le temporel de son bénéfice ; Pélagie de Rieux, marquise d'Assérac, pour le vicomté de Donges, y compris le château de Lorieuc ou *Loréol* ; Claude de Cornulier, chevalier, seigneur de Lucinière, abbé de Blanche-Couronne, pour diverses terres dépendantes de son abbaye ; *etc.* Table.

1679-1681

B 1917. - Registre grand in-folio, 284 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE NANTES, comprenant les déclarations de terres, d'héritages et de droits divers, situés dans les paroisses du Pellerin, de Rezé et de la Chapelle-Bassemer, faites devant les Commissaires de la réformation du Domaine du Roi, par Madeleine de Rochechouart, abbesse de Fontevrault, pour les terres de la Chiponnière, au-dessus du port de la Martinière, paroisse du Pellerin, et l'île de Ver, paroisse de Saint-Étienne-de-Montluc ; G. Michel, ancien juge consul des marchands, pour l'île Neuve du Busart ; J. de Moaire, écuyer, pour diverses possessions ; G. Vatrin, procureur au Présidial, pour un droit de navigation sur les chalands chargés de sel ; F. Ragaud, écuyer, sieur du Bois, pour les mêmes droits perçus sur les bateaux remontant la Loire ; les chanoines de N.-D. de Rochefort, pour le droit d'ancrage perçu aussi en Loire ; le seigneur de Procé, pour le droit de mouillage sur les étaux des bouchers de Nantes ; P. Bouillonnays, procureur au Présidial, pour le tiers au droit de minage sur les blés, seigles et avoines déchargés à Nantes et au Pellerin ; les enfants de Pierre Mellient, pour les pêcheries ; *etc.* Table.

1678-1679

B 1918. - Registre grand in-folio, 529 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE NANTES, comprenant les déclarations de terres, de fiefs, de seigneuries, de droits réels et honorifiques, faites devant les Commissaires de la réformation du Domaine du Roi, par : Jacques Barrin, chevalier, seigneur de Fromenteau, pour le marquisat de la Galissonnière, composé des juridictions de la Jannière, de la Coiguardière et de la Lussonnière ; des châtellenies du Pallet, de Pémion, et de Châteauthébaud ; des juridictions du Plessis-Guérif, de la Grande-Noë, de Fromenteau, avec ses dépendances ; des Montils de Bazoges, de Bas-Briacé, de Laudigère, du Bois-Rouaud, s'étendant sur les paroisses du Pallet, de Vallet, Mouzillon, Gorges, le Loroux-Bottereau, la Chapelle-Heulin, Maisdon, Monnières, Saint-Fiacre, Château-Thébaud, Saint-Lumine-de-Clisson, avec droit de présentation sur la chapellenie de Sainte-Marguerite de la Galissonnière ; *etc.* (fol. 1) ; Yolande de Goulaine, pour le marquisat de Goulaine, composé des châtellenies de Goulaine, du Loroux-Bottereau, de l'Épine-Gaudin, d'Acigné, des seigneuries des Cléons, du Châtellier, de la Tannerie, de la Houdinière, de la Roche du Pont, de Louans, de la Giraudière, du Chêne, de la Noë, s'étendant sur les paroisses de Haute et Basse-Goulaine, le Loroux-Bottereau, la Chapelle-Bassemer, Saint-Julien-de Concelles, la Remaudière, la Chapelle-Heulin, Vertou, Saint-Fiacre, Maisdon (fol. 215) ; *etc.*

1680-1681

B 1919. - Registre grand in-folio, 944 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE NANTES, comprenant les déclarations de terres, rentes, fiefs et seigneuries, droits réels et honorifiques, faites devant les Commissaires de la réformation du Domaine du Roi, par Louis de Bourbon, prince de Condé, pour : 1° la châtellenie d'Oudon, laquelle s'étendait sur les paroisses d'Oudon, de Couffé et du Cellier, et comprenait outre le château d'Oudon, certains droits tels que ceux de pêche en Loire, de pressoirage, de chasse, de quintaine, *etc.* (fol. 1) ; la baronnie de Vioreau, s'étendant sur les paroisses de Joué, de Moisdon et Saint-Julien-de-Vouvantes (fol. 349) ; la baronnie de Derval, comprenant le château de Derval, des fiefs, métairies, bois et landes, moulin et étangs (fol. 473) ; la châtellenie de Nozay, laquelle s'étendait sur les paroisses de Nozay, Abbaretz, Treffieuc et Puceul, et comprenait, outre le château de Villocher, des fiefs et rentes, et des droits de prévôté, de coutume, de trépas, de billette et de branchère (fol. 823) ; la châtellenie d'Issé, embrassant les paroisses d'Issé, de Treffieuc, de Saint-Vincent, avec l'emplacement de l'ancien château du Buron (fol. 871) ; *etc.*

1680

B 1920. - Registre grand in-folio, 221 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE NANTES, comprenant les déclarations d'héritages et de terres, faites devant les Commissaires de la réformation du Domaine par : Pierre Hervé et Jeanne Chesneau, pour un grand logis et des terres, en la paroisse de Saint-Brevin (fol. 11) ; les tenanciers des fiefs de la Mâsure et de la Prinais, en la dite paroisse (fol. 37) ; les tenanciers de la vallée de Bouguenais (fol. 116) ; Marie Ernaud, veuve d'Honoré Hervouet, pour la maison noble du Branday, paroisse de Saint-Mesme, y compris le fief de la Salle et la métairie de la Jarrie, des droits de pêche dans le Tenu, droit de sixte sur les récoltes, droit de présentation à diverses chapellenies (fol. 117) ; Marguerite de la Tullaie, veuve de J.-B. de Tanouarn, chevalier, seigneur de Kerdenoual, pour le fief de Blanche-Couronne, en la paroisse de Guémené-Penfau (fol. 146) ; Jean de Champeaux, écuyer, seigneur du Plessis, pour diverses terres en la paroisse de Saint-Philbert (fol. 219) ; *etc.*

1687-1696

B 1921. - Registre grand in-folio, 357 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE NANTES, contenant les déclarations de terres, de maisons et d'héritages, de rentes, de droits réels et honorifiques à prendre dans les paroisses de Nantes, de la Remaudière, de Saint-Julien-de Concelles, de Saint-Étienne-de-Montluc, de Sévérac, de Basse-Goulaine, produites devant les Commissaires de la réformation du Domaine par : le prieur de Saint-Georges, en Guémené, pour la maison et le lieu de Pont-Bernard (fol. 21) ; Perrine Goguet, veuve Chesneau de la Charterie, pour la métairie noble de la Giraudière (fol. 27) ; par Nic. Loze (fol. 41), G. Prud'homme, maître d'hôtel du marquis de Molac (fol. 45), J. Thébaud, marchand de draps de soie (fol. 55) ; les enfants de J.-B. Garreau, greffier de la juridiction de Toutes-Joies (fol. 83) ; J. Forget de Lisle, ex-consul des marchands ; les marguilliers des églises de Saint-Denis, de Saint-Vincent, de Sainte-Croix et de Saint-Nicolas, pour diverses maisons sises à Nantes ; les Dominicains, pour leur maison conventuelle (fol. 231) ; *etc.*

1678-1696

B 1922. - Registre grand in-folio, 293 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE NANTES, contenant les déclarations de terres et héritages, de droits réels et honorifiques produites devant les Commissaires de la réformation du domaine du Roi par : Marie-Anne Colbert, veuve de Louis de Rochechouart, duc de Mortemart, pair de France, pour la châtellenie du Gué-au-Voyer, en la paroisse de Saint-Julien-de-Concelles, des droits de prévôté et de minage en la ville de Nantes, des droits de prééminence dans l'église de Saint-Julien ; des rentes dans les paroisses de Saint-Fiacre, Vertou, Maisdon, Château-Thébaud (fol. 1) ; plus la terre et le manoir de la Sénéchallière, en la paroisse de Saint-Julien-de-Concelles (fol. 85) ; Gilles de Beauvau, évêque de Nantes, lequel a dénombré en détail, avec titres à l'appui, les concessions faites aux vassaux de la châtellenie de Saint-Géréon dépendant des Régaires de l'Evêché de Nantes, les fiefs et domaines formant la consistance de cette seigneurie, et relaté qu'elle fut adjugée à Antoine de Créquy, évêque de Nantes, pour 2.780 livres, et que les revenus de la cure de Saint-Cyr-en-Raiz, unis à la mense épiscopale en 1312, avaient été échangés contre des droits à exercer dans la paroisse du Pont-Saint-Martin (fol. 137) ; le titulaire du prieuré d'Er et de Crossac accuse des biens dans les paroisses de Donges, de Besné, de Pontchâteau et de Savenay (fol. 279) ; *etc.*

1678-1698

B 1923. - Registre grand in-folio, 393 feuillets ; papier.

RÉSUMÉS DU PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE NANTES contenant l'analyse de toutes les déclarations insérées dans les huit premiers volumes de la réformation du Domaine du Roi. — Table dans l'ordre des fol.s.

1678-1683

B 1924. - Registre grand in-folio, 407 feuillets papier.

RÉSUMÉS DU PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE NANTES contenant l'analyse de toutes les déclarations contenues dans les volumes 9^{e}, 10^{e}, 11^{e} et 12^{e} de la réformation du Domaine du Roi. — Table en tête.

1678-1683

B 1925. - Registre grand in-folio, 295 feuilllets, papier.

RÉSUMÉ DU PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE NANTES, contenant l'analyse de toutes les déclarations contenues dans les volumes numérotés, 13e, 16e, 17e, 18e, 19e et 20e. — Table en tête.

1678-1683

B 1926. - Registre petit in-folio, 300 feuillets papier.

LIVRE DES SENTENCES n° 1 contenant les ordonnances d'injonction, de correction, de réception rendues par les Commissaires réformateurs du papier terrier du domaine de Nantes, sur les productions faites par les propriétaires des maisons sises dans les rues de Saint-Gildas, de la Juiverie, de la Germonde, du Harlay, de Bâclerie, des Chapelliers, et alentours, et sur les taxes de lods et ventes, et de taille imposées à Marguerite Bedeau, veuve de René Godet, écuyer, seigneur du Perret (fol. 16), André Crocq de Landruère (fol. 31), Nicolas Fouchard de la Mâzure, procureur au siège présidial de Nantes (fol. 62), Prudence de Santo-Domingo, femme Bidé du Bois (fol. 137), Jean Hallouin, écuyer, seigneur de la Morhonnière, sénéchal de Clisson (fol. 216), Jacques Bizeul, maître chirurgien (fol. 288) ; et autres.

1681

B 1927. - Registre petit in-folio, 293 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES n° 2 contenant les ordonnances d'injonction, de correction et d'enregistrement rendues par les Commissaires réformateurs du papier terrier du Domaine de Nantes, sur les productions faites par les propriétaires de maisons sises à Nantes dans les rues de la Poulaillerie, de Belle-Image, de la Poissonnerie, des Carmes, de Saint-Léonard, des Caves, de Verdun, de Saint-Léonard et alentours, et sur les rentes foncières, les tailles et les taxes de lods et ventes dues par les enfants mineurs de Jean Le Goust (fol. 8), Jeanne Merceron, veuve Lorido (fol. 39), Et. Chevrollier, marchand (fol. 95), Marguerite Fleuriau, veuve de Édelin de Beauverger (fol. 120), Louis Guillot, émouleur (fol. 179), Clément Urvoy, sieur de Lorière, conseiller au Présidial de Nantes (fol. 216) ; et autres.

1681

B 1928. - Registre petit in-folio, 304 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES n° 3 contenant les ordonnances de correction, d'injonction et d'enregistrement rendues par les Commissaires réformateurs du papier terrier du Domaine de Nantes, sur les productions faites par les propriétaires de maisons sises à Nantes dans les rues des Halles, de la Boucherie, de la Casserie, de la Barillerie, de la Voûte, du Pas Périlleux, de la Poterne, et alentours, et sur les rentes foncières, tailles et taxes dues par Pierre Couillaud, marchand (fol. 10) ; les enfants mineurs de Math. Cosnier, écuyer, sieur de la Grande-Haie (fol. 37) ; Julien Forget, sieur de la Becque (fol. 89) ; Jean Bernier, avocat (fol. 109) ; Renée Merceron, veuve Richard, sieur de Bon-Acquêt (fol. 141) ; Etienne Roully, maître écrivain (fol. 194) ; François Greslan, maître tailleur d'habits (fol. 222) ; et autres.

1681

B 1929. - Registre petit in-folio, 262 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES n° 4 contenant les ordonnances d'injonction, de correction, de réception rendues par les Commissaires réformateurs du papier terrier du Domaine de Nantes, sur les productions faites par les propriétaires de maisons et d'héritages situés à Nantes, dans les faubourgs de la Saulzaie, de la Belle-Croix, de Grande et de Petite-Bièce, de Vertais, de la Fosse, par les religieux

Chartreux de Nantes, lesquels ont été maintenus dans la jouissance des marais d'Erdre, de Barbin au pas de Sauvetour (fol. 184) ; par les religieux Minimes de Nantes (fol. 186) ; par Yves de Monty, comte de Rezé, seigneur engagiste de la seigneurie de la Jaguère, s'étendant en Vertou et en Rezé, auquel on a remboursé 1344 livres pour la réunion de la Jaguère au domaine du Roi (fol. 271) ; *etc.* Table.

1680-1682

B 1930. - Registre petit in-folio, 142 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES n° 5 contenant les ordonnances de correction et de réception rendues par les Commissaires réformateurs du papier terrier du Domaine de Nantes, sur les productions de titres faites par les établissements de main-morte du diocèse de Nantes : à l'article du temporel de l'Evêché, il est ordonné qu'il sera dit par « les déclarations du révérend évesque, qu'il est évesque par la miséricorde de Dieu et du Saint-Siège et non par la grâce de Dieu » (fol. 9) ; les chanoines de Saint-Pierre sont déboutés de la mouvance de la place Saint-Pierre où se trouvaient autrefois des cimetières (fol. 17) ; le commandeur de Sainte-Catherine cite des lettres du duc Pierre de Dreux, de 1222 (fol. 20) ; le prieur de Sainte-Croix de Nantes est débouté de la mouvance de la maison du Bon-Conseil ou de la Baclerie, appelée les Écuries du Duc (fol. 30) ; les religieuses des Couëts réclament la jouissance d'un quartaut de sel à la charge d'entretenir des balises en Loire (fol. 93) ; le prieur de Saint-Philbert-de-Grandlieu a été condamné à payer, chaque année, la rente de 6 poislées de vin ou les 2 tiers d'une pipe à la vicomté de Loyaux (fol. 94) ; *etc.* Table.

1679-1682

B 1931. - Registre petit in-folio, 198 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES n° 6 contenant les ordonnances de correction et de réception rendues par les Commissaires réformateurs du papier terrier du Domaine de Nantes sur les productions de titres faites : par l'évêque de Nantes pour la partie de son temporel située en dehors de la ville ; par Jean de Rieux, pour la vicomté de Donges, auquel injonction est faite de réparer le pont de Méans, sous peine de perdre son droit de coutume ; par les Jacobins, pour leur couvent ; par les propriétaires de diverses îles et grèves de la Loire, dont plusieurs ont été déboutés de leur jouissance ; les prévôts de N.-D.-de-Bon-Secours, pour un droit de pêche en Loire ; les religieux de l'abbaye de Blanche-Couronne, pour leurs domaines, leurs droits de justice, de foires et de dîmes ; Ch. d'Avaugour, pour les revenus du passage de Mauves, estimés 80 livres par an, lesquels ont été réunis au Domaine ; *etc.* Table.

1681-1683

B 1932. - Registre petit in-folio, 390 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES n° 7 concernant les ordonnances de correction et d'enregistrement rendues par les Commissaires réformateurs du papier terrier du Domaine de Nantes sur les productions faites par les vassaux de la vicomté de Loyaux : les taxes de rachat à payer par J. Berthelot du Bochard, pour la succession de ses frères, est liquidée à 560 livres (fol. 46) ; René Reliquet, chapelain de l'aumônerie de Saint Julien à Saint-Père-en-Raiz, est condamné à payer la rente de 19 sous 3 deniers sur un logis avec jardin (fol. 104) ; René de Bruc, seigneur de la Guerche, est débouté de ses prétentions au droit de bris, au droit de rivage sur les vaisseaux abordant sur son fief, au droit de vente sur les potiers de la ville de Saint Père-en-Raiz (fol. 129) ; la déclaration de Paul Errard est rechargée d'une redevance de 9 livres 10 sous, de 30 boisseaux, un quartaut et demi douzain d'avoine et de 5 boisseaux de froment (fol. 153) ; Gilles Boitard, notaire à Saint-Brevin, est mis en demeure de produire les actes justificatifs de sa possession (fol. 172) ; Table.

1680-1683

B 1933. - Registre petit in-folio, 386 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES n° 8 contenant les ordonnances de correction et d'enregistrement rendues par les Commissaires réformateurs du papier terrier du Domaine de Nantes, sur les productions faites par les vasseaux de la vicomté de Loyaux dans les paroisses du Pellerin, du Port-Saint-Père, de Sainte-Pazanne et de Fresnay : les détenteurs d'héritages au village de Pilan (Cheix) sont condamnés à payer des rentes montant à la somme de 658 livres, 18 sous, 12 deniers ; Anne Gefflot, veuve Ch. de Lespinay, dame de Briord, est déboutée de la mouvance du Pré Nouveau, de la Palutière, de la Rivière, et condamnée à payer 3 livres de rente pour les pêcheries de Port-Saint-Père (fol. 130) ; Michel d'Espinoze, seigneur de la Tour Bouvet et de Beaulieu, est maintenu en possession du droit de passage avec bateau au Port-Saint-Père, avec permission des habitants des paroisses circonvoisines de faire reconstruire le pont (fol. 156) ; Jean Robert du Moulin-Henriet, écuyer, seigneur de Sainte-Pazanne, malgré ses nombreuses inductions de titres, est débouté du titre de seigneur fondateur, le Roi étant en possession d'avoir sept et collier au bourg, et les armes de Bretagne étant sur les vitres de l'église (fol. 191) ; *etc.* Table des paroisses.

1680-1683

B 1934. - Registre petit in-folio, 265 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES n° 9 contenant les ordonnances de correction et d'enregistrement rendues par les Commissaires réformateurs du papier terrier du Domaine de Nantes, sur les productions faites par les propriétaires d'héritages situés dans les paroisses d'Aigrefeuille, de Montbert, de Rezé, de Brains et autres, comprises dans le ressort de Toufou : Julien Guillet et consorts ont été exclus d'un afféagement de deux journaux et demi et condamnés à payer la jouissance de 38 ans, à raison de 20 sous par journal (fol. 21) ; les termes de communs et de droit de pacage et de pâturage, droit de couper landes et litière dans la paroisse de Vertou et circonvoisines sont rayés sur l'aveu de la Bauche-Malo (fol. 99) ; J.-B. de Cornulier, seigneur du Pesle, est maintenu dans les pêcheries du Roi, au-dessus et au-dessous de Pilan, comme sur les pêcheries des seigneurs de Jasson et de Malnoë (fol. 261) ; *etc.*

1679-1681

B. 1935 (Registre.) — Petit in-folio, 159 feuillets papier.

LIVRES DES SENTENCES n^{os} 10 et 11 contenant les ordonnances de correction et d'enregistrement rendues par les Commissaires réformateurs du papier terrier du Domaine de Nantes, sur les productions et inductions de titres faites, pour la terre de la Gascherie, par Louis Charette, seigneur de la Chapelle sur-Erdre ; pour la château de Saffré, par Marguerite de Machecoul, marquise de Fougeray, épouse séparée de biens d'Henri de la Chapelle ; par l'abbé de Melleray, par les titulaires des prieurés d'Oudon, de Saint-Meen, de Roche-Mentru, de Saint-Georges, en Nort, de Saint-Géréon ; pour le domaine de Château-Fromond, par Marie des Hommeaux, veuve de P. de Cornulier ; pour la terre et seigneurie de la Guidoire, par Jeanne de Montullé, veuve Charette, laquelle a été déboutée du droit de châtellenie ; *etc.* Table des paroisses.

1679-1682

B 1936. - Registre petit in-folio, 226 feuillets papier.

LIVRES DES SENTENCES n^{os} 12, 13 et 14 contenant les ordonnances de correction et d'enregistrement rendues par les Commissaires réformateurs du papier terrier du Domaine de Nantes, sur les productions et inductions de titres faites : pour la châtellenie de Clisson par Claude de Bretagne, comte de Goëllo, baron d'Avaugour, le quel a été débouté de la juridiction d'Aigrefeuille ; pour la terre et

seigneurie de la Mauguitonnière, en Maisdon, par H. Saguier de Luigné ; pour le duché de Raiz, par Franc. de Créquy, duc de Lesdiguières, lequel a été débouté de beaucoup de prétentions, notamment du droit de bris et de naufrage sur Mer et en Loire ; pour la châtellenie du Gâvre dont les vassaux ont été taxés au droit de lods et ventes sur un rôle annexé à la sentence ; Guillaume Gendron pour le clos de la Motte et le jardin de la Petite Motte ; pour la maison de la Courosserie, annoblie en 1638 et déclarée sujette au droit de rachat, à la requête de Philippe Bitaud ; pour le marquisat de Blain, par la duchesse Marguerite de Rohan laquelle a omis de justifier ses droits de fondation et de supériorité sur les paroisses de Blain, de Héric, de Fay et autres circonvoisines, et a été condamnée à le faire dans un délai d'un mois ; *etc.* Tables des paroisses.

1679-1680

B 1937. - Registre petit in-folio, 158 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES n° 15, contenant les ordonnances de correction et d'enregistrement rendues par les Commissaires réformateurs du papier terrier du Domaine de Nantes, sur les productions et inductions de titres fournies dans les paroisses de Chantenay, de Saint-Herblain, de Couëron, de Cordemais et de Saint-Donatien, par Ch. Blanchard, pour le marquisat du Bois de la Muce ou Plessis de la Muce duquel on a retranché beaucoup de mouvances usurpées ; Nic. Paulus du Fonteny, receveur miseur de la ville de Nantes, pour la maison noble du Fonteny et une partie de celle de la Baronnie ; Charles Bonnin de Messignac, chevalier, gouverneur du château de Nantes, pour la terre et seigneurie des Dervallières, en Chantenay, à laquelle on a reconnu la mouvance d'une petite maison, rue de Verdun, voisine de la Mairie, et appelée Derval ou Bizart ; Gabriel de Trévelec, écuyer, seigneur de Penhoet, pour la châtellenie de Couëron à laquelle on a refusé les droits de bris et de pêche en Loire ; etc Table.

1678-1681

B 1938. - Registre petit in-folio, 135 feuillets papier.

LIVRES DE SENTENCES, n^{os} 16 et 17 contenant les ordonnances de correction et d'enregistrement, rendues par les Commissaires réformateurs du papier terrier du Domaine de Nantes, sur les productions et inductions de titres fournies par Armand du Cambout, duc de Coislin, pour le duché de Coislin érigé en 1663 ; par Alex. Rogon, chevalier, pour la maison noble de Beaubois, à laquelle a été réunie la seigneurie de la Soudenais ; Pierre Daniel, marchand à Redon, propriétaire des deux tiers du quart du droit de passage du Port-Rolland ; Armand de Béthune, duc de Charost, pour la baronnie d'Ancenis, à laquelle on a attribué la mouvance d'un certain nombre d'îles en Loire ; par Guy de Lesrat, chevalier, pour la seigneurie de Montrelais, dont les droits s'étendaient jusque sur la XII^{e} partie des charbons qui se tiraient sur son territoire ; les titulaires des prieurés de Bonnoeuvre, de la Trinité de Clisson, de la prévôté de Vertou ; *etc.* Tables.

1679-1682

B 1939. - Registre petit in-folio, 181 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES n° 18 contenant les ordonnances de correction et d'enregistrement rendues par les Commissaires réformateurs du papier terrier du Domaine de Nantes, sur les productions et inductions de titres fournies par les propriétaires des îles de la Loire, de divers droits de navigation perçus à la Prévôté de Nantes, et de diverses pêcheries : Marie Louërat est condamnée à contribuer au paiement de la rente de 2 livres, due sur l'île de l'Arbalétrerie ; Jean Imbert de la Gibrais a été débouté du droit d'alluvion et maintenu en possession des îles de Guesche, de Guienne et de Longuemine ; Julien Foucher, écuyer, seigneur du Brandeau, est taxé à 200 livres de rachat, pour le rachat du devoir

de Souché, dont il jouissait depuis la mort de son père ; la déclaration de René de Pontual, chevalier, président à la Chambre des Comptes, relative aux pêcheries de Gloriette, à Nantes, porte qu'elles ont été réunies au Domaine ; *etc.* Tables.

1679-1682

B 1940. - Registre grand in-folio, 165 feuillets papier.

LIVRES DES SENTENCES n° 19 et 20 contenant les ordonnances de correction et d'enregistrement rendues par les Commissaires réformateurs du papier terrier du Domaine de Nantes, sur les productions et inductions de titres, fournies pour les marquisats de Goulaine et de la Galissonnière, les seigneuries d'Oudon, de Vioreau, de Derval ; pour les héritages situés au fief de la Mâsure, en Saint-Brevin ; pour des prairies situées dans la vallée de Bouguenais ; pour des prés et marais situés dans les marais de Pontminy, en Sévérac, et des droits féodaux attachés à la seigneurie de Sévérac (fol. 101) ; pour divers héritages situés aux villages de la Charie et de la Nozine, en la paroisse du Port-Saint-Père (fol. 135) ; *etc.*

1681-1698

B 1941. - Registre grand in-folio, 220 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES n° 21 contenant les ordonnances de correction et de réception rendues par les Commissaires réformateurs du papier terrier du Domaine de Nantes, sur les productions et inductions de titres fournies par Françoise Renard, dame de la Garoterie, et sa soeur, pour trois boutiques sur la Fosse, près la porte Saint-Nicolas, à Nantes ; et par divers autres propriétaires de logis, situés sur les ponts de l'Erdre et de la Loire, ou le long des murailles de la ville, sur la motte Saint-Pierre, d'emplacements au bas de la motte Saint-André ; par Anne Colbert, veuve du duc de Mortemart, pour les terres et seigneuries de la Sénéchallière et du Gué-au-Voyer, s'étendant dans les paroisses de Saint-Julien-de-Concelles, de la Chapelle-Bassemer et du Loroux, dont elle a justifié les mouvances et les droits, par de nombreux titres remontant au XV^{e} siècle.

1689-1698

B. 1942. - Registre grand in-folio, 118 feuillets papier.

TABLE GÉNÉRALE DES AVEUX ET DÉCLARATIONS contenus dans les registres du papier terrier, depuis le volume V jusqu'au volume XIX. A la fin, table des aveux par paroisse.

1678

B 1943. – Registres grand in-folio, 527 feuillets papier.

INVENTAIRES DES AVEUX ET DÉCLARATIONS déposés par les vassaux du Roi, au greffe de la Chambre des Comptes, et mention des additions qui ont eu lieu en présence des Commissaires de la Chambre. En 1633, on comptait 925 actes.

1538-1633

B 1944. - Registre petit in-folio, 85 feuillets papier.

INVENTAIRES DES AVEUX ET DÉCLARATIONS déposés par les vassaux du Roi, au greffe de la Chambre des Comptes, et mention des additions successives qui ont eu lieu en présence du garde des Archives. Le total des actes de ce fonds s'élève, en 1784, à 1772 aveux.

1638-1784

B 1945. - Registre petit in-folio, 66 feuillets papier.

DOMAINE DE LOYAUX ET DE TOUFOU. — Inventaires des aveux et déclarations déposés par les vassaux du Roi, au greffe de la Chambre des Comptes, et mention des additions successives qui ont été faites en présence du garde des Archives. L'inventaire du domaine de Toufou énumère les concessions faites depuis l'année 1403.

1574-1651

B 1946. - Liasse, 5 pièces parchemin, 300 pièces papier.

AIGREFEUILLE À BRAINS. OBÉISSANCES FÉODALES. — Contrats d'acquisition et d'échange conclus par Jeanne Leclerc, veuve Hervouet, pour diverses pièces de terre au tènement de la Surgetterie, en Aigrefeuille (1771) ; François de Besné, chevalier, pour les maison, terre et juridiction du Plessis de Besné, et ses dépendances, dont il fit l'acquisition pour le prix de 120.000 livres (1753) ; Louis de la Villayne, écuyer, capitaine au régiment royal, pour la maison noble du Champ-Cartier et ses dépendances (1756) ; Pierre Bordage, négociant, pour la maison de la Brétignerie et ses dépendances (1750) ; Marguerite Douët, veuve Blain, pour la maison noble du Rocher, en Bouguenais (1755) ; Jean-B. de Cornulier, chevalier, pour les seigneuries de Jasson et Malnoë, dans les paroisses de Brains et de Cheix, qui lui furent vendues pour la somme de 70.000 livres, par Louis Binet de la Blottière, chevalier (1686) ; *etc.*

1686-1777

B 1947. - Liasse, 4 pièces parchemin, 237 pièces papier.

CHANTENAY À FROSSAY. OBÉISSANCES FÉODALES. — Contrats d'échange et d'acquisition conclus par les acquéreurs suivants : Daniel Schweighauser, pour le lieu noble de Grilleau (1776) ; Nic. Carré de Lusançay, écuyer, pour la maison noble de la Hautière, en la paroisse de Chantenay (1709) ; la veuve de Laurent Le Faou de la Trémissinière, marchand de draps de soie, pour la seigneurie de la Bourdinière (1774) ; Louis Leloup de la Mercredière, chevalier, pour les terres de la Chasseloire et de Grasmouton, en Château-Thébaud (1755) ; Gratien Libault, écuyer, pour la maison de Barre-Sauvage et ses dépendances, acquises pour le prix de 73,000 livres, de la veuve Jean Piou, chevalier, même paroisse (1777) ; Charles Robin des Tréhans, chevalier, pour les seigneuries de Bois-Jolly, en Chauvé ; du Plessis, en Sainte-Opportune de Raiz (1699) ; Henri Louvel, pour la terre et la seigneurie de Launay, en Couffé (1725) ; Anne Magouet, veuve Guinel, le pacage et l'herbage de sept bêtes dans le pré commun de Belle-Isle, en Cordemais (1772) ; les frères Guitteny, pour les héritages de la succession de Jacques Laizin, en la paroisse de Fresnay (1736) ; H. Berthelot des Forges, pour la métairie noble de la Glétais, en la paroisse de Frossay (1771) ; *etc.*

1570-1777

B 1948. - Liasse, 9 pièces parchemin, 204 pièces papier.

PAROISSES DU GÂVRE À MONTBERT. OBÉISSANCES FÉODALES. — Contrats d'acquisition et d'échange conclus par les acquéreurs dont les noms suivent : Jean Bricaud, pour un immeuble situé en la ville du Gâvre (1773) ; Jean Gerbier, négociant, trésorier de l'Extraordinaire des Guerres, pour la maison de la Grignonnaie, en Basse-Goulaine (1775) ; Jean-I. Odiette de la Garennerie, pour la seigneurie de Tréguel, en Guémené (1772) ; J. de Bruc, chevalier, pour les droits de péage et de pontonnage à percevoir sur la Vilaine, au port de Beslé, et dépendants de la seigneurie de Trénon (1728) ; Joseph Jouaneaulx, officier de la Compagnie des Indes, pour la terre et maison noble de la Cour du Chêne, par. du Loroux (1773) ; René Montaudouin, ex-échevin de Nantes, pour la terre de la Clartière, en la paroisse de Machecoul, dont le prix fut fixé à 120,000 livres (1718) ; J.-B. Madoré,

distillateur à Nantes, pour la maison noble de Fouinard, en Montebert (1757) ; le comte Louis de Menou, baron de Pontchâteau, pour le château de Montebert, vendu 250,000 livres par la veuve de Ch. Tollenare (1772) ; *etc.*

1710-1777

B 1949. - Liasse, 6 pièces parchemin, 54 pièces papier.

NANTES ET NORT. OBÉISSANCES FÉODALES. — Contrats d'acquisition et d'échange conclus par Jean Laubier, écuyer, sieur de la Chaussée, pour un canton de pré, en la prairie de la Madeleine (1631) ; Julien Le Prado, pour une maison sise rue de la Poterne (1653) ; Jean Martin du Perray, pour la maison noble de Ranzay et ses dépendances (1690) ; Anne Duret, veuve Bourdon, pour la maison du Cheval Noir, rue de la Claveurerie (1719) ; Marguerite Cosnier, dame de la Botinière, pour les terres et maisons nobles de la Beaujouère et de la Bouchetière (1732) ; Nic. Perrée, écuyer, sieur de la Villestreux, pour la terre et sei gneurie du Tertre, au Port-Lambert (1741) ; Éléonore des Cazaux, épouse de Nic. Sengstack, écuyer, pour un emplacement près le cours des États (1771) ; M. Pépin de Belle-Isle, pour un terrain de 4,653 pieds qui leur fut cédé par la ville de Nantes, près l'Oratoire (1772) ; par Samuel Rothes, fabricant d'indiennes, pour les maisons de Beauvoir et de Beau-Séjour, sur les ponts de Nantes, près des Récollets (1782) ; Simon Jary, négociant, pour un canton de terre et de lande, dans la ferrière de Couetzic, paroisse de Nort (1773) ; *etc.*

1631-1786

B 1950. - Liasse, 3 pièces parchemin, 246 pièces papier.

LE PELLERIN À ROUANS. OBÉISSANCES FÉODALES. — Contrats d'échange et d'acquisition conclus par les acquéreurs suivants : P. Lehure, capitaine de navire, pour la maison de la Villauvé (1774) ; Louis Joyau, chirurgien, pour l'île de la Martinière, en la paroisse du Pellerin (1773) ; G. Hay, écuyer, pour la maison noble de la Rairie, en la paroisse du Pont-Saint-Martin (1738) ; Joseph Charette, chevalier, pour le manoir et lieu noble du Pré-Nouveau, en la paroisse du Port-Saint-Père (1757) ; Louis Goguet de la Censie, pour la métairie de la Grande Giraudière, en la paroisse de la Remaudière (1690) ; R. Lallemant, négociant, pour la terre noble de la Bouvardière, en la paroisse de Rezé, achetée de Joseph de Caderan, chevalier, pour la somme de 20.000 livres (1743) ; Claude de Monti, chevalier, pour une rente de 60 livres à prendre sur le lieu noble du Port-au-Bled, en Rezé (1773) ; Pierre Aubinais, négociant, au bourg de Vue, pour la maison et la terre de la Dédurie, en Rouans (1777) ; *etc.*

1657-1777

B 1951. - Liasse, 10 pièces parchemin, 191 pièces papier.

SAINT-AIGNAN À SAINT-LUMINE-DE-COUTAIS. OBÉISSANCES FÉODALES. — Contrats d'échange et d'acquisition conclus par Jean Bazille, négociant, pour la maison noble des Dousserais, en Saint-Aignan (1742) ; L. Moullin de Kérangon, pour des maisons et des terres aux villages des Epinais et du Pinier, même paroisse (1774) ; René Cochon de Maurepas, écuyer, pour les terre et seigneurie de la Haie-Mahéas, en la paroisse de Saint-Étienne-de-Montluc (1725) ; Jean Stapleton, chevalier, seigneur des Dervalières, pour la maison noble de la Grande Durandière, en la paroisse de Saint-Herblain (1741) ; Louis Leloup de la Biliais, chevalier, pour la terre et seigneurie de la Serrie, en Saint-Herblon (1743) ; Jean Lucas de la Championnière, pour la terre de la Guignardais, en la paroisse de Saint-Léger (1750) ; Renée Deluynes, veuve de F. de Gouyon des Hurlières, chevalier, pour la métairie de la Guérie, en la paroisse de Saint-Lumine-de-Coutais, dont elle a pris possession (1772) ; *etc.*

1605-1777

B 1952. - Liasse, 1 pièce parchemin, 170 pièces papier.

PAROISSES DE SAINT-MARS-DE COUTAIS À VIEILLEVIGNE. OBÉISSANCES FÉODALES. — Contrats d'échange et d'acquisition conclus par René Naud, pour une vigne à la Forêt-Noire, en Saint-Mars-de-Coutais (1777) ; Jean Renaud, pour le moulin de Beaulieu, en Saint-Michel-Chefchef (1777) ; H. Le Ray, capitaine de navire, pour la métairie du Pé, en Saint-Père-en Retz (1777) ; René Darguistade, écuyer, sieur de la Maillardière, pour tous les biens de la succession des Cazaux, situés dans les paroisses de Saint-Philbert, de la Chevrolière et de Machecoul (1740) ; René Martel, chevalier, pour les terres et seigneuries du Houssay et de la Malorais, en la paroisse de Trans (1777) ; J. Berthou de Kerverzio, chevalier, pour la châtellenie de Vay, achetée de François Mazarini Mancini, duc de Nivernois, pour la somme de 130.000 livres (1729) ; Hardi Pantin de la Hamelinière, pour les lieu et manoir nobles des Navinaux (1578) ; René Darguistade, pour les terre et maison de la Rousselière (1718) ; la veuve de Claude Chalumeau, directeur de la Monnaie de Nantes, pour la maison de la Roberdière (1741) ; T. Barré, garde des sceaux de la chancellerie de Bretagne, pour la maison de la Pommerais (1772) ; la veuve de Noël Poirier, pour la terre des Sorinières, le tout en la paroisse de Vertou (1774) ; *etc.*

1578-1777

B 12847* Enregistrement *in-extenso* des procès-verbaux, sentences et arrentements pour Nantes et ses faubourgs, les îles, les « rottereaux » et pêcheries, les devoirs sur la Loire, *etc.*

Sénéchaussé de Ploërmel

B 1953. - Liasse, 51 pièces parchemin ; 25 pièces papier.

PAROISSE D'AUGAN. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de rentes, de maisons, de châteaux, de droits réels et honorifiques, tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Ploërmel, sous les dénominations suivantes : la terre et seigneurie de Baraton acquise par Daniel et Laurent Hogguer, et par les filles et les gendres du baron Hugues-Louis de Reding de Biberegg, adjudicataires en 1703, lesquels ont compris dans leur aveu la seigneurie de Châteauneuf-Coeslo, en la paroisse de Guéhenno, les rentes, fiefs et seigneurie de Tresleven, en Saint-Jean-de-Brevelay (1713) ; puis déclarée par Jeanne Larcher (1749) ; les deux moulins à eau de Baraton, possédés par Marie Larcher (1749) ; le manoir noble de Beaurepaire, par Jean de Trévégat (1540) ; le manoir de Bois-au-Loup possédé par Jean de Bélouan, après le déçès de Guillaume de B., son père, lequel fait aveu aussi pour l'hébergement du Val situé en la paroisse de Maure (1461) ; Guillemette Lefèbvre, veuve et donataire de Jean d'Albret, écuyer, sieur de la Ville-Aubert (1603) ; Grégoire d'Albret, écuyer (1610), Jean Larcher, agissant au nom de Madelaine Riou, son épouse (1637) ; l'hébergement et la seigneurie du Bois-Guéhennec, possédé par Jean du Bois-Guéhennecaprès le décès de Jean du B., son père (1403), Charles du B., lequel avoue aussi l'hébergement de la Bossardais (1443) ; par François du B., (1471), Prégent du B., écuyer (1495), Gilles du B. (1508), le fils de Prégent et de Catherine Guillart, sa femme (1509), René de Lésénet, écuyer, sieur du B., qui comprend dans son aveu le manoir du Bois-Jocelin (1578), Jean de L., écuyer, qui avoue en même temps les manoirs de la Ville-Rouaud et du Bois-Jocelin (1603) ; Anne de Lémo, veuve de Jean de Lémo (1620 et 1630) ; les maison et métairie de la Bossardais et ses dépendances, possédées par Alain

de Lescouble, écuyer (1673), Pierre Tourin du Lanouer, héritier de la veuve d'Alain de L. (1711) ; le manoir noble de Branbrô possédé par Jean Nouvel, J. Leborgne, Julienne Gaultier, J. Le Gorre,

lesquels l'ont reçu par héritage (1652), J. Dubois et les autres propriétaires de la dite maison (1699) ; le moulin de Bréhault et différentes rentes possédées par Joachim de Sévigné (1525) ; la maison de la Chambrette, par Jean de la Grée (1540) ; l'hébergement de Lescoublère, possédé par Perrot de Lescoublère, après la mort de Guillaume, son père (1414), Raoul de Quéhéon qui le tenait de sa femme P. Hamon (1540), M. Larcher et Fleurye de Quéhéon, sa femme (1573), F. Larcher, écuyer (1618), Jean Larcher, écuyer (1656), François L. (1683), Jeanne L., épouse de J. de Langan, écuyer (1749) ; l'hébergement de la Grée, possédé par les héritiers de Jean de la Grée (1402), Guillaume de la Grée, après le décès de Guillaume, son père (1457), Guillaume de la G. (1486), Bertrand Le Voyer, lequel fait aussi aveu pour la métairie de la Ville-Moussart (1542), Lancelot et René d'Andigné, héritiers de Jeanne d'A., veuve de Guillaume Le Voyer (1558), Lancelot d'A. (1579), Jean Ermar, héritier de Jean E. et de Isabeau Dubot, ses père et mère (1643), René Dubot et Jeanne Ermar, sa femme (1730) ; *etc.*

1402-1751

B 1954. - Liasse, 42 pièces parchemin ; 44 pièces papier.

PAROISSE D'AUGAN. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de fiefs, de maisons, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Ploërmel, sous les dénominations suivantes : le manoir de Hardouin, possédé par Jean de Quengo, héritier de Guillaume du Quengo, son père, lequel a compris dans son aveu le manoir de Vieille-Court (1440), Jeanne du Guiny, dame du Quengo, (1655), Louis Henry, chevalier, seigneur du Quengo, héritier de Michel Henry (1684), Jean Henry, chevalier (1715) ; l'hébergement du Lémo, par Jean Chauczon, héritier d'Anne de Lémo (1443), Gilles Chauczon, lequel fait aussi aveu pour l'emplacement du manoir de Baraton (1502), Gabriel Chauson (*Chauczon*), écuyer, frère et héritier de Mathurin Chauson (1540), Guy de Lémo, écuyer, héritier de Charles de Lémo, son frère (1579), les enfants de Louis de Kermeno, seigneur du Garo, héritiers d'Anne du Lémo (1647), Thomas Le Douarin, seigneur du Lémo, héritier de René Le Douarin, seigneur du Lémo (1750) ; l'hébergement de Rohalaire possédé par Jeanne de Saint-Brieuc, veuve d'Alain Gombert (1409), Gilles Gibon et Jehanne Guillemot sa femme, et Charles de Langle de Ploërmel (1540) : — le manoir de Rohermen possédé par Jean de Bélouan, écuyer (1543), François d'Andigné, sieur de Grande-Fontaine (1688), Jacques d'A., chevalier (1700), Gabrielle Saulnier, héritière de Jacques d'A. (1705) ; une maison avec hébergement et courtil sise au Puitz, possédée par Olivier Le Voyer, héritier d'Alix de Lescouble, sa mère (1401), Jean Boschier agissant comme juveigneur d'aîné de G. de Bélouan (1460) ; la métairie noble du Bas-Trieux, par J. Pacé, sieur de la Sauldraie (1700), et ses enfants (1711) ; le manoir de la Ville-au-Fief, par Marie de la Fresnaye, chanoine de Saint-Malo (1701), Joseph Larcher de la Touraille, enseigne de vaisseau, et Marie de la F. sa femme (1775), Toussaint de Charbonneau, chevalier, seigneur de l'Etang, héritier de Marie Larcher de la Touraille (1777) ; la maison de la Ville-Mousard, possédée par René d'Andigné, écuyer (1633) ; le manoir de la Ville-Rouaud, par Grégoire de Lésénet (1540), Jean de L. (1544), Jean de L. (1578), René de L. (1589) ; l'hébergement de la Ville-Voisin, possédé par Jean du Bois-Guéhénec (1395), Raoul du B. (1413), Guillaume du B. (1440), Jean du B. (1468), Robert Buynard, héritier de Jean du Bois-Guéhénec (1472), Jean Buynard (1540), autre Jean B., fils du précédent (1541), David B. (1633), lequel a compris dans son aveu l'hébergement du Roufflay ; Marie Buynard (1663), René de Madaillon, chevalier, comte de Chavigné, et Marie B., son épouse (1664) ; le bailliage du Clos-Havard, ayant cours dans la paroisse d'Augan, possédé par Ph. de Bélouan, écuyer, seigneur de la Villefier (1577) ; autres aveux de Jean Macé (1402), des possesseurs

des terres de la Vallée-Potier (1776), de la Prée de Rouillard, du Champ Gourio ; *etc.* Sentences de renvoi, de publication et de réception.

1395-1777

B 1955. - Liasse, 4 pièces parchemin ; 2 pièces papier.

PAROISSES DE BAUD, DU BOIS-GERVILLY, ET FORÊT DE BRÉCILIEN. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Ploërmel, sous les noms suivants : la seigneurie de Baud s'étendant sur les paroisses de Melrant, Locminé, Plumelin, Guévin, comprenant, outre l'emplacement du château, la ville de Baud, des moulins, étangs et bois, possédée par Pierre de Rohan, baron de Frontenay, après le décès de Pierre de Rohan, baron de Pontchâteau (1523), les filles de Catherine de Launay, veuve du marquis François de Kerveno, lequel avait fait l'achat de la châtellenie de Baud pour l'annexer au marquisat de Kerveno (1632) ; les maisons nobles de la Morandais, de Quédillac et du Bois-Piquard, possédées par Louis de Rohan, prince de Guémené, dont les armoiries sont peintes sur la première page de l'aveu, lequel comprend les maisons et métairies du Bois-Gervilly, de la Ville-Olivier, de Rauléon et divers bailliages en la paroisse de Plumaugat (1575) ; autres aveux fournis par Guy de Laval, comte de Laval et de Montfort, après le décès de son oncle Guy de Laval, mort le 28 janvier 1501 ; par autre Guy de Laval, fils du précédent (1541) et contenant le dénombrement des usagers de la forêt de Brécilien répartis dans les villages de la Faillaye, de Gaillarde, de Beauvoir, de de Chatenay, *etc.*, la délimitation précise de ladite forêt, les droits des forestiers, les quantités de bêtes inscrites sur les rôles de pacage, les redevances payées par les habitants des villages ; citant les châteaux ruinés qui existaient à la Courbe, à Boutavant et à Isangouët ; les droits de bouteillage et de havage perçus le jour de l'assemblée de Paimpont le lundi de la Pentecôte, et le devoir imposé aux usagers de Concoret de se présenter « bien embastonnez » à la procession pour protéger le peuple.

1502-1632

B 1956. - Liasse, 24 pièces parchemin ; 11 pièces papier.

PAROISSES DE CADEN, CAMPEL ET CAMPÉNÉAC. — Aveux et dénombrements de maisons, de terres, d'héritages, de fiefs, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Ploërmel, sous les dénominations suivantes : en la paroisse de Caden, la seigneurie de Bléhéban, possédée par les héritiers de Guillaume de Bléhéban, qui décéda en 1401 ; Jean des Rames, chevalier, après le décès de Guillaume, son père (1478) ; Henri de Sévigné, seigneur des Rochers, lequel ajoute à son aveu des fiefs et bailliages dans les paroisses de Caro, d'Augan, et revendique les prééminences de l'église de Tréal (1638) ; en la paroisse de Campel, diverses rentes appartenant à Olivier Le Voyer, décédé en 1386, et à Jeanne de Plédran, dame du Châtellier et de Plédran (1461) ; le lieu et manoir noble de la Sorais, possédé par Marc de la Sorais, héritier de son frère Jean (1396 et 1397), Catherine de Lambilly, veuve de Geoffroy de Beaumanoir (1461), Louis de Quéhéon, écuyer, héritier de sa mère Louise Letort (1630), les enfants et les héritiers de François Gentil, sieur des Hayes, lequel avait aussi la terre et seigneurie du Bois-Denast, en la paroisse de Maure (1705) ; les métairies nobles de Launay et de la Touche-du-Fou, possédées par Raoul de Boisjagu et sa femme, fille et héritière de Macé de la Soraye (1458), Robert de Boisjagu, héritier de Jean Garin, seigneur de Launay (1494), Louis, fils de Pierre du Bouëxic, écuyer (1695), Alexandre du Bouëxic, chevalier, seigneur de Campel (1714), Laurent du B., chevalier (1753) ; le manoir du Val-Cambel ou du Val-Bélouan, possédé par Jean de Bélouan, lequel a compris dans sa déclaration le manoir du Bois-du-Loup (1463) ; Jean de Bélouan, chevalier, qui fait aussi aveu pour le manoir du Boisdu-Loup et la métairie de la Touche-du-Fou (1494 et 1498), les héritiers de ce dernier (1502 et

1550), Mathurin du Bouëxic, chevalier, seigneur de la Chapelle, héritier de L. du Bouëxic, nouvel acquéreur desdits biens, qui déclare en outre la métairie de la Porte (1706) ; en la paroisse de Campénéac, le château de Trécesson possédé par Joseph de Trécesson, lequel décrit la forteresse avec ses ponts-levis, son donjon, ses prisons, sa chapelle, ses bois et étangs dont il estime le revenu à 150 livres (1714).

1386-1753

B 1957. - Liasse, 49 pièces parchemin ; 26 pièces papier.

PAROISSES DE CARANTOIR, DE LA GACILLY, SA TRÈVE, ET DE CARO. — Aveux et dénombrements de maisons, de métairies, de rentes, de fiefs, d'héritages, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Ploërmel, sous les dénominations suivantes : en la paroisse de Carantoir, la seigneurie de la Basse-Boissière, possédée par les héritiers de Eon du Bouchet (1397), Guillaume, fils de Guillaume Guillotin (1444), Jean du Houx, écuyer, Jean du Houx, fils du précédent, et Isabeau du Bochet, son épouse (1458), Jean, fils de Pierre du Houx, seigneur du Couëdic (1637), autre Jean du Houx, fils du précédent (1646), les enfants de Gilles du Houx, chevalier, seigneur de la Gacilly (1708) ; la seigneurie de la Ville-Quéno, possédée par Thuriau, fils d'Alain de Trébert, seigneur de Lannouan (1513) ; le château, la seigneurie, le domaine et les vassaux de la Gacilly (*Gazeilli*) possédés par Marie, fille de Béatrix de Montauban, dame de Châteauneuf, et de Jean de Rochefort (1407), pendant le rachat de laquelle les officiers reçurent l'aveu d'Isabeau de Queleneuc, héritière d'Isabeau de Blossac, vassale de la Gacilly (1402) ; par la duchesse Françoise d'Amboise, héritière de Marie de Rieux, vicomtesse de Thouars, laquelle dénombre des possessions dans les paroisses de Cournon, de Glénac, de Silfiac, des Fougerets et de Saint-Martin (1466) ; Charles de Rohan, héritier du maréchal de Gyé (1514), Gilles de Talhouet, chevalier, seigneur de Sévérac, héritier de René de T. (1639), les enfants de Fr. de Montigny, chevalier, président à mortier au Parlement de Bretagne (1694) ; Yves de M., baron de Gaël, lequel commence sa déclaration par l'emplacement et « mazière du viel chasteau » (1712) ; en la paroisse de Caro, l'hébergement du Beysit possédé par Jean du Houx (1466), lequel avoue aussi le manoir de Boudaufur, en Maure ; Gilles du Houx, écuyer, après le décès de Jean du Houx, son père (1495) ; les maison, métairie et hébergement du Boisruaud, possédés par Yvon de Kerhoent, écuyer (1540), Jean de K. écuyer (1642), autre Jean de K. écuyer (1683), Jacques de K., (1711), autre Jacques de K., (1730) ; le bailliage de Calléon, possédé par Guillaume de Saint-Martin, seigneur de Calléon (1465), les enfants d'Arthur Guymar (1540) ; l'hébergement du Clio, possédé par Jean de la Chapelle après la mort d'Arthur, son père (1465) ; les lieu et manoir du Fresne, par Olivier Rouxel, écuyer (1579), Arthur de Saint-Mallon, après Jacques de S.-M., sieur de Trémeleuc (1631), Olivier de S.-M., écuyer (1653), Laurent de S.-M., écuyer, lequel a compris dans sa déclaration diverses pièces de terres situées en Missiriac (1684), Etienne de Saint-Mallon, écuyer (1732), Jean de S.-M., lequel fait aveu en même temps pour le domaine de la Noë, le manoir de Gourhère et leurs dépendances (1777) ; la terre de la Guyondaye, possédée par Jean Rio (1540), Mathurin de Mézières, écuyer (1631), Bertrand de la Ruée, chevalier, seigneur du Pré-Clos, héritier de G. Le Cadre, sa mère (1709) ; l'hébergement de Ramponnet *(Ranprenoët)* possédé par Jean de Pleuhéden, seigneur de Launay, héritier de J. Odic, sa mère (1460), Jean Heudelor, écuyer (1644), Charles Heudelor, écuyer (1673), et ses enfants (1695) ; l'hébergement de Rohallaire *(Rohaleure)*, par les enfants de Pierre Le Parcheminier (1464), Roland Guillon, écuyer, seigneur de Ronseray, héritier, par sa femme, de Charles de l'Angle (1543), David Buynard, écuyer, sieur de la Touche (1631) ; autres aveux concernant des rentes dont jouissaient G. Guéno (1396), Jean Hamon (1438) et Jacques de Trevegat, héritier d'Amice Guého, sa mère (1461). — Sentences de renvoi, de publication et de réception.

1396-1781

B 1958. - Liasse, 11 pièces parchemin ; 4 pièces papier.

PAROISSE DE LA CHAPELLE-SOUS-PLOËRMEL. — Aveux et dénombrements de terres, de manoirs, de métairies, de fiefs, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus et noblement et roturièrement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Ploërmel, sous les dénominations suivantes : l'hébergement de la Bouère, possédé par Jean Faraust et Julienne, sa fille (1540), Orfraize Faraust (1540) : — le manoir, la terre et la seigneurie de la Chapelle, possédés par Jean de la Chapelle, après le décès de Béatrix de Penhoët, veuve de Guyon de la Chapelle (1452), Jean de la Chapelle, fils du précédent (1457), Guyon, fils d'Alain de la Chapelle, qui décéda en 1506, lequel a compris dans sa déclaration des rentes à percevoir dans les paroisses de Saint-Congar, de Pleucadeuc et de Bohal (1507), Jean de Rohan, héritier d'Ysabeau de la Chapelle, fille de Guyon (1510), Jeanne de la Chapelle, dame de Molac et de Crenhac, laquelle comprend dans son aveu la cinquième partie par indivis des sècheries et pêcheries de Tréoultré sous Quimper, avec le baron du Pont et le sire d'Acigné (1540) ; Alain de Rosmadec, héritier de ladite dame, lequel énumère des droits de ligence très nombreux dans onze paroisses, et revendique le droit de prendre un mouton sur tous les tenanciers qui en possèdent en le payant 4 sous 2 deniers pour la provision de sa maison, et le droit exclusif de pêche entre les moulins d'Allanzon et la ville de Malestroit, et le droit de navigation (1544) ; Bernard du Bouëxic, chevalier, seigneur de Kercongar, et Mad. de Pinnieux, sa mère, héritiers par moitié de Mathurin du Bouëxic, chevalier, lesquels déclarent en même temps les métairies du Bouëxic, de la Hautière, du Brullay et de la Mouraudaye (1716) ; la seigneurie du Crévy *(Créveist)* possédée par Jean de Rieux, seigneur de Châteaubriant, héritier de François de Rieux (1533), Jehannot de Mondragon, écuyer, qui l'a reçue en pure donation de Françoise de Rieux, dame de Châteaubriant, en l'an 1522, acte confirmé par Jean de Rieux, son fils (1533), Pierre Rogier, héritier de sa mère Roberde Guelleneuc (1577), les enfants de Fr. Rogier (1667) ; *etc.*

1452-1719

B 1959. - Liasse, 33 pièces parchemin ; 5 pièces papier.

PAROISSE DE LA CHAPELLE SOUS PLOËRMEL. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement et roturièrement du Duc et du Roi dans le ressort de la sénéchaussée de Ploërmel sous les dénominations suivantes : la maison et le domaine de Trévéguet, possédés par Julien Charette, sieur de Trévéguet (1540) ; le domaine, hébergement et métairie de la Ville-au-Voyer, possédés par Thébaud, fils d'Alain de la Bourdonnaye (1401), Jean de Beaumanoir, neveu et héritier de Thébaud de B. (1403), Perrinet de la la Ville-au-Voyer, fils d'Annette de la Bourdonnaye (1413), François Bérard, héritier de son oncle, lequel a compris dans sa déclaration l'hébergement et la seigneurie de la Haute-Touche (1539), en la paroisse de Monterrein, acquis de René Coëtlogon, en 1539, et a renouvelé son aveu en 1560, plus complet, comprenant Trévéguet et beaucoup de rentes nobles ; Jean Bérard, seigneur de la Haute-Touche (1577) ; Guy et René de Lopriac, héritiers de Jeanne Bérard, leur mère, propriétaires de la Haute-Touche et de la métairie noble de la Ville-au-Voyer, lesquels déclarent des prééminences en l'église de Monterrein (1644) ; la maison principale du lieu de la Ville-au-Voyer, nommée la Salle, possédée par Jean Moro, sieur de la Ville-au-Voyer (1631) ; une maison neuve et des terres autour à la Ville-au-Voyer, possédées par François, héritier d'Henri Charpentier, sieur du Pommeray (1631), Pierre Charpentier, sieur du Hardas et de la Ville-au-Voyer, lequel déclare que son domaine est compris dans les bailliages de Berbitran et de la Cestrie (1673) ; les maison, hébergement et métairie de la Ville-Denez, possédés par Alain, fils et héritier de Jean de Ferrières (1403), Jean de Boisjagu, héritier d'Alain de F. (1415),

Jean du Boisjagu (1454), Olivier, son fils aîné (1456), Robert de B. (1478), lesquels ont compris dans leur déclaration les terres de Boishélio et de la Ville-Jarno ; Jean de B., écuyer (1504), autre Jean de B. (1536 et 1540), J. Lelièpvre (1634), Pierre Rogier, seigneur du Crévy (1642) ; la seigneurie de Villeneuve, qualifiée de châtellenie en 1633, de laquelle dépendent des droits de haute et basse justice, de prééminence en l'église de Ploërmel, de coutume le jour de la foire de Saint-Armel, et la seigneurie de Coindelor, en Saint-Abraham, à laquelle appartiennent : le devoir de soûle dû par le dernier marié, une chanson et une danse dûes par les mariés le dimanche suivant les épousailles, le bouteillage à la foire de Saint-Etienne, le tout possédé par Renée de Mauléon, dame de Kérigo (1537), Jacques de Téhillac et Chr. du Houx, sa femme, héritière de Renée de Mauléon (1544), Jacques de Robien et Chr. du Houx, sa femme (1564), Jean Rogier, sieur du Clio, sénéchal de Ploërmel (1576), Eugène R., écuyer (1633). Sentences de renvoi, de publication et de réception.

1401-1673

B 1960. - Liasse, 21 pièces parchemin ; 12 pièces papier.

PAROISSES DE COËTBUGAT, DE COMBLESSAC, DE CORLAY ET DE GLENAC. — Aveux et dénombrements de maisons, de manoirs, de métairies, de fiefs, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement et roturièrement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Ploërmel, sous les dénominations suivantes : en la paroisse de Coëtbugat, la seigneurie, le manoir et la métairie de Maugremien, possédés par Eustache, fils d'Allain de la Houssaye, et de Marguerite de Montauban (1416), Jean de Langourla, après le décès de son père Jean, lequel a compris dans sa déclaration des rentes en avoine et en froment (1476), Guillaume de Langourla (1496), Laurent de la Motte, seigneur de Coëtlo (1540), les enfants de Jacques Moreau, écuyer, héritiers de leur mère, M. Jouan, dame de la Ville-au-Voyer (1605), les enfants de feu Alain Bonin de la Ville-Bouquais, chevalier, et de H. Visdelou, leur mère et tutrice, qui avait acquis ledit domaine en 1679 (1683) ; en la paroisse de Comblessac, le manoir, la métairie et l'hébergement nobles de Boisjean, possédés par Jacques Lambert, écuyer (1700), Jean Lambert, chevalier, seigneur de Craon (1749), Jean-François L., lequel a compris dans son aveu le fief de Maure et son moulin, en la paroisse de Bruc (1774) ; la seigneurie de Comblessac, possédée par Guy de Laval, lequel revendique le droit de haute justice et le droit de police sur les marchandises vendues en détail (1541) ; les terres, fiefs et rentes composant les seigneuries de Corlay, de Goarech, de Saint-Léon, possédés à titre de douaire par Jeanne de Navarre, vicomtesse de Rohan (1403) ; la seigneurie et châtellenie de Corlay, comprenant le château et ville de Corlay avec de nombreux arrière-fiefs dans les paroisses de Plussulien, Saint-Mayeuc, Saint-Martin, Merléac, Laniscat, plus le droit de capitainerie pour la garde du château dont la description est fournie par Louis de Rohan, prince de Guémené (1576) ; en la paroisse de Glenac, le fief de Sourdéac, possédé avec le moulin-Hunaud, en Carantoir, par la dame de Bossac, héritière de Guillaume de la Motte, seigneur de Sourdéac (1445), lsabeau de la Motte (1446), Pierre de Rohan, baron de Pontchâteau, et Jeanne du Périer, sieur et dame de Baud (1499), Christ. de Rohan, baron de Trégos, lequel réserve le douaire de Jeanne de Saint-Gilles, dame d'Anguignac, veuve de Jean du Périer (1506), René de Rieux, marquis d'Ouessant, fils du marquis de Sourdéac (1696). — Sentences de renvoi, de publication et de réception.

1403-1774

B 1961. - Liasse, 27 pièces parchemin ; 11 pièces papier.

PAROISSE DE GUER. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement et roturièrement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Ploërmel, sous les noms suivants : le château de Brancian, possédé par Amaury du

Chastelier, seigneur du Chastelier (1471) ; les lieu, manoir et métairie du Breil, par les héritiers de G. Giquel (1409), Gillette, fille de Guillaume du Guiny et de Raoulette Lespervier (1540), Jeanne Legodec, veuve de J. de Lentivi, héritière de son père Nicolas Legodec (1542), Marie de Bulléon, donataire de Jeanne Legodec (1571), Achille de Porcaro, chevalier, seigneur de la Landelle, lequel est maintenu par sentence dans la possession du droit de haute, moyenne et basse justice sur l'étendue des seigneuries du Breil et de Porcaro (1680) ; les enfants d'Achille du Guiny et de Mélanie Lebel (1747) ; les lieu, manoir et métairie du Couëdor, centre de la châtellenie de Guer et de la terre de Launay se joignant, possédés par Jean d'Acigné, vicomte de Loyat *(Louéat)*, et Béatrix de Rostrenen, sa femme, après le décès de Louise de Rohan (1464), Jean d'Acigné, baron de Coëtmen (1501), Jean d'Acigné, vicomte de Loyat (1509), Jean d'Acigné, baron de Tronquédec (1528), Julien Tournemine et Anne de Montbourchier, en possession de ladite seigneurie par accord fait entre eux et Jean d'Acigné (1574), René de Montbourcher, seigneur de Guer (1607), Julien de Marnière, chevalier, baron de Guer, seigneur de Kerbiguet, lequel a compris dans sa déclaration la seigneurie de la Lohière en Loutehel, et la maison noble de Boisglé en la même paroisse (1682) ; par les enfants mineurs de ce dernier, sous la tutelle d'Anne de Boisbaudry, leur mère (1696) ; l'hébergement de Coësbo *(Coaibo)* possédé par Guillaume, fils de G. Leborgne (1432), Jean Leborgne (1493), J. Gallery, seigneur d'Allerac et de Bois-Jouan, héritier de G. Leborgne (1509), Jean Gallery (1511), André Gallery, chevalier, et Jeanne Lespervier (1540), Jeanne de Trégaranteuc, à la demande de laquelle un prisage est fait (1540), Jean Avril (1573), l'enfant mineur de Jean Troussier, chevalier, seigneur de Pontménard et de Lourmois, et de Lucrèce de Quinquempoix (1637), Julien de Marnière, chevalier, seigneur de Guer, lequel a compris dans sa déclaration la métairie noble du Val-Garel et a revendiqué le droit de haute justice comme châtelain (1687). — Sentences de renvoi, de publication et de réception.

1409-1747

B 1962. - Liasse, 54 pièces parchemin ; 22 pièces papier.

PAROISSE DE GUER ET TRÈVE DE MONTENEUF. — Aveux et dénombrements de terres, de métairies, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement et roturièrement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Ploërmel, sous les dénominations suivantes : la terre et seigneurie de la Grée-Mareuc, possédée par Bertrand Hudelor (1462), Guillaume, fils de Louis Hudelor, chevalier (1630), Pierre de Couesplan, écuyer, seigneur de la Villemorin (1653) ; la seigneurie et métairie de Hidouse, par François du Pont-Rouaud, écuyer, fils et héritier de Jean (1507), Guillaume Boullard (1653) ; l'hébergement et la métairie de Launay-Roland, possédés par Jacquette de Malestroit, veuve douairière de Jean de Beloczac, remariée à Guy de Saint-Amadour, chevalier (1460), et Thomas de Québriac, héritier de Jeanne de Montbourcher, sa mère (1461) ; l'hébergement de Langouët, possédé par G. Le Bastard, écuyer, seigneur de Kerbiguet (1502), Jacques Le Bastard, écuyer (1536 et 1540), Gilles Huchet, chevalier, seigneur de Peillac et du Plessis-Cintré, héritier de Briand Huchet et de L. Robinard, ses père et mère (1674) ; Jean de Marnière, seigneur de Boisglé, acquéreur dudit domaine en 1677 (1681) ; Léon de Sorel, inspecteur général des troupes d'infanterie de marine, et Marie de Marnière, son épouse (1700) ; la pièce et seigneurie de la Motte, par Thomas de Québriac (1550) ; l'hébergement du Placil, par Jeanne, fille de Robert Le Rebours et d'Amice Regnaud (1438), Jean de Cran et J. de Trébulan, son épouse (1469), Jeanne Gallais de Trébulan (1492), Bertrand de Craon, seigneur de Bois-Jehan (1529), Pierre de Craon, écuyer (1540), François Uguet, sieur de la Villehus, acquéreur de Gillette Havard, dame de la Villehus (1631), Jeanne Gouro, veuve de J. Lambert, seigneur du Bois-Jouan (1652) ; la métairie du Tertre, par Pierre, fils d'Yvon Travers (1540) ; la maison et le manoir de la seigneurie de Trébulan, possédés par Pierre, fils de Guillaume du Houx et de Jamette Brunel (1456), les enfants de Jean du Houx (1510), Yves Danet, sénéchal de

Brécilien (1653), Julien et Gillonne Danet (1671), Thérèse Danet, Hyacinthe de la Ruée, écuyer, Louise de la Ruée, possesseurs chacun d'une partie de la seigneurie de Trébulan (1747) ; l'hôtel et l'hébergement de Tréfaut *(Trefféheuc)*, possédés par Catherine de Maure, veuve d'Eon de la Roche (1463) ; autres aveux rendus par Olivier Danet et ses descendants pour des terres au village de Brécihan (1401) ; par Jean Bochet, seigneur de la Morinaie (1493), et Gillette Bochet (1540) ; Jean de Couesplan, écuyer, pour le bailliage de la Morinaie ; Jean Pilet, seigneur de la Hataye (1444), Guyon de Fontenailles et Jane Pillet, seigneur et dame de la Hataye (1492).

1401-1777

B 1963. - Liasse, 12 pièces parchemin ; 2 pièces papier.

PAROISSE DE GUER. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement et roturièrement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Ploërmel, sous la dénomination de seigneurie de Peillac, possédée avec ses dépendances dans les paroisses de Maure, Campel, Lieuron et Brunel, par François de Rohan, seigneur du Gué-de-l'Isle (1492), François de Rohan et Jacquette de Peillac, sa femme, après le décès de Jean de Peillac, lesquels ont compris dans leur aveu, outre le manoir de Peillac, une maison sise à la Tousche et les moulins de Chastellier (1492) ; François de Rohan, après le décès de Jean de Rohan, son père (1494), Jacquette de Peillac (1502), autre Jacquette de Peillac (1540), Vincente de Rohan, héritière de J. de Peillac, sa mère (1550), Maurice de Kermanan, seigneur de Bruillac, héritier de Vincente de Rohan, son aïeule (1556), Guyonne de Courtarvel, épouse et procuratrice de Louis de la Voue, chevalier, absent, héritier de Gabrielle de Kermanan, sa mère (1629) ; autre aveu pour le manoir du Pirouyt, tenu en juveigneurie de Peillac par Jean Briend (1415) ; un bois taillis, une pièce de terre, plusieurs rentes, cens et devoirs tenus en juveigneurie de Peillac, à percevoir dans les paroisses de Maure et alentours, par Jean de Launay, écuyer, seigneur de la Bourdonnaie (1503) et François de Launay, écuyer, son neveu (1524). — Sentences de renvoi, de publication et de réception.

1415-1629

B 1964. - Liasse, 29 pièces parchemin ; 10 pièces papier.

PAROISSES D'ILLIFAU, DE LANRELAS, DE LIEURON ET DE LOUTÉHEL. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de rentes, de seigneuries, de droits réels et honorifiques tenus noblement et roturièrement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Ploërmel, sous les dénominations suivantes : en la paroisse d'Illifau, le manoir et domaine de la vicomté de Grenedan *(Garnedan)* possédés par René de Grenedan, chevalier (1578) ; les enfants de René du Plessis, chevalier (1654) ; Hélène Magon, veuve de Jean du Plessis, chevalier, laquelle cite les maisons nobles de la Brière et de la Porte et autres parmi les dépendances de la vicomté (1684) ; les enfants de René du Plessis (1710), Ch. du Plessis, chevalier, marquis de Grénedan (1776) ; en la paroisse de Lanrelas, la seigneurie de Brancien, possédée par Jean de la Motte, seigneur de Bodiffe, fils aîné de Thibaud (1494) ; Claude de Villeblanche, chevalier, seigneur de Bron (1541) ; les fiefs et bailliages de Mille-Deniers par G. Felin, seigneur de la Reneraie (1547) ; en la paroisse de Lieuron, le manoir de la Garenne, possédé par Jean de Lorme (1426) ; autre Jean de L. son fils (1458), Jean de Rollon, sieur de la Châtaigneraie, fils de Guy (1633) ; l'hébergement et la seigneurie du Plessis-Angier, possédés par Thébaud, héritier principal de Jean Angier (1386), par sa veuve (1400), par François, fils aîné de Jean Angier (1478), les héritiers de Marie Angier (1497) ; François de Maure, seigneur du Gué-au-Voyer et de Montrelais, lequel a déclaré aussi la seigneurie de Maure (1545) ; le manoir et la métairie du Plessis-Mahé, possédés par Jean de la Bourdonnais, seigneur du Couëdic, fils de Jean de la B., seigneur de Vaumarquier, héritier de Jean Pibourt (1507) ; par Jean Percherel (1540), Guillaume P.,

écuyer (1577), François de la Chevière (1653) ; le bailliage du Boisbasset, possédé par les enfants de Félix du Bouëxic, chevalier (1676) ; en la paroisse de Loutéhel, la terre et seigneurie de la Lohière par Jeanne de Maure, veuve de Tristan de la Lande, écuyer, sieur de Guéguen, tutrice de leurs enfants (1441) ; Jean Le Prestre (1492), Gilles L. (1540), Françoise, sa fille (1573) ; *etc.*

1386-1776

B 1965. - Liasse, 4 pièces et 105 feuillets parchemin ; 5 pièces et 138 feuillets papier.

PAROISSE DE LOYAT. — Aveux et dénombrements d'héritages, de maisons, de fiefs, de seigneuries, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Ploërmel, sous les noms suivants : la seigneurie de la Salle-Gourhel, comprenant le manoir, la métairie de la Porte, le domaine des Haies, possédée par Jean-Baptiste Charpentier, lequel a compris dans sa déclaration la maison de la Ville-Bernier (1695), par Ch. Guillonne (1750) ; la vicomté de Loyat, s'étendant sur les paroisses de Ploërmel, Campénéac, Néant, Guilliers, Taulpont, comprenant « la grande et forte maison de Loyat », des droits de bouteillage et de coutume sur les marchandises, des droits de foire, de soulle, *etc.*, possédée par Jean d'Acigné, vicomte de Tonquédec (1532), Jean d'Acigné, seigneur de Fontenay, lequel a compris dans son aveu les dépendances de la châtellenie de Guer (1550) ; Guillaume Picaud, écuyer, qui la tenait de sa mère Françoise Quelleneuc, lesquels énumèrent les vassaux et teneurs des différents bailliages de la vicomté (1578) ; René de Coëtlogon, chevalier, seigneur de la Gaudinais, héritier de sa mère, Marguerite Avril, laquelle en avait fait l'acquisition (1701) ; autres aveux concernant des terres et rentes formant une juveigneurie de la vicomté de Loyat, possédées par Abel de Lescuz, écuyer (1540) ; la terre et seigneurie de Kerboclion, par Jean Cado de Beaumont, écuyer (1634). — Sentences de renvoi, de publication et de réception.

1532-1751

B 1966. - Liasse, 12 pièces et 130 feuillets parchemin ; 12 pièces et 57 feuillets papier.

PAROISSE DE MALESTROIT. — Aveux et dénombrements de seigneuries, de fiefs, d'héritages, de rentes, de métairies, de droits réels et honorifiques tenus noblement et roturièrement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Ploërmel, sous les dénominations suivantes : la baronnie et seigneurie de Malestroit, comprenant la ville et forteresse de Malestroit avec ses tours et murailles, les landes de Malestroit, des rentes à percevoir sur les paroisses de Bohal, Saint - Marcel, Ruffiac, Missiriac, Sérent, Pleucadeuc, Caro, Saint-Congar et Néant ; différentes maisons situées à Malestroit avec la cohue, le bouffay et carouge de ladite ville, droit de foire à Plumaugat, *etc.*, possédée par Jean de Rieux, vicomte de Donges (1472), Jean de Rieux, baron d'Ancenis (1507), Hervé de Malestroit, lequel énonce seulement des rentes (1509), Jean de Châteaubriant (1532), Anne de Montejan, veuve de Jean de Laval, seigneur de Châteaubriant (1550), Jean d'Acigné, baron de Montejan (1566) ; la châtellenie de la Chapelle-Quintin, s'étendant sur les paroisses de Ruffiac, Missiriac, Saint-Abraham, Carantoir, Tréal, Saint-Congar, Saint-Marcel, Bohal, possédée par les enfants de René de Birague, chevalier (1628) ; autres aveux concernant différentes pièces de terre, possédées par Jean Maubec (1520), Jean Frementière, avocat à la Cour (1731), Anne Clément (1750), *etc.* Sentences de renvoi, de publication et de réception.

1472-1752

B 1967. - Liasse, 29 pièces parchemin ; 8 pièces papier.

PAROISSE DE MAURE. — Aveux et dénombrements de terres, de métairies, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement et roturièrement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Ploërmel, sous les dénominations suivantes : la seigneurie du Bois-au-Voyer,

possédée par les héritiers d'Aliette, veuve de Jean de la Fouaye (1456), par les héritiers de Jean de la F. (1513), de Louis de la F. (1536) ; par Renée Peschard, épouse de R. de Tournemine, chevalier, baron de Campzillon (1638), Joseph de T., chevalier (1653), Louis de T., chevalier (1711) ; les terres, seigneuries et manoirs du Bois-Basset et de Launay par les héritiers de Marie de Montauban, épouse de Ph. de Vieuville (1456), les enfants de Jean de Villeblanche, écuyer, et d'Eléonore du Juch (1461), acquéreurs, Louis Becdelièvre, fils de Pierre et de Jeanne de Bourgneuf, acquéreurs (1505), Pierre, fils de Gilles Becdelièvre (1533), Jean B. (1566) et leurs descendants jusqu'en 1673 ; la seigneurie du Boisdenez comprenant la métairie du Plessis et différentes rentes, possédée par J. du Bois-Hamon (1646) ; l'hébergement de la Bouëxière, possédé par Jean Souchet (1439), par Jeanne de Penhoët, sa femme, devenue veuve (1444), Jean Massuet, chevalier, seigneur de la Boutaiglerie (1578), la veuve de Clément de Bégasson, chevalier, seigneur du Quimpero (1662) ; l'hébergement de Boudaufeu, possédé par Jacques du Houx de Bodel (1409), Jacob Garel (1486), Jean de Belouan (1536), les enfants de François Rozy, sieur de Saint-Solemn (1709). Sentences de renvoi, de publication et de réception.

1409-1715

B 1968. - Liasse, 42 pièces parchemin ; 11 pièces papier.

PAROISSE DE MAURE. — Aveux et dénombrements de maisons, de terres, de rentes, de fiefs, d'héritages tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Ploërmel, sous les dénominations suivantes : le manoir de Brambéat, possédé par Régnauld de la Marzelière et Jeanne de Brambéat, seigneur et dame de Bois-Hamon (1508), Pierre de la M. (1536), les enfants de Jean de Marnière, seigneur de la Biffardière (1631), Julien de M., chevalier, seigneur de Brangolo (1682) ; la seigneurie de Brangolo, possédée par Jean du Boisbrassu, lequel déclare des rentes dépendant de ladite seigneurie dans les paroisses de Saint-Séglin, Carantoir et Sixt (1502) ; François du B., écuyer (1540), Jean de Castellan et sa femme Anne du B. (1577), les enfants de Julien de Marnière (1652) ; l'hébergement de Cambara, possédé par les héritiers de Jean Hastelou (1443), Jacquette de Trébert (1459), Marie de T. (1494), ses héritiers (1497), les héritiers d'Yvon de la Motte (1515), Thomas de la M. (1520), G. de la M. (1535) dont les aveux ont été rayés et déclarés faux par jugements de 1679 et 1680 ; Robert d'Andigny, écuyer, et sa femme Jeanne de la Motte (1578), Jean Fournier, écuyer, sieur de Valhamon, héritier de sa mère (1642), Jean F., écuyer (1653) ; la seigneurie de la Chesnaye, possédée par les héritiers de G. Le Bouteiller (1396), Julien de Brécihan (1401), J. Chamail (1414), Guillemette de Brécihan et Jean Chamail, enfants héritiers de Jean C. (1458), Amaury de Boisdenast (1502), et ses héritiers jusqu'en 1538, les enfants de René Becdelièvre, seigneur de Trégrain (1654), Julien B., chevalier, seigneur de Saint-Maur (1696), Jean-Marie B., lequel, outre la métairie de la Chesnaye relevant de la maison de la Guérinais, a compris dans la déclaration le fief de Lourme-Hubert, la maison de Cambara achetée, en 1679, par les Becdelièvre (1776) ; la maison des Estables, possédée par Pierre de Vannaysse (1497), François de Reczac, écuyer, seigneur de la Grignonnaye (1531), Galhaud de Reczac, écuyer (1533 et 1543). Sentences de publication, de renvoi et de réception.

1396-1778

B 1969. - Liasse, 34 pièces parchemin ; 15 pièces papier.

PAROISSE DE MAURE. — Aveux et dénombrements d'héritages, de métairies, de fiefs, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement et roturièrement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Ploërmel ; sous les dénominations suivantes : la maison de la Lardais et ses dépendances, possédées par René de Bégasson qui a déclaré aussi l'hébergement de la Boixière et le

bailliage de Brambéat (1694), Julien de Bégasson, chevalier (1699), Julien-René de B., chevalier (1749) ; l'hébergement de Launay, par Guy d'Erbré, seigneur de la Chèze (1539), Jean de Vaujoyeux (1540), Guillaume d'Erbré (1548), les enfants de Jean de Marcadé (1556) ; la seigneurie de Maure, comprenant l'hébergement de Maure et de nombreuses rentes en argent et en nature, possédées par Jean de Maure, seigneur de Bonaban (1475), Jean de M. (1500), François de M. (1530) ; les maison, terre et métairie du Moulin-Hamon, s'étendant sur la paroisse de Saint-Séglin, possédées par Jean du Masle (1541), Christophe du Masle (1548), Jean du M. (1632), Julien du M. (1654), Joseph de Sérent, chevalier, seigneur de Beau-Soleil, héritier bénéficiaire de Françoise du Masle (1747) ; le grand rôle du Masle et les fiefs de Cambara, possédés par François Le Gouvello, chevalier, seigneur de la Porte, veuf de Françoise de la Bourdonnaie (1752) ; le manoir de la Roche-Cotherel, par François Fournyer, écuyer (1624), Marin F. (1638), Perronnelle Fournyer (1652), Gilles des Hayers, écuyer (1686), Bonabes Lebel et Françoise des Hayers, son épouse (1730) ; autres aveux concernant des rentes, mazières et pièces de terres fournis par Jean Raguenel (1409), G. Colin (1486), J. Gory (1537), Fr. Thierry, écuyer, seigneur de la Prévalaye (1542). Sentences de renvoi, de publication et de réception.

1409-1756

B 1970. - Liasse, 27 pièces parchemin ; 16 pièces papier.

PAROISSES DE MAURON, DE MONTERREIN ET DE MONTERTELOT. — Aveux et dénombrements de maisons, de terres, de fiefs, de métairies, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Ploërmel, sous les dénominations suivantes : en la paroisse de Mauron, le manoir et l'hébergement de Croppeneuc avec leurs dépendances dans les paroisses de Maure, Silz, Guer et Lieuron, possédés par les enfants de Pierre de Maure et de Jeanne de Fontenay (1417) ; la baronnie de Mauron, comprenant le château du Plessix, siège de la baronnie, qui a remplacé un ancien château dont les vestiges sont connus sous le nom de château de Brambily, la métairie de la Porte, le manoir de la Concize, le château du Bois-Jagu, les bourgs de Mauron et de Saint-Liry, le tout dépendant autrefois du propre domaine des ducs, entré par alliance dans la maison de Laval, puis uni à la baronnie de Gaël et au comté de Montfort dont ils furent détachés par acquêt qu'en a fait Jean de Bréhand, seigneur de Galinée, conseiller au Parlement de Bretagne, et Maurille de Bréhand, son fils (1665), Jean-René de Bréhand, chevalier (1705) ; les tenues de la Giraudais, par Jeanne de Lézénet, veuve de G. Poulain du Pontlô, écuyer, et leurs enfants (1608) ; le bailliage de Penfau, par Jean Bernard, sieur de Lesmes (1541), François Bernard (1578) ; en la paroisse de Monterrein, la tenue de la Sexterie, possédée par Guillet Bérard, écuyer (1509), François Bérard, écuyer, seigneur de la Haute-Touche (1535) ; en la paroisse de Montertelot, l'hôtel et la métairie noble de la Ville-Brient, possédés par Jean de la Houlle (1400), Raoul de la Houlle (1445), Jean de la H. (1480), Yvon de la H. (1540), Jacques de Charnières et Yvonne de la Houlle, son épouse (1580), Bertranne Mancel et Catherine de la Garde (1642), Michel Eon, laboureur (1663), Jacques Avenier, marchand, et Françoise Eon, sa femme (1698) ; les moulins à papier de Montertelot, par Julien Merlet (1753), Marie et Jean Huet, héritiers de Marie Merlet, lesquels ne font aveu que pour le quart des moulins (1776) ; différentes maisons aux villages de Tresso et de la Touche, par Guillaume Caro (1512) et Jean Michel (1520).

1400-1776

B 1971. - Liasse, 14 pièces et 106 f^{ts}, parchemin ; 3 pièces papier.

PAROISSE DE NÉANT. — Aveux et dénombrements de seigneuries, de terres, de fiefs, de métairies, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Ploërmel, sous les dénominations suivantes : les manoir, terre et seigneurie du

Bois-de-la-Roche, s'étendant dans les paroisses d'Augan, Mauron, Guer, Réminiac, Ploërmel et Tréal, possédés par Robert de Montauban et Marie de Saint - Denoual, son épouse (1415), Guillaume de Montauban, lequel a mentionné dans son aveu les seigneuries du Bois-Basset et du Binio (1451), François de Volvire, baron de Ruffec, héritier de Catherine de Montauban, dans l'aveu duquel la seigneurie du Bois-de-la-Roche est qualifiée de vicomté (1535), Philippe de Ruffec, chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi (1564), Joseph de Volvire, baron de Ruffec (1694 et 1715) ; la seigneurie de Néant, par Jeanne de Laval, comtesse de Vendôme (1469), et, après elle, par Jean de Bourbon, comte de Vendôme, qui décéda le 6 janvier 1478 ; des rentes et cens par Hilairet de la Régneraye (1465), Robert de Trécesson, écuyer, seigneur de la Concize (1485), Jean de la Bouère et Marie de Trécesson (1494), Jean de Néant, écuyer, et Laurence Poullain son épouse (1540) ; des rentes à prendre aux fiefs de Morier et de Monviel, paroisse de « Naan », sous Rennes, par Etienne, frère de Pierre de Langan, seigneur des Portes (1473) ; le fief et bailliage du Bois-Jagu, possédé par Toussaint Bunel (1749). Sentences de publication, de renvoi et de réception.

1415-1749

B 1972. - Liasse, 16 pièces et 54 feuillets parchemin ; 12 pièces papier.

PAROISSES DE PIPRIAC ET DE PLEUCADEUC. — Aveux et dénombrements de seigneuries, de maisons, d'héritages, de rentes tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Ploërmel, sous les dénominations suivantes : la seigneurie de Bossac *(Boczac)* comprenant le manoir dudit lieu et celui de la Thébaudaye, avec des rentes en argent nommées « mangiers » et « querelles », possédée par Tristan du Périer, comte de Quintin (1478), Jeanne du Périer (1483), Geoffroy du Périer (1486), Guy de Laval, comte de Quintin, héritier de Pierre de Rohan, seigneur de Boczac (1520), Jean de Malestroit, seigneur d'Uzel (1529), François de Couesquen, seigneur d'Uzel, et Françoise de Malestroit, son épouse (1540), Pierre de Thalavezac, chevalier (1619) ; en la paroisse de Pleucadeuc, les manoir et seigneurie de Rochefort, possédés par Jean de l'Espine, sieur de la Brousse (1653), Madeleine Jouan, veuve et donataire du précédent (1668), J.-B. de Larlan de Kercadio, président à mortier au Parlement (1692), les enfants de Julien de Larlan de Kercadio, chevalier (1725) ; des hébergements et terres au village de Linio, par Guillaume Lucas (1435), Jean Faye (1459), Jean Rado (1461), Jean Rio, sieur de la Lohéaguays (1519). Sentences de publication, de renvoi et de réception.

1435-1730

B 1973. - Liasse, 51 pièces et 90 f^{ts}, parchemin ; 24 pièces papier.

PAROISSE DE PLOËRMEL. — Aveux et dénombrements de seigneuries, de terres, d'héritages, de rentes, de droits réels tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Ploërmel, sous les dénominations suivantes : les maison et métairie du Bois-Hellio, possédées par les enfants d'Yvonne Henry (1578), les Carmes de Josselin (1688 et 1776) ; les manoir et métairies du Bois-Josselin, possédés par Olivier Mauléon, écuyer (1536), Jean de Mauléon, sieur de la Chaboissière (1541), Bertrand Picaud et Françoise Quelleneuc, sa femme (1574) ; la seigneurie de Boyac *(Bouéac)*, par Laurent Thébaud (1565), Jean Cado et Renée Pelerin, lesquels déclarent en outre les seigneuries de Beaumont, Kerboquelio, Rochefort, la Richardaie, la Chabossière (1581) ; Sébastien Legoaesbe, procureur au siège de Ploërmel (1694), Jean Legoaesbe, sieur de la Grée-Bernard (1747), la veuve de Guy Le Gouesbe, après l'entrée en religion de Marie Le G. (1777) ; l'hébergement de Brango *(Brengo)*, possédé par Jean Billy de Brengo (1397), Jean Billy (1443), Armel Morice (1463), Laurent Peletier (1469), Pierre du Sceu (1484), Armel Peletier (1507), Pierre Peletier (1536) ; l'hébergement du Chesnoran, par Éon Douaren (1403), Prégent Le Douarin (1540), Math. Le Douarin, écuyer, sieur

de Cambrigo (1577) ; les lieu et maison du Clos-Havard, possédés par Richard Labbé, lequel déclare en outre les seigneuries de Pré-Garin et de Gourhère (1444), G. Moro, sieur de la Rivière (1581), G. Rouzé (1637), Gratien Boscher, sieur de la Mollaye (1653), Louis Vendange (1673), Jean Lecadre, sieur de Champ-Moisan (1699) ; le manoir du Clos-Hazays par Anne du Rox, après le décès de Eon du Clos, son mari (1395), Aliette de Trécesson, veuve de Jean de Quejau, et son fils, héritier de Méhaut du Clos, son aïeule (1387), Pierre de Trégaranteuc (1449), Jeanne de T. (1542), Fr. Le Sénéchal de Kercado, héritier de Marie de Trégaranteuc (1577), les Ursulines de Ploërmel auxquelles des lettres d'amortissement furent accordées en 1656 (1688) ; le manoir du Gaffre, possédé par Alain Veisin, seigneur de Gerguy (1502 et 1540) ; Julien Desgrés, sieur de la Touraille (1579) ; la seigneurie de la Garelaye ou Garoulays, par Jean du Guiny (1409), Jean du Guiny, écuyer (1519 et 1540), Alexandre Fabron, sieur de la Graë (1618), Julien de la Sollaye, écuyer, et sa femme, veuve d'A. Fabron (1648), Pierre Fabron, écuyer (1653), et ses héritiers (1701 et 1749) ; l'hébergement et la métairie de la Gourhère, par Guillaume Le Prestre (1535 et 1540), Françoise Le Prestre et G. Larcher, son mari (1579), Julien de la Sollaye et Louise Larcher, sa femme (1621), Julien de la Corbinière, héritier de Louise Larcher (1643), et ses descendants (1673).

1395-1777

B 1974. - Liasse, 8 pièces et 62 feuillets parchemin ; 1 pièce, papier.

PAROISSE DE PLOËRMEL. — Seigneurie de la Gaudinaie. — Aveux et dénombrements de maisons, de métairies, de rentes, de droits réels et honorifiques dépendants de la seigneurie de la Gaudinaie, laquelle s'étendait dans les paroisses de Ploërmel, Taupont, Loyat, et comprenait les fiefs et bailliages du Bélorcéal, de Bresléan, de Crancastel, de Gouchel, avec les manoir et forteresse de la Gaudinaie, les métairies de la Ville-Jarno, de Tranoléon, de la Ville-au-Voyer, possédée par Olivier de Coëtlogon, après le décès de Jeanne de Monterin (1464), Gilles de Coëtlogon (1467), Guyon de Coëtlogon, écuyer (1501), Yves de Coëtlogon, sieur Viaesgue (1540), François du Gué, vicomte de Méjusseaume, capitaine gouverneur de la ville de Rennes, et Marie de Coëtlogon, son épouse (1574), René-Charles de C., chevalier, vicomte de Loyat (1706). Sentences de renvoi, de publication et de réception.

1464-1706

B 1975. - Liasse, 17 pièces et 48 feuillets parchemin ; 10 pièces papier.

PAROISSE DE PLOËRMEL. — Aveux et dénombrements de seigneuries, de métairies, de fiefs, d'héritages, de rentes, de droits réels tenus noblemeut du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Ploërmel, sous les dénominations suivantes : la seigneurie de Malleville, comprenant le manoir dudit lieu, la métairie de Rousouze, des rentes en nature et en espèces, possédée par Julien Picaud, écuyer, seigneur de Morgant, lequel a compris dans son aveu la seigneurie des Cleyos (1506) ; Pierre Lebouc et Ysabeau Audren, sa femme, héritière de Jean Audren, son père (1529) ; Bastien de Gautero, héritier d'Y. Audren, sa mère (1540), Claude Bréhault, écuyer, sieur de la Ripvière (1603) ; les manoir et métairie de Morfouace, possédés par Roland Picaud (1484), Jacques Picaud, écuyer (1547), les enfants de Jacques P. (1642), Joseph Richard, sieur des Madrieux, avocat (1694), Joseph Picaud, chevalier (1707), René Briant, écuyer, sieur de Kervagat (1783) ; la seigneurie et le manoir de la Porte-Brégault, par Jacques Jouchet, écuyer, seigneur de la Berraudaye (1540), Gilles Jouchet, écuyer (1550 et 1577), les enfants de Clément de Bégasson (1629), Clément de Bégasson (1645 et 1656), René de Kermabon, chevalier, sieur de Kerprigent (1685). Sentences de renvoi, de publication et de réception.

1484-1786

B 1976. - Liasse, 8 pièces et 39 feuillets parchemin ; 7 pièces papier.

PAROISSE DE PLOËRMEL. — Châtellenie de Quéhéon. — Aveux et dénombrements de métairies, de fiefs, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Ploërmel, composant la châtellenie de Quéhéon possédée par : Perrot, fils de Guillaume du Guiny (1410), Eonnet, fils de Pierre de Coaesbili (1414), Guillaume, fils de Pierre du Guiny, lequel a compris dans son aveu l'hébergement du Breil (1464), Jean du Guiny (1505), Jean du G., seigneur de Chesnoren, qui avoue aussi la maison de la Salle (1540), Gilles du Guiny, qui qualifie la seigneurie de Quéhéon de châtellenie et déclare des rentes dans les paroisses d'Augan, de Campénéac, de Guer et de Monterrein, ainsi que la métairie de Chesnoren et le manoir du Breil, et des droits de dîmes et des prééminences dans l'église Saint-Armel et la chapelle de l'Hôpital de Ploërmel (1578), Jean Picaud, écuyer, seigneur de Morgant, maître des Comptes (1601), les enfants de Louis Picaud, écuyer (1628), Pierre P., écuyer (1637), René P., chevalier (1706). Sentences de publication, de renvoi et de réception.

1410-1706

B 1977. - Liasse, 32 pièces parchemin ; 15 pièces papier.

PAROISSE DE PLOËRMEL. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de fiets, de métairies, d'héritages, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Ploërmel, sous les dénominations suivantes : la métairie noble de Saint-Antoine, possédée par Pierre Botmilliau, écuyer, sieur de Kermédec, et Perrine Guého, son épouse (1699) ; l'hôtel et la seigneurie de Saint-Mâlo, par Jean de Keradreux (1456), Arthur Salmon (1540), Fr. Salmon (1578), Marg. Salmon (1604) ; le manoir et la métairie de la Vieillecour, possédés par Pierre de Quengo, héritier de Pierre Bestent, dont la veuve épousa R. de Bellouan (1410), François de Quengo, héritier d'Alain et de Richarde Lespervier (1511), Jean Henry et Marguerite de Q., son épouse (1540), Tanguy Henry (1578), lesquels ont compris dans leur aveu le manoir et le domaine de Hardouin, en la paroisse d'Augan ; la métairie de la Vieille-Touche, possédée par Jean Houeix, sieur du Pasty (1653) ; la métairie de la Ville-Auvy, par Julien Roze (1668), Jean Roze, procureur au siège de Ploërmel (1685) ; le manoir et la seigneurie de la Ville-Bouquais, par Alain de Quelan (1466), Jean de Quelan, écuyer, sieur du Broutay (1493), Fr. de Quelen, chevalier (1540), les enfants de François Bonin, lieutenant d'artillerie (1640), Julien Guihart, chevalier, seigneur de la Vigne (1684), René de Kergu et Elisabeth Le Royer, son épouse, veuve de François Bonin (1652) ; la moitié de la maison et métairie noble de la Ville-Gouya, par Gilles-Ch. Lesongeux, sieur du Henven (1707) ; l'hébergement de la Ville-Jarno, possédé par Jean Gaudin (1403), Olivier du Bois-Jagu, fils de Jean et de Perrote des Ferrières (1408) ; le manoir et la seigneurie de la Villenart, possédés par les enfants de Guillaume Brunart (1485), autre Guillaume B. (1502), Raoul de la Houlle (1540), Renée Labbé, dame de Lezillac (1664). Sentences de renvoi, de publication et de réception.

1403-1719

B 1978. - Liasse, 27 pièces parchemin ; 8 pièces papier.

PAROISSE DE PLOËRMEL. — Aveux et dénombrements de maisons, de moulins, de terres, de bois, de rentes, tenus noblement et roturièrement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Ploërmel, sous les dénominations suivantes : dans la ville de Ploërmel, différents immeubles situés au Martray, dans la rue des Forges et la rue Noire, possédés par Charles Posnic (1685), François Bertault (1730), Françoise Labbé (1750) ; des hébergements au village de Crancastel, par Jean du Sceu (1440), Jean Jouhan (1454) ; un moulin à vent au village du Hyno, dépendant du fief de la Vallée, et la tenue Bourdaye, par Jean Jossin et autres (1654) ; différentes pièces de terre aux

lieux dits la Couardière, la Ville-Gouéal, la Noë-Gouet, le Freschot, la Peletraye, et des rentes, possédées par Olive Bestant, veuve Jean Dréan (1442), Eon Jouguel (1451), Jean Joubin (1460), Regnaud Esterlaz (1467), Guillaume Peletier (1463), Guillaume Le Goesbe (1484), Guillaume de la Motte (1502), François Labbé (1537), Jean Le Prestre de Lezonnet (1540) ; les bailliages de la Porte-Lezonnet, du Bouillon, de la Vallée, de Saint-Maur et de Boys, tombés en rachat par le décès de Perret de la Tronchaie (1693).

1440-1774

B 1979. - Liasse, 6 pièces et 138 feuillets parchemin ; 6 pièces papier.

PAROISSE DE PLUGRIFFET. — Aveux et dénombrements de seigneuries, de métairies, de fiefs, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne, dans le ressort de la sénéchaussée de Ploërmel, composant la châtellenie de Plugriffet, possédée par Jean du Chastelier, lequel ne déclare que les rentes en argent qu'il possède (1413), les enfants de Jean d'Espinay (1540), René de Téhillac et Louise d'Espinay, sa femme, qui déclarent, outre le manoir de Plugriffet, des rentes en argent et en nature, des tenues exploitées à titre de domaine congéable et « pareil usement que celluy quel est observé en la viconté de Rohan » (1556 et 1576), René de Coëtlogon, écuyer (1629), Guy de Coëtlogon, chevalier, seigneur de Méjusseaume, au nom de sa nièce (1693), les enfants de Guy de Coëtlogon (1714), Marie de Coëtlogon, dame de Liscoët (1753). Sentences de publication, de renvoi et de réception.

1413-1757

B 1980. – Liasse, 27 pièces et 31 feuillets parchemin ; 15 pièces papier.

PAROISSES DE PLUMAUGAT, DE PLUMÉLIAU, DE PLUMIEUX, DE RÉMINIAC ET DE REMUNGOL. — Aveux et dénombrements de seigneuries, de métairies, de manoirs, d'héritages, de rentes, tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Ploërmel, sous les dénominations suivantes : en la paroisse de Plumaugat, la seigneurie de Plumaugat, possédée par Pierre de Yvignac, après le décès de Marguerite de Plumaugat, sa mère (1537), Toussaint de Guéheneuc, capitaine au régiment de Provence, et Anne de Bruc (1677) ; en la paroisse de Pluméliau, les terres et seigneuries de Kerveno et de Keravon, possédées par Cath. de Launay et les enfants mineurs de François de Kerveno, marquis de Baud, laquelle a compris dans son aveu la châtellenie de Meneguen en Beuzit (1632) ; en la paroisse de Plumieux, la seigneurie de Saint-Léau, possédée par les enfants de César Freslon, chevalier, seigneur marquis d'Acigné, héritiers de Claude Freslon, chevalier, seigneur de la Touche (1694 et 1705), Alexis-César Freslon, chevalier, seigneur de la Touche-Trébry (1729) ; le manoir et la métairie de la Ville-Jean, par Geoffroy de Chasteautrô, écuyer, seigneur du Cartier (1540), René de Chasteautrô (1577), Pierre de la Haye et Jeanne de Chasteautrô (1629) ; en la paroisse de Réminiac, l'hébergement et la seigneurie de la Fresnaye, possédés Parcevaulx de Sciz, veuf de Marie Bestand (1396), par Jean de la Fresnaye (1539), Robert de la Fresnaye (1546), Michel de Chasteautrô (1693) ; l'hébergement de la Molaye, par Jean-Baptiste Bouëssel, sieur de la Ville-Bouchart (1699) ; l'hébergement de Penhoët, par Eon Le Borgne (1461), Bertrand Le Borgne (1536) ; différentes pièces de terre possédées par Jean de Saint-Jean (1401), Michel Nouvel (1460), François Desgrées (1540) ; en la paroisse de Remungol, l'hébergement du Breil, possédé par Nicolas Legodec (1419), Michel Legodec (1500) ; la terre et seigneurie de Cargroix *(Kergroes)*, dont les dépendances s'étendent dans les paroisses de Moréac, de Plumelin et de Guénin, possédée par Jean de Bélouan et Jeanne d'Avaugour (1461), Louis d'Avaugour, écuyer (1463), et son fils Louis (1502), René d'Avaugour, chevalier, seigneur de Frossay (1578), Pierre de Lambilly (1693). Sentences de publication, de renvoi et de réception.

1396-1730

B 1981. - Liasse, 7 pièces parchemin ; 4 pièces papier.

PAROISSES DE RÉNAC ET DE RIEUX. — Aveux et dénombrements de métairies, d'héritages, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Ploërmel, formant la consistance de la baronnie de Rénac ou Régnac, possédée par le comte d'Etampes, lequel énumère les rentes en argent et en nature dues par ses vassaux dans les paroisses de Rénac, Saint-Just, Pipriac (1438) ; par René de Montejehan, seigneur de Chollet et de Combour, qui avoue le domaine du Bois-Raoul, la maison de la cohue de Rénac, des dîmes sur la paroisse de Saint-Just, la coutume de trépas sur celle de Rénac, des droits de foire, de bouteillage, des rentes en argent et en avoine (1517) ; Anne de Montejehan, veuve de Jehan d'Acigné, vicomte de Tonquédec, chevalier de l'ordre du Roi (1547), Damien Martel, chevalier, vicomte de la Porte, lieutenant général des armées navales, lequel comprend dans sa déclaration toutes les dépendances de la baronnie de Rénac : la forteresse du Bois-Raoul, les maisons nobles de Coespel, du Brossay, de la Gréhendaye, de Pinel, de Virel, du Pont, *etc.*, les fiefs au Juif, de Trohinal, de Boguéa, de Tertifume ; des pêcheries sur lesquelles lui sont dues des anguilles au terme de Noël ; des moulins à drap en Saint-Just, le droit de fondation sur les églises et chapelles de Saint-Fiacre, Gaucerain, Saint-Julien, Belle-Perche et Croiziollan, *etc.* (1678) ; la châtellenie de Rieux, s'étendant sur les paroisses de Béganne, Allaire, Saint-Congar, Saint-Martin, Fégréac, Avessac, Peillac, Saint-Jacut, Glénac, les Fougerets, comprenant le château-forteresse de Rieux, des droits de coutume et de trépas dans l'étendue de la châtellenie, possédée par François de Rieux, seigneur de Rochefort (1430), Jean de Rieux, baron d'Ancenis, maréchal de Bretagne (1507), Claude de Rieux, vicomte de Donges, lequel énumère ses possessions en la ville de Rieux parmi lesquelles il cite les couvent et ministrerie des Trinitaires, auxquels ont été concédés les droits de péage des ponts de Rieux sur la Vilaine (1532 et 1542).

1430-1679

B 1982. – Registre petit in-folio ; 163 feuillets parchemin.

COMTÉ DE PORHOËT ET VICOMTÉ DE ROHAN. — Aveux et dénombrements des seigneuries, des manoirs, des rentes, des droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne, dans le ressort de la sénéchaussée de Ploërmel, par Jean de Rohan, comte de Porhoët, seigneur de Léon et de la Gasnache, sous les titres suivants : 1° le comté de Porhoët, s'étendant sur les paroisses de Mohon, Lanouée, Guillac, Guégon, Cruguel, Ménéac, Brignac, Guémené, *etc.*, comprenant les ville et château de Josselin, les vieux château et motte de Bodieuc dans la forêt de Lanouée, les manoirs de la Ville-Jagu et de Beaulieu, la forêt de Lanouée, les moulins de Josselin, de Rabeczac, *etc.*, des droits de dîme, de terrage, de bouteillage et de cohuage ; la châtellenie de la Chèze, dépendant du comté de Porhoët, comprenant la ville et château dudit lieu, les bois de Coesquoel, Carpant, *etc.*, le tout s'étendant sur les paroisses de Bréhant, la Ferrière, Loudéac, Trévé, la Prénessaie, Lesmet, Saint-Méauden, Saint-Samson, Plemieuc, *etc.* ; 2° la vicomté de Rohan, s'étendant sur les paroisses de Noyal, Cléguer, Melrand, Bieuzy, Mur, Saint-Caradec, Cléguerec, Moréac, Saint-Alouestre, Radenac, Buléan, *etc.*, comprenant les villes et châteaux de Rohan, Pontivy et de Locminé, la forêt de Branguilly, longue d'une lieue, celle de Loudéac, longue de quatre ; les bailliages de Rohan, Branguilly et Tenoust ; la Terre-au-Froment, Coëtconec, Baud, Largouët, des rentes sur des immeubles situés en la ville de Pontivy, dans les rues du Chesne, des Vieils-Moulins, de Melguénac ; la châtellenie de Gouarec, dépendant de la vicomté de Rohan, comprenant le manoir de Penret, la forêt de Quénécan, des terres et rentes dans les paroisses de Silfiac et de Saint-Caradec ; la châtellenie de Corlé ou Corlay, s'étendant sur les paroisses de Laniscat, Plussulien, Corlay et Saint-Mayec.

1471

B 1983. — 1 rouleau parchemin.

COMTÉ DE PORHOËT. — Aveu et dénombrement de seigneuries, de manoirs, de métairies, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Ploërmel, par Jacques de Rohan, comte de Porhoët, et composant le comté de Porhoët dans lequel sont compris les fiefs du Quémener, de Quélen, de la Ville-Caro, de la Salle, des moulins, des dîmes au dixième sur l'étendue du comté ; la châtellenie de la Chèze et Loudéac, s'étendant sur les paroisses de Saint-Samson, Trévé, la Prenessaye, Uzel, Loudéac, *etc.*, et comprenant les domaines de la Bellière, de Coëtdeffro, *etc.*

1519

B 1984. — 1 rouleau, parchemin.

VICOMTÉ DE ROHAN. — Aveu et dénombrement de seigneuries, de manoirs, de métairies, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Ploërmel, par Jacques de Rohan, comte de Porhoët, seigneur de Léon, et formant le domaine de la vicomté de Rohan, laquelle comprenait les bailliages de Rohan, Coëtquelen, la Haye, Château-Noiec, Branguily, Thénoust, Ledannic, Coëtconnec, Réguiny, Quelven, Malguénac, Moréac, *etc.* ; la châtellenie de Corlé, comprenant, outre le château de Corlé, les convenants et domaines tenus à titre de domaine congéable nommés le Folgoët, Ploezériec, Kerohan, Ploushouarn, Kervacques, Bourgerel, Kergorel, Quélénec, Silidin, Botquiliau, Guesraden, Quenechquern, Kermapjouhan, Stang-en-Halléguen, Kernévez -Valland, *etc.*

1519

B 1985. – Registre, 226 feuillets parchemin.

DUCHÉ DE ROHAN. — Aveux et dénombrements de seigneuries, de métairies, de fiefs, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Ploërmel, par Marguerite de Rohan, princesse de Léon, comtesse de Porhoët, et formant la consistance du duché de Rohan, pairie de France, lequel contient « environ douze lieues bretonnes de long et sept de large, joignant, du côté du soleil levant, les terres et seigneuries du comté de Porhoet, du côté du midy, les terres de la juridiction d'Auray, du couchant, la principauté de Guémené, du septentrion, les terres de Corlé », s'étend sur 81 paroisses, et comprend : les villes et châteaux de Pontivy et de Rohan, la châtellenie de Loudéac, avec les paroisses de Loudéac, Trévé, la Prénessaye, Saint-Thélo ; la châtellenie de la Chèze, s'étendant sur les paroisses de Bréhant, Trèvé, Saint-Thélo, la Prénessaye, Saint-Etienne du Gué-de-l'Isle, Lauvenau, Plemet, Cadellac, Uzel, Saint-Samson, domaine régi par une coutume particulière appelée *Domaine congéable*, qui donne au seigneur « le fond et propriété des terres et le droict de congédier les tenanciers d'icelle quand il lui plaist, en les remboursant des édifices ».

1638

B 1986. - Liasse, 18 pièces parchemin; 7 pièces papier.

TERRES ET SEIGNEURIES DES ROHAN. — Aveux et dénombrements des terres, rentes, fiefs, métairies, droits réels et honorifiques formant la consistance de la seigneurie du Gué-de-Lisle, possédée avec ses dépendances dans les paroisses de Plumieuc, de Monstoir, de Naizin, *etc.*.. après le décès d'Olivier de Rohan par sa veuve Hays de la Châtaigneraie et son fils Olivier, lesquels ont fait hommage au Duc (1410) ; Jean de Rohan (1462) ; Jean, fils de François de R., lequel comprend dans son aveu la métairie de la Ville-Garo et les moulins à papier et à foulon de Plumieuc (1499) ; François

de la Feuillée et Cyprienne de Rohan, héritiers du précédent, lesquels réservent les douaires dus à Jacquette de Peillac, mère du défunt, et à Adelize du Juch, son épouse (1510) ; Cyprienne de R., dame de Piriac, de Trégallec et de Lostancoet (1540) ; Jean de Rieux, marquis d'Assérac (1626), Jérôme Jouhanic, seigneur de Coëtdrezo, qui a fait l'acquisition de la dite seigneurie de J.-P. de Rieux (1686), Louise de Lannion, veuve du baron Le Sénéchal de Carcado, laquelle avoue seulement le fief et la seigneurie de la Rivière, adjugée judiciairement, en 1683, à son mari (1694) ; les revenus de la seigneurie de Montauban, dans les paroisses de Quédillac et de Plumaugat, possédés, après le décès de Jean de Montauban, par Georges de la Trémoïlle et Marie de Montauban, sa fille (1467), Louis de Rohan, seigneur de Guémené-Guingamp, baron de Lanvaux (1502), Louis de R., petit-fils du précédent (1509), Louis, fils de Louis de Rohan, sire de Guémené, comte de Montbazon, baron de Marigny (1561).

1470-1694

B 1987. - Liasse, 40 pièces parchemin ; 8 pièces papier.

TERRES ET SEIGNEURIES DES ROHAN. — Aveux des arrière-fiefs produits pendant l'année du rachat : la seigneurie de la Roche-Guezennec, paroisse de Mur, possédée par les héritiers de Jeanne de l'Hébergement (1517) ; la terre de Bellechère par Olivier de la Motte (1400 ?) ; la Grée de Callac, en Plumelec, par X. de Callac (1443), Béatrix de Callac, épouse de Thibaud de la Lande (1444) ; Jean de Cango, écuyer, héritier de Martine de Callac (1474) ; des rentes et devoirs à percevoir en la paroisse de Moréac par Jean Loret, époux de Marie de Penguilly (1450), Jean, fils d'Ydouard Le Tarmiguel, écuyer, pour le Spernouet en Kergrist (1517) ; diverses pièces de terre en la paroisse de Saint-Martin, possédées par Y. Audren (1493), Alain de Mur (1497), et autres ; les coutumes des halles de Pontivy, affermées à Jean de Stuer, chevalier, seigneur de Stuer (1460) ; les moulins et les prairies de Chateautrô, en Guilliers, par les enfants de Fr. Huchet de la Bédoyère (1698) ; le fief de Penhoët en Taupont, par Julien Le Guenec, seigneur de Treurant. Sous-rachats des châtellenies de la Chèze et de Corlay, comprenant les possessions d'Isabeau de Pluscallec, en Merléac (1410), de P. Kermarch (1477), d'Olivier Lelart, seigneur du Ros (1511), des héritiers de Guillaume du Houlle (1518), de Marguerite Guillemot, dame de Maupertuis (1516), de Jean Pocart (1505), tous propriétaires en Merléac et Saint-Mayec ; le manoir et la seigneurie de Cluchunault, tombés en sous rachats en la cour de Corlay par le décès de Pierre de Cluchunault, dont l'héritage était grevé d'un douaire au profit de Briende du Tiercent, sa veuve (1517) ; le manoir de Henleix, possédé par Philippe de Coatreu (1414), plusieurs tenues et des rentes, par Rolland de Lesongar et Claude du Juch, seigneur et dame de Heliguit (1540), et autres, en la paroisse de Laniscat ; en la paroisse de Naizin, l'hébergement de Henbor appartenant à P. de Castelan (1385) et la métairie de Fournello, à la fille de Jérôme Johannic, seigneur de Coëtdrezo (1697) ; la terre et seigneurie de la Bellière, en Loudéac, par Florimonde du Pré, veuve de Pierre Doisseau, écuyer, sieur de la Saulaye (1638) ; les manoirs et métairies de la Ville-Gicquel, en Remungol, de Cardoriz, en Naizin, possédés par Jean, fils de Jacques de Kerguezengor, écuyer (1517) ; le moulin du Pordo et des rentes à percevoir en Neuillac, dans le ressort de Pontivy, par René, fils d'Henri de Bois-Bouëssel, écuyer (1517) ; rôles des rentes dues à M. de Derval, en la paroisse de Guilliers (XV^{e} siècle) ; Jacques, fils de Pierre de Trégarantec, procureur de sa mère, Jeanne de Saint-Ronan, avoue des rentes en Guégon et Mellionec (1474) ; Jean de la Motte, seigneur du Vauclair et de Lorfeil, avoue le château et le domaine de Coeslo, dans les paroisses de Guéheno et de Bilio (1496).

1385-1749

B 1988. - Liasse, 28 pièces parchemin ; 20 pièces papier.

PAROISSES DE RUFFIAC, SAINT-ABRAHAM, SAINT-JACUT, SAINT-MÂLON ET SÉRENT. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de fiefs, de maisons, d'héritages, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Ploërmel, sous les dénominations suivantes : en la paroisse de Ruffiac, la vicomté de Couëtion, possédée par François de la Bourdonnaie, écuyer (1485 et 1493), Louis de la Bourdonnaie, lequel a fait peindre, à la première page, ses armes qui sont : *de gueules à trois bourdons d'argent*, et celles de ses alliances, à la dernière, et revendique des droits de supériorité sur les églises de Saint-Martin, des Fougerets, de Ruffiac, comme sur plusieurs chapelles (1655) ; Yves de la Bourdonnaie, chevalier, intendant de la généralité de Rouen (1699) ; en la paroisse de Saint-Abraham, le manoir et la seigneurie du Coindelor, possédés par Eon de la Bourdonnaie, héritier de Jeanne de la Chapelle (1408), Jean de la Bourdonnaie, écuyer (1502), Gilles de la Pommeraie, chevalier, maître d'hôtel ordinaire du Roi, et Marguerite Le Jeune (1540), Jean de la Pommeraie (1544) ; en la paroisse de Saint-Jacut, le manoir et la seigneurie de la Tremblaie, possédés par Olivier de la Juardaye, après le décès de Mahaut Malart, sa mère (1401), Galhaut de Boberil *(Bobry)*, écuyer (1503), Guillaume Piel, lequel acquit ladite seigneurie en 1505, Raoul Riant (1539) ; en la paroisse de Saint-Mâlon, le fief et la seigneurie de Saint-Mâlon, s'étendant sur les paroisses d'Iffendic, Painpont, Saint-Gonlay, possédés par Charles d'Andigné, chevalier, seigneur de la Chasse, fils de François et de Jeanne de Cahideuc (1687), Charles-René d'Andigné, chevalier, héritier du précédent, son frère, lequel revendique les mêmes droits que possédaient les comtes de Montfort, châtelains de Saint-Mâlon (1700) ; en la paroisse de Sérent, le manoir et la seigneurie de la Ville-Quello, possédés par Pierre de Couëdro, écuyer, seigneur de Pinieuc (1497), Jean de Couëdro, écuyer, son fils aîné (1501), Perronnelle de Robien, veuve et héritière de Jean de Brignac, écuyer, et tutrice de leur fils Julien (1517) ; Jacquette de Brignac (1578), Jacquemine Le Chanoine, veuve de René de la Solaye, écuyer, et Nicolas de la Solaye, écuyer, seigneur de Cavaro (1667), les enfants de René de la Souallaie et de Françoise Peschard (1694) ; le fief de Beaumanoir, possédé par maître Jean de Néant, seigneur du Val (1540). Sentences de renvoi, de publication et de réception.

1401-1700

B 1989. - Liasse, 18 pièces parchemin ; 6 pièces papier.

PAROISSE DE TAUPONT. — Aveux et dénombrements de seigneuries, de métairies, de fiefs, d'héritages, de rentes, tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Ploërmel, sous les dénominations suivantes : la seigneurie de Beaumont, possédée par René de Trécesson (1536 et 1540) ; la seigneurie de Bernéan *(Brénien)*, possédée par Jean de Bernéen (1410), Pierre de Bernéen, lequel déclare ses nombreuses rentes en argent (1418), Marie de Bernéen, dame de la Marzelière (1503), Pierre de la Marzelière, seigneur du Fretay, lequel a compris dans sa déclaration le moulin à eau de Guertrat (1514) ; la seigneurie de Callo, possédée par Guillaume de Lezonnet, écuyer, lequel déclare des rentes à prendre dans les paroisses de Taupont et de la Chapelle (1496), Marguerite Boschier, après le décès de G. de Lezonnet, écuyer (1506), René de Lezonnet (1540), la veuve de René Picaud, écuyer (1631) ; le manoir de Kerbocléon et ses dépendances, possédé par Jean Cado, sieur de Beaumont (1642), Gilles Cado, écuyer (1665), Anne de Lourme, veuve de Joachim de la Haye, héritière de François de Lourme, son frère (1775) ; le manoir et la seigneurie de Lambilly, possédés par Jean de Lambilly (1457), Robert de Lambilly (1494), Pierre de L., écuyer, seigneur de la Ville-Desnache, après le décès de Yves de L., son père (1536), Pierre de L., seigneur de la Soraye, lequel a compris dans sa déclaration les manoir, maison et métairie de la Soraye (1536),

Pierre de L. et Jeanne Henry, lesquels déclarent en outre les manoirs et seigneuries de la Ville-Desnache, en la paroisse de Taupont, de la Soraye, en Campel, du Bois-Hélio, en Ploërmel (1540) ; René de Lambilly, écuyer (1545), Guillaume de L. (1637). Sentences de renvoi, de publication et de réception.

1410-1775

B 1990. - Liasse, 36 pièces parchemin ; 17 pièces papier.

PAROISSE DE TAUPONT. — Aveux et dénombrements de seigneuries, de métairies, de fiefs, d'héritages, de rentes, tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Ploërmel, sous les dénominations suivantes : le manoir et la seigneurie de Morgand, possédée par Jacques Picaud, chevalier (1730) ; la terre et seigneurie de la Ville-Denache, par les héritiers de Jamet Le Denache (XV^{e} siècle), Jean Le Prestre, sieur de Lézonnet (1561), Louis Le Prestre, sieur de Couesnohan, gouverneur de Concq (1575), Sébastien Frain, écuyer, sieur du Chesnay (1641), Guillaume de Lambilly, après le décès de Jeanne Gatechair, sa mère (1646) ; la terre et seigneurie de Vaufolo, par Pierre Leroux (1540), Ysabeau Leroux (1572), Julien de la Souallaye, écuyer, sieur de Cavaro (1653) ; les seigneurie, manoir et métairie de la Ville-Goyat *(Gouéal)*, possédés par Pierre Loret (1515), Pierre Loret, écuyer (1540), Pierre et Julien Legouz (1685), Jacquemine Péan (1691), Joseph Legouz (1703), Claude de la Lande, chevalier, seigneur de Calan (1714) ; la métairie de la Rivière-Cornillet, par Jean, fils de Guillaume Bréhault (1414), Jean, fils de Guyon (1461), Jacques Bréhault, sieur de la Rivière (1535), P. Bréhault, écuyer (1540) ; le fief et bailliage du Parc, par Françoise Hux, dame de la Forest, tutrice de Jacques Le Garengier, écuyer, seigneur de la Forest et du Plessis, héritier d'Isabeau du Parc, son aïeule (1540), Thomas Poulain du Val, écuyer, et Guyonne de Lorgeril (1578) ; diverses terres et redevances possédées par Alain Collobel (1417) et Jean Denays (1749).

1414-1752

B 1991. - Liasse, 13 pièces parchemin ; 3 pièces papier.

PAROISSE DE. TRÉAL. — Aveux et dénombrements de seigneuries, de métairies, d'héritages, de rentes, tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Ploërmel, sous les noms suivants : la seigneurie de Courrouët, possédée par Jeanne de Malestroit (1507) ; le manoir et la seigneurie de la Guichardaie, s'étendant sur la paroisse de Réminiac, possédée par Michel André (1484), Julien Cybouault, écuyer, seigneur de la Ville-Fraigon (1536), Guillaume de Musnillac et Phelipe Cybouault, sieur et dame de Kerdréan, lesquels déclarent comme dépendances de la seigneurie de la Guichardaie, la maison de la Gassaye, des immeubles au village de Bodeligar et à Réminiac, des héritages tenus par Jean de Couëdor, leur vassal, consistant en moulins, habitations, terres et rentes (1578) ; la veuve de François Cazart, seigneur de la Touche-au-Roux, créancière hypothécaire de son mari (1688) ; la seigneurie de Tréal, s'étendant sur les paroisses de Caro, Augan et Ploërmel, possédée par Guyon de Sévigné, tuteur de son fils Christophe, seigneur de Vigneux, après le décès de Gillette de Tréal (1506), Pierre de Sévigné, sire de Sévigné, de Champiré, de Tréal, de Bléhéban et baron de Crépon, fils de Joachim de S., seigneur de Vigneux (1560).

1484-1689

B 1992. - Liasse, 20 pièces parchemin ; 7 pièces papier.

TITRES COLLECTIFS. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de fiefs, de rentes, tenus noblement, dans le ressort de la sénéchaussée de Ploërmel, par les détenteurs dont les noms suivent : Guillaume Normant, seigneur de Tréant, dont les vassaux sont dans les paroisses de Guer, de Mauron

et de Ploërmel (1395), François de Téhillac, héritier de Jeanne de Téhillac, veuve de Tristan de la Lande (1439) ; Jean Le Prestre, écuyer, sieur de la Lohière, veuf de Jeanne Havart, tuteur de son fils, déclare les manoirs de Clos-Havart, du Prégarin en Ploërmel, de Boisrouaud en Caro (1478) ; Jean Labbé, écuyer, sieur de la Ville-Aubert, déclare le moulin de Kerbrat et des bailliages en Taupont, Ploërmel et Monterrein (1540) ; Guillaume de Trécesson, fils de Jean et de Catherine de Montauban (1409), Eonnet de Lesmaës, fils de Jean et de G. du Péréno (1445), Pierre de Castel (1454), Olivier Chohel (1456), Ch. de Cahideuc, après la mort d'Isabeau d'Angoulvent, son épouse (1471), pour diverses rentes ; François et Jean de Launay, écuyers, sieurs de Boisbic et de la Bourdonnaie, avouent la métairie et le bailliage de la Ville-au-Voyer et les dépendances dans les paroisses d'Augan, de Monterrein et de Maure, plus un bailliage en la paroisse de Pleinefougères, sous le ressort de Rennes (1540-1548) ; Jean de Launay, écuyer, le bailliage de la Bourdonnaie, plus des terres en Créhen, et le bailliage de Launay-Comatz, paroisse de Pleinefougères (1576) ; J.-B. Farault de la Ville-Martin, un fief avec juridiction dans les paroisses de Coëtbugat et de Guégon (1688) ; Jean-Baptiste de Derval, chevalier, seigneur de Brondineuf, tuteur de ses enfants, la terre et seigneurie de Saint-Jouan (1707) ; Gabriel de Kerverien, les fiefs de Saint-Eutrope et de Couesnongle, dans les paroisses d'Allaire et de Saint-Jacut (1700) ; autres aveux concernant les domaines et les droits dépendants de la châtellenie de Gaël, laquelle s'étendait sur les paroisses de Concoret, de Mauron et de Plumaugat, possédée par Guy de Laval, après le décès de la comtesse Anne de Laval (1467) ; les châteaux et seigneuries de Comper, de Comblessac, de Montfort, de Gaël, par Guy de Laval, vicomte de Rennes, après le décès de son oncle (1502), par Guy, comte de Laval, seigneur de Vitré (1506), lequel a déclaré, en 1509, une partie de la forêt de Brécilian, les châteaux de la Combe, de Boutavant et de la Salle ; par son fils, Guy de Laval, lequel énumère tous ses droits en détail comme les précédents et déclare que les gens de bas état des paroisses de Gaël, de Saint-Jouan, de Plumaugat, de Saint-Onen, de Saint-Liry, Illifau, Saint-Brieuc et Mauron sont sujets au devoir de guet envers le capitaine du château de Comper (1541) ; des rentes et dîmes à prendre dans les paroisses de Pipriac, de Bruc et de Silz, au profit de Ch. de Tanouarn, chevalier, seigneur du Plessis-Bardoul, ses frères et soeurs (1707) ; le fief de Beaumanoir, en Plémet, la Prénessaye et alentours, appartenant aux enfants de Math. du Boisbilly, chevalier (1753).

1395-1753

B 1993. – Registre grand in-folio ; 586 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE PLOËRMEL, comprenant les déclarations de terres, de maisons, de rentes, d'héritages, situés dans la ville de Ploërmel, au Martray, au « Marché de la Beurerie », dans les rues de l'Hôpital, du Four, de Saint-Armel, des Forges, des Patarins, de Saint-Nicolas, de Rouillaud, du marché aux moutons, *etc.*, faites devant les Commissaires de la réformation des Domaines, par : la veuve de Jean Le Gallois, docteur en médecine (fol. 65) ; les enfants de Pierre Charpentier, écuyer, sieur du Tertre (fol. 79) ; Arthur de Lamisse, maître apothicaire (fol. 135) ; les Carmes de Ploërmel, lesquels déclarent posséder le droit de faire moudre leur grain au moulin du Roi « sans païer aucun droit de moulture » (fol. 229 bis) ; les Carmélites établies au faubourg des Forges, lesquelles mentionnent leurs nombreuses possessions de la ville de Ploërmel, « affranchyes de touttes charges et debvoirs par lettres patantes de Louys XIII, avec permission d'acquérir ce qui leur estoit nécessaire » (fol. 368) ; par Julien Mignot, sieur de la Roche, sergent royal de Ploërmel (fol. 455) ; *etc.*

1676-1681

B 1994. – Registre grand in-folio ; 634 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE PLOËRMEL, comprenant les déclarations de seigneuries, de terres, de rentes, de droits réels et honorifiques, faites, dans les paroisses d'Augan, de Pluméliau, de

Campénéac, de Campel, de Guer, d'Illifau, de Malestroit, devant les Commissaires de la réformation des Domaines, par : Sébastien Ermar, seigneur de Beaurepaire, pour la seigneurie de Beaurepaire, en Augan, et les droits honorifiques qui en dépendent (fol. 1) ; les enfants de François Le Douarin, écuyer, seigneur de la Tieullais, pour la seigneurie de Lémo, s'étendant sur les paroisses d'Augan, de Guer, de Réminiac (fol. 17) ; René de Kerméno, chevalier, vicomte de Bignan, marquis du Garo, capitaine, lieutenant de 200 hommes d'armes de l'ordonnance du Roi, pour les seigneuries de Kerveno, Keraron, Menéguen et Baud, avec les droits de haute justice, de gallois, de successions de bâtards, de prééminence, *etc.* (fol. 85) ; Alexandre du Bouëxic, chevalier, sieur de Campel, pour le manoir du Val-de-Campel et ses dépendances (fol. 326) ; Mathurin de Rosmadec, chevalier, baron de Gaël, pour la seigneurie de Comper et la baronnie de Gaël, comprenant le château de Comper avec ses remparts et tours, sa chapelle et autres dépendances, le tout cerné de quatre grands étangs, la ville de Gaël et l'emplacement de son château, avec droit d'avoir deux prévôts féodés dont les obligations sont détaillées, et les droits de haute justice, de bouteillage, de soule, de bouhourt et quintaine, avec de nombreuses prééminences dans les églises, *etc.* (fol. 378) ; Julien de Marnière, chevalier, seigneur de Guer, pour les seigneuries de Couëdor, Guer, Peillac, la Lohière, Boisglé, Kerbiguet, comprenant la forteresse de Couëdor, des droits de terrage, de bouhourt, de « sault dans l'eau » dû par les poissonniers qui vendent du poisson en carême dans la ville de Guer, *etc.* (fol. 416) ; *etc.*

1676-1680

B 1995. - Registre grand in-folio ; 508 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE PLOËRMEL, comprenant les déclarations de seigneuries, de terres, de rentes, de droits réels et honorifiques faites, dans les paroisses de Maure, Mauron, Néant, Rieux, Ploërmel, Réminiac, Ruffiac, Remungol, Saint-Mâlon, devant les Commissaires de la réformation des Domaines, par : Perronnelle Fournier, veuve de Louis Brandin, seigneur de la Primellaie, pour la seigneurie de la Roche-Coterel (fol. 21) ; Jean de Bréhand, sieur de Galinée, et Maurille, son fils, sieur de Mauron, conseillers au Parlement, pour la seigneurie de Mauron, autrefois nommée le Plessis, et celle du Bois-Jagu, avec les nombreuses rentes qui en dépendent (fol. 45) ; le marquis Charles-Armand de Birague, chevalier, pour la seigneurie de la Chapelle, à Quintin, s'étendant sur les paroisses de Malestroit, Missiriac, Saint-Abraham, Caro, Saint-Congar, Pleucadeuc, Bohal et Saint-Marcel, dont dépendent des droits d'armoiries dans différentes églises, ainsi que de nombreux fiefs de ligence (fol. 83) ; Claude Freslon, chevalier, seigneur de la Touche-Trébry, pour la seigneurie de Saint-Léau, qu'il tenait par héritage de Gabriel Freslon (fol. 161) ; les Ursulines de Ploërmel, pour les manoir et métairies du Clos-Hazay, le domaine de la Queue-de-l'Etang, la chapelle de Saint-André située dans le cloître des Carmes de Ploërmel, ayant dépendu de tout temps de la seigneurie du Clos-Hazay, à la possession de laquelle lesdites dames sont arrivées par acquêt de François Rogier, seigneur du Crévist, en 1655 (fol. 201) ; Pierre Picaud, chevalier, pour la châtellenie de Quéhéon (fol. 267) ; Damien Martel, chevalier, vicomte de la Porte, pour la baronnie de Rénac, com prenant la forteresse du Boisroul, les manoirs de la Touche et de Gutz, la métairie de la Touanchaye, de nombreux droits honorifiques dont ceux d'armoiries dans les églises, de soulle, de foire, *etc.* (fol. 327) ; Pierre de Lambilly, chevalier, pour la seigneurie de Cargroix, s'étendant sur les paroisses de Remungol, Le Moustoir, Moréac, Naizin, Guénin, Plumelin, laquelle seigneurie fut acquise de Gabriel de Machecoul, seigneur de Vieillevigne, en 1651 (fol. 365) ; *etc.*

1676-1681

B 1996. - Registre grand in-folio ; 425 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE PLOËRMEL, comprenant les déclarations de terres, de maisons, de rentes faites, dans la paroisse de Ploërmel, devant les Commissaires de la réformation des Domaines, par : les enfants de Gilles Taupin, sieur de la Ville-Gaultier, avocat ; Pierre Cirier, maître chirurgien ; Marc Roullet, marchand de drap de soie ; Jean et François Jocet, cordiers ; Julien et François Crousil, tailleurs d'habits ; l'abbé Raoul Pellerin ; Mathurin Abillan, recteur de Ruffiac ; Jean Billy, sieur du Val, *etc.*, lesquels rendent aveu pour des maisons et des pièces de terres, toutes situées en ville ou dans la banlieue ; Jean de Querhouent, écuyer, sieur du Boisruault, pour la maison principale et la métairie de la Grée, qu'il tenait de Jeanne Le Goaesbe, sa grand'-mère (fol. 749) ; *etc.*

1676-1678

B 1997. - Registre grand in-folio ; 418 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE PLOËRMEL, comprenant les déclarations et dénombrements de rentes, de terres, de maisons, de fiefs, situés dans les paroisses de la Chapelle, de Montertelot et de Ploërmel, faites devant les Commissaires de la réformation des Domaines par : Guillaume Chamaillart, pour une maison et des terres au village de la Ville-au-Voyer (fol. 25) ; Julien Hamonnet, pour des terres sises près le bourg de Gourhel (fol. 37) ; les filles d'Et. Perichot, pour une moitié de maison avec jardin et des terres au village de Haingeul (fol. 43), tous propriétaires dans la paroisse de la Chapelle ; Françoise Caro, pour une maison avec jardin au bourg de Montertelot (fol. 87) ; Jean Le Marchant, sieur de Quelleneuc, pour la maison et métairie de Tressol (fol. 143) ; par divers habitants de la ville de Ploërmel, pour des maisons et des héritages situés dans les rues du Bourg-Grimaud, du Val, au faubourg Saint-Michel et dans la banlieue ; par Math. du Tressay, sieur du Resto, recteur primitif de Ploërmel, pour son presbytère et ses dépendances (fol. 298) ; *etc.*

1676-1678

B 1998. - Registre grand in-folio ; 561 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE PLOËRMEL, comprenant la déclaration et le dénombrement des fiefs, des maisons, des terres, des seigneuries, des rentes, des droits réels et honorifiques formant la consistance du duché de Rohan, lequel était possédé par la duchesse Marguerite de Rohan, princesse de Léon, veuve de Henri Chabot, duc de Rohan. Description minutieuse des droits féodaux exercés les jours de foire et de fête sur les vassaux, sur les bouchers, les cordiers, les poissonniers, les jeunes mariés et les marchands ; énumération des bénéfices ecclésiastiques fondés par les Rohan, des églises, des presbytères et des hôpitaux situés dans leur dépendance ; rôles des censives, des sergentises féodées, des chefs-rentes, des maisons nobles, des manoirs, des châtellenies, des baronnies formant la consistance de chacun des membres du duché, *etc.* Addition fournie en 1692 par Louis, duc de Rohan-Chabot, fils de la précédente, contenant divers devoirs de foi et hommage dépendants des châtellenies de Pontivy et de la Chèze.

1682-1692

B 1999. - Registre grand in-folio ; 793 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE PLOËRMEL, comprenant la déclaration et le dénombrement des fiefs, terres, seigneuries, maisons, rentes, droits réels et honorifiques dont la consistance a été fournie devant les Commissaires de la réformation des domaines du Roi dans les termes suivants : la châtellenie de Corlay, membre du duché de Rohan ; la Ville-Bernier, la Gaudinaie, le Bois-Hélio, en la paroisse de Ploërmel ; la ministrerie de Rieux appartenante aux Trinitaires (n° 5) ; la maison et le bailliage de l'Aumônerie, paroisses de Saint-Jean, de Saint-Méen et de Trémorel (n° 8)

; les abbayes de Paimpont (n° 10) et de Montfort (n° 32) ; les prieurés de Thelouet, de Saint-Maugan, de Saint-Jeande-Montfort, de Maixent, de Saint-Nicolas, de Saint-Mâlon, de Boussac, de Ruffiac ; la châtellenie du Guéde-Lisle (n° 57) ; le château et comté du Bois-dela-Roche (n° 58) ; la vicomté de Loyat (n° 67) ; la seigneurie de Brancien, appartenant à Louis de Bourbon, prince de Condé (n° 68).

1676-1683

B 2000. - Registre grand in-folio ; 185 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE PLOËRMEL, comprenant la déclaration et le dénombrement des fiefs, terres, rentes, maisons, droits réels et honorifiques produits devant les Commissaires de la réformation du Domaine sous les dénominations suivantes : Fr. Pillart, laboureur à la Noë, pour une maison neuve et des droits d'usage dans les communs de la Ville-au-Voyer (n° 1) ; les prieurés de Saint-Barthélemy-de-Paimpont, du Boueix, de Saint-Thomas-de-Loyat ; Renée Foucault, veuve de Fr. Rogier, pour les terres de la Chapelle et du Crevist (n^{os} 9 et 10) ; et pour la terre, seigneurie et comté de Villeneuve ; Jean Troussier, chevalier, pour le château et la seigneurie de la Gabetière, en la paroisse de Saint-Brieuc-lès-Mauron (n° 12). Pierre Perret, écuyer, sieur des Crolais, pour le trait de dîme de Barbotin, en la paroisse de Ploërmel (n° 25) ; le recteur de la paroisse de Saint-Gonlay, pour son presbytère (n° 27), *etc.*

1676-1683

B 2001. - Registre grand in-folio ; 312 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE PLOËRMEL, comprenant les déclarations de terres, de châteaux, de maisons, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques produites, dans les paroisses de la sénéchaussée de Ploërmel, par les propriétaires dont les noms suivent : Jacques de Porcaro, chevalier, pour la maison noble du Verger, autrefois appelée l'hébergement du Couëdic (n° 1) ; le général de la paroisse de Maixent, pour divers bois couvrant une surface de 240 journaux (n° 2) ; Gab. Peschart, chevalier, pour les masures et l'emplacement du château de Bossac avec le domaine qui en dépendait (n° 3) ; Suzanne de Coëtlogon, dame douairière de Bréquigny, pour la terre et seigneurie du Châtel, en Pipriac, dont une partie relevait en juveigneurie de Régnac et de Bossac (n° 4) ; la duchesse Marguerite de Rohan, pour le comté de Porhoët, dont le siège était au château de Josselin (n° 5) ; Jean de Tournemine, chevalier, baron de Campzillon, pour le manoir et le domaine du Bois-au-Voyer (n° 7) ; la duchesse de Mortemart, pour la châtellenie de Comblessac et pour la terre et châtellenie de la Chèze, en Plélan, partagée entre plusieurs sénéchaussées, et pour le comté de Maure.

1677-1696

B 2002. - Registre grand in-folio ; 549 feuillets papier.

LIVRE DES SENTENCES, contenant les ordonnances de correction et d'enregistrement rendues par les Commissaires réformateurs du papier terrier du Domaine de Ploërmel, sur les productions fournies par divers vassaux de ce ressort : Alex. du Bouëxic, seigneur du Val-de-Campel, est condamné à 500 livres d'amende pour usurpation de juridiction sur les fiefs du Plessis-Mahé, démembrés de Peillac (fol. 41) ; l'aveu de la Salle-Gourhel est reçu sous la réserve que les seigneurs ne pourront prétendre aucun droit sur le commun de la chapelle de Saint-Maur (fol. 89) ; le titre de châtellenie est contesté à Gillonne de Becdelièvre pour son aveu du Bois-Basset, en Maure (fol. 115) ; la sentence du manoir noble de la Ville-Bernier, en Ploërmel, vise une sentence des Plaids généraux de 1441 rendue par dix avocats entre écuyer Jean de Lezennet, sieur du Marchix et de la Ville-Bernier, et les vassaux de son fief, et un arrêt confirmatif rendu au Parlement du Duc, tenu à Malestroit le 11 septembre 1441 (fol.

283) ; la déclaration de la maison du Lion d'or, par P. Maillard, est reçue à la condition qu'il paiera 29 années d'arrérages de la rente de 2 sous 10 deniers dont elle est grevée (fol. 410) ; *etc.*

1677-1682

B 2003. - Registre grand in-folio ; 197 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES contenant les ordonnances de correction et d'enregistrement rendues par les Commissaires réformateurs du papier terrier du Domaine de Ploërmel sur les productions fournies par les divers vassaux de ce ressort : Georges de la Fresnaie, chevalier, seigneur de la Villefier, en Augan, est condamné à payer 1,000 livres pour le rachat de cette terre ou à produire les baux (fol. 1) ; la veuve de Louis de Lantivy est déboutée du droit de prééminence dans l'église de Remungol (fol. 5) ; le comte Jean de Rieux est débouté de la mouvance de la seigneurie de Lisle dans les paroisses de Plumieuc, de Saint-Etienne et de Bréhand (fol. 10) ; Renée Foucault, dame du Coindelor et de Villeneuve, est maintenue dans son droit de coutume à la charge d'entretenir le Pont-Neuf en bon état (fol. 22) ; le seigneur du Bois de la Roche produit un acte du duc Jean V de Bretagne du 23 janvier 1437, portant exemption de tailles et fouages pour les sergents qui font la recette des rôles de Jean de Beaumanoir, en récompense de ses services (fol. 59) ; la duchesse, pour son comté de Porhoët, cite une foule de titres anciens parmi lesquels on remarque un retrait féodal de la terre de Beaulieu, opéré sur Jean de la Chapelle par Guy de Lusignan, commé propriétaire du comté (fol. 76) ; la sentence relative au comté de Maure, très développée, contient de nombreuses corrections sur les prétentions de la duchesse de Mortemart (fol. 142) ; *etc.*

1678-1698

B 2004. – Cahiers, 99 feuillets papier.

INVENTAIRES DES AVEUX ET DES DÉCLARATIONS envoyés au greffe de la Chambre des Comptes par les propriétaires des biens situés dans le ressort de la sénéchaussée de Ploërmel, comprenant les additions faites en 1599, en 1651, en 1727, en 1750 et les récolements opérés par les maîtres des Comptes.

1574-1784

B 2005. - Liasse, 343 pièces papier.

Obéissances féodales de la Cour royale de Ploërmel. — Contrats de vente et d'échange se rapportant à la terre noble de la Porte-Brégaud, près Ploërmel, acquise par les Carmélites pour 5,500 livres (1693) ; à la châtellenie de Comblessac, acquise par Marie-Anne du Bois-Baudry, veuve du seigneur de Guer (1713) ; au domaine de la Ville-Quélo, en Sérent, acquis par Fr. Rogier, comte de Crévy (1715) ; à une pièce de terre à Rohallaire, paroisse d'Augan, acquise par René de Savignac, seigneur de la Ville-Voisin, lieutenant des vaisseaux du Roi (1773) ; à la maison et aux terres du Petit-Trébulan, paroisse de Guer, acquises par François de Porcaro, chevalier (1773) ; à la maison de la chapellenie de Touzé, donnée par bail emphytéotique par l'économe de l'hôpital de Ploërmel (1774) ; à une maison avec jardin à Ploërmel, acquise par Bernard Maîtrot de Varennes, directeur des Domaines (1774) ; à un jardin, rue des Forges, même ville, acquis par J. Le Sauquer, chef du bureau de l'artillerie à Versailles (1776) ; à une maison sur le Martray, vendue par Jean-Marie Larcher, écuyer, seigneur de la Vallée, et consorts (1777) ; *etc.*

1675-1777

Sénéchaussée de Quimper

B 2006. - Liasse, 63 pièces, parch. ; 36 pièces papier.

PAROISSES DE BEUZEC-CAPCAVAL (auj. paroisse réunie à Saint-Jean-Trolimon, qui était autrefois sa trève) **ET DE BEUZEC-CAPSIZUN**. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de fiefs, de rentes, de convenants, de châteaux, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Quimper, sous les dénominations suivantes : le manoir de Keranguen avec les étages et terres en dépendant, par R. Pitouaix et Anne Frollo, sa femme (1617) ; les enfants mineurs de D. Furic et Corentine Pontian, seigneurs de Kerlen (1683) ; M. Germé, ancien maire de Quimper, et Françoise Furic, sa femme (1730) ; Marie Germé (1752) ; le manoir et la seigneurie de Kerbonnevez, déclarés par les filles mineures de feu Guy de Keraldanet, lesquelles ont compris dans leur aveu les dépendances de la seigneurie de Lanros, en Ergué-Gabéric, et des convenants dont la redevance consistait en deux merlus (1633) ; par le procureur du marquis de Simiane de Claret, héritier du marquis Ch. de Sévigné, mort au mois d'avril 1713 (1715) : le manoir de Lestrambech, par Marie de Saint-Alouarn, veuve de Henri du Hauffont et tutrice de leur fils (1540) ; Nic. de Charmoy, écuyer, mari de Louise du Haffond (1635) ; le manoir du Liaou, possédé indivisément par les frères Coué et par Th. Larcher (1699) ; le manoir de Trémenou et ses dépendances, par Cl. Frotin, sieur de Mainbrier, avocat (1672) ; Henri Lucas (1683) ; autres aveux de terres nobles situées aux villages de Kergonnan, de Gore-Beuzec, du Hauffont, de Kergoezec, de Penamprat, de Rosnohan, de Kerstat, de Kerpascot, de Kerouil, de Rozouen, de Kerouëzec, produits par Henri Trémic, écuyer, seigneur de Trémic (1531), la mère de Christ. Trémic (1538), Marie du Hauffont et Marguerite Perennès, sa fille (1540), Fr. Lescoët, écuyer, seigneur de Kergoff (1541), la veuve d'Yvon Kergus (1540) ; Constance du Louet, épouse de René Le Flour (1540), G. Salou, seigneur de Kerguennou (1541), Jacq. Guymarch, écuyer, seigneur de Kergos (1540), les enfants de P. Méabé, sieur de Porz-Moreau (1629) ; autres aveux concernant des terres roturières et des convenants situés aux villages de Lanvoran, de Kerbascol, de Lestimbeach et près du bourg de la Madeleine, en la paroisse de Plomeur ; autres aveux d'héritages en la paroisse de Beuzec-Capsizun, dont les noms suivent : les maison et métairie nobles de Kerbeuzec, avec droit de prééminence en l'église de Beuzec-Capsizun, possédées par Jacques Le Bailliff, écuyer, seigneur de Saint-Martin (1635) ; le manoir et l'étage « non herbergé » de Kergatouarn, par Jean Doucic, seigneur de Kerouarnez, en Esquibien (1540) ; par Alain Le Doucic et Jacquette de Trémyc, sa femme (1550) ; le manoir et lieu noble de Quinituec, par Jacques Le Bigot (1681) ; le manoir noble de Trévien, avec droits de préémi nence, d'armoiries et d'enfeu dans l'église de Meillars, par Jean de Rospiec, écuyer, époux de Marie du Disquay (1652) ; autres aveux d'héritages nobles comprenant des tènements, des étages et des rentes aux villages de Kerniher, de Knechdaec, de Quenet-Quillic, de Kerarnault, de Kerleyan, de Kerlévêque, de Lesalguen, de Lanfiniscar, dénombrés par Tudual Jouhen, écuyer, seigneur de Lespoul (1516), Pierre Furic (1540), Françoise de Kerguisiau, épouse en secondes noces d'Amaury de Kergorlay, héritière de Tanguy Kerguisiau et J. Foucault, ses père et mère (1540) ; Louis Kergus (1542), les enfants de B. Pérennou (1776) ; et autres. Sentences de renvoi, de publication et de réception.

1516-1780

B 2007. - Liasse, 30 pièces parchemin ; 55 pièces papier ; 2 sceaux.

PAROISSE DE BRIEC (autrefois Briziac). — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de rentes, de convenants, de maisons, de châteaux, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Quimper, sous les dénominations suivantes : le manoir de Bodenvel *(Botunyvel* en 1456), possédé par H. Pentrez (1456) ; J. de Pentrez (1641 et

1653) ; Claude de Mausson, écuyer, lieutenant des vaisseaux du Roi, et Marie de Kerguélen, sa femme (1731) ; le manoir et la tenue noble de Coëtglas, avec leurs dépendances comprenant les villages de Kerhoenten et du Reste, par J. Kergadou et Françoise de Tréourret, sa femme (1540) ; Jean de Lineuff (1638) ; N. You, sieur de Martinière, procureur au présidial de Quimper, et J. Deniel, beaux-frères, lesquels ont compris dans leur aveu le lieu noble de Keranroux, paroisse d'Ergué-Gabéric (1757) ; Yves, Jean et Charles Quintin (1763) ; la seigneurie de Coëtsquiriou, par Constance de Kerrouant et Jean de Coëtsquiriou, son fils aîné (1542) ; la seigneurie et le manoir du Guénigou-Saint-Guénec, par R. Lelong, écuyer, fils de Jeanne du Plessis (*Plexeis*) (1472) ; les enfants mineurs de P. Gilles et J. Jouet, de Tréollée, paroisse de Ménéac, évêché de Saint-Malo (1653) ; J. Ceuzon, avocat, et J. Chay, maître-tailleur (1682) ; le manoir de Keranraoulet, en la trêve de Langolen, par les filles de R. Le Gallant (1763) ; le manoir de Keraubret, par Elianore de Trégain, dame de Kergoniou (1545) ; le manoir et lieu noble de Kerhontian, par Alain Piriou et René Le Gac (1751) ; le lieu noble de Kerlaez-Bihan, par Françoise Le Gallays, dame de Pergamon, veuve Moisan, pour ses fils (1572) ; la seigneurie et le manoir de Kerobezan, par Gilles de Botmeur, fils de Jean, et de Louise Rolland (1541), lequel avoue en même temps la charge de voyer de la cour de Quimper, dont les droits sur les denrées portées ou vendues en cette ville et les devoirs à l'égard du Duc quand il y fait séjour, sont minutieusement détaillés ; par Marie-Anne Tanguy, veuve de François de la Fruglaye (1702 et 1731) ; par François-Gabriel de la Fruglaye, demeurant au château de Keranrouet, paroisse de Ploujean (1777) ; le lieu et manoir noble de Lanvivan *(Langvivan*), par Louis de Lisiard (1457) ; J. Le Gentil (1540) ; F. Provost, veuve Lair (1638 et 1645) ; les consorts Legrand, Le Saux et Pennanech (1780) ; le lieu et manoir noble de Launay, possédé par E. Boyer, notaire de Concarneau, époux de M. Mercier, et par M. Dorigny, de Morlaix (1696) ; J. Boyer, sieur de Kerléan, avocat (1714) ; Piriou, veuve Pétillon, et Guénolé Boyer, de Pont-Aven, chacun pour une moitié (1752) ; le lieu et manoir noble de Penanguen *(Penanjeun* à partir de 1476), par Jean de Launay (1443), H. Duguen (1476), J. de Tréanna, héritier de Jean de Launay (1537), Tanguy Kerguélen (1634).

1443-1783

B 2008. - Liasse, 41 pièces et 96 feuillets parchemin ; 13 pièces papier.

PAROISSE DE BRIEC. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de rentes, de convenants, de maisons, de châteaux, de droits réels et honorifiques, tenus noblement et roturièrement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Quimper, sous les dénominations suivantes : la seigneurie de Quistinic, s'étendant sur les paroisses de Poullan, Ergué-Gabéric, *etc.*, avec haute, moyenne et basse justice, droit de fourches patibulaires sur le chemin qui va du bourg de Laz à Quimper, possédée par Yvon de Quélen, fils de Conan, seigneur de Vieux-Chastel (XV^{e} siècle), Olivier de Quélen (1477), autre Olivier de Quélen, fils de Jeanne du Chastel (1489), Jean de Quélen (1541), François de Quélen, son fils, seigneur de Plonévez-Quintin, qui a fait suivre son aveu de la liste des gages payés aux officiers de la cour de Quistinic (1547) ; les manoirs du Stang et de Lessaudenez, par Pierre Lessaudenez (1471), Alain de Lessaudenez (1538 et 1543) ; les seigneuries de Trohanet, de Lannéec et de la Motte, avec droit de banc et d'enfeu en l'église tréviale de Langolen, par René de Penancoët (1634), Urbain de Tréouret (1693) ; Lazare Darnaud, lieutenant de vaisseau, capitaine d'une compagnie franche d'infanterie de marine, tuteur de ses enfants héritiers de Marie de Penancoët, vicomtesse de la Gabetière, leur aïeule (1697) ; Louis de Tréouret (1730), Joseph de T. (1752 et 1753) ; Hyacinthe de Robien, veuve du précédent (1758 et 1759) ; le manoir de la Villeneuve, par Guillaume de la Villeneuve (1513 et 1514) ; Louis de la Villeneuve (1543) ; Françoise du Disquay (1690) ; aveux de divers héritages nobles aux villages de Kergolof, Keranlay, Le Goffgay, Kerhéleuf, Kerlosquet, Trancoët, Runpignet, par les héritiers de J. Moëllian (1445), J. Trégain, du Guern (1454 et 1475), les

héritiers Le Flochlay (1539), les consorts Kerazan, J. Glévédé, seigneur de Coëtbihan, écuyer, Phelipes du Quélennec, *etc.* (1540-1621) ; autres aveux pour des héritages roturiers aux villages de Penamprat, du Reste, Lanvivan, Lanhoalien, *etc.*

XV^e^ siècle-1759

B 2009. - Liasse, 31 pièces parchemin ; 23 pièces papier.

Paroisse de Cléden-Cap-Sizun. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de rentes, de convenants, de maisons, de châteaux, de droits réels et honorifiques tenus noblement et roturièrement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Quimper, sous les dénominations suivantes : le manoir et la métairie noble de Kerazan, possédés par M. Saludem, héritier de son frère Henry (1540, 1549 et 1550) ; J. Saludem (1610) ; Jean de Tréanna, chevalier, seigneur de Lannilis, *etc.*, héritier de N. de Saludem, son oncle (1677) ; M. de Tréourret, veuve de Tréanna (1712) ; Jonathas de Kergariou, comte de Kervégant, veuf d'Anne de Tréanna (1776) ; le manoir de Kerspern, par G. Carval, Y. Le Manach et consorts (1784) ; le manoir et la métairie noble de Trévenan, par M. de Kercaru ou de Kerharff, fille de Jean de Guer (1541 et 1556) ; les villages de Troguennour et de Kergoff, par Christophe de Lesongar, seigneur de La Boixière (1540 et 1541) ; autres aveux pour différents étages, tenues, convenants et rentes, par D. Le Loynic, Marie de Kerouzéré, M. Kerénec, Glazien Kerennant, les consorts Michelet, G. Le Heuc, écuyer (1540), les consorts Le Maumeur, G. Le Penoch, B. Le Priol (1653), *etc.* Sentences de renvoi, de publication et de réception.

1540-1784

B 2010. - Liasse, 6 pièces parchemin ; 15 pièces papier.

PAROISSE ET COMTÉ DE CROZON. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de rentes, de convenants, de maisons, de châteaux, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Quimper, sous les dénominations suivantes : le comté de Crozon, y compris la seigneurie de Rosmadec, s'étendant sur les paroisses de Crozon, Roscanvel, Camaret, Telgruc, Argol, Saint-Nic, Plomodiern, Ploeven, Plonévez-Porzay, *etc.*, avec droits de haute, moyenne et basse justice, de fourches patibulaires à 6 piliers pour Crozon, à 4 pour Rosmadec, d'auditoire et de prison aux bourgs de Crozon et de Telgruc, avec droit de bris sur les vaisseaux échoués ou abandonnés, de chasse et de colombier, de guet au château-fort situé au bord de Lanveoch « presque circuit et environné de la grande mer » et muni de douves, fossés, remparts, terrasses, éperons, à l'état de ruines, avec le droit d'exiger, le dimanche et le mardi gras, des nobles mariés le plus récemment une « soulle huilée » que le seigneur jette aux villageois et manants qui doivent se la disputer au moins trois heures, après quoi il donne à celui qui la lui apporte une paire de gants et deux douzaines d'aiguillettes de cuir ; réserve du droit d'ouvrir des carrières, d'exploiter des matières tinctoriales, de construire des moulins à eau ou à vent, bien que l'usage contraire existe ailleurs et que « la loy municipalle y répugne », d'établir des bacs pour se rendre aux côtes de Léon ou de Cornouailles ; prééminence dans les églises des paroisses ci-dessus énumérées, *etc.* ; le tout possédé par François de Rousselet, marquis de Château Renault, vicomte d'Artois, *etc.*, vice-amiral et maréchal de France, tuteur des enfants de son mariage avec Marie-Anne de la Porte (1708) ; le manoir de Glasrus *(Glasros)*, par Jean du Menez (1540) ; Jean de Lézernan, juge-président du siège royal des Traites de Léon, à Brest, qui l'avait acquis du comte Gouesnou de Sauzay (1757) ; la baronnie de Poulmicq, s'étendant sur les paroisses de Crozon, Roscanvel, Camaret, Plougastel, Dirinon, *etc.*, et dont dépendaient les manoirs de Launay et de Kerdren, avec haute, moyenne et basse justice, droit de prendre le goëmon sur le rivage, droits honorifiques dans les églises et chapelles de la seigneurie,

possédée par le comte Louis du Han, fils d'Eustache (1693) ; François de Rousselet, marquis de Châteaurenault (1706 et 1712).

1540-1757

B 2011. - Liasse, 18 pièces parchemin ; 15 pièces papier.

PAROISSES DE DIRINON ET D'ERGUÉ-ARMEL. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de rentes, de convenants, de maisons, de châteaux, de droits réels et honorifiques tenus noblement et rotu rièrement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Quimper, sous les dénominations suivantes : dans la paroisse de Dirinon, l'hôtel, lieu et convenant dit Le Bacon, possédé par J. Le Guyrieuc, seigneur de Kermenguy (1541), Joachim Descazeaux, écuyer, seigneur du Gué-au-Voyer, lequel ajoute les dépendances de la terre du Rouazle, qu'il a acquises du duc de Richelieu avec les prééminences d'église à Landerneau, à Daoulas et Dirinon « Irenon » (1725) ; les dépendances de la seigneurie de Daoulas (Doulas), comprenant les revenus des prévôtés de Plougastel, de Kerancoët et de Pharamus et le « cohuage » de Daoulas, déclarées après le décès de Yolande de Laval, veuve du sire de Rohan (1495) ; les hôtels et étages de Keranmellenec et de Tréveballay, possédés par G. Glazran et L. Cozic (1540) ; dans la paroisse d'Ergué-Armel, le village de Keraudren-Uhelo, par A. Maupeau (1654), C. Cariou, sieur de la Tour (1730) ; le manoir et les moulins à eau de Kergonnan, par la veuve de G. Kerconnan, en « Arzmaël » (1434), François de Lysyard (1540), E. Talarn, meunier, pour les moulins seulement (1655) ; Suzanne de la Saudraye, femme d'Eloy Clément, huissier au présidial de Quimper (1682), F. Clavel, écuyer, lieutenant de vaisseaux, lequel déclare en outre la métairie noble de Kervéguen (1778) ; la terre du Plessix, avec son manoir ruiné, par Henry de Maillé, marquis de Carman, héritier de Louise de Ploeuc, sa tante (1703) ; les manoirs et villages de Tréguonmap-Uhelaff et Iselaff, ainsi que la tenue de Kerbernuès, par G. Julliot (1729), Jean de Coroller, écuyer, tuteur des enfants de son mariage avec Corentine-Ovide Bobet (1777) ; sentences de renvoi, de publication et de réception.

1434-1778

B 2012. - Liasse, 41 pièces parchemin ; 17 pièces papier.

PAROISSE D'ERGUÉ-GABÉRIC. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de rentes, de maisons, de châteaux, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Quimper, sous les dénominations suivantes : le manoir de Griffonès, tenu à titre de domaine congéable à l'usement de Cornouailles et possédé par Riou de Lesmaës (1475) ; P. et C. du Parc, père et fils (1516) ; C. Omnès, douairière du Drevers (1602) ; Charles de Grassy (1635) ; Françoise de Grassy (1685) ; les héritiers de P. Lesparler, seigneur de Coëtcaris et de Tréguier (1730) ; Marie-Anne de Marigo, veuve de Lesparler, qui déclare aussi les lieux de Kerbéren, Kernous, Guillenec et le moulin à eau de Griffonès (1752) ; le manoir de Kerangoan, par J. de « Lierimerch », chevalier, et Amice de Kergorlay, sa femme (1454) ; J. Tréziguidy, écuyer, seigneur des Salles (1458) ; le manoir de Kermelin, possédé par H. Kernivinen, écuyer (1458) ; Jean de Penmorvan, époux de Catherine de Kernivinen, fille du précédent (1482) ; Bertrand de Penmorvan, frère et héritier du précédent (1510) ; les manoirs de Kerfors et de Parcanlan, par Canenet Kerfors (1488) ; Isabelle de Lesmaës et Charles Kerfors (1493) ; Pierre de Kerfors (1539) ; Yves de La Marche (1617) ; René de La M. (1687) ; François de la M. (1730) ; ces deux derniers ajoutent à leur hommage le manoir de Kerousoul ; le manoir de Kergamon, par Jean Kersulgar (1500) ; Marie Billoart, veuve de François de Kersulgar (1682) ; Joseph de Derval, seigneur de Kerminaouët (1777) ; le manoir de Kerjestin, par Jean du Fou, écuyer, seigneur de Rustéphan (1460) ; autre Jean du Fou (1503) ; le manoir de Kernaou, par Henry Kersulgar (1475) ; René de Kersulgar (1618) ; la terre et le manoir de Cnechcongar ou

Créongar, par Jean de Bennerven (1464) ; Jeanne du Rible, sa veuve (1483) ; Jean de Bennerven, leur fils (1495) ; Jean de Bennerven, écuyer (1540) ; Guymarch de Tréanna (1573) ; H. Crédou (1760) ; François de La Marche, comme tuteur des enfants de son mariage avec Françoise de Bourigan, lequel déclare en outre les manoirs de Kerfrez et de Kerancannès, même paroisse, et celui de Keresdrec, paroisse de Tréoultré (1774).

1454-1777

B 2013. - Liasse, 69 pièces parchemin ; 16 pièces papier.

PAROISSE D'ERGUÉ-GABÉRIC. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de rentes, de convenants, de maisons, de châteaux, de droits réels et honorifiques, tenus noblement et roturièrement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Quimper, sous les dénominations suivantes : le manoir de Lesergué, possédé par Charles de Coettanezre, écuyer, seigneur des Salles (1540) ; Marie de Coettanezre, femme de J. Autret (1550) ; G. Autret, seigneur de Missirien, et Blanche de Lohéac, sa femme, lesquels déclarent en outre les manoirs de Quillihuec, de Gongallic *alias* Goffgallic, du bourg d'Ergué-Gabéric, de Bossinsic, de Kerstrat et de Créachgongar, tous exploités à domaine congéable ou à simple ferme (1634 et 1652) ; Guy de Charmoy, fils de Sylvestre, et de Marguerite Autret, dont l'aveu comprend, outre Lesergué, Kernaon, Gongallic, Quillihuec et Bossinsic (1686) ; le manoir de Penanrun, par J. Provost (1456) ; les enfants de Marie Coznoual (1617) ; G. Geslin (1752) ; le manoir de Quélihuézec, par Guillaume du Comboult, écuyer (1544) ; aveu pour les biens de la succession d'Alain du Parc, seigneur de la Roche-Jagu, situés en Ergué-Gabéric, présenté par Roullant Païen, chevalier, seigneur du Grand-Bois et de la Roche-Jagu (1441) ; autres aveux pour des terres nobles ou roturières, des convenants, des moulins, des rentes, situés aux villages de Botpodern, Bossinsic, Stang-Bihan, Rubernard, Tréodet, Poulduic, Le Mélennec, Quénech-Ergué, *etc.*, par les familles de Coëtbily, du Parc, de Kerraoul, de Lanros, du Plessix, Autret, de Quenquis, Penmorvan, de Kerloaguen, Ansquer, de Kersulgar, du Coëdic, de Lopriac, *etc.*

1441-1783

B 2014. - Liasse, 25 pièces parchemin ; 10 pièces papier.

PAROISSE D'ESQUIBIEN, *ALIAS* DE SQUIBIEN. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de rentes, de convenants, de maisons, de châteaux, de droits réels et honorifiques tenus noblement et roturièrement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Quimper, sous les dénominations suivantes : le manoir de Kerbeuzeullic, par Alain de Rospiec et Hélène de Clisson, sieur et dame de Kermabon, qui invoquent tous deux leurs droits de succession et ajoutent à leur aveu celui du manoir noble du Menez (1624) ; par R. Courtoys, seigneur de Poullec, pour sa femme B. du Menez, qui se dit aussi propriétaire de Kerbeuzeullic par sa mère (1624) ; le lieu et emplacement du manoir de Kerodiern, par M. Laisné, prêtre, seigneur de Kersquivy (1653) ; les enfants mineurs de Michel de Chasteautrô (1696) ; les manoirs nobles du Menez et du Menez-Bihan, avec droit de banc et d'enfeu en l'église d'Esquibien, par Alain du Menez, écuyer (1540) ; Cléden Michelet (1640 et 1645) ; P. Le Barz, seigneur de Kerodiern (1699) ; René de Rospiec (1709) ; Clet Le Barz (1730) ; autres aveux de divers biens nobles situés aux villages de Kerneyan, Kerynuz, Kerlouénan, Kervenech, Kermoguyan, Kerscao, Tromar, par les familles Le Parisy, de Carné, Guillo, du Menez, Le Dantec, Le Blouch, L'Helgouach, *etc.*, — et de terres roturières aux villages de Keroulleau, de Kerhuon et de Lanouan.

1540-1777

B 2015. - Liasse, 24 pièces parchemin ; 11 pièces papier.

PAROISSES DE GOULIEN ET DE GUENGAT. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de rentes, de convenants, de maisons, de châteaux, de droits réels et honorifiques, tenus noblement et

roturièrement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Quimper, sous les dénominations suivantes : en la paroisse de Goulien, le manoir et la seigneurie de Lezoualch, avec droits d'armoiries, de litre et d'enfeu dans l'église de Goulien et dans la chapelle de Lannourec, droits de coutume sur les denrées consommées aux pardons de ces églises, déclarés par Jean Autret (1540) ; autre Jean Autret (1555) ; Yves Autret (1618) ; les enfants mineurs de Guy Autret (1653), laquelle famille Autret a déclaré en outre les manoirs de Kervéguen, *alias* Kerguéguen, Kerjean, Kerrian ; Guy de Charmoy, écuyer, qui avoue également les manoirs de Lesongar, en Cléden, de Kerroec et du Poirier, en Tréméoc, de Kergaradec, en Plogoff (1686), les droits de pêcherie et de sècherie au port et rade du Loch, consistant en un merlu à prendre une fois par an sur tout « compagnon de bateau » qui décharge audit port ; droit de senage, attribuant au seigneur le septième des merlus, dorades et autres poissons pêchés sur les côtes de Cléden, Plogoff, Goulien et aux environs de l'île de Sein *(isle Saint)*, ledit droit partagé avec les seigneurs de Keraret, de Mollac et de Kerharo ; autres aveux de biens roturiers aux villages de Mesmeur, Kerbellec, Kergonday, Keramoal, Kerguérien (1652-1783) ; en la paroisse de Guengat, le manoir et le moulin de Guengat, par G. de Guengat (1450) ; R. de Guengat, écuyer (1503) ; Jacques de Kergorlay, marquis de Cludon, lequel déclare en outre la seigneurie de ramage sur le manoir de Launay, le manoir et métairie noble de Kerdrain et divers héritages dans les paroisses de Guengat, Crozon, Cléden, Meillars, *etc.* (1694) ; le manoir et métairie de Kerangraez-Iselaff, par J. Kerangraez (1540) ; le manoir de Kerdrain, par Morice de Kerrigny (1450) ; Charles de Guer et Françoise de Kercaru, ses héritiers (1499) ; Yvon de Guer, seigneur de la Porte-Neuve, leur fils (1508) ; le manoir de Saint-Alouarn, par René de Saint-Alouarn (1540) ; Jacques Alleno, écuyer, seigneur de Saint-Alouarn (1638) ; Marie Alleno, fille mineure de François (1693) ; lesdits aveux comprenant aussi les manoirs de Kervéguen, de Kerozal, en Guengat, de Quénet-Beuzec, en Beuzec-Cap-Sizun.

1450-1783

B 2016. - Liasse, 53 pièces parchemin ; 18 pièces papier.

PAROISSES DE LABABAN, *ALIAS* LAMBABAN, DE LANDREUZIC, *ALIAS* LANDREVARZEC, ET DE LANDUDEC. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de rentes, de convenants, de maisons, de châteaux, de droits réels et honorifiques, tenus noblement et roturièrement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Quimper, sous les dénominations suivantes : en la paroisse de Lababan, le manoir de Crémen, possédé par C. Le Roux (1540), J. Leroux (1641) ; le lieu noble de Kerudallen, par les enfants mineurs de Guillaume de la Jumelaye, seigneur du Kergouët (1731) ; Marie de Kerquélen, veuve Le Rouge (1780) ; les lieux et manoirs nobles de Logan ou Logano, de Crémen et de Brévesinec, avec droit de prééminence en l'église de Lababan, par F. Talec, seigneur du Stivel, prêtre (1687) ; René de Moëlien, seigneur de Gonandour, lequel déclare, en outre, le lieu noble de Keradellec, en Pouldreuzic (1730) ; autres aveux d'héritages nobles et roturiers, aux villages de Kerbihan, Kersibidic, Grouhinic, Kerleffry ; en la paroisse de Landreuzic, le manoir de Keranroch, par J. Kerquélen, écuyer (1540), F. Kerquélen (1624) ; le village de Kernechcrassec, par B. Berthault (1540 et 1548) ; les biens des successions de J. Moysan de Pargamon (1560), et de G. Trégain (1515) ; en la paroisse de Landudec, le manoir de Kerellen, par E. Le Cren (1513) et Y. Le Cren (1537 et 1541) ; le manoir de Kerniher, par C. de Kerniher, écuyer (1545), et M. de Kerguellen, veuve de Fr. de Kernihor (1618) ; le manoir de Kerstridic, par Alain Kerstridic, écuyer (1540), Claude de Kerstridic (1557), J. Geffroy et Marie Kerstridic, sa femme (1573), René Penancoët, écuyer (1617) ; le manoir et le village de Trohuon, par J. Le Dantec (1540) ; autres aveux de biens aux villages du Merdy et de

Kerguentic, appartenant à Agace de la Caige ou *an Gahoet* (1457), et aux enfants de Jean Le Louarn (1540).

1515-1780

B 2017. - Liasse, 34 pièces parchemin ; 10 pièces papier.

PAROISSES DU LAZ, DE LOCTUDY ET DE MAHALON, *ALIAS* MAZALON. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de rentes, de convenants, de maisons, de châteaux, de droits réels et honorifiques, tenus noblement et roturièrement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Quimper, sous les dénominations suivantes : en la paroisse du Laz, la seigneurie de Kergorlay et le manoir de Trévaré, avec droit de patronage dans la chapelle de Trévaré, possédés par Louis de Laval, héritier par donation et échange entre lui et feu André de Laval, seigneur de Lohéac, Lanvaux et Kergorlay (1486) ; le comte Guy de Laval, héritier collatéral du dernier comte de Laval, décédé au mois de janvier 1500 (1501) ; Anne de Robien, veuve de Luc de Kernezné, marquis de La Roche (1700) ; en la paroisse de Loctudy, la seigneurie de la Forêt, s'étendant sur les paroisses de Combrit, Beuzec-Cap-Caval, Plomeur, *etc.*, avec le manoir ruiné, le moulin à vent, le colombier, la palue, en face de l'île Tudy, servant de garenne, aveu dont la fin contient des droits de prééminences en l'église de Loctudy et descriptions de vitraux sur lesquels on lisait « en escripture ancienne », les 6 vers suivants :

Suivant de ses ayeuls la trace,
Jan Lhonnoré de qui la race
Sort d'un tige bien éminent,
Honnorant Dieu et son esglise,
Saincte, dévotte et bien apprise,
Ce don luy offre humblement.

le tout possédé par Pierre Lhonoré, écuyer, conseiller au présidial de Quimper (1643 et 1653) ; le lieu et manoir noble de Kerlizan, par Jean de Coëtquéveran, pour son fils mineur (1541) ; en la paroisse de Mahalon, le manoir de Coëtmorvan, par Charles de Guer, seigneur de la Porte-Neuve (1522) ; Françoise de Kerguégant, sa veuve (1539) ; le manoir de Lannavan, avec droit d'armoiries dans la chapelle de La Trinité de Plozévet, possédé par Y. Geffroy, écuyer (1540), Marguerite Geffroy (1602), lesquels déclarent aussi le manoir de Penfrat, en Landudec ; par Suzanne Le Bailly, mère des mineurs Legubaer (1683) ; Jean-Baptiste Le Bailly, seigneur de Porsaluden (1738), Jean Le Bailliff (1752) ; le manoir de Tromelin, par René de Trémillec, écuyer, époux de Marie de Trégannez (1526) ; par le même pour son fils Raoul (1536) ; aveux de divers héritages sis aux villages de Guyler, Roslagadic, Lanfrat, Roscaradec, *etc.*

1442-1752

B 2018. - Liasse, 41 pièces parchemin ; 24 pièces papier.

PAROISSES DE MEILLARS ET DE PEUMÉRIT, *ALIAS* PEUVÉRIT. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de rentes, de convenants, de ligences, de maisons, de châteaux, de droits réels et honorifiques, tenus noblement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Quimper, sous les dénominations suivantes : en la paroisse de Meillars, le manoir de Castellien, possédé par J. Provost (1539) ; le manoir de Guizec, avec ses moulin et étang, par Henry de Kerdegacze, écuyer, et Françoise de Trégain (1545) ; par J. Le Bars, pour les enfants de son mariage avec Catherine Porlodec (1702) ; le manoir de Lesmeillars, par Louise Le Rousseau, veuve de F. Le Doulce, seigneur de Kermabon (1543) ; Yves Autret, seigneur de Trévien, et Louise Le Rousseau, sa femme (1550) ; Jean-Pierre Le Baillif, écuyer, l'un des 200 chevaux-légers de la garde du Roi, propriétaire d'une rente foncière de 15 b^{x} seigle, froment et avoine, de 5 liv. 16 s. 3 den. en argent, avec droit de champart sur la terre de

Lesmeillars (1758) ; aveux de divers héritages nobles, sis aux villages de Penisquin, Kerlaoueret, Keranton, Tromillan, Castellien, Kerrionez et Kerderguen ; en la paroisse de Peumérit, le lieu noble de Kergaguen, par les consorts Lequeffelec (1681) ; le manoir et lieu noble de Kergermais, par Pierre du Leslay, mari de Yvorrée Le Béguet (1653) ; les dépendances du manoir et de la métairie de Lesmadec, par Jean Le Forestier (1782) ; le manoir de Penguilly, par Yvonne de Lesongar, veuve de Penguilly, pour son fils Henry (1541), Bernardin Foucquet, comte de Challain (1693), les consorts Vocquer, Lecoeur, Coroller, Hélias, Lescaon (1757) ; les consorts L'Helgouach et Allain (1768) ; les seigneuries de Penquellennec et de Prat-an-Stang, avec justice haute, moyenne et basse, droits de champart sur les terres écobuées, de prééminence, d'armoiries et d'enfeu dans l'église de Peumérit, de coutume sur les denrées vendues les jours de pardon, possédées par R. Le Prestre, chevalier, conseiller au Parlement de Bretagne (1677) ; le manoir noble de Trévan, par Jean de Botigneau (1541) ; F. de Gourcuf, veuve de Claude des Hayeux (1710) ; Louis des Hayeux, écuyer, lequel déclare en outre le manoir de Penanpont, en Plovan, et portion du lieu noble de Keramoën, en Tréogat (1731) ; aveux de divers héritages nobles, possédés par Jean Kerhoc, écuyer, seigneur de Lesmadec (1540), Clémence Le Queffellec et autres (1540-1782). Sentences de renvoi, de publication et de réception.

1539-1782

B 2019. - Liasse, 38 pièces et 142 feuillets parchemin ; 21 pièces papier.

PAROISSES DE PLOARÉ (*PLOELRÉ*, XV^E S.) AVEC SA TRÊVE GOURLISON ET DE PLOGOFF. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de rentes, de convenants, de maisons, de châteaux, de droits réels et honorifiques, tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Quimper, sous les dénominations suivantes : en la paroisse de Ploaré, le bourg, le château, la motte et la seigneurie du Juch, avec dépendances dans les paroisses de Poullan, Mahalon, Goulien, Esquibien, Cléden, Beuzec-Cap-Caval, Briec, Plomeur, Ergué-Gabéric, *etc.*, droits de haute, moyenne et basse justice, de fourches patibulaires, de prééminence dans les églises, et de foire au bourg du Juch, possédés par Jean du Juch (XV^e s.), Jeanne Le Barbu, veuve de Christophe du Juch (1470), Pierre du Puy du Fou et Eliénor du Juch (1473), Louise Le Baillif, veuve du Juch (1499), Marie du Juch, veuve douairière du Chastel (1533 et 1541) ; le manoir du Quélennec, par Juzette de Kergoët, veuve de François de Kermoguer, pour son fils mineur (1548) ; aveux de divers héritages nobles, possédés par Hervé de Buliec (1450), Gauvain, seigneur de Languéouez et de Sévérac, héritier de Jeanne du Pont, dame de Kerbizien (1500), la veuve d'Hervé Kerniher (1510), Jacques Pencoët, écuyer, et Glanda de Lesongar, son épouse (1540), Marg. Saint-Juzel, dame de Kernouen (1550), Ric. Le Saudenez, écuyer, sieur de Rubien (1617), et autres ; en la paroisse de Plogoff, diverses possessions énumérées par Marie de Kerouzéré, dame de Kergaradeuc ; le manoir et étage noble de Kergaradec, avec droits honorifiques en l'église de Plogoff, par Guillaume de Kerrimel, chevalier, seigneur de Coëtinysan (1541), Yves Autret, seigneur de Lesoualch et de Lesergué, acquéreur du comte Claude de Boisyvon et de Coëtinysan (1634), les enfants mineurs de Guy Autret, chevalier (1653) ; aveux de diverses terres roturières.

XV^e siècle-1777

B 2020. - Liasse, 36 pièces parchemin ; 24 pièces papier.

PAROISSE DE PLOMEUR. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de rentes, de ligences, de convenants, de maisons, de châteaux, de droits réels et honorifiques, tenus noblement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Quimper, sous les dénominations suivantes : le manoir noble d'Esquividan (Squividan ou Squiffidan), possédé par Pierre du Coëdic, sieur de Keredec (1636), Méry Guesdon (1683), P. Goueznou, sieur du Parc, conseiller de l'Amirauté de Quimper, tuteur des enfants

de son mariage avec Thérèze Guesdon (1700) ; Prigent Goueznou (1729), lesquels ont ajouté à leurs aveux quelques possessions dans les paroisses de Mahalon, de Briec, de Pouldreusic, de Beuzec, de Plomeur, de Peumérit, de Pouldergat et de Tréoultré ; Noël Goueznou (1753), Gabriel de Fréval, seigneur de Beauma noir, époux de Marie Goueznou (1774) ; Antoine Billoart-Dessales, écuyer, mari de Jacquette Goueznou (1781) ; les manoirs de la Forêt du Juch et de Lestreguet, avec droits de prééminence dans l'église de Plomeur et la chapelle tréviale de Trévenou, par Henry du Juch (1540), Jean Lohéac, sieur de Trévozec, sénéchal de Quimperlé (1638), Guy Visdelou, seigneur du Hilguy, devenu acquéreur par adjudication en l'audience de la juridiction des régaires de Cornouailles (1677) ; F. Robert, intendant de la marine en Bretagne, époux de Marie Visdelou, lequel a compris dans son aveu les manoirs de Lesmenguy, de Kergambahé et divers, les moulins de Lesmoc et de Passavant, *etc.*, et des droits et prééminences dans les paroisses de Plougastel-Saint-Germain, Mahalon, Plonéour, Landudec, Pluguffan, Tréogat, Plonéis, Quimper, *etc.* (1730) ; le manoir de Gouvenech, par Jeanne Trémillec (1513) ; le manoir de Keranrun, par G. Le Rouxeau (1541) ; le manoir de Kerbullic, par H. Le Chever, écuyer (1537 et 1540), Marguerite Le Guennec, veuve de Marc Duault, écuyer, laquelle avoue aussi, en la même paroisse, les manoirs de Lesplomeur, de Pratouarch, de Kerdudel, *alias* Kerdidal, de Kerforn, de Penfrat et le village du Run (1654) ; Marie Duault, dame des Jamonnières, tant pour elle que pour les autres enfants de Louis Douault (1695) ; Elisabeth Le Prado, veuve de Ch. Le Dall, sieur de Keréon, dont l'aveu est réduit aux manoirs de Kerbullic et de Kerforn, à la métairie noble du Goasren et à diverses tenues à domaine congéable, dont une, au village de Périen-an-Guen, doit chaque année de rente foncière 30 livres d'argent, une « potée » d'huile et 2 livres de savon (1730) ; Jean Le Dall, sieur de Keréon, conseiller au Présidial de Quimper (1751) ; le manoir et tènement de Kerflour, par Christophe de Kerflour (1549) ; le manoir de Kergoulas, par A. Guézennec (1540) ; le manoir de Kergouzien, par J. Le Chever, seigneur de Kerbullic (1555) ; la terre et seigneurie de Kergoz, par Christophe de Kermoguer et Juzette de Kergoët (1549), Prigent Kerlech, sieur de Kergadio (1653), Hamon Le Jacobin, sieur du Dourdu (1671 et 1678), Jean de Derval, chevalier, (1709), François de Derval (1731), lesquels propriétaires, à partir du XVII^{e} siècle, déclarent en même temps les terres et seigneuries de Keranlan, Keranrun, Pouriguinos et Mesurmel.

1540-1781

B 2021. - Liasse, 42 pièces parchemin ; 17 pièces papier.

PAROISSE DE PLOMEUR. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de ligences, de rentes, de convenants, de maisons, de châteaux, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Quimper, sous les dénominations suivantes : les manoirs et seigneuries de Kernuz et de Kerrouant, possédés par Marguerite Le Dimanach, dame de Lesgongar (1540), Jean de Kerrouant, écuyer (1573) ; une rente sur le lieu noble de Penfont, par Philippe Le Gorec de Pennavoas, avocat à la Cour, procureur fiscal de Pontcroix (1774) ; les manoir et métairie noble de Trémillec, par Morice de Trémillec, lequel déclare, en outre, le manoir de Lès Plomeur, même paroisse, et ceux de Tromelin, de Trémathouarn, de Lescoët et de Lysyvy, paroisse de Mahalon (1561 et 1573) ; par Pierre de Gégado, écuyer ordinaire de la petite écurie du Roi, capitaine et garde-côtes de l'évêché de Cornouailles, fils d'Anne de Trémillec (1637) ; par les enfants de R. Billoart (1681) ; par René Billoart (1709) ; le lieu et manoir de la Villeneuve, par Jean de Guicaznou (1540), Henry Le Vestle, écuyer (1617), Guy Autret, seigneur de Missirien (1653), Michelle de Saulx, veuve de François de Lhonnoré (1711) ; aveux de divers héritages nobles aux villages de Trémillec, Kerdidal, Kerforn-Iselaff, Kervennec, Lès-Plomeur, Trébaraz, Pendré, Lestremeznou, Kersinguy, Kerbriant, Keregar, par les familles Le Gentil de Rosmorduc, du Haffond, Le Gogal de Toulgoët, de Kerdégacze,

de Kerraoul ; autres aveux pour des terres roturières aux villages de Kerven, Lès-Plomeur et la Madeleine.

1538-1782

B 2022. - Liasse, 43 pièces parchemin ; 17 pièces papier.

PAROISSES DE PLONÉOUR (AVEC SA TRÊVE, LANVERN) ET DE PLOUHINEC. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de rentes, de convenants, de ligences, de manoirs, de maisons, de droits réels et honorifiques tenus noblement et roturièrement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Quimper, sous les dénominations suivantes : en la paroisse de Plonéour, le lieu noble et manoir de Kermeur ou Guermeur, possédé par Jacques Le Goazre, sieur de Kervélégan, conseiller au Présidial de Quimper (1642), lequel a produit à l'appui de son aveu un acte de consentement des paroissiens de Plonéour au droit d'enfeu demandé par le seigneur de Lesongar, dans la chapelle de Lanvern, en échange d'une rente de 5 sous (1547), le contrat d'acquêt du manoir de Kermeur à Isidore de Lesongar, par René Le G., le procèsverbal de bannie « en vulgaire langage breton » de cette acquisition au prône de l'église de Plonéour, enfin l'acte d'appropriement du contrat d'acquêt (1609) ; par Ignace Le G., sieur de Penisquin (1670), Charles Lohéac, bailli de Quimperlé (1686) ; le manoir de Kerandraon, *alias* Keranduon, par Marie de la Couldraye, tutrice d'Yvon de Keranduon (1540), Yvon de Kerandraon, écuyer (1549) ; le manoir principal de Kergambahé, par Jacques Visdelou, chevalier, seigneur de Délien, du Hilliguit, *etc.* (1641) ; le manoir de Kerbonnevez, par Jeanne de la Palue, dame de Lanros, Kersaluden, *etc.* (1574) ; le lieu et manoir noble du Roz, son moulin, son étang à roseaux, son colombier en mauvais état et sans pigeons, *etc.*, par Alain Glémarec, écuyer, sieur de Trévareur, pour ses enfants mineurs (1654) ; par Joseph de Guer, chevalier, héritier de sa mère, Théomine Glémarec (1695) ; le lieu et manoir noble de Trébonnel, par Marie Maryon, femme Brizoal (1541), Ch. Goulhezre, écuyer (1644), Madeleine Mellé de Courselle, veuve Droualen, laquelle déclare en outre les manoirs de Lestremec et du Roch, en Tréméoc (1711) ; les manoirs de Trévylit, Kersaloux, Penanpont, Kerhingoal, par Henri de Kerdegacze, écuyer (1541) ; divers héritages nobles possédés par Raoul de Trémillec, fils de Marg. de Trégannez (1534), Alain de Penisquin et Anne du Haffont (1540), et autres ; en la trêve de Lanvern, *alias* Languern, le manoir et lieu noble de Lanvern et de Kerscauff, possédé par Alain de Kerraoul, écuyer, seigneur de Kerraoul et de Tréouron (1541), Félix du Marhallach, chevalier, seigneur de Kerraoul (1752) ; le manoir noble de Penanlen, par M. Furic, seigneur de Kergourant (1638), Marie Furic, veuve de H. Kerguiffinen (1645), R. Bobet, lieutenant au Présidial de Quimper, tuteur des enfants de son mariage avec Anne Furic (1684) ; en la paroisse de Plouhinec (*Ploezinec*, XVI^{e} s.), le manoir et lieu noble de Tréouzien, par Guy de Lopriac, vicomte de Donges, marquis d'Assérac, baron de Bécherel, *etc.* (1730) ; aveux de divers héritages nobles aux villages du Boezru, de Kerredan, de Kersigneau, de Kerlouëran, par Louis Melguin (1540).

1540-1752

B 2023. - Liasse, 42 pièces parchemin ; 18 pièces papier.

PAROISSES DE PLOVAN, DE PLOZÉVET ET DE PLUGUFFAN. — Aveux et dénombrements de terres, de manoirs, de fiefs, de châteaux, de maisons, de convenants, de rentes, de ligences, de droits réels et honorifiques, tenus noblement et roturièrement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Quimper, sous les dénominations suivantes : en la paroisse de Plovan (*Ploezuan*, XVI^{e} s.), le manoir de Crospilo et ses dépendances dans la paroisse de Plonéour, avec droits honorifiques en l'église de Plovan, possédé par Alain de Lesquen, chevalier, et Marie de Ploeuc, sa femme (1642) ; le manoir de Kergoalen, *alias* Kerouazalen, par J. Le Harser (1540) ; le lieu noble et manoir de Kergurun, par J. Gourcunff, lequel déclare en outre les manoirs de Penanpont, Kercroix et Kerléman et divers villages,

ainsi que le moulin de Kerguymarch, situés dans les paroisses de Plovan, Mahalon et Plonéour (1573) ; par H. Le Dicourmat, pour la moitié seulement du manoir (1655) ; le lieu et manoir de Kerianna, par René du Laudrain (1623) ; le lieu noble avec manoir de Pennanpont, *alias* Lesmez-Bras, par Olivier Symon, seigneur du Val, époux de Marie de Gourcuff (1652) ; le lieu et manoir de Pratanlan, par les soeurs Martin (1617) ; le lieu et manoir de Treffranc, par Claude de Chibau, veuve de Charles Lhonnoré, écuyer, sieur de Keranbiguette (1636) ; François Visdelou, chevalier, seigneur de la Ville-Théart, *etc.*, fils de Pierre et de Marie du Boisbaudry, lequel déclare à la suite de nombreux biens roturiers, des maisons couvertes de roseaux, terres chaudes et froides, *etc.*, disséminés dans les paroisses de Plovan, Lababan, Peumérit, Pouldreuzic (1780) ; autres aveux de terres nobles, par Corentin Buzic, chevalier, seigneur de Lespervez, lequel a figuré ses armoiries en tête de l'aveu, dont la lettre initiale est enluminée (1540) ; par Et. du Boys (1549), René Gauvaing (1551), Marie Visdelou (1696), R. Guesdon de Clécunant, sénéchal des Régaires de Quimper (1775), *etc.* ; autres aveux de terres roturières aux villages de Guellen, Bédonet, Le Minihy, Ruccoët ; en la paroisse de Plozévet, la moitié du manoir noble du Bren, par les héritiers de Jan Le Guével (1710) ; le lieu et manoir de Brennensinec, par Glazren du Fou, écuyer (1526) ; le lieu et manoir de Kerringuiel, par Jean de Kerrouant et Cath. de Névet (1573) ; en la paroisse de Pluguffan (*Pluguan*, 1526), le lieu noble de Kerjosse, par le marquis François de Tinténiac et Anne de Kersulguen, sa femme (1752) ; aveux de divers héritages sis au bourg de Pluguffan, par René de Trémillec et Marie de Trégannez (1526 et 1534). — Sentences de renvoi, de publication et de réception.

1525-1780

B 2024. - Liasse, 9 pièces et 109 feuillets parchemin ; 207 feuillets papier.

MARQUISAT DE PONTCROIX ET SES ANNEXES DANS LA SÉNÉCHAUSSÉE DE QUIMPER. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de censives, de ligences, de fiefs, de droits réels et honorifiques, tenus noblement du Duc et du Roi, par les seigneurs dont les noms suivent : Plesou de Pennant, veuve d'Alain de Tyvoaraulen, et leur enfant, lesquels déclarent de nombreuses tenues chargées de rentes en orge, en avoine, en froment, en seigle, en pois et en deniers (1385) ; Jeanne de Lespervez, épouse de Jean de Rosmadec, tutrice de son fils Jean, seigneur de Tygoaraulen, avoue les possessions de la châtellenie de Pontcroix et ses dépendances (1426) ; Guill^{e}, fils d'Alain de Tyvaraulen, les domaines et manoirs de Guilyguiffin en Landudec, de Kerdrein en Guengat, de Keranduau, en Mahalon, de Kercaro, en Cléden (1540) ; Alain Rosmadec et Jeanne Châtel, les seigneuries et domaines de Pratheir, en la paroisse de Saint-Mathieu de Quimper, de Tyvaraulen, de Pontcroix, de Kerodeven, en Primelen, de Pratanstang, en Peumérit, de Kerlaouënan, en Mahalon (1541) ; Nicolas de Tyvaraulen pour les terres et fiefs de Penanscoët, de Pont-Cléguer, en Landudec, de Lozcozgan, en Beuzec, *etc.* (1560-1572) ; Sébastien, fils de Tanguy de Rosmadec, gouverneur du château de Dinan, les dépendances des châtellenies de Pontcroix et de Tyvarlen, lequel déclare que son droit de champart consiste dans la 3^{e} et la 4^{e} gerbe des récoltes faites sur les défrichements par « escaubu et arseure de terre » (1607) ; Sébastien de Rosmadec, marquis de Molac, gouverneur du château de Nantes, les domaines du marquisat de Pontcroix, comprenant la baronnie du Juch, les châtellenies de Pontcroix, de Tyvarlen, de Tromelen et de Quéménet (1694), lequel passa à Marie-Anne de Rosmadec, comtesse de Carcado, qui fit aveu en 1700.

1385-1700

B 2025. – Registres petit in-folio ; 87 feuillets papier ; 269 feuillets parchemin.

Baronnie de Pont-Labbé. — Aveux et déclarations des levées et revenus de la terre et seigneurie du Pont-l'Abbé, dans le ressort de la sénéchaussée de Quimper : aveu produit, après le décès de Jean du

Pont, par son fils aîné devant le receveur de Quimper, comprenant la forteresse du Pont, des manoirs, des colombiers, des moulins, des terres et des rentes dispersés dans les paroisses de Loctudy, de Combrit, de Plounivel, de Treffiagat, de Tréoultré, de Plounéour, de Ploubannalec, de Pluguffan (1480) ; autre aveu rendu après le décès de Pierre du Pont, seigneur de Rostrenen et du Pontou, qui mourut à la bataille de Saint-Aubindu-Cormier, par Hélène de Rohan, sa veuve, au nom de Jean, son fils aîné, à la fin duquel acte on évalue le devoir des pêcheries, sécheries, « vacantaiges » et autres droits, privilèges et prérogatives perçus à cause de ce devoir à la somme de 700 livres de revenu annuel (1494) ; autre aveu rendu par Jean du Pont, vicomte de Coëtmeur et du Fou, après le décès de Louise du Pont, baronne du Pont et de Rostrenen (1538) ; autres présentés par Jean du Quélénec, baron du Pont, vicomte du Fou et du Quélénec, lequel revendique le droit de tendre des oiseaux de proie « en la pallue de Troursen » (1543), et ajoute sur un cahier séparé les domaines et dépendances des prévôtés de Forguilly, du Rest, de Symon et de Kerguella, la consistance du manoir de Lanvaduz, où était la prison de la juridiction d'Irvillac et Logonna ; des manoirs du Rest, de Veillennec, de Lochan, de Kersymon, dans le ressort desquels il percevait le devoir terrien de la XVIII^{e} gerbe, le devoir de champart appelé *Palefarz* et un devoir sur les navires en construction ou en réparation sur les rivages de la mer, qu'il estime à 50 sous par an (1543). Les trois premiers aveux sont enluminés aux armes des barons du Pont qui sont d'or au lion de gueules grimpant.

1480-1543

B 2026. - Liasse, 65 pièces parchemin ; 28 pièces papier.

PAROISSES DE POULDERGAT ET DE POULDREUZIC. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de maisons, de convenants, de rentes, de ligences, de droits réels et honorifiques tenus noblement et roturièrement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Quimper, sous les dénominations suivantes : en la paroisse de Pouldergat (*Ploedregat*, XV^{e} s.), le manoir de Kergoff, possédé par J. Kerdren, écuyer (1539) ; le manoir de Kerstrat, par Alain de Kerguélenen, écuyer (1497, 1535, 1539), Rolland de Kerguélenen, son fils (1548), Alain de Quélen, fils de Vincent (1716) ; le manoir et lieu noble de Kervern, avec droits honorifiques en l'église de Pouldergat, par Jérôme et Charles Perrault, sieurs de Kervern et de Kerollivier (1683) ; par J. Mauduit, sieur de la Porte (1759) ; le manoir de Trémibrit, par J. Trémibrit (1460), Marie de Trémibrit (1540) ; autres aveux d'héritages nobles possédés en divers lieux par Marie, fille de Ch. Le Chever (1450), Hervé, fils d'Henri du Knech (1498), Henri du K., écuyer (1540), Jean Fily et autres ; en la pa roisse de Pouldreuzic, le lieu noble de Crémenec, par les consorts Kerlégan et Porlodec (1696) ; le manoir et les moulins de Kerardelec, par Henry de Kerardelec et Claude de Saint-Alouarn, sa femme, lesquels déclarent, en outre, le manoir de Kerhoentien, en Briec (1540) ; Françoise Amproux, veuve de Sébastien Nynon, sieur de la Forêt, conseiller au Présidial de Quimper (1683) ; J. Buthier, sieur de la Baudrassière, contrôleur du tabac (1730) ; G. Le Livec, sieur de Trésurien, conseiller au Présidial de Quimper (1752) ; les enfants mineurs de L. Lenezet, négociant de Quimper (1781) ; le manoir et le moulin à eau de Kerében, avec droits de prééminence en l'église de Pouldreuzic, par Gauvain Le Gallou, veuf de Jeanne de Coëttanezre, et tuteur de leur fils Christophe (1551) ; J. Kernafflen (1617), A. Kernafflen, lequel comprend dans son aveu le village de Pencors-Huellaff (1635 et 1665) ; le manoir et le moulin à vent de Keryvet, avec dépendances et terres roturières dans les paroisses de Lababan, Tréogat, Tréoultré et Beuzec-Cap-Caval, par J. Runescou (1541 et 1550), G. Bougeant, sieur de Trévenou (1623 et 1643), N. Bougeant, écuyer (1662), A. Carour, sieur de Kermao (1688), N. Omnès, sénéchal de Pontcroix (1699), Catherine Carour, sa veuve (1730), les enfants d'A. Kerveillant, pour le moulin seulement (1780) ; le lieu noble de Lannaraon, par la veuve d'Yves Frollo, sieur de Kerlivio (1702), G. Frollo (1730) ; le manoir de Lesau (*Leshahu*, XVII^{e} s.), par J. Treffranc, seigneur de Kerguiffec (1540 et

1548), G. Treffranc (1573), les enfants mineurs de J. Le Deuffic, lesquels ont compris dans leur aveu le manoir de Kerandraon en Landudec (1643) ; aveux de divers autres biens nobles aux villages de Kerlouheret, Kerasell, Kerouriec, Keruzel. Sentences de renvoi, de publication et de réception.

1450-1782

B 2027. - Liasse, 23 pièces parchemin ; 10 pièces papier.

PAROISSES DE POULLAN ET DE PRIMELIN. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de châteaux, de maisons, de convenants, de rentes, de ligences, de droits réels et honorifiques tenus noblement et roturièrement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Quimper, sous les dénominations suivantes : en la paroisse de Poullan, *alias* Ploëlan, le lieu noble de Pendré, possédé par Jean de Gourcuff, écuyer, seigneur de Trémenec, lequel comprend dans son aveu le lieu noble de Penanpont, en Plovan, et la sergentise féodée du bailliage de Gavignon « dont il ne cognoit à présent les droits fors qu'on l'appelle à tous les généraux plaids de Quimper » (1692 et 1699) ; divers biens nobles et roturiers aux villages de Tressulien, Keramburon, Kervenec, Kerguézenec, Kernoixurien, Kermabon ; en la paroisse de Primelin, le lieu et manoir noble de Kerodeven, par Olivier Le Barz, lequel comprend dans son aveu le manoir de Castellien, en Meillars, et des villages en Mahalon, Cléden, Plouhinec et Plovan (1641 et 1653) ; Marguerite Michellet, veuve du précédent, qui ajoute le lieu noble du Ménez-Bihan, paroisse d'Esquibien (1675) ; le moulin à eau de Kerodeven et la tenue de Leach-ar-Vélégen, par E. Horellou, veuve Sanglard de la Motte (1781) ; aveux de divers biens aux villages de Kerballérulouch et de Kerforn.

1540-1781

B 2028. - Liasse, 46 pièces parchemin ; 25 pièces papier.

PAROISSE SAINT-MATHIEU DE QUIMPER. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de châteaux, de maisons, de convenants, de rentes, de ligences, de droits réels et honorifiques, tenus noblement et roturièrement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Quimper, sous les dénominations suivantes : le lieu et manoir de Créchmarc, possédé par Jacques de Rosily, écuyer, seigneur de Mezros (1625) ; les lieu, maison et manoir de l'Isle, par J. Lesaux (1541), N. Faucher (1635) ; les lieu, moulin et manoir noble de Pontigou, avec extension en la paroisse de Penhars, par P. Le Bouteiller, écuyer (1778) ; les manoirs et moulins du Prateir et de Lespervez, par Jean de Rosmadec, seigneur de Tyvaraulen, fils de Jeanne de Lespervez (1447) ; divers héritages à prendre aux villages de Pratanras, de Crechmarc, *alias* Kernechmarc, des Moulins-Verts, de Pontigou, de Trépasou, des maisons situées sur le quai de Quimper, dans les rues Portmahé, des Orfèvres, des Capucins, du Rossignol, du Quai, de la place de la Terre au Duc, près du Jeu de Paulme et de la Vieille-Cohue (1425-1781). — Aveux pour la charge de sergent voyer de Quimper, par Guillaume de la Fruchaye (1461) et par Pierre Honoré, tuteur de Pierre Rolland, fils d'Alain, seigneur de Kermezre (1523). Le voyer doit fournir au Duc, chaque fois qu'il séjournera et couchera à Quimper, un certain luminaire pour sa table et pour sa chambre et une escorte pour le prendre et le reconduire à son logis ; à l'évêque de Cornouailles, la sixième partie du sel qui se consomme en son hôtel ; au sénéchal et au bailli de Cornouailles il doit la conduite de chez eux au tribunal, et est tenu de leur « bailler en jugement la verge de justice en la manière acoustumée » ; il a la garde des clefs des prisons et le soin de distribuer aux prisonniers les vivres qui lui seront alloués par le receveur ducal ; s'il y a un condamné à mort, il est tenu de le garder à ses risques et périls jusqu'au lendemain matin et de le conduire au supplice, mais seulement jusqu'à l'hôpital Sainte-Catherine, en la rue Neuve ; le reste concerne la famille du Quénech ; en compensation de quoi le voyer jouit de nombreux droits sur toutes les denrées et marchandises vendues aux marchés et foires de Quimper. — Production aux plaids

généraux de Quimper, par Hervé du Knech, pour soutenir les droits de sergentise qui appartenaient à sa famille (1464).

1425-1781

B 2029. - Liasse, 41 pièces, parch. ; 15 pièces papier.

PAROISSES DE TRÉGUENNÉ, DE TRÉMÉOC, DE TRÉOGAT, DE TRÉOULTRÉ ET DE SA TRÊVE SAINT-GUENNOLÉ. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de châteaux, de maisons, de convenants, de rentes, de ligences, de droits réels et honorifiques tenus noblement et roturièrement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Quimper, sous les dénominations suivantes : en la paroisse de Tréguenné, production par Christ. Garlot, écuyer, de lettres patentes de la duchesse Anne et de Louis XII (1512), l'autorisant à faire un moulin près de son manoir de Kerbren ; le lieu et manoir de Kermenaouet, déclaré par Guimarch Tréanna (1567) ; en la paroisse de Tréméoc, un convenant avec étage, possédé par Jacques Toulcoët, seigneur de la Rochiou (1540) ; en la paroisse de Tréogat, le manoir de Kerazlen, par Jeanne Rosmadec, veuve de Vincent de Ploeuc (1521) ; le manoir de Kerfridin, par Sylvestre de Perrien (1540), G. Caillebotte, sieur de Kerandon (1630), F. Charpentier, écuyer, sieur de Lennevos, et Marie-Anne Caillebotte (1664), Marie-Anne de Marigo, douairière de Coatcaric (1752) ; le manoir de Lesmenguy, par Alain Kerraoul, écuyer (1538 et 1540) ; le lieu noble du Lizidec, par P. Le Barz, sieur de Kerlambart (1639), R. et J. Furic, héritiers de Louise Le Barz (1703) ; aveux de diverses terres nobles aux villages de Keranmoen, Kerquéré, Moguérou (1540-1654) ; en la paroisse de Tréoultré, le manoir de Kerbezec, par J. de Kerpérennès, docteur-ès-droits, seigneur de Boisgarin et de Kerguéguen (1540), J. Alleno, sieur de Saint-Alouarn (1607), lequel échange, la même année, avec François Rospiec et Anne Saluden, le manoir de Kerbezec contre celui de Guénet-Beuzec, en Beuzec-Cap-Sizun ; par Guion Cariou (1610), Jouhan Cariou (1641) ; les manoir, terre et seigneurie de Keresdrec, avec droits de prééminence et d'enfeu dans l'église de Tréoultré, par François du Kergoët, président du Présidial de Quimper, lequel comprend dans son aveu le manoir de Crechcongar et ses dépendances, dans la paroisse d'Ergué-Gabéric (1653) ; le manoir de Kergadien, par L. Lefèbvre (1688) ; le manoir de Kerganten, par M. Coucault, seigneur de Tréouzguy, acquéreur de J. Tréanna, écuyer (1540) ; et les dépendances déclarées par Méry Guédon (1691) et Alain Le Clorennec (1763).

1512-1775

B 2030. - Liasse, 44 pièces et 8 feuillets parchemin ; 21 pièces papier.

ACTES COLLECTIFS DE LA SÉNÉCHAUSSÉE DE QUIMPER. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de fiefs, de maisons, de droits réels et honorifiques, d'héritages nobles et roturiers, de convenants, de manoirs tenus du Duc et du Roi, dans le ressort des sénéchaussées de Quimper, de Châteaulin, de Conq, de Fouesnant, de Rosporden, par H. Adam, pour les tènements et étages de Kerautet et de Kererneau, en Beuzec-Capsizun et Plogoff (1540) ; par Morvan Arphel et Jean Ansquer (1540) ; par la veuve de Nic. Bardou, sieur de Kervégan (1731) ; Jean Billoart, écuyer, sieur de Kervaségan, lieutenant général au Présidial de Quimper (1732), Vincent du Boisgelin et Françoise de Kerdégacze, seigneur et dame de Trévillit, en Plonéour (1627-1628) ; par Alain Bonnezgat, seigneur de Penquélenec, pour divers biens, en Mahalon, Pouldreusic et Plovan (1540) ; par Louise Leborgne, veuve de Denis Caradec (1617) ; la veuve Coucault de Tréouguy (1549) ; par Blanche Gorcuff, veuve d'Olivier Denault (1540), René Drouallan (1654), les enfants d'Hyacinthe Drouallen, capitaine de dragons (1730), Alain Le Gentil, seigneur de Rosmorduc (1751), lesquels possédaient les manoirs nobles du Roch et de Lestremec, en Tréméoc, de Trébonvel, en Plonéour, de Penfont, en Plomeur ; Jean Duval, sieur de la Poterie, contrôleur général des Fermes du Roi (1753) ; par la veuve de Jacq. de

l'Ecluse, sieur de Longray, possesseur du lieu noble de Vieuchâtel, en Loctudy (1731) ; Anne Kernaflen, veuve de Jean Ernothon, écuyer, sieur de Pratglas, pour les manoirs nobles de Kerléguy, de Coëtglas, de Kervilit et de Kerdégasse et diverses tenues dans les paroisses de Peumérit, de Pouldergat, de Plovan, de Plomeur et autres (1667) ; Marie-Anne Euzenou de Kersalaün, héritière du manoir de Rivelen (1774), H. Floch de Penanpont (1549) ; Pierre Forsant (1610) et ses descendants, propriétaires du manoir noble de Kergouëzec, en Beuzec-Capcaval ; Alain du Fou, sieur de Logan et de Kerbeuzec, propriétaire de Brenissinec en Plozévet (1540) ; les enfants de Louis Frollo, sieur de Kerlivio, et de Marie Bougeant, propriétaires des manoirs de la Croix-Pileau, en Plovan, de Lannaraon, en Pouldreuzic (1689) ; par Guillaume Gauvaing et Marie de Vieuchâtel (1540), Pierre Geffroy et J. Gauvaing, sieur et dame de Kergadian, Fr. Gauvaing, écuyer, seigneur du Stang-Bihan (1548), propriétaires de terres dans les paroisses d'Ergué-Gabéric, de Peumérit, de Lanvern, de Tréogat, de Plovan, *etc.* ; G. Geffroy et Louise Rolland, pour des héritages dans les paroisses de Beuzec-Capcaval, Lanvern, Plovan et Plomeur (1541) ; par Alain Glémarec, écuyer, sieur de Botuellec, de Trévaras, en Plomeur, de Penanrun, en Ergué-Gabéric (1653) ; par l'épouse de Ch. Goalichet, fille d'Olivier Bertault, pour le lieu de Maescuffon, en Gourlison (1540) ; par Christ. du Haffont et Azelize de Penguilly, seigneur et dame de Lestreffiagat (1540) ; par Jean Jagu, fils de Jean et de Jeanne Goezbriant (1425), P. Jollivet, sieur des Iles, conseiller maître à la Chambre des Comptes, pour le manoir de Gouesnach, en Plomeur, et diverses terres nobles et roturières (1782) ; René Jouan, propriétaire de terres en Mahalon et en Esquibien (1540).

1425-1782

B 2031. - Liasse, 60 pièces parchemin ; 10 pièces papier.

ACTES COLLECTIFS de la sénéchaussée de Quimper. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de fiefs, de maisons, d'héritages nobles et roturiers, de convenants et de manoirs, tenus prochement du Duc et du Roi, dans le ressort des sénéchaussées de Quimper, de Fouesnant, de Rosporden, de Châteaulin et de Gourin : par J. de Kerferruguin, écuyer, sieur de Kerdongoalen (1541) ; Hervé Kerhascoët et Marguerite Gauvaing, seigneur et dame de Kerlaouënan, pour leurs acquisitions en diverses paroisses et les héritages provenant de Jean Gauvaing (1540) ; Marie de Guer, épouse de Julien de Kerguélen, pour le manoir noble de Kervent, en Plomeur, la métairie noble du Roz, en Plonéour, le lieu noble de Kerudalem, *alias* le Marhallach, en Lababan (1730) ; les héritiers de Jean Kerlouch, pour partie du lieu noble de Kerguennec et divers en Beuzec-Capsizun, Plovan, Plozévet et Cléden (1693) ; Fr. de Kermorvan, écuyer, et Perrine de Trémillec, pour le manoir de Gouhénech, en Plomeur (1541) ; G. Kerniher et sa mère, dame du Drevers, Jean Kerniher, écuyer, sieur de Rubihan, Tanguy Kerniher et sa mère, Marie Donvalen, pour diverses possessions dans les paroisses de Plonéiz, de Lannédern, de Perguet, de Ploaré et de Quéménéven (1540-1549) ; Jean de Kersaudy, écuyer, seigneur de Kersaudy, pour les ligences de sa terre de Kersaudy, en Meillars, Pouldreuzic, Plovan, *etc.*, pour le manoir et village de Coatanguern, en la paroisse de Gourin, appartenant à Marguerite de Kergoët, sa femme (1540) ; Pierre Kersaudy, sieur de Penguilly et de Trochannet (1617), Chr. Fouquet, conseiller du Roi en ses conseils, et son procureur général en Bretagne, et Moricette de Kersaudy, fille du précédent (1625), lesquels ont fait aveu pour Penguilly, en Peumérit, Pencleuziou, en Plovan, Crémenec et Kersaudy, en Pouldreuzic, Kerballanec, en Beuzec ; Charles Kersulgar, seigneur de Kernou, en la paroisse d'Ergué, pour des domaines sis dans les paroisses de Briec et de Châteaulin (1540) ; Alain de Kersulgar, écuyer, seigneur de Maesenlès et de Kermezoant, propriétaire, dans la paroisse d'Ergué, du manoir de Kergamon et du Rochéan, paroisse d'Elliant ; Jean Lamprat (1493) ; Jean de la Lande, écuyer, pour le manoir de Lestremec, en Tréméoc, et pour le manoir de la Croixpilleau, appartenant à sa pupille, Jacquette de Lisiny, dame du Rest (1540) ; Raoul de Lanros et

Marguerite du Méniguen (1540), Marie, fille de Jacques de Lanros, épouse de Charles du Bois-Guéheneuc, écuyer (1606), Jeanne de Kerloeguen, veuve de Jean du Boisguéheneuc (1639), Sébastien du B., (1654), Charles du B., chevalier (1687), autre Charles du B. (1731), pour les terres du Minguen et de Kerlazren, en Tréogat, de Kervinel, en Peumérit, de Kerminguy, en Cuzon ; Jacques Laurens et Jeanne de Kerloëguen, pour le lieu et manoir de la Motte, trève de Langolen, pour le manoir de Kerléoguy, en Tréogat, et pour des terres en la paroisse de Saint-Thoix, sous la barre de Châteaulin (1606), René de Penancoët, chevalier, pour les mêmes possessions (1636) ; par Guyon et Yvon Lazgan, pour des héritages situés dans les paroisses de Plonéour et de Beuzec ; Yvon Le Cluziou, pour deux villages dans les paroisses de Beuzec-Capsizun et de Goulien (1540) ; par P. Le Coing, H. Le Coing et Jeanne du Kerandron, son épouse, seigneur et dame de Keradalam (1549), Hervé Le Coing et Françoise de la Lande, seigneur et dame de Lesarnor et du Rest (1561), pour les manoirs de Kerpleustre, en Beuzec-Capcaval, de Lestremec, en Tréméoc, de Croixpilleau, de Kerengar, en Beuzec.

1493-1732

B 2032. - Liasse, 31 feuillets et 33 pièces parchemin ; 3 pièces papier.

ACTES COLLECTIFS de la sénéchaussée de Quimper. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de fiefs, de rentes, de convenants, d'héritages nobles et roturiers tenus prochement du Duc et du Roi, dans le ressort des sénéchaussées de Conq, de Rosporden, de Châteaulin et de Quimper par dom Jean Le Corollec, pour ses possessions dans les paroisses de Landudec, de Plozévet *(Ploudenet)*, de Pouldreuzic et de Plovan (1540) ; Jean Le Doulcic, écuyer, sieur du Louch (1541) et Jeanne Lelart, sa veuve (1549) ; Jean Le Drémyet, pour des terres en Ploaré, Pouldreuzic, Plovan et Treffiagat (1540) ; par Gauvain Le Gallou et Jeanne de Coatanezre, seigneur et dame de Kerguyzirin (1540), et par leur fils Christophe (1563), pour les manoirs de Kerguen, de Kerlouëret, de Penfont, de Kerében, de Kergroëzec, de Kercalmis et Kercajan ; Jeanne Le Gloindic, pour ses possessions en Plovan, Pouldreuzic et Gouesnach (1540) ; les héritiers de Séb. Le Gubaer, sieur de Keraval, et la veuve de Noël Le Gubaer, sieur du Rest (1653), pour des possessions dans les paroisses de Lababan, Pouldreuzic et Plonéour ; par G. Le Heuc, écuyer, propriétaire en Mahalon et Quéménéven (1540), Christ. Le Heuc, seigneur de Lestiala, pour le manoir de Lestiala, duquel dépendait la sergentise du territoire de Capcaval, exercée aussi par le seigneur de Kerpleustre, et pour. le manoir de Lesongar en Esquibien (1541), par Jean Le Heuc (1573), Jacq. de Laage et Jeanne Le Heuc (1643), Marie-Jeanne de Laage, dame de Coëtloury, pour les mêmes domaines provenant de son frère (1695) ; Jean, fils d'Yvon Le Monter de Kerangoff, pour ses biens en Landudec, Pouldreuzic et Plovan (1521), P. Le Monter et Guillemette Guézenec, pour divers héritages provenant de la succession d'Henri Guézenec père (1540) ; Marie Porlodec, veuve Le Normant (1642) ; Henri Le Normant et ses frères (1776) ; les petits-enfants d'Alain Le Queffelec (1540) ; François Le Rousseau (1540) ; Guillaume Le Roux, écuyer, seigneur de Kersaudy (1540) ; par Rolland de Lesongar, seigneur de Pratanros (1486), autre Rolland de L. (1519), Eléonore de L., dame de Coëtroserch (1540), Rolland de L. et Claude du Juch (1540), possesseurs des manoirs de Kernohen, en Cléden, de Kerodiern, en Esquibien, de Kergaud, en Beuzec et de divers héritages dans les paroisses de Penhars, d'Ergué et autres ; Guyon Levrant, possesseur de terres dans les paroisses de Saint-Mathieu et de Plonéour (1540).

1486-1776

B 2033. - Liasse, 17 pièces et 45 feuillets parchemin ; 11 pièces papier.

ACTES COLLECTIFS de la sénéchaussée de Quimper. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de convenants, de fiefs, de rentes, d'héritages nobles et roturiers tenus prochement du Duc et

du Roi, dans le ressort des sénéchaussées de Fouesnant, de Rosporden, de Châteaulin, de Quimperlé et de Quimper, par Ch. Le Vestle, écuyer, sieur de la Couldraie, héritier de son père Hervé (1601) ; par Ch. du Quelenec, écuyer, sieur de Keraret, son héritier, pour la seigneurie de la Couldraie, en Gouesnach, pour le manoir de Menuec, en Bannalec (1624) ; après le décès de Jean de Malestroit, chevalier, par son héritier Jean, sire de Kaer (1442) ; par René du Marhallac, écuyer (1540), François du M. et Marg. Geffroy (1574), J.-B. du Marhallach, seigneur de Kerraoul (1712), pour les manoirs de Gouzenach, de Lanavan, de Penfrat, de Kercao ; par R. du Menez, sieur de Lesurec (1540), Yves du M., écuyer (1687), son fils René (1696), Olivier du Menez, chevalier, capitaine général des gardes-côtes au département d'Audierne (1730) ; par Jean de Moëlien, chevalier (1540), pour les manoirs de Lanezec en Briec et de Kerguillé en Quéménen, au ressort de Châteaulin ; par Henri, fils d'Hervé de Nevet (1445), Jeanne de Nevet, épouse de J. de Boisjagu, héritière de son frère Jean (1510), Jean de Nevet (1640), Malo de Nevet, marquis de Nevet, après le décès de Henri-Anne, son père (1700), pour les revenus à prendre au bourg de Pouldavid, pour la consistance et les droits réels et honorifiques de la seigneurie de Pouldavid, dépendant de la terre de Nevet, en Pouldergat, avec de nombreuses ligences dans les paroisses de Plogoff, de Plomeur, de Plovan, de Landudec, de Mahalon, *etc.* ; par J. Periou de Kerellou pour les manoirs nobles de Kerodéven en Primelin, de Castellien en Meillars (1713) ; par P. du Plessis, écuyer, seigneur de Kerminichy, pour des terres sises en Cléden et en Plogoff (1575).

1442-1700

B 2034. - Liasse, 11 pièces, 170 feuillets parchemin ; 6 pièces papier.

ACTES COLLECTIFS de la sénéchaussée de Quimper. — Aveux et dénombrements des terres, rentes, maisons, convenants, fiefs et seigneuries tenus prochement et noblement du Duc et du Roi par les propriétaires et seigneurs suivants : Henri de Kercaru, pour le manoir de Kercaru et de nombreuses rentes en Cléden *(Clecguen)* et aux alentours (1386), Vincent de Ploeuc, pour les manoirs de Suguensou en Beuzec, de Kerazlen en Tréogat *(Trévozgat)* (1541), Ch. de Ploeuc pour Suguensou (1566), Nicolas de Ploeuc, pour les terres et seigneuries de Kerharo, de Guilliguinen, de Kerandraon, de Kerdrein, de Lespervez, de Coëtmorvan et les ligences du Quelliou, le tout provenant de la succession d'Anne du Tyvarlen, sa mère (1621), Vincent de Ploeuc, pour les manoirs de Kerrouant en Plomeur, de Kernuz, de Kerlien, de Poulguellou, de Kerrimel, de Lestremec et divers domaines aux alentours (1624) ; Nicolas-Joseph de Ploeuc, lequel ajoute l'acquisition de Kerrélan, en Landudec (1688), Louise Alain, sa veuve, et ses enfants pour les mêmes domaines (1699) ; la veuve et le fils de Jean Pratouerch (1540) ; Guymarch Quéau, pour divers héritages dans les paroisses de Tréogat, de Saint-Mathieu et de Quéménéven (1540) ; Cyprienne de Rohan, dame du Gué-de-Lisle, pour divers revenus à prendre dans les paroisses de Plonéour, de Tréguenec, de Beuzec, au nombre desquels elle cite le devoir appelé la *brande des garçons*, qui consistait en un dîner pour 3 personnes, au mois de janvier, comprenant du pain d'orge, d'oeufs et de beurre « tant qu'ils voudront manger » (1540) ; Marie de Rosnyvinen, veuve de Jean Hirgars, pour un domaine et une ligence évalués à 40 sous, dont elle retenait le tiers pour son douaire (1458).

1386-1700

B 2035. - Liasse, 23 feuillets et 22 pièces parchemin ; 10 pièces papier.

ACTES COLLECTIFS de la sénéchaussée de Quimper. — Aveux et dénombrements de terres, de manoirs, de rentes, de convenants, de fiefs, de maisons, de droits réels et honorifiques, tenus noblement du Duc et du Roi, par les seigneurs dont les noms suivent : les héritiers de Pierre de Rostrenen, lesquels déclarent divers revenus, parmi lesquels figure une livre de poivre due par le vicomte du Fou, à raison de Kerdrein en Briec (1441) ; Jean du Pont et de Rostrenen, pour la

succession de Marie de Rosmadec, sa mère (1454) ; Jean du Quélenec, vicomte du Fou, héritier de Jeanne de Rostrenen, sa mère, dame de Roche-el-Gomarch, pour diverses possessions en Briec (1488), Joachim de Sévigné et Marie du Quélenec, pour les dépendances du manoir, de la terre et seigneurie de la Roche-el-Gomarch, en Briec (1543), Pierre de Sévigné, baron de Crespon (1551) ; R. de Saint-Alouarn, curateur de Gillette de Kergoët, sa fiancée, pour le manoir de Keriseber, en Peumérit, et des terres en Pouldergat (1539) ; Françoise de Lanros, douairière de Toulgoët, épouse de Louis Salou, pour ses terres en Esquibien et Cléden (1573) ; Charles, marquis de Sévigné, pour les manoirs de Keranmelin, en Ergué-Gabéric, Kerbonnevez et Keranahu, en Beuzec, Le Hellen, en Plonéour (1696) ; les ligences de la seigneurie de Quimerch dans les paroisses d'Ergué-Gabéric, de Landreuzic et de Briec, énumérées par Pierre de Tinténiac, époux de Franc. de Quimerch (1537) ; les possessions de Jean de Tréganez, provenant de la succession de sa mère, Méance du Beizit, tenues en proche fief du seigneur du Pont (1389) ; Maurice de Trémarec, écuyer, et Marie Guéguenou, dame de Keraultret, sa fiancée (1540), Isabelle de Trémarec, épouse d'Yves Kerdalen (1544), Julien de Kerguélen, capitaine d'infanterie (1694), pour les manoirs et seigneuries de Trémarec, en Briec, et de Kerénen, en Elliant ; Hélène Le Gallo et Christ. Trémic, son fils aîné, pour des tènements nobles et des ligences à prendre dans les paroisses de Plonéour, de Beuzec, de Cléden et de Trégunc (1540), Yvonne Frollo et Yves de Trémic, écuyer, son fils aîné, seigneur de Keraneisan, pour les manoirs de Kerbleust, en Beuzec et de Kerbrochan, en Plonéour (1683) ; Raoul de Trémillec, seigneur de Tréganez (1540), et Jeanne de Penguilly et René de Trémillec, son fils (1550), pour les manoirs et les domaines de Trémillec, en Plomeur, de Lès-Plomeur, de Kerfloux, de Lescoët et de Guillar, en Mahalon, et de Tromelin ; pour le manoir du Quénech, en Plouzané, dans le ressort de Brest ; Alain de Kerlouënan (1379) et Hazevis de Meylar (1380), pour des rentes et des possessions dans les paroisses de Poullan, de Plovan, de Meillars, d'Esquibien, *etc.* ; par Claude de Visdelou, chevalier, seigneur de Bienassis, pour le manoir de Kerlouënan, pour les dépendances des seigneuries de Coëtfao, en Ploaré, du Rible et de Prédanras, en Plomodiern et en Penhars (1638).

1379-1695

B 2036. – Registre petit in-folio ; 117 feuillets parchemin.

LIVRE DE LA RÉFORMATION du rôle rentier des recettes de Quimper, Pont-L'Abbé, Capcaval et Pozec, exécuté en vertu de l'ordonnance de François I^{er}, du 8 février 1537, qui est transcrite en tête, ainsi que le procès-verbal des commissaires Jean Hux et Antoine Dessefort, délégués à Quimper par la Chambre des Comptes pour procéder à cette réformation en suivant les comptes dressés, en 1435, par Simon Maydo, receveur de Quimper. Ce livre contient le rôle détaillé des maisons, jardins et courtils de la paroisse Saint-Mathieu *(Saint-Mahé)* dont les propriétaires relevaient du Roi à charge de rente, dans les rues des Fèvres, Bily, du Sel, du Rossignol, de la Vieille-Cohue, de la Rive, et en la ville close ; les féages de Quenechangoye et de Maesminihy ; des rentes levées sur les habitants de Quimper situés dans le fief de l'évêque de Cornouaille, en vertu de la *taillée de mai*, qui monte à 40 livres par an ; sur ceux de Run-an-Piguet et de Pont-an-Goret, en Briec ; sur la sergentise féodée de Gavignon, sur le manoir de Glasros, en Crozon *etc.* A la fin, procès-verbal des nouvelles baillées de maisons, jardins, vieilles masures, champs cultivés, terres vaines et vagues, en la ville de Quimper, au lieu du Trépasou, de Quénechmarch, *etc.* ; bail pour 9 ans de la cohue de Quimper, « sur laquelle est édiffié l'auditoire de la court du Roy », moyennant 20 livres par an et à charge par le fermier de la tenir bien close et nette d'immondices ; saisie pour défaut de déclaration et nouvelle baillée du manoir de Pendré et de la sergentise féodée de Gavignon, de la maison et manoir de Troheir, sur la rivière de « Heir », près Quimper, au préjudice de Fr. de Lesongar et de Cl. du Juch, sa femme ; *etc.*

1538-1544

B 2037. - Registre grand in-folio ; 492 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE QUIMPER contenant les déclarations de maisons, de jardins, de rentes, de convenants, de terres, de droits réels et honorifiques, faites devant les Commissaires du Roi par François de Coëtlogon, évêque de Quimper et comte de Cornouailles, pour la ville de Quimper et ses faubourgs, délimités à l'acte, avec droits de haute justice et de fourches patibulaires à quatre piliers, droit de police et de marché les mercredis et samedis, droit de coutume à la foire de Rosangrach, *etc.*, et pour de nombreuses rentes à prendre sur des maisons et des héritages situés dans les différentes « îles » ou quartiers de la ville, notamment dans les rues Quéréon, de Mesgloaguen, Viniou, de Chair-Salée, Briziac, Crecheusen, Bily, an Douaré, Poulhaou, Neuve, Treux et autres, et dans les paroisses de Lanniron (où est son « palais rural »), de Cuzon, de Kerfeunteun, de Briec, d'Ergué-Armel, d'Ergué-Gabéric, de Primelin, de Plonéis, de Plogoff, de Beuzec-Capsizun, de Poullan, de Concarneau, de Scaer, de Bannalec, de Carhaix, de Châteaulin, d'Audierne, *etc.* (fol. 1) ; par les chanoines du chapitre de Cornouailles, pour la fabrique de la Cathédrale, la Psallette, les maisons prébendales, et celles des recteurs, ainsi que divers héritages dans la ville (fol. 31) ; par les Jésuites du Collège (fol. 35) ; par les Cordeliers (fol. 37) ; par René de Rospiec, seigneur du Menez (fol. 77) ; par les religieuses de Sainte-Elisabeth (fol. 119) ; par les dames Ursulines pour leur couvent, les manoirs et métairies nobles de Pratheir et de Kerrein (fol. 197 et 477) ; par Fr. de Trémic, seigneur de Keraneizan (fol. 305) ; par Etienne Malherbe, marchand de draps de soie (fol. 333) ; par les religieuses Bénédictines (fol. 425) ; par Fr. de Kerguern, sieur de Kernisy, écuyer, pour les manoirs de Créachmarc et de Trépazou, et pour des droits honorifiques dans l'église de Saint-Mathieu et dans la chapelle N.-D. de la Cité (fol. 467) ; par les dames de la Miséricorde, tenant l'Hôtel-Dieu de Sainte-Catherine, en la rue Neuve (fol. 483) ; par Christophe Fouquet, pour les droits de voirie de la ville de Quimper échus à son père par échange avec René de Botmeur, seigneur de Kerobezan (1652) (fol. 493) ; par les propriétaires des maisons dites du Pape, de la Palestine et autres situées sur les quais de l'Odet et du « Theyr », dans les rues Trouilière, de Verdellet, Obscure, de la Porte Médard, et autres.

1678-1683

B 2038. - Registre grand in-folio ; 517 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE QUIMPER contenant les déclarations d'héritages situés dans les paroisses de Briec et de Beuzec-Capcaval, et dans les trêves de Langolen et de Saint-Jean-Trolimon, produites devant les Commissaires de la réformation du Domaine du Roi par : Charles de Kernezné, chevalier, pour le marquisat de la Roche-el-Goumarch, comprenant les lieux et manoirs de Kervérégan, Trohanet, la Villeneuve, Launay, Keranlouët, Coatglas, et un grand nombre d'autres villages, de tenues, de convenants, de montagnes, avec des droits de justice à 4 piliers garnis de colliers de fer au bourg de Briec et des prééminences d'église (n° 1) ; par Fr. Furic, douairière de Kerbiguet, pour la terre et seigneurie de Trémarec, avec droit de banc et d'armoiries dans les églises tréviales de Landudal et de N.-D. de Populo (n° 3) ; par Pierre Tanguy, écuyer, pour le manoir noble de Kerobezan (n° 5) ; par U. de Tréouret, seigneur de Kerstrat, pour le manoir ruiné de Lannec, entouré d'une double douve et exploité à domaine congéable, selon l'usement de Cornouailles (n° 16) ; par Marg. de Trégoët, pour le manoir de Penanjun, ses rabines, ses moulins et dépendances, droits honorifiques en la chapelle de Quillinen, bâtie sur son fonds, et en l'église de Briec (n° 26) ; par Fr. de Trémic, écuyer, pour les manoirs de Kerbleustre, en partie, de Kerlen et de Kerioret, avec la palue et la motte de Penmarch et l'étang de Beuzec, droits de prééminence, de foire, de coutume et de sergentise féodée du terroir de Capcaval (n° 60) ; par les Carmes de Pont-Labbé, pour le manoir de Keranguen, «

où est présant battie l'esglise de Nostre-Dame des Carmes, la chappelle de Saint-Laurens et la maison conventuelle du dit ordre, avec leur cloistre, jardins et bois » ; *etc.*

1678-1682

B 2039. - Registre grand in-folio ; 403 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE QUIMPER, contenant les déclarations d'héritages situés dans les paroisses de Beuzec-Capcaval, Beuzec-Capsizun, de Cléden-Capsizun, de Dirinon et d'Esquibien, produites devant les Commissaires de la réformation du Domaine du Roi par : Marg. Le Cornou, femme Bigot, pour moitié du manoir de Quénituec, l'autre moitié appartenant à Sébast. de Kerviher, recteur de Mahalon, comme chapelain du doyenné de Pontcroix, dont cette moitié constituait le bénéfice en vertu de l'acte de fondation par les seigneurs de Mollac (n° 17) ; par le général de la paroisse de Cléden pour la maison presbytérale (n° 43) ; par Guy de Lopriac de Coatmadeuc, abbé de la Chaume et chantre de la cathédrale de Cornouailles, pour le manoir de Kerspern, mouvant de la seigneurie de Kerengar, en Plozévet (n° 83) ; par Jean de Tréanna, chevalier, pour le manoir noble de Kerazan (n° 91) ; par L. de la Mothe-Villebraist d'Apremont, abbé commendataire de Daoulas, pour le presbytère de Dirinon, dépendant de cette abbaye (n° 100) ; par M. Laîné, prieur de Coëzbugat, et son neveu Ambroise de Châteautro, pour le manoir de Kerodiern, en Esquibien (n° 103) ; par les consorts Porlodec, pour le manoir de Kerbuzullic consistant en « une vieille mazière de maison noble » (n° 121) ; *etc.*

1678-1681

B 2040. - Registre grand in-folio ; 441 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE QUIMPER, contenant les déclarations d'héritages situés dans les paroisses d'Esquibien, Ergué-Armel, Ergué-Gabéric et Guengat, produites devant les Commissaires de la réformation du domaine du Roi par : René de Rospiec, pour les manoirs nobles de Menez et du Tymeur-Roserff, en Esquibien (n° 26) ; par Alain Prouhet, recteur d'Ergué-Armel, pour le presbytère de cette paroisse (n° 32) ; par Louise de Ploeuc, veuve de Jacques de Riouallen, chevalier, pour le manoir ruiné et le lieu noble de Plessis-Ergué qui lui est échu par succession de son père, Sébastien de Ploeuc, marquis de Tymeur (n° 35) ; par les Jésuites du Collège de Quimper, pour les droits et bénéfices constituant le prieuré de Locamand (n° 38) ; par les consorts P. Glémarec, Fr. Geslin, écuyer, seigneur de Bourgogne, J. Guégant, écuyer, J. Huon, écuyer, pour le manoir de Penanrun « duquel dépend tout le bourg d'Ergué-Gabéric » (n° 50) ; par Anne de Rohan, princesse de Guémené, veuve du prince Louis de Rohan, pour le lieu, manoir et métairie noble de Kerjestin, tenu à domaine congéable et réparable suivant l'usement du comté de Cornouailles (n° 62) ; par Guy de Charmoy, écuyer, pour le manoir de Lesergué, avec droit de banc, de litre et d'enfeu dans l'église d'Ergué-Gabéric, et pour le manoir de Kernaon, dont dépend celui de Gongallic (n° 69) ; par Jacques de Kergorlay, chevalier, marquis du Cludon, héritier de sa mère, Louise de Guengat, pour la terre et seigneurie de Guengat, dont relèvent les manoirs de Saint-Allouarn et de Launay, avec manoir à 2 grands corps de logis, chapelle, écuries, dépendances, pressoir à cidre, rabines, bois, moulin, colombier, *etc.*, et pour le manoir de Kerdrain (n° 85) ; *etc.*

1678-1682

B 2041. - Registre grand in-folio ; 419 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE QUIMPER, contenant les déclarations d'héritages situés dans les paroisses de Guengat, Goulien, Irvillac, Lababan, Lanvern, Loctudy, Landudec, Landrevarzec, Meillars, Mahalon et Plogoff, produites devant les Commissaires de la réformation du

domaine du Roi par : Armand du Plessix, duc de Richelieu, chevalier d'honneur de M^me^ la Dauphine, héritier de Fr. de Quémadeuc, comtesse d'Auray, sa mère, et représenté par Louis du Breil, comte de Pontbriand, capitaine-général des gardes-côtes de l'évêché de Saint-Malo, pour la terre et seigneurie d'Irvillac et Logonna, composée de rentes sur de nombreux manoirs, villages, convenants, moulins, bois et terres, ainsi que sur la perrière de Logonna, avec un droit, calculé d'après le tonnage et le bois employé, sur tous les bateaux, grands ou petits, que l'on fera construire, radouber ou « rhabiller » sur le rivage de la mer (n° 27) ; dom N. Moreau, prieur de Saint-Philbertde-Lanvern, demeurant au prieuré de Bonne-Nouvelle, à Rouen, pour l'église de Saint-Philbert, dont il laisse « par tolérance » l'usage aux habitants de Lanvern et qui est confrontée au nord par l'église de N.-D. du Folgoët, et pour le manoir prioral et les « vieilles mazières, où autrefoys il y avoit un coistre et logement des religieux qui demeuroient audit prieuré » (n° 59) ; par F. de Trémic, seigneur de Keraneizan, pour une maison dépendant de la chapellenie de Saint-Yves du Pont-Labbé, laquelle fut fondée par ses ancêtres et amortie par lettres ducales de 1372 (n° 63) ; J. Tanguy, « chapelain de la deffuncte raine mère du roy », abbé commendataire de Landévennec, pour les presbytères de Landrévarzec et de Guellevain, qui sont à la nomination dudit abbé, pour les manoirs de Landrévarzec et des Salles, et autres héritages (n^os^ 79-82) ; *etc.*

1678-1681

B 2042. - Registre grand in-folio ; 342 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE QUIMPER, contenant les déclarations d'héritages situés dans les paroisses de Plogoff, Locmaria et Plomeur, produites devant les Commissaires de la réformation du domaine du Roi, par : Fr. de Talhouët, prieure du Grand Locmaria, près Quimper, laquelle déclare, outre les maisons conventuelles et de nombreuses possessions dans diverses paroisses, le droit de justice sur la paroisse de Locmaria, dont les confins indiqués à l'acte comprennent, à l'est, « le vieux chemin par où passoit autrefois la procession nommée Trominihi, à présent nommé le Vieux Fossé », le privilège d'avoir ses armoiries sur une clef du « chanceau et choeur » de l'église de Locmaria, sur laquelle elle revendique droit de banc, d'enfeu, d'offrande, de nomination du vicaire et d'examen des comptes de fabrique, qui devront être rendus « en son parlouer, devant elle et ses officiers, en présence du sieur vicaire et parroissiens députés à ceste fin » ; droit de percevoir 20 sols sur chaque pierre tombale nouvellement posée, d'exiger de chaque couple de mariés 2 pots ou quartes de vin, un plat de viande et 2 pains, de lever sur les « poissonniers » de Locmaria qui vont en mer un pot de vin par an de chaque bateau et sur chaque « poissonnier forain » qui passe devant le monastère, 5 sols, de faire loger son bois par les habitants et de percevoir, suivant une possession très ancienne, une rente de 12 livres sur le domaine du Roi (n° 25) ; par A. Viaux, veuve de Séb. de Penfuntunio, chevalier, créancière de la succession de Marc Douault, pour le manoir seigneurial de Kerbullic et des droits de prééminence et d'enfeu en l'église de Plomeur (n° 86) ; *etc.*

1678-1682

B 2043. - Registre grand in-folio ; 404 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE QUIMPER, contenant les déclarations d'héritages situés dans les paroisses de Plomeur, Plonéour, Plovan et Peumérit-Capcaval, produites devant les Commissaires de la réformation du domaine du Roi par : Guy Visdelou, chevalier, conseiller au Parlement de Bretagne, demeurant, « hors son semestre », en son château du Hilguy, en Plougastel-Saint-Germain, pour le manoir principal de Kergambahé (n° 30) ; Jacques du Bouëtiez, pour le lieu, manoir et convenant de Kerjan (n° 71) ; Pierre de Kerleuguy, écuyer, pour le quart du manoir noble et convenant de Kergurun, appelé l'étage d'Alain Contal (n° 77) ; par Chr. Fouquet, comte de Chaslain,

pour le manoir et lieu noble de Penguilly « consistant en une vieille ruine de vieux chasteau », le moulin du même nom et le manoir de Coëtpenguilly (n° 104) ; René Le Prestre, chevalier, seigneur de Lézonnet, conseiller au Parlement de Bretagne, pour les terres et seigneuries de Penquélennec et de Prat-an-Stang (n° 121) ; *etc.*

1678-1682

B 2044. - Registre grand in-folio ; 326 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE QUIMPER, contenant les déclarations d'héritages situés dans les paroisses de Peumérit, Pouldergat, Ploaré, Poullan, Plonéis, Primelin, Plozévet, Plobannalec, Tréoultré, Tréméoc, Tréguennec, et leurs trêves, produites devant les Commissaires de la réformation du Domaine du Roi par : R. de Kerloëguen, veuve de Quélen, pour les manoirs de Kerstrat et du Créach (n^{os} 18 et 19) ; P. du Boisbaudry, abbé de Langant, docteur en Sorbonne, prieur commendataire du prieuré de l'Ile Tristan et de Douarnenez, dépendant de l'abbaye de Marmoûtier, pour la ville de Douarnenez, l'île Tristan, « dans laquelle on ne peult entrer à pied qu'une foys le jour, suivant le flux et le reflux de la mer », et le village de Penhoët, avec droit de lever 5 sols à la Saint-Michel sur chaque bateau de pêche, droit de « neusme et mortuage » sur tous les biens meubles des habitants de Douarnenez, de dîme à la douzième gerbe sur toutes les terres de Douarnenez, plus de nombreuses dîmes et rentes sur les paroisses voisines (n° 29) ; R. du Haffont, chevalier, pour la paroisse de Plobannalec en entier, avec juridiction haute, moyenne et basse, droit de pêcherie, de litre et de prééminence d'église (n° 65) ; Fr. Cherpentier, écuyer, seigneur de Lenneurec, lieutenant civil et criminel au siège royal de Ploërmel, pour le manoir ruiné de Kerfridin, les villages de Kerguinol et de Kerligou et une tenue au village de Kergamet (n° 84) ; *etc.*

1678-1682

B 2045. - Registre grand in-folio ; 573 feuillets parchemin.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE QUIMPER, contenant les déclarations d'héritages situés dans les paroisses de Plonéis, Beuzec-Capsizun, Cléden, Landudec, Briec, Crozon, Mahalon (et sa trêve Guilliers), *etc.*, produites devant les Commissaires de la réformation du domaine du Roi par : René de Ploeuc, chevalier, pour le manoir de Kerharo, « consistant en vieilles ruines de mazières, douffves, collombier et moulin à vent, *etc.* » et pour ceux de Kerandraon, Coatmorvan et Poulguillou (n° 8) ; par Louis, duc de Vendôme, Penthièvre et Mercoeur, pour les droits de pêcherie, sècherie et vacantage (ce dernier dû par les pêcheurs qui cessent de pêcher ou vont le faire dans un autre pays) sur les côtes de Cornouailles, aux terroirs de Quimperlé, Capcaval et Capsizun, lesquels droits dépendent de son duché de Penthièvre (n° 10) ; par René de Penandreff, chevalier, pour la seigneurie de la Châtaigneraie-Quistinic (n° 18) ; par Eustache du Han, chevalier, pour la baronnie de Poulmic, rattachée directement à la sénéchaussée de Quimper par suite de l'acquisition que firent ses père et mère de la seigneurie de Crozon, dont elle relevait auparavant, et pour le manoir de Launay, ainsi que pour les ruines d'une ancienne forteresse situées « au milieu du grand bois taillif de Poulmic et Launaye, en la paroisse de Craouzon », droits de prééminences d'église, de pêcherie, sècherie et « presserie » de poisson, de 4 boisseaux de sel sur chaque bateau qui décharge depuis la pointe de Morgat jusqu'au port du Fret, *etc.* (n° 32) ; par René de la Porte, chevalier, comte d'Artois, conseiller au Parlement de Bretagne, époux de Marie du Han, pour les terres et seigneuries de Crozon, Porzay et Rosmadec, s'étendant sur les multiples trêves de la paroisse de Crozon et sur un grand nombre d'autres paroisses ; *etc.*

1678-1684

B 2046. - Registre grand in-folio ; 379 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE QUIMPER, contenant la déclaration produite devant les Commissaires de la réformation du domaine du Roi par le marquis Sébastien de Rosmadec de Mollac, pour le marquisat de Rosmadec-Tyvarlen-Pontcroix, pour la baronnie du Juch et les seigneuries du Quéménet, de Poullan, de Sucquensou, de Kerlaouënan, de Tromelin, *etc.*, qui en dépendent et qui sont annexées audit marquisat ; en la ville de Pontcroix et au port d'Audierne, droit de fourches patibulaires à 4 poteaux, de foire et de marché, de verge, poids et balances ; d'entrée, de sortie, de chargement, de lest, de déchargement, de construction et de pêche sur les navires et barques ; droit de lever sur le vin déchargé à Audierne, 1 pot et 13 deniers monnoie par tonneau sur celui qui vient « par-delà la rivière de Loire » et 1 pot, 8 deniers monnoie et 2 deniers obole, sur celui qui vient « de dessa la Loire » ; sur le sel, un minot par muid débarqué ; *etc.* — On cite parmi les biens déclarés : « l'applacement, motte ou levée ou estoict autresfoys le chasteau et forteresse dudict Pontecroix, à présant chaumant », avec ses confontations ; le château du Tyvarlen, en Landudec, avec ses douves, chapelle, rabines, colombier, grand étang, jeu de mail, *etc.*

1682-1700

B 2047. - Registre grand in-folio ; 568 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE QUIMPER, contenant les déclarations d'héritages produites devant les Commissaires de la réformation du domaine du Roi par : le prince Louis de Rohan-Chabot, pair de France, pour la principauté de Léon et la châtellenie de Daoulas, « siège particulier de la dite principauté », s'étendant sur les paroisses de Plougastel, de Dirinon et d'Irvillac, avec droits sur les marchandises débarquées dans la rivière de Daoulas et dans celle de Landerneau « jusques aux anciennes bornes de la dite ripviaire de Landerneau », droit de quintaine dû par les nouveaux mariés et les nouvelles maisons, lesquels droits sont perçus par le voyer féodé de la châtellenie ; droit de patronage sur l'abbaye de Daoulas, composée d'après l'acte de fondation de 8 religieux prêtres et de 2 novices ; *etc.* (n° 1) ; par Henry de Nevet, chevalier, colonel du ban et arrière-ban de l'évêché de Cornouailles, pour la ville et seigneurie de Pouldavid, « qui est un ancien partage donné par le Duc pour la dot de sa fille mariée au baron de la Roche-Bernard, duquel mariage seroit sortie, entre autres, une fille mariée au seigneur de Nevet » (n° 45) ; par Fr. d'Ernothon, chevalier, conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat et privé, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, pour la baronnie du Pont, divisée en 3 membres, Le Pont, Coëtmeur et Kerobesan, et qu'il affirme être « l'une des anciennes baronnies de la province dénommées dans toutes les anciennes assises des Ducs et spéciallement dans une de 1087 », laquelle seigneurie comprend sur les 9 paroisses de Loctudy, Plouhinec, Treffiagat, Tréoultré, Tréguennec, Tréméoc, Saint-Honoré, Plonéour et Combrit « l'universalité de fief sans aucune exception » ; avec le château et forteresse de la ville du Pont, muni de donjon, clôture, douves ; avec droits de pêcherie, sècherie, vacantage, marennage, équipage de bateaux, droit de « tente aux oiseaux de proie » dans les palues de Tronoën, Beuzec et Tréguennec ; droits de patronage et de prééminence dans 35 églises ou chapelles énumérées dans l'acte ; plus divers autres droits (n° 125) ; *etc.*

1678-1682

B 2048. - Registre grand in-folio, 400 feuillets papier.

LIVRE DES SENTENCES rendues par les Commissaires de la réformation des Domaines députés par la Chambre des Comptes pour vérifier les droits et les titres produits par les propriétaires du ressort de Quimper dont les noms suivent : l'évêque du diocèse, Fr. de Coëtlogon, comte de Cornouailles, lequel a justifié ses droits de justice au moyen de lettres patentes de Charles de Blois (1361) ; les chanoines

du Chapitre de la cathédrale, qui revendiquent un droit de coutume à eux concédé par la reine d'Angleterre, Jeanne de Navarre, pour la dotation d'un service annuel le 9 octobre (fol. 7) ; les Pères Jésuites sont maintenus en possession de leur collège et de ses dépendances (fol. 10) ; les religieux Cordeliers, de leur couvent et du vieux château du Duc adjacent (fol. 11) ; les dames de Sainte-Elisabeth, de leur couvent fondé par Elisabeth Fouquet de Chalain (fol. 87) ; les dames Ursulines de Quimper, de leur monastère fondé par le marquis de Mollac et amorti par lettres patentes de 1626 (fol. 161) ; la communauté des religieuses Bénédictines, d'une maison avec jardin qui furent amortis en 1682 (fol. 381) ; autres sentences concernant les détenteurs des maisons et des jardins situés dans le quartier appelé la *Terre au Duc*, paroisse de Saint-Mathieu, rue de l'Enclave, du Port-Mahé, du Rossignol, du Meur, du Scel, des Fèvres, sur le Quai et près de la Porte Saint-Médard ; condamnation de suppression contre deux propriétaires de fours ; *etc.*

1678-1684

B 2049. - Registre grand in-folio ; 400 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES contenant les ordonnances de correction et de réception rendues par les Commissaires de la réformation du Domaine de Quimper sur les productions faites par les vassaux des paroisses de Saint-Mathieu de Quimper, de Briec, de Beuzec-Capcaval, de Beuzec-Capsizun et de Cléden, dont les noms suivent : L. de Kernezné, marquis de la Roche, a été débouté de plusieurs mouvances et maintenu en possession de droits honorifiques dans l'église de Briec (fol. 40) ; la veuve de J. Ernothon, écuyer, seigneur de Pratglas, est condamnée à 300 livres d'amende au profit de la fabrique de Briec et du dénonciateur, faute d'avoir justifié la noblesse du lieu de Coatglas (fol. 122) ; les détenteurs du manoir et de la métairie noble de Guénigou sont déboutés de toute prééminence dans la chapelle de Saint-Guézennec (fol. 142) ; Fr. de Trémic, propriétaire du manoir de Kerbleustre, est maintenu dans le droit de fondation de la chapelle de Saint-Yves et condamné à payer les arrérages d'une rente de 23 sous, un setier de froment et un demi-setier d'avoine (fol. 154) ; la terre de Kerbernez est qualifiée roturière malgré les prétentions de la veuve Billoart (fol. 223) ; Jacques de Laage, détenteur de la terre et seigneurie de Lestiala, est condamné à payer 2,000 livres de rachat pour la succession de Charles Le Heuc (fol. 256) ; *etc.*

1680-1684

B 2050. - Registre grand in-folio ; 398 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES contenant les ordonnances de correction et de réception rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier du Domaine de Quimper et le visa de tous les titres possédés par les vassaux ci-après nommés dans les paroisses d'Esquibien, d'Ergué-Armel, d'Ergué-Gabéric, de Goulien, de Combrit, de Lababan et de Lanvern : le marguillier de l'église tréviale de Saint-Raimond d'Audiern, paroisse d'Esquibien, est condamné à payer le rachat du legs Coquet (fol. 2) ; les propriétaires du village de Brezouloux sont redevables de 490 livres 3 sous 6 deniers d'arrérages (fol. 10) ; Michel de Châteautrô, détenteur de la seigneurie de Kerodiern, devra subir l'arpentage de ses terres (fol. 68) ; la déclaration des détenteurs du village de Lesvilly est reçue à la charge de payer une écuelle de froment et deux écuellées d'avoine de chefrente (fol. 162) ; François Tallec est déchargé de diverses taxes après avoir produit un échange de 1412 justifiant ses droits de mouvance sur le village de Lesvilly (fol. 351) ; la déclaration de la dame de Kergroadez, propriétaire du manoir de Lanvern et de la moitié du moulin, est admise à la charge de relever du domaine royal prochement et noblement (fol. 378) ; *etc.*

1679-1683

B 2051. - Registre grand in-folio ; 400 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES contenant les ordonnances de correction et de réception rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier du Domaine de Quimper et le visa de tous les titres produits par les vassaux dont les noms suivent dans les paroisses de Lanvern, Loctudy, Landudec, Meillars, Peumérit, Plogoff, Plomeur, Plonéour et Plovan : Fr. de Trémic, fondateur de la chapelle de Saint-Yves, desservie à Pont-Labbé, sur le vu d'un acte de 1362, est maintenu dans ses prétentions (fol. 12) ; E. Porlodec est déchargé d'une taxe de rachat montant à 107 livres (fol. 78) ; R. de Rospiec est condamné à s'assujettir, suivant l'usage, aux devoirs de foi et rachat pour ses biens roturiers comme pour les autres (fol. 96) ; le marguillier de la chapelle Saint-Yves à Pont-Croix continuera, solidairement avec les autres détenteurs du manoir de Roscaradec, de payer la chefrente de 4 livres 5 sous (fol. 106) ; la dame prieure du Grand-Locmaria à Quimper est déboutée du droit de percevoir des lods et ventes sur les bateaux et du devoir d'un pot de vin sur chaque pêcheur (fol. 186) ; le seigneur de Lescoulouarn est déclaré déchu de la mouvance du manoir de Treffranc (fol. 372) ; *etc.*

1678-1682

B 2052. - Registre grand in-folio ; 420 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES contenant les ordonnances de correction et de réception rendues par les Commissaires réformateurs du papier terrier du Domaine de Quimper et le visa de tous les titres produits par les vassaux du Roi dans les paroisses de Plovan, de Pouldreuzic, de Peumérit, de Pouldergat, de Poullan, de Primelin, de Pluguen, de Tréogat, de Tréguenné, de Tréoultré, pour les domaines dont les noms suivent : la moitié du manoir de Kergulun est enrôlée à la charge d'un sou tournois par an pour en conserver la mouvance au Roi (fol. 26) ; le lieu de Kerouzien est établi roturier et assujetti aux fouages (fol. 34) ; les lods et ventes d'une tenue au village de Kerguidan sont fixés à 63 livres 15 sous (fol. 68) ; le manoir et la seigneurie de Penquélenec sont enregistrés, sauf un droit de coutume pour lequel R. Leprestre de Lézonnet se pourvoira près du Roi, pour avoir lettres de validation (fol. 144) ; le droit de haute et basse justice est refusé au seigneur de Lestrédiagat (fol. 276) ; autre sentence fixant le tarif de la perception du devoir de *stancage* dans la ville de Quimper sur les débitants de boissons et les barriques de vin transportées pendant la durée de la foire de Saint-Corentin, au profit du fermier du Roi (fol. 371) ; *etc.*

1678-1683

B 2053. - Registre grand in-folio ; 146 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES contenant les ordonnances de correction et de réception rendues par les Commissaires réformateurs du papier terrier du Domaine de Quimper et le visa de tous les titres produits par les vassaux nobles et roturiers dont les noms suivent : le rachat dû par Eust. du Han, sieur de Poulmic, pour la succession de sa mère Claude de Goulaine, est liquidé à 6,000 livres, et le même est débouté du droit de tirer de l'ardoise sur la côte de la mer (fol. 34) ; la veuve de René de la Porte, sieur d'Artois, propriétaire des terres de Crozon, de Porzay et de Rosmadec, est déboutée de beaucoup de prétententions, du droit de bris, d'aubaine et d'épaves, de la qualité de comtesse de Crozon (fol. 47) ; la sentence relative au marquisat de Rosmadec contient de nombreuses corrections et injonctions (folios 126-143) ; *etc.* — Autres sentences concernant des héritages situés dans diverses paroisses du même ressort.

1681 – 1685

B 2054. - Registre grand in-folio ; 288 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES contenant les ordonnances de correction et de réception rendues par les Commissaires réformateurs du papier terrier du Domaine de Quimper sur les déclarations produites par Louis de Talhouet, pour le manoir de Pratheir (fol. 1) ; par la prieure conventuelle de Locmaria, pour ses prieurés de Quimper et du Quilliou, desquels dépendaient de nombreux droits et privilèges dont quelques-uns ont été retranchés (folios 5-13) ; par les détenteurs de deux petites portions de montagne en Esquibien, pour lesquelles ils devaient payer 15 sous de chefrente (fol. 123) ; par Pélagie d'Espinay, veuve du marquis de Cludon, propriétaire du fief du Quilliou, à cause duquel elle fut maintenue dans la mou vance du bief du moulin de Kergrouach (fol. 140) ; Fr. Visdelou, chevalier, comte de Bienassis, lequel fut condamné à payer 740 livres pour le rachat de la succession de son aïeule (fol. 153) ; par le baron du Pont, dont les prétentions ont été justifiées par de nombreuses productions remontant au XIV^{e} siècle et confirmées en partie (folios 257-288) ; *etc.*

1688-1695

B 2055. - Liasse, 5 pièces parchemin ; 72 pièces papier.

SENTENCES RENDUES par M. de la Bourdonnaie, conseiller au Parlement de Bretagne, député pour la réformation du Domaine en Bretagne, siégeant à Vannes, puis par J. Raoul de la Guibourgère, conseiller au Parlement de Bretagne, commissaire général, député par S. M. pour la réformation et la conservation de ses Domaines, puis par le Bureau des Finances établi à Vannes, sur les déclarations produites par les propriétaires des villages de Kerguennec, de Kerberennès, de Kernezan, de Kermarzin, de Pratanboloch ; des terres et seigneuries de Quémenet, de Keredec, de Kerjaouen, de Quélenec, de Queranguen et autres.

1686-1700

B 2056. – Cahiers, 95 feuillets papier.

INVENTAIRES DES AVEUX déposés au greffe de la Chambre des Comptes de Bretagne par les vassaux de la sénéchaussée de Quimper, vérifiés et collationnés en 1599, augmentés à diverses dates, constatant que l'ensemble du dépôt comprenait 726 actes en 1784.

1578-1784

B 2057. - Liasse, 31 pièces parchemin ; 167 pièces papier.

OBÉISSANCES FÉODALES. — Contrats d'acquisition et d'échange conclus par les consorts Kerret, Le Saux et Croissant, pour le manoir de Lanvivant, en Briec, vendu 1,260 livres par adjudication sur la succession vacante de Corentin Lair (1773) ; César Legac de Lansalat, chevalier, colonel attaché aux troupes légères, chambellan du duc des Deux-Ponts, pour la terre et seigneurie du Hilguy, avec ses château, chapelle, colombier, jets d'eau, *etc.*, acquise pour 80,400 livres de César de Trécesson, marquis de Carné, et de sa femme Angélique de Kermainguy de Saint-Laurent (1775) ; L. Allain, veuve de Nicolas de Ploeuc, chevalier, pour les maison, terre et seigneurie de Kerandraon, en Mahalon, acquises pour 18,000 livres, d'Eustache de Lys, chevalier (1700) ; Jean de Kergariou, écuyer, pour le manoir noble de Cloarec, vendu par les Cisterciennes de N. D. de Kerlot, à Quimper, moyennant une rente de 126 livres (1690) ; M. Chever, notaire, demeurant au château du Menez, en Esquibien, pour la moitié du manoir de La Haye ou de Kerbuzullic, en la même paroisse, vendue 1,210 livres par S. Porlodec, sieur de Mesmeur, avocat (1772) ; L. de Rousselet, comte de Chasteaurenault et de Crozon, lieutenant général des armées navales, pour la terre et seigneurie de Poulmicq, en Crozon, vendue 72,000 livres par le comte Louis du Han, héritier bénéficiaire de son

père Eustache (1696) ; J. Lenormant, veuve Le Dantec, pour le manoir et lieu noble de Coatglas, en Briec, vendu 11,000 livres par Fr. d'Hernoton, chevalier, baron du Pont (1699) ; *etc.*

1690-1777

Sénéchaussée de Quimperlé

B 2058. - Liasse, 50 pièces parchemin ; 48 pièces papier.

PAROISSE DE BANNALEC. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de châteaux, de manoirs, de convenants à domaine congéable, de rentes, tenus noblement et roturièrement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Quimperlé, sous les dénominations suivantes : la seigneurie de Coatirec ou Coatiréac et ses dépendances, possédée par S. Jolly, subrécargue des vaisseaux de la Compagnie des Indes (1756) ; le manoir et lieu noble de Grandchamp ou Grand-Clos (en breton Parc Bras), anciennement nommé Kerannaour, par Méry Guesdon, bourgeois de Quimper, J. Lohéac et les enfants mineurs du sieur Coëtgléan (1687) ; Fr. Goueznou, écuyer, le sieur de la Pierre du Heznant et les héritiers Auffret (1740) ; J.-B. Goueznou, seigneur de Keraval (1751), Marie G., femme de Gabr. de Fréval, seigneur de Beaumanoir (1772), pour un quart seulement ; le manoir de Keranguernen, par Al. Selvestre et Jeanne Olivier (1496), Pierre S., leur fils (1498, 1534 et 1540) ; le lieu noble de Kerjan, par Ch. Bausse, sieur de la Baronnière (1690), Jacques B., sieur de Cozcodu, son fils (1695), Gabr. de Trévellec, chevalier, seigneur de Couëron, et sa soeur Claire, neveux et héritiers du précédent (1749) ; plusieurs tenues nobles au village de Kerlec, avec des biens roturiers dans divers autres lieux, par Grég. de Kerguern, écuyer (1731), M.-J. de Boutouillic, sa veuve (1756 et 1759) ; le manoir du Ménec et ses dépendances, par Ch. Le Vestle, écuyer (1472), Louis Le V., seigneur du Ménec (1540), Ch. du Quelnec, écuyer, sieur de Keraret (1628), les enfants mineurs de Guy de Charmoy, écuyer, sieur de Keraret (1690), Jean de Talhouët, chevalier, seigneur de Brignac, conseiller au Parlement de Bretagne (1739 et 1750) ; le manoir du Plessix, par Yvon Olivier, fils de Bizien (1434), Jean O., son fils (1475), Jeanne du Vestle, veuve du précédent (1503), Jean O., écuyer, leur fils (1537 et 1540), Cl. du Fresnay, seigneur de Langoëlan, et Alanette Olivier, sa femme (1559), L. Eudo, seigneur de Keronnic, conseiller au Parlement de Bretagne (1692), Cather. d'Ernothon, baronne du Pont, « première et seule grande baronnie de Cornouaille », femme de Louis d'Argouges, chevalier, maréchal des camps et armées du Roi (1741) ; le manoir de Poulanguès, par Raoul Goarlot (1494), Marg. Ansquer, sa veuve (1502) ; le manoir de Pueffuérit, par Y. Le Cayron et Catherine Provost (1502) ; le manoir de Rosuhel et son moulin, par L. Kerguz et Thébaulde du Combout, sa femme (1542), Ol. Penguern, écuyer (1638) ; autres aveux rendus par Guil. de Kermorial (1475), Jacques de Trégaranteuc (1496), Guil. du Plessix (1497), Yv. Lesongar, veuve de Penguilly (1540), messire du Boisboëzel, chevalier (1694), *etc.* pour des terres, des convenants, des maisons, des moulins, des rentes situés aux villages de Kervézenec, Lanrenon, Kermeur, Kerévénic, Keruzon, Kerbrunnec, *etc.*

1434-1782

B 2059. - Liasse, 48 pièces parchemin ; 26 pièces papier.

PAROISSE DE CLOHARS-CARNOËT (AUTREFOIS *CLOUHAL*). — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de châteaux, de manoirs, de convenants, de rentes, tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Quimperlé, sous les dénominations suivantes : le lieu et manoir noble du Hirgaër, possédé par Antoine Huby, d'Hennebont (1562), Louis Hémon, écuyer, sieur de Kerospers, mari de Jacquette Huby (1619), Cath. de la Masse, veuve de J. Auffret, sieur du Pencleuz (1653) ; le

manoir de Keranguen, avec dépendances en Bannalec, par J. Le Digoaëdec, veuve de H. Corffinau (1485), Henry et Charles Corffinau, père et fils, tous deux écuyers, et les mineurs de la Lande (1540), P. Digloërec, écuyer, seigneur de Kerousic, et Azelice Mahault, sa femme (1573), Th. Pégasse, marchand de Quimperlé (1619), Fr. Dondel, écuyer, seigneur de Kergonano, premier président et sénéchal du Présidial de Vannes (1728), J. Dondel, son fils, capitaine-major de cavalerie (1785), y compris des droits de prééminence en l'église de Clohars ; le lieu noble de Kergreven, par L. Le Vennier, procureur du Roi en la sénéchaussée de Quimperlé, mari de Marg. Pitot (1698) ; le lieu et manoir de Kerguillaoen, par Jacques Briant, sieur de Bothuellen (1653), Renée de Coëtnours, sa veuve (1677) ; une tenue noble à domaine congéable au lieu dit le Manoir ou Manéric, par Anne de Cacaret, veuve Frogerays (1696), les consorts Frogerays et Geffroy (1782) ; le lieu, manoir et métairie nobles du Pencleuz, par Cath. de Lymihinec, femme de Jean Lohennec, laquelle avoue aussi le manoir de Kerancornec, joignant le précédent (1540), par Morice Lohéac, mari de Marg. Le Guyriec (1577) ; le lieu et manoir noble du Plessix, par A. du Kermagouer, veuve Dupont, qui joint à son aveu le bail à ferme dudit manoir moyennant 81 livres (1571-1572) ; Louis du Pont (1573) ; le lieu et manoir noble de Saint-Mady, par J. Cadoret (1479), J. de la Haye, pour son fils Raoul, héritier de Marie Cadoret, avec droit de sergentise féodée en la paroisse de Clohars (1513) ; par Fr. Toupin, veuf de Béatrice de la Haye (1535), Fr. T., sieur de Kerveniou, son fils (1542), Anne T. (1581), Marg. de Keraldanet, douairière de Keriber-Pratmeur (1619), P. Le Sérazin, chevalier, seigneur du Botderf, conseiller au Parlement de Bretagne (1700). — Autres aveux pour divers héritages nobles présentés par J. Bizien (1434), H. de Kersalaün (1435), P. et H. de Lescoët (1455 et 1460), Y. Olivier (1461), H. de Bénerwent (1472), Marg. de Kerdeffret (1505), J. de Coëtsquiriou, écuyer (1534), G. Eonnet et Gratienne Kervenozaël (1540), Guymarch de Tréanna (1573), les héritiers de J. du Boisrouvray (1776), *etc.*

1434-1789

B 2060. - Liasse, 48 pièces parchemin ; 28 pièces papier.

PAROISSES DE GUIDEL, DE LOCUNOLÉ ET DE LOTHÉA. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de manoirs, de maisons, de convenants, de rentes, de droits réels et honorifiques, tenus noblement et roturièrement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Quimperlé, sous les dénominations suivantes : en la paroisse de Guidel, le manoir noble de Carnoët, possédé par Fr. de la Pierre, écuyer, sieur des Salles, lequel déclare en outre le château de Coëtsalou, « quy est présentement en ruine et dont les vestiges sont encore en essance », plus des droits de prééminence dans la chapelle de Lomaria, à cause de sa terre de Talhouët (1691) ; par Armand de la Pierre (1752) ; divers héritages roturiers au village de Kerlein (1731 et 1754) ; en la paroisse de Locunolé, le lieu et manoir noble de Coëtdavid, *alias* Coattavy, avec droit de prééminence et d'enfeu en l'église paroissiale, possédé par Marie de Kerléon (1457), Guil. Bizien, sieur de Kermorna (1553), Ol. Le Peltier et Jacquette Pezron (1617), Ol. Carré, procureur tiers référendaire de Quimperlé, et sa soeur, pour partie seulement (1696), Louise Carré, femme de M. Boutouillic, chevalier, seigneur de Kergelin (1751 et 1757) ; par P. du Feigna, sieur de Keranforet, pour une autre partie (1755) ; la terre et seigneurie du Sparle, avec droits honorifiques en l'église paroissiale, possédée par J. de Pluvié, sieur du Vieux-Château, sénéchal de Quimperlé (1653), A. du Bouëtiez, veuve de Jacques de Pluvié, chevalier (1702), les consorts André et Derrien, par acquêt de la précédente (1731) ; autres aveux de tenues nobles en la même paroisse par Fr. Keronyrehin (1497) et les mineurs Brouërec (1498) ; en la paroisse de Lothéa, le manoir de Kermès, possédé par Amice de la Haye (1455), Perceval Baëllec (1539), Th. Kermorial, sieur de Kermorvan (1541), J. Le Calvé, veuve Pégasse (1652), les mineurs de Coëtnours (1657), Charlotte Moustel, veuve de Coëtnours (1683) ; le manoir de Québlen, déclaré sujet

à la garde de la forêt de Carnoët par sentence de 1664 et possédé par Fr. de Québlen, fille d'Yvon, laquelle fournit un bail à ferme dudit manoir (1497-98) ; Morice de Lopriac, lequel déclare aussi le manoir de l'Isle, paroisse de Mellac, et diverses tenues ayant appartenu à son père Régis (1533), Cath. Mariteau, veuve de Ch. Bréart, écuyer, seigneur de Boisanger, laquelle avoue en même temps le manoir de Quillimarch, en Moëlan (1704), autre Ch. Bréart, écuyer, sénéchal d'Hennebont (1715), ses héritiers (1744), Paul B. (1757 et 1777) ; le manoir et lieu noble de Ros-anmen-glass, possédé par Lucas Kerpaën (1540), Fr. de Chef-du-Bois (1578), Nic. Pitouais (1617), Fr. P., sieur de Kerfréhour (1646). — Autres aveux pour divers héritages nobles dans la paroisse de Lothéa, présentés par Guillemette de Kermorial (1436), Marg. du Juch, pour son fils Hervé (1481), Y. de Kerizcaël, écuyer (1540), *etc.* ; déclarations d'héritages roturiers aux villages des Aulnes, de Carnoët, de Lestenach, *etc.*

1436-1778

B 2061. - Liasse, 34 pièces parchemin ; 17 pièces papier.

PAROISSE DE MELLAC. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de manoirs, de maisons, de convenants, de rentes, de droits réels et honorifiques, tenus noblement et roturièrement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Quimperlé, sous les dénominations suivantes : le lieu, manoir et métairie nobles de Kerhingant, possédés par les héritiers de Guil. Leclanche, décédé en 1453 ; par Cl. Pezron, veuve de J. Auffret (1617), Jeanne Auffret, veuve de Christophe Frélaut, sieur de la Fontaine (1653), Fr. de Castel, écuyer (1740) ; le manoir de Kernot ou Kerregnault, possédé par Y. de Lescoët et Cath. de Guer, lesquels avouent en outre le manoir de Kermabon (1495), Ch. de L., écuyer, qui déclare aussi le manoir du Rosiou, en Clohars (1504, 1534 et 1540), Ch. Le Beuff, mari de Cath. de Lescoët (1546), Y. de Kercourhin, sieur de Runhellou, fils de la précédente (1547), Jacques Le Beuff (1557), Jean Le B., son frère et héritier (1579), Jean Le Veyer, écuyer, fils de Jacques, sieur du Traon, et de Marie de Kernechriou (1620), J. de Coëtnours, écuyer, mari de Renée Le Veyer, lequel ajoute à son aveu le manoir de Kerguénédo et le lieu noble du Léty, et des droits honorifiques en l'église de Mellac (1665), J. de C. (1707 et 1711), J. du Vergier, écuyer, seigneur de Kerhorlay, fils de Renée de Coëtnours (1733), Jacques du V., chevalier (1755) ; le lieu noble et manoir du Puérit, par Ant. Pégasse (1617), Th. Pégasse, sieur de Keranguen (1635). — Aveux rendus pour divers héritages nobles par J. Toutenoultre (1436), Alix, femme Le Hihouarn (1436), J. de Tréanna, veuve de Kervégant (1465), Ch. de Lescoët (1497), R. Kerguéguant, écuyer (1498), Louise de Cornouailles, sa veuve (1502), la famille Coatsaliou, *etc.* — Déclarations de biens roturiers aux villages de Kerjac, de la Garenne, *etc.*

1436-1782

B 2062. - Liasse, 35 pièces parchemin ; 26 pièces papier.

PAROISSE DE MOËLAN. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de manoirs, de maisons, de convenants, de rentes, de droits réels et honorifiques, tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Quimperlé, sous les dénominations suivantes : le manoir et herbrégement du Badel, possédé par Jeanne Le Bourgeois, veuve de Joachim Glasros (1452), Marg. Glasros, veuve de Jean de Québlen (1497), autre J. de Québlen, écuyer (1529) ; le lieu noble de Kerdoret, par Michel Briant, sieur du Lescoët, ancien officier des vaisseaux de la Compagnie des Indes (1782) ; le manoir de Kermel, *alias* Kermeur, par H. de Keremel (1456), Ch. de Guer, fils de Cath. Morillon, dame de la Porte-Neuve et de Kermel (1467), Guil. de Guer, écuyer (1475), R. de Keremel et Marie Baëlec, sa femme (1540), Jeanne de Guer, douairière de Mezle, femme de J. de Kercoussy (1619) ; le manoir de Kerlouarnec, par les enfants mineurs de J. Euzenou, chevalier, comte de Kersalaün (1773) ; le village et lieu noble de Kertousel, par Jacques Le Druz, sieur de l'Ile, et Marie Grand sa femme (1696) ; la

métairie noble de Kervassiou, par Christ. Jéguic, écuyer (1696), Fr. J. (1702), A. Mahé, veuve de J.-B. J., écuyer (1736), leurs enfants mineurs (1747) ; le manoir de Kermorbras, par Y. de Keremel, seigneur de Kerjagu (1502) ; le manoir de Kervignac ou Kervignec, par J. Marion (1669), L. Gainche, sa veuve (1689 et 1699), M. Gainche, héritière de Michel Burot et de Jeanne Gainche (1750), Guil. de Kervenozaël, seigneur de Keranbriec (1759) ; le lieu et manoir de la Porte, par J. de Kerlouarnec et Clémence de Québlen (1536 et 1540) ; le manoir de Poullanguez, par Christ. Garlot, écuyer (1504) ; le lieu et manoir noble de Quillimarch, par L. du Terre (1577), Thomas Pégasse (1617) ; le manoir et la métairie noble de Quilly ou Guilly, avec droits honorifiques en l'église de Moëlan, par J. du Périer, écuyer, héritier de Marg. du Juch (1480), Pierre du Périer (1495), Pierre Jéguic, écuyer, et M. Gouault, sa femme (1619), Ch. Lohéac (1689), les consorts du Pays, héritiers de Jeanne Lohéac (1730), J. du Pays, sieur de Kernabat, avocat (1752, 1754 et 1755), ses héritiers (1782). — Sentences de renvoi, de publication et de réception.

1452-1783

B 2063. - Liasse, 45 pièces parchemin ; 20 pièces papier.

PAROISSE DE MOËLAN. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de manoirs, de maisons, de convenants, de rentes, de droits réels et honorifiques, tenus noblement et roturièrement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Quimperlé, sous les dénominations suivantes : le manoir et la terre de la Ville-Neuve, possédés par Jeanne Dondel, veuve de Kermellec (1729 et 1756), Ant. Billoart-Dessales, écuyer, et Jacquette Goueznou, sa femme (1782). Aveux collectifs pour : les manoirs du Damany et du Lannic, présentés par Guil. de Languyoen, écuyer (1501), Jean Le Digoëdec (1539), Jeanne de Rosmadec, tutrice de L. Le D., son fils (1554), Jacques Le D., seigneur de Talhoët (1626), Julienne du Digoëdec, dame de Kerendo (1662), les consorts de la Pierre (1694) ; les lieux nobles de Poulguès et de Keranroux, avec droits honorifiques en l'église de Moëlan, par Jean Lohéac, seigneur de Trévozec, sénéchal de Quimperlé, tuteur des mineurs de Jauréguy (1637), Ch. de Jauréguy, sieur de la Forêt, écuyer (1653). Autres aveux pour divers héritages nobles présentés par les familles de Kernicol, Richard, Kerlouarnec, de Chef-du-Bois, de Kersalaün, de Glasros, de Québlen, de Gueznarpin, du Juch, du Landrein, de Montgermont, de Cadeville, Le Gouvello, du Lescoët, de Coanon, de Mauduit, *etc.* (1434-1777). Autres aveux pour des biens roturiers aux villages de Kerhéron et de Kergoaler (1729-1730). Sentences de renvoi, de publication et de réception.

1434-1783

B 2064. - Liasse, 30 pièces parchemin ; 25 pièces papier.

PAROISSE DE QUERRIEN ET SA TRÊVE QUILLIGOUMER. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de manoirs, de maisons, de convenants, de rentes, de droits réels et honorifiques, tenus noblement et roturièrement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Quimperlé, sous les dénominations suivantes : le manoir de Coatbirguy, possédé par P. de la Haye, seigneur de Guernencam (1540) ; le manoir de l'Isle, par Louis de Rohan, seigneur de Guémené-Guinguamp et de la Roche-Moisan, héritier d'Alain du Parc (1440), Jean du Pont, tuteur de Louis de Rohan, héritier de Catherine de « Guéaquin », son aïeule, veuve douairière de Charles de Rohan (1462) ; le manoir de Kervagat, par Yves Morice, écuyer (1644) ; le manoir « inherbergé » de Lenez-Bihan, par M. de Kerouallen, veuve du Combout (1495), Olivier du Combout (1540) ; le lieu noble et manoir de Moguer, pour Guillemette et Anne Gillouart, veuves de Mathieu et de Fr. de Coëtnours (1577) ; le moulin à eau appelé le Moulin Brûlé, dépendant de la maison de Tymeur, par Jacques de Musuillac, chevalier (1670), Jacques Riou (1730), Laurent de Montigny, seigneur du Tymeur, avocat, subdélégué de l'intendance aux départements de Lorient, Hennebont et Port-Louis, trésorier de l'Extraordinaire des

guerres et des fortifications de Lorient (1754) ; le manoir de la Villeneuve, par Jean Lohéac, sieur de Trévozec, pour les mineurs de Jauréguy (1637). Aveux collectifs pour les lieu et manoir de Kerguyomarch, duquel dépendent des droits honorifiques en l'église paroissiale de Querrien et en la chapelle de N.-D. de Lézonnec, de Kerambars, de Lohennec et pour des rentes sur les manoirs de Botlan et de Kervagat, présentés par Ch. du Combout (1537), Fr. Legac, sieur de Porte-Blanche, et Renée de Kerlech, sa femme (1678), Fr. de Kerlech, femme de Jean de Guer (1697), ses héritiers (1705), Fr. Le Roux, veuve de Vinc. de Chefdu-Bois (1729). Autres aveux pour divers biens nobles présentés par les familles Kergoët, Quénechan, du Rible, de Bennerven, du Pont, de Lohéac, du Combout (1455-1782). Autres aveux pour des biens roturiers situés aux villages de Moguer, de Kerorant-Penquélen, *etc.*

1440-1785

B 2065. - Liasse, 5 pièces et 107 feuillets parchemin ; 1 pièce papier.

BARONNIE DE QUIMERCH. — Aveux et dénombrements des levées et revenus de la terre et seigneurie de Quimerch, dans le ressort de la sénéchaussée de Quimperlé : aveu produit par Jeanne de la Feuillée, veuve de Yvon, seigneur de « Keynmerch », et tutrice de leur fils Charles, pour le château de Quimerch, en Bannalec, et toutes ses dépendances ; pour plusieurs manoirs, tènements, rentes, ligences, dans les paroisses de Bannalec, Clohars, Mellac, Tréméven, *etc.* ; pour les pêcheries de la rivière d'Ellé ; pour le droit de sergentise féodée en la ville de Quimperlé avec l'énumération de tous les revenus et de toutes les charges qui y sont attachés (1426) ; autre aveu rendu par Charles de Kynmerch, seigneur du Hautbois, de la Rocherouxe, *etc.* (1485) ; autre aveu pour les seigneuries de Quimerch, du Hautbois, de la Rocherouxe, de la Noë-Sèche, par Charles de Kynmerch et Thébaud, son fils, seigneur du Quilliou, de la Morandaye et de Kerangar, lesdites seigneuries s'étendant aux paroisses de Bannalec *(Baznalec)*, Clohars, Moëllan, Tréméven, Bey, Saint-Thurien *(Saint-Ourhan)* et Mellac (1502) ; autre aveu par Louis, fils de Charles et frère de Thébaud, tous deux décédés (1524) ; autre aveu, contenu en un registre de 107 feuillets parchemin, dont la première page, enluminée, porte en tête les armoiries de la famille de « Kynmerch », présenté par noble et puissant Pierre de Tynténiac, mari de Fr. de Quimerch, fille du précédent, pour le château de « Kerynmerch » avec ses « douffves, pont-leveix et fortraisses » et pour de nombreux héritages répartis dans les juridictions de Quimper, Quimperlé, Conq, Fouesnant, Rosporden et Gourin, ainsi que pour des maisons dans la ville de Quimperlé (1539) ; autre aveu par le marquis Hyacinthe de Tinténiac, baron de Quimerch, *etc.* (1738).

1426-1738

B 2066. - Liasse, 13 pièces parchemin ; 23 pièces papier.

PAROISSES DE RÉDENÉ (AVEC SA TRÊVE SAINT-DAVID) ET DE RIEC. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de châteaux, de maisons, de convenants, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus-noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Quimperlé, sous les dénominations suivantes : en la paroisse de Rédené, le lieu noble de Keransquer, en la trêve de Saint-David, déclaré par J. de Kerléro, sieur de Rozho (1691) ; Gilles de Cambry, écuyer, ingénieur et constructeur de la marine, demeurant « en l'enclos de L'Orient, paroisse de Saint-Louis » pour le quart de ladite terre et seigneurie (1775) ; le village de Kernégan, par les consorts Remot, Guillou, Lebris (1730), les consorts Meslon et Remot (1758), les héritiers Remot (1775) ; le manoir du Plessix, par Ch. Bizien (1540), et le moulin dudit manoir, par les mineurs Garnier (1751) ; le manoir et herbergement du Parc, par Y. de Guer, écuyer (1494 et 1503) ; le lieu noble et manoir de Pénerven, par Louise de Gonandour, veuve de Vinc. Jourdain, seigneur du Couëdor, écuyer (1689), les héritiers de J. Jourdain (1753), Fr. Fortuné du Bahuno, chevalier, seigneur de Kerolain (1757) ; une tenue à domaine

congéable au lieu noble de Kerlidec, par Fr. Robert, conseiller d'Etat, intendant de la marine en Bretagne, mari de M. Visdelou (1730) ; le manoir noble de la Villeneuve-Braonic, par M. du Botdéru, fille de J. du Botdéru, prêtre, et femme d'Alexis Le Gouvello, seigneur de Kerantré (1733), ses enfants mineurs (1751) ; en la paroisse de Riec, le lieu noble de Bodélio, par les héritiers Le Pézennec (1702), M. Callando, veuve Dupont (1740), les consorts Le Beux (1782) ; le manoir de Kermerch, par Anastase Bonnier, seigneur de la Mottaye (1690). Aveu pour une rente sur le village de Laniguy, par René du Fresnay, abbé du Faouët, agissant pour les époux de Tinténiac (1703) ; aveux de Marg. de Pratanroux, veuve de Hervé du Juch, pour les biens constituant son douaire (1382) ; de Jean de Kerfouil, pour le tènement de Kernasquen (1495).

1382-1783

B 2067. - Liasse, 27 pièces parchemin ; 45 pièces papier.

PAROISSES DE TRÉMÉVEN ET DU TRÉVOUX. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de maisons, de châteaux, de convenants, de rentes, de droits réels et honorifiques, tenus noblement et roturièrement du Roi dans le ressort de la sénéchaussée de Quimperlé, sous les dénominations suivantes : en la paroisse de Tréméven, les manoirs et métairies nobles de Kerlavarec et de Kerauffret, déclarés par Pierre Denizo, avocat (1673), Jeanne Geffroy, sa veuve, pour leurs enfants mineurs (1683) ; le lieu et manoir de Roscadou, par Fr. Tournemouche, écuyer, seigneur de Kerhédron, tuteur des enfants mineurs de Y. Legac, écuyer (1630), Fr. Guézel, recteur de Ninol, seigneur de Roscado (1653) ; autres aveux pour des biens situés en la même paroisse par L. Baëllec, docteur ès-droits (1539), Guil. Le Digoëdet (1540), les mineurs de Saint-Pern (1777), *etc.* ; en la paroisse du Trévoux *(Treffuou)*, le manoir de Langor, déclaré par Al. de Kerret, écuyer, et son frère, héritiers de Claude Mahault, leur mère (1695), Roberte Le Veyer, veuve de Cl. de Guer, marquis de Pontcallec (1751) ; le manoir de Lanorgar, par Ch. Bizien, écuyer (1540), Françoise Bizien (1543), L. Le Picard et Marie du Dresnay (1574), Anne Le Flô, veuve Briant de Lanorgar (1695 et 1699), René Briant, écuyer (1730), Marie Briant, femme Gouyquet, sa fille (1746), ses enfants (1776) ; le lieu noble et convenant du Petit Lanorgar, par Y. Morice, sieur du Beaubois, et Marie-Anne Lohéac, sa femme (1696), Guil. de Kerguélen, écuyer, seigneur du Carpon, mari de Constance Morice (1729), les héritiers de Kerguélen (1754 et 1764) ; les manoir et métairie de Quilihermen, par Bertr. Pépin, écuyer, sieur du Boisjean (1702), Corentine Pépin, héritière de ses soeurs Moricette et Angélique, cette dernière entrée en religion (1748) ; les manoir, pourpris et métairie noble du Runiel, par Louise Lohéac, dame d'Esclabissac, et ses consorts (1759) ; autres aveux pour divers biens nobles, présentés par Thomas Capitain et Louis Coëtsaliou (1540), Jacques Boyer, sieur de Kerléan, avocat, et Julienne Auffret (1731), *etc.* ; autres aveux pour des biens roturiers aux villages de Kerspern, Benon, Beux, Kerbellec, *etc.*

1540-1777

B 2068. - Liasse, 21 pièces parchemin ; 14 pièces papier.

ACTES COLLECTIFS de la sénéchaussée de Quimperlé. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de châteaux, de maisons, de convenants, d'héritages nobles, de droits réels et honorifiques tenus prochement du Duc et du Roi, dans le ressort des sénéchaussées de Quimperlé, de Quimper, de Conq, de Gourin, d'Hennebont et d'Auray, par : Gilles d'Auray, écuyer, pour la terre et seigneurie de Kermadio, en Pluneret, les moulins Talhouët et la tenue de Kerouzant, en Mellac (1540), Fr. Legal, pour les moulins seulement (1697) ; L. du Bouyer et Marie de Kerlouarnec, pour les manoirs de Keransquer, en Rédené, et de Kerhingant, en Mellac, et pour des tenues et des rentes dans les paroisses de Bannalec, de Guidel et de Moëlan (1540) ; Jean de Brullé, pour les manoirs du Grannec, *alias* du

Crennec, en Querrien, et de Rosmaguer, en Tréméven (1481) ; Jeanne du Boisberthelot, sa veuve (1498), Pierre de Chef-du-Bois, écuyer, seigneur de Brullé (1540), Jean de Coëtnours, écuyer, qui déclare en même temps le lieu de Roscado, avec trois « gorets » et pêcheries en la rivière d'Isole (1652), Renée Le Véer, douairière du Grannec (1681), les héritiers de Coëtnours (1731-1750) ; les héritiers de Jean (1465), de Louis (1473 et 1496), et d'autre Jean de Cornouailles (1506), pour les seigneuries de la Villeneuve, de Hesnant et d'autres biens dans les paroisses de Bannalec, de Moëlan et de Mellac ; Ch. de Guer et Françoise de Kerguégant, pour les mêmes lieux (1532).

1473-1767

B 2069. - Liasse, 16 pièces et 119 feuillets parchemin ; 5 pièces papier.

ACTES COLLECTIFS de la sénéchaussée de Quimperlé. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de châteaux, de maisons, de convenants, d'héritages nobles, de droits réels et honorifiques tenus prochement du Duc et du Roi, dans le ressort des sénéchaussées de Quimperlé, de Quimper, de Conq, de Gourin et d'Auray, par : Fr. de Kerguégant, dame de Heznant et de Kermézo, veuve de Ch. de Guer, seigneur de la Porteneuve et de Keremel (1537), Fr. de Guer, son fils (1543), auquel succède Ch. de G. (1560), Cath. de Quélen, veuve de ce dernier, tutrice de leur fils Charles (1575) ; pour la seigneurie de la Porteneuve, en Riec, avec son manoir, son parc et garenne cerné de fossés appelé Parc Keruhel et tous les domaines congéables qui en dépendent ; les manoirs de Penprat, de Coëtdugdoal, de Quilligoarec, de Brécharnan et de nombreuses ligences sur des manoirs et des tenues dans les paroisses de Riec, de Bannalec, de Clohars, de Moëlan, du Trévoux, avec un droit de coutume sur les barques « entrant en hâvre de Bellon », savoir de 2 minots de sel sur chaque « vaisseau portant sel aiant basteau », de 1 minot sur ceux « n'aiant basteau » et d'une « pottée » de vin sur chaque barque chargée de cette denrée, un droit analogue de coutume et « voiaige » au port de Pont-Aven, droit de justice haute, moyenne et basse, de prison et de fourches patibulaires au bourg de Pont-Aven, droit de foire et marché chaque mardi au même lieu, droit d'armoiries, de litre, de banc et d'enfeu en l'église de Riec et ailleurs ; Roberte Le Veyer, veuve de Cl. de Guer, chevalier, marquis de Pontcallec, pour les seigneuries de la Porteneuve et de Kerimel (1745 et 1748) ; autre aveu de Cath. de Quélen, pour la seigneurie de Villeneuve, en Moëlan (1575) ; M. de Kercarw, veuve de J. de Bennerven (1434), Y. de Poulcroix et Fr. de Bennerven, sa femme (1542), pour le manoir de Kercaru et diverses tenues en Clohars, en Mellac et en Lothéa et pour le Roch, en Bannalec ; la veuve de Pierre de Kerhilliouch (1502), Jean, son fils (1540), et M. Tubouc, veuve de ce dernier (1551), pour les manoirs de Kerhilliouch, en Bannalec, du Concquet, en Moëlan, et pour d'autres héritages dans les paroisses de Bannalec, Moëlan, Lothéa, Querrien, Nizon, Névez, Tréguenné, Le Faouët ; Fr. du Kermagouër et Juzette de Kergoët, pour les manoirs de Kerannoël, en Moëlan, du Quélennec, en Ploaré, et de Kergoz, en Plomeur (1540) ; Kiron de Kaernicol, H. de Trédiec, Guiguen Alaniou, Mahaut La Desguerpie, Al. Le Caldu, Auffret Le Hénanff, pour des terres et des rentes en Moëlan et en Clohars (1382) ; Cath. Le But, veuve Gillouart, pour divers tènements en Locunolé, en Névez et en Brech (1540) ; L. Le Couriault, écuyer (1726) et Marc Le C. (1773 et 1777), pour la terre et seigneurie du Quilio, en Bannalec, et diverses tenues et rentes en Clohars, Moëlan et Lothéa.

1382-1777

B 2070. - Liasse, 28 pièces et 45 feuillets parchemin ; 6 pièces papier.

ACTES COLLECTIFS de la sénéchaussée de Quimperlé. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de châteaux, de maisons, de convenants, d'héritages nobles et roturiers, de droits réels et honorifiques tenus prochement du Duc et du Roi, dans le ressort des sénéchaussées de Quimperlé, de Quimper, de Fouesnant, de Rosporden, de Châteaulin, de Gourin, de Ploërmel et d'Hennebont, par : Bizien Le

Digoëdec (1449), Jean Le D. (1541), autre Jean Le D., seigneur de Talhouët (1550), ce dernier acquéreur de Françoise de Quimerch, pour des héritages en Locunolé, en Clohars et en Querrien, et pour le manoir du Damany, en Moëlan ; V. Le Gouvello, écuyer, sieur de Rosgrand, pour les droits de haute, basse et moyenne justice « à cause de la maison du Terre », en Ploemeur, « par concession de la duchesse Anne de l'an 1490 », confirmée par Louis XII en 1505, et pour des droits honorifiques dans les églises et chapelles de Ploemeur, N.-D. de Larmor, Saint-Pierre Kerlaganès et Saint-Dominique-lès-Quimperlé (1653) ; R. Le Rouxeau, chevalier de Saint-Dridan, seigneur de Bossulan, pour terres et rentes convenancières en Clohars et autres paroisses et pour un droit de chapelle au Badel, en Moëlan (1782) ; la veuve de H. de Québlen, pour le manoir de Lennès, en Mellac, et des tenues en Bannalec et Clohars (1495) ; Hél. de Rohan, curatrice de son fils Jean du Pont, pour des seigneuries de ramage sur des biens sis en Bannalec, en Riec et au Trévoux (1497) ; Marg. de Ploeuc, garde de Riou, seigneur de Rosmadec, pour les biens provenant de la succession d'autre Riou de R. (1480), J. de Malestroit et M. de Rosmadec, sa femme (1496), L. de M., seigneur de Pontquellec et de Rosmadec, leur fils mineur (1509) ; J. de Talhouët, écuyer (1496), Jér. Charpentier, chevalier, seigneur de Lenvos, conseiller honoraire au Parlement de Bretagne, époux de Marg. Eudo de Keronic, dame de Kermoguer, héritière de sa mère (1756 et 1775), pour les manoirs de la Boullaie, en Mellac, de Kermoguer, en Moëlan, avec le bac établi en ce lieu, et du Lain, en Lothéa ; P. de la Villeblanche, chevalier, seigneur de « Lyvinoët » (1454), J. du Mur et Gatienne de la V. (1455), J. du M., écuyer, et Fr. de Cornouailles, sa femme (1496), Marg. du Mur, veuve de J. Tromelin, leur fille (1508), Jacquette de Cornouailles, dame de Heznant, après le décès de Fr. de C. (1514), M. de Tromelin, veuve d'Alain de Guengat, chevalier, et fille de Marg. du Mur (1540), René de Guengat, seigneur de Botpatern, héritier de la précédente, et son fils Jacques (1548 et 1587), pour la terre et seigneurie de Lyvinot, en Bannalec, avec toutes ses dépendances et pour de nombreux héritages, rentes et ligences, répartis entre les paroisses de Bannalec, Gourin, Le Faouët, Guiscriff, Elliant, Scaër, Tréméoc, Combrit et autres ; les familles du Combout, de la Saudraye, Hervou, Le Helchiet et autres, pour divers héritages.

1449-1783

B 2071. (Registre.) — In-f° ; 91 feuillets papier.

LIVRE DE LA RÉFORMATION du rôle rentier dressé par Regnault Le Gouvello, seigneur de Keriaval, maître des Comptes, contenant le dénombrement des propriétaires de maisons et d'héritages situés à Quimperlé, dans les rues d'Ellé, Haute, Basse, du Soleil, près du pont du Gorréquer, en la place Saint-Michel, près des rivières d'Isole et d'Ellé, *etc.* ; dans les paroisses de Lothéa, de Mellac, de Clohars, de Moëlan, de Rédené, de Guidel, avec l'indication des rentes foncières et convenancières auxquelles ils sont assujettis et qui se paient aux termes de janvier, de juin, d'août, de la Saint-Gilles ou de la Saint-Michel, en froment, avoine, gelines, ou bien en argent.

1642-1666

B 2072. – Registre in-folio ; 500 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE QUIMPERLÉ, contenant les déclarations d'héritages situés dans la ville de Quimperlé et dans les rues du Gorréquer, aux Saucisses, du Pavement, d'Ellé, Verdouze ou Guttiern, à l'Herbe, aux Porcs, dans la Grande-Rue, près du Jeu-de-Paume, sur la place du Marché aux porcs et aux chevaux, sur les quais de l'Isole et de l'Ellé, *etc.*, produites devant les commissaires de la réformation des domaines du Roi par : Anne de Coëtnours, veuve de P. de Jauréguy (fol. 105) ; R. de Lohéac, seigneur de Trévozec, maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Bretagne, héritier de Jean Lohéac, sénéchal de Quimperlé (fol. 123) ; G. Guillouet, marguillier de la fabrique de Saint-Colomban, pour la maison presbytérale de cette paroisse (fol. 107) ; Marie Le

Béchennec, veuve de Gildas de Coëtnours ; H. Blanchecoste, marchand, en qualité de marguillier des fabriques de Saint-Michel et de la chapelle de N.-D. et Saint-Laurent, pour les maisons presbytérales (fol. 349) ; M. Morin, sieur de Beaubois, avocat, mandataire de René du Hauffont, sieur de Lestridiagat (fol. 427) ; Ch. de la Chapelle, sieur du Guerroné (fol. 489) ; *etc.*

1678-1679

B 2073. – Registre in-folio ; 358 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE QUIMPERLÉ, contenant les déclarations d'héritages situés dans la ville de Quimperlé et dans les rues du Chambrier, du Soleil, aux Chiens, aux Vaisseaux, aux Fèvres, au faubourg du Bourgneuf, *etc.*, ainsi que dans la paroisse de Rédené, produites devant les Commissaires de la réformation des domaines du Roi, par : la veuve de J. de Gastaignalde, pour une maison dont les lods et ventes se paient à l'abbé de Sainte-Croix (n° 16) ; Fr. de la Pierre, sieur des Salles, écuyer, pour deux maisons acquises de Jan de Coniac, chevalier, conseiller au Parlement de Bretagne (n° 84) ; Guil. Charrier, aumônier du Roi, abbé commendataire de Sainte-Croix de Quimperlé, et les autres religieux de ce monastère, pour l'enclos de l'abbaye, « consistant dans l'église de Sainte-Croix, les logements réguliers, la maison abbatialle, la fuye ou colombier, les prisons et autres logements y estants », déclarés avec leurs confrontations ; pour le devoir de coutume sur le havre de Quimperlé, dit la *coutume ancienne*, le droit de pêcherie dans les rivières de l'Izole et de l'Ellé, depuis un endroit de la forêt de Carnoët appelé le Frout jusqu'à l'emplacement d'un moulin qu'on appelait le Moulin-Daniel et qui était près de Cleuz-Bouziern ; pour la trève de Tréballay, en Bannalec (n° 104) ; le prieur et les religieux de Saint-Dominique, pour leur église et leur couvent de Quimperlé, une rente de 100 livres sur les revenus du domaine de Quimperlé, à eux donnée par Jean de Montfort et de Richemont, duc de Bretagne, le droit de chauffage en la forêt royale de Carnoët, le pont nommé de Saint-Dominique, qu'ils ont fait construire à leurs frais (n° 105) ; *etc.*

1678-1682

B 2074. – Registre in-folio ; 329 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE QUIMPERLÉ, contenant les déclarations d'héritages situés dans les paroisses de Lothéa et de Clohars-Carnoët, produites devant les Commissaires de la réformation des domaines du Roi par : les consorts Even, Le Deredel, Jafrézou et Guillou pour une tenue à domaine congéable, « par dehors, non logée, ni hébergée », nommée Parcou Kermais (n° 1) ; Jacques Le Mintier, écuyer, seigneur du Bignon, pour le manoir noble et la seigneurie de Quesblain et pour le lieu noble du Cozcastel ou Vieux-Château qui en dépend, avec droits honorifiques en l'église de Lothéa (n° 26) ; Y. Pitouays, sieur de Kerléanno, avocat à Hennebont, pour le lieu noble de Rosmanglas (n° 28) ; Nic. de Kermorial, écuyer, pour la maison, la métairie et la garenne nobles de Kermorial (n° 36) ; Jacquine Morice, douairière du Quilio, pour le manoir noble de Saint-Mady (n° 41) ; Balth. Fouier, prieur commendataire de Saint-Guillaume de Douellan, prieur de Pontbriant et chanoine de Nantes, pour l'église et autres bâtiments et dépendances du prieuré de Saint-Guillaume (n° 48) ; Jos. Geffroy, écuyer, pour les manoirs nobles du Pencleuz, du Hirgaër, de Kerien et du Roziou (n° 49) ; J. Le Brizoual, dame de Kermoguer, pour le lieu noble du Plessix (n° 61) ; Marc Dondel, écuyer, pour le manoir et la métairie noble de Keranguen (n° 68) ; *etc.*

1678-1683

B 2075. – Registre in-folio ; 379 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE QUIMPERLÉ, contenant les déclarations d'héritages situés dans les paroisses de Riec, du Trévoux, Saint-Thurien, Guidel, Locunolé, Tréméven, Mellac, produites

devant les Commissaires de la réformation des domaines du Roi par : Ch. de Guer, chevalier, marquis du Pontcallec, de Riec, *etc.*, pour les seigneuries de Riec, de la Porte-Neuve et de Hesnant (n° 75) ; Fr. de Finamour, écuyer, sieur du Fresque, pour le lieu et manoir noble de Lanourgar (n° 87) ; Fr. de la Pierre, écuyer, demeurant à Hennebont, pour les lieux nobles de Carnoët et de Botané, l'emplacement appelé le Parc-au-Duc où sont les ruines de l'ancien château de Coz-Sallo, les villages de Coz-Talhouët et du Puyet (n° 93) ; Jacques de Pluvié, chevalier, seigneur de Ménezhouarn, pour la maison et métairie noble du Sparle (n° 102) ; Fr. Carré, femme d'Yves de Kerret, chevalier, pour la moitié du lieu noble de Coëtdavid (n° 108) ; Bertr. Le Couriault, sieur de la Villeneuve, pour le manoir et lieu noble du Puerit (n° 129) ; *etc.*

1678-1682

B 2076. – Registre in-folio ; 616 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE QUIMPERLÉ, contenant les déclarations d'héritages situés dans les paroisses de Mellac, Clohars, Querrien, Moëlan, Bannalec, produites devant les Commissaires de la réformation des domaines du Roi, par : Renée Le Véer, douairière du Grannec, pour la terre et seigneurie de Quernault et les lieux nobles de Kermédou, du Léthy, avec droit de prééminence en l'église de Mellac (n° 17) ; Jos. de Tinténiac, chevalier, seigneur de Quimerch, pour le manoir et la terre du Comboult, avec droit d'armoiries, de banc et d'enfeu en l'église de Querrien (n° 22) ; Fr. Le Gac, sieur de la Porte, demeurant à Recouvrance, en Quilbignon-lès-Brest, pour le lieu et manoir de Kerguyomar (n° 28) ; J. Sallou, veuve de Guy de Kervicher, pour le lieu et manoir noble de la Villeneuve (n° 58) ; P. Chevé, abbé de Saint-Maurice-Carnoët, en Clohars, pour les bâtiments de cette abbaye cistercienne et ses dépendances, tant en terres qu'en dîmes, rentes et autres droits et devoirs (n^{os} 59 et 60) ; Fr. de la Pierre, écuyer, conseiller au Parlement de Bretagne, pour la seigneurie de la Porte-Kerlouarnec (n° 67) ; Julienne Le Puillon, dame du Leinthéo, veuve en premières noces de Ch. de Jaurégui, sieur de la Forêt (n° 88) ; *etc.*

1678-1683

B 2077. – Registre in-folio ; 520 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE QUIMPERLÉ, contenant les déclarations d'héritages situés dans les paroisses de Bannalec, Riec, Rédené, Clohars, du Trévoux, *etc.*, produites devant les Commissaires de la réformation des domaines du Roi, par : Vincent Le Gouvello, écuyer, sieur de Rosgrand, juge prévôt de Rennes, pour le manoir et lieu noble de Coëtirec (n° 1) ; Jos. de Tinténiac, chevalier, pour le lieu et manoir noble de Livinot et pour la terre et seigneurie de Quimerch, avec son château garni de douves, contre-douves et pont-levis, droits de coutume, de foire et de marché, de justice, de prééminence dans les églises, *etc.* (n^{os} 2 et 40) ; Nic. du Fresnay, chevalier, baron du Faouët, pour le manoir et lieu noble du Plessix-Orgueil (n° 5) ; Cath. Pégasse, douairière des Crolays, pour le lieu et manoir de Kerangoff, en la trêve de Bossulan (n° 17) ; Guy de Charmoy, écuyer, seigneur de Kerarest, pour le manoir du Ménec (n° 27) ; Fr. de Kerméno, chevalier, capitaine de l'arrière-ban des gentilshommes de Cornouailles dans les juridictions de Conq, Fouesnant et Rosporden, pour les villages de Kerprimec, Locmaria, Kerancapiten et Kerarecaver, pour la chapelle dite la Véronique, dépendant du manoir de Keroarlot, en Bannalec (n° 102) ; *etc.*

1678-1696

B 2078. - Registre grand in-folio ; 400 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES contenant les ordonnances de correction et d'enregistrement rendues par les Commissaires réformateurs du papier terrier du domaine de Quimperlé, sur les productions fournies

par les propriétaires de maisons sises à Quimperlé dans les rues du Gorréquer, aux Saucisses, du Marché aux chevaux, Brouzic et autres : J.-J. Laisné est maintenu dans ses droits sur une maison sise au faubourg du Gorréquer, bien qu'il ne puisse produire ses titres brûlés dans un incendie en 1654 (fol. 53) ; René Le Flô, sieur de Branhô, sénéchal de Quimperlé, est condamné à réformer, comme incomplète, sa déclaration concernant la maison qu'il habite à Quimperlé (fol. 55) ; Marg. Aumont, veuve de Nicolas Aumont, sieur du Lintéo, est condamnée à payer 16 années d'arrérages de rente, plus la somme de 35 livres représentant la valeur de la portion des anciennes murailles de Quimperlé par elle démolie pour construire sa maison près du confluent de l'Isole et de l'Ellé (fol. 141) ; sentence analogue portée contre Bertr. Jourdain, chevalier, seigneur du Coadour, pour deux maisons et un jardin situés près de la rue aux Saucisses (fol. 157) ; la sentence rendue contre Ch. Capitaine, sieur de Luminec, avocat, constate que depuis longtemps les murailles de la ville n'existaient plus « fors quelques ruines et vestiges demeurés en quelques endroits » (fol. 121) ; Renan de Lescaudu, sieur de Bourgneuf, avocat, est condamné à reconnaître les devoirs d'hommage, de chambellenage et de suite de cour pour deux maisons et un jardin situés rue Brouzic (fol. 397) ; *etc.*

1678-1683

B 2079. - Registre grand in-folio ; 400 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES, contenant les ordonnances de correction et d'enregistrement rendues par les Commissaires réformateurs du papier terrier du Domaine de Quimperlé, sur les productions fournies par les propriétaires de maisons et d'héritages situés dans la ville et les faubourgs de Quimperlé, ainsi qu'aux alentours : Perrine Aumont, veuve de M. Clérez, sieur de Trémadeur (fol. 17) ; Fr. Benoist, sieur du Verger (fol. 65) ; Samson Adam, marchand (fol. 69) ; Math. Pitouaix, pour une maison près de la chapelle Notre-Dame (fol. 71) ; Méry Auffret, sieur de Kermoezan (fol. 87) ; Robert de la Fontaine (fol. 151) ; Julien Guyet, écuyer, sieur de Kerlain, avocat au Parlement, pour une maison près de la rue aux Vaisseaux (fol. 195) ; René de Coëtnours et Charlotte Moustel, veuve d'Alain de Coëtnours, pour une maison près de la rue au Soleil (fol. 205) ; A. Le Calvez, veuve de L. Pitot, sieur de Rosbras, pour une maison près de la rue « qui conduit de la rue aux Saucisses au manoir de Guénolay » (fol. 275) ; l'abbé et le couvent de Sainte-Croix, lesquels sont déboutés du fief et proche ligence par eux prétendu sur les tenues de Trogannel, Keramparcou, Kerbras, Boduélec et sur toute la paroisse du Trévoux, par une sentence longuement motivée qui énumère tous les actes et aveux produits par l'abbé depuis le XII^{e} jusqu'au XVII^{e} siècle, notamment la charte de confirmation octroyée, en 1146, par le duc Conan le Gros, un acte d'association confirmé par le duc Jean IV en 1397, 2 transactions de 1214, l'une de Guy de Thouars, l'autre de Pierre de Dreux ; J. Lohéac, sieur de Grandchamp, pour des héritages au Bourgneuf, en la trêve de Saint-David, paroisse de Rédené (fol. 343) ; Math. Poulain, sieur de Carbriand, pour le manoir noble de Keransquer, situé en la même trêve, est condamné à payer 29 années d'arrérages de rente, soit 18 l. 15 s. 6 d. (fol. 377) ; *etc.*

1679-1683

B 2080. - Registre grand in-folio ; 368 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES, contenant les ordonnances de correction et d'enregistrement rendues par les Commissaires réformateurs du papier terrier du Domaine de Quimperlé, sur les productions fournies par divers vassaux de ce ressort : Y. Pitouais, sieur de Kerléanno, et consorts, propriétaires du manoir de Rosmenglas, en Lothéa, sont condamnés, sous peine de 30 livres d'amende, à déclarer ce qu'ils possèdent dans la lande du Guily, ainsi que diverses rentes omises dans leur déclaration (fol. 79) ; Alain du Pont, chevalier, seigneur de Kermoguer, est condamné à payer 20 livres de rachat pour le manoir du Lain, dont il avait hérité de Corentin du Pont (fol. 95) ; Jacquine Morice, douairière du

Quilio et propriétaire de la terre et seigneurie de Saint-Mady, est condamnée à payer diverses rentes, à remplir d'une façon effective les devoirs de sergent féodé en la cour de Quimperlé et à fournir un bourreau pour l'exécution des criminels (fol. 119) ; René de Guer, chevalier, marquis du Pontcallec, est débouté, sur de nombreuses terres dans les paroisses de Bannalec, du Trévoux, de Riec, de Moëlan et autres, du droit de haute, moyenne et basse justice auquel il prétendait à cause de ses seigneuries de Riec, de la Porteneuve et de Hesnant (fol. 233) ; Fr. de Finamour, seigneur du Fresque et de Lanorgar, est condamné à faire effacer à ses frais la litre à laquelle il prétendait en l'église du Trévoux, attendu que le Roi est patron de cette église (fol. 263) ; *etc.*

1679-1683

B 2081. - Registre grand in-folio ; 402 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES, contenant les ordonnances de correction et d'enregistrement rendues par les Commissaires réformateurs du papier terrier du Domaine de Quimperlé, sur les productions fournies par divers vassaux de ce ressort : Renée Le Véer, douairière du Grannec, est maintenue dans la possession des droits honorifiques en l'église paroissiale de Mellac (fol. 23) ; Fr. Le Gac, propriétaire du manoir de Kerguiomarch, du moulin noble de Lohennec et de divers autres héritages, est débouté du droit de colombier et condamné à faire démolir dans la quinzaine la fuie qu'il avait fait édifier (fol. 57) ; la sentence portant réception de l'aveu d'Anne de Rohan, princesse de Guémené, douairière de Montbazon, *etc.*, pour quelques héritages en Querrien et en Riec, dépendants de la châtellenie de la Rochemoysan, énumère, outre de nombreux aveux des Rohan depuis le XV^e^ siècle, des actes des ducs de Bretagne Jean IV (1380) et Jean V (1419), et des rois de Navarre Charles II (1377) et Charles III (1416) (fol. 89) ; Marg. Le Bourg, héritière de Philippe du Pont, sa mère, obtient que la qualification de noble soit restituée au lieu de Kermélan ou Kerancalvez, qui avait été désigné par erreur comme roturier (fol. 185) ; Fr. de Coëtlogon, évêque et comte de Cornouailles, est débouté de ses prétentions à une mouvance quelconque dans les paroisses de Bannalec, du Trévoux et de Moëlan, et condamné à rapporter le montant de toutes les perceptions indûment faites par lui depuis 29 ans (fol. 269) ; *etc.*

1680-1683

B 2082. - Registre grand in-folio ; 414 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES, contenant les ordonnances de correction et d'enregistrement rendues par les Commissaires réformateurs du papier terrier du Domaine de Quimperlé, sur les productions fournies par divers vassaux de ce ressort : la sentence par laquelle Joseph de Tinténiac, chevalier, seigneur de Quimerch, est débouté de nombreux droits de justice, énumère beaucoup d'actes produîts, notamment des aveux depuis la fin du XIV^e^ siècle, et des comptes de 1398 ; elle fait allusion à des rentes consistant en un « gant d'épervier », une paire de sonnettes, *etc.* (fol. 27) ; Ch. Ladvenec, propriétaire du village de Restorn, en Querrien, est condamné à payer 29 années d'arrérages de rente (fol. 203) ; la déclaration des vassaux et tenanciers de la terre et seigneurie de Quilléoch, en la paroisse de Bannalec, est admise nonobstant plusieurs sentences contraires (fol. 215) ; Vinc. Le Gouvello, écuyer, seigneur de Rosgrand, est condamné à compléter sa déclaration du manoir de Coëtirec par la description détaillée de tous les héritages qui en dépendent (fol. 301) ; Nic. du Fresnay, chevalier, baron du Faouët, est condamné à remplir les devoirs de la charge de sergent féodé de la cour de Quimperlé, attaché à la seigneurie du Plessix, qui s'étend en Bannalec et en Scaër (fol. 321) ; le titre de lieu noble est refusé à la terre de Grandchamps, en Bannalec, et son propriétaire, Méry Auffret, sieur de Kermoisan, condamné à 500 livres d'amende pour l'avoir usurpé (fol. 333) ; *etc.*

1680-1683

B 2083. - Registre grand in-folio ; 38 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES, contenant les ordonnances de correction et d'enregistrement rendues par les Commissaires réformateurs du papier terrier du Domaine de Quimperlé, sur les productions fournies par divers vassaux de ce ressort, propriétaires dans les paroisses de Moëlan et du Trévoux. A la fin, arrêt du Parlement, rendu sur appel d'une sentence du 27 octobre 1682, lequel maintient René de Guer, marquis de Pontcallec, dans ses droits de justice et de fief sur les seigneuries de la Porteneuve, de Hesnant et de Rustéphan (fol. 23).

1678-1693

B 2084. – Registre in-folio ; 190 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES tenues à Quimperlé par Regnault Le Gouvello, maître des Comptes, député pour le renouvellement et la confection du papier terrier, rôle rentier du Domaine du Roi en ce ressort : ordonnances de saisie pour défaut de comparution prononcées contre Jean Le Véer, seigneur de Kernault ; le seigneur de Kermorial, sergent féodé, *etc.* ; procès-verbaux de bannies de maisons ; enregistrement des déclarations faites par les divers vassaux du Roi ; *etc.*

1642

B 2085. - Liasse, 9 pièces papier.

Ordonnances de réception de divers **AVEUX** rendus par des vassaux du Domaine de Quimperlé : Fr. de Kerlech, veuve de Jean de Guer, seigneur de Tronchâteau, pour les manoirs et terres de Kerguiomard et de Rozmagu, en Querrien et en Tréméven ; Ol. Carré, procureur-tiers-référendaire à Quimperlé, pour la maison noble de Coattavy ; J. Le Druz, sieur de l'Isle, et Marie Grand, sa femme, pour le village et lieu noble de Kerdousel, en Moëlan ; *etc.*

1697-1699

B 2086. – Cahiers, 37 et 44 feuillets papier.

INVENTAIRES DES AVEUX ET DES DÉCLARATIONS envoyés au greffe de la Chambre des Comptes par les propriétaires de biens situés dans le ressort de la sénéchaussée de Quimperlé, comprenant les additions faites en 1663, en 1675, en 1702, en 1730, en 1731, en 1732, en 1733, en 1735, *etc.*

1575-1770

B 2087. - Liasse, 3 pièces parchemin ; 123 pièces papier.

OBÉISSANCES FÉODALES de la Cour royale de Quimperlé. — Contrats de vente et d'échange se rapportant à la carrière de pierres du village de Keranlen, en Guidel, baillée à convenant pour 20 sous par an (1469) ; à la terre du Guily, acquise par Ch. Lohéac, bailli de la sénéchaussé de Quimperlé, de J. Jéguic, écuyer, pour 7,500 livres (1688) ; à la terre de Lanorgar, acquise par adjudication, pour la somme de 23,000 livres, par J. Briant, sieur de Botuellen (1688) ; à la seigneurie de Quimerch, vendue judiciairement sur Hyac. de Tinténiac et adjugée à Fr. de Quélen, dame de Montigny, pour 150,000 livres (1699) ; à la presqu'île de Bélon, où le marquis de Tinténiac, qui y possédait une maison de plaisance, acquiert la propriété du fonds, de B. Joly de Rosgrand, sénéchal de Quimperlé, en échange d'une « tenue non logée » à Botbris-Logodec, en la paroisse du Trévoux (1773) ; *etc.*

1469-1777

Sénéchaussée de Rennes

B 2088. - Liasse, 33 pièces parchemin ; 5 pièces papier.

PAROISSES D'ACIGNÉ ET D'ANDOUILLÉ. — Aveux et dénombrements de terres, de manoirs, de rentes, de maisons, de métairies, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, sous les dénominations suivantes : l'hôtel et domaine de la Beschière, possédé par Péan, fils de Jean de la Beschière (1474) ; l'hôtel, le lieu et la métairie de Bréon, par Mathelin, fils de Jean d'Acigné (1421), Jean d'A. (1445), Lancelot d'Acigné, curateur de Jean, seigneur des Forges (1469), Gilles, son frère (1474), G. de Pléguen, et Jeanne d'Acigné (1540), Louis de Préauvé, seigneur des Forges (1551), Bernardin Fouquet, chevalier, comte de Challain (1693) ; l'hébergement et la métairie de la Grétaie, par Guillaume Lebret, seigneur de Saint-Etienne, chevalier, dont la veuve, Aliette Chesnel, traita pour le prix de 20 livres de rachat (1404), Jean Lebret (1408), Michel, fils de Georges de Malnoë (1477) ; le manoir et le domaine du lieu d'Iffer, par Guyon, fils de Guy de Talie (1446), Jean, fils de Charles Le Venneur et de Renée de Tallie (1502), Jean Lucembourg (1588), Pierre de Cadelac, écuyer, sieur de Chaufour (1681) ; la maison, terre et seigneurie de Monteslon, par G. Cotton, sieur de la Fuie, contrôleur des décimes en l'évêché de Rennes (1689), Jos. de Caradeuc, écuyer, seigneur de la Grandais (1748), César Freslon, chevalier, seigneur de la Freslonnière, pour divers fiefs dépendants du marquisat d'Acigné, après le décès de René Lambert (1691) ; Olivier Boterel, héritier d'Isabelle d'Acigné, femme de Perrot Dignel (1382), Jean, fils de Jean d'Acigné, pour des pièces de terre en Bréal (1404) ; Laurence de Saint-Pern et Jacques Gaultier, sieur de la Villatte, pour des pièces de terre ; autres aveux pour la paroisse d'Andouillé par Arthuse de Pocé, dame de Maffay (1540), et Catherine Godard, veuve de Guy d'Auvergne, écuyer, sieur de Chantelou, pour le manoir et la métairie de Surgon (1619), *etc.*

1382-1748

B 2089. - Liasse, 11 pièces parchemin ; 4 pièces papier.

VICOMTÉ D'APIGNÉ. — Aveux et dénombrements des terres, des maisons, des fiefs, rentes et métairies, droits honorifiques formant la consistance de la terre et seigneurie de la Motte d'Apigné, tenue noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, par Olivier, fils de Pierre Boterel, chevalier (1408), Pierre Boterel, écuyer (1466), Pierre B. (1484), autre Pierre B., écuyer (1501), Julien B. (1558), lequel a ajouté à sa déclaration les terres de Montigné, de Pontchâteau et de la Roulaie, dans la paroisse de Vezins, et des bailliages dans les paroisses du Rheu, de Saint-Etienne et de Moigné ; par Pierre, fils de Julien Botherel, lequel revendique un droit de coutume au gué des moulins d'Apigné, sur les charretiers de vin d'Anjou, et énumère les bailliages de la Mettrie, de la Maillochais, d'Auclée, de Montigné, du Meix, de la Chaisne, de la Bretonnière, de Beufru, de Servigné et de la Motte (1618) ; par Hyacinthe, fils de J.-B. Le Sénéchal, chevalier, seigneur de Carcado, colonel d'infanterie, et de Jeanne Boterel, dont les armes sont peintes sur la première page (1683), Louise de Lannion, sa veuve, laquelle déclare « une motte ronde et élevée faite de terre quy est une marque que les seigneurs d'Appigné ont autrefois esté à la guerre pour la Foy en terre sainte » (1694) ; Louis-René Le Sénéchal, marquis de Carcado (1706), Louis-Alexandre Le S. (1749), lequel a offert de payer 950 livres pour le rachat.

1408-1749

B 2090. - Liasse, 20 pièces parchemin ; 15 pièces papier.

PAROISSES DE BAIN ET DE BAIS. — Aveux et dénombrements des rentes, domaines, fiefs et revenus formant la consistance de la terre de Bain, comprenant les bailliages du Hembont en Pléchâtel, des

Alleux, de Tréguilly en Messac, les rentes appelées *mangers* dues au premier janvier, possédée par François de Laval, sire de Châteaubriant, de Candé, de Derval, de Vioreau et de Malestroit, après le décès de Françoise de Dinan, sa mère (1500), Jean de Laval, fils du précédent (1503), Jean de L., gouverneur et lieutenant général pour le Roi en Bretagne (1541) ; autres aveux concernant les terres et seigneuries de Bain, de la Marzelière et de la vicomté du Fretay, s'étendant dans les paroisses de Bain, de Messac, de Pléchâtel, de Pancé, du Sel, de Saulnière, de l'Alleu-S^{t}-Jouin, de Tréboeuf, de Guichen et de Saint-Senoux, produits par la marquise Françoise de Couesquen, après le décès de son frère Jean-Baptiste, comte de Couesquen (1694) ; après la profession religieuse de Marguerite de Couesquen, par sa soeur Françoise-Renée de C., comtesse de Mornay (1698) ; Augustine de Couësquen, veuve du duc de Mortemar, marquise de la Marzellière, baronne de Bain (1744), Louise de Coëtquen, duchesse de Duras (1747), Ch. de la Bourdonnaye de Montluc, conseiller au Parlement de Bretagne (1776) dont le rachat a été liquidé à la somme de 6.400 livres ; en la paroisse de Bais, la terre et seigneurie de Bretel, possédée par Raoul du Fou, héritier d'Olivier du Montbeil, son oncle maternel (1427) ; l'hébergement de la Renaudière, par la fille de Georget Caud (1466), M. Baschelier, veuve Rouxel (1506), des pièces de terre au même village possédées par Drouet Caut (1402), par les enfants de J. Janot et de Jamette Cault (1506) ; la métairie noble de la Gousserie, par Jul. Charil, épouse de Julien Jameu (1784) ; les terres et héritages de la Touche, de la Gouecerie, de la Courie et de la Maudéterie, par François du Pouez, héritier de Jeanne, de Pierre et de Jamette du Pouez (1461) ; les maison, terre et seigneurie de Leberte, par Olivier de Pouez (1397-1420), Thébaud, frère de Jean de Pouez (1441), Bertrand du Pouez, seigneur de la Moricière (1454), François de P. (1470) et Bertrand de P. (1500).

1397-1784

B 2091. - Liasse, 10 pièces et 78 feuillets parchemin ; 3 pièces papier.

SEIGNEURIE DE BEAUMANOIR À EVRAN, sous la sénéchaussée de Rennes. — Aveux et dénombrements des fiefs, terres, juridictions, obéissances, maisons, manoirs et rentes composant la consistance de ladite seigneurie, dont le manoir était à Evran, avec les maisons et métairies de la Villemain, en la paroisse de Saint-Judes, produits par Jean de Laval, sire de Châteaubriant, lequel déclare que les chapelains de la chapelle de la Madeleine, près son manoir, ont droit de prendre un pot de vin sur chaque pipe de vin amenée à la foire de la Madeleine (1541) ; par la princesse Ph. de Montespedon, duchesse de Beaupreau, princesse de la Roche-sur-Yon (1577) ; par Guy de Scépeaux, comte de Chemillé, baron de Mortagne (1583), qui, tous deux, ont fait peindre leurs armoiries sur la première page de leur aveu ; par François de Langle, chevalier, seigneur de Kermouein, et Jeanne Guillaudeu, après le décès de Jeanne Leray de la Louvelays, dont l'aveu comprend les bailliages de Tramel, de Calorgen, de Plédel, de Pléguen, du Bourgneuf, de Saint-Juvat, de Fautrel, du Breil-Geffert, des Touches, du Vaugrée, *etc*., et une suite d'afféagements, plus la métairie noble de Bougalais (1722) ; par le comte Louis-Jean de Langle, président à mortier au Parlement de Bretagne (1751) ; par son frère le comte Louis-Marie de Langle, ancien lieutenant-colonel du régiment de Rohan-Rochefort, lequel estime le revenu de la terre de Beaumanoir au prix de 6,873 livres, 6 sous, 2 deniers.

1577-1774

B 2092. - Liasse, 1 pièce et 188 feuillets parchemin ; 3 pièces papier.

SEIGNEURIE DE BEAUMANOIR et ses annexes en la paroisse d'Evran et circonvoisines, relevant de la sénéchaussée de Rennes. — Aveu au Duc et dénombrement de rentes réparties dans les bailliages de Pleurtuit, de Pluguénoët, de Pléeder, de Beaumanoir, de la chapelle de Trébual, de Plémet, de Sévignac, à la suite desquels on a ajouté les arrentements des landes de Pluguénoët, les coutumes des

foires de Beaumanoir, de Pluguénoët, du pont d'Evran, les vignes de Saint-Suliac, le tout déclaré après le décès de Robert, sire de Beaumanoir, survenu le 16 juillet 1407 ; autre aveu de Guy, comte de Laval, sire de Vitré et de Châteaubriant, et de Françoise de Dinan, son épouse, héritière de Bertrand de Dinan et de Jeanne de Harcourt, comprenant les revenus des terres et seigneuries de Beaumanoir, de Sévignac, de Plémet et du Désert (1456) ; autres aveux après le décès de Françoise de Dinan, produits par Jacques de Laval, comte de Plourhan, dont les vassaux et débiteurs sont classés par bailliage comme ci-dessus (1500) ; par Jean de Laval, sire de Montafilant et de Châteaubriant (1505) ; autres aveux relatifs à la cour, seigneurie et châtellenie de Beaumanoir, qui se nommait le bailliage ancien de Sévignac avec juridiction, fiefs, dîmes, moulins et bois taillis, dans les paroisses d'Eréac, de Trémeur, de Trémorel, de Lanrelas, de Plumaugat et de Broon, par le précédent (1541) ; par Charles de Beaumanoir, vicomte de Médréac, seigneur de la Motte du Parc et de la Cour de Beaumanoir, à Sévignac (1545) ; par Jacques de B., chevalier, vicomte de Médréac, lequel a fait peindre ses armoiries avec celles de France et de Bretagne sur la première page (1555) ; par Ph.-Emmanuel d'Espinay, seigneur de Broon, héritier de la marquise d'Acigné et acquéreur de Françoise de Guémadeuc, lequel a compris dans son aveu les terres de Limoëlan et du Bordage (1661), Louis d'Espinay, baron du Mollay (1676) ; autres aveux de la cour de Beaumanoir à Plémet et à Pleurtuit, produits par Ch. du Breil, fils de Rolland du B., écuyer, et de Marie de Guébriac, y compris un bailliage en Saint-Énogat (1505), René de la Rocque et Julienne des Déserts (1540).

1407-1677

B 2093. - Liasse, 10 pièces parchemin ; 7 pièces papier.

SEIGNEURIES DE BÉCHEREL ET DE LA BELLIÈRE. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de manoirs, de ligences, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, par les vassaux dont les noms suivent : la terre, juridiction et seigneurie de Bécherel, y compris les fiefs de Vaulx et de la Carrée, en Tinténiac, possédée, après le décès de la comtesse Anne de Laval, par le comte Guy de Laval (1468-1476) ; par Guy de Laval, sire de Montfort et de Vitré, neveu du précédent, lequel déclare que la ville de Bécherel « de longtemps fut presque toute démolie et abatue par les Anglais » et revendique le droit de faire brûler sur la place publique les lins et chanvres non broyés le lundi de Pâques « à ce que les femmes ne soient paresseuses de approuffiltez lesdits lins et chanvres qui sont forts bons ou païs » (1504) ; par Guy, comte de Laval (1512), Charles de la Baulme-Le Blanc, fils aîné de la marquise de la Vallière (1708). Arrière-fiefs. Autres aveux de la terre de la Gesmeraie, en Médréac et Trévirien (1466) ; des héritages de Guillotte Chouette, en Yvignac (1466) ; des métairies, terres et seigneuries de Longaulnay, de Lanjouan, de la Touche et de la Haie, tombées en rachat par le décès de Pierre de Beaumont (1467), tous vassaux de la comtesse de Laval, dame de Bécherel. Autres déclarations pour les bailliages, terres et dépendances de la seigneurie de la Bellière, en Pleudihen, avec extension dans les paroisses de Saint-Hélen, de Miniac, de Morvan, de Saint-Suliac, de Saint-Jouan-des-Guérets, *etc.*, possédée, après le décès de Jeanne de Malestroit, par Jacques de Montejehan, son héritier, par représentation de Jeanne du Chastel, sa mère (1509) ; par Julien Girault, écuyer, seigneur des vicomtés de la Bellière, lequel revendique des prééminences dans l'église des Jacobins de Dinan où étaient les tombes ornées des armes de la maison de la Bellière, et un droit de foire au bourg de Saint-Suliac (1748) ; et par Michel-Julien Girault, fils aîné du précédent (1756).

1466-1756

B 2094. - Liasse, 39 pièces parchemin ; 20 pièces papier.

PAROISSE DE BETTON. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de fiefs, de manoirs, de rentes, de métairies, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, sous les dénominations suivantes : la terre et seigneurie de Betton et du Bois-Geoffroy, en la paroisse de Saint-Médardsur-Isle, possédées, après le décès de Geoffroy de Saint-Gilles, par Jean, son fils (1398), Guillaume de Rochefort et Bonne de Saint-Gilles, fille du précédent (1435), Ch. de la Feuillée et Bonne de S^{t}-G. (1454), Pierre de Saint-Gilles (1497), Georges de S^{t}-G., chevalier (1543), Catherine de S^{t}-G. (1554), laquelle revendique des prééminences dans les églises de Betton, de Moaisé, de Saint-Marc, de Montreuil et de Mouaigné ; autres aveux de la terre de Betton par Jean de Rieux, marquis d'Assérac (1605), René de Montbourcher, chevalier, comte de Betton, président au Parlement de Bretagne (1735), René-François de M., officier de cavalerie, lequel ajoute ses droits sur les terres de la Magnanne et d'Aubigné et le fief de Princé (1777) ; l'hébergement de la Boullaie, par Jean Dallier et Coline Herbert (1414), leur fils Jean (1415) ; la seigneurie de la Gailleule et ses dépendances, comprenant les bailliages ou masures de Jayée, de la Mare-Hus, de la Menneraye, possédée par Geoffroy, fils de Symon du Rocher (1419), Jean du R., son fils aîné (1443) ; Gilles, son fils (1497), Anne du R. (1516), les créanciers de Renée de Bourgneuf, comtesse de Villeneuve (1685) ; le lieu noble de la Hardrouyère par R. Fillouze de la Guimondière, marchand à Rennes (1617) ; Pierre-René Duclos de la Moinerie, avocat (1743), P. Bouhet, négociant, et Jeanne Jolly (1775) ; la métairie et le lieu noble du Pas-au-Loup par Noël Lévesque et Jeanne du Plessis (1619), Jean Lemoine (1665), Laurence Lévesque, épouse séparée de biens de Michel Aubrée, sieur de la Reboursière (1674) ; la veuve de Jean Lemoine, marchand à Rennes (1699) ; Perrine Rallier (1731), tous copropriétaires du Pas-au-Loup ; le lieu et la métairie nobles de Vaurouzé, par Jean du Vaurouzé (1470), Georges de Saint-Gilles (1543), le comte Charles Martel, chevalier, veuf de Thérèse Lezot de Vaurozé (1731) ; les bailliages de Rigné et de Mézières, par G. Leduc (1543), les enfants mineurs de Fr. Mahé de la Busnelaie (1695), les enfants et les frères de Marie-Anne Berthelot (1747) ; autres aveux touchant les successions de R. de la Fontaine (1408), de Toussaint et de Suzanne Rallier (1737-1750) ; *etc.*

1398-1777

B 2095. - Liasse, 18 pièces parchemin ; 8 pièces papier.

BOBERIL (LE). — Aveux et dénombrements des terres, fiefs, maisons, rentes, métairies, droits réels et honorifiques formant la consistance de la terre et seigneurie du Boberil dont le manoir, situé en la paroisse de l'Hermitage, était tenu noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, par les propriétaires dont les noms suivent : Jean du Boberil (1404), autre Jean du B. (1412), le fils mineur du précédent, sous la tutelle de Raoul de Bintin (1440), Olivier du B., lequel ajoute l'emplacement du manoir du Bois-Bruey (1470), Galhaud du Boberil, écuyer, lequel a ajouté les maisons et métairies de la Machefaraye et de Ponternet (1529), Vincent du B., écuyer, son fils (1539), le même, après le décès de son frère Pierre, dont l'aveu comprend les fiefs et bailliages du Haut-Plessis en Mordelles, des Pastis, de la Clémencière, de la Besneraie, du Luz, de Beauvais (1557) ; Pierre Henry, sieur de la Chesnaye (1609), Hélène du Bouëxic, veuve de Jean du Boberil, sieur du Mollant, dont l'aveu est accompagné d'une enquête sur les droits honorifiques qu'elle revendiquait dans l'église de l'Hermitage (1649), Louis du B. (1652), René du B., lequel revendique, comme seigneur du Mollant, des prééminences en l'église de Bréal et la présentation du prieuré de la Madeleine (1706) ; René du B., dont les inductions d'actes font mention de l'acte de fondation du prieuré susdit à la date de 1382 par X. du Mollant et Jeanne de Montfort (1711) ; René-Henri du Boberil, chevalier, seigneur du Boberil, l'un des 200 chevaux-légers de la garde du Roi (1751) ; autres aveux concernant diverses

rentes possédées par Tiphaine du Boberil, épouse de Pierre de la Haie (1408), et par Honorée de Parthenay, épouse de Macé du Boberil (1408). — Sentences de renvoi, de publication et de réception.

1404-1751

B 2096. - Liasse, 38 pièces parchemin ; 17 pièces papier.

PAROISSES DE BOURGBARRÉ ET DE BRÉAL. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de métairies, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, sous les dénominations suivantes : le manoir de la Vairie et ses dépendances, possédé par Ant. de la Bouëxière (1574), Fr. Thibault de la Carte, chevalier, baron de Beaupuis, époux de Françoise Berlaud de la Guitonnière, héritière de la châtellenie de Bourgbarré comprenant les seigneuries de Beauvais et de la Vairie et divers bailliages, et en arrière-fiefle manoir de Mesneuf, occupé par René et Henri du Bois (1684) ; Guyonne Jamoays, veuve de Fr. de la Bellangerais (1732) ; la terre et seigneurie du Fail, tombée en rachat par le décès de Jeanne du Faill (1408) ; la maison avec métairie de la Fertais, possédée par les filles de Guyonne Robert de Lantivy (1775) ; autres aveux pour la châtellenie de Bréal, possédée par G. Lévesque, époux de Jeanne de Montfort (1388), par Guy, comte de Laval, héritier de son oncle Louis de Laval, sire de Châtillon et de Lohéac, décédé en 1489 (1494), Guy, comte de Laval (1506), Charlotte Ferret, veuve de Louis de la Bourdonnaie (1730) ; l'hébergement, terre et seigneurie d'Estignac, par Alain Bonnier, fils de Jeanne Chouan (1402), les enfants de Pierre de Braës (1464), Jean Le Petit (1639), P. Thibaudeau des Rochettes et consorts (1682) ; l'hébergement de la Haute-Forest, possédé par Jean, fils de Pierre de la Haie (1452), Gilles Lechat (1578), J. Bougrel (1584), Gilles de Racinoux, écuyer, sieur de Saint-Cyr (1619), Cl. Lebel, écuyer (1662), sa veuve Marie Louvel (1673) ; les bailliages de la Haie-de-Bréal, de la Graslenaie et de Buglan, possédés par les familles de Brûlon, Percault, Poulain du Parc ; la métairie de l'Isle-aux-Bordeaux, dépendant de la terre du Mollant, échue à Hélène du Bouëxic, veuve de Jean du Boberil (1642) ; la métairie de la Grande-Vallée, par Séb. Le Goaesbe, sieur de Boyac (1686) ; *etc.*

1388-1788

B 2097. - Liasse, 34 pièces et 34 feuillets parchemin ; 10 pièces papier.

FORÊT DE BRÉCILIEN. PAROISSES DE BROONS ET DE BRUZ. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, sous les dénominations suivantes : la forêt de Brécilien, commençant à la fontaine de Saint-Julien, près du gué de Plélan, et finissant près des domaines de Francinont, à la chaussée Hayo, comprenant divers villages dont les habitants sont francs d'impositions et paient seulement des droits de panage pour les bêtes qu'ils mettent en pâture et dont le rôle est annexé à l'aveu : les porcs, au nombre de 208, rapportent 104 sous au comte Guy de Laval (1501) ; autre aveu produit par son fils (1541) ; en la paroisse de Broons, un fief et bailliage appartenant à Richard Forgeais, sieur de la Balluère (1507) ; en la paroisse de Bruz, partie de la terre de Carcé, comprenant les fiefs de Chéruel, de la Poterie, la pièce du Bois de la Fresnaie, possédée avec ses dépendances en Chartres, Noyal et Saint-Erblon, par Jacques, fils de Patrice Mauny, seigneur de Carcé, décédé en 1496, par la veuve de Roch Pinczon, écuyer, sieur du Pontbriand (1684) et par son fils (1704) ; l'hébergement de la Chaise, par Cath. de la Châtaigneraie, veuve de Guillaume Guidas (1415), Jean de la Touche (1520) ; le manoir et les fiefs de la Géraudais, possédés par G. Lisiart (1470), Olivier de Racinoux, écuyer (1660), Gilles de R. (1682), Pierre, son fils (1700) ; le lieu, le manoir et la métairie de la Haie du Pan, par Philippe du Pan, seigneur du Pan, d'Ossé et de Bagar, lequel ajoute divers bailliages dans les paroisses de Saint-Erblon, d'Ossé, de Domagné, de Laillé, de Saint-Grégoire (1540), Amaury Gauvain de la Gaultraie, conseiller secrétaire du Roi en la chancellerie

de Bretagne (1637), Julien Chevrier du Verger (1672), Claude Pajot, seigneur de la Font, maréchal des logis des gens d'armes de la garde du Roi (1699) ; la chaussée et le passage des ponts de Pontpéan, sur la rivière de Sèche, près le manoir de Pontpéan, y compris un devoir de coutume, possédé par Jean de la Serpaudaie, seigneur de Pontpéan et de la Pommeraie (1526), autre Jean, après le décès de Pierre de la S. (1534) ; les métairies de Chancors et de Chênedé, aux paroisses de Bruc et de Chavagne, possédées par Yves de la Bourdonnaie, chevalier, vicomte de Coëtion, intendant de la généralité de Rouen (1699), Jacques de la B., chevalier, seigneur de Blossac (1704) ; des cens, rentes, devoirs et obéissances tombés en rachat après le décès de Pierre Baudouin (1401), au profit de ses enfants, sous la tutelle de Jeanne de Neufville, leur mère (1401), et après le décès de Mahaut Baudouin, épouse d'Olivier du Boberil (1417).

1401-1704

B 2098. - Liasse, 28 pièces parchemin ; 19 pièces papier.

PAROISSES DE CANCALE, DE CAULNES, DE CESSON, DE CHANTELOUP ET DE CHANTEPIE. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de fiefs, de métairies, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, sous les dénominations suivantes : en la paroisse de Cancale, le bailliage de la Ville-Garnier, possédé par Pierre Bouais (1416), Julien Le Grand, sieur du Valessais, héritier de Gilles Bouais, écuyer, son oncle (1700), et René Hérisson, écuyer, sieur des Chesnais (1707) ; le bailliage de Lanvallay et le moulin du Tertre, possédés par Jean Arson, sieur des Portes (1644), Pierre Jolif et Jeanne Arson (1691), leurs enfants (1709) ; le manoir noble de la Ville au Mont, possédé par J. Gardin de la Chesnais et Anne Desages (1683), J. Gardin, écuyer (1732), Josselin, héritier de Thomas Gardin de la Gottetrie, son oncle, décédé en 1748 ; en la paroisse de Caulnes, le fief de l'Escoublère, avec deux moulins possédés par René-Amaury de Montbourcher, marquis du Bordage, après le décès de sa mère (1701), et après le décès de la marquise de la Moussaye, sa tante (1717) ; en la paroisse de Cesson, le logis et les dépendances du lieu noble de Gohorel, possédé par Jean Courriolle (1557), par la veuve et les enfants d'Etienne Morel, sieur de Lourme (1703) ; les bailliages des Pastis et de la Mauviais, possédés par Alain de Pocé, écuyer, seigneur de Déserseul (1458) ; les métairies de Pincepoche, de la Touche-Ablin, de Mausson et de la Lande, par les créanciers du marquis de Cucé (1700) ; en la paroisse de Chanteloup, la pièce de la Bergerie, possédée par Charles Heurtin (1707) ; les fiefs Lévesque et Duval, par le marquis des Nétumières (1748) ; en la paroisse de Chantepie, la terre et seigneurie des Loges, y compris la métairie de Faroulais et divers fiefs possédés par Guillaume Marot, chevalier, vicomte de la Garais, gouverneur de Dinan (1682) ; le manoir et les dépendances du Verger, par Guillaume Mellet, prêtre-recteur de Guémené-Penfao (1675), la veuve de Joachim Ferré, chevalier, seigneur de la Salle (1741), les demoiselles Ferré, leurs filles (1777) ; sentences de renvoi, de correction et d'enregistrement.

1416-1777

B 2099. - Liasse, 50 pièces parchemin ; 16 pièces papier.

PAROISSES DE LA CHAPELLE-DES-FOUGERAIS, DE CHARTRES ET DE CHASNÉ. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de fiefs, de métairies, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, sous les dénominations suivantes : l'hébergement et les rentes de la Chapelle et le bailliage des Croix, possédés par les héritiers d'Olive de Champalaune, veuve de Raoul de Melesse, qui décéda en 1396 ; par Jean Jobin (1464), Jean de Brais, écuyer, seigneur des Fontenelles, pour le bailliage de la Chapelle, après le décès de Perrine des Vignes, sa mère (1539), Georges Champion, écuyer (1540), François Champion,

seigneur des Croix et de Cicé (1576) ; le lieu, le manoir et la métairie de la Chaussée, possédés par la veuve de Jean Chauvel (1584) ; J.-B. Ferron, sieur du Quengo, et Claude Carré, son épouse (1675), la veuve de P. Boudoux, avocat (1784) ; la maison et la métairie noble de la Chesnetais, par Cath. Courriolle, épouse de Michel Porée du Parc, et Jean Desprez (1688) ; le lieu et le manoir de la Sauldraie, possédés par la veuve de René Louail, tutrice de leurs enfants, laquelle a revendiqué des prééminences dans l'église de Saint-Grégoire (1695), Charles Louail (1738) ; le lieu, les maisons et le domaine de Sévegrand, possédés par les héritiers de Guillaume de Sévegrand (1382 ?), de Perrot de S. (1414), de Robin du Bois (1443), d'Olivier de Sévedavy (1462), par Robert de S., écuyer (1466), Gilles de S. (1481), Guillaume de S., écuyer (1504), Louise de S. (1505), Jeanne de S. (1505), Gillette des Vaux et Jean de Frezelle (1545), Julien de Frezelle (1578), Guy Gouault, écuyer, seigneur du Haut et Bas Sévegrand, prévôt de Rennes, héritier de Jeanne Morbihan, sa mère (1608) ; en la paroisse de Chartres, les revenus de Jeanne de la Courbe, dame du Pan (1405), de la femme de Perrot Nepveu (1400 ?), de Jeanne de Beaucé (1408), de R. Robin (1473), et de Jean Le Bigot (1474) ; la maison noble de la Teillaie, possédée par Madeleine Le Court, veuve de R. de Thierry, seigneur de la Costardière (1682) ; des pièces de terre appartenantes à Jean Tituau (1541) et à Mad. Le Court (1691) ; en la paroisse de Chasné, le lieu et manoir de Chasné, comprenant les bailliages du Val, de Pacé, de Pozé, de la Motte, de la Valette, du Déserseul, de la Bordelaie, possédés par François de Montbourcher (1541), René de M. (1604), les enfants de Jean-Antoine de Franquetot, comte de Coigny (1752).

1382-1785

B 2100. - Liasse, 36 pièces parchemin ; 23 pièces papier.

PAROISSE DE CHÂTEAUBOURG. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de métairies, de manoirs, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, sous les dénominations suivantes : le lieu, l'hébergement et le domaine de la Bourrelière, possédés par Jean Le Vayer, seigneur de la Motte, lequel a ajouté une maison en ville (1403 et 1409), son fils Jean (1442), Anthoine, fils de Gilles du Gué, et sa mère, Jeanne de la Motte (1467 et 1471), Pierre du Gué, seigneur de Linières, lequel a ajouté les fiefs et bailliages de Châteaubourg (1501) ; Jean du Gué, son frère, et sa veuve, Isabeau Busson (1507), Philippe Berneust, sieur des Chesnelières (1682), ses petits enfants (1708) ; la terre et seigneurie du Plessis-Bocher, y compris les fiefs et bailliages de Châteaubourg et de Montmorel, possédés par Paul Bouan, après le décès de Fr. Bouan, sieur de Châteaubourg et du Plessis-Pillet, lequel revendique le droit de présenter le maître d'école de la paroisse et divers privilèges (1638), Charles Denyau, chevalier, comte de Châteaubourg, seigneur de Cangé, conseiller au Parlement de Bretagne (1681), Zacharie Gireux, sieur du Désert, propriétaire du lieu et closerie du Plessis-Bocher (1692), Charles-François de la Celle, chevalier, comte de Châteaubourg (1755), Joseph Savouré de la Bouvrie (1784) ; les terres et seigneuries du Plessis-Saint-Melaine ou Plessis-Pilet et du Barreix, possédés par G., fils de Guillaume de Saint-Melaine (1401), Jean de Montbourcher (1422), Raoul, fils d'Olivier de Saint-Melaine (1464, 1471 et 1495), Jean de S^{t}-M., écuyer (1512), Jean de Montbourcher, écuyer, seigneur du Plessis-Pillet, suzerain du Plessis-Saint-Melaine (1523) ; le lieu et le manoir noble de la Pouardière, y compris le moulin des Vallées, par René Sédille, sieur de Loselière (1718) ; autres aveux pour des pièces de terres nommées le Pré Noble, le Pré de l'Erable, le Champ Bourdon, la pièce des Paistries, les Penseries, les Haies-Thibault, les Épinais, les Taranlores, la Closerie, la métairie des Épinais et le fief des Roulardières ; sentences de renvoi, de publication, de correction et de réception.

1401-1784

B 2101. - Liasse, 5 pièces et 105 feuillets parchemin ; 1 pièce et 22 feuillets papier.

BARONNIE DE CHÂTEAUBRIANT ET SES ANNEXES. — Aveux et dénombrements des rentes, masures, fiefs, terres, manoirs, métairies, droits réels et honorifiques compris dans la mouvance de cette seigneurie tenue noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, par les seigneurs dont les noms suivent : aveu anonyme de 1383, sur papier, comprenant les redevances à percevoir dans les paroisses d'Erbray (Arbrey), Ruffigné et Châteaubriant, les revenus des châtellenies du Désert, de Bain, de Teillay ; autres aveux présentés par François de Laval, après le décès de Françoise de Dinan, pour la châtellenie de Châteaubriant, comprenant la forêt de Juigné, les habitants de la ville, les tenanciers des paroisses d'Erbray, de Rougé, de Ruffigné, pour la châ tellenie de Teillay avec sa forêt de 3 lieues de longueur « et l'assiette d'un veil chasteau nommé le chasteau de Sainct-Eustache » (1499) ; par Jean de Laval, lequel déclare qu'il retirait de la châtellenie de Châteaubriant, en argent, la somme de 559 livres, plus 3 marcs d'argent et un tiers de marc (1503), et produit des déclarations sommaires pour les seigneuries et châtellenies de Bain, de Teillay, de Piré, du Désert, de Montafilant, de Guildo, de Romillé, de Beaumanoir, de Bourgbarré (1508 et 1510) ; autre aveu développé présenté par le même en 1541 ; aveu de la rente de 60 livres due sur la châtellenie de Châteaubriant et tombée en rachat par le décès de Bertrand du Chaffaut (1468), de Guyon de la Motte (1540). Sentence des Commissaires de la réformation des Domaines maintenant le prince de Condé dans la jouissance des droits de prééminence dans les églises des paroisses comprises dans l'étendue des châtellenies et baronnies qu'il possédait (1683).

1383-1541

B 2102. – Registre, 232 feuillets parchemin.

BARONNIE DE CHÂTEAUBRIANT ET SES ANNEXES. — Aveu et dénombrement des terres, maisons, rentes, fiefs et juridictions formant la consistance de ladite baronnie, y compris les seigneuries de Rougé-au-Teil et de Rougé-Soulevache, échues au duc Anne de Montmorency, connétable de France, par donation de Jean de Laval, lequel a fait peindre ses armoiries sur la première page avec diverses enluminures ; acte comprenant un rôle rentier divisé par masures, fiefs, bailliages et métairies, l'énumération des établissements religieux tels que la ministrerie des Trinitaires de Béré et les prieurés de la circonscription ; à l'article du Teil, il est spécifié que la juridiction s'étend sur Essé, Janzé, Piré et Arbressec (fol. 223) ; ses charges comprennent des rentes aux maisons religieuses de Béré, de Melleray, de la Couëffre, en Messac, les frais d'entretien des ponts, pavés, chaussées, pêcheries, halles et du four à ban.

1560

B 2103. – Registre, 496 feuillets parchemin.

BARONNIE DE CHÂTEAUBRIANT. — Aveu et dénombrement des terres, fiefs, manoirs, métairies, rentes, juridictions, droits réels et honorifiques formant la consistance de ladite seigneurie relevant du Roi par sa sénéchaussée de Rennes et possédée par le duc Henri de Montmorency, amiral de France, gouverneur du Languedoc, lequel a fait peindre ses armes avec celles de Châteaubriant, de France et de Navarre, sur la première page. Les derniers feuillets font mention des droits de haute justice attachés à la baronnie, de la réunion des juridictions de Vioreau, Issé, Teillay, Beauregard, Soulevache et Rougé par lettres patentes de 1554 ; de la procuration d'Henri de Bourbon, prince de Condé, auquel le Roi fit donation des biens du connétable de Montmorency par lettres patentes de mars 1633, l'approbation de l'aveu par Louis Chotard, son fondé de pouvoirs (1634).

1632-1634

B 2104. - Liasse, 3 pièces et 149 feuillets parchemin ; 2 pièces papier.

BARONNIE DE CHÂTEAU-GIRON ET SES ANNEXES. — Aveux et dénombrements des métairies, terres, maisons, manoirs, rentes, fiefs, droits réels et honorifiques composant la consistance de ladite baronnie, y compris la seigneurie d'Amanlix et les dépendances dans les paroisses de Domloup, d'Amanlix, de Janzé, de Venèfle, de Saint-Aubin-du-Pavoil, de Nouvoitou, de Noyal et autres, produits par les seigneurs dont les noms suivent : les héritiers de Valence de Bain, qui décéda en septembre 1436 ; Jean de Derval, fils de Geoffroy de Malestroit, sire de Combourg (1473), Françoise de Rieux, dame de Derval, de Châteaugiron et de Rougé, et Jean de Laval, sire de Châteaubriant (1520), Jean de Laval, gouverneur de Bretagne, dont l'aveu, outre les métairies et les moulins, comprend les bailliages de la Ville, d'Amanlix, des Vallettes, de Saulnières, des Forges, des Aulnais, de la Haie, de Teillay, de Flourigné, de Nouyal, Oussé et Domaigné, de Corpsnuds, d'Espéron, de la Pochaye ; plus les rentes de la seigneurie de Piré avec les bailliages nommés les Bordaiges, la Grande Verge, les vassaux nobles et roturiers (1541) ; René Leprestre de Lezonnet, chevalier, président à mortier au Parlement de Bretagne, veuf de Françoise Michau de Montaran, acquéreur de ladite baronnie de Châteaugiron, lequel revendique la qualité de seigneur fondateur de toutes les églises de son ressort féodal, des droits de coutumes, de prévôté, sur les marchands fréquentant ses marchés et ses foires, un devoir de vinage sur les attelages de labour et sur ceux qui nourrissent des oies, des droits de dîmes en Nouvoitou qu'il estime à 150 livres de rente annuelle, droit de prélever en semaine sainte, dans la ville de Châteaugiron, une couple d'oeufs par ménage et où il n'y a qu'une fille ou un garçon ou une veuve, un oeuf seulement, soit un revenu de 15 sous (1718), *etc.* — autres aveux d'arrière-vassaux produits par Béatrix du Maz, dame du Bourg, par Pierre de Tinténiac, seigneur du Plessis-Mellé et du Bourg (1406), les héritiers de P. de Saunières, seigneur de la Mareschée (1426) ; *etc.*

1400-1718

B 2105. - Liasse, 14 pièces et 35 feuillets parchemin ; 2 pièces papier.

BARONNIE DE CHÂTEAUNEUF DE LA NOË. — Aveux et dénombrements de terres, seigneuries, châtellenies, rentes, fiefs, maisons, métairies, droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, par les seigneurs dont les noms suivent : les héritiers de la dame de Rochefort, décédée en 1423, Michel de Rieux, lequel déclare que la baronnie s'étend sur 37 paroisses (1455, 1461 et 1470), Guillaume de Rieux, dont l'aveu comprend un rentier et l'énumération des vassaux du bailliage de Rastel en Pludihen (1474) ; Jean de Rieux (1496), Gilles de R. (1500), Anne du Châtellier, sa veuve, tutrice de leur fille (1503), Claude de Rieux, baron d'Ancenis, vicomte de Donges (1523), Suzanne de Bourbon, sa veuve, tutrice de leur fils Claude (1542), le marquis de Beringhen, qui a payé le rachat après la profession religieuse de Marie-Louise de Béringhen, en 1728, et après le décès de Marie-Elisabeth Fare d'Aumont, veuve de Jacques-Louis de Béringhen, marquis de Châteauneuf (1731) ; *etc.*

1423-1731

B 2106. - Liasse, 13 pièces parchemin.

BARONNIE DE CHÂTEAUNEUF, ARRIÈREFIEFS. — Aveux et dénombrements des terres, maisons, fiefs, rentes, métairies, droits réels et honorifiques échus au Duc et au Roi pendant l'année du rachat et produits devant la recette de Rennes par les propriétaires dont les noms suivent : Jean du Barry, héritier de Geoffroy Ruffier, écuyer, pour le manoir et le domaine du Bois-Ruffier, en Plélin (1502) ; Nicole, fille de Gilles Madeuc (1481), Hélène, fille de feue Guyonne de Lorgeril et de Jean de Rohan,

pour les terres et seigneuries de Tourniolle, près Saint-Servan, du Bodou en Pleuguéneuc (1504) ; les héritiers de Jeanne de Hirel, dame du Bois-Guyot, pour les maisons, le manoir et la métairie du Bois-Guyot (1482) ; Raoul Ferron, écuyer, héritier de Michel Ferron de la Marre, écuyer, par représentation de son père Brient, pour diverses rentes en la paroisse de Miniac (1502) ; Raoulet de Richebois, écuyer, fils de Philiberte de Pontual, pour des dîmes et des rentes en la paroisse de Saint-Guinoux (1502) ; Jean Le Bouteiller, fils de Marguerite d'Ust, dame de Maupertuis, pour le manoir et l'hébergement des Landes, en la paroisse de Saint-Méloir (1502) ; Simon de la Barre, écuyer, seigneur de la Coulumbière, pour le manoir de Boisléraut, en Pludihen (1502) ; Guillaume de la Barre, écuyer, pour les maisons et l'hébergement de la Coulumbière, en Pleuguéneuc (1523) ; Yvon Chouffe, seigneur de la Motte de Lignon, en Pleuguéneuc (1502) ; François, fils de Vincent du Châtellier, pour le bailliage, le château, la forteresse et le domaine de Miniac (1502) ; Claude du Châtellier, épouse de François du Châtel, sire de Poulmic, vicomte de Pommerit, pour le même domaine (1522).

1481-1523

B 2107. - Liasse, 49 pièces parchemin ; 28 pièces papier ; 3 sceaux

PAROISSES DE CHÂTILLON-SUR-SEICHE, DE CHAUMERÉ, DE CHAVAGNES ET DE CHEVEIGNÉ. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, sous les dénominations suivantes : en la paroisse de Châtillon, le pré de la Fleuriays, possédé par Jean Louvel (1539), Georges Farcy, marchand à Rennes (1540), Anne Louvel (1691), la veuve de Joachim Ferré, seigneur de la Ville-ès-Blancs (1748), ses filles (1777) ; la maison, la motte et la prairie de Braye, par Ol., fils de Jean de Brays (1439), Renaud, fils de Pierre Le Jambu (1454), sa femme et sa mère (1465), P. Jambu, écuyer, seigneur de la Lande (1539), la petite fille de Jacques Rouault (1699) ; diverses pièces de terre possédées par la femme de Guillaume des Barres (1401), Julien Cabris (1447), Jean Le Jambu, propriétaire d'une partie de la métairie de la Lande (1557), les enfants de Franc. Bougrel, sieur de Saint-Donatien (1695) ; *etc.* ; en la paroisse de Chaumeré, la terre et seigneurie de Chaumeré, y compris des vassaux en Piré, possédée par Guillaume Copu, chevalier (1398) ; le fils de Jeanne Copu et de Jean Raguenel, vicomte de Dinan (1407), Guillaume de Mainbier, écuyer, et Jeanne de Denée (1454), Guy d'Espinay, seigneur de Sauldecourt et de Chaumeré (1513), René de Mainbier (1522), Guyonne de M. (1540) ; en la paroisse de Chavagnes, le lieu, la maison, la terre et la seigneurie de la Ville-Hudaie ou de la Bilhodaie, possédés avec fiefs et bailliages par Jean, fils de Thomas de la Roche et de Raoulette Raguenel (1416), Jean de la R., lequel a compris des bailliages en Cintré, Plumeleuc et Mordelles (1466), par son frère Jean (1474), Philippe de la Tourneraie, écuyer (1507), la veuve de François de Brégel, écuyer, sieur de la Vairie, conseiller au Parlement de Bretagne, tutrice de ses petits enfants (1619), François Lefèvre de Laubrière, chevalier, seigneur de Laubrière, conseiller au Parlement de Bretagne (1703), Félicité de la Monneraye, dame du Gué-Lambert (1784) ; le fief et bailliage de la Croxille, tombé en rachat après le décès de Raoul Hates (1455), Jean Hates (1460 ?), Geoffroy Hates, lequel percevait des rentes dans les paroisses de Mordelles, de l'Hermitage et aux alentours (1506) ; des rentes au village du Coudray possédées par Jean Le Prestre (1439) ; en la paroisse de Chevaigné, la terre et seigneurie de la Houssaie, par Claude Marot, chevalier, comte de la Garaie (1749) ; le manoir, la terre et seigneurie de la Rivaudière, par Pierre Castel, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, et Jeanne Davy, acquéreur de la marquise de Coigny (1703), la veuve de Math. Bréal des Chapelles, commandant des milices de Dinan (1734 et 1748), la fille de Charles Hay, comte des Nétumières, et de Jeanne Hay de Tizé (1757).

1398-1784

B 2108. - Liasse, 8 pièces et 41 feuillets parchemin ; 2 pièces papier.

BARONNIE DE CICÉ. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de rentes, de métairies, de manoirs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, sous la dénomination de baronnie de Cicé, laquelle fut possédée par Jean Boterel, qui revendique encore des possessions dans les paroisses de Mordelles, de Cintré, de Saint-Gilles et ailleurs (1406), Robin, fils de Jean B. (1442), Perrine, sa fille (1452), Eustache Hingant, écuyer, et Perrine B., sa femme, lesquels ont ajouté la seigneurie de Bintin en la paroisse de Cintré (1468), Charles Hinguant (1509), Raoul H. (1515), René Tournemine et Françoise H., seigneur et dame de la Guerche, de Portric, de Jasson et de Malnoë, lesquels ont compris dans leur aveu le bailliage de la paroisse de Quéou (1540) ; François Champion, seigneur des Croix et de Cicé, propriétaire de la châtellenie de Cicé après le décès de Bertramne de la Chapelle, sa mère, dont les armes sont peintes sur la première page (1576) ; Joseph Champion, chevalier, baron de Cicé, conseiller au Parlement de Bretagne, lequel revendique un droit de pêche sur la Vilaine, depuis le gué du Port jusqu'au gué du Gravier et deux foires créées en 1611 (1715) ; Charles de la Bourdonnaie de Montluc, chevalier, marquis de la Marzelière (1777). Autre aveu de trois pièces de terre tombées en rachat par le décès de Jeanne Boterel, en la paroisse de Bruz (1401).

1401-1777

B 2109. - Liasse, 22 pièces parchemin ; 9 pièces papier.

PAROISSES DE CINTRÉ ET DE COUESMES. — Aveux et dénombrements de rentes, de terres, de maisons, de manoirs, de fiefs, de métairies, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, sous les dénominations qui suivent : la terre et seigneurie de Bintin, en Cintré, possédée par la fille de Raoul de Bintin, épouse de Jean Hingant, chevalier, chambellan du Duc (1446), par le fils de Jean de Domlou et de Perrine de Cramou (1462) ; par Julien Tournemine, chevalier de l'Ordre du Roi (1578), les Filles du Séminaire de la Sainte-Vierge, établi à Rennes, créancières de Charles de Brissac, chevalier, seigneur du Lavoir (1696), Jean Heuzé, sieur de la Gaudays, et Laurence Brillot, lequel a été condamné à 1,000 livres d'amende pour avoir fait tenir des foires sans lettres patentes enregistrées (1749) ; les maisons, terres et seigneuries de la Bobotière et de Verrières, au Rheu, possédées par Robert Le Gouz (1466) ; la seigneurie et le domaine du Plessis-Cintré, avec son manoir et les dépendances, possédés par Yves du Plessis, lequel a ajouté la Godelaie, en Mordelles (1397), Jean, fils de Jean du Plessis (1477), Yves, fils de Guillaume Le Métayer (1519), Gillette de Porcon, sa veuve (1525), Gilles Le Métayer, écuyer (1539 et 1557), les enfants d'Isaac Huchet et d'Angélique de Sesmaisons (1691), la veuve de Louis-Marie Huchet, chevalier, seigneur de Cintré, vicomte de Tréguil (1754) ; autres aveux de pièces de terre, de rentes, de juridictions et d'obéissances, appartenantes à Jean Fonde et à Perrotte de Montual (1397), à Perrin Châtel (1403), à Geoffroy Le Vayer (1420) ; en la paroisse de Couesmes, des rentes, juridictions et obéissances appartenantes à Guillaume du Teil, chevalier, seigneur des Mottes (1397), Thomas du Teil, chevalier, seigneur dudit lieu (1405-1407), Louise et Marie-Madeleine du Refuge, propriétaires du fief des Mottes, en Couesmes, dont le revenu valait 5 livres, 19 sous, un denier et 14 boisseaux trois quarts d'avoine, en 1704.

1397-1754

B 2110. - Liasse, 12 pièces et 43 feuillets parchemin ; 1 pièce papier.

MARQUISAT DE COËSQUEN, BARONNIE ET CHÂTELLENIE DE COMBOURG. — Aveux et dénombrements des terres, rentes, manoirs, fiefs, métairies, maisons, droits réels et honorifiques

formant la consistance de la seigneurie de Coësquen, tenue noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, par les seigneurs dont les noms suivent : Jean, sire de Coësquen, lequel déclare la ville et le château de Coësquen, en la paroisse de Saint-Hélen, avec les moulins de Mordreuc (1455), Jean de Couësquen (1470), Jean de Coësquen, sire de Vauruffier, lequel ajoute le bailliage de Vauhervelin, en Pleudihen (1501), Hardouine de Surgères, sa veuve, tutrice de François de C., laquelle a compris, dans son aveu volumineux, les terres et fiefs qui relevaient de Châteauneuf (1502) ; autres aveux pour les arrière-fiefs suivants : le manoir et la métairie de la Bégacière, appartenants à Guillaume Blanchart, écuyer, seigneur de la Buharaie (1502) ; le manoir et le domaine du Gué, appartenant à Guillaume Le Bigot, garde de son fils, héritier de René Avalleuc, seigneur du Gué (1503) ; en la paroisse de Combourg, la baronnie de Combourg, dont les dépendances s'étendaient dans les paroisses de Québriac, de Tinténiac, de Bazouges-sous-Hédé, de Dingé, de Saint-Léger, de Lourmaye, de Cuguen, de Trans, de Pleinefougères, *etc.*, le tout appartenant à Anne de Montjehan, veuve de Jean d'Acigné, vicomte de Loyat, laquelle déclare que les bouchers de Dol lui doivent une pelisse blanche de telle grandeur qu'elle « puisse le corps couvrir ung fust de pippe, et les manches que ung homme armé puisse passer facilement par icelles manches » (fol. 12) ; que le prieur de Combourg doit, en reconnaissance de sa fondation « troys baricques de vin d'Anjou et trois aultres baricques vin breton, 9 chouesmes et 9 miches foullées en pain de fourment » (1547) ; le marquis Jean de Couësquen, baron de Vauruffier, vicomte de Rougé, déclare sommairement les membres composant son marquisat de Coësquen et insiste en particulier sur la consistance du comté et de la châtellenie de Combourg, dont il énumère les vassaux nobles et roturiers (1580). — Arrière-fiefs de la seigneurie de Trémigon, tombée en rachat par le décès de Jeanne du Breil, suivant un aveu de sa fille, Jeanne de Rimou (1415) ; de la terre et seigneurie de Vauluisant, possédée par Briend de Tréal (1540), François de Tréal, écuyer, seigneur du Plessis (1604), la fille de Louis de Coëtlogon (1653) ; du fief et juridiction de la Ville-Guillaume, appartenant à Julien Nivet (1693).

1415-1743

B 2111. - Liasse, 43 pièces parchemin ; 21 pièces papier.

PAROISSES DE CORPSNUDS, DE CORSEUL ET DE CRÉHEN. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de fiefs, de maisons, de manoirs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, sous les dénominations suivantes : en la paroisse de Corpsnuds, le château et le bailliage du Châtellier avec les métairies de la Porte, de la Pommeraie et de la Lande, possédés par Jean Angier, marquis de Lohéac, chevalier, par sa soeur et sa belle-soeur (1776) ; en la paroisse de Corseul, le logis et la métairie de l'Herbrégement, possédés par Raoul, fils de Robert Lenfant, écuyer, seigneur de la Tendorie (1476), Guillaume L. (1540), Laurent Goret, sieur de la Talmachère (1652), J.-Baptiste G., écuyer, et ses soeurs (1734), la veuve de François G., sieur des Ormes (1758), Nic. White, sieur de Boisglé, époux de Françoise Briand (1777) ; les bailliages de la Provostaie, du bourg de Corseul, de la Haultière, possédés par la fille de Christ. de Tréal, écuyer, seigneur du Plessis-Gaultron, laquelle a compris dans son aveu des bailliages dans les paroisses de Plélan, de Trébéden et de Saint-Maudé de Corseul (1604) ; la dîme de Tréguihé par la veuve de René de Querguézec, Françoise Trublet, héritière de P. Trublet (1652) ; en la paroisse de Créhen, le château et la seigneurie du Guildo, par René de Pontual, chevalier, baron du Guildo, châtelain de Trémereuc (1694), Sébastien de P., conseiller au Parlement (1721), Michel Picot, écuyer, seigneur du Boisfeillet, d'une partie de la terre et baronnie du Guildo, située aux paroisses de Créhen, de Trégon, de Saint-Potan, de Plouballay et de Lancieux ; la sentence qui suit lui interdit d'employer le titre de baronnie (1765) ; la maison noble de la Ménardais et son domaine, possédés par Cath. Delaunay, veuve de G. de Taillefer, seigneur de la Brunaye (1467), Françoise du Han (1574), René, fils de Jean Lesquen,

écuyer (1640), autre René L., sénéchal de Saint-Malo (1644), René-Maurice L. (1685), François L. (1701), Ét.-Victor L., écuyer, et son frère, François, abbé de Langonnet (1759), l'abbé Victor-Marie L. (1772) ; le lieu et la métairie des Salles possédés par Yves Lesquen, chanoine de Saint-Malo (1677), la veuve de René Lesquen, seigneur de Largentais, et son fils Yves (1702), Constance L. (1757) ; diverses pièces de terre possédées par Louis, Robert et Catherine de la Bouëxière (1411), Jean de Launay, écuyer, seigneur de Launay (1470), Thomas de Taillefer, écuyer, seigneur des Salles (1540) ; *etc.*

1411-1777

B 2112. – Registre petit in-folio ; 294 feuillets parchemin ; 1 pièce, papier.

CHÂTELLENIE ET MARQUISAT DE CUCÉ. — Aveu et dénombrement des maisons, seigneuries, fiefs, rentes et revenus que René de Bourgneuf, chevalier, seigneur de Cucé, premier président de Bretagne, et Louise Marquer, dame de la Gailleule, son épouse, tenaient du Roi, sous la juridiction de Rennes, lesquels ont déclaré, en tête de l'acte, que la châtellenie de Cucé fut érigée par lettres patentes de 1570 en réunissant les seigneuries de la Touche-Ablin, de la Planchette, de la Lande-Amaury, de Moucon et de Pincepoche, du fief de l'Évêque en la paroissede Cesson, avec d'autres terres sises dans les paroisses de Cesson, de Noyal-sur-Sèche, de Noyal-sur-Vilaine, de Vern, de Chantepie, de Saint-Hélier et de Toussaints. L'aveu débute par une description du château situé en la paroisse de Cesson et de ses dépendances, puis il énumère les vassaux compris dans les fiefs et bailliages de la Menouriays, de Déserseul, de la Touche de Cucé, du Marcheix, des Forges, de Pozé, du bourg de Cesson, de la Mauviays, du Pastis, de la Court-aux-Bouviers, de Bonnabry, du Fail, de Berué, de Frétillé, de la Bellangerays, du bailliage de l'Évêque en Cesson, du fief du Duc en Saint-Armel, de Leslé, dépendant d'Orgères, de Matignon en Ossé, des Grées, du Fief-Franc et de la Gailleule. Au chapitre des droits réels et honorifiques, le châtelain revendique sur toutes les bêtes porcines un pied et une oreille, plus « le nomble du côté gauche », le rang de seigneur fondateur de l'église de Cesson, avec chapelle et banc du côté de l'Évangile, droit de mettre bateau sur la Vilaine et de pêche avec toutes sortes de filets, *etc.* ; autre aveu de Jean-de-Dieu de Boisgelin, archevêque d'Aix, pour la terre et marquisat de Cucé, acte dans lequel il a compris la terre et seigneurie de Mesneuf et ses dépendances (1775).

1583-1776

B 2113. - Liasse, 10 pièces et 143 feuillets parchemin ; 4 pièces papier.

CHÂTELLENIE DU DÉSERT. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de maisons, de rentes, de métairies, de manoirs, de droits réels et honorifiques tenus noblement en arrière-fief du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, par les seigneurs dont les noms suivent : les héritiers de Renette du Gué, veuve de Robin de la Bouëxière (1453), Julien de Bourgneuf, seigneur de Cucé et d'Orgères (1542), le comte Jacques de Montgomery, seigneur de Lorges (1583), Ph. Berlaud, seigneur de la Guitonnière (1629), lesquels ont déclaré les manoirs et métairies de Beauvais, de la Vairie en Bourgbarré, la seigneurie de Bourgbarré, les bailliages de Laillé, de Lermitière en Orgères, de Chantepie, de Lourme en Corpsnuds, une foule de vassaux nobles et roturiers dans les paroisses de Sainte-Colombe, de Trévoux, de la Couyère, de Laillé, de Chantepie, de Vern, de Saint-Grégoire, de Nouvoitou, de Venèfles, tous compris dans la mouvance de la châtellenie du Désert ; autres aveux pour le bailliage du Désert en la paroisse de Saint-Grégoire, par Pierre Henry, écuyer, sieur de la Chesnaie, conseiller au Présidial de Rennes, et pour les bailliages de Quincé, de Lespine, de Nerbonel, de la Chapelle-des-Fougerais et du Verger (1645) ; François Henry, écuyer (1657), sa veuve Fr. Le Chevalier (1673) ; autres aveux pour la seigneurie de la Rivière du Désert, à Visseiche, comprenant différents fiefs et domaines, en la paroisse de Domalain, possédés par François de Laval, sire de

Châteaubriant (1500), Jean de Laval, son fils aîné (1503), autre Jean de Laval (1543), lequel a rappelé toutes les dépendances de ladite châtellenie à Janzé et à Saint-Grégoire (1541) ; autres aveux relatifs aux dépendances de la châtellenie du Désert à Domalain, possédés par les ducs Charles (1742) et Jean-Bretagne de la Trémoille, comte de Laval, duc de Thouars (1745), lesquels ont ajouté des domaines et des fiefs dans les paroisses de Bais, de Vissèche, de Moulins, de Chancé, de Gennes, du Pinel, de Brielles, du Pertre, de Vergéal ; *etc.*

1453-1745

B 2114. - Liasse, 29 pièces et 21 feuillets parchemin ; 17 pièces papier.

PAROISSES DE DOMAGNÉ, D'ÉANCÉ ET D'ESSÉ. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de fiefs, de rentes, de manoirs, de métairies, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, sous les dénominations suivantes : en la paroisse de Domagné, la terre de Bargaigné, possédée par Bernard de la Cigogne, chevalier, seigneur de Maineuf et de Seurigné, avec les dépendances en Saint-Didier (1399), Robert de la C. (1405), Georget de la C. (1409) ; les lieux et maisons nobles du Bois et de la Jalaitre, par J.-B. Pailleton, avocat (1682), Charlotte Juban, épouse de Charles de la Celle, écuyer, seigneur de la Suardais (1690), François de la C., écuyer (1694) ; la maison et métairie noble des Chesnais, par Françoise Robert (1691) ; le lieu et le manoir noble de la Pouardière, par Marg. Foucault, veuve de Math. du Mannoury, sieur de Saint-Germain, écuyer, remariée à René de Derval de Vaucouleurs (1688) ; les héritiers de René Sédille, sieur de Lozelliere (1739), les enfants de Julien Malescot (1745), Louise de Bouëssel, veuve Malescot (1748), Aug. Malescot, sieur de Mesbier (1784) ; en la paroisse d'Éancé, la cour, le domaine, la seigneurie et juridiction d'Éancé, possédés, avec la métairie de la Boissardière, par Gilles de la Rivière, archidiacre de Rennes (1461), Marg. de Québriac, dame de Saint-Amadour (1504), Jean de Saint-Amadour, chevalier (1540), René de Téhillac et Louise d'Epinay (1576), Mathurin Bouan (1588), Françoise Hay, veuve de Jean Samson, chevalier, sieur de Millon (1675), Louis de Samson, seigneur de Maillé, lieutenant-colonel du régiment de la Châtre (1687), les héritiers de René-Georges Saget, écuyer, seigneur de la Jonchère (1749), lesquels ont revendiqué tous les droits féodaux appartenants aux seigneurs châtelains, un droit de garenne entre la forêt d'Araise et le Semnon ; en la paroisse d'Essé, les maison, terre et seigneurie de la Rigaudière, possédées par Éon de Kerandais, Yvon de K. (1405), Jean de Partenay (1463), Guyonne de Lorgeril, héritière de Michel de P.. chevalier (1494), Hélène de Rohan (1504), lesquels ont déclaré les vassaux répartis dans les masures de la Pincerie, du Lattay, des Benestières, de la Grainière, de la Roche et Bouillant, des Champs-Gastes, de la Couldre, de la Compterie, de la Rouxelière, de la Martinière, de la Foucheraie, de la Giffardière ; *etc.*

1399-1784

B 2115. - Liasse, 4 pièces et 97 feuillets parchemin ; 1 pièce papier.

SEIGNEURIE D'ESPINAY. — Aveux et dénombrements des terres, rentes, maisons, fiefs, métairies, droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, sous les dénominations suivantes : les terres et seigneuries du Breil d'Épinay, des Cures, de la Veillardière, de la Rivière d'Épinay, dans les paroisses de Champeaux, de Thorigné et d'Acigné, possédées par Guy d'Espinay, seigneur de la Rivière et du Bois du Loup (1501) ; Henri d'Espinay, son fils (1503), Guy d'Espinay (1513), autre Guy (1525 et 1541), lequel a compris, dans son aveu, les terres et seigneuries de l'Espinay, avec diverses métairies en Acigné et des bailliages nombreux, les terres et seigneuries de Sauldecour, en Louvigné, et de Sérigné (1541) ; Jean d'Espinay (1554), Charles de la Trémoille, duc de Châtellerault, prince de Tarente, marquis d'Espinay (1712).

1501-1712

B 2116. - Liasse, 15 pièces parchemin ; 1 pièce, papier.

VICOMTÉ DE FERCÉ ET FIEF MORBLÉ. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de maisons, de métairies, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, sous les dénominations suivantes : la terre, seigneurie et vicomté de Fercé, s'étendant sur les paroisses de Noyal et de Villepots, dont le siège était au château de la Jounière, comprenant la forêt de Javardan avec ses landes et sa verrerie, les fiefs et bailliages de la Géraudais, du Plessis-Romé, de la Héreméchère, de la Riveutière, de la masure du Tertre, des Pitraudières, du Mortier, de la Sévrenière, possédée par Elisabeth Gouyon, épouse de Théodore de Béringhen, conseiller au Parlement de Paris, absent du Royaume pour cause de religion, héritière de Marie d'Appelvoisin, sa mère ; dont l'aveu est accompagné de la sentence des réformateurs du Domaine de 1680, qui dénie le titre de vicomté et le droit de haute justice à ladite dame (1707) ; le fief Morblé, y compris le bailliage de Princé en la paroisse d'Andouillé, possédé par les héritiers de Guy Turpin (1366) ; par Jean de Lebiest, chevalier, seigneur de Thouaré, lequel déclare des rentes à percevoir dans les paroisses de Betton, d'Andouillé, de Melesse, de Montreuil-le-Gast, de la Mézière, plus un droit de panage sur les bêtes surprises dans la lande du Val, une fois l'an, en la paroisse de Saint-Grégoire (1454) ; par François de L., écuyer, son fils (1459 et 1467), pendant le rachat duquel fut déposée la déclaration de François d'Ust, écuyer, seigneur d'Ust, héritier de Mary Lévesque, dame de Brezé et du Molant, sa mère (1467) ; par François de Lebiest, écuyer (1501), Jean de L. (1503 et 1506), autre Jean de Lebiest (1506), Claude de Saint-Amadour, vicomte de Guignen, héritier de Jean de S^{t}-A. et de Marguerite Delbiest, son épouse (1544), Jacques d'Orsonvillers, baron de Plainville, lequel a revendiqué la jouissance d'une justice haute, moyenne et basse dont les piliers étaient sur les landes de la Herquinière, en Melesse, et sur le commun des Chabots, en la paroisse de Betton, plus un droit de cep et collier au bourg d'Andouillé, avec un sergent général et 4 verdiers pour la juridiction de Princé.

1366-1713

B 2117. - Liasse, 7 pièces parchemin et 63 feuillets parchemin ; 1 pièce papier.

Seigneurie de Fontenay, avec château en la paroisse de Chartres. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de manoirs, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, par les seigneurs dont les noms suivent : Amaury de Fontenay, seigneur de Fontenay, vicomte de Loyat, dont l'aveu comprend aussi les manoirs de la Motte au Vicomte et de Channé (1398) ; ses héritiers, lesquels énumèrent les dépendances de Fontenay dans les paroisses de Chartres, de Saint-James de la Lande, de Châtillon, de Noyal-sur-Seiche, de Saint-Erblon, de Bourgbarré, de Corpsnuds, avec un résumé des revenus où figurent 5 journées de vigne appréciées 15 livres (1407) ; Jean d'Acigné, seigneur d'Acigné et de Fontenay (1443 et 1454) ; autre Jean d'Acigné, son fils, qui résume ainsi sa déclaration : rentes en argent : 146 livres, 6 sous, 6 deniers, gelines 290, corvées 233, étagers 144, non étagers 102 (1463) ; Jean d'Acigné, seigneur de Coëtmen, vicomte de Tonquédec et de Loyat, dont la déclaration comprend l'emplacement de l'ancien château fort d'Acigné, en Noyal-sur-Vilaine, la moitié d'une juridiction en la paroisse de Guignen, les mouvances de la seigneurie des Huguetières, en Guipry, Lohéac, Guignen et Guichen et une maison à Rennes, rue de la Parcheminerie (1510) ; autres aveux produits par Jean d'Acigné sous la tutelle d'Anne de Montejean, dame de Malestroit et de Combourg, sa mère, pour les terres et seigneuries de Fontenay, des Huguetières, en Chaumeré, lequel revendique le droit d'instituer, en la paroisse de Chartres, « tel maître d'école que bon luy semble », à l'exclusion de tout autre (fol. 63) (1547) ; le marquis Thomas de Morant, comte de Penrés, dont les officiers de police pouvaient

nommer tous les ans deux prévôts de la frairie des potiers et quatre maîtres des potiers, pour surveiller la fabrication de la poterie (1751).

1398-1751

B 2118. - Liasse, 13 pièces parchemin ; 6 pièces papier.

FRESLONNIÈRE (LA), AVEC LA MÉTAIRIE DU BOISBRIENT ET MONTGERMONT. — Aveux et dénombrements de métairies, de rentes, de fiefs, de manoirs, de maisons, de terres, de droits réels et honorifiques formant la consistance de ces domaines féodaux tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, par les seigneurs dont les noms suivent : Jean Freslon, lequel déclare en outre des héritages et des rentes en la paroisse de Chartres (1398) ; Guillaume, son fils, après son décès, qui arriva le 12 mars 1444 (1445) ; Jean Freslon, écuyer, seigneur de la Freslonnière et de Montgermont, fils aîné du précédent, dont l'aveu énumère les bailliages de Boisbrient, de Chesne-Morant, de Moigné et du Rheu, et qui résume ainsi sa déclaration : revenus en rentes : 120 livres, 12 deniers ; revenus en nature et en obéissances : 18 livres, 18 sous, 8 deniers (1460) ; Jean Freslon et Jane de Montgermont, lesquels ont ajouté à leur aveu le manoir et le domaine de Montgermont (1467) ; Jean Freslon, mineur sous la tutelle de G. Freslon, après le décès de Pierre Freslon, tué à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier (1488) ; Bonabes Freslon, frère de Jean, agissant pour sa belle-soeur, sa tante, ses frères et soeurs, avec énumération des domaines de Boisbrient, en la paroisse du Rheu, de la Baudière, en la paroisse de Pacé, et de rentes à prendre dans les paroisses de Saint-Étienne de Rennes, de Saint-Erblon, Chartres et Cesson (1503) ; Guillaume Freslon, écuyer (1531 et 1539) ; Briend Freslon, seigneur de Saint-Aubin et de la Garenne, dont l'aveu comprend aussi des bailliages dans les paroisses de Mordelles, Cesson et Noyal-sur-Vilaine, dont quatre dépendent de la seigneurie du Bois-Hamon et appartiennent à son épouse, Perronnelle Ivette (1585) ; César Freslon, chevalier, seigneur de la Touche-Trébry, conseiller au Parlement de Bretagne (1691) ; ses enfants mineurs et sa veuve, Jeanne Bidé (1703) ; Marie-Anne Rogon, veuve de Claude Freslon, chevalier, tutrice de leurs enfants (1735). — Autres aveux rendus par la veuve de César Freslon, marquis d'Acigné, et par Alexis-César F., chevalier, seigneur de la Touche-Trébry, pour le moulin et le bailliage des Terterais (1702), pour le fief et bailliage de la Massue, en Meillac (1729).

1398-1735

B 2119. - Liasse, 32 pièces parchemin ; 10 pièces papier.

PAROISSES DE GENNES, DE GÉVEZÉ, DE GOVEN ET DE GUENROC. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de maisons, de manoirs, de métairies, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, sous les dénominations suivantes : la terre et seigneurie de la Motte de Gennes, possédée en partie par Jean de Denée *(Denaée)*, dont l'aveu comprend l'hébergement de Chaumeré, occupé par son oncle Bonabes de Denée, à titre de bienfait, mais tenu par ledit Jean comme juveigneur d'aîné de Jean Raguenel (1402), Guillaume de Denée, son fils (1424), ses enfants, représentés par Jean de Denée (1431), Guillaume de Denée, écuyer (1460), François Morel, écuyer, sieur de la Barre (1682), Charles Morel, chevalier (1694), Charles-François M., chevalier (1785) ; en la paroisse de Gévezé, la terre et seigneu rie de la Motte, possédée par Geoffroy, fils d'autre Geoffroy de la M. (1417), Julien de Coëtlogon et Anne Le Rouge, seigneur et dame de Laurenan et de la Motte-Marcillé (1540) ; diverses possessions appartenantes à Geoffroy Piédevache, héritier de Jeanne de Saint-Élian (1421), autre Guillaume P. (1466), Guillaume, fils de Briend P., seigneur des Mesnils (1511 et 1528) ; autres aveux produits par Alain Louvel (1455), la fille de Silvestre Le Sénéchal, épouse de Jean Lescan, écuyer, pour le bailliage de Villeix (1482), par Louise de la Bourdonnaie, pour le bailliage de Regneaulx et trois pièces de terre

(1539) ; par Françoise Le Gouvello, veuve de Gabriel Pépin, chevalier, seigneur de Sévigné, pour le bailliage de Villée (1684) ; J.-B. Gérard, orfèvre à Rennes, pour la terre noble du Domaine (1707) ; en la paroisse de Goven, les rentes que possédait Jean de Vitré, seigneur de Lampâtre, lequel revendique le droit de bouteillage sur les taverniers qui vendaient du vin aux environs de la chapelle de Saint-Sauveur (1423) ; le manoir et château de Blossac, possédé en partie par Yves-Marie de la Bourdonnaie, chevalier, seigneur de Coëtion (1705) ; en la paroisse de Guenroc, la châtellenie du Lattay et ses dépendances, possédée par Jean de Saint-Pern, maître des Comptes, qui a dénombré des bailliages dans les paroisses de Caulnes, de Plumaudan, de Plélan, de Tréfumel, de Saint-Madain, et a fait peindre ses armes sur la première page (1650).

1402-1785

B 2120. - Liasse, 3 pièces et 107 feuillets parchemin.

SEIGNEURIE DE LA GUERCHE. — Aveux et dénombrements des terres, des rentes, maisons, manoirs, fiefs, métairies, droits réels et honorifiques formant la consistance de ce domaine, et tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, par les seigneurs dont les noms suivent : le duc d'Alençon, après le décès de Marie de Bretagne, dame d'Alençon et de la Guerche (1447), Guy, comte de Laval, et Catherine d'Alençon (1500), Charles, duc de Vendômois, pair de France, comte de Soissons, après le décès de Charles, duc d'Alençon, comte d'Armagnac, vicomte de Beaumont (1526), lequel a déclaré tous ses vassaux nobles et roturiers, le château brûlé dans les dernières guerres, la collégiale de Notre-Dame, les prieurés de la Trinité. de Saint-Nicolas, de Saint-Jean, de Saint-Julien et de Fontaine-Hanrys, la halle, les revenus de la prévôté, soit 72 livres, 15 sous nets, le droit de ban et étanche, la forêt de la Guerche contenant 5917 journaux de terre, les moulins à eau et à vent, les rentes perçues dans l'enclos de la ville et les faubourgs, les rentes à masure à prendre dans les paroisses de Rannée, d'Availles, de Challun, de Rétiers, de Drouges, de la Selle, les rentes appelées *manger à l'Evêque*, les rentes dites « *Vinaiges et avoines fées* » (1526) ; autre aveu produit par la princesse d'Alençon, marquise de Montferrat, héritière, avec sa soeur Françoise, de Charles d'Alençon (1541). — Acte de prestation d'hommage au Roi produit par Timoléon de Cossé, en qualité de baron de Pouancé et de la Guerche, auquel sont annexés les actes suivants : acquisition desdites baronnies par le maréchal de Brissac, d'Anne d'Alençon, marquise de Montferrat, procurations des parties, lettres du Roi, accordant la remise des lods et ventes à l'acquéreur et vérifications des maîtres des Comptes (1562).

1446-1562

B 2121. - Liasse, 46 pièces parchemin ; 14 pièces papier.

PAROISSES DE GUICHEN, DE GUIGNEN, DE GUIPEL ET DE GUIPRY. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de manoirs, de fiefs, de métairies, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, sous les dénominations suivantes : le fief et la seigneurie des Huguetières, s'étendant dans les paroisses de Guichen et de Guignen, consistant en la proche mouvance des moulins appartenants au seigneur de Bagatz sur le passage de Pontriant, du bois de Colinée, de terres dépendantes des maisons de la Massaie et de la Fouchaie, en arrièremouvances et obéissances dues à la seigneurie de Bagatz, en diverses tenues dépendantes de la seigneurie de la Lande, au bailliage de la Rivière, possédé par Luc du Bouëxic, seigneur de la Ferronnaye-Guichen, de la Lande et de la Grézillonnaie (1681), Luc-François du B., chevalier (1699 et 1730), et Claude-Luc du Bouëxic (1737) ; en la paroisse de Guignen, l'hôtel et le domaine de la Chapelle du Bouëxic, possédés par Jean, fils de Jean du Tiercent, chevalier, seigneur du Tiercent et de la Rivière (1466 et 1474), Gilles du T., chevalier (1510), Jacques Loisel, écuyer, et

Goharde du Tiercent, seigneur et dame de Chambières (1540), lequel aveu fut suivi d'une enquête sur les droits seigneuriaux énoncés par ladite dame pendant son veuvage, en 1543 ; par Aug. de la Haye, seigneur de la Haye, et Louise Le Sénéchal, dame du Rocher et de la Chapelle, celle-ci héritière, par son père, de Goharde du Tiercent, son aïeule (1553) ; par Yves-Mathurin du Bouëxic, chevalier, héritier de Louis du B., seigneur de Pinieuc, lequel a déclaré les métairies du Bouëxic, de la Hautière, du Brullay, de la Mouraudaie et divers bailliages (1705) ; en la paroisse de Guipel, la maison et la métairie noble de la Ville-Morain, possédées par Renée Collichet, veuve de Michel Judier, sieur et dame du Matz (1652), par Macé Ruault-Courhuet et ses enfants (1684) ; en la paroisse de Guipry, la terre, juridiction et seigneurie de Bossac, possédée par Tristan du Périer, comte de Quintin, héritier d'Isabeau de la Motte, dont la déclaration se résume ainsi : rentes par deniers de *mangers :* 8 livres, 10 sous ; rentes propres : 97 livres, 7 deniers, *bians semenaulx :* 13 et un VI^{e} de *bian*, valant 16 livres, 9 sous, 2 deniers ; avoines : 24 mines, 5 pots, 1 *reix tiers et VI^{e} de reix*, plus 11 poules ; par Jeanne du Périer, sa fille (1483) ; Pierre de Rohan, baron de Pontchâteau, comte de Quintin (1500) ; Jean Becdelièvre, écuyer, sieur du Bouëxic et de Bossac (1635), François Becdelièvre, vicomte du Bouëxic, dont l'aveu se divise en tenues, et revendique tous les droits appartenants aux châtelains (1682), par Pierre-Ant. de Becdelièvre, chevalier (1747) ; l'hébergement et le lieu de Chaumeré, avec dépendances en Guignen, tombé en rachat par le décès de Bonabes de Denée (1409), possédé par Jean de Malecavelle et Jeanne de Trécesson, seigneur et dame de Trécesson (1475), Jean Labbé, écuyer, seigneur de la Ville-Aubert (1506-1518) ; la seigneurie de la Fouchaie, par Payen de la Fouchaie, fils de Macé et de Catherine de Callac (1404-1419), Guillaume, son fils (1450), Jean de la F., chevalier (1506), les enfants de Françoise, sa fille, et de Pierre Moraud, écuyer, seigneur de Trébéheuc (1515), P. de Cancouet (1527 et 1540) ; le lieu, le manoir, la métairie de la Fauvelaie, par Jeanne de Launay, veuve de G. de Laspey (1423), Jean Challot (1496), Et. Becdelièvre du Bouëxic, qui avoue aussi trois maisons à Rennes (1539), François Becdelièvre, écuyer (1576) ; le fief de Renac, avec le moulin et la juridiction de Macquaire, appartenant à Jacques, fils de Louis de Montejan et de feue Jeanne du Châtel (1506-1507). Aveu de Jean de Peillac, pour les revenus qu'il possédait dans les paroisses ci-dessus et dans celle de Lohéac (1405).

1404-1747

B 2122. - Liasse, 43 pièces parchemin ; 26 pièces papier.

PAROISSES D'IRODOUER, DE JANZÉ, DE LAILLÉ, DE LALLEU ET DE LANGUÉDIAS. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de métairies, de rentes, de fiefs, de manoirs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, sous les dénominations suivantes : en la paroisse d'Irodouer, le bailliage de la Baudonnaie et le moulin Rabasté, possédés par Olivier Mauvoisin (1397), Guyon Valaise (1423), Guy Vallaise, chevalier, seigneur des Chapelles (1470), Marguerite Vallaise, épouse de Jean de Québriac (1473), Math. du Bourgneuf, épouse de Jean de Bintin, seigneur de Bazouges (1500), François de Vaucouleur et Gillette du Bourgneuf (1506) ; la prée de Rabasté, possédée par Math. Clément (1703) ; en la paroisse de Janzé, le manoir et domaine de la Franceule, possédé par le prieur de Saint-Sauveur de Béré (1637) ; le manoir, le lieu, la métairie et le bailliage de la Lanceule, par Pierre Coppu (1398), Perrine de la Cigongne, sa veuve (1403), Marie Coupu (1405), Barnabé Giffart et Marie C. (1471), René de Derval, écuyer (1539), autre René de D. (1575), Guillaume de D. (1585), Léonard de la Monneraye (1737), François de la M., François Chauvel de Teillay, ses frères et soeurs (1772) ; le bailliage des Loges, par Jean du Quélenec, écuyer, sieur de la Brousse (1641) ; la prée des Filières et la pièce de la Mine, par Louise Landais (1771) ; en la paroisse de Laillé, la terre et seigneurie de Laillé, par les cohéritiers de la présidente de Marbeuf, Angélique Pépin (1735), Charles-Sévère de la Bourdonnaie de Montluc,

héritier des deux tiers de la terre de Laillé (1776) ; la métairie de la Haute-Caliorne, par Gilles Nouvel, marchand à Rennes (1685) ; les pièces de terre du Champ-au-Vé, du Ménapi, du Maugar, plus l'hébergement de la Douëtée ; le bailliage de la Rouesnais ; en la paroisse de Lalleu, le fief et juridiction de la Chevronnière, par les filles de Jean de Partenay et de Jeanne de Bintin (1411), Guillaume, fils d'Éon Davy (1420), les enfants de François de Kerérault, écuyer (1699) ; le bailliage et juridiction de la Rivière, par la veuve et les enfants de J.-B. des Vaulx, chevalier, seigneur de la Motte (1750) ; en la paroisse de Languédias, le lieu et maison noble de la Burie, possédé par Raoullet de Buris, après le décès de son père, René (1452), P. de la Vallée (1638), René de la V., écuyer (1682), François de Bégasson (1741).

1397-1776

B 2123. - Liasse, 17 pièces parchemin ; 3 pièces papier.

PAROISSE DE LASSY. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de maisons, de manoirs, de métairies, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, sous les dénominations suivantes : la terre et seigneurie du Plessis, possédée par les héritiers de Jamet du Pont-Rouaut (1390), Isabeau de Baulon, veuve de Guillaume du P., et leur fils Jean du P., chevalier (1453), Marie de Pellan, sa veuve, et Pierre du P., son fils (1463), Jean du P., frère puîné du précédent (1468), François Thierry, écuyer, seigneur du Bois-Orcant, héritier de son oncle François du Pont-Rouaut, lequel a déclaré un vieil emplacement de motte et de château en ruines, appelé la maison du Plessis de Lassy, le moulin à vent en ruines, le rôle des vassaux débiteurs de rentes en argent et en nature, plus le fief et bailliage de Tizé, dans les paroisses de Vignoc et de la Mezière (1541) ; le lieu et manoir de la Richardière, possédé par Robert de Tréguéné, chevalier, propriétaire des moulins de Lassy (1474), Anne de la Noë et Olivier de Tréguéné, son fils (1477), Robert de Saint-Gilles, écuyer, seigneur du Pordo et de Tréguéné (1500), Jean de Saint-Gilles, seigneur de la Richardière, dont l'aveu commence ainsi : « l'emplacement et cuysine dudit lieu et manoir de la Richardière » ; l'hébergement de Laumeraye, par Pierre de Tréguéné, fils de Perrot et d'Amice de Brambéat (1403), par Jeanne de Taëllic, veuve de Guillaume de T., dont le rachat fut estimé 22 livres, 6 sous, 7 deniers, moins le IX^{e} dû à Marie de Téhillac, veuve de Pierre de Tréguéné (1425) ; les fiefs et bailliages de la Provosté et de Tréguéné, possédés par Jean du Bois, seigneur de Baulac (1522), le comte Anne de Brûlon, chevalier (1682) ; autres aveux concernant diverses tenues possédées par Guill. de Belouan, sieur de la Rufaudière, Jean de Porcon et Guyonne de Vitré, sieur et dame de Lampâtre (1500), Jean de Porcon (1520) ; *etc.*

1390-1744

B 2124. – Cahiers, 1 pièce et 58 feuillets parchemin.

BARONNIE DE LOHÉAC. — Aveux et dénombrements des terres, rentes, devoirs, juridictions, seigneuries et obéissances féodales que Guy, comte de Laval, de Montfort, de Montreuil-Bellay, vicomte de Rennes et de Lohéac, tenait du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, après le décès de Louis de Laval, sire de Châtillon, son oncle, mort en 1489, dont la consistance est ainsi présentée : une vieille motte ancienne avec ses douves, où s'élevait autrefois une forteresse et un monastère de religieux avec une chapelle dédiée à Saint-Sauveur, le grand bois ancien, les moulins avec étang de Buron, de Tréfineuc et de la Galerie, un droit de pêche en Vilaine, la foire de Guipry, la foire de Paindavoine à Lohéac, les bois de Lancrain, en Guignen, un moulin sur la rivière de Canu, la grande coutume du trépas de Lohéac, la cohue et le four de Lohéac, la charrière de Messac ; le rôle rentier se divise en rentes appelées *mangers*, perçues dans les paroisses de Lohéac, de Guipry, de Guignen, de Bourg des Comptes ; en rentes anciennes, appelées cens, en rentes de nouvelle croissance,

mangers par avoine, avoines et gelines de fumaige, avoines de fumaige, les corvées appelées *bien sepmenal*, la dîme des vins, chapons de Noël, gants ; suit le rôle des nobles vassaux, puis l'aveu du droit de police sur les mesures à blé, à vin et à sel, le droit de rendre justice dans les cimetières de Guipry et de Lohéac, le droit de présentation du prieuré de Chantereine, près Lohéac (1494) ; autre aveu rendu par Guy, comte de Laval, de Montfort et de Quintin (1507). Arrière fief. Aveu de Jean du Gué, seigneur du Gué et de Baulon, pour le manoir de la Motte de Baulon et les bailliages de la Rivière de la Lande (1506).

1494-1507

B 2125. - Liasse, 5 pièces et 199 feuillets parchemin.

CHÂTELLENIE DE MARTIGNÉ-FERCHAUD. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de fiefs, de manoirs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi sous le titre de ladite seigneurie, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, par les seigneurs dont les noms suivent : le plus ancien aveu, réduit à l'état de rentier, est produit par le châtelain (1414) ; les autres sont de Pierre de Villeblanche, chevalier, seigneur de Martigné et de Bron (1500), Claude de V., chevalier (1517, 1523 et 1541), le connétable Anne de Montmorency, pair de France, baron de Châteaubriant, lequel a déclaré un manoir ruiné, cinq foires par an, des corvées, le foulage des foins, le droit de quintaine, la justice haute et basse, la forêt d'Araise et la forêt neuve contenant ensemble 2,262 journaux, la métairie de la Chouannière, acquise dernièrement du seigneur de la Roche de Moys, divers bailliages, de nombreux vassaux nobles et roturiers (1560) ; autre aveu rédigé sans date au nom du duc Henri de Montmorency, amiral de France, gouverneur de Languedoc, contenant, dans la partie du rôle rentier des vassaux roturiers, les divisions suivantes : le trait Divay, le trait du Matz, le trait de la Chevière, le trait de Pencharts, le trait de Bordel, le trait de la Mintière, les masures du Boullay, de la Chapelle, de la Cohue, de la Boussardière, du Breil, de la Mintière, du Verger, de Saint-Moran, de la Libodière, de l'Eveillardière, de la Landais, *etc.* A la fin, on a transcrit l'acte de prestation de serment de fidélité d'Henri de Bourbon, prince de Condé, lequel fut mis en possession de ladite terre par donation du Roi, de mars 1633, et la procuration du même à son intendant Louis Chotard (1634).

1414-1634

B 2126. - Liasse, 11 pièces et 164 feuillets parchemin ; 3 pièces papier.

SEIGNEURIE DE LA MARTINIÈRE, EN LA PAROISSE DE SAINT-AUBIN DE RENNES, ET TITRES DIVERS DE LA PAROISSE DE MÉGRIT. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, et formant la consistance des domaines ci-dessus indiqués et dont les possesseurs sont ainsi dénommés : Jean, fils de Guillaume de la Martinière (1409), Robert de la M. (1420), Pierre, son fils (1442), Pierre, fils d'Alain Marec, sénéchal de Rennes, seigneur de Launay, de la Boulaie et de la Martinière, lequel a compris dans son aveu les domaines de la Jouanière, de la Boulaie, de Launay, de la Basse-Martinière et divers bailliages dans les paroisses de Vezin, de Saint-Énogat, de Plouer, de Pleurtuit, de Pacé, de Saint-Étienne (1527), Pierre Marec, conseiller en la Chancellerie de Bretagne, lequel a compris dans son aveu les métairies et domaines de Touche-Thébaud, de Couesmes, du Plessis-Balisson et de Chevillé en Vezin (1540), René Marec, seigneur de Montbarot (1559 et 1561), les enfants mineurs de Samuel de la Chapelle et de Françoise Marec, seigneur et dame de Fougeray, de Sion, de Domnesche, de Montbarot et de la Martinière (1632), Marie-Gaëtane de Mornay, veuve d'Anne-Bretagne, comte de Lannion, gouverneur de Vannes et d'Auray, laquelle commence ainsi son aveu : « Le château de la baronnie de la Martinière-Montbarot, composé de plusieurs grands corps de logis où il y a tours, pavillons, galeries » *etc.* (1741). En la

paroisse de Mégrit, les terres et seigneuries de Querinan et de Mégrit, possédées par Jean Jarnoan (1396), par Catherine du Chalonge, épouse de Tristan de Trémigon, écuyer (1533), Charles de Saint-Guétas, écuyer (1546).

1396-1741

B 2127. - Liasse, 24 pièces et 134 feuillets parchemin ; 2 pièces papier.

VICOMTÉS DE MÉJUSSEAUME ET DE MESNEUF. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de métairies, de maisons, de manoirs, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, et formant la consistance de ladite seigneurie, dont le château était situé en la paroisse du Rheu. Les possesseurs portaient les noms suivants : Gilles, fils d'Olivier de Coëtlogon, seigneur de Méjusseaume et du Breil (1467), Guyon de C., écuyer (1505), René de C., son fils (1532), Yves de C., seigneur de la Gaudinaie et de Viesgue, dont le rachat a été évalué à la somme de 167 livres 18 sous (1540), François du Gué, capitaine-gouverneur pour le Roi, en la ville de Rennes, lequel a obtenu l'érection de ladite seigneurie en vicomté, en récompense de ses services, et produit les contrats d'échange et de donation qui l'ont mis en possession de ladite terre (1567). Les aveux comprennent l'estimation des alentours du château et des pièces de terre du domaine immédiat, l'énumération des bailliages de la Forge, de la Besneraie, du Breil, de Travauret, de Mésanger, de Lallier, de la Jaunaie, de la Loayrie, dans les paroisses de Pacé, de Saint-Gilles, de l'Hermitage et de Mordelles. — Autres aveux, plus sommaires, produits par François de Coëtlogon, héritier, du côté maternel, de René Tournemine, baron de la Hunaudais (1609), Guyonne de Coëtlogon, veuve de Ph. de Coëtlogon, conseiller au Parlement (1712), Gilles-Pierre de Trécesson, chevalier, vicomte de Carné, époux de Perrine de Coëtlogon, vicomtesse de Méjusseaume (1742). Autres aveux concernant la vicomté et terre de Mesneuf, dont le siège était en la paroisse de Saint-Didier, produits par Gilles du Hallay, fils de Marguerite de la Cigongne et petit-fils de Jacques de la C. (1471 et 1494), Catherine de la Charonnière, sa veuve, qui, pour son douaire, retint le tiers, soit 7 livres 7 sous (1506) ; François du Hallay, écuyer, seigneur de Retiers, du Hallay et de Méneuf (1511), Louise Rabauld, sa veuve, et son fils, Jean (1529), lesquels ont énoncé dans leurs déclarations le fief en chef de Saint-Didier et le fief de la Fouchaie ; autre aveu pour la vicomté de Mesneuf tout entière présenté par Guillaume de Rosmadec, chambellan du Roi, gouverneur du pays de Goëllo, lequel déclare « qu'il a perdu beaucoup de titres par la malice et l'insolence des soldats et le transport qui en a esté faict de place en place pour les cuider saulver de la perte et du ravage protestant » (1606). Au chapitre des prééminences, le même déclare que les quintaines ont été abolies à raison des accidents qui survenaient en rompant les lances, et que les rentes nobles par deniers et amendables se paient sur une demi-colonne de pierre plantée au milieu du cimetière.

1467-1742

B 2128. - Liasse, 47 pièces parchemin ; 16 pièces papier.

PAROISSE DE MELESSE. — Aveux et dénombrements de fiefs, de terres, de maisons, de rentes, de métairies, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, sous les dénominations suivantes : le lieu et manoir de Beaucé possédé par Claude de Beaucé, écuyer, seigneur de Beaucé et de Montframery (1541), les enfants mineurs d'Eustache de Lys, chevalier, seigneur de Beaucé, conseiller au Parlement de Bretagne (1708), par le marquis Jean-Eustache de Lys et consorts, héritiers de la comtesse de Lys, de René et de Reine de Lys (1749) ; l'hôtel, les maisons, le domaine et la seigneurie des Fontenelles, par Jean, fils d'Alain du Plessis (1412), ses héritiers (1426), Jean de Chaumont, héritier de Gilles de Ch. et de Armelette de Ch. (1455), lesquels ont déclaré aussi le lieu et domaine de la Touche-Alart ; par Guillaume d'Auvergne et

Jane de Chaumont (1463) ; Guillaume d'Auvergne, fils de ladite Jane, décédée (1465), Michel d'Auvergne, écuyer (1539), Jean Pépin, de la Grimaudais (1552), Jeanne Pépin (1557), les enfants de Gillette P. et de J. de Saint-Denoual (1567), Mathurine Pépin (1576), Bertrand Rouxeau, procureur au Parlement (1643), Fr. Douart, écuyer, sieur de la Morinays, sénéchal des Régaires de Dol (1673), Pierre de la Monneraye, écuyer, sieur du Breil (1701), Jean de Couesplan, écuyer, seigneur de la Ville-Morin (1747) ; la maison de Launay-Écouflart, par les enfants de Pierre Écouflart (1523), Olivier E. et ses soeurs (1546) ; la maison et la métairie nobles de Launay-Garabouet, par Pierre, fils d'André Garabouet (1445), Alain, fils de Guillaume G. (1457), Guillaume G., seigneur de la Garabouëtaie (1500), Jacquette Hagomar, sa veuve, et ses enfants (1507), la veuve et les enfants de Pierre Jamet (1682), ses héritiers (1702), Julien Frey de Neuville, avocat (1756) ; la métairie et la maison du Haut-Launay et divers héritages du village de Launay, déclarés par Jeanne de Servaude, veuve d'Alain Lardoux (1408), Robin, fils d'Alain Desloges (1472), Bonabes Lebreton (1499), Julien Louvel (1673), Nicolas Louvel, sieur du Haut-Launay (1699), la veuve de Julien Louvel (1751) ; *etc.*

1408-1756

B 2129. - Liasse, 76 pièces parchemin ; 29 pièces papier.

PAROISSE DE MELESSE. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de châteaux, de maisons, de métairies, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus prochement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, par les propriétaires dont les noms suivent : l'hôtel, hébergement, terre et seigneurie de Melesse déclarés, après le décès de Thomasse de Melesse, par Alain, son fils aîné (1422) ; par Raoul de M. (1451), Jean de Champaigné, sieur de Boissay, écuyer, lequel déclare aussi l'hébergement et la métairie d'Eslonnières (1493) ; par Briend de Ch., écuyer (1541), Fr. de la Charonnière, écuyer, et Cath. de Champaigné, sa femme, dont l'aveu comprend le manoir du Plessix, même paroisse (1557), Georges de la Ch., chevalier, leur fils (1602), Hél. du Matz, douairière du Chastaigner (1644), Guy Picquet, seigneur de la Motte, conseiller et garde des sceaux au Parlement de Bretagne (1735) ; de nombreux bailliages au bourg de Melesse, à la Thébaudaie, *etc.*, déclarés par Fr. Ivette, seigneur du Bois-Hamon, écuyer (1497), J. Pépin, seigneur de la Grimaudaie (1540), Jacques de Saint-Denouen (1576), Geffroy de la Motte, propriétaire des fiefs des Hayes et de la Saharaye (1406), Raoul de Montgermont, lequel déclare avoir droit à la sixième partie des droits de coutume perçus sur les denrées vendues au bourg (1410), J. Leprestre (1439) et d'autres ; l'hébergement des Milleries, par G. Escouflart, fils de Jeanne Lefèbvre (1504 et 1506), Guillemette Bourgneuf, veuve du précédent (1546), Val. Symon, procureur au Parlement et Guyonne de la Celle, sa femme, (1633), Léon Anneix, écolier chez les Jésuites de Rennes (1682), Noël Anneix, huissier au Parlement, héritier de Marie A., veuve de R. Gouin, sieur de la Bufferais (1696 et 1700), Alexis A. de Souvenel, avocat et capitaine de milice bourgeoise à Rennes, lequel a déclaré en même temps la maison de Launay (1748) ; la terre et seigneurie de Millé, par Regnault de la Fontaine, fils de Perrine de Millé (1434), Gilles de Romelin, écuyer, seigneur de la Talmousière, pour laquelle lui et ses descendants ont aussi fait aveu (1478 et 1496), Jean de R., qui ajoute à sa déclaration la terre du Pré Garnier (1527) ; Gilles de R., son fils mineur (1540), Isaac de R. (1639 et 1653), L. du Pont, chevalier, conseiller au Parlement (1755) ; la maison et métairie noble du Pré Garnier déclarée par Al. de Moaese qui avoue un revenu de 9 l. 3 s. 6 d. (1447), Patry de M., écuyer (1522), Julien de M. (1523), et ensuite comprise dans les aveux de la famille de Romelin pour la terre de Millé ; la métairie noble du Pressoir, par Bertrand Cormier, sieur de Ménard, écuyer (1682) ; l'hôtel de la Touche-Alart, par J. du Plesseix, qui estime son revenu à 13 l., 6 d. (1453 et 1474) ; autres aveux pour diverses terres et maisons, par Ol. de Chavaigne (1404), Th. Le Moulnier (1407), P. Lefèvre (1408), Jamet Regnaud (1409), Guil. Garabouet (1424), J. Lefèbvre, fils de Jeanne de Chevaigné, femme Garabouet (1433), Y. Bodin (1453), et autres. **1404-1754**

B 2130. - Liasse, 25 pièces, 35 feuillets parchemin ; 2 pièces papier.

PAROISSES DE MESSAC ET DE LA MÉZIÈRE. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de châteaux, de maisons, de métairies, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus prochement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, sous les dénominations suivantes : en la paroisse de Messac, le fief au Duc, avec les tenues, rentes et devoirs qui en dépendent, entre autres le devoir de « menger au terme de la vigile de Pasques au perron de Branfeu », déclaré par Ol. de la Noë, chevalier, seigneur de Launay et du Bois-Griffier (1473), Fr. de la N. (1506), Bonaventure Lespervier, dame de l'Epine-Gaudin, du Loroux, de Briord et de la Chapelle-sur-Erdre, veuve de Fr. de la N. (1539) ; le fief et bailliage appelé de Branfeu, dépendant de la seigneurie du Vautenet, par Gilles Aulnettes, sieur du Vautenet (1682) ; autres aveux pour diverses pièces de terre, par les consorts Gaultier, Vollant, Renou et Judaïs (1691), par Jul. Renoul, marchand (1703), Jul. Leclou (1743) ; en la paroisse de la Mézière, la terre et seigneurie de la Mézière, avec tous les droits et devoirs qui en dépendent, rentes en deniers, froment, seigle, avoine, poules, corvées, possédée par Fr. de Beaumanoir, écuyer, seigneur du Besso, fils de Gilles et de Jacquemine du Parc (1498), Ch. de B., vicomte de Médréac (1527 et 1540), Jacques de Beaumanoir, chevalier, échanson ordinaire du Roi, lequel reproduit des lettres de décharge des droits de rachat et de francfief à lui octroyées par Henri II et suivies de lettres de jussion sur le même objet (28 sept. 1552 et 17 avril 1554) ; l'aveu comporte l'énumération de bailliages dans les paroisses de la Mézière et de Pacé, d'un droit de dîme appelé de la Touche-Huet, d'un droit de foire et coutume à la Saint-Martin d'été et du droit de faire « fraper la quintaine » et de « faire courrir » les jeunes mariés le lundi de Pâques au bourg de la Mézière partout où il lui plaira de « planter l'escu » ; à la fin, aveu de la seigneurie de la Chapelle-Beaumanoir, autrefois appelée la Chapelle « aux Avairiz », avec droits de pêcherie et de moulin sur le Lignon, de prééminence, d'armoiries et d'enfeu en l'église de Saint-Judoce (1556) ; aveu des rentes échues à Jean et à autre Jean du Pontavice par le décès de leurs pères (1432 et 1470). En 1432, le revenu est évalué à 19 l. 5 s. 5 d ; dont un tiers revient à la veuve du défunt, à titre de douaire ; autres aveux pour divers biens nobles, par les héritiers de Macée de la Motte, dont les terres et rentes étaient réparties dans les paroisses de la Mézière, de Mordelles, de Pacé et de Vezin (XV^{e} s.), par J. du Port (1402), Guil. Biet (1408), Perrot André (1411), Macée Doulu (1419), Jouhan et Jacquet Simon (1498).

1402-1743

B 2131. - Liasse, 38 pièces parchemin ; 13 pièces papier.

PAROISSES DE MINIAC-MORVAN, DE MOIGNÉ ET DE MONTAUBAN. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de châteaux, de maisons, de métairies, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus prochement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, sous les dénominations suivantes : en la paroisse de Miniac, le fief et bailliage du Pont-Ricou, situé au village de Villejosse et environs, possédé par Cath. Pépin, héritière de J. Sylvestre (1543), Fr. Ernauld, sieur du Colombier, conseiller au Présidial de Rennes (1683), Fr. Bonnier, chevalier, seigneur de la Coquerie, président à mortier au Parlement de Bretagne (1698), J. Ernault, sa veuve (1703) ; autre aveu présenté par les héritiers d'Ol. du Boberil, décédé en 1396, pour les rentes qu'il levait en l'Angle de Miniac ; en la paroisse de Moigné, la terre de ce nom, possédée par Jean de Brays (1515), Pierre de B. (1539), Robinet Goubin, sieur de Couasmées (1684) ; les terres et rentes possédées par la famille Lotodé, propriétaire de la seigneurie de Cherville (1427-1549) ; en la paroisse de Montauban, le moulin de la Brohinière ou Brohonnière, sur le ruisseau de Garun, par Ch. de Clèrefontaine (1540), J. Henry, écuyer, sieur de la Heuzellaye, conseiller au Présidial de Rennes (1681), J. Henry, écuyer, fils de Guy (1741) ; M. Henry, seigneur de la Riollais (1754) ; le manoir, hôtel, hébergement et terre de la

Ribaudière, avec douves, bois ancien, cour d'honneur, vivier, pressoir, *etc.*, par Ol. de la Feillée (1401), Fr. de Maure, mari de Raoulette de la F., lequel déclare un revenu de 110 l. 13 s. 10 d., 2 tiers en argent, 24 poules, 8 chapons, 15 corvées (1458), Jacques de la F., qui avoue en même temps les rentes dépendant des seigneuries du Loroux et du Bourgneuf (1470), Catherine de Rohan, fille de Jean et de Guyonne de Lorgery (1541), Fr. Thomas, fils de Gilles, seigneur de Launay, qui déclare des droits de moulin et de pêche en la rivière de Garun, de prééminence et d'armoiries en l'église de Montauban et dont l'aveu énumère plusieurs bailliages détachés dans les paroisses du Lou et de la Chapelle-du-Lou (1638), P. Thomas, son fils (1683), Fr. Thomas de la Caunelaye, chevalier (1719), Jeanne Th. de la C. (1757) ; le bailliage de Coësquen, s'étendant aux paroisses de Montauban, du Lou et de Bédée, par Guy de la Lande, chevalier, seigneur du Lou (1682), les enfants mineurs de Guy Aubert, chevalier, seigneur du Lou-Trégomain (1750).

XIV^e^ s.- 1757

B 2132. - Liasse, 20 pièces et 25 feuillets parchemin ; 5 pièces papier.

SEIGNEURIES DE MONTAUBAN ET DE MONTFORT. — Aveux et dénombrements des terres, châteaux, maisons, métairies, rentes, droits réels et honorifiques tenus prochement et noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, sous les dénominations suivantes : le château et place forte de Montauban, avec son donjon, ses douves, son lac, ses 3 cours successives, ses étangs, viviers, moulins et autres dépendances, possédé par le baron Jean de Montauban, seigneur dudit lieu et de Landal, dont l'aveu est daté de Bruxelles (1457) ; par Georges de la Trimouille et Marie de M., sa femme, lesquels déclarent un revenu total de 507 l. 8 s. 7 d., dont il faut déduire le tiers pour le douaire de Anne de Keranrais, veuve de Jean de M. (1467) ; Louis de Rohan, seigneur de Guémené, fils aîné de Marie de M. (1477), autre Louis de R., seigneur de Guémené, de Lanvaux et de la Rochemoisan (1502), son fils mineur Louis de R., dont l'aveu indique, à la fin, les charges de la seigneurie et les gages payés au portier du château et aux divers officiers : sénéchal, alloué, procureur, lieutenant et receveur (1508) ; Marie de R., curatrice de Louis de R. (1527), Louis de R., prince de Guémené, comte de Montbazon, dont les armes enluminées, entourées du grand collier de Saint Michel, ornent la première page de l'aveu, qui est daté du château du Verger (1573) ; par le prince Louis de R., capitaine des vaisseaux du Roi, pour lui et pour ses frères et soeurs, tous héritiers de M^lle^ Thérèse de R., princesse et comtesse de Montauban (1730). — Arrière-fiefs de la mouvance de Montauban : le manoir et hébergement du Plessix-Giffart, possédé par Pierre de la Marzelière, seigneur du Fretay (1528) ; autres aveux pour des maisons et des terres situées aux villages de Jual, de la Boulaye et de la Guyguenaye, et relevant de la seigneurie de Montauban (1509). — Aveux pour le comté de Montfort, présentés par Guy, comte de Laval et de Quintin (1505), par Charles-Bretagne, duc de la Trimouille, de Thouars, de Châtellerault, *etc.*, pair de France, premier gentilhomme de la Chambre du Roi et brigadier de ses armées, qui déclare le château et la ville de Montfort avec donjons, tours, tourelles, bastilles, boulevards, douves, fossés, contrescarpes, 3 portes à pont-levis, avec droit de haute justice, de foires et marchés, de guet, de four, de moulin, de colombier, de vivier, de pressoir, de coutume et de tonlieu, de poids et mesures en reconnaissance duquel le prieur de Montfort lui doit une « poellée d'eau », le soir de la foire, droit de fondation et de présentation sur les abbayes de Montfort et de Paimpont, sur les Ursulines du faubourg Saint-Jean, sur l'Hôtel-Dieu Saint-Nicolas, et sur toutes les églises et chapelles du comté, droit d'exiger du propriétaire de la Poulanière un chapeau de fleurs de chèvrefeuille sauvage à la sortie des vêpres de la vigile de Saint-Jean-Baptiste ; énumération de tous les fiefs mouvant du comté de Montfort, délimitation des « breils » de la forêt de Brécilien qui en dépendent et des paroisses, abbayes ou prieurés situés dans cette forêt et dont les comtes de Montfort

sont fondateurs (1711). — Arrière-fiefs de la mouvance de Montfort : châtellenies de la Chasse, de Tréguil, *etc.* (1662-1732).

1457-1732

B 2133. - Liasse, 33 pièces parchemin ; 12 pièces papier.

PAROISSE DE MONTGERMONT. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de châteaux, de maisons, de métairies, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus prochement et noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, sous les dénominations suivantes : l'hôtel, hébergement, terre et seigneurie de Montgermont, déclarés, après la mort de Bertrand de Montgermont, par sa soeur et héritière, Jeanne de M., dont le revenu est évalué à 17 l. 4 s., déduction faite des 6 livres de douaire perçues par Coline de Melesse (1398) ; par Raoul de Montgermont (1399), les enfants mineurs de Geffroy de Saint-Pern (1408), dom Pierre de la Touche, héritier de sa mère Guillemette de Montgermont, veuve de Perrin de la T. (1415), les héritiers de Raoul de M., lesquels déclarent, en outre, le manoir de la Baudière (1416), Gilles de Chaumont, écuyer, seigneur de Servaude, héritier de Coline de Melesse, douairière de Montgermont (1433), Pierre Freslon, fils de Jeanne de M., dame de la Baudière (1478), Jean Freslon, écuyer, seigneur de la Freslonnière (1584), Rolland de la Roche, écuyer, seigneur de la Motte, par acquêt de Cl. Freslon, lequel décrit le manoir de M. « aux deux bouts duquel sont bastyes de neuff deux tours de murs de terre » et déclare une motte élevée, plantée de vieux chênes près du cimetière de l'église paroissiale (1668), A. Drouet, écuyer, sieur des Rochelles, conseiller secrétaire du Roi en la Chancellerie de Bretagne, par acquêt de J. Thébault, sieur du Parc (1681), Léonard Drouet (1743 et 1748) ; aveux pour la métairie noble du Domaine, par J. Le Bastart, procureur à Rennes (1662), les frères Dumans, écuyers (1707), les religieuses hospitalières de Rennes (1757) ; la terre et seigneurie de Galisson, possédée par J. de Mellon (1426) ; Guil. Prodhomme, sieur de la Bretonnière, et A. du Tronchay, sa femme (1551) ; la métairie noble de la Talmouzière, par les héritiers de J. de la Haye, femme d'Amaury de Romelin (1453), Ol. de Romelin, écuyer (1504), Pierre Corbineau, maître-architecte (1664), les filles mineures de Gilles Corbineau, sieur de la Bourderie (1682), J. Lemaistre, sieur de la Chaussée, directeur des forges de Paimpont, et les autres héritiers de Cl. Lambert (1751), les religieuses hospitalières de Rennes (1757). Sentences de renvoi, de publication et de réception.

1398-1757

B 2134. - Liasse, 40 pièces parchemin ; 12 pièces papier.

PAROISSE DE MONTREUIL-LE-GAST. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de châteaux, de maisons, de métairies, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus prochement et noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, sous les dénominations suivantes : l'hôtel et hébergement de Launay de Gorze, *alias* du Han, possédé par Robin de Launay (1399), Al. Lardours (1403), Guil. de Launay (1403), Guil. Garabouët, héritier Le Lardours (1414), J. de Launay (1415), Al. Garabouet (1466), J. de Brays, mari de Phelipote de la Fontaine (1467), P. de Launay, fils de Jean (1468), J. du Han, écuyer, mari de Jeanne de Vitré (1482), René du H., écuyer, sieur de la Métairie, lequel énumère dans son aveu les métairies de Gorze, du petit Launay, de la Touche-Allart, des champs Chouaran, une maison dans la ville de Rennes et déclare un droit de prééminence, de banc, d'armoiries et d'enfeu en l'église de Montreuil (1552), les Carmes déchaussés de Rennes (1756) ; aveux présentés par Thomas de Mauny, mari d'Hermine Le Chanoine, héritière de Jean Le Ch., pour la seigneurie du Tertre (1435) ; par Charles Le Ch., sieur de Lezaudière, pour le domaine de Montreuil, dépendant de la seigneurie de la Jaudière (1519), René Le Ch., écuyer, pour les terres de la Jaudière, du Clos de Montreuil, de la Foulletière et de la Roche (1554), L. Picquet, seigneur de Montreuil,

conseiller au Parlement, pour les mêmes terres, avec droit de halle et de pilier au bourg de Montreuil (1754) ; autres aveux pour le clos de la Paulmerie, pour les bailliages de la Boullaye, de la Haute-Touche, *etc.*, et pour de nombreuses terres et rentes, par divers propriétaires : les héritiers du sire des Vaux, dont les tenanciers sont répartis dans les paroisses de La Mézière et de Montreuil (1380), J. Jamette (1403), Al. Lecoq, fils de Jean, chevalier (1407), Al. de Maingné (1409), J. Laurens (1452), différents membres de la famille Piédevache (1455-1468), les mineurs Aubin (1540), Perrine Symon (1540), Al. Colleaux (1542), la famille de la Croix (1682-1737), *etc.*

1380-1777

B 2135. - Liasse, 30 pièces parchemin ; 7 pièces papier.

PAROISSE DE MORDELLES. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de châteaux, de manoirs, de maisons, de métairies, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, sous les dénominations suivantes : la vicomté d'Artois, avec son château de la Rivière garni de douves, pont-levis, composé d'un grand corps de logis à 4 étages avec pavillons doubles aux deux bouts, avec sa motte ancienne et ses dépendances, les lieux et métairies de la Ruennelays, de Mordelles, de la Chesnaie, de Stignac, de nombreux bailliages, entre autres ceux de la Guasneraye, de la Foucaudaye et de la Paumeraye, assis sur divers villages, une maison à Rennes, des droits de féauté sur des landes et communs, de fourches patibulaires au bourg de Mordelles, de prééminence, de banc et d'enfeu en l'église paroissiale, le tout possédé par Gilles Goujon, fils de Jean, maître des requêtes au Parlement, et de Julienne de Belosac (1556), Fr. de Rousselet, marquis de Châteaurenault (1706), les héritiers de Dreux de R., fils cadet du maréchal de Châteaurenault (1712), A. de Montmorency, veuve de ce dernier, pour leurs filles mineures (1741) ; la baronnie de Beaumont, avec son vieux château ruiné, s'étendant aux paroisses de Mordelles, Bréal, Le Rheu, Chavagnes et Moigné, possédée par Pierre de Beaumont, lequel avoue aussi le lieu et hébergement de la Fontaine (1406), G. Chesnel et Ysabeau de Montfort (1407), Jean Raguenel, vicomte de la Bellière, petit-fils de cette dernière (1425), Guyot de Beaumont, seigneur de la Guichardaie (1435), J. de la Haie, mari de Tiphaine de B., fille du précédent (1440), J. de Mézières et Olive de B., sa femme (1442), Jeanne de Malestroit, dame de Largouet (1460), Macé de Mézières, fils d'Olive de Beaumont (1462), René Brullon, écuyer, fils de François, seigneur de la Muce et de Jacquette Tierry (1541), le comte Saldebreil de Brullon, introducteur des ambassadeurs et princes étrangers près de Sa Majesté, lequel déclare un droit de pêcherie et d'attache de bateau sur la rivière de Meu, de haute justice avec auditoire au bourg de Mordelles, de prééminence dans les églises de Mordelles et de Chavagnes (1636), Fr. Guibert, sieur de la Coursonnière, avocat (1686), J. Guibert. recteur de Mordelles, pour le cinquième du domaine de Beaumont ayant appartenu à Perrine G., sa soeur (1745) ; le lieu et hébergement de la Besclaye, par J. Franchet, fils d'Olive de la Haye (1424) ; les manoir, terre et seigneurie des Bouchaux, par P. du Plesseix et Jeanne des Bouchaux (1397), P. du Plesseiz, leur fils (1415), Mahé de la Vallée (1439), Robert de la V., son fils (1461 et 1471), Ol. de la V. (1492), Mathurin de Cacé, fils mineur de Bertrand, lequel a compris dans son aveu les métairies de la Mahallée, du Pont et du Hauzay, ainsi que de nombreux bailliages dépendants des Bouchaux (1532 et 1539), Guillemette Henry, sa veuve, pour leur fils mineur Anne de Cacé (1543) ; autres aveux pour la métairie noble du Pont, seulement, par P. Collin, notaire à Mordelles (1618), et Clémence Collin, femme Henry (1654).

1397-1745

B 2136. - Liasse, 66 pièces parchemin ; 31 pièces papier.

PAROISSE DE MORDELLES. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de châteaux, de maisons, de métairies, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, sous les dénominations suivantes : l'hébergement appelé les Champs Guérin, possédé par la famille Hamon (1407), Jeanne de Macé (1519) ; des maisons au lieu noble des Estimbeaux, par M. Lemoenne, sieur de la Graffardière, mari de Guillemette de Brays (1527), R. Marquer, recteur de Piré (1683), les familles Plantard, Briand, Bossart et Collin (1747), J. Guimont (1755), Fr. Le Deux (1771) ; la maison et la métairie noble de la Garrelière, par Jacquette Phelipot (1619), Gilles des Hayères, noble bourgeois de Rennes (1652), J. André, sieur de la Bouëxière, avocat (1682), A. de la Monneraye, écuyer (1748) ; le domaine de la Godelaye, par Nic. Lotodé (1421), J. de la Haie de Bréal, héritier de Perrine du Plesseix (1463) ; le manoir de la Grignonnaye, par Al. de la Grignonnaie, prêtre (1403), J. de la Bintinaye, lequel évalue le revenu à 131. 6 s. 5 d. (1453), autre Jean de la B. (1527), Guil. de la B., écuyer (1538), René de la B., écuyer (1626), J.-B. de la B., chevalier, et sa soeur Françoise (1703), J.-B. et René de Plouays, écuyers, fils d'Anne-Marie de la B. (1743) ; l'hôtel et hébergement du Hazay, par P. Hanoys, seigneur de Cacé (1429), Jean de Cacé, lequel évalue le revenu en argent à 7 l. 16 s. 2 d. (1470), J. Pinczon, écuyer, seigneur de Cacé (1652), J.-B. Pinczon, sieur-recteur de Gosné (1682), Fr. Bouyn, seigneur de Rains, maître des comptes à Nantes, lequel déclare être propriétaire par acquêt du précédent et complète son aveu par le moulin à eau de Martigné, des droits honorifiques en l'église des Jacobins de Rennes, plus sept bailliages dépendants de la seigneurie de Cacé et situés sur les paroisses de Mordelles et de Cintré (1693), Marg. Le Compte, sa veuve (1717), Fr. Bouin, chevalier, seigneur de Cacé, président à la Chambre des Comptes de Bretagne (1725 et 1739) ; les maison et métairie nobles de la Huberdaye, avec vignes, jardins, bois et terres, possédées par Guil. Josses, sieur de la Rouxelaye (1463), Guil. Piédevache (1524), Fr. Bérard, seigneur de la Haute-Touche et de la Ville-du-Bois (1560), Cl. Rabasté, écuyer, sieur des Longuerais (1633), Anne Amette, fille mineure de Jean, sieur de la Rouxelaye, avocat (1656) ; la maison noble de la Marchefraye, par Péronnelle Hindré, veuve Joubert, héritière de Guyonne Phelipot (1698 et 1699), sa fille (1699), J. Harembert, avocat, mari de Vincente Maujouan (1747), leurs enfants mineurs (1753) ; l'hébergement de Mézières, par Jean Le Vaier, lequel a déclaré en même temps l'hébergement de Mangouest et un clos appelé « la closture de la Batalle » (1395), autre Jean Le V., seigneur de la Rivière, lequel évalue le revenu des deux domaines à 74 l. 1 s. 6 d. (1477), P. Monneraye, écuyer (1673), J.-B. du Breil, chevalier de Saint-Louis, chef d'escadre des armées navales de Sa Majesté (1785).

1395-1786

B 2137. - Liasse, 24 pièces parchemin ; 4 pièces papier.

PAROISSE DE MORDELLES. — Aveux et dénombrements des manoirs, métairies, terres, fiefs, rentes, droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, sous la dénomination de seigneurie de la Ville-du-Bois et de la Rochelle, par les propriétaires dont les noms suivent : Al. Chouan (1411), Jean Ch., son fils (1415), Georges Meschinot et Fr. Chouan, sa femme (1464 et 1491), Jean du Croëzil, écuyer (1493), M. Sauvaige, sa femme, tutrice de leur fils Jacques du C., écuyer (1503), Ol. Chauchart et Gillette de Vaucouleur, dont l'aveu évalue le revenu de la seigneurie à 90 l. 12 s. 3 d. (1516), Péronnelle Chauchart, leur fille, femme de Fr. Bérard, seigneur de la Haute-Touche (1539 et 1540), Gilles Huchet, seigneur de la Bédoyère et de Redillac, procureur général au Parlement de Bretagne, mari d'Anne Le Pelletier, tutrice de sa fille Marie Le Duc (1638), Jacques de Farcy, écuyer, sieur de Pesnel (1652), Marg. Berraudin, veuve de Michel de Farcy, conseiller au Parlement de Normandie, pour leurs enfants mineurs (1683), Jean de Farcy (1748). Ces

aveux énumèrent le château de la Ville-du-Bois, avec ses douves, cours, chapelle, bois de futaie, petites et grandes mottes, rabines, *etc.*, des droits de moulin sur la rivière Bouvier, de foires le 6 mai et le 6 novembre dans les rabines du château, de commun et de gallois, de prééminence, de banc clos et d'enfeu dans l'église de Mordelles, les métairies de la Rochelle et de Verbois, divers bailliages, *etc.* — Sentences de renvoi, de publication et de réception.

1411-1749

B 2138. - Liasse, 64 pièces parchemin ; 37 pièces papier.

PAROISSES DE MORDELLES, DE MOUAZÉ ET DE MOULINS. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de manoirs, de maisons, de métairies, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus prochement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, sous les dénominations suivantes : en la paroisse de Mordelles, la maison et la métairie nobles de Réhannaye, possédées par Rolland Uguet (1397, *Réhenaie*), J. Uguet (1406 et 1425), Anne du Vaufférier, curatrice de Pierre de Bonabry, son mari (1540), Y. de Bonabry, leur fils (1550), Guy Trémaudan, sieur du Plessix, avocat (1653), Guil. de la Bouëxière, chevalier, et Hél. Trémaudan (1668), Jacquette Blanchart, veuve Trignel (1682), Fr. Visdelou, veuve de Guy de la Bouëxière (1701) ; le fief de la Rouxelaye, par J. Jouces (1453 et 1459), J.-B. du Breil, chevalier ; l'hébergement de la Ville-Chevron, par Al. Bonnier (1399), les héritiers d'Olivier de Brays, seigneur de Moigné, dont l'aveu évalue le revenu de la seigneurie de la Ville-Chevron à 104 s. 8 d. d'argent, 1 boisseau 1/2 et 2 trullées de froment, 6 quarns d'avoine grosse, 2 boisseaux 1/2 d'avoine menue, 9 gelines (1440), B. Bertier et Jeanne de Brays (1506), Guillemette de Brays (1540), Jul. de la Jumelays, écuyer, seigneur de Cedré (1630) ; autres aveux pour des bailliages, des terres et des rentes possédés par Macé de la Haie, écuyer (1397), P. Boterel (1397), la veuve de Perrot Ruyeux (1408), Nic. Girard (1409), Jeanne Guilloays (1411), les héritiers de Honorée La Blanche, dame de Montual (1415), Michel Le Moenne, écuyer, et Guillemette de Brays (1527), les héritiers de Paul Guer, recteur de Montfort (1706), Even de la Tremblais et consorts pour divers fiefs (1784) et plusieurs autres (1397-1785) ; en la paroisse de Mouazé, le château et la seigneurie de la Pignelaye, possédés par Gabriel Freslon, chevalier, seigneur de Saint-Aubin (1755), Jean F., comte de la Pignelaye, son fils (1777) ; en la paroisse de Moulins, la maison noble et le domaine du Tertre, par Jean de Monbeille, héritier de Jean Orquant, dont l'aveu accuse un revenu de 19 l. 19 s. 5 d. (1398), Pierre de M., son fils (1439), René de Brochart, écuyer (1619) ; le fief de la Bellière, par Joachim Hay, chevalier, comte de Bouteville (1743).

1397-1785

B 2139. - Liasse, 15 pièces parchemin ; 2 pièces papier.

PAROISSES DE NEUFVILLE, DE NOUVOITOU ET DE NOYAL-SUR-SEICHE. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de fiefs, de maisons, de manoirs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, sous les dénominations suivantes : en la paroisse de Neufville réunie à Andouillé, le lieu et manoir des Louvières, possédé par Jean des Vaulx (1398), Jean des Vaulx, son fils, chevalier (1412), Jean de Chevaigné, chevalier, et Jeanne des Vaulx (1415), Olivier des Vaux (1440), Louis de Boisyvon, chevalier, héritier de Jacquemine Le Bégassoux, dame de Laubrière (1698) ; en la paroisse de Nouvoitou, divers héritages situés au village du Grand-Beauvais et au terroir du Bouillonay, connus sous le nom de Fief-aux-Gillots, et tenus roturièrement par Fr. Micault et consorts (1706) ; en la paroisse de Noyalsur-Seiche, la terre et seigneurie de Brécé, possédée, après le décès de Marguerite de la Bouëssière, par René de Beloczac, son fils aîné (1412), sa veuve, Marguerite d'Acigné, et ses enfants (1415), Thomas de Québriac, fils de Jeanne de Montbourcher, dame de Blossac et de Brécé

(1462) ; Thomas de B., lequel a ajouté à sa déclaration le manoir et le domaine de Blossac, en la paroisse de Goven (1502), Thomas de Q., dont l'aveu comprend les bailliages des Métairies, des Bois, de Mouraulx, de Toussaints, de Brécé, et revendique pour le seigneur de Brécé l'honneur de remplir l'office de grand écuyer dans les cérémonies où le Duc prend « les intersignes ducaux à Rennes », ou les jours de Parlement, avec le droit de porter l'épée et le chapeau devant le Duc ; comme juveigneur d'aîné, le même réclame la possession du bailliage du Plessis-Rouger, en Chavagnes (1542) ; autres aveux des mêmes domaines possédés par Th. de Québriac (1550), Thomas de Guémadeuc, vicomte de Rezé, héritier de Marguerite de Québriac, sa mère (1572).

1398-1707

B 2140. - Liasse, 75 pièces parchemin ; 51 pièces papier ; 1 sceau.

PAROISSE DE NOYAL-SUR-SEICHE. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de fiefs, de rentes, de manoirs, de métairies, de droits réels et honorifiques tenus prochement et noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, sous les dénominations suivantes : le lieu et la métairie nobles de Beaulieu, possédés roturièrement par P. Saiget, avocat (1660-1691), Marie Saiget, femme Clouet (1784) ; les manoir, terre et seigneurie du Chesnay, par les enfants de Guillaume Pellemoene, lesquels avaient aussi le bailliage des Barres et une maison à Rennes (1541), Pierre Gautier, greffier du Parlement de Rennes, lequel a compris dans son aveu des fiefs dépendant du Plessis-Raffray (1586), René de Lopriac, chevalier, marquis d'Assérac (1703) ; la maison et la métairie nobles du Hil, par Michel Laquiton, maître chirurgien à Rennes (1691) ; la terre, seigneurie et juridiction de Lancé, par Balthazar, fils de Thébaud de Beloczac, chevalier, seigneur de Lancé (1409), par ses héritiers (1410), Guillaume de la Jumelière et Marquise de Beloczac (1415), Robert Lebreton, fils de Pierre, dont le rachat a été évalué à la somme de 103 livres (1463), Julien Lebreton (1493), René Syon de la Touche (1527), Vincent Lebreton, lequel a ajouté à son aveu les terres de Beaulieu et de la Bouëxière, dans les paroisses de Noyal et de la Mézière (1540) ; la maison noble de Launay-Brûlon par Robert, fils de Jean de Beaucé, seigneur de Montbarot, et du bailliage de la Provostière (1448), Thomas Brullon, aussi propriétaire de deux maisons à Rennes (1493), Ol. Pinot, procureur en la Cour (1684) ; le fief et le bailliage des Loges, par Jean, fils de Thébaud de la Bouëxière (1419), Jean de la Chapelle, seigneur de Beuves, héritier de Marie de la Bouëxière, dame des Loges (1470) ; l'hébergement et le lieu de la Méancière, possédé par Hardouin Boterel (vers 1400), Renaud, fils d'Olivier B. et de Agaice d'Acigné, dame de Mouillemuse (1432), Renaud, fils de Raoul B. (1460), Vincent Boterel, lequel a compris les fiefs et bailliages d'Orgeneaux, de la Bouteillerie et de la Méancière (1539), Julien Boterel, écuyer, sieur de Mouillemuse (1683) ; le lieu du Pâtis-Gérard, par les héritiers de Macé Boaisart (vers 1400), la veuve de Julien Admiral et leurs enfants (1707), Denise Admiral, veuve Lévesque (1751) ; les lieu, maison noble et seigneurie du Plessis de Couësmes « en Champaigne en Rennais » possédés par Jean de Coaismes, chevalier, seigneur de la Chenaudière (1456, 1461, 1464), ses héritiers (1500), Jean Bréal, écuyer, sieur du Perray, conseiller à la Chancellerie de Bretagne (1667), Raoul Bréal, écuyer (1702), Mathurin de Bréal, chevalier, seigneur des Provostays (1734), Armand de B., chevalier (1746), Jeanne de B., épouse de J.-B. de Kermarec, chevalier, seigneur des Tronchais (1785) ; autres aveux concernant le bailliage des Reffours possédé par Pierre de Saint-Pern (1539), des pièces de terre nommées les Perrières, les Places, le pré Paisnel, les vignes du Paty, la Méancière, le Pied-Gabier (1408-1785) : *etc.*

1400-1785

B 2141. - Liasse, 42 pièces parchemin ; 15 pièces papier ; 1 sceau.

PAROISSE DE NOYAL-SUR-VILAINE. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de fiefs, de maisons, de métairies, de manoirs, de droits réels et honorifiques tenus noblement et prochement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, sous les dénominations suivantes : les dépendances de la seigneurie du Bois-Hamon, en Mélesse et Cesson, appelées les bailliages de la Rouxelaie, de la Moinnerie, de la Salmondière, de Valières et du Fail, possédées par Jean, fils de François Ivette (1528), Gilles I., héritier de sa cousine Perronnelle Ivette, dame du Bois-Hamon, lequel revendique un droit de haute et basse justice sur ses vassaux (1588) ; par Claude Guerry, chevalier, seigneur de Saint-Aubin (1682), la veuve de Gilles Gardin, écuyer, seigneur du Plessis-la-Couyère, directeur de la Monnaie de Rennes (1741) ; la terre et seigneurie du Bois-Orcant possédée par Jean Orquant (1382 ?), Alain du Pé, héritier du précédent par sa femme (1398), leurs enfants, sous la tutelle de leur père (1406), Placidas du Pé (1416-1445), le même, dit Bourigan (1458), Pierre Thierry, tuteur de son fils Julien, héritier de Jacquette de Pontrouaud, lequel a déclaré aussi les terres et seigneuries de la Renaudière et de Beaumont, dans les paroisses de Mouazé et de Mordelles, plus des maisons à Rennes (1522) ; François, héritier de Pierre Th., par représentation de son frère aîné, Julien Th., écuyer (1531), Charles d'Angennes, chevalier, marquis de Pougny, lequel a fait aveu pour la châtellenie de Bois-Orcant et pour la terre et seigneurie de la Rivaudière dans les paroisses de Cheveigné et circonvoisines (1643) ; Ch. d'Angennes, héritier du comte de Brésoles (1691 et 1703), lequel a ajouté divers bailliages situés dans les paroisses d'Ossé, de Brécé, de Piré, de Saint-Armel et de Domaigné ; le lieu, le manoir et la seigneurie de Gosnes, par Jean Godelin, écuyer, lequel a ajouté la terre et seigneurie de Mainmenier, en la paroisse de Vezin (1500), François G., écuyer, seigneur de Chavagnes (1540), Pierre G., écuyer, son fils (1541) ; le bailliage de la Pastonnaie par Guillaume de Sévigné, écuyer (1436), autre Guillaume de S. (1445), Guyon de S., seigneur du Châtelet et des Rochers (1516), Christophe de S. (1521), Joachim de S., seigneur des dits lieux (1544) ; divers bailliages, nommés le Bourg, le Val-Formant, Fouesnel, Pozé, possédés par les héritiers de Raffray de Cheveigné (1397), André de Poays, écuyer, et Jeanne Le Voyer, seigneur et dame de Saint-Romant et de Fouesnel (1507), Ch. de Sévigné (1677), le marquis Louis de Simiane (1713), J.-B. Gillot, écuyer (1737) ; les rentes de la succession de Jeanne de Montbourcher, recueillies par son fils Fouques de Saint-Amadour (1403) ; autres aveux concernant diverses pièces de terre situées au Haut-Pozé, à la prée d'Acigné, au clos Saint-Pierre, *etc.*

1382-1776

B 2142. - Liasse, 15 pièces parchemin ; 17 pièces papier.

PAROISSES D'ORGÈRES ET D'OSSÉ. — Aveux et déclarations de terres, de fiefs, de châteaux, de maisons, de métairies, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, sous les dénominations suivantes : en la paroisse d'Orgères, la seigneurie d'Orgères, avec son château « basti à la moderne, deux pavillons, un dosme entre deux », sa cour entourée de murailles, munie de deux entrées à ponts-levis, ses douves, sa chapelle, sa fuie, son étang, ses métairies de la Porte, du Châtenay, les fiefs de Paleu, du Châtenay, du Plessis-Charrue, de Fougeraye, de Lardraye, de Villiers, avec des droits de haute justice au bourg d'Orgères, d'épaves, de lande et de galois dans toute la seigneurie, d'armoiries, de banc et d'enfeu, à titre de fondateur, en l'église dudit lieu, le tout possédé par Calliope d'Argentré, veuve de Henri de Bourgneuf, chevalier, premier Président au Parlement de Bretagne (1645), Marie-Madeleine d'A. (1705), Louis Picquet du Boisguy, greffier civil en chef du Parlement (1744), Yves Bonnescuelle d'Orgères, écuyer, officier au régiment des dragons de la Reine (1755) ; par le même, qui déclare en outre la métairie noble de la Mandardière, en Pacé (1786) ; en la paroisse d'Ossé, les lieu, maison et

métairie noble des Grées, possédés par Séb. de Rosmadec, chevalier, seigneur du Plessis, de Kernicol et autres lieux, mari de Jul. Bonnier (1638), Toussaint Mauny, sieur de Carcé, époux de Marie Legal (1710) ; le manoir du Plessix d'Ossé, par la marquise Gabrielle de la Vallière, veuve de J. de la Baume-Leblancq, chevalier, gouverneur du Bourbonnais (1684), H. Morin, sieur de Longuinière, avocat (1743) ; autres aveux présentés par Raoullet de Pan, pour des rentes sur divers fiefs, dont la somme monte à 23 sous, un tiers (1390) ; par Lucrèce Chapel, veuve de J.-J. Renouard, chevalier, comte de Villayer, conseiller au Parlement, pour le moulin à eau d'Ossé, pour des métairies dans les paroisses de Drouges, de Rannée et de Betton, et pour divers fiefs et bailliages, dont le grand bailliage des Grées (1694).

1390-1787

B 2143. - Liasse, 19 pièces et 104 feuillets parchemin ; 3 pièces papier.

PAROISSE DE PACÉ. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de châteaux, de manoirs, de métairies, de maisons, de rentes, de droits réels et honorifiques, tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, sous les dénominations suivantes : l'hôtel et hébergement de la Baudière, possédé par Raoulet de Montgermont, qui en évalue le revenu à 98 l. 6 s. 2 d. (1394), Fr. Freslon, écuyer (1584), René Fr., chevalier, seigneur de Saint-Aubin et de la Romillaye (1683 et 1722) ; le manoir et la seigneurie du Bois de Pacé, par Raoul de Montgermont, veuf de Thomasse de Texue (1382), Guil. du Boais (1466) et son fils Gilles (1467), lesquels ont déclaré en outre le manoir de Sévegrant, en la paroisse Saint-Grégoire ; par Robert du Bouays, écuyer, dont l'aveu comprend aussi le lieu noble de la Mandardière, et énumère des droits de justice et de prééminence d'église, ainsi que de nombreux bailliages (1565 et 1576), Fr. Gérard, docteur en médecine (1665), Guil. du Liepvre, procureur au Parlement (1688), J. du Liepvre, avocat (1734 et 1743), les héritiers de Guillaume du L. (1773) ; l'hébergement du Breil, par les enfants mineurs de Jean de Partenay et de Raoullette Hay (1403), les héritiers de Guil. Piédevache (1407), A. Brunel, mari de J. du Breil, fille de Perrotte Piédevache (1441).

1382-1773

B 2144. - Liasse, 48 pièces et 41 feuillets parchemin ; 14 pièces papier.

PAROISSE DE PACÉ. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de châteaux, de manoirs, de métairies, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, sous les dénominations suivantes : la seigneurie de Champagné, déclarée, après le décès de Pierre de Champagné, par son fils Jean (1408), Jean de la Tousche, fils de Philipotte de la Motte (1445), Alain de la T. (1463), Bertr. de Cacé, mari d'Anne de Champagné (1526 et 1539), Ol. Ramaige, sieur de la Brosse, et Margarite de Cacé (1577), J. Bonnier, sénéchal de Rennes et président au Présidial de cette ville, héritier de Fr. Bonnier et de Julienne Busnel, seigneur et dame de la Gaudinaye, lequel a fait peindre ses armoiries à la première page de l'aveu et énuméré à la fin ses droits de sergentise féodée, de haute justice avec auditoire près du pont de Pacé, de chapelle au même endroit, de foire le 29 août avec droit de bouteillage sur le « vin breton » ou cidre et autres sur les denrées vendues, de banc, d'armoiries, de litre et d'enfeu en l'église de Pacé (1618) ; par le Séminaire épiscopal de Rennes (1683), A. Beschart, femme de Louis Visdelou, chevalier, seigneur de la Ville-Théart (1709) ; aveu, à titre de sous-rachat, par Guill. Guéniff, héritier de Marie Charlet, pour la seigneurie de la Rivière, relevant de Champagné et du Roi en arrière-fief (1452) ; aveux pour les maisons, terre et seigneurie de Champalaune, par Jean de Saint-Pern (1445), Simon de Saint-Pern, écuyer, seigneur de Ligouyer (1503 et 1516), son fils Jude (1531 et 1539), René de S^{t}-P., écuyer (1618), les enfants de Joseph de S^{t}-P., chevalier (1693 et 1699) ; la maison et métairie noble du Haut-

Chemin, par les héritiers de J. de Texue, femme de Raoul de la Tousche (1391, « le XII[e] jour du moy de delair »), P. Launay et Guil. Cornec, héritiers de Robin de la T. (1449), Ch. du Tertre (1539), les consorts Pontavice et Denys (1577), Al. Théart et Nicolle Pontavice, sa femme (1588) ; l'hôtel et hébergement de la Glétière, avec droit de haute justice, par J. Le Normant, qui déclare un revenu de 20 l. 19 s. 8 d. (1442), autre Jean Le N. son fils (1477), les mineurs Racine (1540), P. Challot, mari de Fr. Racine (1544 et 1558), Séb. Challot, écuyer, son fils (1575), Briand Ch., écuyer, sieur de la Houssaye (1605), Cl. Dollier, écuyer, sieur de la Devoriays, mari de Fr. d'Escailleun, lequel déclare la métairie de la Bourdonnaye (1644), Jul. Gardin, sieur de la Bourdonnaye (1683), les frères Gardin, héritiers de leur père Jean, écuyer, lieutenant de maréchaussée à Rennes (1774).

1391-1774

B 2145. - Liasse, 27 pièces parchemin ; 11 pièces papier.

PAROISSE DE PACÉ. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de châteaux, de manoirs, de métairies, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, sous les dénominations suivantes : le manoir de Launay-Bésilart, possédé par les héritiers de Jean Hay, seigneur du Breil (1401), autre J. Hay (1462), Guil. Hay, écuyer (1504), Marg. Prampart, femme séparée de biens de P. Périer, écuyer, sieur de la Hauderière (1638), R. du Boys, écuyer, mari de Marg. du Périer (1653) ; les frères de Guerrif, petits-fils de J. Hévin, écuyer, seigneur de la Thébaudais, maire de Rennes (1777) ; le lieu noble de la Mandardière, par Guil. Mandart (1423), Gilles du Bouays, écuyer (1500), autre Gilles, son fils (1523 et 1543), Guil. Le Gouz, écuyer (1576), Marg. Deshaies (1639), P. Even (1673), Jean E., écuyer, sieur du Puits-Manger (1678), Joseph E., écuyer (1747), les héritiers de Blaise de Bonnescuelle (1772), P. de la Villéon, mari de Marg. de Brindejonc (1775) ; l'hébergement de Meaux, par les enfants mineurs de Michel Jouyn (1476), Jul. Ramarré et Julienne Jouyn (1506), J. Halenaut et Jeanne Ramarré (1539), Michel du Quélennec, écuyer (1577) ; le domaine de la Motte de Pacé, par Berthelot de Maillechat, mari de Marg. Boterel (1405), les héritiers de Pierre de la Motte (1420), Jean du Préauvé, fils de Valence Raguenel (1439), P. du Chastelier, écuyer, seigneur du Préauvé (1575), Jul. de Carné, veuve de Jos. de Carné, chevalier (1683), les directeurs du Séminaire épiscopal de Rennes (1690) ; le lieu et la métairie nobles de la Riotelaye, dont le revenu est évalué, en 1454, à 18 l. 9 s. 5 d., par J. Le Bart, fils de Bertrand (1416), Guil. Le Bart, lequel déclare aussi, à titre de sous-rachat, les biens tenus de Fr. de Montbourcher, seigneur de Champagné, à raison de la Motte-au-Vicomte (1454 et 1466), Michel Le B. (1502), les enfants mineurs de Robert Millon, seigneur de la Touche, pour les biens soumis au sous-rachat seulement (1540), Ol. Bréhier, écuyer, secrétaire en la Chan cellerie du Parlement de Bretagne (1669). Sentences de renvoi, de publication et de réception.

1401-1777

B 2146. - Liasse, 40 pièces parchemin ; 16 pièces papier ; 1 sceau.

PAROISSE DE PACÉ. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de châteaux, de manoirs, de métairies, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement et roturièrement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, sous les dénominations suivantes : la seigneurie de la Rossignolière, possédée par Bertrand de Champaigné, frère d'Alain (1392), Al. de Champaigné, propriétaire, en outre, de l'hébergement du Mesnil (1406), Simon de Montbourcher, gendre du précédent (1409), les héritiers de Tiphaine, dame de Champagné, dont l'aveu comprend aussi la métairie de Chavagnes (1418), Fr. de Montbourcher, fils de Bertrand (1452), J. Bossard, écuyer, sieur du Clos, avocat du Roi au Présidial de Rennes (1657), Pierre B., écuyer (1682), Fr. Bossard, veuve de R. de Saint-Gilles, chevalier, seigneur de la Durantais (1749 et 1750), J. de Saint-Gilles, veuve du

comte Guy de Montbourcher, lieutenant-colonel au régiment de Marboeuf-dragons (1777) ; le lieu et la métairie nobles des Sorinais, par les héritiers de J. Gérard, seigneur du Bois de Pacé (1696), Fr. L'Hermite, sieur du Breil, dont l'aveu comprend aussi des héritages roturiers dépendant de la Teillaye (1701), les enfants mineurs de Thiaud de Lorgerie, ancien chirurgien-major de la marine (1783) ; la maison noble de la Teillaye, par J. Sublel (1474), Michel S. (1478), P. Cohier, lequel a compris dans son aveu le fief des Fontenelles (1539), les consorts de Brais, pour partie seulement (1699) ; le manoir et la seigneurie de Texue, par Bertrand de Texue (1415), Geoffroy de T., son fils, dont l'aveu comprend un rôle rentier de la seigneurie et l'indication du nombre de « quers » de grains qui lui sont dus (1416), Pierre de T. (1477), Gilles de T., fils de Noël (1480), Gilles de T., écuyer (1502), Jeanne de T., sa fille, laquelle déclare aussi le lieu noble de Retault, même paroisse (1515), son fils, René de Bintin, écuyer, seigneur de la Boullaye, de Sèvedavy et de Clairfontaine (1521, 1532, 1543), Fr. de la Motte, seigneur de Vaucler et de Lorfeil, dont l'aveu énumère plusieurs bailliages dépendants de la seigneurie de Texue, en autres celui dit la vicomté de Pacé, s'étendant en cette paroisse et en la Chapelle des Fougerais ; avec droits honorifiques dans les églises de Pacé et de la Mézière (1555), Bonne du Han, fille du comte Renaud du Han, capitaine de la « commissaire généralle cavallerie », et héritière de ses grands-parents Guy du Han et Louise de la Bourdonnaye de Blossac (1750).

1392-1784

B 2147. - Liasse, 72 pièces parchemin ; 18 pièces papier.

PAROISSE DE PACÉ. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de châteaux, de maisons, de métairies, de rentes, de droits réels et honorifiques, tenus noblement et roturièrement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, sous les dénominations suivantes : le manoir et hébergement de la Touche-Millon, possédé par Robert Millon, écuyer, seigneur de la Riotelaye, lequel avoue aussi le lieu de Vergéal et trois maisons en la ville de Rennes, plus divers bailliages dans la paroisse de Pacé (1504, 1528 et 1531), Jacquemine de Saint-Denoual, sa veuve, tutrice de leur fils Jean, laquelle ajoute aux biens ci-dessus la seigneurie de la Riotelaye (1540 et 1541), Séb. de Rosmadec, chevalier, seigneur du Plessix, de Kernicol, *etc.*, mari de Jul. Bonnier (1642), Fr. Gazon, sieur de Champeaux, échevin de la ville de Rennes (1712), ses héritiers (1747), M. Drouaud, veuve de J. Solier, contrôleur-juge-contregarde de la Monnaie de Rennes (1756) ; le lieu et la maison noble de Vergéal, par Guil. Deslandes, écuyer (1684), les héritiers Geslin (1706), les héritiers Louazon (1743) ; le manoir de la Ville-Benoite, par Jean Sénéchal (1397), Pierre S., son fils (1406 et 1409), P. Le Séneschal, écuyer, seigneur de la Vallette, lequel déclare un revenu de 29 l. 13 s. (1501), Bertr. Le S., « gentilhomme », dont l'aveu comprend aussi le lieu de Brachet, en Domagné, et des droits honorifiques dans les églises de la Vallette et de Domagné (1541), Nic. Prodhomme (1545), ses héritiers (1551), P. Davy et Briande Gaultier, sa femme (1577), Macée Marot, veuve de R. Bernard, sieur des Brosses, notaire en la Chancellerie de Bretagne (1626) ; autres aveux pour diverses pièces de terre et autres héritages, présentés par les héritiers de Jeanne de Montbourcher, femme de J. Hattes (1398), Bertrand Le Bart (1398), Guil. Durant (1403), Guil. Guerriff (1405), Guil. Marxille et Orfraese d'Argentré, sa femme (1406), les héritiers de J. de Romelin, femme de Guil. de Texue (1470), Jean du Préauvé, écuyer, seigneur de la Gallotière (1478), Charlotte de Boismarquer, veuve de la Touche (1539), J. Legonnydec et Cath. Racine, seigneur et dame des Aunais (1544), Joachim de Karadreux, seigneur du Bréhil (1556), J. de Guerrif (1777) et plusieurs autres.

1398-1784

B 2148. - Liasse, 11 pièces parchemin.

PAROISSE DE PANCÉ. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de manoirs, de métairies, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, sous les dénominations suivantes : le château et la vicomté du Fretay, avec les métairies de la Besneraye, de la Chalopinay, du Haut et du Bas Rocherel, de nombreux bailliages dans les paroisses de Pancé, de Piré, de Domagné, de Louvigné, de Broons, *etc.*, droit de haute, moyenne et basse justice, de prééminence d'église, possédés par Guil. de la Marzelière (1397), Pierre de la M. (1423), Ol. Giffart, chevalier, et Plaiso de la M., sa femme, lesquels déclarent en outre, comme le feront les deux suivants, le manoir des Espinais (1462), Arthur Giffart, chevalier (1475), Pierre de la M. (1499), autre Pierre de la M. (1528), Regnaud de la M., baron de Bonnefontaine, capitaine et gouverneur des ville, château et baronnie de Fougères, lequel ajoute à son aveu « le vieil logix et antien manoir du chasteau de la Motte de Gennes », muni de douves et de vieilles murailles (1603).

1397-1603

B 2149. - Liasse, 43 pièces parchemin ; 12 pièces papier.

PAROISSES DE PARAMÉ, DE PIRÉ ET DE PLÉDÉLIAC. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de châteaux, de manoirs, de métairies, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement et roturièrement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, sous les dénominations suivantes : en la paroisse de Paramé, le manoir de la Ville-Esnault, avec le bailliage de la Chesnaye, possédés par Jean de la Chapelle, écuyer, seigneur du Vau-Salmon et de Quéhet (1539), S. Vacher, procureur à la Chambre des Comptes de Bretagne, mari de Fr. Lelarge, dame de la Ville-Esnault (1691), J. Arson, seigneur de Lanvallay, pour une rabine, des bois et des terres dépendants du domaine de la Ville-Esnault (1692), par P. Beaugeard, écuyer, trésorier général des États de Bretagne (1784) ; diverses terres et rentes possédées par J. Le Séneschal (1440), Sylvestre Le S. (1471), la famille Lelarge, de Saint-Mâlo (1693-1702) ; en la paroisse de Piré, la châtellenie de Piré, dite anciennement de Châteaubriant, à Piré, investie des droits de haute justice, de foires et de prééminence d'église, ainsi que les bailliages de la Grande Verge et des Bordages, par Fr. de Laval, seigneur de Châteaubriant, Montafilant, *etc.*, héritier de Fr. de Dinan, sa mère (1502), Jean de L. (1503), Louise des Scépeaulx, dame de Crapado, pour son fils Cl. Angier (1559), Christ. de Rosnyvinen, chevalier, lequel a complété son aveu par la déclaration de la maison noble du Plessis-Guérif et de ses nouveaux acquëts en Chaumeré et en Piré, à savoir les seigneuries de Saudecourt, de la Hattais, la maison noble de Chaumeré, avec droits honorifiques en l'église de ce lieu, et les petits fiets de la Guiberdière et de Preuillé ; à la fin, énumération des arrière-fiefs de la châtellenie de Piré (1711) ; Guil. de Ros., son petit-fils, et Eust. de R., seigneur de Camaret, son frère (1732 et 1740) ; la métairie noble des Epinais, avec le fief de la Rouillardière et le moulin de Taillepied, par Oliv. Giffart, chevalier (1467), les héritiers de P. Deschiens de Valcourt, vicomte de Verneuil (1705), J.-B. des Chiens, seigneur de Raison, ancien capitaine au régiment des cuirassiers du Roi (1736) ; le lieu noble de la Vernéfrière, par Bonnabes Le Véier, seigneur de Fournel (1398), Georges Le Vaier (1415), Alain Le V., chevalier, seigneur de Monbouan (1471), René de Langan, écuyer, sieur du Bois-Février (1571), autre René de L., chevalier, seigneur de la Voûte (1681) ; autres aveux présentés par G. Agullon, pour le fief et masure de la Pelleterie (1398) ; par Raoul de Bintin, pour rentes diverses (1406) ; par Al. Le Voier, pour l'hébergement de la Bonne-Femme (1467) ; Guil. Ravilly, pour le bailliage des Féages (1511) ; J. Aguillon, écuyer, seigneur de la Bréhonnière, pour le fief de Nyouaiseau, avec extension en la paroisse de Chancé (1540) ; en la paroisse de Plédéliac, la baronnie de la Hunaudaye, avec son château-fort muni de douves, ponts-levis, remparts, avec la forêt du même nom et ses enclaves en landes, s'étendant

sur les paroisses de Plédéliac, Ploeven, Landebia et Quintin, avec les bailliages d'Avaugour, en Pluduno, de la Villemois, en Saint-Potan, plus le château en ruines et la seigneurie de Plancoët, dont dépend la tour de Monbran, avec droit de menée aux plaids généraux de Rennes, de sergentise féodée, droit de haute justice, de maîtrise particulière des eaux et forêts pour la Hunaudaye, droit de moulin, de colombier et de guet, le tout possédé par Jean-Sévère de Rieux, seigneur de Montafilant, du Chemin-Chaussé, *etc.* (1725) [Note : Cet aveu est le seul qui existe dans le fonds de la Chambre des Comptes pour l'importante seigneurie de la Hunaudaye et pour la paroisse de Plédéliac, aujourd'hui comprise dans le département des Côtes-du-Nord].

1398-1785

B 2150. - Liasse, 64 pièces parchemin ; 28 pièces papier.

PAROISSE DE PLEINE-FOUGÈRES. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de châteaux, de maisons, de métairies, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, sous les dénominations suivantes : la seigneurie de Beaumont, comprenant les bailliages de Champs-Lambert, de la Rouërye, de Lanbannière *alias* des Griniards, de la Roche, possédée par les héritiers de Raoul de la Chastaigneraye (1382), Haisette de la Châtaigneraie, épouse d'Olivier de Rohan (1402), Pierre, fils d'Alain de Beaumont et d'Isabeau de Rohan (1434), Fr. de Beaumont, écuyer (1471), Fr. de B., seigneur du Mollay (1507), Ol. de B. (1540), Louis de B. (1550), M. Royer, veuve de P. de Logerot, écuyer, laquelle déclare en outre le fief de Chanel, dans les paroisses de S^{t}-Georges-de-Gréhaigne et de Roz-sur-Couesnon (1732 et 1750) ; le bailliage de Launay-Commatz, avec extension en Guichen, par les héritiers de Michel de Launay, mort en 1407 ; par Jean de L., héritier d'Ysabeau de L. (1523), autre Jean de L., écuyer, sieur de la Bourdonnaye et de la Couldraye (1576), Aug. de Ruellan, chevalier, seigneur du Plessix-Chesnel (1747) ; le manoir et la seigneurie de Montlouel, par les héritiers de Guil. de Monlouel (1382 ?), Gilles de M., fils de Raoul (1456), Raoul de M. (1471), Gilles de M., écuyer (1513), Bertrand de la Noë et Fr. de Montlouel, sa femme (1540), Fr. de Brunes, écuyer (1635), Luc de Brunes, chevalier (1744), Fr. de Montlouet de Brunes, chevalier, lequel déclare que « l'ancien manoir a été démoly il y a plusieurs années » (1774) ; une maison et un hébergement, sis à Montlouel, possédés par Guil. Darzac (1397), Colin Derczac et sa soeur, femme Guyhomar (1458 et 1459), Robin Derczac et M. Lailler (1500), Jamet Derczac (1534) ; la terre et seigneurie du Rozet, par les héritiers de Ruellan (1742 et 1750) ; divers aveux concernant le bailliage de Villecunan, par J. Turpin, écuyer, seigneur de Lengevignière (1541), Luc de Brunes, chevalier, seigneur de Montlouet (1749), Nic. Hue de Montaigu, chevalier, seigneur de Langevinière et de Sèvedavid (1784) ; autres aveux pour des pièces de terre et des rentes diverses, par les familles de Busnel, Lebreton, Jarnouan, de la Roche, Fontaine et autres (1455-1785). — Sentences de renvoi, de publication et de réception.

1382-1785

B 2151. - Liasse, 20 pièces parchemin ; 18 pièces papier.

PAROISSES DE PLÉLAN ET DE PLESLIN. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de manoirs, de maisons, de métairies, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, sous les dénominations suivantes ; en la paroisse de Plélan, la terre et seigneurie de ce nom, avec sa motte ancienne, « en laquelle y avoit autreffoiz chasteau et forteresse, sise entre le bourg de Plélan et le gué dudit lieu », possédée par Guy, comte de Laval et de Montfort, vicomte de Rennes, *etc.*, lequel, après avoir énuméré les fiefs qui en dépendent, cite les rentes qu'il fournit aux couvents de Montfort et de Paimpont et les gages qu'il paie à ses officiers : sénéchal, alloué, procureur, châtelain, receveur, sergent, toutes charges évaluées à 92 l. 10 s.

(1494 et 1506) ; par autre Guy de L. (1541) ; les bailliages : de Casnais, par la fille de J.-B. de Gravé, écuyer, seigneur de Bourgblanc (1744) ; du Trécoët et de Bonamenez, par les héritiers Nouvel de Francmont (1756) ; en la paroisse de Pleslin, les fiefs, bailliages, rentes et droits divers appartenants à Bertrand Gouyon, chevalier (1401), Jean Gouéon, son fils (1419), Bertrand G. (1475), ses héritiers (1497 et 1499) ; la terre et seigneurie de la Motte-Olivet, par Al. du Chastelier, vicomte de Pommerit (1450 et 1452), autre Alain du Ch., chevalier (1462), Jean du Ch., son fils (1466), Fr. du Ch., fils de Vincent (1503 et 1507), les héritiers de Gilles du Ch. (1522), P. de Francheville, chevalier, président à mortier au Parlement de Bretagne (1756) ; autres aveux pour des pièces de terres et des maisons, possédées par Amaurye Oren, veuve de la Haye (1684), les époux Villaubeau (1743), les familles Viel, Lemoine, Robert et Caharel (1756-1776).

1401-1776

B 2152. - Liasse, 52 feuillets, 1 pièce et 1 rôle, parchemin ; 5 pièces papier.

SEIGNEURIE DU PLESSIS-RAFFRAY. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques formant la consistance de la dite seigneurie, laquelle était tenue noblement du Duc et du Roi à charge de devoir de foi, d'hommage et de rachat, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, par les seigneurs dont les noms suivent : Arthur Lespervier, seigneur de la Bouvardière, de la Chapelle-sur-Erdre, de Trélières, de l'Épine-Gaudin et du Loroux-Botte reau, tuteur de son fils François, héritier de Françoise Landois, dame du Plessis-Raffray, sa mère, lequel déclare les lieu, domaine et métairie du Plessis-Raffray, en la paroisse de Domagné, comprenant des bois, des étangs, des garennes, des vergers, des moulins, des jardins, des déports, le domaine de la Mardelle, les pièces des Hommeaux, de Planche, contenant ensemble 55 journaux, dont le revenu est évalué 18 livres, 6 sous 8 deniers ; plus les bois de Crannes et de la Brunangière ; les lieu, domaine et métairie de la Pouardière ; au total les recettes en argent et en nature sont évaluées à 339 livres 15 sous et les baux à ferme des moulins de Châteaubourg sont annexés, *etc.* (1504-1506) ; Raoul, fils de Jacques Le Roy (1522) ; le même a renouvelé son aveu en 1539 avec plus de détails et cite des rentes en avoine menue, en froment rouge, payables dans les paroisses d'Ossé et de Domagné, plus les terres de la Huttière, de la Rabaudière, des Chesnays et les bailliages de Jumelles, de Pytenière, de Champagne, de la Villatte, de Rymou, comme sujettes au sous-rachat envers lui ; Pierre Le Roy, écuyer, fils aîné du précédent, lequel a fait peindre ses armoiries au premier feuillet, savoir : *d'or à deux fleurs de lys d'azur* (1561) ; autres aveux des héritages tombés en rachat au profit du Roi après le décès de J.-B. de Poys, chevalier, seigneur de Fouesnel, grand prévôt de la maréchaussée de Bretagne, par son frère Gilles, lequel a ajouté quelques fiefs situés dans les paroisses de Noyal-sur-Vilaine et de Louvigné (1703), et après le décès de Marguerite-Iris de Poys, dame de Montesson (1756).

1504-1757

B 2153. - Liasse, 61 pièces parchemin ; 43 pièces papier

PAROISSES DE PLEUDIHEN, DE PLEUGUÉNEUC, DE PLEUMELEUC, DE PLEURTUIT ET DE PLOUBALAY. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de fiefs, de maisons, de manoirs, de métairies, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, sous les dénominations suivantes : dans la paroisse de Pleudihen, la maison et les héritages nobles de la Chesnais, les dépendances du Bois-Lhérault, le fief et bailliage de la Boullais, possédés par Claude Crosnier, sieur de la Bertaudière, receveur des Consignations à Saint-Mâlo (1691) ; le lieu et le manoir nobles de la Motte-Pilandel, y compris le bailliage de la Ville-Préjent et autres, par I. Jolly, sieur de Limoëllou, bourgeois de Saint-Mâlo (1677), Jeanne Truchot, sa

veuve (1691), Angélique Jollif, demoiselle du Gué (1703), Fr. Picot (1704), Cath. Richard, veuve Bazille du Morier (1760) ; la maison noble de Quinconble par Fr. Pierres de la Gapaillère (1691), Servan Bodet (1734) ; en la paroisse de Pleugueneuc, la terre et seigneurie de la Barre, sous les francs-fiefs de Léon, par Pierre de la Barre, écuyer, seigneur de la Coulombière (1540), Jacq. Huart de la Bourbansais, chevalier, conseiller au Parlement de Bretagne (1739), Gabriel de la Forest d'Armaillé, chevalier (1784) ; le bailliage de Beaumanoir, dépendant de la cour et seigneurie du Gaige et la Sauldrais, par Louis de Saint-Gilles, chevalier, seigneur du Gage (1687), Marie-Françoise de Saint-Gilles (1710), Marie-Arthuse de Boisbaudry, veuve Visdelou (1757) ; en la paroisse de Pleumeleuc, les bailliages de Ramussac et de Cahier, par Guillaume Le Sénéchal, après le décés d'Amette de la Roche, sa mère (1391), Thomas de la R. (1408), les héritiers de René de la Roche (1453), Yves de la Rue, seigneur du Portal (1544) ; en la paroisse de Pleurtuit, le bailliage de la Buotière, appartenant aux héritiers de Jean du Breil de la Touche de Retz, chevalier (1699) ; le bailliage de la Garaie à Olive d'Angoulvent, veuve de Pierre Ferré de la Garaie (1467), Bertrand Ferré, écuyer (1516) ; les fiefs et bailliages de la Touche, de Vignaye, de Villefrays, de la Mervenaye, de Vallaye, de Jouvente, du Fief-Gourdouin, du Minihi ou de la Franchise de Vaucouleur, possédés par Jean de Rosnyvinen et Béatrix de Quite, sieur et dame de Vaucouleur (1474), J. Gaultier (1540), sa veuve, et son fils Jean (1552), Christ. des Noës de la Motte, donataire de Charles Gouyon de Marcé, comte de Plouer, son neveu (1602), plus divers actes pour les moulins de Vaucouleur, de Huet, du Bois et de la Hollan, pour les terres nobles de Launay-Brillault et du Ré ; en la paroisse de Ploubalay, la maison et métairie noble du Bourbonnier, par Olivier de la Ravillaie (1501), Claude, fils de Jean de Villeblanche, chevalier, seigneur du Plessis-Balisson et de Trongo (1512), Pierre, fils d'Alain Marec (1527), Gilles Rougeul, écuyer, sieur de Launay-Ruault (1642), Ch. du Breil, chevalier, seigneur de Rays, châtelain du Plessis-Balisson (1742), René Leroy de la Rogerais, écuyer (1748), Joseph Baude, seigneur de Saint-Tual et du Pont-Harouard (1757) ; *etc.* Sentences de renvoi, de publication et de réception.

1391-1784

B 2154. - Liasse, 110 feuillets et 11 pièces parchemin ; 4 pièces papier.

SEIGNEURIE DE LA PRÉVALAIE-MATIGNON, À RENNES. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, sous le titre de la dite seigneurie, par les seigneurs et propriétaires dont les noms suivent : les héritiers de la dame de Trémereuc, « fille de Matignon », qui décéda en 1423, Perronne de Jeucourt, veuve de Guy de Matignon, tutrice de Joachim, son fils, dont la déclaration comprend les 4 bailliages de la Rue-Haute du Vau-Saint-Germain, de la Baudrairie et de « près les Carmes », de Closne et Toussaint, des Couardières et de Saint-Elier (1500 et 1506) ; François Tierry, écuyer, seigneur de la Prévalaye, lequel déclare les maisons, cours, jardins, bois, pourpris et hébergements de la Prévalaie près Rennes, le lieu et domaine de Sainte-Foy, de la Teillaie, des maisons en ville, les bailliages de Boischeix, d'Orgevaulx, de Château-Létard, de la Haie des Perrières, de Lespine-Guyen et autres dans les paroisses de Toussaints, de Saint-James-de-la-Lande, de Vern, de Noyal ; le fief, la terre et seigneurie de Matignon à Rennes, avec les 4 bailliages ci-dessus et juridiction sur les bouchers de Rennes, consistant en un droit de police et de saisie sur les mauvaises viandes vendues à la cohue (1542) ; Julien Tierry, fils de François et de Marguerite d'Acigné, seigneur de la Prévallaie et de Matignon à Rennes (1557), François de Tierry (1640), Pierre de Tierry, lequel revendique un droit de haute justice avec fourches patibulaires dans la pièce de Lourmel du Passouer et un auditoire à Rennes (1653) ; Bernardin Fouquet, chevalier, comte de Chalains, conseiller au Parlement de Bretagne, et Catherine Desnos, son épouse, lesquels énumèrent, outre les domaines ci-dessus, le lieu et closerie de Château-Lambert, les lieux de la Vieuxville, de la Bougrière, en la

paroisse de Toussaints (1711), François-Hyac. de Thierry, héritier de ladite dame, sa mère (1732), son fils Bernardin de Th., chevalier, enseigne de vaisseau (1744) ; *etc.*

1423-1744

B 2155. - Liasse, 62 pièces parchemin ; 22 pièces papier.

SEIGNEURIES, MANOIRS ET TERRES NOBLES SITUÉS DANS LA VILLE DE RENNES ET DANS LES FAUBOURGS. — Aveux et dénombrements des terres, fiefs, maisons, rentes et métairies formant la consistance de la seigneurie de Bréquigny, possédée par Jean, fils de Jean du Bois, lequel déclara aussi 4 maisons rue du Four et divers bailliages dans les paroisses des alentours (1461-1462), la fille de Louis des Désers (1539), le marquis Thomas de Morant, baron de Fontenay, lequel a compris les fiefs et seigneuries de Bouëdrier, de Lancé, du Gué et de Brécé (1751) ; le lieu et la maison noble de la Motte-au-Chancelier, possédés par Gilles Becdelièvre, écuyer, sieur de Buris (1550), J. de Kerboudel, écuyer (1639), Anne de Caradeuc, dame de la Courpéan (1652), Anne de Kerboudel (1677), Louis de K. (1690), René-Joseph de K., chevalier (1731) ; la maison principale et la métairie du lieu noble du Présec, par Jamet de Bonabry (1476), Perrine Baude, veuve de Pierre Bertrand, sieur de la Riolaie (1539), Jean Drouet, écuyer, sieur du Tertre, fils de Bertrand D. (1673) ; le lieu et la métairie noble de Servigné, avec les dépendances dans la paroisse de Vezin, par Jean Chouars (1442), après le décès de Tiphaine de Romelin, sa veuve, par J. Chouart (1453), par J. Ch. (1467), Béatrix, fille d'Alain de Lescuz (1539), Antoine, fils d'Alain de Quernanblouch et de la dite Béatrix (1544), Jean de Kernanblouch (1554), Georges Farcy, conseiller au Présidial de Rennes, acquéreur par voie d'échange (1617), P. Trouillot, avocat, sieur du Teilleul (1660), leurs enfants (1673), Renée et Anne Trouillot (1682), Joseph-Jacq. Blain, écuyer, sieur de Saint-Aubin, greffier en chef criminel du Parlement (1757), Joseph B., son frère et sa soeur (1787), le tout en la paroisse de Saint-Etienne de Rennes ; la seigneurie de la Plesse, en la paroisse de Saint-Martin, possédée par Gilles du Breil, écuyer, après le décès de son père Jean (1461), G. Brunel, héritier de Gilles (1469) ; en la paroisse de Toussaint, la terre et maison noble de Beaumont, possédée par Jean de Beaumont, sous le nom d'hébergement de Sainte-Foy (1403), J.-B. Brunet, seigneur du Guillier (1682), Fr. Brunet, chevalier (1749) ; la maison noble de la Bintinaie et ses dépendances, par Julienne Bazin (1623), la même et les enfants de René Bazin, huissier au Parlement (1653), Julien Le Melorel, docteur en médecine (1683), P. Le Bâtard, sieur des Métairies, avocat (1717), les enfants de Jacques Bazin, sieur de la Bintinaie (1720), les neveux et héritiers de Jeanne Bazin de Keriavel (1749), copropriétaires du dit lieu ; la terre et seigneurie de Chavagne, par Gilles, fils de Jean Bouëdrier (1456), Yvonne de Cuillé, veuve de Jean B. et Raoulette Bouëdrier (1506) ; le manoir et domaine de la Métairie, par Tiphaine de Champagne, après le décès de Sébille de Chevigné, sa mère, épouse de X. de Montbourcher (1415), Bertrand Pofraye, écuyer (1539), Jeanne Pofraye, épouse de Th. Le Coq, écuyer, sieur et dame de Bellefleur (1588) ; *etc.*

1403-1787

B 2156. - Liasse, 150 pièces parchemin ; 6 pièces papier.

MAISONS ET HÉRITAGES DE LA VILLE DE RENNES situés dans la mouvance du fief du Duc et du Roi. — Aveux et dénombrements produits par les propriétaires des maisons situées dans la rue Baudrairie, nommés Jean Huy (1491), Jean Le Maczon (1502), Michel Boussemel, seigneur du Val (1510), Jamet Théauld, bauldrier (1515), G. Boucher, aussi propriétaire du domaine du Champ-Guillaume, paroisse de Vezin (1517), Jeanne Gasche (1533) ; dans la rue de la Bourcerie, par Pierre Demillan (1461), Jacques Nouvel (1493), Jamet Le Petit (1500), Jean Bouget (1516) ; dans la rue de Champdolent ou Champ Jacquet et aux alentours, par Georget Cousturel (1402), Pierre de la Marzellière, seigneur du

Plessis-Giffart (1516), Anne de Caradeuc, veuve de Jean de Kerboudel (1652) ; dans la rue de la Cherbonnerie, par Rob. Raësmond, apothicaire (1518), et Geoffroy Lefèbvre (1518) ; dans la rue de la Cordonnerie, par Jean Logeais, clavurier (1489), Eudin Orry, cordonnier (1498), Jacq. de Brays, seigneur des Fontenelles (1507), Guill. Poisson (1517), Fr. Descartes, conseiller au Parlement (1700), Joseph de Quengo, chevalier, comte de Crénolle (1741) ; *etc.*

1402-1741

B 2157. - Liasse, 116 pièces parchemin ; 2 pièces papier.

MAISONS ET HÉRITAGES DE LA VILLE DE RENNES situés dans la mouvance du Duc et du Roi. — Aveux et dénombrements produits par les propriétaires des maisons situées dans les rues du bout de la Vieille Cohue, derrière et aux alentours de la Cohue, nommés Raoulet Thébaud (1480), P. Dalier (1492), la veuve de Jean de Mellon (1492), Pierre Le Marchant, pâtissier (1493), R. Graslen (1493), Jean du Pont (1495), Michel Carré, sieur des Loges (1497), Guillaume Loaisel, seigneur de Chambières, lequel devait les deux parts d'un blason des armes du Duc et du Roi pour toute rente à raison d'une maison près du « Marché à Lavoir » et « ungs alliers à prendre cailles » pour une place près le cimetière Saint-Yves (1500) ; Robert Terteron (1509), Jean Macé, libraire (1515), Pierre de Fescan (1534) ; par les propriétaires de maisons sises dans les rues de la Draperie, de la Fennerie, de la Ferronnerie, de la Fillanderie, du Four du Chapitre, de la rue aux Foulons, nommés Jean Champion, seigneur de Chartres (1506), Eonnet Le Bouteiller (1406), G. Jarniguen (1511), Et. Becdelièvre (1528), la veuve de J.-B. du Plessis de Grenedan (1687) et Ch. du Plessis, marquis de Grenedan, pour l'hôtel de Grenedan, rue du Four (1776).

1405-1776

B 2158. - Liasse, 192 pièces parchemin ; 2 pièces papier.

MAISONS, JARDINS ET TERRAINS DE LA VILLE DE RENNES situés dans la mouvance du fief du Duc et du Roi. — Aveux et dénombrements produits pour des maisons sises dans la rue Haute, par Guillaume de May (1493), Jean de la Bourgonnière et Perrine de Mareuil (1493), Jean Paillecoq (1494) ; dans la rue de la Laiterie, par Guillaume Loaisel (1505), Georges de Lessart, seigneur de la Robinaie (1525) ; la halle de la Lingerie et de la Mercerie déclarée par les prévôts de la confrérie des Merciers et des Epiciers (1509 et 1515) ; pour des maisons situées dans la rue de la Minterie et rue Mordelaise, par la veuve de J. Boucher (1515), Pierre Picaud (1534) ; dans la rue Neuve par Jacq.Le Gouz (1468), G. Marie, sieur du Gast (1495), Jean du Bé et Gillette Hagomar, sieur et dame de la Morlaye, paroissiens de Saint-Jean-sur-Couesnon (1506) ; dans la rue de la Parcheminerie par Pierre Callays (1494), G. Languedoc (1517), Jean Louvel (1527) ; dans la rue de la Penascherie ou de la Sisue, par G. Farcy (1496) et autres ; dans le voisinage des ponts et des portes de la ville nommés le pont Saint-Martin, le pont Théhel, le pont de Chaucullet, les portes Mordelaise, Jacquet, Saint-Michel et la porte Blanche ; des maisons et jardins situés rues des Presses et Vasselot.

1461-1777

B 2159. - Liasse, 118 pièces parchemin ; 8 pièces papier.

MAISONS, COURS, JARDINS ET TERRAINS VAGUES DE LA VILLE DE RENNES situés dans la mouvance du fief du Duc et du Roi. — Aveux et dénombrements produits pour des maisons de la rue Sainte-Anne par Robin Morgat (1510) ; de la rue du Vau-Saint-Germain par R. Jacopin (1506), Jeannette Plédriel (1516) ; de la rue Saint-Michel, par Jacq. Freslon (1507), Jean Le Tenneur (1513), Guill. Avenel, drapier (1515) ; de la rue Saint-Sauveur, par Jean Le Texier (1471) ; de la rue Saint-Thomas, par Guill. Bodays (1516) ; de la rue Saint-Yves, par Julien du Bois, écuyer, sieur de Maineuf (1541),

Jean Drouet, écuyer, sieur du Tertre (1683), Gillette de Roche (1785) ; de la rue Trigétin, par Eonnet de Lessart, sieur de la Robinaie (1497), la veuve de Rolland de la Pavaye (1504), Jean du Gahil, écuyer, sieur de Roche (1520), Guill. de la Bellière (1523), Jacq. Nivet, marchand de draps de soie (1682), Jean Julliot, écuyer, sieur de la Biliais (1702), et autres.

1471-1785

B 2160. - Liasse, 57 pièces parchemin ; 38 pièces papier.

MAISONS ET TERRAINS SITUÉS DANS DIVERS QUARTIERS DE LA VILLE DE RENNES sous la mouvance du Duc et du Roi. — Aveux et dénombrements produits par Michel Berthelot, notaire royal (1684) et ses descendants, pour la maison de l'Aigle-d'Or, rue et paroisse de Saint-Hélier ; Jean Denis, seigneur de la Malletière, pour deux maisons vis-à-vis les porches de la ville (1489) ; Gilles du Tiercent, chevalier, seigneur du Tiercent, pour deux pièces de terre audessous du moulin de Torcol, sur la Vilaine (1494) ; Rolland du Bois, écuyer, seigneur de Coesbo, pour la Tour-de-Vilaine et une maison, à la charge de payer à Noël « ung gant de serff à porter ouayseau » (1509) ; par la veuve de Louis Bougret, échevin (1672), François Bougret, sieur de Saint-Donatien, premier huissier du Parlement (1682), les enfants de G. Poirier (1748), pour diverses pièces de terre sises près le lieu de Saint-Donatien, paroisse de Toussaint ; par Marg. Gourel, dame de Limel, veuve de X. Guillaume (1644), et autres pour des terres dépendantes de la Haute et Basse Challais, ou situées au terroir de Servigné ; par Claude Robert de la Bellangerais, pour l'hôtel de la Bellangerais, place Saint-Pierre (1751), le tout paroisse de Saint-Etienne ; par Nic. Lefèvre, recteur de la paroisse de Saint-Sauveur, et ses héritiers, pour des maisons et des terres situées à la Croix-Carrée (1675) ; autres déclarations concernant les fiefs et bailliages de Champ-Chapelain, de la Baudrairie-Saint-Germain, de Rigné, de Foulletourte, de la Chenaudière, de Brais, de la Ville-Garnier, de Beaulieu, consistant en rentes à prendre dans diverses paroisses, par H. Ruffier (1380), Thomas de Québriac, fils de la dame de Mucilien, remariée à Th. de la Rivière (1383 ?), Pierre Le Marié (1409), Pierre de Romelin (1465), Guillaume Séjourné, écuyer, seigneur de Brais (1540), René Hérison, écuyer (1707), et autres. — Déclarations des moulins du Comte, sur la Vilaine, par Julien Berthelot et ses soeurs (1760) ; *etc.*

1380-1776

B 2161. - Liasse, 69 pièces parchemin ; 16 pièces papier.

PAROISSE DU RHEU. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de bailliages, de châteaux, de manoirs, de métairies, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, sous les dénominations suivantes : le lieu, manoir et hébergement du Chardonnay, y compris une vigne, possédé par Guyon du Chardonnay, héritier de Geffroy (1417), autre Geffroy, fils du précédent et de Haisette de Quélain (1422), Pierre de Castel (1451), Y. de Castel, écuyer, fils d'Olivier (1517) ; le lieu et la maison noble de la Chaussée, par Cl. Lorier, veuve de Fr. Sécullier, seigneur des Alliers, avocat au Parlement (1671), Cl. Derval, épouse séparée de biens de N. Thémoy, sieur du Haut-Moulin, laquelle déclare en outre le lieu et la maison de Châteaufricant, en Pacé, dont la mouvance était disputée par le Procureur du Roi et le seigneur de la Rossignolière (1682), les héritiers de Jeanne Lorier (1698), J. Gault, substitut du Procureur général au Parlement (1736) ; la maison noble de la Haye, avec extension en Mordelles, par J. de Porcon, femme de J. Piédevache, écuyer (1527 et 1540), J. Robinaud, écuyer (1551), P. Ginguené, écuyer, lequel avoue aussi la seigneurie du Chardonnay, à lui échue par acquêt de J. Chauchart, sieur de la Vicomté (1624), J. Robinauld, femme de J. Marie, sieur de la Pillaye (1627), P. de Guénour, écuyer, sieur du Bois (1653), les enfants mineurs de Michel Léziard, écuyer, et de Perrine Guinguené (1662), Fr. Bouchart, veuve de J. Freslon, chevalier (1682), les consorts Deschiens (1705), Sulpice d'Oultremer,

sieur de Loutrais, avocat (1712) ; le manoir de la Jaunaye, par Fr. de la Rochère, écuyer, qui déclare un revenu de 21 l. 17 s. 7 d. 1 maille (1475), J. Lebard, dame de la Rochère et de Princé (1500), Guyon de Eslin, seigneur de la Pinceguerrière (1540), les mineurs de Elin (1618 et 1637), Ol. de Elin (1669), L. de E. (1692), les religieuses du Mont-Carmel et du Saint-Sépulcre, établies près le faubourg de la Reverdiais, à Rennes (1741) ; la seigneurie de la Motte-du-Rheu, avec son vieux manoir « construit de murs de terre et de bois sur fondements de pierre », vergers de pommiers, futaie, vivier, vignes, droit d'enfeu en l'église du Rheu, (1401, *Rou*, et 1405), possédée par Pierre de la Motte, fils de Bertrand, Pierre de la M., écuyer, lequel évalue son revenu à 24 l. 5 s. 1 d. (1461 et 1466), Guil. de la M. (1531 et 1539), François de la M. (1626 et 1644), J.-B. Mazette (1684), sa veuve (1705), Sulpice d'Oultremer, avocat (1705 et 1734).

1401-1741

B 2162. - Liasse, 52 pièces parchemin ; 6 pièces papier.

PAROISSE DU RHEU. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de châteaux, de manoirs, de métairies, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, sous les dénominations suivantes : la seigneurie de la Motte-au-Vicomte, avec sa motte, son manoir garni de douves et de rabines, et les bailliages appelés de la Motte-au-Vicomte ou du Rheu, de Vezin, des 9 paroisses de Rennes, de Mordelles, possédée par Pierre de Romelin, dont l'aveu comprend aussi les rentes perçues par lui dans les paroisses de Pacé, de Mordelles et du Rheu, comme propriétaire de la seigneurie de la Lande (1474), sa fille mineure, Jeanne de R. (1506), A. Le Rouge, femme de Julien de Coëtlogon, seigneur de Laurelan et de la Presse, héritière de son frère, François Le R., seigneur de la Lande, laquelle ajoute aux bailliages ci-dessus énumérés ceux de la Butelaye, de la Rebironnière, du Fié-Mandart, de la Grande et de la Petite Thébaudaye et des Rohardières, en la paroisse de Montgermont, de la Chapelle-Bralandrouz, en celle de la Chapelle, du Seil, en celle de Melesse et de la Haute-Touche, en celle de Saint-Marc-sur-Ille, le tout constituant un revenu de 157 l. 11 s. 5 d. (1539), Guy de Coëtlogon, chevalier, seigneur de Méjusseaume, conseiller au Parlement de Bretagne (1693) ; l'hôtel et hébergement de Verrières-Le Gouz, par J. Le Gouz, héritier de Stéphanie Le Vaier (1415), Jean Chouan, fils de Macée Le V. (1424), P. Mauvoisin, fils de Jean, décédé en février 1452, lequel déclare aussi l'hébergement dit du Pont-de-Verrières ; Robin Le Gouz, fils de Jeanne du Breil (1468), Jeanne Le G., fille du précédent (1492), Morice Ragot (1539), P. Le Gonidec, écuyer, sieur des Aulnays, conseiller à la Cour de Rennes (1626), René Jousselin (1742) ; l'hôtel et hébergement de Verrières-Le Bart, par J. Le Bart, mari de J. de la Roche (1432), Bonabes Le B., fils de Pierre (1468), Gilles Le B., lequel déclare en outre la métairie de la Chaussée (1539), Fr. Ginguené, écuyer (1578), J. Derval, conseiller référendaire en la Chancellerie et procureur au Parlement (1617), J. Riou, docteur en Sorbonne, recteur de Domalain (1662), G. Mercier, veuve de Jacques de Saxe, secrétaire du Procureur général de Bretagne (1745). — Autres aveux pour la maison et la métairie de la Mare du Rheu, par Ol. Brindejonc de la Maisonneuve (1682) et Lucrèce de la Ville-Eon, veuve du Boberil (1785) ; l'hébergement de la Charpenterie par les héritiers de Perrine Le Charpentier, femme Thébaud (1408), les héritiers de Guillaume Guérin (1450) ; les lieux nobles de Champ-Guillaume et du Pontde-Verrières, par Clémence Bouestard, veuve Bouscher (1540) ; pour diverses pièces de terre, par Jean Pasquier et Perrine du Pont-Musart, sa femme (1398), G. Michel, B. Thomineaux, P. Thébaud, C. Houel, G. Gougeon, G. Guérin (1403), Louise du Parc (1691), *etc.*

1398-1785

B 2163. - Liasse, 13 pièces parchemin ; 1 pièce, papier.

PAROISSE DE ROMILLÉ. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de châteaux, de maisons, de métairies, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, sous les dénominations suivantes : le fief et bailliage de la Gillardaye, possédé par Guill. de Coaysmes, écuyer, seigneur de la Bagaye et de Maillechat (1501 et 1512) ; la terre et seigneurie de Romillé, comprenant les forteresses de Romillé, du Perronnay et de la Durantays, avec mottes, ponts, douves, contre-escarpes, terrasses, étangs, moulins, bois de futaie, *etc.*, avec les halles, auditoire et prisons établis au bourg de Romillé, tous les droits de juridiction qui en dépendent et qui s'étendent sur de nombreux bailliages, droits de fondation et de prééminence en l'église de Romillé, de foires et marchés, de sergentise féodée et tous autres droits et revenus évalués, en 1469, à la somme de 243 l. 10 s. 4 d. et déclarés par Guy, comte de Laval, seigneur de Vitré et de Châteaubriant ; puis, par Jean de L., sire de Châteaubriant, du Gâvre et de Montafilant (1506), J.-B. de Saint-Gilles, chevalier, seigneur de la Ville-Auffray (1684), les enfants mineurs du précédent et de Marquise du Guesclin (1693 et 1703). — Arrière-fiefs tombés en sous-rachat pendant l'année qui suivit le décès de la comtesse Anne de Laval, dame de Bécherel (1466) : l'hébergement de Rahinet, possédé par Guill. Chevillon ; diverses pièces de terres, par P. et G. Le Brument, par les héritiers de Jeanne Lory et par Perret Geoffroy.

1466-1703

B 2164. - Liasse, 29 pièces parchemin ; 5 pièces papier.

PAROISSES DE SAINT-ARMEL-DES-BOSCHAUX, DE SAINT-BRIAC ET DE SAINT-COULOMB. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de rentes, de manoirs, de métairies, de droits réels et honorifiques tenus noblement et roturièrement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, sous les dénominations suivantes : en la paroisse de Saint-Armel, le Fief-au-Duc, comprenant un grand nombre de rentes en argent et en nature, payées directement au Duc et au Roi par des « estagers » dont le rôle détaillé est fourni en 1403, 1466 et 1519 ; autres aveux pour des terres roturières dépendantes du Fief-au-Duc, présentés par les consorts Bourget, Bonenfant, Beaufils, Drouadaine, Lesné et autres (1706) ; en la paroisse de Saint-Briac, une maison et hébergement au village de Couesmadre, possédé par Raoul Hervé (1517) et son fils Pierre (1540) ; la maison noble de la Houlle, dont dépendent la péninsule du Nécet, l'île à Got et le hâvre du Béchet, avec haute justice, fourches patibulaires à 4 piliers, droits sur les pêcheurs qui fréquentent le Béchet et de prééminence dans les église, cimetière et presbytère de Saint-Briac, le tout possédé par J. du Breil, chevalier, comte de Pontbriand, capitaine garde-côtes entre les rivières de Rance et d'Arguenon, gouverneur de l'île et du fort des Ebihens (1698), Angélique de la Garaye, dame de Pontbriand, pour leurs enfants mineurs (1710) ; en la paroisse de Saint-Coulomb, la terre et seigneurie du Plessix-Bertrand, divisée en plusieurs bailliages s'étendant sur les paroisses de Saint-Coulomb, de Cancale et de Saint-Jouan-des-Guérets, déclarée par Briend de Châteaubriand, seigneur de Beaufort, héritier de Tiphaine du Glesquin, laquelle décéda le 20 janvier 1418 (1418), Bertrand de Ch. (1463), Nic. Magon, seigneur de la Lande, lequel décrit ainsi le siège de la seigneurie : « un grand et haut rocher sur le bord de la mer dans l'anse du Guesclin, en la paroisse de Saint-Coulomb, sur lequel rocher étoient des vestiges de maçonnerie d'un ancien château, nommé du Guesclin, sur lequel rocher Sa Majesté a fait construire, pendant les années 1757, 1758 et 1759, une forteresse appellée le fort du Guesclin ». En dépendent, outre les divers bailliages : les îles incultes du Châtellier et de Rimen, près de Cancale, des droits de prééminence dans les églises et chapelles de Cancale, de Saint-Coulomb et dans la cathédrale de Dol, de haute justice, poteaux, cep et collier à Cancale et à Saint-Coulomb, de marché, de pêcherie et autres, formant au total un revenu de 3,730 l. 17 s. 1 d. (1774). Autres aveux pour : le bailliage des

Courtils, par J. Gilbert (1540) ; Trublet, écuyer, sieur de la Fosse-Ingant, commissaire de la marine à Saint-Mâlo (1703) ; le bailliage de la Réaudaye, par Ch. Quentin, seigneur de la Mettrie-aux-Louëts (1784).

1403-1784

B 2165. - Liasse, 67 pièces parchemin ; 28 pièces papier.

PAROISSES DE SAINT-ÉNOGAT ET DE SAINT-ERBLON. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de châteaux, de maisons, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, sous les dénominations suivantes : en la paroisse de Saint-Énogat, la seigneurie de ce nom possédée par Rol. du Breil, écuyer, seigneur de Plumagat, lequel déclare aussi le bailliage de Créanmenoir, en Pleurtuit (1499 et 1502), Fr. Lavocat, seigneur de la Crochais, mari de Fr. du Breil, acquéreur de Jean d'Avaugour, seigneur du Bois-de-la-Motte, baron du Guildo, lequel avoue, comme dépendant de sa seigneurie, le passage de mer entre Dinard et Saint-Mâlo, les droits de haute justice, de vinage, ajustage et bouteillage au port de Dinard, de fondation sur l'église et le prieuré de ce lieu (1638) ; autres aveux par divers membres de la famille Lavocat, qui ont produit, en 1686, un arrêt du Parlement règlementant les droits de passage au bac de Dinard (1686-1757) ; le manoir de la Vicomté, avec droit de pêche et « gouasmonnerye » dans la Rance, par P. Chauchart (1541), Julien Ch., sieur du Mottay, lequel déclare en outre la seigneurie du Chardonnay, paroisse du Rheu (1604), Noël Ch., écuyer (1628), Jean Ch., écuyer, seigneur du Bois-Thoumelin (1673), Jean-Catherine Ch., chevalier (1751) ; en la paroisse de Saint-Erblon, le manoir et hébergement de Bon-Espoir, par J. Raguenel, fils de Guillemotte de Bourgon (1407), les enfants mineurs de Girard R. (1440), Jean R., écuyer (1470), Gabrielle Glé, marquise de la Vallière, veuve de Jean de la Baume-Leblanc, chevalier, gouverneur du Bourbonnais (1683 et 1684) ; la métairie de Caran, par Jeanne de Buois (1557), J. Chérel (1639), Mathurin Chéreil, sieur de la Rivière, avocat au Parlement de Bretagne (1682) ; l'hôtel et hébergement de Château-Létard, ainsi que le fief et bailliage de Luzard, qui en dépend, par Guill. du Feill, fils mineur d'André (1451), Vincent du Fail, écuyer (1506), Fr. Mellet (1682), les héritiers Mellet (1708 et 1757) ; le manoir de Lesluardière, possédé par Jean, fils de Perrot Challet (1409), par J. Challet (1459), Pierre Ch., son fils (1469), les consorts Gourdel et de la Lande (1503), Michel Challet (1518), Marie Lamy, sa veuve (1539), J. Legrant, mari de J. Challet (1549), Pierre Glet, écuyer, sieur de la Hurlays, connétable de la ville de Rennes (1633), Vinc. Collobel, chevalier, seigneur du Bot (1749) ; le manoir et hébergement de Teillé, devenu dans la suite simple bailliage, par Jean Baudouyn (1417), les héritiers de Jean de Vertbuzon (1453), Gilles Baudouyn, pour sa fille Guyonne (1457 et 1464), Hector Mauny, écuyer, sieur du Bas-Carcé (1539), Fr. Le Bigot, gentilhomme, seigneur du Noyer (1540) ; autres aveux pour des pièces de terre et des rentes, par les familles de Corcé, du Hallay, Le Bigot, Lecompte, Cormier, Durand, Aubry (1409-1785).

1407-1785

B 2166. - Liasse, 23 pièces parchemin ; 16 pièces papier.

PAROISSES DE SAINT-GEORGES-DE-GRÉHAIGNE ET DE SAINT-GILLES. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de châteaux, de maisons, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, sous les dénominations suivantes : en la paroisse de Saint-Georges, le fief de Channel et la maison de Malitorne, possédés par Perrot du Fournet (1396), Ysabeau, Mahaut et Alliette, filles de Geoffroy du F. (1414), Guill. du Vaucler, seigneur de la Chapelle (1501) ; la maison noble des Reverdières, par Ch. Leziart, écuyer, sieur du Déserseul, sénéchal et juge de Saint-Aubin-du-Cormier (1703), son fils, dont

l'aveu comprend le lieu noble du Déserseul, en la paroisse de Gosné (1720), Jos. Leziart, chevalier, lieutenant au régiment de cavalerie d'Aubiac (1753), les héritiers d'Anne L. (1755) ; une pièce de terre au Grand-Marais, par J. Finemont, sieur de Vaucler (1707), les consorts Houet (1784) ; en la paroisse de Saint-Gilles, la métairie noble de la Réauté avec le bailliage de Claye, par Mad. Chenu, veuve de Germain Nicollas (1717), Fr. de la Bourdonnaye, chevalier, seigneur de Liré, fils de la précédente (1750) ; la terre et seigneurie de Saint-Gilles, avec sa motte, son manoir garni de douves, ses rabines, bois, moulins, plus divers bailliages en dépendants, avec droit de haute justice, dont « l'intersigne et lieu patibulaire est vert et arbre vif », possédée par Jean de Saint-Gilles (1394 et 1406), Guillaume, son fils, chevalier, lequel évalue le revenu à 96 l. 12 s. 2 d., dont le tiers constitue le douaire de Constance de Rosmadec, sa mère (1442), Bertrand de S^{t}-G. (1462 et 1464), Guill. Le Léonnais et Anne de S^{t}-G., seigneur et dame du Ponthay, du Moulin-Tizon et de la Chapelle (1491), Fr. de Saint-Amadour et Mathur. Le Léonnais (1501), Fr. de Malestroit, chevalier, et Anne de Saint-Amadour (1519), René de Montbourcher, chevalier, seigneur du Bordage, de Guer, de Coador, *etc.*, lequel déclare aussi le manoir et la seigneurie de Chasné, dans la paroisse de ce nom (1618), L. Visdelou, chevalier, seigneur de la Villethéart, mari de Perrine Beschard (1713), P. Visdelou, chevalier (1734), M. du Boisbaudry, sa veuve (1755).

1394-1785

B 2167. - Liasse, 39 pièces parchemin ; 8 pièces papier.

PAROISSES DE SAINT-GRÉGOIRE ET DE SAINT-GUINOUX. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de châteaux, de maisons, de métairies, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, sous les dénominations suivantes : le fief et masure de la Chapelle-des-Fougerais, possédés par Jean de Chevaigné, chevalier, après la mort de Valence Leroux (1401, 1402 et 1403), Bertrand de Ch., dont l'aveu comprend aussi le fief des Mottes, en la paroisse de Couesmes (1471), Guill. de Monterfil (1491) ; la seigneurie de Launay-Romelin, dont le siège est en Saint-Grégoire et qui est constituée par des bailliages répartis dans cette paroisse et dans celles de Melesse, de la Chapelle-des-Fougerais et de Saint-Martin de Rennes, possédée par Jean de Romelin, fils d'Yvon (1466), Pierre de R., écuyer (1484 et 1492), Briend de R., écuyer (1539), L. du Parc-Porée, chevalier, seigneur de Chaudeboeuf, avocat général au Parlement de Bretagne (1744) ; le manoir et le domaine de Ricorp, par J. Tourtier (1406), Jean T. (1427), Olivier T., écuyer, qui déclare aussi des bailliages dans la paroisse de Melesse (1456), Guillaume T., écuyer (1491 et 1492) ; le manoir de la Saudraye, « avec la motte d'entre les douves », une vigne, des pourpris, vergers, *etc.*, par Jacques du Tronchay, fils de Raoul (1393), Pierre du Tr. (1398), Briend du Tr. (1403), Jacques du Tr., écuyer (1501), Guill. Prodhomme, mari d'Anne du Tr., lequel déclare aussi le lieu du Bas-Sévegrant et trois maisons en la ville de Rennes (1539), P. Louail, petit-fils d'Anne du Tr. (1584), la veuve et les enfants du précédent (1604), René Louail, écuyer, seigneur du Verger (1684) ; autres aveux pour le clos Mandart, par Perrot Graslen (1424), J. Georgin (1471) ; pour le clos Derrière, par Perrine Focart, veuve de Pasquier Jobin (1508) ; pour le bailliage des Charbonnières et 4 maisons à Rennes, par A. Garnier, veuve de Jul. Lamy, seigneur de la Bretesche (1539) ; pour un moulin sur la rivière d'Ille et les bailliages de Gay et de la Villeneuve, par Eust. Marquier, sieur de la Gailleule (1540), *etc.* ; en la paroisse de Saint-Guinoux, le fief et bailliage des Aumônes, dont l'aveu est présenté par le général de la paroisse, composé des « trésoriers et fabricqueurs... et de la mère et plus saine partie des paroaissiens... congrégez et assemblez... au prosne de grant messe dominicalle par manière de cors politicque pour ouir le divin service, faire et disposser de leurs négoces et affaires » (1533 et 1684).

1393-1744

B 2168. - Liasse, 23 pièces parchemin ; 11 pièces papier.

PAROISSES DE SAINT-JEAN-SUR-COUESNON, DE SAINT-JEAN-SUR-VILAINE, DE SAINT-JOUAN-DES-GUÉRETS, DE SAINT-LUNAIRE, DE SAINT-MAUGAN, DE SAINT-MÉDARD-SUR-ILLE ET DE SAINT-MÉLOIR-DES-ONDES. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de manoirs, de métairies, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, sous les dénominations suivantes : en la paroisse de Saint-Jeansur-Couesnon, la terre et seigneurie de Saint-Jean, au siège de la Dobiays, autrefois dépendante de la baronnie de Vitré, avec le château de la Dobiays, garni de tours, pavillons, chapelle, douves, pontlevis, 2 cours successives, vivier, colombier et autres dépendances, avec droit de prééminence dans l'église de Saint-Jean et dans la cathédrale de Rennes, (en vertu d'une fondation faite par Jacques Guybé, capitaine de Rennes et de Fougères,) de haute justice, avec auditoire, fourches patibulaires, cep et collier et droit de tenir des plaids généraux « sur une grosse roche au joignant les douves de la ville de Saint-Aubin-du-Cormier », le tout possédé par P. Bonnier, chevalier, seigneur de la Coquerie, président à mortier au Parlement de Bretagne (1682) ; autres aveux pour la pièce de terre des Petites-Rivières, par A. Gérard, mari de Marquise du Hil (1692) ; en la paroisse de Saint-Jean-sur-Vilaine, le fief et masure de la Flouriaye, par Jean de Domaigné (1405) ; le manoir de la Fontenelle, par la veuve de Vinc. Leclerc, sieur de la Chevrotinière (1694), Joseph L. et sa soeur (1727), P. de Gennes, fils de M.-A. Leclerc (1742) ; diverses rentes ayant appartenu à Robert Richier, chevalier, décédé en 1385, et échues à Jean d'Acigné ; en la paroisse de Saint-Jouan-des-Guérets, les rentes dues à Jean du Chastelier (1401) ; en la paroisse de Saint-Lunaire, le grand bailliage de Saint-Enogat, comprenant 13 fiefs, par René de Pontual, chevalier, baron du Guildo, châtelain de Trémereuc, *etc.* (1698) ; d'autres terres et rentes, par Sylv. de Perrien, mari de Guill. de Lesverzault (1540), Ch. Savary (1756) ; en la paroisse de Saint-Maugan, les fiefs de la Gandonnière, de la Baudonnière et diverses rentes, par Jean du Vauferier, écuyer, seigneur de la Brosse (1518), Cath. Visdelou, veuve de J. du Vaufférier, chevalier (1703), François du V. (1734), ses enfants mineurs (1747) ; en la paroisse de Saint-Médard-sur-Ille, la seigneurie du Bois-Geffroy, avec château, douves, ponts-levis, étangs, plusieurs métairies et de nombreux bailliages, par Cather. de Saint-Gilles, laquelle a compris dans son aveu la seigneurie de Betton (1555), Perrine Barrin, comtesse de Montchevreuil (1699) ; en la paroisse de Saint-Méloir-des-Ondes, des pièces de terre dépendantes de la maison noble de la Durandais, par P. Jolif, sieur du Clos (1705), Thérèse Jolif (1783) ; le manoir et hébergement du Vautouraude, par Gilles de Saint-Père, seigneur de Limmonay (1454), P. Ribertière, sieur de la Hamelinais, bourgeois de Saint-Mâlo (1609), Arthur R. (1626), sa veuve (1644), J. Garnier, sieur du Fougeray (1691).

1385-1785

B 2169. - Liasse, 26 pièces parchemin ; 14 pièces papier.

PAROISSES DE SAINT-PÈRE-MARC-EN-POULET, DE SAINT-PERN, DE SAINT-REMY-DU-PLEIN ET DE SAINT-SENOUX. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de châteaux, de maisons, de métairies, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, sous les dénominations suivantes : en la paroisse de Saint-Père, la terre et seigneurie de Saint-Père, avec les lieux, métairies ou bailliages de la Ville-Hermessant, la Ville-Mainguy, le Breil, Launay-Ravilly et autres qui en dépendent dans les paroisses de Miniac, Saint-Méloir, Saint-Coulomb, la Gouesnière, Bonnaban, Pleudihen, La Fresnaie, Saint-Guinoux, avec droits de haute justice, de fourches patibulaires à 3 piliers, de prééminence d'église et autres droits seigneuriaux, possédée par Guill. de Guyté et Jeanne de Tréal (1527), Thomas du Guémadeuc, sire de Guébriac, baron de Blossac, vicomte de Rezé (1572), Josselin Frotet et Guillemette Brisard, bourgeois

de Saint-Mâlo, qui l'avaient acquis des mineurs de Guémadeuc, pour 9,880 écus, par suite d'une vente judiciaire dont l'acte est joint à l'aveu (1600), Nic. Frotet (1624), Josselin Fr. (1653), Et. Baude, chevalier, seigneur de la Vieuville et de Châteauneuf, colonel d'infanterie et lieutenant au régiment des gardes françaises (1754) ; autres aveux pour terres et rentes, par les enfants de Jul. Briand, sieur de la Chesnais (1702), les héritiers de R. Martin, écuyer, sieur de la Bourdonnière (1752) ; en la paroisse de Saint-Pern, le grand étang et la chaussée de la Tour, le reste de la seigneurie de ce nom relevant de la baronnie de Bécherel, par Jean de Saint-Pern, chevalier, et Marie de Derval (1780) ; en la paroisse de Saint-Remy-du-Plein, le manoir du Laurier, par Guill. de Mallechat, écuyer (1540), G. de la Bellière, chevalier de l'Ordre du Roi (1634), J. de Rosnyvinen, chevalier, lieutenant des Maréchaux de France au bailliage de Fougères (1711) ; en la paroisse de Saint-Senoux, la seigneurie de la Mollière, par J. Robinaut (1713), J. Desclos, écuyer, capitaine de cavalerie au régiment de Clermont-prince (1744), Bonabes D. (1774), François D. de la Fouchais (1784).

1527-1785

B 2170. - Liasse, 12 pièces parchemin ; 14 pièces papier ; 1 sceau.

PAROISSES DE SAINT-SULIAC ET DE SÉVIGNAC. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de châteaux, maisons, de métairies, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, sous les dénominations suivantes : en la paroisse de Saint-Suliac, le lieu noble de la Moinerie, possédé par P. Miniac, écuyer (1703) ; le fief de Vaucouleur, par Guill. de Guyté, seigneur de la Paissonnaye (1549), les héritiers de Sylv. Hermann, sieur de la Motte, lesquels avouent aussi le fief de Gouyon, en Saint-Père (1698), les enfants mineurs de J. Herman, sieur de l'Isle (1701) ; aveu pour les fiefs et bailliages dépendants de la seigneurie du Vaudoré, dans la paroisse de Saint-Suliac, avec extension en Pleudihen, présenté par Amaury Gouyon, sieur de la Moussaye (1539) ; autres aveux pour des terres, vignes et rentes en Saint-Suliac et Pleudihen, par Gervaise du Bourgneuf, veuve de Guill. du B., « qui décéda à la journée qui fut près les montaignes de Picardie entre les Anglois et les Franczois le vendredi prouchain avant le jour de la Toussains l'an mil CCCC et quinze » (1416), Alain de Rosenevinen, mari de J. de Guité (1493), Prigent de Coëtmenech et Perrine de Rosnyvynen (1510) ; en la paroisse de Sévignac, la châtellenie de Beaumanoir-Limoëllan et Le Bordage, avec les bailliages de Beaumanoir, de la Tournée de la Mussaye, du Bordage, de Limoëllan, de Geffroy Lemoine, de la Bondinays, de Pengavre, du Boishellet, de la Riais et autres, s'étendants aux paroisses de Plumaugat, Lanrelas, Eréac, Trémeur et Broons, par Hervé de la Chapelle, seigneur de Beuvres (1558), Louis de Lorraine, prince de Lambesc, gouverneur de la province d'Anjou, lequel déclare en outre les droits seigneuriaux dépendants des terres et seigneuries de Beaumont et de la Grande-Bouëxière et qui s'exercent sur les paroisses de Médréac, de Guitté et de la Chapelle-Blanche (1714-1744) ; la maison noble de la Villebilly, par Al. Mallet (1617) ; autres aveux pour diverses terres et rentes, par les familles Legac, Noël, Berhaut et Gauvain (1749-1751).

1416-1751

B 2171. - Liasse, 4 pièces et 65 feuillets parchemin ; 3 pièces papier.

CHÂTELLENIE DE TEILLAY ET PAROISSE DE THEIL. — Aveux et dénombrements des terres, des fiefs, des châteaux, des métairies, des rentes, des droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, sous les dénominations suivantes : la châtellenie de Châteaubriant à Teillay, comprenant la ville de ce nom, fermée de 4 portes, près de la ville, « l'assiepte d'un vieil chasteau nommé le chasteau de Sainct-Eustache, ouquel y a murs et murailles, douves et foussés », trois étangs, la forêt de Teillay de 3 lieues de long sur 2 tiers de lieue de

large entre Rougé, Ruffigné, Sion et Saint-Sulpice-des-Landes, avec droit de haute justice à 4 piliers, dont le siège fut transféré à Châteaubriant par lettres patentes de 1554, droit de prévôté et de coutume, et autres droits honorifiques et de prééminence, possédée par Jean de Laval, seigneur de Châteaubriant et de Montafilant (1503) ; autre aveu du même, qui déclare n'être plus qu'usufruitier, ayant fait don de la propriété à Anne de Montmorency, connétable de France, lequel fait aveu en 1560 en un registre dont le premier feuillet, enluminé, porte les armes de Montmorency entourées du grand cordon de Saint-Michel ; aveu de Henry, duc de Montmorency et de Dampville, pair, amiral et premier baron de France, gouverneur de Languedoc, dont l'aveu, signé mais non daté, se termine par la copie des lettres patentes du Roi, du 30 janvier 1634, ordonnant mainlevée, après hommage rendu, de la saisie qui avait été opérée sur ses biens, dont la possession est conférée à Henri de Bourbon, prince de Condé (1634) ; en la paroisse du Theil, une partie du lieu et de la métairie du Boullay, par M. Morel (1557) ; diverses pièces de terre, par la veuve Coullier (1702), G. Amoureux (1741).

1503-1741

B 2172. - Liasse, 16 pièces et 38 feuillets parchemin ; 6 pièces papier.

PAROISSES DE THORIGNÉ ET DE TINTÉNIAC. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de manoirs, de métairies, de fiefs. de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, sous les dénominations suivantes : en la paroisse de Thorigné, l'hôtel, la métairie et les rentes des Landelles possédés par Rolland Madeuc et Honorée de Montbourcher, héritière de Simon de M. (1416), Gilles Madeuc, héritier de ladite dame (1456), B. Gouéon, seigneur de Launay, et Marg. Madeuc, lesquels ont ajouté les bailliages de Chantelou, de la Herviaye, des Châtellenies et de Mordreuc (1466) ; Jeanne Bouëdrier, veuve d'Olivier Baud, seigneur de la Boulaie (1492) ; la châtellenie, terre et seigneurie de Tizé, possédée par Guillaume, fils de Guy de Saint-Amadour, écuyer, seigneur de Saint-Amadour (1464 et 1470), Math. Bouan, seigneur d'Eancé et de Noyal, lequel a ajouté la métairie et le lieu noble de Noyalsur-Vilaine et les revenus de Tizé dans les paroisses de Servon, de Cesson, de Domagné, de Brecé, de la Vallette et déclaré qu'il doit le service du Roi, à son ban et arrière-ban pour trois mois, chacun an « ainsi qu'il est acoustumé audict païs » de Bretagne (1588) ; par Claude de Kerouignant, chevalier, comte d'Estuer, pour lui et ses enfants (1747), Jonathas de Kergariou, seigneur de Kervegant (1750) ; les ligences de la seigneurie et châtellenie de Tinténiac, tenues en arrière-fief du Roi, sous la barre de Rennes, comprenant la terre de Keranrais, en la paroisse de Guipel, possédée par Arthur Gruel, écuyer, fils d'autre Arthur et de Brigitte Boutier (1476), Louis de Rohan, sire de Guémené, son héritier (1506), Louis de Rohan, son fils (1508 et 1527) ; les bailliages de Blandeffa, des Vaulx, de Saint-Meleuc, de la Ville-Allès, de Guipel, par Guy, comte de Laval et de Montfort (1507), autre Guy de Laval (1541) ; Joseph-Marie de la Motte, seigneur du Bois-Thomelin et de Montmuran, pour partie de la terre et seigneurie de Tinténiac, comprenant le moulin de Rouillon et le fief des Vaux (1763) ; autre aveu sommaire produit par Pierre de Tinténiac après le décès de dame Béatrix du Matz pour diverses rentes tenues en juveigneurie de M. de Malestroit (1405).

1405-1763

B 2173. - Liasse, 33 pièces parchemin ; 1 pièce, papier.

PAROISSE DE TRANS. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de manoirs, de fiefs, de métairies, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, sous les dénominations suivantes : le lieu, le domaine et la métairie de l'Abbaye possédés par Guillaume Rouxel, seigneur de « l'Abbaye-sous-Traan » (1408), O. Bouget et Carize Rouxel (1473) ; le manoir et le domaine de la Chesnelaie par Jean de Romillé, écuyer (1467,

1496, 1497), Georges de R., fils de Jean de R. et de Guillemette de Sahur, et petit-fils de Gillette de Romillé (1516-1522) ; Georges de R. et Renette de Montecler, son épouse, lesquels ont ajouté à leur aveu les terres des Mestiers et des Coubretières (1556), César de R. (1602) ; les fiefs du Mottay, de Ville-Bergeul, par Jean de Sévedavy (1406), Jean, fils d'Auffroy Derczac (1464), Jean D., écuyer, seigneur de Vaurumen (1469 et 1500) ; l'hébergement du Presbytère, par Bricette de Tréal, dame du Chatellier, tutrice de Raoul Ferron, écuyer, seigneur de la Mare et du Plessis-Chesnel, à laquelle le recteur de la paroisse doit tous les ans un dîner et à sa suite, à ses chiens « le lit garny de paille blanche avecques la perche à ses oaesiaulx et de la cher pour les pestre et les graices après dignez » (1506) ; l'hébergement et le domaine de la Ville-Audon possédé par Guillaume de Bois-Baudry, héritier de Bertrand Chantegrue, seigneur de Trans (1383), par le même, après le décès de Jeanne de Chantegrue, sa femme (1415-1416), Pierre, fils de Guillaume de B. (1465), François du B., écuyer, seigneur de Traan (1494-1502) ; la châtellenie de Trans, y compris la seigneurie de Ville-Audon, et les bailliages de Vertbois, de Clescunatz, de la Fauchetière et du Poirier par Isabeau de Sévigné, mère et tutrice de Christophe de Bois-Baudry (1524-1525) ; Pierre du B., écuyer, lequel a déclaré aussi les manoirs et métairies de la Sauldraie, de la Fontaine, de l'Abbaye, divers bailliages s'étendant dans les paroisses de Pleine-Fougères, de Gévezé, de Langan ; la terre, seigneurie et haute justice de la Rivière, en Saint-Léger, le tout estimé à 300 écus de revenu toutes charges déduites (1601), Olivier, fils de Claude du B., seigneur de Launay-Bertrand, de la Baudrannière, du Châtellier (1633), Pierre-Fr. Visdelou, chevalier, seigneur de la Ville-Théart, et Marie-Arthuse du Bois-Baudry, lesquels ont déclaré aussi le lieu et le manoir de la Chesnelaie (1746) ; autres aveux concernant divers bailliages possédés par Simon, fils de Geoffroy de Langan (1415), Pierre, son fils, seigneur des Portes (1465), Etienne de L., son frère (1474) ; Louis de Rohan, seigneur de Guémené et de Landal (1507) ; des rentes appartenantes à Ol. de Clinchamp et à Olivier de la Gavouyère (1397).

1383-1757

B 2174. - Liasse, 11 pièces parchemin ; 11 pièces papier.

PAROISSES DE TRÉGON, DE TRESBOEUF ET DE TRIGAVON. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de fiefs, de manoirs, de maisons, de métairies, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, sous les dénominations suivantes : en la paroisse de Trégon, le manoir de Launay et ses dépendances possédé par le marquis François de Goyon, héritier de son père, Pierre, lequel a ajouté à son aveu des terres en Créhen avec des bailliages en Créhen et en Ploubalay, dépendants de Launay-Comats (1752), sa fille Aubine-Louise (1755) ; en la paroisse de Tresboeuf, des rentes appartenantes aux héritiers de Jean du Préauvé (1401), à Henri, fils de Bertrand Daudibon, sous la tutelle de Jeanne de la Pouëze, sa mère (1466) ; en la paroisse de Trigavon, la terre et la seigneurie du Bois-de-la-Motte, possédées par Jean de Beaumanoir (1451, 1454), Guill. de B. (1460), Rolland de B. (1472), Marie de Couesquen, sa veuve, tutrice de leur fils Jacques, laquelle a fourni une déclaration détaillée des rentes perçues sur les bouchers de Dinan, des revenus formant les bailliages du Jarjual et du Bignon-Guy à Dinan, des rentes du fief d'Avaugour en Dinanais, le tout s'élevant à 249 livres, 8 sous, 6 deniers (1474), Jacques de B. (1517), Jean de Couesquen, sire de Trémereuc, du Bois-de-la-Motte et de Maupiron, aussi propriétaire de quatre bailliages en la paroisse de Trigavon (1544), Guyonne de Couesquen, femme de Jean de Châteaubriant, seigneur et dame de Trémereuc (1554), Guyonne de Montbourcher, marquise de Brie, veuve de Sébastien de Cahideuc, chevalier, baron du Guildo, lequel a compris dans son aveu le château de Chambières, en Saint-Armel-des-Boschaux, avec ses dépendances dans les paroisses de Vern, de Nouvoitou et de Janzé, plus le rôle du Désert (1688) ; Henri de Cahideuc (1714), Emmanuel de C., son fils (1743, 1752) ; le manoir et la métairie de Rochefort, par Jean de Tourdelain, écuyer

(1540) ; le rôle rentier du bailliage de Trigavon, par François du Boisbrassu, écuyer, seigneur de Brangalo (1541).

1401-1756

B 2175. - Liasse, 22 pièces parchemin ; 1 pièce papier.

PAROISSES DE VENÈFLES ET DE VERN. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de manoirs, de fiefs, de droits réels et honorifiques, tenus prochement et noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, sous les dénominations suivantes : le logis et le domaine de Launay possédé par Jacquette Bernard, épouse de P. Lezot, sieur de Loisil, héritière de G. Bernard, prévôt de Rennes, son père, laquelle a énuméré les bailliages de la Gralotais, de la Vallée, de la Masure-au-Gris et de Venèfles (1639) ; Claude Prioul, chanoine de la cathédrale de Rennes (1693) ; en la paroisse de Vern, le lieu et manoir de la Houssière possédé par Isaac Le Chauff, seigneur de la Boutardais (1682) ; le bailliage de la Bouteillerie par Guillaume de la Touche (1398), Jean, son fils (1439), Patrice de la T. (1492 et 1519), Gilles de la T., écuyer, sieur de la Marchée-au-Duc (1540), Gilles Lucas, seigneur de la Houssière (1540), Robert Lucas (1551), lesquels ont compris dans leur aveu le bailliage du Bousthéel, en la paroisse de Noyal-sur-Seiche, et de la Houchère, en Laillé.

1398-1704

B 2176. - Liasse, 60 pièces parchemin ; 19 pièces papier.

PAROISSE DE VEZIN. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de manoirs, de fiefs, de métairies, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, sous les dénominations suivantes : la maison noble et le domaine de Champ-Guillaume possédés par Michel, fils de Guillaume Boucher (1546), Mathurin B. (1604), Jean Bossart, écuyer, sieur du Clos, conseiller au Présidial de Rennes (1657) ; H. Moreau, chirurgien à Rennes (1673) ; Jean-Hubert Moreau, docteur en médecine (1705), Louis M., son fils (1734) ; l'hébergement et la métairie noble de Menménier par Jean, fils de Jean Le Voyer (1415), Jean, fils de Guillaume Le V. (1470), lesquels ont compris dans leur aveu des métairies dans les paroisses de Mordelles et de Mezières, avec l'hébergement de Maugouern ; François, fils de Jean Godelin, écuyer, seigneur de Chavagnes (1500), Jean de Kerasquer et Florence Mousset, héritière de Menménier par son père (1539), les héritiers de Jean Escouflart, sieur de Gaillon, auditeur des Comptes (1634), Pierre Monneraye, écuyer, prêtre (1683), Guy Monneraye, écuyer, conseiller au Présidial de Rennes (1701) ; le manoir, la terre et la seigneurie de Montigné par Jean Raguenel (1398), Jean Raguenel (1416), autre Jean R. (1448), les enfants de Jean Raguenel, lesquels ont ajouté à leur aveu les terres de Pontchâteau et de la Roussaie (1502), Pierre Boterel, écuyer, seigneur d'Apigné, héritier de Jean R. (1504), Jean La Perche (1653), Marie Ecolasse, veuve Hébert (1739), les enfants de feue Marie Delisle-Le Gault et de J.-B. Barré, receveur des fouages de l'évêché de Rennes (1749) ; la maison et le lieu nobles de la Motte-de-Beaucé, par Jean Boutier, au nom de sa mère Françoise de Beaucé (1567) ; l'hôtel et la métairie de la Rosaye ou de Lozeret par Olivier, fils de Jean de Beaulieu (1464), Jean, fils de Michel Lemoine de la Grafardière (1531), Nicolas, fils d'Olivier L. (1550), Françoise Lezot, dame de la Rosaye, épouse de J. Sufflet de la Boussardière (1600) ; les maison, terre et seigneurie du Bas-Vezin par Gilles, fils de Pierre de Marbré, écuyer (1493 et 1504), Bonabes de M., écuyer (1540), Louise de Poix, veuve de Jean de M., écuyer, tutrice de leurs enfants (1617), Ch. Viard (1737) ; autres aveux produits par les héritiers de Thomas Boterel pour la métairie des Haies (1398 ?), par Guill. de Saint-Malon, pour des rentes (1409), par Julienne Bouscher, femme Nouvel de Forges, pour la métairie du Pont-de-Verrières (1636), Jean Jautées de la Rivière (1653), René Farcy (1682) et autres pour diverses pièces de terre.

1398-1775

B 2177. - Liasse, 16 pièces parchemin ; 4 pièces papier.

PAROISSE DE VIGNOC. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de métairies, de manoirs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, sous les dénominations suivantes : le manoir, la terre et la seigneurie de Montbourcher possédés par François de Montbourcher, après le décès de sa mère, Jeanne de Québriac (1447), Jean, écuyer, fils de Jean de M. chevalier, seigneur du Plessis-Pillet (1477), Bertrand de M. (1540), René de M. (1555), Françoise de Montbourcher, dame propriétaire du Bois-Chambellé, de la châtellenie du Lyon d'Angers, veuve de René de M., seigneur du Bordage, laquelle a produit la liste de ses vassaux nobles et roturiers, revendique les droits des seigneurs châtelains et totalise son rôle rentier à la somme de 40 livres, 11 sous, cinq deniers (1610) ; la maison et le lieu noble de la Villouyère possédés par les gendres de Guillaume Bouëdrier, seigneur du Fail et de la Villouyère (1470) ; Jean de Sérend, écuyer, héritier d'Olivier de S., son frère (1508), Gilles de S. représenté par Bertramne de Chaucé, sa mère (1539), Jean Le Marchant de la Rebourcière, conseiller au Présidial de Rennes (1673) ; Marie Le M., épouse du marquis Jacques du Cambout, chevalier, gouverneur de Rhuis (1697) ; autres aveux pour le bailliage de Baugru, dépendant de la Garouaye, et le bailliage de Tizé et Boisorcant, s'étendant dans les paroisses de Vignoc et de la Mézière.

1447-1698

B 2178. - Liasse, 2 pièces et 222 feuillets parchemin.

BARONNIE DE VITRÉ. — Aveux et dénombrements des terres, rentes, maisons, métairies, fiefs, droits réels et honorifiques contenus dans la mouvance de ladite seigneurie et tenus noblement et prochement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, par les seigneurs dont les noms suivent : Guy, comte de Laval, fait hommage au Roi et à la reine Anne de Bretagne pour son château et sa baronnie de Vitré, y compris ses châtellenies de Châtillon, de Marcillé, de Chevré, d'Aubigné, de Mézières et du Pertre et pour ses fiefs de Vitré à Rennes, excepté la Tour de Montafilant, le jardin et la chapelle qui la touchent au château de Vitré, parce qu'ils relèvent de l'évêque de Dol (1504) ; autre aveu du comte Guy de Laval, très détaillé, énumérant les habitants de Vitré inscrits au rôle rentier, ceux des paroisses d'Etrelles, d'Argentré, de Balazé, de Montreuil, de Torcé, de Vergéal, *etc.*, les droits affermés, le produit du bouteillage, les charges résultant des fondations pieuses, les revenus de chacune des châtellenies (1542) ; autre aveu du comte Guy de Laval, lequel énumère longuement tous ses domaines, cite les forêts du Pertre et de Chevré, ses droits et prérogatives, « et en notre dite vicomté y a maison pour les mallades de lèpre des ville et neuf parroisses de Rennes, lesquels estans conduicts à la ditte malladerie par les neuf paroisses dudit Rennes s'arrestent en certain endroict à l'endroict de nos fiefs de notre dite vicomté. Et pour recongnoissance sont tenuz dire une chanson en présence de nos officiers » (1556) ; *etc.* — Arrière-fiefs : aveu par Guy d'Espinay et Isabeau Gouéon, son épouse, pour le fief du bourg de Sérigné, diverses possessions dans les paroisses de Dourdain, de la Bouëxière et de Gosnes (1473).

1473-1556

B 2179. - Liasse, 32 pièces parchemin.

DIVERSES POSSESSIONS indéterminées de la sénéchaussée de Rennes. — Aveux et dénombrements de rentes, de devoirs, d'obéissances, de vassaux, de terres tombés en rachat au profit du Duc et du Roi, après le décès de Guillaume Amy (1408), de Regnaud Auger (1393), de Jean de Beaulieu et d'Amice du Bois, sa femme (1442), de Robin Bonnier et de la femme d'Eon Pépin (XIV^{e} siècle), de Perrote du Breil (1381), des parents de Jean de Breneuc (1426), de Pierre du Cellier (1523), de Jean Chouart, père

de Jean Ch., docteurs ès-lois « et mestre escolle de Rennes » (1453) ; du père ? d'Olivier de la Courbe (1381), de Macé Delaunay (1378), de Berthelot Desloges (1424), de Jean Espine, chevalier (1381), de Thébaud du Guéel, dont la fille épousa Louis de Saint-Briouc (1406), de Guillet Guihomar (1408), de Robert de l'Hôtellerie, qui mourut à la bataille d'Azincourt (1416), et de Linotte de l'Hôtellerie (1423) ; du père ? de Jean Huan (1418), de Thomasse de la Provostière, femme de G. Morant (1407), de G. de la Vallée, femme de G. des Places (1441), de Jean de la Martinière, seigneur de Launay (1415), de Gilles Nepveu (1397), de G. Prioul (1423), de Jeanne du Rocher, dont la fille Estaice du Bailleul épousa Jamet Jumel (1414) ; autres aveux produits pour la sergentise féodée de la Cour de Rennes exercée dans les paroisses de Bécherel, de Romillé et de Montauban, et dans les baronnies de Dinan et d'Avaugour par Alain de Landugen, seigneur de Saint-Jean de Lisle (1409), Guillaume de Landugean (1419), Charles de L., écuyer (1450), Bertrand de L. (1455 et 1461).

1378-1523

B 2180. - Liasse, 6 pièces et 294 feuillets parchemin ; 5 pièces papier.

TITRES COLLECTIFS. — Aveux et dénombrements des terres, fiefs, maisons, rentes, métairies, bailliages, droits réels et honorifiques formant la consistance des domaines et seigneuries de Châteloger, de Lourmois, de Belle-Isle, de Beaumont, de Pouez, de Poligné tenues noblement, à devoir de foi, hommage et rachat, du duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, par les détenteurs dont les noms suivent : Jean Raguenel, vicomte de Dinan (1409), dont le rachat fut levé après aveu, en 1417, « pour ce que dempuis la bataille d'Agnycourt à laquelle fut ledit vicomte et que on n'a ouy certaines nouvelles de luy par quoy on en présume plus la mort que la vie » ; par Jean de Malestroit, sire de Largouet, vicomte de Dinan et de la Bellière (1468) ; par Jean de Rieux et Françoise de Malestroit, seigneur et dame de Rochefort et d'Ancenis (1473 et 1475) ; par le même, tuteur de sa fille Françoise, après la mort de sa femme (1483) ; par Jean de Laval, sire de Châteaubriant, pour les terres de Châteloger et de Poligné et divers bailliages dans les paroisses de Saint-Erblon, de Châtillon-sur-Seiche, d'Ercé, de Corpsnuds, de Vern, du Sel, *etc.* (1541) ; par Louise du Chastellier, marquise de Crapado (1705) ; par Henriette, Elisabeth et Suzanne de Beringhen et consorts (1744) ; Charles de la Bourdonnaie de Montluc, lequel a payé, après la mort de son père, 1,300 livres pour droit de rachat de la baronnie de Châteloger (1776).

1409-1776

B 2181. - Liasse, 47 pièces parchemin ; 8 pièces papier ; 2 sceaux.

TITRES COLLECTIFS. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de métairies, de fiefs, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, par les détenteurs dont les noms suivent : Jean d'Acigné, héritier de la dame de Breignac, pour des rentes à percevoir dans les paroisses de Saint-Thurial et de Bréal (1397) ; Jean d'Acigné, héritier de Jeanne de Rostrenen, épouse du sire de Fontenay, pour des bailliages situés dans les paroisses du Rheu, de Mordelles, de Vezin et de la Couyère (1448-1460) ; par Guy Aulnette, écuyer, pour le bailliage de Branfeu, dépendant de la seigneurie de Vaulenette (1743) ; par Eon, fils de Robin de Baulon (1401), G. du Pont-Rouaud, héritier de R. de Baulon, sieur de la Renaudière (1426), Jean du Pont-Rouaud, héritier d'Isabeau de Baulon, sa mère (1478), pour divers bailliages en Betton et Melesse ; par Robin de Québriac et Coline de Melesse, sa femme (1397), Jean, fils de Geffroy de Beaucé (1404), Pierre, fils de Pierre de B. (1435), Jean de B. (1454), Pierre, fils de Jean de Beaucé (1464), Guil. de B. écuyer, seigneur du Plessis et de la Fontenelle (1501), Jean de Beaucé, écuyer (1503), Pierre, fils de Guil. (1511), Claude de B. (1526), Jean de B. (1539), Louis Pantin de la Hamelinière, écuyer, et Suzanne de Beaucé (1601), Samuel Pantin (1659), Barth. Ferret, écuyer, et

consorts (1685), pour le Plessis de Beaucé, en la Chapelle-des-Fougerais ; pour les manoirs de Louzeret, de Sainte-Foy, de Chenillé et de la Motte, paroisses de Melesse, du Rheu, de Vézin et de Mordelles ; du Bas-Plessis en Saint-Grégoire, de Fontenelle, en Saint-Jean-sur-Vilaine ; par la veuve de Pierre de Beaucé, pour le lieu de Ricorp, en Saint-Grégoire, et trois bailliages situés sous la barre de Fougères (1539) ; par Jean, fils de Jean de Beaumanoir, seigneur du Bois de la Motte, pour des fiefs situés en Pleurtuit et Ploubalay (1426) ; pour la terre « et richesse de Avaugour, en Dynanays », des taxes perçues sur les bouchers de Dinan, le tout tenu en ramage de la seigneurie de Kergorlay (1450) ; par François Bérard et Perronnelle Chauchard, sieur et dame de la Haute-Touche, pour les maisons de la Huberdaie et du Chardonnay et plusieurs bailliages en Mordelles et Cintré (1560) ; par Jean de la Berruce, héritier de Jeanne, femme de Jean de Cornillé, pour l'Alleu, en Saint-Jean-sur-Vilaine (1396) ; par Guillaume de la Bintinaie, écuyer, pour les domaines de la Grignonnaie, de la Bobetière, de Beauregard, et pour la Crocherie sous Hédé (1539) ; René de la B., pour le bailliage de Cintré (1636) ; par Robin, fils de Guy de la Boissière ou Bouëxière (1435), Jean, fils de feu Robin de la Bouëxière et de Renette du Gué (1451), Jean de la B. (1469), par les enfants de René du Boays, chevalier, comte de Saint-Gilles (1694), Henri du B., chevalier, seigneur de Maineuf (1702), le même après le décès de sa soeur (1749), Henri Lemaître, chevalier, comte de la Garlaie, son héritier (1755), pour des bailliages en Bourgbarré et Corpsnuds, pour les dépendances du château de Maineuf, les métairies de la Grande et de la Petite-Ourmaie, de Fucel, *etc.* ; par Robin du Bois (1415) ; par Jean du Bois de Baulac et de Careil pour une maison et un bailliage à Rennes et pour la prévôté de Lassy (1546) ; par Christophe du Boisbaudry, seigneur de Trans, pour la châtellenie de Trans, les lieux nobles de Vertbois, de la Sauldraie, le grand bailliage de Trans, divers fiefs, pour ses droits de police sur le marché de Trans, ses droits de chasse dans les taillis voisins de la forêt de Villecartier ; en la paroisse de Rimou, un manoir, des bois, des droits de pêche dans le Couesnon, avec des bailliages ; en la paroisse de Roz-sur-Couesnon, le manoir de Motte-Chaudegrue ; le manoir et la métairie du Fail, en la paroisse de Saint-Mars-le-Blanc ; des fiefs et ligences dans les paroisses de Sougéal, de Vieuxviel, de la Fontenelle et du Tremblay, dans le ressort de la sénéchaussée de Fougères (1540) ; *etc.*

1396-1755

B 2182. - Liasse, 42 pièces parchemin ; 9 pièces papier.

TITRES COLLECTIFS. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de fiefs, de métairies, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, par les détenteurs dont les noms suivent : Mathurin du Boisbilly, chevalier, seigneur de Beaumanoir, pour les dépendances du fief de Beaumanoir dans les paroisses de Plémet, de la Prénessais et environs (1749) ; par Jean, neveu et héritier de Pierre Boivin, pour diverses possessions à Bruz, à Chartres, à Pacé et à Rennes (1414) ; par Guill. Bonnier et Guill. de Bonne-Fontaine, pour les métairies de la Ville-Cunan, en Pleine-Fougères, et de la Hamelinaie, en Saint-Remy-du-Plein (1540) ; par G. Bouan, chevalier, et Anne de Saint-Amadour, pour les maisons et terres de Tizé, de Ponthay et de Saint-Gilles (1541) ; Guyon Bouestel, seigneur de Villegast, pour diverses possessions dans les paroisses de Chantepie, de Pacé, de Domaigné et alentours (1397) ; la veuve de Luc du Bouëxic, chevalier (1703), Georges du Bouëxic, chevalier, vicomte de la Driennais, héritier de sa soeur (1774), pour divers fiefs en Saint-Malo-de-Fily ; Jean, fils de Eon de la Bourdonnaie (1447), écuyer, seigneur de la B. et de Coindelor, pour des rentes et des pièces de terre ; Jean Boutier, seigneur du Chastel d'Assy, tuteur de sa fille après le décès de Jeanne de Benazé, sa femme, lequel a traité du rachat pour la somme de 29 livres (1424) ; Joseph du Breil, chevalier, seigneur de Pontbrient, de Richebois, de la Houlle, gouverneur du fort des Ebihens, capitaine garde-côtes, pour les châteaux de Pontbrient et de la Houlle, pour des dîmes et des bailliages à prendre dans

les paroisses de Pleurtuit, de Saint-Briac, de Lancieu, sous les barres de Dinan et de Rennes (1703) ; François Brûlon, chevalier, seigneur de la Muce, pour les bailliages de Buglan, de Trévideuc et de Trégué, dépendants de la baronnie de la Muce, plus la métairie de Launay (1540) ; le comte Louis de Brûlon (1691), Jos. de la Landelle et Marie de Brûlon (1730), tous successeurs de X. d'Acérac, dame de la Muce, qui décéda en 1397 ; laissant des rentes en Bréal et en Saint-Thurial ; Jean Brunel, écuyer (1503), Gilles B. (1553), seigneur de la Plesse et du Breil, pour des fiefs et bailliages dans les paroisses de Saint-Martin, près Rennes, de Vezin, de Gévezé et de Melesse (1503) ; Guillaume Busnel, pour la métairie de la Grée, en Louvigné, pour les fiefs de la Touche et de la Couardière (1755) ; Gilles Carré, sieur des Loges, pour la métairie des Loges et l'hébergement de la Gouzée, paroisse de la Mézière sous Hédé et Rennes (1540) ; Alain Chancé, pour les héritages de sa femme, Gervaise de Besson, en Irodouer (XIV^{e} s.) ; Robin Chasteigner (1406), Pierre Ch., écuyer (1469) et Bonabes du Chasteigner, écuyer, sieur de la Thébaudais (1541), pour divers bailliages et revenus dans les paroisses de Combourg, de Dingé, de Saint-Germain, de la Mezière et de Melesse.

1397-1774

B 2183. - Liasse, 35 pièces parchemin ; 14 pièces papier.

TITRES COLLECTIFS. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de métairies, de fiefs, de rentes, de manoirs, de droits réels et honorifiques, tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, par les détenteurs dont les noms suivent : Jean de Cheveigné, chevalier, seigneur du Plessis de Couesmes (1403), Bertrand de Ch. (1447), Jacques de Ch., seigneur des Mottes, de Couesmes et de Cherhal (1479), pour des rentes à percevoir aux territoires de la Chapelle des Fougerais, de Eancé et pour le fief de Champelin ; Pierre, fils de Guillaume Corpsnuds, pour des biens situés dans les paroisses du Rheu, de Montreuil et de Toussaint (1464) ; Jean de Derval, seigneur de Derval, de Combourg, de Château-Giron, de Rougé et de Saint-Mars, déclare que sa châtellenie de Combour s'étend dans les paroisses de Combour, de Québriac, de Tinténiac, de Dingé, de Saint-Léger et de Cuguen, et comprend les forteresses de la Roche-Montbourcher et de Landal, et qu'il possède encore la baronnie de Château-Giron, le manoir de Gaugueray et ses dépendances, dans le ressort de Bazouges, et la châtellenie de Rougé (1471) ; Robert de Dinan, sire de Châteaubriant, pour les fiefs qu'il a acquis de Jamet de Rougé en la paroisse de Juigné-les-Moûtiers (1428), Bertrand (1463), Guillaume (1511), fils de Briend de Châteaubriend, Jean (1533), François, son fils (1542), tous seigneurs de Beaufort et du Plessis-Bertrand, pour des fiefs et bailliages en Cancale, Saint-Coulomb, Saint-Père et Saint-Marc-en-Poulet, Taden, Pleurtuit, Langrolay, *etc.* ; la veuve de Charles de Faucon, chevalier, marquis de Ris, président au Parlement de Normandie, pour des fiefs et des dîmes dans les paroisses de Janzé et de Nouvoitou (1691) ; Jacques de la Feillée, héritier de Raoulette de la F., sa nièce, dame du Loroux, pour des rentes et devoirs dans les paroisses de Chantepie, de Noyal, de Brezé, de Servon et d'Essé (1469), Jacques, fils de René de Lopriac, chevalier, marquis de Brie, pour la châtellenie de la Rigaudière en Essé, les terres et seigneuries du Loroux, du Chesnay, les dépendances du marquisat de Brie (1708) ; Auffray Ferron, seigneur de la Ville-Altier, pour des fiefs en Louvigné (1456) ; l'héritage de Jean du Feu, en la paroisse de Janzé (1401) ; G. Gardin du Bois-Hamon, directeur de la Monnaie de Rennes, pour divers bailliages et partie de la métairie de Grandchamp-Robert, paroisse de la Couyère (1714) ; les enfants de Jacq. Gault de la Galmandière, pour des terres aux paroisses de Châteaubourg et du Rheu (1755) ; les héritiers de P. Girault, écuyer, sieur de Charmois, pour divers bailliages dépendants de la vicomté de la Bellière (1695) ; Jean Glé de la Costardais, pour l'hôtel de la Costardais à Rennes, le bailliage de Bonespoir et divers autres bailliages situés dans les ressorts de Dinan et de Rennes (1618) ; Bertrand, fils de Jean Gouyon, seigneur de Matignon et de Sérigné, pour des redevances dans les paroisses de Noyal et de Château-Giron (1452) ;

par les héritiers de Guy du Gué (1408), d'Amaury du Gué (1449), de Perronnelle du Gué, épouse du seigneur de Bintin (XV[e] siècle), par Pierre du Gué (1494) ; Jean du Gué, sieur du Gué d'Avort et de Linières, pour la Bourrelière en Châteaubourg, et la terre et seigneurie de Mégrit (1513), Tristan du Gué et Gillette Hingant, seigneur et dame du Gué, de l'Angle et de Bintin, pour partie de la Bourrelière, les bailliages de Bintin et de la métairie de la Mézière sous Rennes, pour la seigneurie de Langle et divers bailliages sous Fougères, dans les paroisses de la Fontenelle, d'Entrain, du Tremblay sous Rennes, dans les paroisses de Chartres, de Châtillon, d'Orgères, de Saint-Erblon et de Cintré(1540) ; J.-B. de Guéhéneuc, chevalier, comte de Bois-Hue, pour les terres et seigneuries de Kerinan, en Mégrit, la terre et seigneurie d'Ivignac (1777) ; Claude Guerry, chevalier, pour divers bailliages dépendants de la seigneurie du Bois-Hamon (1702) ; par Annette de Cadoudal, épouse d'Auffray Guinot (1440), Jamet Guinot, héritier de Raoullette de Mellon, sa mère (1462), pour des rentes dans les paroisses de Melesse, de la Chapelle-des-Fougerais et à Rennes ; Léon de la Haie-Léonnais et G. Hates, son épouse (1418), pour des héritages dans la châtellenie d'Aubigné ; Jean Pépin, acquéreur après le décès de Jean Le Prestre, chevalier, seigneur de la Lohière (1519), Louis Hercule du Han, chevalier (1696), Charlotte Denyau, sa veuve, pour les revenus de la seigneurie de la Grimaudaie (1717) ; Hélène Jolif, pour deux bailliages en Saint-Père et en Saint-Suliac (1703) ; Marguerite Joullan, pour le baillage de la Villermaye (1540) ; A. Labbé (1540), Ch. de Landugen, seigneur de Saint-Jouan (1509), Jean Le Gouz (1416), Pierre Le Porc, chevalier (1387), J. Leroy de la Rivière (1557) ; Guillaume Le Sénéchal (1399) ; Yvon de Lesverzault, écuyer (1460), Nic. Lotodé (1396), pour des maisons, des rentes et des fiefs dans les paroisses de Montgermont, de la Landec, de Melesse, de Brain, d'Ercé, de Bain, de Saint-Lunaire, de Pleurtuit, de Montreuil-le-Gast, Gévezé, Cancale, Saint-Colomb et Paramé.

1387-1777

B 2184. - Liasse, 26 pièces parchemin ; 5 pièces papier.

TITRES COLLECTIFS. — Aveux et dénom brements de terres, de maisons, de métairies, de fiefs, de rentes, de manoirs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, par les détenteurs dont les noms suivent : Jean de Malestroit, vicomte de la Bellière (1437), Françoise de Rieux, héritière de Françoise de Malestroit, sa mère (1482), pour les terres et seigneuries de Beaumont, en Mordelles, et de Châteloger ; Jean, fils de Georget du Mareuil (1417) ; Pierre, fils d'Arthur de la Marzellière, décédé à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, pour les terres et seigneuries du Fretay et des Epinais (1492) ; Regnaud, père de Pierre de la M. (1522), pour les mêmes domaines, pour le lieu de la Benneraie et des masures, tenues et bailliages en Noyal, Louvigné, Pancé, Tresbon, et autres ; Jacques-René, fils de François Mauny, écuyer, et de Jeanne de Romelin, pour les fiefs et bailliages de Larchat, de Champvinet, de Caran, de la Caliorne et de Tellé (1677) ; François de Montbourcher, écuyer, seigneur du Bordage et de Champagné (1470), Regnault de M., frère germain de René de M., décédé à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, et d'Arthur de M., écuyer (1499), Abel de M. (1540), François, fils de Renaud (1543). Gabriel de M., chevalier, seigneur de la Meignanne (1707), pour les manoirs et seigneuries de la Rossignolière, des Rochers, en Pacé, de Launay-Bezillart, de Chasné, des bailliages en Saint-Jean-sur-Vilaine, en Châteaubourg, Andouillé, Saint-Rémy ; Raoul de Montgermont et Perrotte de Saint-Aubin, pour des bailliages en Saint-Aubin-d'Aubigné (1415), — Pierre de Melesse, pour des terres et rentes aux paroisses de Mélesse, de Montreuil et de la Chapelle-des-Fougerais (1398) ; Hélias Lotodé, fils d'Aliette de la Motte (1397), Bertrand de la Motte (1397), Aliette de Bazoges, tutrice de son fils, Guyon de la Motte, héritier de Guy Bouëtel (1432), G. de la Motte, écuyer, seigneur de Lorfeil, de Vaucler et de Villegast (1458) ; Jacques, héritier de Jean de la Motte (1505), pour la vicomté de Pacé et divers bailliages dans

les paroisses de Domaigné, de Vern, de Chantepie, de Saint-Erblon ; Julien de Moaisé, écuyer, seigneur de Bouëzay, pour les bailliages de Millé et de Dingé (1539) ; Raoullet du Moulin, pour des revenus à prendre dans les paroisses de Gévezé et de la Mézière (1469) ; Malo de Nevet, chevalier, marquis de Nevet, pour les dépendances de la terre et seigneurie de Beaubois, le grand bailliage de la Landec et le bailliage de la Férulais en Vildé (1699) ; *etc.*

1397-1709

B 2185. - Liasse, 21 pièces, 31 feuillets parchemin ; 4 pièces papier.

TITRES COLLECTIFS. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de maisons, de manoirs, de rentes, de métairies, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, par les détenteurs dont les noms suivent : Guillaume de Pan, pour des revenus à prendre dans les paroisses de Saint-Erblon, de Chartres, de Châtillon-sur-Seiche (1407) ; Michel Picot, écuyer, seigneur du Bois-Feuillet, pour partie de la châtellenie du Gué, pour les fiefs de la Fertais, de la Rouillardière et de Broon (1754) ; Bon. Phelippot de la Pignelaie (1699), François du Pin (1556), pour des bailliages sis dans les paroisses de Betton, de Melesse, de Saint-Grégoire, de Mouazé ; Jean, fils de Jean du Plessis (1388), Gilles du Plessis, écuyer, pour des fiefs et bailliages en Montreuil, Romillé, Saint-Médard-sur-Isle (1539) ; Pierre de Pocé, pour diverses redevances en la paroisse de Feins, en la châtellenie d'Aubigné (1421) ; Franç. du Pont-Rouault (1516), Franç. Tierry, écuyer (1531), pour les terres et seigneuries de la Rivaudière, de la Renaudière, de Boisorcant, de Romillé, de Chevigné, de Lassy ; Jean du Préauvé, écuyer (1540) ; Olivier de Préauvé, son fils (1550), pour la seigneurie de Pacé, les bailliages de la Grande Noë, en Amanlix, et du Bois-Huet, en Piré ; B. Rabinard, sieur de la Louaye, pour des bailliages en Cintré et Mordelles (1540) ; les héritiers de Jeanne de Rennes (1388) et de Guillaume Copu (1398), pour des bailliages en Piré, Chaumeré, la Lanceule ; Michel de Rosmadec, héritier d'Angélique Renouard de Villayer, pour le moulin d'Ossé et divers revenus féodaux montant à 869 livres (1741) ; Gilles de Reczac, pour le fief du Mottay, en Trans, celui du Plessis de Vieuxviel sous Fougères (1540) ; Gilles, fils de Jean de la Rivière, chevalier, seigneur de la Chauvelière et du Haut-Bois, pour les bailliages des Couardières et des Perrières, dans les paroisses de Chartres, de Saint-James-de-la-Lande et de Toussaints (1462) ; Alain, vicomte de Rohan, pour ses possessions de Plémet (1428) ; G. de Rosmadec, seigneur de Maineuf, lequel avoue pour les fiefs de la Fouchaye, du Chef et de Bargaigné sous Rennes, pour les moulins de Saint-Gilles, de Pontho, de Rolland et de Buhen, sous la barre de Goëllo, et fait peindre ses armoiries sur la première page (1572) ; Béatrix, dame de Rougé et de Derval, après le décès de Jean de Rougé, seigneur de Rougé et de Derval, pour ses possessions dans les paroisses de Janzé, de Lalleu et d'Arbresec (1416).

1388-1754

B 2186. - Liasse, 26 pièces parchemin ; 10 pièces papier.

TITRES COLLECTIFS. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de fiefs, de manoirs, de métairies, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes, par les détenteurs dont les noms suivent : Guillaume, fils de Jean de Saint-Briac, seigneur de la Ville-au-Provost et de la Ménardais, pour des terres et des redevances dans les paroisses de Saint-Lunaire, de Pontual et de Créhen (1455-1462) ; Franç. de Saint-Guédas et Julienne Hus, pour la terre et seigneurie de Mégrit et pour la métairie de la Ville-Esnault sous Dinan (1540) ; René de Saint-Meleuc, écuyer, pour des bailliages en Paramé, en Cancale, en Mordreuc, en Pleudihen (1539) ; Briand de Saint-Pern, écuyer, sieur de Cohan, pour le bailliage de la Boitardais, en Saint-Gilles et Mordelles (1673), Vincent-Judes de Saint-Pern, chevalier, seigneur de Champalaune,

pour le château et le domaine de Couëllan, en Guitté, divers bailliages dépendants de la châtellenie de Bécherel, de la seigneurie de Bourien, la terre de la Chapelle-Blanche, dépendant de la seigneurie de Saint-Jouan (1732), lesquelles possessions étaient entre les mains des filles de Jean-Baptiste de Derval, chevalier, seigneur de Brondineuf, héritières de Renée Hay, leur mère (1707) ; G. Séjourné, sieur de Brays (1551), les enfants de Anne-Marie Boterel de Quintin, dame de Jussé, et de Ch. Viard (1736), pour des bailliages en Cesson et Noyal-sur-Vilaine ; les enfants d'Etienne Thiroux de Saint-Cyr, seigneur de la baronnie de Châteloger, pour la seigneurie de l'église de Chantelou, des dîmes et rentes déclarées par leur mère Marie-Pétronille de Marguerye (1757) ; la mère et tutrice d'Alain, fils de Pierre de la Touche, seigneur de Boisbrient, pour diverses rentes ; la veuve de G. de Trolong, sieur de Villeray, pour la maison noble de la Haye, avec des bailliages dans les paroisses du Rheu et de Mordelles (1705) ; Emilie Tuffin de la Rouërie, pour deux fiefs, en la paroisse de Bais, après le décès de son frère, de sa soeur et de son neveu (1777) ; Jean d'Ust et Marguerite, fille de Guillaume Lévesque, qui fit aveu en 1399 (1455 et 1466), François d'Ust, seigneur de Talhouet (1470) ; Jean d'Ust, écuyer, fils de François, seigneur d'Ust et de Molanc, pour des bailliages dans les paroisses de Bréal, de Chavagnes et de Mordelles et des maisons à Rennes (1483) ; Jean d'Ust (1503), Olivier d'Ust (1519 et 1540) ; Yvon de la Vallée, écuyer, seigneur de Buris, pour des bailliages en Mégrit et Languédias (1540), son fils Guyon (1556), Jean de la Vallée, écuyer, fils de Guy (1618), lequel a ajouté aux précédents des bailliages de Languédias sous la barre de Dinan ; Françoise de Brie, dame de Saint-Jean et du Vautonnet, tutrice de son fils, François de Vansay, écuyer, sieur des Barres, pour le domaine du Vautonnet en Messac (1551) ; Jean Le Venneur, fils de Charles, héritier de Renée de Tallie, sa mère, pour le lieu d'Iffer et des bailliages en Noyal et Thorigné (1502).

1455-1777

B 2187. – Cahiers, 43 feuillets parchemin ; 47 feuillets papier.

RÔLES RENTIERS du domaine de Rennes présentés par Jamet de Très-la-Cohue, Alain du Bois, Jean Lebreton et Bertrand Lebart, receveurs, comprenant le produit des nouvelles baillées.

1382-XV^e^ siècle

B 2188. – Registre petit in-folio, 151 feuillets parchemin ; 13 feuillets papier.

RÔLE RENTIER du domaine de Rennes divisé par termes et par rues, comprenant le dénombrement des héritages de la ville vieille et de la ville neuve de Rennes, plus les revenus à percevoir dans les paroisses de Saint-Armel et de Noyal-sur-Vilaine ; plus deux mandements du duc Pierre II adressés aux conseillers de la Chancellerie et de la Chambre des Comptes pour procéder à l'opération de la réformation des cahiers transcrits en tête du registre. A la fin, on a ajouté un cahier de notes pour les articles douteux. — Table.

1454-1461

B 2189. – Cahiers, 34 feuillets et 1 pièce, parchemin.

RÔLE RENTIER du domaine de Rennes divisé par termes et présenté par Jean du Bois, receveur, devant Pierre de Bonabri, auditeur des Comptes, comprenant les héritages de la ville de Rennes grevés de rentes envers le Duc de Bretagne (1461). — Autre rôle comprenant le dénombrement des maisons et héritages qui furent démolis et occupés pour construire les nouvelles fortifications de la ville de Rennes, avec l'indication de la diminution des revenus.

1461-1500

B 2190. – Cahiers, 132 feuillets papier.

PROCÈS-VERBAL DE RÉFORMATION du rôle rentier de la ville de Rennes dressé par Fr. Le Blouay, écuyer, second président en la Chambre des Comptes de Bretagne, et Martin de Beaune, conseiller maître des Comptes, avec le concours des sergents royaux, lesquels ont assigné devant eux les détenteurs d'héritages et de fiefs situés dans la mouvance directe du Roi. Transport des commissaires sur les lieux pour entendre les propriétaires des cabarets de la Prévoté, le capitaine de la ville qui prétendait que les boulevards et les portes lui appartenaient ; visite des places vagues sous l'auditoire et la porte Saint-Michel ; interventions de la Ville, du Portier, de l'abbesse de Saint-Georges ; baux pour sept ans de diverses boutiques, bannies, assignations, oppositions, évocations, sentences. — Relevé des héritages, terres et fiefs nobles, classés par commune, indiquant les propriétaires décédés.

1565-1566

B 2191. – Registre petit in-folio ; 602 feuillets papier.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉFORMATION du terrier de la ville et des faubourgs de Rennes, rédigé par Jean de Saint-Pern, chevalier, seigneur du Lattay, conseiller maître à la Chambre des Comptes, contenant la commission délivrée par la Chambre audit conseiller et la description de tous les héritages compris dans la mouvance du Roi, en suivant l'ordre des rues, avec l'indication des contenances, des limites et des possesseurs. — Table.

1646

B 2192. - Registre grand in-folio, 227 feuillets papier.

PROCÈS-VERBAL DU MESURAGE GÉNÉRAL des places, maisons et héritages situés dans la ville et les faubourgs de Rennes, avec les noms des possesseurs, afin de corriger les déclarations défectueuses. L'intérieur de la ville est divisé en 33 îles, les boulevards, portes et faubourgs en 21 îles ; attestation d'exactitude par les préposés à l'arpentage et conclusions de P. du Molinet, procureur général à la Chambre des Comptes, concluant à l'insertion dudit procès-verbal parmi les papiers de la réformation du Domaine.

1673

B 2193. – Registre petit in-f°, 598 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE RENNES, contenant les déclarations faites devant le Commissaire de la réformation du Domaine du Roi, pour des maisons et jardins situés à Rennes, dans les rues Saint-Michel, de la Cordonnerie, Mordelaise, du Parquet de la Cour, du Puet, de la Cohue, Tristin, de la Ferronnerie, dans la cour de la Prévôté, aux Champs-Jacquet, par les héritiers de A. Le Bastart, docteur en médecine (n° 1) ; Fr. Le Gault, sieur de l'Isle, maître apothicaire (n° 4) ; J. Le Breton, sieur de la Verrerie, marchand de draps et de soie, l'un des nobles bourgeois de la communauté de Rennes (n° 9) ; P. de Racinoux, écuyer, sieur de Saint-Cyr, greffier des États (n° 29) ; le Chapitre de la cathédrale, pour des maisons prébendales et pour le couvent des religieuses Pénitentes (n° 41) ; Marg. Bernard, douairière du Pontbriand (n° 47) ; J. de l'Esperonnière, prieur de Châteaubourg et chanoine de la Cathédrale (n° 50) ; Jér. Fauchet, écuyer, notaire de la Chancellerie (n° 109) ; Gab. de Saint-Pern, écuyer, sieur de la Tour (n^{os} 114 et 133) ; P. Hay, chevalier, seigneur des Nétumières (n° 147) ; Luc Ravenel, banquier (n° 170) ; Fr. Julliot, sieur de la Billiays (n° 198) ; *etc.*

1676-1677

B 2194. – Registre petit in-f°, 607 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE RENNES, contenant les déclarations faites devant le Commissaire de la réformation du domaine du Roi, pour des maisons et des jardins situés à Rennes, dans les rues de la Mitrie, du Chapitre, de Saint-Yves, des Dames, de la Laiterie, de la Haute et de la Basse-Parcheminerie, aux Foulons, du Puy du Mesnil, des Presses, de la Filanderie, des Changes, Neuve, Tristin, sur le placis de la Grande-Pompe, par J. de Cantin, seigneur de la Ferrière-Buléon (n° 5) ; Ch. Le Meneust, chevalier, seigneur de Bréquigny, conseiller au Parlement de Bretagne (n° 21) ; L. de la Bourdonnaye, chevalier, vicomte de Couëtion, conseiller en la Grande Chambre du Parlement (n° 22) ; Christ. Guignace, chanoine régulier de Saint-Augustin, lequel déclare le prieuré de Saint-Martin, desservi en la cathédrale de Rennes et dépendant de l'abbaye de Paimpont (n° 25) ; J. de Rieux, marquise d'Assérac, laquelle déclare l'hôtel d'Espinay, à demi ruiné, au coin de la rue des Dames et du parvis Saint-Pierre (n° 34) ; les religieuses hospitalières de l'Hôtel-Dieu, établies dans la maison « apellée l'hostel de la Costardaye, autrement la Garde-robe du Duc » (n° 45) ; les religieuses du second monastère de la Visitation, dites du Colombier (n° 114) ; J. de la Monneraye, grand archidiacre de Rennes, propriétaire de la maison où pend pour enseigne « La maison grise » ; *etc.*

1676-1679

B 2195. – Registre petit in-folio, 594 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE RENNES, contenant les déclarations faites devant le Commissaire de la réformation du domaine du Roi, pour des héritages situés à Rennes, dans les rues Neuve, du Puy du Mesnil, de la Fannerie, de la Charbonnerie, de la Haute et de la Basse-Baudrairie, de la Haute-Parcheminerie, d'Orléans, des Moulins, de la Poissonnerie, aux Foulons, de la Cygne, du Vau-Saint-Germain, au portail de la Poissonnerie, par R. de la Monneraye, écuyer, seigneur de la Meslée (n° 28) ; R. de Lopriac, chevalier, seigneur de Coëtmadeuc, conseiller au Parlement (n° 32) ; B. Bouros, maître fourbisseur d'épées, habitant dans la maison dite de la vieille bannière (n° 69) ; J. Malescot, sieur de la Teillaye, orfèvre (n° 194) ; Y. de Lantivy, seigneur de la Ferrière (n° 201) ; Mad. de la Fayette, abbesse, et les religieuses du monastère de Saint-Georges (n^{os} 214 et 224) ; Fr. de Tierry, chevalier, seigneur de la Prévalaye, conseiller au Parlement (n° 215) ; *etc.*

1676-1677

B 2196. – Registre petit in-f°, 552 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE RENNES, contenant les déclarations faites devant le Commissaire de la réformation du domaine du Roi, pour des héritages situés à Rennes, dans les rues de la Basse-Baudrairie, d'Orléans, de Toussaint, des Volières, Vasselot, au Duc, Saint-Thomas, de la Basse-Parcheminerie, de l'Isle, Champdolent, du Chapitre, de la Charbonnerie, Saint-Georges, Corbin, du Four du Chapitre, par A. de la Grée, femme de J. de Marqueraye, écuyer, sieur de Villegontier (n° 7) ; J. Balisson, maître serrurier (n° 16) ; le général de la paroisse Saint-Germain, pour l'emplacement de l'ancienne tour Saint-Germain, près du pont de ce nom (n° 17) ; Fr. de Tierry, chevalier, seigneur de la Prévalaye, propriétaire de deux maisons appelées la tour d'Orléans (n° 20), et du logis de la Prévalaye (n° 25) ; les Jésuites, pour le prieuré et le collège de Saint-Thomas, où ils sont établis par lettres patentes de février 1604 et en vertu d'un contrat avec les bourgeois et les habitants de Rennes, du 9 octobre 1606 (n° 61) ; les Carmes de Rennes (n° 62) ; le duc de la Trémouille, pair de France, comte de Laval, pour le fief d'Espinay, assis en la ville de Rennes (n° 68) ; J. Busson, sieur de la Touche, pour une maison relevant de la juridiction des Templiers de la Guerche (n° 202) ; *etc.*

1676-1681

B 2197. – Registre petit in-folio, 704 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE RENNES, contenant les déclarations faites devant le Commissaire de la réformation du domaine du Roi, pour des héritages situés à Rennes dans les rues Haute, Saint-Louis, de la Reverdiais, dans « l'île » ou quartier Saint-Aubin ou des Minimes, sur les places Sainte-Anne et des Lices, sur les ponts aux Foulons, Saint-Michel et Saint-Martin, dans les faubourgs de la Poulaillerie, Saint-Michel, Saint-Melaine, sur les boulevards Saint-Georges, Saint-Michel, de la porte Toussaint, au carrefour Jouault, par V. Cheminet, huissier, pour une maison appelée « la Bastille » (n°63) ; J.-B. de Beaumanoir de Lavardin, évêque de Rennes, pour le grand bailliage du Faubourg-l'Évêque (n° 99) ; le Chapitre de la Cathédrale, pour une maison où pend pour enseigne un « barillot » (n° 103) ; les religieux Minimes de Rennes (n° 104) ; les religieux de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle-lès-Rennes, pour leur couvent au faubourg Saint-Michel (n° 160) ; J. d'Estrades, ancien évêque de Condom, abbé de Saint-Melaine, pour le grand bailliage de Saint-Melaine, avec droits de sergentise, de quintaine, de chevauchée le jour de la foire, de cueillette des rentes, de four et de moulin (n° 178) ; les religieuses du premier couvent de la Visitation (n° 175) ; J. Jouault, seigneur du Gros-Chêne, pour l'hôtellerie de la Harpe (n° 182) ; dom Léonard Chastel, religieux bénédictin, pour le prieuré de Saint-Cyr (n° 204) ; *etc.*

1676-1681

B 2198. - Registre grand in-folio, 549 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE RENNES, contenant les déclarations faites devant les Commissaires de la réformation du domaine du Roi, par les propriétaires de biens de main morte dépendants de ce ressort : Mathieu Thoreau, pour son évêché et comté de Dol, avec tous les droits honorifiques et de justice qui y sont attachés, particulièrement celui de présider les Etats de Bretagne, avec de nombreux bailliages en diverses paroisses (n° 1) ; l'abbé de Saint-Melaine de Rennes, pour cette abbaye et ses dépendances, avec droit de quintaine et de foire en la ville de Rennes, droit ancien, réduit à un abonnement de 60 livres par an, de lever la dîme du pois son qui était dans la cuisine du Duc et la dîme des monnaies frappées à la Monnaie de Rennes, et autres droits utiles ou honorifiques (n° 2) ; l'abbé de Notre-Dame de Beaulieu, en Mégrit (n° 4) ; l'abbé de Saint-Jagu de l'Isle (n° 5) ; l'abbé de Notre-Dame de Saint-Aubin-des-Bois, en Plédéliac (n° 6) ; l'abbé de Notre-Dame de Bosquien (n° 8) ; l'abbesse de Saint-Georges de Rennes (n° 9) ; les Jésuites de Rennes, pour le prieuré de Noyal-sur-Vilaine, annexé à leur collège (n° 14) ; les Jésuites de Quimper, pour le prieuré de Saint-Etienne de la Bretonnière, annexé à leur collège (n° 28) ; *etc.*

1678-1680

B 2199. - Registre grand in-folio, 525 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE RENNES, contenant les déclarations faites devant le Commissaire de la réformation du domaine du Roi, par les propriétaires de biens de main morte dépendants de ce ressort : R. Chevrier, commandeur du Temple de l'hôpital de Quessoy, demeurant au Temple de la Coifferie, paroisse de Messac (n° 1) ; R. de Menou, commandeur de la Guerche, pour les maisons, domaines, métairies, moulins, dîmes, droits utiles ou honorifiques, situés en diverses paroisses de Bretagne et dépendants de sa commanderie (n° 2) ; Guy d'Allogny de Boismorand, grand bailli de la Morée, commandeur du Palacret, de Pontmelvez, de la Feuillée, *etc.*, pour toutes les dépendances de ces commanderies, situées dans de nombreuses paroisses des diocèses de Saint-Brieuc, de Tréguier, de Léon et de Cornouailles, consistant principalement en tenures à l'usement de quevaize, institution juridique dont la nature et les obligations sont codifiées dans cet aveu en 12 articles ; dans la paroisse de Pontmelvez, les nouveaux mariés sont tenus, le lundi de Pâques, à l'issue

de la grand'messe, de sauter trois fois dans la rivière du Léguer, au lieu accoutumé (n° 3) ; les religieux de l'hôpital Saint-Antoine, près de Pontorson, pour des héritages en Saint-Georges de Gréhaigne et et en Pleine-Fougères (n° 4) ; Séb. de Guémadeuc, évêque et seigneur de Saint-Mâlo, pour ses droits de juridiction, partagés avec le Chapitre, sur cette ville, ses îles et ses fortifications, lesquelles ont été bâties par François II et Anne de Bretagne et dont le régime est réglé par lettres patentes du 8 novembre 1513, droits de foire et de marché, droits honorifiques, entre autres celui de faire son entrée solennelle en ville, les rênes de sa haquenée tenues avec une ceinture de soie par le seigneur de Lorgeril (n° 25) ; *etc.*

1678-1682

B 2200. - Registre grand in-folio, 635 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE RENNES, contenant les déclarations faites devant le Commissaire de la réformation du domaine du Roi, pour des héritages situés dans les paroisses d'Acigné, de Bain, Bais, Betton, Bréal, Bruc, Bourgbarré, Bécherel, Bonnemain, Cancale, Chanteloup, Chantepie, Châteaubourg, Chevaigné, Châtillon-sur-Seiche, Cesson, Claye, Combourg, Melesse, Thorigné et autres, par les propriétaires dont les noms suivent : Christ. Fouquet, chevalier, comte de Challain, pour les terres et seigneuries de Bréon et de la Beschère (n° 1) ; Hyp. d'Argentré, chevalier, doyen du Grand Conseil du Roi, pour la seigneurie de Betton, avec son château, ruiné 80 ans plus tôt et rebâti par le déclarant (n° 9) ; M. Louvel, veuve de Cl. Lebel, écuyer, sieur des Aulnays, pour la maison noble de la Haute-Forêt (n° 20) ; Renée Foucault, douairière du Crevix, pour la seigneurie de Cicé, érigée en baronnie par lettres patentes de mai 1598, avec droits honorifiques en l'église de Chavagnes, droit de foire deux fois par an en la noë de Bablouze, droit de pêcherie sur la Vilaine « depuis le coing du hault de la prée de Cicé et gué du Port jusques au gué du Gravier allant vers Blossac », droit de coutume au passage du pont de Bablouze (n° 22) ; Fr. Thibault de la Carte, veuve de Ph. Berland, chevalier, seigneur de la Guitonnière, pour la terre et le manoir de Beauvais, en Bourgbarré (n° 40) ; Gab. Glé, marquise de la Vallière, dame du palais de la Reine, veuve de la Baume-Leblanc, pour la ville et la seigneurie de Bécherel, avec « les vestiges d'un viel chasteau qui fut il y a longtemps démolly durant les guerres civilles de cette province » (n° 42) ; *etc.*

1678-1681

B 2201. - Registre grand in-folio, 651 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE RENNES, contenant les déclarations faites devant le Commissaire de la réformation du domaine du Roi, pour des héritages situés dans les paroisses de Poligné, Pleine-Fougères, Pleurtuit, Pleuguéneuc, Romillé, Le Rheu, Saint-Coulomb-près-Montfort, Saint-Erblon, Saint-Etienne, Saint-Didier, Saint-Père, Saint-Gilles, Saint-Grégoire, Saint-Jean-sur-Vilaine, Saint-Mâlo-de-Fily, Saint-Remi-du-Plein et autres, par les propriétaires dont les noms suivent : H. de Cossé, duc de Brissac, pair de France, pour la seigneurie de Po ligné, avec droit de coutume et trépas au bourg d'Uzel, un autre droit semblable, appelé la coutume de Malestroit, levé sur les marchands au port de Messac et au passage des Ponts-Neufs, droit de foire au Fougeray (n° 1) ; Ch. Deniau, comte de Châteaubourg, conseiller au Parlement, pour la terre et seigneurie de la Cochetière, qui est un membre du comté de Châteaubourg, avec un ancien château « revestu et enclos de fossez et terrasses tout autour avec pont-levis » (n° 2) ; R. du Breil, douairière de Perronnay et de Romillé, pour les châteaux et seigneuries de Romillé, du Perronnay et de la Durantays (n° 37) ; J. Barrin, chevalier, seigneur du Boisgeffroy, conseiller au Parlement, pour la baronnie de Montbarot (n° 50) ; *etc.*

1677-1681

B 2202. - Registre grand in-folio ; 571 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE RENNES, contenant les déclarations faites devant le Commissaire de la réformation du domaine du Roi, pour des héritages situés dans les paroisses d'Acigné, de Bréal, Betton, Vezin, Noyal-sur-Seiche, Saint-Erblon, Chavagnes, Le Rheu, Châteaubourg, Saint-Jean-sur-Couesnon, Ossé, Château-Giron, la Chapelledes-Fougerais, Melesse, Montreuil-le-Gast, Gosné, Saint-Médard-sur-Isle et autres, par les propriétaires dont les noms suivent : H. du Bois, chevalier, seigneur de Mesneuf, pour la seigneurie de la Grande-Ourmaye (n° 11) ; S. Lefèbvre, sieur de la Sillandaye, conseiller au Parlement, pour les maisons et métairies nobles de la Bilhodaye et de la Touche des Barres, avec les fiefs de Chavagnes et de la Horlaye (n° 14) ; le marquis Hyacinthe de Coëtlogon, pour les châtellenies de la Motte-au-Vicomte et de la Lande-Coëtlogon (n° 15) ; Elis. Le Charon, douairière de Cossé, pour la ville, le château et la baronnie de Châteaugiron, avec divers droits de prévôté ou de coutume, entre autres celui de prélever 4 pots sur la première pipe des « premiers vins nouveaux du creu d'Anjou passans par ladite ville » (n° 27) ; H. Barrin, chevalier, conseiller au Parlement, pour la seigneurie du Boisgeffroy, dont le château comprend « deux grands corps de logis avecq quattre grosses tours et quattre pavillons », cour, terrasse flanquée de 2 tours, douves, ponts-levis (n° 47) ; *etc.*

1679-1682

B 2203. - Registre grand in-folio, 650 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE RENNES, contenant les déclarations faites devant le Commissaire de la réformation du Domaine du Roi, pour des héritages situés dans les paroisses de Melesse, Messac, Miniac, Montgermont, Montauban, Mordelles, Montreuil-le-Gast, Noyal-sur-Seiche, Nouvoitou, Noyal-sur-Vilaine, Orgères, Ossé, Pacé, Paramé, Piré, Plélan et autres, par les propriétaires dont les noms suivent : A. Drouet, écuyer, sieur des Rochelles, conseiller à la Chancellerie de Bretagne, pour la maison noble de Montgermont (n° 19) ; M. de Farcy, conseiller au Parlement de Normandie, pour la terre et seigneurie de la Ville-du-Bois (n° 26) ; Gab. de la Bintinaye, chevalier, conseiller au Parlement de Bretagne, pour la lande de Beauregard, s'étendant sur les paroisses de Mordelles et de Cintré (n° 29) ; Fr. Poisson, veuve de P. Simon, sieur du Ligou, avocat, pour la maison noble de Launay-Bruslon (n° 67) ; Guil. Boisard, veuve de Fr. Chapel, sieur de la Godrais, et femme de Ph. d'Andigné, chevalier, pour les maison et métairies nobles du Hil (n° 74) ; Calliope d'Argentré, veuve de H. de Bourgneuf, chevalier, pour la terre et seigneurie d'Orgères (n° 86) ; Chr. de Rosnyvinen, chevalier, dont l'aveu débute par un exposé généalogique, pour la châtellenie de Piré et la seigneurie du Plessix-Guérif (n° 115) ; *etc.*

1678-1681

B 2204. - Registre grand in-folio, 663 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE RENNES, contenant les déclarations faites devant le Commissaire de la réformation du domaine du Roi, pour des héritages situés dans les paroisses de Saint-Lunaire, Saint-Méloir-des-Ondes, Saint-Suliac, Sévignac, Irodouer, Trans, Vignoc, Vezin, Toussaint, Saint-Etienne, Vern, Saint-Martin de Janzé, Saint-Armel, Vénèfles, Visseiche, Ossé, Le Theil et autres, par les propriétaires dont les noms suivent : L. d'Espinay, chevalier, marquis de Broon, pour la châtellenie de Beaumanoir, en Sévignac (n° 14) ; Fr. du Boisbaudry, chevalier, pour la terre et seigneurie de Trans (n° 19) ; les consorts Laperche, pour le manoir noble de Montigné, avec les bailliages en dépendants (n° 27) ; Ch. Le Meneust, chevalier, président à mortier au Parlement, pour la seigneurie de Bréquigny, comprenant le manoir de ce nom, les maisons nobles de Boëdrier, de Lancé et l'ancien manoir épiscopal de Saint-James de la Lande, les fiefs du Gué en Tellé, de Pontpéan et des

Ainaiers, la seigneurie de Brecé, à laquelle était attaché l'office de Grand Ecuyer du Duc (n° 32) ; J. de Cahideuc, chevalier, pour le marquisat de Brie (n° 39) ; tous les vassaux com pris dans le Fief-au-Duc, en Saint-Armel (n^os^ 40 à 95) ; R. de Lopriac, baron de Coëtmadeuc, seigneur du Loroux et de Sucé, conseiller au Parlement, pour le château-fort et la seigneurie de la Rigaudière (n° 100) ; *etc.*

1677-1681

B 2205. - Registre grand in-folio, 630 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE RENNES, comprenant les déclarations présentées devant le Commissaire député pour la réformation du Domaine par les vassaux dont les noms suivent : Charles de Massuel, chevalier, seigneur de la Bouteillerie, pour la maison et la métairie nobles de Bintin et le grand bailliage de Cintré (n° 1) ; Jean Chauvel, sieur de Launay, pour le moulin à eau de la Mariaye, en Corpsnuds (n° 7) ; Ch. Denyau, chevalier, comte de Cangé, pour la terre et seigneurie du Plessis-Pillet, en Dourdain (n° 19) ; Cl. Gouyon, chevalier, vicomte de Terchant, tuteur de ses filles, veuf de Marie d'Appelvoisin, pour la vicomté de Fercé (n° 23) ; Luc du Bouëxic, seigneur de la Ferronnays, pour la terre et seigneurie des Huguetières, en Guichen et Guiguen (n° 32) ; Siméon Hay, chevalier, pour les terres et seigneuries de Couëtlan, Bécherel, la Chapelle-Blanche et Bourien et pour les prééminences que lui conférait la châtellenie de Couëtlan dans les églises de Caulnes, de la Chapelle-Blanche et de Saint-Maden (n° 38) ; Guillaume de Marbeuf, chevalier, pour la terre et seigneurie de Laillé, dont le château se nommait la Guinemenière et relevait du fief ducal du Désert (n° 39) ; *etc.*

1678-1682

B 2206. - Registre grand in-folio, 502 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE RENNES, comprenant les déclarations présentées devant le Commissaire député pour la réformation du Domaine par les vassaux dont les noms suivent : le marquis Mâlo-Auguste de Couesquen, pour les terres et seigneuries composant le marquisat de la Marzellière, érigé en janvier 1678 (n° 1) ; pour les seigneuries d'Aubigné et du Boullet et pour la maison de Bourgouet (n° 2) ; pour le marquisat de Couesquen, érigé en juin 1565, y compris la vicomté de Rougé, la baronnie de Vauruffier et le comté de Combourg, lequel spécifie que le jour de la foire de Saint-Leger, à Combourg, les hommes sont tenus de faire le guet en armes le jour précédent et même le soir de la foire, et que le prieur du Tremblay est obligé de fournir des torches et flambeaux allumés pendant les deux soirs (n° 3) ; Josselin Gardin de la Chesnaie, pour la maison noble de la Ville-Aumont, en la paroisse de Cancale (n° 11) ; Jean-François de Cahideuc, marquis de Brie, pour le château, le parc et le domaine du Guildo, en Créhen, y compris la perception du droit de coutume qui se lève sur toute la rivière d'Arguenon, depuis la roche d'Arguenon en mer jusqu'à une grosse pierre voisine de l'Argentais (n° 13) ; Anne de Rohan, princesse de Guémené, pour les terres et seigneuries de la baronnie de Montauban (n° 15) ; Charles, duc de la Trémoïlle, prince de Tarente, pour le comté de Montfort, qui s'étendait dans le principe entre les paroisses de Vezin, de Saint-Meen, de Dinan et de Redon avant ses démembrements (n° 19) ; *etc.*

1679-1682

B 2207. - Registre grand in-folio, 650 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE RENNES contenant la déclaration faite devant le Commissaire député pour la réformation du Domaine par Louis, duc de Bourbon, prince de Condé, pour les fiefs et seigneuries dépendants de la baronnie de Châteaubriant dont le détail suit : le château de Châteaubriant avec ses tours, ponts-levis et autres forteresses, le tout entouré de murailles et fossés

en partie pleins d'eau, le parc dans lequel il y a maisons de plaisance, jardins, bois de haute futaie, refuges à cerfs, biches, daims et chevreuils, l'étang de Chaicheu, les moulins de la Torche et de Couëré. Les devoirs perçus s'appellent les droits de bouteillage, d'étalonnage, de mesurage, de marque sur les vaisseaux à vin et à cidre, de saut dans l'étang de la Torche sur les débitants de poisson, droits de la première lamproie exposée au marché pour le capitaine du château, de four à ban, de ban et étanche. Suit le rôle des rentes anciennes de la ville et de la campagne, celle-ci divisée par masures avec les nouveaux arrentements de terres vaines et vagues ; la châtellenie de Rougé (fol. 273), y compris « le bailliage et confrairie de Soulvache » où figurent les habitants de « la ville de Soulvache » pour 3 livres 15 sous (fol. 400) ; la châtellenie du Teil avec extension sur les paroisses d'Essé, de Janzé, de Piré et d'Arbresec (fol. 411) ; à la fin sont énumérés tous les détenteurs de terres nobles (fol. 625) et tous les bénéfices ecclésiastiques relevant de la baronnie de Châteaubriant.

1680

B 2208. (Registre.) — Petit in-f°, 92 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE RENNES comprenant la déclaration présentée devant le Commissaire député pour la réformation du Domaine par Louis, duc de Bourbon, prince de Condé, pour la châtellenie de Teillay, avec son château et sa chapelle de Saint-Eustache, la ville de Teillay, en laquelle il y avait autrefois quatre portes, la forêt de Teillay, les bois du Fayel, les droits de foire et de coutume, des rentes nombreuses à percevoir en argent et en nature, à divers termes, plus un droit de fumage de 8 boisseaux d'avoine sur les vassaux du bailliage de Bélozé faisant feu et fumée ; suit le dénombrement des héritages tenus noblement, des bénéfices ecclésiastiques situés dans la mouvance de Teillay ; la prestation d'hommage au Roi et sa réception par la Chambre des Comptes.

1680

B 2209. – Registre petit in-folio, 43 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE RENNES comprenant la déclaration présentée devant le Commissaire député pour la réformation du Domaine par Louis, duc de Bourbon, prince de Condé, pour la baronnie de Martigné-Ferchaud. Le domaine direct renferme les moulins de Hiérac, de Martigné, du Coudray, les métairies de la Rivière, de la Huberdière, de la Gallandière, de la Chouanière, la forêt d'Araize, les bois de la Jéhinière ; la recette des rentes du grand bailliage monte à 112 livres, 4 sous ; des articles spéciaux sont réservés pour les affféagements, les terres nobles et les bénéfices. A la fin, transcription de l'acte de prestation de foi et hommage.

1680

B 2210. - Registre grand in-folio, 277 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE RENNES contenant les déclarations faites devant le Commissaire député par S. M. pour la réformation du Domaine par les vassaux dont les noms suivent : Henri-Albert de Cossé, duc de Brissac, pour le château et le domaine de Fontenay, en la paroisse de Chartres (n° 1) ; Jacq. Loret, maître apothicaire à Rennes, pour la métairie noble du Plessis-Saint-Melaine (n° 4) ; Gabriel du Boisgeslin, chevalier, seigneur de Mesneuf, acquéreur judiciaire du marquisat de Cucé, auquel appartenait un droit de tenir bateau sur la rivière de Vilaine, des droits de chauffage et de panage dans la forêt de Liffré (n° 6) ; Gilles du Boisbaudry, seigneur châtelain de Langan, pour sept fiefs et bailliages en la paroisse de Gévezé (n° 10) ; Françoise Blouet, dame de la Rousselaie, pour la métairie noble de la Huberdaie, en Mordelles (n° 17) ; Louis-Joseph, duc de Vendôme, pour les membres du duché de Penthièvre nommés les châtellenies de Lamballe, de Moncontour et de Guingamp, avec tous leurs droits de justice, de péage, de sergentise, de corvée, de

coutume et de prééminence, y compris le titre de premier chanoine dans la cathédrale de Saint-Brieuc (n° 24) ; Michelle de Marbré, pour la seigneurie du Bas-V^{e}zin, de laquelle dépendaitun droit de moyenne et basse justice (n° 39) ; *etc.*

1677-1682

B 2211. - Registre grand in-folio, 372 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE RENNES contenant les déclarations faites devant les Commissaires députés par S. M. pour la réformation du Domaine par les vassaux dont les noms suivent : J.-B. de Beaumanoir, évêque de Rennes, pour les bailliages de Saint-Grégoire, de la Chapelle-des-Fougerais, de Saint-Jacques-de-la-Lande, d'Aquemen et de Villampou, en Nouvoitou, divers fiefs en la paroisse de Bruz où il est fondateur de l'église, le manoir de Rannée et divers droits dans les paroisses de Poligné, de Cesson, de Saint-Armel et de Chanteloup (n° 1) ; les chanoines de Saint-Mâlo, pour le fief de l'évêque et du Chapitre en ville et dans les paroisses de Saint-Servan, de Pleurtuit, de Saint-Méloir, de Paramé et alentours (n° 2) ; les chanoines du Chapitre de Dol, pour leurs possessions dans les paroisses de N.-D.-de-Dol, de Saints, de Montdol, de Baguer-Morvan, du Vivier (n° 3) ; le prieur de Sainte-Croix de Vitré, pour les revenus de son bénéfice (n° 4) ; le prieur de Saint-Jacques, près Bécherel, pour les terres, rentes et dîmes qu'il possédait dans les paroisses de Bécherel, de Miniac, de Plouasné et de Longaulnay (n° 5) ; les religieux du Mont-Saint-Michel, pour les fiefs, les manoirs et les seigneuries de Montrouaut et de Saint-Méloir (n° 6) ; les religieux de l'abbaye de Redon, pour ses possessions de Langon, de Brains, de Saint-Vincent, d'Allaire, de Caden, de Bain et de Redon (n^{os} 7-14) ; et autres titulaires de biens de main morte.

1677-1682

B 2212. - Registre grand in-folio ; 440 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE RENNES comprenant les déclarations faites devant les Commissaires députés par S. M. pour la réformation du Domaine par les vassaux dont les noms suivent : Henri Barrin, chevalier, seigneur du Bois-Geoffroy, pour la métairie noble de Surgon et divers fiefs dépendants de la terre et seigneurie de Chambellé (n° 2) ; Pierre Perrault, laboureur, pour le passage de Folleuc, sur la Vilaine (n° 4) ; Pierre de Lescouet, chevalier, vicomte du Bochet, pour les fiefs et bailliages de Labbé et de la Roche (n° 19) ; Claude Crosnier de la Bertaudière, pour la maison noble de la Chesnaie, en Pleudihen (n° 27) ; J.-B. Chauvel de Launay, pour le moulin à eau, la chaussée et l'étang de la Mariais tombé en ruine, en la paroisse de Corpsnuds (n° 34) ; Jean Robinaut, pour la terre et seigneurie de la Mollière, en Saint-Senon (n° 49) ; le duc Charles de la Trémoïlle, comte de Laval, prince de Tarente et de Talmont, pour les héritages composant la mouvance de la vicomté de Rennes, membre de la baronnie de Vitré, dont il énumère tous les privilèges à Rennes (n° 54) ; les religieux de l'abbaye de Bégar, pour divers convenants à quevaise dans les paroisses de La Mellec, de Plouaret et de Plouisy (n° 61) ; la duchesse de Mortemart, pour la châtellenie de Plélan (n° 64), la baronnie de Lohéac (n° 66) ; *etc.*

1678-1701

B 2213. - Registre grand in-folio, 347 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE RENNES comprenant les déclarations de terres produites devant M. Dupont-Doville, conseiller au Parlement de Bretagne, commissaire général député par S. M. pour la réformation du domaine de la ville de Rennes, par les vassaux dont les noms suivent : Anne Macé, veuve J. Pineau, chirurgien, pour une portion de maison sise rue Saint-Michel (n° 5) ; les héritiers de Michel Odye de la Pommeraye, pour une maison au bas de la rue de la Poissonnerie, vis-à-

vis de la tour d'Apigné (n° 21) ; Thomas Chesnel et Marie Roullet, pour une maison située près le Cartage et de la rue de la Parcheminerie (n° 40) ; Perrine Pelechat, veuve Bourgeois, pour une maison faisant le coin de la grande rue Saint-Michel (n° 55) ; Yves Juguet et consorts, pour des maisons sises rue Vasselot (n° 87) ; François Renouard de Villayer, chevalier, maître des requêtes de l'Hôtel, pour l'auberge de l'*Image-Notre-Dame*, rue Saint-Dominique (n° 100) ; les religieuses calvairiennes de Cucé, pour leur maison conventuelle nommée autrefois l'Hôtel de Cucé (n° 110) ; *etc.*

1729-1736

B 2214. – Registre petit in-folio, 462 feuillets papier.

LIVRE DES SENTENCES contenant les ordonnances de correction, d'injonction et d'enregistrement rendues par les Commissaires réformateurs du papier terrier du domaine de Rennes sur les productions faites pour des maisons situées dans la ville de Rennes, rue du Puy du Mesny, des Dames, du Champ-Jacques, de la Parcheminerie, Tristin, Saint-Michel, du Grand Bout de Cohue, de la Cordonnerie et autres, par Jean Coupé, maître boulanger (fol. 17) ; le prieur du bénéfice de Saint-Mauran (fol. 36), le grand archidiacre de l'église de Rennes (fol. 81), Ol. Hindré des Fontenelles (fol. 109), Anne de Goulaine, marquise du Plessis-Rosmadec (fol. 158) ; les détenteurs des maisons, places et boutiques joignant l'auditoire de la Prévôté, le siège du Présidial et la Cour de Rennes (fol. 161) ; Fr. Thierry, chevalier, seigneur de la Prévalaie, propriétaire du fief appelé Sainte-Foy et Beaucé (fol. 225) ; les chanoines de Saint-Pierre de Rennes (fol. 259) ; Jean Champion, chevalier, capitaine de vaisseau (fol. 303) ; Gilles Nouvel de la Grenouillaie, marchand de draps de soie (fol. 419), et autres.

1677

B 2215. – Registre petit in-f°, 637 feuillets papier.

LIVRE DES SENTENCES contenant les ordonnances de correction, d'injonction et d'enregistrement rendues par le Commissaire réformateur du papier terrier du domaine de Rennes sur les productions faites pour des maisons situées dans les rues du Puy du Mesnil, de la Charbonnerie, de la Fannerie, de la Haute et Basse Baudrairie, de la Haute et Basse Parcheminerie, d'Orléans, de Saint-Georges, de Vasselot, de Saint-Thomas, de Lisle, de Champdolent, des Porches, de la Pompe appartenantes aux religieuses de l'abbaye de Saint-Georges, à la municipalité de Rennes, au prieur de Saint-Michel de Vieux-Châtel, au commandeur de la Guerche, à François Chereil, sieur de Meinteniac, et à Thomasse Bussonnais, sa femme (fol. 115) ; à Perrine Maigretel, veuve Cochard (fol. 522), à Pierre de la Dufferie, chevalier, seigneur de la Vezouzière (fol. 633) ; *etc.*

1677-1679

B 2216. – Registre petit in-folio, 406 feuillets papier.

LIVRE DES SENTENCES contenant les ordonnances de correction, d'injonction et d'enregistrement rendues par le Commissaire réformateur du papier terrier du domaine de Rennes sur les productions faites par Anne de Goulaine, veuve de Séb. de Rosmadec, pour les maisons du Jeu de Paume, au haut des Lices, autrefois nommées la Badouardière (fol. 101) ; Hyacinthe Racapé, pour un logis situé rue Saint-Louis (fol. 110) ; les religieux de Bonne-Nouvelle, pour une maison située rue Saint-Dominique (fol. 142) ; Françoise du Châtaigner, veuve Gouyon, pour le fief de la Thébaudaie comprenant plusieurs maisons rue Haute (fol. 161) ; Calliope d'Argentré, veuve du marquis de Cucé, pour le bailliage de la Menouriais, au faubourg de la Reverdiais (fol. 167) ; le duc Charles de la Trémoille, marquis d'Espinay, pour les maisons dépendantes de son fief de la vicomté de Rennes (fol. 197) ; le prieur de Saint-Denis, pour une maison avec jardin au faubourg de la Madeleine (fol. 329) ; l'abbé de

Saint-Melaine, de Rennes, est maintenu en possession de la mouvance d'une grande partie de l'île de Richebourg à Rennes (fol. 403) ; *etc.*

1677-1680

B 2217. – Registre petit in-folio, 496 feuillets papier.

LIVRE DES SENTENCES contenant les ordonnances de correction, d'injonction et d'enregistrement rendues par le Commissaire réformateur du papier terrier du domaine de Rennes sur les productions faites par les abbayes de Saint-Jacut, de Saint-Sulpice, de Beaulieu, de Saint-Georges, de Saint-Melaine, de la Vieuville, du Tronchet, de Montfort, par les commandeurs du Quessoy et de Palacret, et par les titulaires de divers prieurés ; le droit de bris de. mer est rayé de la déclaration de l'évêque comte de Dol (fol. 9) ; les religieux de Saint-Jacut sont condamnés à entretenir le pont de Miniac, où ils perçoivent la coutume du trépas, mais ils sont privés du droit de bris et ajournés pour justifier leur propriété sur les marais qu'ils revendiquent (fol. 53) ; la sentence de l'abbaye de Saint-Melaine cite de nombreux titres parmi lesquels on remarque une bulle de Lucius, de 1180, des lettres ducales de Jean III, de 1333, confirmant les concessions de ses prédécesseurs (fol. 86) ; la dame de Cicé est chargée d'entretenir le pont ou le bateau de Babelouze et déboutée de la jouissance des communs des Noës, de Babelouze et de Téhallays (fol. 170) : — les Jésuites sont maintenus en possession du prieuré de Brégain, en la paroisse de Boussac, sous des conditions onéreuses (fol. 400) ; *etc.*

1679-1682

B 2218. – Registre petit in-folio ; 396 feuillets papier.

LIVRE DES SENTENCES contenant les ordonnances de correction, d'injonction et d'enregistrement rendues par le Commissaire député pour la réformation du papier terrier du domaine de Rennes, sur les productions faites dans les paroisses de Cesson, de Cintré, de Combourg, de Pleine-Fougères, de Pleslin, de Pleurtuit, de Ploubalay, de Saint-Jean-sur-Couesnon, du Rheu et autres : Joseph d'Angennes, seigneur de Poigny et de la Rivaudière, en Chevaigné, est débouté comme usurpateur des fiefs de Ricordel, de Senaudière, de l'Espinay, de Serselles et de Saint-Melaine (fol. 9) ; Laurent Goret de la Talmachère, conseiller secrétaire du Roi, seigneur de la Tandourie, invoque des lettres du duc François 1er concédant le droit de haute justice à Jean Lenfant, seigneur de la Tandourie, du 23 avril 1442 (fol. 51) ; François Pierre, sieur de la Gapaillère, est condamné à payer 120 livres de rachat pour la métairie noble de Quincombre en Pleudihen (fol. 101) ; René du Bois, chevalier, est obligé de faire vérifier à la Chambre les lettres d'érection de deux foires et d'un marché par semaine au bourg de Saint-Gilles, dontil prétend jouir (fol. 215) ; Pierre Bonnier, chevalier, seigneur de la Coquerie, est exempté du droit de rachat pour la châtellenie de Saint-Jean-sur-Couesnon, en vertu d'un accord conclu entre le duc de Bretagne Jean 1er et André de Vitré, en 1237 (fol. 249) ; dans l'aveu de la terre du Bois-Geffroy, tenue en parage et en juveigneurie de la baronnie d'Aubigné par H. Barrin, chevalier, la mouvance des fiefs de la Héraudière, de la Houssaie, du Pail, de Tharel est rayée (fol. 396) ; *etc.*

1678-1682

B 2219. – Registre petit in-folio ; 271 feuillets papier.

LIVRE DES SENTENCES contenant les ordonnances de correction, d'injonction et d'enregistrement rendues par le Commissaire réformateur du papier terrier du domaine de Rennes, sur les productions faites pour des héritages et des fiefs situés dans les paroisses de Melesse, de Messac, de Montauban, de Mordelles, de Noyal-sur-Vilaine, d'Ossé, de Pacé et de Paramé, par Louise Briant, veuve Aneix (fol. 9), Hélène Urvoy, veuve Lanjamet (fol. 31), Jean Robinault, écuyer, (fol. 79), H. Trémaudan, épouse de Jos. Tuffin, chevalier, seigneur de la Rouërie (fol. 87) ; Jacquette Voisin, veuve Bouvier

(fol. 127) ; Julien Guillaume et Jacquette Hux (fol. 169) ; Christ. de Rosnivinen, chevalier, seigneur châtelain de Piré, invoque un titre de 1217 par lequel le seigneur de Châteaubriand fonde l'église de Piré, en se réservant tous les droits de prééminence (fol. 260) ; *etc.*

1678-1681

B 2220. — Registre petit in-folio ; 388 feuillets papier.

LIVRE DES SENTENCES contenant les ordonnances de correction, d'injonction et d'enregistrement rendues par le Commissaire réformateur du papier terrier du domaine de Rennes, sur les productions faites par les propriétaires et vassaux du Roi dans les paroisses de Saint-Meloir, de Vezin, de Saint-Armel, de Cintré, de Corpsnuds, de Domaigné, de Gennes, de Guitté, etc : François Thierry de la Prévalaie est maintenu dans le droit de haute justice et de juridiction sur les boucheries de Rennes (fol. 79) — Michel de la Choue, écuyer, seigneur de la Brunaie, est condamné à payer 15 livres de rachat (fol. 237) ; la vicomté de Fercé est déclarée exempte de rachat comme juveigneurie de la châtellenie de Marcillé, membre de la baronnie de Vitré (fol. 302) ; Luc du Bouëxic de la Ferronnays est maintenu dans toutes ses prétentions comme seigneur des Huguetières, sauf la franchise de fouages qu'il réclame pour le sergent féodé (fol. 323) ; *etc.*

1679-1681

B 2221. – Registre petit in-folio ; 225 feuillets papier.

LIVRE DES SENTENCES contenant les ordonnances de correction, d'injonction et d'enregistrement rendues par le Commissaire réformateur du papier terrier du domaine de Rennes sur les productions faites pour des héritages et des fiefs situés dans les paroisses d'Irodouer, de Bain, de Combourg, de Saint-Georges-de-Gréhaigne, de Saint-Gonlay, de la Couyère, de Trigavou et autres, par divers propriétaires et seigneurs : sur l'aveu du marquisat de la Marzelière, présenté par Marguerite de Rohan-Chabot, pour son fils, plusieurs masures composant le fief de Poligné, en la paroisse de Pancé, sont rayées (fol. 5) ; la même est condamnée à payer une taxe de 600 livres de rachat pour la seigneurie de Couesquen (fol. 22) ; Jean de Cahideuc, marquis de Brie, baron du Guildo, est debouté de la possession de l'île des Ebihens et des rochers situés entre la roche d'Arguenon et la pierre de l'Argentaie, attendu qu'ils ont été adjugés aux religieux de Saint-Jacut (fol. 45) ; sur l'aveu du comté de Montfort, distraction est faite des murailles, tours, fossés et fortifications de la ville au profit du Roi contre le duc de la Tremoïlle (fol. 68) ; le droit d'aubaine est rayé de la déclaration de la baronnie de Châteaubriant par le prince de Condé (fol. 108) ; le duc de Vendôme est exclu du droit d'établir un messager dans son duché de Penthièvre, du droit de bris sur les côtes et du droit d'exercer une juridiction des eaux et forêts (fol. 183) ; *etc.*

1678-1683

B 2222. – Registre petit in-folio ; 144 feuillets papier.

LIVRE DES SENTENCES contenant les ordonnances de correction, d'injonction et d'enregistrement rendues par le Commissaire réformateur du papier terrier du Domaine de Rennes, sur les productions faites pour des biens de main morte formant le temporel de l'évêché de Rennes, des Chapitres de Saint-Malo et de Dol, des abbayes de Redon et du Mont-Saint-Michel, des prieurés de Pléchâtel, de Léhon, de Saint-Mélaine-de-Lamballe, de Saint-Brolabre, des presbytères de Sainte-Colombe et de Tréfumel, *etc.* ; le prieur commendataire de Léhon et les religieux de la congrégation de Saint-Maur sont maintenus en possession du temporel du prieuré de Léhon à la charge d'entretenir 12 religieux (fol. 51) ; la déclaration de Louis de Rosnivynen, recteur de la paroisse de Domaigné, est reçue sans observation (fol. 127) ; *etc.*

1679-1682

B 2223. – Registre petit in-folio ; 182 feuillets papier.

LIVRE DES SENTENCES contenant les ordonnances de correction, d'injonction et d'enregistrement rendues par le Commissaire réformateur du papier terrier du Domaine de Rennes, sur les productions faites par H. Barrin, chevalier, seigneur du Bois-Geffroy, pour partie de la terre et seigneurie de Chambellé (fol. 3) ; par les fermiers du passage du Folleu sur la Vilaine (fol. 11) ; par les possesseurs du village de la Salliaye, en la paroisse de Chavagne (fol. 19) ; les marguilliers de la paroisse de Saint-Jeandes-Guérets, pour un fief dépendant de la boîte Notre-Dame (fol. 51) ; Guill. Guymont, sieur des Prairies, avocat, pour un canton de marais couvert par la mer, près de Baschamp, paroisse de Pleudihen (fol. 91) ; P. Le Maistre, sieur de la Gonfrée, marchand à Rennes, pour une maison située sur le second pont de la porte Saint-Michel (fol. 123) ; Marie-Anne Colbert, veuve du duc de Mortemart, propriétaire des châtellenies de Bréal et de Lassy, est déboutée du droit de supériorité dans l'église de Guichen (fol. 149) ; *etc.*

1692-1701

B 2224. – Registre petit in-f° ; 56 feuillets papier.

LIVRE DES SENTENCES contenant les ordonnances de décharge rendues à propos des sommes payées au bureau des fermiers du Domaine de Rennes et dont le montant est à déduire sur les condamnations prononcées par Jean Fleury du Poncel, maître des Comptes, député pour procéder à la réformation du Domaine de Rennes.

1676-1679

B 2225. - Liasse, 105 pièces papier.

SENTENCES contenant les ordonnances de correction et d'enregistrement rendues par les Commissaires réformateurs du papier terrier du Domaine de Rennes, sur les productions fournies par divers vassaux de ce ressort : le duc Charles de la Trémoïlle, baron de Vitré, est débouté de la juridiction des eaux et forêts, des droits d'exemption de taille, fouage, guet et autres subsides, de la propriété des tours, fossés, murailles et forteresse de Vitré, de ses prétentions à la mouvance de la terre d'Acigné, *etc.* (8 octobre 1681) ; le même est aussi débouté de divers droits de justice et de prééminence d'église, ainsi que des droits de coutume, poids et mesures, bouteillage et autres analogues en la ville de Châteaubourg, auxquels il prétendait comme marquis d'Épinay (28 avril 1682) ; le marquis de Villeroy, baron de la Guerche, est débouté des droits de fondation en l'église de Rannée et de propriété sur les fortifications de la Guerche, qui sont réunies au Domaine (14 août 1685) ; l'évêque de Saint-Mâlo est maintenu dans le droit de faire exercer la haute, moyenne et basse justice tant dans ses fiefs ruraux que dans la ville de Saint-Mâlo (22 août 1685) ; plusieurs sentences maintiennent des particuliers dans la jouissance, à charge de rente envers le Domaine, de pêcheries sur les grèves de Cancale et des paroisses voisines (1692-1699) ; la sentence qui maintient le couvent du Mont-Saint-Michel dans la possession de 140 journaux de marais au Pas-au-Boeuf et de la moitié de la rivière du Couesnon, avec droit de pêcherie, fait allusion à de nombreux actes remontant à 1194 (26 juin 1693) ; Théod. de la Tour d'Auvergne, abbé commendataire de Redon, est maintenu dans les droits d'écluses et de pêcheries en Vilaine et sur les rivages « depuis l'Isle de Painfault jusqu'à Saint-Marc » ainsi que dans un droit de péage perçu à Brain, par une sentence qui cite des titres remontant à 837 (13 novembre 1702).

1677-1702

B 2226. - Liasse, 1 pièce parchemin ; 101 pièces papier.

OBÉISSANCES FÉODALES. — Contrats d'acquisition, d'échange ou de transaction, concernant des immeubles situés dans la ville de Rennes, conclus par : Aufridie de Lescouet, pour l'hôtel de

Montmoron, rue Saint-Sauveur, vendu au chapitre de la Cathédrale pour 6.500 livres (1715) ; L. de l'Escu, chevalier, président au Parlement, pour partie du manoir de Parigné, même rue Saint-Sauveur, vendue 15.000 livres à P. Visdelou, chevalier (1742) ; J. Durand, sieur des Moulineaux, avocat, pour l'auberge de l'Aigle d'or, rue Saint-Hélier, vendue 6.000 livres à P. Garnon (1747) : — J. du Breil, femme de J.-B. d'Arcy, seigneur de Müe, conseiller au Parlement, pour l'auberge de "La descente de Saint-Mâlo", rue Haute, « incendiée l'an dernier » (1771) ; J. Bricet, veuve Hunault, pour le troisième étage de la maison où se trouve la boutique de la Croix-Verte, « présentement la Femme sans tête », vendu 300 livres (1771) ; par les abbé et religieux de Saint-Melaine, qui accordent à l'évêque de Rennes certains droits sur des murs leur appartenants, en vue de faciliter la reconstitution partielle du palais abbatial (1772) ; Ch. de la Bellangerais, pour l'hôtel de la Bellangerais, près la place Saint-Pierre, vendu 65.000 livres à J. de Talhouët, chevalier, seigneur de Boishorant (1775) ; *etc.*

1690-1777

B 2227. - Liasse, 128 pièces papier.

OBÉISSANCES FÉODALES. — Contrats d'acquisition, d'échange ou de transaction, concernant des immeubles situés dans les diverses paroisses de la sénéchaussée de Rennes et conclus par : R. du Boys, chevalier, comte de Saint-Gilles, pour la terre et seigneurie de Saint-Gilles, vendue, avec les meubles garnissant le château, entre autres de « vieilles tapisseryes de Bergame », pour la somme de 81.000 livres, à P. Beschart, seigneur du Coudray, alloué lieutenant général civil et criminel (1689) ; Fr. Rogier, chevalier, comte de Villeneuve, pour la terre et seigneurie de Cicé, vendue 70.000 livres à Fr. Champion, chevalier (1694) ; Marie de Chastillon, comtesse de Dannemarie, pour la terre et seigneurie de la Rivaudière, vendue 65.000 livres à P. Castel, connétable de Rennes (1698) ; J. Picquet, sieur de la Motte, greffier en chef du Parlement, pour les terres et seigneuries de Bréal et Lassy, vendues 46.000 livres à J. de la Bourdonnaye, chevalier, seigneur de Blossac, conseiller au Parlement (1705) ; J.-B. du Feu, chevalier, seigneur de Saint-Marc, pour les maisons et métairies nobles de la Haie du Rheu et les terres de la salle du Chardonnet, vendues 6.000 livres au principal, plus 100 livres d'épingles, à Sulpice d'Outremer, avocat (1709) ; *etc.*

1682-1710

B 2228. - Liasse, 144 pièces papier.

OBÉISSANCES FÉODALES. — Contrats d'acquisition, d'échange ou de transaction, concernant des immeubles, situés dans diverses paroisses de la sénéchaussée de Rennes, et conclus par : le marquis de Simiane, mari de Pauline de Grignan, pour la terre et seigneurie de Sévigné, en Cesson, et aussi pour la seigneurie de Lestremeur, située dans les sénéchaussées de Quimper et de Quimperlé, vendues : la première 20.000 livres, la seconde 80.000 livres, à R. Leprestre, chevalier, seigneur de Lezonnet, président à mortier au Parlement (1715) ; G. Choquené, maître cirier à Rennes, pour la métairie noble de la Mandardière, en Pacé, vendue 13.000 livres à Marie-Thérèse Montalant (1736) ; P. Robert, seigneur de la Bellangerais, pour partie de la terre de Beauvais et du Bourgbarré (1739) ; L. de la Baulme-Leblanc, duc de la Vallière, pair de France, pour la terre et seigneurie de Bagas, en Guichen, vendue 58.500 livres à L. de la Bouëxière, écuyer, capitaine de vaisseau (1741) ; Ch. du Breil, chevalier, marquis de Rais, pour le comté du Plessix-Balisson, vendu 307.000 livres à H. Baude, chevalier, seigneur de Saint-Père (1747) ; Ch. Hay, chevalier des Nétumières, capitaine au régiment du Roi-Infanterie, pour la terre et seigneurie de Chantelou, vendue 37.000 livres à J.-B. de Plouays, seigneur de la Grignonnais (1748) ; *etc.*

1711-1751

B 2229. - Liasse, 1 pièce, parchemin ; 164 pièces papier.

OBÉISSANCES FÉODALES. — Contrats d'acquisition, d'échange ou de transaction concernant des immeubles situés dans diverses paroisses de la sénéchaussée de Rennes et conclus par : les consorts Pégasse, pour le château de Monmurant, dépendant du comté de Tinténiac, et vendu 107.812 livres à J. de la Motte, seigneur du Bois-Thomelin (1750) ; E. de Durfort, duc de Duras, ambassadeur en Espagne, pour la baronnie de Bonne-Fontaine, vendue 152.400 livres au précédent (1754) ; le marquis J. de Rosnyvinen, capitaine de cavalerie au régiment Dauphin-Etranger, pour la terre et seigneurie de Beaucé, vendue 42.000 livres au marquis J. de Lys (1754) ; le comte L. de Keraly, pour la vicomté du Chesnay-Piglais, en Guipel, vendue 178.400 livres à Fr. Rolland, chevalier du Roscouët (1757) ; Aaron Magon, seigneur du Bos, pour le fief et bailliage de la Ville-Cadiou, en Saint-Suliac, vendu au marquis de Vieuville (1774) ; le marquis Amaury de Lohéac, conseiller au Parlement, pour la châtellenie du Châtellier et de Corpsnuds, vendue 216.000 livres à Cl. de Guerry, seigneur du Bois-Hamon (1777) ; *etc*.

1751-1777

Sénéchaussée de Rhuis

B 2230. - Liasse, 26 pièces parchemin ; 24 pièces papier.

PAROISSES D'ARZON ET DE SAINT-GOUSTAN (aujourd'hui Saint-Gildas et trêve de Loqueltas). — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de châteaux, de manoirs, de maisons, de convenants, de vignes, de marais, de rentes, de droits réels et honorifiques, tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rhuis, sous les dénominations suivantes : en la paroisse d'Arzon, la métairie noble de Kerner, avec un clos de vigne, possédée par Guil. Le Cherpentier, lequel avoue aussi la moitié indivise de la métairie de Lenden, en Sarzeau, et une île appelée l'Ile Longue (1541), R. de Larlan, écuyer, seigneur de Kerviller (1620), Y. de la Couldraie, pour moitié seulement (1677), A. Sorel, douairière du Brossay (1699) ; la maison noble de Tréhuen, avec des marais salants et les îles du Denten et d'En-Nounen dans la « rivière » du Morbihan, par P. Coué, sieur de la Chesnaie, alloué de la juridiction du Chapitre de Vannes (1653), J. Rado, seigneur du Matz (1700) ; en la paroisse de Saint-Goustan, le manoir et la métairie de Kercambre, avec l'île d'Er-Lannic, par Guil. Cadoret, lequel avoue aussi une métairie en la frairie de Coët-er-Scouffle (1539), L. de Trégouët, écuyer, sieur du Rocher, mari d'Olive de Cadoret (1622), P. Le Denays, écuyer, sieur de la Ville-au-Mené, mari de Fr. de Trégouët (1653), Rolland le D. (1702) ; la métairie noble de Kerlégan, par J. Le Vaillant (1468), Thomas Vaillant, seigneur du Pâtix (1539), L. de Noyal, seigneur de Kersapez (1543), Vinc. du Bot, seigneur du Grégo (1675), J. du Bot, son fils (1709) ; en la trêve de Loqueltas, le lieu et métairie noble de Kerbistoul, tenu à domaine congéable selon l'usement de Broërec, par Alain Le Borgne (1540), les héritiers Le B. et de Fontenan (1575), J. Fardel-Gallic (1603), J. Le Quinyo (1617), les consorts Teffany et Jégo (1622), Jacques Lesage, pour la moitié seulement acquise, en 1633, des héritiers Le Quinyo (1637), Claude Lesage, notaire au siège de Rhuis, à Sarzeau (1678).

1468-1709

B 2231. - Liasse, 31 pièces parchemin ; 43 pièces papier.

PAROISSE DE SARZEAU. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de châteaux, de manoirs, de métairies, de convenants,de vignes, de marais salants, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rhuis, sous les dénominations

suivantes : le manoir de Caden, avec moulin, marais, droit d'usage sur la forêt de ce nom, possédé par Amaury Eder, seigneur de l'Ongle, pour son fils Jean, neveu de Valence de Beaumanoir (1462), J. de

Saint-Gilles, veuve de J. Le Pennec, seigneur de Lauvergnac (1516), Tristan Le P. (1540), les héritiers du marquis R. du Cambout (1702) ; la maison noble de Coëtdihuel, par Ol. du Len, écuyer (1622), J. Thomas (1678), R. Thomas (1702) ; le manoir et la métairie de Coëtquénault et du Botcoët, par Guil. de Rédoret (1540), Julienne Desalleurs, pour partie seulement (1662), Vinc. Le Net, dame de Couëspel (1685), J.-P. Gobé, sieur de Carado, avocat à Vannes (1696) ; la métairie noble de l'Hérmitage, par les enfants mineurs de L. du Bois de la Salle, écuyer (1653), Mad. de Lescoubles, veuve d'autre Louis du B. de la S. (1709) ; la maison noble de Keralvé, avec l'île de Squibiden, des vasières et des « oeillets » de marais salants dans le Morbihan, par Séb. Jocet, écuyer, sieur de Kervillart (1619), J. de Tilly, tuteur des enfants mineurs du précédent (1676) ; la maison noble de Kerbal et la métairie de la Fosse de Kersuren, bordant le bras de mer de Pénerf, par René de Montigny, écuyer, sieur de Beauregard (1622) ; la maison noble de Kerbot, avec droits honorifiques en l'église du couvent de la Trinité de Sarzeau, par J. du Bot et Anne du Pont, sa femme (1539 et 1540), les héritiers de Jos. Le Gouvello, seigneur de Keriaval (1704) ; la maison et métairie noble de Kerdré, par Fr. Cillart, sieur de Kerampoul, sénéchal de Rhuis (1685), et ses enfants mineurs (1697) ; les seigneuries de Kerhart et de Kerouarin, par Guil. Droillart, recteur de Sarzeau, archidiacre et chanoine de Nantes (1541 et 1553) ; le lieu noble de Kerhinio, par J. Lorvelloux, écuyer, sieur de Trévien (1624), la veuve de L. Leclerc, sieur de la Houssaie (1677), Guil. Leclerc, sieur de Coffournic, lequel avoue aussi la métairie du Linden (1694 et 1707) ; la métairie de Kerpezquaydre, par J. de Mondragon, mari de J. Drouillart (1540) ; la maison noble de Kervéno, par M.-A Inizano, veuve d'Alain Brénugat, sieur de la Pillais (1708) ; la métairie de Kerlenden, par Guil. Leclerc, sieur de Coffournic (1654).

1462-1711

B. 2232. - Liasse, 38 pièces parchemin ; 50 pièces papier.

PAROISSE DE SARZEAU. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de châteaux, de manoirs, de maisons, de métairies, de convenants, de vignes, de marais salants, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rhuis, sous les dénominations suivantes : le manoir de Lanoëdic, entouré de douves, avec fuie, étang et chapelle, et dont dépendent plusieurs métairies, entre autres, près du village de Roz-Halléguen « une vieille mazière où appert avoir un grand logeix nommé *la vieille salle* », droits honorifiques en l'église de Sarzeau, de marché au bourg et de passage dans le « grand parc de Rhuis », possédé par Jean de Beaumont, mari de Guill. du Boys de la Salle (1401), Vinc. du B. de la S. (1490), Fr. du Bahuno, chevalier, seigneur de Berrien, mari d'A. de la Couldraie (1660), Guil. de Bahuno, leur fils (1672) ; la maison du Lesnet, par Jér. Botherel, chevalier, seigneur de Saint-Denac et de Pontsal (1678) ; la terre noble de la Motte-Rivault, avec son manoir, ses métairies, 42 oeillets de marais dans la saline de Luhandre, des droits de prééminence en l'église de Saint-Colombier, par Th. de Francheville, chevalier, héritier de son frère aîné Claude de F., seigneur de Truscat (1672) ; la terre et seigneurie de Rhuis, dont le siège est au château de Succinio, « composé de 2 corps de bâtiments qui subsistent l'un sur la face d'entrée, l'autre au fond de la cour, avecq leurs tours, guérites, et fortifications, de 2 autres vestiges de bâtiments en ruine placés à la droite et à la gauche de la même cour, le tout cerné d'un large fossé aquatique et fermé de pont-levis, » de laquelle seigneurie relèvent, outre les rentes sur la ville de Sarzeau, sur la paroisse d'Arzon et les frairies du Ruault, de Kercambre, de Saint-Jacques, de Duer, de Prorozat, de Landrezac, du Tour du Parc, *etc.*, le manoir de Brillac, l'abbaye de Saint-Gildas, les prieurés de Langlennec, d'Arz, d'Arzon et du Hézo, la ministrerie de Sarzeau, *etc.*, le tout possédé par Louis-César de la Baume-Leblanc, duc de la Vallière, pair de France, comme héritier de M.-A. de Bourbon, princesse de Conti (1745) ; le manoir de Truscat, avec droits honorifiques en l'église de Sarzeau, par Cl. de Francheville, chevalier, lequel a compris dans son aveu le manoir de la Cour

(1672) ; Pierre de Fr., avocat général au Parlement de Bretagne (1710) ; autres aveux pour des pièces de terre ou des vignes, par J. de Kervaloc (1423), J. Vitré, seigneur du Laz (1476), Geof. Kerstab (1478), J. de Musuillac (1499), la veuve de Fr. Thébaud, écuyer, sieur de Kerollivier, laquelle déclare plusieurs tenues en Rhuis et les cent oeillets de marais composant la saline de Saint-Goustan, près du Croisic (1540), les consorts Brochant (1639), les consorts Le Hécho (1696), et autres ; divers aveux pour des marais salants, vasières, « fars », étiers, « cobières » et autres dépendances des salines, présentés par L. Droillart (1461), Lancelot du Bois de la Salle (1471), Cather. Maubec (1539), Ph. Legof (1540), Ol. Malenfant, écuyer (1540), Georgine de Juzet, veuve de Saint-Martin (1540), J. du Bot, veuve de Gilles du Matz (1654), P. Le Cointe, sieur du Len (1654), Fr. de la Bourdonnaye, mari de L. Gibon (1694), Fr. de Montigny, chevalier, seigneur de Beauregard (1694-1712), L. de Montigny, chevalier, seigneur de Kerisper et de Trévien (1705), les enfants mineurs de J. Le Gouef, capitaine de navire, « absent en mer » (1775), et autres.

1401-1775

B 2233. – Registre petit in-folio, 441 feuillets parchemin.

LIVRE DE LA RÉFORMATION du rôle rentier du domaine de Rhuis, dressé par Guil. Le Bigot, sieur de la Ville-Bougault, maître des requêtes, Ol. de Lanvaulx, Y. Maydo, sieur de Tréduday, auditeurs des Comptes, en présence de Guil. de Penbulso, sénéchal de Rhuis, Bertr. du Combour, lieutenant de J. de Cluhunault, chevalier, capitaine de Sucinio, Al. de Kerverrec et Thomas Le Courtays, receveurs commis par la duchesse Anne, en vertu de lettres patentes de 1506 qui sont reproduites en tête du registre, avec celles de Louis XII sur le même objet. Ce livre comprend la déclaration, par villages et frairies, de toutes les tenues à domaine congéable selon l'usement de Broërec, les nouvelles baillées des terres qui avaient été usurpées, l'énumération des terres nobles tenues de la duchesse et des devoirs spéciaux auxquels étaient soumis les habitants et les armateurs de « l'isle » de Rhuis, notamment pour l'entretien des murs du grand et du petit parc du château. La justice appartient à l'abbé de Saint-Gildas, le droit de moulin aux seuls seigneurs de Caden et du Rest, les terres baillées par la duchesse sont principalement tenues à « titre de convenant à devoir de tierce ou de quarte gerbe rendue ès grange de la seigneurie », ou bien à prix d'argent, plus les corvées. A la fin, énumération des revenus affermés, entre autres les droits de foulage des draps, de panage, de bris et naufrage, des « ouaiseaux de ripvière », de cure des étangs, des carrières d'Arzon ; réserve est faite des « poissons royaulx comme balaines et autres » et de la tête des « morhotz » ; obligation pour les habitants de l'île d'Arz et du Héso de curer les douves de Sucinio, *etc.* — Les dernières pages manquent.

1506-1510

B 2234. – Registre in-folio ; 434 feuillets papier.

PORTION D'UN LIVRE DE LA RÉFORMATION du rôle rentier de la sénéchausssée de Rhuis concernant les héritages compris dans la frairie d'Arzon et contenant : 1° les déclarations des tenanciers, groupées par villages (fol. 2) ; 2° les nouvelles baillées à convenant, selon l'usement de Broërec, faites par les Commissaires de la réformation du Domaine, et les sentences de déchéance contre ceux qui n'ont pas entretenu en suffisant état les édifices de leurs domaines congéables (fol. 343).

1546

B 2235. – Registre petit in-folio ; 175 feuillets papier.

Recueil de pièces contenant : 1° la copie de deux rôles rentiers de la réformation du Domaine de Rhuis, l'un appelé le *Petit Matharel*, dressé, en 1577 par Ant. Matherel, lieutenant général au bailliage et siège présidial d'Alençon (fol. 1), l'autre en 1559-1561, par les Commissaires députés Jacques Viart,

Jean Le Cornef et Jean La Houlle (fol. 122) ; 2° diverses déclarations et sentences concernant la ministrerie de la Trinité de Sarzeau (fol. 25 et 116), la maison noble de Kerhinio (fol. 55), les rentes dues à la seigneurie de Rhuis par J. de Montigny, gouverneur, en 1627, du château de Sucinio (fol. 60), les maisons nobles du Rest et de Kerberen (fol. 70, 105, 111) ; 3° l'état des détenteurs des terres nobles dans l' « isle » de Rhuis, fourni par J. Le Net, sieur du Motenno, et Jul. Quatrevaux, sieur de Kergo, anciens et présents fermiers généraux de la seigneurie de Rhuis (fol. 61) ; 4° l'inventaire des biens meubles de Fr. Mancel, receveur du domaine de Rhuis, et de Fr. Quintin, sa femme (fol. 78).

1541-1624

B 2236. – Registre petit in-folio ; 36 feuillets papier.

LIVRE DES AUDIENCES et vacations présidées par Séb. Bidé, seigneur de Ranzay, maître ordinaire en la Chambre des Comptes, commissaire député par le Roi pour la **RÉFORMATION DU DOMAINE** de Rhuis, contenant le procès-verbal de visite des murs du parc de Queliscoët, pour la réparation desquels des lettres patentes du 8 mai 1644 avaient confirmé les privilèges et franchises des habitants de l'« isle » de Rhuis et accordé exemption de fouages et billots (fol. 2) ; des procès-verbaux de baillée à rente de terres réunies au Domaine, telles que les îles de Gaurenez et de Mezban (fol. 12) ; des ordonnances de correction ou de production de titres, entre autres celle qui enjoint aux possesseurs d'îles dans le Morbihan de fournir leurs actes de propriété (fol. 9) ; les procès-verbaux sommaires d'arpentage des diverses frairies de la sénéchaussée, opération interrompue une première fois, le 20 janvier 1646, par « la rigueur de la saezon, les froids et verglas », une seconde fois le 5 mai, parce que « les bledzestoient en fleur, les vignes en bourgeons et lames ».

1645-1646

B 2237. – Registre in-4° ; 232 feuillets papier.

Recueil de pièces contenant deux **RÔLES RENTIERS**, des assignations, ordonnances, arrentements d'îles et de terres réunies au Domaine et productions diverses, et relatif à la réformation du domaine de Rhuis commencée, en 1645, par Séb. Bidé, seigneur de Ranzay, maître des Comptes, et Daniel de Francheville, écuyer, sieur de Truscat, sénéchal de Rhuis.

1577-1646

B 2238. (Registre.) — In-4° ; 232 feuillets papier.

Papier terrier contenant des **DÉCLARATIONS D'HÉRITAGES** situés dans la juridiction de Rhuis, fournies aux Commissaires de la réformation de ce Domaine en 1645, par les divers propriétaires de tenues prises par eux à domaine congéable dans la paroisse d'Arzon.

1645

B 2239. – Registre petit in-folio ; 200 feuillets papier.

Papier terrier contenant les **DÉCLARATIONS D'HÉRITAGES** fournies aux Commissaires de la réformation du domaine de Rhuis, en 1645, par divers propriétaires des frairies d'Arzon, de Saint-Jacques et de Coët-er-Scoufle, avec indication des rentes en argent ou en nature payables par chacun d'eux à la Saint-Michel, la « perrée » de Vannes servant de mesure pour les grains.

1645

B 2240. – Registre petit in-folio ; 341 feuillets papier.

Papier terrier contenant les **DÉCLARATIONS D'HÉRITAGES** fournies aux Commissaires de la réformation du domaine de Rhuis, en 1645, par divers propriétaires du bourg de Sarzeau et des frairies

de Saint-Jacques et du Tour du Parc ; par Séb. de Rosmadec, seigneur du Plessix, pour les terres nobles de Kerlen, de Linden, de Calzat, de Kerhart, de Kergouarin, de Kerpesquaire, plus 210 oeillets de marais salants dans la frairie de Duer et 3 îles : 1° de Ligana, « inutille fors qu'en icelle il se trouve quelques aires d'oiseaux en saison », 2° Guenredus, où l'on ramasse « quentitté de gouaismon qui sert au labouraige des terres » et 3° Mesban, contenant 2 journaux de pâturages (fol. 96) ; par Suz. du Bois de la Salle, mineure, pour la maison noble de Lanoëdic (fol. 112) ; *etc.*

1645

B 2241. - Registre grand in-folio ; 436 feuillets papier.

Registre contenant les **PROCÈS-VERBAUX D'ARPENTAGE** dressés par A. Bernard, Fr. Guillemot, H. Le Cadre, Th. Le Gaing, Jul. Guischard et Jul. Rabut, arpenteurs jurés, pour les héritages composant la frairie du Tour du Parc (fol. 1 et divers) ; pour les métairies et l'ancien manoir de Calzat (fol. 14) ; la Motte de Kerdray (fol. 347) ; la maison noble de la Cour (fol. 376) ; *etc.* A la fin, sont transcrits les règlements, lettres patentes et autres actes conformément auxquels fut opérée la réformation du domaine de Rhuis, en 1645 (fol. 423), plus les procèsverbaux et certificats de bannies faites à cette occasion dans les églises de Sarzeau et d'Arzon (fol. 427), ainsi que les évocations adressées aux détenteurs de biens des frairies de Sarzeau, Saint-Jacques, Kercambre, Coët-er-Scouble, Arzon, Le Ruault, Duer, Prorozat, le Tour du Parc, Penvince, Landresac, Villejagu (fol. 430).

1645-1646

B 2242. – Registre petit in-folio ; 89 feuillets papier.

RÔLE RENTIER contenant l'état des nouveaux détenteurs ou possesseurs de tenues dépendantes de la terre et seigneurie de Rhuis engagée par le Roi, dressé et présenté à la Chambre des Comptes par Pierre Le Goff, procureur de Jeanne Le Levier, femme séparée de biens du comte L. Redon de Talhouet, gouverneur de Redon, engagiste de ladite seigneurie.

1666

B 2243. - Registre grand in-folio; 163 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE RHUIS contenant les déclarations d'héritages situés dans la ville de Sarzeau et dans les rues du Marché, du Cimetière, du Four, de la Lice, du Pallaire, Bécherel, Campir, Brellec, Rosperdry, derrière la Halle, Jean Le Roux, Bonnabès, de la Fontaine, *etc.*, produites devant les Commissaires de la réformation du domaine du Roi par : J. Aguenin Leduc, prieur et ministre des Trinitaires de Sarzeau, pour l'église et le couvent de la Trinité, avec droit de percevoir les deux tiers des dîmes de la paroisse de Sarzeau, l'autre tiers appartenant à l'évêque de Vannes, et, pour la frairie du Prorosat à l'abbé de Saint-Gildas, droit de prendre du bois de chauffage et de construction et de faire pacager 24 bêtes dans le grand parc ou forêt de Rhuis (fol. 3) ; R. Roudic, veuve de Jul. des Alleurs, sieur du Bois-Labbé, notaire et procureur au siège de Rhuis, faisant tant pour elle que pour son fils Guil., sieur du Pont-Emery, avocat, sénéchal de la vicomté de Saint-Nazaire (fol. 17 et 29) ; Vinc. de Sérent, recteur de Sarzeau, pour le presbytère et ses enclos (fol. 162) ; *etc.*

1679-1682

B 2244. – Registre petit in-folio ; 244 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE RHUIS contenant les déclarations d'héritages situés dans la paroisse de Sarzeau, et spécialement dans la frairie de Kercambre, produites devant les Commissaires de la réformation du domaine du Roi par : H. de Roquette, docteur en Sorbonne, abbé commendataire de Saint-Gildas de Rhuis, lequel indique que, depuis 1649, l'abbaye est occupée par les

Bénédictins de Saint-Maur, que « la nef de l'esglise abbatiable a esté démolie par les ennemis de l'Estat et de la Relligion, et l'abbaye pillée et sacagée », que les moines ont démoli la maison abbatiale pour embellir leur couvent et rendre la résidence impossible à l'abbé ; l'aveu énumère des droits de haute justice, d'aunage, de chasse, de corvée, de dîme, de cohuage (*houage)*, de chauffage dans la forêt du Roi, de moulin à mer à Pencastel et à Linden, de passage sur la rivière du Bono, en Plougoumelen, de fondation et de présentation aux cures et prieurés de Saint-Nicolas-du-Château, en Rhuis, d'Arz, d'Ambon, du Hézo, de Gâvres, de Locminé, de Quibéron, de Rieux, de Malestroit, de Saint-Gildas-d'Auray, de Saint-Goustan, de Bourgerel, en Noyal, de Saint-Guen, en Vannes, de Locoal, de Guénolé, de Saint-Nicolas-de-Blavet, de Baud, de Lenglenec, en Arzon, de Taupont, de Saint-Nicolas-de-Josselin et de Mesquer (fol. 1) ; *etc.*

1679-1682

B 2245. – Registre petit in-folio ; 235 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE RHUIS contenant les déclarations d'héritages situés dans la frairie de Ruault, paroisse de Sarzeau, produites devant les Commissaires de la réformation du Domaine par : Jér. Lefèbvre de Laubrière, prieur commendataire du prieuré de l'île d'Arz dépendant de l'abbaye de Saint-Gildas, et comprenant la moitié de l'île d'Arz et deux petites îles voisines, l'autre moitié appartenant à l'abbaye de Saint-Georges de Rennes (fol. 5) ; les propriétaires de diverses « tenues » et de terres « cartives », dont plusieurs ont fait des aveux collectifs.

1679-1682

B 2246. – Registre petit in-folio ; 309 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE RHUIS contenant les déclarations d'héritages situés dans les frairies de Duer et de la Ville-Jagu, paroisse de Sarzeau, produits devant les Commissaires de la réformation du Domaine par : Y. Sanguin, président au Parlement de Bretagne, demeurant au château de Retz, paroisse de Questembert *(Quinsanbert)*, pour la prise d'Yves de Maigné, sieur de Couëtquenau (fol. 1) ; Vinc. Burgeot, Vinc. Le Pisquaire, Fr. de Montigny, seigneur de Beauregard, président à mortier au Parlement, et autres consorts, pour la tenue du Pallais (fol. 53) ; Th. de Francheville, chevalier, pour la terre et seigneurie de la Motte-Rivault (fol. 115) ; Perronne Carré, veuve de R. Le Gouvello, maître des Comptes, pour la maison noble de Kerlévenan (fol. 252) ; *etc.*

1679-1683

B 2247. – Registre petit in-folio ; 102 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE RHUIS contenant les déclarations d'héritages situés dans les frairies de Landrezac, du Tour du Parc, de Saint-Jacques, de Kercambre, de Duer, du Bourg, de Penvince, paroisse de Sarzeau, produites devant les Commissaires de la réformation du Domaine par les propriétaires de diverses tenues ou prises, pour chacune desquelles les consorts ne font qu'un seul et même aveu.

1679-1683

B 2248. – Registre grand in-folio ; 146 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE RHUIS contenant les déclarations d'héritages situés dans les paroisses de Sarzeau et d'Arzon, produites devant les Commissaires de la réformation du Domaine par : le marquis René du Cambout, gouverneur du « chasteau du Succinio, isle et costes de Ruis, ville de Sarzau, isles de Houet et Hedic, de Morbihan, pors et havres de Pénerff, du fort de Pornavallo, garde du parc, munitions, jardins, orloge dudit chasteau du Succinio », pour les honneurs et profits

attachés à sa charge (fol. 1) ; Daniel de Francheville, chevalier, avocat général au Parlement, pour le manoir de Truscat (fol. 5), et pour les marais salants de Kervillartz (fol. 9) ; l'évêque de Vannes, pour le manoir de Brillac (fol. 11) ; le prieur et les religieuses de Saint-Gildas de Rhuis, pour les maisons et les terres constituant les offices d'infirmier (fol. 13), d'aumônier (fol. 23), de cellerier (fol. 25), de chambrier (fol. 27), d'ouvreur (fol. 33) ; Mad. de la Fayette, abbesse de Saint-Georges de Rennes, pour l'un des deux prieurés de l'île d'Arz, avec trois petites îles voisines (fol. 15) ; Fr. Cillart, sieur de Kerampoul, sénéchal de Rhuis, pour la terre noble de Keralié (fol. 38) ; Claude Lesage, notaire à Sarzeau, pour la métairie noble de Kerbistoul (fol. 44) ; Vinc. de Sérent, recteur de Sarzeau, pour l'île de Benaron, dans la « rivière de Vannes » (fol. 105) ; Arm. du Cambout, pour le prieuré de Lenglennec (fol. 127) ; le manoir de Kercambre (fol. 142) ; et d'autres propriétaires de terres nobles et de marais salants.

1679-1683

B 2249. – Registre petit in-folio ; 95 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE RHUIS contenant les déclarations d'héritages situés dans la frairie de Landrezac, paroisse de Sarzeau, produites devant les Commissaires de la réformation du Domaine par les propriétaires de diverses tenues ou prises pour chacune desquelles les consorts ne font qu'un seul et même aveu.

1679-1683

B 2250. – Registre in-folio ; 663 feuillets papier.

Papier terrier de la barre royale de Rhuis, contenant les déclarations d'héritages situés dans la paroisse d'Arzon, produites devant les Commissaires de la réformation du Domaine par les propriétaires de diverses tenues ou prises, pour chacune desquelles les consorts ne font qu'un seul aveu collectif.

1679-1683

B 2251. - Registre grand in-folio ; 92 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE RHUIS contenant les déclarations d'héritages situés dans la frairie de Penvince, paroisse de Sarzeau, produites devant les Commissaires de la réformation du Domaine par les propriétaires de diverses tenues ou prises pour chacune desquelles les consorts ne font qu'un seul aveu collectif.

1679-1683

B 2252. - Registre grand in-folio ; 263 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE RHUIS contenant les déclarations d'héritages situés dans la frairie de Coët-er-Scoufle, paroisse de Sarzeau, produites devant les Commissaires de la réformation du Domaine par les propriétaires de diverses tenues ou prises, pour chacune desquelles les consorts ne font qu'un seul aveu collectif.

1679-1682

B 2253. - Registre grand in-folio ; 149 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE RHUIS contenant les déclarations d'héritages situés dans la frairie du Tour du Parc, paroisse de Sarzeau, produites devant les Commissaires de la réformation du Domaine par les propriétaires de diverses tenues ou prises, pour chacune desquelles les consorts ne font qu'un seul aveu collectif.

1679-1683

B 2254. – Registre in-folio, 530 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE RHUIS contenant les déclarations d'héritages situés dans la frairie de Saint-Jacques, paroisse de Sarzeau, produites devant les Commissaires de la réformation du Domaine par les Carmes déchaussés de Vannes et consorts pour la grande tenue de Kergaulec (fol. 373) ; et autres propriétaires de tenues ou prises.

1679-1683

B 2255. - Registre grand in-folio ; 663 feuillets papier.

PROCÈS-VERBAUX D'ARPENTAGE des différentes tenues ou prises composant les frairies de la sénéchaussée de Sarzeau, ainsi que des héritages compris dans cette ville, dressés, en présence de M. de Beauregard-Guillon, conseiller du Roi et com missaire nommé à cet effet, par Jul. Le Bigot et Jean Baconnières, arpenteurs royaux dans la baronnie de Fougères, lesquels ont daté le commencement de leurs vacations successives des 24 novembre 1681, 3 février, 4, 6 et 16 mars, 11 août, 14 et 28 septembre, 4 novembre 1682.

1681-1682

B 2256. – Registre petit in-folio, 366 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES contenant les ordonnances d'injonction, de correction et de réception rendues par les Commissaires chargés de la réformation du domaine de Rhuis contre les détenteurs d'héritages situés dans la mouvance des frairies de Sarzeau, de Kercambre, de Prorozat. Le ministre prieur du couvent de la Trinité de Sarzeau est tenu de se conformer à l'arrêt de la Chambre des Eaux et Forêts, pour ses prétentions sur la forêt de Rhuis et l'étang de Calzac (fol. 4) ; les héritiers de V. de Serrant, recteur de Sarzeau, sont maintenus en possession d'une maison sise rue Bécherel à Sarzeau (fol. 25) ; Jean Folly, maître pintier, est condamné à payer les arrérages d'une rente de 4 deniers pour une maison couverte de paille et une mazière même rue (fol. 47) ; Jean Authueil, prêtre de la communauté de Sarzeau, produira des lettres d'amortissement pour le temporel de la chapellenie Le Blouch (fol. 101) ; Gilles Maubecq, écuyer, sieur du Plessis, et Jeanne Rouel, paiera 3 deniers de rente pour sa maison de la rue Brelecq (fol. 145) ; Julienne Didelot et consorts pour la tenue Philippe Ynisano paieront 24 livres de droits de lods et ventes, plus 42 sous 6 deniers de rente foncière avec une perrée de froment et une perrée et demie de seigle (fol. 204) ; Raphaël Le Fur et ses consorts de la tenue Mahéas paieront des droits de lods et ventes et des frais d'arpentage en sus de la rente foncière de 20 sous et un quart de perrée de froment (fol. 260) ; *etc.*

1682-1683

B 2257. – Registre petit in-folio ; 423 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES contenant les ordonnances d'injonction, de correction et d'enregistrement rendues par les Commissaires chargés de la réformation du domaine de Rhuis, contre les détenteurs des héritages situés dans les frairies du Ruault, du Duer et de Villejagu : Vincent Le Vaillant et les consorts détenteurs de la tenue Vigne-Largouet paieront 12 sous 6 deniers de rente ancienne, 8 deniers de rente nouvelle pour outre mesure, 4 livres de droit d'entrée, 28 sous d'arrérages de rente et 6 livres 10 sous de lods et ventes pour leur tenue d'un journal et demi de superficie (fol. 62) ; Lucas Le Digabel et consorts, pour la tenue Porh-Penhouet, paieront 5 sous de rente nouvelle pour 162 cordes de terre qui ont été constatées en plus de la consistance régulière (fol. 186) ; les lods et ventes de la tenue de la Vigne-Fraval ont été liquidés à 7 livres 5 sous à raison de 4 livres 10 sous par journal, le fonds de chaque journal étant estimé 36 livres (fol. 224) ; les propriétaires de la tenue au Cabellec paieront 3

livres 15 sous deux perrées de seigle et une perrée de froment de rente et 31 livres 10 sous de droits de lods et ventes (fol. 280) ; Denis Avignon et Nicole de Lespinay paieront 8 deniers de rente nouvelle pour excès de contenance dans le clos de l'Eglise (fol. 321) ; les propriétaires de la tenue à Poulhallec paieront 5 sous de rente en plus pour usurpation de 14 journaux (fol. 389) ; *etc.*

1682-1683

B 2258. – Registre petit in-folio ; 366 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES contenant les ordonnances de correction, d'injonction et d'enregistrement rendues par les Commissaires chargés de la réformation du domaine de Rhuis contre les détenteurs d'héritages situés dans les frairies de Matharel et de Landresac contre les titulaires des prieurés de l'île d'Ars, d'Arzon, de Langlenec ; contre les propriétaires des marais salants du Grisso, du Boulvech, de l'île Benaron ; contre les propriétaires des terres et manoirs nobles de Kerlegan, de Brillac, de Kerallié, de Kerbistoul, de Kerbot, de Kerfago, de Kermartin, de Couetdihuel, du Trect, de Lanoëdic, de Kerhinio, de Coëtquenault, de Kerlindin, de Boisdanic, de Beauregard, de Caden, de Kerleux et de Kerhart ; les productions des religieux de Saint-Gildas citent une fondation faite par « Graillon, second roy de l'Armorique Bretagne l'an 399, par laquelle il donna entre autres choses en fondation perpétuelle la forrest et jeune bois que Conan Meriadec son prédécesseur planta et sema », confirmation de la fondation par Judicaël, évesque de Vannes, confirmation de la fondation par Geoffroy, duc de Bretagne, le 15 avril 1001 portant échange de la forêt contre la frairie de Prorozat et deux rentes (fol. 136) ; Vincent du Bot, seigneur du Grégo, détenteur de l'île du Cresic en la rivière du Morbihan, est condamné à payer 29 années d'arrérages (fol. 173) ; le marquis René du Cambout, gouverneur du château et de la côte de Succinio, produit les titres justificatifs des revenus attachés à sa charge et est maintenu dans l'exercice de certaines corvées conformément à un arrêt du Parlement de Paris (fol. 123) ; *etc.*

1683

B 2259. – Registre petit in-folio ; 432 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES contenant les ordonnances de correction, d'injonction et d'enregistrement rendues par les Commissaires de la réformation du domaine de Rhuis contre les détenteurs des héritages tenus prochement et roturièrement du Roi dans la frairie et paroisse de Rhuis : la tenue de Port-Navalo contenant 9 journaux 17 cordes et demie, chargée de 51 sous 6 deniers et une perrée de froment de rente a été surtaxée de 6 sous et de 36 livres de droits d'entrée (fol. 24) ; Joseph Le Corre, maître de barque, paiera pour la tenue G. Legal la somme de 2 sous 12 deniers (fol. 94) ; la prise Arthur Glayan est taxée à la somme de 3 livres, 7 sous, 6 deniers, à raison de 3 livres 10 sous par journal (fol. 108) ; Sébastien Teffani de Bourgneuf et consorts sont condamnés à payer pour la tenue Fréguen, une rente nouvelle de 4 sous avec les arrérages de 29 années de jouissance (fol. 130) ; la contenance de la tenue du Pallue est fixée à 1 journal, 22 cordes (fol. 162) ; la tenue au Perneno, exploitée par André Lascournec, paiera 42 sous de droits de mutation (fol. 177) ; François Rado, écuyer, seigneur du Matz, paiera 200 livres pour le rachat de la métairie noble de Tréhuen (fol. 431), *etc.*

1683

B 2260. – Registre petit in-folio, 323 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES contenant les ordonnances de correction, d'injonction et d'enregistrement rendues par les Commissaires chargés de la réformation du domaine de Rhuis contre les détenteurs d'héritages tenus roturièrement et prochement du Roi dans le ressort des frairies de Penniner et de

Coëterscoufle, paroisse de Sarzeau : les détenteurs du pré au Prieur de deux hommées de faucheur ont été réimposés de six deniers de rente nouvelle (fol. 26) ; Jean Le Berre paiera 2 livres 10 sous, pour droits de lods et ventes de la tenue Gervaise Jouannic (fol. 39) ; François Le Hécho, pour la tenue du pré Caden, paiera 12 sous 6 deniers de rente (fol. 57) ; Maurice Avril de la Chauvière, chevalier, conseiller au Parlement, et consorts, paiera pour le clos Le Torre les arrérages de 2 rentes de 53 sous, 6 deniers et de 12 sous (fol. 68) ; Jean-Christophe du Porch et Julien Teffany et consorts, pour la tenue Vincent Le Page, paieront un sou de rente nouvelle pour un excès de mesure de 31 cordes (fol. 94) ; François Le Baron de Cuerguillo et consorts, propriétaires de la tenue Guil. Bihan, contenant 6 journaux, paieront 27 livres pour droits de lods et ventes (fol. 148) ; *etc.*

1682-1683

B 2261. – Registre petit in-folio ; 493 feuillets papier.

LIVRE DE SENTENCES contenant les ordonnances de correction, d'injonction et d'enregistrement rendues par les Commissaires chargés de la réformation du domaine de Rhuis contre les détenteurs d'héritages roturiers situés dans les frairies du Tour du Parc, de Saint-Jacques ; Jean Haroche a été maintenu en possession de la tenue Toulcouëdic à la charge de payer une rente de 12 sous, 6 deniers (fol. 31) ; Anne Rio, veuve Tiffoche, pour la tenue du clos Guillotte, paiera 10 livres, 10 sous pour les arrérages d'une rente nouvelle de 5 sous (fol. 71) ; Guédas Le Goff est maintenu en possession de la tenue Ferté qui aura 7 journaux, 10 cordes de consistance (fol. 103) ; Bertrand Huet et consorts, pour la tenue Rochaliguen de 23 journaux un tiers, est condamné à payer 20 sous, 3 perrées de froment et une demi perrée de seigle de rente ancienne (fol. 174) ; la tenue Corchouan de 25 journaux 2 tiers est imposée à 31 livres, 5 sous pour droits de lods et ventes (fol. 236) ; la consistance de la tenue Cocuen, exploitée par Jean Le Calvé et consorts, a été trouvée réduite de 14 cordes deux tiers et a été augmentée d'une pièce de terre empruntée à la tenue Mahé Le Bourhis (fol. 318) ; Vincente Lenet, dame de Couëpel, pour la tenue de la motte de la Trinité, réduite de 14 journaux à 5 journaux, 34 cordes, a reçu diverses augmentations empruntées à la tenue Kerséal (fol. 448) ; *etc.*

1683-1684

B 2262. – Cahier, 35 feuillets papier.

INVENTAIRES DES AVEUX ET DÉCLARATIONS envoyés au greffe de la Chambre des Comptes par les propriétaires de biens situés dans le ressort de la sénéchaussée de Rhuis, comprenant les additions faites en 1725.

1575-1725

B 2263. - Liasse, 161 pièces papier.

OBÉISSANCES FÉODALES de la cour de Rhuis. — Contrats de vente et d'échange concernant des héritages situés dans la mouvance du Roi : la prée de Kerlen, acquise par G. Lequinio, chirur gien à Sarzeau (1695) ; 60 oeillets de marais en la saline de Kermartin acquis par la veuve Choumin de Kernoël (1698) ; les terres et dépendances du Tresle, acquises par Yves Tiffoche, marchand à Penerff (1698) ; une maison avec jardin au village de Kerener acquis par Jos. Couëdel (1770) ; un morceau de vigne au Corn-Bihan acquis par Claude Lascouarnec (1771) ; une parcelle de terre, située au Fourn Ergreux, acquise par Pierre Le Besque (1771) ; une autre pièce de terre au Hayo acquise par Sil. Guyot (1771), le tout en la paroisse de Sarzeau ; le clos de terre du Touille, près Porhenneze, acquis par Jean Le Tenevic, forgeron (1771) ; *etc.* — De 1699 à 1748, les actes manquent.

1695-1771

B 2264. - Liasse, 222 pièces papier.

OBÉISSANCES FÉODALES de la cour de Rhuis. — Contrats de vente et d'échange concernant des héritages situés dans la mouvance du Roi : une maison au village de la Grée-Penvern acquise par Fr. Le Garec, meunier à Caden en Sarzeau ; un pré voisin de Kerbizio acquis par Jean Machefaux ; la moitié du clos de terre de Benallo, près de Kerblay, acquise par Jean Patary ; un pré à Prat-Nicolazo acquis par Perrine Layec, servante ; une planche de vigne au clos Truin par Pierre Magré ; deux planches de jardin au village de Kervolenne, par Ant. Dumestre ; une parcelle de terrain en coursierres située à ir Main-er-Horre, acquise par Claudine Le Ridant ; et autres.

1772

B 2265. - Liasse, 217 pièces papier.

OBÉISSANCES FÉODALES de la cour de Rhuis. — Contrats de vente et d'échange concernant des héritages situés dans la mouvance du Roi : une maison couverte en paille avec ses dépendances et quelques parcelles de jardin, de pré, de vigne et de terre, au village de Kerbigot, acquise par J. Machefaux, de Landrezac ; un emplacement de chambre, 2 planches de vigne et une parcelle de terre, au village de Kervoran et dépendances, par J. Jollivet ; une parcelle de terre contenant 42 cordes en 20 sillons, située à la pointe de Benanec, par P. Périchet, maître-jardinier à Truscat ; 25 sillons de terre et « une courcière à devoir de trentième et rente censive » situés au Greux, par Guil. Layec, laboureur ; un clos de terre près la Croix du Château, par Th. Le Blay, laboureur ; *etc.*

1773

B 2266. - Liasse, 217 pièces papier.

OBÉISSANCES FÉODALES de la cour de Rhuis. — Contrats de vente et d'échange concernant des héritages situés dans la mouvance du Roi : une maison couverte d'ardoises, au village du Vieux-Ruault, avec diverses parcelles de vigne et de terre, acquises par J. Jollivet, marchand de Sarzeau ; une maison, rue de la Fontaine, à Sarzeau, vendue par S. Durantin, maître de langues de l'Université de Strasbourg, à Mathurin Ribot, premier huissier au siège royal de Rhuis ; un petit champ près le Haut Boidanic, acquis par Fr. Talhouarn, laboureur, de J. Burgot, matelot ; la prée In-Dilose-Cave, acquise par Th. Kerfontain, laboureur, de J. Le Guel, maître de gabarre ; une planche de vigne située Ir'lose-Saulles, acquise par J. Le Boeuf, laboureur au château de Sucinio, de Th. Cotier, maréchal ; une planche de vigne à Close-er-Houet et une pièce de terre à Kerclequinet, acquises par J. Kerleau, ancien meunier ; *etc.*

1774-1775

B 2267. - Liasse, 227 pièces papier.

OBÉISSANCES FÉODALES de la cour de Rhuis. — Contrats de vente et d'échange d'héritages situés dans la mouvance du Roi : une maison avec « reffuy » et jardin, à Saint-Martin, acquise par Mathurin Dréan, laboureur ; 5 sillons de terre labourable dans la lande du Bohat, par Guil. Lecorre, tailleur d'habits ; une petite vigne, à Kerhouet, par Guil. Le Guéranic, ancien maître de gabarre ; 8 sillons de terre labourable, à Toul-er-Ky, par Jean Le Hécho, tailleur d'habits ; une moitié et un huitième de l'autre moitié du marais noble du Boulhouac'h ou Cotorel-Tary, situé près Keradenic, en Sarzeau ; *etc.*

1776-1777

Sénéchaussée de Saint-Aubin-du-Cormier

B 2268. - Liasse, 17 pièces parchemin ; 18 pièces papier.

PAROISSE DE LA BOUËXIÈRE. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de fiefs, de rentes, de manoirs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Saint-Aubin-du-Cormier, par les vassaux dont les noms suivent : le lieu et manoir noble du Bertry, possédé avec ses dépendances par François Tierry, écuyer, seigneur de la Prévalaie (1542), Françoise Le Mintier de Carmené, dame des Aulnais, veuve de J. Le Gonidec (1666), Marguerite Lemétayer, veuve de Bertrand de Poys, seigneur de Neufville (1673) ; Gilles de Poys, seigneur de la Tournerais (1702), le prince d'Aremberg, époux de la comtesse de la Marck, Guill. de Rosnyvinen, chevalier, marquis de Piré (1757), le comte Armand de la Belinaye, héritier de son frère (1776), et son fils (1777) ; le manoir et le domaine de la Plardaye, par la fille de Joseph de Launay, écuyer (1715) ; le lieu noble du Haut et Bas Sevaille, par P. Germain (1457), P. Rolland et consorts (1539), Jeanne Paris, épouse de Jean Guillouays (1690), Ch. Blondeau (1730), Jean Guillois (1756) ; la terre et seigneurie de Sérigné, par Mad. de Matignon (1406), Jean Goyon, seigneur de Matignon, après le décès de Marie de Rochefort, sa mère (1424), M. de Matignon, héritier de Marie Gouéon, épouse de Richard d'Espinay, décédée en 1435 (1437), Bertrand Gouéon, sire de Matignon et de Torigné (1467), Guy d'Espinay de Sauldecourt, lequel déclare des vassaux nobles, les bailliages d'Ercé, de Gosné, de la Dorniaie, de Noyal, des Haies, de la Truonnerie (1536), Jean d'Espinay et de Broon (1560) ; autres aveux produits par les héritiers d'Akaris d'Iffer, pour de nombreuses rentes en argent et en nature (1397), par Guyon, fils de Guy de Tallie et d'Iffer, pour les mêmes redevances (1447), les héritiers d'Akaris Tremblay, pour diverses rentes (1413), Guy Satin, écuyer, seigneur de la Teillaie, pour les fiefs et bailliages de la Touche-Mellet et de la Havardière (1548) ; *etc.*

1397-1777

B 2269. - Liasse, 9 pièces parchemin ; 1 pièce, papier.

PAROISSE D'ERCÉ. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de fiefs, de rentes, de manoirs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Saint-Aubin-du-Cormier, par les vassaux dont les noms suivent : Simon de Montbourcher, oncle de Bertrand, fils d'Alain de M. (1391), François, fils de Bertrand de M. (1454), Renaud de M., chevalier, seigneur du Bordage et de Champagné (1533), François de M., écuyer, seigneur du Bordage, d'Ercé, de Channé et de Champagné, fils du précédent (1541), René de Montbourcher, chevalier, seigneur du Bordage, de Saint-Gilles, de Guer et de Saint-Amadour (1618), lequel déclare qu'il a perdu ses titres pendant la Ligue, lorsque le capitaine Jean pilla le château du Bordage ; les enfants d'Henriette de Montbourcher, épouse de Jean de Franquetot, comte de Coigny, colonel général des Dragons (1752), tous seigneurs d'Ercé, du Plessis, pour les terres et seigneuries de la Rivière, du Mesnil et de la Champagnais ; Nicole, fille de Gilles Madeuc (1480), Claude de Maure, seigneur de Landal et de la Rigaudière (1545), pour les fiefs et bailliages du Bois-Edelin et des Retais.

1391-1752

B 2270. - Liasse, 22 pièces parchemin ; 12 pièces papier.

PAROISSE DE GOSNÉ. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de fiefs, de rentes, de manoirs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Saint-Aubin-du-Cormier, par les vassaux dont les noms suivent : les lieux et

hébergements d'Aubeclerc et du Déserseul, possédés par Guillaume, fils de Bertrand de Forgettes (1404), Alain, fils de Jean de Vandelle (1465), Bert. Montart, écuyer, seigneur de la Géraudais (1540)

; Raoul Montart, écuyer, seigneur de la Géraudais (1540) ; Raoul Montart, écuyer (1559), François de Vassé, chevalier, seigneur de Classay, au nom de Renée de Courternes, dame de la Jousselinaie, son épouse (1621) ; François Guinguené, écuyer, et Michelle Montart (1589), Julien Marie (1600), Pierre Ginguené, écuyer (1624), les enfants de Michel Leziard et de Perrine Ginguené (1662), Charles Leziard, chevalier (1753), Joseph-Charles Leziard, chevalier (1754), pour le manoir et les métairies du lieu noble de Déserseul ; le fief de Gonnillon, possédé par Jean Prodhomme, dit Lortie, qui le tenait par échange d'Olivier Lortie (1397), Guillaume Galesne (1482), Franc. Gédouyn, écuyer (1540) ; le lieu et la métairie de la Grimaudais, par Marie Chevetel, épouse de G. Le Chevalier de Kerempart (1758).

1397-1766

B 2271. - Liasse, 11 pièces parchemin ; 6 pièces papier.

PAROISSE DE LIFFRÉ. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, d'héritages, de droits réels et honorifiques tenus noblement et roturièrement du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Saint-Aubin-du-Cormier, par les vassaux dont les noms suivent : Renée Lepigeon, dame du Déserseul, pour les maisons et métairies de la Haute et Basse Galenais, de la Motte-Gaillardière et leurs dépendances (1732) ; Jacq. Poillevé, sieur de la Morlais, et consorts, pour le lieu et métairie de la Mignonnais, des maisons au bourg de Liffré, des terres à la Plardais et à la Morlais (1731) ; Jean Corbin, recteur de Saint-Jean-sur-Couesnon, pour des maisons et des terres au village de la Peignerie (1731) ; François Le Bastard, écuyer, seigneur de Villeneuve, pour le taillis des Brosses-Mérault et la lande des Gauchets (1772) ; Jean Avril et Jean Moulin, pour la closerie de la Baillée-Bragard, des maisons et des terres au bourg de Liffré (1731-1763).

1731-1772

B 2272. - Liasse, 20 pièces parchemin ; 4 pièces papier.

PAROISSE DE SAINT-AUBIN-DU-CORMIER. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de manoirs, de métairies, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement et roturièrement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Saint-Aubin-du-Cormier, par les vassaux dont les noms suivent : le lieu et domaine de la Ferrerie, possédé par Anne, fille de Pierre Tremblay, (1540), Pierre de Tremblay, écuyer, seigneur de la Jousselinaie (1542), Armelle Le Maczon, tutrice de Pierre de T., son fils (1551) ; le manoir et domaine de la Garenne, par François Ivette, écuyer, seigneur du Bois-Hamon et de Maugazon (1454), Jean Ivette (1540), Pierre I. (1550), Gilles I., seigneur du Domaine et du Plessis-au-Breton, lequel revendique, outre les prééminences dans les églises de Saint-Aubin, nommées l'église paroissiale de *Becherel* et l'autre la *Chapelle-au-Duc*, un droit d'usage dans les forêts de Saint-Aubin, Rennes et Liffré (1580), Perronnelle Ivette, épouse de B. Freslon, seigneur de la Freslonnière (1585) ; autres aveux pour diverses rentes produits par Anne d'Espinay, veuve de Jean Busson, seigneur de Gazon (1460) ; par les enfants de Pierre Menant et de Perrine Lemasle, Aimée Lefèvre, Julien Lemasle pour des terres et des maisons aux lieux dits la Clairlais, Chedeville et le Haut-Breil (1730-1731).

1454-1733

B 2273. – Registre petit in-folio, 169 feuillets parchemin.

RÔLE RENTIER du domaine de Saint-Aubin-du-Cormier, rédigé par Pierre de Bonabry, auditeur des Comptes, G. Lalemen, receveur, Jean Montart, lieutenant du procureur, contenant le dénombrement sommaire des héritages chargés de rentes envers le fisc ducal dans les diverses paroisses de ce ressort. A la fin du volume sont les nouvelles baillées. — Table des vassaux.

1452-1456

B 2274. – Registre petit in-f°, 174 feuillets parchemin.

RÔLE RENTIER du domaine de Saint-Aubin-du-Cormier contenant les déclarations étendues des maisons, terres et héritages chargés de rentes foncières envers le fisc ducal, en vertu de baillées anciennes et nouvelles. Les détenteurs cités sont : Guillaume Fontaine (1), Jean Le Tondours (2), Jean Perrigault (6), les chapelains des quatre chapellenies fondées par Jean Cochet en la chapelle de Saint-Aubin-du-Cormier et à l'hôpital de Saint-Antoine de la même ville (29) ; Bertrand Auger et Marguerite de Rennes (48) ; Eonnet Hervé (59), Guil. Loaysel (69), Raoullet Le Bréchu (73), les tenanciers de la Pelardais (76) ; Robin Le Meignen et consorts (140) ; *etc.* Table des vassaux.

1475-1478

B 2275. – Registre petit in-folio ; 416 feuillets parchemin.

LIVRE DE LA RÉFORMATION du rôle rentier du domaine de Saint-Aubin-du-Cormier contenant les lettres de commission adressées par le roi Henri II aux maîtres des Comptes de Bretagne, pour leur enjoindre de reprendre et de continuer la réformation du domaine royal, en ce qui concerne les terres de Liffré et de Saint-Aubin, sans délai ; la commission délivrée à maître Noël Hays pour agir avec maître Michel Dessefort ; le procès-verbal de transport exécuté par les dits commissaires avec les bannies ; les déclarations d'héritages des vassaux établis dans la ville de Saint-Aubin, dans la campagne et dans la paroisse de Gosné.

1547

B 2276. – Registre petit in-folio ; 380 feuillets parchemin.

LIVRE DE LA RÉFORMATION du rôle rentier du domaine de Saint-Aubin-du-Cormier, comprenant le dénombrement des héritages du bourg de Liffré et de la partie rurale, avec l'indication des rentes dont ils étaient grevés. A la fin du registre, est le procèsverbal d'enquête constatant les causes qui ont amené la ruine du château de Saint-Aubin, l'état de dégradation des moulins, des étangs, des chaussées et des fours à ban, avec mandement de procéder aux réparations.

1547

B 2277. - Registre grand in-folio, 521 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE SAINT-AUBIN-DU-CORMIER contenant les déclarations d'héritages faites devant les Commissaires du Roi chargés de la réformation du Domaine, par les vassaux dont les noms suivent : Claude Frotin, sieur de Mainbier, pour des terres au village du Manoir-Chenil (14) ; Raoulette Piette, veuve de Jean Cocquelin, pour diverses maisons et des terres aux villages du Bas Breil-Bernier, de la Grange et de la Haute-Peignerie (83) ; P. Rollandin, pour des maisons et des terres au village de la Fellienaie (167), le tout en la paroisse de Saint-Aubin ; Clément Barbedet, pour une maison et des terres au village de la Rouxelière (429) ; Jean Barbette, Perrine Billonnaie, Pierre Falaise, la veuve d'Etienne de la Lande et autres, pour des héritages au même lieu ; Guillemette Baron, veuve Ruffaut, et son fils, pour une maison et des terres à la Gigairie (455), le tout paroisse de Gosné ; *etc.*

1676-1681

B 2278. - Registre grand in-folio, 495 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE SAINT-AUBIN-DU-CORMIER contenant les déclarations d'héritages faites devant les Commissaires du Roi chargés de la réformation du Domaine, par les

vassaux et tenanciers de la ville de Saint-Aubin, logés dans les rues du Château, Heurtant, Grande-Rue, Lotin, Dorée, du Four banal, du Cormier, près la Porte-Carel, audelà du pont Joachim, rue du Pavement, autour de l'église, *etc.* ; par les marguilliers de la paroisse, pour les églises et chapelles des paroisses de Saint-Aubin-du-Cormier ou de Saint-Malo-de-Bécherel, pour les maisons et terres léguées à la fabrique, pour la chapelle ducale située au midi de l'église, pour la chapelle de Saint-Pierre, en la forêt de Sevaille, la chapelle de Saint-Joseph, au faubourg du Cormier (fol. 203) ; par les mêmes, pour les biens de la « bourse élé mozinaire des défunts » (fol. 207) ; par Jean Veillard, prieur recteur de Saint-Aubin, pour la maison et les dépendances de son bénéfice (fol. 361) ; par Jean Fresnel, pour des estres de maisons et des héritages situés aux villages de la Cointerie, de Bellecour et de la Longerie (fol. 415) ; *etc.*

1680

B 2279. - Registre grand in-folio, 554 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE SAINT-AUBIN-DU-CORMIER contenant les déclarations d'héritages faites devant les Commissaires de la réformation du Domaine par les vassaux de la paroisse de Liffré dont les noms suivent : René Blondel, sieur des Fontaines, pour une rangée de maisons, deux petits jardins et une pièce de terre au bourg (fol. 13), Michel Coire (fol. 25), Jeanne Coudrin, femme de Jean Croyal (fol. 48), Gilles Nouel, titulaire de la chapellenie de Julien Aubrée (fol. 59), tous propriétaires au bourg ; P. Iseux, Ch. Guillet, P. Morel, P. Pautonnier, la veuve de J. Mallard, les enfants de Fr. Noël et de Gillette Beauxé, P. Dartais, Susanne et Ph. Lenoir et autres propriétaires de maisons et de terres aux villages de la Gloirie, du Breil, de Papillon, de la Goupillais, de Préterre, de Launay, de Malescottais, de la Buzardière, de la Haute-Pelardais ; *etc.*

1679-1681

B 2280. - Registre grand in-folio, 637 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE SAINT-AUBIN-DU-CORMIER contenant les déclarations d'héritages faites devant les Commissaires de la réformation du Domaine par les vassaux de la paroisse de Liffré dont les noms suivent : Fr. Locri, époux de Julienne Fougeray, pour des maisons et des pièces de terre au village de la Huberderie (fol. 17) ; Jean et Jeanne Raoul, pour une portion de maison avec jardin, plus une pièce de terre au village de la Martouais (fol. 47) ; Christ. Poillevé, pour des maisons au bourg et des pièces de terre dans les villages du Landrel et de la Morlais (fol. 117) ; Jean Bossart, pour des héritages aux Landes Piguel (fol. 151) ; les trésoriers de la paroisse, pour le presbytère et le temporel de fondations assises sur des terres du Breil-Rond, de la Celberdière et de la Martouais (fol. 163) ; Guillaume Gueret et ses enfants, pour des maisons et des terres aux villages de la Lande de Brin et de Fouillard (fol. 333) ; Jean Duchesne, pour deux aistres de maisons et deux jardins au village du Champgiron (fol. 489) ; et autres.

1679-1680

B 2281. - Registre grand in-folio ; 366 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE SAINT-AUBIN-DU-CORMIER contenant les déclarations d'héritages faites devant les Commissaires de la réformation du Domaine par les vassaux dont les noms suivent : les enfants de G. Guérinel, pour des maisons et des terres à la Lizendrie, paroisse de Gosné (fol. 104) ; Michel Fremont, pour héritages à la Basse-Pelardais, paroisse de la Bouëxière (fol. 129) ; Guy Legendre, pour la maison et le jardin de la Martinière, près du Basril, paroisse de Liffré (fol. 162) ; Cl. de Marbeuf, président au Parlement de Bretagne, pour la métairie de la Vallée (fol. 184) ; René de Montbourcher, marquis du Bordage, pour la terre et seigneurie du Plessis d'Ercé, à

laquelle il a ajouté la déclaration de la terre de Serigné, acquise par son frère du duc de La Trémoille, qui a réservé la mouvance (fol. 281) ; Jean Delaunay, écuyer, sieur du Demaine, pour la terre et la seigneurie du Demaine-Pelardais (fol. 314) ; Fr. de la Vieuville, abbé commendataire de Savigny, pour la terre et seigneurie de Louvigny, en la paroisse « d'Assigny » (fol. 341), pour le prieuré du Fayel, en Saint-Jean-sur-Vilaine (fol. 345), et pour la seigneurie de Champfleury en Liffré (fol. 349) ; *etc.*

1679-1680

B 2282. – Registre petit in-folio ; 408 feuillets papier.

LIVRE DES SENTENCES contenant les ordonnances de correction et d'enregistrement rendues par les Commissaires réformateurs du domaine de Saint-Aubin-du-Cormier, sur les productions fournies par les vassaux de ce ressort : Jacq. Chevalier, mineur, pour une maison rue du Pavement, chargée de 5 sous de rente annuelle, paiera 29 années d'arrérages (fol. 233) ; Julienne Ruffault, veuve Fresnel, pour une maison au village de la Cointerie, chargée de 3 sous 9 deniers de rente, paiera 6 livres 10 sous d'arrérages (fol. 274) ; Pierre du Bourgblanc, chevalier, seigneur d'Apreville, pour deux aîtres de maisons sises au village des Vallées et diverses pièces de terre, est taxé à la somme de 5 livres, 8 sous, 2 deniers (fol. 296) ; Julien Mancel et Robert Boulet, pour deux aîtres de maisons avec deux jardins et des terres au village du Haut-Breil-Bernier sont taxés à 10 livres, 8 sous, 9 deniers (fol. 227) ; *etc.*

1681

B 2283. – Registre petit in-folio° ; 413 feuillets papier.

LIVRE DES SENTENCES contenant les ordonnances de correction et d'enregistrement rendues par les Commissaires réformateurs du domaine de Saint-Aubin-du-Cormier, sur les productions fournies par B. Baron pour des maisons et des terres au village de la Boulaie, en Saint-Aubin, et au village de la Mottais, en Gosné (fol. 49) ; par François Colas, pour une maison avec jardin au bourg de Liffré (fol. 79 bis) ; par divers propriétaires des villages de la Rouxelière, de la Giguairie, de la Mottaie, de la Boissellerie, de la Grimaudaie, du Domaine, en la paroisse de Gosné ; par François Bonnier et Marie Dondel, pour la terre, seigneurie et juridiction d'Aubouclerc, s'étendant dans plusieurs paroisses, lesquels ont été deboutés de la moyenne justice, de certains droits d'usage dans la forêt de Liffre, de la pêche aux étangs et de la franchise d'impôts qu'ils revendiquaient (fol. 369) ; la veuve de Bertrand de Poix, seigneur de Poix et de Neufville, pour le manoir et la seigneurie de Bertry, laquelle a justifié son droit de juridiction haute, moyenne et basse, par de nombreux actes remontant à 1400 (fol. 333), *etc.*

1681

B 2284. – Registre petit in-folio ; 301 feuillets papier.

LIVRE DES SENTENCES contenant les ordonnances de correction et d'enregistrement rendues par les Commissaires de la réformation du domaine de Saint-Aubin-du-Cormier, sur les productions fournies par les vassaux du ressort : Pierre Trouessart et Etienne Préterre, son épouse, pour un logis avec jardin, des terres au bourg de Liffré (fol. 23) ; François Poullain, pour une maison, cour et déport au village de la Lande de Brin (fol. 57) ; Gillet Guillet, veuve Malécot, pour deux aîtres de maison et des terres au village du Mordrée (fol. 132) ; Julien Mallard, époux de Michelle Sevaille, pour des maisons et 4 journaux, 10 cordes de terre au village de la Pagerie (fol. 233) ; Claude du Houx, héritier de Jean du Houx et de Gab. Bidault, pour des terres d'une contenance de 9 journaux, à la charge de payer 20 deniers de rente annuelle par journal (fol. 340) ; *etc.*

1681

B 2285. – Registre petit in-f° ; 338 feuillets papier.

LIVRE DES SENTENCES contenant les ordonnances de correction et d'enregistrement rendues par les Commissaires réformateurs du domaine de Saint-Aubin-du-Cormier, sur les productions faites par les vassaux de ce ressort ; Julien Simonneaux, pour des maisons et des terres au village de la Lande-Biguet (fol. 5) ; Pierre Rouyer, pour des héritages au bourg de Liffré, d'une contenance de 3 journaux, 3 quarts, une corde (fol. 27) ; Pierre Gallon, pour des maisons et des terres au village de la Malécottais (fol. 115) ; Julien Couldrin, pour un pré et des terres au village du Breil, provenant de la succession de Guy Couldrin (fol. 139) ; Et. Noël, pour deux aistres de maisons, un verger, un courtil et un pré au village de la Bouaudière (fol. 219) ; Jean Duchesne, pour deux maisons et deux jardins tenus roturièrement au village de Champgiron, à la charge de payer 10 sous de rente annuelle (fol. 255) ; les tenanciers des villages de la Fauconnerie, de Sans-Secours, de la Lande-Grimault, de la Glémouserie et autres.

1681

B 2286. - Liasse, 30 pièces papier.

SENTENCES DE CORRECTION ET D'ENREGISTREMENT rendues par les Commissaires de la réformation du domaine de Saint-Aubin-du-Cormier, sur les productions fournies par Jean Fournier, pour un logis en la Grande-Rue de Liffré, plus des pièces de terre, G. Esnault, pour la pièce de la Petite-Elunays, paroisse de Gosné, par des propriétaires des villages de la Havardière, de la Lande-aux-Oiseaux, de la Ripottière ; autres sentences maintenant la dame de la Mottais, Marie Dondel, veuve Bonnier, en possession de droits d'usage, de panage, de glandée et de chauffage dans les forêts de Liffré et de Saint-Aubin ; les pères Jésuites du collège de Rennes, titulaires du prieuré de Livré, en possession des landes de Livré, attribuées audit bénéfice par la fondation du duc Conan, de 992 ; *etc.*

1680-1684

B 2287. – Cahier, 19 feuillets papier.

INVENTAIRE DES AVEUX déposés au greffe de la Chambre des Comptes par les vassaux de la sénéchaussée de Saint-Aubin-du-Cormier, contenant plusieurs additions de pièces et les récolements faits à diverses reprises.

1599-1779

B 2288. - Liasse, 1 pièce parchemin ; 224 pièces papier.

OBÉISSANCES FÉODALES de la cour de Saint-Aubin-du-Cormier. — Contrats de vente et d'échange produits par les vassaux dont les noms suivent : Julien Bretel, acquéreur d'une maison avec des terres au village de la Lande-de-Brin (1700) ; Paul Dufeu, écuyer, sieur de Place, acquéreur du lieu noble de la Bellangerie, en la paroisse de Saint-Mâlo-de-Bécherel (1701) ; P. Tuallet, acquéreur du lieu de la Barre et de la métairie en dépendante, paroisses de Thorigné et de Liffré, (1715) ; Gilles Lemoyne, sieur des Forges, acquéreur des masures d'un bâtiment situé à la Croisière de Liffré avec des jardins (1772) ; François André de la Verderie, acquéreur de la métairie, du moulin et de l'étang de Sérigné (1773) ; François Gazon de la Maisonneuve, écuyer, général provincial des Monnaies au département de Rennes, acquéreur des maisons et terres des Hautes-Peigneries et de la Cointerie, paroisse de Saint-Aubin-du-Cormier (1774) ; César Frogier, seigneur de Pontlevoy, lieutenant-colonel du régiment d'Aquitaine-Infanterie, vendeur de la métairie de Chedeville, même paroisse (1775) ; Joseph de la Haie-Marqueraie, acquéreur des héritages de la succession Jean Le Coursonnays (1776) ; et autres.

1700-1777

Sénéchaussée royale de Saint-Brieuc ou de Goello

B 2289. - Registres et liasse, 4 pièces et 313 feuillets parchemin ; 105 feuillets papier.

BARONNIE D'AVAUGOUR. — Aveux sommaires des rentes possédées dans le ressort de Goëllo par Louis d'Avaugour, seigneur de Kergrois, et payables à Châtel-Audren, sur la fenêtre de la maison de F. Regnard (1495) ; et par Louis d'Avaugour, chevalier, seigneur de Kergrois (1530) ; par François de Bretagne, comte de Vertus, seigneur de Clisson et de Chantocé, pour la baronnie d'Avaugour « première de ce pays » y compris les châtellenies de Châtel-Audren, de Lanvollon, de Penpol et de Rochederrien (1501) ; autres déclarations étendues de la baronnie, terre et seigneurie d'Avaugour, y compris ses membres de Châteaulin-sur-Trieu, la Roche-Derrien et autres, dont il dénombre les vassaux, les sécheries, les devoirs de coutume, de four à ban, les bois et forêts, les chef-rentes, les rentes censives, les devoirs de gants et de cire, les convenants, les dîmes, produites par François de Bretagne, chevalier (1544), par Odet de Bretagne, lequel attendit le décès de Madeleine d'Estrac, qui tenait en douaire la dite baronnie en vertu d'un don de son fils, François (1551 et 1584) ; par Armand-François de Bretagne, comte de Vertus et de Goëllo, après le décès de Claude de B., son père, lequel a énuméré minutieusement tous les domaines nobles et roturiers classés dans la mouvance de chaque châtellenie (1699) ; par Henri-François de Bretagne, son frère, lequel a fait un aveu sommaire où les revenus annuels des cinq châtellenies sont estimés valoir 12,000 livres (1734).

1495-1734

B 2290. - Liasse, 48 pièces parchemin ; 6 pièces papier.

BARONNIE D'AVAUGOUR. Arrière-fiefs. — Aveux et dénombrements de rentes et de terres situées dans les paroisses de Ploëzal, de Plouec et de Quimper-Quezennec, dans la mouvance de la châtellenie de Châteaulin-sur-Trieu, produits par Alain Lesquilly, fils de Marguerite Hingant (1451) ; Cath. de Kerrouyent, veuve Tuouben (1453), Eon de Bellisle (1453), Louis de Botloy, écuyer, héritier de P. de Coëthellec, chevalier, dont les biens étaient laissés en douaire à Jeanne de la Lande, sa veuve (1453) ; Yvon Henri (1452), Thomas Le Caourcin (1453), G. Jourdan, Yvon Le Floch (1454), O. Lesneven, héritier de G. de Kerlevizic, propriétaires d'hôtels en Plouec ; Silvestre, fils de Jean de la Feillée, seigneur de Langarzeau, propriétaire de droits seigneuriaux, d'un moulin et de terres en la paroisse de Quimper-Quezennec (1460), François, fils de Jean de Kerenglas, Jean, fils de Rolland, vicomte de Coëtmen (1471), Jean du Périer, chevalier, seigneur de Coëtquanton (1476) ; dans la mouvance de Châtelaudren, le four à ban de la ville, possédé par Robert Boullaye, qui payait 20 livres de ferme et ajoute à son aveu un trait de dîme et quelques pièces de terre (1618) ; par Jean Symon, écuyer, sieur de la Villemoisan, qui comprend les ruines des « moulins foullerets » de la Ville-Fumée, en Plelo (1691) ; dans la mouvance de la châtellenie de Lanvollon, la seigneurie de Cannasson, en la paroisse de Pludual, confisquée sur Olivier de Blois et sa mère et donnée, par lettres du duc de Bretagne, Jean V, à son chambellan Silvestre de la Feillée, le 28 août 1421, acte inséré dans l'aveu de 1484 ; autres aveux concernant des rentes convenantières à prendre dans les paroisses de Saint-Quay, de Treveneuc, des terres dépendantes de la garenne de Goëllo, d'autres rentes provenant de la succession de Blanche d'Avaugour, dame de Kergrois, et déclarées par Louis d'Avaugour (1464) ; dans la châtellenie de la Roche-Derrien, des pièces de terre possédées, après Marg. Kervignant, veuve de Huet du Châtel, par R. de Kerenglas et Marguerite du Châtel (1450), et Cath. Le Bossec (1450).

1450-1753

B 2291. - Liasse, 18 pièces parchemin ; 6 pièces papier.

PAROISSES DE BOQUEHO (BOCAHOU XV^E SIÈCLE) ET DE BOTOHA. — Aveux et dénombrements de rentes, de maisons, de terres, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Saint-Brieuc, sous les dénominations suivantes : la terre, seigneurie et juridiction de Kerjolly, avec son moulin, autrement Kerlouet, possédés par François du Quelennec, héritier de sa mère, Marguerite du Pou, et petit-fils de Marguerite de Coëtmen, fille de Rolland, vicomte de Coëtmen (1479), Philippe du Liscoet, chevalier (1704), Fr. du Bahuno, chevalier (1730) ; le lieu et le manoir noble de Kernabas, par Pierre du Poirier, écuyer (1636) ; en la paroisse de Botoha, la sergentise féodée exercée par Pierre Nedellec, seigneur de Kerlabourat (1538), Suzanne Nedellec (1618) ; des terres, rentes et héritages divers possédés par Yvon, fils de Conan de Quelen, seigneur du Vieuxchâtel (1452), Olivier de Pontquellec, fils de Marguerite de Quelen (1467), Louis du Boisberthelot et Aliette du P., son épouse (1477), Cath. du P., veuve d'Yvon Jourden, seigneur du Pellem (1495), Cl. du Châtel (1544), Raoul de Cléanroux, seigneur de Kerauffret (1552) ; en la trève de Querien, des dîmes, un moulin, un convenant et des rentes possédés par Henri de Kerloagan, écuyer, agissant pour son fils, après le décès de Valence du Châtellier, son épouse (1483), Vincent du Châtellier, vicomte de Pommerit, baron de Marcé (1496) ; Marie-Anne de la Touche, veuve d'Ant. de Poulmic, propriétaire du moulin à eau de Quintin ou Kerrien (1759) ; le lieu, la seigneurie, l'emplacement du château, les dîmes, rentes et moulins de l'île de Bréhat, possédés par François Brécart, écuyer (1539) ; par Cath. Brécart, épouse de J. de Rechedec, seigneur de Kerlen, lesquels revendiquent le droit de bris (1547) ; *etc.*

1452-1759

B 2292. - Liasse, 44 pièces parchemin ; 17 pièces papier.

BOURG DE CESSON. — Aveux et dénombrements d'héritages situés dans la mouvance directe du Roi, sous la juridiction de Saint-Brieuc, et déclarés dans les termes suivants : le Fief du Gourien, possédé avec ses divers vassaux et ses dépendances du Grand et du Petit-Guichet et Montouaizel par Gilles Moro, écuyer, sieur de la Ville-Bougault, vassal direct de la Tour de Cesson, lequel revendique un droit de patronage sur la cure de Cesson et un droit de pêche à l'embouchure du Legué (1623) ; Robert Moro (1649), Gilles Moro, chevalier (1691), sa veuve Charlotte de Forsanz (1706), Madeleine Moro, épouse de Louis Berthelot, chevalier, seigneur de Saint-Illan (1751) ; les terres et métairies nobles de la Villeaux-Batards, autrement les Ligneries, possédées par Barbeau Gourvineuc, épouse de François Budes, écuyer, seigneur du Tertre-Jouan (1555), Anne Budes (1572), les enfants de Gilles Ruffelet, sieur du Cha longe (1753) ; les enfants et petits-enfants de la veuve de François de la Rivière, seigneur de Beauchesne (1777) ; diverses rentes foncières possédées roturièrement par Michel des Bois, Jeanne Le Boulanger et autres (1696), — des maisons et des terres situées aux lieux dits : le Vallet, Bourivel, Rochereul, Maubuchon, le Portal, la Grandville, le Courtil-Gicquel et le bourg de Cesson, et tenues roturièrement par Françoise de la Rivière, dame de Saint-Quyhouet (1685), les enfants d'Alain Profilt du Plessis, P. Mordelet, le recteur d'Iffiniac (1696), Vincent Le Pezant, négociant (1777) ; et autres.

1555-1777

B 2293. - Liasse, 11 pièces et 49 feuillets parchemin ; 7 pièces papier.

BARONNIE DE COËTMEN avec ses dépendances dans les paroisses de Tremeven, de Goudelin, de Bringolo, sa trève, et de Lannebert, tenue noblement du Duc et du Roi dans le ressort de Saint-Brieuc ou de Goëllo, par les seigneurs dont les noms suivent : Jean, fils de Rolland, vicomte de Coëtmen et de Tonquedec (1471), Jean d'Acigné et Gillette de Coëtmen, seigneur et dame de Fontenay, de Loyat (1497), Jean d'Ac., après le décès de sa mère (1521), Anne de Montejean, vicomtesse de Dinan et de la

Bellière, tutrice de Jean d'Acigné, son fils (1540), Vincent Folnais, écuyer, seigneur de Kersach, et Marguerite de Kergourdennech, son épouse, acquéreurs d'une foule de convenants à eux vendus par Jean d'Acigné, en mai 1564 (1578), Math. du Breil, chevalier, comte de Rais, fils de J.-Baptiste du B., propriétaire d'une partie de la terre, seigneurie, juridiction et baronnie de Coëtmen, provenant de la succession d'Angélique de la Monneraie, comtesse de Rais, sa mère, qui l'avait acquise d'Hyacinthe de la Pierre de Carnoët, en 1737 (1750) ; Fr. de Rougé, chevalier, seigneur de la Bellière, et Claude-Jeanne de Coëtmen, propriétaires de la moitié de la baronnie, lesquels ont payé 1,350 livres de rachat, en 1752 ; Ch.-Math. du Breil, propriétaire de partie de ladite baronnie, lequel revendique les prééminences dans la chapelle de N.-D.-de-Liscorno, en Lannebert, dans celle de N.-D.-de-Lisle et dans plusieurs églises paroissiales (1764) ; *etc.* — Aveux des arrière-vassaux nobles, propriétaires de rentes, de chefrentes, de convenants, de bailliages et de lieux nobles déclarés par Jean de Kermoisan, écuyer, seigneur de la Villeneuve (1521), Cath. Le Toullec, fille d'Aliette Rivallen (1541), G. de la Noë, sieur de la Ville-Cades, et Marie de Lanloup, Jeanne de Botbarec, dame de Lanloup, et Françoise Rolland, dame de Kergofmon (1571), G. Rolland (1572) ; *etc.*

1471-1768

B 2294. - Liasse, 9 pièces et 27 feuillets parchemin ; 1 pièce, papier.

SEIGNEURIE DE CRÉHEREN et annexes dans les paroisses de Plouvara, de Plouagat et Châtelaudren. — Aveux et dénombrements des terres, maisons, devoirs, fiefs, dîmes, moulins, rentes censives et convenantières, droits réels et honorifiques formant sa consistance dans le ressort de la sénéchaussée de Saint-Brieuc, produits par les seigneurs et propriétaires dont les noms suivent : Jean, fils de Pierre Eder, seigneur de Plouagat (1446) ; Jacques, fils de Jean de Saint-Paul et de Perrine Eder, dame de Créheren (1469), Eust. Hingant, seigneur de Hac, Charles, son fils, Raoulette de la Houssaie, son épouse, demoiselle de Cissé et de Créheren, Raoul de la Houssaie, seigneur de Rauléon, lesquels ont ajouté à leur déclaration les terres de Kerfichart, en Plouvara, la métairie de Kermarquer, en Plouagat, les bois de de Houallen (1496) ; Gilles, fils de Ch. Hingant (1500), Raoullet H. (1503), Françoise H., sa fille (1523) ; René Tournemine et Françoise H., sieur et dame de la Guerche, de Porteric et de Jasson, lesquels ont ajouté leurs revenus en la paroisse de Plouagat (1540), puis engagé la seigneurie de Créheren à Pierre Marec, seigneur de Montbarot, en 1544 ; autres aveux rendus par P. Marec (1547), Ch. de Chambert et de Fronze et Béatrix d'Acigné (1559 et 1577).

1446-1577

B 2295. - Liasse, 18 pièces parchemin ; 29 pièces papier.

PAROISSES D'ETABLES, DE LANFAINS, DE LANLOUP ET DE LOHUOC. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de Saint-Brieuc, par les détenteurs dont les noms suivent : le moulins de Penpol possédés, pour la 8^{e} partie, par Jean Lestic, sieur de Maros, avec deux traits de dîme, plus les moulins à foulon avec leur ressort sur les vassaux d'Etables, de Plourhan, de Plérin et de Plélo, plus la moitié du bois de Houallan et le four à ban de Châtelaudren (1576) ; les traits de dîme dits de Sousla-Voie, de la Ville-Durant et de Pinhabet, possédés par Pr. Percevaulx, sieur de la Villemain (1575), Jean Lestic, sieur des Salles (1577), Prig. Lestic, sieur de la Ville-Guessiou (1617), Jean Lestic, écuyer, sieur de la Ville-Durant (1694), la veuve de P. Taillart, écuyer (1753), Jean Lestic, écuyer (1753), Laurent Richard, négociant au Portrieux (1758) ; le convenant du Boisjolly, en la paroisse de Lanfains, déclaré par P. Losties, sieur de la Garenne, bourgeois de Quintin (1696) ; le manoir et la métairie nobles de la Moinerie, même paroisse, par Yves Keremar, sieur de la Villejan (1618), par la veuve de Fr. Le Provost de la Touche (1754) ; les terres et seigneuries de Lanloup, et de Coatmen, annexées par Jean-

Guillaume de Lanloup, chevalier, dont la consistance comprend le manoir, la métairie noble, le moulin de Lanloup, des convenants, des chefrentes et une juridiction qui s'exerçait autrefois dans la chapelle de Saint-Roch (1763) ; en la paroisse de Locuzec (auj. Lohuoc), le manoir de Guerneven, possédé par H. Cadoret, héritier d'Yvon de Plusquellec (1468) ; divers convenants possédés par Morice de Plusquellec, seigneur de Bruillac (1506), autre Morice de Pl. (1540), Rolland de Kergorlay, seigneur de Cluzon, héritier de Jean, son père (1541), Jean d'Espinay, veuve du marquis du Cludon (1694).

1468-1779

B 2296. - Liasse, 9 pièces et 41 feuillets parchemin.

COMTÉ DE PENTHIÈVRE ET SES DÉPENDANCES. — Déclarations de foi et hommage produites devant le duc de Bretagne par Jean de Brosse, comte de Penthièvre, vicomte de Bridiers, seigneur de Sainte-Sévère et de Boussac, et par dame Nicole de Bretagne en 1456, 1460 et 1464, — Aveux et dénombrements des terres, manoirs, fiefs, rentes, droits réels et honorifiques produits par les vassaux de la châtellenie de Guingamp dont les noms suivent : la fille de Jean de Lesverzault, pour les domaines et le manoir de Lesverzault, en Brélidy, et pour les tenues qui en dépendaient, à la charge de payer les douaires dus à Marguerite de Bouteville, veuve de Rolland de Rostrenen, seigneur de Brelidy, et à Marguerite de Langourla, dame du Parc, veuve de Jean de L. (1509) ; la seigneurie, le domaine et le manoir du Perier possédés, en la paroisse de Squiffiec, par la fille de Tristan du Perier, comte de Quintin et seigneur du Perier (1484) ; dans le ressort de la châtellenie de Lamballe, diverses rentes dues en la paroisse de Landehen à Jean de Beaumanoir (1427) ; en la paroisse de Pléneuf, le manoir et le domaine de Guémadeuc, par Rolland Madeuc, chevalier, lequel a signé sa déclaration (1424) ; en la châtellenie de Moncontour, l'hébergement de Launay-au-Vé appartenant à Charles Jouhan (1448), les hébergements de la Ville-Tanne et du Fresche-Clos à Rolland Léon (1448) ; *etc.*

1424-1509

B 2297. - Liasse, 26 pièces parchemin ; 18 pièces papier

PAROISSES DE PLAINTEL, PLÉHÉDEL, PLÉLO, PLÉRIN ET PLÉSIDY. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de dîmes, de convenants, de rentes, de redevances, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Saint-Brieuc, par les seigneurs et propriétaires dont les noms suivent : la terre, seigneurie et haute justice de Pléhédel, possédée par Pierre de la Feillée, seigneur de Coëtmenech et de Tréfaleguen, fils de Silvestre (1502), François de la F., seigneur de Langarzau, vicomte de Pléhédel (1519), Jean de Beringhem, chevalier, châtelain de Languerzeau, du Grand Pré et de Keruzaré, conseiller maître d'hôtel du Roi, qui tenait la dite terre par acquêt passé avec Jean Fourché de Quéhillac (1675), Elisabeth de B., sa petite fille (1691) ; la terre et seigneurie de Plélo, avec la haute juridiction qui en dépendait, par G. de la Trémoille, baron de Royan (1582), Philippe de la T., marquis de Royan, comte des Olonnes, baron d'Aspremont et de Commequiers (1630), Louis de Bréhand, chevalier, comte de Plélo (1690) ; Jean-René de B., chevalier, comte de Mauron, conseiller au Parlement de Bretagne, frère du précédent (1705) ; des taillis nommés Garagouet et Boisbillon, avec diverses rentes, possédés par René de Quelen, écuyer, seigneur de Saint-Bihy, acquéreur de Jean de Laval en 1542 (1542), Jacques de Beauchamps, écuyer (1623) ; le moulin de Saint-Quay, sur la rivière de Lieu, appartenant à Fr. Touppin, écuyer, sieur de Kerprast (1572) ; G. Geslin, seigneur de Trémergat (1689) ; une maison et des rentes déclarées par les héritiers d'Yvon Mordelet (1618-1653) ; en la paroisse de Plérin, des rentes foncières possédées par O. Tréhen et Ch. Desbois (1573), Fr. de la Lande, écuyer, sieur de Calan (1618), une maison au bourg par O. Burel, Math. Bouget et consorts ; les masures de la métairie de Beaurepaire, plus la terre et juridiction de Lourcière, en la paroisse de Pléguien, possédées par

François de la Lande de Calan (1756) ; en la paroisse de Plesidy, la terre et seigneurie de Plesidy, entre les deux bois, par Guy, comte de Laval, héritier de la comtesse de Quintin, sa mère (1506) ; le manoir du Mont-en-Léhart, par Jean du Pont, son fils Pierre, seigneur de Rostrenen, Hélène de Rohan, son épouse (1478), Jean du Quelenec (1528), Jos. de Bellingan, chevalier, seigneur de Crénan (1736).

1478-1772

B 2298. - Liasse, 22 pièces parchemin ; 9 pièces papier.

PAROISSES DE PLOUAGAT ET DE PLOUBAZLANEC. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de Saint-Brieuc, sous les dénominations suivantes : le manoir et la métairie noble de Kermarquer, possédés par Guillaume de Langourla (1507), Françoise de L. (1540), Isabeau Le Forestier, veuve Visdelou (1634), P. Blais (1682), lequel revendique en l'église de Plouagat une place dans la maîtresse vitre pour son écusson d'argent à une face de gueules endentelée « et une tombe qui avance sous le grand autel » ; les bois et landes de Houellan, par Alain Lestic, écuyer, sieur de Malros (1618), François L. (1634), Jean Symon, écuyer, sieur de la Villemoisan (1644) ; le moulin neuf, son ressort et diverses redevances, le tout possédé par B., fils de Rolland du Liscouet (1469), Blaise de Rosmar, écuyer (1570 et 1583), les enfants de Fr. du Boisbilly, sieur de la Ville-Hervé, et de Jeanne de Rosmar (1617), Pierre du Boisbilly (1652) ; en la paroisse de Ploubazlanec, la terre, les moulins, la seigneurie et juridiction de Kerengar, possédés par Rolland Pinard, sieur de la Noë-Verte (1537 et 1545) ; la terre, haute juridiction et seigneurie de Lannevez, comprenant un trait de dîme, des rentes, des chefrentes à percevoir dans la paroisse de Lannevez au profit de Yvon de Kerraoul (1538), François de K., écuyer, seigneur de Kernarchant (1544), Jean de K., son cousin germain (1577), Claude de K., sous la tutelle d'Isabeau Le Borgne (1610), les héritiers d'Angélique Renouard de Villayer (1741).

1468-1711

B 2299. - Liasse, 28 feuillets et 48 pièces parchemin ; 40 pièces papier.

PAROISSES DE PLOUEZEC, DE PLOUGONVER, DE PLOUGRAS, DE PLOUHA ET DE PLOUNEZ. — Aveux et dénombrements de terres, de convenants, de rentes, de maisons, de fiefs, de droits réels et honorifiques, tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de Saint-Brieuc, sous les dénominations suivantes : la terre et seigneurie des Ferrières, avec ses dépendances, dans les paroisses de Plougras, Loquivy et Locuzec, par Marguerite, fille de Jean du Pont et de Jeanne de Plusquellec (1477), Jean de Villeblanche et Cath. du Châtellier, son épouse (1499), Cl. de Villeblanche, chevalier (1534 et 1541) ; le moulin, le fief et manoir de Keramelin, par Jean, fils d'Alain du Châtellier, vicomte de Pommerit (1465), Yvon de Botloy (1540), Jos. du Parc, chevalier, seigneur de Rosampoul (1726) ; les dépendances de la seigneurie de Kermeno, possédées par la veuve de Jacques de Kergorlay, chevalier, marquis du Cludon (1694), Jacques de Cleux, chevalier, marquis du Gage (1747) ; la terre et seigneurie de Kerosnez, en Plougras, par Pierre de Bezit, fils d'Hazevis Ker-en-Melin (1454), Alain de Tournemine, écuyer, seigneur de Kaermelin (1474 et 1479), Jacques de Cleux, marquis du Gage (1747) ; en la paroisse de Plouha, des rentes et devoirs appartenants à Marguerite de Rohan, décédée en octobre 1439, au vicomte Jean de Rohan, seigneur de Léon, comte de Porhoet, seigneur de Blain et de la Garnache (1506), à Marie de Rohan, dame de Guémené, de Saint-Aubin-des-Châteaux, baronne de Montbazon (1537), à Louis de Rohan, chevalier, sire de Guémené, son fils, lequel a fait peindre ses armes sur la première page (1545), à Louise-Jeanne de Meleun, fille d'Elisabeth de Rohan et du comte Alex. de Meleun (1708) ; la terre et le logis de Beaugouyen, possédés par Pierre et Jean du Poirier (1755) ; la maison de Barach, par les enfants de Ph. Le Kerhict (1691) ; la terre et seigneurie de

Kerergal, par Cath. de Lannion, douairière de Pont-Morio (1618) ; Jean Chrestien, vicomte de Treveneuc (1653) ; Claude Ch., chevalier, lequel a produit un extrait des registres de la Chambre de réformation de la Noblesse de 1669 portant maintenue de ses armes et de sa qualité de chevalier (1667 et 1696), Jean Ch. (1705), Claude-René Ch., son fils (1734) ; autres aveux concernant un logis et des terres en Plouha, l'île des Metz de Goëllo (1753), le lieu noble de Corec (1752) ; en la paroisse de Plounez, les moulins de Penpol, possédés par François Lestyc, qui en avait fait l'acquisition de François de Bretagne, baron d'Avaugour en 1549 (1550) ; les filles d'Ol. Botbarec, propriétaires du quart de la 8e pie des moulins et de parcelles de rentes (1578), et par Feger, sieur de Kerhamon (1618), Rol. Lestic, sieur des Salles (1618), Ch. Laurent du Verger, P. Lestic, Louis Le Gascoin (1623), Louis Pechin, écuyer, Laurent Moysan, Roll. Lestic, les filles Ancellet, Et. Lestic (1692), Jean Pierre et consorts (1755), et la veuve de Jos. Raison de Kerbic (1758).

1439-1763

B 2300. - Liasse, 1 pièce et 154 feuillets parchemin ; 2 pièces papier.

PAROISSE DE PLOURHAN. — Aveux et dénombrements de rentes, de maisons, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Saint-Brieuc, sous les dénominations suivantes : la châtellenie de Buhen, dont les dépendances s'étendaient sur Landic, Estables, Plélo, Tréguidel, Pléguien, Lanvollon et Tressigneauz, possédée par Guill. de Rosmadec, vicomte du Maineuf, qui a perdu la meilleure partie de ses titres, pendant les dernières guerres civiles « par la malice et insolence des soldats », lequel déclare des manoirs, des métairies nobles, des dîmes, des fiefs liges, une cour de haute justice qui s'exerce tous les samedis « en la closture et village de N. D. de la Court », un droit de patronage sur l'église collégiale de Notre-Dame de la Cour « cernée et environnée avec son pourpris, maisons et habitations, de larges et profondes douves et fossés remplis d'eau », plus le privilège de commander au pays de Goëllo en temps de guerre, avec pouvoir de requérir un certain nombre de gentilshommes lors des montres du ban et de l'arrière ban (1606) ; autre aveu produit par Radégonde de Rosmadec, auquel est annexé un visa de la Chambre rappelant les lettres d'érection de la châtellenie de Buhen, datées de 1607 au mois de mai (1623) ; le manoir et la châtellenie de Landégonnec, possédés par Jeanne Pinart, épouse de Claude de Goulaine (1575 et 1577), laquelle déclare des convenants nombreux et des tenues dans la paroisse d'Etables avec un droit de haute justice ; autre aveu rendu sur papier par Regnaud-Gabriel du Boisgelin, chevalier, marquis de Cucé, après le décès de Jeanne du Roscouet, son épouse (1744).

1575-1744

B 2301. - Liasse, 16 pièces parchemin ; 14 pièces papier.

PAROISSES DE PLOURIVO ET DE PLUDUAL. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Saint-Brieuc, sous les dénominations suivantes : la haute justice, le domaine, les bois et landes et la seigneurie de Kerhuel, possédés par François Ruffault (1538), Pierre R. (1577), Franc. de Plusquellec, veuve de Claude du Louet, écuyer, sieur de la Villeneuve (1683), Gillonne du Louet, épouse de Maurice Le Borgne, laquelle revendique un droit d'usage dans les bois et landes de la paroisse de Plourivo, en vertu d'un contrat d'afféagement de 1577 (1704) ; en la paroisse de Pludual, la terre et seigneurie du Grand-Pré, s'étendant dans les paroisses de Plouha et de Lanvollon, possédée par Pierre Preczart et son épouse, Philippote de Saint-Pern (1478), Regnaud P., son fils, seigneur et dame de la Bouyère (1481), Jean Turnegoët (1517 et 1538), Vincent T. (1539), Isabeau T. (1545) et Thébault de Bréhant, sieur de Lisle, écuyer, son mari (1577), Jean de B. (1583), Marguerite de B., épouse de Jacques de Bauves, écuyer, sieur de la Barre (1618), qui en firent l'échange avec Jean Le

Tenours, écuyer, sieur de Pelouan, qui fit aveu en 1669 ; Jean Furet, écuyer, sieur du Guilly (1696), François de Coatarel, écuyer, sieur de Kermodest (1753), Henriette de Beringhen, veuve de Franc. Varenne de Kergozou, colonel d'un régiment d'infanterie (1770).

1478-1770

B 2302. - Liasse, 25 pièces et 256 feuillets parchemin ; 1 pièce, papier.

SEIGNEURIE DE PORDIC ET SES ANNEXES. — Aveux et dénombrements des terres, rentes, maisons, manoirs, fiefs, convenants, bordages, droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Saint-Brieuc, et formant la consistance dudit domaine, possédé par Gilles Tournemine et Béatrix de la Porte, seigneur et dame de la Hunaudais et de Vesins, après le décès de Marie de Rieux et de Jean de la Porte (1445), François de la P., fils de Hardy, lequel ne jouissait que de la moitié des revenus comme Gilles (1478), Jean de la P., son fils (1485), Jean Martin et Françoise de Couesmes (1506), Jean de la Porte (1538) ; Jean Le Porc, seigneur de Larchats, baron de Vesins, et Marthe de la Porte, son épouse, lesquels ont compris dans leur aveu la terre et seigneurie de Lentic, avec les bois et forêts de Buhen et de Lanvollon (1551), Marthe de la P., laquelle déclare l'emplacement où « souloyt estre le chastel des Portes jadis ruiné par les Anglais » (1578) ; René d'Andigné, chevalier, baron de Vesins, seigneur du Plessis de Casson (1654), Charles d'Andigné, marquis de Vésins (1672), lequel se déclare seigneur unique et universel de la paroisse de Pordic (1672) ; Charles-Franc. d'Andigné, chevalier, lequel déclare que le château est à présent afféagé à J. Espivent, et qu'il a le droit de jouir du droit de bris sur la côte, des poissons royaux échoués ou pris par les pêcheurs, plus du droit d'affermer la pêche, depuis la rivière de Binic jusqu'à l'abbaye du Rosais (1696). — Autre déclaration de Jean du Pont et de Pierre, son fils, pour une rente de 200 livres hypothéquée autrefois sur la terre de Pordic, en attendant qu'il ait une autre assiette (1475). — Arrière-fiefs. Aveux de quelques terres tombées en rachat l'année du décès de G. Tournemine (1476-1478).

1445-1696

B 2303. – Cahiers, 262 feuillets et 7 pièces parchemin.

PAROISSE ET SEIGNEURIE DE QUINTIN. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de manoirs, de rentes, de bailliages, de fermes, de droits réels et honorifiques, formant la consistance de ladite seigneurie dans le ressort de Saint-Brieuc, possédée par les seigneurs dont les noms suivent : Tristan du Périer, fils de Jean, comte de Quintin, seigneur du Périer et de la Roche-d'Iré, lequel totalise à la fin de l'acte tous ses revenus en indiquant la valeur des mesures de Saint-Brieuc et de Quintin (1462), Jeanne du Périer, dame de la Roche, comtesse de Quintin, laquelle énumère ses dépendances sur les paroisses de Saint-Uriau, Le Fail, Saint-Donan, Plaine-Haute, Plaintel, Bodéo, Alineuc, Haut-Corlé, Saint-Gilles, Botoha, plus les trèves de Plounevez et Pommerit-Quintin, Lanrivan, Querien, Quenechuel, Saint-Tuffin, plus la seigneurie du Quémenet s'étendant sur Pommerit-le-Vicomte (1483) ; le comte de Laval Guy XVI (1505), puis par Renée de Rieux, comtesse de Laval, laquelle déclare qu'elle a le droit d'exercer le devoir de guet et de capitaine pour la garde de sa forteresse et le droit de présentation sur les 12 prébendes de la collégiale de Quintin (1558). — Arrière-fiefs : autres aveux de terres en la paroisse d'Alineuc, possédées par François Le Parisi, écuyer, seigneur de Kerrivalan (1484), Jean de Kermabon, écuyer (1506) ; en Plumergat, par Alain de Trogoff et Jeanne du Houlle (1464) ; en Plounevez-Quintin par Olivier de Quelen, pour le tiers de la terre et seigneurie de Trovran (1477) ; en la paroisse de Quintin, la seigneurie et la haute justice de Robien, qui s'exerce en la ville de Quintin par Jean de Robien, seigneur de Vieuxchâtel (1537), Jacq. de Chateautrô, écuyer, sieur du Chesne et de Robien, héritier de J. de Robien, son aïeul maternel, pour ses possessions dans les paroisses de Saint-Brandan, de Saint-Uriau, Lanfains, Plaintel, Plaine-Haulte, Saint-Donan, Le Leslay

et Alineuc (1574). — Autre aveu des possessions d'Alice, fille d'Alain Châtel consistant en diverses rentes (1505).

1462-1574

B 2304. - Liasse, 18 pièces parchemin ; 16 pièces papier.

PAROISSES DE SAINT-DONAN, DE SAINT-URIAU, DE TRÉGOMEUR, DE TRÉMELOIR ET DE TREMEVEN. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Saint-Brieuc, sous les dénominations suivantes : en la paroisse de Saint-Donan, le lieu noble de la Fontaine-aux-Perdrix, possédé par Jean du Quellenec, vicomte du Fou (1510), Laurent Tavel, sieur du Petit-Clos (1696), Claude de Lurienne et consorts (1754), les héritiers de Marc de Lurienne, veuve de J.-B. Prieur (1777) ; en la paroisse de Saint-Uriau, la terre et seigneurie de la Noë-Sèche, située en la trève du Feil, possédée par François Budes et Anne de Saint-Aubin, sieur et dame du Tertre-Jouan (1572), Louise de Gourvinec, veuve de Jean Budes (1618), Renée Le Borgne de Lesquiffiou, veuve de Robert du Louet, chevalier, seigneur de Cogenval, héritière de René Budes, seigneur de Boiséon et de la Noë-Sèche (1683), les enfants de Gilles Drouet, écuyer, sieur de la Motte (1704) ; en la paroisse de Trégomeur, les deux moulins à eau de Malassis sur la rivière d'Eff, possédés par G. Rogon, écuyer, et ses enfants (1670), Cl. de Kermarec. chevalier, seigneur de Trauron (1751) ; en la paroisse de Tremeloir, le manoir des Sept-Fontaines ou de Gaudu, par Jeanne Boterel, veuve de Jean du Boisgelin (1575), Yves du Boisgelin, écuyer, sieur de la Thoisse (1642), François du B. (1652), Anne-Sainte Conen, sa veuve, et ses enfants (1664) ; en la paroisse de Trémeven, le convenant du Traon, le convenant Sigorel et diverses pièces de terre possédés par René-Gabriel du Boisgelin (1754) ; et autres.

1510-1777

B 2305. - Liasse, 18 pièces parchemin ; 9 pièces papier.

PAROISSES DE TRESSIGNEAUX, DE TREVENEUC ET D'YVIAS. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de manoirs, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de Saint-Brieuc, sous les dénominations suivantes : la terre et seigneurie de Lourcière et ses dépendances, possédée par Jean, fils de Jean du Bary (1534), Cath. Taillart, épouse de René de Quélen, seigneur de Saint-Bihy, laquelle est propriétaire par suite d'un échange contracté en 1540 avec le précédent (1541), Jeanne Jourdain, dame du Pellem, veuve d'Yves de Q., écuyer, et son fils Olivier, mineur (1573), Olivier de Q. (1619), lequel a produit, en 1623, un aveu spécial pour le tarif de la coutume perçue à la foire de Saint-Antoine, en vertu des lettres du duc Jean IV de 1385 ; Franc. de la Lande de Calan, propriétaire d'une petite partie (1752) ; la terre et seigneurie de Tressigneaux, par Jean du Parc et Jacques, son fils (1498), Claude du Parc, chevalier, seigneur du Parc-Locmaria, commissaire de l'arrièreban en l'évêché de Tréguier (1572), Yves Le Borgne et Jeanne du Parc, seigneur et dame du Rumeur, héritiers de Jacques du Parc et de Perr. Lesverzault, lesquels déclarent de nombreuses ligences sur des terres nobles (1582), Jean du Groesquer, héritier de Jeanne du Parc (1605) ; Jean-François de Bréhand, seigneur de Galinée, conseiller au Parlement de Bretagne, pour les terres de Plélo, de Saint-Bihy, de Lourcière, de Tressigneaux, des Ligneries en Cesson, de la Ville-Battas et de la Ville-Auber (1703) ; en la paroisse de Treveneuc, le pré Drauguen de 20 hommées et quelques terres appartenant à Jean Botherel, écuyer, sieur de Beauvais (1587), Auf. de Lescoet (1757) et sa soeur Méance (1758). — En la paroisse d'Yvias, le manoir et le lieu noble de Coreq, possédé par Jean-Louis Vittu de Kersaint, prevôt de la connétablie de France, qui l'avait acquis, en 1721, du marquis de Monsales (1725), Armand-Joseph V., sieur de Kerraoul, lequel cite les

propriétaires antérieurs jusqu'en 1624, et revendique les prééminences dans l'église d'Yvias, dans la chapelle tréviale de Kerfot et dans les chapelles de Saint-Judoce et de Lambaeron (1758), Guill.-Louis Vittu de Kerraoul, écuyer (1776).

1498-1776

B 2306. - Liasse, 8 pièces parchemin ; 2 pièces papier.

TITRES COLLECTIFS. — Aveux et dénombrements de la famille de Laval, soumis à la juridiction de la sénéchaussée de Saint-Brieuc et se rapportant aux dépendances des seigneuries de Châteaubriant et de Montafilant en Goëllo, produits par François de Laval, après le décès de Françoise de Dinan, sa mère (1499), Jean de Laval, sire de Châteaubriant et de Candé, après le décès de Jacques de Laval, seigneur de la Roche-Suhart (1502) ; autres aveux concernant la châtellenie de Ploubazlanec et ses dépendances en Perros et Kerity, possédée par Nicolas de Laval, fils de Jean, seigneur de la Roche (1477), Guy de Laval, après le décès de Jeanne du Périer, comtesse de Quintin (1506), Louis-François, Joseph et Louis-Antoine Crozat, chevaliers, seigneurs du Châtel, de Tugny et de Thiers (1744), les filles d'Ant.-Louis Crozat, baron de Thiers, lieutenant général du Roi en la province de Champagne (1775).

1477-1775

B 2307. - Liasse, 8 pièces parchemin ; 3 pièces papier.

TITRES COLLECTIFS. — Aveux et dénombrements des possessions des Rohan dans les paroisses de Plourivo, de Plounez, d'Yvias et de Lanvignec dont les revenus consistent en dîmes, en rentes payables en argent et en nature, en juridictions et seigneuries portant les noms de ces paroisses. Les déclarants sont : Jeanne de Rohan, dame de Rieux et d'Ancenis (1495), Louise de Rieux, dame de la Roche-Moisan (1507), Louis de Rohan (1508), Louis de Rohan, baron de Lanvaux (1527 et 1537), autre Louis de Rohan, comte du Montbazon (1558), Michel de Rosmadec et consorts, héritiers d'Angélique Renouard de Villayer (1741). Autres aveux produits pour les terres de Villepied en Plélo et de Boisveloux en Trémuzon, par François de Tournemine, seigneur de la Hunaudais, de Botloy et de Saffré (1477), Georges T., son frère (1502), Pierre de Cambout, duc de Coislin, baron de Pontchâteau et de la Roche-Bernard, héritier de Marg. du Halgoët, sa mère (1706), Armand du Plessis-Richelieu et Louise de Bréhand de Plélo, son épouse, lesquels ont joint le détail de la baronnie de Pordic à leur aveu (1743).

1477-1743

B 2308. - Registre grand in-folio ; 606 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE SAINT-BRIEUC contenant les déclarations d'héritages et de biens fonds produites devant les Commissaires de la réformation du Domaine par les vassaux du Roi dont les noms suivent : François Gobelin, prêtre, abbé commendataire de l'abbaye de N.-D. de Coatmalouan, lequel a énuméré de nombreux convenants, des bois et des landes, des dîmes formant le temporel de son bénéfice et cité la confirmation de leur fondation par le duc Conan, et un échange conclu entre le Duc et l'abbé en 1284 (fol. 1-101) ; A. de la Rochefoucault, abbé commendataire, et les religieux de l'abbaye de N.-D. de Beauport, toutes les terres, les rentes et les dunes composant le temporel du monastère et leurs charges diverses, au nombre desquelles figure l'obligation d'entretenir de grands talus contre la mer qui parfois leur coûtent dix mille livres ; à la fin de l'aveu sont les lettres d'amortissement concédées par le duc Jean, en 1266, et leur charte de fondation de 1202 par le comte Alain de Goëllo. — Autres aveux fournis par le chapitre de la Cathédrale de Saint-Brieuc, pour les revenus de leur fief, leurs franchises et leurs privilèges (fol. 257) ; les chanoines de la collégiale de Saint-Guillaume (fol. 277) ; le séminaire dirigé par les prêtres de la congrégation de la Mission (fol.

286) ; les chanoines de la collégiale de Quintin, lesquels ont cité le texte des lettres d'amortissement qui leur furent accordées par le duc Jean V en 1438 (fol. 319-340) ; l'abbé et les religieux de Sainte-Croix de Quimperlé, pour le fief et la terre de Callac, aux paroisses de Plougonver, Garunuhel, Plougras et leurs trèves, qui leur fut concédé, en 1572, en échange de Belle-Isle, par le duc Alb. de Gondy (fol. 362) ; le commandeur du Temple au Palacret, pour les dépendances de son ordre en la paroisse de Plélo (fol. 382) ; divers propriétaires de la paroisse de Cesson pour des domaines nobles et roturiers. Les sentences des Commissaires de la Réformation sont à la suite de chaque déclaration.

1681-1682

B 2309. - Registre grand in-folio ; 560 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE SAINT-BRIEUC comprenant les déclarations d'héritages produites devant les Commissaires de la réformation du Domaine par les propriétaires et tenanciers dont les noms suivent : la terre et seigneurie de la Roche-Suhart, au comté de Plourhan, formant un des membres du duché de Penthièvre, possédé par Louis-Joseph, duc de Vendôme et de Penthièvre, dont le château était en ruines, lequel déclare que toutes les landes et terres communes enclavées dans cette seigneurie lui appartiennent, que la dite terre a été démembrée de la seigneurie de Plélo et donnée en partage à Mad. de Luxembourg, épouse de Guy de Laval, marquis de Rohan (fol. 1-67) ; la baronnie d'Avaugour avec le comté de Goëllo, y compris les châtellenies par Claude de Bretagne, comte de Goëllo, baron d'Ingrandes et de Montfaucon, lequel a été débouté puis confirmé dans la jouissance d'une coutume sur les bateaux chargés de vin (fol. 67-203) ; la baronnie de Coëtmen, par François de Neufville, duc de Villeroy, dont le château était ruiné, lequel déclare que ses vassaux sont tenus de se présenter au guet armés de mousquets, de fusils, de piques ou d'épées pour faire la police le jour de la foire de Saint-Jacques « tant de jour que de nuit » (fol. 205-315) ; les seigneuries de Guerneven (fol. 317), de Landégonnec (fol. 363), de Plélo (fol. 413), la vicomté de Pléhédel (fol. 461), la terre et seigneurie de Créhéren (fol. 484) ; les terres et seigneuries de Plounez, d'Yvias et de Lanvignec, avec les bois et landes de Plourivo, le tout appartenant à Anne de Rohan, princesse de Guémené (fol. 544).

1681-1682

B 2310. – Registre grand in folio ; 619 feuillets papier.

PAPIER TERRIER DE LA BARRE ROYALE DE SAINT-BRIEUC contenant les déclarations d'héritages produites devant les Commissaires de la réformation du Domaine par les propriétaires et seigneurs dont les noms suivent : Anne de Rohan, princesse de Guémené, pour les terres et seigneuries de Plouha et de Plouezec, les chefs-rentes, dîmes, convenants, fiefs et autres droits en dépendants (fol. 1-64) ; Jean de Boisgelin, vicomte de Maineuf, pour la châtellenie de Buhen et Lantic (fol. 65-94) ; Ch. d'Andigné, seigneur de Vesins, pour la baronnie de Pordic (fol. 159) ; Renée Le Borgne de Lesquiffiou, héritière de René Budes, chevalier, seigneur du Tertre-Jouan, pour le manoir et la terre de la Noë-Sèche (fol. 297) ; Cath. Rouault, veuve Blohio, pour le lieu noble de Boisjolly, en la paroisse de Lanfains (fol. 392) ; Marg. Visdelou, vauve Boterel de la Ville-Geffroy, le moulin de Kerbarbo avec des redevances en Plouagat (fol. 429) ; Louis-Marcel de Coëtlogon, évêque du siège de Saint-Brieuc, pour le temporel de son évêché s'étendant sur les paroisses de Saint-Michel, de Langueux, de Trégueux, de Ploufragan et de Cesson, y compris ses droits féodaux de four, de justice, de coutume, de havage, de *solerage* sur les cordonniers, de traite, de poids et mesures, droits sur les caquins, les boulangers, les poissonniers, droits de police, de servitude, de foire et marché (fol. 549-619) ; addition fournie par le même, en 1693, contenant le dénombrement de tous ses vassaux dans les paroisses de Cesson, de la Méaugon, de Plérin, de Trémuzon et dans neuf autres (fol. 476-548).

1678-1693

B 2311. – Cahier grand in-folio ; 173 feuillets papier.

LIVRE DES SENTENCES contenant les ordonnances de correction, d'injonction et d'enregistrement rendues par les Commissaires réformateurs du papier terrier du domaine royal de Saint-Brieuc sur les productions faites par les divers vassaux de ce ressort : l'abbé de Beauport est maintenu dans l'exercice de sa juridiction sur les domaines congéables (fol. 4) ; Laurent du Fou, seigneur de Lanredon est condamné à payer 400 livres de rachat pour le manoir de la Moinerie (fol. 13) ; le rachat de la terre de la Noë-Séche est liquidé à mille livres après le décès de Chr. de Budes du Tertre (fol. 39) ; Martin de Quelen, seigneur de Kerlaboura, est condamné à remplir l'office de sergent féodé du bailliage de Quintin en vertu des lettres de Jean IV, de 1389, accordées à R. Nedellec (fol. 40) ; le seigneur de Pordic est débouté du droit de bris sur les naufrages (fol. 57) ; acte est décerné à M. de Bréhand, de la représentation des lettres de 1681 portant érection de la baronnie de Plélo (fol. 64) ; le seigneur de Villepied et de Boisveloux est débouté de tout droit de justice (fol. 108) ; le titre de châtellenie sera rayé de l'aveu des terres et seigneuries de Ploubalanec (fol. 124) ; le manoir de Kerosnez sera retranché de la mouvance directe du marquis de Cludon (fol. 129) ; le seigneur du Bourblanc en Plourivo est condamné à 500 liv. d'amende pour usurpation de haute justice (fol. 139) ; les deux dernières sentences très développées concernent le temporel de l'évêché de Saint-Brieuc et celui de la templerie de Saint-Jean à Plélo, membre de la commanderie du Palacret (fol. 169). — Procès verbal de mesurage de certaines parcelles du domaine royal sises à Cesson, près de la Tour (1681).

1681-1682

B 2312. – Cahier, 46 feuillets papier.

INVENTAIRE DES AVEUX déposés au greffe de la Chambre des Comptes de Bretagne par les vassaux de la sénéchaussée de Saint-Brieuc, dressé par Marc de Barberé, conseiller maître des Comptes, et Jean Charette, auditeur, tous deux Commissaires députés à cet effet ; contenant en tête la mention des comptes des receveurs de 1430 à 1501, puis l'énumération sommaire de 173 titres (1574) ; puis une addition de 32 titres en 1601 ; puis un supplément de 6 titres en 1624.

1574-1624

B 2313. - Liasse, 13 pièces parchemin ; 41 pièces papier.

OBÉISSANCES FÉODALES de la Cour de Saint-Brieuc. Contrats de vente et d'échange concernant les terres et seigneuries de Crénan et de Léhart, vendues 107.500 livres à Franc. de Bellingant, veuve du comte de Lannion (1698) ; les maisons et métairies nobles des Ligneries et de la Ville-Bastard vendues à Gilles Rufflet du Chalonge 12,000 livres (1729) ; la terre et seigneurie de Lannevez vendue à Jean Armez du Poulpry, négociant, pour 14,480 livres (1749) ; la vicomté de Pléhédel acquise par René de Boisgelin, chevalier, seigneur de Kergoet, pour 45.000 liv. (1755) ; une maison voisine des Calvairiennes de Saint-Brieuc arrentée à Pierre et à Michel Ruffelet (1772) ; le moulin de Boisgelin baillé à domaine congéable par Charles de Boisgelin, vicomte de Pléhedel (1773) ; le lieu et le manoir de Créhéren baillé à domaine congéable par le duc de Rohan-Guémené, pour une rente de 600 livres et 6 poulets volants à perche (1777) ; contrat d'échange conclu entre les enfants du comte Alain de Kergorlay, maréchal de camp, et la comtesse Sainte de Boisgelin, à la suite du partage de la succession du marquis et de la marquise de Cucé (1777) ; *etc.*

1695-1777

Sénéchaussée de Vannes

B 2314. - Liasse, 27 feuillets et 9 pièces parchemin ; 7 pièces papier.

PAROISSE D'ALLAIRE. — Aveux et dénombrements de rentes, de maisons, de terres, de métairies, de tenues, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Vannes, par les propriétaires dont les noms suivent : le manoir noble et le domaine de Deil possédé par Guill. Couëssin et Charlotte de Coëffo, héritière de Philippe et de Pierre de Coëffo (1455), Jeanne Cybouaud, veuve de René Pépin, chevalier, seigneur du Fretay, conseiller au Parlement, douairière de Sévigné, héritière de René C., son père, laquelle revendique des prééminences dans l'église d'Allaire (1665) ; Gabriel Pépin, chevalier, seigneur de Sévigné (1672), et Françoise Le Gouvello, sa veuve, tutrice de leurs enfants mineurs (1681) ; Hyacinthe Pépin, chevalier, seigneur de Sévigné et de Deil (1733), Madeleine-Nicolas de Claye, épouse de François de la Bourdonnaie, chevalier, marquis de Liré, héritière du précédent (1744) ; le fief et bailliage de Saint-Eutrope, comprenant diverses redevances, duquel dépendent un droit de haute justice et trois foires (1678) ; diverses redevances possédées par G. de la Vallée et Hélène de Chamballon, héritière de Guyon, son frère (1483), Ysabeau de la Vallée, héritière de Tristan, son frère (1515), Guyon Guiho, écuyer, seigneur de la Granville et de la Pasnaye, frère et héritier de Noël Guyho (1525).

1455-1744

B 2315. - Liasse, 52 pièces parchemin ; 58 pièces papier.

PAROISSE D'AMBON. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de fiefs, de tenues, de métairies, de droits réels et hono rifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Vannes, par les seigneurs et propriétaires dont les noms suivent : la terre et seigneurie de Bavallan, chargée de l'office de sergentise féodée envers la recette de Muzillac, alternativement avec les seigneur du Garo, possédée par Amaury de Bavallen, héritier de Jean de B., décédé en octobre 1457 (1458), le même, en 1466, avoue diverses tenues dans les paroisses d'Arzal, de Marzan, de Noyal et de Bourgpaul, Jean de Bavalen, écuyer, fils aîné du précédent (1492), Jean de Bazvallan, écuyer (1503) ; Jacques de B., sous la curatelle de Jean du Plessis (1509), Bertrand de B., lequel revendique le droit de haute justice et fournit la liste de nombreux vassaux nobles qui relèvent de sa seigneurie, notamment l'abbé commendataire de Prières, prieur d'Ambon (1543), Lancelot Dandigné et Jean, son fils (1581), François de Quilfistre, écuyer, et Marie du Perenno, héritiers de Jean de Q. (1638), Gilles de Q., chevalier, seigneur de Trémouart, dont la déclaration est accompagnée d'une longue sentence des Commissaires de la réformation du Domaine de Vannes de 1684 ; la grande métairie de Corbouain, autrefois nommée *le Gouef*, possédée par les héritiers J. de Kerrallan (1685), P. Le Mitouart (1705), G. Le Godec (1758) ; le manoir et la métairie de Cozkaer, par Jeanne de Clerigo, épouse de Jean de la Bourdonnaie (1519), Julien de la Bourdonnaie (1654), Franc.-Anne de la B., chevalier, seigneur de Kerrozet (1701), Eulalie Mauduit de Kerleau, veuve Gibon de Kerisouet (1776) ; le manoir et la métairie noble de Querlescouet, ou Clescouet, par Jean de Penvulso, heritier de G., son père (1540, 1550), Isabeau de Colleno, sa veuve (1556), Guillaume de P., seigneur de Broël (1600), Jeanne de Maigné, dame du Prat, veuve dud. Guillaume (1624), les enfants mineurs de B. de Saint-Brieuc et de Perrine de Penvulso (1635) ; la terre et seigneurie de Larmor, par Lancelot Dandigné de la Grée, qui l'avait par échange conclu avec Jeanne de Reczac (1579) ; le manoir et la métairie noble de Lestez ou de Corboen, au bourg d'Ambon, par Jean de Lestez et Jeanne de Quilfistre, sa mère, veuve d'autre Jean de L. (1420), Antoine de L. (1476), Jean de Lestez, seigneur de Corbon

(1540), Jean de Kerallain (1623), Fr. Jounier, notaire, et consorts (1685) ; et divers autres copropriétaires qui ont possédé ce domaine par parties ; le moulin de Penerf, par Jean Cotorel, qui

l'avait acheté de Pierre du Bois-Hamon, écuyer, en 1614 (1620) ; la métairie noble de Penesclus, par les enfants de Jacques Le Quinio (1672) ; la terre et seigneurie de Trébiguet avec la tenue de Saint-Laurent à Bourgpaul, par B. de Quilfistre, écuyer, seigneur de Trémouharn (1530), les enfants de Pierre Renou, négociant à Nantes (1777) ; autres aveux concernant des terres sises aux villages de Borne, de Rousenault, de Bétahon, de Nautbihan, de Landresac, de Kerroual, de Balisal, possédées par J. Jouhanou (1412), les enfants de G. du Bois de la Salle (1417), Pierre, fils d'Olivier de Benesquel, seigneur de Trémelret (1466), sa soeur Guillemette de B. (1469), Marie Guillozo, héritière de Françoise Le Champion de Kerario (1522), Jacquette de Peillac (1511), F. Le Pellé de Tréluban (1540), J. Brisson et Hélène de Broël, sieur et dame du Pé (1540) ; Jean, fils d'Alain Le Baron (1420), Jean de Champballon, héritier avec sa femme de Marg. Le Baron (1486), Mad. du Houx, veuve de François de Champballon (1544), et autres.

1412-1777

B 2316. - Liasse, 40 pièces parchemin ; 17 pièces papier.

PAROISSES D'ARRADON ET D'ARZAL. — Aveux et dénombrements de rentes possédées, en Arradon, par les héritiers de la dame du Verger (1389), « le sire du Verger » (1420), Jean du Verger, après la mort de Jean du V. et d'Annette de Reczac, dame du Plessis de Reczac (1457), autre Jean du V., seigneur du Verger et de Cardinal (1477) ; autres aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de tenues, de manoirs, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Vannes, par les seigneurs et propriétaires dont les noms suivent : la terre et seigneurie de Broël en la paroisse d'Arzal, possédée par Jean, fils d'Olivier de Broël (1415), Jean de Broël, fils de Pierre de Henleix (s. d.), Pierre de B., frère de Jean (1486 et 1494), Jean, son fils, après son décès le 22 juin 1502, le même Jean, seigneur de Trévenez et de Coëtpion (1506), Jean de B., fils du précédent, mineur (1523), lequel déclare aussi la terre de Trévené, en 1540, Jeanne de Poix, veuve de Sébastien de Lys, chevalier, seigneur de Beaucé, laquelle a compris dans son aveu la terre de Péaule (1693), le comte Nicolas Durand de Villegagnon, maître de camp de cavalerie, héritier du comte Nicolas D., son père, décédé en 1731 (1756), François Gaud-Le Blanc, chevalier, marquis du Roullet, héritier du précédent (1758) ; la terre et seigneurie de Silz, possédée par René de la Haie, seigneur de Launay et de Corollec, lequel a compris dans son aveu la terre et seigneurie du Cozquat, à raison de laquelle il a un droit d'enfeu dans le choeur de l'église d'Arzal, plus le fief de Beaubois, à Coëtserho en Bourgpaul (1653), Pierre de la Haie de Silz, son fils (1666) ; le manoir, la métairie et le moulin de Trévenez, par la veuve et les enfants d'Olivier de Trévenez (1414), Rolland Melou, héritier de Jean de T. (1423), Rolland Mello, écuyer (1466), Yvonnet Melo (1473), Anne de Coëtlagat, veuve de Pierre Melo, tutrice de leur fille (1482), Jean de Broël, fils de Pierre, époux de Françoise de Melo (1496), leur fils Olivier (1516), Jean de Broël, tuteur de son fils (1519) ; la métairie noble de Moustoir, par Nicolas Croze, conseiller au Présidial de Vannes (1672), Agnès Le Gouvello, épouse de Georges de Servaude (1728) ; autres aveux concernant des terres sises aux villages de Tréilvé, de Lantiern, de Kermasson, de Trégréheu et de Bourgerel et au bailliage de Distou, possédées par Hervé de Campson, héritier de Jeanne de Kerrouaud (1421), François de Campson (1453), Jean, fils de François de Kerrouaud (1488), Jean Malenfant, écuyer, seigneur du Prédic (1499), Françoise de Bégasson (1652), et autres.

1389-1758

B 2317. - Liasse, 44 pièces parchemin ; 24 pièces papier.

PAROISSES DE BÉGANNE ET DE BERRIC. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans

le ressort de la sénéchaussée de Vannes, sous les dénominations suivantes : la haute justice et la maison noble du Bois-Rio, possédées par Guillaume, fils d'Olivier du Bois de la Salle (1409), Marie, soeur d'Arthur Apvril de la Gicquelaie (1522), Hilarion du Rocher, chevalier, seigneur du Lestier (1718) ; en la paroisse de Berric, la terre et seigneurie de Cohignac, par Marc de Carné, héritier de sa mère, Jeanne de la Salle, décédée le 22 décembre 1526, terre acquise pendant le mariage de son père et dont la moitié lui fut attribuée par échange pour partie de la succession de sa mère, Anne de Goulaine (1527), Mathurine de Brésal, veuve de François de Carné, chevalier, comte de Carné, baron de Kerliver et de Kerversiou, laquelle, agissant pour ses enfants, a porté sur son aveu la terre de Carné en Noyal (1698) ; la maison et métairie noble de Kerrio par François-Louis Le Métayer, chevalier, seigneur de Kerdaniel (1745) ; le manoir et la métairie noble de Quérisec, par Jean, fils de Jean de Querisec (1417), Guillemette Joczon, sa veuve (1433), Jean du Q., fils d'Olivier (1455), le même avec sa mère, Louise Macéaut (1471), Alain du Q., seigneur de Keraudrain, et Jeanne de Querguezec (1471), Rolland, leur fils (1483 et 1495), Guillaume du Q. (1522), Guill. du Q., chanoine de Vannes et de Nantes, recteur de Baud (1540), Jean du Baudouin, sieur de Keraudren et du Quirizec (1603), Jean du B., écuyer (1635), Louis Le Boudoul, écuyer, sieur du Vaudory, fils de Pierre (1697), Joseph Le B. (1701 et 1713), François-Marie Le B., seigneur de Baudon et du Cranic (1731), Bertrand-Anne d'Albis, chevalier, seigneur de Gissac et de Keraudrain, héritier du précédent (1781) ; le lieu et maison noble de Tréhuen, par Olivier de Tréhuen (1408), Taxin de Collenno, fils d'Aniou de Tréhuen, morte le 3 mars 1414, Alain de Fontenmont, pour son fils Jean, après le décès de sa mère, Marie de Tréhuen (1434), Jean de F. (1471), Jean Le Hen, héritier de Jeanne de F. (1538), les héritiers de Julienne du Fossé, décédée en 1697, les enfants de Jean Gouyon, de Couespel (1708), les frères et soeurs de V. Laurent de Kercadio (1744), Louise Laurent, veuve de Pierre Collobel, chevalier, seigneur de Tromeur (1782) ; le manoir et la métairie noble de Trémoulhoarn ou Trémohart, par Olivier de Quilfistre, fils de Jeanne de Berric (1390), Jean, fils d'Olivier de Q. et de Jeanne Le Baron (1414), par Bertrand, petit-fils de Jean de Quilfistre (1503), Bertrand de Q., lequel a compris les terres de Bray, de Trébiguet et de Hensal dans ses aveux de 1552 et 1555, François de Q., écuyer, et Marie de Pérenno, sieur et dame de Bray, de Bavallan, *etc.* (1638) ; divers autres héritages en Berric, possédés et déclarés par Olivier Le Cadic (1409), les héritiers d'Olivier de Lercan (1411), de Geoffroy Croulebois (1414), d'Alain Le Texier (1418), d'Alain du Bois de la Salle (1450), de Jean du Collenno, sieur de Kervilly (1486).

1390-1785

B 2318. - Liasse, 8 pièces et 82 feuillets parchemin ; 3 pièces papier.

SEIGNEURIE DE BLÉHÉBAN, EN LA PAROISSE DE CADEN, AVEC SES DÉPENDANCES, Y COMPRIS LE MANOIR ET LA MÉTAIRIE DE PUSAL. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de rentes, de tenues à domaine congéable, de métairies, de droits féodaux tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Vannes, par Guillaume des Rames, l'aîné, et son fils Jean, chevalier, seigneur de Vigneu (1472) ; le même Jean après le décès de son père, arrivé le 5 juillet 1475 ; Jean de Tréal et Marie Desrames, dont l'aveu porte une décharge de jouissance du tiers signée par Jeanne de Rohan, veuve de Jean de R. (1484) ; par Gillette de Tréal et Guyon de Sévigné, son époux, aprés la mort de sa mère, Marie des R., qui décéda le 26 mars 1498 (1502) ; par Renée Baraton, dame de Tréal, des Rochers et de Vigneu, veuve de Christ, de Sévigné, tutrice de son fils Joachim (1525), lequel fit aveu à son tour, en 1543 ; Marie de Sévigné, dame douairière d'Olivet, laquelle revendique le droit de pêche sur la rivière qui descend de Rochefort au Pordic, plus le droit de pêche dans toute la paroisse, le droit de garenne et de fuie, le droit de soule sur le curé de la paroisse et sur le dernier marié, droit de faire chanter la dernière mariée le lendemain de Noël (1622) ; par les enfants mineurs de Jean de Carné et de Perrine Legal (1659) ; par le procureur des créanciers d'Armand-Gilles de Carné, après le

décès de ses deux soeurs (1712), lequel a payé 450 livres pour le rachat de la sixième partie de la terre de Bléhéban (1713).

1472-1713

B 2319. - Liasse, 31 pièces parchemin ; 24 pièces papier.

PAROISSE DE BOURGPAUL-MUZILLAC. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de manoirs, de fiefs, de métairies, de tenues, de droits réels et honorifiques possédés noblement, dans le ressort de la sénéchaussée de Vannes, par les seigneurs et propriétaires dont les noms suivent : le fief de Beaubois à Coëtserho avec ses dépendances dans les paroisses d'Arzal, de Noyal et de Caden, possédé par François de Beaubois, seigneur de Beaubois et de Catonnet (1471), Jean de la Haie, écuyer, sieur de Silz (1620) ; la métairie noble de Brangurun, par Alexandre Couëssin, veuf de Perrine Lequinio, tuteur de ses enfants (1699), Pierre de Combles, sieur de Platteville, tuteur de sa fille héritière de Vincent Lequinio de la Porte (1717) ; la terre et seigneurie de Kerdavy, possédée par Jean du Périer, héritier d'Olive de Rougé, dame de Derval et du Périer, mort le 17 septembre 1418 ; Jean du Périer, sieur de Sourdéac, héritier de Jeanne du P. (1495), Jacqueline de Myolans, veuve de Jean du Périer, qui décéda le 3 novembre 1514 (1516), Renée de Rieux, fille de Claude, après le décès de sa mère Catherine de Laval, dame de Rochefort, baronne d'Ancenis, laquelle dénombre des possessions dans les paroisses d'Elven, d'Arzal, de Marzan, de Berric, de Noyalo, de Questembert, d'Ambon, de Limerzel, de Noyal, plus un droit de haute justice (1528), Jean Lequinio, sieur de Borré, avocat, et consorts (1673), Vincent Le Q. de la Porte, P. de Combles, sieur de Platteville, et consorts (1711) ; le manoir et lieu noble de Kerhélégan, possédé par Jean, fils de Eon du Besit (1434), Perrine, fille de Jean, décédée le 21 août 1473, et de Renée Benoît (1476), Jeanne Le Pennec, veuve d'Yves du Plessis, écuyer, seigneur du Plessis-Josso, et leur fils Guillaume, mineur (1534), le même Guillaume, sous tutelle (1539) ; la métairie noble de Néant, par Gilles Lehen (1479 et 1483), Jeanne Le Maquignon (1511), Guillaume Lebreton et Jeanne Le M. (1515), G. Le Jallé, marchand à Kereven (1603), Jérôme de la Couldraie, époux de Perrine de la Couldraie (1636), Jérôme Jan, écuyer, sieur de la Haie (1667), Sébastien Gouiquet, écuyer, sieur de Botcozel (1714) ; divers héritages possédés par Jean de Tréal, après le décès de Jeanne de Kerrouzaud (1421), Jean, fils de Jean de Talhouet, sieur de Kereren (1464), Gilles de Quistinic, dont l'aveu est accompagné de la quittance de sa mère, Jeanne Le Bouteiller, douairière (1477), Olivier, fils d'Yvon Gourden, seigneur de Ros (1484), Guillaume Mandart, sieur de Vaudoré (1497), Charles Marigo et Marguerite du Hencoët (1540), Louis Bachelot de Villeneuve, capitaine des garde-côtes au bataillon de Saint-Nazaire (1777) ; et autres.

1418-1777

B 2320. - Liasse, 44 pièces parchemin ; 16 pièces papier.

PAROISSE DE CADEN. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de maisons, de métairies, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Vannes, sous les dénominations suivantes : la tenue de Coëtlaret, possédée par la veuve de Perrot Nobile (1411), Perrine, après le décès de Jehannot, son frère (1413), Nicolas Nobile (1413) ; la terre et seigneurie de Coëtqueret ou Couesqueret, ou Coëtcret, par Jean de Coëtquret, fils et héritier de Jeanne de Broël, femme de Guillaume de Bogier (1409), Alain de C., fils de Jean et de Jeanne Le Vicomte, qui fit réserve de son douaire (1422), Guillaume, fils d'Alain de C., et de Jeanne de Coëtlagat (1436), Jean Rado, héritier de Thomasse de C., qui certifia avoir fait hommage (1474), Jean de Botdrual, fils de Eonnet, mort en 1513, qui ajouta à sa déclaration celle de la terre de la Berraie ; Antoine de B., lequel revendique le droit de haute justice (1556) ; Philippe Couessin, chevalier, seigneur de la Berraie, de Brécéan et de Couescret (1656) ; la terre et seigneurie de Launay, possédée par Jean

Malabeuf (1512), sa fille et son gendre Olivier Joceaulx (1518 et 1519), Julien Legendre (1540) et sa fille (1543) ; les féages de Marzan en Caden possédés par Mahé Lévesque, chevalier, héritier de Jeanne de Trévesquar, sa femme, morte le 5 septembre 1410 ; Marie de Saint-Gilles, veuve de Jean de la Châtaigneraie, et leur fils Jean (1503 et 1507), Jean-Armand de Talhouet, seigneur de Sévérac et de la Grationnaie (1665), Gilles Butault, chevalier, seigneur de Marzan et du Pordo, conseiller au Parlement de Bretagne (1699), sa veuve, Marguerite Le Jacobin (1701), auquel le curé devait le jour de Saint-Pierre « un joyau consistant en gans et aiguillettes pour entretenir la lutte ce dit jour et les sonneurs pour accompagner la drague » ; plus le *droit de soule* sur le dernier marié, droit qui consiste en la fourniture d'une planche de chêne ayant trois demi pieds de long et portant de la mousse blanche, noire et jaune, sur l'écorce qu'on devait apporter sur le mur du cimetière dans un plat couvert d'une serviette, plus un déjeuner au seigneur et à sa compagnie ; René-Armand de Talhouet, chevalier, seigneur de Sévérac (1744) ; la tenue de Perrouault, par Fr. Gombaud du Pré-Rouault (1540) ; le manoir et lieu noble de Saint-Guédas, par Olivier, fils de Perrotin de Saint-Guédas (1420), décédé le 12 juillet 1420 ; Jeanne, soeur de Jean de St.-G. (1445), Yvon du Bois de la Salle, fils de Jean et Jeanne de Saint-Guédas, dont l'héritage fut grevé de douaires au profit d'Olive de Campson, veuve d'Olivier de St.-G., père de Jeanne, et de Marie du Bois, veuve de Jean de Saint-G. (1456) ; V. du Bois de la Salle, écuyer (1503), Marie Phelippot, sa veuve, tutrice de Pierre, leur fils (1510), qui fit aveu à son tour en 1541 ; Jean-Vincent Rado du Matz (1710) ; la métairie de la Touche, par Vinc. Jagoux (1622) ; le manoir de Trénic possédé par Louise de Coëteret, veuve de Guill. Corno (1540) ; diverses tenues et pièces de terre par P. Janvier (1408), J. Car (1408), Guillot Le Borgne (1411), Guillemet Clodic (1414), Guill. Rado, « seigneur du Mars », fils de Jean (1535 et 1540), et les détenteurs de la Héligais.

1408-1774

B 2321. - Liasse, 7 pièces parchemin ; 2 pièces papier.

TERRE ET SEIGNEURIE DE CRANHAC, EN LA PAROISSE DE PEILLAC, AVEC DÉPENDANCES DANS LES PAROISSES DE SAINT-JACUT, DE SAINT-CONGAR, DE SAINT-MARTIN, DE SAINT-GRAVÉ, DE SAINT-VINCENT ET DES FOUGERAIS. — Aveux et déclarations de terres, de fiefs, de maisons, de redevances, de manoirs, de ligences, de droits réels et honorifiques tenus du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Vannes, par les seigneurs dont les noms suivent : Guyon, seigneur de la Chapelle et de Molac, après le décès de Jeanne de Molac qui en jouissait comme douairière après la mort de son époux, Guillaume des Brieux, lequel aveu contient aussi la terre et seigneurie de Deil, en Allaire (1417) ; Jean de Rieux représenté par sa mère Jeanne de Rohan, dame de Rieux (1461) ; Jean de Rohan et Isabeau de la Chapelle, seigneur et dame de Landal (1511) ; Raoul du Juch et Jeanne de la Chapelle, seigneur et dame de Pratenroux, de la Forêt et de Botbleiz, dont l'aveu comprend les terres de Trégus et de Molac (1519) ; Jeanne de la Chapelle (1540) ; Alain de Rosmadec, seigneur de Tyvarlen et de Pontcroix, après le décès de la dite Jeanne de la Ch., sa mère (1545) ; César Gouret, sieur de Lymur et du Plessis-Saint-Dolay, gentilhomme ordinaire du Roi, après la mort de son père, seigneur de Cranhac (1652), Bertrand du Guesclin, chevalier, seigneur de la Roberie, époux de Renée Gouret (1698), le vicomte B. Olivier du Guesclin, capitaine de cavalerie, au nom de la veuve et des enfants du précédent (1742).

1417-1742

B 2322. - Liasse, 25 pièces parchemin ; 14 pièces papier.

PAROISSE D'ELVEN. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, d'héritages, de fiefs, de métairies, de manoirs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, sous la

mouvance de la sénéchaussée de Vannes, par les seigneurs et propriétaires dont les noms suivent : les terre, manoir et seigneurie d'Aguénéac possédés par Charles de la Sauldraie, lequel déclare les tenir comme juveigneur d'aîné en la baronnie de Largoët (1470), Jean de la S., lequel tenait ledit manoir d'un don de son frère aîné, Charles, daté de 1489, dont le titre est annexé à l'aveu (1495 et 1520), Béatrix du Fresnay, veuve de Ch. de la Sauldraie, tutrice de leur fils (1525), Jacques de la S., seigneur de la Sauldraie et du Sach (1550) ; Pierre de Sérent, écuyer, seigneur de la Rivière (1600), René de S., chevalier, seigneur de la Rivière, sénéchal de Ploërmel (1697), René-Gilles de S., prêtre, recteur de la paroisse de Sérent, et sa soeur (1705), Franc.-Joseph de S., chevalier (1715), la fille de Louis-Marie de Sérent (1749) ; le manoir, la terre et la seigneurie de Uelfau ou Helfaut, par Alain, fils de Melaine de Uelfau (1419), Jean Le Comte, écuyer, fils d'Alain Le C., mort en septembre 1533, et de Jeanne de Callac (1536 et 1540), François Lecomte, seigneur de Huelfau et du Quelenec (1540-1549), Marguerite Lec., dame douairière de la Chesnaie, héritière de François L. (1602), François Champion, chevalier, baron de Cicé, veuf de Marie Couturié et tuteur de leurs enfants (1693), Armand de Serrent, marquis de Kerfily, après le décès de sa soeur (1751) ; la châtellenie de Trédion, avec la forêt de Brohun, plus les droits de haute justice, de foires et marchés au bourg de Trédion, les revenus et féages de la terre de Quervasic s'étendant dans les paroisses d'Elven et de Plaudren, et ceux de la terre d'Aguénéac, le tout possédé par Pierre de Sérent, chevalier, seigneur de la Rivière, conseiller au Présidial de Vannes (1653) ; divers féages nommés le rôle de Saint-Christophe, dépendant de la seigneurie de Camarec, possédés par Guyon Phelippot (1483), Charlotte de la Haie, sa veuve, et son fils Nicolas (1501), Marguerite de Talhoet, veuve de Nicolas Ph., et Guillaume Ph., son fils (1530 et 1540) ; Eustache de Rosnyvinen, chevalier, seigneur de Camarec (1749) ; diverses tenues par J. Jégado et Françoise de Kerrouallen, seigneur et dame de Kerhollen et de Coëtyssac (1541), Louise de Kerembartz et Jeanne Jégado (1549).

1419-1751

B 2323. - Liasse, 19 pièces parchemin ; 33 pièces papier.

PAROISSE DE GRANDCHAMP. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de fiefs, de métairies, de manoirs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Vannes, sous les dénominations suivantes : le manoir, la terre et seigneurie de Kermainguy, possédés par Jean de Musnillac après le décès de Jeanne Thomelin (1469) ; Guill. de la Motte et Cath. du Pont, son épouse, héritiers de Guyon du Pont, fils de Jean et de Jeanne de Musnillac (1520), Jacques de Sesmaisons, héritier de son frère (1560), Jean Salomon de Bréafort, qui obtint sursis pour le rachat jusqu'à la mort de sa mère, Françoise de Mouaire (1697), Jean Charette de la Colinière, et Yves de Monti, comte de Rezé, et Françoise Charette, héritiers de la dite dame, leur aïeule (1705), Joseph-Claude de Monti de Rezé, après le décès de Françoise Charette de Bréafort, sa mère (1783) ; les métairies nobles de l'Ile et de Saint-Michel ou Locmichel, par Plesou de Kermarec, veuve de Guillaume du Garff, décédé en octobre 1415, tutrice de son fils (1416), Jean de Kermeno, seigneur du Garo, lequel déclare qu'elles dépendent de la seigneurie du Garo et qu'il est en possession aussi des sergentises féodées de Vannes et de Muzillac, office qui l'oblige à fournir des exécuteurs à ses frais, des cordes et des gants pour la pendaison des criminels, mais en retour il a le privilège de prélever le *droit de poitevinage*, au port de Vannes, sur les bateaux chargés de vin (1516) ; les enfants de Pierre Macéot, seigneur de Lisle (1540), Marie Salomon, demoiselle de Lisle et du Cresquer (1667), puis possédées les dites métairies par les familles Chédane, Le Toullec et divers tenanciers ; la métairie noble de Loppabu ou de la Pabeu, par Jean, fils de Jean d'Acigné, baron de Coëtmen, vicomte de Tonquédec, décédé le 8 septembre 1525 (1526), Julien de la Bourdonnaie, seigneur de Coëtcandec (1694) ; les tenues de Coulac, de Tréguern, de Kerdelan, de Laymer, *etc.*, par les enfants de Ch. Bidé

de la Grandville, chevalier, conseiller au Parlement (1698), Olivier Gibon, chevalier, seigneur du Grisso et du Pargo, fils de feu Julien (1711), et ses descendants, Jean, Olivier et Julien Olivier Gibon.

1416-1788

B 2324. - Liasse, 109 feuillets et 10 pièces parchemin ; 11 pièces papier ; 1 sceau.

COMTÉ DE LARGOUET et ses dépendances s'étendant sur les paroisses d'Elven, Sulniac. Plaudren, Trévéléan, Grandchamp, Larré, Molac, Arradon, Saint-Pierre et Saint-Patern de Vannes, Saint-Nolf et Saint-Avé. — Aveux sommaires fournis par Jeanne, dame de Malestroit et de Largouet, vicomtesse de la Bellière, pour les baronnies de Malestroit et de Largouet, sauf l'enclave de Surzur appartenant au fief du Régaire de l'évêché de Vannes, laquelle dame a fait signer son fils, François de Malestroit (1466) ; par Jean de Malestroit et de Largouet, vicomte de Dinan et de la Bellière, maréchal de Bretagne (1470). Autres déclarations étendues fournies par ce dernier après la mort de sa mère, décédée le 22 août 1468 (1470) ; par Jean de Rieux, maréchal de Bretagne, usufruitier dudit domaine après la mort de son épouse, Françoise de Malestroit, décédée le 18 janvier 1480, qui lui en a fait le don, sa vie durant (1482) ; par Claude de Rieux et de Rochefort, baron d'Ancenis, vicomte de Donges, après le décès dudit maréchal, survenu le 9 février 1519 ; par Suzanne de Bourbon, dame de Rieux et de Rochefort, tutrice de son fils Claude, veuve du précédent, qui décéda le 8 mai 1532, dont les aveux de 1533 et 1542 contiennent un long dénombrement de tenues et de redevances en argent et en nature, et revendiquent un droit de haute justice à quatre poteaux ; par la veuve de Louis de Trémereuc (1689) ; par Toussaint de Cornulier, marquis de Château-Fromont, époux d'Anne-Louise de Trémereuc (1696), lesquels ont payé 515 livres pour le rachat de deux douzièmes du comté de Lar gouet, puis par le même, en 1702, après le décès de sa femme, en 1705, après le décès de l'une de ses belles-soeurs, Madame de la Noue, en 1708, par les héritiers de Marguerite Sapien de la Ferronnière, veuve de Charles Fouquet, mère de Silvie Fouquet, dame de Lantivy-Kergo, qui a payé 120 livres pour le rachat du château et du parc de Brohun ; par le fils mineur d'Elisabeth de Cornulier et de Joseph du Dresnay, chevalier, veuf en 1742. Arrière fiefs : aveu de la terre et seigneurie de Kerdualic, paroisse d'Arradon, par J. Thomas et Marie de K., après le décès de Jean Kerpuncze (1520).

1466-1742

B 2325. - Liasse, 12 pièces parchemin ; 8 pièces papier.

PAROISSES DE LARRÉ ET DE LIMERZEL. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de métairies, de maisons, de manoirs, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Vannes, par les seigneurs et propriétaires dont les noms suivent : la terre et seigneurie de la Haie, y compris les féages de Rochefort en Larré, le tout possédé par Jean de la Haie, seigneur de la Haie, du Clozo et du Budy (1673), Elisabeth Boussineau, veuve de Joseph Le Meilleur, chevalier, seigneur du Rest, et ses enfants (1717) ; en la paroisse de Limerzel, la terre et seigneurie de Coëtquel, par le bâtard Jean de Rieux et « Jehanne de Coëquel » (1510), Jeanne de C. (1540), Jean Rogon et Olympe de Besné, sieur et dame de Kermartin (1602) ; la maison noble de Kerfau par Laurent Lévesque, sieur de la Ferrière (1714), le frère et la soeur du précédent (1744), les héritiers d'Agathe L., veuve de Laurent du Feigna, sieur de Keranforêt (1756) ; divers héritages possédés par Jeanne, fille de Jean de Carné et d'Olive de Bezit, époux de Jean Gladenet (1418), Pierre de Carné, fils de Rolland, chevalier, seigneur de Carné et de Crémeur (1479), Michelle Le Bosec, dame des Métairies (1540), les héritiers de Louis du Parc et de Jean du Parc, prêtre (1730).

1418-1756

B 2326. - Liasse, 40 feuillets et 37 pièces parchemin ; 60 feuillets et 4 pièces papier.

PAROISSE DE MARZAN. — Aveux et dénombrements de terres, de métairies, de fiefs, de maisons, de rentes, de manoirs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Vannes, sous les dénominations suivantes : la terre et seigneurie de Marzan, y compris ses dépendances dans les alentours, possédée par Jean de la Châtaigneraie, héritier de Marguerite de Nux ? qui mourut le 8 avril 1437 ; Olivier de la Ch. (1475), Marie Le Pennec, sa veuve, tutrice de leur fils Jean (1493), Jean de la Ch. (1509), Marie de Saint-Gilles, sa veuve, tutrice de leur fils Jean (1511), Jean de la Ch. (1540), Vincent de la Ch., son fils (1551 et 1572) ; Jacques Butault, chevalier, seigneur de la Châtaigneraie, héritier d'Anne Mouraud et d'Anne Beaucé, dame de la Hamelinière, héritière de Jacquemine de la Boixière et de Suzanne Avril, dame de Pontménard, aussi héritière de Jean de la Grée (1647) ; Marie-Marguerite Butault, épouse de Louis de Durfort, comte de Lorges, héritière de sa tante Louise-Marguerite B., laquelle a compris dans son aveu de 1752 la terre de Beizit, en Caden, et dans celui de 1769, la terre de Kerjean ; la terre et seigneurie de Kerantouat ou Kertouars, s'étendant dans les paroisses d'Ambon, d'Arzal et de Bourgpaul, possédée par Guillaume, fils d'Olivier de Mesuillac et de Jeanne de Rougé, lequel déclare aussi des possessions en la paroisse de « Mesuillac » (1412) ; Marguerite de Juch, veuve de Jean de Mesuillac, décédé le 12 septembre 1465, dame de Kermainguy, de Tréhembert et de « Keritouat » (1466), la même en qualité de douairière (1483), Guillaume de Penguilly et Marguerite du Juch, sieur et dame de la Tour (1493), Christ. de Sesmaisons, seigneur de la Berrière et de Kermainguy, héritier de Catherine du Pont, décédée en 1536 (1561), Anne Le Pennec, dame de Lormais, veuve de Jean Apvril, écuyer, acquéreurs du domaine de Kertouat (1603), Lucrèce de Quincampoix, dame de Pontménart (1636), les héritiers de Marguerite-Irys de Poys, épouse en secondes noces du marquis de Montesson (1757) ; la terre et seigneurie de Kerjean, par Guyon de Carné, après le décès d'Annette Téhel, dame de Kerjehan (1449), Caro de Bodégat, écuyer, seigneur de la Ryaie (1509 et 1516), Françoise Lemoyne, sa mère, tutrice de leur fils Joachim (1519), Jean de la Châtaigneraie, tuteur de son fils Vincent, héritier d'Antoine de la Ch. (1534), Jean de la Châtaigneraie, après le décès d'Anne de Bodégat, dame de la Riaye (1537 et 1539) ; la tenue de Kerquebesche, possédée par Guillaume Le Bras (1410), Olivier Le Caherec (1421), Jean Le Pontdouar (1424), Jean du Tressay, héritier de Raouline de Mesuillac, sa mère (1467) ; la tenue de Kercoiden, par Guyon, fils de Jean de Maigné (1415), Guil., fils d'Alain de M. (1483), Guillaume de M., écuyer, seigneur de Quistillic (1497) ; divers autres héritages possédés par P. Bonamy (1406), Marg. de Colleno, veuve de Perrot de Monternault (1441), Pierre, fils de Jean de Beizit, écuyer, seigneur de Fesqual (1481).

1406-1771

B 2327. - Liasse, 72 pièces parchemin ; 24 pièces papier ; 2 sceaux.

NOYAL-MUZILLAC. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de fiefs, de métairies, de manoirs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Vannes, par les seigneurs et propriétaires dont les noms suivent : le manoir et le domaine de Bochelimer, possédé par Jean de Baulac et Annette de la Lande, après le décès de Pierre de Trébiguet (1415), Jean du Bois, tuteur de son fils après le décès de Cath. de Baulac, son épouse (1477), Jean du Bois, seigneur de Baulac et de Careil (1546), le comte Hyacinthe de Lannion, baron de Malestroit, vicomte de Rennes (1754) ; la tenue de Botenmareuc ou Botmarec, par Olivier du Guern (1413), Pierre du G., son fils (1444) ; les métairies de Bourgerel, et du Graven, par Anne de Lannion, veuve J. Dagout, marquis d'Olières (1754) ; le manoir et la seigneurie de Branferec, par Jean de Francheville, chevalier (1635), J.-B. Freslon, seigneur du Bois-Maigné (1675), et ses ascendants ; la

tenue de Branleury, par Alain Guillart, seigneur de Heinleix (1496), Louis de la Rochère, seigneur du Mesnil (1540) ; le manoir et la métairie noble de Clausne, par Eon, fils de Rolland de Noyal (1414), Guyon de Noyal, écuyer (1471), Maurice, son fils, après son décès qui arriva en avril 1483 (1490) ; François de N., fils de Maurice de N., écuyer, décédé le 9 mai 1532 (1533) ; Simon de Noyal, seigneur de Monternault (1636), lequel revendique un droit de haute justice, des prééminences dans l'église paroissiale, droit d'enfeu dans la chapelle du Temple du Guerno (1636) ; les tenues de Guern et de Kerguégan, possédées par Cath. de Guip, veuve de Jean du Guern, et ses enfants (1405), Jean Boisbic (1455), Henri de B. (1475), Françoise de la Pommeraie, dame de Kerembar (1540) ; l'hébergement et le parc de Hensal, par Guyon du Val, héritier de Catherine de la Châtaigneraie (1417), Raoullet, fils de Jean du Val, seigneur du Val et de Hensal, lequel a joint un certificat de prestation d'hommage au Duc (1445-1446), Guillaume du V. écuyer, seigneur du Bois-Yrvoy (1471 et 1476), Jean du V., écuyer (1488 et 1500), Jean Jouan et Marguerite du Val, sieur et dame de Ranzegat, dont les possessions étaient en Berric et Noyal ; l'héritage d'Agnès du Val, femme de Jean Salmon, situé dans les fiefs de Kaer et du Duc, aux alentours de Vannes (1411) ; le manoir et tènement de Kerrandon, par Jean, fils de Jean Charsallée (1412), Guill., fille d'Olivier Ch. (1467) ; le lieu noble de Kerdréan, avec la métairie de Kerjouan-Provost, et ses tenues à Bourgerel, le tout possédé par Jeanne de Quirizec, veuve de Guy de Kerdréan et leur fils François (1472), François de K., écuyer, sieur de Kergadio (1493), Yvonne de Kerderian, sa soeur (1522), le curateur de Jeanne de Muzillac, héritière de la précédente, représentant Guillaume de M., son père (1526), Jean de Musillac, oncle de la dite dame (1528 et 1541), Guillaume, fils de Bernard de M., seigneur de Kerdréan et de Kercadio, sous la tutelle de son oncle (1554), François de M., écuyer (1623) ; les manoirs et domaines de Saint-Saudien, de Trévaly et de Bossay, par Léonel, fils d'Olivier de Muzillac (1457), Jean de M. (1460), Guillemette de la Salle, veuve de Léonel, tutrice de leur fils Jean, Jean de Ruys, écuyer, seigneur de Sitz (1496), Guillaume de Musillac, héritier de Jeanne du Pé (1511), Bernard de Trégouet et Marie de Musillac, seigneur et dame du Boçay (1541), Claude de Trégouet (1550), Julien de T. son fils (1554), Judith Rogon, veuve du marquis R. de Lopriac (1756) ; le manoir, la terre et seigneurie de Trémondet, par Olivier, fils d'Alain Lesvare et de Perrine du Val (1423), François de L. (1509), G. de Kerembart et Anne de Lesvarre (1540), Louis de K. (1561), Franc.-Joachim Descartes, chevalier, seigneur de Querleau (1711) ; autres aveux concernant des tenues diverses possédées par François de Lesnaie (1457), J. Jacques, seigneur de Trécouet (1473), Olivier, fils d'Yvon Gourden et de Nicole de Saint-Gourlais, seigneur du Ros (1482), la veuve et le fils de Guyon Dauray, seigneur de Kermadio (1496).

1405-1775

B 2328. - Liasse, 16 pièces parchemin ; 18 pièces papier.

PAROISSES DE NOYALO, DE PÉAULE ET DE PEILLAC. — Aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de rentes, de maisons, de métairies, de manoirs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Vannes, sous les dénominations suivantes : divers marais salants en Noyalo, provenant des successions de Jean du Plessis-Josso, écuyer (1527), de Fr. Perrodo (1708), de Marguerite Le Digabel et de Jeanne Conan (1777) ; la terre et seigneurie, de Péaule possédée par les héritiers de la dame du Pont-Labbé, le 22 juillet 1383, Guillaume Libor, seigneur de la Bis sonnière et de Péaule, qui en avait fait l'acquisition des héritiers de Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, le 21 décembre 1660, lequel revendique dans sa déclaration les droits de haute justice, de foires et marchés, les prééminences de l'église dédiée à Saint-Gaudens, des redevances nombreuses et des féages dans les paroisses de Marzan et de Limerzel (1665 et 1674), Marie-Rose de Lys, fille de Sébastien de Lys, seigneur de Beaucé, et de Jeanne de Poix (1700), la même, épouse du marquis Nicolas Durand de Villegagnon, colonel d'un régiment de Dragons, lesquels ont compris dans leur

aveu la châtellenie de Broël en Arzal et la seigneurie de Kertouart (1705), Jean-Eustache de Lys, chevalier (1728), les enfants de François Le Mintier, seigneur comte de Le Hélec, et de feue Jeanne de Pluvié, lesquels ont déclaré aussi les seigneuries de Quistinic et du Bezit, plus le fief de Ville-Vieuxbourg en Limerzel, 1771, 1774, 1780, 1784 ; en la paroisse de Peillac, la terre et seigneurie de Bouëxel, possédée par J. Le Vicomte, fille de Thébaud et de Jeanne de Saint-Martin, seigneur et dame de Calléon (1519) ; les dépendances du Brossay-Saint-Gravé, par Jacques du Matz, écuyer, fils héritier de Jeanne de Beaucours et de Gilles du M. (1525 et 1539) ; la seigneurie de Villeneuve, en Peillac, par Jean de Villeneuve (1471) et Raoul de V. (1511).

1383-1784

B 2329. - Liasse, 58 feuillets et 11 pièces parchemin ; 31 pièces papier.

TERRES ET SEIGNEURIES DE PINIEUC ET DE DEIL avec leurs dépendances dans les paroisses de Limerzel, Noyal, Allaire, Saint-Jacut, comprenant des tenues et des métairies possédées dans la mouvance de la barre royale de Vannes, par les propriétaires dont les noms suivent. — Aveux et déclarations féodales produits par Olivier de Coëtroch (1405) ; autre Olivier, fils du précédent et de Marguerite de Saint-Martin (1411), Jean, son fils mineur, sous la tutelle de Perrot de Coëtroch (1413) ; Pierre de C., son fils, dont l'aveu porte au pied un certificat de prestation d'hommage au Duc et une décharge de jouissance du tiers des revenus par sa mère Jeanne de la Lande, dame de Pinieuc (1473) ; Jean, son fils, après le décès du précédent arrivé le 15 septembre 1501 ; Jeanne de la Forêt, veuve de Jean, tutrice de leur fils, Georges de C., seigneur de Pinieuc et de Deil (1516) ; Ant. de Lescuz et la même dame son épouse, curatrice dud. Georges, laquelle a ajouté à l'aveu la déclaration des terre, seigneurie et hébergement du Deil en Allaire (1520) ; Georges de C. pour les mêmes terres (1540) ; Catherine de la Pignelais, veuve de René Cybouaud, fils de Renée de Coëtdroch, de qui il tenait les terres de Deil et de Pinieuc (1621), Marie Le Charpentier, veuve de Marc Cybouaud, laquelle a revendiqué un droit de haute justice pour Pinieuc, plus des prééminences dans les chapelles de Saint-Laurent et de Saint-Michel, au bourg de Limerzel, plus la possession d'une chapelle privée près du grand autel de l'église paroissiale (1639) ; Yves du Bouëxic, chevalier, fils de Louis et de Suzanne Grout, lequel a compris dans sa déclaration les domaines, rentes et vassaux de Kerdavy-Quintin, du Tour et de Kerface, s'étendant dans les paroisses de Questembert, Limerzel, Noyal, Caden, Péaule, Sulniac (1706 et 1711) ; Bernard du Bouëxic, héritier de son frère (1717).

1405-1718

B 2330. - Liasse, 21 pièces parchemin ; 17 pièces papier.

PAROISSES DE PLAUDREN ET DE QUESTEMBERT. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de manoirs, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Vannes, sous les dénominations suivantes : la terre et seigneurie de Campson possédée par Guillaume Couaiffou, après le décès sa mère Olive de Campson (1409), Jean de Campson (1466), Louis de la Forêt et Isabeau de Campson (1480), Tanneguy de Kermannan et Louise de la Forêt, héritiers d'Isabeau de C. (1505), Louise de la F. (1540), Claude de Montejehan, dame de Goulaine et Jeanne de Goulaine, épouse de Maurice de Plusquellec, sieur et dame de Kermannan (1545), Maurice de Kermannan, juveigneur d'aîné du seigneur de Largouet (1572), François de Maillé, seigneur de Lislette, et Claude de Kermannan, son épouse, lesquels revendiquent le droit de prééminence en la chapelle de Loqueltas (1602) ; Charlotte d'Escoubleau, veuve du comte Charles de Maillé, marquis de Carman, tutrice de leurs enfants (1635), Ch. de Kermeno, sieur de Trédec et de Kerneven, le fils d'André de Robien, chevalier (1673), conseiller au Parlement de Bretagne (1735) ; la terre et seigneurie de Kervasic, en la paroisse de Plaudren, possédée par Pierre de

Sérent, seigneur de la Rivière, de la Ville-Caro *etc.*, président au Présidial de Vannes (1643), lequel revendique, outre les prééminences dans l'église paroissiale, le droit de prélever 13 deniers sur les oblations faites le jour de la Saint-Bihy, patron de la paroisse (1643) ; en la paroisse de « Quentembert », le château d'Erech et le domaine possédés par Jean, fils de Guillaume de Château-Dérec, décédé le 17 mai 1420 (1420) ; Gilles de Château-Dérec, écuyer, seigneur du Vaudoré, héritier de son père Henri, décédé le 5 avril 1530 (1540) ; diverses tenues roturières au domaine de Saint-Jean, occupées par P. Bodrual, Julien Bléher, Fr. Pierre, J. Lebot, M. Brénugat, P. Leroux, Yves Bouëffart, J. Daniel, Nicole Daniel, G. Lefol, H. Payen, gens de labeur, J. Lemauff, Fr. Pocreau, J. Pennebosse, Jeanne et Yves Orgebin, la veuve de G. Catrevault et autres.

1409-1735

B 2331. - Liasse et cahiers, 411 feuillets et 6 pièces parchemin ; 7 pièces papier.

BARONNIE DE ROCHEFORT, comprenant des terres, rentes, cens, tenues, fiefs, devoirs, manoirs, droits réels et honorifiques, vassaux nobles et roturiers dans la mouvance de la sénéchaussée de Vannes, y compris ses dépendances dans les paroisses d'Ambon, de Bourgpaul, Berric, Caden, Elven, Larré, Limerzel, Malensac, Molac, Musillac, Noyal, Pleucadeuc, Pluherlin, Péaule et Questembert. Déclaration des rentes, tailles anciennes et revenus de la terre de Rochefort, dont le dénombrement a été fourni à Jean Droniou, receveur général de Bretagne, et à P. Le Moulnier, receveur de Vannes, après le décès de Jeanne de Rochefort, par son fils Jean IV, sire de Rieux et de Rochefort, pour s'acquitter du rachat (date rongée) [Note : Droniou a été Receveur général de 1420 à 1431. — Aveux produits par Jeanne de Rohan, mère et tutrice de Jean de Rieux, lequel énumère ses revenus, ses droits de foire, de four, de coutume, de passage, de ban étanche, de corvée ou bien hebdomadaire, de moulin. Le total des recettes s'élève, en argent, à 866 livres, 16 sous, 4 deniers ; en froment, à 83 mines 2 boisseaux et demi ; en seigle, 128 mines 14 boisseaux 2 tiers ; en avoine grosse, 107 mines et demi 28 boisseaux 3 quarts ; en avoine menue, 45 mines 2 boisseaux et demi ; en foin, 134 charretées, 1 paire de gants, 3 moutons couillus (1460) ; Jean de Rieux, vicomte de Donges et seigneur d'Ancenis, qui a signé un acte très sommaire avec son curateur Jean de Malestroit, maréchal de Bretagne (1465) ; Claude de Rieux, baron d'Ancenis, comte de Harcourt, héritier dudit Jean, décédé le 9 février 1519, lequel a dénombré tous ses hommes liges par paroisse (1519) ; Suzanne de Bourbon, tutrice de Claude de Rieux son fils, après le décès de son père Claude, mort le 8 mai 1532 au château de Trédion, laquelle déclare qu'il se perçoit sur les bourgeois de Rochefort une rente de 54 livres, 9 sous, 6 deniers, appelée *rente du gage de la ville (1533)* ; la même dame, en 1542, produit un autre aveu plus détaillé dans lequel elle énumère les chapellenies, les prieurés et la collégiale de Notre-Dame de la Tronchaie (fol. 81), et elle a fait peindre sur les premiers feuillets les armoiries des Rieux avec leurs alliances ; Guy de Laval, marquis de Nesle, comte de Laval, de Joigny, de Montfort, de Quintin, et dame Guyonne de Rieux, son épouse, laquelle tenait la terre de Rochefort de la succession de son frère, mort en 1548 (1554) ; Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, sire de Rieux et de Rochefort, a fourni le dénombrement de toutes les terres baillées à féage (1648) ; Jean-Baptiste de Larlan de Kercadio, chevalier, comte de Rochefort, a produit aveu, en 1693, après la mort de son père Vincent-Exupère, décédé le 19 août 1692 ; et après la mort de sa mère, Renée de Querouartz, décédée le 17 octobre 1700 (1702) ; Julien-François de Larlan de Kercadio a a fait aveu pour les seigneuries de Rochefort et Malestroit, en Quidic, du Bocquay, de Kerdréan et de Liniac en 1718 ; aveu du fief et seigneurie de la Pachonnie s'étendant dans les paroisses de Peillac, de Saint-Gravé, de Saint-Jacut, *etc.*, démembré du comté de Rochefort, produit par Henri de Guénegaud, marquis de Plancy, comte de Rieux (1695).

XV^e^ siècle-1718

B 2332. - Liasse, 25 pièces parchemin ; 2 pièces papier.

PAROISSES DE SAINT-JACUT, DE SAINT-NOLF ET DE SAINT-VINCENT. — Aveux et dénombrements de maisons, de terres, de rentes, de fiefs, de métairies, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Vannes, sous les dénominations suivantes : la terre noble du Bezit, possédée par Guillaume du Bezit (1487), par son fils Jean (1492), Raoul, fils de Guillaume de Cleux, sous la tutelle de Math. du Bezit, sa mère (1508), Claude, fils de François du B. (1541), dont les possessions s'étendaient en la paroisse de Caden ; le manoir, la terre et la seigneurie de la Guédenais, par les enfants de Guillaume de Bodéan et sa veuve, Elliette de Bobréhan (1413), Vincent, fils de Jean du B., seigneur du Boçay (1464), son fils, Pierre (1474 et 1476), Jean du B. (1498), Charles Huchet de la Bédoyère, fils d'André H., qui l'avait acquise en partie en 1688 (1689) ; la tenue de Bois-Lenfant, par Julien Cornet (1518), plus des dépen dances roturières déclarées par J. Boyère, laboureur (1711) ; divers héritages nobles, par les héritiers de Johannet Le Texier (1413), et de Georges de Cleuz (1540) ; en la paroisse de Saint-Nolf, la seigneurie du Val avec sa haute justice par Eon, héritier de Regnaud de Beaumont, qui la tenait en juveigneurie de Largouet (1475) ; les tenues de Kergarz, par Robert de Kerboullart (1520) ; en la paroisse de Saint-Vincent, la terre, le manoir et la seigneurie de Bouro ou Borro possédés par Jean, fils de Guillaume Guérin (1413), Jacques, fils de Pierre de Castelan, seigneur de Launay, et sa mère Marie de Launay (1524), le même, seigneur de Castellan et de Boro (1539), Jean de C., seigneur du Boisbrassu, et Anne du Boisbrassu, lesquels ont déclaré des possessions dans les paroisses de Saint-Martin-sur-Oust, de Sixt, de Maure, de Saint-Séglin, sous la juridiction de Ploërmel (1577) ; Franc. David, sieur de la Tabariaye (1603), Suzanne Le Bel, épouse de Gilles Pioger, écuyer, sieur de Champtrades (1682).

1413-1713

B 2333. - Liasse, 60 pièces parchemin ; 42 pièces papier.

PAROISSE DE SENÉ. — Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de fiefs, de manoirs, de métairies, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Vannes, sous les dénominations suivantes : la maison noble d'Auzon et ses dépendances, possédée par B. Garlot (1539), Olivier, son fils (1542), Jean de Castelan, écuyer, sieur de Boro (1576), Jacq. du Foussé, sieur de Kerbourbon (1652), Jeanne du Foussé et sa mère, Jeanne Basseline (1685) ; la métairie noble de Besidel, par J. Baud, sieur de Portz-Briend (1540), J. Le Sénéchal, seigneur de Passé (1685), Pierre Le S., chevalier (1712) ; le manoir et la métairie de Bodrual, par J. de Coatlagat, sa veuve, et son fils Jean (1540-1543) ; la maison, la terre et la seigneurie de Canno, par Jean, fils de Simon Maydo (1465), Jacques Maydo et sa mère Dominique de Pouille, veuve d'Yves Maydo, sieur de Tréduday (1539 et 1540), Jean de Bocenit et Bastienne Maydo (1575), Jean Bigarré de la Landelle, contrôleur des décimes au diocèse de Vannes (1630), son fils Guillaume B. (1643), François Le Meilleur (1672), François-Xavier Le M. (1681), François-Joseph Le Meilleur, seigneur de Larré, président au Parlement de Rennes (1729) ; le manoir et lieu noble de Quenetisac ou Cantizac, par Guillaume de Coatlagat, fils d'Olive de Lestenou (1413), Regnaud, fils de Michelle de Tréal, veuve de Guillaume de C. (1453), le même pour les terres de Cantizac et du Goëzic, plus des terres en Berric et Limerzel (1472), Prigent de C. (1474), Jacques de C. (1509), Jean de C. (1522), Jean, héritier de Michelle de C. (1528), Jean Peschart (1600), René de Tournemine (1639), Jacques Le Mezec, écuyer, et consorts (1701), Julien Le Mezec, écuyer, sieur du Parco, et consorts, héritiers de Marg. Champoign (1706) ; la maison noble du Gouëvert, par Franc. Cillart de Kérampoul, sénéchal de la cour de Rhuys (1686), Jean-Joseph de Talhouet, chevalier, et Franc. Le Mezec, son épouse (1745) ; le manoir et la métairie noble de Kerabraham possédés par Jean, fils de Pierre de Kerguezec (1410), Gilles de Kéripaut, fils de Jean (1477), les enfants de Prigent Le Floch (1519), Alain de Bogar et Jean

Le Floch (1540), Jacques du Fossé et Vincente de Bogar, épouse de Jean Gâtechair (1641 et 1643), Jean Fournel, sieur de Servigné, et Jeanne du Fossé (1675), Jean du Fossé (1685), Guy-François Le Gonidec, chevalier, seigneur de la Pouplière (1782) ; la seigneurie, le manoir, la métairie noble de Kerbescont ou Kerembescont, par Pierre, fils de Perrot Bourdin (1464), Geoffroy de la Tertrée et Françoise Gibon, fille de Pierre Gibon (1536), Jean de la Tertrée, leur fils (1539), les enfants de Pierre de Kerberruet (1603), Jacques Sorel, écuyer (1638), Fr. de Coué, chevalier, seigneur du Brossay (1700).

1410-1782

B 2334. - Liasse, 50 pièces parchemin ; 52 pièces papier.

PAROISSE DE SENÉ. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de manoirs, de rentes, de métairies, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement et roturièrement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Vannes, sous les dénominations suivantes : la métairie noble de Kernevé ou Kérernevé, possédée par Jean Le Meilleur, écuyer, conseiller au Présidial de Vannes (1653), Joseph Le M., conseiller au Parlement de Bretagne (1684), sa veuve, Elisabeth Boussineau (1717) ; le lieu noble de Limurou de Quinefaut, par Noël Bourgeois, écuyer, sieur de Limur, conseiller au Présidial de Vannes (1726), les enfants de Charles-Louis Chanu, sieur de Kérédein (1777) ; la métairie noble de Moustoirien, par Jacques, fils de J. Rolland, sieur de Kerdelan, et de Marie de Languéouez (1531), la veuve de Sébastien Morice, copropriétaire avec la veuve de Fr. Jarno, toutes deux tutrices de leurs enfants (1752) ; les lieu, maison et seigneurie noble de la Porte-Layec, au bourg paroissial de Sené, par les enfants de Pierre de Kerberruet et de Jeanne de Coatlagat (1603), François Blesvin, écuyer, et Marguerite de Kerberruet (1634), Jacquine Morice, veuve d'Yves Cornier du Quillio (1685) ; la maison et métairie noble de Quenezpentur, par François Collombel, ses frères et soeurs (1545) ; la veuve de J. Cousturet, propriétaire de la métairie du Petit-Quenpetu (1664) ; la métairie noble de Coatlagat, au village de Saint-Laurent par Rolland Le Pouldu, gendre de Catherine de Coatlagat, morte le 12 août 1416 (1416), Nicolas du Bollan et Olive de Coatlagat (1540), Suzanne Le Métayer, épouse de Fr. Legal, marchand à Vannes (1623), Yves Le M. (1653), ses enfants, dont le tuteur a déclaré les maisons nobles du Hencoët, en Sené, et de Kerrio, en Berric (1673), Marguerite Le Gracieux, veuve Dorso (1685 et 1699), les héritiers de Joseph-Ange Guillo du Bodan, écuyer (1755) ; divers héritages nobles possédés par Bizien, fils de Guyon de Renqui (1410), le fils de Perrot de Kerpezron et de Jeanne de Leschernou (1411), Rolland Le Pouldu (s. d.), Guillot Beaupré (1427), Jean de la Tronchaie (1466), Raoul de Rosmadec et Marguerite Urgoez (1474), Nicolas de Kerquezec (1497), Gilles du Houx, écuyer, sieur de Bodel et du Bochet (1506), Jean Benoît, sieur de Lesnevez (1510), Aliette du Dresnay, tutrice de P. Benoît (1539), Robert et Isabeau de Talhouet (1526), Olivier Beaupré (s. d.), Jacques de Maurac, seigneur de Colveuc (1540), Marguerite de Boisorhant et Marc de Maurac (1544), René Jouchet de la Ville-Aloys, sénéchal de Rhuys (1748) ; autres déclarations de terres roturières situées aux villages de Kerherdren, de Gornevé, de Canivart, de Gressignan, de Broël, de Baindre, de Douallan, *etc.*

1410-1777

B 2335. - Liasse, 8 pièces parchemin ; 4 pièces papier.

SEIGNEURIE DE SÉRÉAC, paroisse de Bourgpaul, avec ses dépendances dans les paroisses de Muzillac, Noyal, Marzan, Arzal et Ambon. — Aveux et dénombrements d'héritages, de fiefs, de de rentes, de maisons, métairies, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, sous la juridiction de la sénéchaussée de Vannes, par Jean, fils de Pierre de Musuillac, décédé en septembre 1407 (1408), lequel se dit vassal des bailliages de Muzillac et de Vannes ; Jean, fils d'autre Jean de

Musuillac, seigneur de Cleuz et de Branffereuc, et de Jeanne de la Chapelle, sa mère, lequel revendique 12 deniers sur le passage de Tréhiguier (1461) ; par Tristan de la Lande et Jeanne de Musuillac, seigneur et dame de Vaurouaud, soeur de Marguerite de M., femme de Jean de Téhillac, qui jouissait de Séréac avant de mourir le 29 novembre 1481, et dont le rachat fut donné à Bertrand de Musuillac, capitaine du château de Nantes, pour le récompenser de ses services, par lettres ducales du 30 janvier 1480 ; par François de la Lande, seigneur de Guignen, fils et héritier de Jeanne de Musuillac (1506) ; Jacques de Laulnay, son héritier principal (1534) ; Bertrand Ferré, seigneur de la Garais, acquéreur par contrat conclu avec le précédent (1541) ; Jacques Le Vallois, écuyer, seigneur de Saint-Gourlay, lequel a déclaré le manoir noble de Séréac, des bois, des landes, des prés, plus un *droit de soule* sur le dernier marié qui présente en même temps un pot de vin d'Anjou, un pain blanc, une serviette blanche et deux verres à Bourgpaul (1643), avec addition de 1673, René Le Vallois, héritier de Marc Le V. (1697) ; *etc.*

1408-1715

B 2336. - Liasse, 34 pièces parchemin ; 43 pièces papier.

PAROISSES DE SULNIAC ET DE SURZUR. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de métairies, de fiefs, de manoirs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Nantes, sous les dénominations suivantes : la terre et seigneurie de Botbleiz ou Boblay, possédée avec ses dépendances dans les paroisses de Questembert, de Berric et de Noyalo, y compris la seigneurie de Cranhac en Peillac, par Marguerite de Malestroit, veuve de Jean de la Chapelle, seigneur de la Chapelle et de Moulac, décédé le 29 octobre 1455 (1456), René Le Sénéchal, chevalier, comte de Carcado, colonel du régiment d'infanterie de Brest (1704) ; René-Alexis Le S., marquis de Pontcroix, seigneur de Molac, héritier de sa mère, Marie-Anne de Rosmadec (1734), Corentin Le S., marquis de Molac, gouverneur de Quimper (1744) ; la maison noble de Cateneuf, par Louise Davesne, veuve Bonnard (1706), la veuve de Joseph Bonnard du Hanlay, tutrice de leurs enfants (1756) ; le lieu et le manoir noble de Coëtrouel ou Coëtrual, par Marguerite de Kerripault, veuve de Jean de Gourvinec, tutrice de leurs enfants (1543), Guillaume Billy, marchand de draps de soie à Vannes, qui en fit l'acquisition de René de Carné (1641), J.-B. Kerviche, avocat à la Cour (1673), Claude de Langle, seigneur de Larmor, lieutenant de vaisseau (1726), Louis-Vincent de L., capitaine d'une compagnie franche de la Marine (1751) ; le manoir noble de Coëtrozerch, par la veuve et les enfants de Jean Lodic (1413), Jean Le Gourvinec, chevalier, seigneur du Bezit, fils de Jean (1469 et 1471) ; le manoir, la terre et la seigneurie de Ferrières, par Guillaume de Campson, fils de Guillemette des Ferrières (1406), Guyon, fils de Maurice des F. (1416), Guill. de Campson (1419), Guillaume de Kersalio, fils d'Isabeau des Ferrières et de Guyon de K. (1447 et 1472), Simon, fils d'Amaury de Bezit et de Jeanne de Talhouet (1510), Guillaume de B., lequel revendique deux foires au village de Kerlergo (1547), Guillaume du Bois de la Salle, son neveu (1560) ; la tenue noble de Kerviche ou de Kergonniou, par V. Bego et sa soeur (1663) ; Fr. Pesdron (1753) et ses descendants ; autres aveux pour des héritages situés aux villages de Keroillo, du Bois, de Kerploven, de Moniz, de Trédano, de Brefendo, du Mont, possédés par Bertrand, fils de Silvestre de Talhouet, écuyer (1516), Jeanne Lelevier, épouse de Redon de Talhouet, chevalier (1674), Jean du Bot du Grégo (1707) et autres ; en la paroisse de Surzur, le manoir et lieu noble de Kerbot, terres à Quenecouché, plus des tenues en Sulniac et Saint-Goustan, par Pierre du Bot et Bertramne du Gouyon, sieur et dame du Grégo (1637) ; une tenue à la Trinité de la Lande, possédée par Brutus de Kerbuet, écuyer, seigneur de Lesbuellec (1540).

1406-1783

B 2337. - Liasse, 63 pièces parchemin ; 35 pièces papier.

VANNES, VILLE CLOSE ET PAROISSE DE SAINT-PATERN. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de manoirs, de rentes, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Vannes, sous les dénominations suivantes : le manoir et lieu noble de Bois-Mourault, possédé par Thomasse de Pluherlin, fille de Jeanne de « Boaismoraut », décédée le 22 juin 1453 (1454), Jean de Loyon, fils de la dite Thomasse, écuyer tranchant du Duc (1463), Arthur de Loyon, son fils (1484), Madeleine Péan, veuve d'Odet de Loyon et leur fils François (1518 et 1525), Jacques Le Porc, seigneur de Larchatz (1576), les enfants de René de Kermeno, conseiller au Parlement (1639), les héritiers de Hugues-Louis, baron de Redinq de Biberegg, adjudicataire des biens du marquis du Garo, en 1703 (1713) et de Julien Delourme, décédé le 16 mai 1756 ; le manoir et la métairie noble du Grasdor par Rolland de Lesongar et sa femme Claude, fille de Raoul du Juch, sieur de Pratanroux (1537 et 1540), Jean Regnaud (1549), Guillaume R. (1600) ; la seigneurie de Kaer à Vannes et aux alentours, y compris la seigneurie de Kerpayen, possédée par Jean de Malestroit (1417 et 1418), par Jean, fils de Jean de Malestroit (1468), Marie du Pont, sa veuve, et leur fils Jean (1472), autre Jean de M., seigneur de Beaucours et de Trémedern (1525), Claude, fils de François de M. et de Anne de Saint-Amadour (1530 et 1543), lequel déclare qu'il est sergent féodé de la ville de Vannes alternativement avec le seigneur du Garo et qu'il a droit à certains profits ; Mathurin de Montallais, seigneur de Chambellé, héritier de René de Malestroit, baron de Kaer (1603), Pierre de la Landelle, écuyer, sieur de Roscannec (1642), Jean de la L. (1673) ; le manoir et la métairie noble de Poignant, par Eon, fils de Pierre Chohan (1460 et 1461), Pierre, fils d'Eon C. (1465), Jeanne Phélippot, sa veuve, tutrice de leur fils Jean (1474), Guillemette Bino, dame du Rest, tutrice de Jean Ch., son fils (1502), Guillaume Billy, marchand de draps de soie à Vannes lequel a fait l'acquisition de Poignant de Louis de Lantivy (1631), Claude Billy, seigneur de Coëtruel (1668), les enfants de Marg. Billy et de G. Guitton de Sourville (1707), J. Guitton, chevalier, seigneur de Sourville (1749), Rolland Lemoyne, sieur de Boizeaux, lequel déclare la métairie de Champgauchard dit Petit Poignand (1748) ; autres déclarations concernant la maison dite du Moulin à papier, le moulin à fouler le drap, dit du *drom Buzo*, à la queue de l'étang du Duc ; de maisons et d'héritages appartenants à Jean de Kernicol, écuyer (1478), Jean Dréano, prêtre (1508), Perrine Chevalier (1534) et autres. — Aveux et déclarations concernant des maisons dans la ville close de Vannes, près du couvent de Saint-François, aux Lices, rues Saint-Salomon, de la Monnaie, près « la Persidanterie et Parlement (1513), sur la rue qui maine de la Chambre des comptes à la porte Saint-Père » (1513), la maison noble de Ker, rue de la Poissonnerie (1705), les maisons du Château-Gaillard, du jeu de Paume, l'hôtel de Villayer, sur le marché au seigle (1777) ; *etc.*

1417-1783

B 2338. - Liasse, 57 feuillets parchemin ; 38 pièces parchemin ; 7 pièces papier.

TITRES COLLECTIFS. — Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de manoirs, de métairies, de fiefs, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Vannes, sous les dénominations suivantes : François Angier, sieur du Plessis-Angier et de Montrelais, héritier de Jeanne Mallor, dame de Beaulieu, pour diverses possessions dans les paroisses de Noyal-Muzillac et de Marzan (1477) ; Guyon de Beaumont, seigneur du Liez, héritier de Marion des Ferrières (1466), Guillemette Roty, sa veuve, dame du Grégo, curatrice de son fils Pierre (1509), Jean de B., après le décès de son frère Pierre (1522), époux de Marie Guillouzo, pour des tenues situées aux villages de Ranguilliec, du Val-Deliec, de la Trinité de la Lande, paroisses d'Ambon, de Saint-Nolf et de Surzur ; Claude, écuyer, fils de Guillaume de Bogier, seigneur de Vaudeguip, de la Guydenaie et du Boquay (1521), Jean de Quengo, seigneur de Rochay et de

Vaudeguip (1540), pour lesdits domaines situés dans les paroisses d'Allaire, de Saint-Jacut et de Noyal-Muzillac ; Thomas du Bot, chevalier, seigneur du Grégo, pour des tenues à domaine congéable en la paroisse de Lauzach (1758) ; Perrine de Robien, veuve de Jean de Brignac, et son fils Julien, seigneur de Brignac et de Quédillac, pour les terres et seigneuries de Kerfily et de Kerguéhant, dans les paroisses d'Elven, de Noyal et de Berric (1520 et 1532) ; Pierre Chohan, écuyer, et Jeanne Le Grillan, seigneur et dame de Coëtcandec et de Rosnarho, lesquels ont ajouté à leur aveu le dénombrement des terres de la seigneurie de Rosnarho, en la paroisse de Crach, ressort d'Auray, y compris les dépendances dans les paroisses voisines (1540), Jérôme, fils de Guillaume Ch. et de Nicole du Breil, lequel a compris dans sa déclaration diverses tenues au village de Lopabu, en Grandchamp (1603) ; la fille de feu Jeannette de Coatlagat et son mari Eon de Larlan, lesquels déclarent l'hébergement du Bodan, en Berric, le tènement de Kerdiouer, en la paroisse de « Ylysmerzer » (1410), *etc.* ; Gilles de Coatlagat, veuf d'Isabeau Layec et leurs enfants, pour des terres sises dans les paroisses de Sené, de Berric et de Sulniac (1523) ; les enfants d'Olivier de Condest, pour diverses tenues en Noyal et Berric (1414) ; Olivier, fils de Jean du Gourvinec, seigneur du Beizit (1485 et 1486), Jacques de G. (1516), Jean de G., son frère (1518 et 1520), Mathurin du G., seigneur du Bezit (1538), Guy du G., écuyer (1553 et 1555), Isabeau de Callac, dame douairière du Bezit, tutrice de son fils Jacques (1587), François-Claude, fils de René du G. et de Vincente Gicquel (1681), pour les domaines nobles de Kerruel, en Saint-Nolf, de Kerguello, en Plaudren, de Coëtrozerch, en Sulniac ; Jean, fils de Pierre Guillet, pour des héritages dans les paroisses d'Ambon et de Sené (1415) ; Olivier de Kermeno et Jeanne Guillemoto, pour des tenues diverses d'héritages aux paroisses d'Arzal, d'Ambon et de Muzillac (1540), Gauvain de Languéouez et Jeanne Le Parisy, sieur et dame de Kerrivallen, de Spinefort et de Sévérac, pour des tenues aux paroisses de Noyal-Muzillac et de Berric (1496) ; Claire, fille de feu Joseph Le Métayer de Kerdaniel, écuyer, seigneur de Kermerien, pour les métairies de Kerrio et de Saint-Laurent, aux paroisses de Sené et de Berric (1782) ; Ch. Le Quenderff, notaire royal, pour des maisons au faubourg Saint-Symphorien de Vannes et des métairies en Sené (1662) ; Jean Le Quinio, avocat, pour des tenues en Bourgpaul et Noyal (1676) ; la veuve et les enfants de Jean Le Pennec, seigneur de Caden (1516), et Tristan Le Pennec, seigneur de Lauvrignac et de Trévignec (1540), pour des tenues en Caden, Sené et la Trinité ; les féages de Quintin et de Molac sous Vannes, déclarés par René-Alexis Le Sénéchal, chevalier, comte de Carcado (1704) ; H. Macéot et Amaurye de Quirinan, seigneur et dame de Roscanffnec, pour des terres et des maisons situées dans les paroisses de Sené et de Vannes et des salines en la presqu'île de Rhuis (1540), Jean Malenfant, sieur du Prédic (1497), Olivier M., écuyer, et Jeanne de Castelan, son épouse (1540), pour des tenues en Arzal, Sulniac et Limerzel ; Jean de Malestroit dont les possessions s'étendaient dans les paroisses de Sené, d'Ambon et de Noyal (1417-1418) ; Jeanne de Monternault, épouse de Jean de Noyal, propriétaire de tenues en Berric et Questembert (1522) ; Guillaume de Muzillac, écuyer, pour la terre de Kerdréan, en Noyal-Muzillac, pour le manoir et la métairie de Villeneuve, en Mesquer, sous la juridiction de Guérande (1573) ; Tristan, fils de Geoffroy du Périer, seigneur de la Roche d'Iré et de Kerdain, et d'Isabeau de la Motte, dont les héritages étaient dans les paroisses de Questembert, d'Elven, de Saint-Nolf, de Sulniac, d'Ambon et de Limerzel (1444) ; les acquisitions d'Alain Perrodou sur l'héritage Le Botlan (s. d.) ; René, fils de Pierre de Quirizec, seigneur de Kerguirionnez, dont les possessions s'étendaient dans les paroisses de Marzan, de Caden, Berric et Sulniac (1545) ; Suzanne de Bourbon et Claude de Rieux, son fils, pour les dépendances de la châtellenie de Malestroit, en Quidice, dans sept paroisses, comprenant 52 vassaux nobles (1543) ; Jean Vento, propriétaire de maisons et de terres à Vannes et dans la paroisse de Sené (1543).

1410-1782

B 2339. - Liasse, 60 feuillets et 2 pièces parchemin.

RÔLES RENTIERS de la sénéchaussée de Vannes. — Minu et dénombrement des terrains abandonnés et des rentes non servies dans la ville de Vannes et aux alentours (1380). — Rôle des rentes foncières et féodales assises sur les maisons de la ville de Vannes comprenant les devoirs de la Grande-Croix et de la Petite-Croix, plus les taxes mises sur les ruches, la poterie et le poisson, dressé par le président J. Rolland, Nic. Lecomte et L. Droillart, auditeurs, A. Gibon, clerc (1455-1458). — Rôle des saisies poursuivies contre les débiteurs de rentes à Vannes par les sergents féodés de la Cour, Jean de Malestroit et Jean de Kermeno, et opposition des parties en cause (1494).

1380-1494

B 2340. - Registre grand in-folio, 444 feuillets papier.

PAPIER TERRIER de la barre royale de Vannes contenant les déclarations faites devant les Commissaires de la réformation du Domaine pour des maisons et des jardins situés dans la ville de Vannes, près des portes Saint-Vincent, de Notre-Dame ou porte Neuve, au carrouer de Mainlièvres, dans la paroisse de Sainte-Croix et du Mené, près du château, sur le boulevard, aux Lices, rues Saint-Salomon, de Notre-Dame, des Chanoines, des Prêtres, des Vierges, Saint-Guénel, Latine, de la Monnaie, de la Laiterie, des Orfèvres, par les frères Le Meilleur (fol. 35), les religieux Franciscains de Vannes (fol. 45), Gab. Santon, chirurgien (fol. 51) ; Jean de la Landelle, chevalier, seigneur de Roscannec (fol. 75), Louis de Cléguenec, chevalier, seigneur de Kerdréan (fol. 131), les chanoines de la Cathédrale (fol. 179), Jeanne de Talhouet de la Ville-Durand (fol. 191), Grég. Rouxeau, sieur de Kerdoret, maître des eaux et forêts (fol. 197), Anne de Goulaine, marquise de Rosmadec, propriétaire de l'hôtel du Plessis-Rosmadec (fol. 287) ; Jean Legal, contrôleur des décimes du diocèse (fol. 289), Pierre Dondel de Keranguen, écuyer, sénéchal de Vannes (fol. 321) ; *etc.*

1677-1683

B 2341. - Registre grand in-folio, 498 feuillets papier.

PAPIER TERRIER de la barre royale de Vannes contenant les déclarations produites devant les Commissaires de la réformation du Domaine pour des maisons et jardins situés en ville, dans la paroisse de Sainte-Croix et dans les faubourgs, paroisse de Saint-Patern, dans les rues de la Monnaie, des Orfèvres, de Saint-Pierre, de Mainlièvre, de Saint-Guénael, au carrouer de Saint-Pierre, près le port, sur le pont Saint-Vincent, près la porte de Saint-Patern, au carrouer de Saint-Nicolas, rue de la Fontaine, au haut de Saint-Symphorien, rues Cabello, du Four, de la Petite-Garenne, par Paul de Trédazo, chevalier, seigneur de Quérizouet (fol. 3), Julienne du Bois de la Salle, dame de Kerderff (fol. 27), Marie Bérolles (fol. 45), P. Le Vacher, sieur de Lohac, banquier à Vannes (fol. 63), Louis Couturet de Belébat, sénéchal du siège de Largouet (fol. 97), Julien Mynier, marchand (fol. 155), Joseph de Carion, chevalier, seigneur de Petitpont (fol. 173), Jacques Le Verger, procureur au Présidial (fol. 179) ; les Carmes Déchaussés établis sur le port (fol. 215), P. Bonnard, marchand (fol. 231), Chr. Ragot de la Couldraie, avocat, greffier du Présidial de Vannes (fol. 239), les Carmélites de Nazareth, près de la ville (fol. 265), le recteur de la paroisse de Saint-Patern pour son presbytère (fol. 373) ; *etc.*

1677-1684

B 2342. - Registre grand in-folio ; 436 feuillets papier.

PAPIER TERRIER de la barre royale de Vannes contenant les déclarations d'héritages produites devant les Commissaires de la réformation du Domaine, pour des maisons, jardins et des terres situés dans les paroisses de Saint-Patern et de Séné par René de Quermeno, marquis du Garo, pour le manoir et le

domaine de Boismourault (fol. 1), Julien Gibon, chevalier, seigneur du Grisso, pour la maison noble de Quenputu (fol. 67) ; Jean Nicol, prêtre de la communauté de Saint-Patern, pour une maison rue Gillard (fol. 124) ; Denis Camus, tanneur, pour une maison près l'Etang-au-Duc (fol. 232), Guill. Guiton, écuyer, sieur de Tourville, pour le manoir noble de Poignant (fol. 246) ; J.-B. Douart, chevalier, seigneur de Villeport, pour le manoir noble de Grador (fol. 251) ; le prieur de Saint-Guen, pour son église de Saint-Clément avec ses dépendances nobles et ses droits féodaux dans les paroisses de Saint-Patern et de Saint-Avé (fol. 310) ; le prieur de Saint-Symphorien, pour le temporel de son bénéfice (fol. 331) ; les marguilliers de la paroisse de Sené, pour le presbytère dont ils sont en possession « de temps immémorial » (fol. 345) ; les religieux Carmes du Bondon, pour l'enclos de leur couvent (fol. 407) ; *etc.*

1677-1683

B 2343. - Registre grand in-folio ; 318 feuillets papier,

PAPIER TERRIER de la barre royale de Vannes contenant les déclarations produites devant les Commissaires de la réformation du Domaine pour des héritages situés dans la paroisse de Sené, par André Le Brevellec et Guill. Benoist, sa femme, « gens de labeur », pour une tenue roturière au Moustorien (fol. 1) ; les Ursulines de Vannes, pour une maison et des terres au village de Vendre (fol. 83) ; la veuve de Jean Folliart de Kerday, pour des terres aux environs de Gornevé (fol. 123) ; la veuve de J. Cillart de Kérampoul, sénéchal de Rhuis, pour la maison noble de Gouëvert (fol. 156) ; la veuve de Laurent Lemoyec, marchand à Vannes, pour une maison et des terres à Cadouharn (fol. 186) ; Jean Le Doriol, charpentier de navires, pour une maison et des terres au même lieu (fol. 205) ; *etc.*

1677-1680

B 2344. - Registre grand in-folio ; 410 feuillets papier.

PAPIER TERRIER de la barre royale de Vannes contenant les déclarations produites devant les Commissaires de la réformation du Domaine pour des héritages situés dans la paroisse de Sené, par Fr. Dorso, marchand, pour la métairie noble de Saint-Laurent (fol. 32) ; François Mahé, maître de barque, pour la tenue noble des Macéot (fol. 58) ; Jacq. Le Métayer de Kerrio, pour la maison noble de Saint-Laurent et ses dépendances (fol. 102) ; Julien de la Bourdonnaie, chevalier, seigneur de Kérozet, pour la tenue roturière de Gressignant (fol. 117) ; les Pères Jésuites du collège de Vannes, pour le parc et la métairie de Lestrenic (fol. 129) ; Rolland Bonnefoy de Kergoual, substitut du procureur du Roi au siège des eaux et forêts de Vannes, pour l'île noble de Bouédic (fol. 133) ; Jean Le Sénéchal, seigneur de Passé, pour la métairie et la maison nobles de Bezidel (fol. 186) ; Catherine, fille de François Fouquet, chevalier, seigneur de la Bouchefollière, président au Parlement de Bretagne, pour des vignes, des terres et des prés situés près de la chapelle d'Auzon (fol. 296) ; *etc.*

1677-1682

B 2345. - Registre grand in-folio ; 432 feuillets papier.

PAPIER TERRIER de la barre royale de Vannes, contenant les déclarations produites devant les Commissaires de la réformation du Domaine pour des héritages situés dans les paroisses de Limerzel, d'Arzal, d'Ambon, de Noyal-Muzillac par Louis du Bouëxic, pour la terre et seigneurie de Pinieuc (fol. 1) ; Guillaume de la Houlle, écuyer, seigneur de Casset, pour la terre noble de Kerface (fol. 42), dont une partie est déclarée par Séb. de Coëtlogon (fol. 46) ; l'abbé de Prières, pour la maison noble du Bois de Ros (fol. 69) ; Julien Larlan de Kercadio, pour les féages de Malestroit et de Rochefort en Noyal (fol. 73) ; le marquis de Lannion, pour les terres et seigneuries de Cadillac, de la Grée, de Bochelimer et de Kervilly (fol. 107) ; Anne de Goulaine, pour la terre et seigneurie de Trébiguet (fol. 289) ; Gilles

de Quilfistre, chevalier, seigneur de Trémouart, pour la terre et seigneurie de Bavalan (fol. 306 et 381) ; le recteur de la paroisse d'Arzal, pour son presbytère (fol. 383) ; *etc.*

1677-1684

B 2346. - Registre grand in-folio ; 433 feuillets papier.

PAPIER TERRIER de la barre royale de Vannes, contenant les déclarations produites devant les Commissaires de la réformation du Domaine, pour les héritages situés dans les paroisses d'Elven, de Grandchamp, de Berric, par Claude de Sérent, chevalier, seigneur de Kerfily, pour la forêt de Brohun et les dépendances de la seigneurie de Kerfily (fol. 1) ; Nic. Thomaré, prêtre, chanoine de Tours, pour le temporel du prieuré de Saint-Martin de Trédion (fol. 9) ; Louis Alvarez, trésorier-payeur des Cent-Suisses, et les héritiers de Marin Moisant, bourgeois de Paris, pour la châtellenie de Trédion avec sa forêt contenant 4,500 journaux (fol. 65) ; le fief de la Pasquehonie réuni à la seigneurie de Rieux à Peillac (fol. 98) ; César Gouret, pour la terre et seigneurie de Cranhac (fol. 105) ; le titulaire du prieuré des Saints, en Grandchamp, pour le temporel de son bénéfice (fol. 142) ; le prieur et les religieux de l'abbaye de Lanvaux, pour le monastère, le moulin, l'enclos et les dépendances (fol. 152) ; le comte Jean-Toussaint de Carné, pour la terre et seigneurie de Cohignac (fol. 235) ; la veuve de Nicolas Fouquet, comte de Largouet, marquis de Belle-Isle, surintendant des finances, pour les possessions nobles et roturières comprises dans le comté de Largouet (fol. 247) ; *etc.*

B 2347. - Registre grand in-folio ; 368 feuillets papier.

PAPIER TERRIER de la barre royale de Vannes, contenant les déclarations produites devant les Commissaires de la réformation du Domaine pour des héritages situés dans les paroisses de Sené, Noyalo, Sulniac, Surzur et Caden par Fr. Le Meilleur, écuyer, seigneur de Parun, pour le manoir noble de Cano (fol. 13) ; le comte René de Montigny, chevalier, pour des tenues à domaine congéable, sises aux villages de Louch et du Quellenec (fol. 42 et 46) ; Vincent du Bot du Grégo, pour des terres en labeur, en lande, en pré, en jardin (fol. 148) ; Ch. Le Baud, seigneur de Ranzégat, pour la maison noble de Cateneuf et ses dépendances (fol. 174) ; la fille du marquis Séb. de Rosmadec, comtesse de Carcado, pour la seigneurie et haute justice de Botblaye (fol. 186) ; Anne de Goulaine, veuve dudit marquis de R., pour la terre et seigneurie des Ferrières (fol. 214) ; la même, pour la métairie noble et le bois taillis de Quédice (fol. 300) ; Gilles de Carné, chevalier, pour le lieu et la maison noble de Bléheban (fol. 335) ; *etc.*

1677-1683

B 2348. - Registre grand in-folio ; 299 feuillets papier.

PAPIER TERRIER de la barre de Vannes contenant les déclarations produites devant les Commissaires de la réformation du Domaine, pour des héritages situés dans les paroisses de Questembert, de Péaule, de Marzan et autres, par l'abbé Georges des Hayeux, prêtre, recteur de Questembert, pour le presbytère et ses dépendances (fol. 1) ; les tenanciers du village de Saint-Jean de l'Hôpital, pour des terres chaudes et froides (fol. 5 à 65) ; Louis du Bouëxic, chevalier, pour la terre et seigneurie de Kerdavy-Quintin (fol. 66) ; dom Hervé du Tertre, abbé de Notre-Dame de Prières, pour le temporel de son abbaye et ses dépendances (fol. 91) ; René-Eustache de Lys, chevalier de Malte, pour la terre et seigneurie de Péaule (fol. 113) ; Gilles Butault, chevalier, pour la terre et seigneurie de Marzan (fol. 153) ; Vincent de Larlan, conseiller au Parlement de Bretagne, pour le château et le comté de Rochefort, lequel se déclare en droit de jouir de nombreux droits féodaux qu'il énumère et se prétend patron de onze prieurés ou chapellenies, d'une collégiale à Rochefort et d'un couvent d'Ursulines (fol. 229) ; *etc.*

1677-1684

B 2349. - Registre grand in-folio ; 189 feuillets papier.

PAPIER TERRIER de la barre royale de Vannes, contenant les déclarations produites devant les Commissaires de la réformation du Domaine, pour divers héritages situés dans les paroisses de Plaudren, d'Allaire, de Saint-Jacut, de Saint-Nolf, de Malensac, de Béganne, de Vannes, par les Carmélites de Nazareth, pour la terre et seigneurie de Kerguello en Plaudren qu'elles ont acquise, en 1662, de Claude de Marboeuf, président au Parlement (fol. 1) ; Ch. de Quermeno, chevalier, pour la terre et seigneurie de Campzon (fol. 9) ; Jean Rio et consorts, pour la tenue Rio du Bochet chargée d'une rente de 16 sous envers la seigneurie de Cranhac, dont elle dépendait autrefois (fol. 35) ; les recteurs de Béganne, de Plescop, de Larré, de Meucon et de Rieux, pour leurs presbytères ; l'abbé du monastère de Prières, pour le château et le domaine de Plaisance (fol. 147) ; les chanoines de la cathédrale de Vannes, pour leur fief en dehors de l'enclos de la ville dont ils fournissent les limites (fol. 153) ; *etc.*

1677-1683

B 2350. - Registre grand in-folio ; 403 feuillets papier.

PAPIER TERRIER de la barre royale de Vannes contenant les déclarations produites devant les Commissaires de la réformation du Domaine, pour divers héritages situés dans les paroisses de Bourgpaul-Muzillac et Ambon, par la veuve de Michel Barbe, pour deux logis situés en la ville de Muzillac (fol. 1) et par d'autres habitants pour des maisons situées rues du Four, des Panniers, des Brebis, sur le Marché, près la chapelle de Saint-Julien, près de l'église de Saint-Nicolas ; par les Ursulines de Muzillac, pour la maison noble de la Fuie (fol. 121) ; le recteur de Bourgpaul, pour son presbytère « comme estant le domaine ancien et immémorial de la dite église de Bourgpaul destiné au logement des recteurs » (fol. 127) ; plus des maisons et jardins au même bourg, possédés par François Guého (fol. 154), Silvestre Ryo (fol. 162), Michel Salio (fol. 175), et autres ; Marc Le Valois, pour la maison noble de Séréac, de laquelle dépendait un droit de haute justice (fol. 258) ; Pierre Lollivier de Lochrist, chevalier, seigneur de Saint-Maur, prieur d'Ambon, pour les dépendances de son bénéfice (fol. 304) ; par divers tenanciers des terres du village Penesclus ; *etc.*

1677-1684

B 2351. - Registre grand in-folio ; 282 feuillets papier.

PAPIER TERRIER de la barre royale de Vannes, contenant les déclarations produites devant les Commissaires de la réformation du Domaine, par les vassaux dont les noms suivent : Louis de Vautorte, évêque de Vannes, pour le temporel de son évêché comprenant son palais épiscopal, des métairies dans les paroisses de Saint-Patern et de Plescop, une partie de la ville de Vannes, la juridiction des Régaires, des dîmes, une partie du fief de Kaer réuni à ses fiefs, *etc.* (fol. 1) ; Olivier Salomont, sieur du Creisker, pour les métairies de Broël, de Kerherden et de Bainderé (fol. 21) ; Jean-Armand de Talhouet, chevalier, seigneur de Sévérac et de Marzan, pour les terres et les vassaux de la seigneurie de Marzan en Caden (fol. 49) ; Jean de la Landelle, chevalier, seigneur de Roscannec, pour les féages de Kaer en Sené (fol. 96) ; frère René Chevrier, chevalier magistral de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur du temple de Carantoir, pour l'hôpital de Malensac et ses dépendances (fol. 104) ; Toussaint de Cornulier, baron de Montrelais, pour le comté de Largouet et ses dépendances qu'il tenait de sa femme, fille de Louis de Tremereuc, qui l'avait acquis de la veuve du surintendant Fouquet, le 10 janvier 1686 (fol. 112-282) ; *etc.*

1680-1694

B 2352. – Registre petit in-folio ; 349 feuillets.

LIVRE DES SENTENCES contenant les ordonnances de correction, de publication et de réception rendues par les Commissaires réformateurs du domaine de Vannes, sur les productions fournies par les vassaux dont les noms suivent : les religieux de Saint-François sont déboutés de la jouissance du bastion voisin de leur enclos à Vannes (fol. 17) ; la veuve d'Ant. de Tonnens, sieur de la Rivière, devra démolir, en cas de guerre, la maison qu'elle a bâtie sur l'éperon du boulevard Notre-Dame (fol. 37) ; l'évêque de Vannes est débouté de la mouvance des presbytères dans les paroisses de Surzur, Meucon et Plescop et des caquineries sises dans le fief du Roi (fol. 65) ; Grég. Rouxeau de Kerdoret est condamné à payer 4 sous de rentes sur la maison de la Roze, rue des Vierges, à Vannes (fol. 95) ; François Lemoine de Kerourin, propriétaire d'une maison rue Saint-Vincent, paiera 32 sous de rente pour un espace de 45 pieds par lui usurpé (fol. 120) ; les Dominicains de Saint-Vincent ont produit tous leurs actes d'acquisition et sont contraints de payer 172 livres d'indemnité ou d'apporter des lettres d'amortissement (fol. 241) ; *etc.*

1683

B 2353. – Registre petit in-folio, 466 feuillets papier.

LIVRE DES SENTENCES contenant les ordonnances de correction, de publication et de réception rendues par les Commissaires réformateurs du domaine de Vannes sur les productions fournies par les vassaux dont les noms suivent : Jacques Leroux, propriétaire d'un logis avec jardin au bourg de Sené, paiera 4 deniers tournois de chefrente à la fête de Saint-Gilles (fol. 5) ; Yves Daniel, laboureur, et sa femme, propriétaires de divers héritages, paieront 40 livres de lods et ventes faute de justifier leurs droits de propriété (fol. 69) ; Julien Mahéo et sa soeur paieront seulement 5 sous de chefrente, parce qu'ils ont produit divers actes de filiation et de partage (fol. 109) ; la veuve de J. Cillart de Kerampoul paiera 200 livres de rachat pour la terre de Gouëvert, au nom de ses enfants dont elle est tutrice (fol. 171) ; Yves Benoit, maître de barque, et sa femme agissant pour lui, paiera 6 livres de rachat pour la succession de V. Le Clouerec (fol. 231) ; les Jésuites du collège de Vannes paieront 29 années d'arrérages de la rente de 6 sous tournois à raison du parc de Lestrenic et de ses dépendances (fol. 466) ; *etc.*

1683

B 2354. – Registre petit in-folio ; 408 feuillets papier.

LIVRE DES SENTENCES contenant les ordonnances de correction, de publication et d'enregistrement rendues par les Commissaires de la réformation du domaine de Vannes, sur les productions fournies par les vassaux dont les noms suivent : René de Montigny, chevalier, seigneur du Granil, paiera un sou tournois de chefrente pour une demitenue de domaine congéable (fol. 15) ; les Ursulines de Vannes paieront 166 livres de lods et ventes et le 6^{e} denier de la valeur d'une tenue par elles acquise au village de Bourgerel (fol. 25) ; Ch. Le Baud, seigneur de Ranzegat, paiera 200 livres de rachat pour la terre noble de Cateneuf faute d'un titre d'exemption (fol. 82) ; Marie-Anne de Rosmadec, comtesse de Carcado, est déboutée de la possession de plusieurs mouvances et des prééminences de l'église de Sulniac (fol. 85) : — Gilles de Carné, seigneur de Bléhéban, est débouté du patronage de l'église de Caden et paiera 1,500 livres de rachat, pour la succession de son père (fol. 152) ; Gilles de Quilfistre ne peut revendiquer le droit de haute justice pour la terre de Bray, en la paroisse de Berric (fol. 295) ; *etc.*

1683-1684

B 2355. – Registre petit in-folio ; 399 feuillets papier.

LIVRE DES SENTENCES contenant les ordonnances de correction, de publication et de réception rendues par les Commissaires de la réformation du domaine de Vannes, sur les productions fournies par les vassaux dont les noms suivent : Bernard Le Caoursin, sieur de Trevenan, notaire royal, propriétaire de plusieurs maisons et jardins à Bourgpaul-Muzillac, paiera 10 sous de rente à la recette du domaine (fol. 10) ; Julienne Alam, veuve Le Floch, pour un logis à Muzillac, paiera les arrérages d'une rente de 5 sous (fol. 75) ; le recteur et les prêtres de la paroisse de Bourgpaul, pour les terres léguées par Jean Le Quinio de Cabenno, paieront 4 sous de rente et produiront dans le délai de 6 mois des lettres d'amortissement (fol. 145) ; Louise de Châteaubriant, veuve Boju de la Menollière, pour le rôle rentier de la seigneurie de Kernay, paiera 23 livres de rachat (fol. 180) ; Marc Le Vallois est maintenu en possession de la haute justice en qualité de seigneur de Séréac (fol. 187) ; l'abbé de Prières produit l'acte de fondation de son abbaye par le duc Jean de Bretagne de novembre 1252, il est condamné à entretenir le pont et la chaussée de Saint-Eloy aux frais de l'abbaye (fol. 189) ; Gilles de Quilfistre produit de nombreux titres pour être maintenu dans la seigneurie de Bavallan, mais il est débouté de nombreuses mouvances et du droit de quatre foires et marchés dans le bourg d'Ambon (fol. 339) ; *etc.*

1683-1684

B 2356. – Registre petit in-folio ; 280 feuillets papier.

LIVRE DES SENTENCES contenant les ordonnances de correction, de publication, d'injonction et de réception rendues par les Commissaires de la réformation du domaine de Vannes, sur les productions des vassaux dont les noms suivent : René de la Pommeraie, écuyer, paiera 40 livres de rachat pour les tenues qu'il tient de son père (fol. 9) ; Joachim Descartes, chevalier, est maintenu dans la propriété du domaine de Trémondec (fol. 26) ; Julien de Larlan, seigneur de Kercadio, possesseur des féages de Malestroit et de Rochefort, est débouté de nombreuses mouvances et confirmé en possession du château de Quidice, à Muzillac, et de sa haute justice (fol. 55) ; Jean Uzenard et consorts paieront 2 sous de chefrente pour la tenue Bodrual et 40 livres de plus, à moins de justifier leurs droits de propriété (fol. 107) ; le recteur de la paroisse de Billiers, paiera 12 livres de rente annuelle pour l'échange des dîmes données par le Duc à l'abbaye de Prières (fol. 129) ; Jeanne Rozo, veuve Le Droy, propriétaire d'une maison à Canivar, paroisse de Sené, d'une métairie et de 4 loges au village de Langle, paiera 10 sous de chefrente et 4 livres 2 sous 6 deniers de lods et ventes (fol. 265) ; *etc.*

1683-1696

B 2357. - Liasse, 3 pièces papier.

PROCÈS-VERBAUX D'ARPENTAGE ET D'ESTIMATION de maisons et de terrains situés dans la ville de Vannes, sur les emplacements ayant servi aux murailles, remparts, fossés, boulevards et contrescarpes, dont les occupants ont produit des titres ; de l'étang et de la chaussée de Pennemeur, près de la ville de Muzillac, dont les limites étaient contestées aux religieux de Prières par le sieur de Kerembart avec les déclarations et objections des parties ; d'un terrain vague, de forme triangulaire, situé en face du bastion de Haute-Folie ; lesdits actes rédigés par les Commissaires du Roi.

1681-1683

B 2358. – Registre petit in-folio ; 130 feuillets papier.

LISTE DES VASSAUX de la sénéchaussée de Vannes qui ont fourni des aveux, des actes de foi et hommage de 1712 à 1748. — Inventaire des aveux et déclarations envoyés au greffe de la Chambre des Comptes de Bretagne par les vassaux de la sénéchaussée de Vannes et classés par ordre chronologique, rédigé en 1574 et arrêté au chiffre de 497 actes, augmenté à diverses reprises jusqu'en 1645.

1574-1753

B 2359. - Liasse, 53 pièces papier.

OBÉISSANCES FÉODALES de la Cour de Vannes. — Contrats de vente et d'échange concernant la terre et le comté de Largouet, acquis par Louis de Trémereuc, pour le prix de 150,000 livres (1686) ; une métairie au Moustoirien, acquise par les Carmélites de Nazareth (1697) ; le manoir noble du Grador, par Ol. Delourme, architecte à Vannes (1719) ; les maisons nobles de Randrecan et du Val d'Illes, cédées par la marquise du Plessis-Bellière à François-Joachim Descartes de Kerleau, en paiement de plusieurs dettes (1719) ; le manoir noble du Helfaut, en Elven, acquis par Just Henry, sieur du Portblanc (1731) ; la terre et seigneurie de Bléhéban, acquise par Jean de Larlan de Kercadio, comte de Rochefort, à la suite d'un accord avec J. Le Tresle de Kerbernard (1743) ; une maison avec jardin au bourg de Noyalo, acquis par Perrine Lequinio (1753) ; et autres.

1679-1769

B 2360. - Liasse, 5 pièces parchemin ; 191 pièces papier.

OBÉISSANCES FÉODALES de la Cour de Vannes. — Contrats de vente et d'échange concernant une maison avec jardin, rue Groutet, et une chambre avec grenier, rue Gillart, à Vannes, acquis par Jean Rio (1772) ; deux parcelles de lande situées en l'île de Boat de Saint-Vital, paroisse de Sené, acquises par Vincent Le Franc (1772) ; une portion de pré dans le pré de la Croix, paroisse de Bourgpaul, acquise par Guillaume Lafond (1773) ; divers droits de propriété sur des héritages au village de Saint-Jean, en Questembert, acquis par G. Guiquero et Yves Montrelay (1774) ; une maison au bourg trévial de la Trinité de la Lande, acquise par Julien Noblet, débitant de vin (1774) ; les terres et seigneuries de Marzan, de Kerjan et du Bezit avec leurs dépendances, cédées par Marie-Reine Butaut, veuve du duc de Lorges, et Elisabeth de Montaudouin, veuve du marquis Charles du Plessis de Grenedan, à la charge de servir une rente de 500 livres à l'école charitable de Marzan, pour le prix de 270,000 livres (1776) ; baux à convenant de la moitié du moulin à mer du Paluden, en Arradon, et du moulin à vent de l'Ile aux Moines, consentis par T. de Cornulier, comte de Largouet (1777) ; et autres.

1770-1777

B 2361. - Liasse, 58 pièces parchemin ; 41 pièces papier.

BIENS DE MAINMORTE, supplément aux articles B 727-919. — Aveux et dénombrements de terres et de redevances produits par divers établissements religieux dont les noms suivent : les chanoines de la cathédrale de Tréguier, pour la seigneurie et juridiction de Plouguiel et Plougrescant (1619-1664), deux traits de dîme en la paroisse de Pengrenan, dépendant jadis de la chapellenie de Saint-Nicolas (1681) ; les chanoines de la cathédrale de Vannes, pour la métairie de Coëtergarff, en Grandchamp (1777) ; les titulaires de la chapellenie de Sainte-Marguerite, desservie en l'église de N.-D. du Tertre, près Châtelaudren. (1538), de Belle-Isle, en l'église du Baly à Lannion (1540), de Lescoat en Guipavas (1652), de Lochrist en Coatreven (1660), de Donnant en Camlès (1683) de Claudrin près Châtelaudren (1685), de Sainte-Catherine en Sévignac (1696), de Bergot en Lannilis (1726), de Mesgolle en Plounevez (1727), de Cozlannec et du Rosaire en Plouzanné, trève de Locmaria (1728), de Le Pennec en Guiler (1729), des Trois-Maries à Dinan (1730), de Kervaogon en Plouzané (1774), les trésoriers de

la confrérie des prêtres et chapelains de la ville de Dinan (1730), de la confrérie du Saint-Sacrement de la paroisse de Guipavas (1734), le titulaire du bénéfice de Plénée en la paroisse de Plénée-Jugon (1777). Déclarations de biens produites par le recteur et les prêtres de la paroisse de Beaucé pour le lieu de la Vallette (1683) ; par le recteur de la paroisse de Saint-Glen pour la dîme de la Guiberdière, à lever dans les paroisses du Gourray et de Plenée-Jugon, qu'il avait acquise de M. de la Bourdonnaie (1694) ; par les trésoriers de la paroisse de Trélivan pour l'église, le cimetière et le presbytère (1730), par les recteurs des paroisses de Broon, de Vildé, de Trémeur pour leur presbytère, par le recteur et les trésoriers de la paroisse de la Landec pour l'église, le cimetière et le presbytère (1730) ; par les marguilliers des églises paroissiales de Lambezellec, de Guipavas, de Quilbignon, de Lochrist, de Bruswilly, de Kerlouan, de Kernouez, de Maxent, de Goulven et d'Erdeven pour des terres, des rentes, destinées à l'entretien de la fabrique de l'église, pour des presbytères, des églises et des cimetières. Autres déclarations de temporel produites après le décès de dom Jacob du Fou, de la part des religieux de Daoulas pour divers héritages dans les paroisses de Perguet et de Fouesnant (1445) ; par le prieur du couvent de Nazareth, près Plancouët, pour la métairie noble du Grand-Chemin en Plénée (1683) ; l'abbé de Saint-Jean-des-Prez, près Josselin, pour son abbaye et ses dépendances (1577) ; le prieur de Saint-Nicolas de Montfort-la-Canne, dépendant de l'abbaye de Saint-Melaine pour son prieuré et ses dépendances (1669-1684) ; le procureur de l'abbaye de N.-D. du Tronchet, pour un bailliage à prendre dans la ville de Dinan (1730) ; les Dominicains de Vannes, pour la maison noble de Kernipentur, en la paroisse de Sené (1758-1776) ; les Minimes de Saint-Pol-de-Léon, pour le domaine de Kervelguen, en Landéda (1653-1726) ; les dames de la Visitation de Vannes pour les terres de Kerdavy, de Cantizac, de la Salle et de Dozon, en Sené (1726) ; les Ursulines de Muzillac pour des tenues et des métairies dans les paroisses d'Arzal et de Bourgpaul (1775) ; les Carmélites de Nazareth de Vannes pour une métairie à Mousterien, en Sené (1777) ; les directeurs des hôpitaux de Brest et de Quimper, pour des domaines situés dans les paroisses de Plouzané et de Plouguin.

1445-1777

Présentation et réceptions d’aveux

B 2362. – Cahier, 152 feuillets papier.

LIVRE DES PRÉSENTATIONS DES AVEUX ET DÉCLARATIONS féodales par les vassaux du Roi, devant la Chambre des Comptes, relatant les délais accordés pour faire les prestations de foi et hommage, les serments de fidélité et les aveux, ainsi que les renvois et les réceptions : prolongation de délai obtenue par Hamon de Penhoët (fol. 4) ; saisie de la terre de la Motte-Almand sur Jean Le Vallois, jusqu'à production de la quittance du rachat payé (fol. 39) ; renvoi devant la barre de Nantes de l'aveu produit par René de la Pouëze, écuyer, sieur de la Naulière, pour les terres de la Bretesche et de la Salle, en Maisdon, à la charge de rapporter procèsverbal de la publication (fol. 51) ; dépôt de lettres d'anoblissement de la terre de la Garoterie, en Saint-Herblain, obtenues par Raoul Lemoine, et décharge d'un feu de fouage pour les paroissiens (fol. 152) ; *etc.*

1560-1592

B 2363. - Registre grand in-folio ; 247 feuillets papier.

LIVRE DE RÉCEPTION D'AVEUX contenant les sentences de vérification des maîtres des Comptes sur les productions faites par divers vassaux du Roi : l'aveu de la terre de Kergallon est reçu à la charge que Jean du Groesquer, écuyer, ne pourra s'attribuer titre de châtellenie et sera tenu à l'entretien du

pont et passage de Haouel, sur la rivière d'Ouff (fol. 2) ; Ch. Salvar, archidiacre de Plougastel, justifiera les droits de justice par lui prétendus, l'immunité générale aux environs de l'église de Tédren, la taxe de 5 sous qu'il prélève sur chaque ménage du village de Chef-du-Mont (fol. 15) ; l'aveu de Launay-Pinier est rechargé de deux rentes montant à 24 sous par an, payables par Anne Pépin de la Mandardière (fol. 39) ; la sentence de l'aveu des Chartreux d'Auray vise les dons accordés par les ducs Jean IV et Jean V à cette communauté (fol. 64) ; le prieur de la Madeleine-du-Pont, à Dinan, est condamné à justifier ses prétentions au fief de haubert, aux droits d'ancrage, de bouteillage et de pêcherie (fol. 68) ; l'aveu de Kerlesguy et de la Motte par Jacq. Laurent, écuyer, est reçu sans approbation du droit de prééminence prétendu en l'église tréviale de Langolan (fol. 271) ; *etc.*

1613-1625

B 2364. - Registre grand in-folio ; 130 feuillets papier.

LIVRE DE RÉCEPTION D'AVEUX contenant les sentences de vérification des maîtres des Comptes sur les productions faites par divers vassaux du Roi : Jean du Châtel, pour la châtellenie de Brillac, justifiera l'exemption d'impôts, les droits de coutume et de foire auxquels il prétend (fol. 23) ; Olivier Leroux, pour le lieu de Languilfroch, paiera 21 sous 7 deniers de rente à la recette du Domaine (fol. 25) ; les paroissiens de Saint-Nicolas de Nantes fourniront un homme vivant et mouvant au fisc, à raison des deniers qu'ils touchent sur la recette de la Prévôté (fol. 28) ; les propriétaires des maisons et des terres de Trentemoul, en Rezé, sont admis à faire aveu sous les conditions ordinaires (fol. 39) ; Suzanne Eschard, propriétaire du tiers du domaine de la Barraye, sollicitera des lettres patentes de confirmation pour les droits d'usage qu'elle réclame dans la forêt de Fougères (fol. 41) ; le droit de ban des vendanges revendiqué par Jean Blanchard, seigneur châtelain de la Musse-du-Bois et du Plessis, est restreint aux vignes qu'il possède (fol. 59) ; levée de modifications au profit de Jean Robien de la Villemainguy, et autorisation de jouir des prééminences dans les églises du Saint-Esprit, de N.-D. d'Auray, de Saint-Barthelemy en Landeleau, du titre de fondateur des églises de Landaul et de Pluvigner et de divers droits de coutume comme seigneur de Kerambourg (janvier 1644) ; *etc.*

1630-1651

B 2365. – Registre petit in-folio, 216 feuillets papier.

LIVRE DES RÉCEPTIONS D'AVEUX contenant les sentences des maîtres des Comptes, ordonnant le dépôt aux archives de la Chambre des Comptes des déclarations d'héritages produites par les vassaux de la sénéchaussée royale de Lesneven, dont les noms suivent : Marguerite Touronce (fol. 8) ; Jean Le Nobletz (fol. 35) ; Jean Le Ségaller (fol. 56) ; Jean Jobard (fol. 94) ; Hervé de Couataudon (fol. 116) ; Gabriel de Kergus, écuyer, sieur de Traoufragan (fol. 151), Marie de Kermenou, veuve Audren, curatrice de leurs enfants (fol. 196) ; *etc.*

1611-1680

B 2366. – Registre petit in-folio, 218 feuillets papier.

LIVRE DES RÉCEPTIONS D'AVEUX contenant les sentences des maîtres des Comptes, ordonnant le dépôt des déclarations d'héritages produites par les vassaux de la sénéchaussée de Nantes, dont les noms suivent : Jeanne Géraud, épouse Ch. Le Gallègre, écuyer, pour la terre de Boisbenoit, justifiera ses droits de fuie et de prééminence dans l'église de Saint-Léger (fol. 59 et 86) ; Pierre Langlois, pour la terre du Breil-Aigu, affranchie en 1656 (fol. 66) ; Jean Blezeau, chanoine, pour le prieuré de Lanchaillou (fol. 93) ; Julien Bonnamy, écuyer, pour le lieu du Châtellier (fol. 94) ; Sembin Danisy, pour le domaine de la Briordais, en Saint-Père-en-Retz (fol. 115) ; Marc de Barberé, pour le lieu de la Bauche-Tireau et ses droits d'usage dans la forêt de Touffou (fol. 137) ; *etc.*

1602-1646

B 2367. – Registre petit in-folio, 177 feuillets papier.

LIVRE DES RÉCEPTIONS D'AVEUX contenant les ordonnances de dépôt des déclarations d'héritages produites par les vassaux de la sénéchaussée de Nantes dont les noms suivent : Philippe Gabard, pour la terre de la Maillardière (fol. 1) ; Ant. Melliant, écuyer, sieur du Vignau, pour le domaine de la Bouvardière, en Rezé (fol. 9) ; les chanoines de Luçon, pour le temporel du prieuré de Boussay, dépendant de leur mense (fol. 34) ; Samuel Pantin de la Hamelinière, pour les seigneuries de la Frémoire, des Navineaux et de Grasmouton (fol. 75) ; Pierre Davy, pour les terres de la Haie de Raiz et de Botardière (fol. 102) ; Jean Imbert de la Gibraie, receveur général des décimes de Bretagne, pour les prairies de Longuemine, de Buzart-Roger et autres (fol. 109) ; *etc.*

1652-1674

B 2368. - Registre petit in-folio, 179 feuillets papier.

LIVRE DES RÉCEPTIONS D'AVEUX contenant les ordonnances de dépôt des déclarations d'héritages produites par les vassaux de la sénéchaussée de Nantes dont les noms suivent : René Guillocheau, sieur des Bouteilles, pour les métairies nobles de Gastine et de Lomeau (fol. 3) ; Bon. Doudard, prieur recteur de la paroisse de Cugand, pour le temporel de son bénéfice (fol. 12) ; Pierre de Gondy, pour le duché de Retz avec toutes ses dépendances (fol. 41) ; Jean Crespy, marchand, pour des maisons et héritages situés à Roussillon, en Héric (fol. 77) ; Jeanne Le Court, veuve Loréal, pour la maison de la Blanchetière (fol. 92) ; P. Guesdon des Sauzinières, pour le tènement du moulin Pasquier, en Sainte-Pazanne (fol. 135).

1674-1680

B 2369. - Registre petit in-folio, 197 feuillets papier.

LIVRE DE RÉCEPTION D'AVEUX contenant les ordonnances de dépôt des déclarations d'héritages produites par les vassaux des **SÉNÉCHAUSSÉES DE NANTES ET DE GUÉRANDE** dont les noms suivent : Diane de Lestoc, veuve Amproux, pour la maison de la Cour du Mortier, en la ville de Blain (fol. 1) ; René Cadoret de la Gobinière, écuyer, pour une maison sur les ponts de Vertais (fol. 14) ; G. de Lisle de la Nicollière, écuyer, et Anne de Caderan, pour l'étendue de l'île des Chevaliers, en Rezé (fol. 36) ; le chapelain du bénéfice des Rondeaux, desservi à Fresnay, pour le pré du Bouché (fol. 88) ; Jacq. Bridon de Lauberdière, avocat, pour quelques pâturaux situés dans les paroisses de Bouguenais et du Pellerin (fol. 102) ; l'abbé Grangier, prieur commendataire de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, pour le temporel de son bénéfice comprenant des droits de haute justice sur le Bignon et Saint-Philbert (fol. 123) ; Julien Boux, écuyer, pour la terre et seigneurie de Bougon, en Couëron (fol. 147) ; *etc.*

1679-1693

B 2370. – Registre, 232 feuillets papier.

LIVRE DES RÉCEPTIONS D'AVEUX contenant les ordonnances de dépôt des déclarations d'héritages produites par les vassaux des **SÉNÉCHAUSSÉES DE QUIMPER ET DE GOURIN** dont les noms suivent : Nic. de Ploeuc, sieur de Kerharo, pour les terres de Kerharo, de Guilliguinin, de Kerandraon, de Kererdrein, de Lespervetz et de Coatmorvan (fol. 6) ; Yves Autret, écuyer, pour les terres de Lesouarch, de Kerveguen, de Lesergué (fol. 9) ; René de Sanzay, pour la terre et seigneurie de Glasros (fol. 27) ; René de Penancoet, chevalier, pour la terre et seigneurie de Trohanet (fol. 47) ; François de Kergoet, seigneur de Guilly, président au siège présidial de Quimper, pour les seigneuries et manoirs de Keresdrec et de Crechcongar (fol. 124) ; René Le Prestre de Lezonnet, pour le lieu et le manoir de Penquelenec (fol. 155) ; *etc.*

1611-1679

B 2371. - Registre petit in-folio, 250 feuillets papier.

LIVRE DES RÉCEPTIONS D'AVEUX contenant les ordonnances de dépôt des déclarations d'héritages produites par les vassaux de l'évêché de Quimper dépendants des barres de Conq, de Landeleau, de Châteaulin et de Huelgoat, dont les noms suivent : Jean Le Borgne de Kerallio et Marie de Ploeuc, pour la terre et seigneurie de Kerguégant (fol. 3) ; Auffray du Châtel, sieur de Mesle, pour la terre et seigneurie de Kerminihy (fol. 20) ; René Pitouays, docteur en médecine, pour le village de Kerjan en Trégunc (fol. 51) ; Ch. de Penfeuntenio, pour les manoirs de Kergouet et de Lanrion (fol. 95) ; Louis de Lesquellen, écuyer, pour le manoir de Faou, en la ville d'Uhelgoet (fol. 147) ; Claude Le Goff, pour le lieu noble de Kervenou (fol. 167) ; *etc.*

1621-1679

B 2372. - Registre grand in-folio ; 243 feuillets papier.

TABLE NOMINATIVE DES ÉVÊQUES, BARONS, SEIGNEURS, GENTILSHOMMES ET AUTRES, TENANTS FIEFS AU PAYS DE BRETAGNE, qui ont prêté foi et hommage devant la Chambre des Comptes, divisée par évêchés.

Rennes. — Emile de Porcon, seigneur de la Haye-Porcon (fol. 1) : — Charles de Beaumanoir, seigneur de la Chapelle-Beaumanoir (fol. 1) ; Emile de la Fontaine (fol. 5) ; Roland Dupont, abbé (fol. 17) ; Jeanne de la Haye (fol. 21) ; François de Montmoran (fol. 27).

Nantes. — François de la Blanchardaye (fol. 41) ; Jehan de la Lande, dit de Machecoul (fol. 51).

Vannes. — Pierre de la Marzelière, seigneur de Locqueltas (fol. 62) ; François Le Roux (fol. 63) ; François de Beaubois (fol. 63) ; Alain de Maguéro, seigneur de Kéral (fol. 63) ; Jean du Bot, seigneur de Kerbot (fol. 64) ; Louis du Val (fol. 66) ; Bertrand de Talhouët, seigneur de Kério (fol. 69).

Cornouailles — François de Lisiart, seigneur de Kergonan (fol. 84) ; Alain de Rosmadec, seigneur de Tyonarlin et de Rosmadec (fol. 89) ; François Touppin, seigneur de Kerminiou (fol. 99) ; Guillaume de Kermorial (fol. 105) ; François Guillemot (fol. 106) ; Jehan de la Lande (fol. 106) ; François du Bois, seigneur de Kergadiou (fol. 112) ; Louis Le Lagadec (fol. 114) ; Jehan du Parc (fol. 119) ; Jacques Lamprat (fol. 127).

Léon. — François Kerloch (fol. 142) ; Yvon Le Roy (fol. 142) ; François Kérouzo (fol. 144) ; Yvon Iziquel (fol. 146) ; Jehan Le Roux, seigneur de Keraulay (fol. 147) ; Jehan du Hallegoat (fol. 151) ; Françoise Kériomar, en son nom, et tutrice de Guillaume Kériomar, son fils (fol. 155) ; Jehan de la Fosse (fol. 160) ; Yvon du Rest (fol. 162) ; Jehan du Poulpry (fol. 163) ; Tanguy Kermanguy (fol. 165) ; Messire Robert Kerloch, seigneur de Quinquis (fol. 174).

Tréguier. — Jehan de Coatlogan (fol. 186) ; François de Lannion, seigneur de Cruguel (fol. 186) ; Jehan de Portzbourn, seigneur du Cleuziou (fol. 190) ; Tanguy de la Pallud (fol. 191) ; Jehan Kergariou, seigneur de Pontlain (fol. 198) ; François du Parc, seigneur de Kerrobert (fol. 199).

Saint-Brieuc. — Charles de Beaumanoir, seigneur de la Motte-du-Parc (fol. 212) ; Jacques de la Motte, seigneur de la Haulterye (fol. 213) ; Robert Gaultron, seigneur du Plessix (fol. 213) ; Jehan Poullain (fol. 216) ; François Mainguy (fol. 222) ; Rolland Regnaud (fol. 222) ; François Trémaudan (fol. 225) ; Jehan de Hillion, seigneur de Lazoullay (fol. 225) ; Christophe Hillion, seigneur de la Ruays (fol. 225).

Saint-Malo. — Amaury Labbé (fol. 232) ; Charles de Beaumanoir (fol. 232) ; Jehan de la Motte, seigneur de la Vallée (fol. 232) ; Raoul Bardoul, seigneur de la Villemallard (fol. 232) ; Paul Riaud, seigneur de la Tremblaye (fol. 233) ; Jehan de la Fresnaye (fol. 233) ; Olivier de Beaumont (fol. 233) ; Jehan Buinard, seigneur de la Villevoisin (fol. 233) ; François Rolland (fol. 234) ; Louis de Launay, tuteur de François de Launay, seigneur du Val (fol. 235) ; Jehan du Bois, seigneur du Bois (fol. 236) ;

François de Plouer (fol. 237) ; Olivier Maulion, seigneur du Bois-Jocelin (fol. 237) ; Jehanne de la Bourdonnaye, dame de la Vallée (fol. 238) ; Arthur Salmon, seigneur de Saint-Malo (fol. 238) ; Jehan du Guyny, seigneur de la Garoullaye (fol. 238) ; Jehan de la Boullay, seigneur de la Villouart (fol. 238) ; Charles de Langle (fol. 239) ; Pierre de Lambily (fol. 241) ; Louis Garot, seigneur du Val (fol. 242) ; Julien Le Roy (fol. 242) ; Jehan Desprez, tuteur de Jehan Desprez (fol. 243) ; Dame Sollo, pour Anne d'Andigné, tutrice et garde de Bertrand Le Voyer, son fils, seigneur de la Grée (fol. 243).

XVI^e Siècle

B 2273. – Registre petit in-folio, 201 feuillets papier.

JURIDICTIONS DE SAINT-BRIEUC ET DE JUGON.

Saint-Brieuc. — Catherine de Lannion, pour la châtelainie de Kerégal (fol. 2) ; de Bihy de Quélen (fol. 3) ; damoiselle Isabeau Leborgne, curateur de Claude de Kerraoul, son fils (fol. 6) ; Jan Mordolot (fol. 8) ; François du Bois-Billy (fol. 11) ; François de la Lande (fol. 13) ; Yves de Boisgeslin (fol. 21) ; Radegonde de Kermadec (fol. 23) ; l'un des chanoines du chapitre de Vannes, pour la terre et seigneurerie de Plounara (fol. 33) ; l'un des doyens chanoines du chapitre de Saint-Brieuc (fol. 34) ; Benjamin du Liscoët, seigneur du Bois de la Roche, pour la terre et seigneurerie de Kerlouer (fol. 44) ; René de la Lande de Calan (fol. 46) ; Charles-François d'Andigné (fol. 61).

Jugon. — Jacques de Laugourla (fol. 68) ; François Henry, seigneur du Val (fol. 69) ; Jan Bourdon, seigneur de Keruzel (fol. 83) ; Claude du Parc (fol. 101) ; François du Halgouët (fol. 119) ; Alain de la Motte, pour sa métairie noble du Temple (fol. 134) ; Jean Duclos, seigneur des Loges (fol. 148) ; Mathurin Roussel (fol. 171) ; René de Kerjégu (fol. 190) ; dame Jeanne de Liscouët, pour la terre et seigneurerie du Parc (fol. 193).

Ce registre contient aussi la copie de deux lettres patentes : l'une (fol. 35) du duc de Bretagne Jean V relative aux dîmes spirituelles de l'évêché vacant de Saint-Brieuc (1425) ; l'autre (fol. 36) du roi Charles VIII concernant la dotation d'une messe fondée par le duc Pierre II, en la cathédrale de Saint-Brieuc (1493).

1605-1679

B 2374. – Registre petit in-folio, 334 feuillets papier.

JURIDICTION DE RENNES. — Le prieuré de Saint-Nicolas de Montfort (fol. 5) ; François Thierry, seigneur de la Prévalaye (fol. 14) ; Julien Chauchart, seigneur de la Vicomté (fol. 23) ; Botherel, vicomte d'Appigné (fol. 31) ; le prieuré de Saint-Malo de Dinan (fol. 32) ; le chapitre de Dol (p. 41) ; damoiselle Louise de Poix, dame douairière du Bas-Vésin (fol. 42) ; les chanoines et chapitre de l'église Cathédrale Saint-Pierre de Rennes (fol. 43) ; François de la Motte (fol. 47) ; Françoise de Châteaubriand (fol. 51) ; François de Tréal (fol. 54) ; le prieuré de Saint-Cyr, près Rennes (fol. 57) ; Julien de la Jumelays (fol. 60) ; René de la Bintinaye, seigneur de la Grigonnaye (fol. 61) ; Henry de Bourbon, prince de Condé (fol. 67, 68, 70, 71) ; Amaury Gauvain de la Gaultraye (fol. 81) ; Alain Mallet, seigneur de la Ville-Billy (fol. 84) ; Pierre de la Vallée, écuyer, seigneur de la Burie et de la Forestrie (fol. 88) ; comte de Bruslon, baron de la Musse et de Beaumont (fol. 89) ; René de Brossaud (fol. 95) ; Olivier de Boisbaudry (fol. 105) ; Charles de la Vieuville, abbé commandataire de l'abbaye de Notre-Dame de Savigny, prieur des Vaux (fol. 108) ; René de Lesquen, écuyer, seigneur de la Ménardaye (fol. 111) ; Gabriel du Boisbaudry, seigneur de Langan (fol. 126) ; dame Françoise de la Fayette, abbesse du monastère Saint-Georges de Rennes (fol. 127) ; Sébastien de Rosmadec, abbé, seigneur du Plessix de Rosmadec (fol. 129) ; Paul de la Bintinnaye, écuyer, seigneur de la Grigonnaye (fol. 147) ; Pierre de Thierry, seigneur de la Prévallaye-Matignon (fol. 150) ; Louis de Bobéril, seigneur de Bobéril et du Molant (fol. 153) ; damoiselle Françoise Blouet, dame de la Rousselaye (fol.

156) ; l'abbesse de l'abbaye de Saint-Sulpice, près Rennes (fol. 162) ; François de la Motte (p. 173) ; Olivier de Racinoux, seigneur de la Giraudais (fol. 179) ; Samuel Pantin, chevalier, seigneur de la Hamelinière (fol. 181) ; Jacques Le Bastard, procureur au Parlement de Bretagne (fol. 184) ; Julien Riou, docteur en Sorbonne, recteur de la paroisse de Domalain (fol. 188) ; Révérend père Guillaume Ayraud, recteur de la Compagnie de Jésus au collège de la ville de Rennes (fol. 190) ; frère Claude Tirot, prieur du prieuré de Dinard (fol. 191) ; Jean Bréal, seigneur de Perray (fol. 209) ; l'abbesse des religieuses de l'abbaye de Saint-Sulpice de Rennes (fol. 217) ; Vincent Le Gouvello, seigneur de Rosgrand (fol. 220) ; Ollivier de Déélin, seigneur de la Pinsguerrière (fol. 221) ; Pierre de la Monneraye (fol. 222) ; Messire Guillaume Millet, recteur de Guémené-Penfao (fol. 228) ; Louis d'Epinay, chevalier, seigneur d'Epinay, de Broons, Beaumanoir (fol. 235) ; Henry de Bourgneuf, chevalier, seigneur de Cucé et d'Orgères (fol. 238) ; Jan Boussemel, seigneur du Boisbriand (fol. 262) ; Louis Bréal. seigneur du Plessix (fol. 263) ; Jan des Fougerais (fol. 274) ; Roch de Brégel, écuyer, seigneur de la Couëspelaye (fol. 281) ; Jan Piédevache, seigneur du Mesnil (fol. 283) ; Pierre de Vaucouleurs (fol. 298) ; Charles de Vaucouleurs, seigneur de la Ville-André (fol. 299) ; Bertrand de la Croix (fol. 313) ; Jean Bréal, seigneur du Pibray (fol. 319) — François de Vasse, seigneur de Châtillon (fol. 329).

1608-1676

B 2375. - Registre petit in-folio, 299 feuillets papier.

JURIDICTIONS DE LANNION, MORLAIX ET TRÉGUIER. — Claude de Lannion, sire de Cruguil (fol. 2) ; Jan Raison, seigneur de Cleusiou (fol. 7) ; Jean de la Haye, écuyer, seigneur de Kergomar (fol. 10) ; Roland de Coatiloury (fol. 18) ; Jan de Launay, seigneur de Toureault (fol. 19) ; Pierre de Panthou, seigneur de Kermanach (fol. 28) ; les chanoines et chapitre de l'église Cathédrale de Tréguier (fol. 29) ; Mathurin de l'Hostis, chanoine en l'église Cathédrale de Tréguier, prieur commandataire du prieuré de Kermaria (fol. 30) ; François du Cosquer, seigneur de Barrac'h (fol. 44) ; damoiselle Renée de Larmor, veuve de Roland Coatiloury (fol. 46) ; Jacques de Trogoff, seigneur de Kerangoff et de Kerelleau (fol. 50) ; messire Marc-Antoine de Kerguesay, chevalier de l'ordre du Roy, seigneur de Kergomar et de Traondoun (fol. 53) ; Louis de Boisriou et de Kergastel (fol. 58) ; François Le Blonsart, seigneur du Bois de la Roche (fol. 62) ; Henry de Crésolles, écuyer, seigneur de Kervérault (fol. 65) ; Julien Rouxel, seigneur de Dounant (fol. 76) ; Gabriel du Faou (fol. 87) ; Philippe de Kerprigent (fol. 92) ; Charles du Boisguéhenneuc (fol. 94) ; damoiselle Louise de Coëtanscours, dame douairière de Josselin (fol. 99) ; Yvon Riou et Louise Le Provost (fol. 108) ; Jan Le Quellec (fol. 103) ; Roland Hison (fol. 118) ; Jan du Boisgelin, écuyer, seigneur de Kersaliou (fol. 119) ; Roland Hingant, seigneur de Kerigonnan (fol. 120) ; François Lebourne, seigneur de Kerriou (fol. 143) ; Vincent Le Brun (fol. 144) ; Henry Nicolas (fol. 148) ; Guillaume de Trogoff, écuyer, seigneur de Limeur et de Goazven (fol. 161) ; Roland Le Lay, écuyer, seigneur de Kerham et de Kergrescant (fol. 162) ; Guy Le Gualès, seigneur de Kerson et de Crechmartin (fol. 165) ; Henry Le Bugallé, seigneur de Kerven (fol. 168) ; Jan de Rosmar, seigneur de Kerouallan (fol. 172) ; Pierre Le Prud'homme (fol. 173) ; messire Lorans de Brisacier, conseiller du Roy, commandataire du prieur de Saint-Jean de la Roche-Derrien (fol. 174) ; Pierre Illixant, seigneur de Kerquélen (fol. 176) ; Bertrand Aurégan (fol. 178) ; Claude de Coëtloury, seigneur dudit lieu (fol. 180) ; dame Bonaventure de Coëtlogon (fol. 187) ; Louis de Kerouzy, chevalier, seigneur dudit lieu, de Kerhir, de Kersquiel (fol. 191) ; Guillaume de la Noë, seigneur de la Ville-au-Fèvre (fol. 192) ; Jan Berezay, seigneur de Kerbriand (fol. 196) ; Yvonne Mainguy, douairière de la Ville-Basse (fol. 205) ; dame Marguerite de la Fresnaye, professe de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes, prieure du prieuré de Saint-Georges de Plébihan (fol. 206) ; Pierre du Val (fol. 209) ; les chanoines et chapitre de l'église Cathédrale de Tréguier (fol. 225) ;

Guillaume Bassin, religieux profès de l'ordre de saint Benoît, prieur titulaire du prieuré de Sainte-Madeleine de Lézardrieux (fol. 228) ; Jan Tournemouche, chanoine de Tréguier, prieur commandataire du prieuré de Saint-Mathieu de Morlaix (fol. 231) ; Yves Noblet, prieur commandataire du prieuré de Saint-Mathieu de Morlaix (fol. 234) ; François Raison, seigneur de Kerlabour et de Kerguillaume (fol. 235) ; Vincent de Brézal, chevalier, seigneur dudit lieu (fol. 236) ; François Le Bigot, seigneur de Kerjagu (fol. 239) ; Tanguy Le Marant, seigneur de Kerbiriou (fol. 241) ; François de Pontbriand, chevalier, seigneur dudit lieu (fol. 246) ; Le Meur, écuyer, seigneur de Lesmoual (fol. 251) ; Jan du Chastel, chevalier de l'ordre du Roy, seigneur de Coëtangarz (fol. 253) ; Michel du Plessix, écuyer, seigneur de Kertanguy (fol. 264) ; Jan Le Coroller, écuyer, seigneur de Kervescontan et de Kernéch'coat (fol. 267) ; Maurice Leborgne, écuyer, seigneur de Kergadiou (fol. 283) ; damoiselle Marguerite Guillouzou, veuve de noble homme Jan Carro, seigneur de Lestang (fol. 284) ; damoiselle Renée Calloët, dame douairière de Kerbriant (fol. 285) ; dame Magdeleine de Lafayette, prieure coadjutrice de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes et prieure titulaire de Saint-Georges de Plougosnou (fol. 286) ; damoiselle Magdeleine Sioc'han, veuve de noble homme Olivier Crouëzé, seigneur de la Maillardière, dame douairière dudit lieu (fol. 291) ; André du Rufflay, seigneur de la Cornillière (fol. 292) ; Olivier, chef du nom et d'armes du Groësquer, seigneur dudit lieu, de Kergouallan, de Kervoaziou et de Bossant (fol. 294).

1608-1680

B 2376. - Registre petit in-folio, 268 feuillets papier.

JURIDICTION DE FOUGÈRES. — Dame du Plessis de Mauron (fol. 1) ; Claude du Boisbaudry, seigneur dudit lieu et de Trans (fol. 8) ; Léonard de Vauborel, écuyer, seigneur de Brémanfany (fol. 15) ; Pierre de Langan, chevalier, seigneur du Boisfévrier (fol. 23) ; Tristan Courtois, écuyer, seigneur de Racinoux (fol. 34) ; Jan Becdelièvre, écuyer, seigneur du Chastellier (fol. 36) ; Pierre de Malenoë, chevalier de l'ordre du Roy, gentilhomme ordinaire de sa chambre, et dame Perrine Harpin, sa compagne (fol. 42) ; César du Chastellier, écuyer, seigneur de la Ville-Avron (fol. 44) ; Julien de la Porte, écuyer, seigneur de Lestang (fol. 54) ; André de Couaisnon, écuyer, seigneur de Trélan (fol. 60) ; Pierre de Racinoux, seigneur dudit lieu, avocat au Parlement de Bretagne (fol. 63) ; René de la Villette, écuyer, seigneur dudit lieu (fol. 69) ; Robert de Cadélac, écuyer, seigneur de la Jouberdière (fol. 72) ; Jan des Vaux, seigneur des Vaux et du Boisgarnier (fol. 81) ; François Le Provost, écuyer, seigneur de Saint-Marc (fol. 84) ; André Baron, écuyer, sei gneur du Boisjeffrez, conseiller du Roy au Parlement de Bretagne (fol. 100) ; René de Couaisnon, écuyer, seigneur de la Ville-Gautier, conseiller du Roy au Parlement de Bretagne (fol. 101) ; Eusèbe de Brégel, seigneur de Mesguérin (fol. 104) ; Bonaventure Le Valois, écuyer, seigneur dudit lieu (fol. 120) ; Adrien de Fontenailles, écuyer, seigneur de Malherbe (fol. 122) ; honorable et discret messire Jan Bertin, prêtre, recteur de la paroisse de La Chapelle Saint-Aubert (fol. 123) ; Sébastien Frain, écuyer, seigneur de la Villegontier (fol. 127) ; Julien des Hayes, seigneur de la Flipotière (fol. 136) ; Jan de la Noë, seigneur de la Chardonnaye (fol. 137) ; damoiselle Françoise de Brégel, dame du Fresne (fol. 138) ; François de Farcy, écuyer, seigneur de Saint-Laurent Le Rocher, sénéchal, *etc.* (fol. 144) ; Jacques de Romilley, écuyer, seigneur de la Hunaudaye (fol. 147) ; Eusèbe Baston, seigneur de Bonnefontaine (fol. 149) ; Guy Franchet, écuyer, seigneur du Tertre (fol. 150) ; Jan de la Villegontier, écuyer, seigneur des Orières (fol. 151) ; Charles du Fournet, écuyer, seigneur de la Guichardière (fol. 157) ; Jacques de la Bouère, seigneur dudit lieu (fol. 163) ; Michel du Verger, seigneur de la Morandière (fol. 184) ; René Martin, seigneur de Montlige (fol. 190) ; François Le Porcher, écuyer, seigneur de Saint-Germain et du Chatellier (fol. 200) ; Jan Tranchant, écuyer, seigneur du Trest, conseiller du Roy au siège présidial de Rennes (fol. 203) ; Gilles Le Bon, écuyer, seigneur de la Noëtrie (fol. 205) ; Louis Le Boudoul, écuyer, seigneur de

Bodory (fol. 214) ; Jan Méhaignerie, seigneur de la Richardière (fol. 219) ; damoiselle Claude du Bois-Béranger (fol. 220) ; dame Ollive Le Maignan, compagne de Germain Le Limonier, seigneur du Cahier (fol. 223) ; Jan du Hallay, écuyer, seigneur du Bois-Macé (fol. 224) ; Adrien Roger, seigneur de la Riboisière (fol. 237) ; Jacques Cochart, écuyer, seigneur de la Cochardière (fol. 238) ; Charles de la Bouère, écuyer, seigneur dudit lieu (fol. 239) ; Germain Goret, seigneur de Courteille (fol. 245) ; Jan de la Saudrais, seigneur de la Hunaudaye, et damoiselle Mathurine de la Saudrais (fol. 250) ; Eusèbe de Brégel, seigneur du Bois-Henry (fol. 251) ; François Testart, huissier au Parlement de Bretagne (fol. 258) ; Urbain de la Jaille, écuyer, seigneur de la Haye (fol. 259) ; Pierre Camus de Pontcarré, prieur commandataire du prieuré de Saint-Brice de Fougères (fol. 260).

1608-1680

B 2377. - Registre petit in-folio, 141 feuillets papier.

JURIDICTIONS DE VANNES ET RHUYS. — Dame Catherine de la Piguelais, douairière de Pinieuc (fol. 3) ; Jacques Ragon, écuyer, seigneur de Kermartin et de Camsquel (fol. 5) ; François de Muzillac, seigneur de Kerdréan (fol. 9) ; damoiselle Janne de Maigné, dame du Prat et douairière de Pembuzo (fol. 13) ; Jean de la Haye, écuyer, seigneur de Silz, du Coscat, de Launay et fief de Beaubois (fol. 14) ; Jan Cothorel, seigneur de Keraubert (fol. 17) ; Jan Bigarré, seigneur de la Landelle et de Cano (fol. 19) ; Guillaume Le Corno, prieur de Saint-Symphorien en Saint-Thébaud (fol. 20) ; Guillaume Billy, seigneur de Poignant (fol. 25) ; Vincent Buisson, prêtre, recteur de Pluneret et prieur séculier, chapelain des Saints, en la paroisse de Grand-Champ (fol. 26) ; Jan de Francheville, écuyer, seigneur de Beaufort, gentilhomme ordinaire de la maison du Roy (fol. 28) ; René de Tournemine, baron de Carnsillon et de Cantizac (fol. 30) ; François de Quifistre, écuyer, seigneur de Trémohouarn, de Braz, de Baralan, *etc.* (fol. 31) ; Jacques Sorel, écuyer, seigneur de Kergroas (fol. 34) ; la prieure et les religieuses carmélites du couvent de Notre-Dame de Nazareth, près la ville de Vannes (fol. 37) ; les vénérables chanoines et chapitre de l'église Cathédrale de Saint-Pierre de Vannes (fol. 39) ; Simon de Noyal, seigneur de Clesne, de Mousternault et de Beausoleil, conseiller du Roy, juge-magistrat-criminel au Présidial de Vannes (fol. 40) ; Pierre Le Boudoul, écuyer, seigneur de Bodory et de Kérizec (fol. 45) ; Pierre de la Landelle, écuyer, seigneur de la Villeslouet (fol. 51) ; César Gouret, seigneur de Cranhac, de Limur, de Villeneuve, du Plessix, de Saint-Dolay, *etc.*, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy (fol. 54) ; Pierre de Sérent, seigneur d'Aguéneuc, de Trédian, de Guervazie, conseiller du Roy et président au siège Présidial de Vannes (fol. 58) ; Guillaume Nicolazo, seigneur de la Grée (fol. 65) ; damoiselle Jacquette Le Clainche, dame de Poignant (fol. 67) ; Philippe de Couëssin, chevalier de l'ordre du Roy, seigneur de Bresséan et de la Béraye (fol. 69) ; Jan Le Mintier, écuyer, seigneur de Lehellec (fol. 73) ; René de la Pommeraye, écuyer, seigneur de Kerambartz (fol. 75) ; Jan Pinsart, prêtre, docteur en Sorbonne, chanoine du théologal de l'église Cathédrale de Cornouailles, prieur de Saint-Martin d'Isigny et de Saint-Symphorien (fol. 77) ; Gabriel Pépin, cheva lier, seigneur de Servigné, du Deil, du Buisson-Guérin et de Boisbriand, conseiller du Roy en la grande chambre du Parlement de Bretagne (fol. 91) ; René de Montigny, écuyer, seigneur de Beauregard (fol. 102) ; Louis de Trégouet, écuyer, seigneur du Rocher (fol. 107) ; frère Mars Brays, ministre du couvent et hôpital de la Trinité de Sarzeau (fol. 110) ; Pierre de Montigny, prieur de Langlais et chanoine de Vannes (fol. 113) ; François de Saint-Nouay, écuyer, seigneur de Kergorant (fol. 115) ; dom Robert du prieuré de l'abbaye de Saint-Gildas de Rhuys, pour messire Michel Ferrand, abbé dudit Saint-Gildas, conseiller et aumônier du Roy (fol. 116) ; Pierre Coué, seigneur de la Chesnaie, avocat à la Cour (fol. 124) ; Pierre Le Denais, écuyer, seigneur de la Villehomené (fol. 126) ; Claude de Francheville, chevalier, seigneur de Truscat (fol. 132) ; Thomas de Francheville, chevalier, seigneur dudit lieu et de la Motte-Renault (fol. 133) ; Vincent du Bot, écuyer, seigneur du Grégo (fol.

135) ; Julien Gibon, écuyer, seigneur du Grisso (fol. 137) ; Jean de Tilly, seigneur dudit lieu (fol. 138) ; Claude Lesage, seigneur de Kerbistoul (fol. 141).

1609-1679

B 2378. - Registre petit in-folio, 352 feuillets papier.

JURIDICTIONS D'AURAY, D'HENNEBONT ET DE PLOËRMEL. — Le prieur et les religieux chartreux du Champ-Saint-Michel, près Auray (fol. 4) ; Pierre Salomon, seigneur de Bourgerel (fol. 6) ; René de Saint-Pern, écuyer, seigneur de Ligouyer (fol. 7) ; Bertrand Guimarho, protonotaire du Saint-Siège apostolique, chantre et chanoine de Vannes, prieur du prieuré de Saint-Cado (fol. 10) ; Mathurin de Montalais, seigneur de Chambellé, de Kerambourg, de Pluvignier, baron de Keraër (fol. 15) ; Bertrand Guimarho, écuyer, seigneur de Keriergon (fol. 25) ; Georges de Muzillac, écuyer, seigneur de Pontsal, Kerdréan, *etc.* (fol. 27) ; Jacques Visdelou, écuyer, seigneur des Liens (fol. 31) ; Pierre Boudoul, écuyer, seigneur de Bodory et de Créannic (fol. 33) ; Louis de Saint-Pezran, écuyer, seigneur de Keruilzie et de Rosangat (fol. 37) ; Nicolas du Talhouet, écuyer, seigneur de Kerservant (fol. 40) ; Jan Le Gouvello, écuyer, seigneur de Rosméno (fol. 41) ; frère Jacques Provost, prieur claustral de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé et prieur de Locmariaquer, membre dépendant de ladite abbaye (fol. 44) ; damoiselle Jeanne de Bodéru, dame douairière de Locmaria (fol. 56) ; Guillaume de Talhouet, écuyer, seigneur dudit lieu, de la Villeneuve et de Keurio (fol. 60) ; Gérôme Eudo, seigneur de Kéronic (fol. 62) ; Sébastien Nicolas, seigneur du Bignon (fol. 63) ; Pierre Le Héno, recteur d'Erdeven (fol. 64) ; René de la Touche et de Kerbernez, écuyer (fol. 67) ; Jan Le Moulin, recteur du diocèse de Saint-Malo de Josselin, et prieur de Notre-Dame du Vincin, près Vannes (fol. 68) ; Claude de Bodoyer, écuyer, seigneur de Kervillio (fol. 70) ; Julien du Rohello, écuyer, seigneur dudit lieu, de Kerlmon et du Crano (fol. 74) ; Grégoire Le Douarain, écuyer, seigneur de Bois-Bas (fol. 80) ; Charles Gouyon, seigneur de la Rivière et de Vaudurand (fol. 82) ; Vincent Boutouillic, seigneur de Kerbrézel (fol. 93) ; Claude Gatechair, seigneur de Kerropertz (fol. 98) ; Philippe Guido, écuyer, seigneur de Bourgerel (fol. 105) ; Julien Le Gouvello, seigneur de Trémeur (fol. 108) ; Pierre Gicquel, seigneur du Nédo et de Kergranit, chanoine de l'église Cathédrale Saint-Pierre de Vannes (fol. 110) ; le prieur et les religieux carmes du couvent de Sainte-Anne, près Auray (fol. 115) ; dame Anne Trefin, religieuse professe de l'abbaye de Saint-Lulpice-lès-Rennes, prieure du prieuré de Notre-Dame de Kerlano, membre dépendant de ladite abbaye, ordre de saint Benoît (fol. 119) ; Melchior Jolly, docteur de la Maison et Société de Sorbonne, prieur du prieuré de Locmariaquer (fol. 124) ; Antoine Le Métayer, écuyer, seigneur de Launay et de Kermoëllo (fol. 125) ; Jan de Talhouet, chevalier, seigneur de Keravéon, de Coëtrivas, de la Villeneuve, *etc.*, conseiller au Parlement de Bretagne (fol. 128) ; Jacques de Trévellec, écuyer, seigneur de Bréhet (fol. 130) ; Sébastien Beaujouan, seigneur de Kermadio (fol. 142) ; Jacques du Bouëtiez, seigneur dudit lieu (fol. 147) ; dame Louise Robert, abbesse de Notre-Dame de la Joie, près Hennebont (fol. 153) ; Nicolas du Vergier, écuyer, seigneur de Kerhorlay (fol. 154) ; Jacques Martin, supérieur de la Maison de l'Oratoire de Nantes, docteur en théologie et principal du collège de Saint-Clément dudit lieu (fol. 156) ; Jan Huby, seigneur de Kerguillo, avocat au Parlement de Bretagne (fol. 162) ; René de Cahideuc, écuyer, seigneur dudit lieu (fol. 164) ; René de Lantivy, écuyer, seigneur de Kervéno (fol. 204) ; Grégoire d'Albret, écuyer, seigneur de la Ville-Aubert (fol. 210) ; Olivier de Saint-Malon, écuyer, seigneur du Fresne (fol. 225) ; René de Coëtlogon, écuyer, seigneur dudit lieu et de Pleu griffet (fol. 228) ; Jan de Cosmao, abbé de Saint-Laon, prieur de la Madeleine de Malestroit (fol. 231) ; damoiselle Janne du Guigny, dame de Hardouin (fol. 246) ; René d'Andigné, écuyer, sieur de Mayneuf (fol. 249) ; Julien de Porcaro, écuyer, seigneur dudit lieu (fol. 270) ; Louis de Lantivy, écuyer, seigneur de Talhouët, du Breil, *etc.* (fol. 299) ; Louis de la Bourdonnaye, chevalier, seigneur vicomte de Couëtion, conseiller au Parlement de Bretagne (fol. 311)

; Gilles Huchet, chevalier, seigneur de Langouët et de Peillac (fol. 341) ; Jan de Couësplan, écuyer, seigneur de la Morinayes (fol. 349) ; Damien Martel, chevalier, seigneur marquis dudit lieu, baron de Renac, vicomte de la Porte (fol. 352).

1610-1679

B 2379. - Registre petit in-folio, 219 feuillets papier.

JURIDICTION DE CHÂTEAULIN ET DE CARHAIX. — Jacques du Bouëtiez, écuyer, seigneur dudit lieu (fol. 4) ; Claude Marigo, écuyer, seigneur de Villeneuve (fol. 8) ; Jan du Guermeur, écuyer, seigneur de Coroac'h (fol. 13) ; Claude Visdelou, seigneur de la Goublaye, conseiller du Roy, et président au Parlement de Bretagne (fol. 21) ; Louis de la Boëssière, écuyer, seigneur de Rosvéguen (fol. 35) ; Ollivier du Louet, écuyer, seigneur de Coëtjunval, de Keranhoat, de Penaot, *etc.* (fol. 41) ; François, chef du nom de Kergoët, seigneur du Guilly, conseiller du Roy et président au Présidial de Quimper-Corentin, *etc.* (fol. 48) ; François de Kersulguen, seigneur de Kerlozrec, de Chef-du-Bois, de Forestic, etc, (fol. 77) ; Jan Gourlaouen, seigneur de Kerlourec (fol. 87) ; Amaury Huon, seigneur de Kerauffret (fol. 111) ; François Le Bigot, seigneur de Kerjégu (fol. 149) ; Claude de Kergorlay, seigneur de Kerangouëz (fol. 150) ; Yves de Launay, écuyer, seigneur de la Salle (fol. 157) ; Yves de Léon, seigneur de Bourgerel, de Kerbournel et de Kerprigent (fol. 169) ; Jan du Bothonn, écuyer, seigneur de Stangier (fol. 173) ; Bernard de Canaber, écuyer, seigneur de Kerlouët (fol. 187) ; François, chef du nom et dernier de Kergouët et du Guilly, conseiller du Roy et président du Présidial de Quimper-Corentin (fol. 198) ; Jan Le Rouge, écuyer, seigneur de Penanjun (fol. 207) ; Yves de Launay, seigneur de la Salle et de Kerlosec (fol. 215) ; soeur Cécile de Kerroignant, religieuse professe de l'abbaye de Saint-Sulpice, de l'ordre de saint Benoît, dame prieure de Kerléan (fol. 218).

1620-1678

B 2380. - Cahier et Registre petits in-foli ; 206 et 187 feuillets papier.

TOUTES JURIDICTIONS.

Cahier. — Table des noms et surnoms des bénéficiaires d'aveux compris dans ce cahier. — Guillaume du Plessix, prieur de Saint-Martin de Morlaix (fol. 1) ; Jan de Baud, écuyer, seigneur de Kerroual (fol. 8) ; Sébastien de Ploeuc, seigneur, marquis de Timeur, baron de Kergorlay, *etc.* (fol. 10) ; René Provost, prêtre, curé de la paroisse de Guillac (fol. 24) ; Georges Le Merdy, écuyer, seigneur de Kerroudault (fol. 39) ; Yves du Boisgeslin, écuyer, seigneur de la Touéze (fol. 43) ; dame Anne Le Roy, religieuse professe en l'abbaye de Saint-Sulpice, prieure du prieuré de Notre-Dame de Locmaria, diocèse de Vannes (fol. 44) ; Jan de Robien, seigneur de la Villemainguy, vicomte de Kerambourg (fol. 49) ; Gabriel du Boisbaudry, écuyer, seigneur de Langan (fol. 74) ; François Robinault, prieur de l'île Tristan en Douarnenez (fol. 77) ; Jacques de Kermainguy, écuyer, seigneur dudit lieu (fol. 113) ; Claude du Plessix, prieur de Saint-Martin de Morlaix (fol. 121) ; damoiselle Isabelle Le Bihan, dame de Kerglas (fol. 122) ; Pierre Henry, écuyer, seigneur de la Chesnaye (fol. 173) ; Guillaume de Kersauson, écuyer, seigneur de Kerhérec (fol. 175) ; Guy de Brézal, chevalier, seigneur de Coëtlant (fol. 193) ; Jan de Saint-Pern, seigneur du Lattay (fol. 202).

Registre. — Yves du Poulpry, seigneur de Lanvengat, conseiller du Roy, sénéchal, premier magistrat de Léon au siège royal de Lesneven (fol. 2) ; dame Anne de Penfeunteniou, veuve d'écuyer François de Launay, seigneur de Pentreff (fol. 18) ; Pierre-François Le Jacobin, chevalier, seigneur de Kéramprat et du Chef-du-Bois (fol. 28) ; Renan du Beaudiez, écuyer, seigneur de la Motte (fol. 38) ; Alain Le Barbier, seigneur de Kernaou, de Lescoët, de Kergoff, *etc.* (fol. 44) ; Jan de Silguy, écuyer, seigneur de Poulesquen (fol. 46) ; Isidore Huart, abbé, prieur commandataire du prieuré de Saint-Melaine de Rieux (fol. 58) ; Julien de Marnières, chevalier, seigneur de Guer (fol. 67) ; Nicolas Colin

de la Biochaye, prieur commandataire des prieurés de Saint-Léon et Saint-Gilles de la Trinité, en Porhoët (fol. 72) ; Ferdinand de Champlais, de Courcelles-Villeroi, abbé commandataire de l'abbaye de Saint-Méen (fol. 75) ; François Robert, abbé commandataire de l'abbaye de Notre-Dame de Paimpont, docteur de la Faculté de Paris et conseiller de Sa Majesté au Parlement de Paris (fol. 82) ; Claude de la Fayette, docteur de Sorbonne, abbé commandataire de l'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois, ordre de Citteaux (fol. 120) ; Jean-Baptiste Freslon, seigneur de la Freslonnière (fol. 125) ; dame Françoise Le Gouvello, veuve de messire Gabriel Pépin, seigneur de Servigné, conseiller au Parlement de Bretagne (fol. 137 ; Pierre Gicquel, seigneur du Nédo, chanoine et doyen en l'église Cathédrale de Saint-Pierre de Vannes (fol. 145) ; François Rouxel, seigneur de Carivan (fol. 165) ; René-Maurice de Lesquen, écuyer, seigneur de l'Argentaye, de la Ménardaye, de Kerohant, *etc.* (fol. 174) ; Mathurin Lambert, seigneur de Lorgeril (fol. 187).

1643-1690

B 2381. - 2 cahiers petits in-folio ; 139 et 228 feuillets papier.

TOUTES JURIDICTIONS.

Cahier n° 1. — Olivier de Toutenoutre, écuyer, seigneur de Penanrun et autres lieux (fol. 3) ; Barthélemy de Massiat, seigneur dudit lieu, chevalier des ordres du Roy de Portugal (fol. 12) ; Pierre Beschard, seigneur du Coudray (fol. 21) ; Charles Rabasté, écuyer, seigneur de la Besnerais (fol. 26) ; Guy Rabasté, écuyer, seigneur de Pontfilly (fol. 31) ; Jan-René de Kerpoisson, écuyer, seigneur dudit lieu (fol. 41) ; René-Maurice de Lesquen, écuyer, seigneur de l'Argentaye, de la Ménardaye, de Kerohant, *etc.* (fol. 47) ; Jean-Baptiste de Penandreff, chevalier, seigneur dudit lieu (fol. 52) ; Pierre Le Bihan, écuyer, seigneur du Roudour (fol. 58) ; dame Marie du Halgouet, dame de Cargrée, religieuse professe dans l'abbaye de Saint-Georges de Rennes, prieure titulaire du prieuré de Saint-Georges de Plougasnou (fol. 61) ; Guillaume de Ploësquellec, chevalier, seigneur de Kernéguez, chef de nom et armure (fol. 69) ; Alexandre de la Rochefoucauld, prêtre, docteur en théologie, abbé commandataire de l'abbaye de Notre-Dame de Beau-Port, ordre des prémontrés, évêché de Saint-Brieuc (fol. 80) ; Guillaume de Bahuno, chef de nom et armure, chevalier de l'ordre du Roy, retenu par Sa Majesté en son ordre de Saint-Michel, seigneur de la Demiville et de Kermadéhoa, Kerolain, Le Cosquer, *etc.* (fol. 84) ; Olivier du Bot, seigneur de la Grignonnays, de Talhouët, de Clergeret, *etc.* (fol. 97) ; Sébastien de Moëlien, chevalier de nos ordres, sieur dudit lieu de Moëlien, de Gouandour, de Laugourla, de Kerdoutoux, *etc.* (fol. 107) ; Jacques Le Mintier, écuyer, seigneur du Bignon et de Lehellec (fol. 109) ; Jean de Tréanna, chef de nom et d'armure, chevalier, seigneur de Lanvilliau, de Kervern, de Coëtlespel et autres lieux (fol. 123).

Cahier n° 2. — Luc du Bouëxic, seigneur de la Féronnaye (fol. 2) ; Pierre de Cadelac, écuyer, seigneur de Chaufour (fol. 10) ; François Douart, écuyer, seigneur de la Morinays (fol. 14) ; René de Langan, chevalier, seigneur de la Nouée (fol. 16) ; Eustache Le Sénéchal, chevalier, seigneur abbé de Carcado, prieur d'Apigny (fol. 17) ; Pierre Bonnier, chevalier, seigneur de la Coquerie, président à mortier en la Cour du Parlement de Bretagne (fol. 21) ; dame Madeleine de la Fayette, abbesse de Saint-Georges de Rennes (fol. 23) ; les prêtres et le directeur du Séminaire épiscopal de la ville de Rennes (fol. 32) ; le prieur de l'abbaye royale du Mont-Saint-Michel, au péril de la mer, ordre de saint Benoît, congrégation de saint Maur (fol. 36) ; Pierre Monnerays, écuyer, prêtre, recteur de la paroisse de Saint-Etienne de Rennes (fol. 40) ; Jean Drouet, écuyer, seigneur du Tertre (fol. 54) ; dom Ignace Poisson, religieux, prêtre profès de l'ordre de saint Benoît, prieur titulaire du prieuré de Saint-Gilles, membre dépendant de l'abbaye de Saint-Mélaisne (fol. 58) ; Hyacinthe-Anne Le Sénéchal, chef de nom et d'armure des grands sénéchaux féodés ou héréditaires de Rohan, chevalier, seigneur de Carcado, châtelain du vicomté d'Apigny (fol. 60) ; Yves de Lesquen, seigneur des Salles, prêtre,

chanoine en l'église Cathédrale de Saint-Malo (fol. 68) ; François Bougret, seigneur de Saint-Donatien, premier huissier du Parlement de Bretagne (fol. 78) ; François Morel, écuyer, seigneur de la Barre, de la Motte, de Gennes, du Pinel et autres lieux (fol. 81) ; dame Marguerite Beraudin, dame douairière de Farcy (fol. 90) ; Charles Deniau, chevalier, comte de Châteaubourg, seigneur de Cangé, conseiller en la grande Chambre du Parlement de Bretagne (fol. 96) ; François Thibault de la Carté, chevalier, seigneur dudit lieu, baron de Beaupuis et autres lieux (fol. 112) ; dame Hélène Magon, veuve de Jean-Baptiste du Plessix, chevalier, seigneur de Grénédan, conseiller au Parlement de Bretagne (fol. 114) ; François de Becdelièvre, chevalier, seigneur, vicomte du Bouëxic, du Chatelier, châtelain de Bossac (fol. 117) ; Jacques Lepeintre de Marigny, archidiacre et chanoine de l'église de Tours, prieur du prieuré de Saint-Nicolas de Châteaugiron (fol. 130) ; René Freslon, chevalier, seigneur de Saint-Aubin, de la Baudière, de la Ro millays, *etc.* (fol. 147) ; André Girard, seigneur de la Corbinaye (fol. 153) ; Joseph-Antoine Poncet, prêtre de la Compagnie de Jésus, recteur du collège de Quimper-Corentin, en cette qualité, prieur du prieuré de Saint-Étienne de la Bretonnière, annexé audit collège (fol. 154) ; Joseph de la Lande, seigneur de Calan, prieur du prieuré de Saint-Michel de Moncontour, ordre de saint Benoît (fol. 155) ; Pierre Lebigre, seigneur de la Rochette (fol. 174) ; François du Bois-Riou, chevalier, seigneur dudit lieu, de la Houssaye et du Clos-Neuf (fol. 177) ; dame Mathurine Abraham, dame de la Rochejacquelein (fol. 183) ; Julien-Anne de Launay, écuyer, seigneur dudit lieu, brigadier de la seconde compagnie des mousquetaires (fol. 186) ; Jean du Hallay, écuyer, seigneur dudit lieu, de Pontpéan et de la Borderie (fol. 192) ; Joseph Malherbe, seigneur de la Roche (fol. 201) ; Joseph-Étienne Le Sage, seigneur de la Villebrune (fol. 211) ; François de Bois-Ramé, seigneur dudit lieu (fol. 213) ; Joseph de la Ville-Gontier, écuyer (fol. 218) ; Benjamin de Ravenel, écuyer, seigneur de Boisteilleul (fol. 223) ; dame Pétronille de Becdelièvre, religieuse professe dans l'abbaye de Saint-Georges de Rennes, prieure du prieuré de la Chapelle-Janson, membre dépendant de ladite abbaye (fol. 227).

1680-1692

B 2382. - 2 registres grand in-folio, 346 feuillets papier.

TOUTES JURIDICTIONS. — Demoiselle Françoise de Poilvillain, dame de l'Estang (fol. 14), juridiction de Hédé. — Léon Rouillé, prieur de Notre-Dame-de-Donges (fol. 3), juridiction de Nantes ; Thomas Lemayer, sieur de Villeneuve (fol. 8), juridiction de Brest ; Réception de l'aveu de la Desnerie, pour M. de la Chapelle-Charette (fol. 12), juridiction de Nantes ; André Dugué, prêtre, sieur du Bourboulier (fol. 15), juridiction de Fougères ; Gilles-François Mors, écuyer, sieur de la Ville-Bougault (fol. 21), juridiction de Saint-Brieux ; Jean Le Long, sieur du Dreneuc (fol. 25), juridiction de Guérande ; René-Jacques Lambert, écuyer, sieur du Boisjan (fol. 26), juridiction de Ploërmel ; Claude Legac de Lansalut, écuyer (fol. 30), juridiction de Lesneven ; Joachim Dreux, prieur commandataire du prieuré de Saint-Martin-de-Morlaix (fol. 33), juridiction de Morlaix ; Dame Marie du Breil, veuve de Jean de la Bourdonnaye (fol. 34 et 36), juridiction d'Auray ; François Lesquen, écuyer, sieur de la Ménardais (fol. 39), juridiction de Rennes ; Philippe-Alexandre de Montault-Navaille, abbé commandataire de Notre-Damede-Bonrepos (fol. 44), juridiction de Ploërmel ; Jacques Baco (fol. 57), juridiction de Nantes ; Antoine Libault, sieur de la Barossière (fol. 58), juridiction de Nantes ; Charles Bernard, sieur de Launay (fol. 60), juridiction de Nantes ; Jacques Gouin, écuyer, sieur de Beauchesne (fol. 68), juridiction de Dinan ; Claude Figureau de la Raimbourdaye, sénéchal du duché de Retz (fol. 69), juridiction de Nantes ; Jacques Pais, sieur de la Sauldraie (fol. 81), juridiction de Ploërmel ; Sébastien Bodin, sieur de la Morandais (fol. 82), juridiction de Hédé ; Pierre-Ange de la Monneraie, sieur du Breil (fol. 88), juridiction de Rennes ; Jacques-René Mauny, sieur de Tarcé (fol. 91), juridiction de Rennes ; François Toublet, sieur de la Fossingant, écuyer, conseiller du Roi (fol. 97), juridiction de

Rennes ; Jean Richard, sieur du Bois-au-Loup (fol. 105), juridiction de Nantes ; Pierre Doré, sieur de Lorière (fol. 108), juridiction de Nantes ; René-François d'Avoine, écuyer, sieur de Jaille (fol. 113), juridiction de Nantes ; Dame Carize-Serizay, veuve d'Etienne Auger, sieur de la Haye (fol. 114), jurisprudence de Dinan ; Le Supérieur et les Prêtres du Séminaire épiscopal de Rennes (fol. 119), juridiction de Fougères ; Pierre Bossart, écuyer, sieur de la Rossignolière (fol. 122), juridiction de Rennes ; Le couvent des Ursulines de Dinan (fol. 128), juridiction de Dinan ; Geneviéve Boüan, veuve de René-Morice Lesquen, sieur de Largentais (fol. 130), juridiction de Rennes ; Jean Forget, sieur de Lisle, ancien juge consul et échevin de Nantes (fol. 131), juridiction de Nantes ; Jean Oriot, écuyer, sieur de Porzmeur (fol. 134), juridiction de Lesneven ; Jacques-Corentin Fleury, écuyer, sieur de Permarru (fol. 141), juridictions de Brest et Saint-Renan ; Julien Lhostellier, sieur de Launay (fol. 142), juridiction de Dinan ; René de Lopriac, chevalier, marquis d'Assérac, vicomte de Donges, *etc.*, conseiller honoraire au Parlement de Bretagne (fol. 148), juridiction de Rennes ; Bernard Genty, sieur de Château-Gaillard, procureur spécial de Claude Forcadel, écuyer, commissaire-receveur général des Saisies réelles du Parlement (fol. 153), juridiction de Dinan ; Toussaint Loz, écuyer, sieur de Kermellec (fol. 155), juridiction de Lannion ; Pierre Miniac, écuyer, sieur de la Moynerie, conseiller du Roi (fol. 162), juridiction de Rennes ; Le Chapître de Saint-Malo (fol. 166), juridiction de Rennes ; Jean-Hubert Moreau, docteur en Médecine (fol. 171), juridiction de Rennes ; Pierre d'Estiange, sieur dudit lieu (fol. 173), juridiction de Lannion ; Les Carmélites de Nazareth de Vannes (fol. 177), juridiction de Vannes ; Charles de la Bouère, écuyer, sieur de Boisguillaume (fol. 184), juridiction de Fougères ; Pierre Eon, sieur du Bouchay (fol. 201), juridiction de Dinan ; François Michel, prêtre, sieur des Landes (fol. 202), juridiction de Lannion ; Michel Picot, écuyer, sieur de Beauchesne (fol. 204), juridiction de Rennes ; René Hérisson, écuyer, sieur des Chesnays (fol. 207), juridiction de Rennes ; Laurent de la Claverye, bourgeois et marchand de la ville de Saint-Malo (fol. 208), juridiction de Dinan ; Charles d'Angemier, marquis de Poigny, Masly, Lory, seigneur du Boisoreau, colonel du Régiment royal de la Marine (fol. 212), juridiction de Rennes ; Nicolas-François Durand de Villegagnon, marquis dudit lieu, vicomte de la Rivière, colonel d'un Régiment de Dragons (fol. 221), juridiction de Vannes ; Pierre-Joseph de Lambily, sieur dudit lieu, conseiller au Parlement (fol. 226) ; Les Carmélites de Rennes (fol. 234) ; François-René de Betz, chevalier, sieur de la Hartelloire, lieutenant-général des Armées navales (fol. 254) ; Les Ursulines de Fougères (fol. 267), juridiction de Fougères ; Pierre Jollan, sieur de Clerville (fol. 274), juridiction de Nantes ; Marie Marion, dame de la Bussetais (fol. 279), juridiction de Fougères ; Jean du Bot, seigneur du Grego (fol. 280), juridiction de Vannes ; Sébastien Le Verger, sieur de Querrorben, avocat au Parlement (fol. 283), juridiction d'Auray ; Rolland Guillon, sieur du Buttay, avocat à la Cour (fol. 284), juridiction de Nantes ; Pierre-René Le Séneschal, sieur de Pacé (fol. 293) ; Calixte Foucher, seigneur du Brandeau (fol. 298) ; Le sieur de la Prévalais (fol. 301) ; Julien Forget, sieur de la Becq, avocat à la Cour, consul des marchands de Nantes (fol. 303), juridiction de Nantes ; Anne-Louis. Ferré, seigneur de la Ville-Leblanc (fol. 304) ; Joseph Le Boudoul, seigneur du Baudory, Keraudouin, Roullay, *etc.* (fol. 305), juridiction de Fougères ; Le même (fol. 306), juridiction d'Auray ; Armand-François Guiton, écuyer, sieur de Fourville (fol. 308), juridiction de Vannes ; Jacques-Charles Cadio, écuyer, sieur du Parc, lieutenantgénéral, garde-côte et major de la ville d'Auray (fol. 310), juridiction d'Auray ; Joseph Le Boudoul, seigneur de Baudory (fol. 312), juridiction de Vannes ; Vincent Lequinio, écuyer, sieur de la Porte (fol. 313), juridiction de Vannes ; Donatien Le Roy, sieur de la Piollerie (fol. 314), juridiction de Nantes ; Dames de la Visitation de Vannes (fol. 316), juridiction de Vannes ; François Gazon, sieur de Champeaux, ancien échevin de la ville de Rennes (fol. 317), juridiction de Rennes ; Auguste Paris, seigneur de Soulange et de la Rigaudière (fol. 318), juridiction de Nantes ; Joseph de Rougemont, sieur des Morandières (fol.

328), juridiction de Nantes ; Charles-René d'Andigné (fol. 329) ; Joseph de Narcy du Plessix (fol. 334) ; René du Boberil, seigneur dudit lieu (fol. 335) ; Joseph Mosnier, seigneur de la Valtière (fol. 337).

1692-1718

B 2383. – Liasse, 214 pièces papier.

TOUTES JURIDICTIONS. — Dames Ursulines de Ploërmel (30 juin 1700) ; Mathurin du Bois (30 juin 1700) ; demoiselle Louise Gainche (30 juin 1700) ; Julien Crouzé, sieur du Mur, sénéchal de Morlaix (12 juillet 1700) ; dame Marguerite Joseph Adès (26 juin 1731) ; dame Marie-Anne du Mescam, veuve de messire Jacques Christophe de Sévigné (3 août 1731) ; Jean du Vergier, sieur de Kerhorlay, écuyer (18 août 1731) ; Jean-François de Rollon, écuyer, sieur de Villeneuve, d'Allineuc, de Kergongar et autres lieux, capitaine du régiment d'Orléans-infanterie et héritier principal de messire François-Isaac de Rollon et de dame Joseph du Vergier (19 août 1731) ; messire François Blineau, prêtre de la paroisse de Saint-Aignan (6 septembre 1731) ; Valentin-Michel Marchand et demoiselle Marie Michelle, sa soeur, femme et épouse de Joseph Torrec, sieur de Basse-Maison (28 avril 1736) ; dame Roberte du Coëtlosquet, veuve de René de Moeslien, seigneur de Gouandous, garde-côte au département de Concarneau (28 juin 1736) ; Guillaume de Moucheron et dame Marie-Jeanne de Kernezne (8 septembre 1736) ; Jean-Baptiste Mazurié, écuyer, gentilhomme de la grande vénerie de France ; dame Jeanne de Coëtnous, veuve de Jean du Vergier de la Villeneuve (31 octobre 1736) ; dame Marie-Guillemette-Jacquette du Botderu, fille de Joseph du Botderu, prêtre (16 janvier 1737) ; Yves-François Leveyer, sieur de Condenez et du Parc, écuyer (17 mai 1737) ; Jean-Baptiste Mazurié, écuyer (19 septembre 1737) ; Louis Deshayeux, écuyer, sieur de Kerhuel, Kerennevel, Kerignon (9 novembre 1737) ; Jean-Louis de Rosmar, enseigne de vaisseau (7 mars 1738) ; Georges Bedoy (10 juin 1738) ; Marie-Charlotte Marion épouse d'Antoine de Coisy (4 juillet 1738) ; Guy Picquet, seigneur de la Motte (21 juillet 1738) ; Jean-Baptiste de Porsaluden, écuyer (12 août 1738) ; Réné de Coëtlogon, chanoine de l'église de Vannes (18 août 1738) ; René-Alexis, sire le Sénéchal-Carcado (6 septembre 1738) ; Vincent-François de Tinteniac, chevalier de Kerinec (11 mai 1740) ; Célestin-André de Kermabon, chevalier de Kerven (11 mai 1740) ; Marie-Françoise Jégou, dame de Pévennes (11 septembre 1740) ; Jeanne-Renée de Kerouartz, veuve de Gabriel-Antoine de Vienne, capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis (18 avril 1741) ; Hugues Monod, sieur de Tourbien, et Claude Monod, dame de Lescoat (14 septembre 1741) ; Hélène Turin, veuve de Pierre de Lamorgant, lieutenant de vaisseau (16 septembre 1741) ; Jean-Claude Denis, sieur du Chêne (3 novembre 1741) ; Françoise Vingtdeniers, épouse de Barnabé de la Saudraye, sieur de Nizon (3 novembre 1741) ; Jacques-Philippe Froger, chirurgien du Roi (3 février 1742) ; Valentin Michel, notaire de la juridiction abbatiale de Saint-Mathieu (18 juin 1743) ; Louis-François Dachez, chevalier de Serguigny (9 septembre 1743) ; Marguerite-Henriette Dubouys de Meneuf (19 août 1744) ; Thérèse de Kergoet, veuve de Jean, comte de Marbeuf, lieutenant-général des Armées (5 janvier 1746) ; Pierre Hardy, notaire royal (18 juillet 1746) ; Marguerite Cosnier, veuve de Gilles Cosnier, seigneur de la Botinière (8 juin 1747) ; Catherine Olivier. veuve de Pierre de Fayet (13 mars 1748) ; Guillaume Pohier, sieur des Marais (3 avril 1748) ; Marguerite-Anne le Fizellier épouse de Gilles le Pays, écuyer, sieur de la Brimanière (10 mai 1748) ; Anne-Françoise, veuve d'André-Hyacinthe de la Monneraye, écuyer (19 juin 1748) ; Pierre Evain, avocat à la Cour (22 juin 1748) ; Gillonne-Vincente Maujouan, épouse de Joseph-Mathurin Harembert, avocat au Parlement (30 juillet 1748) ; Georges-François de Cheverue, écuyer, sieur de Meniltore (16 septembre 1748) ; Claude de Langle, chevalier de Saint-Louis (20 novembre 1748) ; Renée Lequerré, veuve d'écuyer Pierre Calvé sieur de Morinay (6 mars 1748) ; Pierre Jollan, sieur de Clairville (14 septembre 1748) ; Hyacinthe-Henry, écuyer, sieur de Bohal (29 avril 1749) ; Guillaume Despinose, maire du Croisic (13 novembre 1749) ; Jacques-Gabriel

Lempereur, chevalier, seigneur de Saint-Pierre (26 novembre 1749) ; René Gautier, sieur de la Touche, prêtre (26 novembre 1749) ; Charles Dandigné, chevalier, seigneur de Kercasier (13 février 1750) ; Françoise-Rodophine Chiriet, veuve de François de Saint-Pern, chevalier, seigneur de la Tour (17 avril 1750) ; François-René de Combles, écuyer (24 avril 1750) ; Louis Mouton de Kergentil, avocat au Parlement (1er juin 1750) ; Pierre Goullin (30 avril 1749) ; Léonard-Gilles Drouët, écuyer, sieur de Montgermont (9 juin 1749) ; Jeanne-Yvonne Doudel, veuve de Kermellue (14 juillet 1749) ; Françoise-Jeanne Larcher épouse de Gédéon-Joseph de Verdun (16 juillet 1749) ; Jean Sévère, sire de Rieux, baron de la Hunaudaye (31 juillet 1749) ; Joseph-Claude Demonty, chevalier, seigneur de Rezé (4 août 1749) ; Marie-Louise de Bouëssel, veuve de Julien Malescot, sieur de Mesbien (14 août 1749) ; Julien-Gabriel Girault, seigneur de la Belière, chevalier de Saint-Louis (16 septembre 1749) ; Laurent Bazille, sieur du Morier (10 décembre 1749) ; Marie-Françoise Dupré de Pellan, veuve de Joachim Ferré, seigneur de la Salle-Villeblanc (18 décembre 1749) ; Catherine Bedoy, veuve de Charles Lefevre, écuyer (8 janvier 1750) ; Louis Baudrain, écuyer, seigneur de la Heuniais (1er février 1750) ; René Le Roy, écuyer (18 avril 1750) ; Auguste Damao, sieur de Boisgilbert (20 avril 1750) ; Armand-Eléonor de Dréat, écuyer (5 juin 1750) ; dame Jeanne-Renée le Forestier, veuve du sieur de Bois-Bardon, écuyer (8 juin 1750) ; Guillaume le Godec (8 juin 1750) ; René Maillard, sieur des Joncherais (10 juin 1750) ; François-Mathurin de Briat, écuyer, seigneur des Chapelles (12 juin 1750) ; René Théronneau, écuyer, sieur du Fougeray (20 juin 1750) ; Joseph-Gabriel de la Pommeraye, écuyer (30 juin 1750) ; Jean Le Goestr, sieur de la Grue-Bernard (5 juillet 1750) ; Louis-Athanase de Sol-Degrinollet (24 juillet 1750) ; Charles-Joseph Dandigné, chevalier, seigneur du Châtellier (24 juillet 1750) ; Jean Heuzé, sieur de la Gaudais (12 février 1751) ; Joseph-François de Caradeuc, seigneur de la Grandais (18 février 1751) ; Jean Bocandé, sieur de Keroland (9 mars 1751) ; Elizabeth Nicou, veuve de Julien Le Tort, sieur de la Gaudinière (15 mars 1751) ; Jean de Rochoreuil, sieur de Promarzin (17 mars 1751) ; François Couessin, seigneur de Guergat (17 mars 1751) ; Nicolas Feré, seigneur de la Ville-Mattere, écuyer (12 mai 1751) ; Jérome Detrevelec, seigneur du Leté (14 mai 1751) ; Alexandre Bellanger, chanoine de l'église Collégiale de Nantes (12 juin 1751) ; Jean-François du Boschet (12 juin 1751) ; Joachim de Monty, chevalier, seigneur de la Giraudais (3 août 1751) ; Mathurin de Kergucher (5 février 1752) ; Louis-Henry de Kergoet, chevalier (12 février 1752) ; Jean-Baptiste le Pourceau, écuyer, sieur de Tréméoc (12 mai 1752) ; Mathurin du May de Lamorissais (12 mai 1752) ; Jeanne-Thérèse Gaultier, veuve de François de la Motte de la Villejosselin, écuyer (17 juillet 1752) ; Jean Léon, aumônier des religieuses de l'Union chrétienne du Sacré-Coeur, à Brest (28 juillet 1752) ; Jean-Baptiste Guitton, sieur de Kerauroy, avocat (31 juillet 1752) — Michel Picot, seigneur de Boisfeillet, écuyer (24 août 1752) ; Maurice-Marie Rogon, sieur de Lavilléon (6 septembre 1752) ; Guy-Auguste de Rohan-Chabot (22 décembre 1752).

1700-1752

B 2384. – Liasse, 392 pièces papier.

TOUTES JURIDICTIONS. — Marie-Mathurine-Thérèse Larcher, épouse de Nicolas Girard, sieur de Lahaye (1er février 1753) ; Marie Mollé, épouse du sieur François de Lourme (3 février 1753) ; Françoise Bossart, veuve de messire François de Saint-Gilles, seigneur de la Durantais (7 février 1753) ; Jacques-Hervé-Joseph de Muzillac (9 février 1753) ; Jean-Baptiste Barazer, sieur de Lannurien (14 février 1753) ; Angélique de Stanchingant, veuve de Charles de Samorost (6 avril 1753) ; Hilariou Josselin, comte du Guay (12 avril 1753) ; Jeanne-Suzanne Geffroy, dame de Strangmartin (10 mai 1753) ; Rolland Le Moyne, sieur de Boizeau (12 mai 1753) ; Jean-François Billette, sieur de Kerouel (15 mai 1753) ; François-Christophe de Kerjan-Kerjan, enseigne de vaisseau (4 mai 1753) ; Marie-Thérèse Marin, dame de Kerbringal (4 mai 1753) ; Rolland Le Moyne, sieur de Boizeau (6 juin 1753) ;

Jean-Baptiste de Chevigné, ex-procureur du Roi (4 juillet 1753) ; Gabriel Michel, écuyer, ancien conseiller, secrétaire du Roi (24 juillet 1753) ; Elisabeth Mélissan de Beauregard, veuve de Jean-François Béranger (31 juillet 1753) ; Joseph-Marie de Moeslien, chevalier (17 août 1753) ; Anne-Hyacinthe Le Pape, veuve douairière de Joseph-François de la Marche de Kerfort, seigneur de Kerminihy (17 août 1753) ; Elisabeth Hautebert, veuve de Guillaume Praud de la Girardière (5 septembre 1753) ; Charlotte-Vincente Folliard, veuve de Mathurin-Jacques Autheuil, sieur de Lesvenalec (10 septembre 1753) ; Charles de Bois-Gueheneuc, seigneur du Minven (12 septembre 1753) ; Jean-François Lambert, seigneur du Boisjan (10 décembre 1753) ; Jean-Hercule Letort de Neupont, sieur de Lesgadec, ancien lieutenant de dragons (12 décembre 1753) ; René de Kermorial, écuyer, seigneur de Penharvan (12 décembre 1753) ; François-Hyacinthe de Tinténiac, seigneur de la Boissière (14 décembre 1753) ; Jeanne-Claude Bobony, veuve de Cyprien Bertrand, sieur de Quermebel (18 décembre 1753) ; Marie Langlois (9 janvier 1754) ; Louise Fouquet, veuve de Robert Hiron de la Hironnière (12 janvier 1754) ; Michel-Jean-Baptiste de Quergadiou, chevalier (17 janvier 1754) ; Nicolas Lehir, maître-serrurier du Roi, à Brest (18 février 1754) ; Louis Aubin, sieur du Plessix, ancien capitaine de la Compagnie des Indes (26 mars 1754) ; Marguerite Brichet, veuve de Joseph-Marie Brichet, sieur de Kernilive (24 avril 1754) ; François Guillaume du Bahuno, chevalier, seigneur de Berrien (24 avril 1754) ; Pierre-Louis Pitot et Marie-Michelle Onfrey de Pennanros (30 mai 1754) ; Henry-Joseph de Meherenne, sieur de Saint-Pierre (15 juin 1754) ; Pétronille Le Borgne, épouse de Guillaume de Bahuno, seigneur de Berrien (17 juin 1754) ; Charles Blondeau, prêtre (17 juin 1754) ; Charles-Alexis de Clairambault, écuyer, commissaire général de la marine, au Port-Louis (20 juin 1754) ; Joseph-François-Marie de Boylesve, chevalier, seigneur de Chamballan, président au Parlement de Bretagne et vicaire général au diocèse de Nantes (20 juin 1754) ; André-François Roger, chevalier, seigneur de Campagnolle (20 juin 1754) ; Pierre-Augustin Audouin, sieur de Restinoir, lieutenant au siège d'Hennebont (21 juin 1754) ; Nicolas-François du Rozel de Beaumanoir, lieutenant de vaisseau (3 juillet 1753) ; Vincent-Alexis Lauzer, sieur de Kervilio, avocat à la Cour (16 juillet 1754) ; Joseph-François Briand, sieur de Kervagat, ancien conseiller et procureur du Roy (16 juillet 1754) ; Jacques-Jules de Trévelec de Keryargon (16 juillet 1754) ; Jean Le Hivec, écuyer, sieur de Kergal (23 juillet 1754) ; Anne-Guillemette Léon, veuve de Joseph Le Forestier, sieur de Kerosven, écuyer (23 juillet 1754) ; Marie Quintin, de Trogriffon (14 août 1754) ; Alexandre-Marie du Bouexic, chevalier, seigneur des Forges (14 août 1754) ; Jean-Mathurin Moreau, sieur de la Primerais, écuyer, procureur du Roi (14 août 1754) ; Jeanne-Julie de Goyon, veuve de Frenac de Coëtmen, maréchal de camp (14 août 1754) ; Yves Kermarec, prêtre (14 août 1754) ; Gillonne Charpentier de Gourtrel, veuve de François-Vincent Quilfistre, seigneur de Bavalan (19 août 1754) ; Thomas-Jean de Mauduit, écuyer, seigneur de Crosco, chevalier de Saint Louis (19 août 1754) ; Louis de Toulboudoux, seigneur de Trevra (19 août 1754) ; Louis Péan, seigneur de Pomphily (28 janvier 1755) ; François-Marie de Montigny, chevalier, (8 février 1755) ; Jean-Baptiste-César Chambon, chevalier, seigneur de Saint-Julien, lieutenant de vaisseau (17 février 1755) ; François-Hyacinthe de la Rivierre, seigneur de Beauchesne (19 avril 1755) ; Jean-Toussaint Busnel (19 avril 1755) ; René-Julien de la Choüe (24 avril 1755) ; Thomas-Jean de Mauduit, seigneur de de Crosco (6 juin 1755) ; Jean-François de Lesmaer, chevalier, seigneur de Kerguyon (6 juin 1755) ; Marie-Anne de Botmeur, veuve de François-Louis de la Marche (5 juillet 1755) ; Jean-Joseph Euzenou de Kersalaun, chevalier de Saint Louis (30 juillet 1755) ; François-Guillaume du Bahuno, seigneur de Berrien (11 août 1755) ; René-François du Bouetiez, seigneur de Korguen (11 septembre 1755) ; Michel-Pierre Chassin, sieur de Kaudren, avocat à la Cour (13 septembre 1755) ; Marie-Mauricette Joüan, veuve de Guillaume-Jacques du Couëdic, chevalier, seigneur de Kerbleizec (2 décembre 1755) ; Françoise-Marie de Coeslogon, épouse de Jacques de Bahuno, chevalier, seigneur de Liscourt (15 décembre 1755) ; François-Joseph de Derval,

chevalier, seigneur de Kergos (15 décembre 1755) ; Gabriel Gilart, sieur de Larchantel, écuyer (29 décembre 1755) ; Joseph-Edouard Even, sieur de la Mandardière, écuyer (3 janvier 1756) ; Jeanne Jégo, veuve Lemauff de Kerdudal (14 janvier 1756) ; Thomas Darcy, lieutenant de vaisseau (19 janvier 1756) ; Thomas-Marie Gouyquet, chevalier, seigneur du Plessix-Bocozel (13 février 1756) ; Jeanne-Marguerite Mazé, dame de Kerdual (17 février 1756) ; Charles-Marie Raymond, prince d'Aremberg (10 juillet 1756) ; François Cocaud, sieur de la Mouraudais, avocat au Parlement (22 mai 1756) ; Jean-Thomas de Robien, chevalier, seigneur de Treulan (18 juin 1756) ; René-Gabriel du Boisgelin, chevalier (5 juillet 1756) ; Jean-Henry du Païr, sieur de Kernabat, avocat, et Jean-Julien de Courbes, avocat (14 juillet 1756) ; Prieure et Ursulines de Morlaix (24 juillet 1756) ; Marie Boulogne, veuve de Robert-Joachim de Kerhoave, seigneur de Coatcoulouarn (20 décembre 1756) ; Claude-André de Lurienne (20 décembre 1756) ; Marie-Vincente Royer, veuve de Pierre Macé de Logerot, écuyer, seigneur de Beaumont (28 décembre 1756) ; Marie-Jeanne Boutouillie, veuve de Jean-Marie Léonard de Kermorial (29 décembre 1756) ; Jacques-Hervé-Joseph de Muzillac, chevalier (21 janvier 1757-22 janvier 1757) ; Marie du Rocheazre (24 janvier 1757) ; Alexandre Fabrony, seigneur de la Garoullays (26 janvier 1757) ; René-François de Coetlosquet, seigneur des lsles (27 janvier 1757) ; Marie-Joseph Duchastel, veuve de Maurice Auvril de la Chauvinière, conseiller au Parlement de Bretagne (28 janvier 1757) ; Michel-Louis de Kerguern, écuyer (11 février 1757) ; Jean-Louis de Goyon de Vaudurand, évêque comte de Léon (14 février 1757) ; Pierre Burnouf, sieur de Bourguille (18 février 1757) ; Louise-Dominique de Langle de la Boulaye (31 mars 1757) ; Charles-Louis de Girard, écuyer (20 avril 1757) ; Jean-Joseph du Boisguehenneuc, seigneur de Kermainguy (21 avril 1757) ; François-Claude de Lesguern, juveigneur de la vicomté de Coëtmanach (21 avril 1757) ; Jacques Fouesnel, procureur au Présidial de Rennes (5 mai 1757) ; Jean-Paul de Keralbaut, seigneur de Cardelan, et Anne-Thérèse de Bruc (18 août 1757) ; Jean-Claude de Derval, chevalier, seigneur de Lahaye, conseiller honoraire au Parlement de Bretagne (19 août 1757) ; Florent-Paterne Audouïn, sieur du Moustoir, avocat au Parlement (16 septembre 1757) ; Jean-Pierre de Kergore, avocat au Parlement (17 septembre 1757) ; Marie-Pauline Oriot, épouse de Charles de Breugnon, seigneur de Gourdon (29 novembre 1757) ; Elisabeth-Louise Le Gac de Larmorique (5 décembre 1757) ; Louis-Joseph Beaussier, sieur de Lisle, capitaine de vaisseau (5 décembre 1757) ; Michel-Pierre-François de Penfeunteniou, écuyer, seigneur du Lannou (12 janvier 1758) ; Louis Le Treuzé, notaire royal à Hennebont (18 janvier 1758) ; Marie-Josephe-Michelle de Kervenny, épouse de François du Poulpry, seigneur de Lanvengat (19 janvier 1758) ; Guillaume Leannec, sieur de Villesaint, et Jean Le Pappe, sieur du Bellair, avocat au Parlement (20 février 1758) ; Esprit-Jean Guymart, abbé de Saint-Laurent (14 mars 1758) ; Jacques-Pierre du Bouetiez, écuyer, seigneur de Kerlan (27 avril 1758) ; René Soutré, prêtre, docteur en Sorbonne (9 juin 1758) ; Claude-Jean de Douville, chevalier, seigneur du Brambouët (23 juin 1758) ; Jean-Pierre du Bois, chevalier, seigneur de Brulé (14 août 1758) ; Armand-Louis de Serent, chevalier, seigneur de Kerfily (18 août 1758) ; Jean-Julien Loz, écuyer, seigneur de Saint-Glivé (18 août 1758) ; Marie-Pauline Oriot, épouse de Charles-Joseph Haudeneau de Breugnon, seigneur de Gourdon (18 août 1758) ; Marie-Marguerite Le Corre, veuve de Bernard de Kerven, seigneur de Kersulie (18 août 1758) ; Joseph-Gabriel de Lisle, écuyer (15 septembre 1758) ; Pierre Bernard, sieur de Basseville (18 septembre 1758) ; Pierre-Joseph Nouel, sieur de Kergré (19 septembre 1758) ; Michel Picot de Premenil, seigneur de Kerliver (12 décembre 1758) ; Louise Thomé, veuve d'Urbain-Hervé de Quelen, chevalier, seigneur de Kerrohant (12 décembre 1758) ; Bertrand-Anne-François Le Voyer, écuyer, sieur de Lavallée (30 décembre 1758) ; Vincent-Louis de Lantivy, chevalier, seigneur de Talhouet (3 février 1759) ; Marie-Joseph du Chatel, veuve de Maurice Auvril de la Chauvière, conseiller au Parlement (7 février 1759) ; Marie-Anne Le Pape de Kermorvan (14 mars 1759) ; Anne du Foussé, veuve de François Kermarie (14 mars 1759) ; Pierre-Jacques

Gravran, ancien chanoine de Léon (1er février 1759) ; Antoine de Coisy, Inspecteur des manufactures de Bretagne (20 mars 1759) ; Louis de Kergoet, chevalier, seigneur de Refuge (21 mars 1759) ; Rolland Le Moyne, seigneur de Boizeaux (23 mars 1759) ; Jean Guilloton de Saint-Germain, gentilhomme de la Vénerie du Roi (29 mars 1759) ; Joseph de Kermenguy du Roslan, écuyer (29 mars 1759) ; Thérèze de Kernesme, marquise de la Roche, et Mathieu-René de Penfentenio, seigneur de Poulbroch (30 mars 1759) ; François Jamin, notaire royal (4 avril 1759) ; Jean-François Billette, sieur de Kerouel, ancien maire de Concarneau (15 mai 1759) ; Etienne-Charles Rouxel, seigneur du Preron et de Coëslogon (15 mai 1759) ; François-Jacques de Bahuno de Kerollain et Françoise Jourdain du Couesdor (31 mai 1759) ; Hyacinthe de Robien, veuve de Joseph-Louis de Ticouret de Kerstrat (23 juin 1759) ; François Jourdain, avocat au Parlement, et Marie-Jeanne de Connick (28 juin 1759) ; Françoise Boutouillié, veuve de Joseph de la Coudraye, chevalier, seigneur de Kerdezarouet (7 juillet 1759) ; Charlotte Le Baillif, veuve de François-Louis Le Provost, sieur de la Touche (7 juillet 1759) ; Marie-Françoise Touchart de Kerdu (27 juillet 1759) ; François Le Gouvello, chevalier, seigneur de la Porte, conseiller au Parlement (17 août 1759) ; François-Yves de Lesquelen (18 août 1759) ; Pierre-Alexandre-Marie Chrétien, seigneur de la Masse (18 août 1759) ; François-Yves de Lesquelin (18 août 1759) ; Marie-Madeleine Foulon de la Croix, veuve de Jean-Baptiste du Buisson, écuyer, sieur du Vieux-Chatel (14 décembre 1759) ; François-Marie de La Lande, seigneur de Calan (14 décemre 1759) ; Jean-Corentin Le Divin, sieur du Stangbihan, avocat (14 décembre 1759) ; Marie-Madeleine de Tavignon, veuve de Joseph Raison, seigneur de Kerbic (5 septembre 1759) ; René Boutouillie, seigneur de Guergelin (5 septembre 1759) ; Jean-Pierre du Bois, chevalier, seigneur de Brulé (8 février 1760) ; Jean-Louis Le Gac de Lansalut, écuyer, ancien commandant du château du Taureau (8 février 1760) ; François-Marie de Carné, chevalier, seigneur de Mérien, lieutenant-général d'Epée, commandant la noblesse à Brest (9 février 1760) ; Louis-Joseph Veller, prêtre, vicaire général de Quimper (9 février 1760) ; Georges-Mathieu de Brossard, écuyer (9 février 1760) ; Hyacinthe de Callost-Lanidy, seigneur abbé du Faout (12 février 1760) ; Germain Le Livec, sieur de Trezurien (12 février 1760) ; Jean-Paul Duval, sieur de la Potterie, contrôleur général des Fermes (12 février 1760) ; Jean-Baptiste de Coëtlosquet (12 février 1760) ; Marie-Josephe Le Maoult du Boissy (6 mars 1760) ; Louis-Armand-Joseph Vittu de Kerraoul, écuyer (20 mars 1760) ; René Le Metaer de Canoual, écuyer (24 mars 1760) ; Marie-Anne de La Touche, veuve d'Antoine-Jacques de Poulmie, sieur de Grand'isle (19 juin 1760) ; Marguerite-Reine Goret, veuve de François-Guillaume des Ormes, écuyer (24 juillet 1760) ; Gabriel Gilart, écuyer, seigneur de Larchantel (11 août 1760) ; Jean-François de la Monneraye, seigneur de Bourgneuf (13 août 1760) ; Claudine-Julienne Moro, veuve de Marc-Mathurin Huon, écuyer, sieur de la Bouexière (13 août 1760) ; Hyacinthe-Louis Hingant, seigneur de la Tremblais (18 août 1760) ; Pierre Boutouillic, écuyer, sieur du Palevar (20 août 1760) ; Luc-François de Bruner, seigneur de Monslouet (20 novembre 1760) ; Joseph Le Guillon de Strangulen, conseiller du Roi (22 novembre 1760) ; Etienne-Joseph Lesquen, seigneur de Kerohan (22 novembre 1760) ; François-Marie de Lalande, chevalier, seigneur de Calan (19 février 1761) ; Louise-Marguerite de la Motte, épouse de Pierre-René du Margars (8 avril 1761) ; Toussaint de la Bouexière, chevalier, seigneur de la Villetanet (8 avril 1761) ; Madeleine-Françoise-Victoire Hingant, veuve de Raphaël-Anne Gouyon, sieur du Verger (10 avril 1761) ; Joseph-Alexandre Goret, sieur de la Grand'rivière (16 avril 1761) ; Rose-Judith-Céleste Prigent, veuve de Jean-Baptiste Guillon, sieur de Keranroy, avocat à la cour (2 juin 1761) ; Etienne-Victor Lesquen, sieur de la Ménardais (1er juillet 1761) ; Pierre-François le Cardinal, seigneur de Kernier (27 juillet 1761) ; Hyacinthe Le Livec et dame Vincente de Kerguen (30 juillet 1761) ; Guillaume-Ange Le Borgne, chevalier, seigneur de La Tour (19 août 1761) ; Marie-Daniel Botterel de Quintin, chevalier, seigneur de Saint-Denac (19 août 1761) ; Jean-Vincent de Belingant, chevalier (9 février 1762) ; Alexis Salbé, avocat au Parlement (27 mars 1762) ; Angélique-

Claude Le Gac, veuve de Louis du Chesny (31 mars 1762) ; Jean-Joseph de Danneville, seigneur de Chiffrevast (31 mars 1762) ; André-François Roger de Campagnolle, seigneur de Kermorin (7 août 1762) ; Marie-Anne Le Venier de Brehiguaire et Antoine Paul de Castillon, capitaine de vaisseau (7 août 1762) ; François Cuillerot de la Pignonière, ancien maire de Morlaix (19 août 1762) ; Michel-Roger de Bissin, écuyer (15 mars 1763) ; Michel-Gabriel Le Rougé, seigneur de Mezedern (13 avril 1763) ; Jeanne-Céleste Perrault, veuve de Thomas Rapion, sieur de la Placelière (21 avril 1763) ; Anne-Françoise Le Forestier de la Villeshue (22 avril 1763) ; Paul Breart, écuyer, seigneur de Boisanger (27 avril 1763) ; Joseph-François-Marc-Antoine Floyd, seigneur de la Salle (30 mai 1763) ; Pierre Millon, notaire et procureur royal (10 juin 1763) ; Louise-Madeleine du Bouays, veuve de Guy-René Melou de Treguain, écuyer (5 août 1763) ; Jacques-Annibal-Gabriel de Farcy, chevalier, seigneur de Cuillé (5 août 1763) ; Mathias-Alexandre Guillard, seigneur de Guerzozie (5 août 1763) ; Guy-Marie de Lopriac, chevalier, seigneur marquis d'Assérac (5 août 1763) ; Jean-Sébastien de Kergus, chevalier, seigneur de Kerstang (3 septembre 1763) ; Jean-Marie de La Fruglaye, seigneur de Kervers (2 décembre 1763) ; Michelle Jannin, veuve de Kercoc, conseiller bailli (9 janvier 1764) ; Benjamin de Liguay, sieur de la Goupilière (9 janvier 1764) ; Catherine Richard, veuve Bazille du Morin (16 janvier 1764) ; Jacques-Annibal de Farcy, chevalier, seigneur de Cuillé, président à mortier au Parlement de Bretagne (17 janvier 1764) ; Marie-Jeanne Le Grand du Quellence (17 janvier 1764) ; Jean-Vincent de Belingant, chevalier (23 janvier 1764) ; Julien-René de Beganon, chevalier, seigneur de Lahardais (10 février 1764) ; Jean Aubert de la Ferrière de Vincelles (10 février 1764) ; Louise-Charlotte de Lohéac, veuve de Louis Desclabissac, ancien capitaine au régiment de Navarre (24 juillet 1764) ; Noël-Jean-Baptiste Goueznou de Keraval, écuyer (19 juillet 1764) ; Thérèse-Olive Liscoet, veuve de Joseph Tacren du Lety, avocat au Parlement (23 juillet 1764) ; Jean-Marie de Kerséan, chevalier, seigneur du Timen (27 juillet 1764) ; Louis-Marie de Carné (9 août 1764) ; François-Marie de Quernafflen, sieur de Quergos, conseiller du Roi (18 août 1764) ; Jean-Marie de Belingant, capitaine de vaisseau (20 août 1764) ; Jean Ledall, sieur de Kereon (20 août 1764) ; Marie-Joseph de Boutouillic, veuve de Grégoire de Kerguern (13 septembre 1764) ; Antoine Choquet, sieur de Lindu, ingénieur en chef de la Marine (9 janvier 1765) ; Jacques Creff, sieur de Kermoné (11 janvier 1765) ; Jean-Baptiste Mazurié, écuyer, gentilhomme de la Grande Vénerie de France (21 janvier 1765) ; Nicolas de Penhoadic, écuyer, sieur de Kerbiriou (28 janvier 1766) ; Françoise Fyot, veuve d'Olivier-Marie de Portzmoguer, écuyer, sieur de Villeneuve (29 janvier 1765) ; Jean-Joseph de Boisguehenneuc, seigneur de Kermainguy (5 février 1765) ; Pierre Pitouays, sieur de Kerlano (7 février 1765) ; René-François de Gouyon de Thaumatz (12 février 1765) ; Marie-Jeanne Bertho de la Villepierre (16 février 1765) ; Antoine Leforestier, sieur de Kermeno (16 mars 1765) ; Jeanne Desamorost, veuve de Jean Le Roy de Keralno (16 mars 1765) ; Jacques du Rocher de Beauregard (27 mars 1765) ; Pierre du Poirier, sieur de Baugouyen (27 mars 1765) ; Jean-François Le Minihy, sieur du Rumen, commissaire des Etats de Bretagne (10 juin 1765) ; Hervé-François Kerret, seigneur de Coatlus (14 juin 1765) ; Vincent-Michel Le Pape, sieur du Lescoat (11 juillet 1765) ; Jean-René Huon de Lesguern (11 juillet 1765) ; Jean-Baptiste Guéroult de Chaumont, écuyer (12 juillet 1765) ; Alexandre le Grand, avocat au Parlement (19 juillet 1765) ; Anne-Julienne Brunel de la Ville-Garnier (12 août 1765) ; Joseph-Marie de la Motte, seigneur de Boistomelin (14 août 1765) ; Joseph-Anne de Cornoüailles et Marie-Anne Gourio de Coatanguy (19 août 1765) ; Charles-Jacques-Pierre Coeuret de Sesqueville, ancien lieutenant de vaisseau (11 septembre 1765) ; Hélène-Jeanne du Boisgelin, dame de Kerberzo (12 septembre 1765) ; Jean-Baptiste Levacher, sieur de Vaubrun (17 septembre 1765) ; Louis-Pierre de Coatgourdin (26 novembre 1765) ; Jean-Pierre Billette de Queryollet, notaire (27 novembre 1765) ; Catherine Geslin de Kuznou, veuve de Tanguy-Gilles de Mathezou, sieur de Kuznou (22 avril 1766) ; Pierre Le Canne de Rosangat, chirurgien-major (14 août 1766) ; Valentin

Chevelet, notaire royal (20 août 1766) ; François-Joseph Guillotou, écuyer (12 septembre 1766) ; Claudine-Louise Conan, veuve de Jean-François de Lesmaës, écuyer (2 décembre 1766) ; Joseph-Claude de Kermerhoux, écuyer, seigneur de Kerautem (9 décembre 1766) ; Jean-François Gilart de Larchantel, lieutenant de vaisseau (11 décembre 1766) ; Louise-Dominique de Langle (23 janvier 1767) ; Françoise Le Bihan de Kerellon, veuve de Pierre-Guillaume de Goaffuec, écuyer, seigneur de Kerven (27 janvier 1767) ; Jean-Joseph de Tahouet (29 janvier 1767) ; Claude-Marie de Langle, président à mortier au Parlement de Bretagne (18 février 1767) ; Jean-Baptiste Mazurier, écuyer, gentilhomme de la Grande Vénerie de France (12 mai 1767) ; Mauricette Olymant de Kerneguer, veuve de Toussaint-Julien des Coquets, seigneur de Correc (17 juin 1767) ; Jean Baillon de Servon, intendant de la Généralité de Lyon (19 juin 1767) ; Marie-Joseph Grignart de Champsavoy (22 juin 1767) ; Jacques-Augustin de la Mothe, conseiller du Roi, contrôleur des octrois de Brest (30 juillet 1767) ; Charles-Louis de Pennandreff de Keranstret (3 août 1767) ; Louis-Philippe de Saint-Germain, vicaire général du diocèse d'Avranches (12 août 1767) ; Jean-Marie-Gabriel de Launay de l'Etang (16 septembre 1767) ; Marie-Allain le Gentil, seigneur de Rosmorduc (28 octobre 1767) ; Charles-Mathurin du Breil, chevalier, seigneur de Rays (23 janvier 1768) ; Joseph-Marie de Lesparles de Coatcaric (20 février 1768) ; Louise-Madeleine du Bouays, veuve de Guy-René Melon de Treguain, écuyer (20 février 1768) ; Yves-Marie de Kermenguy (27 avril 1768) ; Pierre-Louis Le Sparfel, chanoine de la Cathédrale de Léon (14 mai 1768) ; Pierre-Samuel Dufeigna, sieur de Keranforet (12 août 1768) ; Jeanne-Françoise Lesfroy, dame du Boschet, épouse de François-Jacques-Paul de la Noë, écuyer (12 août 1768) ; François-Louis Daen de Kermenan, chevalier (13 août 1768) ; Félix du Marhallach, chevalier, seigneur de Kerraoul (13 août 1768).

1753-1768

B 2385. – Liasse, 220 pièces papier.

TOUTES JURIDICTIONS. — Henry-Louis Bellanger, ancien maire de Lamballe (14 mars 1769) ; Catherine Le Besson, veuve de Jacques-François Rado, sieur du Brossay (15 mars 1769) ; Jean-Baptiste Maudit de la Porte, écuyer, lieutenant de vaisseau de la Compagnie des Indes (16 mars 1769) ; Nicolas-François du Rozel, seigneur de Beaumanoir, capitaine de vaisseau (28 avril 1769) ; Marie-Anne-Jeanne de Sauvaget, veuve de François, comte de Froulay, lieutenant-général des armées du Roi, ambassadeur à Venise (8 mai 1769) ; André-Joseph de Bouvens, seigneur du Bois de la Roche (27 mai 1769) ; Marie-Louise de l'Honoré de Trévignon (28 juin 1769) ; Joseph-Julien Grée, sieur de Villeneuve (19 juillet 1769) ; Charles-Gabriel Gourio, seigneur du Menmeur, major de la Capitainerie, garde-côte de Lesneven (17 août 1769) ; Michel Picot de Boisfeuillet, écuyer (18 août 1769) ; Luc-Vincent Nicolas, échevin de Rennes (16 novembre 1769) ; Charles-Guillaume Le Gallic du Rumel, avocat au Parlement (17 février 1770) ; François-Simon Burin de Ricquebourg, écuyer, prêtre (14 juillet 1770) ; Jean-François Judic de La Marre, prêtre, avocat au Parlement (17 août 1771) ; Marc-Guy Marie du Coëtlosquet, chevalier, seigneur de Rauvelin (15 février 1772) ; dames Prieure et Religieuses de la Visitation de Vannes (12 février 1772) ; François-Pierre Le Bastard de Villeneuve, écuyer (20 août 1774) ; Louis-Anne Yver de Trogoff, chevalier, seigneur de Kerelleau (18 février 1775) ; Joseph-Athanase Hanri, procureur de la Chambre des Comptes (19 juillet 1775) ; Jean-Pierre Dubois, chevalier, seigneur de Brûlé (17 août 1775) ; Charles Cocaud de la Villauduc, avocat au Parlement (22 janvier 1776) ; Marie-Rose Guymont, veuve de Louis-Marie de Surville, capitaine de la Compagnie des Indes (16 février 1776) ; Guillaume-Pierre Fruneau, seigneur de l'Ebeaupin, conseiller du Roi, trésorier général des Finances de Bretagne (16 février 1776) ; Louis Charet, négociant, capitaine de milice bourgeoise à Nantes (11 mars 1776) ; Mathurin René de Guer, conseiller au Présidial de Nantes (21 mars 1776) ; Pierre Maublanc de Boisboucher, écuyer (29 avril 1776) ; Pierre-

Nicolas de la Villéon et Marguerite Brindejonc, son épouse (18 février 1777) ; Pierre Rousseau de la Sivaterie, négociant, ancien officier de milice bourgeoise (10 juillet 1777) ; Michel Gazet du Chateiller, écuyer (9 août 1777) ; Françoise Bouteiller, veuve de François Bertrand de Coeuvre, conseiller, secrétaire du Roi (9 août 1777) ; Pierre Arnoux de La Noë, négociant (9 août 1777) ; Louise Breban, veuve de Pierre Guéret de Vertois, officier de vaisseau (9 août 1777) ; Nicolas Charet, écuyer, conseiller, secrétaire du Roi (19 août 1777) ; Roland Hubert (9 décembre 1777) ; Aymard-Joseph, comte de Roquefeuil, chevalier, seigneur du Kergoat, commandeur de l'Ordre royal de Saint-Louis et Marie Gabrielle de Kerguz de Troffagant (18 mars 1778) ; Jacques-Etienne Biguer d'Orange de la Guillière (24 mars 1778) ; Pierre Jalaber, notaire à Nantes (30 mars 1778) ; Françoise Bou teiller, veuve de François Bertrand de Coeuvre, écuyer, conseiller, secrétaire du Roi (1er avril 1778) ; Yves Coroller, écuyer, sieur de Kerdanneau (25 juin 1778) ; Thomas-René Montaudouin, écuyer, seigneur de la Clartière (4 juillet 1778) ; François Le Chauff, chevalier, seigneur de Kerguenec (13 juillet 1778) ; Armand Raddé, maître cloutier à Chezine (17 juillet 1778) ; Louis Chauvelon, maître boulanger à Nantes (17 juillet 1778) ; Jean de Ruayr, écuyer, seigneur de la Briandière (13 août 1778) ; François-Marie de Kermenguy, sieur du Roslan (18 septembre 1778) ; René Odiette, conseiller du Roi (17 décembre 1778) ; Geneviève-Jeanne Febvrier, veuve de Germain Laurencieu, écuyer (30 avril 1779) ; Jean-Marie Becdelièvre, chevalier, seigneur de Penhouët (18 mai 1779) ; Thomas-Louis du Couëdic, seigneur de Minvello (21 janvier 1780) ; Louis-Pierre-Marie de Lorgeril, écuyer (29 décembre 1780) ; Pierre-Guillaume Le Bouteiller, ancien officier et Madeleine-Renée Goueznou de Kerlagathe, son épouse (13 juillet 1781) ; Louis-Pierre de Lorgeril (11 août 1781) ; François de Salles-Barbier de Lescoet, chanoine, comte de Lyon (18 janvier 1782) ; Etienne-François-Xavier des Miclets de Champorieu, évêque, comte de Toul, prince du Saint-Empire, prieur commandataire du Prieuré de Lamballe (8 juin 1782) ; Jeanne-Renée Thomase de Clouec, épouse de Jean-Baptiste-René du Botderu, chevalier, seigneur de Kerdreho (23 juin 1782) ; Jonathas de Kergariou (13 août 1782) ; Jean-François Bertrand de Saint-Pern et Marie-Eulalie-Salomon de Derval, son épouse (20 mars 1783) ; Nicolas Eon, écuyer, seigneur de Vieux-Châtel (21 mai 1783) ; Jean-Etienne-Marie de Saint-Malo, seigneur du Fresne (22 mai 1783) ; Marie-Alexandrine-Louise Durand, veuve de Louis-Armand Adam, conseiller au Conseil supérieur des Iles de France et de Bourbon (2 juin 1783) ; Nicolas Eon, écuyer, seigneur du Vieux-Châtel (7 juillet 1783) ; Louis-Pierre-Marie de Lorgeril (24 juillet 1783) ; Claude-François de Robien, seigneur du Pont (9 août 1783) ; Marie-Jeanne Le Grand du Quellenec (9 août 1783) ; Jean-Baptiste-Mathurin-Pierre Letexier de Bounit (19 février 1784) ; Guy-François Legonidec, seigneur de la Pouplière (22 janvier 1785) ; Jean-François Le Forestier, sieur de Lesmadec (22 janvier 1785) ; Yves-Joseph de Kerguelen, sieur de Trimarec et du Carpont, lieutenant de vaisseau, chevalier de Saint-Louis (14 février 1785) ; Charles-Eugène de Boisgelin, chevalier, ancien capitaine de frégate, chevalier de Saint-Louis (17 février 1785) ; François-Marie Le Mintier, chevalier, seigneur de Lehelec, capitaine de cavalerie au régiment de Berry (18 février 1785) ; Jean-François Le Du, chevalier, sieur du Bot et Marie-Yvonne Le Gentil de Rosmorduc, son épouse (4 juin 1785) ; Pierre Boudoux, ancien bâtonnier des avocats au Parlement de Bretagne (9 juin 1785) ; Joachim-Simon Porlodec, sieur de Mesureur, avocat au Parlement (9 juin 1785) ; Jean-Louis Le Saulx de Toulancoat (10 juin 1785) ; Elisabeth-Lorentine Horellez, veuve Langlard de la Motte (15 juin 1785) ; Marie-Jeanne Desloges, veuve de François Clavel, écuyer, lieutenant de vaisseau, chevalier de Saint-Louis (20 juin 1785) ; Hyacinthe-Vincent-Marie Frogeraye de Saint-Mandé, avocat au Parlement (22 juin 1785) ; Gabriel-Charles-Anne-François de la Forêt d'Armaillé (22 juin 1785) ; Jean-Marie-Théaud de Lorgerie, ancien chirurgien-major de la marine (22 juin 1785) ; Marie-Lucrèce de la Ville, veuve de René-François du Boberil, chevalier, seigneur de Cherville (27 juin 1785) ; Marguerite-Thérèse Le Borgne de Kermorvan, veuve de Pierre-Théodore de Laxalde (27 juin 1785) ; François-Christophe de

Kerjean, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine de vaisseau et Marie-Louise de la Marche, son épouse (27 juin 1785) ; René-François-Joseph du Boberil de Cherville (28 juin 1785) ; Marie-Nicolase Duval de la Potterie, épouse de Florentin-Corentin du Laurent, capitaine au régiment de Foix (7 juillet 1785) ; Michel-Paul Briant, sieur du Lescoët, ancien officier de vaisseau de la Compagnie des Indes (7 juillet 1785) ; François Duval de la Potterie (8 juillet 1785) ; Annibal-Louis de Rogon, chevalier, sieur de Carcaradeuc (19 juillet 1785) ; Jean Lelgourch (29 juillet 1785) ; Benoist-Augustin Even, sieur de la Tremblais, officier de vaisseau (10 mars 1876) ; Bertrand-Anne D'Albit, chevalier, seigneur de Gissac (21 mars 1786) ; Marie-Gillette de Roche (21 mars 1786) ; Marie-Françoise de Selabissac, veuve de Jacques Doudat, chevalier de Saint-Louis, capitaine du régiment de Barwich (22 mars 1786) ; Jean de Boutouillic, seigneur de la Villegonais (3 avril 1786) ; Julien Malescot de Meslier (5 avril 1786) ; Jeanne-Catherine-Rose Hamelin, veuve de Jacques Bonhomme-Roche-Blanche (5 avril 1786) ; Yves Quemeneur, sieur du Plessis, procureur du Roi à Morlaix (13 mai 1786) ; Jeanne-Renée de Couée, veuve douairière de Jean-Christophe Dargy de la Chastre, chevalier, seigneur de Roquinver (1er juin 1786) ; Charles-Louis Quentin, seigneur de la Mettrie (14 juin 1786) ; Pierre-Marie Beaugeard, écuyer, trésorier des Etats de Bretagne (8 juillet 1786 ; Anne-Jeanne de Thalouet, veuve douairière d'Yves-Joseph Thépault, seigneur de Breignon (17 janvier 1787) ; Louis-René Auffray, chevalier, seigneur de Quelambert (5 février 1787) ; Jean-Vincent Glain de Saint-Avoy, doyen des notaires royaux d'Auray, ancien maire, capitaine-commandant de la milice bourgeoise de la Ville (16 février 1787) ; Antoine-Marie Biffart de la Villelebert, avocat au Parlement (16 février 1787) ; Antoine-Agathe Billoart des Galles, écuyer, chevalier de Saint-Louis et Jacquette-Germaine Goueznou, son épouse (17 février 1787) ; Nicolas-Joseph-Marie Hue de Montaigu, chevalier, seigneur de Langevinière (17 février 1787) ; Joseph-Guillaume-Marie du Haffont, capitaine au régiment de Chartres (6 juin 1787) ; Paul-François-Marie du Haffont, ancien lieutenant de vaisseau, chevalier de Saint-Louis (6 juin 1787) ; Jean-Baptiste du Breil, chevalier de Rays, chevalier de Saint-Louis, chef d'escadre (21 juillet 1787) ; Jean-François-Bertrand de Saint-Pern, chevalier et Marie-Eulalie-Salomon de Derval, son épouse (21 juillet 1787) ; Françoise-Claude Abilan, veuve de Claude-Félix-Joseph Leroy, sieur du Bourbonnier (23 juillet 1787) ; Claire-Natalie Lemetayer de Kerdaniel (23 juillet 1787) ; René-François Briand, sieur de Kervagat, écuyer, lieutenant à Ploërmel (30 juillet 1787) ; Joseph-Marie Guyet de Keransquer, écuyer, chevalier de Saint-Louis (31 juillet 1787) ; Joseph-François Savouré de la Bouverie (11 août 1787) ; Guillaume-Marie Dupays, sieur du Guilly et Claude-Jean-Gabriel Dupays de Kernabat, son frère (11 août 1787) ; Louise-Josephe-Laurent de Kercadio, veuve de Pierre Collobel, chevalier, seigneur de Tromeur (11 août 1787) ; Jean-Marie-Félix-Félicité du Haffont (11 août 1787) ; François-Victor Desclos de la Fouchait, écuyer, capitaine de dragons au régiment de Conti (18 août 1787) ; Marie-Hyacinthe de Querquelin, veuve de René-Marie Le Rouge (18 août 1787) ; Jeanne-Eléonore-Victoire de Bréal, épouse de Jean-Baptiste-Félicité de Kermarec, chevalier, seigneur des Tronchais (18 août 1787) ; François-Louis-Xavier Visdelou, chevalier, seigneur de la Villetehart (18 août 1787) ; Jean-Julien de Courbet, avocat au Parlement (20 août 1787) ; Joseph-Charles-Louis Leziart, chevalier, seigneur du Dezerseul, chevalier de Saint-Louis (11 mars 1788) ; François-Marie Lemintier, chevalier, seigneur de Lehelec, capitaine de cavalerie au régiment de Berry (16 avril 1788) ; Yves-Blaise-Julien, comte de Bonnescuelle, seigneur d'Orgeret, maréchal de camp des armées du Roi, chevalier de Saint-Louis (24 avril 1788) ; Bertrand-Jean-Marie Bonin, chevalier, seigneur de la Villebouquay, conseiller au Parlement de Bretagne (13 janvier 1789) ; Jean-François-Ignace Doudel, seigneur de Keranguen et de Cadion, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie (13 janvier 1789) ; Charles-François-Auguste-Annibal Morel, se qualifiant de chevalier, seigneur de la Motte (18 février 1789) ; Joseph-Claude Demonty, chevalier, comte de Rezé, seigneur de Mainguy (18 février 1789) ; Claude-Laurence-Andrée de Villerin, veuve de Joseph-Marie Le

Couriault du Quillio, chevalier de Saint-Louis (19 février 1789) ; Joseph Blain de Saint-Aubin et Félix Blain de Saint-Aubin, écuyer, garde du corps de S. M. et Constance Blain, épouse de Monjaret de Kerjégu (19 février 1789) ; Julien-Louis de Robien, seigneur de Treulan (27 mars 1789) ; Yvonne-Jeanne Poulain Duparc et Gillonne-Mathurine-Hyacinthe Poulain de Boloré (27 mars 1789) ; René-François Briand de Kervagat, écuyer, lieutenant de la ville de Ploërmel (2 avril 1789) ; François-Hyacinthe Briant, sieur de Peinguelein (18 février 1790).

1769-1792

B 2386. - Registre grand in-folio ; 289 feuillets papier.

TABLE RÉCAPITULATIVE DES RÉCEPTIONS D'AVEUX dans les juridictions suivantes : Saint-Aubin et Liffré. — Antrain. — Auray et Quiberon. — Bazouges. — Brest et Saint-Renan. — Saint-Brieuc et Goello. — Châteaulin. — Carhaix. — Châteauneufdu-Faou. — Concarneau. — Duault. — Dinan. — Fouesnant. — Fougères. — Gâvre. — Gourin. — Guérande. — Hédé. — Hennebont. — Jugon. — Lanmeur. — Landeleau. — Lannion. — Lesneven. — Loyaux. — Muzillac. — Morlaix. — Nantes. — Ploërmel. — Quimper-Corentin. — Quimperlé. — Rennes. — Rhuys. — Rosporden. — Touffou. — Vannes. — Le Huelgoat. La juridiction d'Antrain ne comporte aucune inscription. — Les pages concernant celle de Duault manquent. Dans chaque juridiction, le Greffier indique : la date de la réception de l'aveu ; les noms et titres du bénéficiaire ou du procureur, s'il y en a un ; l'objet de l'aveu. Un certain nombre d'inscriptions portent des millésimes postérieurs à l'année 1662.

1643-1662

B 2387. - Registre grand in-folio ; 284 feuillets papier.

TABLE RÉCAPITULATIVE DES RÉCEPTIONS D'AVEUX dans les juridictions suivantes : Saint-Aubin et Liffré. — Antrain. — Auray et Quiberon. — Bazouges. — Brest et Saint-Renan. — Saint-Brieuc et Goello. — Châteaulin. — Carhaix. — Châteauneufdu-Faou. — Concarneau. — Duault. — Dinan. — Fouesnant. — Fougères. — Gâvre. — Gourin. — Guérande. — Hédé. — Hennebont. — Jugon. — Lanmeur. — Landeleau. — Lannion. — Lesneven. Loyaux. — Muzillac. — Morlaix. — Nantes. — Ploërmel. — Quimper-Corentin. — Quimperlé. — Rennes. — Rhuys. — Rosporden. — Touffou. — Vannes. — Le Huelgoat. Les juridictions d'Antrain, de Duault et de Muzillac ne comportent aucune inscription. Les inscriptions concernant la juridiction de Loyaux sont portées, à dater de juin 1678, sous le nom de la juridiction de Nantes. La juridiction de Rennes, portée au folio 249, se trouve interrompue au folio 267 pour reprendre au folio 270 et ensuite au folio 272. Dans chaque juridiction le Greffier indique : la date de la réception de l'aveu ; les noms et titres du bénéficiaire ou du procureur, s'il y en a un ; l'objet de l'aveu.

1663-1678

B 2388. - Registre grand in-folio ; 375 feuillets papier.

TABLE RÉCAPITULATIVE DES RÉCEPTIONS D'AVEUX dans les juridictions suivantes : Saint-Aubin et Liffré. — Antrain. — Auray et Quiberon. Bazouges. — Brest et Saint-Renan. — Saint-Brieuc et Goello. — Châteaulin. — Carhaix. — Châteauneufdu-Faou. — Concarneau. — Duault. — Dinan. — Fouesnant. — Fougères. — Gâvre. — Gourin. — Guérande. — Hédé. — Hennebont. — Jugon. — Lanmeur. — Landeleau. — Lannion. — Lesneven. Loyaux. — Muzillac. — Morlaix. — Nantes. — Ploërmel. — Quimper-Corentin. — Quimperlé. — Rennes. — Rhuys. — Rosporden. — Touffou. — Vannes. — Le Huelgoat. Les juridictions d'Antrain, de Duault et de Muzillac ne comportent aucune inscription. Les pages concernant les juridictions de Saint-Brieuc et Goello et de Châteaulin sont arrachées du registre.

1679-1684

B 2389. - Registre grand in-folio ; 389 feuillets papier.

TABLE RÉCAPITULATIVE DES PRÉSENTATIONS ET RÉCEPTIONS D'AVEUX dans les juridictions suivantes : Auray. — Bazouges. — Brest. — Carhaix. Châteauneuf-du-Faou, Châteaulin. — Concarneau. Dinan. — Fougères. — Gourin. — Guérande. Dans chacune de ces juridictions le Greffier a classé les terres par ordre alphabétique ; il y a joint le dénombrement des parcelles qui composaient le domaine. De nombreuses pages blanches existent dans ce registre et dans les suivants.

1662-1714

B 2390. - Registre grand in-folio ; 330 feuillets papier.

TABLE RÉCAPITULATIVE DES PRÉSENTATIONS ET RÉCEPTIONS D'AVEUX dans les juridictions suivantes : Hédé. — Hennebont. — Jugon. — Lanmeur. — Lannion. — Landeleau. — Lesneven. — Morlaix. — Nantes. — Ploërmel. Dans chacune de ces juridictions le Greffier a procédé pour le classement des terres comme au registre précédent B 2389.

1660-1714

B 2391. - Registre grand in-folio ; 263 feuillets papier.

TABLE RÉCAPITULATIVE DES PRÉSENTATIONS ET RÉCEPTIONS D'AVEUX dans les juridictions suivantes : Quimperlé. — Quimper-Corentin. — Rhuys. — Rennes. — Saint-Aubin-du-Cormier. — Saint-Brieuc. — Le Huelgoat. — Vannes. Même procédé de classement des terres que dans les deux registres précédents : B 2389 et B 2390.

1662-1714

B 2392. - Registre grand in-folio ; 144 feuillets papier.

TABLE RÉCAPITULATIVE DES PRÉSENTATIONS ET RÉCEPTIONS D'HOMMAGES dans les juridictions suivantes : Auray. — Fougères. — Bazouges. Même procédé de classement des terres que dans les registres précédents.

1717-1787

B 2393. - Registre grand in-folio ; 141 feuillets papier.

TABLE RÉCAPITULATIVE DES PRÉSENTATIONS ET RÉCEPTIONS D'HOMMAGES dans les juridictions suivantes : Brest. — Morlaix. Même procédé de classement des terres que dans les registres précédents.

1717-1784

B 2394. - Registre grand in-folio ; 142 feuillets papier.

TABLE RÉCAPITULATIVE DES PRÉSENTATIONS ET RÉCEPTIONS D'HOMMAGES dans les juridictions suivantes : Le Huelgoat. — Carhaix. Même procédé de classement des terres que dans les registres précédents.

1717-1787

B 2395. - Registre grand in-folio ; 144 feuillets papier.

TABLE RÉCAPITULATIVE DES PRÉSENTATIONS ET RÉCEPTIONS D'HOMMAGES dans les juridictions suivantes : Châteauneuf-du-Faou. — Châteaulin. Même procédé de classement des terres que dans les

registres précédents. Ce registre contient aussi quelques réceptions d'hommages de la juridiction de Concarneau quoique celle-ci soit signalée comme portée au registre suivant.

1717-1785

B 2396. - Registre grand in-folio ; 190 feuillets papier.

TABLE RÉCAPITULATIVE DES PRÉSENTATIONS ET RÉCEPTIONS D'HOMMAGES dans les juridictions suivantes : Concarneau. — Saint-Aubin-du-Cormier. Même procédé de classement des terres que dans les registres précédents.

1722-1788

B 2397. - Registre grand in-folio ; 144 feuillets papier.

TABLE RÉCAPITULATIVE DES PRÉSENTATIONS ET RÉCEPTIONS D'HOMMAGES dans les juridictions suivantes : Dinan. — Gourin. Même procédé de classement des terres que dans les registres précédents.

1717-1788

B 2398. - Registre grand in-folio ; 186 feuillets papier.

TABLE RÉCAPITULATIVE DES PRÉSENTATIONS ET RÉCEPTIONS D'HOMMAGES dans les juridictions suivantes : Guérande. — Rhuys. Même procédé de classement des terres que dans les registres précédents.

1697-1782

B 2399. - Registre grand in-folio ; 140 feuillets papier.

TABLE RÉCAPITULATIVE DES PRÉSENTATIONS ET RÉCEPTIONS D'HOMMAGES dans les juridictions suivantes : Hédé. — Rennes.
Même procédé de classement des terres que dans les registres précédents.

1717-1788

B 2400. - Registre grand in-folio ; 144 feuillets papier.

TABLE RÉCAPITULATIVE DES PRÉSENTATIONS ET RÉCEPTIONS D'HOMMAGES dans les juridictions suivantes : Hennebont. — Jugon. — Saint-Brieuc.
Même procédé de classement des terres que dans les registres précédents.

1717-1786

B 2401. - Registre grand in-folio ; 140 feuillets papier.

TABLE RÉCAPITULATIVE DES PRÉSENTATIONS ET RÉCEPTIONS D'HOMMAGES dans les juridictions suivantes : Lannion. — Landeleau.
Même procédé de classement des terres que dans les registres précédents.

1716-1781

B 2402. - Registre grand in-folio ; 153 feuillets papier.

TABLE RÉCAPITULATIVE DES PRÉSENTATIONS ET RÉCEPTIONS D'HOMMAGES dans les juridictions suivantes : Lesneven. — Lanmeur. — Bazouges.
Même procédé de classement des terres que dans les registres précédents.

1716-1783

B 2403. - Registre grand in-folio ; 85 feuillets papier.

TABLE RÉCAPITULATIVE DES PRÉSENTATIONS ET RÉCEPTIONS D'HOMMAGES dans la juridiction suivante : Nantes. Même procédé de classement des terres que dans les registres précédents.

1713-1788

B 2404. - Registre grand in-folio ; 144 feuillets papier.

TABLE RÉCAPITULATIVE DES PRÉSENTATIONS ET RÉCEPTIONS D'HOMMAGES dans les juridictions suivantes : Quimper-Corentin. — Quimperlé. Même procédé de classement des terres que dans les registres précédents.

1717-1787

B 2405. - Registre grand in-folio ; 140 feuillets papier.

TABLE RÉCAPITULATIVE DES PRÉSENTATIONS ET RÉCEPTIONS D'HOMMAGES dans les juridictions suivantes : Vannes. — Ploërmel. Même procédé de classement des terres que dans les registres précédents.

1717-1785

B 2406. - Registre grand in-folio ; 539 feuillets papier.

TRANSCRIPTION DES HOMMAGES FAITS DANS DIVERSES JURIDICTIONS par des particuliers, abbés et prieurs. (Les pages 483 à 494 de l'évêché de Tréguier ont été, par erreur, reliées parmi l'évêché de Saint-Malo, entre les pages 506 et 507).

Juridiction de Rennes. — Le sire de Montmorency, pour la seigneurie de Martigné au Roy (fol. 1) ; Charles de Beaumanoir, pour la seigneurie et la chapelle de Beaumanoir (fol. 3) ; Jan du Han, sieur de Launay, pour la terre de Launay (fol. 5) ; François de Coëtquen, sieur de Coëtquen, pour la ville et le château de Coëtquen (fol. 6) ; Guillaume Freslon, sieur de la Freslonnière, pour la terre de la Freslonnière (fol. 8) ; Charles du Tertre, pour la maison du Haut-Chemin (fol. 10) ; Geffroy Morel, sieur de la Villegontier, pour la terre de la Villegontier (fol. 12) ; Vincent du Bobéril, sieur dudit lieu, pour la terre du Bobéril (fol. 12) ; Tristan Dugué, sieur de Langle et de Bintin, pour la métairie de la Bourelière (fol. 16) ; François du Hallay, pour plusieurs fiefs (fol. 17) ; Messire Jan Le Sénéchal, prieur de Hédé, pour le prieuré de Hédé (fol. 21) ; Gilles de la Bouexière, pour les maisons de la Basse-Provotaye (fol. 22) ; Michel Voylet, sieur de la Tullaye, pour les domaines de la Basse-Tullaye et autres lieux (fol. 24) ; Jan de Saint-Pern, pour plusieurs baillages (fol. 24) ; Jan du Breil, recteur de Pacé, pour la cure de Pacé, le prieuré de Saint-Jean de Montfort et du Montéril et la cure de Gaël (fol. 24) ; René de Saint-Meleuc, pour plusieurs baillages (fol. 26) ; Louis Pioger, pour plusieurs fiefs (fol. 27) ; Tristan de Trémigon, écuyer, seigneur dudit lieu, pour le fief de Langan (fol. 32) ; Guy de Challonge, abbé de la Vieuville, pour le temporel de l'abbaye de Vieuville (fol. 33) ; Christophe du Boisbaudry, sieur dudit lieu et de Cran, pour le lieu du Boisbaudry et la pièce de Cran (fol. 34) ; Frère Jan Métayer, prieur de la Bretonnière, dépendant de l'abbaye de Saint-Jacques, près Montfort, pour deux terres (fol. 37) ; Marguerite de Mélessé, dame de la Bellonnaye, pour les maisons de la Bellonnaye et un baillage (fol. 37) ; Gilles de Chaumont, sieur des Loges, pour la maison des Loges (fol. 37) ; Jean de Lesquen pour la vicomté de la Rouaudière (fol. 39) ; François de Châteaubriand, sieur de Beaufort et d'Orange, pour la pièce d'Orange et la pièce du Plessis-Bertrand (fol. 42) ; Thomas Vaillant, sieur de Keralegan, pour la métairie de Keralegan (fol. 46) ; Gilles de la Tullaye, pour le lieu de la Chaudière (fol. 47) ; Gilles du Chatellier, sieur du Plessix, pour le manoir du Plessix-Mareilles (fol. 48) ; Messire Jan Tampéran, prieur de Pléchâtel, pour les prieurés de Quiberon et de la Trinité de Guimgamp (fol. 50) ; Messire Julien de Morande, prieur de Indre, pour le temporel dudit prieuré (fol.

50) ; Damoiselle Marguerite Macé, dame du Val et de la Giraudaye, pour le lieu du Val (fol. 50) ; Roland de Pontavice, pour diverses rentes (fol. 52) ; Damoiselle Bertranne Le Clerc, pour le lieu de la Barraye (fol. 56) ; Gilles Piédevache, sieur de la Gorière et de la Championnière, pour héritages (fol. 56) ; Jan de Beaucé, sieur du Plessix-Beaucé, pour le manoir du Plessix-Beaucé et le manoir de la Fontenelle (fol. 59) ; Bertrand du Liscouet, sieur de la Ville-André, pour divers baillages (fol. 60) ; Jan de Champagne, sieur de la Salle, pour la pièce de la Salle (fol. 61) ; Maître Jean Jamoys, prieur commandataire des prieurés de Saint-Sauveur de Becé et de Sainte-Croix de Châteaugiron, pour lesdits prieurés (fol. 61) ; Pierre de la Haye, seigneur dudit lieu, pour les maison et terre de la Haye et autres (fol. 62) ; Roland de Pontbriand, sieur dudit lieu, pour la terre de Pontbriand et la métairie de Belleville (fol. 64) ; Antoine de la Bouëxière, seigneur de Beaumanoir, pour le manoir de Bon-Espoir (fol. 69) ; Damoiselle Perrine de Guébriac, pour la métairie de la Maillardaie (fol. 70) ; Maître Guillaume Le Clerc, prieur commandataire du prieuré de Saint-Brice, pour le temporel dudit prieuré (fol. 72) ; François de Montmoron, pour le manoir de Montmoron (fol. 74) ; Adrian de Champeaux, sieur de la Marche, pour le lieu de la Marche (fol. 74) ; Claude de Maur, sieur de Landal, pour la seigneurie de Landal (fol. 76) ; Claude de Villeblanche, chevalier, seigneur de Broons, pour les seigneuries de Broons, de Pluscallec et de Callac (fol. 76) ; Jan de Saint-Amadour, chevalier, sieur de Ance, pour la pièce de Ance (fol. 78) ; Maître Pierre Dacigné, prieur des prieurés de Lehon et de Combourg, pour les temporels desdits prieurés (fol. 81) ; les Abbesse et Religieuses du couvent de Notre-Dame de Saint-Sulpice, pour le temporel de ladite abbaye (p. 81).

Juridiction de Saint-Brieuc. — Charles de Beaumanoir, sieur de la Motte du Parc, pour la seigneurie de la Motte du Parc (fol. 83) ; François de Coëtquen, sire de Coëtquen, pour la maison et la pièce de Vieille-Vigne (fol. 84) ; Catherine de Rohan, pour diverses terres (fol. 85) ; Thomas de la Fontaine, sieur de Brehannus et du Pontaillefer, pour la pièce du Pontaillefer (fol. 88) ; Alain du Parc, sieur de la Ville-Pierre, pour la terre de la Ville-Pierre (fol. 95) ; Guyon de Lorgeril, sieur des Fontenelles, pour héritages (fol. 104) ; Christophe de la Villéon, sieur de la Ruaye, pour héritages (fol. 106).

Juridiction de Nantes. — Claude du Houlle, sieur de Launay, pour la maison de la Hautière (fol. 110) ; Christophe de Sesmaisons, sieur dudit lieu, pour la terre de Sesmaisons (fol. 110) ; René de Tournemine, écuyer, sieur de la Guerche, pour diverses terres (fol. 112) ; Claude de Saint-Amadour, sieur de Thouaré, pour la terre de Thouaré (fol. 112) ; Marc de Carné, sieur de Crémeur, pour la seigneurie de Crémeur (fol. 114) ; François de Beaubois, sieur dudit lieu, pour la seigneurie de Beaubois (fol. 119) ; Guillaume Giraud, sieur de Malleville et du Bois-Benoît, pour les terres de Malleville et du Bois-Benoît (fol. 120) ; François de la Blanchardaye, écuyer, sieur de la Pinelaye, pour la terre de la Pinelaye (fol. 121) ; François du Fail, seigneur de Château-Létard, pour un fief (fol. 130) ; Maître Jan de Langle, écuyer, sieur de Langle, lieutenant-juge en la cour de Nantes, pour la terre du Brézart (fol. 133) ; Christophe de l'Hôpital, sieur d'Escoublac, pour la châtellenie d'Escoublac (fol. 136) ; René de Goulaine, pour diverses terres (fol. 142) ; François de la Grée, sieur dudit lieu, pour marais (fol. 148) ; Maître Jan Clémence, prieur commandataire de Saint-Georges de Nort, pour le temporel dudit prieuré (fol. 155) ; Jan de Muzillac, sieur de Kerdréan, pour le manoir de Kerdréan (fol. 155) ; Jan de la Lande, dit de Machecoul, écuyer, sieur de Vieille-Vigne, pour la terre de Vieille-Vigne (fol. 157) ; Maître Alain Lescanff, prieur commandataire du prieuré de Sainte-Croix, en la ville de Nantes, et du prieuré de Pont-Château, pour le temporel desdits prieurés (fol. 158) ; René du Bellay, seigneur d'Oudon, pour la seigneurie d'Oudon (fol. 161) ; frère Pierre de la Haye, abbé de l'abbaye de Notre-Dame de la Meilleraye, pour ladite abbaye (fol. 162) ; les prieure et religieuses du Couvent de Notre-Dame du Carmel des Couëts, pour ledit fief (fol. 164) ; messire Maurice Botin, prieur du prieuré de Notre-Dame de Callac, pour le temporel dudit prieuré (fol. 164).

Juridiction de Vannes. — Jan de la Chastaigneraie, sieur de Marzan, pour la seigneurie de Marzan (fol. 170) ; Jan du Bot, sieur de Kerbot, pour la terre de Kerbot (fol. 174) ; Etienne de Francheville, pour des oeillets de marais (fol. 174) ; Jan de Talhouët, sieur de Crémenec, pour rentes (fol. 175) ; Pierre de Saint-Martin, sieur de Kerpond'armes, pour terres, vignes et marais (fol. 177) ; Alain de Rosmadec, sieur de Tivarlen, pour diverses terres (fol. 179) ; Jan de Coëtlagat, sieur de Boudoual, pour une maison et une métairie (fol. 184) ; Jan de Coëtlagat, sieur de Cantizac, pour ledit lieu de Cantizac (fol. 184) ; Damoiselle Louise de la Forest, douairière dudit lieu, pour ledit lieu et le manoir de la Forest (fol. 185) ; Jan du Bouetiez, noble homme, sieur dudit, pour le lieu et le manoir du Bouetiez (fol. 187) ; Gilles d'Auray, sieur de Kermadio, pour le manior de Kermadio (fol. 193) ; Charles du Bois de la Salle, pour héritages (fol. 197) ; Marie de Kerouallan, pour diverses rentes (fol. 200) ; Guillemette de Kergadiou, pour le manoir de Kergadiou (fol. 201) ; Michel Le Douarain, sieur du Mézou, pour deux tenues (fol. 204) ; Gillette de la Bouexière, dame de Quélennec, pour divers revenus (fol. 206) ; François de Launay, sieur du Pont-Sal, pour le manoir de Trévallouet (fol. 207) ; frère Louis du Botdéru, prieur du prieuré d'Arz et de Saint-Guen, pour le temporel desdits prieurés (fol. 208) ; Jan du Rohello, pour terres (fol. 211) ; Alain du Boudoul, pour le manoir de Pierres (fol. 212) ; messire Pierre Daniélo, archidiacre de Vannes, pour le prieuré du Hézo (fol. 220) ; Jan d'Estang-Hingant, pour héritages en la paroisse de Pluneret (fol. 221) ; messire Guillaume de la Villeneuve, chapelain de la chapelainie de Notre-Dame de Pont-Scorff, pour un fief en la paroisse de Cléguer (fol. 222) ; Louis de Malestroit, sieur de Pontcallec, pour la seigneurie de Pontcallec (fol. 226) ; René de Saint-Péran, pour le manoir de Keruzel (fol. 226).

Juridiction de Cornouaille. — Vincent de Ploeuc, sieur de Timeur et du Plessix, pour les seigneuries du Timeur, du Plessix, du Sugusso et de Kerallain (fol. 227) ; Yvon de Bouteville, sieur du Faouët, pour la seigneurie du Faouët (fol. 228) ; François de Liziart, sieur de Kergonan, pour la pièce de Kergonan (fol. 230) ; Sylvestre de Quistinic, pour terres en la paroisse de Guiscriff (fol. 232) ; Jacques de Guengat, chevalier, sieur dudit lieu, pour la seigneurie de Guengat (fol. 233) ; Alain de Rosmadec, sieur de Tivarlen et de Rosmadec, pour les seigneuries de Tivarlen et de Pont-Croix (fol. 245) ; René du Ménez, sieur de Lezurec, pour rentes et revenus (fol. 248) ; Thibaude de Cambout, pour diverses terres (fol. 254) ; damoiselle Marie du Juch, dame douairière du Châtel, dame du Juch, Coativy, Kersimon et Mesnault, pour diverses terres (fol. 260) ; Jan du Rusquec, pour le manoir du Rusquec (fol. 263) ; damoiselle Marguerite de Coëtgourden, pour le village de Kéroman (fol. 264) ; Jan de Kersaint-Gilly, pour terres (fol. 265) ; Laurent du Plessis, sieur de Kermainguy, pour le manoir de Kermainguy (fol. 277) ; Guillaume de Kermorial, sieur dudit lieu, pour le village de Kerlois (fol. 285) ; Roland de Kergorlay, sieur du Cleuzdon, pour héritages (fol. 297) ; Jacques du Couëdic, sieur de Kergoaler, pour le manoir de Kergoaler et le manoir de Kermabel (fol. 307) ; Tanguy de la Pallue, pour rentes et héritages (fol. 314) ; Louis de la Villeneuve, sieur dudit lieu, pour le manoir de la Villeneuve (fol. 319) ; damoiselle Hélène de Vieux-Châtel, pour terres (fol. 340) ; François de Lezongar, sieur de Kermeur, pour héritages (fol. 354) ; François du Vieux-Châtel, prieur commandataire des prieurés de Carhaix, de Concq et de Douëllan, pour lesdits prieurés (fol. 357) ; Gilles de Botmeur, pour diverses terres (fol. 367) ; Pierre de la Rocherousse, sieur de Penanros, pour terres et héritages (fol. 368) ; Yvon du Dresnay, sieur de Kergourlay, pour héritages (fol. 372) ; Pierre du Chef du Bois, pour terres (fol. 373).

Evêché de Léon. — Isabeau de Kerouartz, pour terres et héritages (fol. 380) ; François de Kerloch, seigneur de Kerloch, pour revenus (fol. 382) ; Tanguy de Touronce, seigneur de Coëtmanac'h, pour rentes (fol. 384) ; Sébastien de Kerouartz, pour le manoir de Lanhanran (fol. 396) ; Pierre du Val, pour héritages (fol. 400) ; Maury de Kergorlay, sieur de Kerangouëz, pour héritages (fol. 401) ; Yvon de Tremen, sieur dudit lieu, pour terres (fol. 402) ; Hamon de Kerdalaëz, sieur dudit lieu, pour rentes (fol.

403) ; Yvon de Kerdaniel, pour revenus (fol. 409) ; François de Tournemine, sieur de Coëtmeur, de Kermilin et de Lescoat, pour le manoir de Coëtmeur, nommé Le Mur (fol. 411) ; messire Olivier du Louet, chevalier, sieur de Coëtjunval, pour le manoir de Trébuzual (fol. 412) ; Tanguy de Chateaufier, sieur dudit lieu, pour rentes (fol. 423) ; Olivier du Mescam, pour héritages (fol. 425) ; Jan de la Fosse, pour héritages (fol. 427) ; Guillaume de Campir, sieur de Kerozal, pour terres et héritages (fol. 429) ; Hervé de Cornouailles, pour terres et héritages (fol. 432) ; Tanguy de Kermenguy, pour le manoir de Kermenguy (fol. 436) ; maître Guillaume du Poulpry, pour héritages (fol. 440) ; Yvon de Kersaint-Gilly, pour héritages (fol. 446) ; Troïlus de Montdragon, chevalier, sieur du Hallot, pour dame Françoise de la Palue, sa compagne, pour la seigneurie de la Palue (fol. 446).

Evêché de Tréguier. — François de Guébriant, sieur de Kerivalain, pour la seigneurie de Kerivalain (fol. 460) ; Georges de Romilley, pour la pièce du Bois-Gautier (fol. 460) ; Yvon de Botloy, sieur de Coathalec, pour le manoir de Coathalec (fol. 461) ; Yvon de Coatarel, pour héritages (fol. 465) ; Pierre de la Forest, pour le lieu de Kersaint (fol. 474) ; Pierre du Tertre, pour héritages (fol. 475) ; Jan du Tertre, sieur de la Motte, pour héritages (fol. 478) ; Roland de Droniou, pour héritages (fol. 475).

Juridiction et Evêché de Saint-Malo. — André de Gallery, sieur de Couësbo, pour la seigneurie de Couësbo (fol. 498) ; Charles de Beaumanoir, pour deux maisons (fol. 499) ; Jan de la Motte, sieur de la Vallée, pour la pièce de la Vallée (fol. 501) ; François de Saint-Guédas, pour la métairie de la Ville-Juault (fol. 502) ; Georges de Vaucouleurs, sieur de Taden, pour la seigneurie de Taden (fol. 502) ; Jan de la Fresnaye, sieur dudit lieu, pour le lieu de la Fresnaye (fol. 503) ; Catherine de Rohan, dame de la Ribaudière, pour le lieu de la Ribaudière (fol. 505) ; Alain de Rosmadec, procureur de damoiselle Jeanne de la Chapelle, pour la seigneurie de la Chapelle (fol. 506) ; Alain du Liscoët, sieur dudit lieu, pour la seigneurie de la Rolandière (fol. 507) ; Christophe de Beaumanoir, sieur de Rochefort, pour la pièce de Rochefort (fol. 510) ; Guillaume Bouan, écuyer, sieur de Chalonge, pour la seigneurie de la Rochette (fol. 514) ; François de Plouer, pour le manoir de la Vallée (fol. 516) ; Michel de Bellouan, sieur du Val et du Bois-du-Loup, pour les manoirs du Val et du Bois-du-Loup (fol. 519) ; Jan du Guiny, sieur de la Garoulaye, pour le manoir de la Garoulaye (fol. 521) ; François de Quélen, sieur de la Villebouquais, pour le manoir de la Villebouquais (fol. 523) ; Julien de Brignac, sieur dudit lieu, pour terres et héritages (fol. 526) ; René de Trécesson, sieur dudit lieu et de Beaumont, pour rentes (fol. 527) ; Yvon de la Houlle, sieur de la Ville-Briend, pour maisons (fol. 528) ; Olivier de Vaunoise, sieur de la Ville-Orieux, pour un bailliage (fol. 531) ; Pierre de Lambilly, sieur dudit lieu, pour les manoirs de Lambilly, de la Ville-des-Nachés et de la Soraye (fol. 532) ; Jan du Boisguéhenneuc, sieur du Clio, pour rentes (fol. 534) ; Charles du Breil, sieur du Pin et de Plumaugat, pour maisons, terres et héritages (fol. 534) ; Jacques d'Yvignac, sieur d'Yvignac, pour terres (fol. 536) ; Louis de Malestroit, sieur de Pontcallec, pour dame Marie de Rohan, dame de Guémené, pour le château et la seigneurie de Corlay (fol. 536) ; damoiselle Jacquette de Peillac, dame dudit lieu, pour la seigneurie de Peillac (fol. 536).

Evêché de Dol. — François Bréquart, sieur de Bréhat, pour la seigneurie de Bréhat (fol. 538) ; maître Jan Guyot, procureur du chapitre de Dol, pour le temporel dudit chapitre (fol. 539).

1539-1542

B 2407. - Registre grand in-folio ; 413 feuillets papier.

TRANSCRIPTIONS DES HOMMAGES faits dans diverses juridictions :

Rennes. — Maître Pierre Gautier, prieur commandataire du prieuré de Saint-Gilles, de l'ordre de Saint-Benoît, diocèse de Rennes, pour le temporel dudit prieuré (fol. 2) ; Jean du Pin, seigneur du Pin, pour un bailliage (fol. 2) ; Charles de Beaumanoir, sieur dudit lieu, pour la seigneurie de Beaumanoir (fol. 4) ; Gilles de Porcon, sieur de la Haye-Porcon, pour terres, maisons et métairies (fol. 4) ; Gillette

de Bourgneuf, dame de la Ville-André, pour le lieu de la Ville-André (fol. 5) ; Jan de la Villette, sieur dudit lieu, pour le lieu de la Villette (fol. 5) ; maître Jean Chevallier, prieur commandataire de Saint-Martin, près Lamballe, pour ledit prieuré (fol. 8) ; Jan du Han, escuyer, sieur de Launay, pour ledit lieu de Launay (fol. 10) ; Briend de Champagné, sieur de Chambellé, pour un baillage (fol. 15) ; Guillaume de Guitté, sieur de Vaucouleurs, pour rentes et héritages (fol. 20) ; damoiselle Gillette Damanoy, dame de la Bretesche, pour la métairie de la Bretesche (fol. 21) ; Bertrand Perrin, sieur du Bois-Perrin, pour un baillage (fol. 23) ; François de Coëtquen, sieur de Coëtquen, pour le château et la ville de Coëtquen (fol. 23) ; Simon de Maillé, abbé commandataire des abbayes de Beaulieu et de Beauport, pour lesdites abbayes (fol. 26) ; Jean Pépin, sieur de la Gomondais, pour le lieu de la Gomondais (fol. 27) ; Henri du Han, écuyer, sieur de la Mettrie et de Launay, pour la seigneurie de Launay (fol. 28) ; Antoine, sire de Créquy, Canaples et Pontdormy, prince de Poix, évêque de Nantes, pour terres (fol. 37) ; François de la Villette, sieur de la Villette, pour ledit lieu de la Villette (fol. 38) ; René de Bourgneuf, sieur de Cucé, Orgères, *etc.*, conseiller et maître des Requêtes ordinaires du Roy, pour la seigneurie de Cucé (fol. 38) ; frère François Challot, prieur titulaire du prieuré de Pléchâtel, pour le revenu du temporel dudit prieuré (fol. 43) ; François de Montbourcher, sire du Bordage, pour la seigneurie de Champagné (fol. 44) ; messire Jean de Vaulx, chevalier, sieur dudit lieu et de Boisgarnier, pour la seigneurie de Boisgarnier (fol. 45).

Nantes. — Jean de la Lande, sieur Bougon, pour ledit lieu de Bougon (fol. 58) ; Louis Gabard, sieur de la Sénaigerie, pour la seigneurie de la Souchais (fol. 60) ; René du Bellay, sieur d'Oudon, pour la seigneurie d'Oudon (fol. 61) ; Claude de Saint-Amadour, seigneur de Tizé, pour la seigneurie de Tizé (fol. 62) ; Jean de Rhuys, sieur de Silz, pour terres (fol. 66) ; Léonard de Kermainguy, prieur commandataire du prieuré de Saint-Jacques, du Pellerin, ordre de Saint-Benoît, pour ledit prieuré (fol. 73) ; Baudouin de Goulaine, sieur dudit lieu, pour la seigneurie et châtellenie de Goulaine, du Pallet et de la Houdinière (fol. 74) ; Jacques de Sesmaisons, sieur de Tréambert, pour la seigneurie de Tréambert (fol. 75) ; Jean Beaumont, prieur de Saint-Martin de Machecoul, pour le temporel dudit prieuré (fol. 80) ; Christophe de Chevigné, sieur de Sévigné, pour les lieux de Lisle, le Plessix-Gaultrot et la seigneurie de Vigneux (fol. 81) ; Jean de la Touche, doyen de Nantes, pour le temporel dudit doyenné (fol. 82) ; Christophe de Sesmaisons, sieur dudit lieu et de Kermainguy, pour les lieux de Porte-Chèze et de Sesmaisons (fol. 83) ; Gilles Bonamy, sieur du Chastellier et du Chénet, pour les seigneuries du Chastellier et du Chesnet (fol. 85).

Vannes. — Louis de Lisle, sieur du Verger, pour terres et héritages (fol. 90) ; François de Chamballan, sieur dudit lieu, pour terres (fol. 92) ; René Thomas, seigneur de Saint-Georges, pour terres, rentes et héritages (fol. 94) ; Jean du Bot, sieur de Kerbot, pour terres et héritages (fol. 94) ; Jean de Talhouët, sieur de Keravéon, pour le manoir de Keravéon (fol. 96) ; Guyon de Kerambartz, sieur dudit lieu, pour terres et héritages (fol. 97) ; Dinant de la Châtaigneraie, pour rentes et héritages (fol. 108) ; Georges de Kermadio, seigneur dudit lieu, pour le manoir de Kermadio (fol. 109) ; Jean du Breuil, prieur de Bourguel, pour le temporel dudit prieuré (fol. 110) ; Claude de Fresnay, seigneur de Meslan, pour la seigneurie de Meslan (fol. 111) ; noble homme Jacques de Sesmaisons, sieur de Kermainguy, pour la seigneurie de Kermainguy (fol. 112) ; René de Francheville, écuyer, sieur de Truscat et de Cosquer, pour ledit lieu de Truscat (fol. 112) ; Louis de Malestroit, sieur de Poncallec et de Quifistre, pour les seigneuries de Poncallec et de Quifistre (fol. 113) ; Tanguy, sire de Rosmadec, de Tivarlen et de Mollac, pour la seigneurie de Tivarlen (fol. 115).

Cornouailles. — François du Dresnay, pour terres et héritages (fol. 132) — Yvon Geffroy, sieur de Launay, pour ledit manoir (fol. 136) ; Pierre de Kergouët, sieur dudit lieu, pour terres et héritages (fol. 140) ; Gilles de Tivarlen, sieur de Guilguiffin, pour ledit lieu de Guilguiffin (fol. 140) ; Jeanne de Penguilly, pour terres et héritages (fol. 147) ; Yvon de Bouteville, sieur du Faouët, pour la seigneurie

du Faouët (fol. 152) ; Jeanne de Kersaint-Gilly, pour terres et héritages (fol. 155) ; Louis du Plessix, pour la seigneurie de Kermainguy (fol. 159) ; Jacques de Guengat, seigneur dudit lieu, pour la seigneurie de Guengat (fol. 160) ; Antoine du Chastel, sieur de Mezle, pour la seigneurie de Mezle (fol. 163) ; Olivier Toupin, sieur de Kervéniou, pour la seigneurie de Kergoat (fol. 165) ; Charles de Ploeuc, sieur dudit lieu et du Timeur, pour la seigneurie du Plessix (fol. 166) ; Gilles du Botmeur, écuyer, sieur dudit lieu, pour la seigneurie du Botmeur (fol. 167) ; Gilles du Liscoët, sieur dudit lieu, de Rosserff, du Bois de la Roche, *etc.*, pour la seigneurie du Timène (fol. 170).

Nantes. — Robert du Hardaz, sieur dudit lieu, conseiller du Roy en la cour du Parlement de Bretagne, pour sa maison en la ville de Nantes (fol. 181) ; René de la Motte, prieur commandataire du prieuré de Saint-Georges de Nort, pour les revenus du temporel dudit prieuré (fol. 182) ; messire René de Bretagne, protonotaire du Saint-Siège, prieur de la Trinité de Clisson, pour les revenus du temporel dudit prieuré (fol. 185) ; Claude de la Haye, écuyer, sieur de la Pasquelais, pour des marais (fol. 187) ; Yvon de Langourla, sieur dudit lieu, pour terres, rentes et revenus (fol. 195) ; Yves de Poulpry, sieur dudit lieu, pour le manoir de Lauvengat (fol. 200) ; François de Tournemine, sire de Coëtmeur, de Kermilin, *etc.*, pour les seigneuries de Coëtmeur et de Kermilin (fol. 201) ; noble homme Jean de Langle, sieur dudit lieu, conseiller du Roy en sa cour et Parlement de Bretagne, pour la seigneurie de Teillé (fol. 223).

Tréguier. — Pierre de la Forest, sieur de Kersaint, pour terres et héritages (fol. 251) ; Regnault de la Touche, sieur dudit lieu, pour terres, héritages, rentes et revenus (fol. 252) ; Claude du Bois-Eon, pour partie de la seigneurie de Bois-Eon (fol. 253) ; Claude de Saint-Amadour, vicomte de Guignin, sieur de Thouaré, pour terres (fol. 255) ; Guillaume de la Noë, écuyer, sieur de la Villecades, pour le bailliage de Godelin (fol. 258).

***Saint-Brieuc*.** — René de Quélen, sieur de Saint-Bihy, pour un bois taillis et terres (fol. 300) ; Jean Le Porc, sieur de Larchapt, baron du Vézins, pour terres (fol. 302) ; damoiselle Marthe de la Porte, dame du Vézins, veuve de noble homme Jean Le Porc, sieur de Larchapt, pour les prés de Pordic (fol. 304).

Dol. — Julien Gautru, prieur commandataire de Mont-Dol, pour le temporel dudit prieuré (fol. 350) ; les chanoines et Chapitre de l'église Cathédrale de Dol, pour revenu du temporel (fol. 350).

Saint-Malo. — François de Pargar, sieur du Dilly, pour le lieu et les métairies de Dilly (fol. 363) ; Raoul du Breil, sieur de Chalonge, pour terres, rentes et héritages (fol. 363) ; Jean de Coëtquen, sieur du Bois de la Motte, de Trémerreuc, de Maupiron, et vicomte de Plédran, pour la seigneurie du Bois de la Motte (fol. 364) ; Robert de la Fresnaye, sieur dudit lieu, pour le lieu de la Fresnaye (fol. 364) ; Jean du Guiny, sieur de la Garoullaye, pour le manoir et la métairie de la Garoullaye (fol. 366) ; Julien du Boisbilly, sieur de la Porte du Pont, pour héritages, moulins, terres et revenus (fol. 367) ; Antoinette du Pontbriand, dame dudit lieu, pour maisons, prés, métairies et moulins (fol. 368) ; Nicolas du Bois, prieur de Saint-Nicolas de Ploërmel, pour revenus du temporel dudit prieuré (fol. 370) ; Julien du Breil, écuyer, seigneur du Pontbriand, pour le lieu, maison et manoir du Pontbriand (fol. 371) ; noble homme Jean de Becdelièvre, sieur du Bois-Basset, pour la seigneurie du Bois-Basset (fol. 371).

1542-1570

B 2408. - Registre grand in-folio ; 514 feuillets papier.

TRANSCRIPTION DES HOMMAGES faits dans diverses juridictions :

Rennes. — Pierre Gautier, prieur commandataire du prieuré de Saint-Gilles, de l'ordre de Saint-Benoît, diocèse de Rennes, pour le temporel dudit prieuré (fol. 2) ; Raoul de Saint-Méen, sieur de la Morlaye, pour le fief de la Morlaye (fol. 3) ; Charles de Beaumanoir, sieur du Besso, pour la seigneurie de Beaumanoir (fol. 4) ; Tristan de Laugan, sieur du Bois-Février, pour le lieu du Bois-Février (fol. 7) ; René Anger, sieur de Crapado, pour la chatellenie de Châteaubriand (fol. 10) ;

Julienne de Blossac, dame d'Artois, pour le manoir des Roussières (fol. 20) ; François de Coëtquen, sieur de Coëtquen, pour le château et la ville de Coëtquen (fol. 24) ; René de la Chapelle, écuyer, sieur de la Rochegiffart, tuteur de Julien Thierry, écuyer, sieur de la Prévalaye et de Matignon, pour les terres de la Prévalaye et de Matignon, (fol. 33) ; soeur Jacqueline de Harcourt, abbesse de Saint-Sulpice, pour le revenu du temporel de ladite abbaye (fol. 36) ; René de Montigny, prieur d'Apigné, pour le temporel dudit prieuré (fol. 37) ; noble homme Charles de Romilley, sieur d'Ardaine, pour la seigneurie d'Ardaine (fol. 41) ; Antoine, sire de Créquy, Canaples et Pontdormy, prince de Poix, évêque de Nantes, pour la seigneurie de la Martinière (fol. 42) ; Jean de Machecoul. sieur de Vieille-Vigne, pour la seigneurie des Épinais (fol. 42) ; François du Plessix, écuyer, sieur de la Touche, greffier au Parlement de Bretagne, pour la seigneurie de Bazouges (fol. 44) ; Charles de Tournemine, prieur du prieuré de Notre-Dame de Hédé, pour les revenus du temporel dudit prieuré (fol. 50) ; Jacques, sire de Beaumanoir, chevalier, vicomte du Besso et Médréac, échanson ordinaire du roi, pour la seigneurie de Jugon (fol. 54).

Nantes. — Bonaventure Chauvin, sieur de la Musse, pour les terres de la Musse et du Bois (fol. 57) ; François Gabart, sieur de la Maillardière, pour la seigneurie des Jamonnières (fol. 66) ; François de Goulaine, sieur dudit lieu, pour la seigneurie de Goulaine (fol. 73) ; François de Montoire, sieur de la Série, pour le lieu de la Série (fol. 73) ; frère Yves Buffeteau, commandeur de Saint-Jean et Sainte-Catherine de Nantes, pour lesdites commanderies (fol. 75) ; Jacques de Sesmaisons, sieur de Tréambert, pour la seigneurie de Tréambert (fol. 82) ; Hector de Montberon, écuyer, sieur d'Avoir, de Souché et de Bouin pour la Bretagne, pour les lieux de Souché et d'une moitié dudit Bouin pour la Bretagne (fol. 85) ; René Tournemine, chevalier, sieur de la Guerche, pour la châtellenie de la Guerche (fol. 91) ; les prieure et religieuses du couvent de Notre-Dame des Couëts, pour les revenus du temporel dudit couvent (fol. 92) ; Jan de Machecoul, sieur de Rezé en Bouguenais, pour la terre de Rezé (fol. 96) ; Jan de Saint-Gilles, sieur du Pordo, pour la seigneurie du Pordo (fol. 99) ; Louis de Malestroit, écuyer, sieur de Poncallec, de Quifistre, *etc.*, pour la seigneurie et châtellenie de Poncallec (fol. 100) ; frère Gilles de Razilly, prieur commandataire de Villedieu et de Clisson, pour le temporel du prieuré de Clisson (fol. 109) ; Richard de Pontoise, écuyer, sieur du Breil, de la Rigaudière et de Boisjoli, valet de chambre ordinaire du roi et pensionnaire de Sa Majesté de Bretagne, pour la seigneurie de Boisjoli (fol. 109) ; Julien de la Pouëze, écuyer, sieur de la Bretesche et de la Salle en Châteaubriant, pour les seigneuries de la Bretesche et de la Salle (fol. 112) ; Roland de Kerpoisson, sieur de la Ville-au-Blays, pour la seigneurie de Kerhuel (fol. 118) ; Jan de Vay, sieur de la Rochefordière, pour 240 oeillets de marais (fol. 119) ; humble et discrète religieuse dame Marguerite des Vaux, prieure du prieuré de Sainte-Radegonde, près le Loroux-Bottereau, membre dépendant de l'abbaye de Saint-Sulpice, pour les revenus du temporel dudit prieuré (fol. 122) ; François de la Noë, chevalier, seigneur dudit lieu, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, pour la seigneurie de la Noë (fol. 122) ; révérendissime Charles, cardinal de Bourbon, prieur commandataire du prieuré de Saint-Philbert de Grand-Lieu pour les revenus du temporel dudit prieuré (fol. 125).

Vannes. — Soeur dame Catherine de la Châtaigneraie, prieure et religieuse du couvent de Notre-Dame de Nazareth, près Vannes, pour le temporel dudit couvent (fol. 130) ; Alain de Rosmadec, sieur de Tivarlen et de Molac, pour les seigneuries de la Chapelle et de la Chapelle en Quintin (fol. 132) ; François de la Coudrais, prieur de Saint-Symphorien, près Vannes, pour le temporel dudit prieuré (fol. 132) ; Claude de Trégoët, sieur de Saint-Saudien et du Botcay, pour lesdites seigneuries (fol. 133) ; Jan Jégado, sieur de Kerolain, pour terres et héritages (fol. 136) ; Jan de Chefdubois, sieur de Timat, pour le manoir de Locoziern (fol. 136) ; Gilles d'Auray, sieur de Kermadio, pour terres, rentes et revenus (fol. 139) ; damoiselle Françoise de Keraudren, dame de Kergroas, pour terres, héritages et moulins (fol. 144) ; Julien de Brignac, sieur dudit lieu, pour le lieu de la Ville-Quello (fol. 145) ; soeur

Françoise Omnès, abbesse de Notre-Dame de la Joie, près Hennebont, pour le temporel de ladite abbaye (fol. 148) ; François de Coëtsal, pour ledit lieu de Coëtsal (fol. 148) ; les prieur et religieux du couvent des Chartreux d'Auray, pour les revenus du temporel dudit couvent (fol. 149) ; Vincent de la Châtaigneraie, écuyer, sieur dudit lieu et de Marzan, pour la seigneurie de Marzan, (fol. 150) ; René de Francheville, écuyer, sieur de Truscat et du Cosquer, pour ledit lieu de Truscat (fol. 151) ; René de Malestroit, seigneur de Keraër, du Plessis de Keraër et de Kerambourg, pour les seigneuries de Keraër et du Plessis de Keraër (fol. 156) ; Tanguy, sire de Rosmadec, de Tivarlen et de Molac, chevalier de l'Ordre, pour la seigneurie de Tivarlen (fol. 157).

Cornouailles. — Louis de l'Isle, sieur du Verger, pour terres et héritages (fol. 158) ; dame Anne de Laval, veuve de feu sieur de la Trémoille, dame de Kergorlay, pour la seigneurie de Kergorlay (fol. 159) ; François de Quélen, sieur de Quistinic et de Kerannou, *etc.*, pour terres et héritages (fol. 163) ; Yvon de Cleusiou, sieur de Sanspé, pour terres et héritages (fol. 165) ; Charles de Ploeuc, sieur de Ploeuc, pour rentes et héritages (fol. 169) ; Yves de Clisson, sieur du Mené, pour ledit lieu du Mené (fol. 180) ; Jacques de Guengat, sieur dudit lieu ; pour la seigneurie de Guengat (fol. 186) ; Laurent de la Bouëxière, prieur commandataire du prieuré de Pontbriand, dépendant de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé, pour le temporel dudit prieuré (fol. 193) ; noble homme René de Tinténiac, sieur de Quimerc'h, du Hautbois, de la Noë-Sèche, *etc.*, pour les seigneuries de Quimerc'h, de Kerguen et de la Noë-Sèche (fol. 196) ; messire Louis de Vallery, abbé commandataire de l'abbaye de Quimperlé, pour le revenu du temporel de ladite abbaye (fol. 200) ; noble homme Charles de Guer, sieur de la Porte-Neuve, pour les manoirs de la Porte-Neuve, d'Hénant et de Coëtmorvan (fol. 201).

Léon. — Jacques de Neufchâtel, pour héritages (fol. 206) ; Jan du Mescam, sieur de Mescaradec, pour terres et héritages, rentes et revenus (fol. 209) ; Alain de Penmarc'h, sieur dudit lieu et de Coëtlestrémeur, pour la seigneurie de Penmarc'h (fol. 211) ; Maurice, sire de Kermavan, sieur de Bruillac, de Coëtseizploué, de la Forest, de Lesquélen, de Campson, de Penanec'h, de Peillac, *etc.*, pour les seigneuries de Kermavan, du Bois, de Lesquélen et de Penanec'h, de Bruillac, de la Forest, de Campson, de Peillac (fol. 214).

Tréguier. — Soeur dame Catherine de la Châtaigneraie, prieure, et les religieuses du couvent de Notre-Dame de Nazareth, près Vannes, pour le temporel dudit couvent (fol. 219) ; Henry de Larmor, pour terres et héritages (fol. 222) ; Jan Le Porc, sieur de Larchapt et baron du Vézins, pour les seigneuries de Pordic et de Lautic (fol. 222) ; Renaud de la Touche, sieur dudit lieu, de Kervinel, de Coëtfrec, de Kerguiniou et de Cabatoux, pour lesdites seigneuries de Kervinel, de Coëtfrec, de Kerguiniou et de Cabatoux (fol. 225) ; Hamon de Penhoët, sieur de Kergoallon, pour la seigneurie de Kergoallon (fol. 226) ; Jan de Kergariou, écuyer, sieur dudit lieu, pour la seigneurie de Kergariou (fol. 227) ; noble homme, Gilles de Launay, sieur de Kerson, pour ledit lieu noble de Kerson (fol. 230).

Saint-Brieuc. — René de Quélen, sieur de Saint-Bihy, pourrentes (fol. 230) ; François d'Hillion, sieur des Douves, pour la pièce des Douves et la métairie de Villeguery (fol. 231) ; maître Nicolas Lirot, recteur et vicaire perpétuel de l'église paroissiale de Plénée-Jugon, pour terres, rentes et héritages (fol. 232).

Dol. — Julien Gautier, prieur commandataire de Mont-Dol, pour le temporel dudit prieuré (fol. 235) ; François Thomé, abbé de la Vieuxville, pour le temporel de ladite abbaye (fol. 236) ; Les chanoines et chapitre de l'église-cathédrale de Dol, pour le revenu du temporel appartenant audit chapitre (fol. 236).

Saint-Malo. — François de Pargac, sieur de Dilly, pour la métairie de Dilly (fol. 236) ; Raoul du Breil, sieur de Chalonge, pour la pièce de Chalonge (fol. 236) ; Jan de Coëtquen, sieur du Bois de la Motte, de Trémerreuc, de Maupiron et vicomte de Plédran, pour la pièce du Bois de la Motte (fol. 237) ; dame Vincente de Rohan, dame de Bruillac et de Peillac, pour les manoirs de Peillac et du Plessis-

Mahé (fol. 241) ; les chapitre et chanoines de Saint-Malo, pour le revenu du temporel (fol. 245) ; Julien du Breil, écuyer, seigneur de Pontbriand, pour le manoir de Pontbriand (fol. 246).

Nantes, Touffou, Loyaux et Le Gâvre. — Louis Girault, écuyer, sieur du Bois-Benoit, pour ledit lieu du Bois-Benoit (fol. 248) ; Samuel de l'Espinay, écuyer, sieur du Chaffault, pour le lieu du Chaffault et la seigneurie de Pontcorhan (fol. 249) ; Marguerite Tillon, dame douairière de la Roche-Giffart, de Fougeray et de Sion, pour les seigneuries et châtellenies de Fougeray et de Sion (fol. 250) ; René Le Porc, baron de Vézins et de Pordic, sieur de Larchapt et de la Noë, pour la seigneurie de la Noë (fol. 250) ; Claude du Pé, écuyer, sieur d'Orvault, de la Gascherie et du Pé, pour la terre de la Gascherie (fol. 253) ; messire Guy de Rieux, sieur de Châteauneuf, vicomte de Donges et de la Roche en Savenay, pour les seigneuries des Vicomtés de Donges et de la Roche en Savenay (fol. 253) ; frère Jérôme Tasson, prieur du prieuré de Saint-Pierre de Vertou, pour le temporel dudit prieuré (fol. 255) ; Roland du Bot, sieur de Launay et de la Grandehaye, conseiller du Roy en sa cour du Parlement de Bretagne, pour les terres de la Grandehaye et du Branday (fol. 257) ; Jules Siméon, chanoine en l'église Notre-Dame de Nantes, recteur de Nozay et prieur du prieuré de Beaulieu, pour le temporel dudit prieuré (fol. 266) ; Pierre de Besné, sieur dudit lieu, pour le fief et juridiction de Coislin (fol. 268) ; frère Marc de la Haye, religieux de l'abbaye de Saint-Gildas-des-Bois, prieur du prieuré de Saint-Jacques, diocèse de Nantes, pour le temporel dudit prieuré (fol. 272) ; Claude Botterel, écuyer, sieur de Laumondière, pour la maison de Laumondière (fol. 275) ; Isaac de Machecoul, chevalier de l'Ordre du roi, sieur de Saint-Etienne, pour la seigneurie de l'Ile de Bouin (fol. 275) ; messire Louis d'Avaugour, sieur du Bois et de Kergrois, pour la seigneurie de Faye (fol. 277) ; Jacques Cheminard, prieur commandataire du prieuré du Loroux-Bottereau, pour ledit prieuré (fol. 283) ; dame Louise de Talensac, douairière de Vieille-Vigne, au nom et comme mère-tutrice de messire Gabriel de Machecoul, son fils aîné du mariage d'elle et de défunt messire René de Machecoul, tenant chevalier, seigneur dudit lieu et héritier principal et noble dudit défunt son père, pour plusieurs châtellenies et seigneuries (fol. 289) ; dame Louise, comtesse de Maure, pour les châtellenies de Montrelais, du Gué-au-Voyer et de Montrelais en Château-Thébaud (fol. 294) ; Louis de Charette, écuyer, sieur de la Chapelle-sur-Erdre et de la Gascherie, pour les seigneuries de la Chapelle-sur-Erdre et de la Gascherie (fol. 306) ; Jean de Lannion, chevalier de l'Ordre du roi, sieur des Aubrays, pour la seigneurie des Aubrays (fol. 306) ; messire Gilles de Talhouët, écuyer du roi en sa grande écurie, gouverneur de Redon, pour la seigneurie de Sévérac (fol. 307) ; messire René de la Rochefoucault, sieur du Souché et de partie de l'Ile de Bouin, pour lesdites seigneuries (fol. 312) ; Léon de Mazoyer, prieur du prieuré de Frossay, pour le temporel dudit prieuré (fol. 316) ; Claude des Houmeaux, écuyer, sieur de la Pérochère et de Château-Frémont, pour la seigneurie et châtellenie de Château-Frémont (fol. 324) ; Léon de Mazoyer, trésorier de l'église de Saint-Pierre, prieur du prieuré du Pellerin, pour le temporel dudit prieuré (fol. 324) ; frère Gilbert Chenu, prieur claustral de l'abbaye de Blanche-Couronne, pour l'aumônerie de Saint-Julien, en l'Ile de Bouin (fol. 326) ; René Foucault, écuyer, sieur de Launay et de la Hautière, conseiller de Sa Majesté et Maître ordinaire de la Chambre des Comptes, pour sa maison de la Hautière (fol. 339) ; illustrissime messire Jan, François, Paul, cardinal de Retz, archevêque de Corinthe, coadjuteur en l'archevêché de Paris et abbé des abbayes de Sainte-Croix de Quimperlé et de Notre-Dame de Buzay, seigneur souverain de Commeray, pour le temporel de l'abbaye de Notre-Dame de Buzay (fol. 343) ; César d'Aiguillon, sieur de la Juliennays, du Bois-Hamon, de Fourordin, de Montluc, de la Touche et du Bois-Corbeau, pour la seigneurie du Bois-Corbeau (fol. 344) ; Gabriel de Goulaine, marquis dudit lieu, pour le marquisat de Goulaine (fol. 347) ; Samuel Le Texier, écuyer, sieur du Chastellier et de la Guérinière, pour les terres dépendant de la Guérinière (fol. 348) ; Pierre Chenu, écuyer, sieur du Bas-Plessix, du Chesne et de la Desnerie, pour la seigneurie du Chesne (fol. 350) ; Jacque Lefeuvre, prêtre en théologie, de la Faculté de Paris, prieur du prieuré de la Trinité de

Clisson, pour le temporel dudit prieuré (fol. 351) ; René de Charette, sieur de la Bretonnière, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, pour la seigneurie d'Aigrefeuille (fol. 356) ; dame Jeanne Pélagie de Rieux, veuve de messire Jan Emmanuel, chef du nom et d'armes de Rieux, vivant seigneur marquis d'Assérac, comte de Largouët et de l'Ile-Dieu, pour la seigneurie de la vicomté de Donges (fol. 359) ; Yves de Monti, seigneur de la Chalonnière, vicomte de Rezé, conseiller du roi en ses conseils, doyen de la Chambre des Comptes de Bretagne, pour la seigneurie de la Chalonnière et la seigneurie et vicomté de Rezé (fol. 360) ; Gabriel de Trévellec, seigneur de Penhoët, pour la terre de Beaulieu et la châtellenie de Couëron (fol. 362) ; Claude, chef du nom et d'armes du Chastel, chevalier, marquis de la Garnache et de Goulaine, comte de Beauvoir-sur-Mer, pour le marquisat de Goulaine (fol. 363) ; Louis de Rochechouart, chevalier, seigneur comte de Maure, conseiller ordinaire du roi en ses conseils, grand Sénéchal de Guyenne, lieutenant-général en la maréchaussée, seigneur de Montrelais, pour la seigneurie de Montrelais (fol. 363) ; Henry de Guénégaud, chevalier, marquis de Plancy, baron de Saint-Just, conseiller ordinaire du roi en tous ses conseils, commandeur de ses ordres, secrétaire d'Etat et des commandements de Sa Majesté et encore secrétaire honoraire de Sa Majesté, Maison et Couronne de France, du Collège ancien des cinquante-quatre, pour les seigneuries de Rieux et de Fégréac (fol. 365) ; Jan Urbain, chef de nom et d'armes de Carné, pour la seigneurie et châtellenie de Saint-Nazaire (fol. 366) ; messire François Poing, prêtre, bachelier en droit canon, prieur du prieuré de Saint-Martin de Varades, pour le temporel dudit prieuré (fol. 368) ; Pierre du Boisorhant, écuyer, sieur du Bois-Joly et de la Rigaudière, pour la maison noble du Plessis-Bois-Joly (fol. 370) ; Mathurin Paris, écuyer, sieur de Soulange, du Ponceau et de la Rigaudière, pour la seigneurie de la Rigaudière (fol. 371) ; Christophe de Coutances, écuyer, sieur de la Celle et de la Bouvardière, pour la seigneurie de la Bouvardière (fol. 376) ; messire Etienne-François de Beauvais, conseiller et aumônier du roi, abbé de l'abbaye de Notre-Dame de Montmorel et prieur commandataire du prieuré de Saint-Martin de Marsac, pour le temporel dudit prieuré de Saint-Martin de Marsac (fol. 381) ; Louis de la Roche, chevalier, chef de nom et d'armes de la Roche-Saint-André, de la Desnerie, conseiller du roi en la grande Chambre du Parlement de Bretagne, pour la seigneurie de la Desnerie (fol. 382) ; Charles Martel, chevalier, seigneur de Ténuel, du Parc, de la Chesnardière, du Plessix-Glain, de Tristan, de Grégoire, de la Bazoumière, de la Héardière et de la Clairais, pour la seigneurie de la Clairais (fol. 383) ; Louis de Bruc, chevalier, seigneur dudit lieu et de Bougon, conseiller du roi en la Cour du Parlement de Bretagne, et garde des sceaux d'icelle, pour la seigneurie de Bougon (fol. 384) ; Sébastien Viau, écuyer, sieur de la Civelière, de la Savarière et du Chesne-Cottereau, conseiller du roi au siège présidial de Nantes, pour le manoir noble de la Civelière et les seigneuries de la Savarière et du Chesne-Cottereau (fol. 391) ; Jacques de Charette, chevalier, seigneur de Montbert, de la Guidoire, *etc.*, conseiller du roi et premier président en sa Chambre des Comptes de Bretagne, pour les terres de la Guidoire et la seigneurie d'Aigrefeuille (fol. 396) ; messire Laurent Eveno, prêtre doyen de l'église collégiale de Notre-Dame de la Tronchais, à Rochefort, pour lui et les autres chanoines et le chapitre de ladite église, pour les deux tiers du droit de grand arrivage sur tous les vaisseaux qui amènent des marchandises en la ville de Nantes, tant par mer que par la rivière de Loire (fol. 398) ; Julien de Langle, sieur dudit lieu et d'Acigné, pour la seigneurie et la châtellenie d'Acigné (fol. 408) ; les sieurs chevaliers, commandeurs et directeurs de l'ordre de Mont-Carmel et de Saint-Lazare, sous l'autorité de messire François Michel Letellier, marquis de Louvois, secrétaire d'Etat, chevalier de nos ordres, Grand Vicaire général dudit ordre, pour le temporel de l'aumônerie du Roset (fol. 408) ; Henry de Guénégaud de Cazillac, marquis de Plancy, sieur de Rieux, pour les seigneuries de Rieux et de Fégréac (fol. 411) ; dame Sébastienne Lebreton, pour la juridiction de la Hunaudais (fol. 413) ; Henry de Bastelart, sieur de la Salle, de la Noë et de la Clartière, et dame Claude de Launay, son épouse, pour la métairie de la Garnaudrie et autres terres et héritages nobles dépendant de la maison de la Clartière

(fol. 416) ; Nicolas Clément Contesse, prieur du prieuré de Saint-Thomas de Château-Thébaud, pour le temporel dudit prieuré (fol. 419) ; Robert Le Cert, prêtre, docteur en Sorbonne et premier aumônier du Seigneur Cardinal de Bouillon, prieur du prieuré de Saint-Blaise de Machecoul, pour le temporel dudit prieuré (fol. 420) ; Louis du Chardonnay, écuyer, sieur de Bicherel et de la Marne, pour la seigneurie de la Marne, la métairie de Juspié et les prés du petit Chalonge (fol. 421).

Diverses Juridictions. — Guillaume Le Cointe, prêtreprieur du prieuré de S^{t}-Guen, dépendant de l'abbaye de S^{t}-Gildas de Rhuys, pour le temporel dudit prieuré (fol. 422) ; Guillaume de Muzillac, écuyer, sieur de Kerdréan, pour la métairie de Kerjouan (fol. 422) ; Jan du Bocénic, écuyer, sieur dudit lieu et de Cano, par la seigneurie de Cano (fol. 423) ; frère Jan Pelletier, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur des Commanderies de Carentoir et de Quessoy, pour lesdites commanderies (fol. 424) ; René de Malestroit, sire et baron de Keraër, du Plessis de Keraër, vicomte de Kerambourg, pour lesdites seigneuries (fol. 424) ; François de Kerméno, sieur de Keravio, chevalier de l'ordre du roi, capitaine des ville et château de Vannes, pour terres et héritages (fol. 426) ; Lancelot d'Andigné, sieur de La Grée et de Larmor, pour la seigneurie de Larmor (fol. 430) ; soeur Catherine de Carné, abbesse de l'abbaye de Notre-Dame de la Joie en Hennebont, pour le temporel de ladite abbaye (fol. 431) ; Louis du Bouëxic, seigneur de la Chapelle, conseiller du roi, juge magistrat criminel de Rennes, pour le fief de la chapelle du Bouëxic avec droit de haute justice, basse et moyenne juridiction (fol. 437) ; Vincent de Kervéno, sieur dudit lieu et de Baud, chevalier de l'ordre du roi, capitaine des Gentilshommes et arrière-ban de l'évêché de Vannes, pour la seigneurie et châtellenie de Baud et la seigneurie et châtellenie de Kervéno (fol. 440) ; Gilles du Guiny, écuyer, sieur de Quéhéon, capitaine des Gentilshommes sujets au ban et arrière-ban de l'évêché de Saint-Malo et de la ville de Ploërmel, pensionnaire du roi, pour les seigneuries de Quéhéon, de Brouel et de Chesnoran (fol. 442) ; René, vicomte de Rohan, prince de Léon, *etc.*, pour ses terres en Bretagne (fol. 442) ; Guillaume Moro, sieur de la Ville-au-Voyer, pour ladite seigneurie (fol. 448) ; frère Bertrand Renaut, religieux de l'ordre de Saint-Dominique et prieur du prieuré de la Trinité-Porhoët, membre dépendant de l'abbaye de Saint-Jacut, ordre de Saint-Benoit, pour le temporel dudit prieuré (fol. 450) ; Rolland de Neuville, évêque de Léon, abbé commandataire de l'abbaye de Saint-Jacques, près Montfort, pour le temporel de ladite abbaye (fol. 450) ; Jan d'Avaugour, sieur de Saint-Laurent, du Bois-de-la-Motte, du Val, de Bellouan et du Bois-du-Loup, pour les seigneuries du Val, de Bellouan et du Bois du Loup (fol. 452) ; François de Montboucher, chevalier, sieur du Bordage et de Guer, pour la châtellenie et la seigneurie de Guer (fol. 455) ; Georges de Talhouët, écuyer, sieur de Keravéan, de Coëtrivas et de Penhoët, *etc.*, pour les seigneuries de Coëtrivas et de Penhoët (fol. 461) ; Guillaume Clohan, chevalier, sieur de Coët-Candic, de Roznaro, *etc.*, pour la seigneurie de Roznaro (fol. 469 ; Charles Gouyon, sieur de Ploüer, sire du Juch, baron de Marcé, vicomte de Pommerit, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, pour la châtellenie et seigneurie du Juch (fol. 481) ; frère Edme du Chesne, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de la commanderie de la Feuillée, pour ladite commanderie (fol. 482) ; Pierre de Quélen, seigneur du Vieux-Châtel et de la Châtaigneraie, pour les seigneuries de Château-Gouello, du Vieux-Châtel, de la Châtaigneraie, de Keranniou et de Trefflech (fol. 485) ; Vincent de Ploeuc, sieur dudit lieu, chevalier, sieur du Timeur, du Plessix et de Kervéguen, pour les seigneuries du Plessix, de Kervéguen, du Timeur, de Kergorlay, des Salles et de Ploudyé (fol. 488) ; René du Rouvre, écuyer, sieur du Boisboissel, *etc.*, pour terres, rentes et héritages (fol. 495) ; dame Urbane de Rabastain, prieure du prieuré de Kerauléan, pour le temporel dudit prieuré (fol. 508).

1542-1570 et ensuite 1599-1679 ; puis 1574-1588

B 2409. – Registre grand in-folio ; 480 feuillets papier.

Transcription des hommages faits dans diverses juridictions :

Rennes. — Jacques de Beauvoir, vicomte du Besso, pour les seigneuries de Beauvoir et de Servignat et partie de la pièce de la Motte-du-Parc (fol. 1) ; messire François d'Acigné, prieur commandataire de Saint-Malo de Dinan, pour le temporel dudit prieuré (fol. 3) ; soeur Jacquette de Harcouët, abbesse de Saint-Sulpice, pour le temporel de ladite abbaye (fol. 8) ; messire Etienne Martel, évêque de Coutances, abbé de Saint-Melaine-lès-Rennes, pour le temporel de ladite abbaye (fol. 11) ; Vincent de Boberil, écuyer, sieur dudit lieu, pour la seigneurie de Boberil (fol. 13) ; dame Jeanne de Guermeur, ábbesse de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes, pour le temporel de ladite abbaye, ainsi que des prieurés en dépendant, savoir : Tinténiac, Grehaigne, Plégano, Plébihan, La Chapelle-Janson et la métairie de Saint-Seglien (fol. 17) ; Jacques, sire de Beaumanoir, chevalier, vicomte du Besso et de Médréac, pour les seigneuries de Jugon, de Beaumanoir, autrement Lamotte du Parc, de la Messière, de Beaumanoir et Bordage et des francs fiefs de Léhon (fol. 23) ; le duc de Montmorency, pair et maréchal de France, pour la baronnie et seigneurie de Châteaubriant, les seigneuries de Rougé au Tril, de Rougé en Soulvache, de Teillay, de Martigné, de partie de la terre et seigneurie de Brancion et Le Chatelier (fol. 26) ; Guillaume de Rosmadec, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme de sa chambre, sieur de Mayneuf, de Bechon, *etc.*, pour la seigneurie de Mayneuf (fol. 29) ; François du Gué, vicomte de Méjusseaume, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, souslieutenant de la Compagnie de M. le duc de Montpensier, capitaine et gouverneur pour Sa Majesté en la ville de Rennes, pour lui et pour dame Marie de Coëtlogon, sa femme, pour la vicomté de Méjusseaume (fol. 33) ; Jan de Rieux, sieur d'Assérac, chef de nom et d'armes de Rieux, chevalier de l'ordre du roi, sieur de Bethon, pour la seigneurie de Bethon (fol. 35) ; Jan du Chastelier, sénéchal de Fougères, pour le lieu et la métairie de Launay (fol. 41) ; François du Bouays, sieur de Couësbouc, pour la seigneurie de Couësbouc (fol. 46).

Dinan. — Jacques de la Motte, sieur de la Vallée, pour terres (fol. 47) ; Anne de Vernon, dame de Montréal et de Broons, pour la seigneurie de Broons (fol. 47) ; messire Charles Gouin, conseiller et maître des Requêtes ordinaire de la Princesse et du Roi, prieur du prieuré de Saint-Martin-lès-Josselin, pour le temporel dudit prieuré (fol. 57) ; Geffroy de Châteautro, écuyer, sieur du Cartier, pour le manoir de Villejean (fol. 60) ; Vincent de Kervéno, sieur dudit lieu et de Baud, chevalier de l'ordre du roi, capitaine des Gentilshommes de l'évêché de Vannes, pour les terres et seigneuries de Kervéno et de Baud (fol. 66) ; maître Jan Bergère, prieur commandataire du prieuré de Josselin, dépendant de l'abbaye de Redon, pour le temporel dudit prieuré (fol. 66) ; Tanguy, sire de Rosmadec et de Tivarlen, pour les seigneuries de la Chapelle, de Montertelot et de Saint-Abraham (fol. 68).

Rennes. — Noble homme Bonabes Biet, sieur du Coudray, procureur syndic des trois états de Bretagne, pour la métairie noble des Onglées (fol. 70) ; Guy de Rieux, sieur de Châteauneuf, vicomte de Donges et de la Roche, pour la seigneurie de Châteauneuf (fol. 70) ; Jan du Boyer, sieur de la Fresnaye, capitaine des ville et château d'Avranches, pour la seigneurie du Bois-de-Pacé (fol. 73) ; Jan, marquis de Coëtquen comte de Combourg, sieur de la Virilleville, pour le marquisat de Coëtquen et le comté de Combourg (fol. 75) ; François, sire de la Marzelière, baron de Bonnefontaine, vicomte du Fritay, seigneur châtelain de la Motte-de-Gennes, du Plessix-Giffard, chevalier de l'ordre du roi, pour la vicomté du Frétay et autres terres (fol. 81) ; messire Roland de Neuville, évêque de Lyon, abbé commandataire de l'abbaye de Saint-Jacques, près Montfort, pour le temporel de ladite abbaye (fol. 82) ; Jan de Becdelièvre, sieur du Chatelier, pour la seigneurie du Chatelier (fol. 87) ; Julien Freslon, sieur de la Freslonnière, pour la seigneurie de La Freslonnière (fol. 95) ; dame Françoise de la Fayette, abbesse de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes, pour le temporel de ladite abbaye (fol. 97) ; Gilles de Racinoux, écuyer, sieur de Saint-Cyr, greffier des Etats de Bretagne, pour partie de la métairie noble

de la Haute-Forêt (fol. 103) ; René de Talensac, sieur de Loudrière, conseiller de Sa Majesté en ses Conseils d'Etat et privé, baron de Mazeuil en Poitou, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, gouverneur et sénéchal de la ville de la Rochelle et du pays d'Aunis, mari et procureur de droit de dame Françoise de Coligny, pour le bailliage de haut et bas en Guipry (fol. 107) ; Jan de Bourgneuf, chevalier, sieur de Cucé, conseiller d'Etat et premier président de la Cour du Parlement de Bretagne, pour la châtellenie de Cucé (fol. 114) ; messire Henry de Gondi, duc de Retz, pair de France, comme mari de la dame duchesse de Retz, son épouse, pour les seigneuries de Beaumanoir et de la Hardouinaye (fol. 116) ; René de Brochart, écuyer, sieur du Tertre, pour les maison et métairie du Tertre (fol. 120) ; dame Louise, comtesse de Maure, pour le comté de Maure, duquel dépend la baronnie de Lohéac, la châtellenie du Plessix-Auger, les Brieux en Erquy, la vicomté de Ferré, la chatelainie de la Rigaudière, du Loroux et de Landal en Erquy (fol. 122) ; François Peschart, baron de Beaumanoir, sieur de Bienassis, pour la baronnie de Beaumanoir (fol. 124) ; Louis de Coëtlogon, sieur de Méjusseaume, conseiller du Roy en sa Cour du Parlement de Bretagne, pour la vicomté de Méjusseaume (fol. 128) ; Olivier de Boisbaudry, écuyer, sieur de Trans, pour la seigneurie de Trans (fol. 129) ; Eustache de Lys, écuyer, sieur de Beaucé, conseiller du Roi, sénéchal et président au Présidial de Rennes, pour la seigneurie de Beaucé (fol. 139) ; René de Pontual, écuyer, sieur dudit lieu, conseiller du roi en ses Conseils, son procureur général en la Chambre des Comptes, pour plusieurs terres et fiefs (fol. 147) ; Malo de Coëtquen, sieur dudit lieu et de Combourg, gouverneur des ville et château de Saint-Malo, capitaine et lieutenant de la compagnie des gens-d'armes des seigneurs du Cardinal, duc de Richelieu, pour les terres de Combourg et autres (fol. 149) ; Gabriel de Saint-Pern, sieur dudit lieu, pour diverses terres (fol. 152) ; César d'Aiguillon, sieur de la Juliennays, du Bois-Hamon, de Fourordin, de Montluc, de la Touche, du Boiscorbeau, *etc.*, pour plusieurs fiefs et métairies (fol. 155) ; Hippolyte d'Argentré, seigneur de Betton et de Gosnes, conseiller du roi en son grand Conseil, pour lesdites seigneuries (fol. 165) ; Renaud de Poix, seigneur de Fouesnel, conseiller au Parlement de Bretagne, pour le fief de Pozé (fol. 166) ; Pierre Saget, sieur de Beaulieu, pour la métairie noble de Beaulieu (fol. 169).

Nantes. — Baudouin de Goulaine, sieur dudit lieu, pour les seigneuries de Goulaine, du Pallet et de la Houdinière (fol. 170) ; René de Bretagne, prieur de Clisson, pour le temporel dudit prieuré (fol. 174) ; Hector de Montberon, seigneur d'Avoir, de Souché et de Bouin, pour la Bretagne, pour le lieu de Souché et une moitié de Bouin, pour la Bretagne (fol. 176) ; Bonaventure de Mareil, sieur de Mareil et de Teillé, pour la seigneurie de Teillé-lès-Nantes (fol. 178) ; Pierre de l'Espinay, sieur du Chaffaut, pour la seigneurie du Chaffaut (fol. 179) ; Christophe de Sesmaisons, sieur de Sesmaisons et de Kermainguy, pour le lieu de Sesmaisons et les seigneuries de la Hunaudais et de Launay (fol. 184) ; Jan de Machecoul, sieur de Rezé et de Bouguenais, pour la seigneurie de Rezé et la terre de la Chézine (fol. 187) ; haut et puissant messire Anne, duc de Montmorency, pair et connétable de France, pour les terres et seigneuries qu'il possède dans le duché de Bretagne (fol. 193) ; Richard de Pontoise, sieur du Breil, de la Rigaudière et du Boisjoli, valet de chambre ordinaire du roi et pensionnaire de Sa Majesté en Bretagne, pour la terre et seigneurie de Boisjoli (fol. 198) ; Julien de la Pouëze, sieur de la Bretesche et de la Salle en Château-Thébaud, pour lesdites seigneuries (fol. 201) ; messire Charles d'Espinay, conseiller du roi, évêque de Dol, prieur de Saint-Gildas-des-Bois, pour le temporel de ladite abbaye (fol. 211) ; Révérendissime Charles, cardinal de Bourbon, prieur commandataire du prieuré de Saint-Philbert-de-Grandlieu, pour le temporel dudit prieuré (fol. 212) ; frère Robert de Chazé, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de la commanderie de Saint-Jean et Sainte-Catherine de Nantes, pour le temporel desdites commanderies (fol. 222) ; Jan Guillou, écolier étudiant en l'Université de Nantes, prieur du prieuré de Saint-Julien-de-Concelles, dépendant de l'abbaye de Saint-Florent-le-Vieil, pour le temporel dudit prieuré (fol. 227) ; Claude de Saint-

Amadour, vicomte de Guignen, sieur de Thouaré, pour rentes (fol. 236) ; Gilles de Crocelay, écuyer, sieur de la Viollais et de la Gracinais, pour la seigneurie de la Gracinais (fol. 238).

Guérande. — Jérôme de Carné, sieur dudit lieu, pour diverses terres (fol. 239) ; Jan de Saint-Gilles, écuyer, sieur du Pordo et de Ranlieu, pour la seigneurie de Ranlieu (fol. 239) ; Jérôme de Kerpoisson, sieur de Kerfrézou, pour des oeillets de marais à sel (fol. 241) ; Louis de Malestroit, écuyer, sieur de Poncallec et de Quiffistre, pour partie des terres de la seigneurie de Quiffistre (fol. 241) ; Jan de Vay, écuyer, sieur de la Rochefordière, pour des oeillets de marais (fol. 246) ; Henry de la Touche, écuyer, sieur de Kerrolland, pour la seigneurie de Kerrolland (fol. 251).

Rennes. — Olivier de Racinoux, écuyer, sieur de la Giraudais, pour la maison de la Giraudais (fol. 253) ; messire Gabriel d'Amours, conseiller et aumônier du Roi, prieur commandataire du prieuré de Saint-Melaine-lès-Lamballe, pour le temporel dudit prieuré (fol. 253) ; messire Jean, chef de nom et armes de Saint-Gilles, chevalier, seigneur de Perronnay, de Romillé, de la Durantais, *etc.*, pour les seigneuries de Romillé, de Perronnay et de la Durantais (fol. 254) ; haut et puissant seigneur messire Henry Albert de Cossé, duc de Brissac, pair de France, marquis de Thouaré, baron de Montejean, de Malestroit, de la Guerche, de Pouancé, de Châteaugiron, de Coëtmen, de Martigné, de Briand, seigneur de Poligné, de Fontenay, de Landegours, pour les baronnies de la Guerche et de Chateaugiron et les seigneuries de Fontenay et de Poligné (fol. 259) ; Roland de la Motte, sieur de Montgermont, pour la seigneurie de Montgermont (fol. 262) ; messire Jan d'Estrade, ancien évêque de Condom et abbé commandataire de l'abbaye de Saint-Melaine, pour le temporel de ladite abbaye (fol. 268) ; Michel de Poix, chevalier, seigneur de Fouesnel, du Fretay, *etc.*, pour le grand fief de la Valette (fol. 270) ; François, chef de nom et armes du Boisbaudry, seigneur de Trans, pour la seigneurie de Trans (fol. 271) ; Claude de Marboeuf, chevalier, seigneur de Laillé, pour la seigneurie et châtellenie de Laillé (fol. 273) ; René de la Porte, seigneur d'Artois, de Crozon et autres lieux, conseiller du Roi en sa Cour du Parlement de Bretagne, pour les seigneuries d'Artois et de Beaumont (fol. 275) ; Hyacinthe-Anne Le Sénéchal, chef de nom et armes des grands sénéchaux féodés et héréditaires de Rohan, chevalier, seigneur de Carcado et d'Apinay, châtelain et vicomte d'Appigné, pour le vicomté d'Appigné (fol. 289) ; messire de la Baume Le Blanc, chevalier, seigneur marquis de la Vallière, gouverneur et lieutenant-général pour le roi de la province du Bourbonnais, pour les seigneuries de Bécherel et de la Costardais (fol. 296) ; Louis-Timoléon de Cossé, chevalier des ordres du roi, grand pannetier de France, lieutenant-général en nos armées, gouverneur des ville et citadelle de Mezières et seigneur de Chateaugiron, pour la seigneurie de Chateaugiron (fol. 297) ; François de Neufville, marquis de Villeroy, vicomte de Tiffauges, baron de la Guerche, gouverneur et lieutenant-général pour sa Majesté en ses ville de Lyon et pays du Lyonnais, Forez et Beaujolais, maréchal des camps et armées de Sa Majesté, pour la seigneurie de la Guerche (fol. 301) ; Charles de Sévigné, chevalier, sieur dudit lieu, des Rochers, de la Haye, de Torcé, du Pin, du Buron, de Vigneux, de Bodezat et autres lieux, sous-lieutenant des gens d'armes de Monseigneur le Dauphin, pour la seigneurie de Sévigné, le bailliage de la Pastonais, les fiefs du Val et de Noyalsur-Vilaine (fol. 308) ; Claude de Cornulier, chevalier, sieur de la Touche, conseiller du roi et président à mortier au Parlement de Bretagne, pour la pièce de Kergriot (fol. 312) ; messire Hercule de Francheville, abbé de l'abbaye de Saint-Jacut, pour la seigneurie de la Tertrais (fol. 313).

Juridictions diverses. — René de Quélen, sieur de Saint-Bihy, pour un bois-taillis (fol. 315) ; Maurice de Plusquellec, sieur de Kernormand, pour les seigneuries de Kernormand, du Bois-Penmarc'h et de Bruillac (fol. 320) ; Yves de la Rue, sieur du Portal, pour le bailliage de Ranmezac (fol. 326) ; Robert de la Fresnaye, sieur dudit lieu, pour ledit lieu de la Fresnaye (fol. 329) ; Tristan de Langan, sieur du Bois-Febvrier et des Portes, pour le lieu du Bois-Febvrier (fol. 332) ; dame Jeanne du Chaffaut, dame de Sévérac, pour terres et héritages (fol. 336) ; Yves Le Baud, sieur de Crec'hmarc'h, pour le village de

Kerancloerec (fol. 344) ; Raoul Le Roy, sieur du Plessix-Raffray, pour la seigneurie du Plessix-Raffray (fol. 350) ; Anne de Laval, dame douairière de la Trémoille, pour les seigneuries du Lay et de Kergorlay (fol. 353) ; René de Bintin, sieur de Bazouges, pour la terre de Bazouges et la seigneurie de Tissier (fol. 359) ; René du Bellay, sieur d'Oudon, pour la seigneurie d'Oudon (fol. 363) ; Hervé du Halegoët, sieur de Lanhével, pour terres et héritages (fol. 373) ; damoiselle Christine du Houx, dame de Badel et de Villeneuve, pour le manoir de Villeneuve (fol. 382) ; Jan de Sécillon, sieur du Cosquer, pour ledit lieu du Cosquer et terres, rentes et revenus (fol. 391) ; Gilles d'Auray, sieur de Kermadio, pour le manoir de Kermadio et autres rentes et revenus (fol. 398) ; damoiselle Marie du Juch, dame du Juch, pour rentes et revenus (fol. 405) ; Amaury de Kergorlay, sieur du Cleuzdon, pour terres (fol. 416) ; dame Vincente de Rohan, dame de Bruillac et de Peillac, pour les manoirs de Peillac et du Plessix-Mahé (fol. 418) ; César de la Vieuxville, sieur dudit lieu, pour la seigneurie de la Vieuxville (fol. 429).

Saint-Aubin-du-Cormier et Hedé. — Jan Coupé, sieur de la Salle, pour la métairie et le bailliage de la Salle (fol. 434) ; Julien du Bouays, sieur de Couësbouc, pour la terre de Couësbouc et autres (fol. 439) ; Jan Piédevache, écuyer, sieur des Mesnils, pour diverses terres (fol. 440) ; Gilles de Romelin, écuyer, sieur de Millé, conseiller du Roi en la Cour du Parlement de Bretagne, pour la terre de Maure (fol. 441) ; Guillaume de Busnel, écuyer, sieur du Bois-Paris, pour les fiefs du Bois-Paris (fol. 454) ; François de l'Escu, sieur de Beauvais, conseiller du Roi en sa Cour du Parlement de Bretagne, pour la seigneurie et châtellenie de Beauvais (fol. 456) ; Gilles de Taillefer, écuyer, sieur de la Rivière-Téxue, pour le manoir de la Rivière-Téxue (fol. 459) ; Pierre de Vaucouleurs, sieur de la Ville-André, de la Boullais, de la Ferrière et de la Gouairière, pour la terre de la Gouairière (fol. 464) ; Eustache du Han, écuyer, sieur de Launay, conseiller du roi en sa Cour du Parlement de Bretagne, pour les terres de Bertry et de la Boissière (fol. 476) ; René de Beaucé, chevalier, seigneur de Chambellé, conseiller au grand Conseil, pour la terre de Tourmolle et autres (fol. 480).

1553-1680

B 2410 (Registre). — Grand in-f° ; 516 feuillets papier.

TRANSCRIPTION DES HOMMAGES faits dans diverses juridictions :

Morlaix, Lannion, Lanmeur, Guingamp et Tréguier. — Damoiselle Janne de Goulaine, dame douairière d'Espinay, et Jan, sieur d'Espinay, son fils, pour héritages (fol. 1) ; Jan de Kergariou, écuyer, sieur dudit lieu, pour les seigneuries de Kergariou et de Kerhaël (fol. 3).

Lannion. — Guillaume Loz, sieur de Kergoanton, pour la seigneurie de Kergoanton (fol. 6) ; Gilles de Launay, sieur de Kerson, pour la seigneurie de Kerson (fol. 8) ; Charles Gouyon, sieur de Plouër, seigneur du Juch, baron de Marcé, vicomte de Pommerit, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, pour le vicomté de Touguédec (fol. 8).

Lanmeur. — Hamon de Penhoët, sieur de Kergoallon, pour la seigneurie de Kergoallon (fol. 9).

Guingamp. — Maître Philippe Rémon, abbé commandataire de l'abbaye de Sainte-Croix, pour le temporel de ladite abbaye (fol. 9).

Tréguier. — Charles de Kernec'hriou, sieur dudit lieu et de Barac'h (fol. 10) ; Jan de Scliczon, sieur de Keralio, mari de damoiselle Françoise de Kernec'hriou, pour la seigneurie de Barac'h (fol. 11).

Dol et Hedé. — Les chanoines et chapitre de l'églisecathédrale de Dol, pour le temporel appartenant audit chapitre (fol. 12) ; Jacques de Vaucouleurs, sieur de Tadun, pour la maison de la Ville-André folio 12).

Hennebont, Vannes, Rhuys et Auray. — Soeur Françoise Omnès, abbesse de l'abbaye de Notre-Dame de la Joie, près d'Hennebont, pour fiefs, juridictions, *etc.* (fol. 14) ; Louis de Malestroit, sieur de la Bruyère, pour la seigneurie de la Bruyère (fol. 14) ; Claude de Fresnay, sieur de Meslan, pour la

seigneurie de Meslan (fol. 14) ; Michel de la Sauldraye, prieur du prieuré de Lanmeur, membre dépendant de l'abbaye de Quimperlé, pour ledit prieuré (fol. 17) ; Jacques de Guengat, chevalier, sieur dudit lieu, pour lui et dame Janne de Talhouet, sa compagne, pour la seigneurie d'Epinefort (fol. 18) ; Jacques de Chefdubois, sieur de Timat et de Locoziern, pour la terre de Locoziern (fol. 20).

Vannes. — Jacques de Castellan, pour la seigneurie de Bouro (fol. 21) ; maître Charles Marillac, évêque de Vannes, pour ledit évêché (fol. 21) ; les religieux et couvent des Chartreux d'Auray, pour le temporel dudit couvent (fol. 22) ; Maurice, sire de Kermavan, seigneur de Bruillac, de la Forest, de Coëtseizploué, de Lesquélen, de Campson, de Penanec'h et de Peillac, pour la seigneurie de Campson (fol. 24) ; Guillaume du Bot, sieur de Kerbot, de Keralvé, de Kervezo et de Conleau, pour lesdites seigneuries (fol. 26) ; maître Louis de Botdéru, prieur d'Arz, membre dépendant de l'abbaye de Saint-Gildas de Rhuys, pour le temporel dudit prieuré (fol. 27).

Rhuys. — René de Francheville, sieur de Truscat et du Cosquer, pour la terre de Truscat (fol. 33) ; messire Jan Stuart, abbé commandataire de l'abbaye de Saint-Gildas de Rhuys, en l'évêché de Vannes, pour ladite abbaye (fol. 34) ; frère Jan de Jobin, ministre de la Ministrerie de la Trinité de Sarzeau, pour le temporel de ladite Ministrerie et hôpital d'icelle (fol. 36).

Auray. — Bertrand de Talhouët, sieur de Keravéon et de la Villeneuve, pour terres et héritages (fol. 37) ; François de Coëtsal, sieur dudit lieu, pour la seigneurie de Coëtsal (fol. 38) ; maître Guillaume Marcel, prieur du prieuré de Locoal, membre dépendant de l'abbaye de Redon, pour le temporel dudit prieuré (fol. 41) ; Jan Guimarho, sieur de Keriergon, pour la seigneurie de Keriergon (fol. 41) ; messire Pierre Mallette, prieur du prieuré de Saint-Clément de Quiberon, dépendant de l'abbaye de Saint-Gildas de Rhuys, pour le temporel dudit prieuré (fol. 42).

Dinan. — Jan de Rochefort, écuyer, mari de demoiselle Janne Labbé, sieur et dame de Gardon, pour la terre de Gardon (fol. 43) ; François du Breil, chevalier, sieur de Retz, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, pour diverses terres (fol. 45) ; Guy du Cleuz, sieur du Gage, pour la seigneurie du Mirouer (fol. 48) ; François de Trémigon, vicomte de Kérinan, pour la seigneurie du Dicq (fol. 48) ; Claude de Bois-Eon, vicomte de Dinan, sieur de la Bellière, *etc.*, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, pour la vicomté de Dinan et partie de la terre et seigneurie de la Bellière (fol. 52) ; Jan du Rocher, écuyer, sieur du Dilly, pour la seigneurie du Haut-Dilly (fol. 56) ; Tanguy de Rosmadec, baron de la Hunaudaye, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances et gouverneur pour Sa Majesté des ville et château de Dinan, héritier présomptif principal et noble et procureur spécial de dame Janne de la Motte, sa mère, marquise douairière de Rieux et Rosmadec et propriétaire des baronnies de la Hunaudaye, Montafilant, Plancoët, *etc.*, pour les seigneuries de Corseul, Saint-Mandé, Bourseul, Saint-Méloir, Plorec, Lescoët, Plélan et Saint-Michel (fol. 64) ; Jan d'Avaugour, chevalier, sieur du Bois-de-la-Motte, du Guildo, *etc.*, pour les seigneuries et châtellenies de Tromeur et de Kergorlay et la métairie de Plaisance (fol. 66) ; René de Kerjégu, écuyer, sieur dudit lieu, pour les maisons de Kerjégu et les métairies de la Porte (fol. 76) ; Claude de la Bouëxière, écuyer, sieur de la Ville-Ferré, pour les lieu et maison noble de Sainte-Cécile (fol. 79) ; Sébastien de Ploeuc, sieur de Guilguiffin, de Keraudren, de Coëtmorvan, du Val, *etc.*, pour la seigneurie de Chalonge et le bailliage du Val (fol. 81) ; Urbain d'Espinay, chef de nom et armes d'Espinay, sieur de Vaucouleurs, d'Yvignac, de la Chèze, *etc.*, pour la châtellenie et seigneurie de Vaucouleurs et plusieurs fiefs et bailliages (fol. 85) ; Henry Goujon, comte et baron de Quintin, seigneur de la Moussaye, d'Avaugour, de Plouër, de Quintin, d'Auguemené et de Pommerit-le-Vicomte, pour la seigneurie de Plouër (fol. 91) ; Guillaume Marot, seigneur vicomte de Taden et de la Garaye, châtelain de Beaufort, *etc.*, pour les vicomtés de Taden et de la Garaye (fol. 92) ; Hercule-François, chef de nom et armes comte de Bois-Eon, chevalier, vicomte de Dinan et de la Bellière, seigneur de Kerouzéré, *etc.*, gouverneur et lieutenant pour le roi des ville, château, port, hâvre et pays

circonvoisins de Morlaix, capitaine-général du ban et arrière-ban, et garde-côte de la principauté et évêché de Léon, pour les seigneuries et vicomtés de Dinan et de la Bellière (fol. 95) ; messire Claude-Philippe du Tremblay, conseiller et aumônier du roi, chanoine en l'église de Paris, abbé de l'abbaye de Beaulieu, pour le temporel de ladite abbaye (fol. 103) ; Gilles Martin des Morandais, sieur des Hurlières, conseiller au Parlement de Bretagne, tuteur de damoiselle Peschard, fille mineure de feu sieur de Beaumanoir-Peschard et dame Marie Riaud, pour la terre et seigneurie de Beaumanoir (fol. 107).

Lesneven. — Françoise Landais, prieure de Lesneven, pour héritages (fol. 108) ; Alain de Penmarc'h, sieur dudit lieu, pour le lieu de Penmarc'h (fol. 109) ; Adrien Le Borgne, sieur de Lesquiffiou et de Keralliou, pour les seigneuries de Kervidou et de Keralliou (fol. 114) ; Louis Barbier, sieur de Kerjean, pour le manoir de Troujoli (fol. 119) ; maître Rolland de Chauvigné, évêque de Léon, pour son évêché (fol. 119) ; François de Tournemine, sieur de Coëtmeur, de Kermilin et de Lescoat, pour la seigneurie de Lescoat (fol. 125) ; François de Cornouailles, pour le manoir de Lossulien (fol. 127).

Fougères. — René Le Porc, baron de Vézins et de Pordic, sieur de Larchapt et de la Noue, pour la seigneurie de Larchapt (fol. 128) ; messire André Guyon, docteur en la Faculté de théologie et prieur commandataire du prieuré de Saint-Sauveur-des-Landes-lèz-Fougères, pour le temporel dudit prieuré dépendant de l'abbaye de Marmoutiers (fol. 128) ; René de Poix, écuyer, sieur de Fouesnel et du Frétay, pour la maison du Fresnay (fol. 134) ; Claude de Boisbaudry, sieur dudit lieu, pour la seigneurie de Boisbaudry (fol. 148) ; Renaud de Sévigné, sieur de Montmoron, conseiller du roi en sa Cour du Parlement de Bretagne, pour le manoir de Montmoron (fol. 150) ; François de la Marzellière, baron de Bonnefontaine, vicomte du Fretay, *etc.*, pour le château de Bonnefontaine (fol. 151) ; Jacques de Volvire, chevalier, baron de Saint-Brice et de Sens, pour la baronnie de Saint-Brice (fol. 154) ; dame Louise, comtesse de Maure, pour la seigneurie de Saint-Etienne (fol. 158) ; César du Guesclin, chevalier de l'ordre du roi, sieur de la Roberie, pour diverses terres (fol. 168) ; Pierre Vivien, écuyer, sieur de la Dauphinais et de la Chassebouvais, pour lesdites seigneuries (fol. 176) ; Philippe de la Vieuville, écuyer, sieur dudit lieu, pour le lieu de la Vieuville (fol. 178) ; Michel Reste, sieur de la Boëssière et de la Grand-Marche, pour le lieu de la Grand-Marche (fol. 179) ; Julien du Feu, écuyer, sieur de Landécot et de la Touche, pour les manoirs nobles de Landécot et de la Touche (fol. 180) ; Anne de la Villette, écuyer, sieur dudit lieu, pour la seigneurie de la Villette (fol. 191) ; dame Isabelle de la Villéon, religieuse professe en l'abbaye de Saint-Georges de Rennes, prieure titulaire du prieuré de la Chapelle-Janson, pour le temporel dudit prieuré (fol. 192) ; Julien de Lourme, sieur du Rocher-Neuf, avocat au Parlement, pour le lieu noble du Verger (fol. 207) ; François de Farcy, écuyer, sieur de Saint-Laurent, pour le lieu noble de la Pichonnais (fol. 209) ; Christophe de la Haye de Saint-Hylaire, sieur dudit lieu, conseiller du Roy en ses conseils et son gouverneur de ses ville, château et baronnie de Fougères, pour les seigneuries du Feil et de la Charbaudière (fol. 209) ; Jan Girard, orfèvre ordinaire de M. le Prince de Condé, pour terres (fol. 216) ; Jan de la Vieuville, seigneur dudit lieu, pour la seigneurie de la Vieuville (fol. 218) ; François, chef de nom et armes du Boisbaudry, seigneur de Trans, pour les seigneuries du Boisbaudry et de Pontlivart et autres terres (fol. 218) ; Jacques, chef de nom et armes de la Cornillère, écuyer, sieur d'Ardaine, de la Maillardais, du Vauruman, *etc.*, pour les terres nobles d'Ardaine et de la Maillardais (fol. 221) ; Malo de Coëtquen, seigneur dudit lieu, marquis de la Marzelière, comte de Combourg, baron d'Aubigné et de Bonne-Fontaine, pour la seigneurie de Bonne-Fontaine (fol. 227) ; messire Guy de Lopriac de Coëtmadeuc, docteur en Sorbonne, conseiller et aumônier de la Reine, abbé de Notre-Dame de la Chaume, grand chantre de l'église de Cornouailles et prieur de Notre-Dame de la Dauphinais, pour le temporel dudit prieuré (fol. 227).

Diverses juridictions. — François Landais, prieur de Locmaria, pour le temporel dudit prieuré (fol. 238) ; Louis de la Trémoille, pour les seigneuries de Kergorlay et du Lay (fol. 239) ; Nicolas de Tivarlen, sieur de Guilguiffin, pour les seigneuries de Guilguiffin et de Kerharo (fol. 242) ; Charles de Ploeuc, seigneur de Ploeuc et du Timeur, pour les seigneuries du Timeur, des Salles, de Kervéguen et du Plessix (fol. 244) ; maître Jan Rousselet, clerc et sommelier de la chapelle et oratoire du roi, chapelain ordinaire de la reine mère dudit seigneur, abbé de Bon-Repos, diocèse de Cornouailles, pour le temporel de l'abbaye de Bon-Repos (fol. 248) ; damoiselle Marguerite de Kernicher, dame du Plessix, pour la seigneurie du Plessix (fol. 256) ; Pierre Texier, chapelain de la chapellenie fondée par défunte, de bonne mémoire, la Reine Anne, en l'église de Locronon, diocèse de Cornouailles, pour le temporel de ladite chapelainie (fol. 257) ; Yvon de Kergroas, sieur de Kérivalen, pour les seigneuries de Kérivalen et de la Salle (fol. 264) ; Charles de Guer, sieur de la Porte-Neuve, pour la seigneurie de la Porte-Neuve et le manoir de Kermel (fol. 269) ; Olivier de Quélen, sieur de Saint-Bihy, pour la terre de Bouvière (fol. 273) ; Louis du Parc, seigneur de Locmaria-Ploumagoër, pour la seigneurie de Guernéven (fol. 275) ; Philippe de la Trémoille, chevalier de l'Ordre du roi, conseiller en ses conseils d'Etat et privé, marquis de Rohan, comte d'Olonne, baron d'Apremont et de Plélau, grand Sénéchal du Poitou et capitaine du château de Poitiers, pour la baronnie de Plélau (fol. 279) ; messire Nicolas Courtin, chantre et chanoine de Saint-Brieuc, prieur commandataire du prieuré de Chatelaudren, pour le temporel dudit prieuré (fol. 283) ; Pierre de Lannion, sieur du Vieux-Châtel, gouverneur des villes et châteaux de Vannes et Auray, capitaine de l'arrière-ban de l'évêché de Vannes, pour la maison de Traouran, en Plenévez (fol. 284) ; Yves de Boisgeslin, écuyer, sieur de la Touëze et des Sept-Fontaines, pour le manoir noble des Sept-Fontaines (fol. 286) ; Jan Chrétien, vicomte de Tréveneuc et de Pommorio, sieur de Kerabel et de Kergroas, pour la seigneurie de Kerégal (fol. 287) ; haut et puissant seigneur messire Henry Albert de Cossé, duc de Brissac, pair de France, marquis de Thouaré, baron de Montejean, de Malestroit, de la Guerche, de Pouancé, de Chateaugiron, de Coëtmen, de Martigné, seigneur de Poligné, de Fontenay et de Landegonet, pour la baronnie de Coëtmen et la seigneurie de Landegonet (fol. 290) ; Henry Gouyon, comte et baron de Quintin, seigneur de la Moussaye, d'Avaugour, de Plouër-Quintin, de Guémené et de Pommerit-le-Vicomte, pour le comté et la baronnie de Quintin, les seigneuries d'Avaugour, de Quintin, de Guémené et de Pommerit-le-Vicomte (fol. 292) ; Charles-François d'Andigné, chevalier, seigneur marquis de Vézins, de la Tour-Landry, d'Angrie et autres lieux, baron de Pordic, pour la baronnie et seigneurie de Pordic (fol. 292) ; dame Henriette de la Tour d'Auvergne, née princesse de Sedan, veuve communière et douairière de messire Amaury Gouyon, vivant seigneur de la Moussaye, comte de Quintin et de Plouër, vicomte de Pommerit, *etc.*, pour les fiefs de Quintin et de Guémené et la vicomté de Pommerit (fol. 295) ; dame Françoise de Tréal, douairière de Névet et propriétaire de la Ville-Provost, pour la seigneurie de la Ville-Provost (fol. 306) ; René de Lesquen, écuyer, sieur de la Ménardaye, pour un moulin à eau (fol. 324) ; Jan Claude de Poulpiquet, chevalier, seigneur de Kermen, pour le lieu noble de la Ville-Pierre (fol. 327) ; Toussaint de Lorgeril, écuyer, sieur dudit lieu, substitut du Procureur général du Parlement de Bretagne, pour la seigneurie de Lorgeril (fol. 327) ; Edouard Vallot, évêque de Nevers, abbé de Saint-Aubin des Bois, pour le temporel de ladite abbaye (fol. 329).

Saint-Brieuc, Gouello, Jugon et Cesson. — Messire Jan du Tillet, évêque de Saint-Brieuc, pour le temporel dudit évêché (fol. 330) ; Odet, sire d'Avaugour, sieur dudit lieu, pour terres et rentes (fol. 335) ; Charles, sire de Chambord, gentilhomme de la maison du roi, au nom de damoiselle Béatrix d'Acigné, sa compagne, pour la seigneurie de Cochery (fol. 335) ; Vincent de la Chastaigneraie, écuyer, sieur dudit lieu, pour la seigneurie de Carbillan (fol. 336).

Lannion. — Charles, baron d'Avaugour et de Coëtfrec, comte de Gouello, vicomte de Saint-Nazaire, seigneur de Clisson, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances de Sa Majesté et

conseiller en ses conseils d'Etat et privé, pour la seigneurie de Coëtfrec (fol. 338) ; Guillaume de Trogoff, écuyer, sieur de Kerelleau, pour plusieurs maisons (fol. 344) ; vénérable et discret frère François Le Vicomte, religieux profès de l'abbaye de Saint-Jacut, prieur du prieuré de Lézardrieux, pour le temporel dudit prieuré (fol. 360) ; messire Henry de Gondy, duc de Retz, pair de France, comme mari de la dame duchesse de Retz, sa compagne, pour la seigneurie de Ranfau (fol. 361) ; François du Cosquer, sieur de Barac'h, de Rosambo, *etc.*, pour les seigneuries de Barac'h, de Keruzec, du Pré et de Kerimel (fol. 365) ; François le Gualès, écuyer, sieur de Kerson, pour le lieu noble de Kerson et pour plusieurs convenants (fol. 371) ; Pierre de Plusquellec, écuyer, sieur de Kervéguen, pour le manoir noble de Kervéguen (fol. 374) ; Alain, chef de nom et armes de Guer, chevalier, sieur de Poncallec, de la Porte-Neuve, de Kerimel, *etc.*, pour les seigneuries de Launay et de Trouguidy (fol. 392) ; dame Aliette Claire de Lameru, veuve de René de Kercadio, sieur de Trégaran, dame douairière de Trégaran, pour le manoir noble de Coatmeur (fol. 393) ; dame Marguerite de la Fresnaye, religieuse professe en l'abbaye de Saint-Georges de Rennes, prieure du prieuré de Saint-Georges de Pleubihan, pour le temporel dudit prieuré (fol. 395) ; René de Méneust, chevalier, seigneur dudit lieu, capitaine-général du ban et de l'arrière-ban de Cornouailles et garde-côte dudit évêché, pour la seigneurie de Launay (fol. 400) ; René de Lopriac, chevalier, marquis d'Assérac, sieur de Coëtmadeuc, conseiller du roi au Parlement de Bretagne, pour la terre de Beauregard (fol. 406).

Vannes. — Philippe Gibon, écuyer, sieur du Grisso, pour la maison du Grisso (fol. 408) ; Guillaume Guimarho, écuyer, sieur de Bézidel, pour la maison de Bézidel (fol. 409) ; Marc de Rosmadec, écuyer, sieur du Plessix-Josso, pour la terre de Trébiguet (fol. 411) ; Jean Peschart, écuyer, sieur de Cantizac, pour la seigneurie de Cantizac (fol. 416) ; messire Charles de Clermont, abbé commandataire de l'abbaye de Saint-Gildas de Rhuys, pour le temporel de ladite abbaye (fol. 420) ; Sébastien, marquis de Rosmadec, chevalier de l'ordre du roi, baron de Molac, de la Chapelle et de Rostrenen, sieur de Tivarlen, et de Pont-Croix, pour les baronnies de Molac et de la Chapelle, et la châtellenie de la Chapelle (fol. 420) ; Jan de Francheville, sieur dudit lieu, écuyer du roi, pour la terre de Brauferré (fol. 422) ; Henry de Gondy, duc de Retz, pair de France, pour la seigneurie de Belle-Ile (fol. 423) ; Mathurin de Montalais, chevalier de l'ordre du roi, gouverneur pour Sa Majesté au pays et duché de Beaumont, baron de Guer et vicomte de Kerambourg et de Pluvigner, pour la seigneurie et baronnie de Guer (fol. 423) ; messire Sébastien de Rosmadec, évêque de Vannes, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé, pour le temporel dudit évêché (fol. 428) ; Jacques le Vallois, écuyer, sieur de Séréac et de Kernoyal, pour la seigneurie de Séréac (fol. 434) ; René, chef de nom et armes de Carné, chevalier, sei gneur dudit lieu et de Cohignac, pour les seigneuries de Carné et de Cohignac (fol. 437) ; Pierre de la Landelle, écuyer, sieur de la Villesbouët, conseiller au Présidial de Vannes, pour le manoir noble de Kerpayen (fol. 439).

Diverses juridictions. — Julien Thierry, chevalier de l'ordre du roi, pour la seigneurie de la Prévalaye et la châtellenie de Matignon (fol. 441) ; René de Saint-Pern, écuyer, sieur de Ligouyer, pour la seigneurie de Champalaune (fol. 441) ; messire de Montalais, conseiller et aumônier du roi, commandataire de l'abbaye de Saint-Melaine, près Rennes, pour le temporel de ladite abbaye (fol. 442) ; François de Becdelièvre, écuyer, sieur du Boisbasset, pour la seigneurie du Boisbasset (fol. 446) ; vénérables et discrets chanoines et chapitre de Dol, pour le revenu du temporel dudit chapitre (fol. 447) ; messire Yves du Vignau, protonotaire du Saint-Siège apostolique, conseiller et aumônier du roi, grand archidiacre et chanoine de Dol, prieur commandataire des prieurés simples de Noyal-sur-Vilaine et Linré, pour le temporel desdits prieurés (fol. 448) ; Zacharie de Sécillon, sieur du Cosquer, pour la maison du Cosquer (fol. 449) ; François de Tournemine, écuyer, sieur de Camsillon, pour la seigneurie de Camsillon (fol. 450) ; David de Kerpoisson, écuyer, sieur de Kerallan, pour la maison de Kerallan (fol. 455) ; Louis de Chohant, écuyer, sieur de Kerambar, pour partie de la terre de Trémonder et partie

de la seigneurie de Kerambar (fol. 459) ; Jan Budes, écuyer, sieur du Tertre-Jouan et de la Noë-Sèche, pour le lieu de la Noë-Sèche (fol. 460) ; Georges de la Charonnière, écuyer, sieur dudit lieu, de la Bouëxière et d'Orange, pour la seigneurie d'Orange (fol. 464) ; messire François de Cambout, abbé commandataire de l'abbaye de Saint-Gildas-des-Bois et prieur du prieuré de Saint-Martin de Pontchâteau, pour le temporel desdits abbaye et prieuré (fol. 468) ; Gilles Thébaud, conseiller du roi et auditeur de ses comptes en Bretagne, pour le fief de la Malorat (fol. 469) ; Pierre de la Pouëze, écuyer, sieur de la Bretesche et de la Salle, en Château-Thébaud, pour les châtellenies de la Bretesche et de la Salle (fol. 469) ; damoiselle Janne de Chef du Bois, pour la seigneurie de Kerouallan (fol. 475) ; Jan du Bois, sieur de la Fresnaye, capitaine des ville et château d'Avranches, pour la seigneurie du Bois de Pacé (fol. 476) ; Alain de Kerméno, sieur du Garo et de Lannouan, conseiller du roi en sa Cour du Parlement de Bretagne, pour la maison de Lannouan et la seigneurie de Bojust (fol. 477) ; Alain de Coëtsal, écuyer, sieur de Coëtsal, pour le manoir de Coëtsal et la seigneurie d'Epinefort (fol. 477) ; Julien de Charette, écuyer, sieur de Couëron, conseiller de Sa Majesté et son Sénéchal à Nantes, pour la seigneurie de Guémené en Couëron (fol. 479) ; Guillaume Picaud, écuyer, sieur vicomte de Loyat, pour ladite vicomté (fol. 482) ; Jan, marquis de Coëtquen, comte de Combourg, sieur de la Vieille-Ville, pour le marquisat de Coëtquen et la châtellenie de la Vieille-Ville (fol. 486) ; Jan de Trémeleuc, écuyer, sieur dudit lieu, pour des oeillets de marais (fol. 494) ; Charles d'Espinay, marquis de Vaucouleurs, pour ledit marquisat (fol. 502) ; Pierre de Kersaudy, écuyer, sieur dudit lieu et de Penguilly, pour la seigneurie de Penguilly et autres terres (fol. 512) ; Pierre de la Bouëxière, écuyer, sieur de la Ville-James, pour des oeillets de marais (fol. 515).

1552-1680

B 2411. - Registre grand in-folio ; 371 feuillets papier

TRANSCRIPTION DES HOMMAGES faits dans diverses juridictions :

Nantes. — Messire Clément Le Fort, prieur du prieuré d'Indre, pour le temporel dudit prieuré (fol. 2) ; Jehan de Langle, sieur dudit lieu, conseiller du roi en la Cour du Parlement de Bretagne, pour les seigneuries de Launay et de la Hunaudaye (fol. 3) ; Charles de la Chambre, prieur commandataire du prieuré de Pont-Château, pour le temporel dudit prieuré (fol. 5) ; Gilles Grimaud, écuyer, sieur de la Clartière, du Plessis-Grimaud et de la Ville-Orion, pour la métairie de la Garnauderie (fol. 6) ; Julien de Beaubois, écuyer, sieur dudit lieu, pour la seigneurie de Beaubois (fol. 8) ; Jehan Morin, sieur de la Marchandrye, conseiller du roi et premier président de la Chambre des Comptes de Bretagne, pour la seigneurie du Bois (fol. 13) ; Albert de Chazé, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur des commanderies de Saint-Jean et de Sainte-Catherine de Nantes, pour lesdites commanderies (fol. 15) ; Jacques Le Porc, sieur de Larchapt, pour les seigneuries de Saint-Georges, de Larchapt et du Bois-Monrand (fol. 17) ; Florimond Le Charron, chanoine de l'Eglise de Nantes, prieur du prieuré de Sainte-Croix de Nantes, pour le temporel dudit prieuré (fol. 20) ; Sébastien Maho, prieur du prieuré de Montrelais, près Ingrandes, pour le temporel dudit prieuré (fol. 23) ; Gilles Bourdin, sieur de la Guérivière, pour la seigneurie de la Guérivière (fol. 26) ; Mathurin Simon, prieur du prieuré de Saint-Saturnin de Nozay, pour le temporel dudit prieuré (fol. 29) ; René du Pé, écuyer, sieur d'Orvault et du Plessis, pour la seigneurie de la Malorais (fol. 31) ; Soeur Jeanne de Bruc, religieuse et prieure du prieuré de Saint-Honoré, dépendant de l'abbaye de Saint-Supplice, ordre de Saint-Benoît, pour le revenu du temporel dudit prieuré (fol. 39) ; Jacques de Sesmaisons, écuyer, sieur dudit lieu, pour la seigneurie de Sesmaisons (fol. 42) ; Dame Philippe de Saint-Amadour, vicomtesse de Guignen, dame de Thouaré, pour la seigneurie de Thouaré (fol. 45) ; Gilles Bonamy, écuyer, sieur du Chastellier et du Chénet, pour lesdits lieux du Chastellier et du Chénet (fol. 48) ; Jan Arnault, prieur du prieuré de Guermiton, membre dépendant de l'abbaye du bourg Sainte-Marie, près Pornic, de

l'ordre de Saint-Augustin, pour le revenu du temporel dudit prieuré (fol. 51) ; Charles d'Avaugour, écuyer, sieur de Kergrois, du Bois et de Saffré, pour les seigneuries et châtellenies de Saffré et du Bois et la seigneurie de la Touche (fol. 53) ; François de Cambout, sieur dudit lieu, baron de Pont-Château, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine et lieutenant pour Sa Majesté des ville et château de Nantes, pour la baronnie de Pont-Château (fol. 60) ; Claude Simon, écuyer, sieur du Plessix, pour ledit lieu du Plessix (fol. 66).

Guérande. — Pierre du Verger, écuyer, sieur du Verger et de Cardinal, pour les terres et seigneuries du Verger et de Cardinal (fol. 110) ; Guillaume de Kerpoisson, écuyer, sieur de Toutfiet et de Trévénégat, pour les seigneuries de Touffiet et de Trévénégat (fol. 114) ; Julien de la Touche, écuyer, sieur du Chastellier, pour des marais (fol. 118) ; Les chanoines et chapitre de l'Eglise collégiale de Saint-Aubin-de-Guérande, pour le revenu du temporel dudit chapitre (fol. 120) ; Georges de Talhouët, écuyer, sieur de Kéravéan, pour neuf oeillets de marais (fol. 126) ; Demoiselle Péronnelle du Dréseuc, dame de Trémélo, pour deux cents oeillets de marais (fol. 130) ; Jan de la Haye, sieur de Silz, pour une maison située en la ville du Croisic et un certain nombre d'oeillets de marais (fol. 131).

Rennes. — Frère Christophe du Verdier, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, prieur du prieuré conventuel de Sainte-Croix de Vitré, en l'évêché de Rennes, dépendant de l'abbaye de Marmoutiers, pour le temporel dudit prieuré (fol. 170) ; Jehan de Rieux, sieur d'Assérac, chef de nom et armes de Rieux, chevalier de l'ordre du roi, sieur de Bethon, pour la seigneurie de Bethon (fol. 172) ; Amaury Gouyon, sire de la Moussaye et de Plouër, seigneur de Vaudoré, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, pour la seigneurie de Vaudoré (fol. 177) ; Bertrand Freslon, écuyer, sieur de la Freslonnière et du Boisbriand, pour la seigneurie de la Freslonnière et les terres de Montgermont et de la Baudière (fol. 183) ; Thomas, sire de Guémadeuc et de Québriac, baron et baronnet, seigneur de Blossac et de Rezé, pour la baronnie et seigneurie de Blossac (fol. 189) ; Les chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Tréguier, pour le temporel dudit chapitre (fol. 191) ; Georges Botherel, écuyer, sieur de Mouillemuse et de la Méancière, pour la seigneurie de la Méancière et le baillage de la Boizardière (fol. 194) ; Dame Sébastienne du Gourninec, dame prieure du prieuré de Tinténiac, pour le temporel dudit prieuré (fol. 196) ; Yvon Biscaye, marchand, demeurant au Croisic, pour trois oeillets de marais à sel (fol. 203) ; Guillaume d'Argentré, prieur du prieuré de Saint-Melaine, près Lamballe, pour le temporel dudit prieuré (fol. 209) ; Claude de la Ronceraye, écuyer, sieur dudit lieu et de Beaumanoir, pour la seigneurie de Beaumanoir (fol. 211).

Dinan. — Antoine du Rocher, sieur du Quengo, pour partie de la terre du Quengo (fol. 260) ; François Péan, sieur de Pontfilly, pour la seigneurie de Pontfilly (fol. 263) ; Jacques du Matz, écuyer, sieur de Richebois, pour le manoir de Richebois (fol. 266).

Fougères. — Jehan Martin, sieur de de la Bouvardière, pour les terres de la Vairie (fol. 310) ; Bertrand du Guesclin, écuyer, sieur de la Roberie, pour les terres de la Gravelle et de Launay (fol. 311) ; Jacques de la Bélinaye, écuyer, sieur dudit lieu, pour le manoir de la Bélinaye (fol. 312) ; François de Becdelièvre, sieur du Bouëxie et du Chastelier, pour la seigneurie du Chastelier (fol. 316) ; René de Poix, sieur de Fouesnel et du Fretay, pour les terres du Fretay (fol. 317) ; Demoiselle Jeanne de Couaisnon, dame de Bremanfany et de Bollande, pour les terres de Bollande (fol. 319) ; Gilles Ivette, sieur du Boishamon, de la Garenne, du Plessis-au-Breton et de la Pigeonnière, pour la terre du Plessis-au-Breton (fol. 321).

Saint-Brieuc. — Demoiselle Marthe de la Roche, dame de Vézins, de la Jaille, de Pordic et de Lantic, pour les terres de Pordic et de Lantic (fol. 343) ; Christophe Le Long, prêtre prieur du prieuré de Châtelaudren, membre dépendant du prieuré de Lehon, près la ville de Dinan, pour le temporel dudit prieuré (fol. 344) ; Guillaume Raoul, prieur commandataire du prieuré du Clos, diocèse de Saint-Brieuc, pour le temporel dudit prieuré (fol. 348) ; Jacques Le Porc de la Porte, baron de Vézins,

seigneur de Larchapt, de Pordic et de Lantic, pour les terres de Pordic et de Lantic (fol. 349) ; Philippe du Halegoët, sieur de Kergrec'h et de la Roche-Rousse, conseiller de Sa Majesté en la Cour du Parlement de Bretagne, et demoiselle Renée Budes, sa femme, pour la terre de la Ville-au-Bastard (fol. 350).

1574-1597

B 2412. - Registre grand in-folio ; 383 feuillets papier.

TRANSCRIPTION DES HOMMAGES faits dans diverses juridictions :

Vannes. — Guillaume Le Cointe, prêtre prieur du prieuré de Saint-Guen, dépendant de l'abbaye de Saint-Gildas de Rhuys, pour le temporel dudit prieuré (fol. 1) ; Olivier de Callac, écuyer, sieur de Randrécar, pour la métairie de Kerdam (fol. 4) ; Les chanoines et chapitre de Vannes, pour le temporel dudit chapitre (fol. 9) ; Lancelot d'Andigné, sieur de la Grée et de Larmor, pour la seigneurie de Larmor (fol. 10) ; René de Carné, chevalier de l'ordre du roi, sieur dudit lieu, pour les seigneuries de Carné, Cohignac et Liniac (fol. 13) ; François Le Valois, sieur de Séréac, pour la seigneurie de Séréac (fol. 17).

Ploërmel. — Messire François de Bodéan, trésorier des chanoines de l'église de Saint-Pierre de Nantes, au nom et comme procureur de Révérendissime Charles, cardinal de Bourbon, primat de Normandie, archevêque de Rouen, abbé de l'abbaye de Saint-Méen, située en l'évêché de Saint-Malo, pour ladite abbaye (fol. 80) ; François Gâtechair, prieur commandataire du prieuré de Sainte-Croix de Josselin, dépendant de l'abbaye de Redon, pour le temporel dudit prieuré (fol. 85) ; Louis, sire de Kermavan, de Coëtseizploué, etc .., pour la seigneurie de Peillac (fol. 92) ; Dame Janne Le Voyer, prieure du prieuré de Saint-Germain, près Lohéac, pour le temporel dudit prieuré (fol. 98) ; Jan d'Avaugour, sieur de Saint-Laurent, du Bois-dela-Motte, du Val, de Bellouan, et du Bois-du-Loup, pour les seigneuries du Val, de Bellouan, et du Boisdu-Loup (fol. 99) ; François Salmon, écuyer, sieur de Saint-Malo, pour la seigneurie de Saint-Malo (fol. 100) ; François de Montboucher, chevalier, sieur du Bordage et de Guer, pour la châtellenie et seigneurie de Guer (fol. 102).

Hennebont. — Jacques de Chefdubois, écuyer, sieur de Timat et de Locoziern, pour le manoir de Locoziern (fol. 130) ; Soeur Françoise Omnès, abbesse de l'abbaye de Notre-Dame de la Joie-les-Hennebont, pour le temporel de ladite abbaye (fol. 132) — Jehan Papin, sieur de la Tévinière, de Pontcallec, de Quifistre, de Kerfily et de Brignac, pour la seigneurie de Pontcallec (fol. 134).

Auray. — Jehan Glazren, prêtre, prieur du prieuré de Lotivy, situé en l'île de Quiberon, diocèse de Vannes, dépendant de l'abbaye de Quimperlé, pour le temporel dudit prieuré (fol. 160) ; Guillaume Marcel, prieur commandataire du prieuré de Lacoal, évêché de Vannes, dépendant de l'abbaye de Saint-Sauveur-de-Redon, pour le temporel dudit prieuré (fol. 162) ; Jean Guillemin, prieur commandataire du prieuré de Saint-Clément, en l'île de Quiberon, dépendant de l'abbaye de Rhuys, pour le temporel dudit prieuré (fol. 167).

***Rhuys*.** — Jacques de Rimaison, écuyer, sieur dudit lieu, du Trest et de Beaucours, pour la seigneurie du Trest (fol. 195) ; Jan de Francheville, écuyer, sieur dudit lieu, pour les métairies de Trélan et de la Motte (fol. 195).

Quimper-Corentin. — Pierre du Plessis, sieur de Kerminitry, pour les lieux de Kerminitry, Silnilin et de Keroyal (fol. 222) ; Dame Marie de Guengat, épouse de messire Guy d'Avaugour, chevalier, seigneur de Vay, pour la seigneurie de Guengat (fol. 225) ; Pierre de Quélen, seigneur du Vieux-Chastel et de la Chastaigneraie, pour la seigneurie du Château-Gouello (fol. 230) ; Nicolas de Tévarlen, chevalier de l'ordre du roi, sieur de Crec'hmorvan, pour la seigneurie de Crec'hmorvan (fol. 232) ; Laurent de Ploeuc, sieur dudit lieu, chevalier, sieur du Timeur, du Plessix, de Kervéguen, *etc.*, pour la seigneurie du Timeur et plusieurs autres terres et seigneuries (fol. 234) ; Frère Guillaume de

Launay, abbé titulaire de l'abbaye de Saint-Maurice, ordre de Citeaux, diocèse de Cornouailles, pour le temporel de ladite abbaye (fol. 237).

Lannion. — Jehan de Scliczon, écuyer, sieur de Keralio, pour la seigneurie de Barrach (fol. 260) ; Messire Gilbert, prêtre, aumônier de Monsieur, frère du roi, pour le prieuré de Kermaria (fol. 261).

Lesneven, Brest et Saint-Renan. — Claude de Goulaine, sieur dudit lieu, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa Chambre, pour la vicomté de Coëtquénan (fol. 270) ; René du Rouvre, écuyer, sieur du Bois-Boissel, pour terres, rentes et héritages (fol. 271) ; François de Guébriant, écuyer, sieur dudit lieu, pour la seigneurie de Rodaluen (fol. 271) ; François de Maillé, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa Chambre, mari de dame Claude de Kermavan, dame de Kermavan, pour les seigneuries de Kermavan et de Coëtseizploué (fol. 273) ; Guillaume de Penancoët, écuyer, sieur de Kerouazle, pour le lieu Kerouazle (fol. 273).

Quimperlé. — Demoiselle Catherine de Quélen, tutrice et garde de noble homme Charles de Guer, sieur de la Porte-Neuve, de Riec, du Hénant, de Kermel, *etc.*, son fils, pour les seigneuries de la Porte-Neuve, de Riec, de Kermel, de Kerbéchar et du Hénant (fol. 292) ; Demoiselle Anne Toupin, dame de Kergoat, pour la terre de Saint-Mady (fol. 293) ; Marc Bizien, écuyer, sieur de Kerigomarc'h, pour les métairies nobles de Catonnez et de Kergréven (fol. 294).

Morlaix. — Demoiselle Claude du Bois-Eon, dame de Guérand, de Portzmeu, du Ponthou, *etc.*, donairière du Parc et de Locmaria, pour la seigneurie de Ponthou (fol. 316) ; Jan de Pensornou, écuyer, seigneur de Trogoff, pour la seigneurie de Trogoff (fol. 318).

Léon. — Louis, sieur de Kermavan et de Coëtseizploué, pour les seigneuries de Kermavan et de Coëtseizploué (fol. 335).

Landeleau. — Claude de Goulaine, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa Chambre, père et garde naturel de Gabriel de Goulaine, son fils aîné, héritier principal et noble de dame Jéhanne de Bouteville, sa mère, vivante dame du Faouët et du Saint et vicomtesse de Coëquénan, pour les seigneuries du Faouët et du Saint (fol. 350) ; Demoiselle Louise de Coëtquénan, dame dudit lieu, pour la seigneurie de Coëtquénan (fol. 351) ; Claude de Kerguésay, écuyer, sieur de Kergomar, de Traondoun, de Meur, de Kerjagu et de la Roche-Tanguy, pour les seigneuries de Kerjagu et de la Roche-Tanguy (fol. 354) ; Jan Huby, sieur de Kerlosquet et du Pontgrossard, conseiller du roi en sa Cour du Parlement de Bretagne, pour la seigneurie du Parc Duault (fol. 356).

Gourin. — Jacques de Lopriac pour le lieu de Kermain (fol. 365).

1574-1596

B 2413. – Registre grand in-folio, 433 feuillets papier.

EXTRAITS DES SERMENTS ET HOMMAGES faits dans diverses juridictions :

Nantes. — Clément Lefort, prêtre, prieur du prieuré d'Indre, pour le temporel dudit prieuré (fol. 1) ; Gilles Grimaud, écuyer, sieur de la Clartière, du Plessix-Grimaud et de la Ville-Orion, pour la maison de la Garnaudière (fol. 3). — Dévote religieuse Marguerite des Vaux, prieure du prieuré de Sainte-Radegonde, près Le Loroux-Bottereau, membre dépendant de l'abbaye de Saint-Sulpice, pour le temporel dudit prieuré (fol. 6) ; Pierre de la Pouëze, écuyer, sieur de la Naulière, de la Bretesche et de la Salle en Château-Thébaud, pour les terres de la Bretesche et de la Salle (fol. 8) ; Arthur de Chevigné, sieur d'Anetz et de Vigneu, pour la seigneurie de Vigneu (fol. 9) ; René de la Chapelle, chevalier de l'ordre du roi, sieur de la Roche-Giffard, pour les seigneuries et châtellenies de Fougères et de Syon (fol. 14) ; Odet de Bretagne, baron d'Avaugour, comte de Gouello, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, conseiller en son Conseil privé, pour les terres et seigneuries qu'il possède en Bretagne (fol. 15) ; Frère Pierre de Bruc, religieux profès de l'abbaye de Saint-Melaine-les-Rennes, prieur du prieuré de Saint-Georges, situé en la paroisse de

Guémené-Penfao, dépendant de l'abbaye de Paimpont, pour le temporel du dit prieuré (fol. 18) ; Jan de Villeneuve, prieur du prieuré de Sévérac, dépendant de l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys, pour le temporel dudit prieuré (fol. 27) ; François de Cambout, sieur dudit lieu, baron de Pont-Château, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa Chambre, capitaine et lieutenant pour Sa Majesté des ville, château et comté de Nantes, pour la baronnie de Pont-Château (fol. 33) ; Messire Jan Juhel, conseiller au Présidial de Vannes, abbé commandataire de l'abbaye de la Meilleraye, pour ladite abbaye (f°35) ; Très haute et illustre princesse dame Marie de Bauquais, duchesse douairière de Penthièvre, pour la seigneurie de Portricq (fol. 35).

Guérande. — Guillaume de Muzillac, écuyer, sieur de Kerdréan, pour la métairie de la Villeneuve, un droit sur les poissonniers de Guérande et des oeillets de marais à sel (fol. 37) ; Jan de Kervéno, écuyer, sieur du Bertet, pour le lieu du Bertet et la tenue de la Maguerigo (fol. 38) ; Nicolas de Tréguier, sieur de Tréguier, pour un certain nombre de marais salants (fol. 40) ; François de Sesmaisons, sieur de la Sauzinière et de Tréambert, pour deux parties de la terre de Tréambert (fol. 41) ; Jan Le Botteuc, sieur de Coëssal, pour ledit lieu de Coëssal (fol. 47).

Rennes. — Frère Christophe du Verdier, religieux de l'ordre de Saint-Benoist, prieur du prieuré conventuel de Sainte-Croix de Vitré, évêché de Rennes. dépendant de l'abbaye de Marmoutiers, pour le temporel dudit prieuré (fol. 50) ; Jan de Rieux, sieur d'Assérac, chef de nom et armes de Rieux, chevalier de l'ordre du roi, sieur de Bethon, pour la seigneu rie de Bethon (fol. 50) ; Amaury de Gouyon, sieur de la Moussaye et de Plouer, seigneur de Vaudoré, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, pour la seigneurie de Vaudoré (fol. 53) ; Louis de Rohan, chevalier de l'ordre du roi, prince de Guémené, comte de Rochefort et de Montbazon, pour la principauté de Guémené, les terres de la Rochemoisan, les fiefs de Léon, Tréfault, Plouhinec, Plouray et Saint-Caradec, *etc.* (fol. 54) ; Jan Botherel, châtelain et vicomte d'Apigné, sieur de Montigny, *etc.*, pour les terres d'Apigné, de Montigny et de Pont-Château et la tour de Couesbouc (fol. 58) ; Jan d'Avaugour, sieur de Saint-Laurent et du Bois-de-la-Motte, pour la seigneurie du Bois-de-la Motte (fol. 61) ; Les Chanoines et Chapitre de l'église cathédrale de Tréguier, pour leur temporel (fol. 61) ; Jan de la Vallée, sieur de la Burie, pour les bailliages de la Norière et de la Saudrais et autres héritages (fol. 71).

Dinan. — Antoine du Rocher, sieur de Quingo, pour partie de la terre de Quingo (fol. 72) ; François de Péan, écuyer, sieur de Pontfilly, pour la terre de Pontfilly et la maison de la Ville au Prévost (fol. 74) ; Julien du Breil, sieur de Pontbriand, chevalier de l'ordre du roi pour la seigneurie de Pontbriand, le baillage de la Conchais et le pré d'Avaugour (fol. 77).

Fougères. — Jan Martin, sieur de la Boussardière, pour la terre de la Vairie (fol. 80) — Jacques de la Bélinaye, écuyer, sieur de la Bélinaye, pour le lieu de la Bélinaye et autres héritages et manoirs (fol. 81) ; Gilles du Hallay, sieur de Bouteville, pour la terre de Bouteville et le lieu de Champsavin (fol. 84) ; Demoiselle Janne de Couaisnon, dame de Bréthanfany et de Bollande, pour les lieux de Bollande, de la Marche et de la Chapelle Saint-Etienne (fol. 85).

Saint-Brieuc et Gouello. — Samson Bernard, abbé commandataire de l'abbaye de Notre-Dame de Boquen, de l'ordre de Citeaux, diocèse de Saint-Brieuc, pour le temporel de ladite abbaye (fol. 89) ; Claude Lannion, écuyer, sieur de Cruguil, de la Noëverte et des Aubrais, pour les terres de Cruguil, de la Noëverte et des Aubrays (fol. 91) ; Georges de la Trémoille, seigneur baron de Royan et de Plélau, pour la baronnie de Plélau (fol. 92) ; Charles de Contin, abbé commandataire de l'abbaye de Beauport, pour le temporel de ladite abbaye (fol. 94) ; Gilles de Rosmadec, vicomte de Mayneuf, sieur de Buhen et de Lautic, pour la terre de Lautic, les bois et forêts de Buhen et de Lanvollon (fol. 95) ; Jan Botherel, écuyer, sieur de Beauvoir, pour la terre de Langonnet (fol. 95).

Juridictions diverses. — Yvon de Kerraouel, écuyer, sieur de Lanevez, pour ce qu'il tient du ressort de Gouello (fol. 97) ; Bertrand de Quilfistre, sieur de Trémohouarn, pour ladite seigneurie (fol. 101) ; Louis de Noyal, sieur de Kerlagan, pour ce qu'il tient sous Rhuys (fol. 105) ; Raoul Riand, sieur de la Tremblaye, pour ce qu'il tient sous Ploërmel (fol. 109) ; René de la Vieuville, pour ledit lieu et ce qu'il tient à bail sous Fougères (fol. 117) ; Christophe de l'Hôpital, sieur d'Escoublac, pour la châtellenie d'Escoublac et ce qu'il tient sous Guérande (fol. 125) ; Alain du Liscoët, sieur dudit lieu, pour ce qu'il tient sous Gouello et pour la Rollandière et Lanoë sous Dinan (fol. 133) ; François de Saint-Briac, sieur de la Ville au Provost, pour terres et héritages (fol. 139) ; Jacques de la Saudrais, sieur dudit lieu, pour le lieu de la Saudrais et rentes (fol. 149) ; Yves de Coëtlogon, sieur de Méjusseaume, de la Gaudinaye et de Kerluzeric, pour lesdites terres (fol. 158) ; Catherine de la Marche, dame du Rible, pour les terres qu'elle tient sous Châteaulin (fol. 162) ; Jan du Rusquec, sieur du dit lieu, pour le lieu du Rusquec (fol. 169) ; Guillaume du Chastellier, sieur du Plessix, pour le lieu du Plessix-Maurel (fol. 175) ; Pierre de Villiers, pour la métairie du Bois d'Argent sous Auray (fol. 186) ; René de Kerloaguen, pour ce qu'il tient sous Quimper-Corentin, Concq, Fouesnant, Rosporden, Châteaulin, Le Huelgoat et Gouello (fol. 194) ; Jan de Beaucé, sieur du Plessix-Beaucé, pour ledit lieu et de la Fontenelle (fol. 209) ; François de Maure, sieur de Maure, pour lui et dame Hélène de Rohan, sa compagne, pour ce qu'ils tiennent sous Ploërmel, Rennes, Nantes et Dinan (fol. 218) ; Pierre de Lambilly, sieur dudit lieu, pour le lieu de Lambilly et autres terres sous Ploërmel et Guérande (fol. 226) ; Bonnabes de Marbré, sieur du Bas-Vézin, pour la terre du Bas-Vézin et du Portel (fol. 245) ; Frère Jan de Kerfrec, commandataire de Saint-Maurice près Quimperlé, pour le temporel dudit prieuré (fol. 267) ; Henry Care, gouverneur de la Chapelle-Saint-Herbot, pour ce qu'il tient sous Châteauneuf (f 274) ; Messire Hamon Barbier, docteur ès-droit, abbé commandataire de Saint-Mahé en l'évêché de Léon, pour le temporel de ladite abbaye (fol. 278) ; Louis d'Avaugour, chevalier, sieur de Kergrois, pour les terres du Cellier et de Saffré (fol. 287).

Guérande. — François de Tournemine, écuyer, sieur de Camsillon, pour la seigneurie de Camsillon (fol. 289) ; Laurent du Pé, sieur de Villeneuve, pour le lieu noble de Villeneuve et un certain nombre d'oeillets de marais salants (fol. 294) ; Claude de Kerneur, sieur de Berhet, pour le lieu de Berhet (fol. 300) ; Jean de la Haye, écuyer, sieur de Silz, pour la maison de Kernarz (fol. 303) ; François de Sesmaisons, écuyer, sieur de Tréhambert, pour la seigneurie de Tréhambert et le lieu de Villeneuve (fol. 310) ; Arthur de Kerpoisson, sieur de Trévénégat, pour la seigneurie de Kervénégat et partie de la terre de Kerfrezon (fol. 315) ; Pierre de la Haye, écuyer, sieur du Sable, pour le pré de la Grande-Plataine (fol. 327) ; Jean du Bobéril, écuyer, sieur dudit lieu, pour la seigneurie d'Ust (fol. 334) ; Pierre de Chevigné, écuyer, sieur de la Sicaudais, pour le lieu de Kerfourn et la seigneurie du Grand Cleuz (fol. 338) ; Messire Félicien Boiffin, prieur commendataire du prieuré de Batz, pour le temporel dudit prieuré (fol. 339) ; Guillaume de Sécillon, écuyer, sieur du Cosquer, pour le lieu du Cosquer, la terre de Trouvay, la métairie de Bréhadoux et deux pièces de terre (fol. 345) ; Claude du Masle, écuyer, sieur de Trélan, pour la seigneurie de Kerusel (fol. 350) ; Pierre Lehuédé, pour un certain nombre d'oeillets de marais salants (fol. 357) ; Pierre de Kervéno, écuyer, sieur de Kéralio de Quifistre, *etc.*, pour la seigneurie de Quifistre (fol. 369) ; Messire Jean de Manent, chanoine en l'église cathédrale de Limoges, et prieur du prieuré de Mesquer, pour le temporel du prieuré de Mesquer (fol. 371). — François Martin, sieur de Beaulieu, conseiller du roi, et sénéchal en la juridiction de Guérande, pour le moulin de Crémeur (fol. 375) ; Jean de Robien. seigneur vicomte de Kerambourg, procureur spécial de haut et puissant seigneur messire Nicolas Fouquet, chevalier, vicomte de Melun et de Vaux, marquis d'Assérac, comte de Largouët, ministre d'Etat, surintendant des Finances et procureur général de sa Majesté au Parlement de Paris, pour la seigneurie du marquisat d'Assérac (fol. 377) ; Charles du Boschet, sieur du Plessis, avocat à la Cour, et sénéchal du marquisat d'Assérac, pour la seigneurie de

Trévécart (fol. 388) ; Jacques Le Breton, sieur de Bellevue, pour un certain nombre d'oeillets de marais salants (fol. 405) ; Jean de Vay, écuyer, sieur de Fontenaille, pour un certain nombre d'oeillets de marais salants (fol. 410) ; Jean Le Page, sieur de Saint-Nom, pour la pièce de terre des Grands Prés de Saint-Nom (fol. 425) ; Jean-Joseph, chef du nom et armes de Tournemine, chevalier, seigneur baron de Camsillon et autres lieux, pour la seigneurie et baronnie de Camsillon (fol. 428) ; René de Lopriac, chevalier, marquis d'Assérac, sieur de Coëtmadeuc, conseiller au Parlement de Bretagne, pour le marquisat d'Assérac (fol. 433).

1574-1680

B 2414. - Registre grand in-folio ; 439 feuillets papier.

SENTENCES DE RÉCEPTIONS D'AVEUX. Classement par évêchés.

Nantes. — René Marec, chevalier de l'ordre du roi, sieur de Montbarrot et de la Martinière, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances de sa Majesté, gouverneur des ville et évêché de Rennes, pour la châtellenie de Careil (fol. 1) ; François de Cambout, seigneur dudit lieu, chevalier de l'ordre du roi, pour la baronnie de Pont-Château, la seigneurie de Coislin, la châtellenie de Cambout et la seigneurie de Bolhet (fol. 2) ; Guillaume de Kerpoisson, écuyer, sieur de Kerfrézou et de Trévénégat, pour la seigneurie de Trévénégat et le lieu de Troffiquet (fol. 6) ; Pierre Le Porc, baron de Vézins, sieur de la Noue, pour la seigneurie de la Noue (fol. 11) ; Jean Gabard, écuyer, sieur des Jammonières, pour la seigneurie des Jammonières (fol. 26) ; Guillaume Bernard, conseiller du roi et percepteur général des finances de Bretagne, pour la seigneurie de Portricq (fol. 30) ; Jean Giraud, prêtre, docteur en théologie et prieur commendataire de l'oratoire de Grillaud, pour ledit oratoire (fol. 31) ; Charles d'Avaugour et de Coëtfret, seigneur de Clisson, vicomte de Saint-Nazaire, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances de sa Majesté et conseiller en ses Conseils d'État et Privé, pour la châtellenie, terre et seigneurie de Clisson, la vicomté, terre et seigneurie de Saint-Nazaire (fol. 36) ; Guy de Rieux, sieur de Châteauneuf, vicomte de Donges et de la Roche en Savenay, pour les terres et seigneuries de la Vicomté de Donges et de la Roche en Savenay (fol. 37) ; René de Machecoul, sieur de Vieille-Vigne, pour les châtellenies de Vieille-Vigne, Saint-Etienne-de-Mermort et Touvois, les terres et seigneuries de Bougon, Rezé et la Hunaudais (fol. 39) ; François de Pelvoisin, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commendeur de la commenderie du Temple, près Clisson, pour le temporel de ladite commenderie (fol. 40) ; Jean d'Acigné, sieur de la Roche-Jagu et de Grandbois, pour fiefs (fol. 52).

Rennes. — Julien Thierry, chevalier de l'ordre du roi, sieur de la Prévalaye, pour la seigneurie de la Prévalaye (fol. 54) ; Jacques de la Bélinaye, écuyer, sieur dudit lieu, pour la seigneurie de la Bélinaye (fol. 56) ; Mathurin de Montalais, conseiller et aumônier du roi, commendataire de l'abbaye de Saint-Melaine, près Rennes, pour le temporel de ladite abbaye (fol. 57) ; François de Becdelièvre, écuyer, sieur du Bouëxic, conseiller du roi en sa cour du Parlement de Bretagne, pour la seigneurie du Chastelier (fol. 60) ; Armand d'Ossat, évêque de Rennes, pour le temporel dudit évêché (fol. 61) ; Georges de la Charonnière, écuyer, sieur dudit lieu, de la Bouëxière et d'Orenges, pour la seigneurie d'Orenges (fol. 71) ; Germain du Val, conseiller et aumônier du roi, prieur commendataire du prieuré de Saint-Nicolas de Montfort, pour le temporel dudit prieuré (fol. 74) ; Jean, Marquis de Coëtquen, comte de Combourg, sieur de la Vieille-Ville, pour le marquisat de Coëtquen et le comté de Combourg (fol. 81) ; César de la Vieuville, écuyer, sieur dudit lieu, pour la terre de la Vieuville (fol. 84) ; Tristan de Beaucé, écuyer, sieur de la Forest, pour la terre de la Forest (fol. 92) ; Charles du Plessix, écuyer, sieur du Plessix de Mauron, conseiller du roi et son sénéchal en la cour et juridiction de Ploërmel, mari et procureur de droit de demoiselle Geneviève Papin, pour la seigneurie de la Barais (fol. 98) ; Georges du Feu, écuyer, sieur dudit lieu, pour le lieu du Feu (fol. 107) ; Messire Armand Jean du

Plessix, cardinal de Richelieu, abbé de l'abbaye de Redon, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et Privé et grand aumônier de la reine, mère de sa Majesté, pour le temporel de ladite abbaye de Redon (fol. 111).

Saint-Malo. — Jean Picaud, écuyer, sieur de Morgand, conseiller du roi et maître ordinaire de ses comptes en Bretagne, pour la seigneurie et châtellenie de Quéhéon (fol. 122) ; Jacques de Saint-Malon, écuyer, sieur de Trémeleuc, pour le lieu du Fresne (fol. 125) ; Pierre Pigray, conseiller et aumônier ordinaire du roi, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Jean-des-Prés, pour le temporel de ladite abbaye (fol. 137) ; Charles d'Espinay, marquis de Vaucouleurs, pour le marquisat de Vaucouleurs (fol. 143) ; Sébastien de Rosmadec, baron de Molac, sieur de Tivarlen, pour la seigneurie de la Chapelle en Quintin, et comme procureur spécial de demoiselle Marguerite de Beaumanoir, sa mère, dame douairière de Tivarlen, pour la terre de Naizin, Moréac et Plommerault (fol. 148) ; François Le Prestre, sieur de Lézanet et de la Villedenache, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine et gouverneur des ville et château de Concarneau, pour les seigneuries de Lézonet, de la Villedenache et de Lequilly (fol. 153) ; Raoul Marot, écuyer, sieur de Taden et de la Garaye, conseiller du roi et son sénéchal de la juridiction de Dinan, pour les seigneuries de Taden et de la Garaye (fol. 155) ; Sébastien du Plessix, sieur de Grénédan, conseiller du roi en sa cour du Parlement de Bretagne, pour la seigneurie de Grénédan (fol. 156) ; Dame Louise, comtesse de Maure, pour la seigneurie de Lorgeril (fol. 158) ; Gilles du Buisson, écuyer, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et commendeur de la commenderie de Carentoir, pour le revenu du temporel de ladite commanderie (fol. 160).

***Vannes*.** — Joachim de Sévigné, sieur d'Olivet, pour la seigneurie de Bléhéboen (fol. 190) ; Mathurin de Montalais, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, vicomte de Kerambourg et de Pluvigner, seigneur de Keraër, héritier sous bénéfice d'inventaire de feu messire René de Malestroit, pour la seigneurie de Keraër et les vicomtés de Kerambourg et de Pluvigner (fol. 191) ; Philippe Gibon, écuyer, sieur du Grisso, pour le lieu du Grisso (fol. 194) ; Catherine de Francheville, dame douairière de Camaret et propriétaire de Branferré, pour le lieu de Branferré (fol. 196) ; Alain de Coëtsal, écuyer, sieur de Coëtsal, pour le lieu de Coëtsal (fol. 200) ; Frère Jean Girard, religieux de l'abbaye de Saint-Gildas de Rhuys, prieur du prieuré d'Ambon pour le temporel dudit prieuré (fol. 205) ; André du Bot, écuyer, sieur de Kerbot, pour le lieu de Kerbot (fol. 207) ; Henry de Gondi, duc de Retz, pair de France, pour la seigneurie de Belle-Isle (fol. 212) ; François de Kervéno, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa Chambre, sieur de Kermenguy, pour la seigneurie de Kermenguy (fol. 215) ; René Vallin, clerc du diocèse de Nantes, pour le temporel du prieuré de Saint-Guen, ordre de Saint-Benoist (fol. 218) ; Samuel Le Héno, écuyer, sieur de Villeneuve, pour rentes et revenus (fol. 220).

Cornouailles. — Pierre de Bois-Eon, sieur de Coëtinizan, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, pour les seigneuries de Kerbrat, de Montafilant et de Lellée (fol. 256) ; Charles du Liscoët, évêque de Cornouailles, pour le temporel dudit évêché (fol. 257) ; Thomas Sauvaget, écuyer, sieur du Clos, père et garde naturel de Bertrand Sauvaget, sieur de Poulquin, pour la terre de Poulquin (fol. 265) ; Yves de la Rocherousse, sieur de Penanros, pour terres et héritages (fol. 266) ; Nicolas du Plessix, écuyer, sieur dudit lieu, pour le lieu du Plessix (fol. 269) ; Claude du Poirier, écuyer, sieur du Meinez, pour la terre de Coëtreseau (fol. 271) ; Charles de Kergorlay, écuyer, sieur du Cleuzdon, de Coëtquévéran et de Kerangouëz, pour la seigneurie de Coëtquévéran (fol. 271) ; Jacques du Fou, sieur de Lagan, de Kerbuzec, de Lespernez, *etc.*, pour la seigneurie de Lagan et partie de la seigneurie de Lespernez (fol. 276) ; Jean de Carné, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa Chambre, baron de Blaison, vicomte de Cheveller et de Trévalot, sieur du Port et de la Vallée, pour la seigneurie de Trévalot (fol. 277) ; Josias de Guer,

écuyer, sieur de la Porte-Neuve, du Hénant, de Kernichant et de Rustéphan, pour les seigneuries du Hénant, de Kernichant et de Rustéphan (fol. 279) ; Philippe de Kerret, écuyer, sieur de Quillien, pour les lieux de Quillien et du Biril (fol. 280) ; Christophe Fouquet, sieur de Chalain, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et Privé et son procureur général en sa cour du Parlement de Bretagne, mari et procureur de droit de dame Mariette de Kersaudy, pour les seigneuries de Kersaudy, de Tréhans, de Penguilly, de Kerbalanec et de Kerglain (fol. 282).

Tréguier. — Claude de Lannion, écuyer, sieur de Cruguil, pour le lieu de Cruguil (fol. 319) ; Charles, baron d'Avaugour et de Coëtfret, comte de Gouëllo, vicomte de Saint-Nazaire, seigneur de Clisson, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances de sa Majesté, conseiller en ses conseils d'Etat et Privé, pour la baronnie de Coëtfrec (fol. 319) ; Nicolas de Talhouët, écuyer, sieur de Kerservant, pour la seigneurie de Trémédéon (fol. 320) ; Claude de Clisson, écuyer, sieur de Kéralio et de Pénarstang, pour la seigneurie de Pénarstang (fol. 322) ; Jean d'Acigné, sieur de la Roche-Jagu et de Grandbois, pour le fief de Troguindy (fol. 323) ; François du Cosquer, écuyer, sieur de Barac'h et de Keruzec, pour les seigneuries de Barac'h et de Keruzec (fol. 324) ; Louis de Kerprigent, écuyer, sieur dudit lieu, pour le lieu de Kerprigent (fol. 328) ; Gilles Le Borgne, écuyer, sieur du Goasguen, homme d'armes de la Compagnie d'ordonnance du duc de Vendôme, pour le manoir noble de Kerguenen et du manoir de Kerguien (fol. 330) ; Henry de Gondy, duc de Retz, *etc.*, pair de France, comme mari de la dame duchesse de Retz, son épouse, pour la seigneurie de Rinifau (fol. 330) ; Louis de Crésolles, sieur de la Villeneuve, pour la seigneurie du Vieux-Trévou (fol. 332) ; François de Kerguézec, écuyer, sieur de Carpont et de Coathallec, pour la seigneurie de Coathallec (fol. 334).

***Nantes*.** — Henry de Gondy, duc de Retz, pair de France, pour la baronnie de Retz, à présent érigée en duché (fol. 346) ; Pierre Le Berre, prêtre, provôt de la Provôté de Saint-Martin de Vertou, en diocèse de Nantes, pour le temporel de ladite Provôté (fol. 348) ; René de la Motte, prêtre, abbé de l'abbaye de Saint-Gildas-des-Bois, diocèse de Nantes, pour le revenu du temporel de ladite abbaye et des prieurés en dépendant (fol. 349) ; Charles Simon, prieur commandataire du prieuré de Frossay, situé en la paroisse de Frossay, pour le temporel dudit prieuré (fol. 356) ; Jean de Kerpoisson, écuyer, sieur dudit lieu, pour le fief de Kerpoisson (fol. 359) ; Jean Viau, chanoine de Nantes et prieur du prieuré de Saint-Mars-la-Jaille, pour le temporel dudit prieuré (fol. 365).

***Léon*.** — Pierre de Bois-Eon, sieur de Coëtinizan, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, pour lui et comme mari et procureur de dame Jeanne de Rieux, sa femme, pour les seigneuries de Trogoff, de Coatlez, de Keranguen, de Mesnault, de Lescouët et de Gouesbien (fol. 368) ; Alain du Poulpry, écuyer, sieur dudit lieu, pour les seigneuries nobles de Lauvengat, de Kersalvator et de Chef du Bois (fol. 368) ; Demoiselle Suzanne de Langalla pour les seigneuries de Kerballaouen et de Langalla (fol. 370) ; Guillaume de Penancoët, écuyer, tant en son nom que comme mari et procureur de demoiselle Guillemette Barbier, sa femme, pour le lieu de Kerouazle (fol. 375) ; Gabriel de Ploeuc, vicomte de Coëtquénan, pour la seigneurie de Coëtquénan (fol. 384) ; Jean du Chastel, écuyer, sieur de Coëtangarz, Kermoal, et Bruillac, pour la seigneurie de Kermoal (fol. 385) ; Dame Françoise de Quélen, douairière de Kerjean et propriétaire de Tromelin (fol. 387) ; René de Lescoat, écuyer, sieur de Kergoff, Kermené et de la Villeneuve, pour les seigneuries de Kergoff et de la Villeneuve (fol. 390) ; Sébastien, marquis de Rosmadec, baron de Molac et de Rostrener, comte de la Chapelle, vicomte de Penhoët et de Plouider, sieur de Tivarlen, Pontcroix, Coëtmenec'h, *etc.*, pour la vicomté de Plouider et la châtellenie de Coëtmenec'h (fol. 390).

Saint-Brieuc. — Jean du Crosquer, écuyer, sieur dudit lieu et de Trésignan, pour la seigneurie de Trésignan (fol. 406) ; Dame Jeanne Pinard, dame douairière de Goulaine, pour la seigneurie et châtellenie de Langonnet (fol. 406) ; Ferdinand Châtaigner, abbé commendataire de l'abbaye de Notre-Dame de Beauport, diocèse de Saint-Brieuc, pour le temporel de ladite abbaye (fol. 410) ; Jean

Gouyon, écuyer, sieur de la Ville-aux-Oiseaux et châtelain de Langonnet, pour la seigneurie et châtellenie de Langonnet (fol. 410) ; René de Rieux, sieur de Sourdéac et d'Ouessant, chevalier des ordres du roi, conseiller en ses conseils et lieutenant pour Sa Majesté en la Basse-Bretagne, pour la seigneurie de l'île d'Ouessant (fol. 411).

1598-1623

B 2415. - Registre grand in-folio ; 508 feuillets papier.

SENTENCES DE RÉCÉPTIONS D'AVEUX. — Classement par évêchés et juridictions.

Evêché de Nantes. — René Marec, chevalier de l'ordre du roi, sieur de Monbarrot et de la Martinière, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances de Sa Majesté, gouverneur des ville et évêché de Rennes, père et garde naturel de ses enfants, pour la châtellenie de Careil (fol. 1) ; Zacharia de Sécillon, sieur du Cosquer, pour la maison du Cosquer (fol. 2) ; Jacques de Saint-Malon, sieur de Trémeleuc, pour la maison de Trémeleuc (fol. 3) ; Demoiselle Françoise Férion, dame de la Saulzinière, pour la seigneurie de Tréambert (fol. 4) ; David de Kerpoisson, écuyer, sieur de Keralan, pour la maison de Keralan (fol. 9) ; Frère Jean Regnault, prieur du prieuré de Saint-Nicolas-de-Redon, pour ledit prieuré (fol. 14) ; Guillaume Bernard, conseiller du roi et contrôleur général des finances de Bretagne, pour la seigneurie de Portricq (fol. 16) ; Tristan Guilmier, prieur du prieuré de Pirmil, pour ledit prieuré (fol. 18) ; Charles d'Avaugour et de Coëtfret, seigneur de Clisson, vicomte de Saint-Nazaire, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances de Sa Majesté, conseiller en ses conseils d'Etat et privé, pour la châtellenie et seigneurie de Clisson et la vicomté et seigneurie de Saint-Nazaire (fol. 19) ; Guy de Rieux, sieur de Châteauneuf, vicomte de Donges et de la Roche en Savenay, pour les seigneuries de la vicomté de Donges et de la Roche (fol. 20) ; Pierre Rivière, prieur du prieuré du Pellerin, pour ledit prieuré (fol. 22) ; Jan Vallet, prieur commendataire ou prévôt du prieuré ou prévôté conventuel non électif de Saint-Martin de Vertou, pour ledit prieuré ou prévôté (fol. 28),

Evêché de Rennes. — Julien Thierry, chevalier de l'ordre du roi, sieur de la Prévalaye, pour la seigneurie de la Prévalaye et la châtellenie de Matignon (fol. 29) ; René de Saint-Pern, écuyer, sieur de Ligouyer, pour la seigneurie de Champalaune (fol. 30) ; Renaud de la Marzelière, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, pour la seigneurie et vicomté du Fretay, celle du Bois-Hamon et deux fiefs dépendant de la seigneurie du Gué (fol. 34) ; Yves du Vineau, protonotaire du Saint-Siège apostolique, conseiller et aumônier du roi, grand archidiacre et chanoine de Dol, prieur commendataire des prieurés simples de Noyal-sur-Vilaine et Livré, pour lesdits prieurés (fol. 38) ; Isaac Loisel, sieur de Brie et de la Motte-Saint-Armel, conseiller du roi en son conseil d'Etat et privé, président au Parlement de Bretagne, pour les fiefs et bailliages de la Hallery et de la Sasserie (fol. 45) ; Jean d'Avaugour, sieur de Saint-Laurent, pour les seigneuries du Bois-de-la-Motte et du Val de Bellouan (fol. 56) ; Armand du Plessix, cardinal de Richelieu, abbé de l'abbaye de Redon, conseiller en les conseils d'Etat et privé, grand aumônier de la reine, mère de Sa Majesté, pour le temporel de ladite abbaye de Redon (fol. 61).

Evêché de Saint-Malo. — Jan Picaud, écuyer, sieur de Morgand, conseiller du roi et maître ordinaire de ses comptes en Bretagne, pour la seigneurie et châtellenie de Quéhéon (fol. 61) ; François Rogier, sieur de Villeneuve, conseiller du roi en son conseil d'Etat et son procureur général en sa cour du Parlement, pour la châtellenie du Crévy (fol. 67) ; Pierre Pigray, conseiller et aumônier ordinaire du roi, abbé commendataire de l'abbaye de Saint Jean-des-Prés, pour le temporel de ladite abbaye (fol. 70) ; Maurice de la Hautonnière, sieur du Plessis et de Paris, pour les lieux de Paris et du Parc (fol. 73) ; François Le Prestre, sieur de Lézonnet et de la Ville-Vachet, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi ; capitaine et gouverneur des ville et château de Concarneau, pour les terres et seigneuries de

Lézonnet, la Ville-Vachet et le Quilly (fol. 79) ; Dame Louise, comtesse de Maure, pour le comté de Maure (fol. 81) ; Sébastien, marquis de Rosmadec, baron de Molac et de Rostrenen, comte de la Chapelle, vicomte de Penhoët et de Plouider, sieur de Tivarlen, Pontcroix, Coëtmenec'h, etc, pour partie du comté de la Chapelle (fol. 83).

Evêché de Vannes. — Mathurin de Montalais, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, vicomte de Kérambourg et de Pluvignac, seigneur de Keraër, pour la seigneurie de Keraër et les vicomtés de Kérambourg et de Pluvigner (fol. 83) ; Jan de Broël, écuyer, sieur dudit lieu, pour les maisons de Broël et de Trévené (fol. 85) ; Catherine de Francheville, dame douairière de Camaret, propriétaire de Branferré, pour ledit lieu de Branferré (fol. 86) ; Guillaume de Pembuzo, écuyer, sieur dudit lieu et de Kerlescoët, pour la maison de Kerlescoët (fol. 90) ; Marc de Rosmadec, écuyer, sieur du Plessis-Josso, pour les terres de Kerlututu et de Trébiguet (fol. 92) ; Frère Pierre Lucas, prieur du prieuré de Locmariaquer, membre dépendant de l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé, pour le temporel dudit prieuré (fol. 97).

Evêché de Cornouailles. — Pierre de Bois-Eon, sieur de Coëtinizan, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, pour la seigneurie de Kerbrat, Montafilant et du Hellez (fol. 101) ; Charles du Liscoët, évêque de Cornouailles, pour le temporel dudit évêché (fol. 102) ; Yves de la Roche-Rousse, écuyer, sieur de Pénauras, pour héritages (fol. 107) ; Charles de Kergorlay, écuyer, sieur du Cleuzdon, Coëtquévéran et de Kérangouëz, pour le lieu de Coëtquévéran (fol. 110) ; David Papin, sieur de la Tévinière, de Pontcallec, de Quifistre, de Kerfily, de Brignac, de la Bruyère, de Tronchâteau, de l'Esbé, du Verger et de Coëtilehec, pour la seigneurie de Coëtilehec (fol. 113).

Evêché de Tréguier. — Bernard de Quintin, sieur de Coëtanfroter, pour un moulin à eau et un convenant (fol. 118) ; Maurice de Mur, écuyer, sieur de Lesmoal, pour la seigneurie de Lesmoal (fol. 121) ; Henry de Gondy, duc de Retz, *etc*., pair de France, comme mari de la dame duchesse de Retz, son épouse, pour la seigneurie de Runfau (fol. 123) ; Jean du Trévou, écuyer, sieur de Baloré et de Kercauzon, conseiller du roi alloué de Lannion, pour la seigneurie de Baloré (fol. 125).

Evêché de Nantes. — Henry de Gondy, duc de Retz, pair de France, pour la baronnie de Retz, à présent érigée en duché (fol. 125) ; Pierre Le Ber, prêtre provôt de la provôté de Saint-Martin de Vertou, pour le revenu temporel de ladite provôté (fol. 126) ; René Biré, prieur commendataire du prieuré du Tertre, pour le temporel dudit prieuré (fol. 131) ; Jacques Barrin, seigneur de la Galissonnière, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé, premier président en sa Chambre des Comptes de Bretagne, pour la seigneurie du Bas-Briacé (fol. 134) ; Marthe Chabot, dame de Saint-Etienne, mère et tutrice de demoiselle Anne de Machecoul, pour la seigneurie de l'île de Bouin pour la Bretagne (fol. 135).

Evêché de Léon. — Alain du Poulpry, écuyer, sieur dudit lieu, conseiller du roi en sa cour du Parlement de Bretagne, pour les seigneuries nobles de Lanvengat, de Kersalvator et de Chef-du-Bois (fol. 136) ; Lancelot du Verger, écuyer, sieur du Nevet, pour les lieux de Nevet et de Poulcruq (fol. 142) ; Louis Jacobin, doyen de l'église cathédrale de Saint-Pol-de-Léon, procureur spécial des vénérables chanoines et Chapitre dudit lieu, pour le temporel dudit Chapitre (fol. 148).

Evêché de Saint-Brieuc. — René Marec, chevalier de l'ordre du roi, sieur de Montbarrot et de la Martinière, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances de Sa Majesté, gouverneur des ville et évêché de Rennes, pour la seigneurie de Creheren (fol. 149) ; René de Rieux, sieur de Sourdéac et d'Ouessant, chevalier des ordres du roi, conseiller en ses conseils et lieutenant pour Sa Majesté en la Basse-Bretagne, pour la seigneurie de l'île d'Ouessant (fol. 152).

Evêché de Vannes. — Gabriel de Saint-Pern, sieur dudit lieu, pour la seigneurie de Locqueltas (fol. 153) ; Frère Gilles Delbreuve, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, prieur du prieuré de

Notre-Dame des Neiges, paroisse de Baud, pour le temporel dudit prieuré (fol. 154) ; Valentin de Talhouët, sieur de Sévérac, de la Grationnaye, de Marzan et de Caden, pour quarante-huit tenues de terre sises à la paroisse de Caden (fol. 157) ; Haut et puissant seigneur messire Nicolas Fouquet, chevalier, vicomte de Melun et de Vaux, marquis d'Assérac, comte de Largouët, ministre d'Etat, surintendant des finances et procureur général de Sa Majesté au Parlement de Paris, pour le comté de Largouët (fol. 162) ; François de Montigny, sieur de Beauregard, conseiller du roi en ses conseils et son avocat général en son Parlement de Bretagne, pour l'étang au Duc (fol. 166) ; Frère Vincent Trémant, prieur du couvent de Saint-Vincent Ferrier de la ville de Vannes, ordre des Frères Prêcheurs, pour les revenus temporels dudit couvent ; Joachim Descartes, seigneur de Kerleau, conseiller du roi de la grand'chambre du Parlement de Bretagne, pour la seigneurie de Trémondet (fol. 179) ; Guillaume de Montigny, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Gildas de Rhuys, pour le temporel de ladite abbaye (fol. 183) ; Pierre de Botherel, écuyer, sieur du Vertin et de Laumaillé, conseiller du roi et juge magistrat civil et criminel au siège présidial de Vannes, pour le lieu de Laumaillé (fol. 186) ; Simon de Noyal, écuyer, sieur de Clesne, de Mousternault et de Beau-Soleil, conseiller du roi, juge magistrat criminel du siège présidial de Vannes, pour la seigneurie de Beau-Soleil (fol. 188) ; Jean Sorel, sieur de Salarun et du Bois-de-la-Salle, pour la métairie de Kerver (fol. 192) ; Claude de Cornulier, abbé de Blanche-Couronne, prieur du Hézo, pour le temporel dudit prieuré (fol. 198) ; Jacques du Masle, écuyer, sieur dudit lieu et de Colléneuc, pour une métairie appelée le Moulin-Hamon (fol. 203) ; Demoiselle Jeanne de Couldebouc, dame douairière du Chêne-Blanc, pour la maison de Rochermont (fol. 209) ; Sébastien de Rosmadec, abbé commendataire de l'abbaye de Notre-Dame de Paimpont, pour le temporel de ladite abbaye (fol. 213) ; François Le Prestre, chevalier, sieur de Lézonnet, gouverneur des ville et château de Concarneau, pour la seigneurie de Lézonnet (fol. 216) ; Sébastien du Plessix, sieur de Grénédan, conseiller du roi en sa cour du Parlement de Bretagne, pour la seigneurie de Grénédan (fol. 228).

Evêché de Saint-Malo. — Pierre Rivière, prieur du prieuré de Ruffiac, pour le temporel dudit prieuré (fol. 251) ; Jean Picaud, sieur de Morgand et châtelain de Quéhéon, conseiller de Sa Majesté et maître de ses comptes, pour la seigneurie du Parc (fol. 254) ; Jean de Neuville, écuyer, sieur de Richebois, pour la seigneurie de Richebois (fol. 261) ; Claude de Bois-Eon, vicomte de Dinan, sieur de la Bellière, *etc.*, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, pour la vicomté de Dinan et partie de la seigneurie de la Bellière (fol. 263) ; François de Lambilly, écuyer, sieur dudit lieu, pour partie dudit lieu de Lambilly (fol. 275) ; Toussaint de Bois-Adam, écuyer, sieur dudit lieu, pour la seigneurie des Rosais (fol. 285) ; Demoiselle Charlotte Gouyon, dame de Plouër et de la Motte-du-Parc, pour la châtellenie de la Motte-du-Parc (fol. 289) ; Philippe de la Trémoille, chevalier de l'ordre du roi, conseiller en ses conseils d'Etat et privé, marquis de Rohan, comte d'Olonne, baron d'Apremont et de Plélau, grand sénéchal du Poitou et capitaine du château de Poitiers, pour la baronnie de Plélau (fol. 295).

Evêché de Rennes. — Louis, marquis de Coëtquen, comte de Combourg, baron de Vauruffier, gouverneur des ville et château de Saint-Malo, pour les marquisat et seigneurie de Coëtquen (fol. 301) ; Henry de Gondy, duc de Retz, pair de France, comme mari de la dame duchesse de Retz, son épouse, pour les seigneuries de Beaumanoir et de la Hardouinaye (fol. 302) ; Dame Louise, comtesse de Maure, pour la seigneurie de Saint-Etienne (fol. 305).

Tréguier. — René de Rieux, abbé commendataire de l'abbaye de Notre-Dame du Relec, pour le temporel de ladite abbaye (fol. 308) ; François de Guébriant, chevalier de l'ordre du roi, sieur dudit lieu, pour la seigneurie de Guébriant (309) ; Louis de Plusquellec, sieur de Boisriou et de Kergastel, pour les manoirs de Boisriou et de Kergastel (fol. 312) ; Guillaume de Trogoff, écuyer, sieur de Kerelleau, pour les lieux de Kerelleau, de Lille et de Kerbast (fol. 314) ; Charles de Maillé, seigneur

de Kermavan, de Coëtseizploué et de la Forest, pour la seigneurie de Bruillac (fol. 318) ; Pierre de Lannion, chevalier de l'ordre du roi, sieur du Vieux-Châtel et de Cruguil, pour la seigneurie de Cruguil (fol. 325).

Evêché de Vannes. — Christophe de Robien, chevalier, seigneur vicomte de Plaintel et de la Motte, pour la seigneurie et châtellenie d'Epinefort et la maison de Kervallant (fol. 327) ; Jean Bouchaud, licencié en droit, abbé commendataire de Notre-Dame de Prières, ordre de Citeaux, pour le temporel de ladite abbaye (fol. 327) ; Frère Martin Ferry, religieux en l'abbaye de Saint-Gildas de Rhuys, prieur titulaire du prieuré de Gâvre, dépendant de ladite abbaye, pour le temporel dudit prieuré (fol. 329) ; Jean de Baudouin, sieur de Kérizec, pour le lieu de Kérizec (fol. 331) ; Dame Julienne du Bois de la Salle, dame douairière de Saint-Trivier, pour le lieu de la Noëdie (fol. 331) ; Georges de Muzillac, écuyer, seigneur de Kerdréan et de la Ville-Verte, pour quatre tenues (fol. 335) ; Charles de Clermont, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Gildas de Rhuys, pour le temporel de ladite abbaye (fol. 337) ; Dame Thomasse de Rieux, abbesse de l'abbaye de Notre-Dame de la Joie, pour le temporel de ladite abbaye (fol. 339) ; Jean Le Gouvello, sieur du Rosmeur et de Kérantré, pour la métairie noble de Kérantré (fol. 346).

Evêché de Léon. — Laurent du Mescaur, sieur de Mescaradec, pour la terre de Trégolleau et la garenne de la Roche (fol. 349) ; Messire Roland de Neuville, évêque de Léon, pour le temporel dudit évêché (fol. 351) ; Olivier de Coëtandan, sieur dudit lieu, pour la maison de Coëtandan (fol. 355) ; Guillaume de Cornouailles, sieur de Kérinou, pour la terre de Kérinou (fol. 357) ; René de Saint-Offange, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, pour le temporel des commanderies de la Feuillée et de Quimper-Corentin (fol. 360) ; Claude de Kerlec'h, écuyer, sieur de Langalla, pour la seigneurie de Langalla (fol. 364) ; Hervé de Poulpiquet, écuyer, sieur de la Rochedurand, pour la seigneurie de la Rochedurand (fol. 376).

Evêché de Cornouailles. — Guillaume de Launay, docteur en théologie, conseiller et aumônier du roi, abbé titulaire de l'abbaye de Saint-Maurice, pour le temporel de ladite abbaye (fol. 376) ; Dame Anne de Tivarlen, douairière du Brignon, propriétaire de Kerharo, pour les seigneuries de Kerharo, de Guilguiffin, de Kerlaëzron, de Coëtmorvan, de Kerdran et de Lespern (fol. 377) ; Frère Jean de Lesquen, religieux profès en l'abbaye de Saint-Mélaine près Rennes, ordre de Saint-Benoit, prieur du prieuré de Pontbriand, pour le temporel dudit prieuré (fol. 380) ; Pierre de Bois-Eon, sieur de Coëtinizan, comte de Bois-Eon, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, gouverneur des ville et château de Morlaix, pour les terres de la Motte et de Kercadec (fol. 384) ; Sébastien de Ploeuc, baron de Kergorlay, sieur du Timeur, du Plessix, *etc.*, pour la baronnie de Kergorlay et la châtellenie de Timeur (fol. 399) ; Charles de Kergorlay, chevalier, sieur de Coëtquévéran, pour la maison de Coëtquévéran (fol. 409) ; Marguerite de Keraldanet, dame douairière de Kéribert et propriétaire de Saint-Mady, pour la seigneurie de Saint-Mady (fol. 412) ; René de Penmarc'h, baron dudit lieu, de Coëtlestrémeur, du Colombier et de Villeroy, pour la seigneurie de Keranroy (fol. 416).

Juridiction de Ploërmel. — Jean Buinart, écuyer, sieur de la Villevoisin et de la Roballière, pour le manoir noble de la Villevoisin (fol. 425) ; Michel du Fresne, prieur recteur de Mohon ; membre dépendant de l'abbaye de Saint-Jean-des-Prés, diocèse de Saint-Malo, pour le temporel dudit prieuré (fol. 428) ; Alexandre du Bouëxic, sieur de Campel et du Val, châtelain du Plessix-Mahéet de Peillac, pour les seigneuries et châtellenies du Val, du Plessix-Mahé, et de Peillac (fol. 430) ; Jean de Couesplan, sieur de la Morinaye, pour le fief de la Morinaye (fol. 434) ; René, chef de nom et d'armes de Tournemine, seigneur, baron et châtelain de Camsillon, de Kerjean, de la Lautardière et de Bellejoie, en qualité de père et garde naturel de Jean-Joseph de Tournemine, seigneur et châtelain du Bois-au-Voyer, pour la seigneurie et châtellenie du Bois-au-Voyer (fol. 435) ; Dame Jeanne-Pélagie de

Rieux, veuve de Jean-Emmanuel, chef de nom et d'armes de Rieux, vivant seigneur marquis d'Assérac, comte de Largouët, de l'Ile d'Yeu, etc, et gouverneur de Guérande et du Croisic, pour la seigneurie du Gué de l'Isle (fol. 437) ; Haut et puissant seigneur messire Henry-Albert de Cossé, duc de Brissac, pair de France, marquis de Thouaré, baron de Montejean, de Malestroit, de la Guerche, de Pouancé, de Châteaugiron, de Coëtmen, de Martigné, seigneur de Poligné, de Fontenay et de Langonnet, pour la baronnie de Malestroit (fol. 439) ; Henry-François de Rougé, marquis du Fay, abbé commendataire de l'abbaye de Bonrepos, prieur du prieuré de Brûlé, pour le temporel dudit prieuré (fol. 441) ; Jan-Baptiste, chef de nom et d'armes du Plessis, seigneur de Grénédan, d'Illifaut, de la Moltais, du Mottay, *etc.*, pour les seigneuries de Grénédan, du Mottay et de la Lande (fol. 448) ; Charles-Marie Le Méneust, chevalier, sieur de Bréquigny, de Brécé, de la Noë, du Bouëdrier, de Rigny, de la Bautrais, du Chastel, de Kerouc'hant, de Kerangomar, *etc.*, conseiller du roi et président à mortier en la cour du Parlement de Bretagne, pour la seigneurie du Chastel (fol. 462).

Juridiction d'Hennebont. — Joseph Papin, sieur de la Tévinière, pour les terres de Pontcallec, de Tronchâteau et de la Brivère (fol. 463) ; Christophe de Robien, chevalier, vicomte de Plaintel et de la Motte, pour la seigneurie et châtellenie de l'Epinefort (fol. 466) ; Pierre de Larlan, écuyer, sieur de Kercadio, pour les métairies de Kerbillaire et de Saint-Ernan (fol. 476) ; Dame Anne de Chef-du-Bois, douairière de Camors, propriétaire de la terre et seigneurie du Plessix, pour la terre et seigneurie du Plessix (fol. 483) ; Jacques du Bouëtiez, écuyer, sieur dudit lieu, pour le manoir noble du Bouëtiez (fol. 492) ; Alain, chef de nom et d'armes de Guer, chevalier, sieur de Pontcallec, de la Porte-Neuve et autres lieux, pour la seigneurie de Pontcallec (fol. 498) ; René Claude de Rosmar, sieur de Kerméno, pour le manoir de Kerlevennez (fol. 507).

1598-1678

B 2416. – Registre grand in-f° ; 467 feuillets papier.

SENTENCES DE RÉCEPTIONS D'AVEUX. — Classement par évêchés et par juridictions.

Evêché de Nantes. — Demoiselle Perrine de Vaudrey, dame du Boisjouan, pour la seigneurie vulgairement appelée le Cellier de la Haye (fol. 1) ; Henry de Pelvoisin, chevalier et grand trésorier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur du temple de la Madeleine, près Clisson, pour le temporel de ladite commanderie (fol. 3) ; Jean Hervé, sieur de la Brosse, pour la moitié du lieu noble de la Brosse (fol. 9) ; Prigent de Chevigné, sieur de Malleville, pour le lieu de Malleville (fol. 17) ; Julien de Charette, écuyer, sieur d'Ardeines, pour les seigneuries et châtellenies de Guémené, de Sesmaisons, de Couëron et d'Ardeines (fol. 18) ; Edouard de Mello, prieur du prieuré de Saint-Méen-sur-Loire, pour le temporel dudit prieuré (fol. 26) ; Jean de Mazoyer, écuyer, sieur de la Villesorin, gouverneur des ville et château d'Ancenis, comme bienveillant de Léon de Mazoyer, son fils, écolier étudiant à Paris, prieur du prieuré de Saint-Giron, pour ledit prieuré (fol. 27) ; Charles Allençon, bourgeois de la ville du Croisic, pour le moulin de Ranzegan (fol. 41) ; René de Tournemine, baron de Camsillon, pour la baronnie de Camsillon (fol. 49) ; Pierre Le Valois, écuyer, sieur de Séréac, pour la terre de la Motte-Aleman (fol. 53) ; Yves Fyot, sieur de la Rivière, conseiller du roi, trésorier et receveur général des Finances en Bretagne, pour la seigneurie de la Rivière (fol. 57) ; Thomas de Guémadeuc, sieur de Cadoudal, pour partie de la seigneurie de Trévécar (fol. 64) ; Jean Briand, docteur en droit, chanoine et grand archidiacre de Cornouailles, abbé commendataire de l'abbaye de Landévénec, pour le temporel de ladite abbaye (fol. 65) ; René de la Tullaye, écuyer, sieur de Belleisle, conseiller du roi et maître ordinaire de ses comptes en Bretagne, pour la terre de Port-Durand (fol. 67) ; Gabriel Le Pennec, écuyer, sieur d'Escoublac et de Lesnérac, pour la châtellenie et la seigneurie d'Escoublac, le lieu de Lesnérac, et un certain nombre d'oeillets de marais salants (fol.

70) ; Frère Pierre de l'Epine, chanoine régulier de l'abbaye de Paimpont, prieur du prieuré de Saint-Georges de Penfao, en Guémené, pour le temporel dudit prieuré (fol. 72).

Evêché de Rennes. — David du Cerizay, sieur de la Salle, pour la moitié du fief de Luzard (fol. 76) ; Julien Freslon, sieur de la Freslonnière, pour la seigneurie de la Freslonnière, la terre de la Baudière de Pacé et la métairie noble de Montgermont (fol. 77) ; François, sire de la Marzelière, baron de Bonnefontaine, vicomte du Fretay, seigneur châtelain de la Motte, de Geunes, de Brielles et du Plessix-Giffart, chevalier de l'ordre du roi, pour la seigneurie et baronnie de Bonnefontaine (fol. 84) ; Révérend Père en Dieu, messire Roland de Neuville, évêque de Léon, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Jacques, près Montfort, pour le temporel de ladite abbaye (fol. 85) ; Pierre Botherel, sieur vicomte d'Apigné, pour la vicomté d'Apigné (fol. 99) ; Dame Françoise de la Fayette, abbesse de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes, pour le temporel de ladite abbaye (fol. 104) ; François du Hallay, sieur de Bouteville, pour la seigneurie de Bouteville (fol. 116) ; Eustache du Han, écuyer, sieur de Launay, conseiller au Parlement de Bretagne, pour la seigneurie de Launay (fol. 132) ; Guy de Rieux, sire de Châteauneuf, vicomte de Donges, baron de la Roche, en Savenay, sieur du Plessix-Bertrand, du Mesnil, du Mâs, *etc*..., pour la châtellenie et seigneurie de Châteauneuf (fol. 132) ; François Peschart, baron de Beaumanoir, sieur de Bienassis, pour la baronnie de Beaumanoir (fol. 148).

Juridiction d'Auray. — Louis Clohan, écuyer, sieur de Kerambart, pour partie de la seigneurie de Kerambart (fol. 152) ; Jacques du Boberil, écuyer, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, sieur du Boberil, du Molant, d'Ust, de Talhouët, *etc*..., pour partie du lieu de Talhouët (fol. 156) ; Mathurin de Montalais, chevalier de l'ordre du roi, gouverneur pour Sa Majesté au pays et duché de Beaumont, baron de Keraër et vicomte de Kerambourg et de Pluvigner, pour la baronnie de Keraër et la vicomté de Kerambourg et de Pluvigner (fol. 162) ; Guillaume Guimarho, prieur du prieuré de Saint-Cado, pour le temporel dudit prieuré (fol. 168) ; Guillaume de Trogoff, chanoine de Tréguier, prieur du prieuré de Lotivy, en l'île de Quiberon, pour le temporel dudit prieuré (fol. 175) ; Dame Hélène de Talhouët, comtesse douairière du Bois de la Roche, pour la seigneurie de Pontsal (fol. 185) ; Joachim des Cartes, seigneur de Kerbeau, conseiller de Sa Majesté en la grande Chambre du Parlement de Bretagne, pour une portion de la terre de Kergonnan (fol. 200).

Evêché de Nantes. — Léon de Mazoyer, prieur commendataire du prieuré de Notre-Dame de Frossay, pour le temporel dudit prieuré (fol. 204) ; Messire Henry de Gondy, seigneur de Retz, duc et pair de France, marquis de Belle-Ile, *etc*..., père et garde noble de demoiselle Marguerite de Gondy, sa fille, dame des terres, seigneuries du Chastel, pour la terre du duché de Retz (fol. 204) ; Julien de Fierque, prieur du prieuré de la Très-Sainte-Trinité de Clisson, pour le temporel dudit prieuré (fol. 216) ; François de Lopriac, prieur du prieuré de Massérac, pour le temporel dudit prieuré (fol. 224).

Evêché de Rennes. — Jean Piédevache, écuyer, sieur des Mesnils, de Launay et de la Ville-Sèche, pour la seigneurie des Mesnils (fol. 225) ; Briand Pinel, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Chaudeboeuf, gentilhomme ordinaire de sa chambre, pour la seigneurie et châtellenie de Chaudeboeuf (fol. 227) ; Olivier de Montbourcher, sieur de la Mayanne, conseiller du roi en son Parlement de Bretagne, pour les fiefs de Princé et de Vallière (fol. 238) ; Révérend Père en Dieu, messire Henry de la Motte-Haudecourt, évêque de Rennes, conseiller du roi en ses Conseils, pour le temporel dudit évêché (fol. 240).

Juridictions de Quimperlé et de Gourin. — Frère Nicolas Druais, abbé titulaire de l'abbaye de Saint-Maurice de Carnouët, pour le temporel de ladite abbaye (fol. 246) ; Mathieu de Coëtnours, sieur du Granec, pour le manoir de Granec (fol. 247) ; Charles de Guer, sieur de la Porte-Neuve, de Kermel, du Hénant, *etc*..., pour la seigneurie de la Porte-Neuve, partie de la seigneurie de Kermel, et le village de Lauvargant (fol. 251) ; Sylvestre de Charmoy, écuyer, sieur de Keraëret, de Lemévec, *etc*..., pour la

seigneurie de Lémévec (fol. 259) ; Illustrissime messire Jean-François-Paul, cardinal de Retz, archevêque de Corinthe, coadjuteur en l'archevêché de Paris et abbé des abbayes de Sainte-Croix de Quimperlé et de Notre-Dame de Buzay, seigneur souverain de Commercy et de Henville, et baron de Chonville, pour le temporel de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé (fol. 260) ; François de la Pierre, écuyer, sieur des Salles, conseiller secrétaire des maison et couronne de France, en la chancellerie de Bretagne, receveur des Fouages et autres deniers royaux en l'évêché de Vannes, pour les terres nobles de Kervagu, de Carnouet et de Damany (fol. 277) ; Charles de Kernezne, chevalier, marquis de la Roche et de Coatarmoal, baron de Laz, vicomte du Curru, seigneur des châtellenies de Penanec'h, de Gournois et de Kercharles, pour la châtellenie et seigneurie de Gournois (fol. 286) ; Pierre de Lamprat, chef de nom et armes de Lamprat, sieur dudit lieu et de Langoëllan, conseiller du roi et son sénéchal en la juridiction de Gourin, pour le lieu de Saint-Nicollan (fol. 295) ; René de Toulbodou, écuyer, sieur de Guiffos, pour quatre tenues (fol. 302) ; Pierre du Couëdic, écuyer, sieur de Kerriec, pour le village de Kerriec (fol. 304).

Evêché de Léon. — Marc Le Pape, écuyer, sieur du Bois de la Haye, pour des lieux et convenants nobles (fol. 306) ; René de Penancoët, seigneur de Kerouazle, pour les seigneuries de Kerouazle, de Kerbaronnou et de la Villeneuve (fol. 307) ; Roland de Poulpiquet, écuyer, sieur de Kermen, pour le manoir noble de Kergo (fol. 311) ; Sébastien de Ploeuc, seigneur marquis du Timeur, pour la seigneurie du Pont (fol. 314) ; Sébastien de Rosmadec, marquis de Rosmadec, baron de Molac et de Tivarlen, gouverneur pour le roi des villes et châteaux de Quimper-Corentin et Dinan, pour la seigneurie de Kergourmadech (fol. 322) ; Soeur Gillette de Saint-Germain, prieure de Notre-Dame de Lesneven, pour le temporel dudit prieuré (fol. 326).

Evêché de Tréguier. — Dame Renée de la Marzelière, dame douairière de Guébriant, pour la seigneurie de Keraudy (fol. 332) ; Dom Benoit Beaurepaire, religieux de l'ordre et congrégation de Saint-Benoit, dits de Cluny et Saint-Maur, prieur de Saint-Sauveur de Guingamp, pour le temporel dudit prieuré (fol. 336).

Evêché de Saint-Brieuc. — Yves du Boisgeslin, écuyer, sieur de la Toueze, pour le manoir des Sept-Fontaines et les dîmes de Bremelois (fol. 340) ; Claude de Lannion, sieur de Quélen, de Trefflec'h, de Plounévez, de Quintin et de Troran, pour lesdites terres (fol. 341) ; Philippe Botherel, écuyer, sieur de la Ville-Geffroy, de Kerscradec et de Kerbrat, pour la seigneurie de Plouagat, le moulin de Gouello et la chapelle de Louaval (fol. 342).

Evêché de Saint-Malo. — François Peschart, écuyer, sieur de Bienassis, de Bossac, de la Thébaudays, *etc...*, pour les seigneuries de Bossac et de la Thébaudays (fol. 342) ; Louis de Coëtlogon, vicomte de Méjusseaume, conseiller du roi en son Parlement de Bretagne, pour la seigneurie et châtellenie de la Gaudinaye (fol. 343) ; Gabriel de Machecoul, chevalier, baron de Montaigu, seigneur de Vieillevigne, de Grand'Lieu, de Bougon, de Saint-Etienne de Mer-Morte, de Touvois, *etc...*, comme mari et procureur de droit de dame Renée d'Avaugour, sa compagne, pour la seigneurie de Kergrois (fol. 346) ; Julien de Porcaro, écuyer, sieur dudit lieu, du Breil, de la Landelle, de Leschêne, *etc...*, pour les seigneuries du Breil et de la Landelle (fol. 350).

Juridiction de Quimper-Corentin. — Nicolas de Talhouët, écuyer, sieur de Kerservant, pour partie du lieu de la forêt du Juch (fol. 353) ; Dame Anne de Coëtanezre, dame douairière du Ciem, pour le fief du Laz (fol. 354) ; Jacques de Rimaison, sieur de Beaucours et de Kerbulic, pour la seigneurie de Kerbulic (fol. 362) ; Nicolas de Ploeuc, chevalier, sieur de Kerharo, pour les seigneuries de Kerharo, de Guilguiffin et de Keraudron, la maison de Kerdrain et le fief de Quiliou (fol. 370) ; Charles de Kernezne, chevalier, marquis de la Roche et de Coatarmoal, baron de Laz, vicomte du Curru, seigneur des châtellenies de Gournois, de Penanec'h, de Kercharles et d'Isles de Crapado, pour les marquisats de la Roche et de Coatarmoal (fol. 381) ; Dame Jeanne de Poulinic, dame de Marchalec'h, pour plusieurs

tenues (fol. 391) ; Pierre du Couëdic, écuyer, sieur de Kérédec, pour le lieu noble du Pasty (fol. 399) ; Pierre Blouet, prieur commendataire du prieuré de l'Ile-Tristan en Douarnenez, pour le temporel dudit prieuré (fol. 404) ; Dame Françoise de Trégouët, dame douairière de Talhouët, pour la terre noble de Launay et le lieu de Kerlesbihan (fol. 405) ; Hyacinthe Thierry, seigneur du Plessis-Gazon et de la Prévallaye, pour l'ancien manoir noble de Langustan (fol. 413) ; Thérèse Guymar, dame douairière de Kergroader, pour le manoir noble de Lanvern (fol. 416) ; Armand Jean du Plessis, duc de Richelieu et de Fronsac, pour la seigneurie et baronnie de Pont-l'Abbé (fol. 422).

Evêché de Vannes. — René, chef de nom et d'armes de Carné, chevalier, sieur dudit lieu, de Cohignac, de Marzain, *etc.*..., pour les seigneuries de Carné et de Cohignac (fol. 423) ; Père Jean Hay de la Mothe, supérieur de la maison et collège de la Compagnie de Jésus en la ville de Vannes, pour le temporel dudit collège (fol. 425) ; Jérôme de Cambout, seigneur dudit lieu, lieutenant du roi au gouvernement de Brest, capitaine et gouverneur du château de Sucinio, côte et île de Rhuys, pour terres afféagées (fol. 433).

Evêché de Cornouailles. — René de Penancoët, seigneur de Kerouazle, pour la seigneurie de Trohannet (fol. 433) ; Pierre de Kergariou, écuyer, sieur de Kergrist, conseiller du roi, sénéchal et premier magistrat civil et criminel au siège de Morlaix, pour le lieu du Goaziou (fol. 439) ; Paul Pinart, écuyer, sieur du Val. du Cosquer et de la Motte, pour le lieu noble de Kersalaun (fol. 455) ; Vincent du Menez, écuyer, sieur de Coëtglas, pour la seigneurie de Coëtglas et autres héritages (fol. 464) ; Christophe Fouquet, chevalier, seigneur de Chalain, conseiller du roi en son Conseil, président au Parlement de Bretagne, gouverneur pour sa Majesté des villes et châteaux de Concarneau et de Saint-Aubin du Cormier, pour la seigneurie de Coëtquentin (fol. 466).

1599-1679

B 2417. – Registre grand in-folio, 458 feuillets papier.

SENTENCES DE RÉCEPTIONS D'AVEUX.

Juridictions de Concarneau, Fouesnant et Rosporden. — François Jourdain, sieur du Couédo, pour un domaine congéable (fol. 2) ; Alain du Couédic, écuyer, sieur de Kergoaler, pour la seigneurie de Kergoaler (fol. 3) ; Charles de Guer, sieur de la Porte-Neuve, de Kermel, du Hénant, *etc.*..., pour les seigneuries du Hénant, de Kergune et de Kernichaut (fol. 8) ; Toussaint de Perrien, sieur de Bréfeillac et de Kerbuzellec, pour la seigneurie de Coëtconq (fol. 16) ; Michel Colomban de Tinténiac, sieur de Quimerch, pour la seigneurie de Quimerch (fol. 18) ; Olivier Salou, écuyer, sieur de Toulgoët et autres lieux, conseiller du roi, sénéchal et premier magistrat au siège présidial de Quimper-Corentin, pour les seigneuries de Toulgoët, du Moustoir, de Keroullin, du Treff et de la Ville-Neuve (fol. 24) ; René de Canabec, sieur de Kerlouët, pour la seigneurie de Coatloret (fol. 30) ; Guillaume Dondel, seigneur de Pentreff, conseiller du roi et maître ordinaire de ses comptes, pour les terres du Parc et de Kergouric (fol. 35) ; Pierre Joseph du Couédic, écuyer, sieur de Kergoaler, de Kermorvan, de Kermabel, *etc.*..., pour le manoir noble de Kergoaler (fol. 44) ; Abraham du Quesne, sieur du Grand et du Petit Moros et de Kervichard, lieutenantgénéral dans les armées navales de sa Majesté, pour la seigneurie de Kervichard (fol. 53).

Juridictions de Carhaix. — Nicolas de Talhouët, écuyer, sieur de Kerservant, pour la seigneurie de Brézilien (fol. 54) ; Jean du Bothonn, écuyer, sieur du Stangier, pour la seigneurie du Stangier (fol. 60) ; Sébastien, marquis de Rosmadec, chevalier de l'ordre du roi, baron de Molac, de la Chapelle, de Rostrenen, *etc.*..., procureur spécial de François de Kérérent, chevalier de l'ordre du roi, sieur de Kergournadec, pour les seigneuries de l'Estang, du Brunot et autres (fol. 63) ; Claude, comte de Bois-Eon, seigneur de Coëtinizan, *etc.*..., pour les seigneuries de Kerbrat, du Hellez et de Montafilant (fol. 72) ; Toussaint de Perrien, chevalier de Bréfeillac, de Kerbrésébec, de Kergoët, de Kerjoli, de

Coëtguénéran, vicomte de Lesmais et de Plestin, pour la seigneurie de Coëtguénéran (fol. 77) ; Pierre de Lamprat, chef de nom et d'armes de Lamprat, sieur dudit lieu et de Langoëllan, conseiller du roi et son sénéchal, pour héritages (fol. 85) ; Renaud de Léon, sieur de Bourgerel, de Kerbournec, de Kerprigent et de Poulmic, pour les seigneuries de Kerprigent, de Kerbournec et de Poulmic (fol. 89) ; René de Névet, chevalier, chef de nom et d'armes de Névet, seigneur de Beaubois, de Launay, de Kerlizouan, du Quellennec, *etc...*, capitaine du ban et de l'arrière-ban et garde-côte général de l'évêché de Cornouailles, pour la terre de Rossaret et autres (fol. 97) ; Armand-Jean du Plessis, duc de Richelieu et de Fronsac, pour la seigneurie et baronnie de Rostrenen et les seigneuries des îles de Carnoët (fol. 100).

Juridiction de Châteaulin. — Dame Anne de Coëtanezre, dame du Curru, pour le fief de la Rochegoumarc'h (fol. 101) ; Charles de Kergorlay, sieur du Cleuzdon, pour le lieu de Laugon et autres (fol. 106) ; François du Pont, chevalier, baron dudit lieu, gouverneur pour sa Majesté des ville et citadelle du Hâvre de Grâce, pour la vicomté du Faou et la seigneurie de la Villeneuve (fol. 109) ; Alain, chef de nom et d'armes de Kerbec'h, sieur du Rusquec, de la Salle, de Keraunou, de Keringar, *etc...*, pour la seigneurie de la Foullonnaye (fol. 112) ; Denis Rousseau, prêtre, prieur du prieuré de Saint-René-du-Bois, autrement Locronan, pour le temporel dudit prieuré (fol. 125) ; Ignace Furic, écuyer, sieur de Kergourant, conseiller du roi et son procureur au siège royal de Châteaulin, pour le manoir et le château ruiné de Thiméan (fol. 128) ; Guillaume, chef de nom et d'armes du Liscoët, chevalier, seigneur dudit lieu, du Bois-de-la-Roche, du Run, de Kergoët, de Rosserff, du Parc, de Kerguillay, du Saint, de Keranroux, pour les seigneuries du Run et de Kerguillay (fol. 135) ; Joseph-Hyacinthe de Kersulguen, sieur de Kerlozrec, pour la seigneurie de Melosquet (fol. 139).

Juridiction de Morlaix. — François de Guébriant, écuyer, sieur dudit lieu, pour un fief (fol. 141) ; Louis du Parc, seigneur de Locmaria et de Ploumaguer, pour la seigneurie du Ponthou (fol. 141) ; Jean Tournemouche, chanoine de Tréguier et prieur du prieuré de Saint-Mathieu de Morlaix, pour le temporel dudit prieuré (fol. 142) ; René de Rieux, abbé commendataire de l'abbaye de Notre-Dame du Rebec, pour le temporel de ladite abbaye (fol. 145) ; Henry de Gondy, duc de Retz et de Beaupréau, pair de France, chevalier des deux ordres du roi, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances de sa Majesté, marquis de Belle-Ile, curateur de demoiselles Catherine et Marguerite de Gondy, ses filles, pour la seigneurie de Runeffaut (fol. 147) ; Claude, comte de Bois-Eon, vicomte de Dinan et de la Bellière, baron de Kerouzéré, châtelain de Coëtinizan, gouverneur pour le roi des ville et château de Morlaix, pour le comté de bois-Eon (fol. 155) ; Sébastien de Robien, sieur dudit lieu, conseiller du roi en la Cour du Parlement de Bretagne, pour la seigneurie de Crétion (fol. 164).

Juridiction de Lanmeur. — Nicolas de Talhouët, écuyer, sieur de Kerservant, pour la seigneurie de Trémédéon (fol. 164) ; Jean du Groësquer, sieur dudit lieu, de Bossant, de Kergouallon, de Kersaff, de Lourecière, *etc...*, pour la seigneurie de Kergouallon (fol. 168) ; Madeleine de la Fayette, abbesse de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes, pour les prieurés de Pleubihan et de Plouganou (fol. 177) ; René-Philippe Bizien, sieur du Lézard, pour le lieu de Crehervé (fol. 178).

Juridiction de Landeleau. — Dame Anne de Coëtanezre, dame douairière du Curru, pour la seigneurie des îles du Crapado (fol. 178) ; Yves Olimant, écuyer, sieur de Kernéguez, pour la seigneurie de Lesneven (fol. 181) ; Clément du Roc'hcaëzre, écuyer, sieur de Restihouarn, pour le manoir de Gouarance (fol. 183) ; Jacques de Muzillac, écuyer, sieur de Pratulo et de Kerdréan, pour le manoir de Pratulo (fol. 186) ; Révérend Père Donatien de Saint-Joseph, prieur des carmes déchaussés de Saint-Sauveur près Carhaix, pour trois jounaux de terre et la seigneurie de Cranec (fol. 189).

Juridiction du Huelgoat. — Tanguy du Botmeur, écuyer, sieur dudit lieu, pour la seigneurie du Botmeur (fol. 190) ; Pierre de Lannion, sieur du Vieux-Chastel, *etc...*, gouverneur des villes et châteaux de Vannes et d'Auray, capitaine de l'arrière-ban dudit Vannes, pour la terre de Keranno (fol.

192) ; Yves Kerguillaume, sieur de Kervégant, procureur en la Cour du Parlement de Bretagne, pour les seigneuries du Squiriou et du Ménez (fol. 195).

Juridiction de Châteauneuf du-Faou. — Maurice du Rusquec, écuyer, sieur dudit lieu, de la Salle et de la Garenne, pour les seigneuries du Rusquec, de la Salle, de la Garenne, de Troisilles et de Kerladien (fol. 196) ; François de Kergoët, sieur du Guilly, conseiller du roi et président au siège présidial de Quimper-Corentin, pour le manoir de Trohemboal (fol. 203).

Juridiction de Lesneven. — François de Maillé, sieur de l'Islette, pour la seigneurie de Kermavan et plusieurs autres héritages (fol. 209) ; Jean de Goulaine, sieur du Faouët, chevalier de l'ordre du roi, mari de dame Anne de Ploeuc, pour le lieu de Kervélégant (fol. 210) ; Révérend Père en Dieu messire Roland de Neuville, évêque de Léon, pour le temporel dudit évêché (fol. 211) ; René de Saint-Offange, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commendeur des commenderies de la Feillée, de Quimper-Corentin, de Pontmelven et du Palacret, pour le temporel desdites commenderies (fol. 217) ; René de Penmarc'h, baron dudit lieu, sieur de Coëtlestrémeur, du Colombier et de Villeroy, pour la terre et baronnie de Penmarc'h (fol. 224) ; Henry de Gondy, duc de Retz, pair de France, comme mari de la dame duchesse de Retz, son épouse, pour la seigneurie du Chastel (fol. 227) ; Sébastien, marquis de Rosmadec, baron de Molac et de Rostrenen, comte de la Chapelle, vicomte de Penhoët et de Plouider, sieur de Kermartin, de Pont-Croix, *etc...*, pour la vicomté de Plouider et la châtellenie de Coëtmenec (fol. 229) ; Jean Hervé, sieur de Kergoff, pour la métairie de Keranhorre (fol. 239) ; Jacques de Jalesne, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur des commanderies de la Feillée, de Quimper-Corentin, de Pontmelven et du Palacret, pour lesdites commanderies (fol. 243) ; Antoine-Denis Cohon, ancien évêque et comte de Dol, abbé du Tronchet, doyen et gouverneur de Notre-Dame du Folgoët, conseiller ordinaire du roi et son conseiller d'Etat, prédicateur ordinaire de Leurs Majestés, pour le temporel dudit doyenné et gouvernement du Folgoët (fol. 244) ; Les Révérends Pères Religieux du couvent des Minimes de Saint-Pol de Léon, pour le lieu noble de Kervelguen (fol. 252) ; Claude, comte de Bois-Eon, vicomte de Dinan et de la Bellière, baron de Kerouzéré, châtelain de Coëtinizan, gouverneur pour le roi des ville et château de Morlaix, pour les baronnies de Kerouzéré et de Trogoff (fol. 253) ; Guillaume de Silguy, sieur de Coathirbescont et de Penher, pour le lieu noble de Lesmarec (fol. 261) ; René-Pierre de Kersauson, seigneur dudit lieu, de Coëtléguer, de Coëtmerret, de Kerglen, *etc...*, pour la seigneurie de Kersauson et le lieu noble de Kersaint-Gilly (fol. 263) ; Dame Françoise Guerry, religieuse professe de Saint-Sulpice, ordre de Saint-Benoît, prieure de Notre-Dame de Lesneven, pour le temporel dudit prieuré (fol. 271) ; Dame Marguerite Pinart, dame douairière de Québénec, pour deux convenants (fol. 272) ; Raoul-François-Xavier de Kerouartz, seigneur dudit lieu, de Boisyvon, de Kerbic, du Roz et de Penvern, cornette-général des dragons de France, pour la seigneurie de Kerouartz, le fief du Boisboixel et la terre du Roz (fol. 278) ; Hercule-François, chef de nom et d'armes, comte de Bois-Eon, chevalier, vicomte de Dinan et de la Bellière, seigneur de Kerouzéré, gouverneur pour le roi des ville, château, port, hâvre et pays circonvoisins de Morlaix, capitaine général du ban et de l'arrière-ban et garde-côte de la principauté et évêché de Léon, pour la seigneurie de Trogoff (fol. 280) ; François, chef de nom et d'armes de Kerguiziau, chevalier, seigneur de Kerscao et de Kerscoz, pour la seigneurie de Brunerzevat (fol. 286) ; Alexandre de Rieux, chevalier, seigneur marquis de Sourdéac, d'Ouëssant, de Neubourg et de Coëtmeur, comte d'Audour et baron du Bourg-Lévesque, pour les seigneuries de Coëtmeur et du Petit-Coëtmeur et le comté d'Audour (fol. 286) ; Jean de Kergorlay, écuyer, sieur de Kersalaün, pour le lieu noble de la Villeneuve (fol. 294) ; Henry-Louis de Kérérault, sieur de Kergomar, vicomte de Coëtquénan, pour les seigneuries et vicomté de Coëtquénan et du Pont (fol. 296).

***Juridiction de Saint-Renan et** Brest*. — Jean de Silguy, écuyer, sieur de Coathirbescont, pour les lieux de Bennec'h et de Coathirbescont (fol. 297) ; Sébastien de Portzmaguer, écuyer, sieur de Keranvel,

pour le lieu de Keropartz (fol. 299) ; Guillaume de Penancoët, sieur de Kerouazle, de Kerbaronnou et de la Villeneuve, pour les seigneuries de Kerouazle, de Kerbaronnou et de la Villeneuve (fol. 305) ; Jean du Chastel, écuyer, sieur de Coëtangars et de Kermoal, pour la seigneurie de Kermoal (fol. 318) ; René de Sauzay, sieur de Pratmeur, pour le manoir noble de Pratmeur (fol. 329) ; Louis de Fumée, conseiller et aumônier ordinaire du roi, abbé de Saint-Mahé, pour le temporel de ladite abbaye (fol. 346) ; Dame Bonaventure du Liscoët, dame douairière de Névet, pour la seigneurie de Kergolleau (fol. 349) ; Jacques du Mescam, écuyer, sieur de Mesrivoal, pour le lieu de Kervasdoué (fol. 355) ; René de Kergroadez, seigneur dudit lieu, pour les seigneuries de Kergroadez, de Kerver, du Bois et du Guerbihan (fol. 362) ; Raoul de Kerlec'h du Chastel, seigneur de Tréziguidy, du Plessix, de Kergomar, *etc*..., gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, écuyer de ses grandes et petites écuries, pour la seigneurie du Plessix (fol. 372) ; Nicolas Collin, sieur de la Biochaye, chapelain de la chapellenie de Bodonou, pour le temporel de ladite chapellenie (fol. 391).

Diverses juridictions. — René de Penandreff, écuyer, sieur de Keranstret, de Kermadoez, de la Bouexière, d'Edern, de Quistinic, *etc*..., pour la seigneurie de Quistinic (fol. 393) ; Pierre-Guillaume de la Vieuville, bâchelier de Sorbonne, abbé de l'abbaye de Saint-Maurice de Carnouët, pour le temporel de ladite abbaye (fol. 408) ; Hyacinthe-Anne Le Sénéchal, chef de nom et d'armes des anciens sires et grands sénéchaux féodés et héréditaires de Rohan, chevalier, sieur de Carcado, vicomte d'Apigné, mari et procureur de droit de dame Louise-Renée de Lannion, pour la seigneurie de Quélen (fol. 418) ; René de Kermabon, chevalier, sieur de Kerprigent, pour le fief de Kerprigent (fol. 440) ; Charles-Louis de Kernezne, chevalier, marquis de la Roche et de Coatarmoal, vicomte du Curru, châtelain de Keruzas et de Gournois, pour le marquisat de Coatarmoal (fol. 448).

1599-1679

B 2418. - Registre grand in-folio ; 415 feuillets papier.

SENTENCES DE RÉCEPTIONS D'AVEUX.

Evêché de Vannes. — Christophe de Robien, che valier, seigneur, vicomte de Plaintel et de la Motte, pour la seigneurie d'Espinefort (fol. 1) ; Jean Bouchard, licencié en droit, abbé commendataire de Notre-Dame de Prières, ordre de Citeaux, pour le temporel de ladite abbaye (fol. 4) ; Louis de Coëtlogon, écuyer, sieur de la Sauldraye, pour la seigneurie de Kerfer (fol. 12) ; Pierre Le Valois, écuyer, sieur de Séréac, pour la seigneurie de Séréac (fol. 14) ; André du Bot, écuyer, sieur de Kerbot, pour le lieu de Kerbot (fol. 21) ; Georges de Cosnoual, sieur de Saint-Georges, pour les seigneuries de Saint-Georges et du Crano, la terre de Kercabiot et le lieu de la Villeneuve (fol. 23) ; Jean Bigarré, prieur du prieuré de Saint-Guénel, pour le temporel dudit prieuré (fol. 27) ; Ambroise de Trégouët, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, prieur du prieuré de Bourgerel, pour le temporel dudit prieuré (fol. 34) ; Charles de Clermont, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys, pour le temporel de ladite abbaye (fol. 37) ; Dame Thomasse de Rieux, abbesse de l'abbaye de Notre-Dame de la Joie, près Hennebont, pour le temporel de ladite abbaye (fol. 42) ; Jean de Francheville, sieur dudit lieu, chevalier du roi, pour la seigneurie de la Court (fol. 47) ; Georges de Talhouët, écuyer, sieur de Keravéon, pour ledit lieu de Keravéon (fol. 51) ; Anne Le Roy, religieuse en l'abbaye de Saint-Sulpice, près Rennes, et prieure du prieuré de Locmaria, pour le temporel dudit prieuré (fol. 57) ; Jérôme Chohant, écuyer, sieur de Coëtcandec, conseiller du roi et garde des sceaux au Parlement de Bretagne, pour la seigneurie de Rosmarc'ho (fol. 62) ; Jérôme de Cancoët, écuyer, sieur dudit lieu, de Kerouallou, de Kernivinen, de Kerbastard, de Saint-Nouan, *etc*..., pour le lieu noble de Kerbastard (fol. 70).

Evêché de Léon. — Laurent de Mescam, sieur de Mescaradec, pour les terres de Tregolléan et de la Garenne de la Roche (fol. 190) ; Jean de Goulaine, seigneur du Faouët, chevalier de l'ordre du roi,

mari de dame Anne de Ploeuc, pour la maison de Kervélégan et quelques rentes et convenants (fol. 192) ; Dame Anne de Coëtanezre, dame douairière du Curru, pour la terre de Coëtarmoal (fol. 193) ; René Gilart, écuyer, sieur de Keranroux, pour le lieu de Kerebrest (fol. 202) ; Olivier de Coëtandon, sieur dudit lieu, pour le lieu de Coëtandon (fol. 210) ; Jean de Bréhan, vicomte de l'Isle, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, écuyer ordinaire de ses écuries, pour plusieurs pièces de terre et autres héritages (fol. 216) ; Pierre de Bois-Eon, sieur de Coëtinizan, comte de Boicéan, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, gouverneur des ville et château de Morlaix, pour la terre de Gouairbiais (fol. 218) ; Jacques du Liscoët, sieur de Kergolléan, pour la seigneurie de Kergolléan (fol. 223) ; Charles de Maillé, seigneur de Kermavan, de Seizploué, de la Forest, *etc*..., pour les seigneuries de Kermavan et de Seizploué, la terre de la Marche et la seigneurie de Lesquélen (fol. 224) ; Lancelot Le Véyer, écuyer, sieur de Poulconq, pour le lieu de Poulconq (fol. 229) ; Claude de Kerlec'h, écuyer, sieur de Langalla, pour la seigneurie de Langalla (fol. 237) ; René de Rieux, abbé commendataire de l'abbaye de Notre-Dame du Rebec, pour le temporel de ladite abbaye (fol. 250) ; Pierre de Penmarc'h, baron dudit lieu, sieur de Coëtlestrémeur, du Colombier et de Villeroy, pour la baronnie de Penmarc'h (fol. 259) ; Bertrand Chaussec, sieur de la Villeneuve, pour deux convenants (fol. 266) ; Hervé de Poulpiquet, écuyer, sieur de la Rochedurand, pour la seigneurie de la Rochedurand (fol. 271).

Evêché de Cornouailles. — Frère Guillaume de Launay, docteur en théologie, conseiller et aumônier du roi, abbé titulaire de l'abbaye de Saint-Maurice, pour le temporel de ladite abbaye (fol. 290) ; Louis Prévost, écuyer, sieur de Coëtquelven, pour le lieu de Coëtquelven (fol. 296) ; Nicolas Alléno, écuyer, sieur de Saint-Alouarn, pour la seigneurie de Saint-Alouarn (fol. 304) ; Claude de Bragelongne, sieur de Charonne, conseiller de sa Majesté en sa cour du Parlement de Paris, mari et procureur de droit de dame Marguerite du Dresnay, pour les terres du Pénéré et de Trévéreuc (fol. 306) ; François de Kerguélen, sieur de Kernalec, pour le lieu de Kerroc'h (fol. 311) ; Auffray du Chastel, sieur de Mesle, pour la seigneurie de Mesle (fol. 319) ; Georges de Muzillac, écuyer, sieur de Kerdréan et de la Ville-Verte, pour la seigneurie de Pratulo (fol. 326) ; François de Kerbihan, écuyer, sieur de Glizargant, pour le lieu noble de Coëtpilguy (fol. 332) ; Nicolas du Plessis, écuyer, sieur dudit lieu, pour la seigneurie du Plessis (fol. 336) ; Jacques du Bouëtiez, sieur dudit lieu, pour le lieu de Kerandof (fol. 341) ; Jacques de Rimaison, sieur de Beaucours et de Kerbulic, pour la seigneurie de Kerbulic (fol. 343) ; Messire de Saint-Offange, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commendeur des commenderies de la Feuillée, de Quimper-Corentin, de Pontmelven et du Palacret, pour le temporel desdites commenderies (fol. 344) ; Dame Anne de Coëtanezre, dame de Carné, pour la seigneurie de Gournais (fol. 350) ; Claude de Lamprat, écuyer, sieur dudit lieu, pour le manoir noble de Lestominy (fol. 354) ; Nicolas de Ploeuc, écuyer, sieur de Kerharo, pour la seigneurie de Kerharo (fol. 358) ; Claude de Locmaria, sieur dudit lieu, pour la seigneurie de Kergos (fol. 368) ; Charles de Kergorlay, chevalier, sieur de Coëtquévéran, pour le lieu de Coëtquévéran (fol. 374) ; Guillaume Le Prestre, évêque de Cornouailles et prieur du prieuré de Lautregan, pour le temporel dudit prieuré (fol. 375) ; Jean de Chef-du-Bois, sieur de Bruslé, pour la terre de Bruslé (fol. 381) ; Jean Briand, docteur en droit, chanoine et grand archidiacre de Cornouailles, abbé commendataire de l'abbaye de Landévénec, pour le temporel de ladite abbaye (fol. 382) ; Marguerite de Keraldanet, dame douairière de Kéribert et propriétaire de Saint-Mady, pour la seigneurie de Saint-Mady (fol. 383) ; Alain Euzénou, écuyer, sieur de Kersalaun, pour le manoir noble de Crechlazréau (fol. 400) ; Jean Sauvaget, sieur du Clos, baron de Poulquin, châtelain de la Villeneuve et de la Croix de Pierre, pour la baronnie de Poulquin (fol. 410).

1603-1624

B 2419. - Registre grand in-folio ; 482 feuillets papier.

SENTENCES DE RÉCEPTIONS D'AVEUX. Evêchés de Nantes et de Rennes.

Evêché de Nantes. — Jean de Lantivy, sieur de Kermainguy, pour la métairie de la Pinelais (fol. 1) ; Jean de Rieux, chevalier, seigneur de l'Ile-d'Yeu, tuteur et curateur de messire René, chef de nom et d'armes de Rieux, marquis d'Assérac, pour la seigneurie du marquisat d'Assérac (fol. 3) ; Frère Michel de la Haye, prieur du prieuré de Saint-Jacques de la Roche-Bernard, pour le temporel dudit prieuré (fol. 11) ; Jacques du Boberil, écuyer, sieur dudit lieu, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, pour partie du lieu d'Ust (fol. 20) ; Samuel de Lespinay, écuyer, sieur du Chaffault, pour le lieu du Chaffault et la seigneurie de Pontcorhan (fol. 21) ; Jean Giraud, abbé de l'abbaye de Notre-Dame de la Meilleraie et prieur du prieuré de Grillaud, pour le temporel de ladite abbaye et dudit prieuré (fol. 26) ; Julien de Charette, écuyer, sieur d'Ardaine, pour les seigneuries et châtellenies de Guéméné, de Sesmaisons et de Couëron (fol. 34) ; Georges de Guémadeuc, chevalier de l'ordre du roi, sieur de Trévécar, pour le lieu de Trévécar (fol. 39) ; Jean de Mazoyer, écuyer, sieur de la Villesorin, gouverneur des ville et château d'Ancenis, mari de demoiselle Jeanne Rocaz, pour les terres de l'abbaye et de Fonténil (fol. 54) ; Jean Jouan, écuyer, sieur de Kercassier, pour la maison de Kercassier (fol. 66) ; Guillaume Groy, bourgeois de la ville du Croisic, pour un moulin à vent (fol. 79) ; Guillaume Spadine, écuyer, sieur de Beaulieu, pour la seigneurie de Beaulieu (fol. 87) ; Jean de Trévélee, sieur dudit lieu, pour des oeillets de marais (fol. 97) ; René de Tournemine, baron de Camsillon, pour la baronnie de Camsillon (fol. 99) ; Pierre Le Valois, écuyer, sieur de Séréac, pour la terre de la Motte-Aleman (fol. 106) ; Félicien Boffin, prieur commendataire du prieuré de Batz, pour le temporel dudit prieuré (fol. 118) ; Guy de Rieux, sire de Châteauneuf, vicomte de Donges, baron de la Roche en Savenay, sieur du Plessis-Bertrand, du Mesnil, *etc.*..., pour la vicomté de Donges, la baronnie de la Roche en Savenay et la seigneurie du Maz (fol. 126) ; Joubert d'Orléans, sieur de la Grollière, pour le lieu de la Grollière (fol. 128) ; Guillaume Fouquet de la Varenne, évêque d'Angers, pour le temporel du prieuré de la Trinité de Clisson (fol. 141) ; François de Cossé, duc de Brissac, pair et grand panetier de France, lieutenant-général pour sa Majesté en Bretagne, pour le devoir d'Acigné (fol. 148) ; Jean de Lannion, chevalier de l'ordre du roi, sieur des Aubrays, pour la seigneurie des Aubrays (fol. 154).

EVÊCHÉ DE RENNES. — David du Cerisay, sieur de la Salle, pour la moitié du fief de Luzard, dépendant de la seigneurie de Châteauletard (fol. 242) ; Jacques de Volvire, baron des baronnies de Saint-Brice, de Sens et de la Chattière, pour les seigneuries dépendant desdites baronnies (fol. 249) ; François, sieur de la Marzelière, baron de Bonnefontaine, vicomte du Fretay, seigneur châtelain de la Motte, de Gennes, de Brénéant et du Plessix-Giffart, chevalier de l'ordre du roi, pour la seigneurie et baronnie de Bonnefontaine (fol. 256) ; Claude du Boisbaudry, écuyer, sieur dudit lieu et de Trans, pour le lieu du Boisbaudry (fol. 266) ; Jean Brignon, sieur de la Fontenelle, pour ledit lieu de la Fontenelle (fol. 272) ; François Bouan, écuyer, sieur de Châteaubourg, pour les lieux de Châteaubourg et de Saint-Melaine (fol. 282) ; Pierre Botherel, sieur vicomte d'Appigné, pour la vicomté d'Appigné (fol. 286) ; René de Saint-Pern, sieur de Ligouyer, pour la seigneurie de Champalaune (fol. 298) ; René de Beaucé, écuyer, sieur de la Forest, conseiller de sa Majesté au Parlement de Bretagne, pour la seigneurie de la Forest (fol. 306) ; François du Hallay, sieur de Bonteville, pour la seigneurie de Bonteville (fol. 325) ; Jean des Vaux, sieur baron de Lénarré, pour la seigneurie du Bois-Garnier (fol. 329) ; Gilles de Romelin, écuyer, sieur de Millé, pour la seigneurie de Millé (fol. 343) ; François de la Marzelière, baron de Bonnefontaine, vicomte du Fretay, *etc.*..., pour le château du Fretay et le manoir seigneurial de la Marzelière (fol. 350) ; René de Talensac, sieur de Loudrière, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé, baron de Maroeuil, en Poitou, gentilhomme ordinaire de la chambre dudit seigneur, gouverneur et sénéchal de la ville de la Rochelle et du pays d'Aulnis, mari et procureur de

droit de dame Françoise de Colligny, sa compagne, pour le bailliage de Haut et Bas, en Guipry (fol. 352) ; Gilles de Bréhand, sieur de la Roche-Bréhand et du Chastellier, pour les seigneuries du Chastellier et de la Motte (fol. 372) ; Eustache du Han, sieur de Launay, conseiller du roi en sa Cour du Parlement de Bretagne, pour la seigneurie du Bertry-la-Bouëxière (fol. 392) ; François Peschard, baron de Beaumanoir, sieur de Bienassis, pour la baronnie de Beaumanoir (fol. 401) ; Christophe de Rollée, écuyer, sieur de la Moinerie et de Champoury, conseiller du roi et maître ordinaire en sa Chambre des comptes, pour la seigneurie de Bonespoir (fol. 408).

1603-1624

B 2420. - Registre grand in-folio ; 474 feuillets papier (nombreuses pages blanches).

SENTENCES DE RÉCEPTIONS D'AVEUX.

Evêché de Saint-Malo. — Sébastien Bonin, sieur de la Villebouquays, pour le lieu de la Villebouquays (fol. 1) ; Henry de Volvire, seigneur vicomte du Bois de la Roche, pour la seigneurie et vicomté du Bois de la Roche (fol. 3) ; Pierre Bocquého, prieur du prieuré de Saint-Nicolas de Ploërmel, pour le temporel dudit prieuré (fol. 5) ; Jean du Houx, sieur du Couédic, pour la seigneurie des Bouëxières (fol. 14) ; Jean de Couespelle, écuyer, sieur de Carheil, pour les seigneuries de Vaux et du Verger (fol. 23) ; Gilles Jolif, écuyer, sieur de la Garenne, pour la maison de la Garenne (fol. 38) ; François Henry, sieur du Val, pour la terre du Lorain (fol. 40) ; Thomas de Guémadeuc, sieur de Cadoudal, pour partie de la seigneurie de Beaurepaire (fol. 46) ; René de Talensac, sieur de Loudrière, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé, baron de Maroeuil, en Poitou, gentilhomme de la chambre dudit seigneur, gouverneur et sénéchal de la ville de la Rochelle et du pays d'Aulnis, mari et procureur de droit de dame Françoise de Colligny, sa compagne, pour les seigneuries de Bossac et de la Thibaudais (fol. 51) ; Demoiselle Jeanne du Guiny, dame douairière de Quenzo, pour la maison noble de Hardouin (fol. 62) ; Jacques de Langourla, sieur de Belorient, pour le lieu de Belorient (fol. 82) ; Pierre Combret, prieur commendataire du prieuré de la Trinité, en Porhoët, pour le temporel dudit prieuré (fol. 93) ; Demoiselle Charlotte Gouyon, dame de Plouer et de la Motte du Parc, pour la châtellenie de la Motte du Parc (fol. 98).

Evêché de Saint-Brieuc. — Charles de la Bouëxière, écuyer, sieur de la Fontaine-Plate, sénéchal du duché de Penthièvre, pair de France au siège de Guingamp, pour neuf convenants (fol. 180) ; Gilles Moro, écuyer, sieur de la Ville-Bougault, pour les fiefs de Gourien, du Grand Guichet, du Petit Guichet et de Montouézel (fol. 185) ; Charles de Kergorlay, sieur du Cleusdon, pour partie du lieu du Cleusdon (fol. 194) ; Nicolas Courtin, chantre et chanoine de Saint-Brieuc, prieur commendataire du prieuré de Châtelaudren, pour le temporel dudit prieuré (fol. 199).

Evêché de Rennes. — Jean Glé, sieur de la Costardays et de Bagatz, pour le bailliage de Bonespoir (fol. 240) ; Frère René Lavocat, religieux profès en l'abbaye de Saint-Jacut, prieur du prieuré de Saint-Sauveur-de-Dinan, membre dépendant de ladite abbaye, pour le temporel dudit prieuré (fol. 245) ; Dame Louise, comtesse de Maure, pour la seigneurie de Saint-Etienne (fol. 253).

Evêché de Tréguier. — Demoiselle Claude du Bois-Eon, dame de Guerrand, pour certains fiefs et convenants (fol. 320) ; René de Rieux, abbé commendataire de l'abbaye de Notre-Dame du Relec, pour le temporel de ladite abbaye (fol. 321) ; Pierre du Bois-Eon, sieur de Coëtinizan, comte du Bois-Eon, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, gouverneur des ville et château de Morlaix, pour le comté du Bois-Eon (fol. 329) ; Claude Hingant, écuyer, sieur de Kerduel, pour les seigneuries de Kerduel, du Faou et de la Salle (fol. 339) ; Jean du Bourblanc, écuyer, sieur de Kermel, pour la seigneurie de Kermel (fol. 340) ; Charles de Maillé, seigneur de Kermavan, de Sëizploué, de la Forest, *etc*..., pour la seigneurie de Bruillac (fol. 348) ; Pierre de Ploësquellec, sieur de Kerilly, pour

les seigneuries de Kernéguez et de Kerilly (fol. 355) ; Pierre de Lannion, chevalier de l'ordre du roi, sieur du Vieux-Chastel et de Cruguil, pour la seigneurie de Cruguil (fol. 364).

1604-1624

B 2421. - Registre grand in-folio ; 244 feuillets papier (les pages 60 à 189 manquent).

SENTENCES DE RÉCEPTIONS D'AVEUX.

***Evêché de Nantes*.** — Dame Suzanne Berland, douairière de la Maillardière, pour partie de la seigneurie de la Maillardière (fol. 1) ; Léon de Mazoyer, trésorier de l'église de Nantes et prieur commendataire du prieuré de Notre-Dame de Frossay, pour le temporel dudit prieuré (fol. 2) ; Henry de Gondy, seigneur de Retz, duc et pair de France, marquis de Belle-Ile, *etc.*..., père et garde-noble de demoiselle Marguerite de Gondy, sa fille, dame des terres et seigneuries du Chastel, pour le duché de Retz (fol. 3) ; Claude du Masle, écuyer, sieur de Trélan, lieutenant aux gouvernements des villes et châteaux de Guérande et du Croisic, pour la seigneurie du Colléneuc (fol. 7) ; Albert Billy, sieur de la Briançais, pour le lieu noble du Bois-Joulan (fol. 23) ; Gabriel de Machecoul, chevalier, baron de Montaigu, seigneur de Vieille-Vigne, de Grand'Lieu, de Bougon, de Saint-Etienne de Mer Morte, de Touvois, *etc.*..., pour les seigneuries de Vieille-Vigne, de Saint-Etienne et de Touvois (fol. 30) ; Julien de Fiesque, prieur du prieuré de la Très-Sainte-Trinité de Clisson, pour le temporel dudit prieuré (fol. 37) ; Dame marquise de la Tullaye, dame de Launay, pour la seigneurie de Launay (fol. 38) ; Jean de Charette, écuyer, sieur de la Guidoire, pour la seigneurie de la Guidoire (fol. 45) ; Jacques Barrin, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes de son hôtel, intendant de la Justice, de la Police et des Finances, en la généralité du Berry, vicomte des vicomtés de Rezé et de la Jannière, seigneur de la Galissonnière, des Montils, de Bazauges, du Boishouault, de la Coignardière, de la Roche, de la Ville-Alio et de la Guerche, pour les vicomtés de Rezé et de la Jannière, et plusieurs terres (fol. 53) ; François de Lopriac, prieur du prieuré de Massérac, pour le temporel dudit prieuré (fol. 56).

Evêché de Rennes. — Christophe de Bruc, prévôt des Essarts et prieur du prieuré de Landal, pour le temporel dudit prieuré (fol. 195) ; Philippe Berland, fondateur de l'église et du couvent des Augustins de Poitiers, seigneur de la Guitonnière, châtelain de Bourgbarré, pour la seigneurie de Beauvais et la châtellenie de Bourgbarré (fol. 201) ; Jean Lespronnière, prieur commendataire du prieuré de Châteaubourg, pour le temporel dudit prieuré (fol. 215) ; Dame Marguerite de Quistinic, dame du Pan et de Bécherel, pour les ville et château de Bécherel (fol. 221) ; Sébastien de Rosmadec, marquis de Rosmadec, baron de Molac et de Tivarlen, gouverneur pour le roi des villes et châteaux de Quimper-Corentin et de Dinan, pour la maison noble de la Chapelle-Beaumanoir (fol. 225) ; Henry de la Motte-Hodancourt, évêque de Rennes, conseiller du roi en ses conseils, pour le temporel dudit évêché (fol. 231) ; Christophe Fouquet, chevalier, seigneur de Chalain, conseiller du roi en ses conseils et président au Parlement de Bretagne, gouverneur pour sa Majesté, des villes et châteaux de Concarneau et de Saint-Aubin du Cormier, pour la terre de Brion (fol. 237) ; Charles de la Grée, écuyer, sieur de la Lande, pour la moitié de la maison ancienne de Beauvais-Boulande (fol. 238).

1643-1650

B 2422. - Registre grand in-folio ; 225 feuillets papier (nombreuses pages blanches).

SENTENCES DE RÉCEPTIONS D'AVEUX.

Evêché de Vannes. — Julien de Rohello, écuyer, sieur dudit lieu et de Kernevez, pour le manoir noble de Kernevez (fol. 2) ; René, chef de nom et d'armes de Carné, chevalier, sieur dudit lieu, de Cohignac, de Marzain, *etc.*..., pour les seigneuries de Carné et de Cohignac (fol. 3) ; Dame Louise Robert, abbesse de Notre-Dame de la Joie, près Hennebont, pour le temporel de ladite abbaye (fol. 4) ; Jacques Le Valois, écuyer, sieur de Séréac et d'Arzal, pour la seigneurie de Séréac (fol. 12) ; Gilles du Vergier,

écuyer, sieur de Kerhorlay, pour le manoir noble de Kerhorlay (fol. 18) ; René de Montigny, conseiller du roi en ses conseils et son avocat général au Parlement de Bretagne, pour la seigneurie de Kerrouault (fol. 21) ; Sébastien de Rosmadec, marquis de Rosmadec, baron de Molac et de Tivarlen, gouverneur pour le roi des villes et châteaux de Quimper-Corentin et de Dinan, pour partie de la baronnie et seigneurie de Molac (fol. 23).

Evêché de Cornouailles. — René de Penancoët, seigneur de Kerouazle, pour la seigneurie de Trogameur (fol. 157) ; Clément de Roc'hcaëzre, écuyer, sieur de Restihouarn, pour la seigneurie de Restihouarn (fol. 162) ; François du Salou, sieur de Toulgoët, pour les seigneuries de Toulgoët, de Keroualin et du Treff (fol. 168) ; Jacques de Montenay, abbé de Langonnet, pour ladite abbaye (fol. 170) ; Dame Isabelle Le Rouge, dame douairière de Lochrist, pour la seigneurie de Kerizec (fol. 175) ; Charles de Kernezne, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, seigneur marquis des marquisats de la Roche et de Coatarmoal, baron du Laz, vicomte du Curru, seigneur châtelain des châtellenies de Penanec'h, de Keruzas, de Kercharles et de Gournois, pour le marquisat de la Roche (fol. 175) ; Charles de Penfeunteniou, sieur de Mesnoalet et de Kergoët, pour la seigneurie de Kergoët (fol. 183) ; Georges Ferrand, bachelier en théologie, chanoine de Cornouailles, pour la prébende de Landeleau (fol. 194) ; Paul Pinart, écuyer, sieur du Val, du Cosquer et de la Motte, pour le lieu noble de Kersalaun (fol. 205) ; Toussaint de Perrien, chevalier, seigneur de Bréfeillac, pour la seigneurie de Coëtconcq (fol. 209) ; Charles de Lopriac, écuyer, sieur de Kermen, pour les manoirs nobles de Kermen et de Kerglazin (fol. 216) ; Christophe Fouquet, chevalier, sieur de Chalain, conseiller du roi en ses conseils et président au Parlement de Bretagne, gouverneur pour sa Majesté des villes et châteaux de Concarneau et de Saint-Aubin du Cormier, pour la seigneurie de Coëtquanton (fol. 222) ; Jean Milon, écuyer, sieur de Ker-Saint-Eloi, pour la seigneurie de Ker-Saint-Eloi (fol. 223).

1643-1650

B 2423. - Registre grand in-folio ; 482 feuillets papier (nombreuses pages blanches).

SENTENCES DE RÉCEPTIONS D'AVEUX.

Evêché de Léon. — Guillaume de Mesnoalet, écuyer, sieur de Kerallan, pour le manoir noble de Kerallan (fol. 2) ; Marc Le Pape, écuyer, sieur du Bois de la Haye, pour des convenants nobles (fol. 5) ; Henry de Gondy, seigneur de Retz, duc et pair de France, marquis de Belle-Ile, *etc...*, père et garde noble de demoiselle Marguerite de Gondy, sa fille, dame des terres et seigneuries du Chastel, pour les seigneuries et châtellenies du Chastel (fol. 12) ; Charles de Kernezne, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, seigneur marquis des marquisats de la Roche et de Coëtarmoal, baron du Laz, vicomte du Curru, seigneur châtelain des châtellenies de Penanec'h, de Keruzas, de Kercharles et de Gournois, pour le marquisat de Coëtarmoal (fol. 20) ; Sébastien de Ploeuc, seigneur marquis du Timeur, pour la seigneurie du Pont (fol. 23) ; Jean Le Ségaler, écuyer, sieur de Kergomar, conseiller du roi, substitut de M. le Procureur général au comté et sénéchaussée de Nantes, pour le manoir noble du Val (fol. 29) ; Demoiselle Louise Gillart, dame de la Marche, pour le lieu de Penanquer (fol. 40) ; Soeur Gillette de Saint-Germain, prieure de Notre-Dame de Lesneven, pour le temporel dudit prieurè (fol. 49) ; Jacques Le Gac, écuyer, sieur de Kerquerréon et de Lestarédac, pour le lieu noble du Restou (fol. 57).

Evêché de Tréguier. — Dame Renée de la Marzelière, dame douairière de Guébriant, pour la seigneurie de Keraudy (fol. 163) ; Yves l'Olivier, écuyer, sieur de Lochrist, de Kerhamon, de la Villeneuve, du Plessix, de Coëtamour et du Rascoët, pour la seigneurie de Rascoët (fol. 168) ; Michel de Kersulguen, écuyer, sieur de la Boixière et de Crec'hronvel, pour la seigneurie de la Boixière (fol. 179) ; Louis du Trévou, écuyer, sieur de Kerriec, pour le lieu de Keranroux (fol. 182).

Evêché de Saint-Brieuc. — Yves du Boisgeslin, écuyer, sieur de la Toueze, pour le manoir des Sept-Fontaines (fol. 257) ; Jean Simon, écuyer, sieur de la Ville-Moisan, pour des bois et landes (fol. 259).
Evêché de Saint-Malo. — François Peschart, écuyer, sieur de Bienassis, de Bossac et de la Thébaudaye, pour la seigneurie de Bossac (fol. 315) ; Pierre Rogier, capitaine gouverneur de Malestroit, pour la seigneurie du Crévy (fol. 321) ; Gabriel de Machecoul, chevalier, baron de Montaigu, seigneur de Vieillevigne, de Grand'Lieu, de Bougon, de Saint-Etienne de Mermort, de Touvois, *etc...*, pour la seigneurie de Kergrois (fol. 325) ; Sébastien de Rosmadec, marquis de Rosmadec, baron de Molac et de Tivarlen, gouverneur pour le roi des villes et châteaux de Quimper-Corentin et de Dinan, pour la seigneurie de la Motte du Parc (fol. 330) ; Jean du Breil, sieur de Rays, du Plessix-Balisson, du Plessix-Ploquet, de Beaumanoir, de Goudelin et du Chef-du-Bois, pour six bailliages de la seigneurie de Rays (fol. 336).

1643-1651

B 2424. - Registre petit in-folio, 296 feuillets papier.

SENTENCES DE RÉCEPTIONS D'AVEUX. DOMAINE DE FOUGÈRES. — Michel Porée, écuyer, sieur du Parc, pour des maisons et métairies (fol. 3) ; Julien des Hayes, sieur de la Philipotière et de la Godelinaie, pour la métairie noble de la Godelinaie (fol. 12) ; Gilles Ruellan, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, baron du Tiercent, de la Ballue, de la Bouessière, de Boullande, du Rozet, de la Chattière, en Autrain, *etc...*, pour la baronnie du Tiercent et les seigneuries de la Ballue, de la Bouessière, de Boullande, du Rozet et de la Chattière (fol. 14) ; Pierre-François de Beauvau, abbé du Rivau, prieur de la Sainte-Trinité de Fougères, pour le temporel dudit prieuré (fol. 20) ; Guillaume Cochet, sieur du Vaubesnard, pour partie du lieu du Vaubesnard (fol. 37) ; Demoiselle Jeanne de la Porte, dame des Chambrettes, pour la terre de la Frangeollière (fol. 49) ; Jean Fournier, sieur de la Roullière, maître apothicaire, pour le manoir seigneurial des Martinays (fol. 57) ; Anne de la Villette, écuyer, sieur dudit lieu, pour les seigneuries de la Villette et de la Biannière (fol. 69) ; Dame Gabrielle de la Villéon, religieuse professe en l'abbaye Saint-Georges de Rennes, prieure titulaire du prieuré de la Chapelle-Jenson, pour le temporel dudit prieuré (fol. 75) ; Pierre Le Provost, écuyer, sieur du Boisraoul, pour le lieu du Boisraoul (fol. 82) ; Sébastien Frain, sieur de la Villegontièr et de Lartoire, pour les seigneuries de la Villegontier et de Lartoire (fol. 96) ; Renaud de Poix, seigneur de Fouesnel, conseiller au Parlement de Bretagne, pour la seigneurie du Fretay (fol. 102) ; François de Romilley, seigneur comte de Mausson et de la Chesnelaye, pour la seigneurie d'Ardaine (fol. 112) ; André Reste, bachelier en théologie de la Faculté de Paris, prieur du prieuré de la Dauphinais, pour le temporel dudit prieuré (fol. 135) ; Charles de la Belinaye, écuyer, sieur dudit lieu, pour la seigneurie de la Belinaye (fol. 146) ; François de Farcy, écuyer, sieur de Saint-Laurent, pour la métairie noble de la Pichonnais (fol. 155) ; Gabriel de Langan, seigneur du Boisfebvrier, pour la seigneurie du Boisfebvrier (fol. 180) ; Jean de la Vieuville, seigneur dudit lieu, pour la seigneurie de la Vieuville (fol. 202) ; Jacques, chef de nom et d'armes de la Cornillière, écuyer, sieur d'Ardaine, de la Maillardais, du Vaurumau, *etc...*, pour les terres nobles d'Ardaine et de la Maillardais (fol. 221) ; Anne de Volvire de Ruffec, chevalier, seigneur de Saint-Brice, pour la seigneurie de Saint-Etienne (fol. 228) ; Malo de Coëtquen, seigneur dudit lieu, marquis de la Marzelière, comte de Combourg, baron d'Aubigné et de Bonnefontaine, pour la seigneurie de Bonnefontaine (fol. 247) ; Arthur de Lionne, chevalier, prieur seigneur commendataire des prieurés de la Sainte-Trinité de Combourg et de Saint-Malo de Dinan, pour le temporel du prieuré de la Sainte-Trinité de Combourg (fol. 293).

1652-1673

B 2425. - Registre grand in-folio ; 406 feuillets papier.

SENTENCES DE RÉCEPTIONS D'AVEUX PAR JURIDICTION.

Juridictions de Nantes et de Guérande. — Gabriel Michel, sieur de Grillaud, ancien juge consul de la ville de Nantes, pour le lieu noble de Grillaud (fol. 1) ; Esprit Jousseaume, sieur de la Bretesche, colonel du régiment de la Bretesche, des dragons, brigadier de nos armées et gouverneur de Poitiers, pour la seigneurie de la Bretesche (fol. 3) ; Jean Toussaint de Carné, chevalier, sieur dudit lieu, vicomte de Saint-Nazaire, sieur de Marsaint, Cohignac, *etc...*, pour la seigneurie et vicomté de Saint-Nazaire (fol. 6) ; Louis de Charette, sieur de la Gascherie, conseiller du roi et sénéchal de la ville et comté de Nantes, pour la seigneurie de la Gascherie (fol. 9) ; Illustrissime et révérendissime messire Pierre du Cambout de Coislin, évêque d'Orléans, conseiller du roi en tous ses conseils, premier aumônier de sa Majesté, abbé de l'abbaye de Saint-Victor-lès-Paris et de l'abbaye de Saint-Gildas-des-Bois, pour le temporel de ladite abbaye de Saint-Gildas-des-Bois (fol. 16) ; Jean de Rohan, chevalier, sieur de Poulduc, pour la maison noble de la Ville-Savary (fol. 24) ; Julien Gibon, chevalier, sieur du Grisso, pour la terre noble de Beaulieu (fol. 34) ; Gabriel de Trévélec, écuyer, sieur de Penhoët, pour plusieurs oeillets de marais salants (fol. 40) ; Louis de la Bourdonnaye, chevalier, vicomte de Coëtion, conseiller en la grande chambre du Parlement de Bretagne, pour une saline (fol. 48).

Juridiction de Ploërmel. — Jean Barrin, bachelier de Sorbonne, chantre en l'église cathédrale de Saint-Pierre de Nantes et prieur du prieuré des Brûlés, pour le temporel dudit prieuré (fol. 55) ; Julien de Marnières, chevalier, sieur de Guer, de la Lohière, *etc...*, pour les seigneuries de Guer, de Peillac, du Boisglé, de Kerbiguet et de la Lohière (fol. 57) ; Dame Isabelle de Trévellec, dame douairière du Masle, pour la métairie noble du Moulin-Hamon (fol. 64) ; Claude de Lannion, chevalier, sieur dudit lieu, baron de Malestroit, gouverneur des villes et châteaux de Vannes et Auray, pour la baronnie de Malestroit (fol. 66).

Juridiction de Vannes. — Vincent-Exupère de Larlan, chevalier, sieur de la Nitré, de Rochetort, de Keralio et de Kerdréan, conseiller du roi en la grande chambre du Parlement de Bretagne, pour les sei gneuries de Kerlégan, de Bevalo, de Kerné et autres (fol. 67) ; Eustache de Lys, sieur de Péaule et de Limerzel, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, pour les seigneuries de Péaule, de Limerzel et de Marzan (fol. 70) ; Claude de Sérent, chevalier, sieur de Kerfily, pour les seigneuries de Kerfily et de Kervazy (fol. 71) ; François de Montigny, chevalier, sieur de Beauregard, conseiller du roi et président à mortier au Parlement de Bretagne, pour plusieurs terres et héritages nobles (fol. 76) ; Anne-Bernard de Fortis, prieur de Saint-Vincent du Hézo, pour le temporel dudit prieuré (fol. 79) ; Pierre de Villiers, sieur de Boterhan, pour moitié de la métairie de Boterhan (fol. 83) ; André de Robien, chevalier, vicomte de Kerambourg, conseiller du roi au Parlement de Bretagne, pour la vicomté de Kerambourg (fol. 87).

Juridiction de Rhuys. — Julien Le Denais, sieur de Kercambre, pour la maison noble de Kercambre (fol. 88) ; Daniel de Francheville, chevalier, sieur dudit lieu, conseiller du roi en ses conseils et avocat général au Parlement de Bretagne, pour les terres nobles de Truscat et de la Cour (fol. 91).

Juridiction d'Hennebont. — René Lévesque, prêtre, supérieur de la congrégation de Notre-Dame de Lorette, établie à Saint-Clément-lès-Nantes, prieur du prieuré de Notre-Dame du bas Pont-Scorff, pour le temporel dudit prieuré (fol. 91) ; Claude-François de Lantivy, chevalier, sieur du Crosco, pour la seigneurie de Kergano (fol. 94) ; Charles de Guer, chevalier, sieur marquis de Pontcallec, pour la marquisat de Pontcallec (fol. 94).

Juridiction de Dinan. — François de Lesquen, écuyer, sieur de l'Argentaye, pour un moulin à fouler les draps (fol. 97) ; Frère Albin-François de Juigné, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, prieur du prieuré de Saint-Jouan, pour le temporel dudit prieuré (fol. 101).

Juridiction de Jugon. — Hyacinthe-René de Coëtlogon, chevalier, sieur dudit lieu, conseiller du roi en ses conseils, lieutenant pour le roi au gouvernement de la Haute-Bretagne et gouverneur de la ville de Rennes, pour la juridiction du Gouray (fol. 105) ; Jean Visdalou, écuyer, sieur des Mésues, pour le fief de la Haye (fol. 108) ; Claude Freslon, chevalier, sieur de la Freslonnière et de la Touche-Trébry, conseiller du roi au Parlement de Bretagne, pour la dîme de Collinée (fol. 110).

Juridiction de Saint-Brieuc. — Maurille de Bréhand, chevalier, baron de Mauron, conseiller du roi en la grande chambre du Parlement de Bretagne, pour la terre noble de la Villebastard (fol. 110) ; Demoiselle Françoise de la Rivière, dame de Saint-Guyon, de la Villedoré et autres lieux, pour la métairie noble de la Roche-Blanche et héritages (fol. 112).

Juridiction de Rennes. — Pierre Bossard, écuyer, sieur de la Rossignolière, pour la seigneurie de la Rossignolière (fol. 113) ; Jean Robiou, prêtre, religieux profès de l'ordre de Saint-Benoît de la congrégation de Saint-Maur, procureur de l'abbaye et couvent du Mont-Saint-Michel, pour la seigneurie de Saint-Méloir (fol. 114) ; René, chef de nom et d'armes du Bois-Chevalier, sieur de Saint-Gilles, pour les seigneuries de Saint-Gilles et de Mesneuf (fol. 117) ; Guillaume de Marbeuf, chevalier, sieur de Laillé, conseiller du roi au Parlement de Bretagne, pour la seigneurie de Laillé (fol. 121) ; Joseph de la Porte, sieur du Bois de la Porte, pour les fief et bailliage de Villemont (fol. 124) ; René de Montbourcher, chevalier, marquis du Bordage, maître de camp d'un régiment de cavalerie et brigadier-général des armées, pour les seigneuries du marquisat du Bordage (fol. 133) ; Dame Marguerite Chabot de Rohan, veuve de Malo, marquis de Coëtquen et de la Marzelière, comte de Combourg, mère et tutrice de Malo-Auguste, marquis de Coëtquen, fils unique de leur mariage, héritier bénéficiaire dudit sieur son père, pour le marquisat de Coëtquen, le comté de Combourg et la baronnie d'Aubigné (fol. 137) ; Guy de Coëtlogon, chevalier, sieur de Méjusseaume, conseiller au Parlement de Bretagne et procureur général syndic des états de ladite province, pour le vicomté de Méjusseaume (fol. 146).

Juridiction de Fougères. — Dom Fulgence de Chabannes, prêtre, religieux profès de l'ordre de Saint-Benoît de la congrégation de Saint-Maur, prieur du prieuré de Saint-Martin de Vilaine, pour le temporel dudit prieuré (fol. 148) ; Gilles de Ruellan, chevalier, baron du Tiercent, conseiller du roi au Parlement de Bretagne, pour la baronnie du Tiercent (fol. 153) ; Demoiselle Henriette de la Ferrière, pour le lieu noble de l'Estoublais (fol. 165).

Juridiction de Hédé. — Gilles de l'Escu, chevalier, sieur de Beauvais, conseiller du roi au Parlement de Bretagne, pour les seigneuries de Beauvais et des Mesnils (fol. 172) ; René de Taillefer, chevalier, sieur de la Rivière-Téxue, pour le lieu noble de la Rivière-Téxue (fol. 174) ; Dom Claude du Fresne, prêtre, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, prieur du prieuré simple de Notre-Dame de Hédé, pour le temporel dudit prieuré (fol. 176).

Juridiction de Saint-Aubin du Cormier. — François de la Bélinaye, écuyer, sieur dudit lieu, pour les fiefs de la Touche-Mellet et de Châteaugiron (fol. 179).

Juridiction de Rennes. — René du Bois, chevalier, sieur de Saint-Gilles, pour la métairie noble du Rocher (fol. 181) ; Louis-François de Samson, sieur de Maillé, capitaine des grenadiers du régiment de la Châtre, pour la seigneurie d'Ancé (fol. 184) ; Jacques Le Peintre de Marigny, archidiacre et chanoine de l'église de Tours, prieur du prieuré de Saint-Nicolas de Châteaugiron, pour le temporel dudit prieuré (fol. 189) ; Louis de Rochechouart, duc de Mortemart, prince de Tonnay-Charente, comte de Maure, seigneur de Lohéac, du Plessis-Augier, des Brieux, de Plélan, de Lassy, de Landal, *etc...*, pair de France et général des galères, pour les seigneuries de Plélan, de Lassy, de Bréal, de Landal et de Tourniolle (fol. 197) ; Pierre-François de Montalembert, chevalier, sieur dudit lieu, conseiller au Parlement de Bretagne, pour le moulin de Chapuzel (fol. 208) ; Louis du Bouëxic, chevalier, sieur de Pinieuc, de la Chapelle-Courouet, de la Mouraudais, *etc...*, pour les terres de la

Mouraudais (fol. 220) ; Dom Jacques Nelson, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, prieur commendataire du prieuré de Pléchâtel, pour le temporel dudit prieuré (fol. 221) ; Prince Henry de Lorraine, comte de Brionne, chevalier des ordres du roi, grand écuyer de France, gouverneur et lieutenant-général de l'Anjou, ville et château d'Angers et du Pont de Cé, seigneur de Limoëlan, de Beaumanoir, du Bordage, de Broons, de la Grande-Bouessière, et autres lieux, mari et procureur de droit de dame Madeleine d'Epinay, comtesse de Brionne, pour les seigneuries de Beaumanoir, de Limoëlan et du Bordage et la haute justice de Beaumanoir et de la Grande-Bouessière (fol. 231) ; Louis-François Le Febvre de Caumartin, chevalier, marquis de Cailly, en Normandie, pour l'hôtel de Montmoron, en la ville de Rennes (fol. 236).

Juridiction de Nantes. — Armand de Béthume, duc de Charost, pair de France, baron d'Ancenis, gouverneur des ville et citadelle de Calais, fort de Nieulé et pays reconquis, pour la baronnie d'Ancenis (fol. 244) ; François de Beauveau du Rivau, prieur du prieuré de Saint-Laurent de Bourgneuf, pour le temporel dudit prieuré (fol. 245) ; Augustin-Louis de Rieux, sieur de Lesnaudais, pour la maison noble de Lesnaudais (fol. 255) ; Dame Yolande de Goulaine, marquise dudit lieu, pour la seigneurie de Saint-Jouin de Marnes (fol. 260) ; Christophe de Coutances, chevalier, sieur de la Celle, de la Bouvardière, du Vigneu et de Haute-Indre, pour les terres de la Bouvardière, du Vigneu et de Haute-Indre (fol. 266).

Juridiction de Guérande. — Jean-Baptiste de Rohan, chevalier, sieur du Poulduc et de Kercabu, pour la seigneurie de Kercabu et la métairie Villeangalles (fol. 270) ; Sébastien de Guémadeuc, évêque, sieur spirituel et temporel de Saint-Malo, conseiller du roi en ses conseils, titulaire des chapellenies de Notre-Dame du Puy et de Saint-Antoine de Guérande, pour le temporel desdites chapellenies (fol. 272) ; Jean-Emmanuel de la Bouëxière, conseiller du roi et sénéchal de Guérande, pour des oeillets de marais salants (fol. 282).

Juridiction de Hédé. — René de Vaucouleurs, chef de nom et d'armes, chevalier, sieur de la Ville-André, de la Boullais, *etc*..., pour les fiefs de Coabracq, et de Ville-Morin (fol. 286) ; Dame Marianne de Montulé, dame douairière de Langan, pour le fief de la Rivière (fol. 290) ; Charles-Marie de la Haye, écuyer, sieur des Chapelles, pour deux pièces de terre (fol. 298) ; Pierre Beschard, écuyer, sieur du Coudray, conseiller et alloué au siège présidial de Rennes, pour les fiefs de Boisparis et autres (fol. 302).

Juridiction de Fougères. — Julien-Anne de Launay, écuyer, sieur dudit lieu, brigadier de la seconde compagnie des mousquetaires de sa Majesté, pour partie du lieu noble de Launay (fol. 303) ; François Douart, écuyer, sieur de la Morinais, sénéchal de Dol, pour le lieu noble de la Choltière (fol. 307) ; Jean-Baptiste de Poix, chevalier, sieur de Fouesnel, pour la seigneurie du Fretay (fol. 312) ; Hyacinthe Quatrebarbes, marquis de la Rougère, chevalier de l'ordre du roi et chevalier d'honneur de son Altesse royale M^{me} la duchesse d'Orléans, pour les seigneuries du Tiercent et de la Ballue (fol. 315) ; Louis de Romilley, chevalier, marquis dudit lieu et de la Chesnelaye et autres lieux, gouverneur des ville, château et baronnie de Fougères, pour le marquisat de Romilley (fol. 322).

Juridiction de Dinan. — Guillaume Dinan du Breil, chevalier, sieur de Rays, de Châteaulin, du Plessis-Balisson, de la Bourbonnière, *etc*..., pour plusieurs pièces de terre et bailliages (fol. 325) ; René de Kergu, chevalier, sieur dudit lieu, pour la seigneurie de Kergu (fol. 327) ; René Fouquet, conseiller et aumônier du roi, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Jacut, ordre de Saint-Benoît, pour le temporel de ladite abbaye (fol. 331).

Juridiction de Saint-Brieuc. — François Furet, écuyer, sieur du Guilly, pour le lieu noble du Grand-Pré (fol. 335) ; Louis-Hyacinthe de Bréhand, chevalier, baron de Mauron et de Plélo, *etc*..., pour la seigneurie de Plélo (fol. 336) ; René Charlery de la Milonnière, prieur du prieuré de Saint-Mélaine, pour le temporel dudit prieuré (fol. 341).

Juridiction de Ploërmel. — Philippe Thoreaux, prêtre, docteur en droit, chantre et chanoine de Dol, prieur commendataire du prieuré de Saint-Samson d'Illifaut, gouverneur pour le roi des ville et château de Dol, pour le temporel dudit prieuré de Saint-Samson d'Illifaut (fol. 342) ; Haut et puissant seigneur Henry-Jules de Bourbon, prince de Condé et prince du sang de sa Majesté, pour la baronnie de Châteaubriant et autres (fol. 346).

Juridiction de Vannes. — Philippe de Couëssin, chevalier, sieur de la Béraye et de Bresséan, pour les seigneuries de Cosquérel et de la Beraye (fol. 351) ; Demoiselle Nicole Noyale de Noyal, dame du Closne, pour la seigneurie du Closne et la terre noble de Montrevaux (fol. 351).

Juridiction de Lesneven. — Henry-Albert de Cossé, duc de Brissac, pair de France, pour la terre du Chastel et autres (fol. 357) ; Paul Le Gouvello, docteur en Sorbonne, vicaire perpétuel de la Ville d'Auray, pour le lieu noble de Coëtquérintin (fol. 359) ; Guillaume de Kerguvelen, écuyer, sieur de Penhoat et de Caufront, issu d'ancienne extraction noble, sénéchal de la principauté de Léon en Landerneau, pour la seigneurie de Caufront (fol. 362).

Juridiction de Quimperlé. — Louis du Louët, chef de nom et d'armes, chevalier, sieur du Boisriou et autres lieux, pour le moulin brûlé (fol. 363) ; Jérôme du Verger, écuyer, sieur de Kergorlay, pour le lieu noble de Keranquelven (fol. 365).

Juridiction de Châteanneuf. — René-Maurice de Lesquen, écuyer, sieur de l'Argentaye, de la Menardaye, de Kerohant, *etc*..., pour les lieux de Pontpaul, de Penaustang et autres (fol. 366).

Juridiction du Huelgoat. — Alexandre de Coëtanscours, chevalier, sieur dudit lieu, chef de nom et d'armes, pour la métairie noble de la Haye (fol. 367) ; Jean Ferret, conseiller du roi au Parlement de Bretagne, pour la seigneurie de Quilvilin (fol. 367).

Juridiction de Landeleau. — Dame Catherine Guégan, dame douairière de Muzillac, pour le lieu noble de la Haye-Coëtqueveran (fol. 367).

Juridiction de Lannion. — Jean-Baptiste du Trévou, écuyer, sieur dudit lieu et de Kersauzon, pour le lieu noble du Trévou (fol. 368) ; Joseph du Cosquer, chevalier, sieur de Rosambo, conseiller au Parlement de Bretagne, pour un convenant (fol. 368) ; Gilles de l'Escu, chevalier, sieur de Beauvais et de Runfau, conseiller au Parlement de Bretagne, pour la seigneurie de Runfau (fol. 370).

Juridiction d'Auray. — Louis du Louet, chef de nom et d'armes, chevalier, sieur du Boisriou et autres lieux, au nom et comme tuteur de demoiselle Jeanne-Jacquette de Muzillac, dame de Châteaugal et autres lieux, pour plusieurs convenants et tenues (fol. 370) ; Henry de Bizien, chanoine de l'église collégiale de Saint-Aubin de Guérande et prieur du prieuré du Vincin, pour le temporel dudit prieuré (fol. 373) ; Dame de Rosmar, dame comtesse et chanoinesse de Remiremont en Lorraine, pour la seigneurie de Kerbastard et le fief de Bérien (fol. 373).

Juridiction de Brest. — Olivier de Ternant, écuyer, sieur dudit lieu, pour un lieu noble (fol. 374) ; Charles Prigent, sieur du Cosquer, bailli de la principauté de Léon, à Landerneau, pour la terre de Lesconvel (fol. 376).

Juridiction de Carhaix. — Louis Girard, sieur de la Haye, conseiller du roi, maître particulier des eaux et forêts en l'évêché de Quimper, pour la terre du Peslen (fol. 377) ; Jean Ferret, conseiller au Parlement de Bretagne, pour le marquisat du Timeur, de Kergorlay et de Plouzé (fol. 379).

Juridiction de Gourin. — Eustache-Joseph-Marie du Han, chevalier, sieur dudit lieu de Poulmic et autres lieux, pour la seigneurie de Kerbourlaven (fol. 381) ; Vincent-Hyacinthe de Saint-Pezran, écuyer, sieur de Rosangat, pour le manoir noble de Rosangat (fol. 382).

Juridiction de Concarneau. — René Le Prestre, chevalier, sieur de Lézonet, conseiller du roi et avocat général au grand Conseil, pour la terre du Plessis (fol. 382) ; Nicolas Ricard, greffier en chef de l'amirauté de Cornouailles, pour la maison de Dioulant (fol. 384).

Juridiction d'Hennebont. — Vincent Jourdain, sieur de Couëdor, de Chef-du-Bois et de Bodélan, pour les terres nobles de Couëdor et de Chef-du-Bois (fol. 384) ; Dame Suzanne de Ploeuc et du Timeur, abbesse de l'abbaye de Notre-Dame de la Joie, près Hennebont, pour le temporel de ladite abbaye (fol. 385).

Juridiction de Rhuys. — Joseph Le Gouvello, sieur de Keriaval, pour la terre noble de Kerlévénan (fol. 386) ; Daniel de Francheville, chevalier, sieur dudit lieu, conseiller du roi ét premier avocat général au Parlement de Bretagne, pour la maison de la Motte-Rivault (fol. 387).

Juridiction de Châteaulin. — René Le Bihan, écuyer, sieur de Pennelé, de Tréouret, *etc.*..., pour la terre de Tréouret (fol. 388) ; Gabriel Richer, sieur de Champripault, conseiller du roi, receveur ancien et alternatif des fouages de l'évêché de Quimper-Corentin, pour le manoir noble de Kerriou (fol. 390) ; François-Louis du Rousselet, sieur comte de Châteaurenault, chevalier de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, grand prieur de Bretagne, chef d'escadre des armées navales de sa Majesté et commendeur au département de Brest, comme mari et procureur de droit de dame Marie-Anne de la Porte, son épouse, pour les seigneuries de Crozon, de Porzay et de Rosmadec (fol. 394) ; Louis-Hercule du Han, chevalier, sieur de Launay, du Han, de Poulmic et autres lieux, pour la seigneurie de Poulmic (fol. 397).

Juridiction de Jugon. — René de Kergu, chevalier, sieur dudit lieu, pour les fiefs et bailliages de la Forest (fol. 397) ; Bertrand Urvoy, procureur et notaire royal à Jugon, pour la moitié du pré de la Villejosse (fol. 400).

Juridiction de Saint-Aubin-du-Cormier. — François de la Bélinaye, écuyer, sieur dudit lieu, pour les fiefs de la Havardière et de la Touche-Mellet (fol. 401) ; Gilles de Poyet, chevalier, sieur dudit lieu, pour la seigneurie du Berty (fol. 402).

Juridiction de Morlaix. — Toussaint de Kergariou, chevalier, sieur de Kerpol, pour les seigneuries de Lesmoal et du Faouët (fol. 403).

Juridiction de Lanmeur. — Dame Françoise Le Borgne, dame de Boissalaun, pour les lieux nobles du Bodon et de Keraloy (fol. 403) ; Maurice Thépault, sieur de Treffalégan, pour le lieu noble de Poulanbellec (fol. 403).

Juridiction de Bazouges. — Jean du Portal, maîtrechirurgien, pour la maison noble de Mourigné (fol. 404).

Juridiction d'Autrain. — Nicolas Artur, écuyer, sieur de la Villarmois, pour la terre de la Barbaye (fol. 405).

1680-1693

B 2426. - Registre petit in-folio, 144 feuillets papier (les 43 premiers seuls sont employés, le reste du registre est en blanc).

SENTENCES DE RÉCEPTIONS D'AVEUX (registre du bureau des finances). **DIVERSES JURIDICTIONS**. — Jean Lefebvre, sieur de Crubaloy, en son nom et comme mari et procureur de droit de demoiselle Michelle Mesnard, son éponse, pour des oeillets de marais salants (fol. 2) ; Jean-Marie-Gustave de Trévellec, seigneur de Kerollivier, pour des oeillets de marais salants (fol. 4) ; Joseph-Hyacinthe de Tréouret, sieur de Kerstrat, de Trohanat et autres lieux, pour la seigneurie de Thohanat (fol. 7) ; René-Charles Visdelou, chevalier, seigneur de la Goublaye, du Rible et autres lieux, capitaine garde-côte de l'évêché de Quimper, pour le manoir du Rible (fol. 15) ; Julien-Antoine Becdelièvre, seigneur de Sainte-Maure, pour la métairie noble de la Chesnaye (fol. 20) ; Bernardin Fouquet, chevalier, seigneur comte de Chalain, sieur de Coëtcaulan et de Penguilly, grand voyer de Cornouailles, conseiller du roi en son Parlement de Bretagne, pour la maison noble de Coëtcaulan, les lieux de la Béchère et de Bréhan et la terre de Penguilly (fol. 21) ; Vincent de Kermabon, sieur dudit lieu, pour le manoir noble

de Roudoumeur (fol. 26) ; Isaac Froment, écuyer, sieur de Mouchy-le-Vicomte, pour la seigneurie de Lespont (fol. 28) ; Pierre Bossart, écuyer, sieur de la Rossignollière, pour la métairie noble de la Ris (fol. 36) ; René-Marie de Talhouët, chevalier, seigneur de Keravéon, pour la seigneurie de Keravéon (fol. 39).

1697-1699

B 2.427. - Liasse, 645 pièces papier.

SENTENCES DE RÉCEPTIONS D'AVEUX. JURIDICTIONS DIVERSES. — Michel-Corentin de Fleury, seigneur de Lossulien, gouverneur des ville et château de Quimper, pour les terres haute, moyenne et basse de Lossulien (1716) ; Emmanuel de Rousselet, chevalier, marquis de Châteaurenault, comte de Crozon, de Porzay, de Rosmadec et de Poulmic, vicomte d'Artois et de Mordelles, seigneur de Coutaire, de la Poissonnière, de la Girardière et autres lieux, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du roi, lieutenant-général des huit évêchés de la haute et basse Bretagne, pour les comtés et seigneuries de Crozon, de Porzay, de Rosmadec, et la vicomté d'Artois (1718) ; Dom Frédéric-Marcel Lanty, prieur du prieuré de Lanvénec, pour ledit prieuré (1719) ; Armand de Béthune d'Orval, abbé commendataire de l'abbaye de Notre-Dame de Blanche-Couronne, pour ladite abbaye (1719) ; Louis de la Roche-Saint-André, chevalier, sieur dudit lieu, chef de nom et d'armes, sieur de la Salle, pour la seigneurie de la Salle (1719) ; Louis-François de Bruc de Montplaisir, chevalier, sieur marquis de la Guerche, pour le marquisat de la Guerche (1719) ; Louis Charette de la Gascherie, conseiller, sénéchal et président au siège présidial de Nantes, pour la seigueurie de la Gascherie (1719) ; François-Vincent de Quifistre, chevalier, sieur, chef de nom et d'armes de Bavalan, de Trémohouarn, de Bray et autres lieux, pour des oeillets de marais salants (1719) ; François de la Pierre de Talhouët, conseiller en tous les Conseils, maître ordinaire de requêtes de notre hôtel, pour les seigneuries de Coëtmen, de Landegonnec, de la Salverte et de la Morandais (1720) ; Jean-Joseph Euzenou, chevalier, sieur de Kersalaun, du Cosquer, de Keranniel, de Kerjegu, du Gouisqueau, *etc*..., pour le manoir noble de Caizra (1721) ; Joseph de la Haye, écuyer, seigneur de Plouër, de Rigourdaine, de Paramé et autres lieux, pour les terres de Plouër et de Rigourdaine (1722) ; Paul Joseph, chevalier, chef de nom et d'armes de Trécesson, pour la seigneurie de Trécesson (1722) ; Dame Henriette-Claude de la Muce, comtesse de Marcé, pour les domaines de Couëzic, de Villeneuve, du moulin Ponceau et de la Gérarderie (1722) ; Henry-Charles de Cambout, évêque de Metz, prince du Saint Empire, duc de Coislin, pair de France, commendeur de l'ordre du Saint-Esprit, premier aumônier du roi, pour le duché de Coislin, pairie de France (1722) ; Jean Sévère, sire de Rieux, chef de nom et d'armes de la maison de Rieux, seigneur baron de la Hunaudaye, de Montafilant, de Plancoët, du Chemin-Chaussée, de Pléhérel, de Vauclair et autres lieux, pour les château et forteresse de Montafilant (1723) ; Alexis-César Freslon, chevalier, seigneur marquis d'Acigné, de Québriac et autres lieux, pour les fiefs de Saint-Leau (1723) ; Guy-Marie de Lopriac, chevalier, seigneur vicomte de Donges, maître de camp de cavalerie, pour les seigneuries de Bécherel, de la Coëtardaye, de Caverhac et de Carmereau (1724) ; Henry François des Herbiers, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du roi, pour la terre noble du Chesne (1724) ; Louis de Lorraine, prince de Lambesc, comte de Braine et de Brionne, baron de Pontarcy, de Mareuil, de la Vieille-Tour, d'Orgon et autres lieux, gouverneur pour le roi de la province d'Anjou, ville et château d'Angers et du Pont-de-Cé, pour la seigneurie de Broons (1725) ; François René de la Marche, seigneur de Kerfor, pour le manoir de Kerfor (1725) ; Jean-Louis de la Bourdonnaye, évêque, comte de Léon, pour le temporel dudit évêché de Léon (1725) ; François-Elie de Voyer de Paulmy d'Argenson, archevêque de Bordeaux, primat d'Aquitaine, abbé commendataire de l'abbaye de Notre-Dame du Relec, pour le temporel de ladite abbaye (1725) ; Dame Marie-Joseph Lohau, dame du Pellem, de Kercourtois et autres lieux, pour la métairie noble de

Kermarquer (1725) ; Henry-Ignace de Brancas, conseiller en les conseils du roi, évêque et comte de Lisieux, abbé de l'abbaye de Saint-Gildas-des-Bois, pour ladite abbaye (1725) ; Georges-René de Talhouët, chevalier, seigneur de Keravéon, de la Villeneuve, de Kerdren et autres lieux, pour le château de Keravéon, la maison neuve de la Salle et la terre noble de la Villeneuve (1725) ; Prince Henry-Oswald de la Tour d'Auvergne, archevêque comte de Vienne, primat des primats des Gaules, vice-gérant du souverain Pontife dans la province viennoise et dans sept autres provinces, abbé-chef, supérieur général et administrateur perpétuel de l'abbaye et de tout l'ordre de Cluny, chanoine et grand prévôt de l'église cathédrale de Strasbourg, abbé de Saint-Sauveur de Redon et de Saint-Pierre et Saint-Paul de Castillon-les-Cohéritiers et de Notre-Dame de Valasse, chanoine de Liège, pour le temporel de l'abbaye de Redon, fief et seigneurie de Pipriac, ayant moyenne, haute et basse justice et autres circonstances et dépendances de ladite abbaye (1725) ; Bertrand-César du Guesclin, chef de nom et armes du Guesclin, chevalier, seigneur de la Roberie, de Montmartin, de Cranhac, du Plessix, de la Villeneuve et autres lieux, pour la seigneurie de Cranhac (1726) ; Claude-René de Guer, chevalier, seigneur, marquis de Pontcallec, de la Porte-Neuve et autres lieux, pour la seigneurie de Kergumis (1726) ; Pierre Pillet, recteur de la paroisse de Plouay, pour la maison presbytérale de la paroisse de Plouay (1726) ; Paul-François, duc de Béthune, pair de France, capitaine des gardes du roi, maréchal des camps et armées, lieutenant-général en les provinces de Picardie, du Haisnault et du Boulonais, gouverneur des ville et citadelle de Calais, des ville et citadelle de Doullens, baron d'Ancenis, conseiller-secrétaire du roi en la chancellerie près le Parlement de Bretagne, pour la baronnie d'Ancenis (1726) ; Jean-Baptiste de Marin, chevalier, sieur de Montcan, de Talhouët, du Sallo, de Kerlouay et autres lieux, cornette des chevau-légers de la garde du roi, maître de camp de cavalerie, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, pour la maison de Montcan et les manoirs nobles de Talhouët, du Sallo et de Branquer (1726) ; Joseph-Ange Guillo, sieur du Bodan, négociant à Vannes, receveur et adminis trateur de l'Hôtel-Dieu de ladite ville, pour la métairie noble de la Forest (1726) ; Demoiselle Prudence de Rohan du Poulduc, pour la seigneurie de Kercabut et la métairie de Ville-au-Gallet (1726) ; Noël Bourgeois, écuyer, sieur de Limur, conseiller alloué du roi, lieutenant-général civil et criminel du présidial de Vannes et lieutenant-général de l'amirauté de l'évêché dudit Vannes, ci-devant député des Etats de Bretagne dans l'ordre du tiers à la Chambre pour le jugement de leurs comptes, de la tenue d'Ancenis en 1720, pour la maison noble de Limur, ci-devant appelée Quenefaux (1727) ; François Gicquel, écuyer, sieur du Nédo, pour plusieurs terres (1727) ; René-Marie du Bobéril, chevalier, seigneur dudit lieu et du Molant, pour la seigneurie du Bobéril (1727) ; Guy-Marie de Lopriac, chevalier, vicomte de Donges, maître de camp de cavalerie, pour les seigneuries de Bécherel, de la Coëtandais, de Caverhac et de Cannereau (1728) ; Les dames prieure et religieuses du couvent de Nazareth, près Vannes, pour l'église et la maison conventuelle de Nazareth (1728) ; Demoiselle Marguerite Barazer, dame du Lingo, pour le manoir noble du Launay (1728) ; Vincent-Marie de Talhouët, chevalier, seigneur de la Grationnaye, capitaine au régiment de Lorraine-cavalerie, pour la seigneurie de Kermadio (1728).

1716-1728

B 2428. - Liasse, 704 pièces papier et 1 pièce parchemin.

SENTENCES DE RÉCEPTIONS D'AVEUX. JURIDICTIONS DIVERSES. — Jean-Claude de Derval, chevalier, seigneur de l'Epinefort, de Couësbilly, du Dourduff et de la Hayder, conseiller au Parlement de Bretagne, pour la seigneurie du Dourduff (1729) ; Luc-François du Bouëxic, écuyer, seigneur de Guichen, pour le fief de la Bâtardière et la terre de la Praye (1729) ; François-Hyacinthe Dondel, écuyer, seigneur de Kergonano, conseiller président au présidial et sénéchal de Vannes, pour le manoir de Keranguen (1729) ; Joseph-François-Louis de Langle, chevalier, seigneur de Kermorvan et autres

lieux, conseiller du roi, président à mortier au Parlement de Bretagne, pour plusieurs tenues (1729) ; Jean-Baptiste-François Becdelièvre, chevalier, seigneur marquis de Becdelièvre, conseiller en tous les conseils, premier président en la Chambre des Comptes de Bretagne, pour le marquisat de Becdelièvre (1730) ; Joseph, chef de nom et d'armes de Marigo, sieur du Guermeur, pour les manoirs de Kerfindin et de Quélen (1730) ; Jean-Baptiste-Yves du Marc'hallac'h, chef de nom et d'armes, chevalier, seigneur de Kerraoul, de Tréouran, de Lanvern, de Kerscaouff, de Languenoez et autres lieux, pour le manoir noble et seigneurial de Lanvern et celui de Kerscaouff (1730) ; François-Hyacinthe de Ploeuc, évêque de Quimper, comte de Cornouailles et des Salles, pour le temporel dudit évêché de Quimper (1730) ; René-Amaury de Montbourcher, chevalier, marquis du Bordage, pour les seigneuries de Henven et de Gueriven (1730) ; Philippe-Auguste de Ravenel, écuyer, sieur du Boisteilleul, pour le manoir de la petite Rotarais (1730) ; Damien-Charles de Martel, chevalier, seigneur de Martel, de Renac, de la Porte et autres lieux, pour la seigneurie de Renac (1730) ; Anne de Bretagne de Lannion, maréchal de camp et des armées du roi, gouverneur des villes de Vannes et d'Auray, pour les fiefs de haute justice de la Chapelle en Quintin (1730) ; Jean-Louis Roulleaux, sieur de Kerjégu, pour le manoir de Kerjégu (1730) ; Louis Raoul, prêtre-docteur, chanoine de Cornouailles, vicaire général et supérieur du séminaire de Quimper, pour le manoir des Salles (1730) ; Jean-Baptiste de Montesson, brigadier des armées du roi, sous-lieutenant des gens d'armes du Dauphin, pour les terres du Bertry (1730) ; Dame Françoise-Sylvie d'Espinay, dame de Tonquédec, de Poulgam et autres lieux, pour la seigneurie de Tonquédec (1730) ; Jean Chrétien, vicomte de Tréveneuc, seigneur de Kerégal et autres lieux, pour la seigneurie de Kerégal (1730) ; Adolphe-Charles de Romilley, chevalier, marquis dudit lieu et de la Chesnelaye, seigneur de Landivy et autres lieux, gouverneur des ville et château de Fougères, maître de camp du régiment d'infanterie de son nom, brigadier des armées du roi, pour les seigneuries du marquisat de Romilley (1730) ; Marie-Joseph, chevalier, chef de nom et d'armes de Trécesson, pour la seigneurie de Trécesson (1730) ; Salomon-François de la Tullaye, chevalier, seigneur du Plessis-Tizon, de Port-Durand, du Belleisle, des Salles, de Bonneville, de Coëtquelfen et autres lieux, conseiller du roi, procureur général en la Chambre des Comptes de Bretagne, pour les seigneuries du Port-Durand, de Belleisle, des Salles et de Bonneville et pour l'hôtel de la Suze (1731) ; Le maire et les échevins de la ville et communauté de Nantes, pour l'hôtel et maison commune de la ville (1731) ; Joseph-Luc de Kernezne, chevalier, seigneur marquis de la Roche et autres lieux, pour les seigneuries de Coatarmoal (1731) ; Jean-Marie, chef de nom et d'armes de Trogoff, chevalier, seigneur de Kerelleau, pour les seigneuries de Kerelleau et de Lesmeur (1731) ; Marc-Antoine, chef de nom et d'armes de Boisbaudry, chevalier, seigneur de Trans, de la Chesnelaye, de Boisbaudry et autres lieux, pour les seigneuries de Trans et de la Chesnelaye (1731) ; Guillaume Billouart, sieur de Kervazégant, conseiller alloué, lieutenant-général civil et criminel au présidial de Quimper, conseiller secrétaire de la Maison Couronne de France, en la chancellerie, près le Parlement de Bretagne, vétéran, pour le manoir noble de Trémillec (1732) ; Olivier de Gouzobatz, écuyer, sieur de Kerropartz et autres lieux, pour le manoir noble de Kerdevès (1732) ; Jean-Antoine-François de Franquetot, chevalier, seigneur de Coigny, gouverneur de Caen, maître de camp d'un régiment de dragons, seigneur de Nevet, de Pondavid, de Kermabilo et autres lieux, pour la seigneurie de Névet (1732) ; Hyacinthe de la Pierre, seigneur de Carnouët, de Talhouët, de Coëtmen et autres lieux, pour la baronnie de Coëtmen et la châtellenie de Landegonnec (1732) ; Jacques du Bouëtiez, écuyer, seigneur dudit lieu, lieutenant au régiment de Navarre-infanterie, pour le lieu noble de Pennanlau (1733) ; François-René Rogier, chef de nom et d'armes, chevalier, seigneur comte du Crévy, pour le comté du Crévy (1733) ; Dame Marie-Guillemette de Langle, abbesse de l'abbaye royale de Notre-Dame de la Joie près Hennebont, pour le temporel de ladite abbaye (1734) ; Olivier-Hyacinthe Carré, prêtre, absent pour ses études, pour le manoir noble de Coëtavy (1735) ; Sébastien-Corentin de Moëlien, écuyer, sieur de Tronjoly, pour

deux tenues (1736) ; François-Joseph de Penandreff, chevalier, seigneur de Penandreff, de Keranstret, de Kermahonet et autres lieux, pour le manoir noble de Kermahonet (1736) ; Jean-Marie, chef de nom et d'armes de Coëtrieux, lieutenant de messieurs les maréchaux de France pour le point d'honneur, pour le manoir noble de Lesguern (1737) ; Jean-Rolland du Faou, mousquetaire de la garde royale, pour un manoir noble (1738) ; Vincent-François de Tinténiac, chevalier, sieur de Kerinec, pour les manoirs nobles de Kerinec et de Keromnès (1739).

1729-1739

B 2129. - Liasse, 619 pièces papier et 1 pièce parchemin.

SENTENCES DE RÉCEPTIONS D'AVEUX. JURIDICTIONS DIVERSES. — Etienne-Auguste Baude, écuyer, seigneur de la Vieuville, officier des gardes françaises, pour les terres de Châteauneuf et du Franc-Reguaire (1740) ; Louis-François Crozat, seigneur du Chastel, de Carman, de Lesquelen, de Damany et autres lieux, conseiller, secrétaire du roi, de la Maison Couronne de France et des finances, maréchal des camps et armées servant actuellement dans l'armée d'Allemagne sous S. A. électorale Monsieur de Bavière, pour les seigneuries de Carman, de Lesquelen et de Damany (1741) ; Jacques-David de Menou, prêtre, docteur en théologie, scolastique de la cathédrale de Nantes, grand vicaire du diocèse et abbé commendataire de l'abbaye royale de Notre-Dame de Bon-Repos, pour le temporel de ladite abbaye (1742) ; Les dames prieure et religieuses Ursulines de Morlaix, pour le lieu et convenant de Kerguillerm (1743) ; Louis Nicolos, écuyer, sieur de la Villemarterre, pour la seigneurie des Vaux-Carhel (1744) ; Dame Thérèse de Kergoët, veuve de Jean, comte de Marbeuf, lieutenant-général des armées du roi, commandant pour sa Majesté en la province de Bretagne, pour les manoirs nobles du Trémen, de Kerhallec, de Kerallan et de Louch (1745) ; René Frémont, sieur du Mottay, pour deux magasins servant de salorges aux fermiers-généraux (1746) ; André Boussineau, écuyer, seigneur de la Pâtissière, pour le fief de la Salle (1746) ; Vincent-Marie Robineau, écuyer, seigneur de Bougon, conseiller, secrétaire du roi, Maison Couronne de France de la chancellerie près le Parlement de Bretagne, pour la seigneurie de Bougon (1746) ; Louis Le Lou, chef de nom et d'armes, chevalier, seigneur de la Mercredière, pour des terres (1746) ; Dame Marie-Anne Colbert, veuve de Louis de Rochechouart, duc de Mortemart, prince de Tonnay-Charente, pair et général des galères de France, pour des droits de mesurage et de minage de grains (1746) ; Julien-René de Bégasson, chevalier, seigneur de la Lardais, conseiller au Parlement de Bretagne, pour le manoir noble de la Haye-Riau (1746) ; Guy-Auguste de Rohan-Chabot, lieutenant-général des armées du roi, père et gardien noble des enfants de son mariage avec dame Yvonne-Sylvie du Breil de Rays, son épouse, pour les terres de Crémeur, du Rolle, le fief de Kerédin, *etc*... (1747) ; Louis-François du Faucher, chevalier, seigneur de la Fellière, conseiller au Parlement de Bretagne, pour la seigneurie de Carheil (1747) ; Jérôme-Botherel de Quintin, chevalier, seigneur de Saint-Dénac, lieutenant-général de la capitainerie garde-côte de Rhuys, pour les fiefs de Saint-Dénac, de Châteauloup, de Lessac, de Cheva lier et de Saudren (1747) ; Jean-Louis de Rohan, chevalier, seigneur du Polduc, gentilhomme de la chambre de sa Majesté catholique, en exercice et premier écuyer de son Altesse Royale l'infant Dom Philippe, étant actuellement à Montpellier auprès de S. A. R., qui y a établi le quartier général de son armée, pour le manoir de Kercabus (1747) ; Jean-François de Quifistre, chevalier, seigneur de Bavalan et autres lieux, pour des oeillets de marais salants (1747) ; Pierre-François, chef de nom et d'armes de Derval, chevalier, seigneur de la Noë, de Brondineuf et autres lieux, pour des terres (1747) ; Claude-Toussaint Marot, chevalier, seigneur comte de la Garaye, baron du Blaizon, vicomte de Chemiliers, seigneur de la terre de Larjambe, de Fleuré et autres lieux, commendeur et grand hospitalier des ordres royaux et militaires de Notre-Dame de Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, pour la seigneurie du comté de la Garaye (1747) ; Joseph-René de Ruellan, chevalier, seigneur du Tiercent, de la Ballüe et

autres lieux, conseiller au Parlement de Bretagne, pour la terre noble de Lourme (1747) ; Pierre-François de Saint-Germain, seigneur de Larchapt, de Romagné, de la Celle et autres lieux, pour le château de Larchapt (1747) ; Alexandre-Gabriel Becdelièvre, chevalier, seigneur du Brossay, de Roherman et autres lieux, pour le manoir noble de Roherman (1747) ; Anne-Nicolas Botherel, chevalier, seigneur de la Bretonnière, gouverneur pour le roi des ville et château de Dinan, pour la métairie noble de Larvain (1748) ; Jacques-Yves-Joseph de Quemper, chevalier, seigneur comte de Lanascol, de Guériadiou, de Kermenguy, de la Lande, de Ploumiliau, de Kerdû, de Kerbuzet et autres lieux, pour le manoir du Miroir (1748) ; Louis-Charles de Lorraine, prince, comte de Brionne, seigneur de Broons, de Beaumanoir, de Limoëlan et dépendances, pair et grand écuyer de France en survivance, gouverneur pour le roi de la province d'Anjou, des ville et château d'Angers et du Pont-de-Cé, brigadier des armées de sa Majesté, maître de camp du régiment de Brionne-cavalerie, pour les seigneuries de Broons, de Beaumanoir, de Limoëlan et du Bordage (1748) ; Dame Jeanne, marquise de Poilley, pour la seigneurie de Poilley (1748) ; Louis-René Le Sénéchal, chef de nom et d'armes des anciens sires et grands sénéchaux féodés et juveigneurs de Rohan, chevalier, seigneur de Carcado, du Bot au Sénéchal, de Saint-Caradec et de Brohaix, vicomte d'Apigné, pour la vicomté d'Apigné (1748).

1740-1748

B 2430. - Liasse, 525 pièces papier et 5 pièces parchemin.

SENTENCES DE RÉCEPTIONS D'AVEUX. JURIDICTIONS DIVERSES. — Pierre-Joseph Gouyon, chevalier, seigneur de Launay-Comats, pour diverses terres (1749) ; Louis-Marie du Poulpry, chevalier, seigneur dudit lieu, de Trébodénic, de Keraval et de Kerourien, maréchal des camps et armées du roi, commandant les troupes des deux couronnes en quartier à Sospelle, pour métairies, terres, *etc*... (1749) ; Joseph-Claude de Monti, chevalier, seigneur comte de Rezé, pour la seigneurie du comté de Rezé (1749) ; Renaud-Gabriel du Boisgeslin, chevalier, seigneur marquis de Cucé et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils, président à mortier au Parlement de Bretagne, pour l'ancienne baronnie de la Roche-Bernard et le château de la Bretesche (1750) ; Etienne-Auguste Baude, marquis de la Vieuville, officier aux gardes françaises, pour les seigneuries de Tinténiac et de Montmurau (1750) ; Emmanuel-Armand Duplessix-Richelieu, duc d'Agénois, pair de France, maréchal des camps et armées du roi et noble Génois, pour la baronnie de Mauron (1750) ; Vincent de Ploeuc, chevalier, seigneur comte dudit lieu et de Kerharo, capitaine des vaisseaux du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, pour la seigneurie du Roüal (1751) ; Félix, chef de nom et d'armes du Marc'hallac'h, chevalier, seigneur dudit lieu, de Kerraoul, de Lanvern, de Trésuron, de Penanru, de Kerjevo et autres lieux, pour les terres de Lanvern, de Kerjevo, de Keribit, de Penanru, *etc*... (1751) ; Hyacinthe-Julien de Pontavice, chevalier, seigneur des Landes, pour les seigneuries de Saint-Germain, du Haut-Châtelier et des Renardières (1751) ; Joseph-Louis, chef de nom et d'armes de Tréouret, chevalier des ordres royaux et militaires de Notre-Dame de Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, pour le lieu noble de Trolevenez (1752) ; Louis-Marie, chef de nom et d'armes de Carné, chevalier, seigneur comte dudit lieu, vicomte de Coëtquénan, seigneur du Pont, de Kériar et autres lieux, pour le manoir noble de Coëtquénan (1752) ; Charles-Alexis de Clairambault, commissaire général de la marine, ordonnateur au Port-Louis, pour le lieu noble de Lescouvel (1752) ; Alexandre-Marie-Laurent du Bouëxic, chevalier, seigneur des Forges, de Talhouët et autres lieux, pour la métairie noble de la Touche du Faou (1752) ; Bernard-Marie Le Jar, chef de nom et d'armes, che valier, seigneur du Clesmeur, enseigne des vaisseaux du roi, pour le manoir du Clesmeur (1752) ; Jean-Louis Gouyon de Vaudurand, révérend évêque, comte de Léon, conseiller du roi en ses conseils, seigneur de Kercadio et autres lieux, pour la terre noble de Penhair et le manoir noble de Kercadio (1752) ; Thomas-Jean de Mauduit, seigneur de Crosco et autres lieux, capitaine d'une compagnie à cheval du

régiment royal-dragons, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, pour la seigneurie de Kergano (1752) ; Jacques-Louis, chef de nom et d'armes, chevalier, seigneur de Quélen, pour les seigneuries du Val et du Cosquer (1752) ; Yves-Joseph de Montigny, chevalier, seigneur de Beauregard, du Camper, de la Chèze, de Châteaufur et autres lieux, pour la seigneurie de Châteaufur (1752) ; François-Claude de Lesguern, juveigneur de la vicomté de Coëtmenec'h et de Plouider, chef de nom et d'armes de la maison, pour la seigneurie de Guyqueleau (1752) ; François-Hyacinthe de Tinténiac, chevalier, seigneur de Quimerc'h, pour les seigneuries de Quimerc'h et de Gascadec (1752) ; Louis-Marc de Cosnoual, chevalier, seigneur de Saint-Georges et autres lieux, pour les seigneuries de Saint-Georges, de Lestrohan, de la Villeneuve, du Crano et de Kermérien (1752) ; Philippe-François de Talhouët, chevalier, seigneur de Sévérac, pour la seigneurie de la Villevoisin (1752) ; Corentin-Joseph Le Sénéchal, chevalier, seigneur marquis de Pont-Croix et de Molac, colonel du régiment de Périgord-infanterie, pour le marquisat de Pont-Croix (1752) ; Claude de Langle, chevalier, capitaine au régiment des grenadiers de France, pour les seigneuries de Bézidel, de Kerjan et de Kersohan (1752) ; Vincent-Louis de Lantivy, chevalier, seigneur de Talhouët et autres lieux, pour les seigneuries du Breil et de Bodory (1752) ; Charles-Henry d'Estaing de Toulouse, comte d'Estaing, *etc.*..., colonel du régiment de Rouergue, pour le comté de Crozan et les seigneuries de Porzay, de Rosmadec, de Poulmic et de Kerdreux et pour la vicomté d'Artois (1752) ; Mathurin, chef de nom et d'armes de Rosily, conseiller au Parlement de Bretagne, chevalier, seigneur de Méros, de Rosily, du Moustoir, de Kerversio, de Kerbriant et autres lieux, pour la seigneurie de Kerbriant (1752).

1749-1752

B 2431. - Liasse, 495 pièces papier et 1 pièce parchemin.

SENTENCES DE RÉCEPTIONS D'AVEUX. JURIDICTIONS DIVERSES. — Pierre-Joseph Le Marant, écuyer, seigneur de Kerdaniel et du Cosquer, pour la métairie du Cosquer Pinart (1753) ; Dame Louise-Hyacinthe de Derval, dame de Saint-Pern, de Brondineuf et autres lieux, pour la seigneurie de Brondineuf (1753) ; Charles-Gabriel du Parc, chevalier, chef de nom et d'armes, seigneur de Locmaria, de Kergariou, de Kerrael et autres lieux, pour les manoirs nobles de Kergariou et de Kerrael (1753) ; Joseph Emar, chevalier, seigneur comte de Rocquefeuille, capitaine des vaisseaux du roi, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, pour les seigneuries de Runello et de Cospérec (1753) ; René-Fiacre de Kersaliou, chevalier, seigneur de Chef-du-Bois, président au Parlement de Bretagne, pour la terre du Drévers (1753) ; Marie-Louis de Léon, chef de nom et d'armes, pour les seigneuries de Kerprigent et de Kerbournet (1753) ; Charles-Mathurin du Breil, chevalier, seigneur de Rays, pour la baronnie de Coëtmen et pour le fief de la Chevronnière (1753) ; Louis-Gabriel Le Sénéchal de Carcado, brigadier des armées du roi et colonel du régiment de Bresseinfanterie, pour la seigneurie de Quélen (1753) ; François-Joseph Briand, sieur de Kervagat, ancien procureur des eaux, bois et forêts du roi, en la métairie de Cornouailles, pour les lieux nobles de Kervagat et la Maunerie (1753) ; René du Quenzo, chevalier, seigneur comte de Tonquédec, pour le comté de Tonquédec (1754) ; Louis-Joseph de Menou, chevalier, seigneur baron de Pont-Château, capitaine de cavalerie au régiment de la Rochefoucault, en survivance, lieutenant au château de Nantes, pour la baronnie de Pont-Château (1754) ; Joseph-Marie de Bellingant, chevalier, seigneur marquis de Crénan, pour la seigneurie de Lehart (1754) ; René-Gabriel du Boisgeslin, chevalier, seigneur dudit lieu, souslieutenant dans le régiment des gardes françaises, pour deux domaines (1754) ; Jean-Henry du Pays, sieur de Kernabat, pour le manoir de Kernabat (1755) ; Pierre-Jean de Lamotte, seigneur de Lesnage, de Saint-Suliac, de Bonnefontaine et autres lieux, pour la baronnie de Bonnefontaine (1755) ; Dame Marie-Anne-Jacquette du Chastel, dame douairière de la Bédoyère, pour la seigneurie et châtellenie de Bruillac (1755) ; Pierre-Samuel du Feigna, sieur de Keranforêt, pour la terre de Coëtavy (1756) ; Antoine-

Louis-René Saguier, chevalier, seigneur de Luigné, des Roussières, de la Mauguitonnière et autres lieux, pour la seigneurie de la Mauguitonnière (1756) ; Joseph Le Torrée, sieur de Bassemaison, pour les terres nobles de Kerouriou et de Keraldanel (1757) ; Demoiselle Thérèse-Charlotte Miniac de Montauban, pour les terres nobles de la Moixerie (1758) ; Louis-Marie, chef de nom et d'armes, chevalier, seigneur de Carné, de Coëtquénan, du Pont, de Keriar et autres lieux, pour le manoir du Ster (1758) ; Guillaume-François de Kerguélen du Mendy, pour le lieu de Kergos (1757) ; Louis-Antoine Crozat, seigneur de Thiers, de Beaumanoir, de Tugny, de Ploubalanec et autres lieux, pour les seigneuries et châtellenies de Ploubalanec, de Kerity et de Perros (1758) ; Joseph-Claude Moy, sieur de la Croix et de Keransquer, ancien officier des îles de France et de Bourbon, pour le manoir de Keransquer (1758) ; François-Marie de Kernafflen, sieur de Kergos, avocat et procureur au siège royal de l'amirauté de Quimper, pour le manoir de Kergos, (1758) ; Joseph-Marie-Hyacinthe de Chef du Bois, seigneur de Kerguiomarc'h et autres lieux, pour le manoir de Rosmaguer (1758).

1753-1758

B 2432. - Liasse, 475 pièces papier et 3 pièces parchemin.

SENTENCES DE RÉCEPTIONS D'AVEUX. JURIDICTIONS DIVERSES. — François de Lescoët, chevalier, seigneur de Ménémeur et autres lieux, pour un tiers du lieu de Kerieuf (1759) ; Georges-Luc du Bouëxic, chevalier, seigneur vicomte de la Driennais, lieutenant d'un régiment d'infanterie, pour la seigneurie de Bossac (1759) ; Charles-François-Christian de Montmorency-Luxembourg, premier baron chrétien de France, prince de Tingry, comte de Beaumont, marquis de Bréval, lieutenant-général des armées du roi et de la province de Flandres, gouverneur des ville et citadelle de Valenciennes, pour les terres de Kervégan et de Trévalot (1759) ; Jean-Baptiste-Nicolas Magon, seigneur du Boisgarin, de Kergorlay, de Pommerit, de Leslec'h, de Pellahé et autres lieux, pour les terres du Boisgarin, de Kergorlay, de Pommerit, de Leslec'h et de Pellahé (1760) ; Dame Louise-Madeleine du Bouays, pour les manoirs de Trompaul et de Kerallo (1761) ; Louis-Joachim-Paris-Potier de Gesvres, marquis de Gesvres, vicomte de Plédran, seigneur du Tertre-Jouan et autres lieux, mari et procureur de droit de dame Françoise-Marie du Guesclin, pour les seigneuries de Coëtgenval et de Guerlouan (1762) ; Jean-Pierre Billette, sieur de Keriolet, pour le manoir noble de Keriolet (1763) ; Guillaume-Marie, comte de Sansay, vicomte héréditaire et parajeur du Poitou, grand vicaire de Chartres, abbé commendataire de l'abbaye royale de Saint-Riquier, pour les seigneuries des Salles et de Kerzibier (1763) ; François-Jacques de Kerouartz, chevalier, marquis de Kerouartz, comte de Lossulien et autres lieux, pour la terre de Lossulien (1763) ; Jean-Charles-Pierre de la Haye, chevalier, seigneur comte de Plouër, châtelain de Tréméreuc, seigneur de Paramé et autres lieux, maître de camp de dragons, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, pour le comté de Plouër et la seigneurie de Tréméreuc (1763) ; Jean-Baptiste Mazurié, écuyer, gentilhomme de la grande vennerie de France, pour le lieu noble de Goasjégu (1764) ; Louis-François-Armand du Plessis, duc de Richelieu et de Fronsac, pair et maréchal de France, chevalier des ordres du roi, premier gentilhomme de la chambre du roi, gouverneur des provinces de Guyenne et de Gascogne et noble Génois, pour les seigneuries de Kervenniou et de Troguindy (1764) ; François-Joseph de Derval, seigneur de Kergos et autres lieux, pour les manoirs nobles de Kergos, de Kergamon et de Kermenaouet (1764) ; Marie-François-Henry de Franquetot, duc de Coigny, maréchal des camps et armées, gouverneur des château et maison de Choisy et des ville et citadelle de Caen, maître de camp, général des dragons de France, pour les seigneuries de la Moussaye, du Bordage, de Guériven et de Henvec (1764) ; Tanguy-Marie, chef de nom et d'armes de Troërin, chevalier, seigneur dudit lieu, de Kerrannou et autres lieux, lieutenant des maréchaux de France, pour le lieu noble de Goascadougan (1765) ; Michel Picot, écuyer, seigneur de Boisfeillet, de Gallinée, de la Vicomté, du Gué, de Servon et autres lieux, pour la seigneurie du Guildo (1766) ;

Annibal-Louis, chef de nom et d'armes de Rogan, chevalier, sieur de Carcaradec, de Keryvon, de la Porte-Verte et autres lieux, pour rentes (1767) ; François-Julien-Marc de la Chenardais, avocat au Parlement, conseiller référendaire en la chancellerie, près le Parlement de Bretagne, pour le fief de Vauluisant (1768) ; François-Marie de Kersulguen, chevalier, seigneur marquis de Kerlorec et autres lieux, pour le manoir noble de Coathallec (1768) ; Nicolas-Marie-Rosalie Magon, chevalier, seigneur marquis de la Gervaisais du Faou, vicomte du Boschet, seigneur de la Giclais, de la Villeneuve et autres lieux, lieutenant des maréchaux de France, conseiller, secrétaire, contrôleur en la chancellerie de Bretagne, pour la vicomté d'Apigné (1769) ; Louis-Jean-François de Langle de Beaumanoir, chevalier, conseiller du roi en ses conseils, président à mortier au Parlement de Bretagne, pour la baronnie de Bécherel (1770) ; Jonathas de Kergariou, seigneur de Kervégant et autres lieux, pour la seigneurie de Trésiguidy (1768) ; Jean-Julien de Lambert, chevalier, seigneur de Boisjan, du Tertre et autres lieux, pour la seigneurie de Boisjan (1771) ; François-Pierre, écuyer, chef de nom et d'armes Le Bastard, seigneur de Villeneuve, de la Métairie, de Bellevue, du Tertre, de Lanoë, *etc...*, pour deux terrains (1772) ; Louis-Anne-Yves, chef de nom et d'armes de Trogoff, chevalier, seigneur de Kerelleau, pour les terres de Kerelleau, de Limeur, de Kerboot et du Goasven (1773) ; Nicolas-Jean-Damien de Chandenier, écuyer, conseiller, secrétaire du roi, Maison couronne de France et de ses finances, seigneur du Gué au Voyer, de la Sénéchallière et autres lieux. pour les châtellenies du Gué au Voyer et de la Sénéchallière (1774) ; Louis-Constant de Poulpiquet, chevalier des ordres de Malte et de Saint-Louis, seigneur du Halgoët et autres lieux, pour le fief de la Varenne, la seigneurie de la Vieille-Cour, le fief de Rieux et le manoir de la Roche-Durand (1774) ; Jean de Stapletan, chevalier, comte de Terves, seigneur des Dervalières et autres lieux, pour la seigneurie des Dervalières et la terre de la Milandière (1774) ; Marie-François de Bruc, chevalier, seigneur marquis de la Guerche Saint-Brévin, de Sainte-Opportune, de Corsept, de Paimboeuf et autres lieux, lieutenant au régiment des gardes françaises, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, pour le marquisat de la Guerche (1774) ; François-Claude de Sesmaisons, chevalier, seigneur de Sesmaisons et autres lieux, lieutenant-général des armées du roi, pour les seigneuries de Sesmaisons, d'Escoublac, de Lesnérac, de Trévécart, de la Ville-Savary, d'Ustel et de Saint-André (1774) ; Gabriel-Louis de Neufville de Villeroy, duc de Villeroy et de Retz, pair de France, chevalier des ordres du roi, gouverneur et lieutenant-général pour sa Majesté des ville de Lyon, provinces du Lyonnais et du Beaujolais, capitaine de la plus ancienne compagnie française des gardes du corps du roi et maréchal de ses camps et armées, pour le duché de Retz (1774) ; Jacques-Gabriel-Louis Le Clerc, chevalier, seigneur marquis de Juigné et de Montaigu, maréchal des camps et armées du roi, seigneur de Vieille-Vigne, de Retz, du lac de Grand-Lieu et autres lieux, pour les seigneuries de Vieille-Vigne, de Saint-Etienne de Mer Morte, de Touvois et du lac de Grand-Lieu (1774) ; Louis Monnier, écuyer, seigneur de Thouaré, pour partie de la seigneurie de Thouaré (1774).

1759-1774

B 2433. - Liasse, 596 pièces papier.

SENTENCES DE RÉCEPTIONS D'AVEUX. JURIDICTIONS DIVERSES. — Emmanuel-Armand du Plessis-Richelieu, duc d'Aiguillon, pair de France, comte d'Agenois et de Condommois, marquis de Mortemart, baron de Plélo, seigneur de Pordic, de Treisseignaux, de Verest, de Larcay et autres lieux, noble Génois, chevalier des ordres du roi, lieutenant-général de ses armées, lieutenant de la compagnie de deux cents chevau-légers de la garde ordinaire de sa Majesté, gouverneur général de la haute et basse Alsace, gouverneur particulier des ville, citadelle, parc et château de la Fère, lieutenant-général de la province de Bretagne au département du Comté Nantais, ministre d'Etat, pour la baronnie de Plélo et les seigneuries de Pordic et de Tresseignaux (1775) ; Nicolas-Louis, sire de Ploeuc, chevalier

banneret issu d'anciens chevaliers bannerets, pour un hôtel en la ville de Quimper, la seigneurie de Guilguiffin et autres terres (1775) ; Louis-Joseph de Kerhoënt, marquis de Kerhoënt, seigneur de la baronnie de Ville-Dieu et de Tréhet, la Ribochère et autres lieux, brigadier des armées du roi, comme mari et procureur de droit de dame Félicité de Lopriac de Donges, pour les seigneuries de la vicomté de Donges, la baronnie de la Roche, et autres terres (1775) ; Marguerite-Hugues-Charles-Marie Huchet, chevalier, seigneur marquis de la Bédoyère, baron de Bossac, la Thébaudais et autres lieux, pour les seigneuries de Bossac et de la Thébaudais (1775) ; Anne-Alexandre-Marie-Sulpice-Joseph, marquis de Laval-Montmorency, colonel du régiment de Touraine-infanterie, seigneur de Sainte-Mesme, de Kerauchalt, du Plessis-Pennoneroff et autres lieux, pour les seigneuries de Kerleveret, de Kerdoret, de Kerbodo, de Keredo, de Saint-Germain, de Kerstreau, de la Porte, de Kerarnaud, *etc*... (1775) ; Julien-François du Bois-Billy, écuyer, seigneur de Beaumanoir, enseigne des vaisseaux du roi au département de Brest, pour la seigneurie de Beaumanoir (1775) ; Amaury, marquis de Goyon, chevalier, seigneur de la Musse, de Nort et autres lieux, maréchal des camps et armées du roi, pour les seigneuries de Ponceau et de la Gérardière (1775) ; Michel-Anne-Sébastien, comte de Rosmadec, chef de nom et d'armes, chevalier, marquis de Goulaine, pour le marquisat de Goulaine et les seigneuries de Villayer et des Ferrières (1775) ; Anne-Joseph, chef de nom et d'armes, chevalier, seigneur de Lanloup, pour la sei gneurie de Lanloup (1775) ; Jean-Louis de Lantivy, chevalier, seigneur châtelain de Trédion, pour le château de Trédion, le parc et la forêt de Brohun (1775) ; Toussaint-Marie des Cognets, chef de nom et d'armes, chevalier, seigneur de Correc, pour les manoirs nobles de Kerneguet et de Kerdaniel et le moulin noble du roi (1776) ; Armand-Joseph de Béthune, duc de Charost, pair de France, baron d'Ancenis, pair et président de la noblesse aux Etats de Bretagne, gouverneur des ville et citadelle de Calais, lieutenant-général, pour le roi, de la province de Picardie et pays Boulonnais, maréchal des camps et armées du roi, pour la baronnie d'Ancenis, la châtellenie de Varades et la seigneurie de Béligné (1776) ; François-Dominique-Joseph du Boisbaudry, chevalier, seigneur dudit lieu, de la Haute-Touche, de la Ville-au-Noyer, du Bignon et autres lieux, conseiller au Parlement de Bretagne, pour la seigneurie de la Haute-Touche et la maison principale de la Villeau-Noyer (1776) ; Augustin-Louis de Luynes, écuyer, ancien capitaine au régiment du roi-dragons, pour les terres de la Rairie et de la Plesse (1776) ; Charles-François du Garspern, chef de nom et d'armes, chevalier, seigneur dudit nom, pour le lieu de Tourbian et le manoir noble de Kerdevez (1776) ; Joseph-René de Ruellan, chevalier, seigneur de la Ballüe, baron du Tiercent, pour la seigneurie de la Ballüe (1777) ; Louis-Emmanuel, comte de Coëtlogon, chevalier, seigneur de la vicomté de Loyat, de la châtellenie de la Gaudinaye et autres lieux, lieutenant-général des armées du roi, grand croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, pour la vicomté de Loyat et la seigneurie de la Gaudinaye (1777) ; Nicolas-Louis, sire de Ploeuc, chevalier, seigneur de Guilguiffin et autres lieux, pour le manoir noble de Keroüant (1777) ; François-Henri de Franquelot, duc de Coigny, maréchal des camps et armées du roi, *etc*..., pour les marquisats du Bordage et de la Moussaye (1777) ; Louis-François, chef de nom et d'armes, chevalier de Penmarc'h, pour le château de Penmarc'h (1777).

1775-1777

B 2434. - Liasse, 220 pièces papier.

SENTENCES DE RÉCEPTIONS D'HOMMAGES. TOUTES JURIDICTIONS. — Jacques-Anne Bernard, seigneur de Kergrée (2 janvier 1778) ; Dame Catherine de Pennendreff, veuve de Toussaint-Marie de Pennendreff, seigneur de Keranstrel, capitaine de vaisseau (2 janvier 1778) ; Gabriel-François Guérin, seigneur de la Grassière, le Mont-Martinais, La Gavoyère et autres lieux (2 janvier 1778) ; Jean-Baptiste de Gouyon de Coispel, seigneur de Pechateau, Treveday, Launay-Bertrand et du Plessis-Josso (2 janvier 1778) ; François-Jean-Raphaël de Monloüet de Brunes, seigneur de Monloüet (2 janvier

1778) ; Charles-Marie de Gouzillon, seigneur de Kermeno, Kermorvan et autres lieux (7 janvier 1778) ; Jacques-Joseph-René de Kerouartz, seigneur de Losnenven, ancien président au Parlement de Bretagne (7 janvier 1778) ; Dame Madeleine-Clotilde de la Bourdonnaye, abbesse de Notre-Dame de la Joie, ordre de Citeaux, diocèse de Vannes (7 janvier 1778) ; Hugues-François de Regnault-Belleseize, évêque de Saint-Brieuc, conseiller du roi (10 janvier 1778) ; Alex.-Marie-Joseph Barbier de Kererno, ancien lieutenant de vaisseau (10 janvier 1778) ; François-Charles Bazin, sieur de la Bintinaye, avocat au Parlement (10 janvier 1778) ; Guillaume-René Chalton, seigneur de Rauléon, Treveleuc et autres lieux (10 janvier 1778) ; Jean-Marie-Jonathan Raison, seigneur du Clusiou (13 janvier 1778) ; Jean-Félix Fraboulet, sieur de Nogualle, avocat au Parlement (13 janvier 1778) ; Alex.-Mathurin de Kerouartz, sieur du Guilly, enseigne de vaisseau (13 janvier 1778) ; Pélage-Jacques Robinault, seigneur de Mointeniac et de Saint-Mady (16 janvier 1778) ; Jean-François-Ignace Dondel, seigneur de Keranguen, major de cavalerie (17 janvier 1778) ; Joseph-René de Lesguern, seigneur de Kerveatoux, Guignellean et autres lieux (17 janvier 1778) ; Thomas-Louis du Couëdic, seigneur de Minvello, Lezardeau et autres lieux (19 janvier 1778) ; René-Nicolas Hingant, seigneur de Kerisac (19 janvier 1778) ; Demoiselle Marie-Jeanne Bertho de la Villepierre (19 janvier 1778) ; Joseph Dagorne, sieur du Bot, conseiller du roi (24 janvier 1778) ; Dom Julien Le Cerf, prieur des bénédictins de Saint-Martin de Vertou (4 février 1778) ; Les frères minimes de Nantes (9 février 1778) ; Jean-François de Porcaro, seigneur de Trébulan (9 février 1778) ; François-Marie-Céleste de Saint-Aubin (9 février 1778) ; Claude-François-Alex. Poulain, seigneur de Pont-Dauphin (9 février 1778) ; Dame Marie-Catherine-Salaün de Kerballannec, dame du Tymen, épouse de Bernard-Marie de Kerléan, seigneur du Tymen (10 février 1778) ; Charles-Robert de Sezy, seigneur de Kerampuil (10 février 1778) ; François-Alexis-Amador du Bot, seigneur de la Grée, de Cassac et autres lieux (10 février 1778) ; Joseph-François Calloüet de Lanidy (10 février 1778) ; Louis-Floriant des Noës, seigneur des Fossés, ancien doyen du Parlement de Bretagne (10 février 1778) ; Michel-Julien-Alain Picot, seigneur de Limoëlon (10 février 1778) ; Claude de Clessolles, seigneur de Penastang (10 février 1778) ; René-François Le Gouvello de Ronnent, ancien capitaine d'infanterie (10 février 1778) ; Joseph du Trevou, seigneur de Breseillac et autres lieux (10 février 1778) ; Joseph de Frebourg, seigneur de Frebourg et autres lieux (10 février 1778) ; Anne-Fiacre-Marie de Sailliou, seigneur du Chet-du-Bois, lieutenant de vaisseau (10 février 1778) ; Philippe-Armand-Marie Rado, chevalier du Mas, ancien officier au régiment d'Harcourt (10 février 1778) ; Demoiselle Jeanne-Marie de Carado (10 février 1778) ; Dame Marie-Claire Thérault, veuve de messire Anne-François Geslain, seigneur de la Ville-Solon (10 février 1778) ; Vincent-Mathurin-Barthélémy de Francheville (10 février 1778) ; Jean Urvoit, sieur de Perqueven (10 février 1778) ; Demoiselle Jeanne-Thérèse de Carheil (10 février 1778) ; Louis-Sébastien du Leslay, seigneur de Kerangueveł, Coëtquelven et autres lieux (10 février 1778) ; Julien-Marie Le Goazre, seigneur du Bois (10 février 1778) ; Jean-Louis de Silguy, grand bailli d'épée de la noblesse de Cornouailles (10 février 1778) ; Charles-Eugène de Boisgelin, capitaine de vaisseau (10 février 1778) ; Claude Bellouart de Kerlerec, capitaine à la suite du corps des dragons (14 février 1778) ; Amaury-Joseph-Pierre du Rocher, sieur de Beauregard (16 février 1778) ; Gabriel Chrétien, seigneur de Létang (17 février 1778) ; Louis-Augustin de Monteler et dame Joseph de Rosilly, son épouse (17 février 1778) ; Noël-François-Mathieu Angot, seigneur des Retours (17 février 1778) ; Louis Le Pelletier Rosambo, marquis de Rosambo, président à mortier au Parlement de Paris (17 février 1778) ; Henri du Rocher, seigneur de Saint-Riveul (18 février 1778) ; Jacques Le Beurrier, sieur de la Rivière, fondeur et fournisseur de la marine, à Brest (19 février 1778) ; Louis-Marie de Kerpoisson, seigneur de Kerallan, ancien lieutenant de vaisseau (7 mars 1778) ; Les religieuses bénédictines du prieuré Saint-Jacques de Pirmil, à Nantes (11 mars 1778) ; Jean-Joseph du Bois-Guéhéneuc, seigneur de Kermenguy (11 mars 1778) ; Messire Henry-Ignace de Chaumont de la

Galairière, prêtre, docteur en Sorbonne, abbé commendataire de l'abbaye royale de Bégard (30 mars 1778) ; Le chapitre de la collégiale royale de Guérande (9 avril 1778) ; Messire Claude Girard, prieur de l'abbaye royale de Notre-Dame de Beauport, ordre de prémontrés (20 mai 1778) ; François-Yves de Lesquelen, sieur de Gouazvenou (25 juin 1778) ; Jacques-Marie-Jérôme Michau de Montaran, intendant du commerce, seigneur de Coatreven (4 juillet 1778) ; François-Christophe de Kerjan, ancien capitaine de vaisseau (13 juillet 1778) ; Paul-François-Marie du Haffont, lieutenant de vaisseau (13 juillet 1778) ; Jean-Toussaint de la Pierre, seigneur, marquis de Fremeur, colonel du régiment d'infanterie de Royal-Roussillon (11 août 1778) ; Demoiselles Marie-Flavie Le Gay de la Premetière, Le Gay de la Fayette et Mathurine-Françoise Le Gay de Margné, soeurs (14 septembre 1778) ; Nicolas-Marie-Thomas Herbert, sieur de la Porte-Barrée (14 septembre 1778) ; Demoiselle Catherine-Sainte-Julienne Durocher, demoiselle de la Basse-Forest (14 septembre 1778) ; Jean-François Guillotou, sieur de Kerévec, ancien capitaine au régiment d'infanterie de Provence (14 septembre 1778) ; Marie-Joseph de Kergariou, seigneur dudit lieu (14 septembre 1778) ; François-Joseph-Jean Le Voyer, seigneur de la Vallée, la Brière, Montplaisir et autres lieux (16 septembre 1778) ; Maître Alain-Jean Jonchet du Ranguin, conseiller du roi, lieutenant-général civil et criminel du siège présidial de Vannes (18 septembre 1778) ; Dame Marie de Kerguelin, veuve de maître René-Marie Lerouge, seigneur de Kersjuan et autres lieux (22 décembre 1778) ; Charles-Louis d'Argouges, seigneur marquis de Rasne, baron d'Asnebecq, seigneur de Montreuil, Faverolle et autres lieux (30 décembre 1778) ; Louis-Marie des Hayeux, seigneur de Kerennevet (20 février 1779) ; Dame Marie-Charlotte-Yvonne de Poulinic de Saint-Hiacynthe, supérieure des religieuses hospitalières de Carhaix (22 mars 1779) ; Nicolas Eon, seigneur de Vieux-Châtel (13 avril 1779) ; Louis-Georges Boutin de la Bazinière (2 septembre 1779) ; Jean-François-Bertrand de Saint-Pern, seigneur de la Tour, Kerguen, Lestin et autres lieux (14 janvier 1780) ; François-Marie Le Mintier, seigneur de Lehellec (14 février 1780) ; Théodore-César Guérin, sieur des Vigneaux, avocat au Parlement (18 février 1780) ; Alain-Marc de Kergorlay maréchal de camp (18 février 1780) ; René-Jacques-Louis Le Prêtre, seigneur de Château-Giron (3 mars 1780) ; François-Claude de Kermarec, seigneur de Trauront, conseiller au Parlement de Bretagne (13 mars 1780) ; François-Louis-Xavier Visdelou, seigneur de la Ville-Théart (20 avril 1780) ; Marie-Angélique-Sainte de Cornulier, veuve de Toussaint de Cornulier (20 avril 1780) ; Pierre du Cambout, marquis de Coislin (20 avril 1780) ; François-Henri de Fransquelot, duc de Coigny, lieutenant-général des armées du roi (30 mai 1780) ; Louis-Jean-Marie de Kerret, seigneur de Quellien (7 août 1780) ; Dame Rose-Edouarde-Louise de Querfulquen de Quertora, veuve de François-Christophe-Martial de Gourdie (9 septembre 1780) ; Thomas-Louis du Couëdic, seigneur de Kergoulère, Kergueleven, Minvello et autres lieux (5 décembre 1780) ; Jacques-Jules de Trévellec, seigneur de Kergengon (5 décembre 1780) ; Gilles-Louis-Joseph-Marie Dumenez, seigneur de Lezurec (12 décembre 1780) ; Paul-Joseph Le Gouvello, seigneur de Cormerais (18 janvier 1781) ; Louis-Julien Moraut, directeur de l'hôpital général et de la commenderie de l'ordre du Saint-Esprit de Montpellier, à Auray (18 janvier 1781) ; René de Guengo, seigneur du Tonquedec (9 mars 1781) ; Jean-Georges-Claude de Baude, seigneur de l'ancienne baronnie de Pont-Labbé, colonel en second au régiment de Piémont (12 mars 1781) ; Jean-Hervé de Rospiac, seigneur de Pontlo, Crech'Marc et autres lieux (27 mars 1781) ; Jean-Sébastien de la Haye de Larré, seigneur de Silz (31 mars 1781) ; François-Hyacinthe, marquis de Tinténiac, baron de Quimerez, seigneur de Lévinot (5 avril 1781) ; Dame Hyacinthe de Robien, veuve de maître Joseph-Louis de Tréouret, seigneur de Kerstrat (18 juin 1781) ; Jean-Vincent de Kerguelin, sieur de Penanjou (18 juin 1781) ; Gilles-François Geslin, seigneur de Pennanrun (18 juin 1781) ; Michel-Joseph-Anne Bobet, sieur de Lanhuron, conseiller au présidial de Quimper (4 juillet 1781) ; Dame Julienne-Claude-Claire Rouxel de la Touraudaye, veuve de Marie-Hélène-Louis Danycan, sieur de Launay, ancien mousquetaire noir (9 août 1781) ; René-Marie Le

Rouxeau, chevalier de Saint-Trident, ci-devant conseiller au Parlement de Bretagne (11 août 1781) ; Jean-Pierre Bellelle de Queroual, conseiller du roi, rapporteur du point d'honneur au département de Quimper (7 septembre 1781) ; Nicolas-René-Marie-Ameline de Cadeville, officier au régiment du roi-infanterie (7 septembre 1781) ; Marie-Bernardin-Louis-Julien de Jacquelot, seigneur de Bois-Rouvray, Kervégant, conseiller au Parlement de Bretagne (12 décembre 1781) ; César-François Legac de Lansalut, seigneur du Helguy, colonel de dragons (12 décembre 1781) ; Dame Marie du Bouëtiez, veuve de feu Jean-Baptiste Eudo, seigneur de Kerleshouarne (12 décembre 1781) ; Jean-Marie du Vergier, seigneur de Kerhorlay, Kernal (12 décembre 1781) ; Georges-François-Félix, comte de Cheverne, capitaine au régiment de Noailles (14 décembre 1781) ; Dame Claire-Marie du Vergier, veuve de messire Michel-Nicolas-Julien, seigneur de Keryvely (20 décembre 1781) ; Bonaventure-Auguste-René-Augustin Le Capitaine de Bois-Daniel, procureur du roi des Eaux et Forêts de Quimperlé (20 décembre 1781) ; Pierre-Alexis Pihan, sieur de Kerverho, doyen des avocats du présidial de Rennes (20 décembre 1781) ; Jean-François Le Du, seigneur du Bot (5 janvier 1782) ; Jean-François de Quifistre, seigneur comte de Bavalaz (8 janvier 1782) ; Etienne Juguel, sieur de Vittero (8 janvier 1782) ; Louis-Jean-Alexandre de la Landelle, seigneur dudit lieu (8 janvier 1782) ; Jacques-Pierre-Guillaume Buisson de la Vigne, capitaine de vaisseau (16 janvier 1782) ; René-Armand de Talhouët, seigneur de la Grationnaye, conseiller au Parlement (8 février 1782) ; Armand-René de la Landelle, seigneur de Roscanvec (14 février 1782) ; Dom Jean-Baptiste Brousse, prieur de l'abbaye de Landevenec (4 mars 1782) ; Louis-Joseph de La Chasse, doyen des conseillers au présidial de Vannes (4 mars 1782) ; Louis-Joseph-Armand Corentin, comte de Malestroit, Pontcallec, colonel de cavalerie, gouverneur de Limoges (4 mars 1782) ; Claude-Jean de Douville, seigneur dudit lieu (4 mars 1782) ; Dame Louise-Françoise-Jeanne de Lorrièrc, veuve de Louis-Joseph de Beaussier, seigneur de l'Isle, chef d'escadre (4 mars 1782) ; Alexandre, vicomte de Rocquefeuille, lieutenant de vaisseau (4 mars 1782) ; Joseph-Marie du Brieuc, seigneur de Kervent (4 mars 1782) ; Nicophile-Marie Laënnec, lieutenant particulier de l'amirauté de Quimper (4 mars 1782) ; Germain-Pierre Le Livac, sieur de Locquerant (4 mars 1782) ; René-Marie-Jacques de Lécluze, sieur de Longraye, conseiller au présidial de Quimper (4 mars 1782) ; Jean-Baptiste de Cezy, chevalier, seigneur de Kersaintelay (4 mars 1782) ; Charles-Claude-Yves-Joseph-François Quimper, comte de Lavascot (4 mars 1782) ; Dame Marie-Angélique Auffray de Saint-Julien (4 mars 1782) ; Galliot-Louis Aubert, marquis de Tourny, maréchal de camp (8 mars 1782) ; Dame Louise-Marie-Joseph de Kermariat, veuve de feu messire Allain-Joseph du Parc, seigneur de Penanguen, Kertrat, *etc*... (8 mars 1782) ; Dame Jeanne du Breil, veuve de Pierre Renou, négociant (8 mars 1782) ; Corentin-Joseph Le Sénéchal-Carcado, marquis de Molac, maréchal de camp, gouverneur de Quimper (8 mars 1782) ; Jean-Anne Pinot, seigneur du Petit-Bois (9 mars 1782) ; René-Joseph de Bégasson, seigneur de Kergan, lieutenant des maréchaux de France (9 mars 1782) ; Alexis de Monti, chevalier de Rezé (18 mars 1782) ; François-Hyacinthe Briant, sieur de Peinguelein (20 mars 1782) ; Michel-Paul Briant des Lescoët, ancien lieutenant de vaisseau (20 mars 1782) ; Jean-Marie-Félix-Félicité du Haffond, capitaine au régiment de Boulonnais (19 avril 1782) ; Dame Elisabeth Montaudouin, veuve de messire Charles-Marie du Plessis, seigneur de Grénedan (19 avril 1782) ; Jean-Vincent Euzénour, seigneur de Kerlatan, ancien capitaine de vaisseau (19 avril 1782) ; Antoine-Marie Biffard de la Ville-Thébert, avocat (19 avril 1782) ; Joseph-Gabriel de la Pommeraye, seigneur de Kerambar (19 avril 1782) ; Dame Louise-Gaëtane de Quelen, veuve de Paul-Jean Geffroy, seigneur de Villeblanche, capitaine de vaisseau, brigadier des armées navales (19 avril 1782) ; Jacques-Jules de Trévélec de Keryergou (19 avril 1782) ; Louis-François de Sécillon de Kerfur, ancien capitaine au régiment du roi (30 avril 1782) ; Jean-Hélène-François Boutouïllis de la Ville-Gouan (14 mai 1782) ; Dame Renée-Pélagie Louail, veuve de feu messire François-Gabriel du Beaudiez, seigneur de la Motte (28 mai 1782) ; Paul-Joseph

Le Gouvello, seigneur de Cormeray (28 mai 1782) ; François du Perenno, seigneur de Penvern (13 juin 1782) ; Jean-Vincent Guiardet, sieur de Loyant, capitaine d'infanterie, garde-côtes de la division de Quimperlé (20 juin 1782) ; René de Madec, colonel d'infanterie (22 juin 1782) ; Dame Jeanne Desamorost, veuve de Jean Le Roi de Keralno (22 juin 1782) ; Louis-Anne-Yves, seigneur de Trogoff (22 juin 1782) ; Dame Marie-Madeleine Renouard, veuve de Charles-Joseph Gravé de la Rive, négociant et aucien juge consul à Vannes (25 juin 1782) ; Jean-Etienne-Marie de Saint-Melon, seigneur du Fresne (25 juin 1782) ; Dame Louise-Françoise Jouenne, veuve de M. Beausssier de Lisle, chef d'escadre (11 juillet 1782) ; Dame Marie-Anne-Jeanne Frotté, veuve de René-François Horillon, sieur de Kergoz (12 juillet 1782) ; Jean-Hervé de Rospiac, seigneur de Cremarc, chef des canonnières gardecôtes de Crozon (12 juillet 1782) ; Antoine-Jérôme-François-Benjamin Ficher, seigneur de Kerfaie (30 juillet 1782) ; Armand-Jean-Baptiste de la Pierre de Melinville, capitaine de cavalerie au régiment de la Reine (2 août 1782) ; Claude-Alexandre Malo de Guerry, seigneur du Bois-Guerry (8 août 1782) ; Hyacinthe-Vincent-Marie Frogerais, sleur de Saint-Mandé, avocat au Parlement (20 août 1782) ; Pierre Dacosta, écuyer, ancien officier de la Compagnie des Indes (12 septembre 1782) ; Dame Vincente-Renée de Francheville, veuve de messire Charles-Nicolas Huchet, vicomte de la Bédoyère, seigneur de la Ville-Escourant (13 septembre 1782) ; François-Amateur-Hippolyte de Freslon, chevalier de la Freslonnière, seigneur de Branferet (7 novembre 1782) ; François-Marie de Forges, lieutenant de vaisseau (9 novembre 1782) ; Jacques-Marie-Corentin Le Lièvre, sieur de Kerlan (4 décembre 1782) ; Denis-Pierre de Robien, seigneur de Loqueltar (4 décembre 1782) ; François-Joseph de Lescoït, seigneur de Pérennes (4 décembre 1782) ; Joseph-François-Annibal de Guerguelin (4 décembre 1782) ; Jean-Marie de Kerguezec, seigneur dudit lieu (23 décembre 1782) ; Armand-Jacques-Guillaume Gouiquel de Bouzil, seigneur de Lannorgard.

1778-1782

B 2435. - Liasse, 408 pièces papier.

SENTENCES DE RÉCEPTIONS D'HOMMAGES. TOUTES JURIDICTIONS. — Joseph-Augustin du Bouëxic, seigneur de Pinieuc, Kerdavid, Quintin et autres lieux, ancien capitaine au régiment du roiinfanterie (11 janvier 1783) ; René-François Briant de Kervagat, lieutenant du roi, à Ploërmel (13 janvier 1783) ; Dame Marie-Anne-Françoise-Guillaume de Kerallio, veuve de Joseph-Geoffroy du Stan-Martin (13 janvier 1783) ; Dame Jeanne-Renée de Couée, veuve de Jean-Christophe Dargy de la Chartre (6 février 1783) ; Charles-Isidore-Elie, comte de Moulins-Rochefort, lieutenant de vaisseau (10 mars 1783) ; Pierre Demartierry, seigneur de la Prévalaie, lieutenant de vaisseau (10 mars 1783) ; Joseph Périchon, sieur de Kerversant (18 mars 1783) ; Dame Marie-Thérèse de la Haye, veuve de Louis de la Forest de la Villeau (22 mars 1783) ; Joseph-Toussaint-Yves-Marie Ansquer de Kernillis (22 mars 1783) ; Dame Jeanne-Madeleine-Eugénie de Boisgelin, veuve de Charles-François-Emmanuel de Cohideuc, comte du Bois de la Motte, capitaine de vaisseau (31 mars 1783) ; Louis-Vincent de Langle, seigneur de Tallen, ancien capitaine de vaisseau (4 avril 1783) ; Marc-Antoine de Rossy, capitaine au régiment royal Corse-infanterie (4 avril 1783) ; Georges-Louis Huchet, seigneur de Cintré (10 avril 1783) ; Demoiselle Louis-Dominique de Langle de la Boulaye (13 mai 1783) ; Louis Féon de Kerfoch-Bihan, Jean Féon de la Garenne et François Leroux de Larmelec (31 mai 1783) ; Hervé-Jean Goueznou-Thépault, seigneur du Breignon (7 juillet 1783) ; Demoiselle Yvonne-Jeanne Poullain du Parc (15 juillet 1783) ; Joseph-Marie Lemelorel, seigneur de la Haichois (28 juillet 1783) ; Benoist-Augustin Even de la Tremblaye, officier de vaisseau (29 juillet 1783) ; Dame Anne-Suzanne-Claude, veuve de Louis-François Moreau de Champguillaume (14 août 1783) ; Jean-Marie Théaud de Lorgerie (14 août 1783) ; Guy-Joseph-Alexandre Hubert, chevalier, seigneur de la Massue (3 septembre 1783) ; François-Michel de Trogoff de Boisguezennec (3 septembre 1783) ; Jean-Félix

Fraboulet de Noguello, avocat (5 septembre 1783) ; François-Marie Lementier, seigneur de Lehellec, Peaule, Marzan et autres lieux, capitaine au régiment de Berry-cavalerie (11 septembre 1783) ; Pierre de Douville, lieutenant de vaisseau (19 septembre 1783) ; Dame Anne-Jeanne de Talhouët, veuve de Yves-Joseph Thépault, seigneur du Breignon (19 septembre 1783) ; Gabriel-Charles-Anne-François de la Forest d'Armaillé, seigneur de la Bourbauraye (2 décembre 1783) ; François-Cyr de Vauferier (2 décembre 1783) ; Barbe-Vincent-Maurice du Lérin, avocat au Parlement, docteur agrégé et professeur de droit français à la Faculté de Rennes (2 décembre 1783) ; François-Victor-Desclos de la Fouchais (11 décembre 1783) ; Juilen-Marguerite Gaïzet, sieur de la Villeneuve (11 décembre 1783) ; Joseph-Marie-Julien de Keroignant, seigneur, comte de Trézel, ancien mousquetaire noir et lieutenant de la grande louveterie de France (11 décembre 1783) ; Alain Le Breton, seigneur de Blessin (11 décembre 1783) ; Christian-Marie-Armand-Ange Saget, seigneur de la Jonchère (7 janvier 1784) ; Pierre Le Gobien, seigneur du Boismartin, de la Bourdonnière et autres lieux (7 janvier 1784) ; Julien de la Fosse, conseiller du roi, lieutenant et seul juge au siège de la Bazouges (9 janvier 1784) ; Pierre-Marin Beaugeard, écuyer, trésorier des Etats de Bretagne (10 janvier 1784) ; Nicolas-Auguste Mayon, écuyer, seigneur de la Lande, du Plessix-Bertrand et autres lieux (10 janvier 1784) ; Joseph-Marie Grignard, seigneur de Champ-Savoy, comte de la Muce-Breillon... (10 janvier 1784) ; Dame Françoise-Claude Abilan, veuve de Claude-Félix-Joseph Le Roy, sieur du Bourbonnier (7 février 1784) ; Louis Lesquen, seigneur de la Menardais (16 février 1784) ; Augustin-Julien Malescot, sieur de Mesbier (4 mars 1784) ; Joseph-François Savouré, sieur du Plessix (4 mars 1784) ; Jean-Joseph-Louis Geslin, sieur de Chateaufur, ex-capitaine de vaisseau de la Compagnie des Indes (15 mars 1784) ; Marie-René-François Jousselin, sieur de Verrière, avocat au Parlement (27 mars 1784) ; Louis-René-Cyr, vicomte de Robien, officier de marine (27 mars 1784) ; Joseph-François d'Andigné de la Chasse, ancien évêque de Châlons-sur-Saône (24 avril 1784) ; René-Jacques-Louis, seigneur de Châteaugiron (29 avril 1784) ; Guillaume-Marie-Joseph-Joachim de Rosnyvinen, seigneur de Piré (29 avril 1784) ; Dame Elisabeth Montaudouin, veuve de Charles-Marie du Plessix, seigneur de Grenédan (12 mai 1784) ; Demoiselle Thérèse L'Arlaut Kerkadio de Rochefort (12 mai 1784) ; Louis-François, marquis de Montigny, baron de Comper, seigneur châtelain de Plélan (26 mai 1784) ; Marc-François Guyardel, capitaine des canonniers de la division d'Hennebont (10 juin 1784) ; Dame Marie-Pétronille-Rosalie de Marguerye, veuve d'Etienne Miroux, seigneur de Saint-Cyr (12 juin 1784) ; Dame Jeanne-Marie Blanchard, veuve de François-Guillaume Jouslain, sieur de l'Epinay (17 juin 1784) ; Dame Anne-Thérèse du Fresne de Lesnage (17 juin 1784) ; Guillaume-François de la Bigne, sieur de Villeneuve (17 juin 1784) ; Jean-François Laurens, sieur de Kerkadio (17 juin 1784) ; Dame Marguerite-Yvonne Bellebon, veuve du sieur Julien Moncet de la Villegrandève (17 juin 1784) ; Alexis-Louis Gardien, chef de nom et d'armes du Bouays, seigneur de Couësbouc, Saint-Gondran, La Brosse, Les Vaux, Boullet, la Ville-Guillaume et autres lieux (30 juin 1784) ; Charles-Henry, comte d'Estaing, lieutenant général et vice-amiral (2 août 1784) ; Georges-Jean-Anne de Talhouët, seigneur de Brignac, prêtre, conseiller honoraire au Parlement de Bretagne (5 août 1784) ; Joseph-Hyacinthe Lemerceret de Chasteloger, seigneur dudit lieu (5 août 1784) ; Louis-Charles de Ruellan, seigneur de la Balue, baron du Tiercent, capitaine de cavalerie (5 août 1784) ; René-Louis-Eusèbe-Marie Chauvin, sieur de Montbutin (5 août 1784) ; François-Louis-Xavier Visdelou, seigneur de la Villethéart (7 août 1784) ; René-François-Augustin Mesnard, marquis de Toucheprés, baron de Châteaumur (7 août 1784) ; Etienne-Auguste Baude, marquis de la Vieuxville et de Châteauneuf, colonel d'infanterie (19 août 1784) ; Charles-Victor-Amédée-Marie Huchet, seigneur de la Besneraye (19 août 1784) ; Demoiselle Jeanne L'Ermenier, fille de feu Jean L'Ermenier, épouse d'Eusèbe-Michel Piette, sieur de la Monneraye (14 sep tembre 1784) ; Charles-René de la Belinaye, vicomte de la Belinaye, Orange, La Teillaye, Le Bertry et autres lieux (18 septembre 1784) ; François-Jean-Joseph Geffelot, seigneur de la

Chesnaye-Marigny (18 septembre 1784) ; Dame Thérèse de la Bélinaye, veuve d'Anne-Joseph-Jacques Tuffin, seigneur de la Rouërie (18 septembre 1784) ; Jean-Baptiste de Renouard du Bois-Boullaye, ancien syndic de la ville de la Guerche (18 septembre 1784) ; Pierre-Guy du Pontavier, seigneur de Vaugarny (18 septembre 1784) ; Gilles-René de la Villette (20 novembre 1784) ; Alexandre-Marie Picquet, seigneur du Bois-Guy (20 novembre 1784) ; Dame Renée-Modeste de Goyon, épouse de Claude-François-Jean-Baptiste-Donatien, comte de Sesmaisons, seigneur de Sesmaisons et autres lieux (24 novembre 1784) ; Jean-François Le Paige, sieur de la Chevallerais, ex-garde du corps (24 novembre 1784) ; Noble homme Jean Blain de Saint-Aubin, maître Jacques et René Montjaret de Kerjegus, maire de la ville de Montcontour (23 décembre 1784) ; Dame Marie-Louise-Adelaïde-Jacquette de Robien, chanoinesse de l'Argentière (5 janvier 1785) ; Dame Marie-Hélène Giraud, veuve de Jean-François du Fresne, sieur du Pontlieu (5 janvier 1785) ; dame Noële-Gabrielle-Rosalie-Yvon de Grandmaison, veuve de Jean-François Robert, négociant (5 janvier 1785) ; Jean-Malo-Hyacinthe de Revet, seigneur du Breil du Pontbriand (5 janvier 1785) ; Julien Gouïn, sieur du Rouël, maître en chirurgie (5 janvier 1785) ; Jean-Baptiste-Guillaume du Breil, seigneur de Rays, chef d'escadre (22 janvier 1785) ; Jean-René d'Andigné, seigneur et haut justicier du Plessix-Bardoul (17 février 1785) ; Jean-Baptiste-Félicité de Kermarec, seigneur des Touchais et du Plessis de Couasme (3 mars 1785) ; Charles-François-Annibal Morel, seigneur de la Motte (3 mars 1785) ; Dame Françoise Guitton, veuve de Pierre-Mathurin de Logerot, seigneur de Beaumont, La Roche-Chenel et autres lieux (3 mars 1785) ; Dame Thérèse de la Belinaye, veuve de Jacques Tuffin, seigneur, marquis de la Rouërie (3 mars 1785) ; Julien Georget, sieur de la Rivière (3 mars 1785) ; Gilles-François-Anne Lepays, seigneur de la Riboisière, chevau-léger de la garde royale (10 mars 1785) ; Joseph-Marie de la Motte, de la maison de Dinan, seigneur de Montmuran (10 mars 1785) ; Félix-Annibal de Plouays de Chanteloup (14 avril 1785) ; Claude-Mathurin-Jean-Louis de Kergu, seigneur de Kergu, capitaine au régiment de Bourbon (14 avril 1785) ; Joseph-Marie de la Motte, seigneur de Tinténiac (14 avril 1785) ; Marie-Faustin-Constant de Saint-Meloir (1er juin 1785) ; Louis-Hyacinthe et demoiselle Marie-Josèphe de la Lande de Calan (3 juin 1785) ; René-Pierre des Antieux, seigneur de Marbré (23 juillet 1785) ; Demoiselle Marie-Anne Bertin de la Hautière (23 juillet 1785) ; Bonaventure-Anne-François Le Beschu de la Ville-Noble (23 juillet 1785) ; Joseph-Toussaint de Couaisnon, seigneur de la Lanceulle, et dame Victoire de la Tullaye, son épouse (23 juillet 1785) ; René du Feu, sieur de la Hadelinays (6 septembre 1785) ; Jean Mottais, sieur des Hognes, maître en chirurgie (6 septembre 1785) ; Julien Salmon, sieur de la Morinais (7 septembre 1785) ; Louis-François-Elie Camus de Pontcarré, seigneur de Pontcarré, premier président du Parlement de Normandie (20 décembre 1785) ; Louis-Hyacinthe-François Péan, seigneur, comte de Ponfilly, La Rocheglé et autres lieux (22 décembre 1785) ; Constant-René-François Lesquen, seigneur de Largentaye (22 décembre 1785) ; François-Marie-Bernard Grout, seigneur de la Grassinays (24 décembre 1785) ; Emmanuel-Auguste-Julien de Cahédeuc, seigneur, marquis du Bois de la Motte (10 février 1786) ; François de Salles-Marie Bertrand de l'Angle, ancien capitaine commandant au régiment dauphin dragons (3 mars 1786) ; Jean-Catherine Chauchart, seigneur de la vicomté du Mottey (3 mars 1786) ; Jean-Baptiste-François-Joseph du Bois du Haut-Breil, docteur en médecine, doyen du Collège royal de médecine à Rennes (4 mars 1786) ; Prosper-André Guérin, seigneur de la Grasserie (5 mai 1786) ; Félix-Victor Loquet de Grandville (14 juin 1786) ; Dame Renée-Caroline de Froullay, veuve de Louis-Marie de Créquy, marquis d'Hémond (17 juin 1786) ; Joseph-Marie-Charles d'Andigné, seigneur de Saint-Germain (7 juillet 1786) ; Marie-Charles, marquis du Chilleau, baron de Moings (20 novembre 1786) ; Pierre Dymas-Thierry de la Prévalaye, capitaine de vaisseau (6 mars 1787) ; Jacques-René-Jean-Baptiste-Arthur, seigneur de la Villarmois (7 mars 1787) ; Joseph Baston, sieur de Bonnefontaine (16 mars 1787) ; Christophe-Michel Le Tanneur, sieur de Malhaire (20 mars 1787) ; René-Marie Le Tanneur, sieur des Pommerets, juge

garde-marteau de la maîtrise des Eaux et Forêts de Fougères (20 mars 1787) ; Bonaventure Baston, seigneur de la Vilherbue, connétable et major de la ville de Fougères (20 mars 1787) ; Gilles-François Le Marchand, sieur du Pommier (8 juin 1787) ; René-Joseph de la Haye, sieur de la Bellangerie, avocat en Parlement (8 juin 1787) ; Jean-Baptiste-Marie Sohier de Kersaudy, receveur des domaines au bureau du Theil (8 juin 1787) ; Philippe-Vincent-Roger de la Mouchetière, seigneur du Plessix-Glain (8 juin 1787) ; Ambroise-Marie-Joseph Feudé, avocat au Parlement de Bretagne (4 septembre 1787) ; Jacques-Guy Poulain, seigneur des Châteaux (6 septembre 1787) ; Jean-Baptiste-Marie-Melchior Solier de la Touche, négociant et échevin de Rennes (6 septembre 1787) ; Félix-Annibal-Jean-Baptiste de Plouays, seigneur de Chanteloup, de la Grignonnais et autres lieux (14 décembre 1787) ; Jean-Anne de la Croix, prêtre, licencié en Sorbonne, chanoine de l'église de Rennes et commissaire des Etats de Bretagne (14 décembre 1787) ; Louis-Alexis Périer de Salvert, chef d'escadre (14 décembre 1787) ; Alexandre-Fidèle de la Bourdonnaye, seigneur, comte de Claye (14 décembre 1787) ; Jean-Baptiste-Toussaint-Guillaume Picquet, seigneur de la Motte (31 décembre 1787) ; Dame Anne-Françoise-Paule-Josèphe Le Forestier de la Villeshue (30 janvier 1788) ; Pierre-Félix et Guy-Marie-Hilarion Maillard de la Morandais, l'un négociant et l'autre sous-lieutenant de marine (9 février 1788) ; Jean-François Dacosta de la Fleuriais (18 février 1788) ; René Le Métayer, seigneur de Canoual (11 mars 1788) ; Hyacinthe-Louis Hingant, seigneur de la Tiemblais (11 mars 1788) ; Louis-François Tanguy du Chastel, seigneur de la Conninais (12 mars 1788) ; Dame Agathe du Plessis-Grenédan (12 mars 1788) ; Toussaint-René-Bertrand Le Voyer, seigneur de la Vallée, La Brière, Montplaisir et autres lieux (4 avril 1788) ; François-Jean Bellier, sieur du Boullaye (5 avril 1788) ; Luc-Artus-François Le Painteur de Mormeny (2 mai 1788) ; Dame Marie-Jeanne-Françoise-Anne Bizien, veuve de Jacques-André Daen, seigneur de Kerminan (25 octobre 1788) ; Dame Françoise-Claire-Louise Chauchart, épouse de Jean-François-Louis de Boulleus, seigneur de Villeblanche, ancien capitaine d'infanterie (14 novembre 1788) ; Claude-Marie-Joseph Bernard, seigneur de la Gâtinais, Buault, Bellerand et autres lieux (11 décembre 1788) ; Jean-Marie Picot, « se qualifiant » de seigneur, vicomte de Plédran (18 mars 1789), *etc*...

1783-1789

B 2436. - Liasse, 365 pièces papier.

ARRÊTS DE RENVOIS D'AVEUX. JURIDICTION DE NANTES. — Julien Martin, procureur au présidial de Nantes (4 juillet 1652) ; François de Servien, conseiller du roi, abbé commendataire de Saint-Jouin (9 juillet 1652) ; Guillaume Lucas, sieur de la Martinière, marchand (9 juillet 1652) ; Guillaume Rigaud, sieur de la Guérinière (10 juillet 1652) ; Pierre Le Merle, notaire royal à Nantes (13 juillet 1652) ; Julien Bretagne, sieur de la Lombarderye (5 août 1652) ; René Charette, sieur de la Bretonnière (7 août 1652) ; Jean Ollivier, sieur de l'Eraudière (13 août 1652) ; Gabriel Trévélec, écuyer, sieur de Bourgneuf, tuteur de Gabriel et Marie de Trévélec, enfants mineurs de feu Jean de Trévélec et Anne du Martel, sa femme (3 septembre 1652) ; Michel Sauvaget, sieur du Plessix, conseiller du roi (5 septembre 1652) ; Charles Aubin, sieur de la Trealais (10 septembre 1652) ; François Magdeleneau, sieur du Bréron (1er octobre 1652) ; Louis de Rieux, écuyer, sieur de la Holivierie (10 novembre 1652) ; Demoiselle Michelle Aubron, dame des Gasta et de la Grossonnierie (26 novembre 1652) ; Messire Michel Lemble, prêtre ; Philippe de la Presse et de la Salmonnière ; noble homme Pierre Cassard, sieur de la Dautrière (10 décembre 1652) ; Marc de Barbére, sieur de la Bauche (14 févrir 1653) ; Mathurin Le Roy, sieur de la Fichonnière (7 mars 1653) ; Demoiselle Françoise Carier, veuve de noble homme Jacques Cassard, sieur du Clos-Morin, auditeur en la Chambre des Comptes (20 mars 1654) ; Demoiselle Elisabeth du Gué, dame du Serizier (3 juin 1654) ; Messire Claude de Complude, prieur commendataire du prieuré du Loroux-Botereau (15 avril 1654) ;

Messire René Bicherot, sieur de la Fontaine, prêtre de la Congrégation de l'Oratoire (9 avril 1655) ; Balthazard de Rousselot, abbé commendataire des abbayes de Notre-Dame Fontaine des Blanches et de Notre-Dame Sainte-Marie, près Pornic (13 avril 1655) ; Balthazard Dachon, sieur de la Ragottière (18 avril 1655) ; Jean Boutier, prieur commendataire du prieuré de Notre-Dame de Montonnac, ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin de Nantes (19 juillet 1655) ; Dame Ursule de Grimouille, religieuse professe dans l'abbaye de Saint-Sulpice, de l'ordre de saint Benoît, prieuré de Sainte-Radegonde, près Barbechat (19 août 1655) ; François Robin, sieur du Vivier, notaire royal (19 novembre 1655) ; Louis Bazin, prieur du prieuré de Saint-Jacques de Pirmil (.. décembre 1655) ; Etienne Guillay, sieur de la Bauche (4 décembre 1655) ; Hordouin de Coutances, seigneur de la Scelle et de la Bouvardière (18 décembre 1655) ; Jean Regnier, prieur commendataire du prieuré de Sainte-Croix, Saint-Martin et de la Madeleine, conseiller du roi, auditeur à la Chambre des Comptes (31 mai 1656) ; Pierre Lemoyne, sieur de la Grée, conseiller du roi, secrétaire et auditeur des comptes de Bretagne (7 juin 1657) ; Julien Lemoyne, sieur de la Grellière (29 mai 1657) ; Joseph Rouxeau, seigneur de Saint-Aignan (13 novembre 1657) ; Michel Lelou, prieur commendataire de Saint-Etienne du Pallet, de l'ordre de saint Benoît (19 mars 1658) ; Messire Julien Pageot, prêtre, chanoine de l'église collégiale de Notre-Dame de Nantes (19 mars 1658) ; Le révérend père dom André Chevrier, religieux de l'ordre de saint Benoît, congrégation de Saint-Maur, de l'abbaye de Redon (11 mai 1658) ; César d'Aiguillon, sieur de la Juliennage (4 juillet 1658) ; Gabriel de Goulaine, marquis dudit lieu (7 août 1658) ; Jean Blanchard, prêtre, licencié en droit, chanoine de l'église cathédrale de Nantes et prieur commendataire du prieuré d'Indre (19 novembre 1658) ; Michel Landreau, sieur de la Salmonnière (22 mars 1659) ; Charles du Boys, seigneur de la Ferronnière (22 avril 1659) ; Samuel Pantin, seigneur de la Hamelinière (27 mai 1659) ; Noble homme Michel Sauvaget, conseiller du roi et receveur des forçages (7 novembre 1659) ; Honorable homme Sébastien Libourne, marchand de draps de soie (24 juillet 1660) ; Jean Fouré, sieur de la Paillerie, avocat en la Cour (17 novembre 1660) ; Jacques Fleuriot, sieur de la Sèvre (4 février 1662) ; Frère Charles Hardenineau, prieur du prieuré de Saint-Georges (10 février 1662) ; René d'Achon, sieur du Houssay, avocat en la Cour (17 février 1663) ; René du Cambout, seigneur dudit lieu, Carheil, *etc.* (19 février 1663) ; Guy Fraine, sieur de la Margueraie (7 décembre 1663) ; Claude de Sesmaisons (26 juin 1663) ; César d'Estrées, seigneur, évêque et duc de Laon, pair de France (10 juillet 1664) ; Dame Marguerite de Moraye, abbesse de Saint-Sulpice, prieuré de Sainte-Radegonde (15 juillet 1664) ; Julien de Langle, sieur dudit lieu (17 juillet 1664) ; Jacques Lefebvre, prêtre, docteur en théologie, de la Faculté de Paris, prieur de la Trinité de Clisson (7 novembre 1664).

Diverses juridictions. — ***Juridiction de Vannes*** : Dame Michelle de la Jalle, douairière de Kerambart (4 septembre 1656) ; Jacques Rogon, sieur de Cormartin et de Coignet (8 août 1656) ; Jacques Butault, sieur de la Chasteigneraie (17 août 1658) ; Dame Ollive du Couldray (12 novembre 1660) ; Jean de la Candelle, sieur de Roscannec (6 septembre 1662) ; Charles Leguenderff, notaire royal et procureur au présidial de Vannes (9 juin 1662) ; Messire Jean Puisart, prêtre, docteur de Sorbonne, chanoine théologal de l'église cathédrale de Cornouailles, prieur commendataire du prieuré de Saint-Symphorien (9 décembre 1664) ; Julien Lemoyne, sieur de Quergart (10 juillet 1660) ; Louis Davy, sieur de la Diacraie et de Borro (1er avril 1664). — ***Juridiction de Quimperlé*** : René de Tinténiac, seigneur de Queimerech, de Bodilio, La Marre, *etc.* (1er juillet 1656) ; Charles de la Corbière, sieur de la Benichère (30 avril 1658) ; Claude Collin, sieur de Poulraz (10 juillet 1658). — ***Juridiction de Quimper*** : René Drouallen, sieur de Lesvallée (13 juin 1656) ; Guy Visdelou, seigneur du Hiliguit (23 septembre 1656) ; Marguerite Le Guennec, dame douairière de Kerbullic (26 septembre 1656) ; Hervé de Kerguelen (20 février 1657) ; Sébastien du Boisguéhenneuc, sieur du Minnen (10 août 1658) ; Vincent Le Borgne, seigneur de Lesguiffriou (3 septembre 1660) ; Dame Marguerite de Brehault, prieure du prieuré

conventuel du Grand-Locmaria (15 novembre 1660). — ***Juridiction de Landelean*** : Jonathan de Kergariou, sieur de Kervégan (18 avril 1662). — ***Juridiction de Gourin*** : Jean Conan, notaire royal de la Cour de Gourin (19 juillet 1656) ; Sylvestre de Charmoy, seigneur de Keraret (16 juillet 1657) ; Hélène du Menez, dame de Keredec (17 septembre 1658) ; Dame Marguerite du Dresnay, douairière de Brugelone et de Kerhauroux (13 mars 1659) ; Jean Maupetit, sieur de la Tousche (18 septembre 1663) ; Robert Gargion, écuyer (7 novembre 1663). — ***Juridiction de Dinan*** : Noble homme Guillaume Serizay, sieur du Ruzy (11 juillet 1656) ; François Bouan, écuyer, sieur de Challouge (15 janvier 1658) ; Pierre Boullain, sieur de la Fontaine (5 août 1658) ; Messire Pierre Fleury, recteur de Saint-Léonaire de Pontual (27 juillet 1658) ; Marc de Clisson, seigneur dudit lieu (11 mars 1659) ; Jean Robert, sieur de la Boussarde (9 juin 1662) ; Philippe-Emmanuel d'Espinay, sieur de Broon, Beaumanoir, Limoëllan (1er juillet 1662) ; Guillemette Gaillard, dame du Routorze (?). — ***Juridiction de Châteaulin*** : Alain Joubin, sieur de Kerjagu (7 avril 1663) ; Demoiselle Marie de Keravel, femme séparée de biens de Christophe de la Villestienne (3 mars 1664) ; Guillaume de Kergron, sieur de Kermenic (18 juin 1664) ; Denys de Rousseau, prieur du prieuré de Saint René-du-Bois (9 janvier 1663) ; Messire Guillaume Le Glinec, prêtre, recteur de Caste (3 juillet 1664).

1652-1664

B 2437. – Registre, 95 feuillets papier.

RENVOIS D'AVEUX. — Thomas Lemayer, sieur de Villeneuve (22 mai 1700) ; Jean Lelong, sieur du Dreneuc (6 novembre 1700) ; Lesquen, sieur de la Menardais (4 décembre 1700) ; les Dames religieuses des Ursulines de Fougères (4 décembre 1700) ; Françoise Le Grais, veuve du sieur de la Haye-Legal (3 janvier 1701) ; Guy Monneraye, sieur de Mézières (3 mars 1701) ; François Lhermite, sieur du Breuil et de la Compagne (4 avril 1701) ; François-Anne de la Bourdonnaye, seigneur de Krozec (8 avril 1701) ; Christophe Le Sage, notaire et procureur au duché de Raiz (31 mai 1701) ; Julien Le Grand, sieur de Vallessais (15 juillet 1701) ; Adrien Roger, sieur de la Riboissière (3 août 1701) ; Pierre-Ange de la Monneraye, sieur du Breil (13 septembre 1701) ; Sébastien Bodin, sieur de la Morandière, marchand de draps de soie à Rennes (19 novembre 1701) ; Jean Alegrin, sieur de la Brosse (4 septembre 1701) ; René-Louis Le Jambu, recteur de Saint-Léonard de Nantes (22 décembre 1701) ; Pierre Couperie, sieur du Porthoreau (8 février 1702) ; Louis Bretineau, sieur de la Lorie (17 février 1702) ; Michel Langlois, sieur de Barsauvage, avocat au Parlement de Bretagne (17 février 1702) ; Jean Richard, sieur de Bois-aux-Loups (4 mars 1702) ; Jean-Baptiste Maujouan, sieur du Gasset, procureur en Parlement (8 mars 1702) ; Roland Baillif, procureur en Parlement (9 mars 1702) ; Charles Bernard, sieur de Launay (14 mars 1702) ; Claude-François Prioul, sieur de la Cloustais (15 mars 1702) ; Jacques Gouïn, sieur de Beauchesne (4 mai 1702) ; Françoise Renard, veuve de Louis Texier, sieur de Saint-Simon (7 juillet 1702) ; Louis Binet, sieur de la Tullaye (7 septembre 1702).

1700-1709

B 2438. – Registre, 248 feuillets papier.

RENVOIS D'AVEUX. — Messire Jacques Priou, chapelain de Champée, en Montbert (30 mars 1702) ; Robert Constantin, abbé de Montriou, conseiller au Parlement de Bretagne (6 avril 1702) ; Madeleine-Victoire Bertrand, épouse de Pierre-Louis Gazeau, sieur du Ligneron, la Sauvagère (6 avril 1702) ; Guy Ferré, sieur de la Salle (6 avril 1702) ; René Bruneau, sieur de la Hangardière, marchand de draps de soie à Nantes (6 avril 1702) ; Dame Renée Grilleau, veuve de Louis Bretineau, sieur de la Lorie (27 avril 1702) ; Pierre Jollan, sieur de Clerville (8 mai 1702) ; Françoise Le Lou, veuve de François des Castrés, sieur de Jailles (12 mai 1702) ; Guy Biré, sieur de la Malnoë (14 septembre 1702) ; Gabriel Morel, sieur de la Motte de Gennes (15 novembre 1702) ; Jean Julliot, sieur de la Billiaye (4 décembre

1702) ; Jean-Baptiste de Cornulier, seigneur du Pesle, président de la Chambre des Comptes de Bretagne (18 décembre 1702) ; Gillette Breal, veuve de Julien Briand, sieur de la Chesnaie (20 décembre 1702) ; François Prioul, sieur de la Pommeraie, tuteur de demoiselle Thérèse Bonnière de la Cocquerie (23 décembre 1702) ; Demoiselle Françoise du Fresne, veuve de François Le Large, sieur de la Marre (11 janvier 1703) ; Jeanne Serré, dame de la Talmachère (19 janvier 1703) ; René de Montboucher, sieur de la Maignanne et de Prinée (27 janvier 1903) ; Louis Florian des Noës, sieur des Fossés, conseiller au Parlement de Bretagne (13 février 1903) ; Jacques Lasquetier, sieur de Lisle (20 février 1703) ; Julien Le Mezec, sieur du Parco, contrôleur en la chancellerie près le Parlement de Bretagne (6 mars 1703) ; Jean de Caradeuc, sieur de Launay (7 mars 1703) ; Jean de Noual, sieur des Mesnis, licencié ès-lois (10 mars 1703) ; Louis Soliman, notaire des juridictions de Couëron (12 mars 1703) ; Amaury du Rocher, sieur de Beauregard, la Forêt et autres lieux (10 mars 1703) ; Jacques Hubin, sieur de la Faverie (13 mars 1703) ; Dame Marie-Anne Colbert, duchesse douairière de Mortemart (16 mars 1703) ; Jean Robiou, sieur des Planches (22 mars 1703) ; Pierre Bossard, sieur de la Rossignollière (22 mars 1703) ; Jean Le Mayer, conseiller du roi, commissaire de marine (26 mars 1703) ; Jacques Legault, prêtre, grand pénitencier de l'évêché de Rennes (26 mars 1703) ; Les Ursulines de la ville de Dinan (29 mars 1703) ; André Brydon, sieur du Cartron, conseiller du roi, maître ordinaire de la Chambre des Comptes (29 mars 1703) ; Julien Lostellier, sieur de Launay (20 avril 1703) ; René du Bouexié, sieur de la Roche et de la Marchandière (20 avril 1703) ; Gilles de Lescu, sieur de Beauvais, conseiller au Parlement de Bretagne ; François Toublet, sieur de la Fossingant (4 mai 1703) ; François-Ange Pinczon, sieur de Pontbriand (10 mai 1703) ; René de Lopriac, marquis d'Assérac, vicomte de Donges (30 avril 1703) ; Thomas Rouillé, sieur de Catonet (21 mai 1703) ; Guillemette des Ages (6 juin 1703) ; Laurent La Claverye, bourgeois et marchand à Saint-Malo-de-l'Isle (9 juin 1703) ; Joseph-Yves du Breil, chevalier, sieur de Pontbriand (21 juin 1703) ; Angélique-Sylvie Marot, dame de Pontbriand (23 juin 1703) ; Marie Marion, dame de la Basseterre (27 juin 1703) ; Jean Seré, sieur de la Villemarterre (6 juillet 1703) ; François de Launay, sieur de la Garenne (6 juillet 1703) ; François-Maurice Le Ribault, sieur des Perrières (7 juillet 1703) ; Pierre de la Haye, comte de Plouër (7 juillet 1703) ; Julien Guyet, sieur du Tail (12 juillet 1703) ; Le supérieur et les prêtres du séminaire de Rennes (21 juillet 1703) ; François-Alexis Prigent, sieur de la Partenoire (18 août 1703) ; Pierre Miniac, sieur de la Moinerie (20 août (1703) ; Gilles Mestel, sieur de Clermon, l'un des capitaines de milice bourgeoise de la ville de Dinan (23 novembre 1703) ; Marc-Antoine de Kersulguen, sieur de la Villeneuve (7 décembre 1703) ; Sébastien-Joseph de Kermenguy, sieur de Kerasant (11 décembre 1703) ; Jeanne Laurenec-Ernault, veuve de François Bonnier, sieur de la Cocquerie, président à mortier au Parlement de Bretagne (13 décembre 1703) ; Charles d'Augennes, marquis de Poigny (19 décembre 1703) ; Bonaventure Bigeaud, conseiller du roi, receveur des octrois de Landerneau (2 janvier 1704) ; Guyonne d'Ollivet, veuve de Nicolas, sieur de Pingarré (4 janvier 1704) ; Jean Ladvocat, sieur de la Crochais (4 janvier 1704) ; Françoise Coroller, dame de Kerguellen (4 janvier 1704) ; Louis-Charles, sieur de Mesnabat, conseiller du roi, contrôleur de l'octroi de Brest (5 janvier 1704) ; René Freslon, sieur de Saint-Aubind'Aubigné (9 janvier 1704) ; Messire Jérôme Hervé, prêtre, sieur de Kergues (22 janvier 1704) ; Gilles Desnoës, sieur de Champmeslin, capitaine de vaisseau (19 février 1704) ; Françoise Pierre, épouse de Bernard Jourdan, sieur de la Touche (11 mars 1704) ; Jean-François de Santo-Domingue, sieur de la Bonneraye (11 mars 1704) ; Jean-Baptiste du Breuil, sieur du Champcartier, le Buron, *etc.* (11 mars 1704) ; René Huchet, sieur de Quenettain, Martigné, *etc.*, major du régiment infanterie de Bretagne, commandé par le marquis de Carman (15 avril 1704) ; Charles de la Bouëre, sieur de Boisguillaume (21 avril 1704) ; Joseph Le Meneust, sieur du Chastelier, conseiller du roi au Parlement de Bretagne (21 mai 1704) ; Jean Forgec, sieur de Lisle, ancien juge consul et échevin de Nantes (27 mai 1704) ; Jacques-Corentin Fleury, sieur de Pennaru

(28 mai 1704) ; François Gillart, sieur de Larchantel (31 mai 1704) ; Louis-René Dupont, sieur de la Morinière (26 juin 1704) ; Jean-Baptiste du Feu, sieur de Saint-Marc-sur-Couësnon (27 juin 1704) ; Marie Luco, dame de Roscanouët, épouse de René de Landelo (18 août 1704) ; Louis Desloges, sieur de Mesguen (19 août 1704) ; Jeanne Gouvion, veuve de Claude de Toedern (5 septembre 1704) ; Joseph Pihan, sieur de Querhuel, conseiller et médecin du roi, à Hennebont (16 septembre 1704) ; Charles Salaün, sieur du Rest, avocat au Parlement de Paris (13 décembre 1704) ; Nicolas-François Durand de Villegagnon, marquis dudit lieu, vicomte de la Rivière, colonel d'un régiment de dragons (5 février 1705) ; Gabriel du Bellay, sieur de la Jantière (5 février 1705) ; Messire Jean Mehaignerie, prêtre, bachelier de Sorbonne, recteur alternatif des paroisses de Notre-Dame et Saint-Martin de Vitré (20 février 1705) ; Jean de Botloy, sieur dudit lieu (17 mars 1705) ; Alain Le Gentil, sieur de Rosmorduc (4 février 1705) ; Louise-Renée de Lannion, dame baronne de Carcado, veuve d'Hyacinthe Le Séneschal (27 mars 1705) ; Messire Jean Clenet, prêtre, docteur en théologie, directeur du séminaire de Nantes (31 mars 1705) ; François Legouz, sieur du Portal (21 avril 1705) ; Marie-Moricette Conan, veuve de Prigent-Guillotou, sieur de Launay (21 avril 1705) ; Yves Pardeau, sieur de Quermazeau (21 avril 1705) ; Charles-Louis de Kergorlay (24 avril 1705) ; Jacques de Kerseau, sieur de Coatmaur (28 avril 1705) ; Messire Maurice-Pierre Touvouce, sieur de la Haye (8 mai 1705) ; Guillaume Alain, sieur de la Brosse, notaire royal à Morlaix (22 mai 1705) ; Jean de la Carrière, sieur de la Boscherie (22 mars 1705) ; Messire Gilles de Sérent, recteur de la paroisse de Sérent (9 juin 1705) ; Jean Kersaliou, sieur de Kerouarn (9 juin 1705) ; René Legavrec, sieur de Lerongor (9 juin 1705) ; Luc Séré, sieur du Tertre (17 juin 1705) ; Vincent de Trenou, sieur de Queranroux (9 juin 1705) ; Noble homme François Guilbaud (7 juillet 1705) ; Mathurin Preteseille, sieur de la Chapelle (9 juillet 1705) ; Olivier-François du Groesquer, sieur dudit lieu (14 juillet 1705) ; Jeanne et Thérèse Guillouzou, dames de Kerogon et de Kervourio (17 juillet 1705) ; Marie Le Large de la Bardelière (23 juillet 1705) ; Olivier-François du Groesquer, sieur dudit lieu (14 juillet 1705) ; Jean de Kersaliou, sieur de Kerouarn (21 juillet 1705) ; Michel Picot, sieur de Beauchesne, secrétaire de la maison du roi (28 juillet 1705) ; Marie-Anne de Lemo, veuve d'Yves Rigollay, sieur de Kerlevivien (14 août 1705) ; Noble homme Jean-Hubert Moreau, docteur en médecine (19 août 1705) ; Jacques de Botmeur, sieur dudit lieu (10 septembre 1705) ; Julien-Judes de Brunes, sieur de Montlouis (10 septembre 1705) ; Pierre d'Estienges, sieur dudit lieu, directeur des devoirs (10 septembre 1705) ; Les prêtres et supérieur de la mission établie au séminaire de Tréguier (14 septembre 1705) ; Emmanuel du Hallay, sieur de la Borderie, *etc.* (12 septembre 1705) ; Hervé Bihanic, sieur de Guiquerneau (18 septembre 1705) ; Renée Perron, dame de la Morandais, veuve de Guillaume du Bouilly, sieur de la Morandais (9 novembre 1705) ; Vincent-Joseph de Kergariou, sieur de Kerneguen (20 novembre 1705) ; Marie du Hallay, dame de Guermeur (5 décembre 1705) ; René de Gret, sieur du Quillien (3 décembre 1705) ; François de Quergus (28 novembre 1705) ; Messire Alain Rouxel, sieur de Runeuz, chanoine de Tonquedec (22 décembre 1705) ; Sulpice d'Outremer, avocat au Parlement (24 décembre 1705) ; Vincent Legris, sieur du Guern, avocat à la Cour (5 janvier 1706) ; Nicolas Dumans, conseiller du roi, sénéchal de Châteaulin (31 décembre 1705) ; Pierre Eon, sieur de Ponthay (16 janvier 1705) ; François Le Rouge, sieur du Marhala (27 janvier 1706) ; Michel Hatna, sieur du Chenay, procureur fiscal du duché de Penthièvre (5 février 1706) ; Julien de Louis, sieur du Nivier (2 mars 1706) ; Louis-Alain de la Haye, sieur de Kergomac (20 mars 1706) ; Gillette-Françoise de Penfentenio, épouse de Charles de Clairembault (20 mars 1706) ; Jeanne Huon, dame de Kerdaniel (20 avril 1706) ; Julien Rouxel, sieur de Laporte (6 septembre 1706) ; Mathieu Lemap, sieur de Keryven (9 septembre 1706) ; Gabriel Le Voyer, sieur de Coadenez (3 décembre 1706) ; Louis Rogon, sieur de Carcaradec (17 janvier 1707) ; Mathieu-Yves Huon, sieur de Kerzellec (11 mai 1707) ; Marie Le Gouverneur, veuve de Jacques Michau, sieur de Montavan (21 juin 1707) ; Pierre Le Batard, sieur des Métairies, avocat au Parlement

(30 juin 1707) ; Claude Poullart, sieur des Places, conseiller du roi, ancien garde de la Monnaie de Rennes (30 août 1707) ; Pierre de Racinoux, sieur de Beaucheraie (11 août 1707) ; « Les supérieurs et pauvres écoliers du petit séminaire de Rennes » (11 août 1707) ; Jean Vallée, sieur du Chalonge (13 septembre 1707) ; Bertrand-Joseph Even, sieur de la Mandardière (15 septembre 1707) ; Jean Gauthier, sieur des Mézières (17 novembre 1707) ; René Hérisson, sieur des Chesnaies, conseiller du roi (3 novembre 1707) ; François de la Bièvre, seigneur de Tallouet (18 février 1708) ; Joseph Finnemont, sieur de Tauclère (18 février 1708) ; Jean-Baptiste du Puys, sieur de la Fontaine (9 mars 1708) ; Elisabeth-Marie Gouyon, épouse de Théodore de Beringhen, conseiller au Parlement de Paris (18 février 1708) ; Hyacinthe Thierry, prêtre, docteur en Sorbonne, chapelain de la Prévalaie (7 mai 1708) ; Demoiselle Le Fer de la Sicauday (4 juin 1708) ; Amaury du Rocher, sieur de Beauregard (19 juillet 1708) ; Joseph de Robien, seigneur dudit lieu (13 août 1708) ; Gilles Le Brun, sieur de la Franquerie (3 novembre 1708) ; René-Jean-Baptiste Brunet, sieur du Guiller (12 mars 1709) ; Nicolas Lysac, ancien procureur du roi près la Cour de Brest (19 avril 1709) ; Gabriel Macé, sieur de la Villéon (11 mai 1709) ; Jean-Baptiste-Joseph Chocquene de la Morcfelle (15 mai 1709) ; Julien Guillemin, sieur du Roscouët (17 septembre 1709) ; François de Lapierre, seigneur de Talhouet (9 décembre 1709) ; François de Thyanges (18 décembre 1709) ; Le couvent des Carmes de Nantes (19 janvier 1711) ; Guy-Jacques Lhermite, sieur de la Teillaye (11 mars 1711) ; Michel Raymon, sieur de Varsse (16 avril 1711) ; Jean Le Mayer, sieur dudit lieu (16 avril 1711) ; Jean Séré, sieur de Villemortère (16 avril 1711) ; André Boussineau, sieur de la Paticière (24 avril 1711) ; Julien Bertin, sieur de la Baronnais (3 juillet 1711) ; Jean de Rosnivinen, seigneur dudit lieu (11 juillet 1711) ; Bernardin Fouquet, seigneur de Chalain, notaire, conseiller du Parlement de Bretagne (13 juillet 1711) ; Christophe de Rosnivinen, seigneur de Piré (15 juillet 1711) ; François-Joachim des Cartes, seigneur de Kerleau (17 juillet 1711) ; Messire Nicolas de la Haye, religieux de l'abbaye de Saint-Pierre-de-Rilé, près Fougères (21 juillet 1711) ; Louis-François de la Cornillière (30 juillet 1711 ; Henri-Charles de Cahideuc, sieur du Bois de la Motte (11 août 1711) ; Demoiselle Marie d'Argentré, dame d'Orgères (12 août 1711) ; Jean-Baptiste de Querviche (12 août 1711) ; Messire Jean Gaultier, sieur de la Courtrais (14 août 1711) ; Agathe-Blanche de Voliure (7 septembre 1711 ; René du Boberil, sieur dudit lieu (5 septembre 1711) ; Joseph Le Meilleur, conseiller au Parlement (9 septembre 1911) ; Guillaume Fontaine, sieur du Motay (11 septembre 1711) ; François de la Bourdonnaie (11 septembre 1711) ; Joseph-Marie du Dresnay, sieur des Rochers (15 septembre 1711) ; Jacques de Kerbondel, sieur de la Courpean (19 septembre 1711) ; Bernardin Fouquet, sieur de Challouin (19 septembre 1711) ; Louis Thomas, sieur de Kerouel, notaire royal au siège de Rennes (4 novembre 1711) ; Yves Le Peltier, notaire royal à Rennes (4 novembre 1711) ; Olivier Gibon, sieur de Grisso (4 novembre 1711) ; Yves-Marin du Bouexié, seigneur de Pinieux (7 novembre 1711) ; Dame Anne de Kervasic de Malestroit (24 novembre 1711) ; Messire Gabriel-Louis de Farcy, diacre (24 novembre 1711) ; Dame Marie-Anne de Bois-Baudry, veuve de Julien de Marnière, seigneur de Guer (24 novembre 1711) ; Jean du Parc, sieur de Kercadou (7 décembre 1711) ; Philippe-Joseph Legril, sieur de Pratel (17 décembre 1711) ; Calixte Foucher, sieur du Brandeau (7 janvier 1712) ; Marie Gatechair, veuve de feu Jacques Chedasne, sieur de Kerbourdon (18 janvier 1712) ; Vincent-Exupère Lequinio, sieur de la Porte, et Pierre de Comble, sieur de Platteville (27 janvier 1712) ; Dame Judith Piquet, veuve de Henri Barin de la Galissonnière (1er mai 1712) ; Balthazar Dachou, sieur des Rigaudières (1er juin 1712) ; Anne-François de la Belinaye (2 juin 1712) ; Gilles Lepayer, sieur de la Brimanière (9 juin 1712) ; François Vivien, sieur de la Renardière (9 juin 1712) ; Le couvent des religieuses de Saint-Nicolas de Fougères (15 juin 1712) ; Michel Ménard, sieur des Bourelières (14 juin 1712) ; Joseph de la Saudrais, sieur de la Hunaudais (15 juin 1712) ; Antoine Ruault, sieur du Mesnil (15 juin 1712).

1702-1712

B 2439. - 2 registres, 131 et 50 feuillets papier.

RENVOIS D'AVEUX. Toutes juridictions. — Dame Marguerite Torteau, veuve de François de la Roche-Saint-André (5 septembre 1712) ; Jacques-Robert Avenel, sieur de Nantreil (6 septembre 1712) ; Dame Françoise de la Ville, veuve de Pierre de Guer, sieur du Bois-Jollain, avocat au Parlement de Bretagne, sénéchal de Bouguenais (7 septembre 1712) ; Joseph Boudoul, seigneur du Baudory (9 septembre 1712) ; Jean de Robien, seigneur de Coetsal (4 septembre 1712) ; Julien Perrault, sieur de la Métairie (4 septembre 1712 ; Jacques Voisin, sieur de Langle, avocat au Parlement (14 septembre 1712) ; Donatien Le Ray, sieur de la Piotterie (16 septembre 1712) ; François Biré, sieur de Souché (16 septembre 1712) ; François Macé, seigneur de la Porte (20 septembre 1712) ; Louis-Sébastien Houguenan, sieur du Temple (20 septembre 1712) ; Jean-Baptiste du Rohello, sieur de Quenhuen, recteur de Plumeret (5 novembre 1712) ; Nicolas Riaud, sieur baron du Plessix de Guer (7 novembre 1712) ; Jacques Babaud, prieur du prieuré de Saint-Laurent de Notre-Dame du Loroux-Bottereau (5 novembre 1712) ; Eusèbe Chauvin, sieur de Monbullain (7 novembre 1712) ; Eusèbe Renaudot, clerc du diocèse de Paris, seigneur, prieur commendataire du prieuré de Notre-Dame de Frossay, ordre de Saint-Benoît (9 novembre 1712 ; Jean Bidi, seigneur de la Prévôté, président en la Chambre des Comptes (9 novembre 1712) ; Julien Forget, sieur de la Becq (9 novembre 1712) ; Guillaume Boutouillic, sieur de la Porte (9 novembre 1712) ; Messire Philippe de Kermadec, recteur de Crach (24 novembre 1712) ; Robert Gaudin, prieur commendataire de Notre-Dame du Pellerin, au diocèse de Nantes (29 novembre 1712) ; Gilles Cosnier, seigneur de la Botinière (2 décembre 1712) ; Pierre de la Bouexière, seigneur dudit lieu, sénéchal de Guérande (3 novembre *(sic)* 1712) ; Etienne de Grimaudet, seigneur dudit lieu (23 décembre 1712) ; Jean-Joseph de Pontance, sieur de la Bissellais (10 décembre 1712) ; Armand-François de Fourville (10 décembre 1712) ; Les religieuses de Saint-Clair de Fougères (12 décembre 1712) ; Sulpice d'Outremer, sieur de Loutrais, avocat à la Cour (22 décembre 1712) ; Gilles Bougret, sieur de Saint-Donatien, major des milices bourgeoises de Rennes (22 décembre 1712). — Jean Tabrin, sieur du Rocher (22 décembre 1712) ; Joseph-Pierre de Bougrenet, sieur de la Focquenais (23 décembre 1712) ; Les religieuses de la Miséricorde de Saint-Jean, de l'Hôtel-Dieu de Rennes (23 décembre 1712) ; Pierre Brétineau, sieur de la Tondière (30 décembre 1712) ; Jeanne-Marie Le Cletz, veuve de Julien Rolland, sieur de la Boullaye (24 janvier 1713) ; René-François Visdelou, seigneur de Bienassis, président au Parlement de Bretagne (26 janvier 1713) ; Charles Gujot, sieur de la Poitevinière et de la Prestière (28 janvier 1713) ; Le couvent de Saint-Dominique de Vannes (30 janvier 1713) ; Le couvent de la Visitation de Vannes (10 février 1713) ; Charles-François de Bruc, marquis de la Guerche et de Montplaisir (18 février 1713) ; Joseph Bouyer, sieur de Rostillet (6 mars 1713) ; Guillaume Paulus, sieur du Fonteny (6 février 1713) ; Joseph de Nancy du Plessix (24 mars 1713) ; François de Montigny, sieur de Kerispert (29 mars 1713) ; Sébastien-Jacques Gouyquet, seigneur de Bocozel (5 avril 1713) ; François Gozon, sieur de Champeau (6 avril 1713) ; Toussaint Henry, seigneur de la Plesse (5 mai 1713) ; Toussaint de Cornulier, seigneur, marquis de Château-Frémont, baron de Montrelais (5 mai 1713) ; Julien Loquet, sieur de la Moricière (9 mai 1713) ; Joseph Modinier, seigneur de la Vallière (12 mai 1713) ; Jacques-Charles Cadio, sieur du Parc, lieutenant général garde-côtes et major de la ville de d'Auray (30 mai 1713) ; Louis Jousseaume, seigneur de la Bretesche (1er juin 1713) ; Macé Maingard, sieur des Piffaudays (31 juillet 1713) ; Jean-Baptiste Salomon, sieur de Quergerot (12 décembre 1713) ; Jean de La Monneraye, seigneur de Bourgneuf (28 avril 1713) ; André-Hyacinthe de la Monneraye (16 mai 1713) ; Louis-Joseph Eudo, seigneur de Keronnic (16 janvier 1714) ; Paul Jouhannic, sieur de Kervillio, capitaine de grenadiers du régiment de Maillé (16 juillet 1714) ; Charles de Boiseon, seigneur de Coatnizan (17 novembre 1714) ; Jeanne de la Haye, veuve de Jean Fleury, sieur de la Courbrie (7 décembre 1714) ;

Gabrielle Roullier, veuve de Gilles Le Vavasseur, procureur au présidial de de Rennes (17 décembre 1714) ; Guillaume Barazec, sieur de Lannurien, marchand-bourgeois et ex-consul de Morlaix (5 janvier 1717) ; Jeanne-Claude Bobony, veuve de Cyprien Bertheraud, sieur de Keremebel (17 mars 1717) ; Gaspard Daumesnil, écuyer, secrétaire au Parlement de Bretagne (8 mai 1717) ; Messire Guillaume Huon, sieur de Lanhouardon (21 janvier 1717) ; Yves Quemeneur, sieur de Keravet (27 janvier 1717) ; Jean-Alexandre Legrand, écuyer, gentilhomme ordinaire de la Grande Vénerie de France (11 février 1717) ; Bernard Boudin, sieur de Launay (8 mai 1717) ; Guy du Being, sieur de la Houdinière (9 mars 1717) ; Louis Fresneau, sieur de la Blanchardière (20 avril 1717) ; Jean-Corentin du Couëdic, sieur de Kerergoualler (17 septembre 1717) ; Joseph-Marie de Rozilly (1er juin 1717) ; René Gouyquet, sieur du Plessix (16 novembre 1717) ; Jean Coroller, sieur des Marais, ancien brigadier des gardes du corps (14 décembre 1717) ; Alain du Chastel, sieur dudit lieu (9 septembre 1717) ; Marie Le Deaugner, veuve de François de Gouezobatz, sieur de Chefdeville (20 septembre 1717) ; Guillaume Malbée, sieur de Lanrus (16 novembre 1717) ; François-René Gouin, sieur de Chapiseaux, capitaine de vaisseau (3 décembre 1717) ; Gilles Charette, sieur de Montbert, conseiller au Parlement de Bretagne (16 avril 1717) ; Mathurin Le Forestier, sieur de Quillien (26 janvier 1718).

1712-1718

B 2440. - 4 cahiers, ensemble 397 feuillets papier.

RENVOIS D'AVEUX. Toutes juridictions. — Christophe Thomas, sieur de la Lande (5 décembre 1696) ; Jacques de Mouellien, seigneur de Lanhoullou (21 novembre 1696) ; Dame Claude Legac, baronne d'Andange (17 juillet 1697) ; François Le Barzic, sieur de Kerambillet (23 avril 1700) ; Yves Le Gac, sieur d'Armorique (21 juin 1700) ; Pierre Bidon des Rochettes, procureur en la Chambre des Comptes de Bretagne (24 décembre 1718) ; François Moriceau, sieur de Loigné (7 décembre 1718) ; Simon Monnier, sieur de Bonaquet (6 mars 1719) ; Françoise et Jeanne Le Tort des Hayes (28 mars 1719) ; Anne Erard d'Avaugour, seigneur du Bois (18 février 1719) ; René Martel, sieur de la Ville-Martel (30 janvier 1719) ; Pierre François, sieur de Boirond (28 janvier 1719) ; Jean Martel, sieur du Ponceau (31 janvier 1719) ; Donatien Le Ray, sieur de la Piollerye (24 janvier 1719) ; Julien de Launay, sieur de la Pinelière ; Gilles de Launay, sieur de la Pasquelais (8 novembre 1719) ; Louis Forget, sieur du Verger (9 septembre 1719) ; Messire Claude Mesmin de Silly, prêtre, bachelier en théologie, prieur du prieuré de Sainte-Anne-de-Rohars (12 août 1719) ; Guillaume Arthur, seigneur de Keralio (23 juin 1722) ; Jean-François Botrel de la Bretonnière, abbé commendataire de l'abbaye de Notre-Dame-de-Beaulieu (23 janvier 1723) ; Les paroissiens de Saint-Lumine-de-Coutais (13 août 1723) ; Sébastien Rivière, sieur de la Souchère (15 mai 1724) ; Noble homme Michel Langlois (15 février 1724) ; Pierre Jollan, sieur de Clairville (16 décembre 1724) ; Catherine Frédérisen, veuve de Jean Riot, sieur de Roslan (3 janvier 1726) ; Dame Antoinette-Jeanne de Fay d'Athis de Cilly, abbesse et titulaire de l'abbaye royale de Notre-Dame-de-Joye, près Hennebont (5 janvier 1726) ; François Passart, sieur du Vieux-Pignon (7 janvier 1726) ; Joachim des Caseaux, seigneur du Guéauvoyer (9 janvier 1726) ; Messire François-Jérôme Rapion, sieur de Beausoleil, recteur de Camoil (15 janvier 1726) ; François Thomas, sieur de Kergueler, capitaine de brûlot (24 janvier 1726) ; Jean-Joseph Suduyrant, religieux bénédictin, prieur titulaire du prieuré de Landuger (31 janvier 1726) ; Claude Boschier, sieur de la Villepallé (6 février 1726) ; François-Claude de Kerantem, sieur du Cours (13 mars 1726) ; Henri-Ignace de Brancas, évêque et comte de Lisieux (15 mars 1726) ; Louise-Flore Oriot de Kergoat (16 mars 1626) ; Dom Jean Gaubert, religieux profès de l'ordre de Saint Benoît, prieur titulaire du prieuré de Saint-Guillaume, dit de Saint-Guilthern (20 mars 1726) ; Les religieux augustins de la ville de Carhaix (2 avril 1726) ; Alain du Chastel, sieur dudit lieu (6 avril 1726) ; Jean Guiquers, graveur en titre de la monnaie de Nantes (11 avril 1726) ; Jean Raguideau, conseiller du roi, sénéchal, premier magistrat de

Carhaix (11 avril 1726) ; Claude du Païs, sieur du Poulloudou, avocat à la Cour (29 avril 1726) ; Charles-François Guydo, sieur de Bourgerel (30 avril 1726) ; Jacques Ferron, seigneur de la Ferronnays, Saint-Mars et autres lieux (30 avril 1726) ; Gabriel-François de Ségur, seigneur dudit lieu et de Chaumillas (2 mai 1726) ; Jean Leziart, sieur du Terre (4 mai 1726) ; Olivier-Joseph Le Bouloign, sieur de la Villeneuve (8 mai 1726) ; Jacques du Païs, sieur de Kerellan (13 mai 1726) ; Jeanne Goupil, veuve de René Jégo, sieur du Couhourdé (21 mai 1726) ; Gabriel Boutouïllic, sieur du Cosquer (22 mai 1726) ; Jean Le Roy, sieur de Keralno (23 mai 1726) ; Jean-Baptiste d'Andigné, seigneur dudit lieu (1er juin 1726) ; Marguerite Guido, veuve de François Authueil, sieur de Rostevel (18 juin 1726) ; François Le Livec, sieur de Kerlivain (19 juin 1726) ; Le chapitre de Saint-Aubin de Guérande (26 juin 1726) ; François-Joseph Pourcelet, sieur de Beauverger (1er juillet 1726) ; René Collin, sieur de Coeteland (3 juillet 1726) ; Les carmes déchaussés de Rennes (5 juillet 1726) ; Sébastien Jacques Gouyquet, seigneur de Bocozel (10 juillet 1726) ; Anne Davoine, veuve de Pierre-Corentin Pourcelet, sieur de Maisonblanche (14 août 1726) ; Marie de Launay, veuve de Jacques Le Prado, sieur de Kergoff (14 août 1726) ; Jean Bernard, trésorier des vivres de la marine (4 septembre 1726) ; Les carmes déchaussés de Carhaix (5 septembre 1726) ; Athanase Le Verger, sieur de Quervilly (5 septembre 1726) ; Claude de Langle, lieutenant de vaisseau, capitaine d'une compagnie franche de marine (6 septembre 1726) ; Pierre Calvé, sieur de Morinay, bourgeois, négociant au Croisic (6 septembre 1726) ; Mathurine du Bois de Brûllé, épouse de Joseph des Portes, sieur dudit lieu (7 septembre 1726) ; Frère Michel de France de Vaudueil, prêtre, chanoine régulier et hospitalier de l'ordre du Saint-Esprit de Montpellier, sous la règle de Saint Augustin, commandeur de la Maison d'Auray (10 septembre 1726) ; Marie Carré, veuve de Michel de Kerloaguen, sieur de Bonnabry (12 septembre 1726) ; Jean Yvicquel, sieur de la Grée (13 septembre 1726) ; Françoise-Jacquette de Kermellec, dame du Héron, veuve de Jean-Baptiste du Héron, officier de l'Hôtel royal des Invalides, à Paris (20 septembre 1726) ; Dame Angélique d'Estanclingant, veuve de Charles de Samorost, sieur de Saint-Lazare (20 septembre 1726) ; Jean Veller, sieur du Croixmen, conseiller au siège de Carhaix (14 novembre 1726) ; Antoine Mauduit, sieur du Plessis, trésorier-payeur des officiers de la Chancellerie du Parlement de Bretagne (16 novembre 1726) ; François Le Flô, sieur de Kerloix (20 novembre 1726) ; François-Anne Le Gouvello, sieur de la Porte (27 novembre 1726) ; Jean Guillotou, sieur de Saint-Germain, gentilhomme de la Grande Vénerie de France (28 novembre 1726) ; Les minimes du couvent de Sainte-Geneviève de Saint-Paul-de-Léon (27 novembre 1726) ; Louis Le Couriault, sieur du Quillio (28 novembre 1726) ; François de la Pierre, baron de la Forêt, *etc.*, réformateur des Eaux et Forêts de France (17 décembre 1726) ; Joseph-Ange Guéllo, sieur du Rodan, administrateur de l'Hôtel-Dieu de Vannes (19 décembre 1726) ; Marie-Anne de Mescan, veuve de Jacques-Christophe de Sévigné, seigneur dudit lieu (4 janvier 1727) ; Noël Bourgeois, sieur de Lymur, lieutenant général civil et criminel au présidial de Vannes (15 janvier 1727) ; Pierre-Hyacinthe de Cosnoal, seigneur de Saint-Georges (24 janvier 1727) ; Alexandre Guillermo, écuyer, sieur de Darun, lieutenant au régiment de Limousin (31 janvier 1727) ; Les religieuses de la Visitation de Vannes (1er février 1727) ; Guillaume-Joseph de la Garde, Yves-Guillaume Godefroy, sieur de Kerengard (10 février 1727) ; Pierre Eudo, sieur de Kerdrou (13 février 1727) ; Vincent-Marie de Talhouët, sieur de la Grationnaie (12 février 1727) ; Yves du Bée, sieur du Clos (12 février 1727) ; Joseph du Parc, seigneur de Coatrescar (4 mars 1727) ; Les prêtres de la Congrégation de l'Oratoire de Nantes (28 mars 1727) ; Guillaume Scaffunet, sieur de Kernavez (21 avril 1727) ; Joseph Le Bozec, sieur du Quilio (29 avril 1727) ; Anne de Fontaney, épouse de Jean-Claude de Kersulguen (30 avril 1727) ; Armand de Béthune, abbé commendataire de l'abbaye de Blanche-Couronne (7 mai 1727) ; Louis-Julien de Rospabu, sieur de Villeandré (13 mai 1727) ; René Gauthier, sieur de la Touche (9 juin 1727) ; Le père Louis-Marie de Seruigné, de la Compagnie de Jésus, recteur du collège de Vannes (10 juin 1727) ; Dame Renée de la

Boissière, dame de Keryvon (14 juin 1727) ; Claude de Langle de la Boullaye (14 juin 1727) ; Jean du Vergier, sieur de Kerhorlay (21 juin 1727) ; Louis-Théophile du Jonc, sieur de Boisquenay (26 juin 1727) ; Thomas-Louis du Guermeur, sieur de Lezerdo (26 juin 1727) ; Les minimes de Saint-Fiacre de Morlaix (7 juillet 1727) ; Jean-François Le Menez, sieur de Kerdelleau (22 juillet 1727) ; Samuel-Louis de Chefdubois, sieur de Trouerne (31 juillet 1727) ; René-Marie du Boberil, seigneur dudit lieu (31 juillet 1727) ; Marguerite-Jeanne de Lentivy, veuve de Jacques de Lentivy, sieur de Trémaudan (2 août 1727) ; Marie-Françoise-Louise Desnos, veuve de Charles-Louis de Quergorlay (17 août 1727) ; René Leprestre, seigneur de Châteaugiron (14 août 1727) ; Alexis Jouan, sieur de Timerler (8 août 1727) ; Marguerite Estienne, veuve de Pierre de Launay, sieur de Kerguiffio (14 août 1727) ; Françoise Hamon des Alleux (18 août 1727) ; Françoise-Elisabeth Moulin de Champiron (18 août 1727) ; Louis Sabolis, contrôleur à la prévôté de Nantes (16 septembre 1727) ; Jeanne-Renée Nayl, veuve de Joseph-André-Pierre Le Greffier, sieur du Bois-Launay (24 novembre 1727) ; Antoine Fagon, évêque de Vannes, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Meen, ordre de Saint Benoît (28 novembre 1727) ; Vincent Tharidon, sieur de Kerallain (28 novembre 1727) ; François-Claude de Kerautem (12 décembre 1727) ; Jacques Lars, sieur de Poubriniou (12 décembre 1727).

1696-1727

B 2441. - Liasse, 329 feuillets papier.

RENVOIS D'AVEUX. Toutes juridictions. — Demoiselle Marguerite-Míchelle de Kernatoux (5 janvier 1728) ; Charlotte de Toutenoutre, veuve de François-René Gouin, sieur de Chapizeaux, capitaine de vaisseau (7 février 1728) ; Claude de Langle, lieutenant de vaisseau (15 mars 1728) ; Messire Pierre Garreau, prieur, recteur de Monterfil, chanoine de Saint-Augustin (5 mars 1728) ; Les minimes de Saint-Fiacre, à Plourin (17 avril 1728) ; Robert Forgerays, sieur de Saint-Mandé, avocat au Parlement (21 avril 1728) ; Guyonne Dumains, veuve de Pierre Betbeder, sieur de Bordenave, lieutenant de vaisseau (13 mai 1728) ; Les religieuses de Bethléem de Ploërmel (4 juin 1728) ; Mathurin-René Le Pape, sieur de Kermorgan (7 juin 1728) ; Laurent Jégou, écuyer, sieur de Tromeur (1er juillet 1728) ; Honoré Nepvouet, seigneur de Brandé, conseillermaître à la Chambre des Comptes (10 juillet 1728) ; Girard Oudinet, sieur de Beauvoir (13 juillet 1728) ; Les carmes déchaussés de Brest (16 juillet 1728) ; Alexandre Guillermo, écuyer, sieur de Darun (17 juillet 1728) ; Les Jésuites de Quimper, pour le prieuré de Logamaud (23 juillet 1728) ; Les mêmes, autre acte du 23 ; un troisième du 27 ; François Lestobec, sieur de Gorequear (11 août 1728) ; Marie-Margueguerite du Cambout, veuve de François Le Veyer, sieur du Conquet (14 août 1728) ; Ursin Boisquet, procureur à la Chambre des Comptes, tuteur d'Anonyme Carré de Luzançay (19 août 1728) ; Gillette-Agnès de Kergadiou, dame douairière de Kerepol (20 août 1728) ; Jean-Baptiste de Penfeuntunio, sieur de Mesgral (4 septembre 1728) ; Yves Quemeneur, sieur de Querarest (7 septembre 1728) ; Les ursulines de Carhaix (4 décembre 1728) ; Frédéric-Constantin de la Tour d'Auvergne, grand doyen de la cathédrale de Strasbourg, prieur commendataire du prieuré de Frossay (14 décembre 1728) ; Charles d'Adonville, prêtre de la Mission, supérieur du séminaire de Saint-Vincent, à Saint-Servan (10 février 1729) ; François Prioul, tuteur des enfants de feu sieur de Quercadio de Rochefort (8 mars 1729) ; Les pauvres de l'hôpital général de Carhaix (14 mars 1729) ; Yves de Lesquelen, écuyer, sieur de Goasvennou (24 mars 1729) ; Marie-Louise de la Boissière, veuve d'Yves-Sébastien du Drezit, sieur de Kerforn (26 mars 1729) ; Cécile Paulou, veuve du sieur de Kerjégo (31 mars 1729) ; Marguerite Malliaud, veuve de Louis-Vincent Le Verger, sieur de Trémodec (1er avril 1729) ; François-Hyacinthe Dondel, écuyer, sieur de Kergonano (30 avril 1729) ; Vincent Boutoulic, écuyer, sieur du Levé (mai 1729) ; Thomas Le Tallec, notaire royal et apostolique de la sénéchaussée de Carhaix (14 mai 1729) ; François du Bouétiez, sieur de Kerorguen (18 mai 1729) ; Pierre-Jérôme Alain, écuyer, sieur de Montafilan (13 juin 1729) ; Les

religieux de l'abbaye de Lanvaux (31 janvier 1729) ; Pierre-Jérôme Alain, écuyer, sieur de Montafilan, Trongurum et autres lieux (17 août 1729) ; Jean Goret, écuyer, sieur de la Coudre (5 septembre 1729) ; Messire René-Marie de Kerlenguy, recteur de Duault (6 septembre 1729) ; Les religieuses de la Miséricorde de Jésus, de Carhaix (6 septembre 1729) ; Marie Le Meunier, veuve Penifort de la Rivière (7 septembre 1729) ; Guillaume-Marie de Querquelen, sieur de Trémarec, mari de Constance-Rose Morice (19 novembre 1729) ; Olivier-Jean Lemauye, sieur de Tremaria (2 décembre 1729) ; Dame Claude-Olive de Brossard (2 décembre 1729) ; César Freslon, chevalier, seigneur de Collinée (16 décembre 1729) ; Jeanne Portier, demoiselle de la Richardais (16 décembre 1729) ; Louis-Joseph Lebrun, sieur de la Butterye (16 décembre 1729) ; Henri-Théodose Apvril, sieur de Kerloguen (16 décembre 1729) ; Dame Marie-Joseph Lohou, dame du Pellen (30 décembre 1729) ; Jean-Baptiste-Nicolas Le Guillou, sieur de Keranroy (1er janvier 1730) ; René-François Geffroy de la Villeblanche, conseiller au Parlement de Bretagne (16 janvier 1730) ; Les religieux de Saint-Maurice de Carnoët, de l'ordre de Citeaux, à Quimperlé (16 janvier 1730) ; Jacques-Hervé-Joseph de Musvillac, capitaine au régiment Dauphin-dragons (17 janvier 1730) ; Les religieuses ursulines de Saint-Paul-de-Léon (6 février 1730) ; René Bobet, conseiller, lieutenant honoraire au présidial de Quimper (10 février 1730) ; Dame Marie Madeleine, veuve de Daniel-Bertrand de Lépinay, écuyer (10 février 1730) ; Jean-Corentin du Couëdic, écuyer, sieur de Kergoualler (16 février 1730) ; Jean Brichet, sieur du Roscoat (8 mars 1730) ; Jeanne de Coetnours, veuve de Jean du Vergier, sieur de la Villeneuve (17 mars 1730) ; René-Hyacinthe Briant, sieur de Lannogard, conseiller, secrétaire, trésorier et payeur des gages des officiers de la chevalerie, près le Parlement de Bretagne (17 mars 1730) ; Nicolas Basselin, sieur des Landelles (17 mars 1730) ; Marie-Thérèse de Ramereu, veuve de Louis de Kerouent (29 mars 1730) ; Gabriel de Kergariou, écuyer (4 mai 1730) ; Pierre Ruinet, écuyer, sieur du Tailly (13 mai 1730) ; René Montaudouin, écuyer, sieur de la Clartière (13 mai 1730) ; Gilles Mustel, sieur de Clermont (23 mai 1730) ; Laurent-Jean Macé, sieur du Tertre (23 mai 1730) ; Louis Edeline, sieur de Bassecour (23 mai 1730) ; Jean Le Clerc, sieur de Champalane (23 mai 1730) ; Thomas Josselin, dame de Kerbusso (5 juin 1730) ; Jean Souquet, sieur de la Touesse (5 juin 1730) ; Jacques Guérin, sieur de la Besnardays (5 juin 1730) ; Les religieux carmes de Rennes (6 juin 1730) ; Les religieux de Saint-Maurice de Carnoët, en Quimperlé (6 juin 1730) ; Les religieux de la Sainte-Trinité de Dinan (6 juin 1730) ; Jacques Porée, sieur de Lépinay (6 juin 1730) ; Jeanne Legault, veuve de François Legault, sieur de la Garaudière (7 juin 1730) ; Les religieux de Saint-François de Dinan (12 juin 1730) ; Eustache Le Masson, sieur du Pré (15 juin 1730) ; Guillaume Pleuvier, sieur de la Pontais (20 juin 1730) ; Julien-Jean-Louis de la Boissière, seigneur de la Mettrie, écuyer (20 juin 1730) ; Dom François Perbé, prieur du prieuré de Saint-Pierre-le-Parc, de l'ordre de Saint Benoît (20 juin 1730) ; Jean-Baptiste Sarrebourse, sieur du Lavy (20 juin 1730) ; Guillemette Le Serf, veuve de François Denouïl, sieur de la Chapelle (22 juin 1730) ; Dom Claude Berthier, prieur du prieuré bénédictin de l'Hôpital de Notre-Dame-de-Campfront (22 juin 1730) ; Les religieuses de Sainte-Catherine de Dinan (22 juin 1730) ; René-Yves Lesquent, seigneur de Largentais (22 juin 1730) ; Joseph-Cyprien de la Landelle (23 juin 1730) ; Georges-Zacharie de Servande, seigneur de la Villescer (27 juin 1730) ; Laurent-Dominique de Taillefert, sieur de la Kerhaudays (1er juillet 1730) ; Adolphe-Charles de Rommilly de la Chesnelaye (27 juillet 1730) ; Georges-François de Cheverüe, écuyer, sieur de Mesnitoue (28 juillet 1730) ; Noble homme Etienne Mestier, chirurgien-major (27 juillet 1730) ; René Dubot de la Grignonnais (28 juillet 1730) ; Claude Henry, seigneur de Beauchamps (29 juillet 1730) ; Les religieux carmes de Vannes (29 juillet 1730) ; Jean Frementier, sieur de la Hastais (4 août 1730) ; Renée Richard, veuve de François du Pontavice (7 août 1730) ; Laurence Le Gault, veuve d'Henri Le Bigot, sieur de Cartivilly (7 août 1730) ; Guillaume-Jacques-François de la Barberye, sieur de la Verrie, écuyer (8 août 1730) ; Julien des Hays, sieur de la Godelinays (9 août 1730) ; Nicolas Tasté,

sieur du Hautchamp, notaire et procureur royal à Antrain (12 août 1730) ; Joseph Goudel, sieur de la Touche (12 août 1730) ; Les religieux cordeliers de Saint-François de la forêt de Fougères (18 août 1730) ; Les religieux de la Chartreuse de Nantes (19 août 1730) ; Guy Furic, sieur du Leignou (5 septembre 1730) ; Jean Chrétien, vicomte de Treveneuc (5 septembre 1730) ; Armand-Henri Fabrony, sieur de la Gravoullaie (6 septembre 1730) ; Alain de Quernafflen de Quergos, conseiller, avocat et procureur au siège de Cornouaille (6 septembre 1730) ; Jean du Boishardy, sieur de Poulmorgant (7 septembre 1730) ; Jean-Baptiste Mahot, sieur de la Guerantonais (7 septembre 1730) ; Jacques Philippe, sieur de Kermen (7 septembre 1730) ; Georges-Zacharie de Servande, seigneur de la Villescerf et de Lemée (9 septembre 1730) ; Joseph Hélias, sieur de Kerguerien (11 septembre 1730) ; Charles Gellée, avocat au Parlement (13 septembre 1730) ; Les religieuses de la Visitation de Nantes (13 septembre 1730) ; Mathurin Dubreil, sieur de Lisle, marchand à Caen, propriétaire à Nantes (13 septembre 1730) ; Christophe Cariou, sieur de la Tour (13 septembre 1730) ; Olivier Mol, seigneur de Kerjan, le Vigeac et autres lieux (14 septembre 1730) ; Perrine Barrin, veuve de Gaston de Mornay, comte de Montchevreuil, lieutenant-général des armées, gouverneur d'Arras (14 septembre 1730) ; Marc-René de Guéhéneuc, seigneur de Saint-Léger (19 septembre 1730) ; Michel de Barberé, écuyer, ex-conseiller, maître à la Chambre des Comptes (19 septembre 1730) ; Messire Charles Denyau, prieur de la paroisse de Fleurigné (19 septembre 1730) ; Jacques-Alain Bonnin, seigneur de la Ville-Bouquais, conseiller au Parlement de Bretagne (19 septembre 1730) ; Guillaume Bellegair, sieur de Kerspren (19 septembre 1730) ; Les religieuses hospitalières de l'ordre de Saint Augustin de Quimper (19 septembre 1730) ; Antoine du Laurent, écuyer, sieur de la Barre (10 novembre 1730) ; Bonnabe Le Bel, seigneur de la Gavouyère (14 novembre 1730) ; Pierre Labbé, seigneur du Pontavice, pensionnaire des Etats de Bretagne (22 novembre 1730) ; Les religieux cordeliers de Saint François de Quimper (23 novembre 1730) ; Guillaume Frollo, sieur de Querlivian (23 novembre 1730) ; Dame Claude Le Roy, veuve de Claude Le Metayer, sieur de la Villebarbou (24 novembre 1730) ; Les religieuses carmélites de Ploërmel (7 décembre 1730) ; Les religieuses ursulines de Quimper (7 décembre 1730) ; Pierre-Jacques Le Bastard, sieur de Baulac, avocat au Parlement (12 décembre 1730) ; Les religieux carmes de Pont-Labbé (15 décembre 1730) ; Luc-François du Bouexic, seigneur de Guichen (15 décembre 1730) ; Jean-Baptiste de Baillif, écuyer, sieur de Porsaluden (16 décembre 1730) ; Hervé-Louis de Kerguelen, seigneur de Keranroch, l'un des deux cents chevau-légers de la garde royale (16 décembre 1730) ; Pierre du Pays, sieur du Guilly (18 décembre 1730) ; Corentin Le Déant, sieur de Kertanguy (23 décembre 1730).

1728-1730

B 2442. - Liasse, 352 feuillets papier.

RENVOIS D'AVEUX. Toutes juridictions. — Jean-Baptiste Mahot, sieur de la Guérantonays (2 janvier 1731) ; Gabrielle Roullier, demoiselle de Beauregard (8 janvier 1731) ; Louis-Dominique Frollo, sieur de Kerlivio, conseiller au présidial de Quimper (9 janvier 1731) ; Françoise Vreun, femme de Jean-Marie Rouboudia, sieur de Villeroux (9 janvier 1731) ; Les dames Ursulines de Ploërmel (9 janvier 1731) ; Jean Lottin, sieur de la Barbinière (9 janvier 1731) ; Jean-François Le Forestier, sieur de Lesmadec, conseiller au présidial de Quimper (12 janvier 1731) ; Gabriel-Louis Gouesnou, sieur de Querdour (12 janvier 1731) ; Roger Robert, conseiller d'État, intendant de la Marine de Bretagne (13 janvier 1731) ; Denis Le Blouch, sieur de Penamprat, avocat à la Cour (15 janvier 1731) ; Guy-Marie de Lopriac, vicomte de Donges, maître de cavalerie démissionnaire (15 janvier 1731) ; Clette Le Barz, sieur de Menezbien (15 janvier 1731) ; Jacques Boyer, sieur de Kerléan, avocat à la Cour (17 janvier 1731) ; René-Jean-Baptiste Becdelièvre, seigneur de Saint-Maure (19 janvier 1731) ; Denis Senglard, sieur de la Motte, négociant (22 janvier 1731) ; Henry Thomas, notaire royal à Nantes (21 janvier

1731) ; Les Jésuites de Vannes (21 janvier 1731) ; Charles de Marsbodin, écuyer, sieur de Vauves (29 janvier 1731) ; Jean Crosnier, sieur de la Landais (29 janvier 1731) ; Hyacinthe-Henri, sieur de Bohal (31 janvier 1731) ; Renée-Jeanne de Kerouars, veuve de François-Yves de Kerguiziou (1er février 1731) ; Joseph Ory, sieur de la Cadelays (3 février 1731) ; Thomas Auger, sieur de Montigné (3 février 1731) ; René-Marie de Kerlenguy, recteur de Duault (14 février 1731) ; Yves Le Tezier, seigneur de Condenez (17 février 1731) ; Vincent de Breil, écuyer, sieur dudit lieu (17 février 1731) ; Renée Dupé, veuve de René Guillet, conseiller du roi, auditeur à la Chambre des Comptes (19 février 1731) ; Henri de Malfilastre, sieur de Marcillé (19 février 1731) ; Jacques Le Fou, sieur de la Trémissinière, ancien consul des marchands de Nantes (5 mars 1731) ; Noble homme André Gabory, maître teinturier à Nantes (8 mars 1731) ; Yves-René Le Gentil, seigneur de Rosmorduc, chevalier de justice des ordres militaires et hospitaliers de Notre-Dame du Montcarmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, ci-devant capitaine au régiment de dragons (8 mars 1731) ; François-Alexis Prigent, sieur de la Portenoire, major-général garde-côtes dans le haut Léon (9 mars 1731) ; Guy de Mocliers, seigneur dudit lieu (9 mars 1731) ; Jacques du Disquay, seigneur de Kervent (9 mars 1731) ; Guy-Joseph Léziard, sieur de la Lézardière (10 mars 1731) ; René Davaugour de la Ferté, doyen de Clisson (10 mars 1731) ; Jeanne-Yvonne Dondel, veuve de Noël-Jean de Kermellec (12 mars 1731) ; Jean Baptiste-Yves de Marhallade, seigneur de Kererraou (12 mars 1731) ; Eustache Capitaine, sieur de Kerlivio (12 mars 1731) ; Marie Mainguy de la Brosse (12 mars 1731) ; Julien Bouchaud, seigneur de la Pignonnerie, trésorier-général de Bretagne (12 mars 1731) ; Pierre Brétineau, sieur de Letardière (12 mars 1731) ; Jean Olivier, sieur du Pavillon, gentilhomme ordinaire de feu Monsieur, frère du roi Louis XIV (12 mars 1731) ; Les dames Ursulines du Faoüet (13 mars 1731) ; Jean Lemoyne, seigneur de la Tour-Desourmeaux (15 mars 1731) ; Renée du Porteau, veuve de noble Etienne du Frou, docteur de la Faculté de Médecine de Nantes (15 mars 1731) ; Jean Paris, sieur de la Croix-Morel (3 avril 1731) ; Gilles Le Bigre, sieur de la Rochelle (5 avril 1731) ; Roberte du Coëtlosquet, veuve de René de Meslien, seigneur de Gouandour, capitaine garde-côtes au département de Concarneau (5 avril 1731) ; Pierre Lory, ancien consul des marchands de Nantes (5 avril 1731) ; Jean-Claude Rabinand, sieur de la Garenne, receveur des gabelles et traites de la ville de Mayenne (6 avril 1731) ; Jean-Claude de la Haye, sieur du Pellency, receveur des consignations de la maîtrise et des juridictions de Carhaix (9 avril 1731) ; Charles-Marie-René du Plessix, seigneur de Grénédan (9 avril 1731) ; Pierre-François Martin, sieur de Montlige (10 avril 1731) ; Anne-François Boullé, sieur de la Grassière (10 avril 1731) ; Françoise-Olive Furet, dame du Guilly (10 avril 1731) ; Bernard-Marie de Kerguelen, seigneur de Penanjeun (11 avril 1731) ; Sébastien-François de Pontual, sieur de la Ville-Renault (4 mai 1731) ; François Le Coustre, seigneur du Filleul ; Marie-Jeanne-Charlotte Grente, dame de Keraldy (10 mai 1731) ; Auguste de Ravenel, sieur du Boistilleul (10 mai 1731) ; Joseph Prioul, sieur de la Charière (10 mai 1731) ; Catherine de Thalhouet, fille de feu Louis de Talhouet, sieur de Pennanec (10 mai 1731) ; René-Prudent de Rospiec (21 mai 1731) ; François-Guillaume de Bahuno, seigneur de Berrien, du Bois de la Roche et du Saint (21 mai 1731) ; Guy de Kerquelen, sieur de Kermatheano (22 mai 1731) ; François-Guillaume de Bahuno, chevalier, seigneur de Berrien (22 mai 1731) ; Grégoire-René de Kerguern, sieur dudit lieu (26 mai 1731) ; Philippes, sieur de Runtraon, avocat au Parlement (28 mai 1731) ; Louis-René-Joseph de Boisbaudry (29 mai 1731) ; Jean Caradec, gouverneur des biens de la fabrique de l'église de Plouneouristrez (29 mai 1731) ; Marie-Anne Tanguy, veuve de François-Hyacinthe de la Fruglaye, seigneur ds Kervers (31 mai 1731) ; Charlotte-Catherine-Françoise Meslou de Tregain (31 mai 1731) ; Guy-Marie de Lopriac, seigneur, vicomte de Donges, maître de camp de cavalerie (7 juin 1731) ; Louis des Hayeux, sieur de Kerhuel (12 juin 1731) ; Olivier-Vincent Dumenez, seigneur de Lezurec (12 juin 1731) ; François-Joseph de Derval du Kergos (14 juin 1731) ; Jean Fromentier, sieur de la Hataye (14 juin 1731) ; Hyacinthe Henry, sieur de

Bohal (18 juin 1731) ; Marc-Antoine de Kersulguen, seigneur de Villeneuve (28 juin 1731) ; Jérôme-René Jouan, sieur de Kervenoal, avocat au Parlement (6 juillet 1731) ; Charles du Boisgueheneuc, seigneur du Minven (11 juillet 1731) ; Claude-Robert Cochard, sieur du Pont-Dauphin (28 juillet 1731) ; Marc-Antoine de Boisbaudry, seigneur de Trans, la Chevalaye et autres lieux (30 juillet 1731) ; François du Haffont, seigneur de Querescant (9 août 1731) ; Olivier-Robert du Couëdic, sieur de Querrouzy (12 septembre 1731) ; Zaccharie de Servande de la Villecerf (26 novembre 1731) ; Julien Richard du Fief de la Hochais (12 décembre 1731) ; Joseph-Anne-Hyacinthe Desnos, seigneur de la Motte (12 décembre 1731) ; René Gouyquet, sieur du Plessis-Bocozel (13 décembre 1731) ; Jean-François de Rolland, sieur de la Villeneuve (17 décembre 1731) ; Guy de Moëlien (8 janvier 1732) ; Gabriel Gilart, seigneur de Larchantel (16 janvier 1732) ; Nicolas Bussard, sieur de la Maisonneuve (22 janvier 1732) ; Sébastien Mahé, seigneur de Kerouan (26 janvier 1732) ; Guillaume-Marie de Querquelen, sieur du Carpon (9 février 1732) ; Marie-Angélique-Sylvie Marot, veuve de Joseph-Yves du Breil, seigneur de Pontbriand (9 février 1732) ; Marie-Olive Le Bris, veuve de Sulpice Le Tersec de Querdonnel (9 février 1732) ; Noël-Florentin de Toulboudou, seigneur de Guidfos (13 février 1732) ; Michelle-Angélique Audouin, veuve de Jacques-François de l'Ecluse, sieur de Longrays (1er mars 1732) ; Joseph-François-Eusèbe Malherbe, sieur de la Moricière (10 mai 1732) ; Michel-Corentin de Fresnay, seigneur dudit lieu (28 mai 1732) ; Guillaume Laënnec (28 mai 1732) ; François Le Coutre, seigneur du Filleul, enseigne de vaisseau (17 juin 1732) ; Jacques Bausse, sieur de Coscodu, secrétaire de la maison et couronne de France (28 juin 1732) ; Pierre Poussin, sieur de la Contrie (10 juillet 1732) ; Ignace Furic, sieur de Kergourant, avocat à la Cour (10 juillet 1732) ; Marie-Joseph du Châtel, veuve de François-Jean Baptiste du Kergoët, issu des bannerets de Bretagne (12 juillet 1732) ; Jacques-Charles de Cleuz, seigneur du Gage (5 août 1732) ; Marie de Guer, veuve de Julien-Corentin de Kerguelen (18 août 1732) ; Vincent Boutouïllic, sieur du Levé (20 septembre 1732) ; Etienne-Marie de Saint-Mallon, sieur du Fresne (30 décembre 1732) ; Louis-Urbain Aubert, seigneur de Tourny, maître des requêtes de l'hôtel du roi (3 janvier 1733) ; Thomas Aubrée, sieur de la Chicaudois (12 janvier 1733) ; Jean-Théophile d'Ernothon, baron du Pont (16 février 1733) ; René du Parc, seigneur de Keryvon, conseiller au Parlement (16 mars 1733) ; Guillaume Billoart, sieur de Quervazegan, lieutenant civil et criminel au présidial de Quimper (16 mars 1733) ; Marie-Guillemette-Jacquette du Botderu (22 avril 1733) ; Jacques du Bahuno, seigneur de Kerolain (29 avril 1733) ; Adrien Mauduit, sieur du Plessis (7 mai 1733) ; Charles du Baudriez, seigneur du Rest (20 mai 1733) ; Julien Besnard, sieur du Clos, juge garde-marteau des Eaux et Forêts de Rennes (3 juin 1733) ; Nicolas Ameline, sieur de Cadeville (26 juin 1733) ; Laurent Siochan, sieur de Saint-Jouan (7 août 1733) ; Jean du Vergier, sieur de Kerhorlay (12 novembre 1733) ; Julienne de Querhoent, veuve d'Yves-Charles Le Vicomte, seigneur du Rumain (27 novembre 1733) ; Jean Le Roy, sieur du Marais, receveur des domaines du tabac et des ports du département de Quimperlé (22 décembre 1733) ; Marie-Gabrielle de Carné (23 décembre 1733) ; Toussaint Le Bihan, seigneur de Penellé.

1731-1733

B 2443. - Liasse, 458 feuillets papier, 2 parchemins.

RENVOIS D'AVEUX. Toutes juridictions. — Jacques du Bot, sieur de Lezergné, Kernaou et autres lieux (12 janvier 1734) ; Philippe Coloigner, sieur de la Hautaye (28 mai 1734) ; Joseph Périchou, sieur de Kerverzant (4 juin 1734) ; Louis-Charles Leziard, sieur du Dezerseul (15 septembre 1734) ; Michelle Marion, épouse séparée de biens d'Augustin Mahé, sieur de Trezegner, interdit (4 janvier 1735) ; Pierre Bernard, sieur de Basseville (15 janvier 1735) ; Jean-Baptiste Mazurié, écuyer, gentilhomme de la grande Vénerie de France (28 avril 1735) ; Guy Picquet, seigneur de la Motte, conseiller au Parlement (5 mai 1735) ; Marie-Yvonne de Coëtloury (11 mai 1735) ; Vincent Demeur, sieur de

Kerigonan (20 juin 1735) ; Antoine-Alexis de Perier de Salvert, lieutenant de vaisseau (19 juillet 1735) ; Vincent Frogerays, sieur de Kergal (18 août 1735) ; Gabriel-Procope-Corantin Delaunay, sieur de Lestang, Kersabiel et autres lieux, lieutenant des maréchaux de France (7 février 1736) ; Guillaume de Moucheron (20 février 1736) ; René de Coëtlogon, chanoine de l'église de Vannes (12 avril 1736) ; Jean-Louis de Rosmar, seigneur dudit lieu, enseigne de vaisseau (7 juillet 1736) ; Renée du Louet de Cogenual, veuve d'Achille de Harlay, comte de Beaumont, conseiller d'Etat ordinaire (14 août 1736) ; Noble homme François Raby (19 juin 1737) ; François-Claude Thépault, sieur de Lambezre (23 janvier 1738) ; Jean-Marie de Coëtrieux, lieutenant des maréchaux de France (1er février 1738) ; Jean-Baptiste Chrétien, sieur du Chef de l'Etang (6 mars 1738) ; Jacques de Mathezon, seigneur de Kerpeoch (4 juin 1738) ; Jean-Roland du Fou, mousquetaire du roi (18 juin 1738) ; Célestin-André de Kermabon, seigneur du Kerven (27 juin 1738) ; Jean Guillotou, sieur de Saint-Germain, gentilhomme ordinaire (5 mars 1739) ; Corentin de Fleury, seigneur de Lossulien (30 juin 1739) ; Vincent-François de Tinténiac, sieur de Tinténiac (4 novembre 1739) ; Mathieu-Alexis Bigeaud du Quellennec (4 février 1740) ; Louise-Roberte du Coëtlosquet, veuve de René de Moëlien, seigneur de Govandour (4 juillet 1740) ; Bernard-Joseph Le Milbeo, sieur de Rubien (14 juillet 1740) ; Marie-Thérèse Lisac, dame de Kerdaniou (21 juillet 1740) ; Jean-Claude Denis, sieur du Chesne (17 août 1740) ; Hugues Monod, sieur du Tourbien, et demoiselle Claude Monod, dame du Lescoat, sa soeur (19 août 1740) ; Eusèbe Baconière, procureur au Parlement (27 avril 1741) ; Joseph Torrec, sieur de Bassemaison, négociant à Camaret (15 novembre 1741) ; Luc-François du Bouëxic, vicomte de la Driennays (24 janvier 1746) ; Urbain Renou, négociant à Nantes (9 février 1746) ; Louis Barthélémy, négociant à Nantes (9 avril 1746) ; Claude Simon, sieur de la Rouaudière et de la Cartrie (21 mai 1746) ; Pierre Hardy, notaire royal à Nantes (17 juin 1746) ; Louis Dubreil, seigneur du Buron (22 juin 1746) ; Nicolas Clemenceau, sieur de la Gautray, présidentjuge des droits de sortie et entrée à Ancenis (17 août 1746) ; Messire Armand Couturier du Fournoüe, chanoine régulier de Saint-Augustin, prieur du prieuré de la Madeleine, sur les ponts de Nantes (13 septembre 1746) ; Marie-Marguerite Cosnier, veuve de Gilles Cosnier, seigneur de la Botinière (24 novembre 1746) ; François Cocaud, sieur de la Mouraudais, avocat au Parlement (13 janvier 1747) ; Catherine Olivier, veuve de Pierre de Fayet, sieur dudit lieu, capitaine de vaisseau (17 juillet 1747) ; Julien-Ferdinand Giraud, seigneur de la Belière (4 septembre 1747) ; Dame Renée Le Querré, veuve de Pierre Calvé, sieur de Mornay (13 septembre 1747) ; Pierre Jollan, sieur de Clairville (15 septembre 1747) ; Gabriel-Jacques Lempereur, seigneur de Saint-Pierre (4 décembre 1747) ; Jean Le Goüesbe, sieur de la Grée-Bernard (4 décembre 1747) ; Charles-Hyacinthe-Auguste Le Mercerel de Chateloger (22 décembre 1747) ; François de la Celle, sieur de la Celle (22 décembre 1747) ; René-Joseph de Kerbonde, seigneur de la Courpeau (22 décembre 1747) ; René-François Nouvel, sieur de Landaillé (22 décembre 1747) ; Julien Le Sénéchal, seigneur de Kerguisé (29 décembre 1747) ; Louis Baudran, seigneur de la Haviais (30 décembre 1747) ; Armand-François Guitton, sieur de Sourville (30 décembre 1747) ; Emmanuel-Auguste-Julien de Cahideuc, seigneur du Bois de la Motte (30 décembre 1747) ; Laurent Bazille, sieur du Morier (3 janvier 1748) ; Louis-Henri de Kergoët, seigneur de Hardouin (4 mai 1748) ; Roland Le Moyne, sieur de Boizeaux (4 mai 1748) ; Léonard-Gilles Drouet, sieur de Montgermont (8 mai 1748) ; René Le Roy, sieur de la Rogerais (8 mai 1748) ; Marie-Françoise Dupré de Pellan, veuve de Joachim-Angélique Ferré, seigneur de la Salle-Villesblain (29 mai 1748) ; Jean Briget, sieur de la Chottière (16 mai 1748) ; Marie-Louise du Bouëssel, veuve de Julien Malescot, sieur du Mesbier (17 juin 1748) ; Yves-Joseph de Montigny, seigneur baron de Gail (27 juin 1748) ; Jean-Baptiste Dubois, doyen des médecins de Rennes (3 juillet 1748) ; Marie-Sulpice Ménard, dame de la Turllays (17 juillet 1748) ; Anne-Louise de Lescu, veuve de René-Charles Duhamel, seigneur de la Bothelière (19 juillet 1748) ; Jean Sévère, sire de Rieux, baron de la Hunaudais (23 juillet 1748) ; Perrine Castel, veuve de François-Mathurin de

Bréal, seigneur des Chapelles (30 juillet 1748) ; François Litant, entrepreneur de vaisseaux (2 août 1748) ; Jean-Charles-Michel de Farcy (2 août 1748) ; Julien-Ferdinand Girault, seigneur de la Beslière (13 septembre 1748) ; Françoise-Rodolphine Chereil, veuve de François de Saint-Pern (12 décembre 1748) ; René Beucher, sieur de la Cabellière (4 janvier 1749) ; Jean-François de Quifistre, seigneur de Bavalan (9 janvier 1749) ; Sébastien Gaudin, capitaine garde-côtes au Pouliguen et négociant (11 janvier 1749) ; René Fournier, seigneur du Bois-au-Voyer, maître d'hôtel de la reine (11 janvier 1749) ; Hyacinthe Henry, écuyer, sieur de Bohal (18 janvier 1749) ; Jeanne-Angélique-Josèphe de Penlivard, veuve de Servan Bosquel, sieur de la Jaunais (23 janvier 1749) ; Louis-François de Foucher (24 janvier 1749) ; Augustin-Cosme-Damien Damas, sieur du Boisgilbert, receveur des fouages de l'évêché de Dol (29 janvier 1749) ; Georges-Alexandre du Bellay, sieur de Monthallay (29 janvier 1749) ; Mathurin Despas, sieur de Champagne (30 janvier 1749) ; Pierre Macé, sieur du Boismenu (31 janvier 1749) ; René Gautier, sieur de la Touche, prêtre (12 février 1749) ; Eusèbe-Joseph Malherbe, sieur de la Moricière (18 mars 1749) ; Luc-François de Brunes, seigneur de Montlouët (21 mars 1749) ; Dame Perrine-Françoise Huart, veuve de Jacques-Claude Raoul, seigneur de la Guibourgère (26 mars 1749) ; Gilles-Jacques-Pierre de Trecesson, vicomte de Carné (26 mars 1749) ; Alexis-François-Jacques Anneix de Souvenel, avocat au Parlement de Bretagne (26 mars 1749) ; Guillaume Despinoze, ex-maire du Croisic (26 mars 1749) ; Louis Lamoureux, sieur du Cordo, capitaine de la compagnie des gardes-côte de Piriac (15 avril 1749) ; René Jégo, sieur de Saint-Aubin (15 avril 1749) ; Marie-Anne Martin, veuve de Joseph de la Bouexière (16 avril 1749) ; Dame Suzanne Quelas, veuve de Jean Le Pourceau, sieur de Rolivaud (19 avril 1749) ; Dame Renée-Jeanne, veuve de Christophe-Joseph de Trévelec (19 avril 1749) ; Mathieu Cady, sieur de Pradroy, ancien capitaine d'infanterie (19 avril 1749) ; Michel Royer, sieur de Bissin, conseiller-rapporteur du point d'honneur en la sénéchaussée de Guérande (28 avril 1749) ; André-Marie Deleyall de Cunfiric (29 avril 1749) ; Louis-Athanase de Sol de Grisolles (29 avril 1749) ; Jean-Baptiste Larcher, sieur des Salles (5 mai 1749) ; Demoiselle Renée Butet de la Panetière (5 mai 1749) ; François-René de Combles, écuyer, sieur de Narvis (7 mai 1749) ; Jean-Baptiste de Lanyan, seigneur du Couësbrion (8 mai 1749) ; Yves-Prudent Thomas, sieur du Plessis, avocat à la Cour (8 mai 1749) ; Marie Laruyon, veuve de Jean Le Besson, sieur du Pargigo (10 mai 1749) ; Charles-René d'Andigné, seigneur de Kercassier (20 mai 1749) ; André du Guiny, sieur du Jarossay, capitaine de milice gardecôtes à Saint-Lyphard (22 mai 1749) ; Louise Debroc, dame des Aulnays, veuve de Joseph de la Forest, sieur des Aulnays (22 mai 1749) ; Louis Mouton, sieur de Kergentil, avocat au Parlement, sénéchal du marquisat de Becdelièvre (4 juin 1749) ; René Le Gruyer, sieur de Kervandu (4 juin 1749) ; Jean Rochereul, sieur de Promarzin (4 juin 1749) ; Honoré-Jacques Guériff, seigneur de Lanoüan (18 juin 1749) ; René Théronneau, sieur du Fougeray (18 juin 1749) ; Claude-Joseph de Monti, seigneur comte de Rezé (20 juin 1749) ; Louis Le Provost, sieur de la Mazure (23 juin 1749) ; Demoiselle Marie-Planchette de Turbale (23 juin 1749) ; Gabriel Mellet, sieur de la Touche, avocat au Parlement (12 juillet 1749) ; Maurice-Joseph de Lestourbeillon, sieur de la Savinais (12 juillet 1749) ; René Goupil, sieur de Messemé (24 juillet 1749) ; Jean Bocandé, sieur de Kerolan (24 juillet 1749) ; Jacques-Madelaine-Gomery Arthur, seigneur de Keralio (28 juillet 1749) ; François Couëssin, seigneur de Kergal (12 août 1749) ; René Pelet, sieur de la Vieuville (12 août 1749) ; Jérôme-Victor Guimart, sieur de Dauzon (12 août 1749) ; Michel Picot, seigneur de Boisfeillet (14 août 1749) ; René Coquard, sieur de Keronguay (18 août 1749) ; Jean Guyomar, notaire royal à Guérande (19 août 1749) ; Anne-Julien Gibon, seigneur du Griffo (3 septembre 1749) ; Joseph-Gabriel de la Pommeraye, seigneur de Kerambar (17 novembre 1749) ; Julien de Begasson, seigneur de la Lardays (2 décembre 1749) ; Guy-Auguste de Rohan-Chabot (2 décembre 1749) ; Mathurin de Kergu, seigneur dudit lieu (9 décembre 1749) ; René Cramezel, sieur de Kerlüser (9 décembre 1749) ; Le général de la paroisse de Saint-Aubin-de-Guérande (12 décembre 1749) ; Jacques-François Rado, sieur

du Brossay (31 décembre 1749) ; Guillaume de Champlais, ancien capitaine de cavalerie (31 décembre 1749) ; Julien Bessard, sieur du Parc, auditeur à la Chambre des Comptes (13 janvier 1750) ; Anne-Jean-Baptiste de Chevigné, seigneur de la Charpentrais (14 janvier 1750) ; Jean Heuzé, sieur de la Gaudais (14 janvier 1750) ; Jeanne-Thérèse Gautier, veuve de François de la Motte, sieur de la Ville-Josselin (11 mars 1750) ; Mathurin du May, sieur de la Morissais (11 mars 1750) ; Alexandre Fabrouy, seigneur de la Garoulais (14 mars 1750) ; Thomas-François Le Douarin, seigneur de Lemo (3 juin 1750) ; François Gouteseille, sieur de la Thibaudière (9 juin 1750) ; Claude-Gabriel de Keroniaud, seigneur comte d'Estner (1er juillet 1750) ; François Le Buffe, sieur des Prairies (15 juillet 1750) ; Renée Charault, demoiselle du Bois-de-la-Cour (21 juillet 1750) ; Jean-Marie Courson de Liffiat, seigneur de Lissac (21 juillet 1750) ; Michel-René Mesnard, sieur de Pertennes (4 janvier 1751) ; Julien-Marie Rouxel, sieur de l'Angottière (15 janvier 1751) ; Jean Le Mercier, sieur du Temple (15 janvier 1751) ; Marie-Vincente Royer, veuve de Pierre Macé de Logerot, seigneur de Beaumont (18 janvier 1751) ; François-Marie de la Lande, seigneur de Calan 19 janvier 1751) ; Julien-René de Launay, sieur de la Brochardière (21 janvier 1751) ; Denis Poirier, sieur de Parou (21 janvier 1751) ; Gabriel-André du Pontavice, sieur de la Dauphinais (21 janvier 1751) ; François Le Boeuf, sieur des Prairies (30 janvier 1751) ; François-René Guérin, sieur de la Grassinière (15 février 1751) ; Joseph Baston, sieur de Bonne-Fontaine (13 février 1751) ; Ambroise Baston, sieur de la Riboisière (9 mars 1751) ; Joseph Audet, sieur du Pradet (10 mars 1751) ; Guillaume Fournier, seigneur de Pellan, major de la compagnie de gardes-côtes de Guérande (10 mars 1751) ; René Le Mauff, sieur de Kerdudal (11 mars 1751) ; Anne-Louise Le Loup de la Biliais (21 avril 1751) ; Geneviève-Michelle Rochereuil, demoiselle de Cleux ; Jeanne Reste, veuve de Jean-Baptiste Collibeau, sieur de Lesnière (23 juin 1751) ; François Deulin, sieur de la Menardière (7 décembre 1751) ; Jean-Baptiste-Nicolas Guillou, sieur de Kerauroy, avocat à la Cour (29 décembre 1751) ; Marie-Thérèse Marin de Kerbingal (8 janvier 1752) ; Marie Quintin, dame de Trogriffon (4 février 1752) ; André-François Royer, seigneur de Campagnolle (11 mars 1752) ; Louis Le Verrier, sieur de Brémarin (16 mars 1752) ; Anne-Hyacinthe Le Pape, veuve de François de la Marche, seigneur de Kerfors (22 mars 1752) ; Charles-Marie-Raymond, prince d'Aremberg et du Saint-Empire romain (27 avril 1752) ; Jean de Canesplan, seigneur de la Ville-Morin (28 avril 1752) ; Pierre-Maurice Coroller sieur de Kervisanton (28 avril 1752) ; Jean de Couesplan, seigneur de la Ville-Morin (28 avril 1752) ; Jean-Charles Le Dall, sieur de Kereon, conseiller au présidial de Quimperlé (28 avril 1752) ; Michel-Jean-Baptiste de Querzadiou (29 avril 1752) ; René de Kermoriat, seigneur de Penharvan (4 mai 1752) ; Alexandre-Marie-Laurent de Bouexic, seigneur des Forges (5 mai 1752) ; Joseph-Guy Baston, sieur de Bonnefontaine (5 mai 1752) ; Rolland Lemoine, sieur de Boiseau (12 mai 1752) ; Alexandre du Bois-des-Cours, seigneur de la Maisontort, capitaine de vaisseau (13 mai 1752) ; Marie-Allain Le Gentel, seigneur de Rosmaduc (17 mai 1752) ; Jacques-Pierre du Bouétiez, seigneur dudit lieu (17 mai 1752) ; François-Marie de Carné, seigneur de Mariun, lieutenant-général d'épée, commandant de la noblesse dans le ressort de Saint-Renan (29 mai 1752) ; Daniel-Pierre-Etienne du Moulin, seigneur de Brossay (29 mai 1752) ; Marie-Catherine de Coetlogan, comtesse de Carné (30 mai 1752) ; Guy-Claude de Sarsfiel, seigneur de Oruhcaribot, colonel du régiment de Provence (31 mai 1752) ; François-Philippe de Talhouet, seigneur de Sévérac (3 juin 1752) ; Le couvent des Ursulines de Morlaix (21 juin 1752) ; Joachim Lesage, sieur de la Chevalleraie (7 juillet 1752) ; François Cosson, sieur du Latay (7 juillet 1752) ; René Larcher, sieur des Courtières (7 juillet 1752) ; René-Joseph de Mochien, seigneur dudit lieu, lieutenant de vaisseau (8 juillet 1752) ; Guillaume Nouel, sieur du Heder (17 juillet 1752) ; Joseph de Méhéréne, sieur de Saint-Pierre (11 août 1752) ; Thomas Le Couriault, seigneur du Kernilio (11 août 1752) ; Joseph-Marie de la Fruglaye, seigneur de Kervers (11 août 1752) ; Germain Le Livec, sieur de Tresurien, conseiller au présidial de Quimper (11 août 1752) ; Vincente Jouaud, veuve de

Louis de Toulboudoux, seigneur de Trevra (11 août 1752) ; Thomas Darcy, lieutenant de vaisseau ; Paul de Mascarene, sieur de Rivière (6 septembre 1752) ; Jean-Pierre Le Baillif, écuyer, l'un des deux cents chevaux-légers de la garde du roi (7 septembre 1752) ; François-Christophe de Kerjean, enseigne de vaisseau (7 septembre 1752) ; Jean-François Billette, sieur de Kerouel, ancien maire de Concarneau (7 septembre 1752) ; Charles-Jean-Alexandre Geslin (13 septembre 1752) ; François-Joseph-Marie de Kernaflen de Quergos, procureur du roi à l'amirauté de Quimper (14 septembre 1752) ; Louis Aubin, sieur du Plessix, capitaine de vaisseau à la Compagnie des Indes (15 septembre 1752) ; Guillaume Boullard, sieur de la Touche (16 septembre 1752) ; Thomas-Jean de Mauduit, seigneur de Crosero (16 septembre 1752) ; Jean-Hercules Letort de Neufpont, sieur de Lesgadec (5 décembre 1752) ; Charlotte-Louise de Fresnay, douairière de Diernelez (11 décembre 1752) ; Louis-Joseph Beaussier de Lisle, capitaine de vaisseau (11 décembre 1752) ; Paul-Jean Geffroy, chevalier de la Villeblanche (11 décembre 1752) ; Jean-Mathurin-Guillaume Moreau, sieur de la Primerais, procureur du roi à l'amirauté de Saint-Malo (11 décembre 1752) ; Marie-Anne-Charlotte de Marigo, veuve de Jean-Marie-Charles de Lesparler, seigneur de Coatcaric (14 décembre 1752) ; René-François de Grimaudet, seigneur de Grandmaison (23 décembre 1752).

1734-1752

B 2444. - Liasse, 456 feuillets papier, 7 parchemins.

RENVOIS D'AVEUX. Toutes juridictions. — Joseph-Louis de Treouret, seigneur de Kerstral (4 janvier 1753) ; Joseph-Marie de la Fruglaye (9 janvier 1753) ; Claude-Jean de Douville, seigneur de Branbouit (9 janvier 1753) ; François-Hyacinthe de la Lande de Calan, recteur de Plozevet (9 janvier 1753) ; François-Anne Le Gouvello, seigneur de la Porte, conseiller au Parlement de Bretagne (10 janvier 1753) ; Jean-Marie de Trolong, fils de Vincent de Trolong, seigneur du Halgoat (26 janvier 1753) ; Pierre-Paul Le Vicomte, seigneur du Rumair (26 janvier 1753) ; François-Claude de Lesgueven, juveigneur de la vicomté de Coetminach (29 janvier 1753) ; Pierre-Augustin Audouin, sieur de Restinois, conseiller lieutenant au siège d'Hennebont (31 janvier 1753) ; Jean-Marie-Baptiste de Baud, seigneur de Leromain (31 janvier 1753) ; Jean-René-Séraphin du Tertre, seigneur de Montalais, capitaine de vaisseau (5 février 1753) ; Charles-Alexis de Clairambault, commissaire général de la Marine (5 février 1753) ; Jeanne-Elisabeth Melissan de Beauregard (14 février 1753) ; Louis Pean, seigneur de Pomphily (19 février 1753) ; Alexandre-Paul-Vincent de Coatanscoure (19 février 1753) ; Guillaume de Rosnivinen, seigneur de Piré (10 mars 1753) ; Charles-Marie-Raymond, prince d'Aremberg et du Saint-Empire (10 mars 1753) ; Jean-Baptiste-César Chambon, seigneur de Saint-Julien, lieutenant de vaisseau (16 mars 1753) ; Julien-Anne de la Marzelle, sieur de Beauménil (16 mars 1753) ; Jacques Riou, sieur de Saint-Spés (20 mars 1753) ; Françoise de Riberez d'Antraigues (20 mars 1753) ; Louise Fouquet, veuve de Robert Hiron, sieur de la Hironnière (20 mars 1753) ; Thomas-Hyacinthe Gouyquet, seigneur du Plessix-Bocozel (20 mars 1753) ; Jean-Corentin Ledivin, sieur Dustang-Bihan, avocat à la Cour (20 mars 1753) ; Thomas-Jean du Mauduit, seigneur du Cosero (24 mars 1753) ; Jean-Joseph du Boiguehenneuc, seigneur de Kermainguy (24 maos 1753) ; Louis-Marie du Kerogoet, seigneur du Refuge (24 mars 1753) ; Jean-Louis de Goyon de Vaudurand, évêque comte de Léon (4 avril 1753) ; François-Joseph de Derval, seigneur de Kerogoz (4 mai 1753) ; Jean-François de Jacquelat, seigneur du Boisrouvrai, conseiller au Parlement de Bretagne (4 mai 1753) ; Vincent-Alexis Lauzer, sieur de Kervilio, avocat à la Cour (5 mai 1753) ; Guillaume Mittern, sieur de Rozambay, capitaine de la paroisse de Crauzon (8 mai 1753) ; Alain-Marie Le Gentil, seigneur de Rosmorduc (12 mai 1753) ; Albert-André de Montméjan, sieur de Kerguelen (16 mai 1753) ; Charlotte-Louise d'Appelvoisin (21 mai 1753) ; Nicolas-François du Rozel de Beaumanoir, lieutenant de vaisseau (4 juin 1753) ; Marie-Charlotte de Cornouaille, veuve de Jean-François-Antoine Le

Borgne, seigneur de la Pallue (7 juin 1753) ; René-François du Bouétiez, seigneur de Kerorguen (7 juin 1753) ; Louis-Vincent de Langle, seigneur de Talen, lieutenant de vaisseau (22 juin 1753) ; Jean-Thomas de Robien, seigneur de Saint-Nerven (9 juillet 1753) ; Michel-Pierre-François de Denfeunteniou, seigneur de Lannor (11 juillet 1753) ; Françoise-Marie-Reine de Coëtlogon, seigneur de Pleugriffet (31 juillet 1753) ; Jeanne-Julie de Gouyon (3 août 1753) ; Marie-Pauline Oriot, dame de Beugnon (17 août 1753) ; Claire de Trévélec (7 septembre 1753) ; Marie-Joseph Duchâtel, veuve de Maurice Avril de la Chauvierre, conseiller au Parlement de Bretagne (14 septembre 1753) ; Jacques-Thomas Picault, seigneur de Querheon et autres lieux (7 décembre 1753) ; Joseph-François-Marie de Boislève, seigneur de Chamballan, président au Parlement de Bretagne (17 décembre 1753) ; Jean-Baptiste-Marie, seigneur de Coatandon (24 janvier 1754) ; André-Noël de Ploesquellec (12 janvier 1754) ; Gabriel Le Guillou de Respidal, notaire royal à Châteauneuf (5 février 1754) ; François-Hyacinthe-Jacques de la Rivière, seigneur de Beauchesne (6 février 1754) ; Jean-Claude de Derval, seigneur de la Hay-Eder (16 février 1754) ; Joseph-Charles-Louis Leziart, seigneur du Dezerseul (11 mars 1754) ; Michel Picot de Prémenel, seigneur de Kerliver (30 mars 1754) ; Pierre-François Le Cardinal, seigneur de Kerernier (22 avril 1754) ; Thomas Le Couriault, seigneur du Quilio (24 avril 1754) ; Gabriel Gilart, sieur de Larchantel (24 avril 1754) ; René-François-Dinan Botherel, seigneur de la Bretonnière (30 avril 1754) ; Jacquemine de Bonnemez, veuve de François-René, comte de Kerouarts (30 avril 1754) ; Félix de la Rivière, sieur de Beauchesne (7 mai 1754) ; Joseph-Charles Jocet, sieur du Quengo (27 mai 1754) ; Guillaume Leonnec, sieur de Villesaint (30 mai 1754) ; Joseph-Julien Loz, sieur de Saint-Glivé (12 juin 1754) ; Jean-Joseph Euzennou, sieur de Bosalaun (1er juillet 1754) ; Anne d'Hautefort, veuve de Gabriel d'Espinay (29 juillet 1754) ; Louise-Madeleine du Bouays de Couëbouc, veuve de Guy-René Melon de Tréguain (13 septembre 1754) ; René-François-André, sieur de Villerein, conseiller à la Chambre des Comptes (17 septembre 1754) ; Urbain Trémie, seigneur de Keramizan (17 septembre 1754) ; Pierre-François de Rougé, seigneur de la Bellière, maréchal de camp (18 novembre 1754) ; Pierre Bernard, sieur de Basseville (19 novembre 1754) ; Marie-Anne-Charlotte de Boiséon, veuve de messire du Bourblanc (30 décembre 1754) ; Louis Courson, sieur de Peslin (9 janvier 1755) ; Florian-François-Célestin du Merdy, seigneur abbé de Catuelan, doyen de l'église cathédrale de Saint-Brieuc (4 mars 1755) ; Mauricette-Joseph du Halgouët, épouse de François-Dinan du Breil de Rays (12 avril 1755) ; Julien-René de Bégasson, seigneur de La Lardais (15 avril 1755) ; Gouesnon-Mathieu-Jean, comte de Sanzay, seigneur du Bois-du-Baudiez (19 avril 1755) ; Pierre Burnouf, sieur de Bourguille (13 mai 1755) ; François-Yves de Lesquelen (15 mai 1755) ; Etienne-Charles Rouxel, seigneur du Préron et de Coëtlogon (2 juin 1755) ; Jacques-Hervé de Muzuillac (2 juin 1755) ; François-Louis Mordret, sieur de Crehisac (4 juin 1755) ; Joseph-Tugdual Dagorne, sieur du Bot (12 août 1755) ; Jean-Henry du Pays, sieur de Kernabat, avocat à la Cour (4 septembre 1755) ; Jean-Baptiste de Montesson (7 novembre 1755) ; Jean-Pierre de Kergor, avocat au Parlement (4 décembre 1755) ; Pierre-Samuel du Feigna, sieur de Keranforêt (8 janvier 1756) ; Jacques-Marie-Jérôme Michau de Montaran, seigneur de Coatreven (16 février 1756) ; François-Marie de la Lande, seigneur de Calan (11 mai 1756) ; Jean-Louis de Gouyon de Vaudurand, évêque comte de Léon (6 septembre 1756) ; Gratien-Sylvestre Jouenne, sieur de Lorrière (2 décembre 1756) ; Florent-Paterne Audouin, sieur du Moustoir (30 décembre 1756) ; Dame Anne de la Grée, épouse de Jean Guitern du Defaye, docteur en médecine à Vannes (14 janvier 1757) ; Jean-François de la Faudriaire, sieur du Baudry, avocat au Parlement (26 janvier 1757) ; Jean-Joseph de Talhouët, seigneur dudit lieu (12 mars 1757) ; Sébastien Le Harge, sieur de Bellecour (14 mars 1757) ; Henri Birré, sieur de la Motte (5 mai 1757) ; Roland Le Moyne, sieur de Boiseau (5 mai 1757) ; Joachim-Joseph Brunel, sieur des Portes, avocat au Parlement (5 mai 1757) ; Angélique-Claude Legal de Lansalut, veuve de Louis du Chesny, capitaine de dragons (5 mai 1757) ; Anne-Catherine-Joseph Le Baillif, épouse de Joachim

du Brieux, seigneur de Tréotta (5 mai 1757) ; Jean-Nicolas Lezernant, président du siège des Traites de Léon (30 juillet 1757) ; Pierre-André Le Run, seigneur de Coatedern (30 juillet 1757) ; Louis-Gabriel Le Seneschal de Carcado (17 août 1757) ; Louis Le Grand, négociant, demeurant au Mexique (18 août 1757) ; Jean-Pierre-Mathurin du Boys, seigneur de Brûlé (5 septembre 1757) ; Paul Briart, sieur de Boisangey (5 septembre 1757) ; Claude-Marie de Querguelen, seigneur de Kerbiguet (5 septembre 1757) ; Pierre-Michel Audren, seigneur de Kerdrel (10 septembre 1757) ; Armand-Louis de Sérent, seigneur de Kerfilis (10 septembre 1757) ; Louis de Kergoet, seigneur de Refuge (12 novembre 1757) ; Jean-Claude Prigent, sieur de Querebart, sénéchal de Saint-Paul (12 novembre 1757) ; Bertrand-Anne-François Levoyer, sieur de la Vallée (12 novembre 1757) ; Vincent-Louis de Lantivy, seigneur de Talhouët (3 décembre 1757) ; Joseph de Kermenguy, seigneur de Rostan (13 décembre 1757) ; Jean Guilloton, sieur de Saint-Germain, gentilhomme de la vénerie du roi (13 décembre 1757) ; Michel Picot de Péréménil, seigneur de Kerliver (17 décembre 1757) ; René Ferret, sieur de Tronjoly (17 décembre 1757) ; Anne-Thérèse de Kervesne, marquise de la Roche (17 décembre 1757) ; Guillaume-François de Kerguelen du Mendy (20 décembre 1757) ; Pierre Boutouillic, sieur du Palevar (5 janvier 1758) ; Claude Thiberge, ancien chirurgien de la Marine, à Brest (7 janvier 1758) ; Jean Sabatier, directeur des Devoirs, à Brest (7 janvier 1758) ; Michel-Jean-Baptiste de Kergadiou (7 janvier 1758) ; Françoise-Yvonne de la Bessière (7 janvier 1758) ; Nicolas You, sieur de la Martinière (12 janvier 1758) ; Joseph-Anne de Cornouailles, seigneur dudit lieu (31 janvier 1758) ; Pierre-Armand Le Gouvello, seigneur de Keroyaval (13 février 1758) ; Jonathas de Kergariou de Kervégant (13 février 1758) ; Marie-Joseph du Disquay, veuve de Jean-Joseph Chevalier (16 mars 1758) ; Jean-François Billette, sieur de Kerouet, ancien maire de Concarneau (8 avril 1758) ; Paul Briart, seigneur de Boisanger (8 avril 1758) ; Gabriel Gilart, seigneur de Lachantel (10 avril 1758) ; Joseph Le Torec, sieur de Bassemaison (20 avril 1758) ; Jean-Baptiste Coetlosquet, major-général de la gardecôte de l'évêché de Tréguier (21 avril 1758) ; Marie-Madeleine Foulon de la Croix, veuve de Jean-Baptiste du Buisson, sieur de Vieux-Châtel (23 mai 1758) ; Jacques-Annibal-Gabriel de Farcy, seigneur de Cuillé (29 mai 1758) ; Guillaume-Ange Le Borgne, seigneur de la Tour (31 mai 1758) ; Pierre Legris, seigneur du Val, conseiller du roi, miseur de la ville de Landerneau (8 juin 1758) ; Marie-Daniel-Jérôme Botterel de Quintin, seigneur de Saint-Denais (10 juin 1758) ; Charles-François-Bonaventure Louail, seigneur de la Sauldraye (12 juin 1758) ; Marie-Françoise Touchard de Kerdu (23 juin 1758) ; Charles-Claude-Yves Quimper, seigneur de Lanascol (27 juin 1758) ; Jacques-François de la Duz, seigneur de Vieuxchant (13 juillet 1758) ; François-Marie de Quernaflen, sieur de Quergos, procureur à l'amirauté de Quimper (8 août 1758) ; Benjamin de Signay, sieur de la Goupilière (14 août 1758) ; Marie-René Boutouillic, seigneur de Guergelin (6 septembre 1758) ; Vincent-Augustin Le Provost, seigneur de Launay, ancien capitaine au régiment de Lannion (6 septembre 1758) ; Louis-Pierre de Coatgoureden et ses filles (13 septembre 1758) ; Françoise-Jacquette-Antoinette Botherel de Bedée, dame de Kalvez (13 septembre 1758) ; Jacques-Joseph-René de Kerouartz, seigneur de Lomenven, président au Parlement de Bretagne (16 septembre 1758) ; Toussaint de la Bouexière, seigneur de la Villetanet (4 décembre 1758) ; Marie-Madeleine de Tavignon, veuve de Joseph-Marie Raison, seigneur de Kerbie (4 décembre 1758) ; Jean-François de la Monneraye, seigneur de Bourgneuf (11 décembre 1758) ; Françoise-Corentine-Moricette de Quernaflen, veuve de François Léon, sieur de Tréveret (13 décembre 1758) ; Mathurin-Olivier-Etienne de Rosily, seigneur dudit lieu, conseiller au Parlement de Bretagne (11 janvier 1759) ; Pierre-Alexandre Chrétien, seigneur de La Masse (11 janvier 1759) ; Louise-Margueritede la Motte, épouse de Pierre-René de Margaro (13 janvier 1759) ; René Le Metaer, sieur de Canoual (17 janvier 1758) ; François-Guillaume Chalon, seigneur de Tréveleuc (22 janvier 1759) ; Guillaume-Joseph Le Mercier, sieur de la Villegeurif, avocat au Parlement (27 janvier 1759) ; Jeanne-Céleste Perrault, veuve de

Thomas Rapion, sieur de la Plaulière, capitaine de vaisseau à la Compagnie des Indes (27 janvier 1759) ; François-Mathurin de la Landelle, seigneur dudit lieu (27 janvier 1759) ; François-Hyacinthe-Louis de Fententenys, seigneur de Cheffontaine, major d'une compagnie générale de milice garde-côtes de Bretagne (7 mars 1759) ; Jean-Marie de Feydeau, seigneur de Saint-Rémi (7 mars 1759) ; François Guillerot, sieur de la Pignonière (8 mars 1759) ; Jacques-Aubert de la Ferrière de Vincelles, seigneur de Peneurun (8 mars 1759) ; Louis-Armand-Joseph Vittu de Kerraoul (13 mars 1759) ; Hyacinthe de Calloet-Lannidy, seigneur abbé du Faouet (13 mars 1759) ; Pierre Pitouays, sieur de Kerlanno (14 mars 1759) ; François-Hyacinthe Visdelou, seigneur de la Goublaye (21 mars 1759) ; François-Claude de Kerautem, seigneur du Cours (21 mars 1759) ; Jean-Hervé Le Bastard, sieur de Kerguivinec (21 mars 1759) ; Suzanne Poulie, veuve de Jacques Bellanger, sieur de la Chesnaye (4 avril 1759) ; Charles-Guillaume Le Gallic, sieur du Rumel, avocat au Parlement de Bretagne (5 avril 1759) ; Le Guillou de Saint-Angualen, sénéchal de de la sénéchaussée de Carhaix (24 avril 1759) ; Jean-Louis-Hippolyte de Treusson, seigneur dudit lieu (28 avril 1759) ; Jeanne-Urbanne de Kerguelen, veuve de Louis-Marcel de Tredern, sieur de Lezerec (12 mai 1759) ; Louis-Guillaume de Kervernozael, seigneur de Kerembris (12 mai 1759) ; Louis-Marie de Carné, seigneur dudit lieu, vicomte de Coatquenon (15 mai 1759) ; François-Louis Duen, seigneur de Kermenan (17 mai 1759) ; François-Vincent de Kergus, sénéchal de Gourin (29 mars 1759) ; Pierre du Poirier, seigneur du Beaugougon (29 mai 1759) ; Louis-Alexis de Perrier, seigneur de Salvert, lieutenant de vaisseau au département de Toulon (30 mai 1759) ; Marie-Anne de Varennes, veuve de Gervais Gelin de Tremergat, président du Parlement de Bretagne (13 juin 1759) ; Bonne-Marie-Thérèse Botherel, épouse de Françoise Hyacinthe Visdelou, seigneur de la Goublaye (4 juillet 1759) ; Michel-Charles Le Reboux, sieur de Naumadeuc (6 juillet 1759) ; Jean-Joseph de Danneville, seigneur de Chiffrevast, capitaine de vaisseau (9 juillet 1759) ; Yves-Joseph-Marie David, seigneur de Coethuon (27 juillet 1759) ; Hyacinthe-Louis Hingant, sieur de la Tremblais (18 août 1759) ; Nicolas de Penhoadic de Kerabirioux (18 août 1759) ; Joseph-Alexandre Goret, sieur de la Grand'Rivière (4 septembre 1759) ; Louis-Guillaume de Kervenozael, seigneur de Kerembris (4 septembre 1759) ; Joseph-Marie Le Livec, sieur de Touthoet (4 septembre 1759) ; François de la Pierre, seigneur de La Forêt, grand maître enquêteur et général réformateur des eaux et forêts au département de Bretagne (15 septembre 1759) ; Jacques du Rocher, seigneur de Beauregard, doyen de la noblesse de Bretagne (3 décembre 1759) ; Marie-Rose de Varennes, veuve de Jérôme Champion, seigneur de Crée (3 décembre 1759) ; Etienne-Victor Lesquen, sieur de la Minardais (22 décembre 1759).

1753-1759

B 2445. - Liasse, 473 feuillets papier.

RENVOIS D'AVEUX. Toutes juridictions. — Jean-Hyppolite Mauduit, écuyer, sieur de la Porte, lieutenant de vaisseau de la Compagnie des Indes, et dame Marie Le Flo de Branho, son épouse (2 janvier 1760) ; Pierre-Marie Millon, notaire à Auray (2 janvier 1760) ; André-François-Roger de Campagnole, seigneur de Kermorin, et Marie-Rose Malbec, son épouse (2 janvier 1760) ; Yves-Louis, sire de Trogoff, seigneur de Kerellean (2 janvier 1760) ; Louis-Marie, seigneur de Carné et autres lieux (11 février 1760) ; Sébastien Paisant, sieur de Lépinay (11 février 1760) ; Etienne-Joseph Lesquen, seigneur de Kerohan (20 mars 1760) ; Jean-François-Nicolas Magon du Boisgarein (16 septembre 1760) ; Michel Picot de Clos-Rivière, écuyer (16 septembre 1760) ; Jean-Vincent de Belingant, chevalier, capitaine de vaisseau (5 décembre 1760) ; Joseph-François-Marc-Antoine Lloyd, seigneur de la Salle (7 avril 1761) ; Catherine Richard, veuve de Laurent Bazille, sieur du Morier (11 mars 1761) ; Louise-Charlotte de Lohéac, veuve de Louis d'Esclabissac, ex-capitaine au régiment de Navarre (26 mai 1761) ; Le général de la paroisse de Goulven (8 juillet 1761) ; Léonard-André Drouët

de la Noësèche (19 août 1761) ; Joachim-Jacques de la Saudraye, seigneur de Brigné (6 février 1762) ; Jean-Baptiste de Kermenguy, seigneur de Saint-Laurent (1er avril 1762) ; Michel-Gabriel de Rougé, seigneur de Mezidern (22 mai 1762) ; Anne-Julienne Brunet de la Villegarnier (7 août 1762) ; Jacques Creff, sieur de Kermoné (2 décembre 1862) ; Marguerite-Françoise de Kerouarts, veuve de Joseph-Guillaume de Poulpiquet (4 juin 1763) ; René-Constant de Montigny (9 septembre 1763) ; Françoise Lyot, veuve d'Ollivier-Marie de Portzmoguer, sieur de la Villeneuve (7 novembre 1763) ; Jeanne-Françoise Lesfroy, dame du Boschet (15 novembre 1763) ; Pierre-François, seigneur de la Noë-Brondineuf (17 novembre 1763) ; Jean-Marie-Madeleine Tanguy, sieur de Kercadoret, avocat au Parlement (17 novembre 1763) ; Jean-Guillaume de Lanloup, chevalier (17 novembre 1763) ; Joseph de Kermenguy, seigneur du Roslan (17 novembre 1763) ; Jean-François Le Minitry, sieur du Rumen, commissaire des Etats de Bretagne (2 décembre 1763) ; Jean-Marie-Gabriel de Launay, seigneur de l'Etang (22 novembre 1763) ; François-Jean-Robert, sieur de Grandville (31 décembre 1763) ; Joseph-Marie-Anne de la Motte, seigneur de Boistomelin (31 décembre 1763) ; Jean-Baptiste Le Vacher, sieur de Vaubran, trésorier de la Marine (5 janvier 1764) ; Marie-Madeleine Bourayne, veuve de Tanguy Labbé de Pennalen, bailli de Brest (5 janvier 1764) ; Antoine Choquet, sieur de Lindu, ingénieur en chef de la Marine (5 janvier 1764) ; Jeanne des Amorost, veuve de Jean Le Roy de Keralno (13 février 1764) ; Annibal-Jacques-Gabriel de Farcy (22 mars 1764) ; Charles-Jacques-Pierre Cocuret, seigneur de Sicqueville, ancien lieutenant de vaisseau (23 mars 1764) ; Claude-Marie-Vincent, sieur des Bassablons (23 mars 1764) ; Thérèse-Charlotte du Miniac de Montauban (26 mars 1764) ; René-François de Coëtlosquet (26 mars 1764) ; Perrine-Marie de Coëtlogon, veuve de Gilles-Jacques-Pierre de Treusson (26 mars 1764) ; Jean-Pierre Billette, sieur de Queryolet (26 mars 1764) ; François-Simon Burin de Ricquebourg, prêtre (28 mars 1764) ; François-Guillaume Clairain, sieur des Lauriers constructeur en chef de la Marine à Rochefort (29 mars 1764) ; Jean-Baptiste Mazurié, écuyer, gentilhomme de la grande vénerie de France (31 mars 1764) ; Charles-Auguste Guériff, seigneur de Launay (9 avril 1764) ; Jeanne Boutouillic, veuve de Joseph Guyet, seigneur de Keransquer (9 avril 1764) ; Jean-Baptiste Guéroult de Chaumont (9 avril 1764) ; Vincent-Michel Le Pape, sieur du Lescoat (10 avril 1764) ; Jean-Vincent de Belingant, seigneur dudit lieu, capitaine de vaisseau (12 avril 1764) ; François de Castel, seigneur dudit lieu (16 avril 1764) ; Louis-Charles du Kergoat, seigneur de Tronjoly (23 mai 1764) ; Jean-René Huon, seigneur de Lesneven (27 juin 1764) ; Charles-Louis de Pennandref, seigneur de Keranstret (28 juin 1764) ; Hélène-Marie-Jeanne de Boisgelin, dame de Kerberzo (28 juin 1864) ; Charles-Gabriel Gourio, seigneur du Menneur, major de la capitainerie garde-côtes de Lesneven (10 juillet 1764) ; Jean-Pierre-Mathurin du Bois, seigneur de Brullé (30 juillet 1764) ; Nicolas Eon, seigneur de Vieuxchâtel (11 août 1764) ; Joseph-François-Marie de Kersulgnen, seigneur de Kerlorec (13 septembre 1764) ; Louis du Breil, seigneur de Pontbriant (17 septembre 1764) ; Louis-Pierre-Marie de Lorgeril (17 septembre 1764) ; Joseph-Claude de Kermerhoux, seigneur de Kerantem (17 septembre 1764) ; Charles-Marie du Plessix, seigneur de Grénedan (18 septembre 1764) ; Charles-Mathurin du Breil, seigneur de Rays (5 novembre 1764) ; François Brunet, seigneur de Guiller (14 novembre 1764) ; Catherine-Marthe de Sanzay (14 novembre 1764) ; Bonne-Marie-Thérèse Botherel, épouse de François-Hyacinthe de Visdelou, seigneur de la Goublaye (26 novembre 1764) ; François-Pierre Le Bastard, seigneur de Villeneuve (26 novembre 1764) ; Nicolas-Joseph Delbove, directeur de l'entrepôt des tabacs à Brest (26 novembre 1764) ; Jacques Auguste La Motte, conseiller des deniers communs patrimoniaux et d'octroi de Brest (26 novembre 1764) ; Maître Goulven Nail, sieur de Saint-Mandez, avocat au Parlement de Bretagne (26 novembre 1764) ; Joseph-Marie de Bellingant, seigneur de Crenan (29 novembre 1764) ; Amaury-Charles-Joseph du Rocher, sieur dudit nom (29 novembre 1764) ; Pierre-Thomas Vallet, sieur de Kereron (29 novembre 1764) ; François-Guillaume du Haffont, seigneur dudit lieu (29 novembre

1764) ; Joseph-Marie de Bellingant, seigneur de Crenan (29 novembre 1764) ; François Briand, écuyer, sieur de Kerragat (29 novembre 1764) ; Yves Le Bihannic, seigneur de Guiquerneau (3 décembre 1764) ; Thomas-Louis du Couëdic, seigneur de Keroury (12 décembre 1764) ; Jean-Baptiste Le Demour, seigneur de Kernilien, capitaine au régiment de Périgord (17 décembre 1764) ; Demoiselle Louise de Langle (18 décembre 1764) ; François-Jacques de Kerouartz, marquis de Kerouartz, président du Parlement de Bretagne (18 décembre 1764) ; Jean-Pierre-Mathurin du Bois, seigneur de Brullé (19 décembre 1764) ; Marie-Joseph Grignart, seigneur de Champsavoy, de la Ville-Guichard et de Tremedern (3 janvier 1765) ; Louise-Antoinette Leziart, veuve d'Armand-François de la Pierre de Melainville (3 janvier 1765) ; Yves-Joseph de Kermel, sieur du Pouïlladou (3 janvier 1765) ; Jean-François Gilart, seigneur de Larchantel, lieutenant de vaisseau (janvier 1765) ; Yves-Joseph de Kermel, sieur du Pouïlladou (16 janvier 1765) ; Julien Grée, sieur de Villeneuve (23 mars 1765) ; Pierre Le Canne, sieur de Rozangat (16 avril 1765) ; Marie-Anne-Jeanne de Sauvaget, veuve de Charles-François, comte de Froulay (11 mai 1765) ; Mathieu Jouan de Villejouan, seigneur de Kernoter (10 juin 1765) ; Marie-Louise de l'Honoré de Trévignon (18 juillet 1765) ; Mauricette-Aymant de Kerneguer, veuve de Toussaint-Julien des Cognets (7 septembre 1765) ; Catherine-Françoise de Rol lond, demoiselle de la Villeneuve (10 septembre 1765) ; Jeanne-Renée de Coué, veuve de Jean-Christophe Dargy, seigneur de la Châtre (14 septembre 1765) ; Jacques-Michel Le Bescond, sieur de Vieuxville (14 septembre 1765) ; Thomas-Joseph Huo, sieur de Kermorvan, avocat au Parlement (16 septembre 1765) ; Augustin-René de Ruellan (16 septembre 1765) ; Louis-Jean-Marie de Kerret, seigneur de Quilien (8 février 1766) ; Michel Picot, seigneur de Boisfeuillet (17 mars 1766) ; Yves-Joseph de Kerguelen, seigneur de Tremarec, lieutenant de vaisseau (27 juin 1766) ; Annibal-Louis de Rogon, sieur de Carcaradec (14 janvier 1767) ; Nicolas Eon, seigneur de Vieux-Châtel (24 juillet 1767) ; Louise de Robien, épouse de Gilles-Yves Dumenez de Lesurec (20 août 1767) ; François-Marie de Kerjulguen, Marquis de Kerlorec (10 février 1768) ; Marie Coupé, veuve de noble homme Nicolas Granry, négociant à Dinan (9 novembre 1769) ; François-Pierre Le Bastart, seigneur de Villeneuve (2 janvier 1773) ; Joseph Jouaneaulx, officier de la Compagnie des Indes ; Julien-Claude Dorion, sieur de la Cossonnière (17 juin 1774) ; Pierre Arnoue de la Noë, négociant à Nantes (17 juin 1774) ; Pierre Jalaber, notaire royal à Nantes ; Pierre Fresneau, seigneur de l'Ebeaupin (18 juin 1774) ; Pierre Guyard, sieur du Pierré, négociant à Nantes (18 juin 1774) ; René Odiette, conseiller du Roi, receveur des amendes et épices en la maîtrise des Eaux et Forêts et interprète des langues étrangères à Nantes (21 juin 1774) ; René Vanasse, négociant à Nantes (23 juin 1774) ; Michel Gazet, seigneur du Chatellier (30 juin 1774) ; Mathurin-René Deguer, conseiller au Présidial de Nantes (5 août 1774) ; Joseph Bretin, sieur de l'Aubinière (5 août 1774) ; Geneviève-Jeanne Febvrier, veuve de Germain Laurencin, écuyer (7 septembre 1774) ; Louis Charet, négociant et capitaine de milice bourgeoise (16 septembre 1774) ; Françoise Bouteiller, veuve de François-Bertrand de Coeuvre, seigneur de la Berrière (16 septembre 1774) ; Yves-Louis Morineau, ancien maire de Concarneau (16 septembre 1774) ; La collégiale de Saint-Guillaume de Saint-Brieuc (5 novembre 1774) ; Augustin de Ganbert-Le Breton (15 novembre 1774) ; Nicolas-Jean Damien de Chandenier, seigneur du Gué-au-Voyer (16 novembre 1774) ; Marie-Rose Guymond, veuve de Louis-Marie de Surville, capitaine de vaisseau (16 novembre 1774) ; Gabriel Cordet, professeur démonstrateur en chirurgie à Nantes (16 novembre 1774) ; Pierre Rousseau, sieur de la Feratterie, négociant, ancien officier de la milice bourgeoise de Lorient (17 novembre 1774) ; Maître Charles Cocaud de la Villauduc, avocat au Parlement "militant" à Nantes (24 janvier 1775) ; Isaac-Pierre Boissière, trésorier général des Finances de Bretagne (26 janvier 1775) ; Michel-Amable Périsset, ancien juge consul en chef à Nantes (27 janvier 1775) ; Marguerite Bouchaud de la Pignonnerie (18 février 1775) ; Louis-Joseph de Melient, seigneur de Logerie et de Lépinay, et dame Marie-Anne Juchault du Blotereau, son

épouse (7 mars 1775) ; Noble homme Etienne-Jacques Bigner d'Orange de la Guiltière (20 mars 1775) ; Victor Luzeau de la Morinère, écuyer (20 mars 1775) ; Thomas-René Montaudouin, seigneur de la Clartière (6 avril 1775) ; Maurice de l'Estourbeillon, seigneur du Bois-Joubert (29 mai 1775) ; Pierre Maublanc, sieur du Boisboucher (30 mai 1775) ; Jean de Ruays, seigneur de la Briandière (23 juin 1775) ; Pierre-Nicolas de la Villéon et Marguerite de Brindejonc, son épouse (15 septembre 1775) ; Louis Le Grand, conseiller du roi (5 janvier 1776) ; Le chapitre de la cathédrale de Saint-Brieuc (10 février 1776) ; François Le Chauff, seigneur de Kerguenec (26 mars 1776) ; Georges Le Gall, sieur du Tertre, seigneur de la Lombardais (17 mai 1776) ; Jean-Marie Becdelièvre, seigneur de Penhouët (10 septembre 1776) ; Louis-Joseph de Marin, seigneur de Talhouët (22 janvier 1777) ; Antoine-Marie (14 autres prénoms) Lauté de la Rovère, prieur titulaire de Lannenec, paroisse de Ploemeur, diocèse de Vannes (28 janvier 1777) ; Mathurine-Jeanne Piraudeau, veuve de Sébastien-Guy Le Goache de Boyac (10 mars 1777) ; Jean-Baptiste-Mathurin Le Texier, seigneur de Bocenit (10 avril 1777) ; Jean-Marie Larcher, seigneur de la Vallée (29 avril 1777) ; Jean-Louis de Goyon, seigneur de Vaudurant (17 août 1777) ; Messire Pierre-François Davelu, supérieur du séminaire de Saint-Malo (16 septembre 1777) ; Alexandre-Georges Chaigneau, capitaine de vaisseau de la Compagnie des Indes (20 septembre 1777) ; Jean-Etienne-Marie de Saint-Malon, seigneur de Fresne et de Gourhère (18 décembre 1777) ; Joseph-Marie Le Gouriault, chevalier du Kervillo (20 décembre 1777) ; L'administration de l'hôpital général de Quimper (20 décembre 1777) ; Pierre Dubois de Beau-Regard (31 décembre 1777) ; François-de-Sales-Louis-Augustin Barbier du Liscoët (2 janvier 1778) ; François Duval, sieur de la Poterie (5 janvier 1778) ; Joseph René de Savignac, lieutenant de la Compagnie des Indes (5 janvier 1778) ; Antoine de Kerpain, seigneur de Kersalo (13 janvier 1778) ; Louis-Claude-Henri Chevalier, seigneur de Quenyo (10 février 1778) ; Alain-Charles-Marie Magon de Couétissac (10 février 1778) ; Paul-René de Casnoal, seigneur du Carlier (10 février 1778) ; François-Marie de Kermenguy, sieur du Rostand, commissaire des Etats au bureau diocésain de l'évêché de Léon (17 février 1778) ; François-Placide-Elisabeth de Bréat, seigneur des Chapelles, officier de dragons (21 mars 1778) ; Claude du Pays, sieur de Kernabat (8 avril 1778) ; Louis-Pierre-Marie de Lorgeril, seigneur de Lorgeril, ancien officier de marine (29 avril 1778) ; Jeanne Desloges, veuve de François Clavet, lieutenant de vaisseau (29 avril 1778) ; Louis-Augustin de Montecler, capitaine de vaisseau (22 juin 1778) ; Marie-Jeanne Le Grand, demoiselle de Kervellenec (18 septembre 1778) ; Les Ursulines de Carhaix (18 septembre 1778) ; Claude-François de Robien sieur du Poul (18 septembre 1778) ; Louis-Urbain du Bouëxié, sieur de Guichen, chef d'escadre (18 septembre 1778) ; Céleste-Alexis Dorigny, sieur de Kersaliou (18 septembre 1778) ; Pierre-Urbain Estienvrot, prieur commendataire du prieuré de Notre-Dame-de-Montreuil, paroisse de Montauban, évêché de Saint-Malo (9 février 1779) ; Anne-Alexandre, marquis de Laval-Montmorency, colonel du régiment d'infanterie de Bourbonnais (11 février 1779) ; Pierre Desprez, gréffier en chef de la juridiction des Monnaies de Nantes (4 mars 1779) ; Louis Macé de Kerpoisson, seigneur de Kerallont, ancien lieutenant de vaisseau (22 avril 1779) ; Marie-Françoise de Kermeno (23 avril 1779) ; Philippe-André Pantin, seigneur de la Palissière, capitaine au régiment royaldragons (10 juin 1779) ; Etienne-François-Xavier des Michels de Champoreau, évêque de Toul, prince du Saint-Empire, prieur commendataire du prieuré de Saint-Martin-de-Lamballe (16 juin 1779) ; Pierre-Guillaume Le Bouteiller, écuyer, ancien officier d'infanterie (17 décembre 1779) ; Yves-Daniel de Kersaux (14 août 1780) ; Marie-Françoise d'Escablissac, veuve de Jacques Doudal, ancien capitaine au régiment de Berwich-infanterie (14 août 1780) ; Jean-Toussaint de la Pierre de Fremeuve, maréchal de camp (12 mai 1781) ; Pierre-Michel Bedert, conseiller du roi, clerc au mesurage des sels à Nantes (12 mai 1781) ; Jean François Le Du, seigneur du Bot (7 septembre 1781) ; Jacques-Nicolas Dumoulin, avocat au Parlement, et Marie-Corentine Dumoulin de Rosquelin, son épouse (15 septembre 1781) ; Charles-Nicolas de

Boisguehenneuc, seigneur de Tremebrit (15 septembre 1781) ; Alain-Marie de Guergorlay (15 septembre 1781) ; Jean-François de Saint-Pern, seigneur de la Tour (8 mars 1782) ; Jean-Baptiste Fresneau, subdélégué de l'Intendance de Bretagne à Vannes (12 mars 1782) ; François-Marie Guesdon de Kermoisan, capitaine d'infanterie du bataillon garde-côtes de Crozon (12 mars 1782) ; César-François Le Gac de Lansalut, seigneur du Hilgny, colonel de dragons (14 mars 1782) ; Jean Le Guillou de Kerineuff (15 mars 1782) ; Marie-Joseph Bousset, veuve de Germain-Gabriel de Kermoisan, conseiller au présidial de Quimper (16 mars 1782) ; Guillaume-Marie du Pays, sieur du Guilly, capitaine de canonniers gardecôtes (19 avril 1782) ; Jeanne-Catherine Piriou, veuve de Jean-Louis Le Floch, sieur de Poulgoazet, ancien capitaine d'infanterie garde-côtes (19 avril 1782) ; Yves Quemeneur, sieur du Plessix, procureur du roi au siège de Morlaix (11 mai 1782) ; Charles-Eugène de Boisgelin, ancien capitaine de frégate (11 mai 1782) ; Anne-Claude Bossard, seigneur du Grador (11 mai 1782) ; Joachim-Simon Porlodec de Mesmeur, avocat au Parlement (11 mai 1782) ; Nicolas-René-Marie Ameline, seigneur de Cadeville (11 mai 1782) ; Jean-Louis Le Saulx, seigneur de Toulancoat (14 mai 1782) ; Antoine-Joseph Mauduit, seigneur du Plessix, major général de la capitainerie garde-côtes d'Hennebont (14 mai 1782) ; René de Guengo, seigneur de Tonguedec (14 mai 1782) ; Jean-François Le Forestier, sieur de Lesmadec (14 mai 1782) ; Jean-Baptiste Mauduit, seigneur de Kerlivio (3 juin 1782) ; François-Louis-Xavier Visdelou, seigneur de la Villethéart (4 juin 1782) ; Marie-Jeanne Le Divin, veuve de Jean-Marie-Antoine de Brochereul, avocat (4 juin 1782) ; Jean-Jacques Le Cointe, ancien conseiller au Conseil supérieur des îles de France et Bourbon (4 juin 1782) ; Elisabeth-Corentine Horellou, veuve de Denis Langlard de la Motte (4 juin 1782) ; Jean-Julien de Courbes, avocat (7 juin 1782) ; Jean-Vincent Euzenou, seigneur de Kersalaun, ancien capitaine de vaisseau (8 juin 1782) ; François-Gabriel César de Musillac, seigneur de Pratulo (8 juin 1782) ; Guillaume Bargain de Kerfris, négociant (13 juin 1782) ; Louise-Joseph-Laurent de Kercadio, veuve de Pierre Collobel, seigneur de Tromeur (22 juin 1782) ; Jean-Etienne-Marie de Saint-Malon, seigneur du Fresne (6 juillet 1782) ; Pierre-Claude Mathieu Le Rousseau, chevalier, ancien officier au régiment d'Aunis-infanterie (6 juillet 1782) ; Julienne-Claude-Claire Rouxel de la Touraudais, veuve de Marie-Hélène-Louis Danycan, seigneur de Launay, ancien mousquetaire du roi (13 août 1782) ; François-Hyacinthe Briant, sieur de Peinguelein, officier au régiment de La Fère (13 août 1782) ; Marie-Antoine-Joseph Le Couriault, seigneur du Quillio (13 août 1782) ; René-Marie Le Rousseau de Saint-Drident (13 août 1782) ; Guy-François Le Gonidec, seigneur de la Pouplière (13 août 1782) ; Louis Le Maoute de Kergadiou (20 août 1782) ; Louise-Françoise Joueune de Lorière, veuve de Louis-Joseph de Beaussier, seigneur de Lisle, chef d'escadre (6 septembre 1782) ; Hyacinthe-Vincent-Marie Frogeraye, sieur de Saint-Mandé, avocat au Parlement (6 septembre 1782) ; Charles-Julien Furic, notaire royal de la sénéchaussée de Quimper (12 septembre 1782) ; Claire-Nathalie Le Métayer de Kerdaniel (13 septembre 1782) ; Messire Jean-Louis Nerzic de la Bouessière, prêtre, licencié ès-lois, recteur de Sainte-Pazanne, au diocèse de Nantes (16 septembre 1782) ; Louise-Françoise Carré de Coétavy, veuve de René-Marie Boutouillic de Guergelin (17 septembre 1782) ; Jeanne-Renée Couée, veuve de Jean-Christophe d'Argy, seigneur de la Châtre (17 septembre 1782) ; Mathieu Boussard, sieur du Hanlay, receveur des droits de port à Vannes (18 septembre 1782) ; Jean-Vincent Glain, sieur de Saint-Avoy, doyen des notaires royaux d'Auray, ancien maire, capitaine de la milice bourgeoise de la ville (18 septembre 1782) ; Marie-Jacquette de la Pierre, veuve de Jacques-Vincent-Marie Le Borgne, seigneur de Kermorvan (19 novembre 1782) ; Joseph-Guillaume-Marie du Haffont, capitaine au régiment de Chartres-infanterie (23 décembre 1782) ; Michel-Paul Bréant, sieur du Lescoet, ancien officier de vaisseau (23 décembre 1782) ; Marie-Nicolase Duval de la Potterie, épouse de Florentin-Corentin du Laurent, capitaine au régiment de Foix (23 décembre 1782).

1760-1782

B 2446. - Liasse, 332 feuillets papier.

RENVOIS D'AVEUX. Toutes juridictions. — Jean-Baptiste Le Gruyer de Kerflisse (23 janvier 1783) ; Jean-Marie Théaud de Lorgeril, ancien chirurgien-major de la marine (23 janvier 1783) ; Marie-Louis-Jean de la Landelle, seigneur de Coëtcastel (10 mars 1783) ; Jean-Félix Fraboulet, sieur du Moguello (10 mars 1783) ; Etienne Juguet, sieur de Villero (10 mars 1783) ; Antoine-Marie Biffard de la Villethebert, avocat au Parlement (10 mars 1783) ; Paul-François-Marie du Haffont, ancien lieutenant de vaisseau (10 mars 1783) ; L'hôpital général de Port-Louis (10 mars 1783) ; Joseph-Guillaume du Haffont, capitaine au régiment de Chartres-infanterie (10 mars 1783) ; Jean-Sébastien de la Haye de Larré, seigneur de Silz (18 mars 1783) ; Jean-Hervé Le Bastard, sieur de Kerguiffinée (18 mars 1783) ; Marie-Jeanne Frollo, veuve de René-François Horillou, sieur de Kergoz (18 mars 1783) ; Jean-Anne-Corentin de Gourcuf (18 mars 1783) ; Pierre-Jacques de Rospiec, seigneur de Trevien, commandant les canonnières gardes-côtes de la division de Pont-Croix (18 mars 1783) ; Dame Hyacinthe de Robien, veuve de Joseph-Louis de Treouret de Kerstrat (18 mars 1783) ; Marie-Rose Le Guillou, veuve de Michel-Marie Le Flo de Branho (18 mars 1783) ; Nicolas Eon, seigneur de Vieux-Châtel (18 mars 1783) ; Thérèse Le Levec, veuve de Louis Guermeur, seigneur de Penhoat (18 mars 1783) ; Pierre-Alexis Pihan, sieur de Kerverho, avocat au Parlement (18 mars 1783) ; Marie Ginet de Keransquer, écuyer (18 mars 1783) ; Jean-Pierre Billette, sieur de Queronel (22 mars 1783) ; Jean-Hervé de Rospiec, seigneur de Coatforn (22 mars 1783) ; Anne-Suzanne Claude, veuve de Louis-François Moreau, sieur de Champguillaume (27 mars 1783) ; Bertrand-Anne Dalbit, seigneur de Gissac (10 avril 1783) ; Marie-Hyacinthe de Querquelen, veuve de René-Marie Le Rouge, seigneur de Kersenan (28 avril 1783) ; Anne-Joseph de Bahuno de Berrien, douairière de Kerolain (28 avril 1783) ; Joseph-Claude de Monty, comte de Rezé (28 avril 1783) ; Jacques-François Halna, seigneur du Fretai (30 avril 1783) ; Jean-François de la Lande, seigneur de Calan (31 mai 1783) ; Marie du Bouétiez, veuve de Jean-Baptiste Eudo, seigneur de Kerleshuarne (31 mai 1783) ; François-Marie Lementier, seigneur de Lehellec (31 mai 1783) ; Marie-Adélaïde-Mathurine de Rospiec, veuve de Jean Guénolé d'Escablissac, ancien lieutenant de vaisseau (18 juin 1783) ; Gilles-René Conen, seigneur de Saint-Luc, président à mortier au Parlement (18 juin 1783) ; ..... du Perenno, seigneur de Penvern (20 juin 1783) ; Julien-Louis de Robien, seigneur de Treulan (20 juin 1783) ; Jean-Louis Dubot de Lohan, ancien capitaine de dragons (20 juin 1783) — Sébas tien-François-Joseph Barbier, seigneur de Lescoët (21 juin 1783) ; Jean-Marie de Feydeau de Vaugien, seigneur du Plessix-Nizon (21 juin 1783) ; René-Hervé-Anne de Moelien, seigneur de Gouandour (21 juin 1783) ; Antoine-Jacques-François du Laurent, ancien sénéchal de Concarneau (21 juin 1783) ; Jean-Georges-Claude de Baude, maître de camp au régiment de Piémont-cavalerie (21 juin 1783) ; Catherine-Claude de Rémy de Bouve, veuve de Toussaint-Marie de Pennendref (7 juillet 1783) ; Perinne Duvau, veuve de Jean-Vincent Ollic (9 juillet 1783) ; François Le Gouvello, seigneur de Locoyarni (9 juillet 1783) ; René-Olivier Degras, seigueur de la Forest de Juch (9 juillet 1783) ; Pierre Dumas de Robien, seigneur de Campson, procureur-syndic des États de Bretagne (9 juillet 1783) ; Messire Pierre-Benoît Audouin de Restinois, prêtre, licencié en théologie, vicaire général du diocèse de Quimper (9 juillet 1783 ; François-Amateur-Hippolyte de Freslon, chevalier de la Freslonnière, seigneur de Brauferec (12 juillet 1783) ; Antoine-Agathe Billoart des Salles (12 juillet 1783) ; René de Madec, colonel d'infanterie, seigneur de Coatfao (28 juillet 1783) ; Anne-René-Pierre Ameline de Cadeville, seigneur de Trediec (29 juillet 1783) ; Jean-Michel-Honoré-Mathieu de Granval, sieur de Fournols, receveur des fermes (5 septembre 1783) ; Jean-Hélène-François de Boutouillic, seigneur de la Villegoman (5 septembre 1783) ; Jean-Raymond Brazaud et Catherine Carré de Lestanne, son épouse (5 septembre 1783) ; Benoît-Augustin Even, sieur de la Tremblais, officier de marine (5 septembre 1783) ; Bonaventure-Auguste Le

Capitaine de Boisdaniel, avocat au Parlement (11 septembre 1783) ; Jean-Marie du Vergier, seigneur de Kerhorlay, officier de marine (11 septembre 1783) ; Marie-Anne Oriot de Coetamour, veuve de René-Fiacre Saliou, seigneur de Chef-du-Bois (13 septembre 1783 ; Claude-Thérèse Le Treuze, veuve de Jean-Baptiste-Joseph-François de Francheville, seigneur de Trelan (13 septembre 1783) ; Jean-François de la Faudrière de Kerjégu, ancien capitaine de la division des canonniers gardes-côtes (13 septembre 1783) ; Marie-Jeanne-Françoise Kermasson, veuve de Marie-Francoise Le Gouvello de Keriaval (15 septembre 1783) ; Claire-Marie du Vergier, veuve de Michel-Nicolas Jubin, seigneur de Kervily (15 septembre 1783) ; Messire Armand Le Flo, prêtre, prieur du prieuré de Saint-Mandé (15 septembre 1783) ; Alexis-François d'Escablissac, aumônier du roi pour la Bretagne, chanoine de l'abbaye royale de Guingamp (15 septembre 1783) ; Anne-Marie Morin, veuve de Charles-Marie Pinel, seigneur du Chênais (15 septembre 1783) ; Marie-Sébastien Le Rouxeau, seigneur de Saint-Dridan (15 septembre 1783) ; Vincent-Marie David de Talhouet, recteur de la paroisse Saint-Gilles d'Hennebont (10 décembre 1783) ; Pierre de Douville, lieutenant de vaisseau (10 décembre 1783) ; Catherine-Laurence Lhermite, veuve de Claude Fleury, brigadier de maréchaussée (10 décembre 1783) ; François-Raphaël Audouin, sieur du Moustier, avocat au Parlement (11 décembre 1783) ; Joseph-Marie Grignard, seigneur de Champsavoy, comte de la Muce-Brullon (27 janvier 1784) ; Thomas-Louis du Couëdic, seigneur de Kergoalère (16 février 1784) ; Louis-Toussaint de Champion, seigneur de Coisquel, brigadier des armées navales (10 mars 1784) ; Jean-Louis de Lantivy, seigneur de Trédiou (10 mars 1784) ; Marc-Pierre-François des Isles de Cambernon (10 mars 1784) ; Hervé-Jean de Gouezenou, seigneur comte de Breignon (10 mars 1784) ; Thomas-Louis du Couëdic, seigneur de Kergoalère (10 mars 1784) ; Jean-Baptiste du Couëdic, sieur de Kerdrain (15 mars 1784) ; Françoise-Claude Abilan, veuve de Claude-Félix-Joseph Le Roy, sieur du Bourbonnier (15 mars 1784) ; Gilles Bernier, sieur de la Bourlière (15 mars 1784) ; Augustin-Julien Malescot. sieur de Mesbier (10 juillet 1784) ; Joseph-François-Jean Savouré de la Bouvrie, autorisé de Joseph-Jean Cadieu de la Rivière, son curateur en justice (10 juillet 1784) ; Marc-François Guyordel, capitaine des canonniers de la division d'Hennebont (28 juillet 1784) ; Marie-Pétronille-Rosalie de Marguerie, veuve d'Étienne Thiroux, seigneur de Saint-Cyr (28 juillet 1784) ; René-Armand de Talhouët, seigneur de la Grationnaye (5 août 1784) ; Nicolas-Joseph-Marie Hue de Montaigu, seigneur de Langevinière (5 août 1784) ; Paul-Christophe-Céleste de Robien, seigneur dudit lieu, président à mortier au Parlement de Bretagne (5 août 1784) ; Charles-Anne-Joseph de Farcy, seigneur de la Ville-du-Bois (12 août 1784) ; René-Joseph Le Prêtre, seigneur comte de Château-Giron (12 août 1784) ; Joseph-Marie Lemeloret, seigneur de la Haichois (19 août 1784) ; Bertrand-Jean-Marie Bouin, seigneur de la Villebouquay, conseiller au Parlement de Bretagne (2 septembre 1784) ; Eusèbe-François-Pierre du Pontavice, seigneur du Bois-Hurry (18 septembre 1784) ; François-Anne-Marie-Madeleine Guillet, sieur des Champs (18 septembre 1784) ; Christian-Marie-Armand-Ange Saget, seigneur de la Jonchère et des Mortiers (18 septembre 1784) ; François-Victor Desclos de la Fouchais (18 septembre 1784) ; Charles-Louis Quentin, seigneur de la Mettrie-aux-Loriëtz, contrôleur des Guerres (18 septembre 1784) ; Anne-Jeanne de Talhouët, veuve d'Yves-Joseph Thépault, seigneur du Breignon (18 septembre 1784) ; Françoise Le Roux, veuve de Sébastien-Marie Le Heunauff de Kerpars (18 septembre 1784) ; Étienne-Auguste Baude, marquis de la Vieuville et de Châteauneuf (18 septembre 1784) ; Renée-Pélagie Loüail, veuve de François-Gabriel du Beaudiez (18 septembre 1784) ; Gabriel-François de la Forêt, seigneur d'Armaillé (18 septembre 1784) ; Alain Le Breton, seigneur de Blessin (19 novembre 1784) ; Gilette-Jeanne-Pélagie Begasse, épouse de François-Marie Le Moine, sieur de la Piquelerais, avocat au Parlement (20 novembre 1784) ; Louis-René Auffray, seigneur de Guélambert (5 janvier 1785) ; Jacques-François de Mezauge, seigneur dudit lieu (5 janvier 1785) ; Julien Metayer du Saudrais (5 janvier 1785) ; Renée Patard, épouse de René-Joseph Vigrou, sieur de la Perrière (5 janvier 1785) ;

Anne-Perrine Harel, veuve de Pierre Boudoux, ancien bâtonnier des avocats au Parlement de Bretagne (5 janvier 1785) ; Pierre-Morin Beaugeard, trésorier général des États de Bretagne (5 janvier 1785) ; Armand-Jacques-Guillaume Goniquet de Bocozel, seigneur de Lannorgard, officier au régiment de Béarn (8 janvier 1785) ; Pierre-Michel Cuzon, notaire à Quimper et Maurice, procureur à Châteaulin (22 janvier 1785) ; Jean-Baptiste-Guillaume du Breil, chevalier de Ray (11 février 1785) ; Jean-Joseph-Louis Geslin, sieur de Châteaufur, ancien capitaine de vaisseau (14 février 1785) ; Louis-Auguste César Biart, prêtre, recteur de la paroisse Saint-Sébastien, près Nantes (14 février 1785) ; Thérèse du Fresne de Lesnage, veuve de Pierre-Jean de la Motte (17 février 1785) ; Marie Lacresse de la Villéon, veuve de René-François-Marie du Boberil, seigneur de Cherville (3 mars 1785) ; Pierre-Nicolas de Gennes, seigneur de la Fontenelle, prêtre-doyen de Vitré (21 avril 1785) ; François-Louis-Xavier Visdelou, seigneur de la Villetehart (28 avril 1785) ; François-Henry de Franquelot, duc de Coigny, maréchal de camp, colonel-général des dragons de France (27 mai 1785) ; Joseph-François d'Andigné de la Châsse, ancien évêque de Châlon-sur-Saône (27 mai 1785) ; Charles-François-Auguste-Annibal Morel, seigneur de la Motte (28 mai 1785) ; Renée-Modeste de Goyon, épouse de Claude-François-Jean-Baptiste-Donatien, comte de Sesmaisons, colonel du régiment de Condé-infanterie (4 juin 1785) ; Nicolas-Auguste Magon, seigneur de la Lande (9 juin 1785) ; Jean-François-Ignace Doudel, seigneur de Keranguen et de Caléon, ancien capitaine de cavalerie (11 juillet 1785) ; François-Joseph de Lescoet, seigneur de Messimur (11 juillet 1785) ; Jean-Baptiste de Renouard du Bois Boulaye, ancien procureursyndic de la ville de la Guerche (25 juillet 1785) ; Bonaventure Baston, sieur de Villerbuc, connétable et major de la ville de Fougères (23 juillet 1785) ; André-Charles Le Bouteiller, seigneur des Haies (?), officier au régiment de Bourgogne-infanterie (23 juillet 1785) ; René-François Briant de Kervagat, lieutenant à Ploërmel (23 juillet 1785) ; Pierre-Guy du Pontavice, seigneur du Vaugarny (23 juillet 1785) ; François-René-Jean de Pommereul (5 août 1785) ; François-Guillaume-Jean-Baptiste Begasse, sieur du Flegez, prêtre (7 septembre 1785) ; Charles-Nicolas du Boisguéheneuc (12 septembre 1785) ; Jacques-Sébastien-Jean Gardin de la Glestière, lieutenant-colonel de cavalerie, premier lieutenant de la maréchaussée de Bretagne (12 septembre 1785) ; Jeanne-Éléonore-Victoire de Breal, épouse de Jean-Baptiste de Kermarec, seigneur des Trouchais (9 novembre 1785) ; Pélage-Jacques Robinault, seigneur de Maintiniac et de Saint-Mady (20 octobre 1785) ; René-Auguste de Chateaubriand, seigneur de Combourg (26 janvier 1786) ; Louise de la Monneraye (4 mars 1786) ; Yvonne Bellebon, veuve de Julien Moncet de la Villegrandève ; Pierre-Yves-Toussaint Moncet de la Pommeraye... (23 mars 1786) ; Marc-Antoine-Joseph Le Couriault, seigneur du Quilio (4 avril 1786) ; Jean Georget, sieur de la Rivière (5 avril 1786) ; Gabriel-Jean du Pontavice, seigneur de la Chaudronnerais (5 avril 1786) ; Messire Jean Fournier, prêtre, docteur en théologie de la Faculté de Paris, ancien précepteur du prince de Condé et prieur de Saint-Michel de Châteaubriant et messire Pierre Fournier, prêtre, docteur en théologie, ancien recteur de la paroisse du Châtellier (5 avril 1786) ; Gilles Le Mardellé de la Maisonneuve (5 avril 1786) ; Olive-Marie Malherbe, veuve de Jean-Baptiste-René-Germain Havenel, seigneur de Mantrail (5 avril 1786) ; Jacques-François Le Bon, sieur de la Loirie (5 avril 1786) ; Eusèbe-Anne Chauvin, sieur des Orières, seigneur de Brais (5 mai 1786) ; Marc Antoine-Joseph Le Couriault, seigneur du Quillio (5 mai 1786) ; Louis-Gabriel Le Prévôt, sieur de la Villoutin (14 juin 1786) ; Angélique-Rosalie de la Duz, veuve d'Antoine-Alexis du Perrier, seigneur de Salvert, chef d'escadre (19 juin 1786) ; Julien-Eusèbe Malherbe, sieur de la Bouëxière (11 juillet 1786) ; Marie-Anne Bertin de la Hautière (11 juillet 1786) ; Joseph-Toussaint de Couaisnon, seigneur de la Lanceule (11 juillet 1786) ; René-Pierre des Autieux, lieutenant-colonel de cavalerie (11 juillet 1786) ; Anne-Joachim Hay, seigneur de Kerauraix (8 août 1786) ; Marie-Joseph Le Prévost, veuve de Charles-Léon de Princey, seigneur de Mellé (14 août 1786) ; Michelle Baudouin, fille de feu Jean Baudouin (14 août 1786) ; Yves-Blain-Julien, comte de Bonne-

Escuelle, seigneur d'Orgères (18 août 1786) ; Alexandre-Alphonse Couyer, sieur du Bois-Areau, officier de la connétablie des maréchaux de France (5 septembre 1786 ; Perrine-Michelle des Hayes, veuve de Julien Hubaudière, sieur du Gendril (6 septembre 1786) ; Jean Cazin, sieur de la Hérissais (6 septembre 1786) ; Jean-Baptiste-René L'Archer, mari de Julienne-Jacquine-Constance des Hayes (9 septembre 1786) ; René du Feu, sieur de la Hodelinais (3 septembre 1786) ; Simone-Jeanne de Gouet, veuve de Charles-Pierre de Kerpoisson de Keralan (9 septembre 1786) ; Jean-François-Laurent de Kercadio, receveur des fouages de l'évêché de Vannes (12 septembre 1786) ; Marguerite-Claude Mahé, veuve de Martin Bouillerot, inspecteur des domaines à Landerneau (13 septembre 1786) ; Jean-Baptiste-François-Joseph du Bois du Hautbreil, "conseiller secrétaire maison couronne de France" près le Parlement de Bretagne, docteur en médecine, doyen du Collège royal de Médecine à Rennes (18 septembre 1786) ; Yvonne-Jeanne Poullain du Parc et Gillonne-Mathurine-Hyacinthe Poullain de Boloré (4 novembre 1786) ; René-Louis-Eusèbe-Marie Chauvin de Montbalain et Marie-Anne-Renée Chauvin des Bretais (4 novembre 1786) ; Claude-François-Alexandre Poulain, seigneur du Port-Dauphin (9 mars 1787) ; Julien Gouin, sieur du Rouet, maître en chirurgie (9 mars 1787) ; Jacques-François-Anne du Feu, seigneur dudit lieu (9 mars 1787) ; Jean Mottais ; sieur des Hoques, maître en chirurgie (9 mars 1787) ; Gilles-René de la Villette, seigneur dudit lieu (9 mars 1787) ; Gilles-François-Anne Lepays, seigneur de la Riboisière, chevau léger de la garde du roi (9 mars 1787) ; Louis Lesquen, seigneur de la Ménardais (9 mars 1787) ; Alexis-Louis Gardien, seigneur de Couesboüe (9 mars 1787) ; Pierre-Thierry de la Prévalaye, capitaine de vaisseau (10 mars 1787) ; Julien Salmon, sieur de la Morinais (10 mars 1787) ; Louis-Hyacinthe et Marie-Joseph de la Lande de Calan (10 mars 1787) ; Perrine-Charlotte Le Provost, épouse de Jean-Baptiste Lamy, sieur de la Daviais (16 mars 1787) ; Pierre-Jean-Marie Serel, sieur des Forges (21 mars 1787) ; Julien de la Fosse, seul juge au siège de Bazouges (24 mars 1787) ; Bonaventure Baston, seigneur de la Vilherbue, connétable de la ville de Fougères ; Jean-Baptiste du Feu, seigneur de Saint-Marc (24 mars 1787) ; Joseph-Blain de Saint-Aubin (28 mars 1787) ; Jeanne Chobé, veuve de Jean-François-Xavier, seigneur de Québriac (8 juin 1787) ; René-Joseph de la Haye, sieur de la Bellangerie, avocat au Parlement (25 juin 1787) ; Jacques-Anne Bernard, seigneur de Kergré (11 juillet 1787) ; Ambroise-Marie-Joseph Feudé, avocat au Parlement (31 décembre 1787) ; Marie-Faustin-Constant de Saint-Meloir (11 mars 1788) ; René-François Briant, sieur de Kervagat, lieutenant du roi à Ploërmel (12 mars 1788) ; Messire François-Marc Gallée, recteur de Saint-Samson (2 avril 1788) ; Jacques Guy Poulain, seigneur des Châteaux (24 avril 1788) ; Jean-Isidore-Honoré Le Beschu de la Rallays (2 mai 1788) ; Louis-Alexis Perrier de Salvert, chef d'escadre, seigneur de Moros (26 janvier 1789) ; René-Augustin-François Mesnard, marquis de Toucheprès, baron de Châteaumur, seigneur châtelain de Bréhant, conseiller au Parlement (25 octobre 1788) ; Pierre-Jean Le Roux de Kerninon (25 octobre 1788) ; Pierre-Antoine Poirier de la Gautrais, avocat au Parlement (25 octobre 1788) ; Julien Malherbes, sieur de la Loriais (25 octobre 1788) ; Luc-Arthur-François Le Pinteur de Normény, seigneur dudit nom, châtelain de Champagné.

1783-1788

Comptabilité

Comptabilité des domaines

B 2447 – 2452, 2454 Recettes des domaines **1398 - 1784**

2447. Lamballe, Moncontour, Guingamp, Minibriac (1556).

2448 Hédé, Lannion, Morlaix, Nantes, Ploërmel, Quimper, Rennes (1398 – 1784).

2449. Rhuys, Saint-Brieuc, Vannes (1431 – 1611).

2450 Châteauneuf, Dinan, Fougères, Gourin (1394 – 1667).

2451 Saint-Aubin-du-Cormier (1389 – 1394).

2452. Brest, Nantes, Lannion, Saint-Renan (1405 – 1746).

2454. Aulzay, Gourin, Hennebont, Le Huelgoat, Landesseaux, Châteauneuf-du-Fou, Lesneven, Morlaix, Quimperlé (1555-1556).

B 2453 Saisie féodale par l'huissier Garnier. Correspondance adressée à ce dernier. **1720 - 1730**

B 2455 Compte des veuves et héritier de maître Florimont Lecharron. **1568**

B 2456* -2457* Comptes de Vital Contour, receveur général **1571 - 1576**

2456*. 1571.

2457*. 1575 – 1576.

B 2458* Comptes de Georges Morin, receveur général. **1577**

B 2459* Comptes de Pierre Morin, receveur général. **1578 - 1580**

B 2460* Procès-verbal fait par Louis Bralion, président du Parlement de Bretagne, et René Breslay, commissaires délégués concernant les terres aliénées à Charles de Halluvion, sieur de Siennes. **1579**

B 2461* Comptes de Jean Gravé, receveur général. **1636**

B 2462* Comptes par Gilles du Chemin des terres vaines et vagues de Rennes.

1657

B 2465* et sq. Compte de Simon Loiseau **1670 - 1685**

2463*-1464*. Comptes généraux (1670).

2463*. 1670.

2464*. 1670.

2465*. 1670.

2466 -2467*. 1671.

2468*. 1672.

2469*- 2470*. 1673.

2471*- 2472*. 1674.

2473*- 2474*. 1675.

2476*. 1676.

2478*-2479*. 1677.

2481 - 2482*. 1678.

2483 - 2484*. 1679.

2486*. 1680.

2488*. 1681

2490*. 1682.

2491*. 1683

2493 - 2494*. 1684.

2495*. 1685

B 2477* Apurement des comptes de Simon Loiseau

1670 – 1676

B 2480* État des charges assignées sur les domaines.

1677

B 2475* État des charges à prendre sur les amendes du Parlement de Rennes et autres juridictions.

1675

B 2485* Compte du domaine.

1679

B 2487*, 2489* Comptes de Simon Loiseau. État des charges sur les amendes du Parlement

1680 - 1681

2487*. 1680.

2489*. 1681.

B 2492* Comptes de Simon Loiseau. État des charges assignées sur les domaines de Bretagne.

1683

B 2496* et sq. Comptes de Jean Cherouvrier, sieur des Grassières **1686 - 1701**

2496. 1686
2497*. 1687
2498*. 1686 - 1687
2499 - 2500*. 1688
2501 - 2502*. 1689
2504*. 1690.
2506*. 1691.
2508. 1692.
2510*. 1693.
2512*. 1694.
2514*. 1695.
2516*. 1696.
2518*. 1697.
2520*. 1698.
2522*. 1699.
2524*. 1700.
2526*. 1701.

B 2503 Paiement des gages aux officiers des sièges présidiaux, bailliages, sénéchaussées, *etc.*

1689

B 2505 et sq. Comptes de Jean Cherouvrier. – Ventes de bois, états des charges assignées sur les domaines et amendes de la province **1690 - 1725**

2505. 1690.
2507*. 1691.
2509. 1692.
2511. 1693.
2513 1694.
2515*. 1695.
2517. 1696.
2519. 1697.
2521. 1698.
2523. 1699.
2525. 1700.
2529*. 1703.
2533*. 1705.
2534. 1705 (ventes de bois, état des charges).
2537*. 1707.
2538. 1707 (ventes de bois, état des charges).
2540. 1708 (ventes de bois, état des charges).
2541*. 1709.
2543*. 1711.
2545. 1713 (ventes de bois).

2547*. 1715.
2548. 1715 (ventes de bois).
2550. 1717 (ventes de bois, état des sols pour livre des casuels roturiers).
2552. 1719.
2554. 1721.
2556. 1723.
2558. 1725 (ventes de bois).

B 2549* Comptes de Jean Cherouvrier, de Brulant et de Mouffle. - Ventes de bois. **1716**

B 2527 – 2528, **2530** Comptes de Jacques Geslin, receveur **1702, 1703**
2527-2528. 1702
2530 1703 (ventes des bois, états de charges).

B 2531* et sq. Comptes Barthelemy Mouffle, sieur de la Tuilerie, comptable **1704 - 1722**
2531*. 1704.
2532 1704 (ventes de bois).
2535*. 1706.
2536 1706 (état des charges).
2551. 1718 - 1719 (ventes de bois. État des sols pour livre des casuels roturiers).
2553. 1720 (ventes de bois).
2555. 1722.

B 2539* et sq. Comptes de Jean Brulant, receveur général **1708 - 1714**
2539*. 1708.
2542*. 1710.
2544*. 1710 - 1712 (ventes de bois).
2546. 1714.

B 2557 et sq. Comptes de Barthelemy-Marie de Bonnefous, receveur général. - Ventes de bois. Lods et ventes. Casuels roturiers **1724 - 1744**
2557. 1724.
2559 – 2560. 1726.
2562. 1728.
2564. 1730.
2566. 1732.
2567. 1732 (ventes de bois).
2569. 1734.
2571. 1736.
2573. 1738.
2575. 1740.
2577. 1742.
2579. 1744.

B 2561 et sq. Comptes d'Arnaud, receveur général. – Ventes de bois, casuels des roturiers, lods et ventes **1727 - 1748**

2561. 1727.
2563. 1729.
2565. 1731
2568. 1733
2570. 1735
2572. 1737
2574. 1739
2576. 1741
2578. 1743.
2580. 1745.
2581. 1746.
2582. 1747.
2583 1748.

B 2584 et sq. Comptes de Jean-François de La Fontaine. - Ventes de bois. Lods et ventes. Casuels nobles et roturiers **1749 - 1755**

2584. 1749.
2585. 1750.
2586. 1751.
2587. 1752.
2588. 1753.
2589. 1754.
2590. 1755.

B 2591 -2592 Apurement des comptes de La Fontaine **1756, 1760**

2591. 1756.
2592. 1760.

B 2593 État des casuels nobles et roturiers, des lods et ventes. Apurement des comptes de La Fontaine.

1770

B 2594 - 2599 État des recettes des droits seigneuriaux dus au Roi. Casuels nobles et roturiers. **1772 - 1777**

2594. 1772.
2595. 1773.
2596. 1774.
2597. 1775.
2598. 1776.
2599. 1777.

B 2600 Bordereaux des comptes de la recette de Bretagne.

1688 - 1777

B 2601 - 2609 Pièces justificatives des comptes des receveurs des domaines **1512 - 1618**

2601. Fougères (1512 - 1594).
2602. Rhuys (1545 - 1556).
2603. Saint-Aubin-du-Cormier (1607 - 1616).
2604 - 2605. Vannes (1572 - 1633).
2606. Saint-Brieuc (1620 - 1650).
2607. Rennes (1576 - 1579).
2608. Nantes (1631 - 1642).
2609. Morlaix (1611 - 1618).

B 2610 - 2933 Pièces justificatives des comptes des receveurs des domaines **1650 - 1777**

2610. 1650.
2611 - 2612. 1671.
2613 - 2614. 1672.
2615 - 2616. 1673.
2617 - 2618. 1674.
2619 - 2620. 1675.
2621 - 2622. 1676.
2623. 1677.
2624. 1678.
2625. 1679.
2626. 1680.
2627. 1681.
2628. 1682.
2629. 1683.
2630. 1684.
2631. 1685.
2632 - 2634. 1686.
2635 - 2637. 1687.
2638 - 2640. 1688.
2641 - 2643. 1689.
2644 - 2646. 1690.
2647 - 2648. 1691.
2649 - 2651. 1692.
2652 - 2654. 1693.
2655 - 2659. 1694.
2660 - 2664. 1695.
2665 - 2668. 1696.
2669 - 2671. 1697.
2672 - 2675. 1698.
2676 - 2679. 1699.
2680 - 2684. 1700.
2685 - 2689. 1701.
2690 - 2693. 1702.
2694 - 2697. 1703.

2698 - 2701. 1704.
2702 - 2705. 1705.
2706 - 2708. 1706.
2709 - 2712. 1707.
2713. 1708.
2714 - 2718. 1709.
2719 - 2723. 1710.
2724 - 2728. 1711.
2729 - 2731. 1712.
2732 - 2735. 1713.
2736 - 2740. 1714.
2741 - 2745. 1715.
2746 - 2749. 1716.
2750 - 2751. 1717.
2752 - 2755. 1718.
2756 - 2758. 1719.
2759 - 2761. 1720.
2762. 1721 - 1722.
2763 - 2766. 1722.
2767. 1723 - 1725.
2768 - 2770. 1725.
2771. 1725 - 1726.
2772 - 2778. 1727.
2779 - 2783. 1728.
2784 - 2788. 1729.
2789. 1730 - 1731.
2790 - 2793. 1731.
2794 - 2797. 1732.
2798 - 2801. 1733.
2802 - 2806. 1734.
2807 - 2808. 1735.
2809 - 2810. 1736.
2811 - 2814. 1737.
2815 - 2818. 1738 - 1739.
2819 - 2822. 1740 - 1741.
2823 - 2826. 1742.
2827 - 2829. 1743.
2830 - 2834. 1744.
2835 - 2837. 1745.
2838 - 2840. 1746 - 1747.
2841 - 2843. 1748.
2844 - 2846. 1749.
2847 - 2849. 1750.
2850 - 2852. 1751.
2853 - 2855. 1752.
2856 - 2858. 1753.

2859 - 2861. 1754.
2862 - 2863. 1755.
2864 - 2866. 1756.
2867 - 2869. 1757.
2870 - 2872. 1758.
2873 - 2874. 1759.
2875 - 2877. 1760.
2878 - 2880. 1761.
2881 - 2882. 1762.
2883 - 2884. 1763.
2885 - 2886. 1764.
2887 - 2888. 1765.
2889 - 2892. 1766.
2893 - 2896. 1767.
2897 - 2899. 1768.
2900 - 2902. 1769.
2903 - 2905. 1770.
2906 - 2909. 1771.
2910 - 2913. 1772.
2914 - 2917. 1773.
2918 - 2921. 1774.
2922 - 2925. 1775.
2926 - 2929. 1776.
2930 - 2933. 1777.

B 2934 - 2963 Recettes des droits d'ensaisinement, d'amortissement, de contrôle, de lods et ventes, de rachat et franc-fief, cens et rentes. Recettes des droits d'ensaisinement **1731 - 1751**

2934. Bureau d'Antreain.
2935 Bureau d'Auray.
2936 Bureau de Bazouges.
2937. Bureau de Brest.
2938. Bureau de Carhaix.
2939. Bureau de Châteaulin.
2940. Bureau de Châteauneuf.
2941. Bureau de Concarneau.
2942. Bureau de Dinan.
2943. Bureau de Fougère.
2944. Bureau de Gourin.
2945 Bureau de Guérande.
2946. Bureau de Hédé.
2947. Bureau de Hennebont.
2948. Bureau de Jugon.
2949. Bureau de Lanmeur.
2950. Bureau de Lannion.
2951. Bureau de Lesneven.

2952.	Recettes des droits d'ensaisinement
2953.	Bureau de Nantes.
2954 - 2955	Bureau du Pellerin (1735 – 1789).
2956.	Bureau de Rhuys.
2957.	Bureau de Ploërmel.
2958.	Bureau de Quimper.
2959.	Bureau de Quimperlé.
2960.	Bureau de Rennes.
2961.	Bureau de St-Aubin-du-Cormier.
2962.	Bureau de Saint-Brieuc.
2963.	Bureau de Vannes.

Comptabilité des finances

B 2964 Compte collectif, sous forme de rôle, du receveur Renaut, comprenant des revenus des domaines et des revenus d'imposition.

1384

B 2965 Recettes des finances, emprunts, impôts, pièces diverses.

1391 - 1638

B 2966 Comptes de Jacques Thiévin et comptes de la vente des greffes, par Guil. Martin.

1575 - 1628

B 2967* État présumé des recettes et dépenses pour 1630.

1630

B 2968 État des revenus du Roi en Bretagne en 1601.

1601

B 2969 Évêché de Nantes. Droit de régale.

1622

B 2970 Comptes de l'octroi de Nantes destinés aux réparations de la Cathédrale et droits des généraux des Finances sur les octrois.

1720 - 1780

B 2971 Pancartes des ports de Bretagne.

XV^e^ siècle - 1725

B 2972 Évêché de Rennes. Traite des choses mortes (1468). - Prévôté de Nantes, Traite domaniale (1591 - 1787).

1468 - 1787

B 2973 Impôts et billots de Bretagne. Apurements.
1582 - 1649.

B 2974 Fermes et devoirs.
1412 - 1754

B 2975* Droit de méage.
1505 - 1596

B 2976* Devoirs de Loire, recettes.
1651

B 2977* Rôles de réformation des feux. - Évêchés de Quimper et de Rennes.
1426 - 1433

B 2978* - 2979* Rôles de réformation des feux. - Évêché de Saint-Brieuc **1426 - 1438**
2978*. 1426 - 1427.
2979*. 1428 - 1438.

B 2980* - 2984 Rôles de réformation des feux. - Évêché de Tréguier **1423 - 1781**
2980 1423 - 1427.
2981*. 1427.
2982*. 1432 - 1444.
2983*. 1445 - 1449.
2984*. 1450 - 1484.

B 2985* - 2986* Rôles de réformation des feux. - Évêché de Vannes **1440 - 1482**
2985*. 1440 - 1446.
2986*. 1447 - 1482.

B 2987* Réduction et prorogation des feux des évêchés de Bretagne.
1505 - 1520

B 2988* Réformation des feux des évêchés de Bretagne.
1426 - 1432

B 2989* Enquête et information des feux.
1539

B 2990* Vérification des feux.
1645

B 2991* - 2993* Feux affranchis **1513 - 1639**

2991*. 1513.
2992*. 1577 - 1580.
2993*. 1638 - 1639.

B 2994* - 2998 Affranchissement des feux ; quittances **1638**
2994*. Évêché de Léon.
2995. Évêché de Nantes.
2996. Évêché de Rennes.
2997. Évêchés de Saint-Malo et de Tréguier.
2998. Divers évêchés.

B 2999* - 3002* Feux affranchis **1638 - 1662**
2999*. 1638 - 1641.
3000*. 1638 - 1643.
3001*. 1640 - 1644.
3002*. 1660 - 1662.

B 3003 Fouages.
1395 - 1656

B 3004 Affranchissement de l'impôt des fouages. - Évêché de Saint-Malo.
1638

B 3005 Bordereaux de comptes des fouages. Évêchés de Cornouaille, Dol, Léon, Nantes.
1693 - 1789

B 3006 Bordereaux de comptes des fouages. Évêchés de Rennes, Quimper, Saint-Brieuc, Tablier de Fougères et Vitré.
1697 - 1789

B 3007 Bordereaux de comptes des fouages. Évêchés de Tréguier et de Saint-Malo.
1694 - 1789

B 3008 Bordereaux de comptes des fouages. Évêché de Vannes.
1694 - 1789

B 3009* -3010* Procès-verbaux des feux des évêchés de Bretagne **1618, 1652**
3009*. 1618.
3010*. 1652

B 3011* Rôle des feux de l'évêché de Léon.
1652

B 3012* Réformation des fouages de Bretagne.

1652

B 3013 - 3015 Emprunts sur les fouages **1558 - 1571**

3013. 1558.
3014. 1565 - 1570.
3015. 1569 - 1571.

B 3016 - 3020 Comptes des emprunts et constitution de rentes **1569 - 1588**

3016. 1569.
3017. 1570 - 1571.
3018. 1573.
3019. 1575.
3020. 1577 - 1588.

B 3021* Taxe des francs-fiefs. Évêché de Nantes.

1554

B 3022* - 3023* Taxe des francs-fiefs. Contrôle **1537 - 1789**

3022. 1537.
3023. 1566 - 1789.

B 3024* - 3028* Francs-fiefs. Amortissement **1728 - 1774**

3024*. 1728 - 1734.
3025*. 1734 - 1735.
3026*. 1732 - 1739.
3027*. 1735 - 1741.
3028*. 1774.

B 3029 - 3035 Imposition du dixième. Charges des domaines et des finances, Comptes des receveurs **1710 - 1749**

3029. 1710 - 1712.
3030. 1713.
3031. 1714 - 1717.
3032. 1718 - 1725.
3033. 1726 - 1732.
3034. 1733 - 1739.
3035. 1740 - 1749.

B 3036 - 3038 Impositions des dixièmes et vingtième **1712 - 1771**

3036. Retenues sur les charges des domaines et finances (1750 – 1759).
3037 Charges des domaines, villes et paroisses. Comptes des receveurs (1760 – 1771).
3038 Imposition du dixième. Villes et paroisses. États. Comptes des receveurs (1712 – 1715).

B 3039 - 3101 Comptes des receveurs généraux des finances et apurement **1692 - 1780**

3039.	1692.
3040.	1694.
3041.	1696.
3042.	1697.
3043.	1699.
3044.	1700.
3045.	1701.
3046.	1703.
3047.	1704.
3048.	1705.
3049.	1706.
3050.	1707.
3051.	1714.
3052.	1716.
3053.	1717.
3054.	1718.
3055.	1719.
3056*.	1733.
3057* - 3059.	1754.
3060 - 3061* - 3062.	1755.
3063* - 3065.	1756.
3066 - 3068*.	1757.
3069 - 3070* - 3071.	1758
3072.	1760.
3073.	1762.
3074.	1764.
3075 - 3076*.	1766.
3077 - 3078*.	1767.
3079 - 3080*.	1768.
3081 - 3082*.	1769.
3083 - 3084*.	1770.
3085 - 3086*.	1771.
3087 - 3088* - 3089.	1772.
3090*.	1773.
3091*.	1774.
3092 - 3093*.	1775.
3094* - 3095.	1776.
3096*.	1777.
3097 - 3098.*	1778.
3099*.	1779.
3100* - 3101.	1780.

B 3102 Comptes du taillon et pièces justificatives.

1693 - 1777

B 3103 Contrôle général des finances.

1699 - 1727

B 3104 Bordereaux des comptes des finances.

1692 - 1789

B 3105 - 3211 Comptes des finances. Pièces justificatives **1660 - 1781**

3105.	1660 - 1692.
3106 - 3107.	1693.
3108.	1694 - 1695.
3109.	1695.
3110 - 3111.	1696.
3112 - 3114.	1697.
3115 - 3116.	1698.
3117 - 3118.	1699.
3119 - 3120.	1700.
3121 - 3123.	1701.
3124 - 3125.	1702.
3126 - 3127.	1703.
3128 - 3129.	1704.
3130 - 3131.	1705.
3132 - 3133.	1706.
3134 - 3136.	1707.
3137.	1710 - 1714.
3138.	1716 - 1718.
3139.	1719 - 1743.
3140 - 3142.	1754.
3143 - 3145.	1755.
3146 - 3150.	1756.
3151 - 3156.	1757.
3157 - 3162.	1758.
3163 - 3170.	1766.
3171 - 3176.	1767.
3177 - 3181.	1768.
3182 - 3186.	1769.
3187 - 3190.	1770.
3191 - 3194.	1771.
3195.	1771 - 1772.
3196.	1773.
3197 - 3199.	1774.
3200 - 3201.	1775.
3202 - 3203.	1776.
3204 - 3205.	1777.

3206 - 3207. 1778.
3208 - 3209. 1779.
3210. 1780.
3211. 1781.

Comptabilité des États de Bretagne

B 3212 - 3251 Emprunts. Constituts. Procurations **1680 - 1788**

3212. 1680 - 1689.
3213. 1690 - 1699.
3214. 1700 - 1703.
3215. 1704 - 1705.
3216. 1706.
3217. 1706 - 1707.
3218. 1708.
3219. 1709.
3220. 1710.
3221. 1713.
3222. 1714.
3223. 1715 - 1716.
3224. 1717 - 1718.
3225 - 3226. 1719.
3227 - 3228. 1720.
3229. 1721 - 1723.
3230. 1724 - 1728.
3231. 1729 - 1733.
3232. 1734 - 1739.
3233. 1740 - 1745.
3234. 1746 - 1748.
3235. 1749 - 1751.
3236. 1752 - 1754.
3237. 1756 - 1757.
3238. 1758 - 1759.
3239. 1760 - 1761.
3240. 1762 - 1763.
3241. 1764 - 1765.
3242. 1766 - 1767.
3243. 1768 - 1769.
3244. 1770 - 1771.
3245. 1772 - 1773.
3246. 1774 - 1775.
3247. 1776 - 1777.
3248. 1778 - 1779.
3249. 1780 - 1782.

3250. 1783 - 1785.
3251. 1786 - 1788.

B 3252 - 3271 Titres des créanciers classés par ordre alphabétique **1706 - 1786**

3252. A.
3253. B.
3254. C.
3255. D.
3256. E.
3257. F.
3258. G.
3259. H.
3260. I.
3261. J.
3262. K.
3263. L.
3264. M.
3265. N.
3266. O.
3267. P.
3268. R.
3269. S.
3270. T.
3271. V.

B 3272 -3289 Emprunts des États

3272. Procurations des villes (1760 – 1783).
3273. Titres des associations (1737 – 1784).
3274. Procurations des collèges et écoles (1703 – 1786).
3275. Procurations des séminaires (1707 – 1785).
3276. Procurations des évêchés et chapitres (1697 – 1786).
3277. Procurations des paroisses de Paris (1715 – 1786).
3278. Procurations des paroisses de France (1701 – 1786).
3279-3281. Procurations des paroisses et fabriques de Bretagne.
- **3279**. A - Q (1706 – 1787).
- **3280** Paroisses de Rennes (1705 – 1786).
- **3281** R -V (1708 – 1786).

3282. Procurations des religieux (1674 – 1785).
3283-3285. Procurations des religieuses.
- **3283.** 1681 – 1786.
- **3284** 1678 – 1786.
- **3285.** 1680 – 1786.

3286-3287. Procurations des hôpitaux de Bretagne.
- **3286.** 1679 – 1787.
- **3287**. 1680 – 1785.

3288. Procurations des bureaux de Charité (1712 – 1786).

3289. Remboursement aux bâtisseurs de la Ville de Rennes après l'incendie (1706 – 1737).

B 3290* - 3432* Comptes du quart **1692 - 1784**

3290*. 1692 - 1693.
3291*. 1694 - 1695.
3292*. 1696 - 1697.
3293*. 1698 - 1699.
3294*. 1700 - 1701.
3295*. 1702 - 1703.
3296*. 1704 - 1705.
3297*. 1706 - 1707.
3298*. 1708 - 1709.
3299*. 1710 - 1711.
3300*. 1712 - 1713.
3301*. 1714 - 1715.
3302*. 1716 - 1717.
3303*. 1718 - 1719.
3304*. 1721 - 1722.
3305*. 1723 - 1724.
3306* - 3307*. 1725 - 1726.
3308* - 3309*. 1727 - 1728.
3310* - 3311*. 1729 - 1730.
3312* - 3313*. 1731 - 1732.
3314* - 3315*. 1733 - 1734.
3316* - 3317*. 1735 - 1736.
3318* - 3319*. 1737 - 1738.
3320* - 3321*. 1739 - 1740.
3322* - 3323*. 1741 - 1742.
3324* - 3325*. 1743 - 1744.
3326* - 3327*. 1745 - 1746.
3328* - 3329*. 1747 - 1748.
3330* - 3331*. 1749 - 1750.
3332* - 3333*. 1751 - 1752.
3334* - 3335*. 1753 - 1754.
3336* - 3337*. 1755 - 1756.
3338* - 3340*. 1757 - 1758.
3341* - 3346*. 1759 - 1760.
3347* - 3354*. 1761 - 1762.
3355* - 3370*. 1763 - 1764.
3371* - 3374*. 1765 - 1766.
3375* - 3382*. 1767 - 1768.
3383* - 3391*. 1769 - 1770.
3392* - 3397*. 1771 - 1772.
3398* - 3402*. 1773 - 1774.
3403* - 3407*. 1775 - 1776.

	3408* - 3411*. 1777 - 1778.	
	3412* - 3417*. 1779 - 1780.	
	3418* - 3424*. 1781 - 1782.	
	3425* - 3432*. 1783 - 1784.	
B 3433 - 3467	Comptes du quart. Apurements	**1693 - 1758**
	3433. 1693 - 1700.	
	3434. 1701 - 1713.	
	3435. 1720 - 1726.	
	3436. 1727 - 1730.	
	3437. 1731 - 1736.	
	3438. 1737 - 1738.	
	3439. 1743 - 1746.	
	3440. 1747 - 1748.	
	3441. 1749 - 1750.	
	3442. 1751 - 1752.	
	3443. 1753 - 1754.	
	3444. 1755 - 1756.	
	3445. 1757 - 1758.	
	3446 - 3447. 1759 - 1760.	
	3448 - 3452. 1761 - 1762.	
	3453 - 3454. 1763 - 1764.	
	3455 - 3456. 1765 - 1766.	
	3457 - 3458. 1767 - 1768.	
	3459 - 3460. 1769 - 1770.	
	3461. 1771 - 1772.	
	3462. 1773 - 1774.	
	3463. 1775 - 1776.	
	3464. 1777 - 1778.	
	3465. 1779 - 1780.	
	3466. 1781 - 1782.	
	3467. 1783 - 1784.	
B 3468 - 3470	Comptes du quart. Bordereaux	**1693 - 1786**
	3468. 1693 - 1695.	
	3469. 1767 - 1780.	
	3470. 1781 - 1786.	
B 3471* - 3482*	Comptes des trois quart	**1761 - 1784**
	3471*. 1761 - 1762.	
	3472*. 1763 - 1764.	
	3473*. 1765 - 1766.	
	3474*. 1767 - 1768.	
	3475*. 1769 - 1770.	
	3476*. 1771 - 1772.	
	3477*. 1773 - 1774.	

3478*. 1775 - 1776.
3479*. 1777 - 1778.
3480*. 1779 - 1780.
3481*. 1781 - 1782.
3482*. 1783 - 1784.

B 3483 Bordereaux des comptes des trois quarts. **1689 - 1786**

Impositions abonnées

Capitation de la noblesse

B 3484 - 3496 Rôles **1717 - 1718**

3484. 1710 - 1718.
3485. 1719.
3486. 1720 - 1739.
3487. 1740.
3488. 1741.
3489. 1742 - 1743.
3490. 1744 - 1745.
3491. 1748.
3492. 1749.
3493. 1750.
3494. 1752.
3495. 1753.
3496. 1788 - 1789.

Capitation de tous les contribuables

Rôles de l'Évêché de Dol

B 3497 - 3498 Paroisses **1739, 1752**

3497. Année 1739.
3498. Année 1752 (Dol uniquement).

Rôles de l'Évêché de Nantes

B 3499 - 3536 Paroisses **1710 - 1790**

3499. Année 1710.
3500-3501. Année 1718.
3500. A à M.

3501. N à V.
3502. Année 1720.
3503. Année 1739.
3504-3508 Année 1740
3504. A à D.
3505. E à M.
3506. N.
3507. O à St-J.
3508. St-L à V.
3509-3511. Année 1741.
3509. A à M.
3510. N à P.
3511. Q à V.
3512-3515. Année 1742.
3512. A à C.
3513. D à M.
3514. N à T.
3515. Année 1743.
3516. Année 1744.
3517. Année 1745.
3518. Année 1748.
3519. Année 1749.
3520. Année 1750.
3521. Année 1752.
3522. Année 1753 - 1773.
3523-3526. Année 1788.
3523. A à G.
3524. H à M.
3525. Nantes).
3526. N à V.
3527-3532. Année 1789.
3527. A à Ch.
3528. Cl à G.
3529. H à M.
3530*. Nantes.
3531. N à R.
3532. S à V.
3533-3536. Année 1790.
3533. A à C.
3534. D à O.
3535. P à S^{t}-O.
3536. S^{t}-P à V.

Rôles de l'Évêché de Quimper

B 3537 - 3552 Paroisses **1710 - 1753**

3537. Année 1710 (Carhaix et Quimper).
3538. Année 1718 (paroisses diverses).
3539-3541. Année 1720
3539. A à F.
3540. G à Pl.
3541. Plo à T.
3542. Année 1739 (Carhaix et Quimper).
3543-3544. Année 1740.
3543. A à N.
3544. P à T.
3545-3546. Année 1741.
3545. B à P.
3546. Q à T.
3547-3550. Année 1742.
3547. A à K.
3548. L à Pl.
3549. P à T.
3550. Année 1749 (Carhaix et Quimper).
3551. Année 1750 (Carhaix et Quimper).
3552. Années 1752 – 1753 (Carhaix et Quimper).

Rôles de l'Évêché de Rennes

B 3553 - 3583 Paroisses **1710 - 1753**

3553. Année 1710 (Fougères et Rennes).
3554. Année 1718 (Fougères, Hédé, la Guerche, Rennes, Vitré).
3555. Année 1719 (Fougères, Hédé, la Guerche, Rennes, Vitré).
3556. Année 1720 (Fougères, Hédé, la Guerche, Rennes, Vitré).
3557-3560. Année 1739.
3557. A à F.
3558. G à P.
3559. R à V.
3560*. Rennes.
3561-3564*. Année 1740.
3561. A à E.
3562. F à M.
3563. N à V.
3564*. Rennes.
3565-3568. Année 1741.
3565. A à L.
3566. 1741.
3567. S à V.
3568. 1741.
3569-3570. Année 1742.
3569. Fougères, Hédé, la Guerche, Vitré.
3570*. Rennes.

3571. Année 1743 (Fougères, Hédé, la Guerche, Rennes, Vitré).
3572*. Année 1744 (Rennes).
3573-3574. Année 1745.
3573. Fougères, Hédé, la Guerche, Vitré.
3574. Rennes.
3575-3576. Année 1748.
3575. Fougères, Hédé, la Guerche, Vitré.
3576. Rennes.
3577-3579. Année 1749.
3578. Fougères, Hédé, la Guerche, Vitré.
3578. Rennes.
3579. Année 1750 (Fougères, Hédé, la Guerche, Vitré.
3580-3581. Année 1752.
3580. Paroisses autres que Rennes
3581. Rennes.
3582-3583. Année 1753.
3582. Fougères, Hédé, la Guerche, Vitré.
3583. Rennes.

Rôles de l'Évêché de Saint-Brieuc

B 3584 - 3596 Paroisses **1710 - 1753**

3584. Années 1710 et 1720 **(**Lamballe, Quintin, Saint-Brieuc).
3585. Année 1739.
3586-3587. Année 1740.
3586. A à L.
3587. P à Y.
3588-3591. Année 1741.
3588. A à N.
3589. P.
3590. Q.
3591. R à Y.
3592. Année 1743 (Lamballe, Moncontour, Quintin, Saint-Brieuc)
3593. Année 1749 (Lamballe, Moncontour, Quintin, Saint-Brieuc)
3594. Année 1750 (Lamballe, Moncontour, Quintin, Saint-Brieuc).
3595. Année 1752 (Lamballe, Moncontour, Quintin, Saint-Brieuc).
3596. Année 1753 (Lamballe, Moncontour, Quintin, Saint-Brieuc).

Rôles de l'Évêché de Saint-Malo

B 3597* - 3614 Paroisses **1710 - 1753**

3597*. Année 1710 (Saint-Malo)

3598-3599. Année 1718.

3598. A à M (1718).

3599. N à Y (1718).

3600. Année 1720 (Dinan, Dol, Josselin, Montfort, Ploërmel, Saint-Malo).

3601-3604. Année 1730.

3601. A à D.

3602. E à L.

3603. M à Q.

3604. R à Y.

3605. Année 1740 (Dinan, Dol, Josselin, Montfort, Ploërmel, Saint-Malo).

3606-3607. Année 1741.

3606. B à G.

3607. I à T.

3608-3609. Année 1742.

3608. A à L.

3609. M à Y.

3610. Année 1743 (Dinan, Dol, Josselin, Montfort, Ploërmel, Saint-Malo.

3611. Année 1744 (Dinan, Dol, Josselin, Montfort, Ploërmel.

3612. Année 1748 (Dinan, Dol, Josselin, Montfort, Ploërmel, Saint-Malo).

3613. Année 1750 (Dinan, Dol, Josselin, Montfort, Ploërmel, Saint-Malo).

3614. Année 1753 (Dinan, Dol, Josselin, Montfort, Ploërmel, Saint-Malo).

Rôles de l'Évêché de Saint-Pol-de-Léon

B 3615 - 3628 Paroisses **1710 - 1753**

3615. Année 1710 (Landernau).

3616. Année 1739 (Brest, Landerneau, Lesneven Saint-Pol-de-Léon).

3617. Année 1740 (Brest, Landerneau, Lesneven Saint-Pol-de-Léon).

3618-3619. Année 1741.

3618. B à H.

3619. K à O.

3620. P à T.

3621-3623. Année 1742.

3621. B à H.

3622. K à O.

3623. P à T.

3624. Année 1745 (Brest, Landerneau, Lesneven. Saint-Pol-de-Léon).
3625. Année 1749 (Brest, Landerneau, Lesneven. Saint-Pol-de-Léon).
3626. Année 1750 (Brest, Landerneau, Lesneven. Saint-Pol-de-Léon).
3627. Année 1752 (Brest, Landerneau, Lesneven. Saint-Pol-de-Léon).
3628. Année 1753 (Brest, Landerneau, Lesneven. Saint-Pol-de-Léon).

Rôles de l'Évêché de Tréguier

B 3629 - 3639 Paroisses **1710 - 1750**

3629. Année 1710 (Guingamp, Lannion).
3630. Année 1720 (Guingamp, Lannion, Morlaix,Tréguier).
3631-3633 Année 1739.
3631. A à M.
3632. P.
3633. Q à T.
3634-3635. Année 1740.
3634. B à M.
3635. P à T.
3636. Année 1741 (Guingamp, Lannion, Morlaix. Tréguier).
3637. Année 1742 (Guingamp, Lannion, Morlaix. Tréguier).
3638. Année 1743 (Guingamp, Lannion, Morlaix. Tréguier).
3639. Année 1750 (Guingamp, Lannion, Morlaix. Tréguier).

Rôles de l'Évêché de Vannes

B 3640 - 3764 Paroisses **1710 - 1790**

3640. Année 1710 (Auray, Vannes).
3641-3642. Année 1718.
3641. A à L.
3642. M à V.
3643. Année 1720 (Auray, Hennebont, Malestroit, Pontivy, Redon, Sarzeau en Rhuis, Vannes).
3644-3647. Année 1739.
3644. A à M.
3645. N à P.
3646. Q à R.
3647. S à V.
3648-3653. Année 1740.
3648. A à B.
3649. C à G.
3650. H à L.

3651. M et N.
3652. P et Q.
3653. R à V.

3654-3657. Année 1741.
3654. A à L.
3655. M et N.
3656. P et Q.
3657. R à V.

3658. Année 1742 **(**Auray, Hennebont, Malestroit, Pontivy, Redon, Sarzean en Rhuis, Vannes).

3659. Année 1743 (Auray, Hennebont, Lorient, Malestroit, Pontivy, Redon, Sarzeau en Rhuis, Vannes).

3660. Année 1744 (Auray, Hennebont, Lorient, Malestroit, Pontivy, Redon, Sarzeau en Rhuis, Vannes).

3661. Année 1749 (Auray, Hennebont, Lorient, Malestroit, Pontivy, Redon, Sarzeau en Rhuis, Vannes).

3662. Année 1750 (Auray, Hennebont, Lorient, Malestroit, Pontivy, Redon, Sarzeau en Rhuis, Vannes).

3663. Année 1752 (Auray, Hennebont, Lorient, Malestroit, Pontivy, Redon, Sarzeau en Rhuis, Vannes).

3664. Année 1753 (Auray, Hennebont, Lorient, Malestroit, Pontivy, Redon, Sarzeau en Rhuis, Vannes).

B 3665-3760 Comptes de la capitation

3666. 1696 - 1698.
3666. 1701.
3667. 1702.
3668. 1703.
3669. 1704.
3670. 1705.
3671. 1706.
3672. 1707.
3673. 1708.
3674. 1710 - 1711.
3675*. 1710.
3676. 1710 - 1712.
3677. 1711 - 1712.
3678. 1715.
3679. 1715 - 1716.
3680*. 1715.
3681 - 3682*. 1718.
3683 - 3684*. 1719.
3685 - 3686*. 1720.
3687. 1726 - 1738.
3688 - 3689*. 1739.
3690 - 3691*. 1740.

3692 - 3693* - 3694*.	1741 - 1742.
3695 - 3696*	1743.
3697 - 3698*.	1744.
3699 - 3700*.	1745.
3701 - 3702*.	1748.
3703 - 3704*.	1749.
3705 - 3706*.	1750.
3707 - 3708*.	1752.
3709 - 3710*.	1753.
3711 - 3712*.	1757 - 1761.
3713 - 3714*.	1762.
3715 - 3716*.	1763.
3717 - 3718*.	1764.
3719 - 3720*.	1765.
3721 - 3722*.	1766.
3723 - 3724*.	1767.
3725 - 3726*.	1768.
3727 - 3728*.	1769.
3729 - 3730*.	1770
3731 - 3732*.	1771.
3733 - 3734*.	1772.
3735 - 3736*.	1773.
3737* - 3738*.	1774.
3739 - 3740*.	1775.
3741 - 3742*.	1776.
3743 - 3744*.	1777.
3745 - 3746*.	1778.
3747 - 3748*.	1779.
3749 - 3750*.	1780.
3751 - 3752*.	1781.
3753 - 3754*.	1782.
3755 - 3756*.	1783.
3757	1784.
3758.	1780 - 1788.
3759.	1789.
3760.	1790.

B 3761 Bordereaux de capitation **1765 - 1784.**

Imposition du dixième : états, villes et paroisses

B 3762 - 3765 Comptes **1735 - 1736**

3762. 1735.
3763. 1735.
3764 - 3765. 1736.

Imposition du vingtième de l'évêché de Nantes

B 3766* - 3773 Rôles de la Ville de Nantes **1780 - 1787**

3766*. Année 1780.
3767*. Année 1781
3768*. Année 1782.
3769*. Année 1783.
3770*. Année 1784.
3771*. Année 1785.
3772*. Année 1786.
3773*. Année 1787.

B 3774 - 3795 Rôles des paroisses **1788 - 1790**

3774-3780. Année 1788.
3744. A à B.
3775. C à F.
3776. G à M.
3777* Nantes.
3778. N à R.
3779. S.
3780. S à V.

3781-3788. Année 1789
3781. A à B.
3782. B à E.
3783. F à L.
3784. M à N.
3785*. Nantes.
3786. N à R.
3787. S.
3788. S à V.

3789-3795. Année 1790.
3789. A à C.
3790. C à G.
3791. G à M.
3792*. Nantes.
3793. N à R.
3794. S.
3795. S à V.

B 3796 - 3840 Comptes des vingtièmes **1762 - 1783**

3796 - 3797*. 1762.

3798 - 3799*. 1763.
3800 - 3801*. 1764.
3802 - 3803*. 1765.
3804 - 3805*. 1766.
3806 - 3807*. 1767.
3808 - 3809*. 1768.
3810 - 3811*. 1769.
3812 - 3813*. 1770.
3814-3815*. 1771.
3816 - 3817*. 1772.
3818 - 3819*. 1773.
3820 - 3821*. 1774.
3822 - 3823*. 1775.
3824 - 3825*. 1776.
3826 - 3827*. 1777.
3828 - 3829*. 1778.
3830 - 3831*. 1779.
3832 - 3833*. 1780.
3834 - 3835*. 1781.
3836 - 3837*. 1782.
3838 - 3839*. 1783.
3840. 1784.

B 3841 Comptes des dixièmes et vingtièmes. - Bordereaux. **1765 - 1789**

B 3842 - 3872 Comptes de fouages **1700 - 1786**

3842. 1700 - 1712.
3843. 1713 - 1714.
3844. 1715 - 1720.
3845. 1721 - 1722.
3846. 1723 - 1725.
3847. 1726 - 1727.
3848. 1728 - 1730.
3849. 1731 - 1732.
3850. 1733 - 1734.
3851. 1735 - 1736.
3852. 1737 - 1738.
3853. 1739 - 1741.
3854. 1742 - 1745.
3855. 1746 - 1747.
3856. 1748 - 1749.
3857. 1750 - 1751.
3858. 1752 - 1753.
3859. 1754 - 1757.
3860. 1758 - 1759.

3861. 1760 - 1761.
3862. 1762 - 1763.
3863. 1764 - 1765.
3864. 1766 - 1769.
3865. 1770 - 1771.
3866. 1772 - 1773.
3867. 1774 - 1775.
3868. 1776 - 1777.
3869. 1778 - 1779.
3870. 1780 - 1781.
3871. 1782 - 1784.
3872. 1785 - 1786.

B 3873* Emprunt de 500.000 livres pour le rachat du domaine. **1568 - 1570**

B 3874* Comptes du devoir des États de Bretagne. **1591 - 1593**

B 3875 - 3914 Recettes et dépenses de l'ordinaire **1674 - 1788**

3875. 1674 - 1689.
3876. 1691 - 1693.
3877. 1695 - 1699.
3878. 1700 - 1701.
3879. 1702 - 1703.
3880. 1704 - 1705.
3881. 1706 - 1707.
3882. 1708 - 1709.
3883. 1710 - 1711.
3884. 1712 - 1715.
3885. 1716 - 1717.
3886. 1718 - 1719.
3887. 1720 - 1724.
3888. 1726 - 1728.
3889. 1729 - 1732.
3890. 1733 - 1734.
3891. 1735 - 1738.
3892. 1739 - 1740.
3893. 1741 - 1742.
3894. 1743 - 1744.
3895. 1745 - 1746.
3896. 1747 - 1748.
3897. 1749 - 1750.
3898. 1751 - 1752.
3899. 1753 - 1754.
3900. 1755 - 1756.

3901.	1757 - 1758.
3902.	1759 - 1760.
3903.	1761 - 1762.
3904.	1763 - 1764.
3905.	1765 - 1766.
3906.	1767 - 1768.
3907.	1769 - 1770.
3908.	1771 - 1774.
3909.	1775 - 1776.
3910.	1777 - 1778.
3911.	1779 - 1780.
3912.	1781 - 1782.
3913.	1783 - 1784.
3914.	1785 - 1788.

Comptes des états de Bretagne (travaux publics, secours, milice)

B 3915 - 3944	Pièces justificatives	**1671 - 1786**
3915.	1671 - 1683.	
3916.	1694 - 1695.	
3917.	1706 - 1707.	
3918.	1710 - 1713.	
3919.	1714 - 1717.	
3920 - 3922.	1718 - 1719.	
3923 - 3924.	1721 - 1722.	
3925.	1721 - 1726.	
3926 - 3927.	1727 - 1728.	
3928.	1729 - 1734.	
3929 - 3930.	1735 - 1736.	
3931.	1737 - 1738.	
3932.	1739 - 1740.	
3933.	1741 - 1742.	
3934 - 3935.	1743 - 1744.	
3936.	1745 - 1748.	
3937.	1749 - 1750.	
3938.	1751 - 1756.	
3939.	1757 - 1760.	
3940.	1761 - 1766.	
3941.	1761 - 1768.	
3942.	1769 - 1778.	
3943.	1779 - 1784.	
3944.	1785 - 1786.	

B 3945 - 3950 Répartitions de secours et pensions aux gentilshommes et aux pauvres de la noblesse **1699 - 1709**

3945. 1699 - 1709.
3946. 1711 - 1718.
3947. 1720 - 1738.
3948. 1740 - 1748.
3949. 1750 - 1769.
3950. 1770 - 1785.

B 3951 Répartition de fonds au Clergé.

1699 - 1782

B 3952 Répartition de fonds aux membres de l'ordre du Tiers-État.

1730 - 1782

B 3953 - 3977 Remboursements d'offices **1680 - 1755**

3953. 1680 - 1755.
3954. 1653 - 1723.
3955. 1691 - 1716.
3956. 1701 - 1720.
3957. 1691 - 1731.
3958. 1691 - 1701.
3959. 1691 - 1728.
3960. 1692 - 1727.
3961 - 3962. 1691 - 1727.
3963. 1668 - 1727.
3964. 1659 - 1727.
3965. 1691 - 1727.
3966. 1654 - 1733.
3967. 1702 - 1733.
3968. 1664 - 1731.
3969. 1691 - 1727.
3970. 1693 - 1728.
3971. 1671 - 1728.
3972. 1692 - 1727.
3973. 1675 - 1729.
3974. 1691 - 1727.
3975. 1673 - 1729
3976. 1691 - 1727.
3977. 1690 - 1727.

B 3978 - 3979 Rachat des droits de prééminence de lods et ventes de grueries. - Rôles

1700 -1711

3978. 1711.
3979. 1700.

B 3980 - 3987 Rachat du droit de confirmation **1708 - 1771**

3980. 1708 - 1759.
3981. 1707 - 1719.
3982. 1720 - 1728.
3983. 1729 - 1735.
3984. 1736 - 1739.
3985. 1740 - 1749.
3986. 1750 - 1759.
3987. 1760 - 1771.

B 3988 - 3991 Comptes des haras **1728 - 1786**

3988. 1728 - 1748.
3989. 1749 - 1758.
3990. 1759 - 1768.
3991. 1769 - 1786.

B 3992 - 3998 Travaux de fortifications de la Ville de Brest. - Dépenses **1674 - 1710**

3992. 1674 - 1699.
3993. 1701 - 1708.
3994. 1598 - 1708.
3995. 1623 - 1708.
3996. 1659 - 1708.
3997. 1662 - 1709.
3998. 1635 - 1710.

B 3999 Fortifications de la presqu'île de Roscanvel, paroisse de Crozon. **1654 - 1710**

B 4000 - 4004 Fortifications de Belle-Isle (Plan de la citadelle). - Dénombrement des fiefs **1683 - 1719**

4000. 1683 - 1719.
4001. 1644 - 1708.
4002. 1628 - 1706.
4003. 1618 - 1707.
4004. 1609 - 1706.

B 4005 Reconstruction de la ville de Rennes. **1724 - 1755**

B 4006 Travaux publics. - Réparations des Cathédrales, *etc.* **1699 - 1719**

B 4007 - 4008 Travaux des marais de Dol et digues de Dol et Combourg **1699 - 1732**

4007. 1699 - 1713.
4008. 1713 - 1732.

B 4009 - 4022 Comptes des hors fonds. - Étapes. Ponts et Chaussées **1698 - 1786**

4009. 1698 - 1703.
4010. 1706 - 1714.
4011. 1712 - 1715.
4012. 1712 - 1714.
4013. 1714 - 1724.
4014. 1716 - 1722.
4015. 1723 - 1728.
4016. 1729 - 1742.
4017. 1743 - 1750.
4018. 1751 - 1756.
4019. 1757 - 1760.
4020. 1761 - 1768.
4021. 1769 - 1778.
4022. 1779 - 1786.

B 4023 - 4067 Comptes de la Milice **1762 - 1784**

4023 - 4024*. 1762.
4025 - 4026*. 1763.
4027 - 4028*. 1764.
4029 - 4030*. 1765.
4031 - 4032*. 1766.
4033 - 4034*. 1767.
4035 - 4036* 1768.
4037 - 4038*. 1769.
4039 - 4040*. 1770.
4041 - 4042*. 1771.
4043 - 4044*. 1772.
4045 - 4046*. 1773.
4047 - 4048*. 1774.
4049 - 4050*. 1775.
4051 - 4052*. 1776.
4053 - 4054*. 1777.
4055 - 4056*. 1778.
4057 - 4058*. 1779.
4059 - 4060*. 1780.
4061 - 4062*. 1781.
4063 - 4064*. 1782.
4065 - 4066*. 1783.
4067. 1784.

B 4068 Bordereaux des comptes de la Milice. **1765 - 1784**

B 4069 - 4083 Comptes de casernement **1733 - 1784**

4069. 1733 - 1739.

4070. 1740 - 1746.
4071. 1747 - 1748.
4072. 1749 - 1751.
4073. 1752 - 1754.
4074. 1755 - 1757
4075. 1758 - 1759.
4076. 1760 - 1761.
4077. 1762 - 1763.
4078. 1764 - 1769.
4079. 1770 - 1772.
4080. 1773 - 1776.
4081. 1777 - 1779.
4082. 1780 - 1781.
4083. 1782 - 1784.

Comptabilité des villes

B 4084 - 4085 Miserie d'Ancenis **1762 - 1788**
4084. Comptes (1762 – 1788).
4085. Pièces justificatives (1761 – 1788).

B 4086 - 4088 Miserie d'Auray **1762 - 1787**
4086. Comptes (1762 – 1787).
4087-4088. Pièces justificatives.
4087. 1762 – 1773.
4088. 1774 - 1787.

B 4089 - 4098 Miserie de Brest **1762 - 1788**
4089-4091. Comptes.
4089. 1762 - 1770.
4090. 1771 - 1780.
4091. 1781 - 1787.
4092-4098. Pièces justificatives.
4092. 1762-1768
4093. 1766 -1769.
4094. 1770 - 1773.
4095. 1774 - 1777.
4096. 1778 - 1781.
4097. 1782 - 1785.
4098. 1786 - 1788.

B 4099 - 4101 Miserie de Carhaix 1762-1787
4099. Comptes (1762 – 1787).
4100-4101. Pièces justificatives.

4100. 1762 - 1775.
4101. 1776 - 1787.

B 4102 - 4104 Miserie de Chateaubriant **1762 - 1790**
4102. Comptes (1762 – 1790).
4103-4104. Pièces justificatives.
4103. 1762 - 1773.
4104. 1774 - 1789.

B 4105 - 4106 Miserie de Concarneau **1762 - 1787**
4105. Comptes.
4106. Pièces justificatives.

B 4107 - 4108 Miserie du Croisic **1762 - 1779**
4107. Comptes.
4108. Pièces justificatives.

B 4109 - 4112 Miserie de Dinan **1762 - 1787**
4109. Comptes (1762 – 1787).
4110-4112. Pièces justificatives.
4110. 1762 - 1771.
4111. 1771 - 1779.
4112. 1780 - 1787.

B 4113 - 4114 Miserie de Dol **1762 - 1787**
4113. Compte.
4114. Pièces justificatives.

B 4115 - 4117 Miserie de Fougères **1761 - 1788**
4115. Comptes (1761 – 1788).
4116-4117. Pièces justificatives.
4116. 1761 - 1774.
4117. 1775 - 1788.

B 4118 - 4119 Miserie de Guérande **1762 - 1785**
4118. Comptes.
4119. Pièces justificatives.

B 4120 - 4121 Miserie de la Guerche **1762 - 1787**
4120. Comptes.
4121. Pièces justificatives.

B 4122 - 4125 Miserie de Guingamp **1762 - 1787**
4122. Comptes.
4123-4125. Pièces justificatives.
4123. 1762 - 1769.

4124. 1778 - 1779.
4125. 1780 - 1787.

B 4126 - 4127 Miserie de Hédé **1761 - 1788**
4126. Comptes.
4127. Pièces justificatives.

B 4128 - 4130 Miserie de Hennebont **1762 - 1787**
4128. Comptes.
4129-4130. Pièces justificatives
4129. 1762 - 1775.
4130. 1776 - 1787.

B 4131 - 4132 Miserie de Josselin **1761 - 1788**
4131. Comptes.
4132. Pièces justificatives.

B 4133 - 4135 Miserie de Lamballe **1762 - 1787**
4133. Comptes.
4134-4135. Pièces justificatives.
4134. 1762 - 1777.
4135. 1778 - 1787.

B 4136 - 4138 Miserie de Landerneau. **1762 - 1787**
4136. Comptes.
4137-4138. Pièces justificatives
4137. 1762 - 1771.
4138. 1772 - 1787.

B 4139 - 4140 Miserie de Lannion **1761 - 1786**
4139. Comptes.
4140. Pièces justificatives.

B 4141 - 4142 Miserie de Lesneven **1762 - 1787**
4141. Comptes.
4142. Pièces justificatives.

B 4143 - 4145 Miserie de Lorient **1770 - 1787**
4143. Comptes.
4144-4145. Pièces justificatives
4144. 1770 - 1777.
4145. 1778 - 1787.

B 4146 - 4148 Miserie de Malestroit **1762 - 1789**
4146. Comptes.
4147-4148. Pièces justificatives

4147. 1762 - 1775.
4148. 1776 - 1787.

B 4149 - 4150 Miserie de Moncontour **1762 - 1787**
4149. Comptes.
4150. Pièces justificatives.

B 4151 - 4152 Miserie de Montfort **1762 - 1775**
4151. Comptes.
4152. Pièces justificatives.

B 4153 - 4159 Miserie de Morlaix **1761 - 1788**
4153-4154. Comptes.
4153. 1761 - 1788
4154. 1761 - 1788.
4155-4159. Pièces justificatives.
4155. 1761 - 1768
4156. 1769 - 1776.
4157. 1777 - 1782.
4158. 1783-1784.
4159. 1785-1788.

B 4160 - 4226 Miserie de Nantes **1763 - 1790**
4160-4165. Comptes.
4160. 1763 - 1764.
4161. 1765 - 1766.
4162. 1767 - 1770.
4163. 1771 - 1776.
4164. 1777 - 1782.
4165. 1783 - 1786.
4166. Bordereaux États (1767 – 1779).
4167*-4180*. Comptes.
4167*.
4168*. 1763 - 1764.
4169*. 1765 - 1766.
4170*. 1767 - 1768.
4171*. 1769 - 1770.
4172*. 1771 - 1772.
4173*. 1773 - 1774.
4174*. 1775 - 1776.
4175*. 1777 - 1778.
4176*. 1779 - 1780.
4177*. 1781 - 1782.
4178*. 1783 - 1784.
4179*. 1785 - 1786.
4180*. 1787 - 1788.

4181-4220. Pièces justificatives
4181. 1759 - 1762.
4182. 1761 - 1764.
4183. 1763 - 1766.
4184. 1765 - 1766.
4185. 1768.
4186. 1765 - 1769.
4187. 1769.
4188. 1770.
4189. 1773.
4190. 1774.
4191-4195. 1775-1776.
4196 - 4200. 1777 - 1778.
4201. 1778 - 1780.
4202. 1779 - 1780.
4203. 1779 - 1782.
4204- 4206. 1781 - 1782.
4207 - 4211. 1783 - 1784.
4212. 1785.
4213. 1785.
4214. 1786.
4215. 1785 - 1787.
4216 - 4219. 1787 - 1788.
4220. 1787 - 1790.

4221 - 4226. Emprunt de 36,000 livres créé pour l'établissement des Cours. Pièces justificatives
4221-4222. 1765 - 1766.
4223-4224. 1767 - 1768.
4225-4226. 1769 - 1770.

B 4227 - 4229 Miserie de Ploërmel **1762 - 1787**
4227. Comptes.
4228-4229. Pièces justificatives.
4228. 1762 - 1775.
4229. 1776 - 1787.

B 4230 - 4231 Miserie de Port-Louis **1770 - 1787**
4230. Comptes.
4231. Pièces justificatives.

B 4232 - 4234 Miserie de Pontivy **1762 - 1787**
4232. Comptes.
4233-4234. Pièces justificatives.
4233.
4234. 1762 - 1775.
4234. 1776 - 1787.

B 4235 - 4239 Miserie de Quimper **1762 - 1787**

4235 - 4236 Comptes.

4237-4239. Pièces justificatives

4237. 1762 - 1769.

4238. 1770 - 1777.

4239. 1778 - 1787.

B 4240 - 4242 Miserie de Quimperlé **1762 - 1787**

4240. Comptes.

4241-4242.. Pièces justificatives

4241. 1762 - 1775.

4242. 1778 - 1787.

B 4243 - 4245 Miserie de Quintin **1762-1787**

4243. Comptes 1762 - 1787.

4244-4245. Pièces justificatives

4244. 1762 - 1773.

4245. 1774 - 1787.

B 4246 - 4248 Miserie de Redon **1762 - 1787**

4246. Comptes.

4247-4248. Pièces justificatives.

4247. 1762 - 1773.

4248. 1774 - 1787.

B 4249 - 4269 Miserie de Rennes **1762 - 1788**

4249-4253. Comptes.

4249. 1762 -1766

4250. 1768 - 1771.

4251. 1772 - 1777.

4252. 1778 - 1783.

4253. 1783 - 1787.

4254-4269. Pièces justificatives.

4254. 1762 - 1764.

4255. 1765 - 1766.

4256. 1767 - 1768.

4257. 1769 - 1770.

4258. 1771 - 1772.

4259. 1773 - 1777.

4260. 1775 - 1776.

4261. 1777 - 1778.

4262. 1779 - 1780.

4263. 1781 - 1782

4264. 1783.

4265. 1784.
4266. 1785.
4267. 1786.
4268. 1787.
4269. 1788.

B 4270 - 4271 Entretien du Palais de justice du Parlement. - Pièces justificatives de dépenses **1755 - 1779**
4270. 1755 - 1767.
4271. 1768 - 1779.

B 4272 - 4243 Miserie de la Roche-Bernard **1762 - 1787**
4272. Comptes.
4273. Pièces justificatives.

B 4274 - 4275 Miserie de Rhuis **1769 - 1787**
4274. Comptes.
4275. Pièces justificatives.

B 4276 - 4279 Miserie de Saint-Brieuc **1761-1788**
4276. Comptes.
4277-4279. Pièces justificatives
4277. 1761 - 1768.
4278. 1769 - 1776.
4279. 1777 - 1788.

B 4280 - 4282 Miserie de Saint-Malo **1762 - 1786**
4280. Comptes.
4281-4182. Pièces justificatives.
4181. 1760 - 1774.
4282. 1775 - 1786.

B 4283 - 4284 Miserie de Saint-Pol-de-Léon **1762 - 1773**
4293. Comptes.
4284. Pièces justificatives.

B 4285 - 4286 Miserie de Tréguier **1762 - 1785**
4285. Comptes.
4286. Pièces justificatives.

B 4287 Miserie de Vannes - Comptes. **1762 - 1787**

B 4288 - 4290 Miserie de Vannes. – Pièces justificatives **1762 - 1787**
4288. 1762 - 1771

4289. 1772 - 1781.
4290. 1772 - 1787.

B 4291 - 4292 Miserie de Vitré **1762 - 1781**
4291. Comptes.
4292. Pièces justificatives.

B 4293 Miserie de Vitré - Pièces justificatives. **1762 - 1789**

B 4294 Miseries des villes - Bordereaux. **1691 - 1695**

Comptabilités diverses

B 4298* Inventaire des comptes déposés. **1679 - 1724**

B 4299 - 4302 Parlement. – Gages du personnel **1546 - 1772**
4299. 1546 - 1772
4300. 1762 - 1767.
4301. 1764.
4302. 1766 - 1770.

B 4303 - 4351 Chambre des Comptes **1495 - 1789**
4303. Dépenses (1495 – 1526).
4304-4313. Gages.
4304. 1706 - 1719.
4305. 1708 - 1769.
4306. 1716 - 1717.
4307. 1728 - 1739.
4308. 1740 - 1744.
4309. 1745 - 1748.
4310. 1745 - 1748.
4311. 1749 - 1758.
4312. 1759 - 1763.
4313. 1764 - 1768.
4314-4340. Gages - Pièces du compte.
4314. 1716.
4315. 1717.
4316. 1718.
4317. 1719 - 1720.
4318. 1721 - 1723.
4319. 1724 - 1726.

4320. 1727 - 1729.
4321. 1730 - 1731.
4322. 1732 - 1733.
4323. 1734 - 1735.
4324. 1736 - 1737.
4325. 1738 - 1739.
4326. 1740 - 1741.
4327. 1742 - 1743.
4328. 1744 - 1745.
4329. 1746 - 1747.
4330. 1748 - 1749.
4331. 1750 - 1751.
4332. 1752 - 1753.
4333. 1754 - 1755.
4334. 1756 - 1757.
4335. 1758 - 1759.
4336. 1760 - 1761.
4337. 1762 - 1763.
4338. 1764 - 1765.
4339. 1766 - 1767.
4340. 1768 - 1769.

4341-4349. Gages des officiers

4341. Pièces justificatives (1744 – 1765).
4342. Bordereaux et quittances (1770 – 1773).
4343. Dépenses. - Bordereaux (1689 – 1789).

4344-4347. Menues dépenses

4344. 1706 - 1789.
4345. 1762 - 1771.
4346. 1771 - 1782.
4347. 1782 - 1789.

4348*-4349*. Livre d'ordonnances

4348*. 1719 – 1728.
4349*. 1728 - 1741.

4350. Comptes des affaires particulières (1704 – 1720).
4351. État des fonds destinés au paiement des créanciers des officiers XVIII[e] siècle.

B 4352 - 4358 Chancellerie de Bretagne **1691 - 1764**

4352- 4354. Gages.

4352. 1691 - 1715.
4353. 1747 - 1764.
4354. 1765 - 1772.

4355-4358. Pièces justificatives.

4355. 1700 – 1711.
4356. 1711 - 1721.
4357. 1762 - 1764.

4358. 1765 - 1772.

B 4359* - 4365* Présentation de comptes par divers comptables **1546 - 1790**

4359*. 1546 - 1555.
4360*. 1663 - 1692.
4361*. 1685 - 1722.
4362*. 1692 - 1724.
4363*. 1698 - 1779.
4364*. 1726 - 1770.
4365*. 1779 - 1790.

B 4366* Chambre des comptes. - Réception des bordereaux de comptes. **1610 - 1624**

B 4367*. Chambre des comptes. - État des débets. **1618 – 1625**

B 4368* - 4374* Chambre des comptes. - Déductions **1668 - 1790**

4368. 1668 - 1678.
4369*. 1678 - 1686.
4370*. 1678 - 1693.
4371*. 1692 - 1715.
4372*. 1715 - 1743.
4373*. 1742 - 1768.
4374*. 1768 - 1790.

B 4375* - 4376* Apurement de comptes **1565 - 1661**

4375*. Livre d'ordre (1565).
4376*. Livre des distributions (1616 – 1661).

B 4377* - 4384* Chambre des Comptes **1524 - 1757**

4377*-4378*. Plumitifs.
4377*. 1524 - 1529.
4378*. 1559 - 1564.
4379*. Audiences. - Injonctions 1575.
4380*-4381*. Audiences concernant des baux à rachat.
4380*. 1711 - 1731.
4381*. 1715 - 1748.
4382*-4384*. Conclusions du Procureur général.
4382*. 1637 - 1643.
4383*. 1663 - 1690.
4384*. 1690 - 1757.
4385*. 1766 – 1789**.**

B 4386* Enregistrement des requêtes présentées à la Chambre des Comptes. **1734 - 1752**

B 4387* Saisies ordonnées par la Chambre des Comptes pour non présentation d'aveux. **1564 - 1580**

B 4388 Amendes contre les usurpateurs des justices. **1673 - 1746**

B 4389 Saisies et poursuites contre les receveurs. **1584 - 1678**

B 4390 Poursuites contre les comptables. - Saisies. **1582 - 1679**

B 4391 Procédures concernant des comptes. **1638 - 1691**

B 4392 Poursuites contre Félix de Beauvais, receveur. **1731 - 1756**

B 4393 Poursuites contre de Charmoy, receveur. **1750 - 1758**

B 4394 Poursuites contre Retaud de la Budaurière. Receveur. **1767 - 1776**

B 4395 Appositions de scellés. **1702 - 1788**

B 4396* - 4398* Tables des receveurs et comptables **1600 - 1655**

4396*. 1600 - 1620
4397*. 1643 - 1655
4398*. s. d.

Réformation de la noblesse

B 12874* Réformation de la noblesse de Bretagne : état des gentilshommes et des maisons nobles des évêchés de Saint-Malo, Dol, Nantes, Léon, Tréguier et Cornouailles (1426 - 1543).
[D'autre bout] 1° Réformation des eaux et forêts de Bretagne : lettres patentes portant création d'une chambre souveraine pour ladite réformation ; procès-verbaux sommaires des séances (1664 – 1665). 2° « Portrait » général des officiers du Parlement de Paris (notices individuelles du XVII^{e} s).

B 12875* - 12877* Registre contenant les noms des particuliers qui ont pris les qualités d'écuyers, chevaliers, messires, seigneurs **1668**

12875*. Évêché de Nantes.
12876*. Évêché de Rennes.
12877*. Évêché de Saint-Brieuc.

B 12878* Réformation de la noblesse de Bretagne : brouillard des « établissements ».
1668 - 1697

B 12879* Tables alphabétiques par noms du registre précédent.
XVII^e^ s.

B 12880* Réformation de la noblesse de Bretagne : registre des productions et des distributions des sacs des particuliers qui soutiennent la qualité de noble.
XVII^e^ s.

B 12881* Rôle des « maintenues » de noblesse prononcées par les commissaires-réformateurs : noms (A à P), armes et qualités.
1668 - 1671

B 12882* Catalogue des noms et armoiries de la noblesse de Bretagne suivant la Réformation des années 1668 à 1671.
XVII^e^ s.

B 12848* Réformation des domaines de Bretagne. Procès-verbal de récolement d'après les anciens inventaires, et notamment d'après l'inventaire de *Turnus Brutus*, des aveux, titres, registres et autres actes existant dans les archives de la Chambre des comptes.
1680

B 12849* Double du précédent.

B 12850* Procès-verbal de recherche et de vérification des falsifications existant dans les aveux, registres et titres divers des archives de la Chambre des comptes - dressé par L. Béchameil de Nointel, commissaire député par S. M.
1680

B 12851* Double du précédent.

B 12852* Réformation des domaines de Bretagne. Procès-verbal de radiation des endroits falsifiés dans certains titres de la Chambre des comptes, dressé par L. Béchameil de Nointel.
1681

B 12853 - 12865 Réformation des domaines de Bretagne (1678 - 1686). Réclamations et procédures : inductions, productions, contredits, *etc*. Biens ecclésiastiques
1467 - 1780

12853.
12854. Évêché de Nantes ; chapitre Saint-Pierre (1467 - 1780).

12855. Domaines de Guérande, du Gâvre, de Nantes (baronnie d'Ancenis et paroisses voisines).

12856. Domaine de Nantes : ville (rives de la Loire, Erdre, ville-enclose, *etc.*).

12857. Domaine de Nantes : ville (rives de la Loire, faubourgs, contre-escarpe Saint-Pierre, boutique et échoppes, *etc*.) (1669 - 1737).

12858. Domaine de Nantes : ville (quartiers du Bouffay, de la Poissonnerie, *etc.* ; moulins).

12859. Domaine de Nantes : paroisses de Chantenay et de Saint-Herblain.

12860. Domaine de Nantes : paroisses de Bouguenais, Carquefou, Couëron, Goulaine, le Loroux, la Remaudière, Saint-Sébastien, Savenay, *etc.*

12861. Domaine de Nantes : îles et atterrissements de la Loire (état général des îles entre Ingrande et Paimboeuf ; dossiers particuliers par paroisses).

12862. Domaine de Loyaux : Bouin, Cheix, Corsept, Fresnay, La Marne, Port-Saint-Père, Saint-Brévin, Sainte-Pazanne, Saint-Léger, Saint-Lumine-de-Coutais, Saint-Mars-de-Coutais, Sainte-Opportune, Saint-Philbert, Saint-Mesme.

12863. Domaine de Loyaux ; îles de la Loire (Le Pellerin, Frossay, Paimboeuf).

12864. Domaine de Touffou : Le Bignon, Bouaye, Bouguenais, Brains, La Chevrolière, Château-Thébaud, Clisson, Pont-Saint-Martin, Rezé, Saint-Aignan, Vertou ; îles de la Loire.

12865. Réformation du rentier : fleuve de la Loire (droits de navigation aliénés à divers seigaeurs laïques et ecclésiastiques, droits de passage, pêcheries, *etc.*).

B 12866* Réformation du domaine de Nantes : table analytique des aveux contenus au terrier de 1678.

s. d.

B 12867 Inventaire des titres et registres de la réformation des domaines et confection du papier-terrier de Bretagne de 1678.

1711 - 1723

B 12868* - 12869* Répertoire par juridictions royales et par fiefs des aveux antérieurs et postérieurs à la réformation des domaines de 1678, avec additions de postérieures de F. Ramet et de L. Maître **XVIII^e s**

12868*. Auray - Hennebont.

12869*. Jugon - Vannes.